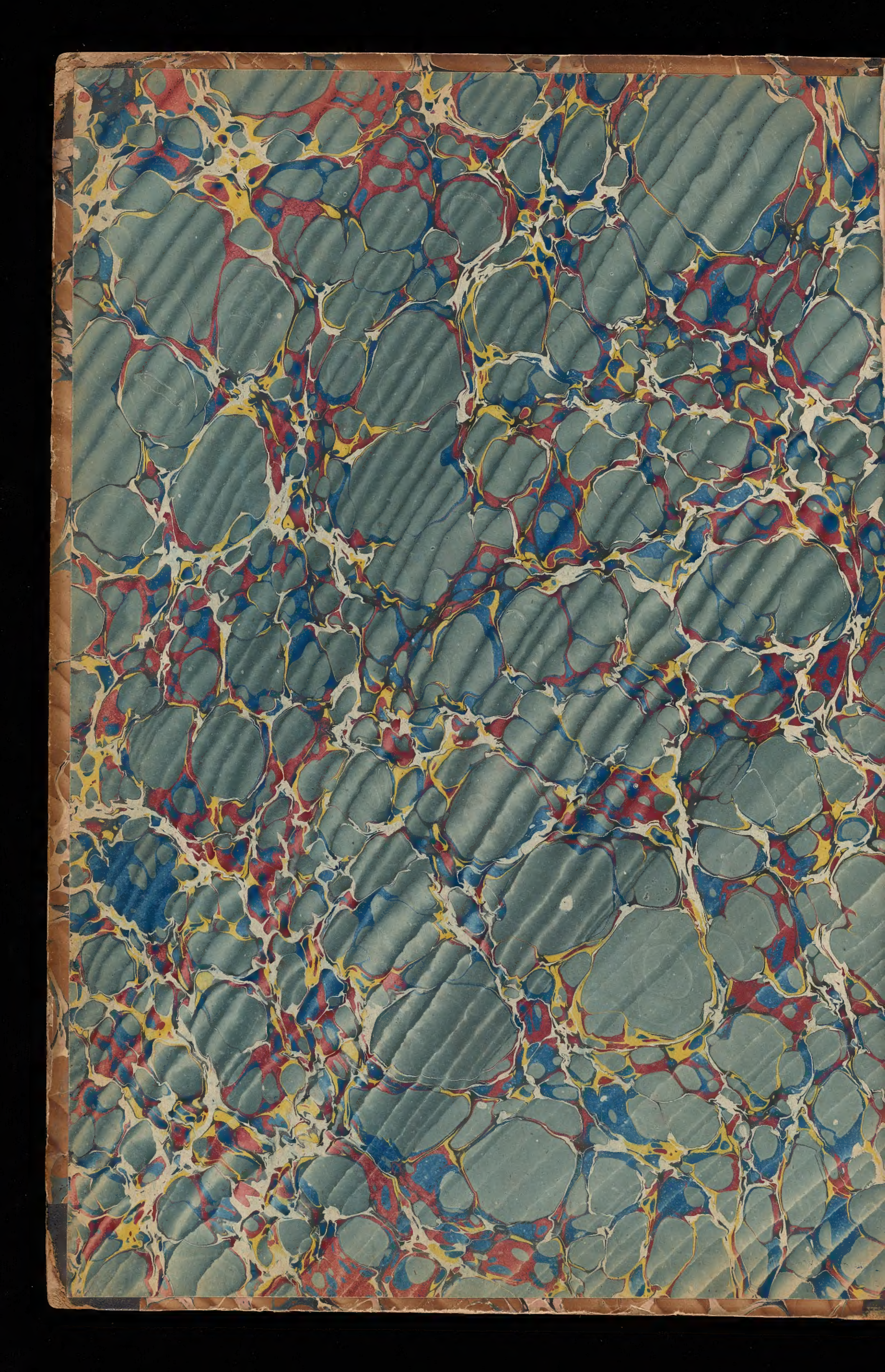
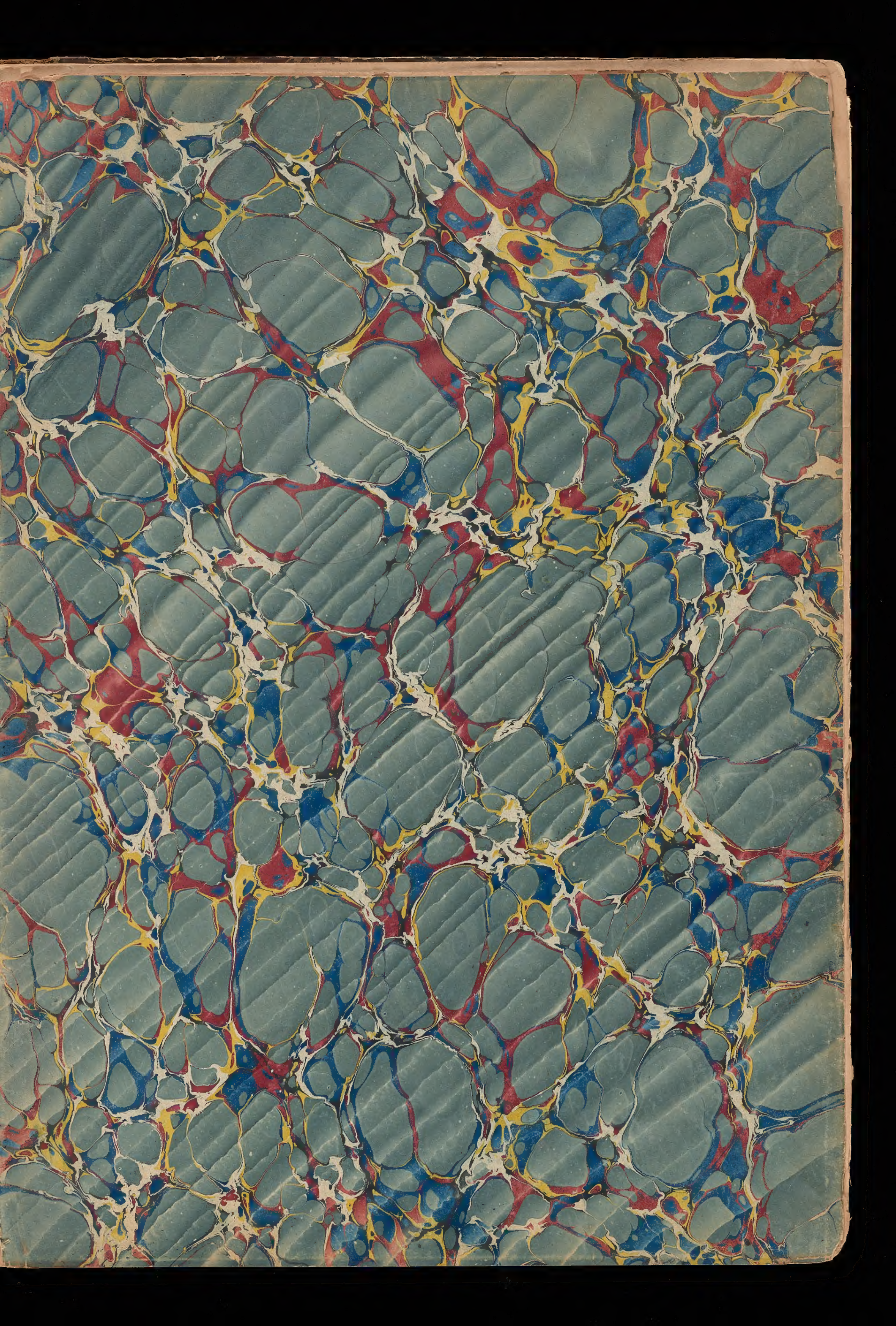
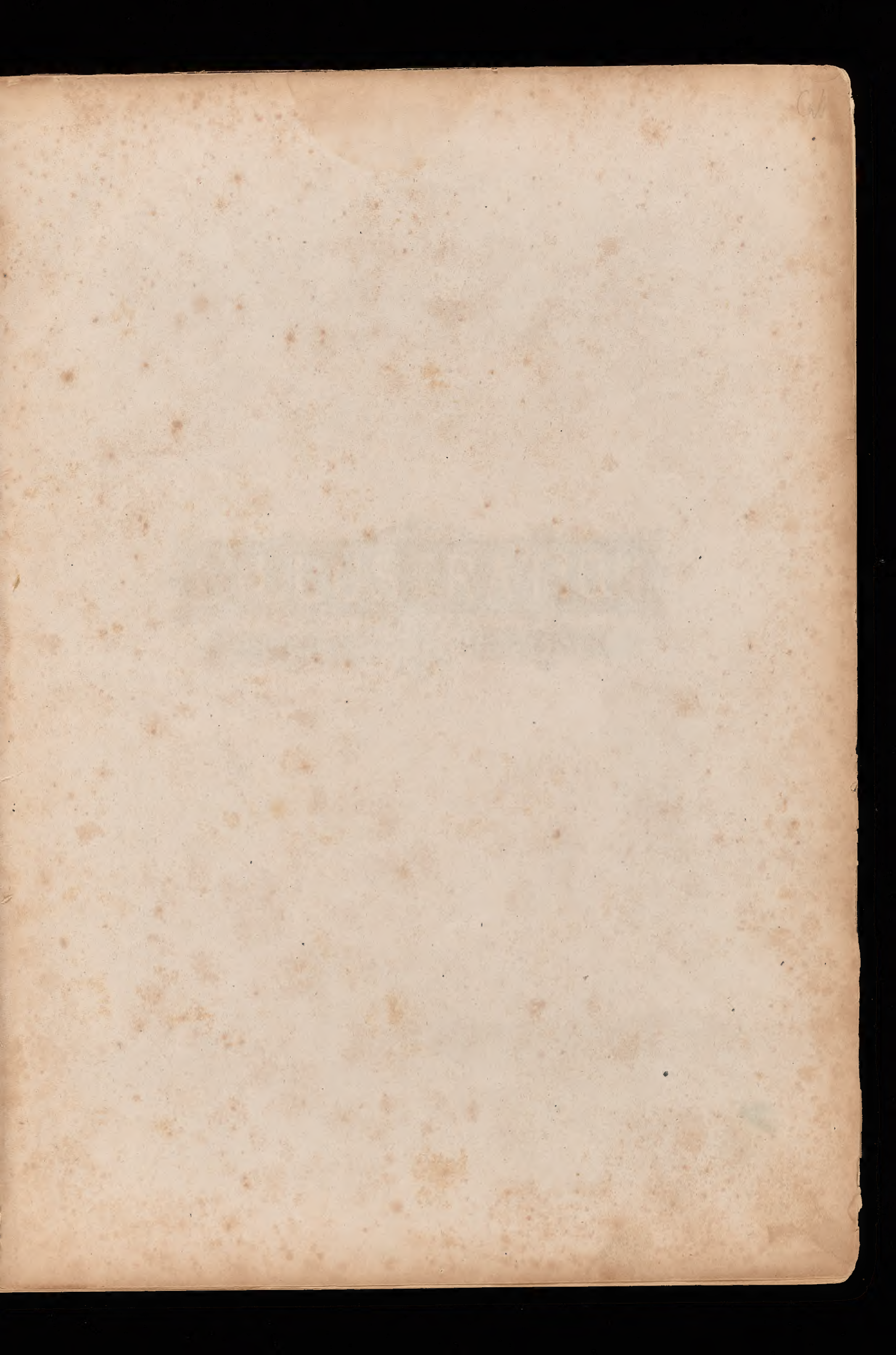
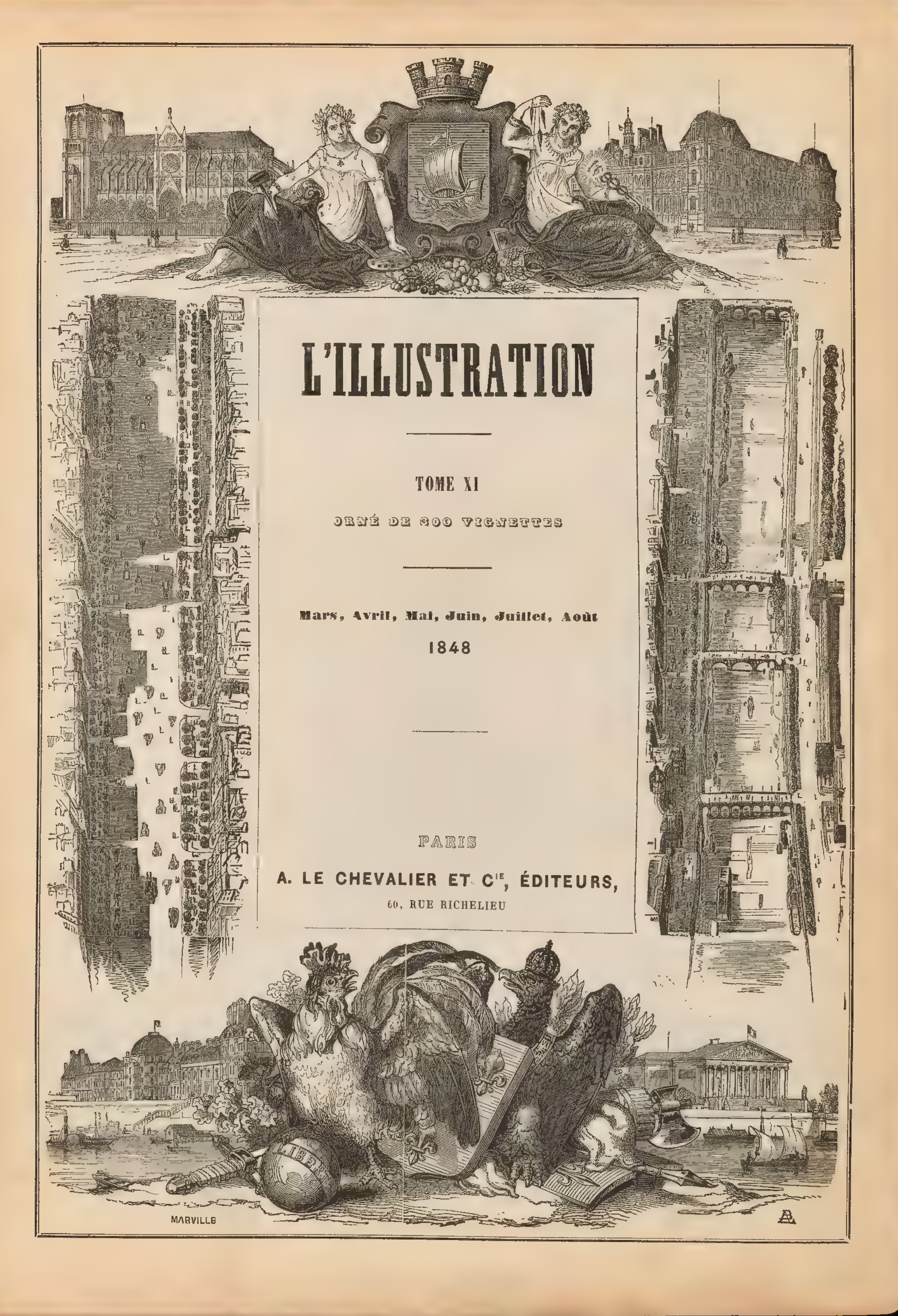









L'ILLUSTRATION
JOURNAL UNIVERSEL



L'ILLUSTRATION

TOME XI

ORNÉ DE 300 VIGNETTES

Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

1848

PARIS

A. LE CHEVALIER ET Cie, ÉDITEURS,

60, RUE RICHELIEU

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 262. Vol. XI. — SAMEDI 4 MARS 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Ce n'est plus une semaine, c'est un siècle entier qui maintenant s'écoule et s'accomplit entre deux de nos bulletins. Les événements s'amoncèlent, les faits se multiplient, et en quelques jours, sans commotion violente, sans autres troubles que quelques rares tentatives de désordres immédiatement réprimées par un peuple probe et libre, la République, au milieu de l'adhésion générale, de l'enthousiasme universel, a fait son tour de France.

Partout, dans nos quatre-vingt-six départements, le gouvernement sorti des nouvelles barricades a été accepté, comme un bienfait, par ceux que le gouvernement déchu avait indignés, comme une sauve garde tutélaire par ceux-là mêmes qui s'étaient montrés trop faibles envers un pouvoir infidèle à son origine. Les partis ont disparu. Nul cœur n'éprouve de regret pour le passé, ne nourrit pour l'avenir d'autre espoir que de voir se consolider et grandir encore l'œuvre immense des trois jours. La révolution qui s'est faite ne fera point d'émigrés; elle ne verra pas se soulever de Vendée, se former un faubourg Saint-Germain. Hommes de travail, hommes de loisir, prêtres, soldats, le peuple entier, en un mot, est et demeurera uni. Cette union sera son titre au respect de l'Europe entière.

Dimanche dernier, les membres du gouvernement provisoire se sont rendus de l'Hôtel-de-Ville à la place de la Bastille pour inaugurer, au pied de la colonne de Juillet, l'ère nouvelle de la République reconquise, et passer en revue deux bataillons de chacune des légions de la garde nationale de la Seine. Une foule immense leur servait de cortége, et les acclamations partaient, sur la route, de tous les rangs comme de toutes les fenêtres. Au pied de la glorieuse et sainte colonne, MM. Arago et Crémieux ont prononcé des allocutions patriotiques, et le vénérable Dupont (de l'Eure), qui ce jour-là précisément, à cette heure même, accomplissait la quatre-vingt-unième année d'une vie toute consacrée à la liberté, a rendu à la garde nationale un hommage, et lui a fait un appel, auquel elle a répondu par des cris reconnaissants et enthousiastes. Toutes les légions ont ensuite défilé devant les membres du gouvernement provisoire pour être passées en revue par leur général, M. de Courtais, entouré de son état-major à la tête duquel était M. Guinard. Les boulevards ont longtemps retenti de la *Marseillaise*, exécutée par les corps de musique des légions et entonnée par les citoyens-soldats et par la population tout entière.

Ce gouvernement compte quelques jours à peine, et déjà le patriotique dévouement, l'activité surhumaine de ses membres ont fait reprendre immédiatement tous les services administratifs, les études dans les lycées, les rangs dans l'armée, le cours de la justice dans les tribunaux, les payements dans toutes les caisses, le travail dans la plupart des ateliers. Il en



Inauguration de la révolution de 1848 sur la place de la Bastille, le 27 février.

a créé de nouveaux, et déjà, dans un rayon de quelques lieues, aux environs de Paris, comme bientôt dans toute la France, des chemins de fer se terrassent, des cours d'eau se rectifient, des canaux se creusent. Le travail s'improvise; bientôt il s'organisera, et aura conquis sa sécurité, ses garanties. Les détenus politiques sont libres; — la peine de mort en matière politique est abolie; — les gardes nationales sédentaires dissoutes par le régime déchu sont réorganisées; —vingt-quatre légions de gardes nationales mobiles se forment; — les enfants des combattants morts sont adoptés par la patrie; — les blessés hériteront du terme échu de la liste civile; — la municipalité de Paris reprendra la police municipale; —le droit d'association, le gouvernement de la nation par elle-même sont proclamés; — la convocation de tous les citoyens se prépare, et bientôt les assemblées nommant une constituante, décideront du sort de la chambre des pairs et de la magistrature inamovible que le dernier gouvernement nous a légués.

Quelle ardeur! quelle énergie! quel courage n'a-t-il pas fallu pour mener à fin, au milieu d'agitations bien naturelles, tant et de si grandes choses! Cette première tâche accomplie nous est une garantie que notre nouveau gouvernement ne faillira pas à ce que notre organisation, pour être parachevée, réclame encore de son activité et de sa sagesse.

Que dirons-nous de l'extérieur? rien autre chose sinon que jusqu'ici notre grande révolution y a causé autant d'admiration que de surprise. Dès dimanche dernier, les ministres et consuls étrangers, dans une séance tenue chez l'ambassadeur de Turquie, frappés de l'unanimité du mouvement, et des apparences de force et de stabilité que présente le gouvernement nouveau, ont résolu de rester à leur poste, jusqu'à décision de leurs cours respectives. Les termes de la résolution sont si favorables à la cause républicaine, qu'il n'est pas douteux que les gouvernements étrangers ne reconnaissent immédiatement le gouvernement républicain. Déjà, en particulier et quant à l'Angleterre, les communications de lord Normanby ont donné toute assurance que le cabinet de Londres sera notre allié, et que si le droit de la France à se gouverner elle-même était méconnu par quelqu'un, si elle avait à combattre pour son indépendance, ce n'est pas en face de leurs rangs que les soldats de la France rencontreraient ceux de la Grande-Bretagne.

Nous ne pouvons enregistrer dans ce recueil tous les actes de dévouement qui ont été recueillis par la presse quotidienne, tous les signes de bon sens populaire et d'intelligence patriotique qui éclatent de toutes parts et annoncent que l'ordre nouveau ne sera point exclusif, et qu'il doit embrasser au contraire l'universalité des sentiments et des intérêts de la société française. On comprend partout que la France doit demeurer le grand foyer de la civilisation, et les rares esprits fourvoyés qui rêvent la parodie d'une époque restée sublime en dépit de ces traits dont les temps de réaction ont cherché à lui faire un masque ridicule, ces rêves ne prévaudront pas contre les mœurs bienveillantes et polies qui sont nos mœurs, en dépit aussi des excès dont les parvenus ont donné le spectacle depuis quelques années, au grand scandale des gens de goût, des gens d'esprit et des honnêtes gens.

Que tous les citoyens, dans tous les rangs, soient appelés, chacun selon sa capacité et selon ses œuvres, à la juste répartition des avantages sociaux, nous le voulons avec tous ceux qui ont du cœur; mais qu'on n'oublie pas que ce serait perdre un des beaux fleurons de notre couronne nationale que de sacrifier à l'ordre matériel, cet ordre qui tient par les sciences, les lettres et les beaux-arts à l'intelligence, et qui est, en définitive, la source féconde de notre influence parmi les peuples, et de notre considération dans le monde entier.

Cette maxime est banale : « Les gouvernements périssent par l'excès de leur principe.» Voyez l'empire, la restauration, la monarchie de 1830. Pour ne parler que de celle-ci, puisque l'exemple est sous les yeux des plus jeunes, rappelons-nous l'expression résumée, énergique et grossière de sa politique : — Chacun pour soi, chacun chez soi. — Il se croyait si bien chez lui, ce gouvernement, il travaillait si bien pour lui seul, qu'un beau jour son égoïsme a révolté la France et soulevé contre lui tous ceux qui n'étaient pas ses complices. Quant à ceux-ci, méprisant comme tout le monde le pouvoir sous le nom duquel ils se défendaient eux-mêmes, leurs yeux aujourd'hui sont ouverts; ce sont des frères qui ont, dans l'ivresse, oublié leurs frères, mais qui reviennent sincèrement à la cause de la patrie commune. On a dit d'eux : —Il leur sera beaucoup pardonné, parce qu'ils se sont beaucoup aimés. — Que cette sorte d'antiphrase devienne une vérité, mais qu'on ne les imite pas. En résumé, le juste milieu a péri pour n'avoir, comme le beau Narcisse, contemplé que lui-même; l'opposition dynastique n'a pu le sauver, parce qu'au lieu d'abaisser quelquefois ses yeux vers la terre, elle les tenait fixés au-dessus de la tête du juste-milieu.

Os homini sublime dedit.

Un bon gouvernement, une politique honnête doit regarder partout, en bas, en haut et à l'horizon. Cela se peut-il? Nous l'allons voir dans les faits; nous le voyons déjà dans le symbole : *Liberté, Egalité, Fraternité!*

Constitution du gouvernement provisoire.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Au peuple français!

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris.

Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui la trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en juillet; mais, cette fois, ce généreux sang ne sera pas trompé : il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce généreux peuple.

Un gouvernement provisoire, sorti, d'acclamation et d'urgence, de la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'organiser et d'assurer la victoire.

Il est composé de :

Dupont (de l'Eure), — Lamartine, — Crémieux, — Arago (de l'Institut), — Ledru-Rollin, — Garnier-Pagès, — Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires :

Armand Marrast, — Louis Blanc, — Ferdinand Flocon.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence.

Quand le sang coule, quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le péril et dans le salut public. La France entière l'entendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français! donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous, par l'ordre et la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Le gouvernement provisoire veut la RÉPUBLIQUE, sauf ratification du peuple français, qui va être immédiatement consulté.

Ni le peuple de Paris ni le gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens sur la forme définitive du gouvernement que proclamera la souveraineté nationale.

L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de la nation qui la composent;

Le gouvernement de la nation par elle-même;

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes;

Le peuple pour devise et pour mot d'ordre;

Voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même, et que nos efforts sauront lui assurer.

Principales mesures du gouvernement provisoire.

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

25 février.

Le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est le GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la résolution du gouvernement provisoire et du peuple de Paris.

26 février.

La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avénement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

DEVISE DE LA RÉPUBLIQUE.

Le délégué de la République au département de la police donne l'ordre de rétablir sur tous les monuments publics la devise de la République :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Les concierges des divers monuments sont chargés de requérir immédiatement tous ouvriers à cet effet.

Vu et approuvé par le délégué de la République au département de la police.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

24 février.

Le gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

FONCTIONNAIRES PUBLICS DÉGAGÉS DE LEUR SERMENT.

25 février.

Les fonctionnaires de l'ordre civil, judiciaire, militaire et administratif, sont déliés de leur serment.

ADOPTION DES TROIS COULEURS.

Le gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française. Sur ce drapeau sont écrits ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *Liberté, Égalité, Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement, et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

REMERCIMENTS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES.

Au nom de la patrie, le gouvernement provisoire de la République témoigne hautement sa reconnaissance aux élèves de l'école polytechnique et des autres écoles, dont l'admirable dévouement ne s'est pas un seul instant démenti.

MESURES EN FAVEUR DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

Le gouvernement provisoire de la République française décrète :

« Les objets engagés au Mont-de-Piété, depuis le 1er février, et consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas 10 fr., seront rendus aux déposants.

« Le ministre des finances est chargé de pourvoir à la dépense qu'occasionnera l'exécution du présent décret. »

Paris, le 25 février.

Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

Le gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

26 février.

Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui;

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

Que la question du travail est d'une importance suprême;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

Qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail;

Le gouvernement provisoire de la République arrête :

Une commission permanente, qui s'appellera Commission de Gouvernement pour les Travailleurs, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer quelle importance le gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la commission de gouvernement pour les travailleurs un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

Le siége de la commission sera au palais du Luxembourg.

27 février.

Le gouvernement provisoire arrête :

Art 1er. Il sera organisé d'urgence des ateliers de terrassement :

1° Pour déblayer la tranchée de Clamart et porter les terres dans Paris, à l'effet de préparer une gare du chemin de fer de l'Ouest entre le souterrain extérieur et le boulevard;

2° Pour l'exécution de la gare de Paris, chemin de Paris à Chartres;

3° Pour l'amélioration de la navigation de l'Oise;

4° Pour le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay.

Art. 2. Les ingénieurs chargés de la direction des travaux requerront d'urgence le concours des compagnies de chemin de fer pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

— Le ministre des travaux publics a ordonné que tous les travaux de bâtiments et édifices publics entrepris aux frais de l'Etat, à l'exception des travaux des forts, seront repris immédiatement.

En conséquence, les entrepreneurs de ces divers travaux sont mis en demeure de réorganiser leurs chantiers.

Des à-compte sur le montant des travaux leur seront délivrés chaque mois en raison du degré d'activité qu'ils auront imprimé à leurs travaux.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

Le gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine;

Considérant que dans les mémorables journées où nous sommes, le gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple;

Déclare :

Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

ABOLITION DE LA NOBLESSE.

Le gouvernement provisoire,

Considérant

Que l'égalité est un des grands principes de la République française; qu'il doit, en conséquence, recevoir son application immédiate,

Décrète :

Tous les anciens titres de noblesse sont abolis; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites. Elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque.

FORMATION DES GARDES NATIONALES MOBILES.

Le gouvernement provisoire arrête :

24 bataillons de garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris.

L'enrôlement commence dès aujourd'hui, à midi, dans les douze mairies d'arrondissement où se trouvera son domicile.

Ces gardes nationaux recevront une solde de 1 fr. 50 c par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie.
Le ministre de la guerre est chargé de se concerter avec le commandant-général des gardes nationales de la Seine, pour l'organisation, la prompte instruction et l'armement des susdits bataillons.
Hôtel-de-Ville, 25 février, sept heures du matin.

MESURE EN FAVEUR DE LA MARINE.

Art. 1er. Des mesures seront immédiatement prises à l'effet d'introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République toutes les améliorations qu'il comporte.
Art. 2. Le ministre provisoire de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

PROCLAMATIONS A LA GARDE NATIONALE ET A L'ARMÉE.

A la garde nationale.

Citoyens!
Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.
Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie.
La patrie vous en sera reconnaissante.
Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale; tous doivent concourir activement avec le gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.
Le gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a conférée.

Les membres du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire, informé que quelques militaires ont déserté et remis leurs armes, a donné les ordres les plus sévères dans les départements pour que les militaires qui abandonnent ainsi leurs corps soient arrêtés et punis selon la rigueur des lois. Jamais le pays n'eut plus besoin de son armée pour assurer au dehors son indépendance et au dedans sa liberté.
Le gouvernement provisoire, avant de faire appel aux lois, fait appel au patriotisme de l'armée:

Généraux, officiers et soldats!
Le pouvoir, par les attentats contre les libertés, le peuple de Paris, par sa victoire, ont amené la chute d'un gouvernement auquel vous aviez prêté serment. Une fatale collision a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le peuple oublie tout en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France.
Un gouvernement provisoire a été créé; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver la capitale, de rétablir l'ordre, et de préparer à la France des institutions populaires analogues à celles sous lesquelles la République française a grandi la France et son armée.
Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie, remis dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'Assemblée nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de services que la nation libre appréciera et récompensera mieux que les rois.
Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple, un moment altérée.
Jurez l'amour au peuple, où sont vos pères et vos frères! jurez fidélité à ces nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline. La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous avez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis.

PROTECTION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES.

Le gouvernement provisoire,
Informé que des malfaiteurs se sont portés sur divers points pour y dévaster les propriétés publiques et privées, incendier des ponts, couper les grandes voies de communication si nécessaires à l'approvisionnement de Paris, et interrompre la circulation des chemins de fer;
Déclare:
Les propriétés publiques et privées, les ponts, routes, chemins de fer, monuments, sont placés sous la sauvegarde de la République.
Quiconque sera surpris commettant des dégâts sur la voie publique ou des attentats contre les propriétés, détruisant ou coupant les rails des chemins de fer, dégradant les objets d'utilité publique, sera à l'instant même arrêté, poursuivi et puni conformément aux lois, notamment à la loi sur la police des chemins de fer, avec toute la rigueur que les circonstances autorisent.

Citoyens,
La destruction des propriétés est toujours un acte odieux; dans les circonstances actuelles, c'est une trahison contre la République. Prêtez donc votre concours, vigilant, actif: en vous défendant vous-mêmes, vous défendrez encore l'intérêt sacré de la patrie.

ADOPTION DES ENFANTS DES COMBATTANTS.

Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.
La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

RECONSTITUTION DU SERVICE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

MM. les docteurs Thierry, Vuillemier et Dumont sont délégués par le maire de Paris à l'effet de reconstituer le service de l'assistance publique.

LIBRE EXERCICE DES CULTES.

Le gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le libre exercice de tous les cultes, et voulant associer la conservation du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République, à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions.
En conséquence, le gouvernement provisoire engage M. l'archevêque de Paris et tous les évêques de la République à substituer à l'ancienne formule de prière pour le gouvernement les mots: *Domine Salvum fac Populum.*
Le ministre des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

PROLONGATION DES ÉCHÉANCES DES EFFETS DE COMMERCE.

Attendu que, depuis le 22 février, la circulation des correspondances et effets de commerce dans la ville de Paris se trouve suspendue;
Attendu que les citoyens occupés à la défense commune ont dû suspendre le cours de leurs payements;
Considérant l'urgence des circonstances; sur la proposition du ministre des finances,
Décrète:
Art. 1er. —Les échéances des effets de commerce payables à Paris, depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, seront prorogées de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 22 février ne soient payables que le 3 mars, et ainsi de suite.
Art. 2. — Tous protêts, recours en garantie et prescriptions mentionnés en l'article premier, sont également suspendus et prorogés pendant dix jours.
Art. 3. — Le ministre des finances est plus spécialement chargé de l'exécution du présent décret.

MISE EN LIBERTÉ DES DÉTENUS POLITIQUES.

Pour satisfaire au vœu général du Peuple Souverain, le gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques.
Mais en même temps il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance on ne peut plus honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.
Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du Peuple Souverain sont invitées à faire parvenir aussitôt que possible, aux délégués au département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.
Fait à Paris, en l'hôtel de la Préfecture de police, le 24 février 1848.
Les délégués au département de la police,
Caussidière et *Sobrier.*

LA JUSTICE RENDUE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

25 février 1848.

Les tribunaux français rendront la justice au nom du peuple français.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Circulaire adressée à MM. les recteurs des Académies.

Paris, le 25 février 1848.

Monsieur le recteur,
Le grand événement politique qui vient de s'accomplir ne doit être une cause d'interruption dans aucun service. Il importe que toutes les études suivent leur cours ordinaire.
Les conséquences de la révolution, qui donne à la France les institutions républicaines, se développeront graduellement en tout ce qui concerne l'instruction publique et les intérêts du corps universitaire.
Une de ces conséquences les plus immédiates, et que vous n'aurez pas manqué de pressentir, est de faire cesser désormais toutes les craintes qui avaient inquiété l'Université pendant ces dernières années.
La réunion, sous une direction unique, des deux administrations de l'instruction publique et des cultes, est une garantie de la juste conciliation qui s'établira entre ces deux ordres d'intérêts également respectables.
L'Université comprendra aisément qu'elle ne peut que s'affermir et grandir sous l'influence de la République, qui compte nécessairement au nom de ses principes les plus essentiels l'extension et la propagation active des bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société.
Je compte sur votre concours et sur votre zèle éclairé.
Les ci-devant colléges royaux porteront désormais le nom de lycées.
Les lycées de Paris prendront les noms ci-après désignés, savoir:
Le collége Louis-le-Grand, lycée *Descartes.*
Le collége Henri IV, lycée *Corneille.*
Le collége Saint-Louis, lycée *Monge.*
Le collége Bourbon, lycée *Bonaparte* (son ancien nom).
Le collége Charlemagne, lycée *Charlemagne.*

Circulaires adressées à MM. les recteurs des Académies.

Paris, 27 février 1848.

Monsieur le recteur, la condition des instituteurs primaires est un des objets principaux de ma sollicitude. Ce sont les membres de la hiérarchie universitaire qui touchent le plus directement à tout le peuple; c'est à eux que sont confiées les bases de l'éducation nationale.
Il n'importe pas seulement d'élever leur condition par une juste augmentation de leurs appointements, il faut que la dignité de leur fonction soit rehaussée de toute manière, et, dans ce but, je veux que le principe de l'émulation et de la récompense soit introduit parmi eux.
Il faut qu'au lieu de s'en tenir à l'instruction qu'ils ont reçue dans les écoles normales primaires, ils soient constamment sollicités à l'accroître.
Il faut que les progrès qu'il leur sera possible de réaliser dans cette éducation solitaire soient constatés comme ceux qu'ils avaient accomplis dans les écoles où ils se sont formés.
Il faut que ces progrès leur deviennent profitables, ainsi qu'à la République.
Rien n'empêche que ceux qui en seraient capables ne s'élèvent jusqu'aux plus hautes sommités de notre hiérarchie. Leur sort, quant à l'avancement, ne saurait être inférieur à celui des soldats: leur mérite a droit aussi de conquérir des grades.
Il suffit de quelques livres de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, d'agriculture, pour que ceux qui ont reçu les dons du génie parviennent par leurs méditations jusque dans les rangs les plus élevés de la science. Mais, pour que tous soient animés dans une voie d'émulation si glorieuse, il est nécessaire que des positions intermédiaires leur soient assurées. Elles le seront naturellement par l'extension que doit recevoir dans les écoles primaires supérieures l'enseignement des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de l'agriculture.
Les instituteurs primaires seront donc invités, dans toute l'étendue de la République, à se préparer à servir au recrutement du personnel de ces écoles. Tel est un des compléments de l'établissement des écoles normales primaires. L'intérêt de la République est que les portes de la hiérarchie universitaire soient ouvertes aussi largement que possible devant ces magistrats populaires.
Portez dès à présent, monsieur le recteur, à la connaissance des instituteurs primaires et de l'école normale de votre ressort ces vues du gouvernement à leur égard.
Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération distinguée.
Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes, *Carnot.*

Nous donnerons la suite de ces actes qui formeront, dans ce recueil, un tableau historique intéressant.

Les ministres de la République française.

Nous aurions désiré pouvoir accompagner les portraits des ministres du nouveau gouvernement que vient de conquérir la France, de notices biographiques propres à faire connaître à nos lecteurs leurs caractères et leurs antécédents; mais ce travail, pour être consciencieux, exige des recherches auxquelles le défaut de temps ne nous a pas encore permis de nous livrer; nous nous en occuperons incessamment, et nous espérons qu'on nous pardonnera ce retard involontaire, en raison de ce qu'il peut seul nous assurer les moyens d'être vrais, justes et impartiaux.
Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à quelques notes succinctes et tracées à la hâte dont nous pouvons garantir la sincérité, sinon la rigoureuse exactitude.
En suivant l'ordre des préséances, le premier personnage dont nous ayons à nous occuper est M. Dupont (de l'Eure), membre du gouvernement provisoire, président du conseil, sans portefeuille.
Qui ne connaît, je ne dis pas en France, mais en Europe, mais dans tout le monde civilisé, le nom de ce digne et vénérable citoyen? Sa vie entière est une série d'actes dévoués et de sacrifices à son pays. Député de l'Eure dès les premières années de la restauration, il scella l'indépendance de son patriotisme, de la perte de la place de magistrat *inamovible* qu'il remplissait avec éclat au sein d'une cour souveraine; bien différent en cela de nos soi-disant conservateurs modernes qui n'employaient leurs prérogatives de députés qu'à élever indéfiniment leurs positions de fonctionnaires publics. Chacun se souvient d'avoir lu ou entendu chanter ces couplets si fins, si spirituels, de notre poëte national: *Dupont, que vient-on de m'apprendre?* et se terminant par ce refrain: *Mon cher Dupont, je ne vous connais plus*, dans lesquels ceux qu'alors on nommait *les ventrus* étaient fustigés avec tant de malice et de grâce, par la seule comparaison qu'on faisait d'eux avec cet *intègre Dupont* qui avait la sottise *de ne savoir pas garder sa place.*
Intègre en effet, car c'est l'appellation glorieuse qui lui fut donnée dès les premiers temps de sa carrière législative, que les contemporains lui ont continuée, et que notre postérité lui maintiendra, comme les siècles ont conservé au Grec Aristide le beau surnom de Juste.
M. Dupont (de l'Eure) s'est signalé dans toutes les luttes périlleuses et favorables à la liberté. Il était l'un des *sept* à la fameuse Chambre des *trois cents* de M. de Villèle, etc., etc.
Enfin, à la révolution de Juillet 1830, cette même probité proverbiale fut considérée comme un élément indispensable à la formation de ce gouvernement, qui promettait si fallacieusement de devenir, *sous un bon roi, la meilleure des républiques.* M. Dupont (de l'Eure) consentit, en devenant ministre de la justice de l'ex-roi Louis-Philippe, à lui prêter l'appui de sa renommée si populaire et si pure, trompé qu'il fut par l'aveugle confiance de son ami Lafayette, et plus encore par les promesses artificieuses de celui qui les abusait tous. Que de fois l'écrivain qui trace ces lignes ne lui a-t-il pas entendu raconter, après sa retraite, l'insigne duplicité de l'ex-roi, cherchant à lui faire accroire qu'il partageait ses sentiments et ses principes, et se plaignant d'être obligé de céder avec lui à la majorité illibérale du conseil des ministres, tandis qu'en réalité cette majorité était inspirée et dirigée par lui, ainsi que plus tard M. Dupont en acquit la preuve irrécusable! Avec quel empressement, lorsque cette perfidie lui fut démontrée, il s'empressa de rompre avec le roi parjure! Comme il repoussa avec un dur mépris les offres qui lui furent faites par l'organe des ministres Perrier et


Carnot, ministre des cultes et de l'instruction publique.

Barthe, d'un siége à la cour de cassation, dans le but de prévenir les interprétations fâcheuses que devait faire naître dans le pays l'éloignement accusateur de l'homme intègre par excellence. En vain les deux ministres employèrent-ils l'intervention de Béranger, le digne ami de Dupont (de l'Eure), pour fléchir ses refus; en vain le célèbre chansonnier essaya-t-il de lui rappeler d'une part son manque absolu de fortune, d'un autre côté la perspective d'être encore utile au pays, à l'aide d'une place de magistrat indépendant, qui lui permettrait de protéger ses concitoyens contre l'arbitraire ministériel. L'intègre Dupont demeura inébranlable, inflexible. « Qu'importait la fortune à qui pouvait se contenter du plus strict nécessaire! Mais quel exemple fatal à donner à une foule de députés à conscience facile, que le spectacle de l'intègre Dupont s'enrégimentant parmi les créatures ministérielles, et acceptant comme les Troyens les présents des Grecs! » Telle fut la réponse de Dupont à son ami Béranger, et que celui-ci fut obligé de reporter aux deux ministres, dont l'un n'avait pas craint de le visiter dans son humble demeure, et l'autre, le rencontrant en pleine rue, de descendre de voiture et de se rendre à pied au ministère en lui donnant le bras.

La bonne fortune de la France a permis que le vertueux Dupont, à l'âge de quatre-vingt-un ans, eût encore assez de vie et de santé pour pouvoir contribuer à la glorieuse révolution qui vient de s'accomplir. Il s'y est dévoué tout entier, et une grande part d'honneur lui en revient. Sa haute renommée a cautionné aux yeux de tous la sincérité de l'œuvre; puisse-t-il vivre assez pour la voir se consolider! Quoi qu'il arrive, il aura assez fait pour passer à la postérité avec son beau surnom.

M. *de Lamartine*, membre du gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères.

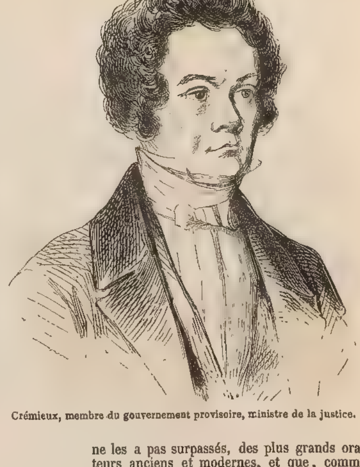
M. de Lamartine semble prédestiné à conquérir toutes les gloires.

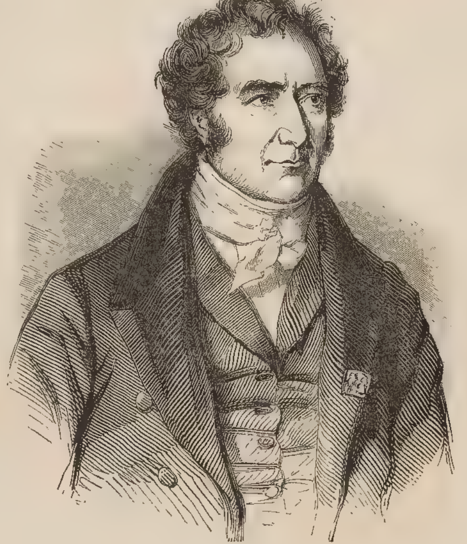
Poëte supérieur, le Byron de la France, il devait ajouter à sa couronne les fleurons plus précieux et plus brillants encore de l'historien et de l'orateur politique.

C'est sous ce double rapport qu'il a été apprécié et admiré pendant la durée du gouvernement de juillet. Pour quiconque a lu les débats des chambres, depuis l'époque où M. de Lamartine fut nommé député, ainsi que la splendide composition des *Girondins*, toute analyse louangeuse est superflue. Disons seulement que, dans ses discours de tribune, M. de Lamartine s'est souvent élevé à une hauteur telle qu'on a pu l'accuser d'être resté poëte, en dépit du positivisme et de la réalité des sujets qu'il était appelé à traiter, et que comme historien il a souvent atteint l'énergie, le trait de Tacite.

On cite, au sujet de cette composition, une particularité qui dépose de sa bonne foi, plutôt qu'elle n'infirme l'opinion que l'on peut avoir de la solidité de ses opinions: c'est qu'attaché au parti des Girondins par la sympathie que lui inspiraient leurs grands talents, leurs malheurs et leur fin tragique, il prit la plume avec l'intention de faire leur apologie, et comme particuliers et comme hommes politiques; mais que, soit étude plus approfondie des faits, soit méditation ou conséquence logique tirée de l'ensemble des événements, il en vint à conclure, contre la cause même qu'il se proposait de défendre, et à faire prévaloir sur ces hommes éminents, les montagnards, leurs adversaires.

Cette circonstance est de nature à expliquer comment et pourquoi M. de Lamartine a cherché et réussi à concilier en sa personne le radicalisme des montagnards, ennemis des déterminations incomplètes et des demi-mesures, avec l'élan, la générosité, et l'on peut ajouter la haute éloquence, particulière au parti girondin. Ainsi, aux uns il a pris leur constance et leur inflexibilité, sans leurs sanglants moyens d'exécution; aux autres, il a emprunté l'esprit de dévouement mutuel, sans les irrésolutions, et, pour ainsi dire, les rétrogradations alternatives qui les ont perdus, et avec eux les intérêts du pays qu'ils avaient tant à cœur de défendre.


Crémieux, membre du gouvernement provisoire, ministre de la justice.


Arago, membre du gouvernement provisoire et ministre de la marine.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de l'époque où M. de Lamartine, franchissant, pour n'y plus retourner, les rangs de ces conservateurs auxquels il avait appartenu lorsqu'il craignait de compromettre le salut du pays par l'exigence prématurée des libertés publiques, et qu'il avait quittés dès que l'ordre fut rétabli et le pouvoir gouvernemental consolidé, il se convainquit que le pouvoir ne voulait accomplir aucune de ses promesses; dès cette époque enfin, où, persuadé de la trahison royale, il se décida à passer à l'opposition, il le fit résolûment, complétement, sans s'arrêter aux incidents de la marche, et dépassa d'un seul bond les limites auxquelles l'opposition dite dynastique s'était attardée. Il se comporta avec l'inflexibilité des députés de la Montagne, mais aussi avec l'éloquence et le talent des Girondins.

C'est alors que nous l'avons vu véritablement homme politique, ne redoutant pour lui-même aucun danger inhérent à l'accomplissement des mesures jugées utiles, telles que la réalisation du banquet auquel il persistait à assister, malgré l'opposition à main armée annoncée par le ministère; telles encore que, dans la fameuse séance du 24 février, son refus d'accepter la régence de la duchesse d'Orléans.

A partir de cette époque, on peut dire avec vérité que M. de Lamartine s'est mis, par son éloquence, au niveau, s'il ne les a pas surpassés, des plus grands orateurs anciens et modernes, et que, comme homme de fermeté et de caractère, il a réalisé la peinture du ***Justus et tenax propositi*** d'Horace.

Crémieux, ministre de la justice.

M. Crémieux, israélite de religion, avocat distingué, député libéral et consciencieux, figure au ministère comme une garantie vivante du principe à jamais consacré de la liberté des cultes.

M. Crémieux exerça, comme avocat, dans le midi de la France, qu'il quitta pour venir à Paris, en s'arrêtant à Lyon, où il plaida contre deux avocats alors célèbres, MM. Sauzet et Lombard Quincieux, le premier, naguère président de la chambre des députés; le second mort prématurément à Paris dans tout l'éclat de son talent. Nous avons lieu de penser que M. Crémieux n'a rencontré nulle part de plus rudes jouteurs.

C'est M. Crémieux qui a remplacé M. Odilon Barrot, comme avocat à la cour de cassation.

Chose étrange! M. Crémieux débuta à Paris par la défense d'un des ministres de Charles X, mis en accusation par suite de la révolution de Juillet, et il a terminé sa carrière en prenant la place d'un ministre de Louis-Philippe, accusé à son tour d'avoir attenté aux libertés de la France. Il obtint pour le premier la remise de la peine de mort, et il a rendu l'application de cette peine impossible au second, en participant, comme ministre, à la déclaration qui la supprime provisoirement en matière politique.

M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur.

M. Ledru-Rollin, après avoir été nommé, à l'exemple de son collègue Crémieux, avocat à la cour de cassation, a donné sa démission de son office aussitôt qu'il a été nommé membre de la Chambre des députés.


Michel Goudchaux, ministre des finances.


Le général Subervie, ministre de la guerre.


Dupont (de l'Eure), membre du gouvernement provisoire, président du conseil, sans portefeuille.


Ledru-Rollin, membre du gouvernement provis., ministre de l'intérieur.

Soit à ce dernier titre, soit au premier, M. Ledru-Rollin a constamment déployé un réel talent, ainsi qu'une grande véhémence comme orateur, et fait profession de principes politiques fort avancés. Il les a soutenus au prix de beaucoup de sacrifices, même pécuniaires. Il est ainsi venu, dit-on, en aide à un journal de son parti. Des bruits de mésintelligence entre l'un de ses collègues et lui ont couru, depuis que l'un et l'autre sont entrés au ministère. Mais nous tenons de source certaine que ces bruits étaient exagérés, sinon dénués de fondement, et qu'en tout cas un rapprochement complet a été opéré entre ces deux ministres par la médiation de leur collègue des affaires étrangères.

M. Michel Goudchaux, ministre des finances.

Encore un ministre appartenant à la religion israélite. M. Goudchaux était banquier, de principes très-libéraux, dans la double acception du mot, car il s'est constamment efforcé, dans les élections, de favoriser les candidats libéraux, et il n'a jamais hésité à ouvrir des souscriptions, ou à participer à celles qui étaient ouvertes en faveur de toutes les infortunes de ses amis politiques ou dans l'intérêt des libertés du pays. M. Goudchaux a pris, depuis nombre d'années, une part assez active à la rédaction du *National*, où il a traité avec talent, et une grande science des affaires, les questions de finances, et soutenu notamment contre la banque de France une lutte ferme et une polémique remarquable.

M. Arago, ministre de la marine.—Voilà une grande et éclatante notabilité : pour mieux dire, M. Arago est l'une des gloires les plus éminentes du monde civilisé. Il n'est pas en Europe un savant qui ne s'honore de l'avoir pour correspondant ou pour guide, et c'est l'homme qui a le plus popularisé les sciences exactes et astronomiques.

Sa célébrité comme savant date de l'année 1808, époque où, simple secrétaire du bureau des longitudes, il fut chargé par l'Institut, section des sciences, d'aller reconnaître le méridien en Espagne. Il eut à souffrir dans cette mission une foule d'aventures romanesques, telles que sa capture dans un port de débarquement assiégé par l'armée française et où les habitants le retinrent prisonnier; puis son évasion sous un déguisement, puis son rembarquement suivi d'une attaque de son vaisseau par les Algériens, qui l'emmenèrent esclave, etc., etc.

Le résultat fut que l'Institut resta pendant près d'un an sans nouvelle aucune de son représentant scientifique.

A son retour à Paris, M. Arago fut accueilli comme un fils bien aimé. On le nomma successivement membre adjoint et membre titulaire au bureau des longitudes, puis membre de l'Institut, puis professeur et examinateur de l'école polytechnique. Enfin il atteignit à toutes les distinctions de la science, et obtint cette juste célébrité qui ne l'a plus abandonné depuis.

M. Arago n'est pas seulement savant, il est aussi orateur et écrivain plein de charmes.

Il est entré à la chambre des députés comme faisant partie de l'opposition la plus avancée.

On ne pouvait confier le portefeuille de la marine à un citoyen plus dévoué, à un ministre plus capable.

Le général Subervie est une des vieilles gloires de l'empire, qui, contrairement aux tendances ordinaires des lieutenants de Napoléon, s'est toujours montré libéral et dévoué aux principes dont la révolution est le triomphe.

M. Carnot, digne fils de son père, qui eut la gloire d'organiser et de diriger à la fois les quatorze armées de la république ; M. Carnot est aussi distingué par les lumières de l'esprit que par l'élévation du cœur et la sûreté des principes : c'est un digne ministre de l'instruction publique.

M. Bethmont, appartenant au peuple par les sympathies autant que par la naissance, avocat fin, spirituel, savant, logicien habile; il a porté toutes ces qualités à la tribune française; il saura sans doute les faire briller comme ministre du commerce.

M. Marie a été bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris ; sa considération au barreau est aussi étendue que méritée. Sa place était dès longtemps marquée à la Chambre, au milieu des membres les plus avancés de l'opposition. Il a justifié les espérances que son talent et son caractère avaient fait concevoir, notamment dans la discussion du 24 février dernier, où le premier il a repoussé la proposition de régence et démontré la nécessité d'établir un gouvernement provisoire.

Ceux des ministres qui sont membres du gouvernement provisoire se réunissent habituellement vers le milieu de la journée, à l'Hôtel-de-Ville, dans l'ancien cabinet de M. de Rambuteau, décoré d'un assez médiocre tableau de M. Rocca, peintre dont le principal mérite était d'être allié à l'ex-préfet.

La pièce qui précède ce cabinet est affectée aux secrétaires du gouvernement, groupés autour d'une table ronde; mais il arrive très-souvent aux membres du gouvernement eux-mêmes de venir s'y asseoir familièrement côte à côte avec leurs collaborateurs. Les choses se passent fraternellement et conformément au principe de la divine égalité.

C'est dans cette pièce qu'affluent les nombreux visiteurs ou pétitionnaires qui assaillent le gouvernement provisoire.

A ces demandes, à ces empressements importuns se joignent les fréquentes réclamations du peuple qui fait entendre sa grande voix sur la place de l'Hôtel-de-Ville, demande à voir les membres de son gouvernement, lui porte ses vœux, ses doléances, et qu'il faut, sinon satisfaire, au moins renvoyer satisfait.

On se demande comment les membres du gouvernement provisoire peuvent suffire à cette grande tâche et à leurs multiples travaux. L'énergie, le patriotisme les ont jusqu'à ce jour soutenus dans cette lutte plus qu'humaine.

Rendre à toute heure des décrets de la plus haute gravité, conduire leurs ministères, travailler nuit et jour, répondre à d'innombrables demandes, écouter et haranguer le peuple, telle est la mission qu'ils ont acceptée, et dont ils s'acquittent, il faut le reconnaître, avec un dévouement, un zèle au-dessus de toute louange.

Il y a telle journée où M. de Lamartine a harangué jusqu'à cinq fois le peuple, et l'a chaque fois électrisé par sa parole toute-puissante, particulièrement lorsqu'il a proclamé l'abolition de la peine de mort, et lorsqu'il a lutté si énergiquement contre la motion d'arborer le drapeau rouge, en rappelant les titres du drapeau tricolore à symboliser le pays.

Les membres du gouvernement n'ont d'autre signe distinctif que la ceinture tricolore et une rosette rouge à la boutonnière. L'habit ne fait pas le ministre, ni la broderie l'homme d'Etat.

Nous répétons à nos lecteurs que, dans nos prochaines livraisons, nous compléterons ces données superficielles par une biographie détaillée de chacun des ministres actuels de la République française. Le pays accueillera avec empressement les informations précises que nous nous mettrons en mesure de lui fournir sur les antécédents et la vie politique des hommes qui le gouvernent aujourd'hui.

F. M.


De Lamartine, membre du gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères.


Bethmont, ministre du commerce.


Marie, membre du gouvernement provis., ministre des travaux publics.

Le Misogyne.

CONTE. — Voir tome X, pages 263, 278, 294, 310, 326, 362, 378, 394 et 406.

Mulier diversa.....

TROISIÈME PARTIE.

XX.

ÉTAT DU CŒUR.

Sous le titre spécieux de *philosophie*, Fabrice s'était plu à composer une sorte d'ana injurieux de toutes les épigrammes, sottises, moqueries, invectives, impertinences, diatribes, médisances et calomnies contre le beau sexe, que l'on peut extraire des livres soit anciens, soit modernes, — depuis le terrible morceau du vieux Simonide, où les femmes se voient accusées seulement d'avoir la férocité du tigre, la perfidie du renard, le venin du serpent, la malice du singe, l'avarice de la fourmi, l'hypocrisie du chat, le bavardage de la pie, la couardise du lièvre, la courte raison de l'étourneau, la gourmandise du... (je n'ose écrire le nom de la bête), tous les défauts et les vices de la création entière, sans compter les infirmités propres exclusivement à l'espèce féminine. —De temps à autre, Fabrice, pour alimenter sa haine, se faisait lire quelques pages de son beau résumé par le bourgeois Myron, dont la voix douloureuse semblait rendre cette lecture encore plus divertissante. D'ailleurs, il faut dire, à l'honneur du bourgeois, que s'il goûtait l'ensemble du livre, Myron ne laissait pas que d'en trouver certains passages empreints d'exagération. Et sa critique n'attendait qu'une occasion pour éclater. —Fabrice, lorsqu'il eut pris congé d'Odoacre, était rentré chez lui, partagé, nous l'avons vu, entre des pensées contraires et malade en quelque sorte d'une fièvre de doute et de perplexité : afin de mettre son esprit en repos, il pria le bourgeois de lui donner lecture d'un morceau de *philosophie* ; mais Myron se permit de hausser quelque peu les épaules en ouvrant le livre favori.

« Seigneur, dit-il gravement, s'il m'appartenait d'avoir une opinion, je ne vous cacherais point que ce recueil me paraît farci d'inconvenances et de méchancetés ; à mon avis, c'est une fort vilaine pâture pour l'esprit, et, si je ne m'abuse...

— Bourgeois, vous vous abusez, reprit Fabrice en l'interrompant tout court; une sotte aventure vous fait perdre la mémoire; veuillez lire, sans commentaires, s'il vous plaît. »

Le bourgeois s'inclina, tourna quelques feuillets, et lut :

« PENSÉE D'UN ANCIEN : *Mulier diversa est*, la femme est un être divers...

— Assez, » dit Fabrice, se levant avec humeur. C'était précisément la diversité féminine qui causait toute son anxiété, et la pensée du livre avait le plus cruel à-propos. Diane ou Eric? voilà l'étrange question où Fabrice se trouvait arrêté. Il congédia le bourgeois; puis, seul avec lui-même, il s'agitait dans le cercle de son incertitude bizarre.

Il ou elle? Si Eric est bien Eric, un doute exprimé vaut l'impertinence la plus ridicule; si Eric n'est qu'un rôle joué par Diane, que pensera-t-on d'un cavalier, soi-disant consommé dans les choses de la vie, et qui n'a pas flairé l'agréable piége? — Des deux parts, se disait Fabrice, je suis donc un sot : l'on va m'éclater de rire au nez dès que je ferai voir mon hésitation. Eric me traitera comme un visionnaire cornu, ou Diane comme un niais qui est sujet à prendre Adam pour Eve, Holopherne pour Judith, Philémon pour Baucis. Ainsi je ne puis parler sous peine de me perdre d'honneur; mais, si je ne parle pas et que je continue à être dupe d'un travestissement, comme je soupçonne que je le suis, évidemment je prolonge la comédie à mes dépens: Que faire? Il faut deviner, il le faut, sans laisser paraître que je cherche le secret; une fois que je le tiendrai, je saurai bien ou cacher à Eric, s'il est Eric, que j'ai jamais douté, ou lui persuader, s'il est Diane, que je n'ai pas été trompé un instant, mais que je me prêtais à la comédie par politesse et par insouciance. Devinons donc! tout est là!... Ce babil assuré, cet esprit fort, ce geste mutin, ce regard si hardi parfois ?... *Mulier diversa*, répond le philosophe, et Diane ne me disait-elle pas elle-même, cette nuit, qu'elle avait l'humeur vive et cavalière plus qu'il ne convenait peut-être? Mais, aussi, n'était-ce pas comme une précaution d'Eric pour excuser, expliquer les façons masculines qui pouvaient trahir son déguisement? Que sais-je, mon Dieu! que sais-je?

Fabrice se promenait à grands pas et se travaillait fort l'esprit. Placé entre les deux termes de l'énigme, il penchait tantôt vers Eric, tantôt vers Diane. Au milieu de ces ambiguïtés sans cesse renaissantes, une pensée lui vint, qui semblait suggérée par son orgueil offensé : « Et que t'importe que *lui* soit *elle* ou qu'*elle* soit *lui*? Pourquoi mets-tu un si grand prix à éclaircir tes doutes? Ne serait-ce pas que ton cœur préfère Diane à Eric, et voudrait retrouver celle-là sous la feinte de celui-ci? Toi, le farouche ennemi, le haisseur, te voilà donc désarmé par quelque grâce mensongère, par quelques scènes spirituellement jouées, par quelques discours de comédie! tu te laisses vaincre d'abord, et ce n'est pas une femme qui a si aisément raison de toi, mais une illusion féminine!... — Que répliquer à cette subtile accusation? Fabrice ne s'avouait pas sa défaite; seulement il était bien obligé de reconnaître que cette nuit de fête avait laissé en son âme un souvenir charmant, et il s'étonnait naïvement de se trouver sans courroux à l'idée qu'Eric était une femme et que cette femme s'était à peu près jouée de lui. — Allons! pensait-il, poussons l'aventure jusqu'au bout : si je suis moqué, je m'en apercevrai bien assez à temps, j'imagine, pour faire tourner la partie à mon avantage! » Il n'était rien moins que sûr encore qu'Eric ne fût pas Eric ; mais, comme le lui disait la voix intérieure, il le désirait presque, et, au cas où on l'eût pris pour dupe, il se proposait sincèrement... Que se proposait-il?... D'ailleurs il fallait savoir si Diane alors ne disposerait pas quand lui, Fabrice, proposerait?

Le bourgeois Myron, pendant ce temps-là, avait mis ses vêtements les plus beaux, et il regrettait maintenant de les avoir fait faire à la mode de sa mélancolie, lorsqu'il était mélancolique. L'œil brillant, le menton frais, les cheveux relevés en huppe, ce veuf se regardait avec complaisance dans le miroir : en vérité, il ne se rappelait pas avoir eu si bon air depuis le jour où il contracta ses premières noces. Midi allait sonner; c'était l'heure où le domino blanc lui avait promis de se mettre à la fenêtre pour le voir passer. Il sortit donc pimpant. Et aussitôt Ambroise, le désolé, ne doutant plus de sa disgrâce à la vue de Myron si radieux, s'élança sur les pas du bourgeois, avec la ferme résolution de nuire autant qu'il le pourrait à sa bonne fortune... Odieuse Lisette! comment préférais-tu à un amoureux de vingt ans, bon musicien et quelque peu poëte, cet insigne barbon, victime et rebut du dieu Hymen?

« Ah! mon maître, se disait Ambroise à lui-même, que vous faites bien d'exécrer le sexe, mais que vous avez eu tort de croire que le Danemark ne connaît pas les ravages de l'amour! Pauvres Danois, hélas! si leur cœur est dans le même état que le mien! »

Quant au seigneur Odoacre, il dormait, nous l'avons dit, la tête posée sur le papier où il avait commencé d'écrire sa violente satire contre la création tout entière. Il dormait; mais les véritables fils d'Apollon sont poëtes encore dans leur sommeil, et le satirique danois eut un rêve de poésie, comme les profanes n'en ont guère. Jugez-en : il songeait que sa satire était achevée, il la disposait sur le papier en forme de flèche, forme spirituelle et originale qui convient on ne peut mieux au genre satirique : deux vers, les plus piquants de la pièce, placés l'un vis-à-vis de l'autre, et se touchant par les rimes, à angle aigu, figuraient le fer de la flèche ; quatre distiques ensuite écrits de suite, dans le sens vertical du papier, représentaient la longueur du trait; enfin, des deux côtés du dernier distique, à l'extrémité inférieure de la page, deux files obliques de vers très-serrées et opposées également par les rimes, formaient les plumes dont on garnit le bois d'une flèche... Idée charmante, qui eut tant d'attraits pour le poëte endormi, qu'il se réveilla tout à coup. Reprendre la plume, disposer, comme nous avons dit, les sept vers qu'il avait déjà faits, et improviser le reste de la *flèche*, tout cela ne fut, pour ce génie fertile, que l'affaire d'une heure à peine. Encore s'était-il vu interrompu dans son travail par une visite de Lisette, laquelle lui apportait, de la part de sa maîtresse, de nouveaux ordres de discrétion avec quelques paroles obligeantes. Odoacre, enchanté déjà de son invention poétique, éprouva le plus vif ravissement des bontés que madame Adrienne lui témoignait : tout son espoir, toute sa confiance, lui revinrent. Mais, quoique ses dispositions fussent ainsi changées de la colère à la joie, il n'en poursuivit pas moins sa satire, dont il ne se souciait plus maintenant qu'à cause de la forme ingénieuse qu'il lui donnait et qui ne pouvait manquer de faire une révolution littéraire en Danemark.

XXI.

UN COSTUME AMBIGU.

Madame Adrienne, c'est-à-dire Diane, ou plutôt Eric, ne se dissimulait pas que sa fantaisie la menait peut-être un peu loin : pourtant elle s'engageait avec plaisir, certaine de trouver une issue quand elle le voudrait. La perplexité singulière de Fabrice, qu'elle avait devinée, la vive émotion qu'elle avait vue briller dans ses yeux, lui faisaient prendre à cette petite comédie plus d'intérêt qu'elle n'aurait cru, et elle s'était avisée d'un nouveau déguisement qui promettait d'ajouter quelques scènes piquantes à l'imbroglio.

Fabrice, amené par Odoacre, s'attendait à trouver Eric sous les habits de cavalier à la mode, tel qu'il s'était d'abord présenté à lui; aussi espérait-il, avec un peu d'attention, découvrir l'imposture de ce costume emprunté, si toutefois Eric n'était pas Eric. Puis il comptait encore sur la sottise indiscrète du seigneur poëte pour l'aider dans cette découverte très-délicate. On arriva au château. Fabrice et Odoacre virent leur hôte venir avec politesse au devant d'eux pour leur faire accueil.

« Excusez-moi, disait-il, de vous recevoir en ce costume bizarre; j'ai gardé de mes voyages dans le Levant cette habitude de toilette orientale, que vous me pardonnerez, comme une des libertés de la campagne. »

Eric était vêtu à la grecque, richement et simplement: un pantalon de soie, bouffant, relevé au-dessus d'une bottine de velours; une tunique brodée, tombant jusqu'au genou; un bonnet à gland d'or, posé presque sur l'oreille, et sous lequel les cheveux formaient de grosses boucles. Fabrice se trouvait pris; tous ses préparatifs de perspicacité étaient déjoués par ce costume étranger, qui semblait convenir à l'un aussi bien qu'à l'autre sexe, et qu'Eric portait avec une aisance parfaite. *Lui* ou *elle*? comment deviner à présent? cette grâce efféminée n'est-elle pas celle du costume même? et quelle trahison Eric peut-il redouter, sinon l'éclat trop vif de sa beauté et la douceur trop grande de ses yeux, lorsqu'il ne songe pas à leur prêter des regards plus fermes et plus mâles?...

« Venez, dit Eric en prenant le bras de Fabrice par politesse, et pour qu'il ne pût le regarder en face, comme il faisait très-fixement, venez, je veux que vous soyez satisfait de ma villa danoise. »

Il fallut visiter en détail le parc et le château. C'était une demeure princière, — précisément cette riche succession qui avait appelé madame Adrienne en Danemark : — des eaux et des bois admirables, des pelouses encadrées dans les massifs, une profusion de parterres et de bosquets; puis de splendides appartements, une chapelle, des bains, une vraie salle de spectacle et des galeries à la façon de Versailles. Odoacre se récriait sans cesse d'admiration, et trouvait encore moyen de célébrer son invention nouvelle, sa satire sous forme de flèche. Pour Fabrice, il se taisait, mais il regardait Eric aussi attentivement que la civilité le lui permettait; il étudiait le son de sa voix, ses moindres gestes, ses plus petits mouvements, goûtant à cette étude un plaisir qu'il attribuait en conscience à la curiosité.

Décidément la précaution trop fine d'Eric devait lui nuire à cause de sa finesse même, et la ruse de ce costume à la grecque semblait se trahir parce qu'elle était excellente. — Il y a là un dessein, pensa Fabrice : si Eric était Eric, il n'aurait pas besoin de ces dehors ambigus; l'habileté avec laquelle on tâche de me faire prendre le change indique assez un intérêt à me duper : l'art est extrême sans doute, mais je le vois : Eric n'est pas Eric...

Raisonnant ainsi, Fabrice se sentit plus léger d'un poids considérable. Sans rien marquer de ce qu'il s'imaginait deviner, il affecta contre son ordinaire de rire et de causer beaucoup ; sa parole devenait vive et hardie, son humeur charmante, son propos très-gai, très-délibéré. Croyant voir qu'Eric perdait de sa liberté à mesure que la sienne augmentait, il s'aiguillonna hardiment, et, sans pousser jusqu'à la licence, il eut bientôt surpris quelques signes d'embarras sur la figure de son hôte. Sa certitude alors fut à peu près complète. Maître de la position, il ne lui restait plus qu'à profiter de son avantage. Pour cela, son plan était tout fait d'avance. Il avait compté que le seigneur poëte lui servirait d'auxiliaire, sans le savoir ni le vouloir. Aussitôt donc que l'on fut à table, il se mit à remplir assidûment le verre d'Odoacre, l'enivrant encore par de fortes flatteries, qu'il lui dispensait avec une certaine adresse et une fausse réserve.

Cependant Eric s'efforçait de reprendre l'aisance qu'il avait un instant perdue. La conversation fut mise par lui sur le ton de la moquerie, où il excellait. Mais Fabrice, aussi lui, était bon railleur. Eric parlait poésie; Fabrice parla des dames, sachant bien que sur ce chapitre il conserverait sa supériorité. Ainsi se divertissait-il à poser une suite de questions, auxquelles Eric ne pouvait guère répondre : il y répondait lui-même, ou laissait Odoacre les résoudre le plus lourdement du monde.

XXII.

CASUISTIQUE FÉMININE.

D. Quand est-ce qu'une femme dit vrai?

R. Lorsqu'elle dit : *Peut-être*.

— Je proteste! cria Odoacre en vidant son verre.

D. Qu'est-ce qui plaît le plus à une jolie femme?

— Parbleu! dit le poëte, l'amour, la poésie, la vertu, le plaisir, la gloire, etc., etc.

R. Elle-même.

Eric laissa échapper un petit signe d'humeur.

D. Qu'est-ce qu'une femme pense de toutes les autres femmes?

R. Que les hommes sont parfaitement sots... n'est-ce pas, Eric?

— Certes, oui, répondit Eric d'un air contraint.

— Je vous rappelle à la pudeur! s'écria le seigneur poëte, la face écarlate.

D. Qu'est-ce que l'amour pour une coquette?

R. Un miroir où elle minaude.

— Bah! dit Odoacre.

D. Quelle est l'excuse de la plupart des femmes coupables?

Odoacre pensait qu'elles sont inexcusables.

R. C'est ce peu d'importance qu'elles attachent à leur faute.

D. Pourquoi la femme est-elle trompeuse?

R. Parce qu'elle est toute apparence, et que l'apparence...

— Jeu de mots, dit Eric, qui oubliait son rôle.

— Indécence! ajouta Odoacre.

D. Un homme de talent qu'est-il aux yeux des femmes?

R. Un homme beau ou laid, jeune ou vieux, riche ou pauvre.

Odoacre se leva en sursaut, comme s'il se fût agi de lui-même.

— Calomnie! calomnie! répétait-il. Moi, qui vous parle...

— Oh! les poëtes, c'est autre chose ; mais les chanteurs de romances leur font tort.

D. Puisqu'on crie à la calomnie, qu'est-ce donc qui calomnie les femmes?

— Ah! remarqua Eric, vous croyez qu'elles sont quelquefois calomniées?

R. Oui, par les choix qu'on leur voit faire.

— Je ne connais rien de plus insolent, dit Odoacre, depuis le propos du roi Salomon, qui prétendait que la femme est *amère*.

— Au fait, les femmes n'aiment rien mieux que les fruits verts.

D. Combien dure l'amour d'une femme?

— Tant que son amant le mérite, répondit chaleureusement Odoacre.

R. Jusqu'à ce que la curiosité soit satisfaite.

D. Quelles sont les femmes qui se plaisent le plus à la campagne?

— Oh! oh! dit Odoacre, ce sont celles qui ont l'âme mélancolique.

R. Ce sont les blondes, parce que la campagne leur sied mieux. Le soin d'une femme n'est-il pas d'assortir la nature entière avec la couleur de ses cheveux et la nuance de son teint?

D. Où les femmes placent-elles leur principale coquetterie?

R. Dans la naïveté.

D. A quoi les femmes s'étudient-elles toute leur vie?

Odoacre jura que leur unique étude était de plaire.

R. C'est à tout savoir, en gardant les grâces de l'ignorance.

Ici Eric essaya de placer quelques phrases incidentes; mais Fabrice, au risque d'abuser, reprit son interrogatoire.

D. Quelle est l'arme la meilleure des femmes pour nous opprimer?

Odoacre répondait que toute la tyrannie est du côté de l'autre sexe.

R. Leur faiblesse.

D. Par où pèchent les plus honnêtes femmes?

Selon le seigneur poëte, elles ne pèchent en rien.

R. Par une secrète jalousie qu'elles portent, vertueusement, aux filles galantes.

« Fi! dit Eric, c'est une vanterie de ces demoiselles.

— Comme il achève de se trahir! » pensa Fabrice.

D. Quel est l'état qui sourit le plus au sexe?

R. Celui de veuve.

Odoacre jeta un un cri d'indignation, et objecta que nombre de femmes mariées adoraient leurs maris... grâce au ciel.

« Celles-là, prétendit Fabrice, rêvent au veuvage par abstraction. »

D. Comment les femmes se faussent-elles l'esprit?

R. En regardant toujours les grandes choses par le petit bout de la lorgnette, et les petites par le verre grossissant.

Odoacre proposa de réciter une pièce de vers danois qu'il avait composée sur la supériorité de l'esprit des dames. Fabrice lui versa à boire.

D. Quelles sont la pudeur et la modestie de beaucoup de nos dames?

R. C'est de ne pas sortir à pied, quand il fait grand vent.

« Cela vous plaît à dire! cria Odoacre, qui avait épuisé sa défensive. »

D. D'où vient ce goût que les femmes ont pour les travestissements masculins?

Fabrice avait ménagé ce coup pour la fin. Odoacre porta vivement son verre à ses lèvres. Eric détourna la tête, voulant cacher qu'il rougissait. — Justement, un de ses gens entra et vint lui parler tout bas.

« Chers seigneurs, dit Eric en se levant de table, je vous ai montré tantôt ma salle de spectacle. Je vais vous donner à présent, s'il vous plaît, une petite représentation, faite pour vous divertir, je l'espère. »

XXIII.

UNE COMÉDIE AU NATUREL.

« Cher hôte, demanda Fabrice de l'air le plus innocent, notre jeu de demandes et de réponses vous déplaisait-il, que vous vous y soyez à peine mêlé?

— Je vous écoutais, seigneur, répondit Eric, et m'applaudissais de la complicité qui me lie avec vous... Mais il faut bien varier ses plaisirs. Nous allons voir quelques scènes jouées par des comédiens que nous connaissons et que j'amène sur mon petit théâtre sans qu'ils s'en doutent; voilà le piquant. Je me suis enquis de ce domino blanc qui avait, l'autre nuit, si fort excité les flammes rivales de vos deux serviteurs; c'est une jolie soubrette de certaine dame de mes parentes: quelques ducatons ont levé les scrupules que lui faisait son cœur; et comme la bonne fille ne se pique pas d'un extrême mystère dans les bagatelles d'amour, elle s'est engagée avec moi à donner rendez-vous au bourgeois et à son rival sur la scène même que j'ai dans ce château. Mon idée ne vous sourit-elle pas? Nous serons cachés dans un coin obscur de la salle, d'où nous pourrons voir et entendre tout ce qui se jouera sur le théâtre. Mais Lisette, qui sait ce qu'on doit aux convenances, m'a bien fait promettre que nous resterions invisibles, immobiles et muets, afin que ses deux soupirants ne se doutent jamais qu'ils ont soupiré en public. Le bourgeois surtout, m'a-t-elle dit, serait inconsolable d'avoir monté sur ce qu'il appelle les planches. Ainsi, tenons-nous discrètement cois... La comédie commencera aussitôt que le seigneur Fabrice m'aura donné la liberté de faire entrer en scène son bourgeois et son valet, comédiens sans le savoir, et auxquels je me suis permis de tendre cette petite embûche pour notre plaisir commun.

— Votre imagination me réjouit infiniment, dit Fabrice; prenons nos places, si vous le voulez.

— Je vais me gaudir du spectacle de ces amours du commun, s'écria le poëte Odoacre que le vin rendait plus bruyant encore que de coutume.—On lui fit jurer de ne plus souffler mot.

La salle du petit théâtre était dans une obscurité complète. Deux bougies sur une table éclairaient faiblement la scène, leur lumière ne dépassant pas la rampe. — Nos trois convives s'assirent ou plutôt se tapirent au fond d'une loge, toute noire; puis Eric frappa dans ses mains, et Lisette parut en scène.

Elle appela *à la cantonade* : « Holà, Joseph! » Joseph parut.

« Veuillez, dit Lisette, descendre au jardin. Sous les fenêtres de la chambre que j'occupais tout à l'heure, il y a un buisson et un sycomore. Dans le buisson, vous trouverez accroupi un jeune garçon qui porte une guitare attachée à son cou avec un ruban. Vous le ferez lever, en lui disant que vous êtes envoyé par moi, et vous l'amènerez ici sur la pointe des pieds. Puis vous retournerez d'où vous veniez; vous prendrez une échelle, vous monterez dans le sycomore: là, vous rencontrerez juché un homme déjà mûr, très-triste, vêtu de noir; vous le ferez descendre en lui disant de même que vous êtes envoyé par moi, et vous l'amènerez ici, toujours, sur la pointe des pieds... allez. »

Joseph sortit. Lisette vint s'asseoir auprès de la table, et feignit de travailler à quelque draperie. Elle était fort gentille sous sa cornette; à son air calme et modeste, vous ne l'eussiez pas prise pour celle qui gardait deux amoureux sous sa fenêtre, l'un dans le buisson, l'autre dans le sycomore, et qui allait faire une exhibition comique de cette couple d'adorateurs. Lisette paraissait très-attentive aux points de son aiguille, comme si elle-même ne se doutait pas qu'Eric et ses amis fussent cachés dans la salle. — Scène muette, excellente de naturel.

Tout à coup Ambroise, l'infortuné Ambroise, s'élance la guitare en main.

« Ah! Lisette! ah! cruelle!... gémit-il.

— Chut! » fait Lisette.

Elle se lève, va fermer les deux portes, puis se rasseoit auprès de la table et reprend son aiguille.

Ambroise recommence sa plainte :

« Ah! cruelle Lisette! que vous m'avez fait souffrir depuis hier! quelle férocité vous avez eue pour moi durant toute la nuit... Oui, jusqu'à feindre de ne pas me connaître, et jusqu'à me rebuter trois et quatre fois pour ce bourgeois imbécile, dont vous vous moquiez hier avec moi, et que je retrouve encore ce matin près de vous, dans votre chambrette, et faisant l'insipide avec vous... A peine, si vous me regardez, moi... Je supplie, vous daignez m'accorder un rendez-vous, ce soir, dans ce château du diable; deux heures d'horloge, je geins au fond de mon buisson, sans que votre fenêtre veuille s'ouvrir...

— J'étais en compagnie, dit Lisette.

— Et quelle compagnie, s'il vous plaît? Tout m'est suspect, maintenant, savez-vous, Lisette. Ce château? Pourquoi êtes-vous dans ce château? Et ce lieu même, ce lieu-ci, vraie caverne, qu'est-ce que cela? qu'y faites-vous?

— Vous le voyez, je festonne des draperies de théâtre... Nous sommes ici sur un théâtre...

— Un théâtre! dit Ambroise tout effaré.

— Un théâtre de société... L'endroit ne vous semble-t-il pas bien choisi pour un tête à tête? C'est le plus secret de toute la maison. Vous pouvez parler, crier, pas trop fort cependant, tirer même des sons de votre guitare; les portes sont fermées, personne ne vous entendra.

— Non, Lisette, je ne tirerai point de sons de ma guitare, mais je la briserai en mille pièces, si vous continuez à maltraiter le pauvre musicien. Mon Dieu! pourquoi avoir accepté d'abord mes chansons et mes petits soins, si vous vouliez tout de suite me prendre en dégoût et me martyriser? Que vous ai-je donc fait depuis hier, pour vous être devenu si horrible que vous donniez la préférence sur moi à un vieillard plus laid encore que son âge et plus sot encore qu'il n'est laid?... Ah! Lisette! Lisette! »

Ambroise s'était laissé tomber à genoux et continuait sur un ton pathétique à fendre des roches :

« Lisette! vous ne croyez peut-être pas à la force de mes sentiments parce qu'ils ne datent que d'hier; mais si vous saviez ce que c'est qu'un cœur qui n'a pas aimé une seule petite fois depuis deux grandes années! Comme cela s'enflamme! comme cela brûle tout d'un coup! Ah! soyez-en sûre, il n'y a point de princesse pour être aimée de la façon dont je vous aime, et, si vous aviez quelque pitié pour moi, je dépenserais avec vous toutes ces économies de tendresse que mon cruel maître m'a forcé de faire... et que, maintenant que je vous adore, je suis si content d'avoir faites... »

Ambroise achevait sa tirade passionnée, lorsque la porte, s'ouvrant soudain, donna passage au bourgeois Myron, que Joseph était allé querir sur le sycomore.

« Ventre diable! s'écria Ambroise en se relevant, que venez-vous encore faire ici, insupportable vieux veuf?

—Jeune malappris, répondit le bourgeois avec dignité, je vous intime l'ordre de vider le lieu, vu que c'est moi que madame attendait, et non une personne de votre étage.

— Quoi! Lisette, entendez-vous? il prétend que vous l'attendiez!

— Je ne m'en cache pas, je l'attendais.

— Ah! triple perfide! Mais ne m'avez-vous pas envoyé chercher aussi, moi?

— Je vous ai comme lui envoyé chercher. »

Le bourgeois, qui restait de sang-froid, pensa que mademoiselle Lisette devait avoir ses raisons d'agir ainsi. — Lisette se leva de l'air d'une femme qui va défendre sa vertu.

« Messieurs, dit-elle précieusement, je n'ai l'honneur de vous connaître l'un et l'autre que depuis hier; mais votre poursuite s'annonce avec une telle vivacité, qu'une honnête fille doit s'en alarmer. Je vous réunis donc tous les deux, le plus tôt que je puis, afin que vous vous expliquiez et que désormais vous ne peupliez plus les sycomores et les buissons qui se trouvent sous mes fenêtres. Il m'a semblé, d'ailleurs, que la présence d'un rival rendrait les explications de chacun de vous plus nettes et plus décisives. Veuillez parler, je suis ici pour vous entendre. »

Ce disant, Lisette planta ses deux petites mains dans les poches de son tablier blanc, et descendit la scène, comme ferait une jolie comédienne qui aime à se rapprocher du public. Cependant les deux compétiteurs se regardaient avec beaucoup d'embarras : ils se souhaitaient mutuellement à tous les cinq cents diables dans ce moment délicat où le cœur doit dévoiler ses intentions. Enfin le bourgeois, qui avait une façon positive de traiter les questions de tendresse, surmonta sa répugnance à parler devant un rival, tandis que Ambroise sentait son éloquence pathétique toute déconcertée par la présence de ce tiers ridicule. Myron descendit donc aussi, lui, la scène jusqu'à ce qu'il se trouvât auprès de Lisette; puis, tirant de sa poche une liasse de papiers :

« Mademoiselle, demanda-t-il, *m'expliquerai-je* par livres de France, florins d'Allemagne, ducats d'Italie, roubles de Russie, guinées d'Angleterre, doublons d'Espagne ou roupies d'Afrique?

— Qu'est-ce à dire? s'écria Ambroise en bondissant. Pour qui prenez-vous mademoiselle, d'oser ici faire sonner vos espèces?

— Le ton de mes paroles, reprit Myron cérémonieusement, suffit, je crois, à écarter le soupçon de l'impudente pensée que vous voulez me prêter. D'ailleurs la suite de mon discours en justifiera le commencement. Je demande à mademoiselle laquelle de ces monnaies lui est le plus familière, toutes me l'étant également, à cause de mon ancienne profession de changeur.

— Expliquez-vous, monsieur, en livres, sols et deniers, dit Lisette. »

Le bourgeois déplia ses papiers.

« Ma première femme, continua-t-il avec la même gravité, m'apporta en dot, soit espèces, soit biens fonciers, la valeur de vingt mille cinq cents livres. A la vérité, la coupable Ninette s'étant enfuie avec ses complices, en dérobant tout le numéraire de ma boutique, il ne me resta guère après sa fuite et son décès qu'une dizaine de mille livres sur la dot qu'elle m'avait apportée.

— Parbleu! dit Ambroise, j'ai un oncle, chanoine à Vérone, qui me laissera bien autant que vos dix mille livres.

— Votre oncle n'a pas encore trépassé, tandis que ma coupable première femme est décédée depuis fort longtemps... Je poursuis. — La veuve que j'épousai en deuxièmes noces possédait quinze mille livres environ, ce qui lui constituait une dot inférieure à celle de Ninette de cinq mille cinq cents livres; mais comme elle me donna tout son bien par testament, sans en soustraire un denier, je me trouvai en somme tenir d'elle cinq mille livres de plus que je n'avais hérité de Ninette; soit, en additionnant, vingt-cinq mille livres...

— Ah! pauvre mari! vingt-cinq mille livres, c'est un loyer assez maigre pour les tours pendables que vous ont joués ces deux dames! »

Ambroise fit suivre cette épigramme de plusieurs autres, espérant prévaloir, à force d'esprit et d'insolence, contre les chiffres imposants du barbon.

« Je connais des gens, répondit simplement le bourgeois, dont les dames se moquent à beaucoup meilleur compte... Mais je poursuis. Eponine, ma troisième épouse, avait peu de bien; elle rachetait sa pauvreté par une grande aptitude pour le commerce; et soit la façon excellente dont elle gouverna mes affaires, soit l'économie forcée que je fis durant mes deux années de prison, j'évalue à cinq mille livres encore le bénéfice de mon troisième mariage : ce qui donne trente mille, avec les ving-cinq mille sus relatées. »

Ambroise ricanait très-fort :

« Trente mille livres, voilà donc tout ce que vous apportiez à votre quatrième épouse? La, la! Trente mille livres pour un nez comme celui que vous avez, cher seigneur! Trente mille livres pour vos quarante-cinq printemps! Un peu plus de six cents livres par printemps! Ma foi! votre dame n'avait guère de cupidité, bourgeois...

— Ne parlez point ainsi de cette somme, monsieur le valet, dit Myron en haussant les épaules, vous ne saurez de votre vie ce que c'est que trente mille livres. Je poursuis : Ma quatrième femme, la meilleure, était aussi la plus riche. Outre un bien de campagne estimé dix mille livres, elle reçut en dot le double de cette somme, et me légua le tout lorsqu'elle se retira chez les dames de Saint-Michel. Trente mille et trente mille font soixante mille. »

Lisette prêtait aux comptes du bourgeois une attention soutenue. Ambroise ne tenait plus en place de dépit. Il prit sa guitare et se mit à pincer son plus joli morceau, sans doute pour détruire par ses accords le prestige des soixante mille livres. Lisette et le bourgeois le laissèrent exécuter son harmonie, sans même y prendre garde.

« Soixante mille livres net, poursuivit Myron, placées solidement en rentes sur la république de Venise, auxquelles je joindrai, pour mémoire, quelques morceaux de bonne terre qui sont mon patrimoine, et encore la pension de deux mille livres que le seigneur Fabrice a la libéralité de me faire depuis qu'il m'a attaché à sa personne...

— Ah! le mauvais maître! s'écria Ambroise en jetant sa guitare. Deux mille livres pour avoir à ses côtés cette triste figure! Deux mille livres pour vous entendre conter des histoires à dormir debout!... Et à moi, moi son fidèle serviteur, moi qui ai renoncé pour lui plaire à mon pays, à la musique, aux belles, il m'en donne tout au plus cinq cents!...

— Il ne compte pas ce qu'il ramasse chez moi par mégarde, dit Fabrice tout bas à Eric.

— Mais Lisette, chère Lisette, reprenait Ambroise avec feu, est-ce bien à vous qu'on vient parler de mille et de cents? Comment endurez-vous un tel affront? Et de la part de qui? De la part de ce vieux rogneur d'écus, de ce calamiteux, de ce Sganarelle, de ce marchand de fausse monnaie, qui croit que vos beaux yeux sont faits pour lui, et cela parce qu'il a soixante mille livres dans sa poche!... »

Ambroise n'était pas au bout de ce furieux chapelet. Lisette l'interrompit sagement.

« Ne calomniez pas M. Myron, dit-elle, avant de l'avoir écouté jusqu'à la fin; car, j'imagine, il lui reste encore quelque chose à dire.

ALBERT-AUBERT.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Courrier de Paris.

Assurément vous n'attendez de notre part rien de neuf et d'inédit; tout ce qui se passe en ce moment à Paris s'accomplit à la face du ciel. Depuis plusieurs jours, Paris tout entier est descendu sur la place publique : les réunions, les cérémonies, les discours, les fêtes, tout a revêtu une physionomie populaire; c'est un grand spectacle qu'il faut voir, et qu'on ne saurait raconter, qui ne se décrit pas, et dont *l'Illustration* doit fixer le souvenir par quelques scènes. Quelle plus belle occasion pourrait être offerte à ce journal de remplir son rôle et de garnir ses cadres? Miroir perpétuel, écho impartial et sincère, il honore tous les courages, il rend justice à tous les efforts. Mais quittons ce style de prospectus; nous voilà dans la barricade.

La barricade est toujours le prologue de cette vaste et dramatique trilogie qui s'appelle une révolution parisienne. La barricade est la citadelle du peuple; elle a, comme l'autre, ses murailles, ses créneaux et ses meurtrières; elle est flanquée de son corps de garde et couronnée par ses défenseurs, qui l'ont élevée et fabriquée de leurs mains avec une dextérité et une promptitude incroyables. Dans ce réseau de fortifications improvisées, dont les mailles enserraient la capitale, la foule a pu admirer, comme modèle et perfection du genre, les barricades de la porte Saint-Martin, de la porte Montmartre et de l'ancienne porte Saint-Honoré. Cette der-

nière est construite à l'endroit même où s'éleva, sous la Fronde, cette barricade où faillit périr le président Mathieu Molé. C'est ici que se passa la scène suivante, bien digne d'un temps héroïque. Un jeune homme paraissait au-dessus de la barricade et se découvrait tout entier; il chargeait son arme, ajustait et tirait tranquillement. Les soldats tiraient sur lui, mais pas une balle ne l'atteignait. Cette manœuvre s'étant renouvelée plusieurs fois, l'officier finit par engager son monde à ne plus tirer sur lui, et aussitôt le jeune homme, s'apercevant de la détermination des gardes municipaux, se retira sans avoir abaissé son arme et ne reparut plus. C'est en lisant de pareils traits qu'une dame aussi distinguée par son rang que par son esprit disait : « Dans les trois journées de février, Jacques Bonhomme est devenu un grand homme. »



Défense d'une barricade. 24 février 1848.

Mais vous voyez bien que notre dessinateur a jeté un voile sur le combat, pour arriver plus vite à la victoire et à ses moralités. C'est d'abord le trône de Juillet promené dans les rues et dirigé vers la place de la Bastille, où l'attend le bûcher expiatoire, c'est ensuite le *voleur fusillé*, le seul à peu près que la justice expéditive du peuple ait eu à punir. Ce malheureux fut pris, au coin de la rue Jeannisson, volant un couvert d'argent et tout aussitôt les braves qui combattaient avec lui s'en aperçurent et lui dirent : « Tu n'es pas de notre cause, nous te désavouons; à genoux tout de suite,» et quatre balles l'étendirent mort à leurs pieds.

Cependant, grâce à notre dernière vignette, nous sommes arrivés en vue de l'hôtel-de-ville, où cent mille clameurs retentissent. Est-ce l'ouragan de l'émeute qui va soulever une seconde fois le flot populaire? Il s'agit de la dispute des couleurs et du drapeau : « Citoyens, s'écrie alors M. de Lamartine, vous demandez le drapeau rouge; pour ma part je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire en deux mots pourquoi je le repousse de toute la force de mon patriotisme : c'est que notre drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la république et l'empire, avec nos libertés et nos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans des flots de sang. » Faut-il ajouter, pour ceux qui l'ignorent, qu'autrefois le rouge fut la couleur exclusive de la royauté ? C'est le rouge qu'adopta le roi d'Angleterre, Henri V, proclamé roi de France à Paris en 1420, et il est encore la couleur favorite des Anglais.

Le peuple promenant le trône de Louis-Philippe. 24 février 1848.

Cependant, une manifestation d'un caractère plus pacifique allait avoir lieu à la même place. Au milieu de ce peuple armé, dont les rangs s'ouvrent avec respect, s'avance la procession des crèches et des salles d'asile, en tête de laquelle marchent mesdames de Lamartine et de Beauvau, suivies de l'imposant cortége des dames patronesses et de cette foule d'enfants du peuple confiés à leur tutelle; puis venaient ensemble, et se donnant la main, des prêtres catholiques et des ministres protestants.

Eh! quel temps fut jamais plus fertile en miracles! A deux pas de là, le lendemain, dans la cathédrale, M. Lacordaire réunissait aux pieds de sa chaire une foule immense, et il lui parlait du ciel et des choses du temps, du Christ et du peuple; c'était à la fois le discours d'un dominicain et d'un citoyen : « On vous disait que le peuple est perdu, s'écriait-il; et il est sauvé, il est sauveur! » Puis, rentrant dans le texte de son discours, la démonstration de l'existence de Dieu : « A quoi bon vous le démontrer en présence de ce qui se passe; vous auriez le droit de me traiter de sacrilége. Ah! si j'osais entreprendre de vous démontrer Dieu, les portes de cette cathédrale s'ouvriraient d'elles-mêmes et laisseraient voir ce peuple, superbe en sa colère, portant Dieu jusqu'à son autel au milieu du respect et des bénédictions! » Quant à cet autre spectacle que la capitale a déroulé dans la journée de ce même dimanche, sur la ligne glorieusement

mutilée de ses boulevards, vous en aurez retrouvé l'image et le récit sur un feuillet voisin du nôtre. Un mot, s'il vous plaît, à propos de *choses* moins mémorables.

Si les émotions de la quinzaine ont mis en deuil le Jardin d'Hiver, bientôt néanmoins ce quartier général de la charité parisienne sera rendu à ses pompes et à ses bonnes œuvres. Le bal annoncé de Petit-Bourg n'est que partie remise, et les délais qu'il a subis profiteront aux souscripteurs. N'est-il pas nécessaire que les plaisirs prennent de plus en plus la livrée de la charité? Le carnaval sévira peu cette année, et c'est à peine si l'on retrouve son nom dans quelques bouches. Cette dernière révolution doit mettre le comble à ses disgrâces; l'ardeur qu'il provoque et l'entrain qu'il exige ont bien d'autres dérivatifs. Encore quelques années, et sans doute le bal masqué, cette dernière institution subsistant de l'ancien régime, aura complétement disparu. Il y a longtemps d'ailleurs que l'intrigue ne s'y montre plus, et qu'est-ce qu'un bal masqué sans intrigue? Nous sommes présentement un peuple trop positif et trop sérieux pour goûter ces distractions d'un autre âge.

D'ailleurs comment ferait-on marcher désormais les soins et les soucis de la chose publique avec les travestissements du faux nez et les accoutrements bizarres et ridicules? Cette année, du moins, l'Opéra fait pénitence. Ce dictateur du carnaval, qui enrégimentait des musiciens infernaux, se livrait au *chienlit*, et dressait des autels à Musard, lève à peine une jambe timide.

Certes notre temps se moralise et se purifie, et chaque jour éclaire la démolition de quelque vieux scandale. Hier encore ne mettait-on pas à bas, rue des Moulins, une maison habitée jadis par un vice quasi couronné. La célèbre Dubarri, ou du moins sa demeure, pouvait-elle éviter les coups de pioche qui ont frappé depuis quelque temps les séjours habités jadis par Sophie Arnoult, par mademoiselle Laguerre et par la Guimard?

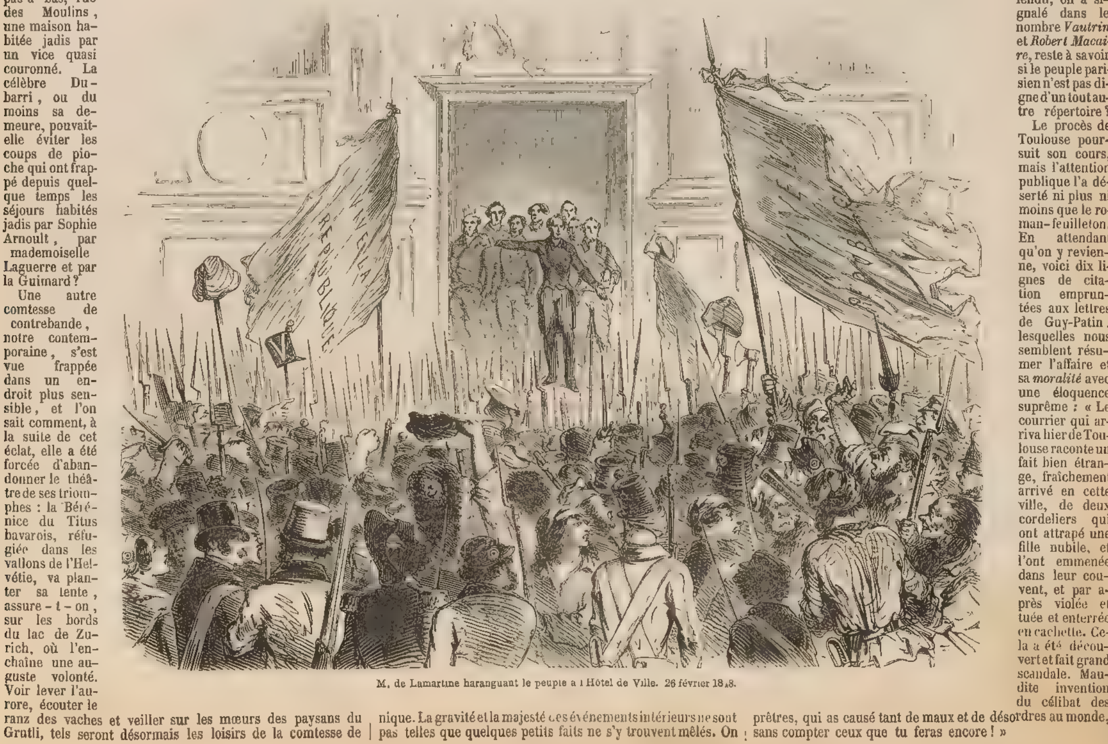
Une autre comtesse de contrebande, notre contemporaine, s'est vue frappée dans un endroit plus sensible, et l'on sait comment, à la suite de cet éclat, elle a été forcée d'abandonner le théâtre de ses triomphes : la Bérénice du Titus bavarois, réfugiée dans les vallons de l'Helvétie, va planter sa tente, assure-t-on, sur les bords du lac de Zurich, où l'enchaîne une auguste volonté. Voir lever l'aurore, écouter le ranz des vaches et veiller sur les mœurs des paysans du Grutli, tels seront désormais les loisirs de la comtesse de Lansfeld. Qui se serait douté qu'on l'avait fait venir de Paris pour être Suissesse.

Justice sommaire du peuple à l'égard des voleurs. 25 février 1848.

Mais ne cherchons pas plus longtemps *extrà muros* les accidents qui servent ordinairement de prétexte à notre petite chronique. La gravité et la majesté des événements intérieurs ne sont pas telles que quelques petits faits ne s'y trouvent mêlés. On vient de changer la dénomination de plusieurs rues, et c'était justice. Des noms consacrés à rappeler le souvenir de grandes choses valent mieux que des appellations saugrenues ou que celles qui perpétueraient parmi nous la mémoire de personnages insignifiants. On parle d'étendre et de généraliser la mesure, en ce sens que le premier entrepreneur venu ne sera plus libre d'appliquer son nom de famille à telle rue réputée ouverte par lui pour le bien de l'humanité. On a cité plusieurs exemples des conséquences de cet abus; le suivant mérite d'être consigné dans les circonstances présentes : il n'y a pas longtemps qu'on annonçait la vente, par autorité de justice, de la maison de M. X... située dans une rue qu'il avait décorée de son nom, et l'un des créanciers du débiteur en fuite avait demandé à l'autorité que le nom de ce constructeur fût enlevé à la rue et remplacé par celui du syndic de la faillite. Il faut rappeler aussi aux glorioles de nos jours cette vieille coutume de nos pères, qui n'accordaient qu'aux grands citoyens morts l'honneur insigne de décorer de leur nom les murailles de la cité.

Le calme de la ville a fait rouvrir les spectacles, et la plupart de ces salles se sont repeuplées comme par enchantement; on pense bien que l'enthousiasme n'a fait que changer de théâtre. Les auteurs, pris au dépourvu par la rapidité de l'événement, n'ont pas achevé les pièces nouvelles destinées à le célébrer, et, jusqu'à présent, la *Marseillaise* est la seule pièce de circonstance. Chaque soir, les comédiens l'entonnent sur la scène, dans leur costume de garde national. Les nouveautés annoncées comme prochaines seront des reprises qui auront pour beaucoup de personnes le piquant et l'intérêt du fruit défendu; on a signalé dans le nombre *Vautrin* et *Robert Macaire*, reste à savoir si le peuple parisien n'est pas digne d'un tout autre répertoire?

Le procès de Toulouse poursuit son cours, mais l'attention publique l'a déserté ni plus ni moins que le roman-feuilleton. En attendant qu'on y revienne, voici dix lignes de citation empruntées aux lettres de Guy-Patin, lesquelles nous semblent résumer l'affaire et sa *moralité* avec une éloquence suprême : « Le courrier qui arriva hier de Toulouse raconte un fait bien étrange, fraîchement arrivé en cette ville, de deux cordeliers qui ont attrapé une fille nubile, et l'ont emmenée dans leur couvent, et par après violée et tuée et enterrée en cachette. Cela a été découvert et fait grand scandale. Maudite invention du célibat des prêtres, qui as causé tant de maux et de désordres au monde, sans compter ceux que tu feras encore ! »



M. de Lamartine haranguant le peuple à l'Hôtel de Ville. 26 février 1848.

Le général Garnison.

Au milieu de ce qui se passe, au milieu d'un peuple en armes, seul maintien possible de l'ordre et de la sécurité publique, nous avons cru tout à la fois intéressant, bon et utile, de publier le récit qu'on va lire et qui offre une frappante analogie avec les circonstances actuelles. On n'y verra pas sans surprise et même sans admiration des sous-officiers, naguère soldats, investis tout à coup dans une grande ville d'une autorité supérieure, faisant régner au milieu d'une armée en émeute la discipline la plus parfaite, prendre sans hésitation les mesures administratives les plus sages et qui atteignaient le mieux leur but, s'abstenir de tout excès, se garantir des piéges tendus à leur ambition et à leur inexpérience des hommes et des choses, et déposer enfin le pouvoir sans qu'aucun cri, aucune insulte en eût signalé la durée.

Vers la fin d'avril 1815, après le désastre de Waterloo, la ville de Strasbourg était dans une position fort critique. Les armées alliées avaient envoyé au brave général Rapp, commandant la place, un parlementaire pour lui en demander la remise; le général avait refusé : quelques engagements aux alentours de la place s'en étaient suivis, puis une convention militaire avait été conclue et les hostilités avaient cessé.

Désespérant de se rendre maîtres de Strasbourg par la force, les alliés cherchèrent à se ménager des intelligences dans la place. Ils y réussirent en employant deux moyens, l'or et la frayeur, s'assurèrent ainsi du concours d'un certain nombre d'individus avides ou peureux, et fomentèrent une révolte dont on verra plus loin l'effet et le singulier caractère.

Les idées de trahison avaient alors grand cours et exerçaient un grand empire sur l'esprit des soldats irrités de la catastrophe de Mont-Saint-Jean et disposés à l'attribuer à toute autre cause que la fatalité et l'inégalité du nombre. Leur imagination leur faisait voir des traîtres parmi les généraux, les officiers, les soldats mêmes. On leur fit accroire sans peine que le général Rapp, en les retenant dans la place au lieu de les conduire devant un ennemi qu'ils ne redoutaient nullement, les trahissait. Des circonstances fâcheuses vinrent donner à ces bruits une sorte de consistance. Le général Rapp, qui commandait, outre Strasbourg, l'armée du Rhin, reçut du roi Louis XVIII l'ordre de licencier ses troupes en renvoyant chaque homme isolément et sans armes ; puis une injonction lui fut faite de livrer à des commissaires russes dix mille fusils tirés de l'arsenal de Strasbourg. Ces deux ordres obligèrent le général en chef d'entrer en correspondance avec les alliés. Les échanges fréquents de courriers, le mystère que l'on dut mettre dans la livraison des fusils pour en ôter la connaissance aux soldats qu'on voulait désarmer d'autre part, vinrent corroborer les soupçons et attisèrent l'incendie. La malveillance répandit, et les soldats répétèrent bientôt que le général Rapp s'était vendu aux Autrichiens et avait reçu d'eux plusieurs millions pour les introduire dans la place. On ajoutait que, s'il renvoyait les soldats individuellement et désarmés, c'était d'après une convention et pour qu'ils tombassent entre les mains de l'ennemi.

Le général Rapp cependant, loin de soupçonner pareille trame, faisait tous ses efforts dans la vue d'obtenir du gouvernement du roi l'argent nécessaire pour payer l'arriéré de la solde aux troupes licenciées ; mais il n'avait pu réussir qu'à se faire délivrer par le trésor une traite de quatre cent mille francs et par les autorités civiles de la place une somme de cent soixante autres mille, ressources tout à fait insuffisantes. Ce n'était pas avec cela qu'il fallait espérer de satisfaire les troupes, animées sans cesse par de faux bruits. L'insurrection ne tarda point à éclater : elle fut soudaine, générale et sans pareille dans l'histoire.

Le 2 septembre, à huit heures du matin, une soixantaine d'officiers subalternes de différents régiments s'assemblèrent dans un des bastions de la place et rédigèrent l'arrêté suivant :

« Au nom de l'armée du Rhin, les officiers, sous-officiers et soldats n'obéiront aux ordres donnés pour le licenciement qu'aux conditions suivantes :

« Art. 1er Les officiers, sous-officiers et soldats ne quitteront l'armée qu'après avoir été soldés de tout ce qui leur est dû

« Art. 2. Ils partiront tous le même jour, emportant armes, bagages, et cinquante cartouches chacun, etc., etc. »

Immédiatement après avoir libellé cette déclaration, ils se rendirent chez le général en chef pour lui en donner communication. Celui-ci était alors malade, et dans le moment au bain. Étonné de cette visite inattendue, il donne l'ordre de laisser entrer; cinq officiers se présentent, exposent l'objet de leur mission, et déclarent que l'armée ne subira le licenciement qu'autant que les conditions qu'ils viennent de faire connaître auront été remplies. A ce mot de *conditions*, le général Rapp, furieux, s'élance du bain, et arrachant le papier des mains de l'orateur : « Quoi ! messieurs, vous voulez m'imposer des conditions d'obéissance, des conditions, à moi ? »

Le ton de voix du général, son regard, l'expression de son visage, sa situation maladive même, imposèrent à la députation, qui se retira confuse, et chacun de ses membres alla rendre compte à son régiment de l'accueil fait à leur démarche commune.

Lorsque les officiers, rassemblés au nombre de cinq cents, reçurent cette réponse, qu'ils attendaient avec impatience, ils sentirent qu'un homme du caractère de leur général n'était point susceptible d'intimidation, et qu'en faisant eux-mêmes une nouvelle tentative auprès de lui, ils ne réussiraient pas mieux que leurs supérieurs à épaulettes. Toutefois leur parti était pris ; ils vinrent se ranger en bataille près de l'hôtel occupé par leur général en chef, et demandèrent à être introduits auprès de lui. L'aide de camp de service demande à connaître, avant de les présenter, les motifs qui les amènent; ils refusent d'entrer en explication avec lui. « Quel est le chef de la troupe? » demande cet officier. « Aucuns... tous, » répondent-ils en masse. Il veut leur faire des représentations sur l'acte d'indiscipline dont ils se rendent coupables; mille voix l'interrompent : « De l'argent, de l'argent! nous voulons être payés! nous saurons nous faire payer ! »

Le colonel Schneider, chef d'état-major du corps d'armée, et dont ils ont tant de fois admiré la résolution au milieu du danger, essaye vainement de les calmer ; il n'entend que le seul cri : « De l'argent, de l'argent ! »

Mais pour ne pas faire de menaces inutiles, ils se dispersent, après être convenus d'un rendez-vous. C'est alors que, réunis entre eux, ils prennent le parti de procéder à l'élection de nouveaux chefs. Le premier nommé fut le sergent Dalouzy, du 7e d'infanterie légère, connu par sa capacité, son audace et une certaine façon soldatesque qui lui était propre : il réunit tous les suffrages.

Aussitôt il harangue ceux qui l'ont élu par acclamation : « Vous voulez être payés! s'écria-t-il, eh bien, si vous promettez de m'obeir, de vous abstenir de tout désordre, de faire respecter les propriétés, de protéger les personnes, je jure sur ma tête que vous le serez avant vingt-quatre heures. »

Ce discours est accueilli avec des cris de joie, et le sergent est nommé général; il choisit pour son chef d'état major le tambour-major du 58e régiment ; un autre sous-officier est chargé des fonctions de gouverneur de la place ; un troisième, du commandement de la première division; un quatrième, de la seconde, ainsi des colonels, des chefs de bataillon, des capitaines, et l'état-major se trouve complété ainsi.

Cependant le général Rapp, surpris d'une infraction si grave, s'était habillé à la hâte, et se dirigeait sur les lieux pour tenter d'approfondir et de comprimer les mouvements séditieux ; mais les opérations dont nous venons de parler avaient été conduites avec une telle célérité, qu'au moment où il sortait accompagné de son chef d'état-major et de quelques officiers, les colonnes, suivies d'une foule nombreuse, débouchaient déjà par toutes les issues qui conduisaient à son hôtel. Dès qu'elles aperçoivent le général en chef, les troupes se mettent précipitamment en bataille et croisent la baïonnette pour l'empêcher de passer ; puis des cris forcenés, partis des derniers rangs, se font entendre. On le menace, on l'accuse d'avoir vendu l'armée. Ces accusations avaient été propagées par des misérables répandus dans les groupes du peuple, comme il s'en trouve malheureusement partout et toujours ; il ne s'agit de rien moins que de faire massacrer le guerrier que la mort a respecté sur tant de champs de bataille. La fureur et la confusion se répandent de proche en proche; on veut le fusiller, le mitrailler même, car dans ce moment huit pièces de canon arrivent au galop et sont dirigées sur lui ; les pointeurs suivent ses mouvements : il n'est protégé que par le voisinage de ceux qui l'entourent et que l'on craint d'atteindre par la même décharge. « Rangez-vous, s'écrient à ces derniers les artilleurs égarés, que nous tirions dessus ! » Un obusier s'attache avec tant de persévérance au groupe où se trouve le général, que celui-ci s'en aperçoit; il court au canonnier qui tient la mèche : « Eh bien ! que prétends-tu faire, malheureux? lui dit-il ; veux-tu me tuer? mets le feu, me voici à l'embouchure. — Ah ! mon général, s'écrie le soldat, en laissant échapper son boutefeu, j'ai été au siége de Dantzick avec vous; je vous donnerais ma vie... mais les camarades veulent être payés : je suis obligé de faire comme eux, » et il reprend sa mèche.

Désespérant de se faire entendre au milieu des clameurs de la multitude, dont les flots grossissaient incessamment, le général se décida à rentrer dans son hôtel : les troupes l'y suivirent et les différentes avenues en furent sur-le-champ occupées par mille hommes d'infanterie, huit escadrons et huit pièces d'artillerie. Cette garde se nomma la garde extérieure du palais (1). Un bataillon de grenadiers vint s'établir dans la cour, et prit la dénomination de garde intérieure. Environ soixante factionnaires furent placés deux à deux à toutes les portes et sur l'escalier qui conduisait à l'appartement du général en chef ; il y en eut même pendant quelques instants jusqu'à la porte de sa chambre à coucher. Des postes occupèrent ensuite le télégraphe et l'hôtel des monnaies.

Pour témoigner en même temps que la garnison n'avait aucun mauvais dessein, un détachement fut envoyé par Dalouzy à l'hôtel du général autrichien Volckmann, qui se trouvait alors dans la place, et cette troupe fut mise à sa disposition. Le tambour-major du 58e se rendit avec un trompette et leur signifia que s'il respectait la trêve, la garnison ne se porterait à aucun acte d'hostilité, mais que s'ils tentaient de profiter de la mésintelligence qui régnait entre les chefs et les soldats, elle saurait opposer une noble résistance.

Sur ces entrefaites, Dalouzy avait établi son quartier général sur la place d'armes, et créé deux commissions, l'une des vivres, composée de fourriers; l'autre des finances, formée de sergents majors; elles se constituèrent en permanence, délibérèrent sur les mesures les plus propres à maintenir la tranquillité publique et à mettre la ville à l'abri de toute surprise. Les postes de la citadelle et ceux de l'intérieur furent doublés; on plaça même des gardes à quelques vieilles poternes qui jusque-là avaient été négligées ; on renforça la ligne extérieure; les troupes bivouaquèrent dans les rues ; enfin aucune des précautions que peut suggérer la prudence la plus soupçonneuse ne fut négligée.

Afin de prévenir les excès auxquels la malveillance pouvait exciter les soldats, Dalouzy leur défendit, sous peine de mort, d'entrer dans aucun lieu où se vendait de l'eau-de-vie, du vin ou de la bière. La même peine fut portée contre tous ceux qui se rendraient coupables de pillage, de désordre et d'insubordination, et pour assurer encore mieux la tranquillité publique, il fut résolu que l'armée sous les armes serait instruite de six heures en six heures de la situation.

(1) Ce palais que Napoléon s'était réservé à Strasbourg servait de quartier général au général Rapp.

Ces dispositions prises, le receveur général du département du Bas-Rhin et l'inspecteur aux revues des corps d'armée furent mandés devant le chef Dalouzy et les deux commissions. Le dernier fit un état approximatif des sommes nécessaires pour mettre la solde au courant ; le premier présenta l'état de son avoir en caisse, après quoi Dalouzy convoqua le conseil municipal, auquel il exposa les motifs qui avaient déterminé la garnison à prendre les armes, et il pria le maire d'aviser aux moyens de faire des fonds, pour acquitter l'arriéré.

Il envoya au général Rapp une députation composée du gouverneur de la place et de cinq ou six généraux sergents.

« Que me voulez-vous encore? » leur dit le général en chef avec l'accent de l'indignation et du mépris ? « vous êtes indignes de porter l'uniforme français... J'ai cru que vous étiez des hommes d'honneur; je me suis trompé... Vous vous êtes laissé séduire par des misérables... Que prétendez-vous faire? Pourquoi ces gardes qui environnent le palais? pourquoi cette artillerie dirigée contre moi?... je suis donc bien redoutable! croit-on que je veuille m'évader ? et pour quelle raison m'éloignerais-je? Je ne crains rien... je ne vous crains pas... Mais au fait que me voulez-vous ! »

L'agitation du général, en prononçant ces mots, contrastait fortement avec la sombre attitude de la députation. Confus de retenir captif un chef qu'ils aimaient, et dont la valeur leur était si connue, ces officiers gardaient un profond silence ; ils allaient se retirer, quand l'un d'eux, prenant la parole : « Mon général, dit-il, nous avons appris que les autres corps d'armée ont été payés, nos soldats veulent l'être également ; ils sont en révolte contre vous, mais ils nous obéissent : nous ne demandons que ce qui nous est dû, le faible dédommagement de notre sang répandu, des blessures dont nos corps sont couverts ; nous ne demandons que ce qui nous est indispensable pour faire notre route et nous retirer dans nos foyers. Les troupes ne rentreront dans l'ordre que lorsque la solde sera alignée pour tout le monde.

— Il n'y a pas assez d'argent, répondit le général, j'ai eu l'intention de vous faire payer, même de vos masses; j'ai envoyé un aide de camp à Paris ; il a vu les ministres, mais on n'a pu lui donner que quatre cent mille francs. C'est cette somme, jointe à celle qui est déjà dans la caisse du payeur, que je ferai répartir entre les régiments.

— L'armée veut être payée, mon général.

— Je vous ai dit ce que j'avais à vous dire, retirez-vous et rentrez au plus tôt dans l'ordre... Si l'ennemi a malheureusement connaissance de ce qui se passe ici, que deviendrez-vous ?

— Tout est prévu, mon général ; un régiment de cavalerie et douze pièces de canon sont partis pour renforcer la division qui est au camp ; il vous est facile de nous faire payer, et vous avez tout à craindre de la part des soldats, si d'ici à vingt-quatre heures ils ne sont pas satisfaits.

— Que m'importe, à moi, ce que vous et vos soldats pouvez faire. Je vous répète que vous n'aurez que les fonds qui vous sont destinés. Quelque chose qui puisse arriver, n'espérez pas me contraindre à faire ce que mon devoir défend.

— Général, les soldats peuvent vous conduire à la citadelle ; ils peuvent même vous fusiller ; nous répondons d'eux maintenant, mais si vous ne nous faites pas payer...

— Je n'ai plus rien à vous dire ; sortez à l'instant de chez moi... si vous me fusillez ;... eh bien ! je préfère la mort à la honte... vous êtes des instruments de la malveillance et d'une conspiration que vous ne connaissez pas... L'ennemi est peut-être d'accord... Je vous rends responsables de tout ce qui peut arriver... Vous m'avez entendu, sortez... Je rougis de converser avec des rebelles. »

Ce mot de conspiration fit sur les sous-officiers députés une impression très-vive. Ils se retirèrent en protestant que s'il y avait parmi eux des hommes qui eussent des intentions cachées, ils l'ignoraient ; que pour eux, ils ne voulaient qu'être payés, et qu'ils allaient lui amener les autorités civiles afin qu'il donnât l'ordre de faire les fonds.

Tandis que Dalouzy et son conseil avisaient aux moyens d'assurer la tranquillité publique et de faire acquitter la solde arriérée, l'armée avait exécuté divers mouvements ; elle avait fait des marches, des contre-marches toujours au pas de course, sans se permettre une menace contre les officiers et les généraux qu'elle avait mis en arrestation. Ce silence, peu ordinaire aux militaires français, avait quelque chose de sinistre et qui frappait les habitants de terreur. Les troupes s'étaient ensuite tenues tranquilles dans les différents postes et dans leurs bivouacs des rues; mais elles ne communiquaient point avec les habitants; elles refusaient même de répondre à leurs questions. Dans les rues, sur les places on voyait se former instantanément des groupes qui se dispersaient ensuite après s'être communiqué tout bas, soit des ordres, soit des avis. La ville entière était plongée dans une sombre inquiétude ; on se rappelait des époques funestes, on craignait de les voir renaître : chacun tremblait pour ses biens, pour sa vie même. Enfin, sur les instances du conseil municipal, les habitants de Strasbourg consentirent à faire les fonds nécessaires et à donner à la frayeur ce qu'ils avaient si longtemps refusé aux prières du général en chef. Celui-ci envoya alors son chef d'état-major auprès des autorités pour régler avec elle la répartition de l'emprunt. Un caporal et six hommes conduisirent cet officier à l'hôtel de ville et ne le quittèrent pas de vue ; il y termina ses comptes, et revint au palais avec la même escorte.

Pendant que ceci se passait, les généraux et les chefs de corps employaient tour à tour les menaces et les prières pour ramener les mutins à leur devoir : ceux-ci, qui n'avaient aucun motif pour haïr leurs supérieurs, et qui n'auraient point osé leur manquer en face, usaient d'artifice pour échapper à l'ascendant et aux représentations qu'ils redoutaient. Ainsi, lorsqu'un officier se dirigeait d'un côté, les soldats de son corps s'éloignaient ; ceux d'un autre corps et d'une autre arme se présentaient devant lui, et pendant qu'il entrait en pourparler avec ces derniers, les autres vociféraient par der-

rière. Si malgré cette tactique, l'officier parvenait à joindre un de ses subordonnés et lui adressait des reproches : « Moi, mon officier, répondait le soldat d'un air de douceur parfaite, je ne fais rien, je ne dis mot, » et il se perdait dans la foule.

Enfin, pour se délivrer de ces sollicitations importunes, les mutins prirent une mesure générale, ce fut de consigner dans leurs logements les généraux et tous ceux qui avaient un commandement de quelque importance.

Les alarmes conçues par les habitants ne tardèrent pas à se calmer. La retraite fut battue avant la nuit, et, dès cet instant, les patrouilles se succédèrent sans interruption. Plusieurs ordres du jour du général-sergent Dalouzy furent lus à chaque poste : il recommandait la tranquillité, l'obéissance et promettait que les payements seraient effectués dans les vingt-quatre heures. L'une de ces pièces était ainsi conçue : « Tout va bien, *les habitants financent*, et les payements vont commencer. — Signé GARNISON. » (C'était le nom de guerre qu'avait pris le sergent Dalouzy, du moment où il avait été investi du commandement en chef de la troupe insurgée.) La ville eut ordre d'illuminer, afin qu'il fût plus facile d'exercer une surveillance sévère.

Les moteurs secrets de l'insurrection n'avaient pas tardé à s'apercevoir qu'une sagesse désespérante présidait à tous les conseils, et que leur but était tout à fait manqué s'ils ne réussissaient pas à échauffer de nouveau les esprits et à exciter quelque émeute où il y eût du sang versé.

Ils firent donc, vers cinq heures du soir, arriver au galop, sur la place d'armes, un chasseur à cheval du septième régiment, annonçant qu'on venait d'arrêter trois fourgons chargés d'or, appartenant au général Rapp, qui les faisait sortir sous la protection des Autrichiens. « Ces trois voitures, ajoutait-il, ont été conduites au pont couvert, et voici le reçu que je porte à notre commandant en chef. Il faut fusiller le général Rapp, c'est un traître; il nous a vendus à l'ennemi. »

Ce discours produisit peu d'effet. Les troupes maltraitaient leur général en chef pour l'obliger à lever des contributions qui devaient servir à payer leur solde; mais elles ne nourrissaient d'ailleurs aucun soupçon contre lui; elles le regardaient toujours comme un homme d'honneur, et ne mettaient pas plus en doute sa probité que sa bravoure. Ces provocations au meurtre, si directes, finirent même par exciter la défiance des soldats, et ils redoublèrent de circonspection.

D'ailleurs, au milieu de l'effervescence générale, une circonstance particulière était venue tout à coup refroidir les soldats, et n'avait pas peu contribué à les faire rentrer dans l'ordre, qui se fit remarquer vers le soir. La ligne ennemie, dans la matinée, avait resserré ses cantonnements et reçu des renforts. Cette concordance des mesures prises par les alliés avec un événement qu'ils ne pouvaient pas encore connaître dans ses détails, donnait beaucoup à penser; aussi la troupe qui occupait les dehors de la place avait-elle doublé ses grand'gardes. Nous avons dit qu'un renfort et de l'artillerie étaient sortis de la place, par ordre de Dalouzy et de son conseil.

L'ennemi, intimidé, n'osa rien entreprendre : peut-être attendait-il le résultat des machinations qu'il avait ourdies dans la ville; peut-être craignait-il de se compromettre avec une armée d'autant plus redoutable, qu'elle s'était imposé l'obligation de vaincre.

Dalouzy, ou, si l'on veut, le général *Garnison*, redoublait de surveillance pour maintenir la tranquillité publique, et se montrait fréquemment dans les rues de la ville, environné de son état-major, tous en uniforme de sergents, et à cheval, pour s'assurer de l'exécution de ses ordres. Dès qu'il paraissait, les tambours battaient aux champs, les postes prenaient les armes et lui rendaient les honneurs dus à un commandant en chef. Ainsi, Strasbourg offrait l'image de l'ordre au milieu du désordre, et une discipline sévère régnait au milieu d'une armée en révolte.

Cependant l'emprunt avait été réalisé; les officiers payeurs, suivant l'ordre numérique de leur régiment, furent conduits sous bonne escorte chez le payeur général, où ils touchèrent les sommes nécessaires pour mettre au courant la solde de leurs corps; mais il leur fut enjoint de n'effectuer les payements individuels que lorsque tous les régiments auraient touché ce qui leur était dû.

Le premier jour se passa ainsi; il y eut bien moins d'agitation pendant la durée du second. Ce n'est point qu'on n'essayât encore d'accréditer parmi la troupe quelques bruits propres à la soulever, mais elle y fit peu d'attention. Vers le soir, la consigne du palais fut moins sévère : les aides de camp eurent la permission de sortir sans escorte.

Pendant la nuit du 3 ou 4 septembre, les postes furent tous renouvelés. Des individus vêtus en uniforme, et avec les marques du grade de caporal ou de sergent, se présentèrent encore pour pénétrer chez le général Rapp, et s'assurer, disaient-ils, s'il ne s'était pas évadé. Les altercations entre eux et les officiers de l'état-major furent plus vives que jamais. Ceux-ci finirent toutefois par l'emporter.

Enfin la répartition des fonds fut achevée le 4, vers neuf heures du matin. Aussitôt la générale se fit entendre, l'armée se rassembla, retira ses postes, leva le siége du palais et se rendit sur la place d'armes.

Dalouzy, accompagné de son état-major, fit mettre la troupe en bataille et leur lut la proclamation suivante :

« Soldats de l'armée du Rhin !

« La démarche hardie qui vient d'être faite par vos sous-officiers pour vous faire rendre justice et le parfait payement de votre solde les ont compromis envers les autorités civiles et militaires. C'est dans votre bonne conduite, votre résignation et votre excellente discipline qu'ils espèrent trouver leur salut; celle que vous avez gardée jusqu'à ce jour en est le sûr garant, et ils en espèrent la continuation.

« Soldats! les officiers payeurs ont entre les mains tout ce qui vous est dû; la garnison rentrera à sa première place; les postes resteront jusqu'à ce que le général en chef ait donné des ordres en conséquence. Sitôt la rentrée, les sergents-majors et les maréchaux de logis se rendront chez leurs officiers payeurs, et prendront note, avant de solder la troupe, de MM. les colonels, afin d'exercer la retenue à qui de droit. L'infanterie doit être licenciée; elle prendra des ordres supérieurs, et la cavalerie, n'ayant aucun ordre, attendra son sort afin de rendre au moins, avant de partir, chevaux, armes et tout ce qui appartient au gouvernement, afin que l'on puisse dire : « Ils sont Français, ils ont servi avec honneur, ils se sont fait payer de ce qui leur était dû et se sont soumis aux ordres du roi, avec ce beau titre de l'armée du Rhin. »

Le sergent-général, après cette lecture que l'armée écouta en silence, fit défiler devant lui les deux divisions d'infanterie (la troisième était au camp), la cavalerie et l'artillerie, et alla en grande pompe arborer à la préfecture et à la mairie les drapeaux qu'il avait fait confectionner. Les troupes se rendirent ensuite aux casernes et rentrèrent sous l'autorité de leurs officiers respectifs.

Aussitôt que la liberté leur fut rendue, les généraux, les colonels et officiers supérieurs s'empressèrent de se rendre chez le général en chef pour lui témoigner la douleur qu'ils avaient ressentie en voyant l'armée méconnaître ainsi le frein de la discipline. Ils firent même imprimer, contre les mouvements séditieux, une protestation qu'ils signèrent tous, et qui contenait l'expression de leurs sentiments à l'égard du général Rapp.

Deux jours après, on déposa les armes à l'arsenal et tous les corps furent licenciés. Dalouzy, comme chef de révolte, avait encouru la peine capitale; mais on lui fit grâce en faveur du bon ordre qu'il avait maintenu au milieu de l'insurrection.

Plus tard, lors de la réorganisation de l'armée, le général *Garnison* entra avec son grade de sergent dans une des légions qui remplacèrent temporairement les anciens régiments d'infanterie.

C'est ainsi qu'un sous-officier sut maintenir l'ordre dans l'insurrection et le calme dans la révolte. Le peuple victorieux restera-t-il au-dessous d'un simple sergent d'infanterie?

De la magie et du magnétisme en Orient.

DESSINS DE MM. COURNAULT ET ADALBERT DE BEAUMONT.

L'Orient, d'où est partie la première étincelle de l'intelligence humaine; d'où nous est venu le principe de toute science, est le pays le plus curieux à étudier, pour rechercher les causes, comparer et retrouver peut-être dans les instincts de ces races, qui sont restés si intacts, l'origine des pratiques mystérieuses, des connaissances occultes, dont le secret était prudemment gardé par les chefs et les prêtres dans les colléges sacrés. Nous voulons parler de cette force intellectuelle qu'on a appelée prophétie, divination, magie.

La magie, qui, en langue persane, signifie sagesse, *laquelle enseigne par la connaissance des forces naturelles, des choses tellement extraordinaires, qu'elles semblent des miracles de nature*, paraît venir primitivement de l'Inde, d'où, à travers la haute Asie, elle gagna l'Egypte, qui possède tant de monuments où son histoire est gravée en traits ineffaçables. Les échos de Thèbes, de Memphis et de Méroë, répètent encore les mystères des temples et les oracles d'Hammon. Dans cette antiquité reculée, nous trouvons la magie, non moins florissante en Perse, où elle est inséparable du nom fameux de *Zoroastre;* et, selon toute apparence, c'est particulièrement de ce pays que, par suite des relations étroites avec les colonies Ioniennes de l'Asie-Mineure, elle se répandit en Grèce, en Italie et dans le reste de l'Occident. Sur la limite, entre les temps anciens et les temps modernes, se trouve cette savante école d'Alexandrie, qui, fondée par les Ptolémées, eut son plus grand éclat, et surtout son influence plus directe, sous les empereurs.

Lorsque l'invasion de la barbarie eut mis fin à ce que nous considérons comme l'antiquité, ce fut encore de l'Orient, qu'au huitième siècle partit la renaissance des lumières : les Arabes transportèrent alors en Occident, avec la conquête, leur science astronomique, philosophique, architecturale, leur savoir et leurs traditions. Dejà nous avons des notions certaines sur ces temps plus rapprochés. Nous voyons Mahomet, par l'article 52 du code religieux, interdire, comme contraires à la foi, les secrets d'un art qui, gardé d'abord par les chefs, avait fini, lorsque les sciences commencèrent à s'étendre, par tomber entre les mains des médecins, astrologues, magiciens, sorciers, nécromanciens, alchimistes et autres : les uns, bien intentionnés, s'en servant dans un but moral; les autres en abusant pour satisfaire leurs mauvais penchants. Malgré cette proscription, les magiciens venant tous, et jusqu'à nos jours, des pays du soleil, conservèrent les pratiques plus ou moins licites de la magie, plus ou moins mêlées de fraude et d'appareil fantastique. Puis sont venus dans nos deux derniers siècles les convulsionnaires, les illumines, les Swedenborg, Jacob Bœhm et autres qui ont mis sur la voie du magnétisme moderne. Alors il entra dans le domaine de la science par les efforts des hommes d'observation, tels que Mesmer, Deleuze et Puységur; enfin, à notre époque même, de nobles et hautes intelligences, comme les docteurs Frapart, Lutzelburg et du Potet, observent et recherchent avec persévérance et bonne foi, sur des individus doués de la sensibilité magnétique, les effets de cette puissance encore si peu connue, mais qui chaque jour se laisse pénétrer davantage.

Il y a bien des sortes de gens et de sectes en Afrique et en Asie qui se donnent pour possesseurs de secrets et de puissance exceptionnelle, pour enchanteurs, magiciens, astrologues, charmeurs d'hommes et d'animaux; ce sont les *émirs* à Constantinople, les *santons* au Kaire, les *psylles* ou *bayoum* les *bektaschys* ou *francs-maçons* et les *mogrebins*, hommes de l'Ouest. Presque tous appartiennent à quelque secte religieuse, à ces sociétés de *derwisches*, se disant inspirés de Dieu. De là sortent, depuis le septième siècle, tous ces mages theurgistes ou nécromanciens. Derwische est un mot persan dont l'étymologie annonce le *seuil de la porte*, et, par métaphore (la langue persane est, moralement parlant, une langue hiéroglyphique), esprit d'humilité, de retraite et de persévérance. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des pratiques de ces ordres, dont les plus marquants sont au nombre de trente-deux, et qui, presque tous, portent le nom de leurs fondateurs; d'ailleurs l'espace nous manque pour décrire les scènes étranges et parfois horribles de ces hurleurs qui, au milieu de leurs danses épileptiques, se frappent de coups de poignard et enfoncent dans leur bouche des fers ardents.

Nous choisirons ceux qui, par leurs pratiques, ont plus particulièrement rapport à notre sujet. Les *mewlewis* ou *derwisches tourneurs* sont d'un ordre tout différent des autres. Leur danse peut être une manière singulière d'honorer la Divinité, mais elle n'offense ni les yeux ni les oreilles; et loin d'être des fanatiques grossiers ou stupides, ils sont instruits, tolérants et charitables. Leur couvent s'appelle *Tékié*, leur danse *sémâ*, et la salle où se font les exercices *Sémâ-Khané*. Cette salle diffère aussi des autres, et représente un dôme soutenu par sept ou neuf colonnes de bois. Des inscriptions où se lisent le nom du fondateur, la profession de foi, le nom d'*Allah* et des quatre premiers kaliphes, ainsi que des sentences de morale, sont placées sur les murs ou dans des cadres dorés. Les mewlewis gardent le silence et ne dansent que neuf, onze ou treize ensemble devant le public. On les nomme *tourneurs*, à cause de leurs pieux exercices, sorte de walse qui se fait pied nu et sur le talon droit, les yeux fermés et les bras ouverts. Rien n'est plus singulier que de voir, pendant une heure, tourner, comme des to-tons, ces hommes graves, avec leur long bonnet de feutre gris et leur tunique blanche, qui, taillée sur le modèle de la *fustanelle* grecque, se gonfle d'air et s'étend autour d'eux, leur servant ainsi de parachute.

Un orchestre, composé de tambourins et de flûtes traversières appelées *neih*, marque la mesure et soutient la vivacité des mouvements. La plupart des mewlewis sont musiciens et jouent avec talent de différents instruments, qui sont le psaltérion, le sistre, la basse de viole, le tambour de basque, la flûte ou neih et le tambourin. Ils sont les seuls dont les exercices soient accompagnés de musique d'une expression douce, pathétique, enivrante, originale par-dessus tout, et admirablement appropriée à leur danse. La symphonie de Bethoveen *les Ruines d'Athènes* peut donner idée de ces mélodies, dont évidemment le grand artiste avait eu connaissance. Cette musique, la seule en Orient qui mérite ce nom, charme à tel point, qu'après deux ou trois auditions on se sent comme les derwisches pris du désir de tourner, et qu'on s'associe, sans s'en apercevoir, à l'engourdissement de voluptueuse extase qu'ils paraissent éprouver.

Cette walse lente et continue, guidée par une musique à laquelle les derwisches sont habitués dès l'enfance, exalte leur imagination, et les jette dans un délire véritable, qui les met, disent-ils, en rapport avec les astres dont ils imitent le double mouvement, tournant sur eux-mêmes en tournant autour de leur salle. Cette rotation agit évidemment sur le cerveau, et, soit par compression, soit pour une autre cause, elle crée une sorte de stupeur, de suspension de l'existence, pendant laquelle l'âme nage dans le vague et devient étrangère aux choses de ce monde. Les mewlewis, s'étant interdit la plupart des excitants si communs aux autres sectes, ont trouvé moyen, dans l'exercice de la prière, de s'amener à cet état d'extase et de suprême quiétude si recherchée des Orientaux. Quelle autre explication donner à ces procédés bizarres, à cette manière étrange d'adorer Dieu !

Ces communautés, souvent fort riches, vivent dans l'abstinence et ne se permettent aucun luxe, afin de distribuer aux pauvres l'excédant de leur revenu. Les mewlewis du Tékié de Péra, à Constantinople, sont les bienfaiteurs du faubourg, et leur *scheik*, aussi vénérable qu'intelligent, est adoré de tous et consulté souvent par le Sultan lui-même, qui vient au couvent en conférence secrète. Aussi dit-on que cette secte est toute politique; et comme ses membres exercent des professions qui les mettent en rapport avec le peuple, les bien informés assurent qu'ils sont les instruments secrets de la police du gouvernement.

On comprend aisément à quel point les pratiques mystiques des derwiches, leur réputation de sainteté, leur science, le développement intellectuel que produit un mode d'existence soumis à des conditions si exceptionnelles, doivent les faire regarder par le peuple comme des saints et des êtres puissants. S'agit-il d'une expédition guerrière, ils accompagnent les armées, et sont pour les soldats une force morale indispensable. Puis ils interprètent les songes, guérissent par des remèdes spirituels les maladies de l'âme et du corps. Ces remèdes consistent en prières et attouchements. Ils posent la main sur la tête, font des insufflations mystérieuses sur le front, les yeux ou les oreilles, touchent la partie souffrante, en chassent le mal par des gestes et récitent des prières en arabe. En général, ce sont les *émirs* (celui qui sait dire ou commander), descendants de *Fatimah, fille de Mahomet*, et reconnaissables à leur turban vert, qui ont le plus de réputation pour *lire* sur les malades. J'en ai vu quelques-uns portant, à un cordon pendu au cou, une petite main en argent dont trois doigts seulement sont ouverts comme ceux de nos prêtres lorsqu'ils donnent la bénédiction; ils la passaient sur la partie malade. De là sans doute aussi vient la *jettatura*, ce geste des Italiens pour conjurer le mauvais œil, le destin contraire.

Les émirs remettent ensuite au malade de petits rouleaux de papier sur lesquels sont écrits des passages du Cour'ann, presque toujours tirés des deux derniers chapitres relatifs aux maléfices, enchantements et sortiléges. Aux uns, ils ordonnent de les jeter dans un verre et d'en avaler l'eau; aux

autres, de les porter sur eux en amulette. De là les talismans et préservatifs pour les maux à venir : la peste, l'incendie, le tonnerre et les bêtes venimeuses. Ces talismans portent le nom de *yafta*, *nousskha* et *hamaïl*, et pour qu'ils aient une vertu réelle, il faut qu'ils soient distribués par les derwisches scheïcks. On consulte aussi les *émirs* pour découvrir des objets perdus ou volés, et détruire le *nœud magique*, *bagh*, qui empêche, dit-on, les nouveaux époux d'être unis. Ils préviennent enfin les tristes effets du mauvais œil en traçant avec du collyre, sur le front des femmes et surtout des enfants, la lettre *élif*, la première de leur alphabet. Aussi en Orient, hommes, femmes, enfants, jusqu'aux chevaux et aux chameaux, portent-ils des amulettes contre les maléfices, enfermées dans des petites châsses d'or, d'argent ou de soie brodée.

En Egypte, comme en Algérie, on trouve les magiciens magnétiseurs, qui presque tous viennent du Maroc. Lorsque les Arabes sont pris de maladies qui échappent à leurs connaissances médicales, ils s'adressent, comme on le voit encore parfois dans nos campagnes, au sorcier, au magicien. Celui-ci se rend à la maison du malade, suivi d'un cortége de musiciens dont le nombre dépend du plus ou moins de fortune du patient. Cimbales, tambours, calebasses, rien n'y manque pour exciter *le voyant*. Il s'installe dans la cour intérieure, debout, la tête en avant et se balançant alternativement sur chaque pied. Alors les chants et la musique commencent et vont toujours en augmentant; les mouvements du danseur s'accélèrent en proportion; c'est la même méthode que celle des derwisches pour produire l'extase. Une femme qui l'excite de la voix fait fumer le benjoin sous ses narines; bientôt la frénésie commence, son turban tombe, sa ceinture se déroule, il ruissèle de sueur et ses yeux se troublent.

Santon abyssinien au Kaire.

Tournant sur lui-même, il se frappe le dos et les épaules d'une corde à nœuds; c'est le moment d'amener le malade, l'extase est arrivée. Il s'arrête alors, regarde le patient dans les yeux, lui passe les bras autour du corps et sur la tête, et, le faisant agenouiller devant lui, lui ramène les coudes en arrière jusqu'à ce qu'ils se touchent et que les articulations aient craqué. Alors il caractérise le mal, indique le remède, prononce une prière, et l'opération est finie.

Parmi ces ordres de derwisches, quelques-uns n'ont pas la même moralité, et tous ces débauchés, tous, ces *santons* qui veulent se mettre à l'abri des lois et satisfaire aisément leurs passions, font métier d'aller courir le monde et d'exploiter le fanatisme des populations au profit de leur paresse et de leur dépravation. Ils allient souvent aux pratiques les plus austères la débauche la plus effrontée, et il faut en avoir été témoin pour comprendre à quel point est grande la superstition qui s'aveugle sur de si évidentes jongleries

Ce sont surtout les *bektaschys*, ou derwisches mendiants, et les *seyyahh*, ou derwisches voyageurs, qui en abusent. Pour obtenir cette influence, ils doivent avoir fait au moins une fois le pèlerinage de la Mecque. Le titre de *hadji* (pèlerin) leur concilie le respect, la vénération, et les autorise presque à se mettre en dehors de la loi. De là ces fanatiques qu'on emploie aisément dans les cas politiques pour assassiner et faire de fausses prophéties afin d'égarer et de soulever les multitudes. J'ai vu souvent au Kaire de ces *hadjis*, *santons* vénérés, se promener entièrement nus dans les rues de la ville, au milieu de la population, qui, non-seulement, tolère, mais respecte toutes leurs fantaisies, tous leurs caprices. Celui dont nous donnons ici le portrait est un santon abyssinien arrivé de la Mecque au *Grand Kaire*, et se tenant tout le jour à la porte d'une mosquée ou devant un café



Danses des derwisches tourneurs, à Constantinople.

fréquenté, et que nombre de femmes venaient consulter, Dieu sait pour quelles causes et dans quel but. Il était connu pour sa science et faisait partie de la franc-maçonnerie arabe, ainsi que le prouvait une étoile en agate pendue à son cou. Le grade s'indique par le nombre de pointes qui s'y trouvent. Notre franc-maçonnerie dérive

de celle des Arabes, qui suffit pour la faire comprendre.

Les francs-maçons musulmans acceptent et reçoivent dans leur loge les francs-maçons chrétiens, persuadés que ceux-ci ne croient pas à la Trinité, qu'ils sont théistes comme eux, et cela leur suffit.

Il y a encore une autre secte nommée *bayoum*, qui a le secret de charmer les vipères et les scorpions; ce sont les *psylles* des anciens, ou *charmeurs de serpents*, qu'on nomme au Kaire *gaëidi*, du nom de la tribu dont font partie la plupart de ceux qui ont pour métier de détruire les animaux venimeux dans les maisons. Cette même race porte différents noms, suivant les différentes contrées; ainsi on les nomme *ghagar* dans certaines parties de l'Egypte; *kharbut* à Alep et *zaath* à Damas. N'en est-il pas de même de cette race d'origine indienne qui porte les noms de bohémiens, zingari, gipsy ou gitanos, et qui ont tous la même origine, la même langue, les mêmes mœurs et les mêmes mystères? Les *gaëidi* ne pourraient-ils pas être une branche de cette même famille? Ce qui est certain, c'est que leur langage, leur origine et leur religion sont inconnus, et qu'ils sont, comme leurs confrères d'Occident, voleurs adroits, vagabonds, misérables à l'excès, et cependant possesseurs de certains secrets à l'aide desquels ils gagnent péniblement leur vie. Méprisés de tous, les Cophtes et les Arabes ne les appellent jamais autrement que *chiens de païens*. C'est sur la grande place d'*El-Assan* qu'ils exercent leur science, délivrent des philtres, disent la bonne aventure, dansent et chantent pour obtenir, des pauvres habitants du Kaire, quelques paras. Ils habitent à l'extrémité du faubourg et jusque dans les tombeaux de Memphis. Ayant rencontré près de chez moi un de ces hommes dont les haillons bizarres et l'atroce figure composaient un tout fort laid, mais certainement fort pittoresque, je le fis entrer afin d'en prendre un croquis. Il portait sur son dos un sac rempli de serpents qu'il déposa à terre; puis, ayant fait entendre un léger sifflement, cinq ou six de ces animaux s'élancèrent du sac et se dressèrent autour de lui.

Ces serpents, que les Arabes nomment *haji* et qu'on trouve dans les sculptures hiéroglyphiques, sous le nom d'eureus, se nomment *coluber naja* ou vipère naja, et sont connus aussi sous la dénomination portugaise de *cobra capello*, serpent à chapeau ou à lunettes, à cause des deux raies noires qu'ils ont sur la tête. Leur corps, d'un jaune roux éclatant, est long de quatre pieds; ils sont célèbres par la singulière expansion de la peau du cou, qui s'élargit en éventail. Lorsqu'ils entrent en fureur, ils font entendre un sifflement effrayant, se dressent et balancent leur corps, en dardant une langue effilée; alors ils s'élancent sur l'ennemi, et leur morsure est des plus dangereuses. Le psylle les calmait et les excitait à volonté en sifflant de diverses manières. Comme je le questionnais sur son pouvoir d'attirer les serpents et les scorpions, il m'offrit de m'en donner la preuve, et, afin de rendre impossible toute supercherie, je le conduisis dans un vaste jardin après avoir eu soin de le faire mettre entièrement nu et de laisser chez moi son sac de serpents enfermé dans une caisse.

Le gaëidi commença par se mettre à genoux entre des bananiers et des palmiers au pied desquels coulait un ruisseau, et, après qu'il eut prononcé quelques mots et sifflé d'une étrange façon à plusieurs reprises, je vis, au bout de dix ou quinze minutes, arriver une sorte de vipère, puis bientôt une autre, qu'il ne fit aucune difficulté de prendre dans sa main. Je dus reconnaître qu'il avait réellement le pouvoir dont il s'était vanté, pouvoir acquis sans doute par une étude patiente des mœurs de ces animaux. Au reste, moyennant une certaine somme, on peut être initié; mais il y a une formalité à laquelle on doit se soumettre, et, je l'avoue humblement, je n'en ai pas eu le courage: il eût fallu que mon homme, pour me communiquer le charme, me crachât dans la bouche, et mon amour de la science n'allait pas jusque-là.



Gaëidi (psylle égyptien), charmeur de serpents, au Kaire.

Mais les véritables magiciens, ce sont les *mogrhoby*, hommes de l'Ouest, par rapport à la Mecque (de Mogrhob ouest), d'où nous avons fait au moyen âge les *mogrebins*, souvent nommés dans les Mille et une Nuits. Ils sont de race berbère, race grande, belle, au front intelligent, à l'imagination sombre, originaire des montagnes du Maroc.

Ce ne sont plus sans doute les mages de la Perse et de l'Egypte, dont la réputation de haute sagesse attirait près d'eux, pour s'instruire et pour les consulter, des hommes comme Pythagore, Platon et Porphyre; ce ne sont plus ces *mages* ou *voyants* qui prédisaient l'avenir et que l'histoire nous montre comme soutenant une lutte de miracles contre Moïse, élevé par eux à la cour de Pharaon, où les sciences magiques étaient fort en usage. Les *mogrebins* ont hérité, sinon de leur caractère élevé, au moins d'une partie de leurs connaissances occultes; ils semblent avoir de ces sciences plus qu'une pratique aveugle et superstitieuse et cacher sous l'appareil magique des règles et une théorie. Ce n'est plus la *magie blanche* des mages, c'est-à-dire l'étude raisonnée des sciences physiques et des mystères de la nature, mais c'est la *magie noire*, la nécromancie, la sorcellerie, c'est-à-dire la connaissance de ces mystères, appliquée à un but immoral, à la satisfaction des passions basses, à la soif de l'or.

Ces hommes, maintenant encore, comme les sorciers du moyen âge, prétendent, à l'aide de certaines pratiques, se mettre en relation avec les puissances infernales. Au moyen de l'*onction magique* à laquelle il faut se soumettre, les sorciers émérites vous envoient au sabbat et vous font causer avec le diable, qui procure l'or, la puissance et le plaisir. Or, la base principale de tous ces philtres, de tous ces onguents, a toujours été, nous le savons, puisée dans les poisons narcotiques, tels que l'opium, la jusquiame, l'aconit, la belladone, le datura, la pomme épineuse, l'arnica, le chanvre et autres substances du règne végétal.

Ils prétendent que l'effet produit dépend des procédés employés, des drogues administrées, et qu'ainsi, suivant les préparations, on enfante les féeries, le paradis, l'amour, ou bien l'enfer et ses monstruosités, la colère et l'assassinat.

Et qui sait si ces magiciens célèbres, ces astrologues, alchimistes et autres fabricants de philtres et de poisons, fameux dans l'histoire, n'avaient pas trouvé des effets semblables à ceux de l'éther et du chloroforme, qui suspendent la sensibilité et la vie extérieure, et livrent votre corps sans résistance à la main de l'opérateur. Qui sait encore si, sous l'influence extraordinaire de ces nouveaux agents, il ne serait pas possible de tenir l'esprit en éveil et de l'interroger en l'absence du corps. Attendons, observons et ne disons jamais non, avant d'avoir sérieusement étudié tous les faits qui se présentent.

La plupart des habitants du Kaire, qui recherchent avidement les moyens de satisfaire le penchant à l'extase, si général en Orient, se servent ordinairement du *hachisch*, et prétendent diriger leur rêverie, suivant la dose, la préparation et l'âge de cet électuaire. Aujourd'hui qu'un roman célèbre l'a mise à la mode, que des pharmaciens en vendent à qui veut en acheter, et que quelques personnes commencent à en faire l'essai, il est bon de dire un mot de cette drogue, d'en expliquer la préparation, les effets, et surtout les dangers. Le hachisch est le nom de la plante dont le principe actif forme, ainsi que l'opium, la base de presque toutes les préparations enivrantes usitées en Egypte et en Syrie. Cette plante que les botanistes nomment *cannabis Indica, chanvre de l'Inde*, dont l'aspect diffère peu de notre chanvre, vient naturellement dans l'Asie méridionale. Elle

Scène de magnétisme en Afrique.

était connue des anciens Egyptiens, et le *népenthès* d'Homère n'est pas autre chose. Le chanvre de l'Inde est aussi fort usité en homœopathie.

La manière dont on prépare ordinairement le hachisch en Egypte est très-simple. On prend la plante en fleur, feuille et racine qu'on fait bouillir dans l'eau avec du beurre frais; lorsque le tout est réduit par évaporation à la consistance d'un sirop, on le passe et on obtient un beurre de couleur verdâtre, chargé du principe actif. Pour ôter à cette pâte son goût désagréable, on l'aromatise avec la rose, le jasmin ou la bergamotte. On y ajoute parfois du miel et des amandes, en manière de nougat, de pâte sucrée et filante, comme la pâte de guimauve. Dans d'autres cas, on y mêle des substances excitantes, telles que cannelle, girofle, vanille, cantharide ou gingembre; et pendant les fêtes du prophète, j'en ai vu vendre dans les boutiques en plein vent, comme on fait ici de nos sucres d'orge. Le hachisch ainsi préparé en électuaire, se nomme *dawamesk*, et est avidement recherché des Arabes. Les feuilles du hachisch, cueillies fraîches, se fument aussi avec le tabac et agissent énergiquement. La graine, mêlée de tabac et de miel, se fume de même; et à en croire un ouvrage arabe qui traite de cette matière, on obtient avec la jeune pousse, ou l'*œil* qui paraît aux aisselles de la plante, avec la graine, la fleur, les feuilles ou les racines, autant d'effets divers qui, calculés d'après les tempéraments, les modifications des doses et des préparations, donnent à volonté des rêves de richesse, d'amour, de gaieté ou de mélancolie. Les magiciens du Kaire vous vendent cela avec des étiquettes, comme des pots de pommade; au lieu d'huile de rose ou de vanille, on lit *dawasmesk de tristesse* ou *de gaieté*. Les Orientaux ont soin, pour augmenter les effets, d'y joindre la musique, les danses lascives, la pipe, le café et les parfums. Pour assurer les effets du hachish, il est nécessaire et plus prudent aussi de le prendre à jeun. Vingt-cinq ou trente grammes, ce qui fait environ une cuillerée à bouche de dawamesk, suffisent pour amener la *fantasia*, comme disent les Arabes. Tout le monde connaît le savant travail de Silvestre de Sacy, sur la dynastie des *assassins*, *hachischim*, sur ces fanatiques si célèbres à l'époque des croisades, que le *vieux de la montagne* envoyait, enivrés de hachisch, commettre les meurtres commandés par sa politique.

Les *hachasch*, ou mangeurs de hachisch, ont une parfaite ressemblance avec les fous; et à bien dire, c'est une folie passagère, aiguë, au lieu d'être chronique. Un savant médecin d'aliénés, M. Moreau, de Tours, a étudié sur lui-même les effets du hachisch, pour se rendre compte des causes qui troublent les facultés intellectuelles, et il en conclut au danger d'user de ces diverses substances toxiques, douées d'action plus ou moins vives sur le cerveau. L'aliénation mentale la mieux caractérisée, dit-il, peut en être le résultat immédiat, transitoire ordinairement, parfois durable et permanent. En effet, ces substances sont des poisons pour le cerveau, comme d'autres le sont pour l'estomac, le foie, les intestins. Le *protoxyde d'azote*, par exemple, produit, en le respirant seulement, les effets du hachisch, avec plus de force encore. Différents gaz, l'odeur de certaines fleurs, de certains arbres, empoisonnent, asphyxient par la respiration. Le *benjoin*, dont se servent tous les magiciens et parfois les magnétiseurs, est un de ces parfums excitants qui a donné plus d'une névralgie à nos élégantes.

Si ces substances narcotiques ne nous mettent pas précisément en rapport avec le diable, elles occasionnent de graves désordres dans le cerveau, et rien n'est plus commun en Egypte et en Turquie que l'aliénation causée par suite de l'abus de l'opium, du hachisch et même du tabac. Ainsi la perte de la conscience du temps et des lieux, qu'on remarque chez les aliénés stupides, se présente comme un des symptômes fondamentaux de la modification intellectuelle produite par le dawamesk. Les narcotiques qui commencent par produire un état de rêve, par faire cesser tout rapport avec les choses extérieures, amènent par réaction à la stupeur, qui est le terme le plus avancé de l'effet produit. Ils sont donc des agents modificateurs souvent très-puissants de l'organe intellectuel; et si la folie est le résultat plus ou moins prompt de leur action, cela tient à leur propriété de produire, comme les liqueurs alcooliques, l'*excitation* qui désagrége pour ainsi dire les facultés intellectuelles, et désorganise le mécanisme habituel de l'intelligence. Que ceux qui, pour se donner un genre oriental, commencent à user de l'opium et du hachisch, sachent bien qu'ils sont dans leur délire tout aussi ridicules, dangereux et blâmables, que les ivrognes qu'on trouve roulants dans les ruisseaux. Comme eux et plus qu'eux ils sont abandonnés à leurs mauvais penchants, car la raison, ce flambeau de nos facultés, ne les guide plus, et ils peuvent, sans s'en douter, commettre des actions coupables, criminelles même: fous volontaires, ils n'auraient pas pour excuse une aliénation véritable.

D'après ce que nous venons de dire, sur l'action toxique des onctions stupéfiantes, on doit très-bien comprendre l'influence que les mogrebins, avec leur connaissance des plantes vénéneuses, et à l'aide de quelques secrets puisés dans les traditions des sciences occultes, doivent avoir sur les masses ignorantes dont ils remuent les instincts superstitieux par la terreur, le goût du merveilleux et le vrai qui s'y trouve mêlé. Mais cela ne suffit pas cependant pour expliquer les choses véritablement surprenantes dont nous avons été plusieurs fois témoin nous-même. Au surplus, je ne veux pas que le lecteur s'en rapporte à un seul témoignage; laissons parler le comte Léon de Laborde, et l'on verra, d'après ce récit, qu'il ne suffit pas d'éveiller les plus fines perceptions par des excitants, mais qu'il faut encore une force, une direction à ces perceptions, et c'est là où se fait sentir l'action, la *volonté* du magicien.

Après un exposé général, Monsieur de Laborde s'exprime ainsi: « Je ne citerai qu'un seul fait qui m'a paru mériter l'attention des hommes sérieux. J'étais établi au Kaire depuis plusieurs mois (1827), quand je fus averti un matin par lord Prudhœ, qu'un Algérien, sorcier de son métier, devait venir chez lui pour lui montrer un tour de magie qu'on disait extraordinaire. Bien que j'eusse alors peu de confiance dans la magie orientale, j'acceptai l'invitation. Un homme grand et beau, portant turban vert et benisch de même couleur, entra bientôt: c'était l'Algérien.

« Il avait une physionomie douce et affable, quoique sérieuse, un regard vif, perçant, je dirai même accablant, et qu'il semblait éviter de fixer, dirigeant ses yeux à droite et à gauche, plutôt que sur la personne à laquelle il parlait; du reste, n'ayant rien de ces airs étranges qui dénotent des talents surnaturels et son métier de magicien. Habillé comme les écrivains ou les hommes de loi, il parlait fort simplement de toutes choses, et même de sa science, sans emphase ni mystère, surtout de ses expériences qu'il faisait en public, et qui semblaient à ses yeux plutôt un jeu, à côté de ses autres secrets qu'il ne faisait qu'indiquer dans la conversation. On lui apporta la pipe et le café, et pendant qu'il parlait de son pays, de la guerre dont la France le menaçait, on fit venir deux enfants sur lesquels il devait opérer.

« Le spectacle alors commença. Toute la société se rangea en cercle autour de l'Algérien, qui fit asseoir un des enfants près de lui, lui prit la main, et sembla le regarder attentivement. Cet enfant, fils d'un Européen, était âgé de onze ans. Il avait été élevé dans le pays, et parlait facilement l'arabe. Achmed, remarquant son inquiétude au moment où il tirait de son écritoire sa plume de jonc, lui dit: « N'aie pas peur, enfant; je vais t'écrire quelques mots dans la main; tu y regarderas, et voilà tout. » L'enfant se remit de sa frayeur, et l'Algérien lui traça dans la main un carré entremêlé bizarrement de lettres et de chiffres, versa au milieu une encre épaisse, et lui dit de rechercher le reflet de son visage. L'enfant répondit qu'il le voyait. Le magicien demanda un réchaud, qui fut apporté sur-le-champ, et déroula trois petits cornets de papier, qui contenaient différents ingrédiens qu'il jeta en proportion calculée sur le feu. Il l'engagea de nouveau à chercher dans l'encre le reflet de ses yeux, à regarder bien attentivement, et à l'avertir dès qu'il verrait paraître un soldat turc balayant une place. L'enfant baissa la tête, les parfums petillèrent au milieu des charbons, et le magicien, d'abord à voix basse, puis l'élevant davantage, prononça une kyrielle de mots, dont à peine quelques-uns arrivèrent distinctement à nos oreilles.

« Le silence était profond; l'enfant avait les yeux fixés sur sa main; la fumée s'éleva en larges flocons, répandant une odeur forte et aromatique; et Achmed, impassible dans son sérieux, semblait vouloir stimuler de sa voix, qui de douce devint saccadée, bruyante, une apparition trop tardive, quand tout à coup, jetant sa tête en arrière, poussant des cris et pleurant amèrement, l'enfant nous dit, à travers les sanglots qui le suffoquaient, qu'il ne voulait plus regarder, qu'il avait vu une figure affreuse; il semblait terrifié. L'Algérien n'en fut point étonné, et dit simplement: « Cet enfant a eu peur, laissez-le; en le forçant, on pourrait lui frapper trop vivement l'imagination. » On amena un petit Arabe au service de la maison, et qui n'avait jamais vu ni rencontré le magicien. Peu intimidé de tout ce qui venait de se passer, il se prêta gaiement aux préparatifs, et fixa bientôt ses regards dans le creux de sa main, sur le reflet de sa figure qu'on apercevait même de côté, vacillant dans l'encre.

« Les parfums recommencèrent à s'élever en fumée épaisse, et les prières, en forme d'un chant monotone, se renforçant et diminuant par intervalle, semblaient devoir soutenir son attention.

« Le voilà! » s'écria-t-il, et nous remarquâmes tous l'émotion soudaine et plus vive avec laquelle il porta ses regards sur le centre des signes magiques.

« Comment est-il habillé?

« — Il a une veste rouge brodée d'or, un turban alépin, et des pistolets à la ceinture.

« — Que fait-il?

« — Il balaye une place devant une grande tente si riche, si belle! elle est rayée de rouge et de vert, avec des boules d'or en haut.

« — Regardez qui vient à présent.

« — C'est le sultan suivi de tout son monde; oh! que c'est beau! » Et l'enfant regardait à droite et à gauche, comme dans les verres d'un optique dont on cherche à étendre l'espace, et avec tout l'intérêt qu'avait pour lui ce spectacle qu'il semblait faire passer dans la vivante et naïve exactitude de ses réponses.

« Comment est son cheval?

« — Blanc, avec des plumes sur la tête.

« — Et le sultan?

« — Il a une barbe noire, un benisch vert. »

« Venait ensuite une longue description du cortége, avec des détails circoustanciés, des particularités inaperçues, enfin toute une précision apparente qui ne pouvait laisser aucun doute que le spectacle qu'il racontait était réellement là sous ses yeux. »

Nous renvoyons à l'ouvrage même de M. de Laborde (1) pour la suite de cette scène curieuse, où l'enfant, toujours sous l'empire des mêmes moyens, aperçoit, sur la demande des spectateurs, tantôt Shakespeare, tantôt des officiers anglais, des personnages vivants, les décrivant tous avec une saisissante vérité.

M. de Laborde, étonné de ces faits, voulut s'assurer par lui-même d'où provenait le pouvoir de cet homme, et lui fit demander si, pour une somme d'argent qu'il fixerait, il voudrait lui dévoiler son secret, en lui prêtant *serment* de le tenir caché de son vivant. Après une description de la manière dont ils firent leur marché, et du lieu du rendez-vous, il reprend en ces termes: « Achmed me raconta qu'il tenait sa science de deux scheiks célèbres de son pays, et qu'il ne m'avait montré que bien peu de ce qu'il pouvait faire; et alors, au milieu d'une longue nomenclature de secrets et de recettes les plus saugrenues, j'en remarquai plusieurs qui se rattachaient à des connaissances de physique, que je n'aurais pas soupçonnées en Egypte, et d'autres qui, à n'en point douter, étaient produits par le pouvoir d'un magnétisme violent. Je puis en outre, disait-il, endormir quelqu'un sur-le-champ, le faire tomber, rouler, entrer en rage, et, au milieu de ces accès, le forcer de répondre à mes demandes et de me dévoiler tous ses secrets. Quand je veux aussi, je fais asseoir la personne sur un tabouret isolé, et, tournant autour avec des gestes particuliers, je l'endors immédiatement; mais elle reste les yeux ouverts, parle et gesticule comme éveillée. » Et en disant cela, il exécuta des gestes que je reconnus pour être ceux de nos magnétiseurs. Ensuite il en vint à me confier le secret de l'apparition dans le creux de la main. »

(1) *Recherches sur la Magie égyptienne*, par M. Léon de Laborde.

M. de Laborde, une fois maître du secret, qui consistait dans les signes à tracer, et dans les trois parfums qu'il ne nomme pas, à cause de son serment, mais affirmant qu'il n'y avait aucune jonglerie, opéra lui-même avec beaucoup de succès, en différents endroits, à Alexandrie, au Kaire et sur sa barque en remontant le Nil.

M. W. Lane, dans un ouvrage remarquable, publié en 1837, sur les mœurs des Egyptiens, confirme, par des faits analogues, le récit du voyageur français. Ajoutons, comme témoin de scènes semblables, que presque tous ces magiciens descendent, ainsi que le célèbre Achmed, de cette race forte et fière des *Berbères*, tandis que ceux sur qui ils agissent, sont, ou des enfants, ou des Nubiens et Abyssiniens, dont le caractère doux et le tempérament nerveux offrent moins de résistance à la volonté bien exprimée.

Mais si M. de Laborde n'explique pas son secret, nous en donnerons l'idée, en disant que, depuis un an, nous assistons à des expériences magnétiques appliquées à la magie, expériences du plus haut intérêt, qui expliquent les sources de cette magie qui, dans tous les siècles, a eu une si grande influence sur le monde. Le baron du Potet, qui en a conçu le projet et a lancé hardiment le magnétisme dans cette voie nouvelle et inconnue, a reproduit devant nous et avec nous, comme spectateurs et acteurs, de façon à ce que le doute ne soit plus possible pour tous les témoins de ces faits, les scènes du miroir et des lignes magiques, des apparitions et autres effets merveilleux, en imprimant simplement sa volonté, ses pensées, son influence magnétique sur les symboles qui doivent les représenter. Ces expériences si saisissantes, souvent renouvelées, laissent bien loin derrière elles tout ce que la magie a pu montrer jusqu'ici, car c'était alors une force moins connue, plus instinctive, comme tout ce qui est primitif, abandonnée pour ainsi dire à elle-même, jusqu'à Mesmer, qui a su la trouver, et lui donner une direction que l'expérience rend chaque jour plus certaine. N'oublions pas cependant de rendre à chacun ce qui lui revient, et *Paracelse*, ce roi des arcanes, comme il se nomme lui-même, qui ouvre l'ère de la philosophie médicale des temps modernes, et convertit désormais les alchimistes en chimistes, était passé si près de cette vérité, qu'il l'avait touchée pour ainsi dire. Dans un chapitre intitulé *Ens spiritale*, il s'exprime ainsi: « Chaque animal a un esprit particulier. Vous avez le vôtre, j'ai le mien; eh bien! nos esprits se parlent entre eux comme il leur plaît, sans que nos langues s'en mêlent. Vous savez qu'on éprouve parfois de la sympathie et de l'antipathie pour une personne qui ne nous a rien fait ni en bien ni en mal; c'est là encore le fait de ces singuliers invisibles qui, sans consulter la raison, contractent entre eux des amitiés et des haines, se repoussent avec obstination, ou se poursuivent d'un mutuel amour. C'est *la volonté* qui engendre ces esprits souvent opposés à la raison; elle les produit par *l'énergie de son effort*, comme le silex produit le feu. « Et ne te moque pas de tout ceci, ô médecin, s'écrie Paracelse; *tu ne sais pas quelle est la puissance de la volonté*. « Il expliquait ainsi les croyances aux enchantements si fortes de son temps, et les dépouillait de toute idée de sortilége et de diablerie, pour les rapporter à une cause naturelle, qui est la puissance de notre volonté, dont l'action sort de notre corps pour agir à distance. » Eh bien! cette *volonté* de Paracelse, étudiée par Mesmer, et aujourd'hui entièrement dépouillée de toutes les fantasmagories sous lesquelles les anciens la cachaient, cette volonté ou magnétisme, comme on voudra l'appeler, conserve tout son intérêt merveilleux, étonne encore l'esprit, mais ne l'effraye plus, et on doit en conclure l'inutilité d'exciter comme jadis l'imagination, puissance avec laquelle sans doute il faut compter, mais qui peut déranger le raisonnement, dans un moment où il a besoin de tout son calme pour observer et pour réfléchir à de si hauts problèmes. La magie des anciens sages était donc, sans nul doute, cette même force naturelle, ce fluide vital, ce magnétisme, comme nous l'appelons aujourd'hui, qui n'a besoin pour se produire que de l'*intensité* de la volonté, sans les prestiges, dont naguère encore, l'enveloppaient les charlatans et les sorciers.

Ajoutons, comme artiste, que nous n'avons jamais rien vu qui se puisse comparer à la mimique de ces scènes étranges, et cependant si naturelles et si belles, que les peintres, les sculpteurs et les acteurs de génie, dans leurs moments d'exaltation, peuvent à peine en donner une idée.

Pour nous résumer: tous ces mystères, dans lesquels nous venons de faire une excursion rapide, et dont nous avons cherché à signaler les différents caractères, comme les différents résultats, se dévoilent et se régularisent. Oui, tout s'éclaire aujourd'hui: l'impossible devient possible; et tout en doutant de certaines choses, on commence à comprendre qu'il faut les voir, les examiner et les étudier, avant de les attribuer à des causes surnaturelles, ou de se refuser à les croire. L'inconnu n'est-il pas plus vaste encore que le connu, et ne reste-t-il pas à l'esprit de l'homme plus de choses à découvrir qu'il n'en sait déjà? Tous ces diseurs de bonne aventure, gens généralement doués des facultés d'observation, que développait encore l'exercice, et qui, par la forme de la tête, les traits du visage, les habitudes du corps, les gestes, la voix, l'écriture et le tempérament, devinaient l'avenir et le passé de ceux qui les consultaient, ne sont-ils pas expliqués et dé-

passés même par les études si profondes des Gall et des Lavater? Et pour ce qui regarde des mystères plus élevés, les rapports entre l'esprit et la matière, ceux-là même qui rejettent entièrement le magnétisme, soit par parti pris, soit par ignorance des faits, soit par incapacité d'observation, sont obligés de le reconnaître supérieur en habileté à tout ce qu'ont fait jusqu'ici les plus fameux magiciens ou prestidigitateurs.

ADALBERT DE BEAUMONT.

Bulletin bibliographique.

Traité de l'Instruction criminelle, ou théorie du code d'instruction criminelle; par M. FAUSTIN HÉLIE, troisième volume, contenant la seconde partie de l'action publique et de l'action civile. Un vol. in-8 de 800 pages. — Paris, *Hingray*, 1848.

M. Faustin Hélie est un travailleur infatigable. Quelques mois se sont à peine écoulés depuis que le tome second de son *Traité de l'Instruction criminelle* a paru, que déjà il publie le troisième, qui a plus de huit cents pages. Et non-seulement il fait beaucoup de besogne en peu de temps, mais il l'a fait bonne, aussi bonne que possible; espérons que les nouveaux devoirs que vont lui imposer les circonstances actuelles ne l'empêcheront pas de terminer promptement cet important et utile travail qu'il a si bien commencé et qui le place désormais au premier rang parmi les criminalistes célèbres de la France.

Dans le tome second, M. Faustin Hélie avait examiné les caractères généraux de l'action publique et de l'action civile;

Les droits distincts du ministère public, des cours royales, de certaines administrations publiques, du ministre de la justice et des parties civiles relativement à leur mise en mouvement et à leur exercice;

Les règles et les conditions de cet exercice;

Enfin, l'étendue et les limites de leur puissance, c'est-à-dire le cercle dans lequel elles peuvent se mouvoir, les faits auxquels elles s'appliquent.

Il nous avait fait connaître la nature et le but de ces deux actions; il nous avait montré dans quels cas, par quelles personnes, suivant quelles conditions elles peuvent être exercées. Mais il ne suffit pas, on le comprend, que leur double mission soit définie, il faut encore qu'elles puissent l'accomplir; il ne suffit pas que la voie qu'elles doivent suivre soit tracée, il faut qu'elles puissent la parcourir. Or, il est des obstacles nécessaires, légitimes, qui peuvent incessamment suspendre leur marche. Il est des intérêts non moins graves, non moins puissants que ceux qu'elles représentent, et devant lesquels, lorsqu'ils surgissent, elles doivent s'arrêter. En conséquence, M. Faustin Hélie recherche, dans cette deuxième partie, chacune de ces causes de suspension, et il examine l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'exercice des deux actions. Pour donner une idée de l'intérêt qu'offre cette deuxième partie, il nous suffira d'emprunter le résumé suivant à son exposé des matières.

Il examinera donc successivement et dans autant de chapitres distincts,

En ce qui concerne les causes de suspension:

Quels sont les délits qui ne peuvent être poursuivis que sur plainte des parties lésées, et quels sont les effets de cette plainte;

Dans quels cas l'action publique est suspendue par une question préjudicielle;

A l'égard de quelles personnes la poursuite est subordonnée à la condition d'une autorisation;

Enfin quelles sont les causes qui suspendent particulièrement l'action civile.

En ce qui concerne les causes d'extinction:

Quel est l'effet du décès du prévenu sur l'action publique:

Quelles sont les formes dont l'omission entraîne l'extinction de cette action;

Quels sont les actes qui constituent la chose jugée;

Dans quels cas la transaction oppose un obstacle au procès;

Si l'épuisement de la pénalité est une cause d'extinction;

Les règles relatives à la prescription de cette action;

Les effets de l'amnistie sur son exercice;

Enfin quelle est l'influence de toutes ces causes sur l'action civile, et quelles sont celles qui entraînent son extinction.

Correspondance philosophique et religieuse. — Paris, 1847. *Lacrampe*. In-8.

La plupart des livres publiés dans les derniers mois de la monarchie, et qui encombraient notre bureau, ont perdu tout l'intérêt qu'ils pouvaient avoir. Mais quelques-uns offrent une lecture curieuse, ceux surtout qui contiennent des prédictions... Ainsi, en parcourant hier la *Correspondance philosophique et religieuse* de M. Enfantin, l'ex-dieu saint-simonien, livre fort remarquable d'ailleurs d'un homme éminemment distingué, nous y avons remarqué la phrase suivante:

« Oui, mon cher monsieur, le temps des *détrônements* est fini, et les personnes qui voudraient détrôner le successeur de saint Pierre ne sont pas plus de ce siècle que celles qui voudraient détrôner le successeur de Mahomet, ou seulement Louis-Philippe. »

Du reste, nous trouvons dans ces lettres, trop souvent obscures, certaines pensées qui peuvent devenir d'excellents conseils pour les circonstances présentes.

« Organiser la société *en vue de la lutte* entre l'ordre et la liberté, c'est *restaurer* le passé; l'organiser pour l'*association* de ces deux principes (je ne dis pas seulement leur conciliation), c'est *édifier* l'avenir. Élever un homme *en vue de la lutte* entre le devoir et l'intérêt, c'est *ressusciter* le vieux mort; l'élever pour l'association de ces deux principes de vie, c'est *engendrer* le nouveau né...

« Discuter entre jésuites et université, entre Lacordaire et Villemain, de Ravignan et de Salvandy, Bautain et Cousin, évêques et conseil d'État, c'est bien, c'est fort bien; mais pour savoir qui, des prêtres ou de l'université, de l'Église ou de l'État, doit enseigner la génération actuelle, il me semble qu'il faudrait d'abord dire ce que cette génération a *besoin* d'apprendre. Je suis convaincu qu'alors on verrait que prêtres et université sont à peu près autant l'un que l'autre hors de la voie du présent qui mène à l'avenir, qu'ils barbotent également dans l'ornière du passé..

« Le BUT de l'humanité *sur la terre*, c'est l'association de plus en plus parfaite de ses membres, *entre eux* et avec le *monde*, qu'elle CULTIVE et qui la NOURRIT; c'est l'*union* progressive de ses diverses FACULTÉS *entre elles* et avec les FORCES de la NATURE. Les MOYENS de réaliser cette éternelle volonté de Dieu, c'est de *savoir* afin de *pouvoir*, d'*agir* afin de *connaître*, mais c'est par dessus tout de *vouloir* cette *volonté* de Dieu. Que cette bonne nouvelle se répande, et alors les hommes qui nous disent que ce monde est un lieu d'exil et de larmes, séjour d'expiation douloureuse, et que la *vertu* consiste à se *détacher de la terre*, nous *unir* à elle, au point de faire d'elle un Eden, un paradis, disparaîtront devant les nouveaux serviteurs de Dieu, qui nous enseigneront *à nous attacher à la terre*, où l'humanité, sainte famille de frères, vivra heureuse par le *travail* et dans la *paix*.

« L'œuvre *temporelle* de nos jours, celle qui mettra fin aux révolutions qui bouleversent les royaumes, c'est l'*organisation du travail*...

« Voltaire a dit: « Bâtir est beau, mais détruire est sublime! » C'est l'inverse qui est la vérité...

« Parce que cette vérité: *les hommes sont frères*, est aujourd'hui vieille comme l'Evangile, vous engagez à patienter pour cette autre vérité: *les frères doivent s'associer*; mais pourquoi donc mettre à nos bouches un bâillon, comme les patriciens en mettaient aux martyrs? N'est-ce pas aux meilleurs des frères à parler les premiers, à tous leurs frères, d'association? Ce n'est pas là un blasphème. Par qui l'Eglise prétend-elle que ce mot soit lancé, répandu sur le monde? Par Blanqui, par Barbès, par Owen, Fourier ou Saint-Simon, et pas par elle! Alors, ce n'est donc pas une vérité; ce n'est donc pas un espoir légitime; c'est un blasphème, un crime; la société est menacée; les bourgeois s'écrient: « En prison! en prison! » et l'Eglise se tait...

« Autorité et liberté sont les deux formes de l'ordre; et pour éviter à l'avenir leurs funestes exagérations, Dieu fera prononcer à son Eglise le verbe qui doit les contenir dans une juste mesure; ce verbe, c'est l'ASSOCIATION.

« Le sens profond du mot *religion* est perdu, est mort; il faut lui redonner la vie. Ceux qui croient aujourd'hui le comprendre, aussi bien que ceux qui le maudissent, ont besoin que l'Eglise en fixe de nouveau la valeur pour ce temps et pour les temps à venir. « Il n'y a plus de religion sur la terre, le genre humain ne peut rester en cet état,» dit de Maistre. Il se trompe. Dieu n'a jamais abandonné l'humanité; mais à chaque phase de sa destinée il lui révèle une acception neuve de ce mot *religion*. « Tout annonce, dit encore de Maistre, je ne sais quelle grande *unité* vers laquelle nous marchons à grands pas. » Eh bien! celui qui nous y pousse, n'est-ce pas Dieu?

« Il ne s'agit plus aujourd'hui de *relier* deux sociétés distinctes, dont l'une serait la société *religieuse* et l'autre la société *politique*; il s'agit de rendre la société humaine religieuse par l'ASSOCIATION des deux termes, contradictoires jusqu'ici, de tous les dualismes humains, tels que l'autorité et la liberté, le maître et l'ouvrier, ou tels que l'esprit et la chair, l'homme et la femme, et même tels que le mal et le bien, afin de ne jamais voir sur la terre des *anges* ou des *démons*, mais des êtres finis, imparfaits et pourtant *progressifs*. »

Bien que nous soyons loin de partager toutes les opinions et d'adopter toutes les idées de M. Enfantin, nous devons reconnaître que sa *Correspondance philosophique et religieuse* est digne, beaucoup moins, il est vrai, sous la république que sous la monarchie, d'être lue et méditée par les hommes sérieux qui s'occupent avec dévouement des grands intérêts de l'humanité.

Habillement, Équipement, Armement de la Garde Nationale mobile.



L'armement sera celui de la ligne; l'uniforme des officiers sera celui de la garde nationale fixe.

Les officiers de tout grade recevront une indemnité de première mise de 300 francs.

Les officiers et sous-officiers détachés momentanément de la ligne conserveront leur uniforme spécial.

Il n'est encore rien réglé au sujet de l'uniforme de la garde nationale, qui reste provisoirement ce que nous le voyons aujourd'hui. Il faut souhaiter que ce provisoire soit le définitif, et qu'on ne cède pas à ces conseils de substituer la blouse à la tunique. Au lieu de faire prendre la blouse aux riches, qu'on donne la tunique à ceux qui ne pourraient la payer. Nous saisirons toutes les occasions de rappeler que la République doit vouloir élever les humbles, afin de constituer l'égalité sur une ligne supérieure, où le goût de la propreté et de l'élégance ne se trouve pas opprimé et condamné à déserter sous peine de périr.

Atlas de l'Algérie (1).

Cet atlas, dressé par M. L. Bouffard, sur les documents les plus récents empruntés aux cartes publiées par le dépôt de la guerre, et d'après les travaux de MM. Renou, Carette et Warnier, membres de la commission scientifique de l'Algérie, se divise en deux parties, l'une consacrée à l'ensemble des contrées qui enveloppent l'Algérie, l'autre à l'Algérie elle-même; l'une *extérieure*, l'autre *intérieure*.

La première contient cinq cartes :

1° L'*Afrique* avec ses principales divisions;
2° Le *bassin de la Méditerranée*, avec une partie des trois continents qui la bordent (l'Europe, l'Afrique, l'Asie), et les trois mers qui l'avoisinent (l'Océan, la mer Noire et la mer Rouge);
3° L'*Afrique septentrionale* et le *midi de l'Europe*, avec l'indication des distances;
4° L'*empire du Maroc* qui borde l'Algérie à l'ouest;
5° La *régence de Tunis* qui borde l'Algérie à l'est.

La deuxième partie, celle des cartes intérieures, comprend six cartes :

1° L'*Algérie;*
2° La *province d'Oran;*
3° La *province d'Alger;*
4° La *province de Constantine;*
5° Les *environs d'Alger et d'Oran;*
6° La *grande Kabylie.*

L'*atlas de l'Algérie*, le meilleur, sans contredit, qui ait été publié jusqu'à ce jour, est précédé d'une notice explicative, signée Carette, à laquelle nous empruntons les renseignements suivants :

L'Algérie est quatre fois moins peuplée que l'Espagne;
Cinq fois moins que la Turquie d'Europe;
Sept fois moins que la Prusse;
Huit fois et demi moins que la France;
Onze fois moins que la Hollande;
Seize fois moins que l'Angleterre et la Belgique.

Ainsi, sans déplacer la population actuelle, l'Algérie devrait recevoir moyennement par kilomètre carré ou par cent hectares :

Pour être peuplée comme	l'Espagne,	24 hab.	de plus.
—	la Turq. d'Europe,	31	—
—	la Prusse,	47	—
—	la France,	57	—
—	la Hollande,	78	—
—	la Belgique,	116	—

Il faudrait introduire en Algérie, pour qu'elle fût peuplée

comme	l'Espagne,	9,381,600	habitants
—	la Turquie d'Europe,	12,117,900	—
—	la Prusse,	18,372,500	—
—	la France,	22,271,500	—
—	la Hollande,	30,490,200	—
—	la Belgique,	45,344,400	—

La surface totale des trois provinces de l'Algérie est de 390,900 kilomètres.

	TELL. kil.	SAHARA. kil.	TOTAL. kil.
Province d'Oran,	34,900	67,100	102,000
— d'Alger,	29,600	85,400	115,000
— de Constatine	73,400	102,500	175,900
Superficie totale de chaque zone,	137,900	253,000	390,900

Ces chiffres, dit M. Carette, permettent d'apprécier l'importance relative des trois provinces, eu égard aux ressources qu'elles offrent à l'agriculture et à la colonisation. Le Tell, ou région des terres de culture, occupe, dans les deux provinces réunies, d'Alger et d'Oran, un espace de 64,500 kilomètres carrés. Dans la province de Constantine seule, il couvre une étendue de 73,400 kilomètres carrés.

La province de Constantine ouvre donc, à elle seule, un champ plus large à la colonisation agricole que les deux autres ensemble.

Après avoir ensuite donné les détails les plus curieux sur l'état actuel de la colonisation, M. Carette continue en ces termes :

« En calculant la durée de cette grande opération de peuplement et d'allotissement d'après sa vitesse actuelle, c'est-à-dire à raison de 10,000 hectares moyennement par année,

En supposant qu'aucun obstacle, aucun scrupule ne vienne arrêter ou retarder l'essor de l'administration, et qu'aucune impulsion nouvelle ne vienne l'accélérer,

La concession de toutes les terres disponibles en Algérie,

Pour que cette contrée fût moyennement peuplée comme l'Espagne, qui est deux fois moins peuplée que la France,

Durerait trois mille ans.

Esperons que les grands événements qui viennent de s'accomplir en France *accéléreront l'impulsion.*

(1) Paris, Hachette, 6 fr.

Le peuple.

Au commencement de la révolution française, un penseur a étonné les politiques avec cette maxime qui semblait alors téméraire : « Le tiers-état, c'est tout le monde! » La maxime a prévalu; elle a dominé le développement moral et social de la révolution française. Que de temps il faut néanmoins pour faire passer dans le vocabulaire d'une langue ce qui est acquis dans la science et consacré dans la loi! On dit encore aujourd'hui le *peuple* pour désigner un ordre particulier de citoyens; *les gens du peuple* et *les gens du monde* sont des expressions qu'il faut abolir comme contraires au principe de l'ordre nouveau. Le peuple, les gens du peuple, c'est moi, c'est vous, c'est tout le monde. Il ne manque pas d'autres mots pour désigner l'espèce dans le genre. Les gens de goût comprendront cette observation; il ne tient qu'aux fats et aux sots de s'en moquer.

Le Diorama a rouvert ses portes au public; mais les directeurs ont ajourné au dimanche, 5 mars, la représentation dont ils veulent consacrer le produit aux blessés, afin de rendre cette représentation plus fructueuse, en lui donnant d'avance toute la publicité possible.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre.

ON S'ABONNE chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

ABBEVILLE, GRARE; — AGEN, BERTRAND; — AIX, AUBIN; — ALENÇON, BODE, POUPART; — ALGER (Afrique), BASTIDE, DUBOS frères et MAREST; — AMIENS, CARON, madame DUPUIS, PREVOST-ALLO; — AMSTERDAM (Hollande), DELACHAUX, L. VAN BAKKENNES; — ANGERS, GACHEZ; — ANGOULÊME, CHABOT, MACFIE, PEREZ-LECLERC; — ANNECY (Savoie), DIDIER-MONNET; — ANVERS (Belgique) FROMENT; — APT, JEAN; — ARGENTAN, PESNEL; — ARNHEIM (Hollande), RUY; — ARRAS, TOPINO; — AUXERRE, LEBLANC-DESFORGES, GUILLAUME MAILLEFER; — AVALLON, mademoiselle CHAMEROT; — AVESNES, DUBOIS; — AVIGNON, CLÉMENT SAINT-JUST; — AVRANCHES, DESJARDINS.

BADEN-BADEN, MARX; — BALE (Suisse), SCHWEIGHAUSER; — BAR-LE-DUC, BARTHELEMY, LAGUERRE; — BAYONNE, JAYMEBON; — BEAUGENCY, GATINEAU; — BEAUNE, BATTEAULT; — BEAUVAIS, TREMBLAY; — BELFORT, CLERC; BERLIN (Prusse), BEHR, DUNCKER; — BERNE (Suisse), BURGDORFFER; — BESANÇON, DEIS; — BÉZIERS, CARRIERE, MURAT; — BLOIS, ARTHUR PREVOST; — BOLBEC, veuve TORQUET; — BOLOGNE (Italie), MATTIUZZI e DE GREGORI, RUSCONI frères; — BORDEAUX, DELPECH, FERRET, LAWALLE, LEGRAND, RICARD fils; — BOULOGNE-SUR-MER, RENAUD, WATEL; — BOURG, MERCIER-LYVET; — BOURGES, JUST BERNARD, VERMEIL; — BREDA (Hollande), BROESC, VANDERBECK; — BREST, HEBERT; — BRIVES, LAFFARGUE; — BRUXELLES, DECQ, GERUZET, KISSLING, PERICHON, TARRIDE, TIRCHER. — BUENOS-AYRES (Amerique du Sud), CLARMONT, agent du *Correo de Ultramar*.

ARMD. LE CHEVALIER ET COMP

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque No, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

No 263. Vol. XI. — SAMEDI 11 MARS 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

La seconde semaine de la République française n'a pas été moins heureuse que la première. Le gouvernement provisoire reçoit de tous les départements les adhésions les plus empressées et les plus sincères. Il n'a plus d'ennemis au dedans, il n'en a pas encore au dehors. Le bon sens et la modération de la majorité ne peuvent tarder à faire justice de certaines idées plus ridicules qu'effrayantes, qu'ont osé concevoir et essayé de répandre quelques esprits malades. La circulation est rétablie; l'ordre ne paraît plus menacé sérieusement; la confiance commence à renaître; les ateliers se rouvrent et les ouvriers reprennent leurs travaux; les relations se renouent; tous les services publics sont réorganisés. Les impôts se perçoivent sans difficulté, et chaque citoyen s'empresse même de verser entre les mains des percepteurs, au lieu d'une fraction, le montant de ses contributions; en un mot, la situation paraît si favorable au ministre des finances, qu'il vient d'anticiper, de 16 jours pour Paris et de 7 jours pour les départements, le payement du semestre des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour cent échéant le 22 mars prochain.

Ces résultats presque inespérés sont dus aux mesures énergiques, honnêtes et sages des membres du gouvernement provisoire. La France ne saurait témoigner trop de reconnaissance à ces dictateurs temporaires, qui, tout en la sauvant de l'anarchie, s'efforcent d'asseoir sur des bases solides la constitution qu'elle sera bientôt appelée à se donner. Personne n'a jusqu'à ce jour le droit d'attaquer leurs intentions; leur dévouement a plusieurs fois dépassé toutes les espérances: les difficultés énormes de la tâche qu'ils se sont imposée paraissent avoir doublé leurs forces physiques, et développé leur intelligence et leur cœur dans des proportions encore plus surprenantes. En un mot, ils se montrent dignes de la mission que les acclamations populaires leur ont confiée. Leurs actes principaux, que nous publions en les résumant à la fin de cette chronique, sont le plus bel éloge que nous puissions faire de leur administration. Qu'ils per-



Hommage rendu à la mémoire d'Armand Carrel au cimetière de Saint-Mandé, le 2 mars 1848.

sévèrent dans cette voie; qu'ils ne cèdent qu'à des conseils et non à des injonctions, de quelque part qu'elles viennent; qu'ils prennent garde de faire des promesses imprudentes; qu'ils chassent de leurs antichambres les intrigants qui les encombrent; qu'ils débarrassent la place publique des passions égoïstes et cupides qui pourraient compromettre la tranquillité, et ils auront bien mérité de la France et de l'humanité… Mais la critique et l'éloge ne sont pas de notre ressort. Notre rôle, et nous voulons nous y renfermer plus que jamais, c'est de raconter les faits, sans commentaires, avec franchise et impartialité.

Deux tristes cérémonies ont eu lieu cette semaine : les amis d'Armand Carrel sont allés au cimetière de Saint-Mandé rendre à la mémoire d'Armand Carrel un hommage solennel; les citoyens morts pour la République dans les journées des 23 et 24 février ont été inhumés dans les caveaux de la colonne de Juillet.

Nous donnons plus loin le tableau de cette dernière solennité. Notre première page est consacrée à la visite faite au tombeau d'Armand Carrel. Il y a des jours qui commandent de s'abstenir de toute expression amère capable de se glisser dans le récit de nos souvenirs, de nos regrets et de nos impressions. M. Armand Marrast a prononcé un discours digne de celui qui était l'objet de cette pieuse manifestation. On dit qu'un autre discours a été prononcé sur cette tombe. Nous n'étions plus là pour l'entendre, et nous rendons grâce à l'émotion qui nous avait forcé de nous éloigner.

Les funérailles des victimes des 22, 23 et 24 février, ont eu lieu le samedi 4 mars. Jamais peut-être cérémonie plus imposante n'avait attiré une foule plus considérable, et surtout plus calme, plus unie. Dès le matin, toute la population de Paris et de la banlieue s'était répandue sur les boulevards et sur les places de la Madeleine et de la Bastille. Mais c'était aux alentours de la Madeleine que se pressait la foule la plus compacte. L'église avait été tendue de noir à l'extérieur à une hauteur de six à sept mètres environ; les chœurs, hommes et femmes, des théâtres de l'Opéra, des Italiens et de l'Opéra-Comique, qui occupaient les degrés de la façade principale chantaient des chants patriotiques; et l'orchestre instrumental de l'Opéra, placé sur le péristyle et dirigé par M. Girard, exécutait, soit seul, soit concurremment avec les choristes, les plus beaux morceaux des plus grands maîtres.

L'intérieur de l'église était entièrement tendu de noir. Quinze lampadaires funèbres l'éclairaient; entre le chœur et la nef s'élevait un immense sarcophage en style égyptien, auquel on arrivait par une rampe de huit degrés, et qui contenait quinze cerceuils. Sur chacun de ses côtés on lisait ces mots : *Morts pour la Patrie.*

A midi et demi, les membres du gouvernement provisoire, accompagnés de MM. Carnot et Bethmont, et du général Subervie, ont pris place au banc-d'œuvre; ils étaient ceints d'écharpes tricolores et portaient un crêpe au bras. Sont venus successivement s'asseoir aux places qui leur avaient été réservées, les membres de la municipalité de Paris, les maires et adjoints des douze arrondissements, les députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil d'Etat, de la cour d'appel, du tribunal de première instance et des juges de paix; les parents des victimes, les blessés des journées de Février, les condamnés politiques, les décorés de Juillet; les députations de l'Institut, des Facultés de droit, de médecine, des lettres, des sciences, des professeurs des divers lycées de Paris; une foule d'officiers généraux de terre et de mer, des militaires de tout grade; des élèves des Ecoles polytechnique, des Ecoles de droit et de médecine, de Saint-Cyr, d'Alfort, du Val-de-Grâce, de l'école normale, de l'école centrale, de la société des gens de lettres; des représentants des ouvriers des diverses industries, une députation des loges maçoniques, etc.

L'office funèbre a été célébré par M. le curé de la Madeleine.

A une heure et demie, le cortége s'est mis en marche, entre une double haie de gardes nationaux qui s'étendait de la Madeleine à la Bastille. C'est à notre confrère le *Courrier de Paris* qu'il appartient de décrire la physionomie et les impressions de Paris pendant cette journée; nous nous bornons à résumer les faits. Le cortége était si long, que le défilé n'a pas duré moins de deux heures, et ce n'est qu'à quatre heures et demie que les cerceuils ont été descendus dans les caveaux pratiqués sous la colonne de Juillet, où reposent déjà les corps des combattants de 1830. MM. Dupont (de l'Eure), Crémieux et Garnier-Pagès ont prononcé alors des discours au pied de la colonne, couronnée de drapeaux et d'un long crêpe semé de larmes d'argent qui pendait jusqu'à sa base. De vives acclamations ont interrompu plus d'une fois les orateurs, et la foule s'est séparée dans le plus grand ordre, aux cris mille fois répétés de *vive la République!*

M. de Lamartine n'assistait pas à cette cérémonie. Tout le monde a remarqué son absence. Il était tellement accablé de fatigue qu'il a dû prendre un peu de repos, par ordre de son médecin. Ses collègues ne sont guère moins épuisés que lui. Il y a peu d'hommes assez robustes pour pouvoir supporter longtemps la vie qu'ils ont dû subir depuis quinze jours dans l'intérêt général, et quelques esprits mal faits les accusent déjà d'avoir perdu un temps précieux.

Une des principales mesures qu'ils ont prises durant la seconde semaine de la République, est la publication du décret qui convoque les assemblées électorales de canton au 9 avril prochain, pour élire les représentants du peuple à l'assemblée nationale chargée de décréter la constitution. Le principe de ce décret, dont on trouvera plus bas le texte entier, ne soulèvera aucune réclamation. Le peuple, nous l'avons dit dans notre précédent numéro, ce n'est pas telle ou telle classe de la société, c'est tout le monde. Il est donc parfaitement juste que tout le monde fasse les affaires de tout le monde. Dans l'état actuel des choses et des esprits, la question politique ne pouvait plus recevoir, en fait comme en droit, une autre solution. Restent quelques difficultés de détail, qui, nous l'espérons, seront aisément vaincues. Déjà de tous côtés des sociétés, qui ont le tort de s'appeler *clubs*, se forment pour préparer tout à la fois les élections et les discussions de l'assemblée nationale. Déjà un comité général, composé de patriotes éprouvés, s'organise et annonce un premier manifeste aux départements.

De son côté, le gouvernement provisoire a parfaitement compris que « la pleine liberté de discussion est un élément indispensable de toute élection sincère. » Aussi a-t-il aboli entièrement le timbre des écrits périodiques qu'il avait d'a-d'abord eu l'idée de maintenir, avec engagement de le supprimer seulement dix jours avant la convocation des assemblées électorales, « car cet impôt, dit-il, ne saurait être continué à un moment où la prochaine convocation des assemblées électorales exige l'expression libre de toutes les opinions, de tous les sentiments, de toutes les idées. » L'abolition immédiate de cet impôt a produit son effet. La plupart des journaux quotidiens déjà existants ont diminué leur prix et vu s'augmenter le nombre de leurs abonnés. Chaque jour voit naître une feuille nouvelle. Parmi ces jeunes journaux, dont la plupart ne nous semblent pas très-viables, nous mentionnerons : *la République*, *la République française*, *la Voix du Peuple*, *les Girondins*, *la Liberté*, *l'Assemblée nationale*, *l'Ami du Peuple*, *le Peuple Constituant*, etc.

Les questions les plus importantes et les plus difficiles à résoudre ne sont pas les questions politiques, ce sont les questions industrielles et commerciales. On a beaucoup parlé depuis quinze jours d'une théorie inventée par des penseurs, et dont certains hommes pratiques persistent à regarder la réalisation comme impossible, à moins de s'exposer, disent-ils, à une diminution dangereuse de la richesse nationale, à moins de renoncer à concourir sur les marchés du monde avec les produits du travail étranger, tant que celui-ci ne sera pas soumis aux mêmes conditions que notre propre production. Nous voulons parler de *l'Organisation du travail.* Des promesses ont été faites, qui ne pourront peut-être pas être tenues… des engagements ont été pris, qui n'auront peut être pas les résultats qu'on en espère. Ce n'est la faute de personne; on ne doit en accuser que les circonstances et la condition actuelle de la société. Ce qui doit rassurer tous les intérêts, c'est la *Commission du Gouvernement pour les Travailleurs*, dont nous avions annoncé la constitution dans notre précédent numéro. Cette commission, qui siége au Luxembourg, a déjà tenu plusieurs séances : 150 à 200 ouvriers, délégués des diverses corporations, ont pris place sur les bancs précédemment occupés par les pairs de France. D'intéressantes discussions ont eu lieu à la suite desquelles le gouvernement provisoire, après avoir consulté un certain nombre de patrons, chefs d'industrie, a cru devoir abolir le marchandage oppressif, et réduire d'une heure, tant à Paris que dans les départements, la durée des heures de travail. La discussion n'est pas terminée. La commission s'étudie à remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Chaque industrie nomme ses délégués, et tout fait espérer que le projet de loi qui sera présenté à l'assemblée nationale réunira une imposante majorité. Du reste, les ouvriers se montrent animés des meilleures intentions; si quelques-uns, ceux qui ne veulent d'aucun travail, manifestent une impatience absurde, la plupart font preuve d'une résignation et d'un bon sens admirable. Nous ne connaissons rien dans l'histoire de plus noble noble et de plus touchant que cette adresse présentée au gouvernement provisoire par les imprimeurs sur étoffes. Nous la citons presque en entier.

« Vous êtes les pères du peuple!

« Nous sommes vos enfants, par conséquent. Nous ne formons plus qu'une même famille qui doit se soulager mutuellement.

« Nous venons aussi poser une pierre à l'édifice que vous voulez élever.

« Nous venons vous offrir une somme de 1,000 francs pour secourir les blessés et les familles qui ont des victimes à déplorer des journées des 22, 23 et 24 février.

« Les imprimeurs n'ont jamais été en retard quand il s'agissait de reconquérir la liberté; nous n'avons pas attendu les glorieuses journées de février pour faire la révolution de notre état, malgré les entraves et les vicissitudes que le gouvernement qui vient d'être renversé nous creusait dans le chemin que le ciel et notre devoir nous avaient tracé. Nous avons chassé les hommes qui étaient indignes de nous gouverner dans nos fabriques, et, il y a quelques jours encore, nous etions sur la brèche pour conquérir la liberté ou y trouver la mort; si nous sommes encore de ce monde, nous le devons aux soldats qui étaient inspirés comme nous de ce sentiment patriotique qui caractérise tout Français qui veut la République sans la terreur, qui veut le respect des proprietés, qui veut le progrès de l'industrie, qui veut le progrès de la civilisation, qui veut la liberté et l'ordre, et l'ordre dans la liberté (comme dit Louis Blanc), et le bonheur des classes laborieuses, de ces pionniers de l'industrie, qui font la gloire de la France autant que sa brave armée.

« Nous n'avons pas voulu suspendre nos travaux pour demander une réduction de travail; nous ne l'avons pas voulu dans l'intérêt de la société, dans l'intérêt du commerce, et dans l'intérêt de la Republique elle-même; nous nous étions réservé de faire nos demandes et nos réclamations plus tard.

« Nous acceptons avec reconnaissance la durée du travail fixée à dix heures par jour, par votre humanité et votre justice.

« Mais ce n'est pas le travail qui nous accable; ce qui nous tue, nous autres imprimeurs, c'est le manque de travail. Notre travail se trouve absorbé par les machines, que l'on ne veut et que l'on ne doit pas détruire : si on les détruisait, que ferait la France de sa belle industrie qui nourrit une grande partie de sa population? elle ne pourrait plus soutenir la concurrence avec l'etranger et se trouverait ainsi presque paralysée; et cependant ce sont les machines seules qui nous ôtent le travail.

« Dans cette circonstance critique, nous nous reposons entièrement sur votre sagesse : la confiance que nous avons en vous ne nous laisse aucun doute; nous savons que vous emploierez tout votre génie, que vous ferez tout ce qui depend des representants du peuple pour assurer notre salut par le travail et par un salaire honorable. »

Le plus urgent, en ce moment, comme on le voit, ce n'est pas d'organiser le travail, c'est de le créer. On n'organise que ce qui existe. La fermeture des ateliers, faute d'ouvrage, tel est le véritable danger de la situation. Il sera juste et utile d'associer, comme l'ont déjà fait quelques administrations, le capital et le travail; mais il importe surtout aujourd'hui de rassurer le capital effrayé en consolidant l'ordre établi. Avant d'augmenter ce qu'on est convenu d'appeler les salaires, il faut en garantir le maintien, en ce sens qu'il faut mettre le commerce et l'industrie à même de donner du travail aux ouvriers.

Le gouvernement provisoire a déjà pris des mesures pour faire face à ces nécessités pressantes.

Les désordres déplorables qui avaient éclaté dans diverses localités ont été réprimés avec énergie, et les hommes pervers ou égarés qui y ont pris part ne tarderont pas à être jugés. Partout la justice a repris son cours et se rend au nom du peuple français. Partout la population fait elle-même la police, et conduit dans les prisons les voleurs et les incendiaires. A la cérémonie de samedi dernier, *l'expédition contre les incendiaires* a été saluée sur son passage des plus vives acclamations. C'est d'un bon augure pour l'avenir.

Déjà la semaine dernière la cour d'appel de Paris avait, sur le réquisitoire de M. Auguste Portalis, procureur général, mis en accusation les ex-ministres de l'ex-roi. Cette semaine, des mandats d'amener ont été lancés contre les fugitifs. Aucun d'eux n'a encore été arrêté. MM. Guizot, Duchâtel, de Montebello sont à Londres, et on annonce que MM. Hébert, Dumon et Jacqueminot viennent de s'embarquer à Granville pour l'Angleterre. On n'a aucune nouvelle de MM. Jayr, Cunin-Gridaine, Trézel et Salvandy. — Bou-Maza, qui s'était enfui, a été arrêté à Brest.

Tous les membres de l'ex-famille royale qui se trouvaient en France le 24 février sont maintenant, soit en Angleterre, soit en Allemagne. La duchesse d'Orléans est arrivée à Ems, avec ses deux enfants, le 4 mars… Le duc et la duchesse de Nemours, le duc et la duchesse de Montpensier, la princesse Clémentine, ont revu à Londres, où ils s'étaient rendus par des voies différentes, Louis-Philippe et l'ex-reine Marie-Amélie, débarqués la veille à New-Haven. Les journaux anglais ont publié de longs récits sur la fuite du roi et son arrivée en Angleterre. A en croire le *Morning Herald*, Louis-Philippe, en mettant le pied sur le rivage, se serait écrié à haute voix : « Dieu merci, *me voilà sur le sol anglais!* » Quatre jours auparavant, le duc d'Aumale avait annoncé à la population et à l'armée de l'Algérie l'installation du gouvernement provisoire, en les engageant à attendre avec le plus grand calme les ordres de la *mère patrie.*

La fuite de Louis-Philippe est l'épisode le plus caractéristique de la révolution de 1848. En quittant Paris, l'ex-roi s'était rendu à Versailles, et de Versailles à Dreux. Il passa dans cette dernière ville la nuit du jeudi au vendredi chez une personne dévouée qui lui procura un déguisement. La reine, les généraux Dumas et de Rumigny, une dame allemande attachée au service de la reine et son valet de chambre, M. Thuret, accompagnaient l'ex-roi. Le lendemain, de bonne heure, il partit pour la Ferté-Vidame : là, un Anglais nommé Packam, avec lequel il entretenait depuis longtemps des relations, s'offrit à lui servir de guide, et le conduisit la nuit par des chemins détournés de la Ferté-Vidame à Honfleur, puis à Trouville. Mais la mer était si houleuse, que pendant deux jours tout embarquement fut impossible. Il fallut revenir à Honfleur. Le mauvais temps continuant, Louis-Philippe attendit encore, car il craignait que Marie-Amélie ne pût pas supporter les fatigues et les dangers de la traversée. Le jeudi seulement le vent s'apaisa, et le départ fut résolu. Le valet de chambre loua un bateau pêcheur français pour une famille anglaise pressée de se rendre au Havre. C'est déguisé en Anglais que Louis-Philippe a quitté la France. En arrivant au Havre, il monta sur *l'Express*, bateau à vapeur anglais qui fait le service entre le Havre et Southampton. Le capitaine avait été averti secrètement. A neuf heures du soir, *l'Express* partit pour l'Angleterre, et le lendemain, à midi, il débarquait ses passagers à New-Haven.

Le prince Louis Bonaparte, qui s'était empressé de venir à Paris offrir son adhésion au gouvernement provisoire, est reparti le lendemain pour Londres.

La République française a été officiellement reconnue, dès les premiers jours de son existence, par M. Rush, ambassadeur des Etats-Unis (28 février); M. John Lelong, consul général, chargé des affaires de la république orientale de l'Uraguay (28 février), et M. Michelena y Royas, chargé d'affaires de la république de l'Equateur (1er mars). Dans la séance de la chambre des communes du 28 février, lord John Russell, répondant aux interpellations de M. Hume, avait déclaré que le gouvernement anglais n'avait aucune intention d'intervenir dans la forme de gouvernement que la nation française jugerait à propos d'adopter, ni de se mêler en aucune manière des affaires intérieures de la France. Depuis, lord Normanby a été autorisé par lord Palmerston « à entretenir avec le gouvernement provisoire de la République, non-seulement les relations d'usage, mais tous les rapports de bonne intelligence et d'amitié qui doivent animer les deux gouvernements. » Le prince de Ligne, ambassadeur de Sa Majesté le roi des Belges, a eu, le dimanche 5 mars, une première entrevue avec M. de Lamartine. Il lui a communiqué une dépêche de son gouvernement qui l'autorise à annoncer au ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, que le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges veut entretenir avec le gouvernement français des rapports officieux sur le pied le plus amical. Enfin, le *Times* annonce que l'ambassadeur de Sa Majesté prussienne à Londres a fait, samedi dernier, une déclaration officielle au gouvernement anglais, par laquelle la Prusse s'engage à ne s'immiscer en rien dans les affaires intérieures de la France.

Les nouvelles de l'étranger sont généralement satisfaisantes. L'Angleterre n'est pas tout à fait calme, mais elle se montre on ne peut mieux disposée pour la République française. La Belgique, préoccupée surtout du besoin de

garantir sa propre neutralité, a obtenu de son gouvernement l'abaissement du cens électoral à 20 florins (42 francs). La Suisse a accueilli avec le plus vif enthousiasme la nouvelle de la révolution de février : le canton de Neuchâtel a immédiatement brisé les derniers liens qui l'attachaient à la Prusse, et le général Thiard va aller représenter la France auprès des vingt-deux cantons, nos fidèles alliés. La diète germanique vient d'accorder à chaque Etat de la confédération la faculté d'abolir la censure et d'accorder la liberté de la presse. Le grand-duc de Bade et le roi de Wurtemberg n'avaient pas attendu cette autorisation pour proclamer dans leurs Etats la liberté de la presse. Le grand-duc de Bade a fait, le 1er mars, d'autres concessions non moins importantes à ses sujets; il a renvoyé ses ministres; il a accordé l'institution de la garde nationale, celle du jury; il s'est déclaré indépendant de la diète; il a promis que les officiers seraient pris dans les rangs de l'armée, et non dans la noblesse. Les Etats du Wurtemberg demandent une nouvelle organisation de la diète germanique. Des troubles sans gravité ont eu lieu à Cologne et dans d'autres villes des bords du Rhin. La loi martiale a été proclamée dans la Lombardie, mais les autres nouvelles de l'Italie, ainsi que celles de l'Espagne, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, sont tellement vagues, que nous n'osons pas encore les résumer. Constatons seulement que partout les nouvelles de Paris ont produit une impression profonde et causé une vive agitation.

Cependant M. de Lamartine a publié, en qualité de ministre des affaires étrangères, sa circulaire aux agents diplomatiques de la république française. Tout le monde a lu ce manifeste. Nous croyons inutile de le reproduire en entier. Nous citerons seulement les deux derniers paragraphes qui en résument admirablement l'esprit.

« La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors.

« Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*. »

Terminons en mentionnant la circulaire du ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, aux commissaires des départements. Ce document, qui contient les instructions du ministre et du gouvernement à l'égard de la conduite à tenir pour rassurer tous les intérêts légitimes, est remarquable par sa fermeté et sa modération.

Principales mesures prises par le gouvernement provisoire.

RECONNAISSANCE DE TOUS LES ENGAGEMENTS CONTRACTES PAR L'ÉTAT.

Le gouvernement provisoire

Déclare que tout système nouveau de politique doit se résumer dans un nouveau système de crédit et d'impôt ;

Que le système de taxe de la République française doit avoir pour objet une répartition plus équitable des contributions publiques;

Que cette justice aura naturellement pour résultat d'améliorer la condition du peuple, et de diminuer les charges qui pèsent sur le travail;

Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très-légitimement réclamée ;

Qu'une des premières lois présentées à l'assemblée nationale sera un nouveau budget, où le gouvernement provisoire donnera satisfaction à des vœux qu'il partage, et notamment à ce qui touche les impôts indirects, l'octroi, le timbre de la presse périodique, et toutes les autres taxes qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée.

Le gouvernement provisoire est résolu à proposer sincèrement à l'assemblée nationale un budget établi sur les principes qui précèdent.

Mais il croit de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire; qu'il appartient aux délégues de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard; que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.

Il rappelle en outre que la République française, bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement de prodigalité et de corruption, accepte et veut fermement tenir tous les engagements, rester fidèle à tous les contrats ;

Qu'au milieu des difficultés passagères inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources du trésor;

Qu'on risquerait ainsi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants, qu'on pourrait encore moins songer à faire face aux événements dont la France et l'Europe peuvent être les témoins.

ABOLITION DU SERMENT POLITIQUE.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que, depuis un demi-siècle, chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé a exigé et reçu des serments qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique;

Considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévouement sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui, sous le gouvernement de la République, accepte des fonctions ou continue à les exercer, contracte plus spécialement encore l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle;

Décrète :

Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas de serment.

DIMINUTION DES HEURES DE TRAVAIL.—ABOLITION DU MARCHANDAGE.

Sur le rapport de la commission de gouvernement pour les travailleurs,

Considérant :

1° Qu'un travail manuel trop prolongé, non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme;

2° Que l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs ouvriers, dits *marchandeurs* ou *tâcherons*, est essentiellement injuste, vexatoire et contraire au principe de la fraternité;

Le gouvernement provisoire de la République décrète :

1° La journée de travail est diminuée d'une heure. En conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix, et en province, où elle avait été jusqu'ici de douze heures, elle est réduite à onze.

2° L'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs ou marchandage, est abolie.

Il est bien entendu que les associations d'ouvriers qui n'ont point pour objet l'exploitation des ouvriers les uns par les autres, ne sont pas considérées comme marchandage.

Paris, le 2 mars 1848.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves,

Décrète :

Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies, pour préparer dans le plus bref délai l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

Le ministre de la marine pourvoira à l'exécution du présent décret.

Paris, le 4 mars 1848.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE.

Le gouvernement provisoire de la République,

Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple,

Décrète :

« Art. 1er. Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain, pour élire les représentants du peuple à l'assemblée nationale qui doit décréter la constitution.

« Art. 2. L'élection aura pour base la population.

« Art. 3. Le nombre total des représentants du peuple sera de neuf cents, y compris l'Algérie et les colonies françaises

« Art. 4. Ils seront répartis entre les départements dans la proportion indiquée au tableau ci-joint.

« Art. 5. Le suffrage sera direct et universel.

« Art. 6. Sont électeurs tous les Français âgés de vingt et un ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

« Art. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

« Art. 8. Le scrutin sera secret.

« Art. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton, par scrutin de liste.

« Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de représentants à élire dans le département.

« Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu de canton, et le recensement au département.

« Nul ne pourra être nommé représentant du peuple, s'il ne réunit pas deux mille suffrages

« Art. 10. Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 fr. par jour pendant la durée de la session.

« Art. 11 Une instruction du gouvernement provisoire réglera les détails d'exécution du présent décret.

« Art. 12. L'assemblée nationale constituante s'ouvrira le 20 avril.

« Art. 13. Le présent décret sera immédiatement envoyé dans les départements, et publié et affiché dans toutes les communes de la République.

Répartition du nombre des représentants, à raison de la population.

(Base de 1 représentant par 40,000 habitants.)

1. Ain, 9. — 2. Aisne, 14. — 3. Allier, 8. — 4. Alpes (Basses), 4. — 5. Alpes (Hautes), 3. — 6. Ardèche, 9. — 7. Ardennes, 8. — 8. Ariége, 7. — 9. Aube, 7. — 10. Aude, 7. — 11. Aveyron, 10. — 12. Bouches-du-Rhône, 10. — 13. Calvados, 12. — 14. Cantal, 7. — 15. Charente, 9. — 16. Charente-Inférieure, 12. — 17. Cher, 7. — 18. Corrèze, 8. — 19. Corse, 6. — 20. Côte-d'Or, 10. — 21. Côtes-du-Nord, 16. — 22. Creuse, 7. — 23. Dordogne, 13. — 24. Doubs, 7. — 25. Drôme, 8. — 26. Eure, 11. — 27. Eure-et-Loir, 7. — 28. Finistère, 15. — 29. Gard, 10. — 30 Garonne (Haute), 12. — 31. Gers, 8. — 32. Gironde, 15. — 33. Herault, 10. — 34. Ile-et-Vilaine, 14. — 35. Indre, 7. — 36. Indre-et-Loire, 8. — 37 Isère, 15. — 38. Jura, 8. — 39. Landes, 7. — 40. Loir-et-Cher, 6. — 41. Loire, 11. — 42. Loire (Haute), 8. — 43. Loire-Inférieure, 13. — 44. Loiret, 8. — 45. Lot, 7. — 46 Lot-et-Garonne, 9. — 47. Lozère, 4. — 48. Maine-et-Loire, 13. — 49. Manche, 15. — 50. Marne, 9. — 51. Marne (Haute), 7. — 52. Mayenne, 9. — 53. Meurthe, 11. — 54. Meuse, 8. — 55. Morbihan, 12. — 56. Moselle. 11. — 57. Nièvre, 8. — 58. Nord, 28. — 59. Oise, 10. — 60. Orne, 11. — 61. Pas-de-Calais, 17. — 62. Puy-de-Dôme, 15. — 63. Pyrénées (Basses), 11. — 64. Pyrénées (Hautes), 6. — 65. Pyrénées-Orientales, 5. — 66. Rhin (Bas), 15. — 67. Rhin (Haut), 12. — 68. Rhône, 14. — 69. Saône (Haute), 9. — 70. Saône-et-Loire, 14. — 71. Sarthe, 12 — 72. Seine, 34. — 73. Seine-Inférieure, 19. — 74. Seine-et-Marne, 9. — 75. Seine-et-Oise, 12. — 76. Sèvres (Deux), 8. — 77. Somme, 14. — 78. Tarn, 9. — 79. Tarn-et-Garonne, 6. — 80. Var, 9. — 81. Vaucluse, 6. — 82. Vendée, 9. — 83. Vienne, 8. — 84. Vienne (Haute), 8. — 85. Vosges, 11. — 86 Yonne, 9. Total 885

Algérie et colonies. 16

DISPOSITION DES COULEURS NATIONALES.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité nationale;

Considérant dès lors que la forme du drapeau national doit être fixée d'une manière invariable;

Arrête :

Art. 1er. Le pavillon ainsi que le drapeau national sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale, du 27 pluviose an II, sur les dessins du peintre David.

Art. 2. En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront à l'avenir rangées dans l'ordre suivant : le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, e rouge flottant à l'extrémité.

MESURES DE CREDIT PUBLIC.

Création d'un comptoir national d'escompte, destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production, dans tous les centres de fabrication et de commerce. — Le capital sera formé :

1° Un tiers en argent par les associés souscripteurs;

2° Un tiers en obligations par les villes ;

3° Un tiers en bons du trésor par l'Etat

Création du comptoir de Paris, sur cette base.

Elévation de l'intérêt des fonds versés dans les caisses d'épargne au taux de 5 pour cent.

Principales mesures prises par les ministres provisoires

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Nomination d'une commission chargée de procéder à la réorganisation, sur de nouvelles bases, de l'administration centrale du département de la marine et des colonies.

Cette commission, composée de MM. Marec, directeur du personnel et des opérations maritimes, président ; Mestro, directeur des colonies, membre ; Blanchard, chef de la division de la comptablilité, membre ; Hennequin, chef du cabinet du ministre, secrétaire, devra soumettre au ministre, dans le plus bref délai possible, son travail rédigé d'urgence.

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

26 février.

M. le ministre annonce aux présidents des quatre classes de l'Institut qu'il est dans les intentions du gouvernement républicain de remettre en vigueur, avec les développements que comporte l'état actuel de la France, les deux articles suivants de la loi organique de l'Institut, tombés en désuétude sous le gouvernement monarchique.

Art. 1er. L'Institut national nommera tous les ans au concours vingt citoyens qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départements de la République que dans les pays étrangers.

Art. 2. L'Institut national nommera, tous les ans, six de ses membres pour voyager, soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.

En conséquence, il prie chaque président de communiquer cette lettre à l'Académie qu'il préside, et de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour qu'il soit saisi d'un plan d'application approprié aux conditions de l'époque actuelle.

27 février.

Lettre de M. le ministre aux recteurs, leur annonçant l'intention du gouvernement provisoire, qui est de consacrer, par l'instruction publique, l'union touchante qui s'est établie sur les ruines de la monarchie entre le peuple et l'école polytechnique.

« Il est juste et important au bien public, dit M. Carnot, que le recrutement de cette école, qui, jusqu'à présent, ne s'opérait qu'à des conditions inabordables à la majorité des citoyens, s'étende sur tout le peuple.

« Il est facile de prendre des mesures capables d'assurer ce résultat. Des examens destinés à faire connaître, dès leur enfance, les sujets propres à cette école, auront lieu dans toutes les écoles élémentaires, et les colleges serviront gratuitement à leur préparation aux examens de l'école polytechnique.

« Il m'est nécessaire de connaître exactement quelles ressources l'état actuel de l'enseignement des mathematiques, dans les écoles de tous les degrés de votre ressort, peut offrir à l'exécution de ce dessein, et je vous invite à m'adresser, dans le plus court délai, un rapport detaillé sur la question. »

27 février.

Lettre de M. le ministre aux recteurs pour demander l'application, dans toutes les écoles normales primaires, des règlements qui ont rangé l'agriculture parmi les objets de leur enseignement, et il entre dans les intentions du gouvernement, dit M. Carnot, que ces règlements soient appliqués partout et de la manière la plus sérieuse. Il sera facile de soutenir la théorie par la pratique en joignant aux expériences qui peuvent se faire dans les jardins des écoles l'observation raisonnée des travaux agricoles des environs. Le gouvernement veut, en outre, que les connaissances les plus essentielles à l'agriculture soient étendues autant que possible dans toutes les écoles primaires.

29 février.

Nomination d'une haute commission des études scientifiques et litteraires.

Cette commission, composée de vingt membres, est chargée de s'adjoindre le plus promptement possible dix membres choisis par elle parmi les fonctionnaires de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

2 mars.

Création d'une commission chargée de préparer un travail complet sur l'organisation judiciaire. Le soin de former cette commission est confié à M. Martin de Strasbourg.

MINISTTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Arrêté du 25 février, qui relève de la déchéance encourue les inventeurs brevetés qui, depuis le 22 fevrier, n'auraient pu acquitter à Paris les annuités de leurs brevets dans les délais fixes par la loi du 5 juillet 1844.

La curée des places, études du jour par Cham.



Citoyen ministre, j'ai toujours été républicain, et cependant sous les rois j'ai occupé un emploi; je dois par conséquent sous la République en avoir deux.



Citoyens représentants, je demande la direction de toutes les écoles de dessin de la République; voici mes titres.



Un acte d'adhésion. — Voici mon épée, où sont vos places!



PREMIER ET DEUXIÈME CITOYEN. — Citoyen chef de bureau, j'ai votre place depuis une demi-heure.
LE CHEF DE BUREAU. — Pardon, messieurs, il y a cinq minutes que je viens de l'obtenir pour moi-même.



Vous n'avez plus de places à donner!... Mais si je demandais la vôtre?



La dernière barricade. — Messieurs, je suis décidé à me défendre..., je n'ai plus de places à donner.

MM. Garnier-Pagès, Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon, Albert et Guinard.

Nous continuons de publier, en attendant que nous donnions leurs biographies plus complètes, quelques détails sommaires sur les membres du gouvernement provisoire et les principaux fonctionnaires de la nouvelle République.



Armand Marrast, membre, secrétaire du gouvernement provisoire.

M. GARNIER-PAGÈS, *membre du gouvernement provisoire, d'abord maire de Paris, aujourd'hui ministre des finances.* «*Fais le nom, je ferai la fortune,*» avait dit M. Garnier-Pagès à son frère, celui que la mort a enlevé si jeune et si populaire déjà. Il a tenu plus que parole, car il a fait la fortune et il a continué le nom.

Il faut lire la notice touchante dans laquelle, peu après la mort de Garnier-Pagès l'aîné, E. Duclerc, l'ami des deux frères, rédacteur du *National*, et aujourd'hui sous-secrétaire d'état au ministère des finances, racontait les premières années, l'adolescence rude, laborieuse, honnête, et le mutuel dévouement de ces deux jeunes gens, que n'ont point épargnés l'adversité ni la misère.

« Après la mort de leur digne mère, les deux frères, dont l'un avait vingt-trois ans, l'autre vingt et un, se jurèrent de ne jamais se quitter, de travailler en commun et de partager également dans l'avenir toutes les faveurs comme tous les revers de la fortune. Association touchante et vraiment admirable, qui sera l'éternel honneur de cette admirable famille, et qui doit être citée en exemple par tous les pères à leurs enfants. »

Ni l'un ni l'autre n'a manqué un seul jour à cet engagement. Durant seize années consécutives, jusqu'à la mort de Garnier-Pagès l'aîné, cette association volontaire a duré. L'un, celui qui n'est plus, se lança au barreau, puis dans



Ferdinand Flocon, membre, secrétaire du gouvernement proviso re.

la carrière politique, où son nom a jeté un si brillant éclat. L'autre, celui qui survit, se voua modestement à travailler pour deux : à l'aide d'une cotisation de quelques amis, il acheta une charge de courtier de commerce, pourvut par son intelligence et son activité aux besoins de toute sa famille, et sans se départir un seul instant du rôle si plein d'abnégation qu'il avait accepté, tout en restant personnellement dans l'ombre, il assista son frère de tout le précieux concours de son expérience pratique et de ses études personnelles sur les questions d'affaires et de finances que celui-ci, le pays s'en souvient encore, traita à la tribune avec une supériorité si grande.

Lorsque mourut cet homme de talent et de cœur, il fallut que Garnier-Pagès jeune prît sa place, et se présentât comme les héroïques imberbes de la *Marseillaise* :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.

Il entra à la chambre, révéla promptement sa grande valeur personnelle, et se montra de tout point le digne successeur de son frère. Pour la première fois peut-être on vit surgir en sa personne l'hérédité collatérale du talent, de l'énergie et des principes.

Sa vie politique est connue. Il fut l'un des agents et l'un des promoteurs les plus actifs, les plus habiles et même les plus éloquents de l'agitation pacifique de 1847. Il fut du petit nombre des députés qui opinèrent pour que l'opposition se rendît au banquet malgré l'interdiction du ministère. Sous sa frêle enveloppe se cachent une organisation puissante, une fermeté à toute épreuve.

De telles qualités, qui se joignent chez lui à un ardent patriotisme, au désintéressement le plus pur, suffisent, et au-delà, à justifier sa grande popularité actuelle, et font de lui un homme antique. M. Garnier-Pagès est foncièrement bon. Tel la famille l'a connu, tel le pays le trouvera. Le foyer de son dévouement s'est agrandi sans perdre rien de son intensité



Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire, ministre des finances.

première. Si nous voulions le faire connaître par des traits, nous n'aurions que l'embarras du choix. Dernièrement, un solliciteur avide lui demandait la place d'un homme qui l'a violemment attaqué, presque injurié, dans un récent débat public. — Je vous remercie, lui répondit avec simplicité M. Garnier-Pagès; vous me donnez une bonne idée. Je ne songeais guère, au milieu des préoccupations actuelles, à ce pauvre X...; je vais faire mon possible pour qu'il reste en place. »

M. Garnier-Pagès, qu'une longue habitude des affaires a rompu aux questions de finances, a accepté la rude et haute mission de conjurer, par ses efforts, les orages de tout genre qui menacent la fortune publique et privée. Nous avons non-seulement l'espoir, mais la pensée qu'il est au niveau de sa tâche. Déjà, lundi dernier, l'annonce des mesures qu'il se propose d'adopter et son langage résolu ont produit le meilleur effet sur une assemblée financière réunie près de lui pour lui faire connaître les vœux, les besoins, la détresse de l'industrie et du commerce. S'il peut faire partager à l'argent la confiance que tous les citoyens placent déjà en lui, la situation est sauvée !

M. ARMAND MARRAST se destina d'abord à l'enseignement. Il professa, avec MM. Germain Sarrut et Bascans, que plus tard il devait retrouver dans la carrière politique, au collége semi-clérical de Pont-le-Voy (Loir-et-Cher), dont il était, je crois, élève. Mais bientôt, quittant l'instruction publique, il vint, dans les dernières années de la restauration, essayer à Paris cette plume qui, par la suite, devait percer de traits si acérés et si cruels la dernière monarchie.

Le trop plein de vie et de passion débordait alors dans Paris, sous le ministère Martignac, en querelles philosophiques, et il s'était formé deux camps, dont l'un pour l'école éclectique incarnée en M. Cousin, et l'autre pour l'école réaliste, représentée en la personne de M. Laromiguière. M. Marrast prit fait et cause pour cette dernière, et attaqua le *cousinisme* dans une suite de brochures où se révélaient déjà une singulière verve, une raillerie fine, mais qui, appréciées des connaisseurs, ne purent tirer toutefois le jeune auteur de la



Louis Blanc, membre, secrétaire du gouvernement provisoire.

profonde obscurité où il devait vivre jusqu'au début de la royauté de juillet.

Après les barricades de 1830, l'ancien élève et professeur de Pont-le-Voy, promptement déçu dans ses espérances, et abandonnant sans retour la cohorte des *satisfaits*, plus nombreux alors que depuis, se jeta dans les voies extrêmes, contribua à fonder *la Tribune*, et s'acquit le renom d'une violence qui n'est pas dans son caractère.

La partie n'était pas égale. Après plusieurs années d'une lutte opiniâtre, *la Tribune* succomba sous les coups redoublés du pouvoir, et M. Marrast, objet particulier des rigueurs du parquet, dut momentanément passer en Angleterre, d'où il adressa au *National* une correspondance justement remarquée sur les affaires britanniques.

A sa rentrée en France, il prit une part active à la rédaction de ce même journal, naguère encore persécuté, aujourd'hui l'allié du pouvoir. La direction ne tarda pas à lui en échoir par le droit incontestable du talent, et c'est là que se sont épanouies et ont jeté tout leur éclat, après un labeur de vingt ans, les brillantes qualités de logique et de style qui distinguent cet écrivain. M. Armand Marrast est, avant tout, un homme d'esprit et de forme. Depuis Armand Carrel, c'est le plus grand talent qu'ait produit la presse périodique. Bien que la nature et le fond de sa polémique semblassent le rendre à jamais un homme *impossible*, ses articles, facilement reconnaissables à une touche magistrale, à une qualité toute française, l'ironie, merveilleusement servie toujours par un grand bonheur d'expression (est-ce-bien *bonheur* qu'il faut dire?); ses articles, dis-je, faisaient autorité, non-



Albert, membre, secrétaire du gouvernement provisoire.

seulement dans le journalisme, mais aux chambres. Ici et là, ils obtenaient toujours du moins un succès de rire et d'excellente comédie. Nous ne sommes pas suspect de flatterie envers lui. Notre opinion est celle que nous exprimions dans les lignes suivantes et dans ce recueil même, il y a quelques semaines, c'est-à-dire un siècle, et à l'époque où certes M. Armand Marrast avait peu de chances de prendre une part personnelle au gouvernement du pays.

« Voulez-vous savoir quelle peut être en politique la magie de l'animation et du style? Parcourez les couloirs du palais Bourbon, la salle des conférences et la bibliothèque; voyez sur quel journal se porte l'attention de MM. les honorables, quel article passe de main en main, quel compte rendu de leurs séances est toujours dévoré, commenté et défraie les causeries de l'avant-scène: c'est le *premier-Paris* d'une feuille radicale; c'est l'œuvre colorée et brillante d'un homme qui ne tient à aucun parti, si ce n'est peut-être à une fraction imperceptible de la Chambre, et par conséquent ne flatte aucune passion, ne sert aucune des tactiques ni des stratégies familières aux premiers sujets de l'endroit. On le lit néanmoins, et son succès est grand; tel est parmi nous le prestige du talent de forme et de l'esprit. Sur cette esquisse, il n'est personne qui n'ait déjà nommé M. Armand Marrast.» (*Études sur le Journalisme.*)

M. Armand Marrast, en confiant l'*intérim* de la rédaction en chef du *National* à M. Léopold Duras, son digne lieutenant, lui fait connaître qu'il aspire de tous ses vœux à reprendre au plus tôt la direction de cette feuille où s'est mûri son talent si ferme et si vif.

Nous comprenons cette impatience : il n'est pas de pouvoir ni de haute position qui puissent à nos yeux compenser l'exercice de facultés supérieures; on abdique la royauté temporelle, mais non pas celle de l'écrivain et de l'artiste, la seule possible aujourd'hui.

M. LOUIS BLANC, auteur de *l'Histoire de dix ans*, du livre de *l'Organisation du travail* et d'un commencement d'*Histoire de la révolution*, ancien rédacteur en chef du *Bon Sens* et de *la Revue du Progrès*, a eu tout à la fois le bonheur et le singulier mérite d'atteindre à une grande réputation, à l'âge où la plupart des hommes tracent encore un dur sillon et cherchent obscurément leur voie. Cette exception est amplement justifiée par un talent sérieux et élevé, toujours littéraire dans la haute acception du mot, qui n'a que faire des louanges parfois exagérées de l'esprit de parti. M. Louis Blanc est né à Madrid d'une mère Corse, et le sang méridional que le sein maternel a jeté dans ses veines contribue aussi à expliquer son étonnante précocité. Il est homme de style, comme M. Marrast. Il parle bien, avec chaleur. Son œil est ardent, sa voix douce et sa figure juvénile. Il est de très-petite taille, et cette circonstance, loin de diminuer l'autorité de sa voix, la sert plutôt qu'elle ne l'infirme. Elle appelle sur lui l'intérêt de la foule qui le traite en enfant chéri, et maintes fois déjà lui a fait de ses bras robustes un *hustings*, afin qu'il pût parler au peuple.

M. Louis Blanc a accepté, avec M. Albert, autre membre du gouvernement provisoire, la mission de présider au Luxembourg un congrès mixte de travailleurs, ouvriers et maîtres, chargé de préparer les bases de la solution du grand problème actuel, *l'organisation du travail!* C'est un bien lourd fardeau qu'il a assumé là : c'est le poids presque entier de la situation qu'on a placé ainsi sur ses jeunes épaules. Le porteront-elles? nous l'espérons. Dans tous les cas, on peut tenir pour certain qu'il ne lui manquera, pour accomplir sa tâche, ni les fortes études, ni le patriotisme, ni l'honnêteté, ni l'ardent désir d'améliorer le sort des masses.

M. F. FLOCON, autre membre secrétaire du gouvernement provisoire et sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, est, bien que jeune encore, un vétéran de la presse et des doctrines républicaines. Dès 1820, il était attaché à la rédaction du *Courrier Français*, d'abord comme sténographe, puis comme publiciste. Il fit profession de foi républicaine dès les trois journées de juillet. Resté fidèle à ses principes, il fut impliqué dans quelques-uns des procès politiques de la monarchie du 9 août, et notamment celui d'avril; subit plusieurs condamnations, et prit part à la rédaction du *National* jusqu'à l'époque où, le parti républicain faisant scission, il quitta les bureaux de la rue Lepelletier pour aller rue Jean-Jacques-Rousseau planter, avec M. Ledru-Rollin, la bannière plus radicale et plus tranchée de *la Réforme*, dont il fut rédacteur en chef. C'est là que le destin l'a pris le mois dernier pour le porter sans transition au gouvernement du pays et faire de lui un homme puissant. M. Ferdinand Flocon est le fils du directeur des lignes télégraphiques, et ses opinions républicaines ont souvent mis son père en danger de perdre sa place : ce dernier n'a dû sans doute de s'y maintenir qu'à ses longs services et à une grande capacité spéciale, la meilleure de toutes les égides, même sous les pouvoirs corrompus. M. Ferdinand Flocon est un homme résolu et qui n'a jamais varié. Nous ne l'avons pas suivi assez pour le juger comme publiciste : comme homme politique, on le verra à l'œuvre.

M. ALBERT, quatrième membre secrétaire du gouvernement provisoire, représente, dans le sein des conseils du pays, l'ouvrier et le travailleur. On ne peut qu'applaudir et à cette pensée et au choix qui la réalise. Les gens qui approchent M. Albert s'accordent à faire l'éloge de sa capacité réelle, de son esprit conciliant et de sa haute probité. C'est un ancien mécanicien-modeleur; il a été longtemps ouvrier; il est maître, et l'on assure qu'il doit une fortune honorable à son persévérant travail. D'abord tout entier à son état, ainsi que le doit un brave ouvrier, il a pu prendre ensuite une part d'influence sur les affaires du pays. Celle qu'il exerce sur les classes laborieuses est, dit-on, fort grande. Il a été impliqué dans le procès d'avril. Il était membre du conseil des prud'hommes lorsqu'est arrivée la chute de la monarchie. Il prenait part en même temps à la rédaction de l'une des feuilles qui s'occupaient spécialement d'améliorer le sort du peuple, de l'un de ces journaux d'ouvriers dont nous parlions il y a quelque temps. Dans les épineuses discussions auxquelles donne lieu le problème si ardu proposé aux membres de la commission du Luxembourg dont il est vice-président, il apportera les lumières d'un esprit droit et consciencieux et des connaissances pratiques.

Nous reviendrons sur cette question d'organisation du travail, et nous examinerons plus à fond ce qu'elle a, non d'insoluble nous l'espérons, mais de prématuré peut-être dans les circonstances actuelles.

M. GUINARD est le digne chef d'état-major de M. Courtais, nouveau commandant supérieur de la garde nationale. Voilà un homme dont l'aspect seul ferait aimer la république. Sa magnifique prestance et sa belle figure imposent au peuple dont il est adoré, en même temps que ses manières, pleines de courtoisie et d'affabilité, lui attireraient les suffrages et lui vaudraient les sympathies des aristocrates les plus raffinés et les plus rigides. Ce ne sont pas des hommes comme M. Guinard qui nous rendront la carmagnole. Indépendant par sa naissance et sa fortune, très-distingué de formes et d'éducation, ce citoyen, d'une loyauté et d'une droiture inflexibles, n'a jamais été mû dans sa carrière politique que par l'amour du bien public et la sincérité de ses convictions. Ses tendances républicaines remontent aux ardeurs de sa première jeunesse, et il combat depuis trente ans pour les principes d'égalité que nous venons de conquérir. Ce n'est pas un homme de presse, il n'a pas voulu l'être, et il a préféré un autre rôle; il a constamment payé de sa personne et de sa bourse. Héros de 1830, il fut incorporé dans cette républicaine artillerie de la garde nationale que l'ex-monarchie se hâta de dissoudre. Son nom, bien connu de la nation, a retenti dans une grande partie des procès politiques qui se sont succédés depuis 1830. Condamné plusieurs fois, il a eu à subir l'emprisonnement et l'exil, qui l'ont toujours rendu, sinon plus pur, ce qui était impossible, mais plus dévoué à la cause patriotique, dont il lui est donné de voir aujourd'hui l'éclatant triomphe.

Nous n'avons pu avoir à temps le portrait de M. Guinard, nous espérons pouvoir le publier dans notre prochain numéro, avec celui du commandant en chef de la garde nationale, M. Courtais. F. M.

Paris, le 9 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

J'ai été chargé, par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, de préparer un projet d'organisation des Bibliothèques communales; je m'occupe en ce moment de préparer ce projet, qui doit comprendre :

1° La liste des ouvrages d'intérêt général et national qui conviennent à tous les citoyens et à toutes les communes;

2° L'indication des ouvrages qui se rapportent, par le sujet, à chaque département, à chaque commune, à chaque profession, suivant les circonstances locales;

3° Le mode de répartition de ces ouvrages, ainsi que la part des frais d'acquisition afférente aux communes, au département et à l'État.

Il paraît que je m'occupais d'une besogne toute faite. M. Ch. Gosselin, ancien libraire de M. le duc de Bordeaux, qui avait résigné ce titre depuis 1830, pour prendre celui de libraire des Bibliothèques communales, annonce dans le *Journal des Débats* qu'il a un catalogue de 500 volumes qui peut être livré immédiatement aux presses de Paris et des départements, notamment aux presses d'un établissement fort riche de Tours, dont le chef est proche parent de M. Ch. Gosselin.

M. Charles Gosselin, je n'en doute pas, n'est mû, dans cette circonstance, ainsi qu'il le déclare, que par une pensée de bien public. Toutefois il ne paraît pas très-persuadé que son titre de libraire des bibliothèques communales, dont il n'a rien fait parce que l'allocation de 15,000 fr. accordée pour cet objet par M. Guizot, ne répondait pas à la grandeur de ses vues patriotiques, il ne paraît pas croire, dis-je, que son titre soit périmé. Je veux bien, quant à moi, qu'il le conserve, ainsi que le titre de libraire de M. le duc de Bordeaux; mais vous me permettrez de déclarer, monsieur, que je ne laisse pas à M. Charles Gosselin la faculté de substituer au projet dont on m'a fait l'honneur de me charger après la révolution, celui que M. Charles Gosselin tient prêt pour tous les régimes. M. Charles Gosselin, je l'espère, en sera pour son dévouement au bien public et pour ses bonnes intentions à mon égard.

Agréez, monsieur, etc.

PAULIN,
Éditeur, rue Richelieu, 60.

Le Misogyne.

CONTE. — Voir tome X, pages 263, 278, 294, 310, 326, 362, 378, 394, 406, et tome IX, page 6.

Mulier diversa.....

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXIII (Suite).

— Peu de choses, répondit Myron à cette question indirecte. Veuillez, mademoiselle, prendre ces papiers qui sont la copie de mes titres de biens. Quand vous les aurez examinés, si vous trouvez mon avoir convenable, et si, malgré mes malheurs, mes imperfections sans doute, mon âge qu'on me reproche tant, si, dis-je, ma personne ne vous cause pas une antipathie trop vive, j'oserai prétendre au bonheur de former avec vous mes cinquièmes noces...

— Tes cinquièmes noces, incorrigible! vociférait Ambroise. Ses cinquièmes noces, entendez-vous, Lisette?... Oh! la gracieuse primeur pour vous! Des cinquièmes noces!... Ah! ah! ah!

— Mais, monsieur le rieur, dit Lisette, il paraît que vous ne trouvez pas moins ridicules les premières noces, car vous ne m'avez jamais touché ce mot dans vos propos amoureux, mêlés de guitare...

— Ah! Lisette, avez-vous pu douter un instant de la pureté de mes sentiments? Avez-vous pu croire que la félicité d'être votre époux ne faisait pas mon unique vœu?... Tenez, j'étais à vos pieds tout à l'heure; je m'y remets, en vous priant, en vous suppliant... Je suis jeune, et l'on m'a toujours prédit de brillantes destinées: mon maître me chérit, il me dotera; votre maîtresse vous aime beaucoup aussi, et sera prodigue pour vous... Et l'amour, Lisette, l'amour, quelle fortune! Puis encore je suis musicien, je chanterai; je suis poëte, tout le monde l'est dans mon pays, je ferai des vers, de jolis vers, meilleurs cent fois que ceux du seigneur Odoacre, et qui se vendront comme du pain...»

(Par bonheur, le seigneur Odoacre, alourdi par l'excellent vin qu'il avait bu, s'était endormi au fond de la loge; il n'entendit pas cette impertinence d'Ambroise, qu'il n'eût pu supporter sans crier).

Lisette écoutait d'un air sérieux les discours passionnés d'Ambroise; elle le pria de se relever, puis elle lui répondit très-posément :

« Nous ferions sans doute un joli ménage; mais j'ai peur qu'avec vos talents, et malgré votre heureux horoscope, nous ne fussions pas tous les soirs certains de coucher à couvert. Ou bien, il nous faudrait, vous et moi, rester dans l'état où nous sommes, vous valet, moi soubrette, et je ne vous cacherai pas qu'aimant beaucoup ma maîtresse, je trouve pourtant très-maussade cette condition de servir au lieu d'être servie... Il m'est donc avis...

— N'achevez pas, cria Ambroise transporté de rage, n'achevez pas, perfide, coquette, méchante!...»

Il brisait sous ses pieds sa guitare.

« Que Dieu me pardonne de vous avoir seulement regardée... Prenez votre bourgeois, épousez ce beau sire, deux fois plutôt qu'une, ayez-en des enfants, comme je vous l'ai déjà souhaité. Gai, gai, mariez-vous avec ses soixante mille livres, qu'il a bien gagnées! Oh! seigneur Fabrice, oh! mon maître, c'est à présent que je vois combien vous avez raison d'exécrer cette race de vipères!...»

Et il sortit, foudroyé, foudroyant.

« Puis-je, mademoiselle, dit Myron après un instant de silence, puis-je considérer la disgrâce de ce jeune sot comme un heureux augure pour mes propres désirs?

— Monsieur, vous me croiriez une fille peu sage si je vous flattais déjà d'une pareille espérance. Nous sommes encore des inconnus l'un pour l'autre, et, sans être vieille, j'ai passé comme vous l'âge de la précipitation. Apprenez à connaître qui je suis, informez-vous; je m'informerai de mon côté: je saurai si vos malheurs ont été tout à fait immérités, comme je le suppose... et alors, malgré l'inégalité de nos âges, et quoique vos infortunes soient faites peut-être pour effrayer une jeune femme...

Lisette laissa sa phrase inachevée, mais elle souffrit que le bourgeois lui baisât la main. Myron sortit dans un ravissement qui égayait presque sa physionomie.

Restée seule, Lisette s'approcha finement de la rampe, comme fait l'actrice qui vient dire le dernier couplet. Elle demeura un moment dans l'attitude de la réflexion, puis elle sourit et salua.»

Le public, qu'on ne voyait pas, applaudit.

« Qu'est-ce cela? demanda Odoacre, qui se réveillait au bruit de l'applaudissement.

— C'est, répondit Fabrice, c'est une jolie personne qui refuse d'épouser un poëte, un poëte assez richement doué du ciel pour pouvoir se vanter de faire de meilleurs vers que les vôtres, seigneur Odoacre...

XXIV.

LA VÉRITÉ AU FOND DU VERRE.

L'heure s'avançait. On abrégea les compliments. Fabrice et Odoacre, qui devaient passer la nuit au château, prirent congé d'Eric pour gagner chacun l'appartement qui lui était destiné. Le seigneur poëte avait la mine épaisse et les yeux chargés de sommeil; il disait bonsoir avec empressement. Mais l'instant était venu pour Fabrice de recueillir le fruit de sa petite politique. Donc il reconduisait le poëte jusqu'à sa porte, le tenait éveillé en lui parlant de poésie, bref, entrait chez lui pour se faire communiquer cette fameuse satire sous forme de flèche, dont les demi-mots d'Odoacre l'avaient, disait-il, singulièrement affriandé. — Quand on eut consenti à la lui montrer et à la lui traduire dans un français assez somnolent, ce furent de sa part de vrais cris d'admiration avec des éloges si violents, que le poëte rouvrait les yeux, secouait la tête, passait sa langue sur ses lèvres, baillait d'un air joyeux, riait comme si on l'eût chatouillé, et se dégourdissait à vue d'œil.

« Ah çà! dit Fabrice, sous quelle féroce inspiration avez-vous improvisé ce beau morceau de satire? car vous étiez inspiré, seigneur poëte; cela se voit, cela se sent...

— Je le crois parbleu bien! Un poëte écrit-il jamais sans l'inspiration? Mais il y en a qui passent leur vie à l'attendre. Moi, je suis plus heureux; je la tiens à mes ordres... Je n'ai pas encore pris la plume que déjà elle est venue. C'est au point qu'elle me harcelle souvent quand je voudrais lui donner congé...

— Voilà ce que j'appelle avoir reçu le don du ciel... Furieuse mouche tout de même que celle qui vous piquait, seigneur Odoacre, lorsque vous écrivîtes ces iambes sanglants!... Quelque grand chagrin d'amour, je le gagerais? Vous autres poëtes, quand on irrite la flamme de votre cœur, vous devenez autant de lions déchaînés, et malheur alors, malheur à tout ce qui vous tombe sous la plume!

— C'est cela! cria Odoacre dont le vin s'éveillait tout à fait, c'est cela! La douceur de l'agneau ou la férocité du tigre, au choix! Ma muse avait toujours été tendre et caressante : on me brise le cœur, je flagelle le monde... Oh! les femmes, les femmes! se doutent-elles de ce que c'est qu'un poëte qui aime?... Oh!...»

Odoacre termina cette apostrophe par un rugissement d'Hyrcanie.

« Voyons, seigneur poëte, du calme, de la philosophie! Il est impossible qu'un homme comme vous aime absolument en vain. Je suis sûr que vous vous hâtez trop de pousser le cri du désespoir... Après tout, vous valez ce que vous valez, et les femmes ne sont pas si mauvais juges...

— Par les neuf sœurs! on sait bien que nous avons été pétris d'une autre pâte que le vulgaire : « Fils du ciel, l'étoile du matin nous regardait dormir dans notre berceau... »

Ici, Odoacre, marchant à grands pas, déclamait une ode de sa façon, un dithyrambe danois qu'il avait composé à l'honneur des poëtes en général et au sien en particulier. Quand il eut fini, il se jeta tout en sueur dans un fauteuil : ses yeux lançaient des éclairs verdâtres.

« Déclarez-vous donc, seigneur poëte! reprit Fabrice en feignant de s'animer aussi lui. Si votre cœur pâtit, c'est qu'il ne s'exprime pas; et quand il aura parlé, rien ne lui résistera... j'ose le dire! »

Après ses grands efforts, Odoacre s'était affaissé tout à coup; son vin s'attendrissait sensiblement.

« Hélas! répondit-il d'une voix gémissante, il a parlé, il n'a que trop parlé ce malheureux cœur, ce cœur du poëte; mais son idole est restée sourde; il a brûlé, mais sa flamme ne pouvait fondre un roc... Oui, un roc, cher ami qui partagez ma peine! On m'a laissé à genoux sans même vouloir me donner un mot pour l'espérance; on a ri de mes larmes qui ruisselaient sur de cruelles mains... Ah! soyez donc poëte, ayez donc fait votre monument, gravé votre nom chez les filles de mémoire... »

Odoacre allait décidément se mettre à pleurer, tant il se sentait amolli. Fabrice crut le moment favorable pour aborder la difficulté.

« Eh quoi! seigneur poëte, dit-il, le caprice d'une femme vous ferait perdre le cœur!... Un premier revers, un seul, et déjà vous quittez la partie! Fi! cela n'est pas digne de vous. Quelle est donc, s'il vous plaît, la femme qui veuille se rendre tout d'abord? C'est justement parce qu'on vous sait irrésistible qu'on tient à se donner l'honneur d'un faux semblant de résistance. Il faut que vous frappiez un grand coup! Il faut pousser l'ennemi aux derniers retranchements. Voulez-vous un bon conseil? Puisqu'on s'est montrée cruelle quand vous vous déclariez, posez votre ultimatum, et vous verrez bien alors qu'on vous aime, et que votre première disgrâce n'était qu'une politique féminine...

— Mon ultimatum! répétait Odoacre, dont le sens commençait à flotter. Mon ultimatum!...

— Oui, sans hésitation. Vous voulez épouser, cela est clair; ne le niez pas, je vous l'ai entendu dire à vous-même, l'autre nuit, dans le parc du gouverneur. Eh bien! point de détours! Demain matin, je vais moi-même lui demander sa main, en votre nom et pour vous, tout droit, tout net; qu'en dites-vous?... Parlez, je suis homme à vous rendre ce service...

— Vous? murmura le poëte d'un air hébété

— Moi, sans doute. Est-ce que vous allez encore être jaloux de moi? »

Fabrice venait de mettre le feu à la mèche; il attendit l'explosion. Odoacre s'était levé et cherchait à rallier ses idées éparses.

« Ah çà! mon cher, dit-il pesamment, où diable avez-vous vu que j'étais jaloux de vous?

— Eh pardieu! je ne suis pas aveugle, je crois; et rien qu'à la façon plus que maussade dont vous me regardiez cette nuit pendant la fête, ce matin dans votre pavillon, et ce soir encore à table... »

Le poëte redressa la tête d'un air superbe : sa vanité offusquait le reste de sa raison. « Sachez, mon cher, qu'Odoacre n'est jaloux de personne, et qu'il rirait beaucoup d'avoir un rival... Que parlez-vous donc de regards maussades?... Si le jeu m'avait déplu, je n'avais qu'un mot à dire pour le faire cesser... et ce mot, — il prenait son air le plus mystérieux, — ce mot je ne l'ai pas dit, je ne le dirai pas... »

Fabrice venait de gagner la partie. Contenant à peine la vivacité de sa joie :

« Joli jeu, seigneur Odoacre, s'écria-t-il, et que, pour votre part, vous avez joué avec une supériorité de finesse...»

Odoacre le regarda fixement, puis partit d'un de ces éclats de rire inextinguibles que produit le bon vin, quand on en a pris un peu trop.

« Ah! ah! le tour est divin!... Et nous qui croyions vous avoir dupé!...

— Bah! je ne suis pas si jeune...

— Mais, qui diable vous a donné notre mot?...

— Vous-même...

— Moi? voilà qui est fort!

— Eh! seigneur poëte, est-ce qu'un amant vis-à-vis de sa maîtresse ne se trahit pas de mille façons?

— C'est juste, dit Odoacre gravement. »

Fabrice avait hâte maintenant de laisser en paix le discret buveur.

« Ainsi, reprit-il, chose convenue, seigneur Odoacre : demain matin, je fais en votre nom la fameuse demande; j'obtiens un *oui* bien formel, qu'on est impatiente de dire, j'en suis sûr, et je vous apporte ici la charmante nouvelle, à votre petit lever.

— Ah! cher ami, que je vous embrasse! »

Fabrice ne put se dérober à ce touchant transport : il reçut le poëte dans ses bras, puis le rassit dans un fauteuil, où il le laissa en proie, derechef, à son interminable rire...

XXV.

DIANE RÉPARE LA DÉFAITE D'ÉRIC.

Notre héros ne put dormir : il était tenu éveillé par de petits mouvements de plaisir, qui lui donnaient une sorte de fièvre agréable et l'agitaient assez doucement. « Le joli réveil, pensait-il, que je vais donner à Eric! » Au fond, il se croyait toujours l'ennemi des dames, l'ennemi mortel, quoique ses sentiments hostiles eussent été quelque peu déconcertés, il est vrai, par cette comédie du faux Eric. Son inimitié donc se trouvait satisfaite de l'échec qu'allait essuyer, en la personne charmante de madame Adrienne, le sexe tout entier. Car il y avait eu sans doute conspiration féminine, et Fabrice n'était pas éloigné de croire que toutes les dames du Danemark eussent remis à madame Adrienne le soin de le punir comme il le méritait. Mais personne ne pouvait savoir les secrètes faiblesses que Fabrice avait ressenties, tandis que son triomphe devait éclater au grand jour, une fois les rêts brisés où l'on avait espéré l'enlacer.

Eric ne dormait guère non plus; son sommeil était contrarié par le souvenir des avantages que Fabrice avait pris la veille, et par la crainte de ceux qu'il pourrait prendre le lendemain.

Quant à Odoacre, il goûtait le repos du juste, lorsque le juste a superlativement soupé.

Le poëte reposait encore, que déjà Fabrice s'était fait jour chez Eric. Mais Eric s'attendait apparemment à cette visite matinale: Fabrice le trouva vêtu, comme la veille, de son costume d'orient, toilette astucieuse; même il semblait avoir relevé ses beaux cheveux avec plus de soin sous sa coiffure grecque soie et or.

Il y eut d'abord quelque embarras dans la rencontre, quelque gêne dans les premiers compliments. Fabrice était venu pour vaincre un peu cruellement, mais la vue de l'ennemi l'adoucissait; il avait préparé certaines épigrammes à double entente; elles expirèrent sur ses lèvres, et, se défiant de lui-même, il brusqua l'attaque comme fait toujours la faiblesse.

« Eric, cher seigneur, dit-il d'une voix qu'il tâchait d'assurer, tel que vous me voyez, je suis chargé d'une très-grave et très-sérieuse mission... »

Il s'arrêta pour respirer.

« Eh quoi donc? demanda Eric. Près de qui et par qui êtes-vous si solennellement envoyé?

— Près de vous et par le seigneur Odoacre.

— Ah! ah! le vin qu'il a bu hier soir l'aurait-il rendu d'humeur difficile? ne serait-ce point une réparation par les armes qu'il exige pour quelques méchancetés contre sa poésie danoise? Voyons, qu'est-ce donc? »

Fabrice s'assit, et le plus simplement qu'il lui fut possible de parler :

« Eric, dit-il, le seigneur Odoacre m'a chargé de vous demander votre main... »

Le coup était porté. Eric rougit et pâlit.

« Il vous aime beaucoup, — reprenait Fabrice, la voix plus ferme maintenant que le mot était dit, — beaucoup, avec passion, avec idolâtrie; vos moindres caprices le désolent; il meurt dès que vos regards se détournent de lui; enfin il ne vit que pour vous : il met sa gloire de poëte à vos pieds... Je l'ai vu pleurer en parlant de vous... Eric, si je puis encore vous appeler de ce nom, Eric, ne couronnerez-vous pas un si parfait amour?... »

A mesure que Fabrice parlait, son visage prenait une expression légèrement railleuse, si le ton de ses paroles restait presque sérieux. Il regardait Eric; il jouissait de la surprise, du dépit, qu'il voyait bien dans ses yeux. — Mais déjà Eric souriait. Sans rien répondre, il se leva, vint se placer devant la glace, ôta sa jolie coiffure, et remit en liberté les boucles de ses cheveux. Il n'avait pas autre chose à faire pour donner à son costume une apparence et une grâce toutes féminines. Fabrice trouva la métamorphose plus charmante qu'il ne s'y était attendu. Certainement Eric n'avait ni cet éclat de beauté, ni cette douceur dans les yeux, ni ce sourire si aimable et si fin.

— Eric est mort, dit madame Adrienne en jouant avec une boucle de ses cheveux; Eric est mort, le seigneur poëte l'a tué.

— Oh! ne l'accusez pas, le pauvre Odoacre! grâce pour lui, madame; il est bien moins coupable que vous ne pensez!

— Quoi! une surprise nouvelle?... vous souriez...

— Je demande l'absolution pour Odoacre : durant deux jours entiers, j'ai admiré sa force de discrétion.

— Vous auriez deviné?...

— Ah! madame, quelle offense j'aurais commise envers vous, si j'eusse cru un instant qu'Eric était Eric! me la pardonneriez-vous jamais? »

Madame Adrienne fit une petite moue assez incrédule, comme si elle n'avait pas de la perspicacité de Fabrice une aussi excellente opinion que lui-même.

« Seigneur Fabrice, reprit-elle en riant, pour me sauver, je n'aurais qu'une chose à dire, c'est que *je savais que vous saviez*; mais je craindrais, ainsi, de paraître plus ingénieuse que sincère, et je vous cède volontiers les honneurs de notre petit imbroglio.

— Madame, je vous en prie, gardez-les...

— Non, non... vous nous avez déjoués : l'avantage vous reste tout entier; j'en suis ravie, vraiment; je n'ai plus peur que vous nous sachiez quelque mauvais gré de notre folie, puisqu'elle tourne contre nous.

Ici Fabrice protesta vivement du plaisir qu'il trouverait à jouer un rôle, même désavantageux, dans toute comédie dont madame Adrienne serait l'auteur.

Mais celle-ci coupa court aux compliments.

« Il manque, dit-elle, à notre petite pièce, si parfaite qu'elle vous semble, il manque une chose essentielle, que les gens du métier nomment, je crois, l'exposition : cela se place d'ordinaire dans la première scène; mais je soutiens, moi, qu'il vaut mieux attendre le dénoûment, afin de laisser toutes leurs surprises aux diverses péripéties de l'action. Lorsque tout est fini, il est bien temps de s'expliquer, comme disait Lisette au bourgeois Myron, et l'exposition du sujet, ainsi placée, peut faire en même temps la moralité de la fable... Qu'en dites-vous, seigneur Fabrice? ne me trouvez-vous pas quelque teinture de l'art dramatique?... Quel dommage que notre poëte danois ne soit pas là pour montrer sa compétence en pareille matière!

J'y pensais cette nuit, continua-t-elle avec un mélange de sérieux et d'enjouement, j'y pensais en rêvant ou en veillant, je ne sais.. je pensais à ce jeu que nous jouons les uns et les autres depuis deux jours, et je songeais précisément à mettre dans la bouche de Diane, un de nos personnages, comme vous savez, cette exposition finale, que certaines parties de son rôle avaient dû, d'ailleurs, préparer et faire pressentir, si je ne me trompe. Ainsi il vous souvient : l'aimable déesse, errant avec vous dans les allées les plus secrètes du parc, faisait de bonne grâce une sorte de confession générale. De son aveu, elle avait l'humeur un peu légère, tourné au caprice et à la fantaisie; les discours des méchants et des sots ne l'embarrassaient guère; libre, elle était amoureuse de sa liberté; cachant sous de frivoles dehors le sérieux de sa pensée et de son cœur, elle traversait la vie comme une étrangère, échappait aux dangers par sa légèreté même, se dérobait sans cesse, en ayant l'air de s'exposer, nourrissait en elle une divine chimère, et bravait en riant les réalités, parce qu'elle se sentait supérieure à leurs atteintes. Voilà ce que disait, en d'autres termes, la déesse. Je suis garante qu'elle ne mentait pas. Si son discours avait l'air d'une abstraction poétique, c'était la faute de son rôle et de la scène qu'elle avait à jouer, la nuit, sous les ombrages illuminés, aux accords d'une harmonie lointaine. Comment la fille du ciel, comment, à cette heure charmante, aurait-elle pu mêler à ses paroles l'alliage de la vile prose? Diane, chassant au bois, allait-elle porter dans son carquois avec ses flèches invincibles des minutes de notaire, par exemple?... Attendez le dénoûment, je le répète; c'est l'instant positif et prosaïque, quand il n'est pas brutal : c'est alors que paraît l'homme aux contrats, en habit de cérémonie. Diane peut parler maintenant, et, si l'on s'inquiète encore d'où lui vient cette liberté dont elle est si jalouse, lever le coin du voile. Un mariage *in extremis* avec un vieux tuteur, un vieil oncle, tout ce que vous voudrez de plus bourgeois, lui a donné la fortune avec la chère indépendance, l'a faite veuve avant d'être femme... Ici le couplet final, n'est-ce pas?... Non, pas encore... Après l'explication du personnage, reste celle de la comédie où il figure. Diane, si heureuse, comblée de biens si précieux, Diane conserve un souci, un regret au fond de son cœur. J'ai dit qu'elle traverse la vie comme une étrangère, ayant donné son âme à celui qu'elle nommait, l'autre nuit, l'amant invisible, et rêvant un amour dont la seule rêverie lui semble meilleure que la réalité de nos tendresses coutumières; mais il lui faut encore un ami, un ami avec lequel elle puisse quitter ce masque de frivolité et d'aimable indifférence qu'elle porte en public, un ami qui reçoive sa confidence la plus chère, qui partage ses heures de mélancolie, qui la décharge du fardeau de ses pensées solitaires. Cet ami, vrai trésor, où le trouver? Parmi les femmes? Hélas! Diane cherchait une autre elle-même; on l'accueillait comme une rivale, et l'amitié semblait se fonder sur ce qui la détruit. L'autre sexe, dit-on, est plus fertile en amis. Nouvel essai, souvent répété. Je vous demande un peu d'amitié, disait Diane; mais l'ami se jetait à ses genoux, versait des larmes feintes ou sincères, jurait qu'il ne pouvait se contenter de l'amitié, et voilà tout de suite l'ami changé en ennemi parce qu'on a refusé de le métamorphoser en amant... Mais un jour, comme elle se décourageait dans cette difficile recherche, Diane entend parler d'un nouveau venu, jeune, aimable, noble, et que tout le monde proclame pour un ennemi mortel des dames. C'est un monomane farouche, disait le vulgaire, ou un être affecté qui veut jouer le rôle d'épouvantail. Diane se demande si l'étranger ne serait pas l'ami que son cœur lui promet. Aussitôt elle forme le dessein, qui sourit à sa fantaisie naturelle, le dessein d'éprouver ce terrible haïsseur; elle s'approche de lui sous une apparence trompeuse, elle joue deux ou trois rôles, change de costume et de personnage, cherche à surprendre chez l'inconnu sa pensée cachée, lui tend d'innocents piéges où il doit tomber s'il n'est pas sincèrement celui qu'il se montre, ne néglige rien enfin pour essayer de le faire se démentir. Heureuse expérience! il n'y avait nulle feinte, nul faux semblant : celui qu'on éprouvait a montré une constance admirable avec lui-même; il n'a pas failli un instant, il n'a pas donné dans une seule des embûches qu'on lui dressait : ses paroles, ses actions, ses regards, le ton de sa voix, l'expression de sa physionomie ont toujours été en un parfait accord avec le caractère qu'on lui prête...

« Ne raille-t-elle point? » se demandait Fabrice, qui se sentait assurément coupable de plus d'une faiblesse, de plus d'un démenti à lui-même donné soit avec Eric, soit avec Diane. Mais rien n'indiquait une intention railleuse ni dans la voix, ni dans les yeux de madame Adrienne. Elle continuait vivement et familièrement, et semblait se laisser aller peu à peu à une douce émotion :

« Il est donc trouvé, se dit Diane en remerciant le ciel; c'est lui que j'attendais et qui est enfin venu. Mais une dernière épreuve est nécessaire. Il faut savoir si la vertu de ce cœur ne serait pas dureté, sécheresse, inanité. Diane en interroge les fibres les plus délicates... Ah! elle l'avait bien jugé! Ce cœur n'est que tendresse et douceur; mais il hait l'amour, il a rompu avec ses funestes délices, il cherche des affections meilleures, plus solides et plus vraies. Maintenant le jeu est fini; à la vaine fiction succède la réalité la plus désirée : voici l'ami! Et lorsque Diane se sera fait pardonner son stratagème, qu'excusent de si excellents effets, il ne lui restera plus qu'à tendre la main... au seigneur Fabrice. »

La suite à un prochain numéro. ALBERT-AUBERT.

Courrier de Paris.

Paris a rarement présenté une physionomie plus étrange, plus saisissante qu'aujourd'hui : il offre une riche moisson d'études et d'observations profondes à quiconque sait voir et penser. Son aspect n'a rien de sinistre : les barricades sont détruites. Le pavé, encore défoncé sur la plupart des points où elles s'élevaient, les arbres des boulevards coupés, les vespasiennes mises à terre, quelques corps de garde brûlés et des baraques démolies sont les seuls vestiges de la lutte. Les théâtres ouverts font semblant de jouer, et les boutiques, rejetant peu à peu comme des bivalves l'écaille de leurs devantures, étalent de nouveau, pour de rares acheteurs, le luxe de leurs marchandises.

Naguère, ces boutiques étaient closes et lugubres, tandis qu'à toutes les fenêtres des maisons éclatait une illumina-

tion splendide. Il faut dire les choses comme elles sont : il y avait de la peur dans ce grand air de fête ; on se réjouissait et l'on craignait le pillage. Nombre de gens voyaient déjà la guillotine en permanence sur la place de la Concorde, et l'ombre de M. Sanson agitait leurs nuits triomphales. On se rappelait qu'un monsieur avait tout récemment trouvé le secret de couper deux têtes à la fois, et l'on se murmurait à l'oreille que cette expéditive invention était d'un horrible à-propos. Tout en disant cela, on plaçait six chandelles sur le rebord de sa croisée, et l'on allait se mettre au lit, où l'on se réveillait en sueur pour crier : *Vive la Répupublique!*

Cette situation extraordinaire était sentie du peuple même, qui ne s'étonnait pas, mais riait de voir la bourgeoisie vaincue fêter si chaudement la victoire. Un mot tout parisien résumait plaisamment cet état de choses singulier, mieux que nous ne saurions le faire. — « Ah bon ! disait un homme du peuple à la vue des lampions et des bougies de l'Etoile s'allumant sur toute la ligne, voilà les *humiliations* qui commencent ! »

Aujourd'hui, l'honnêteté du peuple et le décret abolitionniste de la peine de mort en matière politique ont rassuré les plus timides. On ne craint plus ni pour sa vie ni pour son bien : c'est un grand point qui a conquis à la nouvelle république bien des suffrages indécis. On ne saurait non plus redouter sérieusement la guerre étrangère.

Que craint-on donc ? Je ne sais ; mais on est soucieux, on s'agite ; on ne fut jamais plus affairé, on ne fit jamais moins d'affaires. Ni bals, ni fêtes, ni concerts, ni dîners, cela va sans dire. Rien ne serait en ce moment plus ennuyeux que le plaisir. Le temps passe vite, cependant, et la journée ne peut suffire à ses divers emplois, bien que l'on diminue par décret les heures de travail. On se recueille en face de l'inconnu sans bornes ; on se demande comment on subsistera demain ; on veut se prémunir contre les chances futures, mais on ne sait précisément où aller ni où diriger ses précautions ni ses efforts.

Point de dissidence d'opinion. Chacun sent le besoin de se rallier autour de l'ordre nouveau, bien que la masse n'en jugeât point le temps venu. L'aiguille de la destinée a franchi trois tours de cadran en une minute solennelle. L'on ne peut plus être monarchiste, légitimiste, bonapartiste : il faut bien être républicain

Voilà le sentiment public. Cette unanimité autour du gouvernement provisoire fait tout à la fois sa force et sa faiblesse. Ce serait mal connaître les hommes et les Français que de croire à la longue durée d'un si édifiant accord. Attendez un peu, et l'opposition nous montrera sa face grimaçante ou ironique ; ce sera signe que le pouvoir est tout à fait consolidé.

On passe sa vie en armes. Les plus illustres noms et les plus bohêmes s'empressent à se faire immatriculer dans la milice citoyenne. Le faubourg Saint-Germain forme levée en masse. M. de Rambuteau monte trois fois par semaine sa garde



[illegible]



[illegible]

dans la première légion, ce qui est un trait de fort bon goût et vaut bien des adhésions pompeuses à la République.

Pour la première fois, on voit une ville d'un million d'âmes se garder toute seule, et se garder fort bien, sans sergents de ville, sans gendarmes, sans municipaux, sans agents de police, sans garnison, sans force armée d'aucune sorte.

On respire au milieu de ses perplexités, dans la ville ainsi purifiée des désagréables suppôts de la légalité royale, je ne sais quel air de liberté, de sécurité, qui dilate les poumons, le cœur et le cerveau. Malgré les bruits sinistres que des poltrons ou des bandits s'efforcent parfois de répandre, jamais le parcours de la cité à toute heure de jour ou de nuit n'a présenté moins de péril.

Cela est beau, cela est trop beau, et cela ne peut pas durer. Les citoyens gardes nationaux sont harassés; ils ne peuvent plus vaquer à leurs travaux, et si ce régime se prolongeait, avant qu'il soit peu, la plupart n'auraient plus rien à garder.

Les nouveaux enrôlés de la garde mobile montrent surtout un zèle, un entrain militaire faits pour intimider les ennemis de l'ordre. Sont-ils fiers et heureux de leur nouvel office! Il faut les voir marcher au pas, porter armes, faire sentinelle! Mais c'est surtout dans les patrouilles que brille leur ardent civisme. Jamais place forte assiégée n'a retenti d'autant de *Qui vive?* et de pas lourds et cadencés que les rues de Paris la nuit. Je plains les sourds de tout mon cœur; eux seuls peuvent courir des risques.

Dans leur amour de tout garder, ces bouillants citoyens-recrues veulent *garder* jusqu'aux passants. Une de ces dernières nuits, nous regagnions fort tard notre domicile; une patrouille nous arrête au milieu de la rue Caumartin.

— Halte! nous crie le chef de l'escouade mobile, après le qui-vive! de rigueur. »

A l'instant même on nous entoure, on nous saisit, et le chef procède d'une voix de tonnerre à notre interrogatoire :

« Où allez-vous?

— Je rentre.

— A trois heures du matin?

— Est-ce que par hasard, citoyen, on n'a plus le droit de rentrer?

— Pas si tard! Où demeurez-vous?

— Rue... numéro...

— D'où venez-vous?

— De l'Hôtel-de-Ville.

— Où est votre laissez-passer?

— Le voici. »

Le zélé citoyen caporal reçoit notre papier, l'examine longuement, après quoi il nous dit de la même voix aimable :



Funérailles des victimes des 22, 23 et 24 février 1848.—Cortége.

« Maintenant, suivez-nous au poste ! »

Nous marchons, mais en protestant. On nous ramène bon gré, mal gré, au poste de la rue des Capucines, où le citoyen caporal nous introduit comme une capture d'importance, et se décide, non sans peine, à nous relaxer à la fin, sur l'observation de l'officier qu'il est au moins surabondant d'emprisonner les hommes paisibles et sans armes.

A quelques pas de là, pareille cérémonie. — O Liberté! me dis-je comme madame Roland. — Bref, avant de rentrer, nous visitâmes cinq postes, et fîmes ainsi, fort malgré nous, le métier de ronde-major.

Il est clair que les malfaiteurs nocturnes ne peuvent plus songer à exploiter leur industrie.

Ils le savent bien. Aussi les voleurs ne sont-ils pas la nuit dans la rue, mais le jour dans les antichambres, que dis-je? dans les cabinets des ministres. Dès le premier jour, dès la première heure, le jeune pouvoir républicain s'est vu entouré d'hommes qu'il ne connaissait pas, — et où les aurait-il connus? — qu'il prenait pour des citoyens patriotes, intègres surtout, et qui n'étaient rien moins qu'un ramassis de *grecs*, de chevaliers d'estaminet et d'industrie, de faussaires, de repris de justice, de ci-devant faux *gentilshommes*, en un mot, les représentants accomplis de la *haute pègre*. La rafale, comme toujours, a fait monter à fleur d'eau la lie de la population. Tel ministre s'est vu huit jours un secrétaire dont il ne savait pas le nom, secrétaire des plus intimes, qui décachetait toutes ses lettres, et ne quittait ni jour ni nuit le citoyen ministre, c'est-à-dire la proie dont il avait su s'emparer. Trois imberbes, déjà mûris dans l'effronterie et l'intrigue, avaient jugé à propos de se décerner à eux-mêmes officiellement le titre sonore de secrétaires du gouvernement provisoire. L'un deux joignait apparemment à cette qualité subreptice le commerce des *laissez-passer*, car, en le congédiant, on ne trouva pas moins de six cartes d'entrée dans sa poche. Un citoyen qui arrive de Troyes nous rapporte qu'il s'est présenté dans cette ville jusqu'à six *faux commissaires* du gouvernement.

Déjà le pouvoir, revenu de sa première confusion et éclairé par quelques charitables avis, a mis de côté une partie de ces dévoués défenseurs de la liberté, de la fraternité et de l'égalité; mais il en reste encore bon nombre dans les salons et les abords des administrations publiques. On les signalera à leurs dupes d'un jour, s'ils ne se font justice eux-mêmes.

Là n'est pas le danger, car le gouvernement ne peut plus être malhonnête. Mais un spectacle odieux, navrant, c'est celui de cette *curée*, pire que celle de 1830, dans laquelle une tourbe affamée, haletante, s'arrache, comme les chiens de l'impure Jézabel, les lambeaux de la monarchie.

Oh! que nous recueillons les fruits empoisonnés de la corruption qu'infiltrait goutte à goutte, dans les veines de la nation, un pouvoir démoralisateur et pervers! Beaucoup de nous avaient cruellement raison de redouter la République, car où sont, hélas! nos vertus républicaines? La royauté, en s'enfuyant pour toujours, a, comme le Parthe, jeté en arrière un héritage gros de vices que le légataire, malheureusement *universel*, doit s'empresser de repousser, ou tout au moins de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Souhaitons-lui ce mâle courage, ce généreux détachement.

Les *solliciteurs*, puisqu'il faut les nommer de ce nom trop doux, se divisent en trois catégories distinctes, réglées par le calendrier.

Il y a les hommes du *jour* : pour ceux-là, c'est justice, on ne saurait se plaindre des *bénéfices* qu'ils obtiennent. Qu'ils gardent seulement, s'ils peuvent, le désintéressement dans la puissance et la modération dans la victoire.

Il y a les hommes de la *veille*, les émeutiers vaincus alors qu'ils n'avaient pas l'opinion pour eux, les habitants naguère affranchis de Doullens, du Mont-Saint-Michel et de Clairvaux. Ils sont nombreux, car la monarchie de Juillet peupla singulièrement les geôles en dix-huit années de règne. Un bout de chaîne, un rhumatisme articulaire contracté dans l'humidité des cachots sont hors de prix en ce moment. Ceux-là sont encore respectables, bien qu'un peu fanfarons de persécution. Le malheur est que la plupart ont, selon l'expression d'Harel, *plus de prison que de talent*. Ils l'ont prouvé par leur obstination aveugle à prétendre, avant l'heure, mener, c'est-à-dire violenter les masses. Puis la prison aigrit le cœur et fausse parfois le jugement. Mais tâchez, je vous prie, de leur faire accepter cet aphorisme doucereux et ses déductions logiques!

Viennent enfin les hommes, à bon droit méprisés, qu'on nomme ceux du *lendemain*, race de protées qui ne changent pas et de caméléons qui ne trompent personne. Voici un trait qui les peindra :

Un de ces hommes qu'on voyait aux dernières élections se présenter comme candidat conservateur, mais qui, depuis, voyant les dés tourner contre le ministère, s'était rallié à l'opposition dynastique dans la personne de l'un de ses principaux chefs, arrive tout essoufflé chez son ex-patron dans la soirée du mémorable 24 *février*, qui, pareil à celui de Werner, décida la ruine expiatoire d'une famille condamnée; il s'essuie le front!

« Ah! mon cher B..., dit-il, vous me voyez navré! On vous laisse à l'écart, vous l'auteur du mouvement! J'ai couru tout le jour pour vous faire rendre justice. J'ai la douleur de n'avoir pu réussir qu'imparfaitement. Voilà tout ce que j'ai obtenu : c'est bien peu! »

C'était la nomination, non de M. O... B..., mais de l'ex-candidat *endurci* aux fonctions de *délégué* dans un département ministériel.

Hélas! le croirait-on, le pouvoir a déjà poussé l'ingratitude envers l'opposition dite *du banquet* jusqu'à congédier ce chaleureux ami, ce nouveau converti qui n'avait fait qu'un saut des marais de la plaine au haut de l'incorruptible Montagne.

Les solliciteurs éconduits ne sont pas les seuls à maudire le gouvernement provisoire : il y a d'autres mécontents. Un artiste, furieux des dévastations commises au Palais-Royal, exhalait sa bile en ces termes :

« On brûle les tableaux... Qu'allons-nous devenir? J'avais songé à me faire *citoyen-décrotteur*; cette idée me souriait assez, lorsque, malheureusement, je me suis aperçu que depuis la révolution on ne fait plus cirer ses bottes! »

Il y a du vrai et du faux dans cette boutade : nous tâcherons que tout y soit faux désormais. Et c'est ici le lieu de le dire bien haut : fidèles à notre mission, à notre rôle naturel, nous soutiendrons toujours et énergiquement le beau, qui est l'enveloppe du bon.

Nous ne souffrirons point qu'on veuille faire de nous une nation en carmagnoles et en blouses, méprisant l'art comme inutile, le luxe comme efféminé. Nous ne tolérerons point qu'on rogne les habits, quand il faut allonger les vestes.

On ne nous verra point applaudir à l'idée au moins bizarre de transformer les Tuileries en un hôtel des Invalides, ni de mettre à l'encan les ci-devant châteaux royaux, merveilles des arts, apanage national. Et les vendre à qui, s'il vous plaît? A la bande noire, sans doute?

Que d'autres jouent au Marat, au père Duchesne, peu nous importe! Quant à nous, nous tâcherons de retrouver les accents du *Vieux Cordelier*, du peu de la verve caustique de Camille Desmoulins pour flétrir et bafouer les nouvelles sans-culottides, les parodies, les comédies, les démagogies de tout genre.

Nous blâmons le gouvernement d'avoir pu perdre une minute, lorsque tant d'autres soins pressants réclament son temps et sa pensée, à abolir une vieillerie toute prête à périr d'elle-même, telle que les titres nobiliaires. Au nom de l'égalité, dites-vous? Comptez-vous supprimer l'histoire? Empêcherez-vous un Molé d'être un Molé, et un Rohan sera-t-il moins un Rohan pour n'être plus prince? Et pour ce qui est des *parfaits gentilshommes* de l'ex-monarchie, soyez tranquilles : ils ont maintenant le bonnet rouge, et le souvenir de leur père, le sabotier ou le préposé à l'octroi, leur revient comme par miracle. Quelle sorte d'égalité rêvez-vous donc? Décréterez-vous que les hommes auront la même taille? Qu'y a-t-il de plus attentatoire à l'égalité que l'intelligence? La destituerez-vous pour cela?

Nous ne sommes pas de ceux qu'enchante la restauration du mot de *citoyen*. Déjà on ne l'emploie que le sourire aux lèvres. Il ne sert, dira-t-on, qu'en langue officielle. Mais il y a toujours grand inconvénient à séparer la langue usuelle du vocabulaire officiel, tout aussi bien pour *citoyen* que pour *altesse sérénissime*. Les mots et les décrets n'ont jamais fait les mœurs.

Quant à débaptiser les rues, à effacer de la voirie le nom de Richelieu qui a tant fait pour la révolution française, à décorer du nom de Barbès une rue qu'a percée M. de Rambuteau, ce sont là de puérils hochets jetés au peuple; croyez-le, ce n'est pas là ce qu'il demande. On nous annonce que M. de Lamartine est nommé parrain de la rue dite Coquenard. C'est faire bien de l'honneur à la rue Coquenard, et un bien mince à Lamartine.

Les théâtres, comme de raison, s'empressent de jouer à cette mascarade qui arrive bien à la veille du mercredi des cendres et pour nous tenir lieu de la promenade du bœuf-gras. Le *Théâtre-Français*, qui ne l'était plus guère depuis l'intronisation de la belle langue de M. Scribe, abjure ce vain titre, et se nomme de nouveau *Théâtre de la République*. Un autre jour, nous vous entretiendrons plus à loisir de la *République du théâtre* qui vient de jeter bas fort cavalièrement son directeur et de s'abriter à l'ombre du décret de Moskou. *L'Académie royale de musique* redevient le *Théâtre de la Nation*. *Le Palais-Royal* s'intitule, comme en 93, *Théâtre de la Montansier*. J'aurais autant aimé, pour ma part, qu'il laissât dormir l'ombre de cette vieille bohémienne.

Voilà les seules nouvelles dramatiques qui méritent, selon nous, d'être enregistrées. Que jouent les théâtres? on l'ignore. Leurs affiches sont perdues, noyées dans cet immense placardage dont la faconde décrétante et proclamante du pouvoir tapisse les murs de la grande ville. Paris n'est qu'une vaste affiche, officielle ou non, imprimée, manuscrite, à la craie, au fusin, etc., etc. Chaque citoyen dit ses vœux à la muraille, comme à Rome, le peuple à la statue de Pasquin. Voici une inscription à faire tressaillir les mânes de ce bon Charlet; nous l'avons relevée au charbon sur les murs du ministère des finances :

Que le gouvernement y prenne garde!...
Il faut que le vin soit à quatre sous!...

Nous espérons que le gouvernement, averti, saura comprendre ses devoirs.

La journée du samedi, 4 mars, qu'éclairait un soleil splendide, a été le témoin de la première grande fête de la République naissante. C'était une fête glorieuse et funèbre à la fois : les corps des plus récents martyrs (puissent-ils être les derniers!) des droits les plus sacrés de l'homme ont été portés en grande pompe à la colonne de Juillet pour être réunis dans les caveaux aux cendres des victimes de 1830. On vous a dit plus haut la disposition et tous les détails du cortége. Toute la population de Paris était là, recueillie, ordonnée, et pourtant plus sereine qu'on ne l'avait vue jusqu'alors. L'impression de cette journée a été généralement bonne. On y a vu une foule immense, celle-là même qui venait de briser une monarchie, circuler et s'échelonner en masses compactes, sans tumulte, sans accident; respecter l'ordre du cortége, sans autres gardes ni barrière qu'une frêle banderolle tricolore flottant aux deux côtés du boulevard. On y a reconnu que le maintien de l'ordre et de la paix publique tenait aux citoyens eux-mêmes, et non à un plus ou moins grand déploiement d'armes ou de police. Les vivants saluaient les morts, qui, de leurs tombes et de leur sang versé pour la fraternité, semblaient protéger les vivants.

Le *char de la République*, qu'on a vu figurer dans le cortége, devait avoir pour couronnement un trophée symbolique de la composition de M. Etex. Au-dessous du motif principal, c'est-à-dire des *mains enlacées*, emblème de fraternité; du *faisceau*, emblème de force et d'union d'où sortait la *main de justice*, devaient se grouper pour support des *armes mêlées à des pavés*, des *chaînes brisées*, des *attributs* des arts, des sciences, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la presse. Vingt artistes de cœur et de bonne volonté, entre autres MM. Pascal, Geoffroy, Hardouin, Aubry, Bonhommé, peintre, surnommé *le forgeron*, avaient, en vingt-quatre heures, improvisé ce morceau qui, au dernier moment, n'a pu figurer au-dessus du char, par suite d'une difficulté matérielle insurmontable.

Bien qu'inédite, nous signalons l'œuvre de ces vaillants artistes. Honneur au zèle malheureux!

Les quêtes et souscriptions au profit des blessés continuent et produisent des sommes considérables. L'association des *Artistres peintres* a versé dans la caisse de secours une somme de deux mille francs.

Il a été donné à Rueil, près Paris, pour la même caisse un bal paré et costumé.

Le citoyen Cellarius nous prie d'annoncer, que le 10 mars il donnera dans sa salle de danse un grand bal paré et travesti au profit des victimes. LE SPECTATEUR.

Théâtres.

PORTE SAINT-MARTIN. *Guillaume Tell*, drame en cinq actes, par M. Virgile Boileau. — THÉATRE MONTANSIER. *Un Jeune Homme pressé*. — *34 francs, ou sinon!* vaudevilles de MM. Laurencin et Labiche.

Lorsque Schiller écrivit *Guillaume Tell*, il cédait à l'impression des événements de la Révolution française. Son drame fut un hymne chanté par le poëte à la gloire de ce grand fait qui ouvrait l'ère de l'affranchissement des peuples et des nationalités. Pendant que les écrivains dramatiques des autres pays évoquaient les souvenirs de l'antiquité pour célébrer l'événement mémorable, et habillaient notre Révolution à la grecque ou à la romaine, le poëte de Stuttgard, en digne fils de l'Allemagne qu'il était, cherchait son texte à allusions dans les récits du moyen âge. Rien assurément ne ressemble moins au grand mouvement social commencé par la Révolution française que cette conjuration de pâtres ignorants et d'une innocence grossière, secouant la tyrannie brutale des hommes d'armes de l'Autriche, grâce à l'à-propos de Guillaume Tell et de son action héroïque; mais, au fond, la cause était la même; et quelle cause fut jamais plus digne de passer dans la langue des rêves splendides et d'être chantée par un poëte! Vous savez si bien par cœur cette vieille histoire du grand archer suisse, qu'il devient inutile de la répéter, sous prétexte de ce *nouveau* drame de la Porte Saint-Martin. C'est une imitation souvent affaiblie, parfois méritoire de l'œuvre originale; on s'y promène de la montagne à la vallée, de la cabane du pâtre à la place publique, et des bords du lac des Quatre-Cantons aux rochers de Krusnacht. D'ailleurs, vous êtes familiarisés depuis longtemps par la légende, l'histoire, le drame, et surtout par l'opéra, avec ces scènes capitales du serment des trois chefs, de la pomme enlevée sur la tête de l'enfant, et de la punition du gouverneur Gessler. Drame domestique, drame pastoral, drame héroïque, tous les sentiments, tous les intérêts sacrés et consacrés, toutes les saintes colères grondent ou s'épanouissent dans la pièce de Schiller. Le langage y est une musique, le paysage regorge de magnificences; c'est à la fois une révolution humaine et une féerie céleste : voilà peut-être ce que M. Virgile Boileau n'a pas très-exactement reproduit dans son pastiche.

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne pare point sa tête.

Il y a là trop de rubis, c'est-à-dire d'alexandrins majestueux, uniformes, alignés et tondus comme une charmille de Le Nôtre. Cependant des bravos fort encourageants ont été décernés au début du jeune poëte, et la Porte-Saint-Martin compte un succès de plus.

Avez-vous envie de rire? allez à la Montansier, ci-devant théâtre du Palais-Royal, tant il est vrai que Sainville, ni Ravel, ni le grand Alcide Tousez, n'ont rien perdu de leur gaieté, témoin *un Jeune homme pressé*. Ravel-Dardard est pressé de se marier, et il s'avise de réveiller Sainville-Bonmichet à deux heures du matin pour lui demander la main de sa fille. L'heure est indue et la proposition bizarre, d'autant plus que l'honnête bonnetier a fiancé son Aménaïde à Tancrède-Alcide-Tousez, un vrai turc de mardi-gras. Alors s'engage entre le trio vainqueur une de ces parties burlesques où le calembour prend le mors au dents; le coq à l'âne vous déborde, et vous êtes si bien emportés par cette éruption de rires que vous ne songez plus à la pièce, et encore moins au dénouement. De quel droit commencent et où finissent ces sortes de parades, personne n'en sait rien. Bon sens, esprit, gaieté décente, sauvez-vous, et courbons la tête sous cet ouragan de gros sel. Quant à l'autre vaudeville, *34 francs, ou sinon!* dont nous sommes encore redevables à ce même théâtre, c'est tout simplement une petite pièce d'un charabia plus pacifique et d'une gaieté qui fera moins de bruit.

Le Véloce (1),

OU TANGER, ALGER ET TUNIS, PAR M. ALEXANDRE DUMAS.

Le *Véloce*... M. Alexandre Dumas!... voilà deux noms qui se complètent et s'appellent mutuellement! A qui en avaient donc tous ces esprits chagrins de la Chambre quand ils sont venus reprocher au gouvernement d'avoir mis une chaudière à la disposition de cette locomotive bouillante à face humaine qui sans cesse vole, hennit, flamboie, dévorant, dans sa course éperdue, haletante, les kilomètres de papier? Qui mieux que le *Véloce* de la littérature avait droit de monter l'Alexandre Dumas de notre marine à vapeur? On ne sépare point ce qu'unissent les dieux. Il est de ces affinités secrètes, puissan-

(1) On s'apercevra aisément que cet article était écrit et composé depuis plusieurs semaines.

tes, magnétiques. C'est pour M. Dumas, et nul autre, que le *Véloce* fut conçu, baptisé, et qu'un ingénieur prédestiné en assembla les solives providentielles.

M. Dumas ne s'y trompe pas : à peine dans Cadix la belle a-t-il jeté les yeux sur la rade, qu'à la vue du *Véloce* mouillé dans le port il s'est dit : « Voilà mon domaine! » Deux coups de feu, qui coûtent la vie à deux margats, signalent et présagent son arrivée à bord. Tel Brahma apparaît entre deux coups de foudre. A peine il a mis le pied sur le pont du navire, que la nef frémissante a reconnu son maître. Il en nomme l'état-major; il en dénombre l'équipage; il en passe l'inspection. Le capitaine, voyant bien à qui il a affaire, s'empresse de lui offrir son logement. M. Dumas le refuse avec une magnanimité tout auguste. « *Autant que possible*, répond-il, il ne veut déranger personne. » Il distribue toutefois les chambres à sa suite, composée, comme l'Europe sait, de Maquet, de son bon Maquet, d'*Alexandre* son fils, pour le moment, perdu, comme Télémaque, en Espagne, mais sans Mentor; de Giraud le peintre, de Louis Boulanger et de Desbarolles.

Qu'est-ce que Desbarolles? Est-ce un écrivain, est-ce un peintre? Personne n'a pu encore nous dire le mot de cette énigme. Peu importe, du reste : il était du *Véloce!* Cela doit suffire à sa gloire, et pour qu'au sein de son village,

Le vieillard même, quand il passe,
Porte la main à son chapeau (*ter*).

Bien qu'officiel, il paraît sûr que M. Dumas était réellement muni de cette mission dont les ministres ont publiquement désavoué ou mis en doute l'existence. Son passeport, signé *Guizot*, porte ces mots : *M. Dumas Davy de la Pailleterie, se rendant en Algérie, chargé d'une mission du ministère de l'instruction publique, voyageant avec deux domestiques.* Il n'est pas question de sa suite. Mais comment supposer que Monte-Cristo puisse passer les mers sans une suite? Il y a apparence que M. de Salvandy avait oublié cette mission lors du fameux débat de la Chambre. Et pourquoi donc M. Dumas Davy de la Pailleterie n'aurait-il pas eu une mission? Fallait-il pour cela l'appeler *ce monsieur* et lui contester précisément la seule chose qu'on ne puisse raisonnablement lui dénier, — son immense notoriété, — d'autres diront son immense gloire?

Par exemple, rien ne transpire sur l'objet de sa mission. M. Dumas est sur ce chapitre d'un *boutonné*, d'une réserve que ses lecteurs devront regretter d'autant plus qu'ils y sont moins habitués. Rien ne pèse tant qu'un secret, et surtout à ceux qui l'ignorent. A défaut de toute donnée sur cette mission, qui était apparemment diplomatique, nous en sommes réduits aux conjectures, et, chemin faisant, nous aurons soin de mettre le public au courant de nos hypothèses ou de nos découvertes sur ce grand point.

Dès le premier pas, durant même la traversée, nous nous flattons d'avoir résolu le problème. M. Dumas, appuyé contre le bastingage entre un fusil chargé à plomb *pour les margats et les mouettes*, et une carabine chargée à balle *dans l'attente des marsouins* (j'avais oublié de dire qu'en montant sur le bord M. Dumas s'était immédiatement nommé *un armurier extraordinaire*), dans cette posture guerrière, M. Alexandre Dumas, dis-je, rêve à l'Afrique, *cette terre d'enchantements et de prodiges*, et, dans son délire poétique, il laisse, je le crains bien tout d'abord, échapper une partie de son secret. — Il va voir l'Afrique! s'écrie-t-il, cette terre magique où pousse le *lotus*, où a fleuri le *jardin des Hespérides*, où chez les *Garamanthes* les bœufs *paissaient à reculons* (c'est Hérodote qui l'affirme); l'Afrique, ce pays des *Satyres*, des *Faunes* et des *Egypans*; des *sangsues longues de sept coudées*, dont une seule suffit pour sucer le sang de douze hommes, selon Strabon; l'Afrique où bondissaient *des génies capripèdes*, des *monocoles* courant sur une seule jambe aussi vite que l'autruche et que la gazelle; des *léocrotes* qui ont la tête du blaireau, les jambes du cerf, la queue et la poitrine du lion; les *psylles*, le *caloplebas* dont le regard tue, le *basilic* dont l'haleine dissout la pierre la plus dure, *qui tous étaient*, ajoute ici le narrateur, *des animaux originaires de l'Afrique.*

N'est-ce pas encore en Afrique que l'*aigle* fécondait la *louve*, et que de ce rapprochement, légèrement incestueux, naissait le *dragon*, remplacé depuis par le simple *chasseur d'Afrique?* Enfin, n'est-ce pas à Alger même que le docteur Shaw a rencontré, il y a tout au plus trois cents ans, le *fameux mulet issu de la vache et de l'âne*, ce fameux mulet, que vous savez, qui *tient* à la fois *du père et de la mère* (en vérité!) et qui s'appelle le *Kumrah?*

M. Dumas a oublié le serpent du fleuve Bagrada, qui avait cent vingt pieds de long et des écailles de tortue.

Mais il n'importe : nous sommes maintenant sur la voie. M. Dumas est envoyé en Algérie pour étudier les *phénomenes* de la nature, les *Egypans*, les *léocrotes*, les *psylles*, le *caloplebas*, les *gorgones*, le *basilic*, ou les *sangsues* de sept coudées, si toutefois il ne juge pas au-dessous de lui cette mission peut-être un peu pharmaceutique. Ou bien encore, il est chargé de déterminer l'emplacement de ce fameux verger à pommes d'or, si outrageusement pillé par le voleur de fruits Hercule, sinon peut-être de rechercher comment s'y pouvaient prendre ces *bœufs garamanthiques* d'Hérodote pour brouter l'herbe à reculons.

Toutes ces versions sont plus ou moins plausibles; mais elles s'évanouissent, hélas! devant les nouvelles impressions que fait naître dans notre esprit la première apparition de M. Dumas sur cette terre féconde en spectacles forains, où les *Champs-Elysees* se classeraient si bien entre le palais des Gorgones et le jardin des Hespérides. Quel dommage qu'Hérodote et Pomponius Melas soient silencieux sur ce point!

Voici le fait qui a soudain changé le cours de nos idees, relativement à la mission. En rade de Tanger, M. Dumas, sans attendre le débarquement, se jette dans un canot avec Maquet, Giraud, Boulanger, Rebec (le commissaire du *Véloce*), un fusil à deux coups et douze carabines. Il remonte le lit d'une petite rivière et prend terre sur l'un des bords. Mais, en ce moment même, une hirondelle de mer (l'imprudente!) vient à passer, et, d'un coup de fusil, M. Dumas l'envoie tomber de l'autre côté de l'*Oued*. Au coup de feu, surgit lentement, derrière une dune, le *premier Arabe*, non certes du pays, mais le *premier* qu'ait aperçu M. Dumas, personnage plus important qu'il ne le croit, car son étoile lui a valu l'honneur insigne de procurer au voyageur l'occasion de tout un ravissant chapitre.

Le *premier Arabe* donc dresse sa tête bronzée, et M. Dumas lui fait signe de lui apporter son hirondelle. L'Arabe obéit, et demande à un janissaire borgne, interprète de la société, si l'Européen a tiré l'oiseau au vol. Belle question! Si M. Dumas en est à son premier Arabe, on voit bien que l'Arabe aussi en est à son premier Dumas. De son côté, Monte-Cristo prend aussi des renseignements sur ce naïf enfant d'Ismaël : il apprend qu'il a devant lui le meilleur tireur du pays.

« Voilà qui est bien; dis-lui, fait-il au janissaire, que le Français tire mieux que lui. »

L'Arabe, piqué d'honneur, fait feu sur un pluvier, et le manque bien et beau. M. Dumas répart à l'instant même en tuant, sous les yeux du Marocain, une bécassine qui s'envole là à point nommé. Il semble qu'un congrès d'oiseaux de terre et de mer s'improvise partout où va M. Dumas, pour lui entrenir la main.

L'Arabe, n'y tenant plus, propose de tirer à balle; on juge si M. Dumas se rend à un pareil défi. Il s'agit de trouver une cible. L'Arabe ramasse un bâton. « J'avais, dit M. Dumas, dans ma poche une lettre d'un de mes neveux employé au domaine privé de Sa Majesté : cette lettre *dormait* paisiblement dans son enveloppe carrée. » Il s'agit de la réveiller. L'Arabe compte vingt-cinq pas, plante le bâton dans le sable, y pratique, avec son couteau, une fente, et, dans cette ouverture, introduit dextrement la lettre du neveu employé au domaine privé, laquelle, ornée de son cachet rouge, fournit une cible excellente. Cela fait, il revient sur ses pas, vise longtemps avec un soin prouvant bien « l'importance qu'il attachait à ne pas être vaincu une seconde fois, » et pousse un hurlement de triomphe en voyant que sa balle a écorné un angle de la lettre-cible du neveu au domaine privé.

C'est ici que M. Dumas se montre grand comme l'Atlas.

« A ton tour! dit l'Arabe. »

M. Dumas sourit.

Il charge le janissaire borgne de dire à l'Arabe qu'en France on ne tire pas de si pres.

En effet, il mesure une distance double.

L'Arabe le regarde avec étonnement.

« Maintenant, continue M. Dumas, dis-lui que je vais toucher du premier coup le but plus près du centre qu'il ne l'a touché, et, du second, couper le bâton qui le soutient »

En disant ces mots, M. Dumas met en joue son fusil Devismes.

Le premier coup part, touche la cire.

Le second, qui le suit presque immédiatement, brise l'échalas!..

A cette vue, l'Arabe foudroyé prend son fusil et court encore...

Ce fait d'armes, dont il nous faut à regret passer maint détail, car il fournit la matière de tout un chapitre, nous a porté à croire *à posteriori* que M. Dumas devait être chargé de démontrer aux Africains la supériorité du tir Gastine-Renette et de la carabine Devismes sur ce que désormais il ne faut plus appeler l'adresse arabe et sur le long fusil bédouin.

En y réfléchissant pourtant, ces instructions nous semblent un peu bien guerrières pour émaner de la paisible Université. Puis une partie de la mission — celle qui a trait spécialement à la carabine Devismes — ne tendrait rien moins qu'à transformer M. Alexandre Dumas en un voyageur de commerce, chose encore plus inadmissible. Cherchons donc toujours.

Ah! pour cette fois nous y sommes! M. Dumas, dans un chapitre subséquent, narre à sa belle correspondante (il ne faut pas perdre de vue que *le Véloce*, ainsi que les lettres d'Espagne, sont adressés à une dame) une histoire inédite, celle d'un certain Hercule et de certaines colonnes qui jouèrent, à ce qu'il paraît, un assez grand rôle autrefois. Cela va de la page 219 à la page 247. Plus de doute : M. Dumas est chargé de tirer à clair une vieille science assez obscure qu'on nomme la mythologie, ce qui, pour le coup, rentre bien dans le domaine propre de l'instruction publique, et même de l'instruction primaire. Il ne manque que les petits vers Bachaumont à ce savant morceau pour en faire la plus divine lettre à *Emilie*,

Mais, bah! il est écrit que ce grand voyageur est un protée qui nous échappera toujours. Nous n'avons pas tourné le feuillet que déjà Demoustier-Dumas a changé de rôle et se transforme en un père de la Merci. Si ce n'est pas lui précisément qui délivre les prisonniers d'Abd-el-Kader, MM. Courby de Cognord, Cabasse, Thomas, Larrazée et autres, c'est du moins lui qui les reçoit dans ses bras au nom de la France. C'est lui qui vient les chercher à Melilla avec *le Véloce*, *son* navire, comme nous croyons l'avoir prouvé suffisamment, et, ma foi! nous voilà tout près de supposer maintenant que M. Dumas avait mission de négocier la reddition des héroïques débris du combat de Sidi-Brahim, et qu'il faisait semblant de tuer des margats et des hirondelles sur la côte pour mieux céler ses vues de plénipotentiaire, dissimuler son caractère de rédempteur, et jeter de la poudre aux yeux du bon empereur de Maroc. Seulement, il est arrivé un peu tard; mais à qui la faute? Au *Véloce* qui file à peine huit nœuds à l'heure *dans ses beaux jours*... Huit nœuds à l'heure!... Un *Véloce* qui porte Alexandre Dumas et sa mission!... Quelle honte pour l'usine d'Indret et notre chétive marine! Enfin, les prisonniers nous ont été rendus, et rien ne nous ôtera de l'esprit que M. Dumas est l'auteur indirect, mais très-réel, de cette heureuse délivrance.

Dans tous les cas, lecteur, entre ces quatre objets présumés de la mission de M. Alexandre Dumas, les *égypans* et les *sangsues*, l'école du tir au margat et à la cible, l'étude de la mythologie et la reprise de nos captifs, fais comme nous, tranche ou hésite;

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Les volumes suivants du *Véloce* nous apporteront peut-être de nouvelles lumières sur ce point digne d'exercer les Saumaise contemporains.

En attendant, revenons, s'il vous plaît, sur nos pas afin de suivre rapidement M. Dumas et *le Véloce* dans leur épique cabotage.

A peine à Tanger, M. Dumas, toujours grand chasseur devant le Seigneur, s'occupe d'organiser un courre au sanglier, et il y parvient, dois-je le dire? sous les auspices et avec l'aide du consul d'Angleterre, M. Drummond Hay, grand chasseur lui-même, et dont le seul nom, mais le nom seul, est un passeport suffisant pour faire respecter le port d'armes et la tête des Européens qu'il a pris sous son patronage. Sans M. Hay, point de chasse possible dans les environs de Tanger; mais avec lui ou son firman, rien à craindre. Cela est triste pour la diplomatie française, après surtout que nous avons bombardé Tanger et Mogador; mais enfin cela est ainsi.

M. Dumas chasse donc sous la protection du consul de Sa Majesté britannique, et pratique l'entente cordiale avec M. Saint-Léger, le chancelier du consulat, qui supplée M. Drummond Hay. Qu'en auront pensé les ministres? Je l'ignore vraiment, et plus que jamais j'incline à croire que la mission de M. Dumas ne pouvait être politique. Etait-ce bien la peine, au reste, de flatter Albion et de contrarier le système pour tuer un seul marcassin, comme l'ont fait nos vaillants chasseurs, au nombre de trente ou quarante? Et encore n'est-ce pas M. Dumas qui a frappé l'immonde et sauvage animal. En revanche, c'est lui qui fournit le porteur dans la personne d'*Eau de Benjouin*, lequel, aidé du cuisinier de M. Hay (toujours le consulat anglais), rapporte triomphalement dans Tanger, lié à un bâton, l'unique marcassin déconfit. Ceci me rappelle qu'à Bone j'en avais vu tuer deux douzaines en moins d'une heure. Il paraît que le sanglier barbaresque tend à se perdre comme les psylles et les monocoles, ou peut-être les margats de la côte étaient venus à tire-d'ailes jeter une panique salutaire parmi les verrats du Maroc.

M. Dumas assiste encore à Tanger à une noce juive qu'il décrit en fort grand détail avec son entrain habituel, et dont le crayon de Giraud a retracé d'une façon très-saisissante l'étrange cérémonial nocturne.

Arrive ensuite le chapitre savant des *colonnes d'Hercule;* puis deux autres sur Gibraltar. Dans cette ville, M. Dumas retrouve *Alexandre*, l'enfant prodigue, qui sort de l'île de Calypso, ou quelque chose d'approchant, et, pour excuse de son école buissonnière, lui présente, à titre de mémoire justificatif, une longue pièce de vers à laquelle le père débonnaire accorde, dans son odyssée, les honneurs de l'insertion *in extenso*, bien que le poëme, par son allure et son sujet, semblât devoir trouver sa place naturelle parmi les *péchés de jeunesse.*

A Gibraltar, M. Dumas rencontre sir Robert Wilson, cet Anglais généreux qui sauva en 1815 la vie du comte Lavalette. *Indè*, l'histoire de l'évasion dudit comte.

Il faut remarquer, à ce propos, que *le Véloce* est qualifié d'ouvrage *complétement inédit.*

A Melilla, enfin, et à Djemma-Ghazaouat, M. Dumas devient le Xénophon des combats héroïques qui ont fait tomber sous le feu ou entre les mains des Arabes tant de braves officiers et soldats; il a une entrevue pathétique avec les seize prisonniers délivrés, et pousse une pieuse reconnaissance jusqu'au tombeau du capitaine de Géreaux, inhumé à Djemma-Ghazaouat, où il reçut le coup mortel.

Tel est en substance le menu de ce nouveau volume d'impressions de voyage; mais ce qu'aucune plume ne peut analyser, c'est le détail précis que la postérité y trouvera, heure par heure, minute par minute, des faits et gestes de Maquet, Giraud, Boulanger, Desbarrolles, et de ceux de l'auteur lui-même, de l'auteur surtout qui, à l'exemple de nombre de peintres célèbres, s'y représente à chaque instant sous toutes les faces, de dos, de profil, en pied, en buste, à table, au lit, debout, assis, en un mot, dans toutes les fonctions multiples, publiques et privées de la vie humaine, et relève chacune de ses propres paroles avec un soin religieux qui donne un singulier démenti au proverbe : « *Verba volant.* »

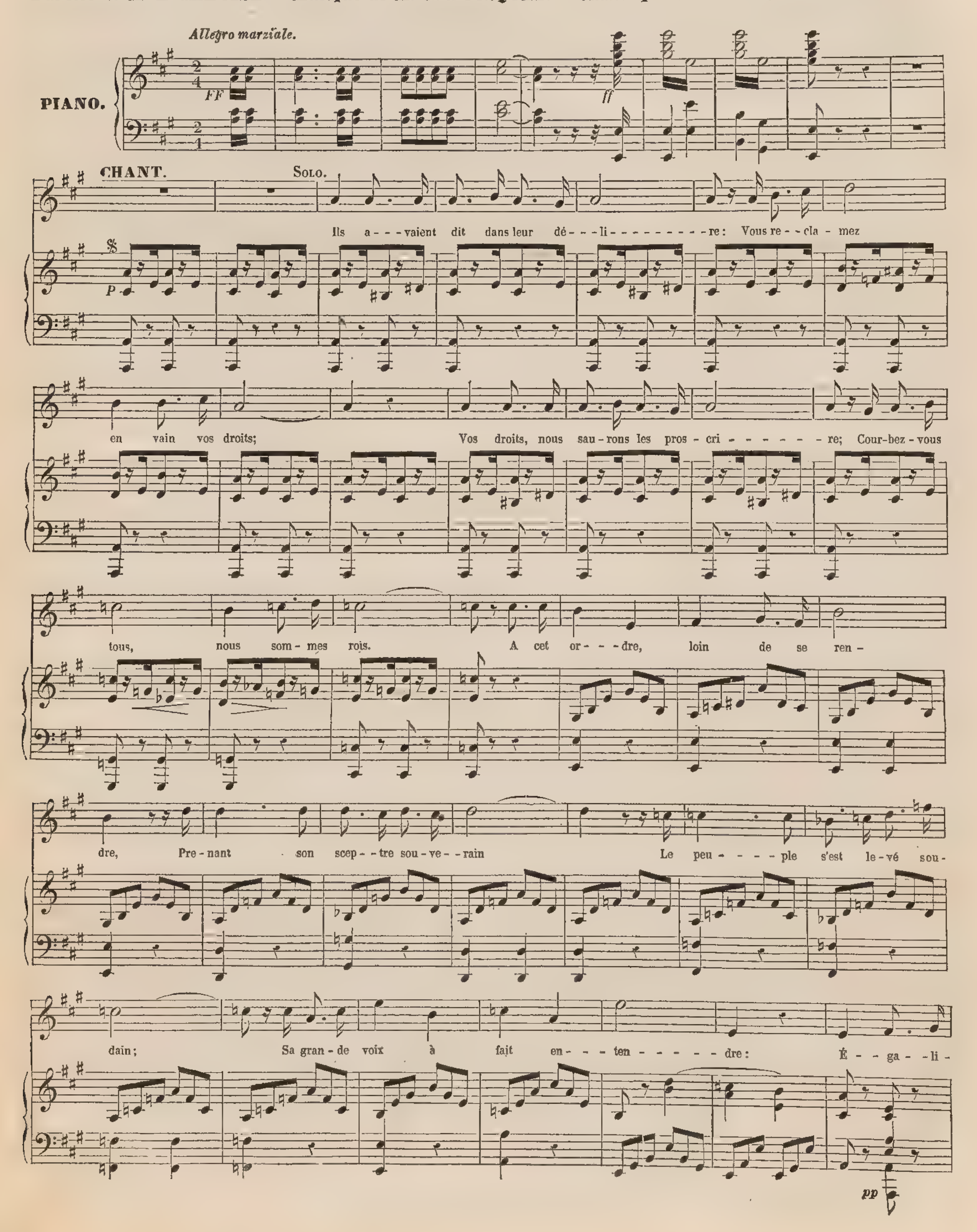
Comment s'y prend M. Dumas pour faire lire de semblables choses, et en remplir, sinon de longs, au moins d'innombrables volumes? Nous ne savons; c'est son procédé à lui. Que d'esprit, que d'animation cet homme met au service et dépense au profit de son incurable *égotisme!* Il n'importe : cela lui réussit; la foule bat des mains et le suit partout où il lui plaît d'aller, en Suisse, en Italie, en Sicile, en Espagne, au Maroc, à Alger, à Tunis; elle se sent de force à faire sur ses pas le tour de notre sphère, et à *découvrir* avec lui le reste du monde connu; elle le suivrait au besoin de Saint-Germain-en-Laye à Paris, et de Paris à Saint-Germain, car, vraiment, il faut convenir qu'il est bien bon d'aller si loin. Nous-même, critique, nous prenons le livre contre lequel notre raison et notre conscience littéraire se révoltent à chaque page, et nous le lisons jusqu'au bout. Que nous en reste-t-il? moins qu'une *impression*, une sensation passagère et obtuse; et l'on en peut dire, comme David, de ce tableau confus que quelqu'un lui montrait : « C'est une fricassée de poulet; c'est agréable au goût; cela a de la saveur; mais on ne sait pas ce qu'on mange. » Ainsi des narrations de voyage de M. Alexandre Dumas : on s'amuse de confiance, malgré soi, quelquefois aux dépens de l'auteur, et l'on ne se sent pas le courage d'entrer dans une sérieuse colère contre cet esprit si brillant, bien que si frivole, et surtout si sincèrement convaincu que l'Europe entière n'a qu'une grande affaire : celle de recueillir avidement chacun de ses monosyllabes.

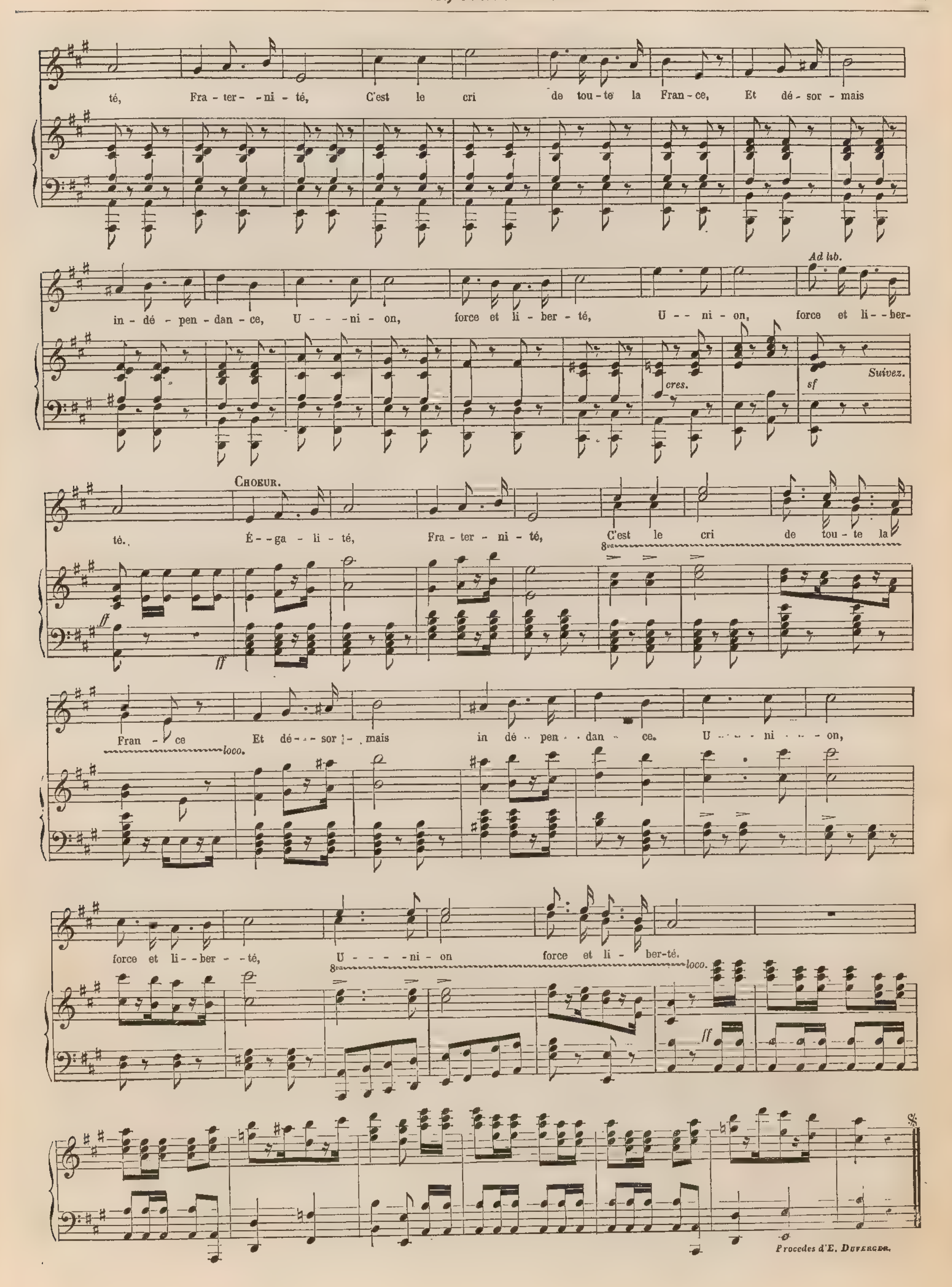
FÉLIX MORNAND.

LE 24 FEVRIER,

CHANT PATRIOTIQUE.

Paroles de M. E. ALBOISE. — Musique de M. G. BOUSQUET. — Chanté par M. PAULY, à l'Opéra-National.





Procedes d'E. Duverger.

Le 24 février.

CHANT PATRIOTIQUE.

PAROLES DE M. E. ALBOISE, MUSIQUE DE M. G. BOUSQUET.

Ils avaient dit dans leur delire :
Vous réclamez en vain vos droits ;
Vos droits, nous voulons les proscrire :
Courbez vous tous, nous sommes rois...
A cet ordre, loin de se rendre,
Prenant son sceptre souverain,
Le peuple s'est levé soudain ;
Sa grande voix a fait entendre :
Égalité,
Fraternité,
C'est le cri de toute la France,
Et désormais indépendance,
Union, force et liberté.

En vain la rage les transporte,
Ils roulent leurs canons béants,
La liberté renaît plus forte
Du sang versé par les tyrans ;
Pour elle la terre se peuple
De défenseurs prêts au combat,
Car le peuple devient soldat
Et le soldat redevient peuple :
Egalité,
Fraternité,
C'est le cri de toute la France,
Et désormais indépendance,
Union, force et liberté.

Tout se mêle, tout se rassemble :
Garde civique au noble cœur,
Citoyens, soldats, sont ensemble :
En deux jours le peuple est vainqueur.
Peuple modeste dans sa gloire,
Peuple héroïque de Paris
Qui, ne voulant pas d'ennemis,
Repète au sein de la victoire :
Egalité,
Fraternité,
C'est le cri de toute la France,
Et désormais indépendance,
Union, force et liberté.

Mais dans ces dévoûments sublimes
On a vu s'éclaircir nos rangs :
La mort a choisi ses victimes ;
La France pleure des enfants.
Faisons au tombeau de nos frères
Un linceul de nos trois couleurs,
Et saintement chantons en chœurs
Pour consoler leurs ombres chères :
Egalite,
Fraternité,
C'est le cri de toute la France ;
Par vous naîtront indépendance,
Union, force et liberté.

Enfin si le coup de tonnerre
Qui chez les rois va retentir
Allume contre nous la guerre,
Nous saurons et vaincre et périr.
Quand la liberte nous seconde,
On meurt sans reculer d'un pas ;
Mais vainqueurs avant le trépas,
En mourant, nous dirons au monde :
Egalite,
Fraternité,
C'est le cri de toute la France ;
Peuples, formons notre alliance,
Union, force et liberté.

Bulletin bibliographique.

L'Égypte, les Turcs et les Arabes; par M. GISQUET. 2 vol. in-8. — Paris, 1848.

L'auteur de cet ouvrage est l'ex-préfet de police de Paris. Son voyage en Egypte date de quatre années, bien que la relation en ait paru il y a quelques semaines. Ce fut le 21 janvier 1844 que M. Gisquet s'embarqua à Marseille pour Alexandrie. D'Alexandrie il alla au Caire, du Caire aux Pyramides ; puis il remonta le Nil jusqu'à l'île de Philœ, visitant tout ce que les touristes visitent d'ordinaire. Combien de temps dura son voyage ? il ne nous l'apprend pas. Il nous dit seulement qu'il avait pour objet une question agricole et commerciale d'un puissant intérêt. Quoi qu'il en soit, M. Gisquet est de retour en France, et il vient de publier deux volumes in-8, sous ce titre : *l'Egypte, les Turcs et les Arabes.*

Ces deux volumes n'offrent rien de bien *nouveau*. M. Gisquet ne fait guère que répéter, en d'autres termes, ce qu'avaient déjà dit M. Victor Schœlcher et d'autres voyageurs modernes ; mais il confirme presque tous les jugements qu'ils ont portes sur l'état actuel de l'Egypte. Malheureusement son ouvrage est trop long de moitié. Non content de raconter ses impressions personnelles, M. Gisquet a souvent copié les récits de ses prédécesseurs ; il s'est lancé dans des dissertations historiques qui manquent complétement d'autorite ; et, s'elevant même jusqu'aux questions les plus ardues de la science, il en a donné avec assurance des solutions inadmissibles ; en outre, il a parfois abordé trop crûment des sujets presque impossibles a traiter, et il s'est moqué avec trop peu d'esprit des livres saints et de divers personnages de la Bible. Malgré tous ces défauts, *l'Egypte, les Turcs et les Arabes* est un livre qui mérite d'être lu, car il résume d'une manière assez complète la situation déplorable que Méhémet-Ali a faite à l'Egypte.

Avant de débarquer avec M. Gisquet sur la terre des Pharaons, constatons que l'ex-préfet de police de Paris a eu à se plaindre des procédés de la police napolitaine. « A Naples, dit-il, on exige la remise des passe-ports de tous les voyageurs, y compris même ceux qui ne mettent pas pied à terre. Cette mesure vexatoire est, dit-on, autorisée par un traité postal conclu avec l'administration française, dont les clauses me paraissent violer le droit des gens. Un voyageur placé sur un bâtiment quelconque doit être, d'après une fiction généralement admise, considéré comme s'il était sur le territoire de sa nation : conséquemment la police d'une puissance étrangère ne doit avoir, sauf les cas exceptionnels, aucune action sur lui tant qu'il reste à son bord. Il est donc étrange que nos hommes d'État aient accordé aux agents du roi des Deux-Siciles la faculté exorbitante d'exercer une surveillance à bord de nos paquebots et jusque sur les Français qui se bornent à traverser la rade de Naples. N'est-ce pas abaisser l'honneur de notre pavillon ? Le gouvernement napolitain méritait moins que tout autre une pareille déference ; on en jugera par un seul fait : quand le roi de Naples eut appris que la mode s'était généralement répandue en France de porter des moustaches ; quand il eut vu dans sa capitale des Français de distinction adopter cet usage, il proscrivit les moustaches de sa cour, de son armée, et, en même temps, sa majesté voulut que tous les galériens de son royaume en portassent. »

Espérons que le gouvernement provisoire de la république française ne laissera pas subsister ce traité postal, dont les clauses, contraires au droit des gens et humiliantes pour la France, ont soulevé l'indignation de M. Gisquet lui-même.

En arrivant à Alexandrie, M. Gisquet avait admiré les fortifications de cette ville construites par un Français, M. Gallice ; mais une scène bizarre, dont il fut témoin quelques jours après son débarquement, lui prouva combien ces remarquables travaux seraient peu redoutables à l'ennemi. Cette scène, il la raconte ainsi :

« Huit matelots français, appartenant à un navire de commerce, avaient parcouru la ville et retournaient, à la nuit tombante, vers le port, après avoir fait de nombreuses libations ; en passant devant un corps de garde, la pensée leur vint de s'en emparer. Ce projet extravagant fut aussitôt exécuté que conçu. Nos marins désarmèrent la sentinelle, prirent les fusils et chassèrent sans résistance les vingt hommes qui gardaient le poste. Puis, un de ces mauvais plaisants se mit en faction, et, faisant un maniement d'armes, il cria aux soldats débusqués : « Regardez, grands escogriffes, voilà la tenue d'un vrai troupier. » La nouvelle de cette escapade étant parvenue au consul, celui-ci se rendit immédiatement auprès du vice-roi pour offrir des excuses, et atténuer la fâcheuse impression que pouvait produire un pareil coup de tête. Le pacha, loin d'en être irrité, dit en riant : « Ah ! quels gaillards ! Si j'avais à mon service des diables comme ceux-là !... »

Il en est de toutes les institutions fondées par Méhémet-Ali comme des fortifications d'Alexandrie, qui manquent d'artilleurs et de soldats pour les défendre. L'école d'agriculture et l'école des arts et métiers ont disparu ; l'école des langues n'a plus d'élèves et n'existe plus guère que de nom ; l'école de cavalerie, habilement dirigée par le colonel Varin, est en pleine décadence, car on lui refuse les allocations nécessaires ; le professeur de droit administratif n'a pu obtenir que cinq élèves, et à la fin de la première année, le vice-roi voulait lui enlever le plus capable des cinq pour en faire le chef d'une buanderie. L'école polytechnique a pour directeur un homme de talent, M. Lambert, ex-saint-simonien, mais les autres professeurs sont des Egyptiens trop peu instruits pour former de bons élèves, et plusieurs veulent, dit-on, enseigner des choses qu'ils ne savent pas. Si les deux ou trois hôpitaux et l'école de médecine subsistent encore, c'est, grâce au zèle et au dévouement de Clot-Bey, leur fondateur. « Du reste, dit M. Gisquet, un égoïsme excessif est et fut toujours le mobile des actions de Méhémet-Ali. S'il a créé des établissements, ce n'était pas dans l'intérêt des Egyptiens, c'était pour lui, pour lui seul, dans la seule vue d'accroître ses ressources personnelles. Quant au peuple, sa condition ne pouvait qu'empirer ; il ne doit jamais avoir que ses bras pour travailler ; si Méhémet-Ali pouvait vendre l'air qu'un fellah respire, il le vendrait cher. Sa coupable manie de pressurer les contribuables est telle, qu'il eut un moment la pensée de faire payer l'eau du Nil. Les habitants de l'Egypte ne sont pour lui que du betail, et ce bétail n'a pour litière que du sable ou de la boue. » Et plus loin il ajoute : « Méhémet-Ali a compris l'utilité de la réclame : il a voulu qu'on parlât de lui, qu'on en parlât beaucoup, qu'on le représentât comme un prince civilisateur. Que de sacrifices n'a-t-il pas faits pour obtenir les éloges des publicistes. Alexandre le Grand, sur les flots de l'Hydaspe, s'écriait : « O Athéniens ! que de travaux, que de dangers pour mériter vos éloges ! » Méhémet, couché sur ses tapis, pourrait parodier ces éloquentes paroles : « O publicistes ! que n'ai-je pas donné pour que vous fassiez mon apologie ! »

Il suffit d'ouvrir au hasard ces deux volumes pour y trouver des faits semblables au suivant : « Nous avons maintes fois rencontré des groupes composés d'hommes, de femmes et d'enfants, garrottés, attachés les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne, ayant les bras étendus et passés dans une planche percée de trous. Ces malheureux, qui mouraient de besoin, n'avaient plus la force de porter les fers dont leurs membres étaient chargés, et semblaient des cadavres traînés à l'ossuaire. C'etaient sans doute de grands coupables, des scélérats livrés aux exécuteurs des hautes-œuvres ? Détrompez-vous, ces pauvres gens n'avaient commis aucune faute. Traqués, arrêtés par les sbires du pacha, on les conduisait dans le Delta pour creuser quelques fossés ou réparer une digue. Le défaut d'aliments, les coups et les fatigues de la route en feront mourir une partie avant d'arriver à destination ; il y aura des vides dans ces chapelets de corps humains. Les survivants travailleront jusqu'à leur dernier soupir, et probablement aucun d'eux ne reverra son village. »

« Damanhour, dit ailleurs M. Gisquet, l'ancienne *Hermopolis Parva*, contient maintenant une population de huit mille âmes, et présente le même aspect de misère que tous les villages de l'Egypte. Le vice-roi y a fait établir des ateliers pour la préparation du lin : six cents fellahs, hommes, femmes, enfants de tout âge, sont occupés à ce travail, et vivent enfermés jour et nuit sous des verrous, au milieu d'une poussière qui abrége rapidement leur existence. On ne les paye pas, et à peine reçoivent-ils quelques grossiers aliments. J'ai vu ces malheureux, c'étaient des cadavres ambulants. On en fit sortir une trentaine pour les conduire à une ferme voisine. Il y avait tout au plus pour vingt minutes de chemin ; eh bien ! leur faiblesse était telle que trois d'entre eux ne purent faire ce court trajet, et moururent en chemin. Voilà comme le vice-roi traite ceux que nous appelons ses sujets. »

M. Gisquet n'a pas rapporté, à son retour en France, une meilleure opinion des Turcs que de Méhémet-Ali. Dans le premier chapitre du second volume (chap. 25), il énumère tous les titres qu'ils ont acquis à l'execration du genre humain. Les trois faits suivants sont empruntes à ce chapitre

« Il y a peu d'années, Soliman-Aga, sélictar, c'est-à-dire porteur du sabre du grand pacha, et qui, pour ces fonctions qui ne l'ont jamais occupé pendant vingt minutes, touche un traitement annuel de 180,000 francs, avait reçu en cadeau un beau fusil. Voulant essayer s'il était bon, il sort du Caire et s'amuse à tirer sur les soldats qu'il aperçoit. Après en avoir tué cinq ou six, il rentre tranquillement chez lui, se félicite de la justesse de son coup d'œil et de l'excellente qualité de son arme.

« Le *defterdar* Méhémet-Bey, gendre du pacha, ayant remarqué un ver dans son jardin, ordonna au jardinier en chef de détruire ces sortes de bêtes, ne voulant plus, dit-il, en apercevoir. Quinze jours après, il en vit encore. Le jardinier fut à l'instant décapité. Son successeur eut le même sort pour la même faute, et le remplaçant de ce dernier n'échappa à la mort qu'en prenant la fuite.

« Ibrahim-Pacha, qui vient de recevoir en France un accueil si flatteur, n'est pas exempt de reproches, selon M. Gisquet. Ainsi il fit pendre par le nez un *nazir* qui lui soumettait avec respect et beaucoup de réserve quelques timides observations sur la misère de ses administrés. Pendant que deux de ses femmes esclaves jouaient ensemble, un enfant qu'elles soignaient reçut une contusion ; il mourut à quelque temps de là, et probablement d'une autre cause. Ibrahim fit noyer les deux femmes et en fit périr quatre autres, sous prétexte que toutes les six étaient responsables des jours de son fils. »

Mais c'est assez de faits odieux. Après le drame, la comédie. M. Schœlcher n'avait pas eu connaissance de l'anecdote suivante, que M. Gisquet raconte en ces termes :

« Un jour, Méhémet-Ali assemble ses intimes, ceux surtout dont il connaissait la fortune.

« J'ai découvert, leur dit-il, le précieux ressort qui rend si puissantes la France et l'Angleterre, et qui leur procure des trésors inépuisables.

« — Oh ! répondent les courtisans, nous savons bien que votre altesse a la pénétration et le génie du prophète. »

« Méhémet reçoit le compliment comme une monnaie courante, et il continue :

« Je sais le moyen de rivaliser avec elles, et j'ai résolu de le mettre en œuvre.

« — Les destins ont confié à votre altesse le privilége des grandes pensées ; vous êtes la lumière du monde.

« — J'ai résolu aussi de vous faire participer aux immenses profits que je compte réaliser. Il s'agit de créer une banque. C'est là ce qu'il nous faut pour attirer en Egypte les capitaux de l'Orient. La banque d'Angleterre et la banque de France sont dépositaires de tout l'argent de leur pays. Elles font des affaires magnifiques. Elles donnent de gros bénéfices aux actionnaires. Leurs opérations ont tellement prospéré, que les actions de 1,000 fr. en valent 3,600 à Paris. Ce n'est pas tout : les banques rendent d'importants services au gouvernement, au public, à tout le monde. Celui qui a besoin de fonds pour son commerce en trouve à la banque, et si le gouvernement demandait un milliard, il l'obtiendrait en deux jours. Jugez si avec un pareil etablissement l'Etat et les individus peuvent jamais être embarrassés : les plus belles entreprises n'auraient pas lieu si les banques n'existaient pas ; nous allons donc organiser une banque, et nous partagerons les profits. Je veux vous donner une preuve de mon affection. Consentez-vous à vous associer avec moi dans cette affaire ?

« — Votre altesse peut-elle en douter ?

« — Eh bien ! je fixerai vos parts, et je vous dirai ce qu'il faudra verser pour la mise de fonds. »

« Ici, les auditeurs s'inclinèrent et sourirent d'une assez mauvaise grâce. Mais il n'y avait plus moyen de reculer. L'orateur continua :

« Il faut commencer avec 50,000,000 de piastres. J'en fournirai la moitié, et vous compléterez la somme. »

« Peu de jours après, le vice-roi faisait demander à ses heureux associés le versement de leur quote-part, et leur délivrait des quittances. On n'osa point refuser, et 6,000,000 de francs entrèrent dans la caisse du fondateur de la banque, c'est-à-dire dans la caisse de Mehémet-Ali. — Une année s'écoule sans qu'il en soit question. Enfin, l'un des intéressés demande timidement si son altesse est satisfaite de sa belle conception. « J'en suis très-content. — Nous aurons donc bientôt quelques bénéfices. — Ecoutez, réplique Méhémet-Ali, j'ai réfléchi que pour monter une banque, il faudrait des commis, des directeurs, tous gens qui se feraient payer, qui nous voleraient ou au moins qui compromettraient notre argent. J'aime mieux le faire valoir moi-même. Mais je vous allouerai des intérêts. — Votre altesse aurait-elle l'extrême bonté de me dire quand nous les toucherons ? — Soyez tranquilles, j'ai donné ordre d'en tenir bonne note. » Dès lors, les bailleurs de fonds reconnurent qu'ils devaient oublier les revenus aussi bien que le capital. »

M. Gisquet a une manie insupportable ; il veut tout expliquer. Les questions les plus difficiles ne l'embarrassent pas ; il en donne immédiatement la solution. C'est un défaut dont nous ne saurions trop l'engager à se corriger. Qu'il laisse les médecins traiter de la médecine, les savants s'occuper des sciences, les philosophes parler philosophie, et même les historiens écrire l'histoire. S'il entreprend jamais un autre voyage, qu'il se contente de raconter ses impressions personnelles ; il a assez d'intelligence et d'esprit, *l'Egypte* en est la preuve, pour ne rien emprunter aux autres. En s'éloignant des bords du Nil, il s'était demandé quel sera l'avenir de ce pays, dont la gloire et les malheurs éveillent de si vives sympathies. Aussi son quarantième et dernier chapitre est-il consacré tout entier à sa dernière utopie : l'avenir de l'Egypte. M. Gisquet paraît convaincu que les réformes qu'il propose produiraient de prompts et d'heureux résultats. « J'oserais garantir, dit-il, que dans vingt années, en supposant qu'un prince intelligent présidât à ses destinées, l'Egypte prendrait rang parmi les puissances fortes, libérales et prospères. » Nous recommandons donc, sans toutefois en garantir l'efficacité, l'utopie de M. Gisquet à tous les hommes qui s'intéressent à l'avenir de l'Egypte.

Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au seizième siècle ; par J. J. GUILLEMIN, professeur d'histoire au collége de Reims. Un vol. in-8. — Paris, *Joubert*.

Les hommes qui exercent le pouvoir dans les temps de luttes et de partis n'excitent jamais médiocrement l'enthousiasme ou la haine des contemporains. Cette vérité s'applique surtout au cardinal Charles de Lorraine. A lire les pamphlets et les panégyriques du seizième siècle, on s'étonne que tant d'injures et tant d'éloges aient pu, à la même époque, s'adresser au même individu. Pour ses ennemis les plus modérés, Charles de Lorraine est un ambitieux, un brouillon, un courtisan qui ne vit que d'intrigues, un mauvais génie qui souffle partout la discorde, le *flambeau des guerres civiles*. Ses amis lui donnent au contraire toutes les vertus d'un défenseur de la foi. Ils le proclament le *miroir des évêques, l'oracle du sacré collége, la colonne de l'église, le gardien de l'honneur de la France, la perle des prélats de la chrétienté*. De ces deux opinions si opposées, c'est la première qui a prévalu ; et ce qu'écrivait Le Laboureur au dix-septième siècle est encore vrai aujourd'hui : « tout ce qui s'est publié contre lui a été mieux reçu que ses louanges. »

Or, M. Guillemin, professeur d'histoire au collége national de Reims, a entrepris de réhabiliter le cardinal de Lorraine. « Il ne s'agit point, dit-il, d'une réhabilitation systématique d'un des

personnages les plus maltraités par l'histoire. On a trop abusé et trop médit, dans ces derniers temps, des réhabilitations historiques, pour que nous nous exposions au reproche et au ridicule de vouloir dire à tout prix des choses nouvelles. Seulement rien n'oblige à souscrire à des jugements erronés, quoiqu'ils aient pour eux l'autorité de la tradition. A ces notions vagues, confuses, contradictoires, fausses, qui se trouvent repandues dans nos histoires de France sur la vie et le caractère du cardinal de Lorraine, nous essayons de substituer des faits mieux établis et une opinion plus conforme à la vérité. Nous voulons reproduire sous ses véritables traits, autant que nous le permettra notre faiblesse, une des plus grandes figures du seizième siècle. Tel est le but de cette étude. »

Ce n'est pas l'homme seulement, c'est aussi son influence religieuse et politique qu'étudie M. Guillemin. Aussi se pose-t-il les questions suivantes : Le cardinal de Lorraine n'a-t-il été qu'un agent de l'Italie et de l'Espagne en France? N'y a-t-il point autant d'ignorance que d'injustice à nous représenter sans cesse les princes lorrains comme les partisans de l'étranger? Le cardinal a-t-il eu une politique conforme aux véritables intérêts de la France, une politique nationale? A-t-il été, comme on le dit encore, dans sa lutte contre les protestants, ennemi de toute moderation, de tout accommodement, ou bien n'a-t-il pas fait, au contraire, de nombreuses tentatives pour rapprocher les partis qui divisaient le pays et pour pacifier le monde curetien? N'a-t-il défendu le catholicisme que dans l'intérêt de sa maison et de sa grandeur personnelle, ou bien n'a-t-il vu dans le protestantisme qu'une cause de troubles permanents et la ruine de l'unité de la grandeur du pays?

Ces questions, M. Guillemin les a résolues en faveur de son héros, non qu'il regarde le cardinal de Lorraine comme un homme parfait, mais il admire en lui « un politique habile, un prélat plein de génie et d'ambition qui aima le pouvoir parce qu'il offrait un noble emploi à sa prodigieuse activité, et parce qu'il y trouvait le moyen de servir, en même temps, les intérêts de sa maison et ceux de l'État, — le plus redoutable champion du catholicisme et le plus solide appui du principe monarchique, en d'autres termes, le plus illustre représentant de l'église gallicane et un des plus grands ministres de la royauté française. »

M. Guillemin a voulu prouver surtout, dans cette étude que dénote un esprit distingué, que la France ne pouvait pas et ne devait pas devenir protestante, car, en embrassant le protestantisme, elle se serait jetée hors des routes naturelles où la poussaient ses antécédents et son génie particulier. « En reniant le catholicisme, dit-il, qu'elle avait toujours défendu et qui s'était identifié avec ses institutions, la France reniait son passé et compromettait son avenir. En effet, que pouvait donner à la France la réforme protestante en échange de ce qu'elle lui enlevait? Sous le rapport politique, elle substituait à l'unité monarchique une sorte de fédéralisme semblable à celui de la Suisse ou de la Hollande. Elle détruisait ce travail si laborieusement accompli par les capétiens, ramenait la France de plusieurs siècles en arrière, et ajournait indéfiniment la liberté politique et l'égalité civile, qui ne pouvaient germer qu'à l'ombre du pouvoir central. Comme l'a dit M. de Châteaubriand, on eût vu renaître la féodalité par le protestantisme. Fallait-il que la France laissât s'introduire dans son sein un ennemi de ses croyances qui venait y servir un ennemi de son gouvernement? Si la réforme eût triomphé, nous n'aurions eu ni Richelieu ni Mazarin, et la puissante monarchie de Louis XIV n'était pas possible. Or, quels qu'aient été les fautes et les excès de la royauté absolue au dix-septième siècle, qui voudrait que les destinées de la France eussent pris un autre cours! »

M. Guillemin va même plus loin. Il pose en fait que la réforme ne pouvait être utile à la France, qu'à la condition d'y être combattue et repoussée. Dans son opinion, le bien qu'elle y apporta fut précisément l'affermissement et l'amelioration des deux grandes institutions qu'elle etait venue attaquer; le dix-septième siècle a été le fruit de la réaction catholique et monarchique amenée par l'anarchie du seizième; et personne n'a plus concouru que le cardinal de Lorraine à donner à la lutte cette heureuse issue.

Poésies, par M. CHARLES FOURNEL. 1 vol. in-18. 1848. — Berlin, *Behr*. — Paris, *Renouard*.

Tandis que nous envoyions à Berlin la nouvelle des grands événements qui viennent de s'accomplir à Paris, nous en recevions un volume de vers intitulés *Poésies*. L'auteur de ces vers, M. Charles Fournel, est un Français domicilié dans la capitale de la Prusse. Il doit être fort jeune, car il abuse d'un sujet que dédaignent d'ordinaire les hommes mûrs, affligés de la manie de rimer. C'est un de ces poëtes qui, poussant constamment des soupirs amoureux, se plaisent à rêver dans l'ombre et dans la paix, sous le prétexte d'y trouver un cœur capable de comprendre le leur. Du reste, M. Charles Fournel ne cherche pas à tromper son lecteur; dès la première pièce, il l'avertit franchement du sort qui l'attend.

Si vous croyez, sous la verdure,
Ecoutant une eau qui murmure,
Faire du temps un doux emploi,
Ecoutez-moi!

Si vous voulez de vastes ondes
Où votre esprit vers d'autres mondes
Vogue rêvant des jours meilleurs,
Allez ailleurs.

En outre, il n'a aucune prétention : sa modestie égale sa franchise.

Un oiseau chante pour celui
Qui lui donne des ailes;
Sait-il si quelque autre que lui
Trouve ses chansons belles!
Ainsi de moi. Si nul ne veut
De mon chant pur et tendre,
Mon pauvre cœur fait ce qu'il peut :
Dieu voudra bien l'entendre!

Si les vers de M. Fournel avaient été publiés trois ou quatre ans plus tôt, malgré certains défauts sur lesquels il serait inutile d'insister, ils auraient certainement été remarqués, car ils expriment souvent avec bonheur des sentiments élevés et vrais, et des idees originales et poetiques. Parmi les pièces trop nombreuses dont se compose son recueil, quelques *Chansons de Mai* et des *Tristesses* nous semblent mériter une mention particulière. Mais nous citerons de préférence un petit *lied* inspiré par les poésies de l'école allemande contemporaine; il a pour titre : *Lorelei*.

Le soir sourit au murmure des ondes;
Calmes et doux roulent les flots du Rhin:

Le nocher vogue et fend les eaux profondes,
Sans écouter les flots ni leur refrain.

Sur les rochers un chant vague s'élève,
Suave et pur comme un céleste accord.

Le chant soupire et passe comme un rêve,
Puis il renaît plus tendre et doux encor.

Le nocher vogue en regardant la brume
Qui vient s'asseoir sur le haut du rocher,

Comme une Ondine, en sa robe d'écume,
Qui fond en eau quand on veut l'approcher,

Le nocher vogue et dit : O blanche fée!
Pourquoi viens-tu dans les écueils t'asseoir?

Par tes soupirs mon âme est captivée;
O Loreleil pourquoi chanter au soir?

Le nocher vogue, et, dans les eaux profondes,
Barque et nocher ont disparu soudain.

Le soir sourit au murmure des ondes;
Calmes et doux roulent les flots du Rhin.

Malheureusement pour M. Fournel, nous avons marché si vite en quinze jours, que ses poésies ne sont plus de notre temps. Nous doutons qu'elles parviennent à trouver des lecteurs dans les circonstances actuelles. Il y a peu d'hommes disposés aujourd'hui à écouter couler l'eau des ruisseaux sous la verdure. Nous avons un plus sérieux emploi à faire de notre temps.

Histoire de Venise; par M. LÉON GALIBERT; un volume grand in-8, orné de 24 gravures sur acier. — Paris, 1848. *Furne*, 20 francs.

L'auteur de l'*Algérie*, M. Léon Galibert, a publié par livraisons, pendant l'année 1847, une *Histoire de Venise* qui n'a été terminée que dans les premiers jours de cette année. Cette compilation, faite avec conscience et talent, est un livre de bibliothèque, et non un de ces ouvrages de luxe dont le seul mérite consiste à faire un magnifique cadeau d'étrennes. L'*Histoire de Venise* s'y trouve résumée tout entière depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Les faits proprement dits y occupent même une place trop considérable, car sur vingt chapitres qui forment près de 600 pages, quatre seulement sont consacrés au commerce, aux beaux-arts, aux sciences et lettres et aux mœurs. Aussi ce second ouvrage de M. Léon Galibert est-il destiné, comme le premier, à être consulté plus qu'à être lu. Evidemment il y avait autre chose à faire avec un pareil sujet, qu'un recueil chronologique et méthodique de dates et d'événements. Du reste, en nous plaçant au même point de vue que M. Léon Galibert, nous devons reconnaître, pour être justes, que son travail ne mérite que des éloges; seulement le style en est monotonement froid. Quant aux gravures, exécutées d'après des dessins de MM. Rouargue, elles sont remarquablement exactes, et leur exécution ne laisse presque rien à désirer. En somme, l'*Histoire de Venise* est un des plus beaux livres publiés, à Paris, en 1847. Le libraire Furne, à laquelle il fait un si grand honneur, nous promet *Rome*, *Constantinople* et *Jérusalem*.

Le Dauphiné; par madame CAMILLE LEBRUN. 1 vol. in-8. — Paris, 1848.

Le sous-titre de cet ouvrage promet plus qu'il ne tient : *Histoire, — Descriptions pittoresques, — Antiquités, — Scènes de mœurs, — Personnages célèbres, — Curiosités naturelles, — Châteaux et ruines, — Anecdotes, — Monuments et édifices publics, — Coutumes locales.* — A la rigueur, quelque ami complaisant pourrait soutenir que madame Camille Lebrun a tenu toutes ses promesses; mais les critiques difficiles auraient le droit de répondre qu'elle n'en a tenu aucune. Les prétendus dessins de l'auteur d'*Une Amitié de Femme* ne sont que des esquisses tellement vagues et imparfaites, qu'elles ne représentent absolument rien. A quoi bon travailler si vite? et pourquoi se persuader qu'on a les éléments d'un livre, parce qu'en traversant à la hâte un pays on a ramassé une vingtaine d'anecdotes variees dans des recueils d'*ana*, et autant de renseignements géographiques dans des *Guides de Voyageurs*? Quelle nécessité y a-t-il de faire imprimer deux ou trois mille phrases semblables à celle-ci : « La tristesse lugubre de cette solitude s'augmente encore de l'impression produite sur l'organe auriculaire par les mugissements du Guiers, qui roule ses eaux tumultueuses sur un lit de roches et par les cris des oiseaux de proie? » Quelque désir que nous ayons d'être agréable à toutes les femmes en général, et à madame Camille Lebrun en particulier, nous ne pouvons pas décemment accorder le moindre encouragement à des ouvrages aussi faibles à tous égards que *le Dauphiné*.

———

Nous apprenons que M. Van Tenac, qui, pendant cinq ans, a courageusement signalé, dans *la France administrative*, les abus ministériels, va reprendre cette utile publication. Elle ne pouvait reparaître plus à propos : ce sera peut-être une entrave à la curée des emplois qui ameute aujourd'hui toutes les cupidités.

Correspondance.

A M. J. D., à Clermont Ferrand. — Moins que jamais, monsieur, nous pourrions déroger à la loi que nous nous sommes faite. Nous le regrettons vivement.

A M. W., à Clermont (Oise). — Vous êtes dans l'erreur, monsieur, touchant le procédé en question. Il n'a rien de commun avec ce que vous supposez. Nous sommes prêts à faire connaître le vôtre, et nous nous rappelons qu'il nous en a été communiqué, il y a deux ans, un échantillon dont nous n'avons pas cru, dans votre intérêt même, devoir faire usage. Nous savons que vous avez obtenu de meilleurs resultats.

A M. Ch., à Donnemarie. — Nous attachons plus de prix à la qualité qu'à la quantité.

A M. J. H., à Saint-Etienne. — Nous nous préparions, monsieur, à répondre à votre desir, mais ce n'est plus le moment d'y songer.

A M. P., à Marseille. — Vous serez satisfait, monsieur; nous reproduirons toutes les scènes propres à caractériser la révolution qui vient de s'opérer. Nous pensons, comme vous, que cette suite de tableaux pris sur nature aura de l'intérêt dans le présent, loin de Paris, et à l'étranger surtout, et qu'elle sera d'un grand prix dans l'avenir pour l'intelligence du mouvement dont nous allons être les témoins.

A M. E. P., à Paris. — La suppression du timbre pour un journal hebdomadaire est une chose très-insignifiante. Cependant, nous en ferons profiter nos lecteurs en faisant de plus grandes dépenses pour améliorer notre publication dans toutes ses parties. Nous supprimons la page d'annonces et renonçons à ce produit.

*A M.***, à New-York.* — Nous avons eu l'honneur de vous écrire directement et de vous faire savoir, par cette correspondance, qu'il nous est impossible d'utiliser vos communications. Ce qui se passe ici rend encore cet emploi plus impossible. Veuillez donc cesser vos envois, monsieur, et recevez nos remerciments.

A M. D. B., à Naples. — Nous vous engageons, monsieur, à demander l'echange aux journaux quotidiens. Notre mode de publication hebdomadaire ne se prête pas à tirer un parti utile des journaux étrangers. Nous sommes suffisamment renseignés, même sur l'étranger, par ceux qui paraissent en France.

Chronique musicale.

Depuis quinze jours, les événements se sont succédés avec une telle rapidité, ils ont si prodigieusement changé la face de toutes les choses ordinaires de la vie, qu'il nous est difficile, nos lecteurs le comprendront sans peine, de reprendre tout à coup l'allure et le ton accoutumé de nos petits entretiens périodiques sur les pièces nouvelles des théâtres lyriques, et sur tout ce qui rentre, comme on dit, dans notre *spécialité*. D'ailleurs, en présence du mouvement impétueux qui entraîne, avec un élan sublime, la société entière vers un ordre de choses dont l'histoire du passé n'offre aucun exemple, les artistes, moins que personne, ne peuvent demeurer indifférents. Alors que cette formule de l'organisation du travail est à l'ordre du jour, qu'elle est, en quelque sorte, le drapeau autour duquel viennent se rallier les hommes de tous les partis, de toutes les croyances, les artistes, eux, les travailleurs de la pensée, se sentent profondément émus, et se demandent, avec un sentiment indéfinissable, quel sera, dans cet ordre de choses tout nouveau, la destinée de l'art, le sort des artistes. Rendons d'abord hommage aux énergiques et louables efforts des hommes de cœur et d'intelligence qui donnent le signal de ces grandes réunions où, nous l'espérons, on s'entendra bientôt sur le but à proposer et les moyens d'y atteindre. Déjà, jeudi de la semaine dernière, une immense affluence de littérateurs, de musiciens, de peintres, d'architectes, de sculpteurs, de graveurs, d'artistes dramatiques, se sont rendus au premier appel qui les a convoqués à la salle Valentino. Malheureusement tous les esprits n'étaient pas suffisamment préparés à cette entrevue spontanée, et la seule conclusion que nous ayons pu tirer de cette première séance, c'est, qu'avant tout, la masse des individus n'entend confier la défense de ses intérêts communs qu'à des hommes purs. Tel romancier, tel critique célèbre, ont vu là s'anéantir le merveilleux prestige que leur réputation exerçait hier encore. C'est bien quelque chose que de pouvoir constater, au milieu du vacarme le plus étrange, que, même par les artistes, l'honnêteté est placée au-dessus de tout, non-seulement de l'esprit le plus brillant, mais encore du génie, ou de ce que, dans ces derniers temps, on appelait de ce nom. Sur ce seul point, et encore pour ainsi dire instinctivement, on a paru d'accord. Sur tous les autres, on a été obligé de prononcer l'ajournement, en décidant la division des artistes par catégories ou séries, dont chacune aura à nommer ses délégués. Ceux-ci, réunis ensuite tous ensemble, formeront une commission ayant pour objet de discuter, avec le ministre de l'intérieur, le plan d'une nouvelle organisation des beaux-arts. C'est un mandat extrêmement honorable, mais de la plus grave responsabilité, que les membres de cette commission auront à remplir. Des difficultés sans nombre se présenteront dès les premiers pas. La musique seule, notre branche à nous, en offre de sérieusement considérables.

La première est nécessairement celle de l'enseignement; elle embrasse presque toutes les autres. On ne peut pas se dissimuler que l'enseignement musical n'existe pas. Les services populaires, rendus par Wilhem lui-même à cette partie importante de l'art, tout louables qu'ils sont, n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des résultats très-incomplets. Tant que le premier venu ne sera pas à même, après un certain temps relativement raisonnable, de lire, en ouvrant un livre de musique, ainsi que dans un livre de littérature, qui vous tombe, comme par hasard, entre les mains, il restera tout à faire. Or, les orphéonistes les plus avancés n'en sont guère encore qu'à l'épellation musicale. Il est pourtant indispensable que la musique soit largement comprise dans l'enseignement primaire, et se répande bientôt jusqu'au fond des communes les plus reculées. Après cela viendra la question des Conservatoires à établir en province, pour procurer aux vocations particulières les moyens de développement progressif et sûr. Nous n'avons pas à traiter ici de tous les points de réformes urgentes; mais ces quelques mots suffiront à faire apprécier la complexité des idées qui surgissent de toutes parts en ce moment, ainsi que l'impérieuse nécessité de ne rien arrêter avant maturité, sans toutefois négliger aucune expérimentation. Que tout ce qui a droit de luire au grand jour se montre donc, et brille du plus vif éclat. Lamartine a écrit dans son sublime manifeste : « Le peuple et la paix, c'est un même mot. » Les beaux-arts, on l'a dit de tout temps, sont fils de la paix. Ils existeront donc, et ils doivent exister pour le peuple, c'est-à-dire pour tout le monde. Si quelqu'un osait aujourd'hui craindre la perte des beaux-arts, par conséquent du bon goût, de la distinction, du luxe bien compris, en un mot, du sentiment de tout ce qui est beau, nous, musiciens, nous nous contenterions de rappeler le dé-

cret du 16 thermidor de l'an III, créant en France le premier Conservatoire de musique, sur le rapport de Chénier; celui du 3 brumaire de l'an IV, ouvrant à nos gloires musicales les portes de l'Institut national; celui de l'an X, instituant le grand prix de composition, appelant par-là les jeunes musiciens à jouir des bienfaits de la généreuse hospitalité que l'Etat donnait déjà aux jeunes peintres, architectes et sculpteurs, à l'Académie de France à Rome. Si, déchirée par la guerre civile, poussée à une conflagration européenne, la nation française sut encore alors trouver l'occasion de songer à des choses qui semblaient si fort en dehors de ses tristes préoccupations, que ne doit-on pas attendre maintenant que cette même nation a pour organe auprès des autres peuples le plus illustre interprète de l'art, M. de Lamartine.

Après le court moment de stupeur générale qui a suivi les trois journées de février, les théâtres lyriques, comme tous les autres théâtres de Paris, ont rouvert leurs portes par une représentation au profit des blessés. L'ex-Académie royale de musique a repris le nom d'Opéra qu'elle porta en 1792; elle s'intitule de plus Théâtre de la Nation; cette dénomination était, sous la République, celle de la Comédie-Française. Le théâtre de la rue Favart est devenu Théâtre national de l'Opéra-Comique. Celui de la place Ventadour ne s'appelle plus que Théâtre-Italien tout court. Le théâtre-lyrique du boulevard du Temple n'a rien eu à changer à son nom; l'Opéra-National, plus directement qu'aucun autre théâtre, est, par sa position topographique, appelé à justifier un titre pareil.


Madame Pleyel, d'après un portrait tiré du *Ménestrel*.

Partout, dans les entr'actes, les airs patriotiques sont chantés avec enthousiasme et accueillis par de bruyantes salves d'applaudissements. Ils ont pour interprètes, à l'Opéra, MM. Duprez, Alizard; à l'Opéra-Comique, MM. Roger, Hermann-Léon; à l'Opéra-National, M. Pauly. Des chants nouveaux viennent augmenter le nombre des chants déjà consacrés. Les abonnés de *l'Illustration* ont, avec ce numéro, le morceau qu'on chante tous les soirs à l'Opéra-National. Mais c'est toujours *la Marseillaise*, qui, par son rhythme énergique, sa mélodie franche et mâle, a la puissance d'électriser les masses plus irrésistiblement que tous les autres chants anciens et nouveaux. Mademoiselle Grisi l'a chantée l'autre soir au Théâtre-Italien en costume de Norma. A l'imposante cérémonie funèbre du 4 mars, la musique n'a pas manqué d'intervenir comme elle le devait. Dans la marche du cortége, c'étaient des symphonies militaires, les chœurs des orphéonistes, des enfants de Paris. A la Madeleine, les orchestres et les chœurs de la Société des Concerts, de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, étaient réunis sous la direction de M. Girard. Il est à regretter qu'on n'ait pas songé à y convoquer également au moins une partie de tous les autres orchestres de Paris. C'est plutôt un oubli, sans doute, qu'un manque de convenance, qui serait très-blâmable au moment où disparaît, comme par enchantement, toute apparence de coterie et de classe privilégiée.

A mesure que s'effacent dans les rues les traces de la violente commotion de la dernière semaine de février, que les esprits renaissent au calme et à l'espoir, des fêtes, des concerts, des bals, s'organisent dans le but de soulager de nombreuses et récentes infortunes. Chaque arrondissement, chaque société coopérera à cette grande œuvre de bienfaisance; chaque grand artiste y apportera à son tour le tribut de son talent. La Société des Concerts du Conservatoire a, la première, prêché d'exemple dimanche dernier. *La Marseillaise* était le premier morceau du programme; puis venaient la symphonie en *ut* mineur de Beethoven, œuvre immense, éternellement belle; le chœur d'*Euryanthe*, de Weber, *Affranchissons notre patrie*, qu'on a fait répéter; le septuor de Beethoven, que nos instrumentistes à cordes exécutent toujours avec une si étonnante supériorité; enfin la sublime inspiration du *Judas Machabée*, de Handel: *Chantons victoire*. Deux jours après, à la salle Herz, madame Pleyel, l'éminente virtuose, consacrait libéralement son talent admirable au même objet. Madame Pleyel, dont *l'Illustration* donne aujourd'hui le portrait à ses abonnés, est, sans contredit, la femme qui s'est élevée le plus haut dans l'art de jouer du piano. Les succès que cette artiste a obtenus, partout où elle s'est fait entendre, sont les plus légitimes. Il n'en fut jamais de mieux justifiés. Nous ne saurions mieux faire que de mettre textuellement à côté du portrait de madame Pleyel le jugement porté sur son rare mérite par M. Fétis, le savant directeur du Conservateur de Bruxelles. « Dans le talent le plus beau, il y a toujours quelque partie faible, moins brillante, moins belle, quelque imperfection enfin, qui n'échappe à la critique que par la supériorité des qualités. En écoutant souvent madame Pleyel, je me suis efforcé de faire taire l'admiration pour découvrir le point vulnérable de son talent; mais je le déclare en conscience, tous mes efforts ont été vains. Que désirer en effet dans un talent où le mécanisme ne se compose que de perfections, où l'art de nuancer le son est poussé à ses dernières limites, où la verve et l'énergie tiennent plus de l'homme que de la femme, où le charme, la délicatesse et la grâce rivalisent avec la puissance, où le sentiment est, suivant le caractère de la musique, tendre ou passionné, naïf ou pathétique, simple ou plein d'élévation, où le rythme, enfin, se fait toujours si bien sentir, que rien n'altère sa parfaite régularité? Que désirer dans un tel talent, lorsqu'à tant de grandes et sublimes qualités vient s'ajouter l'inépuisable variété de style, qui lui donne un caractère différent dans chaque morceau? Mais, dira-t-on, tout cela existe-t-il en effet dans le talent dont vous parlez, et ne vous laissez-vous pas dominer par les illusions de quelque préférence personnelle? A cette objection, je n'opposerai pas l'esprit d'observation que les artistes veulent bien m'accorder, ni ma longue expérience de critique, mais je dirai simplement: Ecoutez les concerts d'éloges qui résonnent pour le talent de madame Pleyel des bords de la Newa à ceux de la Tamise, des rives du Danube à celles de la Seine, et dites si ce suffrage universel ne décide pas la question dans le sens de mon opinion. » (*Revue et Gazette musicale* du 13 février 1848.) A cette opinion du célèbre aristarque musical nous ne pouvons rien ajouter, rien retrancher. Il ne nous reste plus qu'à dire que la salle Herz était trop petite, mardi passé, pour contenir le nombre d'auditeurs qui avait voulu entendre madame Pleyel. Stalles, pourtours, couloirs, foyers, tout était rempli par la foule. La belle voix de madame Van-Gelder, la méthode incisive de M. Barroilhet, les excentriques fantaisies de M. Ole-Bull, donnaient en outre au programme de cette soirée une variété peu commune.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas pour nous acquitter envers le théâtre de l'Opéra-Comique, où l'on a exhumé, le 21 février, un des vieux types de la bouffonnerie la plus désopilante. C'est Gille dans toute sa simplicité primitive, Gille le famélique, escorté de l'impudent, le déhonté Crispin, de Valentin, l'amoureux imbécile, de Léandre, le beau fat, de l'avare Cassandre, de la rusée Colombine. Toutes ces réjouissantes figures, placées sans prétention dans un canevas agréablement versifié par M. Sauvage, seraient la chose du monde la plus attrayante par le temps de carnaval où nous sommes, ou pour mieux dire où nous serions, sans les événements politiques, si ces événements permettaient à la préoccupation publique de se porter ailleurs que sur des sujets d'une autre importance. Quoi qu'il en soit, nous devons assurer qu'il y a dans *Gille ravisseur* toutes les conditions de succès désirables en ce genre d'ouvrage. Musicalement, c'est un vrai petit chef-d'œuvre d'esprit, de grâce, de naturel, de finesse et d'entrain. Nous citerons particulièrement la chanson à boire de Gille, le duo bouffe de Gille et Crispin, le trio de Colombine, Léandre et Valentin, les couplets de Colombine; tout cela est abondamment semé de mélodies charmantes, faciles, élégantes sans recherches, de détails d'orchestre pleins de distinction. De plus, c'est joué aussi lestement que possible par M. Mocker d'abord, qui a ressaisi à merveille la grotesque physionomie de Gille, depuis longtemps oubliée; ensuite par MM. Sainte-Foy, Hermann-Léon, Emon, Grignon et mademoiselle Lemercier. Le nom de M. Albert Grisar, l'auteur de la musique, a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

L'Opéra National, à son tour, a fêté les jours gras par une joyeuse scène-parade à deux personnages, intitulée *Don Quichotte*. Le héros de Cervantes y paraît avec son âne, son casque, sa cuirasse, sa lance et son épée de Tolède, accompagné de son fidèle Sancho. Il y a là des coups de pieds fort expressifs, un dialogue passablement pantagruélique, et des couplets à l'espagnole chantés avec la verve la plus comique par M. Kelm, et musicalement très-bien tournés. M. Hervé est bien le chevalier le plus effilé qui se puisse voir. On rit, et beaucoup. L'auteur, les acteurs et le directeur, n'ont voulu que faire rire. Ils y ont tous réussi au gré du public. Si bien qu'on ne se serait guère douté, en voyant un épanouissement de rate si général, qu'on était au lendemain de la plus grande révolution dont un peuple ait jamais donné à l'univers le spectacle imposant.

G. B.


Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

Les fous mènent les sages.

ON S'ABONNE chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

CAEN, AVONDE, HUET-CABOURG, RUPALLEY; — CAHORS, CALMETTE; — CALAIS, DEMOTIER; — CAMBRAI, HATTU; — CARACAS (Amérique du Sud), DE ROJAS, agent du *Correo de Ultramar;* — CARTAGÈNE (Amérique Centrale), HENRIQUE DE LA VEGA, agent du *Correo de Ultramar;* — CETTE, DESTRECH; — CHALONS-SUR-MARNE, BONNIER, BOYER, ELIASSE; — CHAMBERY, (Savoie), PERRIN; — CHARLEROY (Belgique), BOUE; — CHARLEVILLE, JOLLY, LETELLIER; — CHARTRES, GARNIER, NOURRY-COQUARD; — CHATEAUDUN, LECESNE; — CHATEAUROUX, NURET, SALVIAC; — CHATELLERAULT, DUCLOS, VARIGAULT; — CHAUMONT, RENARD-CHARLET; — CHAUNY, WISBECQ; — CHAUX-DE-FONDS (Suisse), LEMARCHAND, LESQUEREUX, NICOD; — CHERBOURG, FEUARDENT; LECOUFLET; — CIENFUEGOS (Amérique du Sud), HELVETIUS LANNIER, agent du *Correo de Ultramar;* — CLERMONT-FERRAND, PARIS-BEAULIEU, VEYSSET; — COMPIEGNE, DUBOIS; — COPENHAGUE (Danemark), HOST.

ARMD. LE CHEVALIER ET COMP

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 264. Vol. XI. — SAMEDI 18 MARS 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

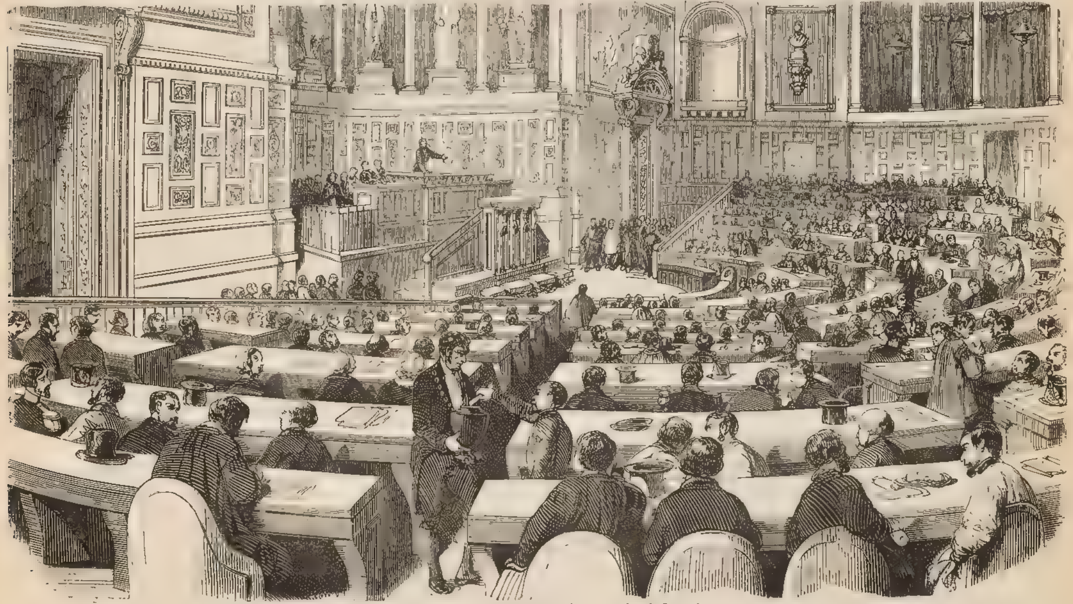
SOMMAIRE.

Palais du Luxembourg.

SÉANCE D'OUVERTURE DE LA COMMISSION DES TRAVAILLEURS.

Nous le proclamions, il y a peu jours, et nous le répétons aujourd'hui, le problème dont la solution repose sur la commission qui siége au Luxembourg est le plus grave, le plus ardu de la situation présente.

L'organisation du travail, qu'est-ce autre chose que la



Seance d'ouverture de la commission des travailleurs, au palais du Luxembourg.

pondération, l'union intime de deux forces jusqu'à ce jour presque rivales et ennemies, le capital et le travail? Qu'est-ce autre chose que l'équilibre à établir d'urgence entre ces deux leviers, entre les deux plateaux d'une balance si sensible qu'elle varie au moindre souffle? Or, par cet équilibre, il s'agit d'associer, d'accommoder, d'une part, un travail exigeant, qui ne peut chômer sans désastre; de l'autre, un capital qui s'enfouit sous terre. Comment discipliner le travail, modérer sa légitime impatience, et d'un autre côté poursuivre et découvrir dans ses derniers retranchements, amener à composition, tirer de ses retraites profondes le réfractaire capital sans lequel il n'est rien de possible, et dont le propre est de céder sous la pression la plus légère, de se cacher quand on l'appelle, d'éviter qui le sollicite?

Question énorme, question insoluble peut-être, et que pourtant les circonstances ne permettent pas d'ajourner!

Ainsi, toujours la France, entraînée par son besoin généreux d'initiative, précède le temps et court d'elle-même au devant des expériences hasardeuses. C'est le partisan de l'Europe et l'éclaireur du genre humain. Sublime volontaire, elle se lance à l'assaut des barricades, des idées et des problèmes sociaux. Partout et toujours, elle paye de son sang et de ses trésors, jamais lasse de sacrifices, prête à subir demain, comme elle a subi hier, l'expiation des nobles folies, des héroïques imprudences qu'elle a commises de tout temps, et ne cesse point de commettre. C'est sa grandeur et sa faiblesse; c'est sa misère et sa gloire. Rien ne lui coûte : elle déchire son propre sein, ses propres membres; elle pressent, elle interroge la nature humaine sur le vif; elle fait, selon l'expression ingénieuse qui retentit à mon oreille tandis que je trace ces lignes, elle fait, dis-je, *in animâ nobili experimentum*, c'est-à-dire sur elle-même.

Où va-t-elle ainsi? Elle l'ignore; mais elle va, elle va toujours, dût-elle courir à sa perte. Peu lui importe de rouvrir ses blessures et de faire saigner son flanc qui se referme à peine, pourvu que des bandages elle puisse étancher les plaies

de la famille humaine. Il n'est point de conseils, d'actes, ni de barrières qui puissent retenir cet invincible élan : essayez d'arrêter le boulet dans sa course! empêchez le cheval de race, ivre de mouvement, de bruit et de fumée, de se précipiter à fond de train sur les bataillons hérissés de fer, d'offrir aux baïonnettes son poitrail haletant, de rompre et de détruire les carrés ennemis, sauf à payer de tout son sang, l'instant d'après, la victoire!

Telles étaient les réflexions glorieuses et poignantes à la fois qui nous assaillaient vendredi, au Luxembourg, à l'ouverture de ce que M. Louis Blanc a appelé avec bonheur les *états généraux du peuple.*

Les délégués de tous les corps d'état, au nombre de quatre cents environ, se sont réunis à deux heures, l'heure des séances habituelles de la défunte chambre des pairs, dans cette salle toute étincelante d'or, de peintures et de moulures, où naguère siégeait le privilége, où, au début de cette année même, dans la discussion de la dernière adresse, « des législateurs à têtes blanches déployèrent pour maudire la république des passions qu'on croyait endormies et glacées. »

Notre émotion a été grande, nous l'avouons, lorsque du haut de notre tribune, nous avons vu, sur ces mêmes bancs où brillaient les habits brodés, les vestes et les blouses « usées par le travail, peut-être déchirées par de récents combats. » (*M. Louis Blanc.*)

Colbert, d'Aguesseau, L'Hôpital, pensifs derrière le fauteuil du président, attachaient leur regard de marbre sur cet étrange parlement, et tous ces bustes de guerriers et tous ces dieux du plafond semblaient à peine revenus de leur stupéfaction première à l'aspect d'un sénat si imprévu trônant par le droit de l'élection et du travail là où, le mois dernier, siégeaient les aristocraties de tous les règnes et les élus du bon plaisir.

Les huissiers de l'ex-chambre, en grand costume, l'épée au côté, la cravate blanche, le frac noir, dépouillant leur morgue classique, parcouraient, un peu inquiets, un peu rouges, un peu mal à l'aise dans leur splendide ajustement, la salle, non pour maintenir l'ordre qui n'a pas été une fois troublé, mais pour faire placer les nouveaux personnages consulaires qui, de leur côté, prenaient possession du prétoire, sans forfanterie, sans allégresse enfantine, mais sans malaise et sans fausse timidité, non en vainqueurs, mais en usufruitiers paisibles, avec recueillement, avec calme, en silence, avec le sentiment du droit et du devoir, ainsi qu'il convient à des hommes.

Ce dernier mot, toutefois, n'est pas rigoureusement exact : il y avait aussi des femmes. Trois *bonnets*, délégués de leur profession (les brocheuses, les coloristes et les plieuses, m'a-t-on dit), siégeaient fort pacifiques et sans loquacité sur les bancs de la noble chambre. La vérification des pouvoirs, travail long et minutieux, ayant duré plusieurs heures avant l'entrée des délégués dont l'admission n'avait lieu qu'individuellement, au fur et à mesure de la production des titres, nulle marque d'impatience, durant tout ce long préambule, dans les rangs de ceux qui attendaient; au dehors une foule immense d'ouvriers avides de connaître le résultat de la séance, mais ne manifestant ce légitime désir par aucun tumulte, aucun cri, aucune manifestation de nature à troubler les plus alarmistes.

A deux heures, le président et le vice-président sont montés au bureau, et M. Louis Blanc, debout devant le siége de l'ex-chancelier, a prononcé un discours chaleureux fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

C'était pour la seconde fois que nous entendions le jeune membre du gouvernement provisoire. La première, ç'avait été dans une occasion mémorable, le 24 février, au plus fort de la lutte, dans les bureaux du *National*, au bruit des fusillades et de la grande voix populaire qui réclamait, avec des clameurs vengeresses, la chute de la monarchie. M. Louis Blanc, montant alors sur une chaise, avait adjuré, dans une courte et énergique allocution, les nombreux citoyens présents de ne rien arrêter sur la formation d'un gouvernement provisoire, qu'ils ne fussent tombés d'accord avec les hommes de *la Réforme*, expression la plus militante et la plus tranchée du parti, sous peine de se jeter, et avec eux le pays, dans les abîmes et le dédale d'une confusion inextricable. De ce compromis, en effet, est sorti le pouvoir qui, peu d'heures après, siégeait à l'Hôtel-de-Ville.

Au Luxembourg, nous avons retrouvé M. Blanc aux prises avec un vrai discours, devant un auditoire sympathique, attentif, silencieux, si ce n'est pour éclater parfois en adhésions non équivoques. M. Louis Blanc est orateur : il a la voix, le geste, la tenue et l'accent. Nul ne lui donnerait de taille à la tribune : la sienne grandit ou disparaît. Sa physionomie est d'un beau caractère, son œil brillant, sa diction très-véhémente; son organe, remarquablement, sonore le sert bien, et passe sans peine des cordes graves à des tons doux et caressants. Sa parole a du nombre et son jet est exempt des scories habituelles à l'improvisateur. Pour si passionnée que soit l'inflexion, la phrase est limpide, correcte et le mot rigoureusement propre. Sous l'orateur on sent l'écrivain, chose rare.

Si une critique se mêlait à cette appréciation, ce serait à nos yeux celle de dépenser trop de solennité et de chaleur peut-être dans un sujet brûlant, il est vrai, mais pratique, hérissé de difficultés, et pour lequel il n'est pas trop de toutes les glaces du sang-froid. Mais il s'agissait là d'une séance de pure inauguration; les questions graves et complexes viendront plus tard, et trouveront, nous en avons le vif désir, l'orateur non pas seulement au diapazon, mais au niveau de la situation et de l'œuvre. Des esprits méthodiques, positifs, eussent pu donner sur cette brillante introduction, aux débats pacifiques qui vont s'ouvrir, la préférence à une exposition analytique et raisonnée de toutes les faces du problème offert aux méditations de la commission du travail; telle que, par exemple, le rendu-compte de la situation de nos finances récemment soumis au pays. Mais l'enthousiasme a, d'autre part, une puissance que ne donnent ni la précision, ni les chiffres, et s'assurer la confiance, la sympathie, le dévouement, le concours affectueux des masses, tel était peut-être le premier point à conquérir. C'est ce à quoi l'orateur semble avoir réussi, au plus haut degré, dans cette séance générale.

Veut-on connaître l'excellent esprit, la modération, la sagesse qui animaient cet auditoire? Il suffira, pour en convaincre le lecteur, de dire que les passages les plus applaudis du discours de l'honorable président ont été ceux-ci : « Il s'est trouvé, grâce à la victoire du peuple et à son courage, que ceux qu'on appelait des factieux sont maintenant chargés de la responsabilité de l'ordre... Les hommes *impossibles* sont devenus tout à coup les hommes nécessaires. On les dénonçait comme les apôtres systématiques de la terreur. Or, le jour où la révolution les a poussés aux affaires, qu'ont-ils fait? Ils ont aboli la peine de mort, et leur plus chère espérance est de pouvoir vous conduire un jour sur la place publique, et là, dans l'éclat d'une fête nationale, de vous inviter à détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'échafaud! (Immenses applaudissements...) —La France se mettra de nouveau à la tête du mouvement de l'Europe, et quand la famille française aura été constituée, cette famille deviendra celle du monde. (Nous le jurons! nous le jurons!) »—Et plus loin : « Je parle en homme libre, et je n'aurais pas craint, si le peuple eût été injuste ou violent, de le servir contre lui-même! »

Enfin, lorsque M. Louis Blanc a fait toucher du doigt, mû par une pensée que nous approuvons sans réserve, les conséquences possibles, probables, hélas! de la diminution des heures de travail : « Mais quoi! diminuer les heures de travail, n'est-ce pas porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir le risque d'assurer sur nos marchés aux produits du dehors une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même? Ne dissimulons rien : c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclamations les plus légitimes; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable. »

Lorsque, dis-je, M. Louis Blanc a fait entendre ces paroles sages, ces vérités si salutaires, il n'y a pas eu l'ombre d'une protestation, pas l'apparence d'un murmure, mais au contraire toutes les marques d'une intelligence vive et nette des grands périls de la mesure, d'une adhésion raisonnée et d'une sympathie croissante.

Cette diminution des heures du travail qui effraie, non sans raison, tant de négociants et de consommateurs, il est bon de faire connaître comment, par quoi, dans quel esprit elle a été inaugurée : M. Louis Blanc l'a exposé dans les termes suivants, et nous l'en remercions :

« Le lendemain de la révolution, qu'a demandé le peuple? La diminution des heures de travail, réclamation touchante, fondée sur des *considérants* héroïques. — Nous demandons, a dit le peuple, une diminution des heures de travail *pour qu'il y ait plus d'emploi à donner à nos frères qui en manquent* et pour que l'ouvrier ait une heure, au moins une heure, pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur. »

Il est bon, il est juste, il est indispensable que de telles paroles et de telles pensées fassent promptement le tour de la France et du monde, afin que l'on ne méconnaisse et que l'on ne calomnie point une révolution que n'a souillée aucun de ces excès dont la crainte seule donne des pâmoisons à la propriété et frappe de mort le capital.

A la suite de ce discours, qui est, non la première pierre de l'édifice à construire, mais comme le portique à travers lequel l'œil de l'espérance et de l'esprit entrevoit les belles proportions de l'édifice construit, M. Louis Blanc a exposé le mode dans lequel auront lieu les travaux de la commission qu'il préside.

« Vous êtes trop nombreux, a-t-il dit, pour venir ici prendre part à nos délibérations quotidiennes. Mais chaque profession compte dans votre sein *trois délégués*. Toutes les fois qu'une question afférente à cette profession sera traitée dans cette enceinte, nous manderons ces délégués. Puis, lorsqu'il se présentera quelque grand problème à résoudre, quelque grande décision à prendre, vous serez tous appelés ici. Enfin, et pour nous assister à titre permanent et d'une manière active dans nos travaux, nommez, si vous le trouvez bon, dix délégués qui seront sans cesse auprès de nous et qui nous diront vos souffrances, vos réclamations, vos vœux. »

Cette proposition accueillie, une courte discussion s'est engagée sur la question de savoir selon quel système il serait procédé à la nomination des délégués. Il n'y a pas eu de confusion; la sonnette, absente du reste, n'a pas été une seule minute nécessaire, et la voix aiguë des huissiers n'a pas eu à commander le silence comme dans les assemblées législatives. Seulement, un instant, comme un peu de rumeur produit par l'indécision et l'inexpérience agitait l'auditoire, une voix s'est fait entendre et a dit :

« Citoyens, ne nous conduisons pas *comme des pairs de France*; soyons sages, respectons l'ordre! »

A l'instant même l'assemblée s'est calmée, et ceux des délégués qui avaient des motions à faire touchant le mode d'élection ont pu les exposer; ce dont, pour la plupart, ils se sont acquittés en bons termes, avec sobriété et précision.

Comme l'on hésitait, une voix, considérant que tous les délégués étaient égaux en droits, et qu'il importait peu que ce fût l'un ou l'autre qui les représentât auprès de la commission du travail, a proposé le tirage au sort comme fraternel, égalitaire, et ayant en outre l'avantage d'éviter des pertes de temps et des tours de scrutin difficiles entre gens qui se connaissent du jour même, et n'ont pu s'apprécier encore. L'assemblée aussitôt, avec un grand bon sens, s'est ralliée à cette motion, qui est en effet la meilleure. Séance tenante, les urnes où naguère tombaient les boules trop souvent peureuses ou vénales de la docile et vieille assemblée ont été promenées par la main des huissiers sur tous les bancs, et ont reçu les noms de chacun. Les trois femmes présentes ont déposé le leur, ainsi que tous les autres membres. La réunion a demandé que les dix délégués désignés par le sort montassent au bureau, et déclinassent à haute et intelligible voix leurs noms, prénoms, professions et adresses, afin que l'assemblée apprît à les connaître. Puis, tous les bulletins versés dans une corbeille, le secrétaire de la commission, en l'absence du président, que d'autres travaux et une fatigue évidente avaient contraint de se retirer, a procédé, avec le concours des autres membres du bureau, au tirage des dix délégués.

Le premier nom qui sort de l'urne est celui d'un homme en blouse blanche, le citoyen Gay (Nicolas), simple *ouvrier carrier*. Il déclare refuser l'honneur que lui a fait le sort.

Quelques autres imitent cet exemple en se fondant sur leur inaptitude ou la nécessité de vaquer à leurs travaux quotidiens. Le tirage continue et désigne presque sans interruption *trois menuisiers*, ce qui excite des murmures. Mais les trois honorables élus du sort comprennent qu'il convient de représenter le plus grand nombre d'industries et de professions possible dans le comité permanent. En conséquence, ils se résignent de bonne grâce à un nouveau tirage, qui des trois favorise le sieur Legros (Jean-Célestin, menuisier en bâtiments.

En somme, le comité est ainsi composé : un boutonnier en corne,—un armurier,—un éperonnier,— un peintre en voitures, — un menuisier en bâtiments, — un forgeron, — un fabricant de châles à façon, — un tonnelier, — un fondeur en fer et un couvreur en bâtiments. Ce sont MM. Pointard, Perrin, Davoine, Barré, Legros, Bernard, Brémond, Hobry, Chagniard et Mouton-Labrat.

L'assemblée se retire ensuite dans le plus grand ordre en demandant la publication et la distribution à grand nombre du discours de M. Louis Blanc, et va communiquer ses impressions à ceux de ses frères et commettants qui l'attendent avec impatience, mais avec calme, dans la grande cour et aux abords de l'ex-palais pairial.

Quant à nous, malgré la gravité et l'étendue du problème, nous quittons la séance avec le ferme espoir que l'ordre ne sera point troublé, plein de confiance dans le bon sens, la modération, l'expérience, la résignation et le courage de ces dignes artisans qu'il faut voir de près, et dont M. Louis Blanc rappelait peu de minutes auparavant que plusieurs étaient venus au Luxembourg « la pâleur sur le front, ayant faim, demandant du travail qu'on ne pouvait leur donner, et quand il fallait leur répondre douloureusement : Attendez encore! se retirant avec calme, avec ordre, en faisant entendre ce seul cri : *Vive la République!* »

Oui, ces hommes-là sauront attendre : qu'on se rassure! Ils veulent le nécessaire, le juste : ils ne voudront pas l'impossible!

FÉLIX MORNAND.

De l'assemblée nationale.

Nous avons donné dans notre dernier numéro le décret du gouvernement provisoire (5 mars) qui convoque les assemblées électorales de canton. Le 9 avril prochain, ces assemblées se réuniront pour élire les représentants du peuple à l'assemblée nationale qui doit décréter la constitution. Une instruction détaillée sur la mise en pratique de ce décret a été publiée le 8 mars.

Il s'agit d'opérations si nouvelles pour notre génération, si importantes pour leurs résultats, si délicates, à certains égards, que nos lecteurs accueilleront sans doute avec intérêt quelques réflexions sur cet important sujet.

En vertu de l'article 6 du décret, tous les Français âgés de vingt et un ans sont électeurs. Quel est donc le nombre des électeurs? En d'autres termes, connaît-on la loi suivant laquelle la population est répartie, de manière à pouvoir fixer, au moins approximativement, le nombre des citoyens âgés de plus de vingt et un ans?

Nous trouvons dans PATRIA la solution de cette question. Un tableau graphique, figuré et expliqué à la page 1517, montre que, sur une population mâle de 16,400,000 âmes environ qui existait en 1832, il y avait 9,500,000 individus âgés de plus de vingt et un ans.

Or, le dernier recensement opéré pendant l'année 1846 a donné pour le chiffre total de la population 35,400,000 âmes.

D'un autre côté, nous voyons que le nombre des femmes excède celui des hommes d'environ 2 1/2 pour 100. (PATRIA, page 1503.)

Nous pouvons donc admettre que le nombre des individus du sexe masculin est actuellement, en France, de 17,500,000, et que le sexe féminin en comprend 17,900,000.

Comme 17,500,000 excède d'environ 1/15 le chiffre hypothétique de 16,400,000 que nous avons donné d'abord, il faut aussi augmenter de 1/15 le chiffre de 9,500,000; ce qui prouve que le nombre des hommes, âgés de plus de vingt et un ans, s'élève à 10,000,000 et au delà.

Il est vrai qu'il faudra défalquer les étrangers et les incapables. Mais les incapacités ont été, grâce au sentiment démocratique manifesté par la France entière, réduites à un très-petit nombre. Plus de catégories offensantes pour certaines classes de citoyens! Les condamnations à des peines afflictives ou infamantes non suivies de réhabilitation; les arrêts portant renvoi devant les cours d'assises; les condamnations à des peines correctionnelles, lorsque le tribunal a ajouté à ces peines l'interdiction des droits de voter et d'être juré, témoin, etc.; les jugements qui ont prononcé, à titre de peine, la surveillance de la haute police; les jugements portant déclaration de faillite non suivie de concordat; les interdictions et les détentions pour cause de démence dans une maison d'aliénés; tels sont les seuls cas d'interdiction. Personne ne pensera à réclamer contre un seul de ces cas!

On ne peut pas évaluer à plus d'un million le nombre des

étrangers et des individus compris dans l'une des catégories précédentes.

On arrive donc à cette conséquence que neuf millions de citoyens, soit en nombre rond, le quart des individus compris dans le dernier dénombrement, seront appelés à voter dans les assemblées électorales.

Useront-ils tous de ce droit? Il est permis d'en douter. Mais ce serait faire une part bien large, trop large sans doute, aux empêchements résultant de causes diverses et à l'indifférence en matière politique, que de défalquer un tiers du nombre des votants. Il est probable que le dépouillement des scrutins constatera plus de 6 millions de votants.

En vertu de l'article 9 du décret, tous les électeurs doivent voter, au chef-lieu de leur canton, par scrutin de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de représentants à élire dans le département. Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu de canton, et le recensement au département.

Le nombre des communes, à l'époque du dernier recencement, était de 36,819 groupées en 2,847 cantons Il en résulte qu'un canton comprend, en moyenne, plus de 18 communes. La population d'un canton est, en moyenne, de 12,118, et celle d'un département de 401,200 âmes environ; mais comme il faut juger des difficultés plutôt par les cas extrêmes que par les cas ordinaires, cherchons ceux qui dépassent beaucoup ces moyennes.

Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour cela. Parmi les 12 arrondissements de Paris, le 9e, qui est le moins peuplé, renferme plus de 52,000 personnes; et l'on en compte jusqu'à 118,000 dans le 2e arrondissement.

Le nombre des citoyens ayant droit de voter sera donc d'environ 29,500 dans le 2e arrondissement; et même, défalcation faite d'un tiers, il en restera encore près de 20,000.

Or, chacun des électeurs du département de la Seine doit inscrire 34 noms sur son bulletin. Voilà donc 680,000 noms à classer dans un seul arrondissement de Paris!

Il est vrai que l'article 41 de l'instruction publiée pour l'exécution du décret annonce que, à Paris, les arrondissements représentant les cantons seront divisés, pour la commodité et la promptitude de l'opération, en sections proportionnelles au nombre des électeurs. Mais, de quelque manière qu'on s'y prenne, il faudra toujours dépouiller, pour le second arrondissement seulement, 680,000 inscriptions dont un grand nombre seront différentes.

Quant on en vient à supputer les résultats pour le département de la Seine entier, on en est véritablement effrayé.

Ainsi, le nombre des électeurs, dans le département de la Seine, sera d'au moins 350,000; le nombre des votants ne descendra pas, assurément, au-dessous de 250,000. Le nombre des noms à lire et à classer, sur les bulletins écrits, sera donc de 8,500,000.

Notre intention n'est certainement pas de critiquer, ni le principe du scrutin par liste, ni celui du vote par département. Nous donnons à l'un et à l'autre pleine et entière approbation. Nous ne croyons même pas que les difficultés d'exécution puissent causer de sérieux embarras, si les scrutateurs sont choisis en nombre suffisant. Mais ce nombre, pour être suffisant, ne devra pas être au-dessous de 100 par canton, en moyenne, dans le département de la Seine, soit 2,000 en tout pour ce département.

On faciliterait singulièrement, suivant nous, le dépouillement du scrutin cantonal, si on adoptait une disposition de détail présentée il y a quelques jours à la *Société démocratique centrale*, et communiquée, par cette société, au gouvernement provisoire. Il s'agirait de remettre à chaque électeur autant de cartes qu'il doit inscrire de noms, et de lui faire placer les cartes dans une même enveloppe cachetée, après qu'il aurait inscrit ces noms. La réunion, en une seule liasse, des cartes remplies par un électeur, a pour but d'empêcher que le même nom soit répété plusieurs fois sur des cartes différentes. Chaque liasse ainsi contrôlée séparément, au moment où l'on brise l'enveloppe, le classement des noms suivant l'ordre alphabétique serait beaucoup abrégé par l'emploi de ces cartes si faciles à manier et taillées d'avance sur un patron uniforme.

Lorsqu'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les diverses constitutions qui ont été votées ou pratiquées depuis le commencement de la révolution française, on reconnaît qu'il n'y en avait pas une seule qui renfermât des dispositions aussi profondément, aussi sincèrement démocratiques que le décret du 5 mars dernier, sans même en excepter la fameuse constitution de 1793.

Suivant la constitution du 14 septembre 1791, la représentation nationale avait 3 bases, le territoire, la population, la contribution directe. Le tiers environ des représentants était attribué à chacune de ces bases, soit 247 à la première, 249 à la seconde, et et 249 à la troisième : total, 745 représentants, au lieu de 886 que nous allons nommer aujourd'hui.

L'élection était à double degré. Les *assemblées primaires*, composées de ce que l'on appelait les *citoyens actifs*, nommaient les électeurs au scrutin à raison de 1 sur 100, de 2 depuis 151 jusqu'à 250, et ainsi de suite. Il fallait remplir certaines conditions pour être électeur. Tout citoyen actif pouvait être eligible. Le nombre des citoyens actifs était évalué à 4,298,360 dans le rapport fait à la Constituante, le 27 mai 1791, par M. Démeunier.

La première constitution décrétée par la Convention (le 24 juin 1793) n'admettait plus que la population comme base unique de la représentation nationale, à raison d'un député par quarante mille habitants. Mais au lieu de procéder par scrutin de liste, au lieu d'élire les députés par département, les assemblées primaires étaient réunies en groupes correspondant à des populations de 39,000 à 41,000 âmes, et nommaient chacune un député à la majorité absolue des suffrages, avec ballotage, si le premier tour de scrutin n'était pas décisif. On voit que le décret du gouvernement provisoire, qui efface les influences locales, qui tend à faire disparaître les intérêts de clocher, qui donne les meilleures chances aux hommes connus d'un département entier, est beaucoup plus sage, beaucoup plus démocratique que la constitution de 93.

La constitution du 22 août 1795 (5 fructidor an III) fut un pas rétrograde. Le mode électoral était à double degré : la population était la base unique de la représentation. Cette représentation était divisée en conseil des Cinq-Cents et conseil des Anciens.

La constitution de 93 n'avait jamais été réalisée, quoique, soumise à la sanction du peuple dans les assemblées primaires, elle eût réuni 1,801,918 suffrages.

La constitution de 95 dura autant que le Directoire, jusqu'au 18 frimaire an VIII. Le 22 frimaire de la même année, nouvelle constitution moins démocratique que toutes les précédentes. L'exercice des droits de citoyen était soumis à plus de restrictions que dans celle de 95, et, chose monstrueuse, l'élection aux fonctions de législateur n'était faite que par quatre degrés successifs. Ainsi, les citoyens de chaque arrondissement communal établissaient une *liste de confiance*, comprenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit d'y coopérer. Les listes communales formaient la liste départementale par le prélèvement d'un dixième. Les listes départementales donnaient les éligibles, sous le nom de *liste nationale*, par le prélèvement d'un nouveau dixième, qui n'était donc que la millième partie du nombre des citoyens. C'était sur cette liste, prétendue nationale, que le sénat prenait les législateurs, les tribuns, les consuls, etc.

Cette bizarre constitution, soumise à la sanction des citoyens, obtint, sur les registres ouverts à cet effet dans les communes, 3,011,007 suffrages.

Le peuple fut consulté d'une manière semblable en plusieurs autres circonstances. Le consulat pour dix ans fut voté par 3,577,259, et le consulat à vie par 3,568,885; l'empire par 3,574,898 citoyens.

L'acte additionnel aux constitutions de l'empire fut l'occasion du dernier appel direct à la nation; cet acte fut signé par 1,300,000 Français.

Nous espérons que 6 millions de citoyens prendront part à la nomination des membres de l'assemblée nationale.

Histoire de la Semaine.

Il y a huit jours le temps avait des ailes; aujourd'hui on est presque tenté d'accuser sa marche de lenteur. C'est que chacun attend avec une impatience patriotique les élections nationales; c'est que la réunion de l'assemblée constituante sera la fin du provisoire, la consolidation de l'établissement nouveau. Déjà, en vue de ces scrutins auxquels on va procéder de toutes parts, M. le ministre de l'intérieur publie ses instructions qui ont donné lieu à quelques critiques. les candidats font leurs circulaires, les journaux font leurs recommandations ou leurs réserves. Les anciens conservateurs, ceux du moins qui tiennent à leur dignité et qui n'assiégent pas aujourd'hui M. Ledru-Rollin dans le cabinet du ministère de l'intérieur, comme ils y assiégaient M. Duchâtel il y a trois semaines, ceux-là seuls, sans renoncer à leur droit d'électeur, déclarent renoncer à être élus. « Nous comprenons parfaitement, dit le *Journal des Débats*, ce que notre position aurait de faux et de suspect, et surtout ce qu'elle aurait de peu digne pour nous-mêmes, si nous allions offrir à la République nos empressements et notre concours. La République a ses anciens amis; qu'elle les prélère, cela nous paraît tout naturel. Nous ajoutons même qu'il est désirable pour tout le monde peut-être, qu'à l'exception des hommes les plus éminents de nos anciennes chambres, la prochaine assemblée nationale soit composée d'hommes nouveaux, et dont les antécédents n'inspirent aucune défiance raisonnable. C'est le seul moyen peut-être d'éviter de grands troubles et de grands malheurs. » L'adversité a rendu le *Journal des Débats* conciliant; la victoire a fait *la Réforme* intolérante. Pour elle tout député de l'ancienne opposition est un *ennemi*; les signataires du compte-rendu de 1832, qui combattaient en 1835 les lois de septembre, le gouvernement personnel en 1838, la corruption en 1847, qui, il y a un mois, organisaient la résistance en faveur du droit de réunion et déposaient l'acte d'accusation des ministres, ces hommes-là paraissent à *la Réforme* fort heureux qu'on ne les condamne qu'à *la retraite, au silence, à l'expiation tranquille des doux loisirs*. Nous serions bien surpris si partout la majorité électorale se montrait aussi exclusive.

Outre le résultat des élections, ce dont nos administrateurs et la curiosité publique ont encore à se préoccuper, ce sont les mesures et les moyens à prendre pour mettre huit à neuf millions d'électeurs à même de voter et les dispositions d'urgence à faire pour donner asile à neuf cents représentants. Une salle provisoire se construit dans la cour du palais de l'ancienne chambre. Les travaux ont commencé dimanche dernier; trente-cinq jours sont accordés aux entrepreneurs pour construire cet édifice, qui sera d'une sévère simplicité. Le bâtiment, en moellon et menuiserie, aura 42 mètres de longueur, 32 de largeur et 16 d'élévation. Le bureau du président fera face au midi. Les banquettes des membres de l'assemblée seront longitudinales sur les côtés et en demi lune au fond. De larges tribunes pour le public seront ménagées sur les côtés.

Le chiffre de neuf cents députés, qui surprend d'abord et qui peut bien embarrasser l'architecte, n'atteint pas cependant le maximum de la représentation que la France a comptée depuis notre première révolution. Les Etats Généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789, et, sur la motion de l'abbé Sieyès, se constituèrent en assemblée nationale le 17 juin. On y comptait 1,214 députés, parmi lesquels 308 pour le clergé, 285 pour la noblesse et 621 pour le tiers état.

L'assemblée législative, qui tint sa première séance le 1er octobre 1791, renfermait 745 membres, dont 400 étaient avocats, 70 ecclésiastiques, 70 hommes de lettres et 205 propriétaires.

En 1792, la convention était composée de 750 députés.

La constitution du 22 août 1795 réduisit à cinq cents le nombre des députés; la constitution de l'an VIII n'en admit plus que quatre cents, dont cent pour le tribunat et trois cents pour le corps législatif.

On sait que la chambre dernière se composait de 459 membres.

Le 23 de ce mois, on préludera à Paris et dans le département de la Seine aux élections représentatives par les élections de la garde nationale. L'extension que le recensement vient d'acquérir, le nombre considérable d'inscriptions nouvelles, font espérer aux gardes nationaux que le service, si lourd depuis trois semaines, deviendra moins fatigant en étant plus réparti; mais cette augmentation des cadres et l'importance du rôle que la garde nationale est appelée à remplir rendent la tâche plus difficile pour les officiers, et commandent aux soldats-citoyens un choix intelligent des hommes qu'il veulent mettre à leur tête.

L'abrogation des lois de septembre et des dispositions relatives aux annonces judiciaires; l'abrogation de la contrainte par corps pour dettes civiles ou commerciales; la suppression des peines corporelles dans le service de la marine; la réorganisation encore incomplète du conseil d'Etat; la formation d'une légion polonaise : voilà quels ont été, cette semaine, les principaux actes du gouvernement provisoire avec l'ensemble des mesures financières que le nouveau ministre, M. Garnier-Pagès, a provoquées de la part de ses collègues.

M. Goudchaux, ayant quitté l'hôtel de la rue de Rivoli, parce qu'il avait fait prendre aux membres du gouvernement l'engagement de le laisser se retirer aussitôt qu'il aurait fait face aux premières difficultés, M. Goudchaux ayant résigné le pouvoir après quelques jours d'une administration qui avait donné confiance au pays, un des hommes les plus probes et les plus honorables de notre temps, M. Garnier-Pagès, a été appelé à le remplacer. M. Goudchaux passait pour envisager sans effroi sans doute, mais aussi sans illusions, la situation du trésor et du crédit public. Il voulait des mesures extraordinaires en rapport avec les besoins et les circonstances. L'opinion plus confiante, plus sereine, moins exigeante quant aux moyens, de M. Garnier-Pagès, a prévalu auprès de ses collègues, les autres membres du gouvernement et du cabinet, et M. Goudchaux a fait place au maire de Paris.

M. Garnier-Pagès a, pour premier soin, dressé le bilan de nos finances et l'a publié sous la forme d'un rapport à ses collègues. Cinq décrets, imprimés à la suite de ce travail, font voir que le gouvernement en accepte les conclusions.

Le nouveau ministre établit que le cabinet qui vient de tomber, entraînant la dynastie de juillet dans sa chute, avait dévoré en sept ans de règne les ressources d'un quart de siècle. Il avait accru la dette de près d'un milliard; il avait entrepris pour un autre milliard de travaux publics; et la dette flottante, au point où il l'avait portée, les capitaux des cautionnements compris, représentait un autre passif de 872 millions. Pendant les deux cent soixante-huit derniers jours de son existence, le gouvernement déchu avait dépensé au delà de ses ressources ordinaires, 294,800,000 francs, ou onze cent mille francs par jour! On peut dire que le temps seul a manqué à ces dévorants. Encore un peu, et ils auraient rendu la banqueroute inévitable.

Les mesures proposées par M. Garnier-Pagès, et adoptées par ses collègues, consistent à faire procéder aux remboursements demandés aux caisses d'épargne par les déposants, non plus uniquement en espèces, mais, en même temps et dans une proportion déterminée, en bons du trésor et en titres de rentes 5 pour 100 au pair; — à aliéner les diamants de la couronne et l'argenterie provenant des résidences de l'ancienne royauté; — à aliéner les bois, forêts, terres et autres biens de l'ancienne liste civile ayant fait retour à l'Etat; — à aliéner, jusqu'à concurrence de 100 millions, les lots et parties de bois dépendants des forêts de l'Etat qui se prêtent à cette distraction; — enfin, à ouvrir une souscription pour un emprunt national de 100 millions, pour lequel les souscriptions demeureront ouvertes pendant un mois, et dont les souscripteurs recevront une rente de 5 pour 100 au pair.

Puissent ces mesures, que M. Garnier-Pagès a regardées comme suffisantes, le rendre maître de la situation financière et rétablir le crédit public! Puissent les comptoirs nationaux d'escompte, dont la création dans chaque centre manufacturier a été décrétée, venir promptement et efficacement en aide au crédit privé! Le bienfait sera immense, car les sinistres se succèdent avec une rapidité effrayante. Les maisons Gouin, Charles Laffitte, Baudon, Etienne, Delachaume et Ganneron, ont déjà dû s'arrêter; d'autres encore paraissent devoir recourir au même et fatal parti. Ce sont, nous le répétons, des maux que le régime déchu nous a légués. Puisse l'habileté de nos gouvernants nouveaux et leurs inspirations pleines de patriotisme en conjurer les plus sinistres effets et la multiplicité.

Un des membres du gouvernement, M. Marrast, qui avait consenti à se charger de l'administration de la liste civile, a été appelé à la mairie de Paris, en remplacement de M. Garnier-Pagès.

L'esprit qui s'est emparé de l'Hôtel-de-Ville, fait aussi son tour de France. M. Ledru-Rollin, qui a pu, dans le premier moment, faire quelques choix de commissaires extraordinaires plus ou moins critiquables, mais qui, chacun le reconnaît, s'est empressé de les modifier dès qu'on lui en a démontré la convenance, M. Ledru-Rollin a envoyé à Nîmes un homme de cœur, de patriotisme et de dévouement, M. Teulon. M. Teulon a été assailli, dès son arrivée, par les poursuites importunes des solliciteurs, dont les événements ont surexcité l'ambition. Il a alors pris le parti de publier dans *l'Indépendant du Midi* un avis que nous citerons comme modèle aux hommes qui disposent des places et des fonctions publiques. Le voici :

« Le commissaire du gouvernement provisoire,

« Convaincu que l'amélioration des mœurs doit marcher avec celle des institutions ;

« Convaincu surtout qu'un peuple de solliciteurs ne saurait être un peuple véritablement républicain ;

« Convaincu enfin que les hommes les plus capables de

bien remplir les places sont ceux qui ne les demandent pas;

« A l'honneur de prévenir ses concitoyens qu'il ne sera donné aucune suite aux demandes d'emplois.

« Nîmes, le 6 mars 1848. TEULON. »

L'ordre matériel a continué à régner partout cette semaine dans Paris. Lundi seulement, dans le quartier de la Madeleine, l'air a été, nous ne dirons pas ébranlé, mais percé par des cris assez aigûs. La scène se passait dans la rue du Hâvre et sur la place Sainte-Croix-d'Antin. C'était l'ancien collége Bourbon, le nouveau collége Bonaparte, qui, à la sortie de la classe du matin, faisait sa révolution en criant : *A bas Bouillet! Plus de Bouillet!* M. Bouillet est le Louis-Philippe de l'endroit : c'est le proviseur du collége. Cette jeune insurrection a causé beaucoup d'émoi parmi les maîtres de pension, les parents et les domestiques qui vont, deux fois par jour, attendre les enfants à la sortie des classes de ce collége tout composé d'externes. Les efforts pour emmener les révoltés, chacun de leur côté, furent vains. L'insurrection demeura compacte, et les cris : *Au ministère de l'Instruction publique!* se firent entendre. Alors les insurgés, le portefeuille en sautoir, se formèrent en rangs, entonnèrent *la Marseillaise*, et, prenant la rue Caumartin, marchèrent ainsi résolument sur le ministère de l'Instruction publique. Là on leur fit entendre raison et accepter des confitures, et, les plaçant sous la surveillance d'élèves de Saint-Cyr, qui consentirent de grand cœur à devenir bonnes d'enfants, on les renvoya à la porte du collége, où maîtres et parents les attendaient avec anxiété.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville se sont embarqués à Alger pour Gibraltar. Leurs adieux à notre colonie et à la France ont été touchants, parce qu'ils ont été dignes et ont paru sentis. — On a annoncé que M. Christian Dumas, aide-de-camp de l'ex-roi, était revenu de Londres demander à la République un secours pour Louis-Philippe. Ce bon prince sait son Béranger, et il nous chante avec confiance :

Faites l'aumône au dernier de vos rois.

Il n'y aurait pas, en vérité, d'autre titre que d'être le dernier. Il faut convenir que c'en est un comme un autre.

A l'extérieur, les gouvernements ne nous montrent pas d'hostilité. Quelques-uns procèdent en ce moment de concessions en concessions envers leurs peuples; mais comme chaque jour ils font, dans cette voie, un pas de plus et une largesse nouvelle, attendons huit jours encore, et nous en aurons bien davantage à vous dire.

Banquet républicain donné le 12 mars 1848, dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles.

Depuis longues années, la salle *du Jeu de Paume*, malgré les glorieuses inscriptions qui la parent, ou peut-être même en raison de ces titres patriotiques et du grand souvenir qu'ils évoquent, était abandonnée. L'été dernier, dans un article consacré à Versailles, nous signalions ce délaissement : cachée dans une rue déserte, la salle s'était transformée en un magasin de décors. En dernier lieu, Horace Vernet en avait fait son atelier.

Le Jeu de Paume fut bâti en 1686. Louis XIV joua souvent dans cette salle, d'où, un siècle plus tard, devait partir l'arrêt qui condamna la monarchie.

En 1789, l'édifice était loin d'offrir l'aspect qu'il présente aujourd'hui : ses murs sévères, ses galeries ouvertes à l'air libre, ses tribunes publiques livrées aux spectateurs en faisaient comme une vaste arène, toute prête à recevoir le peuple en cette immortelle journée du 20 juin 1789.

Dans la nuit qui la précède, Bailly, le président des Etats généraux, est prévenu que les séances de l'assemblée sont suspendues au nom du roi. Le lendemain, à l'heure fixée, il se rend à la salle des États : il la trouve envahie par la force armée, et présentant l'aspect d'une citadelle.



Les députés arrivent de toutes parts : ils s'indignent, ils protestent contre cet acte de despotisme, et se déclarent résolus à braver les périls d'une réunion. Une voix indique le Jeu de Paume : les députés s'y rendent en cortége; Bailly marche à leur tête; le peuple les suit; les soldats eux-mêmes leur servent d'escorte, et alors se passe la grande scène nationale qu'a retracée le brûlant crayon de David.

L'édifice fut fermé ensuite par le seul effet de la vénération publique. On comprit que c'était un lieu désormais consacré, et qui ne devait plus servir à des amusements frivoles.

Le premier anniversaire du grand *serment* fut célébré par l'inauguration de la table de bronze, de Gilbert Romme, qui fut scellée à la muraille avec des pierres arrachées aux voûtes de la Bastille, et où fut gravée la formule dictée par Bailly et répétée tout d'une voix par les députés du tiers.

L'année suivante, après le serment accompli et la constitution donnée, on ajouta à la première inscription ces mots qu'on lit gravés au-dessous : *Ils l'avaient juré! Ils ont accompli leur serment!*

Le troisième anniversaire du serment fut le 20 juin 1792, terrible et dernier avertisssement donné à la royauté expirante!

En 1793, le 29 octobre, la Convention décréta, sur la proposition de Chénier, que le Jeu de Paume serait monument national, et que ses murs intérieurs porteraient cette inscription :

Versailles a bien mérité de la patrie!

Effacée par la royauté, cette inscription vient d'être restaurée à l'occasion de l'éclatant hommage que, le dimanche 12 mars, Versailles, dans une fête nationale, a rendu au berceau de la liberté. Dans la vieille salle, ornée de drapeaux tricolores, des devises : *Honneur et Patrie! Liberté, Égalité, Fraternité, Vive la République!* aux sons d'un imposant orchestre exécutant les grands hymnes patriotiques, un fraternel banquet a réuni un grand nombre de citoyens groupés sans distinction de rang, de fortune, de position, d'âge. On y voyait un général à côté d'un simple soldat, le chef du parquet entre un officier et un médecin militaire, Horace Vernet au milieu de citoyens obscurs, etc., etc.

Au-dessous de l'inscription commémorative, une tribune était réservée aux orateurs.

Le banquet était présidé par M. Landrin, versaillais, nouveau chef du parquet de la Seine, ayant près de lui le commissaire du gouvernement, Hippolyte Durand, les délégués Rau et Tricotel, le général Thierry, M. Félicien Mallefille, M. Remilly maire de Versailles.

De chaleureux discours ont été prononcés par MM. Landrin, Durand, Remilly, Mallefille, gouverneur du château de Versailles; Place, délégué du gouvernement; le général Thierry, le docteur Maldini, Blin, président de la commission du banquet. Des tostes ont été portés à la République d'abord, puis à l'immortelle Constituante de 1789; à la conservation des monuments nationaux, à l'armée, à l'union de l'armée et de la garde nationale, à la garnison de Versailles. Des hymnes patriotiques ont été récités par MM. Baget et Paul Huot. Un garde national, pour M. Morin, ouvrier versaillais, a donné lecture d'une pièce de vers à la France et au peuple.

Avant de se séparer, les convives ont fait une collecte qui a produit 500 fr., et qui, réunie aux 600 fr., montant d'un excédant de recette sur la dépense du banquet, est destinée à donner de l'ouvrage aux travailleurs sans emploi.

Versailles, la ville royale, s'est souvenue qu'elle est aussi la ville de Bailly. Elle gardera longtemps le souvenir de cette fête, dont le caractère distinctif, excellent et louable à nos yeux, a été l'union, la fraternité et la sympathie générales, sans inquisition dans le passé de ceux qui ne faisaient pas profession de foi ou d'espérances républicaines avant le 24 février, sans suspicion de leur adhésion récente, et conformément au précepte de l'Evangile, qui veut que les derniers admis soient accueillis en frères et s'assoient côte à côte avec les premiers arrivés.

Expédition contre les incendiaires.

Des crimes odieux, auxquels les passions politiques sont restées complétement étrangères, ont été commis pendant la première semaine de la République : des misérables, entraînés par la cupidité, la haine et la vengeance, s'étaient rués, le fer et la flamme à la main, sur des propriétés publiques et privées,—les chemins de fer et les châteaux de l'ancienne liste civile. La banlieue de Paris et les campagnes épouvantées n'avaient pas d'abord osé prendre les armes pour disperser ou attaquer ces bandes de voleurs et d'incendiaires qui continuèrent impunément durant deux jours leur œuvre dévastatrice ; mais à la nouvelle de ces brigandages, le peuple de Paris, qui s'était montré si honnête, si généreux, si désintéressé après la victoire comme pendant le combat, vint offrir ses services au gouvernement provisoire pour aller rétablir, aux environs de la capitale et dans les départements voisins, l'ordre si déplorablement troublé. Ce glorieux épisode de la révolution de 1848 méritait, plus que tout autre, d'être *illustré*. Quand les citoyens Félix Avril et Dussard, chargés par le gouvernement provisoire de prendre les mesures nécessaires pour la répression efficace des délits commis sur les chemins de fer, descendirent sur la place de l'Hôtel de-Ville et firent proclamer au son des tambours le but de leur mission, ils virent, disent-ils dans leur rapport, se rassembler autour d'eux plusieurs centaines de citoyens armés, encore couverts de la poussière des barricades, et presque tous déjà enrôlés volontaires de la garde nationale mobile. Une centaine des jeunes et courageux élèves des écoles se joignirent aussi à eux. Une colonne se forma sur la place du Châtelet ; grâce à l'adjonction des élèves, ses services d'état-major, de santé, se trouvèrent organisés, ses officiers à leur poste, et elle s'achemina, tambour battant, vers la gare de la rue Saint-Lazare, les chemins de Saint-Germain et de Rouen, étant les plus menacés, les plus attaqués.

C'est cette scène caractéristique de la révolution de 1848 que notre dessinateur a représentée.

Tout le monde connaît les exploits de l'expédition contre les incendiaires. Nous ne les raconterons pas ici. Rappelons seulement qu'un grand nombre d'incendiaires, arrêtés et amenés par elle dans les prisons de Paris, comparaîtront à la fin du mois devant les assises de la Seine, et citons la conclusion du remarquable rapport que MM. Félix Avril et Dussard ont adressé à leur retour de Rouen au gouvernement provisoire.

« L'ingénieur en chef du chemin de fer de Rouen, le citoyen Thoyot, nous a accompagnés dans cette expédition, et nous lui savons gré de l'activité qu'il a déployée et de l'aide qu'il nous a donnée.

« Le citoyen H. Dourille, qui depuis longtemps a donné des gages à la République, a développé dans cette circonstance toute l'énergie que nous lui connaissions.

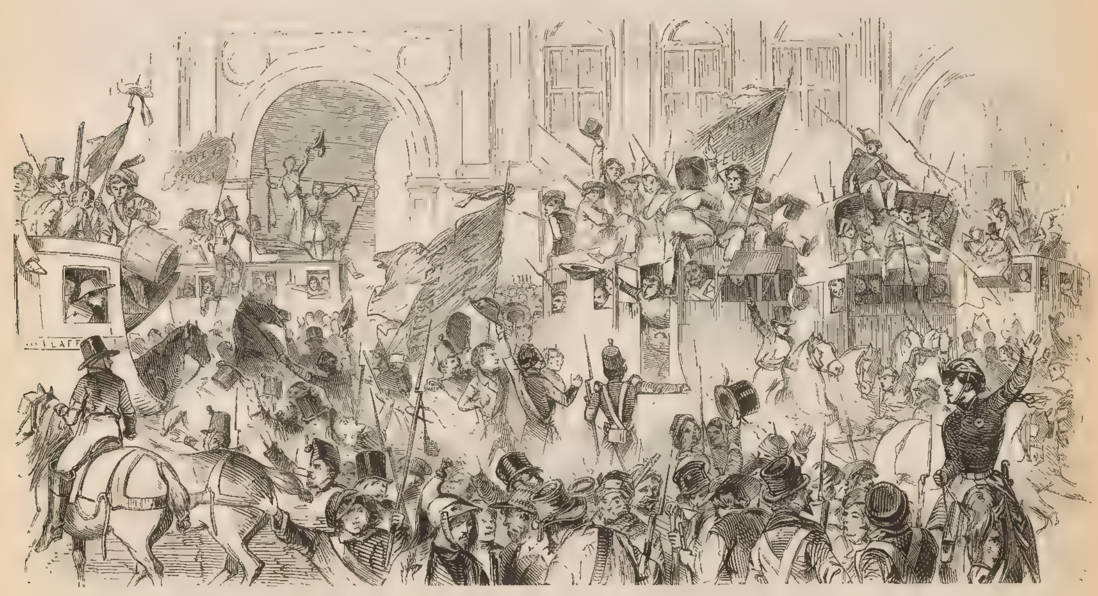
« Les élèves des écoles polytechnique, normale, de Saint-Cyr, du Val-de-Grâce, d'Alfort, ont été avec nous ce qu'ils sont toujours, dévoués, intelligents et dignes de l'avenir que leur réserve la République.

« Nous ne devons pas omettre de mentionner les citoyens Dubosc et Beaugrand, commissaires de police spéciaux de la ligne de Rouen, qui ont mis le zèle le plus honorable à défendre les stations menacées.

L'effet moral produit par cette promenade militaire a été partout puissant.

Notre drapeau portait ces mots : *République française ; expédition contre les incendiaires.* Il était beau de voir l'élite de la jeunesse française, associée aux soldats des barricades, dans une campagne contre les dévastateurs ; il était beau de voir ces Parisiens, si lâchement calomniés, se reposant des fatigues du combat dans une œuvre laborieuse encore, mais glorieuse aussi par sa moralité.

Démontrer aux populations alarmées que les brigands sont une misérable poignée d'hommes, et qu'en tout temps, en tout lieu, ces populations peuvent réclamer à coup sûr l'assistance de Paris, c'est un fait considérable, une manifestation que partout, sur notre passage, on a vivement applaudie, parce qu'elle prouve que la République veut être fidèle à sa devise : *liberté*, *égalité*, *fraternité*. »



Depart des colonnes mobiles de volontaires pour l'expédition contre les incendiaires.

Principales mesures prises par le gouvernement provisoire.

ABOLITION DES LOIS DE SEPTEMBRE.

7 mars.

Le gouvernement provisoire de la République, sur le rapport du ministre de la justice :

Considérant que les lois de septembre, violation flagrante de la constitution jurée, ont excité dès leur présentation la réprobation unanime des citoyens ;

Considérant que la loi du 9 septembre 1835 sur les crimes, délits et contraventions de la presse et des autres moyens de publication, est un attentat contre la liberté de la presse ; qu'elle a inconstitutionnellement changé l'ordre des juridictions ; enlevé au jury la connaissance des crimes et des délits de la presse ; appliqué, contre tous les principes du droit, à des faits appelés contraventions, les peines qui ne doivent frapper que les délits ;

Considérant que, dans la loi du même jour sur les cours d'assises, plusieurs dispositions sont à la fois contraires à la liberté ou à la sûreté de la défense, et à tous les principes du droit public ; que la condamnation par le jury à la simple majorité est une disposition que réprouvent à la fois la philosophie et l'humanité, et qui est en opposition complète avec tous les principes proclamés par nos diverses assemblées nationales ;

Décrète :

Art. 1er La loi du 9 septembre 1835 sur les crimes, délits et contraventions de la presse et des autres moyens de publication, est abrogée.

Art. 2. Jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'assemblée nationale constituante, les lois antérieures relatives aux délits et contraventions en matière de presse seront exécutées dans les dispositions auxquelles il n'a pas été dérogé par les décrets du gouvernement provisoire.

Art. 3. Sont abrogés les articles 4, 5, 7 de la loi du 9 septembre 1835 sur les cours d'assises, le 4e paragraphe de l'art. 341 du code d'instruction criminelle, l'art. 347 du même code, tels qu'ils ont été rectifiés par la loi du 9 septembre 1835 sur la rectification des art. 351, 345 346, 347 et 352 du code d'instruction criminelle et de l'art. 27 du code pénal.

Art. 4. La condamnation aura lieu à la majorité de neuf voix ; la décision du jury portera ces mots : Oui, l'accusé est coupable à la majorité de plus de huit voix, à peine de nullité.

Art. 5. La discussion dans le sein de l'assemblée du jury avant le vote est de droit.

FONDATION D'UNE ÉCOLE D'ADMINISTRATION.

8 mars.

Décret qui fonde une école d'administration destinée au recrutement des diverses branches d'administration, dépourvues jusqu'à présent d'écoles préparatoires, et établies sur des bases analogues à celles de l'École polytechnique.

CONSTITUTION DU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

8 mars.

Décret qui détermine les bases principales de cet établissement.

ABROGATION DE LA LOI DES ANNONCES JUDICIAIRES.

8 mars.

Attendu que le deuxième paragraphe de l'article 696 du Code de procédure civile, rectifié par la loi du 2 juin 1841, dirigée contre la presse indépendante des départements, avait pour but, comme elle a eu pour résultat, de créer le monopole des annonces judiciaires au profit exclusif des journaux dévoués au pouvoir ;

Attendu, d'ailleurs, que la loi conférait aux cours d'appel un droit d'intervention dans les affaires privées, inconciliable avec la dignité de la magistrature, un véritable pouvoir d'administration incompatible avec le pouvoir judiciaire, et qu'elle substituait la passion politique à la justice ;

Le gouvernement provisoire décrète :

Art. 1er. Le dernier paragraphe de l'art. 696 du Code de procédure civile, rectifié par la loi du 2 juin 1841, est abrogé.

Art. 2. Dans le cas prévu par l'art 696 du Code de procédure civile, les annonces pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département où sont situés les biens. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même saisie seront insérées dans le même journal.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE DÉFENSE.

8 mars.

Ce conseil est composé ainsi qu'il suit :

Président. Arago, ministre de la marine.

Membres. Les citoyens : Lamoricière, général de division d'infanterie ; — Bedeau, général de division d'infanterie ; — Oudinot, général de division de cavalerie ; — Boileau, général de division d'artillerie ; — Vaillant, général de division du génie ; — Denniée, intendant militaire. — *Secrétaire.* Le citoyen Charras, chef de bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

RÉVOCATION DES AMBASSADEURS, PLÉNIPOTENTIAIRES ET ATTACHÉS.

8 mars

Ont été révoqués de leurs fonctions : MM. Rossi, à Rome ; — De Flahaut, à Vienne ; — De Marescalchi, idem ; — De Bourgiong, à Munich ; — De Lafressange, à Bruxelles ; — De Broglie, à Londres ; — Louis de Noailles, id. ; — Henri de Béarn, id ; — De Château-Renard, à Calsruhe ; — De Béarn, à Brunswick ; — De Lavalette, à Cassel ; — De Bassano, à Cassel ; — De Glucksberg, à Lisbonne ; — De Talleyrand, idem ; — De Dalmatie, à

Berlin; — De Barante, à Saint-Pétersbourg; — De Bacourt, à Turin; — D'André, idem. — D'Eyragues, à Dresde; — Polydore de La Rochefoucauld, à Weimar; — De Bois-le-Comte, en Suisse; — Hippolyte de La Rochefoucauld, à Florence; — De Bonneville, à Munich; — De Bourqueney, à Constantinople; — Ernest de Barante, à Constantinople; — Edmond de Bourqueney, à Constantinople; — De Mornay, à Stockholm.

INSTRUCTION POUR L'EXECUTION DU DECRET DU 5 MARS 1848, RELATIF AUX ELECTIONS GENERALES.

9 mars.

Ce décret, trop long pour que nous le publions en entier, se compose de 45 articles. Il a pour but de régler : 1° la confection des listes électorales; 2° les operations des assemblées électorales.

ABOLITION DE LA CONTRAINTE PAR CORPS.

9 mars.

Considérant que la contrainte par corps, ancien débris de la législation romaine, qui mettait les personnes au rang des choses, est incompatible avec notre nouveau droit public;

Considérant que, si les droits des créanciers meritent la protection de la loi, ils ne sauraient être protégés par des moyens que repoussent la raison et l'humanité; que la mauvaise foi et la fraude ont leur répression dans la loi pénale; qu'il y a violation de la dignité humaine dans cette appréciation qui fait de la liberté des citoyens un équivalent légitime d'une dette pécuniaire;

Le gouvernement provisoire décrète :

Dans tous les cas où la loi autorise la contrainte par corps, comme moyen pour le créancier d'obtenir le payement d'une dette pécuniaire, cette mesure cessera d'être appliquée jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait définitivement statué sur la contrainte par corps.

EMPRUNT NATIONAL.

9 mars.

Art. 1er. La somme de 100 millions qui reste encore à émettre sur le montant de l'emprunt décrété par la loi du 8 août 1847 sera immédiatement émise par les soins du ministre des finances.

Art. 2. Cet emprunt portera le titre d'*Emprunt national*.

Art. 3. Les souscriptions resteront ouvertes, pendant un mois, à partir de la promulgation du présent décret.

Art. 4. Les souscripteurs recevront une rente de 5 pour 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique, jouissance du 22 mars 1848.

Art. 5. Quand bien même la rente 5 pour 0/0 dépasserait le pair, dans le mois qui suivra la promulgation du présent decret, les titres de l'emprunt national seront delivrés au pair.

Art. 6. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article unique de la loi précitée du 8 août 1847, la dotation de la caisse d'amortissement sera accrue, à partir de la clôture des souscriptions, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes, qui seront négociées en vertu du présent décret.

REMBOURSEMENT DES CAISSES D'EPARGNE.

9 mars.

Art. 1er. Les livrets présentant un solde de 100 francs et au-dessous pourront, sur la demande des déposants, être remboursés intégralement en espèces.

Art. 2 Les dépôts de 101 francs à 1,000 francs pourront être remboursés, savoir :

1° 100 francs en espèces;

2° Le surplus, jusqu'à concurrence de moitié de la somme versée, en un ou plusieurs bons du trésor, à quatre mois d'échéance et portant intérêt à 5 pour 0/0;

3° La dernière moitié, en coupons de rentes 5 pour 0/0 au pair.

Art. 3. Pour les livrets dont le solde dépassera 1,000 francs, la caisse d'épargne pourra payer :

1° 100 francs en espèces;

2° Le surplus, jusqu'à concurrence de la moitié de la somme versée en un ou plusieurs bons du trésor, à six mois d'échéance, et portant intérêt a 5 pour 0/0;

3° La dernière moitie, en un coupon de rente 5 pour 0/0 au pair.

Art. 4. Les livrets inscrits au nom des societes de secours mutuels ne seront point assujétis aux dispositions qui précèdent; leurs dépôts pourront être remboursés intégralement en espèces.

Les livrets inscrits depuis le 24 février 1848 sont également exceptes de la mesure.

Art. 5. Provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, il ne sera fait aucun transfert de fonds d'une caisse d'épargne à une autre pour le compte des deposants.

ALIENATION DES DIAMANTS DE LA COURONNE, DES BIENS DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE, ET DES BOIS DE L'ETAT.

9 mars.

Trois décrets rendus le même jour autorisent le ministre des finances :

1° A aliéner les diamants de la couronne au prix qui aura été fixé par les experts assermentés;

2° A faire convertir immédiatement en monnaie, au type de la republique, l'argenterie et les lingots provenant des Tuileries, du château de Neuilly et de toutes les residences attribuées, par la loi de 1832, sur la liste civile, à la royauté déchue.

Les objets d'art sont exceptés de cette mesure.

2° A aliéner, selon la forme determinée, s'il le juge nécessaire, les bois, forêts, terres, corps de ferme, etc., qui composent les biens de l'ancienne liste civile.

Le domaine dit privé n'est point compris dans la mesure qui précède, et il continuera de rester provisoirement sous le séquestre à la disposition de l'assemblée nationale.

3° A faire rechercher dans les bois de l'État les lots qui pourraient être utilement vendus aux particuliers, et à prononcer cette aliénation, s'il le juge indispensable, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 millions.

ABOLITION DES PEINES CORPORELLES.

12 mars.

Considérant que le châtiment corporel dégrade l'homme;

Qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine;

Que c'est un bon exemple à donner au monde;

Que la suppression des peines corporelles, en affermissant dans la marine le sentiment de l'honneur, ne peut que donner aux matelots une idée plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de respect encore pour eux-mêmes et pour les lois de la discipline;

Décrète :

Les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde sont abolies; jusqu'à révision complète du code pénal maritime, elles seront remplacées par un emprisonnement au cachot, de quatre jours à un mois.

MISE EN LIBERTE DES DETENUS POUR DETTES.

12 mars.

Le gouvernement provisoire,

Informé que dans plusieurs villes des demandes en liberté, formées sur référé par des détenus pour dettes civiles ou commerciales, ont été rejetées, sur le motif que le décret du 9 mars 1848 ne pouvait avoir d'effet rétroactif;

Considérant que les termes du décret sont absolus; que la mesure d'humanité ordonnée par le gouvernement provisoire serait évidemment incomplète, si elle ne s'appliquait aux détenus peur dettes;

Décrète :

Tous les détenus pour dettes civiles ou commerciales seront immédiatement et provisoirement mis en liberté, en vertu du décret rendu le 9 mars 1848 par le gouvernement provisoire.

REDUCTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ETAT.

12 mars.

Le nombre des conseillers d'Etat en service ordinaire est réduit de trente à vingt-cinq.

AMNISTIE.

10 mars.

Le gouvernement provisoire, convaincu que de toutes les libertés, la liberté de conscience est la plus précieuse et la plus sainte,

Arrête :

Les citoyens détenus par suite de condamnations prononcées contre eux pour faits relatifs au libre exercice du culte, seront immédiatement rendus à la liberté, s'ils ne sont retenus pour d'autre cause.

Toute poursuite commencée est abolie. Remise est faite des amendes prononcées et non encore acquittées.

7 mars.

Amnistie pleine et entière est accordée aux hommes qui étaient détenus, le 24 février, dans les prisons militaires pour des fautes contre la discipline. Des ordres seront donnes pour que ces hommes soient immediatement réintégrés dans l'armée.

Principales mesures prises par les ministres provisoires

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

6 mars.

Circulaire à MM. les recteurs des Académies.

Cette circulaire, inspirée par une idée juste et vraie, rédigée, assure-t-on, par un homme d'une puissante intelligence, a donné lieu à quelques critiques. On s'est mépris complétement sur le sens et la portée politique de ce document. Rapporteurs impartiaux des faits, nous citons les deux paragraphes qui ont causé ce malentendu, tout en protestant contre les idées ridicules et absurdes qu'un trop grand nombre de personnes peu réfléchies ont prêtées à M. Carnot :

« La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'experience, représentera infiniment mieux à l'assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen libre et lettré, étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts differents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'assemblee suffira aux plus pauvres.

« Il ne faut pas oublier que, dans une grande assemblée comme celle qui va se réunir, la majeure partie des membres remplit le rôle de jurés. Elle juge, par oui ou par non, si ce que l'élite des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêtete et de bon sens : elle n'invente pas. »

Circulaire aux archevêques et aux évêques de la République.

11 mars.

M. Carnot invite les archevêques et évêques de substituer à l'ancienne formule de prières les mots *Domine salvam fac Republicam*. « En s'empressant, dit-il, de proclamer dans ses prières la république que le peuple vient de fonder par l'énergie de sa volonté souveraine, le clergé a senti que l'inauguration du principe républicain ouvrait une ère nouvelle aux sentiments nobles et élevés que Dieu a mis au cœur de l'homme, et que la religion a mission de développer. »

Cette circulaire se termine ainsi :

Dans cette reconstitution des droits et des intérêts de tous, le clergé, aux differents degrés de la hiérarchie, a dû comprendre que les droits et les intérêts de la religion, comme ceux de ses ministres, seraient protégés par les institutions, comme ils l'ont été par le respect du peuple dans les glorieuses journées. Ce ne sera pas cet appui vacillant et incertain que les princes ont souvent prêté à la religion, dans l'espoir de l'associer aux mauvais desseins de leur politique : le clergé trouvera une protection plus solide et plus durable dans la conformité de ses sentiments avec ceux du peuple.

Que les ministres de la religion aient donc foi dans la République; qu'ils tournent les yeux avec confiance vers l'assemblée nationale, appelée par les suffrages du peuple à régler les destinées du pays. De cette assemblée découleront, comme d'une source féconde, pour les diverses conditions de la société, toutes les libertés qui sont de l'essence du gouvernement républicain.

Aussi, monsieur l'archevêque, — l'évêque, attachez-vous à bien faire apprécier à votre clergé l'importance de la manifestation solennelle à laquelle il va prendre part. Dans de si graves circonstances, la responsabilité est grande pour tout le monde. Ne laissez pas surtout oublier aux prêtres de votre diocèse, que, citoyens par la participation à l'exercice de tous les droits politiques, ils sont les enfants de la grande-famille française, et que, dans les assemblées électorales, sur les bancs de l'assemblée nationale, où la confiance de leurs concitoyens pourrait les appeler, ils n'ont plus qu'un seul intérêt a défendre, celui de la patrie, uninement uni à celui de la religion.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

12 mars.

Deuxième circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement provisoire.

Cette circulaire, complément de celle dont nous louions, à la fin de notre histoire de la semaine, la fermeté et la modération, n'a pas reçu le même accueil que la première. M. Ledru-Rollin indique aux commissaires : 1° quels sont leurs pouvoirs; 2° quels doivent être leurs rapports avec les chefs militaires, la magistrature, la garde nationale; 3° ce qu'ils doivent faire pour les élections. Elle peut se résumer ainsi : « Vos pouvoirs sont illimités : agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. » Nous n'en citons que le dernier paragraphe relatif aux élections :

« Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. *L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider.* Provoquez sur tous les points de votre département la reunion de comites électoraux; *examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-la seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine*, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la révolution. »

Le 8 mars, M. Ledru-Rollin avait adressé aux maires une circulaire qui avait réuni, au contraire, l'assentiment universel; elle commençait en ces termes :

Le gouvernement nouveau impose à tous les citoyens un grand et facile devoir, celui de s'unir dans une pensée commune de patriotisme et de fraternité, de travailler franchement à la constitution d'un état social qui garantisse à tous et à chacun le bonheur, la sécurité, le libre exercice de ses facultés naturelles.

La République est de toutes les organisations politiques celle qui se prête le mieux à la realisation complète et pacifique de cet avenir. Elle est le gouvernement du peuple par le peuple, la nation faisant elle-même ses affaires, choisissant pour les mettre à sa tête les hommes les plus éclairés, les plus fermes, les plus vertueux.

Elle se terminait ainsi :

Il ne peut y avoir de chefs que ceux qui sont dignes de commander. Le peuple les connaît; c'est à lui de les choisir.

Appeler tous les habitants d'une même patrie à nommer leurs magistrats; imposer a ceux-ci l'obligation d'être justes et moderés et de s'occuper sans relâche du sort du peuple; faire circuler l'argent dans les campagnes au moyen de bonnes lois de credit; associer les travailleurs aux bénefices des capitalistes; apprendre à tous les hommes qu'ils sont frères, les initier tous au bienfait de l'éducation; amener entre eux une répartition de richesses proportionnée à l'intelligence et à l'activité; assurer à tous le travail et le bien-être, voilà la République. Quel est celui d'entre nous qui ne sera pas fier d'appartenir à une nation assez forte, assez éclairée pour choisir cette forme de gouvernement?

Pénétrez-vous de ces vérites, citoyen maire; expliquez-les à vos administrés. Dites-leur bien que la République ne persécute personne : elle honore tous les cultes, elle respecte les opinions, elle augmente la prospérité et garantit la liberté de chacun. Elle n'est impitoyable que vis-à-vis des fripons et des égoïstes. Mais qui l'en accusera? Leur règne a été assez long; il est temps que celui des honnêtes gens commence et s'affermisse.

Le gouvernement compte sur votre concours; c'est avec l'aide des hommes de cœur qu'il s'établira solidement. Quand il sera bien compris, il aura tout le monde pour lui, car il n'a d'autre intérêt que le bonheur de tous.

Salut et fraternité.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Rapport fait au gouvernement sur la situation financière de la République, par le ministre des finances.

9 mars.

Ce rapport, trop long pour être publié en entier dans nos colonnes, révèle au pays la vérité sur l'état réel de ses finances. Cette vérité, le gouvernement l'a dit tout entière, sans haine, sans crainte, mais aussi sans ménagement.

M. Garnier-Pagès passe donc successivement en revue la dette publique, les budgets, les travaux publics, la dette flottante, l'amortissement, les bons du trésor, les caisses d'épargne, puis il examine les divers moyens qu'il peut employer pour diminuer les dépenses et augmenter les recettes; il propose de réduire le nombre des emplois, d'aliéner les diamants de la couronne, de convertir en monnaie l'argenterie et les lingots provenant des châteaux royaux, d'aliéner le tout ou partie des biens de l'ancienne liste civile, de vendre pour 100 millions de bois de l'Etat et d'émettre un emprunt de 100 millions. (Voir, parmi les mesures du gouvernement provisoire, les décrets rendus sur ce rapport).

Le rapport de M. Garnier-Pagès se résume ainsi :

Les perspectives actuelles du trésor sont rassurantes. Grâce aux mesures qui ont été ou qui vont être prescrites, la situation prochaine sera bonne. Dans ce premier moment d'inquietudes qui succède toujours aux grandes commotions politiques, les demandes d'argent ont afflué. Les caisses d'épargne surtout ont reçu de nombreuses demandes de remboursement; mais déjà cette panique se calme.

Tout le monde comprend que la fortune de la France est aujourd'hui ce qu'elle était hier, et l'on aperçoit dans un prochain avenir les améliorations qui doivent nécessairement résulter des nouvelles institutions que le pays s'est données. D'ailleurs, le zèle des citoyens se montre supérieur à toutes les difficultés. Les versements anticipés qui s'exécutent dans tous les bureaux de perception nous donnent l'assurance de pourvoir facilement désormais, non-seulement aux services ordinaires, mais encore aux nécessités de l'imprévu.

Quant à la situation générale de la République sous le rapport financier, j'estime qu'elle n'a plus rien d'effrayant. La dette nationale, déduction faite des rentes qui appartiennent à l'amortissement, s'élève à. 5,200,000,000

Si l'on demande ce qu'a produit cette masse de capitaux, l'esprit s'arrête déconcerté devant l'énorme disproportion des moyens avec les résultats. Mais si l'on regarde le pays lui-même, l'aspect de ce qu'il peut rassure.

La dette anglaise s'élève à 20 milliards. Elle repose sur l'assujettissement industriel et commercial de l'univers. Base variable et fragile!

La nôtre n'est que de 5 milliards, et elle a pour base toute

la propriété publique et particulière de la France, base inébranlable et chaque jour plus forte!

Encore quelques années d'un gouvernement républicain, d'une administration loyale, prudente et ferme, et le crédit de la France n'aura pas d'égal.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Circulaire adressée aux associations agricoles de la République.

11 mars.

La nouvelle ère qui vient de s'ouvrir doit être celle du progrès véritable et de toutes les améliorations. L'agriculture préoccupe au plus haut point le gouvernement de la République, et sera l'objet incessant de ses pensées et de ses efforts; mais, dans la voie féconde du perfectionnement, il ne peut marcher seul, et il réclame le concours de toutes les intelligences et de tous les amis de la France. Il espère surtout beaucoup du dévouement et du savoir des sociétés et des comices agricoles, qui déjà en ont donné des preuves multipliées, et, sous peu, de nombreux sujets seront soumis à leurs discussions.

En attendant, je viens, sur un point qui me paraît avoir une importance tout actuelle et très-grande, m'adresser au patriotisme et au zèle éclairé de l'association que vous dirigez, en vous priant d'en réunir les membres le plus promptement possible, et de les inviter à délibérer sur les meilleurs moyens de combiner, ainsi qu'il se fait déjà dans certaines régions, les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière. La première, dans la plupart des contrées, laisse pendant un temps plus ou moins long les bras inoccupés, et, par la combinaison que j'indique ci-dessus, cet état fâcheux cesserait : l'ouvrier agricole verrait ainsi sa situation s'améliorer; beaucoup d'industries se déplaceraient, passeraient des villes au milieu des campagnes, et le consommateur en recevrait des produits moins chers.

Circulaire aux préfets des départements

12 mars.

Monsieur le préfet, s'occuper des travailleurs et des grands intérêts du pays, tels ont été la première pensée et le premier devoir du gouvernement provisoire de la République. Des ateliers nationaux s'organisent dans les villes; mais les prés ne sont pas l'objet de la sollicitude exclusive du gouvernement. Parmi les travailleurs, ceux des campagnes, parmi les grands intérêts du pays, l'agriculture, occupent une large place. Il faut que la production rurale reçoive, des travaux qui s'exécutent ou vont s'exécuter, le plus grand développement possible. Je vous invite, en conséquence, à me faire connaître immédiatement :

1° S'il existe dans votre département des marais, terres vaines et vagues, landes, bruyères, dunes et relais de mer d'une certaine étendue, qui puissent être utilement soumis à des travaux de dessèchement, de mise en culture ou de reboisement;

2° Leur désignation et les communes et cantons dans le périmètre desquels ils sont situés;

3° Quelle est l'étendue approximative de chacun de ces terrains;

4° S'ils appartiennent à l'Etat, aux communes, à des établissements publics ou à des particuliers;

5° Leur situation à proximité ou à distance des centres de population.

Je vous fais observer qu'il ne s'agit point ici d'un travail de statistique; ce ne sont point des chiffres rigoureux, mais de simples renseignements que je réclame, sans autre délai que celui qu'exigent l'exactitude et une certaine précision.

L'armée.

Avons-nous une armée, ou n'en avons-nous pas?

Si nous n'en avons pas, s'il est convenu que la patrie se défendra toute seule en cas d'agression étrangère, chance peu probable du reste, il est urgent de licencier les régiments, de les rendre à l'agriculture qui manque de bras, pour le moins autant que l'artisan manque d'ouvrage, et de faire l'économie des trois ou quatre cent millions que coûte le budget de la guerre.

Si nous en avons une, il ne serait pas mal d'en tirer un parti quelconque, et, en attendant qu'on l'emploie pour la défense des frontières, qui ne sont nullement menacées, de lui faire garder nos villes.

La garde nationale est harassée, et ne peut, à elle toute seule, tenir lieu de gendarmerie, de garnison et de police.

Mais l'armée est, dit-on, suspecte. Est-ce parce qu'elle a sympathisé avec les insurgés et retourné la crosse de ses fusils au lieu de s'en servir contre le peuple? Est-ce parce que, depuis le dernier soldat jusqu'au chef du maréchalat, elle a fait acte d'adhésion à la république nouvelle?

La population, par l'organe d'un club, a protesté, assure-t-on, contre l'introduction dans Paris de plusieurs régiments que voulait y amener le gouvernement provisoire.

D'abord un club n'est pas la population.

Mais, ce vœu fût-il général, que signifient de telles alarmes?

L'événement vient de prouver assez victorieusement, je crois, que l'armée est complétement impuissante contre l'expression de la volonté nationale; qu'elle n'entreprend même pas d'y résister, et qu'elle accepte sans difficulté, non-seulement les réformes, mais les révolutions, dont elle prend aussi sa part.

Quelle est donc votre crainte, à vous, qui repoussez la coopération de l'armée? J'en cherche le mobile, et ne le trouve pas.

Car si, en vertu du dogme à jamais consacré de la souveraineté populaire, il vous plaisait de faire une révolution nouvelle, ce serait sans doute au nom du peuple, avec son plein assentiment, et, en ce cas, l'armée qui est peuple serait pour vous et avec vous.

Ainsi, point de collision, point de guerre civile possible.

Si cependant il arrivait que l'armée se déclarât contre vous, qu'en faudrait-il conclure? sinon que vous n'êtes ni le vœu populaire, ni unanimité, ni majorité même, et que vous êtes tout simplement—je ne dis pas fauteurs intéressés de troubles—j'aime à croire qu'il n'en est plus—mais mécontents de ce qui existe, à votre point de vue individuel, sans racines dans le pays, trompant la nation ou vous trompant vous-mêmes.

Si vous ne réussissez pas en pareil cas, à qui la faute? Si l'armée vous repousse et maintient le pouvoir que le pays veut conserver, sera-ce équitable ou injuste?

Je ne comprends donc pas l'allure embarrassée du gouvernement provisoire qui, répondant au club, dénie l'intention de faire venir des régiments, puis subsidiairement annonce que s'il en mande, ce sera un fort petit nombre; qu'il ne veut point heurter la population, etc., etc.

Le gouvernement provisoire représente, jusqu'à présent, la majorité, ce nous semble. Il a besoin de troupes, et la minorité n'en veut pas. Voilà un symptôme assez clair pour que l'hésitation ne soit ni légitime, ni possible. Ce qu'on appelle prudence est ici imprudence. Introduire peu à peu des troupes dans la ville au lieu de les y faire entrer ouvertement, en nombre utile, c'est s'exposer un jour à se voir reprocher, comme une surprise et une sorte de complot anti-libéral, un acte de très-nécessaire et très-légale autorité.

Si le gouvernement veut affermir chez nous l'opinion de son courage, il faut absolument qu'il pratique du moins le courage de son opinion.

F. M.

Les Llanos.

LES CHEVAUX SAUVAGES.

Sur le plateau moyen de l'Amérique septentrionale, entre les frontières des Etats-Unis et les provinces peuplées de la république mexicaine d'une part, et de l'autre entre les deux chaînes latérales des Cordillières, s'étendent les Etats du Nouveau Mexique, de Chihuahua et du nouveau Léon. Ces contrées, que parcourent à l'heure qu'il est les armées de l'Union, n'offrent ni dans leur climat, ni dans la configuration de leur sol, rien qui rappelle les contrées méridionales du Mexique. A l'exception de quelques vallées arrosables où les populations se sont agglomérées et qui toutes courent du nord au sud ou du sud au nord vers les deux rives du *Rio-Grande*, tout le reste de ce pays n'est qu'un vaste désert où l'on trouve à peine, au bout de plusieurs journées de marche, quelque habitation isolée. Un ciel nuageux, une atmosphère humide enveloppent, la plus grande partie de l'année, ces immenses solitudes; l'horizon s'en élargit peu, et il est rare que l'œil puisse parcourir d'un seul regard, dans toute son étendue, la partie visible de ce vaste cercle de terres incultes auxquelles on a donné le nom de *Llanos* ou plaines. C'est un prolongement de ce que les Américains ont, avec plus de raison, appelé prairies.

Si l'aspect général de cette partie du continent est en effet celui d'une plaine, si les chaînes de montagnes ne s'y montrent point, il ne faut pas en conclure, comme on pourrait le faire en prenant à la lettre le mot *llanos*, que les accidents de terrain y soient inconnus. C'est au contraire un vaste système de côteaux parallèles comme des sillons tracés par une même charrue; les torrents qui s'écoulent vers les grands cours d'eau, en labourant les terres, ont produit les effets du soc. Le voyageur monte et descend de ravin en colline et de colline en ravin, sans jamais prévoir l'instant où il foulera un sol horizontal. Les *llanos* sont couverts d'une herbe continuellement rafraîchie par les rosées de la nuit et par les brouillards du matin; toutes ces circonstances font de ces régions le pays le plus propre qui soit au monde à l'élève des bestiaux et à la propagation de la race chevaline. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les rares colons des *llanos* ont complétement renoncé à la culture pour se livrer à la production des bêtes à cornes, des chevaux et des mules.

D'ailleurs, les centres de consommation sont si éloignés, les voies de communication si peu nombreuses et les transports si difficiles, que l'agriculture ne présenterait dans ces lieux solitaires que des avantages insignifiants. Chacun sème pour soi-même son petit champ de maïs et de blé, ses fruits et ses légumes; quant aux récoltes destinées à l'échange, on n'en fait que de vivantes, afin qu'elles puissent se transporter, de leur propre pied, sans difficulté et sans dépense, jusque sur les marchés les plus lointains de la république.

Il y a des fermes qui produisent par an jusqu'à soixante mille chevaux. Ce nombre peut paraître exhorbitant; il n'a cependant rien d'exagéré, si l'on considère que la plupart des *haciendas* (et ce ne sont pas les plus étendues) ont jusqu'à deux cents lieues carrées de superficie.

On conçoit que des troupeaux aussi considérables ne peuvent être ni logés dans des écuries, ni parqués dans des enclos. Les bestiaux jouissent dans ce pays de leur pleine et entière liberté; ils vivent partout à l'état sauvage. Cependant ils ne peuvent pas être entièrement abandonnés de la surveillance de l'homme; quelque difficulté qu'il y ait à les atteindre, on est toujours obligé de leur donner ces soins indispensables sans lesquels ils ne prospéreraient point et ne seraient d'aucun rapport. Il a fallu inventer la manière de garder un troupeau immense avec la plus petite dépense, autrement dit avec le plus petit nombre d'hommes possible. Aucun des moyens employés par notre agriculture ne peuvent être mis en usage dans ce pays : la garde des bestiaux diffère autant dans les *llanos* de ce que nous voyons pratiquer en Europe, que les mœurs de ces mêmes animaux en liberté diffèrent des habitudes de notre bétail domestique. L'une et l'autre sont un objet intéressant d'observation.

On a prétendu que les bêtes gagnaient en instinct dans l'esclavage ce qu'elles perdaient en vigueur. Nous avons étudié, dans les deux états, la vie des quadrupèdes que l'homme soumet à ses nécessités et à ses caprices, et nous sommes d'un avis contraire. Le cheval sauvage d'Amérique l'emporte autant en intelligence sur le cheval des peuples civilisés, qu'il le surpasse en beauté, en force et en énergie.

Lorsqu'un propriétaire veut meubler ses prairies, il y lâche un certain nombre d'étalons et un nombre de juments à peu près décuple. Le soir du même jour, le petit troupeau est divisé en autant de groupes ou *manadas* qu'il y a d'étalons sur la propriété. Le partage s'est opéré à l'amiable, sans difficulté, sans combat, avec un esprit d'impartialité et de justice dont les hommes eux-mêmes sont incapables. Chaque poulinière a suivi l'étalon de son choix, sans que les autres y aient trouvé à redire. En outre, chaque étalon a choisi sa *querencia*, ou son pâturage, d'où il ne s'écartera plus qu'accidentellement, s'il en est chassé par quelque péril, par exemple, par la poursuite des loups ou par celle des hommes. Le partage des juments est aussi définitif que celui des terres : si l'une des poulinières d'une *manada* s'ennuie auprès de son chef et essaie de s'introduire frauduleusement dans la manada voisine, au lieu d'être flatté de cette préférence, le nouveau seigneur qu'elle a voulu se donner s'empresse de la faire sortir du groupe à coups de dents et à coups de pieds. Il la ramène ainsi en hennissant jusqu'aux limites de ses domaines; on dirait qu'il cherche à avertir son voisin de la tentative de l'infidèle. Celui ci accourt de son côté à la rencontre de sa capricieuse compagne, et la force par les mêmes moyens à rentrer dans le troupeau qu'elle voulait fuir.

Une des juments vient-elle à se blesser, l'étalon la contemple avec inquiétude, couchée dans les hautes herbes; il lèche ses plaies, il mordille ses membres, il semble chercher, comme un chirurgien attentif, à découvrir par le contact l'organe lésé. La malade le guide, en léchant ou mordillant à son tour le membre du cheval qui correspond à celui où elle ressent de la douleur. Si des insectes parasites se sont attachés à son garrot, elle mord le garrot de son seigneur et maître; celui-ci sait aussitôt sur quelle partie du corps de sa compagne doivent porter ses tendres soins. Tout le temps qu'une poulinière est souffrante et hors d'état de marcher, l'étalon retient autour d'elle la manada soumise; personne n'a le droit de s'écarter, sous peine de ruades et de morsures. Quand ses femelles se disputent ou se battent entre elles, il a mis en un instant le holà; il faut que la paix règne sans nuage dans le groupe : la sévérité éprouvée du chef ramène à l'ordre les récalcitrantes.

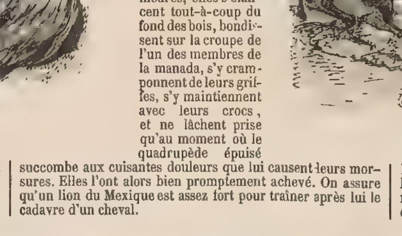
Mais c'est à l'époque où les juments mettent bas que le mâle déploie toute sa prévoyance et tout son instinct. Il sait à propos choisir les meilleurs herbages, les lieux les plus à portée des eaux, pour que les poulins et leurs mères soient exposés à moins de fatigues. Il a pour les petits les soins les plus délicats; il les lèche, les caresse, leur parle en hennissant de sa voix la plus douce; il les aide à se soulever en secondant leurs efforts; il joue avec eux dès qu'ils sont en état de se soutenir. Dans les ébats que prend le troupeau sur les prairies, il a toujours égard à la faiblesse des poulins. Restent-ils en arrière, il partage toutes les inquiétudes des mères; il s'arrête pour les appeler, et court souvent à la recherche des étourdis qui se sont trompés de chemin et risquent de se mêler à la manada voisine, s'exposant imprudemment aux rebuffades d'une famille étrangère. Jusqu'à ce que les petits aient deux ans, il ne cesse d'être pour eux un véritable père.

La discipline n'est pas aussi sévère pour les jeunes juments que pour les vieilles poulinières du premier choix. Souvent quelques-unes d'entre elles, charmées par la mâle beauté du chef d'une tribu du voisinage, quittent le groupe où elles sont nées pour se mêler au sien. La réussite de leur escapade dépend de la première entrevue. Si l'étalon les reçoit avec bonté, les flatte, les caresse, elles peuvent espérer qu'il les gardera avec lui; s'il les repousse avec colère, elles n'ont qu'à s'enfuir, il ne reviendra jamais sur ses préventions Mais un étalon ne s'empare pas impunément de la fille d'une manada étrangère. A peine son père s'aperçoit-il de son abscence, qu'il la redemande à tous les échos d'alentour; il parcourt les pâturages, inspecte les différents troupeaux, et découvre bientôt l'infidèle. Il faut alors qu'il y ait combat; il faut que la force décide de quel côté est le droit.

C'est un des plus beaux spectacles des plaines que la lutte de deux de ces quadrupèdes indomptés que n'ont jamais déshonorés ni le frein, ni la selle. Du plus loin qu'ils s'aperçoivent, ils se menacent, courent l'un sur l'autre, laissant derrière eux toute leur manada attentive qui contemple immobile les diverses péripéties du drame. Les nazeaux ouverts, la tête haute, la crinière au vent, les deux adversaires nagent d'un trot allongé à travers les herbes de la prairie. A moitié chemin ils se joignent: debout aussitôt sur leurs jarrets, ils cherchent à s'atteindre mutuellement du tranchant de leurs sabots; leurs bras se plient et se détendent avec la souplesse des ressorts d'acier. Chacun s'efforce de saisir son ennemi de ses dents. Avec une fureur égale, avec une égale adresse ils s'attaquent et s'évitent, feignent et frappent, se relèvent ou s'abaissent; l'écume et le sang jaillissent, leur robe luisante est souillée de sueur, la terre retentit sous le trépignement de leurs cornes ensanglantées. Tout à coup, le plus adroit ou le plus fort mord l'autre à l'encolure, ses deux mâchoires de fer s'enfoncent profondément sous la crinière: celui-ci se débat, secoue avec fureur sa tête orgueilleuse, recourbe comme un serpent son cou flexible, et rend au poitrail la morsure qu'il reçoit au garrot. Les deux jouteurs se trouvent alors côte à côte, tous leurs membres sont en action; c'est un épouvantable cliquetis de sabots qui se rencontrent, de dents qui s'entrechoquent. A qui sera la défaite? à qui sera le triomphe? L'inquiétude et l'horreur se peignent dans les yeux des cavales haletantes, des hennissements d'effroi se font entendre; les combattants y puisent un nouveau courage; ils redoublent d'efforts, mais leurs forces s'épuisent: l'un des deux plie les genoux, se redresse, plie encore, et tombe tout à fait, laissant la victoire à son rival. Tout est fini : le vaincu se relève et prend la fuite au galop, entraînant avec lui ses compagnes émues. Le vainqueur rejoint majestueusement sa manada, et reste en possession de la jument qui a causé la lutte. Quelque chose qu'il arrive désormais, jamais les deux étalons ne recommenceront la que

relle. Ils connaissent leurs forces et ne les mesureront plus.

Le plus grand danger qui menace les chevaux dans les plaines viennent des loups et de cette espèce de chiens sauvages qu'on appelle *coyote* au Mexique. La dépopulation est telle dans ces régions, que ces bêtes fauves s'y multiplient avec une abondance extraordinaire. Elles parcourent en hiver le pays par bandes de deux à trois cents, cherchant à investir les manadas. Mais celles-ci déploient pour se défendre autant d'intrépidité et d'intelligence que les autres en mettent à les attaquer. En un clin d'œil toutes les femelles sont rangées en cercle, la tête vers le centre où se sont réfugiés les poulains, les pieds à l'ennemi, prêtes à l'accabler de ruades, s'il s'aventure un peu trop près. Le vaillant étalon reste hors du cercle, parcourant incessamment la circonférence pour soutenir les endroits faibles ou porter secours aux points menacés. C'est lui qui est le plus exposé de la bande; c'est sur lui que portent aussi tous les efforts des bêtes fauves. Toutefois il est lui-même si près du cercle que les juments peuvent facilement venir à son aide, de leurs ruades. Il est rare que les loups aient le dessus dans ces luttes; il faut qu'ils soient en très-grand nombre pour réussir à enfoncer un de ces bataillons; aussi ont-ils soin d'attaquer autant que possible des chevaux isolés. Couchés sur la lisière de ces taillis de mimosas qui couvrent çà et là les plaines de leurs broussailles épineuses, ils attendent le moment où le troupeau, sans défiance, s'est dispersé dans la prairie ou endormi pour la sieste. Alors, afin de l'empêcher de se réunir, ils se divisent en autant de groupes de trois qu'il y a de chevaux dans la manada; puis, rampant dans l'herbe comme des serpents, ils s'approchent de leur proie, et lui apparaissent sans lui laisser le temps d'aller chercher le secours des autres. Un loup fait tête au cheval, deux autres s'attachent à ses flancs. Celui qui attaque de front fait mine de s'élancer sur le cheval : aussitôt le quadrupède se cabre et se met sur la défensive; mais, en cet instant, les deux autres assaillants se jettent sur ses jarrets et s'efforcent de les déchirer à belles dents. Le cheval alors s'appuie sur ses mains pour lancer des ruades à ses lâches ennemis; le loup de devant recommence ses feintes, et ainsi de suite jusqu'à ce que le noble animal tombe les jarrets brisés, n'offrant qu'une proie sans défense à ses impitoyables adversaires.



Combat de chevaux sauvages.



Cheval isolé attaqué par des loups.

Dans certaines parties des *llanos*, les manadas ont encore d'autres ennemis : aux pieds des deux chaînes latérales des Cordilières, lorsque l'hiver a couvert de neige les sommets glacés des montagnes, les énormes ours noirs qui les habitent, ne trouvant plus de nourriture dans leurs forêts, descendent vers les plaines, et dévorent tout ce qui se rencontre sur leur passage. Les jeunes poulains ne sont que trop souvent leurs victimes. Du côté de Durango, sur la limite méridionale des prairies, certaines forêts qui bordent les pâturages sont encore peuplées de lions et de jaguars. Ces bêtes féroces sont très-friandes de la chair des chevaux. Quand des troupeaux imprudents se hasardent trop près de leurs demeures, elles s'élancent tout-à-coup du fond des bois, bondissent sur la croupe de l'un des membres de la manada, s'y cramponnent de leurs griffes, s'y maintiennent avec leurs crocs, et ne lâchent prise qu'au moment où le quadrupède épuisé succombe aux cuisantes douleurs que lui causent leurs morsures. Elles l'ont alors bien promptement achevé. On assure qu'un lion du Mexique est assez fort pour traîner après lui le cadavre d'un cheval.



Attaque d'une manada par un jaguar.

Parmi les manadas il y en a qui deviennent si farouches, que l'homme ne parvient jamais à s'en emparer. Du plus loin qu'elles aperçoivent un être de notre espèce, elles prennent la fuite à travers les plaines et se tiennent toujours hors d'atteinte. Ces troupeaux sont ordinairement composés des plus magnifiques bêtes; on les appelle dans le pays *manadas alzadas*; le mot *alzado* correspond à celui de *marron*, si usité dans nos colonnes. Elles finissent, de frayeur en frayeur, de refuge en refuge, par gagner ordinairement les montagnes ou les forêts. Là elles n'échappent à toutes les tentatives de l'homme que pour tomber plus sûrement sous la dent des animaux. Cependant la rapidité des chevaux alzados est telle, que les bêtes sauvages sont obligées de ruser pour parvenir à s'emparer d'eux. Ce n'est qu'à force de piéges et d'embûches qu'elles en font leur proie. L'instinct que le jaguar déploie dans cette chasse est trop remarquable pour qu'on puisse la passer sous silence.

Lorsqu'il aperçoit dans les clairières de ses forêts une bande de chevaux alzados, il se garde bien d'éveiller leur méfiance, en se livrant à une poursuite inutile. Mais, se glissant avec précaution à travers les lianes et les taillis, il décrit autour du troupeau une vaste circonférence, ayant soin de commencer sa tournée par le côté sous le vent, de peur de donner l'éveil à son gibier. Avant d'avoir fermé tout à fait son cercle, il s'arrête, en sorte qu'il reste un intervalle d'à peu près vingt mètres entre son point de départ et son point d'arrivée, sur lequel ses traces n'ont point été marquées. Alors il pousse un rugissement : soudain, le troupeau, épouvanté par ce terrible avertissement, prend la fuite dans toutes les directions. Mais les infortunés quadrupèdes sont partout repoussés par l'odeur qu'a laissée autour d'eux le passage récent de leur ennemi; partout, en arrivant à la circonférence, ils croient sentir le voisinage du tigre, et rebroussent chemin avec une terreur croissante. Pendant ce temps, le jaguar a choisi son arbre; il attend auprès de l'espace sur lequel il n'a point imprimé sa piste qu'un fatal instinct lui ramène sa proie. A force de tourner dans le cercle, de courir et de s'arrêter, de s'élancer et de revenir, la manada flaire enfin le seul endroit resté libre, la dangereuse issue du piége. Elle se croit sauvée, bondit, pleine d'espérance dans cette direction. En la voyant déboucher à ses pieds, la bête fauve choisit sa victime, et n'a plus qu'à se laisser tomber sur elle.

Courrier de Paris.

La physionomie de Paris n'a pas sensiblement varié depuis notre dernier bulletin. La population y est toujours en armes; les patrouilles *fixes* et *mobiles* parcourent les rues exclusivement, au défaut d'une armée inutile et absente; les députations de tout genre, jusqu'à celles des brunisseuses et des ouvrières en acier, longent les quais, drapeau en tête, et se



Un club en 1848.

rendent à l'Hôtel-de-Ville, où elles entretiennent de leurs maux, de leurs vœux et de leurs espérances le gouvernement provisoire, qui leur répond de son mieux, tantôt par la voix éloquente de M. Lamartine, tantôt par celle de M. Crémieux ou de M. Armand Marrast, souvent par l'organe de M. Pagnerre, l'infatigable secrétaire-général du gouvernement. Du reste, l'ordre n'est point troublé.

Ce changeant mois de mars, ce mobile ventôse, où le soleil brille un instant pour faire place aussitôt à de sombres nuages, à de diluviennes ondées, offre l'image exacte de tout ce qui agite la tête et le cœur des citoyens. Jamais l'état du ciel et celui des esprits ne furent plus en harmonie. Il



Départ des volontaires qui avaient gardé les Tuileries, depuis le 24 février 1848.

n'est pas un de nous qui, par jour, ne reçoive au moins dix impressions diverses : le matin, inquiet ; à midi, plein d'espoir; à six heures, découragé.

Dans cette oscillation énervante et sans fin, ce qui domine, c'est la peur. Notre nation, qui a le courage militaire, manque du courage civil. On est tout prêt à se faire tuer hors barrière, mais *intrà-muros*, on tremble devant une émeute. La *panique*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, exerce d'horribles ravages. Elle ferme non-seulement les salons, mais les

ateliers, les comptoirs ; elle raréfie le numéraire, elle écrase les valeurs publiques. La Bourse est en désarroi : le *cinq pour cent* n'est pas encore à *six francs trente cinq centimes* comme en 1797, mais il menace d'y arriver sous peu, s'il va toujours ce train dans sa dégringolade russe. On n'entend parler que de sinistres, de suspensions de paiements, de cessations de paiements et de malheurs individuels, présage des malheurs publics. Chacun se demande s'il vivra et comment il vivra le mois prochain. Des esprits exaltés ne voient bientôt en nous qu'une nation de gueux, de furieux et d'affamés, une vaste et effroyable Irlande.

La PEUR, voilà la grande plaie. Oui, la peur a fait tout ce mal ! Et si l'on n'y prend garde, elle introduira dans la réalité ce qui n'est encore que crainte et rêve d'un cerveau malade, Nous courrons donc sus au fantôme, comme doit faire tout homme sensé et résolu, en face d'un spectre menaçant, d'une apparition prétendue surnaturelle, pour lui arracher hardiment son suaire et sa torche lugubre, le faire choir de ses échasses et le décapiter de sa citrouille, où brillent sous un transparent deux chandelles comme deux yeux flamboyants.

Et d'abord, pour avoir si peur de mourir de faim, en quoi sommes-nous moins riches que le mois passé ? La France produit-elle moins de grains et de bestiaux qu'autrefois ? Le numéraire, pour s'enfouir temporairement, est-il perdu ? Pourquoi donc désespérons-nous du salut de la chose publique, du nôtre propre ? Sans doute la situation est ardue, de graves secousses sont à craindre, à prévoir même ; mais, quoi ! est-ce la première fois que ce pays est ébranlé ? La France n'a-t-elle pas subi d'autres épreuves, et bien plus terribles encore, et toujours n'a-t-elle pas résisté à la crise qui semblait devoir l'emporter ? N'en est-elle pas sortie habituellement plus grande, plus florissante que jamais ? Si l'homme que le malheur visite se dégrade en perdant courage, que sera-ce d'un grand pays qui désespère de l'avenir, alors qu'il n'a subi encore d'autre fléau que l'épouvante ?

Mais, me dit-on, tous ces ouvriers qui s'agitent et demandent du travail !... Il n'en faut point médire. Les ouvriers, malgré les incitations de quelques meneurs turbulents, les ouvriers sont admirables. Beaucoup manquent en effet de travail et de pain ; mais ils comprennent, ils sentent, ils savent que la violence, l'émeute et même les décrets ne leur donneront ni l'un, ni l'autre. En pouvez-vous douter, vous qui voyez Paris depuis trois semaines gardé par les seuls citoyens, sans un agent de police, sans un soldat ? Entendez-vous parler de vols ? S'est-il jamais commis moins de crimes, de délits que depuis la suppression des sergents de ville et des gendarmes ?

Mais cela ne peut pas durer ! .. Non, en effet, si la terreur continue d'empirer les choses, de resserrer toutes les bourses, et de tarir toutes les sources d activité et d'industrie.

Mais le pillage ! .. Sans relever ce que ce mot a de calomnieux pour une population qui n'a jamais donné à personne le droit ni le prétexte d'incriminer sa probité, je relève seulement l'absurdité de la crainte par celle de la chose même. L'homme du peuple sait bien qu'en pillant les maisons, si pareille pensée venait à son esprit, ce qui n'est et ne sera pas, il n'y trouverait pas de numéraire, à peine des vivres pour un jour et des objets mobiliers que l'existence même du pillage rendrait aussitôt invendables. Supprimons donc ce cauchemar.

Mais la guerre civile !... Elle n'est pas possible, si une grande masse des citoyens veut l'ordre uni avec la liberté. Une émeute partielle n'est pas la guerre civile, et le bon sens, l'instinct de la propriété auront facilement raison des tentatives insensées de quelques brouillons, s'il s'en trouve.

Mais les CLUBS ! .. Ah ! nous y voici. Eh bien ! parlons donc de ces clubs : aussi bien faut-il que le pays apprenne le plus tôt possible à juger cet épouvantail.

Le mot *club* est un mot anglais qui a plus fait depuis trente ans pour le soutien de la monarchie que toutes les baïonnettes du monde, Quand nous demandions une liberté, le pouvoir nous répondait : *club*, et cela nous fermait la bouche. C'était le *sans dot* d'Harpagon.

J'ouvre le *Spectateur* d'Addisson, mon ancêtre, et j'y trouve sur les clubs un terrible chapitre. C'est l'énumération des formidables cercles qui se partageaient, à l'époque où écrivait ce muet sublime, en 1709, sous la reine Anne, la société britannique : « L'homme, dit-il, est un animal sociable : ce qui le prouve, c'est le penchant que nous montrons tous à entrer dans ces petites assemblées nocturnes désignées sous le nom de *clubs*. Quand une collection d'individus s'accorde sur quelque point particulier, qu'il se trouve exister entre eux une affinité, même triviale, ils s'unissent dans une sorte de fraternité et s'assemblent une ou deux fois la semaine, ne fût-ce que pour le plaisir de rapprocher et de confondre leur humoristique ressemblance. »

Après cette définition de la chose, il passe aux détails et compte les sous-divisions. Il y a *le club des Hommes Gras*, et puis *le club des Squelettes ; le club des Duellistes* et *le club du Silence ; le club de la Vendange, le club du Beef-Steak* et *le club du Pâté de Mouton*. Il y a *le club des Laids, le club des Quatre Sous, le club des Soupirants, le club des Amoureux, le club Hebdomadaire, le club des Gants à Franges*, et enfin le club DES ROIS !... Oui, *des Rois*, ainsi désigné, parce qu'il fallait absolument prendre, pour y entrer, un surnom de roi, et prouver ainsi que l'on était complétement pur de principes républicains et anti-monarchiques

Vous voyez donc que ce mot *club* n'a rien de bien terrifiant ni de démagogique en soi. Il implique simplement l'idée de conciliabule et de *speech*. Les banquets réformistes qu'on eût pu appeler les *clubs du Veau* n'étaient pas autres, j'imagine, et, si le mot n'effrayait pas, la chose est-elle plus terrible ?

En l'état actuel des esprits, les clubs sont un exutoire utile à la société. De petites vagues vous soutiennent, disait dernièrement M. de Lamartine dans son poétique langage ; une grande vague vous renverse. Les clubs sont de petites vagues. Si l'âme du pays n'habite pas en eux, ils n'auront aucune puissance. S'ils sont l'expression du sentiment public, ce ne seront pas les clubs, mais le pays lui-même qui imposera sa volonté et fera la loi au pays.

Les clubs de la Terreur n'ont été souverains que parce qu'ils incarnaient la Terreur qui était pour un temps forcé l'esprit de la révolution. Du jour où le pays fut las de la Terreur, les muscadins chassèrent sans peine, avec leurs petits bâtons courts, les jacobins de leur asile, et donnèrent publiquement la chasse dans les rues à ces arriérés tribuns.

La Terreur n'est plus nécessaire : partant elle n'aura pas lieu. Le bonnet rouge a grandement déteint depuis 93. La République n'a pas d'ennemis, elle n'a que des embarras. Les clubs sont un anachronisme. A l'approche des élections, je m'explique leur existence. Il y a si longtemps d'ailleurs que la démangeaison de pérorer un peu nous travaillait, nous et tous les *non-députés*, qu'il faut bien donner carrière à ce prurit. Mais, comme il s'agit peu aujourd'hui de parler, beaucoup d'agir, je ne donne pas six mois aux clubs pour être. sinon délaissés, au moins fort négligés, et en tout cas aussi peu inquiétants pour la paix publique que l'était le *Jockey-Club*.

A propos, pourriez-vous me dire ce qu'est devenu le *Jockey-Club*, depuis que le faubourg Saint-Germain vend ses selles et abat ses chevaux de race ?

On m'annonce qu'il y a à Paris trente-quatre clubs. Tant mieux ! j'en voudrais cent ; mais nous y arriverons. Un seul serait bien plus à craindre. Les principaux tiennent séance à l'ancien manége Defitte ; dans la salle de l'Assomption ; au Vauxhall, dit aussi Redoute, en face de la Halle aux blés ; dans la salle Montesquieu ; au salon de Mars, rue du Bac ; rue Saint-Lazare, nº 7 ; dans une des salles de la Sorbonne, etc. Ils sont encore mal définis, et réunissent simplement les habitants d'un même quartier : ce sont les *clubs de rues* qui existaient déjà au temps de l'illustre *Spectateur*.

Le plus important est celui des anciens condamnés politiques, présidé par MM. Blanqui et Bernard.

Il y a des clubs d'ouvriers et d'étudiants.

Il y a enfin des clubs de corporations, rassemblées dans un intérêt tout industriel et spécial, telles que, par exemple, le *club des cuisiniers et des pâtissiers* qui se réunissaient dimanche dans la salle Montesquieu, et celui des *garçons de restaurant et de café* qui se sont assemblés pour débattre gravement les intérêts de leur *partie* (*sic*). On ne sait s'il s'agit d'une partie de billard ou d'une partie de dominos.

Dans ces conventicules, même dans ceux qui n'ont point pour habitués ces chauds disciples de Vatel, il se débite beaucoup de français de cuisine. Quant aux idées étranges ou fausses, elles fourmillent ; mais le bon sens public en fait vite justice. L'auditoire est impitoyable, et chasse bien vite de la tribune, sous une grêle de lazzis, ceux qui l'ennuient ou l'amusent trop.

Du reste, l'aspect général de ces clubs est assez paisible, et l'on n'y rencontre ni piques, ni bonnets de la liberté. Les citoyens, assis sur des bancs, y digèrent, chuchottent et s'endorment presque aussi vite qu'au sermon. Ils ne trouvent point là les émouvants spectacles gratis qu'ils espéraient, sur la foi de nos pères et du drame des *Girondins*. Ils sont tout étonnés de bâiller dans un club, et, à tout prendre, la plupart aimeraient bien autant, sinon mieux, retourner au *Chevalier de Maison-Rouge*.

Les exagérations, les scènes de violence et de traîtrise y sont généralement fort mal accueillies. Notre gravure vous dit en action le sort qu'a éprouvé dernièrement un dénonciateur éhonté. Un énergumène ou un fou, qui, ne se bornant pas à la délation, exprimait doucettement que la révolution sentait le plus urgent besoin de couper trois mille cinq cents têtes, a été encore plus maltraité. Un hurra de malédictions a accueilli au premier mot cette grosse infâmie, moins sauvage qu'absurde, et l'orateur, précipité au bas de la tribune, et là, foulé aux pieds, n'a dû de n'être point mis en lambeaux qu'à une prompte et ignominieuse évasion.

L'esprit parisien, qui n'abdique jamais, a tout à la fois châtié et préservé du même sort un autre de ces imbéciles qui, jouant au Saint-Just dans un club des faubourgs, s'écriait : « Citoyens, il nous faut cent mille têtes ! » — C'est un chapelier ! s'est écrié tout aussitôt une voix railleuse, et les pommes cuites ont fait justice d'une misérable parodie et d'un plus misérable acteur.

Tu vois, ami lecteur, que les clubs de l'an de grâce 1848 sont bien loin des Jacobins et même du Vieux Cordelier, et qu'il serait puéril de t'en préoccuper outre mesure. Si jamais ces conciliabules prenaient un caractère inquiétant, ce que je suis fort loin de croire, il suffirait, pour les réduire à leur véritable valeur, de les astreindre à la publicité et de leur envoyer des sténographes, ce à quoi ils ne sauraient se refuser, car la pleine liberté des assemblées publiques implique la défense des réunions secrètes. Si de ce cliquetis sortaient quelques vérités bonnes à dire, la nation entière en ferait son profit ; et quant au flot d'absurdités où surnageraient ces rares paillettes du Pactole, le fleuve de l'oubli le recevrait bientôt, poussé par le mépris et l'indifférence publique.

Après la peur de la famine, des ouvriers, de la guerre civile, du pillage, des clubs, est-ce tout ? — Non, la peur est de sa nature universelle : elle grossit, envenime et dénature tout. Entre autres bruits menaçants, on avait répandu celui-ci : que les hommes armés, en possession des Tuileries depuis le 24 février, y pillaient tout et refusaient obstinément d'évacuer le château.

Rien de tout cela n'était vrai. Quelques dégâts partiels ont seuls été commis dans la première chaleur de l'invasion ; ensuite les hommes, préposés de leur plein gré à la garde de l'édifice et des richesses qu'il renferme, ont soigneusement veillé sur ce dépôt précieux. Puis, quand l'heure est venue de leur substituer une garde régulière, ils ont déclaré seulement qu'ils n'entendaient point être expulsés du château comme une bande de malfaiteurs, mais en sortir comme une garnison fidèle, à l'heure où les différents postes de la place sont relevés.

Ils ont émis aussi la prétention de ne pas être fouillés comme des larrons. De telles exigences, il en faut convenir, n'avaient rien d'exagéré. Aussi l'état-major n'a-t-il pas cru devoir les repousser. En conséquence, et après les pourparlers entamés avec eux depuis la veille, lesquels avaient donné lieu non-seulement dans le quartier, mais dans la ville tout entière, à des rumeurs aussi alarmantes que fausses, le palais a été évacué le 7 mars par tous les combattants qui l'occupaient depuis la chute de la monarchie.

Rangés en bataille dans la cour, ils ont été passés en revue par M. le général Courtais et le commandant militaire du château, M. Saint-Amand. M. Courtais les a harangués. Précédés d'un tambour et un drapeau en tête, ils se sont éloignés ensuite, se dirigeant du côté de l'Hôtel-de-Ville. Tous les postes rendus par eux ont été trouvés en bon ordre. M. Saint-Amand les a accompagnés jusqu'à la porte, où tous ont défilé devant une foule immense. L'accès du jardin a été aussitôt rendu aux promeneurs, mais avec consigne sévère, défendant au public l'entrée du palais.

Plusieurs de ces citoyens ont fait d'eux-mêmes la remise de valeurs importantes trouvées par eux dans les appartements des Tuileries. Ils ont refusé, pour la plupart, les récompenses ou les secours qu'on leur offrait. Quelques-uns d'entre eux ont cru devoir protester énergiquement, par une lettre insérée aux journaux, contre les calomnies dont ils avaient été l'objet. C'était leur droit, peut-être même leur devoir. Mais la meilleure protestation contre ces bruits odieux ou ridicules se trouve, à notre sens, dans un état contenant le détail de la profession, de la situation personnelle de ces *pillards avides*, et des demandes faites par eux lors de l'évacuation du poste. Quelques-uns sont pères de famille ; la plupart n'ont aucune ressource. Les uns, pour récompense, demandent du travail ; quelques-uns, dénués de tout, des vêtements, ou à faire partie de la garde mobile ; les autres ne demandent rien.

Nous avouons franchement n'avoir pas assisté au bal de *l'Union*, qui a eu lieu samedi dans ce féerique Jardin d'Hiver que nous vous décrivions naguère, en ces temps de lys, sinon de roses, où florissait la monarchie. C'était peut-être notre devoir, et nous l'eussions accompli si d'autres devoirs plus pressants et plus graves ne nous eussent forcément retenu en des lieux moins chorégraphiques. Une personne en qui nous avons pleine foi nous a dit que c'était fort beau. — Une personne en qui nous avons toute confiance nous a dit que c'était fort triste. Laquelle de ces deux autorités respectables devons-nous croire ? — Ni l'une ni l'autre, si elles veulent bien le trouver bon. La nuance légère qui se fait remarquer entre leurs versions provient évidemment de ce que la première n'avait pas vu le bal splendide des artistes donné dans ce même Jardin d'Hiver, et qu'au contraire la seconde y avait assisté comme nous. Au temps où nous vivons, et veillons, et craignons, on ne pouvait sans déraison espérer six mille personnes massées dans une salle de bal. Deux ou trois mille, en temps de cauchemar chronique, c'était déjà un joli chiffre. Il faut louer, au reste, les jambes et le cœur des citoyens dévoués qui souscrivent et dansent en de pareilles conjonctures. C'est un exemple à proposer et à imiter, si l'on peut. Malheureusement la joie ne se commande pas, bien que l'on ait eu de tout temps des fêtes et des joies de commande. Nous ne sommes pas de ceux qui disent : « Dansez, chantez, amusez-vous ! » à ceux-là qui portent le deuil de leur passé, de leur espoir. Mais nous dirons à tous : « Soyez calmes, sérieux, prudents et confiants ; bannissez de vaines terreurs, des alarmes rétrospectives ; nous ne vous demandons ni d'être gais par ordre, comme chez le sultan Schahabaham, ni de vous divertir par décret et au nom de la sécurité publique. Trop heureux ceux que la jeunesse, l'insouciance, la folle humeur retiennent fidèles au plaisir ! Mais soyez généreux, soyez intelligents ! Gardez-vous d'enfouir votre argent et vous-mêmes ; ne vous retranchez pas un peu de superflu, car c'est là le plus sûr moyen de conserver le nécessaire. » — Nous espérons vous le prouver.

Avons-nous réussi à expulser ce noir et bas fantôme de la *peur*, s'il s'est glissé dans vos esprits ? L'avons-nous fait toucher au doigt, ou plutôt s'est-il évanoui, et chacun de vous a-t-il pu juger de son inanité ? Nous en avons l'ardent désir. Si ce point a été gagné, dans un prochain Courrier nous vous signalerons inconséquence, la faute, les dangers, la faiblesse de ce que nous appellerons *la conspiration des écus* et *l'émigration au dedans*.

LE SPECTATEUR.

Le Misogyne.

CONTE. — Voir tome X, pages 263, 278, 294, 310, 326, 362, 378, 394, 406 ; et tome IX, page 6 et 22.

Mulier diversa.....

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXV (suite).

Madame Adrienne, ou mieux, appelons-la Diane, tendait la main comme elle le disait. Fabrice voulut l'approcher de ses lèvres, mais on lui demandait un gage d'amitié, un serrement de main, rien de plus. — Quelle douce cordialité alors dans les regards et dans les paroles de Diane ! Quels beaux projets elle fondait sur cette amitié à peine naissante ! Comme elle semblait heureuse d'avoir enrichi son cœur de ce trésor !

Cependant Fabrice avait l'air quelque peu distrait, et, malgré lui, il opposait de la froideur à ce feu d'amitié. Je ne sais quel mouvement de secret dépit l'agitait. L'avantage dont il se sentait sûr lorsqu'il entra chez Éric, il l'avait à peine gardé quelques instants, et tout de suite, Diane, se substituant à Éric, si bien battu, avait décidé la partie en sa faveur. Fabrice s'était promis d'exercer une petite vengeance ; mais comment se venger, même doucement, de celle qui vous a joué par inclination d'amitié, et qui finit le jeu en vous tendant la

main, de telle sorte que vous ne puissiez plus rien que lui rendre grâce!

Puis cette amitié toujours mise en avant, cette amitié qui est le prix d'un renoncement sincère à l'amour!... Fabrice trouvait, en vérité, qu'on se hâtait un peu de le prendre au mot. Seul, de tous les hommes, à ce qu'il paraît, seul il remplit ces conditions d'insensibilité amoureuse que l'on exigeait; seul il est jugé digne de cette fonction d'ami, si dangereuse toujours auprès d'une femme jeune et jolie, mais que l'on croit sans dangers pour lui. Cette préférence est-elle donc toute flatteuse? On craignait chez les autres amis de rencontrer un amant déguisé; chez lui, on n'a pas semblable crainte. Ainsi, c'était l'ami qu'on cherchait, rien que l'ami; c'était l'ami qu'on éprouvait par ces déguisements, l'ami qu'on entretenait si doucement des choses de l'âme sous les ombrages obscurs pendant la fête, et c'était à l'ami que s'adressait ce regard si doux, surpris dans les yeux de Diane lorsqu'on quitta le pavillon d'Odoacre?... Hélas!...

Fabrice se leva pour sortir.

« Que répondrai-je au seigneur Odoacre? » demanda-t-il.

Diane se mit à sourire.

« Mauvais ami que celui-là! dit-elle. Il nous faut un épilogue à notre petite comédie; c'est lui qui nous le fournira pour sa punition.

XXVI.

VACATION D'UN DOULOUREUX EMPLOI.

Après avoir un peu délibéré, voici le plan qu'on adopta. Le seigneur poëte ne se trouvait-il pas dans un état d'intempérance très-prononcé lorsqu'il ouvrit son cœur à Fabrice? Eh bien! comme la mémoire des buveurs est courte, il fallait laisser Odoacre à l'indécision de ses souvenirs, s'il se souvenait de quelque chose encore après douze heures d'un sommeil profond. On ne lui parlerait de rien : Éric serait toujours Éric; Fabrice affecterait la crédulité la plus robuste, jouerait un rôle d'aveugle; l'on enferrerait ainsi ce pauvre poëte dans sa discrétion, et peut-être arriverait-on jusqu'à le convaincre lui-même de l'existence d'Éric. Du moins, Diane resterait à l'abri de ses obsessions amoureuses; puisqu'elle ne voulait voir Odoacre qu'en présence de Fabrice, le poëte ne pourrait rien dire de sa flamme qu'au risque de trahir le prétendu secret d'Éric, ce qu'il n'oserait jamais étant à jeun. Tout se réduisait donc à le tenir dans les limites de la sobriété.

Tel fut l'épilogue de la pièce, comme disait Diane. Odoacre, sortant de sa léthargie, se rappelait vaguement ce qui s'était passé, la veille au soir, entre Fabrice et lui; mais on ne lui en parla pas, et il crut avoir rêvé. D'ailleurs, il retrouvait toutes choses dans le même état, si ce n'est qu'Éric ne cachait plus ses beaux cheveux. Fabrice remplissait supérieurement son personnage de dupe.

« Pauvre homme! pensa le poëte, il a une taie sur les yeux. Décidément, sa sottise me divertit. »

La journée se passa en amusements, longues promenades et menus propos. Éric avait repris une aisance parfaite; à peine songeait-il à son rôle; souvent il était près de se démentir; alors Odoacre l'avertissait par un signe discret, et Fabrice semblait toujours ne rien y voir.

Le poëte garda sa bonne humeur jusqu'au soir, quoiqu'il lui déplût un peu qu'Éric fût si prodigue d'appeler Fabrice *son ami*. — Il est douteux que le mot plût davantage à Fabrice, car il devenait rêveur, maussade même.

Lorsqu'on se quitta, après le souper, Éric offrit la main à ses deux convives pour leur donner le bonsoir. Odoacre la saisit chaleureusement; on eût dit que Fabrice hésitait à la prendre. Sa main frémit en touchant celle d'Éric.

L'esprit inquiet, le cœur troublé, notre héros courut s'enfermer dans son appartement. Il y trouva le bourgeois, qui l'attendait.

Assis devant la glace, Joseph Myron était, chose étrange, dans une disposition de joie : il riait...—Fabrice ne l'avait jamais vu rire tout à fait;—il riait, mais d'un rire affligeant pour les yeux du prochain; il riait comme un homme qui n'a jamais su rire; il riait les paupières plissées, les dents serrées, les lèvres écarquillées, les deux mains crochues et opposées l'une à l'autre par la pointe des ongles.

L'expression de cette hilarité du bourgeois sembla si désagréable à Fabrice, qu'il ne put se retenir d'abord de dire :

« En vérité, Myron, vous feriez mieux d'être triste.

— Ce jour est le plus beau de ma vie, » répondit le bourgeois sans desserrer les dents, c'est à dire sans cesser d'être gai.

Fabrice haussa les épaules avec humeur : il devinait bien de quel côté soufflait le bonheur du bourgeois.

Mademoiselle Lisette, fille très-avisée, s'était occupée de Myron par ordre de sa maîtresse, comme nous savons, et pour enlever à la manie de Fabrice son triste auxiliaire. Cette diversion lui avait plu d'abord comme un jeu, mais l'amusement devint pour elle une affaire sérieuse, lorsque le bourgeois, qui ne s'arrêtait pas à la bagatelle, eut fait paraître ses honnêtes prétentions appuyées sur ses rentes inscrites au grand livre de la république de Venise. Soixante mille livres ainsi placées semblèrent à Lisette beaucoup plus convenables que la guitare d'Ambroise pour une fille majeure et qui commence à s'impatienter. Nous avons assisté, sur le théâtre d'Éric, à la grande scène des *explications*. Lisette, il vous en souvient, Lisette, convaincue par les chiffres du bourgeois, demandait du temps. En y réfléchissant, elle pensa que les soixante mille livres étaient sans doute pressées; dès le lendemain matin, elle fit avouer à Myron qu'il ne pouvait attendre, et, par pitié pour l'urgence de ses désirs, elle abrégea si bien les délais que le contrat fut dressé et paraphé dans la journée. Les prêtres se montrèrent difficiles sur la dispense; mais enfin on s'accommoda avec l'autel. Marié avant dîner, Myron ne se plaignit pas des florins que lui coûtait cet expéditif hyménée.

Fabrice ne croyait pas les choses si avancées encore.

« Je me suis marié à l'improviste, lui dit facétieusement le bourgeois.

— Allons, répondit Fabrice, vous ne vous amenderez jamais; j'aurais dû m'en douter. »

Myron allégua qu'il n'avait pas d'enfants et qu'il s'était toujours promis d'en avoir; il fit valoir les exigences de son âge encore vert, ainsi que les qualités recommandables de Lisette, dont la vertu lui était garantie par celle même de sa maîtresse, madame Adrienne; enfin, il protesta qu'il n'avait en aucun temps, quelles que fussent ses infortunes, partagé les sentiments atroces que nourrissait Fabrice à l'égard du beau sexe.

« C'est une défection complète, reprit celui-ci; vous venez m'apprendre, j'imagine, que vous me quittez.

— Lisette pense sagement que, m'étant remarié, je ne puis désormais tenir, avec décence, auprès de vous le poste que vous m'aviez confié. Elle ajoute, non sans esprit, que vous ne manquerez pas de maris outragés pour remplir ma place, et vous faire conter, lorsqu'il vous plaira, des histoires d'épouses infidèles... »

Comme Myron achevait ces mots, le valet Ambroise, l'air funeste, parut au milieu de la chambre; il était aux écoutes derrière une porte vitrée, qu'il avait ouverte tout à coup, lorsqu'il entendit le bourgeois se démettre de ses fonctions auprès de Fabrice.

« Seigneur, mon maître, s'écria-t-il, puisque ce barbon vous abandonne, je vous demande de m'attribuer son emploi, dont je m'acquitterai plus vigoureusement et moins fastidieusement que lui, je l'espère.

— Ouais! dit le bourgeois piqué au vif; jeune téméraire! quels sont vos titres à la confiance du seigneur Fabrice, quelles sont vos infortunes, quelles tristes histoires savez-vous pour vous arroger ainsi ma succession?

— Vous m'ennuyez fort, vieillard, en vous mêlant de ce que vous n'avez que faire. Si je n'ai pas été abreuvé comme vous de sots outrages, j'en sais plus que vous déjà sur la perfidie du sexe, et, à mon âge, je compte des disgrâces autrement piquantes et prodigieuses que toutes les vôtres, bourgeois!

— Pouvez-vous en imposer de la sorte? Vous n'avez pas même été marié une seule fois!

— Croyez-vous donc, maître Sganarelle, qu'il n'y a de mystifié au monde que les maris? Et ne suffit-il pas d'aimer?...

— Les amours de monsieur le valet!

— Haussez les épaules tant qu'il vous plaira, personnage *bis*cornu, et je dis *bis* pour dire quadruplement; moquez-vous à votre aise, mes amours valent bien vos mariages... Si mon maître le permet, je m'en vais, pour prouver que je ne me vante pas, conter tout de suite l'histoire mémorable de mes premières amours...

— Quelque inclination de cuisine! » dit avec mépris le bourgeois.

Fabrice se trouvait lui-même on ne peut plus ridicule de présider au débat de ces deux rivaux, qui enchérissaient l'un sur l'autre, et se targuaient à l'envi, celui-ci de la quantité, celui-là de la qualité des outrages reçus. D'ailleurs, il était peu disposé à ouïr des narrations en ce moment. Il le prit sur un ton très-sec :

« Veuillez me laisser en paix, vous, bourgeois, et vous, monsieur mon laquais. »

Fabrice en même temps leur montrait la porte. Ils sortirent; mais Ambroise se promit bien de saisir la première occasion de conter son histoire, afin d'obtenir la charge si convenable à ses chagrins présents, la charge laissée vacante par le mariage de Myron avec la plus perfide des Lisettes. Il n'était pas fâché d'ailleurs que Fabrice eût refusé de l'écouter sur l'heure, et lui laissât ainsi le temps d'appeler à son secours toutes les forces de son imagination.

XXVII.

PLAN D'UN ROMAN.

C'est un roman qui durerait huit jours, pas plus, avec trois personnages seulement : Diane, Fabrice, Odoacre. Encore ce dernier ne serait-il nécessaire que pour servir d'ombre au tableau.

Le pauvre poëte était devenu une véritable victime de la discrétion. Diane, vous le savez, continuait à jouer le rôle d'Éric, comme si Fabrice eût toujours été dupe de ce déguisement; aussi obsédait-elle Odoacre de recommandations, d'avertissements, de menaces même, pour qu'il prît bien garde à toutes ses paroles, à tous ses gestes, à tous ses regards, et se surveillât sévèrement lui-même dans l'intérêt de la comédie qu'on était censé prolonger aux dépens de Fabrice. Bientôt le poëte ne put dire un mot, ni lever le nez, que le faux Éric ne le rappelât à la prudence par quelque clignement d'yeux ou froncement de sourcils; de telle sorte que ce fut une véritable torture pour l'élégiaque danois. On faisait des promenades, des lectures, de la musique sans lui, sous prétexte qu'il était toujours près de trahir le secret d'Éric, et que sa présence compromettait la mystification dont Fabrice ne cessait pas d'être l'objet; enfin, on ne le voyait plus guère qu'à table, où l'on avait soin de lui mesurer le boire, attendu que le vin le rendait imprudent et bavard.

A ce supplice se serait joint celui de la jalousie, si, en conscience, il eût été possible d'être jaloux d'un homme tel que Fabrice, qu'on bernait comme jamais vivant n'avait été berné. L'idée de cette excellente duperie consolait un peu Odoacre de ses ennuis, et il avait commencé à écrire un conte en vers sur le sujet comique que lui fournissait un si étrange aveuglement. Fabrice se plaisait d'ailleurs à entretenir son illusion divertissante, en lui faisant chaque jour de très-naïves confidences. Un soir, par exemple, ne vint-il pas mystérieusement lui révéler qu'Éric s'était caché longtemps sous des habits de femme!

« C'est de lui-même que je le tiens, ajoutait Fabrice, et je ne m'étonne plus qu'il ait si bien porté le costume de Diane, l'autre nuit. »

Là-dessus Odoacre se mit à rire à gorge déployée. Fabrice feignit d'être blessé de son excès de gaieté.

« Que trouvez-vous là de si plaisant? reprit-il; peut-être, avec toute votre finesse, y eussiez-vous été pris aussi bien que d'autres; car il paraît, au dire d'Éric, que beaucoup de sots lui ont fait la cour, lorsqu'il a paru pour la première fois en Danemark, portant les habits féminins. Oui, on l'a courtisé de très près : jugez comme il devait rire; il avait en poche son brevet d'officier, et ses adorateurs ne se doutaient guère que leurs hommages s'adressaient à un jeune cavalier, forcé de se travestir par suite d'une affaire d'honneur assez funeste. »

Quand Odoacre eut ri tout son saoul, il lui vint une réflexion qui lui fit dresser les cheveux. Ne voit-on pas dans les romans, dans les pièces de théâtre, certains adolescents s'habiller en femmes et se donner les apparences de l'autre sexe, si bien que les plus clairvoyants ne démêlent pas la tromperie?.. Éric porte avec une singulière aisance les habits masculins... il a aussi quelque chose de dégagé dans le ton, de libre parfois dans le regard... hum!... Puis la cruauté que ce même Éric a toujours opposée aux désirs d'un poëte comme Odoacre, cruauté inexplicable... A vrai dire, il y a là quelque chose de louche... Cependant, pourquoi alors jouerait-il la comédie vis-à-vis de Fabrice et craindrait-il si fort que celui-ci ne le reconnût pour une femme?... Question spécieuse, à laquelle on ne peut rien répondre, ce semble, puisque l'intérêt d'Éric, si Éric il y avait, serait au contraire de se voir pris pour une personne de l'autre sexe.

Odoacre se trouve donc rassuré par ce dernier argument. Toutefois, le lendemain il demande à Fabrice si Éric lui a fait voir son brevet d'officier.

« Assurément, » répond Fabrice.

Odoacre eût bien voulu tenir aussi, lui, ledit brevet; mais comment se le procurer? Ce brevet, d'ailleurs, n'est-il pas une nouvelle adresse de madame Adrienne pour mieux duper Fabrice? Puis, toujours la grande question : Pourquoi Éric, s'il est Éric, craint-il que Fabrice ne le prenne pour une femme, tandis que le soin de sa sûreté doit lui faire redouter de paraître sous le costume masculin?

« Quelle idée! se dit Odoacre avec une subtilité de raisonnement qui ne lui était pas ordinaire, ne serais-je pas moi-même celui qu'on joue? On aurait repris le naturel avec Fabrice, et si celui-ci, en effet, ne s'aperçoit pas du déguisement, il faut que le déguisement soit la vérité; mais, pour moi, on veut m'entretenir dans ma première erreur, en faisant semblant de se cacher de Fabrice. Ventre diable! Ainsi ce serait à fin de ne pas se trahir avec moi que l'on affecterait cette peur de se trahir avec Fabrice?... »

Après tous ces raffinements de logique, le simple bon sens reprenait ses droits sur l'esprit du poëte; mais il lui restait un grain de doute : sa vanité avait l'éveil; elle craignait d'être prise au piége, et se ménageait, le cas échéant, une échappée honorable, en plaçant déjà dans la conversation quelques allusions détournées, quelques ambiguïtés à double sens, — dont Éric avait l'art de paraître embarrassé.

Finalement, Odoacre était presque aussi perplexe que Fabrice l'avait été.

Voilà le rôle du seigneur poëte dans ce roman des huit jours. Les deux autres personnages ont un jeu tout différent, et dont les nuances sont assez délicates à saisir.

Le contrat de pure amitié avait été passé entre ces deux jeunes cœurs sur qui l'amour semblait perdre ses droits. Désormais Diane témoignait à Fabrice une cordialité gracieuse, une douce familiarité, secrets charmants de la nature féminine. Elle semblait éprouver comme un plaisir d'attendrissement à l'appeler mon ami, et ce mot avait sur ses lèvres une amabilité infinie.

En présence même d'Odoacre elle adressait à l'*ami* de petits sourires qui rétablissaient entre eux l'intimité, détruite par ce tiers fâcheux et ridicule. Mais on parvenait bien à écarter, d'une manière ou d'une autre, le seigneur poëte, et quelques heures alors, heures trop courtes, s'écoulaient dans le tête à tête amical. Appuyé sur le bras de Fabrice, marchant sous les ombrages solitaires, Diane épanchait la source pure de ses pensées, de ses sentiments les plus chers; on eût dit qu'elle connaissait pour la première fois le plaisir de la confidence, tant elle s'y abandonnait ingénuement. Tour à tour sérieuse ou légère, selon la disposition présente, enjouée ou mélancolique, vive ou languissante, elle était tout entière en dehors d'elle-même; elle faisait son âme transparente aux yeux de l'amitié. Aveux pleins de grâce, tendres confessions, heureuses ouvertures du cœur! Les premières rêveries, les premiers soupirs, le parfum des tendresses innocentes, les idéales amours, les muets entretiens avec l'amant invisible, puis les dédains pour le monde perfide et grossier, la fuite de ses piéges, l'étude railleuse de ses sottises, le dégoût sincère de ses plaisirs, de ses vanités, de ses vertus où le vice à sa part... Doux travail que de tout exprimer à un ami, même les choses inexprimables!

Mais Fabrice?... Diane pouvait-elle s'attendre à cette ingratitude?... Fabrice demeurait triste et pensif; parfois une expression amère ou glaciale se peignait dans ses yeux; les dons de son cœur étaient bien stériles, bien pauvres en retour de l'abondance et de la libéralité que montrait l'âme si prodigue de Diane.

Il le sentait, il s'en faisait un reproche. Pourquoi ce mot seul d'amitié le blesse-t-il, l'afflige-t-il?.. C'est un ami que Diane a cherché; c'est à un ami qu'elle livre les trésors de sa pensée, les grâces naïves de ses sentiments. Oui, on n'a cet abandon familier, on n'a cette aisance intime que vis à vis de l'amitié ..

« Elle ne redoute rien de moi, pensait Fabrice : je suis son ami, je ne puis être pour elle que son ami; elle ne craint pas non plus que je sois en danger auprès d'elle, ni que sa beauté parfaite, l'éclat de son esprit, la richesse de son cœur,

toujours présents et brillants à mes yeux, aient sur moi quelques effets trop tendres. Car je suis celui qui n'aime point; moi-même j'ai annoncé, j'ai professé l'inimitié la plus forte contre l'amour... Mais comment résister à cette séduction de toutes les heures, d'autant plus vive que je suis censé y être inaccessible? J'ai honte, j'ai peur d'être vaincu; honte de démentir cette haine légitime, courageusement soutenue pendant deux ans; peur de livrer mon âme qu'on ne me demande pas, et de céder enfin à l'amour lorsque l'amour refuse d'avance de me recevoir à merci. C'est parce que je ne devais pas aimer que Diane s'approche de moi, et je sens que si elle ne s'éloigne, je suis près de l'aimer, et si je l'aime, je trahis le caractère que je m'étais donné, la confiance qu'elle y avait mise; je lui deviens le plus odieux des êtres... Puis-je prévaloir, hélas! contre l'invisible dont elle se dit uniquement amoureuse? Un poison subtil coule dans mes veines, je le sens : étrange douceur mêlée d'une amertume extrême! Cet amour me déshonore en même temps vis à vis de moi-même et vis-à-vis d'elle : dès qu'il se trahira, il faudra que j'en rougisse, et du même coup il se changera en un désespoir mortel... Car je suis son ami, son ami... Que ce nom me pèse! Qu'il sonne cruellement à mon oreille!... »

Tels étaient les tourments intérieurs de Fabrice. Aimer, aimer ardemment, et ne pas vouloir s'avouer que l'on aime; croire son honneur engagé à haïr ce qu'on adore, refouler l'aveu de son amour comme une trahison envers l'objet aimé et envers lui-même, trahison inutile encore, puisque Diane garde son cœur à l'amant qu'elle a rêvé!... Lutte de tous les instants, vaine et douloureuse résistance contre un sentiment vainqueur; stérile épreuve d'une âme déchirée par la crainte et le désir, par l'orgueil et l'amour!

Et Diane ne voyait, ne devinait rien. Les yeux de Fabrice parlaient, elle ne comprenait pas leur langage; la pâleur, la tristesse, la voix tremblante du malheureux *ami* révélaient sans cesse ce qu'il voulait cacher; l'*amie* semblait ne pas y prendre garde. Loin de là, elle lui témoignait chaque jour une plus affectueuse confiance; elle ne pouvait plus se séparer de lui, et les marques de son intimité étaient plus vives et plus touchantes, comme si elle ne se fût pas doutée du péril extrême de ce doux tête à tête prolongé pendant des journées entières, comme si même le soupçon de la faiblesse de Fabrice ne devait pas entrer dans son esprit!

« Ah! suis-je assez puni! se disait Fabrice dans l'ardeur fiévreuse de ses nuits sans sommeil. Ah! quelle expiation amère de mes dédains, de mes blasphèmes contre le puissant amour dont le feu maintenant me dévore! Que faire? que devenir? Parler? je me perds et je meurs! Me taire? hélas! le puis-je plus longtemps? Fuir? mais j'emporterai avec moi son image et mon suplice! Rester? mais c'est attiser de mes mains la flamme que je sens brûler en moi!... Non, je ne veux plus la voir; non, je ne m'exposerai plus au charme funeste de sa voix, de ses regards. Je pars, dussé-je en mourir, je pars cette nuit même... Ah! voyons-la encore une fois, du moins, une dernière fois et pour jamais...

Ainsi s'écoulèrent ces huit jours, huit siècles d'angoisses. Fabrice enfin se trouva à bout de ses forces : il était vaincu; il fallait fuir ou mourir.

Quand le soir fut venu, l'âme brisée, il rentra chez lui avec une morne résolution. Ses fenêtres étaient en face de celles de Diane : il voyait une ombre gracieuse se dessiner sur les plis éclairés des rideaux. — Il écrivit.

Albert Aubert.

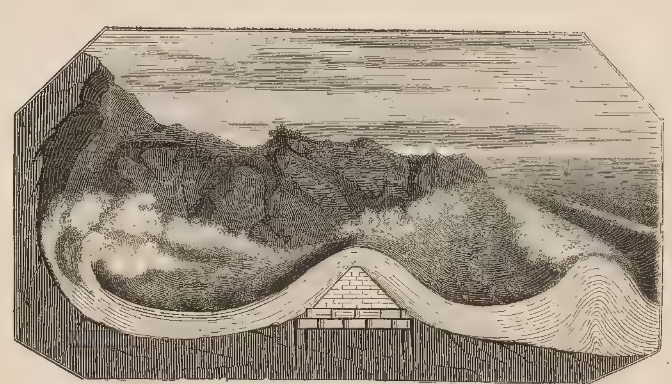
La fin au prochain numéro.

De l'Assainissement des ports de mer.

Il est des mers qui ne présentent pas le phénomène du flux et du reflux. Telle est la Méditerranée. Les ports de la plupart des villes situées sur le littoral de la Méditerranée sont un foyer d'infection qui compromet souvent la santé publique et corrompt toujours plus ou moins rapidement les coques des navires qui séjournent dans leurs eaux. Cela, du reste, n'a rien qui doive surprendre; car tous les égoûts des villes viennent déboucher dans les ports, et les navires y abritent une population nombreuse. Les ports de l'Océan ne subissent pas cet inconvénient; chaque marée apporte dans les bassins une masse d'eau qui se renouvelle constamment; quand cette eau se retire, elle entraîne avec elle tout ce qui serait une cause d'infection; à ces moyens naturels, il est facile d'en ajouter d'artificiels : on peut retenir dans des bassins les eaux de la marée haute, et quand la marée s'est retirée, ouvrir les portes de ces bassins, et donner ainsi des *chasses* dans les endroits à nettoyer.



Plan démonstratif du bassin et du port à assainir.



Coupe de la digue.

Ce qui manque aux ports de la Méditerranée, ce sont les marées, c'est la possibilité de donner des chasses. La ville de Marseille est une de celles qui ont eu le plus à souffrir de cet état de choses; car aux causes d'infection communes à tous les ports, il vient s'en ajouter d'autres provenant de son genre d'industrie, la fabrication des savons. Aussi depuis longtemps a-t-on cherché à faire disparaître, ou au moins à détourner le fléau dont les habitants de notre premier port de commerce se plaignent à bon droit.

Les seuls moyens que l'on puisse employer sont, soit la création de chasses artificielles ou le renouvellement violent de l'eau, soit son renouvellement périodique et calme, en amenant en un point convenablement choisi de l'eau de mer ou de l'eau douce.

« Tout le monde, dit M. de Montricher, l'habile ingénieur du canal de Marseille, tout le monde connaît l'infection et la saleté des eaux du port, les dégagements gazeux qui s'en échappent et l'insalubrité qui en résulte. Quelques personnes ont pensé que cet état de choses pourrait être amélioré en amenant dans le port une certaine quantité d'eau propre, provenant du canal de Marseille; mais beaucoup d'autres, au contraire, estiment qu'en introduisant dans l'eau salée du port une quantité considérable d'eau douce, on favorisera d'une manière plus complète la décomposition des matières organiques qui peuvent subsister dans l'eau de mer, et qu'on augmenterait ainsi l'insalubrité et l'infection actuelle. »

Les raisons précédentes nous paraissent concluantes, et l'on doit nécessairement exclure l'assainissement du port par l'eau douce.

Restent donc en présence les deux systèmes de renouvellement de l'eau du port par l'eau même de la mer.

Celui que nous avons appelé le système de chasse artificielle est dû à un Génois, M. Nicolas Poggi. Nous allons le décrire en quelques mots, et nous offrons d'ailleurs à nos lecteurs un dessin qui leur permettra de se rendre le compte le plus exact possible de cette invention. M. Poggi propose de construire à l'extérieur du port un bassin ou excavation quelconque, séparée de la mer par une digue ou rempart plus élevé que son niveau ordinaire à l'état de calme, et mise en communication avec l'intérieur du port par une ouverture ou canal pratiqué dans son enceinte. « En effet, dit l'inventeur, il est évident qu'un bassin ainsi disposé recevrait en grande abondance les flots de la mer toutes les fois que le moindre souffle de vent viendrait à les agiter, et que cette imposante masse de liquide, s'introduisant dans le port par le canal pratiqué dans ses flancs (seule issue qui lui reste, vu le rehaussement de la digue) y produirait, plus ou moins rapidement, cette répulsion des eaux croupissantes à laquelle on cherche à parvenir. »

Les deux dessins que nous donnons représentent, l'un, la *coupe* d'une digue séparant la mer du bassin; l'autre, le port A qu'on veut assainir; le bassin B qui reçoit les vagues, quand la mer est agitée; le canal C D qui lie le bassin au port; enfin la digue E F. M. Poggi, dans son mémoire, entre dans des explications détaillées : 1° sur le choix de l'emplacement du bassin, qui varie nécessairement avec la configuration de la côte et du port; 2° sur la forme de ce bassin et la manière de le construire, qu'il laisse à la libre disposition de l'ingénieur, pourvu que les bords du bassin soient assez élevés pour ne pas permettre aux eaux de la mer d'inonder les terres et que sa capacité soit la plus grande possible; 3° sur la forme et la construction de la digue, et principalement sur sa hauteur, dont la détermination demande une étude approfondie; 4° enfin sur le canal de fuite dont les dimensions devront être réglées d'après la capacité du bassin et la masse d'eau qui y entrera.

Après avoir examiné sérieusement ce projet, il ne nous a pas semblé que la solution projetée par M. Poggi fût bien heureuse. La première et la plus sérieuse objection, en supposant le système applicable, est celle de la dépense. Pour ceux qui connaissent les travaux à la mer, la construction d'une digue est une affaire coûteuse, dans laquelle l'imprévu domine. Creuser un bassin est moins difficile; mais tout dépend de la nature du sol, sable ou rocher, et des dimensions; puis, compter sur le mouvement des vagues pour obtenir une épaisseur d'eau convenable, nous ne dirons pas pour donner une chasse suffisante, mais pour renouveler dans un temps donné l'eau d'un port, c'est se lancer dans le domaine de l'hypothèse, et l'expérience serait trop coûteuse à faire pour qu'on puisse espérer de la voir tenter. Disons cependant que si cette première expérience était faite, si elle avait réussi, rien n'empêcherait, dans certaines conditions, de se servir du moyen proposé par M. Poggi, mais à la condition que la dépense serait peu considérable, ce que nous ne croyons pas.

Pour le port de Marseille, il nous paraît inapplicable; il ne remplirait d'ailleurs que la moitié du but qu'on devrait se proposer; car avant de songer à renouveler l'eau du port, il faut empêcher les immondices de la ville et les détritus des fabriques de la souiller sans cesse.

M. de Montricher, et nous terminerons par là, y parvient à notre sens beaucoup mieux et à peu de frais. Au moyen d'égoûts de ceinture convenablement tracés, il jette loin du port, et sous l'influence d'un courant littoral, tout ce qui se rendait de la ville dans le port, et y entretenait une infection perpétuelle, c'est-à-dire, les eaux sulfureuses provenant des résidus liquides des fabriques de savon, les matières végétales et animales entraînées par les égoûts antérieurement existants.

Pour introduire de l'eau propre dans le port, il propose d'élever, au moyen d'une machine d'épuisement, de l'eau prise dans une des petites criques situées au sud de l'anse des Catalans, et de la conduire, par une galerie à l'extrémité du port, sur le quai d'Orléans.

La surface totale du port étant de 280,000 mètres environ et sa profondeur moyenne de 6 mètres, le volume total de l'eau contenue dans le port est de 1,680,000 mètres cubes. Si l'on amène dans le port un mètre cube et demi par seconde, on aura 129,600 mètres cubes par jour et 1,680,000 mètres cubes en 13 ou 14 jours. L'eau du port serait donc intégralement renouvelée deux fois par mois, sans même avoir égard au renouvellement partiel qui résulte des variations du niveau de la mer et de l'action des vents. Une machine de 45 chevaux suffirait.

Ce dernier moyen nous semble éminemment praticable et peu dispendieux, surtout si on le compare à celui dont nous avons donné plus haut la description.

L'Ordre, études de mœurs, par Valentin.









Revue agricole.

La question de la production chevaline et de la mortalité des chevaux de l'armée est plus que jamais à l'ordre du jour. Nous appelons l'attention publique sur un rapport que la commission d'hygiène adressait, il y a trois semaines, au ministre de la guerre. Les calculs reposent sur l'effectif de l'année 1845, et sur un chiffre total de trente-trois mille six cent dix-huit chevaux de troupe.

Sur mille chevaux, la cavalerie légère en a perdu quatre-vingt-trois, la cavalerie de réserve soixante-dix-sept, la cavalerie de ligne soixante-douze. Les chevaux normands sont morts dans la proportion de un sur treize; poitevins et vendéens, un sur douze; bretons, un sur quinze; limousins, un sur quatorze; auvergnats, un sur quatorze; chevaux du midi, un sur onze; ardennais, un sur onze; chevaux de diverses provenances, un sur treize; chevaux étrangers, un sur treize.

En 1847, la mort a frappé un cheval sur vingt et un. Les chevaux qu'elle a le plus épargnés sont ceux du Poitou, de la Normandie et du Limousin.

La fluxion périodique sur les yeux a sévi avec la même intensité que les années précédentes, tant parmi les chevaux de l'armée que parmi les chevaux civils. La *Société centrale vétérinaire* avait mis ce sujet au concours. Parmi les mémoires qui lui ont été adressés, elle signale celui de M. Mariot-Dedieux, vétérinaire au haras de remonte de Hesdin. M. Boulay, rapporteur, mentionne plusieurs faits qui tendraient à prouver qu'un bon préservatif dans les contrées suspectes serait de supprimer le foin naturel et de nourrir avec des fourrages artificiels.

Dans son excellent traité sur la *Conformation du cheval* et dans ses *Annales des haras et de l'agriculture*, le docteur Richard, directeur de l'école des haras, a plusieurs fois abordé cette question avec sa supériorité accoutumée.

Reconnaissez à leur tempérament lymphatique, à leur tête charnue, grosse, lourde, à leur œil petit, enfoncé dans l'orbite, caché sous des paupières grasses, épaisses, peu mobiles, reconnaissez les chevaux prédisposés à cette maladie, ceux que le préjugé populaire qualifie de *lunatiques* (attribuant le mal aux influences de la lune), et s'ils habitent une contrée suspecte, envoyez-les vivre ailleurs. On ne trouve pas de cheval lunatique en Afrique, ni en Espagne. Il est rare en Normandie, dans la Camargue, tandis qu'on le rencontre dans chaque ferme sur les bords du Rhin, en Auvergne, etc.

« Les fluxionnaires de nos régiments de cavalerie qui entrèrent en Espagne, dit l'auteur, furent généralement bien portants pendant leur séjour dans ce pays; mais ils furent atteints de nouveau à leur retour dans les garnisons de France. On assure que des chevaux qui ont eu plusieurs accès de fluxion s'en guérissent dans le territoire d'Arles. »

Le docteur Richard a presque toujours remarqué que la paupière supérieure de l'œil des fluxionnaires était anguleuse au-dessus de l'angle nasal, ce qui donne à l'œil une forme en quelque sorte triangulaire, au lieu de figurer un ovale, comme dans les yeux bien organisés. Cette conformation, il l'a surtout rencontrée dans les pays où le mal se montre le plus fréquemment, tels que l'Alsace, la plaine de Tarbes, le Limousin, l'Auvergne, la Picardie.

Puisque nous tenons ce livre, parcourons-le, ou plutôt lisons-le avec la plus grande attention: les livres écrits avec autant de savoir et de conscience ne sont pas communs. Nous y trouverons la cause première, la cause principale de nos succès négatifs dans l'éducation du cheval. Au-dessus de ces considérations généralement reconnues : insalubrité des écuries, mauvais régime alimentaire, surtout dans le premier âge, travail prématuré et excès de travail pour les chevaux civils, et pour ceux de l'armée, alternatives de repos complet et de marches prolongées avec de mauvais gîtes ; il est une cause prédominante, c'est le manque d'une direction éclairée dans les croisements, le mauvais choix des reproducteurs, en un mot, le défaut de calcul dans la fabrication de nos animaux domestiques.

Une Anglaise, miss G***, très-renommée pour son esprit, disait gaiement :

« Je connais deux sortes d'hommes, ceux qui sont faits de toile fine de batiste et ceux qui sont faits de toile à torchon. »

Une opinion à peu près semblable est professée généralement sur les chevaux. On distingue les chevaux vulgaires et les chevaux de *sang :* les premiers ayant les os, les muscles, les tissus de nature grossière, molle, spongieuse; les autres les ayant fins, mais d'une solidité à toute épreuve, d'un grain et d'une fibre serrés, compactes, ce que les amateurs appellent des tissus de soie, des os de diamant et des muscles d'acier.

L'expression cheval de sang est d'une énergie très-pittoresque, puisque le sang, a dit Bordeu, est de la *chair coulante*, sur quoi le docteur Richard ajoute :

« C'est bien autre chose! c'est la chair, ce sont les os, les tendons et les ligaments, la laine, la corne, le lait, la matière séminale; c'est le cerveau, l'instrument de la pensée, qui coule dans le sang, puisque c'est lui qui forme d'abord ces divers organes, les entretient, et en refait plusieurs quand ils sont détruits, ou les répare. »

Plus loin, l'auteur déclare, et en cela il est d'accord avec M. Prince, directeur de l'école vétérinaire de Toulouse, qu'à son avis, la supériorité qu'ont les races de chevaux nobles sur les communes dépend surtout de leur système nerveux.

« La preuve, ajoute-t-il, en est dans le développement plus considérable du crâne des races distinguées, comme dans celui de leur intelligence et de leur sensibilité. »

Il en serait des chevaux comme des hommes, parmi lesquels l'histoire nous montre la race caucasienne, la race noble, les hommes du *sang*, se distinguant des autres races partout où elle se mélange à elles, et réussissant à les améliorer, grâce à la fine nature et à la puissance de son système musculaire, à l'harmonie de ses proportions, de laquelle résulte la dextérité, et surtout à la richesse et à l'excellence de son sytème nerveux.

Nous nous proposons de fabriquer l'animal cheval, c'est-à-dire une locomotive vivante, pour parler le langage du savant directeur de l'école des haras. Veillons à ce que les dispositions du squelette soient en tout point conformes aux lois de la mécanique, à ce que les os, qui sont autant de leviers de la machine, offrent le plus possible d'avantage aux puissances qui les mettent en action : Georges Cuvier a établi en principe que la *forme* du corps vivant lui est plus essentielle que la matière. Veillons également à ce que cette machine bien raisonnée ait un bon moteur, une riche *vapeur* (dit M. Richard) qui la fasse fonctionner. Combinons l'excellence de la conformation avec la qualité supérieure des matériaux, le *sang*, et une luxurieuse innervation, et comptons que nous n'aurons rien fait de bien, là où nous aurons négligé l'une ou l'autre de ces deux choses également essentielles.

Plusieurs écrivains, entre autres M. Lecoq, auteur d'un traité devenu classique sur l'*Extérieur du cheval*, avaient déjà porté un rude coup aux théories enseignées par Buffon et Bourgelat sur les belles proportions à estimer dans ce noble et utile compagnon du soldat et du cultivateur. Adoptant les doctrines des grands éleveurs anglais, ils ont enseigné que la conformation la plus logique à rechercher devait être non point celle qui a trop souvent flatté l'œil des artistes comme présentant les lignes les plus gracieuses, mais celle qui se prête le mieux aux fonctions des différents organes de la respiration, de la digestion, etc., ainsi qu'à une locomotion à la fois rapide et longtemps soutenue, ou à une traction énergique, selon l'emploi auquel on destine la machine vivante. Le docteur Richard a poursuivi avec un rare talent la tâche commencée; nous doutons qu'il reste beaucoup à faire après lui.

Il a étudié à ce point de vue le squelette et les muscles de son *sujet* avec une sagacité qui ne le cède aucunement à Bichat, dans les magnifiques chapitres de son *anatomie générale*, où il est traité du squelette et de la myologie de l'homme. L'homme de Bichat peut aujourd'hui enfourcher, sans compromettre sa dignité, le cheval de Richard : la France savante a maintenant son centaure complet.

Vous trouvez là exposés avec une rare lucidité et démontrés avec une méthode rigoureuse, avec une précision vraiment mathématique, les avantages qui résultent :

« D'un garrot très-élevé, lequel concourt à la facilité du port de la tête et de l'encolure, à la facilité des mouvements de l'épaule en proportion de la longueur des muscles qui se fixent à lui. En outre, il favorise extrêmement l'action des muscles qui le rattachent à la croupe, leur point de départ, et entrent en jeu dans le cabrer et dans le galop. L'âne ou le mulet, qui ont le garrot bas, galoppent mal; encore plus mal le porc qui n'a pas trace de cette région.

— D'une épaule longue et oblique. Sa longueur donne la mesure de l'étendue de ses muscles, et par conséquent de leur puissance d'extension ou de rétraction sur le bras, qu'ils sont destinés à étendre ou à fléchir. Plus l'épaule est oblique, plus elle forme avec le bras un angle aigu, et plus le bras aura de détente et embrassera de terrain quand il se portera en avant. Si le cheval est destiné au trait, l'épaule droite est préférable; elle offrira un meilleur appui au collier.

— D'un long avant-bras qui puisse gagner beaucoup de terrain. Un cheval ne gagnât-il ainsi qu'un centimètre par foulée, c'est un mètre pour cent foulées; sur l'hippodrome l'avantage est énorme.

— D'un coude bien parallèle à l'axe du corps et très-proéminent. Le coude est le levier qui sert à étendre l'avant-bras sur le bras; plus il favorisera la puissance des muscles qui agissent sur lui.

— D'un jarret dont, par les mêmes raisons, la direction soit également bien parrallèle à l'axe du corps, et dont l'os saillant (le *calcaneum*) soit aussi très-proéminent. Les jarrets doivent résister aux efforts des muscles énormes de l'arrière-main, quand ils se contractent ensemble pour chasser le corps en avant, à toutes les allures. C'est donc aux jarrets à soutenir, par la puissance de leurs ressorts, l'action des muscles d'une part, et de l'autre la réaction de la résistance du sol qui favorise le résultat de leur détente pour la progression.

— D'une croupe longue et fortement musclée. « Nous avons, dit le docteur Richard, entendu des entraîneurs répéter que tel cheval ne peut pas courir parce qu'il n'est pas assez long. Ils étaient dans l'erreur : le corps d'un cheval est toujours assez long, quand il a une grande longueur de croupe et un grand développement d'épaule joint à son obliquité. Si un cheval brille sur un hippodrome avec une croupe courte, ce ne peut être qu'une rare exception. »

Nous ne le suivrons pas dans la discussion sur la croupe droite et la croupe horizontale, le jarret droit et le jarret coudé; mais nous signalerons, comme traité d'une manière entièrement neuve et profonde, le chapitre côtes et poitrine.

Disséquez deux chevaux, l'un à large poitrail, l'autre à poitrail étroit; vous ne trouverez pas plus d'écartement dans les premières côtes de l'un que de l'autre, ou la différence sera bien peu sensible. Cette largeur de poitrail, que beaucoup de prétendus connaisseurs prennent pour mesure de sa capacité de la poitrine, n'est due qu'au développement des muscles pectoraux; elle n'a rien de commun avec celui des poumons. Les deux premières côtes sont simplement des colonnes de support, et forment l'extrémité aplatie du cône qu'affecte la cage pectorale : cette partie ne loge que l'extrémité antérieure et très-peu développée des lobes des poumons et le tube qui conduit l'air.

« L'opinion vulgaire qui regarde la hauteur de la poitrine comme indice du développement des poumons est également erronée. La hauteur de poitrine, comme on l'entend, n'est due qu'à la longueur des premières côtes et à la hauteur du garrot. Le corps des poumons, la masse pulmonaire est dans les lobes postérieures, logés dans l'espace formé par les côtes postérieurs en arrière des épaules, en avant des flancs : c'est là que se trouve la base du cône formé par la poitrine, comme aussi celle des poumons, et c'est surtout du développement de cette région que dépend celui de ces viscères. Or, la capacité de cette région dépend de la courbure des côtes : plus elles sont courbes, arrondies, plus l'espace intercostal est grand, plus par conséquent la poitrine est développée; plus au contraire elles sont droites, aplaties, moins les côtes de droite sont écartées de celles de gauche, plus la poitrine est serrée et étroite.

« La poitrine bien conformée et forte doit être arrondie et se prolonger en arrière de manière à empiéter le plus possible sur les flancs. »

En traitant des allures du cheval, Lecoq avait déjà combattu cette erreur commise jadis par Borelli et accréditée généralement : « Que dans le pas un seul pied quitte le sol, tandis que les trois autres sont, pendant ce temps, à l'appui. » Il a développé habilement cette assertion du grand physiologiste Dugès : « Que les quatre jambes du cheval peuvent être représentées à l'esprit par deux paires latérales agissant l'une après l'autre, et dans chacune desquelles le mouvement du membre antérieur est toujours immédiatement précédé de celui du membre postérieur. » Le docteur Richard signale à son tour une autre erreur commise par tous les auteurs à propos du galop de grande vitesse, lorsqu'ils disent que ce galop se fait en deux temps, et que les membres antérieurs et postérieurs quittent et frappent le sol alternativement. « Que le cheval, dit-il, soit au petit ou au grand galop, il galoppe toujours à droite ou à gauche, et les trois temps sont toujours marqués, quoique plus précipités. Le galop de course n'est donc pas une succession de bonds, comme on l'a pensé. »

Aux yeux du docteur Richard, le pur sang anglais est vraiment le beau idéal, et l'emporte même sur le sang arabe; mais il distingue entre les animaux à formes excessivement allongées les *échassiers*, tels que les éleveurs anglais, sacrifiant la richesse des muscles, les fabriquent spécialement pour l'hippodrome à courte distance sur un terrain bien uni, et ceux qu'ils destinent à servir de reproducteurs ou à supporter le rude exercice de la chasse, les chevaux étoffés, ou, comme on les désigne, les *étalons de comtés*.

Il nous plaint d'avoir, lorsqu'il s'est agi d'importer le sang anglais pour améliorer nos races, donné la préférence aux échassiers, grâce à la mode introduite chez nous, beaucoup trop tôt, des courses de grande vitesse, au lieu de courses de fond, et surtout aux fatals encouragements prodigués à des coureurs trop précoces, à des chevaux de trois ans. L'Angleterre n'a eu ses courses de grande vitesse qu'après avoir eu longtemps des courses de fond ; l'usage d'une chose excellente ne s'est perverti que peu à peu.

Il pense en outre que nous aurions dû, sur presque tout notre territoire, et notamment dans l'Auvergne et le Midi, commencer l'amélioration par introduire non le sang anglais, mais le sang arabe, tel que nous pourrions nous le procurer à un prix modéré dans notre Etat d'Alger. Le cheval arabe est moins délicat, plus facile à acclimater, et se contenterait des soins médiocres que donnent à leurs élèves nos cultivateurs, en général pauvres et peu éclairés.

Il montre nos essais de croisements par les échassiers anglais n'ayant donné que de tristes produits, des machines faibles dans lesquelles, le moteur trop riche, le sang devient un inconvénient au lieu d'être un avantage : le moteur trop énergique fait que les rouages trop faibles se détraquent facilement; les tares du jarret, par exemple, n'ont jamais été plus fréquentes que dans ces fruits d'union mal calculés.

Nous n'avons obtenu que le résultat déplorable d'avoir *décomposé* nos races indigènes. Nous sommes, sous ce rapport, dans une situation pire que par le passé. Une province avait son cheval spécial, le type normand, navarrin, limousin. Tous les chevaux de la province présentaient les mêmes défauts de conformation à corriger; quelques étalons bien choisis eussent suffi pour améliorer toutes les écuries. Aujourd'hui il faudrait calculer une combinaison spéciale à peu près pour chaque poulinière.

Nous ne sortirons de cette situation difficile qu'en fondant enfin ce qui a manqué jusqu'ici, une administration d'hommes capables pour diriger les haras, et surtout en propageant, dans la classe des éleveurs particuliers, les connaissances qui leur manquent à peu près complétement. Le docteur Richard donne là-dessus d'excellents conseils. Sa hardiesse à signaler le mal lui avait valu une quasi-destitution ; il sera mieux compris, nous l'espérons, du pouvoir éclos de la République naissante.

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Bulletin bibliographique.

Histoire de l'Administration en France et des progrès du pouvoir royal depuis le regne de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV ; ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1847; par M. C. DARESTE DE LA CHAVANNE, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble. 2 vol. In-8. — Paris, 1848. *Guillaumin*. 15 fr.

Il y a cinq ans, l'Académie des sciences morales et politiques mit au concours pour 1845 la question suivante :

« Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement; marquer ses progrès, montrer ce qu'elle a emprunté au regime féodal; en quoi elle s'en est séparée ; comment elle l'a remplacé. »

« Cette question, disait M. Mignet dans son rapport, intéresse au plus haut point notre pays, et touche à ce que son histoire a de plus général et de plus profond. Formée par l'action d'une conquête intérieure, la France a dû la réunion de son territoire et l'organisation de son gouvernement à la royauté. Cette grande œuvre, poursuivie avec lenteur, mais sans distraction, par vingt-deux générations de rois, tous sortis d'une souche commune, divers de caractère et de génie, mais obéissant à la même pensée, parce qu'ils étaient dans la même situation, s'est accomplie comme se déroule un drame simple et bien conduit, à travers des luttes passionnées; malgré de longues résistances, elle est arrivée à son terme. Des provinces désunies de la France elle

a fondé un seul royaume; de ses populations divisées elle a composé un seul peuple; de ses coutumes différentes elle a tiré une seule législation, et elle a rangé les pouvoirs trop indépendants des classes sociales sous l'autorité centrale de la couronne. L'unité du but a produit l'homogénéité de l'œuvre. »

Ce vaste et beau sujet rebuta, à ce qu'il paraît, les concurrents attirés par sa grandeur, car un seul mémoire, indigne du prix à tous égards, fut adressé, en 1845, à l'Académie, qui, malgré cette infructueuse tentative, n'hésita pas à remettre la même question au concours pour 1847. Cette fois le résultat dépassa : ses espérances six mémoires furent déposés « Trois d'entre eux, disait le rapporteur, méritent d'être distingués à divers titres, et deux sont, au jugement de la section d'histoire, des ouvrages considérables, dignes de l'approbation et des récompenses de l'Académie. »

L'ouvrage que vient de publier M. C. Dareste, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble, sous ce titre : *Histoire de l'administration en France*, est celui de ces deux mémoires qui a obtenu le prix, une médaille d'or de 800 francs ayant été décernée à l'auteur de l'autre mémoire, M. Cheruel, professeur d'histoire au collége royal de Rouen. Seulement, avant de soumettre son travail à une épreuve définitive, M. Dareste l'a revu dans son entier, et il a profité des sages conseils que lui avait donnés la section d'histoire par l'organe de M. Mignet.

Selon M. Dareste, l'administration est l'action du pouvoir, en tant qu'il gère les intérêts d'un pays. Ainsi définie, dit-il, elle comprend l'ensemble de tous les grands services publics. L'histoire de *l'administration* était donc pour lui celle de tous les *grands services publics*.

Pour traiter tel qu'il le comprenait le sujet mis au concours par l'Académie, M. Dareste avait le choix entre deux méthodes : il pouvait ou étudier l'administration monarchique dans son ensemble, en la prenant à ses débuts et en suivant ses progrès règne par règne, en présentant enfin, dans l'ordre des temps, l'accroissement simultané de toutes ses branches, ou, au contraire, distinguer les principales branches de l'administration et faire l'histoire de chacune d'elles en autant de chapitres séparés. La première de ces deux méthodes était la plus naturelle et la plus conforme à la vérité; mais M. Dareste a craint de ne pouvoir l'adopter sous peine de confusion; il lui a préféré la seconde, qui, plus facile et plus sûre, lui faisait gagner, outre le mérite de la clarté, celui de rapprocher et de grouper ensemble les faits du même ordre, qu'il est toujours difficile de bien comprendre, lorsqu'ils sont placés à leur distance chronologique. Toutefois il a cru devoir placer en tête de ces diverses histoires particulières une introduction historique qui en est comme le résumé, et où la formation monarchique est exposée suivant l'ordre des temps. Dans cette introduction, qu'on voudrait moins courte, parce qu'elle est excellente, selon l'expression de M. Mignet, il expose avec une brièveté substantielle les accroissements territoriaux, politiques, judiciaires, financiers, administratifs, qui se sont accomplis depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV.

Dans les chapitres qui suivent cette introduction, M. Dareste a recherché quelle dut être l'action administrative du conseil du roi, des assemblées et des grands corps de l'État, des grands officiers de la couronne; puis il a passé en revue les vicissitudes éprouvées par chacun des services publics, en les classant à peu près comme ils le sont aujourd'hui d'après la division des ministères, et suivant les intérêts auxquels ils se rattachent. En effet, les intérêts communs et généraux d'un pays, si nombreux et si complexes qu'ils paraissent, peuvent être aisément, dans son opinion, ramenés aux trois catégories suivantes : intérêt de l'ordre intérieur, intérêt de la richesse publique, intérêt de la défense et de la sûreté extérieure.

Il examine donc successivement :

Les services répondant à l'intérêt de l'ordre intérieur.

1° L'administration de surveillance exercée sur la noblesse;
2° L'administration de surveillance exercée sur le clergé (administration actuelle des cultes);
3° L'administration de surveillance exercée sur les universités (administration de l'instruction publique);
4° L'administration de surveillance exercée sur les villes (administration municipale);
5° L'administration de la police (administration actuelle de l'intérieur);
6° L'administration de la justice.

Les services répondant à l'intérêt de la richesse publique.

1° L'administration des finances;
2° L'administration des travaux publics, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Les services répondant à l'intérêt de la défense et de la sûreté extérieure du pays.

1° L'administration militaire;
2° L'administration de la marine.

M. Mignet a trop bien apprécié ce remarquable travail de M. Dareste, pour que nous ne lui empruntions pas les conclusions de son rapport, que nous adoptons entièrement, mais qui, traduites par nous, perdraient et de leur intérêt et de leur autorité. Après avoir résumé l'introduction historique de manière à faire bien connaître le procédé dont M. Dareste s'est servi et les résultats auxquels il est arrivé, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques continue en ces termes :

« Il serait trop long de suivre l'auteur dans les autres parties de son mémoire, et il serait d'ailleurs impossible de l'analyser; comme le détail y abonde, il faudrait le reproduire pour le faire connaître. Il me suffira de dire que l'auteur montre avec savoir et sûreté, dans des chapitres spéciaux, qui sont des traités complets, l'organisation royale de la justice, de la police, des finances, du commerce, de l'industrie, de la guerre et de la marine. Il présente le développement de chacun des services publics depuis ses faibles et informes commencements jusqu'à sa constitution complète et définitive; il les fait voir se dégageant entre eux pour se former d'après leur loi particulière, et s'adaptant ensuite les uns aux autres pour se servir, sans s'entraver, dans cette vaste administration monarchique, dont ils deviennent les rouages, comme une machine bien faite reçoit un mouvement régulier et accomplit une action prévue au moyen des ressorts divers qui la composent et l'animent...

« Le chapitre concernant la constitution judiciaire a près de cent pages. Depuis les prévôts, qui, en 1200, sous Philippe-Auguste, étaient au nombre de quarante-cinq, et en 1270, à la mort de saint Louis, s'élevaient déjà à cent trente-neuf, jusqu'aux dix parlements du temps de Louis XIV, démembres du parlement unique de Philippe le Bel; depuis la loi féodale du douzième siècle jusqu'à la loi royale des grandes ordonnances du dix-septième siècle, l'auteur expose, définit, apprécie tous les progrès survenus dans l'organisation des tribunaux et dans le perfectionnement de la justice.

« Le chapitre des finances est encore plus étendu et d'un caractère plus original. Il forme quatre chapitres qui traitent : le premier, de l'administration financière dans sa constitution générale, dans son mouvement de fonds et dans sa comptabilité; le second, des revenus du domaine royal avec ses droits variés, à la fois territoriaux, judiciaires et politiques; le troisième, des impositions directes et indirectes établies sur les personnes et sur les choses, les capitations, les tailles, les aides, les gabelles et les monopoles de toute espèce; le quatrième enfin, des ressources extraordinaires que la royauté, dans des moments difficiles, s'attribua par des opérations sur les monnaies, par les emprunts, etc., afin de remplir sa tâche et de suffire à ses entreprises. L'histoire et la législation, la marche des besoins publics et les actes qui les satisfont et les régularisent, ne sont pas séparés par l'auteur, qui juge aussi tout ce qu'il expose, et distingue avec soin, bon sens, équité, les bienfaits de ce régime et ses abus.

« Il ne néglige ni le crédit privé, ni les travaux publics, ni les postes, ni l'agriculture, qu'il a compris avec une surabondance heureuse dans son sujet, auquel ils touchent, mais dont ils ne font pas indispensablement partie. L'armée et la marine, ces grands services de l'administration monarchique, créés, l'un sous des formes si diverses et après tant de tâtonnements inévitables, l'autre si tardivement et avec tant de puissance et d'éclat, par Richelieu et par Colbert, sont présentés dans des chapitres curieux et solides. C'est par là que l'auteur termine son vaste et remarquable mémoire, dans lequel il montre le progrès des institutions sortant de la marche régulière d'une société que conduisent habilement des princes ambitieux, mais nationaux, étendant leurs droits, mais se reconnaissant des devoirs, et finissant par devenir absolus sans être despotes. Il attribue à chacun d'eux sa part dans cette immense construction de la monarchie, dans cette magnifique recomposition de la France. Il comprend la mission de cette famille extraordinaire parmi toutes les familles royales, dont la durée non interrompue pendant sept siècles a été proportionnée à l'étendue de l'œuvre, dont l'admirable fécondité a produit autant de grands princes qu'elle avait de grandes choses à exécuter, et qui, à la fois conquérante et organisatrice, accomplit sa tâche à l'aide de l'entreprenant Louis le Gros, de l'imposant Philippe-Auguste, du juste saint Louis, de l'indomptable Philippe le Bel, du sage Charles V, du réparateur Charles VII, du profond Louis XI, du populaire Louis XII, du brillant François Ier, de l'habile Henri IV, et la termine avec le grand et glorieux Louis XIV. »

M. Dareste a fait suivre sa conclusion de quelques pièces justificatives, peu nombreuses, mais très-importantes, et que leur étendue ne lui avait pas permis de citer dans les notes. Plusieurs de ces pièces sont complétement inédites. Il a choisi en général celles qui lui paraissaient prouver le mieux la part que le pays a prise à la solution des questions économiques.

M. Mignet terminait ainsi son rapport :

« Bien que l'auteur du mémoire numéro 3 ne soit pas sans défaut, il a des qualités si fortes et si soutenues, ses recherches sont si complètes et si originales, son savoir si étendu et si sûr, son esprit si juste et si pénétrant, en un mot, il a fait un ouvrage si solide et si concluant, que la section d'histoire vous propose, avec une confiance unanime, de lui décerner le prix. L'Académie peut se féliciter d'avoir provoqué, par la question qu'elle avait mise au concours, ces deux savants mémoires (le n° 3, celui de M. Dareste, et le n° 4, celui de M. Cheruel), qui, publiés sans doute après avoir été retouchés et perfectionnés par les auteurs, deviendront deux excellents livres. »

Que pourrions-nous ajouter à un pareil éloge, si ce n'est que les espérances de M. Mignet se sont réalisées, du moins en ce qui touche le n° 3. Retouchée et perfectionnée par M. Dareste, l'*Histoire de l'administration en France et des progrès du pouvoir royal depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, est maintenant, sans contredit, un *livre excellent.*

Dictionnaire de marine à voiles et à vapeur; par MM. DE BONNEFOUX et PARIS, capitaines de vaisseau. 2 vol. in-8. — Paris, 1848. *Arthus Bertrand*. 35 fr.

Autres temps, autres mœurs, a-t-on dit avec raison; ajoutons autres dictionnaires. Tel dictionnaire qui réunissait toutes les qualités désirables à l'époque de sa publication n'offre plus souvent, quelques années après, qu'un intérêt historique. Ainsi, lorsque les bâtiments que l'on qualifia de *ronds* se substituèrent aux navires dits *subtils*, lorsque la galère fut remplacée par la nave, le come ou comite par le maître d'équipage, l'aviron par la voile, et la force musculaire de la chiourme par l'impulsion du vent, *l'Hydrographie* du père Fournier cessa d'être un ouvrage pratique et complet. De même, la création d'une marine à vapeur, bien que la marine à voiles ne soit pas moins et ne doive pas moins être employée sur une grande échelle et avec un grand succès, a rendu insuffisants nos meilleurs dictionnaires de marine, ceux de Romme et de Willaumez. En outre, si autrefois la marine à voiles s'était substituée à la marine à rames, aujourd'hui il n'y a pas substitution, mais fusion entre la marine à vapeur et celle à voiles; c'est-à-dire que les deux systèmes marchent ensemble ou séparément, non-seulement sans se nuire, mais, au contraire, en se prêtant un appui mutuel, en se combinant souvent tous les deux, en un mot, ils sont l'un et l'autre devenus indispensables, et ils se servent réciproquement de complément. Enfin, la marine à voiles s'est, de son côté, considérablement perfectionnée.

Un nouveau dictionnaire de marine devenait donc nécessaire. Cette vérité, MM. de Bonnefoux et Paris l'avaient comprise depuis longtemps, et déjà ils avaient recueilli plus de deux mille mots nouveaux ou acceptions de mots nouvelles, lorsque, il y a quatre ans, ils s'adressèrent au ministre de la marine pour lui soumettre leur projet et leur travail. Une commission fut nommée, et sur son avis unanime, — elle se composait de MM. Guillois, de Montravel et Kerris, — que le *Dictionnaire de marine à voiles et à vapeur* méritait les encouragements de l'État, M. de Mackau, alors ministre de la marine, souscrivit pour un certain nombre d'exemplaires.

« Parler toujours le vrai langage des hommes de mer.

« Fixer nettement la valeur de chaque terme.

« Traiter avec un soin particulier les termes qui sont relatifs à la manœuvre des navires, à la conduite des machines à vapeur ou à la navigation proprement dite, et en fortifier les explications par des détails pratiques.

« Faire la constatation des choses de la marine, de sa législation, de son organisation militaire ou administrative, de tout ce qui touche à l'art naval; y joindre des développements suffisants, des dessins, et surtout des chiffres, toutes les fois qu'ils peuvent servir à faciliter l'intelligence du texte, à graver des notions justes dans la mémoire, à servir de points de comparaison entre le présent et le passé ou l'avenir, et à conserver des souvenirs qui ne doivent pas être oubliés.

« Citer les dispositions saillantes des lois et ordonnances les plus importantes, et les dates de celles qui le sont moins.

« Ajouter au classement des constructions extra-européennes en y en introduisant d'extrêmement remarquables, dont les formes ou le gréement méritent d'autant plus d'être notés, qu'ils offrent des particularités fort ingénieuses, fort intéressantes et très-dignes d'être sauvées de l'oubli dont elles sont menacées, par la transformation peut-être totale que le contact des constructions européennes tend incessamment à leur faire subir.

« Donner la traduction anglaise des termes principaux du dictionnaire.

« Outre les mots usuels, classer aussi ceux des mots anciens dont l'explication peut faciliter la lecture des vieux ouvrages, mais se borner, pour ceux-ci, à de courtes définitions ou à des renvois aux mots nouveaux qui les ont remplacés.

« Ne laisser passer aucune occasion de faire ressortir le mérite ou les inventions des hommes qui ont rendu des services éminents à l'art de la marine.

« Offrir des exemples du langage familier ou figuré des marins, qui est si riche, si pittoresque, si énergique, si varié!

« S'abstenir enfin et rigoureusement de toute critique, de toute discussion entre ce qui est et ce qui, selon d'autres, selon même la conviction personnelle des auteurs, pourrait ou devrait être; en un mot, n'oublier jamais qu'un dictionnaire de science est un exposé de l'art et des choses à un temps donné, et non une arène où puissent se débattre les systèmes ou les avis divergents. »

Tel était le programme que s'étaient tracé et qu'ont suivi MM. de Bonnefoux et Paris. Le premier volume de leur *Dictionnaire* vient de paraître. Il est consacré à la marine à voiles. Le second, qui traitera de la marine à vapeur, est sous presse, et doit être publié prochainement. Nous en reparlerons.

Lettres au Peuple, par GEORGE SAND. — Paris, 1848. *Hetzel*. 25 centimes la lettre. — Première lettre : *Hier et Aujourd'hui.*

Quelque estime que nous ayons pour le caractère et le talent de madame George Sand, nous ne pouvons nous empêcher de protester contre le sens qu'elle donne au mot *peuple*. Ce mot n'a plus, ne doit plus avoir la signification avec laquelle elle l'emploie. La république n'est pas la démagogie. C'est le gouvernement de tous par tous, et non le despotisme d'une classe de la société. En 1789, le peuple était encore complétement distinct de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie. Il formait une caste séparée. Aujourd'hui il n'y a plus de castes : nobles, prêtres, bourgeois, artisans, tout le monde est peuple, tout le monde participe à l'administration des affaires publiques. Persister à appeler peuple la classe laborieuse, c'est commettre un anachronisme, c'est se faire une idée fausse de la république, car c'est vouloir établir des catégories qui n'existent plus, qui ne peuvent plus exister, c'est accorder à quelques-uns la souveraineté qui doit appartenir à tous.

La première lettre de madame George Sand *au Peuple* n'est qu'une préface. Elle a pour titre : *Hier et Aujourd'hui*. De nobles sentiments y sont exprimés dans ce style pur, vigoureux, coloré, qui semble n'appartenir qu'à l'auteur de *Mauprat* et de *la Mare au Diable*. Mais le but général de cette publication hebdomadaire n'y est pas encore nettement déterminé. Les lettres suivantes nous le feront sans doute mieux comprendre. En les attendant, nous citerons seulement le résumé que madame George Sand fait elle-même de cette première lettre :

« La vérité sociale n'est pas formulée. Tu voudrais en vain l'arracher de la poitrine des mandataires que tu as élus dans un jour de victoire. Ils la veulent à coup sûr, puisque tu as cru en eux, et tu ne te trompes jamais dans les grandes heures de libre inspiration.

« Mais ils sont hommes, et leur science ne peut déroger à la loi de l'humanité.

« La loi de l'humanité est que la vérité ne se trouve pas dans l'isolement, et qu'il y faut le concours de tous.

« L'isolement était le régime de séparation des intérêts et des droits.

« Ce régime tombe à jamais devant le mot sacré de république.

« Tu vas exercer ton droit, apporter les lumières de ton âme et le vote de ta conscience. Patience, et la justice vivra. »

Programme de réformes, présenté au gouvernement provisoire, par M. VICTOR COURTET DE L'ISLE. Brochure de 32 pages. — Paris, 10 mars 1848. *Paulin*.

M. Victor Courtet de l'Isle, l'auteur de *la Science politique* et *du Crédit en France*, un des futurs prétendants à la députation, vient de publier à la librairie Paulin une brochure de deux feuilles in-8, dans laquelle il présente au gouvernement provisoire un *Programme de réformes*. « Aujourd'hui, dit-il, les questions sont posées; il faut, à tout prix, les résoudre. C'était hier le règne des idées; c'est désormais celui des faits. » M. Victor Courtet de l'Isle n'est pas de ceux qui rêvent la résurrection d'un passé dont le fantôme est loin de notre temps. Il admire la république ancienne; il veut son principe, son élan, son patriotisme, sa gloire; mais, dans son opinion, que nous partageons entièrement, la France du dix-neuvième siècle, héritière de si grandes leçons; la France policée, magnanime, éclairée, élégante; la France aux sympathies nobles, aux mœurs douces, aux tendances nouvelles; la France ne veut point s'affubler de vieux lambeaux : la France veut une république nouvelle; aussi, repoussant toute réaction des formes et des mots, ne cherche-t-il en tout que le progrès, mais le progrès réel dans les idées et dans les faits, et résume-t-il en quelques pages ce qu'il faut désormais réaliser pour pratiquer réellement la liberté, l'égalité et la fraternité humaines, pour asseoir à jamais les bases de notre république naissante. Il ne nous appartient pas de discuter ici les questions que soulève M. Victor Courtet de l'Isle, ni même de les exposer avec détail. Nous devons nous borner à indiquer aussi sommairement que possible les diverses réformes dont il a cru devoir tracer le programme. Sa brochure est divisée en six chapitres, qui ont pour titres : 1. Principes généraux; 2. Milice de soldats travailleurs; 3. Instituts de la presse; 4. Service financier de la poste; 5. Réforme des monts-de-piété et des caisses d'épargne; 6. Mobilisation du sol.

Dans une introduction de cinq à six pages, M. Courtet de l'Isle cite un fragment écrit en 1844, dans lequel il avait prédit, non-seulement la chute de la monarchie, mais les difficultés financières et économiques de la situation actuelle : « Il faut donc conjurer d'avance, écrivait-il il y a quatre ans, les désastres qui nous menacent par l'émission d'idées qui frayent à la société une route plus sûre. Les faits se précipitent, l'avenir est déjà là; faisons en ce moment la philosophie sous l'empire de laquelle la société doit voir s'accomplir ses plus prochaines destinées. »

Le dernier croquis de M. Topffer.



L'auteur des *Nouvelles Genevoises*, de la *Bibliothèque de mon oncle* et des *Voyages en Zigzag* est connu comme un charmant écrivain et comme un artiste d'une valeur supérieure dans les genres de composition les plus divers. Il a réuni dans les ouvrages que nous venons de citer, la fantaisie originale du caricaturiste, le mérite sérieux du peintre de la vie réelle et les plus beaux modèles du dessin de paysage; c'est dans les *Voyages en Zigzag* qu'il faut chercher, à côté des paysages de Calame, son ami et son compatriote, ces grandes scènes de la nature alpestre qui ne redoutent ni le voisinage du paysagiste genevois, ni la comparaison avec ses plus illustres rivaux.

Ces productions du crayon de M. Topffer ont marqué les dernières années de sa vie; mais on savait depuis longtemps qu'il était l'auteur anonyme de plusieurs suites de petites comédies dessinées, parmi lesquelles l'histoire de *M. Jabot* figure comme le chef-d'œuvre de l'auteur et le chef-d'œuvre du genre. L'histoire de *M. Cryptogame*, sa dernière pochade, a paru dans *l'Illustration* avec un succès dont les abonnés se souviennent encore en souriant. Le croquis ci-dessus, conservé comme autographe par un ami de M. Topffer, nous a paru mériter d'être gravé et donné comme exemple de cet art d'exprimer avec quelques lignes, ou quelques traits de plume, ce que la peinture la plus étudiée ne parvient à rendre que dans l'œuvre des maîtres.

Modes.

Il est une royauté qu'aucune révolution n'a pu renverser; cette royauté c'est celle de la mode. Loin de courber la tête sous le niveau de la République nouvellement proclamée; la mode l'a relevée, au contraire plus brillante et plus fière au bal de charité que la garde nationale vient de donner au Jardin-d'Hiver, qui, lui aussi, paraît décidé à ne point renoncer au privilége d'abriter sous sa voûte de cristal toutes les fêtes de bienfaisance.

Après le bal, donné dans ce jardin par l'association des artistes peintres, c'est celui de la garde nationale qui a offert les plus fraîches, les plus originales et les plus élégantes toilettes.

C'était d'abord une robe en moire rose garnie au corsage et à la jupe de petites ruches en ruban rose faisant tête à de petits volants de dentelle rose; sur cette robe sont ajustés des revers et une jupe en crêpe gris perle garnis de petites ruches et de dentelles roses, rattachées par des bouquets de boutons de roses moussues; les revers forment berthe par derrière; la coiffure est en cheveux, dont une partie est relevée au sommet de la tête de manière à former sur les tempes une raie circulaire, tandis que la portion qui se trouve au-dessous de la raie est disposée en rouleaux très-légers se réunissant par derrière; un peigne retient les cheveux roulés en huit, et deux plumes roses posées sur ce huit retombent de chaque côté.

Une autre toilette plus sévère se composait d'une robe en satin cerise ornée d'une berthe et de volants en dentelles blanches et noires alternées; la berthe et les volants étaient relevés par des touffes de marguerites variées; la coiffure à la *d'Albret* était en velours rouge bordé d'une ganse d'or et orné de glands également en or; une semblable coiffure était fixée obliquement sur la tête par une épingle en orfévrerie.

Si le cadre restreint qui nous est réservé nous a permis seulement la reproduction de ces deux toilettes, il ne nous défend pas d'en citer d'autres qui ne le cédaient à celles-ci ni en goût ni en originalité.

La femme de l'un des membres de notre nouveau gouvernement portait une robe à deux jupes en gaze naïade vert clair semée de lames d'argent et relevée par des grappes de roseaux vert et argent avec coiffure assortie.

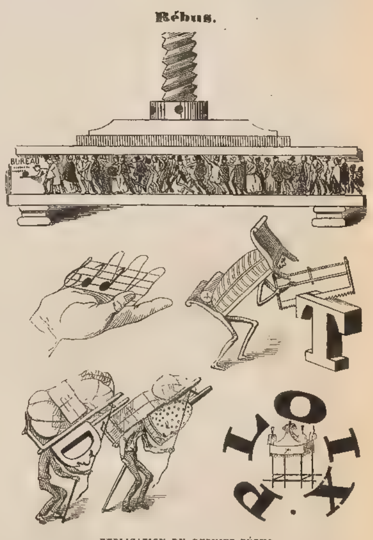
Une des dames patronesses avait une robe en velours gros bleu ouverte de chaque côté sur une robe de satin blanc; des agraffes en jais bleu et blanc retenaient ces ouvertures de distance en distance; le corsage, ouvert jusqu'à la pointe, laissait voir un dessous de satin blanc par dessus lequel couraient des traverses en jais; une berthe en velours brodé de jais faisait revers par devant; sur la tête une petite écharpe en velours bleu brodée et garnie de franges en jais.

Citons encore de ce bal une robe en damas blanc, à corsage très-busqué dont la jupe, ouverte des côtés, laissait passer un crevé de satin blanc retenu par des rubans de taffetas blanc posés en zig-zag; un chou de semblables rubans était posé à chaque angle de ce zig-zag; les manches très-courtes, et à peu près cachées, par la berthe rappelaient l'ornement de la jupe; sur le devant du corsage était fixé un nœud de rubans blancs sur lequel brillaient trois broches en brillants; la berthe partant du corsage montait en forme de V par devant; pour coiffure une barbe d'Angleterre posée sur deux touffes de plumes d'autruche formant *mancini;* cette coiffure était rattachée par des épingles en brillants.

Enfin, nous avons remarqué à ce bal beaucoup d'écharpes en dentelle et quelques mantelets en crêpe garni d'angleterre; des turbans en étoffes lamées, en crêpe lisse, en velours épinglé et en damas brodé d'or et d'argent.

Espérons que la crise politique qu'il faut traverser en ce moment n'arrêtera pas l'essor que paraissent vouloir prendre les dernières fêtes d'hiver, si favorables en général au commerce de Paris.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.
Tel est pris qui croyait prendre.

A NOS ABONNÉS.

La suppression du timbre est presque sans importance pour un journal hebdomadaire. *L'Illustration* ne change donc pas ses conditions d'abonnement; mais elle entend faire profiter ses lecteurs de cette petite économie, par des améliorations qui augmenteront nécessairement ses dépenses. Elle a déjà supprimé sa page d'annonces, consacrée désormais à la rédaction. Elle ne se bornera pas à ce sacrifice; les abonnés constateront eux-mêmes les effets de cet engagement.

ARMD. LE CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 265. Vol. XI. — SAMEDI 25 MARS 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Notre dernier numéro se distribuait, à la fin de la semaine dernière, au moment où Paris assistait à un des plus imposants spectacles, à un des plus grands événements qui aient agité la ville, où, depuis un mois, se succèdent l'imprévu, le merveilleux, le gigantesque. Une dé-

Manifestation populaire du 17 mars 1848, à l'Hôtel-de-Ville.

monstration étourdie d'une portion heureusement bien peu nombreuse de la garde nationale parisienne, innocente de la part de quelques-uns, calculée de la part de quelques autres, bien imprudente de la part de tous, en a le lendemain amené une autre dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire de Paris. Cent cinquante mille ouvriers, réunis le matin sur plusieurs points, s'étaient donné rendez-vous aux abords de l'Hôtel-de-Ville, et ont, en signe d'adhésion à l'établissement nouveau et comme témoignage de leur détermination de le maintenir contre tout regret du passé, ou toute arrière pensée dans l'avenir, demandé à défiler devant les membres du gouvernement provisoire. Des rangs profonds, innombrables, sans fin, ont ainsi passé devant nos gouvernants en les saluant des cris de : *Vive la République! vive le gouvernement provisoire!* Quelques citoyens se sont présentés devant celui-ci, se disant délégués par cette population immense et chargés par elle d'exprimer ses vœux. Cette mission, cette délégation, ce mandat ont été sur-le-champ même contestés hautement par des citoyens dont le patriotisme n'est pas douteux et qui sont en possession des sympathies populaires; le gouvernement provisoire, néanmoins, n'a vu nul inconvénient à entendre ces orateurs, et, en répondant à leurs demandes, il a fait réserve de toute l'indépendance de son action. Cette foule immense, qui s'est déroulée autour de la colonne de Juillet et sur toute la longueur des boulevards, était dans un ordre si parfait, gardait une attitude si sereine, si rassurante dans son enthousiasme, que Paris tout entier, en y voyant une garantie contre la possibilité ultérieure de toute tentative contre-révolutionnaire, y a trouvé un motif de sécurité et de confiance.

Toutefois, personne ne se le dissimule, la démarche de la veille, l'énergique réponse du lendemain, rendant fausse la situation d'une partie de la garde nationale, font une loi, pour rendre à la milice citoyenne l'autorité que quelques maladroits ont pu ébranler un instant, mais ne sauraient lui faire perdre, de procéder le plus tôt possible aux élections des officiers. Le nombre immense des nouveaux inscrits, les additions que chaque jour permet encore de faire aux contrôles, ont imposé au gouvernement provisoire l'obligation de reculer jusqu'au 5 avril ces élections qui commandent toute l'attention des gardes nationaux. Le tableau suivant, arrêté, il y a huit jours, par conséquent déjà bien loin des résultats obtenus aujourd'hui, peut servir cependant à se faire une idée de l'empressement des citoyens et des garanties d'ordre qu'offre pour l'avenir le concours de cette immense et généreuse population.

Effectif des légions de Paris au 18 mars 1848.

	INSCRITS AU 1er FÉVRIER.	DU 1er FÉVRIER AU 18 MARS.	TOTAL.
1re LÉGION.	4,599	10,000	14,599
2e	7,605	7,395	15,000
3e	5,082	2,918	8,000
4e	3,978	8,053	12,031
5e	4,753	15,230	19,983
6e	6,230	21,910	28,140
7e	4,743	12,604	17,347
8e	4,901	15,199	20,100
9e	2,382	6,413	8,795
10e	5,406	4,997	10,403
11e	3,954	13,320	17,274
12e	3,418	15,509	18,627
TOTAUX...	56,751	133,548	190,299

La légion de cavalerie et les quatre légions de la banlieue ne sont pas comprises dans ce relevé. On peut donc dire hardiment que les gardes nationales de la Seine formeront un ensemble de *deux cent cinquante mille hommes* au moins. Les garanties de paix européenne nous arrivent chaque jour de tous côtés; mais celle-là n'est ni la moins sûre, ni la moins imposante.

A la fin de la semaine dernière, également a paru un manifeste du gouvernement provisoire, plein d'élévation à la fois, de précision et de fermeté. Il fait appel, pour l'élection des représentants à l'assemblée nationale, aux plus nobles, aux meilleurs sentiments. « Encore, dit-il en terminant, quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là, tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie. »

Ces élections, sont vivement attendues par le pays. Elles ont mis en mouvement les dévouements les plus légitimes et les prétentions les plus burlesques. On trouve de tout parmi les candidats, depuis Béranger jusqu'au docteur Giraudeau de Saint-Gervais.

En attendant le grand jour où le scrutin national prononcera, ce qui partage aujourd'hui avec les candidatures la conversation de chaque jour, ce sont les sinistres financiers et les tristes conséquences de la dilapidation du régime précédent. Que de noms il nous faudrait ajouter aujourd'hui à la listes des catastrophes que nous enregistrions la semaine dernière! Si un décret ne fût venu y parer immédiatement, la panique aurait épuisé les coffres de la Banque de France elle-même. Ses billets ont aujourd'hui cours forcé: grâce à cette mesure, le change d'un billet de mille francs est bientôt tombé d'un chiffre fou à un taux modéré. Les enfouisseurs, les terrifiés commencent à reconnaître qu'un billet de banque vaut de l'argent et est plus commode à cacher.

M. le ministre des finances a provoqué et pris plusieurs mesures pour satisfaire aux exigences de la situation. Les quatre contributions directes ont été augmentées de 45 pour cent;—l'échéance des bons du Trésor a été prorogée de six mois; — enfin soixante millions seront répartis entre les différents comptoirs d'escompte que l'on institue pour fournir aux industriels le moyen d'assurer la continuation du travail.

Le personnel administratif a reçu cette semaine quelques modifications. Tous les anciens directeurs-généraux des finances, à l'exception du très-digne M. Grétrin, directeur des douanes, ont été destitués. La magistrature se renouvelle également par des choix qui ne dénotent pas tous, dans le ministère de la justice, un tact très-sûr. Enfin la préfecture de police, un instant rattachée à la préfecture de la Seine comme annexe, a été rétablie sur son ancien pied et laissée à la direction de M. Caussidière. Mais le grand événement dans cet ordre de faits, c'est la nomination de M. le général Cavaignac au ministère de la guerre. Jamais nom ne fut mieux accueilli, jamais choix ne fut plus hautement ratifié par l'opinion publique. Jamais aussi le besoin de ne pas laisser la discipline se perdre dans l'armée n'avait été plus senti et n'avait rendu la direction d'un homme d'énergie et de cœur plus nécessaire.

Mais bien que l'intérieur pût nous offrir encore à mentionner bon nombre de ces mesures ou de ces événements, dont un seul, en d'autres temps, eût suffi pour défrayer notre *Histoire de la semaine*, l'étranger nous réclame, l'étranger aussi avec ses barricades, avec ses combats, avec ses victoires populaires.

Que l'absolutisme espagnol menace ruine, que la cour de Lisbonne se prépare à son *mea culpâ*, que la Belgique continue à être troublée, que le roi de Hollande et le grand-duc de Bade jettent les concessions à la tête de leurs peuples, c'est quelque chose sans doute, mais nous avons mieux à vous annoncer aujourd'hui. Dimanche nous apprenions que le despotisme autrichien était en fuite; lundi que l'unité allemande se proclamait à Berlin.

C'est dans les journées des 13 et 14 que les événements de Vienne se sont accomplis. Le premier jour, au matin, la population de la ville, étudiants, ouvriers, bourgeois, s'est soulevée et s'est portée d'abord sur la maison de campagne du prince de Metternich, qu'elle a détruite. De là elle s'est dirigée vers la chancellerie d'Etat. Les chemins de fer ont été brisés. La ville a retenti des cris: *la constitution et la liberté de la Prusse!* Dans l'après-midi, la foule est devenue compacte par l'accession des travailleurs de tous les ateliers, déterminés par les encouragements énergiques des étudiants. A quatre heures et demie, la troupe fit feu. L'insurrection atteignit alors son paroxysme. A partir de là, la nouvelle de la fuite de M. de Metternich, le renvoi des soldats de la capitale, l'improvisation d'une garde nationale, son armement immédiat, l'abolition de la censure, l'annonce de la liberté de la presse, tous ces événements se succédèrent rapides, étourdissants. Dans la soirée du 14, l'ordre était rétabli, l'ivresse était générale. Les patrouilles de la garde nationale circulaient dans les rues, et, des fenêtres illuminées, on leur jetait des lauriers, des fleurs et des écharpes. Voilà donc, n'en doutons pas, la Lombardie, la Gallicie, la Bohême, la Hongrie, libres enfin! Honneur au peuple de Vienne! Honneur aux députés de Presbourg, s'ils ont, comme on le dit, provoqué et dirigé les premiers efforts de la journée du 13!

Paris était encore tout ému de cette nouvelle, qui avait provoqué, dimanche dernier, sur les boulevards, une manifestation enthousiaste de la part des Allemands qui se trouvent parmi nous, quand lundi est venu le tour du roi de Prusse. Berlin s'était bien déjà montré ému des événements de Paris, mais les gouvernants s'y flattaient qu'on attendrait avec résignation la réunion de la diète, convoquée pour le 27 avril, et pour mieux faire prendre patience, le roi, dans une proclamation datée du 14, avait annoncé quelques concessions. Le 15, le peuple, les trouvant insuffisantes, était assemblé pour protester, quand arriva la nouvelle des événements de Vienne. L'émotion était à son comble. Une circonstance due au hasard, et qui semble une reproduction de l'imprévu qui a dominé à Paris, a amené une lutte décisive entre le peuple et la troupe: le canon a été tiré, le sang a coulé; et, comme à Paris, comme à Vienne, le pouvoir établi a capitulé. Bientôt la troupe évacuait la ville, qui restait au pouvoir de la garde nationale.

Alors la joie se répand comme un flot dans toute la ville. On se prépare à illuminer; le peuple se porte en masse vers le palais pour témoigner sa reconnaissance au roi. Le roi paraît au balcon; il est accueilli avec enthousiasme.

Mais voici que la troupe rangée devant le palais, entendant des cris et voyant les démonstrations populaires, se croit attaquée, et elle répond. La cavalerie fait des charges, l'infanterie fait feu. Alors le cri: *Aux armes!* retentit de toutes parts. Le peuple se disperse dans toutes les directions, parcourt les rues, et toute la ville se soulève. De toutes parts surgissent les barricades. La bataille s'engage; il y a, dit-on, cent morts; l'*ultima ratio*, le canon, est employé. Vains efforts! La troupe se retire, la garde nationale reste maîtresse de la ville; et comme l'empereur d'Autriche s'est confié au peuple de Vienne, le roi de Prusse a dû se confier au peuple de Berlin.

A NOS ABONNÉS.

La suppression du timbre est presque sans importance pour un journal hebdomadaire. *L'Illustration* ne change donc pas ses conditions d'abonnement; mais elle entend faire profiter ses lecteurs de cette petite économie, par des améliorations qui augmenteront nécessairement ses dépenses. Elle a déjà supprimé sa page d'annonces, consacrée désormais à la rédaction. Elle ne se bornera pas à ce sacrifice; les abonnés constateront eux-mêmes les effets de cet engagement.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

DÉFENSE DE CUMULER UNE PENSION AVEC UN TRAITEMENT D'ACTIVITÉ.

Vu les lois du 25 mars 1817 et 15 mai 1818, qui interdisent de cumuler une pension avec un traitement d'activité, en tant que l'un et l'autre dépassent la somme de 700 francs, et sont payés tous deux sur les fonds de l'Etat;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt des caisses de retraite, d'appliquer cette mesure à un cumul quelconque,

Le gouvernement provisoire décrète :

Nul ne pourra désormais jouir simultanément d'un traitement d'activité et d'une pension de retraite, servis l'un et l'autre, soit par le fonds de l'Etat ou des communes, soit par le fonds de retenue.

Le cumul continuera à avoir lieu, dans tous les cas, jusqu'à concurrence de 700 fr.

ÉLECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

15 mars 1848.

Décret qui proroge au 25 mars les élections générales de la garde nationale du département de la Seine,

17 mars 1848.

Décret qui les proroge de nouveau au 5 avril.

DÉCRET RELATIF A LA BANQUE DE FRANCE.

16 mars 1848.

Art. 1er. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la banque et de ses comptoirs ne pourra dépasser 350,000,000.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à 100 fr.

Art. 5. Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les comptoirs que la banque a établis dans les départements.

Art. 6. La banque de France publiera tous les huit jours sa situation dans le *Moniteur*.

AUGMENTATION DES IMPÔTS.

16 mars 1848.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que l'intérêt de la République exige que de puissants secours soient immédiatement donnés au travail, à l'industrie, au commerce;

Considérant qu'il n'est pas moins nécessaire ni moins urgent de reorganiser les forces militaires de la République,

Décrète :

Il sera perçu temporairement, et pour l'année 1848 seulement, 45 centimes du total des rôles des quatre contributions directes de ladite année.

Les centimes portant sur la contribution foncière seront à la charge du propriétaire seul, nonobstant toute stipulation contraire dans les baux et conventions.

Le montant des centimes temporaires sera immédiatement exigible sans qu'il soit besoin de nouveaux avertissements aux contribuables.

Les frais de perception de ces mêmes centimes sont fixés, par les percepteurs, au quart du taux déterminé pour les contributions ordinaires; il ne sera alloué aucuns frais aux receveurs généraux et particuliers.

ECHANGE ET REMBOURSEMENT DES BONS ROYAUX.

16 mars 1848.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que le gouvernement déchu a légué à la République une dette flottante, immédiatement ou prochainement exigible, et qui, à la date du 24 février dernier, ne s'élevait pas à moins de 872,000,000;

Considérant que les *bons royaux*, dont une partie a déja été acquittée par le trésor de la République, figurent encore dans la dette flottante pour une somme de 274,553,900 fr.

Considérant que ces bons sont en majeure partie la propriété de capitalistes dont les intérêts ne sont pas directement liés à ceux de l'industrie et du commerce;

Considérant que ces bons ne seront pas stérilisés dans les mains des détenteurs, puisque les intérêts continueront d'être servis à raison de 5 0/0;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

A partir du jour de la promulgation du présent décret et jusqu'à la décision de l'assemblée nationale, les détenteurs des *bons royaux*, créés antérieurement à la date du 24 février 1848, pourront les échanger contre des coupons de l'*emprunt national*, rente 5 0/0 au pair. Dans le cas où l'échange ne serait pas accepté, ces bons seront remboursés par le Tresor public, en espèces, dans les six mois du jour de leur échéance.

Art. 2. Les bons du Trésor émis contre espèces ou en renouvellement de bons échus par le département des finances, depuis l'établissement de le République, seront de plein droi remboursés en monnaie légale.

COMPTOIRS D'ESCOMPTE.

16 mars.

Le gouvernement provisoire,

Vu le décret en date de ce jour, qui décide l'imposition de 45 centimes additionnels sur le montant des quatre contributions directes;

Considérant que l'un des premiers devoirs du gouvernement de la République est de porter remède aux maux qui depuis quatre années désolent l'agriculture, l'industrie et le commerce;

Considérant que la plus urgente nécessité de ces trois éléments de la richesse publique, c'est le crédit;

Considérant que la plupart des établissements de crédit privé sont aujourd'hui paralysés;

Considérant qu'il importe de fournir aux industriels le moyen d'assurer la continuation du travail aux nombreux ouvriers employés dans les ateliers;

Décrète :

Art. 1er. Une somme de 60,000,000 est mise à la disposition du ministre des finances.

Art. 2. Cette somme de 60,000,000 sera répartie entre les divers comptoirs qui, aux termes et suivant les dispositions de notre décret du 9 mars 1848, seront successivement formés à Paris, et dans les départements, dans tous les grands centres agricoles, industriels et commerciaux.

Art. 3. La répartition sera basée sur la nature particulière et l'importance proportionnelle des besoins des localités.

MONUMENT A ÉLEVER AU MARECHAL NEY.

18 mars.

Le gouvernement provisoire décrète :

Un monument sera élevé au maréchal Ney sur le lieu même où il a été fusillé.

DECRET RELATIF AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE.

19 mars.

Art. 1er. Provisoirement, les tribunaux de commerce pourront, sur requête à laquelle sera jointe la copie des assignations, accorder à tout commerçant, par un jugement en dernier ressort, un sursis de trois mois au plus contre les poursuites de ses créanciers. Le sursis pourra être révoqué sur la demande de tout intéressé.

Art. 2. Le sursis ne peut être accordé que sous les conditions portées aux articles suivants :

Art. 3. Le jugement de sursis nommera parmi les créanciers un commissaire ou plusieurs, que le tribunal pourra revoquer ou remplacer ; le débiteur pourra faire partie du commissariat, sans pouvoir être nommé seul commissaire.

Art. 4. Les commissaires feront, dans l'intérêt des creanciers, tous les actes utiles, même en justice ; néanmoins, pour continuer le commerce du débiteur et pour faire tous actes excédant l'administration, les commissaires devront être autorisés par le tribunal.

Art. 5. Durant le sursis judiciaire, aucun créancier ne pourra être payé, ni préféré au préjudice des autres. Les répartitions seront faites sans frais par le tribunal ou par un de ses membres dé égué dans le jugement de sursis, sur un état qui sera présenté tous les dix jours par un commissaire.

Art. 6. Les diverses dispositions de la loi du 28 mai 1838 concernant la revendication, l'exigibilité des créances non échues, à l'égard du débiteur en sursis (les autres souscripteurs, ou endosseurs, ou garants, ne devant être tenus de payer qu'aux echéances), la validité des actes, payement et compensation, les priviléges et hypothèques, sont applicables quand il y a sursis judiciaire.

Art. 7. Les actions des créanciers contre les associés seront intentées directement par les commissaires devant le tribunal de commerce. Dans tous les cas, le créancier peut intervenir pour la conservation de ses droits, sans autres frais que ceux de la demande ou de l'acte en intervention, les autres demeurant à la charge du debiteur.

MUSÉES ET MANUFACTURES.

19 mars.

Décret qui distrait de l'administration de la liste civile, pour les faire rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur, les musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles, les galeries des anciennes résidences royales et palais du gouvernement ; les trois manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais rentrant dans le département de l'agriculture et du commerce.

TONTINES.

20 mars.

Considérant que les fonds versés par les familles dans les tontines, pour être employés en rente sur l'État, sont le fruit du travail et de l'épargne du peuple ;

Qu'ils constituent un dépôt sacré, placé sous la sauvegarde de l'honneur du pays et la garantie de la République ;

Attendu qu'avant de statuer sur l'emploi définitif du capital des tontines, dans l'intérêt des souscripteurs, il y a lieu de pourvoir d'urgence au placement du montant des arrérages et annuités journellement perçus ;

Le Gouvernement provisoire décrète :

Le montant des arrérages et annuités à percevoir par les établissements tontiniers sera provisoirement versé au trésor public, sous la garantie de l'État.

Le capital de ces fonds s'augmentera d'un intérêt cumulé de 5 pour 0/0 par an.

MODIFICATION MINISTERIELLE.

22 mars.

Le général de division Eugène Cavaignac est nommé ministre de la guerre.

MAGASINS GENERAUX DE DEPÔTS DE MARCHANDISES.

22 mars.

Art. 1er. Il sera établi à Paris, et dans les autres villes où le besoin s'en fera sentir, des magasins généraux où les négociants et les industriels pourront déposer les matières premières, les marchandises, les objets fabriqués dont ils seront propriétaires.

Art. 2. Ces magasins pourront être établis d'urgence par les commissaires du gouvernement, sur la demande des chambres de commerce ou des conseils municipaux.

Art. 3. Il sera delivré aux déposants des récépissés revêtus : 1° du timbre de la République, 2° du timbre des magasins où les marchandises auront été déposées.

Ces récépissés, extraits de registres à souche transférant la propriete des objets deposés, seront transmissibles par voie d'endossement.

Ils seront passibles d'un droit fixe qui ne pourra dépasser un franc dix centimes.

Art. 4. Ces magasins seront placés sous la surveillance de l'État.

Art. 5. Les dispositions des lois antérieures ne seront pas applicables en ce qu'elles pourront avoir de contraire au présent decret.

ABOLITION DU MARCHANDAGE.

22 mars.

Arrêté concernant l'exécution du décret du 2 mars, prononçant une pénalité contre l'exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

14 mars.

Circulaire adressée aux recteurs par M. Carnot, à l'effet de les informer que les changements à introduire dans le système général des lycées et des colléges ne sauraient porter sur les auteurs qui ont été consacrés par une longue et respectable expérience pour servir de base à l'enseignement, et qu'en principe ils sont autorisés à faire savoir que son intention est qu'aucun des livres d'étude rangés dans le catalogue de l'année 1847-1848 n'en soit éliminé.

MINISTERE DES FINANCES.

Rapports faits au gouvernement provisoire sur l'état actuel des finances.

16 mars.

Ces rapports sont l'exposé des motifs des trois décrets du gouvernement provisoire que nous avons publiés plus haut sous ces titres : *augmentation des impôts, échange et remboursement des bons royaux, comptoirs d'escompte*. Nous croyons par conséquent qu'il est inutile de les analyser.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

Rapport sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Dans ce rapport, M. Lamartine pose en principe que les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe de la représentation, de la prééminence, du rang dans les cours.

« L'autorité morale de leurs agents du dehors est, dit-il, dans le nom de la nation qu'ils représentent. Leur luxe est dans la simplicité ; leur rang est dans leur titre ; leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés. »

La République française, ajoute-t-il, ne saurait ramener trop tôt à ces sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de sa nature républicaine et une mesure d'économie par la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, modestes, clairs, significatifs, des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffisants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour l'économie.

Après avoir ensuite déclaré que le chiffre de ces traitements, dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères sans nuire au service de la République, M. Lamartine abolit les titres d'ambassadeur, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme, par exemple, pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République à un congrès.

En conséquence, dit-il :

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République ;

2° Les chargés d'affaires ;

3° Les secrétaires de legation ;

4° Enfin les aspirants diplomatiques, qui remplaceront les attachés, les attachés actuels, les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomates recevra un traitement d'encouragement de l'État, pour aider seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie, et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Arrêté relatif aux élections de la garde nationale de Paris et de la banlieue.

15 mars.

Cette circulaire, qui avait pour but de tracer les règles à suivre pour la plus prompte et la plus complète organisation de la garde nationale, contient les articles suivants :

Art. 2. Les compagnies actuellement existantes sous la dénomination de grenadiers ou de voltigeurs sont supprimées, et les citoyens qui les composent seront immédiatement inscrits sur le contrôle de la compagnie au territoire de laquelle ils appartiennent par leur domicile, quel que soit l'effectif de cette compagnie.

Art. 6. Les colonels et lieutenants-colonels pourront être choisis dans la circonscription du département ;

Les chefs de bataillon, dans celle de la légion ;

Les officiers des compagnies, dans celle des bataillons.

Art. 16. Des commissions, nommées par le commandant supérieur et présidées par lui, seront chargées d'examiner le degré d'instruction militaire des colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon et officiers de compagnie, trois mois après le jour de leur réception.

Ceux d'entre eux qui ne seraient pas en état de remplir les fonctions de leurs grades seront considérés comme démissionnaires.

Jour réservé de l'exposition de peinture.

15 mars.

Arrêté qui ordonne que, pendant toute la durée de l'exposition de peinture de 1848, il y aura un jour réservé par semaine, le *samedi*, et qu'il sera perçu ce jour là une rétribution d'*un franc* par personne pour l'entrée.

Le produit de cette perception et le produit net de la vente du livret seront consacrés à subvenir aux besoins de la classe des pauvres ouvrières, des jeunes garçons et jeunes filles abandonnés de la ville de Paris.

La répartition de ces secours aura lieu dans les douze arrondissements, suivant les besoins.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Circulaire relative à l'avancement.

17 mars.

M. le ministre de la guerre annonce à tous les chefs de corps qu'il importe que, sous la République française, les récompenses ne soient accordées qu'à ceux qui les ont méritées par leurs services militaires, et qu'aucune considération personnelle ne doit les empêcher de lui désigner les plus dignes.

Circulaire adressée aux généraux de division commandant les divisions militaires et aux généraux de brigade commandant les subdivisions militaires.

M. le ministre de la guerre rappelle aux généraux, dans cette circulaire, les règles prises par la loi du 10 juillet 1791, afin de les mettre en garde contre le danger d'éparpiller les troupes.

« 1° Nulle troupe, même requise, ne doit sortir de sa *division*, sans un ordre donné par *moi*, ou du *département*, sans un ordre donné par le *général de division*, à qui ce pouvoir est delégué ;

« 2° Nulle troupe, même requise, ne doit quitter la ville où elle se trouve, sans un ordre du général commandant la subdivision ;

« 3° Nulle troupe ne doit être employée, même dans la ville où elle est établie, que d'après les réquisitions écrites, indiquant clairement le but à atteindre, et *laissant au chef militaire* le choix des moyens pour y arriver ;

« 4° Toute action des troupes doit être le résultat du concert préalable entre les autorités militaires et civiles. »

M. le ministre ne fait d'exception *aux trois premières* règles que pour les cas de flagrant délit et d'urgence, c'est-à-dire pour ceux où *le temps ou les moyens* d'avoir une réponse manqueraient absolument.

Après avoir recommandé aux généraux d'apporter, dans leurs relations avec les autorités civiles, l'esprit le plus conciliant, de s'empresser de satisfaire aux mesures qui seraient réclamées près d'eux, dans l'intérêt de l'ordre public, soit pour prévenir des troubles, soit pour les réprimer, il leur dit qu'il importe aussi qu'ils ne s'écartent point des règles qu'il vient de rappeler, et que les troupes, toujours dirigées par leurs chefs immédiats, et toujours l'objet d'une sollicitude constante de leur part, conservent la discipline qui fait leur force, et sans laquelle le dévouement même deviendrait impuissant devant les fauteurs de désordres. Enfin il termine en leur permettant de déléguer les pouvoirs qui leur appartiennent, pour répondre aux réquisitions, à ceux des commandants leurs subordonnés qui, par leur éloignement, n'auraient pas avec eux des moyens de communication assez faciles, sous la condition expresse de lui en rendre compte immédiatement.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Reconstitution de la société d'agriculture.

16 mars.

Art. 1er. A dater du jour de la promulgation du présent arrête, la société nationale et centrale d'agriculture est constituée en huit sections, comprises dans deux divisions principales ; le nombre de ses membres sera porté de 40 à 52, répartis entre les deux divisions et les huit sections, conformément au tableau suivant :

DIVISIONS,	SECTIONS.	
1re division.	1re Grande culture, dix membres. . .	10
	2e Cultures spéciales, six membres. .	6
Sciences agricoles, trente-cinq membres.	3e Arboriculture forestière, cinq membres.	5
	4e Economie des animaux, huit membres.	8
	5e Economie, statistique, législation agricole, six membres.	6
2e division.	1re Section. Sciences physico-chimiques agricoles, six membres. . . .	6
Sciences appliquées à l'agriculture, dix-sept membres.	2e Histoire naturelle agricole, six membres	6
	3e Mécanique agricole, irrigations, cinq membres.	5
	Nombre total des membres résidents.	52

Sur les huit membres composant la section d'économie des animaux, trois au moins seront choisis parmi les agriculteurs s'occupant eux-mêmes de la production du bétail.

Art. 2. La société procédera aux elections nouvelles en nommant un membre tous les deux mois, et s'adjoignant ainsi, en deux ans, les douze membres complétant le nombre total des cinquante-deux membres qui doivent désormais former la société centrale. Une délibération de la société fixera l'ordre dans lequel se feront les élections nouvelles.

Durant cet intervalle de temps, les nominations, par suite de vacances accidentelles, auront lieu comme à l'ordinaire.

Art. 3. Toutes les élections des membres résidents se feront conformément aux dispositions suivantes :

La section présentera deux candidats au moins, suivant un ordre de mérite appuyé par un rapport écrit. Chacun des membres de la société aura le droit de présenter un autre candidat, après avoir communiqué à la section l'adjonction qu'il propose, et les titres du candidat, spéciaux à la section. La société pourra admettre ou rejeter l'adjonction proposée.

La présentation et la discussion des titres auront lieu en séance secrète ; l'élection se fera dans la séance suivante, sans qu'au préalable la liste ait été réduite à deux noms. Mais sur une convocation spéciale, la moitié, plus un, des membres résidents devront être présents pour valider l'élection, qui aura lieu à la majorité absolue des suffrages.

Art. 4. La société nationale et centrale d'agriculture tiendra ses séances ordinaires une fois tous les huit jours. Chacune des séances durera deux heures.

Art 5. Tous les articles des règlements antérieurs de la société qui ne sont pas contraires à ceux du présent continueront à être observés.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Circulaire aux citoyens gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de l'île de la Réunion, du Sénégal et dépendances.

15 mars.

Dans cette circulaire, M. le ministre rappelle aux gouverneurs des colonies qu'un décret du gouvernement provisoire, en date du 4 mars, déclare que nulle terre française ne peut porter d'esclaves. « Personne n'ignorera donc aux colonies, dit-il, que la République prépare l'acte d'émancipation, et qu'il va être très-prochainement adopté. Personne non plus ne méconnaîtra la nécessité de l'attendre et de s'y préparer dans une attitude de calme et de concorde fraternelle. Toutes les classes de la population coloniale doivent compter, de la part du gouvernement républicain, sur une égale sollicitude, sur une ferme volonté de protéger tous les intérêts dans les limites du droit et de la liberté. »

M. le ministre leur rappelle ensuite qu'un autre décret du gouvernement de la République, en date du 5 mars, également inséré au *Moniteur*, statue sur les élections à l'assemblée nationale, et accorde aux colonies le droit de représentation. Il leur annonce que le gouvernement provisoire fera

prochainement un règlement sur l'exercice du droit d'élection dans les colonies.

« Le gouvernement provisoire, dit-il en terminant, confie le maintien de l'ordre à la raison et à la bonté des maîtres et des esclaves. Ceux qui le troubleraient, à quelque classe qu'ils appartiennent, seraient les ennemis de la République.»

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Circulaire du ministre aux ingénieurs.

14 mars.

Cette circulaire a pour but de faire connaître aux ingénieurs les principes d'administration que la République veut invariablement maintenir. M. Marie leur rappelle d'abord que, pris en eux-mêmes, les travaux publics ne sont légitimes qu'à deux conditions : *utilité* publique dans l'établissement, et, dans l'*exécution*, une activité tout à la fois intelligente, économe et probe. Après leur avoir ensuite recommandé d'être attentifs à tout ce qui se passe dans les ateliers de travail, parce que la récompense doit être proportionnée aux services rendus, il les engage à aider partout au triomphe de ces grands principes d'égalité et de fraternité que la République a fait sortir du domaine de la théorie pour les faire entrer irrévocablement dans le domaine des faits.

Il leur demande particulièrement toute leur sollicitude, toutes les fois que les contestations entre les patrons et les ouvriers causeraient une interruption de travaux qui serait de nature à compromettre les intérêts généraux de l'industrie ; car alors, et dans ces intérêts mêmes, qui sont des intérêts de la patrie, le gouvernement, dit-il, aurait des mesures énergiques à prendre, et il ne manquerait pas à ce devoir.

Si l'industrie laisse quelque part des bras inoccupés, ils devront s'entendre avec les maires des communes, avec les principaux propriétaires pour leur procurer du travail.

En attendant que l'agriculture sollicite le secours des bras dont elle aura bientôt besoin, en attendant que les industries particulières puissent se rasseoir, il leur est enjoint d'ouvrir aux hommes sans ouvrage des ateliers nationaux. Toutes les fois qu'ils lui indiqueront, dans le cercle de son département, des travaux utiles au pays, M. le ministre s'empressera d'apporter son concours. Si les entreprises auxquelles s'appliquent les allocations de l'année 1848 ne se trouvaient pas à la portée des existences le plus menacées, ils devraient lui proposer tous les virements de crédit qui leur paraîtraient nécessaires pour atteindre le but qu'il leur signale, et il y donnera son approbation. « Toutefois, ajoute M. Marie, pénétrez-vous bien de cette idée : l'Etat ne peut aider que ceux qui s'aident ; toutes les communes, tous les citoyens doivent concourir, avec un dévoûment égal, à l'accomplissement de cette grande œuvre. »

Enfin, après avoir appelé l'attention de MM. les ingénieurs sur le personnel des agents secondaires qui dépendent de leur circonscription, après leur avoir déclaré que la République veut réaliser des réformes, M. le ministre termine en ces termes :

Si donc votre personnel est trop nombreux, vous me proposerez d'en réduire les cadres, et vous me presenterez, à cet egard, des projets que je puisse adopter.

Si des agents ne se recommandent pas par une capacité éprouvée, par une réputation irréprochable, vous aurez à m'en proposer immédiatement la révocation.

Songez bien que vous resteriez responsable des erreurs ou des fautes dans lesquelles vous entraîneriez l'administration par des menagements et une tolérance que la conscience publique ne peut approuver.

Je viens de préciser, citoyen, les devoirs généraux que l'intérêt de la République vous impose ; votre pratique des affaires vous dira le reste.

La République ne doit et ne donnera ses récompenses qu'à ceux qui, dans la sphère de leurs fonctions, la serviront loyalement et avec un dévouement sans limites. Devoirs pour tous, justice à tous, voilà quelles sont ses volontés et ses promesses. Ces volontés, elle saura les consacrer par l'obéissance ; ces promesses, elle les tiendra.

Décret du 20 mars qui supprime les commissaires royaux près les compagnies de chemins de fer, et qui confie à des *inspecteurs de l'exploitation commerciale* la surveillance de l'exploitation commerciale des chemins de fer et des opérations financières des compagnies.

Arrêté du 22 mars qui supprime le service des bâtiments de l'ancienne liste civile, pour soumettre ce service aux règles adoptées pour les autres édifices dépendant du ministère des travaux publics.

Billet de Bal composé et gravé pour être offert à l'institution des Crèches.



L'Illustration veut servir à sa manière l'œuvre qui réunira, le 30 mars, au Jardin-d'Hiver, tout ce que Paris renferme de danseuses charitables, de danseurs bienfaisants et de dilettanti philanthropes. L'institution des crèches du département de la Seine nous permettra de lui offrir le billet de son festival, composé et gravé à nos frais.

M. Renard, un de nos collaborateurs, artiste distingué par le goût et le talent, citoyen dévoué à tous les efforts qui ont pour objet l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses, est l'auteur du dessin de ce billet, gravé par MM. Best et Leloir.

M. Emile Deschamps fait appel pour le même objet aux heureux du monde, dans ces vers d'une poésie si tendre :

Pauvres enfants, chers petits anges !
Lorsque pour le travail, après chaque repas,
Vos mères vous laissaient au logis, n'est-ce pas,
Qu'en proie a des terreurs étranges,
Vous sanglotiez, et puis qu'à force d'être seuls
On vous retrouvait froids et muets dans vos langes,
Comme des morts dans leurs linceuls !

Maintenant plus d'absence aux longues agonies,
Car la Crèche, agreable aux yeux de l'Eternel,
Avec ses chants, ses fleurs, ses images bénies,
Vous garde souriants jusqu'au sein maternel.

Et vous, riches, donnez, donnez pour que la Crèche,
L'hiver, soit toujours chaude, et, l'été, toujours fraîche.

EMILE DESCHAMPS.

On annonce des préparatifs extraordinaires pour donner à la fête des crèches un attrait capable d'en perpétuer le souvenir chez tous ceux qui pourront y assister. La grande affaire, à nos yeux, c'est que la recette soit considérable, c'est que les misères des pauvres soient soulagées. Après cela, s'il faut absolument qu'on fasse rôtir un bœuf tout entier pour dresser, comme on le dit, un repas homérique, nous ne demandons pas mieux. S'il faut un bœuf pour mettre la bienfaisance en appétit, qu'on en fasse rôtir deux !

On se procure dès à présent des billets : au Jardin-d'Hiver ; chez Poire et Blanche, glaciers, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 12 ; à l'Office de publicité, 12, place de la Bourse, et aux secrétariats des douze mairies de Paris.

Beaux-Arts. — Salon de 1848. — Avant-propos.

Une des premières conquêtes de la liberté a été faite au profit des beaux-arts. La direction des beaux-arts et des musées, qu'une fâcheuse concession à des idées de cour et à des habitudes surannées avait mise dans les attributions de la liste civile, rentre dans celles du ministère de l'intérieur. La monarchie se fût-elle maintenue en France, une réforme était nécessaire à cet égard et eût été certainement réclamée à l'avénement d'un nouveau règne. Cette portion de la gloire de la nation ne pouvait être ainsi aliénée et soustraite à son contrôle. Il y avait absence de dignité à l'abandonner aux instincts du goût plus ou moins éclairé d'un prince et aux hasards de ses caprices et de ses prédilections. Plusieurs fois nous avons exprimé nos plaintes sur la torpeur, sur l'immobilité de l'administration qui présidait aux destinées de notre Musée. Depuis de longues années elle ne faisait plus d'acquisition importante. Les ventes de riches collections qui avaient lieu de temps à autre en Europe ne servaient qu'à manifester son insouciance ou à mortifier sa pénurie. Elle négligeait même de tirer parti des richesses stériles qui dorment dans ses greniers. Si l'emplacement lui manquait pour former ce musée de l'école française, que nous avons souvent appelé de nos vœux, le temps du moins ne lui manquait pas pour achever ce catalogue historique et raisonné, fait, refait, repris et abandonné, et dont une volonté opiniâtre empêchait toujours la publication. Outre le musée de peinture, tous les trésors enfouis dans les musées des antiquités égyptiennes, grecques, romaines, du moyen âge, sont encore à cataloguer. Des salles entières, pleines de riches dépouilles, sont autant de nécropoles interdites au public, et qui ne s'ouvraient hier que pour les chambellans des cours étrangères et les curieux de distinction. Espérons qu'une nouvelle direction fera successivement disparaître ces lacunes et ces abus, et que la vie qui s'était retirée du musée royal va revenir pleine de sève au musée national.

En attendant que la vie revienne au Musée, l'exposition des ouvrages des artistes vivants, qui s'est ouverte le 15 mars, atteste du moins une grande activité. Le catalogue, le plus volumineux qui ait jamais été publié, contient 5,180 articles. Les peintures à l'huile occupent toute la longueur de la grande galerie jusqu'au palais des Tuileries; mais ce vaste emplacement étant encore insuffisant, et en l'absence de la galerie de bois qu'on est en train, et avec juste raison, de démolir en ce moment, le reste des peintures à l'huile a été se loger dans les galeries de l'école française, où elles remplissent encore huit grandes salles. Les dessins, les aquarelles, la gravure, la lithographie sont répartis entre les salles d'Apollon, des sept cheminées, du trône et les pièces qui les précèdent. La dernière salle de la galerie française est consacrée à l'architecture. Enfin la sculpture, au lieu de frissonner comme à l'ordinaire dans les salles basses et humides, occupe tout le musée égyptien. — A côté de ces innovations matérielles, disons un mot des innovations de droit. L'institution de l'ancien jury, qui depuis longtemps soulevait tant de plaintes, a disparu. Ce jury, qui, par l'éloignement des peintres s'abstenant pour la plupart, était presque réduit à des sculpteurs, à des architectes et à des graveurs, et prononçait nonchalamment ses oracles par ces mots : *accepté* ou *refusé* devant le défilé rapide de quatre cents tableaux par séance de quelques heures, était une mystification ayant le double tort d'être à la fois ridicule et oppressive. L'élection devait être et est en effet devenue la base de la formation du nouveau jury.

Salon de 1848. — Nº 4417. — Le bon Samaritain, tableau par M. Horace Vernet.

Les artistes réunis ont élu une commission de quarante membres, composée de quinze peintres, onze sculpteurs, cinq graveurs, cinq architectes et quatre lithographes. Les peintres qui ont réuni le plus de suffrages ont été MM. Léon Cogniet, Ingres, E. Delacroix, H. Vernet, Decamps, Robert Fleury, Ary Scheffer, Meissonnier, Corot, P. Delaroche, J. Dupré, E. Isabey, Drolling, H. Flandrin, Roqueplan. Seulement ce jury respectable, consacré par les votes libres des artistes, n'a été appelé cette année qu'à exercer une mission modeste par rapport à la solennité de son origine. Il n'a pas été chargé d'admettre les tableaux, mais de les placer. Tous les ouvrages envoyés ont été reçus sans exception. Quoique le chiffre de 5,180 objets envoyés soit déjà très-élevé, on peut s'étonner qu'il ne soit pas encore plus considérable. Les préoccupations du moment, la rapidité d'une mesure improvisée, ont sans doute contribué à limiter ce nombre. Mais si cette mesure devait être maintenue, à quel débordement de peintures ne serait-on pas bientôt exposé? Quelles salles seraient jamais assez vastes pour loger cette nouvelle invasion des barbares, sortant de toutes les maisons de Paris, accourus de tous les coins de la France? Dieu sait quelle file de portraits de gardes nationaux, de tambours, de grands-papas, de grand'mamans, de petits-frères et de petites sœurs, de femmes de chambre et de cuisinières; que de chiens, de chats, de lapins blancs et de cochons d'Inde; que de poules et de canards; de serins et de chardonnerets; que de bouquets, de paniers de cerises, de grappes de raisin, de bottes de radis et de carottes! Quel père assez dénaturé pour ne pas aspirer à la joie de voir glorieusement figurer au Salon les timides essais de sa jeune fille sur le coquelicot ou la tubéreuse? Quel mari assez farouche pour nous priver des mélancoliques rêveries de sa moitié sur la rose qui s'effeuille? Quel propriétaire campagnard résisterait à la tentation d'introduire sous les lambris dorés du Louvre la *portraiture* de sa petite maison blanche à persiennes vertes, flanquée de quelques tilleuls et de quelques acacias? Chacun aurait sa petite confidence à nous faire : le surnuméraire, celle de son petit pain et de sa tasse de café au lait; l'invalide, celle de son banc, de sa tabatière et de son mouchoir à carreaux; la portière, celle de son bougeoir et de sa chauffrette. La société est tellement faite, que tout le monde se mêle de tout. Les prétentions artistiques se sont tellement infiltrées dans les habitudes, qu'elles sont devenues partout dans les villes une incessante occasion de tourment pour les yeux et pour les oreilles, une des calamités de la pauvre nature humaine, qui en a de reste cependant. C'est aux mœurs à faire justice de cet impôt que la société lève sur ses adeptes, et qui se paye en ennuis et en douceurs congratulantes. Mais le gouvernement d'une grande nation ne doit pas se faire le complice de ces mensonges et de ces molles complaisances. Il ne doit étendre son patronage que sur l'art véritable, sur celui qu'il peut avouer à la face du monde comme une des parts les plus brillantes de la gloire nationale. Au lieu d'ouvrir les portes du temple à tous les marchands et à tous les baladins, qu'il les en éloigne au contraire; qu'il préserve d'un contact dégradant et immonde la sainte pureté du sanctuaire. L'intérêt de l'art passe avant l'intérêt des artistes et de ceux qui aspirent à le devenir. Ce n'est pas qu'il faille négliger l'intérêt de ceux-ci, et maintenir le système aveugle, exclusif et de privilége qui vient d'être renversé. Bien loin de là, tous les travailleurs, quels qu'ils soient, quelque infime que soit leur talent, doivent trouver leur place au soleil, si, malgré le sentiment de leur infériorité, ils veulent la venir prendre un jour. Et nous sommes d'autant plus à l'aise pour proclamer ce principe de liberté illimitée, que déjà, depuis plusieurs années, nous le récla-

mions dans le journal de *l'Illustration*, alors que nos paroles, sans autorité d'ailleurs, avaient seulement la chance d'être traitées de folle utopie. Seulement il s'agit d'en régler sagement l'emploi, et nous proposerons nos idées tout à l'heure à ce sujet.

Auparavant, signalons les inconvénients de l'exposition *omnibus* qui vient de s'ouvrir au Louvre. Et d'abord n'est-ce pas une idée étrange que de transformer une fête de l'intelligence, de l'imagination et du goût, en une fatigue nauséabonde? Ce prodigieux entassement de cadres hébétés qui viennent tour à tour solliciter, lasser, user vos regards, vous causent du vertige et du dégoût. On éprouve le même sentiment que lorsque, cherchant une figure amie dans une grande foule, à force de voir passer des têtes indifférentes, on finit par ne pouvoir plus rien distinguer. Si, après bien des désappointements, on arrive vis-à-vis d'une toile remarquable, la sensibilité, déjà émoussée, n'est plus apte à en jouir. C'est comme si on voulait faire apprécier à un gourmet le bouquet fin d'un vin de Bordeaux de premier cru après lui avoir fait préalablement déguster une quantité de vins de crus différents de la Brie et du Roussillon. Quand, à force de fureter, de regarder, on est parvenu à découvrir les œuvres intéressantes parmi toutes ces toiles suspendues le long de cette rue interminable, c'est un travail qu'il faut en partie recommencer le lendemain, jusqu'à ce que l'on soit venu à bout de fixer cette topographie dans sa mémoire, et alors le classement à nouveau ramènera la confusion et la nécessité d'un autre voyage de découverte. Voilà en vérité des plaisirs bien laborieux! Les mauvaises choses qui abondent nuisent aux bonnes qu'elles étouffent. Les peintres de quelque valeur renonceraient bientôt à affronter une telle cohue, et l'exposition finirait par être presque entièrement abandonnée à la médiocrité. Une exposition pareille à celle qui a lieu en ce moment au Louvre est irritante pour les amateurs dont elle blesse le goût, et sans profit pour la portion du peuple dont le goût a besoin d'être dirigé. Il faut assez respecter le peuple pour ne lui montrer que des choses qui ne puissent ni vicier, ni égarer son goût et son jugement; à cet égard, l'exposition du Louvre, l'exposition nationale avouée par le gouvernement, devrait être religieusement surveillée et choisie, comme un des modes de l'enseignement public. — Un autre inconvénient considérable de l'exposition actuelle, c'est qu'elle supprime pendant plusieurs mois notre ancien musée avec ses chefs-d'œuvre. On se plaignait déjà de voir cette suppression s'étendre à la moitié du Musée. Que sera-ce donc aujourd'hui qu'elle s'étend à la totalité, et que les échafaudages et la toile verte masquent jusqu'aux derniers tableaux de l'école italienne, autrefois entièrement réservée à l'étude? On frémit en pensant que, pour le plaisir de suspendre aux yeux du public, qui ne s'en soucie pas autrement, quelques barbouillages de débutants et de jeunes écolières, on a couru le risque de crever ou d'endommager quelques-uns des adorables chefs-d'œuvre de Raphaël, de Corrége ou de Léonard de Vinci. Une pareille tentative, espérons-le, ne se renouvellera pas; c'est une concession qu'il a fallu faire à l'imprévu et à la nécessité du moment. Ces chefs-d'œuvre que possède la France sont des titres de gloire qui appartiennent à toutes les nations; et le monde nous accuserait, si nous les laissions dépérir dans nos mains. Des précautions minutieuses, sans doute, auront été prises pour les mettre à l'abri; mais ces charpentes à dresser, à fixer et à défaire en avant de ces toiles et de ces panneaux fragiles, pourraient être l'occasion de quelque malheur involontaire. Il ne faut pas avoir à le déplorer.

Les raisons surabondent pour repousser ce mode d'exposition démesurée Mais, à leur défaut, l'aspect général du Salon, le jour de l'ouverture, ne serait-il pas à ce sujet une raison suffisante? Ce fou rire qui circulait le long des galeries, ces groupes se pressant autour d'œuvres pitoyables (enlevés en partie depuis), et faisant bruyamment retentir mille exclamations bouffonnes, n'en étaient-ils pas la condamnation? Rien n'échappait à leur verve moqueuse. Dans un recoin bien obscur, ils découvrent une figure inimaginable, indescriptible, impossible; ils comprennent que dans tout le Musée ils ne trouveront rien au-delà; aussitôt ils couronnent le tableau d'immortelles, et y attachent cette inscription : *Aux grands artistes la patrie reconnaissante*. Puis, ils s'en vont fixant çà et là, avec des pains à cacheter, des inscriptions sur les toiles les plus excentriques. Voici quelques-unes des plus plaisantes : sur un portrait d'homme barbu : *L'homme est l'animal qui ressemble le plus au singe*; sur un paysage vert : *Pâturage par un peintre en herbe;* sur des fruits rouges : *Tableau de fruits par un peintre qui n'est pas mûr*; sur un portrait de femme dont on soupçonne la beauté possible à travers les déformations du pinceau le plus inexpérimenté : *Une dame qui se trouvait bien et qui se trouve mal*, etc... Les bons tableaux restent inaperçus. Le laid seul et le grotesque attirent, commandent l'attention, fascinent le regard. Ici est une belle tête de M. Flandrin; personne ne la voit. Là de petits chefs-d'œuvre spirituels de M. Meissonier; personne ne s'en doute. Encore une fois ce n'est pas là une exposition digne d'une grande nation; une fête de l'intelligence, de l'imagination et du goût, comme nous disions tout à l'heure. Ce sont les bacchanales de la critique venant se heurter aux bacchanales de la peinture.

L'administration du Musée a déclaré ne vouloir rien préjuger sur la question de l'organisation future des expositions et de la mission du jury. Mais il nous semble qu'on peut dès aujourd'hui déclarer qu'il ne faut pas qu'un jury, même électif, puisse éloigner absolument du grand jour de la publicité et du contrôle du public, à moins qu'elle n'offense les mœurs, l'œuvre quelconque d'un artiste. Son pouvoir, s'exerçât-il de la manière la plus éclairée, soulèverait encore inévitablement des récriminations violentes auxquelles il vaut mieux ne pas laisser de prétexte.

Aujourd'hui que la publicité est de droit commun, et qu'elle s'apprête à entrer de toutes parts dans nos mœurs, personne ne contestera que l'Etat doive faciliter aux artistes la libre manifestation de leurs œuvres, comme il assure aux orateurs et aux écrivains la libre manifestation de leurs pensées. C'est à ce principe sacré de liberté qu'est due l'exposition universelle de 1848. Ce mode d'exposition, bon pour la surprise du moment, malgré la liberté illimitée qu'il consacre, n'a pas cependant toute la libéralité désirable. Il admet tous les artistes, il est vrai, à entrer au Louvre, mais il ne leur en ouvre les portes que pour deux mois, et il les leur ferme les dix autres. C'est à eux d'arriver à temps pour l'époque fatale, ou s'ils terminent leurs tableaux trop tard, de les réserver pour l'exposition suivante, pourvu que l'acquéreur y consente et qu'ils ne passent pas en pays étranger. La plupart de ces tableaux, pressés d'arriver à échéance fixe, sont vernis à frais, ce qui est pour eux une cause rapide de destruction. D'un autre côté, considérons l'intérêt du public, car c'est pour lui plaire que tout ce monde artistique s'épuise de labeurs. N'est-ce pas une idée bizarre que celle de lui donner à un jour déterminé une abominable indigestion de peinture pour l'en sevrer par une diète sévère pendant les trois quarts de l'année? L'exposition du Louvre, telle qu'elle est conçue, est une sorte d'épidémie de printemps, comme la grippe ou la coqueluche. Comment voulez-vous que le public, débonnaire qu'il soit, puisse faire bon accueil à cette cohue de cadres qui attendent ses regards. Par lassitude et par ennui il sera nécessairement injuste. Il s'attachera exclusivement aux grands noms et aux œuvres saillantes, et il négligera complétement les œuvres secondaires, auxquelles il accorderait son attention, si elles n'étaient pas ainsi perdues dans la foule. C'est ainsi qu'une mesure démocratique en principe tournera au profit exclusif de la supériorité déjà acquise. Les facultés sont bornées, et la mesure est une des conditions du plaisir. Ouvrir tous les ans au mois de mars une exposition monstre, c'est aller contre les intérêts de la peinture, des artistes et du public.

Au milieu des grands développements que va prendre la vie publique, il faut faire une large part aux beaux-arts. Comme nous le disions, il y a deux ans, dans ce journal : « Ils sont un élément considérable de civilisation, et on a droit de s'étonner que les gouvernements modernes ne se préoccupent pas davantage du besoin de les rendre accessibles au plus grand nombre. La supériorité de la Grèce antique venait peut-être moins des heureuses dispositions de ses habitants que du contact continuel où ils se trouvaient avec des hommes de génie et avec leurs œuvres. Les poetes, les historiens, les orateurs étaient journellement leurs instituteurs au théâtre et sur la place publique, et jusque dans les moindres villes de l'Hellade: les productions des artistes les initiaient au culte et à la connaissance du beau. » Tout est à fonder à ce point de vue chez nous. Les artistes sont destinés à exercer d'une manière sympathique leur sacerdoce intellectuel. Quand le gouvernement de la République aura fondé l'ordre, organisé le travail, donné satisfaction aux besoins matériels, il les appellera sans doute à lui pour récréer et sanctifier les loisirs du peuple et moraliser ses fêtes. Dans cette tâche dévolue aux intelligences, les peintres et les sculpteurs auront aussi leur part d'action et d'influence. Mais évidemment la lumière, le *fiat lux*, ne sortira pas d'un chaos semblable à celui qu'offrirait une exposition composée d'après le système de l'exposition actuelle. Un choix doit être fait parmi cette production démesurée, et c'est l'élite qui doit en être offerte à l'admiration de la France, pour qu'elle s'enorgueillisse dans ses fils, et à la curiosité des étrangers dans l'intérêt d'une noble rivalité. A quoi bon appeler à ce concours de la force et de la beauté, la faiblesse, les infirmités et la laideur? Pourquoi compromettre le patronage du gouvernement et l'abaisser à une complaisance sans dignité? Lorsque ces peuplades de la Grèce envoyaient des lutteurs aux jeux olympiques, elles ne choisissaient parmi les athlètes les plus beaux, les plus agiles et les plus forts. Mais en dehors de ces fêtes solennelles, tous les athlètes des différentes villes s'y préparaient en se donnant, durant toute l'année, en spectacle à leurs concitoyens. C'est la loi commune. Il y a les commençants et les maîtres, les faibles et les forts, les maladroits et les habiles: si vous admettez indifféremment et pêle-mêle dans la lice nationale les pygmées et les géants, les spectateurs seront pris d'un fou rire; cela nuira aux uns sans être profitable aux autres.

Entre cette double nécessité d'accorder une liberté illimitée à la publicité des œuvres, et d'opérer un choix pour conserver à l'art sa dignité et pour exercer une saine direction sur le goût du peuple, quel parti adopter? Nous n'en voyons pas d'autre que celui que nous proposions en ces termes dans ce journal en 1845 et en 1846: « Le seul système à suivre pour faire respecter l'art dans le temple qu'on lui ouvre, et en même temps protéger les droits des travailleurs, quels qu'ils soient, serait celui d'une exposition à deux degrés: l'une PERMANENTE et accueillant, au fur et à mesure qu'elles se présentent, *toutes* les œuvres bonnes et mauvaises; l'autre PÉRIODIQUE et contenant un choix des œuvres consacrées par l'admiration publique. Cette dernière serait une récompense du mérite. — Le gouvernement mettrait à la disposition des artistes de vastes galeries destinées à former une exposition perpétuelle de peinture, toujours renouvelée, et dans laquelle tous les artistes français seraient admis à déposer, pour un certain temps, les tableaux qu'ils viendraient de terminer. » Cette exposition de premier degré serait une sorte de réunion préparatoire pour débattre les suffrages et préparer avec maturité l'élection. Tous les mois, le jury électif, après un examen consciencieux, n'ayant aucun rapport avec cette course au clocher du jury défunt, déclarerait quels sont parmi les tableaux exposés ceux qu'il trouve dignes d'être admis à la grande exposition nationale. Un signe particulier fixé à ces tableaux les désignerait aussitôt à la curiosité. D'autres signes pourraient être attachés, comme un encouragement pour les artistes, aux tableaux d'un mérite secondaire auxquels on n'aurait pas voulu ouvrir le Louvre, mais qu'on jugerait dignes d'une mention honorable. De la sorte, les œuvres tout à fait inférieures et décidément mauvaises resteraient dans leur isolement; et leurs auteurs, punis de leur folle présomption, au lieu de se perdre impunément dans la foule, comme cela a lieu aujourd'hui, seraient obligés de porter à la face de tous leur responsabilité, et ils profiteraient de cet avertissement, soit pour faire de nouveaux efforts, soit pour déserter une publicité fâcheuse. Beaucoup de jeunes artistes, malgré Minerve, ne s'obstineraient pas à poursuivre des illusions trompeuses sur leurs fausses vocations. Et plutôt que de figurer dans ces limbes, la troupe envahissante des amateurs équivoques, des dandys de la brosse et de l'ébauchoir, n'exposerait plus qu'à huis clos les fruits de ses loisirs. Les jeunes filles renonceraient à apporter sur l'autel de la patrie le tribut de leurs enluminures; elles réserveraient pour le gynecée les labeurs de leurs excellents pinceaux de martre et de petit gris, et leurs petits doigts roses ne se barbouilleraient plus de pastel que pour la plus grande joie de la famille. Débarassées de ce *caput mortuum*, les exhibitions s'épureraient successivement. Le jury, s'appuyant sur les débats de la critique, confirmant ou réformant ses jugements, aurait le droit, en étant juste, d'être impunément sévère, car il trouverait un appui dans la complicité du public. Quand sonnerait l'heure de l'exposition nationale, les tableaux qui devraient en faire partie seraient déjà tous choisis et désignés; ils n'auraient plus qu'à venir, en petit nombre et ne s'étouffant pas les uns les autres, occuper au Louvre l'emplacement qu'on leur aurait assigné. Alors le Louvre cesserait d'être un bazar et redeviendrait un Musée.

Dans un prochain article, nous entreprendrons la revue des œuvres les plus remarquables du Salon. Nous donnons seulement aujourd'hui la reproduction d'une petite toile de M. Horace Vernet, la seule qu'il ait exposée cette année, représentant la *Parabole du bon Samaritain*. Cette composition offre un intérêt particulier en ce qu'elle est la consécration d'un système ingénieux et plausible d'observations présentées à l'Académie des beaux-arts par le célèbre artiste sur les rapports qui existent entre le costume des anciens Hébreux et celui des Arabes. *L'Illustration* a publié ces observations dans son numéro du 12 février, avec quelques dessins à l'appui, entre autres ceux de l'équipement à peu près semblable d'un cheval figuré dans les bas-reliefs de Ninive, et d'un cheval pris à Isly. Ce sont les ornements de ce dernier que M. Horace Vernet a transportés au cheval du bon Samaritain. Il a donné à ce dernier le costume des Arabes dont la conquête de l'Algérie nous a rendu la vue familière, et il lui a mis dans les mains ce bâton crochu, signe de commandement parmi eux. Rien ne met obstacle dans le récit de saint Luc à ce que le Samaritain puisse être imaginé par l'artiste, s'il le désire, comme un personnage éminent de sa tribu. Le point important de ce récit, c'est qu'un samaritain, un homme détesté des juifs, quel qu'il soit, peut être plus charitable qu'un prêtre même ou qu'un lévite. Pour nous, nous accueillons bien volontiers ces innovations pittoresques que le peintre cherche à introduire dans le costume pour ramener l'art à une plus grande vérité historique. Seulement nous désirons que les prosélytes de ces réformes n'aillent pas, pour nous servir des expressions de M. H. Vernet lui-même, « gonfler les petites choses en étouffant les grandes. »

A. J. D.

Courrier de Paris.

Votre courrier ordinaire ressuscite; il reprend sa petite place au soleil de *l'Illustration*, et vote des remercîments à l'obligeant *spectateur* qui l'avait remplacé momentanément. C'était une tâche délicate et sérieuse puisqu'il ne s'agissait plus cette fois de s'enfermer dans sa toile d'araignée pour y tisser cette trame légère et menue qui saisit au vol les bruits ailés et les mondaines rumeurs de la grande ville. Le moment eût été bien mal choisi en effet pour confectionner nos bulles de savon hebdomadaires et lancer dans l'air notre cerf-volant, à cette heure où l'ouragan menaçait de tout emporter. Il s'est calmé présentement, et se calmera de plus en plus.

Vous voyez à quel point Paris se rassure; la confiance y est revenue : comment ne pas signaler tout d'abord ces heureux symptômes? Il y aura eu plus de peur que de mal. Quant à rendre du premier coup le courage aux poltrons et imposer silence aux alarmistes, ce serait un miracle, et le gouvernement provisoire n'en fait pas. A la vue de l'ordre matériel qui n'a pas cessé de régner, que penserait cependant ce grand philosophe de nos jours qui accorde l'activité d'intelligence au peuple français et lui refuse obstinément la raison? Dans cette crise étonnante que ce peuple vient de traverser, alors qu'entraînés sur les rails de la révolution nous faisions dix années à l'heure, quel exemple de haute raison les classes laborieuses n'ont-elles pas donné? la misère et la richesse sont descendues face à face sur la place publique, et l'entrevue n'a fait que dissiper les derniers périls. A meilleur droit que Mirabeau, nous pourrons dire désormais de ces agitations passagères : Ce sont les pustules de la liberté.

Décidément notre jeune République ne ressemblera pas à l'ancienne, sinon par ses beaux côtés. Le mois déjà passé de difficiles épreuves n'a porté aucune atteinte à la facilité des relations, à la douceur de nos mœurs; et si la panique des écus arrête encore momentanément l'élan des transactions commerciales et ferme la porte des salons, la nécessité de l'union les rouvrira promptement. On ne boude pas d'ailleurs trop longtemps contre ses habitudes et ses plaisirs, et l'ennui est le plus énergique dissolvant de la peur. Sur le chapitre des distractions et du luxe, le nouveau régime continuera sans doute l'ancien avec plus d'éclat et de véritable grandeur. Aux yeux du travailleur, l'homme utile sera toujours le riche qui dépense; l'avarice seule est pernicieuse. Personne ne songe à rouvrir le vieil arsenal des lois somptuaires que les anciennes républiques décrétaient en faveur

des classes riches de leur aristocratie et afin de prévenir leur ruine. Passe pour la suppression des armoiries qui effarouchaient les susceptibilités bourgeoises; mais assurément la liberté ne voudra pas supprimer les équipages, les chevaux de main, les brillants tissus, et toutes ces superfluités nécessaires qui sont le pain du travailleur et du pauvre. Il faut s'occuper d'alonger les vestes au lieu de rogner les habits. Si l'on respecte le luxe, encore moins voudra-t-on révolutionner le vocabulaire. Il y aurait puérilité peut-être à faire passer l'appellation de *citoyen* du langage officiel dans la langue usuelle; les enthousiastes seuls l'adopteront comme mot de satisfaction. Quant au tutoiement, nous savons trop bien vivre pour en effrayer les oreilles féminines : la fraternité ne décapitera pas la politesse.

Nonobstant la vraisemblance de ces pronostics, beaucoup de personnes prennent des passe-ports et sortent de l'enceinte continue. Paris ne se dépeuple pas, grâce aux recrues départementales qui lui arrivent des quatre points cardinaux, mais son personnel est changé. Qui ne sait que toute grande capitale compte un certain nombre de trembleurs que le moindre déraillement de la chose publique met en fuite incontinent. La berline de l'émigration brûle en ce moment le pavé de nos routes nationales. Pour nombre de gens, *la Marseillaise* est toujours *le Chant du départ*. Reste à savoir si ces fuyards, si empressés de se dérober à un péril probablement imaginaire, ne courent pas au devant de quelque danger réel. Pourquoi avancer à ce point l'heure de la belle saison et des joies pastorales, et dans quelle contrée ne marche-t-on pas sur une traînée de poudre parisienne? L'Italie ou l'Allemagne seraient-elles par hasard plus hospitalières que le faubourg Saint-Honoré, et les bords du Rhin ou de la Tamise seront-ils plus paisibles que ceux de la Seine? Dans quelque pays qu'ils aillent, nos fugitifs vont donc rencontrer la République occupée à faire son tour du monde, et la révolution monte en croupe et galope avec eux. Revenez donc, ô les beaux effarouchés, puisqu'aussi bien on ne saurait emporter la patrie à la semelle de sa chaussure. Pourquoi d'ailleurs furiez-vous devant la fantasmagorie d'un passé qui s'est évanoui sans retour? A l'époque de ce 93, cause de vos alarmes rétrospectives, il y avait tous les jours des conspirations; il fallait affronter le feu de trois insurrections par semaine, de dix batailles par mois et de deux cents jugements du tribunal révolutionnaire chaque matin; mais aujourd'hui, que de grandeur morale dans le peuple! les rues sont calmes, le travail reprend son cours, le jour à ses labeurs paisibles, et la nuit ses fêtes élégantes, et la révolution n'a laissé d'autres traces de son passage que ses giboulées de journaux sur la voie publique et le bariolage des affiches sur les murailles.

A propos de ces prospectus révolutionnaires, Mercier, le chroniqueur parisien, écrivait il y a cinquante-cinq ans : « Cette série non interrompue de placards blancs, rouges, jaunes, verts, bleus et gris, sont autant de pierres d'aimant qui attirent les promeneurs, et ils y attachent leurs regards pour régler leurs idées, vivifier leur mémoire et remonter leur raison; c'est une bibliothèque plus ou moins instructive, permanente et toujours renouvelée, qui ne nécessite pas de commis, et vous épargne la peine de tenir le livre et de tourner le feuillet : recueil ostensible des actes, des projets et des conceptions fugitives et singulières, il offre à chaque coin de rue un avertissement muet qui vous parle de votre santé, de votre fortune, de vos passions et de vos plaisirs. Dans les mouvements révolutionnaires, les affiches remplacent les tocsins, enflamment les imaginations, éveillent les idées et mettent aux écrivains un fer chaud à la main. » Mercier n'eût pas mieux dit de notre temps, où l'imprimerie est devenue l'écritoire de tout le monde, où chaque muraille est une autre tribune aux harangues. Sur la ligne de nos boulevards, dans les carrefours, dans les rues, l'affiche vous attend et vous happe au passage; c'est là que s'étale la banalité politique et que l'utopie se placarde. Quel citoyen, en effet, aux jours où nous sommes, ne saisit la plume aussi volontiers que le fusil? La démocratie fait couler l'encre à pleins bords. Tel de ces orateurs invisibles parle à la foule en son propre et privé nom, et lui distribue le fruit de ses méditations et de ses veilles; telle autre de ces pancartes devient la tire-lire où les partisans d'une même cause ont versé le produit de leur cotisation intellectuelle : on y met des systèmes philosophiques aux enchères, et l'on peut s'y procurer des théories gouvernementales gratis et des religions au rabais. Au point de vue de l'industrie, ces grandes affiches font une concurrence fâcheuse au journal des *Petites*, et chacun y recommande sa marchandise à l'attention de ses concitoyens. On ne s'en sert plus seulement pour réclamer la restitution d'effets perdus, l'affiche devient solliciteuse, le patriotisme oublié s'en sert pour réclamer des emplois.

Le moment n'est-il pas favorable? Si les révolutions enflamment les esprits, c'est principalement l'esprit du pétitionnaire. Les antichambres du gouvernement provisoire regorgent de solliciteurs : les appetits sont nombreux, et la diète les a rendus exigeants. On sait que le dernier régime avait ses estomacs bien pensants et privilégiés; sous la République il y aura plus d'appelés sans contredit, mais on comptera sans doute moins d'élus, car l'économie prescrit de supprimer les bouches inutiles. En outre, le gouvernement ne veut pas entrer radicalement dans la voie des réformes individuelles; il oppose aux réclamations trop ardentes son titre de *provisoire* qui lui prescrit la réserve; il ajourne de son mieux les avidités patriotiques jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale; les constituants seront les destituants. On a annoncé la destruction du cumul et l'abolition de la sinécure; nous n'aurons plus à subir, dit-on toujours, le gouvernement administratif de sous-dynasties, système de népotisme qu'affectionnait la royauté déchue, et qui éternisait les places dans les mêmes lignées.

Pour en revenir au moment présent, nous vivons en pleine curée. Le Parisien pur sang est de sa nature assez mauvais solliciteur; mais la province commence à donner, et, dans un certain sens, les départements marchent, à l'heure qu'il est, sur Paris. On vient dans la capitale demander la France par petits morceaux. Combien de renards guignent de l'œil tous les raisins du budget, et qui ne sont plus verts pour leur appétit. On assiége les douanes, l'enregistrement est menacé, l'intérieur s'est ouvert à l'invasion, et la guerre a succombé. Le titre principal que font sonner et résonner ces délégués de l'ambition, c'est d'avoir souffert pour la bonne cause; ce sont des victimes qui ont mérité le ciel par le martyre. La République a ses voltigeurs qui attestent les mânes de leurs ancêtres morts pour la liberté : on montre ses propres cicatrices; une contusion s'escompte; un bras foulé est hors de prix. L'attaque est vive, mais la place menacée se défend vigoureusement. Le fonctionnaire public lutte pour sa chaise curule avec le courage du désespoir; le sinécuriste n'entend pas lâcher son tournebroche, et pour s'en assurer l'exercice, il est capable de tout. Les opinions compromises s'amendent, les situations dépassées se démocratisent, les monarchiques de la veille changent de cocarde : c'est le bourgmestre de Saardam qui devient tribun.

Avons-nous dit que les promenades de travailleurs avaient presque généralement cessé; de temps en temps, néanmoins, certaines corporations font encore grève et se retirent sur le mont Aventin. Voici les femmes qui s'en mêlent! les brunisseuses, les polisseuses, les blanchisseuses, les fleuristes et les couturières ont fait leur mouvement. Il y a là des intérêts sacrés et respectables qu'il faut satisfaire, et la modicité du salaire féminin est une flagrante injustice; on sait d'ailleurs que, pour obtenir le redressement de ces torts, les corporations d'ouvrières ont leurs représentantes à la commission qui siége au Luxembourg; cependant est-ce pour donner plus de force aux réclamations de leurs déléguées que beaucoup de ces bonnets blancs se coiffent de bonnets rouges et provoquent la formation d'une légion en jupons, dite la *Vésuvienne?* Les Saint-Simoniennes sollicitaient d'enfourcher le pantalon viril; les Vésuviennes réclament la blouse militaire, la giberne et le fusil. Jusqu'à présent elles n'ont obtenu que le droit de porter moustaches.

PHILIPPE BUSONI

Histoire de l'Hôtel-de-Ville depuis le 24 février.

Il y a des mots qui décident de la destinée des empires.

Le 24 février, au moment où le peuple en armes envahissait la salle des séances de la chambre des députés, où la question de république et de régence s'agitait dans une confusion indicible, une voix, — on ne sait laquelle, — s'écria ou souffla tout bas à l'oreille de l'un des membres du gouvernement provisoire, — j'entends de ceux qu'allait proclamer bientôt la voix révolutionnaire :

— A L'HOTEL-DE-VILLE!

Peut-être plusieurs eurent la même pensée.

En effet, le siége du pouvoir ne pouvait plus résider au sein d'une chambre faussée par la corruption. Il s'agissait de ne pas retomber dans la faute énorme commise au mois d'août 1830, où une législature, issue du double vote, s'était permis de trancher le sort de la nation, sans même faire ce simulacre d'appel au peuple dont le vainqueur des Pyramides et d'Arcole, sûr de son triomphe, n'avait cru pouvoir lui-même s'affranchir avant de passer empereur.

Pourtant la Chambre de 1830 était fille de l'adresse des 221 qu'elle comptait tous dans son sein, moins deux membres non réélus; jusqu'à un certain point elle pouvait se croire l'élue, le mandataire et l'organe du pays. Sa faute cependant fut de celles qu'on expie, à dix-huit années de distance, par une révolution nouvelle.

Quant à la déplorable majorité de la Chambre de 1848, qui venait de se déclarer *satisfaite, endurcie,* et de proclamer *aveugles* les vœux et les instincts les plus légitimes de la France, elle n'avait plus aucun rôle, aucune mission à remplir; c'était un *caput mortuum* et putride à ensevelir sous les ruines de la monarchie, et le peuple à son tour, en pénétrant en armes dans l'enceinte consacrée à ses délibérations menteuses, venait de faire, sans bien s'en rendre compte lui-même, un 18 brumaire autrement décisif et significatif surtout que celui du jeune héros des campagnes d'Italie et d'Égypte.

Chacun le sentit, et chacun s'élança à l'Hôtel-de-Ville. C'était le vrai palais du peuple; c'était là, là, et non ailleurs, que pouvait, dans le sein de la vieille cité, au for des quartiers vivants et plébéiens, se constituer le pouvoir auquel allait échoir la redoutable tâche de nous sauver de l'anarchie.

« Il nous faut M. Dupont de l'Eure, » avait dit M. de Lamartine au premier mot de ce ralliement nécessaire, le seul possible à cette heure de frémissement et de triomphe.

Et le vénérable Dupont de l'Eure, bien que pliant sous le faix de ses quatre-vingts ans, n'avait pas hésité à suivre ses collègues plus jeunes et plus valides, mais non plus résolus, qui avaient besoin de s'abriter sous sa vieille gloire.

A cinq heures, MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, Marie, Crémieux, Dupont de l'Eure, Arago, pénétraient à l'Hôtel-de-Ville, suivis, acclamés par une population innombrable, faisant retentir l'air de coups de feu et du cri unanime : *Vive la République!* Les autres membres, désignés d'un commun accord entre les hommes du *National* et de *la Réforme*, ne tardèrent pas à les rejoindre. On les connaît : c'étaient Marrast, Louis Blanc, Flocon, Albert et Garnier-Pagès.

Comment cette constitution eut-elle lieu au juste? On l'ignore. Peu importe : il ne s'agit pas de vérifier les pouvoirs quand le navire de l'Etat, désemparé et sans pilote, appelle au gouvernail les plus hardis marins, les têtes les plus sûres et les bras les plus fermes. Le pouvoir est alors à celui qui sait, et ose et veut le saisir d'une main vigoureuse. Arrière alors les timides, les incapables et les faibles! La hardiesse, l'intelligence sont le signe sacré d'élection, l'oracle recueilli au milieu de la foudre, la sainte ampoule qu'appose la main calleuse du peuple, et dont le chrême efface l'huile traditionnelle de saint Rémy et de Clovis!

Grande fut d'abord la confusion. Tandis que la voix des crieurs annonçait leur avénement à la population encore tout étourdie de son triomphe, et que des afficheurs recrutés à grand'peine placardaient leurs noms, proclamés sur tous les murs de la cité, les membres du nouveau pouvoir tenaient plutôt conseil de guerre que conseil de gouvernement, d'abord dans un lieu, puis dans l'autre, puis enfin, toujours refoulés par le flot populaire sans cesse grossissant, au fond de cette suite d'appartements où l'ancien préfet avait ses cabinets et ses salles d'attente, dans une pièce obscure et peu spacieuse, ouvrant dans l'aile du nord, sur la place de Grève. Là, plus que la muraille; il fallut s'arrêter et défier l'invasion. Quel prétoire pour délibérer sur les plus graves intérêts et les plus urgents qui jamais se soient agités pour un peuple! Des citoyens armés se placèrent en foule dans les pièces successivement évacuées par le gouvernement, tout prêts à opposer les remparts de leurs corps à une multitude ivre de mouvement, de bruit et de fumée, sympathique mais impatiente, mais frénétique d'enthousiasme, avide de contempler les onze souverains qu'elle venait d'improviser, et capable de les étouffer dans ses bras en les attirant sur son cœur.

Cette multitude s'était d'abord ruée sans nul obstacle — et quelle digue possible! — sous les vieilles voûtes, dans toutes les cours, dans toutes les salles du gigantesque monument que la royauté prévoyante venait d'achever pour le peuple; le premier besoin fut de songer à contenir cette marée humaine. A la nuit, un poste de volontaires ferma les grilles et ne laissa plus pénétrer personne, si ce n'est sur mandat exprès. Quelques-uns cédèrent la place, et, à dix heures du soir, il ne restait plus guère dans l'immense palais que *trois ou quatre mille* citoyens de tout rang, de tout âge, de tout costume et de toute arme, gardes nationaux, hommes du peuple, élèves des écoles militaires, étudiants, journalistes, hommes politiques, échelonnés, pressés, bivouaguant, se heurtant sur tous les escaliers, dans tous les corridors, sur la dalle des cours, devant ces cheminées colossales dont Jean Goujon a sculpté les cariatides.

Les membres du gouvernement délibéraient alors, comme je l'ai dit plus haut, dans la pièce du fond, au bruit de mille clameurs, pêle-mêle avec leurs secrétaires et ces officieux qui ne manquent jamais autour des plus récents pouvoirs.

Cependant, les portes fermées, verrouillées et barricadées à poitrine d'homme, gémissaient sous le choc menaçant de la foule tumultueuse et vociférante. A chaque instant on prévenait le gouvernement provisoire que ces faibles barrières allaient être emportées, que les nombreuses sentinelles postées de toutes parts ne pouvaient plus retenir, ni par persuasion, ni par force, une population fiévreuse, désordonnée...

Lamartine sortit alors de la pièce où étaient en séance ses collègues, gagna non sans peine le haut du grand escalier, et là, montant sur une chaise, éclairé par les torches, dominant de sa haute et noble stature la rampe et les degrés tout ruisselants de têtes, réussit, après de longs efforts, à commander un peu de silence, et à déclarer, dans une courte et énergique allocution, que le gouvernement issu des barricades de 1848 serait républicain; que le peuple pouvait compter sur cette promesse, et qu'il ne serait point trompé.

Après ces paroles accueillies par le plus vif enthousiasme, Lamartine rentra au conseil, où la délibération se prolongea jusque fort avant dans la nuit. Plusieurs couchèrent ou plutôt bivouaquèrent dans le sénat improvisé, les uns sur un divan, d'autres dans un fauteuil, M. Bethmont sur une simple botte de paille. M. de Lamartine se retira à plus de trois heures du matin. Le vénérable Dupont de l'Eure, qui s'était déjà trouvé mal dans la soirée, à demi-suffoqué par la température et la pression de la foule, quitta avant minuit la salle du conseil sous le coup d'une fatigue qui semblait excéder ses forces, sinon son courage. Je le vois encore sortir appuyé au bras d'un ami, qui ne réussissait qu'à peine, en invoquant son nom glorieux et révéré, à lui faire un étroit passage au milieu de la foule, toute prête à éteindre par ses embrassements ce précieux souffle de vie. Il fallut qu'on prêtât à M. Dupont de l'Eure un chapeau et un paletot. Il n'avait pu retrouver les siens dans cette bagarre prodigieuse, et il dut regagner son lointain domicile, en escaladant de son pied octogénaire cent barricades étagées de l'Hôtel-de-Ville à la rue Madame, où il logeait.

Au reste, pas un acte de vandalisme commis par cette foule frémissante. Le peuple, chez lui, respectait le siége du gouvernement qu'il avait construit de ses mains. Point d'insulte, même aux emblèmes ni aux images des vaincus. Un garde national voulut, devant nos yeux, décapiter un buste en plâtre de ce malheureux duc d'Orléans. — C'est un mort! lui dîmes-nous. — C'est juste! reprit-il; et, par un sentiment de convenance qui a son prix au milieu d'une pareille effervescence, le buste fut simplement retourné du côté de la glace, comme on retourne vers la muraille le portrait d'un défunt que l'on ne veut plus voir ou qui ne doit point assister à certains actes des vivants.

Le lendemain eut lieu la proclamation de la République. Le lendemain eut lieu devant l'Hôtel-de-Ville cette mémorable scène, digne d'être illustrée par les pinceaux de l'art et les chants du poëte, où Lamartine, repoussant le drapeau rouge, prononça ces belles paroles déjà inscrites à jamais dans l'âme des contemporains :

« Le drapeau tricolore a fait le tour du monde, et votre drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, dans la fange et dans le sang des citoyens! »

Le péril fut très-grand : des hommes égarés menacèrent la poitrine de l'homme de génie et du citoyen admirable. Les gardiens des portes eurent le pistolet sous la gorge, et le gouvernement, acculé dans une pièce sans issue, dut veiller au salut public sous la pression, les cris furieux et les sommations impérieuses d'une foule en proie au délire.

Un moment de terreur, d'hésitation, de faiblesse, et la

France, symbolisée par le drapeau de la détresse, roulait peut-être dans l'abîme de la barbarie et du meurtre. Cette minute ne vint pas; elle ne pouvait pas venir. La confiance du peuple était bien placée. Cette première secousse pour faire dévier le char de la révolution fut vaine. Gloire au gouvernement et gloire à Lamartine! On pourra quelque jour détruire le premier et méconnaître le second; on pourra critiquer leurs actes. Ils sont hommes, et, comme tels, exposés à l'erreur. Mais il ne faut jamais oublier les services qu'ils ont rendus à la patrie dans cette minute décisive!

Le surlendemain, 26 février, effaça les impressions de la veille : ce fut le jour où le décret abolissant la peine de mort en matière politique fut proclamé par la même voix éloquente qui, à bon droit, put s'écrier, en le lisant au peuple des marches de l'Hôtel-de-Ville :

« C'est le plus beau décret qui soit jamais sorti de la bouche d'une nation le lendemain de la victoire! »

Les considérants qui précèdent et justifient cette grande mesure ont excité un enthousiasme immense sans doute, mais inférieur peut-être à l'admiration qu'ils méritent.

— « Le gouvernement provisoire, *convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique!...* » Ce début est à la hauteur des plus sublimes inspirations que nous ait conservées l'histoire. C'est la grandeur même! Il faudrait graver cette parole sur une table d'or, de même que la plume dont elle fut tracée, ou plutôt dont elle jaillit comme une source vive de fraternité et d'amour, devrait être gardée comme un précieux joyau; de même que la table où elle fut écrite devrait être érigée au rang des monuments nationaux et religieusement conservée pour l'éternelle mémoire et la reconnaissance de nos arrière-descendants!

Le dimanche 27, eut lieu la proclamation solennelle de la nouvelle République à la colonne de Juillet. Le cortége quitta à deux heures l'Hôtel-de-Ville, et tous les membres du gouvernement provisoire s'avancèrent à pied, et guidèrent la foule des citoyens sous une pluie battante qui, heureusement, fit place bientôt à un ciel pur et à un soleil radieux. Nous avons dit il y a quinze jours cette cérémonie, les discours prononcés : nous laisserons donc s'accomplir sans nous cette inauguration pour rentrer à l'Hôtel-de-Ville, dont notre cadre nous impose de ne pas dépasser l'enceinte.



Bivouac des volontaires dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

A compter de ce jour, le gouvernement, qui avait pris pour lieu de ses séances habituelles le cabinet de travail de l'ancien préfet, près duquel se pressaient dans la pièce voisine de nombreux secrétaires, visiteurs, solliciteurs, complimenteurs, etc., etc., le gouvernement, dis-je, recouvra un peu de liberté d'esprit et d'action. Il put délibérer, sans crainte d'invasion, et on s'en aperçut au nombre, à l'importance des décrets qu'il rendit sur toutes les matières dans la semaine qui suivit.

Pendant qu'une population bruyante, fiévreuse, enthousiaste, affairée, s'agitait dans toutes les portions de l'Hôtel-de-Ville, une autre population, muette et froide, sommeillait sous la même voûte. Près de cent cadavres des martyrs de la fraternité et de l'égalité étaient déposés dans la salle Saint-Jean, ou, comme on le disait à ce moment, dans la *salle des morts*, et leurs cercueils, laissant à découvert leurs traits livides ou ensanglantés, se refermaient à mesure que quelque visiteur avait reconnu l'un d'entre eux. Dès le samedi, MM. Gannal père et fils durent être mandés pour procéder à l'embaumement de ces glorieux restes auxquels étaient mêlés, selon le principe de l'oubli et de la paix dans le tombeau, les corps de quelques malheureux gardes municipaux ou soldats de la ligne, tués en combattant les héros auprès desquels on les voyait reposer maintenant côte à côte. Cette funèbre exposition se prolongea jusqu'au samedi 4 mars, jour auquel leurs obsèques furent, on s'en souvient, célébrées au milieu d'un immense concours, avec un ordre, un recueillement, une convenance admirables, et une solennité puisée moins dans la pompe extérieure que dans l'attitude calme et digne des nombreux citoyens accourus pour cette cérémonie imposante.



Corps de garde des élèves des écoles et des volontaires dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

Dès la première installation du gouvernement provisoire, on avait vu autour de lui s'empresser, proclamer bien haut leurs sentiments patriotiques, et, comme toujours, reléguer dans l'ombre, par leur importance et leur jactance turbulente, le mérite vrai et silencieux, des figures étranges de gens fort mal famés politiquement et à d'autres titres, lesquels, non satisfaits de lancer prestement le triste poids de leur passé dans l'écume insurrectionnelle, comptaient bien, à la faveur du tourbillon, saisir de la même main le présent

et se préparer l'avenir. Plus d'un de ces pêcheurs en eau trouble se vit tout une semaine en possession du butin sur lequel il avait fait main-basse, et se pavana dans de hautes fonctions que nul ne lui avait confiées, mais dont, en revanche, nul ne songeait à demander ni à vérifier le titre. Comme cette espèce de gens parle toujours très-haut, elle impose sans peine à la timidité, à l'irrésolution et à la nonchalance, défauts prédominants chez l'homme; elle réussit souvent à se faire accepter et à triompher jusqu'au jour où, un peu de clarté s'introduisant dans les ténèbres et la confusion générale, on s'aperçoit, non sans rougeur, qu'on a prêté appui, parfois, obéissance à des chevaliers d'aventure et à des écumeurs de terre. Grand fut le nombre des quidams de cette trempe que nous vîmes, non sans stupeur, apparaître audacieusement, s'attabler, se faire employer, puis, bientôt après, expulser ignominieusement de l'Hôtel. Nous assistâmes, dès les premiers jours, à une exécution terrible contre trois jeunes intrigants qui avaient trouvé ingénieux de se décerner à eux-mêmes un superbe titre au moyen d'une fausse signature envoyée aux journaux. Cet exemple effraya apparemment les autres, car, à compter de cette heure, nous les vîmes successivement se faire justice et s'enfuir comme ces oiseaux de nuit qu'offusque l'aurore naissante.

Salon de réunion du gouvernement provisoire, à l'Hôtel-de-Ville.

Nous n'oserions pas affirmer cependant que l'épuration soit complète. L'Hôtel-de-Ville contient encore aujourd'hui deux mille personnes, ou environ, y compris, il est vrai, le bataillon de volontaires que vient d'y appeler le gouvernement pour la garde de l'édifice, et il serait bien difficile que dans une telle masse de dévouements et de civismes ne se mêlât pas quelque alliage. Mais la physionomie générale est déjà beaucoup meilleure, et la plupart des secrétaires et autres collaborateurs, officiels ou non, du gouvernement provisoire, sont des hommes honorables, capables et connus par la double moralité de leurs principes politiques et de leur conduite privée.

Pour n'en citer que quelques-uns, on a vu et l'on continue de voir près du gouvernement provisoire M. Pagnerre, secrétaire général et directeur du comptoir national d'escompte; M. Duclerc, sous-secrétaire d'État au ministère des finances; MM. Buchez, adjoint au maire de Paris; Recurt, secrétaire général de la mairie; Edmond Adam, adjoint, chargé de la police municipale; Bixio, dont on annonce la nomination à un poste diplomatique important près une cour italienne; Corbon, chef du secrétariat de la mairie; Clavel, publiciste distingué, l'*alter ego* de M. Pagnerre; Flottard, Etex; d'autres encore qui n'arrivent pas assez vite sous notre plume. Près de ces vétérans, par l'expérience, l'âge ou l'ancienneté des principes, s'est tout d'abord groupée une phalange plus jeune, dans les rangs de laquelle je citerai



Réception de la députation hongroise dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

MM. Charles Blanc, frère du jeune membre du gouvernement provisoire, comme lui, dès l'adolescence, écrivain militant et ferme confesseur des vérités qui se révèlent; critique d'art de la plus haute distinction; artiste lui-même plus encore par la tête que par la main; homme de cœur surtout, que, selon le désir d'un très-grand nombre de ses pairs, on assure idevor être appelé prochainement à la direction des beaux-arts; Alexandre Rey, rédacteur du *Constitutionnel*, puis du *National*, chargé récemment d'apaiser les troubles survenus à Anzin, et qui s'est acquitté de cette difficile mission avec une rare habileté et une célérité remarquable; Muurel Dupeyré, aujourd'hui secrétaire de M. Louis Blanc; Charles Rouvenat, secrétaire de M. Albert et de la commission des récompenses nationales; Vigouroux, ancien gérant du *Bon Sens*; Martin, journaliste, l'un des secrétaires de M. Marrast; Troncin, spécialement attaché aux séances du gouvernement provisoire, et celui qui écrit ces lignes.

Dans son animation actuelle et son désordre pittoresque, l'Hôtel-de-Ville présente tout à la fois l'aspect d'une ruche et d'une place de guerre. On y écrit sur un tambour, on y bat la caisse sur une table. Les services civils et militaires s'y heurtent, et toutes les administrations provisoires et improvisées dont il est aujourd'hui le siége s'y enchevêtrent et s'y pressent, non parfois, ce qui était bien inévitable, sans un peu de confusion, compensée amplement et réparée à l'envi par le zèle, l'empressement général, une fougue toute révolutionnaire, une abnégation toute républicaine. On ne compte pas les heures : on se met au travail souvent avec le jour pour ne se retirer que fort avant dans la nuit. Il y a là nombre de gens qui certes n'ont pas dormi trente heures dans les trente jours d'existence que compte déjà la République. On vit, on continue, on se soutient par un miracle de fluide nerveux; on pense et on agit par l'électricité; on se meut par le galvanisme. D'appointements, d'indemnités, il n'en est guère question; on n'y songe pas; rien n'est réglé : M. Garnier-Pagès a bien autre chose à faire que de fixer les traitements des volontaires intellectuels qui veillent à l'Hôtel-de-Ville avec les volontaires en blouses de la garde nationale. Ceux-ci reçoivent leur paie; ceux-là attendent la leur, ou plutôt ne l'attendent pas. La patrie maternelle leur distribue le vivre en nature : cela suffit. Toute demande, toute inquiétude personnelle non-seulement serait honnie, mais ne vient pas même à l'esprit. Pourtant la rareté du numéraire étend ses ravages sur l'Hôtel-de-Ville autant, que dis je? bien plus que partout ailleurs. Pensez-vous qu'on s'en préoccupe? Nullement; on n'en parle qu'au point de vue abstrait.

Je pose hardiment en fait que le gouvernement réuni et son nombreux état-major ne formeraient pas entre eux tous de quoi faire marcher un débit de tabac ou commanditer une boutique en plein vent sur le boulevard. Cela ne leur importe guère. C'est un singulier spectacle, il faut en convenir, que celui d'une ville immense où le soin et la garde de la propriété sont confiés à des hommes en guenilles, tandis que le pays entier est administré par d'autres hommes en habit noir ou à peu près, mais dont les poches inutiles démentent l'apophtegme de l'ancienne physique, et n'ont même pas horreur du vide. Voilà ce qui ne s'est jamais vu, j'imagine, mais qui, par compensation, se verra beaucoup désormais

L'Hôtel-de-Ville, qui est aujourd'hui le siége des affaires du pays, dont le cadran marque les heures et les destinées de la France, centralise tout à la fois le secrétariat général du gouvernement provisoire, celui du comptoir national d'escompte, la mairie et son personnel, le service de publicité du gouvernement auquel est annexée une imprimerie, etc., etc., sans parler des bureaux de l'ex-préfecture ou de la ville, proprement dite, complétement effacée au milieu de cette presse générale, et dont les employés glissent timides parmi cette myriade confuse d'hommes en armes et de gouvernants improvisés. Il est grandement question d'y transférer aussi l'état-major de la garde nationale, et d'en faire le quartier général de M. Courtais.

Les grilles de l'Hôtel-de-Ville, sans cesse encombrées d'une foule oisive, curieuse, et généralement paisible, ne s'ouvrent que devant l'exhibition des cartes rouges revêtues du cachet du gouvernement, dont les fonctionnaires, secrétaires et autres employés sont porteurs. La consigne est des plus sévères. Ces mêmes cartes vous sont successivement demandées de la porte d'entrée au premier étage par cinq ou six factionnaires. Au haut de l'escalier principal, à l'entrée de la cour d'honneur où s'élève la statue de bronze parfaitement respectée de celui qu'on nomma *le grand roi*, un tableau pittoresque frappe d'abord les yeux; c'est celui d'un bivouac permanent sous les voûtes et entre les colonnes du porche : les corps de garde turcs de Decamps n'offrent rien de plus mouvementé, de moins académique. C'est ce dont, au surplus, nos lecteurs peuvent juger par l'esquisse placée sous leurs yeux.

La même foule bigarrée de volontaires en blouses, en vestes rondes, en capotes grises enlevées aux soldats de la ligne dans la journée du 24, remplit la cour d'honneur et l'escalier de pierre qui conduit à la salle dite autrefois du *trône*, aujourd'hui de la *République*. Cette salle, qui, durant les premiers quinze jours, offrait l'aspect d'un vaste camp, vient d'être divisée par sept ou huit cloisons en autant de casernements occupés par des pelotons de garde mobile : là sans cesse retentissent la crosse des fusils sonnant sur le plancher à la voix de l'officier qui exerce ses volontaires; les jeux bruyants et les conversations animées de la chambrée, où le matelas égalitaire réunit trente miliciens de Paris, les premiers soldats du monde, les plus intelligents et les plus exemplaires, moins le silence sous les armes, que nulle coërcition, nulle puissance humaine n'a jamais pu obtenir d'eux.

C'est près de cette salle ou plutôt de ce camp qu'est situé le cabinet affecté au service de publicité du gouvernement provisoire.

Les jours où le gouvernement tient séance à l'Hôtel-de-Ville, il se réunit habituellement dans l'un des salons d'apparat où sont établis en partie son secrétariat et ses bureaux. Le grand salon, ou pour mieux dire la magnifique salle de bal, où naguère encore les danseuses se disputaient une place au divan circulaire, est spécialement destinée à la réception des nombreuses députations qui chaque jour viennent porter leurs adhésions ou exprimer leurs vœux au gouvernement provisoire.

Ce serait déjà tout une longue et curieuse, et parfois peu édifiante histoire que celle de ces députations. Tout Paris bientôt, toute la France et toute l'Europe même auront passé par-là. Les hauts fonctionnaires, les grands corps qu'on devait croire le plus solidairement liés à la défunte monarchie, ont été, comme toujours, les premiers à venir saluer l'aurore du nouveau pouvoir. Ils se sont rappelé fort à propos le mot de Bonaparte : « La République française est comme le soleil; aveugle qui ne l'a voit pas! » et n'ont pas voulu mériter ce nom d'aveugles que naguère ils nous prodiguaient avec tant d'urbanité et de prescience.

Il faut remonter à saint Paul pour trouver dans l'histoire politique ou sacrée une conversion si éclatante. Nous la voulons sincère comme celle de l'apôtre. Cela dit, laissons-là ces miracles de grâce efficace, et portons de préférence nos regards sur ces nombreuses ambassades d'ouvriers de toutes les classes, depuis le travailleur intellectuel jusqu'à celui dont la main rude tient la hache et la pioche, qui viennent dans leur simple langage honorer le gouvernement, l'assurer de leur sympathie, et lui offrir pour les besoins de la République le produit de cotisations spontanées faites entre eux sur les fruits modiques d'un travail incertain, dont la violence de la crise menace de tarir les sources. Attachons nos yeux sur ces députations de Suisses, d'Allemands, d'Italiens, d'Anglais, de Hongrois, de Moldaves, de Scandinaves, d'Américains, de Savoisiens, qui tous viennent à l'envi témoigner de leur enthousiasme pour la France régénérée, et pavoiser de leurs drapeaux cette salle qui sera bientôt l'emblématique rendez-vous de toutes les nationalités du monde. Ce n'est pas une mince tâche pour le gouvernement que le soin de répondre à ces ovations journalières. Elle fournit à quelques-uns de ses membres l'occasion de déployer un magnifique talent de parole; et ceux-là même dont la plume avait été jusqu'à ce jour l'unique organe justifient le proverbe : *Fiunt oratores*. La République les inspire et leur fait trouver pour chacun l'adresse la plus éloquente, le mot qui porte et fait vibrer à l'unisson de la grande fibre populaire, la corde secrète et intime.

Si l'on se reporte à dix-sept années en arrière, et si l'on compare ces réceptions aux verbiages officiels dont fut suivie la tragi-comédie de juillet, on sera frappé du contraste entre ces entretiens si pleins d'effusion du peuple avec ses mandataires et le *chit-chat* bourgeois, l'allocution banale et royale qui inaugurèrent cette pire des monarchies et cette *meilleure des républiques*.

Deux importantes démonstrations ont ému, non-seulement l'Hôtel-de-Ville, mais Paris, mais la France dans la semaine que nous venons de parcourir. Nous éprouvons encore un peu de confusion en songeant à la première. Nous n'avons pas vu sans malaise une minorité, quelle qu'elle fût, de la garde nationale, s'avancer processionnellement vers le palais qui est le siége de la souveraineté nationale, et venir demander à ses représentants une infraction impossible au principe de l'égalité, sous les plus frivoles prétextes, en vertu de je ne sais quelles convenances locales et privées, au nom d'insignes puérils, qui avaient le grand tort d'exciter l'animadversion publique, et qu'il eût été de bon goût de déposer, ne fût-ce que pour la circonstance, au lieu de s'en parer pour exciter un débat inopportun et ridicule.

Le peuple, qui avait puni cette fraction futile et aristocratique de la garde nationale en l'accablant de ses huées et en ne lui permettant même pas d'atteindre au but de son voyage, a répondu le lendemain à cette manifestation par une de ces levées en masse qui seules peuvent donner une intelligence nette de la puissance populaire et qui comptera dans les fastes de l'historique Hôtel-de-Ville. Nous ignorons jusqu'à quel point les vœux exprimés par le peuple ont été fidèlement traduits au gouvernement provisoire. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que sa pensée, avant tout, était de lui prêter appui. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette démonstration gigantesque s'est accomplie en bon ordre, sans un seul acte de pillage ni de dégât; que nulle passion mauvaise n'agitait la surface ni le fond de cette houle humaine, débordant tout à coup avec ses innombrables bannières au cri de *vive la République!* au chant des hymnes nationaux, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et venant, par ondulations régulières et mesurées, battre le bas de l'édifice, jusqu'à ce que ce champ immense eût entièrement disparu sous un flot de têtes ardentes. Jamais plus imposant spectacle ne s'est offert à nos yeux. Ce fut un moment solennel que celui où, sur une estrade improvisée avec deux tables, le gouvernement tout entier s'avança, et où M. Louis Blanc, debout au premier rang, comme le pêcheur d'hommes penché sur la mer en tumulte, fit entendre à la foule une voix énergique, et, dans une courte et vive allocution, lui dit les impressions et l'orgueil de ses mandataires en présence de cette masse sympathique. Après quoi, le peuple, heureux et ému d'avoir pu contempler de près les traits et recueilli les paroles amies des hommes dévoués qui le gouvernent, s'ébranla régulièrement, sans confusion, par échelons, comme si un grand général eût dirigé ses mouvements, et s'achemina en chantant vers la colonne de Juillet. Les femmes ne s'effrayèrent point à l'aspect de ce grand cortége, de cet enthousiasme paisible; les boutiques restèrent ouvertes, et, tandis que cent cinquante mille hommes couvraient les quais depuis le pont de la Concorde jusqu'à la Grève, la Bourse monta : c'est tout dire.

Depuis ce jour, l'Hôtel-de-Ville a repris sa physionomie accoutumée. Les députations s'y succèdent, au son du tambour, drapeau en tête, par centaines d'hommes ou par milliers, comme celle des Savoisiens, dimanche dernier. Il y a un mois, de tels *meetings* eussent jeté l'effroi dans la ville. Aujourd'hui, c'est à peine si les habitants se mettent aux fenêtres, et si les boutiquiers délaissent leurs comptoirs pour voir passer un petit groupe, un détachement, une coterie de deux ou trois mille personnes.

La place de l'Hôtel-de-Ville est le forum du peuple libre; l'Hôtel en est le Capitole. Nous cherchons la roche Tarpéienne, et ne la voyons nulle part. Puisse-t-elle longtemps — toujours — se dérober à nos yeux!

FÉLIX MORNAND.

Le Misogyne.

CONTE. — Voir tome X, pages 263, 278, 294, 310, 326, 362, 378, 394, 406; et tome IX, page 6, 22 et 42.

Mulier diversa.....

TROISIÈME PARTIE.

Qu'écrivit-il? Ames tendres, ne dicteriez-vous pas cette lettre qu'il écrivit, les yeux baignés de larmes? — Je pars et adieu; je nous ai trahis tous les deux, vous et moi; je vous aime et je pars; je ne peux plus vivre sans vous et je fuis! Adieu, oubliez-moi, adieu; je ne vaux pas celui que vous aimez, mais je vous aime trop pour ne pas en mourir... Adieu... adieu!...

Il fit remettre ce billet chez Diane, espérant qu'elle ne le lirait qu'à son réveil, et qu'il aurait le temps, pendant la nuit, d'exécuter cette fuite mortelle... Mais à peine sa lettre fût-elle sortie de ses mains qu'il ressentit un tel accès de douleur que tout son être en fut comme anéanti. Il resta immobile, inanimé, le front collé à ses carreaux, l'œil attaché fixement sur les fenêtres de Diane.

En ce moment, le valet Ambroise pénétrait sans bruit auprès de son seigneur et maître.

XXVIII.

HISTOIRE DES PREMIÈRES AMOURS DU VALET AMBROISE, OU LA PUISSANCE DE L'IMAGINATION.

Ambroise, voyant son maître ainsi changé en statue, voulut le tirer d'une immobilité qu'il croyait insalubre. Il lui adressa deux ou trois questions à cet effet, mais sans obtenir de réponse, et en fut pour son zèle officieux.

« Bon! pensa-t-il, le voilà dans ses humeurs noires; l'occasion est excellente pour lui conter mes amours, dont l'autre soir il refusa d'entendre le récit. Cette fois, la place du bourgeois Myron ne peut m'échapper... Deux mille livres pour la peine de narrer de tristes histoires; joli emploi!... avec l'imagination que j'ai, c'est un vrai bénéfice. D'ailleurs, il m'a semblé depuis quelque temps que le seigneur Fabrice laissait s'amollir la férocité de ses opinions; je l'ai même surpris soupirant... Allons, je serai le bien venu d'apporter à ce commencement de faiblesse le renfort de mes terribles griefs et des ressentiments qu'a excités en moi la honteuse perfidie de Lisette. Mon histoire ne peut manquer de réussir, car j'y ai mis beaucoup de vraisemblance et encore plus de pittoresque. »

Considérations décisives. Ambroise s'assit résolûment auprès de la fenêtre, et, après avoir recueilli les forces de son invention, sans autre exorde, il commença son récit d'une voix traînante et monotone pour imiter autant que possible le douloureux débit de Joseph Myron.

Le seigneur Fabrice, toujours immobile, le front appuyé contre les carreaux, tournait le dos au conteur.

« Tel que vous me voyez, mon seigneur et maître, s'écriait Ambroise, j'ai, comme vous l'avez, la persuasion que les femmes retiennent une malice vipérine de leur ancien commerce avec le serpent. Il ne me fut pas besoin d'aimer deux fois pour m'en convaincre. A dix-huit ans, l'expérience était faite, grâce à la sensibilité précoce dont la nature m'avait doué.

« Un jour que je m'ennuyais beaucoup sur le petit pré de mon oncle le chanoine, une troupe de comédiens, courant la Lombardie, vint à passer. Je la suivis, pour me distraire, jusqu'à la ville prochaine, où je me fis remarquer de l'impressario par les menus offices que je rendis à ses acteurs : il m'engagea à son service, et me promit de m'apprendre à jouer la comédie, si mes talents me poussaient à la scène. En attendant, je fus chargé de pincer de la guitare dans les entr'actes, non que je possédasse cet instrument, mais parce que j'avais montré des dispositions pour la musique. Je ne vous dirai pas que je faillis maintes fois mourir de faim ou de coups au service de mon bourreau de maître; cela me détournerait du récit de mes amours, auquel j'arrive tout droit.

« Je ne savais pas encore ce que c'était que d'aimer. Il y avait dans la troupe que je servais plusieurs comédiennes, assez belles personnes pour me faire faire l'apprentissage du péché; mais ces dames me regardaient comme un rebut et me traitaient avec une méchanceté qui n'était pas propre à exciter de l'amour. Je les remercie aujourd'hui de leurs duretés, car il est présumable que, plus humaines avec moi, j'en aurais aimé quelqu'une : le diable seul peut dire où cette passion m'eût mené. Après cela, étaient-elles meilleures ou pires qu'Aiyucha? Encore une question à faire au diable.

« Outre ces méchantes princesses, nous avions avec nous, dans la troupe, une pauvre fille d'Asie, qui tenait les derniers emplois et dansait sur la corde. Des marchands vénitiens l'avaient enlevée, dès l'âge de huit ans, sur la côte de l'île de Java, sa patrie; ils la donnèrent ou la vendirent à des bateleurs. Ceux-ci gagnèrent d'abord quelque argent à montrer la petite Asiatique; ils lui faisaient danser devant le public des danses de son pays, avec un collier de corail, des bracelets de sequins et des plaques de cuivre sur les joues. Mais cette curiosité s'épuisa bien vite. Aiyucha grandissait et perdait de sa gentillesse sauvage : on lui apprit à marcher et à sauter sur la corde roide.

« Elle s'appelait donc Aiyucha, — nom que je trouvai gra-

cieux, et dont l'étrangeté me plut, jusqu'au jour où un missionnaire, qui avait voyagé sur les mers d'Asie, me dit qu'en langage malais Aiyucha signifiait *oreille de souris.* — Le teint cuivré, les yeux petits et relevés aux extrémités, la bouche grande, le front bas, Aiyucha était loin d'être belle; mais elle avait dans la figure, dans le regard une expression bizarre, dont je fus d'abord surpris : quand elle souriait, sa bouche montrait deux rangées de dents blanches et fines comme des perles; enfin, on ne pouvait rien voir de plus joli que ses pieds et ses mains, d'une petitesse vraiment extraordinaire. Ce fut en frottant de craie le dessous de sa chaussure à paillettes, lorsqu'Aiyucha allait monter sur la corde, que je poussai mon premier soupir : tant ils étaient mignons ces petits pieds qui tenaient dans la longueur de ma main!

D'ailleurs, la misère de mon sort me rapprochait d'Aiyucha, tout aussi misérable que moi. Les autres comédiens de la troupe ne faisaient attention à la Javanaise que pour la maltraiter : à peine la nourrissait-on; les injures, les coups ne lui étaient pas épargnés; notre chef, qui ne riait guère, répétait souvent qu'il nous tuerait, Aiyucha et moi, si le prix du pain venait à augmenter.

« Mais Aiyucha supportait tout sans se plaindre. Depuis dix ans qu'elle endurait le supplice de cette existence, elle ne s'était pas une seule fois révoltée. Craignant les coups, elle ne faisait rien pour s'y dérober, et son bonheur était de rester cachée dans quelque coin, accroupie par terre durant des jours entiers, sans bouger, sans parler, je crois même sans penser. Je l'ai souvent surprise ainsi, immobile, dans l'obscurité, faisant entendre un petit sifflement doux, étrange, dont la monotonie avait quelque chose de machinal et de triste.

Je voulus lui plaire à cette créature bizarre, mais elle ne s'aperçut guère de mes soins; plusieurs fois même je lui parlai sans qu'elle me répondît. Un jour enfin, comme je lui demandais en quoi je pouvais lui être agréable :

« Donne-moi, me dit-elle, l'oiseau qui parle, l'eau qui danse et la pomme qui chante. »

C'était un souvenir de certain conte de fée qu'elle avait entendu et qui possédait sa mémoire, à ce qu'il paraît. Je crus qu'elle devenait folle; mais elle me répéta les mêmes paroles très-sérieusement, en ajoutant que, si je lui donnais les trois choses qu'elles souhaitait, elle s'en retournerait avec moi dans son pays, où nous serions riches et heureux. Quand je vis qu'elle tenait tant à sa chimère, je feignis de m'y prêter.

« Hélas! lui répondis-je, je voudrais bien te donner ce que tu me demandes; mais comment le pourrais-je? je suis si pauvre et ces trois merveilles doivent coûter si cher!

Sans dire un mot, Aiyucha se leva, me prit par la main, et me conduisit au fond du grenier, qui était contigu au nôtre; elle en avait levé la serrure je ne sais comment. Dans ce galetas se trouvaient pêle-mêle les oripeaux de notre troupe, les coffres, les toiles de décors, tout l'attirail de la comédie ambulante, avec une provision de fagots. Aiyucha souleva le dernier fagot, celui qui touchait le mur; elle le délia : une vieille lanterne de fer roula à mes pieds, s'ouvrit en tombant, et répandit sur le plancher une trentaine de ducats d'or.

« Puisque tu n'as pas d'argent, me dit Aiyucha, en voici; prends-le : nous irons ensemble chercher l'oiseau qui parle, l'eau qui danse et la pomme qui chante... »

Je ramassai l'argent sans savoir ce que je faisais. Une joie singulière brillait dans les yeux de la Javanaise. Nous partîmes; je suivais Aiyucha; je me sentais dominé par elle et je cédais à un attrait mystérieux. Quand nous eûmes gagné la campagne, je voulus remettre son trésor à Aiyucha, mais elle me dit qu'il n'était pas à elle. J'avais dix-huit ans à peine; je m'assis sur l'herbe, et me mis à pleurer en voyant que nous venions de commettre un vol.

« A qui sont ces pièces d'or? demandais-je; il faut que je les rapporte où je les ai prises.

— Il est trop tard maintenant, répondit Aiyucha, et je ne veux pas que tu les rendes. »

Au ton qu'elle mit à ces paroles, je compris que je n'étais plus maître de moi-même. Pour Aiyucha, j'avais fait, en l'aimant, vœu d'être esclave.

Nous allâmes devant nous sans but déterminé, vivant sur notre trésor, jusqu'au moment où nous en trouverions la fin. Aiyucha goûtait avec délices le plaisir suprême de l'immobilité et de l'inertie; elle passait tout son temps à dormir ou à siffler; puis un accès de mouvement la prenait : nous levions le camp, et nous courions les bois durant quelques jours à l'aventure et à la grâce de Dieu. Mais sans cesse elle me pressait de remplir la promesse que je lui avais faite.

« Je t'ai donné de l'argent, me répétait-elle; donne-moi les trois choses que je veux avoir. »

Nous étions arrivés à Milan. Fatigué des instances de ma compagne, je me mis en quête pour elle de l'introuvable. Un compère industrieux, auquel je m'ouvris de mon embarras, ne fit qu'en rire. A l'entendre, rien n'était plus aisé à trouver qu'un oiseau qui parle, une eau qui danse et une pomme qui chante. Il n'avait pas besoin pour cela de la baguette d'une fée, mais d'un peu d'argent monnayé. — A huit jours de là, ledit compère m'apporta en effet un perroquet parleur, un jet d'eau dans une cuvette et une pomme à musique faite sur le modèle de ces tabatières qui jouent toutes seules des airs de danse. En retour des trois merveilles si désirées, je lui donnai le reste de notre trésor, trop heureux de me défaire de cet argent mal acquis.

Aiyucha fut tellement ravie qu'elle me demanda si je n'avais pas eu la visite d'une fée : elle en perdit le sommeil et ne bougeait plus d'auprès de ses précieux objets. Le chant de la pomme, particulièrement, la jetait en extase. Cependant nous n'avions plus rien; il fallut reprendre notre existence nomade : vivre de la curiosité, sauter sur la corde, montrer au public nos trois merveilles. Maigres ressources qui souvent ne suffirent pas à notre souper ni à notre coucher. — Je m'affligeais beaucoup de cette triste condition à laquelle nous étions réduits. Un autre chagrin semblait consumer Aiyucha; je n'en soupçonnais pas la cause. Mais un jour elle me dit d'une voix sombre :

« Tu m'as trompée : ton oiseau dit toujours les mêmes mots; ton eau ne danse pas, elle saute; ta pomme qui chante n'est pas bonne à manger. »

Depuis ce jour, je crus voir qu'elle me haïssait. La haine, haine sourde et noire, formait le fond de son âme, et c'était sur moi, le seul être qui l'eût aimée, c'était sur moi qu'Aiyucha se vengeait du reste des hommes. Du moins ne puis-je expliquer autrement le plaisir qu'elle prenait à me voir souffrir, manquer de tout, périr de fatigue et de dénûment. Elle paraissait alors oublier sa propre misère pour ne voir que la mienne et pour s'en réjouir. Souvent aussi elle m'inspirait de mauvaises résolutions : abusant de son empire sur moi, elle me poussait au mal; puis elle avait un affreux rire, quand, par malheur, j'étais assez faible pour faire les choses méchantes qu'elle voulait. Aussi n'éprouvais-je plus avec elle d'autre sentiment que la crainte. Je méditais de la fuir, mais je n'osais accomplir ce dessein de peur qu'elle ne me rejoignît et ne se vengeât. Elle portait toujours à sa ceinture un cric, sorte de poignard en zigzag, qui est l'arme de son pays, et plus d'une fois elle m'en avait menacé du geste.

Sans avoir l'air de rien, je dirigeais notre course vagabonde du côté de Vérone, où j'espérais me mettre à l'abri chez mon oncle le chanoine. Aiyucha devinerait ce qu'elle pourrait; je serais tiré de ses griffes. Nous marchions à petites journées, et n'étions plus qu'à une dixaine de lieues de Vérone : je comptais y arriver le soir même. Mais Aiyucha voulut s'arrêter pour voir une grotte célèbre dans le pays. Cette grotte offrait des pétrifications admirables. De la paroi supérieure tombait incessamment une petite pluie glacée qui changeait promptement en pierre tous les objets sur lesquels elle se répandait. Les gens du voisinage nous montrèrent diverses formes d'animaux, pétrifiés en moins de deux jours par l'eau qui tombait de la grotte.

Alors une pensée diabolique se forme dans l'esprit d'Aiyucha. Elle m'enjoint de dresser notre tente tout auprès de l'ouverture de la grotte, disant que nous y ferions pétrifier des herbes et autres objets, pour les montrer ensuite au public; puis elle court la campagne, cueillant des simples de toute espèce. Le soir venu, la traîtresse me donne un breuvage, composé avec des plantes nuisibles, qui devaient ou me tuer, ou du moins me jeter en une léthargie profonde. Je ne tarde pas, en effet, à tomber dans ce sommeil mortel. Aiyucha, après m'avoir dépouillé de mes habits, me transporte au milieu de la grotte, sous la pluie glaciale!... Toute la nuit, je restai exposé à l'action de cette eau pétrifiante. La scélérate fille, assise à l'entrée, poussait son petit sifflement étrange, sans jamais se lasser. J'entendais vaguement ce son monotone; l'eau qui tombait sur mes membres, les pénétrant du froid le plus âcre, détruisait en partie l'effet du poison assoupissant que m'avait donné Aiyucha. Je serais mort pourtant sur la place, et ma pétrification n'eût pas tardé à être complète, — car je n'avais pas recouvré mes sens assez pour faire le plus petit mouvement, — j'aurais, dis-je, été changé en pierre, si, vers le matin, un bruit n'était venu du dehors. Aiyucha s'enfuit. Quelques étrangers parurent pour visiter la grotte. On me prodigua des secours : il était temps; déjà une couche pierreuse s'étendait sur tout mon corps.

Je revins à moi; mais, incapable encore de remuer, je conservais l'attitude qu'Aiyucha m'avait donnée en me plaçant sous l'eau glacée, et ce fut pour moi un nouveau sujet d'horreur que de voir comment la Javanaise m'avait disposé dans mon sommeil. Si son dessein scélérat s'était accompli jusqu'au bout, j'aurais offert la pétrification la plus grotesque qu'on eût encore obtenue.

Porté chez mon oncle, j'y restai plusieurs mois sur le lit. Quand je fus tiré d'affaire, j'eus le plaisir d'apprendre que, durant ma convalescence, Aiyucha avait été pendue à Venise, pour un autre méfait non moins horrible, — et que je vous raconterai, seigneur Fabrice, si cette première histoire vous a paru digne de quelque intérêt.

Fabrice, toujours immobile, dans la même position, n'avait garde de répondre à son valet. Celui-ci réitéra plusieurs fois et de plus en plus haut son obséquieuse question : « Seigneur, avez-vous pris goût à l'histoire de mes premières amours?

Puissance de l'imagination! pensait-il, ma terrible histoire le bouleverse, je le vois. J'ai eu tort décidément de ne pas me mettre à écrire des romans... »

A la fin Fabrice, sur une interpellation plus vive, se retourna comme un homme courroucé de ce qu'on le réveille. Il saisit furieusement une canne, et le malheureux Ambroise se précipita vers la porte, en maudissant Fabrice, Myron, Lisette, bref, toute la race humaine, sans faire d'exception pour lui-même.

« Parbleu! se disait-il amèrement, mon maître est un homme de bien peu de goût... Une histoire si terriblement forgée! un dénoûment par pétrification!... O esprit vulgaire et insensible aux belles-lettres! »

XXIX.

SUR LA GRAND'ROUTE.

Aussitôt mis dehors ce conteur importun, Fabrice revint prendre place derrière sa fenêtre, d'où il apercevait celle de Diane, encore éclairée, malgré l'heure avancée de la nuit. « Il faut partir, » se disait-il à chaque instant, et il se sentait retenu malgré lui, les yeux fixés sur cette lumière, attendant qu'elle s'éteignît, comme si la dernière espérance de son cœur devait s'éteindre avec elle.

Cependant qu'il prolongeait ainsi la douleur des adieux, un bruit se fait entendre au-dessous de lui. A travers les ténèbres, il voit, dans la cour du château, un carrosse que l'on attèle : déjà les chevaux sont prêts; sur la voiture on a chargé une quantité de bagages, qui annonce le départ sans retour. Qu'est-ce cela? Quel est le voyageur qui fait de semblables préparatifs? Quel est celui qui va quitter le château pour n'y plus revenir?

Fabrice éprouve un étrange serrement de cœur. La fenêtre de Diane reste toujours éclairée; l'ombre de quelques mouvements se projette sur les rideaux. — Une forme blanche traverse rapidement la cour; elle monte dans la voiture; les chevaux partent au galop. Fabrice se sent défaillir.

Quel doute! quelle angoisse! Des années de souffrance sont contenues en ces courts instants!... Fabrice s'élance comme un desespéré; il franchit en courant les galeries et les escaliers; il arrive à la porte de Diane. Cette porte est ouverte, l'appartement en désordre; des femmes, des valets achèvent les préparatifs de l'absence.

Partie! C'était elle qui partait!

Une lettre est sur le guéridon, une lettre pour Fabrice.

« Vous allez fuir, ingrat! Puisque tel est le vœu de votre cœur, je ne dois pas vous retenir. Adieu! Je veux vous rendre la fuite plus facile, en fuyant moi-même la première. Je suis déjà loin de vous. Adieu!... »

A cheval, Fabrice! enfonce tes éperons dans le ventre de ta monture, fais jaillir des éclairs du caillou de la route! Chaque seconde te rapproche de la fugitive, qui emporte ton cœur!

Déjà l'aube blanchissait l'Orient. Tout couvert d'écume et de poussière, le cheval de Fabrice atteint enfin l'équipage que depuis plus d'une heure il poursuivait. Fabrice ouvre la voiture, s'y jette : il trouve Diane les yeux baignés de larmes.

Doux transports si longtemps contenus! charmants aveux refoulés au fond du cœur! tendre pardon des âmes à jamais unies!

« Voici la première lueur du matin! C'est l'aurore de notre amour, c'est la clarté naissante de notre bonheur! »

XXX.

CONCLUSION PITTORESQUE ET MORALE.

POST-FACE.

« Où allons-nous? demandait Fabrice vers la fin de la journée; il n'y avait pas encore pensé, et la voiture roulait toujours.

— Nous allons où il vous plaît d'aller, répondait Diane en souriant.

— Eh bien! en France, et de là en Italie! »

Madame Adrienne avait achevé précisément l'affaire de sa succession danoise. Elle laissait des ordres pour les derniers détails. Rien ne s'opposait donc à la rapidité du voyage. On allait jusqu'à Paris pour se marier : les distances étaient longues, mais on ne s'apercevait pas des distances.

Chemin faisant, Diane eut une pensée charitable. Elle songea à ce pauvre Odoacre, laissé tout seul dans le château d'Éric, et elle pourvut malicieusement à sa consolation.

« Mon cher poëte, lui écrivait-elle, je pars tout à coup, sans avoir le temps de vous faire mes adieux. Un danger qui me menace, à la suite d'une affaire d'honneur que j'ai eue, il y a six mois, me force de passer la frontière. Je vous remercie de la discrétion que vous m'avez gardée pendant tout mon séjour en Danemark, ainsi que de l'obligeance délicate que vous avez mise à seconder mon déguisement féminin, dont assurément vous n'étiez pas dupe.

« Je suis en route avec le seigneur Fabrice; et ce qu'il y a de plaisant, c'est que maintenant il croit que je suis une femme. Vous allez bien en rire. Adieu, gardez toujours mon secret, par égard pour le Danemark...

« Signé Éric. »

C'était l'épilogue de la comédie.

Le seigneur Odoacre, lorsqu'il avait appris, à son réveil, le départ combiné d'Éric et de Fabrice, projeta funestement de se suicider, et il aurait tout de suite attenté à ses jours poétiques, s'il n'eût cru convenable, avant de mourir, de faire entendre le chant du cygne. Incontinent donc il se mit à composer son ode funèbre. Cette ode ne devait pas avoir moins de quarante strophes, longueur salutaire qui donna à la lettre de Diane le temps d'arriver. Vous jugez de la révolution que fit cette lettre dans les idées du trop crédule Odoacre. Il acheva son ode de suicide; mais il la garda au fond de son portefeuille en attendant l'occasion, et se sentit beaucoup de verve pour continuer le petit fabliau en vers, où il se moquait supérieurement de la naïveté de Fabrice.

Depuis ce temps, les Danois et Danoises qui parlèrent à Odoacre de madame Adrienne, ne surent jamais comment expliquer les airs de finesse et de satire que ce nom seul faisait prendre au poëte, ni pourquoi, à ce propos, il paraissait triompher du Danemark tout entier.

Ajoutons encore que le seigneur Odoacre, dans ses amours ultérieures, parut apporter certaine dose d'incertitude très-désobligeante toujours pour la dame qui en était l'objet.

Le valet Ambroise, devenu irréconciliable avec le sexe, et même avec la musique, entra au service d'une vieille fille sourde, ennemie mortelle de l'hymen.

Quant au bourgeois Myron et à Lisette... Mais faut-il épuiser tout à fait notre sujet, et ne rien laisser à l'imagination du lecteur?... Qu'il vous suffise de savoir que les beaux-arts, que le bourgeois méprisait si fort, ne furent point étrangers à l'histoire de ses cinquièmes noces.

—

La morale de tout ceci est que : *femme souvent varie,* et qu'il se peut bien trouver, quoi qu'en dise le sermonnaire anglais, plus d'une anguille dans le sac rempli de vipères.

Maintenant, l'auteur de ce petit conte prend congé du lecteur; il s'est efforcé de lui plaire : a-t-il réussi? Son sujet présentait peut être certaine impertinence; il a vu l'écueil, et il croit avoir gardé es égards qui sont dus aux dames. Tout son soin était de conter poliment et simplement, en évitant l'affectation et la licence d'aujourd'hui.

Il place donc son espérance dans sa bonne intention.

(*Fin.*) Albert Aubert.

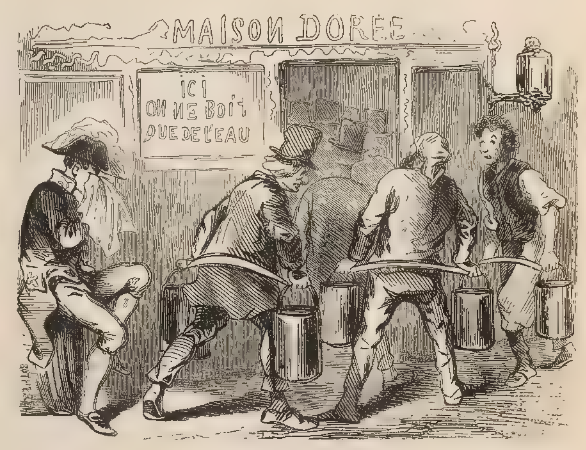
La Réforme, caricatures par Cham.



La réforme des lorettes.



Nouveau format des grands journaux.



Réforme des spiritueux.



Réforme et réduction des représentations dramatiques — Excusez-moi un instant. Affaire de voir jouer tout *Monte-Cristo*, et je reviens dans dix minutes.



La réforme dans les mœurs. — Mercure (dieu des voleurs) pleurant sur le dernier jeu de cartes.



Robert Macaire et Bertrand chassés de la Bourse.



La réforme des fiacres à l'heure.



La réforme de la peur. — Les tambours de la garde nationale battront le rappel sans leur caisse, afin de ne pas alarmer les citoyens craintifs.



Réforme du jury de peinture.

La Réforme.



La réforme appliquée au pont des Arts.



Honoraires des avocats. — J'ai une cause à faire plaider. Je vous prends à l'heure.



Réforme et réduction des œuvres complètes.



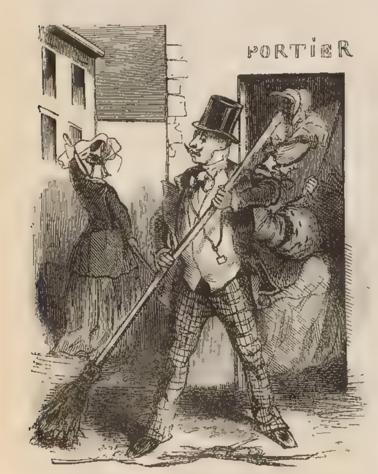
Réforme des subsistances militaires. — (Le caporal d'ordinaire.) — Du tout, du tout. C'est pas la peine de me remercier, je veux y mettre de l'argent de ma poche, moi.



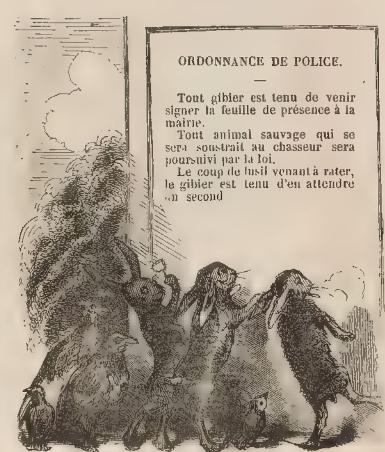
La réforme du roman-feuilleton.



La réforme des moustaches chez le pékin.



Réforme des portiers. — Les locataires balayeront la cour et tireront le cordon eux-mêmes.



La réforme en matière de chasse.



Réforme des voleurs. — Le dernier des gendarmes mis sous verre.

Un peu de tout.

La Panique. — On a vu cette semaine des exemples incroyables de ce que peut faire la peur.

Nous connaissons un homme qui a vendu un coupon de *six mille francs de rente* sur l'État pour *quarante mille francs* en or. C'est de l'argent à quinze pour cent.

Mercredi et jeudi, des changeurs n'ont pas craint de demander *deux cent cinquante francs* de prime pour un billet de *mille francs.*

Encore aujourd'hui, nombre de gens échangent couramment le même billet de *mille francs* contre *neuf cents francs* en écus.

D'autres donnent *onze cents francs* d'argent pour avoir *mille francs* en or.

Beaucoup de changeurs, quand on leur présente un billet de banque, le refusent absolument, et répondent qu'ils n'ont pas d'argent. On se demande alors pourquoi ils continuent d'ouvrir boutique.

Mais rien ne vaut le fait suivant, qui est digne de prendre place à côté du célèbre trait des écus de six livres offerts sur le Pont-Neuf à quinze sous, tout une journée, sans trouver un seul amateur!

Mercredi dernier, au moment où la panique était le plus forte à la Banque et où la gent moutonnière des capitalistes se ruait aux divers guichets pour échanger ses billets contre des écus, un citoyen, qui par hasard désirait faire l'échange inverse, apparut dans la foule muni de deux sacs de pièces de cinq francs, dont le poids l'incommodait fort.

S'impatientant de faire queue, et voyant bien qu'il en avait pour une ou plusieurs heures d'attente : — Parbleu! se dit-il, je suis bien bon; voilà des gens qui veulent avoir des écus contre leurs billets, il me faut à moi des billets contre mes écus. Proposons à l'un d'eux l'échange! »

On aura peine à le croire; mais le porteur d'écus, par cela seul qu'il les offrait, ne put pas trouver dans la foule un seul homme qui poussât le courage civil jusqu'à lui donner en échange ces billets *véreux* dont il avait hâte de se débarrasser.

O peur, ô le plus bas des sentiments de l'homme, à quel degré d'absurdité ne conduit-tu pas tes victimes!

Encore un mot et un contraste. Il y a des gens qui vendent tout ce qu'ils possèdent à grande perte, pour en déposer le prix à la Banque, comme dans le lieu le plus sûr. Il en est d'autres qui quittent tout et font deux cents lieues pour venir ôter leur argent de cette même Banque, qui prend, à leurs yeux égarés, les proportions d'une caverne.

Le cheval du général Courtais. — Le cheval blanc que monte le général Courtais est précisément celui que montait toujours l'ex-roi Philippe quand il passait en revue dans la cour des Tuileries les régiments appelés à prendre ou à quitter la garnison de la capitale.

Comme Lafayette aussi, le général Courtais a un cheval blanc et des cheveux blancs, à cette différence, toutefois, que les cheveux blancs de Lafayette étaient une perruque marron.

Le courage des femmes. — M. Ernest Legouvé continue dans un cours public l'œuvre de son père, le zélé prôneur du *Mérite des Femmes*. — Il a raison : la thèse est non-seulement filiale ; elle est juste et de circonstance. Les femmes généralement montrent plus de courage que les hommes. Moins sensibles aux revers matériels, elles puisent, dans cette faiblesse nerveuse qui fait leur énergie et leur fragilité, une puissance de réaction et d'exaltation qui les rend supérieures aux maux présents, et fait que la plus frêle et la plus belle moitié du genre humain est littéralement celle qui soutient l'autre, laquelle ne fut jamais moins forte, ni plus enlaidie qu'aujourd'hui.

Un soutien de l'art. — Ce sentiment de la peur s'exploite de toutes les façons. Le jour de l'ouverture de l'exposition, quelqu'un se permettait de gloser sur la nouvelle bacchante de M. Clesinger, dans laquelle il lui avait semblé d'abord, de très-bonne foi, reconnaître celle de l'année dernière. L'auteur était présent et paraissait monter la garde auprès de son chef-d'œuvre. Un gigantesque ami lui donnait le bras, et, d'une voix de tonnerre, s'écria :

« Quels sont ces *pékins* qui se permettent *d'échiner* ta statue? Si je leur cassais un peu les reins?... Qu'en dis-tu? »

Il paraît que l'*ami* de M. Clesinger comprend la liberté dans les arts, à peu près de la façon dont M. Clesinger a conçu le type de la Liberté elle-même, à en juger par le buste colossal dont il a fait don à la République, et que nous avons été admis à voir sur une console de l'Hôtel-de-Ville. A cette tête de Gorgone en fureur, la voix de Dieu, c'est-à-dire celle du public, a aussitôt donné par acclamations le beau nom de *Mere Duchesne*.

Question captieuse posée dans un club. — Un jeune orateur, s'élançant à la tribune dans un club, a reçu en pleine poitrine, et avant d'avoir pu ouvrir la bouche, cette question nette, mais épineuse :

« Si les élections nous donnaient une *mauvaise majorité* dans l'assemblée nationale, seriez-vous disposé à jeter cette majorité par les fenêtres? »

Le jeune citoyen a voulu *distinguer*, mais ne s'est guère distingué lui-même dans la casuistique qu'il a essayé d'établir sur ces hardis prolégomènes.

Un homme du peuple a résolu très-sagement la question, sans phrases ambitieuses, ni *distinguo* subtil :

« S'il se formait dans l'assemblée une majorité mauvaise, nous tâcherions de faire sans elle dans le pays une bonne majorité. »

Avenir des bonnets a poil. — Un autre citoyen a résolu ainsi, aux acclamations générales, cette autre question qu'on lui posait, dans un essemblée préparatoire, de la triste manifestation civique de jeudi dernier :

« Que ferons-nous, citoyens, de nos bonnets à poil?

— Citoyens, je vous conseille d'en faire des manchons pour mesdames vos épouses. »

Quelqu'un à ce sujet faisait remarquer combien *nos seigneurs les ours*, pour parler comme l'immortel fabuliste, devaient être personnellement transportés d'un ordre de choses qui leur permettra désormais de vaquer à leurs occupations domestiques, sans craindre qu'on attente à leur habillement, et que l'on veuille transformer le soyeux et chaud paletot qu'ils ont reçu de la nature en une coiffure militaire, artificielle, mais grotesque.

Le décrotteur aristocrate. — Je signale mon décrotteur comme un aristocrate fieffé. Il est d'une compagnie d'élite, et a *manifesté* jeudi qu'il n'entendait ni mettre bas son pompon et ses épaulettes, ni souffrir de nouveaux venus dans la compagnie qui s'honore de le compter parmi ses rangs.

En vain, pour vaincre son entêtement, tandis qu'il me cirait mes bottes, me suis-je proposé en exemple :

« Je suis nouvel inscrit, lui ai-je dit; il faut bien qu'on me reçoive quelque part. Vous ne voulez donc pas de moi?

— Si fait, monsieur; mais c'est égal, nous voulons rester comme nous sommes. »

Je n'ai pu obtenir d'autre réponse de cet estimable peintre en chaussures. Cet honorable industriel veut bien s'occuper de mes pieds, mais non pas me donner la main.

Il est remarquable, au surplus, que l'esprit de fraternité et d'égalité est généralement en raison inverse du carré des distances. Le mot de populace et autres du même goût se trouvent surtout dans la bouche de ceux qui touchent de très-près au bas de l'échelle sociale. L'homme bien né et éclairé sympathisera et s'entendra facilement avec l'homme en blouse; mais le très-petit boutiquier, le citoyen le moins du monde patenté, gardera très-superbement son quant-à-soi, et ne se fusionnera avec ses très-proches que sous l'empire de la nécessité ou de la crainte.

Plus que jamais il est exact de dire que les extrêmes se touchent.

Les épiciers républicains. — Les épiciers qui ont été longtemps les plus fermes soutiens de la monarchie le seront de la République.

La raison en est simple et la preuve éclatante.

Depuis le 24 février nous en sommes à la *cinquième* illumination générale dans Paris et dans les faubourgs.

Il ne s'est jamais fait pareille consommation de chandelles, de lampions et de bougies de tous les Phénix du monde.

Beaucoup d'industries sont dans le deuil : les épiciers sont dans la joie.

Vendredi soir et encore mardi, les *humiliations*, pour rappeler cette énergique parodie d'un homme du peuple que nous citions l'autre jour, ont recommencé dans Paris.

Le peuple, par une manifestation éclatante, a entendu prêter appui au gouvernement provisoire, qu'il croyait à tort menacé par une réclamation assez inopportune et surtout assez peu fondée de la garde nationale : le soir, il a couru les rues en chantant beaucoup d'hymnes anciens et nouveaux, et, sur sa demande, la bourgeoisie, c'est-à-dire la garde nationale, a bravement illuminé.

— Mardi, l'illumination avait pour cause les révolutions qui s'accomplissent en Allemagne, à l'imitation de la nôtre.

Nouvelles parodies. — Il y a un journal qui s'intitule *la Commune*. L'ombre de Chaumette le protége!

M. Raspail fait *l'Ami du peuple*.

Aujourd'hui que tout le monde est peuple, dire que l'on est *l'ami du peuple*, c'est dire que l'on est *son propre ami*, ce qui est une grosse naïveté, — ou que l'on considère le peuple comme en dehors et au-dessous de soi, ce qui est aristocratique.

M. Raspail n'est pas naïf : il sera donc fort étonné d'apprendre qu'il est aristocrate; car nous lui posons le défi d'échapper au dilemme ci-dessus.

Il y a un autre journal qui s'appelle *le Salut public*. Autres temps, mêmes noms; voilà *le Comité de salut public* transformé en un *Comité de rédaction!*

Les Auvergnats henriquinquistes. — On se plaint de la rareté du numéraire : on a grand tort. Certaines gens, à ce qu'il paraît, en ont à revendre et même à donner pour rien. Dans la soirée de vendredi, après la grande manifestation populaire, on a arrêté aux abords de l'Hôtel-de-Ville deux naïfs enfants de Saint-Flour passablement ivres et criant : *vive Henri chinque!* de toute la force de leurs athlétiques poumons.

On leur a demandé pourquoi ils proféraient de pareils cris. Ils ont écarquillé les yeux et déclaré ne pas connaître Henri *chinque*, encore moins se soucier de lui. Nous le croyons sans peine.

« Alors, pourquoi ces cris?

— C'est qu'on nous a donné trois francs pour *cha, fichtra!* ont-ils répondu tout d'une voix. Nous sommes commissionnaires; nous avons de *cha*, ont-ils dit en mettant la main sur le cœur, et nous faisons toujours l'*ouvrage* qu'on nous donne, surtout quand *elle* n'est pas rude!

Qui donc en France peut être assez riche, assez fou pour soudoyer les apparences d'une contre-révolution? Qui donc peut être intéressé à parodier l'artifice de Chabot et de Grangeneuve, et à donner à supposer qu'un danger quelconque menace l'impérissable République?

Questions auxquelles nous nous abstiendrons de répondre, de peur de descendre trop bas et de faire jaillir une trop vive lumière dans un dédale et un arcane de vues machiavéliques et de machinations égoïstes qui, fort heureusement, n'ont aucune chance d'aboutir.

La *contre-révolution*, c'est le *Pitt et Cobourg* de la nouvelle République. Par bonheur, ces derniers étaient plus dangereux que n'est et sera jamais l'autre.

Coalition de domestiques. — Voilà une coalition qui n'est pas non plus tout à fait à la hauteur de celle de Pilnitz.

Nous n'avons pas à craindre de dissensions graves : c'est notre espoir et aussi notre conviction, grâce au bon sens inné dans le peuple. Mais la Révolution ne s'accomplira pas sans quelques querelles d'antichambre.

Nous apprenons que les laquais et les chasseurs de grande maison, congédiés de toutes parts (ce qui, à notre avis du reste, est non pas seulement une imprudence, mais un grand tort), se sont entendus et déclarent qu'ils vivront aux dépens des riches, si l'argent vient à leur manquer. Ils savent, disent quelques-uns, où trouver de l'or, ou, en d'autres termes, ils sont tout prêts à abuser de la confiance qu'ils ont pu surprendre ou obtenir chez leurs anciens maîtres.

Cette simple menace est une leçon pour les personnes riches qui, soit crainte, soit dépit, ont cru devoir mettre toute leur maison sur le pavé.—Mais messieurs les domestiques, qui font un club, n'en sont pas encore où ils croient être. La valetaille, de sa nature lâche et insolente, a beau vouloir justifier le traitement qu'elle a subi, elle n'égarera ni n'abusera personne, et le peuple, foncièrement honnête, y mettra bon ordre. Si jamais quelques malheureux, entraînés par des suggestions perfides ou les tentations de la faim, voulaient se livrer au pillage, il suffirait de les appeler *domestiques* pour faire rentrer les plus furieux dans le devoir.

Les suspects. — La classe moyenne n'est pas *suspecte* de contre-révolution, bien qu'en disent certains énergumènes, sans doute intéressés à le faire croire. Mais elle a si bien fait les affaires du pays depuis quinze ans, qu'elle est *suspecte* de devoir brouiller celles de la République. C'est une présomption fâcheuse que lui vaut son triste passé; qu'elle justifierait si elle s'obstinait dans de puériles questions de pompon, de pot-au-feu, de voisinage, de circonscription électorale, et contre laquelle c'est son affaire de lutter à force de civisme, de dévouement, d'intelligence, — au lieu de lâcher pied, de croire tout perdu pour un malaise inévitable, et de se jeter dans les bras de la panique et de la fuite, quand le premier devoir de tout homme d'honneur et de sens est de demeurer résigné, sage et inébranlable, à son poste.

Le Spectateur.

Chronique musicale.

Les virtuoses nomades, qui avaient l'habitude de visiter Paris en la saison où nous sommes, ne sont pas médiocrement surpris de voir le changement de physionomie des salles de concerts, où brillait paisiblement, les années précédentes, l'éclat de leur talent. Aux applaudissements d'un public inoffensif et parfois même plein de complaisance, succèdent cette année les tumultueuses acclamations d'une foule impatiente qui souvent n'a d'égards pour celui qu'elle écoute qu'autant que la sagesse de l'orateur, plus encore que son éloquence, sait lui en commander. La salle des ex-Menus-Plaisirs est convertie tantôt en *club* central républicain, tantôt en *club* des condamnés politiques; aux salles Montesquieu et Valentino se tient le *club* de la société fraternelle centrale : que pourraient faire les donneurs ordinaires de concerts au milieu d'une telle multiplicité de réunions où retentissent incessamment des symphonies si différentes des leurs? Cependant la musique est loin d'avoir abdiqué sa légitime part de puissante influence dans le monde parisien, quelles que soient les préoccupations plus graves du moment. Dans cette même salle où, le soir, s'agitent bruyamment les questions sociales les plus ardues, sous la présidence du citoyen Blanqui, la Société des concerts du Conservatoire, à son jour, à son heure, fonctionne, comme de coutume, sous l'impulsion de l'archet de M. Habeneck. A sa dernière matinée musicale, la salle avait à peu près repris son aspect habituel, sauf quelques visages nouveaux qu'on remarquait aux places jadis officiellement réservées. L'irrésistible fascination de la symphonie pastorale de Beethoven a bientôt fait oublier aux plus soucieux tout autre intérêt, que celui de s'abandonner délicieusement aux vagues et sublimes émotions si vivement sollicitées par ces merveilleux accords. Aussi l'effet de cette œuvre inimitable a-t-il été tout à fait le même que par le passé. Les mélodies pieuses des litanies du Saint-Sacrement de Mozart n'ont pas été moins goûtées, particulièrement celle chantée à l'unisson par toutes les voix de femmes. On eût dit que les applaudissements qui l'ont accueillie étaient comme un remercîment unanime de trouver là ce contraste de sensations si nécessaire à la vie humaine. Il serait, il est vrai, difficile de chercher une diversion plus complète aux agitations diverses que l'esprit rencontre actuellement en tous lieux. L'ouverture de *Guillaume Tell* de Rossini a été applaudie avec enthousiasme. Jamais cette œuvre n'a plus éloquemment parlé aux sens et au cœur d'un auditoire. Son mérite intrinsèque d'abord, au point de vue de l'art; ensuite son coloris pittoresque, où semblent reflétés, avec la plus exacte et en même temps la plus poétique vérité, tous les grands traits des événements qui s'accomplissent aujourd'hui en Europe; deux raisons de cette nature sont plus que suffisantes pour justifier un pareil succès. C'était en outre un sujet de curiosité des plus piquants que de pouvoir comparer, pour ainsi dire, parallèlement, l'orage si célèbre de l'ouverture de *Guillaume Tell*, à cet autre orage si fameux de la symphonie pastorale. Après les avoir entendus de la sorte tous deux, ce que nous pouvons dire, c'est que celui de Beethoven n'a rien fait perdre à celui de Rossini, pas plus que ce dernier n'a fait oublier l'autre. Après le chœur de Weber, qu'on avait déjà exécuté à l'avant dernier concert, la matinée s'est terminée par l'ouverture de *Léonore* de Beethoven. Encore une page sublime, où la musique du genre imitatif a été portée au plus haut degré de talent et de vérité, et qu'on aime de plus en plus à contempler du fond de son âme, chaque fois que l'occasion en est fournie.

En temps ordinaire, nous nous plaisons à donner des éloges aux artistes d'un vrai mérite, qui convient le public à leurs aimables réunions; dans les circonstances présentes c'est plus qu'un besoin, c'est pour nous un devoir de le faire. S'il était donc possible de trouver de nouvelles formules de louanges, nous n'hésiterions pas à les employer pour exprimer notre admiration à MM. Alard, Hallé et Franchomme, à propos de la belle matinée de musique de chambre qu'ils

ont donnée, dimanche passé, à la salle Chantereine. Mais ces jeunes et éminents artistes, si justement aimés, ont été si souvent applaudis, sont toujours fêtés avec tant d'empressement, qu'on chercherait vainement des mots pour ajouter quelque chose à de si précieuses manifestations, à des marques de sympathie aussi nombreuses. Dire que leur talent d'exécution est constamment à la hauteur des œuvres qu'ils interprètent, c'est, à la fois, l'éloge le plus laconique et le plus flatteur que nous puissions leur adresser, puisque les œuvres qui forment leurs programmes ne sont rien moins que les admirables sonates, trios, quatuors et quintettes de Mozart et Beethoven.

Au second concert de la *Revue* et *Gazette musicale*, madame Pleyel, dont nous ne nous lasserions pas plus de parler que nous ne saurions nous lasser de l'entendre, a de nouveau excité d'unanimes applaudissements, comme elle avait fait, la semaine précédente, au concert donné par elle au profit des blessés de février. Du reste, le public n'est pas moins insatiable, que nous-même, d'écouter cette virtuose, dont le talent charme et séduit d'une manière vraiment inexprimable. Après avoir exécuté cinq morceaux : le *Tournoi* de Dœhler, une étude de Kufferath, la fantaisie de Prudent sur *les Huguenots*, l'*Ave Maria* de Schubert, la *Regata* de Rossini, elle a bien voulu en exécuter encore un sixième, la *Tarentelle*, cédant gracieusement à un vœu exprimé par un cri général et spontané. Décidément madame Pleyel et cette joyeuse, fine, vive, éblouissante *Tarentelle*, sont devenues inséparables. Le public ne les conçoit plus l'une sans l'autre dans un concert, soirée ou matinée, salle ou salon.

De nos théâtres lyriques, nous n'avons pas grand chose de nouveau à dire. Malgré la redoutable concurrence que leur font les événements de tous les jours, ils n'en continuent pas moins courageusement le cours de leurs représentations. On assure même que MM. Roqueplan et Duponchel, non contents d'être déjà directeurs du Théâtre de la Nation (Opéra), ont sollicité et obtenu du maire de Paris la concession d'un terrain aux Champs-Elysées pour y construire un théâtre d'été destiné à des représentations d'opéras et de ballets. Le prix des places sera très-modéré, afin que les citoyens les moins riches y puissent avoir facilement accès. Ce projet a pour prétexte de procurer du travail à un certain nombre d'ouvriers : il est possible qu'il apporte, s'il se réalise, ce qui n'est guère probable, une amélioration à la position plus que médiocre d'une partie du personnel de l'Opéra. Mais n'est-ce pas trop se hâter que de construire des théâtres, tandis que ceux qui sont tout bâtis ont tant de peine à se soutenir? Quant à nous, nous serions, cela n'est pas douteux, très-heureux de voir la sphère de notre *Chronique musicale* s'agrandir. Cependant, nous n'osons rien préjuger encore. L'existence matérielle des théâtres dépend maintenant de la solution d'un grand nombre de questions : telles que droits des hospices, subventions, cautionnements, privilèges, etc. De plus, il n'est pas possible que, sous une république française, le théâtre puisse continuer à être envisagé comme il l'a été jusqu'à présent, c'est-à-dire comme un simple objet de luxe et de passe-temps pour les uns, une sorte de mesure de police, de garantie de tranquillité politique pour les autres. Nous ne parlons pas de l'absurde point de vue prétendu religieux ; ce serait trop ridicule, en 1848, de laisser même supposer que nos consciences eussent besoin de chercher encore, à propos de théâtre, « avec le ciel des accommodements. » A l'effet d'examiner toutes les questions relatives tant à leur organisation qu'à leur administration, une commission nationale des théâtres vient d'être instituée par le ministre de l'intérieur. Il est donc permis d'espérer que l'Assemblée nationale sera appelée à décréter une nouvelle loi des théâtres parfaitement en rapport avec la grande loi d'instruction publique, qui doit faire la base de notre nouvel état social.

Le ministre de l'intérieur a aussi engagé le directeur et les professeurs du Conservatoire de musique et de déclamation à nommer entre eux une commission chargée de s'occuper des améliorations qu'il serait possible d'introduire dans notre école nationale de musique. Cette commission a été nommée il y a huit jours. Elle se compose de M. Auber, président, de MM. Halévy, Lecouppey, Panseron, Levasseur, Samson, Benoist, Girard, Maifred, Marmontel, Bazin, Provost et Perrot. — Une réunion de quatre à cinq cents musiciens a eu lieu ces jours derniers dans l'hémicycle de l'école des Beaux-Arts. Elle a nommé par voie de scrutin une commission de sept membres, qui sont : MM. Tolbecque, Bureau, Duzat, Mohr, Bousquet, Rousselot et Girard, dont le mandat est d'étudier, concurremment avec les commissions spéciales nommées par les catégories des littérateurs, des peintres, des sculpteurs, des graveurs et des artistes industriels, une nouvelle organisation possible de l'administration des Beaux-Arts, dont le plan sera soumis au ministre de l'intérieur. — Cependant les projets de réforme musicale couvrent des pages de journaux. On en parle jusque dans l'état major de la garde nationale; conversation entre un Mars équivoque et un Apollon suspect. Jérusalem ! Jérusalem !

—Mademoiselle Charlotte de Malleville, jeune pianiste de dix-huit ans, a donné, lundi dernier, une matinée musicale, dont les invités parlent avec un enthousiasme qui ne nous permet pas de refuser une mention à une artiste si admirée. C'est le talent incomparable de madame Pleyel qui sert de point de comparaison au talent de mademoiselle de Malleville. Quoique nous n'ayons pu assister à cette fête musicale, nous ne craignons pas de constater, sur la foi d'un témoin dont le jugement a une autorité reconnue, un triomphe qui a pour garants Auber, Halevy, Habeneck, madame Damoreau, c'est-à-dire les juges souverains.

— Une autre nouvelle que nous apprenons à l'instant, et que nous nous empressons de publier, c'est que, par autorisation expresse du maire de Paris, les solennités annuelles de l'Orphéon, qui, jusqu'à présent, n'avaient servi qu'à une sorte de satisfaction d'amour-propre du préfet de la Seine, auront, cette année, un but de bienfaisance patriotique. Le public y sera indistinctement admis, non par faveur, comme par le passé, mais en payant ; la recette sera consacrée à soulager les ouvriers nécessiteux. Ce sera la première fois que l'Orphéon aura été d'une utilité positive. Ces solennités auront lieu, le jour, le 26 mars et le 2 avril, dans le vaste et beau local du Cirque-Olympique des Champs-Élysées. G. B.

Bulletin bibliographique.

Histoire de la France écrite sous la dictée de Blaise Bonnin, par GEORGE SAND. — La Châtre, 15 mars 1848. — Douze pages d'impression.

George Sand, qui a si bien fait parler les paysans dans *la Mare au Diable* et *François le Champy*, vient de publier, à La Châtre, une petite brochure de douze pages, intitulée : *Histoire de la France écrite sous la dictée de Blaise Bonnin*. Cette histoire a pour but de faire *assavoir* à ceux qui la liront ce que c'est que la république.

Blaise Bonnin commence d'abord par exposer à ses paroissiens citoyens comment la République s'est proclamée. « D'abord, dit-il, j'ai vu sur les journaux que les mondes de Paris avaient tous fait la paix, les riches comme les malheureux, et juré au Dieu du ciel un accord de ne plus jamais se battre, ni se quereller, ni se faire du tort les uns aux autres. On a mis aussi sur les journaux, ajoute-t-il, que le seul moyen de s'accorder, c'était de se mettre en république, et ça m'a fait souvenir du temps que j'étais jeune, et quasiment un enfant tout au juste en état de mener mes bêtes aux champs ; et dans ce temps là on se disait aussi citoyens, et on jurait la république ; mais ils s'en sont fatigués, à cause que les riches trompaient toujours les pauvres, ce qui était une chose injuste ; et à cause aussi que les pauvres avaient fait mourir ou ensauver beaucoup de riches pour en tirer une vengeance, ce qui n'était pas juste non plus. Alors on s'est mis en guerre avec les Autrichiens, Prussiens, Russiens, et autres mondes étrangers, et la République a fini comme une nuée d'orage qui s'est tout égouttée. »

Blaise Bonnin, ou plutôt George Sand, raconte ensuite sur le même ton l'histoire de l'empire, de la restauration et de Louis-Philippe; et après avoir passé en revue les nobles, les prêtres et les bourgeois, il continue en ces termes :

« Nous ne sommes pas si bêtes qu'on nous croit, nous autres gens de campagne, et dans peu de temps nous connaîtrons mieux que les bourgeois ce que c'est que la république. Quand on aura un peu diminué nos impôts, si on augmente un peu ceux des riches, ils n'en mourront pas, et nous n'en pleurerons point. Si on peut s'arranger pour diminuer la charge de tout le monde, nous en serons encore plus contents, parce que nous ne voulons de mal à personne. Nous ne sommes plus en colère comme du temps de l'ancienne république. Nous voyons qu'on va nous faire droit et nous aurons la patience d'attendre que toutes les affaires se débrouillent, parce que nous savons que ça arrivera prochainement. Nous ne faisons de menace et d'insulte à aucun, qu'il soit riche ou pauvre. Nous savons que sous la République les mauvais deviennent meilleurs, et les bons deviendront excellents.

« Nous commençons déjà à entendre que nous n'étions pas tous citoyens sous la royauté, et que nous le sommes depuis la République. Nous voilà tous gardes nationaux, électeurs, par conséquent dans l'égalité autant que la chose est possible dans le moment. Nous allons tous, soit que nous ayons quelque chose, soit que nous n'ayons rien, nommer nos maires, nos adjoints, nos conseillers municipaux, nos députés, nos officiers et sous-officiers de la garde nationale. Moi qui vous parle, citoyens, mes amis, je ne change pas mon sort de ce côté-là, parce que j'étais électeur municipal. Mais ça m'a fait grand plaisir de voir mon cousin Jean, qui est aussi brave homme et pas plus bête que moi, et qui ne votait pas parce qu'il ne payait pas assez, devenir aussi égal que moi. Et j'ai dans ma paroisse beaucoup de parents et d'amis qui me jalousaient un brin, parce que j'étais un peu plus aisé qu'eux, qui m'aimeront franchement le jour où ils s'apercevront qu'ils ont autant de part que moi dans le gouvernement de la commune et de la nation. M'est d'avis qu'on est plus heureux et plus content quand on est bien avec tout le monde et qu'on voit tout le monde content, que quand on est un sujet d'envie pour ses meilleurs amis. C'est à cette heure qu'on commence à pouvoir dire pour le vrai qu'on est tous comme des frères et que la parole d'Évangile est une bonne parole. »

Tout ce discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, est écrit avec la même raison et la même verve. Il se termine par des réflexions fort judicieuses sur le choix des députés et la formation des listes de candidats définitifs. Blaise Bonnin engage toutes les communes à s'entendre ensemble, car si chacune, dit-il, nommait un député qui ne plairait qu'à elle, les gens de la campagne n'auraient pas de députés du tout. « Nous reconnaissons bien, dit-il, que nous ne devons pas être tous députés à l'exclusion des bourgeois : les bourgeois sont nos égaux; ils ont droit comme nous, et, outre cela, ils ont plus d'éducation et sont plus adroits dans les connaissances. Mais nous voulons qu'avant d'être savants ils soient honnêtes, humains et bien portés pour le peuple. Nous examinerons la conduite de ceux qu'on nous proposera et la conduite de ceux qui nous les proposeront. Nous n'écouterons pas leurs belles paroles, et nous nous défierons surtout de ceux qui n'étaient pas de la République la semaine passée, et qui seront pour elle la semaine qui vient. Nous savons bien que la jappe ne leur manque pas, et qu'il y en a qui font contre fortune bon cœur. Mais nous consulterons leur comportement dans le passé, et nous saurons bien s'ils étaient durs pour nous, ou s'ils nous assistaient dans nos peines ; s'ils ont eu peur de nous au premier mot de république qui a sonné, ou s'ils ont eu confiance en nous; nous verrons bien s'ils nous insultent en disant tout bas que nous ne sommes pas capables de nous gouverner, ou s'ils nous ont toujours eu en estime, en disant de tout temps qu'on devait nous donner la liberté et l'égalité. »

Théâtres.

Nous commençons notre petite revue dramatique par l'Odéon, parce que c'est l'Odéon qui a été le vainqueur et le couronné de cette quinzaine. Chose étrange, hasard inattendu, c'est à ce théâtre que reviennent pour cette fois l'émotion, les applaudissements, le succès ! Ce rare événement a eu pour cause une tragédie, et une tragédie bel et bien renouvelée du grec, *la Fille d'Eschyle*. Et ne croyez pas ici à un succès de circonstance dont l'allusion politique aurait fait les frais. Au milieu des vives et patriotiques émotions qui l'agitent et des graves événements qui la préoccupent, cette brave jeunesse de l'Odéon gardait en réserve un peu de sympathie pour les tentatives de l'art sincère : le grand drame du moment ne l'enlève pas sans retour aux fictions de la scène; elle se partage volontiers entre la place publique et le théâtre, si bien que la politique ne lui fait pas oublier absolument la poésie. Ceci n'est-il pas déjà un contraste rassurant? et qui ne reconnaîtra à bien d'autres symptômes que notre société parisienne n'est pas effarouchée à ce point d'avoir perdu le goût des plus délicats plaisirs de l'esprit! Les spectacles se repeuplent à vue d'œil, et, qui le croirait? l'Odéon lui-même n'est plus un désert.

Cette fille d'Eschyle, dont un jeune et nouveau poëte, M. Autran, vient de célébrer les infortunes avec beaucoup de bonheur et de talent, n'a pas d'existence authentique dans la biographie : ni le bon Plutarque, ni Valère-Maxime, l'historien aux contes ingénieux, n'en a rien dit. C'est une autre Antigone réalisée par le poëte, un mélange poétique de douceur, de résignation, de tendresse et de beauté. Méganire s'est faite la compagne et la consolatrice de son vieux père; car Eschyle courbe le front sous le poids des années, et peut-être de la misère ; en outre, Eschyle est malheureux de toutes les défaillances de son génie. La renommée n'a-t-elle pas d'ailleurs proclamé la venue d'un nouveau tragique, et le jeune Sophocle ne s'apprête-t-il pas à recueillir la couronne olympique et le laurier d'or des mains affaiblies du vieil athlète ! Comme il faut que les malheurs du père et de la fille marchent du même pas, et proviennent de la même source, Méganire aime Sophocle. Un beau jour qu'elle allait au bois sacré, parmi les filles de l'Attique aux corbeilles fleuries, elle vit le jeune homme, rêveur et triste parmi les choryphées, et un long regard échangé fut le lien de leurs cœurs. Ici se place assez naturellement un obstacle un peu vulgaire : le fils du grand prêtre s'est épris de Méganire, et, furieux de s'en voir dédaigné, cet Oromédon excite son père Théoclès à venger pareille injure. Ne cherchons pas ailleurs le motif qui fit accuser Eschyle d'avoir dévoilé dans ses poemes les mystères qui se célébraient aux fêtes de Cérès Eleusine. Avec quelle éloquence et quel zèle Sophocle défend Eschyle ! on s'en doute, et même son succès est si grand qu'il cause de l'ombrage au chantre de Prométhée... Au même instant, les clairons sonnent un chant d'allégresse : c'est Cimon qui rapporte à Athènes les cendres de Thésée recueillies dans l'île de Scyros. Où est le poëte qui chantera l'hymne des funérailles? Eschyle accourt, et Sophocle se présente. Athènes prête une oreille attentive à ses deux poëtes qui s'avancent la lyre en main, les pieds nus, le front ceint d'une verte branche, et la lutte s'engage, et Sophocle est vainqueur. Il a gagné le laurier, mais il a perdu Méganire ; car le vaincu, aigri par sa défaite, s'est enfui d'Athènes pour n'y plus revenir. Sophocle a sacrifié l'amour à la gloire, c'est l'usage ; cependant, nous autres spectateurs désintéressés, nous eussions désiré que l'événement prît une autre tournure. Cette détermination subite et farouche du vieux poëte dépité, cette fuite précipitée et sans rémission a paru également fâcheuse pour la tragédie, pour l'émotion, pour la vraisemblance, pour le poëte lui-même; car enfin, fallait-il ajouter à tous ces désastres poétiques d'Eschyle le tableau de cet autre désastre moral, la jalousie d'Eschyle et la tendresse du père étouffée par l'orgueil du poëte. Laissons de côté d'autres chicanes pour arriver au mérite souverain qui brille dans cet ouvrage, la versification. Elle est plus descriptive que dramatique ; mais chaque tirade est un concert, chaque vers une harmonie, tous les rhythmes s'y croisent dans un mélange savant; on y entend l'écho poétique de la poétique antiquité : c'est un brillant début et un grand succès.

Le Théâtre-Français a changé de gouvernement et s'est mis en république : son chef provisoire, qui pourrait bien devenir le chef définitif, est M. Lockroy; il est fâcheux toutefois pour la société nouvelle qu'elle ne puisse répudier certains engagements de l'ancienne, et que l'héritage ne soit pas de ceux qu'on n'accepte, comme disent les praticiens, que sous bénéfice d'inventaire. Que deviendra la nouvelle administration si son cahier des charges lui impose trois ou quatre *Dernier des Kermor ?* Tel est le titre de sa plus récente nouveauté, qui nous représente un rejeton des *Kermor* (le plus grand nom de Quimper), fort en train de se mésallier. On a pu voir des rois épouser des bergères, mais un Kermor s'unissant à une petite paysanne, quel scandale! Madame la marquise douairière de Kermor aura une attaque d'apoplexie si le mariage a lieu. Cette majestueuse personne n'est pas la seule qui combatte pour l'intégrité du blason : un certain Rostang, chevalier d'industrie, gentilhomme douteux, mais vaurien très avéré, marche au même but par un autre chemin. Il prétend séduire et enlever la Nanine basse-bretonne, cause de ce grand éclat, et il emploie, pour parvenir à cette fin scélérate, les procédés dramatiques en usage chez les fournisseurs de l'Ambigu. Il soudoie des complices, il fabrique des échelles de corde, il tente des escalades et tire différents coups de pistolet. Au bout du compte, la petite est sauvée, et les amants sont unis et bénis; soit, mais rien n'obligeait M. Emile Souvestre à refaire Nanine d'une manière aussi maussade.

C'est la semaine aux essais rétrospectifs, et, en vérité, nous pouvons nous flatter d'être de grands inventeurs; on dirait que nos auteurs dramatiques ne savent plus travailler qu'en vieux. M. Rosier, cet écrivain ingénieux et habile, qui sait ramasser tant de beaux épis dans les sillons de Beaumarchais, n'a su inventer qu'une *imitation* pour Bouffé. Il s'agit encore d'un cœur froid que l'amour va ragaillardir, d'un insensible qui prend feu, d'un vilain qui redevient beau subitement. Que voulez-vous? le *Pouvoir d'une femme!* Anaximandre, Sargines, et l'autre jour encore *Thersite*, nous étaient des preuves de ce pouvoir; mais la démonstration ne sera complète qu'après l'exemple de Sainte-Luce et de sa conversion. Ce Sainte-Luce est un savant émérite et encroûté, un Sainte-Palaye, un Bayle, un Naudé, tout ce qu'il y a de plus enfoncé dans les in-folio et les Elzévirs. Il passe ses

jours à traduire les vieux textes et les nuits à déchiffrer des hiéroglyphes. S'il ignore les usages du monde, ne le demandez pas. Sa tenue est celle du juif errant; il en a la barbe et les ongles négligés. Mais, comme dans les romans de chevalerie, sur cette route poudreuse une belle dame passe : ô miracle! un regard qu'elle décoche à ce pauvre savantasse, une parole qu'elle laisse tomber et qu'il recueille bien vite, et voilà une révolution nouvelle accomplie. Ce front se déride, ces yeux s'animent, cette bouche toute hérissée de sentences et d'aphorismes balbutie des syllabes amoureuses. Ahasverus demande un barbier et un tailleur. On endosse le frac élégant, on chausse la botte vernie; arrière les sciences pédantes, et que les arts d'agrément soient les bien venus! Que devient Cellarius? où trouver Grisier? Allons entendre Duprez et voir danser Carlotta. Ainsi a parlé Sainte-Luce : c'est vous dire que la métamorphose est complète. Ajoutons que ce savant décrassé amuse passablement son monde par sa gaucherie et ses distractions; et, à vrai dire, la pièce n'a été composée qu'en vue de ce contraste. Le premier acte est charmant, le second fort présentable, et partout, à la fin de même qu'au commencement, Bouffé a déployé ce talent fin, élevé, scrupuleux qu'on lui connaît et qu'il a su rendre parfois admirable, notamment dans la principale scène dont nous vous offrons la reproduction entre ces lignes.

Voulez-vous un tout autre effet du pouvoir d'une femme? prenez-moi la *Femme blasée* du Gymnase. Madame Dercy est une de ces privilégiées dont l'unique malheur est d'être trop heureuse; c'est une de ces créatures qui, selon un aimable moraliste, versent des larmes amères dans son boudoir parfumé, maudissent le destin en mettant des diamants, promènent leur mélancolie dans une excellente voiture, et vont faire parade de leur désenchantement dans une bonne loge à l'Opéra. Il n'y a, pour la femme blasée, ni fêtes, ni bals, ni spectacles, ni distractions possibles; elle prévoit toutes les surprises, elle a tâté de tous les bonheurs, elle *s'ennuie*, voilà le mot; elle est en proie au marasme de la satiété. Comment sortir de cette langueur? Gronder sa couturière ou renvoyer sa femme de chambre, c'est une mince satisfaction. Patience, le mari poussé à bout amènera les nuages et fera gronder la tempête dans ces parages trop paisibles. « Eh quoi! se dit cet époux débonnaire, j'ai prodigué les parures, les écrins, les attelages, et j'en suis pour mes frais! rayons donc tous ces plaisirs et toutes ces jouissances de la carte conjugale: à dater de ce jour je suis ruiné. Elle bâillait dans la splendeur; qui sait si la ruine et le malheur ne secoueront pas son engourdissement? » En effet, l'expédient du mari cause un vrai miracle : heureux, sa femme le regardait à peine, il n'était pas intéressant; malheureux, elle lui prodiguera sa tendresse et ses soins. Qu'est-ce que les privations pour elle, sinon l'inattendu et l'extraordinaire? La situation est nouvelle. Adieu donc les soupers exquis, les bals étincelants, les nuits mélodieuses, et l'heure a sonné enfin du devoir, des dévouements et des sacrifices. Jamais femme ne se sentit plus heureuse de son malheur.



Théâtre des Variétés. — *Le Pouvoir d'une Femme*, acte 1er. — Sainte-Luce, M. Bouffé; — Montdidier, M. Cachardy, — Gabriel, madame Genot; — Jules et Louis, mesdemoiselles Potel et Eléonore.

Le plus grand inconvénient de cette petite leçon conjugale, c'est qu'elle est peu dramatique, précisément parce qu'il ne s'agit que d'une fausse alarme : or, le mari n'étant pas ruiné *pour de vrai*, demain madame va s'ennuyer de plus belle; voilà ce que se disaient les logiciens, pendant que des gens d'humeur plus facile applaudissaient hautement la fine observation, le dialogue spirituel et les traits heureux qui brillent dans cette petite pièce due à la collaboration de MM. Fournier et de Bréville. Rendons justice, par la même occasion, au zèle et au talent de Tisserand, sans oublier mademoiselle Melcy, dont la grâce et les beaux yeux brilleront bientôt sur une scène plus élevée, s'il est vrai que cette charmante actrice doive débuter prochainement au Théâtre de la République.

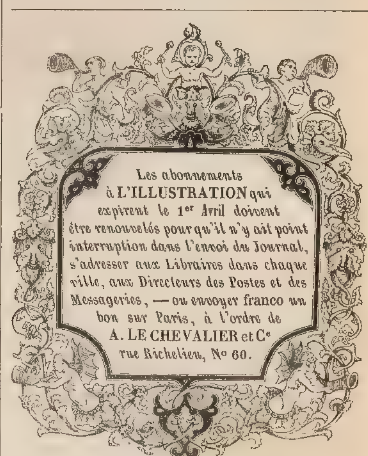
Au bout de cette pièce, qui n'est guère de circonstance, le Gymnase nous a montré *les Filles de la Liberté*. Elles sont venues huit ou dix, coiffées du bonnet rouge, armées du drapeau tricolore, chantant de leur mieux l'hymne au peuple vainqueur, glorifiant les barricades, et de cet air contraint de déesses un peu surprises de leur affranchissement et de ces couplets étranges que M. Clairville a mis dans leurs bouches. C'est que l'enthousiasme de M. Clairville sent la facture : point d'inspiration, point de verve, ni esprit, ni invention, ni véritable à-propos. Puis, jeter ainsi dans la politique brûlante et virile ces jeunes femmes souriantes, au visage doux, au regard fin, ces talents délicats, au musc et à la rose, n'est-ce pas une étrange destitution d'emploi? Aussi le public a-t-il été froid, grincheux, mécontent devant ces libertés qu'on lui faisait femmes trop libres; il n'a pas voulu reconnaître la liberté de la presse dans madame Rose-Chéri, et encore moins la liberté des théâtres dans la douce et pudique Melcy. L'émeute s'appelle Désirée, et mademoiselle Kœhler était devenue la licence. Jugez du reste.

Cet autre à-propos, *le vieux Gamin*, joué au théâtre Montansier, n'est pas mieux choisi. Il s'agit bien de faire chanter, avec la voix enrouée de Grassot, ce gamin en cheveux blancs, lorsque le jeune, le vrai, l'immortel gamin aux cheveux bouclés, continuait hier encore son iliade dans la fumée des barricades. Ce vieux gamin, terreur du bourgeois de son quartier et terreur de cinquante ans, copie ses imberbes modèles avec une fidélité scrupuleuse et d'autant plus choquante. On goûte peu les gamineries des vieillards. Voyez-vous d'ici cet apprenti ridé tendant ses piéges à l'innocence des passants : il met de l'eau dans les becs à gaz, il emplit de coquilles d'œuf les pots au lait, il inonde les garçons boulangers dans leurs caves, il tire toutes les sonnettes, ouvre les portes et ferme les volets en plein midi, il mord qui l'embrasse, et tire la langue à ses meilleurs amis; c'est lui qui empommade les casseroles des friturières, et lâche des nuées de hannetons dans les boutiques des épiciers; il va même jusqu'à nous répéter cette vieille plaisanterie du *Portier, je veux de tes cheveux*. Je ne sais rien de plus importun, de plus trivial, de plus ridicule et de moins plaisant que la mutinerie, la gouaillerie et le ramage de ce vieux gamin. M. Paul de Kock s'est trompé d'heure, de sujet, de langage et même d'acteur pour cette gaminerie. Ceci est de la verve caduque et de la plaisanterie décrépite. M. Paul de Kock n'est plus le dieu de la farce, et Grassot ne peut plus être son prophète.

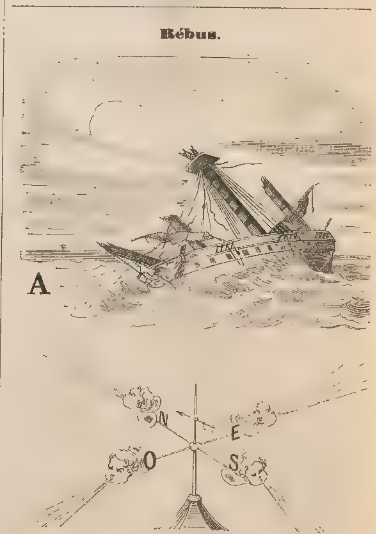
Laissez-nous dire en terminant qu'en attendant la reprise de *l'Auberge des Adrets* et de *Robert-Macaire*, le théâtre de la Porte-Saint-Martin entremêle son répertoire courant d'intermèdes de chants et de musique instrumentale. Dans une de ces représentations extraordinaires, nous avons entendu un jeune pianiste étranger, M. Shekely, dont notre journal a déjà signalé le talent supérieur et qui vient d'obtenir un succès d'enthousiasme. On a surtout applaudi les belles variations composées par l'habile exécutant sur le motif de nos airs nationaux.



Nouveau coin de la monnaie républicaine.



Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Que de gens s'empressent maintenant de solliciter des charges et des emplois.

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

Armand Le Chevalier et Comp.

Tiré à la presse mécanique de Lacrampe fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 266. Vol. XI. — SAMEDI 1 AVRIL 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

La grande préoccupation, c'est encore aujourd'hui, nous voulons dire c'est aujourd'hui plus que jamais, l'élection de l'assemblée nationale. Des impossibilités matérielles, des empêchements évidents pour tous, ont fait ajourner la réunion des colléges électoraux au 23 avril et la réunion de l'assemblée constituante au 4 mai. Mais, avant ces dates décisives auront eu lieu les élections, c'est-à-dire la reconstitution de la garde nationale, aujourd'hui inorganisée. Cette milice citoyenne, appelée à protéger plus tard la liberté et l'indépendance des délibérations des représentants, pourra donc, du moment où ses cadres auront été formés, garantir le calme normal à la cité, et, par sa présence, les effrayés se trouveront rassurés, les alarmistes déjoués. Les élections législatives seront d'autant plus libres, d'autant plus sincères, qu'elles ne seront pas faites sous l'empire de la peur ou avec irréflexion. A coup sûr, le gouvernement qui nous régit aujourd'hui devait avoir, plus que personne, le désir de faire cesser le provisoire, et, pour le prolonger, il lui a fallu plus de dévouement qu'il ne nous faut à nous de patience pour attendre notre constitution définitive.

Chaque jour, cependant, est signalé par une nouvelle et utile mesure. M. le ministre des finances cherche à lutter contre la crise à l'aide d'arrêtés quotidiens. Il a su trouver le moyen de rendre l'escompte de la banque et des comptoirs nationaux abordable pour le petit commerçant, pour l'agriculteur, en leur fournissant le moyen de se dispenser, pour leurs valeurs à négocier, d'une des signatures exigées. Sur le rapport de M. Garnier-Pagès, le gouvernement provisoire a décrété l'établissement, immédiat à Paris, et prochain dans les villes importantes, d'un système de magasinage public sous la surveillance de l'Etat. En tout temps, cette création serait de nature à rendre service à l'industrie. Dans les circonstances actuelles elle fournira quelques moyens nouveaux de se procurer du crédit. Placé sous la surveillance de l'Etat, le magasin public remplira, à l'égard des marchandises de toute provenance, l'office dont se chargent, pour les productions du dehors, ces établissements connus sous le nom de docks, qui font l'étonnement du



Plantation de l'arbre de la liberté au Champ-de-Mars.

voyageur à Londres, à Liverpool et dans les autres ports principaux de la Grande-Bretagne. Les docks, où les navires déchargent immédiatement les cargaisons qu'ils ont rapportées des quatre parties du monde, sont administrés par des compagnies qui remettent aux destinataires des certificats ou récépissés, nommés *warrants*, lesquels se négocient facilement par voie de simple endossement. De cette manière, le capital immense, qui est représenté par les marchandises conservées dans les docks, est dans la circulation, au lieu d'être un capital mort. C'est cette mise en circulation qu'a voulu faciliter M. Garnier-Pagès en provoquant ce décret.

Il y a sept ans, un député de la gauche, ayant discuté l'illégalité de l'abandon fait par le ministère à une communauté, du domaine du Temple, fatigué des arguties à l'aide desquelles le garde des sceaux cherchait à couvrir cet acte d'une détestable administration et à s'autoriser à prolonger cet état de choses, répliqua au ministre : « Vienne la guerre, et l'on mettra la main dessus. » La prédiction se trouve accomplie, sans guerre, Dieu merci! Le gouvernement provisoire a décrété la révocation de l'affectation donnée au Temple, et l'Etat rentre en possession du bâtiment et de toutes ses dépendances.

M. le ministre de l'intérieur a autorisé le commissaire du gouvernement près le théâtre de la République à donner gratuitement, et à des époques rapprochées, des représentations nationales. C'est une heureuse idée, et nous voyons avec satisfaction le chef de ce département ministériel, bien comprendre le rôle considérable que les arts ont à jouer dans notre République. Ce ne sera plus, il faut le dire, ce n'est plus, depuis longtemps, par l'éclat de réceptions royales et d'un luxe princier que les étrangers sont et seront attirés à Paris. C'est par l'ensemble de nos monuments, par ceux que nos pères nous ont légués, par ceux que nous devons à nos fils d'élever et de leur léguer à notre tour; c'est par le nombre, la variété, l'activité de nos théâtres, par l'enrichissement constant de nos musées et de nos collections, c'est par de grandes et nationales solennités, que nous entretiendrons l'attrait de Paris pour les hommes du Nord comme pour ceux du Midi. Il faut que sous la République Paris garde et justifie mieux encore le nom de Nouvelle Athènes.

Pendant que M. le ministre de l'intérieur assure des spectacles au peuple de Paris, que M. le ministre des finances et la commission des travailleurs cherchent à lui assurer du pain, un autre décret du gouvernement provisoire, pour garantir le bon ordre et la sécurité de la capitale, institue un corps d'agents spéciaux sous le titre de *gardiens de Paris*. D'après les termes du décret et en l'absence encore du règlement d'organisation, on peut estimer que les *gardiens de Paris* ressembleront plus aux *policemen* de Londres qu'aux sergents de ville et aux divers corps qui ont été précédemment chargés de la police parisienne. Ces agents ne seront pas armés. On voit par là que le caractère de cette institution est tout civil, qu'il est préventif et non répressif. Par son esprit de paix et de douceur, par un sage emploi de l'autorité morale, elle est destinée à former une espèce de magistrature populaire.

M. le préfet de police se montre digne du poste important et difficile qui lui a été confié. Les manifestations qui ont lieu chaque jour sur la voie publique de la part d'habitants de la capitale, plantant des arbres de la liberté dans les lieux plus ou moins bien choisis et dans des conditions plus ou moins rassurantes pour l'avenir de ces arbres; celles qui se succèdent de la part de Savoisiens, d'Allemands, de Suisses, de Polonais, de Belges, témoignant au peuple de Paris leur sympathie pour la grande œuvre qu'il a achevée en trois jours, en prenant congé de lui pour tenter de rentrer dans leur mère-patrie; toutes ces réunions, ces promenades, ces manifestations pourraient bien, contre le vœu de ceux qui y prennent part, couvrir quelquefois les mauvais desseins de quelques malfaiteurs, si l'autorité ne veillait. Par une proclamation pleine de sens et de cette logique qui va au cœur du peuple, M. Caussidière a fait renoncer à ces démonstrations partielles faites la nuit, à ces promenades de torches qui n'avaient d'autre résultat que d'inquiéter la cité et de faire concevoir des espérances coupables aux ennemis de la République.

Ne parlons de la coupable injustice commise envers un vieux soldat, un digne compagnon de l'empereur, que pour mentionner l'éclatante, l'universelle réparation faite au général Petit par les invalides, dans les rangs desquels s'étaient trouvés quelques coupables, par les ouvriers que ceux-ci avaient égarés; que pour dire les respects qui lui ont été prodigués par l'état-major de la garde nationale, par les membres du gouvernement provisoire. Un arrêté du ministre intérimaire de la guerre a institué une commission présidée par le maréchal Molitor, chargée d'informer sur ces désordres et de proposer au gouvernement provisoire les mesures nécessaires de répression.

Le grand événement extérieur de la semaine, c'est la victoire du peuple de Milan, c'est la délivrance assurée de la Lombardie. Le 18, des rassemblements nombreux se sont formés. Le peuple, qui venait d'apprendre les nouvelles de Vienne, s'est présenté en masse à l'hôtel du gouvernement, pour demander l'abolition de la police, la liberté de la presse, la garde nationale, une régence provisoire, un parlement. Les conditions n'ayant pas été immédiatement accordées, la lutte a recommencé, bien que le peuple n'eût pour toute arme que des bâtons. Mais bientôt des postes furent envahis, des soldats désarmés, des barricades élevées, et, vers la nuit, le combat s'engagea avec fureur. Le podestat était à la tête du peuple. Cette lutte acharnée a duré quatre jours. Enfin, dans la soirée du 22, les Autrichiens, qui s'étaient repliés de la ville pour se concentrer dans la citadelle, s'en sont en quelque sorte évadés, car les insurgés ont été fort surpris en y entrant de n'y plus rencontrer un soldat.

Une révolution a également éclaté à Parme le 20. Elle n'a pas été longue. A la première nouvelle du soulèvement de Milan, tout le peuple est descendu dans la rue, et la garnison autrichienne s'est trouvée assaillie et cernée. Elle commençait à tirer le canon, quand le grand-duc, épouvanté, fit publier la proclamation suivante :

« Désirant nous éloigner de nos Etats avec notre royale famille, nous nommons le comte Luigi San-Vitale, le comte Girolamo Cantelli, l'avocat Ferdinand Maestri, l'avocat Pietro Gisia et le professeur Pietro Pellegrini, membres d'une régence à laquelle nous transférons le suprême pouvoir, avec pleine liberté de prendre telles mesures et d'instituer telles lois qu'ils jugeront convenables dans les circonstances actuelles. »

A la bonne heure ! Il suffit de s'entendre.

Dans le royaume de Naples, l'influence du roi s'efface de jour en jour. Les tentatives réactionnaires auxquelles la cour a poussé les lazzaroni, et que la garde nationale a énergiquement réprimées, n'ont pas peu contribué à faire baisser le crédit de Ferdinand. D'un autre côté, lord Minto, qui était parti pour la Sicile avec l'acquiescement du roi aux conditions du gouvernement de Palerme, a trouvé les exigences de celui-ci augmentées par la nouvelle de la révolution de France.

Le souverain pontife a donné une constitution à son peuple, qui l'a accueillie avec joie, sans se dissimuler qu'elle pouvait être largement améliorée.

Dans le Nord, à la suite de troubles graves dont la célèbre Lola Montès a encore cette fois été l'occasion, le roi de Bavière a abdiqué en faveur du prince royal son fils. Le roi Louis n'a pas quitté Munich. Ce prince, qui est dans sa soixante-deuxième année, était monté sur le trône le 13 octobre 1825. Le nouveau roi, Maximilien II, est né le 28 novembre 1811. Il a, le lendemain même de son avénement, le 22, procédé à l'ouverture des chambres auxquelles il a annoncé de nombreuses réformes.

Il n'est pas jusqu'au landgrave de Hesse-Hombourg qui n'ait cru faire sagement en abdiquant en faveur du grand-duc de Hesse-Darmstadt.

A Berlin ont eu lieu, le 22, les funérailles des victimes de la journée du 18. Quand l'immense et solennel cortége arriva à la grande porte du château, le roi, entouré de ses ministres, parut au balcon : les drapeaux de deuil s'inclinèrent, et Frédéric-Guillaume ôta son casque et resta la tête découverte jusqu'à ce que tous les cercueils eussent passé. — La tombe creusée devant le palais du prince de Prusse avait été pratiquée par les combattants eux-mêmes; aucune main salariée n'y avait travaillé. C'est devant ce palais désert que s'élèvera un monument funèbre.

La mise en liberté des prisonniers politiques de Berlin, l'élargissement des Polonais condamnés a causé dans toute la Prusse une grande joie; mais à Posen leur arrivée a été un véritable triomphe. Cette capitale du grand duché a immédiatement repris la cocarde polonaise et formé une garde nationale. Cracovie n'est pas demeurée en arrière, car dès le 17, à la nouvelle des événements de Vienne, elle opérait son mouvement.

La nouvelle de la révolution de Paris a produit une telle impression à Saint-Pétersbourg que le journal officiel a été quatre jours sans paraître. Depuis lors les journaux russes ont rompu le silence, et ont cessé de dissimuler les impressions causées par notre révolution.

Dans le vieil empire d'Autriche, enfin, la diète hongroise s'est déclarée en permanence. Partout les nationalités renaissent.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

22 mars 1848. — Décret qui ouvre au ministre des travaux publics, sur les fonds de l'exercice 1848, un crédit de 500,000 fr. pour la conservation et l'entretien des bâtiments faisant partie de la dotation de l'ancienne liste civile, lesquels font retour au domaine de la République, et rentreront à l'avenir dans les attributions du ministre des travaux publics.

22 mars. — Décret qui ouvre au ministre des travaux publics, sur le fonds de l'exercice de 1848, un crédit extraordinaire de 250,000 fr., pour la construction de la salle provisoire destinée à l'Assemblée nationale.

22 mars. — Décret rappelant à l'exécution des lois et ordonnances les propriétaires des terres aboutissant aux rivières navigables.

Art. 1er. Les clôtures du parc de Neuilly, sur le bord de la Seine, seront reculées de manière à rétablir le chemin de halage, conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1669 (titre XXVIII, art. 7).

Art. 2. La dépense des travaux à exécuter, tant pour cet objet que pour construire une voie praticable, sera mise à la charge de l'ancien domaine privé de la couronne.

22 mars. — Décret qui, vu l'art. 119 du code d'instruction criminelle, portant que les cautionnements que doivent fournir les prévenus de délits, lorsqu'ils obtiennent la liberté provisoire, *ne peuvent être au-dessous de cinq cents francs ;*

Considérant que cette disposition consacre une flagrante inégalité parmi les prévenus; qu'elle a pour résultat d'exclure du bénéfice de la liberté provisoire tous ceux qui ne peuvent déposer une somme de cinq cents francs;

Considérant que les garanties de la représentation devant la justice d'un prévenu de simple délit peuvent se puiser non-seulement dans sa fortune, mais dans sa position personnelle, dans son domicile, dans sa profession, dans ses antécédents, enfin dans la nature même du fait qui lui est imputé,

Abroge le premier paragraphe de l'art. 119 du code d'instruction criminelle.

22 mars. — Décret par lequel, considérant qu'il est du plus grand intérêt d'organiser sur de nouvelles bases un corps spécial chargé de veiller à la sécurité publique, à l'ordre, à la circulation des rues, au maintien, jusqu'à nouvel ordre, des règlements relatifs à la grande et petite voirie,

22 mars. — Décret rendu sur le rapport du ministre de la justice, disposant :

Art. 1er. Les tribunaux civils sont incompétents pour connaître des diffamations, injures ou autres attaques dirigées par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité. Ils renverront devant qui de droit toute action en dommages-intérêts fondée sur des faits de cette nature.

Art. 2. L'action civile résultant des délits commis par la voie de la presse ou par toute autre voie de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, ne pourra, dans aucun cas, être poursuivie séparément de l'action publique. Elle s'éteindra de plein droit par le seul fait de l'extinction de l'action publique.

24 mars. — Décret rendu sur le rapport de la commission des travailleurs, qui suspend le travail des prisonniers comme faisant concurrence au travail libre.

24 mars. — Décret qui, pour procurer aux petits commerçants, aux industriels et aux agriculteurs la seconde signature nécessaire pour que les effets soient admis à l'escompte des comptoirs nationaux, autorise la formation de sous-comptoirs de garantie, lesquels, moyennant des sûretés à eux données par voie de nantissement sur marchandises, récépissés des magasins de dépôt, titres et autres valeurs, procureront, soit par engagement direct, soit par aval, soit par endossement, l'escompte des titres et effets de commerce auprès du comptoir principal.

24 mars. — Décret qui, pour faire cesser les abus du compte de retour qui pèsent sur le commerce, et qui, dans les circonstances actuelles surtout, aggraveraient ses charges, en abaisse les droits et les frais.

25 mars. — Décret qui étend aux banques départementales la dispense de rembourser leurs billets avec des espèces, et ordonne qu'ils seront reçus comme monnaie légale, en limitant pour chacune de ces banques le chiffre de ses émissions.

26 mars. — Décret autorisant la Banque de France et ses comptoirs à admettre à l'escompte, en remplacement de la troisième signature, les récépissés de dépôt sur marchandises, mentionnés au decret du 21 du même mois.

26 mars. — Décret qui, en raison de l'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale, vu les renseignements donnés par les commissaires des départements, et la délibération du maire de Paris; attendu qu'il y aurait impossibilité matérielle à maintenir le jour d'abord fixé pour les élections générales;

Ajourne les élections générales des représentants du peuple au dimanche 23 avril, et la réunion de l'Assemblée nationale au 4 mai suivant.

26 mars. — Décret fixant au 15 avril la première publication des listes électorales, et accordant du 15 au 20 pour faire dans les mairies les rectifications, additions, etc. — La clôture des listes aura lieu le 20 à minuit.

27 mars. — Décret rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur, qui, pour rectifier et confirmer à la fois un arrêté pris par le commissaire du Rhône, frappant ce département d'une contribution de 1 franc, sur le montant total des quatre contributions directes, dispose, dans l'intérêt de l'ordre et de la régularité, que 45 centimes se confondront avec l'impôt général décrété le 16 mars, et que les 55 autres centimes seront considérés comme une contribution départementale que la ville de Lyon et le département du Rhône sont autorisés à s'imposer.

27 mars. — Sur le rapport du ministre des finances et adoptant ses conclusions, le gouvernement provisoire a rendu le décret suivant :

Considérant que la loi française est une dans toute l'étendue du territoire de la République;

Considérant qu'il y aurait péril pour l'unité du gouvernement si les autorités locales pouvaient agir à contre-sens des directions du pouvoir central,

Décrète :

Art 1er. Toutes les mesures prises par les commissaires du gouvernement provisoire, en matière de législation commerciale ou de finances, sont provisoirement rapportées.

Art. 2. A l'avenir, toutes les mesures financières ou commerciales des mêmes autorités seront soumises à l'assentiment préalable du pouvoir central.

29 mars. Arrêté qui fait entrer dans l'administration des forêts de l'Etat, les bois et forêts de l'ancienne liste civile.

Autre arrêté qui règle pour la garde nationale mobile et les officiers de ce corps, la manière de voter dans les élections générales.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

24. mars. — Le ministre de l'intérieur,

Considérant que les monuments historiques, dont l'Etat assure la conservation, doivent comprendre non-seulement les édifices précieux sous le rapport de leur exécution ou de l'histoire de l'art en France, mais aussi ceux qu'un souvenir glorieux recommande au respect du peuple ;

Considérant que la salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, est le lieu où, pour la première fois, s'est produite avec éclat et solennité la volonté nationale;

Sur le rapport du directeur des beaux-arts,

Arrête :

La salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, est classée parmi les monuments historiques.

24 mars. — Le commissaire du gouvernement près le théâtre de la République est autorisé à donner gratuitement, et à des époques rapprochées, des représentations nationales.

Ces représentations seront composées des ouvrages des maîtres de la scène française, interprétés par l'élite des artistes du théâtre. Dans les entr'actes, des masses exécuteront des airs et des chants nationaux.

24 mars. — Arrêté du même ministre, instituant une commission pour l'amélioration des chemins vicinaux proprement dits, et pour l'utilisation des cours d'eau non navigables comme moyen de développer l'industrie agricole et d'augmenter les substances par une plus grande quantité de bestiaux et d'engrais destinés à la culture des céréales.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Le ministre a adressé à MM. les commissaires du gouvernement provisoire dans les départements la circulaire suivante :

Monsieur le commissaire, j'ai été informé que, dans quelques communes, des citoyens ont manifesté le désir de tenir des assemblées populaires dans des églises. Il n'est certainement entré dans la pensée de ces citoyens aucune intention de porter atteinte à la liberté ou aux convenances religieuses; mais le caractère spécial qu'il convient de laisser à des édifices exclusivement consacrés au culte s'oppose à ce que toute autre destination leur soit donnée, même temporairement. Je ne saurais mieux faire à cet égard que de vous communiquer l'arrêté suivant pris par M. le maire de Paris, et qui est conforme aux sentiments du gouvernement provisoire;

Le membre du gouvernement provisoire, maire de Paris,

Informé que quelques citoyens ont demandé à l'un des maires d'arrondissement d'occuper une église pour la tenue d'une assemblée populaire ;

Considérant que la révolution de Février 1848 a eu principalement pour but d'assurer la liberté de tous;

Considérant que le devoir du gouvernement provisoire, comme le vœu du peuple, est de faire respecter la liberté des cultes,

Arrête :

Art. 1er. Sous aucun prétexte, les églises ne pourront être détournées de leur destination.

Art. 2. L'exécution du présent arrêté est confiée à l'autorité des maires d'arrondissement et au patriotisme de tous les citoyens.

A l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 17 mars 1848.

ARMAND MARRAST.

Je vous prie, monsieur le commissaire, de prendre un arrêté analogue pour votre departement, et d'en assurer l'exécution dans toutes les communes.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

CARNOT.

27 mars. — Le ministre arrête :

Art. 1er. Un concours est ouvert pour la composition de chants nationaux destinés à être exécutés dans les fêtes publiques.

Art. 2. Les poëtes et les musiciens sont invités à s'associer pour ces compositions, qui devront réunir les paroles et la musique.

Art 3. Des médailles de bronze, décernées au nom de la République, et l'honneur de l'exécution dans les fêtes nationales, sont les seules récompenses offertes aux concurrents.

Art. 4. Les compositions devront être adressées au ministère de l'instruction publique avant le 20 avril prochain.

Art. 5. Un jury sera institué pour juger les ouvrages présentés.

MINISTÈRE DES FINANCES.

24 mars. — Le ministre des finances, vu le décret du gouvernement provisoire sur les établissements tontiniers,

Arrête :

Article unique. Les arrérages et annuités perçus jusqu'à ce jour, et qui n'auraient pas été convertis en rentes, et ceux à percevoir à partir de ce jour, seront provisoirement versés au trésor public, sous la garantie de l'Etat.

26 mars. — ARRÊTÉ du même ministre, réglant le mode de formation des magasins publics, autorisés par le décret du 21 du même mois, où les négociants et industriels pourront déposer leurs matières premières, marchandises et objets fabriqués en échange de récépissés transmissibles par endossement et destinés à tenir lieu à la Banque de France de la troisième signature exigée par ses statuts.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

26 mars. — ARRÊTÉ du ministre, diminuant le nombre des inspecteurs généraux, des inspecteurs divisionnaires et des autres chefs de services, arrêté ainsi motivé :

« Considérant que la loi de toute administration est l'économie ;

« Que, pour obéir à cette loi, il est avant tout nécessaire de proportionner le nombre des agents à la somme des travaux qui doivent leur être confiés, de manière à leur demander ainsi tout ce que peuvent donner leur capacité et leur dévouement;

« Considérant que cette proportion n'a pas été jusqu'ici observée dans l'organisation du service des travaux publics;

« Qu'en effet, des fonctions qui pouvaient aisément, et sans nuire aux intérêts de l'administration, être concentrées dans une seule main, ont été réparties en plusieurs sans qu'aucun intérêt réel et sérieux ait motivé cette répartition ;

« Qu'il en résulte que, parmi les emplois ainsi divisés, il en est qui doivent être considérés comme de véritables sinécures grevant le trésor, sans profit pour l'Etat; arrête, etc., etc.

Courrier de Paris

Notre Paris offre toujours le même spectacle, celui de sa révolution en plein exercice. Les manifestations patriotiques se continuent par des promenades de corporations; toutes les députations du monde connu ne cessent pas de se rendre auprès du gouvernement provisoire pour lui porter des offrandes ou lui adresser leurs vœux. Assurément, depuis un mois, tous les habitants de la capitale ont passé plus ou moins par l'Hôtel-de-Ville. C'est une agitation paisible qui semble arrivée à l'état chronique, et dont nul ne s'affligerait, si malheureusement elle n'arrachait pas tant d'intéressants travailleurs à leurs travaux. Au surplus, les âmes timides, les esprits qui rêvent si facilement des catastrophes, ceux qui s'obstinaient à voir la liberté de Février comme un autre Jésus sur la croix, entre le bon et le mauvais larron, ceux-là doivent être aujourd'hui pleinement rassurés. Il est évident que nous ne jouerons plus les *frères féroces* ; notre jeune liberté n'est pas une Némésis ; elle est fille du ciel et porte l'auréole pour toute coiffure.

Mais n'allons pas prendre un ton élégiaque ; voici des fêtes. Ne plante-t-on pas sur toutes nos places des arbres de la liberté? Ce jardinage patriotique donne lieu à des prises d'armes de la garde nationale ; on se livre à des allocutions guerrières, et on tire des coups de fusil tout à fait pacifiques. Ecoutez néanmoins nos trembleurs ci-dessus mentionnés. Tout en rendant justice aux excellentes intentions des agents de ces cérémonies, ils prétendent que le travail en souffre et que le commerce s'en alarme; ils ajoutent qu'il eût mieux valu opérer simultanément ces plantations sur les principaux emplacements de la ville, et faire de la cérémonie une fête civique générale ; c'est ainsi qu'on aurait prévenu cet éparpillement d'inaugurations dont ils gémissent. Leur douleur s'explique d'ailleurs par les illuminations partielles et réitérées qui leur sont imposées : la république de la rue ne comprend guère les économies de bouts de chandelle, et le *gamin* de Paris casserait tout pour la propagation des lumières.

Pas une fleur n'est tombée de la couronne du Jardin d'Hiver, et il reste, comme par le passé, le quartier général de la bienfaisance et du plaisir. Sa grande fête en faveur des colons de Petit-Bourg a été charmante, et celle de ce soir, au bénéfice des ouvriers sans travail, promet d'être magnifique : les dames du nouveau gouvernement, qui l'ont favorisée de leur patronage, voudront l'embellir de leur présence. Les trônes s'écroulent, les institutions disparaissent, mais la charité est immortelle. Il faut nous attendre prochainement à toutes sortes de célébrations nationales : par exemple, un bal aux Tuileries pour les blessés, et la grande fête d'inauguration de la République, qui aura lieu au Champ-de-Mars. Une commission est déjà instituée pour en ordonner les détails, qui ne seront plus sans doute un plagiat de l'antiquité. *On nous délivrera des Grecs et des Romains.*

Vous savez à quel point les réunions du moment ont un caractère civique : le patriotisme se glisse jusque dans les distractions ; nos amusements sont encore de la politique. Cela ne les rend pas très-variés, du moins dans les salons qui offrent partout le même aspect. Pendant que les femmes s'abandonnent à la rêverie et à la tapisserie, et que le maître du logis, garde national trop zélé, ronfle dans son fauteuil, le petit nombre des hommes présents s'acharne sur la politique, et la discussion commencée en vue de la table à thé va s'achever au club.

Le moyen d'écrire ce grand mot *club*, sans s'y arrêter un peu. Nos clubs du temps présent ne sont pas ce *qu'un vain peuple pense*. Ces petits *forums* de la République ne ressemblent point du tout à leurs aînés, qui furent si souvent des foyers de conspirations et des ateliers d'anarchie. On n'y demande plus de têtes, on ne s'y occupe que de conquérir des voix. Ce sont des écoles oratoires où les vocations se dessinent et où l'on se procure la jouissance de haranguer ses concitoyens. Là s'écoule et déborde le trop plein de l'éloquence du pays, et c'est là que tant de publicistes sans emploi tiennent toute prête leur constitution, qui sera excellente tant qu'on ne l'essaiera pas. Beaucoup sans doute, assez semblables au Jodelet des *Précieuses ridicules*, savent tout sans avoir rien appris; mais le hasard, comme dit un grand législateur, est un heureux faiseur de constitutions; et qui sait? à force de mettre la main à la roue de fortune, quelque clubiste tirera peut-être le bon numéro. L'histoire romaine en offre un exemple qui ne doit pas être perdu pour les sociétés modernes; c'est l'allégorie des oies *sauveurs* du Capitole. D'ailleurs, contre l'excentricité des exagérés, le bon sens des citoyens se défendra toujours par sa masse, et dans les questions sociales l'arithmétique a une éloquence autrement persuasive que la poésie des utopistes. L'un de ces bienfaiteurs du genre humain réclamait l'autre soir un sacrifice d'autant plus grand qu'il est impossible : Renoncez à votre superflu, disait-il, et il y en aura assez pour constituer à chaque citoyen deux mille francs de rente. Mais, objecta un statisticien son voisin, le revenu total de la France n'est que de neuf milliards, et de ce chiffre divisé par celui de la population, qui est de 35 millions, il résulte une quote part, qui est de 250 francs par an, ou 65 centimes par jour.

Si nous faisons de l'économie politique, c'est pour nous mieux renfermer dans les conditions de l'actualité. Il ne faut pas faire comme le petit nombre de ces gardes nationaux abusés, qui naguère, interrogés sur certaines nécessités de la politique, ont répondu *pompons*. Les questions sociales agitent tout le monde, et l'entretien le plus futile en apparence est bourré de ces mots sérieux : *capital, salaire, organisation du travail*. Soyons donc sérieux nous-mêmes, si c'est possible.

Toutes sortes de réformes sont indispensables, on en convient; mais certains réformateurs ne seront-ils pas tentés d'aller trop loin? Il s'agit ici de ceux qui, au lieu de faire des constitutions convenables pour un peuple, imagineraient une espèce de peuple à qui leur constitution préconçue pourrait convenir. Malheureusement on ne peut pas raisonner, même en temps de république, comme cet excellent abbé de Saint-Pierre, qui s'écriait : « Figurez-vous, mes frères, que tous les habitants du globe sont semblables au divin Socrate, qui réunissait en lui toutes les vertus, et constituons-nous là-dessus. » Le bon abbé n'est pas mort, et la preuve c'est qu'à son rêve céleste il vient d'ajouter ce dernier chapitre en forme de règlement pour la classe ouvrière : Le devoir est désormais le mobile de la société, et l'estime y sera la récompense du dévouement dans toutes les professions. Libre à l'ouvrier paresseux, malhabile et célibataire, de dire à son voisin le travailleur énergique, actif et marié : Tu es plus capable que moi et tu produis davantage; tu as plus de charges, n'importe, notre salaire sera le même; mais tu possèdes mon estime; que peux-tu désirer de mieux? »

Autre trait de naïveté plus blâmable. Dans les environs de la Bourse on parlait de la rareté du numéraire, et un particulier, de figure assez lamentable, concluait en faveur d'un papier-monnaie. Oui, messieurs, disait-il, les assignats réussiront; ils circuleront, et j'en prendrai. — Où ça? — Mais... dans vos poches!

Robert Macaire (heureuse transition!) a été repris samedi dernier au théâtre de la Porte-Saint-Martin, et la soirée de la veille avait été consacrée à *l'Auberge des Adrets*. C'eût été apparemment trop de biens en un jour. Nous sommes de ceux qui croyaient Robert Macaire et son ami Bertrand dûment morts et enterrés. A cette heure de grandeur et d'héroïsme, mais aussi de crise sociale sinon de danger, pourquoi rouvrir cette école de filouterie et de perversité? Ce Macaire fait horreur par son cynisme, allez-vous dire ; nous répondrons qu'il n'est pas médiocrement plaisant, et que l'indignation ne marche pas longtemps en compagnie du rire. Il est vrai que Macaire est un type comme Tartuffe et don Juan; c'est l'idéal du voleur civilisé, mais c'est bien plus le comique dans l'horrible. En vérité, tous ces trous, tous ces haillons, toutes ces misères du cœur et de la matière ne sont pas un spectacle qu'on puisse étaler aujourd'hui, et les habitués du boulevard nous semblent mûrs pour un autre répertoire. Filou de bas étage, ou voleur du grand monde, moraliste à la tire ou assassin lettré, Frédérick Lemaître n'a pas démérité, il nous a rendu le Robert Macaire des anciens jours. Le devoir, la morale, l'honneur, le dévouement, comme il a passé toutes ces saintes choses, toutes ces vieilles choses, au fil de son tranchant sarcasme. Le succès a été très-grand du reste, et il n'est pas de pièce nouvelle capable de lutter pour l'émotion, l'attrait et la curiosité contre cette simple reprise, pas même cette *Aventurière*, jouée au Théâtre-Français.

Cette fille de la fantaisie poétique de M. Augier porte sur son visage des traits communs à toutes les bohémiennes de sa race; c'est la courtisane amoureuse refaite sur le patron des chambrières de Plaute, des Nérine de Molière, de certaines Isabelles de Lope et de Thomas Corneille, des *Lady Milford* de Schiller, voire même des Eloa de Robert Macaire. L'invention d'un certain Annibal, frère prétendu de cette dona Clorinde, n'appartient pas davantage en nue-propriété à M. Emile Augier. Le personnage me paraît, aussi bien que l'autre, grevé d'hypothèque. C'est une espèce de capitaine Fracasse, un sacripant à moustaches de chat, un fanfaron à rapière, un matamore glouton, vantard, hérissé, bravache et galant, dont l'origine se confond avec celle des premiers rodomonts castillans, et dont la famille, grâce aux Falstaff, aux héros bouffons de Saint-Amand, du roman comique et de la farce italienne, est heureusement parvenu jusqu'à nous. Je voudrais de tout mon cœur que le seigneur Mucarade eût une originalité plus authentique; mais avec la meilleure volonté du monde, il sera difficile de le séparer de la vieille souche des Cassandres et des Gérontes, qui possèdent de toute éternité ce vaurien de fils, enfant prodigue, qui les fait enrager, et une charmante fille qu'ils font enrager à leur tour, en contrecarrant l'inclination de ce jeune cœur. Tel est précisément le cas où se trouve ce Mucarade, un Espagnol de Valenciennes ou de Cambrai. Ajoutez que cet homme, au nom bizarre, a commis une action très-commune au théâtre : il s'est laissé ensorceler par l'aventurière, et un peu plus, il en serait la dupe, comme Sganarelle l'est de dame Agnès, sans la vigilance et le machiavélisme de son fils Fabrice. Cet honnête jeune homme ensorcelle si bien madame Clorinde, qu'elle abandonne son vieillard et lâche la proie pour l'ombre. Ordinairement les courtisanes font meilleure résistance, mais il *le fallait!* Si Clorinde ne s'amourachait pas de Fabrice, il n'y aurait plus de bonheur pour Fabrice, point de mariage pour sa sœur Célie; il n'y aurait plus de repos pour le seigneur Mucarade, pour tout dire, enfin, il n'y aurait plus de pièce. Cet amour simulé, cette passion fictive, et que Fabrice parfile, dévide et exploite quatre actes durant, voilà toute l'action de cette longue comédie, *l'Aventurière*. C'est peu de chose pour l'intérêt et l'amusement, et la banalité des procédés et des moyens d'exécution est loin de déguiser la vétusté du fond. Cependant nous n'avons vu encore que le revers de la médaille; il faut regarder son beau côté. Malgré son insuffisance et la faiblesse des caractères et des situations, nous ne serions pas surpris de voir *l'Aventurière* fournir une assez longue carrière, parce que le vers y est heureux, le style a assez de charme, et certaines scènes beaucoup de montant. La réussite a été complète.

Cependant pour ne pas perdre la bonne habitude d'obtenir un nouveau succès chaque semaine, le Gymnase nous conviait le même soir à *Royal-Pendard*. C'est un nom qui sent sa gentilhommerie et son vaurien d'une lieue. Marcillac est un petit-fils de Moncade et de Richelieu, un *lovelace*, officier aux dragons de la reine, un Valmont antidaté. Ce *pendard* ne se contente pas de l'être pour son propre compte, il prêche ses *pendarderies;* il en facilite la propagande, c'est un professeur de séduction; Marcillac fait des élèves. Au plus beau moment de la leçon, et alors qu'il s'apprête à joindre l'exemple au précepte en sacrifiant une innocente, voilà qu'une belle veuve arrête résolument le séducteur. La lutte s'engage entre les deux puissances; elle est vive et acharnée ; de part et d'autre, les mots malicieux, les railleries, les coups d'épingle, les coups de griffe sont portés, rendus, renvoyés avec une verve tout à fait piquante, si bien qu'après un quart d'heure de cet exercice, Lovelace, Richelieu, Valmont et Royal Pendard sont écrasés et battent en retraite, laissant la place libre à notre Marcillac purifié, qui se prend à aimer son bourreau de tout son cœur pendant que le bourreau lui-même en tient pour sa victime. On a tant de choses à se pardonner mutuellement qu'on finit par s'épouser, le mariage n'est-il pas l'expiation la plus complète? Le premier acte est spirituel et animé; il a sauvé le second.

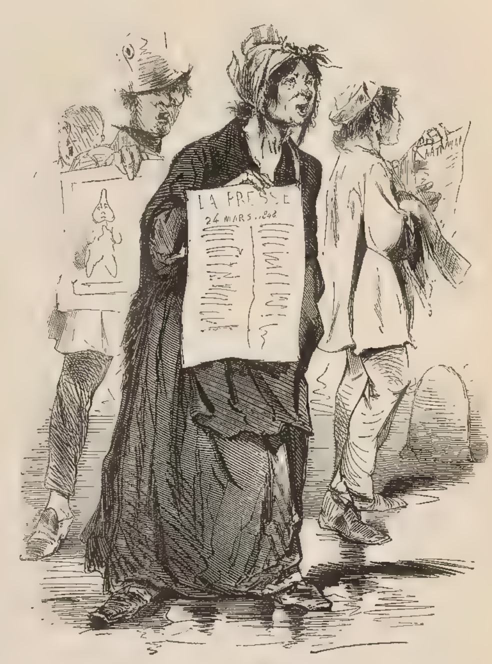
Quant au *Vestris Ier* de la Montansier, le dieu de la danse, celui-là ne se mouche pas du pied. Quelle prestance, quelle tournure, quel jarret! Vestris danse un pas dans ce vaudeville; mais il s'agit d'une affaire plus importante. Vestris Ier a été insulté par un marquis: le dieu a reçu un soufflet comme un simple mortel, et le gentilhomme qui avoue le crime se refuse à le réparer. Vestris est obligé d'en venir à une ruse grossière pour obtenir satisfaction; il prend les habits, l'air et l'accent d'un gentleman, et sous ce travestissement il reçoit du marquis un coup d'épée qui le venge et le réhabilite. C'est une déesse, madame de Pompadour, travestie en bergère de Watteau, qui procure au dieu cette petite douceur. L'anecdote concerne Le Kain, mais M. Mélesville a fort bien fait de la mettre en entrechats.

Qui ne sait les bruits fâcheux qui ont couru et courent encore à propos du théâtre? On a dit que l'existence de ces établissements était menacée, et que leur clôture devenait inévitable et prochaine. Cependant les salles furent rarement mieux garnies que dans ces derniers jours; c'est la désertion subite d'un certain nombre de leurs habitués qui a donné l'alarme aux directeurs. En outre, ils voient l'abolition des priviléges de théâtres désormais suspendue sur leur tête comme un danger en permanence. C'en est fait sans doute des spectacles si la destruction du privilége en matière théâtrale est consommée; mais il est douteux que l'assemblée nationale frappe un si grand coup: avant de s'y décider on voudra s'entourer de toutes les lumières et consulter tous les intérêts. M. le ministre de l'intérieur n'est-il pas déjà entré dans cette voie en nommant une commission chargée de la réorganisation des théâtres? Les membres qui la composent ont une notoriété rassurante pour tous les intéressés. Une mesure est urgente, entre plusieurs autres; elle consisterait à prélever dorénavant le droit des pauvres sur les bénéfices, et non sur le chiffre de la recette brute.

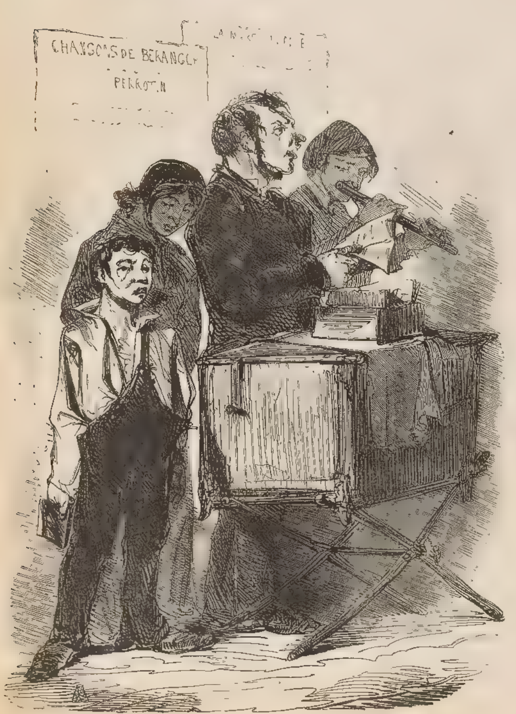
Les grandes industries du jour, scènes de mœurs par Andrieux.



L'AFFICHEUR OFFICIEL. — Le dernier décret du gouvernement provisoire.



LES CRIEURS DE JOURNAUX. — La onzième édition de *la Presse*; tirage de l'après-midi.



LES CHANTEURS PATRIOTES. — Mourir pour la patrie. (*Bis.*)



LE NOUVEL AGIOTEUR. — Cinq francs cinquante la pièce de cinq francs de la République.

Beaux-Arts. — Salon de 1848.

Deuxième article. — Voir t. XI, p. 53.

La société moderne a vu tant de choses, a assisté à de si grands spectacles, à des péripéties si inattendues qu'elle ne s'étonne plus de grand'chose et n'aime presque plus rien. C'est bien triste pour les futurs grands hommes et plus triste encore pour elle, car elle s'ennuie. Elle ne peut plus avoir de héros d'adoption. Tous les jours il devient de plus en plus difficile de devenir un grand homme. Si Hercule revenait au monde, il jouerait de la grosse caisse ou de la clarinette sur le tréteau de quelque théâtre de foire. Diogène, avant une heure, serait *ramassé* par quelque agent de police et envoyé à un dépôt de mendicité; et Alcibiade pourrait couper la queue à tous les chiens du monde; on ne ferait pas plus attention à lui qu'à son chien. Les grandes individualités disparaissent de la scène de ce monde et l'intérêt qui s'attachait autrefois à quelques acteurs, c'est aujourd'hui le chœur qui l'obtient. Il a fallu la lutte prodigieuse de la République et de l'Empire contre l'Europe, il a fallu l'éclat d'un génie vaste et d'une forte volonté, celui d'une fortune inouïe dans l'élévation comme dans la chute, pour conquérir à Napoléon son immortelle couronne de gloire. Napoléon est probablement le dernier des grands hommes. Tout tend à se niveler, les intelligences, les talents, les fortunes; la civilisation tourne aux chemins de fer, c'est-à-dire au commode, mais aussi au monotone et à l'ennuyeux. Il n'y a plus, aurait-on pu dire, il y a quelques jours, de surprise pour le siècle; il n'a plus la foi qui fait l'amour; il n'a pas davantage la force de haïr; il a quelques engouements passagers; il s'attache pour un jour, pour une heure, au char d'un guerrier, d'un chanteur ou d'une danseuse qu'il quitte bientôt pour d'autres, et tous sont délaissés tour à tour au milieu du chemin. Il écoute d'une oreille distraite la voix des poëtes destinés à l'amuser. Par cela même qu'il est blasé; il ne fait qu'effleurer les mets qu'on lui sert, et il demande sans cesse du nouveau aux malheureux qui s'épuisent à inventer des raffinements capables d'éveiller son goût émoussé. Quels pourvoyeurs seraient capables de fournir sans cesse à une consommation si capricieuse? Il fut un temps heureux où le public vivait tout une semaine sur un bon mot, six mois sur un vaudeville, deux ans sur un opéra. Pendant vingt ans il a été exclusivement occupé des Grecs et des Romains; il s'est abreuvé de mythologie et a chanté sur tous les tons les jeux et les ris, la déesse de Cythère, de Paphos et d'Amathonte. Puis il s'est inféodé au moyen âge, et s'est imprégné de mysticisme chrétien. Il s'est plongé dans le monde fantastique et s'est pris d'un grand amour pour Satan; il l'a mis en vers, en musique, en opéra, en roman, en vaudeville; il l'a peint, l'a coulé en bronze. Pendant quelque temps il s'est plu au milieu des brouillards; mais un beau jour il s'en est dégoûté, a eu soif de soleil et de lumière, et n'a plus voulu entendre parler que de l'Orient. Durant quelques années il a trouvé des charmes indicibles à la mélancolie, puis il a fini par la trouver affadissante en diable, et a enterré les rêveries pour se jeter dans les chaudes et bruyantes réalités. Arrière la belle Hélène, la triste Andromaque, et Cornélie mère des Gracques! arrière la blonde et pâle châtelaine embéguinée des pieds à la tête! vive les galantes marquises du temps de Louis XV et les courtisanes échevelées! L'art, après être passé successivement par tous ces amours et toutes ces haines, en est aujourd'hui l'écho un peu discordant. Il n'a peut-être jamais, en France, brillé à un haut degré des qualités propres à manifester son originalité; mais il y a subi fréquemment de ces phases secondaires, comparables aux variations de la mode. Soit en peinture, soit en architecture, soit même en ameublement, nous avons eu le style Louis XIII, le style Louis XIV, le style Louis XV plus particulièrement désigné sous le nom de style Pompadour, le style de l'empire, le style classique, le style romantique. Aujourd'hui, nous n'avons pas un style à nous, mais nous avons tous les styles. Nous empruntons à tous les lieux et à toutes les époques leurs inspirations pour les faire nôtres. Cette complète indépendance tient, il faut le reconnaître, à une conception plus large, plus philosophique des conditions générales de l'art; mais ce que nous gagnons en vues plus étendues, nous le perdons en spontanéité créatrice. Ce phénomène s'est reproduit plusieurs fois en ce monde. On le retrouve dans l'histoire de la littérature comme



Salon de 1848. — *La Promenade*, tableau, par M. Diaz.

dans celle de l'art. Apollonius de Rhodes en savait certainement beaucoup plus sur les lois de la composition épique que le vieil Homère. Mais malgré son érudition et son talent poétique, quelle est la valeur des Argonautes comparée à celle de



Salon de 1848. — *Le Soir*, tableau, par M. Tony Johannot.

l'Iliade et de l'Odyssée? C'est aussi l'érudition qui pèse aujourd'hui, d'une manière fâcheuse, sur l'art. On a la science critique plutôt que la science vive et la foi ardente. On s'occupe des écueils à éviter, des petites séductions du sujet, des coquetteries de l'arrangement, des finesses, des artifices adroits du procédé. On s'éparpille sur les détails parce qu'on n'a pas une pensée grande et saisissante au cœur. Du reste il faut bien obéir au tyran. Le public est là amoureux de la difficulté vaincue, n'applaudissant que les tours de force; il faut bien abonder dans son goût. Quelques artistes plus fiers veulent-ils marcher dans leur indépendance, ils se font une originalité de convention; ils se font sauvages de peur d'être efféminés; négligés et hideux, de peur d'être corrects et châtiés. Leur fausse indépendance n'est que l'asservissement à un système. C'est toujours de la matière sous une autre forme. Ce qui manque à l'artiste de nos jours c'est l'ardeur vivifiante, c'est l'intuition simple et féconde. Il réfléchit les doutes et les complications du temps où il vit; il sait qu'il a affaire à un public sceptique et peu enthousiaste, et il semble que cela glace d'avance son génie. — Mais voici qu'un souffle nouveau passe sur les vieilles sociétés de l'Europe. Dans ce mouvement vertigineux qui entraîne le monde, dans cette lutte des esprits se précipitant vers l'inconnu, n'y a-t-il pas aussi un avenir nouveau réservé à l'art? Lui aussi n'a-t-il pas entrevu de grandes et sympathiques images? Qu'il se recueille dans de saintes aspirations; qu'il cherche avec amour le côté vrai, profondément humain des types qu'il veut créer; qu'il s'efforce de les parer d'une beauté idéale qui en fasse des œuvres contemporaines de tous les temps; qu'il cherche à révéler sa puissance, non dans ces représentations théâtrales qui ne s'adressent qu'à une vaine curiosité, mais par des sujets peu compliqués et appelant l'intérêt! La vierge qui rêve ou qui prie, la mère qui sourit, la femme qui console, l'homme qui travaille et qui souffre, le soldat qui meurt, le vieillard qui médite... le sujet le plus modeste peut être l'occasion d'un magnifique poëme pour les artistes de génie; et ce sont ceux-là seulement qui comptent dans la vie des nations: les contemporains peuvent dispenser les encouragements et les éloges aux talents secondaires; mais ceux-ci le plus souvent restent inconnus ou indifférents à la postérité; elle n'aperçoit que ceux qui dépassent cette foule de toute la hauteur de la tête. A ceux-ci donc les œuvres nationales. Que tous soient appelés au concours, mais que le plus digne seul soit admis. plus de favoritisme! la liberté est inspiratrice. Si c'est la voix de tous qui décerne le prix. Plus il sera élevé, plus il excitera de noble émulation. L'art a besoin d'entrer de plus en plus dans la vie nationale. Il faut élever le peuple jusqu'à lui. Il s'étiole à vivre en serre chaude au profit de quelques amateurs qui viennent l'examiner à la loupe comme une plante curieuse. Il lui faut l'enthousiasme de tous pour se couronner de toute sa majesté. C'est l'Etat seul qui peut payer les grandes œuvres de la sculpture et de la peinture. Quand les nations seront parvenues à mieux régler l'emploi de leurs revenus, elles pourront sans doute disposer de riches dotations pour les choses de l'art et de l'intelligence, les seules qui laissent ici-bas des traces d'une gloire impérissable. Au-dessous des princes de l'art, les artistes secondaires devront aussi trouver à utiliser leur talent. Ceux à qui le don de l'invention a été refusé, mais qui possèdent l'habileté pratique, pourront être utilement employés à traduire les nombreux chefs-d'œuvre dispersés dans les musées de l'Europe, et qui doivent y demeurer, défendus qu'ils seront par la fraternité des peuples. Paris seul ne doit pas absorber toutes ces richesses; les provinces doivent obtenir successivement une large part dans ces nobles jouissances. Quant aux peintres de genre, dont les œuvres sont plus particulièrement goûtées des amateurs, les cabinets des particuliers s'ouvrent volontiers pour eux; ils n'ont pas, autant que les peintres d'histoire, besoin d'être soutenus par l'Etat.

Nous parlions dans notre premier article de l'aspect désordonné de l'exposition de 1848 et de la triste tâche imposée au spectateur de trier quelques bons grains rares au milieu de l'ivraie, labeur qu'on eût pu lui épargner si l'on avait groupé ensemble toutes les bonnes choses, et entassé dans un autre coin toutes les mauvaises. Mais ce triage eût-il même

été fait, l'exposition de cette année n'était pas destinée à causer de grandes émotions; il ne s'y trouve point une de ces œuvres tout à fait saillantes qui passionnent le public. Ce n'est pas regrettable sans doute dans les circonstances présentes; car l'esprit est trop vivement surexcité par l'immense mouvement des idées qui s'opère en ce moment en Europe, pour qu'il puisse jouir du calme et de l'indépendance nécessaires à l'étude consciencieuse d'un musée.

Nous donnons dans ce numéro la reproduction de deux tableaux par MM. Diaz et Tony Johannot. L'un par, M. TONY JOHANNOT, intitulé *le Soir*, nous fait assister à la vague rêverie de deux jeunes filles, assises, solitaires et regardant expirer sur les coteaux les dernières clartés du jour. Cette petite toile, œuvre d'un pinceau léger et d'une exécution un peu brève, porte les traces d'une inspiration gracieuse. Son pendant, intitulé *le Matin*, représente une jeune paysanne assise au milieu d'une longue plaine nue et poudreuse, et regardant avec un air d'intérêt les allures et le dandinement des oies qu'elle est chargée de garder. Mince sujet sur lequel l'artiste a su répandre de l'agrément. Nous aurons l'occasion de parler encore de quelques autres tableaux de M. Tony Johannot. — L'autre gravure reproduit *la Promenade* de M. DIAZ. Cette peinture est exécutée dans la manière lâchée, à laquelle s'abandonne souvent le célèbre artiste, avec une persistance que n'a pu faire fléchir la crainte de repousser les sympathies du public. Nous n'insisterons pas sur cette toile, parce que nous devrons accorder une attention particulière à M. Diaz, lorsque nous parlerons des coloristes, et que, dans plusieurs des tableaux exposés par lui au salon, la forme, et la forme élégante, transparaît sous la magie de la couleur, tandis qu'elle est complétement absente ici.

A. J. D.

Pie IX (1).

Il y a quelques mois, M. Félix Clavé, notre collaborateur, était établi à Rome, où il s'occupait à réunir les éléments d'une biographie de Pie IX, lorsqu'un de nos plus habiles sculpteurs, M. Auguste Barré, vint partager son appartement. Le but du voyage de M. Barré était de faire la statuette du pape. Il apportait pour toute recommandation une statuette de mademoiselle Rachel qu'il venait d'achever. Pie IX refusa d'abord de poser. « Ce museau (*questo grugno*), répondit-il au père Ventura, qui le sollicitait en faveur de M. Barré, n'a été que trop reproduit, il ne vaut pas l'honneur qu'on veut lui faire. » Mais quand il eut vu la statuette de mademoiselle Rachel, il changea d'avis. « Ceci, s'écria-t-il, est l'œuvre d'un talent réel, qu'il ne faut pas traiter légèrement. Préparez tout pour qu'il soit satisfait, ajouta-t-il en se tournant vers le *maestro di camera*. Dès le lendemain, en effet, MM. Barré et Clavé étaient installés dans la salle Saint-Georges, qui forme le salon particulier du pape, entre sa chambre à coucher et sa salle à manger. Pendant huit jours entiers, ils purent à toute heure pénétrer dans le palais, vivre près de Pie IX, dans l'intimité de tous ceux qui l'approchent, sans étiquette, sans apparat, et ne recevant d'autre recommandation que celle de marcher sur la pointe du pied, d'ouvrir et de fermer sans bruit la porte du salon, quand le pape, retiré seul, à côté d'eux, dans sa chambre à coucher, faisait la sieste à son heure habituelle. « On comprend, dit-il, que j'aie mis à profit des moments si précieux, heureux d'une occasion qui ne se représentera peut-être jamais; c'est en présence même du pape, en m'entretenant avec lui, en l'écoutant surtout, que j'ai tracé cette esquisse qui, à défaut d'autre mérite, aura au moins l'exactitude d'un portrait pris au daguerréotype. »

Cette biographie est un panégyrique.—Pouvait-elle être autre chose?—Contribuer autant qu'il dépend de lui à faire aimer, respecter et bénir celui qui est, à tant de titres, l'idole de son peuple, tel était, selon ses propres expressions, le but de M. Félix Clavé. Empressons-nous d'ajouter qu'il l'a complétement atteint, car, après avoir lu son livre, il est impossible de ne pas éprouver pour Pie IX tous les sentiments qui remplissaient son âme et qu'il a voulu faire partager à ses concitoyens.

Le chapitre deuxième, — le premier tient lieu de préface, — a pour titre : Portrait de Pie IX, son caractère, ses habitudes, distribution de sa journée; ordre personnel et intérieur du palais. Il mériterait d'être cité en entier, mais nous ne pouvons lui emprunter que quelques lignes.

« A sept heures et demie, le pape dit la messe seul dans son oratoire, et il en entend une après. Cet acte est le plus solennel, le plus important de la vie de Pie IX. Le sentiment qu'il y apporte exerce une influence si considérable sur toutes ses pensées, sur toutes ses actions, jusque sur ses rapports avec les puissances étrangères et les actes de son gouvernement, qu'il y faut chercher la clef de toute sa politique temporelle aussi bien que spirituelle.

« En effet, Pie IX n'entend pas le gouvernement temporel de la même manière que ses devanciers. Cela tient à ce qu'il ne borne pas ses devoirs religieux au règlement des affaires spirituelles. Pie IX est sincèrement convaincu que son salut dans ce monde et dans l'autre dépend de la manière dont il gouvernera, non-seulement l'Eglise, mais les Etats pontificaux. De là le mot simple et touchant par lequel il a coupé court récemment aux représentations d'un ambassadeur : « Dieu m'a confié le bonheur de mon peuple; j'en dois répondre. » C'est là le principal objet de la méditation quotidienne à laquelle Pie IX se livre entre la messe qu'il dit et celle qu'il entend. Quand, après la communion, agenouillé devant le Dieu présent sur l'autel, il réfléchit aux travaux de la veille et prépare l'œuvre de la journée, la politique le préoccupe autant que la religion, et il demande à ce Dieu rédempteur, qui doit un jour réaliser sur la terre comme au ciel le règne de la justice, autant d'inspirations pour le gouvernement temporel du peuple que pour la conservation et les progrès de la foi. »

Les six chapitres qui suivent sont consacrés entièrement à l'histoire de Pie IX avant son élévation au siége pontifical. M. F. Clavé y raconte, dans leur ordre chronologique, les principaux événements de la jeunesse et de l'âge mûr de son héros, depuis la première atteinte d'un mal terrible qui a décidé de son avenir jusqu'à son départ pour le conclave qui devait le nommer pape. Rien de plus intéressant et de plus nouveau que ce récit.

Un jour, un enfant des Marches, jouant auprès d'un lac aux environs de la propriété de son père, fut tout à coup saisi par un vertige, et tomba privé de sentiment dans les flots du lac, où il se serait infailliblement noyé sans l'assistance d'un jeune pâtre, qui, témoin de sa chute, se précipita après lui et le ramena au bord. Cet enfant était le fils du comte Mastaï, aujourd'hui Pie IX. « Cet accident inexplicable, dont il avait failli être victime, contenait en lui-même, dit son biographe, le secret et le germe d'une épouvantable maladie. C'était dans la destinée de celui qui le racontait avec indifférence, à l'âge de vingt-deux ans, à ses amis de Rome, comme ces points noirs qui annoncent au marin à l'horizon les orages tropicaux. »

A vingt-deux ans, Mastaï habitait Rome. Sa famille le destinait à la carrière militaire, et il était venu solliciter du prince Barberini, commandant supérieur des gardes nobles, l'honneur de voir son nom inscrit sur la liste des aspirants à ce corps. Heureusement pour lui, Pie VII le protégeait, car le prince Barberini l'avait trouvé trop pâle et trop délicat. Enfin, grâce aux recommandations de son protecteur, il obtint d'être inscrit sur les rôles des gardes nobles, et en attendant qu'une vacance lui donnât le droit de porter les épaulettes, il visitait Rome, cherchant à y occuper ses loisirs selon son cœur. Parmi les nombreux établissements de bienfaisance de la ville éternelle, celui de *Tata Giovanni*, asile ouvert aux apprentis orphelins, attira surtout son attention. D'abord il le visita souvent, puis il s'y fit maître d'école volontaire. Il donnait à ces enfants, auxquels il s'était attaché, des leçons de lecture, d'écriture, de calcul et de géométrie.

« Un soir, à l'heure où il avait habitude de venir à Tata Giovanni, dit M. Clavé, Mastaï ne parut point. Les apprentis, qui l'aimaient avec tendresse, l'attendirent en vain jusqu'à l'heure du souper. Comme ils entraient au réfectoire, une voiture vide s'arrêta devant l'hospice : c'était l'équipage du cardinal Fontana, dont les écuries et les remises étaient situées dans la ruelle voisine de Santa-Anna. Le cocher, appelant le concierge de la maison, lui dit qu'au moment de remiser il avait aperçu sur le pavé, à la lueur de la lampe d'une madone, un jeune homme qui se débattait dans les convulsions. « Je n'ai pu lui porter secours à cause de mes chevaux; une autre voiture pourrait l'écraser. Courez vite. » Le portier prit une lanterne et courut à l'endroit indiqué. Qui trouva-t-il? Mastaï frappé d'une attaque d'épilepsie... »

La nouvelle de cet affreux événement avait vivement ému tous les parents et les amis de Mastaï. Toutes les espérances fondées sur son avenir étaient à jamais renversées. Dès le lendemain, en effet, le prince Barberini alla trouver Pie VII pour lui déclarer qu'il était obligé de rayer son protégé des rôles. Le pape, profondément affligé, voulut annoncer lui-même cette triste nouvelle à Mastaï. Il le fit prier de passer au palais Quirinal. Mastaï avait tout deviné. A peine fut-il en présence de celui qu'il devait remplacer un jour, qu'il se jeta tout en larmes à ses pieds. « Je n'ai plus d'avenir, je suis perdu! » s'écriait-il. Pie VII essaya de le consoler. « Qui peut pénétrer les desseins de Dieu? lui disait-il; qui sait s'il ne vous ferme pas toute carrière pour vous attirer à lui? Vous croyez qu'il vous perd, et peut-être qu'il vous sauve... Consultez-le. Il vous aime, il vous répondra. » Le lendemain, Mastaï quitta Rome. Nul ne sait ce qu'il devint, ce qu'il fit, où il alla; mais quand il revint, il portait l'habit ecclésiastique, et il était radicalement guéri. Il s'était donné à Dieu. Si nous en croyons M. Félix Clavé, le jeune comte Mastaï cachait alors au fond de son âme si tendre un mystère douloureux, et les luttes, les souffrances d'un amour sans espoir ne furent pas étrangères à la catastrophe de la ruelle Santa-Anna.

Le jour même de l'élection de Pie IX, tous les personnages de distinction qui se trouvaient dans le palais ou dans le voisinage furent admis à baiser la main du souverain pontife. Parmi eux se trouvait le vieux prince Barberini. Du plus loin que le pape l'aperçut, il lui fit signe d'approcher, et lui donnant gracieusement sa main à baiser : « Eh bien! cher prince, lui dit-il, c'est grâce à vous pourtant que tout ceci est arrivé; mais vous ne vous doutiez guère, en refusant de faire de moi un officier, que le bon Dieu en ferait un jour un pape. »

A son retour à Rome, Mastaï était revenu à Tata Giovanni. Pendant les trois années d'études théologiques qu'il fit sous la direction de l'abbé Graziozi, il continua de donner des leçons gratuites aux jeunes orphelins, auxquels il s'attachait de plus en plus. Pie VII, pour récompenser son dévouement, le nomma directeur de cet établissement avant même qu'il eût reçu les ordres sacrés. C'était contraire aux usages établis. Aussi l'abbé Bighi, que Mastaï avait remplacé, lui en garda longtemps rancune. Un jour qu'il montait, avec le père Ventura, qui n'était alors que simple clerc, la rampe du Capitole, pendant que Mastaï la descendait : « Voyez-vous ce petit abbé, lui dit-il, il joue un rôle à devenir pape. » Quelque temps après, l'abbé Graziozi, l'illustre professeur de théologie, disait à ses élèves, en leur citant le jeune Mastaï comme un modèle de charité et de piété : « Il y a dans sa poitrine le cœur d'un pape. »

Le 23 juillet 1823, Mastaï partit de Rome se rendant à Gênes, où il devait s'embarquer pour le Chili, car il avait été membre d'une mission envoyée dans ce pays. A peine arrivé à Gênes, il se trouva dans un grand embarras. Ses effets étaient descendus à fond de cale, quand il apprit que le navire sur lequel il se préparait à s'embarquer ne pourrait mettre à la voile que plusieurs jours après. Ne sachant que devenir, il eut l'idée de s'adresser à l'archevêque. Son petit paquet au bras, son bréviaire à la main, il alla lui demander un asile. L'archevêque, qui était le cardinal Lambruschini, lui fit un accueil des plus affectueux, et lui assigna jusqu'à son départ un logement au-dessus du sien. « Singulière rencontre! dit M. Clavé; qui aurait dit alors à ce prince de l'Eglise que ce jeune homme inconnu, allant remplir une mission obscure au fond de l'Amérique, porterait, vingt-cinq ans plus tard, un coup mortel à son ambition, déjouerait toutes ses intrigues, et, au moment même où, lui, Lambruschini croirait s'asseoir sur la chaire de saint Pierre, y monterait à sa place? Qui lui eût dit qu'alors, démasqué par l'opinion publique, poursuivi par la haine populaire, il se verrait réduit à implorer la clémence du simple chanoine qu'il étonnait en ce moment par sa magnifique hospitalité. »

Nous regrettons de ne pouvoir suivre Mastaï avec M. Félix Clavé pendant la traversée de Gênes et de Buenos-Ayres, le voyage de Buenos-Ayres à Santiago par les pampas, le séjour au Chili et le retour en Europe, car cette relation du voyage de la mission réunit un si grand nombre d'épisodes extraordinaires qu'on croirait lire un chapitre de roman. Nous renverrons aussi au remarquable ouvrage de notre collaborateur ceux de nos abonnés qui désireraient connaître dans tous ses détails la vie si honorable et si dévouée de l'ex-directeur de Tata Giovanni depuis son arrivée à Gênes, le 5 juin 1825, jusqu'à la mort de Grégoire XVI, nous bornant à constater qu'il fut successivement directeur de l'hospice Saint-Michel, archevêque de Spolète et archevêque-évêque d'Imola. Il est toutefois une anecdote qui lui fait trop d'honneur pour que nous puissions nous décider à la passer sous silence.

C'était en 1831. Les insurgés des États romains, vaincus sur tous les points, venaient de se jeter dans Spolète; les Autrichiens, que le pape avait appelés à son secours, s'avancèrent sur cette ville; mais l'archevêque,—c'était Mastaï,—les somma de s'arrêter, et ils lui obéirent, car il les avait assurés qu'il n'aurait besoin de personne pour désarmer les rebelles. En effet, éclairés, émus par ses discours, tous les insurgés déposèrent leurs armes à ses pieds. Mastaï s'occupa alors de leur faire faire leur paix avec le pape, ou du moins de les mettre à l'abri de ses coups. Des listes de proscription avaient été dressées à Rome, et la police dirigeait dans les provinces les recherches les plus actives. Un de ses agents se présente un jour à l'archevêque : « Enfin, dit-il, je puis faire connaître à Rome les noms et la retraite des fauteurs de la rébellion. En voici la liste! » Et il remet à Mastaï un papier, que celui-ci lit et relit avec la plus grande attention. Le feu brûlait dans la cheminée sur laquelle Mastaï s'appuyait; sa main tremblait. Tout à coup, fixant sur l'espion son regard doux et limpide, il lui dit en souriant : « Mon pauvre enfant, vous n'entendez rien à votre profession ni à la mienne : quand le loup veut croquer les moutons, il se garde bien d'en prévenir le pasteur du troupeau, » et il jeta au feu la pièce accusatrice, qui disparut dans les flammes sous les yeux de l'agent ébahi et consterné. A peine était-il parti que Mastaï se hâta de faire avertir les proscrits, dont il avait retenu les noms; tous échappèrent, et plusieurs durent à sa bourse les moyens de gagner la Toscane et de s'embarquer.

Mastaï était depuis treize ans archevêque-évêque d'Imola, quand Grégoire XVI mourut. Le jour où la nouvelle de cet événement arriva à Imola, il instruisait son clergé dans le couvent du Piratello. Baladelli, son majordome, courut au couvent avec la dépêche. Il avait été, dit-il à M. Clavé, saisi en chemin d'un pressentiment extraordinaire, et il arriva en nage et tout tremblant. Mastaï était seul, à genoux dans son oratoire. En tournant la tête, il aperçut Baladelli, et lui fit signe d'attendre. Lorsqu'il eut achevé ses prières, il se leva, et s'informa, avec sa sérénité habituelle, de ce dont il s'agissait. Baladelli lui remit les dépêches, et lui annonça que la chaire de saint Pierre était vacante.

« En effet, dit l'évêque, après avoir brisé le cachet et parcouru les diverses missives, Grégoire n'est plus. »

Puis, remarquant l'émotion et la rougeur extraordinaire de son majordome, qui était devant lui comme en extase, les yeux fixes et mouillés de larmes :

« Eh bien! mon pauvre Baladelli, qu'as-tu donc? A quoi penses-tu?

— Ah! dit le bon serviteur, il me semble qu'Imola ne doit plus vous revoir. »

Mastaï n'avait jamais prévu qu'il pût devenir pape; il connaissait la nature positive de Baladelli, qui n'avait pas abusé jusque-là du don de seconde vue, il ne put s'empêcher de sourire de la prophétie, et lui frappant familièrement sur l'épaule, il lui dit :

« Eh bien! si Dieu veut faire un miracle, il ne lui en coûtera pas plus pour en faire deux; nous lui demanderons de toucher le cœur de notre brave Baladelli, et il le déterminera peut-être à quitter sa ville natale et à s'établir à Rome avec sa famille. »

Après avoir alors exposé sommairement la situation de l'Italie à la mort de Grégoire XVI, M. Félix Clavé raconte avec détail, dans les chapitres suivants, les préliminaires et toutes les opérations du conclave. Le 16 juin 1846 eut lieu le quatrième scrutin. Mastaï, qui était un des scrutateurs, avait eu au troisième scrutin vingt-sept voix contre onze données à son rival, le cardinal Lambruschini. Il lut son nom sur le premier billet; il le lut encore sur le second, sur le troisième, et ainsi de suite jusqu'au dix-septième bulletin, sans interruption. Sa main tremblait, sa voix faiblissait, et quand sur le dix-huitième bulletin, que le second scrutateur lui présenta, il lut encore son nom, ses yeux se voilèrent. Il supplia l'assemblée de prendre en pitié son trouble, et de charger un autre de continuer le dépouillement. Il oubliait qu'un scrutin ainsi interrompu eût annulé l'élection. Le sacré collége s'en souvint heureusement. « Reposez-vous, prenez votre temps, nous attendrons, » cria-t-on de tous côtés. Les plus jeunes, s'empressant auprès de lui, l'obligèrent à s'asseoir, à se reposer. Un de ses collègues lui présenta un verre d'eau. Il s'était assis, et il restait tremblant, silencieux, immobile. Il n'entendait rien, il ne voyait plus; deux ruisseaux de larmes inondaient ses joues. « Cet ébranlement si profond, si vrai, causé par l'effroi de sa propre grandeur, gagna, dit M. Félix Clavé, la plupart des cardinaux, auxquels il avait été jusque-là étranger, et les attendrit d'autant plus que dans ces trésors de sensibilité et de modestie qui se révélaient à eux, ils virent la justification la plus inattendue et la plus touchante de l'acte qu'ils venaient d'accomplir. Au bout de quelques instants, Mastaï se leva et rejoignit le bureau, soutenu par deux de ses collègues. Le dépouillement s'acheva lentement... Au dernier bulletin il avait lu son nom trente-six fois. »

A partir de ce jour à jamais mémorable, ce n'est plus seulement la vie de Mastaï ou de Pie IX, c'est l'histoire de Rome, de la renaissance de la liberté en Italie qu'écrit M. Félix Clavé. Cette histoire, qui remplit vingt chapitres, plus des deux tiers du volume, se continue jusqu'à l'installation de la Consulte d'Etat, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre dernier. Elle n'offre pas moins d'intérêt que l'espèce d'introduction que nous venons de résumer. Elle est encore plus riche peut-être en anecdotes piquantes, dont la plupart, peut être populaires à Rome, n'avaient encore été ni publiées ni même racontées en France. Nous en choisissons deux au hasard, en recommandant surtout les chapitres qui concernent le père Ventura, Ciciruacchio, et M. Rossi.

Quand la nouvelle se répandit dans Rome que le pape méditait un projet d'amnistie, l'ambassadeur d'Autriche accourut auprès du Saint Père pour lui peindre les dangers qu'il allait affronter, et le menacer même du déplaisir de la cour de Vienne.

« Monsieur l'ambassadeur, vous êtes bon catholique? lui demanda le pape.

— Votre Sainteté peut-elle en douter?

— En remplissant vos devoirs de chrétien et de chef de famille, vous espérez sauver votre âme?

— Sans doute.

— Eh bien! moi aussi j'ai des devoirs à remplir; moi aussi j'ai une famille : c'est mon peuple, c'est l'Eglise, et j'ai mon âme aussi à sauver. »

Après le représentant de l'Autriche, vinrent les cardinaux, dont les moins mal disposés trouvaient la mesure prématurée, inopportune. Pie IX, pour ménager toutes les susceptibilités, voulut que le principe de la mesure fût discuté dans une congrégation de cardinaux; il espérait calmer les terreurs et triompher des préjugés. Après avoir longuement expliqué les avantages de l'amnistie et montré combien les craintes qu'on s'en formaient étaient peu fondées, il invita les membres de la con-

(1) *Vie et portrait de Pie IX*; par Félix Clavé. Un vol. in-octavo. — Paris, 1848. *Capelle*. 7 fr. 50 c.

grégation à présenter leurs objections. Tous parurent se ranger à son avis ; mais lorsqu'on alla aux votes, il se trouva que toutes les boules étaient noires.

C'est alors que Pie IX prit sa résolution, et que pour en informer l'assemblée il ôta sa calotte, et dit, en la posant sur les boules noires :

« Maintenant elles sont blanches. »

Il y a six mois environ, *le Contemporaneo* ayant révélé des actes de corruption commis par trois employés de l'administration romaine, le pape dit, après avoir lu l'article :

« A la bonne heure! voilà à quoi doit servir la liberté de la presse! »

Faisant appeler aussitôt le chef de la justice pontificale, il le chargea de dresser une enquête, afin de vérifier les faits articulés, et de punir les coupables, s'il y en avait, avec toute la rigueur des lois. L'enquête confirma les accusations du journal. Huit jours après, les trois coupables, condamnés chacun à une peine proportionnée à leur crime, quittaient honteusement l'administration. Pie IX voulut que la justice fût complète; il envoya demander dans les bureaux du *Contemporaneo* le nom de l'auteur de l'article. C'était un des savants les plus distingués de Rome, M. Paradisi. Le pape le fit inviter à passer au Quirinal, afin qu'il pût lui témoigner sa reconnaissance. Le publiciste se hâta de se rendre à cet ordre.

« Je vous dois un grand service, lui dit le souverain pontife. Grâce à vous, l'administration vient d'être purgée de trois employés infidèles. Je vous remercie, monsieur Paradisi; si j'avais conservé quelques scrupules contre la liberté de la presse, votre article les aurait dissipés. Continuez à me signaler ainsi le bien que je peux faire et le mal que je peux éviter; remplissez votre devoir de journaliste, moi je remplirai mon devoir de souverain. »

« Pie IX, dit M. Félix Clavé, à la fin de son dernier chapitre, Pie IX est populaire, parce qu'il n'y a en lui aucun intérêt contraire aux intérêts de son peuple, aucune passion, aucun calcul, aucune arrière-pensée de nature à entretenir le soupçon. Il est populaire, parce qu'il inspire la confiance, une confiance absolue; il est populaire, parce que chacun s'abandonne à l'amour qu'il inspire et qu'il ressent. Quelquefois Pie IX s'arrête;... les progressistes s'imaginent qu'il hésite, les rétrogrades triomphent, les ambassadeurs écrivent à leurs cours : « Pie IX recule; nous sommes maîtres de lui. » Avant le retour du courrier, une nouvelle réforme, plus libérale que les précédentes, a dissipé ces terreurs et cette allégresse. Que faisait le pape dans le silence de son oratoire? Il demandait conseil à Dieu. Il le dit souvent à ceux qui ne comprennent pas ces intervalles de repos : « A chacun son métier! Je réfléchis, moi, je dois rendre compte! »

Depuis la publication de ce panégyrique, Pie IX a justifié une fois de plus les éloges de M. Félix Clavé. Il vient de donner au peuple romain une constitution qui nous semble de nature à satisfaire les progressistes les plus exigeants; et si nous devons en croire une lettre particulière que nous recevons de Rome, il aurait dit aux sénateurs : « Si les événements de France prennent le cours que j'espère, au pied du Crucifix j'en remercirai la Providence de Dieu. »

La *Vie de Pie IX*, ne fût-elle point ornée des portraits de Pie IX, du père Ventura, des cardinaux Ferretti et Ciacchi, et de Ciciruacchio, n'y trouvât-on pas la musique du Vessillo (hymne au pape) et un appendice de cent pages qui renferme : 1° l'éloge funèbre de Daniel O'Connell; 2° celui de Joseph Graziozi; 3° le décret d'amnistie; 4° la circulaire relative aux élections pour la consulte d'État; 5° l'édit portant création et organisation de la garde civique; 6° le motu-proprio sur l'organisation du conseil et du sénat de Rome; 7° celui sur la consulte d'État, et enfin 8° celui sur la constitution du ministère et du conseil des ministres, l'intérêt et la nouveauté du sujet, et le remarquable talent d'écrivain dont M. Félix Clavé y a fait preuve, suffirait pour lui assurer un double succès de vogue et d'estime. Nous espérons avec l'auteur qu'à la vue de ce livre le souverain pontife a éprouvé la même satisfaction que lui avait causée la statuette de M. Barre, et qu'il dira de l'écrivain ce qu'il a dit de l'artiste : « *M' ha capito.* »

L'Atelier (1).

Nous avons eu souvent, pendant les cinq dernières années du règne de Louis-Philippe, occasion de recommander à nos abonnés le journal spécial des ouvriers, *l'Atelier*. Plus d'une fois, nous avons loué la raison, la modération, le bon sens, l'intelligence des ouvriers qui prennent part à la rédaction de ce journal. Les éloges que nous leur accordions alors, ils les méritent plus que jamais aujourd'hui. Si nous différons d'opinion avec eux sur certaines questions, nous partageons entièrement leurs sentiments, nous nous associons complétement à leurs intentions, et les nobles efforts qu'ils n'ont cessé de faire pour fonder et consolider la République, ont toutes nos sympathies, comme quelques-uns d'entre eux, Danguy, Corbon, Leroy auront nos votes pour l'assemblée nationale, où les appellent leurs lumières et leur expérience des intérêts de la classe laborieuse, non moins que leur patriotisme et leur probité. Grâce à l'abolition des lois de septembre et à la suppression du droit du timbre, *l'Atelier*, qui, depuis huit années, ne pouvait paraître qu'une fois par mois, paraîtra désormais tous les dimanches. « Cette périodicité plus rapprochée lui permettra, disent ses rédacteurs, de s'occuper davantage des questions politiques, et surtout de toutes les questions qui touchent immédiatement aux intérêts des citoyens ouvriers.

« Nous continuerons, ajoutent-ils, à apporter dans nos appréciations et dans notre polémique toute la modération et surtout l'impartialité de vues que nous nous sommes imposée jusqu'ici, et que nous nous sommes efforcés de garder toujours, malgré les provocations qui nous ont été adressées; car nous sommes fermement convaincus que la République ne pourra porter d'heureux fruits qu'autant que tous les citoyens éviteront le langage trompeur et dangereux de la passion et surtout de la haine. »

Les trois numéros de *l'Atelier* qui ont paru depuis la révolution de février (12, 19 et 26 mars) renferment des articles aussi remarquablement écrits que sagement pensés. Si ces articles pouvaient être lus par tout le monde, que d'idées fausses ils rectifieraient, que de frayeurs insensées ils calmeraient, que de défiances injustes ils détruiraient à jamais!

Nous regrettons vivement de ne pouvoir citer ici quelques-uns des passages les plus saillants des articles principaux des deux derniers numéros. Mais les lignes suivantes imprimées en tête du numéro du 12 mars justifieront suffisamment nos éloges et nos recommandations. Ces lignes avaient pour titre :

UN MOT A L'ARMÉE.

« Frères! vous n'avez pas été vaincus! Vous pouvez lever haut la tête, et nous tendre une main amie. En cédant vos armes devant la justice de notre cause, vous avez fait la révolution avec nous, vous avez refusé d'égorger vos frères! Lequel d'entre nous oserait se dire plus brave et plus noble que vous?

« Frères, vous êtes l'armée de la République, et nous savons qu'elle est invincible. »

(1) Journal spécial des ouvriers, rédigé par des ouvriers exclusivement. Rue Saint-André-des-Arts, 11. — 5 fr. par an pour Paris ; 6 fr. pour les départements.

Esquisse d'une histoire de la mode depuis un siècle.

LA RÉPUBLIQUE.

Cinquième article.

L'histoire que nous esquissons ici des variations de la mode en France est une chose trop frivole pour admettre les graves pensées. Cependant, si l'on veut bien se rappeler le point où s'est arrêté notre récit, on comprendra aisément que, malgré la futilité d'une humble tâche, nous ne puissions nous soustraire à un rapprochement inévitable entre le passé et le présent. Nous citions, en terminant notre dernier article, les paroles de Dumouriez, comme un adieu au luxe de l'ancienne monarchie défaillante, et voilà que, soixante ans après, la monarchie disparaît hier de ce sol de France où elle ne peut plus implanter ses racines et fait place une dernière fois à la République. Mais, tout en restant à la surface de notre sujet, signalons dès l'abord une différence immense entre les deux époques. En 1792, la cour dispersée avait emporté avec elle la splendeur, la représentation, toute la magnificence du passé. Il y avait là un vide considérable que la classe moyenne à peine émancipée ne pouvait combler. Aujourd'hui la nation ne peut plus être ainsi mutilée. Depuis longtemps il n'y a plus de caste en France: pauvres et riches, tout est peuple. Or, comme ce peuple reste intact, l'aspect superficiel, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, n'éprouvera pas de modifications capitales, comme cela eut lieu à la première révolution. Tout tend chez nous à se rapprocher et à se mêler. Le chapeau rond et les souliers sans boucles de Roland étaient choses trop insolites pour ne pas effaroucher le dernier maître des cérémonies de Louis XVI; mais, depuis vingt ans, les Tuileries ont vu assez de ministres en habit rapés ou en vieilles redingotes pour apprivoiser tous les maîtres de cérémonies du monde. La confusion du costume entre les divers rangs de la société est déjà portée si loin aujourd'hui, qu'il n'y a plus lieu à ces réactions exagérées que va nous offrir l'époque de la République et du directoire, soit du cynisme du langage et de la tenue par haine de l'élégance aristocratique, soit de l'afféterie ridicule de la jeunesse dorée par haine des institutions et des hommes de la République.

Parmi les causes qui tendaient au dix-huitième siècle à modifier le costume français dans le sens d'un rapprochement entre celui des différentes classes de la société, il faut mettre au premier rang l'influence de l'imitation anglaise. Déjà, sous Louis XV, il devint à la mode parmi la jeune noblesse d'aller visiter l'Angleterre; elle en rapporta quelques usages nouveaux, sinon des idées. A cet égard, ses prétentions prématurées ne trouvèrent pas grand crédit et n'imposèrent pas au monarque qui connaissait sa profonde frivolité. On se rappelle le sarcasme de Louis XV au comte de Lauraguais. « Qu'avez-vous fait en Angleterre. — Sire, j'y ai appris à penser, — des chevaux! » — Quoi qu'il en soit, l'imitation des manières, des modes anglaises, devint du bel air à la cour, et le travers de l'anglomanie dont nous avons été plusieurs fois affectés assez violemment prit naissance. Le fait suivant est tout à fait caractéristique de la préoccupation anglomane de ce temps. Un jour, le même Louis XV, éclaboussé dans sa voiture par le cavalier qui trottait près de la portière, s'écrie : « Mais que faites-vous, monsieur? vous me crottez. — Oui, sire, à l'anglaise. » Il se décida à lever la glace pour se garantir de cet enragé. Par suite de la fureur de nouveauté qui s'était emparée de la société française, le courant naturel de la mode, qui allait de la France à l'Europe, se trouva accidentellement renversé. La forme des chapeaux, la manière de porter les cheveux, la coupe des habits... au lieu de passer des bords de la Seine à ceux de la Tamise, viennent au contraire de Londres s'offrir à l'imitation Parisienne. Nos seigneurs, à l'imitation des Anglais, se ruinent en chevaux, en équipages de luxe; c'est à qui aura les jockeis de meilleure mine, les wiskis les plus élevés; les princes du sang se transforment en cochers. Marie-Antoinette elle-même s'exerce à conduire un cabriolet, au grand scandale des vieux courtisans. Avant que la révolution naturalise parmi nous les expressions anglaises empruntées à la langue constitutionnelle, les jeux de cartes, les jeux de hasard des *enfers* ou tripots de bon ton, les salles de bal, les cafés, les modes nous familiarisent avec une foule d'expressions barbares que l'on écorche d'abord, Dieu sait comme! Ainsi, dans un traité *ex professo*, publié à la fin du dix-huitième siècle, on dit que la redingote, empruntée par les Français aux Anglais, tire son nom du mot *ridinchood*, qui signifie : habit pour monter à cheval. On parle anglais à peu près comme Sganarelle parle grec ou latin. Le punch, qu'on prononce *ponche*, devient d'un usage familier dans les cafés; et les dames, qui repoussaient d'abord cette âcre boisson, finissent par y aguerrir leur palais. Elles viennent de prendre nos redingotes, nos catogans, nos chapeaux et nos cannes. Pendant qu'elles sont en train de se viriliser, ce n'est pas la peine de s'arrêter pour si peu. Le thé, d'un usage si général aujourd'hui, est adopté également; et lorsque la société, sortant du grand ébranlement révolutionnaire, cherche à se reconstituer, à défaut de repas, il y a d'abord des thés, comme premier essai de réunion, comme retour à l'urbanité française. Le goût des marchandises anglaises commence à se répandre. Bolingbroke prétend que du temps de Colbert les colifichets, les frivolités du luxe français coûtaient à l'Angleterre 500,000 à 600,000 livres sterling par an. Vers 1787, au contraire, les manufactures françaises se plaignent du tort que leur fait le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre. On ne veut plus que des draps anglais, qui sont de meilleure fabrique et moins chers que les nôtres. Lorsque le duc d'Orléans, criblé de dettes, fait la spéculation du Palais-Royal et de ses boutiques, beaucoup de celles-ci s'intitulent magasins de marchandises anglaises, et mettent des inscriptions anglaises, bientôt prohibées par un arrêt du Conseil rendu sur les plaintes des marchands de Paris. Mais ces prohibitions restent impuissantes, comme l'attestent les doléances suivantes, extraites d'un journal de l'an VI : «Croyez-vous qu'un Anglais osât étaler à Charing-Cross nos étoffes de soie et nos batistes? et cependant le Palais-Royal, nos quais et nos ponts se couvrent de marchandises anglaises. On y vend la belle mousseline à 6 francs ou à 4 livres 10 sous l'aune. » Le désir manifeste d'imiter les Anglais, né sous Louis XV, va se propageant jusqu'à la révolution; ils ont sur notre mise une heureuse influence en la ramenant à une plus grande simplicité. Tandis que chez eux les enfants conservent la liberté des allures et le charme du naturel, nous transformions les nôtres en petits comédiens, gourmés, poudrés à blanc, affublés d'une bourse, d'un habit à paniers, de manchettes, d'une épée au côté, sachant faire de grandes révérences et danser le menuet. A Paris, vers 1786, les Anglais et les Anglaises paraissent presque toujours dans des habillements négligés et nous en donnent le goût. Leur exemple parvient à dissiper tous ces airs de parure qui nous tenaient sans cesse dans un maintien réservé ou gêné. Les Françaises se mettent à porter après les Anglaises des redingotes en drap et des chapeaux de feutre. Celles-ci, à leur tour, empruntent aux premières les chapeaux de sparterie chargés de plumes. Nos petits-maîtres adoptent la mode anglaise des guêtres bottines de cuir noir très-luisant depuis le pied jusqu'au mollet, et de cuir naturel depuis le mollet jusqu'au genou, boutonnées depuis le bas jusqu'en haut avec de petits boutons noirs; d'autres adoptent les bottes molles, également de cuir noir et jaune. Quelques-uns, lors de la guerre, pour se donner un air marin, portent, à l'exemple des Anglais, leurs cheveux lisses, coupés un peu longs sur le côté et flottants. Le chapeau à trois cornes, porté presque partout alors, ne peut prévaloir sur le chapeau jockei, auquel les Anglais tiennent d'une force insurmontable. Nous l'adoptons à notre tour. Ce nouveau venu dans l'histoire des chapeaux est comme un symbole de l'esprit moderne : le chapeau rond, ainsi que la révolution française, est destiné à faire le tour du monde. Toutes les têtes se sont même accommodées plus vite de l'un que de l'autre. La coiffure a généralement pris les devants sur l'idée; mais voilà qu'en 1848 l'idée se remet de nouveau en marche, et il est présumable, au train dont elle va, que d'ici à quelques années on l'aura définitivement accueillie dans toute l'Europe. Et comme les peuples nous béniront pour leur avoir ouvert une ère de liberté, ils oublieront de nous maudire pour leur avoir imposé, à la suite des Anglais, une mode ridicule. — Quoique les Anglais ne soient pas de féconds inventeurs de modes, qu'ils portent la même espèce d'habit pendant six mois, cependant être à la mode était une chose à laquelle on attachait plus de prix encore à Londres qu'à Paris. Dès 1786 on publiait à Londres le *Fashionable Magazine*, et leurs journaux les plus graves contenaient à toutes les fêtes de la cour les détails les plus circonstanciés sur les vêtements et la parure de la reine, des princesses et de toutes les dames. Vers la même époque, les costumes des deux nations, qui différaient tant une dizaine d'années auparavant, se rapprochent au point de se confondre. Les femmes portent leurs cheveux à la conseillère à Londres comme à Paris; les étoffes, la coupe de leurs robes sont les mêmes. Pouvait-il en être autrement entre deux nations rivales, ayant continuellement les yeux fixés l'une sur l'autre, sans cesse jalouses, craignant sans cesse de se ressembler et s'imitant tour à tour? Lorsqu'une guerre longue et acharnée, lorsque le système continental les sépara complétement pour plusieurs années, chacune d'elles individuellement développa à l'écart son goût particulier en fait de toilette; et alors il suffit de ces quelques années pour les rendre l'une à l'autre méconnaissables. Quand elles s'abordèrent pour la première fois après cette longue séparation, elles éclatèrent de rire de part et d'autre, tant elles se trouvèrent ridiculement attifées. Et si nous voulons être de bonne foi, et que nous comparions notre costume actuel avec celui de cette époque, nous verrons que ce n'était pas de notre côté que la mode était le moins ridicule. Des deux côtés, l'esprit d'imitation amena encore en 1815 des modifications importantes, et le costume des deux peuples tendit de nouveau à se rapprocher; mais les modifications exercées alors ne se firent qu'au profit ou aux dépens du goût, tandis que l'influence anglaise sur les modes françaises de la fin du dix-huitième siècle avait eu pour résultat de substituer peu à peu la simplicité démocratique de la mise à notre parure de comédiens et de danseurs.

Mais cette lente transformation n'eut point le temps de s'opérer. La révolution brise tout à coup l'ancienne société et disperse les débris de sa magnificence théâtrale. Les diamants, les plumes, les guirlandes de fleurs, les robes de satin à queue, les habits brodés, pailletés, canetillés, les cordons bleus, les crachats, les mille hochets de la vanité humaine, tout disparaît à la fois. Les fortunes s'anéantissent, et le roi de France, s'essayant à la misère, porte des souliers percés. Les femmes voient d'abord avec sympathie la révolution, mais beaucoup durent regretter le luxe dont elles allaient être privées. Les bourgeoises elles-mêmes durent faire des sacrifices à cet égard. Leur toilette se ressentait de leur folle rivalité avec les dames de la cour. Les annonces que quelques journaux du temps nous ont conservées attestent

a variété extrême des étoffes et des modes qui leur étaient offertes en 1789 dans les magasins de vêtements pour femmes des galeries du Palais-Royal : satin, taffetas, gaze, crêpe, crêpon, sirsakas, linon, batiste, basin, etc... robes *à la lévite*, *à l'anglaise*, caracos *au lutin*, chemise *à la marocaine*, commode pour le matin, *à la vestale*, robes rondes *à la Danaïde*, fourreaux *à la basquine*, *à la lyonnaise*, robes *à la réunion*, pouvant servir à volonté pour la parure, la demi-parure et le négligé, etc. Un prospectus de nos jours n'est pas plus habilement rédigé. Les bourgeoises durent beaucoup simplifier cette garde-robe fantastique. Elles adoptent généralement les couleurs nationales dans leurs vêtements. Vers 1790, elles prennent des chapeaux d'hommes, et les ornent de gré ou de force de cocardes et de rubans tricolores. A l'exemple des hommes, plusieurs se font couper les cheveux, mais gardent de grands chignons. Celles qui ne veulent pas aller nue tête se coiffent d'un bonnet ou d'une baigneuse avec une *cocarde à la nation* sur le côté gauche. Il y a des bonnets, des boucles, des tabatières à la Bastille. Madame de Genlis porte au cou un médaillon fait d'une pierre de la Bastille qui avait été polie. Des boucles de cuivre remplacent sur les souliers les boucles d'or et d'argent offertes en dons patriotiques. On ne voit presque plus de robes de soie ; mais les toiles de Jouy sont reprises et deviennent d'un emploi général pour les deshabillés de couleur. Aux fichus blancs, généralement proscrits, on substitue les madras ou petits schalls rouges.

Parvenue à l'époque de la terreur, l'histoire de la mode doit évidemment être un instant interrompue. Comment pourrait-il être question de mode, lorsqu'on cherche à répudier toute espèce de costume? Heureusement le cynisme de la toilette ne va pas aussi loin que pourrait le faire supposer le cynisme des mots : le sans-culotisme reste à l'état de mythe. La dénomination de sans-culotte fut dans le principe une impertinence des gens de cour ; ils se rappelèrent que cette injure grossière avait été lancée par un méchant satirique contre le poëte Gilbert qui mourut à l'hôpital. Ils trouvèrent le mot plaisant et le ramassèrent pour en faire une insulte à l'adresse de ceux qui partageaient les idées révolutionnaires. Mais les Brutus de la révolution étaient peu vulnérables au ridicule. Ils se parèrent de cette dénomination insultante, et s'en firent un point de ralliement. Peu s'en fallut qu'avec leur impitoyable logique ils ne donnassent complétement raison aux persifleurs. Les vrais sans-culottes, ou ceux qui veulent le paraître, ne se poudrent pas, ne se peignent guère, et se coiffent d'un bonnet rouge; ils s'habillent avec une *houpelande* en grosse laine brune et velue, ou avec une



Costumes d'anglais et anglaise en 1786.

carmagnole, consistant en un large pantalon garni en cuir et une petite veste. Les plus zélés ont leurs chemises ouvertes, portent des sabots et ont pour canne un bâton noueux. Au milieu de cette affectation de sauvagerie, il n'y a rien de nouveau à enregistrer pour la mode, sinon l'apparition du bonnet rouge. Cette coiffure, empruntée aux pêcheurs des côtes de l'Italie, est bien aussi pittoresque que notre chapeau noir ; mais, n'eût-elle pas été considérée comme un emblême de sang, elle devait être repoussée par le goût comme disparate avec le reste de notre costume. Cela hurlait accouplé avec un habit noir et une culotte de nankin. Cela avait un air de prétention farouche, ne s'alliant pas bien avec la tendance qui a fait prédominer exclusivement les couleurs sombres dans notre costume masculin. Les vêtements aux couleurs éclatantes conviennent sous un ciel baigné de lumière et de soleil. Sous notre ciel décoloré, les costumes doivent être sombres et sévères; de même que notre architecture doit rester uniforme et du ton de la pierre, tandis que dans les plaines de l'Egypte et sur les promontoires de la Grèce et de la Sicile, elle se dessinait en couleurs vivement tranchées sur un ciel étincelant. — Il est peut-être fâcheux que la République n'ait pas réglé d'une manière fixe le costume national de manière à mettre un terme à l'envahissement d'un luxe désordonné, à des tentations et à des exemples irritants et aux empiétements jaloux de la classe pauvre. Peut-être eût-il été convenable aux idées de fraternité de prescrire l'uniformité du costume en public. C'est surtout pour les femmes que l'inégalité à ce sujet est intolérable ; elles feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour l'effacer si elle est à leur désavantage, et pour l'exagérer si les avantages sont déjà de leur côté. L'industrie viendra en aide à leur vanité : grâce au coton, les moins fortunées pourront aussi avoir leurs cachemires et leurs dentelles. La dignité, la simplicité, le confortable dans la mise de tous ne seraient-ils pas préférables à ce déplorable antagonisme et à ces vaniteux mensonges? Quelques industries de luxe n'eussent pas fait leurs progrès merveilleux ; mais, en revanche, celles qui s'adressent aux besoins des masses eussent obtenu de plus larges développements. L'état moins avancé de l'industrie en général à cette époque, comparativement à nos jours, eût probablement permis l'introduction d'une réforme somptuaire sévère. Une pareille tentative aujourd'hui serait désastreuse et mortelle pour un trop grand nombre de travailleurs. D'un autre côté, il faut bien l'avouer, nous sommes la nation de l'Europe la moins apte au puritanisme du costume. L'égalité inscrite depuis longtemps dans nos lois et sur nos drapeaux



Le jardin du Palais-Royal en 1792, d'après Debucourt.

n'a pas encore passé dans nos mœurs. L'émulation fiévreuse de toutes les classes de la société pour le luxe de la toilette et de l'ameublement poussé dans les villes au-delà de toutes les bornes est là pour en faire foi. Dans les campagnes, au contraire, chez les paysans même aisés, la négligence, l'incurie de la tenue contrastent d'une manière fâcheuse avec les dispositions opposées des populations de la plupart des pays voisins.

Quoi qu'il en soit, le fait est que la République n'inaugura rien en fait de costume Quant au cynisme de la mise, dont nous parlions tout à l'heure, il fut si peu général, que le chef du parti populaire, Robespierre lui-même, continua à s'habiller de soie et à faire soigner et poudrer sa coiffure. Au sujet de la poudre, il y eut des variations très-singulières : les jacobins se dépoudrèrent en haine des aristocrates; les


Merveilleuse.

ley, écuyers anglais, précurseurs des Franconi. Ce cirque, élevé par les ordres du duc d'Orléans, ayant la forme d'un ovale allongé et creusé de treize pieds au-dessous du sol, portait une plate-forme avec jet d'eau et salle de verdure entourée de vases. Ce monument avait l'inconvénient d'obstruer un jardin déjà petit. Sur sa partie droite, du côté du café Valois, bien moins fréquenté, des mares d'une odeur fétide, repoussant les promeneurs, accusaient les mauvaises habitudes du public. Ce cirque fut tour à tour un lycée, une salle de spectacle, une salle de ventes et d'assemblées électorales, et fut consumé par un incendie en 1798. — La variété la plus grande règne dans les couleurs des vêtements des promeneurs dessinés par Debucourt. Mais ce sont surtout les couleurs tricolores qui dominent. Les trois nymphes du centre sont le but de tous les regards. Vis-à-vis d'elles, un bel homme, vêtu d'un habit rouge à collet bleu, se redresse avec l'aplomb d'un maître d'escrime. Un peu plus loin, un sybarite en habit et en culotte de nankin, et tenant en mains un éventail, est étalé nonchalamment sur quatre chaises. Quant à l'élégant jeune homme qui salue une de ces femmes, on reconnaît à la longueur singulière des basques de son habit à vaste collet et à grands revers attachés avec des pattes, à sa coiffurée étagée, à l'épaisseur de sa queue et à ses grandes boucles d'oreilles, qu'il appartient à la *jeunesse dorée*, et qu'il sera plus tard un des incroyables du Directoire.

Malgré la terreur et l'échafaud, les jeunes élégants ne purent se résigner à supprimer leurs prétentions; ils traversèrent cette rude tempête sans y perdre un seul de leurs travers. Ces travers furent même exagérés, quand, au lieu de modérés gardèrent la poudre en haine des jacobins, et quelques-uns la rejetèrent en haine de Robespierre. Le fait est qu'il y eut tolérance entière pour les poudrés et les non poudrés.

On est toujours tenté de croire qu'au milieu des troubles de la révolution Paris tout entier avait un aspect sinistre, que les promenades et les endroits publics étaient complétement déserts. Il n'en était rien cependant. Nous reproduisons ici, d'après une gravure du temps, devenue rare, l'aspect du jardin du Palais-Royal vers 1792, du côté du café de Foy. De cinq heures du soir à minuit dans l'été, il était encombré de promeneurs, de femmes galantes et de groupes nombreux, délibérant sur les affaires publiques. — L'édifice qu'on aperçoit à droite à travers les arbres est le cirque des sieurs As-



Merveilleux.


L'allemande.

marquis, ce fut une troupe composée de clercs de notaires, de commis-marchands, d'habitués de café qui les singèrent. Déjà, en 1790, un journaliste du temps les signale assistant à la représentation de *Brutus*, et leur fait dire en les plaisantant : *En véité, c'est incoïable... Mais, i' n'y avait donc pas de yeutenant de poïce dans c' temps-là!* Quel que soit le nom sous lequel on les désigne, *muscadins, incroyables, merveilleux*, les élégants de premier ordre semblent tous être affectés de la même infirmité, dont les signes pathognomoniques sont : un affaiblissement du nerf optique qui les oblige à se servir constamment de lorgnons ou de lunettes dont la nécessité croît en raison de la proximité des objets; impossibilité de prononcer les R, et extinction de la voix réduite à un zézaiement confus. Ils disent à une femme qu'elle est *samante;* ils disent *sexa?* pour : qu'est-ce que c'est que cela? et ont continuellement à la bouche les mots : *paole d'honeu! paole verte! ma paole d'honeu panachée!* Malgré ces airs efféminés, ils ont osé quelquefois braver les montagnards; à la vérité, ils ont été quelquefois rossés. Mais après la réaction thermidorienne, ils affichent publiquement leurs airs prétentieux et leur mise excentrique, et se font remarquer par leurs cheveux poudrés dont les longues tresses sont relevées en *cadenettes* derrière la tête par un peigne d'écaille, et tombent le long des joues en deux masses, semblables à des cordes à puits détressées, désignées sous le nom d'*oreilles de chien.* Ils ont un chapeau claque enfoui dans des bords démesurés; et comme si ils avaient des écrouelles à cacher, ils engloutissent leur cou et leur menton dans une cravate ample et lâche, sur laquelle retombent d'énormes boucles d'oreilles. Leur habit court et carré, qu'ils portent boutonné jusqu'en haut, marque le passage de l'ancien costume à l'habit moderne.

La mode a toujours eu en France de fervents adorateurs sous des noms divers : muguets, petits-maîtres, roués, marquis, etc. Mais jamais la folle divinité ne dut sourire plus complaisamment à aucun qu'aux muscadins et aux incroyables, quoique leur élégance, comparée à celle des agréables de l'ancienne cour, fût singulièrement dédorée; son règne menacé de finir se relevait. Les traditions reprises n'ont plus été interrompues; les derniers successeurs des merveilleux s'appelaient hier des *lions*.—Au moment d'aborder l'époque du Directoire, faisons faire ici une pause à l'histoire de la mode, pour séparer les temps de ténèbres où elle avait dû se cacher et disparaître, de ceux où elle recommence ses brillantes extravagances.

A. J. D.


Incroyable et décrotteur.


L'agioteur au perron.

Vocabulaire démocratique,

PAR M. FRANCIS WEY.

La langue subit, par le progrès des idées et des institutions, des modifications qui étendent ou restreignent, non le sens absolu, mais le sens vulgaire de certains mots, lequel reste soumis à toutes les oscillations des sentiments publics et des classifications conventionnelles. Le travail dont nous commençons aujourd'hui la publication, et sur lequel nous appelons l'intérêt de nos lecteurs, en attendant que l'auteur lui donne, sous la forme d'un volume, une publicité plus complète, ce travail a pour objet de définir et d'expliquer la valeur de ces mots mal définis ou mal compris. Ces études, d'un écrivain de bon sens, dont le style a été trempé par de philosophiques et populaires études sur la langue nationale, et à qui l'on ne conteste pas depuis longtemps le titre d'écrivain de talent et d'esprit, sont, nous le croyons, un premier pas dans cette voie d'enseignement populaire que le gouvernement provisoire a songé à ouvrir dès le jour de son avénement, où les intentions comme le devoir du gouvernement républicain, doivent appeler le concours de tous les citoyens.

Liberté, libertés. — Le mot *liberté* n'a pas de pluriel chez les peuples libres. Le nombre pluriel, en effet, indiquant l'idée d'une valeur augmentative, un pluriel qui diminue la force de la simple unité serait illogique. Or, une nation qui ne possède que *des libertés* n'est pas investie de l'ensemble des droits qui constituent la liberté.

Le pluriel du mot *liberté* est un leurre hypothéqué sur la crédulité des peuples : il désigne, sous un titre pompeux, quelques concessions obtenues par des nations menées en laisse. Ce terme, *les libertés*, doit être retranché du langage d'un peuple muni de l'ensemble de ses droits.

Les Prussiens, les Anglais, les Autrichiens, les Espagnols, les Russes même, ont le bénéfice de quelques *libertes*. Les Etats-Unis, la France, la Suisse n'ont pas plusieurs libertés; ils n'en ont qu'une, et c'est bien davantage; car l'unité de l'expression embrasse tout.

Chez les autres peuples, le terme de *libertés*, avec son pluriel dérisoire, n'est que la dorure d'une cage : en effet, la liberté est un droit sacré, et ce mot ne peut être synonyme de concession, de privilége ou de faveur octroyée.

La liberté est la première des vérités sociales; les libertés représente un mensonge : la seconde de ces expressions n'est donc pas le pluriel, c'est-à-dire l'augmentatif de la première.

Indépendance. — Entre l'indépendance et la liberté, il y a cette différence, qu'un peuple peut être *indépendant* sans être *libre*. Il est indépendant quand il ne dépend d'aucune puissance étrangère. Une nation peut être *indépendante*, et régie par un despote qui lui confisque sa *liberté*.

Le congrès de Vienne était un acte attentatoire à l'indépendance des peuples : la France, en rentrant dans la plénitude de sa liberté, a brisé le lien qui enchaînait l'indépendance des nations de l'Europe.

L'Ordre. — L'ordre est réel ou apparent. L'ordre fondé sur la compression est le produit d'un désordre moral. *L'ordre* véritable a pour base la *légalité*, qui, à son tour, a pour sanction *la liberté*.

Dans les moments de trouble, chaque citoyen sent le besoin de travailler au retour de l'ordre; il suffit, pour amener ce résultat, d'asseoir et de consolider la liberté.

Cette ancienne devise de la monarchie représentative, *liberté, ordre public*, ne contenait qu'un correctif à côté d'une déception : cet ordre n'était ni le produit, ni la sauvegarde de la liberté.

Dans les moments de division, chaque parti dominant fait appel à l'ordre; l'ordre imposé par un parti n'est qu'une menace : c'est l'usurpation régularisée.

L'ordre, ce n'est pas la tranquillité des rues seulement, c'est, plus encore, l'équilibre social et la sécurité dans la liberté. Tant que deux partis s'agitent dans un empire, l'ordre n'est qu'une fiction morale, qu'un fait accidentel privé de la garantie d'un principe.

Citoyen, Monsieur. — Les républicains de l'autre siècle avaient supprimé le titre de *monsieur*, de *madame*, parce que c'étaient en réalité des titres, et qu'on ne les accordait pas à tout le monde.

Ces mots ne sont plus que des désignations, et s'appliquent chez nous à tous les membres de la famille humaine. Ils ont en leur faveur l'usage, qui est la consécration de l'opinion générale.

Le terme de citoyen est le titre honorifique que chacun de nous se fait honneur de revendiquer. Ainsi, l'on peut au hasard, et sans méprise possible, traiter les premiers venus de *madame*, de *monsieur*, et c'est ce que l'on pratique.

Il n'en est pas de même de la qualification de *citoyen*. Par les dynasties errantes qui courent, vous risquez d'appeler *citoyen* un ex-prince. Votre titre de citoyen peut s'adresser en outre à un Anglais, à un Allemand, à un Belge, à un Italien, qui sont nos hôtes, et ne sont pas des citoyens parmi nous, puisqu'ils n'en exercent pas les droits. Enfin vous êtes susceptible de regretter d'avoir decoré du titre de *citoyen* un faussaire, un homme privé des droits civils, ou un forçat en rupture de ban. *Monsieur* ne représente qu'une convention banale; *citoyen* implique une dignité. Moins vous abuserez du mot, plus il conservera sa valeur.

Un exemple fera foi de la puissance des expressions préservées de tout discrédit. Si vous dites, à propos de quelqu'un : — C'est un grand *citoyen* : vous lui déférez le plus glorieux des éloges. Un grand *monsieur* n'aurait qu'un sens burlesque.

Conservons donc les termes de *monsieur*, de *madame*, qui n'ont plus rien à gagner, plus rien à perdre, et ne nous exposons pas à traîner le titre de *citoyenne* dans la fange des carrefours.

Evitons aussi les redondances inutiles et les imitations entachées de puérilité : A quoi bon écrire : — Le *citoyen* ministre de la guerre, etc... S'il n'était pas citoyen, on ne l'eût pas fait ministre; et puisqu'il est ministre, nul ne doute qu'il ne soit citoyen.

Dictature. — Tout pouvoir constitué par le peuple est légitime; le peuple a donc le droit de conférer, dans un cas de nécessité absolue, la dictature. Mais comme les cas d'urgence sont passagers, le peuple n'a le droit d'établir qu'une dictature temporaire, parce qu'il n'a pas plus la faculté de l'abdication absolue, que l'individu n'a celle du suicide. L'abdication est la mort politique. La dictature perpétuelle attribuerait à la société qui la défère, le privilége de disposer de la liberté des générations futures.

On appelle dictature une administration sans contrôle, appliquée au gouvernement d'un Etat.

La dictature peut être collective : la dictature collective prolongée amène inévitablement la dictature d'un seul homme. La dictature personnelle est la situation la plus dangereuse pour la liberté d'un pays.

Une dictature ne peut exister en présence d'une représentation nationale légalement constituée, et exerçant librement ses pouvoirs. Ainsi, le Président d'une république ne participe en rien du dictateur. Mais, pour qu'il en soit ainsi, ses pouvoirs doivent être de même nature que ceux des représentants du peuple. Si le mandat de ces derniers est temporaire, ce qui est nécessaire, parce que la nation ne saurait abdiquer, les fonctions du Président doivent être temporaires aussi.

La commission de quelques magistrats gardés par le peuple jouissant de sa liberté, et choisis par lui pour gérer les affaires publiques dans un cas d'exception, et en l'absence d'une assemblée constituée, n'est pas une dictature, parce que le peuple, unanime dans l'exercice paisible de sa souveraineté, est, en droit comme en fait, le prototype de la représentation nationale.

Cette situation prolongée deviendrait illégale et anarchique, en réalisant l'administration d'un Etat par une fraction du peuple, à l'exclusion des citoyens absents du siége du gouvernement, qui doivent y participer par le moyen de leurs représentants.

Légalité. — La légalité, c'est le caractère propre de ce qui est établi par les lois consacrées. La consecration des lois résulte du consentement de la majorité du peuple : elles sont l'expression de la volonté générale. Ainsi, la légalité constitue le principe et fixe les bornes ainsi que l'étendue de nos droits. C'est sur elle que repose l'équilibre social.

L'usage de la force est inapte à établir des lois; car le libre assentiment est la première condition de la légalité. C'est ce qui explique pourquoi la force, à son tour, est impuissante contre la légalité.

Se lever en armes contre les lois, c'est commettre un crime de lèse-nation, c'est tenter une espèce de suicide; car chacun fait partie de la souveraineté nationale. Le peuple pacifique et libre a seul le droit de réformer, par l'entremise de ses représentants, une loi vicieuse. Alors cette loi s'efface, sans que l'on déroge à la légalité.

Les Bourgeois, la Bourgeoisie. — Qualification à rayer du vocabulaire de la saine démocratie. Ce terme suppose des castes séparées. Les hommes d'argent, qui naguère tendaient à singer la petite noblesse financière de l'ancien régime, ce qu'on appela jadis les partisans et les croquants, s'isolaient à leur insu de l'ensemble du peuple; et comme ils n'appartenaient pas à la noblesse de sang, ils lui rendaient un corps, en marquant des distances et en constituant des catégories.

Dans cette ligne, la bourgeoisie travaillait contre elle-même, parce qu'elle est, de sa nature, inséparable du peuple, dont rien ne la distingue. Il y paraissait déjà : la noblesse reprenait possession des grades supérieurs de l'armée, de la chambre des pairs, de tous les postes diplomatiques, et si un fonctionnaire élevé avait trop de poids pour être rejeté, on l'anoblissait. Cette gentilhommerie constitutionnelle, écartelée d'écus, était l'œuvre de la bourgeoisie.

La *bourgeoisie*, le *bourgeois* sont des objets indéfinissables, comme tout ce qui manque d'une forme arrêtée.

On désigna de la sorte, au moyen âge, les habitants des *bourgs*, ceux qui les premiers obtinrent des franchises et conquirent les institutions communales; les *bourgeois* étaient donc ce qu'on nomme *le peuple*, ou la partie du peuple qui résidait dans les bourgs, assimilables, en ce point, aux *citadins*, nom forgé plus tard pour les habitants des *cités* ou villes crénelées. Les *villageois*, disséminés au pied des châteaux, étaient serfs, et, comme tels, qualifiés de *vilains*, qui ne procède ni de *village*, ni de *ville*, mais de *vilis*, vil, de même que l'adjectif *ignoble* provenait de *in nobilis*, qui n'est pas noble.

Nous pouvons rappeler en souriant ces étymologies, avec le fier dédain de Spartacus. Ici la morale de l'histoire est toute prête; nous laissons au peuple le soin de l'offrir aux derniers partisans de Henri V.

Aujourd'hui la bourgeoisie c'est tout le monde, depuis M. de Montmorenci, jusqu'au plus modeste des manœuvres. Mais, par cela même qu'il ne représente plus rien de particulier, ce terme doit disparaître devant le titre de *citoyen*.

L'Expérience. — Arme à deux tranchants : tandis que l'expérience éclaire notre jugement, elle borne notre activité et bride notre courage. Chez les vieux peuples, elle devient une selle à tous chevaux. L'*expérience*, au mot de République, terrifie ceux qui se souviennent de 1793; l'expérience nous dit aussi que deux situations identiques ne se sont jamais présentées, à des périodes différentes, dans la vie d'une nation. L'expérience inspire aux faibles la défiance, la terreur; l'expérience nous enseigne que cette terreur plonge les sociétés dans un état de langueur et de dépérissement.

« Ah! quand je songe à 93, murmurait un vieillard au pied d'une barricade, la République me fait peur...

— Combien, dit en passant un ouvrier, combien vous devez craindre les rois, depuis qu'Hérode a commandé le massacre des innocents, Charles IX celui des huguenots, Charles X les fusillades de la rue Saint-Denis, et Louis-Philippe les mitraillades de Saint-Merri et de la rue Transnonain!

— Ah! monsieur, la Terreur...

— Elle était rouge : la terreur de 1816 était blanche : voilà tout. »

Ainsi l'expérience justifie le pour et le contre. Quand une situation politique diffère essentiellement de toutes celles qui l'ont précédée, les gens qui se claquemurent dans l'expérience resemblent à des fous tranquilles, qui, pour juger d'un spectacle, tourneraient le dos à la scène. Ils sont décourageants, ils ruminent au lieu de penser, ils se souviennent quand il faut aviser; ce sont les plus dangereux des rêveurs, les politiques les plus creux, parce que la soi-disant expérience les rend incorrigibles; les utopistes les plus impies, parce qu'ils nient la perfectibilité providentielle des peuples, auxquels ils refusent les fruits de cette même expérience dont ils n'ont eux-mêmes recueilli que la feuille desséchée. La saine expérience est celle qui dirige nos actions, non celle qui nous fait égoïstes et immobiles.

Crédit. — L'Académie française, dans son dictionnaire, définit le crédit : « La réputation d'être solvable et de bien payer. » C'est définir l'effet par la cause : la solvabilité n'est pas le crédit.

Le *crédit*, mot qui provient de *credere*, confier, c'est le degré de confiance que l'on inspire. Pour acquérir le crédit, il faut prouver que l'on a le pouvoir de tenir ses engagements; il faut les tenir, pour le conserver.

Ces deux conditions sont la base et le soutien d'un bon système financier.

Tout emprunt nécessite une garantie, un gage d'une valeur à peu près double de la somme empruntée; parce que la dépréciation, conséquence possible de la disette du numéraire, doit être prévue.

Accrédité de la sorte, le titre équivaut à des espèces sonnantes.

En Prusse, où le métal est peu commun, on fait circuler sans effort jusqu'à des bons de la valeur d'un thaler.

Chez nous, le double souvenir de Law et des assignats a jeté de la défiance sur l'extension du papier-monnaie, et surtout sur l'émission des petites coupes. Cependant une somme exiguë est aussi bien garantie qu'une grosse, par un immeuble engagé qui couvre le total de l'emprunt.

Plus les sommes sont divisées, plus l'échange est facile : les craintes superstitieuses du premier jour ne sont même pas dangereuses, du moment qu'un papier est investi d'un cours legal et forcé; car si nombre de gens s'empressent de s'en défaire dans leurs payements, ils seront imités, et cette monnaie ne circulera que plus vite.

L'essentiel, pour que ces titres ne perdent jamais leur crédit, c'est que leur valeur ne soit restreinte sous aucun prétexte et par aucune mesure. Enlevez dix centimes à la représentation écrite d'une somme de mille francs, le lendemain, le billet aura diminué de cent francs, et il finira par se dissoudre; effet du discrédit qui suit toute faillite.

L'élévation de l'escompte, assimilable à une dépréciation, est donc un danger pour les administrations financières; elles doivent éviter d'en donner l'exemple, et empêcher sévèrement que les banquiers et les changeurs n'engagent, par un tel moyen, dans un moment de crise, une coupable spéculation aux dépens du crédit public.

* **Le Peuple.** — Quand on saura se servir de ce mot sans méprise, la République sera inébranlable, parce que les mœurs auront achevé leur éducation. Le peuple, c'est l'ensemble des citoyens : ceux-là seuls ne font pas partie du peuple, qui prétendent se tenir hors des droits ou des devoirs communs des citoyens.

Chacun, au même titre, et dans la proportion d'une égalité parfaite, fait partie du peuple, à l'exception des prétendants au trône, et des criminels. Les uns et les autres prétendent s'excepter des devoirs ou des droits de tous.

Pour les gens légers, aux yeux de qui l'habit fait le moine, le peuple, c'est la réunion des gens qui portent une blouse avec une casquette, au lieu d'un patelot et d'un tromblon de castor ou de soie. Alors il suffit de changer de vêtement pour changer de condition.

Le peuple, c'est ce commis aux gages de la nation, que vous appelez un ministre; c'est cet homme supérieur qui manie modestement une lime et qui combine en sa pensée la force de cent bras : — vous l'appelez un mécanicien. Le peuple, c'est ce marquis regrettant son titre et le sacrifiant toutefois.

Tout homme qui, désignant des gens d'une condition différente de la sienne, se sert, à leur égard, de ce mot : *le peuple*, s'oublie et méconnaît la première des vérités sociales.

Etrange effet de l'inégalité qui, pendant des siècles, a bridé la philosophie! Pour M. le duc, les manufacturiers, les commerçants sont des hommes *du peuple*. Et ce dédain est bien mérité : le négociant ne qualifie-t-il pas de même le confrère qui travaille de ses mains? son serrurier, son charron, son menuisier... A son tour, le maître serrurier a son peuple aussi : ce sont les ouvriers qu'il emploie et les compagnons des autres états.

L'idée réactionnaire impliquée par ces distinctions, dont le substantif *peuple* est l'objet, est un germe de division et d'erreur.

Le 18 mars, on a dit partout que la garde nationale ayant fait une manifestation, *le peuple* en a fait une autre en sens opposé. Composée d'hommes de tout rang, de tout état, la garde nationale n'est-elle donc pas le peuple?

Les membres du gouvernement provisoire n'ont-ils pas eux-mêmes méconnu ce principe d'unité, en opposant, dans leur langage, *le peuple*, à une faction de la garde nationale qui, dans un cas particulier, énonçait une opinion partielle?

Plusieurs citoyens ont demandé la retraite de l'armée, sous ce prétexte que le peuple veut se garder lui-même. Qu'est-ce que l'armée, sinon des gens du peuple, investis par la souveraineté populaire dont ils font partie, de la fonction de protéger au dedans la liberté, et de défendre les frontières du pays.

« Le peuple, disaient-ils, considère les soldats comme des frères; mais le principe démocratique exige qu'il n'y ait *que des citoyens* là où le peuple et les représentants ont à délibérer. »

Sans doute il ne faut que des citoyens : n'appelez donc ni des Autrichiens, ni des Russes. Mais nos soldats font partie du peuple, et de quel droit les rayez-vous de la liste des citoyens?

Telle n'est, objectera-t-on, la pensée de personne. Alors, parlez français si vous le pouvez, et tâchez de vous comprendre.

Aristocrates. — Il y avait des aristocrates en 1793; c'est pourquoi l'on en parle encore. C'est la naissance et le privilége qui créent et cimentent les aristocraties. Les priviléges sont abolis; la noblesse n'est plus qu'un souvenir. Les gens riches d'aujourd'hui ne sont pas plus des aristocrates, que les becs à gaz ne sont des lanternes.

Une fortune accidentelle, transitoire et que rien n'immobilise, ne saurait constituer une aristocratie. La confiscation de certaines charges au profit d'une seule classe, le droit d'aînesse, l'hérédité des emplois, l'inégalité dans la perception des impôts, les priviléges individuels, voilà ce qui a constitué des aristocraties.

Rien de semblable aujourd'hui. Un autre mal a succédé. A la suite des priviléges de naissance survinrent ceux de l'argent. L'argent a conféré des droits politiques exclusifs; mais il n'a pu créer une aristocratie, parce que les fortunes sont sujettes à des revirements continuels. C'est pourquoi les capitaux, s'ils ont pu momentanément gouverner, n'ont pas réussi à asseoir un règne, et sont tombés devant le premier acte de la souveraineté légitime. Leur déconfiture a été pacifique et sans obstacle : on raye un chiffre d'un trait de plume, mais il faut combattre un parti.

L'argent ne pouvait composer un parti. Ce parti, comment le discerner? Où commence, où finit la condition du riche? Quelque fortune que l'on possède, on rentre, par la proportion de sa dépense, dans l'équilibre général. Le dernier jour de l'an, quand chacun a dépensé son revenu, celui-ci sa rente, celui-là le produit de son travail dont il conserve le capital intact, puisque c'est son bras, tous deux sont égaux.

Alors où est l'aristocrate?

Le dernier semblant d'aristocratie contenu dans l'ancienne loi électorale est enfin tombé devant l'unité nationale. Alors on s'est aperçu qu'il n'y a qu'un souverain en France, le peuple, et le dernier des aristocrates est parti pour l'Angleterre.

Les Riches. — C'est un devoir pour chacun que de contribuer au bien-être de tous. Ce qu'on appelle les riches, ce sont les gros pourvoyeurs des classes laborieuses.

« Je gagne autant que le roi, disait à Louis XI un marmiton.

— Et que gagne le roi?

— Ses dépenses, et moi les miennes. » Ce marmiton déduisait à merveille le principe d'égalité qui maintient l'équilibre entre des situations forcément inégales.

En effet, le trésor du riche est la caisse du prolétaire. S'il en est ainsi, la pauvreté du travailleur doit être proportionnelle à l'appauvrissement des gros capitalistes. Enlevez à ces derniers le moyen de payer du velours, des cachemires, des meubles de prix, l'orfévrerie et les précieux produits des arts, vous affamez les joailliers, les ébénistes, les peintres, les tisserands, les filateurs, les brocheurs, les ciseleurs, etc...

Telle est donc la solidarité entre les diverses classes du peuple, que toute oppression de l'une, exercée par l'autre, est un acte de barbarie et de stupidité.

Le riche qui ferme sa caisse vole le peuple et pratique sur lui-même un suicide; l'ouvrier qui crie : A bas *les riches!* fait appel à la famine.

Les destinées sont inégales : ainsi le veut la Providence; mais les droits de tous sont égaux. Aux yeux du Créateur, la violette des bois est autant que le chêne. Plus puissant, plus élevé, celui-ci projette autour de lui la fraîcheur des ombres qui fait vivre et fleurir la violette. Coupez l'arbre, la plante se dessèche et meurt.

Ainsi la nature a partout rétabli l'égalité par le monde. Aux uns, moins d'inquiétudes, moins de désirs, moins d'amères pensées, moins de craintes; mais moins de bien-être matériel, aussi. Aux autres, des devoirs plus impérieux, une conscience plus travaillée, un esprit moins libre, une servitude morale plus pesante; mais aussi une plus forte somme de satisfactions sensuelles.

A l'exercice de cette vie plus molle, leur imagination s'affaiblit à la longue, leur cœur s'appauvrit, leur âme s'énerve, leur activité s'endort. Dès longtemps incapables d'acquérir, ils deviennent inhabiles à conserver : la fortune peu à peu leur échappe, et tombe à des mains plus fortes, à des travailleurs énergiques, qui s'engourdiront à leur tour dans l'inertie, et feront place à d'autres.

Tout se transforme donc, tout se déplace par un mouvement naturel. A quoi bon haïr ce qui n'a guère duré, détruire ce qui périra sitôt, et lancer l'anathème contre nos frères d'hier, qui seront nos protégés demain!

Quoi que l'on fasse, il faudra des travailleurs pour alimenter le luxe, aussi nécessaire que les fleurs, et qui, comme elles, fait mûrir des fruits; il faut des riches pour rétribuer les produits, pour aiguillonner les progrès de l'industrie et de l'intelligence humaine.

Membres de l'administration complexe des sociétés, aimons-nous donc entre nous, et ne rejetons personne; car, je le répète, chacun de nous est indispensable à tous.

Égalité. — Le principe de l'égalité est de jour en jour mieux compris. Depuis près d'un demi-siècle, tous les citoyens tendent à devenir égaux devant la loi : l'égalité est une conséquence de la fraternité.

Dans une famille, les enfants d'un même père, d'une même mère, sont en parfait rapport d'égalité. Cependant la priorité de l'âge est l'objet d'une certaine considération; c'est à l'expérience que cet hommage s'adresse. S'il se trouve parmi plusieurs frères, homme d'un mérite éminent, d'un talent supérieur, ses frères, fût-il le plus jeune, lui font l'honneur d'un respect marqué, d'une déférence qui l'élève.

Ils obéissent ainsi à un instinct de justice et d'égalité, qui nous porte à vénérer le vrai mérite partout, se rencontrât-il dans nos subordonnés.

L'abus de l'égalité n'est qu'une illusion de l'envie.

— Vous honorez cet homme plus que moi, dit un jaloux : nos droits sont égaux, et je suis autant que lui.

— Mon ami, l'hommage que je lui rends est aussi un exercice de mon droit, puisque je suis libre. L'homme qui vous irrite a accompli de grandes actions; faites de même, et vous serez traité comme lui.

Il faut aussi se garder de croire que l'égalité confère le droit à un employé, par exemple, de maltraiter son chef, parce que celui-ci en a mal usé envers lui. Le chef a eu tort : l'égalité ne saurait être le droit d'avoir tort à son tour.

L'égalité a pour base un principe naturel consacré par la religion et la philosophie.

La société étant organisée au profit de tous, il est évident que les droits de chaque individu doivent être égaux. Mais cette même société répartit entre nous des devoirs différents, subordonnés à la nature, à l'étendue de nos facultés, qui sont inégales, comme les statures de nos corps.

De là, des inégalités relatives, qui doivent prendre leur source dans le principe même de l'égalité, car les conditions par lesquelles on s'élève sont les mêmes pour tout le monde. — Ces deux passants sont égaux comme citoyens et en tant qu'hommes : l'un est soldat, l'autre général; ils ne sont pas égaux dans la hiérarchie militaire. L'un a satisfait à des conditions que l'autre n'a pas subies.

C'est pourquoi l'on se méprend sur le caractère véritable de l'égalité, quand on prétend proscrire toute distinction entre les citoyens. Les distinctions de naissance sont chimériques; mais celles qui sont le fruit du travail ou la récompense des services signalés ne choquent nullement l'égalité, pourvu qu'elles soyent accessibles à tous.

Proscrire toute distinction serait abolir toute récompense : une telle erreur conduirait à décréter que tous les hommes sont égaux par le courage, par le talent, par la science ou l'esprit, et que nul n'excédant les autres en lumières, ne peut être plus utile à son pays que la vulgaire médiocrité.

Autant vaudrait de décider que nul n'a le droit de pouvoir soulever plus de cent livres, et qu'il est interdit aux tambours-majors d'être plus grands que les voltigeurs de l'armée.

République. — La proscription dans les divers états d'un terme si précis fut toujours un fâcheux symptôme, le symptôme de la rupture du peuple et des gouvernants. Ce mot, sous la plume des écrivains, a désigné la France, jusque vers le milieu du règne de Louis XV, où le pouvoir se prit à s'en inquiéter. Cette expression avait commencé à fleurir dans le style, à l'époque de François Ier, sous l'impulsion des latinistes de *la Réforme*, retrempés aux sources vives de l'antiquité. Du temps de Louis XIV, on ne craignait point de parler des intérêts et de la gloire de la République.

Dès que les rois furent mis en cause par l'opinion des peuples, le mot République resplendit d'une lueur offensante pour les yeux de l'aristocratie. Jusque-là, toutefois, ce n'était qu'un écho sonore de la poésie de l'histoire antique. Il attendait, en notre langue, une définition.

Les Etats-Unis la mirent en action; investi d'une valeur actuelle et pratique, le mot revêtit un corps, et la République commença d'être.

Elle n'a pas quitté nos mœurs. Durant l'Empire on la regrettait; elle se glissa sous le trône de la Restauration, et le renversa. Pour élever, en 1830, un autre roi, il fallut le déguiser sous le nom de République. Sous l'Empire, l'idée républicaine poussait la France à la destruction des vieux trônes; et quand l'Empereur voulut s'assimiler aux dynasties, il tomba. Lors de la Restauration, l'on a dit : — Nos mœurs ne sont pas à la hauteur de la pureté républicaine. On disait sous Louis-Philippe : — La France n'est pas mûre pour la République. Ainsi, dans l'espace de dix ans, l'on avait passé du regret à l'espérance.

La République est l'image de la famille : elle est la forme suprême des sociétés. La nature nous l'enseigne, et l'expérience nous y amène tôt ou tard; tant il est vrai qu'en toute chose le résultat de la science et de l'étude est d'opérer notre retour au principe des idées naturelles. Les premières créations de l'homme ont pour caractère la simplicité; le dernier mot du progrès est la simplification.

La République est toujours un gouvernement légal. En effet, comme qu'on l'entende, un roi est un maître. Or, on ne peut abandonner un maître, pour en suivre un autre, sans trahir le premier; et on a le droit de prendre congé du maître quand on quitte le service. Se mettre en République, pour les états comme pour les individus, c'est reprendre possession de soi-même; c'est user d'un droit imprescriptible.

Le jour où des partisans, des soutiens de Louis-Philippe ont reconnu que, dans certains cas, *l'insurrection est le plus saint des devoirs*, ils ont, bien à leur insu, proclamé la République en France.

La République, la chose publique est à tout le monde, et tout le monde lui appartient, même sous une monarchie. La monarchie n'est qu'un marché, qu'une transaction. De là la nécessité de prêter serment aux souverains, qui font un pacte avec nous; de là l'inutilité de prêter serment à la République : ce serait jurer d'être fidèle à soi-même. Le souverain n'a pas besoin d'engager sa foi au souverain : c'est ce que le gouvernement provisoire a parfaitement compris.

Majorité, Minorité. — Termes dangereux et sujets à fausse interprétation. Les vérités absolues sont rares; les vérités forcées deviennent des erreurs notoires. C'est ainsi que ce principe : la majorité des suffrages doit faire loi, principe vrai d'une manière générale, peut prêter, s'il est étendu outre mesure, à des applications vicieuses.

Il y a des majorités ineptes : les rendre souveraines, c'est décréter la souveraineté de l'ineptie. Il y a des minorités qui ont en leur faveur la raison et la vérité : les annihiler, c'est proscrire la vérité et la raison.

L'empire absolu du nombre supposerait, pour être admis sans réserve, la perfection universelle des intelligences et l'égale répartition des lumières sur toutes les têtes. Ainsi, pour être juste, le poids doit compenser la quantité numérique.

Si, le 23 février dernier, les Français consultés un à un eussent voté pour une forme de gouvernement, la République aurait été écartée par une majorité formidable. Le lendemain, la vérité, la raison décrétaient la République, représentée par une minorité intelligente. La minorité de la veille est devenue en vingt-quatre heures la majorité du lendemain.

Paris au milieu de la France est une minorité : les départements se soumettent à Paris, comme un grand corps qui va où la tête le conduit.

Quelle est la justification de cette immense inégalité? C'est la nécessité. Supprimez Paris, qu'il cesse d'être ou de diriger, soudain l'unité politique de la France sera rompue.

Qu'est-ce donc que Paris? Paris est le siége d'un concile perpétuel incessamment recruté par les citoyens de toute la France.

Si la voix des majorités est tout, rappelez M. Guizot : son administration était légale, et il avait la majorité dans les chambres.

Mais les Chambres ne représentaient pas la nation. M. Guizot le sait maintenant. Naguère il ne s'en doutait pas; il croyait à sa majorité, comme chacun croit à la sienne, et il est tombé sous le poids d'un sophisme. Ne l'imitons pas, et défions-nous de ces majorités qui, comme celle de l'un des vieux parlements anglais, se comptent non par têtes, mais par le nombre des croupions.

C'est une majorité qui a énervé la République le 8 thermidor 1793. C'est une majorité qui a créé l'Empire, la plus pesante des tyrannies. C'est une majorité qui a sanctionné l'asservissement de l'Europe et le retour des Bourbons en 1814. En revanche, c'est une majorité qui a consacré le trône de 1830, fausse majorité, échafaudée par la minorité la moins imposante, — quelques financiers et de timides spéculateurs.

C'est une minorité qui a proclamé la République en 92, et une minorité qui a commencé l'opposition sous la Restauration; c'est une minorité qui a sauvegardé le principe républicain depuis dix-huit ans.

Tout homme veut la liberté, et peu de gens savent ce que c'est. Si chacun était également éclairé, et sur les devoirs qu'elle impose et sur les moyens de la conserver, le vote d'une majorité serait sans appel, et c'est ce qu'il sera un jour.

D'ici là, supposez que, par démence étrange, une majorité s'avisât de faire acte de sa liberté, en décidant que deux et deux font un, ou bien, chose non moins absurde, en décrétant la confiscation de cette même liberté, — cela s'est vu déjà, — pensez-vous que dans ce cas une telle majorité resterait compatible avec la liberté qui a pour base la vérité et la raison?

La liberté, c'est le droit d'agir avec discernement; une majorité aveuglée par l'ignorance ou par la peur perd son caractère.

Il est un droit qui excède les pouvoirs d'une majorité, c'est celui d'anéantir ou de restreindre dans sa nature essentielle le principe de la souveraineté nationale. Ainsi, Paris a naguère proclamé la République : les départements ont accepté le fait accompli. Il n'appartient plus aujourd'hui, ni à Paris ni à la province, de revenir sur une question désormais résolue par la possession d'état, paisible et incontestée.

Car la liberté française est déjà devenue le gage social de l'Europe; déjà la majorité véritable se compte au dehors comme en deçà de nos frontières, et la réaction ne serait plus qu'un parti en minorité, le parti des dynasties.

Au-dessus de la fantaisie des majorités incertaines, au-dessus des subterfuges créés par la peur et des luttes quotidiennes des partis, il y a un contrat social que nul ne peut impunément déchirer, et qui régit le monde.

Le principe constitué en France est le salut de la famille humaine. Or, vous savez déjà que les rois ne l'ont pas sauvée, qu'ils ne la sauveront plus, et vous confessez tous cette vérité solennelle : les rois s'en vont.

Supposez l'impossible; supposez que les départements, en entravant la République française, rendent aux monarques européens des forces contre les peuples, leur vote auquel aurait présidé l'égoïsme et la crainte ferait couler le sang des nations, et l'on aurait en effet trahi la cause de la liberté.

En face du cri des peuples opprimés et de la destinée de l'humanité, que deviendrait une pâle et inintelligente majorité? Déjà du nord et du midi, du golfe de Venise à la mer Baltique, des nations entières ont répondu à l'appel de Paris. Paris a pris une solidarité pour la France entière : sa majorité à lui c'est l'Europe; et nos départements, s'ils ne se ralliaient pas pleinement à la démocratie, contracteraient un devoir impraticable, celui d'arrêter le mouvement de l'Europe, et d'opposer, l'olivier à la main, aux applaudissements des rois ébranlés, une majorité relative, puisée dans quelques provinces éparses, à la minorité parisienne, qui est le cri de la majorité des peuples du vieux monde.

Les majorités sont parfois difficiles à constater : les hommes réunis se méprennent comme les individus isolés. La minorité qui a fait la République était une majorité sublime dans l'urne de Dieu, puisque son œuvre a été indestructible tout d'abord, et qu'elle a réuni dès le premier jour tous les suffrages.

Le Parthénon.

Sous ce titre : *Le Parthénon, documents inédits pour servir à une restauration, réunis et publiés* par MM. Léon Delaborde, membre de l'Institut, conservateur des antiques du Louvre, et A. Paccart, architecte, ancien pensionnaire de l'école, allait paraître, quand la révolution de février a éclaté, un de ces ouvrages qui ne peuvent trouver place que dans les bibliothèques publiques ou dans un nombre très-restreint de bibliothèques privées. Le *Parthénon*, en effet, formera deux volumes in-folio et coûtera 400 fr. Un moment, nous avons pu craindre que les événements qui viennent de s'accomplir et qui se préparent en France et en Europe ne retardassent la mise en vente des premières livraisons. Heureusement ces craintes n'étaient pas fondées. Sept sur vingt, c'est-à-dire plus d'un tiers, sont publiées ou vont l'être prochainement, et nous avons tout lieu d'espérer que les autres ne se feront pas attendre trop longtemps. Le lendemain même de sa glorieuse résurrection, la République française s'est préoccupée de l'avenir des arts et des lettres. Si MM. Delaborde et Paccart avaient besoin d'implorer, pour continuer *le Parthénon*, l'appui du gouvernement, c'est-à-dire de la nation, cet appui ne saurait leur manquer, car l'intéressant et utile ouvrage dont ils commencent aujourd'hui la publication nous semble digne à tous égards du chef-d'œuvre immortel de l'art antique auquel il est consacré, et il a surtout le rare mérite d'être presque entièrement *nouveau*, en d'autres termes, de se composer en grande partie de documents inédits ; aussi laissera-t-il bien loin derrière lui, du moins en ce qui touche le Parthénon, *les antiquités d'Athènes* de Stuart.

Un pareil éloge demande une explication. Cette explication nécessaire, M. Delaborde nous l'a donnée lui-même dans son introduction.

« Pour peu qu'on étudie l'histoire de l'art, on reconnaîtra, dit-il, dans sa longue marche plusieurs points de halte. Le Parthénon est la plus admirable de ces grandes stations.

«Périclès, Phidias, Ictinus, ces grands artistes ne seraient pas devenus la personnification d'une époque mémorable, s'il n'était resté de leur passage que le souvenir de leurs grandes créations ; pour leur gloire, pour notre instruction, il s'est conservé à Athènes, au haut de son acropole désolée, un chef-d'œuvre, création sublime du sentiment le plus délicat uni au savoir le plus profond, météore brillant qui parut une fois sur la terre pour montrer aux générations à venir les limites du génie de l'homme.

« J'avais vu pour la première fois le Parthénon, il y a vingt-quatre ans : l'acropole était alors au pouvoir des Hellènes, et la guerre excusait à peine ce que les enfants de la Grèce lui faisaient souffrir. Je le revis en 1827 : l'acropole était au pouvoir des Turcs et le Parthénon trouvait protection chez des barbares dans un respect produit d'une sorte d'indifférence native ; depuis lors je suivis ses vicissitudes, recueillant tous les renseignements et ceux du temps passé dans les livres, et ceux du temps présent dans mes correspondances. Dès 1832, je saluai la nouvelle ère ouverte pour les arts dans leur mère-patrie : l'Europe avait placé sur le trône de la Grèce un prince éclairé, fils d'un prince artiste. Athènes devenant sa capitale, l'acropole devenait un musée, musée unique, formé par ses admirables monuments et par des richesses inouïes sorties de l'ancien sol.

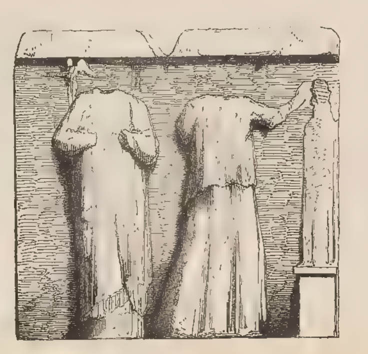
« En 1844, on donna le dernier coup de pioche ; on souleva la dernière pelletée de terre : les fouilles étaient terminées ; l'inconnu avait dit son dernier mot. Il me parut dès lors que le moment était venu de soumettre le Parthénon à une dernière étude désormais complète et définitive. Je partis, comme on part pour Athènes, la joie dans l'âme : le premier sur le pont du vaisseau, j'aperçus le Parthénon, et j'étais assis sous son portique, après avoir traversé le Pirée et Athènes, sans avoir vu autre chose que le Parthénon. Pendant deux mois, logé au pied de l'acropole, j'ai vécu dans l'acropole ; le parlement grec était ouvert, et moi, député de la France, je ne suis pas entré dans le parlement. Les diplomates étaient à la grande œuvre de leurs petites querelles, et moi, ancien secrétaire de M. de Talleyrand, j'ignorais qu'on pût faire de la diplomatie sous ce ciel d'azur. Il y a à Athènes trois temples à dessiner et une multitude de ruines à explorer dans la Grèce, et je n'en ai rien vu, rien voulu voir ; c'est que je partais au soleil levant pour l'acropole ; j'y restais tout le jour absorbé dans mes travaux, et je ne rentrais qu'à la nuit, après avoir vu, entre deux colonnes du Parthénon, le soleil de l'Orient inonder de sa pluie d'or la mer de Salamine. Ainsi j'ai quitté la Grèce, n'emportant d'elle qu'un seul souvenir, mais le plus beau, me faisant illusion sur toutes ses misères, parce que je n'avais vu que ses grandeurs.



Ruines du Parthénon. - Minerve, figurine en bronze.



Ruines du Parthenon. — Vue prise au Sud.



Ruines du Parthénon. — Métope de la façade latérale du Nord.

« L'ouvrage que je publie est le résultat de ces différents voyages et de cette étude spéciale, dévouée, patiente. Faire connaître tous les documents qui peuvent servir à la restauration, c'est-à-dire à la connaissance exacte du modèle par excellence, tel a été mon plan. Une circonstance heureuse est venue ajouter à ma publication un nouvel élément de succès. Un architecte d'un grand talent, M. Alexis Paccart, ancien pensionnaire de l'École, a bien voulu réunir ses travaux aux miens. Dans l'origine, j'avais pensé que l'ouvrage de Stuart pouvait, à la rigueur, faire connaître l'architecture du Parthénon, et qu'il suffisait de le compléter par la publication des découvertes les plus importantes. Je m'appliquai donc à relever le plan de l'acropole nouvellement déblayée, le plan du temple entièrement découvert, à étudier le mode de construction, à dessiner les détails de l'ornementation, et je crus avoir assez fait pour l'architecture, réservant toute mon attention à l'étude de l'œuvre de Phidias, et à son interprétation rendue désormais possible par les nombreuses ressources qui permettent de compléter sa vaste composition. Depuis, en voyant les travaux exécutés à Athènes par M. Paccart dans les années 1846 et 1847, en comparant leur admirable précision, au vague, à l'incertain des planches de Stuart et les résultats nouveaux qu'offrait l'étude approfondie du monument sous le rapport du style et de la construction, je compris qu'il fallait reprendre en entier l'architecture comme la sculpture, et je vais indiquer de quelle manière j'ai formé de ces éléments combinés un ensemble complet.

«Le premier volume, qui contiendra cent feuilles d'impression, sera entièrement rempli par le *texte*. Une histoire de l'art avant Phidias et une étude de l'Hécatompédon avant l'étude du Parthénon, forment un premier chapitre et une introduction au second, qui comprendra le siècle de Périclès. Raconter ce siècle, c'est faire l'histoire du Parthénon et la biographie de Phidias. Dans le troisième chapitre, je suivrai les vicissitudes de l'acropole d'Athènes depuis le procès et la mort de Phidias dans sa prison jusqu'en 1832, époque de la régénération de la Grèce. J'ai réuni pour cette triste histoire, à tout ce que donne la bibliographie la plus étendue, des renseignements nouveaux, puisés dans les archives de Venise et dans quelques autres dépôts historiques et littéraires. Le quatrième chapitre contiendra la description des fouilles de l'acropole ; le cinquième sera consacré à la topographie de l'acropole, étudiée sur le sol primitif ; le sixième, à l'architecture du Parthénon ; le septième, à la sculpture des frontons ; le huitième, à la sculpture des métopes ; le neuvième, à la sculpture de la frise ; le dixième, à l'emploi de la peinture dans l'ornementation ; le onzième et le douzième enfin, à la réunion de quelques documents inédits et d'une bibliographie complète. Le tout sera suivi d'une table générale.

« Le second volume se composera de cent planches exécutées avec un soin et un luxe qu'on rencontre rarement réunis. S'il n'avait fallu, pour mener à bien cette grande entreprise, qu'une admiration enthousiaste, qu'une vie consacrée aux arts, qu'un jugement préparé par l'étude comparative des plus beaux monuments de l'ancien monde, j'aurais cru être à la hauteur de ma mission ; mais pour décrire le Parthénon, pour interpréter la grande série de figures qui l'anime, pour juger cette merveille que la Grèce entière, au point culminant de sa civilisation, a proclamée sans rivale, il faudrait avoir été le contemporain de Périclès et le confident de Phidias : que celui qui a cette prétention me jette la première pierre. »

Nous n'avons pas cette prétention. Loin de jeter la plus petite pierre à M. Léon Delaborde, nous l'encouragerons, nous l'aiderons autant que nous le pourrons, car nous avons sous les yeux les premières livraisons du *Parthénon*, et nous venons d'examiner avec attention les planches des livraisons suivantes et la majeure partie des dessins qu'il a rapportés d'Athènes. Plus tard, quand cette publication, qui, nous le répétons, ne fait que commencer, sera entièrement terminée, nous essayerons de la juger avec impartialité. Mais tout ce que nous en avons vu nous autorise dès aujourd'hui à la louer sans réserve et à la recommander à tous les architectes, à

tous les peintres, à tous les sculpteurs, à tous les amateurs qui, dans ces jours de révolutions surprenantes, ne sont pas tellement occupés de questions politiques ou de problèmes sociaux, qu'ils ne puissent de temps à autre accorder quelques instants au culte sacré des beaux-arts.

Les grandes planches in-folio du *Parthénon*, au nombre de 109, seront les unes gravées, les autres lithographiées; d'autres imprimées en couleur. Nous avons remarqué parmi ces dernières une vue générale du *Parthénon*, dans son état actuel, qui a nécessité 15 ou 16 tirages différents, et dont l'effet est on ne peut plus satisfaisant. Ces 109 planches sont divisées en plusieurs séries: Histoire, 28; topographie, 2; vues pittoresques, 2; architectures, 25; sculptures des frontons, 12; sculptures des métopes, 16; sculptures de la frise, 11; tableau général et synoptique de toutes les sculptures, 2; polychromie, 2.

Outre ces 109 planches, le *Parthénon* renfermera un grand nombre de gravures sur bois, intercalées dans le texte et représentant pour la plupart des monuments inédits qui, trouvés dans l'acropole, servent à la connaissance plus complète du monument, ainsi qu'à l'interprétation de ses sculptures. Parmi ces gravures, nous en avons choisi 8, celles qui illustrent cet article, pour donner tout à la fois l'idée de l'intérêt qu'elles peuvent offrir, et du soin avec lequel elles sont exécutées.

La première représente une *Minerve* en bronze; elle est de la grandeur de l'original, — l'un des plus anciens monuments figurés de la grande déesse d'Athènes, trouvé dans les fouilles sur le sol ancien de l'acropole.







L'acropole sur les médailles. — Tête de Minerve.



Naissance de Minerve. — Vase de la collection de M. Hope.



Minerve et Neptune. — Camée de la bibliothèque nationale.

La seconde est *Une vue prise au sud du Parthénon*, au milieu des débris de l'entablement jeté à bas par lord Elgin pour détacher les métopes.

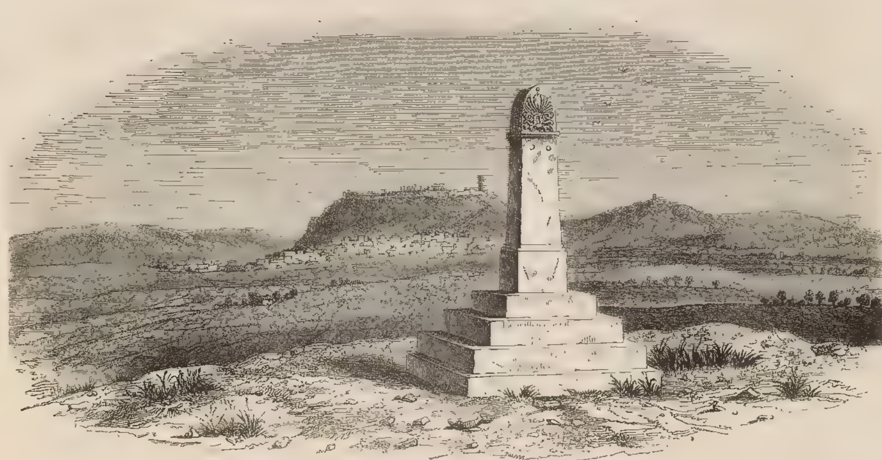
La troisième représente une *Métope de la façade latérale du nord*, la trente-neuvième, en comptant depuis la métope du sud de la façade orientale. Cette métope, comme toutes les autres, a été dessinée par l'auteur, qui a pu en approcher au moyen d'un appareil de cordes et de poulies. Cette investigation consciencieuse lui a permis de retrouver des détails précieux qui avaient échappé aux autres voyageurs. Ainsi dans celle-ci on n'avait pas aperçu une petite figure ailée qui s'envole derrière la tête de la figure de gauche, particularité curieuse et isolée dans l'œuvre de Phidias.

Dans la quatrième, on peut constater d'un seul coup d'œil les *Modifications successives de la tête de Minerve sur les médailles d'Athènes*, modifications dont M. Delaborde publie dans son ouvrage la série complète.

La cinquième le *Vase peint de la collection de M. Hope*, présente encore plus d'intérêt. En 1674, lorsque M. de Nointel fit dessiner par J. Carrey, élève du peintre Lebrun, les frontons les métopes et la frise du Parthénon, cette vaste trilogie était presque complète. (M. Delaborde a reproduit dans son ouvrage tous les dessins de Carrey en fac-simile). Cependant le fronton principal, celui qui surmonte l'entrée du temple à l'est était à moitié détruit, et le sujet indiqué par Pausanias, *la Naissance de Minerve*, presque complétement perdu. C'est donc dans des monuments contemporains, dans des bas-reliefs, sur des vases qu'on peut espérer retrouver cette célèbre composition. Ce vase de la collection de M. Hope se prête si bien aux exigences des lignes d'un fronton, que l'auteur l'offre comme guide aux archéologues.



Lion couché, petit bronze.



Tombeau d'Ottfried Muller, à Athènes.

Le sixième est la reproduction d'un *Camée de la bibliothèque royale*. Les dessins de Carrey nous ont conservé la composition du fronton occidental avec assez d'exactitude pour pouvoir se passer d'autres ressources. Ce camée n'est qu'un renseignement.

Le *Lion couché*, placé au-dessous du vase (n° 7) est de la grandeur de l'original, ancien type asiatique, bronze trouvé dans les fouilles sur le sol ancien de l'Acropole.

Enfin la huitième et dernière représente le *Tombeau d'Ottfried Müller*. « Le digne successeur des Winckelmann et des Visconti, l'interprète heureux des monuments de l'antiquité, l'historien lumineux des temps les plus obscurs de la Grèce, et le guide précis des archéologues, avait senti, dit M. Léon Delaborde, qu'il pouvait étendre les ressources de sa critique et le domaine de l'érudition en voyant par lui-même les chefs-d'œuvre de la Grèce éclairés par le soleil de l'Orient. Il partit pour Athènes au mois d'octobre 1839. Mais il en est de quelques natures d'élite comme de certains vases fragiles, ils ne supportent qu'une dose de liquide. Dépassez la limite, ils se brisent. L'âme d'Ottfried Muller ne put contenir toutes les émotions qui se pressèrent en lui à la vue des monuments de la Grèce; la fièvre ravagea son cerveau; il mourut à Athènes le 26 août 1840. Ce fut un deuil général; on l'enterra avec une solennité touchante au haut d'une petite colline qui domine les jardins de l'Académie de Platon, le Pirée et Athènes. »

Académie des Sciences.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX.

Sciences médicales.

Anatomie et physiologie. — Travaux relatifs à l'éthérisation. — Les observations suivantes sont extraites d'une note communiquée par M. Furnari : Le nommé B..., âgé de dix-sept ans, affecté de kératite strumeuse, avec varicosité des vaisseaux de la conjonctive et hypertrophie de cette membrane, fut opéré le 15 décembre 1847. L'indocilité du malade rendit nécessaire l'usage du chloroforme.

Les premières incisions de la conjonctive firent jaillir du sang brun, qui, en se coagulant sur la joue, offrait une nappe d'un rouge noirâtre; pendant tout le temps que dura l'excision des vaisseaux, le sang offrit la même coloration anormale. Après les excisions, l'opérateur cherchant à faire sortir de la plaie le plus de sang possible, but principal de l'opération, a pu se convaincre qu'à mesure que la sensibilité revenait, le sang perdait sa couleur rouge noirâtre; ce liquide reprit enfin sa couleur normale dès que l'éthérisme fut dissipé complétement.

Un autre malade, âgé de trois ans, fut soumis à une opération presque identique, sans avoir été préalablement éthérisé. Dès le début de l'opération, comme plus tard, le sang se montra rutilant et ne présenta, sous le rapport de la densité et de la couleur, aucun des caractères observés pendant l'éthérisme chez l'autre opéré.

L'auteur de la note n'a pas remarqué que l'usage du chloroforme eut pour effet de retarder, comme on l'a dit, la cicatrisation des plaies.

— En regard avec ces observations, il faut placer une note de M. Gruby. Des expériences l'ont amené à conclure que le chloroforme ne modifie pas la couleur du sang comme l'éther, ou plutôt qu'il la modifie en sens inverse, puisque sous son influence le sang artériel et même le sang veineux deviennent d'un rouge plus clair que le sang artériel normal. A ces conclusions, M. Amussat et plusieurs observateurs en avaient opposé de toutes contraires. M. Gruby, qui d'abord avait seulement exposé les résultats de ses expériences, décrit aujourd'hui le mode d'expérimentation employé par lui. Sa méthode nous semble très-précise; cependant les opérateurs s'accordent généralement sur la couleur rouge brun du sang qui coule des artères pendant l'éthérisme par le chloroforme?

— M. Plouviez indique l'insufflation de l'air dans les poumons comme pouvant combattre avec avantage, pendant quelque temps, l'état d'asphyxie compromettant pour la vie, qui peut, dans certains cas, résulter de l'éthérisation.

— On doit à MM. A. Duméril et Demarquay des recherches expérimentales *sur les modifications imprimées à la température animale par l'éther et par le chloroforme* et sur l'action physiologique de ces agents. La température propre s'abaisse chez les animaux soumis à l'éthérisme. Cet abaissement est plus considérable sous l'influence de l'éther que sous celle du chloroforme.

On obtient également cet effet lorsqu'au lieu de faire pénétrer l'éther dans l'organisme par les voies respiratoires, on l'y introduit par le rectum sous forme de vapeurs, et lors même qu'il ne donne pas lieu aux phénomènes d'ivresse et d'insensibilité. La section et la résection de l'un des nerfs pneumo-gastriques, pratiquées presque simultanément à l'application de l'appareil à inhalation n'ont pas empêché d'obtenir des résultats identiques à ceux qui se sont produits dans les expériences où l'innervation des organes respiratoires n'avait éprouvé aucun trouble. Enfin, on a vu cet abaissement de la température avoir lieu chez des animaux dont la température s'était élevée, par suite de la réaction consécutive à la section d'un des nerfs pneumo-gastriques pratiquée vingt-quatre ou quarante-huit heures avant l'éthérisation. En rapprochant cette action de l'éther sur la calorification, de celle qu'exerce l'asphyxie sur le même phénomène, MM. Duméril et Demarquay sont arrivés à reconnaître une grande différence entre les effets de ces deux causes. Aucune comparaison ne peut, disent-ils, être établie entre le faible abaissement de température qui survient chez les animaux tués par une asphyxie d'une durée égale à celle de nos expériences avec l'éther et les modifications profondes que cette température éprouve, par l'action de l'éther, chez les mammifères et les oiseaux.

Les auteurs du travail que nous analysons concluent de là que les phénomènes de l'éthérisation ne sont pas comparables de tout point à ceux de l'asphyxie; ce phénomène, quand il se produit sous l'influence de l'éthérisme, n'est d'ailleurs qu'un effet secondaire de la pénétration des vapeurs dans l'économie. L'effet primitif est l'action directe sur le système nerveux, action que MM. Duméril et Demarquay ont vu se produire sous l'influence de l'eau-de-vie comme sous celle de l'éther, et par l'injection dans le rectum aussi bien que par l'inhalation des vapeurs éthérées.

— M. Poggiale a reconnu depuis peu que l'inhalation de la vapeur d'aldéhyde est promptement suivie de l'insensibilité la plus complète. L'action stupéfiante de ce produit, analogue aux éthers, est plus prompte et plus énergique que celle de l'éther et du chloroforme. Le sang artériel prend une odeur d'aldéhyde très-prononcée quand ce produit est introduit dans l'organisme.

Si l'odeur assez forte de l'aldéhyde permet aux chirurgiens de l'employer chez l'homme, il est évident, dit M. Poggiale, qu'au point de vue économique cet agent chimique doit être préféré au chloroforme. On obtient l'aldéhyde en distillant un mélange d'acide sulfurique, d'eau, d'alcool et de peroxyde de manganèse, et rectifiant le liquide condensé avec du chlorure de calcium. L'aldéhyde, ainsi préparé, bout à la température de 28 à 29 degrés C, et ne contient que de faibles quantités d'alcool et d'éther formique.

— MM. Chatin et Bouvier ont eu l'occasion d'analyser le sang dans un cas de scorbut. Déjà des analyses semblables avaient été, pour M. Andral et MM. Becquerel et Rodier, l'objet de travaux pleins d'intérêt. Le sang examiné par MM. Chatin et Bouvier leur a paru remarquable.

1° Par une augmentation de la fibrine, fait signalé par M. Andral et par MM. Becquerel et Rodier, contrairement à l'ancienne opinion suivant laquelle le sang des scorbutiques serait appauvri;

2° Par une diminution dans la plasticité de la fibrine, phénomène qui, sans doute, avait conduit à l'opinion erronée sur l'appauvrissement du sang;

3° Par une diminution des globules;

4° Par une altération de l'albumine, qui ne se coagulait que vers 74° de chaleur du thermomètre centigrade;

5° Par une légère augmentation de l'alcalinité.

Pour surmonter la difficulté qu'on éprouve presque toujours à isoler entièrement la fibrine du sang humain, les auteurs de ce travail ont eu l'idée d'ajouter au sang de l'homme un autre sang à fibrine très-plastique, comme celui du bœuf ou du porc. Quand on bat ce mélange, la fibrine animale s'agglomère très vite, entraînant complétement avec elle la fibrine humaine.

— On sait qu'il y a vingt ans environ, le chlore fut préconisé comme agent thérapeutique dans la phthisie pulmonaire. Des appareils furent construits avec soin, de nombreux phthisiques furent soumis, tant en ville que dans les hôpitaux, à cette médication. En un mot, on ne négligera rien pour remplir les conditions dans lesquelles le chlore devait produire ses heureux effets, observés, dis-it-on, au milieu de l'atmosphère humide et chlorée de certains ateliers.

Quelques malades se trouvèrent mieux d'abord, mais on remarqua généralement dans les hôpitaux, où l'observation arrive plus facilement à une moyenne, que chez la plupart des phthisiques soumis au chlore les crachats augmentèrent bientôt dans une proportion considérable, que les malades s'affaiblissaient et qu'ils succombaient assez rapidement.

Le chlore fut bientôt abandonné. Cependant, M. A. Bobierre a cru devoir interjeter appel de cet arrêt. Pour agir utilement dans la phthisie, dit M. Bobierre, le chlore doit être saturé d'humidité; mais c'est bien ainsi que le respiraient les malades dont nous parlions tout à l'heure, puisqu'on leur donnait à aspirer un mélange de vapeurs d'eau et d'une quantité de chlore dosée suivant la susceptibilité des organes respiratoires. Jamais il n'a pu venir à l'esprit de personne de faire respirer du chlore sec dans le but qu'on se proposait alors. La question est donc toujours posée dans les mêmes termes, et peu de médecins, je crois, seraient tentés aujourd'hui d'administrer du chlore aux phthisiques, soit à cause des précautions minutieuses que nécessite son application, comme le reconnaît M. Bobierre, soit à cause des résultats négatifs ou fâcheux qu'il détermine. Quant à l'emploi du chlore et de ses composés dans la pratique chirurgicale, il en est tout autrement, et le chlore est, à ce point de vue, un moyen précieux. Suivant M. Bobierre, l'action du chlore et de ses composés sur l'organisme, soit dans le traitement des plaies, soit dans la phthisie, doit être attribuée à l'oxygène, mis en liberté par la décomposition de l'eau sous l'influence du chlore.

— M. Jobert, de Lamballe, a lu dans la séance du 14 février, la première partie d'un mémoire *sur la régénération des tissus dans l'homme et les animaux*. Le phénomène de la régénération des parties est, dit l'auteur de ce mémoire, le moyen principal à l'aide duquel la vie végétale se prolonge et se développe par la destruction et la reproduction périodiques de ses organes essentiels : dans les degrés inférieurs du règne animal on retrouve une partie de ces caractères de la nature végétale, mais quand on s'élève vers les organismes supérieurs, il semble que la force plastique se règle, se limite de plus en plus, et va s'amoindrissant à mesure que grandissent les forces nouvelles que la nature met au service de la vie de relation.

Après avoir exposé sommairement l'état de la science et tracé l'historique des recherches qui se rapportent à la question telle qu'il vient de la limiter, M. Jobert se propose, comme résultat le plus direct de l'étude à laquelle il s'est livré, d'établir nettement la différence qui existe entre la régénération et la répartition des organes et des tissus. Chez les animaux supérieurs, les organes se réparent, mais aucun organe ne se régénère ; parmi les tissus élémentaires, ceux qui remplissent les fonctions les plus élevées de la vie de relation, c'est-à-dire les tissus musculaires et nerveux, se réparent, mais ne se régénèrent pas. Là, au contraire, où l'on ne trouve que la vie organique, on voit les tissus élémentaires se reproduire avec tous les caractères et toutes les propriétés des tissus anciens. C'est ainsi que partout nous verrons, dit l'auteur, se régénérer les tissus cellulaire, fibreux, osseux, tendineux, etc., en un mot, tous ceux qui ont pour base la fibre laminaire. Nous rechercherons, ajoute en terminant M. Jobert, comment cette régénération des tissus simples devient l'origine, l'unique moyen de réparation des organes et des tissus complexes.

— M. Em. Blanchard est l'auteur d'un mémoire *sur la propagation des vers qui habitent le corps de l'homme et des animaux*.

Les opinions ont beaucoup varié sur ce sujet à une époque où les connaissances physiologiques étaient moins avancées; l'idée de générations spontanées avait presque remplacé l'ancien axiome : *omne animal ex ovo*. De nos jours on sait encore bien peu de choses sur le mode de propagation des helminthes qui vivent dans le corps des animaux, mais on entrevoit chaque jour des faits qui peuvent conduire à des connaissances plus précises. M. Blanchard établit comme un fait indubitable les difficultés qu'éprouvent les œufs ou les larves des helminthes à rencontrer les conditions nécessaires à leur développement; il fait voir ensuite que, pour ces animaux comme pour d'autres d'un ordre supérieur, la fécondité prodigieuse qui leur est dévolue, n'est nullement en rapport avec la quantité des reproductions; enfin il examine une question que peu d'auteurs ont abordée avant lui, celle de savoir si les vers se développent pour la plupart à l'endroit même où les œufs ont été déposés, ou si, au contraire, leur développement a lieu dans d'autres conditions. L'auteur penche pour ce dernier mode de développement qui lui paraît probable, surtout chez les helminthes que l'on ne rencontre dans le corps des animaux qu'à certains degrés de leur développement. Ainsi, parmi les trématodes, le dystôme, commun chez la grenouille ne s'y rencontre jamais qu'à l'état adulte; il est donc probable que pendant certaines phases de leur développement ces parasites vivent en dehors du corps des animaux, où on les voit parvenus à leur dernier état. M. Blanchard n'a jamais rencontré d'helminthes dans les fœtus humains, ni dans les fœtus où les nouveau-nés d'animaux dont les espèces adultes nourrissent très-ordinairement des vers. Outre l'intérêt qui s'attache toujours aux recherches de la science, les études de M. Blanchard auront peut-être encore le mérite d'amener à connaître mieux les circonstances qui favorisent l'introduction des vers chez l'homme et les animaux. Ce point une fois éclairci, nul doute qu'on ne parvienne, dans une certaine proportion, à prévenir un mal contre lequel on est aujourd'hui désarmé dans beaucoup de cas.

Médecine. — Des douches froides appliquées au traitement de la fièvre intermittente. Tel est le titre d'un mémoire de M. L. Fleury. Le point de départ de ses recherches a été cette assertion de Currie : « Quelquefois les accès de la fièvre intermittente ont été prévenus par des affusions froides pratiquées environ une heure avant l'époque présumée de leur retour, et la maladie a été complétement guérie après quatre ou cinq affusions de ce genre. « M. Fleury n'a emprunté que les affusions aux hydrothérapistes tant anciens que modernes, il n'a eu recours à aucun agent pharmaceutique, à aucune manœuvre, comme les sudations, l'emmaillotement, etc. Le traitement a consisté exclusivement en douches froides administrées une ou deux heures avant le retour présumé de l'accès. L'eau étant à la température de 12 à 14 degrés C., les malades ont reçu simultanément, pendant cinq à dix minutes, une douche en pluie générale, et une forte douche locale de trois centimètres de diamètre dirigée sur la région splénique. Chez sept malades affectés de fièvre récente, et n'ayant pas pris de sulfate de quinine, la guérison a été obtenue après une seule douche pour un malade, deux douches pour deux autres et trois douches pour les quatre derniers. L'âge et le type de la fièvre n'ont exercé aucune influence appréciable sur l'efficacité du traitement dont la durée paraît au contraire avoir été en raison directe du volume de la rate. Quatre autres malades atteints de fièvres plus ou moins anciennes ont aussi guéri après un nombre de douches, qui a varié de trois à onze. Chez un seul malade, dont le foie était fortement engorgé, la santé n'a été complétement satisfaisante qu'après la soixantième, douche. Parmi ces malades, dix étaient atteints de fièvres d'origine paludéenne; aucun n'a éprouvé de récidive. Ces résultats ont amené M. Fleury à conclure que, dans la fièvre intermittente récente et simple, les douches froides peuvent être substituées au sulfate de quinine. Dans la fièvre intermittente ancienne, ayant récidivé plusieurs fois et accompagnée d'un engorgement considérable de la rate ou du foie et de phénomènes cachectiques, les douches froides paraissent à l'auteur devoir être préférées au sulfate de quinine : plus rapidement et plus sûrement que celui-ci, elles coupent la fièvre, ramènent les viscères à leur volume normal, et font disparaître la cachexie sans que l'on ait à redouter les accidents que les hautes doses de sulfate de quinine peuvent déterminer du côté du système nerveux et des voies digestives.

Quelques réflexions sur le décret relatif à l'augmentation des impôts pour 1848.

L'accomplissement des engagements pécuniaires contractés au nom de la nation est une des conditions les plus essentielles à la stabilité d'un gouvernement.

Le gouvernement provisoire l'a compris, et dans son manifeste remarquable, en date du 9 mars, le ministre des finances a promis, au nom de la République, d'épargner à la France la honte et le désastre de la banqueroute vers laquelle la précipitait le gaspillage systématique organisé par la monarchie déchue.

On a compté le déficit au nombre des causes principales de la révolution de 89. C'était, sans doute, attacher trop d'importance à une cause secondaire. Mais on sera plus juste et plus vrai, nous en avons la conviction, lorsqu'on attribuera à la révolution de Février 1848 le comblement du gouffre ouvert par les folles prodigalités de la royauté citoyenne.

Pour arriver à ce but, une augmentation d'impôt était absolument nécessaire. Le crédit, quoiqu'on ait pu dire, était évidemment impuissant, dans l'état de panique où nous nous trouvions, pour apporter le numéraire qui fuyait les caisses de l'Etat. L'impôt, en fournissant au trésor le moyen d'assurer tous les services et de mettre 60 millions à la disposition du commerce et de l'industrie, va rendre la vie à la circulation Or, la circulation renouvelle les magasins, entraîne la fabrication, et donne confiance au consommateur lui-même. Le produit de l'impôt sera donc comme la force motrice qui aura mis en mouvement tous ces rouages engrenés les uns dans les autres, dont pas un seul ne peut s'arrêter sans que tous les autres s'arrêtent en même temps, dont pas un seul ne se meut sans entraîner tout le mécanisme.

Augmentation de 45 centimes du total des rôles des quatre contributions directes, telle est la mesure prise par le gouvernement provisoire. Discutons-la d'abord en elle-même,

quant à ses effets, quant à ses conséquences; nous soumettrons ensuite quelques réflexions sur ce qu'il aurait été possible de faire, sans trop compliquer, suivant nous, les moyens d'exécution

Les quatre contributions directes sont, comme on sait :
1 La contribution foncière;
2 La contribution personnelle et mobilière;
3 La contribution des portes et fenêtres;
4 L'impôt des patentes.

La loi portant fixation du budget des recettes pour 1848 a évalué à 420 millions le produit total de ces quatre contributions.

Les 45 centièmes de 420 millions donnent 189 millions. Telle est la charge supplémentaire que devront supporter les contribuables en 1848.

Le produit de l'impôt direct a peu varié depuis 1814.

Le tableau suivant, dont le fond est emprunté à Patria, en fait connaître les variations pour chacune des quatre contributions.

PRODUITS DES QUATRE CONTRIBUTIONS DIRECTES DEPUIS 1814.

(Exprimés en millions.)

EXERCICES.	CONTRIBUTION foncière.	CONTRIBUTION personnelle et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES.	TOTAL, y compris les frais de premier avertissement.
1814	»	»	»	»	265.0
1815	»	»	»	»	319,5
1816	294.2	49,1	21,4	40,5	402,2
1817	294,2	61.2	26,9	20,7	403,0
1818	295 4	46,4	27,1	21,5	300,4
1819	279,3	46,0	21,6	21,6	368.5
1820	279 9	45,8	21,5	21,5	368 7
1821	265,4	46,1	21.5	21,7	354,7
1822	254,4	45 8	21.5	22.4	344,1
1823	252,8	45.5	21,4	23,5	343,2
1824	253,2	45,9	21,3	23,9	344,3
1825	254,4	46,0	21,3	24 9	346 7
1826	249,9	45.1	20 5	25,6	341,4
1827	241,1	40,7	15,4	26,0	323,2
1828	242 2	41 0	15,4	26,5	325,7
1829	245.1	41,1	15,5	27,0	329,4
1830	246.5	41.3	15.5	28.3	332.2
1831	246,4	60,0	31,8	28 2	367,4
1832	248,6	53,1	27,2	27,3	356 9
1833	248,4	52,7	27,2	28,1	357,1
1834	252 6	53 4	27.3	29,4	363,4
1835	253,7	53 8	27,1	30;4	365,7
1836	254,4	53,9	27 5	32,1	368.6
1837	263,2	55,6	28,9	34,7	383,1
1838	263.8	55 9	29,7	37,1	387 2
1839	265,7	56,3	30,2	38 9	391,9
1840	267.3	56,7	30,8	40 2	395,7
1841	269,5	57,0	31,3	41,4	400,0
1842	271,3	57,3	34,1	44,5	405,8
1843	273,4	57,6	32 8	46.7	411,3
1844	274 5	57,8	33,2	47,7	413 9
1845	276,6	58,1	33,8	46,5	415,8
1846	276,0	57,7	33,8	40,2	408,4
1847	278,8	58,7	34,3	45,4	417 9
1848	279,5	59,3	34,8	46,3	420,7

Pour simplifier, nous avons considéré le million de francs comme l'unité monétaire, dans tous ces nombres, de sorte que nos décimales indiquent des centaines de mille francs.

Les chiffres consignés ci-dessus pour les exercices postérieurs à 1845 ne résultent encore d'aucun compte apuré. Nous les prenons tels que les ont donnés les lois portant fixation du budget des recettes. Il est certain qu'ils diffèrent fort peu des chiffres réellement perçus.

Pour avoir les véritables nombres relatifs à 1848, il faut augmenter de 45 p. 100 les chiffres votés primitivement, et que nous venons de donner. Ces chiffres sont les suivants :

	millions.
Impôt foncier.	405,5
Impôt personnel et mobilier.	86,0
Portes et fenêtres.	50,5
Patentes.	67,1
Frais de premier avertissement.	0,8
Total.	609,7

Jamais, il faut l'avouer, les contributions directes n'auront atteint un taux aussi considérable. Mais il est clair que les 402 et 403 millions perçus en 1816 et en 1817, après la lutte acharnée qui durait depuis plus de vingt cinq ans, furent, pour le pays, une charge beaucoup plus lourde que ne le seront les 610 millions à percevoir en 1848, après trente-trois années d'une paix non interrompue. D'ailleurs, une partie notable des versements qu'on nous imposait après les odieux traités de 1815 était au profit de l'étranger, tandis qu'aujourd'hui c'est au profit du pays seulement que les particuliers sont appelés à de nouveaux sacrifices.

On peut se demander dans quelle proportion le revenu net de la propriété foncière est frappé par cette mesure financière.

M. Thiers évaluait en 1831, à 2 milliards environ, le produit net de l exploitation agricole, déduction faite d'un impôt foncier de 250 millions.

Supposons que, de 1831 à 1848, le produit net ait augmenté de 1 dixième, soit de 2 milliards à 2,200 millions, et remarquons que, nous devons retrancher pour calculer l'aggravation réelle des charges incombant aux propriétaires, des 610 millions comptés plus haut, : 1° les 250 millions dont il vient d'être question; 2° 86 millions de l'impôt personnel et mobilier qui frappe sur les locataires; 3° 67 millions de l'impôt des patentes qui ne porte que sur le commerce et l'industrie; total, 403 millions, qui, défalqués de 610, donnent 207 pour le reste.

Ces 207 millions sont donc environ la dixième partie du revenu net de la propriété foncière. De bonne foi, pourrait-elle se plaindre d'être pressurée lorsque la crise commerciale impose de si lourds sacrifices à toutes les classes de la population? Qui de nous ne s'estimerait heureux d'en être quitte pour une simple dîme?

Il est vrai que les engagements hypothécaires font aux détenteurs nominaux du sol une part beaucoup moins belle. Pour arriver à une expression plus exacte des charges, nous ferons les calculs suivants :

	millions.
Contribution foncière pour 1848.	405
Portes et fenêtres.	50
Droits d'enregistrement et d'hypothèque, timbre, greffes, etc.; pour les transactions immobilières; frais supportés en moyenne partie par la propriété foncière, et que l'on peut évaluer, pour 1848, à.	160
Honoraire des officiers publics.	100
Intérêts et frais hypothécaires.	500
Total.	1215

C'est plus de la moitié du produit net, Mais, d'un autre côté, l'aggravation réelle des charges pour l'année courante ne sera que celle qui résulte de l'accroissement de l'impôt, soit 125 millions pour la contribution foncière, et 15 millions pour les portes et fenêtres; en tout 140 millions, soit un peu plus du huitième des charges ordinaires.

La répartition actuelle des cotes entre les contribuables, suivant l'importance de ces cotes, ne nous est pas connue. Il est fort à regretter que les comptes financiers ne nous aient pas, depuis longtemps, renseignés sur ce sujet si important. On conçoit, en effet, que si l'on avait exactement le nombre de cotes, ou plutôt le nombre de citoyens soumis à un prélèvement déterminé pour chacune des quatre contributions directes, on pourrait faire porter sur des bases certaines l'idée d'un impôt progressionnel. Ce mode d'impôt, le seul véritablement équitable, est maintenant appelé par les vœux de tous les véritables amis de l'ordre et du progrès; il est proclamé en principe dans le rapport de M. Garnier-Pagès, sur lequel a été rendu le décret qui nous occupe. Mais l'homme intègre qui a entrepris avec tant de courage et d'habileté la restauration de nos finances a reculé devant l'exécution, parce que les données lui manquaient pour asseoir le nouvel impôt.

Nous allons profiter de recherches déjà anciennes pour établir d'une manière un peu conjecturale, il est vrai, mais qui n'est peut-être pas éloignée de la vérité, l'état actuel des choses.

L'administration a fait connaître, dans un de ses comptes financiers, quelle était la répartition des cotes par catégorie de valeurs en 1835, alors que l'impôt foncier ne montait qu'à 254 millions. Nous tirons de ses données que nous trouvons dans Patria (page 2,544), les résultats suivants :

RÉPARTITION DES COTES FONCIÈRES PAR CATÉGORIE DE VALEURS.

VALEURS DES COTES.	NOMBRE DES COTES	PRODUIT.
		fr.
Au-dessous de 5 francs	5,200,000	13.000,000
De 5 à 10	1,650,000	12 500,000
De 10 à 20	1 600 000	24,000 000
De 20 a 30	780 000	19,500.000
De 30 à 50	725,000	29,000,000
De 50 à 100	586,000	44,000.000
De 100 à 300	365.000	73.000 000
De 300 à 500	60.000	24.000,000
De 500 à 1000	34,800	26 000,000
De 1000 et au-dessus.	12,000	15,000,000
Totaux. . . .	11,012,800	280,000,000

Voici comment ces nombres ont été obtenus. Nous avons partagé les 280 millions votés pour 1848 proportionnellement aux nombres de cotes de chaque catégorie qui avaient été constatés en 1835. Ensuite nous avons supposé, pour simplifier, que, dans une même catégorie, les cotes étaient également répartiés. Ainsi le nombre de 5,200,000 cotes au-dessous de 5 francs a été obtenu en divisant 13,000,000 par 2, 50 valeur moyenne hypothétique de ces cotes. De même, le nombre de 1,658,000 cotes de 5 à 10 fr. a été obtenu en divisant 12.500,000 par 7,50 valeur moyenne supposée des cotes de 5 à 10 fr. Et pour les autres de même.

Il est important de remarquer que le nombre des cotes est beaucoup plus considérable que celui des propriétaires, puisqu'une même personne possède souvent des propriétés dans plusieurs communes, et qu'il en résulte autant de cotes distinctes qu'il y a de communes. Mais, d'un autre côté, beaucoup de parcelles sont désignées par une seule cote, quoiqu'elles appartiennent réellement à plusieurs personnes auxquelles un héritage en a conféré la propriété. Compensation faite, il faudrait, suivant M. Lullin de Chateauvieux, prendre moins que la moitié du nombre des cotes pour obtenir le nombre des propriétaires, lequel n'excède pas, par conséquent 5,000,000 à 5,500,000.

L'impôt personnel et mobilier donne lieu à des calculs analogues toujours basés sur les rôles de 1835. Le tableau suivant, composé d'après les mêmes principes que celui qui est relatif à l'impôt foncier, représente l'état actuel des choses avec une assez grande vraisemblance.

RÉPARTITION DES COTES DE L'IMPOT PERSONNEL ET MOBILIER, PAR CATÉGORIE DE VALEURS.

VALEURS DES COTES.	NOMBRE DES COTES.	PRODUIT.
		fr.
De 3 fr, et au-dessous.	1,500 000	3,000,000
De 3 à 10 fr.	3,600,000	28.000,000
De 10 à 20	800,000	13,000,000
De 20 à 40	270.000	8,500.000
De 40 à 80	80,000	5,000.000
De 80 à 120	19.000	1,700,000
De 200 a 400	2,500	750,000
De 400 et au-dessus.	500	250,000
Totaux. . .	6,272,000	60,200,000

[La somme portée dans la dernière colonne, soit 60,200,000 fr., diffère très-peu du total annoncé ci-dessus, lequel est de 59,300,000 fr.

L'impôt des portes et fenêtres ne nous paraît donner lieu à aucun groupement utile, du genre de ceux qui précèdent. On nous permettra seulement de réclamer contre le principe même de cet impôt. Faire payer le jour et la lumière, n'est-ce pas encourager la population pauvre à se priver de ces éléments si nécessaires au bien-être et même à la santé? La crainte du fisc n'explique-t-elle pas ce fait déplorable qu'un nombre considérable de maisons ne possèdent qu'une ou tout au plus deux ouvertures?

On en peut juger par les chiffres suivants, qui se rapportent à 1832 :

346,401	maisons	à	1 ouverture.
1,817,328	—	à	2 —
1,320,937	—	à	3 —
884,061	—	à	4 —
583,026	—	à	5 —
1,846,398	—	à	6 et au-dessus.
Total.... 6,798,151			

Ainsi, sur vingt maisons, il y en a au moins une qui n'a qu'une ouverture, et le tiers environ des maisons bâties en France n'a pas plus de deux ouvertures, portes ou fenêtres!

Changez le mode de perception de l'impôt, et un état de choses si fâcheux ne tardera pas à se modifier profondément.

Nous examinerons, dans un prochain article, le parti qu'on pourrait tirer des données précédentes, pour arriver à une assiette plus équitable de l'impôt direct.

Coup d'œil sur les clubs de 1848.

La révolution de Février a donné à la presse la plus large liberté qui ait jamais été rêvée : plus de cautionnement, plus de timbre, plus de procès, plus d'amende, plus de condamnation; nulle entrave ne s'oppose désormais à l'expression et à la propagation de la pensée. Cette monnaie universelle qui circulait depuis soixante années en dépit des douanes, du fisc et du despotisme, c'est l'âge d'or de la presse : aussi Paris a-t-il vu s'envoler de toutes parts des nuées de journaux, joyeux messagers qui allaient porter la *bonne nouvelle*. C'était le réveil de la nature et de la liberté. Les feuilles poussaient aux arbres et dans la rue. Puissent les nouvelles feuilles politiques durer autant que leurs sœurs des Tuileries, et ne pas voir un automne prématuré succéder tout à coup à un printemps trop hâtif!

Mais si la liberté de la pensée a reçu sa consécration définitive, la parole a réclamé ses droits... Les clubs se sont ouverts... Le mot plus que la chose a effrayé une certaine partie de la population, peu habituée encore aux nouvelles exigeances de la vie publique. Les clubs, en effet, rappellent de sombres souvenirs; pourtant, si l'on veut tenir compte de la différence des temps, on se convaincra que les nouveaux clubs sont plus *innocents* que dangereux. Le meilleur moyen de se guérir de la peur du club, c'est d'aller au club.

Dans tous les Etats libres, les citoyens ont eu le droit de se réunir aux moments de crise ou de danger, pour venir exprimer librement leur opinion sur les grands intérêts de la patrie; ainsi, dans les républiques anciennes, le club, c'était la place publique. Dans ces contrées aimées des dieux et du soleil, le club se tenait en plein air; la brise du Pirée emportait la voix de l'orateur et les applaudissements de la foule. Le citoyen d'Athènes montait sur une estrade, et là, orateur improvisé, il jetait un défi de guerre à Argos, à Thèbes ou à Lacédémone; il conspuait Craon le banqueroutier, et exaltait Cinéas, le grand citoyen; là aussi, il faut le dire, il avouait que le surnom de juste, décerné depuis si longtemps à Aristide, commençait à fatiguer ses oreilles. — C'était la fête de la vie publique, le grand banquet des opinions. Le rire, l'épigramme, le sarcasme se choquaient dans cette foule, dont les clameurs se mêlaient aux mugissements de la mer... Mais cette communion civique est à peu près impossible chez nous. Il nous faut, à nous, des *forums* abrités. Sans cela, une averse factieuse ou une gelée perturbatrice pourraient nous forcer à la retraite. Que voulez-vous? En dépit de notre organisation républicaine, le climat est resté constitutionnel.

Pendant la première révolution, les clubs portaient l'empreinte triste, funèbre de l'époque; ils contenaient pour la plupart les représentants de cette société née de la veille, que les circonstances avaient faite soupçonneuse, et qui marchait d'ailleurs avec les lisières de la liberté. C'était l'agitation perpétuelle, la fièvre incessante : le club devenait le vestibule

de la Convention. C'est là que Danton, Robespierre, Couthon, Camille et tant d'autres essayaient les terribles motions du lendemain. Mais aujourd'hui nous n'avons ni guerre civile, ni guerre étrangère; aujourd'hui l'Europe nous tend les bras; aujourd'hui la Vendée est aussi française que l'Alsace, cette terre française par excellence, aujourd'hui Pitt est mort, Dieu merci! et si Cobourg vit encore quelque part, les circonstances l'ont fait révolutionnaire. Les clubs de 1848 ne sont donc plus, en définitive, que des réunions où les citoyens vont après dîner, sous le prétexte de causer finances, guerre, administration, prononcer des discours qui n'ont que l'inconvénient d'être un peu longs... Ces discours, nous devons le dire pour être juste, sont en général moins inquiétants pour la tranquillité publique que pour la grammaire française. Les puristes seuls pourront s'émouvoir. *Caveant consules.*

Depuis soixante ans, la liberté a marché au pas de course; elle a déblayé le sol de toutes les ruines qui lui faisaient obstacle; elle a fait table rase, en un mot, et pour la première fois elle respire à pleine poitrine. Depuis soixante ans, l'industrie a conquis à la sueur de son front, à la lueur de son intelligence, un immense domaine que les révolutions politiques ne pourront point entamer. Tout s'est renouvelé, hommes, choses, idées. La servile imitation du passé serait le plus monstrueux des anachronismes; et si dans nos clubs il se trouvait par hasard quelques-uns de ces hommes qui enflent leurs joues comme des tritons pour lancer des aphorismes d'un autre temps, et jouer au croquemitaine révolutionnaire, les éclats de rire de la France entière en auraient bientôt fait justice: on les montrerait au doigt; ils passeraient au milieu de cette élégante et généreuse société française comme des masques ridicules; ils seraient, en un mot, les voltigeurs du bonnet rouge, les ailes de pigeon de la carmagnole.

Nous avons visité en flâneur la plupart des innombrables clubs qui viennent de s'ouvrir pour la plus grande gloire des avocats sans cause et des réformateurs incompris...

Au risque de passer pour un courtisan de la foule, au moment où les ouvriers ont tant de flatteurs maladroits, nous avouerons que dans les clubs la veste l'emporte de beaucoup pour la bonne tenue, la discipline et la sagesse des idées sur le paletot et le frac noir. On comprend, à la première vue, que l'ouvrier vient là moins pour parler que pour apprendre, moins pour discourir que pour s'initier à la véritable connaissance de ses intérêts et à la pratique de ses droits. Là tout est sérieux, l'orateur et l'assemblée; l'orateur parle: on l'écoute avec recueillement, on lui répond sans injure, ce qui n'a pas toujours lieu ailleurs; la discussion calme et raisonnée ne menace pas de se changer tout à coup en une scène de pugilat. Nous citerons entre autres le club de *l'Atelier*, remarquable par ses idées sensées et pratiques.

— Si nous passons du club de la veste pure au club où domine l'habit noir, nous n'avons pas lieu en général d'être aussi satisfait. — Cela a un aspect plus tristement littéraire. Là il semble que tout le monde ne vient que pour parler. Chacun a dans sa poche le plan d'une constitution politique. C'est à qui sauvera l'Etat. — Sans qu'il s'en doute, l'Etat est sauvé une dizaine de fois par soirée. C'est fort heureux. Le gouvernement provisoire est composé d'hommes capables; on est assez disposé à l'admettre, mais *il manque d'initiative;* voilà son tort... Telle est la pensée la plus claire qui ressorte inévitablement de tous les discours de *l'honorable préopinant*. Les improvisations les plus ébouriffantes, les plus excentriques manifestes, les motions les plus échevelées s'élancent comme des comètes vagabondes au milieu des applaudissements de ceux-ci, des trépignements de ceux-là, et des hurlements de toute la salle. C'est un feu croisé de propositions qui feraient pouffer de rire un hypocondriaque; L'un décrète l'abolition immédiate de la Banque de France, l'autre offre au gouvernement deux milliards réalisables en quarante-huit heures; celui-ci supprime les impôts et augmente les dépenses; cet autre diminue les dépenses et triple les impôts... La séance se poursuit ainsi pendant un certain temps, puis chacun va tranquillement cuver le discours du soir et improviser celui du lendemain. Ces sortes de clubs causent le plus grand préjudice aux petits théâtres; c'est une grave question de concurrence.

Tous les clubs ne sont pas aussi amusants, nous l'avouons. *Il en est jusqu'à trois* qui ont une raison d'être incontestables dans ces temps d'agitation et de fièvre politique; mais si le club est une nécessité de la situation présente, il pourrait bien se faire aussi qu'il disparût avec elle... Qui sait si le calme des esprits et l'organisation définitive de la jeune République ne tariront pas un jour les flots un peu troublés de cette loquacité universelle? Le dernier clubiste parlera peut-être dans le désert, sans avoir l'éloquence de saint Jean, car il est à remarquer que depuis bientôt un mois qu'ils existent, les clubs n'ont pas encore mis un seul orateur en évidence. Nous pensons, pour notre part, que les vrais orateurs se réservent pour les importantes discussions de l'assemblée nationale.

En somme, tous les clubs politiques se ressemblent plus ou moins; qui en connaît un en connaît mille. C'est toujours et partout cette foule inquiète et amoureuse de l'inconnu qui vient au club comme elle allait au théâtre il y a un mois. Le répertoire des clubs est en général peu varié. Arbate et Agamemnon, devenus tribuns, répètent sans cesse le même rôle, et il est probable que le public, sachant, un de ces jours, la pièce par cœur, ira chercher ailleurs des distractions plus neuves et des émotions moins monotones. — En France on ne fait rien à demi: la situation exigeait peut-être l'ouverture de trois ou quatre clubs, et mille se sont fondés coup sur coup; nous sommes tous un peu cousins germains de ces moutons qui sautaient dans la mer par imitation. Les clubs politiques ont engendré une infinité d'autres clubs dont la nécessité ne nous semble pas démontrée d'une façon bien impérieuse; ainsi, nous avons à l'heure qu'il est, le *club des cuisiniers*. A moins que les cuisiniers n'éprouvent le besoin d'envoyer à la Chambre un représentant de la fricassée ou de la sauce aux tomates, nous ne comprenons pas trop la nécessité de cette imposante réunion.

Le club des Tailleurs représente au moins une idée: ce club, au nom de la liberté, réclame la fermeture des maisons de confection. *Le club des Confectionneurs* demande de son côté, l'abolition des ateliers de tailleurs. On s'attend à un engagement sérieux.

Le salon de Mars réunit chaque soir *les gens de maison;* les gens de maison sont les *officieux* des anciens jours. Comme la livrée seule a ses grandes entrées dans ce club, nous ne savons pas au juste la nature des graves questions soumises à son examen.

On parle vaguement depuis quelques jours de la fondation d'un club dont la nécessité se faisait généralement sentir. L'idée première de ce club doit appartenir à la collaboration d'un artiste et d'un tailleur; nous voulons parler du club du Costume.

L'orateur chargé de l'exposé des motifs doit démontrer, dans une improvisation éloquente et chaleureuse, que nos habits bourgeois et nos pantalons épiciers ne sont plus en rapport avec les idées actuelles. Le frac est un anachronisme; c'est la livrée de la monarchie constitutionnelle: le frac est donc destiné à mourir. Le parti rétrograde espère vainement le sauver.

Le projet de costume qui jusqu'à ce jour a réuni le plus de suffrages est celui-ci:

Le feutre noir tyrolien avec ou sans plumes, une espèce de paletot très-ample et sans collet, une culotte collante et des bottes molles par-dessus le pantalon. On avait parlé de l'épée au côté, mais l'épée a été rejetée après mûre délibération comme l'expression d'une tradition aristocratique.

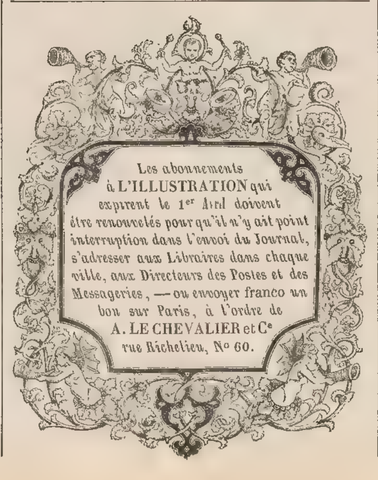
Si le costume moderne doit disparaître dans le naufrage des vieilles institutions, nous ne supposons pas qu'il laissera beaucoup de partisans... Nous n'avons qu'à gagner au change: tout ce qu'on nous donnera vaudra mieux que ce que nous avons.

Au moment où nous terminons ces lignes, un ami, dont nous ne pouvons suspecter la sincérité, nous assure qu'il est question de fonder un *club des Antropophages*; nous nous empressons de signaler le fait au citoyen préfet de police. Un pareil club pourrait offrir quelque danger. EDM. T.

Affaire Cécile Combettes.



Le frère Léotade, d'après un croquis envoyé de Toulouse.



Les abonnements à L'ILLUSTRATION qui expirent le 1er Avril doivent être renouvelés pour qu'il n'y ait point interruption dans l'envoi du Journal, s'adresser aux Libraires dans chaque ville, aux Directeurs des Postes et des Messageries, — ou envoyer franco un bon sur Paris, à l'ordre de A. LE CHEVALIER et Ce rue Richelieu, No 60.

Correspondance.

Une lettre de Londres, écrite par lady G. à un de ses amis à Paris, contient les détails qu'on va lire sur une visite à l'ex-famille royale:

« Je m'étais préparée, dit lady G., à une scène d'émotion. J'allais revoir dans l'exil cette famille que j'avais vue à Paris, dans le triomphe de ses prospérités. Qui m'eût dit, dans ce temps-là, quand Louis-Philippe faisait l'admiration des politiques par cette réputation d'habile, qui lui valait le surnom de Napoléon de la paix, qui nous eût dit que nous le verrions précipité de ce faîte?

« On vient de me conter le mot que vous savez: «Il paraît « décidément que Louis-Philippe était une incapacité mé« connue.» Cela paraît en effet; il n'y a que les républicains qui aient le droit de sourire à cette saillie. Je voudrais savoir de quel air le plaisant qui a lancé ce trait, dissimulait la crainte de se blesser lui-même, de nous blesser tous, car nous avons tous, ou à peu près, cru à la capacité de cet incapable méconnu.

« Donc j'avais pris ma figure de circonstance pour me présenter chez Marie-Amélie; elle m'embrassa dès qu'elle me vit entrer; des larmes coulèrent de ses yeux et des miens. La conversation fut triste; Marie-Amélie me parla de ses enfants. Louis-Philippe entra bientôt, et, après les premiers compliments: Il faut, dit-il, que je vous conte l'aventure; et il se mit à faire le récit de sa fuite, des périls qu'il avait courus, des incidents et des accidents de son voyage, relevant de quelques expressions pittoresques les détails comiques ou grotesques du récit, si bien que nous finîmes par rire de bon cœur; lui, du moins, car pour moi, un fonds d'amertume empoisonnait ma gaieté. Le héros de l'histoire me parut à ce moment si peu digne de pitié, le narrateur si dépourvu de noblesse et de dignité, que je me dis en sortant: « Dieu est grand, et la France a compris ses « décrets. »

A NOS ABONNÉS.

La suppression du timbre est presque sans importance pour un journal hebdomadaire. *L'Illustration* ne change donc pas ses conditions d'abonnement; mais elle entend faire profiter ses lecteurs de cette petite économie, par des améliorations qui augmenteront nécessairement ses dépenses. Elle a déjà supprimé sa page d'annonces, consacrée désormais à la rédaction. Elle ne se bornera pas à ce sacrifice; les abonnés constateront eux-mêmes les effets de cet engagement.



Rébus.



J'ai connu le malheur et j'y sais compâtir.

EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

A navire brisé tous les vents sont contrair s.

ON S'ABONNE chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

ARMAND LE CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

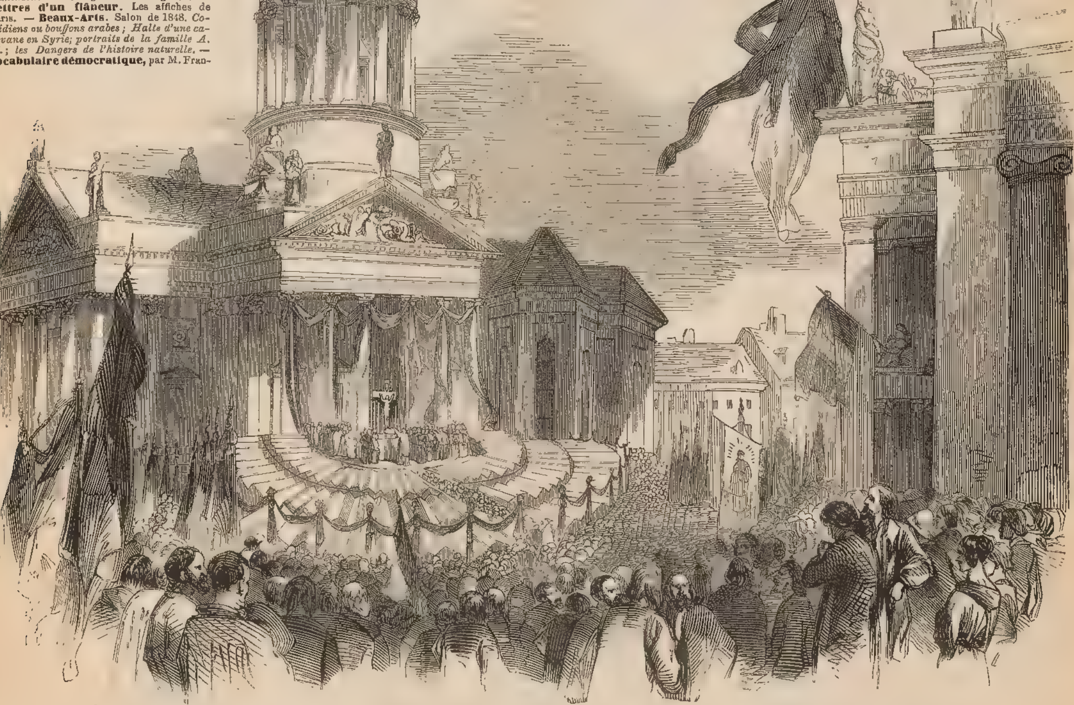
N° 267. Vol. XI. — SAMEDI 8 AVRIL 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Paris a continué à présenter la même physionomie. Nul grand événement extérieur n'est venu de nouveau s'ajouter à toutes les surprises que le Nord et le Midi lui avaient précédemment causées. C'est l'avenir encore, et l'avenir seul qui a attiré toute son attention. Les élections des officiers des gardes nationales de la Seine, opération bien importante, réorganisation d'une force immense qui s'était annihilée, ces élections ont excité moins d'animation en elles-mêmes que comme étant la préparation aux assemblées élec-



Service funèbre pour les victimes de la révolution de Berlin, dans la nouvelle église (Neuer-Kirche).

torales de la Constituante. C'est donc à vieillir de quinze jours, de trois semaines que chacun aspire en ce moment, et les arbres de la liberté que l'on plante partout dans nos carrefours, les pétards et les fusillades que l'on tire à ces solennités que le préfet de police trouve un peu multipliées, les illuminations plus ou moins spontanées qui en sont l'accompagnement obligé, toutes ces fêtes, tout ce bruit, tout cet éclat et toute cette fumée ne distraient pas la pensée du Parisien sérieux de cet avenir qu'il interroge du reste avec plus de confiance, à mesure qu'il s'en voit approcher davantage.

Quant à l'argent, sa timidité paraît augmenter tous les jours. Les valeurs diminuent rapidement au marché de la Bourse, et la panique financière est si grande, qu'on semble en droit de compter sur une réaction qui sera plus prochaine et plus vive, peut-être parce que la dépression a été plus précipitée. Puissent la confiance des écus renaître bientôt, le travail reprendre progressivement son activité passée! Chacun doit son concours à la poursuite de ce dernier but: les personnes aisées en ne restreignant pas leurs dépenses, les travailleurs sans ouvrage en ne donnant pas aux effrayés le moindre prétexte pour s'éloigner de Paris. Que les ateliers reprennent! que l'Assemblée constituante se réunisse! que les délégués des différents états amènent une transaction raisonnable entre les ouvriers et les maîtres, une transaction qui ne rende pas la vie impossible aux uns, ou les commandes inexécutables pour les autres, et notre révolution n'aura plus qu'à poursuivre aisément, sans secousses, de faciles conquêtes intérieures.

Quelques départements ont été le théâtre d'assez vives agitations. Celles auxquelles la classe ouvrière a pris part peuvent être mises sur le compte de l'absence de travail, et d'ailleurs n'ont pas été marquées par un grand nombre de pénibles événements. Mais ce qui est profondément affligeant, sans excuse, d'un effet déplorable à l'extérieur, c'est le relâchement de la discipline dans quelques régiments, dans certaines garnisons. Le gouvernement provisoire a sévi; mais l'absence d'un ministre de la guerre, la vacance prolongée de ce département, à la tête duquel on a vainement espéré voir le général de division Cavaignac, constituaient une situation qu'on a bien fait de faire cesser, car elle n'eût pu être continuée sans un danger véritable.

La guerre n'est pas plus à nos portes, elle n'est pas plus probable qu'il y a huit jours; mais d'instant en instant la nécessité de la formation d'un corps d'armée bien organisé se fait mieux sentir, nous ne dirons pas pour le succès de nos armes, mais pour celui des négociations où nous avons à intervenir. C'est dans l'Italie septentrionale que se passent en ce moment des événements d'un intérêt européen. La situation du feld-maréchal Radetzky devient de plus en plus fâcheuse, et il voit son armée se fondre sous ses yeux à chaque étape de sa retraite. Il voulait réoccuper la ville de Brescia, route directe de Vérone par Lonato et Peschiera, et les dernières nouvelles annonçaient effectivement qu'il avait marché de Lodi sur Brescia par Crema, Soncino et Orzi-Novi. Mais les Brescians, maîtres du château-fort, étaient déterminés à défendre leur ville à outrance, aidés par les habitants des campagnes et par les montagnards voisins. Il était difficile de forcer une ville de quarante mille habitants ainsi résolus. Le plan du maréchal a été rendu impossible par la subite inondation de toute la plaine. On avait rompu les digues d'irrigation, obstrué les ponts sur le cours supérieur de l'Oglio, de la Mella et de la Chiese, pour causer un débordement. Toutes ces rivières sont très-grosses dans cette saison, et elles ont dû fournir une masse d'eau considérable. Dans la partie inférieure de leur cours vers le Pô, qui les reçoit toutes, les ponts ont été rompus, et les chaussées ont été coupées par des tranchées profondes.

On voit combien d'obstacles et de difficultés ont surgi de toutes parts contre l'armée autrichienne. Des détachements, des bataillons même et des escadrons, surpris par l'inondation, ont été réduits à se rendre prisonniers sans résistance à une centaine de paysans. Il semblait que cette armée n'eût plus de direction fixe, ou qu'elle se fût dispersée; car, après s'être approchée de Brescia, on la voit rétrograder sur Bagnolo, Manerbio et Pontevico, route de Mantoue par Crémone. En même temps on voit une autre portion de cette armée pousser un détachement à Lonato, vers le lac de Garda, et traverser la Chiese à Montechiaro, route de Brescia à Vérone. Elle semble enfin avoir cherché pendant plusieurs jours une issue pour sortir de la Lombardie.

A Montechiaro, le général piémontais Bès, à la tête de 12,000 hommes, dont 4,000 piémontais et 8,000 volontaires lombards, aurait attaqué et battu un gros corps autrichien dont on ne dit pas la force. Cette nouvelle a été publiée à Milan le 30 mars. Les Italiens ont pris un escadron de cavalerie, trois pièces de canon et des voitures du train. On ne donne pas d'autres détails sur cette affaire, mais on ajoute que le maréchal Radetzky prenait position à Montechiaro, où il paraîtrait avoir maintenant rallié toutes ses forces, car on disait l'armée autrichienne en attitude d'attendre une bataille rangée. Cette armée, du reste, manquait de vivres, ce qui s'explique très-bien par la généralité d'une insurrection interceptant les communications de toutes parts.

Vérone, cette grande place d'armes centrale de la domination autrichienne, cette clef stratégique du double royaume lombardo-vénitien, paraît devenue inutile. La population, soulevée là aussi comme partout, est maîtresse de la ville depuis le 22 mars. Les troupes sont retirées dans les forts. Le vice-roi a été bloqué par le peuple dans son palais, autour duquel on a transporté des masses de fagots, en le menaçant de l'y brûler avec toute sa famille si un seul coup de canon était tiré par les forts contre la ville. On lui a probablement permis de sortir, car les journaux italiens ont annoncé, depuis, qu'il retournait en Autriche par la route du Tyrol. Mais ces journaux annoncent aujourd'hui que le vice-roi a été arrêté à Riva. C'est un bourg situé à l'extrémité septentrionale du lac de Garda, près de la grand'route de Vérone à Trente. Nous attendons la confirmation et l'explication de cette nouvelle. Il semblerait étonnant que l'archiduc vice-roi n'eût pas avec lui une escorte suffisante pour le protéger, à moins qu'il ne soit parti incognito et déguisé. A Milan, le fait passait pour certain. Il s'expliquerait alors par l'insurrection du Tyrol italien, qui se serait trouvée en force à la pointe du lac. On ajoute que le gouvernement provisoire de Milan a fait demander à Trente s'il convenait mieux de laisser le vice-roi dans cette ville ou de le conduire à Milan.

Le triomphe de Venise et l'embarquement des troupes qui occupaient cette capitale importante ne pouvaient manquer de réagir puissamment sur toutes les provinces de l'ancien état vénitien. Presque partout d'ailleurs on s'était déjà soulevé au signal parti de Milan. Ainsi le Padouan, le Vicentin, Trévise, Udine, Palma-Nova, tout le Frioul, ont proclamé l'indépendance. Venise a déclaré, sur les représentations qui lui ont été faites, qu'elle ne prétendait nullement à son ancienne souveraineté; qu'en proclamant la République vénitienne elle ne décrétait qu'une mesure provisoire, et qu'elle se rattacherait au centre de la nationalité dès que le royaume d'Italie serait constitué.

Mais pendant que la cause de l'indépendance italienne triomphe depuis les rives du Pô jusqu'à celles de l'Adriatique, le nouveau cabinet autrichien cherche à la combattre et par les fausses nouvelles qu'il dicte aux journaux de Vienne et par les mesures militaires qu'il prend. Revenu de la stupeur que lui ont causée dans le premier moment les événements de la capitale de l'Autriche, il dirige des renforts considérables sur l'armée que commande le maréchal Radetzky. Des ordres sont donnés pour la formation d'une armée de quatre-vingt mille hommes destinés à soumettre l'Italie, sous les ordres du feld-maréchal Nugent. Déjà plusieurs corps sont partis par le chemin de fer de Vienne à Trieste. Le rendez-vous des troupes est indiqué à Goritz et sur l'Isonzo, rivière qui se jette dans l'Adriatique à l'extrémité du Frioul. Ainsi bientôt l'Autriche reprendra l'offensive, et la lutte sera engagée entre cette puissance et les princes confédérés de l'Italie. Le grand duc de Toscane a appelé ses sujets aux armes: Pie IX lui-même ne manque pas à ce faisceau, et le 23 mars, douze mille soldats sont partis de Rome pour la guerre sainte. Le général Durando était à leur tête, et les acclamations de la population les ont accompagnés. Le souverain pontife les a bénis et leur a adressé ces paroles:

« Comme chef de l'Eglise, je suis en paix avec tout l'univers; mais, comme prince italien, j'ai le droit de défendre la patrie italienne. Je vous bénis. La cause que vous défendez est sainte; Dieu la fera triompher. Je vous bénis encore une fois. Combattez et triomphez au nom du Seigneur. »

En guerre ouverte avec l'Italie, l'Autriche est d'un autre côté en guerre sourde avec la Prusse. L'empire d'Allemagne est aujourd'hui disputé par les gazettes officielles des deux souverains.

Stockholm aussi a eu sa journée. Mais la société réformiste, où l'agitation avait pris naissance au milieu d'un banquet, ne paraît pas, du moins d'après les correspondances que nous avons sous les yeux, avoir nettement formulé ses vœux et ses exigences, et après une lutte assez vive entre une partie de la population et les troupes, force est restée à celles-ci. La garnison a eu trois officiers tués, et vingt à trente soldats blessés. Les assaillants ont eu une vingtaine de morts; trente blessés ont été recueillis dans les hôpitaux.

Madrid, à son tour, a vu ses rues devenir le théâtre de combats qui ont causé la mort d'un certain nombre de soldats et de citoyens. La ville a été mise en état de siége. Les arrestations, les enlèvements, les condamnations par les conseils de guerre se sont succédés avec tant de rapidité, et se sont exercés à l'égard d'hommes si considérables, et qui, depuis si longtemps, portaient ombrage à Narvaez, qu'on est tenté de croire que ce ministre dit vrai quand il fait déclarer par ses journaux qu'il connaissait d'avance les desseins des conspirateurs et qu'il a pu ainsi les déjouer facilement. Il est probable même qu'il était beaucoup plus instruit que ceux qu'il poursuit comme auteurs du mouvement.

Rien de nouveau encore, rien de certain du moins, de la Pologne et de la Russie.

En Irlande, même agitation menaçante, mêmes préparatifs, même cherté des armes. — En Angleterre, nouveaux meetings chartistes plus animés, plus nombreux. On estime qu'il y aura 500,000 personnes à une procession monstre qui se prépare pour le 10 de ce mois.

Un des événements de la semaine, c'est la publication du premier numéro d'une *Revue rétrospective* dont l'objet est indiqué par ce second titre: — Archives secrètes du gouvernement de 1830. — Il paraît que les éditeurs de ce recueil possèdent un nombre considérable de documents enlevés pendant les événements de Février aux cabinets de divers ministères et au cabinet de Louis-Philippe, documents recueillis par eux pour être restitués à leurs dépôts naturels après avoir été publiés. Le premier numéro qui contient plusieurs pièces importantes et curieuses a excité surtout l'attention par un historique des sociétés secrètes qui porte la date de la fin de l'année 1839, et dont l'auteur paraît avoir été initié aux projets les plus intimes de ces sociétés, qu'il prétend même avoir contribué à former, quoiqu'il s'en soit fait ensuite le dénonciateur. Le citoyen Blanqui s'est cru désigné par l'opinion des personnes nommées dans ce récit, comme étant l'auteur de la dénonciation; il a protesté. Une enquête a été ouverte par les clubs.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire a adressé cette semaine une proclamation aux citoyens de Paris et une autre à l'armée.

« Citoyens, dit-il dans la première, nous avons accompli la révolution la plus grande et la plus pure qui fût jamais.

« Nous avons fondé à toujours le principe de la souveraineté du peuple.

« Depuis un mois nous donnons au monde un exemple éclatant de l'application de ce principe.

« Depuis un mois la France se gouverne par elle-même, sans l'emploi d'aucune force militaire, et par la seule puissance de l'autorité morale du peuple.

« Paris, cette ville d'un million d'âmes, n'a jamais offert à ses habitants plus de véritable sécurité.

« Encore quelques jours, et le gouvernement provisoire, né de l'acclamation du peuple, remettra entre les mains des représentants du peuple le dépôt intact de la souveraineté du peuple.

« Il faut, citoyens, que ces derniers jours ressemblent aux premiers, et le gouvernement provisoire a droit de dire qu'il le veut; il faut que l'Assemblée nationale trouve la République aussi pure de toute apparence de désordre, qu'elle le fut à son berceau le jour immortel où elle s'est élevée sur nos barricades.

« Veillez donc, citoyens, à ce qu'une bruyante affectation de patriotisme ne devienne pas une cause d'alarme et de trouble dans cette cité, maison commune de la République. Dans une ville si remarquable par le calme et la dignité du peuple, on ne saurait ni tolérer ni comprendre le tumulte dans la rue, qui arrêterait les affaires et les travaux, les coups de fusil qui effraieraient les habitants paisibles. Que les cérémonies républicaines, si belles dans leur simplicité, se fassent avec l'autorité publique: vous la consulterez; elle leur donnera son approbation et son concours, elle régularisera les patriotiques manifestations.

« Ne souffrez pas, citoyens, ce qui pourrait donner même un prétexte aux indignes calomnies des ennemis intérieurs ou extérieurs de notre République; ne souffrez rien de ce qui pourrait ternir son auréole de pureté et de gloire, rien de ce qui arrêterait le mouvement d'émancipation européenne dont nous avons donné le signal.

« Veillez avec le gouvernement au maintien de l'ordre dans la cité; que chacun se livre avec calme à ses travaux; reprenez votre vie habituelle; heureux et fiers d'être libres et républicains, nous traverserons en paix les jours de moins en moins difficiles qui nous séparent encore du jour où se réuniront les représentants du peuple.

« Citoyens, le gouvernement provisoire, qui est votre œuvre, que vous soutenez avec tant de dévouement, fait un appel à votre patriotisme, à votre sagesse; vous vous réunirez à lui pour consolider à jamais la République. »

Voici maintenant la proclamation adressée à l'armée:

« Soldats citoyens, vous devez à la République un titre de plus. Vous n'étiez que soldats, elle vous a faits citoyens en vous restituant votre part de la souveraineté du peuple.

« Mais, en vous conférant ce titre de plus, la République vous impose un devoir de plus. Vous n'aviez que les devoirs du militaire, vous avez maintenant ceux du citoyen.

« Vous n'aviez qu'une loi: la discipline; vous en avez deux: la discipline et l'amour de l'ordre.

« La discipline et l'ordre ont été troublés dans quelques régiments. Le gouvernement provisoire de la République a porté aussitôt son attention sur ces faits.

« Il est décidé à les réprimer avec la justice et avec l'inflexibilité d'un gouvernement républicain; mais avant de sévir, il veut avertir. Vous vous rallierez à sa voix.

« Voyez le peuple! admirez cet ordre volontaire qui s'est établi et qui se soutient de lui-même par la seule discipline de la raison générale.

« Quoi! ce serait vous, qui devez être l'ordre vivant au sein de la patrie, ce serait vous qui donneriez à ce peuple admirable les premiers et les seuls exemples de désordre!

« Non! vous respecterez et vous ferez respecter la religion du drapeau.

« S'il en était autrement, nous prendrions des mesures qui nous affligeraient, mais qui rétabliraient énergiquement la discipline.

« De grands devoirs vous sont réservés. Gardez l'armée intacte et forte pour les éventualités de la patrie. Nous allons élargir vos rangs; il y aura de la place et de la gloire pour tous les patriotismes.

« Bientôt nous allons réunir des députations de l'armée autour du centre national à Paris, pour fraterniser avec le peuple et la garde nationale.

« Qu'aucune ombre de désordre ne tache d'avance les drapeaux que nous allons vous distribuer!

« Que vos frères de Paris vous reçoivent comme le modèle de cette armée française!

« Après avoir écrit de tout temps le mot de *gloire* sur vos drapeaux, inscrivez-y de vos propres mains, aujourd'hui, le mot de *discipline*, cette vertu républicaine du soldat. »

27 mars 1848 — Décret qui ordonne que les bois et forêts qui faisaient partie des biens de l'ancienne liste civile seront remis immédiatement à l'administration des forêts de l'Etat, pour être regis et administrés dans les mêmes formes et d'après les lois ou règlements qui concernent les autres forêts nationales.

28 mars. — Décret qui dispose que la prorogation de six mois à laquelle sont soumis les remboursements des bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848, et non convertis encore en rentes 5 pour 0/0, est applicable aux endosseurs de ces bons, et que par conséquent les droits des détenteurs contre les endosseurs ne peuvent s'exercer pendant la durée de ladite prorogation.

Après le payement des intérêts attachés à chaque bon, celui-ci sera frappé d'une estampille portant ces mots: Renouvellement en capital pour six mois à 5 pour 0/0. Les endossements successifs seront ainsi conservés sur le bon estampillé, qui restera transmissible par voie de nouvel endossement.

28 mars. — Décret ordonnant la réorganisation de l'artillerie de la garde nationale parisienne

L'état-major de la légion d'artillerie sera placé dans le bâtiment connu sous le nom de *bâtiment du Temple*.

Les bâtiments seront en outre disposés de manière à ce qu'on puisse y faire des cours gratuits de physique, chimie, mécanique, géométrie descriptive, dessin linéaire, et tout autre enseignement destiné à la population ouvrière.

28 mars. — Décret disposant que, attendu que beaucoup d'étrangers ont pris une part active aux glorieux événements de Février;

Attendu que ces étrangers, quoique résidant en France de-

puis plusieurs années, n'ont pas accompli ou pu accomplir les conditions exigées par les lois, pour être admis à jouir des droits de citoyens français ;

Attendu que, s'il est urgent, tout en respectant les principes de la législation existante, de faciliter la naturalisation des étrangers qui ont des titres certains à l'estime publique, il faut en même temps éviter d'étendre cette mesure à ceux dont la position n'est pas suffisamment établie ;

Le ministre de la justice est provisoirement autorisé à accorder la naturalisation à tous les étrangers qui la demanderont et qui justifieront par actes officiels ou authentiques qu'ils résident en France depuis cinq ans au moins, et qui, en outre, produiront, à l'appui de leur demande, l'attestation par le maire de Paris ou le préfet de police, pour le département de la Seine, et par les commissaires du gouvernement pour les autres départements, qu'ils sont dignes des droits de citoyen français.

28 mars. — Décret qui, considérant que les ordonnances insérées au *Moniteur* le 22, le 23 et le 24 février, pendant le cours de la glorieuse insurrection qui a délivré la France d'un gouvernement corrupteur et fondé la République, ne sauraient conférer aucun droit et sont frappées d'une nullité radicale,

Dispose que les ordonnances qui ont paru au *Moniteur* le 22, le 23 et le 24 février 1848, sont annulées ; toutes nominations dans l'ordre judiciaire ou administratif constatées par ces ordonnances sont nulles, et aucune suite n'a pu être donnée à leur exécution.

29 mars. — Décret qui, attendu les circonstances actuelles, proroge de quinze nouveaux jours le délai de quinze jours accordé aux porteurs d'effets de commerce pour exercer leur recours par voie de dénonciation, non compris les délais de distance.

29 mars. — Décret autorisant le préfet de police à administrer et régler, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, les dépenses municipales de son administration, lesquelles seront acquittées par le receveur municipal de la ville de Paris, sur les mandats du préfet de police et le visa du maire de Paris.

30 mars. — Décret qui, pour régulariser les dons volontaires offerts spontanément par les citoyens généreux, et pour donner à cette œuvre patriotique toute la solennité qu'inspirent à la fois et la situation présente et la reconnaissance méritée par le dévouement,

Institue une commission qui sera l'organe de la reconnaissance publique envers les citoyens qui ont déjà donné l'exemple des sacrifices, et prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces sacrifices soient connus et honorés ;

Et compose cette commission des citoyens Lamennais, président ; — Béranger, poëte, vice-président ; — Littré, membre de l'Institut, et Ch. Thomas, secrétaire.

30 mars. — Décret qui, attendu que des difficultés graves se sont élevées dans le service des compagnies de chemins de fer d'Orléans et du Centre, et que ces difficultés, si elles s'aggravaient, pourraient avoir pour résultat d'interrompre la circulation et par suite le service des postes et l'approvisionnement de Paris, nomme les citoyens Bineau et Didion, ingénieurs en chef, commissaires extraordinaires du gouvernement près de ces chemins, les autorise à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront convenables pour assurer l'exploitation et la libre circulation des chemins, et déclare les directeurs et employés desdits chemins tenus d'obtempérer aux ordres desdits commissaires et à tous les arrêtés qu'ils jugeront à propos de prendre dans l'intérêt de la mission qui leur est confiée.

28 et 31 mars. — Décrets qui disposent, le premier, que les bataillons de la garde nationale mobile voteront en présence du maire de l'arrondissement où ils sont casernés, et que les officiers et sous-officiers de l'armée, détachés près de ces bataillons, voteront à Paris, afin que leur service ne soit pas interrompu ;

Le second, que les listes électorales en Algérie seront closes le 20 avril.

31 mars. — Décret qui, affranchissant les enrôlements volontaires des entraves d'une durée trop prolongée du service militaire, dispose que tout Français sera reçu à contracter, dans l'arme de son choix, un engagement volontaire dont la durée pourra n'être que de deux ans.

31 mars. — Décret prononçant la suppression de l'exercice.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que le mode actuel de perception du droit sur les boissons est éminemment vexatoire et onéreux ;

Considérant que l'exercice est attentatoire à la dignité des citoyens qui s'adonnent au commerce des boissons ;

Considérant que la forme injurieuse de cet impôt constitue une excitation perpétuelle et comme une excuse à la fraude ;

Considérant qu'il en résulte les plus graves dommages pour le commerce, pour l'industrie, pour la santé des travailleurs et même pour leur vie ;

Considérant que cette forme d'impôt, léguée à la République par les trois derniers gouvernements contre-révolutionnaires, est incompatible avec les nouvelles institutions politiques et sociales que la France veut fonder et maintenir ;

Voulant introduire l'esprit de justice jusque dans la fiscalité,

Décrète :

Art. 1er. A partir du 15 avril prochain, sera supprimée la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celle du droit de détail sur les alcools, esprits et liqueurs.

En conséquence, les exercices cesseront d'avoir lieu dans le débit des boissons.

Art. 2. A la même époque, il sera perçu, en remplacement et conformément au tarif ci-annexé, un droit général de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits et liqueurs à destination, tant des débitants que des consommateurs.

Art. 3. Les liqueurs en cercles ou en bouteilles seront imposées comme alcool pur, à raison de 35 pour cent de leur volume.

Art. 4. Le droit de consommation sera payable à l'enlèvement des boissons ou à leur arrivée à destination.

Dans le premier cas, le déclarant sera tenu de se munir d'un congé, et, dans le deuxième, d'un acquit-à-caution.

Art. 5. Toutes les formalités à la circulation des boissons actuellement existantes sont maintenues pour assurer la perception du droit de consommation.

Art. 6. A l'avenir, la fraude, en matière de boisson, sera assimilée au vol et passible des mêmes peines.

Art. 7. Les propriétaires qui voudront vendre en détail les boissons provenant de leur récolte seront tenus d'en faire préalablement la déclaration au bureau de la régie, et de faire connaître les quantités qu'ils auront en leur possession.

Ces boissons seront inventoriées, et il sera procédé à des récolements pour constater les quantités vendues et les soumettre aux droits généraux de consommation.

Il sera fait sur les quantités vendues une déduction de 5 pour cent pour consommation de famille, ouillage et coulage.

Art. 8. Dans les communes ayant un octroi dont la perception est faite aux entrées, le conseil municipal pourra demander que les formalités à la circulation soient supprimées dans l'intérieur, et que la perception des droits d'entrée et de consommation soit faite cumulativement aux entrées avec celles de l'octroi.

Dans ce cas, les débitants de boissons qui réclameront l'entrepôt seront soumis aux mêmes visites et vérifications que les marchands en gros.

Art. 9. Les débitants de boissons qui voudraient n'acquitter le droit de consommation qu'après la vente pourront obtenir l'entrepôt.

Dans ce cas, il sera tenu par les employés un compte d'ordre d'entrées et de sorties dont la balance, lors des recensements et inventaires, fera connaître les quantités à soumettre aux droits.

Il sera fait déduction sur ces quantités de 5 pour cent de consommation de famille.

Art. 10. Sont abrogées toutes dispositions des lois, ordonnances et règlements antérieurs contraires à celles du présent décret.

Art. 11. Au moment où sera mise en vigueur la perception du nouveau droit général de consommation, les comptes des marchands en gros, débitants, bouilleurs, distillateurs, liquoristes et entrepositaires, seront réglés et arrêtés, et les droits dus seront acquittés d'après les tarifs actuels.

Les quantités restantes seront assujetties immédiatement aux droits généraux de consommation, à moins que le redevable ne réclame l'entrepôt.

31 mars. — Décret prononçant la mise en non activité, par retrait d'emploi, de quatre officiers du 5e régiment de cuirassiers, dans lequel la discipline militaire a été violée par une résistance combinée des lieutenants et sous-lieutenants contre leur colonel.

1er avril. — Décret qui fixe, du 5 au 8 avril, le commencement des opérations des conseils de recrutement pour le tirage de la classe de 1847, et l'appel de quatre-vingt mille hommes autorisé par la loi du 27 juin dernier. Ces opérations seront closes le 15 avril. La mise en activité des jeunes soldats compris sur les listes cantonales pourra avoir lieu, d'après les ordres du ministre de la guerre, et suivant la répartition par corps qu'il aura arrêtée, à partir du 1er mai.

1er avril. — Décret qui, pour donner un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale aux familles des citoyens qui ont versé leur sang pour la liberté pendant les glorieuses journées de février 1848,

Dispose que tout Français qui, en combattant pour la liberté dans les journées de Février 1848, est mort ou a reçu des blessures qui le rendent incapable de servir dans l'armée, donnera droit, pour son frère ou celui de ses frères qui serait appelé par la loi du recrutement, à l'exemption accordée par l'art. 13, paragraphe 7 de la loi du 21 mars 1832, à celui dont le frère est mort en activité de service ou a été admis à la retraite par blessures reçues dans un service commandé.

4 avril. — Décret qui porte : « Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif, sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. pour la première fois ; de 100 à 200 fr. en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

4 avril. — Décret ordonnant une première commande de 150,000 écharpes et 43,000 drapeaux à la fabrique de Lyon.

4 avril. — Décret plaçant sous sequestre les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre comme n'ayant plus un pouvoir suffisant pour assurer le service des transports.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

31 mars. — Arrêté qui ordonne :

Art. 1er. Les marins embarqués à bord des bâtiments de la République recevront désormais, dans les ports et rades de France, le déjeûner qui, jusqu'à ce jour, n'est entré que dans la composition de la ration de campagne.

Art. 2. Il sera délivré, chaque jour de la semaine, un repas gras.

Art. 3. La ration de pain est élevée,

En journalier, de 750 grammes à 937 grammes,

En campagne, de 750 grammes à 1,000 grammes.

La ration de biscuit est élevée de 550 grammes à 750 grammes ;

Celle de viande fraîche, de 250 grammes à 300 grammes :

Celle de lard salé, de 180 grammes à 250 grammes.

2 avril. — Arrêté qui remplace le titre d'*élève de la marine* par celui d'*aspirant de la marine*. — Les volontaires seront appelés *aspirants-auxiliaires*.)

2 avril. — Arrêté ainsi conçu :

Le ministre de la marine et des colonies, informé que des bruits, peut-être calomnieux, signalent l'existence d'actes de fraude qui seraient commis tant sur la qualité que sur la quantité des diverses denrées entrant dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de la République ;

Considérant qu'il est indispensable de faire tomber de pareils bruits s'ils sont dépourvus de fondement, ou, dans le cas contraire, de prendre toutes les mesures propres à remédier au mal, et de punir sévèrement les coupables s'il y en a ;

Considérant que l'alimentation des équipages des bâtiments de la République est un des objets qui doivent exciter au plus haut degré la sollicitude du gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. Une commission composée des citoyens :

Casy, vice-amiral, membre du conseil d'amirauté, président ; — Boussingault, vice-président de l'Académie des sciences, membre ; — Dumas, membre de l'Académie des sciences, membre ; — Payen, membre de l'Académie des sciences, membre ; — Marec, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du personnel et des opérations maritimes, secrétaire général par intérim, membre ; — Gerbidon, directeur des services administratifs, membre ; — Vaillant, capitaine de vaisseau de première classe, membre ; — Tavenet, capitaine de vaisseau de deuxième classe, membre ; — et Hubert, sous-commissaire de marine, ex-commissaire de l'escadre de l'Océanie, membre,

Est instituée pour rechercher les fraudes qui pourraient être commises tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité, dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de la République.

A cet effet, des échantillons de toutes les espèces de denrées dont se compose actuellement la ration, pris dans les magasins des subsistances de la marine et à bord de divers bâtiments, seront envoyés à Paris, sous scellés, pour être examinés par la commission.

Art. 2. Aussitôt que la commission aura pu se former une opinion positive sur tous les points soumis à son investigation, elle en consignera les résultats dans un rapport motivé qui sera remis au ministre.

2 avril. — Dépêche télégraphique adressée aux préfets maritimes à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon :

« Aussitôt après la réception de cette dépêche, faites prendre dans les magasins des subsistances de la marine, ainsi qu'à bord de plusieurs bâtiments, des échantillons de toutes les espèces de denrées dont se compose actuellement la ration des marins employés au service de la flotte.

« Ces échantillons, choisis à l'improviste, devront être doubles, de manière à comprendre dans une série les denrées les plus anciennes, et dans une autre série les denrées les moins anciennes. Ils seront étiquetés avec toutes les indications nécessaires et mis sous scellés, puis vous me les transmettrez par la voie la plus prompte, accompagnés d'un bordereau énonciatif dûment signé. »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1er avril. — Arrêté qui, modifiant celui du 13 mars dernier sur les élections des gardes nationales, dispose, pour abréger la durée des opérations, que le premier scrutin pour les grades d'officiers aura seul une durée de quatre heures. — Lorsqu'il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin ou à un scrutin de ballotage, le scrutin sera clos après l'appel et le réappel, en conformité de la loi du 14 juillet 1837. — Les scrutins pour les autres grades seront clos après l'appel et le réappel.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

29 mars. — Arrêté considérant que, d'une part, l'enseignement donné dans les écoles vétérinaires est insuffisant, tant pour ce qui concerne le traitement des espèces bovine et ovine, que pour les études agricoles, et qu'ainsi il y a lieu de le compléter sous ce double rapport ;

Que, d'autre part, en ce qui tient à l'exercice de la médecine vétérinaire, les ordonnances et règlements actuellement en vigueur ne renferment pas de dispositions qui permettent de s'opposer à ce que les empiriques traitent les animaux malades et s'attribuent le titre de vétérinaire ;

Qu'il est indispensable de rechercher sans retard les moyens de remédier à un tel état de choses aussi nuisible à l'agriculture qu'aux progrès de l'art vétérinaire ;

Et en conséquence instituant une commission chargée d'examiner les mesures qu'il y aurait à prendre dans le double but de compléter l'enseignement dans les écoles nationales vétérinaires, et de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire.

29 mars. — Arrêté ainsi conçu : Attendu que l'instruction est le premier besoin d'un peuple libre, et qu'il n'importe pas moins d'éclairer que d'encourager le travail ;

Considérant que si le système d'éducation nationale est largement organisé pour l'enseignement primaire et secondaire des lettres et des sciences, il n'en est pas de même pour l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie ;

Voulant pourvoir à ce besoin par l'adoption d'un plan général d'éducation spéciale en faveur des classes industrielles,

Le ministre arrête :

Art 1er. Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, réunis en commission, sont chargés d'arrêter les bases d'un système général pour l'enseignement des sciences appliquées aux arts industriels.

Art. 2. Les cours du Conservatoire formeront le degré supérieur de cet enseignement.

30 mars. — Arrêté considérant que les manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres, réclament d'importantes réformes sous le double rapport artistique et industriel ;

Que, sous le rapport artistique, elles ne doivent produire que des œuvres qui conservent à la France la gloire d'une supériorité jusqu'ici incontestée dans les branches du travail dont ces trois manufactures sont l'expression la plus élevée ;

Qu'au point de vue industriel, la production doit être activée, le travail mieux réglé et les moyens d'exécution calculés de telle sorte que l'industrie et l'art, se prêtant un mutuel secours et s'unissant dans une même pensée, se développent et se perfectionnent l'un par l'autre ;

Considérant que, pour marcher d'un pas également vite et sûr dans la voie des améliorations nombreuses et très-diverses qui sont à réaliser, l'administration a besoin de s'éclairer des lumières de la discussion et de s'appuyer sur les conseils et sur les indications de l'expérience et du talent,

Et instituant près du ministère de l'agriculture et du commerce un conseil supérieur de perfectionnement des manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres, ayant pour mission de rechercher et de proposer toutes les réformes à opérer dans le régime actuel desdites manufactures, sous le double rapport industriel et artistique, .

Sont nommés membres du conseil supérieur de perfectionnement des manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres :

MM. Paul Delaroche, peintre d'histoire ;
Klagmann, sculpteur ;
Séchant, architecte-peintre ;
Feuchère, architecte ;
Badin, administrateur des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais ;
Ebelmen, administrateur de la manufacture nationale de Sèvres ;
Dieterle, artiste en chef de la manufacture nationale de Sèvres ;
Chevreul, de l'Institut, directeur des travaux de teinture des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais ;
H. Fleury, chef du cabinet, faisant fonctions de secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

Le conseil supérieur de perfectionnement desdites manufactures nationales élira dans son sein un président. — M. Cherubini, sous-chef du bureau des manufactures nationales au ministère de l'agriculture et du commerce, remplira près du conseil supérieur de perfectionnements les fonctions de secrétaire.

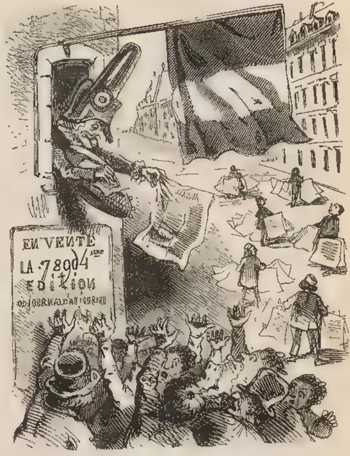
Polichinelle républicain, caricatures par Cham.



Polichinelle ayant fermé à lui seul une barricade, demande une récompense nationale.



Polichinelle profite de l'abolition de la contrainte par corps pour rosser son tailleur, qui lui apportait sa note.



Polichinelle se fait journaliste, et vend son journal meilleur marché qu'il ne lui coûte... dans l'intérêt public.



Polichinelle fonde un club où il prêche l'égalité. Il demande que tous les citoyens aient le même âge et le même sexe.



Polichinelle, reconnu comme un ex-gentilhomme, déclare que son père était marchand de salade, et qu'il s'en glorifie.



Polichinelle se fait habiller, nourrir, chauffer, etc., dans un phalanstère, où il exerce la profession de rêveur.



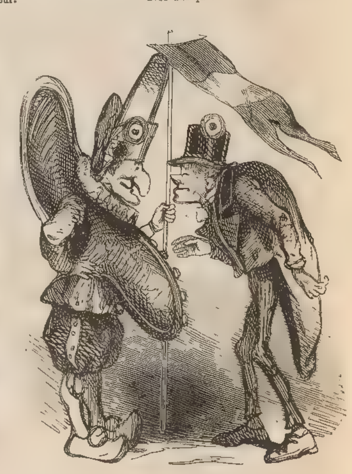
La nature de Polichinelle se modifie au phalanstère, et il se réveille un matin avec une queue de carlin.



Polichinelle communiste veut partager ses bosses avec un de ses frères.



Polichinelle ayant adopté les principes de l'Église catholique française, demande sa bénédiction à l'abbé Chatel, épicier, qui vient de lui vendre une livre de chandelle.



Polichinelle s'entend avec le citoyen Mayeux pour qu'une députation de bossus aille déranger le gouvernement provisoire, sous prétexte de faire adhésion à la République.

Courrier de Paris.

Nous sommes condamnés aux redites : voici des drapeaux qui passent, des acclamations qui retentissent, et le tambour qui résonne. La liberté parisienne n'a pas depuis huit jours modifié sensiblement son programme, ni changé son itinéraire ; elle trace à son monde les mêmes étapes : l'Hôtel-de-Ville, les boulevards, le champ de Mars. On chante *la Marseillaise*, on fait des allocutions, on plante des peupliers, mais les pétards sont supprimés et ont disparu. Si la capitale ressemble toujours un peu à un camp et beaucoup à une foire populeuse, on ne la prendra plus du moins pour une citadelle en exercice.

Une cérémonie touchante a eu lieu dans l'enceinte du champ de Mars : des travailleurs de toutes les professions et de tous les âges ont échangé l'accolade fraternelle ; au même instant un banquet égalitaire réunissait sur la place du Châtelet les membres du club des Incorruptibles et autres sociétés de tempérance. Si l'usage de ces repas pris en commun et en plein vent s'établit parmi ces intéressants travailleurs, il résoudra d'une manière décisive l'une des plus grandes questions sociales aujourd'hui pendantes : comment pourrait-on décréter l'*égalisation* des salaires devant l'inégalité des appétits?

Les feux de joie et de peloton ont cessé à l'entour des arbres de la liberté ; mais ces heureux symboles sont l'objet d'ovations plus pacifiques. Le peuple parisien leur prodigue des soins paternels ; ce sont des pupilles qui ne manquent pas de tuteurs : comme les enfants gâtés, on les enjolive d'ornements et de colifichets ; si l'on n'y prend pas garde, ils étoufferont sous les roses, c'est-à-dire sous les rubans, les bandelettes et autres produits d'une horticulture contestable.

Mais le temps des douceurs n'est-il pas déjà passé pour notre jeune République? On ne peut pas aujourd'hui prodiguer les caresses et saluer son avénement par des fêtes; elle a ses devoirs et ses charges. Grâce aux élections, dont l'heure approche, Paris va adopter un autre genre de vie. Nous remuons le monde aujourd'hui, s'écriait naguère M. de Lamartine ; demain nous l'organiserons. L'Europe a les yeux sur la France, et dans cette grande partie d'échecs, où tous les rois sont tombés, il ne faut pas qu'on puisse dire : Bien des fous sont restés debout.

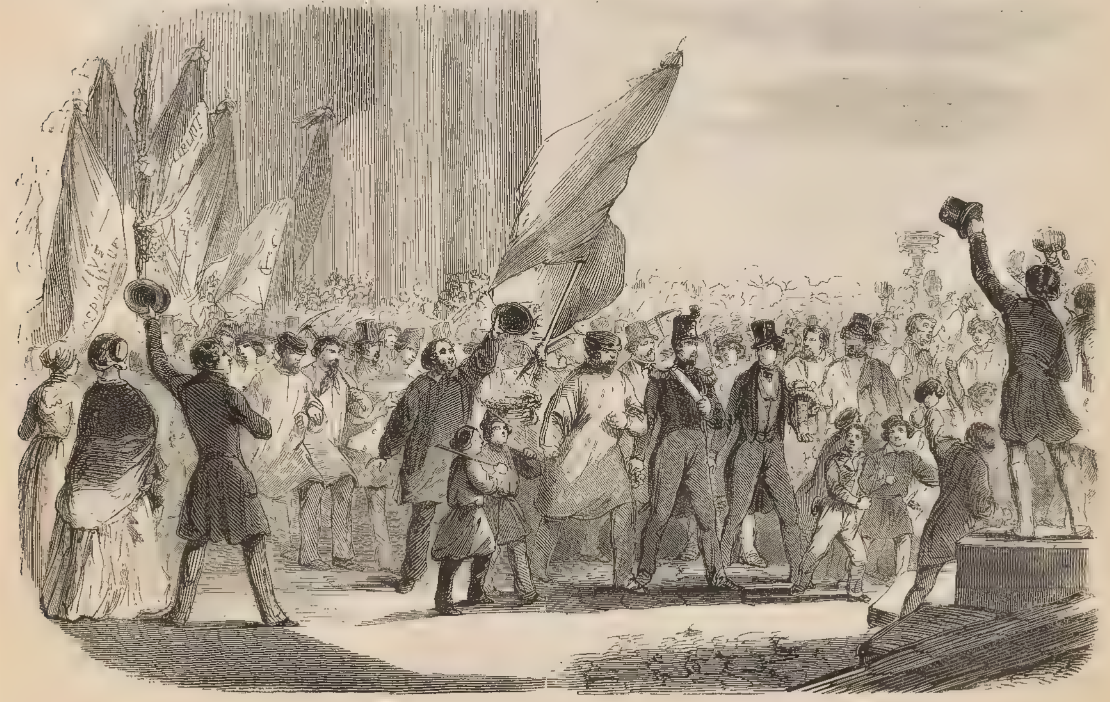


Théâtre de la République. — Mademoiselle Rachel chantant *la Marseillaise*.

Qui ne sait que le patriotisme est sujet, comme les autres vertus humaines, à se manifester par des prétentions bizarres. Un citoyen, candidat pour le grade de chef de bataillon, se voyant, dans sa compagnie, en butte aux mille injonctions de ses camarades, finit par leur dire : « Il est bien entendu que je ne serai votre commandant que pour vous obéir. » Ailleurs, un limonadier, garde national, s'est vu porté sur la liste des candidats *chirurgien-major*, à cause de son républicanisme. N'allez pas croire néanmoins, avec le petit nombre des boudeurs et des malcontents, que le bon sens soit aujourd'hui enfoui et caché comme les écus; cent exemples prouveraient le contraire. Un de nos contemporains, le plus fier d'être Français quand il regarde la colonne, célébrant les avantages de notre nouveau régime devant un maraîcher, lui disait : « Eh bien! citoyen, vous voilà électeur et éligible. — D'accord, mais le meilleur de l'affaire, répondit le brave homme, c'est que je vendais mes choux avant et que je les vends encore après. » Tous les journaux ont reproduit l'avis suivant : « Les facteurs *d'orgues expressifs* se réuniront dimanche pour choisir leur candidat à l'Assemblée nationale. » Pourquoi les flûtes et les flageolets n'en feraient-ils pas autant dans l'intérêt de leur *partie?* Et qui ne voit à quel point la chose publique est intéressée à ce que chaque corporation exécutante ait son représentant à l'Assemblée nationale? Mais n'aurait-on détruit le patriotisme de clocher que pour le remplacer par celui des joueurs de clarinette?

Le règne de l'égalité appelle celui de l'uniforme. Lorsque chaque corps de l'Etat a le sien, et que toute profession civile arbore un costume comme une cocarde, on parle d'instituer une commission pour déterminer celui que porteraient les membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Il est présumable que la République nouvelle, qui n'accepte les legs de l'ancienne que sous bénéfice d'inventaire, ne voudra pas de sa défroque.

Comment une génération simple, grave et bien tenue, comme la nôtre, pourrait-elle accepter le frac intempérant, le gilet à la Robespierre, les bottes à la hussarde et la coiffure inculte de sa devancière? Ce n'est pas à M. Dupont de l'Eure ou à M. Crémieux qu'on pourrait sérieusement pro-



Fête des Écoles et des Travailleurs au Champ-de-Mars, le 2 avril 1848. — Départ des élèves des Écoles du Panthéon.

poser l'adoption du costume de troubadour porté par les membres du directoire. Ce serait encore une restauration destinée à tomber sous le ridicule. Gardons nos habits noirs en laissant aux tyrans de mélodrame les culottes jaunes et la toque à panache.

Il faut en prendre son parti, la politique est la seule distraction des esprits. Les goûts sont révolutionnés comme les positions : les affections se déclassent, les devoirs privés s'ajournent. Paris et la France ne reconnaissent en ce moment que deux situations : celle de l'électeur et celle de l'élu. Pendant ce terrible mois qui fait trembler et qui rassure en même temps, on n'aura d'yeux que pour lire des professions de foi, et d'oreilles que pour les ouvrir à des candidatures. On déjeunera de circulaires, on soupera de bulletins électoraux. La France n'est plus qu'une urne immense : Paris tournera dans le cercle d'un scrutin perpétuel. Que vous dire, madame, à vous que cette agitation politique n'enlève pas tout à fait aux rêves du cœur et de l'imagination ? La belle nouvelle quand on vous aura dit que Paris est moins que jamais une ville de plaisir, que toutes les maisons à musique se taisent, que les hôtels dansants ont fermé leur porte. La disette des distractions ne fut jamais plus absolue; chacun reste chez soi et adopte le régime cellulaire. Nous ne connaissons qu'une tentative faite récemment pour échapper à cette claustration et rompre avec ce régime, et vous allez voir comment elle a réussi. Madame C., qui, pour se distraire, avait fait inutilement depuis un mois la plus grande consommation de représentations à bénéfice et de concerts de bienfaisance, conçut l'idée de réunir quelques amis le jour de la mi-carême, qui se trouvait être précisément le jour de sa naissance. Le plaisir qu'on préméditait devait être modeste comme la circonstance. Il s'agissait simplement de former quatre ou cinq quadrilles et de jouer des charades en costume de fantaisie. On ne se contenta pas de rédiger ses invitations dans un style pressant, madame C. alla prêcher sa soirée à domicile comme une croisade contre l'ennui; elle entraîna l'une, persuada l'autre, et fit même une ou deux recrues parmi la plus belle moitié du gouvernement provisoire. Quelques jeunes gens, gardes nationaux, comme ils le sont tous à présent, furent enrôlés au mépris du serment qui les enchaînait ce soir-là au drapeau. Eh bien! on ne dansa pas; nul ne songea à se mettre au piano, ni à jouer son bout de rôle dans la charade; les danseurs en tunique et en képi ne laissèrent pas tomber le dé de la politique, et les pierrettes leur tinrent tête en discutant la circulaire de M. Ledru-Rollin. Que n'allaient-elles, direz-vous peut-être, ce même soir, au bal de l'Opéra-Comique, un bal de bienfaisance? Y pensez-vous, une réunion d'actrices! La fraternité n'est pas encore décrétée parmi les femmes.

Ce bal, qui avait pour but immédiat de secourir l'indigence des Célimènes en ruine et des Luciles en cheveux blancs, offrait un autre intérêt. Les amateurs ont pu s'assurer, *de visu*, que la révolution n'a pas fait de vides sensibles dans les cadres de l'état-major théâtral. Ces dames étaient sous les armes et presque au grand complet. Les duègnes, les ingénues, les grandes coquettes, les mères nobles et les soubrettes n'ont pas été effrayées et mises en fuite par le bruit des balles et la bataille des discussions politiques.

En dérivant vers le théâtre par cette pente insensible, nous trouvons tout d'abord *Trois Révolutions* à l'Ambigu-Comique : 1789, 1830 et 1848. Ces trois dates en disent plus long à votre imagination que ce très-long mélodrame qui, pendant quatre heures, brûle sa poudre patriotique au nez des spectateurs éblouis. La *Foi, l'Espérance et la Charité*, autre trilogie, vous représente un de ces drames intéressants, vrais surtout et passionnés, qu'a tracés la plume énergique de M. Rosier. Un jeune homme, un artiste pauvre, modeste, enthousiaste (la Foi), se prend d'amour à ses moments perdus pour une jeune fille belle et riche (l'Espérance). Mais l'idylle tourne à la tragédie. Au moyen d'un frère que la justice humaine a frappé par erreur, et dont la honte rejaillit sur le vertueux artiste, chassé du toit de sa fiancée, cet honnête homme se résigne à l'exil, à la misère, à l'abandon ; il consolera son frère (la Charité) ; il souffrira pour lui et avec lui. Vous savez comment s'accomplissent ces petites épopées domestiques et dramatiques. Les deux frères s'en vont par le monde, portant la besace, un jour à Paris, et l'autre à Rome, et opposant à toutes les rigueurs de la fortune leur suprême viatique : *la Foi, l'Espérance et la Charité*. Le sort s'acharne sur eux à tel point, qu'on les accuse de tous les crimes, et entre autres d'avoir assassiné leur meilleur ami. Puis, au moment décisif et fatal, quand le bourreau est prêt, quand l'échafaud est dressé, la Foi se ranime, l'Espérance brille, la Charité éclate, et les deux martyrs sont sauvés. L'amant retrouve son amante, le père sa fille, et tout le monde est content, à commencer par le public, qui n'a pas cessé d'accompagner ce mélodrame du bruit de ses sanglots et de ses bravos.

Nous ne reviendrons pas sur la *Lucrèce*, cette tragédie à la Campistron, honorée d'un grand succès à l'Odéon, et qui a obtenu tout le contraire au théâtre de la République, malgré la présence, le zèle et le talent de mademoiselle Rachel. Mais Rachel a chanté, ou plutôt mimé la *Marseillaise*; c'est un grand dédommagement. Elle a le geste, l'attitude, le regard, l'accent, et jamais la grande actrice ne fit éclater plus de colères. C'est la véritable Némésis antique, déchaînée et en proie aux indignations vengeresses. On ne saurait mieux déclamer la *Marseillaise* de l'échafaud. Cependant mademoiselle Rachel a retrouvé l'accent pathétique et l'intonation attendrie dans la belle strophe *Amour sacré de la patrie!...*

Il y a aussi du pathétique dans l'aventure d'Hercule Bonhomme, et Arnal a développé ce pathétique à sa manière. Epouser une femme qui a cinquante ans et qui prise comme un invalide, une femme que l'on croyait riche à millions, et dont les biens tournent en fumée, quel désespoir pour Hercule! assurément Bonhomme en mourra de chagrin; mais avant cette heure fatale, il est bien capable de nous faire crever de rire. Les moyens qu'emploie Hercule pour faire enrager sa vieille Omphale, je suis convaincu que vous les devinez. Il donne à déjeûner à trois ou quatre mauvais sujets, il protége une petite cousine, et pourchasse les soubrettes. Omphale, qui vous représente à la fois *la Femme jalouse* et l'Herminie du *Jeune Mari*, jette à son volage le grand mot *séparation*, et Hercule lui rit au nez. « Que je regrette, s'écrie-t-elle, mon premier mari! — Par ma foi, réplique le coupable époux, je le regrette encore plus que vous. » Assurément, il serait difficile d'avoir plus de zèle, d'entrain, de bonne grâce et de jovialité qu'Arnal-Hercule n'en a déployé sous sa peau de lion ; il s'est montré câlin, malin, railleur et le plus plaisant des tyrans domestiques. Pourtant la pièce reste froide, parce qu'il y a de l'amertume dans cette gaîté, et qu'on ne rit pas de bon cœur en face d'une femme malheureuse par son amour.

Ce vaudeville, aux allures brutales, a un faux air de plaidoyer en faveur du *Divorce* dont vingt affiches couleur jonquille réclament journellement le rétablissement en ces termes : « La morale publique exige que le divorce soit rétabli. » Il n'y a qu'un mari *malheureux* qui puisse faire parler la morale avec cette netteté laconique. Les femmes malheureuses dans le même sens, se résignent plus facilement à leur sort. Cet appel naïf aux législateurs, qui exprime d'ailleurs un désir personnel plutôt qu'une nécessité sociale, amène naturellement une observation que chacun sans doute aura pu faire, c'est que la possibilité du divorce et l'imminence de son rétablissement ont resserré le lien conjugal. Les femmes qui ont des injures secrètes à venger sont les premières à étouffer leur ressentiment. Elles comprennent que l'affranchissement serait pour elles une satisfaction embarrassante. La classe innombrable des maris qui se dérangent ou qui sont tout à fait dérangés entre dans la voie du repentir. Ceux d'entre eux qui, à leur tour, auraient de justes griefs à invoquer acceptent l'autorité des faits accomplis. En vue d'une dot à rendre, on comprend mieux la nécessité de l'indulgence. De part et d'autre, toutes sortes d'amendements sont introduits dans la charte conjugale, et la démocratie s'établit sans secousses dans le mariage. Voilà certainement le plus heureux résultat accompli jusqu'à présent par la révolution sociale dont nous voyons l'aurore, et dont nos neveux ne peuvent manquer de recueillir les fruits.

A propos de divorce, MM. les huissiers sont furieux de la mesure qui rogne leur tarif de quelques centimes, et ils menacent de priver la société de leur concours si l'on continue d'attenter à leurs *droits*. Allons donc, citoyens, quand on plante un arbre, il faut commencer par l'écheniller.

Depuis que d'excellents patriotes ont résolu de porter leur argenterie à la Monnaie, on rencontre nombre d'Auvergnats qui, pour seconder cette mesure patriotique, fabriquent des cuillères à potage à la minute; ils vous disent en débitant leur marchandise : « Achetez, citoyens, c'est pour le salut de la patrie. »

D'un autre côté, l'imagination des philantropes est en travail et couve des trésors. L'un d'eux a proposé d'enrichir le comptoir national de vingt millions au moyen d'une loterie. Prenez vos billets! Un autre, frappé de la diminution croissante des produits de la race bovine, recommande aux amateurs l'usage de la viande de cheval, de sorte qu'on n'enverrait plus sa cuisinière à la boucherie, mais à Montfaucon, en lui disant : « Rapportez-moi une entre-côte de poulain et du filet de cheval. » On procure au peuple le bienfait des caisses d'épargne et de l'Orphéon ; ne serait-il pas temps présentement de lui donner de la viande? Il n'est pas surprenant, du reste, qu'on propose de consommer du cheval, à cette heure où il s'en fait une espèce de boucherie. Tel supprime sa monture qu'il ne peut plus nourrir, et la panique des écus a gagné l'écurie. En qualité de *Courrier*, voici que pour terminer, nous appelons l'attention des *culottes de peau* du ministère de la guerre sur cet état de choses, qui offre peut-être une occasion unique de remonter notre cavalerie.

L'Agitateur anglais.

Il est né avec la bosse de la notoriété. Cette bosse commence à se développer à l'école. C'est lui qui dirige tous les troubles. Il n'a pas de plus grand bonheur que de tourmenter ses maîtres. Le punissent-ils, les châtiments qu'ils lui infligent l'excitent au contraire à commettre de nouveaux désordres. Il est insensible aux coups de canne ; les coups de fouet ne lui font presque pas de mal. Dans la maison paternelle, sa bosse grossit beaucoup. Il joue au matamore avec les domestiques, et se pose en démocrate vis-à-vis de ses frères cadets. Il est toujours en révolte ouverte avec « le gouverneur, » et son amour immodéré de la parole se manifeste dans toutes les occasions, même les plus insignifiantes. Il ne tirerait pas un cordon de sonnette sans entamer une discussion. Il n'est jamais à court de contradictions, et il a toujours une négation pour toutes les affirmations. A la fin il s'insurge contre la tyrannie paternelle, et son père le met à la porte. Dès lors il devient une victime de l'injustice, et il se fait inscrire sur le registre d'un club où l'on discute constamment toutes sortes de questions. Sa bosse grossit de plus en plus. Il assiste à une assemblée publique, et sa bosse s'enfle encore. Il est reçu avocat, et sa bosse atteint son plus grand développement. Désormais la notoriété et lui sont inséparables. Il la poursuit sans cesse, et quelquefois, après de nombreux détours par des chemins de traverse, des culbutes désagréables au milieu de tas de boue et de longues courses dans des sentiers écartés que fréquentent peu d'honnêtes gens, il finit par attraper le cher objet de son ambition. Son nom est connu ; il possède de bons poumons, et sa réputation est faite. Il a une haine profonde pour tous les gouvernements. En réalité il hait toujours, car il sait qu'on gagne peu de notoriété en louant qui ou quoi que ce soit.

Il ne flatte jamais que la populace, qu'il appelle le peuple. Rien n'est trop doux pour lui; toutes les paroles qu'il lui adresse sont sucrées ; il le loue de ses fautes, il nourrit ses préjugés avec les stimulants les plus grossiers ; il rend blancs, pour lui plaire, les objets les plus noirs. Aussi quand il parle est-il toujours salué par les plus vives acclamations. Avec le temps, il devient une idole ; mais les applaudissements, si vifs et si répétés qu'ils soient, ne fournissent pas le moyen d'acheter une côtelette de mouton. Toutes ses ressources sont épuisées ; la faim le presse ; il fait circuler son chapeau dans l'assemblée : les sous y pleuvent abondamment, et l'agitateur en remplit sa poche patriotique. Tout à coup on découvre qu'il a fait quelque sacrifice extraordinaire pour le peuple. D'abord on s'émeut, on célèbre ses vertus, puis on lui décerne une récompense nationale, enfin on ouvre une souscription en sa faveur. Il est reconnaissant, et il promet le premier millénaire. Son commerce commençant à prospérer, il se décide alors à ouvrir boutique, comme un agitateur patenté. Il prend à son service plusieurs commis doués aussi de bons poumons, et il envoie des agents dans toute la province vendre les louanges et les injures qu'il fabrique, louanges qui ne s'adressent qu'à lui, injures qui menacent tout le monde. Un journaliste ose-t-il révéler la vérité sur son compte, il est aussitôt hué publiquement ; malheur à l'orateur qui se permet de le contredire : les mots les plus méprisants et les plus injurieux tombent sur lui de toutes parts. Dès qu'il a débuché un bon grief, il le chasse sans repos : la populace le suit en donnant de la voix ; il reste en tête de la meute, et il aboie le plus fort. Ce premier grief rendu et pris, il en lève un second, puis un troisième, de façon que la chasse se continue toujours sans interruption. Le pays est dans un état de fermentation qui s'aggrave sans cesse ; à la fin il se soulève ; des insurrections éclatent ; mais l'agitateur modèle est la dernière personne qui en souffre. Il excite le peuple à s'armer et à être prêt à tout ; mais il l'engage à ne pas se servir de ses armes. Son langage est incendiaire, tous ses avis sentent la poudre, et pourtant il espère qu'aucune explosion n'aura lieu. C'est un arsenal qui désire passer pour une chapelle ou pour un magasin de layettes. Il est tout paix, tout amour, et cependant ses auditeurs deviennent de plus en plus furieux, à mesure qu'ils l'écoutent, et, après l'avoir entendu, ils se précipitent de tous côtés pour brûler les meules et fusiller les propriétaires. Il pose toujours sa tête sur le billot. A proprement parler, il est décapité une fois par trimestre.

Un *meeting* monstre est sa grande joie. La pluie et la police peuvent seules troubler alors son bonheur. Toutefois il est fier, il est heureux d'être persécuté. Il va au devant de la persécution ; il l'appelle constamment à lui ; il répète incessamment au gouvernement de sa voix la plus retentissante : « Pourquoi donc ne me persécutez-vous pas? » Si on ne fait pas droit à sa demande, il devient furieux. A la fin, las de l'entendre crier, le gouvernement se décide à satisfaire son plus cher désir. Il est jeté en prison, et il y engraisse; car, à dater de ce moment, il passe pour un martyr, et il touche les appointements de cette position, — le but suprême de son ambition.

L'agitateur modèle amasse une jolie fortune qu'il lègue à ses enfants avec le conseil suivant, qui est en lui-même un legs précieux : « Si vous désirez me succéder comme agitateurs, achetez votre patriotisme le meilleur marché possible, et revendez-le le plus cher que vous pourrez. »

(*Traduit du* Punch).

Lettres d'un flâneur.

LES AFFICHES DE PARIS.

Monsieur le directeur,

J'aime à flâner, et depuis que la République a été proclamée, je ne puis pas savourer, aussi complétement que sous la monarchie déchue, mon plaisir favori. Ce n'est pas que le temps me manque. Bien que mon âge avancé ne me permette plus de faire beaucoup de besogne, je suis souvent inoccupé malgré moi, et je n'ai malheureusement, comme beaucoup d'autres, qu'un trop grand nombre d'heures à dépenser par jour. Aussi laissez-moi vous dire en passant, que plus ce grand réformateur qui immortalisera le nom de Louis Blanc s'efforce d'organiser le travail, plus le travail se désorganise autour de moi. Encore deux ou trois bonnes réformes, et il n'en restera pour moi, du moins, et pour beaucoup de mes amis, que le souvenir ; ce que j'ai la petitesse d'esprit de croire insuffisant, sinon pour l'avenir, du moins pour le présent...

Si je ne flâne pas, monsieur,—ceci doit peu vous intéresser, après tout,—c'est que la flânerie devient presque aussi impossible que le travail. Les trottoirs des rues sont encombrés de gens occupés à lire les milliers d'affiches qui tapissent les murs. Sur les boulevards, il n'est sorte d'expédients que n'inventent cinquante à soixante variétés de marchands ambulants, chanteurs, saltimbanques, pour attraper quelques chalands en gênant le plus possible la circulation. Les quais, il est vrai, sont encore praticables lorsque des bandes d'ouvriers ou d'étrangers ne vont pas à l'Hôtel-de-Ville déranger le gouvernement provisoire ; mais il ne me reste plus d'argent pour acheter des livres. Si j'allais me promener aux Tuileries, la vue des malades qui prennent l'air aux fenêtres m'attristerait trop ;—le mot seul d'hospice m'a toujours causé une émotion pénible;—en outre, des personnes dignes de foi m'ont appris qu'une foule de mendiants y sollicitaient la charité publique, aux endroits les plus fréquentés d'ordinaire, par le spectacle des infirmités les plus douloureuses et des plaies les plus horribles qui puissent affliger ou dégoûter un homme sensible et délicat. J'avais, il est vrai, une dernière ressource, c'étaient les places publiques; mais depuis huit jours on les dépave constamment sous le prétexte d'y planter des arbres de liberté et on y tire tant de pétards et de coups de fusil, que cette agitation et ce bruit gâteraient trop les plaisirs de ma promenade. Pour être vraiment agréable et profitable, la flânerie, telle que je la comprends, demande un peu de silence et de tranquillité.

Hier dimanche, cependant, je n'ai pu résister au désir que j'éprouvais de sortir. Le ciel était si pur, le soleil si chaud... Je descendis donc de mon grenier dans la rue, et grand fut mon étonnement de la trouver presque déserte. Mon journal, que je ne vous nommerai pas, pour ne pas le désobliger, car au fond, je l'aime, malgré l'insupportable manie qu'il a de ne publier que les nouvelles auxquelles messieurs ses rédacteurs prennent un intérêt tout particulier; mon journal, dis-je, avait oublié de m'apprendre qu'une grande fête patriotique devait avoir lieu au champ de Mars. Pour la première fois donc, depuis un mois, je pus circuler sans être bousculé, m'arrêter où la fantaisie m'en prenait, et me livrer à une longue série de méditations non interrompues par des cris trop enthousiastes et des décharges vraiment immodérées de mousqueterie.

J'étais si joyeux d'être un peu libre, que, dans mon ravissement, je m'amusai à parcourir des yeux quelques affiches; ce qui est, je vous prie de le croire, contraire à toutes mes habitudes. La première m'ennuya, la seconde me parut assez divertissante, la troisième me fit rire aux larmes. Bref, j'en dévorai plus de deux ou trois cents l'une après l'autre. Mais que je regrettai alors de n'avoir pas contribué pour ma part à encombrer les trottoirs durant les quatre semaines qui viennent de s'écouler! Je compris surtout combien j'avais raison de me reprocher ma crainte exagérée de la foule, quand je vis un jeune citoyen,—il n'y a plus de gamins, j'imagine,—arracher une couche d'affiches qui avait plus d'un pouce d'épaisseur; je suis trop vieux pour m'habituer aux nouvelles mesures.—Que de chefs-d'œuvre du genre burlesque comme du genre sublime, de l'école du bon sens comme des nombreuses écoles opposées à celle du bon sens, dont l'existence éphémère s'est rarement prolongée du lever au coucher du soleil, et dont leurs auteurs conserveront seuls le souvenir!

Je m'occuperai d'abord, Monsieur, des affiches du Gouvernement provisoire. Loin de moi, bien entendu, la prétention de vous parler des décrets, mesures, arrêtés, etc., imprimés sur papier blanc, qui ont paru officiellement dans *le Moniteur*, et que tous les journaux reproduisent d'autant plus complétement qu'ils leur fournissent le moyen de satisfaire la juste curiosité de leurs abonnés sans dépenser un centime de rédaction. — Pour moi, flâneur, les *affiches* du gouvernement sont les *bulletins de la République*, bulletins destinés à être affichés dans toutes les communes de France, et dont aucun journal pas même *le Moniteur*, n'a jusqu'à ce jour, à ma connaissance du moins, révélé la publication, cité des fragments et apprécié l'esprit.

Les *bulletins de la République* se composent, en général, d'un ou de deux articles de fond, de deux ou trois décrets les plus importants, et de quelques nouvelles de l'intérieur ou de l'étranger; —ils ont pour but, autant que j'ai pu en juger, de faire comprendre à tous les citoyens, qui n'en ont pas encore une idée suffisante, ce que doit être la République française. Ils leur exposent leurs droits et leurs devoirs. L'utilité d'une pareille publication me paraît incontestable. Il est bon, il est nécessaire que le gouvernement d'une grande nation s'adresse directement, à des époques fixes ou indéterminées, dans l'intérêt général, à tous les citoyens, pour leur donner les raisons des principales mesures qu'il a cru devoir prendre, et leur tracer en même temps la voie qu'il désire leur voir suivre. A mon avis, les articles des numéros que j'ai lus, un seul excepté, ne sont pas moins remarquablement écrits que sagement pensés. La forme et le fond révèlent des esprits du premier ordre; peut-être cependant gagneraient-ils à être moins ambitieux de style et d'idées. Le dernier surtout soulevait, dans un langage un peu obscur, des questions qui sont loin d'être claires. Il y a, selon moi, d'autres choses plus importantes à dire aux citoyens, dont on essaye de faire l'éducation politique et qu'on persiste à tort à appeler le peuple, comme si le peuple maintenant n'était pas tout le monde. De grâce, messieurs les penseurs, un peu moins de théories et un peu plus de pratique. Ce que je ne m'explique pas, c'est que *le Moniteur* ait, jusqu'à présent, négligé de reproduire les articles des *bulletins*. Cette omission est d'autant plus regrettable, que la plupart de ces articles vraiment dignes d'être lus, médités, conservés; — car ils sont, car ils doivent être l'expression la plus vraie et la plus complète des idées et des tendances actuelles du gouvernement provisoire,—sont peut-être, si personne n'a songé à les recueillir, condamnés à ne survivre qu'un jour ou deux à toutes les billevesées bleues, jaunes, vertes, rouges ou tricolores qui en font ressortir, sur nos murailles, la blancheur et le talent. D'ailleurs, pourquoi taire au peuple des salons, des magasins, des ateliers, les vérités dont on juge la révélation utile au peuple de la rue?

Les affiches de couleur, c'est-à-dire des particuliers, m'ont paru, à une première inspection, pouvoir former un certain nombre de catégories... D'abord je les partagerais en deux grandes divisions, si j'étais chargé de les classer.

1° Les affiches d'intérêt public;

2° Les affiches d'intérêt privé.

Mais, dans la première division, que de subdivisions, que d'espèces variées dans ce genre si abondant! Celle-ci traite des questions politiques; celle-là ne s'occupe que de religion; telle autre est exclusivement socialiste... Ce travail exigerait trop de temps. Parmi les affiches que j'appelle d'intérêt public, je me borne donc à distinguer les affiches *de sentiment* et les affiches *d'idées*.

Ici se présente une première observation. Parmi les citoyens qui ont éprouvé le besoin de faire connaître à leurs concitoyens ce qu'ils éprouvaient ou ce qu'ils pensaient, il y en a beaucoup plus de sots que de sensés, mais il y en a aussi beaucoup plus de bons que de méchants. Si les idées sont en général absurdes, les sentiments sont presque tous excellents. Il faut avoir un cœur de première qualité pour se décider, au milieu des circonstances actuelles, à dépenser près de 100 francs, dans l'unique but de crier à tous les passants, sur du papier de couleur, contre cinq cents à six cents murailles: Soyez bons, soyez généreux, soyez unis, soyez patients, soyez charitables, soyez sincères, soyez honnêtes, soyez désintéressés; habillons-nous, nourrissons-nous, embrassons-nous, aimons-nous, soyons tous frères. L'une des plus remarquables affiches de cette nombreuse catégorie a été apposée sous mes yeux. Vous la reconnaîtrez aisément à sa teinte jaune et à son étendue; c'est le prospectus d'un journal qui aura pour titre:

CHARITÉ ET JUSTICE.

La foule qui m'entourait était si compacte, et se montrait si impatiente de prendre ma place, que je n'ai pu en copier qu'un paragraphe intitulé:

AUX FEMMES.

Votre pouvoir est immense; vous serez toujours le bon et le mauvais ange des sociétés. Par vous, les peuples se sauvent, comme ils se perdent par vous. Au moyen-âge, vous aimiez la gloire, et vous faisiez des héros. Sous le régime qui vient de finir, vous aimiez le luxe, et vous n'avez fait que des égoïstes. Songez à votre mission divine: Dieu a voulu que vous représentassiez sur la terre la douce charité. Travaillez désormais à faire des frères.

Les mauvais sentiments — il y en a encore dans le cœur d'un petit nombre d'hommes, j'en ai acquis la triste conviction — n'ont pas eu du moins l'impudeur de s'étaler effrontément à tous les regards. Ils se cachent sous les dehors les plus trompeurs; et c'est jusqu'à présent au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, qu'ils ont semé la division, excité la jalousie, entretenu la haine, conseillé la vengeance, fomenté le désordre et poussé aux derniers excès. — Heureusement ils sont si faciles à reconnaître, que personne n'est leur dupe et ne sera leur victime. L'immense majorité des lecteurs s'éloigne avec indignation de ces affiches hypocrites. Quelque masque qu'il prenne pour se déguiser, Tartufe ne réussira jamais en France.

Si les idées n'ont pas la même valeur que les sentiments, elles sont beaucoup plus variées et surtout plus récréatives. En rentrant chez moi à l'heure du dîner, un peu fatigué de cette longue flânerie, je me demandais s'il restait encore une théorie extravagante à inventer ou seulement à perfectionner. Ce ne sera pas la faute des utopistes si la France ne jouit pas d'un bonheur complet; ils se donnent assez de mal pour la rendre heureuse. La plupart, il est vrai, se contentent de s'écrier avec des points d'exclamations:

Réformons tous les abus!
Marchons sans nous arrêter vers le progrès!
Jetons les bases du nouvel ordre de choses!
Apportons notre pierre! etc., etc.,

sans s'expliquer du reste sur les moyens dont ils se proposent de se servir pour obtenir de pareils résultats. Mais les maîtres du genre, les chefs d'emploi ne se satisfont pas de si peu. S'ils ont, comme leurs disciples et leurs subalternes une passion profonde, insatiable pour les grands mots, ils ne sont pas moins amoureux fous de ce qu'ils appellent les grandes choses. Aussi, à la suite d'un certain nombre de mauvaises phrases, font-ils imprimer les recettes qu'ils ont découvertes pour asseoir la République sur des fondements inébranlables et assurer à jamais une félicité sans égale à leur patrie adorée. A les en croire, toutes ces recettes sont infaillibles. Je le désire ardemment, mais à vous parler net, je n'ose pas partager la bonne opinion que ces prétendus révélateurs ont de leur génie.

Il y a des utopies pour tous les goûts, toutes les professions, tous les âges, tous les sexes, etc. Qu'elles soient politiques, financières, religieuses, sociales, etc., en général, elles font bâiller plutôt que rire ceux auxquels elles s'adressent. Quelques-unes cependant m'ont paru vraiment plaisantes. Le citoyen ***, par exemple, est convaincu que la France ne sera calme et prospère que le jour où tout candidat qui se présentera devant les électeurs pour être élu membre de l'Assemblée constituante ou officier de la garde nationale consentira à signer l'engagement suivant déposé à la mairie de sa commune:

Je veux l'abolition des titres ou distinctions qui peuvent blesser l'amour-propre de la majorité des citoyens.

Mais le chef-d'œuvre du genre, le nec-plus-ultrà de l'absurde et du comique, est le manifeste de l'église française, signé par l'abbé Chatel. Il commence en ces termes:

Citoyens ministres et fidèles des vieilles religions, tout est fini avec les doctrines mytiques incomprises du passé. Dieu vient d'illuminer les nations d'une lumière soudaine, éclatante.

C'est donc parce qu'elle est on ne peut mieux illuminée, qu'après s'être abandonnée sans retenue dans une quarantaine de phrases à sa passion pour le pathos, l'église française propose:

1° Abolition et confiscation, au profit de la raison, des mystères et des doctrines incomprises du passé;

2° Dieu, ses attributs, sa loi; l'homme, ses attributs, sa loi; l'univers enfin et la loi naturelle scrutés, examinés et connus par les seules lumières venant de l'Être-Suprême, c'est-à-dire par la raison et la science;

3° Plus de révélation de privilèges faite à quelques hommes, mais la grande révélation universelle se faisant éternellement à tous les êtres de la création;

4° Plus de paradis, plus d'enfer ou de purgatoire qu'on ne puisse obtenir qu'au moyen de prières, de jeûnes, de privations matérielles, intellectuelles ou morales, mais deux MILIEUX après cette vie: l'un de gloire et de bonheur, ou le CIEL pour les justes; l'autre d'expiation ou de réparation momentanée et en rapport avec le délit, ou la *géhenne* pour les pécheurs.

Voilà ce que propose à la République française, avec beaucoup d'autres réformes, dont l'énumération serait trop longue, M. l'abbé Chatel. C'est à prendre ou à laisser. L'Assemblée nationale n'hésitera certainement pas, — je l'espère du moins, — à abolir et à confisquer, au profit de la raison, les mystères et les doctrines incomprises du passé, et surtout à remplacer par deux MILIEUX le paradis, l'enfer et le purgatoire. Quant à moi, bien que j'aie toujours été un adversaire du juste-milieu, je marcherai certainement contre l'Assemblée nationale si elle rejette la quatrième proposition du citoyen Chatel, et si ses membres n'ont pas pris avant leur élection l'engagement rédigé par le citoyen ***, et déposé à la mairie, d'abolir les titres et les distinctions qui pourraient blesser mon amour-propre. Que de partisans va se faire la République en supprimant d'un vote l'enfer et le purgatoire!

Les affiches que j'appelle d'*intérêt privé* pourraient aussi être divisées en plusieurs catégories. Mais je me sens un peu fatigué, et ma lettre me semble déjà bien longue. Je me bornerai donc, pour aujourd'hui, à vous signaler les OFFRANTS et les PLAIGNANTS.

Les PLAIGNANTS sont en général tristes et monotones; ils racontent au public, sur un ton lamentable, toutes leurs infortunes, grandes ou petites, comme si de pareils récits pouvaient l'intéresser. « Je suis une victime du jour, s'écrie l'un d'eux, et du caprice et de l'injustice des maîtres d'aujourd'hui. » C'est un domestique sans place qui se plaint d'avoir été renvoyé sans raison par son maître. Sous la République, disait l'autre jour devant moi un ultra du nouveau régime, il ne devrait pas être permis aux maîtres de renvoyer leurs domestiques sans leur payer une année. Cette proposition sera probablement soumise aussi à l'Assemblée nationale. Grâce à l'ingénieux système de ce spirituel jeune homme, dont je regrette de ne pas savoir le nom, le plus sûr moyen de devenir rentier sera de se faire domestique. Rien de plus facile pour un laquais que de forcer son maître à le chasser au bout de huit jours. En un an ou en cinquante-deux semaines, il gagnerait donc autant sous la République qu'il eût gagné en cinquante-deux ans sous la monarchie. A coup sûr, ce ne seront pas les domestiques qui comploteraient jamais le rétablissement de l'ancien régime.

Parmi les mille et une réclamations de l'égoïsme qui ne rougissent pas de se produire publiquement au nom de la fraternité, j'en ai remarqué une bien digne, selon moi, d'une mention spéciale; c'est un *avis aux hommes lettrés*, signé de cinq noms. Sur ces cinq noms, il en est au moins un que je ne me serais pas attendu trouver au bas d'une pareille pièce. En effet, MM. les citoyens A, B, C, D, E, déclarent qu'il est immoral qu'un homme qui a des revenus suffisants pour vivre exerce des fonctions publiques et touche un traitement. C'est là, disent-ils, un abus dont les hommes lettrés sans fortune sont principalement victimes, et ils demandent en conséquence qu'une loi interdise désormais un pareil cumul. Sous le règne de Louis-Philippe, il fallait être riche pour être électeur. Dans la république de ces messieurs, il faudra être pauvre pour être employé. Toutes les fonctions publiques seront réservées aux hommes *lettrés sans fortune*. Ces deux conditions suffiront. Arrière donc l'intelligence, la capacité, la probité et toutes les autres qualités qui paraissaient devoir être exigées des nouveaux fonctionnaires publics, et place à messieurs les hommes *lettrés sans fortune*.

Les OFFRANTS sont moins égoïstes que les plaignants; car, pour la plupart, c'est au nom de l'intérêt général qu'ils proposent au public leurs vertus, leurs talents, leurs marchandises ou leurs drogues. Ils sont aussi plus amusants. Tel d'entre eux qui sollicite les suffrages de ses concitoyens, se croit obligé de leur raconter sa vie entière, depuis sa naissance jusqu'au 24 février inclusivement; il termine cette relation, en mettant au service de la patrie tout ce qu'il possède d'esprit, d'expérience, d'intelligence tet de dévouement; car, dit-il, « il n'est point de question financière, point de question sociale à laquelle mes travaux ne m'aient fait trouver une solution. » (Textuel.) Mais quel est cet

AVIS FRATERNEL

AUX TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES.

Je m'approche, et je lis... Guérison radicale, etc... Je n'achève pas, car je n'ai heureusement nul besoin de remède, et je vais au plus vite, mon crayon à la main, me poster devant une superbe affiche verte dont les dimensions et le titre ont attiré de loin mon attention.

100,000 HOMMES.

Ce chiffre m'a donné l'espoir que le gouvernement s'est décidé à faire quelque grande levée de conscrits pour voler au secours des peuples qui ne peuvent s'affranchir seuls du joug de l'étranger! Mon cœur bat déjà de joie, mes jambes tremblent et fléchissent, mes yeux, à demi remplis de larmes, ne voyent devant eux qu'une masse noire et confuse; enfin, ma première émotion calmée, je parviens à les essuyer; je fais un effort et je lis ce qui suit:

100,000 HOMMES,

Chaussés de bottes ou de souliers,

Pourront, toute leur vie, marcher du matin au soir sans avoir jamais de cors aux pieds s'ils font usage du colcorame.

On croit généralement que les cors ont des racines dont les ramifications s'étendent dans la chair; cette croyance est repandue et enracinée bien plus que la racine des cors, puisque les cors n'ont point de racines, excepté une pointe centrale.

Le pédicure Maous croit faire un acte de philantropie et rendre un grand service à la société en protestant énergiquement contre l'existence fabuleuse des cors.

Ce n'est là que le quart de cette curieuse affiche, mais j'en ai lu suffisamment pour mon instruction. D'ailleurs, cinq heures et demie viennent de sonner; il me faut au moins 30 minutes pour regagner mon domicile; je suis trop exact et trop réglé dans mes habitudes pour faire attendre ma cuisinière; je me sépare donc de M. Maous sans même prendre les noms et les adresses des cinquante ou soixante citoyens affligés de cors que le colcorame a guéris, et dont le public est admis tous les jours, de telle heure à telle heure, *à visiter les pieds*.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération.

UN VIEUX FLANEUR.

Beaux-Arts. — Salon de 1848.

Troisième article. — Voir t. XI, p. 53 et 69.

L'exposition de 1848, indépendamment des autres torts qu'elle peut avoir, en a un involontaire, mais irréparable, celui d'avoir été ouverte le lendemain d'une des plus grandes révolutions qui aient agité l'Europe. Le moyen de s'occuper de sirènes ou d'odalisques imaginaires, de portraits de moutons et de lapins blancs, quand on a la tête pleine d'événements saisissants, de peuples qui s'émancipent, de vieux empires qui s'écroulent. Dans la vive préoccupation où sont les esprits, toutes les figures de ces tableaux vous font l'effet de personnages attardés qui ne sont pas au ton ni au courant des choses du jour. C'est moins peut-être à l'occasion des sujets familiers, qu'on éprouve cette impression, qu'en présence des tableaux historiques. Après la chaude et vivante histoire qui se fait tous les jours dans nos rues, comment s'intéresser à celle qui se fait avec la brosse et la couleur? La peinture d'histoire est l'apogée de l'art : cela en est le genre le plus élevé; mais, il faut le reconnaître, c'est aussi le genre ennuyeux par excellence. Et, à cette occasion, on ne peut s'empêcher de remarquer le goût prononcé que les hommes ont pour les règles et les entraves en général, sans préjudice du plaisir qu'ils ont à les franchir et à les briser. Ainsi, pour ne pas parler de la politique, le poëme épique est, dans la littérature, une de ces merveilles de la pensée humaine si difficiles à réaliser, que toutes les littératures réunies en offrent à peine une dizaine de remarquables, parmi lesquels il en est trois ou quatre seulement qui trouvent des lecteurs, et encore ne les lit-on qu'une fois dans sa vie, comme une tâche dont on s'acquitte pour justifier d'une éducation littéraire. Le sonnet, qui est chose si minime auprès du poëme épique, a pourtant des lois si rougoureuses qu'il n'y a rien de plus rare qu'un sonnet sans défaut; c'est Boileau qui le déclare : *Et cet heureux phénix est encore à trouver*. La fugue en musique est un arcane de la même espèce. Toutes ces choses sont de terribles os à ronger; il faut des mâchoires de lion pour en avoir la moëlle. Le tableau d'histoire est une curiosité de même espèce. C'est quelque chose comme la collection des cinquante-cinq volumes in-folio des Bollandistes ou les vingt volumes in-folio des ordonnances des rois de France dans les rayons inférieurs d'une bibliothèque. C'est honorable, c'est respectable; mais cela n'est pas agréable. C'est, si vous l'aimez mieux, comme ces étoffes à grands ramages qu'un magasin bien assorti doit avoir dans sa montre, mais dont personne ne se sert. Le tableau d'histoire est un article que l'art doit tenir, mais qui n'a jamais la vogue. Certainement Raphaël est bien plus connu, bien plus aimé, bien plus populaire par ses divines madones, c'est-à-dire pour ces panneaux de petite dimension où il nous peint une simple femme tenant un enfant, que pour ses grandes compositions de l'incendie du bourg, de la victoire de Saint-Léon contre les Sarrasins, etc... La peinture historique, on ne saurait le nier, a produit de magnifiques chefs-d'œuvre; mais ces chefs-d'œuvre eux-mêmes, malgré une plus grande science de composition et une plus grande richesse de détails, vont moins directement à l'âme du public qu'un sujet moins compliqué. La dose d'attention dont est douée l'humaine nature est faible; elle fléchit, si elle s'éparpille; les limites mêmes de l'action de nos sens l'obligent à se concentrer si elle veut être intense. Ainsi, parmi un très-grand nombre d'objets soumis à la fois à la vision, il n'y en a qu'un ou deux qui soient nets et distincts pour la vue; les autres ne tombent que sous la vue confuse. Mettez-vous à la distance convenable pour bien voir l'ensemble d'un grand tableau, et les détails de chaque figure vous échappent; regardez de près les figures, et l'ensemble disparaît. Ce point optique variable, cette nécessité de varier ses épreuves pour compléter ses sensations sont des bornes posées à la jouissance de l'objet. Etes-vous au contraire en face de la Mona Lisa de Léonardo di Vinci, vous pouvez couvrir du regard cette adorable tête, la posséder tout entière, pénétrer avec amour dans tous les détails de sa beauté, et rêver d'âme à âme avec elle en plongeant vos regards dans les siens si fins et si profonds à la fois. Il est regrettable sans doute que l'infirmité humaine soit ainsi bornée, et que ce soient justement les œuvres où l'artiste a dû s'élever à une plus grande hauteur de pensée, a dû chercher davantage la science de l'arrangement, que le public regarde le plus souvent avec le moins d'attention, ou du moins avec le moins de plaisir intime. Est-ce à dire que cette œuvre des forts doive être délaissée; non, certes, et c'est un honneur pour la nation que le génie de ses artistes ne lui fasse pas défaut le jour où elle leur fait appel, et il y a pour lui dans les hautes régions où il s'élève assez de fières jouissances pour le dédommager de l'ingratitude de la tâche, sans compter celles de la renommée et de la gloire. Du reste, il faut reconnaître que ce qui a principalement jeté du discrédit sur la peinture historique, c'est l'abus d'une fabrication désordonnée et sans valeur; ce sont les nombreux tableaux sur la famille de Priam avec ses cinquante filles et ses cinquante garçons, les Philoctète, les Œdipe, etc...; les sacrifices d'Abraham, les Joseph expliquant des songes, les adorations des mages, les descentes de croix, et une foule de martyres exercés sur le public à l'occasion de ceux des saints. Il y avait pour cela une recette banale : un ou deux mannequins drapés avec des étoffes de couleur, un modèle à barbe, quelques études de bras et de jambes, et pour les forts une grande étude de modèle nu. On groupait tout cela tant bien que mal, peignant de couleur rose les femmes et les jeunes héros, de couleur jaune les vieillards, et de couleur brune les tyrans et les bourreaux; on ajoutait un fond de murailles lisses ou de colonnes doriques, ou bien encore un lambeau de paysage impossible. Quand on avait suffisamment assaisonné la chose, on servait ce froid ragoût au public; et comme le public Français est tout particulièrement organisé pour supporter l'ennui et digérer les choses fades, qu'il se nourrit de pain sans sel et de *bouilli*, qu'il se régale avec des échaudés, qu'il s'amuse les jours de fête avec des mirlitons, qu'il joue au domino ou à l'écarté, qu'il a un million de couplets pour crier : Vive le vin! un million de chansons pour chanter : Vive l'amour! et un autre million de chansons et de couplets pour dire : Vive le vin et vive l'amour! que sa poésie est un carillon de mots en *tic tic* et en *toc toc* comme le bruit d'un moulin; qu'il écoute avec une imperturbable attention l'éloge académique, la tirade tragique,

Salon de 1848. — N° 1160. Comédiens ou bouffons arabes, tableau, par M. Eugène Delacroix.



Salon de 1848. — N° 795. Halte d'une caravane en Syrie, tableau, par M. Chacaton.

les récits des confidents; qu'il se délecte avec des sonates de piano et de la musique d'opéra-comique, etc., etc., il ne faisait pas plus mauvais accueil aux tableaux d'histoire qu'au reste; il prenait tous ses plaisirs en patience. Mais voilà qu'un beau jour il s'est blasé, il est devenu de plus en plus exigeant, il s'est mis à bâiller en entendant parler de vers, n'a plus chanté ni le vin ni l'amour, a regardé de travers les confidents des tragédies, et n'a plus regardé du tout la peinture académique. C'est là qu'il en est aujourd'hui. Ajoutez l'excitation galvanique causée dans son esprit par les événements les plus grands et les plus inattendus, et vous reconnaîtrez qu'au milieu de pareilles circonstances, il faudrait qu'une œuvre fût tout à fait transcendante pour pouvoir fixer une attention si violemment distraite.



Salon de 1848. — No 1124. Portraits de la famille A. M., tableau, par M. Alf. Dedreux.

L'absence de nos peintres les plus renommés explique en partie la médiocrité de l'exposition de 1848 en général. MM. Ingres, Delaroche, Cogniet, Couture, Ary Scheffer, Glayre, Robert-Fleury, Decamps, Roqueplan, Isabey... n'ont rien envoyé. Les célébrités, surtout pour la grande peinture, y sont donc en très-petite minorité.

M. SCHNETZ a exposé deux grandes compositions : *Une bataille d'Ascalon* (12 août 1099) commandée par l'ancienne liste civile, sans doute pour les galeries de Versailles. Il y a certainement de l'habileté pratique dans cette grande toile, mais c'est une œuvre diffuse. Ces figures sont disposées, elles ne sont pas composées. Il semble que ce soit un fragment pris au hasard dans une toile beaucoup plus considérable, comme si on coupait un lambeau dans les tapisseries de Bayeux. Par une coïncidence singulière et fâcheuse, on ne voit pas la figure des trois personnages principaux du tableau, d'autant plus remarquables cependant qu'ils sont à cheval. Le premier, à droite, tourne le dos, et on ne voit que ses cheveux par derrière; le second, à gauche, boit dans un casque, et on ne voit que son œil; le troisième, au milieu, tourne la tête, et à cause des mailles qui tombent de son casque fleurdelisé sur sa figure, on ne voit que son nez. De sorte qu'au milieu de tout cela on ne sait qui regarder. — Le tableau des *Funérailles d'une jeune martyre dans les catacombes à Rome au temps des persécutions* est mieux composé, mais il est dépourvu de la poésie que comportait le sujet. Le coloris surtout a oublié de se mettre d'accord avec la tristesse et le recueillement de la scène; il est lourd et discordant. La jeune martyre, enveloppée d'un linceul blanc, et ses deux porteurs en manteaux bleu et rouge, forment un ensemble tricolore dont le rapprochement heurté contraste avec la robe violette de la femme qui suit. La dureté du fond ne fait que rendre ces discordances plus sensibles. — *La Baigneuse* est une œuvre malheureuse par la forme et plus encore par la couleur.



Salon de 1848. — No 357. Les Dangers de l'histoire naturelle, tableau, par M. Biard.

M. DEBON a de la fougue et aime à mettre du mouvement dans ses compositions. Il se plaît à représenter la mêlée d'un combat; mais la mêlée devient telle parfois sous sa brosse, que l'image y tourbillonne d'une manière confuse. Pour venir en aide à la trépidation de la ligne, il fait vaciller les alternatives d'ombre et de lumière, mais il éparpille trop son effet. C'est du moins ce que nous avons éprouvé en présence de la *Défaite d'Attila dans les plaines de Châlons.* L'Attila rappelle celui du tableau de Raphaël dans les *stanze.* Il est ici sur un point trop éloigné du spectateur. Bien que vaincu, c'est lui qui est le personnage intéressant, dramatique de l'action; il doit passer avant Ætius et Théodoric. Le groupe où figurent ces deux derniers est le plus remarquable du tableau. Un cheval blanc attaché au char, et qui se cabre, est d'un beau mouvement. Quant à l'écuyer qui le monte, à force de vouloir se dérober pour laisser voir le guerrier qui est dans le char, il finit par ne plus être ni dans la perspective linéaire, ni dans la perspective aérienne. Il y a parmi les soldats du groupe de droite quelques vigoureux gaillards traités d'une manière puissante et hardie. A la partie gauche, au contraire, les figures sont pauvrement conçues, et là il y a du vide dans la composition. Nous reprocherons aussi un certain abus de lumières blanches et blafardes. Il y a dans cette œuvre quelque chose de tendu et d'exagéré, mais il y a de l'élan et de la force.

M. EUGÈNE DELACROIX combat toujours vaillamment sur la brèche ; il ne fait défaut à aucune exposition. Loin que les critiques l'aient fait reculer d'une semelle, il s'enfonce de plus en plus dans sa manière. Les censeurs se lamentent; le public ne comprend pas et passe outre; tant pis pour les censeurs et pour le public. Cette impassibilité stoïque rappelle le soleil de Lefranc de Pompignan, poursuivant sa carrière malgré ses obscurs blasphémateurs. M. Eugène Delacroix est un des phénomènes artistiques les plus curieux de notre temps. Il a eu de violents détracteurs, il a aujourd'hui des admirateurs passionnés; les indifférents à son talent ne le sont pas d'une manière obstinée. Ils ne demandent pas mieux que de l'aimer; ils y travaillent de bonne foi et font les premières avances; mais cela ne leur vient pas. Toute la mesure de sa force est déjà contenue dans ses premières œuvres qui sont au Luxembourg; depuis, son nom a encore grandi. C'est un des noms les plus glorieux de notre pléiade artistique; et cependant c'est le peintre le plus incompris et le plus incompréhensible de l'époque. Dans un art qui a pour principe le beau, il néglige, il supprime volontairement le beau de la forme; et ce n'est pas là un mince sacrifice! Il ne tient nul compte de la vérité et de la beauté de l'expression dans les traits du visage. Ces traits sont pour lui comme s'ils n'existaient pas; il ne s'arrête jamais à dessiner une bouche ou un œil. Il ne poursuit le beau ni dans la force, ni dans la grâce, ni dans la savante ordonnance. Il le cherche dans l'impression générale du sujet, dans ses convenances secrètes avec les dispositions de l'âme. Soit système, soit impuissance de sa part, il ne veut pas arrêter ses mélodies, il ne veut pas qu'on entende distinctement les paroles tristes ou gaies de son chant; il veut bercer l'âme comme par une vague harmonie de chants lointains. C'est pour cela que, dans ses tableaux, la ligne tremble; que les figures, masques uniformes, s'évanouissent comme des fantômes; c'est pour cela qu'il est coloriste, et que les nuances, sous son pinceau, sourient ou pleurent, resplendissent ou s'éteignent à son gré. Les œuvres où M. Eugène Delacroix traduit le mieux son sentiment poétique sont douées d'une si exquise harmonie, qu'on s'y abandonne complaisamment et qu'on oublie alors les lacunes étranges de son talent. Mais aussi quand ces affinités délicates viennent à manquer, les lacunes deviennent sensibles, l'ensemble se désaccorde et la laideur reste à découvert. Il y a toujours de l'imprévu dans la peinture de M. Delacroix. C'est pour cela que, malgré de nombreux désappointements, on espère toujours que cet enfant prodigue se fatiguera de ses courses aventureuses, et viendra s'abriter dans une région plus calme, sous un ciel plus pur, et manifestera sous un nouvel aspect les riches dons de sa nature. Jusqu'ici cependant ces espérances sont toujours de plus en plus trompées. Ses tableaux ne sont plus que des ébauches, et ces ébauches ne sont souvent que les erreurs déplorables d'un grand talent. *Les Bouffons arabes*, que nous reproduisons ici, sont, à notre avis du moins, dans cette catégorie. Le mannequin de droite, affublé d'un burnous et coiffé de je ne sais quel pouf blanc, passe tous les priviléges de disgrâce que sa qualité d'Arabe peut autoriser. La qualité propre à M. Delacroix, celle d'une couleur harmonieuse, disparaît même ici, dans cette marqueterie de costumes rouges, bleus, blancs, roses, violets, tranchant sur les verts crus du paysage. — Le même reproche peut être adressé à la *Mort de Lara*; la robe rouge du page y rompt également l'harmonie. — L'artiste a répandu une grande tristesse sur *le Christ au tombeau* et un charme attendrissant sur la figure de la Vierge. Mais pourquoi encore, au milieu de cette gamme de tons sourds et étouffés, faire éclater, comme une note criarde, le vermillon du manteau qui couvre le jeune homme agenouillé devant le corps du Christ? — *La Mort de Valentin* est exempte de ces défauts; la couleur est en harmonie avec l'idée. Ce tableau n'est encore, si l'on veut, qu'une ébauche; mais c'est une ébauche de grand artiste. Cette rue sombre, au bout de laquelle on aperçoit Faust qui s'enfuit avec Méphistophélès; cette vieille cathédrale réfléchissant les clartés blafardes de la lune; les attitudes variées, vraies, naturelles de ce groupe de gens réunis autour du mourant, et parmi lesquels il n'y en a pas un d'inutile; enfin, cette pauvre femme seule, maudite par tous, au geste désolé et se tordant de désespoir, tout cela est conçu de la manière la plus dramatique. — *Le Lion dans son antre*, s'apprêtant à dévorer un Arabe, est une de ces ébauches dans lesquelles on sent la griffe du maître. Rien de plus terrible que la physionomie de ce lion ayant ses deux larges pattes posées sur cette poitrine inondée d'un sang chaud, comme s'il craignait que cet homme ne vînt encore à se relever. La disposition des rochers, la végétation, la lumière blafarde qui court sur la mousse environnante, tout concourt à rendre l'aspect plus sauvage.

M. CHACATON ; *Halte d'une caravane auprès d'une fontaine; souvenir de Syrie.* Tableau agréable dans un bon sentiment de lumière. Terrains bien étudiés; les arbres ont un peu de lourdeur. Nous reparlerons encore de M. Chacaton en nous occupant du paysage.

M. ALFRED DEDREUX : Portraits de famille sous le numéro 1124. Après le plaisir de monter à cheval l'été en veste de bazin, d'y faire monter sa fille, de promener sa femme en calèche et celui d'avoir pour théâtre de cette bonne fortune, une belle forêt à allées bien percées avec un gazon épais, bariolé d'ombre et de lumière, sur lequel courent les épagneuls joyeux, les oreilles au vent, il ne doit pas y en avoir de plus

agréable que celui de charger M. Alfred Dedreux de peindre tous ces bonheurs-là: femme, chevaux, King's Charles, calèches, gazon et verte feuillée. Mais tout cela était bon dans l'an de grâce où l'on n'avait pas toutes sortes d'élections à faire, sa garde à monter tous les deux jours, et son club à visiter tous les soirs. Aujourd'hui, les tableaux de M. Dedreux, sont de véritables anachronismes.

M. BIARD : *les Dangers de l'histoire naturelle* constituent une de ces charges dont l'artiste se plaît à égayer la peinture; mais l'histoire n'en est peut-être pas très-naturelle. On sait beaucoup de choses des *bons* gendarmes : on sait qu'*ils ne rient pas*, on sait qu'ils ont de *bons rhumes de cerveau*, qu'ils *achètent de la bonne réglisse*..., mais on n'avait pas entendu dire jusqu'ici qu'ils eussent la passion des papillons, au point d'escalader les propriétés particulières pour se livrer à cette chasse et de s'y faire prendre dans des pieges à loup. —Nous aurons occasion de parler de plusieurs autres tableaux de M. Biard. A. J. D.

Vocabulaire démocratique,

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, page 74.

Classe moyenne. — S'il existe une classe *moyenne*, il en est au moins une autre qui lui est supérieure, puis, une troisième, au-dessous, et nous retombons dans les distinctions de castes, au profit de la noblesse, et au détriment de ceux que naguère on isolait des droits politiques sous le nom de *peuple*.

Acceptons toutefois la désignation, et définissons la portion de la société qu'elle représente. Le mot *classe moyenne* remplace ce que, du temps de Sieyès, on qualifiait de *tiers-état*.

« Qu'était autrefois le tiers-état? disait-il. Rien. Que doit-il être? tout. »

Tel est le fruit, si long à mûrir, de la révolution. La noblesse était un corps privilégié; elle a disparu avec ses priviléges, et s'est fondue dans le tiers-état. Ce qu'on appelait *le peuple*, et qui était séparé de la classe *moyenne* par la frustration des droits politiques, est appelé comme elle aujourd'hui, à l'exercice de ces droits; rien ne distingue donc plus la classe moyenne des deux autres. Il n'y a plus en France qu'un peuple homogène et indivisible, et l'on n'y peut discerner des classes inégales, parce que l'égalité a rendu toute classification chimérique.

Monarchie, —Royauté constitutionnelle. —Blessée à mort à la fin du dix-huitième siècle, la monarchie reparut avec Napoléon, qui l'entraîna après lui.

La monarchie est littéralement le gouvernement d'un seul. La Restauration, puis la quasi-Restauration, avec leurs trois pouvoirs, n'étaient donc pas réellement des monarchies.

Comme l'unité est l'élément indispensable d'un bon gouvernement, une constitution qui remplace l'unité par un équilibre, a pour base une fiction, et pour résultat incessant une lutte.

En effet, tout pouvoir tend à l'unité. De là, comme nous l'avons vu, ce combat prolongé, entre la royauté qui aspirait à dominer, et l'élément démocratique qui s'efforçait de secouer le joug. Dans une telle situation, les trois pouvoirs en vinrent promptement à se réduire à deux. Le plus faible était représenté à la chambre des pairs par l'élément aristocratique, débile auxiliaire de la monarchie. Restait donc, en face de cette dernière, la représentation nationale, que les rois étaient réduits à combattre, à énerver ou à corrompre.

Le titre de *royauté constitutionnelle* symbolise la fausseté de la situation. Si le peuple a le bénéfice d'une *constitution*, la *royauté* est fictive, et si la volonté royale prend l'ascendant, la constitution devient un mensonge.

Dès qu'une constitution jurée règle le droit commun, c'est là qu'est la source de l'autorité légitime. Il reste à organiser l'administration, et telle est la mission des ministres. Le roi les nommait, mais le peuple, par ses députés, avait la faculté de les briser et d'en désigner d'autres; il fallait que la royauté cédât.

Le rôle de la couronne était donc devenu passif; la faculté d'action et d'initiative est ce qui caractérise un véritable pouvoir: le pouvoir était forcément ailleurs que dans la royauté, qui ne pouvait légalement le conquérir.

Cette situation bizarre était un compromis entre nos opinions, déjà républicaines, et nos mœurs monarchiques encore.

Une fois les mœurs élevées au niveau des opinions, il ne fallait, pour détruire l'équilibre en question, qu'un incident propre à démontrer que la royauté n'existait plus. Il s'offrit le 23 février, et le lendemain, on a fait l'économie d'un fonctionnaire inutile.

En Angleterre, la fiction royale est mieux déguisée, parce que l'aristocratie, intéressée dans cette cause, est assise au premier rang. L'oligarchie peut fort bien arriver au despotisme. La puissance de l'aristocratie anglaise est implantée dans le sol qu'elle s'est approprié; mais elle gêne la couronne et opprime le peuple.

Tel est le futur élément du combat. La royauté s'unira quelque jour à la nation contre un ennemi commun; puis la question réduite à un duel, le peuple abattra le trône.

Il y a deux siècles, l'issue de ces sortes d'affaires était différente. C'était le temps des rois; et quand un Richelieu démantelait l'aristocratie, il armait un Louis XIV.

Je ne sais au monde que deux états normaux, et, comme tels, compatibles avec la paix publique; le despotisme et la démocratie. Toute situation intermédiaire est éphémère, agitée, et forme ce que l'on appelle une ère de révolution.

De ces deux états, le premier est fondé sur l'asservissement moral de la race humaine, et contradictoire au principe providentiel du progrès des sociétés.

Un despote qui fait une seule concession est perdu dans un espace de temps donné; la démocratie n'est pas exposée à ce danger : à qui ferait-elle des concessions?

Une république qui descend à sa perte par des concessions, prouve par là qu'elle n'avait pas pour élément *la démocratie*

Des oligarchies plus ou moins tyranniques peuvent se succéder l'une à l'autre, et être confisquées par un seul individu qui n'a qu'une minorité à soumettre, et c'est ainsi que la démocratie mal entendue, restreinte et faussée enfante le despotisme.

Nationalité. — Il n'est guère de mot plus difficile à définir. C'est le caractère politique qui rend une société susceptible d'être une nation. Tout Etat constitué possède donc sa nationalité.

Tant que le principe de la nationalité subsiste dans le cœur d'un peuple, il a le droit d'exister ou de renaître. Un principe analogue avait été posé pour les dynasties, que l'on supposait consacrées par une manière de droit divin.

La nationalité, c'est la légitimité des peuples.

Comme il n'a pu se former avant l'heure où les nations ont pris possession d'elles-mêmes, ce terme est jeune; il n'a jamais été défini et l'on en abuse fréquemment.

Ainsi, le mot *nationalité* se prend à tort, pour signifier l'esprit d'une nation, et plus souvent encore, pour désigner la *nation* elle-même. Partout où suffit ce dernier mot, l'autre est déplacé.

Les deux ennemis des nationalités sont : le despotisme et la conquête. Un Etat soumis à un régime de compression absolue, risque de voir sa nationalité s'affaiblir, et telle est la situation de l'empire russe. En pareil cas, que le despotisme vienne à crouler, le pays où il a endormi la nationalité, se morcellera par petits Etats, sans cohésion. Telle nous avons vu l'Allemagne, dépecée à la faveur de la caducité de l'empire d'occident.

Dans certaines occasions, la nationalité survit à l'indépendance, et c'est ce que démontre l'exemple de la Pologne. Tant que se perpétue ce caractère, qui est une grâce de la Providence, une société conserve ses droits légitimes à redevenir une nation. Car la nationalité, c'est pour les peuples le signe de la vie, et tout ce qui possède la vie, peuple ou individu, est investi du droit imprescriptible de la liberté.

Salaires (égalité des). — Le travail est à la fois un droit et un devoir; sa rémunération est proportionnée à la quotité, à la valeur et aux difficultés de l'œuvre accomplie.

En principe, toute dépense faite par l'individu au profit de la masse, doit être remboursée, sans quoi l'on marcherait, par l'appauvrissement de tous, à la ruine générale.

Chaque travailleur dépense plus ou moins.

Il est des genres d'ouvrages auxquels le bras suffit. D'autres demandent le concours du bras et de l'intelligence; d'autres, enfin, veulent en outre de la dextérité.

Dans ce dernier cas, la société doit payer pour le bras, payer pour l'intelligence, payer pour la dextérité manuelle.

Il est de plus des états d'une initiation difficile, coûteuse et longue. Alors l'apprentissage est assimilable à l'avance d'un capital, dont le prêteur a longtemps sacrifié l'intérêt. Celui-ci a droit à être indemnisé des chances qu'il a courues, des privations qu'il a subies.

En équité, l'inégalité des salaires est donc d'une légalité parfaite : au point de vue philosophique et moral, l'inégalité des salaires est le principal agent du perfectionnement.

On ne consent à prêter, en effet, qu'à la condition d'être remboursé dans la proportion de ses mises : supposez que l'on décrétât que nul salaire ne pourra dépasser un certain taux, auquel les moins habiles peuvent aspirer; qu'arrivera-t-il? Que nul n'avancera plus qu'il n'est destiné à recevoir.

Si la rétribution d'un simple manœuvre, par exemple, égale celle du ciseleur, au lieu de consumer sa jeunesse, livrée aux privations, parmi les labeurs d'un pénible et onéreux apprentissage, dans l'espoir d'une indemnité future, ce dernier renoncera à exercer un art dont il serait la dupe, et il mesurera la nature et la valeur de son travail d'après le prix qu'il en doit retirer.

Cet autre, qui, pour parvenir à tenir sa famille dans une belle aisance, sacrifiait ses veilles, usait ses yeux, se creusait l'intelligence, et avait bravé les frais de cent essais infructueux, comptant être dédommagé un jour, renoncera à un sublime courage, désormais ridicule et sans profit.

Dès lors, les états les plus lucratifs, ceux précisément qui exigent le plus d'esprit, le plus de talent, d'adresse et d'invention, seront abandonnés.

Où trouver un bon peintre, si tous les artistes n'ont droit qu'à une rétribution égale? On fait dix mauvais tableaux dans un espace qui suffit à peine pour apprendre à en exécuter un bon.

Si les littérateurs étaient nivelés sous une taxe égale pour tous, à quoi bon serait-il de viser à un talent éminent? Si nos célèbres historiens, qui ont dépensé leurs années en recherches, en voyages, en études profondes, n'avaient dû tirer de leurs œuvres que le salaire d'un manœuvre littéraire qui improvise sans peine un feuilleton banal, s'ils eussent dû être réduits à la maigre pitance du manœuvre littéraire, auraient-ils voulu, auraient-ils même pu se donner tant de peine pour passer maîtres?

L'égalité du salaire, c'est la proscription du talent par l'envie; c'est la plus monstrueuse des inégalités, l'inégalité au profit de l'ineptie, de l'ignorance et de la basse médiocrité; c'est l'interdiction du progrès, la ruine de l'émulation, l'ingratitude publique érigée en système, la suppression du beau et du grand, la consécration de l'injustice, la glorification de l'incapacité; c'est le vol régularisé au profit de la barbarie; c'est la plus honteuse insulte jetée à l'intelligence humaine.

Une civilisation qui admettrait l'égalité des salaires consacrerait le règne de la brutalité, de la stérilité; elle signerait la déchéance de la civilisation, et marquerait son retour à l'état sauvage.

Ouvrier. — Quand on aura fait le dénombrement de la classe ouvrière, on s'apercevra qu'elle est bien plus complexe, bien plus nombreuse qu'on ne l'a cru.

J'appelle ouvrier tout homme qui, moyennant salaire, travaille pour le compte d'autrui. Les marchands, les industriels, les particuliers, l'Etat, exercent diverses catégories d'ouvriers.

Tout homme qui produit quelque chose et trafique de son œuvre est un ouvrier. Cette catégorie, qui comprend les ouvriers libres et soi-disant leurs maîtres, est la moins fortunée, parce que ses droits ne sont pas nettement définis. Elle embrasse la plupart des travailleurs intellectuels.

Rien n'empêche que le littérateur, le peintre, le sculpteur, le dessinateur, le graveur, etc... ne meurent de faim. Et il est à peu près impossible d'organiser les choses différemment.

Les grands talents trouvent à vivre, parce qu'ils ont la faculté de vendre cher : la médiocrité ne trouve pas de débouchés, parce qu'elle est inutile ou nuisible. Dans ces sortes de carrières, la médiocrité, l'inhabileté réelle, sont le produit d'une illusion d'amour-propre : la société ne saurait être tenue d'indemniser les illusions de l'amour-propre.

Essayez d'abaisser et de niveler les salaires, vous réduirez les grands talents à la famine, sans sauver les autres, que la consommation n'ira pas chercher.

La conséquence de cette difficulté insoluble, on ne doit pas la déguiser aux jeunes gens : c'est que, les arts dont la culture nécessite une organisation intellectuelle spéciale, et une vocation supérieure, sont en dehors des conditions ordinaires du travail. On doit, avec une pieuse sollicitude, favoriser les beaux-arts, mais on ne saurait individuellement favoriser les artistes. Aux yeux de la société, l'artiste n'est signalé que par les œuvres, et l'intérêt public ne se porte que sur la production qui se fait remarquer.

Une simple conclusion justifie cet égoïsme apparent : les arts libéraux ne constituent pas des professions. Or, dans un grand nombre de professions réelles, l'art intervient dans le métier.

Pour les ouvriers, en général, le travail est nécessairement subordonné à la consommation; les produits de leur industrie s'adressent à des fortunes diverses. L'industrie parisienne est presque entièrement destinée à ce qu'on nomme le monde élégant : l'inégalité des fortunes qui implique l'existence des gens riches, est donc l'indispensable aliment de l'industrie de la famille ouvrière.

Le crédit public est la garantie de la fortune privée des citoyens; la tranquillité des villes, la paix intérieure est donc la base de l'organisation du travail, puisque l'ordre et la sécurité sont les mobiles de la consommation.

Quelquefois, une simple émeute, en dépréciant la propriété et gênant la circulation des capitaux, peut arracher leur pain à vingt mille ouvriers.

Quand ces derniers s'insurgent pour aller en tumulte demander de l'ouvrage, ils enlèvent au gouvernement, par leur démarche, le moyen de leur en fournir.

Confiance publique. — On rétablit l'ordre, on travaille à la pacification d'un pays, mais on n'a pas d'action directe sur la confiance publique. Rien de plus déraisonnable que ce propos sans cesse répété : — Il faut que le gouvernement rétablisse la confiance publique.

Quand chacun, en particulier, est convaincu de la souveraine autorité de la raison générale, quand la tranquilité extérieure paraît garantie, alors peu à peu la confiance rentre dans les esprits.

L'espoir est le premier degré de la confiance.

La volonté est impuissante sur un tel sentiment. Qu'un homme voie le ciel chargé d'orage, les nuées épaisses sillonnées d'éclairs et pourchassées par le vent, il ne se laissera point persuader de la sérénité de la journée et de l'improbabilité d'une tempête.

Montrez-lui que l'orage va d'un autre côté, que le nuage s'amincit, que la foudre s'éloigne sous l'horizon, il examinera lui-même, et si son observation confirme les vôtres, il reprendra confiance.

Chacun se faisant l'arbitre de ses propres sentiments, on éclaire l'opinion, mais on n'impose pas la confiance.

La prétention d'imposer d'autorité la confiance publique change la défiance en des terreurs.

Cette confiance est le produit de la possession paisible et garantie des droits de tous, en un mot, de la jouissance de la liberté.

Tant qu'on la croit menacée, l'on reste défiant. La confiance est impossible quand le gouvernement ne peut justifier de sa force : cette vigueur nécessaire est fondée sur l'accord et l'adhésion des citoyens.

Le gouvernement est donc le premier intéressé à la confiance publique, qui est la base du crédit : cette confiance, il la reçoit du concours des citoyens; mais il ne peut la décréter et la produire de lui-même, car elle ne subsistera qu'à la condition de la défaite des partis intéressés à la troubler. C'est à la portion saine et libérale de la nation à fournir au gouvernement, par le nombre, par l'attitude, des garanties propres à justifier la confiance publique.

Servilité, Imitation. — Après quatorze siècles de gouvernement monarchique, nous sommes dispensé de définir la servilité. La servilité des mœurs conduit à la servitude; la servilité des idées engendre la manie des imitations, ressource des imaginations indigentes.

Ce vice intellectuel est comme la marque de nos chaînes d'autrefois. L'originalité ne se ravive qu'après un long exercice de la liberté.

L'Angleterre, qui a accompli une révolution il y a deux siècles, et qui alors a devancé les autres peuples, s'est relevée de la servilité des imitations. L'Allemagne, qui depuis longtemps, n'est plus étroitement rivée à l'unité monarchique, se montre assez individuelle dans l'expression de la pensée; les républiques italiennes ont créé l'art original de Florence, de

Pise, des Vénitiens; l'affranchissement de la Hollande a enfanté la peinture flamande, si éloignée du goût des autres peuples.

La France monarchiste, régie par un autocrate, en est restée à l'éclectisme.

Un servile penchant à l'imitation, telle est la maladie morale de la France.

Dans l'ordre politique, l'imitation, c'est le galvanisme au lieu de la vie, c'est l'intrusion du passé à la place réservée au présent et à l'avenir. Théoriquement parlant, le pastiche est une négation.

Dans la pratique, il offre des dangers sérieux :

Le danger de mettre les institutions en désaccord avec les mœurs, les nécessités présentes ou les tendances de l'avenir.

Il y a cinquante-six ans, quand la République fut proclamée chez nous, les idées démocratiques étaient peu répandues; il fallait une forme neuve à une institution nouvelle : l'étude des mœurs, du caractère et des besoins actuels pouvait seule y pourvoir. Au lieu de s'y livrer d'un esprit libre, on se jeta dans l'archéologie romaine; et comme trop souvent la forme emporte le fond, les théories de l'antiquité latine entravèrent la démocratie pure, parce que la République de Rome n'était pas essentiellement démocratique.

Il se produisit donc une servile imitation d'anciens usages incompatibles avec nos mœurs; elle engendra une mode, et comme le propre de la mode d'hier est d'être ridicule demain, la République se ressentit de cette disgrâce.

Nous sommes-nous corrigés? pas encore.

Les souvenirs de 93, réminiscences de l'antiquité, ont laissé chez nous une impression terrifiante : notre temps est aussi dissemblable de celui de Robespierre, que l'an II (93) l'était du siècle des Scipions; néanmoins nous inclinons à rechercher les traces de Rome dans les errements de la terreur, et à revenir aux formes extérieures de cette époque orageuse.

Les consuls de Rome étaient précédés de licteurs; nous avons vu reparaître, l'autre jour, des licteurs qui n'avaient personne à lier ni à supplicier; ils portaient des cylindres badigeonnés en faisceaux, qui furent pris par le peuple pour d'énormes mirlitons. Les licteurs étaient les sicaires d'un pouvoir presque absolu; nous n'avons plus de consuls.

Nous parlons encore des discussions du *forum*; nous discourons à couvert.

Les orateurs de 93, ayant banni le culte chrétien qui contient l'évangile de la liberté et de la fraternité des peuples, étaient revenus à la théogonie fataliste et impitoyable du paganisme : — Puissent les dieux!... nous préservent les dieux immortels! etc... s'écriaient Louvet et Tallien dans leur froid délire. Espérons que nos imitations de leurs imitations ne se porteront pas jusque-là.

A Rome, on qualifiait le peuple assemblé de *cives*, ce qui signifie *habitants de la cité*, parce que les Romains seuls avaient des droits civiques sous la République, à l'exclusion des provinces : *cives* se traduit par *citoyens*; nos pères énervèrent cette expression, en la jetant aux premiers venus, à tout propos et hors de propos. Louis XVI était *le citoyen Capet*.

Il n'a pas tenu au bon vouloir de quelques esprits en retard, que nous ne revinssions à des superfluités imitées d'une illogique imitation.

A Rome, la dictature réalisait de temps en temps la tyrannie du pouvoir absolu; nous nous essayons à faire, d'après le fatal exemple de nos pères, un usage absurde des mots *dictateurs*, *dictature*, propres à inspirer l'effroi, comme à déconsidérer des pouvoirs réguliers et pacifiques.

Chez nos pères, la fonction du mot *révolutionnaire* était de contraster avec les mots *royaliste*, *monarchiste*. Les mesures *révolutionnaires* étaient des nécessités bien définies. Mais l'abus de la chose a ensanglanté le mot, auquel s'attache maintenant l'idée d'un abus de la force.

Certes, une mesure révolutionnaire peut être salutaire et excellente en soi; mais, dans ce cas-là même, l'étiquette nuirait à la marchandise. Le vulgaire, qui n'approfondit pas les idées, se prendra toujours aux mots. Le terme *révolutionnaires* employé dans la circulaire d'un ministre a naguère suffi pour faire apparaître à la pensée d'une foule inquiète le spectre de la Terreur.

Voilà l'inconvénient des imitations : si l'on eût mis mesures *libérales*, mesures *sévères*, mesures *vigoureuses*, nul ne se fût effrayé.

Chez les Romains, la hache marchait à côté du pouvoir, comme Tristan à côté de Louis XI. Aujourd'hui, nous détruisons l'échafaud, et nous rétablissons, au chef du faisceau classique, cette hache bannie de nos institutions, cet emblème de mort, rejeté par nos mœurs, avec tout l'appareil du mélodrame politique. Imitation, servilité.

Le bonnet de laine rouge, coiffure des populations du littoral de la mer, et des pêcheurs de presque toutes les nations de l'occident, a été, en 92, solennisé sous le titre de bonnet phrygien : si on ne l'eût ainsi accommodé à l'antique, s'il eût été tout simplement, pour nos représentants, ce qu'il est en réalité, une coiffure populaire, on eût dédaigné sans doute de l'ériger en emblème de la souveraineté nationale.

On a replacé le bonnet rouge parmi nos attributs héraldiques; et cela serait bien indifférent, s'il ne rappelait des souvenirs de nature à effrayer nombre de gens de toutes les classes. Imitation, servilité.

Qui n'a admiré, qui n'a approuvé les chaleureuses paroles sous l'éloquence desquelles Lamartine a abattu le drapeau rouge? Eh bien! si l'on est logique, il est évident que le soi-disant bonnet phrygien est la coiffure assortissante au drapeau répudié.

Ces emblèmes ressuscitent des idées de violence et d'oppression. Ce qui a manqué, pour vivre et durer, à l'ancienne République, c'est la liberté, c'est le respect des droits de tous.

Nous n'avons plus à lutter contre les mêmes difficultés que nos pères, et notre éducation politique est beaucoup plus accomplie.

Nous n'avons à imiter que leur sincérité, que leur courage. Nos pensées et nos vues doivent être tournées vers l'avenir, non se traîner servilement dans les ornières du passé.

Que reprochez-vous aux hommes de la Restauration et de 1830? D'être arriérés et rétrogrades. Se faire les singes de l'an III et du club des Jacobins, n'est-ce pas être plus rétrograde encore, et remonter plus loin dans l'archéologie des idées?

Qu'un publiciste s'intitule *l'Ami du peuple*, pour rappeler Marat, je connais à l'enseigne qu'il ne sera pas l'homme des circonstances présentes, mais un écho du passé, avec ce désavantage, que Marat fut lui-même, et ne doubla le rôle de personne.

Qu'un autre intitule sa feuille *le Nouveau Cordelier*, je le trouve ambitieux et inconséquent, parce que, depuis un demi-siècle, il n'y a plus ni cordeliers ni club des cordeliers, et que Camille Desmoulins eut assez de talent pour qu'on craigne de le continuer, comme M. de Jouy continuait Voltaire.

Ces mascarades sont vaines; ce ne sont là ni des idées, ni de l'imagination, mais des fantaisies peu dignes de la gravité, de l'indépendance qui doivent régénérer nos mœurs.

Chacun s'amuse, pour copier les ancêtres, à planter entre les pavés des arbres sans racines, à grand bruit et à grand temps perdu. Grâce à Dieu, la liberté durera plus qu'eux. Mais ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de se délecter à faire périr des arbres, songer à faire vivre la liberté?

Notre époque est dissemblable de toutes celles qui l'ont amenée; elle est religieuse et fraternelle, elle est pacifique et puissante. Nous voulons la liberté, sans réserve, l'équilibration des droits et des fortunes; nous voulons que chacun travaille pour le bien-être de tous, et que la démocratie pure rayonne en France pour la première fois.

Pour la première fois, ce vaste empire est arraché aux querelles de rivalité des partis; pour la première fois, le peuple français tout entier est souverain. A une situation aussi neuve, il faut des emblèmes nouveaux : le progrès incontesté de notre goût, de nos beaux-arts leur donneront des grâces inconnues, et, justes symboles de l'harmonie générale et de la fraternité, ils n'offenseront aucun des organes de cette souveraineté dont chacun fait partie. Ils symboliseront l'unité nationale.

Loin donc les mascarades de tout genre, les emblèmes surannés et les contrefaçons maladroites.

Que l'esprit public prenne l'essor et cesse de respirer la poussière des tombeaux. Renonçons, dans notre digne et sereine liberté, à donner au monde la comédie historique; n'effrayons pas les mémoires trop fidèles, en y rapportant la vaine fantasmagorie des mélodrames épuisés.

Secouons le joug de l'imitation, cette dernière servilité de l'âme; fixons nos regards sur l'horizon qui s'entr'ouvre devant nous, et que nos pensées, libres de toute entrave, s'élancent vers l'avenir avec l'audacieuse et confiante simplicité qui est l'apanage de la force et de la conviction!

Doctrinaires. — Ce mot a désigné pendant plus de vingt ans la seule coterie, la seule école, si l'on veut, qui ait réussi à se perpétuer sans arborer une doctrine. Pour ces pilotes habiles, les doctrines arrêtées étaient des rescifs à travers lesquels ils conduisaient leur nacelle, sans se heurter.

Cette faculté, qui témoigne d'un scepticisme glacial et d'un certain mépris des choses, les poussa fort loin, durant une époque de transition, de doute et de dissimulation.

Ils ont élevé très-haut le talent de bien parler pour ne rien dire, et leur titre un peu dogmatique leur a valu une renommée de science transcendante et de gravité.

Le plus clair de leur théorie, c'est qu'ils visaient au pouvoir qu'ils ont traversé tour à tour.

Ils reconnaissaient pour maître un homme d'un esprit incisif, Royer-Collard, qui eut le pouvoir de concentrer l'attention sur son immobilité, et, si l'on peut ainsi dire, de faire écouter en lui la voix du silence. L'opinion l'a fait grand de toute l'éloquence qu'il n'a pas dépensée.

Quelques extraits d'un cours professé pendant quelques mois en 1814, firent de lui, dans le domaine des lettres, un illustre inconnu, position unique.

Comme orateur, il en dit juste assez pour faire sonder la vaste étendue de ses réticences. Cette voix sybilline, âpre et contenue, résonnait comme un lointain écho de Port-Royal : on eût dit d'un sépulcre janséniste qui rendait des oracles.

Puis il se tut, sans cesser de se montrer : dès lors il parut se couler en bronze; on salua en lui sa propre statue, et sa renommée se prit à croître d'une manière qui surprend. Il ne se créa point d'amitiés, et nul n'osa se faire son ennemi : nul ne s'enhardit à mettre sa supériorité en discussion.

Les doctrinaires se groupaient autour de ce monument sans inscription, et ils ne ressemblaient point à leur maître : le silence de leur pensée s'enveloppait de l'abondance des paroles. A la juger d'après les résultats, l'intrigue eût été leur doctrine; ils en ont si bien voilé le secret, que personne jamais n'a pu les définir. Certaines gens murmurent : l'on ne garde aussi religieusement que les secrets qui n'existent pas.

Le mystère est public de ces hommes si ténébreux en plein jour, n'est pas une des moindres bizarreries de notre époque.

Liberté (PERSONNIFICATION DE LA). — Comme nous ne reconnaissons qu'un seul Dieu, je ne me représente pas la Liberté comme une déesse; c'est un des dons que le ciel nous a faits; la liberté remonte à l'auteur de la création.

Ainsi que la Justice, la Force, l'Abondance, la Prudence, la Liberté peut et doit être personnifiée.

La Liberté française me semble dissemblable de la Liberté antique, de la Liberté romaine. Notre Liberté m'apparaît souriante et calme comme la Sagesse; elle est jeune, et sa beauté pure est rehaussée par l'apparence de la Force. Elle n'est point assise, parce que sa mission est de parcourir le monde, et qu'elle ne doit point s'arrêter dans sa marche.

Les tables de la loi lui servent d'égide; son front est couronné de chêne, vieil emblème de l'indépendance des Gaules; elle tient à la main un bouquet d'épis dorés et de lauriers roses, symboles de l'intelligence et de la fécondité; ses pas font naître des fleurs, et l'azur d'un ciel clément se réfléchit dans ses yeux bleus, dont la pensée adoucit et anime l'expression.

Notre Liberté est attrayante et sereine; elle charme, elle persuade, elle attire, elle protége; elle dissipe l'effroi, raffermit les cœurs, et veut que son règne sans fin soit l'objet des amours du monde.

Révolution. — Les véritables révolutions sont lentes; le propre des passions humaines est de prétendre les brusquer et de se faire illusion sur leur durée. De là des méprises. Nous disons : la révolution de 89, la révolution de 1830, la révolution de 1848...

Ces dates marquent des phases diverses d'une seule et même révolution. Ce terme implique l'idée d'un chemin en ligne courbe : accomplir une révolution, c'est faire le tour d'une sphère ou d'un cercle. Un soubresaut n'est point une révolution.

Le sens du mot révolution est métaphysique; les faits, isolément considérés, marquent les phases diverses des révolutions, dont parfois ils entravent la marche.

La révolution française, c'est la lutte entamée par la démocratie contre le principe de la monarchie, ou de l'inégalité politique et sociale. Le dénoûment d'une révolution se marque par le triomphe définitif et complet de l'un des deux principes en discussion.

C'est en 1789 qu'a commencé la révolution; elle dure encore, et se poursuit avec plus d'activité que jamais. Les bouleversements politiques qui l'ont tour à tour atteinte ou activée ne sont pas des révolutions; ce sont les chapitres variés d'une même histoire.

Longtemps restreint dans ses conséquences et presque anéanti sous l'empire, le principe démocratique touche aujourd'hui seulement à l'apogée de sa fortune. La victoire de 1848 est la représaille du règne de Napoléon.

On démontrerait que la plupart des événements ne furent en réalité que des obstacles au progrès de la révolution. Tels furent la révolution thermidorienne, la révolution de brumaire, la révolution de 1814 et celle de 1830.

Envisagés sous ce point de vue général, les choses apparaissent comme elles sont.

Ainsi, l'on reconnaît que le principe démocratique, en progrès de 1788 à 1793, est alors faussé par la Commune de Paris, puis privé de son unité par la défaite des Girondins, puis sacrifié par les instigateurs du 9 thermidor, et que dès lors il s'efface peu à peu et disparaît sous la main de fer de l'empereur.

L'empereur symbolise l'heure triomphale de la contre-révolution.

Gouvernement anti-national et vicié dans son origine par l'intervention de l'étranger, la restauration est déjà une conquête de la liberté sur le despotisme. Ayant regagné un peu de terrain, la démocratie chemine et amène 1830, secousse révolutionnaire dans son principe, mais qui est d'autant moins assimilable à une révolution, qu'elle devint en réalité une digue opposée au cours révolutionnaire de la démocratie.

Ces divers mouvements, ces commotions, ces changements ne sont pas des révolutions.

Tout revirement politique qui n'atteint pas les mœurs, et constitue une situation en désaccord avec elles, est éphémère, et destiné à subir une réaction.

Les mœurs ne peuvent être brusquées; le temps seul exerce sur elles un pouvoir efficace. Le propre des révolutions est de modifier à fond les sociétés et de renouveler les mœurs publiques. Voilà pourquoi rien d'imprévu, de soudain, d'accidentel, ne peut s'appeler une révolution.

Cependant on entend dire : la révolution doit *briser* ceci ou cela, doit tout d'abord mettre fin à telle autre chose.

Dans une révolution libérale, qui est l'opposé d'une révolution despotique, toute mesure doit rester compatible avec la liberté, parce qu'il faut éviter de se rendre incompatible avec son principe : la tyrannie rompt, tranche ou brise; c'est pourquoi elle est la tyrannie.

La démocratie dénoue et ne brise pas; elle ne détruit pas, elle remplace; elle n'opprime pas, elle favorise ceux qui furent opprimés, sans que d'autres en pâtissent. Déplacer l'oppression, ce ne serait point organiser la liberté.

Ainsi, les révolutions vont lentes, mais sûres; toute mesure violente ou brusque les avilit et les compromet, et, qu'on y songe bien, car cette règle sans exception a toute la force d'un axiome : toute révolution démocratique dont on force la marche naturelle et que l'on contraint à devancer de trop loin la paisible allure des mœurs, toute révolution hâtée par la volonté individuelle trébuche, tombe et se brise sur le pavé.

Les Llanos.

LES VAQUEROS.

Voir le premier article, t. XI, p. 39.

Dans les *llanos*, nous l'avons dit, on s'occupe fort peu d'agriculture : la *cuadrilla* ou population d'une *hacienda*, ne se compose point, comme ailleurs, de laboureurs, de *gananes* (ouvriers à la journée), de *peones*, etc., etc. Les *vaqueros* (vachers) forment la presque totalité des travailleurs. La *vaquerada*, ou réunion des vaqueros, est un corps de cavaliers qui, sous la conduite d'un chef qu'on désigne sous le nom de *caporal*, s'occupent exclusivement des soins à donner au bétail et aux chevaux. Le vacher est un personnage particulier au Mexique; mais c'est surtout en *tierra adentro*, dans les llanos, qu'il faut le chercher si l'on veut le trouver dans toute sa physionomie originale. Le vaquero réalise le rêve de ce petit berger de je ne sais plus quel conte, qui se

promettait de garder ses brebis à cheval lorsqu'il serait riche. C'est le type de ces audacieux cavaliers qui luttèrent pendant les guerres de l'indépendance contre les troupes espagnoles, et qui se sont acquis par leurs prouesses une renommée universelle. Il ne descend de son cheval que pour dormir; sa vie se passe sur une selle de bois; travaux, fatigues, périls, plaisirs, il partage tout avec sa monture; au bal même, il n'apparaît que monté; et s'il met pied à terre pour danser une contredanse, sa danseuse reconduite, il se hâte de chausser de nouveau l'étrier.

Tout, jusqu'au vêtement, dans cet étrange personnage, est empreint d'un caractère original. Un vaste sombrero qu'il rattache sous son menton par une courroie, qu'il fixe sur sa tête en dépit des vents, en l'entourant d'une lourde *toquilla* (torsade) de velours remplie de quelques livres de sable; une veste de peau de chevreuil chamarrée d'hiéroglyphes brodés en soie ou en or; un pantalon ouvert sur la couture extérieure, laissant voir un caleçon de coton blanc et une bande de cuir roulée autour de la jambe, qui descend du genou jusqu'au pied; tel est à peu près le costume ordinaire de l'individu. A cet attirail, ajoutez invariablement une épée droite, en fer mal forgé, qu'il porte attachée à la ceinture, et la plupart du temps sans fourreau; un couteau passé dans la botte, et pour arme défensive une *chaparrera*, ou ceinturon de cuir, d'où pendent sur les jambes deux peaux de chèvre destinées à les garantir des épines de ces arbustes dangereux que l'on appelle *chaparros*. Le vaquero porte quelquefois la lance ou *garrocha*; mais cette arme lui sert plus spécialement lorsqu'il est occupé à la garde des troupeaux de bœufs; avec les chevaux elle lui serait plus embarrassante qu'utile.

Après avoir décrit le costume du cavalier, arrêtons-nous un instant sur celui du cheval; car il faut bien se le rappeler, le vaquero et le cheval sont inséparables: l'un est en quelque sorte le complément indispensable de l'autre. Or, l'équipement d'un cheval de vaquero ne ressemble en rien à celui d'un cheval ordinaire. Une selle, dont l'arçon de bois à pommeau et à trousquin rappelle assez la selle arabe, se fixe sur le dos au moyen d'une large sangle de laine. Des étriers de bois, recouverts d'un énorme croissant de cuir appelé *tapadera*, qui cache entièrement le pied du cavalier et le défend des épines, pendent de chaque côté. Par-dessus la selle, on étend une épaisse chabraque en cuir de bœuf qui couvre l'animal, ne laissant apercevoir que sa tête et sa queue; cette première couverture prend le nom de *cojinillo*. Sur le cojinillo se place encore la *mochila*, autre chabraque, aussi large, mais un peu moins longue, ouverte au milieu, de manière à découvrir le bois de l'arçon. Lorsqu'il pleut ou que le vaquero est obligé de s'engager dans des taillis épineux, où ses jambes courent le risque d'être déchirées malgré la chaparrera, il les passe dans l'ouverture de la mochila, alors elles disparaissent complètement; dans ces occasions, le cavalier semble faire corps avec sa monture. Vêtus de cuir l'un et l'autre, affublés de vêtements qui les défigurent, on croirait voir en eux un être unique, étrange, fantastique, participant à la fois de l'homme et du quadrupède, tel enfin qu'apparurent les centaures, aux yeux épouvantés des habitants de la Grèce antique.


Les Llanos. — Vaquero saisissant un cheval avec le lazo.

Le vaquero porte suspendue au côté droit de la selle une tresse formée de trois brins de cuir non tanné, longue de vingt pieds, et terminée par un nœud coulant; c'est le lazo, arme terrible, au maniement de laquelle il s'est habitué dès l'enfance. Ainsi vêtu, armé et monté, il sort de sa cabane dès le point du jour pour parcourir les prairies. Dans le cours de l'année, sa principale tâche consiste à panser les malades. Mille insectes parasites habitent ces herbes hautes et touffues; le plus dangereux de tous est la garapatte, sorte de chique qui se loge dans les oreilles des animaux, s'y multiplie prodigieusement, suce leur sang, et ne lâche prise qu'après les avoir réduits à l'état piteux de squelette. On reconnaît de bien loin le cheval dont les garapattes ont fait leur proie: son poil hérissé, son aspect morne, ses oreilles pendantes, témoignent éloquemment de ses souffrances à l'œil exercé des vaqueros.

Il est cependant difficile de venir au secours de ces pauvres bêtes: leurs habitudes de liberté, leur isolement dans des campagnes désertes, les rendent si farouches qu'elles fuient à l'aspect de l'homme, même lorsqu'il ne vient à elles que pour leur apporter le salut. Du plus loin que le vacher aperçoit un cheval malade, il défait sa corde de cuir et court droit à l'infirme. Il l'a bientôt atteint et lacé. Mais il ne suffit pas d'avoir pris l'animal sauvage dans le nœud coulant pour en être maître, il se laisserait étrangler plutôt que de se rendre. Le vacher le suit au galop, choisit son moment, et, imprimant au lazo un mouvement saccadé, forme, avec une merveilleuse adresse, un second nœud qui, enveloppant les nazeaux du cheval, intercepte sa respiration et le force à s'arrêter court. Alors le paysan met pied à terre, s'approche avec précaution du malade, et pendant que celui-ci se défend de son mieux, en secouant la tête, il lui bande les yeux avec son mouchoir. Du jus de citron, exprimé dans les oreilles du quadrupède, le débarrasse en un clin d'œil des garapattes qui le dévorent. Ainsi se passe à peu près la vie du vaquero, de la fin d'octobre aux premiers jours de septembre de chaque année. A cette époque commencent pour lui des travaux d'un autre genre. Il s'agit de marquer les jeunes chevaux et d'en former des manadas séparées. Chaque propriété


Les Llanos. — Vaqueros chassant devant eux les manadas.

a une marque en fer qu'elle applique au flanc ou à l'épaule de ses élèves, suivant l'usage de la province à laquelle elle appartient. On ne marque guère les jeunes poulains que lorsqu'ils ont deux ans. L'opération de la marque est une fête dans chaque hacienda: les amateurs y accourent de cinquante lieues à la ronde.

Au centre de chaque ferme s'élève ce qu'on appelle le *corral*; c'est une enceinte carrée formée par des pieux fichés en terre et unis les uns aux autres par des traverses. Des barrières ouvertes au milieu de chacune des quatre faces y donnent accès. Là, de tous les pâturages de l'hacienda, sont successivement dirigées les manadas que des vaqueros vont chercher à leur *querencias*. Pour les pousser devant eux, ils les enveloppent en jetant de grands cris et en brandissant en cercle au-dessus de leur tête le lazo de cuir. C'est un magnifique spectacle que celui de ces troupes de chevaux effrayés, bondissant à travers les plaines, et suivant, sans le savoir, dans leur épouvante, la direction que la volonté de l'homme leur imprime. Une fois enfermée dans le corral, la manada est d'abord soumise à l'opération de la marque (*herradero*). Les vachers recherchent les jeunes chevaux qui n'ont point encore reçu l'application du fer rouge. A mesure qu'ils en découvrent un, ils lui lancent leur nœud coulant: le cheval exaspéré s'emporte, part au galop, parcourant en tous sens l'enceinte dans l'espoir de se débarrasser de la corde importune; mais pendant qu'il cherche à se dégager du lazo, il embarrasse ses pieds de devant dans un autre (*magnana*), ou passe ses jambes de derrière dans un troisième (*pial*); enfin il roule avec bruit sur la poussière. Cinq ou six paysans se jettent aussitôt sur lui, le retiennent immobile sur le sol en le saisissan

par la queue et par les oreilles, tandis que le maréchal, armé de son fer rouge, souille la robe de l'animal indépendant du signe infamant de la servitude. L'opération de l'herradero n'est pas sans danger pour les chevaux; souvent ils se brisent les membres en tombant sur le sol. On évalue à cinq pour cent le nombre des chevaux mis hors de service dans chaque herradero.

A la marque succède l'*apartado*, ou division des chevaux. Sur un des côtés du corral, sont pratiqués autant de compartiments que l'on veut former de catégories. Elles sont ordinairement au nombre de trois : celle des jeunes chevaux et juments destinés à former de nouvelles *manadas;* celle des hongres, destinés à être dressés dans l'année; enfin celle des étalons qui doivent passer à l'état de chevaux hongres. Le triage est fait par le caporal en personne monté sur un magnifique coursier et paré des insignes du commandement, dont le principal est la *cuera*, espèce de longue capote de peau de daim, ornée, aux épaules, de deux énormes têtes de cerf en argent massif. Chaque quadrupède, désigné par lui, est aussitôt séparé de ses compagnons par des cavaliers qui s'élancent intrépidement et sans craindre les ruades, au milieu du troupeau : un homme à pied ouvre la barrière du compartiment où doit entrer le cheval; d'autres, armés de lazos ou de couvertures de laine, se rangent sur deux lignes dans la direction de la barrière ouverte. Une fois engagée dans ce couloir humain, la pauvre bête est obligée de le parcourir jusqu'au bout, et ne se voit délivrée de toute poursuite qu'au moment où la porte, en retombant sur elle, l'a séparée à jamais des compagnons de son enfance.

Il faut entendre le hennissement des mères qui rappellent leurs petits, des étalons qui redemandent leurs pouliches; il faut voir les évolutions de ce troupeau effaré, poussé sans un instant de repos, tantôt dans un coin et tantôt dans l'autre du corral. Ces animaux haletants, couverts de sueur, jetant autour d'eux des regards de colère et d'effroi, ce nuage de poussière qui enveloppe l'arène, ces cris humains qui se répondent; ce bruit, cette confusion, ce danger, ont quelque chose d'enivrant qui ressemble au tumulte d'un combat. Lorsqu'on y a assisté une fois, on comprend que ces jeux puissent avoir pour les Mexicains le même attrait qu'une course de taureaux; ils trouvent, en outre, une justification dans leur utilité.

Dans les llanos, les herraderos durent souvent plusieurs mois de suite. A peine sont-ils terminés, que les vaqueros se distribuent les chevaux à dompter. Ceux-là sont parqués dans des prairies encloses de murs en pierres sèches, et voisines des centres d'exploitation. Le cheval sauvage n'est pas, comme chez nous, lentement préparé à la domesticité; il ne passe pas par une longue série d'exercices progressifs de la vie indépendante et oisive des plaines à la vie laborieuse de l'habitation. La transition est pour lui aussi brutale que dangereuse. Un beau jour, il est lacé par quatre hommes, traîné les yeux bandés hors de son enclos : là, on le renverse, on le garotte aux quatre membres, on lui sangle sans précaution autour du corps la selle qu'il portera le reste de ses jours, on lui passe une espèce de cavesson. Lorsqu'il a subi tous ces outrages préparatoires, un homme se place les jambes ouvertes, l'éperon au talon, juste au-dessus de la selle. Alors on lâche les liens qui retiennent les pieds du cheval, et on lui débande les yeux. A peine libre, l'animal indompté se relève. O surprise! il vient de mettre de lui-même son cavalier en selle : frappé d'étonnement, il s'arrête, mais le vacher ne lui laisse pas le temps de préparer sa défense; il appuie contre ses flancs les pointes aiguës de ses éperons de fer; rassemblant en même temps les rênes, il lui fait sentir la pression désagréable du cavesson. Alors le cheval perd la tête; il part devant lui, en bonds furieux et désordonnés: la terre fuit sous ses pas. Au lieu de modérer sa course, son cavalier l'aiguillonne sans cesse; l'éperon l'excite, le mors le harcelle, le fouet l'exaspère; sa colère et sa rapidité redoublent; enfin, vaincu par la fatigue, il tombe sur le sol, abruti plutôt que dompté. C'en est fait, il ne se défendra plus du cavalier. Il n'y a plus qu'à lui faire la bouche; cette opération est beaucoup plus longue. Quant à son allure, personne ne s'en occupe. Il va l'amble ou le pas, le trot ou le pas relevé; il forge ou se désunit, peu importe. Tel qu'il est, il reste. Le seul défaut que les Mexicains ne puissent supporter, c'est que leurs chevaux portent sur le quartier antérieur : leur trot est alors très-dur, et personne ne se soucie de l'affronter. Voici comme on remédie à ce vice de conformation. On fait chauffer à blanc une barre de fer: lorsqu'elle est rouge, on l'applique horizontalement contre les deux jambes du cheval, un peu au-dessus du talon, et on laisse brûler jusqu'à ce que les nerfs se soient raccourcis. L'animal ploie alors les jarrets pour toujours, et l'équilibre se trouve rétabli entre les deux extrémités.



Les Llanos. — L'Apartado.



Les Llanos. — Manière de dompter un cheval.

C'est à la façon barbare dont ils domptent leurs chevaux que les Mexicains doivent de n'avoir que de fort mauvaises montures. Quoique le type andalou se retrouve encore dans toute sa pureté sur les prés, ses belles qualités disparaissent complétement dans les écuries. Au lieu de ces jambes fines et nerveuses qui font l'admiration des connaisseurs dans les campagnes, on ne voit aux promenades publiques que des animaux tarés, enflés aux jointures, couverts aux pâturons de petites tumeurs qui les déprécieraient, si ces imperfections n'étaient trop répandues pour être remarquées. Surmenés par les vaqueros chargés de les réduire, les pauvres bêtes ne passent à l'état domestique qu'en perdant leurs caractères les plus précieux. Aussi leur est-il impossible de fournir de longues carrières : la course du meilleur cheval mexicain ne dépasse point une distance de deux cents mètres. A leur allure ordinaire, ils font cependant leur quinze et dix-huit lieues sans se fatiguer. Que ne ferait-on pas de ces nobles bêtes avec plus de soins, de douceur et de prévoyance!

Les *amanzadores*, ou dompteurs de chevaux, s'efforcent en outre de priver le cheval d'une de ses grandes beautés. Il est de principe dans l'équitation mexicaine que la queue doit être pour le cheval un meuble inutile. Le plus grand défaut qui puisse déparer un de ces quadrupèdes est une queue relevée et flottante en panache. Ainsi, tandis que chez nous on mutile l'animal pour lui donner une beauté lorsqu'il ne l'a pas, au Mexique on le mutile pour la lui enlever lorsqu'il la possède.

Les vaqueros couvrent le quartier postérieur du cheval d'une longue et pesante housse de cuir, appelée hanquera. La queue emprisonnée sous cette espèce de caparaçon est dans l'impossibilité de se mouvoir; elle tombe inerte entre les jambes. Quand l'animal a porté pendant plusieurs mois ce pesant costume, les nerfs de la queue sont paralysés, et il offre, vu par derrière, l'aspect ridicule d'un chien effrayé.

Mais ce n'est là que le moindre des affronts qu'il subit. Lorsqu'on le vend, au-dessous de la marque primitive qui défigure la hanche ou l'épaule, le premier propriétaire lui en applique une autre qu'on appelle le *fer de vente*. C'est une espèce de reçu du prix d'achat gravé sur le cuir du noble animal. L'acquéreur s'empresse d'ajouter à ces deux marques la sienne propre, et les mêmes formalités se reproduisent chaque fois qu'un pauvre animal change de mains. Qu'on se figure l'étrange aspect que présente la robe d'une malheureuse bête qui a eu dix ou douze propriétaires successifs : son corps est couvert d'arabesques; des pieds à la tête son poil se relève couturé par un tatouage ineffaçable; pas une palme qui ne présente la trace du fer rouge, pas un membre qui n'en soit déshonoré. Les créoles tiennent à honneur d'inventer des marques plus ou moins larges, plus ou moins éclatantes; au lieu d'une lettre imperceptible, ce sont des fleurs qui s'épanouissent, des armes, des écussons, des emblèmes, qui s'étalent sur une surface de six pouces en circonférence. Quelques-uns fendent les oreilles du cheval, d'autres lui impriment sur les jambes sept à huit raies transversales; celui-ci écrit son nom tout au long sur le sabot de ses poulains; celui-là lui fait aux genoux une croix qui, partout ailleurs, semblerait indiquer que l'animal a été couronné.

Telle est, sur les llanos, l'éducation des chevaux. Et cependant on a regardé et l'on regarde encore le Mexicain comme le type du cavalier. Si l'on entend par cavalier l'homme qui sait occuper solidement la selle pendant des journées entières, qui, emboîté dans une sorte de caisse, d'où il lui est matériellement impossible de sortir aux mouvements du cheval, affronte impassible tous les soubresauts de l'animal le plus rétif, on a raison. Mais si l'on désigne par ce mot celui qui sait élever et dompter le compagnon de ses peines, ménager ses forces ou tirer parti de ses ressources, diriger ses mouvements, développer son intelligence, un homme tel enfin que nous nous représentons l'Arabe, quelle erreur ne commet-on pas!

Revue agricole.

La ville de Poissy est privée cette année d'une des solennités les plus intéressantes pour le cultivateur : le concours des bestiaux engraissés et l'exposition d'instruments aratoires. Cette mesure excite de vifs regrets dans le monde agricole; on la regarde comme une faute administrative et politique. Il est à regretter qu'un ministre de la République signale son avénement aux affaires par la destruction de la seule chose vraiment utile créée par la monarchie au profit de l'agriculture. Comme le remarque fort bien le *Moniteur de la propriété*, les élections générales et l'inauguration de l'Assemblée nationale ne pouvaient pas faire obstacle au concours de Poissy, car il était facile de l'avancer ou de le retarder d'une semaine. Si le véritable but a été d'économiser une somme de *quarante mille* francs sur le budget, c'est une vue mesquine, d'autant plus que les propriétaires qui auraient gagné les récompenses auraient sans nul doute saisi cette occasion d'abandonner la prime pécuniaire, et en auraient fait hommage à l'État, se contentant de l'honneur de la nomination. Le moment est pourtant venu de compter avec l'agriculture; elle exigera désormais des actes, et non plus de vaines paroles; car elle va peser dans les affaires de l'immense poids que lui donnent les voix de tous ces prolétaires émancipés. Qu'on ne l'oublie pas, la population rurale, celle qui vit dans des communes au-dessous de trois mille âmes, forme les trois quarts de la population de toute la France. Elle sera bien maladroite si elle ne réussit pas, sous un régime républicain, à obtenir les garanties qui doivent enfin assurer le salut de ses intérêts.

En attendant, nous lui recommanderons, de notre faible voix, quelques sages conseils, qui lui sont adressés par un homme d'une science profonde et d'une grande sagacité: consacrer moins de terrain à la production des plantes industrielles qui donnent le sucre, la toile, la teinture, etc., et augmenter à côté du blé la production des autres plantes alimentaires et des plantes fourragères. Jusqu'au moment surtout où la France aura reconquis la sécurité politique et la prospérité commerciale, il vaut mieux courir le risque de prendre son thé ou son café au lait moins sucré, de porter une chemise un peu mûre, que de manquer de légumes et de viande. Il va sans dire que, dans aucun des deux cas, nous ne serions exposés à manquer de pain.

« Les racines alimentaires, de même que les farineux, dit M. Moll, présentent cela d'avantageux, que, pouvant également servir à la nourriture des hommes et à celle des animaux, on leur donne la première destination dans les années de disette, et la seconde dans les années d'abondance. Or, je n'ai pas besoin de vous dire de quel avantage est pour un pays (surtout lorsqu'il possède une population qui, comme la nôtre, tient un peu du coton-poudre) la culture étendue d'une ou plusieurs plantes offrant ce caractère. C'est ce qui a lieu aux Etats-Unis pour le maïs, dans l'Allemagne du nord pour la pomme de terre, en Russie pour le seigle. Ces produits, suivant les circonstances, servent à la fabrication de l'eau-de-vie et à l'engraissement du bétail, ou à la nourriture de l'homme. Le pouvoir, en Russie et en Allemagne, n'hésite pas, dans les mauvaises années, à interdire la fabrication de l'eau-de-vie. »

A ceux qui verraient dans l'abandon des plantes industrielles une perturbation funeste aux progrès de la science, M. Moll oppose l'exemple de l'Angleterre, qui ne cultive ni colza, ni pavot, ni lin, ni chanvre, ni garance, ni betterave à sucre, ni tabac, et où cependant les règles de l'alternat sont si bien observées, la jachère presque partout supprimée, les cultures sarclées plus répandues que dans aucun autre pays, et où l'agriculture en général est parvenue à un degré de perfectionnement et de prospérité qui doit faire le désespoir de tout bon Français.

L'Angleterre se confie à sa marine et à son commerce, et non à ses charrues, pour la fournir de plantes industrielles. Il est à présumer que la France va suivre la même marche. Nous allons voir tomber l'échafaudage d'un système de protection exagérée et malentendue; nos tarifs douaniers permettront aux consommateurs d'aller chercher un plus grand nombre de denrées de luxe là où la nature les livre à moins de frais; et notre agriculture sera ramenée vers la production des plantes fourragères et alimentaires, la production des denrées de nécessité première, celles qui sont le plus encombrantes, celles dont l'importation est toujours lente et difficile dès que menace une disette, dans un pays surtout où les voies de communication laissent tant à désirer.

Mentionnons une proposition de M. Lefour, relative au crédit agricole et bien digne d'être prise en considération. La pensée de banques départementales, ou d'arrondissements et de comptoirs communaux, est depuis longtemps en circulation; il s'agirait de la réaliser pour les besoins du moment. Le savant économiste propose de fonder un vaste système de crédit local garanti par les biens communaux, ou par la commune ou l'Etat lui-même là où il n'existe pas de biens de cette nature. Un décret autoriserait les communes à emprunter sur leurs biens communaux jusqu'à concurrence d'une certaine somme déterminée par les besoins du commerce agricole de la localité, et fixée par délibération d'une commission cantonale. L'emprunt serait remboursable en cinq ans par annuités.

Le montant de cet emprunt serait affecté, dans chaque canton, à faire des avances : 1° aux herbagers et cultivateurs qui engraissent habituellement des bestiaux pour l'approvisionnement des grands centres de consommation ; — 2° aux cultivateurs, sur consignation de grains, vins, etc.

La première opération permettrait aux herbagers de faire leurs achats de bœufs maigres ; la seconde viendrait en aide aux cultivateurs dans ce moment de crise. A l'aide de cette mesure, on formerait en outre des réserves pour les communes.

Le mécanisme du système de crédit serait celui-ci : Les communes qui emprunteraient s'adresseraient à une banque instituée dans chaque chef-lieu d'arrondissement, laquelle servirait d'intermédiaire entre l'emprunteur et le prêteur ; discuterait le gage offert par la commune, percevrait le remboursement par annuités, et payerait les intérêts aux prêteurs. Les prêteurs recevraient des lettres de gage ou billets hypothécaires de cent à cinq cents francs, chacune portant intérêt à cinq pour cent, payable tous les six mois ; le remboursement de ces titres aurait lieu par cinquième, d'année en année, suivant l'ordre déterminé par la voie du sort : l'argent serait prêté par les communes à cinq pour cent, plus un pour cent de commission.

Si le projet obtenait la sanction de l'opinion publique et l'adhésion du pouvoir, M. Lefour développerait facilement les moyens d'exécution.

Ce système bien appliqué nous semblerait propre à réunir les avantages suivants :

1° Garantie pour l'emprunteur d'un intérêt raisonnable, sécurité du placement, certitude de payement des intérêts et de remboursement à échéance fixe, facilité de transmettre les créances par un simple endossement du titre.

2° Avantage pour les cultivateurs d'un emprunt facile, presque sans frais et à un intérêt favorable (dans les circonstances actuelles) ; facilité au moyen de cet emprunt d'employer leurs herbages et leurs fourrages, et de ne pas subir, pour la vente de leurs denrées, la dure loi de la nécessité.

3° Enfin les communes elles-mêmes, pour ces avantages procurés à leurs habitants, ne courent aucun risque, ne supportent aucune perte, le droit de commission de un pour cent devant les couvrir de tous frais, et le remboursement des avances étant assuré d'une part par des consignations, de l'autre par l'état de solvabilité bien constaté des emprunteurs.

On répète chaque jour dans les clubs : « Nos travailleurs manquent de pain ; que l'Etat leur livre à défricher les terres incultes de la France. » Nous ferons observer que les terres restées en friche, après tant de siècles d'occupation du territoire, sont évidemment très-mauvaises, et n'ont par elles-mêmes nulle intensité productive ; qu'avant de les mettre en état de nourrir l'homme, il faudrait créer en elles un certain degré de fertilité, ce qui coûterait un capital énorme, capital mieux employé à entretenir la fertilité des bonnes terres et doubler la fertilité des terres médiocres. Que l'exemple de la Hollande et de la Belgique nous serve de leçon !

Les colonies *hollandaises des pauvres* durent leur origine à une association de charité formée en 1818 par suite de la misère qui s'était fait sentir durant les années précédentes. Les membres de l'association s'engageaient à payer un sou par semaine, cotisation bien faible sans doute, mais que rendit bientôt considérable le nombre de souscripteurs. Ceux d'entre eux qui furent chargés de l'emploi des fonds conçurent le projet de créer, dans les bruyères dont est couvert ce pays, des colonies qui pussent offrir asile et travail aux indigents de toute sorte, mendiants, vieillards ou infirmes. D'autres encore, ouvertes à tous, devaient prendre le nom de *colonies libres* : quelques-unes accueillaient les orphelins, les enfants trouvés, et plusieurs enfants étaient spécialement affectés à des essais d'industrie agricole.

La première année, fut fondée sur les landes voisines des provinces de Drent, Friesland et Overyssel, la colonie libre de *Frederick's-Oord*, mise en culture par les *soins de la Société elle-même*. Elle se compose de cinquante-deux petites fermes, que peuplèrent des individus pauvres, mais non inscrits comme indigents. En 1819, la Société offrit d'y recevoir, moyennant une certaine somme annuelle, un nombre déterminé d'orphelins de l'âge de six ans, et emprunta, pour couvrir les frais de cette entreprise, environ cinq cent mille francs. Les souscriptions s'élevant alors à cent soixante-dix mille francs, les directeurs purent fonder d'autres colonies où cinq cents familles trouvèrent accès. En 1820, un nouvel emprunt de deux cent dix mille francs, joint à de plus nombreuses souscriptions, permit à la compagnie d'accueillir pareil nombre de familles. L'année 1821 vit naître les *colonies libres*, au moyen d'un emprunt de plus de six cent mille francs. En 1822 s'éleva celle des mendiants et gens sans asile, et un peu plus tard furent placés en d'autres fondations quatre cents orphelins et plus de quatre mille indigents de toute sorte.

Le gouvernement devait, pendant seize années, payer cent francs de subside annuel par orphelin. Il ne donnait d'ailleurs rien pour les autres colons, ce qui, tout compris, réduisait la dépense moyenne pour chacun d'eux à vingt-deux francs cinquante centimes. Toutefois, la Société n'a pu remplir ses engagements. Le sol avait dévoré dès les premiers instants un capital bien supérieur à sa valeur propre, *trois mille trois cents* francs par famille.

La Société de bienfaisance belge, fondée en 1823, à l'instar de celle qui existait en Hollande, avait également pour but la création de colonies agricoles. Elle convint à cet effet, avec le gouvernement, de recevoir mille pauvres, à la somme annuelle de soixante-treize francs par tête. Les familles qui y furent envoyées, réparties à l'origine en autant de fermes, avec maison, étable et grange, reçurent chacune deux vaches, quelques moutons, des habits, des instruments et autres effets, valeur qui, terre comprise, pouvait s'élever à *trois mille cinq cents francs*, et dont chaque famille était réputée redevable à la Société. Tout habitant de ces fermes devait porter l'uniforme, se conformer aux règlements établis, ne jamais franchir le territoire de la colonie sans autorisation, et travailler au taux du salaire débattu avec la compagnie, salaire dont elle retenait une part pour se rembourser de ses avances et frais éventuels, payant le reste aux travailleurs en une basse monnaie, qui, n'ayant cours que dans la colonie, ne pouvait par conséquent être dépensée que dans les magasins et boutiques établis par la Société.

On ne tarda pas à s'apercevoir que cette organisation ne pouvait subsister. La terre était mal cultivée, et le bétail, négligé ou mal nourri, allait se perdant de plus en plus. La Société reprit donc en 1828 tout ce qu'il en restait, et, concentrant toutes ces fermes partielles en une seule, fit concourir tous les travailleurs à l'exploitation de cette dernière.

« Depuis lors, dit M. Ducpétiaux, dans son rapport de 1832, lié par d'étroites obligations envers la Société qui le prive dans le présent de toute indépendance, sans lui laisser l'espoir de recouvrer sa liberté dans l'avenir, l'habitant de ces prétendues *colonies libres* ressemble singulièrement au serf du moyen âge ou au paysan russe de nos jours. Moins heureux que le paysan irlandais, qui, comme lui, n'a pour apaiser sa faim qu'un pain noir et quelques pommes de terre, il n'a pas, comme ce dernier, la liberté d'aller où bon lui semble, et de disposer au moins librement de sa personne. »

Sous le gouvernement républicain, et avec une population de colons français, le danger n'est pas de voir leur liberté individuelle compromise à la suite d'une entreprise mauvaise : le danger est de voir un capital sacrifié en pure perte par l'Etat, et des familles, transplantées du sein des villes, s'alanguir et s'éteindre dans un travail épuisant et complétement ingrat.

Tant que le gouvernement en sera réduit à mettre une pioche aux mains de nos travailleurs urbains, il est fâcheux de le dire, l'unique destination qu'il puisse assigner raisonnablement à leur travail, c'est l'amélioration de nos routes, et surtout les terrassements de la grande voie de fer, qui devra, dans des jours plus heureux, relier Marseille à Paris et à Lille. Ne perdons pas de vue combien les moyens de transport nous ont fait faute lors de la dernière disette : cette grande voie et celle du Havre à Strasbourg seront un jour, pour l'heureuse France, les rues *au pain et à la viande*.

Que s'il existe des partisans intrépides de la colonisation et du défrichement des terres, nous leur rappellerons que le riche sol de l'Algérie aurait l'avantage d'offrir, mieux que les friches de la France, un emploi lucratif au travail. Là il existe de la fertilité; un faible capital et peu de savoir suffiraient pour obtenir des moissons promptes et abondantes. Mais un départ pour Alger, c'est presque l'exil; le travailleur Parisien, Rouennais, Lyonnais, etc. n'emporte pas sa patrie à la semelle de son soulier. Patience donc et résignation pour ce temps de crise! que les bras se prêtent au rude labeur du pionnier. Ils auront du moins créé une valeur qui se retrouvera demain, et pendant une longue suite d'années, une valeur dont nos fils hériteront. Un soc malhabile et pauvre, conduit dans une terre que couvrent la bruyère et le genêt, ne donne même pas le pain du jour, il crée inévitablement la famine pour les familles qui se confient à lui. Le soc de fer féconde une bonne terre; il faudrait un soc d'or pour féconder une mauvaise terre.

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Un peu de tout.

LES HOMMES D'ÉTAT. — Je n'ai jamais oublié un mot d'Armand Carrel. C'était après les journées des 5 et 6 juin. Jusqu'au lendemain de cette lutte qui faillit en effet renverser le gouvernement, Carrel avait cru à la possibilité de remporter une victoire qui lui parut ajournée indéfiniment par la perte de ces deux mémorables journées. Il cessa de partager les illusions de ses amis et ne prit plus de part à leurs efforts, dont il désespérait, que pour assurer dans un avenir indéterminé le triomphe de ses idées républicaines. — « Puisque nous n'avons pu les vaincre dans une bataille, disait-il, il nous reste à leur faire faire tant de fautes qu'ils en mourront un jour d'une mort honteuse. » Mot profond, que les politiques de ce temps-là, enivrés de leur triomphe, n'auraient pas compris et qu'ils devraient comprendre aujourd'hui. Les lois de septembre réalisèrent la parole menaçante de Carrel; la Révolution de février en est la conclusion. Frappé de cette sorte de prédiction, j'ai suivi avec une curiosité attentive la marche des événements; j'ai été dans le cas de communiquer à de grands politiques, à des hommes d'État considérables, le résultat de mes réflexions et de mes observations sur les conséquences de ces fautes irréparables. Trouvant ces grands génies dans l'opposition, je ne veux point parler des autres, j'espérais découvrir le chemin par lequel un bon avertissement parvient à l'intelligence. Hélas! il faut que je le dise, je leur ai fait pitié. A l'heure qu'il est, ils commencent à croire qu'il s'est passé quelque chose depuis le 23 février. Mais ce qui se passera demain et après-demain, si on le leur annonce, ils lèvent les épaules par un reste d'habitude superbe. O grands hommes!

SANS RIRE. — L'homme qui doit comprendre le moins ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, c'est, à coup sûr, l'auteur ingénieux et sceptique de *Bertrand et Raton*, à moins que ce ne soit le comédien spirituel et ricaneur qui remplit le rôle principal dans cette pièce, jouée peu de temps après la révolution de 1830, et peut-être composée à l'époque où le nouveau roi, recevant les députations qui se succédaient sans interruption aux Tuileries, était forcé de quitter le conseil des ministres pour aller, suivant son expression qui indigna tant Dupont de l'Eure, *lâcher son petit discours*. — Un de ces jours donc, l'auteur et le comédien se rencontrèrent, et s'abordant sans rire : Je viens, dit M. Scribe, de voir planter un arbre de la liberté. — Puisse-t-il, répliqua l'acteur, porter d'heureux fruits! — C'est un peuplier. — Je le sais bien. — Adieu. — Adieu donc. — Et chacun s'en alla de son côté... sans rire.

RONDONNET. — Les lecteurs de *l'Illustration* devraient bien se rappeler une série d'articles publiés dans ses colonnes durant les deux mois qui ont précédé la révolution de Février. On tâchait de faire comprendre aux gens de bien qu'il ne faut pas s'oublier dans la possession du pouvoir; on avertissait les classes officielles du tort qu'elles avaient, depuis dix-sept ans, de jouir, comme ferait un grand seigneur

blasé, du bénéfice de la domination, sans prendre la peine de regarder ce qui se passait à leurs pieds. On riait agréablement de cette littérature inutile qui avait pris la place des travaux sérieux de la pensée, et qui se débitait chaque matin sous la forme de feuilleton, pour l'aliment spirituel des oisifs et des cuisinières; mais on constatait du même coup de plume que toute étude n'était pas supprimée, et que le travail intellectuel, déserté par les heureux de ce monde, avait passé en descendant aux déshérités de la politique constitutionnelle. Qui a lu ces avertissements? Ceux qui les ont lus sans y prendre garde doivent avoir remarqué depuis, que nos *études* étaient comme une prophétie qui ne se croyait pas, à la vérité, si près d'être accomplie. Maintenant, remarquez-vous le nombre des intelligences nourries silencieusement de la lecture de ces livres publiés à des nombres immenses et débités à raison de quelques centimes par semaine, vendus par petites livraisons, depuis qu'on ne vendait plus les gros volumes, à cette foule altérée de savoir, qui n'a jamais cinq francs à dépenser à la fois pour le même objet? Avez-vous remarqué ces journaux publiés par des ouvriers, ces journaux qui valent mieux pour le bon sens et autant pour la forme que la plupart des journaux écrits par des mains blanches? Avez-vous rencontré dans vos réunions publiques, dans les clubs, dans les assemblées préparatoires pour les élections de la garde nationale, ces orateurs doués d'une éloquence naturelle et d'autant plus sûre de son effet qu'elle est simple et dépouillée des artifices de la rhétorique?

En voici un que j'ai entendu, l'autre jour, à la Bourse. On discutait les candidatures aux grades supérieurs de la deuxième légion. Rondonnet demande la parole : « Citoyens, dit-il, je vais vous paraître bien ambitieux; mais je me propose pour être élu en qualité de chef de bataillon. Je suis Rondonnet, ouvrier; j'ai un cabriolet qui m'appartient, et je suis cocher du public. Je n'espère pas obtenir vos suffrages: les suffrages de la deuxième légion! Cependant je me présente; mon audace pourra me faire un titre au grade de caporal. J'ajoute cependant que la deuxième légion, qui ne paraît pas voter de grand cœur pour les candidats républicains, ferait sagement d'y mettre moins de façon, et d'aller même chercher un de ses chefs de bataillon sous la veste d'un ouvrier; moi ou un autre, n'importe. C'est pour moi que je parle.

« Examinez ma vie, et voyez qui je suis.

« Je suis un des combattants de Février. Voici mes états de service. J'étais le 24, sur la place Saint-Georges avec une compagnie d'ouvriers qui me reconnaissaient pour chef. Nous n'avions pas d'armes. Quelqu'un de la compagnie dit : « Il y a des armes chez M. de Vatry. » Je place mes hommes, et je frappe à la porte; on n'ouvre pas tout de suite; je redouble: la porte est ouverte, et j'entre accompagné de deux camarades. Monsieur, dis-je à M. de Vatry, on dit qu'il y a ici des armes. — Des armes? Il n'y en a d'autres que celles-ci, dit-il, en montrant un trophée composé d'un sabre, d'un fusil de luxe et de quelques autres pièces; mais ce sabre, c'est celui avec lequel j'ai fait la guerre sous l'empire; ce fusil est un fusil de chasse dont vous ne pourriez vous servir, et d'ailleurs, j'y tiens par affection, ainsi qu'au reste de ces armes, qui n'ont d'autre mérite que leur richesse pour tout autre que pour moi. — Monsieur, répliquai-je à mon tour, j'ai à votre porte des compagnons auxquels je vais soumettre la question; laissez-moi prendre ces armes. Arrivé sur la place avec le trophée de M. de Vatry : Camarades, dis-je, ce sabre est celui d'un soldat: c'est un souvenir de la part qu'il a prise aux luttes glorieuses de la patrie; voulez-vous que ce sabre lui soit enlevé? — Non, non, non! criat-on de toutes parts. — Quant au fusil, camarades, et à ces armes de prix, non-seulement ils ne nous serviraient guère, mais on pourrait croire, si nous les gardons, que c'est moins leur utilité que leur valeur qui nous a tentés. Faut-il les rendre? — Oui, oui, oui! — Voilà comment M. de Vatry a encore son trophée.

« Cependant il nous fallait des armes. « Il y en a chez M. de Rothschild, s'écria un assistant. — Peut-être, dis-je; mais il y aurait chez M. de Rothschild de quoi nous armer tous, que nous ne devrions pas forcer l'entrée de ce domicile; car il y a autre chose aussi chez M. de Rothschild, et on ne voudra jamais croire que nous entrons chez lui seulement pour nous armer. Vous le dirai-je, citoyens, je fus applaudi avec transport. M. C... nous fut ensuite indiqué comme ayant un fusil de munition; nous le lui demandâmes, et après quelque hésitation qui tenait, je pense, à ce qu'il ne se souvenait pas du lieu où cette arme reposait, il nous laissa partir avec son fusil, sans vouloir, bien entendu, l'accompagner. C'est ainsi que nous entrâmes en campagne; un peu plus tard, nous étions tous armés.

« Vous voyez, citoyens, qu'il n'est que de s'entendre et de se connaître. Je persiste dans ma candidature pour le grade de chef de bataillon. » (Tonnerre d'applaudissements.)

Rondonnet a eu ma voix; il n'a eu que la mienne.

Un Club. — Voici une nouvelle. Les détenus de la prison centrale de Melun ont formé un club, dont la déclaration de *principe* se termine et se résume par ces mots : *La propriété c'est le vol.* Les candidats prennent l'engagement de faire tous leurs efforts en sortant de prison pour accréditer cette maxime, afin de diminuer les obstacles qui se sont opposés jusqu'ici à ce qu'ils devinssent propriétaires.

Bulletin bibliographique.

Les Guêpes hebdomadaires, revue satirique de la semaine; par Alphonse Karr. Avec une grande gravure à part, par Bertall. — Paris, *Hetzel*. 30 centimes le numéro; 15 francs pour l'année.

Les *Guêpes* se sont métamorphosées presque complétement. Elles ont adopté le grand format in-8; elles sont illustrées par une grande gravure tirée à part; elles annoncent la ferme résolution de paraître toutes les semaines; enfin elles proclament la République. Retrouveront-elles la vogue dont elles ont joui la première et même la seconde année de leur existence? Franchement, nous en doutons. Les changements que leur a fait subir M. Alphonse Karr nous semblent insuffisants. Le texte aurait aussi grand besoin d'être modifié. Ce n'est pas que l'auteur de *Sous les Tilleuls* ait moins d'esprit et parfois de bon sens qu'il n'en possédait autrefois; mais il abuse d'un genre qui a obtenu jadis un immense succès, et qui est tout à fait passé de mode aujourd'hui. Si agréable et si bien filée qu'elle soit, on se lasse d'entendre toujours la même note. Dans les circonstances où se trouve actuellement la France, si M. A. Karr être écouté, il devra s'abstenir désormais de parler toujours de lui ou de ses amis.

La première partie de la première livraison hebdomadaire des *Guêpes* est entièrement consacrée à la politique.

« Je n'étais pas, je ne suis pas du parti républicain, dit M. Alphonse Karr; mais la République n'appartient pas à un parti, elle appartient à la France. Je suis de la France républicaine, et j'en suis avec tout ce que je puis avoir de force, d'intelligence et de dévouement.

« Quelques-uns, ajoutent-ils, pensent que la République sera une époque de haine, de réaction, d'anarchie, de misère. Ajoutez tout ce que vous pourrez imaginer de plus triste et de plus effrayant, et je vous réponds : c'est parfaitement possible si le pays le veut, si on est lâche, si on est indifférent, si on est niais Mais aussi, si le pays le veut, ce sera le gouvernement des meilleurs, des plus intelligents, des plus honnêtes dans l'intérêt de tous; ce sera un splendide développement de l'intelligence, du bien-être, de la moralité. Il suffit que tout le monde apporte son concours sincère, loyal, entier.

« La republique n'est pas telle ou telle chose que vous représente votre mémoire ou votre imagination : la république, c'est tout ce que vous pouvez rêver de plus beau, — si nous le voulons tous.

« Ce grand bouleversement vous effraye; — mais on ne pouvait nettoyer l'étable d'Augias avec un plumeau. — D'ailleurs c'est fait. »

La seconde partie, au contraire, n'a rien ou presque rien de politique; il y est question de M. Karr, de mademoiselle Rachel, de M. Auber, de mademoiselle Alboni, du Jardin d'hiver, de MM. Dumas, Gannal, etc. On la désirerait plus piquante. Elle se termine ainsi :

« Assez.

« Je n'essaye plus qu'une chose; il s'agit de la beauté des femmes. Si cela vous ennuie, je ne dis plus rien.

« Beaucoup de femmes ramènent leurs cheveux sur leur front, de telle façon qu'elles ne laissent entre les deux bandeaux qu'une petite raie de chair et que les cheveux couvrent la moitié des sourcils. Le front est supprimé. La croupe se porte toujours au milieu des reins et continue à être dans les proportions les plus hottentotes. Quand on se rappelle que sous l'empire elles avaient mis la ceinture sous la gorge; qu'un peu auparavant elles avaient imaginé des coiffures au beurre et à la farine qui mettaient le visage au milieu du corps, on se dit que si les femmes avaient fait la femme, c'est-à-dire que si aujourd'hui la femme avait en réalité gardé tous les perfectionnements que les femmes ont successivement imaginés par la toilette, la femme serait aujourd'hui un monstre assez hideux, et, ce qu'il y aurait de pis, c'est qu'il faudrait l'aimer comme cela. »

La seconde livraison des *Guêpes* a paru le 24 mars. Elle est encore plus insignifiante que la première. M. Alphonse Karr « s'y confie le soin de dire quelques mots à sa louange », et il défie ses lecteurs de lui citer un abus qu'il n'ait pas attaqué, une action vraiment digne d'éloges qu'il n'ait pas louée, une liberté qu'il n'ait pas défendue. Si M. Karr ne se décide pas à y dépenser un peu d'esprit, les *Guêpes hebdomadaires* n'obtiendront jamais le succès des *Guêpes mensuelles*.

Rimes de Dante. Sonnets, canzones et ballades. Traduction de M. Fertiault, traducteur des Noëls bourguignons; précédée d'une étude littéraire, et suivie de notes et commentaires par le même. 1 vol. in-18. — Paris, 1848. *Victor Lecou.*

De tous les ouvrages de Dante, le moins lu est peut-être celui qui a pour titre : *Amori e Rime*. La première édition complète ne remonte même pas à plus de vingt-cinq ans. Les éditions antérieures les plus estimées, celles de Bernardo Giunta (1527) et de Cristoforo Zane (1731), ne contenaient que cinq livres. Ferdinando Arrivabene en ajouta un sixième à celle que le libraire Caranenti, de Mantoue, a publiée en 1823. Ce livre supplémentaire se compose de sonnets, de canzones et de ballades recueillis avec toutes les garanties d'authenticité possibles dans divers ouvrages ou manuscrits, et inédits en ce sens qu'ils n'avaient jamais été imprimés dans aucun recueil de ce genre. C'est sur cette édition de 1823 que M. Fertiault vient de traduire les *Rimes de Dante* offertes et dédiées par lui « aux esprits laborieux et élevés, mais en même temps indulgents, qui voudraient bien ne voir dans son livre que le commencement d'un travail à faire. »

A la fin de son introduction, trop négligemment écrite, M. Fertiault, revenant sur cette étrange dédicace, déclare hautement « que ce n'est point là de la modestie pour le plaisir d'en faire; et que c'est, au contraire, la sincère manifestation de son sentiment. » — « Nous sentons toute notre infériorité, ajoute-t-il; et c'est presque avec crainte que nous livrons à la publicité cette *tentative* de traduction. » Un auteur ne devrait jamais tenir un pareil langage. S'il regarde véritablement son travail comme une simple *tentative*, à quoi bon le faire imprimer? Dans le cas contraire, pourquoi demander en quelque sorte pardon au public d'un *commencement d'exécution*. Or, M. Fertiault a trop consciencieusement étudié et trop bien rendu son modèle pour que nous puissions ajouter une foi entière à ses déclarations de franchise. Évidemment, il est plus satisfait de sa traduction que sa modestie exagérée ne veut bien l'avouer, et nous nous empressons d'ajouter que sa satisfaction est parfaitement légitime.

Ce n'est pas que nous approuvions complétement le système de traduction qu'il a cru devoir adopter, c'est-à-dire le système de M. de Châteaubriand, celui qui consiste « à mettre un enfant et un poëte à même de suivre sur le texte, ligne à ligne, mot à mot. » Il faut craindre de tomber d'un excès dans l'excès opposé. Sans doute on avait tort, au siècle dernier, de traduire, par exemple, *che s'ancise amorosa*, par *qui coupa la trame amoureuse de sa vie;* mais le mot à mot du *Paradis perdu* est souvent aussi ridicule et aussi insuffisant que les périphrases prétentieuses de Rivarol et d'autres disciples de la même école. M. Fertiault, il est vrai, s'est tenu dans une sorte de juste milieu; si sa version est aussi littérale que possible, il est rare qu'elle ne soit pas française. En la lisant, nous avons été tenté plus d'une fois de lui reprocher un peu d'obscurité; mais, après avoir consulté le texte, nous nous sommes convaincu que l'original était tout aussi vague, aussi confus que la copie. M. Fertiault l'a si bien senti lui-même, qu'il a cru devoir faire précéder son travail d'une *clef*. Pour rendre plus clair et pour expliquer le texte qu'il a suivi, à peu de chose près, mot pour mot, il s'est servi de sommaires, de parenthèses, de tirets, de mots italiques et de notes. « Le mot à mot, dit-il, nous a semblé indispensable, parce que Dante est un poëte assez puissant pour se passer de l'arrangement d'un traducteur, assez sanctionné pour qu'on ne touche qu'avec respect aux choses qu'il a laissées. Quel moyen aurions-nous eu sans cela de vous rendre palpables ces beautés vigoureuses, ces expressions pleines de feu, ces images d'une justesse si saisissante, ces tournures qui ne sont qu'à lui; il fallait se faire souple pour suivre ces vers énergiques; il fallait être un écho qui redît le mot sans presque faire sentir le changement d'idiome; il fallait être un miroir qui représentât fidèlement le grand écrivain qu'on faisait s'y mirer. »

Les *Rimes de Dante* n'avaient pas encore été traduites en français, à part le premier des six livres publié par M. Delécluze dans sa traduction de la *Vita Nuova*. M. Fertiault a donc le double mérite de s'être imposé un travail nouveau et d'avoir accompli sa tâche de manière à satisfaire les critiques les plus exigeants.

Reste une question que M. Fertiault a soulevée dans son introduction : Ce travail méritait-il d'être fait? Pour nous, cette question n'en est pas une; les *Rimes de Dante* ont un double intérêt : elles sont tout à la fois un recueil de poésies et une page d'histoire. On les relit toujours, non-seulement pour y admirer, au milieu d'un pathos souvent fort ennuyeux, une foule de beautés de premier ordre, mais pour y étudier les mœurs et les idées du quatorzième siècle. Le travail de M. Fertiault joint donc à tous ses autres mérites celui de l'utilité. Malheureusement, il a été publié à une époque où, malgré toutes ses conditions de succès, il aura beaucoup de peine à se faire remarquer. Nous n'avons guère le temps de lire des sonnets, des canzones et des ballades du moyen âge, alors même qu'ils sont signés du nom immortel de l'auteur de la *Divine Comédie*.

Fait inédit de la vie de Pascal, l'auteur des *Provinciales*, et le *chevalier de Méré*, brochure de quarante-trois pages; par M. François Collet, professeur de rhétorique au collége de Versailles. — Paris, 1848. *Joubert.*

M. François Collet vient ajouter, dit-il, un résultat nouveau important, imprévu, à toutes les recherches, à toutes les études dont Pascal a été jusqu'à ce jour le sujet. Ce fait n'est autre chose que la conversion littéraire, soudainement opérée, de l'auteur des *Provinciales*. La brochure publiée la semaine dernière sous ce titre : *Fait inédit de la vie de Pascal*, a pour but d'établir :

« Que Pascal, jusqu'à l'âge de trente ans environ, était resté étranger ou à peu près aux saines traditions du goût et de l'art d'écrire;

« Que l'éducation critique de cet homme, merveilleux en tout, a été commencée et s'est achevée en quelques jours;

« Que cette transformation s'est accomplie sous l'influence d'un homme célèbre alors, assez obscur aujourd'hui, du chevalier de Méré. »

Ces assertions prouvées, M. Collet recherche à quels titres le chevalier pouvait mériter une mission, dont lui-même sans doute a peu compris la gloire : il retrouve chez le disciple la trace assez marquée des souvenirs du maître; il cite quelques textes; enfin il fait donner par Méré le sens d'une pensée de Pascal, indéchiffrable sans ce secours.

« Qu'on ne nous demande pas comment les faits curieux que nous venons produire, dit M. Collet, sont restés jusqu'ici enveloppés de mystère; nous nous en étonnons nous-même plus que personne. En effet, aurions-nous heureusement exhumé quelque texte noirci, un manuscrit poudreux ignoré jusqu'à nous? Nous n'avons pas cette gloire. C'est dans un livre connu, rarement étudié, parcouru quelquefois, que nous avons puisé presque toutes nos preuves... »

Dans un article publié récemment par la *Revue des Deux-Mondes*, M. Sainte-Beuve avait recommandé à l'attention des philologues français la langue du chevalier de Méré. M. Collet a pensé rendre service à quelques curieux en leur épargnant la peine de consulter un auteur qu'on ne lit plus. Il a donc terminé sa brochure par un *Dictionnaire* de la langue du chevalier de Méré.

Principes fondamentaux d'une république consulaire proposés par Roger Belloguet aîné, auteur des *Questions bourguignonnes*, honorées d'une médaille de l'Institut en 1847. — Dijon.

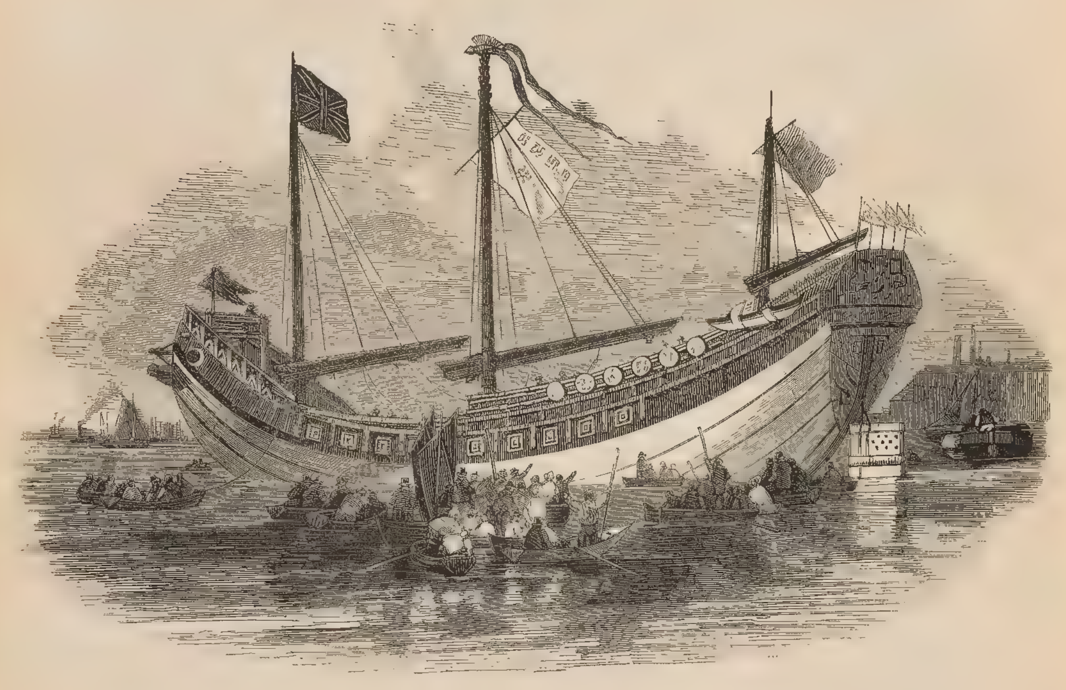
La préface de cette brochure de soixante pages porte la date du 29 fevrier. La brochure avait été écrite il y a plusieurs années, dans la prevision de la révolution du 24 fevrier. « Pour servir de champ à la discussion, dit M. Roger Belloguet, et arriver ainsi à quelque unité de vues dans un parti qui pouvait se trouver un jour ou l'autre chargé des intérêts de la patrie. » Les lois de septembre en empêchèrent la publication. Peut-être l'auteur, en la livrant à l'impression, eût-il dû lui faire subir quelques modifications. Si elle était trop avancée il y a cinq ans, elle ne l'est plus aujourd'hui. La plupart des grandes solutions contre lesquelles il se prononce sont aujourd'hui des faits accomplis. Nous sommes loin d'adopter toutes les idées de M. Roger Belloguet, mais nous ne saurions trop louer ses intentions. Si les théories dont il demande l'application ne sont pas également admissibles et realisables, il ne se propose que le bien de la France, et il engage tous les partis à sacrifier leurs passions d'un jour à l'immortalité de la patrie. « Tuer la France, s'écrie-t-il en terminant, ce serait tuer la liberte du monde. »

Les *Principes fondamentaux de la république consulaire* seront consultes avec profit par tous les représentants du peuple à l'Assemblee nationale.

La jonque chinoise Keying.

Le premier navire chinois qui ait jamais doublé le cap de Bonne-Espérance vient enfin de jeter l'ancre en Angleterre dans le port de Gravesend. C'est une jonque du plus fort tonnage, de 700 à 800 tonneaux, qui porte le nom de *Keying*. Elle a 160 pieds de longueur, 33 pieds de largeur et

16 pieds de profondeur. Elle est entièrement construite en bois de teck de premier choix. Ses trois mâts sont en bois de fer. Le grand mât est un grand arbre de 90 pieds de hauteur et ayant environ 10 pieds de circonférence au point où il entre dans le pont. Ce qui donne surtout à ce mât un caractère particulier, c'est l'absence totale de vergues carrées. Sa voilure se compose de nattes épaisses consolidées, de trois pieds en trois pieds, par de forts bambous, et hissées au haut à l'aide d'une seule corde, d'une grosseur extraordinaire, en



La jonque chinoise, Keying.

rotin tressé. La grande voile, dont les dimensions sont gigantesques, pèse environ neuf tonneaux; il ne faut pas moins de deux heures à tout l'équipage réuni pour la hisser au haut du grand mât. *Le Keying* porte trois ancres énormes en bois de fer attachées à des câbles de rotin. Le gouvernail, d'une construction très-singulière, est soutenu par deux fortes cordes; deux autres cordes, attachées à sa base, passent complétement sous la cale du bâtiment, et viennent s'attacher aux deux angles de l'avant. Il pèse environ sept tonneaux, et on peut le hisser à l'aide de deux cabestans fixés sur l'arrière.

Ce qui frappe le plus vivement les étrangers qui voyent, pour la première fois, une jonque chinoise, c'est la hauteur extraordinaire de sa poupe et de sa proue. La proue du *Keying* s'élève de 30 pieds et sa poupe de 45 pieds au-dessus de la mer. Selon les idées particulières des marins chinois, la proue est ornée d'un œil immense qui permet au navire de voir le chemin qu'il doit suivre sur l'Océan. L'extérieur et l'intérieur du *Keying* sont entièrement peints, et sa décoration ne diffère pas moins que sa construction de celle des bâtiments des autres nations.

Le Keying a été acheté à Canton, en 1846, par des spéculateurs anglais qui ont eu beaucoup de peine à décider son propriétaire à le leur céder, car les lois chinoises défendent, sous peine de mort, la vente des navires chinois à des étrangers; aussi les acquéreurs ont-ils été obligés de prendre divers déguisements pour pénétrer dans l'intérieur du pays, et de tenir leurs intentions secrètes jusqu'au moment de leur départ. Quand ils mirent à la voile le 6 décembre 1846, avec un équipage de 30 Chinois et de 12 Anglais, ils furent escortés par une flottille de barques et de petits bâtiments. Tous les habitants de la ville voulaient voir la première jonque qui entreprenait un voyage en Europe. Le gouverneur de la colonie, sir John Davis, l'amiral sir Thomas Cochrane, tous les officiers de la flotte, le commandant en chef et les principaux résidents vinrent à bord, et quand *le Keying* sortit du port, il fut salué par une décharge des vaisseaux de guerre, à laquelle il répondit par une décharge de ses canons.

La traversée avait été assez heureuse jusqu'au 31 mars 1847, jour où on doubla le cap de Bonne-Espérance; mais ce jour-là *le Keying* essuya une violente tempête. Du reste, il lutta avec un succès complet, dans cette occasion, comme dans toutes les autres, contre les vents et les vagues; il brava les gros temps aussi heureusement, si ce n'est plus, que les meilleurs bâtiments anglais. Le 17 avril, il relâchait à Sainte-Hélène, et il y reçut la visite du gouverneur, du commandant de la station navale et de presque tous les habitants de l'île. A son départ de Sainte-Hélène, le commandant avait l'intention de se diriger en ligne droite sur Londres, mais les vents et les courants le firent dévier considérablement de la ligne qu'il eût dû suivre : ses provisions étaient épuisées; l'équipage, fatigué et ennuyé d'une traversée trop longue, commençait à murmurer; il résolut en conséquence d'aller relâcher à New-York.

Le Keying avait eu un si grand succès à New-York que le capitaine Kellett se décida à relâcher encore à Boston. Parti de ce port le 17 février dernier, il est entré le 15 mars dans la baie de Saint-Aubin à Jersey, et le 27, il jetait l'ancre à Gravesend, où il est encore aujourd'hui; car il ne compte remonter la Tamise jusqu'à Londres qu'après avoir fait repeindre et réparer sa jonque qu'il se propose de faire voir, moyennant une modeste rétribution, à tous les curieux de la capitale de la Grande-Bretagne.

Correspondance.

A M. le Directeur de L'ILLUSTRATION.

Monsieur,

Je ne sais quel journal allemand a annoncé que M. Thiers doit publier une *Histoire de la Révolution de Février*. Je reçois chaque jour des lettres de l'étranger relatives à cette prétendue publication. Permettez-moi de dire ici que l'annonce du journal en question est une fausse nouvelle. M. Thiers s'occupe exclusivement de la suite de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Agréez, etc.

PAULIN,
Éditeur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, rue Richelieu, 60.

Paris, le 4 avril 1848.

La Cause du peuple, revue hebdomadaire, tel est le titre d'une publication de Georges Sand, dont le premier numéro va paraître aujourd'hui à la librairie Paulin.

Les difficultés momentanées qu'éprouve le commerce pour la négociation du papier obligent les éditeurs à prier les personnes qui renouvellent leurs abonnements ou qui désirent s'inscrire comme abonnés nouveaux, à accompagner d'un MANDAT SUR LA POSTE DE PARIS, à l'ordre des gérants A. LE CHEVALIER et Cᵉ, les demandes qui doivent leur être adressées *franco*.

Cette mesure s'applique également aux CORRESPONDANTS de *l'Illustration*.

Rébus.

M Q2U7O3,I5Q8U6E

EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

L'homme jeté par Dieu sur la terre y périrait faute d'appui; aidez-le dans la misère et dans l'adversité.

ARMAND LE CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 268. VOL. XI. — SAMEDI 15 AVRIL 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10. — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Le gouvernement et les ministres provisoires ont sans doute pris cette semaine des mesures sages et rendu des arrêtés utiles; les événements de l'Italie, de l'Allemagne méridionale, les émotions patriotiques de la Prusse, ont continué à être dignes de tout intérêt; mais, il faut le reconnaître, Londres a attiré presque tous les regards de l'Europe.

Nous avons dit quelle manifestation immense, prodigieuse,



Départ de la colonne italienne de Paris.

était annoncée pour le lundi 10. Le programme en avait été déterminé et publié par l'affiche suivante :

« Nous proposons qu'une grande démonstration de la capitale accompagne la demande du peuple jusqu'à la porte de la chambre des communes. Le 10 avril sera un jour mémorable dans les annales de l'agitation politique; il témoignera au monde de l'ardent amour des Anglais pour la liberté, et de leur résolution bien arrêtée de ne plus vivre dans l'esclavage. La grande pétition nationale, couverte de milliers de signatures, sera portée sur un char de triomphe attelé de chevaux richement caparaçonnés. Tous ceux d'entre vous, habitants de Londres, qui désireraient s'associer à cette glorieuse démonstration, devront se réunir à Kennington, lundi 10 de ce mois, à onze heures du matin. Des commissaires autorisés régleront la marche du cortége.

« Habitants de Londres, vos frères du royaume comptent que dans cette occasion si glorieuse vous ferez noblement votre devoir. Rappelez-vous que l'Europe a les yeux sur vous; montrez-vous dignes de son attention.

« Dieu sauve le peuple! (*God save the people!*)

« *Signé*, THOMAS CLARK, PHILIP M'GRATH;
CHRISTOPHER DOYLE, *secrétaire.* »

Le gouvernement de la Reine avait manifesté hautement l'intention de s'opposer à toute procession; la convention nationale des chartistes avait répondu à cette interdiction par les protestations les plus énergiques et par des déclarations affichées qu'ils passeraient outre, et que le rassemblement aurait lieu à Kennington pour de là se rendre processionnellement à la chambre des communes. La reine, qui relevait de couches, était partie le samedi 8 pour l'île de Wight. Sept pièces de canon avaient été envoyées au palais de Buckingham, et un assez grand nombre d'habitants de divers quartiers se tenaient prêts à marcher au premier appel par pelotons, comme une garde nationale.

Enfin, à la veille du grand jour annoncé, les murs de Londres s'étaient couverts de milliers de placards sur lesquels on lisait :

La convention nationale, la pétition nationale, la grande démonstration de la capitale.

« Hommes de Londres, il est temps de vous éveiller, de vous lever et d'agir. Vous vivez à une époque féconde en événements. On ne saurait dire les grandes vicissitudes, les brillants exploits, la glorieuse révolution qu'une seule heure pourrait enfanter. Tout semblant d'apathie à ce moment est criminel. Regardez le continent de l'Europe, entraîné par le torrent de la révolution, qui, dans sa marche imposante, a déraciné une dynastie despotique, en en ébranlant d'autres jusque dans leurs bases. La tempête gronde encore : sublime dans sa force, elle sème, en les faisant sortir des ruines, les bénédictions parmi le peuple; puisse sa force durer jusqu'à ce que tout vestige du despotisme infernal ait disparu du monde! Habitants de Londres, dans ces temps étranges vous devez songer sérieusement à votre amélioration politique et sociale.

« Vous êtes les victimes dédaignées d'un système de gouvernement aussi barbare que suranné. Vous avez des griefs à redresser, des droits à conquérir. Voilà le moment de faire disparaître les griefs et de fonder les droits. Les nations asservies reprennent à leurs tyrans la liberté conquise par leur courage. Resterons-nous en arrière dans la voie du progrès? Saintes inspirations de la liberté et du patriotisme, ne permettez point ce mépris criminel de vos solennelles injonctions! ce vil abandon du droit sacré de l'homme! Allons! debout! en avant! un peuple endormi et inerte ne peut pas conquérir ses droits. Il faut du courage et de la persévérance pour gagner la récompense promise. *Aide-toi, le ciel t'aidera!*

« Irlandais résidant à Londres, au nom des démocrates irlandais, nous vous tendons la main brûlante de la fraternisation.

« Habitants de Londres, il faut qu'une grande révolution pacifique s'accomplisse en Angleterre. Les vieux principes de législation sont tombés en désuétude, nos lois et nos institutions sont en arrière de l'esprit du siècle; elles ne répondent point aux besoins de la civilisation ni aux lumières de l'époque. Votre immense force morale, jointe à celle de vos frères dans le royaume, balayerait la tyrannie, l'hypocrisie et la fraude. Regardez l'Europe : elle offre le grand spectacle de la nature s'insurgeant contre le despotisme de l'homme! Partout les peuples se soulèvent. Les despotes cèdent à leurs demandes ou s'inclinent devant leur omnipotence. Les nations, noyées dans le sang par l'injustice, luttent pour la liberté et pour la nationalité. Puisse Dieu encourager ces saintes aspirations, et donner aux peuples la force de les réaliser!

« Alors que le monde entier est en marche, voulez-vous demeurer immobile? »

Lundi soir, le bruit a circulé à Paris qu'une collision sanglante s'était engagée le matin à Londres. C'était prêter trop de confiance aux nouvellistes, qui ont toujours un télégraphe électrique et des pigeons à leurs ordres; c'était plutôt conjecturer sur la population de Londres d'après les habitudes et l'entrain du gamin et de la population de Paris. Ce qu'on a su depuis et officiellement su, c'est que la réunion chartiste, sans être innombrable comme on l'avait annoncé, bien que réduite par les mesures prises et les entraves apportées par l'administration, a été imposante par le nombre, imposante par l'ordre; elle aura son effet dans un avenir prochain peut-être; mais, malgré les menaces de la veille, malgré les instructions publiées par un journal sur la manière d'opposer les piques aux baïonnettes et de former des barricades inexpugnables, il a suffi de quelques bonnes paroles de M. O'Connor pour décider les chartistes à renoncer à toute violence et à donner à ce chef la mission de présenter la pétition au parlement. Cela ne signifie pas que le gouvernement britannique puisse se faire un jeu des réclamations des chartistes, et que si des réunions de 2 à 300,000 hommes se répétaient souvent, le dénouement dût toujours être pacifique. Le duc de Wellington, qui était lundi à la tête des troupes, pense, au contraire, qu'une collision sanglante finirait par sortir de ces meetings-monstres, et il a ouvert l'avis, dans la séance même du 10, de les interdire par la loi. Mais, l'expérience l'a prouvé, la loi est impuissante contre la volonté persévérante des masses, et si le parlement s'opiniâtre dans son privilége aristocratique, l'heure de la bataille sonnera, et 15 ou 20,000 soldats ou policemen ne suffiront pas à la défense de Londres. D'ailleurs, quand les forces militaires seraient accrues, quand elles devraient l'emporter dans la lutte, on ne gouverne pas longtemps un pays où, pour garder le pouvoir, il a fallu massacrer 30 ou 40,000 hommes désarmés.

La chambre des communes a paru, du reste, animée de ce sentiment, car c'est avec un véritable respect qu'elle a reçu la pétition des chartistes, revêtue de plus de 5 millions de signatures. M. O'Connor, ainsi qu'on le verra plus loin, a parlé avec une grande énergie en faveur de la pétition, et le triomphe qu'il venait d'obtenir sur les emportements des partisans de la charte a ajouté un grand poids à son discours. Il est impossible, d'ailleurs, de se dissimuler que les dispositions de l'Irlande font au gouvernement britannique une nécessité de donner en partie, au moins, satisfaction aux chartistes, s'il ne veut voir une lutte affreuse, désespérée, éclater à la fois des deux côtés du canal Saint Georges. M. Smith O'Brien, qui a pris la parole après M. O'Connor, a porté au gouvernement anglais le défi le plus hautain, le plus violent au nom de l'Irlande, de maintenir l'union jusqu'à la fin de l'année seulement, et l'on peut dire que l'alliance entre *la charte* et le *rappel* a été signé le 10 en plein parlement.

Ce fait est d'autant plus grave qu'à Dublin John Mittchell a provoqué la bataille dans une lettre de la dernière violence, adressée par lui à lord Clarendon, *mouchard général de la reine, premier commissaire des espions* et *suborneur général de l'Irlande.* Il est vrai que les pairs et députés irlandais se sont réunis à Londres pour formuler une déclaration de fidélité à la reine, mais au moyen d'un amendement présenté par John O'Connell, et qui substitue les mots : « attachement *à la constitution,* » à ceux-ci : « attachement *aux institutions,* » les Irlandais demeurent parfaitement libres de se battre s'il le faut pour le rappel; car ce que l'Irlande considère comme constitutionnel et normal, c'est un parlement irlandais siégeant à College-Grenn. Encore une fois, on ne doit pas juger des événements qui se préparent dans la Grande-Bretagne par ceux qui se sont passés en France; mœurs, lois, théories sociales, rien n'est semblable dans les deux pays. Seulement il est impossible de se dissimuler qu'une crise terrible approche, et que l'aristocratie des trois royaumes ne pourra la diriger que par les plus habiles concessions.

En Allemagne, l'esprit révolutionnaire poursuit sa marche avec un aplomb, une suite vraiment admirables. Le trait le plus étonnant de la révolution allemande est que ce sont cinquante citoyens, sans mandat précis, qui, s'étant réunis à Francfort, ont formulé la pensée nationale et emporté de force la création d'un parlement allemand en se présentant pour en remplir les fonctions si les gouvernements hésitaient à céder aux vœux des peuples germaniques. Or, voici que tous les Etats se hâtent de nommer leurs représentants à la diète générale. On a remarqué que les provinces de Prusse ont choisi ces représentants moitié dans la diète réunie et moitié en dehors. L'Autriche avait d'abord résolu d'envoyer l'archiduc Jean à Francfort, mais l'empereur a pensé que la popularité de ce prince serait plus utile pour retenir le Tyrol qui veut se détacher de l'empire. Pour balancer l'effet que produira à Francfort l'absence de l'archiduc Jean, le prince le plus sincèrement libéral de l'Allemagne, la cour d'Autriche a résolu d'envoyer à la diète les insignes impériaux conservés dans le trésor aulique, et de charger une députation d'étudiants de les porter à Francfort. L'influence exercée par ce présent n'aura certainement rien de décisif. La Prusse s'est emparée d'une position que l'Autriche, empêchée par sa guerre contre l'Italie, n'est pas en mesure de lui enlever. Pour garder l'Italie qu'elle ne conservera pas, l'Autriche perdra son rang en Allemagne, et probablement verra se détacher de l'empire la Hongrie qui se montre résolue à ne pas permettre que ses soldats soient employés à opprimer les Italiens. De l'avis unanime, c'est de cette question que naîtra la crise, l'Autriche ne pouvant prétendre à conserver la Lombardie si elle n'a que ses soldats allemands pour défendre sa conquête.

Il résulte des nouvelles officielles publiées par la *Gazette de Vienne*, que Radetzki, après mille difficultés, a réuni ses troupes sur le Mincio, et qu'il attend l'ennemi dans cette position favorable. Ce que ne disent pas ces nouvelles, mais ce qui n'en est pas moins certain, c'est que le gouvernement autrichien a envoyé des commissaires pour ouvrir des négociations pacifiques avec la Lombardie, et qu'il espère attirer à lui la noblesse lombardo-vénitienne par la crainte de la république et des charges qu'entraîne la guerre. Il est permis d'espérer qu'il ne se rencontrera pas en Italie une classe quelconque de citoyens assez peu sénsés pour imaginer que la liberté puisse s'établir sur une autre base que l'indépendance, et l'indépendance sur une autre base que la nationalité.

Les troupes sont en présence dans le Holstein. Cependant si la Russie ne pousse pas le Danemark, il est possible d'arriver à un dénoûment pacifique, la dynastie danoise ne pouvant être assez insensée pour vouloir lutter contre l'Allemagne tout entière. La commission des cinquante, en vertu de cette souveraineté dont elle s'est emparée, a déclaré que les duchés faisant partie de la nationalité allemande, il était du devoir de l'Allemagne de les soutenir contre le Danemark, et la vieille diète de Francfort s'est empressée de voter des remerciements aux Etats qui avaient pris l'initiative des mesures en faveur des duchés. On verra aussi que la commission des cinquante se déclare pour le rétablissement de la nationalité polonaise.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

4 avril 1848. — DECRET qui assujétit, à compter du 1er avril, jusqu'au 31 décembre de la présente année, tous traitements, appointements, salaires, pensions et dotations, payés sur les fonds du budget de l'Etat, et toutes remises accordées sur les sommes reçues ou payées pour le compte de l'Etat, à une retenue proportionnelle, conformément au tarif ci-après :

Série des classes.		Classe des traitements.			Centimes de retenue.
1	de	2,001	à	2,500	4
2	de	2,501	à	3,000	5
3	de	3,001	à	4,000	8
4	de	4,001	à	5,000	10
5	de	5,001	à	6,000	12
6	de	6,001	à	7,000	13
7	de	7,001	à	8,000	15
8	de	8,001	à	9,000	16
9	de	9,001	à	10,000	18
10	de	10,001	à	15,000	20
11	de	15,001	à	18,000	23
12	de	18,001	à	20,000	25
13	de	20,001	à	25,000	28
14	de	25,001	et au-dessus		30

Art. 2 Cette disposition n'est point applicable aux armées actives de terre et de mer jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette, et grades correspondant exclusivement, ni aux traitements, pensions et dotations au-dessous de 2,000 fr.

5 avril. — DÉCRET par lequel le citoyen Arago, membre du gouvernement, est nommé ministre de la guerre.

Le lieutenant-colonel Charras est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine.

Le citoyen Arago remplira par intérim les fonctions de ministre de la marine.

5 avril. — DECRET qui dispose que les contribuables qui seraient hors d'état de supporter la contribution extraordinaire de 45 centimes, décrétée par le gouvernement provisoire le 16 mars dernier, en seront dégrevés dans une équitable mesure.

A cet effet, le maire, assisté du percepteur et d'un ou de plusieurs répartiteurs, dressera, dans la forme des états des cotes irrecouvrables, un état des contribuables à qui, en tenant un juste compte de leur position et des impérieuses nécessités du Trésor, il y aurait lieu de faire remise d'une partie ou de la totalité de la contribution extraordinaire.

Cet état sera communiqué au contrôleur des contributions directes, qui donnera son avis dans le mois de la réception. Le directeur fera son rapport, et le commissaire du gouvernement statuera. Jusqu'à ce que les décisions aient été rendues, *le percepteur surseoira à toutes poursuites.*

Les dégrèvements qui seront prononcés, soit à titre de décharges et réductions, soit à titre de remises et modérations, donneront lieu à des ordonnances distinctes, dont le montant sera imputé sur un crédit extraordinaire qui sera ouvert à cet effet.

6 avril. — DÉCRET par lequel le montant des souscriptions en faveur des blessés de la révolution de Février est affecté spécialement à la commission des récompenses nationales

Les fonds resteront déposés à l'Hôtel-de-Ville, à la caisse municipale; mais le trésorier ne delivrera aucune somme que sur les bons du citoyen Albert, président de la commission des récompenses nationales.

7 avril. — DECRET rendu sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, instituant au collége de France, afin de donner à l'enseignement politique et administratif les développements nécessaires à la République, une série de chaires dont le détail se trouve plus bas dans l'arrêté du ministre de l'instruction publique, qui nomme les titulaires.

8 avril. — Appel du gouvernement aux travailleurs français, ainsi conçu :

Sur la proposition de la commission du gouvernement pour les travailleurs;

Considérant que le principe inauguré par la République triomphante est le principe de la fraternité;

Que nous venons de combattre, de vaincre au nom et pour le compte de l'humanité tout entière;

Que ce seul titre d'hommes a quelque chose d'inviolable et d'auguste que ne saurait effacer la différence des patries;

Que c'est, d'ailleurs, l'originalité glorieuse de la France, son génie, son devoir, de faire bénir par tous les peuples ses victoires, et, quand il le faut, ses douleurs mêmes;

Considérant que, si elle nourrit en ce moment beaucoup d'étrangers, un nombre bien plus grand encore de nationaux vivent de leur travail en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Amerique, sous les cieux les plus éloignés;

Que provoquer des représailles, en repoussant loin de nous nos frères des autres pays, serait une calamité en même temps qu'un déshonneur,

Le gouvernement provisoire place sous la sauvegarde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de la République hospitalière à la générosité du peuple.

8 avril. — DECRET qui réduit le tarif des émoluments dus par les justiciables aux greffiers et huissiers audienciers près les tribunaux de commerce.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

5 avril. — ARRÊTE de M. le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes qui charge provisoirement M. Henri Martin de la chaire d'histoire moderne à la Faculté des lettres de l'Académie de Paris, dont M. Guizot était titulaire avant la révolution de février.

7 avril. — ARRÊTÉ qui nomme aux chaires du collége de France, instituees par le décret du gouvernement provisoire du même jour :

Droit international et histoire des traités, Lamartine, membre de l'Académie française;

Droit politique français et droit politque comparé, Jean Reynaud;

Droit privé (droit individuel et social), Armand Marrast;

Droit criminel, Faustin Hélie;

Economie générale et statistique de la population, Serres, membre de l'Académie des sciences;

Economie générale et statistique de l'agriculture, Decaisne, membre de l'Académie des sciences;

Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures, Bineau, ingénieur en chef des mines;

Economie générale et statistique des travaux publics, Franqueville, ingenieur en chef des ponts et chaussées;

Economie générale et statistique des finances et du commerce, Garnier-Pagès;

Droit administratif, Cormenin;

Histoire des institutions administratives françaises et étrangères, Ledru-Rollin;

Mécanique, Poncelet, membre de l'Académie des sciences.

8 avril. — ARRÊTÉ rendu sur le rapport du président de la haute commission des études scientifiques et litteraires, qui, vu les décrets du gouvernement des 8 mars et 7 avril, relativement à l'etablissement d'une école destinée au recrutement des services administratifs, dispose, pour les examens d'admission

de 1848, que les candidats devront être Français, être âgés de dix-huit ans au moins au 1er janvier 1848, et de vingt-deux ans au plus à la même époque, et qu'ils seront interrogés sur les questions déterminées par le programme renfermé audit arrêté.

Un arrêté particulier déterminera les pièces à produire pour les candidats, la forme et l'époque des examens, ainsi que les villes dans lesquelles ils auront lieu.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

3 avril. — ARRÊTÉ du ministre de l'intérieur qui, vu le rapport du citoyen directeur des musées nationaux, en date du même jour, concernant principalement la réintégration au musée central des objets d'art indûment disséminés dans les résidences ci-devant royales et édifices quelconques, et subsidiairement sur la nécessité de relier convenablement les musées des départements au musée central;

Vu l'urgence qu'il y a à ce que ce double but soit atteint sans retard;

Vu que, par leurs attributions et leurs travaux, les conservateurs spéciaux ne peuvent pas être distraits de leurs fonctions sédentaires dans les différents musées;

Vu l'importance des deux objets signalés dans ledit rapport, et sur lesquels l'arrêté du 18 mars 1848 a statué,

Il est nommé quatre inspecteurs attachés à la direction des musées nationaux.

Ces inspecteurs prendront rang immédiatement après les conservateurs spéciaux des collections de Paris, et se transporteront sur tous les points où l'administration des musées nationaux jugera utile de les envoyer.

Ils recevront avant leur départ les instructions et documents nécessaires pour faciliter leur mission.

D'après les rapports qu'ils adresseront à la direction, ils devront procéder à la réintégration immédiate des objets appartenant au musée central, ou constater simplement l'existence et l'état de conservation de ces objets, et en dresser état.

Ils devront, en toutes mesures prises par eux, en référer à la direction des musées nationaux.

Leurs appointements, à partir du 1er avril, seront fixés à la somme de 4.000 fr.

Il leur sera alloué 2,000 fr. pour frais de voyage.

6 avril. — ARRÊTÉ qui partage la sixième division du ministère de l'intérieur, comprise sous le nom général de direction des beaux-arts, en trois directions distinctes et indépendantes l'une de l'autre, savoir :

1° Direction des musées nationaux, comprenant tout ce qui se rapporte au service, à la direction et à la conservation des musées dépendant de l'ex-liste civile des anciennes résidences royales et de l'ancienne direction des beaux-arts;

2° Direction des beaux-arts, comprenant tout ce qui a rapport à l'art actuel, aux travaux, récompenses, encouragements et secours aux artistes, aux expositions de peinture, sculpture, architecture et gravure, aux fêtes publiques et à la direction du conservatoire de musique et de déclamation, et à celle de l'école des beaux-arts, enfin à la surveillance des monuments historiques;

3° Direction de la librairie, de la littérature et des théâtres, comprenant tout ce qui a rapport à l'art dramatique, à la direction morale des théâtres, au développement de l'industrie des éditeurs-libraires et imprimeurs, aux encouragements, à la littérature et à tous les travaux qui concernent l'art de penser et d'écrire.

8 avril. — ARRÊTÉ rendu à la suite d'un rapport du directeur des musées nationaux sur les inconvénients de la concession, toute de faveur, faite jusqu'ici de certaines salles du Louvre à des personnes étrangères à la responsabilité de la garde et de la conservation des objets d'art, et sur l'urgence de la prompte appropriation de ces salles aux besoins de l'étude et de la curiosité des artistes et du public :

Disposant qu'à l'avenir aucune salle appartenant au musée du Louvre ne sera distraite de sa destination naturelle pour une convenance particulière.

Les artistes occupant actuellement, à titre de faveur, des ateliers dans le Louvre, seront prévenus par la direction des musées nationaux d'avoir à lui en faire la remise dans le délai de six semaines.

8 avril. — ARRÊTÉ rendu en conséquence d'un rapport du directeur des musées nationaux concernant l'état des inventaires trouvés existants dans les bureaux de l'ex-directeur des musées royaux séant au Louvre,

Ordonnant de faire confectionner de nouveaux timbres et estampilles au nom de la République, et d'en frapper les objets qui ne portent aucune marque.

8 avril. — CIRCULAIRE du ministre aux commissaires généraux des départements, à l'occasion des élections.

Après avoir exposé la nature d'influence toute morale et parfaitement avouable que le gouvernement ne saurait renoncer à exercer, le ministre termine en disant : « J'ose croire, citoyen commissaire, que ces pensées sont les vôtres, et qu'elles trouveront en vous un interprète sûr et dévoué. Laissez-moi vous dire que vous ajouterez à l'autorité morale des résolutions qu'elles vous inspireront en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député. Le gouvernement vous tiendra compte du soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie de ses instructions. N'oubliez pas que nous nous devons tous pays, qui attend de nous de grandes choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt privé. »

8 avril. — CIRCULAIRE du ministre complétant les instructions relatives à la réunion des assemblées électorales.

MAIRIE DE PARIS.

10 avril. — Le maire de Paris a adressé la circulaire suivante aux maires des arrondissements de la capitale :

Citoyen maire,

Je viens appeler toute votre attention sur des faits dont la gravité pourrait, à juste titre, alarmer la population, et dont le caractère de violence rejaillirait sur l'autorité elle-même, si, après les avoir connus, elle les tolérait.

Déjà, dans plusieurs quartiers de Paris, des locataires mal conseillés par le besoin sans doute, ou s'appuyant à tort sur la gêne momentanée du commerce et sur l'embarras des transactions de tous genres, ont cru pouvoir exiger de leurs propriétaires des quittances définitives de loyer, sans en avoir effectué le payement.

A ce premier abus se sont joints, dans quelques arrondissements, des actes non moins regrettables : on a voulu, par certains signes extérieurs, désigner à l'attention publique, d'abord les maisons de ceux qui se sont montrés faibles, aujourd'hui les maisons de ceux qui sembleraient vouloir rester forts.

C'est à nous, citoyen maire, c'est à l'autorité municipale, en premier lieu, qu'il appartient de flétrir de tels actes, de condamner de telles faiblesses et de prêter appui moral au bon droit.

Ne pas acquitter sa dette à jour fixe peut quelquefois devenir une nécessité malheureuse que des circonstances extraordinaires justifient; mais exiger quittance de ce qu'on n'a point payé est toujours un délit que rien ne saurait excuser et que la loi doit poursuivre : ni nous, ni le pouvoir judiciaire, nous ne manquerons à ce devoir.

Les principes d'égalité et de fraternité qu'a proclamés la République seraient violés le jour où la crainte aurait suffi pour imposer silence au droit. Veillons à ce que ces principes sacrés soient bien compris et courageusement défendus; à ce qu'ils deviennent non-seulement la force de chacun, mais la sauvegarde de tous.

L'intérêt de la République, c'est l'intérêt du propriétaire aussi bien que celui du commerçant, de l'agriculteur et de l'ouvrier; car il n'y a plus de classes en France, il n'y a désormais que des citoyens qui ont tous un droit égal à la protection du gouvernement et des lois.

Ces lois punissent tout excès, tout abus, toute violence; vous les invoquerez au besoin, citoyen maire, la ferme intention du gouvernement provisoire étant que des actes aussi coupables que ceux que je vous signale soient, sans hésitation, réprimés.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre toutes les mesures que vous jugerez convenables pour en prévenir le retour; dans le cas où ils devraient se reproduire, je vous invite à réclamer immédiatement l'intervention de M. le préfet de police, et à saisir l'autorité judiciaire, qui poursuivra sans relâche les auteurs de ces actes déshonorants.

Courrier de Paris.

La colombe peut sortir de l'arche, notre ciel s'éclaircit de plus en plus. L'ordre se raffermit, les promenades bruyantes ont cessé, la rente monte et la garde nationale se constitue. La liberté ressemble un peu à cette fée bienfaisante dont parle Arioste, et qui charmait tout le monde, excepté dans ces jours néfastes où, par une loi fatale et secrète de son organisation, la divinité devait apparaître sous une forme assez disgracieuse, même pour ses plus fervents adorateurs. L'allusion peut s'appliquer à certains propriétaires que la liberté (de ne pas payer son terme) a privés de leurs loyers d'avril. Beaucoup, il est vrai, se sont prêtés de bonne grâce au sacrifice, et ils en ont été récompensés par les témoignages d'une gratitude non équivoque. On leur a prodigué les fleurs, les drapeaux et les lampions. Une manifestation plus désintéressée avait lieu en même temps au domicile d'un écrivain éminent dont les publications furent si utiles à la cause populaire; pendant qu'on le saluait du cri de : *Vive Lamennais!* d'autres citoyens, se méprenant sur le nom fêté et sur le but de la démonstration, répétaient avec enthousiasme : *Vive la Monnaie!*

Ceci rentre dans la catégorie des manifestations permises; mais il en est que le bon sens du peuple répudiera toujours. Ainsi de la croisade prêchée contre les ouvriers savoisiens par un Pierre l'Hermite de contrebande qui s'appelle *Dieu*. Pérorant sur la place de la Bourse, cet individu se réclama d'une foule d'autres dont il était, disait-il, le fondé de pouvoirs et le représentant; mais, vérification faite, il devint avéré qu'il était le seul soldat de son armée et son propre délégué. Sa harangue n'eut aucun résultat, si ce n'est qu'elle le mena à la Conciergerie. La voix du peuple n'est pas la voix de *Dieu*.

En attendant la réunion de l'Assemblée nationale, la constitution de la République se poursuit dans les clubs. La liberté n'y a pas toujours ses coudées franches, mais la fraternité s'y acclimate et prend droit de bourgeoisie. Nous lisions hier cette inscription placée sur la porte d'entrée du plus célèbre : « Ici, tout le monde se tutoie; fermez la porte, s'il vous plaît. » Plutarque conte que le fameux Caïus Gracchus ne montait jamais à la tribune de son *club* sans un joueur de flûte, qui avait pour mission de calmer les sens trop irritables du tribun au moyen de quelque modulation harmonieuse. Cet usage antique mériterait peut-être de revivre dans les clubs modernes; il est vrai que certains orateurs ne se contentant pas d'être assommants au figuré, y font de l'argumentation à coups de poing.

Mais la plus grande affaire, à cette heure que les élections de la garde nationale sont terminées, ce sont les élections de l'Assemblée nationale. Les candidatures pleuvent de toutes parts, et le flot des circulaires ne tarit pas. L'appel adressé aux hommes nouveaux a été entendu; point de commune rurale qui n'ait plusieurs Lycurgues à offrir à la patrie. Le nombre est grand des Cincinnatus qui, pour la constituer, disent un éternel adieu à leur charrue. Dans cette nuée de professions de foi, on a distingué la lettre de notre grand poëte Béranger; elle est charmante de modestie et de malice. Dans un autre genre, il est permis de citer celle d'un aspirant à la députation qui n'y va pas, comme on dit, par quatre chemins, et qui, pour l'obtenir, allègue son dénuement. L'excellent homme n'a pas l'air de croire qu'un législateur pauvre puisse être jamais un pauvre législateur.

Tout régime a ses boudeurs : la République a les siens. « Votre mère ne m'aime pas, disait Napoléon à M. de Narbonne. — Sire, répondait le diplomate, ma mère n'en est encore qu'à l'admiration! » Madame X. n'en est pas encore là pour notre jeune République, et sa mauvaise humeur s'exhale en toute occasion. Madame X. n'a pas oublié les splendeurs de la cour déchue dont elle fut, pendant dix-sept ans, un des principaux ornements. Cette dame possède un beau perroquet qui semble s'associer à cette douleur par son mutisme. Un académicien rallié s'efforçait d'arracher le bel oiseau à ce silence peu patriotique, et lui disait : « Allons, Jacquot, crie donc Vive la République! — C'est cela, reprit la dame, pour qu'on en fasse un candidat. »

La mesure qui alloue une haute paye de quarante francs par jour aux commissaires du gouvernement provisoire dans les départements n'a pas obtenu une approbation générale. Les dévouements laissés dans l'ombre du budget et beaucoup d'appétits non satisfaits trouvent exorbitant le chiffre de l'allocation. Selon d'autres personnes, qui se prétendent bien informées, il n'est pas sans danger de plonger subitement dans les joies du confortable et de l'abondance ceux de ces estimables citoyens que la révolution pourrait avoir sauvés des hasards d'une position précaire. « La tête va leur tourner, et ils feront des sottises. » Il est inutile d'ajouter qu'il n'y a que des envieux et des malveillants qui puissent parler ainsi. Ces agents, pauvres pour la plupart, mais honnêtes, ont dignement répondu à la confiance du gouvernement; et s'il en est, dans ce nombre infini, dont les noms, ignorés jusqu'alors, n'aient pas offert d'abord la garantie qui s'attache à des notoriétés, leur conduite ultérieure a dû dissiper toute prévention fâcheuse. Les habitants de certaines villes départementales, toujours disposés à prendre ombrage des inconnus qui leur arrivent de Paris, ne peuvent manquer d'être complétement édifiés maintenant sur le compte de leurs commissaires, et ils ont reconnu la fausseté de ce bruit répandu d'abord, à savoir que la plupart de ces honorables délégués du gouvernement provisoire avaient été recrutés sur le banc des écoles ou dans le personnel des estaminets.

Nous entrons dans un régime qui doit contrarier bien des habitudes prises et froisser plus d'un amour-propre; qui en doute? Mais le monde doit s'y faire et s'y fera. La société nouvelle s'ouvre à tous et pour tous; il n'y aura d'exclusion d'aucune sorte, qu'elle vienne d'en haut ou d'en bas. La République ne saurait être une petite église, ni l'égalité avouer de priviléges. Notre fraternité ne connaîtra point de droit d'aînesse. Une décapitation si générale et si absolue pourrait inspirer quelque défiance, si l'exemple et l'éclat des vertus républicaines ne devaient exercer une influence tout à fait rassurante. Que pourrait-on craindre lorsque les principes journellement proclamés sont si bien d'accord avec nos mœurs? Mais quittons ces sentences et rentrons dans les actualités. Un garde national (ex-pair de France), auquel son capitaine (ouvrier cordonnier) enjoignait de marcher plus vite, lui répondit : « Pourquoi me faites-vous des bottes trop étroites : »

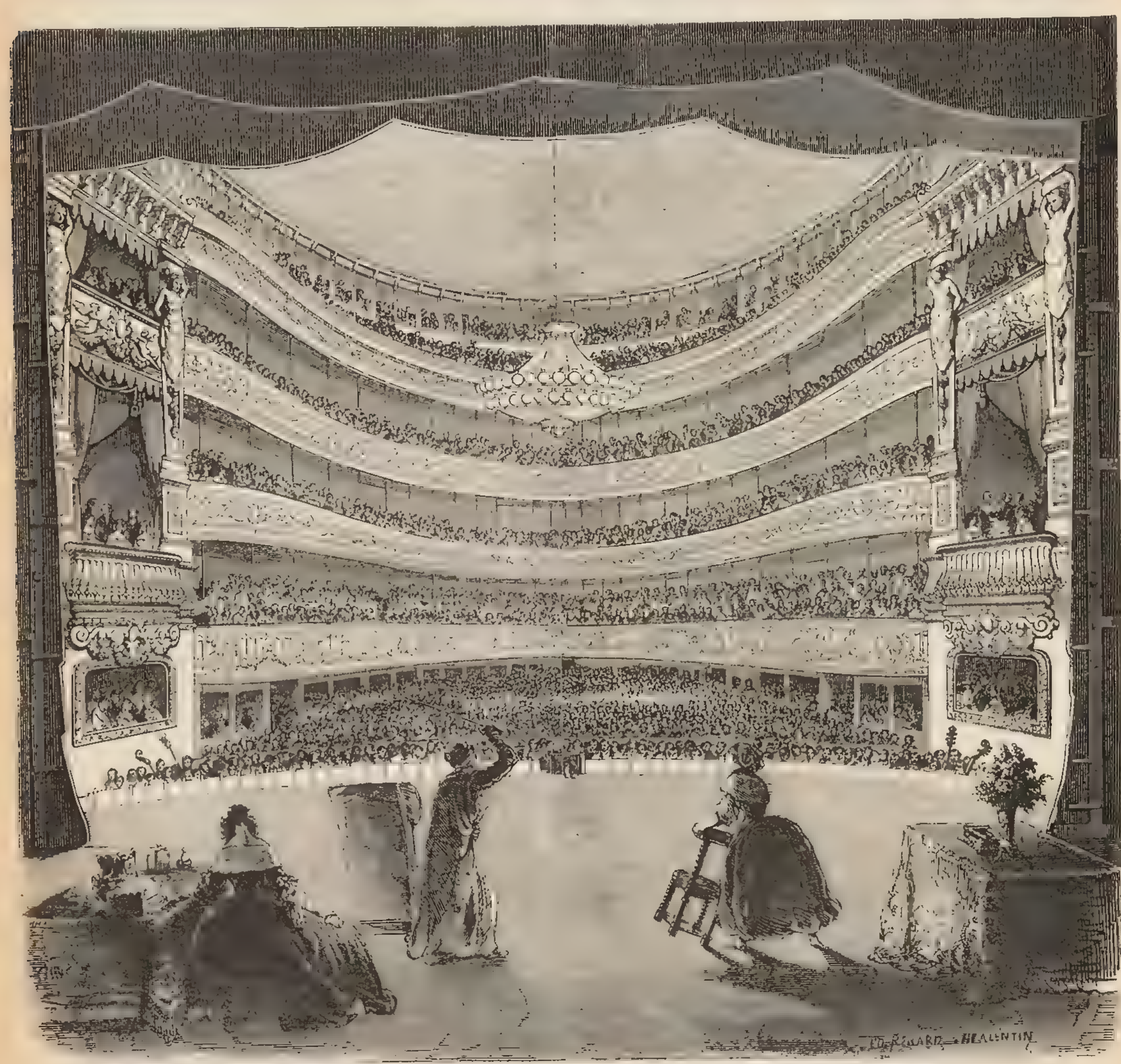
Nous voici au Théâtre de la République à propos de bottes. Aussi bien, il s'agit cette fois d'une représentation intéressante moins par le spectacle que par les spectateurs. Pour la première fois, le peuple travailleur, le peuple en casquette et en blouse, franchissait le seuil de la Comédie-Française. La représentation était donnée à son intention, et chacun allait lui faire les honneurs. Là-bas, sur la scène, l'élite de la première troupe du monde, et dans la salle, aux stalles d'orchestre, une autre élite, celle des hommes d'Etat du gouvernement provisoire et des hommes de lettres du feuilleton. Toutes ces plumes brillantes ne pouvaient manquer de célébrer ce peuple pour les bons exemples qu'il a donnés en cette occasion. Quel recueillement attentif! il s'agissait de l'Horace de Pierre Corneille; quelle émotion curieuse! c'était mademoiselle Rachel qui jouait Camille, et avec quelle justesse de goût on a applaudi les intentions heureuses, les vers énergiques, les scènes pathétiques, et cette grâce à la fois fière et savante du grand Corneille et de sa jeune interprète! Tous ces auditeurs, échappés à l'atelier ou à la boutique, se sont montrés, dans cette soirée, ce que ce brave peuple est toujours devant les grands enseignements et les beaux spectacles, c'est-à-dire passionné, attentif, de bon ton et de bon goût, très-curieux et très-bienveillant, à ce point qu'il a applaudi de tout son cœur un prologue, *le Roi attend*, en faveur de l'intention qui l'a dicté et du nom de l'auteur, Georges Sand. Le roi, c'est Louis XIV qui attend un impromptu de la façon de Molière; mais le poëte est endormi, et il voit passer, dans un rêve très-agité, les ombres des génies qui le précédèrent ou qui l'ont suivi : ce sont les tragiques grecs, c'est Shakespeare, et Voltaire et Jean Jacques; tous lui donnent d'excellents conseils; après quoi Molière se réveille, et, se trouvant en face, non plus du roi Louis XIV, mais du peuple-roi de 1848, il lui tourne, en style fleuri, un compliment qui sent un peu son Versailles et son œil de bœuf. Le peuple sait bien toutefois que Georges Sand n'est pas un républicain du lendemain, et qu'il avait devancé l'heure de la victoire pour glorifier le vainqueur. Dès le lendemain de cette soirée à la romaine et à la marseillaise, le Théâtre de la République reculait de cent ans; il s'enfonçait dans l'ambre et le musc du dix-huitième siècle, sur les traces de Dorat et de Marivaux; il faisait une petite campagne galante sous les drapeaux de M. Alfred de Musset : *Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée*. Cela s'entend de la porte ouverte par M. le marquis, à cette fin de prendre congé de madame la duchesse, qui la lui fait fermer pour le retenir. Cette duchesse aime le marquis, et le marquis est en passe d'aimer la duchesse. Il risque une déclaration comme un ballon d'essai que la dame dégonfle bien vite de la pointe de sa raillerie. Vous comprenez que, tout en adorant son *vainqueur*, elle se garde bien de lui faire voir clair dans sa victoire. Elle le tourmente de mille manières, et l'enlace de ses coquetteries; la cruelle le tourne et le retourne sur le gril de ses petites malices, si bien que notre homme devient mélancolique comme une élégie; il soupire, bégaie des lamentations et roule des yeux fort attendris; bref, il perd la tête absolument et tombe aux pieds de la dame, en lui disant : « Je vous aime, — la belle nouvelle! — et veux vous épouser; — que ne le disiez-vous plus tôt? » *Il faut qu'une Porte soit ouverte ou fermée*.

Ce petit acte en forme de noce est agréable : la raillerie, la tendresse, le fin, le délicat et le joli, M. Alfred de Musset sait entremêler toutes ces nuances brillantes avec beaucoup d'art et d'esprit, l'écueil, c'est l'affectation et le précieux, et il ne l'évite pas toujours. On a beaucoup applaudi madame

Allan, dont la finesse et l'enjouement sont extrêmes. Quand M. Brindeau sera parvenu à assouplir son organe et à corriger sa diction, le Théâtre de la République comptera un excellent comédien de plus. Armand avait peut-être plus de grâce et de légèreté, Menjaud plus de tact et d'esprit; mais, en fait d'intelligence et de naturel, M. Brindeau n'a rien à leur envier.

Aux Variétés, mademoiselle de Choisy jure comme un mousquetaire ; elle monte à cheval, elle fait des armes, et lorgne sa cousine de fort près; mademoiselle est donc un garçon. D'un autre côté, comment se fait-il que ce garçon porte des rubans et des dentelles, qu'il ait une belle robe de soie, et qu'on l'appelle mademoiselle? Quel est donc ce mystère? Veuillez vous souvenir de l'aventure d'Achille parmi les filles de Scyros. Si la mère de ce garçon-fille le cache ainsi sous le cotillon, c'est afin de le dérober plus sûrement aux éventualités d'un duel. Il y a par le monde un capitaine féroce qui a juré de venger sur le premier Choisy venu l'injure d'un grandissime soufflet qu'il a reçu dans des temps de crise. Rarement on a condamné un garçon à la jupe et au corset jusqu'à vingt ans pour un motif aussi spécieux; l'essentiel, c'est que le spectateur n'ait pas le loisir de s'en apercevoir, et vous savez si mademoiselle Déjazet donne à son monde le temps de se reconnaître : fille ou garçon, elle vous manie l'épée, lance une gaudriole, débite un madrigal ou chiffonne une collerette avec la même verve et la même aptitude. Les deux sexes sont dans son emploi, et elle y fait merveille également. Cependant, nous avons vu l'instant où cette situation d'une fille-garçon et d'un garçon-fille allait devenir indécente et compromettre le succès; tout le monde, heureusement, en a été quitte pour la peur, et cette verve hermaphrodite, cette grâce féminine, cette audace virile et cette imperturbable saillie ont fait réussir, applaudir et rappeler Déjazet pour la millième fois.

Quant au *Voyage sentimental* (Théâtre Montansier), ce n'est pas celui de Sterne, mais celui de Tourtereau. Jamais



Théâtre de la République. — Représentation nationale du 6 avril 1848.

Ravel ne fut mieux baptisé, tant il aime et roucoule. C'est un ramier qui vient d'épouser une colombe, et pour la soustraire aux regards curieux des pigeons-pattus, ses collatéraux, il s'envole avec elle vers des climats étrangers. Dès la première étape, nos deux pigeons trouvent un désagrément : c'est le beau-père qui prétend ramener la fugitive au colombier paternel; puis vient la complication d'une danseuse pourchassée par un prince russe; si bien que, la nuit aidant, il y a troc de tourterelle, et le Cosaque jure la mort de Tourtereau. Les relais succèdent aux aubergistes, les quiproquos s'enchaînent aux enlèvements, les rapts scandaleux, les terreurs ébouriffantes et les éclats bruyants ne connaissent plus de bornes. Jamais à la Montansier on n'avait tant pleuré à force de rire.

Une nouvelle représentation populaire a couronné cette brillante semaine théâtrale, c'est celle que le Théâtre de la Nation a offerte aux travailleurs de Paris. De même que pour la solennité de la Comédie-Française, les billets ont été distribués par la voie du sort à ceux qui s'étaient fait inscrire à leur mairie. Comme les mesures les plus convenables entraînent quelques abus, et que la spéculation tire parti de tout, dimanche dernier, on jouait à la hausse sur ces billets à la porte de l'Opéra, et quelques *goudpeurs* ont été signalés faisant de bonnes recettes. L'un de ces charançons du travail, ou de ces bohèmes de la rue, énumérait publiquement les nombreux avantages qu'il devait à la munificence du gouvernement et de ses concitoyens. « Mon propriétaire, disait-il, me fait remise du terme, le gouvernement me régale de ses *bons* de pains, et me procure des distractions charmantes avec ses *bons* de spectacle; la mairie est chargée de m'équiper pour la garde nationale, et il me reste la petite ressource des ateliers nationaux, où l'on me donne une haute paye de vingt sous pour regarder trimer les autres. » Le *goudpeur* est un grand artisan de démonstrations, alors qu'il y avait des démonstrations; c'est lui qui s'en allait recruter dans les ateliers pour ces promenades patriotiques, en usant de cette apostrophe courageuse : « Comment, fainéant, tu travailles! » C'est lui qui passe nuitamment sous vos fenêtres, en chantant, à son retour du cabaret, le chœur des Girondins, qu'il a enrichi de cette variante à son usage :

Nourri par la Patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

Le *goudpeur* est une variété nouvelle et microscopique de la grande famille des sinécuristes et des cumulards de la bonne société, comme dirait Bilboquet : oiseaux de proie très-voraces, que nous plumerons quelque jour, en attendant que la République s'en débarrasse.

Evénements d'Italie.

Le gouvernement provisoire de Milan a obtenu l'adhésion de toutes les villes lombardes. Partout on nomme les représentants appelés à siéger dans le gouvernement provisoire de la Lombardie. Le roi Charles-Albert a reçu à Lodi, où il était avec 15,000 hommes, une députation du gouvernement de Milan qui lui apportait une adresse dans laquelle on lisait :

« Sire, le gouvernement provisoire de Milan vous envoie son hommage et celui de tout le pays lombardo-vénitien. C'est un hommage de respect et de reconnaissance au prince qui se fait le soldat de l'indépendance italienne ; c'est l'hommage libre du peuple italien qui s'est racheté seul de la servitude étrangère.

« L'Italie et l'Europe vous contemplent, sire. Vous avez donné un exemple jusqu'à présent unique dans l'histoire en accourant parmi nous, sans conditions, au nom de la fraternité nationale, consacrer votre épée à la défense de la justice et du droit. Votre noble cœur se montre par là dignement pénétré des sentiments de l'illustre Pie IX, ce premier promoteur de la liberté et de l'indépendance italiennes, dont la sainte parole a suscité tant de généreux dévouements et tant d'énergiques affections pour la patrie commune. »

Le Tyrol italien insurgé a envoyé son adhésion au gouvernement provisoire de Milan. Venise a fait de même, en faisant toutefois ses réserves relativement à son organisation républicaine future. De toutes parts les auxiliaires se mettent en mouvement pour renforcer l'armée sardo-lombarde. Les Romains envoient douze mille hommes, les Toscans cinq mille, Naples douze mille, et la Sicile elle-même se met en devoir d'expédier des troupes et du canon. La célèbre princesse de Belgiojoso est débarquée à Gênes avec deux cents volontaires napolitains et calabrais, équipés et soldés par elle pendant toute la durée de la campagne. L'enthousiasme est partout à son comble. Prêtres, moines, femmes, enfants, vieillards, valides et invalides, tous offrent à l'envi leur dévouement à la cause italienne. De leurs blanches et délicates mains, les dames milanaises confectionnent des équipements militaires et des cartouches. C'est une guerre sainte, une nouvelle croisade qui, bénie par Pie IX, remue jusqu'en ses profondeurs cette vieille terre d'Italie, depuis si longtemps désaccoutumée d'émotions pareilles. La seule crainte de ce peuple, qu'on croyait si amolli, c'est maintenant que l'Autriche parvienne à s'évader sans combats.

Le tocsin sonné par les villes et les campagnes étourdit le général Radetzky, stupéfie et démoralise ses soldats. Ils sentent que dans ces belles contrées, longtemps opprimées et récemment dévastées par eux, ils n'ont pas un ami, pas un point d'appui ou de refuge. La retraite même leur est déjà coupée ; car, tandis que l'Italie se précipite comme un torrent vers les Alpes Juliennes, le Tyrol et le Frioul s'insurgent derrière leurs bandes rompues et les séparent de leur base d'opération.

De tous les points de l'Italie, en effet, les nouvelles d'un ébranlement universel arrivent et se succèdent. Les Romains ont fait capituler la garnison de Comacchio, forteresse de leur frontière maritime, et ils tiennent étroitement bloquée la garnison de Ferrare.

Naples peut-être est devenue de nouveau le théâtre d'événements sanglants. Le ministère Serra Capriola et Bozelli, qui n'a pas compris les exigences de la situation, et qui semble vouloir gouverner les Deux-Siciles avec une constitution plus ou moins élastique, plus ou moins respectée, comme faisaient les ministres de Louis-Philippe, ce ministère avait semblé devoir se retirer devant un cabinet plus libéral. Mais le roi a fini par faire connaître sa détermination de conserver les conseillers de sa couronne, et nous n'avons pas de nouvelles plus récentes que le bulletin peu rassurant daté de Naples du 31, et que nous transcrivons ici :



Entrée de l'avant-garde des troupes piémontaises dans Milan par la porte du Tessin.

« Le nouveau ministère libéral n'a pu se constituer, et nous sommes menacés d'une crise des plus violentes.

« Le 29, à sept heures du soir, *le Virgile* est parti pour Gênes, ayant à bord un grand nombre de Lombards et environ deux cents Napolitains qui vont combattre en Lombardie. A huit heures, des masses de peuple ont entouré le ministre de la guerre et l'ont accompagné au palais royal, réclamant du roi l'envoi de troupes au secours des Lombards. Après une assez longue attente, le roi n'a trouvé rien de mieux que de faire répondre à cette population impatiente que les finances du pays ne permettaient point une pareille entreprise. Les imprécations les plus énergiques éclatèrent unanimement dans la foule.

« Hier, la ville paraissait en état de siége. A deux heures, l'artillerie suisse, mèche allumée, a parcouru la rue de Tolède sans qu'on ait pu comprendre le motif de ce déploiement de forces. Le peuple était calme. Dans la soirée, le gouvernement intima l'ordre à la garde nationale de cesser ses patrouilles, tandis que de nombreux détachements de cavalerie et d'infanterie parcouraient la ville. »

Vocabulaire démocratique, par M. Francis Wey.

Suite. — Voir tome IX, pages 74 et 90.

Liberté. Égalité, Fraternité. — L'Evangile de l'humanité résumé en trois mots. Comprendre cette devise, la mettre en pratique et y rester fidèle, c'est présider aux destinées du monde.

La France, la première, l'a proclamée cette charte de conciliation et d'amour ; il ne lui reste plus qu'à prêcher d'exemple.

Déjà, depuis quelques années, un groupe d'hommes venus du Nord avaient rêvé la régénération de la race slave et de la famille humaine, en s'efforçant de subordonner la politique au principe religieux.

Comme la religion est la base et l'expression des mœurs, cette pensée était juste : la grande politique est celle qui établit la plus parfaite harmonie entre les mœurs et les opinions.

Et le code de la pure démocratie est tout tracé dans l'Evangile, source de nos doctrines religieuses et de nos idées philosophiques.

Les anciens sages étayaient le bonheur d'un peuple sur le règne d'un souverain philosophe ; aujourd'hui, l'on sait que cette condition ne suffit pas, parce qu'un Marc-Aurèle n'est qu'un sublime accident.

Une seule combinaison est durable ; elle est fondée sur l'avénement d'un peuple philosophe. Un peuple philosophe est forcément un peuple religieux. Notre devise, *Liberté, égalité, fraternité*, contient toute la philosophie pratique de la religion moderne.

Mais cette vérité triple n'admet ni malentendu, ni transactions, et son interprétation ne reconnaît d'autre juge que la conscience.

La *fraternité* implique la réalisation d'un précepte de l'Evangile : — Aimez-vous les uns les autres.

Dans cette trilogie morale, la *fraternité* représente le lien

social; l'*égalité*, le droit de chacun, et la *liberté*, le principe fondamental sur lequel tout repose.

L'Evangile dit : — Ne fais pas à autrui ce que tu craindrais que l'on te fît. Cette leçon ne va pas au-delà du sentiment individuel : elle interdit le mal; c'est beaucoup déjà. La fraternité veut plus encore; elle nous dit : Fais pour ton frère ce que tu souhaiterais qu'il fît pour toi.

La racine des vertus publiques est là.

Cette conformité d'efforts, de charité fraternelle, est l'un des éléments de l'égalité sociale qui doit adoucir et contrepeser les inévitables inégalités de la nature.

L'*égalité* bien entendue est la première conséquence et le plus heureux effet de la liberté : il ne s'agit point d'une égalité absolue en fait, mais de l'égalité de tous les droits, de l'égalité de tous les citoyens devant les lois et les institutions.

Cette égalité même est la cause de certaines inégalités de fait; car elle doit rendre à chacun ce qui lui est dû, et entre deux hommes égaux, le plus zélé, le plus capable a le droit d'être préféré : le plus habile, le plus laborieux gagnera davantage, à moins que vous ne favorisiez à ses dépens l'infériorité du mérite, ce qui constituerait l'inégalité des droits, au profit du moins digne.

Tout acte qui transgresse l'un des préceptes contenus dans notre triple devise les méconnaît tous trois; tant la solidarité est intime. Les deux derniers mots, *égalité*, *fraternité*, ne sont que le commentaire du premier, — *liberté*.

La liberté, c'est le droit de n'être opprimé par personne, et le devoir de n'opprimer personne; car être libre, c'est posséder à la fois le droit de penser et d'agir, et de n'être point troublé dans l'exercice de ce droit.

Un acte de la volonté d'un ou de plusieurs hommes, qui restreint ou anéantit l'indépendance d'autrui, devient incompatible avec le principe de la liberté générale.

C'est ainsi que la liberté dégénère en licence.

Toute prétention, d'un ou de divers individus, à des licences qui rendraient la société impossible, si chacun suivait leur exemple, est un attentat au principe de la liberté.

Exemple : — Un homme veut vivre sans travailler : il le peut s'il a de quoi vivre sans usurper le bien d'autrui; sa dépense contribuera au bien-être général. Si chacun avait de quoi vivre sans travailler, rien ne serait plus équitable que l'oisiveté. Mais la nature et la société ont organisé les choses autrement.

— Un homme qui ne possède rien prétend vivre oisif : qu'il soit imité, la société périra. Sa prétention est donc anarchique.

— Un citoyen offensé a lui-même fait justice de l'offenseur. Il a méconnu la liberté : si chacun usurpait le droit de se faire justice, la société périrait.

— Cet autre prétend, sans nulle raison, à une faveur spéciale: si tous ceux qui n'y ont aucun titre (c'est-à-dire la presque totalité des citoyens) aspiraient à la briguer, il en résulterait pour l'administration de l'Etat quelque impossibilité fatale.

Observez que ces sortes d'exigences égoïstes contredisent à la fois au charitable sentiment de la fraternité, de l'égalité, et, par conséquent, sont destructives de la liberté.

L'égalité, la fraternité n'ont, jusqu'à ce jour, jamais régné sur la terre. Nos aïeux, qui ont proclamé ces vérités sociales, n'en comprenaient pas toute la portée. Ils disaient : — Fraternité, égalité... *ou la mort*; créant, avec cette condition, la plus monstrueuse des inégalités, et érigeant le fratricide en doctrine. Aussi la première république a-t-elle péri, parce qu'elle n'était pas cimentée par la liberté pure.

La sincère application de la devise nouvelle de la France exige une haute et intelligente moralité; elle impose plus de devoirs qu'elle ne comporte de droits; elle commande le respect des autres et de soi-même; elle nécessite la pratique de la charité chrétienne, et d'un sacrifice volontaire de l'individu à l'intérêt public.

Il n'existe d'autre force légale que la persuasion et l'assentiment de la majorité des citoyens, dans une organisation politique et sociale déduite de ces trois principes : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*.

Réactionnaires. — Les réactionnaires de tous les partis cheminent comme les écrevisses quand elles renoncent à leur allure naturelle; ils reculent en faisant face.

Mais le pire, c'est qu'en général ils croyent s'avancer; les écrevisses en savent plus long; quand elles veulent avancer, elles marchent et ne rétrogradent plus.

Que des gens en humeur de batailler rencontrent sur leur chemin des pierres, ils pourront bien les jeter à la tête de leurs rivaux, qui les leur renverront : le même projectile servira pour tous. Telle est la condition du titre de *réactionnaire;* chacun le lance à son adversaire : le républicain au monarchiste, et ce dernier au démocrate inculpé de réaction terroriste. Le passé a des pierres pour et contre tous.

Le plus sain, pour les disputeurs, est d'éviter ces sentiers rocailleux qui mettent à chacun la même arme à la main, car les cailloux ne sont pas des arguments.

Regardez au loin les horizons de l'avenir, vous perdrez de vue les cailloux qui roulent sous vos talons.

Convention nationale.—Ce titre, qui dénomme la plus illustre de nos anciennes assemblées politiques, est un malencontreux emprunt à la langue des Anglais.

Il établit dans la nôtre un contre-sens. Une *convention*, en français, c'est un accord, un pacte formé entre deux ou plusieurs personnes; l'objet d'une *convention*, c'est la chose dont on est *convenu*.

En anglais, *convention* (prononcez *connvéncheun*) signifie réunion, assemblée.

Du temps de Cromwell, le parlement prit le nom de *convention*, c'est-à-dire d'*assemblée;* de là, grâce à notre manie d'imiter, l'adoption parmi nous de ce mot équivoque.

Pour que le terme fût clairement intelligible, sous son acception empruntée, il aurait fallu le prononcer à l'anglaise, et dire, hélas ! la *connvéncheun* nationale : cela serait affreux et humiliant.

N'est-il pas déplorable que l'on ait, en 1792, préféré encourir le ridicule d'un tel barbarisme, plutôt que de ne pas baptiser d'un nom anglais la plus foncièrement indépendante, la plus française, la plus mémorable de nos représentations politiques!

De *convention* l'on a déduit *conventionnel* (membre de la Convention), ce qui est pire; car le mot en question ne désigne un membre d'une assemblée, ni en-deçà, ni au-delà du détroit; et, qui plus est, ce terme *conventionnel* ou *conventional*, en France comme en Angleterre, est investi d'une valeur toute différente.

Jamais fera-t-on comprendre à nos Français que leur langage est la première et la plus respectable des propriétés nationales!

Agriculture, Industrie. — L'agriculture, le plus nécessaire et le plus poétique des arts, était si fort honorée chez les nations antiques, qu'elles en attribuaient l'invention aux dieux.

Dans les âges héroïques, les rois suivaient les leçons des maîtres de l'Olympe en labourant eux-mêmes leurs champs. A toutes les époques, chez tous les peuples, l'agriculture a été ennoblie, et les plus éminents poëtes de la Grèce l'ont célébrée.

Le dédain de ces nobles travaux est l'un des plus tristes symptômes de la dégradation morale d'une société. En conséquence, le premier soin d'un Etat en travail de se régénérer, doit être de rendre à l'agriculture sa glorieuse et pacifique activité.

Rien n'accuse plus formellement le principe vicieux qui présidait à la constitution de nos trois derniers gouvernements, que l'abandon progressif de l'agriculture, et l'entassement des populations dans les grandes villes.

L'un des principaux mérites de la Convention, qui prépara tant de grandes choses, c'est d'avoir, de tous ses efforts, favorisé et honoré l'agriculture.

Depuis lors, l'Empire a dépeuplé les campagnes; puis le règne des industriels qui ont échafaudé à leur profit cette dévorante combinaison, dénommée, par Fourrier, la féodalité financière; ce règne de l'égoïsme a confisqué les forces populaires, et parqué dans des ateliers, des hommes alléchés par l'appât d'un gain illusoire et d'une vie plus agréable par sa diversité.

La fausse industrie est la source de la pauvreté des classes laborieuses et de la dégénération physique des races.

La véritable richesse de la France est dans les entrailles de la terre; nous sommes les héritiers naturels du laboureur de La Fontaine.

Parfois, en parcourant nos villages, vous rencontrez sur le panneau d'une enseigne, une peinture grossière qui représente un homme robuste et dans la maturité de l'âge, vêtu de la blouse gauloise; sur sa poitrine brille une croix d'honneur; son front est coiffé d'un bonnet de police et sa large main s'appuie sur le manche d'une bêche. C'est le symbole du peuple français; c'est notre *soldat laboureur*.

La France est, de sa nature, agricole et guerrière, c'est-à-dire, forte et productive.

Arrachez-la à cette double condition de sa richesse et de sa grandeur, vous l'épuisez, vous l'énervez.

C'est ce qu'a produit la fièvre industrielle, imitation anormale de l'Angleterre, dont la vocation et la destinée sont différentes.

Chez nous, l'industrie coûte fort cher au peuple, et presque toujours enrichit quelques-uns aux dépens de tous.

J'entends par là l'industrie factice, celle dont les produits sont forcément obtenus chez nous à plus haut prix que dans les Etats voisins. Notre industrie naturelle est celle qui relève de l'exploitation du sol : les céréales, le vin, le fer, l'huile, le sel, etc... Ces éléments commerciaux sont les plus sûrs, parce que la consommation des objets de nécessité est la moins exposée à la mobilité et aux fluctuations de la baisse.

Les bras ne sauraient être à tout. Si vous les concentrez sur l'exploitation manufacturière, la culture est restreinte ou négligée; la terre cesse de rendre tout ce qu'elle est susceptible de donner; la vie matérielle devient chère et fait renchérir le prix des mains-d'œuvre.

Alors vos produits industriels ne peuvent être livrés qu'à haut prix, et sont primés par ceux des contrées voisines, placées dans des conditions différentes. Voilà donc votre commerce d'exportation réduit à néant.

Telle est, à bien des égards, notre infériorité par rapport à une partie de l'Allemagne, et surtout de la Belgique, où le sol très-productif, demandant peu d'efforts, laisse à l'industrie beaucoup d'hommes qui peuvent vivre à bon marché.

En Angleterre, où l'aristocratie, profonde économiste de l'école du docteur Sangrado, a su habituer les ouvriers à vivre sans manger, ou plutôt, à ne pas vivre sans mourir, l'industrie fleurit, grâce à un vaste commerce extérieur et à la situation politique d'un pays qui peut se procurer par tout le globe, à très-bas prix, toutes les matières premières, sans sortir de son domaine.

La prospérité anglaise a pour fondement l'usurpation universelle.

La France n'a pas le bénéfice de ces situations exceptionnelles; c'est pourquoi ses industries natives lui sont seules profitables, tandis que ses industries d'emprunt ou d'imitation lui sont fatales.

Elle est militaire, parce que la force seule est apte à la sauver des envahissements de ses voisins plus riches qu'elle, et qui ont intérêt à l'exploiter.

Elle est agricole, parce que son sol, rebelle sur beaucoup de points, sans être ingrat, n'est libéral qu'à force de labeurs.

Pour étayer cette théorie d'un exemple, supposez qu'au lieu d'entasser beaucoup d'hommes à la filature et au tissage du coton, que nous payons cher et utilisons à grands frais de fabrication, l'on eût laissé ces mêmes hommes à l'agriculture: que fût-il advenu? Que les denrées seraient à plus bas prix, et qu'au lieu d'une industrie qui nécessite une oppression douanière assez coûteuse, au profit de quelques manufacturiers, l'importation nous apporterait les tissus de coton à 55 pour cent de baisse, avec amélioration des qualités; que la vie matérielle serait réduite, que nous exporterions au besoin l'excédant de nos denrées, et que le prix du papier de coton serait abaissé d'autant.

Il en est de même d'une foule d'autres industries factices qui datent du fatal système de blocus continental conçu par l'ambition de Napoléon.

Rendez peu à peu des bras à l'agriculture, et vous augmenterez la richesse publique. Les industries anormales baisseront, et le libre-échange, amené par degrés, les remplacera avec économie.

Vous ne redouterez plus de dépendre, à cet égard, de vos voisins, parce qu'en devenant plus industriels, ils seront à leur tour à la merci de vos produits agricoles surabondants. Et d'ailleurs vous ne rêvez plus le dessein de vous isoler du droit commun par la conquête.

La politique tranche et sépare; le socialisme, qui unit, et rapproche, va présider aux relations internationales : le zolwerein allemand n'a-t-il pas entamé cette ère nouvelle?

Le plus important aujourd'hui est donc de remettre l'agriculture en honneur, de dégorger les villes de l'excès d'une population famélique, et de la rendre aux campagnes, à l'aisance et à la santé.

Impôts. — Que l'agriculture fleurisse, et l'on parviendra à réduire les impôts. Ils se sont élevés à mesure qu'elle a souffert davantage, c'est-à-dire dans une proportion constante depuis quarante ans.

Aujourd'hui le mal apparaît dans toute sa puissance. Vous avez à nourrir une immense population d'ouvriers inutiles, puisque leur multitude est hors de proportion avec la consommation, et que vous êtes impuissants à leur assigner un travail productif.

Et c'est la terre qui les paye, la terre que leur absence appauvrit, et dont ils ne tirent aucune ressource.

Ces surcroîts d'impôts, capital engouffré, ne rendront aucun revenu. L'Empire, la Restauration, et le gouvernement de Juillet composé d'industriels, nous ont creusé cet abîme.

Une telle situation est passagère, et la révolution de Février est un acheminement à un état meilleur. La surtaxe est une nécessité qu'on nous a faite : la subir, c'est en abréger la durée.

En simplifiant le mécanisme du gouvernement, le principe républicain permet de réduire le nombre des fonctionnaires et de réaliser une véritable économie. Observons aussi que le chiffre des contributions est nécessairement proportionnel à celui de la population, qui s'est beaucoup accrue depuis quarante ans, et que par conséquent les rapprochements historiques, ne sauraient fournir un argument sans réplique contre l'élévation graduelle du budget de l'Etat.

L'égalité devant les charges publiques comporte la participation de tous au payement des impôts, mais elle implique l'inégalité dans la répartition.

Ceux à qui l'impôt profite le plus doivent payer davantage.

L'impôt de la terre lui-même doit être soumis à une progression géométrique : la grande propriété qui enrichit un seul possesseur sera donc plus frappée que la petite, qui suffit à peine à nourrir son maître.

Le prêteur hypothécaire est sujet à être imposé, puisque son revenu est également garanti par la terre. Je sais qu'à cet endroit l'enregistrement est un impôt assez fort, mais il n'atteint que l'emprunteur.

De toute évidence l'impôt doit peser sur le luxe, et le légitimer en le rendant profitable à l'Etat.

Or, chaque fois que, dans ces dernières années, l'on a proposé des taxes portant sur des objets de luxe, elles ont été repoussées, sous prétexte de la médiocrité du produit ou de la difficulté de la perception.

Il ne faut cependant dédaigner aucun revenu, si petit qu'il soit; parce qu'en multipliant peu à peu le nombre des matières imposables, on arrivera à former une grosse somme d'un amas de petites contributions.

Cette vérité est si évidente, que le gouvernement l'appliquait fort bien au maintien des moindres impôts : tel était celui du timbre, qui ne rendait guère plus de quatre millions.

Impôt sur les chevaux de luxe, impôt sur les chiens; surtaxe sur les terrains employés en parcs d'agrément, portions du sol soustraites à la production; impôts sur les carrosses de maîtres, impôt sur le grand nombre des domestiques, impôt sur leurs livrées d'apparat. Que l'on paye cent écus pour avoir un laquais orné d'épaulettes d'or, ce genre de luxe deviendra fort à la mode, et vous verrez un colonel derrière tous les beaux équipages. Impôt sur les cachemires de l'Inde; impôt sur les rivières de diamants, bien facile à percevoir, à l'aide des registres des joailliers; impôts particuliers sur les salons de réception, sur les billards des maisons de plaisance, et surtout sur les pianos des amateurs; ils acquerront ainsi le droit d'être insupportables à leurs co-locataires : impôt sur les meubles splendides dépassant le maximum d'une évaluation donnée, etc., etc.

Ces contributions sont les plus justes, les moins onéreuses et les moins vexatoires, car elles n'appauvriront personne.

L'amour-propre est la source d'une foule d'inégalités; mais l'orgueil est une passion naturelle : utilisez-la en en tirant profit. Imposez la fantaisie de porter une chaîne d'or, vous vendez à la vanité un surcroît de contentement, et vous doublez la fabrication des chaînes d'or.

Au lieu de supprimer les titres, les armoiries, imposez-les à un taux exorbitant, et placez les superbes dans le dilemme de l'intérêt ou de la gloriole : ils ont la faculté d'opter Imposez avec énergie l'homme qui possède, à la ville ou la campagne, plusieurs hôtels, plusieurs châteaux inhabités son absence.

Mais, objecte un esprit routinier, l'impossibilité d'organiser la perception?... Dans une société bien organisée, toute

mesure juste est possible : toute mesure voulue par la majorité est aisément praticable.

Sous un gouvernement monarchique ou oligarchique, le refus de l'impôt est la plus énergique et la plus efficace des protestations. Cet acte national abat un régime politique, sans atteindre au cœur de la société.

Dans un état purement démocratique, la politique est subordonnée au pacte social, et le refus de l'impôt devient un acte insensé, parce que le renversement de la démocratie est la ruine, non plus d'un parti, mais d'un peuple, et que ce fait implique le bouleversement et la perte d'une société.

Icariens.—Il exista jadis un officier du génie d'un grand mérite, à qui le roi Cocalus confia la construction de la citadelle d'Agrigente. Cet officier, qui s'illustra par ses travaux sur la défense des places, se nommait Dédale, et il avait un fils qui servait avec lui dans le même corps.

Tous deux, à leurs moments perdus, s'occupaient de mécanique.

Un jour que Dédale était aux arrêts forcés à l'île de Crète, pour avoir distribué le parc de Minos en chemins sans issues, il combina un plan d'évasion aérienne, et le communiqua à son fils, compagnon de sa disgrâce.

Dans ces temps à demi sauvages, où la malice humaine n'avait pas compliqué la solution des problèmes, afin d'enlever leur pain aux travailleurs sans talent, il paraît que l'on pouvait s'élever dans les airs, sans hydrogène et sans vapeur, avec une paire d'ailes faites de deux pelottes de cire, dans lesquelles on plantait un édredon de plumages.

Telle fut l'invention de Dédale; l'exécution prit peu de temps. Un jour donc, le père et le fils ayant quitté leurs épaulettes, remplacées par les ailes en question solidement attachées, s'envolèrent de la Crète, en plein midi, aux yeux de la garnison ébahie.

Comme ils passaient sur la mer Egée, Dédale recommanda à son fils de ne pas voler trop bas, de peur que la vapeur des ondes n'alourdît les plumes de ses nageoires atmosphériques; ni trop haut, de crainte que le soleil ne fît fondre la cire qui fixait les plumes.

Icare, c'est le nom du jeune lieutenant, se sentit attiré par l'infini : l'idée de s'élever dans les domaines bleus de Jupiter lui fit perdre la tête ; il monta, monta si près des astres, que le soleil, ouvrant, pour le contempler, son œil jaune et tout rond d'étonnement, liquéfia la cire, qui cessa de retenir les plumes, et Icare, précipité, se noya dans la mer Egée.

Depuis cette époque, le nom d'Icare symbolise, dans le langage des hommes, les gens à théories ambitieuses, à desseins gigantesques, séduits par la fantaisie de s'élever jusqu'au ciel.

Il n'est pas hors de propos de se remémorer de cette historiette, dans un moment où l'une des sectes multipliées qui fleurissent autour de la théorie communiste, se pare du titre d'*Ecole Icarienne* et forme un club des Icariens.

Ce titre étonne beaucoup de gens : «Nos Icariens, murmurent-ils, n'ont rien à redouter de pareil au sort d'Icare, et ils ne risquent point de s'égarer dans les cieux.

— Il est vrai, répondent quelques autres; mais songez qu'Icare est tombé dans l'eau.»

Cette raison nous inquiète, parce qu'elle sent la raillerie.

Enfin nous découvrons que l'initiateur du communisme-icarien, embellissant son système des prestiges de l'allégorie, à la manière de Saadi, des conteurs du sultan Ouloughbeg, de Rabelais et du chancelier Morus, a imaginé une île d'Icarie, dont les habitants font l'essai des théories sociales qu'il a construites.

La patrie des Icariens est donc un territoire imaginaire, comme l'île de Monte-Cristo, l'île de Barataria, ou le pays d'Utopie.

Puissent les dieux, comme on disait à Athènes, du temps de la Convention nationale, tirer heureusement M. Cabet et ses amis les Icariens, des dédales du labyrinthe de Crète!

Bureaucratie. — Ainsi, dans un état bien réglé, il ne doit pas exister de partis ministériels ou anti-ministériels, parce que les ministres sont, en réalité, des commis institués pour administrer ; ils sont les délégués de l'Assemblée nationale, et l'initiative politique ne leur appartient pas.

S'il en est autrement, ils règnent et n'administrent plus. Il y parut bien sous Louis-Philippe, où l'on fut obligé de leur donner des doublures et de compliquer les rouages de la bureaucratie.

Dépourvus de temps pour contrôler et vérifier, ces messieurs signaient sans lire, et parfois, aux heures de crise politique, les pièces à parapher s'amoncelaient, et les affaires de chaque département restaient pendantes des mois entiers.

De cet état de choses a procédé la combinaison bureaucratique, d'autant plus enchevêtrée, que la plupart des chefs de division étant membres de la chambre et voués à la politique, on fut induit à multiplier les bureaux, les sous-chefs et les employés de tous grades.

Cependant l'embarras n'était pas moindre, parce que les jambes ne suffisent pas pour marcher, et que tout être vivant, fût-ce un mille-pieds, ne saurait cheminer sans tête. Les buralistes eux-mêmes dénommaient cet âge d'or des commis : le règne de la paperasse.

Un homme ingénieux, doué du bonheur de n'avoir rien à faire, se donna celui de dénombrer les fonctionnaires sous la plume desquels devait passer la requête d'un maire de village sollicitant la réparation du toit d'une école transpercé par la pluie.

Cela se montait à près d'un cent; nécessitait, en allant vite, et si le député local était *bon*, dix mois d'écritures très-variées, et quand l'autorisation revenait, l'école était devenue un lac qui avait englouti la toiture, pourrie par les eaux du ciel.

Une pareille bureaucratie soutient un Etat, comme les champignons soutiennent les arbres.

Rendez les chefs à l'administration, et les rouages intermédiaires pourront être simplifiés. Déposez entre les mains des communes une portion du fardeau de notre conseil d'Etat; retranchez les complications superflues; groupez les attributions de même nature : que l'expéditionnaire expédie au lieu de retarder; n'écrivez que le nécessaire ; simplifiez graduellement pour ne pas créer des lacunes et faire le vide au lieu d'élaguer; examinez les ressorts indispensables au mouvement général, et retirez les autres un à un : l'Etat réalisera une économie d'employés, et une économie du temps qui vaut aussi de l'or; ce sera double profit.

Esquisse d'une histoire de la mode depuis un siècle.

DIRECTOIRE ET CONSULAT

Sixième article.

La mode ne périra pas! C'est en vain que la révolution de 93, qu'on appelait la grande avant celle de 1848, passe sur elle et la comprime : les révolutions renversent les rois, détruisent les aristocraties, mais il y a une chose qu'elles ne sauraient détrôner, c'est la mode. La mode est aussi vieille que l'usage de se vêtir, et l'usage de se vêtir presque aussi ancien que le monde. L'homme et la femme n'eurent pas plutôt connaissance du bien et du mal, qu'ils firent immédiatement toilette. Le premier article des journaux de modes est le 7e verset du chapitre III de la *Genèse*. Cette première toilette, il est vrai, ne fut pas heureuse : elle fut cause que ceux qui l'avaient inventée furent mis à la porte du paradis. L'homme fut en cela doublement victime, car évidemment il tenait au premier ordre de choses établi ; il représentait le principe conservateur : il ne fut coupable que de condescendance. La toilette fut une invention de la femme et du serpent. Celle-ci comprit d'instinct, si le serpent ne le lui souffla pas à l'oreille, toutes les ressources que la toilette lui offrait pour passer agréablement le temps sur la terre ; elle se dit aussi comme Satan : Mal, sois mon bien! toutes les femmes l'ont répété après elle, et se sont mises à cultiver ce bien avec une assiduité de tous les instants. Et tout ce travail a été dirigé contre l'homme. Rien de plus pitoyable dans son histoire! Cette fantaisie de toilette de la femme lui a coûté sa part de paradis terrestre, c'est-à-dire une bonne et douce vie à passer au soleil, sans organisation du travail, sans garde nationale, etc., etc... Elle lui coûte tous les jours les plus beaux écus de sa bourse, amassés à la sueur de son front. Que ne lui coûte-t-elle pas encore!... Et cette chose, si chèrement acquise, si dispendieuse à entretenir, est justement calculée avec une astuce diabolique pour irriter ses désirs, pour tourmenter sa convoitise, pour le duper, pour le tricher, pour lui surfaire, pour l'aveugler de toutes les manières. — Les médecins, les philosophes vous diront que la toilette est une nécessité de l'hygiène ; les moralistes prétendront qu'elle est une inspiration de la pudeur. Mais à voir combien peu elle se conforme aux climats et tout ce qu'elle supprime du côté du nécessaire pour ajouter à l'inutile; à voir l'art que celle qui a la prétention d'être modeste apporte à faire entrevoir ce qui est, et son art encore plus grand à faire soupçonner ce qui n'est pas, il vaut mieux avouer qu'elle est tout simplement le résultat de la coquetterie. Les modes extravagantes sont également imputables aux deux sexes, mais ce sont presque exclusivement les femmes qui sont coupables des modes immodestes; et quoique ce dernier symptôme ne soit pas un indice absolu de la corruption des mœurs, cependant il coïncide le plus souvent avec les époques de licence.

La Révolution ne pouvait manquer d'avoir ses saturnales de la toilette : la liberté était chose trop nouvelle alors pour être à l'abri des excès en tout genre. Avant les scandales du Directoire, cette régence de la République, la Terreur eut aussi ses spectacles dissolus; ses grands jours de fête furent ceux où elle inaugura les *Déesses de la Raison*. La demoiselle Aubry, figurante de l'Opéra, la svelte et jolie Sophie, femme du député Momoro, et l'athlétique Maillard, actrice de l'Opéra, qui avait été *la divine* des marquis et fut *l'adorable* des incroyables, figurèrent ces déesses dans des costumes d'une transparence mythologique, moins nues que la Vérité, mais aussi indécentes qu'une bacchante. La déesse *Raison* reçut à la Convention l'accolade du président *Laloi*; touchante promiscuité de noms allégoriques. Mais ces indécentes tentatives, fruits de la licence la plus grossière, allaient bientôt gagner les salons les plus distingués, parmi ceux qui, les premiers après la Terreur, devaient tenter de rallier la société et de renouer le fil brisé des traditions élégantes.

Il semble qu'après le 9 thermidor les femmes auraient dû revenir tout naturellement au crépé dru, à la poudre, au rouge, aux mouches, aux paniers et aux talons rouges; mais les femmes qui cherchaient à restaurer la toilette en France, n'appartenaient pas à l'ancienne cour; les belles marquises étaient toujours dispersées çà et là en Europe. Une société nouvelle, composée de parvenus, de spéculateurs enrichis, tendait à remplacer l'ancienne; et l'on doit moins s'étonner que quelques années aient suffi pour substituer au goût de l'ancienne toilette des goûts entièrement nouveaux. Sous l'influence des idées républicaines, l'imitation des Grecs et des Romains s'était étendue à tout. Au lieu de nommer ses enfants Mathieu ou Bonaventure, on les appelait Philopœmen et Mucius Scevola. L'amour d'un grand artiste pour l'antiquité eut particulièrement de l'influence sur le changement du goût en fait de costume et d'ameublement. David composa des costumes pour les fonctionnaires publics, dessina l'uniforme des élèves de l'école de Mars, et fut le grand ordonnateur des fêtes de la République. Dès 1791, il avait fait du transport des restes de Voltaire au Panthéon une cérémonie païenne. Mais cet essai de mascarade grecque et romaine n'eut pas un grand succès; la pluie d'ailleurs dispersa la troupe, et vint compromettre tristement les cothurnes et les robes traînantes des vestales. Les réformes de Talma au théâtre contribuèrent peu à peu, avec celles de David, à familiariser la vue avec le costume antique, non sans résistance toutefois; car la première fois qu'il parut avec une toge romaine dans le rôle de Proculus, de la tragédie de *Brutus*, il eut à essuyer les censures des journaux et les quolibets de ses camarades : mademoiselle Contat, croyant lui adresser une critique, s'écria qu'il avait l'air d'une statue antique, et madame Vestris lui demanda s'il avait mis des draps de lit sur ses épaules. Sous la triple influence des idées républicaines, du théâtre et de la peinture, le costume s'inspira donc des réminiscences de Rome et de la Grèce. Les beaux arts devinrent l'école des marchandes de modes; — elles puisent rarement à une source aussi pure, — mais cependant ce goût académique ne servit qu'à nous égarer. Ce n'était pas un mal que la tunique d'Aspasie remplaçât les paniers, que la coiffure d'Agrippine succédât à la coiffure à la Ninon ou à la Sévigné, mais c'en était un que la modestie et l'innocence, sous prétexte d'être à la grecque, dussent paraître dans le costume d'une Laïs ou d'une Phryné. D'un autre côté, cette manie de l'archaïsme tendait à effacer le génie national. Le cothurne, la toge, la chlamide, la tunique ne tombant que jusqu'aux genoux, étaient aussi peu appropriés à nos mœurs et à notre climat, que le sont les péristyles de nos monuments. Aussi cette invasion de l'antiquité ne dura qu'un instant dans notre costume, conduisit à mal les successeurs académiques de David, et tend à s'effacer de plus en plus de notre architecture elle-même. En 1796, le parti français dans *la Mode* est représenté par les *Incroyables*; ils protestent contre l'antique, un peu par crainte des rhumes de cerveau et beaucoup par haine des Brutus en bonnets phrygiens ; malheureusement ils protestent contre des extravagances par des extravagances d'une autre espèce.

Le parti de l'antiquité est divisé en deux camps : les Grecques et les Romaines. — Il n'est pas question des hommes. Excepté quelques élèves des ateliers et quelques comédiens de boulevard, qui s'aventurent parfois, tête, cou, bras et jambes nus, vêtus pour le reste d'une courte tunique avec bordure en laine rouge, excepté les muscadins qui raffinent le ton, et les traîneurs de carmagnole qui la gâtent, il n'y a qu'un mélange confus et inélégant des habillements de toutes les époques.—Les *Athéniennes* ont la mise la plus simple : elle consiste en une robe, sorte de seconde chemise de percale ou de mousseline sans ampleur, très-décolletée, et serrée sous la poitrine par un étroit ruban de laine rouge. Cette blanche tunique exigeait impérieusement de belles formes et une taille avantageuse; les méchantes langues disent que c'est justement à cause de cela qu'un pareil costume ne pouvait pas durer. Elle était sans manches; mais souvent, par motif de pudeur ou à raison du froid, on leur donnait pour accessoires des manches de tricot de soie bien justes. Mais ces manches étant devenues triviales, la coquetterie l'emporta sur la pudeur et sur l'hygiène, et on leur préféra la nudité. Les Athéniennes ont leurs cheveux tournés en natte et retenus par un ruban de laine rouge formant plusieurs tours, ou le chignon relevé à la Diane et contenu dans un réseau de même couleur. Elles portent des souliers en maroquin rouge ou des cothurnes, avec l'inévitable ruban rouge croisé sur le coude-pied. Quant aux *poches*, outre que c'est un appareil fort peu classique, il n'y avait pas moyen d'en porter avec un costume aussi étroit; cependant, « comme ce n'est pas le tout de s'habiller à l'antique, et qu'il faut quelquefois se moucher », on s'avisa de remplacer la poche vulgaire par le réticule des dames romaines, et on l'appela un *ridicule*. Toutefois on se passait de ridicules dans les bals, on confiait son mouchoir à un courtisan qui en faisait l'office. Ces sacs furent en losange, carrés, à chiffres, à devises, ornés de jais, de perles d'acier, de paillettes, comme les éventails. Pendant que les femmes françaises les appelaient leurs ridicules, les Anglaises les nommaient leurs *indispensables*. Notons ici en passant que l'on a attribué à la suppression des poches une influence fâcheuse sur la tranquillité des ménages. Les femmes, dit-on, sont devenues moins soigneuses; elles perdent leurs clefs, elles laissent traîner leurs lettres..... Pour moi, je pense que cette suppression a dû contribuer à ruiner le commerce des billets doux. Qu'on nie après cela l'influence de la mode sur les mœurs! Cette fois, du moins, ce ne fut pas sa faute si le diable n'y perdit rien; c'est un fait qu'il est d'autant plus équitable de constater, que nous sommes obligés, à cette époque de son histoire, de dévoiler de sa part des concessions plus immodérées. — Rivales des Athéniennes, les *Romaines* représentent l'aristocratie du jour. Elles sont les familières de la cour du Luxembourg. A côté des cinq directeurs, tout brodés d'or comme des rois de mélodrame, associant le paludamentum rouge des triomphateurs romains à la toque rouge des Hongrois ou au chapeau à la Henri IV, couvert de panaches tricolores, elles ne pouvaient venir trôner en modeste costume d'Antigone à la chlamide blanche unie et aux bandelettes rouges dans les cheveux; il leur fallait les robes patriciennes des femmes de Claude et de Marc-Aurèle, les tissus de pourpre, les étoffes fines et soyeuses, les riches broderies d'or en méandres ou en palmettes, les camées pour ramener la robe sur l'épaule ou rattacher ses plis errants à la ceinture, les aiguilles, les caducées d'or, les diadèmes, les pierres précieuses dans la chevelure. Parmi ces impératrices par le luxe, par la beauté et par la grâce, il y en avait une qui allait bientôt monter sur le trône de France. Elle et madame Tallien, son amie, étaient les principales divinités du moment; elles se passèrent en fait de costumes transparents quelques fantaisies un peu olympiques. Madame Tallien, imitée, dit-on, par une autre beauté du temps, porta des bas couleur de chair à doigts divisés ornés de bagues et de bijoux. Les bourgeoises ne participèrent nullement à ces extravagances. Et ici il y a une observation à faire, c'est que c'est toujours en haut que se font les tentatives les plus hardies et les plus immodestes. Ainsi, lorsque les femmes se mirent, quelques années avant la révolution, à porter ces singuliers appendices d'un nom difficile à prononcer ici, mais dont le surnom était : *bêtises*, on remarqua que les dames de la cour

portèrent ces éléments de toilette beaucoup plus volumineux que les bourgeoises.

Les partis ont, comme on sait, leurs exagérés, leurs exaltés, leur mauvaise queue. Notre candeur d'historien nous oblige à signaler, après les femmes habillées à la grecque et à la romaine, un troisième parti, celui des femmes vêtues *à la sauvage !* C'était quelque chose dans le genre du costume de madame Keller, que nous avons vue, il n'y a pas longtemps sur nos théâtres. Dans ce paganisme nouveau inoculé à la société par David, quelques femmes se prirent d'un tel amour pour la forme et les contours qu'elles supprimèrent tout ce qui pouvait y nuire. Un corset de tricot de soie rose et un pantalon pareil furent chargés de rassurer, tant bien que mal, les scrupules des gens timorés, et cette concession faite aux velléités répressives de la police dans nos villes modernes où l'on n'entend rien à la vie antique, on crut pouvoir se donner toutes franchises sous le rapport de la simplicité du vêtement et de la diaphanéité de l'étoffe. Un jour, deux étourdies ainsi vêtues à la sauvage, s'avisèrent de faire de la plastique en plein air, et se montrèrent dans une promenade publique ; mais elles furent couvertes de huées. La moralité publique de l'époque n'était pas farouche pourtant; elle était même parfaitement tolérante à l'égard du paganisme dans les salons, mais elle avait des idées plus rétrécies au sujet du paganisme dans la rue ; elle voulait qu'il gardât au moins une ceinture et des jarretières.

Après avoir passé en revue les modes à l'antique et à la sauvage, il nous reste à en signaler une dernière pour compléter cette nomenclature, savoir celle des *femmes enceintes*. Celle-ci est une mode de réaction contre-révolutionnaire. Les bourreaux ont tellement décimé la France, qu'on s'empresse de la rassurer sur l'avenir de la population, en s'habillant de manière à simuler des apparences de grossesse. Ces fausses apparences se nomment, dans le langage élégant du moment, des *demi-termes*. Une femme du bon air ne se montre pas sans son demi-terme. Cette manie du reste met en jeu de bizarres amours-propres ; souvent dans la foule on entend la voix aigre et cassée de femmes contrefaites s'écriant: « Faites attention, je vous prie ; ayez des égards pour une mère de famille. »

Bien des femmes n'étaient pas en position d'afficher les mensonges d'un demi-terme ; d'un autre côté, il y en avait bien peu qui fussent en mesure de risquer les vérités du costume à la sauvage ; mais le plus grand nombre consentirent à s'habiller à l'antique. Cette mode ne fut d'abord adoptée que par les femmes riches, et ne parut que dans les salons où se réunissait ce qu'il y avait de plus brillant à Paris ; elle gagna rapidement ce qu'on appelait alors la *bonne société*, qui ressemblait fort à la mauvaise. La bourgeoisie y sacrifia en détail seulement, et ne se laissa pas envahir. Enfin cet amour du grec descendit jusqu'à la grisette, qui, le dimanche, sortant avec une robe athénienne de linon, en ramenait sur le bras droit les plis pendants, de manière à dessiner ses formes et à montrer sa jambe tout à la fois. Ainsi passé de main en main, le costume antique du temps du Directoire, qui n'était déjà pas très-pur à son origine, s'altéra encore plus en s'en éloignant. En dépit des avertissements des savants d'éviter les accessoires par trop modernes, tels qu'éventails, lorgnettes, parapluies, etc., nos belles Grecques, à force d'y fourrer tous les chiffons qui leur plaisaient, en eurent bientôt fait un salmigondis abominable ; et, dans ce costume, encore grec de nom, *l'index de la grécité*, comme disent agréablement les érudits, si quelqu'un s'était chargé de l'inventorier, eût probablement été réduit à zéro. D'abord les élégantes, à l'occasion d'une charmante fête donnée à l'Elysée-Bourbon à l'ambassadeur de la Porte-Ottomane, prirent dans leur habillement et leur coiffure quelque chose des femmes turques et circassiennes. Après tout, la Turquie est voisine de la Grèce; et jusqu'ici il n'y avait pas trop grand mal. Mais bientôt il ne fut pas rare de voir des chapeaux de velours, des *comètes* de linon gazé, des *capottes* en satin ornées de plumes, sur la tête des femmes chaussées du cothurne, vêtues d'une tunique et drapées à la Laconienne. Si madame Dacier eût encore été de ce monde, elle en serait morte certainement de dépit !

Et les hommes, quelle mine faisaient-ils pendant ce temps-là? assez sotte : cela leur arrive souvent ; et plus disgracieuse encore qu'à l'ordinaire, ce qui est beaucoup dire. Pendant que mesdames se costument en hétaïres de la Grèce, messieurs restent insensibles à la nouvelle esthétique. Le goût de l'antique les prend seulement un peu aux cheveux. Ils se mettent à les porter courts, sans poudre, plats ou bouclés, *à la Titus*, ou *à la Caracalla*. Quelques agréables se font coiffer en *Lantin*, tout frisottés. Les incroyables portent leurs cadenettes, leurs peignes et leurs oreilles de chien, qui ne furent supprimées que vers 1799. Parmi les petits-maîtres, il y en a qui sortent le matin sans poudre, et s'affublent le soir d'une perruque couverte de poudre et de parfums, pour

Histoire de la mode. — N° 1. Madame Vigée-Lebrun, portrait par David actuellement au musée de Rouen.



Histoire de la mode. — N° 2. An VII (1798-1799).



Histoire de la mode. — N° 3. An VIII (1799-1800).

aller étaler leur fatuité sur le canapé *étrusque* des Aspasies à la mode. En général, les hommes gardent opiniâtrément le costume anglais ; seulement ils travaillent de leur mieux à l'enlaidir. Les habits sont amples et grimaçants, leurs collets et leurs revers deviennent étroits. Les grands revers ont également disparu des gilets qu'on ne croise plus, mais qui laissent au contraire la poitrine découverte. L'usage du pantalon se répand de plus en plus. La mise d'un petit-maître vers 1798 consiste en un habit bleu, un gilet blanc ouvert, bordé

d'un velours noir; une chemise de toile très-fine, assujétie sur la poitrine avec un cœur en cristal entouré de diamants, trophée mensonger de prétendues bonnes fortunes; une énorme cravate de mousseline blanche enveloppant le bout des oreilles et enterrant le menton, et dont les grands nœuds sont prescrits dorénavant par le bon ton; enfin un pantalon de nankin à liseré noir sur la couture, recouvert en bas par des bottines ne montant que jusqu'à la naissance du mollet. Toutefois le pantalon et les bottines sont exclus des bals et de certaines sociétés : au lieu de la bottine, qui est de costume négligé, l'on porte un soulier mince, pointu et ne couvrant que l'extrémité du pied. Une badine recourbée, ou *cep de vigne*, est l'indispensable complément du jeune homme à la mode. Un jour, à ce sujet, madame de Staël, vêtue à l'orientale, dit au jeune Thélusson : « Vous portez le sceptre du ridicule. — *Citoyenne baonne, c'est à vous qu'il appatient de le décéner.* » Garat, le chanteur, n'eût pas mieux dit. On sait qu'il excellait dans l'art de supprimer les *r* du langage : la *paole d'honneu de Gaat* a eu de la célébrité parmi les manières affectées de parler du temps. Il fut sous le Directoire et le Consulat le type de l'incroyable. On adoptait avec engouement toutes les singularités de sa mise; il y eut des habits, des cravates, des badines, des lorgnons *à la Garat*. Malheureusement pour sa fatuité, ce *beau* du Directoire eut la douleur de s'apercevoir, au commencement de la Restauration, que ses prétentions surannées ne faisaient plus impression sur le public. Un jour il s'avisa de sortir avec des bottines de maroquin rouge; on ne fit pas attention à lui. « Les misérables! dit-il, autrefois ils m'auraient suivi jusqu'au bois de Boulogne! » — Jamais à aucune époque il n'y eut à Paris un mélange aussi confus de costumes disparates qu'alors. Habillements négligés des jacobins, toilettes prétentieuses des muscadins, perruques, cheveux poudrés, cheveux à la Titus, chapeaux à trois cornes, claques et chapeaux ronds; modestes deshabillés des petites bourgeoises, caracos et bonnets à papillons des douairières, robes *à la Lydie*, *à la Cybèle*, chemise *à la Carthasiegion* des Athéniennes de la rue Vivienne et du quartier Feydeau. Chacun se met à sa guise, et de cette grande liberté résulte une variété infinie dans l'aspect des promenades et des lieux de réunion publics.


Histoire de la mode. — N° 4. An IX (1800-1801).

« Les modes toujours en paix avec Bellonne, dit un journal du temps, étendent leur puissance aux deux extrémités de l'univers. » Paris n'est plus le siége de leur empire; c'est un sceptre que la révolution lui a enlevé. Vers 1797, les modes s'établissent à Londres, et Paris n'en est plus que l'entrepôt. Les chapeaux *à la glaneuse*, *à la créole*, les turbans, les châles, *les spencers* surtout fort en vogue alors, tout cela vient d'Angleterre.—Il est vrai que les Anglaises à leur tour adoptent les nudités indécentes de nos bals de l'hôtel de Richelieu. — La mode a consacré les *chapeaux de paille*. « Les grâces se parent des dons de Cérès. C'est un hommage que la beauté rend à l'art de Triptolème. » (Style du temps.) Ces chapeaux sont pleins ou divisés alternativement en bandes pleines et à jour, avec une aigrette en paille frisée. Les bonnets *à la paysanne* restent longtemps à la mode; ils sont admis dans la grande parure; ils sont à petit fond, sans papillons et à barbes carrées; une petite tresse en paille en forme la bordure. Cette coiffure, comme les chapeaux à la glaneuse, *à la liberté*, demande un chignon large et flottant. Les turbans sont entrelacés de manière à donner passage à des mèches de cheveux terminés en frison. Ils admettent des épis, des aigrettes et même des fleurs en paille. Dans les magasins, les coiffures sont ornées de fleurs printanières, d'aigrettes, de paillettes sans nombre, et offrent un mélange capricieux des formes les plus diverses. Les chapeaux prennent aussi la forme de casque. La beauté fière et conquérante se pare d'un *casque à la Minerve*. Ce casque, du reste, n'a rien de farouche; il est de velours et surmonté de deux plumes blanches. Il y a des *chapeaux à la Vénus* qui ne sont pas plus mythologiques que les casques à la Minerve. Plusieurs bandes de velours noir sur une toque rose constituent un chapeau *à la courrière;* une coiffure généralement adoptée et qui se maintint longtemps, est celle de la *capote anglaise*, sorte de négligé tenant du chapeau par ses bords et du bonnet par sa calotte. Dans tout cela, une grande variété, mais beaucoup de mauvais goût. —L'usage de la soie est rare. Cette étoffe est roide et ne dessine pas le nu; aussi n'adoptera-t-on pas les robes de soie, aussi longtemps que durera le goût de se draper artistement. Il faut, pour les habillements à la grecque, des étoffes souples et molles. Pour obéir à cette nécessité, on se met à fabriquer des taffetas légers et sans consistance. Ce n'est pas le prix qui retient les élégantes, car elles portent à cette époque des voiles blancs ou noirs qui vont jusqu'à 2,400 fr.


Histoire de la mode. — N° 5 An VII (1798-1799).


Histoire de la mode. — N° 6. An VII (1798-1799).

A ces modes des dernières années du dix-huitième siècle, ajoutons encore quelques détails sur celles de la première année du dix-neuvième siècle, pour mieux dessiner les traits de la transformation qui s'opère. Dans l'hiver de 1800, les femmes portent en toilette parée de petits toquets, des turbans, des coiffures moitié satin, moitié cheveux de la façon des coiffeurs; les femmes riches ne se contentent plus d'un croissant ou d'un épis de diamants, il leur faut une gerbe tout entière, surmontée d'une plume d'autruche, d'un esprit ou d'un plumet noir. Les cornettes du matin sont aussi adoptées pour la parure. On voit quelques chapeaux de velours noir; mais ce sont les chapeaux de paille blanche qui dominent; souvent on met dessus un fichu en demi marmotte qu'on noue sous le menton. Le caractère général de toutes ces coiffures, c'est leur extrême petitesse. Le moderne *bibi*, à la taille si écourtée, avait des dimensions ambitieuses auprès des chapeaux portés en l'an VIII. Quelques-uns sont réduits à la coiffe et ont la forme d'une casserole moins le manche. L'été, tout en conservant leur petitesse, ils prennent quelques formes nouvelles, entre autres les chapeaux à limaçon, dits *à la Frascati*, parce qu'ils sortaient du magasin de modes attenant à cet établissement. Les élégantes se font avec des voiles en dentelles d'Angleterre ou de Malines des coiffures gracieuses (les seules qui le soient à cette époque) qui accompagnent bien le visage, mais ont un abandon voluptueux qui rappelle la courtisane. Les robes habillées sont en satin blanc ou en Florence, mais le plus souvent en mousseline brodée ou brochée


Histoire de la mode. — N° 7. An IX (1800-1801).

avec une bordure étrusque. Comme elles sont excessivement décolletées, que la taille part du milieu des deux épaules et que la ceinture est placée le plus haut possible, il en résulte que les corsages sont à l'état d'embryon. Pour les bals on a des tuniques échancrées en demi-Vénus ou en demi-Psyché. Dans l'été, on porte à la promenade beaucoup de tabliers blancs garnis en dentelle, et attachés par derrière avec des nœuds de rubans de distance en distance, ainsi que des robes boutonnées par derrière du haut en bas. Mais ce qui domine, ce sont les spencers en soie, verts ou violets, souvent ouverts par devant comme une petite veste; quelquefois sans revers ni manches; ainsi réduits, ce ne sont plus que des corsets étroits et guindés.

Nous avons voulu présenter de suite les détails qui précèdent, afin de rendre plus sensible la transition des modes de la fin du dix-huitième siècle à celles du dix-neuvième. Dans le prochain article, avant de poursuivre la description de celles du consulat, nous ferons quelques pas rétrogrades pour retrouver la société élégante, qui cherche à se rallier après thermidor, et pour la suivre dans les bals où elle se précipite et parmi lesquels le *bal à la victime* mérite une mention particulière.

A. J. D.

L'Hôtel-de-Ville pendant la révolution de février 1848.

Depuis les journées de février, la France et l'Europe entière ont les yeux tournés vers l'Hôtel-de-Ville de Paris, où s'agitent les plus hautes questions politiques et sociales, où vont se décider en quelque sorte les destins du monde. L'Hôtel-de-Ville est le cratère du volcan qui soulève la France et en ante la République.

La presse enregistre chaque jour avec empressement chacune des phases de cette grande commotion; elle les enregistre avec la gravité sérieuse et passionnée que mérite l'importance du sujet. Mais toute médaille a son revers, et à côté, ou plutôt en dessous de cet appareil imposant, de ces grandes manifestations, il y a le détail familier, le point de vue pittoresque. Il serait souvent curieux de quitter le théâtre pour s'introduire dans les coulisses, de pénétrer dans le sanctuaire intime, d'assister aux scènes d'intérieur, de surprendre, si je puis m'exprimer ainsi, la révolution en déshabillé, la République dans son ménage. Ceci est peu connu et difficile à connaître. Tout le monde n'a pas eu ses entrées dans le tabernacle du peuple souverain. Mais nous avons rencontré sur ce sujet une bonne fortune inattendue, dont nous ferons jouir nos lecteurs.

Cette bonne fortune se présenta un matin dans notre cabinet d'étude, sous la figure d'un petit homme maigre et courbé, aux cheveux rares et grisonnants, à la face jaune et ridée, mais à l'œil vif encore. Il portait un tablier de toile verte à bavette, ce qui lui donnait à merveille l'aspect d'un frotteur ou d'un garçon tapissier. Je crus le reconnaître en effet pour l'avoir rencontré dans l'une ou l'autre de ces fonctions, et en outre, pour lui avoir remis à la porte de la salle des concerts à l'Hôtel-de-Ville les billets d'entrée qu'il était chargé de recevoir.

La conversation que j'eus avec ce brave homme me fit voir qu'il était beaucoup plus lettré que je ne l'eusse supposé, et qu'il avait un tour d'esprit assez original pour me faire accepter sans hésitation le manuscrit qu'il me laissa. Cet opuscule avait pour titre :

Confidences et impressions d'un habitant de l'Hôtel-de-Ville, avant, pendant et après les journées de février 1848.

« Voilà positivement ce que je cherchais! » pensai-je. Et comme je présume que nos lecteurs partageront cet avis, je transcris ici quelques extraits, dont la naïve tournure me paraît trop curieuse pour que je veuille la modifier. On y verra avec quelles circonstances bizarres, fortuites, puériles même quelquefois, se font les plus grandes révolutions!

I.

Depuis que j'ai appris à tenir une plume, — et il y a longtemps de cela, — j'ai toujours eu l'envie d'écrire mes mémoires, et l'espoir que je les écrirais un jour. Mes concitoyens se sont occupés si peu de moi de mon vivant, que je trouvais fort beau de les en occuper après ma mort. Aussi, pour mieux assembler mes matériaux d'outre-tombe, j'avais résolu de tenir jour par jour un journal exact de mes faits et gestes. Malheureusement je fus obligé de l'interrompre promptement, attendu que depuis le matin jusqu'au soir, et depuis le premier janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre, mes journées se ressemblaient à tel point, qu'après en avoir décrit une seule, je n'avais qu'à faire un renvoi pour la répéter trois cent soixante-cinq fois, et compléter ainsi l'année lorsqu'elle n'était pas bissextile.

J'avoue que les journées de février sont venues à point pour interrompre cette désolante uniformité. Ma position m'a permis de voir et d'entendre tant de choses, que j'ai tressailli d'aise en me trouvant tout à coup transformé en personnage, en pensant que je pourrais enfin entretenir le public face à face, lui communiquer mes idées, et enfin me *poser* comme il faut.

Je dois le dire avec toute la franchise qui convient à une position exceptionnelle, les faits que je raconterai ne sont connus que d'un petit nombre d'heureux initiés, dont la plupart seraient intéressés à se taire, et les autres, hélas! ne sauraient pas écrire. Ainsi l'histoire de la révolution ne serait pas complète si je gardais le silence. Acteur et témoin des détails intimes de ce grand drame, disant ce que j'ai vu et entendu, je serai d'une vérité vraiment vraie, et ce ne sera pas là le moindre mérite de mes confidences.

A ce prologue un peu ambitieux, on va me croire peut-être un personnage politique haut placé. Rien n'est plus vrai, hélas! car je suis placé près du beffroi, sous le comble. C'est un moyen de voir venir les événements de loin, de les juger de haut... mais on s'apercevra, en lisant mes impressions, que cette situation vous expose souvent à les voir de près, je dirai même de trop près!

Je n'ajouterai rien sur ma personne et mes attributions... administratives. La réserve sied bien aux auteurs qui parlent d'eux-mêmes : elle sied d'autant mieux qu'elle devient rare.

. . . .

Je dois avouer modestement que j'ai toujours eu un tact exquis pour juger les hommes et les choses. Aussi j'avais, du haut de ma lucarne, découvert la révolution qui pointait à l'horizon. J'eus même à ce sujet des mots heureux et des entretiens profonds avec Croizeau, le premier des huissiers du cabinet, et ce brave Dupont, le concierge des bureaux.

. . . .

Je dois dire aussi que dans nos entretiens politiques je jouais volontiers le rôle de Cassandre. Je n'étais pas plus écouté que la fameuse prophétesse. Je disais que nous étions sur un volcan; que l'horizon se couvrait de nuages. On m'appelait *Constitutionnel*, et on me riait au nez.

En haut lieu, les mêmes railleries accueillaient les prophètes. Pendant la discussion de l'adresse à la chambre des députés, je me trouvais un jour à la porte du cabinet de M. le secrétaire-général. Un employé supérieur entra, et se mit à causer avec plusieurs personnes qui s'y trouvaient : je ne sais qui, car j'entendais sans voir. Cet employé prédit de point en point ce qui devait arriver, et on se moqua de lui. On l'envoya promener lui et ses avertissements, en disant que tout ce bruit n'aboutirait à rien, que l'opposition était ridicule, qu'elle reculerait certainement; qu'en tout cas les mesures étaient prises et qu'on en viendrait à bout.

Je me souviens encore d'un lieutenant-général qui parlait avec emphase des 85,000 hommes massés sur Paris, des batteries attelées, des obusiers, etc. Tous ces discours-là me donnaient la chair de poule.

Nous arrivâmes ainsi au jour du fameux banquet. Tout était parfaitement tranquille. . . . .

. . . .

Or, à ma grande surprise, le matin, en descendant de mon donjon, je trouvai l'Hôtel-de-Ville déjà occupé militairement. Les soldats étaient accumulés dans la salle Saint-Jean, avec le sac sur le dos, des cartouches dans la giberne et une hache sur le sac.

Je confesse, en toute humilité, que je n'ai jamais été guerrier. La vue des armes blanches me déconcerte, et, en fait d'armes à feu, je ne m'aime que celles qui servent aux poêles des bureaux. Aussi, ces haches et ces baïonnettes empilées dans la salle Saint-Jean me causèrent un frissonnement de mauvais augure. Et, par parenthèse, je n'ai jamais bien compris pourquoi, dès le premier jour, on avait donné à tous les soldats cette maudite hachette. Est-ce qu'on avait formé le projet d'enfoncer les portes des maisons?

Nous en causâmes toute la journée dans les couloirs. On parlait bas, et les employés, qui se rencontraient, se donnaient des poignées de main silencieusement, en se regardant le blanc des yeux. . . . .

. . . .

La confiance de nos autorités ne se démentait pas; je les voyais passer le front levé, le verbe haut. D'ailleurs, notre quartier, qui d'ordinaire est agité le premier, jouissait d'un calme parfait qui me remit le baume dans le sang. Je grimpai lestement dans ma mansarde pour me coucher... lorsqu'en mettant le nez à ma lucarne, voilà que je vois une lueur abominable du côté des Champs-Élysées. — C'est un incendie, bien sûr! — Je redescends quatre à quatre chez Dupont. J'y trouve Paris, le concierge de la grande porte, puis un autre camarade qui rentrait tout effaré. Tout le faubourg Saint-Honoré était en insurrection. Les bourgeois avaient pris et brûlé le corps de garde Matignon; ils avaient enlevé les factionnaires de l'Élysée, brisé les guérites, démantibulé les candélabres de gaz; ils avaient empilé les chaises et les omnibus sur le beau milieu de l'avenue; puis ils y avaient mis le feu. Tout le quartier était hérissé de barricades, et notre camarade nous dit en confidence qu'il avait vu la troupe de ligne refuser de marcher. Je remontai tout effrayé dans mon domicile, et je ne dormis pas de la nuit. . . . .

Le lendemain, ce fut bien pis encore. L'Hôtel-de-Ville devenait une véritable place de guerre. De l'infanterie de ligne dans les cours, de la garde nationale dans la salle du trône, de la garde municipale à pied et à cheval partout, de l'artillerie sur la place, des dragons, des chasseurs, enfin toute une armée. Le lieutenant général Tiburce Sébastiani avait établi là son quartier général. La circulation fut interceptée sur les quais, sur la place, tout autour de l'Hôtel-de-Ville, dont les galeries et les vestibules étaient remplis d'armes et de soldats.

Cependant, d'heure en heure, je voyais arriver de nouvelles troupes et de nouveaux canons. Tout cela me remit en mémoire le propos du général G... avec ses quatre-vingt mille hommes et ses batteries attelées. « Allons, pensai-je, il paraît qu'en effet les mesures sont prises. »

Ce fut vers midi que nous entendîmes le premier coup de fusil. J'étais alors dans le cabinet d'un chef de bureau qui devait me donner une commission. Au bruit de la détonation, je tressaillis, et je m'arrêtai.

« Eh bien! quoi? me dit-il d'un ton assez brusque.

— Dame, monsieur, lui répondis-je d'une voix qui devait être assez peu rassurée; c'est que... c'est que... on tire des coups de fusil!

— Comment! comment! répliqua-t-il précipitamment; vous rêvez! »

En ce moment, nous entendîmes fort clairement un feu de peloton dans le lointain... puis un coup de canon. Ce fut à mon tour de regarder le chef, en lui disant : « Eh bien! »

Il n'en demanda pas davantage. Je le vis pâlir et remuer machinalement quelques papiers qu'il avait devant lui. Il essaya d'écrire quelques mots; mais sa main tremblait. Il balbutia quelques phrases en me disant de l'attendre, fit un tour ou deux dans la chambre d'un air troublé, et enfin disparut dans un certain endroit... qui se comprend sans qu'on le nomme.

Cependant, la fusillade continuait. On nous apporta des militaires blessés. J'aidai à installer une ambulance provisoire dans la salle des huissiers de M. le préfet. Des colonnes de troupes partaient de la place dans toutes les directions. Je remarquai que les officiers et les soldats avaient un air morne qui faisait peine, et, chose étrange! plus le combat se prolongeait, plus nous engagions de troupes, plus nous reculions. On ne tirait presque plus, et cependant les coups de fusil se rapprochaient toujours! A midi, on se battait à la barricade Montorgueil; à quatre heures et demie, j'étais sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et une balle vint s'aplatir contre le pilastre d'une colonne à côté de moi.

Je n'en attendis pas davantage, et je rentrai précipitamment dans la cour intérieure. Je n'appris que le soir le mot de l'énigme. La garde nationale, sans se battre elle-même, faisait rétrograder partout la troupe de ligne. Bref, tout se déclarait contre le gouvernement. . . . .

. . . .

Le troisième jour, à huit heures du matin environ, on se battait dans la Cité et au marché Saint-Jacques. Je vis arriver tout hors d'haleine ce même employé dont les prédictions avaient été si mal reçues. C'était le premier employé que je voyais, et ce fut presque le seul. Je le suivis jusque dans la salle des huissiers. Il voulait parler à tout prix à M. le secrétaire général, pour l'avertir que la 10e légion, accompagnée d'ouvriers armés, venait de repousser la ligne qui gardait le pont Neuf et de chasser les municipaux; que la 11e légion arrivait de son côté; que les 7e, 8e et 9e légions marchaient sur l'Hôtel-de-Ville. « Il n'y a plus de résistance possible! disait-il; on ne peut lutter contre la garde nationale réunie, et en armes; ce serait un carnage affreux et inutile; et d'ailleurs la troupe de ligne refuserait certainement d'obéir à un ordre semblable. La révolution se fait et se fera! »

Je trouvais qu'il avait parfaitement raison, et je tremblais à l'idée d'une prise d'assaut comme en 1830. Mais ce brave homme s'agitait en vain. M. le secrétaire général lui avait répondu qu'il ne pouvait donner d'ordres militaires; le général Sébastiani était on ne savait où; le préfet était introuvable. Bref, pendant qu'il courait et pérorait inutilement, on tirait toujours dans les environs, et les feux de peloton me faisaient dresser les cheveux sur la tête. Je le vis enfin revenir, en parlant vivement avec le secrétaire intime du préfet qu'il avait pu joindre, et j'entendis ces mots : « Tout est fini! il vaut mieux se rendre, et épargner à ces braves soldats la douleur d'une défection devenue inévitable... » Et un instant après j'entendis de grands cris sur la place. Vive la ligne! vive la ligne! c'était une compagnie de la 7e légion et une vingtaine d'ouvriers arrivant, tambours en tête, par la rue des Coquilles. La troupe de ligne avait mis la crosse en l'air, et fraternisait avec les gardes nationaux.

C'était fini en effet. L'Hôtel-de-Ville était rendu par la garnison. En ce moment, M. F., l'employé dont j'ai parlé, sortait du cabinet, et traversa la salle des huissiers avec M. Parran, le secrétaire général. Il y avait dans cette salle, outre les huissiers et moi, deux autres employés : M. L., du bureau des alignements; M. C. C., du bureau du commerce. Le premier s'approcha d'eux, encore tout échauffé de l'entretien qu'il venait d'avoir, et s'écria :

« Tout s'est passé comme je l'avais prédit; je n'ai plus qu'un conseil à donner. La 10e légion s'est arrêtée au pont Neuf, je l'y ai vue. Il faut l'aller chercher, et la mettre en possession de l'Hôtel-de-Ville. Elle y maintiendra l'ordre; il n'y aura n'y meurtre, ni dévastation inutile. Pendant ce temps et sous la garde du peuple, le gouvernement pourra se constituer en liberté et délibérer sans tumulte. »

Ce conseil me parut fort sage. Tout le monde l'approuva. Mais comment l'exécuter? M. le préfet était toujours invisible; — M. Sébastiani était toujours on ne savait où; — le secrétaire général ne prenait et ne pouvait en effet rien prendre sur lui; — le secrétaire intime n'y était plus; — ni chefs militaires, ni chefs civils. Débandade complète.

Tout était tranquille sur la place et aux environs. J'étais monté précipitamment sur la balustrade auprès de l'horloge. Il tombait une petite pluie fine. Peu à peu la place se garnissait de monde, de gardes nationaux et d'ouvriers, mais sans bruit et sans tumulte. Les soldats fraternisaient partout, sans rompre leurs rangs. C'était admirable. Ce spectacle me rassura complétement, et je commençais à croire que l'arrivée de la 10e légion eût été inutile. Je redescendis dans la salle des huissiers, et je vis enfin, pour la première fois, M. le préfet en grand costume qui se rendait à son cabinet. Il était suivi de M. Piaud, je crois, l'adjoint au maire du septième arrondissement, en costume aussi, avec l'écharpe, et de cinq à six gardes nationaux, officiers et soldats. Ils entrèrent dans le cabinet, et M. Piaud commença un discours. J'entendis ces trois mots : « Vous avez promis... » et la porte se referma. Un instant après, les gardes nationaux sortirent d'un air assez mécontent.

Alors j'entendis un grand bruit sur la place. Je regardai par les fenêtres de la salle du Trône, et je vis déboucher une colonne de la neuvième légion, cinquante gardes nationaux en uniforme tout au plus, et deux ou trois cents ouvriers. En tête marchaient M. Thierry, membre du conseil municipal, en habit brodé avec son paletot par dessus, et M. Flotard, chef du secrétariat des écoles primaires, bien reconnaissable à sa haute taille, à sa chevelure blanche flottant sur ses épaules, en habit noir, avec sa croix de Juillet sur la poitrine. Aussitôt la foule qui les accompagnait s'élança sur le perron en poussant des cris frénétiques.

Ceci me troubla singulièrement; je me retirai brusquement de la fenêtre, et je vis M. le secrétaire général qui traversait la salle d'un pas délibéré.

« Il est impossible de laisser entrer ces gens-là, dit-il assez haut. Ils vont tout dévaster!

— Il est trop tard maintenant pour s'y opposer, répondit vivement M. F..., l'employé. — Je ne crois pas qu'il y ait

de dévastation. Le peuple respectera sa victoire. Tout ce qui reste à faire, c'est de sauver les gardes municipaux qui sont dans la salle Saint-Jean.

— Il faut fermer les portes! répéta M. le secrétaire général en sortant, sans l'entendre ou sans l'écouter.

— C'est impossible! ce serait une folie qui amènerait un massacre! »

En achevant cette phrase, M. F... descendit rapidement dans la cour avec M. C..., qui l'accompagna. Je les suivis. Le peuple y était déjà, et se précipitait avec fureur vers la salle Saint-Jean, en criant : « A mort les municipaux! » M. Flotard, M. F... et M. C.. cherchaient à l'arrêter en pérorant dans les groupes. Moi, le cœur me manqua, et je m'arrêtai au bas de l'escalier. Là, je vis M. G..., employé du bureau de la comptabilité, en uniforme de sergent, belle tenue militaire, son fusil au bras et sa médaille de Juillet sur la poitrine.

« Pour Dieu! monsieur G..., lui dis-je, ne pourriez-vous pas faire sortir ces gens-là? »

Il me regarda d'un air à la fois irrité et moqueur, en haussant les épaules, et me tourna le dos. Il se rapprocha de M. Flotard et des autres employés.

« Tâchons de les contenir et de faire échapper ces pauvres diables, dit M. Flotard.

— Il faudrait faire venir le plus grand nombre possible de gardes nationaux en uniforme, insista M. F..., dont c'était, à ce qu'il paraît, l'idée fixe. Il y en a sur la place. Pourquoi n'entrent-ils pas ici? »

M. G... répondit par un geste de dépit. « Que voulez-vous? ajouta-t-il; tout le monde commande maintenant, et chacun va de son côté. »

M. F... courut alors s'adresser à M. H..., géomètre de la ville, qui entrait dans la cour, en uniforme de lieutenant, et n'obtint que la même réponse.

A ce moment, une nouvelle masse d'ouvriers armés se précipitait en vociférant vers la salle Saint-Jean. M. Flotard, auquel sa grande taille donnait beaucoup d'autorité sur la foule, y courut aussitôt : M. F... l'y suivit. Un instant après, au milieu d'un tumulte et d'un tapage abominables, je vis passer ces pauvres gardes municipaux, pâles comme la mort, la tête nue, en chemise, entraînés bras dessus bras dessous par des hommes armés, qui foulaient aux pieds les schakos et déchiraient les uniformes. Je crus qu'on allait égorger ces malheureux et je me sauvai dans la galerie. Je revis là M. F... qui revenait tout essoufflé, et qui dit en riant à M. C... dont il prit le bras :

« Dieu merci! ces pauvres diables sont maintenant hors de danger. Le peuple est admirable et bon, même dans sa colère. Il suffit de savoir réveiller en lui ces nobles instincts.

— Dieu vous entende! » pensai-je, assez peu rassuré. La foule s'accroissait de plus en plus. Les ouvriers avaient trouvé, dans le vestibule du grand escalier des fêtes, les tonnes de vin réservées pour les soldats, et commençaient à boire fort gaiement. J'entendis M. F... dire au maître-d'hôtel, M. H... : « Il faut prendre garde au vin; à force de vider les verres on peut casser les vitres. Il faudrait défoncer un des tonneaux. »

Il y avait alors tant de tumulte et tant de presse que je risquai d'être étouffé au bas de l'escalier et sous le vestibule. Force me fut de remonter. J'étais à peine parvenu dans la salle des huissiers, que je vis entrer deux capitaines de la huitième légion, je crois, et un élève de l'école polytechnique, le premier que j'eusse encore vu. L'un de ces capitaines, grand et gros homme, à la voix de tonnerre, était couvert de boue de la tête aux pieds.

« C'est abominable! criait-il; c'est une trahison! Pour arriver ici, j'ai essuyé le feu de tout un bataillon! »

Il y eut un grand mouvement dans la salle. Comme ces officiers voulaient entrer d'autorité chez le préfet, Croizeau, l'huissier, voulut s'interposer; mais le gros capitaine le rudoya singulièrement.

« Parlez avec plus de respect! s'écria-t-il de sa voix de tonnerre; nous sommes les maîtres ici! »

Ce pauvre Croizeau revint vers moi tout déconcerté. Un instant après, les capitaines, et l'élève de l'école polytechnique sortirent du cabinet. Cet élève était un jeune homme, grand, mince, blond, à la figure ronde et joufflue, que faisait encore ressortir son tricorne attaché sous le menton par une gourmette en cuir verni.

Comme nous nous pressions autour de lui pour savoir le résultat de cette conférence :

« M. le préfet m'a remis ses droits! dit-il d'un ton important et majestueux qui contrastait parfaitement avec sa figure juvénile.

— En vérité! répondis-je en saluant aussi bas que possible; M. le préfet ne pouvait faire un meilleur choix. »

Je ne sais si le susdit élève vit dans ma réponse une épigramme; il me jeta un regard de travers. Je jugeai prudent de m'éclipser dans la foule qui envahissait les appartements.

Mais tout ceci n'était que le début qui ne pouvait même faire prévoir ce qui devait se passer; et j'allais assister, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, aux scènes les plus étranges dont on puisse se faire l'idée.

Souvenirs d'Afrique.

UNE AUDIENCE DU KADI D'ORAN.

J'ai toujours eu une passion pour les kadis. Tout enfant, je les aimais à la folie; je serais fort embarrassé de dire pourquoi. En voir un *véritable* était mon plus cher désir, le rêve favori de mes jours et de mes nuits. Les *faux*, qui m'étaient apparus, de loin en loin, dans quelques opéras comiques sur la scène du théâtre de ma ville natale, avaient excité ma curiosité au lieu de la satisfaire. La lecture des *Mille et une Nuits* acheva de me tourner la tête. Plus d'une fois, de huit à dix ans, je méditai des projets de fuite, et je l'avoue franchement aujourd'hui, quand je songeais le plus sérieusement du monde à me sauver de la Bourgogne que j'habitais en Orient, n'importe où, c'était uniquement pour y contempler à mon aise un kadi quelconque. Mon imagination brodait constamment sur ce canevas les dessins les plus capricieux. Il me semblait que les hommes qui portaient ce nom magique étaient des êtres exceptionnels, doués d'une intelligence supérieure, ayant des formes, une taille, une physionomie, des manières tout à fait spéciales, parlant un langage particulier, vêtus de costumes bizarres, en un mot, je croyais qu'ils constituaient une des principales merveilles, une des plus extraordinaires curiosités de la création.

Comme on doit le penser, avec l'âge, c'est-à-dire avec la raison, ces idées de mon enfance se sont modifiées, complétement rectifiées même; ces désirs trop ardents se sont calmés. Cependant, telle est la puissance de nos premières pensées et de nos premiers sentiments, que, dès mon arrivée à Oran, je me fis indiquer le jour et l'heure auxquels le kadi de cette ville rendait publiquement la justice; et ce ne fut pas, je le confesse, sans une certaine émotion que, le samedi 30 mai 1846, je montai vers midi à la mosquée où il tenait provisoirement ses audiences, en attendant l'achèvement d'un tribunal plus convenable qui était alors en construction.

M. S..., le consul d'Autriche, m'accompagnait. Il m'avait complaisamment offert de me servir d'interprète, et j'avais accepté avec d'autant plus d'empressement, que sa conversation était pour moi fort instructive. Il habitait Oran depuis plus de trente ans. Avant l'arrivée des Français, il y avait vécu assez paisiblement, malgré les troubles publics, sous le gouvernement de trois beys. Il avait vu écorcher le premier, étrangler le second et chasser le troisième. Il parlait peu, non par avarice, mais par froideur. Ce jour-là, toutefois, il se montrait plus disposé que de coutume à me *faire des révélations*. En gravissant la rue Philippe, nous nous arrêtions à chaque pas, à l'ombre de ses beaux platanes, pour essuyer les torrents de sueur qui nous inondaient le visage. Comme j'avais remarqué qu'il détestait, que dis-je, qu'il exécrait les Arabes, je l'interrogeais, avec une indifférence affectée, sur leurs défauts. Ce moyen me réussit pleinement; sa haine ne put pas se contenir, et il me fit des Arabes un portrait dont je n'oserais par garantir la parfaite ressemblance, mais qu'un jour ou l'autre je soumettrai à l'appréciation des connaisseurs, me bornant pour aujourd'hui à soulever un petit coin du voile qui le recouvre encore.

A en croire M. S..., les Arabes ont tous les vices sans aucune exception, et le nombre de leurs vertus est fort restreint. Leur avarice surtout dépasse toutes les bornes. Ce sont de véritables harpagons. S'ils adorent l'argent avec frénésie, ce n'est pas pour se procurer les jouissances qu'ils préfèrent, c'est uniquement dans le but de thésauriser. Toutes les pièces de monnaie qu'ils parviennent à épargner, à gagner ou à escroquer, ils les enfouissent profondément dans la terre; jamais ils ne s'amusent à les exhumer pour les compter ou les contempler; leur unique plaisir, leur plus grand bonheur, est de s'assurer qu'elles sont toujours cachées dans le même trou, et ce secret, qu'ils se gardent bien de révéler à leurs héritiers, meurt avec eux. Aussi, si on creusait l'Afrique à une certaine profondeur, on y trouverait infailliblement des sommes considérables. Les Arabes sont tellement intéressés, que chez eux la générosité devient un commerce. Un jour, un Arabe apporte deux poulets à M. S... qui lui avait rendu un service important; il le supplie de les accepter; un refus lui serait trop pénible. Ce cadeau n'est du reste, dit-il, qu'un faible témoignage de sa reconnaissance, etc.. etc. Enfin, M S..., cédant à ses sollicitations, pour s'en débarrasser, ordonne à son cuisinier de prendre possession des deux volailles, et de remettre à l'importun donateur une pièce de cent sous. L'Arabe empo he les cinq francs d'un air mécontent, et tend la main sans mot dire.

« Que veux-tu? lui demanda M. S...

— Est ce là tout ce que tu me donnes? répond l'Arabe en fronçant le sourcil. Si j'avais porté mes deux poulets au marché, je les aurais vendus ce prix-là.

— Eh bien, alors, de quoi te plains-tu?

— Si je te les ai offerts, au lieu de te les vendre, réplique l'Arabe avec une fureur concentrée, c'est que j'espérais que tu me les payerais plus cher. Adieu. »

L'exactitude n'est pas, à ce qu'il paraît, la politesse des kadis. Quand nous arrivâmes à la mosquée longtemps après l'heure fixée, l'audience n'était pas ouverte; il nous fallut attendre. Heureusement l'antichambre n'avait rien que de fort agréable. La cour de la mosquée d'Oran est ombragée d'assez beaux arbres. Au milieu s'élève une jolie fontaine pentagone qui verse une eau abondante et pure par plusieurs bouches, dans un réservoir de marbre circulaire. En outre, il y a toujours autour de la fontaine, sous les arbres et contre les murs une cinquantaine d'Arabes occupés à se laver les pieds, à dormir sous le prétexte de prier Dieu et son prophète, et à se donner des airs de conspirateurs. Non-seulement j'étais au frais, mais les sujets d'études ne me manquaient pas. Jusqu'alors, me conformant trop religieusement aux instructions que j'avais reçues à mon arrivée, je m'étais interdit d'entrer dans la mosquée afin de ne pas causer du désagrément à MM. les musulmans; mais mon cicerone ne se croyant point obligé d'avoir de si grands ménagements pour de pareils drôles, me procura le plaisir que j'avais la naïveté de me refuser. Deux ou trois tartufes du lieu essayèrent de nous lancer quelques regards indignés; la majorité nous regarda passer avec une complète indifférence, bien que nous n'eussions pas voulu ôter nos bottes, et qu'elles ne fussent pas même recouvertes de babouches plus ou moins sacrées.

L'intérieur de la mosquée d'Oran est, comme les intérieurs de toutes les mosquées, aussi nu que celui d'un temple protestant. Les murs, badigeonnés de blanc, ne sont ornés que d'araignées et de leurs toiles. Des nattes de jonc et des tapis recouvrent partout les dalles, les pavés ou le sol. De rares et d'étroites fenêtres, percées dans des murs d'une épaisseur extraordinaire, n'y laissent pénétrer qu'un demi-jour douteux qui, en entretenant une délicieuse fraîcheur, y dispose l'âme au recueillement et le corps au sommeil. Les fidèles y dorment beaucoup plus souvent qu'ils n'y prient. C'est un bosquet dans une fournaise. J'aurais, quant à moi, été tenté d'abjurer ma religion pendant quelques heures, et de me prosterner dans cette oasis devant le dieu de Mahomet, si je n'avais pas craint d'être dévoré par les millions d'insectes variés, qui l'ont choisie pour retraite, et qui, probablement dégoûtés du sang des vrais croyants, s'estimeraient fort heureux de se régaler de temps à autre de celui de quelques infidèles, chrétiens, ou roumis. Il me sembla même que je voyais s'agiter tout autour de moi dans tous les interstices des nattes et des tapis, des légions menaçantes... Déjà mon pantalon, de blanc qu'il était, commençait à devenir noir, car l'avant garde de l'armée envahissait la partie inférieure des deux jambes. Malgré le vif désir que j'éprouvais de sommeiller nonchalamment étendu sur ces nattes et ces tapis, dans ce silence, cette demi-obscurité et cette fraîcheur, je me hâtai de fuir après avoir rejeté aussi loin que possible mes assaillantes, qui n'osèrent pas me poursuivre, toutes du moins, car j'en emportai plus d'une que j'eusse vivement désiré pouvoir noyer *de mes propres mains dans les bains* comme cette ingrate de fièvre qui avait eu l'impolitesse de traiter mal sa trop généreuse hôtesse la princesse Uranie.

Cette fois, l'audience était ouverte. Repoussant sans façon les deux *chaous* qui gardaient la porte du tribunal, nous allâmes nous asseoir, M. S. et moi à la droite du kadi, sur un mauvais banc de bois. Grand fut mon désappointement, je l'avoue; la dernière de mes illusions était à jamais détruite! ce kadi, dont mon imagination d'enfant m'avait, pendant tant d'années, fait des portraits si étrangement fantastiques, ce kadi que j'avais sous les yeux ressemblait, à s'y méprendre aux Turcs de contrebande qui vendent des dattes sur le boulevard Saint-Martin, en face du théâtre de ce nom.

Le tribunal me parut, il est vrai, plus curieux que le juge. C'était une sorte de caveau situé au premier étage et s'ouvrant sur une galerie couverte. L'air et la lumière n'y pouvaient entrer que par la porte que gardaient, comme je l'ai dit, deux chaous, — les sergents de ville, municipaux ou gendarmes de la justice arabe; —aussi la chaleur y était-elle étouffante. Au fond, en face de la porte, le kadi était moitié assis, moitié accroupi devant une mauvaise table de bois recouverte de livres, de paperasses, de crasse et de poussière, d'une écritoire en plomb et d'une boîte de plumes métalliques. D'autres livres en mauvais état et des papiers en désordre semblaient faire assez mauvais ménage dans un buffet non moins grossier et non moins malpropre que la table derrière laquelle il se dressait à l'angle du mur. Deux bancs de bois, dont les pieds étaient d'une inégale hauteur, et les planches insuffisamment rabotées, complétaient l'ameublement du tribunal. Deux Arabes, assis fort gauchement en face de nous, paraissaient se livrer aux méditations les plus profondes; mais en réalité, ils se délectaient, dans un repos parfait, du plaisir si doux pour eux de ne penser à rien. A notre entrée, nous avions échangé avec le kadi deux ou trois poignées de main, et tandis que j'examinais son singulier *palais de justice*, M. S. l'entretenait de diverses affaires particulières, car je l'appris plus tard, ils font tous deux un petit commerce de tissus et de céréales.

L'audience était ouverte, et personne ne se présentait pour demander justice. Je commençais à craindre que ma curiosité n'en fût pour ses frais, lorsqu'un homme, jeune encore, vêtu de haillons, les traits pâles et amaigris, le dos voûté par la fatigue, se présenta, appuyé sur un bâton de voyage, à la porte de la salle. Après avoir ôté et déposé sur le seuil quatre ou cinq morceaux de maroquin jaune citron, attachés encore l'un à l'autre par des liens invisibles, et qui, à une époque évidemment très-reculée, avaient dû former des babouches, il entra, s'avança en face du kadi, s'inclina, s'agenouilla, baisa humblement le sol, et, en se relevant, il murmura d'une voix éteinte deux ou trois phrases que M. S... s'empressa de me traduire. C'était un pèlerin qui se rendait à la Mecque, et qui avait épuisé ses dernières ressources; il demandait au kadi de lui faire accorder le passage gratuit sur un des bâtiments de l'Etat jusqu'au port le plus oriental de nos possessions. Le kadi le renvoya au bureau arabe chargé de faire droit à de pareilles demandes, et reprit sa conversation interrompue.

A peine ce mendiant était-il sorti que deux autres Arabes se précipitent dans le prétoire en gesticulant et en braillant comme des enragés. Ils se montrent les dents, ils se menacent du poing, ils se lancent des regards furieux, mais, selon l'antique usage, ils finissent par se calmer sans en venir aux mains. Alors le plus âgé, qui est le plaignant lui-même, expose sa plainte. Dès qu'il parle, le kadi l'écoute sans s'informer ni de son nom, ni de son âge, ni de son domicile. De quoi s'agissait-il cette fois? me demanderez-vous. Le court dialogue suivant, malheureusement dépouillé, par la traduction, de son caractère original, va vous l'apprendre.

Le plaignant. — Je lui ai confié la garde d'un veau; il se refuse à me le rendre.

Le kadi au prévenu. — Ce qu'il dit est-il vrai?

Le prévenu. — Il m'est impossible de le nier.

Le kadi. — Pourquoi refuses-tu de lui rendre le veau dont il t'avait confié la garde?

Le prévenu. — Parce que le veau a été piqué sous la queue par une grosse mouche, et que la douleur l'ayant rendu furieux, il s'est enfui au grand galop sans qu'il m'ait été possible de le retenir et de le rattraper. Il y a cas de force majeure; je ne dois pas être responsable de l'animal.

Le plaignant. — Ce qu'il dit est un mensonge; il m'a volé mon veau.

Le kadi au plaignant. — As-tu des témoins pour le prouver.

Le plaignant. — Aucun.

Le kadi au prévenu. — Jurerais-tu sur le koran que ce que tu as dit est la vérité?

Le prévenu fait sans hésiter le serment que le kadi lui demande, et le kadi, attendu que le prévenu jure sur le koran qu'il a dit la vérité, met les deux parties hors de cause sans

autre forme de procès, et il reprend une seconde fois sa conversation avec M. S...

Les diverses affaires qui se succédèrent ensuite pendant une heure environ, n'offrirent aucun intérêt. La plus longue ne dura pas plus de dix minutes. Rien de plus sommaire et de moins coûteux qu'une pareille justice. Il n'y a, comme on le voit, ni instruction préalable, ni ministère public, ni avoué, ni avocat, ni huissier, etc. Deux *chaous*, un greffier nommé *aadoul* et le juge suffisent. Les deux parties viennent ensemble exposer, l'une ses demandes, l'autre ses moyens de défense; elles produisent des documents ou font entendre des témoins à l'appui de leurs dires; et le kadi prononce sans jamais remettre même au lendemain, souvent même sans permettre au plaignant et au prévenu d'achever leurs plaidoiries respectives. Quel que soit son arrêt, il est religieusement exécuté.

Le kadi est une invention de Mahomet, qui n'avait pas pris le temps de la perfectionner. Abd-el-Kader l'employa sans songer à remplir les lacunes regrettables du koran, c'est-à-dire sans définir nettement les attributions de ce fonctionnaire de l'ordre judiciaire. A notre tour, nous en avons hérité, et nous nous en servons à peu près pour le même usage que l'émir. L'*Exposé de l'état actuel de la société arabe*, publié, en 1844, par le gouvernement, nous fournit, au sujet de ses attributions et de sa compétence, les renseignements suivants:

« Les kadis doivent être choisis parmi les hommes instruits (*tholba*). Leur nomination a lieu sur la proposition du *khalifa*. Ils sont inamovibles. Toutefois leur ignorance, leur vénalité, leur inconduite ou leur opposition systématique aux actes du gouvernement, pourraient entraîner leur destitution. Ils ne touchent aucun traitement. La rétribution des actes écrits forme leur seule branche de revenu, qui n'est pas très-considérable. Ces actes sont tous de nature civile ou commerciale, et concernent les mariages, les divorces, les testaments, les redditions de compte, les ventes, les successions, etc., etc.

Leurs décisions n'ont de valeur, aux yeux du Musulman, qu'autant qu'elles ont été rendues au tribunal même. Quand il y a un marché, ils s'y transportent et ils y siégent. En général ils statuent dans toutes les questions civiles relatives soit aux personnes, soit à la propriété, et qui ne portent point atteinte à la société. Toutes les fois qu'un dommage matériel et appréciable a été causé, ils fixent les dommages-intérêts qui peuvent le réparer. Mais, en aucun cas, ils ne peuvent infliger d'amendes au profit de l'État. Quand leurs jugements donnent lieu à appel, le *medjelès*, ou conseil des savants, peut être réuni sur l'ordre du commandant de la subdivision du cercle, qui en fixe la composition.

Tandis que je lisais les paragraphes relatifs au kadi dans la brochure que m'avait prêtée M. S..., les *chaous* poussèrent assez brutalement au milieu du prétoire un jeune homme qui ne semblait pas du tout content de se voir ainsi traité dans un pareil lieu.

« Qu'a fait cet homme? demanda le kadi au chaous qui l'avait amené.

— Il a bu du vin et il s'est enivré, répondit-il.

—Qu'on lui donne cinquante coups de bâton, dit le kadi.» Et le chaous l'entraîna encore plus brutalement qu'il ne l'avait amené pour lui infliger immédiatement cette correction.

La bastonnade est la seule peine corporelle qu'aient le droit de prononcer les kadis.

« Le gouvernement français, dit l'*exposé* déjà *cité*, qui a voulu, autant que possible, conserver aux populations musulmanes de l'Algérie l'organisation judiciaire à laquelle elles étaient habituées, a dû admettre les conséquences directes de cette concession, c'est-à-dire le maintien des peines consacrées depuis des siècles. En examinant leur nature, on est frappé tout d'abord de ne point retrouver la trace d'une disposition pénale bien usitée chez nous: l'emprisonnement. C'est là un fait que nous nous bornons à constater, en laissant à d'autres le soin de peser, s'il était possible, de prescrire l'emprisonnement comme peine judiciaire chez un peuple jaloux de son indépendance, instable par caractère et par nécessité, et organisé de telle façon, quant à la famille, que la détention de l'un de ses membres serait toujours un châtiment collectif, et une cause de ruine pour des innocents. D'ailleurs, le système d'emprisonnement serait inapplicable dans un pays où il n'y a ni prison, ni édifice dans ce genre. »



Souvenirs d'Afrique. — Fontaine de la grande mosquée, à Oran.

Cependant cinq à six Arabes sont entrés dans le tribunal, et l'un d'eux, prenant la parole, s'exprime en ces termes:



Souvenirs d'Afrique. — Intérieur d'un bureau arabe.

« Je me nomme Mimoum-bel-Abd-el-Kader. Je suis de la tribu des Ouled-Sidi-Kratem. Il y a cinq ans, Abd-el-Kader-ben-Attou, un Arabe de notre tribu, tua le père de Bou-Kratem-ben-Sidi, ici présent, — et, en disant ces mots, il le montra du doigt debout à ses côtés. — Mais, d'un commun accord, il lui paya l'*el-dia* (le prix du sang), en lui accordant la main de sa fille. Toutefois, comme sa fille était trop jeune pour la marier, il se réserva de la garder encore quelque temps avec lui. Bien que Bou-Kratem eût accepté cette condition, il ne tarda pas à vouloir s'en affranchir. Il réclama avant le temps fixé par son futur beau-père l'accomplissement de la promesse qu'il lui avait faite. Une discussion des plus vives eut lieu entre eux. Ne pouvant s'entendre, ils allèrent trouver le kadi de la tribu, qui les renvoya devant toi. Ils partirent ensemble pour Oran. Quelques jours après, Bou-Kratem revint seul, et il voulut emmener avec lui la femme et la fille d'Abd-el-Kader-ben-Attou. Instruit de ce qui se passait, je m'empressai d'accourir. « Où est donc ton beau-père? demandai-je à Bou-Kratem? — C'est inutile de le chercher, me répondit-il. Avant d'arriver à Oran, je l'ai assommé au camp du Figuier d'un coup de bâton, pour le punir de m'avoir refusé sa fille. » Je demande vengeance.

— Qu'as-tu à répondre? dit le kadi à Bou-Kratem, qui avait écouté ce récit avec une complète insensibilité.

— Rien. Tout ce qu'il a dit est vrai. Je suis prêt à lui payer l'el-dia.

— Acceptes-tu son offre? demande le kadi à Mimoun-bel-Abd-el-Kader?

— Oui, répliqua celui-ci, si elle est suffisante. »

Le marché fut long à conclure. Enfin, après une demi-heure de discussion, Bou-Kratem consentit à donner:

Deux épingles d'argent, — un âne, — sa première femme, — et plusieurs journées de travail.

M. Walsin, chef du bureau arabe d'Oran, ayant eu connaissance de cette transaction, à laquelle le kadi avait donné son assentiment, refusa de la sanctionner, et Bou-Kratem, traduit peu de temps après pour cet assassinat devant le deuxième conseil de guerre siégeant à Oran, fut condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

A ces odieux trafiquants du sang humain succéda une femme mauresque, voilée, selon l'usage, de la tête aux pieds. Elle devait être jeune et jolie; tout en elle le faisait deviner: sa tournure, le son de sa voix, sa démarche et les beaux yeux noirs ornés de kohl que laissait voir son voile. Elle venait se plaindre au kadi de son époux qui l'aimait beaucoup trop; — plus souvent, c'est le contraire qui arrive. — Mais comment formuler en français sa plainte, qu'elle ne rougit pas de formuler en arabe? Il m'est même interdit de l'essayer. Si réservé que je fusse, j'effaroucherais les lectrices les moins prudes. Tout ce que je puis ajouter, c'est que le kadi, compatissant aux souffrances de la plaignante, prononça un arrêt qui condamnait le prévenu à....... faire droit aux justes réclamations quotidiennes de sa femme. Qui de sept ôte quatre trouve trois.

Durant les débats de cette curieuse affaire, qui m'avaient vivement intéressé, M. S. s'était approché de l'un des chaous, et lui avait dit quelques mots à l'oreille. Deux minutes après entrait dans le tribunal un petit garçon de café arabe qui rangeait sans façon une douzaine de petites tasses sur la table même devant laquelle siégeait le kadi. Ces tasses, remplies jusqu'au bord de café odorant, M. S. les offrit en mon nom à l'honorable magistrat qui tenait l'audience, et à tous les assistants. Un Arabe ne refuse jamais une pareille offre. Le cours de la justice resta donc interrompu jusqu'à ce que l'énorme cafetière, apportée par le petit garçon de café, eût été vidée complétement; et quand la dernière tasse eut été dégustée avec une lenteur un peu impatientante, nous quittâmes la salle d'audience, M. S. et moi, Deux époux peu assortis, qui attendaient à la porte que l'audience fût rouverte pour divorcer, ne songèrent même pas, malgré le désir qu'ils paraissaient avoir de briser leurs chaînes, à nous reprocher d'avoir retardé de plus de trente minutes le moment de leur délivrance.

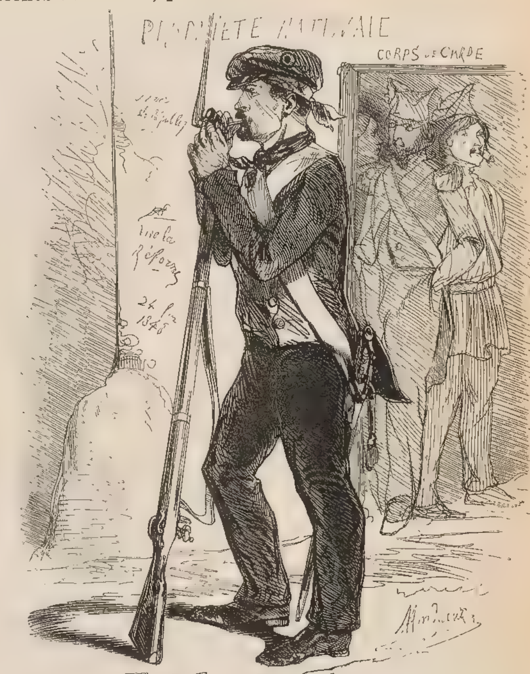
ADOLPHE JOANNE.

1848

Six semaines de la vie d'un ouvrier, scènes de mœurs, par Andrieux.



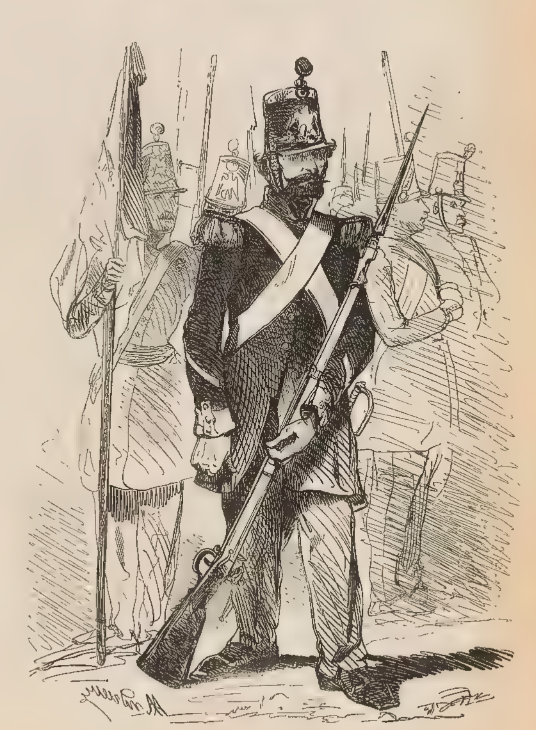
24 FEVRIER. — LE COMBAT.



27 FEVRIER. — L'ORDRE PUBLIC.



1er MARS. — LE TRAVAIL.



10 AVRIL. — L'ELECTION.

Chronique musicale.

Quelles que soient les difficultés momentanées contre lesquelles les arts ont à lutter pour conserver leur place au grand jour de la société, leur avenir ne saurait raisonnablement causer aucune inquiétude. Une des meilleures garanties du sort brillant et glorieux qui leur est réservé, est, sans contredit, l'effet immense produit par la première représentation gratuite qui vient d'être offerte au peuple sur le Théâtre de la République. Bien que la musique n'y ait figuré que comme intermède, elle n'en a pas moins partagé les honneurs de la soirée avec deux des plus immortels chefs-d'œuvre de notre littérature dramatique. *Les Horaces* de Corneille et *le Malade imaginaire* de Molière, joués par l'élite de la troupe, applaudis avec un enthousiasme sans exemple, n'ont aucunement nui aux mélodies majestueuses de Handel, de Méhul, de Rouget de Lisle, exécutées par les élèves du Conservatoire national de musique. Le chœur *Chantons victoire*, *le chant du Départ*, *la Marseillaise*, ont été couverts d'unanimes applaudissements. — Deux nouveautés ont été données dans cette soirée, l'une littéraire, l'autre musicale; et, chose singulière, bien véritablement digne de remarque, c'est à deux femmes qu'on en est redevable. *Le Roi attend!* proverbe ou prologue de circonstance, écrit de ce style élevé, sympathique, propre à l'auteur de *la Mare au diable*, a valu à la célèbre George Sand un triomphe d'autant plus flatteur, que le public qui le décernait ne ressemblait nullement à une réunion de compères, comme sont la plupart des premières représentations. Madame Pauline Viardot a composé pour cette solennité nationale, sur des paroles de Pierre Dupont, une musique remarquable d'inspiration et d'énergie. La digne sœur de la Malibran a obtenu un beau succès de compositeur. Sa cantate, intitulée *la Jeune République*, a été parfaitement interprétée par M. Roger, de l'Opéra-Comique.—Quant à *la Marseillaise*, c'est mademoiselle Rachel qui, après avoir joué, dans le proverbe de George Sand, le rôle d'une muse, et celui de Camille dans *les Horaces*, l'a chantée pour terminer dignement la soirée. Tout Paris sait maintenant de quelle manière entraînante la grande tragédienne dit ce chant merveilleux. Nous n'avons donc pas besoin de décrire l'admiration bien naturelle dont tout l'auditoire était transporté en l'écoutant. Aussi les fleurs sont-elles venues tomber autour d'elle, comme s'il ne se fût pas opéré le moindre changement entre le public de ce jour et celui de la veille. Nous nous trompons; il s'est passé un fait caractéristique et de fort bon goût, que nous croyons devoir signaler. Au lieu de jeter son bouquet de sa place, à la façon de tout le monde, un jeune citoyen a jugé mieux d'escalader le plancher de la scène, et d'aller, de la main à la main, l'offrir à l'artiste au nom du public en masse. Ajoutons que ce bouquet avait tout l'air d'une magnifique corbeille de fleurs.

Le Théâtre de la Nation n'a pas manqué de suivre bientôt le bon exemple donné par le Théâtre de la République, et il a offert à son tour, dimanche dernier, une représentation gratuite au peuple de Paris. Elle se composait des quatre premiers actes de *la Muette de Portici*, du *Chant des Travailleurs*, hymne national avec chœurs, chanté par M. Barroilhet, du tableau des fleurs du ballet de *Griseldis*, et de *la Marseillaise* mise en scène, telle qu'elle fut arrangée par Gossec, et qu'on l'exécuta à l'Opéra en 1792.—Le résultat incontestable de pareilles soirées, qu'il importe par dessus tout de constater, est que le sentiment du beau, le goût des belles œuvres de l'intelligence, l'art enfin, loin d'être menacé dans son essence et dans ses attributs, ainsi que quelques esprits aveugles ou effrayés se l'imaginent, est plus que jamais parmi nous en voie de développement et de généralisation.

Depuis la dernière fois que nous avons eu occasion de parler de l'Opéra, on a repris à ce théâtre la *Xacarilla*, charmant petit ouvrage de MM. Scribe et Marliani, qui n'avait plus été joué depuis la retraite de madame Stolz. Le rôle de Lazarille, dans lequel madame Stolz portait avec tant d'aisance le costume masculin, et qui convenait si bien à sa physionomie, ne convient pas moins à celle de mademoiselle Masson. Cette dernière l'a chanté et joué de manière à ne rien redouter pour elle du souvenir de sa célèbre devancière. — *Guillaume Tell* a également reparu, ces jours passés, sur l'affiche de l'Opéra, avec les noms de Duprez, de Barroilhet et de mademoiselle Nau pour principaux interprètes.

On sait que de tous côtés on plante des arbres de la liberté; le Théâtre de la Nation a voulu avoir aussi le sien, et ç'a été l'occasion d'une cérémonie à peu près improvisée, qui a eu lieu en plein vent dans la cour de l'Opéra, donnant sur la rue Grange-Batelière. Dès le matin, décoré le local de nombreux trophées d'armes; des estrades avaient été dressées pour recevoir l'orchestre et les artistes. Une foule considérable se pressait, vers cinq heures après midi aux abords du lieu de la fête. Elle a commencé par l'exécution de *la Marseillaise*; puis est venue la bénédiction de l'arbre de la liberté par M. le curé de Saint-Roch. MM. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, et Caussidière, préfet de police, ont prononcé des discours qui ont vivement intéressé l'auditoire. M. Ledru-Rollin a parlé sur l'art, à propos de l'Opéra, avec toute la chaleur et l'enthousiasme d'un véritable artiste, ou, pour mieux dire, avec l'éloquence d'un homme d'État pénétré de l'amour des beaux-arts, et de leur utilité chez une grande nation. Nous rendons compte dans notre *Chronique musicale* de ces diverses circonstances, afin de rassurer par des faits les personnes qui ont cru, bien sans raison, que le gouvernement provisoire de la République pouvait manquer de sollicitude pour un des établissements artistiques les plus glorieux de la France.

Le Théâtre-Italien, dont la clôture se faisait ordinairement avec tant d'éclat, a fini, cette année, le cours de ses représentations, presque à la sourdine. Malgré le talent de mademoiselle Grisi, de MM. Lablache et Mario, *Otello*, qui cependant n'avait pas été joué de toute la saison, n'a pas eu cette fois la puissance de remplir entièrement la salle. Pauvre salle Ventadour! Si ces habitués, jadis prétendus si fidèles, eussent été, comme on se plaisait à le dire, de véritables *dilettanti*, ils auraient, jusqu'à la dernière note de Desdemona, tenu bon sur leurs stalles; d'autant que rien de sérieux ne les engageait à la vie champêtre avant la saison. Mais, comme pour la plupart, le violent amour de la musique se bornait simplement à l'étalage de riches parures, à l'ostentation d'une cravate ou d'un gant irréprochablement mis, ils n'ont pu résister aux premières rumeurs de la panique. Les chanteurs les plus fêtés, choyés, aimés, caressés, en ont été réduits à lancer presque dans le vide leurs plus brillantes roulades, leurs sons les mieux filés, leurs traits les plus coquettement fleuris. Ainsi donc, par des motifs divers, la saison du Théâtre-Italien a fini comme elle avait commencé, avec peu d'éclat. Mademoiselle Alboni a seule réchauffé pour quelques instants la curiosité d'un public blasé, et rendu la vie à un répertoire usé en France et passé de mode en Italie. Ce qui ne fait guère l'éloge de ce qu'on appelait, il y a deux mois encore, l'élite de la société dans les deux pays.

Il est assez curieux de comparer ces merveilles d'exécution musicale raffinée, laissant le public froid et impassible, à l'effet puissant, naïf et vrai, des chœurs de l'Orphéon, quoique exécutés d'une manière un peu inculte. A défaut de perfection de méthode, de pureté de timbre, on trouve du moins dans ces masses imposantes l'élan communicatif, irrésistible, qui anime, toujours les hommes simples et généreux, heureux de réunir leurs cœurs et leurs voix dans une même harmonie. Les deux séances de l'Orphéon, qui viennent d'avoir lieu au Cirque des Champs-Elysées, ont tenu tout ce que chacun était en droit de se promettre d'avance en y allant. Le but de bienfaisance qu'elles ont si bien rempli leur donnait un double caractère et un double attrait. Tous les chants ont été exécutés avec un ensemble également admirable. Ceux qu'on a le plus chaleureusement applaudis sont : *La Marseillaise*, *le Chant du Départ*, *l'Appel au Combat*, *les Enfants de Paris*, *la Symphonie vocale* de Chelard. Presque tous les membres du gouvernement provisoire ont assisté à ces solennités. Notre immortel poëte national Béranger était à la seconde. Il a été salué, à son arrivée, par les acclamations de toute la salle, qui ont recommencé avec plus de force encore, lorsque les Orphéonistes ont chanté son *Vieux drapeau*. Le maire de Paris a adressé, le lendemain de cette réunion, au directeur de l'Orphéon, une lettre de remercîments extrêmement flatteuse. Nous y remarquons surtout avec plaisir l'assurance donnée par M. Armand Marrast, en sa qualité de membre du gouvernement provisoire et de maire de Paris, de sa bienveillance et de sa sollicitude « pour tous les intérêts qui se rattachent à l'instruction populaire en général, et à l'étude du chant en particulier. »

Nous pensons qu'il est utile de rappeler ici l'arrêté publié, le 27 mars, par le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes: *Art. Ier*. Un concours est ouvert pour la composition de chants nationaux destinés à être exécutés dans les fêtes publiques. *Art. II*. Les poëtes et les musiciens sont invités à s'associer pour ces compositions, qui devront réunir les paroles et la musique. *Art. III*. Des médailles de bronze, décernées au nom de la République, et l'honneur de l'exécution dans les fêtes nationales, sont les seules récompenses offertes aux concurrents. *Art. IV*. Les compositions devront être adressées au ministère de l'instruction publique avant le 20 avril prochain. *Art. V*. Un jury sera institué pour juger les ouvrages présentés.

D'après des instructions publiées quelques jours après cet arrêté, le terme de rigueur, pour la clôture du concours, est fixé au 30 avril, présent mois.

MM. F. Halévy et F. David viennent d'être nommés membres d'une commission chargée par le ministre de l'intérieur d'examiner les réformes à faire à l'organisation de l'École française de Rome et de l'école des Beaux-Arts.

Bien que la politique, et particulièrement la politique étrangère, ne soit pas de notre ressort, toutefois nous ne pouvons résister à communiquer à nos lecteurs la nouvelle suivante que nous lisons dans un journal de musique : « Liszt se trouvait à Berlin au moment de la révolution. Il vient d'être appelé en Hongrie, son pays natal, et nommé vice-président de l'une des chambres législatives. » Ce fait, s'il est exact, doit être considéré comme le complément naturel du sabre d'honneur que les compatriotes du célèbre pianiste lui décernèrent, il y a quelques années.

G. B.

Un peu de tout.

La sentinelle des clubs. — Parmi les feuilles que le printemps de la République a fait éclore, — j'en compte à Paris une centaine, — en voici une qui s'imprime sur papier rose. Ses opinions sont de la même couleur; qu'on en juge : « L'arène va enfin s'ouvrir, mais Paris est divisé. La coterie qui s'agite au boulevard Bonne-Nouvelle cherche à nous imposer une liste de candidats contre laquelle les clubs ont énergiquement protesté. Nous *éplucherons* cette liste avec soin, sans haine, mais sans crainte. Comment voulez-vous qu'on préfère, par exemple, un Buchez à *Lacordaire*, un Dornès à *Raspail*, un Dégousée et tant d'autres à *Charles Ledru*, à *Cabet*, à *La Rochejacquelein*, à *Pierre Leroux*, à *Cormenin*, à tant d'hommes de cœur et de principes! » — Le journal rose devrait bien consulter les gens avant de leur témoigner sa préférence. Ceux qu'il *épluche* sont plus favorisés que ceux dont il compose ses salades. (*Journal des Cuisiniers.*)

Nos amis politiques. — Nos amis sont un peu exclusifs. Les vantards de l'émeute peuvent se passer à leurs yeux de toutes les autres vertus. L'intelligence, le talent, la probité, une vie utile et laborieuse, dévouée sans ostentation au triomphe des principes républicains, c'est peu de chose; mais une bonne grosse stupidité, un peu d'argot de prison, une existence de bohème, des mains noircies qui ont toujours l'air de travailler aux barricades, cela chatouille le cœur de nos amis politiques. Quand même on aurait été un peu brouillé avec la morale universelle, il n'y aurait pas grand mal. La recherche des *opinions* est interdite par la liberté de nos amis. Malheureusement, les pourfendeurs ne sont pas propres à tout, et nos amis sont forcés quelquefois de se montrer tolérants, afin de pourvoir des services qui exigent plus de talent que de prison; mais entre deux personnes irréprochables, républicains de la veille ou du lendemain, capables de remplir le même emploi, s'il y a un homme d'un mérite reconnu et un citoyen d'une valeur contestée, le citoyen sera presque infailliblement choisi. C'est la faiblesse des grands hommes de préférer les esprits médiocres. Les grands arbres aiment le soleil; l'ombre est bonne pour la violette.

Les deux commissaires. — Le télégraphe fait un joli métier. Je connais un département où M. le ministre de l'intérieur a envoyé deux commissaires, qui s'entendent comme Autrichien et Milanais. Tous deux ont droit de donner des ordres au télégraphe, et l'autre jour ils lui ont fait jouer, à un quart-d'heure d'intervalle, la pantomine suivante: *Premier commissaire*. Citoyen ministre, si vous ne donnez pas des ordres immédiatement pour révoquer le citoyen Cabassol, je résigne mes fonctions de commissaire, et je pars ce soir pour Paris. *Deuxième commissaire*. Citoyen ministre, si vous n'ordonnez pas immédiatement la révocation du citoyen Paturot, je résigne mes fonctions de commissaire, et je pars ce soir pour Paris. M. le ministre de l'intérieur n'a répondu ni à l'un ni à l'autre, et le soir, en effet, la même diligence les a emballés. Mais, arrivés à quelques lieues de la ville qu'ils abandonnaient, chacun d'eux, croyant que son rival avait déserté le champ de bataille, s'esquiva par une route de traverse pour rentrer à son poste, et tous deux, partis par un chemin différent, se retrouvèrent ensemble, dans la nuit, à la porte de la Préfecture.

Un orgueilleux. — X. ne me parle plus depuis le 24 février. C'est un brave homme, mais devenu trop fier. Autrefois, il n'y a pas longtemps de cela, j'étais son égal, et même, s'il faut le dire, il avait des prévenances pour moi. Du plus loin qu'il m'apercevait, sa figure prenait une expression bienveillante et sa main se portait à son chapeau. J'aurais voulu le saluer, mais il ne m'a jamais permis que de lui rendre son salut. Aujourd'hui c'est une autre affaire. Quoique je puisse défier le nombre de ses chevrons gagnés au service de la liberté, X. me regarde à peine. Je viens d'en savoir la raison. X. a dit devant moi, mais non pas à moi, qu'il vient d'être nommé inspecteur de je ne sais quoi, et il a ajouté: « Je vois tous les jours le citoyen Caussidière. » Je comprends. Toutefois il me semble qu'à sa place je continuerais à me saluer, par égard pour la sainte égalité.

Le conservatoire de musique. — Cet établissement a été un peu troublé dernièrement à l'occasion des représentations littéraires et musicales, dont M. le ministre de l'intérieur, dans un but très-libéral, a voulu gratifier la population laborieuse de Paris. M. le ministre de l'intérieur a désigné, pour organiser la partie musicale de ces représentations, un artiste plein de talent et d'un cœur dévoué jusqu'à l'enthousiasme, à l'objet poétique et civilisateur de son art. Qu'est-ce à dire? voilà nos joueurs de violon, nos professeurs de solfége qui s'agitent. On dirait qu'on va leur demander compte de l'emploi des fonds de l'État consacrés à créer des musiciens. Rassurez-vous, bonnes gens, vous conserverez le Conservatoire qui conservera les aimables traditions monarchiques et régence qui s'étendent de vos leçons aux coulisses de l'Opéra. Il s'agit seulement de vous secouer un peu; il s'agit de faire servir les représentations gratuites du Théâtre Français à l'éducation musicale de vos élèves, et de faire servir vos élèves eux-mêmes, en compensation de l'instruction gratuite qu'ils reçoivent aux frais du public, à la réalisation de la pensée républicaine du ministre de l'intérieur, parlant au nom de l'État. Toutes ces petites filles vous reviendront après avoir servi la République. Les temps sont durs; saluez le peuple souverain, et cachez-moi ces mauvaises mines... Fi, que vous êtes laids!... si vos élèves vous voyaient!..

Un collectionneur. — Un de nos amis recueille depuis le 24 février, tout ce qui s'imprime; journaux, affiches, proclamations, brochures, circulaires, *canards*, tout ce qui se lit, tout ce qui se débite, tout ce qui se glisse, tout ce qui se crie. Il compose sur ces imprimés, une table méthodique et une table alphabétique qui seront à elles seules, avant six mois, une des publications les plus curieuses de l'histoire contemporaine. Cruel homme!

Une conspiration. — On dit que le gouvernement provisoire a été inquiété, ces jours-ci, par des projets de tentatives violentes contre l'Hôtel-de-Ville, la préfecture de police et le ministère de l'intérieur. Nous ne croyons pas que le gouvernement provisoire s'inquiète de si peu. Voici la chose : Des meneurs qui s'alarment avec quelque raison des découvertes de la *Revue rétrospective*, espérant que la curiosité publique n'est pas encore en mesure d'avoir le dernier mot de leur biographie secrète, avaient eu la pensée de faire un coup de main sur les archives qui renferment leurs dossiers. Il suffit, pour amortir l'ardeur de ces démocrates *indomptables*, de leur faire savoir la vérité. La vérité donc, c'est que les archives de la préfecture de police et la police générale n'ont plus de secret à garder; c'est que ces dépôts seraient pillés ou brûlés que l'histoire n'en serait pas moins sauvée de ce désastre. Bien plus, on commence à traduire aujourd'hui en caractères connus, les chiffres qui indiquent sur les États de distribution des fonds secrets de la police, les parties prenantes qui avaient intérêt à ne pas se nommer. Beau scrupule! comme si ces noms cachés étaient des noms propres.

Bulletin bibliographique.

Statistique de l'agriculture de la France, comprenant la statistique des céréales, de la vigne, des cultures diverses, des pâturages, des bois et forêts, et des animaux domestiques, avec leur production actuelle comparée à celle des temps anciens et des principaux pays de l'Europe; par M. Alex. Moreau de Jonnès. 1 vol. in-8. — Paris, 1848. *Guillaumin*. 8 fr.

« Ce travail est destiné, dit M. Moreau de Jonnès dans son introduction, à faciliter l'étude de l'agriculture de la France, sous les rapports économiques, et à répandre de nouvelles et utiles lumières sur ce grand intérêt national. C'est l'analyse raisonnée de la partie de la statistique générale et officielle du royaume qui traite de l'agriculture. Elle offre, sous une forme

méthodique et sommaire, l'ensemble des résultats de l'ouvrage original, qui en exprime les détails uniquement par des chiffres, dans des tableaux formant quatre volumes in-4°. Elle résume les faits numériques de cette vaste et difficile investigation, et la rend plus accessible aux recherches des hommes d'Etat et des savants. Elle compare notre agriculture à celle des temps anciens, depuis Louis XIV, et mesure les immenses progrès de la société nouvelle, montrant comment ils s'accroissent de jour en jour par les prospérités de la paix. »

Avant de faire connaître par des termes numériques, officiels et certains, l'agriculture de la France, M. Alexandre Moreau de Jonnès a cru devoir exposer succinctement :

1° L'historique des tentatives faites autrefois pour en exécuter la statistique;

2° Le programme dressé pour poser les bases de l'entreprise actuelle;

3° Les moyens d'exécution dont on s'est servi, sous l'autorité du gouvernement, pour en obtenir le succès.

Les premiers essais sur la statistique agricole de la France remontent, comme tous les autres travaux sur l'économie sociale, au règne de Louis XIV. Ils ne datent même que des dernières années du dix-septième siècle. Ce fut seulement en 1698, que le *grand roi* prescrivit, pour la première fois, aux intendants des généralités du royaume de recueillir les matériaux d'une statistique générale. Après avoir constaté que les notions acquises alors, dans plusieurs provinces, sur la production des céréales et des vignes et sur le nombre des bestiaux, étaient trop peu nombreuses et trop incomplètes pour avoir aucune utilité, M. Alexandre Moreau de Jonnès apprécie les travaux de Vauban, sous Louis XIV; de Mirabeau et de de Beausobre, sous Lous XV; de Grivel, de Tolosan, d'Arthur Young, de Lavoisier, sous Louis XVI; il signale pour mémoire ceux de Durancel, de Delai d'Agier et d'Arnould; puis, continuant son résumé historique, il passe de M. de Montalivet à MM. Chaptal et Hennet, et, arrivé assez rapidement à l'établissement de la statistique générale de la France en 1833, 1835 et 1836, il expose le plan de ce grand travail, il en indique la méthode, il signale les principales difficultes qu'il rencontra dans son exécution, afin qu'on sache mieux les prévoir une autre fois, et en empêcher, s'il se peut, les effets.

« L'investigation de la statistique agricole du royaume, ajoute M. de Jonnès, a exigé un travail de six années, et le concours de cent mille collaborateurs, fonctionnaires publics ou citoyens notables des campagnes ou des villes; elle a demandé aux préfets une participation extrêmement laborieuse, et jamais leur zèle éclairé n'avait été mis à une pareille épreuve, mais jamais aussi exploration scientifique ou administrative n'a conduit à la connaissance certaine de faits aussi importants pour la société. Le témoignage irrécusable de ces faits, exprimé par des chiffres, prouve que l'agriculture contemporaine obtient maintenant, sur la même surface de quatorze millions d'hectares, une recolte presque double que celle qu'on en tirait il y a soixante ans; — qu'elle fournit abondamment à la consommation de trente-quatre millions d'hommes, au lieu d'en alimenter parcimonieusement dix-neuf à vingt millions, comme au dix-huitième siècle; — qu'en l'espace de quarante ans, elle a arraché la moitié des jachères à leur long et inutile repos; — qu'elle fait produire aujourd'hui dix mille mètres cubes de nourriture à un végétal dont nos pères savaient à peine le nom; — qu'elle a triple les salaires de la population agricole, pour les élever au niveau des nécessités des habitants des campagnes; — qu'elle produit le blé à un prix qui est presque invariable depuis une génération, le maintenant à une valeur également éloignée de l'elevation funeste ou de l'avilissement, qui, autrefois, le faisaient descendre à 8 fr. l'hectolitre et monter jusqu'à 45; — qu'elle pourvoit sans cesse, et par un accroissement toujours progressif, aux immenses besoins de la société, par une reproduction dont la valeur annuelle dépasse 7 milliards et demi, ou le quintuple du terme qu'elle atteignait à peine sous la monarchie de Louis XIV; — enfin, qu'elle a relevé, par l'influence bienfaisante de l'esprit de propriété, le caractère de la population rurale, qui n'a plus rien du serf, du main-mortable, et qui s'est transformée, comme aux plus belles époques de l'antiquité, en une population de citoyens toujours prêts à marcher à l'armée, à payer l'impôt, à exécuter les lois, avec un dévouement, une exactitude dont l'histoire n'offre aucun autre exemple. »

Ce sont ces admirables changements, dont l'ouvrage de M. A. Moreau de Jonnès a pour but de tracer le précis, non par de vagues aperçus, par des assertions hasardées, mais bien au moyen de faits statistiques, acquis par une grande enquête officielle, opérée sous l'autorité du gouvernement et la sanction de la science. Quant aux faits anciens, qui n'offrent pas, M. Moreau de Jonnès le reconnaît lui-même, un égal degré de certitude, les chiffres en ont éte fournis par les hommes d'État, les économistes, les documents publics du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième.

C'est en mettant en œuvre ces matériaux que M. Moreau de Jonnès essaye d'établir quels ont été autrefois et quels sont maintenant :

1° La surface de chaque sorte de culture en France;
2° Son ensemencement en quantité et en valeur;
3° Sa production totale et par hectare;
4° La consommation des produits en masse et par habitant;
5° Le commerce qui en est fait, soit à l'intérieur, soit à l'étranger.

Il examine successivement sous chacun de ces rapports :

1° Les céréales en masse; 2° les céréales par espèces; 3° la vigne et ses produits : vins, eaux-de-vie, bière, cidre; 4° les cultures diverses; 5° les pâturages; 6° les bois et forêts; 7° enfin l'ensemble du domaine agricole dans son état actuel et tel qu'il etait à différentes époques notables de l'histoire du pays.

Une seconde partie traite des animaux, et se divise en trois sections consacrees : la première aux animaux recensés; la seconde aux animaux abattus, et la troisième à la consommation de la viande.

M. Moreau de Jonnès y indique successivement :

1° Les animaux domestiques, agricoles, existant en France autrefois et maintenant, et il les énumère par espèces et par localités, avec leur valeur et leur revenu;

2° Les animaux abattus pour la consommation en enonçant leur nombre par sortes, leur poids brut et net, leur prix par tête et leur valeur totale;

3° La consommation de la viande, par espèces, en quantité et en valeur, par localite et par habitant.

En outre, il essaye de rendre plus facile l'appréciation des nombres qu'il expose, en donnant les moyens de les comparer, soit avec ceux appartenant à d'anciennes époques de notre histoire économique, soit avec les termes statistiques que lui ont fourni, sur ce sujet, les principaux pays de l'Europe.

« En récapitulant les masses partielles, formées par les principales divisions du vaste sujet que nous venons d'explorer, il est possible, dit M. Moreau de Jonnès dans son résumé général, d'exprimer très-succinctement la richesse produite chaque année par l'agriculture de la France; tâche importante, entreprise sans succès depuis deux à trois siècles par chaque génération.

« Cette fois encore, malgré notre long et pénible dévouement à ce travail, il s'y trouve des omissions; mais ce sont seulement les objets qui, par la nature des choses, échappent aux investigations statistiques, tels que les fumiers et les amendements, le glanage des blés, la maraude des forêts, le gibier, la volaille et les œufs. En 1820, M. Chaptal évaluait ces deux derniers produits à 67 millions; mais c'est évidemment une estimation spéculative, car on ne peut, par aucun moyen direct, acquérir, sur ce sujet, des chiffres rationnels. Tout ce qu'on peut savoir, c'est que nous exportons annuellement à l'étranger pour 500,000 fr. de volailles et pour 4 à 5 millions d'œufs. Si l'on suppose que le commerce extérieur vend un œuf sur vingt, la production doit s'elever à 100 millions; mais elle est indubitablement bien plus considérable, et au lieu de cette proportion d'un vingtième, il serait probablement mieux d'admettre celle d'un cinquantième. On voit que, dans un pays comme la France, l'industrie agricole donne au moindre produit secondaire un si grand développement, qu'il en résulte une richesse supérieure à tous les revenus d'un empire.

« Si, pour mieux apprécier la richesse agricole de la France et les progrès qu'elle a faits de nos jours, on recherche studieusement, dans les papiers d'Etat et dans les ouvrages des économistes, les termes numériques qui l'exprimaient aux principales époques des deux derniers siècles, on arrive aux estimations suivantes :

Époques.	Règnes.	Population.	Valeur de la product. agricole	par habitant.
1700	Louis XIV,	19,600,000	1,500,000,000	77
1760	Louis XV,	21,000,000	1,526,750,000	73
1788	Louis XVI,	24,000,000	2,031,333,000	83
1813	France impériale,	30,000,000	3,356,971,000	118
1840	France actuelle,	33,540,000	6,022,169,000	180
Avec les animaux domestiques,			7,502,905,000	224

« On doit remarquer que ce dernier nombre n'est pas comparable, attendu qu'on ignore quel était le revenu donné par les animaux domestiques aux époques antérieures. Quelques termes partiels ne permettent pas d'en conclure les termes généraux. Mais il y a une parfaite analogie dans l'estimation de la valeur des produits agricoles, provenant de la culture des pâturages et des bois. Leur examen conduit à reconnaître que cette valeur est maintenant double de celle que rapportait le domaine agricole au temps de l'Empire, il y a moins de trente-cinq ans; qu'elle est presque quatre fois aussi grande que sous Louis XVI, avant la révolution, et enfin qu'elle est quintuple de la production du siècle de Louis XIV.

« En écartant à regret les articles qui, dans l'état de la science, ne peuvent sortir du domaine des conjectures, nous limiterons le résumé suivant aux seules valeurs des produits agricoles dont les quantités et les prix ont été déterminés par une enquête directe et immédiate dans chacune des communes du royaume.

DE LA VALEUR DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE DE LA FRANCE.

Revenu brut des cultures,	5,092,116,220 fr.
— des pâturages,	646,794,905
— des bois et forêts, pépinières et vergers,	283,258,325
Total du revenu de la production agricole végétale,	6,022,169,450 fr.
Revenu brut des animaux domestiques,	767,251,000 fr.
— des animaux abattus,	698,484,000
Total des revenus des animaux,	1,465,735,000 fr.
Revenu brut annuel des abeilles, cire et miel,	15,000,000 fr.
Total de la production animale,	1,480,000,000 fr.
Total général de la production agricole, végétale et animale,	7,502,904,000 fr.

Elle, lui et moi; par M. A. C. — 24 pages. — Paris, 1848. *Paulin.*

Sous ce titre vraiment original, *Elle, lui et moi*, M. A. C. vient de publier à la librairie Paulin une brochure qui n'a qu'un défaut, celui de n'être pas assez longue. Elle n'est pas seulement aussi remarquable par la forme que par le fond, dans les circonstances actuelles, elle devient en outre une bonne action. L'auteur y a dépensé trop d'esprit et de bon sens — il est vrai qu'il était plus que tout autre en état de se montrer aussi prodigue — pour que nous ne la signalions pas tout particulièrement à l'attention publique. Mais ce que nous croyons devoir louer par dessus tout, ce sont ses intentions, c'est le but qu'il s'est proposé. M. A. C. est convaincu que le grand mouvement dont nous venons d'être les témoins doit avoir pour résultat l'émancipation du prolétariat. Dans son opinion, que nous partageons entièrement, pour que les destinées de la révolution s'accomplissent, le premier besoin est d'ouvrir immédiatement toutes les sources de la production, et d'imprimer la plus grande activité possible à la consommation. Par malheur, des craintes fatales arrêtent tout, entravent tout. Aussi essaye-t-il de remédier à ce fâcheux état de choses, en s'efforçant de démontrer que ces craintes sont ou injustes ou exagérées.

Elle, lui et moi est un dialogue sur les affaires publiques entre l'auteur (moi), un de ses amis (lui) et la femme de cet ami (elle), qu'il a rencontrés consternés de la situation présente. Il leur prouve, dans un langage net, franc, élégant, qu'ils ont tort de s'effrayer; que les révolutions d'aujourd'hui ne peuvent plus ressembler à celles d'autrefois; que si la situation est grave, elle n'offre pas les périls qu'ils redoutent; que leur peur n'a pas de fondement sérieux; que la guerre civile et la guerre étrangère sont impossibles; que la république, au contraire, est on ne peut plus possible, etc. Il leur parle ensuite de la crise financière, de l'organisation du travail, des clubs, des nombreuses députations qui sillonnent et agitent Paris, du suffrage universel, et après leur avoir expliqué ce qu'ils doivent exiger des candidats à l'Assemblée nationale, il finit par les rassurer si bien qu'ils ne conservent plus aucune inquiétude, et qu'ils s'écrient avec lui : *Vive la France!*

Nous voudrions pouvoir reproduire en entier cette sage et spirituelle brochure, dont le titre ne peut manquer de piquer vivement la curiosité publique et dont le succès est si désirable; mais nous ne pouvons en citer que la conclusion, que tous les *peureux* ne sauraient trop relire et trop méditer.

« LUI. — Vous pensez donc qu'il nous faut avoir confiance?

« MOI. — Ecoutez ces derniers accents de ma conviction : les forces de la société française sont immenses. Contemplez-en le spectacle dans ces monuments que nous tenons des conquêtes de nos pères, et que le culte universel tient partout debout. Voyez la moralité du peuple, la douceur des mœurs, le respect de l'intelligence, le décri des formes violentes, l'expérience honorée, la politesse de la civilisation, l'enthousiasme des sentiments élevés, l'instinct général de la solidarité, la négation des factions, les sources de la richesse prêtes à verser des trésors nouveaux, la volonté des peuples sauvegardant notre intégrité, l'aspiration universelle vers la paix, l'ordre et le travail. Jetez les yeux sur les fonctions de l'agriculture qui embrasse, par l'effort de vingt millions d'hommes, cinquante-trois millions d'hectares de terre, et dont le produit dépasse annuellement 5 milliards de francs; sur le tableau des contributions directes, composé de onze millions de cotes; sur la division de la propriété répartie entre quatre millions de citoyens; sur ce faisceau de douze millions d'individus vivant en état de mariage. Le souffle des rêveries socialistes peut-il quelque chose contre ces forteresses inexpugnables où se conserve le sentiment traditionnel de la nationalité, de la famille et de la propriété? Voulez-vous une formule pour féconder ces éléments de la force de notre pays? il faut confondre la dissidence par le pouvoir du nombre, et réduire ses organes à la minorité suffisante, pour constater seulement la liberté de tous; il faut s'emparer de cette magistrature d'ordre public dont les révolutions civilisatrices investissent chaque citoyen; obéir aux lois et entraîner l'obéissance, courir aux rangs de la garde nationale, aux bureaux des contributions, à tous les scrutins d'élection; soutenir le crédit public par la confiance, les placements sur l'Etat et les offrandes; abdiquer le regret et l'amertume; semer la concorde et l'espoir; conjurer la perturbation des finances et la suspension du travail en ajournant autant que faire se peut les réformes domestiques et en maintenant le niveau des consommations; abriter, sous l'égide du vote secret, le triomphe de la sincérité politique, mais deviner les conditions du salut commun, qui sont la franche acceptation de l'institution nouvelle et le mandat d'en développer les conséquences, de réaliser ce que l'instinct du peuple a improvisé, et d'imiter, dans la pratique de cette œuvre, ses glorieux exemples de bon sens, de fermeté et de modération; s'associer, se serrer enfin, non comme des gens qui se blottissent, mais comme des hommes que le sentiment rallie, et dont la grandeur des événements élève le caractère et multiplie la puissance. »

Journées de la Révolution de 1848; par un garde national. 1 vol. in-8. — Paris, 1848. *Madame veuve Louis Janet.* 3 fr. 50 c.

Ce n'est pas une histoire proprement dite, c'est une collection de matériaux. L'auteur raconte, il est vrai, ce qu'il a vu; mais le plus souvent il se borne à reproduire les récits variés publiés par les différents journaux, en y ajoutant des épisodes qui lui ont été rapportés par des témoins oculaires. Il a eu soin surtout de recueillir, à leur date, toutes les pièces officielles insérées, soit dans les journaux de l'opposition, soit au *Moniteur*, y compris la dernière séance de la chambre des députés.

Chaque journée forme un chapitre séparé. Il y en a neuf en tout, commençant par celle du lundi 21 février. Enfin, la dernière, celle du 29, est suivie de quatre chapitres supplémentaires : *Episodes et anecdotes, Faits divers, les Gamins de Paris, Mosaïques, Poésies et Chansons.* Ces chapitres renferment toutes les anecdotes, tous les bons mots que la presse parisienne a pu recueillir pendant cette semaine à jamais mémorable, et les premiers vers qui ont célébré l'ère republicaine.

Cette collection de matériaux a plus de chances de succès et de durée qu'un ouvrage entièrement original; car, non-seulement elle est faite avec assez d'intelligence et de goût pour offrir une lecture intéressante, et elle donne une idée suffisamment complète des premiers jours de la révolution de 1848, mais elle sera plus tard d'un grand secours aux historiens futurs qui y trouveront réunis tous les documents officiels disséminés dans les colonnes du *Moniteur*, et, de plus, un certain nombre d'autres documents non moins curieux, quoique moins authentiques, ensevelis à jamais dans celles des vingt ou trente journaux morts en naissant, et dont les noms ne parviendront même pas à la postérité.

La Cause du peuple, par GEORGE SAND.

Sous ce titre : *la Cause du peuple*, George Sand vient de publier le premier numéro d'une revue qui paraîtra tous les samedis à la librairie Paulin et Lechevalier. Le temps nous manque aujourd'hui pour apprécier l'esprit de cette nouvelle publication de l'illustre écrivain. Nous renvoyons forcément cette étude à la semaine prochaine, nous bornant à annoncer la mise en vente de ce premier numéro, qui contient cinq articles par George Sand : — *Introduction.* — *La Souveraineté, c'est l'Egalité.* — *Première lettre au Peuple.* — *Les Rues de Paris.* — *Théâtre de la République.* — Et deux articles de M. Victor Borie : *L'Augmentation de l'impôt* et *des Candidats à l'Assemblée nationale.* Constatons seulement le but principal que s'est proposé George Sand en publiant cette revue

« C'est, dit-elle, pour hâter le retour de l'esprit de logique, sur tous les points de la France où une assemblée populaire se constitue, que nous avons entrepris ce recueil Nous ne le donnons pas comme un corps de doctrine, comme un dogme politique élaboré au coin de notre feu et destiné infailliblement à sauver le monde; nous l'apportons simplement comme un élément de discussion destiné à ramener de temps en temps les questions opportunes sur leur terrain véritable, et à les empêcher, autant qu'il dépendra de nous, de s'égarer dans des dissertations vaines et dangereuses par le temps qu'elles font perdre. »

Fontaine de la place Saint-Sulpice, par M. Visconti.

L'art est tellement étouffé sous les agitations politiques du moment, que des œuvres qui, il y a quelques mois, eussent occupé toute la presse parisienne, passent maintenant inaperçues, et qu'un monument terminé et découvert depuis les barricades s'est à peine trouvé signalé à l'attention publique. Mais *l'Illustration*, dont le format est heureusement assez étendu pour



Nouvelle fontaine de la place Saint-Sulpice, par M. Visconti.

enregistrer autre chose que les nombreux décrets du gouvernement provisoire, sera toujours prête à venir en aide à l'art abandonné, et elle offre aujourd'hui, dans ses colonnes, une généreuse hospitalité à la fontaine monumentale de la place Saint-Sulpice.

Cette fontaine, pour l'érection de laquelle la ville de Paris avait, par arrêtés des 14 juillet 1843 et 25 juin 1845, voté une somme de 192,525 fr., et qu'elle a en même temps dotée de cent pouces d'eau à prendre dans l'aquéduc d'Arcueil et dans le puits de Grenelle, s'élève, au milieu de la place, dont le terrain a été sensiblement exhaussé, en forme de pavillon quadrangulaire couronné d'une coupole à arrêtes, se terminant par un fleuron.

La base de ce pavillon repose sur trois bassins superposés, dont les deux étages supérieurs, divisés par des piédestaux qui supportent d'abord des vases ornés de mascarons, et, plus bas, quatre lions couchés soutenant de leurs griffes des cartouches aux armes de la ville de Paris, déverseront leurs eaux dans un dernier bassin de forme octogone, qui n'a pas moins de vingt-cinq mètres de diamètre.

Dans les niches, pratiquées aux quatre faces du pavillon et séparées entre elles par des pilastres d'ordre corinthien, ont été placées les statues des quatre grands orateurs religieux qui ont illustré la chaire : Bossuet, Massillon, Fléchier et Fénélon. Ces statues, un peu lourdes, ont été exécutées par MM. Feuchère, Fouquiet, Desprez et Lanno; quant aux lions, nous n'en connaissons pas l'auteur; mais, à leur facture large et puissante, nous sommes tentés de les attribuer à Barye. Chacune des niches est surmontée d'écussons couronnés de la barrette des princes de l'Eglise, renfermant les armoiries des diocèses de Meaux, Clermont, Emmes et Cambrai, que ces prélats ont occupés.

Ce monument, simplement et adroitement composé par M. Visconti, architecte, et construit, sur ses dessins et sous sa direction, par M. Vivenel, entrepreneur des travaux de l'Hôtel-de-Ville, s'harmonise heureusement avec les lignes de l'église de Saint-Sulpice, qui lui fait face, et remplira bientôt cette place, autrefois si triste, de l'animation qui accompagne toujours les eaux jaillissantes.

Nous terminerons par cette seule observation critique : qu'au prix assez élevé qu'ont coûté les statues, lions et vases qui forment la décoration de cette fontaine, on aurait pu, ce nous semble, choisir pour leur exécution une matière plus résistante que la pierre qui se délite avec tant de facilité aux influences de notre climat si variable.

Nécrologie.

La science vient de faire une grande perte dans la personne de M. Bibron, chevalier de la Légion d'honneur, aide naturaliste au muséum d'histoire naturelle, membre de la société philomatique et professeur d'histoire naturelle à l'une des écoles primaires supérieures de Paris.

Gabriel Bibron, né en 1805, à Paris, au Jardin des Plantes même, et fils d'un simple employé de la Ménagerie, s'était élevé par son seul mérite au rang distingué qu'il occupait parmi les naturalistes. Voué particulièrement aux progrès de l'erpétologie qu'il connaissait mieux que personne en Europe, il travaillait avec le professeur Duméril depuis plus de treize ans à une *Histoire naturelle complète des Reptiles* dont il a paru six volumes chez le libraire Roret. Victime de son zèle pour la science, ce savant et consciencieux zoologiste n'a pu achever son grand ouvrage, dont l'achèvement eût été assurément pour lui une bien douce récompense de ses travaux. Les veilles continues qu'il a consacrées durant ces dernières années à l'étude si difficile et si curieuse de l'organisation et de la classification des serpents, jointes aux fatigues de son professorat, ont grandement contribué à l'altération profonde de sa santé. Il est mort à l'âge de quarante-deux ans, à Saint-Alban, département de la Loire, le 27 mars 1848, à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui l'a ravi à l'affection de ses parents et de ses nombreux amis.

La Revue rétrospective, archives secrètes du gouvernement depuis 1830, publiée par M. Taschereau, à la librairie Paulin, a fait paraître son deuxième numéro. Cette publication continue à exciter la plus vive curiosité. La page indiscrète de l'histoire des conspirations en 1839, la curieuse enquête de police sur la fameuse Contemporaine, les lettres édifiantes du premier numéro offraient un genre d'intérêt qu'on retrouvera souvent dans ce recueil; mais il en offrira d'autres aussi : l'histoire politique et diplomatique fera son profit du numéro qui vient de paraître. Une lettre de Louis-Philippe sur les mariages espagnols, sorte de mémoire adressé à la reine des Belges pour être communiqué à la reine d'Angleterre, contient des détails d'une intimité piquante. Cette pièce, accompagnée de la correspondance des ministres sur le même sujet, est suivie d'un commencement de dépouillement de l'état de distribution des fonds secrets, et le numéro se termine par une lettre dont l'auteur voudrait bien, sans doute aujourd'hui, avoir gardé l'anonyme.

Les difficultés momentanées qu'éprouve le commerce pour la négociation du papier obligent les éditeurs à prier les personnes qui renouvellent leurs abonnements ou qui désirent s'inscrire comme abonnés nouveaux, à accompagner d'un MANDAT SUR LA POSTE DE PARIS, à l'ordre des gérants A. LE CHEVALIER et Cᵉ, les demandes qui doivent leur être adressées *franco*.

Cette mesure s'applique également aux CORRESPONDANTS de *l'Illustration*.

ON S'ABONNE chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

DIEPPE, veuve MARAIS;—DIJON, DECAILLY, LAMARCHE, TUSSA; — DOLE, GRUSSE, PRUDONT-DUPRE; — DOUAI, OBEZ.

ELBEUF, PERRÉ; — ETAMPES, FORTIN; — EU, HOUDEBERT CORDIER.

FLORENCE (Italie), RICORDI et JOUHAUD; — FONTENAY-LE-COMTE, ROBUCHON; — FRANCFORT-SUR-MEIN, CH. JUGEL.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.
Les municipaux, quoique en nombre, ont été renversés par les patriotes armés.

ARMAND LE CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr; — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 269. Vol. XI. — SAMEDI 22 AVRIL 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Les jours se suivent et se ressemblent. La garde nationale s'est réunie dimanche; une distraction de son vénérable général en chef l'a réveillée mardi matin; jeudi elle a répondu à l'appel du gouvernement provisoire, qui l'a convoquée à venir fraterniser avec l'armée, et toujours, dans ces occasions successives, son empressement s'est montré soutenu; son républicanisme, éclatant; sa confiance dans le gouvernement provisoire, entière; et son antipathie pour les fainéants et les utopistes, profonde.



Délivrance d'armes dans les mairies de Paris, le 16 avril 1848.

Ces manifestations immenses ont été les grands événements de la semaine, mais elles lui ont donné une physionomie peu variée. Les élections rendront la prochaine plus contrastante.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures louables et utiles. L'exposition des condamnés, ce supplice atroce pour le coupable repentant, cette occasion scandaleuse d'impudeur pour le coupable endurci, a été supprimée. L'impôt du sel sera aboli à partir du 1er janvier prochain. D'autres décrets relatifs aux octrois sur la viande et sur les vins ont complété les mesures de dégrèvement de la semaine, au profit de la classe laborieuse.

Les budgets de la guerre et de la marine seront allégés par la suppression du cadre de réserve et par la mise à la retraite d'un certain nombre d'officiers généraux. La mesure atteint également des colonels et des lieutenants-colonels d'état-major.

La magistrature a vu également prononcer quelques suspensions provisoires, en attendant que l'assemblée nationale ait statué sur son sort. Malgré la compromission d'un trop grand nombre de ses membres principaux, malgré les marchés parlementaires dont la plupart des hautes positions de magistrature avaient été le prix, on avait été étonné de ne voir qu'un petit nombre de magistrats se faire justice à eux-mêmes en rendant la position moyennant laquelle ils avaient aliéné leur conscience. Cinq suspensions ont été prononcées, et elles ont déterminé la démission tardive et de mauvaise humeur d'un conseiller à la cour de cassation, M. Quénault, à qui la mauvaise humeur ne sied pas plus que les airs d'indépendance ne lui appartiennent.

Avec les candidatures posées, attaquées, défendues; — avec les conflits fâcheux qui ont éclaté entre les populations de quelques départements et certains commissaires moins adroits que bien intentionnés sans doute; — avec une enquête judiciaire qui se poursuit sur les menées qui ont pu tendre à modifier le gouvernement provisoire, voilà tout ce que nous avons à mentionner cette semaine de notre histoire intérieure.

A l'extérieur, des avantages notables, sinon des victoires décisives, ont été remportés par l'armée de Charles-Albert contre les Autrichiens. C'est le 8, à Goïto, qu'a eu lieu la première et sérieuse affaire. Les passes du Mincio ont été vaillamment forcées. Le village de Goïto, retranché et vivement défendu par les Autrichiens, a été emporté d'assaut par la brigade du général Bava. L'ennemi, en se retirant, a fait sauter le pont du Mincio; mais l'explosion n'ayant produit qu'une destruction incomplète, un des parapets est resté debout. Les soldats piémontais se sont hardiment élancés par cet étroit passage, malgré le feu de la rive opposée, et ils ont complété leur succès par la prise de quatre pièces de canon et de deux mille prisonniers. Une lettre écrite par un témoin oculaire portait que les troupes sardes ont déployé dans cette première occasion autant de bravoure que de sagacité guerrière à profiter de tous les moyens de succès dans l'attaque du village fortifié et dans l'épisode très-remarquable du passage de ce pont aux trois quarts écroulé.

Maîtresse de Goïto, l'armée sarde a traversé le Mincio après avoir rétabli le pont avec des madriers, et s'est mise en pleine marche sur Vérone. Dès le lendemain, 9, cette affaire a été suivie par une action non moins brillante à Borghetto et à Monzambano, où s'est distinguée une colonne commandée par le général Broglio. On s'attend à recevoir d'un instant à l'autre la nouvelle d'une affaire décisive. Milan a déjà fêté les premiers succès de Charles-Albert.

A Naples, le roi Ferdinand perd le reste d'influence qu'il pouvait exercer par une renonciation complète à sa politique autrichienne, en refusant au général Pépé et aux autres hommes populaires qu'il appelle auprès de lui, et auxquels il offre un pouvoir qu'ils rejettent, de marcher résolument, lui et son armée, pour l'indépendance italienne.

Dans le duché de Bade, les sentiments républicains éclatent de toutes parts. — Le Danemarck et ses duchés sont en lutte. — Le duché de Posen s'organise pour la défense polonaise, que le cabinet de Berlin ne paraît pas disposé à seconder.

A Madrid rien de changé à l'intolérable situation où nous avons laissé cette ville il y a huit jours. — Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés à la cour d'Isabelle, et l'infante a tenu un baise-main pour sa bien-venue. — Le roi don François s'est démis l'épaule en tombant de cheval.

La situation de l'Irlande ne s'est pas améliorée. Une armée anglaise semble toujours prête à entrer dans ce pays.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

11 avril 1848. — Décret qui, considérant qu'il y a nécessité impérieuse de réduire en ce moment les charges qui pèsent sur l'Etat; — Vu la loi du 11 avril 1831 sur les pensions militaires; vu la loi du 4 août 1839 sur l'état-major général de l'armée ;

Considérant que c'est en violation du principe d'égalité que cette dernière loi a établi une distinction entre les généraux et les officiers des autres grades ;

Considérant qu'il est juste d'appliquer à tous les officiers de l'armée les dispositions de la loi précitée du 11 avril 1831;

Dispose que la 2e section de l'état-major général, dite de réserve, est supprimée, et que les officiers généraux qui en font partie sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

11 avril. — Décret qui prononce les mêmes dispositions pour l'état-major général de l'armée navale.

12 avril. — Décret qui, considérant que la peine de l'exposition publique dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le condamné, et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la possibilité de la réhabilitation ;

Considérant que cette peine est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le condamné repentant;

Considerant enfin que le spectacle des expositions publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime;

Abolit la peine de l'exposition publique.

15 avril. — Décret ordonnant que les bois et forêts qui dépendaient du domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe seront régis et administrés par l'administration des forêts.

Les produits de ces propriétés seront perçus et encaissés suivant les règles tracées par l'arrêté du ministre des finances en date du 14 mars dernier ; ils devront être distinctement classés dans les comptes des agents de l'Etat.

15 avril. — Décret par lequel le gouvernement provisoire,

Considérant que les citoyens doivent contribuer aux charges publiques dans la proportion de leur fortune;

Considérant que le gouvernement républicain a pour devoir et pour but de faire prévaloir dans la pratique cette formule de justice et d'humanité ;

Considérant qu'il est indispensable de supprimer ou de transformer les impôts qui pèsent plus spécialement sur les pauvres;

Considérant que de tous les impôts de consommation, celui du sel est le plus onéreux et le plus inique ;

Considérant que la santé du peuple, la prospérité de l'agriculture, le développement de l'industrie et du commerce en exigent impérieusement l'abolition ;

Voulant réparer à l'égard du peuple une des plus criantes injustices des siècles passés ;

Sur le rapport du ministre des finances,

Arrête :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est aboli.

Art. 2. A partir de la même époque, la prohibition d'entrée des sels étrangers est pareillement abolie.

Il sera perçu sur les sels étrangers une taxe de 25 centimes par 100 kilogrammes à leur importation par terre;

De 50 centimes à leur importation par mer, sous pavillon français ;

Et de 2 francs à leur importation sous pavillon étranger.

Art. 3. Les sels des colonies et possessions françaises d'outre-mer seront admis en franchise de toute taxe.

Art. 4. Les sels étrangers destinés à l'approvisionnement des navires français armés pour la pêche de la morue seront affranchis de toute taxe.

17 avril. — Décret ainsi conçu :

Le principe de l'inamovibilité de la magistrature, incompatible avec le gouvernement républicain, a disparu avec la charte de 1830. Provisoirement, et jusqu'au jour où l'assemblée nationale prononcera sur l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats peut être prononcée par le ministre de la justice, délégué du gouvernement provisoire, comme mesure d'intérêt public.

La suspension ou la révocation des magistrats de la cour des comptes peut être prononcée par le ministre des finances, délégué du gouvernement provisoire, comme mesure d'intérêt public.

17 avril. — Décret par lequel,

Considérant que la revue décrétée pour jeudi prochain est une fête nationale ;

Que tous les citoyens sont convoqués à cette fête de concorde et de sincère fraternité entre le peuple de Paris et l'armée ;

Qu'il est intéressant que tous les citoyens puissent assister à cette solennelle manifestation ;

Il est disposé :

Art. 1er. La journée du 20 avril prochain sera un jour férié.

Art 2. La banque, la bourse, les cours et tribunaux seront fermés; tous les effets de commerce à l'échéance du 20 avril ne seront présentés que le 21.

17 avril. — Avis du gouvernement provisoire à tous les citoyens, ainsi conçu :

Que tous les citoyens qui ne sont pas encore portés sur les listes électorales se hâtent de se faire inscrire dans les mairies.

Le moment approche où les listes, même supplémentaires, seront closes irrévocablement.

C'est le 20 de ce mois, à minuit, qu'aura lieu cette clôture définitive des listes.

Le premier devoir des citoyens est de se mettre en mesure d'exercer leurs droits.

Il n'y a pas un instant à perdre, et il y va du plus pressant intérêt de la République.

17 avril. — Proclamation.

« Citoyens, la journée d'hier n'a fait qu'ajouter une consécration nouvelle à ce qu'avait si puissamment inauguré la journée du 17 mars.

« De même que le 17 mars, le 16 avril a montré combien sont inébranlables les fondements de la République.

« Plus de royauté, avions-nous dit dans les premiers jours, et pas de régence ! Ces mots libérateurs, ces mots qui rendent la guerre civile impossible, Paris les a répétés hier dans ce cri unanime : *Vive la République ! vive le gouvernement provisoire !*

« Voilà comment vous avez confondu les espérances des ennemis de la République, assuré la sécurité de Paris libre, dissipé les alarmes répandues dans les départements.

« Citoyens, l'unité du gouvernement provisoire représente l'unité de la patrie : c'est ce que vous avez compris; grâces vous en soient rendues !

« Dans trois jours une grande fête nationale doit vous réunir encore : le gouvernement provisoire vous y convie ; vous y trouverez aussi ces enfants du peuple représentant l'armée, qui, en recevant les nouveaux drapeaux, jureront comme vous de ne jamais la laisser périr.

« Oui, la République est fondée, soutenue par l'adhésion de tous les citoyens fraternellement unis : la révolution est invincible. »

17 avril. 1848. — Décret par lequel sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

Les généraux de division : D'Anthouard, Flahault, Fezenzac, Montemart, Sébastiani, Castellane, Woirol, Rapatel, Gourgaud, Guéhéneuc, Rullière, Tholosé, Jacqueminot, Marbot, Fabvier, Dunchaud, Rumigny, Castelbajac, Athalin, D'Hautpoul, Dampierre, Lawoestine, Saint-Simon, D'Houdetot, D'Astorg (Eugène), Daullé, Berthois, d'André, Boilleau, de Bar, Moline de Saint-Yon, Tungt de Lanoye, d'Astorg (Adrien), Gazan, Meslin, Boyer, Bellonnet, Tarlé,

Les généraux de brigade : Rochechouart, Rigny, Montesquiou-Fezensac, Brack, Feisthamel, Garraube, Lauthonnet, Sainte-Aldegonde, Locqueneux, Franquetot de Coigny, Varaigne, Duffourc d'Antist, Hupais de Salienne, Paillot, Delarue, Closmadeac, Charon, Chabannes, Gaja, de la Coste, Espéronnier, Polignac, Vast-Vimieux, Dumas, Girod, Carel, Thiéry.

Les colonels d'état-major : La Rochefoucault, Montguyon, Gorrant, Brès.

Les lieutenants-colonels d'état-major : Tessières, D'Escrivieux, Cabour-Duhay, Lecacheux, Baymé.

17 avril. — Décret prononçant la mise à la retraite des colonels dont les noms suivent : Amoros, Apchié, Barthélemy, Beaufort; Chambon, Lebas, Macors, Marengo, Lusset, Billeldt, Deselles, Chivaud, Meynard, Boërio, Cornille, Chesnou de Champmorin, Bergounhe, Havelaine, Ortoli, Baligaud, de Foulque d'Oraison.

18 avril. — Proclamation du gouvernement provisoire recommandant la concorde entre tous les citoyens, et désapprouvant tout cri provocateur contraire à l'indépendance des opinions pacifiques.

18 avril. — Règlement portant les dispositions arrêtées pour la revue du 20 avril, qualifiée de *Fête de la Fraternité*.

18 avril. — Décret qui supprime les droits d'octroi sur la viande, et qui remplace ce revenu par un impôt somptuaire.

Nous copions ce décret :

Art. 1er. A Paris, les droits d'octroi sur la viande de boucherie sont supprimés.

Art. 2. Ces droits sont remplacés :

1° Par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et sur les locataires occupant un loyer de 800 francs et au-dessus ;

2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures de luxe, les chiens, et sur les domestiques mâles, quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à une famille.

Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à appliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, aux villes des départements.

— Autre décret qui ordonne un règlement sur les droits d'octroi, afin de frapper les vins suivant leur qualité et leur prix, au lieu de les frapper d'un droit égal.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

11 avril 1848. — Arrêté ordonnant les dispositions suivantes :

Il sera exécuté dans l'intérieur du Panthéon une suite de peintures murales, par le citoyen Paul Chenavard, et sous sa direction, conformément au projet et aux esquisses qui ont été mis sous les yeux du ministre.

Sur la demande du citoyen Chenavard, il lui est alloué pendant toute la durée des travaux une somme de 4,000 fr. par an.

Le citoyen Chenavard est autorisé à s'adjoindre les artistes qu'il jugera convenables pour la meilleure et plus prompte exécution desdits travaux.

Le maximum de la rétribution des artistes employés à ces travaux sera de 10 fr. par jour, les frais matériels étant supportés par l'Etat.

Sur la demande du citoyen Chenavard, le ministre se réserve la faculté de suspendre le travail commencé, après examen fait par une commission que le ministre nommera.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

17 avril 1848. — Arrêté suspendant de leurs fonctions :

M. Poulle, premier président à la cour d'appel d'Aix;

M. Amilhau, premier président à la cour d'appel de Pau ;

M. Viger, premier président à la cour d'appel de Montpellier;

M. Moreau, premier président à la cour d'appel de Nancy.

MINISTÈRE DES FINANCES.

17 avril 1848. — Arrête suspendant de ses fonctions M. Barthe, premier président de la cour des comptes.

18 avril. — Arrêté suspendant de leurs fonctions : MM. Barade, Rivière de Larque, Peyre, de Loynes, anciens députés, conseillers à la cour des comptes.

Un peu de tout.

Nous l'avons echappé belle. — Il paraît que, le 16 de ce mois d'avril, un complot avait été formé pour renverser une partie du gouvernement provisoire, et pour consolider les membres restants sous le nom de *Comité de salut public*. Les grands politiques qui avaient formé ce complot, d'accord avec les meneurs de quelques clubs anarchistes, s'étaient distribué les rôles. Les uns réunissaient sur divers points de Paris des troupes d'ouvriers sous des prétextes plus ou moins innocents; les autres se promenaient entre le Champ-de-Mars et l'Hôtel-de-Ville, comme pour voir de quel côté le vent allait souffler. Or, voici comment les choses se passaient au Champ-de-Mars et à l'Hippodrome de la barrière de l'Étoile : les appelés s'y rendaient en petit nombre et en gens qui, ne sachant pas le mot d'ordre, ne trouvaient pas d'autre motif à venir que le plaisir de marcher en colonne sur les boulevards et sur les quais. Petite jouissance ! Cependant, vers une heure, on comptait au Champ-de-Mars environ dix mille hommes perdus dans cette immensité : cette petite bande s'interrogeait sans pouvoir se répondre ; les meneurs, ne sentant pas la force derrière eux, semblaient décontenancés. Tout à coup, un détachement de cinquante hommes plus animés, arrive portant écrit sur leurs coiffures : *Chemin du Nord;* c'étaient, dit-on, des ouvriers employés sur ce chemin de fer. « Citoyens, dit l'orateur, nous avons fait entrer par la porte à l'Hôtel-de-Ville ceux qui y siégent aujourd'hui; nous vous proposons de les faire sortir par la fenêtre. » La motion fut à peu près sans écho. A l'Hippodrome, on catéchisait une autre troupe, en attendant qu'on pût lui dire le dernier mot de la réunion, Paris fut averti soudain par le rappel du tambour, et, en un instant, deux cent mille hommes descendirent armés, se réunirent dans les légions, et montrèrent au comité de salut public que le public n'a pas besoin des anarchistes pour faire son salut.

Qui fut attrapé? ceux du Champ-de-Mars et ceux de l'Hippodrome, et peut-être aussi ceux qui se promenaient sur le pont de la Concorde, appelé ce jour-là le pont de la Révolution. Ils ne le furent qu'à demi. Leur retraite fut habile : après avoir donné l'ordre à leurs troupes de rentrer en colonnes dans Paris et de venir défiler devant l'Hôtel-de-Ville, ceux qui avaient pour devoir de se trouver là dès le matin, y accoururent pour prendre leur part de la manifestation qui éclatait au nom de la République, et un peu aussi pour recevoir les députations de leur armée en déroute, pour les haranguer afin qu'elles ne fussent

pas haranguées par ceux qui n'étaient pas leurs complices. La journée se passa très-bien; on ne sait pas au juste quelles explications eurent lieu dans le sein du gouvernement provisoire, mais on devina ce qui avait dû s'y passer.

Le soir, la signification de la journée fut livrée dans les clubs du salut public à des commentaires furieux. Le citoyen Blanqui déclara que la patrie était en danger, que le gouvernement trahissait le peuple, que la réaction triomphait, et que la démocratie n'avait plus que la ressource de conspirer *secrètement;* à quoi il ajouta que le lendemain, c'est-à-dire lundi, il n'y aurait pas de séance publique au club, mais séance de *famille,* pour réorganiser la *Société des Saisons;* vous savez, cette société dont un historien anonyme a conté l'histoire à M. Duchâtel, le 22 octobre 1839. On dit qu'il a été fait lundi ce qui avait été annoncé dimanche.

La journée de lundi se passa en *Te Deum* intimes entre toutes les parties de la population parisienne. Hier, hein! quelle journée! quelle belle journée! Ce n'était guère plus varié que cela; mais c'était très-éloquent, je vous assure.

Nous voici au mardi à six heures du matin; on entend battre le rappel dans quelques quartiers de Paris, et tout le monde de prendre les armes, d'accourir et de se demander : Qu'y a-t-il? Est-ce que le comité de salut public n'est pas encore édifié sur sa puissance? Faut-il encore lui prouver, ainsi que disait un brave menuisier, mon camarade, dans la 4e du 3e de la 2e, qu'*en deux, combien de fois mille il n'y est pas?* C'était une fausse alerte; on parlait encore du comité de salut public; mais le comité ne vint pas, et la garde nationale s'en alla.

Les féroces. — Mon courageux ami Taschereau est, depuis une vingtaine de jours, l'objet des attentions de cette classe de bipèdes. On l'appelle *le petit M. Taschereau, le sieur Taschereau, l'ami de Barrot.* Il est accablé de ces injures. Le citoyen Raspail a quitté son commerce de camphre pour se livrer au commerce d'un papier imprimé dont il a emprunté le nom à la feuille de feu M. Marat, qui était un médecin de sa force et un écrivain du même goût que lui. *L'Ami du peuple* entre en colère contre l'ami de Barrot. D'autres gaillards s'évertuent également à poursuivre Taschereau, qu'ils accusent d'avoir fabriqué un document historique sur les sociétés secrètes de l'ancien gouvernement, ou de l'avoir publié pour le compte de ceux qui l'ont fabriqué. On recueille à l'appui de cette accusation des témoignages respectables qu'on va chercher jusque parmi les anciens serviteurs de la police Duchâtel. Allez, allez, vertueux démocrates, dites qu'on vous calomnie, et tâchez de le faire croire à M. Caussidière et à M. Barbès.

Dialogue dans un club. — *Le président.* Citoyens, il y a parmi nous un infâme dont nous connaissons l'histoire secrète. Ce misérable appartenait depuis dix ans à la police du dernier gouvernement; il dénonçait chaque jour ses frères auxquels l'ardeur de ses démonstrations patriotiques avait inspiré de la confiance. Il est inscrit à la police pour cet horrible métier et pour le prix qui lui en revenait, sous le No..... Je dénonce cet assassin; c'est le sieur X... — *L'accusé.* Je récuse votre juridiction. — *Chœur général.* A la porte le traître! — *L'accusé.* Je demande la parole; il est vrai que j'ai fait des rapports à la police, mais c'était dans l'intérêt de nos amis; je faisais de faux rapports. — *Le président.* Mais vous receviez un vrai traitement. — *L'accusé.* C'était de l'argent pour acheter de la poudre. — *Un auditeur.* C'était pas pour acheter de la poudre, c'était pour boire des *canons.*—*Le chœur.* A la porte! à la porte!—L'accusé sort par la fenêtre.

Une citation. — Voici un journal qui cite Bossuet comme s'il l'avait lu. La vérité est qu'il a entendu attribuer à Bossuet cette belle et grande parole : « L'homme s'agite, Dieu le mène. » Et le lourdaud écrit : « Les hommes s'agitent, mais Dieu les mène. » Faut-il lui faire comprendre sa bévue? Le béotien ne comprendrait pas. Attendez-vous à ceci de sa part : s'il apprend que la langue figurée désigne Bossuet par cette métaphore, « l'aigle de Meaux », il s'emparera de l'expression, et vous lirez un jour : « l'aigle de Meaux en Brie. » Voltaire avait un secrétaire de cette force. Voltaire, parlant de son âge dans un épître, avait écrit :

Chargé de soixante hivers.

Le secrétaire, en copiant, corrige le poëte : « *âgé* de soixante hivers. » Imbécile, dit Voltaire, j'ai fait une image, et vous la remplacez par un extrait baptistaire!

Une indiscrétion. — On commence à se demander, d'un bout de la France à l'autre, d'où viennent les moyens de vivre à cette foule de fainéants qui passent les jours et les nuits au service de l'agitation démagogique. Ce sont les ouvriers honnêtes et laborieux qui témoignent cette curiosité. On finira par dire que c'est l'Angleterre qui paye. En attendant, on crie : Vivent les travailleurs qui travaillent! Et quand on pense que ces citoyens-là profanent, sur des bannières, le cri des braves et honnêtes Lyonnais : Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!

Courrier de Paris.

Paris encore tout ému de cette grande victoire de l'ordre que la garde nationale à remportée le dimanche 16, attendait, avec la même émotion d'impatience, la grande revue que le programme appelle la fête de la fraternité. N'est-ce pas vous dire que la politique est plus que jamais à l'ordre du jour, et que nous allons encore tourner dans le cercle des mêmes événements et des mêmes nouvelles! Un de ces beaux effarouchés que la peur avait chassés de la capitale, et qu'une autre peur vient d'y ramener, nous disait au débotté : « Qu'y a-t-il de nouveau? que fait-on à Paris, comment s'y porte-t-on? — On y fait des manifestations, des clubs et des discours, et on s'y porte comme candidat à l'assemblée nationale. Voilà ce qu'il y a de plus nouveau. »

Le chapitre des manifestations doit s'entendre ici de cette assemblée du champ de Mars, dont nous parlions tout à l'heure, qui ressemblait si fort à une émeute, et qui se termina par l'offrande au gouvernement provisoire d'une de ces pétitions collectives connues de tout le monde, excepté peut-être de ceux qui l'ont signée. Quant aux clubs, leur nombre, déjà si grand, vient de s'accroître. Nous possédions *le Bas-bleu,* nous avons maintenant *la Femme politique.* Plusieurs de ces dames ont ouvert, dans le plus beau quartier de la capitale, un club modèle qui servira de patron à une foule d'autres, d'où les hommes seront sévèrement exclus. Les mauvais plaisants n'ont pas manqué de le baptiser : Club des *Sans-Culottes.* On nous assure que la première séance a été fort orageuse, vu la difficulté de se procurer une présidente d'âge. Mais, grâce au dévouement de madame C., on a pu se constituer. Cette dame a des antécédents législatifs qui remontent assez loin, s'il est vrai, qu'ayant reçu d'un célèbre publiciste, mort depuis longtemps, l'hommage de son livre de la *Tactique parlementaire,* elle l'en ait remercié en ces termes : « Je suis charmée de votre tic-tac; il m'a beaucoup plu. » C'est le cas de dire avec M. de Buffon : « Le style, c'est la femme. »

Vous concevez que le carême est méconnaissable, ces dames désertant le sermon pour le speech. Cependant quelques-unes n'ont pas cessé de prêcher pour leur saint. « Venez donc, disait l'une de ces fidèles à son amie qui s'émancipe, venez donc entendre M. Deg...; il y a plaisir à l'entendre; il parle du ciel en bon diable et de l'enfer comme un ange. » Mais pourquoi ne permettrait-on pas aux femmes la distraction de quelques petits clubs, lorsqu'on les prodigue aux hommes par centaines. Ils ne se contentent pas même du champs-clos, beaucoup d'éloquences envahissent la voie publique. Jamais on ne vit plus de constitutions fabriquées en plein vent. Le jardin du Palais-National est toujours le principal rendez-vous de ces représentants sans mandat et de ces législateurs *in partibus.* Il y a là des tas de Solons en lunettes et de Neckers en blouse qui vous déroulent, sans sourciller, leur plan financier et leur constitution. Quelqu'un de ces orateurs parvient-il à dominer la foule de toute l'énergie de ses poumons, aussitôt cinquante bras le hissent sur la borne voisine, qui devient sa tribune aux harangues; mais la langue tourne parfois, même dans les bouches les plus fleuries;

Tel *braille* au second rang, qui *s'enroue* au premier.

De quelque côté que vous preniez notre semaine, elle vous semblera très-oratoire. On vit sous le feu des speechs et dans la bataille des allocutions. A l'heure qu'il est, tous les citoyens ne sont-ils pas réunis autour du grand vase d'élection? Passons donc avec recueillement et le front sérieux à côté de l'urne d'où sortiront les destinées du pays. Dans le temps des vieilles républiques, à Athènes, par exemple, on fermait les portes de la ville le jour des élections, et on ne laissait de libres que les rues qui conduisaient aux *assemblées primaires?* Cette légère violence faite aux habitudes indolentes des Athéniens, les obligeait tous à prendre part au vote. Quant aux Parisiens, ces Athéniens du dix-neuvième siècle, à quoi servirait-il de stimuler leur zèle? ils ne sauraient manquer de voter dans les comices avec la même ardeur qu'ils s'en vont discutant sur la place publique : le scrutin le prouvera demain.

Nous ne sortirons pas aisément du dédale électif : la question des votes entraîne celle des moyens employés pour les recueillir. On a calculé qu'en se conformant aux procédés ordinaires, trois mois ne suffiraient pas pour le dépouillement à Paris. C'est alors que les mathématiciens sont intervenus pour la solution de la difficulté, et vous savez qu'on a trouvé une mécanique qui assure aux votes leur prompt recueillement, et au scrutin toute son intégrité. Cela se borne à une opération de pointage dont les ingénieuses combinaisons vous seront expliquées ailleurs. Cependant, des personnes qui se disent compétentes auraient voulu voir fonctionner dans cette circonstance l'intelligente manivelle dite *calculateur de Roth,* qui tient lieu de scrutateur, et pourrait, au besoin, remplir l'office de votant. Pour l'originalité du fait, cela ne vaut pas encore le procédé expéditif de la télégraphie électrique dont l'emploi ménagerait beaucoup les instants si précieux de nos élus en les dispensant de tout déplacement pour aller voter. Dans ce système, le vote parlementaire s'obtient par un scrutin vivant; c'est l'huissier qui, se tenant debout dans l'hémicycle en avant de la tribune, reçoit sur la joue gauche et sur la joue droite la commotion imprimée au fil électrique par chaque votant. Les suffrages se comptent par les taloches. Hâtons-nous d'ajouter qu'aucun pays civilisé n'a voulu tâter de ce procédé si humiliant pour des peuples libres.

Ne sort pas qui veut du labyrinthe politique; voici encore un *cancan* de circonstance. L'ancienne République ne connaissait que le bonnet rouge, symbole de l'égalité; la nôtre aurait-elle déjà ses talons rouges? Un ouvrier de mise élégante, pérorant dans un club en faveur de sa candidature, fut sommé de se déganter par les assistants, qui, à la vue de ses mains d'une blancheur patricienne, s'écrièrent avec indignation : « Ça a la prétention d'être ouvrier avec de pareils doigts! — J'ignorais, répondit l'incriminé (compositeur-typographe), qu'on eût décrété l'aristocratie des mains sales. » Quel régime n'a pas eu ses ridicules? On cite des républicains d'une autre pâte qui, hier encore, prêchaient le brouet spartiate, et qui maintenant vivent avec fracas et en Lucullus, se nourrissant de primeurs et de suprêmes de volaille, aux frais de la République. Il y en a qui se donnent des mamelucks, comme les marquis de La Fontaine qui veulent avoir des pages. Un autre a renouvelé, à la plus grande hilarité des assistants, la fameuse scène de don Juan avec M. Dimanche.

Cependant, notre jeune République s'avance résolument dans la voie des réformes utiles; elle a fait un auto-da-fé de plusieurs chaires du collége de France. M. le ministre de l'instruction publique paraît être de l'avis de Chamfort, qui disait : « On ne nettoye pas les écuries d'Augias avec un plumeau. » Il en a chassé les Turcs, les Persans et autres professeurs de charabias; toutefois, sans trop chercher, il trouverait encore ailleurs plus d'un Chinois qui brave la foudre ministérielle à l'abri de la grande muraille du cumul et de la sinécure. Pourquoi ne dirions-nous pas avec la même liberté, que s'il est juste de sévir contre certaines cupidités scandaleuses, le sentiment public n'approuverait pas les éliminations pour d'autres motifs. Le système des catégories a fait son temps : le savoir et la probité n'ont pas de cocarde, et il ne faut pas qu'on puisse appliquer à la France nouvelle cet anathème lancé par le susdit Chamfort à l'ancienne : « Qu'en France, le mérite et la probité ne conféraient pas plus de droits aux places que le chapeau de rosière n'en donne à une villageoise pour être reçue à la cour. »

Au sujet de l'abus extrême qui se fait encore du cumul, d'autres vous citeront une administration devenue les véritables *archives* du scandale. Un étranger, entrant dans Rome, au théâtre des Burattini, s'étonnait d'y voir trois masques pour un seul danseur. Certains administrateurs en ont quatre pour ne pas danser du tout. Des puritains ajouteraient que des archives se conservent toutes seules, et n'ont guère besoin d'un grand luxe d'état-major. En 1820, il y eut à la chambre des députés une discussion animée au sujet de l'archiviste. « Messieurs, s'écria le vénérable président (Labbey de Pompierres), l'emploi serait bien mieux rempli par un chat. » Et la suppression fut votée.

Sur cette généreuse terre de France, les restitutions seront toujours plus goûtées que les destitutions. Une des plus agréables surprises qu'on ait faites aux Parisiens dans ces derniers temps, c'est la nouvelle que le château des Tuileries serait rendu à sa première destination, d'être le siége du gouvernement et de l'assemblée nationale. L'idée d'en faire un hospice d'invalides civils était empreinte d'une philanthropie exagérée : c'était d'ailleurs un moyen assez bien imaginé pour l'arracher aux effets de l'émotion populaire. Les Tuileries sont la joie des Parisiens, c'est l'orgueil du pauvre et du riche; ce jardin est l'Eden des vieillards, la *villa* de nos enfants; l'histoire, l'art, les souvenirs, le présent et le passé, tout le recommande à l'amour et au respect des citoyens, et on aurait enseveli cet éclat sous les bonnets de coton d'un hospice! on aurait fait de toute cette gloire l'asile des éclopées et des paralytiques! c'était impossible. Mais il ne suffit pas d'avoir rendu les Tuileries au peuple, il faut que le jardin soit digne de lui. Rasez donc le petit parterre d'abbé à gros bénéfices qui masque la façade du château; multipliez partout les fleurs et les ombrages, et rétablissez l'œuvre de Lenôtre; voilà tout ce que le monde se dit. Car Lenôtre (c'est madame de Sévigné qui le dit) « a mis dans ce jardin un bois entier d'orangers dans de grandes caisses; ce sont des allées où l'on se promène à l'ombre, et, pour cacher les caisses, il y a, des deux côtés, des palissades toutes fleuries d'œillets, de roses, de jasmin et de tubéreuses. On y a fait un printemps éternel. »

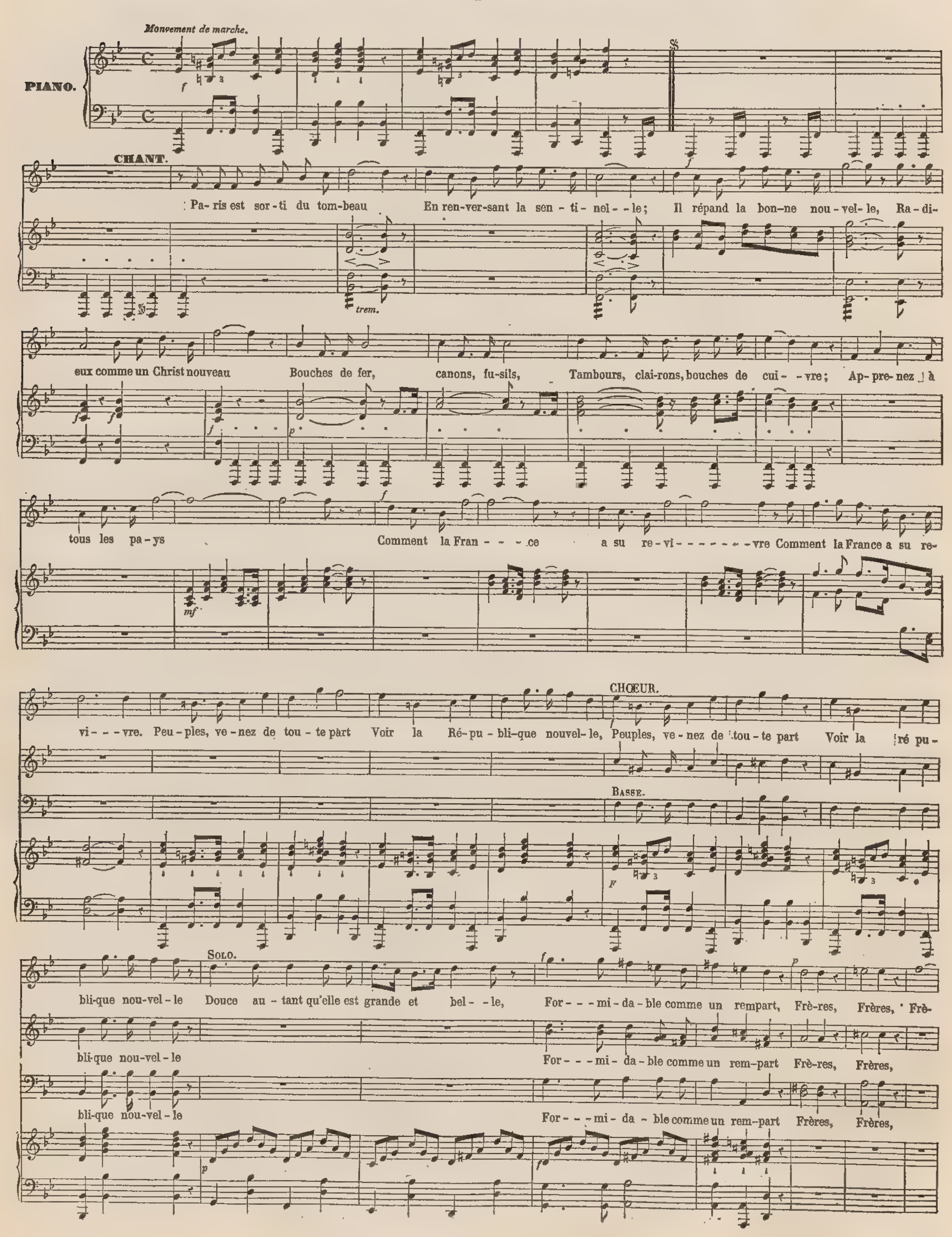
Mais ce n'est pas le temps d'invoquer les joies champêtres de l'avenir, lorsque Paris procède à des cérémonies patriotiques et aux solennités militaires. A l'heure où vous lisez ces lignes, une fête civique a eu lieu, plus belle, plus imposante et plus mémorable que la fameuse fête de la Fédération. *L'Illustration* vous en donnera le croquis la semaine prochaine. Pour aujourd'hui, nous pouvons dire, en toute vérité, qu'elle a brillé d'un éclat *impossible à décrire,* sans avoir besoin d'imiter ce journaliste peu scrupuleux dont parle Byron, lequel avait pour habitude de raconter la veille aux cokneys de Londres la cérémonie dont ils devaient jouir le lendemain.

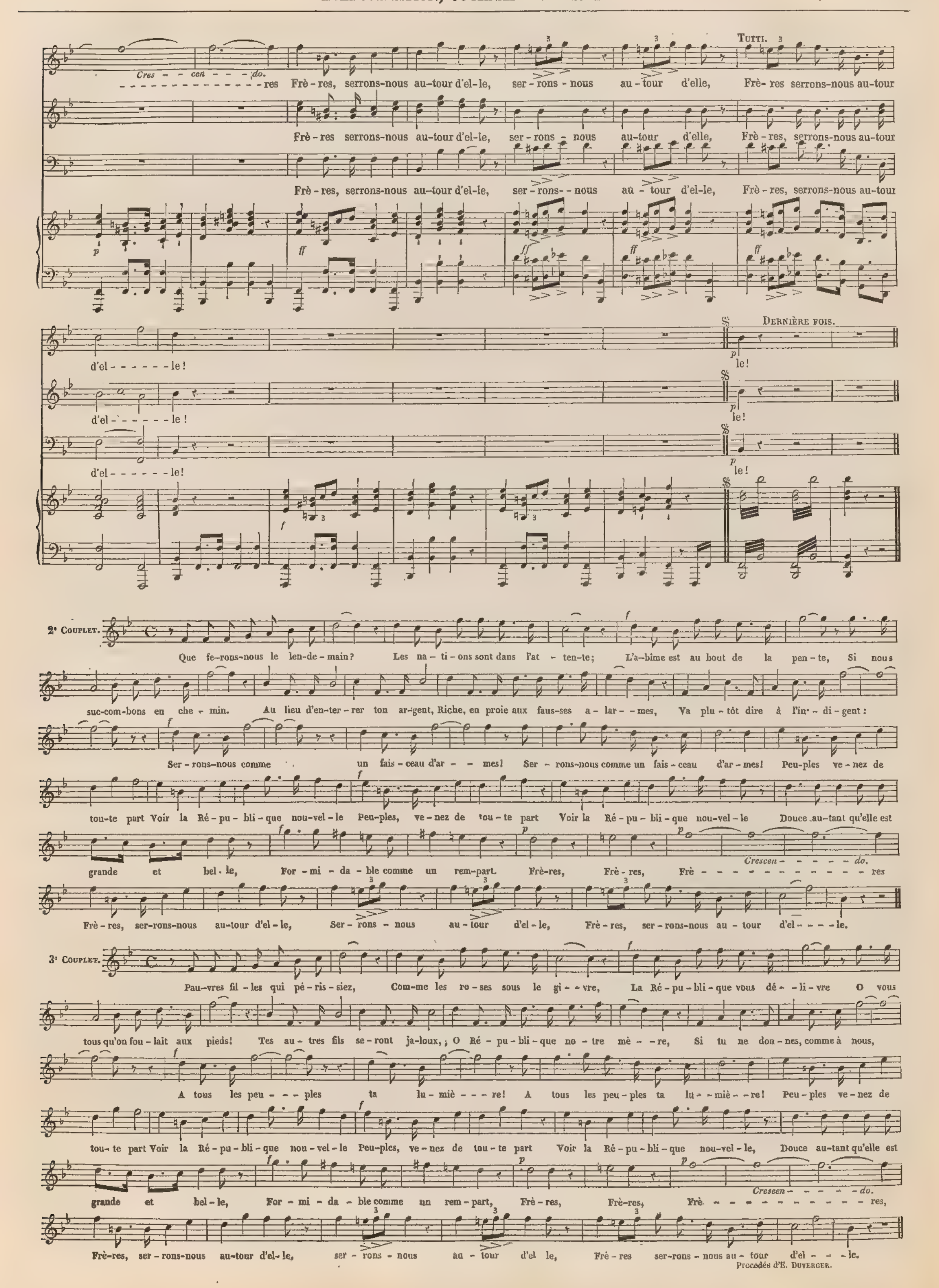
Quant à la semaine théâtrale, elle n'est pas destinée à faire dans le monde autant de bruit que sa devancière. *L'Élu du clocher* (théâtre de l'Odéon) est venu beaucoup trop tard. Nous sommes séparés de cet élu par plusieurs générations, et de ce clocher, par un abîme. N'avons-nous pas franchi un siècle depuis deux mois? et la pièce de M. Durantin enregistre des faits et des mœurs de 1847! autant vaudrait remonter au déluge. A la bonne heure! parlez-nous du *Marchand de jouets;* cela est de tous les temps... du Gymnase. Une jeune fille, belle, bonne, douce, sentimentale et aveugle, et un père qui, n'ayant d'autre trésor que sa fille, l'entoure de toutes les richesses imaginaires. Gueux comme un rat d'église, et remuant ses vieux pots dans un grenier, voyez-vous le bonhomme heureux de cette tendre supercherie. « Hélas! ma pauvre enfant (lui dit-il), tu ne verras donc jamais ces beaux lambris, ces tapis somptueux, ces coupes d'onyx, cette argenterie ciselée et ces merveilleux tableaux! Si la pauvre Betty était maligne, cet honnête Caleb serait pris la main dans son sac à malices; car enfin, ce pain tout sec, et ces pommes de terre en toutes saisons, jamais la tendresse du père, si ingénieuse qu'elle soit, n'en fera des friandises. Ce beau rêve finira donc un jour ou l'autre; et de toutes parts on larmoyait déjà comme au drame de *Valérie,* quand un enchanteur est venu tout à coup donner un corps à l'illusion et changer le pieux mensonge du bonhomme en réalité. L'enchanteur s'appelle Edward; il est jeune, riche et amoureux de Betty, si bien que la féerie continue pour la jeune fille, et aussi pour tout le monde, et puis, digne couronnement de ce bonheur, Betty recouvre la vue : elle voit le ciel, la nature, les belles choses, son père et son amant; il est rare qu'une jeune fille, même la plus simple et la plus innocente, reçoive tant de bénédictions en un jour. Ce vaudeville est suffisamment gai et suffisamment pathétique; les physionomies qu'il encadre ont de l'animation et de la vérité. Nous connaissions, du reste, Charles Dickens comme très-agréable conteur, et MM. Mélesville et Guillard sont experts dans l'art de filer une scène et d'aiguiser un dialogue. Le succès a été d'autant plus grand, que Numa et madame Rose-Chéri s'étaient chargés des principaux rôles. Numa, par la finesse du regard et le style vrai et minutieux de sa tenue, rappelle les personnages microscopiques si bien touchés par Messonnier, et madame Rose-Chéri ressemble à un charmant portrait de Greuze.

Au surplus, nos meilleurs comédiens et nos plus charmantes actrices sont à leur poste, et les théâtres sont décidés plus que jamais à lutter avec courage contre la concurrence de la scène politique. Madame Dorval et Marie-Jeanne repeuplent les solitudes du Théâtre-Historique, tandis que mademoiselle Rachel se dévoue à la gloire de son art, aux plaisirs du public avec un zèle, une ardeur et un talent au-dessus de tout éloge. Notre grande tragédienne ne pouvait recevoir de ses camarades un témoignage plus flatteur et plus mérité que la lettre rendue publique, dans laquelle ils ont voulu tous consigner l'expression de leur amitié fraternelle et de leur reconnaissance.

LA JEUNE RÉPUBLIQUE

Paroles de M. P. DUPONT. — Musique de madame PAULINE VIARDOT.




Cres - - cen - - - do.
res Frè-res, serrons-nous au-tour d'el-le, ser-rons - nous au-tour d'elle,
TUTTI.
Frè-res serrons-nous au-tour
Frè-res serrons-nous au-tour d'el-le, ser-rons - nous au-tour d'elle, Frè-res, serrons-nous au-tour
Frè-res, serrons-nous au-tour d'el-le, ser-rons- - nous au - tour d'el-le, Frè-res, serrons-nous au-tour
d'el- - - - - - le!
d'el- - - - - - le!
d'el- - - - - - le!
DERNIÈRE FOIS.
le!
le!
le!
2e COUPLET.
Que fe-rons-nous le len-de-main? Les na - ti - ons sont dans l'at - ten-te; L'a-bime est au bout de la pen - te, Si nous
suc-com-bons en che - min. Au lieu d'en-ter-rer ton ar-gent, Riche, en proie aux faus-ses a - lar - - mes, Va plu - tôt dire à l'in - di - gent:
Ser - rons-nous comme un fais - ceau d'ar - - mes! Ser - rons-nous comme un fais - ceau d'ar-mes! Peu-ples ve-nez de
tou-te part Voir la Ré - pu - bli - que nou-vel - le Peu-ples, ve-nez de tou - te part Voir la Ré - pu - bli - que nou-vel - le Douce au-tant qu'elle est
grande et bel - le, For - mi - da - ble comme un rem-part. Frè-res, Frè - res, Frè - - - - - - - - - - - res
Crescen - - - - - do.
Frè - res, ser-rons-nous au-tour d'el - le, Ser - rons - nous au - tour d'el - le, Frè - res, ser - rons-nous au - tour d'el - - - - le.
3e COUPLET.
Pau-vres fil - les qui pé - ris - siez, Com-me les ro - ses sous le gi - - vre, La Ré - pu - bli - que vous dé - - li - vre O vous
tous qu'on fou - lait aux pieds! Tes au - tres fils se - ront ja-loux, O Ré - pu - bli - que no - tre mè - - re, Si tu ne don - nes, comme à nous,
A tous les peu - - - ples ta lu - miè - - - re! A tous les peu - ples ta lu - - miè - - re! Peu - ples ve - nez de
tou - te part Voir la Ré - pu - bli - que nou - vel - le Peu-ples, ve - nez de tou - te part Voir la Ré - pu - bli - que nou-vel - le, Douce au-tant qu'elle est
grande et bel - le, For - mi - da - ble comme un rem - part, Frè - res, Frè-res, Frè - - - - - - - - - - - res,
Crescen - - - - - do.
Frè-res, ser - rons-nous au-tour d'el-le, ser - rons - nous au - tour d'el le, Frè - res ser-rons - nous au - tour d'el - - - le.
Procédés d'E. DUVERGER.

La République dans dix ans.

EXTRAIT D'UN JOURNAL DE 1858.

. . . . . . Nous sommes en dix-huit cent cinquante-huit : dix ans se sont écoulés depuis l'établissement de la République; dix ans! je veux dire dix siècles, si j'examine tous les changements, tous les progrès qui se sont opérés dans les institutions, dans les mœurs et dans les idées de la nation.

La révolution de février 1848 avait surpris tout le monde, même les hommes voués depuis des années au triomphe de la cause républicaine : de là, au début de cette révolution, les tiraillements et les incertitudes; de là cette panique répandue dans une certaine partie de la société; de là enfin cette crise commerciale si grave pendant quelques temps, mais dont le souvenir, Dieu merci, est effacé et le retour impossible.

Aujourd'hui que la République fonctionne depuis des années avec cette précision calme et régulière qui est le propre des gouvernements forts, qu'il nous soit permis de porter nos regards en arrière et d'examiner la cause du malaise passager qui se manifesta le lendemain même du triomphe des idées républicaines.

La Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe, sans cesse menacés par l'invasion des idées nouvelles, avaient opposé comme une digue le danger des innovations; les ministres, les fonctionnaires, les écrivains officiels étalaient en forme d'épouvantail les scènes les plus lugubres de notre première révolution. Ils étaient parvenus à faire de la République un synonyme de terreur, de banqueroute et d'échafaud; mais le vieil édifice monarchique renversé, les citoyens de la nouvelle République comprirent bientôt combien étaient vaines et chimériques toutes ces craintes. L'histoire ne vit pas de plagiat : les causes qui avaient ensanglanté la première révolution n'existaient plus le lendemain du 24 février; il n'y avait plus d'aristocrates, plus de guerre de principes à l'extérieur, plus de Coblentz, plus de Vendée; bien loin de s'armer contre nos institutions, l'Europe fraternisait avec nous; nous avions des frères partout, des ennemis nulle part; le règne de la terreur n'était donc plus possible, et les trembleurs, si nombreux à toutes les époques, s'aperçurent enfin, au bout de quelques mois, que la chute de la royauté n'avait causé qu'une perturbation passagère; la France, plus unie au-dedans, plus respectée au-dehors, était toujours la première nation du monde; rien n'était changé à la surface : il n'y avait qu'un roi de moins et des libertés de plus.

Depuis dix ans que la République existe, tout s'est transformé autour de nous, les hommes et les choses : les vieux partis qui depuis cinquante années se disputaient l'exercice du pouvoir sont anéantis; il n'en reste plus trace; les royalistes, les orléanistes, les bonapartistes, les libéraux, etc., toutes ces appellations surannées sont depuis longtemps rayées de notre dictionnaire politique. Nous n'avons aujourd'hui que des républicains. La qualité de républicain est en si grand honneur à l'étranger, qu'on voit chaque jour des princes des autres pays solliciter du gouvernement des lettres de naturalisation pour pouvoir se parer de ce grand titre de citoyen. Quant aux rois, on n'y pense absolument plus... Le retour aux idées monarchiques est si peu à craindre, qu'il est en ce moment question au congrès d'appeler au grade de capitaine de vaisseau de la République le citoyen Joinville, l'un des fils du dernier roi qu'ait eu la France.

Comment, d'ailleurs, pourrait-on rêver le retour du gouvernement monarchique, aujourd'hui que tous les citoyens ont fait l'apprentissage des véritables institutions républicaines? La monarchie était condamnée à tout jamais le lendemain de la révolution de Février.—Jusqu'en 89, elle avait existé en vertu d'un principe. Depuis cette époque, ses différentes tentatives de restauration n'ayant abouti qu'à une défaite, elle ne reposait plus que sur un mensonge. Pourquoi, en effet, le parti qui s'intitulait libéral sous le régime précédent accordait-il à un homme une puissance si vaste, une énorme liste civile et des avantages immenses? C'était en raison de la prétendue sécurité qu'offrait l'institution en elle-même par l'ordre de succession réglée d'avance : la transition d'un règne à un autre règne s'opérait sans secousse, le fils succédait au père, et rien n'était changé à la surface... C'était là, si je ne me trompe, le grand argument du libéralisme en faveur de la royauté. Pourtant qu'avons-nous vu en quarante ans? Le fils de Louis XVI, héritier présomptif de la couronne, meurt au Temple; Napoléon jette pour son fils les fondements du plus vaste édifice monarchique qui ait existé depuis Charlemagne, et le roi de Rome va s'éteindre en Autriche. Le duc de Bordeaux, héritier de Charles X, erre depuis l'âge de dix ans sur la terre étrangère; le successeur de Louis-Philippe vit en exil... Quatre fois en quarante ans, la Providence s'est chargée de nous démontrer la vanité et l'impuissance de l'institution monarchique... Pendant quarante années, la France a donc subi tous les inconvénients de la royauté sans avoir une seule fois ce mince avantage, pour lequel elle sacrifiait son argent, sa grandeur, son repos et sa liberté!

Comment, je le demande, après des enseignements aussi frappants, la France aurait-elle pu songer un seul instant à restaurer un passé impossible? L'impuissance du principe monarchique constatée d'une façon si victorieuse, la royauté ne pouvait plus conserver un seul partisan. Par un concours de circonstances providentielles, la République, on le voit, existait dans les faits avant d'avoir existé dans les idées.

C'est en raison même de ce concours extraordinaire que la République a pu s'établir si facilement, si naturellement dans notre pays... Le gouvernement républicain, ne trouvant devant lui aucune résistance, s'est consolidé en quelques jours : les peureux, les trembleurs, qui, au premier moment de la révolution, voyaient en perspective tous les malheurs d'une autre époque, se sont bientôt lassés de ce rôle ridicule. L'argent qui s'était caché pendant quelques mois a recommencé à circuler de plus belle... L'ère de prospérité de la France date de la convocation de son Assemblée nationale.

La pratique des institutions républicaines a produit de glorieux résultats; ainsi aujourd'hui toutes les classifications entre les citoyens ont disparu. L'ouvrier marche l'égal, comme citoyen, du premier fonctionnaire de la République. L'ouvrier n'est plus condamné, comme à l'époque de la monarchie, à végéter dans l'atelier depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Aujourd'hui, l'ouvrier capable peut aspirer à toutes les positions : il est dans la chambre des représentants, dans l'administration du pays, dans les conseils du gouvernement.

Cette émancipation des travailleurs n'a pas peu influé sur les mœurs et les habitudes de ces hommes qu'on désignait jadis sous le nom de classe ouvrière; autrefois les ouvriers relégués dans les bas-fonds de la société, condamnés à une perpétuelle servitude, vivaient entre eux, sans se soucier d'un présent malheureux et d'un avenir incertain; après une semaine de travaux sans compensation, ils allaient étourdir leurs soucis dans les cabarets, au milieu des fumées du vin des barrières. Aujourd'hui qu'ils comptent dans l'état social, ils ont puisé dans la position nouvelle qu'ils doivent à la révolution une plus grande dignité d'eux-mêmes : mêlés aux affaires comme les autres citoyens, ils sont intéressés comme eux au maintien de ce qui existe; ils sont les plus fermes défenseurs de la société depuis que la société leur a fait une place au soleil; aujourd'hui l'émeute n'est plus possible, puisque les ouvriers sont devenus des conservateurs républicains.

Le gouvernement, il est vrai, a travaillé par tous les moyens à l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle de l'ouvrier. Sous le régime monarchique, les livres d'éducation étaient composés *ad usum delphini*, ou, ce qui revient au même, à l'usage des générations aristocratiques et bourgeoises. Des livres à l'usage du peuple ont été commandés par le ministre de l'instruction publique à des hommes de lettres capables, à des économistes, à des jurisconsultes. Ces livres, écrits d'un style simple, clair, et accessible aux intelligences élémentaires, sont répandus à profusion dans les ateliers et dans les campagnes. L'ouvrier puise à cette source bienfaisante une suffisante instruction : cette mesure a le double avantage de lui enseigner ses devoirs de citoyen et de l'éloigner de ces cabarets où il ruinait jadis sa bourse et sa santé.

Le gouvernement a fait plus : il a reconnu que la République était tenue de donner de l'instruction à tous ses enfants. Tous les parents pauvres sont, en conséquence, forcés d'envoyer leurs enfants à l'école gratuite de la commune; ainsi, dans quelques années, il n'y aura pas en France un citoyen qui ne sache lire, écrire, compter, dessiner, et qui n'ait des notions d'histoire et de géographie.

La République a en outre organisé, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes de France, des représentations nationales gratuites, où le peuple va à de certains jours admirer les chefs-d'œuvre de la littérature française. Aux représentations qui eurent lieu dans les premiers jours de la République, quelques spectateurs vendaient leurs billets à des citoyens aisés, qui avaient le tort de se prêter à cette transaction illégale; mais le gouvernement a pris des mesures en conséquence, et le fait ne s'est plus renouvelé.

Les fêtes publiques exercent aussi une grande influence morale dans les États libres : à Rome, à Athènes, les fêtes étaient un appel de tous les citoyens à la paix et à la concorde. Il en est de même chez nous. Le directeur des beaux-arts ne s'en tient plus au feu d'artifice monarchique et au lampion officiel; il a retranché du programme des fêtes populaires le mât de cocagne et la distribution en plein vent du vin et des comestibles. Tout cela sentait trop les traditions du bon plaisir. Pour que le peuple soit respectueux envers lui-même et envers les autres, il faut savoir le respecter. Il n'est pas non plus question, vous le pensez bien, des démonstrations sentimentales de la première République : l'autel de gazon, la déesse Raison, sont des vieilleries païennes que personne n'a jamais songé à réhabiliter. Nos fêtes sont en rapport avec nos mœurs politiques et nos idées religieuses; des artistes célèbres sont chargés de l'organisation des réjouissances publiques, auxquelles prennent part, confondus parmi les simples citoyens, les hauts fonctionnaires de la nation. On parle en ce moment d'élever aux portes de la ville un immense amphithéâtre, un cirque gigantesque, qui pourrait contenir plus de cent mille spectateurs, et où l'on représenterait devant un public naïf et enthousiaste les plus glorieux épisodes de notre histoire.

La sollicitude de la République s'est étendue sur la société tout entière; pour que les fonctions fussent accessibles à tous les citoyens, le gouvernement a établi de hautes écoles d'administration et de diplomatie. Il est inutile d'ajouter que l'instruction y est gratuite. Il ne suffit plus aujourd'hui d'être né riche pour être attaché à une ambassade ou à une mission : il faut avoir fait des études spéciales, et c'est au plus capable qu'appartient de droit la meilleure place. Autrefois l'administration était la propriété exclusive des députés et des électeurs. Les bureaux des ministères contenaient tous les protégés du pays légal; aujourd'hui la carrière administrative est ouverte à toutes les capacités : les emplois sont au concours. Quant à l'armée, le mode de recrutement est égal pour tous : les remplaçants sont supprimés; chaque citoyen, riche ou pauvre, est tenu de payer sa dette à son pays, et de passer un certain temps sous les drapeaux. Les fils de famille n'existent plus; on ne reconnaît plus que les fils de la République.

Toutes les utopies insensées, tous les systèmes excentriques, toutes les constitutions sociales qui s'étaient manifestées le lendemain de la Révolution, et qui aspiraient à l'honneur de sauver l'Etat, se sont effacées peu à peu... On n'a point encore de nouvelles, à l'heure qu'il est, des quatre lunes fouriéristes : le phalanstère sommeille comme par le passé, et *l'Icarie* s'est ajournée à l'an deux mille... de la République... La France, ce pays du bon sens et de la raison, n'a pas un seul instant dévié de cette voie pratique où elle n'a cessé de marcher depuis qu'elle existe. On a eu quelque peine à faire comprendre aux femmes politiques, socialistes et moralistes, que leur immixtion dans les affaires publiques ne servirait ni elles ni l'Etat; quelques-unes de ces dames, fatiguées de la monotonie du foyer et de la tyrannie des éditeurs, qui reculaient devant l'impression de leurs palingénésies littéraires, voulaient à toute force courir la bague dans le carrousel législatif. Le ridicule a fait bonne justice de ces prétentions féminines; nous n'avons pas plus qu'autrefois des *représentantes* du peuple, des *orateures* ou des *générales*. Les femmes ont fini par se résigner à enseigner à leurs enfants l'amour de la patrie. Cornélie n'avait pas besoin de commander des armées pour acquérir une célébrité immortelle : elle se contentait d'être la mère des Gracques.

Les tentatives pour la transformation du costume n'ont pas été heureuses; hélas! nous en sommes toujours au paletot bourgeois et aux pantalons des anciens jours. Les tuyaux de poêle exécrés des artistes continuent à couvrir les chefs républicains. Les justaucorps écarlates, les tricots séducteurs, les feutres pointus et tout cet attirail d'opéra-comique qui avait été entrevu par des rapins exaltés, n'ont pu prévaloir contre le mauvais goût général. Le peuple français, qui passe pour le plus élégant de l'Europe, ne veut décidément pas sortir de l'ornière du drap d'Elbeuf. On renverse en trois jours une monarchie de quatorze siècles, mais on ne détruit pas si facilement les traditions de l'habit noir.

La littérature n'est pas restée stationnaire au milieu du mouvement général; nous n'avons plus, il est vrai, les Nouvelles en quarante volumes. D'Artagnan est mort, Balsamo est enterré, et le savoir-faire de Moroc nous trouverait indifférents; ce n'est qu'aux époques d'atonie, aux époques où la vie semble s'être retirée du corps politique, que le public, par ennui et par lassitude, se laisse prendre à l'appât des récits invraisemblables. La République n'a pas suivi le conseil de Platon, elle n'a point exilé les poëtes de son territoire : au contraire, elle les a appelés à elle, elle les a encouragés. En France nul décret ne pourrait abolir l'imagination; mais le tempérament du public, fortifié par la crise révolutionnaire, exige aujourd'hui une littérature plus substantielle : les poëtes, les romanciers, les littérateurs ne sont les bienvenus qu'autant qu'ils savent broder les capricieuses arabesques de la forme sur un fond instructif et moral. Quant aux faiseurs de tours de force littéraire, ils sont relégués, s'il en reste encore, dans la catégorie des avaleurs d'étoupe et des broyeurs de cailloux.

Le vaudeville, lui, n'a pas changé; ce vieux *malin* de la littérature continue à offrir à ses nombreux habitués la sempiternelle histoire de M. Adolphe poursuivant pendant deux ou trois actes la *possession de la main* de mademoiselle Eugénie, qu'il finit par épouser, aux grands applaudissements de la foule et des notaires. Quelques critiques *progressifs* se sont étonnés de cette simplicité dramatique; l'explication en est facile : est-ce que dans la société, depuis qu'elle existe, M. Adolphe, qu'il soit tribun, journaliste, avocat ou ouvrier, ne finit pas toujours, en dépit des bons mots de ses amis et des quolibets des célibataires, par épouser mademoiselle Eugénie, qu'elle soit modiste, grande dame ou même femme de lettres? Le vaudeville est une institution; c'est le propagateur le plus acharné du mariage; il est éternel comme la famille. Les constitutions passent; mais le vaudeville reste toujours le même, c'est-à-dire poncif, amusant et matrimonial.

Paris est aujourd'hui la ville la plus calme de l'univers. Aussi est-elle fréquentée par une multitude d'étrangers, qui viennent chercher dans cet ancien foyer des révolutions une liberté d'action et une tranquillité qu'ils ne trouveraient pas dans leur propre pays. Paris, qui a si longtemps donné l'hospitalité aux démocraties vaincues, sert aujourd'hui de refuge aux aristocraties tourmentées de l'Europe. Jamais, à aucune époque, Paris n'avait offert une sécurité plus grande : chaque quartier est protégé à toute heure du jour et de la nuit par des gardiens auxquels est confié le soin de la tranquillité publique. Les crimes deviennent de plus en plus rares; le vol est presque impossible; les voleurs de profession qui exploitaient jadis les coffres-forts des riches et les poches des passants, trouvant le métier trop difficile à exercer sous l'empire d'une surveillance continuelle, ont pris le parti désespéré de se faire honnêtes gens pour ne pas mourir de faim : cruelle extrémité à laquelle les a réduits l'établissement de la République.

Le pays a terminé tous les grands travaux commencés sous le régime précédent, et il en a entrepris de nouveaux; le croirait-on? la place du Carrousel qui, pendant vingt années, avait offert l'aspect d'un marécage, la place du Carrousel est pavée! Les pâtés de vieilles maisons répandues sur cette place ont été abattus; le Louvre est achevé. Il était réservé à la République de mettre la dernière main à ce grand édifice de la monarchie. Le Louvre uni aux Tuileries est la merveille de l'Europe. Le palais des Tuileries, dont on voulait d'abord faire un hôpital civil, est devenu, après un mûr examen, le palais de la bibliothèque nationale. Les châteaux de Meudon, de Trianon, de Rambouillet, de Neuilly, etc., ont été transformés en hôpitaux civils. C'est au milieu de ces délicieux jardins, qui abritaient autrefois les familles princières, que se reposent aujourd'hui les ouvriers vétérans : le château royal est devenu le *Buen-Retiro* du travail et de l'industrie.

Les rues du vieux Paris ont été assainies; de nouveaux quartiers se sont élevés comme par enchantement; la ville, resserrée dans sa cuirasse de pierre, a sauté par-dessus ses murailles, et de nouveaux villages se sont formés autour de la grande capitale... A l'heure qu'il est, tous les chemins de fer sont terminés; on va en quarante-huit heures de Paris à Pétersbourg. La France, en un mot, a atteint la plus grande prospérité à laquelle puisse parvenir une nation libre, et elle

ne compte encore que dix années d'institutions républicaines.

. . . .

J'en étais là de mon rêve, lorsque je fus réveillé en sursaut par une voix qui criait dans la rue : « Voici le programme de la fête de la fraternité qui doit avoir lieu jeudi; cela ne coûte qu'un sou. »

Ed. T.

Lettres d'un Flâneur.

II.

LES DONS PATRIOTIQUES.

Monsieur le directeur,

La quinzaine qui vient de s'écouler n'a pas été bonne... pour les affiches, s'entend. Bien que j'aie beaucoup flâné, j'en ai peu lu qui méritent vraiment une mention particulière. Ce n'est pas que l'imagination des utopistes soit épuisée : au contraire, elle enfante chaque jour de nouveaux prodiges ; mais toutes ces théories sont tellement *supercoquentieuses*,— comme dirait, je crois, l'auteur des *Grotesques*, — que je ne les comprends pas toujours aussi bien que doivent le désirer leurs inventeurs. A mon âge, l'esprit n'est plus capable de violents efforts. Allez donc, jeunes gens, étudier contre les murailles ces nombreux projets de reconstitution politique, littéraire, artistique et sociale. Bons ou mauvais, ils sont presque tous inspirés par le plus noble sentiment, le désir d'assurer à jamais la gloire et le bonheur de la France. Honorez du moins les intentions, si vous croyez devoir rejeter les conclusions. Qui sait d'ailleurs si celles-là même qui exciteront le plus justement votre hilarité ne vous suggéreront pas quelque idée nouvelle utile à votre patrie et à l'humanité!

Cette quinzaine a été en outre presque exclusivement occupée d'élections. J'avais beau chercher, je ne trouvais guère dans tous les quartiers que des affiches, en tête desquelles je lisais ces mots désespérants :

3e BATAILLON, 4e COMPAGNIE,

ou telle autre désignation de la même nature. La garde nationale de Paris se compose de douze légions, et une légion forme quatre bataillons, divisés en huit compagnies. Or, chaque légion, chaque bataillon, chaque compagnie a recommandé, au moyen d'affiches, à tous les citoyens qui en font partie un colonel, un lieutenant-colonel, des capitaines d'état-major, des porte-drapeaux, des chefs de bataillon en premier, en second, des centaines de capitaines, lieutenants et sergents, et des milliers de caporaux. Ma compagnie, ou du moins celle dans laquelle je ferais mon service, si je n'étais pas si âgé, ma compagnie, dis-je, avait cent vingt caporaux à nommer. *Ab uno disce omnes*. Supputez, je vous en prie, — car je n'ai jamais pu apprendre les mathématiques, — le nombre d'affiches relatives aux élections qui se sont entassées l'une sur l'autre en moins de huit jours, vivant à peine ce que vivent les roses.

Une seule légion, — je ne la nommerai pas, —m'a procuré un peu d'agrément. Il y avait quatre candidats au grade de colonel. Les citoyens Babolin, Frisque, Andoche et Rigobert se présentaient aux suffrages de leurs concitoyens. Mais le matin de l'élection, chaque maison de l'arrondissement fut couverte comme par enchantement de quatre affiches ainsi conçues :

Le citoyen Babolin se désiste de sa candidature en faveur du citoyen Frisque.

Le citoyen Frisque se désiste de sa candidature en faveur du citoyen Andoche.

Le citoyen Andoche se désiste de sa candidature en faveur du citoyen Rigobert.

Le citoyen Rigobert se désiste de sa candidature en faveur des citoyens Babolin, Frisque et Andoche.

Dans une autre légion, un candidat au grade de lieutenant avait eu la malheureuse idée de faire placarder l'affiche suivante :

Le citoyen Polycarpe

PERSISTE

DANS SA CANDIDATURE AU GRADE DE LIEUTENANT.

Or, savez-vous ce qui est arrivé; sur 680 votants, le citoyen *Persiste* a obtenu 539 voix. Il a été proclamé lieutenant.

Je me suis arrêté aussi devant une affiche rouge adressée aux braves enfants de Paris, et qui ne demandait que cinq minutes aux passants. L'auteur de cette affiche est l'un des vingt-neuf mille candidats parisiens à l'Assemblée nationale. Comme il est né bien avant 89, il recommande à ses concitoyens de choisir surtout des hommes nouveaux. Il a horreur des bavards; aussi déclare-t-il, avec une naïveté charmante et sans phrases, que si le gouvernement avait l'heureuse idée de le nommer ministre des finances à la place de M. Garnier-Pagès, qui n'entend rien aux affaires de ce département, il réaliserait immédiatement, — sans toucher à aucun traitement, — une économie de 400 millions, — pas un centime de moins. Certes, la proposition est tentante ; mais je crains bien que cet empirique financier ne fasse mentir, — en ce qui le concerne, — le proverbe qu'il cite en terminant sa proclamation : *Tout vient à point qui sait attendre*.

Les nobles et sages conseils de M. le maire de Paris, — qui n'ont eu qu'un tort, celui de n'être pas venus à point, — sont insuffisants, — j'ai regret de l'avouer, — pour faire rougir de leur honteux égoïsme certaines classes de la population parisienne. De nouvelles protestations des intérêts matériels contre la liberté, l'égalité et la fraternité, ont encore sali, cette semaine, les murs de la capitale. Parmi les plus impudentes et les moins françaises, j'ai distingué surtout celle de messieurs les crémiers; — ils sont indignes du titre de citoyens. — Ces messieurs, en effet, veulent faire *cesser les abus existants par les laitières* ; en bon français, ils ont la prétention de vendre à eux seuls tous les œufs, tout le lait, tous les fromages qui se consomment à Paris. Celui de ma rue a même osé défendre à ma cuisinière, — toujours au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, — de s'approvisionner de ces aliments chez les crémiers des rues voisines. Le principe posé, *chacun* en a tiré *pour soi* les conséquences. Rien de plus naturel. Aussi qu'il était temps de proclamer la déchéance du principe ! Permettez-moi de remercier, par la voie de votre journal, M. Armand Marrast d'avoir pris en si bons termes une mesure si nécessaire, bien qu'il nous l'ait fait un peu trop attendre. En outre, je vous le demande, de bonne foi, dans ce cas particulier qui m'indigne si justement, où serait le droit, s'il était possible qu'il y eût un droit? Entre la laitière menacée et messieurs les crémiers menaçants le peuple, c'est-à-dire tout le monde, hésiterait-il un seul instant? La laitière n'existe-t-elle pas de temps immémorial? Le crémier n'est-il pas une des inventions les plus inutiles du dix-neuvième siècle ? Laquelle des deux parties a donc fait concurrence à l'autre? Au point de vue de l'art, les coiffures rouges et bleues, les jupes de bure à carreaux et le schall de cotonnade de la laitière ne sont-ils pas cent fois préférables au bonnet de coton, à la veste ronde et au tablier blanc du crémier? Et puis supprimer les laitières, n'est-ce pas rompre le dernier lien qui rattache encore le citadin au paysan, l'ouvrier au cultivateur? Les crémiers nous apprendront-ils chaque matin s'il a gelé blanc pendant la nuit, si l'orage de la veille n'a pas compromis la récolte, si les fruits seront abondants, etc.? Enfin la laitière ne vend-elle pas meilleur marché que le crémier du lait plus pur et plus vrai, des œufs plus frais et des fromages plus odorants! Vous me pardonnerez cette tirade un peu véhémente, monsieur le directeur, quand vous saurez que ma laitière, mère de sept enfants, est sur le point d'accoucher, et que l'empêcher de venir débiter sous ma porte à ses pratiques qui l'aiment les excellents produits de sa petite ferme, qu'elle a achetée fort cher, et dont elle doit même encore plus de la moitié, ce serait réduire toute cette famille à la plus profonde détresse, et au profit de qui? monsieur!... Mais je crains de m'emporter de nouveau, et, me séparant avec un vif plaisir de messieurs les crémiers, je vais me mêler à un groupe qui stationne sur le boulevard, au coin de la rue d'où je sors...

Durant le premier mois de la République du 28 février,— je désigne sous ce nom la république dont nous jouissons, pour la distinguer de celles dont voudraient nous faire jouir le citoyen Thoré (*la Vraie République*), et d'autres citoyens (*la Nouvelle République*, etc.) — j'hésitais à m'approcher d'un rassemblement de plus de quatre personnes. Il me semblait que des citoyens qui causaient ensemble dans la rue devaient nécessairement tramer les complots les plus odieux. Grande fut ma surprise quand, m'enhardissant peu à peu, je m'arrêtai près d'un attroupement d'ouvriers, pour prêter l'oreille à leurs discours. Je fus étonné de leur bon sens et de leur langage. Ils exprimaient on ne peut mieux les idées les plus raisonnables. Un jour peut-être je vous demanderai la permission de vous entretenir des principaux problèmes politiques et sociaux que j'ai entendu traiter en plein air dans les groupes; cette digression m'entraînerait trop loin, je le prévois, et j'arrive enfin au sujet de ma lettre.

Une autre de mes *peurs*, car j'en ai de plusieurs sortes depuis deux mois;— mais, Dieu m'en est témoin, si j'ai tremblé quelquefois, je n'ai jamais songé à moi; je ne me suis préoccupé que de ma chère France, dont l'avenir pourrait être si prospère, si glorieux, et dont quelques bandes d'intrigants, d'insensés ou de voleurs, s'efforcent, — vainement, je l'espère, — de compromettre le présent, — une autre de mes peurs, dis-je, était celle des promenades d'ouvriers. Dès que j'entendais un tambour, dès que j'apercevais un drapeau, je m'enfuyais aussi vite que me le permettaient mes vieilles jambes. « Hélas! me disais-je, le cœur serré, sans ordre point de confiance, sans confiance point de crédit, sans crédit point de travail, sans travail pas de gouvernement possible, pas de civilisation, pas de république, pas de France, l'anarchie et la barbarie. Quand donc nos gouvernants comprendront-ils qu'au lieu d'effrayer il faut rassurer? — Quand donc les ouvriers renonceront-ils à ces démonstrations, dont l'effet est de désorganiser le travail qu'elles ont pour but d'organiser?... Et j'ajoutais bien d'autres choses encore que je crois inutile de vous répéter.

Cependant, vendredi dernier, 14 avril, au détour d'une rue, je me trouvai nez à nez avec deux tambours et un porteur de drapeaux suivis de deux à trois cents individus des deux sexes. Impossible de battre en retraite. Je n'y pensai même pas, je l'avoue, car la vue de cinq petites filles de quatre à dix ans qui marchaient derrière le porte-drapeau calma toutes mes inquiétudes. Évidemment cette promenade n'offrait rien d'alarmant. J'aime tant les enfants, que ces petites filles absorbèrent d'abord toute mon attention. Elles étaient vêtues de robes blanches aux ceintures tricolores. Des guirlandes de fleurs ornaient leur tête, et les tresses de leurs cheveux flottaient sur leurs épaules à demi nues. Chacune d'elles tenait entre ses deux mains une petite corbeille blanche décorée de nœuds et de rubans aux trois couleurs et remplie de fleurs, qu'elle paraissait heureuse et fière de porter. Je regardai alors les hommes et les femmes qui les suivaient. Toutes ces figures avaient une expression de joie et de noblesse qui me frappa vivement.

« Où allez-vous ainsi? demandai-je à l'un des hommes de ce singulier cortége.

— A l'Élysée national, me répondit-il.

— Et qu'y allez-vous faire? lui dis-je. »

Cette fois, pour toute réponse, il me montra du doigt la bannière qui nous précédait, et qu'un coup de vent venait justement de dérouler tout entière. Elle portait l'inscription suivante :

DON PATRIOTIQUE :
LES CHANTEURS DES RUES
ET LES JOUEURS D'ORGUE
A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Et que vous proposez-vous d'offrir à la République? demandai-je au même individu.

— Venez avec nous, et vous le saurez, me répondit-il. »

Je les suivis...

Dix minutes après nous entrions tambours battants dans la cour de l'Élysée national. Elle était complétement déserte; mais deux faisceaux de drapeaux tricolores décoraient le perron de gauche. Nous nous dirigeâmes donc vers la porte de ce perron, qui s'ouvrit pour nous recevoir, et plusieurs employés, ayant pour tout signe distinctif un ruban tricolore au bras droit, nous introduisirent et nous firent ranger avec ordre dans un vaste salon du rez-de-chaussée, meublé de canapés et de fauteuils de soie. Sept ou huit bannières tricolores, recouvertes d'inscriptions semblables à celle que nous apportions, ornaient les murs; au milieu, sur une table, s'élevaient en pyramides dix ou douze corbeilles de formes variées et décorées de rubans tricolores. Tandis que j'examinais ces divers objets, une porte latérale s'ouvrit, et je vis entrer plusieurs personnes qui nous saluèrent affectueusement de la tête et de la main. C'étaient, je l'appris plus tard, les membres de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie : MM. Charles Thomas, directeur du *National*, Louis Viardot, Paul de Musset, Chevallon ; à leur tête, s'avançait le vice-président, qui fut immédiatement reconnu, car dès qu'il parut sur le seuil, il y eut une explosion de cris, immédiatement suivie d'autres explosions encore plus retentissantes.

Vive Béranger! vive le citoyen Béranger! vive M. Béranger!

Le cri de vive M. Béranger dominait, je dois l'avouer. Béranger leur inspirait un si profond respect, que la plupart n'osaient pas se permettre de l'appeler citoyen. Jamais visages humains n'exprimèrent une émotion plus vive, une joie plus radieuse. Tous les yeux se remplissaient de larmes à mesure que Béranger circulait dans les rangs, offrant ses deux mains à qui voulait les serrer; pas un ne le tint quitte de cet honneur. Un homme de quarante ans environ, vêtu d'une blouse bleue, écarta la foule d'un bras; il était manchot. « Je n'ai qu'une main, dit-il à l'immortel chansonnier; mais du moment où elle aura touché les vôtres, je ne regretterai plus celle que j'ai perdue. — Il y a trente ans que je chante vos chansons, M. Béranger, s'écria une femme qui approchait de la cinquantaine, et je ne vous avais jamais vu. Là, laissez-moi vous regarder à mon aise! » — et les cris de vive M. Béranger! vive le citoyen Béranger recommençaient de plus belle.

Le tour de la salle terminé, Béranger revint vers les petites filles chargées d'apporter à la commission, dans leurs corbeilles, un gros sac d'écus et d'énormes bouquets de fleurs, au nom des chanteurs des rues et des joueurs d'orgue. Se penchant tendrement vers elles, il les embrassa l'une après l'autre. » Vous ne l'oublierez jamais ce baiser-là, petites, leur dirent les hommes qui les entouraient. — — Et la mienne! demanda une jeune mère au poëte en lui tendant une petite fille de trois ans à peine ; embrassez-la aussi, cela lui portera bonheur. »

Quand le silence se fut un peu rétabli, le chef de la troupe prit la parole, et, d'une voix ferme quoique émue, offrit aux membres de la commission, pour la République, une somme de 382 fr. 15 c. contenue dans un sac cacheté. « C'est peu de chose, dit-il, mais c'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment. Du reste, nous reviendrons vous voir; nous en prenons l'engagement devant vous. » Après les avoir remerciés au nom de la France entière, M. Charles Thomas leur demanda leur bannière, qu'ils promirent de rapporter dès qu'ils auraient salué la colonne de Juillet, et ils se retirèrent aux cris mille fois répétés de *Vive la République!*

Je les avais laissés partir, — car ils marchent trop vite pour moi, — et je déposais ma modeste offrande à la caisse, lorsque de nouvelles acclamations retentirent dans la cour. Ils s'étaient réunis en face du perron autour de leur bannière, devant laquelle les cinq petites filles formaient un groupe pittoresque, et ils entonnèrent, avec un ensemble vraiment admirable, le chœur des *Girondins*. Un jeune homme nommé Aubert, doué d'une belle voix, chantait les solos, et tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, reprenaient en chœur ce refrain trop célèbre : *Mourir pour la patrie*. Béranger, debout sur le perron, leur fit un dernier salut, et, défilant devant lui, tambours et bannière en tête, ils se dirigèrent vers la colonne de Juillet, plus heureux cent fois que s'ils eussent été demander au gouvernement provisoire le renvoi des chanteurs étrangers.

J'ignore si la *commission centrale des dons et offrandes à la patrie* recevra autant de dons et d'offrandes qu'elle est en droit d'en espérer; mais à coup sûr sa création ne peut manquer de produire les plus heureux effets. Il devenait urgent, en vérité, de parler au peuple d'honneur, de devoir, de sacrifice et de dévouement, car, comme l'a très-justement remarqué M. de Lamennais, de quoi lui parlait-on? de ses intérêts matériels. De quoi encore? de quoi toujours? de ses intérêts matériels. Si on eût laissé faire et dire certains hommes, qui, parce qu'ils sont coiffés d'un chapeau pointu ou vêtus comme des chiens savants, se persuadent qu'ils doivent être crus sur parole, la noble devise de la République : *Liberté, Egalité, Fraternité*, eût été bientôt remplacée par la fameuse maxime que M. Dupin lui-même a désavouée : *Chacun chez soi, chacun pour soi*. Heureusement le peuple a plus de cœur, de droiture et de raison qu'on ne le croit généralement. Il ne s'est laissé duper ni par ces intrigants qui le flattent pour s'en faire un marchepied, ni par ces insensés qui, au lieu de le soigner et d'essayer de le guérir quand il souffre, ne savent que lui répéter : Regarde tes blessures, vois comme elles sont affreuses! ni enfin par ces bandits cosmopolites qui cherchent à l'en-



Réception au palais de l'Élysée-National des corporations venant offrir leurs dons patriotiques.

traîner dans tous les excès pour tirer un bénéfice personnel de la misère publique. Une faible minorité a succombé aux tentations dont on était parvenu à l'entourer en la trompant. L'immense majorité résiste et résistera toujours, à quelque épreuve qu'on la soumette, j'en ai la conviction. Calculez le nombre de ceux qui sont assez lâches pour se faire payer chaque jour un travail qu'ils ne font pas, qu'ils ne veulent pas faire; assez dépravés pour exiger, les armes à la main et la menace à la bouche, le reçu de sommes dues qu'ils se refusent à donner à leurs créanciers alors même qu'ils pourraient s'acquitter de leurs dettes; assez égoïstes, assez peu chrétiens pour contraindre, par la violence, d'honnêtes étrangers à leur céder des places qu'ils sont, quant à eux, indignes et incapables de remplir; et puis, venez à l'Elysée national; comptez ceux qui, chaque jour, viennent offrir à la République des épargnes d'autant plus énormes, que, pour les réaliser dans les circonstances actuelles, ils ont dû prendre sur leur nécessaire, et surtout examinez le contraste de leurs physionomies : là, des yeux hagards, menaçants, des traits altérés, une démarche inquiète, des lèvres serrées; ici, au contraire, un regard limpide et gai, une physionomie respirant le calme et la bonté, une attitude noble et fière sans hauteur, une bouche souriante... Non, vertu, non, tu n'es pas seulement un nom!

La scène que je viens de vous raconter m'avait vivement intéressé et ému. Je revins le lendemain et les jours suivants à l'Elysée national, où, grâce à mon âge, et un peu de protection aidant, j'obtins la permission de m'asseoir de deux à quatre heures au soleil dans le jardin que je ne connaissais pas, et qui me paraît des plus agréables. Quand une députation fait son entrée dans la cour, un employé, que j'ai mis dans mes intérêts, a la complaisance de venir m'en avertir, et j'assiste ainsi à la plupart des réceptions. Vous ne me croirez peut-être pas, monsieur, mais quand je vois deux cents ouvriers rangés dans un ordre exemplaire autour de ce salon déjà orné de tant de glorieux souvenirs, offrir, avec un contentement si digne et une tenue si parfaite, une journée de leur travail à la patrie; je sens toujours mon cœur se serrer et mes yeux se remplir de larmes, et c'est à peine si, malgré tout le désir que j'en ai, je puis crier avec eux, à la fin de chaque discours : *Vive la République!*

Il y a trois jours, les volontaires du 5e bataillon de la garde nationale mobile ont apporté 396 fr. 35 cent., montant d'une collecte faite entre eux. Ils étaient accompagnés de leurs officiers, qui, revêtus de leurs uniformes, avaient vraiment l'air de vieux troupiers, et un jeune capitaine a déclamé on ne peut mieux, une pièce de vers, aussi bien tournée que lui, ma foi, et qui était adressée à Béranger.

Les entrepreneurs de spectacles, marchands forains, entrepreneurs de bals et jeux champêtres sédentaires, avaient précédé les chanteurs des rues et joueurs d'orgue. Leur offrande, déposée par les citoyens Chevrot, Lebon, Laroche, Duberne, Léon Laroze, Tappin, Courtois et Willis, se montait à 717 fr. *Vive la République!* s'était écrié Charles Thomas après leur avoir adressé une touchante allocution.—Citoyens, dit l'un d'eux, ce n'est pas assez d'une fois, permettez-nous de crier trois fois *Vive la République!* Jamais l'Elysée national n'avait retenti d'acclamations plus enthousiastes.

Toutes les corporations, tous les métiers, tous les ateliers, petits ou grands, auront, je n'en doute pas, la gloire de s'inscrire sur les listes que publie chaque jour la commission centrale. Mais je suis obligé de vous l'avouer, monsieur, bien que je n'approuve pas les déclamations furibondes de certains écrivains contre les riches, je serais affligé que la patrie ne reçût dans un pareil moment de dons et d'offrandes que des pauvres. Vous me répondrez, il est vrai, que la commission n'est instituée que d'hier; que les commissions d'arrondissement sont à peine formées; que les maires, les curés, les chefs de corps viennent seulement de recevoir la circulaire qui leur a été adressée. Je comprends toutes ces raisons mieux que personne. Toutefois, je persiste dans mes conclusions, comme disent MM. les avocats. Aussi, je vous demanderai encore la permission de terminer ma lettre par la première strophe d'une chanson qu'un ouvrier, le citoyen Eugène Pottier, a adressée à la commission centrale.

Voici la quête universelle :
Pour la France, s'il vous plaît!
Quêtons, frères! quêtons pour celle
Qui nous a nourris de son lait.
Les refus sont des banqueroutes;
Si peu que ce soit, donnons tous!
Les océans sont faits de gouttes,
Les milliards sont faits de gros sous!

Aux jours de crise amère
Le Français dit : Ma mère!
Prends mon sang, prends mon or;
Prends, mère, prends encor.

Salut et fraternité.

UN VIEUX FLANEUR.

La Démonstration chartiste de Kennington-Common.

Nous avons raconté longuement dans notre dernier numéro (Histoire de la semaine) tous les incidents de la grande démonstration chartiste qui a eu lieu à Londres le lundi 10 avril. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui ; nous n'ajouterons qu'un petit nombre de détails, d'une date postérieure au samedi 15 avril, aux deux gravures qui illustrent cette page : le *portrait de Feargus O'Connor* et la *réunion de Kennington Common*.

M. Feargus O'Connor, qui a joué le rôle principal dans cette démonstration, représente au parlement la ville de Nottingham. Il est le fils de feu Roger O'Connor, esq. de Conn'Orville, Bantry-Bay (Irlande), et neveu d'Arthur O'Connor qui habita longtemps Paris, où il s'était réfugié après l'insurrection irlandaise de 1798 à laquelle il avait pris une part si importante. Il est membre du barreau irlandais, et, pendant un certain nombre d'années, il a été propriétaire du journal le *Northern Star* (l'Etoile du Nord). Sa carrière parlementaire date de 1832. Il représenta le comté de Cork, de 1832 à 1835. Réélu en 1835, son élection fut annulée par la Chambre. La même année, à la mort de M. Cobbett, il se mit sur les rangs à Oldham, mais il échoua. Ce ne fut que l'année dernière qu'il parvint à se faire réélire.

Le succès oratoire de M. Feargus O'Connor à la chambre des communes n'a pas été aussi complet que nous l'avions annoncé. Pour rendre hommage à la vérité, nous sommes même obligé de déclarer qu'il a été suivi d'une défaite assez ridicule.

On se rappelle avec quel fracas la pétition-monstre avait été annoncée. Elle était signée par 5,706,000 chartistes! Elle pesait cinq tonnes! Elle se mesurait par centaines de yards! Voilà, du moins, ce qu'avait déclaré M. O'Connor, en la traînant au milieu de la chambre des communes.

Mais le comité des pétitions ne s'avise-t-il pas de vérifier l'exactitude de ces assertions! Ses membres se partagent la besogne : celui-ci se met à compter les noms; celui-là épluche l'authenticité des signatures; un troisième fait apporter des balances, pour savoir au juste ce que pèse le monument; un quatrième en mesure la superficie. De tout cet examen, il résulte que M. O'Connor a audacieusement abusé de l'hyperbole.

Il n'y a pas 5,706,000 noms ; il n'y en a que 1,975,496. Le déchet est grand, comme on voit. Mais ce n'est pas tout. Une grande partie de ces noms n'ont été jetés là que pour remplir les vides, par des faussaires peu scrupuleux. On y lit des signatures de femmes et d'enfants, des adhésions purement imaginaires. La reine Victoria y figure trente ou quarante fois; le duc de Wellington s'y trouve à chaque feuille, sir Robert Peel de même. Il n'est pas jusqu'à cet honnête colonel Sibthorp, le prototype du vieux tory, dont on n'ait contrefait grossièrement la griffe. Le colonel a bondi d'indignation en apprenant que son nom était couché sur la pétition, et s'est cru obligé de demander la parole pour protester « qu'il était incapable d'avoir infligé de sa main un tel « déshonneur à sa famille, à ses amis, à ses électeurs. »



Feargus O'Connor.

Indépendamment de ces faux matériels, la pétition était émaillée d'une multitude de ces désignations qui, par leur vulgarité même, échappent à tout contrôle. On n'y comptait pas moins de 150,000 *Smith*. Le nom de Smith est sans doute très-commun chez nos voisins; mais quand tous les Smith des trois royaumes se seraient entendus pour signer la pétition chartiste, il est douteux que le total en arrivât à 150,000. D'ailleurs, un M. Cripps s'est livré, dans le sein du comité, à des études très-précises de statistique, et il a démontré que, dans toute l'Angleterre, le nombre des adultes était de beaucoup inférieur à celui des prétendus chartistes qui auraient signé la pétition. « Avec votre système de « fraude, a-t-il dit à M. O'Connor, vous pourriez aisément « arriver à former une légion de cinq cents millions de par- « tisans! »

Quant au poids de la pétition, le même M. Cripps a fait un calcul consciencieux, duquel il résulte qu'elle ne pèse au plus que *cinq quintaux et demi*. L'exagération, en ce qui concerne sa superficie, n'était pas moins fabuleuse.

Ce M. Cripps est un terrible homme. Après avoir ainsi prouvé par A plus B que M. O'Connor avait voulu en imposer à la Chambre, il l'a pris vigoureusement à partie, et lui a déclaré tout net que désormais «il n'ajouterait aucune foi en sa parole. »

Le trait était vif.

M. O'Connor dit qu'il répondra ailleurs que dans la Chambre, et sort de la salle.

On lance alors le sergent d'armes à sa poursuite, ainsi qu'il est d'usage toutes les fois qu'un débat paraît devoir se terminer sur un autre terrain que le terrain parlementaire. Pendant qu'on court après lui, plusieurs membres interviennent, et invitent M. Cripps à retirer les termes personnellement blessants qui s'étaient glissés dans sa harangue. M. Cripps y consent, non sans se faire prier.

Le sergent d'armes ramène alors M. O'Connor, à qui on raconte ce qui s'est passé en son absence. M. Cripps exprime

Manifestation chartiste à Kennington-Common.

le désaveu sollicité de lui. M. O'Connor, à son tour, décline toute intention de pousser plus loin le débat. En définitive, tout le monde se réconcilie aux dépens de la fameuse pétition.

M. O'Connor, confus de toutes les supercheries signalées dans ce document, a fini par en repousser la responsabilité, laissant à ceux qui l'ont fabriqué le soin de le défendre. C'est le lendemain qu'aux termes d'une motion présentée, il y a quelques jours, par M. O'Connor, la discussion devait s'ouvrir sur la pétition. M. O'Connor a retiré sa motion, et les choses en resteront là.

« Quant aux autres chefs de la démonstration chartiste, écrivait au *Droit*, le 11 avril, un de ses correspondants, voulez-vous que je vous dise ce qu'ils sont devenus après avoir abandonné Kennington-Common? Ils forment du côté de Tottendam court road, non loin du quartier brillant de Londres, une espèce de club dans une taverne, et ils ont décoré ce club du beau nom de *Convention nationale*. Là ils se réunissent tous les soirs, et tiennent alternativement, ou tous ensemble, des discours à faire pâlir tous les despotes. Ils s'y sont assemblés hier encore, enivrés de leurs succès oratoires de la journée, et se sont occupés, jusque fort avant dans la nuit, de l'insertion de leurs discours dans le *Sun*.

« Voilà à qui sont confiées les destinées de la révolution anglaise. Aujourd'hui tout est fort calme; il n'y a pas une boutique fermée dans Londres. On annonce le retour prochain de l'aristocratie qui s'était éloignée. Les Français reprennent faveur, et l'été promet ici d'être brillant. »

Chambéry, le 3 et le 4 avril.

Nous recevons une relation curieuse des événements dont cette capitale de la Savoie a été le théâtre au commencement de ce mois. Les événements sont déjà connus en partie; mais nous en devons une communication plus intime à cette circonstance que l'un de nos amis, un écrivain dont les lecteurs de *l'Illustration* ont pu lire des articles d'un sens honnête et ferme, d'un tour d'esprit charmant, articles signés de son nom : Félix Mornand, ou de ce titre : *un utopiste* (l'utopie, si on s'en souvient, est devenue, depuis, presque une réalité); nous devons ces détails circonstanciés à ce que notre ami Félix Mornand, nommé par le ministre de l'intérieur aux fonctions de commissaire du gouvernement provisoire dans le département de l'Isère, a été appelé à Chambéry, dans l'intérêt de nos concitoyens compromis à la suite de cette échauffourée savoisienne. Nos correspondants ont pensé qu'il devait revenir à *l'Illustration* quelque part de l'honneur qui s'adresse à la conduite, à l'habileté, au dévouement de notre excellent et spirituel collaborateur.

Malheureusement, *l'Illustration* ne peut que prendre note, au profit de l'histoire contemporaine, de tout ce qui se passe dans le monde en ce moment; elle est forcée de négliger beaucoup de petits incidents pour faire place aux faits qui ont une importance plus grande en raison de leur signification générale et de l'influence qu'ils peuvent exercer sur le mouvement dont nous sommes les témoins surpris, inquiets ou charmés. Nous enregistrons donc simplement la tentative de révolution républicaine faite à Chambéry le 3 et le 4 avril par une colonne de 1,800 Savoisiens partis de France avec un détachement de 200 Lyonnais qui s'étaient donné la mission de changer le gouvernement savoisien et d'incorporer ce pays à la République française.

L'histoire relèvera, comme un trait caractéristique, l'arrivée de cette petite troupe à Chambéry, sans aucun obstacle; la constitution d'un gouvernement provisoire accueilli d'abord avec indifférence, mais sans opposition; puis, par un réveil soudain de l'opinion, un soulèvement de la population des campagnes contre les premiers décrets de ce gouvernement improvisé et en faveur du maintien de l'ordre de choses qui associe la Savoie à la nation piémontaise. Il n'est pas douteux, et il faut dire ceci à l'honneur du sentiment public en Savoie, que cette réaction est venue de l'approbation donnée par les patriotes à la conduite du roi de Sardaigne dans les affaires générales de la Péninsule, et de ce qu'un esprit de haute équité ne permettait pas de profiter, contre un prince qui fait les affaires de la patrie commune, qui met sa personne et sa puissance au service d'une cause glorieuse, la cause de l'humanité même, ne permettait pas, disons-nous, de profiter, contre ce prince, de l'affaiblissement, sur un point de son empire, de ses forces organisées. Il y a eu là une question d'honneur bien comprise; les auteurs de la tentative des 3 et 4 avril ont dû le sentir eux-mêmes, et l'ont senti en effet, à en juger par quelques témoignages parmi lesquels le suivant est digne de remarque :

AU NOM DE LA COMPAGNIE DU RHÔNE.

Braves gardes nationaux de Chambéry!

Nous ne pouvons vous prouver notre reconnaissance que par ce discours, faible esquisse des sentiments empreints dans nos cœurs français.

Votre conduite admirable a fait honneur à votre nation et à votre humanité, déjà si connue, et dont nous vous saurons un gré éternel.

Ne voulant nous disculper sur un fait qui vous est prouvé innocent au sujet de notre conduite dans vos murs, nous dirons seulement que, non coupables et poussés par notre instinct de fraternité et de patriotisme, nous pensions tendre la main à des frères que l'écho des journaux nous montraient déjà Français, et nous nous sommes empressés de suivre cette impulsion, sans penser blesser votre nationalité.

Ce sera toujours avec le plus vif sentiment de joie que nous nous retracerons votre magnanime et généreuse conduite, aux cris mille fois répétés dans nos cœurs de:

Vive la Garde nationale!

Pour la Compagnie, Signé LAURENT ANT.,
Lieutenant de ladite Compagnie.

Il paraît toutefois que ce mouvement de réaction, d'un caractère tout conciliant de la part des habitants de la ville, a reçu, de l'instigation du clergé et de quelques hobereaux de la province, une animation qui s'est traduite, à l'égard de quelques fugitifs appartenant à la troupe d'invasion, en actes d'une férocité ignorée parmi quelques paysans abrutis.

Dans la lutte qui a vaincu cette inimaginable république, et la petite armée qui avait cru répondre au vœu populaire en traversant sans obstacle le pays pour la fonder, la garde nationale de Chambéry et les pompiers ont fait preuve d'une modération qui avait aussi son principe dans un sentiment de justice : ces citoyens ne croyaient pas devoir se montrer cruels envers des hommes auxquels il eût fallu résister avant leur triomphe d'un jour; deux ou trois seulement dans la ville ont péri victimes de cette témérité : heureux les vaincus qui n'ont eu affaire qu'à ces vainqueurs généreux! Quant à ceux que leur imprudence a poussés à fuir hors des murs de la ville pour n'être pas prisonniers, plusieurs ont rencontré des lâches qui les ont, sans péril pour eux, immolés à la rage d'un ennemi encore plus lâche, celui qui commande le crime et qui n'ose pas le commettre.

Les Savoisiens du corps d'invasion qui ont pu échapper à la destruction ont gagné leurs pays respectifs; les chefs seuls sont retenus en prison pour subir un jugement que l'opinion publique attend sans colère et même avec le sentiment d'une véritable bienveillance. Quant aux Lyonnais, notre correspondance nous fait connaître ainsi leur sort :

« Les deux cents ouvriers lyonnais faits prisonniers à Chambéry viennent d'être rendus à la liberté. Ils l'ont été par les soins du citoyen Félix Mornand, commissaire du gouvernement dans l'Isère, qui, le 4 avril, au premier bruit des événements de la Savoie, a demandé à se porter sur Chambéry, et s'y est rendu en vertu d'une mission spéciale pour protéger et sauvegarder les intérêts des nationaux. Non-seulement il a obtenu la remise immédiate de nos compatriotes, mais il a été décidé, sur sa demande, qu'ils seraient reconduits jusqu'à la frontière, librement, honorablement, sans carabiniers, mais avec une escorte d'infanterie sarde, destinée à les protéger contre les attaques possibles des habitants de la campagne. A chaque détachement se sont adjoints, en outre, deux citoyens de la milice communale de Chambéry, à l'effet de les reconduire, non en prisonniers, mais en frères.

« Cette prompte intervention de la France a produit le meilleur effet en Savoie, où nous comptons d'assez nombreux compatriotes, lesquels réclament depuis longtemps l'envoi parmi eux d'un consul ou autre agent diplomatique. »

L'Hôtel-de-Ville pendant la révolution de février 1848.

Voir t. XI, p. 106.

II

Pour bien comprendre le récit des faits que je vais décrire, il est indispensable d'avoir une idée de la disposition topographique des diverses salles qui en ont été le théâtre.

Le premier étage de l'ancien bâtiment, qui forme le centre de la façade sur la place, est occupé dans sa plus grande partie par une vaste salle appelée, je ne sais trop pourquoi, la salle du Trône, attendu que je n'y ai jamais vu l'apparence d'un trône quelconque. A droite, s'ouvre une série de salons communiquant l'un dans l'autre, et se prolongeant jusqu'à l'aile de l'édifice qui forme retour sur la rue de la Tixeranderie. Ces salons servaient de cabinet à M. le préfet, à son secrétaire intime, au secrétaire particulier du secrétaire général, et enfin à M. le secrétaire général lui-même, dont le dernier cabinet s'ouvre sur le vestibule des bureaux. Tout le long de ces salles règne un long corridor, sur lequel elles ont une seconde issue, et qui aboutit également d'un côté au vestibule des bureaux, de l'autre à la salle du Trône. Comme on a entrepris dans celle-ci de grands travaux de consolidation et de réparation, elle est encombrée de charpentes et de matériaux, et on y a pratiqué un passage provisoire en planches qui sert de continuation à ce corridor. Ce passage conduit à la salle des huissiers, qui ouvre elle-même au milieu du palier du grand escalier. Sur ce même palier se trouve la porte de la salle du Trône, et en face, celle d'une longue galerie qui conduit à la salle du conseil municipal. Tout le long de cette galerie s'ouvrent des salons servant de bureaux et de cabinets de commissions pour le conseil municipal.

En retournant dans la salle du Trône, nous trouverons à gauche un salon qui servait autrefois au secrétaire général, et qu'on appelait aussi, je ne sais pourquoi, le salon du Roi. Également à gauche, et de l'autre côté de la belle cheminée sculptée par Jean Goujon, s'ouvre une galerie qui conduit aux grands appartements de réception.

Tout ce local ne fut pas occupé à la fois par le peuple triomphant. La salle du Trône fut envahie la première, et fut quelque temps la seule.

Mais au moment où je quittai la cour d'honneur pour me dérober à l'effervescence de la foule qui avait arraché les gardes municipaux de la salle Saint-Jean, le peuple, qui s'était arrêté sur le grand escalier, n'y avait pas encore pénétré. Je n'y trouvai que cinq ou six personnes étrangères à l'administration, dont les figures m'étaient tout à fait inconnues, et en outre, à ma grande surprise, une vingtaine d'élèves appartenant à l'École polytechnique. Comment y étaient-ils arrivés? je ne sais; mais j'en vis là au moins une vingtaine réunis en assemblée, et au milieu, un capitaine de la garde nationale pérorait avec véhémence. C'était un homme chauve, au front dégarni, aux cheveux châtain clair, au teint pâle, aux joues creuses.

Je ne pus entendre tout son discours; mais ce que j'en saisis était fort clair.

« J'ai pris l'Hôtel-de-Ville! criait-il; il est à nous... et je m'en fais gouverneur! »

J'avoue que ceci m'étonna. La conquête de l'Hôtel-de-Ville, à laquelle j'avais assisté, n'avait donné de peine à personne, pas même à ce capitaine que je voyais pour la première fois; et puisque M. le préfet avait remis en ma présence ses droits à un élève de l'École, je ne comprenais guère comment ce monsieur était déjà gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, à moins que le susdit élève n'eût remis à son tour ses droits à cet estimable capitaine.

Ceci m'eût paru curieux à éclaircir; mais je ne jugeai pas à propos d'aller lui faire cette question, et je me contentai d'écouter. Or, quelle que fût la manière dont le nouveau gouvernement eût été installé, il me parut vouloir aller vite en besogne.

« Le gouvernement honteux et lâche qui pesait sur la France est tombé dans le sang! continuait-il avec un geste pathétique; il faut le remplacer. C'est à nous, citoyens, que ce droit appartient! »

La fin de ce discours se perdit dans une acclamation universelle. Pour constituer sans doute plus facilement, et à l'abri des regards importuns, ce nouveau gouvernement, le capitaine et les élèves de l'École sortirent de la salle du Trône, et passèrent dans le salon du Roi, où ils se formèrent en comité. Pour moi, je ne comprenais pas encore trop bien comment un capitaine de la garde nationale et quinze ou vingt élèves de l'école polytechnique, tout frais arrivés dans ce petit salon, pouvaient donner un gouvernement à la France. Et, tout en admirant ces messieurs, je me demandais, avec une certaine inquiétude, si ce gouvernement conviendrait au peuple en armes que je voyais s'accumuler de plus en plus sur la place, et rouler les canons dont il venait de s'emparer?

Je ne fus pas longtemps dans le doute. Un hourra effrayant dissipa l'assemblée de mes gouvernants imberbes. Le peuple criait qu'il voulait marcher aux Tuileries. Ce fut un mouvement général dans l'Hôtel-de-Ville. En même temps, des coups de feu partaient dans toutes les directions, et je vis sortir précipitamment du salon du Roi le capitaine et les élèves de l'École qui l'accompagnaient. Leur désarroi me fit croire à mon tour que les choses se gâtaient de plus en plus, et, de mon côté, je pensais à chercher un refuge dans un lieu moins exposé, lorsque je rencontrai dans la salle du Trône deux personnages de connaissance dont la vue me rassura un peu : c'étaient M. Thierry, le membre du conseil municipal, et M. Flotard. Je vis surtout ce dernier avec un vif plaisir. Je savais déjà par expérience quelle salutaire influence il exerçait sur la foule, et je me rapprochai de lui par un mouvement instinctif.

Mais déjà M. Flotard était allé au-devant du capitaine et l'avait vigoureusement interpellé. Dans ce terrible fracas, éloigné d'eux par les élèves de l'École qui les entouraient, je ne pouvais saisir le sens de leurs paroles. Seulement l'accent et le geste des deux interlocuteurs me parurent d'une singulière véhémence; et il me sembla que le capitaine, dominé par la supériorité physique et morale de son adversaire, perdait considérablement du terrain. La tête blanche, le vaste front et les fortes épaules de M. Flotard surpassaient la foule au milieu de laquelle son antagoniste disparaissait englouti. Son gouvernement s'ébréchait et s'aventurait de plus en plus; définitivement il s'éclipsa tout à fait, et disparut si rapidement que je ne sus par où il était passé. Moi, je me cramponnais à M. Flotard comme à un phare de salut : sa nouvelle victoire venait encore de le grandir à mes yeux. Il sortit de la salle du Trône où le peuple commençait à se porter, et, traversant non sans peine le palier du grand escalier, il se dirigea, avec dix ou douze élèves polytechniciens, vers la galerie du conseil municipal. Là, il entra avec ces élèves, quelques autres personnes, et notamment M. Thierry, dans un des cabinets de commission. Tous s'attablèrent et se mirent à écrire.

J'en fus passablement surpris, je l'avoue; et je me demandais à part moi quelle correspondance ils pouvaient avoir à faire dans un semblable moment et dans un semblable lieu. Poussé par cette curiosité bien naturelle en pareil cas, je m'approchai de la table, et, au nombre des écrivains, je reconnus les employés que j'avais déjà vus, entre autres M. C... Je m'approchai de lui :

« Ah! vous voilà! c'est bien! me dit-il tout de suite, comme s'il eût été content de me voir. Nous faisons des lettres de convocation pour les membres du conseil municipal. Vous connaissez leurs adresses? Il faudra trouver le moyen de les leur faire porter sans perdre une minute... Voyez donc si vous pourriez rencontrer quelques garçons de bureau ou d'autres personnes pour s'en charger.

— Ouais! pensai-je; il y a peu de garçons de bureau dans l'hôtel ce matin; mais enfin, nous verrons. » Cette idée de convoquer le conseil municipal me souriait d'ailleurs. Je le préférais au gouvernement improvisé du capitaine, et je sortis du cabinet pour chercher si en effet je pourrais trouver quelqu'un dont je serais sûr, et qui m'aidât à porter ces lettres.

Mais j'avais compté sans cette foule qui avait dès lors envahi les escaliers et les couloirs. Après avoir vagué quelque temps çà et là, à grand'peine, pour aviser si je trouverais dans quelque coin un collègue d'administration ou un visage de connaissance, je me dirigeai presque au hasard, et dans l'espoir de rencontrer ce que je cherchais, vers la salle des séances du conseil municipal.

Là... ô surprise! savez-vous qui j'aperçois? le capitaine gouverneur ressuscité, et plus triomphant que jamais. Il siégeait au fauteuil de la présidence, entouré de huit ou dix élèves de l'école polytechnique qui lui étaient restés fidèles et s'étaient réunis autour de lui en assemblée délibérante. Le capitaine, pérorant alors de plus belle, avait repris son thème favori, qu'il n'avait pu sans doute développer suffisamment dans le salon du roi, et reconstituait là son gouvernement tout à son aise. A cette découverte inattendue, je ne fus pas sans inquiétude. La situation me parut grave. J'aurais bien voulu prévenir du danger M. Flotard et les autres; mais la diffi-

culté était de sortir de la salle dont la foule obstruait toutes les issues. A force de poussades, de bourrades et de patience, j'en serais peut-être venu à bout, lorsqu'à ma grande satisfaction je vis s'avancer M. Flotard, et autour de lui un certain nombre de conseillers municipaux. Je reconnus fort bien M. Thierry, M. Horace Say, M. Lanquetin, M. Galis, M. Perier.

« Vivat! nous serons en force, » pensai-je, et je m'efforçai de leur faire faire place et silence.

Mais le capitaine n'était pas homme à se rendre sans combat. Le nouveau gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ne capitulait pas si aisément; et lorsque M. Flotard voulut le faire descendre du fauteuil de présidence, la résistance fut énergique. Le brave capitaine n'en descendait de force que pour y remonter de même. C'était beau, c'était héroïque, c'était sublime et digne d'un meilleur sort.

Je n'ai pas le bonheur d'être grand. J'étais perdu au fond dans la foule, en sorte que c'était tout au plus si, en me hissant sur la pointe des pieds, je pouvais voir par dessus l'épaule des gaillards plus heureux ou plus robustes qui se trouvaient devant moi et occupaient les premières loges. En sorte qu'au-dessus de ces épaules, et par échappées, j'apercevais tantôt la tête du capitaine, tantôt celle de M. Flotard, tantôt celle de M. Thierry, qui s'abaissaient et s'élevaient, qui paraissaient et disparaissaient, selon qu'ils étaient victorieux ou repoussés, montant ou descendant de ce bienheureux fauteuil; le tout, au milieu du plus ébouriffant tumulte, des plus incroyables vociférations qu'il est possible d'entendre. Enfin, malgré le proverbe qui dit qu'un trône ne se partage pas, il paraît que le trône de la présidence pouvait se partager, car j'y vis un moment le capitaine et M. Thierry, assis ensemble dos à dos, et présidant à la fois l'assemblée chacun de son côté.

Je vous laisse à penser l'ordre et le silence de l'assemblée!

Dans un des moments les plus animés de cette présidence bicéphale, je vis un garde national, coiffé du schako de chasseur, placé auprès de ce fabuleux et disputé fauteuil, s'approcher du capitaine, et lui adresser une observation que le tapage m'empêcha d'entendre. Le capitaine, qui sans doute avait perdu la tête et la patience dans cette lutte homérique et dans ce brouhaha, lui répondit assez brusquement.

Le susdit chasseur parut prendre fort mal cette rebuffade, et je vis qu'il se mettait en colère pour tout de bon. Je ne connaissais pas ce garde national, et je le regrette. C'est désormais un personnage historique dont j'aurais voulu conserver le nom. Sa figure est remarquable. C'était un homme aussi grand, aussi robuste, aussi rouge que le capitaine était pâle et malingre. Son nez proéminent et sa face bourgeonnée lui donnaient un air singulièrement tapageur; et quand il apostropha le capitaine, je devinai aussitôt que, malgré toute son intrépidité, le nouveau gouverneur serait mis en déroute.

L'affaire ne tarda pas. Le chasseur en question se dressa de toute sa hauteur, et lança d'une voix de tonnerre sur la tête chauve du capitaine un tel torrent de récriminations, d'accusations, d'objections et d'invectives, que, tout déterminé qu'il fût, le brave gouverneur en fut désarçonné. Il voulut cependant lutter encore; mais il balbutia, et, tombant au milieu d'une huée générale, il dut abandonner le fauteuil, sur lequel M. Thierry s'assit aussitôt magistralement. Le pauvre capitaine, relégué dans la foule, disparut encore une fois, et si bien cette fois-là, que je ne l'ai retrouvé nulle part, et que je n'en ai plus entendu parler depuis.

Lorsque M. Thierry fut au fauteuil, que les conseillers municipaux se furent installés autour de lui, l'assemblée devint bien plus calme, et l'on commença à délibérer sérieusement. Mais la proposition qui fut faite à ces conseillers de se constituer en commission municipale extraordinaire de sûreté générale rencontra de la résistance parmi eux. Plusieurs membres se levèrent et parlèrent contre la proposition. « Cette constitution serait illégale, dirent-ils; ce serait une usurpation de pouvoirs. » Ce scrupule fut assez mal accueilli. Peu à peu la discussion, qui était d'abord assez calme, devint, en se prolongeant, assez tumultueuse. Le bruit, les interpellations, les vociférations reprenaient le dessus. De nouvelles troupes de bourgeois et d'ouvriers armés arrivaient à chaque instant du dehors, et pénétraient dans la salle. Bientôt la foule y fut si compacte, qu'on ne put plus bouger. On grimpait sur les tables, sur les bras, sur le dos des fauteuils; bien heureux quand on ne grimpait pas sur le dos d'un voisin. Moi-même, ayant voulu me remuer pour essayer de respirer un peu, je faillis être écrasé, et je ne me tirai de presse qu'en quittant terre. Je fus littéralement suspendu au-dessus du sol et porté entre quatre particuliers, qui n'étaient guère plus à l'aise que moi. Ce fut dans ce moment qu'un monsieur, très grand et très-beau jeune homme, dont la magnifique barbe rousse tombait au milieu de la poitrine, et qui portait un fusil de munition en bandoulière sur son paletot, harangua le public du haut de la table sur laquelle il était monté. La gêne dans laquelle je me trouvais alors me permit peu d'abord d'apprécier son éloquence; mais enfin je compris sa motion. Ce monsieur demandait tout simplement que l'Assemblée décrétât immédiatement la mort de Louis-Philippe.

Je dois dire que la motion fut peu goûtée. Elle souleva dans toute l'assemblée un sentiment de répulsion inexprimable, et à ce premier et silencieux mouvement succéda un hourra désapprobateur tel, que depuis la chute du capitaine gouverneur, je n'en avais pas entendu de mieux conditionné. L'orateur en parut passablement troublé. Il essaya de réparer la chose, en demandant à expliquer son opinion. C'était la mise en jugement immédiate qu'il demandait, reprit-il. Or la mise en jugement, c'était la condamnation inévitable, et la condamnation, c'était la mort. —Cette déduction logique eut un succès équivalent à celui de la motion dans sa simplicité primitive. On trouva que l'explication filandreuse et beaucoup trop prolongée tournait au grotesque, et les huées, les sifflets, le tintamarre firent un tel vacarme, que l'orateur, bien et dûment satisfait pour cette fois, fit le plongeon et disparut. Je ne l'ai pas revu.

Le tapage ne fut pas désarmé par la chute de cette victime. Il n'en continua que de plus belle. Je commençais à en avoir assez personnellement. J'étais écrasé, exténué; j'avais la tête fendue, les oreilles brisées, les yeux hors de la tête. J'aurais donné quelque chose pour être dehors. Je m'inquiétais assez peu des harangues qui se succédaient, et je ne cherchais que les moyens de m'en aller, lorsque tout à coup un cri se fit entendre dans la galerie : «Garnier-Pagès! Garnier-Pagès!» et ce nom apaisa comme par magie cet épouvantable tumulte. Un silence presque religieux y succéda comme par magie, et j'en fus d'autant plus impressionné, que les oreilles me tintaient encore du vacarme qui cessait ainsi tout à coup.

M. Garnier-Pagès, si impatiemment attendu, entra enfin, escorté de ce respectueux silence. Il pouvait être alors deux heures ou deux heures et demie. Il monta aussitôt au fauteuil de présidence, et dit à l'assemblée que, malade et fatigué, ayant parlé tout le long de la route, il avait besoin de silence, et enfin, comme épuisé de cet exorde, il demanda un verre d'eau.

L'attention avec laquelle il était écouté, le silence qu'il obtenait si facilement, me firent grand plaisir. Je vis dès ce moment que le mouvement allait être régularisé, et que la foule, jusqu'alors hésitante, avait trouvé un chef.

« Tant mieux! pensai-je; ce sera plus vite fini! » Et pour dégager d'autant la salle en la soulageant de ma personne, je tentai de sortir. J'y serais parvenu, lorsqu'une poussée atroce me refoula dans l'intérieur, moi et bien d'autres. C'était, à ce que j'entendis répéter autour de moi, un message de la chambre des députés qui arrivait à M. Garnier-Pagès. Il y eut une acclamation, puis un moment de silence. M. Garnier-Pagès lut alors le message d'une voix solennelle.— C'était la déclaration de l'avénement au trône du comte de Paris sous la régence de madame la duchesse d'Orléans.

Alors ce ne fut pas une huée, mais une tempête. Je crus que j'en deviendrais sourd. Et ce qui était pis, c'est que tous les fusils dont la salle était pleine s'armèrent et se baissèrent à la fois. A ce bruit sinistre, à cet abominable cliquetis, grinçant au milieu de cette infernale vocifération, je sentis ma tête tourner. Je fis, sans le savoir ni le vouloir, des efforts surhumains pour me tirer de là, et je me trouvai, je ne sais comment, dans la galerie, d'où je me sauvai comme je pus.

C'est ainsi que la régence fut renversée à l'Hôtel-de-Ville.

Beaux-Arts. — Salon de 1848.

Troisième article. — Voir t. XI, p. 53 et 69.

Quelle peut être, dans l'avenir, la peinture historique? Question obscure comme toutes celles où il s'agit pour l'homme de faire le métier de prophète qui lui vaut tant de mécomptes. On peut dire plutôt ce qu'il faut qu'elle ne soit pas, si elle aspire à être quelque chose. Car à se traîner dans les ornières battues du passé, il n'y a pour elle que langueur et affaiblissement. Les prétextes généraux de se renouveler ne lui manqueront pas, puisque nous entrons dans une ère de génération sociale et que l'art doit inévitablement participer au mouvement qui va emporter la société. On conçoit qu'il s'énerve au milieu du mouvement régulier et monotone d'une société sans initiative; mais, en vérité, s'il s'endort aujourd'hui, c'est que décidément il voudra laisser échapper l'occasion d'avoir la fièvre. S'il tendait à s'énerver depuis quelques années, ce n'est pas à dire qu'il ne se mit nullement en quête des moyens de se renouveler; au contraire, il faut être juste, il s'engageait pour cela dans plusieurs voies diverses et étranges. Seulement ces voies n'étaient pas nouvelles; c'étaient des voies anciennement pratiquées et complétement délaissées depuis. Les uns, croyant se donner un air de fraîche naïveté, faisaient des pastiches d'après Fra-Angelico, Giotto ou Mantegna; ils voulaient replacer dans son lit primitif le fleuve grossi de tous les courants qui étaient venus s'y verser le long de sa course. Ce suave parfum de naïveté, qui est un des charmes des œuvres primitives en tout genre, est un don de jeunesse passager. Une fois qu'il s'est évaporé, on ne le retrouve plus que par hasard et sans le chercher. Mais c'est une folie de vouloir le recomposer par recette. L'art, surtout celui des époques synthétiques, ne prospère que dans de certains milieux qui lui sont propres; il faudrait, pour lui rendre sa jeune sève, commencer par reconstruire l'atmosphère au milieu de laquelle elle s'épanouissait. Qu'on regrette le langage de l'enfance, ces mots si doux, a dit le poëte, qu'ils ne sont pas restés dans la langue des hommes, je l'admets; mais que chacun reste ce qu'il est : hommes, parlons comme des hommes, et non comme des enfants. D'autres ont affecté la rudesse de certains maîtres étrangers, de l'école allemande particulièrement; d'autres encore, et des meilleurs, pour fuir la silhouette académique, les traits circonscrits, la mythologie précise et les banalités du genre, se sont pris d'amour pour la manière flamboyante des peintres du siècle dernier. Et le calcul était assez bien entendu. Imiter les grands peintres de Rome ou de Florence était une tâche périlleuse. Vouliez-vous mettre dans votre toile une riche couleur, on vous traitait d'imitateur des Vénitiens; cherchiez-vous les effets heurtés et les ombres vigoureuses, vous n'étiez plus qu'un copiste du Caravage et du Valentin : il devenait de jour en jour plus difficile pour ceux qui désiraient se faire un visage qui ne fût pas celui de tout le monde, de s'en faire un aussi qui ne fût pas celui de quelqu'un. Tous les masques étaient connus. Mais tandis que l'on connaissait les peintures italiennes du quinzième et du seizième siècles, on ignorait presque complétement les peintures françaises de la fin du dix-huitième siècle, et, ce qu'il y a de mieux, on les tenait dans un souverain mépris. Mais dans ces vieilles toiles passées de mode, sans discuter leur valeur, il y avait une manière particulière qui ne tenait ni au style byzantin, ni au style florentin, ni au style germanique, et qui n'était ni réaliste, ni idéale, mais conventionnelle, facile, agréable et souvent piquante d'effet. Il y avait donc là, à notre porte, une petite mine inexplorée; on l'exploita, mais elle n'était pas assez riche pour ne pas être vite épuisée, et bientôt d'ailleurs les dénicheurs de curiosités mirent le public sur la trace. Mais comme il est bien entendu qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que peintre, poëte ou musicien, quand on a le malheur de vivre en plein dix-neuvième siècle, c'est-à-dire d'être venus les derniers, il faut bien prendre son parti d'imiter quelqu'un de ses devanciers; cette fois, les peintres, qui s'étaient engagés dans cette voie, ne se sont pas émus de voir leur piste éventée et ne se sont pas mis à en chercher une autre. Quant au public, mis dorénavant dans le secret, il n'en tint pas les artistes en moindre estime, parce qu'ils s'étaient mis à la queue des peintres du dix-huitième siècle au lieu de se mettre à la suite des Vénitiens, des Bolonais ou des Lombards. Cela n'eut d'autre résultat pour lui que d'éveiller son attention et de la rappeler vers les Le Moyne, les Natoire... les Fragonard... auxquels il ne pensait plus guère. Il faut reconnaître que l'imitation faite par les artistes modernes ne portait que sur les conditions extérieures des tableaux du dix-huitième siècle; non sur la conception idéale et poétique du sujet, mais seulement sur la conception générale du rendu et de l'effet, sur le système du dessin et de la couleur en partie. Cette imitation maintenant se compliquait, pour l'un, d'une palette infiniment plus riche que celle de tous les peintres du dix-huitième siècle réunis; pour un autre, d'une allure plus fière, plus rude, plus *osée*, de je ne sais quelle force populaire, qu'on ne rencontrerait dans aucun de ces prédécesseurs. On trouvait son compte à emprunter à ceux-ci leur contour vague et ondoyant, leur modelé flasque et à peine indiqué; mais, après cela, chacun modifiait ce procédé suivant ses tendances individuelles. C'est ce qui fit qu'on fut quelque temps avant de signaler les sources de cette imitation, parce que les peintres imités étaient moins connus et avaient des qualités moins saillantes. Imitez au contraire un Vénitien, un Rambrandt, un Caravage, il n'y aura de secret pour personne.

Il est digne de remarque que toutes les tentatives de rénovation de la peinture, depuis quelques années, aient été faites dans le sens des modifications du procédé. Comme s'il n'y avait rien à chercher en dehors des conditions matérielles d'un dessin serré ou lâche, d'un coloris pâle ou animé, d'un système d'ombres légères ou d'ombres fortes, des glacis ou de l'empâtement, d'une touche grasse et allongée, ou courte et martelée; comme si tout était dit sur le sens intime, sur le côté poétique de cet art. Si l'art moderne se montre moins amoureux de la forme que l'art antique, moins curieux de poursuivre à cet égard une lutte dans laquelle il semble sentir d'avance qu'il serait vaincu, n'y a-t-il pas là pour lui un avertissement de chercher ailleurs, dans une région moins circonscrite, dans un monde plus divers, plus riche en imprévu, des sources d'inspiration nouvelle? Si les artistes du passé ont excellé à rendre la beauté physique, que ceux de nos jours poursuivent de toute leur ardeur la beauté morale. Qu'ils ne désapprennent pas la première pour cela, comme affectent de le faire depuis plusieurs années tous ceux qui ont cherché à révolutionner la peinture. Procédé inintelligent, malheureux, contraire à toutes les idées de progrès. Ce n'est pas en supprimant les richesses acquises que la société marche en avant, c'est en en acquérant de nouvelles. On comprend que le point de vue change, que l'on se préoccupe plus exclusivement, à un moment donné, d'un genre de beauté que d'un autre, dans l'impuissance de notre nature de les faire également briller toutes à la fois; qu'il y ait nécessité que la couleur s'efface devant le dessin, ou que celui-ci cède le pas à la couleur; mais il ne faut sacrifier complétement aucune de ces deux qualités, et c'est surtout un travers de le faire systématiquement, comme nous ne l'avons que trop vu faire de nos jours de part et d'autre. Les dessinateurs attristant, éteignant, étouffant autant que possible la couleur, comme pour dire au public : Voyez ce trait précis, ce galbe pur, ce modelé soigné; ici pas de tricherie, point de tintamare de coloris pour distraire votre attention; nous voici devant vous sans jonglerie, sans vain artifice, dans la simple nudité de nos moyens : jugez-nous. Et de leur côté, les coloristes exaltant la vigueur des tons et la richesse des teintes, fascinant le regard par l'éclat de lumières chatoyantes, et mettant dans le dessin un laisser-aller extraordinaire, et tel qu'on ne pouvait s'empêcher de croire qu'il y avait quelquefois parti pris; que la maladresse seule ne pouvait pas arriver à de si déplorables résultats, qu'il fallait encore que le mauvais vouloir lui vint en aide. Le dessin et la couleur ne sont pas toute la peinture. Il y a encore la pensée et le sentiment. A quoi bon la représentation de la figure humaine, cette chose banale que nous voyons vivante tous les jours, si ce n'est pour nous révéler une des mille beautés que nous ne saurions peut-être pas y voir, si nous ne la regardions avec les yeux de l'artiste, si ce n'est pour fixer au passage quelques-unes de ces expressions fugitives par lesquelles elle traduit l'âme, pendant lesquelles elle s'illumine de je ne sais quelle sublime beauté bientôt évanouie, et dont les traces disparaîtraient à tout jamais, s'il n'y avait là une âme d'artiste pour emporter l'image de cette courte transfiguration et la transporter sur la toile? Ici le champ est illimité et inépuisable. On arrive assez facilement à se faire un type de la beauté corporelle, une sorte de *canon* qui satisfasse aux exigences de la critique la plus délicate. Si vous rêvez une belle figure, ce que vous imaginez sous le rapport de la régularité des traits est assez limité; il n'en est pas de même sous celui de la physionomie. C'est ce qui fait que tant de figures qui déplairaient par leurs traits seuls, plaisent cependant par leur expression. Or, c'est là justement la partie la moins développée de l'art antique. Les Grecs, dans leurs statues, sont d'une sobriété extrême dans la manière de rendre l'expression. Le plus souvent, ils sont à cet égard d'une nullité absolue. C'est même là une des différences principales entre l'art antique et l'art moderne, à partir de la renaissance. Mais, quoique les grands peintres,

depuis la renaissance, aient quelquefois admirablement réussi dans cet art difficile de traduire les nuances délicates des sentiments humains, c'est encore un des côtés de l'art qui a été le moins développé, et il y a là tout un avenir de conquêtes imprévues pour les grands artistes. Mais ces conquêtes ne se feront pas avec le dessin et la couleur seulement, il faudra s'y porter avec son âme et sa sensibilité. La peinture, suivant nous, doit s'efforcer d'entrer le plus qu'elle pourra dans le monde moral. Au milieu des institutions de plus en plus populaires que notre âge doit développer, elle ne doit pas être seulement un spectacle de vaine curiosité. Elle aussi doit chercher à redire à sa manière le poëme de la vie humaine. Si elle est profondément humaine, elle sera intelligible à tous, et elle aura aussi sa moralité; elle sera aussi un enseignement et un moyen de civilisation.

Les tableaux religieux abondent encore cette année au salon. La peinture religieuse est d'ordinaire celle qui attire le plus de commandes, parce que les maisons du Seigneur sont seules assez grandes aujourd'hui pour loger de grandes toiles qui, roulées, ne pourraient même pas trouver place aujourd'hui dans les palais des particuliers, et parce que ces maisons, en général assez mal meublées, peuvent fournir pendant longtemps de l'occupation aux peintres chargés de les décorer. Il est vrai de dire qu'en général la peinture religieuse ne répondait pas aux encouragements qu'on lui donnait. C'était une des plus mal faites, une des moins réussies de toutes. Et quand la couleur en était passable, le dessin suffisamment correct, il y avait le plus souvent quelque chose qui lui manquait : justement, le sentiment religieux. Ce n'était pas non plus toujours la faute des artistes, et il faut convenir que les sujets n'étaient pas toujours très-bien choisis.

Nous citerons entre autres le tableau du salon carré inscrit sous le nº 1 du catalogue (Nous le signalons à l'usage des mères ayant des enfants terribles qui les persécutent jusqu'à ce qu'elles leur aient fait voir cet introuvable numéro un). Ce tableau, commandé à M. ABEL DE PUJOL par la liste civile représente *saint Philippe* (un des premiers saints du calendrier dans les affections de la liste civile) *baptisant l'eunuque de la reine d'Éthiopie*. Donnez-le en cent aux plus malins, et je les défie de jamais faire quelque chose de touchant, d'imposant ou d'agréable d'un tel sujet. On peut encore tirer parti de saint Philippe; mais l'Éthiopien a beau être eunuque, eunuque de la reine Caudace et surintendant de tous ses trésors, ces divers agréments personnels feront toujours assez triste figure. Du reste, la maussaderie du sujet a gagné ici le saint lui-même. — Près de là, *la Mort du Précurseur* par M. GLAIZE, attire les regards par son coloris sombre et vigoureux, et par son aspect dur et sévère. La ligne droite répétée dans les attitudes, fortement accusée dans les lignes des visages, contribue à donner de la roideur à cette composition. Le corps de saint Jean décapité a trop l'apparence d'un cadavre desséché. Cette œuvre est remarquable, mais il est fâcheux qu'elle soit déparée par la recherche d'un style tendu et monotone. — A une autre extrémité de la salle, M. SCHOPIN a traité, dans une grande composition, *le Jugement de Salomon;* mais il n'a pas réussi à s'y débarrasser des mignardises de ses petites toiles, et il n'a pas été heureux dans le choix et l'expression de ses figures. — *Une Descente de croix* de M. ACHILLE DEVERIA, une des plus grandes toiles du salon, est d'un coloris noir, lourd et sans harmonie, d'autant plus sensible qu'elle est placée entre deux tableaux éclatants. — Le premier, celui de M. LEYGUE, d'un coloris assez brillant, est intitulé *la Foi, l'Espérance et la Charité*, représentées sous la figure de trois femmes vêtues de riches étoffes de soie à brocard. Les étoffes sont traitées avec plus de soin que les figures elles-mêmes, dont quelques-unes, surtout celles des poëtes, placés au fond laissent beaucoup à désirer. L'Espérance et la Charité sont un peu parallèles; cependant l'ensemble de la composition est assez bien groupé. Il y a dans la facture des réminiscences non dissimulées de la manière de M. Couture. Que M. Leygue se défende de cet envahissement et cherche son originalité propre. — L'autre tableau est une petite orgie romaine ou grecque intitulée *le Goût*. Nous en parlons au milieu des tableaux religieux à cause du voisinage : *le Goût* de M. MATOUT ne sera pas celui de tout le monde. Nous avions eu occasion, les autres années, de trouver à louer, dans ses compositions, un certain sentiment assez vif du monde antique; mais il se plaît à désaccorder son tableau par des couleurs si désagréablement contrastantes qu'il n'y a pas d'amateur d'archaïsme que cela ne mette en déroute. — M. DELABORDE a exposé un *Jésus-Christ au jardin des Olives*, qui accepte la passion en voyant les crimes et les erreurs des hommes. Il y a là une belle idée à laquelle l'exécution n'a pas suffisamment répondu. — M. CHAMPMARTIN aime les moutons, mais il ne peint pas leur toison lanugineuse comme le fait mademoiselle Elisa Bonheur. Ses moutons sont gris, sales, et semblent s'être roulés dans du plâtre détrempé. Parmi quelques-uns de ces moutons ainsi accoutrés, il a mis une jeune bergère, qu'il a appelée *sainte Geneviève*. Cette figure, bien posée et naturelle, est assez satisfaisante; mais son entourage, ciel, terre, gazon, moutons et chien, lui fait tort. — Madame CALAMATTA emploie son talent avec une recherche de singularité qui nuit à ses qualités. Sans parler de la figure et du geste bizarre du serpent, qui présente le fruit à *Eve*, celle-ci est contournée, déhanchée, et se donne beaucoup de peine pour ne pas être gracieuse. Il y a pourtant certaines parties dessinées avec finesse et un charme naïf dans la manière dont elle écoute les séductions du serpent.



Salon de 1848. — Vue prise aux buttes Saint-Chaumont, tableau, par M. Hoguet.

Salon de 1848. — Improvisateur arabe, tableau, par M. W. Timm.

Les deux tableaux dont nous donnons ici les dessins sont : 1º *Une Vue prise sur les buttes Saint-Chaumont*, par M. HOGUET. Peinture harmonieuse, bien éclairée, piquante d'effet et d'une grande simplicité d'exécution, parfois peut-être un peu trop sommaire. M. Hoguet, sacrifiant les détails à l'ensemble, pour mieux obtenir son effet, ne peignait d'abord que de véritables grisailles. Son clair obscur est aujourd'hui plus chaudement conçu. Son *Intérieur de cuisine* surtout participe à ces nouvelles qualités. C'est toujours la même franchise, la même brièveté de touche, mais cela est d'un excellent ton de couleur. — 2º *Un Improvisateur arabe à la porte Bab-el-Oued d'Alger*, par M. TIMM, est une scène rendue avec l'esprit d'observation qui caractérise l'artiste. Ces Arabes, ces Maures, cette vieille négresse lippue, écoutant dans l'attitude de l'attention ces enfants distraits, ces femmes écartant leur voile et laissant leur noire prunelle errer au loin comme pour y chercher quelque objet plus attrayant que la psalmodie d'une vieille légende, tout cela semble avoir été copié d'après nature. Il n'y a pas jusqu'à la cage des poulets qui n'ait son étrangeté pittoresque. On retrouve dans la facilité avec laquelle ce sujet est rendu et dans les détails de l'exécution les qualités qui distinguent les élèves de M. H. Vernet. On y retrouve aussi leur coloris blafard. Les blancs, plusieurs fois répétés avec égalité de ton, quoique appartenant à des objets de nature différente, sont un défaut que nous avons plusieurs fois signalé, et dont M. Timm n'est pas exempt non plus.

A. J. D.

Costumes de la marine française.



AMIRAL. CAPITAINE DE VAISSEAU. CAPITAINE DE FRÉGATE. LIEUTENANT DE VAISSEAU. ASPIRANT. COMMISSAIRE.



VOLONTAIRE. MAITRE. SECOND MAITRE. QUARTIER-MAITRE. CANNONIER DE MARINE. MATELOT



MATELOT. NOVICE. MOUSSE. MOUSSE. GENDARME DE MARINE. GARDE DE MARINE.

Vocabulaire démocratique,

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome IX, pages 74, 90 et 101.

Emplois gratuits. — Fonctions publiques.—Si vous admettez le principe de la rémunération du travail, proscrivez les sinécures et rétribuez les emplois utiles.

Dans un état démocratique, l'égalité s'oppose à l'existence de places non salariées. Il est essentiel que chacun soit apte à parvenir à toute espèce de poste, en justifiant de sa capacité. Or, pour exercer une fonction gratuite, il faut pouvoir se passer des profits dus au travail.

L'admission des charges honorifiques attribue des positions plus ou moins importantes à la seule richesse, à l'exclusion du pauvre, de celui qui ne peut vivre sans travailler, et qui ne saurait donner son temps sans se réduire à la famine.

Un vieux proverbe dit : Sot métier qui ne fait pas vivre son maître.

Dans la répartition actuelle des fonctions publiques, plus un employé travaille, moins il est rétribué; plus il reçoit d'honneur et d'argent, moins il fait de besogne.

Cette anomalie est une conséquence de l'esprit monarchique qui faisait participer les hautes charges de l'Etat aux priviléges du chef du gouvernement.

Nous donnions 20,000 francs à des receveurs qui ne recevaient rien et passaient leurs journées au bois de Boulogne : des commis les remplaçaient. Conservons les commis, ou astreignons leurs chefs à travailler plus qu'eux, s'ils sont payés davantage.

Nous avions partout des inspecteurs chargés de ne rien inspecter; il est inutile que l'Etat défraye leur oisiveté.

Dans les bibliothèques, dans les établissements publics, il y a des directeurs qui ne dirigent pas, des conservateurs qui jamais n'ont touché à un livre, tandis que d'infortunés employés desservent le public sans espoir d'avancement et sans gagner leur vie. Retranchons les sinécures.

Il existe même de ces places de conservateurs, de directeurs, dont la besogne ferait l'affaire d'un simple domestique.

Qu'on les supprime; que les trop forts appointements soient allégés au profit des petits emplois qui reléguaient leurs titulaires dans la classe des nécessiteux.

En leur accordant ce qui leur est dû, vous ôtez à l'improbité de spécieux prétextes, vous mettez les consciences moins à la gêne, et vous recouvrez le droit d'être sans pitié pour les prévaricateurs, pitié qui est toujours d'un exemple funeste.

Par une raison semblable, on approuvera la suppression des surnuméraríats.

Il existe peu de bas emplois administratifs au courant desquels un homme, prémuni d'études suffisantes, ne puisse se mettre en quelques jours. Eh bien, faites-lui l'avance de ce noviciat dont l'Etat doit tirer profit : l'émulation, le zèle du jeune employé, s'accroîtront.

Quoi! vous preniez le premier venu pour en faire un percepteur, un receveur particulier, un receveur général, un sous-préfet, un préfet même, et vous faisiez subir un surnumérariat de deux à trois ans à un malheureux qui aspirait à manger le pain des expéditionnaires!

Nous avons au conseil d'Etat des auditeurs sans appointements, qui travaillent depuis huit ans, dans l'espoir d'être ensuite maîtres des requêtes à titre gratuit pendant huit autres années.

Ils ont de la fortune, et se contentent d'un titre, d'une position. Naguère l'on exigeait qu'ils justifiassent de 5,000 fr. de rente. Une inégalité en consacrait une autre.

Exigez donc de pareils fonctionnaires du zèle, des efforts, de la conscience et du travail!.. Aussi, flanqué de cette pépinière de jeunes gentilshommes, le conseil d'Etat était-il devenu une école de *sport* et de corruption politique.

Il ne faut pas qu'un corps constitue une coterie.

Que le peuple entier soit apte à prendre rang au conseil d'Etat, que la capacité seule soit le moyen d'entrer là, et que le travail exercé dans cette enceinte soit digne d'être rétribué.

Tranchez, élaguez cette désœuvrance officielle : un auditeur payé fera la besogne de quatre à cinq membres du club des Jockeis, et l'un des grands corps de l'Etat cessera de donner l'exemple de l'inégalité politique, en consacrant la perpétuité d'une stérile et mesquine aristocratie.

Conservateur. — Un fort beau titre, quand il n'est pas une parodie. Conserver les institutions d'un pays, quand elles sont larges et libérales, c'est une mission respectable. On attache à cette épithète une idée d'ordre public.

Est-il besoin d'observer que l'ordre fondé sur la compression, le déni de la justice et l'inaction politique, n'est que le désordre régularisé?

Naguère, *conservateur* était la qualification de l'homme dévoué à la conservation de son autorité, de ses prérogatives, de ses profits et de son influence personnelle.

Ces conservateurs auraient pu formuler ainsi leurs vœux patriotiques : « Que Dieu nous conserve! »

Il paraît aussi qu'on les désigna de la sorte, parce qu'ils ont *conservé* la monarchie constitutionnelle.

Telle était leur intention formelle, et, à ce titre, on peut confesser que la Chambre dans son ensemble, de M. Guizot à M. Barrot, à M. Billaut ou à M. Dufaure, était conservatrice.

Par malheur, le parti de ces derniers n'avait pas de portefeuilles à conserver, ce qui lui nuisait dans l'opinion de la majorité ministérielle; mais il conservait l'espérance et l'appétit.

Le peuple, qui n'y entendait pas malice, a démêlé, en inventoriant la Chambre le 24 février, les quatre ou cinq hommes qui n'avaient rien à conserver là-dedans, et il les a chargés du soin de conserver la liberté.

Tel est donc le sens épuré et la valeur nouvelle du mot *conservateur* rendu à son acception propre. Il ne doit plus exister désormais que des conservateurs et des anarchistes.

Opposition. — Ce qui subsistera toujours aussi, s'il plaît au ciel, c'est une opposition au sein du parlement. L'opposition, c'est le phare des assemblées délibérantes.

S'engager d'avance à jouer par état un rôle d'opposition exclusive, comme un acteur s'engage pour jouer les pères nobles ou les amoureux, c'est une absurdité.

Autrefois (il n'y a pas trois jours, dirait Rabelais) on jurait d'être opposant envers et contre tout; et si par aventure un ministère eût proposé une loi salutaire, on la rejetait d'avance, sous peine de trahir son parti. Voilà l'écueil des partis et la pierre de touche des gouvernements impopulaires.

L'opposition de parti-pris n'a que deux explications rationnelles : la condamnation absolue d'un régime politique, ou l'intérêt matériel.

Ces deux mobiles confondus cimentèrent l'opposition sous le dernier régime; elle fut aveugle parce qu'elle le détruisait en ne voulant pas le détruire; elle fut ennemie, parce qu'elle sacrifia souvent l'intérêt public à une lutte organisée au profit de l'intérêt personnel.

Louis-Philippe la trouvait ennemie, lui, parce qu'elle repoussait son ministère; il la trouvait aveugle, parce qu'elle méprisait sa politique. Cela prouvait cependant que l'opposition la voyait à merveille; mais elle tenait à en conserver l'élément : cette inconséquence l'a perdue.

La proclamation de la République procura à l'opposition dynastique une stupeur morne; la majorité ministérielle fut peut-être moins atterrée. La déconfiture du côté gauche la consolait un peu : le centre n'était que vaincu; l'opposition dynastique était battue et jouée.

A vrai dire, le coup était rude : depuis dix-sept ans, ces messieurs avaient travaillé chacun pour soi, et ils est trouvé, à l'heure de la moisson, que Dieu travailla pour tous.

Revenus du choc, nous les verrons prétendre à entrer en composition avec ce ministère de la Providence. Et pourquoi pas? N'ont-ils pas fait leurs preuves? Comme ils ont sauvé la monarchie défunte, ils pourront sauver la République.

Ministériel. — L'acception défavorable qu'avait reçue ce mot trahit un des vices radicaux de l'ancien ordre de choses : un ministère, au lieu d'être l'organe des vœux de tous et l'employé du pays, n'était que la représentation d'un parti.

Ces partis, qui de la sorte se sont arraché les portefeuilles, ne résumaient ni une opinion, ni une croyance politique : séparés par des nuances fades, ils arboraient tous la même couleur en prenant possession du pouvoir.

Nombre d'anciens députés me trouveront bien peu subtil, si j'avoue qu'entre la politique de M. Guizot, celle de M. de Broglie, de M. Molé, voire de M. Thiers, je n'ai jamais pu démêler des distinctions essentielles. Ils s'étayaient tous sur des principes communs : la tâche unique des divers degrés de l'opposition dynastique était de *réserver* l'avenir; traduisez, de se ménager le moyen d'entrer aux affaires.

Une seule et même politique a gouverné sous ces noms successifs : c'était celle du roi.

Tout coryphée parlementaire qui succédait à un cabinet désarçonné, abdiquait, en le remplaçant, les idées à l'aide desquelles il l'avait abattu, et le même régime se poursuivait.

Ce qui prouve la vérité de cet exposé et l'égoïsme de ces combinaisons, c'est que jamais un ministère n'a été soutenu par aucun député assez éminent pour être jugé capable de briguer un portefeuille. Les comparses de la Chambre formaient à eux seuls les éléments de la majorité.

Plus un orateur se sentait près d'être ministre, plus il se rendait souple, plus il tempérait son opposition : les gens les moins *possibles* étaient les plus libéraux; ils se faisaient populaires afin de s'imposer plus tard.

Comme le gros bon sens populaire n'entrevoyait là que des questions d'intérêt personnel et d'influences lucratives, il a flétri l'épithète de *ministériel*, qui n'offrait à son jugement qu'une idée de spéculation.

A la fin, la gauche elle-même cessa d'inspirer la confiance. Comment croire à la sincérité de gens qu'on avait vus coalisés avec M. Guizot? Comment croire au patriotisme de mandataires du peuple qui se faisaient les auxiliaires et les défenseurs de leurs collègues légitimistes, c'est-à-dire, absolutistes au fond?

Comment accepter avec candeur le programme libéral d'un parti qui reconnaissait parmi ses chefs l'auteur des lois de septembre?

Ainsi cheminait la royauté, fatigant les consciences, usant les hommes et hypothéquant l'indifférence des partis sur ce raisonnement : — autant valent ceux-ci que d'autres, puisqu'ils sont tous de même.

La crainte de se faire duper une fois de plus, la lassitude d'un spectacle monotone, ont donné huit ans de vie au dernier ministère, qui fut considéré comme habile, parce qu'il entendit, mieux que nul autre, l'art de sa propre conservation.

Sa politique cependant avait fini par être fondée sur l'immolation des plus chers intérêts des nations, sur la doctrine de l'abaissement continu; mais on savait par expérience que d'autres agiraient de même et que le système de M. Guizot était la politique du règne.

Pour changer, il fallait renverser le règne : c'est la justification logique de l'événement de Février; mais si l'on est conséquent, l'on confessera que la chambre des députés tout entière symbolisait le système, puisque l'opposition dynastique n'aspirait qu'à reprendre la place des occupants, afin de se comporter comme eux.

De cette conviction de la plupart des gens dégagés de tout intérêt direct, il résulte que les questions ministérielles leur devenaient indifférentes, et que grand nombre d'entre eux, dédaignant d'opter entre le ministère et l'opposition, appuyaient un candidat par amitié ou par intérêt, sans se soucier de son opinion.

Je me souviens d'avoir vu un candidat ministériel échouer devant son propre parti, parce que le préfet avait négligé d'inviter le petit commerce à ses bals, et d'avoir vu un autre candidat ministériel réussir avec l'aide d'un groupe d'électeurs de la gauche, parce qu'il passait pour *bon garçon*.

J'entendis alors ce raisonnement : — Renommons un ministériel par économie; il est repu de faveurs et de places : le candidat de l'opposition, qui n'a rien reçu, coûterait bien plus cher à pourvoir, car il a beaucoup d'enfants.

Gens en place. — Concours. — L'esprit public a ses préjugés, la foule a des travers; mais les opinions ont toujours en leur faveur quelque raison d'être; la source même de leurs erreurs est profitable à découvrir, pour le moraliste et l'historien.

Un des préjugés les plus enracinés est celui qui rend les fonctionnaires antipathiques à la plupart des gens, et qui les met en butte à un véritable ostracisme de l'opinion.

X... a droit à l'estime de ses concitoyens, et la possède : il est aimé; l'on rend justice à ses talents; sa probité est au-dessus du soupçon. Qu'il soit appelé à un poste dont on le jugeait digne, le voilà tout à coup bon à pendre. Les cœurs se refroidissent, on l'évite; l'ami qui la veille proclamait son bon droit, le révoque en doute le lendemain; et si le nouvel élu glane çà et là quelques félicitations embarrassées, il y sent poindre l'ironie ou naître l'amertume.

Avec quelle juste indignation le littérateur n'accueille-t-il pas la nomination d'un candidat non littéraire à la conservation d'une bibliothèque!

Faites choix d'un enfant du métier, et, quel qu'il soit, la république des lettres se sentira trahie par ce trop heureux confrère.

Avec quelle ardeur nos ouvriers n'ont-ils pas réclamé le droit de participer à tous les emplois!

Aux dernières élections de la garde nationale, un ouvrier était-il proposé pour un grade, il y arrivait quelquefois, grâce aux efforts de ce que l'on intitulait encore, il y a deux mois à peine, — les bourgeois; mais il fallait, pour assurer le triomphe de l'ouvrier, venir à bout de la rude opposition que lui faisaient ses confrères, ses camarades, ses amis. J'ai été témoin de ce fait à deux ou trois reprises.

Rien n'est plus inique, plus aveugle, que ces préventions contre les fonctionnaires de l'Etat, gens appelés à rendre service à la société; gens qui, dans les conditions normales des travailleurs, échangent leur intelligence et leur activité contre du pain.

Ne faut-il pas que la société soit administrée? Et dès lors les employés de tout rang ne sont-ils pas nécessaires?

Mais ce n'est pas la place en elle-même que l'on hait, puisque chacun la sollicite : c'est le vainqueur d'une course au traitement, que l'on jalouse.

Toutefois, nous l'avons dit, l'opinion ne s'égare pas sans prétexte, et l'origine de cette répulsion doit reposer sur quelque sentiment spécieux.

Cette tendance, ombrageuse par rapport aux fonctionnaires, prouve que les places ont été décernées avec peu d'équité, et que l'intrigue a présidé à leur répartition.

L'envie ne parle pas si haut quand nul prétexte ne la colore, et la moralité reconnue d'un gouvernement la réduit au silence.

Rien ne dénote mieux la défiance dont le nôtre est devenu l'objet, que le surcroît des précautions destinées à tracer des limites à l'arbitraire de ses choix. C'est dans ce dessein que l'on a érigé, dans beaucoup de carrières, le titre de *l'ancienneté* en droit imprescriptible; prérogative profitable à la médiocrité et qui a mis des gens peu capables à la tête de plusieurs administrations. L'ancienneté est un droit parmi des gens d'un mérite égal; mais la capacité l'emporte sur tout, parce que les emplois ne sont pas créés au profit des individus, mais pour la société. La société paye pour être bien servie, non pour engraisser Jacques ou Paul.

Certaines places ont été mises *au concours*. Nommez des citoyens d'un talent, d'un caractère notoires, vous ne risquerez plus de substituer à l'injustice le hasard qui tient tant de place dans l'événement des concours.

Le concours oral est une absurdité. Qui me garantit la droiture et le désintéressement des juges?

Des médecins concourent pour une place vacante dans un hospice : le vainqueur concourra le lendemain pour une chaire; quel sera son juge? Son concurrent malheureux de la veille, et son rival de chaque jour... sera-t-il équitable et sans rancune?

D'ailleurs, n'a-t-on jamais vu la timidité se joindre à un véritable mérite? Et n'exposez-vous pas un homme supérieur, troublé ou mal disposé, à se voir battre par un rival pourvu de cet aplomb, trop souvent le partage de la médiocrité qui ne doute jamais d'elle-même?

Les concours appliqués aux beaux-arts sont tout aussi peu concluants. Un artiste original est inapte à se plier aux exigences d'une idée qu'il ne sent pas et n'eût pas conçue, à faire abdication de son individualité pour entrer dans la pensée d'autrui. Son génie même l'exclura. Que de gens sans avenir les concours n'ont-ils pas envoyés à l'école de Rome étudier sous la direction d'un maître médiocre élu par la faveur!

Si la notoriété servait de titre, si les succès publics de l'artiste eussent tenu lieu de concours, tous nos grands artistes auraient successivement illustré l'école de la villa Médicis, et l'on n'y eût jamais vu des gens destinés à chercher à leur retour des ressources dans le commerce de la dorure, de l'épicerie ou des fleurs artificielles; gens d'un mérite assez grand pour être d'excellents élèves, mais dépourvus de la flamme et de l'audace de conception qui font les maîtres.

Cependant, ces conditions imparfaites, ces entraves apportées à l'exercice de la faveur et de l'arbitraire, avaient, sous un gouvernement partial, l'avantage de substituer le règne des médiocrités au règne de la nullité absolue.

Ce sont d'utiles tempéraments sous l'empire d'un pouvoir sans conscience et sans moralité.

Que le gouvernement puise sa force dans ses lumières et dans sa probité, ces précautions deviendront superflues. Qu'il

ait la faculté de choisir et d'élever à tout emploi le plus digne, et les fonctionnaires cesseront d'être ostensiblement jalousés: la considération entourera les titulaires des places, les affaires seront bien gérées; tout ira mieux.

Quand un gouvernement passe pour dénué de moralité, l'honneur de ceux qui le servent est en suspicion.

Que l'autorité s'éclaire donc, qu'elle consulte l'opinion, se fasse rendre compte des services; que les emplois ne soient plus brigués; que l'Etat ne se borne pas à choisir parmi des candidats protégés, mais qu'il aille chercher, hors d'un cercle de chiens faméliques, l'homme qui souvent se tait, ou dont le mérite porte ombrage.

Quand l'intrigue du solliciteur sera l'objet d'une prévention défavorable contre lui, les gens en place seront honorés de l'estime publique, parce que l'émulation remplacera la bassesse et l'avidité.

Dans cette voie, tout est à faire, et rien n'a commencé. Surtout, dans les moments de réorganisation générale, éloignez les impudents qui, la dénonciation à la main, accourent, sous couleur patriotique, demander la place occupée par autrui, si vous ne voulez pas courir la chance de substituer à des fonctionnaires suspects des gredins avérés.

L'avis n'est pas hors de saison.

Constitutionnel. — On désignait autrefois ainsi les partisans de la constitution de 1791, qui restreignait le pouvoir royal, sans l'annihiler.

Ce mot est resté inséparable de l'idée d'une royauté tempérée. Aussi ne désigna-t-il pas les adhérents à la constitution de l'an III, ni à celles qui l'ont modifiée.

Le sens du mot *constitutionnel* a peu varié; il marque encore une opinion transitoire entre la monarchie et l'Etat démocratique. Egalement déplaisant aux oreilles des rois et des peuples, ce terme est de ceux que les deux pouvoirs rivaux se sont attachés de concert à rejeter dans le vocabulaire de la veille.

Travailleurs. — On a si exclusivement honoré du titre de *travailleurs* les membres de la famille ouvrière, qu'ils finiront par s'en attribuer le monopole, et par diviser le monde en *travailleurs* et en *fainéants*.

Il est salutaire de rappeler fréquemment que chacun est appelé à entrer dans la composition de la phalange laborieuse, dont on risque ainsi de former une classe isolée.

Le ministre qui organise, le représentant qui coopère à l'établissement des lois, le magistrat qui les applique, le soldat qui maintient l'ordre, le commis, l'employé dans leurs bureaux, le commerçant dans son magasin, le publiciste, le savant, le médecin, le prêtre, le propriétaire qui dirige la culture de ses terres, ou distribue le travail parmi ses ouvriers, sont tous, aussi bien que ces derniers et dans des conditions diverses, des travailleurs. Tout homme occupé d'une manière utile est un travailleur: cette catégorie est si nombreuse, que les individus qui ne peuvent y être incorporés forment de rares exceptions.

Améliorer le sort des travailleurs, c'est donc améliorer le sort de tout le monde: en réalité, comme ce but ne saurait être atteint par des déplacements partiels et iniques, il consiste dans la recherche d'un équilibre social.

L'égalisation précipitée des fortunes est, nous l'avons dit, une cause immédiate de misère pour grand nombre d'ouvriers, en supprimant la consommation des objets accessibles à la seule richesse.

D'un autre côté, le luxe est l'aliment du beau, dont la culture contribue à la gloire d'une civilisation. Il faut beaucoup d'argent pour rétribuer les chefs-d'œuvre des arts et les merveilles de l'intelligence appliquée aux inventions de l'industrie. Ces idées ont été touchées à propos du mot *riches*.

Or, le nivellement des fortunes supprime, à mesure que le taux s'abaisse, un certain nombre d'arts, les plus splendides, ceux qui donnent les plus vives jouissances, et, dans la vie de l'homme, le bonheur, le charme, le plaisir, en un mot, sont aussi nécessaires que *le nécessaire*.

Le cheval, le chien, l'âne, les dindons, les bœufs ne demandent rien au-delà du nécessaire: respirer l'air des cieux, dormir, manger, tels sont leurs uniques besoins; mais l'homme, doué d'une âme immortelle, a des aspirations élevées, des désirs infinis: son goût, son esprit veulent des satisfactions d'un autre ordre.

Tout système d'organisation qui tend à le réduire aux conditions du besoin matériel, et à rapprocher la société humaine de la destinée des brutes, est, en conséquence, inepte et révolte la nature. A mes yeux, le travail d'un jardinier fleuriste est aussi utile à la société que celui d'un planteur de choux. — Mais, objectera quelqu'un, l'on ne vit pas de parfums et de fleurs. — Non, mais l'on ne tient à vivre que dans l'espoir de quelques jouissances, ce qui les rend indispensables, et l'on ne récrée ni ses yeux ni son odorat avec des choux.

Délation. — Aux petits états, aux petits génies, l'emploi des petits moyens. En matière politique, tout ce qui est petit est vicieux. La délation était l'un des ressorts du gouvernement de la république de Venise: elle enfante la trahison, la défiance; elle restreint les sentiments généreux, et peu à peu elle avilit le peuple où elle est pratiquée sur une grande échelle.

Le règne ombrageux des délateurs, ressource d'un despotisme mesquin, a entretenu le long sommeil de la nationalité italienne.

La délation a jeté de l'odieux sur notre première république, qui accueillait la dénonciation: *la Terreur* dut son nom et la haine dont elle fut l'objet à l'usage de ce détestable moyen. Personne ne se sentait assuré de sa liberté ou de sa vie: l'on se croyait à la merci d'un ennemi secret, et l'imagination, se portant bien au delà de la réalité, se forgeait incessamment un danger chimérique.

Menacée d'une invasion formidable au dedans par des factions en connivence avec l'étranger, courageuse, mais novice encore en l'art de gouverner, la Convention sema autour d'elle cette terreur qui avait dû l'envahir elle-même: un lion effrayé répand au loin l'épouvante. Ces raisons ont rendu la postérité indulgente.

Mais un gouvernement que jamais elle n'absoudra, c'est la Restauration, qui fit soudoyer la délation en pleine paix et qui organisa des agents provocateurs. Ces mesures, toujours répréhensibles, deviennent abominables quand elles sont inutiles: les rigueurs, sans autre mobile que la vengeance, sont dignes d'une éternelle exécration.

La Restauration, à ses débuts, fut sanguinaire à froid, sans nécessité, quand les partis étaient anéantis. C'est alors que le Midi, décimé par la délation et livré aux furies réactionnaires, vit avec épouvante s'accomplir de ces meurtres, de ces assassinats juridiques, de ces monstruosités dont l'histoire contemporaine ne fournit que trop d'exemples dans les contrées régies par des princes de la maison de Bourbon.

Le joug odieux des délateurs a énervé l'Espagne pendant deux siècles; il a dépeuplé la Sicile, épuisé Naples à deux reprises, et fourni, surtout en 1820, un pendant horrible à la Terreur blanche qui ensanglanta la France en 1815 et 1816.

1793 n'a rien de comparable au procès des jumeaux de la Réole et aux massacres de Marseille et de Nîmes, parce qu'ici la clémence était sans danger, et que les exécutions violaient tous les droits et tous les traités.

De tels souvenirs doivent jeter une immortelle proscription sur ce moyen obscur de perpétrer de grands crimes, qui a nom, la délation.

Nos mœurs se sont épurées; mais, dans un temps de bouleversement politique, on ne saurait trop énergiquement stigmatiser des exemples fournis par l'âpreté des passions haineuses, et rappeler que l'emploi des armes discourtoises a déshonoré les gouvernements qui les ont employées.

Chez nous, les délateurs peuvent encore, la plume à la main, faire métier du scandale; mais l'heure des colères écoulée, leurs noms resteront flétris: un homme qui se respecte ne spéculera jamais sur la délation.

Je me souviens que, sous le dernier règne, j'ai connu une trentaine d'hommes qui ont souffert, pendant plus de dix ans, des iniquités d'un fonctionnaire prévaricateur qu'un mot eût perdu et livré à la justice. Ce mot, chacun d'eux le savait, et n'avait qu'à le laisser tomber.

Ce mot, il ne se trouva personne pour le prononcer. Placés en face du sentiment de l'honneur, ces gens se turent, précisément parce que leur intérêt était de parler; ils reculèrent devant l'odieuse mission du délateur, et ne voulurent pas même de la justice à ce prix.

L'honneur est un bien si précieux, qu'un galant homme se refusera toujours à l'arracher traîtreusement, même à qui l'usurpe. L'austère fonction d'accuser n'appartient qu'aux magistrats: le principe de la fraternité interdit aux particuliers de condamner, de leur chef, un concitoyen à l'ostracisme, de rendre ses fautes sans remède, de le juger sans qu'il puisse se défendre, et de l'immoler sans débat préalable.

Les seuls êtres contre lesquels la délation soit un droit et un devoir pour tous, ce sont les espions et les délateurs eux-mêmes: les démasquer, c'est rendre service à la société; c'est en même temps protester contre l'emploi de la délation et la condamner sans réserve.

Politique, Socialisme. — Le second de ces mots est tout jeune: barbare hier encore, il reçoit à cette heure sa consécration de la nécessité. Il est une des formules synthétiques de la situation actuelle de notre pays.

Autrefois, dans les changements subis par les empires, l'élément politique dominait tout: la société suivait de loin l'impulsion, et ne recevait aucune atteinte immédiate.

La *politique*, c'est l'art de gouverner les Etats; le *socialisme*, terme indéfini jusqu'à nous, c'est l'art d'accorder les intérêts particuliers avec l'intérêt de tous.

La politique concerne les intérêts nationaux; le socialisme embrasse l'humanité. De ces deux objets, le premier touche directement à l'opinion; le second est en rapport plus intime avec les mœurs.

Il suit de là que l'action du socialisme doit rester pacifique, à la différence de la politique qui peut trouver un avantage à porter la guerre au dehors; la guerre, suscitée par le socialisme, serait intérieure: or, la guerre civile est un résultat foncièrement anti-social.

Elle est toujours la suite d'un désaccord formel entre les idées et les mœurs, et de la rupture de l'équilibre entre les intérêts privés et l'intérêt public.

On ne saurait en venir là que si les principes du socialisme étaient faussés et méconnus.

Nous avons dit ailleurs que les mœurs se transforment plus lentement que les opinions; les faits réagissent incontinent sur celles-ci: fondées sur l'habitude, les mœurs se désaccoutument à la longue, et d'ailleurs les intérêts qui y sont liés ne peuvent être en un instant déplacés sans mécompte.

Aussi la mission de la politique est-elle d'agir, de résoudre, tandis que celle du socialisme est de préparer: l'une brise ou constitue, l'autre harmonise, applique et dissout peu à peu.

Il importe à la politique de parler toujours haut et clair; au socialisme, d'écouter sans cesse, car son rôle est d'obéir et d'interpréter avec intelligence; celui de la politique consiste à diriger.

La tâche du socialisme, dans un temps tel que le nôtre, est bien autrement complexe et délicate: elle exige la profonde connaissance des hommes et des mœurs publiques; elle commande un désintéressement providentiel et un certain oubli de soi-même.

L'égoïsme est la base de la plupart des idées anti-sociales. — Rien ne doit diminuer, murmure un propriétaire, les revenus de ma propriété... Voilà une opinion absolue, et rien d'absolu n'est compatible avec l'égalité. Sans doute, la propriété foncière est la principale garantie du crédit public; mais elle doit contribuer à l'avantage de tous: plus sera grand le nombre de ceux dont elle assure l'existence, plus elle paraîtra légitime. La gorger de bénéfices, c'est appauvrir la masse des citoyens; l'épuiser, c'est tarir les sources de la vie pour un grand nombre de travailleurs qu'elle entretient.

— Détruisons la propriété! s'écrie un autre qui n'a pas un pouce de terre. Parole inepte ou coupable dans l'état actuel de notre société: inepte, si cet homme vit de son travail et attend un salaire dont il prétend ainsi anéantir l'origine; coupable, s'il aspire à vivre dans l'oisiveté aux dépens d'autrui, et à dévorer ainsi un capital dont il supprime le revenu.

Cette sottise, cette impiété n'est proférée que par les ennemis de tout ordre social: l'expérience l'a montré. Ce sont, ou des gens orgueilleux, décidés à entourer leur nom de l'auréole d'un paradoxe, et à se créer une importance personnelle à tout prix, ou bien d'aveugles anarchistes obstinés à ne chercher dans la liberté que la licence de piller et de détruire.

Les défenseurs nés de la propriété sont donc les travailleurs aussi bien que les propriétaires; et la plus grande partie des Français réunit ces deux conditions. L'agriculteur laboure son champ et en tire sa subsistance; le petit propriétaire dîne de son patrimoine et soupe de son travail.

La division croissante de la propriété est un des bienfaits du socialisme: il a préparé ce résultat, qu'il ne pouvait précipiter sans trouble et sans spoliation. Depuis cinquante ans, le nombre des propriétaires a plus que quadruplé; il s'accroîtra dans une proportion d'autant plus forte que la propriété sera plus productive et paraîtra mieux garantie.

Telle est l'allure pacifique et normale du socialisme; il met à profit les changements introduits dans les mœurs par le cours des événements politiques; il régularise, il organise, il améliore, mais il évite d'annihiler son influence en procédant par la contrainte, source de querelles intestines, dont la conséquence est de provoquer des réactions qui font rétrograder les sociétés.

En France, jusqu'ici, les gouvernements n'ont guère exercé que des fonctions politiques, et les grands conflits ont eu surtout pour objet des déplacements du pouvoir. Cependant, comme le principe démocratique en progrès, contient des germes sociaux, ils se sont développés dans le terrain des mœurs, et ont fructifié, avant même que l'on songeât à isoler l'élément socialiste.

On l'a discerné par ses résultats, on l'a dénommé lorsqu'il eût pris un corps, et l'on commence à s'apercevoir qu'il existe, en dehors de la politique, un principe d'action qui se gouverne autrement.

Voilà l'opinion; mais les mœurs n'y sont pas faites.

Il en résulte une méprise. L'on confond le socialisme avec la politique; et, comme le propre de celle-ci est de vouloir et de s'imposer, l'on tend à soumettre les intérêts sociaux à la volonté individuelle, ou à la volonté des groupes gouvernants.

Pour justifier une loi d'Etat, il suffit de l'opinion: cette loi peut même, en certains cas, la prévoir et la fixer soudain; mais dans les matières qui touchent à l'équilibre social et qui doivent être en rapport avec les mœurs publiques, l'initiative du pouvoir a moins de liberté.

Il y a donc, pour l'autorité, de grands inconvénients à confondre le socialisme avec la politique, et à assimiler l'administration de la famille humaine à la conduite des Etats. Ce qui est légal ici, devient, ailleurs, tyrannique.

Chaque fois qu'un décret ou une mesure est de nature à contraster avec les mœurs, avec les usages consacrés, ou bien à compromettre spontanément un grand nombre d'intérêts, c'est un signe que cette mesure est hors du cercle de la politique, et qu'il faut, non la décréter, mais en amener par degrés l'opportunité et le paisible avénement.

Un pouvoir qui prétend faire violence à la société et la transformer brusquement, ressemble à des gens qui, pour faire cesser le cours d'un ruisseau qui nuit à leurs terres, placeraient un barrage en travers de son lit. Ils changeraient la petite rivière en torrent, et, d'une incommodité, feraient une cause de désastre.

En pareille occasion, l'on creuse un canal pour détourner les eaux, qui, d'elles-mêmes, trouvant une pente plus entraînante et un lit plus profond, s'y précipitent et délaissent leur ancienne route.

C'est ainsi qu'on doit agir en matière de socialisme. Qu'un usage soit nuisible, qu'un certain intérêt coûte trop cher à satisfaire, favorisez l'usage opposé, protégez les intérêts contraires: le préjugé s'effacera peu à peu, les vieux errements seront graduellement abandonnés, et vous triompherez à la longue, sans nuire à personne, sans dépouiller qui que ce soit.

Pénétrés de ces idées, les vrais socialistes ont assigné de très-longs termes à la réalisation de leurs théories: la légèreté, l'ignorance ou le charlatanisme seuls ont prétendu forcer le cours des âges.

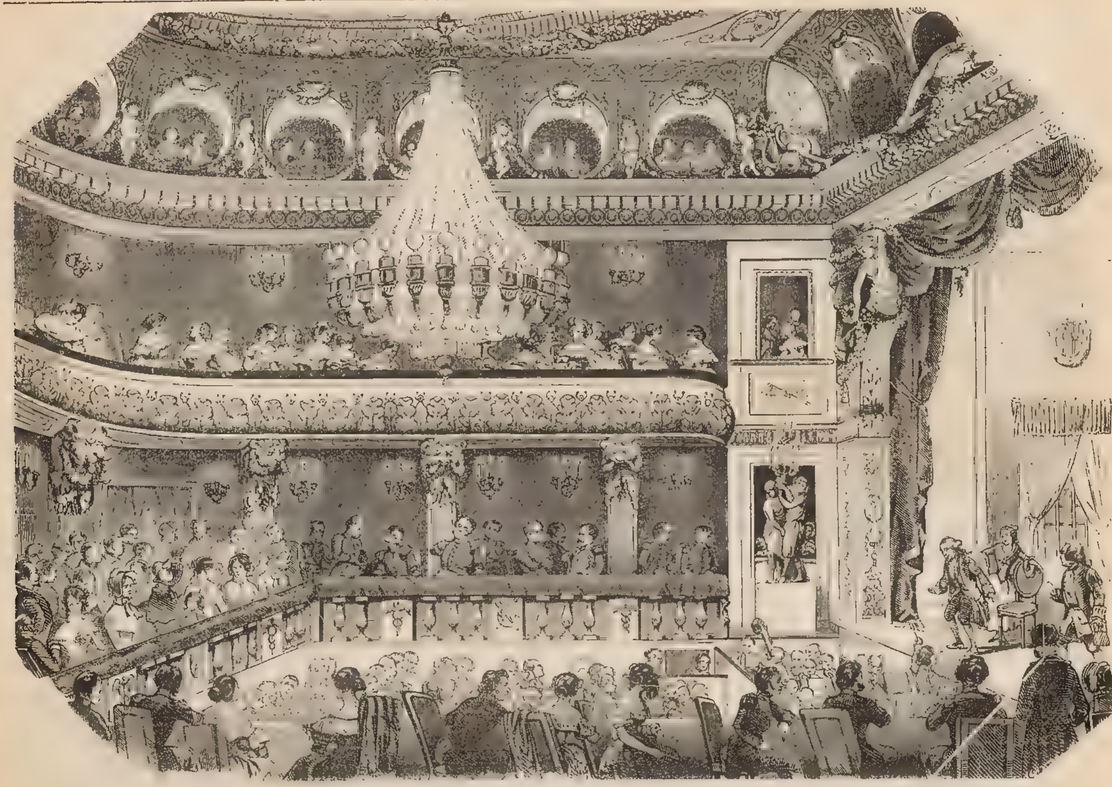
Au surplus, sous un régime démocratique, le gouvernement a, pour discerner ces deux éléments, la politique et le socialisme, une pierre de touche, qui est la liberté.

Les institutions politiques peuvent être construites sans entraver la liberté générale. Les erreurs d'un système social mal entendu et imposé d'autorité, substituent le despotisme à la liberté; et lors même qu'elles ont en vue des intérêts généraux, si, faisant violence aux mœurs et à des intérêts moindres, elles cessent de concourir au bien de tous, elles provoquent des résistances qui altèrent la confiance publique, nécessaire à la prospérité de l'ensemble de la société.

En résumé, une loi d'administration politique est susceptible de donner lieu à opposition; une bonne loi d'organisation sociale ne doit survenir qu'à l'heure où elle ne peut susciter des protestations sérieuses.

Théâtre de Trianon.

Le plus privilégié des théâtres, celui du palais de Trianon, ouvrait, jeudi dernier, pour la première fois, ses portes au



Représentation donnée, au profit des pauvres ouvriers, dans la salle de spectacle de Trianon, le 13 avril 1848.

public, et c'est une œuvre de bienfaisance qui donnait à cette salle princière le baptême de la popularité.

Sur ces banquettes et ces fauteuils, dont trois royautés successives ont été chassées par trois révolutions, est venue s'asseoir une assemblée à laquelle il eût probablement été difficile de fournir les preuves de noblesse qui donnaient seules autrefois le droit d'assister aux royales représentations.

C'est au bénéfice des pauvres et des travailleurs de Versailles, sous le patronage du conseil municipal et du commissariat du gouvernement provisoire, par les soins de plusieurs amateurs de la ville, auxquels avaient bien voulu se joindre MM. Achard, Tisserant, Geoffroy, Raucourt, Montdidier; mesdames Désirée, Eugénie Sauvage et autres éminents artistes de divers théâtres de Paris, que les habitants du chef-lieu de Seine-et-Oise étaient conviés à une soirée dramatique, dont la composition était de nature à piquer vivement la curiosité.

L'affiche annonçait en effet:

Un Prologue en vers, composé et récité par M. Montdidier;

Le Maître de chapelle, opéra-comique exécuté par l'orchestre du théâtre de Versailles, et chanté par trois amateurs, MM. Brié, Hyacinthe et mademoiselle Noblé;

Un Artiste aux enfers, scène par M. Raucourt;

Les Premières Amours et *Michel et Christine*, vaudevilles joués par MM. Tisserant, Geoffroy; mesdames Désirée et Eugénie Sauvage;

Chansonnettes, *romances* et autres intermèdes musicaux;

Enfin *une tombola* offrant aux trois cents premiers billets pris d'avance cinquante lots gagnants, parmi lesquels figurait un dessin de M. Horace Vernet.

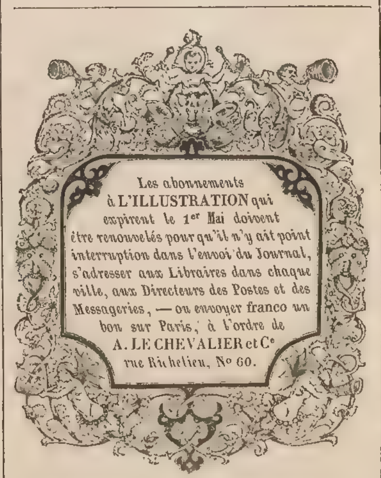
Aucune des promesses de ce programme n'a été démentie.

Le prologue de M. Montdidier a été fort goûté, ainsi qu'un solo de clarinette, exécuté par M. Becht, artiste de l'orchestre; les chansonnettes d'Achard ont provoqué, comme toujours, l'hilarité la plus communicative; mais les honneurs de la soirée ont été pour *Michel et Christine*, ce petit chef-d'œuvre de Scribe, si bien interprété par les artistes du Gymnase.

Commencée à sept heures et terminée à minuit, cette soirée, dont tous les billets avaient été placés à l'avance, a dû être plus fructueuse que n'aurait pu le faire penser le nombre des spectateurs dont une pluie battante avait quelque peu éclairci les rangs, malgré les facilités de transport que leur offrait un service d'omnibus spécialement organisé de la place Hoche jusqu'au théâtre même de Trianon.

AUX ABONNÉS.

Les ateliers de notre imprimerie ayant été fermés le 20, à cause de la revue de la garde nationale, le tirage et la distribution de l'*Illustration* éprouvent le retard d'un jour qui ne se renouvellera plus.



ON S'ABONNE chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

GAND (Belgique), HOSTE; — GENES (Italie), BOEUF; — GENEVE (Suisse), BERTHIER-GUERS, JULLIEN dame et fils, LEROYER, RAZIMBAUD; — GIEN, LEJEUNE; — GRENOBLE, VELLOT.
HAM, LAURENT; — HAVRE, COCHARD, TOUROUDE.
ISSOUDUN, JUGAND-LEPINTE.
JASSY (Moldavie), BELL.

Rébus.



EXPLICATION [illegible]RNIER RÉBUS.
Si tu trouves, ramasse et restitue [illegible]science sera à l'abri des remords.

[illegible] CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la presse méca[illegible] force [illegible] RAMPE fils et Compagnie, [illegible]

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 270. Vol. XI. — SAMEDI 29 AVRIL 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

La fête de la Fraternité était l'événement de la semaine dernière; les élections générales, qui l'ont terminée, ont en quelque sorte rempli celle-ci. Les nouvelles des départements s'accordent à dire que sur tous les points l'importance décisive de ces opérations a été sentie, et que les populations des communes se sont rendues au chef-lieu du canton avec empressement et ensemble pour déposer leurs votes. Elire des représentants qui vinssent prêter force à la République et garantir l'ordre et la liberté, a été la préoccupation unique de l'immense majorité. Cette pensée a complétement distrait de toutes les autres; l'on ne s'est plus occupé des excentricités de certains commissaires; l'attention s'est toute exercée à faire triompher les candidats sérieux.

A Paris, c'est avec un ordre parfait que la population a exercé ses droits. Le désordre n'a été que dans les mesures prises par quelques magistrats municipaux, ceux du douzième arrondissement notamment, qui ont délivré non pas une carte, mais un jeu de cartes tout entier, à ceux des électeurs de leur circonscription qui ont voulu éprouver jusqu'où irait l'inépuisable générosité de ces dispensateurs. Personne n'a songé à regarder cela comme un coup de cartes biseautés; on n'y a vu que la plus incroyable maladresse, que la plus impardonnable imprévoyance, et tout porte à penser que tout le monde en a ri, mais que bien peu de personnes en ont abusé.

Comme on l'avait prévu, une immense majorité de suffrages a appelé à la représentation le plus grand nombre des membres du gouvernement provisoire. La population électorale tout entière de Paris a voulu témoigner ainsi de son adhésion franche et complète au régime nouveau, de sa ferme intention de le bien établir, de le fortifier par ses suffrages. Si quelques membres du gouvernement en ont recueilli de moins nombreux, c'est que, dans ces derniers jours, une petite faction, minorité infime et violente qui s'exaspère de son isolement et en veut au pays de son union, avait cherché à compromettre leurs noms en les inscrivant sur l'espèce de drapeau rouge qu'elle voudrait relever. Ces voltigeurs de 93 et ces disciples de Babeuf, qui traitent de réactionnaire la France entière, parce qu'elle veut dater de 1848 l'ère de la République nouvelle, sentant bien que leurs noms auraient une puissance répulsive qui augmenterait encore le vide autour d'eux, n'ont pas craint d'emprunter ceux de quelques-uns de nos gouvernants provisoires. Soit faiblesse, soit indifférence mal entendue, ceux-ci n'ayant pas désavoué cette compromettante clientèle, des votes nom-



Élections d'avril 1848. — Salle de vote dans une section.

breux leur ont fait défaut, et ils n'entrent à l'Assemblée nationale qu'escortés d'un cortége moins épais que celui qui y conduit ceux de leurs collègues qui n'avaient pas eu à subir les déclarations d'amour d'une coterie furieuse, antipathique au pays.

Au moment où nous mettons sous presse, le résultat du recensement des votes du département de la Seine se proclame à Paris, et le télégraphe s'agite pour nous dire les noms proclamés dans les autres départements. Nous ne pouvons donc en dresser la liste que la semaine prochaine, mais dès aujourd'hui c'est un fait acquis que la France ne veut pas qu'on la fasse retourner en arrière, et qu'elle a la prétention assez fondée et assez légitime d'avoir marché depuis soixante ans. C'est là l'opinion de la garde nationale, de l'immense majorité électorale, des ouvriers qui aiment le travail. Il faudra bien que nos contradicteurs, de plein gré ou de force, finissent par reconnaître que nous ne sommes pas nos grands-pères.

Nous l'avons dit, bien que des scènes plus grotesques encore que déplorables aient été jouées cette semaine dans plusieurs départements, par des commissaires prodigieux, des envoyés invraisemblables, Paris n'a eu d'attention que pour les élections et pour les crises nerveuses que leur résultat pouvait occasionner aux candidats malheureux. Néanmoins, le gouvernement a continué à prendre des mesures la plupart relatives à l'impôt. M. le ministre des finances est le plus fécond de tous les chefs de nos départements ministériels. *Le Moniteur* n'a guère de colonnes que pour les arrêtés qu'il prend ou pour les décrets qu'il provoque, et jamais M. de Salvandy, cet autre Titus, n'a eu plus d'occasions de se dire en mettant son bonnet de nuit : « Je n'ai pas perdu ma journée. »

M. le ministre de la guerre et son sous-secrétaire d'Etat, le colonel Charras, font peu de bruit, mais font de la besogne. Le projet de formation de deux nouvelles armées du Rhin et du nord-est se poursuit avec activité. Déjà les cadres de 12 des 17 divisions qui doivent composer ces deux armées sont établis. Les généraux commandants sont désignés, et les numéros des régiments des diverses armes fixés. Ces deux armées occuperont la ligne de nos frontières qui s'étend du département de la Manche jusqu'à celui du Doubs, et se lieront ainsi à l'armée des Alpes. — Les forces qui seront réunies sur ces trois points s'élèveront au chiffre de cent quatre vingt mille hommes. Les forces totales de l'armée en France sont en ce moment de cinq cent trente-sept mille hommes, y compris l'armée d'Algérie. — Au 1er janvier dernier, l'effectif général soldé n'était que de trois cent soixante-dix-sept mille hommes. — Les réserves appelées et mises en route y ont ajouté quatre-vingt-dix mille hommes. A ce nombre il faut ajouter encore la force disponible sur la classe de 1847, ce qui porte le nombre total de l'armée au chiffre que nous avons énoncé déjà de cinq cent trente-sept mille hommes. — Si la guerre venait à éclater, les simples enrôlements suffiraient pour faire monter rapidement cet effectif à six cent mille hommes.

Les nouvelles du quartier général piémontais annonçaient que Charles-Albert avait, de Guazzaldo, poussé une reconnaissance jusque sous les ouvrages avancés de Mantoue. Les Autrichiens, repoussés de leurs retranchements, ont tiré de là quelques coups de canon qui n'ont blessé que cinq ou six soldats piémontais. La perte des ennemis a dû être plus considérable, puisqu'on a vu des charrettes circuler dans leur camp pour ramasser les blessés. Le quartier général devait être reporté le 18 à Volta. Le parc d'artillerie de siége était arrivé devant Peschiera ; mais en même temps, la division, l'esprit de localité semblent faire en Italie des progrès qui deviennent de jour en jour plus inquiétants pour la cause nationale, pour l'indépendance italienne. Venise, Palerme, Gênes, ont la prétention de se faire capitales d'Etats particuliers. Une vigoureuse cohésion de toute l'Italie septentrionale peut seule assurer la victoire et l'indépendance. Ne voit-on pas quelle serait la force d'un Etat de quatorze millions d'habitants dont le territoire s'étendrait depuis le cours du Pô jusqu'aux gorges du Tyrol ; depuis la frontière de France jusqu'à l'Adriatique ; ayant Gênes et Venise pour ports de guerre en même temps que pour grandes places de commerce maritime? Les dissensions intestines qui retardent la réalisation d'un avenir aussi imposant viennent de s'accroître encore par la formation d'un parti républicain local à Milan, à Brescia et dans d'autres villes de la Lombardie.

Quoique ce parti soit en minorité et ne paraisse pas être appuyé par le gouvernement provisoire de Milan, il n'en devient pas moins un embarras assez grave, dans un moment où toutes les volontés ne devraient tendre qu'à un seul but, la conquête de l'indépendance. Le bruit a couru que le roi Charles-Albert, dégoûté par les soupçons et les attaques dont il est l'objet de la part du nouveau parti, ne serait pas éloigné de rentrer chez lui avec son armée. Une version plus précise encore est donnée par la *Concordia* de Turin du 21 avril, d'après une lettre de Mozembano sur le Mincio, du 17 avril. Le roi de Sardaigne aurait signifié au gouvernement provisoire de Milan qu'il considère le Mincio comme l'extrême limite entre la Lombardie et la Vénétie ; que la Vénétie s'étant constituée en république, il n'a pas l'intention de mettre les pieds sur son territoire ; enfin que les Autrichiens, ayant abandonné le territoire lombard, sauf Mantoue et Peschiera, il croit avoir accompli sa mission. En outre, il invite le gouvernement provisoire à prendre vite un parti, à couvrir ses frontières avec ses propres troupes, étant, dit-il, très-décidé à se retirer quand les soldats lombards auront pris possession des divers points qu'il occupe.

Le parlement sicilien, dans sa séance du 13 avril, a prononcé la déchéance du roi Ferdinand comme roi de Sicile. On y a parlé de choisir un roi parmi les princes de Sardaigne ou parmi ceux de la Toscane. Le même jour toutes les statues de bronze représentant quelque membre de la famille des Bourbons ont été renversées pour être portées aux fondeurs et converties en canons. On n'a respecté que la statue de Charles III, parce qu'il était juste et bienfaisant. A Messine aussi on va fondre les statues pour en faire des canons. Une seule est conservée ; c'est celle de D. Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, victoire qui préserva les îles et les côtes de la Méditerranée d'une nouvelle invasion des mahométans.

Le grand duché de Bade a vu deux luttes s'engager entre les hommes qui voulaient y proclamer la République et les troupes hessoises et badoises, l'une à Kandern, l'autre à Steinen. Le général de Gagern y a été tué. L'avantage est demeuré aux troupes du grand duc.

Berlin, suivant les dernières dépêches, paraissait à la veille d'être le théâtre d'événements nouveaux.

L'Angleterre a toujours ses velléités timides de démonstrations ; — l'Irlande continue à armer ; — l'Espagne prie. Madrid, au départ du dernier courrier, se demandait si la reine irait aux stations.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

18 avril 1848. — Proclamation par laquelle le gouvernement provisoire, en se félicitant de voir sur les divers points de la capitale les citoyens s'assembler pour conférer entre eux sur les questions les plus élevées de la politique, et en se déclarant protecteur des clubs, déclare toutefois que ceux qui délibèrent en armes, peuvent compromettre la liberté elle-même, exciter la lutte des passions et en faire sortir la guerre civile, et qu'en conséquence il a pris des mesures pour que les armes ne soient plus ainsi mêlées aux délibérations.

18 avril. — Décret qui prononce que les faillis déclarés excusables aux termes des articles 538 et 539 du Code de commerce seront admis à exercer les droits électoraux.

18 avril. — Décret ainsi conçu :

Art. 1er. Provisoirement, le ministre de la justice est autorisé à prononcer la réhabilitation des condamnés, avec les modifications suivantes aux dispositions du Code d'instruction criminelle.

Art. 2. La demande en réhabilitation, les attestations exigées par l'art. 620 du Code d'instruction criminelle et l'expédition de l'arrêt de condamnation, seront soumises au procureur général, qui transmettra son avis par écrit au ministre de la justice : le ministre statuera.

Art. 3. Si la demande est rejetée, le condamné pourra se pourvoir de nouveau après un intervalle de cinq ans. Il sera procédé sur la nouvelle demande selon qu'il est prescrit au Code d'instruction criminelle.

Art. 4. Si, sur la première demande, le ministre prononce la réhabilitation, il en sera expédié des lettres qui seront transcrites en marge de la minute de l'arrêt qui aura prononcé la condamnation.

Art. 5. Tout condamné correctionnellement pourra obtenir sa réhabilitation trois ans après l'expiration de sa peine, pourvu qu'il soit domicilié depuis deux ans accomplis dans la même commune. Il devra adresser directement sa demande au procureur général de la Cour d'appel dans le ressort de laquelle son arrêt de condamnation aura été rendu. Il y joindra des certificats de bonne conduite délivrés par les maires des communes qu'il a successivement habitées, approuvés par les sous-préfets. Le procureur général donnera son avis au ministre, qui prononcera.

Art. 6. Si la demande est accueillie, les lettres accordées seront transcrites en marge de la minute de l'arrêt qui aura prononcé la condamnation.

Art. 7. Il n'est point dérogé aux autres dispositions du Code d'instruction criminelle.

18 avril. — Décret par lequel le gouvernement provisoire, considérant que le service extraordinaire du conseil d'Etat ne constitue aujourd'hui qu'une superfétation de titres sans fonctions réelles, aussi contraires aux principes républicains qu'au bien des affaires ; qu'il peut y être pourvu autrement et plus avantageusement, dans l'intérêt de l'administration, sans qu'il soit besoin de conférer à des fonctionnaires étrangers au conseil d'Etat les titres de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes, dispose :

Art 1er. Le service extraordinaire du conseil d'Etat est supprimé.

Art. 2. Les chefs de service, désignés par les ministres de chaque département, seront appelés à prendre part aux travaux des comités et de l'assemblée générale du conseil d'Etat, quand leur concours sera jugé nécessaire.

Art. 3. Un règlement, concerté entre le ministre de la justice et les ministres des autres départements, déterminera le mode d'exécution de l'art. 2.

18 avril. — Décret par lequel sont suspendus de leurs fonctions, MM. Mérilhou, Lavielle, Hervé, conseillers à la Cour de cassation.

La démission de M. Quénault, conseiller à la Cour de cassation, est acceptée.

19 avril. — Décret qui prononce amnistie pour tous sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats des troupes de terre qui sont en état de désertion, et les jeunes soldats appelés au service qui n'ont pas rejoint le corps auquel ils étaient destinés.

Sont compris dans ces dispositions, les déserteurs et insoumis qui, ayant été arrêtés ou s'étant présentés volontairement, n'ont pas été jugés et condamnés définitivement au jour de la publication du présent décret.

Pour profiter de l'amnistie, les déserteurs et insoumis seront tenus de se présenter, à l'effet de formuler leur déclaration de repentir, devant l'une des autorités militaires voisines du lieu où ils se trouveront, et qui seront désignées à cet effet par le ministre de la guerre.

Cette déclaration devra être faite avant l'expiration des délais fixés par le décret en raison des distances où peuvent se trouver en ce moment les déserteurs et les insoumis.

19 avril. — Décret qui établit, pour l'année 1848, une contribution directe sur les créances hypothécaires résultant, soit d'obligations, soit de constitution de rentes foncières, perpétuelles ou viagères, soit de jugement ou arrêt, passés en force de chose jugée.

Cette contribution frappera également les créances privilégiées, sur les immeubles seulement, à l'exception de celles comprises au n° 3 de l'art. 2103 du code civil.

Cet impôt est fixé à un pour cent du capital.

Le capital des rentes perpétuelles sera formé à raison de vingt fois le revenu.

Le capital des rentes viagères le sera en raison de dix fois le revenu.

Pour l'assiette de ladite contribution, les propriétaires d'immeubles grevés des hypothèques ou priviléges spécifiés en l'article 1er sont tenus de déclarer, dans le délai de quinze jours, du 1er au 15 mai prochain, les diverses créances de cette nature existant sur leurs immeubles

Leurs déclarations seront faites et signées par eux-mêmes ou par leur représentant, devant le greffier de la justice de paix de la situation des biens : il leur en sera donné un reçu.

Les rôles seront rendus exécutoires par les préfets, et adressés, comme les rôles des contributions directes, aux percepteurs chargés du recouvrement, par l'intermédiaire des directeurs des contributions directes et des receveurs des finances.

La contribution établie par le présent décret, devra être payée aussitôt après la publication des rôles et non par douzièmes.

Toutefois le payement pourra être divisé en deux versements égaux ; le premier sera fait dans le mois de la publication des rôles, le second trois mois après.

Les dispositions du présent décret ne sont applicables qu'aux créances actuellement existantes. Elles ne s'appliqueront pas aux contrats passés postérieurement au 15 avril 1848.

19 avril. — Décret par lequel le gouvernement,

Considérant que les rassemblements d'Allemands, formés dans les départements de l'est, s'organisent et s'arment malgré les prescriptions contraires de l'autorité ;

Considérant que ces rassemblements d'étrangers sur un seul point sont une charge pour les populations de ces départements ;

Considérant que les gouvernements d'Allemagne ont rouvert leurs frontières à leurs nationaux, qui peuvent y rentrer individuellement et sans armes ; Considérant que ces rassemblements sont un objet d'alarmes et un prétexte d'armement pour les Etats voisins de la France, et un sujet de malentendu entre l'Allemagne et la République ;

Considérant enfin que la paix existe et doit se resserrer entre les Etats de la confédération germanique et la République, et qu'il ne peut dépendre de la volonté de quelques étrangers armés de dénaturer les sentiments de la France républicaine envers l'Allemagne,

Décrète :

Les rassemblements d'Allemands dans les départements de l'est seront dissous.

22 avril. — Décret instituant une commission chargée de présenter un rapport sur les questions relatives au cumul des fonctions publiques salariées.

Cette commission sera composée des sous-secrétaires d'Etat ou secrétaires généraux, ou chefs de divisions, choisis par chaque ministre dans les différents services.

Elle sera présidée par le citoyen Flocon, membre du gouvernement provisoire.

22 avril. — Décret ainsi conçu :

L'art. 14 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée est applicable aux élèves du collége de France.

En conséquence, les élèves du collége de France seront considérés comme ayant satisfait à l'appel, et comptés numériquement en déduction du contingent à former, moyennant les conditions imposées par le même article aux élèves de l'école polytechnique.

23 avril. — Décret qui substitue au titre de commissaire du gouvernement près le tribunal de ... celui de *procureur de la République*.

24 avril. — Décret par lequel le gouvernement provisoire,

Considérant que certaines denrées, telles que volaille, gibier, marée, poisson d'eau douce, huîtres et beurre, introduits aujourd'hui dans Paris, et amenées directement soit chez les marchands, soit au domicile des consommateurs, échappent à l'application des taxes qui frappent les mêmes objets apportés sur les marchés ;

Que cette exception constitue une atteinte au principe d'égalité ;

Qu'il convient dès lors de faire cesser sans retard un privilége d'autant plus fâcheux qu'il porte sur des denrées qui, appartenant en général aux meilleures qualités, sont destinées à la consommation des habitants les plus aisés :

Considérant que les taxes à percevoir doivent être combinées de telle sorte qu'elles frappent davantage sur les produits de plus grande valeur, sans toutefois qu'elles puissent avoir pour effet de restreindre la consommation ;

Arrête :

Art. 1er. A compter du 1er mai prochain, la volaille, le gibier, la marée, le poisson d'eau douce, les huîtres et le beurre, arrivant de l'extérieur à destination particulière, payeront un droit d'octroi fixe, au poids, à l'entrée en ville, conformément au tarif annexé au décret.

Art 2. Les droits présentement attribués à la ville de Paris sur les prix de vente en gros des mêmes denrées apportées dans les halles et marchés continueront à être perçus sur le produit brut de la vente au taux fixé actuellement. Toutefois le saumon, le turbot, l'esturgeon, le thon frais, la barbue, la truite, le homard, la langouste, les crevettes et les écrevisses payeront à l'avenir un droit à la vente de dix pour cent.

24 avril. — Décret qui modifie la taxe de caisse de Poissy et celle d'abattage sur les bestiaux livrés vivants à la consommation de Paris, à percevoir par tête.

La taxe d'abattage sur les porcs ne sera perçue que lors de l'ouverture des nouveaux abattoirs aujourd'hui en construction.

24 avril. — Décret qui, vu la suppression prononcée le 18 avril des droits d'octroi sur la viande de boucherie ;

Considérant qu'il est équitable d'appliquer la même mesure aux autres viandes qui sont entrées par les habitudes dans la consommation des travailleurs ;

Dispose :

Les droits d'octroi sur la viande fraîche de porc et sur la charcuterie sont supprimés.

24 avril. — Décret ouvrant au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1848, un crédit de deux millions (2,000,000 fr.) pour la continuation des travaux du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, entre Hommarting et Strasbourg. — Ce crédit sera prélevé sur la somme mise en 1848 à la disposition du ministère des travaux publics, pour les travaux des chemins de fer.

24 avril. — Décret ainsi conçu :

Art. 1er. Les gardes nationaux mobiles de la ville de Rouen, au nombre d'environ 500 hommes, seront incorporés dans les différents bataillons de la garde nationale mobile de Paris.

Art 2. Le corps des Lyonnais, s'élevant à environ 700 hommes, sera réuni aux 1,500 hommes d'infanterie de la garde républicaine de Paris.

Art. 3. A partir de demain, il ne sera plus fait d'enrôlement pour la garde nationale mobile dans les mairies de Paris.

24 avril. — DÉCRET statuant que la garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville, composée de 600 hommes, forme un bataillon spécial.

25 avril. — DÉCRET ordonnant qu'il soit établi par les soins du ministre des finances, pour être soumis ultérieurement à la sanction de l'Assemblée nationale, un bilan général de l'actif et du passif formant le point de départ financier de la République française.
Tous les termes de ce bilan général seront arrêtés à la date du 24 février dernier.

25 avril. — DÉCRET qui, attendu les services rendus à l'Etat dans une longue et honorable carrière par M. Pons (de l'Hérault), le nomme conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. de Janzé, démissionnaire, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

22 avril 1848. — ARRÊTÉ par lequel les droits d'entrée du sagou sont établis ou modifiés ainsi qu'il suit :

Par navires français	de l'Inde	10 fr.	les 100 kilog.
	d'ailleurs, hors d'Europe	20	
	des entrepôts	30	
Par navires étrangers		40	

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

24 avril. — ARRÊTÉ disposant :
Art. 1er. Les élèves de l'école normale supérieure porteront à l'avenir l'uniforme suivant :
Tunique bleue, fermée par un seul rang de boutons dorés, collet et parements en velours vert, avec palmes brodées en or au collet; pantalon bleu large, avec bande verte, tombant sur la chaussure; col noir; chapeau tricorne et épée.
Art. 2. Les élèves des lycées porteront à l'avenir un costume ainsi réglé :
Souliers demi-bottes : pantalon bleu, large avec liséré rouge, tombant sur la chaussure, tunique bleue bordée d'un liséré rouge au collet, aux parements et sur le devant; fermée par une seule rangée de boutons dorés; palmes brodées or au collet; ceinture de cuir noir, avec plaque au milieu, sur laquelle seront les initiales du lycée. Pour coiffure, képi brisé avec galon, liserés et gland fixé au fond, en or
Les institutions et pensions qui voudraient adopter l'uniforme des lycées ne pourront le faire qu'à la condition d'ajouter à la tunique un collet de couleur tranchante en drap; les palmes de la tunique devront être brodées argent, et les boutons seront argentés.
Art. 3. Les exercices gymnastiques introduits dans les colléges sont maintenus; toutefois ils n'auront lieu qu'une fois par semaine, et les élèves n'y seront admis qu'avec l'autorisation du médecin.
Les élèves de toutes les classes feront, deux fois par semaine, l'exercice du soldat sans armes et du pas gymnastique.
Les élèves âgés de seize ans seront exercés au maniement du fusil, à moins que le médecin de l'établissement ne les trouve trop faibles de constitution.
Les élèves des lycées seront à l'avenir organisés par compagnies, ayant un sergent-major, un sergent-fourrier, par cour, et un sergent et deux caporaux par compagnie.
Les élèves investis de ces grades n'auront, en dehors des exercices, aucune action sur leurs camarades, les grades ne leur étant conférés que pour faciliter la bonne exécution de ces exercices.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.

24 avril. — ARRÊTÉ par lequel les enfants désignés ci-devant sous le nom d'enfants trouvés, abandonnés et orphelins reprendront à l'avenir le nom d'Enfants de la patrie.
L'inscription placée au-dessus de la porte de l'hospice sera modifiée, et portera : *Hospice des Enfants de la Patrie.*
25 avril. — ARRÊTÉ par lequel le ministre, voulant assurer pour l'avenir la répartition la plus équitable des encouragements accordés aux éditeurs d'ouvrages qui intéressent les lettres et les arts, et désirant en même temps donner aux écrivains et aux artistes un témoignage public de sollicitude,
A ordonné :
Art. 1er. Les souscriptions aux ouvrages de littérature, d'art, etc., sont attribuées à la direction de la librairie et des théâtres.
Art. 2. Il sera créé près la direction de la librairie un jury d'examen qui nous désignera, parmi les ouvrages proposés par les éditeurs et auteurs, ceux auxquels il sera utile de souscrire dans la limite du crédit affecté aux souscriptions.
Art. 3. Ce jury sera composé ainsi qu'il suit :
Le directeur de la librairie, président;
Deux artistes, peintres, sculpteurs, etc., et deux hommes de lettres nommés par le ministre;
Deux artistes et deux hommes de lettres choisis par les artistes et les hommes de lettres;
Les fonctions des membres du jury seront purement gratuites.
Art. 4. Le jury sera renouvelé tous les ans.

MAIRIE DE PARIS.

23 avril. — ARRÊTÉ statuant :
Art. 1er. Le recensement général des votes aura lieu le 28 avril courant, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.
Art. 2. La séance sera ouverte à neuf heures du matin, sous la présidence du doyen d'âge des maires de Paris.
Art. 3 Les maires des arrondissements de Paris et des communes rurales, accompagnés des délégués nommés dans chaque bureau central, cantonal ou d'arrondissement, feront partie de la réunion centrale de l'Hôtel-de-Ville. Ils s'y rendront aux jour et heure indiqués ci-dessus.
Ils y apporteront le procès-verbal du bureau central, cantonal ou d'arrondissement, et les annexes (ou les procès-verbaux des diverses sections).
Art. 4. La réunion centrale désignera un de ses membres pour faire les fonctions de secrétaire.
Art. 5. Il sera donné lecture des procès-verbaux des diverses assemblées et des réclamations qu'ils contiendraient. La réunion centrale pourra donner son avis sur les réclamations; elles resteront jointes au procès-verbal comme documents propres à éclairer la décision de l'Assemblée nationale; à laquelle il appartient de statuer définitivement sur la vérification des pouvoirs de ses membres.
Art. 6. La réunion centrale de l'Hôtel-de-Ville n'aura pas à revenir sur les attributions des bulletins, faites dans les assemblées cantonales ou d'arrondissement. Elle se bornera à faire le recensement des votes suivant les procès-verbaux arrêtés par ces assemblées.
Semblablement, si des candidats faisaient connaître qu'ils n'accepteraient point l'élection au cas où ils obtiendraient la majorité légale, la réunion centrale ferait mention de leur réclamation, mais sans y donner d'autre suite. Ce serait à l'Assemblée nationale à statuer.
Art. 7. Le recensement général terminé, le bureau de la réunion centrale en informera immédiatement le maire de Paris et ses adjoints.
Art. 8. Les candidats qui auront réuni deux mille suffrages au moins, seront, suivant l'ordre des suffrages qu'ils auront obtenus, proclamés *représentants du peuple* par le membre du gouvernement provisoire, maire de Paris.
Si un nombre de candidats plus considérable que celui des représentants à élire obtenait cette majorité, celui ou ceux qui auraient obtenu le plus de voix seraient seuls déclarés représentants.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé serait proclamé, sauf décision ultérieure de l'Assemblée nationale.
Si au contraire, le nombre des candidats ayant obtenu la majorité exigée par l'art. 9 du décret du 5 mars, était inférieur à celui des représentants attribués au département de la Seine, il ne serait proclamé que les citoyens réunissant ce nombre de suffrages, et la représentation du département serait complétée par une nouvelle élection qui aurait lieu huit jours plus tard.

Un peu de tout.

LES LISTES DES CANDIDATS. — C'est moi, citoyens, qui ai eu l'idée de faire composer une liste de tous les candidats du département de la Seine pour l'Assemblée nationale. Je ne suis point parvenu à la faire complète; mais j'ai réuni à peu près trois cents noms, dont les porteurs aspiraient à représenter Paris et sa banlieue. C'est une étude qui ne m'a pas semblé dépourvue d'intérêt. Toutes les listes partielles ont passé par mes mains, et, sans parler de l'incroyable présomption de la plupart de ces candidats, j'y ai constaté des manœuvres d'un genre fort comique. Je remarquais que les mêmes listes étaient publiées plusieurs fois, et chaque fois avec la variante d'un seul nom. — Comprenez-vous? — Le citoyen Paturot, par exemple, prenait une liste composée de trente-quatre noms ballottés par un club, par tous les clubs, ou par une réunion quelconque d'électeurs qui se concertent pour s'entendre sur le choix de leurs candidats. Que fait mon Paturot? Il efface un des trente-quatre noms, substitue le sien, et fait réimprimer la liste pour son compte. Quand il a fait cette opération sur trente ou quarante listes, le public se demande : qui est donc ce Paturot qui figure sur toutes les listes? Il paraît que c'est un grand citoyen; tout le monde le porte, tout le monde veut Paturot; Paturot a des chances, je voterai pour Paturot. — Tout le monde, en effet, a dû voter pour lui, et cependant il n'est pas nommé. Il y a quelque chose là-dessous.

LES DEUX AMIS DU PEUPLE. — Un de nos abonnés nous écrit qu'il a été frappé du rapprochement indiqué dans notre dernier numéro entre le citoyen Raspail et le citoyen Marat, tous deux savants à contrepoil, médecins problématiques, écrivains sans grammaire tous deux, auteurs l'un et l'autre d'un journal intitulé *l'Ami du peuple*, le citoyen Raspail parodiant le citoyen Marat, qui aurait lui-même parodié son parodiste, si la copie pouvait venir avant l'original. Si nous voulions poursuivre la similitude, — la vie, les écrits et les portraits de ces deux amis du peuple à la main, — nous provoquerions de bien autres surprises; il suffit d'indiquer les éléments de la comparaison, en ajoutant toutefois que le Raspail de 1793 avait sa raison d'être, et que le Marat de 1848 n'est qu'un jeu folâtre de la nature, laquelle se plaît à jeter des contrastes dans nos mœurs bienveillantes, dans notre civilisation polie. C'est ce qui sauve celui-ci. Charlotte Corday, si elle vivait de nos jours, se contenterait d'acheter *l'Ami du peuple* pour un sou; elle s'en divertirait, afin de vivre longuement.

FELIX CULPA. — *L'Ami du peuple* s'est un peu amusé de l'ingénuité du *National*, qui a publié la liste électorale où se trouvent les noms des citoyens Blanqui et Raspail *O felix culpa!* s'écrie le citoyen Raspail, tu assures notre élection en faisant connaître notre candidature. Maladroit ennemi! En effet, *le National* a si bien fait que les électeurs de Paris ont voté comme un seul homme sur Raspail et Blanqui. Ces deux citoyens doivent en ce moment se congratuler. *Alter alterum fricat.*

RÉFLEXION BRUTE. — « La hausse et la baisse de la Bourse ne marchent que de 1 à 2 francs du commencement à la fin de la Bourse; rien que cela. Qui profite donc de ce *jeu aléatoire* dans un moment où l'Etat manque de fonds? car enfin une hausse et une baisse sont toujours pour quelqu'un un quine à la loterie. » — C'est le citoyen Raspail qui adresse cette question au gouvernement provisoire. Le Gouvernement provisoire lui a répondu : « Citoyen, avez-vous remarqué que dans l'attelage d'un cheval blanc et d'un cheval noir, le cheval qui est à droite n'est jamais de la couleur de l'autre? » — La conversation peut durer longtemps sur ce ton-là; espérons que le Gouvernement aura le dernier mot.

LES TRAVAILLEURS. — Qu'est-ce à dire? Moi qui travaille chaque jour depuis six heures du matin jusqu'à minuit, moi que l'inquiétude et la responsabilité tiennent éveillé de minuit à six heures du matin, rêvant de mes créanciers, songeant à mes débiteurs, cherchant dans le naufrage des intérêts les plus légitimes et les plus chèrement conquis, à sauver mon honneur sur les débris de ma fortune; moi, je ne suis pas un travailleur! Et ce gâte-sauce qui ne fait pas de cuisine, et ce scieur de long qui écoute M. Louis Blanc, et ces fainéants qui se font entretenir par le trésor public en déroute, ce sont des travailleurs? Allons, voilà le bon métier; qu'on me nourrisse, qu'on m'héberge. Je serai cuisinier, scieur de long, tout ce qu'on voudra. Je serai un travailleur comme ces citoyens qui ne travaillent pas! — Seulement je tiens à ce que, tout en ne faisant rien, on me laisse au moins, chaque jour, deux minutes pour me laver les mains.

CORRESPONDANCE. — Mon cher Pagnerre, vous n'avez guère le temps de lire des journaux. J'imagine que vous ne liriez guère *l'Ami du peuple* du citoyen Raspail si vous aviez du loisir. C'est pourtant, je vous assure, une manière très-bête de tuer le temps. Je vous envoie le nº 15, en appelant votre attention sur une sorte de charade dont je crois que vous êtes le mot. Il paraîtrait, mon cher Pagnerre, que vous avez gagné un million à vendre des petits livres républicains, et que vous laissez mourir de faim les écrivains qui vous ont fait cette fortune? Si je ne me trompe, ce reproche vous est adressé à l'intention du plus honnête, du plus distingué par le cœur et l'intelligence, parmi ceux dont vous avez eu l'honneur de publier les livres. M. de Lamennais, il faut le nommer, sera bien surpris et bien charmé d'apprendre que vous êtes millionnaire par son fait; mais il sera aussi, j'en suis sûr, désolé et humilié de se voir, même par allusion, compromis dans cet ignoble papier, bon à faire des cartouches pour les soldats de ce nom.

LES REPUBLIQUES. — Nous avons *la République*, journal de M. Bareste, auteur de *l'Almanach prophétique*; celle-ci est innocente comme une prédiction de Mathieu Laensberg, quoique M. Bareste se montre parfois un peu intolérant à l'endroit de ceux qui ont rendu des services au dernier gouvernement. M. Bareste sait bien qu'on ne rendait pas à ce gouvernement tous les services qu'on aurait voulu lui rendre. C'était la faute du gouvernement, non celle des gens serviables. Nous avons *la Vraie République*, rédigée par le citoyen Thoré du *Constitutionnel*, critique fort instruit en matière d'art, mais portant, dans ses préférences et ses jugements, le goût qui se remarque dans son costume et dans la forme de ses chapeaux, lesquels sont confectionnés par des artistes dont personne à Paris ne pourrait dire le nom et l'adresse. Au demeurant, le meilleur fils du monde, mais politique de l'école socialiste, c'est-à-dire de toutes les écoles socialistes qui se comptent par centaines, qui ne s'entendent guère entre elles, et que le citoyen Thoré entend à merveille, qu'il admire en masse, qu'il recommande en détail, et dont les adeptes sont pour lui, et lui compris, les plus grands citoyens de la France, les plus dignes de représenter la République, *la Vraie République* du citoyen Thoré. — Un sou sur papier blanc. — gratis sur papier couleur sang de bœuf.

LE PÈRE DUCHESNE. — Figurez-vous, madame, qu'il s'est rencontré, à Paris, en 1848, un brave homme qui a cru avoir une heureuse idée, en fondant un journal qu'il appelle *le Père Duchesne.* Je ne connais pas cet honnête citoyen; mais ce doit être quelque bonnetier retiré de son commerce de casque-à-mèches. Hier, une pauvre femme, d'une voix douce et plaintive, criait sur la place de la Bourse : *Le Père Duchesne; voyez le Père Duchesne; ah mais, c'est qu'il est bien en colère le Père Duchesne.* Voyons donc, me suis-je dit, quel est le sujet de cette colère? Ça coûte un sou; mais ça vaut plus de cinq centimes. Je ne saurais vous donner une idée de la colère du Père Duchesne. N'étiez-vous pas abonnée dans votre département, au journal de la préfecture sous Louis-Philippe? M. le préfet de Quimper Corentin soufflait à peu près le même air dans cette clarinette au moment des élections.

LES COMMISSAIRES. — J'en connais plusieurs; je les ai vus partir; tous avaient les mêmes instructions du ministre de l'intérieur. Celui-ci, me disais-je, est un homme d'esprit, d'un goût et d'un tact excellent. Je ne suis pas en peine de son succès, quelles que soient les difficultés de sa mission. — Celui-là ne saurait jamais réussir. Comment le ministre n'a-t-il pas lu cela sur cette figure, dans cette tenue grossière, dans cette parole brutale. Est-il possible qu'un ministre de l'intérieur ne sache pas d'un seul coup d'œil discerner ce qui est bon à faire un commissaire, de ce qui n'est même pas propre à faire un bon commissionnaire?

A TOUS LES CITOYENS. — Avertissement utile pour rassurer les uns et pour faire ouvrir aux autres des yeux qui ne veulent point voir. Voici, mes braves gens, la différence qu'il y a entre une émeute et une révolution. Quarante mille hommes, je suppose, cinquante mille, si vous voulez, — je ne marchande pas, — qui tenteraient à Paris un coup de main, malgré tout le reste de la population, qui se mettraient en révolte contre le sentiment public, ne réussiraient qu'à faire une émeute. — Deux cents personnes déterminées, prenant les armes sous les yeux de la garde nationale qui les regarde passer, élevant des barricades à la vue des flâneurs, avec l'aide des gamins qui aiment à couper des arbres et à remuer des pavés, c'est une révolution. — Vous voyez donc, citoyens, qu'il n'y a pas de quoi trembler, mais qu'il y a de quoi réfléchir.

Courrier de Paris.

Vous voyez que *l'Illustration* tient sa parole, et ses colonnes se meuvent sous des forêts de baïonnettes. Voici une nouvelle édition de la fête de la Fraternité. Les drapeaux flottent, les hommes défilent, et, à la manière dont ils marchent, vous devinez qu'ils chantent; les femmes leur jettent des fleurs, et les enfants s'efforcent de suivre le pas de leurs aînés. Voyant leurs pères armés, ils s'empressent de les imiter; ils s'affublent de casques en papier, ils brandissent des sabres de bois et se couchent en joue avec des sarbacanes; ils font des patrouilles, placent des sentinelles et veillent au salut de l'Empire. C'est en voyant un pareil spectacle, que Bailly s'écriait il y a cinquante ans : « Ces jeunes garçons feront une seconde révolution, et elle vaudra mieux que la nôtre. » On peut répéter la prédiction, aujourd'hui qu'elle est accomplie.

Mais on ne parle pas politique au bivouac, et nous y sommes. Cette promenade militaire de quatre cent mille hommes se développant sur une ligne de deux lieues devait semer sa route d'une foule d'épisodes originaux. Ordinairement rien de plus monotone que les fêtes publiques décrétées, rien de plus maussade quand c'est le gouvernement qui ordonne les réjouissances et quand c'est la police qui les surveille; ces fêtes sont belles alors seulement qu'elles sont *populaires*, c'est-à-dire que le peuple en est à la fois l'ordonnateur, l'acteur et le témoin. Vous savez sous quels auspices nos soldats-citoyens étaient partis pour cette campagne de quinze heures : un ciel nébuleux, de bruyantes rafales mêlées de pluie, un sol détrempé par l'averse, et la disette ou le jeûne en perspective; aussi, chemin faisant, petits pains et cervelas sont enlevés à la baïonnette, et à la première halte la chaussée se trouve transformée en réfectoire. Des boutiques de comestibles improvisées, offrent aux appétits monstres des suppléments indispensables; les cantinières vident leur baril; quelques pourvoyeurs à cheval, imités des maîtres-queux qui chevauchent dans l'opéra de *la Juive*, colportent les produits d'une plus haute cuisine. Ailleurs, autour de cette table en bois de bateau, ornée d'assiettes brûnatres et de verres à pattes sans pattes, voyez-vous, as-

sis pêle-mêle le capital et le salaire, qui boivent mutuellement à leur santé. Cependant la colonne s'est arrêtée sur ce long ruban d'asphalte qui aboutit à l'Arc-de-l'Etoile ; voilà les armes en faisceaux, la ronde se forme, les cigares s'allument, et le punch flamboie. On danse, on boit, on chante, et personne ne tombe. Pourtant le parquet est glissant, et tous les rafraîchissements du monde connu coulent avec autant de profusion que les eaux de la Seine pendant les grandes crues.

En résumé, des masses innombrables montant jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, les Champs-Elysées, couverts d'une foule serrée et compacte, les arbres chargés d'hommes qui sur leur cîme ou sous leurs ombrages, s'étaient improvisés des loges et des tribunes, des chapeaux et des képis au bout de toutes les baïonnettes, des blouses et des habits mêlés aux uniformes, des vagues mouvantes, hérissées de fer, dans une perpétuelle agitation, voilà ce qu'on apercevait du haut de *l'Etoile*.

Et tout cela s'est passé le Jeudi-Saint, de sorte qu'on ne dira plus cette fois qu'il n'y avait personne à Longchamps ; mais quelle métamorphose dans les spectateurs et dans le spectacle ! autrefois, c'est-à-dire en 1847, s'y étalaient encore toutes les raretés du printemps à son début ou de l'hiver finissant. C'étaient les belles robes en velours ou en taffetas, les mantelets garnis de dentelles, les fracs des petits-maîtres ; on y voyait des *Américaines* pleines d'Anglais, des landaws de remise garnis de personnages officiels ; les maris traînaient leurs femmes et les femmes leurs enfants ; il y avait du mouvement et point de gaîté, de l'ennui plutôt que du plaisir et force sergents de ville. Que les temps sont changés, n'est-ce pas ? Car, enfin de quoi était-il question dans notre *Courrier de Paris* du mois de mai de l'année dernière ? Des courses de Chantilly et de Bou-Maza, de Lolla-Montès et du jockey-club, autant de personnages morts et d'institutions tombées.

Voici pourtant une notabilité restée debout, celle précisément dont personne ne parle jamais, et nous l'avons retrouvée à son poste, derrière sa toile à matelas et sur son théâtre en plein vent, dans cette grande journée de jeudi. C'est Guignol et son compère Polichinelle. Encore Guignol, surpris par la rapidité des événements, a-t-il été obligé de révolutionner son répertoire et de varier ses éléments de succès. L'habile homme, trouvant sans doute le jeu de la pratique trop peu bruyant pour la circonstance, s'est donné le supplément d'une grosse caisse et de différents tambourins qui exécutent sur leurs instruments la *Prise de l'Hôtel-de-Ville* le 24 février, symphonie patriotique. Cependant un connaisseur, notre voisin, ne paraissait pas satisfait du morceau, et il en donna la raison en ces termes à l'assistance : « C'est un fameux finaud que le père Guignol ; je lui ai entendu jouer la même chose l'autre jour, et il disait que c'était le bombardement d'Alger. Voilà comme on trompe le peuple qui ne s'y connaît pas ! » Quelle niaiserie ! et qu'il vaudrait mieux s'occuper de choses sérieuses, par exemple des élections. Patience, les anecdotes ne nous manqueront pas à ce sujet. L'exercice du suffrage universel et direct doit montrer nos mœurs sous un jour nouveau, et sur ce terrain, que nous tenterons de défricher, les Duclos et les Rivarol de l'avenir feront sans doute de riches moissons. Des mots renouvelés du grec sont déjà attribués à certaines ambitions impatientes. C'est ainsi que l'une d'elles, devançant les décisions du scrutin, aurait demandé à la Bibliothèque nationale le *Recueil des lois de Minos*, pour y puiser les lumières nécessaires à ses nouvelles fonctions. Dans les professions de foi que les candidats affichent sur les murs de la cité, on a pu remarquer le nombre de plus en plus considérable de ceux qui se disent fils d'ouvriers ; quelques-uns descendent de branche en branche jusqu'à la racine de leur arbre généalogique, et se livrent ainsi à des dénombrements d'illustres inconnus. Nous aurons bientôt des roturiers à plusieurs quartiers.

Grande revue nationale. — Le départ et les provisions.

Le Gymnase est loin de ces mœurs, et la roture n'est pas son fait. Voyez plutôt *le Mauvais Sujet dans son ménage*. C'est un gentilhomme, le sieur de Vassy, ex-viveur, ci-devant roué, qui est fort jaloux de sa moitié ; il déroute la loi du talion, et un certain M. de Varanges, autre gentilhomme qui paraît en mesure de la lui appliquer. Le galant en effet insinue un autographe amoureux dans les feuilles d'un camélia, et on apporte le bouquet chez la dame. Je vous laisse à penser les terreurs et l'agitation de l'époux, d'autant plus qu'un célibataire de ses amis le pourchasse de ses railleries, et lui montre en perspective la catastrophe comme inévitable. Mais la vertu est souvent calomniée : ce vaudeville en est une preuve surabondante. Madame de Vassy est une Pénélope, une Geneviève de Brabant, et d'ailleurs les hommages et les bouquets du Varanges ne sont pas à sa destination, mais bien à celle d'une petite veuve très-égrillarde. Mais l'auteur, M. de Marville (encore un gentilhomme !), ayant ourdi cette méprise ou ce quiproquo, ne le lâchera pas aisément. Rien même ne lui coûtera pour le prolonger ; il multiplie les entrées sans raison et les sorties sans motif ; il prodigue les mots à double entente, les déclarations à deux fins ; il cache son mari ja-



La petite revue aux Tuileries.

loux dans une foule de bosquets, d'où il épie sa chaste moitié, et même M. de Marville a reconstruit péniblement, et à nos frais certainement, ce pavillon fallacieux, asile de tous les amants et observatoire de tous les maris. Quand cet Othello d'époux, qui mériterait bien le sort d'un Bartholo, s'est livré suffisamment à ce jeu de cache-cache, il tombe aux genoux de Pénélope ou de Suzanne, très-repentant et extrêmement confus, pendant que nous jurons qu'on ne nous y prendra plus.

C'est une autre crainte que celle du.... mariage qui agite nos *Peureux* des Variétés. Ces braves gens conjuguent sur tous les tons et dans tous ses modes le verbe des âmes poltronnes : *trembler*. De quoi n'ont-ils pas peur? Ce serait difficile à dire. Toute situation se dessine en noir à leurs yeux; au moindre événement ils tombent en syncope. Ils ont peur du nuage qui passe, du chant qui retentit, de l'oiseau qui vole. La République surtout est leur bête noire; ces *cagnards* se figurent qu'elle en veut à leur maison, à leur or, à leur peau.

Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier.

Ces terreurs exagérées n'ont rien de bien comique; enfouir son argent, entasser des vivres dans sa cave, et changer sa maison en forteresse! nos *pleutres* avaient beau faire, ils n'ont égayé personne. Ce n'est pas là un succès à faire trembler.

Est-ce que la République porterait malheur aux vaudevilles, qu'elle leur inocule la peur et toutes sortes d'infirmités. *Pauvre Aveugle* de la Montansier ne ressemble pas du reste à ses compagnons de cécité des autres théâtres. L'aventure se passe sans violon et sans caniche. Mademoiselle Marie, la jeune aveugle, y voit très-clair. C'est le mensonge en lunettes vertes. On voulait marier mademoiselle à un être disgracieux, et elle s'est débarrassée de l'époux et des épousailles au moyen d'une cataracte imaginaire. Cependant Marion pleure, Marion crie; elle veut qu'on la marie avec son cousin; et pour parvenir à ses fins, l'espiègle (nous ne parlons pas de la pièce), n'y va pas à l'aveuglette. Qui est-ce qui songe à parler bas devant un sourd, ou à dissimuler devant un aveugle? Leur infirmité nous garantit le secret. C'est ainsi que Marion voit clair dans les affaires des autres, et elle en profite pour arranger les siennes. Tout le monde est sa dupe, et un malicieux bossu donne dans la bosse comme les autres. Une scène a obtenu grâce pour cette pauvre pièce; c'est la scène du bossu, qui se hisse sur une chaise et, de cette position éminente, engage un dialogue tendant à abuser la jeune aveugle sur ses avantages physiques.

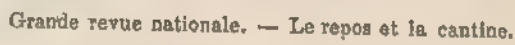
L'Académicien de Pontoise vous représente un M. Chester, enrichi dans le commerce des manches de couteau. Le gentleman cherche à marier sa fille dans une grande maison, et il tombe sur un certain Mercadet, académicien de Pontoise. Ce docteur d'Asnières est le propre instituteur du neveu Chester, lequel aime à la folie sa cousine, selon l'usage de tous les cousins. Si j'ajoute que M. Mercadet, le précepteur est marié, il va sans dire que nos amants sont et demeurent unis et bénis. La grimace de M. Levassor est toujours assez réjouissante; mais pourquoi refaire après tant d'autres, et moins plaisamment qu'eux, ce vieux vaudeville, *le Précepteur dans l'embarras*.

La seconde représentation dite *gratuite* a été donnée au théâtre de la République. La salle était garnie de fonctionnaires grands et petits, d'une foule d'officiers de la garde urbaine ou mobile, et d'une centaine de citoyens qui avaient payé leur place, rubis sur l'ongle, à la porte. Ce n'était donc pas une représentation *gratuite* pour tout le monde; il ne s'agit que de s'entendre. Grâce à mademoiselle Rachel (Phèdre), on a fort applaudi la tragédie, mais Molière n'a pas été aussi bien accueilli que Racine. Pourquoi abandonner *le Médecin malgré lui* à la grâce de Dieu et de MM. les doublures? La petite tragédie est venue après la grande, et mademoiselle Rachel a chanté *la Marseillaise* avec son énergie accoutumée.

Comme on rappelait Phèdre, un épisode, le plus comique de la soirée sans contredit, est venu dérider les fronts les plus soucieux de l'orchestre. — Un citoyen, un amateur des longs récits, voyant reparaître Rachel toute seule, réclama Théramène. — Caramel! s'écria un *titi*, allons donc, je n'en veux pas, il est trop ennuyeux.

On annonce pour le 4 mai, jour d'ouverture de l'Assemblée nationale, une représentation d'un autre genre et plus réellement gratuite; c'est un banquet de cent mille couverts qui serait donné dans l'enceinte du Champ-de-Mars. Des citoyens de la garde nationale et de l'armée y seraient appelés par la voie du sort. Les intéressés parlent déjà des milliers de jambonneaux, d'assiettes montées, et de monceaux de pâtisseries commandées par M. le ministre de l'intérieur. Inutile d'ajouter que le vin coulera, comme la démocratie, à pleins bords.

Nonobstant la vieille formule qui dit : les gouvernements passent, mais les habits restent; notre costume est à la veille de subir une transformation radicale. On proclame de nouveaux gilets; nos chapeaux actuels seront décapités, et les fracs sont à la veille d'une révolution. Plusieurs tailleurs se sont entendus pour la promulgation d'un nouveau code d'habillement, où la blouse en drap, façonnée sur l'ancien patron Saint-Simonien, serait substituée définitivement à la redingotte. Au lieu du feutre espagnol, si singulièrement écourté par la main des chapeliers, notre chef serait orné d'une toque élégante, et pour l'hiver on adopterait l'usage des capuchons; le pantalon collant et la bottine ou *calige*


Grande revue nationale. — Le repos et la cantine.


La danse aux flambeaux devant l'Arc de l'Etoile.

gauloise, s'élevant jusqu'à mi-jambe, compléterait cet ajustement qui rappelle, par son plus beau côté, celui que portaient nos pères gaulois dans les immenses forêts dont leur sol était couvert. Quant au costume des femmes, il se rapprocherait de plus en plus de la simplicité druidique.

Les circonstances ne sont pas favorables au *sport*, et nous serons privés cette année des prouesses de Berny et des courses d'encouragement. On est trop occupé de l'amélioration des hommes pour songer à celle des chevaux. L'un de nos sportman les plus connus disait hier : je me suis défait de tous mes coureurs, n'ayant pas le moyen de les garder au ratelier *les bras croisés*.

Revue agricole.

De Tracy, voilà un beau nom, un de ces noms qui auront eu le rare bonheur de se transmettre du père au fils sans que leur auréole perde de son éclat. L'illustre commentateur de Montesquieu, le sévère publiciste de l'école américaine, forma de bonne heure son fils aux mœurs simples et aux mâles vertus du vrai citoyen. Il lui enseigna la morale de Washington : que l'utile ne doit jamais être séparé du juste, et que la sainte cause de la liberté n'est servie dignement et efficacement que par les moyens honnêtes, la modération et l'équité. Membre de toutes nos assemblées depuis 1815, sa voix fut du petit nombre de celles qui n'oublièrent point que la France est surtout une nation agricole ; elle ne manqua de protester énergiquement dans aucune de ces tristes occasions où les intérêts d'une population rurale de vingt-quatre millions d'âmes furent sacrifiés avec dédain, par un pouvoir égoïste et imprévoyant, aux exigences de quelques grands capitalistes des cités.

M. de Tracy connaît à fond la science agricole et aime la vie des champs. Il lui a consacré tous les instants qu'ont pu lui laisser les affaires publiques, et ce n'est point la vie des champs oisive, le *far niente* du rêveur, c'est la vie active et utile de l'agronome qui s'est imposé la mission d'apporter aux cultivateurs pauvres et peu éclairés l'exemple à l'appui du précepte : faites ce que je dis, et aussi faites ce que je fais. Aujourd'hui, tout à l'entour de sa demeure de Paray-le-Fraisil (département de la Vienne), la campagne a changé d'aspect : la prairie artificielle verdoie, et le champ des céréales donne un bon rendement. Que chaque arrondissement, chaque canton compte un propriétaire, je ne dirai point aussi instruit, mais seulement animé d'aussi bonnes intentions et aussi dévoué au bien public, et la France pourrait se passer de ces instituts agricoles que le pouvoir lui promet en vain depuis si longtemps.

La *Revue des économistes*, éditée par la librairie Guillaumin, publie en ce moment une série de lettres sur l'agriculture, dans lesquelles on retrouve la haute et droite raison d'un Tracy, parée d'un reflet de cette gaîté charmante qui donne tant de charme aux écrits de Franklin. On sent que l'auteur traite son sujet de prédilection. Il y fait de la propagande dans le but d'enlever aux ambitions urbaines les grands propriétaires du sol, et de les fixer au milieu des populations rurales.

« Les entreprises agricoles, dit-il, sont généralement considérées comme des causes de ruine inévitable pour les propriétaires aisés qui seraient tentés de leur consacrer le temps et l'argent dont ils peuvent disposer. Ce sont là des erreurs énormes et déplorables; mais elles sont tellement accréditées presque partout en France, que celui qui a le courage, je dirai même la témérité, de braver le despotisme qu'elles exercent, et de n'en pas tenir compte, inspire aux plus bienveillants l'espèce de compassion que chacun doit éprouver pour ces infortunés rêveurs qui se ruinent et se consument à la recherche de la pierre philosophale, du mouvement perpétuel, ou de toute autre folie du même genre. L'universalité et la puissante influence de cette croyance ne sauraient être contestées : eh bien ! en m'appuyant, non pas seulement sur une conviction raisonnée, mais sur la plus ferme des certitudes, celle qui résulte de l'*expérience personnelle*, j'affirme que la vérité, que la réalité des faits démentent absolument cette opinion, disons le mot, ce préjugé sans fondement. J'ajouterai que, dans une multitude de localités et sur une immense étendue du territoire de la France, des exploitations rurales, dirigées avec une intelligence suffisante, mais fort ordinaire, offriraient aux propriétaires des chances assurées de succès profitables, et souvent même de bénéfices considérables. J'irai plus loin encore, et je dirai que c'est ainsi et seulement ainsi, c'est-à-dire par l'intervention directe des propriétaires dans la mise en valeur du sol, que la France pourra voir naître et se développer les immenses richesses agricoles dont elle devrait jouir, ainsi que tous les autres avantages qui seraient les conséquences de cette bienveillante impulsion. »

L'agriculture étant l'industrie qui occupe le plus de bras, celle qui manipule le plus de produits, est naturellement celle où le moindre perfectionnement dans le moindre détail apporte les plus grands résultats. Ainsi, par exemple, le battage des grains au fléau, le dépiquage, procédé qui consiste à faire fouler les gerbes par des animaux, sont deux moyens également imparfaits. Admettons qu'il se récolte en France deux milliards d'hectolitres de tous grains (certainement il s'en récolte beaucoup plus : consultez les documents officiels et les rectifications par Royer), admettons seulement deux milliards, et faites que toutes ces récoltes soient soumises à la machine à battre, dont l'Ecosse célèbre et glorifie le premier inventeur comme un bienfaiteur de l'humanité, et le pays obtiendra un rendement de six ou huit millions d'hectolitres de plus. Admettons que le prix de chaque hectolitre, l'un dans l'autre, soit de quinze francs, voilà une valeur de cent millions de francs créée, en quelque sorte, par un heureux changement introduit dans une seule des nombreuses manipulations agricoles.

Autre exemple : On compte généralement une charrue au moins pour cinquante hectares de terre arable. Admettons qu'il y ait en France vingt-cinq ou trente millions d'hectares de terres cultivées à la charrue, il existerait donc en France cinq cent mille charrues au moins, que nous supposons devoir travailler deux cents jours dans l'année. Estimant à six francs le prix de l'une de ces journées, cela fait pour chaque charrue une dépense annuelle de douze cents francs, et pour toutes les charrues celle de six cent millions. Supposons maintenant que, par un perfectionnement de cette machine souvent si défectueuse, le tirage qu'elle exige soit considérablement diminué, ou que le travail qu'elle exécute dans un temps donné soit notablement augmenté, et qu'enfin il résulte d'un de ces changements une diminution dans la dépense journalière d'un sixième seulement, voilà une réduction de cent millions sur cet article de dépense annuelle, ou la création d'une pareille somme de valeur; car personne ne contestera qu'une réduction dans les frais de production ne soit justement équivalente à une augmentation toute pareille de produits.

Voyez le bien qu'a produit en Bretagne, l'une de nos provinces les plus pauvres, la fabrique d'instruments aratoires, conduite avec intelligence et persévérance par M. Bodin, le directeur d'une ferme-école aux portes de Rennes. Il y a huit ans, le conseil-général faisait un don gratuit d'instruments aux fermiers bretons pour les encourager à améliorer leur culture, et ces dons gratuits ne trouvaient pas qui daignât les accepter. Aujourd'hui les choses ont bien changé. La machine à battre, l'araire Dombasle, le grand hache-paille, le hache-ajonc, sont demandés et payés à beaux deniers comptants, ainsi que le cours élémentaire d'agriculture de l'habile directeur, et la Bretagne s'en trouve à merveille. Elle commence également à remplacer les anciens pressoirs en bois, qui fonctionnaient si mal, par le petit pressoir Bodin, à vis en fer, simple, économique, très-facile à transporter et occupant peu de place; et le cidre promet de devenir plus abondant et de qualité meilleure.

La mécanique n'est pas la seule science appelée à rendre des services à l'agriculture. N'est-il pas étonnant de voir une industrie, la plus indispensable de toutes, manquer à peu près complètement d'une saine théorie? Elle est aussi vieille que le monde; sa pratique date du premier âge de l'humanité, et c'est à peine d'hier qu'on a songé à en faire une science. Demandez au fermier qui a le plus d'expérience de vous expliquer les principes sur lesquels il base sa culture routinière; demandez-lui de déterminer la valeur des récoltes de son assolement, ou dans quelle proportion chacune épuise le sol; demandez-lui quels principes doivent être rendus au sol pour maintenir sa fertilité au même niveau, ou les influences qu'exerce le climat; vous n'obtiendrez que des réponses vagues et peu satisfaisantes. Et cependant ces questions et mille autres ne sont point insolubles pour le savant: MM. Boussingault, Gasparin, et en Angleterre beaucoup de grands cultivateurs, les ont abordées avec quelque succès, dans le noble but de poser enfin les bases d'une véritable industrie agricole.

Un rendement de froment qui s'élève de onze à douze fois la semence est regardé comme un magnifique rendement; il ne s'obtient en France que chez les bons cultivateurs. Doit-on se contenter d'un tel résultat et s'y arrêter comme au *maximum* à ambitionner, quand on trouve des épis de tiges isolées qui ont jusqu'à cent quatre-vingt grains par épi?

Autre considération : Sur les terres où la science sera parvenue à créer un notable degré de fertilité, soyez assuré que les influences fâcheuses d'une mauvaise saison séviront toujours beaucoup moins que sur le sol qui sera demeuré dans une condition inférieure. M. de Tracy mentionne son expérience personnelle lors de la mauvaise récolte de 1846. Ainsi, tandis qu'autour de lui la plupart des cultivateurs, presque tous métayers, récoltaient à peine deux fois la semence, il obtenait encore le résultat fort satisfaisant de huit à neuf hectolitres pour un, bien qu'inférieur à sa récolte ordinaire.

Parmi les divers impôts, il en est un qui mérite une attention particulière dans la question qui nous occupe : c'est celui qui se perçoit sur les mutations; car, à chacune d'elles, cet impôt fait entrer dans les coffres de l'Etat environ le quinzième du prix de l'immeuble vendu. « Considérez maintenant qu'il existe en France d'immenses étendues de terres, ou tout à fait incultes, ou fort mal cultivées, dont souvent l'hectare ne vaut pas cent cinquante ou deux cents francs, et qui, soumises à une culture intelligente, devraient acquérir très-promptement (et selon M. de Tracy, très-certainement) une valeur décuple, c'est-à-dire de quinze cents à deux mille francs par hectare, et même quelquefois beaucoup supérieure, comme cela se voit quand certains terrains vagues ou presque sans produits sont transformés en prairies arrosées, lesquelles pourront très-souvent s'affermer cent francs l'hectare et même beaucoup plus. Par ce simple aperçu, chacun pourra juger de l'accroissement des revenus publics qui résulteraient de ces transformations, lesquelles peuvent et *doivent* s'opérer sur plusieurs millions d'hectares. »

M. de Tracy, qui écrivait ce passage de ses lettres au mois de décembre dernier, ne fait qu'effleurer en passant la question aujourd'hui mise à l'ordre du jour du défrichement de nos terres incultes. Certainement il y a là une source de richesse pour l'avenir; mais nous ne nous lasserons pas de le répéter : les défrichements ne s'opèrent qu'à l'aide d'un gros capital. Or, la France ne possède pas même, en ce moment, le capital nécessaire pour amener au degré de fertilité convenable ses terres de qualité médiocre; agirait-elle prudemment en éparpillant et en aventurant, dans des tentatives chanceuses et d'un résultat lointain, des ressources dérobées à des entreprises certaines et d'un résultat immédiat? Voici la question dans toute sa simplicité : Un hectare de qualité médiocre donne douze hectolitres de blé; avec quelques frais et un peu plus d'intelligence nous l'amenons immédiatement à donner vingt-quatre hectolitres ; tandis qu'en continuant à négliger notre hectare de qualité médiocre et appliquant un travail insuffisant sur un hectare de plus, de qualité mauvaise, nous n'obtiendrons peut-être pas quinze hectolitres sur les deux hectares réunis. Ajoutez que les défrichements demandent cent fois plus d'habileté et de science pour être conduits à bonne fin, qu'une culture dans les circonstances ordinaires. Avant de défricher nos pâtis et nos landes, devenons donc riches et savants.

Sur quelle classe de cultivateurs reposent les destinées du pays? Laquelle est en position d'imprimer au progrès une marche décidée et rapide?

Lullin de Châteauvieux estime qu'environ dix-huit centièmes des terres cultivées le sont par des fermiers à rentes fixes; trente-quatre centièmes par des métayers à moitié frais, et quarante-huit centièmes par l'économie des propriétaires.

Cette dernière division, dit M. Jung, dans un excellent chapitre sur l'agriculture (voyez le beau livre intitulé *Patria*) comprend deux sortes de propriétaires très-distincts :

1° Les uns, qui forment la minime propriété, ceux qui acquittent les cotes d'impôt les plus minimes; ils sont au nombre de près de quatre millions. Ils cultivent leur modeste héritage de leurs propres mains, sans avances, sans rien livrer à la circulation générale, excepté le vin, et sans éprouver le besoin d'améliorations autres que celles qui peuvent avoir pour but de pourvoir directement à leur propre consommation.

2° Les autres, qui payent de vingt-cinq à cent francs d'impositions. Leurs domaines ont, en moyenne, une superficie de treize hectares. Ils trouvent dans cette étendue le moyen de livrer au marché un excédant de produits, et, dans leur qualité de propriétaires incommutables, un grand intérêt à fertiliser leur sol, aussi bien que la possibilité d'attendre les résultats de leur amélioration ; mais, généralement, une saine instruction leur fait défaut : l'horizon de leurs connaissances manque d'étendue.

Si nous passons aux terres cultivées par les métayers, nous trouverons qu'elles sont, pour la plupart, situées dans les départements du centre, de l'ouest et du midi, ou qu'elles consistent en vignes. On sait que les métayers n'apportent dans l'entreprise d'autre capital que celui du travail de leurs familles, et que la plupart des propriétaires qui font exploiter à moitié frais sont peu aisés, ignorants en agriculture, et presque toujours livrés à d'autres occupations.

Que, par un concours de circonstances heureuses mais fortuites, remarque M. de Tracy, le métayer se trouve avoir quelque argent en sa possession, il s'abstiendra de le consacrer à son exploitation; en effet, le maître (comme on l'appelle) prélevant la moitié de tous les fruits du domaine, il est clair que le métayer sacrifierait au profit du maître la moitié des avances qu'il aurait faites.

La seule combinaison favorable pour cette classe de terres est celle qui commence à s'effectuer dans quelques-uns de nos départements du centre. Un grand propriétaire afferme, pour une rente fixe, son domaine, composé de plusieurs métairies à un fermier général qui sous-loue chaque métairie à un métayer, et impose à chacun d'eux, dans chaque bail particulier, le mode de culture auquel il prétend soumettre le sol; ce fermier général représente la science intervenant entre le propriétaire ignorant et le cultivateur peu éclairé. C'est une manière heureuse de ramener la culture par trop divisée aux avantages de la grande culture, en supposant que le fermier général soit en effet un cultivateur sérieux et non pas une sorte d'agioteur, s'interposant pour rapiner une prime entre le propriétaire et le métayer.

La culture par fermiers à rentes fixes, telle qu'elle se pratique dans les départements de l'est, et surtout dans ceux du nord, est, plus que les précédentes, propre à provoquer les améliorations. C'est elle qui fournit le plus à la circulation générale, parce qu'elle s'exécute sur la plus grande échelle, parce qu'elle nécessite des capitaux dont l'emploi bénéficie exclusivement au fermier qui les consacre à son exploitation, parce qu'enfin elle se prête plus à la division du travail. Cependant, il est fâcheux que la courte durée des baux et les conditions qu'ils imposent le plus souvent aux fermiers, ne soient pas favorables aux assolements à longs termes et aux innovations de la culture moderne.

A notre avis, l'avenir de la France agricole va reposer enfin plus sûrement sur les jeunes fils de grands propriétaires, que la carrière politique, désormais beaucoup moins lucrative, cessera de recevoir en nombre exagéré, et qui s'empresseront d'acquérir le savoir agricole. Nous livrons à leur méditation, ces magnifiques et encourageantes paroles par lesquelles M. de Tracy termine l'une de ses lettres (en décembre dernier) :

« Je crois avoir montré que, sous le rapport de la richesse publique et privée, du développement physique, moral et intellectuel de la population des campagnes, et en particulier de celle des plus pauvres contrées, l'avénement d'une culture intelligente dans ses méthodes et dans ses procédés serait le commencement d'une ère toute nouvelle pour nos vastes territoires. J'affirme de nouveau que tant d'heureux changements, que tant d'avantages si divers peuvent se réaliser sans de grandes difficultés, et bien plus promptement qu'on ne le supposerait. Je le dis avec une entière conviction, car j'ai sur ce point la foi la plus robuste, et mon plus grand regret est de ne pouvoir, par une expérience faite sur une très-grande échelle, convaincre les plus incrédules.

« Dominé par cette pensée, il m'est arrivé quelquefois de supposer, de rêver que je me trouvais tout à coup possesseur de vingt, de trente millions. Eh bien ! dans cette supposition, je n'aurais pas pensé à bâtir des hôtels magnifiques, ni même des *villas*, des châteaux à la porte ou à quelques lieues de Paris; je me serais tout simplement passé la fantaisie de métamorphoser en un véritable jardin, très-pittoresque et non moins productif, un canton tout entier, mais un canton bien pauvre, bien malheureux, bien arriéré, ce que je n'aurais pas eu de peine, je vous assure, à découvrir dans *notre belle France*. Sans rien changer à mes habitudes, il m'aurait suffi d'avoir, par la création de ce nouvel Eden, résolu d'une manière irrécusable une question d'une grande importance et plus que contestée.

« Tel est le rêve ou plutôt le projet que j'aurais certainement réalisé, si j'en avais eu les moyens; et n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une idée si bonne, si utile, et ce qui ne gâte rien, si profitable, ne soit jamais tombée dans la tête de quelques-uns de nos puissants seigneurs de la finance ou de la propriété foncière, tandis que des exemples de ce genre ont été donnés en Angleterre, en Allemagne et en Italie, par des particuliers, des princes et même des rois ; témoin le grand Frédéric, qui, vainqueur et arbitre de l'Europe, ne dédaigna pas, pendant les loisirs d'une longue paix, de consacrer ses soins et ses trésors à fertiliser les marécages sablonneux for-

mant de vastes territoires dans ses Etats et s'étendant jusqu'aux portes de la capitale! » SAINT-GERMAIN-LEDUC.

De la littérature française sous la République.

Parmi toutes les députations qui sont venues déranger le gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville, et lui exposer, celles-ci leurs besoins, celles-là leurs exigences, a-t-on vu une députation de la littérature?

On dit bien qu'Apollon et les muses, dans la personne de la Société des gens de lettres, ont déployé leur bannière et sont allés faire acte d'adhésion au gouvernement provisoire. Mais qu'ont-ils demandé? rien. Qu'ont-ils obtenu? pas davantage. Après un simple *benedicat vos*, ils sont retournés sur le Parnasse, c'est-à-dire à l'Académie de médecine, lieu ordinaire des séances de la Société. *Io Pœan!*

Les gens de lettres ont donc adhéré. Ils adhèrent volontiers, excepté à la reproduction gratuite de leurs œuvres, lesquelles continuent, comme par le passé, à grossir le pécule des auteurs, et subsidiairement à tourner, s'il y a lieu, à la gloire des lettres.

L'occasion était belle pourtant de réclamer, par exemple, un maximum pour les productions de l'esprit des plus modestes ouvriers de la pensée. Eux aussi ont été assez longtemps effacés, refoulés dans l'ombre par les rois du roman. Un peu de place au soleil leur ferait grand bien.

Mais personne n'a plaidé pour eux. Leur cause était trop mauvaise, et sans doute aussi leurs avocats trop honnêtes pour plaider une mauvaise cause.

Cependant le roman, l'égoïste roman expire, ou est près d'expirer. Entendez-vous ses derniers râlements. Déjà le vide se fait autour de son trône vermoulu. Un ou deux gentilshommes de sa chambre tiennent bon encore, moins par respect pour cette grande ruine que parce que le moribond les ayant jadis aidés à vivre, ils se font un point d'honneur de l'aider à mourir. Il meurt enfin. Que ses œuvres lui soient légères!

Mais qui le remplacera? Quel genre de littérature naîtra de ses cendres? Question délicate et à laquelle il faudrait répondre peut-être comme M. de Talleyrand : Vous êtes bien curieux! Osons la faire pourtant, et voyons quel est l'avenir probable de la littérature sous le régime républicain.

La perfection des littératures-mères (c'est ainsi que nous appellerons la grecque, la latine et la française) est contemporaine des grandes révolutions politiques.

Préparée d'abord par les temps antérieurs à ces révolutions, avec elles elle s'est développée, elle s'est fixée avec elles. Les guerres entre les Grecs et les Perses ont précédé le siècle de Périclès : la littérature latine est fille des guerres civiles; la littérature française est fille de la Fronde.

Toutes trois n'ont pas laissé de donner de beaux fruits dans le temps même de ces révolutions; mais elles n'ont grandi, elles ne se sont véritablement perfectionnées que sous l'influence de la paix, ou du moins d'un état politique glorieux qui assurait aux nations le même loisir, la même sécurité pour produire des chefs-d'œuvre, que la paix même.

Toutes trois ont parcouru leur période et ont eu leur décadence.

Le siècle des Ptolémées, celui des empereurs et notre dix-huitième siècle, portent le signe de cette décadence avec plus ou moins d'éclat.

La révolution de 1789 n'a rien enfanté, et cela se conçoit; elle n'en eut pas le temps. Toutefois elle eut en germe l'école romantique, laquelle traversa l'Empire, la Restauration et le règne de Louis-Philippe, pour venir mourir en face de la révolution de 1848.

Produit bâtard de nos cinquante dernières années, le romantisme a subi tous les tiraillements, toutes les vicissitudes qui ont affecté les gouvernements dont nous avons tour à tour fait l'épreuve durant ces cinquante ans. Comme eux, il n'a pas passé un seul jour sans être contesté, parce que, comme eux, il avait les mêmes caractères d'imperfection, de fluctuation, de transition, et que, comme eux, avec quelques éléments excellents, il conservait des principes délétères. Aussi devait-il périr avec eux.

La révolution de Février étant de celles qui remuent le plus profondément les nations, et devant, particulièrement en France, ne pas laisser pierre sur pierre de nos précédentes constitutions, il y a donc lieu d'examiner quelle littérature sortira de ces nouvelles décombres.

Parlons d'abord du fond.

Comme, dans la République qui s'inaugure, tout est à recommencer, tout à refaire, sauf certaines règles générales qui s'appliquent à toutes les sociétés, à tous les gouvernements; tout est à refaire, tout est à recommencer dans la littérature, sauf le respect de ces mêmes règles.

Toute littérature débute par la poésie : cela est hors de doute. Nos premiers littérateurs seront donc des poëtes. Les poëtes apparurent toujours à l'aurore des sociétés; ils chantaient leurs vers quand les signes manquaient encore pour les exprimer. Remarquez que nous considérons la révolution de Février comme une véritable et complète palingénésie sociale, et que la nation des Francs est en quelque sorte retournée à son berceau : à moins qu'il ne soit plus juste de dire que la République française est sortie tout armée des entrailles de Paris, comme Minerve du cerveau de Jupiter.

La République aura donc des poëtes pour chanter les douleurs de son enfantement, les progrès de ses forces, les luttes qu'elle aura à soutenir pour maintenir sa durée, assurer le triomphe de ses dogmes chez elle, et les répandre chez les nations, ses sœurs.

Il va sans dire qu'elle ne procédera point par les poëmes bucoliques, les madrigaux, les sonnets, etc. En aucun temps, les Tityres et les Amaryllis n'ont eu grand succès chez nous, témoins Fontenelle et Ménage; ils en auraient moins encore aujourd'hui qu'on ne fait cas des champs que par les rentes qu'ils rapportent; d'ailleurs, nous sommes trop pénétrés du besoin de réformer les mœurs pour adopter les autres genres de poésie qui en indiquent plus ou moins le relâchement.

Mais, dans le triple dogme proclamé par la République, dans la liberté, l'égalité et la fraternité, la poésie puisera des idées qui siéront admirablement à sa mission d'enseignement moral et de propagande.

En chantant la liberté, elle ne chantera pas cette théorie brillante, cet emblème emprunté à la mythologie païenne, illustré par le pinceau des peintres ou le ciseau des statuaires, cette idole enfin sans mouvement et sans voix, qui décore les temples ou les places publiques; elle expliquera le sens de ce mot magique, elle en révélera les effets la première fois qu'il s'échappa d'une bouche humaine, ou qu'il servit de signal à l'affranchissement des nations; elle dira les plaies qu'il a guéries, les iniquités qu'il a vengées, les excès mêmes qu'il a fait commettre, toutes les fois qu'il n'a point été compris; et, sans qu'il soit nécessaire qu'elle revête la forme didactique pour enseigner les règles de la chose que le mot représente, elle demandera à l'antiquité des exemples sublimes qui parleront plus éloquemment aux esprits, et sauront les élever plus haut que ne le feraient les plus savantes leçons.

L'égalité! Ce mot a été écrit ou implicitement exprimé dans toutes nos chartes depuis cinquante ans; mais il y est resté à l'état de lettre morte. Le temps est venu où la poésie doit l'interpréter, le réhabiliter et le revêtir de ses plus magnifiques couleurs. La poésie aura donc à combattre non-seulement l'injustice des hommes qui tenteraient encore d'éluder les lois protectrices de l'égalité, mais, tâche immense et digne d'un grand poëte! elle aura à combattre les préjugés de ceux qui, tout en acceptant la théorie, nient la pratique ou y répugnent, parce qu'un reste d'orgueil plus ou moins aristocratique empêche qu'ils n'acceptent les conséquences, après avoir reconnu les prémisses.

Le dogme de la fraternité n'a guère eu plus de vogue parmi les hommes que celui de l'égalité. Nous dirions presque qu'il en a eu moins encore. Il n'est d'ailleurs jamais entré dans aucune constitution politique. Complément nécessaire de l'égalité, il a sur la fraternité par le sang l'avantage d'être inaccessible au préjugé qui subsiste encore dans quelques familles, et qui consacre, autant qu'il est en lui, les droits surannés de la primogéniture. Après l'Evangile, la révolution de 1789 est la première qui ait prononcé le mot de fraternité; mais elle ne l'a que balbutié, pour ainsi dire : c'est à la République de 1848 à le prononcer de nouveau avec toute l'énergie de sa voix puissante, et à en démontrer par des actes l'heureuse efficacité; c'est à elle à investir les hommes de génie de ce glorieux apostolat; c'est à la poésie à leur servir d'organe. La tolérance pour les opinions d'autrui, car le despotisme, a dit Fénélon, est un attentat à la fraternité humaine; moins de complaisance pour soi-même, moins de facilité à croire que l'orgueil de s'estimer supérieur aux individus pris à part se rachète par l'empressement à leur céder; dès qu'ils sont réunis, une pitié vive pour la misère des autres; une diligence plus vive encore à la soulager; un peu moins de cette curiosité égoïste qui aboutit à nous faire rechercher jusqu'à quel point on est ou on n'est pas digne de notre assistance, et un peu plus de la commisération spontanée du bon Samaritain; tels sont les effets de la fraternité. Compris par un poëte enthousiaste et brûlé du feu de la charité, nous pensons qu'ils seraient susceptibles de la plus haute poésie, et qu'ils feraient mentir cette opinion désolante qu'après les sujets traités par les grands maîtres de l'art, il n'y a plus qu'à traiter les mêmes ou à se déclarer impuissants.

Les saint-simoniens et les fouriéristes ont fait quelques essais en ce genre, qui n'ont peut-être pas été assez goûtés.

Après la poésie, et immédiatement après, vient l'éloquence. Nous parlons de l'éloquence politique et humanitaire, n'y ayant pas d'apparence qu'elle soit dorénavant d'une autre espèce, et l'éloquence même de la chaire, si elle a quelques chances de se régénérer, ne pouvant y parvenir qu'à condition de se retremper dans les sources où la politique moderne s'est elle-même régénérée. Nous en avons des exemples dans quelques sermons de l'abbé Lacordaire.

Deux circonstances concourront à donner à l'éloquence une forme nouvelle et certainement pittoresque. La première est le caractère de nos assemblées législatives composées d'hommes nouveaux, lesquels, jeunes pour la plupart (il faut le désirer), et sortis du cœur même du peuple, en apporteront le bon sens naturel dans la discussion des affaires, et l'énergie tempérée par la noble habitude du travail et du bien-être qui en est le fruit; d'hommes enfin qui, ayant longtemps souffert des inégalités sociales, auront réfléchi longtemps sur les remèdes à y appliquer. La seconde est la nature des questions qui seront agitées dans ces assemblées.

L'éloquence politique, excepté dans nos premières assemblées, a toujours vécu sur un fonds d'idées plus ou moins circonscrit. On a suffisamment qualifié les discours qu'elle a produits, et défini leur vanité, en disant que c'étaient de purs tournois parlementaires, où des chevaliers combattaient pour déployer leurs grâces personnelles, pour le plaisir du spectateur quelquefois, pour son utilité par occasion.

Il n'en sera pas de même aujourd'hui. L'éloquence ne consistera plus dans un assemblage de sophismes ingénieux; elle ne sera plus l'art de couvrir de fleurs les piéges tendus à un adversaire, un moyen de légitimer de brillants mensonges et de protéger la mauvaise foi sous le voile du talent. Elle ne sera plus bâillonnée par les égards dus à d'anciennes théories gouvernementales, non moins opposées à la nature qu'à la raison, et telle, par exemple, que l'inviolabilité d'un roi constitutionnel qui serait infatué de son initiative et qui la revendiquerait tous les jours avec audace. Au contraire, n'ayant intérêt à ménager, à tromper personne, et, quand elle voudrait tromper, n'osant pas le faire en présence du souverain, la nation, qui l'entend et qui l'observe, ayant à traiter des questions qui ne vont à rien moins qu'à renouveler la face du monde, et qui ne sauraient souffrir de retardement, l'éloquence, resserrée entre ces deux barrières, la grandeur des faits et le respect de la vérité, sera comme ces essences précieuses qui, plus elles sont concentrées, plus elles ont de force; plus elles sont dégagées de parties grossières, plus elles portent loin leur odeur. Quoi de plus émouvant, de plus propre à allumer le flambeau de l'éloquence que la liberté du travail invoquée par un ouvrier, que l'indépendance et la dignité du clergé inférieur défendues contre la tyrannie des évêques par un prêtre de village!

Tous les éléments d'une nouvelle littérature sont donc dans la poésie et dans l'éloquence. Les branches qui s'y rattachent, la philosophie et l'histoire, la philosophie surtout, à cause du peu d'importance que les faits laisseront désormais à la spéculation, accepteront la loi, sans avoir eu l'honneur de contribuer à la former. Pour l'histoire, il est malheureusement trop démontré que si elle sert à raconter, à juger les sottises des hommes, elle n'est pas toujours en état d'empêcher ceux-ci d'en commettre. En un mot, la philosophie et l'histoire sont des témoignages éclatants de la grandeur d'une époque littéraire; elles n'en sont pas le premier symptôme.

Maintenant, quel sera l'instrument de cette littérature? quelle en sera la forme? quelle en sera la langue?

Depuis l'invasion du romantisme, la langue française a tourné plus ou moins au jargon. C'est que, n'ayant guère représenté que des idées puériles ou bizarres, elle est devenue une mode, au lieu de demeurer ce que toute langue doit être, c'est-à-dire le type immuable de la nation à laquelle elle appartient. Mais ne sommes-nous pas nous-même dupe d'une illusion, et ce que nous appelons une mode, n'est-il pas une véritable révolution? Dans ce cas, il faut en prendre notre parti, et, à moins que la République, en réveillant les grandes pensées, ne nous rende l'ancienne méthode d'après laquelle on savait si bien les exprimer, il faut compter la langue parmi les abus que les révolutions se proposent de réformer, et permettre qu'elle soit traitée comme eux. Nous concevons, jusqu'à un certain point, qu'aux idées nouvelles il faille des mots nouveaux; mais il n'appartient qu'à nos descendants de prononcer sur le mérite de ces mots. Nous sommes trop vieux, trop entêtés des formes pures et sévères de nos maîtres dans l'art d'écrire; nous voyons encore assez de gens qui savent habiller les idées, quelque nouvelles qu'elles soient, de ces mêmes formes, pour décider qu'il soit possible d'écrire mieux qu'eux, en n'écrivant pas comme eux. Nous mourrons dans l'impénitence finale.

Telles sont les réflexions que nous a suggérées cette révolution qui menace d'imprimer à tout, à la politique, aux arts et aux lettres, son caractère essentiellement réformateur. Si elles ne sont pas justes, elles sont sans doute fort innocentes, et, si elles se réalisent, plus propres à inspirer la confiance que l'effroi. Dans ce bouleversement de toutes choses, dans ce déplacement de tous les intérêts, la part qui restera aux lettres est encore assez belle. Que si on ne savait s'en contenter et qu'on persistât à regarder comme la mort des lettres, cet avenir que nous entrevoyons comme leur résurrection, la critique survivrait qui nous tiendra lieu de tous les chefs-d'œuvre dont la République aura comprimé l'essor. Qui pourrait étouffer la critique? elle seule ne meurt jamais; elle seule au contraire vit de la mort et s'engraisse de cadavres; ou bien, comme certaines plantes parasites et vivaces, elle croît parmi les ruines, et quelquefois les préserve de l'anéantissement. Donc, au pis-aller, la littérature française se sauvera par la critique.

GUY MOREL.

La fête de la Fraternité.

Oui, c'était bien la fête de la Fraternité, en dépit de la pluie qui tombait, fine et pénétrante, en dépit de la boue, en dépit du mauvais vouloir de la température; jamais un pareil spectacle ne s'était offert à nos regards; jamais Paris, jamais aucune ville au monde n'avait présenté ces immenses colonnes de soldats-citoyens et de citoyens-soldats défilant au pas de charge depuis Bercy jusqu'à cet arc triomphal qui, suivant l'expression de M. de Lamartine, semblait petit devant cette grande armée. Et, maintenant dites à l'Europe d'organiser une coalition contre la France, et dans un petit coin de cette France, le rappel du tambour fera surgir quatre cent mille baïonnettes!

Quand cette magnifique revue, qui n'a pas de pareille dans l'histoire du monde et devant laquelle pâlissent les gigantesques fictions de *l'Iliade*, n'aurait servi qu'à prouver à l'Europe la force invincible de notre pays; quand ces cris d'enthousiasme, ces chants répétés pendant quatorze heures par ce chœur formidable de quatre cent mille hommes, n'auraient fait que démontrer une fois de plus que le patriotisme ne meurt pas sur cette glorieuse terre de France, le résultat eût été assez beau, il nous semble, pour constater l'opportunité de cette grande démonstration nationale... Mais la journée du 20 avril a une conséquence plus immédiate : elle est la garantie de l'ordre; elle rassure les esprits qui pouvaient craindre que la révolution ne fît fausse route; enfin elle aplanit les obstacles que tout ordre de choses nouveau rencontre inévitablement à son début. A dater de cette immortelle journée du 20 avril, il ne peut plus exister de malentendu entre la société et le gouvernement. La route à suivre est toute tracée, quatre cent mille citoyens ont creusé dans un jour le sillon de l'avenir, le gouvernement sait aujourd'hui où est sa force et son point d'appui. Il n'y a plus à balancer entre la libre expression de tout un peuple et les rêveries impossibles de quelques esprits exaltés. Ce n'est pas sur les clubs, ce n'est pas sur quelques agitateurs attardés qui voudraient tailler notre jeune république sur le patron sanglant de la première, que peut compter un pouvoir intelligent. C'est sur cette masse de citoyens animés des intentions les plus patriotiques, c'est sur ces gardes nationaux, ces gardes mobiles, ces soldats, ces travailleurs accourus de

tous les points de la capitale et des environs, qui pendant quatorze heures d'enthousiasme ont salué le gouvernement provisoire de leurs *vivats* frénétiques. A dater du 20 avril, les vieilles dénominations, les appellations hostiles disparaissent : il n'y a plus ni montagnards, ni girondins, ni républicains de la veille, ni républicains du lendemain ; la République ne reconnaît plus que des enfants qui sont tous frères et qui ont tous un droit égal à son amour et à sa protection.

Qui pourrait nier que les destinées de la France n'eussent suivi un autre cours, si deux mois après son installation, la première République eût pu disposer de cet immense concours de forces, d'intérêts et d'intelligences? que devenait l'échafaud en face de cette unanimité d'opinions si librement exprimées, en face de cette communion de tout un peuple à une vie nouvelle? Les proscriptions et la terreur, ces deux mots à jamais rayés de notre dictionnaire politique, n'existaient alors que par la résistance. Si une manifestation semblable à celle que nous venons de voir eût été possible en 1792, 93 ne serait pas une date dans notre histoire.

Cette journée du 20 avril prouve que la France, tourmentée par cinquante années de révolutions, est enfin mûre pour la liberté; nous ne passons pas sans transition, comme nos pères les géants de 89, du régime du bon plaisir à l'émancipation absolue; la France, pour être grande et forte, n'a pas besoin d'entreprendre ce dur labeur de la première constituante, qui avait à briser les barrières féodales de chaque province, afin de constituer cette magnifique unité française qui fait la grandeur guerrière et administrative de la nation. Aujourd'hui l'enfant s'est fait homme, le serf s'est fait peuple; les épreuves de la première République, la gloire du régime impérial, la température tiède de la monarchie constitutionnelle, nous ont successivement préparés à l'application de ces robustes institutions républicaines qui, pour ne pas causer de graves perturbations sociales, ne doivent venir qu'à l'heure où tout un peuple est assez fort pour les supporter.

Quant à nous, nous l'avouons, l'aspect de ces quatre cent mille hommes unis dans une même pensée, dans un même sentiment, nous a profondément ému. Ces cris de : *Vive l'armée!* mêlés aux cris de : *Vive le peuple! vive la garde nationale! vivent les travailleurs!* nous ont prouvé que nous touchions enfin à cette heure suprême de la *fraternité* qui doit être le point de départ des sociétés nouvelles; nous nous demandions, en voyant ce brave peuple emporté dans un sublime élan d'enthousiasme, comment le pouvoir qui vient de disparaître dans la tempête de Février, avait été assez aveugle ou assez ennemi de lui-même pour ne pas comprendre quelle force il avait sous la main, et quel parti il pouvait tirer de l'emploi de cette force qui ne demandait qu'à ne pas être méconnue, et nous songions alors aux remarquables paroles prononcées par Pie IX aux peuples d'Italie : « Les événements qui depuis deux mois s'accumulent avec une si grande rapidité, ne sont pas une œuvre humaine. Malheur à qui, dans cette tempête par laquelle sont agités, arrachés et mis en pièces les cèdres et les roseaux, n'entend pas la voix du Seigneur! Malheur à l'orgueil humain s'il rapporte à la faute ou au mérite de quelques hommes ces changements merveilleux, au lieu d'adorer les secrets desseins de la Providence, qu'ils se manifestent dans les voies de justice ou dans les voies de miséricorde, de cette Providence dans les mains de laquelle sont toutes les extrémités de la terre. »



Nouveau drapeau de la République.



Le retour sur les boulevards.

Un journal qui prêche depuis longtemps une croisade pour le désarmement de l'armée, a critiqué la journée du 20 avril, parce que, disait-il, l'idée qui a présidé à cette fête appartient à tous les régimes. Nous ne sommes pas de l'avis de ce journal : l'idée de la fraternité est nouvelle comme l'ordre de choses qui a posé la fraternité en principe. — Ces dix lieues de baïonnettes faisaient bien dans une journée militaire, et la fête avait son côté militaire, puisque le gouvernement distribuait des drapeaux à l'armée et aux gardes nationales mobile et sédentaire; d'ailleurs, dans une nation chevaleresque et guerrière comme la France, l'appareil



Défilé devant le gouvernement provisoire.

guerrier excitera toujours les transports des populations. Il faut aux fêtes patriotiques l'éclat des baïonnettes et les tambours battants. La France aime la liberté, mais elle a la passion de la gloire, et ceux-là comprennent bien peu ses généreux instincts, qui supposent qu'une exhibition de charrues et de presses mécaniques, tirant six mille exemplaires à l'heure, suffirait pour entretenir un enthousiasme immense, une fièvre patriotique de quatorze heures. Le peuple a le sentiment du travail, sans doute; mais il n'est point tellement embourbé dans les intérêts matériels, que son cœur bondisse de joie à la vue de mécaniques et de machines. On va froidement admirer les progrès de l'industrie dans les salles d'exposition, mais pour qu'un grand peuple entre en communion d'enthousiasme pendant tout un jour, il faut qu'une grande idée domine. — Le programme de *la Presse* n'aurait d'autre inconvénient que de nous conduire tout droit à ces fêtes allégoriques de la première République, à ces froides et insignifiantes momeries de l'Etre Suprême et de la déesse Raison, dont, pour notre part, nous ne souhaitons pas le retour. Que des artistes se concertent pour proposer un programme de fêtes nouvelles au gouvernement, rien de mieux; mais, pour Dieu, pas d'imitation, pas de plagiat!... Pour que la République soit véritablement l'ère nouvelle, elle ne doit rien copier dans le livre mort du passé.

EDM. T.

Vocabulaire démocratique,

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome IX, pages 74, 90, 101 et 126.

Président de la république. — Le manque d'unité dans le pouvoir était le vice principal du système représentatif, fondé sur un équilibre fragile, comme tout équilibre.

Il ne doit exister qu'un pouvoir, et l'on en comptait trois. En réalité, l'un d'eux prévalait forcément sur les deux autres; la lutte était permanente.

Tout pouvoir émane du peuple, seul souverain reconnu; en conséquence, le principe de l'autorité légitime réside dans l'Assemblée nationale, délégation immédiate du suffrage universel.

Cette Assemblée élit un président qui, de toute évidence, est le premier fonctionnaire de la République.

Proclamerons-nous un autre président, investi d'attributions différentes et de la mission auguste de représenter la République française?

Quel droit pourrait-on lui confier qui n'appartînt pas à la chambre des représentants, et qu'elle ne puisse exercer par elle-même?

Ce président de la République, rouage indispensable, au sentiment de nombre de personnes routinées aux préjugés monarchiques, ce président possédera une initiative accompagnée d'autorité, ou bien il ne sera qu'un mannequin cloué dans un fauteuil.

Dans ce dernier cas, économisons un vain luxe qui coûte cher et ne rend rien : dans le premier, la puissance attribuée à ce fonctionnaire sera le résultat d'un empiétement sur la souveraineté nationale : l'on aura éparpillé le pouvoir, créé deux centres d'action, deux influences, et l'on retombera dans l'ornière du système représentatif.

Un président spécial de la République est un roi couronné d'un chapeau.

Si cette fonction est temporaire, vous avez une royauté, dont l'emblème est un chapeau qui coiffe plusieurs têtes.

Voici les conséquences directes d'un tel système : l'Assemblée sera légalement souveraine, et le président aura une souveraineté de fait. Ces deux pouvoirs, entrant en rivalité, alimenteront une opposition quasi-constitutionnelle.

Nul doute que le président ne soit choisi parmi les personnages les plus considérables et les plus chers à la nation.

Ces hommes, si utiles dans l'Assemblée, deviendront tour à tour impopulaires et suspects. La combinaison n'aboutira qu'à déprécier, qu'à annihiler successivement les plus grands citoyens.

Dans cette rivalité de puissance, il est présumable que l'Assemblée nationale sera la plus forte; de là le besoin senti d'un contrepoids. Ce contrepoids s'offre tout d'abord à la pensée, sous la forme d'une seconde Assemblée, et nous voici de nouveau livrés à la fiction des trois pouvoirs.

Que le président prenne l'ascendant, la souveraineté nationale est amoindrie, et par là compromise : qu'elle domine, au contraire, le président est réduit à néant.

Le rôle le plus bienfaisant qu'il puisse jouer, c'est celui d'un soliveau.

Nous n'avons point à répondre à l'objection fournie par la situation des Etats-Unis. Nos mœurs, par habitude, enclines à la monarchie, n'ont rien de commun avec celles des Américains, qui ont débuté par la République, par une République fédérative et n'ont connu rien autre.

Chez nous, le président sera un roi déguisé, et même notre monarchisme routinier le fleurdelisera en dépit de notre volonté, et à notre insu.

Constituer un président de la République, c'est revenir par un sentier couvert au régime constitutionnel.

Le principe de la démocratie bien entendue nous paraît incompatible en France avec l'installation d'un président de la République : nos institutions, notre gouvernement sont soumis à une centralisation si intime, que tout pouvoir chez nous tend forcément à l'unité. Or, il n'est aucun compromis logique entre l'unité despotique et l'unité démocratique.

Une autorité intermédiaire, à quelque degré que ce soit, est un élément de discorde et de factions intérieures.

Si, d'ailleurs, vous élevez à la tête du pouvoir exécutif un président de la République, vous créez un principe d'action susceptible d'être en dissidence avec la souveraineté nationale représentée par l'Assemblée. L'expérience a prouvé qu'en France, le pouvoir exécutif tend inévitablement à la confiscation de l'autorité représentative; il est donc essentiel qu'il soit soudé avec force à l'Assemblée; qu'il en soit le fonctionnaire et n'en puisse devenir le rival. Autrement le chef de la puissance exécutive rallie les opinions monarchiques, et peut, à cette occasion, devenir le point de mire de la démocratie. Votre président est un chef désigné à tout un parti qu'il faut dissoudre.

Le président de l'Assemblée nationale ne saurait, au contraire, se maintenir en désaccord avec elle; il est la synthèse de l'opinion de la majorité.

Mais, objectera-t-on, ses fonctions s'éteignent durant l'intervalle des sessions : rendez-les permanentes; qu'il préside le conseil des ministres administrateurs, et soit, en l'absence de l'Assemblée, chargé de représenter constamment la souveraineté du peuple, dont il est le mandataire immédiat. Il rendra compte de ses œuvres à l'ouverture de chaque session, et le scrutin viendra les sanctionner, ou les désavouer.

En principe, l'Assemblée est souveraine, et le pouvoir est un; le président ne peut être que le régulateur et l'interprète du vœu de la majorité. Son mandat est une fonction simple, et la dignité qu'elle implique appartient en propre au corps législatif.

On ne peut sérieusement concevoir l'idée de deux présidents : l'un, qui représenterait la souveraineté populaire, sans être le principal magistrat du pays; l'autre, qui exercerait une autorité supérieure, et serait autre chose que le président de l'Assemblée nationale.

Nous mettons au défi les partisans d'un président de la République, de lui assigner une seule attribution en harmonie avec son titre, sans attenter au principe démocratique.

Finissons-en avec toute espèce de routine, arrachons-nous aux contradictions, aux secousses des monarchies tempérées; ne donnons pas à supposer que nous nous sommes battus contre des mots, et que s'il avait été qualifié de *président*, au lieu de s'appeler *roi*, Louis-Philippe eût été conservé.

Bonnes gens qui pensez tout accorder, et vous tirer de cette impasse en proposant un président de la République à mandat temporaire et à courte échéance, rappelez-vous la fable de *la lice et sa compagne*, et relisez la récente histoire du Consulat.

Religion de l'Etat. — Il se dépense, bon an, mal an, dans les colléges, un certain nombre de syllogismes, dans le but de démontrer à la jeunesse, qu'une société d'athées ne pourrait pas subsister.

L'école ferait économie de temps et de subtilités, si elle se bornait à observer que l'histoire ne nous a transmis la mémoire d'aucune société purement athéiste, que l'on n'en connut jamais, et qu'il n'en existe point.

La notion de Dieu est la base de toute religion. Le paganisme personnifiait les divers attributs et les facultés multiples inhérentes à l'essence divine, mais, comme l'a remarqué Voltaire, il tendait à l'unité par la constitution autocratique de son Olympe.

Comme c'est le propre de la nature humaine, que de s'efforcer d'assigner à toute idée une représentation sensible, la notion de la divinité, source de nos idées morales, a produit des religions; et le sentiment inné d'une certaine corrélation entre le créateur et son œuvre, a introduit, dans le cœur de l'homme, la pensée d'un devoir de reconnaissance et d'hommage envers son auteur.

De ce principe, variable dans son application, sont issus tous les cultes.

La forme de ces manifestations a été proportionnée à l'âge, à l'état, à l'intelligence des sociétés. Mais, partout où l'on a reconnu la présence d'un être suprême, un culte s'en est suivi. Le cri qu'adresse le sauvage au soleil levant, est un culte, comme l'hymne rithmé par le génie chrétien, et dont les strophes s'élèvent avec l'encens du sacrifice.

Ainsi, le principe des religions est éternel, parce qu'il procède d'une source naturelle et presque instinctive.

L'interprétation des divers codes de morale religieuse a enfanté les systèmes philosophiques. L'idée d'une philosophie isolée ou exclusive de la religion, est une absurdité; et le dessein d'opposer le mot philosophie au mot religion, comme si l'une excluait l'autre, n'est qu'une pompeuse niaiserie.

La plupart des penseurs s'accordent entre eux sur les grandes vérités morales qui constituent l'immuable fonds de toutes les doctrines. Le principe et le résumé de la philosophie propre à la civilisation moderne sont contenus dans l'Evangile de Jésus-Christ, charte de l'émancipation et de la fraternité des hommes et des peuples.

Ce contrat religieux, qui préside aux mœurs de la société, a pu donner lieu à des cultes différents entre eux; mais la loi est restée la même pour tous.

On a plus d'une fois, en France, débattu la question de savoir quelle est la *religion de l'Etat*, et, comme l'on a confondu la religion avec les cultes, la forme prévalant sur le fonds, on en est venu d'abord à reconnaître le catholicisme seul. Puis, il y a dix-sept ans, l'on a fait cette concession aux cultes dissidents, de décréter que le catholicisme n'est que la religion *de la majorité*, fait insignifiant, mais réel.

Aujourd'hui, l'on ne prétend favoriser spécialement aucun culte, et l'on va se trouver entraîné, par la question de forme, à ne constituer aucune religion de l'Etat.

Ce silence revient à faire implicitement entendre que l'Etat ne possède pas une religion, ce qui est de toute fausseté, puisqu'il entretient divers cultes, et pratique une doctrine morale étayée sur l'Evangile.

La difficulté est journellement tranchée par l'opinion du peuple dont la voix est la voix de Dieu.

Depuis quelques semaines, le peuple Français plante des arbres, symboles de la liberté reconquise; il appelle sur eux la consécration religieuse, et s'adresse tout naturellement aux ministres de la religion qui est l'expression des mœurs publiques.

Or, il n'a pas songé une seule fois à associer à ses manifestations pieuses, d'autre culte que le culte chrétien, et il n'a frappé qu'aux églises.

Pour résoudre, sans créer aucune inégalité, la question religieuse, il existe un moyen qui satisfait à la fois la politique et la philosophie.

L'on ne peut s'abstenir de constater une religion de l'Etat : le contraire serait une lacune et un démenti à la vérité.

L'on ne doit pas sacrifier les cultes dissidents qui ont pour base la loi commune tracée par le Christ.

L'on évitera, l'on eût déjà évité ces difficultés fondées sur une méprise, en déclarant, non que le catholicisme romain, mais que le *christianisme* est la religion de l'Etat.

Cette désignation embrasse tout, et réunit tous les membres de la famille européenne, depuis le Russe et le Grec schismatique, jusqu'au luthérien, au calviniste, à l'adhérent à la confession d'Augsbourg, et au sectaire de la forme anglicane.

Secte israélite. — Je ne prévois qu'un cas d'exception; il concerne les juifs, citoyens comme nous, et justement pourvus des mêmes droits.

La liberté comprend l'affranchissement de la conscience, et la protection accordée à un culte doit s'étendre à tous.

Quelle est la sanction sociale de la liberté? C'est la voix de la majorité! L'expression sociale de la religion de la majorité est le christianisme.

Le judaïsme est-il un culte fondé sur la loi commune? Non. Il est une protestation contre cette loi, une protestation contre l'état actuel de la société.

Le juif sincère et conséquent est le pirate de la civilisation chrétienne. Il a suscité contre elle l'usure des banquiers.

Le judaïsme est-il une religion? Oui. Mais une religion inséparable de la nationalité hébraïque, qui n'est plus et qui a relevé exclusivement de la civilisation de l'Asie.

La loi mosaïque, base de cette théogonie, est religieuse et politique, et ces deux éléments y sont indissolublement unis.

On prouverait que la foi juive n'existe plus, puisque ses adhérents ont accepté nos mœurs qui ne sont pas juives, et partagent nos opinions et nos sentiments sur les points essentiels de la morale.

La religion juive ne professe ni l'égalité ni la fraternité; elle admet la servitude; elle consacre des distinctions absolues entre les classes; elle interdit tout mélange, tout commerce avec les autres croyances; enfin, elle confie positivement, à la caste aristocratique des prêtres, le monopole du gouvernement; les rois eux-mêmes, concessions faites à la nécessité, ne sont légitimes qu'à la condition d'être reconnus et consacrés par les prêtres. La république juive était gouvernée par la hiérarchie des lévites.

C'est grâce à l'esprit judaïque, perpétué dans les livres de la Bible, du *Vieux Testament*, fatalement soudé par notre clergé au catholicisme, que nous avons vu les papes et les évêques, prendre pied dans la politique, opprimer les nations, confisquer leurs droits et enfanter la spécieuse imposture de la légitimité dynastique des rois.

Les vestiges de la religion des Hébreux ont créé l'inquisition si fatale aux juifs, et sanctionné le gouvernement absolu. Le Jéhovah de *la Bible* est plein de vengeance et se repaît de massacres; c'est la foudre divinisée. Le Dieu de l'Évangile est un esprit de clémence, d'amour et de paix.

Parmi les juifs qui persistent par habitude dans la profession religieuse de leurs aïeux, il n'en est pas un qui voulût le triomphe de la doctrine dont il est le représentant.

Qu'est-ce qu'une doctrine contraire à la liberté, et professée par des gens dévoués à la liberté, qui la soutiennent comme théorie et en rejetteraient l'application?

Une religion, qui non-seulement est distincte de celle de notre société, mais qui l'exclut et la nie, qui, de plus, est fondée sur un principe contraire à la marche et au progrès moral de cette société, pourrait-elle prendre place parmi nos doctrines?

Non; cependant, tel qu'il apparaît aujourd'hui, le culte hébraïque est sans danger, et le dogme prêché dans les synagogues est conforme aux idées démocratiques de la France moderne. Ce culte s'est donc transformé avec le temps; il s'est mis en harmonie avec les idées libérales, avec nos principes de fraternité, incompatibles jadis avec son principe, et qui sont le fruit de l'Evangile.

Il faut en conclure que la vieille religion hébraïque est restée ensevelie sous les ruines du temple, et que son nom seul est demeuré comme l'étrange et ineffaçable souvenir d'une nationalité disparue.

L'Evangile de la société moderne a pénétré dans le cœur des citoyens Hébreux d'origine, et leur culte particulier, loin d'être incompatible avec la liberté française, et digne comme tel, d'en être rejeté, peut participer aux avantages communs.

Sa régénération prouve qu'un seul et même contrat social nous régit tous; que l'unité religieuse a enfanté l'unité dans les mœurs, et qu'en réalité, une déclaration qui érigerait, sans acception d'aucun culte, le christianisme en religion de l'Etat, ne contredirait et n'exclurait personne.

L'histoire nous a enseigné que la religion doit être isolée de la politique, et que les prêtres doivent s'abstenir de participer aux affaires temporelles, sans quoi, les divers cultes qu'ils représentent, entrent en lutte d'intérêts, de prépondérance, et l'un d'eux se met en position d'opprimer les autres. *L'Ancien Testament*, code du judaïsme, a fourni prétexte à tous les envahissements des prêtres et à tous les supplices infligés sous couleur de religion. La Bible est une loi de sang effacée par l'Evangile.

La philosophie nous apprend que la religion est une, parce que la morale est une : de là l'égalité des cultes devant une même loi.

Observez qu'il n'exista jamais de guerres de *religion*, et que les dissensions ainsi dénommées, ne furent en réalité que

des querelles politiques suscitées entre des *cultes* dissidents.

Egalisons donc tous les cultes, en ne reconnaissant qu'une seule religion, le christianisme, qui les embrasse tous et les confond.

Si, prenant un mot pour un fait, vous admettiez deux religions, vous transgresseriez le principe démocratique qui ne saurait accepter qu'une majorité, et vous établiriez, dans le domaine des mœurs, dans le contrat social, une anomalie aussi flagrante, que si, sur le terrain politique, vous acceptiez deux lois fondamentales, deux principes de gouvernement, deux constitutions.

Décret. — Le décret est moins souverain que la loi. Cela résulte de la valeur limitée qui fut assignée à ce terme par la constitution de 91. Le pouvoir législatif formulait des *décrets*, la sanction royale leur donnait force de *loi*.

Ainsi, le titre d'assemblée *législative* fut une flatterie à l'adresse de la nation, plutôt qu'une vérité.

Au souverain seul appartient le pouvoir de consacrer des lois. Dans un état démocratique, cette autorité est dévolue au peuple agissant par l'organe de ses représentants légalement réunis.

Le décret implique l'idée d'une mesure de circonstance provisoire ou temporaire, mais d'une application générale. Un conseil de ministres, un gouvernement provisoire rendent des décrets; ils ne font pas de lois.

Au-dessous du décret se place l'*ordonnance*, sorte de règlement spécial qui émane d'un magistrat et ne concerne que ses administrés directs. — Une ordonnance du maire, une ordonnance du préfet ou du chef de la police...

Les ordonnances de l'autorité militaire prennent le nom d'*ordres du jour*.

Depuis quelque temps on a confondu ces désignations; quelques commissaires ou préfets provisoires ont qualifié de *décrets* leurs *ordonnances* : le premier de ces termes caractérise les actes d'une administration centrale supérieure.

Quelquefois on s'alarme à tort des conséquences d'un simple décret, parce qu'on l'assimile à une loi, dont le caractère est souverain et définitif. Il n'existe rien au-dessus des lois; mais les décrets sont sujets à être rapportés par ceux mêmes qui les promulguent; en outre, ils sont subordonnés à la sanction de la Représentation nationale.

Principe. — Chaque fois qu'une société est portée vers les grands changements et les fluctuations d'idées, le mot *principe* reprend faveur et retentit partout. Ce terme, d'une élasticité surprenante, est devenu un synonyme aventureux du mot *vérité*.

Quiconque, dans les discussions quotidiennes, professe une opinion, l'émet volontiers en ces termes : — Nous partons d'*un principe*... Le principe apparaît; c'est une opinion particulière bien gourmée, et qui parfois se fait une place à la faveur du déguisement.

Que de principes nous voyons ainsi naître et mourir entre deux soleils! Dans le langage philosophique, les principes sont les vérités premières, discernées et consacrées par la raison universelle.

Quand on procède à une argumentation en prenant pour base un fait particulier, un accident, on prétend que l'on s'étaye d'un *principe*; cela n'est point exact : un fait n'est pas un principe.

C'est à l'aide d'un sophisme qu'on a donné cours à cette ridicule maxime : « Périsse la société plutôt qu'un principe! »

L'erreur est monstrueuse : tout principe politique ou social a pour objet la vie, non la mort des sociétés. Nous laissons à juger la valeur d'un *principe* dont l'application ferait périr une société.

La liberté pour tous, l'égalité devant la loi, la fraternité parmi les hommes, voilà des principes. Toute société qui les mettra en vigueur est assurée de vivre, parce qu'elle aura la vérité pour fondement; mais un principe qui aurait la mort pour conséquence et pour condition, serait le contraire d'un principe, c'est-à-dire un sophisme hideux et anti-social.

Un tel principe n'émanerait ni de la nature, ni de la raison publique. Ce ne serait que la chimère privée d'un cerveau malade, ou le cri d'un orgueil démesuré qui se traduit ainsi : — Périsse la société plutôt qu'un paradoxe!

Les partis. — La dispersion des partis peut seule rendre l'opposition désintéressée, nationale, équitable et logique.

En France il n'y a plus qu'une opinion; elle est pour la République. Ce n'est point assez : il ne faut qu'un parti, le parti de la démocratie. Que les ministères, purement administratifs, cessent d'être érigés en drapeaux des opinions dissidentes, et deux des principaux agents de la formation des partis, l'intérêt et l'amour du pouvoir, seront annihilés.

L'idée d'avoir des ministres qui ne seraient pas des étendards politiques est encore si loin de nos habitudes, qu'elle risque de sembler chimérique. Si jamais on arrive à la juger praticable, on trouvera qu'elle est très-bonne.

Nos mœurs, trop monarchiques encore, se représentent inévitablement tous les grands fonctionnaires comme de petits rois.—Plus ils sont élevés, plus ils commandent, murmure le préjugé. La raison dit que, dans un état démocratique, plus ils ont d'attributions, plus ils ont à obéir. Ne sont-ils pas les premiers serviteurs de la nation?

L'assemblée nationale doit contenir toutes les opinions, et comme elles gardent, dans la liberté des discussions, des droits égaux, et acceptent toutes l'arrêt de la majorité, elles ne constituent pas des partis.

Livrez le pouvoir politique à une olygarchie ministérielle, vous établissez contre lui une lutte inégale et vous organisez des partis.

Ce mot de *parti* a bien changé de valeur depuis quelques semaines. Nous avions le parti légitimiste, le parti bonapartiste, le parti de la régence : ils sont hors du cercle d'action, et n'osent plus même *se réserver* comme autrefois. On peut opter entre divers souverains; mais quand on est citoyen d'une république démocratique, et comme tel en possession de la souveraineté, on n'abdique pas volontiers.

Les partis sont donc une chose à naître; et comme ils ne pourront que modifier le détail des choses, sans changer le fond ou la forme du gouvernement, ils sont réduits, par le fait, à la condition des opinions discutées de bonne foi, car on ne fraude pas ses propres intérêts. Les opinions étayées de l'appui de la majorité dominent par le vœu général. Alors que deviennent les partis? — des chimères, à moins que l'esprit et les principes de la démocratie ne soient méconnus.

Club, clubiste. — L'anglomanie, doux présent des encyclopédistes, a transmis le mot *club* à la république de 1792 : on prononçait alors *cleub* ou *clob* : le mot s'est naturalisé, et nous disons *club*. Il a même altéré sa signification : nos *clubs* admettent la présence des femmes, tandis que le terme, dans son lieu natal, désigne des réunions exclusivement composées d'hommes.

Nous avons donc remis en faveur le mot *club*, qui, du reste, avait été conservé chez nous par la *fashion* du jour. (Prononcer *faichionn* : — un mot charmant!)

Mais nous ne nous sommes pas avisés de ressusciter *clubiste*. Cette infraction à nos habitudes imitatives a un sens pour qui est accoutumé à étudier la philosophie du langage.

Les membres les plus ardents des clubs se prévalaient, comme d'un titre redoutable, de la qualification de *clubistes*, que, de leur côté, les modérés leur jetaient avec dédain.

Aujourd'hui, que les clubs seraient ridicules, s'ils briguaient une autorité despotique, ils n'excitent contre eux aucune passion haineuse; le mot *clubiste* ne contient plus ni un reproche, ni l'emblème d'une puissance dominante, et l'opinion ne l'a pas relevé.

On va dans les clubs, on y prend part aux discussions, on y échange des idées, on est membre d'un club, mais on n'est plus *clubiste*.

L'armée. — En réduisant de près de moitié la durée du service militaire, le gouvernement de juillet a rendu l'armée à la cause nationale; il a détruit le principe de cette servitude que l'on décorait du titre d'esprit de corps, et les soldats, soustraits pour peu de temps aux conditions de la vie civile, ont cessé de former une catégorie distincte de l'ensemble des citoyens.

Auparavant, un militaire, après deux ou trois ans de séparation d'avec les mœurs et les habitudes de son premier âge, cédait à la nécessité d'abdiquer tout compromis avec la vie bourgeoise.

Depuis que le service a été abrégé, le conscrit devenu soldat s'est dit : « Bientôt, je rentrerai dans la condition commune, et en songeant qu'il était près de quitter les armes, il a cessé de dédaigner le *pékin*.

En un mot, l'état militaire est devenu un incident, et n'est plus une carrière pour le soldat.

Dès lors, ses intérêts sont les mêmes que ceux du peuple; la nation a toujours des défenseurs; mais le pouvoir ne trouvera plus de séides.

Un gouvernement comptant sur l'armée pour se maintenir contre l'opinion publique, en de telles conjonctures, commet le plus sot des anachronismes.

Autrefois, l'armée appartenait à l'autorité : l'on disait : Les soldats du roi. La garde nationale, spécialement affectée à la protection des intérêts populaires, ne faisait pas partie de l'armée, contre les actes de laquelle elle était susceptible d'avoir à protester.

Maintenant, l'armée, c'est l'ensemble des citoyens à qui l'Etat confie des armes pour la défense commune. Les troupes de ligne, la gendarmerie, la garde civique font partie de l'armée, que l'on peut diviser en deux portions, l'une fixe et stationnaire, l'autre mobile.

La garde nationale est la réserve de l'armée effective, et quand cette dernière se porte aux frontières, les légions citoyennes sont préposées à la garde du camp, qui est la patrie.

Dorénavant, comme dans l'ancienne France, tout citoyen sera soldat, et l'armée se composera, son nom l'indique, de tous les hommes qui portent les armes.

Cette unanimité, cette participation de tous à la même fonction, cette solidarité, cette union d'intérêts, cette fusion entre tous les corps armés, exclut la rivalité entre eux, et rend désormais impossible la confiscation du pouvoir par le despotisme militaire. Le temps des légions prétoriennes est passé.

La défiance à l'égard des troupes de ligne devient donc insensée sous le règne de la fraternité démocratique.

L'armée d'un roi se compose des légions qu'il soudoye; l'armée de la République est formée d'un ensemble de fonctionnaires que la société prépose à sa garde.

Les uns sont rétribués parce qu'ils lui consacrent la somme de leur travail; les autres ne le sont pas, parce qu'on ne prélève sur leur temps qu'un impôt aisément payable et librement consenti.

Mais, les droits de tous sont égaux, et comme il n'y a qu'un seul pouvoir, il ne saurait exister qu'une opinion, qu'une pensée, qu'une règle de conduite.

Par conséquent, toute distinction devient abusive et illogique. La garde nationale est portion intégrante de l'armée, et l'armée active fait partie de la garde nationale.

Les uns comme les autres sont *armés* pour *garder la nation*. Les parquer en deux classes séparées, c'est faire survivre les mots aux choses, et garder l'empreinte des institutions de la monarchie.

Le droit, le devoir de tous les citoyens de l'armée nationale, est de concourir également, sans préférence, et avec un accord fraternel, au maintien de l'ordre et à la défense de la liberté publique.

Garde-nationale. — Quiconque, aujourd'hui, établit une distinction entre la garde nationale et le peuple, est un imposteur ou un sot.

Cette division chimérique établit, en effet, que ceux-là constituent le peuple, qui ne font pas partie de la garde nationale.

Or, il n'existe, légalement, hors des rangs de la garde nationale, que les condamnés à des peines afflictives et infamantes, que les criminels privés des droits de citoyen.

La distinction indiquée impliquerait donc cette définition grotesque : — Le peuple, c'est le ramassis des voleurs et des galériens.

Les défenseurs d'un *peuple* dont les intérêts sont différents de ceux de la garde nationale, ne sont donc, en réalité, sous le régime démocratique actuel, que les chefs de file de la classe intéressante des fripons et des coupe-jarrets.

Ceci résulte du décret suivant qui a reçu sa plus entière exécution : « Tout Français, âgé de vingt et un ans et jouissant de ses droits civiques, fait partie de la garde nationale. »

Il n'existe qu'une exception honorable : celle des citoyens affaiblis par l'âge; mais ils conservent le droit de se maintenir dans les cadres et de servir leur pays, tant que leur vigueur le permet.

Lorsque la mauvaise foi d'un parti s'efforce à opérer des scissions parmi les gardes nationaux, elle y procède, en qualifiant le corps entier de *bourgeoisie armée*.

Nous avons développé, au mot *bourgeois* notre pensée sur ces distinctions, et dit que dès l'instant où l'on cesse d'admettre des classes ou des castes privilégiées, il n'y a plus ni noblesse ni bourgeoisie.

Tout citoyen, depuis le millionnaire, jusqu'au mendiant de la rue, — car l'ancien régime a laissé des nécessiteux et la paresse maintient des indigents volontaires,—est de droit électeur et garde national. Il n'y a plus de bourgeoisie; ainsi, n'en parlez plus; ou bien, la population entière en fait partie, et alors, cessez d'attaquer, à l'aide d'un mot réactionnaire, l'universalité de la nation.

Est-il besoin de qualifier les mains qui forgent en quelque sorte, avec un vieux mot mis au rebut, une fausse-clef pour crocheter la porte de l'opinion et livrer l'accès à la discorde!

Cumul. — Le cumul ne peut être justifié. Si le salaire d'un emploi est trop faible pour faire vivre celui qui l'exerce, ne le dédommagez pas avec un second emploi : il ne doit exister aucune charge de nature à nécessiter le cumul.

L'homme qui donne son temps à un travail a le droit d'en tirer son existence : Est-il des places qui n'absorbent que la moitié du temps de leur titulaire? Alors réunissez deux ou trois de ces sortes de positions en une seule, dans l'exploitation de laquelle un fonctionnaire trouvera le nécessaire, avec un peu de superflu, ce qui est l'indispensable de l'existence.

On objectera peut-être que certaines fonctions, suffisantes pour occuper la journée du travailleur fonctionnaire, n'empêchent pas ce dernier d'être apte à plusieurs missions distinctes.

J'admets cette capacité multiple : mais si l'une des places exercées par cet habile homme exige tous ses loisirs, et qu'on lui en confère une seconde, une troisième, il se partagera, et chacune d'elles sera négligée au profit des autres.

En réalité, cet employé ne pourra donner à ses diverses places que la moitié, que le tiers de sa capacité, et il n'équivaudra, malgré tout son mérite, qu'à un homme inférieur à lui, de la moitié ou des deux tiers. Vous pourrez donc le remplacer avec avantage, et en le réduisant à opter, lui restituer toute sa valeur. Le cumul annihile un homme supérieur et l'éparpille en menue monnaie.

Le cumul est la ressource des gouvernements mal appuyés, qui ne sachant à qui se fier, et comptant peu d'amis, les placent partout à la fois.

Le cumulard de plusieurs fonctions dont une seule suffirait à apporter l'aisance, est un voleur. Il dépouille plusieurs citoyens de leurs moyens d'existence, et il prête à l'Etat son temps à un taux usuraire.

Cette lèpre sociale est loin d'être extirpée : il est encore des gens qui mangent comme six, à six rateliers, et des familles si rapaces, que l'opinion les flétrit du nom de *dynasties*.

Nous citerions des cumulards qui retirent trente à quarante mille francs, de sept à huit emplois, sur lesquels on signalerait cinq sinécures, et, ce qu'il y a de remarquable, nombre d'entre eux appartenaient naguère à l'opposition, dont la profession constituait, parmi les chefs assez influents pour trafiquer de la menace, une lucrative spéculation.

Parmi ces genres de cumuls, il est à propos d'en désigner un qui contribue efficacement à affamer les gens de lettres, c'est le cumul des gros bonnets universitaires, chefs d'une coterie anti-littéraire des plus funestes aux ouvriers de la pensée.

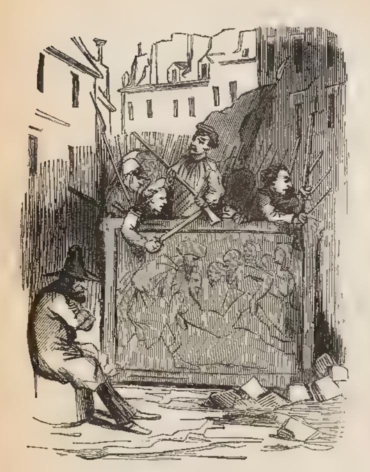
Il ne sera pas superflu d'observer qu'en battant en brèche, l'abus du cumul, la nouvelle République a pour but, moins encore de repartir l'argent de l'Etat sur un grand nombre de têtes, que de poser des limites aux influences individuelles, et d'empêcher qu'un même homme n'absorbe l'autorité de deux ou trois personnes.

Nombre de fonctions sont purement honorifiques et gratuites; ce sont, en général, celles qui confèrent le plus de puissance et d'autorité. Telles sont celles d'officier de la garde nationale, de maire, d'adjoint, de membres de certaines commissions, etc...

Il suffit bien que de telles missions soient forcément dévolues à la classe la plus aisée du peuple, sans qu'elles arrivent à confisquer des pouvoirs divers et multipliés, au profit d'un seul et même individu.

Essentiellement contraire à l'égalité, le cumul des fonctions gratuites, qui implique déjà la supériorité de la fortune, est le moins équitable et le plus dangereux.

Le Salon de 1848, caricatures par Cham.



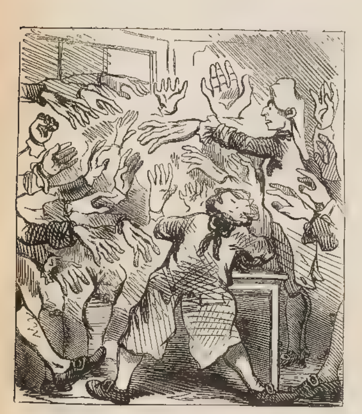
Une barricade du 24 février.



Joie et ravissement du public dans la dernière travée.



La mort de saint Tortillard.



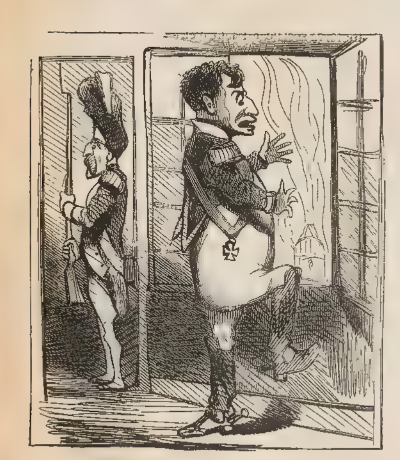
Le serment du Jeu de Paume.



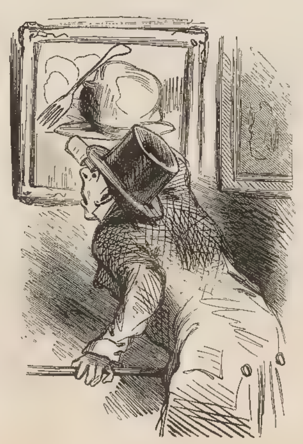
Le premier péché.



Grand combat livré par la garde impériale.



Changemnet extraordinaire produit sur le physique de Napoléon par l'incendie de Moscou.



Nature morte. — Etude crue d'une pomme cuite.



Etude d'ange.

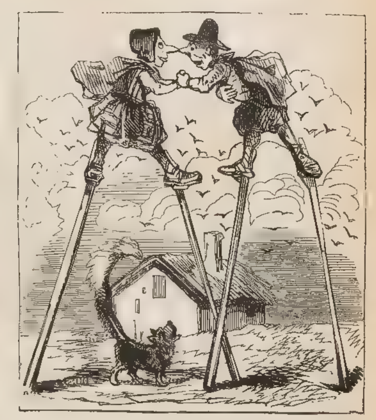
Le Salon de 1848, caricatures par Cham.



Portrait de madame V.



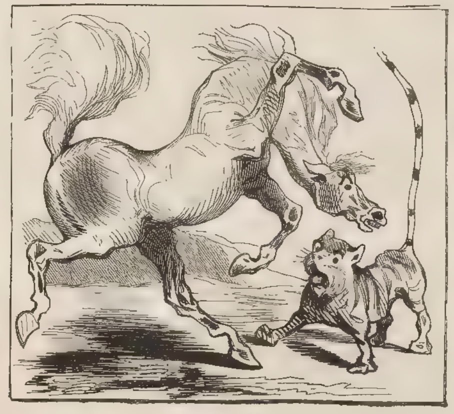
Marine.



Scène d'intérieur dans les Landes



Une femme qui dort. — Tableau ayant pour but de prouver combien le sommeil change les proportions de l'espèce humaine.



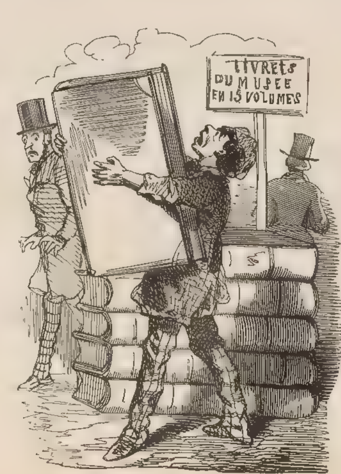
Cheval surpris par un tigre encore plus surpris de voir un pareil cheval.



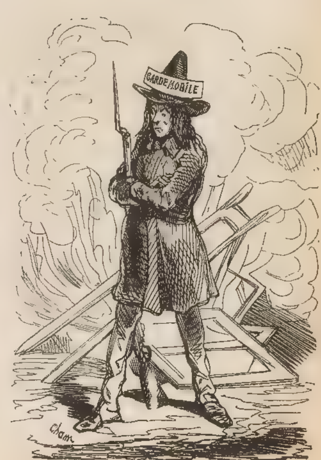
Chien de terre neuve étudiant les astres.



Danseurs espagnols.



Le nouveau livret du salon en 15 vol.



L'avenir des artistes.

L'Hôtel-de-Ville pendant la révolution de février 1848.

Voir t. XI, p. 106 et 122.

III.

J'ai déjà fait ma profession de foi, et j'ai déclaré que je n'étais pas doué d'une grande bravoure ; que je craignais, il est vrai, les armes blanches, mais que je redoutais encore plus les armes à feu. Cet aveu préalable me met donc à mon aise pour confesser une des terreurs les plus vives que j'aie éprouvées pendant ces journées qui m'en causèrent beaucoup. — J'étais, ainsi que je l'ai dit, au milieu d'une foule compacte, lorqu'une clameur terrible s'éleva sur la place... ; j'entendis distinctement le piétinement d'une charge de cavalerie au galop..., puis le retentissement de la plus épouvantable fusillade.

On peut juger de ma frayeur. Mais ce qui me console, et ce qui me donna une assez pauvre idée de la bravoure de mes voisins en ce moment-là, c'est qu'ils furent à peu près aussi effrayés que moi. La panique me parut générale : les galeries où la foule s'étouffait, cette salle du conseil, où l'on ne pouvait respirer, furent en un instant presque désertes.

Le bruit qui circula de bouche en bouche sur la cause de cette alarme si chaude la faisait aisément comprendre. Le peuple, qui avait marché sur les Tuileries, disait-on, avait été complétement battu : les troupes, reprenant l'offensive, venaient faire le siége de l'Hôtel-de-Ville, et s'en emparer de vive force.

J'avoue que je tenais fort peu à me trouver rangé au nombre des vainqueurs et compromis dans toutes les vicissitudes d'une prise d'assaut. Je me mêlai donc à la foule des fuyards, et je tirais au pied le plus lestement possible, lorsque je connus la vérité. Ces soi-disant vainqueurs qui menaçaient l'Hôtel-de-Ville étaient de malheureux gardes municipaux qui, poursuivis par le peuple, avaient cru pouvoir trouver un refuge dans l'Hôtel-de-Ville. Ces pauvres gens avaient été reçus à coups de fusil, et blessés pour la plupart, s'étaient dispersés dans toutes les directions, cherchant un abri dans les maisons qui s'ouvraient pour les recueillir.

Une fois la réalité connue, la panique s'arrêta, et les salles se remplirent encore plus qu'auparavant.

Mais, comme je l'ai dit déjà, la foule ne se répandait pas uniformément partout. Pendant qu'elle s'accumulait dans la salle du conseil et de ses abords, dans les vestibules et la salle du Trône, l'autre partie du bâtiment restait calme et presque déserte. Je me réfugiai de ce côté ; c'est alors que j'appris ce que faisaient les autorités de l'ancien ordre de choses pendant que le nouveau se constituait.

J'avançais fort tranquillement dans le corridor sur lequel s'ouvrent les cabinets du préfet et du secrétaire général, lorsque j'entends un bruit de voix animées, et l'une des portes s'ouvrit brusquement. Je vis alors distinctement quatre personnes assises au fond du cabinet : M. le secrétaire général ; M. Galis, conseiller municipal ; M. F... et M. P..., employés. M. Flotard, qui venait d'ouvrir la porte pour sortir, restait encore la main sur la serrure, et se retourna vivement vers eux :

« Eh... parbleu... s'écria-t-il avec une exclamation peu parlementaire, mais fort énergique, il s'agit en ce moment du salut public !

— Eh bien, monsieur, répondit M. Parran, le secrétaire général, d'un ton calme et digne, veuillez, je vous prie, faire savoir à l'autorité qui s'organise en ce moment, que je suis ici gardien de l'administration et des archives de l'Hôtel-de-Ville ; je m'en considère comme responsable, et j'en conserverai la charge et la défense tant que je ne serai pas officiellement remplacé. Mais je serais flatté, je vous assure, d'être déchargé de cette responsabilité le plus promptement possible. »

Le sang-froid de M. Parran me fit beaucoup d'impression, et je dois dire que, depuis le matin, au milieu de la confusion générale, je lui avais vu conserver la même fermeté. Ce fut même en souriant qu'il ajouta, en désignant aux témoins de la scène M. Flotard qui s'éloignait :

« Voilà mon successeur ! »

L'influence et l'attitude énergique que M. Flotard avait prise depuis le matin rendaient cette prédiction très-vraisemblable, et je me décidais à le rejoindre auprès de cette administration nouvelle dont j'entendais parler pour la première fois, lorsqu'un bruit de mauvais augure m'arrêta et me fit rétrograder.

Quelques individus à figure sinistre s'étaient introduits dans la salle des commissions attenant au cabinet du secrétaire général, et s'amusaient à forcer les armoires. Je jugeais prudent de ne pas les troubler dans cette opération, lorsque le bruit en parvint sans doute dans le cabinet, et je vis M. F... en sortir brusquement. Il pénétra hardiment dans la salle, et se trouva face à face avec les enfonceurs d'armoires : M. Parran l'y suivit presque aussitôt.

J'avoue que j'eus peur. Ces individus étaient évidemment des malfaiteurs qui cherchaient à profiter du trouble, et pour lesquels le peuple n'aurait pas eu de sympathie ; mais il me paraissait fort imprudent d'aller les provoquer ainsi, en courant le danger d'être la première victime d'une lutte sur l'origine de laquelle il eût été facile de donner le change, et dont le bruit se fût aisément perdu dans le tumulte général.

Aussi, craignant d'être mêlé malgré moi dans cette dangereuse discussion, je restai prudemment à l'écart. Un instant après, je vis ces individus, mis en déroute, se retirer lestement, et M. F..., sortant derrière eux, courir vers la galerie des bureaux, dont il ouvrit la porte :

« Quelle imprudence ! murmura-t-il ; il suffirait d'un seul malfaiteur pour perdre toutes les archives de la ville, pour renouveler ici le désastre des Tuileries ! — Savez-vous, dit-il en m'apercevant, si Dupont le concierge a les clefs des galeries ? »

Sur ma réponse affirmative, il descendit. Mais cet excellent Dupont, que les événements qui s'étaient passés depuis le matin avaient considérablement effrayé, fit d'abord la sourde oreille. Enfin, voyant que M. F... s'offrait pour fermer les portes, et sur l'assurance plusieurs fois répétée que les galeries étaient encore désertes, il se décida à remonter avec nous.

Toutes ces allées et venues dans les escaliers et les corridors me ramenèrent enfin à la salle du Trône. Je trouvai là un encombrement dont rien ne pourrait donner une idée. J'ai déjà dit que cette salle, alors en réparation, était obstruée de matériaux ; en outre, elle avait servi la veille et le matin de bivouac et de caserne. Il s'y trouvait un certain nombre de banquettes, de matelas et de tables chargées encore de verres, d'assiettes, de bouteilles et d'autres ustensiles de ménage. La foule, se pressant au milieu de cet amas hétéroclite, était fort mal à son aise ; la circulation, entravée à chaque pas, devenait fort difficile. Il est vrai que le coup d'œil y gagnait beaucoup. Un grand nombre de citoyens grimpaient sur ces tables et ces banquettes, qui servaient ainsi de tribunes improvisées ; et ils s'y tenaient debout, dominant la multitude, jusqu'à ce qu'ils fussent poussés et remplacés par d'autres qui s'y hissaient à leur tour. La salle du Trône présentait ainsi un coup d'œil singulièrement pittoresque. Une houle vivante et bruyante de têtes entremêlées de fusils et de baïonnettes s'agitait au-dessous des bataillons non moins bruyants qui paraissaient surgir du milieu et marcher sur les épaules de leurs voisins. Rien d'ailleurs ne pourrait rendre l'aspect étrange de cette foule bigarrée de costumes innommés et innommables : un casque de dragon au-dessus d'une blouse que serre à la taille un fourniment de ligne, un schako de municipal couronnant un bourgeron, un habit brodé sur un pantalon de maçon, un tricorne à plumes sur la tête d'un gamin, — et tout cela remuant et vociférant à la fois.

Quand j'entrai dans la salle, il devait être quatre heures de l'après-midi, et le tumulte était au comble. Or, j'en sus bien vite la cause : c'était un nouveau gouvernement provisoire qui venait d'arriver !

Jugez de ma surprise ! C'était à n'y rien comprendre.

J'avais déjà vu le gouvernement du capitaine mis en déroute, et finalement anéanti ; j'avais vu se constituer un nouveau gouvernement qui avait, j'en conviens, toutes mes sympathies, qui fonctionnait encore dans la salle à côté, et voilà qu'on m'annonçait un troisième gouvernement ! Celui-ci nous arrivait de la chambre des députés...

Je vous laisse à penser le tapage qui accompagnait cette nouvelle intronisation. Pour moi, dont l'éducation révolutionnaire était toute récente, et qui jugeais des nouveaux gouvernements d'après l'usage des anciens, je m'attendais à une guerre civile, et je me blottis tout effaré dans un coin... Heureusement mon attente fut trompée. Entre bons républicains, franchement dévoués à la cause commune, il était facile de s'entendre, et on s'entendit. On se reconnut en riant, on se tendit la main, et au lieu de se disputer, on se réunit. Les deux gouvernements n'en firent plus qu'un. Une immense acclamation salua la fusion, et consacra l'avénement du nouveau pouvoir.

Il s'agissait seulement de proclamer la République, et j'entendis demander que les membres du gouvernement en fissent la déclaration. Surtout un petit homme court et trapu, à la moustache blonde hérissée en brosse, se donnait beaucoup de mouvement à côté de moi. Il arrivait de la chambre des députés, où il s'était introduit le premier, disait-il, pour proclamer la République, et s'annonçait comme rédacteur du journal *la Réforme*. Sur ses cris répétés, je vis un homme d'une tournure athlétique, d'une superbe figure, monter sur une table, faire cette déclaration d'une voix retentissante, et j'entendis crier à tout rompre : « Vive Ledru-Rollin ! »

C'est ainsi que je fis connaissance avec ce membre célèbre du gouvernement provisoire.

Je m'attendais à voir successivement tous ses collègues ; mais il n'en fut rien, et j'appris qu'ils s'étaient retirés pour rédiger la proclamation au peuple... et je sus bien vite qu'ils étaient enfermés dans le cabinet du préfet, car j'en vis sortir presque aussitôt M. Flotard et M. F..., qui venait de recevoir une mission dont je connus l'issue plus tard. . . .

. . . .

Il y avait ceci de remarquable que tout le monde entrait ou voulait entrer à l'Hôtel-de-Ville, et que personne ne songeait à en sortir. Il est facile de comprendre ce qui devait résulter de cette accumulation de citoyens. La foule, qui s'était d'abord entassée dans les grandes salles avec une sorte de prédilection, refluait maintenant partout. Il n'y avait pas d'escaliers, pas de corridors, pas de cabinets, qui ne fussent encombrés. Le gouvernement provisoire lui-même avait dû céder devant le flot de cette marée humaine qui montait toujours : le cabinet du préfet, où il s'était d'abord retiré, avait été bientôt forcé et envahi. Fuyant devant cette inondation irrésistible, il s'était enfin réfugié dans l'arrière-cabinet du secrétaire intime, et dans cette dernière retraite, il se trouvait assiégé de toutes parts. Auprès de lui et dans la galerie vitrée, se tenait un essaim d'élèves de l'École polytechnique, qui se dévouaient avec une rare abnégation et un courage digne d'éloges, à la difficile mission de contenir et de discipliner la foule. Difficile mission, en effet, car dans cette multitude armée qui se pressait aux portes, les opinions étaient changeantes, et le coup de fusil ou de baïonnette me paraissait bien près de prendre place parmi les arguments de la discussion. La tempête politique grondait sans cesse à l'Hôtel-de-Ville.

Dans cette masse populaire qui remplissait l'édifice depuis la rue jusqu'au faîte, il s'était formé, lorsque la nuit fut venue, trois foyers distincts d'action et d'agitation. D'abord le gouvernement provisoire, qui, dépositaire de la volonté nationale, et, renfermé à l'extrémité de l'aile nord du bâtiment, cherchait à faire prévaloir de là son influence et faire reconnaître son autorité ; au centre, une assemblée permanente et tumultueuse, se tenait dans la salle du Trône ; et enfin, à l'autre extrémité, la salle du conseil municipal était le siége d'une seconde assemblée encore plus tumultueuse, plus violente que la première, qui décrétait à chaque instant de nouvelles mesures, et expédiait des colonnes d'hommes armés pour faire connaître ses décisions et les intimer au gouvernement provisoire lui-même.

Le point de contact de ces trois antagonismes était sur le palier du grand escalier. Le gouvernement provisoire y aboutissait par la galerie communiquant avec la salle des huissiers transformée en ambulance, et qui ouvrait sur ce palier ; l'assemblée de la salle du conseil municipal y débouchait par la galerie de droite, et la salle du Trône y ouvrait directement. Ce palier commun était donc le théâtre principal du conflit, et, en outre, le peuple qui affluait des vestibules, des cours, de la place même, venait y heurter ces trois courants opposés, et compliquer encore cette incroyable mêlée.

Je ne saurais décrire ce que devint mon chétif individu au milieu de cette bagarre. Pressé, foulé, poussé d'un côté, puis de l'autre, cherchant à quitter un endroit où je ne me trouvais fort mal pour passer dans un autre où je ne me trouvais pas mieux, étourdi par les clameurs et le bruit, balotté par tous ces gens qui s'agitaient, la plupart sans savoir pourquoi, je fus successivement transporté d'une salle dans l'autre, absolument comme eux, sans savoir pourquoi ni comment, et quand je dis transporté, c'est fort exact. La plupart du temps mes pieds ne touchaient pas le sol : j'étais enlevé de terre par la seule pression de mes voisins plus grands et plus robustes que moi. Je fus ainsi ramené de la salle du conseil municipal à la salle du Trône et réciproquement ; et partout je retrouvai la même cohue, le même tapage, je dirai presque les mêmes orateurs que la première fois. Seulement, l'éloquence me parut montée à un degré beaucoup plus furibond ; les gestes tapageurs, les motions échevelées s'y produisaient avec plus de succès. Mais au milieu de cette exaspération, de ce bruit frénétique, je ne sais si les orateurs eux-mêmes pouvaient s'entendre et se comprendre. Pour mon compte, écrasé dans mon coin, je les entendais peu, et les comprenais encore moins. C'était une nuée de cris, une clameur universelle qui absorbait tout dans un immense brouhaha. Un seul moment, je distinguai une acclamation formidable : Albert ! Albert ! Albert ! D'abord, je ne devinai pas ce que ce nom ainsi proclamé voulait dire ; je ne l'appris que plus tard : c'était un des membres du gouvernement provisoire que le peuple élevait sur le pavois.

Presque au même moment, cette multitude armée qui encombrait la salle se forma en colonne pour conduire le citoyen Albert au siége du gouvernement provisoire, et, englobé malgré moi dans le mouvement général, je fis involontairement partie du cortége, que je fus trop heureux d'abandonner lorsqu'il passa sur le palier. Le flot me déposa comme un poids inutile au milieu de ce tourbillon humain qui s'y heurtait sans cesse.

Là, il semblait que la foule tournât sur elle-même, sans pouvoir avancer ni reculer. Chaque marche de l'escalier portait une haie d'individus pressés les uns contre les autres, et pour s'y frayer un passage, il fallait l'emporter d'assaut. Cet assaut était pénible et dangereux. Chaque homme était armé, et chacun, pour la plupart, se donnait, de son autorité privée, un commandement à exercer, une consigne à exécuter, et Dieu sait s'il voulait l'exécuter avec rigueur ! Aussi, quel conflit, quel tumulte, quelle bagarre !

A ce moment, la scène prenait peu à peu un caractère beaucoup plus dangereux. Je ne sais quelles pensées fermentaient dans certaines têtes, mais je voyais s'agiter çà et là un ferment d'insurrection. Le nom de M. de Lamartine surtout, que j'entendais répéter autour de moi, soulevait un murmure menaçant ; les mauvais esprits s'échauffaient, la tempête commençait à gronder. J'étais juste au foyer de l'émeute ; j'en tremblais, et j'eusse voulu, pour beaucoup, en être dehors.

Un incident fortuit acheva de m'éclairer et de me faire comprendre le danger de la situation. En jetant les yeux autour de moi, je vis à deux ou trois marches plus bas sur l'escalier, M. F... qui cherchait à fendre la presse ; violemment arrêté par un homme armé qui croisa son fusil sur lui, il luttait avec énergie, et, aux cris redoublés : on ne passe pas ! on ne passe pas ! il opposait l'ordre écrit qu'il tenait déployé à la main.

« J'ai l'ordre du gouvernement provisoire, répétait-il avec force ; il m'appelle près de lui ! sais-tu lire, citoyen ? Tu vois bien le nom du citoyen Lamartine...

— Le citoyen Lamartine ! on n'en veut plus ! répondit brutalement l'homme armé ; c'est un ancien aristocrate !

— Peu m'importe !... il m'appelle, et je vais le trouver.

— Tu ne passeras pas !

— Je passerai ! »

M. F... voulut monter sur la marche : son antagoniste leva son fusil pour lui donner un coup de baïonnette ; mais M. F.. arrêta l'arme, et fit un mouvement si vigoureux et si prompt que je vis le citoyen perdre pied, et, glissant sur la marche, s'engloutir littéralement dans la foule. M. F... l'avait enjambé, et se trouvait auprès de moi aussi calme que si rien ne fût arrivé.

« Comment diable revenez-vous par ici, puisque vous aviez eu le bonheur d'en sortir ! lui dis-je tout effaré.

— Savez-vous où se tient le gouvernement provisoire ? me demanda M. F... sans me répondre.

— Il est dans le cabinet auprès du secrétaire général, mais vous ne pourrez pénétrer jusque-là.

— Il le faut ! répliqua-t-il vivement. Je lui amène le général Bedeau qui s'est arrêté là, dans le couloir. Aidez-nous, au nom du ciel, à nous frayer un passage.

— C'est impossible ! interrompis-je ; car j'étais convaincu que toute tentative de ce genre était inutile. D'ailleurs, tous ces gens-là vont, dans un moment s'entretuer et massacrer M. de Lamartine.

Je n'avais pas achevé ma phrase qu'une clameur générale m'interrompit, une poussée atroce nous sépara et m'applatit

contre le mur. Quand je pus me remettre, je vis que c'était un convoi de brancards portant des blessés, qui sortait de l'ambulance établie dans la salle des huissiers, et la foule, en s'ouvrant pour lui donner passage, m'avait ainsi renversé. Déjà M. F... avait disparu; et, profitant au contraire de ce mouvement, il passa entre deux brancards, et je vis le général Bedeau entrer avec lui. J'aurais bien voulu profiter de cet exemple, mais je ne pus les suivre, et je fus repoussé dans le couloir de la salle du Trône. L'agitation y était encore plus vive, s'il était possible. Je ne sais comment il n'y a pas eu là des tués ou des blessés, car, dans cette foule compacte, les fusils armés et chargés, tiraillés en tous sens, partaient à chaque instant, et ces détonations répétées me causaient une peur affreuse. Cependant l'émeute grossissait et devenait une véritable insurrection. Une liste qui contenait la formation et la proclamation d'un ministère provisoire, et où je distinguai le nom du général Lamorcière, fut déchirée à côté de moi aux cris de : à bas! à bas! à bas les aristocrates! à bas les royalistes! L'exaspération était à son comble, quand j'entendis crier :

« Le citoyen Lamartine! Place au citoyen Lamartine qui va parler au peuple!

— Grand Dieu! pensai-je en jetant un regard sur la foule qui s'agitait en furie; que vont-ils faire? »

J'étais palpitant d'attente et d'anxiété, et, par un sentiment semblable de stupéfaction la foule s'arrêta tout à coup, immobile et muette... M. de Lamartine passa devant moi, pâle et calme. Il y avait sur sa belle physionomie quelque chose de si imposant, dans sa démarche et son attitude quelque chose de si noble et de si grand, que je fus saisi d'une admiration profonde.

M. de Lamartine passa au milieu de ce silence sans même abaisser autour de lui son regard fixé et ferme qui semblait lancer des éclairs, ni son front inspiré qu'on eût dit entouré d'un rayonnement magnétique forçant la foule à s'incliner involontairement devant lui. Mais à peine était-il passé, que l'agitation revint, comme par un coup électrique, et plus violente que jamais. Au milieu de cet inexprimable tumulte, un homme à côté de moi se mit à charger son fusil avec une sorte de précipitation furieuse :

« Eh, bon Dieu! y pensez-vous, citoyen? lui dis-je en cherchant à l'arrêter. — Charger votre fusil! tout armé!... Il va partir et tuer quelqu'un!

— Parbleu! me répondit-il brusquement; je crois bien qu'il va partir! »

Et me repoussant brutalement du coude contre la muraille, il fit effort pour fendre la presse en élevant son fusil au-dessus de sa tête. Je le perdis de vue dans la foule et dans l'obscurité du corridor... et, un instant après, j'entendis une nouvelle détonation qui se perdit d'ailleurs dans le fracas général.

Aussitôt on criait autour de moi :

« On vient de tirer sur M. de Lamartine pendant qu'il parlait au peuple! »

Je crus que j'allais me trouver mal.

Et puis, ce fut une acclamation immense; la foule qui ondulait comme une mer, se rua dans le corridor : Vive Lamartine! Vive Lamartine! Elle semblait ivre d'enthousiasme et d'admiration. C'était une victoire telle que le courage et le génie savent en remporter; et, transporté par ce sentiment unanime, je m'unis à ces cris pour saluer le grand citoyen qui passait devant moi, aussi calme, aussi maître de lui qu'au moment où il était sorti.

La grandeur d'âme, la fermeté, l'éloquence, venaient de triompher une fois de plus. La République naissante était préservée de l'anarchie, et n'avait plus qu'à s'affermir.

Aussi, à partir de ce moment, tout fut plus calme. L'heure s'avançait, le peuple abandonnait peu à peu les couloirs et les galeries. Je parvins alors sans peine à la salle du conseil municipal où j'eus la curiosité d'entrer. Elle était presque vide, et au lieu de ces orateurs qui, peu auparavant y passionnaient la foule, je n'y trouvai qu'un dilettante en blouse, acteur du théâtre de Rouen, disait-il, chantant, non sans talent, des airs patriotiques au milieu de quelques auditeurs qui applaudissaient gaîment à ses refrains.

Il pouvait être onze heures du soir.

La journée du lendemain appartient tout entière à l'histoire. Ce fut le jour où l'éloquence inspirée de M. de Lamartine conserva le drapeau tricolore à la France, où la sublime fermeté avec laquelle il brava les armes qui le menaçaient, sut ramener à la raison une multitude égarée, et préserver la jeune République du danger qu'elle eut alors à courir.

Le récit inexpérimenté de notre nouveau collaborateur ne pouvait suffire à de semblables scènes, et il se sentait lui-même incapable de répéter convenablement les admirables paroles du grand citoyen et du poëte orateur. Les petits détails, les accessoires vulgaires décrits par l'obscur témoin qui n'a entrevu que le coin de cet imposant tableau, en affaibliraient l'effet général, en rapetisseraient les grandes proportions, et en déguiseraient l'importance. Nous n'extrairons de ce long et diffus récit que les passages suivants qui nous paraissent curieux.

« Les chefs de division et de bureau, convoqués à domicile, s'étaient rendus à cet appel; d'autres employés étaient arrivés de bonne heure, et s'étaient mis aussitôt à la besogne... Lorsque la colonne de citoyens qui venaient d'enlever les armes de l'Ecole militaire, et qui annonçaient l'intention de marcher sur Vincennes, arriva sur la place, il y avait bien vingt-cinq à trente mille fusils massés autour de l'hôtel-de-ville...

Je vous laisse à penser l'effet que produisirent ces trente mille fusils tirant à la fois! J'étais à ce moment dans la salle verte à côté du cabinet du secrétaire général, où une douzaine d'employés écrivaient des circulaires. Lorsque cette épouvantable fusillade ébranla l'Hôtel-de-Ville, ce fut comme un soubresaut électrique. Ils sautèrent tous de leurs places, et se blottirent dans le coin de la pièce opposé aux fenêtres, Quant à moi, je le confesse, j'étais sous la table . . . . .

. . . .

On ne saurait se faire une idée, sans l'avoir vu, de l'aspect que présentaient alors la place et la façade de l'hôtel-de-ville. La place ne formait plus qu'une mer houleuse et bruyante de têtes humaines et de fusils. Les salles de l'hôtel avaient été envahies; les citoyens étaient montés sur les banquettes, sur les tables traînées auprès des fenêtres en guise de gradins; en sorte que chacune de ces croisées paraissait remplie de têtes vociférantes, de drapeaux, d'armes au bout desquelles flottaient des lambeaux d'étoffe rouge; on eût dit que ces têtes, que ces armes, que ces drapeaux, en rangs superposés, s'élevaient du sol jusqu'au faîte; et de ces fenêtres tombait sur la foule qui frémissait au dehors, une pluie de rubans, de lambeaux rouges et de proclamations que le vent entraînait et faisait tourbillonner de manière à donner le vertige. On ne pourrait croire à quel degré d'exaltation, d'ivresse, de frénésie, ce bruit, ces cris, ce délire de la victoire avaient élevé les esprits. Un exemple pourra seul le faire comprendre. Un citoyen, debout sur une fenêtre, disait dans son enthousiasme qu'il voulait mourir pour la patrie. « Je lui donne ma vie! » s'écria-t-il, et il se précipita... Je le vis s'élancer dans le vide, et tomber...

Heureusement, il tomba sur la guérite qui rompit à demi le coup. Il se brisa les membres, mais il respirait encore quand on put le relever. . . . .

. . . .

Tels étaient les esprits que M. de Lamartine devait convaincre et soumettre à la raison. Il a réussi dans cette entreprise qui semblait au-dessus des forces et du courage d'un homme. Sa victoire a été une des plus belles victoires remportées par le génie du patriotisme et de l'éloquence.

Bulletin bibliographique.

Question des Travailleurs, par M. MICHEL CHEVALIER, professeur d'économie politique au collége de France; in-18, 72 pages. — Paris, 1848. *Guillaumin*. 50 c.

Seconde édition, véritablement revue et augmentée d'un article inséré dans *la Revue des Deux-Mondes*, du 15 mars 1848. Sous ce titre : *La Question des Travailleurs*, M. Michel Chevalier traite : 1° de l'amélioration du sort des ouvriers; 2° des salaires; 3° de l'organisation du travail. Dans la première partie, il démontre que l'amélioration du sort des populations se traduit, aux yeux de celui qui analyse les faits, par cette formule simple : accroître le capital, développer tous les capitaux, y compris celui qui consiste dans l'habileté des hommes, dans leur activité au travail, dans leur goût pour le travail; faire en sorte que, relativement au chiffre de la population, le capital, sous toutes les formes, soit le plus grand possible. « C'est sous cette formule, dit-il, que l'on peut présenter la condition positive de l'amélioration, non-seulement materielle, mais intellectuelle et morale, du sort de la classe la plus nombreuse; hors de là, il n'y a pour les ouvriers que des chimères et des déceptions, et, pour la société au sort de laquelle leur sort est lié, que péril, agitation, appauvrissement, catastrophes. »

Amené ainsi à combattre les erreurs de ceux qui, ayant examiné superficiellement cette grande question du siècle, l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse, pensent que pour remédier aux souffrances des ouvriers, il faut changer d'urgence la répartition des produits du travail, M. Michel Chevalier établit, dans la seconde partie, que tout accroissement de salaire à côté duquel on ne verra pas un accroissement du capital en proportion de la population, sera éphémère. Dans son opinion, « les règlements par lesquels on aura cru le prescrire et le rendre immuable seront caducs. S'ils restent en vigueur quelques jours, ce sera par l'effet de la terreur, mais cela ne se maintiendra pas, par la bonne raison que c'est impossible, comme de bâtir un édifice qui se tienne de lui-même au milieu des airs, ou, pour prendre une comparaison qui montre plus clairement à quel genre appartient la chimère qu'on poursuit, comme de tirer une chose des parties qui, mises ensemble, fassent plus que le tout. » « Tribuns, philanthropes, prédicateurs, creusez-vous la tête, s'écrie-t-il, vous ne trouverez pas d'autre solution que celle-ci : une misère affreuse, quand il y a beaucoup de bras et peu de capital. Les décrets garantiront le travail, garantiront le salaire; efforts impuissants! votre garantie sera vaine tant que vous n'aurez pas créé du capital, et vous ne le créerez que par le travail accumulé, par l'épargne, l'abstinence, la patience.

La troisième partie, qui remplit à elle seule près des deux tiers de cette brochure, est une refutation du système, déjà jugé et condamné par l'opinion publique, de M. Louis Blanc. Après avoir résumé en quelques lignes les théories de ce prétendu réformateur, M. Michel Chevalier démontre, péremptoirement, selon nous, qu'elles sont irréalisables. Nous empruntons le passage suivant à cette remarquable argumentation. Ce sont là des idees qu'il importe de propager.

« L'egalité véritable, celle que proclamèrent nos pères en 1789, aux applaudissements de toute la terre, n'a rien de commun avec ce fantôme que vous présentez aux regards de la multitude fascinée qui se presse sur vos pas. Les Français sont egaux; cela veut dire que la nation française est une, que les distinctions publiques appartiennent aux talents et aux services, quelle que soit la naissance. Cela signifie que l'Etat doit à tous les intérêts un égal appui, qu'il est tenu de protéger également les champs de celui-ci, les rentes de celui-là, le travail de ce troisième, qui n'a ni terres ni rentes. Le sens de cette egalité féconde et généreuse, c'est que, par l'instruction qu'il répand, l'Etat doit préparer tous les hommes à être utiles a la société et à eux-mêmes, et qu'un vaste et libéral système d'education nationale doit rechercher soigneusement, dans les hameaux comme dans les cités, sous le chaume et les haillons comme sous le toit de l'opulence, les natures supérieures dont la société a besoin, afin de les développer et de les rendre dignes de devenir les dépositaires des destinées de la patrie. Mais soumettre à la même existence matérielle tous les hommes sans exception, depuis les dignitaires de l'Etat jusqu'au plus humble des manouvriers, c'est une de ces chimères qui ne sont permises qu'au collégien, dont l'imagination naïve rêve le brouet noir des Spartiates, loin du réfectoire pourtant, alors qu'il n'a plus faim. Quoi! le président de la République logera, non dans le joli palais des successeurs de Washington, mais dans une chambre numérotée, pareille à celle du dernier citoyen; il mangera, à la gamelle de tout le monde, la pitance commune; il ira se délasser de ses graves soucis dans le préau public, aux mêmes jeux que le vulgaire; quand il méditera sur les affaires de la patrie, pour s'inspirer il aura autour de lui les ustensiles du ménage et les cris des enfants! Cette égalité là serait l'avilissement de tout ce qu'il y a de noble et de pur sur la terre!

« Ce système, comme au surplus beaucoup des idées qui ont pris le haut du pavé, n'est qu'une réaction passionnée contre les inégalités qui existaient jadis. Il organiserait l'oppression des natures d'elite par les natures communes, des hommes actifs, intelligents, dévoués, par les égoïstes, par les sots, par les paresseux. Pour me servir de l'expression consacrée par un des décrets du gouvernement provisoire, ce serait l'*exploitation* des bons travailleurs par les mauvais. Ce n'est pas pour en arriver là que nous avons fait les révolutions de 1789 et 1830; ce ne saurait être non plus le dernier mot de celle de 1848. »

Après avoir indiqué quelques-unes des mesures qui lui paraissent les plus propres à accélerer le progrès populaire, et conseille aux ouvriers la patience, l'attribut des forts, M. Michel Chevalier conclut en ces termes : « Et si quelques personnes s'efforçaient d'exciter le courroux populaire et de déchaîner les populations, sous prétexte que l'amélioration doit être soudaine, qu'il la faut telle à tout prix, même par le renversement des principes sur lesquels les sociétés ont toujours été fondées, la propriété et la famille, placardons ces paroles que Franklin, un ouvrier qui était devenu un grand homme d'Etat et un grand philosophe, disait à ses concitoyens : « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas; c'est un empoisonneur. »

Lettres économiques sur le Prolétariat; par M. GUSTAVE DU PUYNODE, docteur en droit. 1 vol. in-18. — Paris, 1848. *Joubert*.

M. Gustave du Puynode se déclare hautement l'adversaire des socialistes. A l'en croire, il les combattra toujours sans ménagement, quelque forme que revêtent leurs doctrines. Toutefois, il n'est pas leur ennemi. S'il avait le pouvoir de Platon, il les conduirait au repos, en les couronnant de fleurs; car, dit-il, ils aiment les pauvres, ils aiment le peuple. Leur esprit lui semble aveugle, et, selon lui, ils bâtissent sur l'incertain du sable; mais il paraît persuadé que leur cœur bat à de nobles sentiments. « Seulement, ajoute-t-il, pour faire les lois, régler les rapports des hommes, il ne suffit pas de suivre une bonne inspiration; on doit aussi, surtout, s'en remettre aux conseils de la réflexion, de la science, de l'expérience. »

Si M. Gustave du Puynode combat les socialistes, ce n'est pas qu'il trouve que tout soit au mieux dans l'ordre actuel du travail et la condition des classes ouvrières, mais il croit qu'on se trompe quand, pour régler le travail et améliorer le sort du plus grand nombre, on marche vers les restrictions, les réglementaires, l'arbitraire, plutôt que de se diriger vers la liberté. Dans son opinion, on n'obtiendra ce résultat si désirable que par l'instruction, les institutions de crédit et de secours, et les mesures qui peuvent donner de l'élan à l'industrie, ou amener une bonne répartition des charges publiques et la vie à bon marché.

Les *Lettres économiques sur le prolétariat* sont au nombre de quatre. Elles ont pour titre : 1° *Subsistances*; 2° *Esclavage et Emancipation*; 3° *la Concurrence et le Socialisme*; 4° *le Prolétariat*. Les deux premières datent des années précédentes; la troisième, dans laquelle M. Gustave de Puynode expose et réfute les divers systèmes socialistes : le saint-simonisme, le fouriérisme et le communisme, est la plus intéressante. La quatrième et dernière, qui eût exigé de plus longs développements, manque complétement d'originalité. Le fragment suivant est emprunté au paragraphe de la lettre III, intitulé : *du Communisme* :

« Méhémet-Ali s'est attribué par décret l'Égypte entière, déclarant que toute industrie s'y exercerait en son nom et selon sa volonté. Il consent d'ailleurs à payer les denrées et les produits au prix qu'il fixe. Cependant le sort présent de l'Égypte n'est pas parfaitement admirable; demandez aux fellahs! A moins que ce ne soit une satisfaction toute particulière d'être roué de coups à chaque terme d'impôt, et assuré de mourir de faim. Mais l'emblème véritable de la société communiste n'est pas encore en Égypte; il ne se trouve qu'au-delà de l'Atlantique, en Amérique. C'est un atelier de nègres. Les esclaves ne vont pas, en effet, comme les citoyens des États modernes, éparpillant leurs forces; ils ne se divisent pas en familles; ils ne sont pas propriétaires. Tous ensemble et sur un terrain qui ne leur appartient pas, ils manœuvrent la houe. Il n'y a que le commandeur, son fouet à la main, qui s'en tienne séparé. En outre, le soir, quand l'ouvrage cesse, hommes et femmes se rendent dans la salle commune, dans les colonies espagnoles au moins, pour passer la nuit, chacun appartenant à tous. Les enfants ne reviennent pas non plus égoïstement à la famille; comme le croît des animaux, ils appartiennent à l'habitation. Quelle ressemblance avec une société communiste! Et, puisque les affections particulières gâtent l'esprit et le cœur, combien on doit compter sur le developpement intellectuel et moral qu'amène l'esclavage!

« Toutefois, les communistes n'aiment pas cette comparaison. Il faut tenir compte, disent-ils, de la différence, car, il est vrai, il n'y en a qu'une : sur une plantation, c'est l'argent ou l'hérédité qui donne l'autorité; dans notre système, ce sera l'élection. Eh! profonds penseurs, j'élirais bien tous les huit jours mon maître, mon surveillant, mon guide, comme vous voudrez le nommer, que je n'en serais pas moins valet et serf durant la semaine. Et si je votais contre lui? L'agent, le fonctionnaire, représentant la communauté, commandera à chaque heure, et pour toute chose, tant qu'il gardera sa fonction, ou ce sera une inutilité, un agent soliveau. La société, pour n'être pas comme un atelier de nègres, sera alors comme un troupeau d'animaux laissés libres. Je défie qu'on comprenne la communauté autrement qu'ainsi que la plus abjecte des tyrannies ou l'état sauvage le plus complet Et les chefs de la secte auront beau crier sur les toits les mots d'égalité et de fraternité, je m'en tiendrai toujours, pour moi, à croire que je ne suis fait ni pour l'égalité de l'ilote ni pour la fraternité de l'ours ou du buffle. »

En rendant compte, dans l'avant dernier numéro, des travaux d'art de la fontaine Saint-Sulpice, nous avons omis de dire que les lions, sculptures remarquables de ce monument, sont l'œuvre de M. Derre.



Carte du théâtre de la guerre dans la Lombardie.

Le Catéchisme de l'Ouvrier,

PAR M. P. J. SCHMIT (1).

Cette nouvelle brochure de l'auteur de : *Aux Ouvriers : du pain, du travail et la vérité,* a eu un grand retentissement. Au moment où nous écrivons (lundi 24 avril), elle vaut peut-être à son auteur l'honneur de faire partie de la députation du département de la Seine à l'Assemblée nationale. Ce succès est certainement exagéré, car M. Schmit, bien que doué d'un bon sens rare et d'un remarquable talent d'écrivain, ne paraît pas avoir beaucoup d'idées qui lui appartiennent en propre et qui soient de nature à exercer une grande influence sur l'avenir économique de la France; mais il prouve une fois de plus qu'elle est, des deux républiques qui luttent aujourd'hui l'une contre l'autre, celle que l'immense majorité de la France préfère et se montre décidée à faire triompher. Que de voix ont gagnées à M. J. P. Schmit ses deux écrits! Que de voix ont fait perdre à MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc, ainsi qu'à leurs deux satellites, les circulaires et les bulletins de la rue de Grenelle et les discours du Luxembourg!

Pourquoi cette brochure porte-t-elle ce titre : *Le Catéchisme de l'Ouvrier?* Il est assez difficile de le deviner. L'auteur dit qu'il l'a appelée ainsi parce qu'il a recueilli les pensées des ouvriers pour les mettre en ordre. Cette brochure n'est donc pas ce qu'on est généralement convenu de désigner sous le nom de catéchisme; mais elle a été composée, comme le déclare M. J.-P. Schmit, pour les ouvriers, « non avec des théories rêvées au coin du foyer par un homme n'ayant d'autre mission que ce besoin d'écrire quelque chose sur n'importe quoi, qui met la plume à la main à tant de gens toujours prêts à parler sur tout sans avoir jamais rien étudié; non avec cette philantropie creuse qui prend le sentiment ou la rêverie pour la réalité; » et ce sont les ouvriers eux-mêmes qui l'ont dictée et en partie écrite.

Le Catéchisme de l'Ouvrier traite : 1° de l'origine, de l'avilissement et de la réhabilitation du travail; 2° de la production et de la consommation, de l'offre et de la demande; 3° des riches et des pauvres, et de leur influence sur l'industrie; 4° de la liberté du travail (de la concurrence, des coalitions, des machines et de la mode, des ouvroirs et des prisons); 5° enfin de l'organisation du travail (du partage des bénéfices entre le maître et l'ouvrier, des associations ouvrières partielles, des associations nationales, de l'emploi des enfants dans les fabriques).

Le dernier paragraphe du dernier chapitre, intitulé : *Un dernier mot sur l'organisation du travail,* se termine ainsi :

« Défions-nous de trop d'empressement. L'ère nouvelle ne fait que de commencer, elle n'a encore que quelques jours de date : une tâche aussi immense n'est pas l'œuvre de quelques jours.

« J'ai entendu dire : Depuis des années, depuis des siècles, on répond constamment au travailleur quand il se plaint : Attendez! C'est toujours le même langage. A quoi donc servent les révolutions? La faim, elle, n'attend pas.

« Je comprends l'impatience, elle est naturelle; mais cette fois elle est un peu injuste.

« Jusqu'à présent les ouvriers étaient exclus de toute participation aux affaires publiques. Les lois qui se faisaient pour eux, se faisaient sans eux, et ils pouvaient croire quelquefois, à tort ou à raison, qu'elles étaient faites contre eux.

« Il n'en est plus ainsi : un pas immense a été fait vers les justes améliorations qu'ils réclament. Ils seront, cette fois, leurs propres organes. On ne peut supposer, à moins de les croire devenus subitement insensés, qu'ils trahiront leurs intérêts légitimes. Ils feront, ils aideront à faire, sinon tout ce qui serait désirable, au moins tout ce qui sera possible. L'homme le plus exigeant ne peut demander plus; et celui même dont l'estomac est moins garni, est bien obligé, quand on est près de mettre le pain au four, d'attendre qu'il soit cuit, et de se contenter momentanément de la quantité que le four peut contenir.

« L'essentiel est donc, puisque vous jouissez enfin tous, sans exception, du droit d'electeur, que vous vous attachiez à envoyer à l'Assemblée nationale et aux assemblées ultérieures qui seront instituées par la constitution, des représentants pris en partie dans vos rangs;

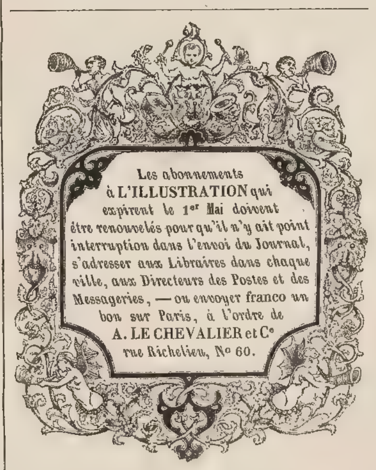
« Des hommes bien connus de vous, éprouvés par leur expérience et leur sagesse. Ce n'est pas de déclamations ampoulées que vous avez besoin; cela ne se mange pas et ne nourrit personne.

(1) Brochure de 52 pages, 20 cent.

« Des idées saines, l'esprit d'ordre et des votes compactes pour les appuyer, voilà ce qui donne du travail et du pain.

« Ouvriers! vous comptez parmi vous plus d'hommes qu'il n'en est besoin pour satisfaire à ces salutaires conditions. Vous n'avez qu'à choisir, mais ne le faites qu'avec maturité et en pleine conviction de la solidité des qualités de ceux que vous honorerez de votre confiance. »

M. Schmit est un critique d'une raison supérieure et un logicien éminent, mais ce n'est pas, jusqu'à présent du moins, un organisateur; s'il combat avec un rare bonheur les idées erronées de ses adversaires, il n'en émet aucune pour son compte personnel; il se borne à donner des conseils, fort sages d'ailleurs. Si utile qu'il soit de faire prompte justice des théories impraticables de certains utopistes, il reste, nous le reconnaissons, une autre mission non moins importante à remplir. La question sociale soulevée par la révolution de février doit être résolue. Qui donc en découvrira la solution pour la France et pour l'humanité tout entière? Ne soyons pas trop exigeants cependant. A chacun sa tâche. M. Schmit a rendu un véritable service à son pays et aux ouvriers en particulier, en démontrant que la réalisation, même dans l'avenir, des vœux de M. Louis Blanc irait directement contre les intérêts qu'ils ont en vue de favoriser; nous devons l'en remercier, en recommandant son travail à tous ceux de nos lecteurs qui ne se trouveraient pas encore suffisamment convaincus de cette vérité aujourd'hui si manifeste.



Correspondance.

Nous avons reçu plusieurs communications relatives au récit que nous avons publié des événements dont l'Hôtel-de-Ville a été le théâtre pendant les journées de Février. Nous les accueillons avec plaisir, et nous nous ferons un devoir de faire droit à toutes les réclamations. Mais nos lecteurs et nos correspondants doivent comprendre, d'abord, qu'en publiant la relation dont il s'agit, nous n'avons pas eu la prétention de donner une histoire complète des événements, histoire à laquelle nos colonnes ne suffiraient pas; ensuite, que l'aspect même de ces événements a dû varier selon les caractères des témoins. Ainsi, le même fait sera diversement envisagé, et décrit de tout autre façon par un jeune étudiant enthousiaste et brave, et par un vieux garçon de bureau égoïste et poltron. Ce dernier point de vue nous a semblé amusant et curieux, et pour apprécier sa vérité, il faut se mettre à cette place.

La première communication à ce sujet nous a été faite par un fonctionnaire supérieur, et tend à compléter le récit du vieil employé qui, resté à la porte du cabinet du préfet, ne put voir ce qui s'y était passé au moment où les capitaines de la garde nationale et les élèves de l'Ecole y entrèrent. Le préfet était alors entouré de plusieurs généraux et d'autres fonctionnaires civils, qui furent singulièrement blessés du ton de hauteur que prit un des capitaines en exigeant que l'administration et les employés de l'Hôtel-de-Ville fussent mis à sa disposition. Ce fut pour éviter une collision qui eût été funeste en ce moment, que le préfet se contenta de lui dire avec une certaine ironie qu'il n'avait plus d'ordres à donner, et qu'il remettait ses droits aux vainqueurs. — Cette phrase fut répétée au dehors, et entendue par notre vieil employé.

Elle fut même répétée ailleurs. Un homme haut placé dans les sciences et l'enseignement nous écrit une lettre intéressante dont nous extrayons le passage suivant :

« Un moment après que les élèves de l'Ecole polytechnique furent entrés dans le salon qui se trouve à côté de la salle du Trône, un simple garde national entra aussi, aux acclamations des élèves. L'un d'eux lui dit même : « *M. C..., si vous voulez vous asseoir là, vous êtes du gouvernement. Il n'y a plus personne ici, et Rambuteau m'a remis ses pouvoirs.* » A quoi M. C... répondit : « *Je ne suis pas venu ici pour jouer au gouvernement!* » ou quelque chose d'équivalent.

« C'est alors que le capitaine commença sa harangue. M. C... s'impatienta bientôt, et dit aux élèves : « *Messieurs, nous perdons là notre temps; nous ne savons ce que fait Louis-Philippe, ni ce que fait Guizot. Je m'en vais!* »

Cette nouvelle relation doit servir à compléter et à rectifier celle du vieil employé qui a cru trouver dans les paroles de l'élève une importance qu'il n'y voulait sans doute pas mettre. Nous avons reçu à ce sujet une réclamation de la part d'une dame qui nous apprend que l'élève entré le premier à l'Hôtel-de-Ville est *mince, brun et pâle.* Ce n'est donc pas celui qu'a vu le vieil employé, et nous ne savons si c'est celui qui a parlé à notre autre correspondant, en position de connaître tous les élèves de l'Ecole, et connu de tous.

Au reste, cette dame ajoute quelques réflexions auxquelles nous nous associons entièrement, sur le rôle dévoué que les élèves des Ecoles ont rempli dans ces moments difficiles, et nous les transcrivons avec plaisir :

« Ce sont de nobles jeunes gens, qui se sont fait distinguer par leurs connaissances profondes, par la grandeur de leurs sentiments patriotiques, et par le désintéressement avec lequel ils ont servi la chose publique. Le désintéressement est si rare à cette heure d'égoïsme, qu'on doit leur savoir gré de cette vertu... »

La France et Paris leur en ont su gré, et nous croyons que la plus belle récompense qu'ils pouvaient obtenir, c'est le décret du gouvernement provisoire déclarant qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Voilà un titre qui répond à tout.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

En Abyssinie les eaux qui tombent pendant l'été amènent l'inondation de l'Egypte.

ARMAND LE CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 271. Vol. XI. — SAMEDI 6 MAI 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Cette semaine renferme une date qui demeurera dans notre histoire. Le jour de la réunion de l'Assemblée natio-

Vue extérieure de la salle provisoire de l'Assemblée nationale.

nale, nommée pour constituer la République française, le 4 mai, sera un des plus grands jours de nos fastes, si, tout nous le fait espérer, nos constituants se montrent dignes de la tâche remise à leur patriotisme.

Il y a huit jours, le télégraphe avait à nous faire connaître la plupart des élections départementales, et Paris était à peine instruit des résultats du dépouillement de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt on a su que dans la chambre nouvelle il y aurait pour l'établissement républicain une majorité énorme et sincère; que si les influences territoriales et religieuses avaient valu au parti légitimiste une part de représentation plus considérable que celle à laquelle le nombre de ses adhérents pouvait lui donner l'espoir d'atteindre; que si, d'un autre côté, les utopistes et les sectaires avaient leurs représentants dans cette assemblée, — du moins les différentes nuances du nouveau parti gouvernemental composaient un ensemble si considérable, si imposant, que les regrets du passé, comme les arrière-pensées pour l'avenir, comme aussi les rêves d'un autre temps et d'un autre monde, viendraient s'évanouir devant cette majorité de sept cents membres.

Avant le jour de la solennité de l'ouverture, le mardi soir, les membres de l'Assemblée arrivés à Paris avaient été convoqués à la salle des conférences. On n'y comptait guère plus de cinquante à soixante représentants. Aucune disposition préparatoire ne pouvait être prise par une minorité aussi faible. Une nouvelle convocation pour le mercredi soir n'a pas attiré un nombre beaucoup plus considérable de mandataires du peuple. — Chacun arrive donc à l'Assemblée avec ses préférences propres et sa spontanéité pour le choix d'un président et des autres membres du bureau; rien n'a été convenu d'avance, et chacun, comme l'a dit un représentant, portera le président... et le gilet qu'il voudra. Le décret relatif au costume a eu en effet peu de succès dans la salle des conférences. Le *gilet blanc rabattu sur les revers* a servi de point de mire à beaucoup de plaisanteries. Nous sommes loin de garantir qu'elles fussent toutes bonnes, mais les mesures prises par le tailleur qui a préparé le décret ont été jugées encore plus mauvaises.

Une agitation sourde a été entretenue dans certains esprits. Des affiches, aussitôt déchirées qu'apposées, ont montré que certains clubs n'étaient pas loin de regarder comme un droit de protester les armes à la main contre le résultat du suffrage universel et contre la défense légitime à laquelle a eu recours la garde nationale de Rouen, attaquée par des furieux. Espérons que ces déplorables aberrations ne se traduiront pas en démonstrations hostiles. La victoire ne serait pas un instant douteuse; mais nous déplorerions le prix auquel on serait forcé de l'acheter, et nous redouterions l'entraînement auquel les vainqueurs ne savent pas toujours résister.

Elbeuf, Nîmes, Marseille, Nantes, Rhodez, Castel-Sarrazin et plusieurs autres villes ont été le théâtre de troubles plus ou moins profonds, de scènes plus ou moins sanglantes. Mais c'est à Limoges que l'action gouvernementale a reçu l'échec le plus considérable : l'urne électorale a été brisée, le pouvoir régulier déposé, un pouvoir révolutionnaire institué par l'insurrection. Le Gouvernement provisoire n'a rien fait. L'Assemblée nationale devra agir avec promptitude et fermeté.

En Lombardie, la désunion des corps de volontaires fournis par les différents États italiens ralentit l'action de Charles-Albert, si tant est qu'elle ne la compromette pas. Toutefois les dernières nouvelles assurent que les préparatifs de ce prince sont terminés, et qu'il a dû attaquer le 29 le maréchal Radetzki et le forcer dans sa position sur l'Adige. Nous apprenons aussi qu'averti par le sort du Frioul, le gouvernement de la Vénétie prend enfin des mesures sérieuses pour préserver son territoire et contribuer à empêcher la jonction du général Nugent avec Radetzki. Tout ce qu'il y avait de troupes disponibles à Trévise est parti pour Conegliano sous les ordres du général piémontais La Marmora. Un colonel romain, Ferrari, suivait la même direction avec quatre bataillons de volontaires sérieusement organisés. Le général Durando, commandant en chef les troupes pontificales, a dirigé sur Padoue trois bataillons, dont un suisse et un de corps francs romagnols, en annonçant à ces troupes qu'elles seraient promptement suivies par d'autres. La guerre se régularise, et il est permis d'espérer que Nugent ne forcera pas la route de Trévise pour se réunir à Radetzki, du moins avant que celui-ci n'ait eu une sérieuse affaire avec l'armée piémontaise. Telle est du moins la situation, d'après les bulletins publiés le 26 et le 27 par le gouvernement provisoire de Milan.

Les élections qui ont eu lieu le 26 à Turin ont généralement satisfait l'opinion. Voici les noms des sept députés de la capitale : César Balbo, Vincenzo Gioberti, Sclopis, Vasco Radice, Ravina, Cottino, Prever. Cette liste comprend deux ministres, trois exilés et deux hommes qui, sans antécédents politiques, jouissent cependant de la confiance générale.

Le parlement sicilien continue ses travaux sans incident remarquable. Syracuse est délivrée des troupes royales. Un armistice illimité a rendu la sécurité à Messine.

Le 26, il y a eu une lutte sanglante à Cracovie. Des soldats autrichiens ayant tenté de s'emparer de piques et de faux dans l'atelier d'un maréchal, les habitants s'y sont opposés, et, après un rude combat, les troupes, forcées de se retirer dans la citadelle, ont lancé des fusées sur la ville. Les émigrés polonais étrangers à la ville ont consenti à s'éloigner sur la sommation du général autrichien, afin d'épargner un bombardement à la ville. Par leur départ, le calme a été rétabli.

On se bat toujours dans le duché de Posen. La question polonaise préoccupe heureusement beaucoup la commission des *cinquante* réunie à Francfort. Dans sa séance du 26, cette commission a renvoyé à l'Assemblée nationale plusieurs propositions touchant la réorganisation de la Pologne, en déclarant toutefois, dès à présent, que le tort fait à la Pologne par les partages doit être réparé. L'Allemagne a pris pour sa part la Gallicie, Cracovie et le duché de Posen. Il nous semble que ce n'est point assez de les réorganiser, il faut les réunir et leur rendre l'indépendance qui est la conséquence de leur nationalité; autrement le tort ne sera pas réparé. Ces idées paraissent avoir les plus grandes chances d'obtenir la majorité dans l'Assemblée nationale. L'Allemagne comprend que, pour qu'elle soit respectable, sa nationalité doit savoir respecter celle des autres peuples.

Les journaux anglais laissent penser que l'Irlande aurait une tendance à ajourner son recours aux armes.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

24 avril 1848. — DÉCRET par lequel le gouvernement provisoire, considérant qu'il convient à la République d'entreprendre et d'achever les grands travaux de la paix;

Que le concours du peuple et son dévouement donnent au gouvernement provisoire la force d'accomplir ce que la monarchie n'a pas pu faire;

Qu'il importe de concentrer dans un seul et vaste palais tous les produits de la pensée, qui sont comme les splendeurs d'un grand peuple;

Arrête :

1° Le palais du Louvre sera achevé;

2° Il prendra le nom de *Palais du Peuple;*

3° Ce palais sera destiné à l'exposition de peinture, à l'exposition des produits de l'industrie, à la Bibliothèque nationale;

4° Le peuple des travailleurs est appelé tout entier à concourir aux travaux de l'achèvement du Louvre;

5° La rue de Rivoli sera continuée d'après le même plan;

6° Une commission sera nommée par le ministre des finances, par le ministre des travaux publics et par le maire de Paris, pour régler tous les moyens d'exécution.

24 avril. — DÉCRET déclarant les travaux relatifs à la construction du Palais du Peuple travaux d'utilité publique, et ordonnant que l'expropriation se fera sans délai, l'indemnité devant être réglée par une commission permanente, et que les propriétés désignées pour l'expropriation seront expropriées en vertu d'un décret spécial rendu sur la proposition du maire de Paris et du ministre des travaux publics.

24 avril. — DÉCRET qui étend à tous les officiers, mariniers et matelots, ainsi qu'aux sous-officiers, caporaux et soldats des troupes de la marine qui sont en état de désertion, les dispositions du 19 avril 1848, portant amnistie en faveur des déserteurs de l'armée de terre.

26 avril. — DÉCRET ainsi conçu :

Art. 1er. Les propriétaires d'immeubles grevés des hypothèques et privilèges spécifiés en l'art. 1er du décret du 19 de ce mois, qui auraient négligé de faire les déclarations prescrites par l'art. 2 du même décret, pourront être poursuivis directement pour le payement de la contribution, sauf leur recouvrement contre les créanciers.

Art. 2. En cas de non-payement par les créanciers, le privilége attribué au trésor public, en matière de contribution directe, s'exercera avant tout autre sur les sommes dues par le propriétaire de l'immeuble grevé.

Art. 3. La contribution concernant des étrangers n'ayant point de domicile en France sera comprise dans des rôles rendus exécutoires contre les propriétaires débiteurs, et recouvrés sur ceux-ci à titre d'avance.

26 avril. — DÉCRET ouvrant un crédit extraordinaire de 29.000 francs sur l'exercice de 1848, pour être employé au payement des travaux à exécuter à la colonne de Juillet pour la sépulture définitive des citoyens morts en combattant pour la République les 23 et 24 février 1848.

27 avril. — DÉCRET qui dispose ce qui suit :

Art. 1er. La banque de France et les banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille sont réunies.

Art. 2. Les banques départementales énumérées à l'article précédent continueront à fonctionner comme comptoirs de la banque de France, conformément aux règles déterminées par le décret du 18 mai 1808 et par l'ordonnance du 25 mars 1841.

Le nombre actuel des administrateurs de ces banques départementales est maintenu, ainsi que les conseils d'escompte organisés pour le service de quelques-unes d'entre elles.

Le nombre d'actions dont la possession est actuellement exigée en garantie de la gestion des directeurs, censeurs, administrateurs et membres des conseils d'escompte de ces banques départementales, est provisoirement maintenu.

Art. 3. Les actions de ces banques sont annulées; les actionnaires recevront, en échange des actions de la banque de France, valeur nominale de 1,000 francs, contre valeur nominale de 1,000 francs.

Art. 4. Pour l'exécution de l'article précédent, la banque de France est autorisée à émettre 17,200 actions nouvelles, ce qui portera son capital à 85,100 actions de 1,000 francs chacune.

Art. 5. Par la cession de ces nouvelles actions aux actionnaires des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, la banque de France devient propriétaire de l'actif de ces banques, et sera chargée de leur passif.

Les fonds de réserve existant dans chacune de ces banques seront ajoutés aux fonds de réserve de la banque de France.

La réunion des propriétés mobilières et immobilières résultant du présent article sera soumise au droit fixe d'enregistrement concernant les actes de société.

Art. 6. La banque de France est autorisée à ajouter au maximum de circulation fixé par le décret du 15 mars dernier le maximum de circulation fixé pour chacune de ces banques départementales par le décret du 25 du même mois.

A partir de la promulgation du présent décret, les billets émis par les banques incorporées à la banque de France seront reçus dans toute l'étendue de la République comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Dans les six mois qui suivront, les porteurs desdits billets seront tenus de les présenter à la banque de France ou à ses comptoirs pour les échanger contre des billets de comptoir.

Passé ce délai, ces billets cesseront d'avoir cours de monnaie légale, sans toutefois que la banque de France et ses comptoirs soient affranchis de l'obligation de les échanger.

Art. 7. Les inspecteurs des finances, sur l'ordre du ministre des finances, pourront vérifier la situation des comptoirs.

Art. 8. A l'avenir, les comptoirs de la banque de France porteront la dénomination suivante :

Banque de France. — Succursale de...

27 avril. — DÉCRET par lequel le gouvernement provisoire,

Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine;

Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir;

Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, Égalité, Fraternité;*

Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très-près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres,

Décrète :

Art. 1er. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.

Art. 2. Le système d'engagement à temps établi au Sénégal est supprimé.

Art. 3. Les gouverneurs ou commissaires généraux de la République sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la Martinique, à la Guadeloupe et dépendances, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mayotte et dépendances et en Algérie.

Art. 4. Sont amnistiés les anciens esclaves condamnés à des peines afflictives ou correctionnelles pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient point entraîné ce châtiment. Sont rappelés les individus déportés par mesure administrative.

Art. 5. L'assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

Art. 6. Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

Art. 7. Le principe que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche est appliqué aux colonies et possessions de la République.

Art. 8. A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la qualité de citoyen français.

Néanmoins les Français qui se trouveront atteints par ces prohibitions, au moment de la promulgation du présent décret, auront un délai de trois ans pour s'y conformer. Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étrangers, par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, les affranchir ou les aliéner dans le même délai, à partir du jour où leur possession aura commencé.

Art. 9. Le ministre de la marine et des colonies et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

27 avril. — DÉCRET par lequel le gouvernement provisoire, considérant qu'il y a nécessité d'apporter dans les dépenses du département de la guerre les économies conciliables avec les convenances du commandement, et d'établir, par division militaire et par subdivision, une circonscription mieux appropriée aux intérêts de la défense du territoire,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Le nombre des divisions militaires est réduit à dix-sept, savoir :

Divisions militaires.	Chefs-Lieux.	Divisions militaires.	Chefs-lieux.
1re	Paris.	10e	Toulouse.
2e	Lille.	11e	Bayonne.
3e	Metz.	12e	Bordeaux.
4e	Strasbourg.	13e	Clermont.
5e	Besançon.	14e	Nantes.
6e	Lyon.	15e	Rennes.
7e	Marseille.	16e	Caen.
8e	Montpellier.	17e	Bastia.
9e	Perpignan.		

Art. 2. Le nombre des subdivisions militaires mis en rapport avec les circonscriptions territoriales des divisions est fixé à quarante-trois.

29 avril. — DÉCRET qui appelle à Paris le général Cavaignac et nomme le général Changarnier gouverneur général de l'Algérie.

29 avril. — DÉCRET incorporant le bataillon de garde nationale mobile de Rouen dans la garde nationale mobile de Paris, dans laquelle il formera un bataillon spécial portant le numéro 25.

30 avril. — DÉCRET par lequel le gouvernement provisoire,

Considérant que le principe de l'égalité implique l'uniformité de costume pour les citoyens appelés aux mêmes fonctions,

Arrête :

Les représentants du peuple porteront l'habit noir, le gilet blanc rabattu sur les revers, le pantalon noir et une ceinture tricolore en soie garnie d'une frange en or à graines d'épinards. Ils auront à la boutonnière gauche un ruban rouge sur lequel seront dessinés les faisceaux de la République.

1er mai. — DÉCRET ainsi conçu :

Art. 1er. Le 4 mai, à midi, les représentants du peuple se réuniront dans la salle des séances, au palais de l'Assemblée nationale.

Art. 2. A une heure précise, les membres du gouvernement provisoire et les ministres entreront dans la salle.

Art. 3. Le président du gouvernement provisoire adressera aux représentants du peuple une allocution; il appellera ensuite au bureau provisoire :

1° Le doyen d'âge, président;

2° Les six représentants les plus jeunes, pour faire fonctions de secrétaires.

Art. 4. L'Assemblée, ainsi provisoirement constituée, sera invitée par le président à se rendre dans les bureaux pour la vérification des pouvoirs.

Art. 5. L'Assemblée se partage en dix-huit bureaux; chaque bureau est composé de cinquante membres pris sur la liste générale, et successivement, par ordre alphabétique, des départements qui les ont élus.

Art. 6. Chaque bureau sera chargé de vérifier les pouvoirs de

cinquante élus, de sorte que les dix-huit bureaux examineront les neuf cents élections.

Art. 7. Les procès-verbaux d'élection soumis à chaque bureau seront divisés par département et par ordre alphabétique, de manière qu'aucun bureau n'ait à statuer sur aucune des élections des départements dans lesquels ses membres ont été nommés.

Art. 8. Si, par des élections doubles ou multiples, quelques représentants font partie d'un bureau qui devrait statuer sur leur élection, le bureau prononcera sans qu'ils participent au vote.

Art. 9. Si la distribution des procès-verbaux par département réduit à moins de cinquante ou porte à un nombre supérieur à cinquante les élections à vérifier dans les bureaux, ces bureaux vérifieront le nombre de procès-verbaux qui leur auront été déférés.

Art. 10. A trois heures, la séance sera reprise: les élections non contestées seront soumises, sans désemparer, à l'Assemblée, par un rapporteur nommé à cet effet par chaque bureau. Les élections qui pourront donner lieu à discussion seront rapportées après la constitution définitive de l'Assemblée.

Art. 11. L'Assemblée prononce sur la validité des élections, et le président proclame représentants du peuple ceux dont les pouvoirs ont été déclarés valides.

Art. 12. Lorsque les représentants du peuple, proclamés par le président, seront au nombre de six cents au moins, s'il ne reste plus de rapports à faire immédiatement sur des élections non contestées, l'Assemblée, composée des représentants dont les pouvoirs ont été vérifiés, procède à l'élection d'un président.

Art. 13. A cet effet, le président tire au sort neuf sections de scrutateurs, composées chacune de trois membres. Chaque représentant écrit son vote sur un bulletin; un des secrétaires fait l'appel nominal. Le représentant appelé reçoit de l'un des membres du bureau une boule de contrôle; il dépose son bulletin dans l'urne placée sur la tribune; il met la boule de contrôle dans une autre urne placée sur le bureau des secrétaires.

Art. 14. Les secrétaires constatent le nombre des bulletins déposés, et contrôlent ce nombre par celui des boules. Ils font ensuite la répartition des bulletins dans neuf corbeilles; chaque section de scrutateurs reçoit une de ces corbeilles. Les scrutateurs opèrent à chaque section le dépouillement des votes, et transmettent le résultat à la première section, qui fait le recensement général.

Art. 15. Toutes ces opérations ont lieu en séance publique et sans désemparer. Le résultat de ce recensement général est transmis au président, qui le proclame.

Art. 16. Si aucun représentant du peuple n'obtient quatre cent cinquante-une voix, il est procédé dans les mêmes formes à un second tour de scrutin.

Art. 17. Le représentant du peuple qui alors obtiendra le plus grand nombre de voix sera proclamé président.

Art. 18. L'Assemblée nomme ensuite par scrutin de liste, et à la majorité relative, d'abord six vice-présidents, puis six secrétaires, enfin trois questeurs.

Art. 19. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé l'emporte.

Art. 20. Le président, les vice-présidents et les secrétaires sont nommés pour un mois; les questeurs pour toute la durée de la session.

Art. 21. Le président provisoire proclame successivement les noms des élus. Quand les nominations sont terminées, il appelle au fauteuil le président définitif. Le président installé appelle à son tour les membres du bureau définitif à prendre place.

Art. 22. Le président se lève ensuite, et prononce ces mots: *Représentants du Peuple, au nom de la République une et indivisible, l'Assemblée nationale est définitivement constituée. Vive la République!*

Art. 23. Le président du gouvernement provisoire demande la parole au président de l'Assemblée. Il lit un discours dans lequel il expose la situation de l'Etat au 24 février, et la situation actuelle.

Au nom du gouvernement provisoire, il résigne entre les mains des représentants du peuple les pouvoirs que le gouvernement provisoire a reçus, le 24 février, de l'acclamation du peuple.

Art. 24. Chaque ministre présentera un rapport sur les actes de son ministère depuis le 24 février jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée nationale.

Principales mesures prises par les ministres provisoires.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

28 avril. — ARRÊTE ainsi conçu:

Art. 1er. Les salles d'asile, improprement qualifiées établissements charitables par l'ordonnance du 22 décembre 1837, sont des établissements d'instruction publique. Ces établissements porteront désormais le nom d'*écoles maternelles*.

Art. 2. Il est institué près l'Académie de Paris une école maternelle normale, pour l'instruction des fonctionnaires des écoles maternelles, en remplacement de la maison provisoire établie à Paris, rue Neuve-Saint-Paul.

Art. 3. Cette école recevra des élèves âgées de vingt ans au moins, et de quarante ans au plus.

Art. 4. Il s'y fera tous les ans des cours d'études, chacun de quatre mois, y compris les examens.

Art. 5. Ces études auront pour objet de compléter l'instruction élémentaire des élèves, et principalement de leur apprendre à diriger les écoles maternelles dans l'esprit de la République.

Art. 6. Dans ce but, une école maternelle sera annexée à l'école normale, et les élèves seront admises à s'y exercer sous la surveillance de la directrice. Les élèves compléteront leur éducation en assistant aux exercices de l'école maternelle modèle de Paris.

Art. 7. Les fonctionnaires de l'école maternelle normale seront:

1° Une directrice des études, chargée spécialement des exercices relatifs à la direction des écoles maternelles;
2° Une maîtresse d'instruction scolaire;
3° Une maîtresse de musique;
4° Une maîtresse de dessin;
5° Une économe.

Art. 8. Il sera admis à l'école maternelle normale des pensionnaires, suivant les conditions qui seront ultérieurement déterminées.

Art. 9. Un programme spécial déterminera le règlement de l'école.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

30 avril. — ARRÊTÉ qui dispose qu'à l'avenir la bibliothèque du ministère de l'intérieur sera particulièrement destinée à la conservation des monuments écrits ou gravés qui intéressent l'histoire de l'art, ainsi qu'à la conservation des documents imprimés, manuscrits ou gravés de l'histoire de la Révolution française.

Elle continuera à recevoir un exemplaire des diverses productions littéraires, artistiques ou historiques auxquelles il sera souscrit, et une épreuve des médailles qui pourront être frappées sur les fonds de notre département.

Il y sera également déposé, comme par le passé, une épreuve des gravures et un exemplaire des morceaux de musique provenant des trois exemplaires du dépôt légal.

Courrier de Paris.

Ce n'est pas une chronique hebdomadaire qu'il nous faudrait pour enregistrer les événements grands et petits qui se succèdent; c'est en vain que le temps a des ailes, les faits sont plus rapides que lui. Voici les élections terminées, et nos représentants siégent déjà sur la chaise curule. Tous les yeux sont tournés vers eux, car le peuple, comme dit Montaigne, aime à regarder au visage ses élus du jour: la plupart amènent un assez nombreux cortége de parents et de clients, Paris va se repeupler aux dépens de la province. Nous n'avons pas à tirer l'horoscope de l'Assemblée nouvelle; nul doute qu'elle ne réponde aux vœux librement manifestés du pays: dans ce grand naufrage des institutions, les vieilles mœurs parlementaires ont également sombré, et nous ne reverrons plus les scandales électoraux et les trafics des derniers temps. D'ailleurs, la nouvelle Constituante aurait-elle ses courtisans, lorsque l'élection ne saurait plus être un marche-pied pour monter aux honneurs et arriver aux emplois éminents? Cependant, la République a eu beau décréter l'abnégation et le désintéressement comme vertus officielles, le flot des solliciteurs ne cesse pas de battre et d'assiéger les portes de l'Hôtel-de-Ville. Nous avons entendu comparer les membres de notre gouvernement provisoire à ces triomphateurs antiques qui ne marchaient qu'entre deux chœurs: l'un leur jetait l'encens, et l'autre en demandait le prix; c'est une fièvre universelle. Tout le monde sollicite; on se glisse par contrebande dans les douanes: tous les carotteurs ne sont pas dans les tabacs. «Quant à moi, disait l'autre jour M. ***, je suis un ours, et ma place est dans les forêts.»

Le rappel de quelques commissaires départementaux a fait jaser les salons où l'on boude le nouveau régime. Ces messieurs, assure-t-on, seraient disgraciés bien moins pour l'excentricité de leur conduite que pour l'insuffisance de leur orthographe et de leur correspondance. Est-il vrai que l'un d'eux aurait adressé cette suscription à son chef: *A monsieur le citoyen* ministre. Serait-il avéré encore qu'un autre citoyen, promu, dans la confusion inséparable des premiers moments, à un poste élevé dans la comptabilité, et, invité à produire ses chiffres, aurait répondu: «Je ne sais pas compter, mais vous pouvez vous fier à ma probité.»

La belle chose que l'égalité! disait Beaumarchais; seulement, c'est dommage que nous ne puissions pas être tous un peu plus égaux les uns que les autres! C'est à qui se distinguera de ses frères par un oripeau quelconque. A défaut de l'organisation du travail, nous avons l'organisation du costume. L'habit militaire est surtout à la mode, et la révolution a mis l'épée au côté à tout le monde. On ne vit jamais plus de galons et d'épaulettes en pleine paix. Dans cette grande prise d'armes, l'Université se distingue par l'élégante variété de ses fracs; mais l'innovation la plus éclatante est celle qui atteint nos représentants. La première République les affublait de la toge romaine; la nouvelle, qui connaît mieux son monde, leur applique l'ancien frac national, enjolivé de la ceinture à frange d'or et de la rosette tricolore. Après cette résurrection de l'habit galant dit à la *Française*, on ne dira plus que la France se *blouse*.

Un vif besoin de changement fermente aussi dans quelques têtes féminines; mais l'amélioration ne s'arrêterait pas au costume. Les femmes ont des idées bien autrement révolutionnaires que nous. Ces *âmes de dentelles*, comme les appelait Napoléon, aspirent à l'émancipation politique. L'ambition des plus ardentes, qui jadis ne s'élevait pas au delà du tabouret à la cour, réclame aujourd'hui les honneurs de la chaise curule. Elles veulent partager avec leurs maris les autres agréments de la civilisation, et par la voix de leurs journaux et de leurs clubs, elles réclament les priviléges de la représentation, les douceurs du jury et les distractions de la patrouille. Dans ce mouvement qui emporte le vaisseau de l'Etat vers un avenir inconnu, elles veulent aider à la manœuvre et mettre la main au gouvernail; le roulis de la chose publique n'a rien qui les effraye. Puisque tout périclite entre les mains des hommes, disent-elles avec quelque apparence de raison, les temps sont venus d'essayer notre savoir-faire et d'utiliser nos moyens d'influence et de gouvernement.

Ce mot d'un homme d'esprit est vrai: «Nous ne sommes pas encore en république, nous sommes en révolution;» et les changements s'exercent plutôt sur les noms que sur les choses. Mais parmi ces enseignes qu'on efface et ces noms que l'on gratte, quelques-uns peut-être seraient dignes d'être conservés. Pourquoi débaptiser le Louvre? Cette appellation nouvelle qu'on lui donne, *palais du Peuple*, si brillante qu'elle soit, ne saurait avoir l'éclat et la magie que l'histoire a mis à l'ancienne, sans compter qu'on ne saurait entrer dans cette voie de décapitation monumentale et s'y arrêter. Des palais la réforme du nom court risque de s'étendre jusqu'aux dénominations inoffensives qui rappellent le souvenir de ceux qui les habitèrent. Les Anacharsis et les Agricola vont-ils remplacer les Charles et les Philippe? Aussi bien on ne voit pas pourquoi cette parodie d'une autre époque respecterait les noms de famille, et ceux qui se plaisent aux enfantillages révolutionnaires demanderont le sacrifice des noms de Leroi, Leduc, Lecomte et Lebaron, que l'on remplacera par Dix-Août, Vingt-Quatre-Février, ou La Montagne, comme en 93, en ce bon temps de prunes des *nation-claude* et des poires *de bon républicain*, où mademoiselle Mars s'appelait mademoiselle Ventôse, et M. Dimanche, M. Décadi.

Paris a été réjoui cette semaine par une exhibition qui a fait grand bruit, celle du concours ouvert pour la figure emblématique de la République, dont la copie devra être envoyée à chacun de nos chefs-lieux. Quatre cent cinquante concurrents ont répondu à l'appel, et se sont condamnés volontairement à l'exposition; mais la plupart n'ont pas l'air de se faire une idée bien nette de notre jeune république; ils lui ont attribué une poésie de corps de garde et d'hospice. On ne peut pas dire que son portrait est flatté. Ici c'est une République en haillons, plus loin elle porte moustaches, ailleurs c'est un caporal de la garde nationale. Quelques-uns ont fait le portrait de mademoiselle Rachel chantant la *Marseillaise*; d'autres se sont inspirés de mademoiselle Carlotta Grisi et du ballet de *Giselle*. Parmi toutes ces républiques en peinture, quelques-unes méritent néanmoins les honneurs d'un choix sérieux.

Vous savez que les préoccupations du moment sont acquises au budget, et que l'intérêt s'attache volontiers aux questions fiscales: de là l'émotion causée par l'annonce de lois somptuaires. Le gibier et le poisson fin, ces friandises du riche, sont atteints les premiers; il en coûtera plus cher désormais pour se donner une indigestion de perdreau truffé ou de saumon frais: il n'y a pas grand mal. Quant à la taxe qui frappe les chiens, elle fait crier une foule d'intéressés de différentes conditions, tant il est vrai que la race canine occupe en France toutes sortes de situations sociales. Le chien est le luxe du pauvre, et la nouvelle taxe, qui n'épargne guère que le terre-neuve ou le boule-dogue travailleur, établit peut-être un véritable privilége en faveur de la fortune. Du reste, il s'agit ici, sous des apparences frivoles, d'une question d'humanité compliquée d'une question financière qui se recommande à l'examen des virtuoses de l'économie politique, dont l'Assemblée constituante sera abondamment meublée.

Nous ne sommes pas de ces pessimistes qui voient notre Paris à travers les lunettes de 93. Cependant certains détails du tableau qu'il offre présentement ne sont pas sans similitude avec le passé. Nous n'avons ni l'emprunt forcé, ni le maximum; mais malheureusement le commerce y est toujours meurtri par les cahots de la crise financière. Si Mercier vivait encore, il ne manquerait pas de reproduire ses comparaisons d'humoriste et de dire: «La plus belle cité du monde n'est qu'une guinguette.» Les cabarets ne désemplissent pas; on s'attable aux Champs-Elysées; le Champ-de-Mars est un réfectoire encore plus qu'un atelier, et certains boulevards sont le théâtre d'une foire perpétuelle. Tous les petits métiers ont envahi la voie publique; on ne marche plus sur l'asphalte, mais sur les épaules des débitants; il y a des barricades de boutiques au débouché des principales rues; les ponts offrent une physionomie particulière: ils sont le réceptacle et l'asile de toutes les infirmités mendiantes.

Cependant les feuilles poussent aux arbres demeurés çà et là debout dans les squares de la cité, pendant que le journalisme répand les siennes à pleines mains. C'est l'âge d'or de la presse à deux sous. Quant aux clubs, ils ont perdu de leur vogue, et la flânerie les peuple beaucoup plus que le patriotisme. Ils accusent la presse d'avoir organisé contre eux la conspiration du silence: les salles des mieux famés demeurent souvent dégarnies; dans les plus bruyantes, il s'agite plus de sonnettes que de questions. C'est de même que dans les théâtres, où les premiers rôles se refusent à paraître en scène quand l'assistance fait défaut.

Ecole d'éloquence ou salles de spectacle, il est remarquable d'ailleurs que ceux de ces endroits où l'on joue à la démagogie attirent fort peu de spectateurs. C'est ainsi que la reprise du *Chevalier de Maison Rouge* n'a obtenu aucun succès au Théâtre-Historique, malgré l'éclat renouvelé de la mise en scène: revue par l'auteur, la pièce l'a été si peu par le public qu'elle a disparu de l'affiche. *La Marquise d'Aubray* ne sera guère plus heureuse au Théâtre-Français, et ce n'est pas précisément parce que ce mélodrame nous jette tout d'abord en pleine terreur. — L'époque, en effet, qui a eu ses historiens, mériterait bien de trouver son poëte dramatique. — Mais enfin cette grande année de 93, d'un intérêt sombre et tragique, donnée comme date à une historiette de ménage, à un démêlé de famille, n'a soulevé ni émotion, ni intérêt, ni curiosité. Un certain comte d'Aubray, plus coquin assurément qu'il n'en a l'air, a dissipé les biens de sa belle-sœur en compagnie d'une assez vilaine femme; et quand la marquise, échappée à l'échafaud par miracle, revient dans son château, vous devinez l'embarras du coupable. Comment s'en tirera-t-il? car enfin la marquise n'est pas changée par dix ans de souffrance et d'exil, à ce point que personne ne la reconnaisse; au contraire, voilà une nourrice aveugle qui a dit positivement: «C'est elle!» Bien plus, sa fille, sa propre fille se jette dans ses bras, en s'écriant: «O ma mère!» Dans *l'Abbé de l'Epée*, ce drame de feu Bouilly qui fut si célèbre, il y a une situation pareille où un vaurien d'oncle repousse son neveu; ainsi le comte d'Aubray répudie sa belle-sœur: il ne veut pas la reconnaître! «C'est une intrigante, une aventurière, et pour preuve, voici son arrêt de mort et l'attestation de l'exécuteur.» Tout le monde sent l'insuffisance de l'argument, et le comte en est si convaincu lui-même, qu'il s'avise tout de suite d'un autre expédient: «Eh bien, oui, vous êtes ma belle-sœur! lui dit-il, mais je ne l'avouerai jamais pour des *raisons majeures*; et comme votre fille aime mon fils, je romps ce mariage, et Valentine en mourra, si vous ne vous accusez vous-même de fraude et de mensonge.» Et, voilà la marquise qui signe des deux mains ce papier qu'une mère n'a jamais signé; mais qu'importe que la nature s'y refuse en tous pays, si la logique de notre drame l'exige. Je sais bien

que la pauvre marquise ne persiste pas longtemps dans cette résolution ridicule; elle redemande sa fille à la manière de Mérope vis-à-vis d'Egisthe; mais c'est en vain qu'elle épuise les doléances du genre, Valentine elle-même s'éloigne de sa mère, et nous n'aurions plus qu'à nous retirer nous-mêmes, le cœur navré d'un dénoûment si digne de pitié, lorsqu'un honnête médecin se charge du rôle de la Providence et remet le *monde dans ses gonds*, comme dit Shakespeare, et voilà la barque de l'auteur à flot. Tout finit par une restitution générale et un pardon universel, auquel tout le monde applaudit. Le nom de l'auteur, M. Ch. Lafont, qui n'en est plus à faire ses preuves d'esprit et de talent, a été accueilli avec faveur. MM. les comédiens Français se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de bonne grâce, et madame Mélingue (la marquise) s'est montrée la mère la plus touchante et l'actrice la plus pathétique. La veille, on avait repris *le Menteur*, de Pierre Corneille, pour les débuts d'un jeune homme, M. Delauney, dont l'engagement assure à la Comédie un excellent interprète de plus.

Aimez-vous les débuts et les débutantes, allez au Vaudeville. Trois pièces nouvelles et vingt visages nouveaux dans la même soirée. Ce sont mesdames Richard, Renaud, Clerval, Caroline, etc., nouveautés fort agréables à voir, sinon à voir jouer. Le prologue, dont le titre constitue un affreux hiatus, *Ah! enfin!* abonde en promesses, selon l'usage de tous les prologues. Le Vaudeville mort, le Vaudeville ressuscite! ce phénix aura de l'esprit, il sera gai, amusant, fertile en bonnes malices; il jouera la comédie, le drame et l'operette. Toutefois, jusqu'à présent, il n'y a eu de vraiment joué que le public, à ce point qu'il n'a pas permis qu'on terminât la seconde pièce, le *Chevalier de Beauvoisin*. Bien plus, il a interrompu la troisième au beau milieu, la *Curée des Places*, que l'affiche donnait pour une actualité, et qui n'est qu'une mystification. Il nous est facile d'attendre mieux de la troupe du Vaudeville, mais il faut que la direction répudie résolûment les vieilles rengaines de la fabrique Clairville et compagnie. Enfin, au théâtre des Variétés, on a donné une bluette (*la Roue de la Fortune*) qui, par sa ténuité, échappe à toute analyse: le coupable est un homme d'esprit qui a voulu dérober son œuvre à l'attention des aristarques; c'est le cas de dire avec un expert: Vaudeville caché est à moitié pardonné.

Au risque de mêler le sacré avec le profane, donnons l'explication de l'un des dessins ci-joints, il s'agit, vous le voyez, de la proclamation des trente-quatre représentants du peuple pour le département de la Seine, proclamation faite à la multitude par le maire de Paris dans la soirée du 29 avril.

Théâtre de la République. — *La Marquise d'Aubray.* — Scène du 3e acte. — La marquise, madame Mélingue; — Valentine, mademoiselle Judith; — Thérèse, madame Thénard; — Léon d'Aubray, Maillard.



Proclamation des représentants du peuple élus à Paris.

« La nuit était sombre, dit *le Moniteur*, et la population qui attendait depuis le matin le résultat du scrutin a poussé des cris d'enthousiasme quand le maire, accompagné de ses adjoints, est monté sur une estrade improvisée derrière la grille où s'arrêtaient les flots de la foule. Des torches nombreuses jetaient une lueur brillante qui se reflétaient sur les armes de la garde nationale; des drapeaux flottaient au-dessus des magistrats municipaux et ajoutaient à l'effet saisissant de cette grande scène populaire. »

Bertall à la recherche de la meilleure des Républiques, à l'exposition de l'Ecole des Beaux-Arts.



Une République fort maigre et qui paraît avoir jeûné depuis le 24 février. Cette peinture semble due au pinceau d'un artiste réactionnaire.



République néo-chrétienne. — Le sceptre brisé par le lion contient du sang. On sait à présent que si les rois suçaient le sang du peuple, c'était pour en emplir leur sceptre.

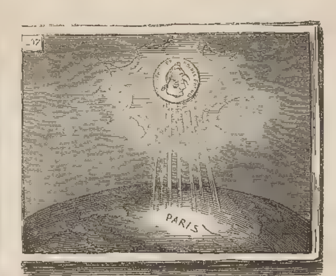

République entourée d'animaux, et destinée apparemment à la Ménagerie d'histoire naturelle du Jardin des Plantes.


République industrielle. — 25 sous la chaîne et la montre, — la chaîne et la montre pour 25 sous. Figure pour décorer la cour des Fontaines.

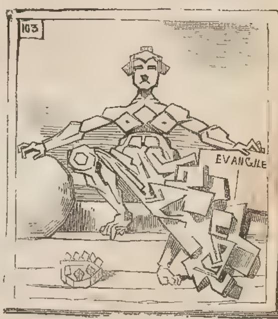


République progressiste. — Les morts vont vite ; leçon pour les vivants. Un bœuf lutte de vitesse avec une locomotive. — Symbole de l'égalité.


République invraisemblable. — Elle se balance dans un hamac, au-dessus de la terre qui se fend pour laisser passer la loi ; cette politesse paraît lui faire plaisir.



République financière. Le tableau représente la terre. Une pièce de cent sous brille au-dessus pour montrer que tout est *sens sous dessus*.



République capitonnée. — Draperie taillée en plein drap dans une barricade. Œuvre d'un garçon tapissier.


A la République, les canotiers reconnaissants.


République habillée aux frais du gouvernement provisoire, pour la revue du 10.


Image de Don Quichotte pour montrer que la République peut avoir encore des lances à rompre.


La présidence du club des nourrices.


Sans être tout à fait culottée, la République ne doit pas être *sans-culotte*, le tout avec accompagnement de triangle.



La cuisinière étant appelée à régénérer la société, la République tient la queue de la poêle.


Le bras de la République doit être un bras de fer.


République chinoise pour remplacer l'enseigne des Deux-Magots.

Vocabulaire démocratique,

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome IX, pages 74, 90, 101, 126 et 138.

Cris de proscription. — Les manifestations publiques qui s'exercent autour d'un nom propre, qu'elles soient hostiles ou enthousiastes, sont contraires au sentiment républicain.

Sous l'empire de la démocratie, les individus doivent s'effacer devant les principes.

Les clameurs qui exaltent le nom d'un homme risquent de désigner un despote; celles qui lancent l'anathème, appellent le massacre.

Dans l'un et l'autre cas, elles accroissent, non sans péril, l'importance de l'individu.

Depuis l'avénement de la République, certains cris de réprobation contre quelques hommes ont fait des chefs de parti, de gens jusque-là sans notoriété.

En 1814, cent braillards apostés sous une fenêtre, ont enfanté la Restauration.

Les clameurs sont l'expression des passions, qui sont aveugles et irréfléchies; au discernement, à la calme raison appartient exclusivement la direction des affaires publiques.

Comme les cris d'enthousiasme dont un personnage est l'objet ne sont que trop souvent une provocation à l'adresse d'un parti contraire, ils contiennent, d'une façon explicite ou latente, une formule de proscription : l'on ne s'obstine pas longtemps à exalter Paul à grands cris redoublés, lorsqu'on ne songe point à abattre Pierre.

Dès lors, Paul est dangereux, et Pierre peut le redevenir encore plus.

La liberté ne se nomme jamais ni Pierre, ni Paul.

Aptitude, Opinion. — Qui jamais aurait prévu que le sens de ces deux mots serait l'objet d'une confusion, et qu'il serait besoin un jour d'un docteur de l'école de M. de la Palisse, pour articuler cette vérité hardie : — les opinions sont distinctes des aptitudes!

Le changement survenu dans la constitution sociale et politique a créé quantité de vacances dans les emplois, et l'on s'est mis en devoir de remplacer les fonctionnaires suspects ou compromis, par des hommes d'une opinion éprouvée.

Rien de mieux; mais la plupart des charges exigent une certaine compétence, une *aptitude* particulière. Si l'on voulait remplacer un peintre, un chanteur, un compositeur, un poëte; des gens qui ne sauraient ni rimer, ni composer, ni chanter, ni peindre, seraient assez malvenus à dire : — J'ai droit à être chanteur, parce que je suis républicain; — je ne connais rien à la musique, mais je suis républicain, et je prétends remplacer Auber ou Donizetti; — je veux être employé comme peintre, parce que je suis républicain, etc...

Il est incontestable que tout bon républicain possède une aptitude suffisante à émarger des appointements; mais les devoirs de telle ou telle fonction exigent parfois d'autres aptitudes.

Il est des républicains d'excellent appétit, qui sont de fort grands ânes. Il est même des ânes qui, rebutés sous tous les gouvernements, parce qu'ils n'étaient ni intelligents, ni laborieux, se sont targués de leur disgrâce, comme d'un brevet de républicanisme.

Voici un homme qui aspire à tout faire, attendu qu'il n'a jamais rien fait du temps de la monarchie : son impuissance d'hier ne prouve pas qu'il sera très-habile aujourd'hui.

Vantez-moi ce travailleur infatigable, cet économiste intègre, ce savant indépendant, rejetés par un gouvernement dont ils signalaient les fautes; cet employé laborieux que l'intrigue a évincé; ce penseur fécond et pratique à la fois, qui a reculé devant un démenti infligé à ses convictions et s'est tenu à l'écart; prônez ce satellite avancé du parti démocratique, qui a consacré ses veilles à approfondir et à critiquer les actes d'une administration vicieuse : accueillez de tels hommes; mettez-les au premier rang, profitez de leurs lumières; qu'ils participent au gouvernement de l'Etat; rien de plus juste et de plus profitable.

Mais pour le paresseux ignare, qui a passé quinze ans à brailler dans les cafés; pour le Spartacus d'estaminet qui n'a jamais mordu à la pratique de la vie publique, laissez-les dans leur néant, malgré le bruit de leurs opinions politiques; car ils ne sont aptes à rien.

Pour guider un vaisseau, l'on fait choix d'un pilote, et l'on prend le plus habile, surtout si la traversée offre des périls.

Jamais le navire de la France eut-il à franchir un détroit plus difficile qu'en ce moment! Cependant personne, parmi nous, ne désespère, car on sait que la voie est praticable, et les écueils connus; et chacun de se dire : — Avec de bons pilotes...

Cependant, le préjugé des opinions l'emporte; l'opinion implique le vouloir; l'aptitude, le pouvoir, et l'on s'en réfère à l'inintelligente volonté du premier venu; l'on improvise des pilotes à qui la mer est inconnue.

Certes, personne ne s'aviserait de prendre un dessinateur, un lithographe, un commis de magasin, pour en faire des chanteurs, des poëtes ou des danseurs : quelle est donc cette manie de justifier la ridicule ambition de ces pauvres gens, en les érigeant en financiers, en administrateurs, en magistrats!

— Ils sont républicains!

— Non; ils ne le sont pas. L'avidité, la brigue des emplois dont on est incapable, ne sont pas des vertus républicaines.

Dans une heure de trouble, de précipitation, d'urgence et d'incertitude, ils se sont dits républicains; ils se sont offerts et ont été agréés, parce que le gouvernement n'a pu soupçonner que tant d'audace se joignît à tant d'ineptie.

Mais ces premiers choix sans contrôle doivent être revisés, le retour de la confiance publique est à ce prix.

L'administration des départements, en de graves conjonctures, veut des administrateurs éprouvés, très-capables, sachant leur état bien à fond, et réputés comme tels.

Des feuilletonistes, des commis-voyageurs, des peintres obscurs, des avocats sans causes, envoyés comme commissaires dans quelques villes, y ont compromis la sécurité, et ce qu'il y a de pire, ils ont éloigné le concours des républicains véritables, sérieux et respectés.

Grâce aux imprudences de quelques étourdis, une partie de la France risque de passer pour *réactionnaire*, sans qu'il en soit rien.

Quelques villes, mues par un sentiment de dignité, ont en effet refusé d'accepter pour chefs suprêmes, des citoyens sans autre mérite que celui de dessiner médiocrement des bons-hommes, et de divertir les oisifs avec des charges d'atelier.

Ils se donnaient le titre de républicains, et on leur a supposé tous les genres d'aptitude; on les a même envoyés jouer, dans leur pays natal, leur petit rôle de prophètes, là même où leur insuffisance était connue, exagérée peut-être, et où la fraîche date du républicanisme de plusieurs d'entre eux était aisément vérifiée.

J'en sais un qui, poursuivi depuis plusieurs années, par le ridicule attaché aux bourgeois qui usurpent des titres de noblesse, est revenu dans sa ville natale, avec le mandat de la République, et s'est vu bafoué.

Son échec a passé pour une manœuvre rétroactive.

Je citerais un autre homme qui, décrié par sa conduite, endetté, burlesque par ses prétentions, valet officieux d'un des derniers ministres, et naguère incorporé par lui d'autorité dans la rédaction d'un journal officiel, a trouvé moyen aux dernières élections, de se faire recommander à ses compatriotes par le comité électoral de Paris. Les patriotes le repousseront et passeront peut-être pour réactionnaires.

Son aptitude est aussi réelle que ses opinions sont sincères.

De telles méprises sont à peu près inévitables, dans les premiers moments où les intrigants foisonnent.

Pour se restreindre à ce qui concerne les Républicains suffisamment connus comme tels, répétons que leur opinion ne justifie pas de leur aptitude à une position spéciale.

En effet, un légiste, un administrateur, un financier républicains, ce sont des gens qui ont approfondi et qui sont propres à pratiquer un système administratif ou financier fondés sur les principes de la démocratie.

Un républicain dénué de notions économiques n'existe pas en tant qu'économiste : il n'a pas d'opinion sur une matière qui lui est étrangère : c'est le néant, et le néant ne peut-être classé ni qualifié.

Ainsi, là où l'aptitude fait défaut, l'opinion est sans valeur, parce qu'elle est forcément insignifiante et sans résultat.

Républicains de la veille, et du lendemain. — Ne serait-il pas à propos d'en finir avec l'aveugle engouement des opinions?

Ce titre de *républicain*, si effrontément revendiqué par les uns, avec tant d'outrecuidance par d'autres, n'appartenait naguère qu'à un petit nombre de Français, et parmi ces derniers, le chiffre des gens capables, exercés, honorables et laborieux, était restreint.

Si l'on tient à n'admettre aux fonctions publiques que des républicains de vieille date, il faut se résigner à laisser nombre d'emplois inoccupés, ou à tolérer un cumul scandaleux.

Il existe plus d'emplois que l'on ne comptait il y a quelques mois de républicains en France, et surtout de républicains exercés à la pratique des affaires.

La distinction établie entre les citoyens, d'hommes *de la veille*, et d'hommes *du lendemain*, est opportune, en ce qui touche aux principales fonctions politiques; mais à l'égard de toutes les autres, cette formule d'ostracisme n'est qu'une invention exploitée par l'envie, l'intrigue et la cupidité.

Avoir, ou n'avoir pas été républicains *la veille* est un fait involontaire. Que de gens ont renoncé aux idées républicaines, parce qu'ils en croyaient l'avénement impossible! Le 23 février, les défenseurs des idées démocratiques eux-mêmes n'osaient pas encore en espérer le triomphe.

Repousser absolument les républicains *du lendemain*, c'est proscrire presque toute la France, et se priver des lumières de tous les hommes *pratiques*, car ils n'ont pu acquérir des talents *pratiques* qu'en les exerçant au service de la monarchie.

Essayons de retrancher toute la magistrature, tous les officiers, tous les comptables, tous les administrateurs du dernier règne, et de les remplacer par ceux que l'on désigne, à l'aide d'une contradiction de mots, sous les noms d'hommes *de la veille*, ou d'hommes *nouveaux*; le mécanisme de l'Etat cessera de fonctionner, et l'on arrivera, par la désorganisation générale, à l'anarchie.

Certes, rien n'est funeste, en temps révolutionnaire, plus que les réactions.

Eh bien! un ostracisme semblable est la pire des réactions, d'autant plus qu'elle est susceptible d'en amener une autre en sens contraire; celle des talents évincés et devenus regrettables, contre les incapacités privilégiées et avilies.

Ce n'est que par la consolidation du crédit, que la République acquerra son inébranlable solidité. Un semblable résultat est au-dessus des forces des seuls républicains de la veille; il leur manque le nombre, l'expérience, et le public ne les connaît pas assez pour leur livrer toute sa confiance.

Que l'on renonce donc à ces divisions iniques et funestes, à ces exigences rétroactives, vraiment contraires à la fraternité, à l'égalité; vraiment immorales, en ce qu'elles donnent lieu journellement à des apostasies honteuses, effrontées, et font, des emplois, le prix méprisable de l'imposture.

Il n'existait, dans le régime politique *de la veille*, qu'un élément incompatible avec notre régénération morale : c'est la corruption et la vénalité.

Que les gens tarés soient, aux yeux de tous, les uniques gens *de la veille*, répudiés *le lendemain*.

Nous devons la République à la seule Providence; elle l'a donnée, comme l'air des cieux, comme le soleil et les fruits de la terre, indistinctement à tous.

Le gouvernement du peuple est créé pour chacun, et chacun a droit à y participer dans la mesure de sa capacité.

De quelle autorité prétendrait-on paralyser, dans une partie de ses représentants, la souveraineté nationale, et ériger en précepte la spoliation du peuple par le peuple? De quelle autorité condamneriez-vous une portion des citoyens qui subissent les charges de la République et lui fournissent l'impôt, à ne retirer d'elle aucun avantage? Ils payeraient leur part, et seraient exclus du festin!...

Un honnête homme, intelligent et laborieux, qui a servi son pays sous des rois, et qui veut le servir encore, est à nos yeux, recommandable en tout temps : c'est un très-bon républicain.

Un ambitieux, dénué de mérite, qui, s'affublant du titre de démocrate, expulse un fonctionnaire utile, pour le remplacer par un sot, dessert le pays, et dérobe un argent qu'il ne sait pas gagner. Il est l'ennemi de la République.

Inutile au monde *la veille*, il est devenu nuisible *le lendemain*.

Démagogue. — Le démagogue exagère les principes de la démocratie : c'est un médecin dont les remèdes sont si violents, qu'ils emportent le malade.

Le malade, c'est la liberté.

Le démagogue aspire à dominer : c'est un despote qui se déguise sous des haillons de popularité.

Souvent la démocratie, près d'expirer, est prise des convulsions de la démagogie.

Résistance, réaction. — La confusion de ces deux mots signale l'apparition et caractérise la mauvaise foi des partis.

Dans un Etat démocratique, toute opposition violente à la volonté nationale et au vœu de la majorité, constitue une tentative tyrannique, et doit provoquer une résistance légale.

Cette résistance a pour mobile le maintien de la liberté.

Les opinions ont le droit de se faire entendre et d'être discutées : mais une opinion en minorité qui prétend à s'imposer par la force devient despotique et factieuse.

En pareille conjoncture, le premier acte des fauteurs de cette sédition est de calomnier la résistance légitime, en la flétrissant du titre de *réaction*.

Leur espérance repose sur la crédulité publique, et leur théorie a pour base une imposture.

La souveraineté nationale, tant qu'elle n'est pas confisquée, ne peut organiser *une réaction;* mais elle doit faire *résistance* à tout parti qui entreprend de la combattre.

Comme le principe de cette souveraineté est le symbole de l'unité démocratique, ceux-là sont suspects de projets réactionnaires, qui s'efforcent de l'entamer. L'impulsion appartient à l'autorité nationale qui représente l'ensemble des citoyens : ce pouvoir *agit*, il ne *réagit* pas; ses agresseurs eux seuls *réagissent* contre lui.

Les seuls hommes intéressés à soulever ce mot de *réaction* contre l'expression formelle du vœu national, sont ceux qui s'exceptent ou qui sont retranchés des droits et des devoirs des citoyens; c'est-à-dire, les intrigants et leurs dupes.

Préjugés relatifs aux fonctions publiques. — Trop souvent, il n'est que trop vrai de le dire, nous nous payons avec des mots; nous les acceptons, ou nous les prenons en haine, sans les discuter.

Il n'y a pas vingt ans, que nous honorions comme de grands personnages, des officiers inutiles, affublés du titre burlesque de *gentilshommes de la chambre du roi*: ils ne rendaient aucun service à la société, ni au roi.

On briguait les titres lucratifs et considérés, de *grand-veneur*, de grand-maître *de la garde-robe*, ou des *cérémonies*, d'intendant *des écuries*, ou des *menus-plaisirs* de Sa Majesté, etc...

Ces valetailles aristocratiques étaient si fort recherchées, qu'elles étaient le privilége de la naissance, et le prix des plus éminents services. Un général avait vaincu les ennemis du pays, gagné dix batailles, conquis le bâton de maréchal; à quel suprême honneur aspirait-il encore? — A entrer dans le chenil royal, ou dans la garde-robe.

Une telle organisation avait tout à redouter des progrès de la raison humaine. Mais la philosophie est lente.

Le peuple, qui en possède la science innée, commençait à rire des valets de chambre, des écuyers-tranchants et des porte-queues, à l'époque où Voltaire était encore valet de chambre du roi de Prusse.

Il y a peu de mois, que l'intendant du domaine-privé de Louis-Philippe était certes plus considéré, plus envié qu'un député, qu'un président de cour, ou qu'un général d'armée.

Ces préjugés en faveur des charges serviles et des titres d'apparat choquent, de toute évidence, les mœurs démocratiques.

Mais, le préjugé contraire, celui qui déprécie, qui avilit des fonctions utiles, et assimile à des parias les gens qui les exercent, n'est pas moins opposé aux principes de la démocratie.

La société serait composée de voleurs, d'aigrefins et *d'escarpes*, comme le beau monde créé par les romans à la mode sous le dernier règne, qu'elle n'afficherait certes pas un dédain plus amer, à l'endroit des défenseurs de la sécurité publique, et des fonctionnaires chargés de protéger les biens et la vie des honnêtes gens.

Police. — C'était un mot fort en honneur chez les Grecs; on sait dans quels égouts nous l'avons traîné.

Des gouvernements immoraux, utilisant pour se maintenir,

la délation, et organisant l'espionnage politique, ont annexé à la noble institution de la police, certains bureaux d'infamie. De là ce discrédit attaché au ministère tout entier; d'autant plus concevable, que ces gouvernements sont tous ceux qui ont régi la France depuis plus d'un siècle.

Notre blâme n'a pour objet que les préjugés injustes, ceux qui atteignent la police officielle et avouable, la police de sûreté.

Voilà un chef de bureau chargé du soin de veiller à la tranquillité des rues, d'écarter et d'arrêter les escrocs, de venger leurs victimes, de faire tomber les poignards des assassins, de démasquer les piéges, de détruire les industries frauduleuses; en un mot, d'être le représentant laborieux, probe, infatigable et paternel de la protection que l'État accorde à tous les opprimés. N'a-t-il pas droit à la sympathie, à l'estime publique, en proportion de l'utilité de son emploi?

Ce magistrat honorable, je n'ai qu'à le nommer pour éveiller votre malveillance. C'est un commissaire de police.

Pourquoi cet air de dédain? Les forçats vous ont-ils fait, à son endroit, une leçon de morale?

Que, dans une foule émue, le premier venu, désignant un passant du bout du doigt, articule le mot de *police*; soudain toutes les colères s'allument.

« Eh oui, mon ami, pourrait quelquefois répondre ce pauvre diable; je suis dans la police, et c'est pourquoi je vous rends la bourse qu'on vient de vous dérober. »

Si la police est nécessaire, il est vrai que les filous le contestent, il faut bien qu'il y ait des citoyens *dans la police*. S'ils rendent service, pourquoi les frustrer de la gratitude où ils ont droit, ce salaire du cœur, pour un galant homme.

Quoi, naguère vous appeliez *Monseigneur* le valet de chambre, l'homme d'affaires d'un roi, qui ne vous servaient à rien, et vous méprisez un agent de police qui dépense pour vous défendre et vous secourir au besoin, le labeur du magistrat, la vigilance d'un chien de garde et la bravoure d'un soldat!

N'avais-je pas raison de le dire, que nous luttons contre des mots, et ne pénétrons pas dans le domaine des idées?

De tels préjugés sont, je le répète, incompatibles avec la gravité, avec l'esprit de fraternité qui distinguent les peuples libres. Il est temps d'en rougir, comme on rougirait d'une calomnie ou de toute autre mauvaise action.

Le gouvernement de la République donne à cet égard une leçon à notre incurable sottise: il se prépare à changer les titres de la plupart des fonctions de la police.

Par là, nous aurons d'autres mots à ronger, ceux du passé nous rendaient niais et cruels; le mobile de la cruauté aura disparu.

Gendarmes. — Gardes municipaux. — Quand un enfant gâté refuse, dans le cours d'une maladie, d'avaler un remède essentiel à sa guérison, la mère le lui déguise sous les désignations sucrées d'une foule de friandises. Elle le trompe afin de le maîtriser.

C'est ainsi que l'on traite les peuples à leur enfance.

Les peuples enfants sont gouvernés par des maîtres qui leur font absorber des drogues fort amères et peu hygiéniques, et si la nation se rebiffe, on cherche à la divertir avec des mots.

Tout mensonge, en politique, suppose l'inégalité morale; il implique deux catégories d'individus: des hommes, pour séduire et dominer; un troupeau pour obéir sans délibérer.

Lorsqu'un peuple se plaît à être dorloté par des fictions, il travaille à corrompre le pouvoir.

Avant 1830, la police armée était exercée à Paris par les *gendarmes*. A la suite des trois journées, les gendarmes devinrent impopulaires; on réorganisa le corps, et au lieu de se borner à changer les hommes, on proscrivit un mot innocent par lui-même.

La royauté, la pairie, le ministère, représentants d'institutions oppressives, avaient trahi la cause populaire; les Parisiens s'en prirent... à la gendarmerie.

On refit des ministres, on garda la pairie, on accepta un nouveau roi, sous le titre de *roi*; mais le costume, le nom même des gendarmes, furent proscrits.

Voilà comment on sauve la liberté, quand on l'a conquise.

Cependant, il fallait des gendarmes, il en faudra toujours. Le nouveau règne les remplaça par les *gardes municipaux*; c'était la définition substituée au mot usuel, et, à la faveur de cette fiction littérale qui déguisa la médecine au peuple, on lui doubla la dose impunément.

La garde royale était supprimée; ses débris furent entassés dans les cadres de la *garde municipale*, qui, grâce à son titre, devint peu à peu une garde prétorienne autour de la royauté.

En février 1848, la garde municipale défendit le trône, et prouva qu'appartenant à la monarchie, elle n'était pas réellement une force *municipale*, c'est-à-dire consacrée à la défense des libertés publiques.

Il nous faut donc, à cette heure, une véritable garde *municipale*, préposée aux soins matériels d'ordre, de police, d'édilité, etc.

Eh bien! comme autrefois, nous consentons à subir la chose à la condition d'être abusés sur le mot. Notre enfance n'est-elle donc pas finie?

Quoi que vous fassiez, une garde *municipale* sera une *garde municipale*, et ce sera, en même temps, *la gendarmerie* de Paris.

Si chaque fois qu'un corps ou un fonctionnaire se rendent coupable, on proscrivait le titre de la fonction, les mots bientôt feraient défaut, et l'on serait forcé de recourir au vocabulaire burlesque.

Vous aurez des gardes *urbaines* ou *civiques*, que sais-je! Après elles, on sera réduit à vous forger des mots qui ne répondront plus aux idées.

Il y a des colonels qui ont attenté à l'inviolabilité du peuple; supprimez-vous le titre de colonel? non; l'on destitue l'officier coupable. Une compagnie du 14e de ligne a fait feu sur nous: rayerez-vous de l'armée le chiffre 14?

N'autorisons plus le pouvoir à nous cajoler ainsi. Anéantissons les institutions mauvaises, et ne travestissons pas celles qui sont indispensables. Si l'on conserve des troupes municipales, que leur esprit soit garanti par les hommes qui les composent, et non par un vain titre offert à la crédulité.

La suppression des gendarmes nous a valu, sous le nom de *municipaux*, des légions prétoriennes; craignons que les gardes municipaux ne soient remplacés par des janissaires.

La liberté veut, en toutes choses, la vérité. Peuple, mon ami, si tu cherches des flatteurs, ils vivront à tes dépens.

Mais, cessons ce propos; laissez-moi écouter mon avoué, qui m'explique combien il est heureux que la révolution ait supprimé les procureurs.

Métiers décriés. — Il est des professions peu honorables; ce sont celles dont l'exercice est préjudiciable à la société, et dont les profits sont fondés sur la fraude ou le développement des mauvaises passions.

Hors de ce cercle, hélas! trop étendu, tous les états utiles ont droit à être respectés.

En France, de vieux préjugés d'esprit monarchique livrent certaines conditions au sarcasme, et cette injustice s'en prend de préférence aux métiers les plus pénibles.

Chez un peuple qui a connu la servitude, cette malveillance est explicable; mais elle est incompatible avec le fraternel sentiment de la liberté.

Au moyen âge, une stupide légende jetait sur les cordonniers une défaveur absurde; c'est un métier nécessaire.

L'épicier est aujourd'hui le bouc émissaire du commerce de détail. L'épicier est le prototype des idées étroites et de la cupidité boutiquière. Qu'il ne soit que marchand et qu'on lui ôte le moyen de se livrer à l'industrie des falsifications, l'épicier sera réhabilité. La voix du peuple ne se trompe pas toujours.

La science relève peu à peu certaines spéculations, et les préjugés finissent par céder devant la raison. L'art du pharmacien a amnistié les apothicaires.

Si nous pénétrons plus avant, nous rencontrons les balayeurs des rues: ce sont les plus laborieux, les moins fortunés des manœuvres. Ils ne dépensent pas beaucoup d'intelligence; mais ils sont très-utiles, et subissent un travail fort pénible.

Que dirons-nous de ces travaux malsains qui exposent journellement la santé, et très-souvent la vie, de ceux qui ont le courage de les affronter!

Quand on voit stationner devant une maison, à la lueur de deux ou trois lanternes, ces équipages nocturnes, ces tonneaux pesants dont le voisinage est si redouté, ne serait-il pas juste et charitable de penser, tout en gagnant le large, qu'au centre même d'une atmosphère empoisonnée, et pour un médiocre salaire, de pauvres diables se dévouent au plus indispensable, au plus rebutant des labeurs? que par eux nos maisons sont assainies, que sans eux la voie publique deviendrait une sentine, et que chaque fois qu'ils se plongent dans ces affreux tombeaux, ils bravent sciemment le danger mortel d'une explosion délétère qui parfois les suffoque et les tue!

Dès qu'il y a péril, il y a dévouement et bravoure. Devrait-on se railler de ceux qui affrontent la mort, et une mort si humble, pour le service de la société!

Jeune et belle dame qui roulez dans une papillote vos cheveux blonds, amant rêveur qui écrivez ce billet tendre si irrésistible, esprit élevé qui savourez le poétique parfum de ce charmant volume, heureux désœuvré qui feuilletez des albums et vous récréez à contempler les merveilles de la gravure; songez tous que le premier instrument de vos plaisirs les plus exquis, est tout simplement un chiffonnier.

Faire de pareilles réflexions, abjurer les dédains iniques, se rendre philosophiquement supérieur aux petitesses de l'esprit, aux cruelles puérilités d'une vanité aveugle, c'est se former à la pratique de la fraternité que la liberté commande; c'est comprendre d'une manière générale et rationnelle les devoirs imposés par la démocratie, qui confine à nos mœurs par la charité chrétienne.

Les états, sinon les plus utiles, du moins les plus urgents, sont ceux qui concernent la salubrité matérielle, ou la salubrité morale du pays. La tâche de nettoyer la société est très-lourde pour tous ceux qui s'en mêlent, et, chose étrange, c'est pour ce motif même que les préjugés l'ont déconsidérée.

Dans les États monarchiques, l'oisiveté étant un privilége de race, les fonctions les plus fatigantes sont les moins honorées, parce qu'elles sont les moins recherchées par les castes aristocratiques.

C'est pourquoi, dans la magistrature, le parquet, qui comprend les plus hautes, les plus graves des fonctions, est le partage des débutants et le noviciat des emplois faciles qui tiennent le sommet de l'échelle.

C'est pourquoi, dans la hiérarchie des administrations, à mesure que l'employé monte en grade, en honneurs et en salaire, il a moins à travailler.

De telles inconséquences sont incompatibles avec la doctrine démocratique, et nous les signalons, parce que le meilleur moyen de consolider la démocratie est de la faire pénétrer dans le domaine des mœurs.

Non-seulement il faut étendre à tous les emplois qui exigent une haute intelligence, le bienfait de la sympathie publique; cet avantage doit se répartir aussi sur les travaux les plus humbles qui ne réclament que du zèle et de la fatigue corporelle: car les petits sont essentiels à la vie des grands, nécessaires à leur tour aux plus faibles.

C'est de ces inégalités apparentes que résultent l'équilibre et le mouvement social.

Ainsi, tout en vénérant les hautes facultés de l'intelligence, observons que si la nature n'avait créé que des aigles, les aigles mourraient de faim.

Rats et Douaniers. — Parmi les états injustement décriés, nous avons omis à dessein les douaniers et les préposés à l'octroi.

Leur position est fondée sur des monopoles iniques et vexatoires. Ce n'est pas à ces pauvres gens qu'il faudrait s'en prendre; ils exercent leurs tristes fonctions, les uns avec beaucoup de patience, les autres avec une résignation et un courage réels.

Mais, aux yeux du peuple, ils sont les instruments immédiats de la misère publique, et, comme a dit La Fontaine, — Ventre affamé n'a pas d'oreilles.

En principe, la douane est une oppression qui pèse sur toutes les classes au profit de quelques industriels: les droits d'octroi imposent les denrées nécessaires à la vie du pauvre, tandis que la plupart des industries consacrées aux objets superflus s'exercent en toute liberté.

La base d'un système de contributions équitable et peu oppressif, c'est la répartition proportionnelle aux diverses fortunes. Par là, l'impôt profite à la masse des citoyens et les opprime le moins possible. Il pèse et n'écrase pas. Les droits-réunis sont organisés d'après un principe tout opposé: ils gênent tout le monde et affament les citoyens les moins aisés.

Aussi, depuis très-longtemps, les gouvernements nouveaux ont-ils le plus grand soin de se populariser en promettant l'abolition de l'octroi. Il appartient à la République de réaliser ce projet.

Quand on se propose de tarir une des sources du revenu de l'État, la première précaution à prendre est de chercher à la remplacer. La solution d'un pareil problème est toujours possible, puisque le fonds imposable existe, et que la question est restreinte à l'invention d'une méthode d'exploitation.

Depuis quarante ans, l'on se plaint avec fondement de l'augmentation progressive du budget de l'État: *la meilleure des Républiques*, comme les banquiers et les agioteurs dénommaient le dernier règne, coûtait fort cher, et donnait peu.

La démocratie de 1848 a été, jusqu'ici, plus onéreuse encore; il faut qu'elle rende beaucoup à la nation, pour légitimer tout ce qu'elle prélève.

La compensation logique d'un lourd système d'impôts, c'est le bas prix de la vie matérielle: sinon, les particuliers pressurés, rançonnés, et l'État assimilé à un gouffre où tout disparaît et se perd, marchent concurremment et à grands pas à la ruine générale.

Arrachez aux juifs de la finance tout ce que viennent illégalement écumer, sur les fortunes, les usuriers, les banquiers, les agents de change, les avoués, les notaires, les courtiers, les frais judiciaires de tout genre, les agents d'affaires, les requins des compagnies par actions et tous les gros barons de la féodalité industrielle; supprimez cette cohue d'impôts déguisés, perçus par quelques vautours qui dévorent les petites fortunes jusqu'à la moelle; vous trouverez aisément le moyen d'attirer, sur la jeune République, les bénédictions du ciel et des hommes, en décrétant l'abolition de l'octroi et des droits-réunis.

Chacun payera de bonne grâce des taxes profitables au corps de la nation; et quand il nous faudra moins d'argent pour vivre, nous donnerons un peu du superflu, avec autant d'empressement que nous en avons mis peu à nous laisser extorquer le nécessaire.

Dans l'état actuel des choses, aux yeux du consommateur, l'impôt sur les vins est assimilé à la grêle; l'impôt sur les viandes est la pire des épizooties.

Qu'une épizootie mortelle atteigne enfin les monopoleurs de ces sortes de taxes qui établissent une disette fictive au sein de l'abondance.

La plupart des révolutions modernes ont eu les octrois, c'est-à-dire la faim pour prétexte, et la faim n'est pas une opinion discutable; c'est une raison sans réplique.

Quand la France aura bien compris les conséquences de la démocratie, la voix populaire ne s'élèvera plus contre les *rats* de l'octroi, parce que l'on ne trouvera plus personne pour un pareil métier.

Lorsque les idées démocratiques auront régénéré le monde, les barrières internationales n'auront pas plus de douaniers, que les portes des villes ne verront de préposés d'octroi.

Pour arriver à l'extinction de la douane, il faut que les économistes dirigeants en viennent à reconnaître la vérité suivante:

Toute industrie incapable de vivre de ses propres œuvres, toute industrie qui n'est productive qu'à la condition d'être imposée au consommateur, doit être abandonnée, parce qu'elle appauvrit l'État.

L'exécution ne sera, certes, pas l'ouvrage d'un jour; mais si la démocratie se consolide en Europe, la fraternité, la mutuelle assistance des peuples, remplaceront l'antagonisme: les voisins auront plus d'intérêt à s'entre-aider qu'ils n'en ont eu à se nuire, et la nécessité cessera de sanctionner des doctrines réprouvées par la raison.

Le meilleur des gouvernements possibles est celui qui se mettra à même de supprimer les droits-réunis et les rats: dans un État bien organisé, il ne doit pas exister de fonctions haïssables.

Que d'améliorations accomplies un tel résultat suppose!

La meilleure politique européenne est celle qui anéantira les douanes. Ce sera la politique de l'humanité.

Chemin de fer d'Amiens à Boulogne.

Nous invitons aujourd'hui nos lecteurs à l'inauguration *définitive* d'un chemin de fer, dont la mission est de rendre plus fréquents et plus rapides les rapports de la France et de l'Angleterre. Nous disons *définitive*, parce que, depuis plus d'un an, ce chemin a commencé à transporter, hommes et choses, d'abord entre Amiens et Abbeville, puis il a poussé ses rails jusqu'à un petit village appelé Neufchâtel, situé à trois lieues de Boulogne, et ce n'est qu'en ce moment



Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Vue intérieure de l'embarcadère d'Amiens.

qu'il pénètre dans Boulogne, de manière à ce que le voyageur aborde du paquebot à vapeur dans le wagon, et réciproquement. Mais avant de suivre la ligne de fer depuis Amiens jusqu'à Boulogne, il nous faut assister à sa naissance et à sa construction.

Tout le monde aujourd'hui est à peu près d'accord que plus on avance en civilisation, plus les chances de guerre entre peuples voisins s'éloignent. Cela était vrai sous la monarchie, et ce principe ne peut que recevoir une éclatante confirmation de la révolution qui vient de substituer la République à la royauté. Car, si autrefois les peuples entraient en campagne les uns contre les autres, les rois leur mettaient les armes à la main; intérêts de dynastie, de famille, rarement intérêts nationaux. Maintenant, la fraternité universelle ouvre ses ailes sur le monde; elle peut bien protéger de son ombre les têtes couronnées, mais elle réunit surtout les peuples, et leur apprend à se compter, à se connaître et à s'aimer. A ce titre donc elle éloigne les causes de guerre, elle imprime à la civilisation une marche plus rapide, et elle concourt avec tous les progrès des sciences et des arts à hâter la venue du temps où la terre ne formera plus qu'une seule famille. Un des instruments les plus puissants de civilisation, nous avons déjà eu occasion de le dire, c'est la construction des chemins de fer. Aussi ne craignons-nous pas de dire que le chemin de fer d'Amiens à Boulogne, qui met Paris à douze heures de Londres, est un des plus importants de France, tant dans le présent que pour l'avenir.



Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Station d'Ailly-sur-Somme.



Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Abbeville.

Du reste, nos voisins nous avaient montré l'exemple. Nous avons rendu compte dans ces colonnes de l'inauguration du chemin de fer de Londres à Folkstone et à Douvres; et, dès cette époque, nous disions que ce chemin n'aurait toute son utilité que le jour où vis à vis du port anglais se trouverait une voie de fer se prolongeant jusqu'à Paris. Le



Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Pont d'Étaples.

chemin du Nord, s'arrêtant à Amiens et ouvert à la circulation au mois de juin 1846, fut le premier pas vers la réalisation de cette œuvre. Déjà, à cette époque, les travaux du chemin de fer de Boulogne étaient commencés. Une loi du 26 juillet 1844 était venue autoriser la construction de cet embranchement du grand réseau du Nord, et le 15 octobre de la même année, une compagnie, représentée par MM. Charles Laffitte et Bloun en soumissionnait la concession, moyennant un rabais d'un mois sur la durée fixée par la loi à quatre-vingt dix-neuf ans.

La longueur totale du chemin de fer est de cent vingt-quatre kilomètres, dont quarante-cinq entre Amiens et Abbeville, cinquante et un entre Abbeville et Etaples, et vingt-huit entre Etaples et Boulogne. A Amiens, point de départ de l'embranchement de Boulogne, la station est commune aux deux chemins de Boulogne et du Nord. Nos lecteurs peuvent voir l'aspect monumental que présente à l'extérieur cette station. Cette porte, ou plutôt cet arc de triomphe immense que l'industrie s'est élevé à elle-même, donne accès dans une cour oblongue qui sépare les deux administrations. Cependant, nous devons le dire, les concessionnaires du Nord ont pris là leurs coudées franches, et le chemin de Boulogne a un peu à se plaindre de la part qui lui a été faite. C'est une espèce de fourreau sombre et étroit d'où partent et où arrivent tous les convois, et pour comble d'inconvénient le souterrain est en courbe : puis, un peu plus loin, on ren-



Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Tunnel d'Herbelot.



Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Boulogne.

contre un second souterrain qui n'est séparé du premier que par une tranchée à ciel ouvert de vingt à trente mètres de longueur. Il est difficile de réunir en si peu d'espace plus d'inconvénients accumulés. Du reste, ajoutons de suite que le service de l'exploitation est si bien entendu, qu'il n'est pas encore arrivé d'accidents en ce point malencontreux.

Au sortir de ces souterrains, qui ont ensemble près de cinq cents mètres, le chemin se développe à ciel ouvert et sans accident de terrain jusqu'à Abbeville, en traversant les sta-

tions d'Ailly-sur-Somme, Picquigny, Hangest, Longpré et Pont-Remy. Les principaux ouvrages d'art de cette section, outre les souterrains, sont quatre viaducs en dessous du chemin de fer pour le passage des voies de terre, neuf ponts de quatre à seize mètres d'ouverture et six ponceaux.

Le terrain que nous venons de faire parcourir à nos lecteurs est peu accidenté : on pressent le voisinage de la mer et ces vastes plaines qui baignent leur pied dans l'Océan. De distance en distance on franchit des marais et des tourbières, ce qui ne contribue pas à donner beaucoup de variété au paysage.

Abbeville est située sur la Somme, à cinq lieues de la mer. D'abord simple maison de plaisance d'un abbé puissant (*Abbatis villa*), puis de plus en plus peuplée, elle fut fortifiée, à la fin du dixième siècle, par Hugues Capet. Au moyen âge, ce fut une cité industrieuse et commerçante, et, quoique le nombre de ses habitants ait diminué de moitié (aujourd'hui 19,000 environ), quoiqu'elle soit moins florissante qu'autrefois, elle occupe encore un rang important par ses manufactures de draps, de velours et de moquettes. Par sa position sur la Somme, au milieu d'un pays d'où rien ne domine la ville, Abbeville était imprenable ; aussi s'appelait-elle, comme Metz, Abbeville-la-Pucelle. Elle a conservé de son ancienne splendeur deux monuments remarquables : c'est l'hôtel de ville et l'église de Saint-Vulfran. Comme illustration, elle a donné le jour au poëte Millevoye.

La traversée d'une place forte par un chemin de fer est toujours un problème difficile et surtout lent à résoudre. Il faut, en effet, que le système de défense, que les fortifications n'aient pas à souffrir du voisinage de la voie de fer, et d'un autre côté la voie de fer est obligée de jeter des ponts, de percer des escarpes et des contrescarpes. Les questions de cette nature sont soumises à un comité mixte des travaux publics, formé d'officiers du génie et d'ingénieurs des ponts et chaussées, et ce n'est qu'après de longs pourparlers, la rédaction de nombreux projets et contre-projets, que la décision peut être prise. Il en a été ainsi pour la traversée d'Abbeville, où l'on avait à ménager à la fois les fortifications et la navigation de la Somme. La compagnie a dû construire une voie et des travaux provisoires en ce point, pour ne pas retarder la mise en exploitation, et la décision n'a été rendue que six mois après l'ouverture de la circulation. Cette solution provisoire a l'inconvénient de rendre la station excentrique. Du reste, avant peu, nous l'espérons, la station définitive sera construite. En attendant, nous offrons à nos lecteurs la vue de la station d'Ailly.

Entre Amiens et Abbeville, le chemin de fer suit presque constamment la vallée de la Somme. D'Abbeville à Noyelles, sur cinq kilomètres environ, le chemin est établi dans la baie de Somme même, sur une levée qui surmonte les plus hautes marées, mais qu'il a fallu fortement protéger sur plusieurs points contre la puissance des vagues. Rien n'est pittoresque comme ce voyage sur une levée : au moment où nous l'avons parcourue, nous aurions pu sans grands efforts d'imagination nous croire transporté en Hollande, et parcourant ses levées insubmersibles : des deux côtés de l'eau, et çà et là quelques maisons montrant au-dessus de l'eau leur seuil exhaussé et leurs murs coquets.

Les travaux les plus remarquables de la partie de chemin comprise entre Abbeville et Etaples sont : cette levée sur la baie de Somme, sept viaducs au-dessous et deux viaducs au-dessus de la voie de fer, un pont sur l'Anthie de deux arches de douze mètres d'ouverture chacune, et surtout le magnifique pont sur la Canche à Etaples. Ce pont, qui a quinze arches de quatorze mètres d'ouverture, était une des constructions les plus importantes et les plus difficiles à exécuter, tant à cause de la nature du sol mouvant sur lequel devaient reposer les fondations, que de la hauteur qu'il fallait donner aux arches pour laisser passer les bateaux pêcheurs qui remontent et descendent incessamment la Canche.

C'est à partir d'Etaples que commencent les véritables difficultés du chemin. La voie, qui est à peu près parallèle à la côte depuis Noyelles, traverse entre Etaples et Pamiers ces dunes mouvantes qui se déplacent incessamment sous l'action des vents, présentant là une montagne où hier il y avait une vallée, là un sinus profond, des ravins où la veille encore s'élevait une colline. On a d'abord dû fixer ces dunes par des semis aux environs du chemin de fer, puis construire une levée qui n'a pas nécessité moins de 250,000 mètres cubes de terrassement, de manière à ce que le sol sur lequel repose le chemin ne soit pas doué de la mobilité désespérante des dunes qui l'environnent. Tous ces travaux ont parfaitement réussi, et depuis que cette partie du chemin est terminée, tout tend à prouver que l'ingénieur ne s'est pas trompé dans ses prévisions.

Entre Neufchâtel et Boulogne, on a rencontré des difficultés imprévues qui ont obligé la compagnie à retarder l'ouverture de cette section. On avait à traverser un faîte couvert d'une forêt ; on résolut de le traverser par des tranchées à ciel ouvert qui avaient déjà fourni plus de 150,000 mètres cubes de déblais. Mais malheureusement, dans la forêt d'Hardelot, la tranchée fut ouverte dans les couches très-inclinées de glaise, de tuf et de sable, traversées par de fortes filtrations, et bientôt les éboulements se succédant avec rapidité, et le mouvement des terres se propageant à une grande distance, on dut recourir à un souterrain, auquel on fut obligé de donner une longueur de 200 mètres. Nous donnons une vue de ce tunnel.

Après avoir franchi ce faîte, le chemin entre dans la vallée de la Liane, qu'il suit jusqu'à Boulogne, et le long de laquelle on a établi sa station à Boulogne. Nous voici donc à Boulogne, dans cette ville où la France donne une si brillante hospitalité à l'Angleterre, dans cette ville illustrée par le séjour qu'y fit Napoléon, lorsqu'il rêvait la conquête de la Grande-Bretagne, et dont la colonne élevée en son honneur perpétue la mémoire. Longtemps le port de Calais avait été seul en possession du passage entre la France et l'Angleterre. Mais déjà Napoléon l'avait agrandi et embelli pendant son séjour sur les côtes de la Manche, et depuis, les efforts constants des Boulonnais ont eu pour but de lutter contre Calais, et d'offrir aux voyageurs un passage plus court et plus sûr. L'ouverture du chemin de Londres à Douvres, qui vint donner une vie nouvelle au petit port de Folkstone, les aida puissamment dans ce projet, et la construction de la voie directe entre Paris et Londres par Boulogne est venue mettre le sceau à cette prise de possession, dont Calais a tant à souffrir. La compagnie du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, reconnaissante de la part active qu'a prise à la réalisation de cette œuvre M. Adam, l'ancien maire de Boulogne, a résolu de lui offrir une épée et un vase, dont nous donnons le dessin.

Ainsi Boulogne va voir ses bains encore plus suivis que par le passé, ses deux villes, la ville haute et la ville basse, plus peuplées, sa colonne plus visitée, et tout cela parce qu'on ne mettra que six heures au lieu de trente à se rendre de Paris à ce port de mer.

La superficie totale des terrains acquis pour asseoir le chemin de fer est de quatre cent douze hectares, qui ont coûté 4,250,000 francs. Sur ces quatre cent douze hectares, quarante-six hectares de terrains bâtis ou de grande valeur ont coûté 1,879,000 francs, ou 40,200 francs par hectare. Trente-deux hectares de terrains tourbeux ont coûté 486,400 francs, soit 15,200 francs par hectare, et le reste en terrain de toute nature autre que les précédents a coûté 1,870,000 francs, soit environ 5,600 francs par hectare. Le prix moyen de l'hectare a été de 10,289 francs. En somme, la dépense moyenne a été par kilomètre de 36,000 francs pour les terrains. Ce chiffre, nous le remarquons avec plaisir, est beaucoup moins élevé que sur la plupart des chemins construits en France. Nous ne trouvons dans les chemins nouvellement construits que celui de Montpellier à Nîmes qui présente un chiffre moindre : il est seulement de 24,550 francs. En Belgique, le prix moyen sur le chemin de fer de l'Etat est de 44,857 francs.

Nous ne terminerons pas cet article sans donner à nos lecteurs un aperçu de l'avenir qui, suivant nous, est réservé à ce chemin. Il est bien certainement et sera toujours la voie la plus courte entre Paris et Londres, et même entre l'Angleterre et l'Allemagne, tant que le chemin de Calais ne sera pas terminé. Lorsque les chemins de Strasbourg et de Lyon seront terminés, il sera aussi la voie la plus courte de l'Angleterre vers la Suisse et l'Italie. Du reste, depuis quelques années, l'échange des voyageurs d'un côté à l'autre de la Manche a toujours été en s'accroissant ; il est monté de cent deux mille en 1843, à plus de deux cent mille en 1847.

Pour aller de France en Angleterre, trois voies se présentent : celle du Havre, celle de Dieppe et celle de Boulogne ; voyons quelle sera la durée du trajet par ces différents ports.

Par le Havre et Southampton, le trajet se fait par chemin de fer sur trois cent cinquante-cinq kilomètres en dix heures, de Paris au Havre et de Southampton à Londres ; la traversée de deux cent dix kilomètres se fait en douze heures : la distance est donc de cinq cent soixante-cinq kilomètres parcourus en vingt-deux heures. Les prix sont de 60 francs et 45 francs.

Si l'on choisit le port de Dieppe, on se rend à Brighton et de là à Londres. Il y a deux cents kilomètres de Paris à Dieppe, et quatre-vingt-un de Brighton à Londres, qui se font, ou plutôt se feront en huit heures quand le chemin de Dieppe sera ouvert. La traversée de cent quarante kilomètres dure huit heures ; total quatre cent vingt-un kilomètres en seize heures, aux prix de 53 fr. dans la première classe, et 40 fr. dans la seconde.

Enfin, par Boulogne et Folkstone, on a à parcourir, de Paris à Boulogne, deux cent soixante douze kilomètres, et de Folkstone à Londres, cent trente kilomètres en chemins de fer. Le temps de ce trajet est de huit heures environ. La traversée de quarante kilomètres s'effectue en deux heures et demie : total quatre cent cinquante-deux kilomètres en dix heures et demie. Les prix, trop élevés en ce moment, sont de 59 et 44 francs.

Nous ne doutons pas qu'un accord ne s'établisse entre les compagnies du Nord, de Boulogne et de Douvres, pour réduire ces derniers prix, et comme le trajet est plus court, que le séjour en mer est moins prolongé que par les deux autres voies, nous n'hésitons pas à penser que ce sera toujours la voie la plus suivie entre la France et l'Angleterre.

Lettres d'un Flâneur.

III.

LES CRIEURS PUBLICS.

Monsieur le directeur,

De tous les abus qui rendent en ce moment le séjour de Paris insupportable, — et si Dieu sait combien ils sont nombreux, le citoyen Caussidière paraît ne s'en douter nullement, — de tous ces abus, dis-je, le plus odieux pour moi est le crieur public. Bien que je sois, je ne dis plus assez malheureux, mais assez heureux, pour avoir l'oreille un peu dure, je ne puis pas m'accoutumer au vacarme vraiment infernal que font comme à plaisir, dans nos promenades les plus fréquentées, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, sous le prétexte de débiter leurs marchandises. Tout être humain capable d'entendre un pareil concert sans grincer des dents et sans éprouver d'horribles crispations de nerfs, n'a, certes, ni dents ni nerfs. Quant à moi, il m'agace et me fatigue à tel point, que si l'Assemblée nationale ne prend pas dès ses premières séances une mesure qui l'interdise absolument, ou qui, du moins, en limite la durée, j'irai m'établir ermite au fond de quelque bois pour y écouter, dans ce doux repos qu'on ne trouve qu'aux champs, les oiseaux chanter, les ruisseaux courir, les insectes bourdonner et les feuilles se balancer au vent.

Partez, me direz-vous peut-être, il n'y aura rien de changé à Paris qu'un vieillard morose de moins. Sans doute, il importe fort peu à la capitale du monde civilisé de me compter parmi ses habitants ou de me rayer de la liste de ses contribuables. Mais si je m'exile volontairement, êtes-vous bien sûr, monsieur, que d'autres ne me suivront pas. Oseriez-vous affirmer que d'autres ne m'aient pas précédé ? Paris enfin n'a-t-il pas le plus grand intérêt politique et économique à attirer sans cesse le plus grand nombre d'étrangers possible ? Ne sont-ce pas les étrangers qui font vivre une partie de sa population ? Sans eux, que deviendraient ses cafés, ses restaurants, ses théâtres, ses jardins d'été et d'hiver, et toutes ses industries de luxe dans lesquelles la France n'a pas de rivale ? et puis, s'ils nous laissent leur or en échange de nos produits, n'emportent-ils pas en outre au fond de leurs provinces quelques jeunes et sages idées qu'ils finissent tôt ou tard par substituer aux vieux et sots préjugés que leur avaient légués leurs ancêtres ? Paris n'est-il pas la grande école sociale du monde entier ? On s'est beaucoup trop extasié, selon moi, sur les services que Napoléon a rendus à la cause de la civilisation ou du progrès, en promenant les armées et l'esprit de la France à travers l'Europe, du Nord au Midi et de l'Occident à l'Orient. Le bien qu'il a fait a été trop chèrement acheté. Le but était bon, mais le moyen ne valait rien. Au lieu d'aller donner à tous les peuples, dans leurs propres capitales, des leçons qu'ils ne nous demandaient pas, mieux eût valu cent fois leur inspirer le désir de venir en prendre chez nous. Elles eussent été moins coûteuses et beaucoup plus profitables. En fait d'enseignement, la douceur sera toujours préférable à la violence. Le canon et le fouet sont deux mauvais maîtres incapables de faire de bons élèves. L'idée qui prétend s'imposer par la force est rarement comprise, plus rarement acceptée ; on la subit, mais on la déteste, alors même qu'on devrait l'aimer dans son propre intérêt, et on s'en débarrasse au plus vite dès que l'occasion se présente. Plus que toute autre étude, l'étude de la liberté doit être volontaire et attrayante. Renonçons donc à ce système absurde de propagande armée que persistent encore à prêcher quelques fanatiques en démence. Efforçons-nous sans relâche de faire des prosélytes, — c'est pour nous un devoir, — mais ne contraignons personne à adopter nos mœurs, nos opinions et nos lois. Réussissons désormais par la persuasion seule, et surtout prêchons d'exemple. Que tous les étrangers éprouvent le besoin de s'instruire à notre école ! que la France leur apparaisse de loin comme le meilleur modèle qu'ils puissent se proposer d'imiter, comme le port le plus agréable et le plus sûr vers lequel ils doivent tous diriger de conserve leurs flottes battues de l'orage ; que Paris les attire en masse ; que Paris les retienne longtemps, et, qu'en le quittant avec regret, ils soient tous fermement résolus à métamorphoser le plus tôt possible leur patrie à son image.

Si nous voulons réellement obtenir ces résultats, nous devons nous donner beaucoup de peine, et tout d'abord, il nous faut nettoyer Paris. Il a un besoin urgent de faire une toilette complète. Depuis deux mois, en effet, le citoyen Caussidière l'a laissé vivre à sa guise dans la plus révoltante malpropreté. Je sais bien que les *boueux* enlèvent peut-être une aussi grande quantité d'immondices, que les *balayeurs* continuent à faire voltiger dans l'air d'épais tourbillons de poussière ou de promener d'énormes tas de boue d'une frontière de leur territoire à la frontière opposée, avec l'intime conviction que la propreté la plus charmante règne partout où ils ont passé ; mais quand bien même cette opinion ne serait pas une illusion, quand bien même toutes les dalles, tous les asphaltes, tous les pavés de toutes les places, de tous les trottoirs, de toutes les rues, seraient aussi purs de toute souillure que le parquet de mon petit salon les jours où mon frotteur est venu le cirer, cette amélioration si désirable serait-elle suffisante ? Vous avez trop d'esprit, de délicatesse et de goût, pour vous en contenter. Moi, monsieur, je le déclare hautement au citoyen Caussidière, ou plutôt au citoyen Marrast, car mes observations critiques s'adressent tout autant, et peut-être plus, au maire de Paris qu'au préfet de police, je ne m'en contenterai jamais.

Sous le régime déchu, tous les individus que les agents de l'autorité surprenaient à mendier étaient impitoyablement arrêtés, jugés et condamnés à une détention plus ou moins longue dans une prison quelconque. Sous un gouvernement républicain, c'est le contraire qui devrait avoir lieu. Toutes les fois que les citoyens rencontreraient un mendiant, je voudrais qu'ils fussent autorisés par la loi, contraints même, à traduire les agents de l'autorité devant les tribunaux pour avoir manqué à leurs devoirs. Je m'explique : en proclamant ou en acceptant la République, la France a supprimé la mendicité, elle s'est imposé l'obligation de fournir du travail à tous ceux de ses citoyens qui seraient assez fortement constitués, assez bien portants pour pouvoir travailler ; un asile, des vêtements, des moyens d'existence et des soins à tous ceux que leur âge, leurs infirmités ou leur santé condamneraient à un repos absolu. Il ne doit donc plus, il ne peut plus y avoir d'indigents. Si des ouvriers, des impotents, des malades, des blessés, sollicitent sur les places et dans les rues la charité publique, c'est l'autorité qui en est responsable, puisqu'elle eût dû leur donner de l'ouvrage ou des secours, et sur leur refus, les contraindre à les accepter. Dans une société bien organisée, il arrivera un temps où la misère sera un crime, car les paresseux seront seuls misérables. Magistrats de la cité, mettez-vous donc à l'œuvre, déclarez que la mendicité est interdite, et veillez à l'exécution sévère de votre décret. Mais avant de le promulguer, prenez toutes les mesures nécessaires pour que des ateliers vraiment nationaux s'ouvrent constamment à tous les hommes valides, de quelque profession que ce soit, qui demandent en vain du travail à l'industrie privée, pour que des hospices, des maisons de refuge, des institutions charitables, comme vous voudrez les appeler, offrent toujours tout ce dont ils peuvent avoir besoin aux infortunés qui, privés par la nature ou par accident, en tout ou en partie, de leurs facultés physiques,

intellectuelles ou morales, ne sauraient gagner eux-mêmes de quoi se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner. Alors seulement, lorsque nous sortirons pour nos affaires ou pour nos plaisirs, nous n'aurons plus la douleur d'être assaillis à chaque pas par des hommes en haillons, qui nous tendront en rougissant, malgré leur pâleur, une main amaigrie, alors nous cesserons d'être exposés à heurter du pied au coin de toutes les bornes, des mères de famille à peine couvertes de guenilles et entourées d'enfants hâves, chétifs et à demi nus; alors enfin, ceux de nos malheureux concitoyens que Dieu n'a pas faits semblables à nous, qui ont subi des amputations, qui ont reçu des blessures incurables, n'étaleront pas sous nos yeux, pour exciter notre pitié, aux endroits les plus fréquentés de nos plus belles promenades, leur organisation monstrueuse, leurs membres incomplets, leurs plaies repoussantes...

Non-seulement je voudrais, monsieur le directeur, que Paris républicain fût admirablement propre, et qu'aucune *exhibition* du genre de celles que je vous signale et que ma plume se refuse à décrire, n'y attristât les regards des honnêtes gens: j'ai pour lui plus d'ambition. Si mes souhaits sont exaucés, il sera dans peu d'années la capitale la plus prospère, la plus sûre, la plus également libre, la plus fraternellement unie, la plus belle, la plus agréable de l'univers entier. De nombreuses réformes sont nécessaires, pour que cet avenir, que je ne crains pas de lui prédire, puisse se réaliser. Elles viendront avec le temps; telle est du moins mon espérance. On y songe sérieusement, je le sais. Si par malheur on les oubliait, je prends l'engagement de les rappeler à nos gouvernants. Toutefois, il en est une très-importante, dont ils ne paraissent pas se préoccuper et qu'il serait plus qu'imprudent de faire attendre trop longtemps à la population justement impatientée.

Le lendemain même de la révolution de Février, le crieur public, que le gouvernement de Louis-Philippe était parvenu non sans peine à faire taire, poussa un long cri d'émancipation. A ce cri, quelques citoyens imprévoyants tressaillirent de joie; plus sage, je frissonnai d'effroi, car il avait été répété par des échos si nombreux et si bruyants, que je devinai immédiatement l'avenir qu'il nous présageait. Mes craintes ne furent que trop réalisées. Huit jours après, on comptait presque autant de crieurs publics sur les pavés de Paris qu'il y avait eu de sauterelles en Egypte, au temps de celle des 10 *plaies* qui est connue sous le nom de ce détestable insecte. C'est l'histoire d'une semaine, d'un mois, au plus, me répondaient alors tous ceux auxquels je me plaignais. Je refusai de les croire, et malheureusement j'avais raison. Loin de diminuer, le nombre des crieurs publics augmente chaque jour, à toute heure, dans les proportions les plus inquiétantes. C'est une race qui passait pour éteinte, et, non-seulement, elle pullulait d'une façon extravagante, mais elle s'exerçait traîtreusement, dans les solitudes les plus sourdes, à son abominable métier, qu'elle se préparait à reprendre dès que l'heure de son affranchissement aurait sonné. Aussi, ce moment fatal arrivé, comme elle a envahi la ville et les faubourgs, comme elle a prouvé qu'elle possédait les saines traditions de ses ancêtres, comme elle s'est dédommagée à nos dépens du silence forcé auquel elle avait été si longtemps condamnée!

Les voyez-vous s'agiter, courir, tourner sur eux-mêmes, cherchant des regards ou des mains qui les appellent? Les entendez-vous crier? Partout où vous allez, vous êtes sûr d'en rencontrer dix plutôt qu'un. Vous avez beau fuir, vous ne pouvez pas les éviter, ils vous poursuivent jusqu'à la porte de votre maison. Heureux s'ils vous y laissent rentrer sans vous assaillir. Sérieusement, monsieur, est-ce une ville habitable que celle où depuis six heures du matin à une heure de la nuit, chaque minute, que dis-je, chaque seconde, retentissent de tous côtés cent cris de ce genre : *Achetez la Presse, demandez la Preese, l'Illustration, le National et son supplément, la Réforme, l'Ami du peuple, la Patrie, le Messager, la République, la Commune de Paris, l'Estafette, la Liberté, l'Assemblée nationale*, etc., etc. Comme si les mille et un journaux de Paris ne leur suffisaient pas, ne s'avisent-ils pas maintenant de vendre et d'annoncer aussi les feuilles publiques des principaux départements! Depuis que le crieur public est ressuscité, Dante a beaucoup perdu dans mon estime. Décidément, il n'avait pas autant d'imagination que j'avais la faiblesse de lui en accorder. Il n'a pas su inventer ce supplice pour faire souffrir les pécheurs qu'il a punis dans son enfer... J'ignore de quelle pâte vous avez été pétri, monsieur; mais moi, j'aimerais mieux cent fois m'ouvrir les quatre veines dans un bain, me casser la tête d'un coup de pistolet, avaler une fiole d'acide prussique, me couper la gorge avec un rasoir, me pendre, m'étrangler, m'enfermer dans un four brûlant, me faire écraser par une locomotive, me jeter dans la Seine une corde au cou, me précipiter du haut des tours Notre-Dame ou de la colonne Vendôme sur le pavé, me coucher à côté d'un réchaud de charbon bien allumé dans une chambre hermétiquement fermée, me transpercer la poitrine ou le cœur d'une épée, me laisser mourir de faim ou mettre fin à mes jours de toute autre manière, que d'être condamné à m'entendre hurler dans les oreilles, sans interruption, pendant un an seulement : *V'là le journal du soir!* Telle est pourtant l'existence que nous a faite la révolution de Février, et que nous subirons à perpétuité si nous continuons de résider à Paris, à moins que l'Assemblée nationale, — que Dieu l'inspire, — n'y mette bon ordre.

Encore s'ils avaient des voix humaines, et s'ils s'en servaient avec mesure,—ce serait être trop exigeant que de leur demander du goût; — mais de quelles ressources variées ils disposent pour transformer leurs ex-voix en toutes sortes d'instruments sans nom! Avec quel art diabolique ils savent déchirer les tympans les moins sensibles! Aucun animal connu n'a jamais poussé des hurlements aussi étrangement perçants. Comparées au bruit qu'ils parviennent à faire, les crecelles les plus désagréables sont des instruments mélodieux. Et puis autant d'hommes, autant de femmes, autant d'enfants, autant de faussets différents; chacun a les siens qui lui appartiennent en propre. En outre, celui-ci n'attend jamais pour commencer que celui-là ait achevé; c'est une cacophonie dont il est impossible de se former une idée quand on n'a pas eu le désespoir de l'entendre. Les partisans du désarmement ont ma foi bien raison, nous n'avons plus besoin d'armée! Si l'étranger arrivait une fois encore, — supposition absurde, j'en conviens, — jusque sous les murs de Paris, il nous suffirait, pour le mettre en fuite, d'envoyer à sa rencontre un bataillon de crieurs publics. Mais comme il est certain que nous ne serons jamais obligés de recourir à cet expédient extrême, je m'occupe en ce moment de rédiger une pétition adressée à M. Louis Blanc. Quand il aura fini d'organiser le travail, je le supplierai, au nom de mes oreilles et de la prospérité future de Paris, de vouloir bien se charger de l'organisation du *cri public*; alors aussi je lui soumettrai un plan que je médite déjà depuis un mois.

Dans le principe, ils se contentaient de crier; aujourd'hui ils joignent le geste à la parole. Les plus timides vous font respirer malgré vous les feuilles maculées d'une encre fétide qu'ils désirent vous vendre; les plus hardis s'accrochent au pan de votre habit ou vous arrêtent par le bras. Demain ils nous prendront à la gorge. Après-demain ils nous diront d'une voix menaçante, le pistolet d'une main et leur journal de l'autre : Achète-moi *la Liberté*, ou je te tue. Les gamins surtout montrent une hardiesse et une cruauté inimaginables. Plus ils sont jeunes, plus leur voix est criarde, moins ils ont pitié des passants. Ils les étourdissent et les harcèlent sans miséricorde jusqu'à ce qu'ils aient triomphé de leur mauvaise volonté. Dans ce commerce, la femme est supérieure à l'homme, mais elle est inférieure à l'enfant. Un crieur public de quatre ans fait de meilleures affaires que celui qui a atteint ou dépassé sa majorité, car il est cent fois plus insupportable, et plus entreprenant. Avec quelle satisfaction j'aurais écrasé avant-hier celui qui m'a obligé de lui acheter le *Père Duchesne*, si je n'adorais pas les enfants.

Quand M. Louis Blanc s'occupera d'organiser les cris publics, il devra non-seulement en fixer le nombre, en régler le ton, en limiter la durée, etc., il lui faudra aussi en déterminer la nature. Il est certains cris qu'il importe d'interdire sous les peines les plus sévères. Qu'un débitant de journaux s'egosille à annoncer sa marchandise au taux de cinq centimes, deux sous, ou de dix centimes, un sou, ces *lapsus linguæ* seront sans inconvénient dès que la France républicaine aura donné à tous ses enfants l'instruction qu'elle leur doit. Mais je ne puis m'habituer, je vous l'avoue, à m'entendre proposer à chaque pas, *la République pour un sou, l'Assemblée Nationale pour deux sous, la Patrie pour trois sous*, etc. Ne vend-on pas aussi *la Liberté* et *le Représentant du Peuple* pour cinq centimes? Vous me soutiendrez peut-être que personne n'y est trompé. J'aime à le croire. Toutefois, je persiste à trouver de pareils cris inconvenants, et je demande formellement qu'ils soient défendus à l'avenir.. comme contraires au respect qu'on doit à ces saintes choses.

Ce que je voudrais aussi, c'est que le crieur public fût obligé de ne crier que la vérité, c'est-à-dire, de ne pas tromper ses pratiques plus ou moins volontaires sur la nature réelle de sa marchandise. Le plus souvent, ils se rend coupable ou il consent à devenir le complice des fraudes les plus odieuses. Ainsi l'autre jour, par exemple, j'avais été forcé, pour pouvoir sortir d'une sorte de traquenard que dix à douze de ces messieurs, de ces dames et de leurs petits, avaient organisé au coin de la rue du Mont-Blanc, d'acheter *le Populaire de* 1841, journal de réorganisation rédigé par le citoyen Cabet. Mais à propos de ces traquenards, je veux vous donner quelques détails précis sur la manière dont leurs exploitants les organisent et s'en servent, afin que vous puissiez les éviter. Ils sont nombreux, prenez-y garde, et souvent si habilement combinés que les plus malins s'y laissent prendre.

Les objets nécessaires pour les établir sur le plus grand modèle sont:

Un boulevard très-fréquenté;
Un saltimbanque ou un chanteur;
Une douzaine de foulards;
Douze à quinze éteignoirs;
Sept ou huit paires de mouchettes;
Trois douzaines de tasses, verres ou assiettes;
Huit à dix chandeliers de cuivre, quelques vieux couteaux, des poinçons;
Cinq ou six marchandes de fleurs avec de très-larges éventaires;
Douze à quinze crieurs publics;
Et une place de fiacres.

On poste le saltimbanque ou le chanteur au commencement de la place de fiacres, au milieu même de l'une des contre-allées du boulevard, de façon qu'il gêne le plus possible la circulation, sans la rendre cependant impossible. La police ne doit inspirer aucune crainte. Messieurs ses agents sont trop absorbés par la méditation des proclamations du citoyen Sobrier ou de tel autre citoyen pour s'occuper de pareilles niaiseries. D'ailleurs, il semble convenu en ce moment que la liberté c'est pour chacun de nous le droit de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent. A l'autre extrémité de la place de fiacres, à cinquante pas, on dispose sur deux rangs, en forme d'entonnoir, les crieurs publics, en ayant soin de mettre les deux plus bruyants et les plus hardis à la sortie même de l'entonnoir. Dans l'intervalle, le long des maisons, on promène les marchandes de fleurs, qui ont pour mot d'ordre d'occuper le plus large espace possible. Contre les fiacres, sur l'asphalte, on étale tous les objets salissants, fragiles, aigus ou coupants, dont on s'est rendu acquéreur : d'abord les foulards, puis les mouchettes, puis les chandeliers, puis les verres,—des verres à champagne surtout, — les tasses, les assiettes, enfin les couteaux, en ayant soin de les ouvrir, les poinçons, en ayant soin de tenir la pointe levée en l'air...

La machine montée, voyons-la fonctionner.

La foule arrive. Il fait beau. Qu'elle se rende à ses affaires, ou qu'elle se promène, elle est assez compacte. A peine le saltimbanque a-t-il commencé ses exercices ou le chanteur ses chansons, qu'un triple ou quadruple cercle de badauds, — il y a malheureusement tant de bras inoccupés si les esprits ne travaillent que trop, — s'est formé autour de lui. Son second l'élargit en faisant le moulinet avec un bâton jusqu'à ce qu'il ait atteint les dimensions exigées, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne laisse entre lui et les maisons qu'un passage pour deux personnes, trois au plus.

Vous arrivez avec la foule. Ce rassemblement inattendu vous cause un certain émoi. Quand vous vous êtes assuré qu'il n'a rien d'inquiétant, vous voulez passer outre. La chaussée vous est interdite, les fiacres en station vous empêchent d'y arriver : d'ailleurs, elle est tellement encombrée de voitures de toute espèce que vous vous exposeriez à vous y faire écraser si vous y descendiez. Vous prenez donc, malgré vous, le même parti que moi. Une seule issue vous est ouverte, et vous vous y précipitez, croyant, ainsi que votre serviteur, trouver au delà le boulevard libre. Vous êtes pris au piége. Entre les foulards, les verres, les couteaux et les marchandes de fleurs, il reste à peine cinquante centimètres d'asphalte sur lesquels se coudoient, se heurtent, se poussent soixante à quatre-vingts passants ou promeneurs aussi pressés, aussi trompés, aussi impatients que vous et moi. C'est en vain que vous trépignez de rage, il vous faut suivre la queue; à gauche, vous saliriez ces foulards, vous briseriez ces verres en porcelaine que vous payeriez le quadruple de leur valeur si ce malheur vous arrivait; plus loin, vous couperiez vos bottes sur ces couteaux, vous vous enfonceriez ces poinçons dans les pieds; à droite, les marchandes qui s'avancent toujours vous donnent des coups d'éventaire dans les hanches, au premier mouvement que vous vous permettez de leur coté; vous êtes pris, je vous le répète : vous passerez dans l'entonnoir. C'est là que les crieurs publics vous attendent. Leurs clameurs vous troublent l'esprit; ils agitent devant vos yeux tant de journaux et de brochures que vous avez le vertige. Paraissez-vous encore hésiter, ils vous salissent votre gilet, votre chemise, votre cravate, tout ce que vous avez de blanc; ils vous chatouillent votre moustache ou vos favoris; ils vous serrent de si près, que, moitié crainte d'être étouffé ou volé, moitié désir d'obtenir le droit de fuir dans l'espace vide qui s'ouvre devant vous, vous leur achetez deux sous sept ou huit journaux absurdes, — souvent des journaux de la veille, — qu'ils ne vendent d'ordinaire qu'un sou, et dont vous avez déjà jeté de dégoût dans votre feu ou dans la boue deux ou trois exemplaires.

Je reviens à mon anecdote. L'autre jour donc, j'avais acheté, sans en avoir la moindre envie, *le Populaire* de M. Cabet... Mais, j'y songe, le récit que je me propose de vous faire rendrait cette lettre trop longue, et je me sens plus fatigué que de coutume. Pour vos lecteurs, comme pour moi, je le renverrai donc à ma prochaine lettre.

Salut et fraternité.

UN VIEUX FLANEUR.

Abd-el-Kader au fort Lamalgue.

Nous attendions, pour faire paraître dans *l'Illustration* les articles que l'on va lire et les dessins qui les accompagnent, que le sort d'Abd-el-Kader eût été décidé. Les journaux de Toulon, arrivés cette semaine à Paris, ne nous permettent pas d'en différer plus longtemps la publication. En effet, on lit ce qui suit dans *le Toulonnais* :

« Adb-el-Kader a été informé, dans le courant de la semaine dernière, de la décision prise à son égard par le gouvernement provisoire de la République, et, malgré tous ses efforts pour conserver un calme apparent, les personnes qui l'entouraient n'ont pu se méprendre sur la nature des sentiments qui l'agitaient. Cependant, l'ordre du gouvernement de diriger Abd-el-Kader sur le château de Pau étant irrevocable, on dut s'occuper immédiatement des préparatifs du depart, et tout cela s'est fait secrètement.

« Dimanche, un peu après midi, et pendant que la grande affaire des élections occupait en ville tous les esprits, une voiture de place et plusieurs omnibus transportaient du fort Lamalgue à Castigneau, en longeant les lices, Abd-el-Kader et sa suite. Là se trouvaient des embarcations sur lesquelles ces Arabes, au nombre de cinquante, prirent place pour se rendre à bord des vapeurs qui les attendaient.

« Abd-el-Kader et ses plus proches parents, les colonels Lheureux, commandant supérieur du fort Lamalgue, et Daumas, en mission depuis quelque temps auprès de l'émir, se sont embarqués à bord du *Minos*; les Arabes de la suite, formant deux catégories, ont été répartis sur les petits vapeurs *le Pingouin* et *le Liamone*. Ce dernier navire était déjà de retour ce matin, ce qui nous fait supposer qu'il n'a pas dépassé l'île Sainte-Marguerite.

« *P. S* Les vapeurs *le Minos* et *le Pingouin*, ayant à bord Abd-el-Kader et les Arabes de sa suite, qui se rendent avec lui au château de Pau, doivent débarquer leurs passagers à Cette. Le convoi suivra ensuite le canal du Midi jusqu'à Toulouse, où des voitures seront mises à sa disposition pour le reste du trajet.

« Le vapeur *le Liamone* a pris aujourd'hui les Arabes du fort Lamalgue, qui n'ont pas été autorisés à suivre Abd-el-Kader, pour les transporter à l'île Sainte-Marguerite. »

Au mois de janvier dernier, un des officiers généraux de notre brave armée d'Afrique nous avait envoyé, de Misserghin (province d'Oran), le récit suivant de la capture d'Abd-el-Kader avec la gravure qui représente son arrivée au camp français, en vue du marabout de Sidi-Brahim. — Comme ce récit contient plusieurs détails inédits, nous le reproduisons presque en entier.

« Vers la fin d'octobre 1847, des troupes avaient été réunies

en assez grand nombre aux environs de Lalla-Magrina, dans le but de cerner l'ex-émir Ab-el-Kader, tenu déjà en échec depuis quelque temps par trois colonnes marocaines fortes chacune de onze mille hommes. Comme il était à craindre qu'Abd-el-Kader ne se jetât de nuit dans le sud et ne soulevât de nouveau toute l'Algérie contre nous comme en 1845, ces troupes qui primitivement n'étaient composées que d'infanterie, se renforcèrent bientôt de douze escadrons de cavalerie tant chasseurs que spahis, ce qui porta leur nombre à 5,000 combattants. — Le temps était magnifique, et permettait à la cavalerie de faire de nombreuses excursions nocturnes qui furent suivies d'heureux résultats. Pour les rendre encore plus utiles, on employa de préférence les spahis du deuxième régiment commandés par des officiers également indigènes.

« Le 21 décembre, à neuf heures du soir, M. le lieutenant indigène Mohamet Ben-Bokouïa, sur l'ordre de M. le lieutenant général Lamoricière, partit à la tête de vingt spahis vêtus à dessein de bournous blancs, pour se rendre sur les bords de la Moulouïa. Là, il plaça ses soldats en observation à tous les endroits guéables, et il occupa lui-même le cinquième gué avec le reste des spahis.

« Vers minuit, l'émir, accompagné d'une quarantaine de réguliers, se présenta pour passer la rivière précisément à l'endroit où s'était posté le lieutenant Bokouïa : à l'aspect de cet officier, et trompé par un costume qu'il savait ne pas être celui des spahis, il lui demanda s'il était Marocain : Non, lui répondit Bokouïa, je suis officier des troupes indigènes au service des Français ; tu es le sultan, rends-toi. Je te préviens que je n'ai qu'un signal à faire pour que tu sois enveloppé par



Abd-el-Kader se remettant entre les mains des troupes françaises en vue de Sidi-Brahim.

la colonne qui me suit de près. En ce moment, le maréchal-des-logis de spahis Hassen-Ibrahim, Turc à notre service depuis quatorze ans, se précipita en avant, et mit son pistolet sur la poitrine de l'émir, qui, sans doute, eût été tué sans la présence d'esprit de M. Bokouïa. Abd-el-Kader déclara alors qu'il avait l'intention de se soumettre aux Français à de certaines conditions, et promit que le lendemain, vers midi, il attendrait au même endroit le lieutenant général commandant en chef. M. Bokouïa, qui ne se sentait pas assez fort pour s'emparer du sultan, exigea, comme garantie de sa parole, que trois cavaliers, hommes sûrs et bien montés, restassent avec lui sous les ordres du maréchal-des-logis Amet-ben-Atab, soldat intrépide et dévoué à notre cause, puis il repartit avec les dix-sept autres dans le but d'avertir le lieutenant général de tout ce qui venait de se passer; mais, inquiet du résultat de la mission de cet officier, le général Lamoricière était parti, de son côté, le 22 à deux heures du matin, accompagné de toutes ses troupes. Vers quatre heures, au moment où il venait de faire faire halte à sa colonne et d'allumer de grands feux, deux cavaliers réguliers et le secrétaire particulier du sultan lui apportèrent le cachet de leur maître en signe de soumission : ils furent renvoyés de suite vers l'émir avec le sabre du général Lamoricière et le cachet de M. Bazin, chef du bureau arabe de Tlemcen. Alors on se remit en marche. A une heure de l'après-midi, cependant, ne voyant rien paraître, on fit de nouveau faire halte à la colonne. La nuit avait été pluvieuse



Débarquement d'Abd-el-Kader au fort Lamalgue.

et froide; les soldats prirent du café pour se réchauffer.

« Après une heure de repos, l'inquiétude du lieutenant général n'ayant fait qu'augmenter, il divisa sa colonne, et forma un régiment de cavalerie, composé de deux escadrons du 2e chasseurs de France, commandés par le colonel de Cotte; de deux escadrons du 4e chasseurs d'Afrique, commandés par le chef d'escadron de Loé, et de deux escadrons de spahis commandés par le chef d'escadron Wampers; ces escadrons partirent, sous les ordres du colonel de Montauban, à la recherche de la deïra du sultan que l'on savait établie dans les environs. Ce ne fut pas sans peine qu'ils la trouvèrent; elle était campée dans un vallon et adossée à une montagne très-élevée et près de la mer. Dès qu'ils se virent découverts, les chefs vinrent parler au colonel de Montauban, qui leur donna l'ordre de lever leurs tentes et de le suivre. (Ils étaient environ trois ou quatre mille). Ils lui représentèrent qu'ils avaient un grand nombre de blessés et de malades, et demandèrent jusqu'au lendemain, ce qui leur fut accordé; le colonel leur envoya même trois chirurgiens pour panser leurs nombreux blessés, et aussitôt il détacha des cavaliers du Goum vers le général pour l'instruire de ce qu'il avait fait, avertissant qu'il manquait de vivres depuis vingt-quatre heures. M. Lamoricière le félicita de toutes les mesures qu'il avait prises, et lui fit donner avis que la colonne Mac-Mahon irait le relever le lendemain. Nous nous cachâmes le mieux que nous pûmes dans des buissons pour nous mettre à l'abri de la pluie, et, tout grelottants, nous passâmes une nuit assez désagréable.

« Le lendemain 23, à neuf heures du matin, la colonne Mac-Mahon arriva en effet, et nous nous mîmes en route pour re-

tourner au camp. Vers les onze heures, on aperçut un groupe d'une cinquantaine de cavaliers; c'était l'émir qui venait pour traiter avec le lieutenant général. M. le colonel de Montauban se porta vers cette troupe, et accosta Abd-el-Kader.

« Je consens à te suivre, lui dit l'émir, mais à condition que ta cavalerie se retirera.

— Ma cavalerie m'accompagnera, répondit le colonel, non dans le but de te garder à vue, mais pour te rendre les honneurs dus à ton rang; les Français ont toujours du respect pour le courage malheureux. »

« Abd-el-Kader s'avança alors; on fit ouvrir les rangs, mettre le sabre à la main, sonner la marche et des fanfares, et le redoutable émir, accompagné d'El-Adge-Mustapha et de Ben-Abd-el-Baki, ses deux kalifats, passa entre les deux rangs, avec une dignité remarquable; puis il dit à M. de Montauban, en lançant autour de lui des regards pénétrants :

« Si j'avais eu sous mes ordres des cavaliers comme les tiens, je serais maintenant à Fez. »

« La colonne continua sa marche; mais, quelques instants après, l'émir, fatigué et souffrant d'une blessure qu'il dissimulait, manifesta le désir de mettre pied à terre. Il resta près d'un ruisseau environ une demi-heure. Par une coïncidence surprenante, il descendit de cheval précisément à l'endroit où il s'était reposé le jour du combat de Sidi-Brahim.

« Le colonel de Montauban, qui désirait le remettre le plus tôt possible entre les mains du lieutenant général de Lamoricière, l'invita à remonter à cheval. Sans doute déjà il avait fait d'autres réflexions, car il répondit :

« Sur ma tête, je ne bougerai pas d'ici.

— Mais, lui dit le colonel, lorsqu'un de tes lieutenants n'exécutait pas tes ordres, tu lui faisais trancher la tête; tu m'exposes à un pareil danger. »

« Le sultan sourit, comme pour lui dire : Chez toi, il n'en est pas ainsi. Puis, oubliant un moment qu'il était notre prisonnier, il ajouta d'un ton d'autorité :

« Pour toi, je ferai la moitié du chemin (arkep) à cheval. »

« Le marabout de Sidi-Brahim, qui nous rappelait à tous de si tristes souvenirs, se trouva sur notre route. A sa hauteur, on fit mettre le sabre à la main et les trompettes sonnèrent. Quelles étaient alors les pensées de ce sultan, si fier de son succès deux ans auparavant?

« Après une demi-heure de marche, nous aperçûmes le lieutenant général, qui s'avançait sur notre droite. Nous rebroussâmes chemin pour venir nous mettre en bataille vis-à-vis du marabout. Le sultan fit sa prière avec toute sa suite. Le général ne tarda pas à arriver, et M. le général Cavaignac et M. de Beaufort, aide de camp de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, arrivèrent en même temps, venant tous les deux de Nemours.

« L'émir mit pied à terre. M. de Lamoricière, en l'abordant, en fit autant, et, après s'être salués, ils se donnèrent la main; on rompit presque aussitôt cette entrevue, et le même régiment de cavalerie accompagna Abd-el-Kader jusqu'à Nemours, où se trouvait le prince gouverneur. Nous arrivâmes dans cette ville exténués de fatigue, à six heures du soir. Abd-el-Kader manifesta le désir de coucher sous la tente et non dans un appartement qu'on lui offrit. On écarta son goum, et quatre sous-officiers l'accompagnèrent à sa tente. A leur vue, il éprouva un mouvement d'hésitation; mais il n'était plus temps!

On sait le reste. D'ailleurs, nous l'avons déjà raconté.

Abd-el-Kader était à peine installé au fort Lamalgue, que nos deux collaborateurs de Toulon, MM. Letuaire et Charles Poncy, nous envoyaient, le premier, les trois dessins que nous publions aujourd'hui, et le second, un article dont nous extrayons les passages suivants :

« Les Arabes sont logés ou plutôt entassés dans le premier étage du *Cavalier*, bâtiment situé à l'est du fort, en face du pavillon d'entrée occupé par M. Lheureux et par M. Daumas. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est habité par le concierge du fort et par les officiers de la garnison. La longueur du Cavalier est environ de vingt-cinq mètres et sa largeur de cinq, ce qui donne à chacun des prisonniers, au nombre de cent, à peu près un mètre carré de surface pour se mouvoir. Il est vrai qu'il ne leur en faut pas davantage pour fumer ou rêvasser tout le jour, comme ils font, accroupis sur des nattes ou sur les matelas de l'administration.

« Ce premier étage est divisé en cinq chambres, d'environ cinq mètres chacune. Abd-el-Kader occupe, avec son fils, la pièce du Midi, qui n'a pour tout ameublement qu'un lit, quelques fauteuils fournis par la marine et un divan placé entre les deux fenêtres, sur lequel l'hadji passe toutes ses journées à écrire et à méditer. Depuis son arrivée au fort Lamalgue, il n'est encore sorti que deux ou trois fois de sa chambre pour se promener, avec M. Lheureux, sur les terrasses adossées aux murs du fort, où la hauteur des parapets le dérobe à la curiosité permanente des oisifs. Son fils sort rarement aussi, et il est curieux de voir à quel point la gravité mulsumane a déjà remplacé, sur ce frais visage de gamin, la pétulance insoucieuse qui est l'apanage de l'enfance, quels qu'en soient le pays et la religion.


Intérieur de la chambre d'Ab-el-Kader au fort Lamalgue.


Arrivée au fort Lamalgue des Arabes détenus au fort Malbousquet.

« Les femmes sont reléguées dans un logement spécial à l'angle nord du bâtiment. Elles ne se montrent jamais au dehors, et leurs fenêtres mêmes restent constamment fermées. En proie à l'apathie la plus profonde, à la paresse la plus incurable et la plus funeste, elles n'éprouvent pas même le besoin de renouveler l'air de leur logement, elles qui, jusqu'à ce jour, avaient respiré sous la tente les brises saines et vivaces du désert. On leur a installé près de la pompe numéro 2 un lavoir où les négresses qui les servent vont faire de temps en temps un simulacre de lessive. Ce qui n'empêche pas la mal_

propreté de faire parmi les prisonniers des progrès effrayants. La vermine y pullule avec une alarmante fécondité; et si les Arabes doivent passer l'été dans le fort, il est probable que des mesures sévères seront prises pour assainir leurs habitations, où l'infection est déjà à son comble.

« Ce n'est pas cependant que les Arabes manquent de moyens pour vivre dans un état de propreté satisfaisante. Au contraire, ils ont de l'eau à discrétion, et, à chaque instant, on les entend vider sur le plancher de grandes cuves qui servent à leurs ablutions, et dont ils chassent le contenu par les portes, à l'aide de grands balais de bruyère. Il faut évidemment que des mesures intelligentes corrigent ce barbare et inefficace procédé de salubrité domestique.

« Sous le rapport religieux, le fort est transformé en mosquée. Les salamalecks y sont à l'ordre du jour, et surtout de la nuit, au grand désespoir des soldats de la garnison, dont ils interrompent le sommeil. La grande cour étant interdite aux Arabes, ils s'accroupissent pendant le jour au soleil, entre les embrasures des canons, les yeux fixés vers le midi, dans la direction de la patrie absente. Ils poussent à un sublime degré leur vénération pour les vieillards infirmes, dont ils se disputent le fardeau avec le plus touchant et le plus sincère dévouement. Du reste, ils ont repris toute l'insouciance et toute la sérénité de leur nature depuis qu'ils sont réunis à Abd-el-Kader, sur lequel ils semblent se reposer de leur avenir tout entier.

« Ils sont d'ailleurs bien traités, sous tous les rapports, par le gouvernement, qui répare ainsi, quoique tardivement, ses inhospitalières maladresses à leur égard. Au fort Malbousquet, les Arabes, entassés pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de grade, durent attendre pendant une semaine que M. Rousseau, l'interprète, retenu par ses fonctions auprès d'Abd-el-Kader au fort Lamalgue, vînt désigner à l'administration quels étaient les aghas ou les simples réguliers, pour recevoir les quelques sous par jour auxquels chacun d'eux avait droit. Dans la crainte de donner à un régulier l'aumône un peu moins maigre qu'on réservait aux aghas, on avait jugé à propos de ne payer personne, de sorte qu'aghas et réguliers furent réduits, pendant huit jours, à ne pas fumer, faute d'un sou pour du tabac. N'est-il pas honteux de voir la France liarder ainsi au moment où la reddition de l'émir faisait rentrer de douze à vingt millions dans le budget de l'Etat!...

« L'agglomération présente des Arabes sur un espace trop étroit pour leur nombre ne peut d'ailleurs être imputée qu'à eux-mêmes. Ils ont préféré cette gêne et les inconvénients qui en résultent à un bien-être qu'ils avaient dû payer par une cruelle et impossible séparation. Abd-el-Kader, à qui on en avait fait la remarque, répondit par cette phrase tout orientale : « N'importe, amenez-moi-les tous. Je les empilerai, s'il le faut, comme les grains de blé dans les silos! » Aujourd'hui encore, l'émir se montre très-satisfait de cet état de choses, qui lui conserve, au milieu de tous les siens, une sorte de souveraineté à la fois patriarcale, politique et religieuse. »

Nous ne tarderons probablement pas à apprendre l'arrivée d'Abd-el-Kader et de sa suite au château de Pau. Tous les préparatifs sont faits pour le recevoir.

Concours national : Figure symbolique de la République française.

Une des premières idées inspirées par la révolution qui vient de s'accomplir a été de faire immédiatement appel à l'art pour qu'il consacrât l'avénement définitif de la République française par de grandes et nobles images conçues sous l'émotion du moment. L'art a répondu à cet appel. Il est venu, il a vu, mais il n'a pas vaincu. C'est lui, au contraire, qui a été vaincu de la manière la plus déplorable. Cependant ce réveil de toutes les passions, cette commotion galvanique de toutes les intelligences arrachées à l'engourdissement de la routine, cette idée de la République française, dont le nom seul dès l'abord faisait craquer l'Europe de toutes parts, les vastes perspectives d'une régénération sociale, toutes ces choses, on pouvait le penser, devaient être des causes assez puissantes d'excitation pour le génie. Mais le génie est le souffle d'en haut; il souffle où il veut et à l'heure qui lui plaît. C'est un hôte inattendu et inexact, inexact surtout. Lorsqu'il est impérieusement attendu, il y a cent contre un à parier qu'il fera défaut. Un jour, il ne s'agit que d'un bout de peinture à faire, au prix le plus modique, dans un réfectoire de pauvres religieux, et ce bout de peinture est un admirable chef-d'œuvre qui sera la gloire éternelle de l'art. Un autre jour, c'est un héros qui a émerveillé le monde de l'éclat de ses victoires, et qui, devenu chef d'un des plus grands empires de l'histoire, s'adresse aux artistes et leur livre sa gloire à immortaliser et de l'or pour rémunérer leurs travaux. Les œuvres abondent, mais toutes restent inférieures à la tâche; à l'exception d'une ou de deux peut-être, toutes sont marquées au coin de la médiocrité La première révolution était une chose plus extraordinaire que celle qui vient de s'accomplir, en ce qu'elle était moins préparée, en ce qu'elle rompait plus brusquement avec le passé; elle a été enthousiaste jusqu'à la mort; et cependant, qu'a-t-elle inspiré en fait d'art? qu'en est-il resté? Une seule esquisse, un simple trait d'un grand tableau projeté. La révolution de 1848 semble être l'aurore d'une ère nouvelle, et plus grande encore, dans laquelle le gouvernement de la société humaine sera remanié de fond en comble; mais les immenses résultats qu'elle promet au monde ne sont en ce moment qu'à l'état de vagues espérances. Il faut un long et pénible travail des intelligences pour les dégager successivement, pour réaliser les utopies qui sont viables et repousser celles qui contiennent des germes de mort; c'est la raison, ce n'est pas l'enthousiasme désordonné; c'est la sympathie, ce n'est pas la haine; c'est la paix, ce n'est pas la guerre; c'est la confiance, ce n'est pas la terreur, qui viendront à bout de fonder quelque chose de durable. Quel publiciste, quel penseur peut deviner à cette heure d'enfantement quelle sera la République française qui vient de naître. Ce que tous ignorent, on le demande aux artistes. Faites-nous, leur dit-on, une figure de la République française, afin qu'elle soit placée partout, dans nos monuments publics, dans nos tribunaux, dans nos maisons communes, dans nos gymnases.—Mais elle n'est encore qu'à l'état provisoire; elle sortira bien certainement de l'assemblée nationale; mais c'est là seulement qu'elle prendra une forme, c'est de là seulement qu'elle sortira radieuse et intelligible pour tous. Si vous voulez que nous vous tracions aujourd'hui à l'improviste son image, cette image sera inévitablement confuse, incertaine, et manquera de la consécration qu'elle doit trouver dans l'assentiment général. Jamais plus grande chose n'a fait son entrée dans le monde par une plus petite porte et d'une manière plus imprévue. Laissez-nous un peu revenir avec tout le monde de la première surprise du moment; laissez-nous nous familiariser ainsi que le public avec cette noble figure, que nous n'avons fait qu'entrevoir; sans quoi nous serions exposés à la placer là où elle n'est pas, les uns dans le ciel, les autres les pieds dans la fange. — C'est ce qui est arrivé dans le concours qui vient d'avoir lieu. Les uns ont rêvé la République sous la figure d'une furie qui marche dans les ténèbres avec une torche incendiaire à la main, les autres sous celle d'une vierge *mystique*, à la robe *blanche*, aux ailes tricolores, assise sur un lion de porphyre ou glissant dans un ciel *blafard* comme un *pâle* fantôme avec une lyre d'ivoire et de *blonds* épis. Ici, c'est la forte femme aux puissantes rimes du poëte Barbier, qui fonctionne comme une rude nourrice de grands garçons; là, c'est un météore, un feu follet, un spectre solaire habillé de trois rayons colorés; la plupart du temps, c'est votre voisine madame de Saint-Léon de l'entresol ou mademoiselle Amanda du cinquième étage, en bandeaux bouffants ou coiffée à la chinoise, robe ouverte et écharpe tricolore. C'est tout ce que vous voudrez, hormis la République française. La grande variété des signes symboliques réunis autour des figures donnerait lieu aussi à un examen curieux; on y trouve de tout. Dans le plus grand nombre cependant domine le triple symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Dans l'embarras de traduire ces idées par des signes sensibles, la plupart se sont contentés d'en inscrire les noms. Ordinairement l'égalité est exprimée par le niveau; un artiste l'a exprimée au moyen d'une tête de mort; ce n'est pas consolant; un autre par deux hommes qui trinquent; si ce n'est pas très-noble, du moins c'est plus gai. Quant à la fraternité, plusieurs peintres ont adopté le symbole des deux mains jointes; mais cela est plutôt celui de la bonne foi, et c'est alors une enseigne de bonnetier. Pour rendre cette idée intelligible, quelques-uns se sont décidés à mettre plusieurs figures dans leur composition; mais alors ils sortaient du programme. Nous autres modernes, nous avons trop d'esprit, et cela nous gêne souvent. Nous n'avons pas grand goût pour le symbole, mais nous sommes très-exigeants à son sujet. Les anciens, qui l'aimaient, s'y montraient moins difficiles. A Rome, dans le beau temple à colonnes de bronze du mont Aventin, la statue de la liberté avait un diadème, un sceptre dans une main, un bonnet dans l'autre, et un chat à ses pieds. Qu'on s'avise de mettre une pareille statue à Lutèce, et on verra quels miaulements elle excitera. Si l'emblème de la fraternité est inintelligible, du moins celui de la liberté est consacré parmi nous et admis par tous. Voulez-vous représenter la liberté? vous n'avez qu'une chose à faire : prenez une figure, la première venue, et mettez-lui sur la tête un bonnet phrygien, et tout le monde comprendra. Maintenant, comment se fait-il que la coiffure d'un peuple qui fut toujours esclave, et qui a fourni les esclaves les plus vils de l'antiquité, soit devenue chez nous un symbole de la liberté; c'est là une de ces singularités qui sont du ressort des savants, mais qui ne tombent pas sous le contrôle de l'artiste. Il doit adopter les signes populaires; il est trop heureux d'en trouver qui l'aident à manifester son sujet. Dans le présent programme, le bonnet était un costume de rigueur; c'est ainsi du moins que l'entendaient les *hommes d'Etat*. Seulement, par esprit de conciliation et à l'exemple des hommes d'Etat de 1830, qui avaient inventé une quasi-légitimité, ceux de 1848 admettaient un quasi-bonnet, un bonnet *transfiguré*, pour parler leur langage. Les peintres ont laissé dire les hommes d'Etat et ont arrangé le bonnet à leur tête. Beaucoup ont coiffé leur République avec le bonnet rouge, pur sang; d'autres l'ont coiffée de feuillages, de rayons ou d'étoiles; d'autres enfin ne l'ont pas coiffée du tout. La n'était pas la grande difficulté. La véritable était de réunir en une seule personne la liberté, l'égalité et la fraternité. Donnez ce logogriphe aux plus malins, et vous verrez comme ils s'en tireront. Mais les plus malins l'étaient trop pour s'aventurer dans une pareille affaire. Il n'y a eu que les candides et les outrecuidants à courir l'aventure, et ils y ont échoué. Cependant il me semble que, sans se perdre dans les mystères de la trinité, et sans trop s'embarrasser de l'érudition du rébus, les artistes devaient seulement se préoccuper du soin de créer une figure noblement inspirée et réalisant autant que possible les conditions du beau qui sont de l'essence de l'art. N'eût-elle pas satisfait complétement les exigences des *mystophages*, il n'y eût pas eu grand mal. Il est plus important pour une peinture d'être une bonne peinture que d'être un ingénieux hiéroglyphe. Sur le nombre si considérable d'ébauches envoyées au concours, quatre ou cinq au plus méritent l'attention, mais ne répondent ni à ce qu'on pouvait attendre du sujet, ni même à ce qu'on pouvait attendre de l'habileté des artistes. Nous en citerons deux seulement. Le n° 73 est une fine peinture représentant une femme debout, l'épée basse d'une main et une branche d'olivier levée de l'autre, sur un piédestal recouvert d'un manteau fleurdelisé qu'elle foule aux pieds. Derrière elle est un lion qui sommeille. Une couronne, un sceptre et des fers brûlent sur la flamme d'un autel; conception mélodramatique! Le soleil se lève derrière l'horizon, et l'arc en ciel traverse le ciel. La tête est celle d'un masque antique à l'air froid, triste et dédaigneux; le corps est droit, roide et pauvre de dessin. Il est à regretter qu'il n'y ait pas plus de mouvement et plus d'ampleur dans cette composition, qui est bien conçue et a de l'élégance. Le n° 441 représente une figure virginale, les ailes déployées dans un ciel bleu, et écrasant du pied le serpent de la discorde sur l'autel de la patrie. La conception de la figure est simple et sévère; mais c'est une œuvre froide, mystique. On y voudrait plus de réalité, plus de force et un ajustement de lignes plus heureux. — La sculpture a été aussi abondante que la peinture, mais elle a été moins médiocre. Il ne lui est pas permis de tomber si bas. Quand on veut faire du relief, il faut inévitablement y mettre de la forme; tandis que sur une toile, ceux qui ne savent pas dessiner peuvent masquer leur ignorance en noyant le trait dans la couleur. Un assez grand nombre de ces statuettes sont habilement exécutées, mais aucune ne réalise d'une manière triomphante le programme. Avouons-le donc. Dans aucune de ces œuvres il n'y a rien de définitif. Tout reste encore à faire pour les artistes, comme pour les membres de l'Assemblée nationale.

A. J. D.

Pont-neufs républicains de 1848.

Un matin qu'éveillé plus tôt que de coutume, nous quittions le lit avec des dispositions à la bonne humeur, nous allâmes contempler le soleil, qui déjà dorait le sommet des toits, en face de nos fenêtres. Ce spectacle donna une impulsion nouvelle à notre gaieté, et, comme en même temps passait dans la rue une troupe d'ouvriers qui chantaient *la Marseillaise*, nous nous associâmes du haut de notre perchoir à leurs sublimes refrains, et entonnâmes résolûment l'hymne patriotique. Tout à coup un jeu de clef dans la serrure de la porte nous annonce que la surintendante de la maison vient nous faire sa visite quotidienne. C'est la portière que nous voulons dire.

« Monsieur est bien gai, ce matin, » fit-elle en s'adressant à un fauteuil : car, pudique comme une jeune fille, notre portière, malgré ses soixante ans, ne regarde jamais les gens quand elle leur parle.

Nous allions répondre à cette observation, lorsque la bonne femme nous présenta un papier.

« C'est, dit-elle, pour les quarante-cinq centimes.

—Ah! fort bien. Auriez-vous, madame, entendu parler d'un certain monsieur de Mazarin?

— Non, et pourquoi cela? »

Puis, suivant l'invariable coutume des portières, lesquelles, si on leur nomme un personnage à elles inconnu, saisissent cette occasion pour se faire renseigner elles-mêmes sur ledit personnage, elle ajouta :

« Qu'est-ce qu'il fait, ce monsieur de Mazarin?

— Il ne fait plus rien, car il est mort, et il y a de cela environ deux siècles. De son vivant, il était premier ministre, et disait entre autres impertinences : « Le Français chante, donc il payera. » Vous êtes un peu de son avis, à ce qu'il semble, madame, et aussi le percepteur du quartier. Seulement monsieur le percepteur est bien matinal. Il n'importe : voyons son commandement.

— C'est trois francs quatre-vingt-cinq centimes, poursuivit la messagère du fisc; mais autant dire quatre francs.»

Comme toutes ses pareilles, notre portière est pour les nombres ronds. Aussi n'a-t-elle jamais de monnaie. Nous la chargeâmes d'aller payer les trois francs quatre-vingt-cinq centimes; nous lui mîmes quatre pièces d'un franc dans la main, et l'autorisâmes à s'acheter du tabac avec le superflu. La malheureuse en a toujours le nez horriblement barbouillé.

Elle partie, nous méditâmes sur l'incident. Nous reconnûmes d'autant mieux l'extrême justesse du mot de Mazarin que, nous étant occupé depuis quelques jours à ramasser, sur les quais, tous les pont-neufs nés de la révolution de Février, nous n'y avions nulle part découvert la preuve que, pour payer plus d'impôts, les Français en fussent plus tristes.

Ces pont-neufs d'ailleurs nous ayant paru dignes d'un examen attentif, nous les avons soumis à la dissection suivante.

Ils ont bien toutes les qualités et tous les défauts qui caractérisent ce genre de poésie : un oubli plus ou moins volontaire des premiers principes de la versification, un mélange singulier d'enthousiasme et de naïveté, de sérieux et de bouffon, de délicat et de cynique. Obligé de faire un choix parmi ces œuvres éphémères, nous parlerons seulement des meilleures ou de celles que nous estimons telles, et nous placerons en première ligne l'*Arbre de la Liberté*, par le citoyen Dalès. La pensée en est élevée, le tour facile, l'expression claire. On y remarque ces deux strophes :

Mais, généreux dans nos colères,
Par respect pour le nom français
Du sang précieux de nos frères
Ne souillons jamais nos succès.
Nous refondons la République
Au creuset de l'humanité,
Et sous un soleil pacifique,
Fleurit l'arbre de Liberté.

Et vous, sergents de La Rochelle,
Souillés par la main du bourreau,
Ah! d'une couronne immortelle,
Nous ornerons votre tombeau.
Martyrs, qui tombiez sur la Grève
Et dormez dans l'éternité,
Votre sang a servi de sève
A l'arbre de la Liberté.

Il y a dans ces vers une simplicité touchante qui n'est pas non plus exempte de grandeur. Les quatre derniers vers surtout de la première strophe jettent un tel éclat sur un *lieu* d'ailleurs *très-commun*, qu'ils lui donnent tout l'air d'une pensée neuve et le rendent même supérieur au trait, qua-

lité requise dans ce qu'on appelle proprement la chanson.

On ferait presque le même éloge d'une pièce, sans nom d'auteur, intitulée : *A chaque crime élevons un poteau*, par opposition à ce refrain de Désaugiers ou d'Emile Debraux : *A chaque gloire élevons un autel*, si, comme il arrive dans les thèmes de ce genre, ou dans les parodies, le besoin forcé de l'antithèse n'était trop souvent un obstacle à la propriété de l'expression, à la vérité de la pensée.

Le citoyen Noël Mouret a écrit le *Lion populaire*. Il est dur, incorrect, mais il a du feu, de la couleur et un certain art d'ennoblir les expressions triviales, qui ferait honneur à un plus grand poëte; témoin ce vers :

Grâce au grand cœur qui bat sous la guenille.

Cela est vif, est chaud; cela vient de l'âme et va droit à l'âme. La vérité n'a pas d'autre langage.

Le citoyen Lehéron est un excellent patriote; mais l'orgueil de se voir libre et honoré dans sa personne de travailleur ne lui fait-il pas exagérer les conséquences et dépasser le but de la révolution de Février? Qu'il veuille bien considérer l'état dans lequel sont les choses, cet admirable accord de toutes les voix pour rappeler la confiance, ranimer le travail, propager le saint dogme de la fraternité, et il effacera des vers comme ceux-ci :

Le peuple est roi; mais pour l'indépendance
Le malheureux devra longtemps lutter.
Loin d'apaiser sa faim et sa souffrance,
Le riche, enfin, ne veut que l'irriter...
Helas! peut-être, on pourra trouver drôle,
Si contre eux tous, on fait comme autrefois ;
Quatre-vingt-treize a prouvé dans la Gaule,
Qu'avec la blouse on fait trembler les rois.

Le riche peut trembler pour son argent : cela se voit, même dans les temps les plus calmes ; mais le salut de sa vie doit bien aussi le préoccuper. Or, le moyen de l'assurer en irritant la faim du pauvre! L'instinct de conservation ne s'aveugle pas ainsi. Quant à trouver drôle qu'on traitât les riches *comme on fit autrefois*, il faudrait avoir une furieuse envie de rire, et les hommes en blouse ont aujourd'hui de trop graves pensées pour sentir de ces envies-là.

Le plus habile de tous ces faiseurs de pont-neufs, est, sans contredit, le citoyen Dalès déjà nommé. Fidèle au précepte de Boileau, il passe du grave au doux, du plaisant au sévère, avec une aisance qui révèle une grande dextérité de main et une philosophie portée à l'enjouement. Il y a de la gaieté, de l'esprit dans *Pierrot ministre*, et dans *la Revue comique des députations des corps d'état à l'Hotel-de-Ville*. *Pierrot ministre*, c'est M. Guizot. Le citoyen Dalès a mis l'austère conseiller du dernier et du plus habile de nos rois sur l'air : *Au clair de la lune*. En voici trois couplets :

Au clair de la lune,
Mon ami Guizot,
F' sons bourse commune,
Pass'-moi ton magot.
Ah! dans ma sacoche,
En quittant ce lieu,
Vide au moins ta poche,
Pour l'amour de Dieu.

Au clair de la lune,
Guizot répondit :
J'ai besoin d' fortune
N'ayant plus d' credit,
On n' peut plus rien t' faire,
Roi découronné,
A monsieur ton père,
On a d' jà donné.

Au clair de la lune,
Le roi citoyen,
Cria sans rancune :
Portez-vous tous bien;
Le peuple en colère
Se fâche. . et, ma foi,
J' file en Angleterre,
Pour l'amour de moi.

La seconde chanson est un feu roulant de calembours. C'est de l'esprit de vaudeville et de la poésie de la même farine; c'est plus drôle toutefois que les pensées épiques du citoyen Lehéron. Le citoyen Dalès y passe en revue les cordonniers, les tailleurs, les imprimeurs, les teinturiers, les passementiers, les vidangeurs, les corroyeurs, les épiciers (corporation modeste, discrète, et la seule peut-être qui ait dévoré ses griefs, plutôt que de descendre en tumulte dans les rues et de cesser ainsi d'être la classe la plus inoffensive de la société), les paveurs, les boulangers, les coiffeurs, les droguistes, les charcutiers, les blanchisseuses et les cuisinières. Il les exhorte tous à se rendre auprès du gouvernement provisoire et à demander, chacun en termes empruntés à son état, et qui forment équivoque, le redressement des abus dont ils ont à se plaindre :

Vous, cordonniers, venez, sans perdre *haleine*,
Dans vos *revers*, invoquez donc les lois.
Pour adoucir vos travaux, votre peine,
Tous vos discours ne seront pas sans *poix* ;

Vous, qui pleurez quelques beaux militaires,
Pour vos vieux jours, gardez chaque denier,
Vos *liaisons*, sensibles *cuisinières*,
Seront aux frais de l'anse du panier.

Bref, de Paris, comme de la banlieue,
Lestes *coiffeurs*, venez à votre tour;
Depuis longtemps on vous a fait la *queue*,
Heureusement vous connaissez le *tour*.

Le citoyen Horson, tailleur, à Choisy-le-Roi, n'aime pas *les rois faits à la mécanique*. Tel est le titre de sa chanson. Est-ce à dire qu'il n'aimerait pas davantage les habits selon ce procédé? Oui, sans doute. En effet, fabriqués à la mécanique, rois ou habits ne doivent pas durer plus les uns que les autres, et montrent bientôt, ceux-ci la corde, ceux-là la ficelle. Le citoyen Horson chante donc Louis-Philippe et son gendre Léopold, rois de cette façon-là. Mais, à l'exemple de M. Jabot, il croit devoir témoigner en même temps de ses sympathies pour la République, y ayant sans doute des esprits assez mal faits pour conclure de ses couplets que les rois de droit divin valent peut-être mieux que les rois improvisés. Nous ne sommes pas prévenu à ce point.

Un banquiste qui faisait retentir de sa voix de Polyphème en colère les échos et les vitres de la cour des Fontaines, attira notre attention, comme nous passions sur la place du Palais-National. Et pourtant nous avons l'oreille un peu dure. Il finissait à peine, que nous étions près de lui. Soudain, il nous tend un papier en échange duquel nous lui offrons deux sous qu'il accepte avec politesse.

Ce papier était le *Chant du départ de M. Guizot!* Nous en citons les passages suivants :

D'un vieux roi ministre imbécile,
J'ai voulu dompter les Français.
J'ai fait défendre par la ville
Et les discours et les banquets;
Mais soudain le peuple s'emporte,
Et d'un coup me jette à la porte.
En avant, partons,
Tournons les talons,
D'un valet, pour fuir, endossons les galons,
Et filons sans escorte... (*bis.*)

J'avais pourtant avec mon maître
Mis sur pied cent mille soldats,
D'autres encor allaient paraître,
Pour soutenir nos attentats;
Mais des Français l'ardeur guerrière
A vaincu notre armée entière.
En avant, partons,
Tournons les talons,
D'un valet, pour fuir, endossons les galons,
Et gagnons la frontière... (*bis.*)

Toujours pour flatter l'Angleterre,
J'ai dévoré plus d'un affront;
Toujours ministre impopulaire,
Lâchement j'ai courbé le front;
Mais enfin, au jour de disgrâce,
Je dis, alors que l'on me chasse,
En avant, partons,
Tournons les talons.
Au diable les croix, les rubans, les cordons;
J'abandonne la place... (*bis.*)

Ces vers dénotent une main exercée. L'expression en est irréprochable, et le refrain, rigoureusement déduit du sens général de la strophe, en est toujours la conclusion naturelle, quoiqu'il varie à chaque couplet.

Tous ces poëtes sont de leur temps, et se proposent, ou de célébrer le triomphe de la République sur la royauté, ou de tourner en ridicule les hautes capacités gouvernementales qui trônaient sur les épaules du peuple, mais que le peuple, en éternuant, a précipitées dans la boue. Il en est d'autres plus arriérés, ou, si l'on veut, il en est de rétrospectifs, qui, trouvant la matière trop bornée pour leurs inspirations, embouchent la trompette de Mars, lancent nos soldats vers toutes les frontières et les convient à conquérir le monde entier. Ils sont si vivement possédés du souvenir de Napoléon, qu'ils en oublient tout à fait la République, et chantent l'Empire et l'Empereur sur tous les tons.

Au reste, ces strophes belliqueuses n'ont ni la verve, ni l'entrain des autres; elles ne sont pas moins vides et déclamatoires qu'intempestives. Dans *les Trois couleurs*, par exemple, le poëte ne paraît pas se rendre bien compte de la situation. Il chante un peu la Charte, comme si toute la conquête de février était là, et qu'il n'en fût pas de ce chiffon de papier comme du Testament politique du cardinal de Richelieu. Il nous fait souvenir qu'à la dernière prise des Tuileries, nous vîmes un héroïque enfant de douze à quatorze ans, qui, arrivé le premier dans les appartements, ouvrit la fenêtre de la salle des maréchaux, et, du haut du balcon, cria de sa petite voix de fausset : « Vive la Charte! » Et la Charte courait en fiacre sur la route de Saint-Cloud, dans les chausses de Louis-Philippe.

Il ne faut pas que, par respect pour la cause qui les a inspirés, on se fasse illusion sur la valeur de ces pont-neufs; cependant ils ont un cachet d'originalité incontestable. Si la langue n'y est pas révérée, si les règles de la poésie y sont souvent foulées aux pieds, si la rime y est amenée de la manière la plus inattendue et la plus grotesque, en revanche, l'enthousiasme, les sentiments d'humanité, de clémence, de fraternité, le bon sens surtout, s'y manifestent à chaque instant. Il ne manque à quelques-unes de ces chansons que l'honneur d'être mises en musique par un compositeur habile, pour avoir une popularité durable. *La Parisienne*, qui ne vaut pas mieux, et qui vaut moins en bien des endroits, n'a dû son moment de vogue qu'à l'avantage d'un chant écrit tout exprès pour elle, qui a sauvé le poëme d'un avortement. Nous ne faisons pas entrer, bien entendu, dans le succès de *la Parisienne*, la manière dont on l'a exploitée.

Nous avons vu regretter que la révolution de Février n'eût pas, elle aussi, son hymne populaire, tandis que la première révolution a eu *la Marseillaise*, et la seconde, celle de 1830, *la Parisienne*. Nous partageons ces regrets; mais nous nous expliquons cette différence. La révolution de 1848 est la continuation, le complément, le dernier mot de celle de 1789. *La Marseillaise*, qui fut le symbole de l'une, demeure, malgré ses anachronismes, le symbole de l'autre. Comme elle s'est levée avec l'aurore de la liberté, elle la suit dans son ascension lumineuse, et ne lui communique pas moins d'éclat qu'elle n'en reçoit d'elle-même. Certes, à y bien réfléchir, on serait étonné, lorsqu'on chante *la Marseillaise*, d'y trouver des expressions, des pensées, dont la violence et la sauvage énergie jurent avec la douceur des mœurs d'aujourd'hui. Mais c'est à quoi on ne réfléchit guère, et avec raison. *La Marseillaise* n'est pas une chanson; c'est le premier cri poussé vers le ciel par l'esclave émancipé; c'est le premier chant d'une épopée nationale, le signal et la glorification de l'affranchissement d'un peuple; un monument de l'intelligence inspirée par le plus ardent patriotisme : c'est, en un mot, la tradition vénérée d'un fait qui s'est enfin accompli après soixante ans de luttes acharnées, mais qui, pour être accompli, ne nous dégage pas du respect et des obligations dus à la tradition qu'il consacre.

Tous les peuples qui ont été asservis, soit qu'ils portassent le joug de leurs princes, soit qu'ils frémissent sous la domination étrangère, ont perpétué le souvenir de leur délivrance par quelque chant de liberté qui les ralliait encore, si leur liberté était menacée. Rappelons, seulement pour l'exemple, les Français d'abord, élevant des barricades, et expulsant deux dynasties aux accents de *la Marseillaise*; puis les Pays-Bas arrachés à la tyrannie espagnole, repoussant les fanatiques soldats et lacérant les édits sanguinaires de Philippe II, au chant des strophes de Saint-Aldegonde, puis enfin les Génevois se souvenant encore qu'ils ont repoussé l'assaut donné à leur ville par les Savoyards, le 12 décembre 1602, et chantant la chanson de l'*Escalade*, à chaque anniversaire, comme un acte essentiel à cette cérémonie.

Il semble donc nécessaire que les nations échappées à la servitude, et décidées à n'y rentrer jamais, aient toujours à la mémoire et dans la bouche les chants sacramentels qui ont accompagné ou suivi la conquête de leur indépendance, qu'elles regardent ces chants comme des témoins toujours prêts à déposer contre elles, si elles venaient à s'oublier et à faiblir, et surtout qu'elles se défendent d'en altérer en aucun temps et le fond et la forme. Car y changer, y ajouter quelque chose, ce serait imiter ces prêtres menteurs, lesquels, avec un crâne ou un tibia attribué à quelque saint, s'imaginent qu'ils exploiteront plus sûrement la crédulité des simples, s'ils suppléent par des accessoires en cire à ce qui manque à leurs reliques. Aussi, ces chants ne peuvent-ils être ni surpassés, ni égalés par d'autres, parce qu'ils correspondent aux premiers efforts des peuples pour briser leurs fers, et que ces efforts sont toujours les plus grands, les plus décisifs.

On s'étonnera peut-être qu'à propos de chansons patriotiques, nous n'ayons pas nommé une seule fois Béranger. C'est d'abord que là où il n'a été traité que des pont-neufs, il eût été inconvenant de faire intervenir un nom qui n'admet pas ce parallèle; c'est ensuite que la chanson de Béranger, au lieu d'être le cri de l'esclave affranchi de la veille, est le chant du citoyen en possession d'une partie de sa liberté et qui cherche à en ravir le reste à ses oppresseurs, par le raisonnement et par la raillerie, plutôt que par l'enthousiasme; c'est, en un mot, que ce chant est une protestation et non un appel aux armes. A ce titre, la chanson de Béranger mérite un examen à part, mais que nous laissons à de plus habiles que nous.

GUY MOREL.

Bulletin bibliographique.

Organisation du travail. Lettre à MM. les membres du gouvernement provisoire, par M. ARISTIDE BÉRARD, ingénieur. Au profit des ouvriers sans travail. — Paris, 1848. 25 c.

Plan d'association industrielle à laquelle l'auteur donne pour devise : *Justice et liberté*. M. Bérard n'admet pas que l'Etat veuille se faire lui-même le producteur général de tous les objets de consommation. « En entrant dans cette voie, dit-il, il n'y a pas de raison pour s'arrêter à une station plus ou moins rapprochée, et on arriverait droit au communisme, à la barbarie, à la plus exécrable des tyrannies. » Dans son opinion, ce serait faire trop d'honneur à un pareil système que de le discuter.

Ce plan d'association, que nous ne pouvons pas analyser ici, nous a paru digne d'être examiné avec attention. Sans croire, avec l'auteur, qu'il offre toutes les garanties désirables au capital, au travail et au talent, nous devons reconnaître que dans l'organisation industrielle de M. Bérard, le capital trouverait, ainsi qu'il le pense, une sécurité plus réelle; le travail une juste participation aux avantages qu'il procure, et la dignité qui lui est due par sa coopération à l'œuvre commune; enfin le talent une plus rationnelle appréciation de sa valeur.

Nous approuvons complétement les conclusions de M. Bérard. « ... Au lieu de faire de l'égalité en descendant, faisons de l'égalité en montant... Le remède au mal actuel ne peut arriver que lentement. Ramenons aux champs nos campagnards égarés par le faux semblant de bien-être des villes, en améliorant sans retard la condition des cultivateurs, beaucoup plus misérable qu'on ne saurait le croire... Heureusement, chez nous, l'agriculture peut recevoir sans limite restrictive le trop plein de l'industrie manufacturière. Ici, du moins, on n'a pas à craindre l'excès de production, qui n'a d'autre effet que d'assurer l'aisance générale. Aussi, dans ce sens, le champ le plus vaste nous est ouvert. Ne perdons pas de vue ce seul fait d'une immense importance, que dans les meilleures conditions de culture, un grain de blé peut produire jusqu'à deux mille pour un, tandis qu'on obtient à peine, en moyenne, sept ou huit pour un. C'est le royaume des Géants qui s'offre à la vue des Lilliputiens.»

M. Berard termine par l'allocution suivante, qu'il adresse aux ouvriers :

« L'industrie est le champ de bataille du travail; tous les peuples prennent part à la mêlée; craindrions-nous d'entrer en lice avec eux? Montrons-nous aussi actifs, aussi patients, aussi disciplinés dans nos labeurs, que vous vous êtes montrés braves dans le combat. Or, que penseriez-vous d'un soldat qui déserterait la bataille au plus fort de l'action, parce qu'elle dure trop longtemps, ou qu'il n'a pas reçu une ration suffisante? Celui-là aurait mérité tout votre mépris. Non, nous soutiendrons la lutte jusqu'à la dernière extrémité, et nous ferons voir au monde que si nous avons porté haut la gloire de nos armes, nous savons aussi nous illustrer par le génie de nos créations. »

L'exemple donné par les principaux théâtres de Paris a été suivi par le Diorama. Le prix des places vient d'y être considérablement réduit afin d'attirer à ce spectacle artistique la consécration de la faveur populaire. C'est une mesure excellente à laquelle nous applaudissons et dont les bons résultats ne sont pas douteux.

L'amphithéâtre est réduit à	0 f. 50 c. au lieu de	1 f	, prix ancien.		
Les stalles sont à.	1	»	»	2	»
Et les fauteuils à.	2	»	»	3	»

Les enfants ne payent que demi-place.

VASE ET ÉPÉE EXÉCUTÉS PAR M. BURY, ORFÈVRE A PARIS, ET OFFERTS A M. ADAM, MAIRE DE LA VILLE DE BOULOGNE, A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER.



Un peu de tout.

Les pétitionnaires. — Je commencerai à croire au communisme quand M. de Rothschild se fera icarien. M. Cabet et son ami Pierre Leroux n'ont pas encore su me convaincre. Je leur en dirai la raison quelque jour. Personne ne croit plus que moi au désintéressement, au dévouement, à tous les élans du cœur vers les fins glorieuses et fortunées de l'humanité. Mais je préfère à toute chose la clarté de mon jugement, la lucidité de ma conscience. Si j'étais riche, je me ferais, pour voir, disciple de M. Louis Blanc; pauvre, j'ai peur d'envier les riches, et je reste disciple de l'expérience et de la raison universelle. Pariez-moi de ces citoyens qui pétitionnent contre la troupe de ligne, déclarant qu'ils suffisent à la garde de Paris. On ne peut pas dire que ceux-ci ont une arrière-pensée. Ce sont des citoyens laborieux, et qui ajoutent volontiers l'impôt du temps à tous les impôts que l'Etat exige d'eux. On connaît les légions dont ils font partie et le bureau où ils payent leurs contributions. On les voit monter la garde tous les huit jours, et au premier coup de rappel, ils descendent les premiers dans la rue au secours de l'ordre menacé. A la bonne heure! voilà des gens qui ont droit de parler et de stipuler pour tous. Vive la ligne!

Les analogues. — Vous me donneriez, citoyen, des regrets pour avoir indiqué les rapports d'éducation, de talent, de goût et de caractère que j'ai découverts entre deux hommes que je ne veux plus nommer, si je pouvais croire que cette indication vous a mené, comme vous le dites, à composer des parallèles entre des personnages de la Révolution de 1789 et des personnages analogues de la présente Révolution. Il y a dans ces sortes d'exercices littéraires plus de jeu d'esprit que de réalité. Réservons cela du moins pour les jours de grandes luttes, si ces jours ne peuvent être conjurés, et ne cherchons pas, sans y être forcés, à irriter le peuple contre des personnes qui se bornent à prêcher des folies, mais dont les actions ne sont guères différentes des vôtres et des miennes. — Théroigne de Méricourt aujourd'hui a les doigts barbouillés d'encre, mais les mains pures de sang humain. Au lieu d'appeler sur elle le fouet vengeur qui la couvrit d'infamie, le 31 mai 1793, et l'envoya, privée de sa raison, aux cabanons de la Salpêtrière; — cueillons pour elle, au 1er mai 1848, la fleur des lilas, offrons-lui des bouquets embaumés, et puisse-t-elle retrouver, au souffle printanier qui renouvelle la nature, le simple et pur désintéressement de l'âme que la femme perd quand elle se fait chasser de son paradis terrestre.

L'Assemblée constituante. — Voici neuf cents personnes appelées à donner une constitution à la France. Ces neuf cents constituants résument l'intelligence et la science de la société française, — foyer de lumières, phare qui brille à l'horizon de l'humanité. — Supposez une catastrophe qui vienne tout à coup engloutir cette auguste assemblée, l'humanité est plongée dans les ténèbres; car de penser que la France retrouverait neuf cents têtes de cette force, plût à Dieu qu'il fût possible! Le citoyen Joly qui a bâti la nouvelle salle a-t-il compris toute sa responsabilité? Si un malheur devait arriver, sauvez-en cinquante, ô mon Dieu! nous ferons notre possible pour remplacer les autres.

La France en produit de nouveaux.

Entièrement rédigé par Alexandre Dumas. — Il y a des gens qui ne s'habitueront jamais au délaissement de l'attention publique: ceux qui se sont exagéré l'estime ou l'admiration qu'ils inspiraient dans un autre temps; ceux qui n'ont pas compris la cause de la vogue éphémère attachée à leur nom ou à leurs œuvres; ceux, enfin, que la vanité aveugle et qui bâtissent sur le sable mouvant de l'orgueil un temple à leur renommée. Alexandre Dumas, cet homme d'esprit qui a tant abusé de sa royauté de feuilleton, est de ce nombre. Il additionnait, chaque jour, les volumes sortis de sa fabrique littéraire, la quantité de lettres contenues dans tous ces volumes; puis, il réduisait en centimes les sommes qu'il avait tirées de cette production; le tout pour se donner le plaisir de prononcer le mot milliard. — milliard de lettres, milliard de centimes. — De tous ces milliards il se composait une fortune imaginaire, que le coup de vent de février a jetée à la mer. Alexandre Dumas ne peut croire que sa puissance est tombée avec celle de ce sultan blasé, qui ne se réveillait depuis des années que pour entendre des récits de Shéhérazade. — Le sultan, cher conteur, c'est le public naguère officiel, lequel a mieux à faire aujourd'hui que de lire les contes bleus que vous contiez si bien. Le sultan monte sa garde; il court aux élections; il se passionne pour ou contre les idées qui se disputent en ce moment la conquête du monde; il cherche à retenir tout ce qui peut être sauvé d'un empire que ses sujets ont partagé avec lui et dont on voudrait lui ravir sa part. Vol abominable! — Laissez donc cet auditeur de vos contes fantastiques et cherchez une autre *assistance*. L'assistance, c'est tout le monde. Vous voilà à votre aise; tout le monde, cela se compte par millions. Faites un journal à 4 francs par an. Trente millions de lecteurs, un milliard deux cents millions de francs. Réduisez la somme en centimes; c'est fabuleux, je ne m'en charge pas. — Je reçois le prospectus de ce fameux journal. Bon prince, vous permettez à tous les journaux de le publier. Vous ne leur demandez rien pour cela. Ces bienfaits, prince, ne s'acceptent pas. Vous êtes trop généreux. Et puis les journaux aujourd'hui n'ont pas envie de rire; c'est tout au plus s'ils ont le temps de lire. Il n'y a que nous pour avoir ce courage. — Vous promettez à vos abonnés de leur donner l'importance de douze volumes par an, pour 4 francs, c'est-à-dire, suivant vos calculs imités des marchands de pommes, deux millions de lettres. Or, si vous savez supputer en lettres les volumes de votre fabrique, nous savons aussi reconstituer en volumes deux millions de lettres, qui ne font pas douze, mais trois volumes ordinaires.

C'est bien assez de lettres, néanmoins, si le journal est bon; mais le public, je vous en avertis, a appris à se défier de ces *faux Américains* qui lui veulent donner des pièces d'or en échange de gros sous. Offrez-lui plus simplement votre marchandise; donnez-lui la qualité, il ne vous demandera pas le nombre de lettres! Le nombre de lettres! vous ne lui en donnerez jamais autant qu'un âne en pourrait porter.

Correspondance. — Nous avons reçu le même jour les deux lettres que voici:

Monsieur,

Vos abonnés, dont je connais un grand nombre, vous font compliment de la manière dont *l'Illustration* est entrée dans les faits contemporains. L'équité, l'impartialité de vos jugements, méritent des éloges; votre censure contre toutes les tentatives de l'anarchie et du mauvais goût est aussi spirituelle que digne d'encouragement. Comme recueil curieux, comme histoire et tableau du temps, *l'Illustration* est et restera un monument. Continuez donc, monsieur; votre succès doit s'accroître.

Un de vos abonnés.

Monsieur,

Les abonnés de *l'Illustration* sont, pour la plupart, de l'aristocratie ou des personnes qui, par leur position de fortune, ne partagent aucunement la manière de voir du nouveau système. Votre journal, qui approuve tout ce que fait la nouvelle République, qui ne relève pas même la sotte tendance vers le *sans culottisme*, ne peut donc plus compter sur les sympathies de ses anciens abonnés. Si donc, vous continuez dans cette voie, votre journal est complétement perdu.

Un de vos abonnés.

Nous devons avoir quelque part un abonné qui nous voudrait des mêmes couleurs que les citoyens *Louis Blanc*, *Pierre Leroux*, *Claude Lerouge*, etc. Nous le prions de nous estimer assez peu pour nous épargner ses conseils.

M. Schmidt. — Ce représentant du peuple est en ce moment l'objet d'une protestation de la part de quelques-uns des électeurs de Paris qui lui ont donné leur voix. M. Schmidt avait eu le rare bonheur de faire entendre quelques paroles de bon sens dans un moment où le désordre des idées agace les nerfs de quiconque n'est pas atteint du choléra moral qui ravage la France. En temps ordinaire, les écrits populaires de M. Schmidt ne l'auraient pas fait sortir de l'obscurité littéraire qui enveloppait son nom. Aujourd'hui, M. de La Palisse aurait la chance d'être admiré à cause de la parfaite justesse de ses aphorismes. Ce qui ajoutait à l'éclat de la renommée improvisée de cet écrivain, c'est que ses conseils aux ouvriers semblaient venir d'un ouvrier. Mais voilà qu'on découvre, après l'élection, que le donneur de conseils est un ancien chef du bureau des cultes au ministère de la justice, un maître des requêtes en service extraordinaire. Ce n'est pas un maître des requêtes, mais un ouvrier extraordinaire qu'on a cru nommer; il y a erreur de qualité. L'affaire peut s'arranger. Que M. Schmidt prouve qu'il est son domestique.

Apologue. — En rentrant chez moi vers minuit, le 24 février, je fus accosté par un affreux gamin, qui me poursuivait en disant: « Monsieur, donnez-moi deux sous; j'ai tué un garde municipal. » Je pourrais dire ce que j'ai donné à ce malheureux: je lui ai donné un... conseil au gouvernement.

Les vainqueurs de la Bastille. — Il a paru dans les journaux un avis pour inviter les vainqueurs de la Bastille à se réunir, afin de se présenter en corps au gouvernement provisoire. Personne, à ce qu'il semble, n'a répondu à l'appel. L'annonce a été renouvelée plusieurs fois, ce qui donne à penser que les vainqueurs de la Bastille sont vaincus du temps.

Un pressentiment. — Une personne très-digne de foi nous écrit qu'un commissaire du gouvernement provisoire annonçait à Vendôme, le 16 avril, que le citoyen Blanqui était nommé maire de Paris. Le 16 avril, vous savez, il a couru des bruits à Paris; il paraît que cela nous venait de Vendôme.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

A la liberté n'ajoutons pas la licence.

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

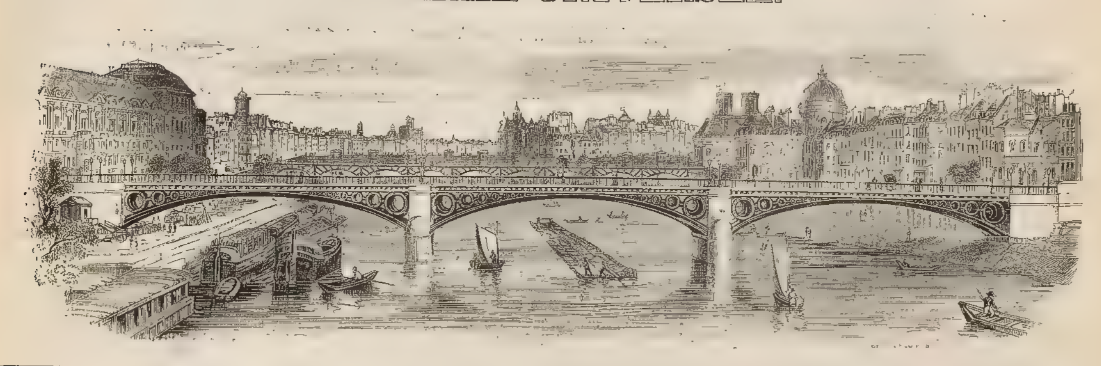
FLORENCE (Italie), Ricordi et Jouhaud; — FONTENAY-LE-COMTE, Robuchon; — FRANCFORT-SUR-MEIN, Ch. Jugel.

Armand LE CHEVALIER et Comp.

Tiré à la presse mécanique de Lacrampe fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 272. VOL. XI. — SAMEDI 13 MAI 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

M. Buchez.

La famille de M. Buchez est originaire des Ardennes. Son père occupait l'important emploi de chef de division des octrois de Paris, et à seize ans, après avoir terminé ses études, il entrait dans cette administration, où de remarquables travaux attestent encore son passage. — Mais un irrésistible goût l'entraînait vers les sciences, et tout en remplissant les fonctions de son emploi, il suivait les cours du Muséum d'histoire naturelle et de l'Ecole de médecine.

Alors la France, courbée sous le poids des événements de 1815, commençait à se relever et à renaître à la vie politique.

C'est comme étudiant et au milieu de cette brillante génération qui soutint si énergiquement les luttes de 1819 et de 1820, que Buchez fit l'apprentissage de cette vie à laquelle il s'est consacré depuis lors. Ce fut dans sa petite chambre d'étudiant, rue Copeau, que furent jetés les fondements de la Charbonnerie, dont il resta toujours l'un des chefs les plus actifs (1).

Engagé dans la conspiration de Belfort, il fut arrêté à Nancy et traduit devant la cour royale de Colmar. — Six voix le condamnèrent à la mort; deux seulement l'acquittèrent, et les citoyens dont les voix l'ont sauvé doivent, s'ils existent encore, s'applaudir vivement d'avoir conservé à la patrie un si précieux citoyen.

A la suite de ces événements, Buchez devint le président de la loge des Amis de la Vérité, société moins secrète, où s'épanchaient en accents énergiques ces passions généreuses qui venaient se traduire en actes dans la Charbonnerie; ainsi par une sorte de prédestination providentielle, trente ans avant l'établissement de la République, l'homme qui devait en présider la première assemblée se trouvait à la tête de ceux qui contribuèrent le plus à la fonder.

A cette époque Buchez entra dans la rédaction du *Producteur* avec Bazard, Rodrigues, Carrel, Cerclet, sous les auspices de Saint-Simon. Après la mort du fondateur, et lorsque ses élèves firent la folie de vouloir changer les bases de la morale et de la religion, Buchez leur fit comprendre l'extravagance de leurs tentatives, et, après les avoir forcés à avouer leur but dans le sein de leur société, les condamna, par son abandon, à soumettre à l'examen du public, qui en fit justice, cet essai malencontreux d'une religion nouvelle.

Buchez avait puisé les éléments de sa discussion avec les saints-simoniens dans les bases éternelles de la morale humaine, et il avait posé la question entre ces deux termes extrêmes qui en ont toujours été l'expression : la jouissance et le sacrifice; l'égoïsme et le dévouement. Ce fut le dernier mot de la doctrine à laquelle il se rattacha : il l'avait posée instinctivement dans la déclaration de la loge des Amis de la Vérité : il la formula définitivement en la rattachant à la morale de l'Evangile et aux formules de la révolution. Il posa alors hardiment cette doctrine, étrange dans le moment, mais si universellement reconnue aujourd'hui : que les principes de la révolution n'étaient que le développement de l'Evangile, où la formule Liberté, Égalité, Fraternité était implicitement contenue, et que la politique moderne ne devait être que la réalisation pratique du christianisme.



M. Buchez, président de l'Assemblée nationale.

Ces principes, on le sait, ont été admirablement développés dans le manifeste diplomatique de M. de Lamartine, et Buchez lui-même les a mis en pratique dans les rues de Paris, en y amenant le clergé pour bénir les arbres de la liberté, dont le peuple a orné nos places.

Un journal, *l'Européen*, rédigé avec quelques amis dont la plupart lui sont restés fidèles, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, l'*Introduction à la science de l'histoire*, un *Cours de philosophie* et quelques autres ouvrages ont reçu le dépôt de cette doctrine dont les développements et même la terminologie ont été admis dans la science et le langage politique.

L'*Histoire parlementaire de la Révolution* particulièrement a jeté un nouveau jour sur cette glorieuse époque de notre histoire; elle a réhabilité les hommes qui ont sauvé la nation, et elle explique le véritable caractère du but révolutionnaire et des résistances dont il a été l'objet; c'est dans ce magasin

(1) La brochure de M. de Courcelles sur les sociétés secrètes contient d'amples détails à ce sujet.

encyclopédique de la révolution, ainsi que l'a si bien nommé M. de Lamartine, que nos derniers historiens, et en particulier l'illustre auteur des *Girondins*, ont puisé les éléments de leurs appréciations; et c'est ainsi que cet ouvrage est devenu une véritable prédication dont les événements de février ont été la mise en œuvre.

Le journal *l'Atelier*, fondé par des ouvriers pour introduire dans l'industrie le grand principe de l'association, doit être encore regardé comme l'expression de la pensée de Buchez, quoiqu'il n'y ait jamais travaillé. Par un heureux et remarquable rapprochement, le principal rédacteur de ce journal, Corbon, ouvrier sculpteur, a été associé par l'assemblée à la présidence de Buchez, dont il est depuis longtemps l'ami.

Enfin, en 1846, Buchez se réunit à Bastide et à quelques amis pour fonder un journal nouveau : *la Revue Nationale*, qui avait pour but de donner une expression plus pratique à des pensées dont la réalisation devenait imminente.

Le glorieux avénement de la République sanctionna définitivement leurs espérances, et, le 25 février, Buchez accepta de son ami Garnier-Pagès la proposition de l'aider dans les importantes fonctions de maire de Paris. Il se retrouva, dans ce même hôtel de ville, où il avait débuté dans l'administration trente-deux ans auparavant, et il se vit à la tête de ces bureaux dont il avait si modestement fait partie. Dès le 25, Buchez siégeait à la place du préfet de Paris, avec son excellent ami et son confrère Recurt, et donnait à l'administration cette vigoureuse impulsion dont nous avons tous ressenti les bienfaits, sans nous douter des immenses efforts qu'elle avait dû coûter à celui qui, médecin, philosophe, historien et journaliste, la veille, avait su trouver dans une énergique volonté, dans une intelligence supérieure les puissantes ressources nécessaires à une pareille réorganisation.

Mais le sentiment public ne s'y est point trompé, et cent trente-six mille voix ont prouvé que la cité reconnaissante savait apprécier l'homme qui avait le plus puissamment contribué à ce résultat.

C'est à ce souvenir sans doute que Buchez a dû l'éclatant honneur d'être le premier président de l'Assemblée nationale. Espérons que cet honneur ne sera que de courte durée, et n'enlèvera pas M. Buchez à l'administration publique, dont il est une des plus chères et des meilleures espérances. En attendant, disons avec tous ceux qui le connaissent, que l'Assemblée ne pouvait choisir un homme plus pur, plus probe, plus ferme et plus dévoué. Une seule observation suffit pour le prouver : Buchez n'a voulu accepter aucun émolument ni aucune indemnité pendant qu'il a été à la mairie de Paris, et il n'a d'autre fortune, après trente-six ans de travaux incessants, que les 25 francs que la nation alloue à ses représentants.

M. Buchez a cinquante et un ans. Il est né en 1797.

Dictionnaire démocratique,

MANUEL DU REPUBLICAIN;

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138 et 150.

Demi-mesures. — Les demi-mesures sont la ressource des gouvernements sans convictions; elles tolèrent le mal sans accomplir le bien; elles remplacent la volonté, qui demande une certaine vigueur, par des velléités indices, de la faiblesse. Elles mécontentent tous les partis, en les frustrant par égale part.

Quand j'étais jeune garçon, un mien ami, louvetier du département, me conduisit un matin, à la chasse au loup. Une forêt fut cernée, et bientôt les chiens firent passer à notre portée une superbe louve.

Comme personne ne faisait mine de l'ajuster, j'attendis; puis, la trouvant à ma main, je fis feu, et... la bête courut encore.

A mon grand étonnement, mon ami et ses gens se hâtèrent de rompre la trace et de rappeler les chiens. — Quoi, me dit au retour le louvetier indigné, tu t'avises de tirer sur une louve, et sur une mère, encore! Contentons-nous des loups; il n'en manque pas; mais si l'on détruisait les louves, que deviendrait la louveterie!

Cette leçon m'est revenue souvent à la mémoire, lorsque nos généraux traquaient si artistement Abd-el Kader sans réussir à s'en emparer, et signaient des traités avec lui. Enfin, il nous a contraints de le prendre; il n'aura pu faire autrement.

La leçon de mon ami le louvetier se présente encore à mon souvenir chaque fois qu'un gouvernement procède par demi-mesures et ménage les racines d'un mal qu'il pourrait extirper.

En procédant ainsi, il conserve la louve, sans songer qu'elle nourrira des louveteaux qui peut-être le dévoreront un jour; peut-être aussi pense-t-il qu'il s'en nourrira.

Hôtel de Ville. — C'est, en quelque sorte, le sanctuaire de la liberté municipale.

Dans le pays où nous sommes, les gouvernements font leur entrée par la porte de l'hôtel de ville; ils sortent par celle des Tuileries.

Presse (liberté de la). — C'est bien à tort que certaines personnes redoutent les conséquences de la liberté de la presse : la compression a seule engendré les périls attribués à la licence.

Quand il fallait, pour acquérir le droit de publier son opinion au moyen d'un journal, fournir un lourd cautionnement, et déguiser certaines idées, sous peine d'être poursuivi, les journaux étaient plus rares, ce qui augmentait leur puissance; la nécessité des précautions oratoires les forçait à dépenser beaucoup d'adresse pour faire deviner ce qu'ils ne pouvaient exposer franchement, et l'intérêt sympathique excité par l'habileté, par le courage, passionnait le lecteur. Étaient-ils condamnés, les rédacteurs devenaient des victimes, des martyrs et des apôtres.

Les lois de Septembre ont rapproché l'heure de la révolution de Février, en contraignant les journalistes à une modération qui leur a permis de pénétrer dans l'opinion publique sans effaroucher les gens timides, et de grouper autour d'eux les éléments d'une opposition d'autant plus unanime, que les écrivains étaient obligés d'en dissimuler les conséquences et les dangers.

Tandis que la monarchie de Juillet, qui se faisait gloire d'avoir mis un frein à la liberté de la presse, tombait sans défense et disparaissait en quelques heures, le roi des Belges conservait sa couronne, protégée par des institutions très-libérales; la reine d'Angleterre, en dépit de la licence des journaux de son pays, demeure paisiblement assise sur son trône.

On peut voir le profit que retire en ce moment l'Autriche d'avoir, non pas réprimé, mais anéanti la liberté de la presse.

Cette arme de la pensée est assimilable à la poudre à canon, qui, étalée à l'air libre, pétille innocemment, et qui comprimée, tonne, éclate et tue.

Il suffit, pour fortifier la presse, des moindres entraves; elles séparent à l'instant deux partis, ce ui des victimes, celui des oppresseurs, et voilà un combat engagé.

Qu'un homme émette une opinion violente, exagérée, dangereuse, libre à vous de la partager. — Telle est, dites-vous, sa fantaisie; la mienne est différente.

Mais, si cette opinion s'est fait jour au prix des plus grands sacrifices; si cet homme a dépensé près de 100,000 fr. pour la dire; s'il a bravé le pouvoir, s'il a affronté la ruine et la misère, s'il a foulé la paille des cachots, vous ne pouvez plus l'écouter avec insouciance; vous n'osez dédaigner, non plus une idée, mais une conviction qui a coûté si cher. L'opinion de ce champion d'une cause persécutée, fût-elle un chétif paradoxe, vous éblouit et vous frappe de respect; le courage l'entoure d'une auréole, et la souffrance l'a sanctifiée.

Tant que le cœur humain restera le même, aussi longtemps que la France aimera l'audace, les penseurs opprimés seront aimés, et les gouvernements qui les harcèlent resteront odieux et impopulaires.

Quand il y aura plus de courage et de loyauté à soutenir le pouvoir qu'à l'attaquer, soyez certains que les sympathies de la foule seront du côté des plus braves.

Indépendamment des inconvénients qu'elle n'a pas, la liberté de la presse offre des avantages positifs.

Elle contraint tous les partis à jouer cartes sur table; plus de ces détours qui cachent le but réel sous des semblants de modération et de prudence; plus de ces mines souterraines, plus de ces mensonges où se viennent prendre les gens à vue courte; les idées apparaissent dans leur nudité et sont jugées à l'instant.

Qu'un pouvoir corrompu cherche à séduire, il est démasqué; qu'un parti anarchique entre dans l'arène, il se dévoile à l'heure même, et, en cessant d'en imposer, il peut, dès le début, compter ses partisans, et recevoir, de l'opinion publique, une paisible leçon.

Toute institution favorable à la franchise et à la vérité est préservatrice de la liberté. L'indépendance absolue de la presse est la plus excellente des garanties sociales.

Moins il est coûteux et difficile de créer un journal, plus le nombre des journaux devient considérable, et plus leur puissance se trouve neutralisée.

Et il est important qu'elle soit limitée : l'influence des papiers périodiques, il faut le confesser, est très-souvent malsaine, parce que l'égoïsme, l'ambition personnelle, l'intérêt, deviennent, la plupart du temps, les mobiles de certaines doctrines. Dans quelques feuilles, l'abonné est une dupe, et la publication n'est qu'une banque où l'on escompte le patriotisme et la crédulité.

Il est essentiel que ces agioteurs de la pensée, que ces courtiers de l'opinion fassent leurs opérations au grand jour; leur ruine est à ce prix, et ils ne demandent pas mieux que d'y courir.

Qu'il y ait un journal incendiaire sur chaque pavé, et les pavés ne seront plus soulevés; que les murs de la cité soient bariolés d'affiches, de placards, de proclamations, de provocations de toute nature, et la cité dormira paisible sur une litière de paperasse; — que des nuées de crieurs encombrent les trottoirs, crecelles obstinées aux mains des ambitieux, des outrecuidants et des utopistes, les cris confus de ces cigales de la publicité ne fausseront point la majestueuse harmonie de la République.

Examinons ce qui se passe autour de nous depuis la fin de février : la République a réuni tous les suffrages et rallié les opinions. Aux premiers jours, tous les républicains de la *veille* parurent à la foule être égaux entre eux.

Mais, grâce à la liberté de la presse, qui a livré l'essor à toutes les théories, le pays a déjà nettement classé les vieux amis de la démocratie : il a vu se séparer les hommes de transition; puis les vrais démocrates fondant l'ordre sur la liberté; puis les terroristes infatués d'imitation et enivrés d'émanations de mélodrames; puis les intrigants avides, qui travaillent à renverser à leur profit; puis les anarchistes par instinct, les conspirateurs par vocation ou par habitude, et les fous.

Que de gens forts et respectés le 1er mars, la liberté de la presse avait énervés et anéantis le 1er avril!

Combien d'hommes de bonne foi qui ont, seulement depuis lors, appris à apprécier leurs amis de la veille, et qui s'en sont séparés!

Que de tranche-montagnes dépréciés par leurs œuvres et annihilés par la risée publique!

Depuis deux mois, quelques feuilles font un appel incessant à la violence : et les bonnes gens de s'alarmer. Grâce à la profusion, à la véhémence, à l'impuissance de ces manifestes, l'opinion instruite a démêlé qu'il est des républicains ennemis de la liberté; elle a appris qu'ils sont peu nombreux, sans influence, et elle se tranquillise peu à peu.

Grâce à la liberté de la presse, les menaces, la phraséologie de la terreur, tendent à donner l'innocente comédie, aux dépens des travers de l'esprit et du goût.

Il restera toujours des gobe-mouches, des êtres faibles et craintifs, très-lents à se rassurer. L'exploitation de leur pessimisme, de leurs inquiétudes, a semblé productive à quelques publicistes, et l'art d'appliquer les procédés d'Anne Radcliffe à la politique a fait naître un journal fort goûté.

Il se dit le plus républicain du monde; il raffole du suffrage universel; mais, quel malheur! tout le monde trahit la République, et des sycophantes invisibles perpètrent dans l'ombre les plus lugubres tragédies.

Les mesures du gouvernement, les actes des clubs, les pensées des démocrates plus ou moins hardis, se trouvent là commentés, exagérés et entremêlés d'anecdotes à faire frémir.

Ces républicains dévoués, seuls intelligents, seuls intègres, seuls dignes de préparer et de commenter les travaux de *l'Assemblée nationale*, perpétuent la défiance, prophétisent le meurtre et le pillage, accusent tous les partis, tous les organes du pouvoir; ils montrent avec astuce l'impossible au fond de la République, et le tout, au nom de la démocratie, dont ils sont les plus chastes amants.

Informez-vous de leurs noms, qui les discréditeraient à l'instant; regardez attentivement au visage les crieurs de leur journal, vous les avez vus travailler à une autre *époque*, sur des théories bien différentes...

La paix sur eux et sur leurs patrons; merci à tous. Ils font subir à la République une salutaire épreuve; ils contreminent la démagogie trop furibonde; ils lancent avec talent des vérités utiles, et des impostures sans danger.

C'est une voix de plus au milieu du fracas général, et quand le public sera las de se sentir indécis entre tant d'assertions opposées, entre tant d'avis contradictoires, il dédaignera les journaux et s'éclairera de ses propres observations.

Prêchez donc le désespoir en toute liberté, puisque d'autres exagèrent l'espérance et le panégyrique; il le faut, pour que l'on juge enfin par soi-même.

Lorsqu'on aura bien vu que les sinistres prophéties sont aussi vaines que les provocations, il en résultera un immense mouvement vers la confiance et la sécurité. Ces écrits servent à aguerrir l'opinion, à retremper les cœurs; ils se neutralisent par leur profusion, par leur diversité; ils se discréditent mutuellement en se contrôlant let uns les autres; ils s'énervent par la prolixité, et procurent une lassitude qui invite au repos.

Quand la presse est enchaînée, elle discipline et arme des partis; alors un article de journal peut passionner et soulever tout le pays.

Dès qu'elle est libre, elle peut tout dire sans danger notable; la lutte est son élément; elle ne peut plus lutter quand elle n'a point d'adversaire.

Un orateur consacré, qui parle seul, se fait écouter; cent orateurs, qui crient à la fois avec un droit égal à être entendus, fatiguent l'oreille, sans arriver à l'esprit.

L'abolition du timbre des journaux a arraché la liberté aux griffes de la gent écrivassière.

Sur ce point, comme sur tout autre champ de bataille politique, la liberté ne sera désormais sauvée que par la liberté.

Journaux. — Avant le consulat, les feuilles publiques étaient fort passionnées, mais elles étaient plus sincères qu'elles ne l'ont été depuis. Leur action sur l'opinion était moins puissante que ne l'ont cru quelques historiens de la Révolution française, jugeant de l'effet produit autrefois par certains articles, d'après l'impression qu'ils eussent faite sous le dernier règne.

Napoléon commença la corruption des journalistes; il leur interdit d'émettre leur pensée et les contraignit à imprimer ce qu'ils ne pensaient pas. Son gouvernement organisa le mensonge officiel; et ce parti-pris d'imposture, dont les bulletins impériaux sont un monument célèbre, devint, aux mains des hommes d'État qui lui ont succédé, une arme discourtoise.

Bientôt l'opposition se sentit entraînée à lutter sur le même terrain, et la duplicité du pouvoir instruisit les partis à introduire la mauvaise foi parmi les éléments journaliers de la polémique.

Perfide, mais souvent calomniée, la Restauration fut immolée par les journaux.

Les acteurs de la comédie de quinze ans arrivèrent alors au pouvoir, et donnèrent au pays la mesure de leurs convictions passées, en préconisant pendant dix-sept années tous les principes qu'ils avaient naguère attaqués.

Les journaux portèrent à son comble l'avilissement de la royauté de Juillet, qui périt accablée par ses amis et par ses adversaires.

Poursuivie, durant près d'un demi-siècle, à l'aide de sophismes, et au mépris de la vérité, cette lutte a faussé l'opinion en France, et répandu, dans la raison publique, des nuages destinés à masquer quelque temps encore les principes réels et sains de la démocratie.

En présence des événements actuels, la sincérité est forcée, la vérité est inévitable et nécessaire; aussi les journaux routinés à leur vieille doctrine de la politique dissimulée sont-ils dans le plus grand embarras.

Leur ton, leurs idées, leurs craintes, leur phraséologie, leur expérience, leurs prophéties caduques répondent si mal aux impressions de la foule et à l'allure des événements, qu'ils occupent sans passionner, et que la pensée des citoyens erre à l'aventure, tout aurie de ne se sentir plus représentée.

Il y a longtemps que les feuilles publiques ne symbolisaient plus l'opinion générale; il fallait, pour s'en apercevoir, que la liberté de la presse leur rendît l'occasion de se montrer crûment, et qu'une secousse violente nous arrachât à une tolérance fondée sur l'indifférence politique.

Quand la presse est comprimée, le mensonge devient une nécessité, une sorte de ruse de guerre légitime.

Dès que la presse jouit de toute sa liberté, l'imposture perd son excuse et ses partisans; elle n'est plus qu'un moyen vil, à l'usage d'un groupe d'intérêts plus ou moins avouables.

Ainsi la presse entravée est susceptible d'échauffer et d'armer des partis; la presse indépendante et sans contrôle ne peut, en dehors de la vérité toujours bonne, que raccoler des coteries. Les coteries babillent; elles exploitent et ne combattent point.

Depuis huit à dix ans, la plupart des journaux étaient dévolus à des coteries, à des intérêts privés, et les lois répressives de la pensée ont seules, à cet égard, entretenu les illusions d'un public obstiné à voir là-dedans des partis stables et désintéressés.

Que de feuilles étaient réduites à l'opposition échevelée par la dédaigneuse parcimonie des ministres; que de tribuns *du lendemain* qui, *la veille*, travaillaient dans l'ombre à cesser le dur métier de démocrates sans abonnés!

Combien, en revanche, de publicistes aux ordres du pouvoir, qui en condamnaient les actes, qui exhalaient franchement, au milieu de leurs amis, leur dégoût, leur fiel et leur mépris; puis, la rougeur au front, couraient à la boutique officielle, étendre sur du papier la *tartine* ministérielle, toute confite en louanges, qu'ils désavouaient au fond, mais qui leur était payée!

N'étaient-ils pas dignes de se donner la main, ces guides, ces flambeaux de l'opinion, qui, d'un côté, travaillaient à consolider un régime et des hommes détestés; qui, de l'autre, montraient le poing au pouvoir, en criant au seuil des ministères: « Echoppe à vendre! »

De telles gens, de tels journaux ont sapé la monarchie; la Providence l'a voulu, parce que la monarchie était l'âme de cette profonde corruption, et que le règne de la dégradation morale devait finir.

Prêts à continuer leur commerce, ces mêmes hommes seraient disposés à immoler la République; mais ils n'y réussiront pas, si la presse reste entièrement libre, si nul impôt ne vient la remettre aux mains des capitalistes.

Les journaux deviendront alors trop nombreux, pour que la guerre systématique contre le pouvoir puisse réaliser une spéculation. Les fonds ministériels n'y suffiraient plus, car le journal détruit serait à l'instant remplacé.

Par la même raison, les journaux perfides et subversifs cesseront d'en imposer à l'opinion publique. Fondée sur la franchise et forcée à la sincérité, la presse n'aura plus d'autre élément de succès, que la droiture, l'érudition et le talent. La raison seule sera puissante et redoutable au besoin.

Déjà le bon sens public s'achemine à cet état de choses: depuis l'avénement de la démocratie, des feuilles célèbres, très-répandues, piquantes et dangereuses naguère, ont perdu leur importance et leur autorité, en gardant leurs lecteurs. Des journaux réactionnaires et bien écrits sont lus et goûtés par tous les citoyens, qu'ils intéressent sans les persuader.

D'autres journaux sèment journellement la terreur; on les parcourt sans effroi; il en est qui exploitent l'exaspération chimérique de factions imaginaires, sans réussir à recruter ces factions. De plus habiles ont excité pendant plus de deux mois la moitié du gouvernement provisoire à la haine contre l'autre, et sans profit.

Quantité de citoyens ont été calomniés en pure perte. Certaines feuilles ont fait plus: elles ont exaspéré sans relâche contre la *bourgeoisie* qui n'existe plus, un *peuple* qui n'existe pas, et cette double invention, dans une ville profondément émue, n'a pas fait naître même une querelle de cabaret entre une tunique et une blouse.

Enfin, depuis quelques semaines, ces organes admirables de l'opinion publique annoncent des colères prêtes à éclater, marquent le terrain de l'émeute, règlent le jour, l'heure; ils battent la caisse trois jours à l'avance, et les acteurs s'obstinent à manquer à la représentation affichée.

Que n'eût pas produit, en pleine paix, sous Louis-Philippe, un semblable manége!

Mais, dans une ère de liberté absolue, la presse ne représente plus que des opinions particulières; elle cesse de faire la loi à la pensée publique.

Le peuple français veut la liberté, que les terroristes abhorrent; il veut du pain, du travail, du bonheur, du repos; il veut que la vie soit rendue à la confiance, au crédit, essentiels à l'abondance et à la consolidation de la République.

Il sait que l'agitation et la violence, impuissantes à résoudre des questions difficiles, ne profiteraient qu'à quelques coupables plus ou moins insensés.

Il aime les journaux qui l'amusent, il tolère ceux qui l'ennuient, il rit de ceux qui parlent par la gueule d'un canon, afin de se grossir la voix; et quand il entend les clubs les plus frénétiques déclarer qu'ils se mettent *en permanence*, et que *la patrie est en danger*, il se souvient des théâtres du boulevard, et cette réminiscence historique lui paraît innocemment agréable.

En résumé, la presse a perdu du terrain; elle ne préside plus seule, grâce au ciel, aux destinées de la France, et elle n'envoie plus chaque matin, à la pensée publique, son thème tout fait dans du papier.

Le propre de la démocratie, c'est d'appeler chacun à juger par soi-même, à connaître de toutes choses; c'est d'affaiblir l'influence des individus, et d'annihiler les tyrans de l'opinion comme les tyrans du pouvoir.

Quand chacun est libre de dire ce qu'il pense, tout le monde se donne la liberté de penser à sa guise, et c'est l'absence de la liberté qui érige et consacre les tribuns.

Cessez donc, esprits timorés, gens de routine, penseurs à la suite, de vous émouvoir à propos des déclamations écrites, et de chercher des guerres civiles toutes montées dans les entre-filets des journaux.

L'on vous annonce des légions d'émeutiers; où en sont les éléments? des réactions terribles: exercées par qui? contre qui?

Où sont, à Paris, ces partis qui s'agitent? Le pire qui puisse arriver, c'est quelque collision suscitée par une calomnie, et occasionnée par une méprise. Mais, si l'on échange des paroles, on se donnera la main. Et l'on parlera, n'en doutez pas.

De toutes ces sections mystérieuses, vous n'apercevrez jamais que les chefs: et encore, ne les verrez-vous pas; car dès qu'ils ont écrit leur manifeste et relu leur épreuve, ils rentrent chez eux; ou bien, indignés de l'insouciance criminelle du peuple entier qui trahit la République, ils se perdent dans la foule souriante, qui répand au soleil sa renaissante espérance et sa confiante sérénité.

Littérature. — Gens de lettres. — Ce n'est pas parmi les littérateurs que ces opinions sur le journalisme seront contredites; elles n'atteignent que des spéculateurs et des ambitieux.

La littérature française forme un des plus éclatants rayons de la gloire nationale. Elle a été le fanal de la civilisation, et a lentement limé nos chaînes, secouées enfin par le peuple.

Parmi les souverains qui ont régi la France depuis mille ans, il ne s'en est trouvé qu'un, assez dédaigneux de la grandeur française, pour tenir les lettres en souffrance et en oubli

Louis-Philippe se plaisait à humilier les poëtes, les écrivains populaires, à les éloigner de sa cour, à les reléguer dans l'ombre, et à faire semblant d'ignorer jusqu'aux noms des plus illustres.

Abandonnée de la sorte à elle-même, la littérature chercha un refuge dans les journaux, qui l'ont perdue.

La situation morale et la dignité de la littérature réagissent énergiquement sur les mœurs publiques; les écrivains les épurent ou les dégradent, et tandis que l'Université préside à l'éducation des enfants, la littérature modifie et retrempe bien ou mal l'éducation des sociétés.

Cette question a donc une importance politique et sociale.

Voici ce qui s'est passé sous le dernier règne, qui a vicié la plupart des institutions.

Organes des partis, les journaux sont devenus tour à tour, nous l'avons dit, l'expression des coteries, puis les instruments des intérêts individuels.

A l'exception de deux ou trois feuilles, ces bureaux de publicité ont fini par devenir des moyens d'influence sous la direction de quelques capitalistes.

Dès lors, la spéculation a joué le rôle de la tête, et les écrivains, manœuvres à gages, sont devenus des bras et des agents passifs. La littérature est devenue un métier, ce qu'elle ne doit pas être, et les capitalistes employaient les auteurs comme on emploie les expéditionnaires et les commis.

Il en a résulté que le talent s'est graduellement atrophié au service des intérêts et des ambitions étroites.

Le style, a dit Buffon, le style est l'homme; sa beauté, a-t-il ajouté, est fondée sur le grand nombre des vérités qu'il met en lumière.

Nous laissons à juger ce qu'ont dû devenir le style et l'art littéraire, utilisés au travestissement de toutes les vérités et à la falsification des grands principes.

L'artifice de déguiser la pensée, au lieu de l'éclairer, de mentir avec vraisemblance, telle était la doctrine de l'ancienne politique. Le ministère avait organisé un bureau de publicité officielle où des écrivains étaient investis de la mission louable de *développer le côté inutile des questions*.

Monotonie, obscurité, prolixité, creuse déclamation; telles sont les conséquences littéraires d'un semblable programme.

La subtilité érigée en système hâte la décadence des lettres: la subtilité présidait à la politique, et remplaçait le vol audacieux du génie, par le talent vulgaire de nager entre deux eaux.

Dans les derniers temps, l'initiative, l'esprit, la direction intellectuelle des journaux, n'appartenaient plus à la littérature; elle était réduite à obéir à l'impulsion, à se conformer au goût et aux volontés de propriétaires plus qu'illettrés.

Ils employaient à cette besogne mécanique un petit nombre d'hommes, à l'exclusion de leurs confrères, et le domaine des idées politiques ou sociales était rigoureusement monopolisé.

Depuis douze ans, il existe une soi-disant société des gens de lettres, établie pour veiller aux intérêts de l'art, aux droits de la pensée, et, chose à jamais honteuse, il n'est pas, en dehors du cadre des rédactions à la solde des entrepreneurs de journaux, il n'est pas un littérateur au monde qui aurait la puissance d'écrire librement dans une feuille publique vingt lignes de politique ou de morale!

Les journaux ont anéanti la publicité des livres, et, s'ils renaissaient au monde, sans argent, sans crédit, des gens comme Montesquieu pourraient mourir inconnus et inédits.

Si, grâce à un coup du sort, ils se faisaient jour, ce serait à la condition de desservir les intérêts, les idées d'un agioteur, d'un marchand, c'est-à-dire, de ne plus devenir Montesquieu.

Dans de telles conjonctures, la politique de convention, et la littérature exclue du domaine des idées pratiques, se sont séparées en deux camps: les politiques se sont fait un langage et une routine en dehors de l'art littéraire; les gens de lettres se sont forcément claquemurés dans les régions de la fantaisie, dans la ressource des inventions puériles, des romans de pacotille, et des imaginations qui excluent la profondeur des pensées.

Alors, les spéculateurs, les gros capitalistes de la publicité trouvèrent moyen de confisquer et d'avilir à leur profit cet art par eux plongé dans une éternelle enfance; ils échafaudèrent, au pied du journal, sous le titre de *feuilleton*, des tréteaux sur lesquels nos littérateurs furent chargés de faire danser des marionnettes afin d'amasser la foule.

S'abaisser au niveau des goûts du vulgaire, caresser les faiblesses des lecteurs, les captiver par l'attrait de la curiosité, les étonner par l'imprévu, les intéresser par le grotesque ou le spectacle bizarre de la laideur morale, tel fut le programme imposé par la spéculation.

Sous l'empire de cette exploitation, le goût public se pervertit avec celui des auteurs, le lecteur blasé exigea des impressions violentes, des ragoûts épicés, et le théâtre fut bientôt contraint de rivaliser avec le roman-feuilleton.

Quelle accusation contre le dernier régime, que cette décadence morale des lettres, que ces peintures hideuses et chargées de la société moderne, exécutées avec un talent d'une vigueur souvent remarquable, et accentuées avec une énergie de relief surprenante!

Il n'y manquait que la vérité, que la beauté, que la raison, la philosophie, l'élévation et le style

Vouée fatalement à cette œuvre de décadence [illegible] lution, la littérature n'aurait pu s'ouvrir [illegible] Le capital la tenait enchaînée, et le mon[illegible] l'excluait de toute participation à l'é[illegible]; tandis que le gouvernement, prodigue [illegible] ques, n'avait pas un denier, [illegible] pour l'auteur d'un ouvrage utile et noble [illegible]

Pendant qu'un professeur sans [illegible] se faisait paisiblement, à l'aide d'une [illegible] adoptée par le conseil de l'instruction publique [illegible] professeurs, se faisait, dis-je, quinze à vingt [illegible] de rente, un vrai littérateur, érudit, studieux, auteur d'un bon ouvrage, était réduit à imprimer à ses frais, se voyait exclus de toute faveur, et ne retirait de son travail, qu'un surcroît de gêne et de pauvreté.

S'il sollicitait l'adoption de son œuvre, on le renvoyait à ses feuilletons comme un intrus, et l'année d'après, un professeur le pillait, l'écourtait, et se créait un revenu des dépouilles du travailleur.

Le sieur Noël ne s'est-il pas rendu millionnaire en abrégeant des grammaires, en réimprimant à son profit, dans des *leçons de littérature*, des fragments de Corneille, mort pauvre, de Chénier, de Millevoye, de Gilbert, qui finit à l'hôpital, et de ce Malfilâtre ignoré que la faim mit au tombeau!

Nous réclamons hautement du gouvernement républicain la régénération des bonnes lettres françaises, essentielles à la gloire de la patrie et à la réforme des mœurs

Que les travaux utiles soient encouragés, que le talent puisse vivre sans s'avilir, qu'il profite à la société, qu'il soit admis à participer à l'éducation: c'est son droit et son devoir; que le génie soit arraché aux serres de la spéculation; que la poésie fasse refleurir ses lauriers expirants.

Qu'un bon livre vaille à son auteur au moins la moitié de ce que coûte un tableau médiocre et le dixième du salaire d'un chanteur. Que nos auteurs soient appelés à servir leur pays, en répandant les nobles pensées, les sentiments généreux, le goût du beau et du vrai: s'ils rencontrent, non la richesse, mais du pain, au bout de leurs efforts, ils se trouveront récompensés par la gloire de l'entreprise.

Déjà, le gouvernement nouveau leur a rendu l'espérance. En entrant au ministère de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, surpris que la division des beaux-arts ne fît pas mention des lettres, a créé, en leur faveur, une direction spéciale, avec mission d'examiner les bons livres, d'en encourager les auteurs et d'en faciliter la production.

Cette mesure est la première que l'on ait prise en faveur de la littérature nationale; nos écrivains s'en souviendront avec reconnaissance.

C'est par l'entremise des gens de lettres, nous le répétons, que les principes de la démocratie pénétreront dans les mœurs; leur influence est réelle, incessante, imprescriptible; elle doit être salutaire, elle peut être funeste; la question littéraire est donc digne, entre toutes, d'occuper la pensée de nos législateurs.

Dans un moment où l'on se prépare à régénérer l'instruction publique, n'oublions pas que les écrivains et les publicistes sont les initiateurs les plus efficaces, et, s'ils sont jetés hors de la sphère des saines doctrines, les adversaires les plus dangereux.

Jusqu'ici méconnus, les droits du travail et du talent réunis sont inaliénables; qu'ils soient consacrés; que les ouvriers intellectuels, ralliés aux principes immuables et féconds de la vérité, retrempent les cœurs, instruisent les esprits et élèvent les âmes à la pratique des vertus républicaines!

Beaux-Arts. — Salon de 1848.

QUATRIÈME ARTICLE.

Voir t. XI, p. 53, 69 et 123.

Que l'homme, blessé par le présent, souffrant le mal, et rêvant le mieux, s'agite sans cesse et poursuive, à travers de perpétuels désastres, l'irréalisable utopie du règne de la vertu et de la justice sur la terre, il accomplit la loi de son inquiète et inexplicable destinée ici-bas. A chacune de ses révoltes contre le mal qui l'étreint de toutes parts, il renverse une résistance, il fait une conquête, et, dans l'ivresse de sa victoire, il ne songe qu'à ce qu'il gagne, il oublie ce qu'il perd; il ne voit que le côté par lequel il devient fort; il oublie celui par lequel il s'affaiblit. Et c'est cette longue suite d'épreuves lentes, douloureuses et qui ne concluent pas, que les philosophes décorent du beau nom de loi du progrès. Aucun peuple ne peut faire halte dans cette marche pénible. Tous doivent pousser en avant leurs rudes labeurs, jusqu'à ce qu'ils succombent sous le poids de leur tâche non accomplie et qu'ils disparaissent pour en laisser d'autres s'exercer à leur place à de nouvelles tentatives et arriver à de nouvelles déceptions. Cela est certainement un spectacle d'une bien amère tristesse. Mais il faut bien se résigner. Les obstacles matériels sont si grands si invincibles; et l'homme se

fait à lui-même, par ses passions, une si violente résistance, qu'on comprend bien l'impossibilité où il est de réaliser le *bien*.— Maintenant, si on porte sa pensée sur une autre partie de l'activité humaine, sur celle qui poursuit la réalisation du *beau*, ne trouve-t-on pas, là encore, un triste sujet d'étonnement en voyant dans quelles limites étroites s'exerce sa puissance. Vis-à-vis de la pauvreté des moyens dont l'artiste est en possession, on est souvent émerveillé des belles créations qui sont sorties de ses mains. Mais, vis-à-vis de ce rayonnement de poésie qui illumine tout homme en ce monde, vis-à-vis de l'aspiration infinie de l'âme vers l'idéal, vis-à-vis des rêveries sublimes que nous inspirent les spectacles de la nature, de cette délicieuse transfiguration de la personne aimée, de tout ce que nous entrevoyons dans notre imagination, de tout ce que nous adorons dans les rêves de notre esprit et de notre cœur, n'a-t-on pas lieu de s'étonner de ne trouver de tout cela qu'un écho si affaibli dans les œuvres de l'artiste dont la mission est justement de nous interpréter toutes ces choses divines, éclairées, embellies par une imagination plus vive, plus exaltée, plus délicate, plus sensuelle que la nôtre? C'est surtout à une époque de civilisation avancée et de raffinement, comme est la nôtre, que l'on doit éprouver ce sentiment. C'est lorsqu'on peut contempler à la fois des milliers de chefs-d'œuvre de toutes les écoles, accumulés depuis plusieurs siècles, lorsqu'on a pris goût aux analyses et aux discussions esthétiques, et qu'on se met à discuter la légitimité de toutes ses impressions. Les artistes divins n'appartiennent pas aux époques de haute civilisation; ils ne vivent que dans les âges primitifs, parce que c'est alors seulement que les peuples ont la foi naïve, le don de l'adoration, et ce sont eux qui divinisent les artistes. Les idoles qu'ils ont consacrées dans leur enthousiasme continuent à vivre dans les respects des générations qui suivent; et celles-ci, exerçant à leur égard une bienveillance qu'elles sont bien loin d'avoir pour leurs contemporains, consentent à admirer leurs beautés et à fermer les yeux sur leurs défauts. En voyant cet enthousiasme facile à l'endroit des anciens artistes, quelquefois les modernes sentant leur valeur, et, découragés de la non réussite de leurs efforts, au lieu de tenter des voies inconnues, se rejettent avec ardeur vers le passé et se fardent d'un vernis antique pour capter sous ce nouvel aspect les suffrages qui semblent les fuir. Beaucoup de peintres de mérite ont fait, depuis quelques années, de nombreuses tentatives dans ce système; mais, en dépit de la science et du véritable talent qu'ils y ont manifestés, elles n'ont servi qu'à constater l'ingratitude du public, ingratitude dont on ne doit pas lui faire un crime; car l'œuvre qu'ils tentaient là était une œuvre d'érudition; ce n'était pas une fleur spontanément éclose à la chaleur du jour et appropriée à l'atmosphère environnante; c'était une fleur artificielle; et, quelle que fût l'exquise délicatesse de l'imitation, on sentait bien qu'il lui manquait la vie. On pouvait la contempler avec curiosité, on ne pouvait



Salon de 1848 — Le Lendemain du Bal, tableau, par M. E. Béranger.



Salon de 1848. — Le Serment du Jeu de Paume, tableau, par M. Auguste Couder.

pas s'y arrêter avec amour. Mais c'est là une des erreurs aussi bien de l'art que des littératures qui vieillissent, de croire à la possibilité de se rajeunir en se retrempant dans la source dont ils sont sortis. Comme si on pouvait être simple par système et naïf à force de travail. Repoussons de toute notre force ces tentatives stériles et ces luttes mortelles pour la spontanéité et le sentiment. Que l'artiste soit de son siècle, qu'il cherche à en être le sublime interprète, qu'il se plonge dans les eaux vives qui bouillonnent autour de lui,

qu'il mette son cachet individuel à son œuvre, mais qu'elle emprunte à la pensée de tous, dont elle est une manifestation, sa puissance et son autorité. Chaque siècle, chaque saison portera ses fruits propres, plus ou moins âpres ou doux, plus ou moins chaudement colorés, suivant une loi naturelle à laquelle il serait insensé de vouloir résister. Quand le fruit trop mûr se gâte et se flétrit, il tombe de l'arbre et dépose un nouveau germe sur le sol; quand l'art, après avoir brillé de tout son éclat, s'altère, il languit et meurt, et une autre forme artistique renaît sur ses débris et parcourt de nouvelles phases à son tour. Les bornes posées au développement du génie individuel existent aussi pour le développement de l'art considéré en général. Les périodes dans lesquelles se renferment ses commencements, des progrès, sa décadence et sa fin, se répètent à peu près les mêmes malgré la différence ses temps et des lieux, et le temps de leur évolution complète est singulièrement rapide, si on ne tient pas compte du temps où il dure sans vivre, où il a perdu l'initiative et l'action, où il n'est plus une foi ardente, mais une lettre morte et une simple tradition, comme cela est arrivé pour l'art byzantin. Et cette brièveté n'est-elle pas un indice de plus de l'infirmité humaine, qui se lasse si vite dans le champ pourtant si rétréci qu'elle a à parcourir? Partout l'art reste incomplet et trahit des lacunes. Combien il est faible et puéril à son début; combien à l'époque où il atteint son apogée, dans sa sobriété et sa réserve, laisse-t-il à désirer sous le rapport de l'abondance et de la richesse des détails et surtout sous celui de l'habileté et de la sûreté des procédés! Puis, dans une troisième période, lorsqu'il s'occupe de perfectionner sa pratique et se montre plus curieux des agréments de l'exécution, du piquant, de l'effet des oppositions de la lumière, à mesure qu'il acquiert certaines qualités particulières qui lui manquaient, il s'éloigne de cette force calme et sage, de cette conception qui cherchait la grandeur dans la simplicité, et s'exprimait d'une manière brève pour laisser une impression plus nette. Soumettons-nous à cette loi fatale sans nous décourager. Mais qu'elle nous tienne en garde contre les tentatives impossibles. Nul ne peut réunir à la fois la grâce étourdie du jeune âge, la force de l'âge viril et la grave majesté de la vieillesse. Que chaque artiste produise suivant son temps et son espèce! qu'il regarde en avant et non pas en arrière, mais qu'il s'efforce avant tout de réaliser le beau dont a soif l'humanité, qu'il cherche le vrai et non le conventionnel, ce qui subsiste et ne vieillit pas à travers l'éternelle vicissitude des formes.

La culture des beaux-arts, et de la peinture en particulier, est parvenue de nos jours, en France, à un degré très-avancé de perfectionnement. La curiosité inquiète de l'esprit vient-elle à se demander si l'heure de la décadence a sonné pour elle, le nombre considérable et la variété des œuvres de mérite qu'elle produit semblent devoir nous rassurer à cet égard. D'ailleurs, il faut bien l'avouer, la peinture n'est pas un produit naturel, spontané chez nous; elle a été importée, et le génie national ne lui a pas imprimé des qualités excentriques. Notre école compte des peintres éminemment originaux, mais elle n'est pas originale elle-même, en tant qu'école. Elle est grave, savante, tempérée, et brille plus par l'esprit et la raison que par l'imagination. Elle n'a pas ouvert de nouvelles voies; elle n'a pas un caractère assez tranché pour mériter que l'on dise l'art français, au même titre qu'on dit l'art égyptien, l'art grec, l'art italien. Si l'on considère une époque qui a une célébrité glorieuse, celle de Louis XIV, on reconnaîtra qu'elle a inauguré le goût du théâtral, et ce serait une erreur de placer à cette époque l'apogée de la peinture française. Ce point culminant est-il dans l'avenir, c'est ce que nul ne saurait dire; il est extrêmement difficile d'ailleurs de prévoir ce qui pourra sortir des tendances si diverses qui partagent les artistes de nos jours.



Salon de 1848. — Le Matin, tableau, par M. Steinheil.



Salon de 1848. — L'Éclai, par M. Antigna.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'art n'ayant pas eu en France les développements si brillants qu'il a eus en Grèce et en Italie, ne les aura pas non plus si rapides et si éphémères. Du reste, il avait chez ces deux peuples un caractère d'ensemble et d'uniformité traditionnelle qu'il n'a plus chez nous aujourd'hui, et qu'il reprendra difficilement avec le mouvement tumultueux des idées modernes de liberté et d'indépendance. Cet accord constituait sa force; il s'est reproduit déjà deux fois passagèrement chez nous, du temps de Lebrun et du temps de David, mais tandis que cela a été un malheur de le rompre ailleurs, chez nous il a été avantageux d'échapper au despotisme de ces deux hommes. Aujourd'hui, qu'on a un sentiment plus intime de la poésie et un amour plus vif de la nature, espérons que de beaux triomphes attendent encore la peinture française. Et pour nous, spectateurs assemblés autour des athlètes descendus dans l'arène, accordons-leur une attention bienveillante et jugeons-les pour leur valeur propre et sans la comparer avec la valeur des athlètes qui les ont précédés.

Malgré la guerre intéressée faite depuis quelques années aux dessinateurs corrects par les innovateurs, les partisans de l'ébauche et de la pochade, les enfants prodigues de la brosse et de la couleur, la ligne n'est pas morte. Loin de faiblir, elle s'est roidie, au contraire. D'année en année elle gagne quelque adhérent. Les soldats qu'elle a ralliés ne forment cependant encore qu'un très-petit camp; parce que la foule préférera toujours le vagabondage et la vie facile à une règle sévère. Plus le nombre et l'audace de ceux qui se jettent chaque jour en enfants perdus dans les aventures de la peinture augmentent, plus les enrôlés du dessin exagèrent la sévérité de leur discipline. Mais pour éviter un défaut, ils tombent dans un autre. A force de se tenir en garde contre les séductions, ils gagnent de la tristesse; à force de sobriété, ils s'exténuent. Ici nous retrouvons aussi cette tendance fâcheuse à l'archaïsme du style sur laquelle nous insistons fréquemment, parce que ce sont presque toujours des gens de talent qui se sacrifient à ce goût, et que nous regrettons de les voir se fourvoyer dans une voie aride et mortelle. Ces réflexions nous serviront de transition naturelle pour parler d'un jeune artiste, M. Gerome, dont nous avons applaudi le début l'année dernière. Il avait exposé, on se le rappelle, un tableau représentant de jeunes Grecs faisant battre des coqs. Dans les deux tableaux exposés par lui cette année, nous trouvons à louer aussi l'élégance du style et la finesse du dessin, mais nous ne retrouvons plus cette fleur de naïveté qui respirait dans son premier tableau, malgré sa froideur et sa science. La petite toile de *la Vierge, l'enfant Jésus et Saint-Jean Baptiste* semble trop être une réminiscence du Pérugin et de Raphaël; elle laisse trop apercevoir que l'artiste a recherché l'aspect naïf des vieux maîtres. — Il ne faut attacher aucune idée au titre du second tableau : *Anacréon, Bacchus et l'Amour*, ni se donner la peine d'aller chercher dans les soixante odes du poëte de Téos celle qui pourrait s'y rapporter. L'artiste a pris le premier motif venu de réunir sur sa toile une femme et des enfants nus, et un vieillard. Le vieux chansonnier des roses, des femmes, de l'amour et du vin semble pour le quart d'heure ne songer ni au vin, ni aux femmes, ni aux roses, et s'il ne tenait dans sa main la lyre, instrument consacré aux plaisirs, on croirait qu'il chante quelqu'une de ces complaintes funèbres que les Grecs n'accompagnaient qu'avec la flûte. L'artiste a conçu son sujet sous l'influence des idées graves et mélancoliques que les anciens mêlaient si souvent à leurs plaisirs. Il est difficile à une bacchanale, et à une bacchanale aussi déshabillée que celle-là, d'être plus sérieuse et

plus décente. Anacréon est debout tenant d'une main le plectrum et s'apprêtant à en ébranler les cordes de la lyre, il a à sa gauche l'Amour et à sa droite Bacchus sous la figure d'un jeune enfant tenant une coupe et armé d'un thyrse et qui [illegible] en dansant. Cette figure rappelle tout à fait la [illegible]. Par une bizarrerie qui rappelle de [illegible] de l'art égyptien, les pieds d'Anacréon sont symétriquement dirigés à gauche pendant que son corps se présente presque de face. Une grande figure, ou plutôt une sombre silhouette, sans modelé, de femme nue à la peau basanée est assise auprès d'un Terme et souffle avec un [illegible] sang froid dans la double flûte. Ici la ligne et la couleur se sont accordées à prendre une telle sévérité d'aspect qu'il n'y a pas de costume de prude qui soit plus collet monté que cette nudité-là. Ces diverses figures sont plongées dans l'ombre ainsi que les premiers plans du terrain. A l'horizon les montagnes réfléchissent les rayons du soleil et la mer s'harmonise avec les douces clartés du ciel. Cette œuvre d'un jeune artiste est remarquable sous le rapport de la distinction du dessin. Mais cette peinture froide et ce coloris attristé n'ont rien d'attrayant. Elle a quelque chose de tendu et d'artificiel qui glace le spectateur; elle semble avoir voulu le repousser par son austérité. Mais elle révèle un sentiment tel de l'antiquité, qu'on admettrait volontiers qu'elle fût un panneau détaché du palais de Scaurus. Et, osons le dire, si cela était en effet, si cette composition était une [illegible] antique, quel enthousiasme n'exciterait-elle pas? c'est qu'alors on se transporterait par la pensée dans le milieu qui l'aurait vue naître et qu'on verrait en elle le produit d'un art original, tandis qu'elle n'est, en tant qu'œuvre contemporaine, qu'une forme d'emprunt, un mode insolite, dont toute l'habileté de l'artiste ne peut racheter la froideur. Nous [illegible] d'autant plus insisté qu'il y a dans ce jeune artiste [illegible] d'un talent élevé, et qu'à notre avis, il [illegible] entraîner au penchant de roidir et d'attrister le [illegible] qui a déjà égaré tant de peintres de nos jours.

[illegible] sévère se retrouve aussi dans une *Léda* de M. [illegible] DE LABRADOR. Si vous voulez faire de la haute chasteté, ne choisissez pas un sujet voluptueux. Si vous voulez peindre une femme nue, n'en faites pas un marbre; prenez franchement votre parti comme Giorgion dans son concert champêtre. — M. HAMON, dont nous parlerons [illegible] son tableau appartienne au genre par ses petites dimensions, a [illegible] dans une composition qu'il a intitulée [illegible] et plus modestement encore *Dessus de porte*, trois [illegible], fraîches et stupides jolies filles en train de baguenauder et ennuyées de leur oisiveté et de leur bêtise. L'une s'affaisse pour s'endormir auprès d'une cithare, [illegible] laisse tomber à côté d'elle son tambour de basque, une seule continue encore à faire quelque chose: elle joue de la [illegible]. Ici encore il y a de la recherche de singularité. Certaines parties des carnations sont modelées avec finesse, mais elles ont un aspect fondu qui contraste avec la sécheresse des accessoires. Ce sont de vaporeux fantômes habillés de jupes de bronze et de collier d'acier.

L'exposition [illegible] au jour un nom nouveau, celui de M. [illegible], auteur d'une grande composition, *Cléopâtre et Antoine sur le Cydnus*, curieuse à voir comme une procession, mais ayant comme elle le désavantage de ne pouvoir être embrassée d'un seul coup d'œil. La longue trirème glisse sur les eaux du fleuve par les efforts des rameurs africains, toute chargée de fleurs, de cassolettes de parfums, de chanteurs et de comédiens, de belles esclaves de l'Asie-Mineure, de jeunes enfants imitant des amours, de tout ce cortége de la vie antique convoqué au plaisir par une reine, et par une reine qui s'appelle Cléopâtre. Souveraine par la beauté, elle ne craint pas de se montrer sans voile, ainsi que Vénus, au milieu de tout ce monde brillant de grâces et de jeunesse. La douce lumière du ciel d'Ionie, tamisée par la voile de pourpre, jette ses gais reflets sur cette foule. Il y a dans cette grande toile d'heureux détails, une exécution soignée, une bonne distribution des groupes et une véritable science d'arrangement; mais à cause du champ trop vaste qu'elle embrasse, elle semble moins appartenir à l'art de la peinture qu'à celui de la décoration. Les justes rapports d'un sujet avec le point de vue d'où il doit être regardé par le spectateur sont à considérer dans tout tableau, et c'est parce qu'ils ont été négligés, que souvent de grandes toiles où l'on a réuni un nombre considérable de figures, ne font aucun effet sur le public malgré le [illegible] qui y a été développé.

Le [illegible] des *Fêtes d'octobre, à Rome*, de M. CHARLES-[illegible] MULLER, appartient à la peinture historique par ses dimensions et l'importance de ses figures, mais à la peinture [illegible] par le sujet et le style. Peut-être trouvera-t-on [illegible] tion est une affaire de routine. Quoi! [illegible] à la distribution de la scène, [illegible] être des Italiennes au costume moderne, étaient des bergères de Théocrite ou de Virgile, si ce Transtévérin qui danse en culotte de velours et en souliers à larges boucles d'argent, était Lycidas ou Ménalque; si, à la place de [illegible] de louage remplie de *cittadini* et de *cittadine* [illegible] chapeaux de paille à plume, il y avait un char à roues pleines chargé de Tityres et d'Amaryllis, cela serait un tableau historique, authentiquement reconnu pour tel, fût-il, ce qui pourrait fort bien arriver, le plus maussade de tous les tableaux; et cette peinture agréable, qui attire les regards de tous, serait assimilée aux tableaux de genre, parce que les jolies jeunes filles qui s'y livrent à la danse portent des corsets, des brodequins et des bas à jour! — On pourrait déjà répondre oui à la question envisagée sous ce seul point de vue. Car, au lieu de ce costume semi-bourgeois, les bergers et les bergères de Théocrite seraient nus pour la plupart, et il n'y a rien en peinture qui soit plus *historique* que la nudité, qui ne l'est pas du tout dans la réalité. Mais en dehors de cela, il y a le style; et c'est lui surtout qui donne à une œuvre d'art, quelle que soit sa dimension, et souvent en dépit du costume, le caractère historique. Or, c'est par là aussi, c'est à cause du style de la composition de M. Muller, que nous trouvons les dimensions qu'il a choisies beaucoup trop grandes pour son sujet.

M. CHASSERIAU a choisi aussi de grandes dimensions pour nous représenter de simples juives se reposant devant leurs portes, *le Jour du sabbat dans le quartier juif, à Constantine*. Mais on ne le remarque pas, parce qu'il n'y a pas désaccord entre le style et le format. Le jury avait certainement eu tort de refuser ce tableau à l'exposition de l'année dernière, à moins qu'il ne fût partout dans les conditions d'ébauche peu avancée qui le déparent encore dans certains points, quoique une année écoulée depuis ait permis de le terminer. Plusieurs figures, aux contours extérieurs et aux traits indiqués seulement par un tracé rouge, semblent encore à l'état rudimentaire. Cette toile vise à l'originalité d'aspect et à l'éblouissement de la couleur; mais elle est, à notre avis, médiocrement composée. Les cinq jeunes femmes accroupies à gauche se répètent d'une manière monotone et ne font pas assez de frais d'agréments personnels. La fière et sauvage jeune fille debout au milieu du tableau semble s'être chargée par sa beauté de répondre pour tout le monde. On désirerait un dessin plus sûr dans plusieurs figures et plus heureux dans celles des chefs maures du désert de Biskara, qui traversent dans le fond. Quant à la teinture rose de leur crinière, cette singularité est sans doute un effet de couleur locale. Il y a dans cette œuvre je ne sais quelle fougue ambitieuse, qui attire, comme une grande promesse, mais qui a besoin de puiser dans l'étude une véritable force pour devenir un grand talent.

On se rappelle les *Océanides* de M. HENRI LEHMANN. Cette année il a exposé le pendant sous le nom de *Syrènes*. Cette composition est arrangée avec un art trop évident. La disposition pyramidale est par elle-même extrêmement heureuse; mais il ne faut pas en abuser aux dépens du naturel. Quoi qu'il en soit, c'est une peinture attrayante. Les charmantes et perfides créatures appellent avec une convoitise câline les navigateurs grecs sourds à leurs voix, et dont la barque, heureusement pour eux, se tient au large. Sans quoi ils la feraient échouer aussitôt au rivage où se jouent les jolis monstres marins dans des attitudes provoquantes; les flots de la mer recouvrant à temps pour leur coquetterie, et aussi pour la décence publique, la portion de leur corps où elles cessent d'être femmes pour devenir poissons. — *Au pied de la Croix* (toute différence faite entre les deux sujets) se recommande aussi par une bonne disposition; mais c'est une œuvre incomplète et inégale. — Une tête de femme désignée sous le nom de *Léonide*, est une des choses les plus satisfaisantes et les plus complètes qui soient sorties du pinceau de l'artiste, et une des rares choses à noter cette année dans l'exposition. M. Henri Lehmann a en outre plusieurs portraits habilement exécutés.

Le sujet des *Syrènes* a été aussi traité par M. MOTTEZ, avec un pinceau habile et dans un coloris léger qu'il doit peut-être à ses habitudes de travaux à fresque. Ses *Syrènes* sont d'un dessin gracieux, mais ces carcasses, ce sang, ce cadavre en putréfaction que la mer ballotte autour d'elles, forment inutilement ici un hideux contraste. Le peintre n'était pas obligé de suivre Homère à la lettre et de compléter sa scène par des détails de charnier.

Un des tableaux qui a eu le plus de succès au salon est celui de la *Folie de Haïdée* de M. CHARLES LOUIS MULLER, que nous regrettons de ne plus y retrouver depuis qu'on a fait le remaniement. Cette peinture, appartenant à un genre mitoyen entre l'histoire et le genre proprement dit, se distingue par une grande habileté et une grande justesse dans l'emploi des ressources du métier; le coloris en est brillant et agréable; les détails sont traités avec abondance et facilité. En un mot, cela a tous les agréments d'une peinture élégante supérieurement exécutée.

M. ZIEGLER a peint dans un petit cadre une figure de moine qui mériterait de fixer l'attention, ne portât-il pas le nom de *Charles-Quint*, par la sévérité, la simplicité du style et par l'ampleur de l'exécution.

Nommons encore, avant d'en finir avec les tableaux d'histoire, une composition sage et agréable de M. LELOIR, *les Athéniens captifs à Syracuse*, manquant de caractère toutefois, et d'une exécution un peu trop mignarde.

Comment conserverait-on encore de l'enthousiasme de notre temps, où l'on a tant d'occasions tumultueuses de voir la rapidité avec laquelle il électrise ou déserte tour à tour une même génération. Il n'est pas encore bien loin le temps où le peuple n'avait qu'un culte, celui de Napoléon, où l'on était fier en regardant la colonne; puis, quand on s'est remis en goût de liberté, cela a été une cause de bonne fortune pour les écrivains et les artistes d'évoquer les souvenirs de la Révolution française. Puis est venu le soleil de Juillet, et il a fait pâlir les vieilles lunes révolutionnaires. Aujourd'hui 1830 n'est plus qu'un intermède; c'était la grande pièce alors. Lorsque nous venons de proclamer sur des bases plus larges que jamais la République française de 1848, lorsque les voix de nos neuf cents représentants se confondent dans un même cri avec celles du peuple, comment pourrions-nous porter un intérêt aussi vif aux souvenirs de la révolution de 89, qui nous passionnait hier. *Le Serment du Jeu de Paume*, de M. COUDER, vient donc dans un moment défavorable; cette œuvre sage, d'un pinceau habile, mais peu aventureux, nous paraît un peu pâle, un peu compassée en présence de l'agitation du jour. Nous trouvons les habits bien nets, les coiffures poudrées bien symétriques, les visages bien roses, les mains bien blanches de tous ces gens qui vont bouleverser le monde, et qui n'en sont encore qu'à prêter un serment. Nous en avons tant prêté de serments, que nous n'en prêtons plus. M. Couder avait à lutter contre le souvenir d'une magnifique esquisse de David sur le même sujet; il a su conserver intacte l'indépendance de sa conception. Mais en soignant les détails de son exécution, il n'a pas été assez préoccupé de l'effet d'ensemble. Les groupes sont naturellement disposés; un assistant aurait vu sans doute quelque chose de semblable; mais un poëte aurait rêvé cette scène autrement. Il ne suffisait pas que ces hommes de 89 fussent là dans l'exactitude de leur costume, tels qu'ils avaient pu défiler devant le concierge du jeu de paume; il fallait qu'ils y fussent mis par le génie révolutionnaire lui-même, et que tout, dans la fierté de la ligne, dans le mouvement de la foule, dans le désordre de l'ensemble, dans l'accent du coloris, fût comme une annonce de la grandeur de l'orage.

— Outre ce tableau, nous reproduisons encore ici : 1° *l'Éclair*, par M. ANTIGNA, peintre vigoureux, qui aime à saisir le côté réel d'un sujet jusque dans sa trivialité. Ce caractère de vérité donne de l'intérêt à ses œuvres. On désirerait cependant qu'il employât un dessin et un coloris moins lourd, et que, ne se contentant pas seulement de masser, il consentît encore à modeler un peu les détails. — 2° *le Matin*, par M. STEINHEIL, charmant petit tableau, plein de vérité. Toutes les mères se sont arrêtées à contempler avec un bon sourire cette gracieuse scène d'enfantillages et de caresse surprise dans l'alcôve d'un jeune ménage jouant le matin avec leur enfant. — 3° *le Lendemain du bal*, par M. BERANGER. C'est encore là une indiscrétion, car la jolie grisette est endormie; mais elle est si jolie, si coquette dans son négligé, et son teint est encore si animé par la fièvre du plaisir, qu'elle ne nous en voudrait pas de l'avoir surprise, si elle venait à se réveiller.

A. J. D.

Lettres d'un Flâneur.

IV.

UNE FLANERIE EN ICARIE.

Monsieur le directeur,

L'autre jour donc, comme je vous le disais en terminant ma troisième lettre, je m'étais vu forcé d'acheter *le Populaire* du citoyen Cabet. N'ayant rien de mieux à faire, je jetai les yeux sur la première page, et vous l'avouerai-je, je ne pus me défendre d'une certaine émotion en achevant le premier article. Il était intitulé : C'EST HONTEUX. Après avoir énuméré toutes les qualités dont la nature l'a doué, toutes les vertus qu'il pratique depuis sa plus tendre enfance, tous les services qu'il a rendus et qu'il se propose de rendre à sa patrie et à l'humanité, le citoyen Cabet s'écriait en effet avec un accent déchirant qui me navra : « Et cependant les aristocrates, les républicains et les ouvriers refusent unanimement de me nommer représentant du peuple! personne ne veut de moi : *Ah! c'est honteux et presque incroyable!* » Ce cri de désespoir m'avait d'abord mis le cœur sens dessus dessous, puis je me dis qu'après tout, les aristocrates, les républicains et les ouvriers avaient peut-être d'excellentes raisons pour faire du chagrin à ce pauvre homme qui s'exagérait sans doute ses mérites et son utilité; seulement je les blâmais énergiquement, à part moi, de s'être permis de crier sous les armes, au milieu des rues : *A bas les communistes.* Le citoyen Cabet, disais-je en moi-même, a raison de se plaindre d'un pareil oubli des convenances, car il vous déclare hautement « qu'il ne veut que la justice, l'ordre et le bonheur de tous sans exception, par des voies pacifiques et légales. » Si vous pensez qu'il emploie des moyens absurdes pour arriver à ses fins, prouvez-lui qu'il est dans l'erreur. Sous la République, liberté entière à toutes les opinions. Les discussions les plus larges possibles sur toutes les questions, et surtout pas de menaces, pas de violences, pas de proscriptions, etc. »

Tandis que je leur adressais *in petto* ce sage discours avec tous les développements nécessaires, le cri de *à bas les communistes*, retentit tout à coup à mon oreille. C'était un enfant de huit ans qui s'en donnait à cœur joie. Il tenait à la main un paquet de brochures de quatre pages in-8°, qu'il offrait à tous les passants au prix de cinq centimes (un sou). J'étais furieux. Un moment même je fus sur le point d'EMPOIGNER ce jeune crieur et de le conduire chez monsieur le commissaire du quartier, en protestant, au nom de tous les honnêtes gens, avec le citoyen Cabet, contre une violation si flagrante du droit de discussion; mais quelle ne fut pas ma stupéfaction, monsieur, lorsque ayant acheté cette brochure intitulée : *A bas les Communistes!* je reconnus qu'elle était signée Cabet; les bras m'en tombèrent, passez-moi l'expression. Une telle audace me confondit. Oui monsieur, ces CRIS SAUVAGES, ces MENACES BARBARES que le citoyen Cabet reprochait si amèrement aux aristocrates, aux républicains et aux ouvriers, d'avoir proféré contre sa personne et ses doctrines, c'était lui qui les faisait pousser au coin de tous les carrefours par les débitants de ses prospectus, car cette brochure, le croirez-vous, n'était autre chose qu'un prospectus de son livre. Escobar, le véritable Escobar lui-même, n'a jamais inventé, que je sache, une rouerie plus vilaine. Aussi, comme je me repentis de ma sotte pitié; comme je m'écriai avec le citoyen Cabet : *Ah! mais c'est honteux et presque incroyable!*

C'était plus que honteux! plus qu'incroyable! tranchons le mot, monsieur, c'était bête. En voulez-vous la preuve. Voici le début de cette pièce curieuse :

« *Un bourgeois.* Oui, monsieur, à bas les communistes!
— *Un Icarien.* Non, monsieur, vous ne devez pas dire à bas les communistes.
— *Le bourgeois.* A bas, à bas les communistes!
— *L'Icarien.* Mais pourquoi donc leur en voulez-vous tant?
— *Le bourgeois.* Parce que ce sont des brigands!
— *L'Icarien.* Vraiment! si cela était vrai, vous auriez raison, et je crierais comme vous... Mais, pourquoi dites-vous que ce sont des brigands.
— *Le bourgeois.* Parce que ce sont des pillards et des voleurs! »

Etc., etc., etc. En un mot, quatre pages de cette argumentation et de ce style, qui se terminaient ainsi :

— *Le bourgeois*. Mais que signifient donc ces mots *Icarien*, communisme *icarien*?

— *L'Icarien*. Comment, vous ne le savez pas ! et vous criez à bas ! Vous proscrivez! Le communisme icarien est le système de communisme qui se trouve exposé et développé par le citoyen Cabet dans un ouvrage intitulé : *Voyage en Icarie*.

— *Le bourgeois*. Ah! le *Voyage en Icarie* dont on parle tant.

— *L'Icarien*. Oui. Vous ne l'avez pas lu! et vous condamnez! Vous ne connaissez pas, et vous proscrivez! Mais, c'est inique ; c'est révoltant d'iniquité! Lisez, examinez, étudiez, et alors vous pourrez juger en connaissance de cause, etc.

Bien que je fusse révolté de l'insigne mauvaise foi du citoyen Cabet, j'eus la bonhomie de me rendre à cet appel. Moyennant la bagatelle de 3 fr. ;—prix fort : on obtient une remise en marchandant, — j'allai, sous la conduite du chef des communistes icariens, flâner une demi-journée en Icarie. C'est un véritable pays de Cocagne, ainsi que vous allez en juger, monsieur, si vous avez la patience d'achever ma lettre. Mais avant de franchir le seuil de la porte d'entrée, n'oubliez pas de lever les yeux sur l'inscription caractéristique qui la couronne.

Fraternité.

Tous pour chacun.
SOLIDARITÉ,
ÉGALITÉ, LIBERTÉ,
ÉLIGIBILITÉ,
UNITÉ,
PAIX.

Chacun pour tous.
ÉDUCATION,
INTELLIGENCE, RAISON,
MORALITÉ,
ORDRE,
UNION.

AMOUR,
JUSTICE,
SECOURS MUTUEL,
ASSURANCE UNIVERSELLE,
ORGANISATION DU TRAVAIL,
MACHINES AU PROFIT DE TOUS,
AUGMENTATION DE LA PRODUCTION,
RÉPARTITION ÉQUITABLE DES PRODUITS,
SUPPRESSION DE LA MISÈRE,
AMÉLIORATION CROISSANTE,
MARIAGE ET FAMILLE,
PROGRÈS CONTINUEL,
ABONDANCE,
ARTS.

Premier droit.
VIVRE.

Premier devoir.
TRAVAILLER.

A chacun suivant ses besoins.

De chacun suivant ses forces

Bonheur commun.

Certes, après avoir lu cette inscription, aucun voyageur ne serait tenté d'arrêter son guide pour lui dire, comme Dante à Virgile :

. . . . Maestro, il senso lor m'è duro.

Pour moi, monsieur, je n'hésitai pas, et je me précipital, comme un enfant, sur les pas du citoyen Cabet, qui marchait devant moi.

Je pourrais encore moins que mon guide vous indiquer toutes les précautions imaginées pour la propreté des rues. Qu'il vous suffise donc de savoir que, grace à ces précautions, il n'y a pour ainsi dire ni poussière, ni boue. J'étais déjà fort satisfait de cette importante amélioration, lorsque le citoyen Cabet m'apprit que la loi avait décidé (page 43) «que le piéton, — c'est à-dire le flaneur, — serait en *sûreté*, et qu'il n'y aurait jamais d'accidents ni du côté des voitures et des chevaux ou des autres animaux, ni d'aucun autre côté quelconque» (style officiel icarien). En effet, il est interdit absolument aux chevaux *fringants*, ceux de selle, d'entrer dans l'intérieur de la ville. «Quant aux chevaux de diligences, d'omnibus et de transport, me dit mon cicérone (même page), indépendamment de ce que toutes sortes de précautions sont prises pour les empêcher de s'emporter, ils ne peuvent jamais quitter leur ornière ou monter sur les trottoirs, et les *conducteurs* sont obligés de les conduire au pas à l'approche des passages où les piétons traversent les rues, et ces *traverses* sont d'ailleurs environnées de *toutes* les précautions nécessaires,—vous entendez bien, *toutes*, par conséquent il n'est pas besoin d'en indiquer une seule; — elles sont ordinairement marquées par des colonnes, en travers de la rue, formant des espèces de portes pour les voitures; et des espèces de reposoirs intermédiaires où le piéton peut s'arrêter jusqu'à ce qu'il soit sûr qu'il peut continuer sans danger. Inutile d'ajouter que ces traverses sont presque aussi propres que les trottoirs... etc. » En outre, monsieur, les voitures et les piétons prennent toujours leur droite, « les conducteurs des voitures, étant tous des ouvriers de la république, et ne recevant rien de personne, n'ont aucun intérêt à s'exposer à des accidents, et sont au contraire intéressés à les éviter. » Enfin, ce qui prouve surtout combien les Icariens ont d'esprit, c'est que pour, éviter les accidents, ils ne sortent jamais aux heures où les voitures de transport circulent dans les rues. Ai-je besoin de vous dire qu'on ne voit jamais ni troupeaux de bœufs, ni troupeaux de moutons? Quant aux chiens, si la république en nourrit, en loge et en emploie un grand nombre, remarquables par leur taille et leur force, pour un grand nombre de transports, qui se font ainsi avec moins de danger encore que par les chevaux, «tous bien nourris, toujours bridés et muselés, ou conduits en lesse, ne peuvent jamais ni prendre la *rage*, ni mordre, ni effrayer, ni causer un *scandale* qui, dans nos villes, détruit en un moment toutes les prévoyances d'une éducation de plusieurs années. »

Grâce à ces explications préliminaires, vous comprendrez aisément la joie que j'éprouvai à me promener sur des trottoirs balayés, lavés et couverts, avec la certitude en outre que «tout était si bien calculé, que jamais cheminée, jamais pot de fleurs, jamais aucun corps quelconque ne pouvait être ni lancé par l'orage, ni jeté par les croisées... »

« Quel délicieux pays! m'écriai-je dans un transport de ravissement.

— Cela n'est rien encore, me dit le citoyen Cabet, qui jouissait de mon bonheur, tu ne verras ici ni *cabarets*, ni guinguettes, ni *cafés*, ni estaminets, ni bourse, ni maisons de jeu, ou de loteries, ni réceptacles pour de honteux ou coupables plaisirs, ni casernes et corps de garde, ni gendarmes et mouchards, comme point de ....., ni de filous, point d'ivrognes, ni de mendiants; mais en place tu y découvriras partout des *indispensables*, aussi élégants que propres et commodes, les uns pour les femmes, les autres pour les hommes, où la pudeur peut entrer un moment sans rien craindre ni pour elle-même, ni pour la décence publique. Tes regards ne seront jamais offensés de tous ces *crayonnages*, de tous ces dessins, de toutes ces écritures qui salissent les murs des autres villes (non communistes), en même temps qu'ils font baisser les yeux; car les enfants sont habitués à ne jamais rien gâter ou salir, comme à rougir de tout ce qui peut être indécent ou malhonnête (page 45). »

J'étais si émerveillé de tout ce que je voyais et entendais, que je m'arrêtai un instant pour faire prendre haleine à mon admiration. « Bravo, bravo, m'écriai-je en tapotant sur ma tabatière. De mieux en mieux.» Et dans ma joie, je voulus prendre une prise de tabac. Ma tabatière était vide.

« Où vend-on du tabac? demandai-je à mon guide.

« As-tu une ordonnance du médecin? me répondit-il.

— Une ordonnance du médecin !

— Oui, nous avons supprimé en Icarie « une habitude aussi inutile et gênante pour celui qui l'a qu'incommode et dégoûtante pour les témoins, aussi dispendieuse pour le pauvre que ridicule pour les jeunes filles et les jeunes gens, la sale habitude du *tabac*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, et tu ne verras fumer ou priser que le très-petit nombre de personnes à qui les médecins ont fait distribuer du tabac comme un remède nécessaire » (p. 120).

Diable, me dis-je à moi-même, j'aimais cependant à prendre de temps en temps une petite prise. Mais, après tout, c'est un léger sacrifice compensé par tant d'avantages! Je n'ai plus la crainte d'être scandalisé par des chiens trop passionnés, renversé par des chevaux trop fringants, écrasé par des pots de fleurs mal assujettis, offensé par des crayonnages impudiques, etc. En vérité, on se ferait communiste à moins. Vivent les communistes! vive Cabet! vive l'Icarie! D'ailleurs, grâce à cette loi prohibitive, les femmes ne sont plus exposées à l'horrible nécessité de se promener dans une atmosphère empestée sur des choses sans nom...

En faisant cette réflexion, je remarquai que les odeurs les plus suaves et les plus délicieuses parfumaient l'air. Mon guide s'en aperçut aux mouvements répétés de mes narines, et il prévint la question que je me disposais à lui adresser.

« Ces odeurs que tu sens, me dit-il, s'exhalent continuellement des vêtements des femmes et même des hommes; car les Icariens considèrent l'habitude des parfums, non-seulement comme un agrément pour soi, mais comme un devoir envers les autres; et tu serais étonné de la variété de leurs huiles et de leurs essences, de leurs pommades et de leurs pâtes, en un mot, de leurs parfums de toilette pour hommes et même pour femmes; si tu ne savais pas que tout leur pays est couvert de fleurs, et que rien ne leur est plus facile et moins coûteux que d'avoir des parfums pour toute la population; aussi tu te croirais transporté dans le palais d'une fée si tu voyais une *parfumerie républicaine* » (p. 57).

J'allais le prier de m'y conduire, lorsque de toutes les maisons de la rue où nous flânions en causant ainsi, je vis sortir des hommes, des femmes et des enfants, tous vêtus de la même manière, et qui tous se dirigeaient en riant et en chantant vers la même maison.

« Quelle est cette corporation? demandai-je au citoyen Cabet.

— Ce n'est point une corporation, me répondit-il, ce sont des citoyens; en Icarie, tout le monde a le même vêtement, ce qui ne laisse pas de place à l'envie et à la coquetterie. Et cependant, ne va pas croire que l'*uniformité* soit ici sans *variété*; car, au contraire, c'est dans le vêtement que la variété marie le plus heureusement ses richesses avec les avantages de l'uniformité. Ce ne sont pas seulement les deux sexes qui sont vêtus différemment, mais dans chacun des deux sexes, l'individu change fréquemment de vêtement, suivant son âge et sa condition, car les particularités du vêtement indiquent toutes les circonstances et les positions des personnes : l'enfance et la jeunesse, l'âge de puberté et de majorité, la condition de célibataire ou de marié, de veuf ou de remarié, les différentes professions et les fonctions diverses; tout est indiqué par le vêtement... Tous les citoyens que tu vois dans cette rue sont de la même condition, puisqu'ils portent le même uniforme. Cet uniforme est celui du travail, car ils en ont tous quatre, celui que tu vois, celui de chambre, celui de salon ou de réunion publique, et celui de fête ou de cérémonie (p. 58).

— Mais, où vont ensemble ces citoyens?

— Ne viens-tu pas d'entendre sonner deux heures : ils vont dîner. A deux heures, tous les jours, tous les habitants de la même rue prennent ensemble, dans leur *restaurant républicain*, un dîner préparé par un des *restaurateurs* de la République (p. 53).

— Combien fait-on de repas par jour en Icarie?

— La loi en a fixé le nombre à quatre.

— La loi!...

— Cela t'étonne, mais figure-toi, mon cher frère, qu'il n'y a absolument rien, dans tout ce qui concerne les aliments, ainsi que les vêtements, qui ne soit réglé par la loi. C'est elle qui admet ou qui prohibe un aliment quelconque; un comité de savants, institué par la représentation nationale, aidé par tous les citoyens, a fait la liste de tous les aliments connus, en indiquant les bons et les mauvais, les bonnes ou mauvaises qualités de chacun. Il a fait plus : parmi les bons, il a indiqué les nécessaires, les utiles et les agréables, et en a fait imprimer la liste en plusieurs volumes, dont chaque famille a un exemplaire. On a fait plus encore, on a indiqué les préparations les plus convenables pour chaque aliment, et chaque famille possède aussi le *Guide du Cuisinier* (p. 52).

— La liste des bons aliments étant ainsi arrêtée, continua-t-il après une courte pause, c'est la République qui les fait produire par ses agriculteurs et ses ouvriers, et qui les distribue aux familles, et comme personne ne peut avoir d'autres aliments que ceux qu'elle distribue, tu conçois que personne ne peut consommer d'autres aliments que ceux qu'elle approuve (p. 52).

— Mais, m'écriai-je, si le comité de savants a rayé de la liste un aliment qu'il a trouvé mauvais et que je persiste à trouver bon malgré son arrêt?

— Il faudra t'en priver, mon cher frère, me répondit-il en m'interrompant. La République produit d'abord les nécessaires, puis les utiles, puis les agréables, et elle les distribue entre tous également autant qu'elle en a. Mais, rassure-toi; si tu viens habiter l'Icarie, tu seras mieux nourri qu'un aristocrate ou un roi. La République, mon cher frère, élève des bestiaux, nourrit des poissons, engraisse de la volaille, cultive des primeurs, fait des confitures, etc., pour en distribuer des provisions (p. 55).

« On mène joyeuse vie en Icarie, continua-t-il en s'animant. Le comité dont je t'ai parlé tout à l'heure a discuté et indiqué le nombre des *repas*, leur temps, leur durée, le nombre des mets, leur espèce et leur ordre de service, en les variant sans cesse, non-seulement suivant les saisons et les mois, mais encore suivant les jours, en sorte que les dîners de la semaine sont tous différents.

« A six heures du matin, avant de commencer le travail, tous les ouvriers, c'est-à-dire tous les citoyens, prennent en commun, dans leur atelier, un avant-déjeuner très simple (que nos ouvriers de Paris appellent *la goutte* ou *le coup du matin*), préparé et servi par le restaurateur de l'atelier.

« A neuf heures, ils déjeunent dans l'atelier, tandis que leurs femmes et leurs enfants déjeunent dans leurs maisons.

« A deux heures, dîner en commun, comme tu le vois, dans le restaurant républicain.

« Et le soir, entre neuf et dix heures, chaque famille prend, dans sa propre habitation, un souper ou une collation préparée par les femmes de la maison.

« Enfin, mon très-cher frère, comme la République n'est occupée que du bonheur de ses enfants, elle pousse la tendresse et la complaisance jusqu'à leur donner la faculté de prendre, le dimanche, tous leurs repas en famille et chez eux, d'y dîner avec leurs amis particuliers, même d'aller passer la journée à la campagne; et pour cela, elle fait préparer, dans tous les restaurants, des mets froids qui sont transportés dans les familles, et elle met à leur disposition d'autres moyens de transport quand elles veulent jouir de la campagne (p. 56). »

J'aurais bien eu quelques reproches à faire à tous ces arrangements dont l'indépendance de mon estomac commençait à s'offusquer, mais d'autres objets attirèrent mon attention; nous venions de monter dans un *staragomi* (voiture publique gratuite), omnibus à deux étages et contenant quarante personnes, dont les roues, placées par dessous, roulaient dans deux ornières en fer, et nous causions de l'organisation de la blanchisserie nationale, devant laquelle nous avions passé au grand trot. Que de révélations intéressantes je pourrais vous faire, monsieur, si je ne craignais d'abuser de votre patience. Combien de choses n'ai-je pas vues durant cette flânerie de quelques heures, qui ne peuvent se voir qu'en Icarie. Mais, j'espère qu'entraîné par mon exemple, vous entreprendrez à votre tour ce voyage instructif. Je vous recommande surtout l'atelier des modistes, les indispensables privés, les ballons, les bals, MM. les dentistes, l'écurie nationale, les formes arrondies, les jardins, les pharmacies, les hôpitaux, les théâtres, et surtout les femmes, car, apprenez-le ce sont les Icariens qui... (ici le citoyen Cabet me parla à l'oreille) (p. 297)... qui connaissent le mieux l'amour et ses célestes délices. « La vertu leur est si facile, ajoute le citoyen Cabet, qu'on ne peut même pas les appeler vertueuses ; car ce titre doit être la récompense de l'infortunée qui, uniquement par devoir et pour rester fidèle à un tyran détesté, résiste à l'homme qui a captivé son cœur; une Icarienne aurait autant de peine à trahir son époux bien-aimé que cette malheureuse a de peine à désespérer un amant chéri; et l'Icarienne est assez modeste pour se contenter d'être heureuse sans disputer à l'autre la récompense méritée par la vertu. » (p. 141.)

Allez donc en Icarie, monsieur, je ne saurais trop vous le répéter, si, non content de toutes les preuves que je viens de vous en donner, vous désirez vous assurer par vous-même du degré d'abrutissement où peut tomber, avec les meilleures intentions, l'esprit humain, quand, s'écartant du droit chemin, il s'égare dans les utopies.

Salut et fraternité.

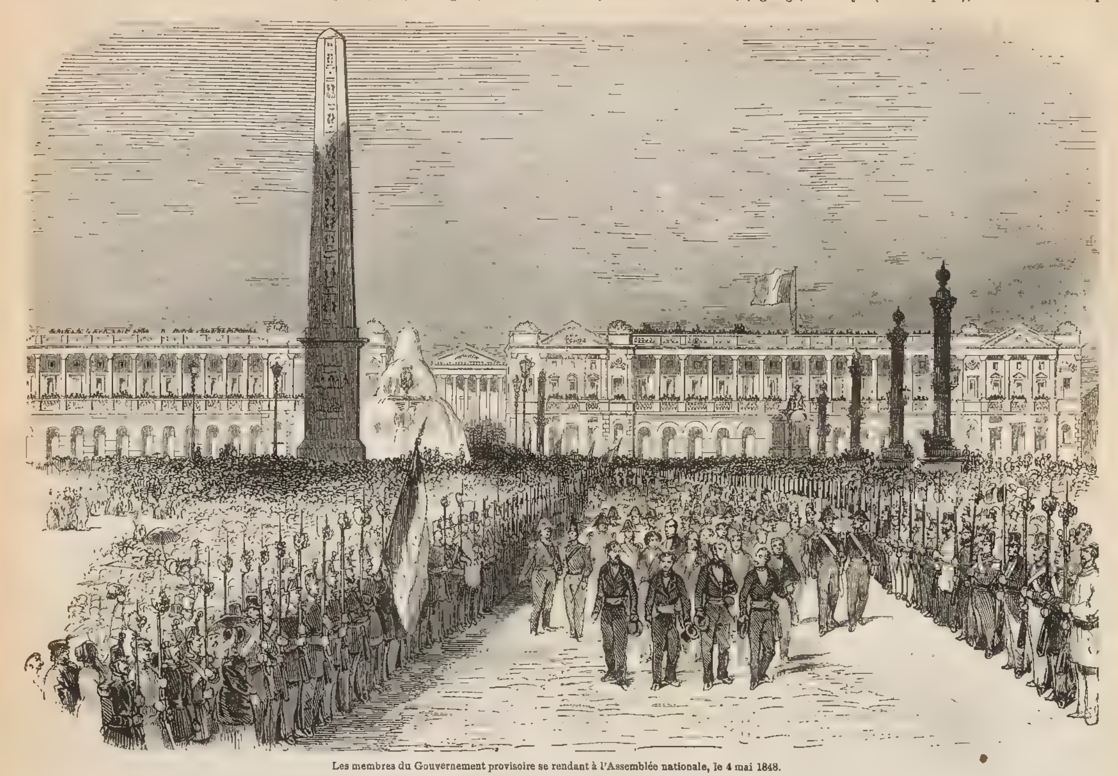
UN VIEUX FLANEUR.

Histoire de la semaine.

Nous avons, il y a huit jours, suivi l'Assemblée nationale jusqu'au moment où elle a pris possession de la salle de ses séances, jusqu'à l'heure où elle est venue, sous la présidence de son doyen d'âge, vérifier les pouvoirs de ses membres et se préparer à sa constitution.

Ces diverses préparations ont été assez rapidement conduites, et il faut savoir gré à l'Assemblée d'avoir su mener promptement à fin ces formalités, jusqu'à l'accomplissement desquelles la force gouvernementale semblait n'être plus dans le gouvernement provisoire et n'être pas encore dans une représentation non vérifiée. Malgré une présidence d'âge, c'est-à-dire, malgré l'absence de toute direction, malgré le nombre énorme de pouvoirs à vérifier, malgré enfin les mauvaises dispositions de la salle, qui rendront presque toujours le tumulte inévitable et l'attention à peu près impossible, dès le vendredi, la représentation qui avait consacré une bonne partie de la journée du 4 à des manifestations d'unanime adhésion à la République et à une démonstration extérieure sur le péristyle du palais de l'Assemblée, la représentation

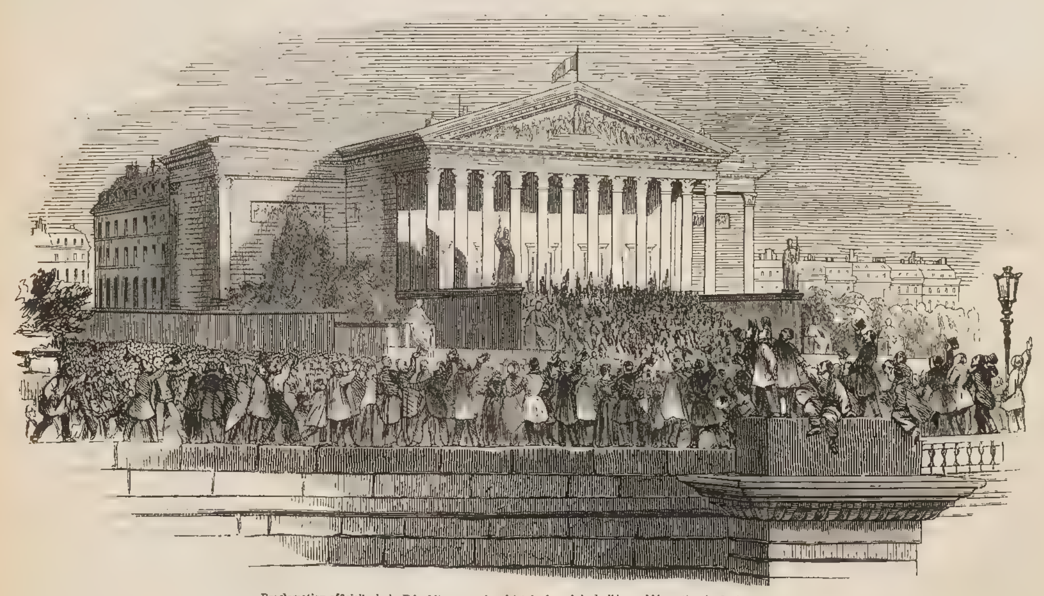
e trouvait constituée, et quand elle s'est séparée à une heure du matin, dans la nuit du 4 au 5, elle avait nommé pour président du mois M. Buchez, pour vice-présidents, MM. Recurt, Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin et Senart; pour secrétaires, MM. Peupin, Robert (des Ardennes), Degeorge, Félix Pyat (non acceptant), Lacrosse et Péan ; pour



Les membres du Gouvernement provisoire se rendant à l'Assemblée nationale, le 4 mai 1848.

questeurs enfin, MM. Degousée, Bureaux dè Puzy et le général Négrier.

Les autres actes de la Chambre ont été l'annulation de l'élection du citoyen Schmitt dans le département de la Seine pour confusion sur la personne, — le vote d'une enquête sur l'élection dans la Lozère de l'évêque d'Orléans, M. Fayet, et



Proclamation officielle de la République, sur le péristyle du palais de l'Assemblée nationale, le 4 mai 1848.

d'un autre représentant,—le vote, après l'audition des comptes rendus par les membres du gouvernement, de leurs actes collectifs et particuliers, d'un décret déclarant que le gouvernement a bien mérité de la patrie,—enfin la constitution de plusieurs commissions chargées de préparer les travaux de l'Assemblée. N'oublions pas celui de tous ces votes qui l'a



Vue intérieure de la salle de l'Assemblée nationale.

le plus préoccupée, et pour lequel elle s'est montrée partagée et flottante, la substitution, avant la constitution définitive du pouvoir exécutif, d'un pouvoir intérimaire au gouvernement de l'Hôtel-de-Ville qui avait dû cesser d'être. Dans les bureaux, la majorité avait paru préférer la nomination directe des ministres par l'Assemblée à l'institution d'une commission de gouvernement ayant pour mission de faire ces choix, et de surveiller les actes des ministres choisis par elle. Quatorze commissaires avaient été nommés pour soutenir la nomination des ministres au scrutin, quatre seulement avaient mandat de la combattre. C'est dans le sens de sa majorité que la commission a conclu et que le rapport a été fait. Mais la discussion générale, un fort habile discours de M. Jules Favre, une réplique chaleureuse et conciliante de M. Ledru-Rollin et une allocution sans conclusion bien nette de M. de Lamartine ont changé certaines dispositions, et l'Assemblée a successivement décidé, après deux épreuves douteuses sur la première et principale question, tranchée ensuite au scrutin par 411 boules contre 385, — que l'Assemblée ne nommerait pas directement ses ministres, — qu'une commission de gouvernement, chargée de ces choix, serait nommée au scrutin, — enfin que cette commission se composerait de cinq membres. Alors on a procédé au vote, et de l'urne sont sortis les noms de MM. Arago (725 voix); Garnier-Pagès (715); Marie (702); Lamartine (643); Ledru-Rollin (458).

Nous disions tout à l'heure qu'il fallait savoir gré à l'Assemblée de mener aussi rapidement ses opérations dans un local aussi peu favorablement disposé. Il n'est que trop vrai que cette longue salle, à l'extrémité de laquelle on a placé la tribune, ne permet qu'à un trop petit nombre de personnes d'entendre ce que dit l'orateur ou le président. Or, dans une assemblée, si quelqu'un n'entend pas, personne n'entend, car le membre moins favorisé que ses collègues s'agite, parle, crie : *plus haut!* alors même que l'orateur fait des efforts surhumains pour donner à sa voix tout le volume et toute l'étendue possibles, et bientôt la tribune est dominée, et l'on n'entend plus que les cris du représentant qui ne peut pas entendre. On a tenté de remédier un peu au mal en avançant la tribune et le bureau du président de quelques mètres vers le centre, mais la mesure a été insuffisante, et tant que la tribune ne sera pas adossée à un des murs formant les côtés longs de la salle, et au milieu de la longueur de ce mur, comme dans l'ancienne salle provisoire de 1830, la plupart des représentants ne sauront bien ce qui s'est dit à l'Assemblée qu'en recevant le lendemain matin *le Moniteur*.

Pour le public, qui vient surtout pour voir, la salle, en tant que salle provisoire, a dû le satisfaire. Les tribunes sont spacieuses, et bien qu'il n'y en ait qu'un rang, bien que ce rang unique soit au tiers occupé par les sténographes des journaux sans nombre que l'on imprime aujourd'hui à Paris, la place consacrée aux spectateurs ordinaires est encore fort spacieuse.

Les membres du gouvernement provisoire s'étaient placés au premier rang des deux premières sections de gauche. Au sommet de la première de ces sections, sur le banc le plus élevé, se sont assis M. Barbès et ses amis. Il serait du reste impossible de retrouver dans cette salle la distribution des partis comme dans l'ancienne chambre. Tous les rangs y sont mêlés et sur tous les bancs à droite, à gauche, en face, on trouve côte à côte, d'anciens députés et des hommes nouveaux, des partisans de la candidature de M. Buchez et des partisans de celle de M. Trélat.

Une révolution s'est consommée à Rome. Qu'on se rassure, Pie IX n'a point été détrôné, il n'a point abdiqué; il a cédé aux vœux du peuple et, il faut le dire, aux conseils trop longtemps méconnus de la raison, en sanctionnant dans le gouvernement des États de l'Église la séparation du spirituel et du temporel. C'est le sacré collége qui a été détrôné, car sur la pente où sont lancés les esprits, il est impossible que le peuple ne ressaisisse pas le droit, dont il a été dépouillé, de couronner le chef de l'État. En attendant, aucun ecclésiastique ne pourra occuper aucun emploi public quelconque. C'est en ces termes formels que s'est exprimé M. Mamiani, qui remplace le cardinal Antonelli dans le poste de président du conseil des ministres.

Pie IX ne s'est rendu qu'après avoir reçu la protestation des ministres de Sardaigne et de Toscane contre son encyclique, et avoir acquis la certitude que la garde civique ne seconderait aucune résistance aux exigences formulées dans l'*ultimatum* du 30 avril. Avec un autre pape on pourrait craindre le retrait de concessions ainsi obtenues; mais Pie IX ne tient pas au trône, et s'il a cédé, c'est parce que sa conscience a été éclairée.

Ce sont les cardinaux qui avaient fait dévier le jugement naturellement droit de Pie IX. Le peuple et la garde civique ne s'y sont pas mépris; tous les cardinaux ont été et sont encore gardés à vue dans leurs demeures; leurs correspondances interceptées ont été lues au peuple du haut du Capitole par un sénateur. Les cardinaux voulaient que le pape déclarât que le chef de l'Église ne peut faire la guerre à une puissance aussi éminemment catholique, et encore moins favoriser les peuples qui cherchent à se soustraire à l'obéissance due aux puissances instituées. C'est ce dernier argument qui, mieux exposé, a réagi sur la conscience de Pie IX. « Comme pape, a-t-il dit, je ne dois pas ordonner une guerre contre mes fils en Jésus-Christ; comme prince, je ne dois abandonner ni mes sujets ni mes compatriotes. » Pour sortir de cette situation, Pie IX voulait abdiquer. A cette nouvelle, le peuple a crié tout d'une voix : « Pie IX à la tête de son gouvernement, mais point d'autre prêtre dans les fonctions laïques. » Après quelques réflexions, Pie IX, se souvenant qu'il avait été soldat avant d'être prêtre, a reconnu que la guerre pour l'indépendance nationale est la guerre sainte.

Le pape a donc rendu leurs portefeuilles à ses ministres, car leur démission avait été acceptée, et l'on avait essayé de former un cabinet pris dans le parti cardinaliste. Antonelli seul s'est retiré ou plutôt a été congédié, parce qu'il est cardinal, et remplacé, ainsi que nous l'avons déjà dit, par Mamiani, qui a lui-même lu, du haut du balcon, le programme de la nouvelle politique : Aucun prêtre ne sera appelé à un emploi public quelconque, — déclaration formelle de guerre à l'Autriche, — Pie IX à la tête de son gouvernement, — bulletin officiel quotidien de la guerre; encouragements à la jeunesse pour qu'elle s'arme et aille chasser d'Italie les barbares; — le ministère emploiera, contre les Autrichiens, toutes les forces de l'État; le ministre d'Autriche recevra ses passe-ports. Une version porte que M. Mamiani a dit : sera *chassé de Rome* (sara cacciato). Ce qui est certain, c'est qu'au départ du courrier, le 1er mai, on affichait un *motu proprio*, et que le peuple faisait retentir la ville d'applaudissements.

La crise a été vive. Peu s'en est fallu que Pie IX, par un déplorable scrupule, ne compromît pour longtemps la cause de l'indépendance italienne. Les cardinaux et le pape devaient quitter Rome. Tout était préparé, dit-on, pour le départ de Pie IX. Le parti autrichien avait organisé la lutte des pauvres contre les riches. On écrit d'Ancône que les maisons étaient marquées pour le pillage, et que les quatre coins de la ville étaient minés. La mine devait faire explosion au moment de l'entrée des troupes napolitaines. Heureusement la conspiration a été découverte.

On continue de recevoir des nouvelles favorables de l'armée aux ordres de Charles-Albert. Le plan maintenant visible du roi est d'isoler Peschiera de Vérone, afin de les accabler tour à tour, et déjà ce plan a reçu un commencement d'exécution. L'armée italienne s'est emparée de plusieurs points, d'où son artillerie domine les positions de l'armée autrichienne.

Après l'affaire de Pastrengo, Charles-Albert avait décidé qu'on attaquerait Bussolengo, position qui n'a quelque importance que parce qu'elle domine l'Adige. L'attaque devait avoir lieu le 2 mai dans la matinée; mais, pendant la nuit, les soldats, excités par la victoire de la veille, ont poussé à la baïonnette sur le village, dont ils se sont emparés après avoir forcé l'ennemi de repasser l'Adige. Charles-Albert a été obligé de mettre l'épée à la main pour se défendre personnellement contre un corps d'Autrichiens qui s'était avancé jusqu'à trois cents pas du quartier général.

Le lendemain, les Piémontais ont encore fait prisonniers dix-sept cents ennemis qui s'étaient séparés du gros de l'armée, entre Peschiera et Lazèse.

Le 30 avril, on a entendu toute la journée une forte canonnade du côté de Peschiera, qu'on dit étroitement bloquée.

Des lettres de Ferrare, du 27 avril, annoncent que Palma-Novo, loin de penser à capituler, se soutient vigoureusement. Un corps d'Autrichiens, qui a essayé, à la faveur de la nuit, de s'approcher de la citadelle, a été reçu à coups de canon et mis en fuite.

La *Gazette de Breslau* a donné des nouvelles de Pesth du 1er mai, qui confirment pleinement le bruit de menées au moyen desquelles le cabinet de Vienne veut punir la Hongrie d'avoir émancipé sa nationalité de la tutelle tudesque et protesté en faveur des nationalités italienne et polonaise. Le cabinet aulique n'est pas, grâce à Dieu, bien sûr de sa position en Autriche même. Une lettre de Vienne, 3 mai, annonce que l'irritation, déjà grande contre le comte de Fiquelmont, s'est beaucoup accrue à la nouvelle de la réception brillante faite à Londres, par l'ambassadeur de Vienne, au prince de Metternich. Les étudiants ont donné un charivari au comte de Fiquelmont, un autre à l'archevêque, qui avait parlé d'autoriser le retour des liguoriens. Le drapeau allemand a été arraché du palais de ce prélat. Le ministre de l'intérieur, Pillersdorff, reconnaît que la position n'est plus tenable pour lui. Les ministres seront tous forcés de se retirer, ou ensemble ou les uns après les autres, car tous sont de l'école de M. de Metternich, par conséquent incapables de suivre et même de comprendre le mouvement qui emporte la société dans l'empire d'Autriche comme ailleurs.

On écrit de Posen, 3 mai, que les Polonais ont attaqué et battu le général Hirschfeld, dans Wrechen, et l'ont poursuivi jusqu'à Sikilowo. On assure qu'un autre combat a eu lieu dans Wastha. Il est certain que tout le duché de Posen est en pleine insurrection. Le général Colomb a décidé que les révoltés pris les armes à la main seraient livrés à des conseils de guerre; Mieroslawski a déclaré qu'il userait de représailles. Espérons que la diète, la commission des cinquante, une autorité morale quelconque en Allemagne arrêtera cette lutte sanglante et donnera enfin satisfaction à l'humanité et à la civilisation.

Principales mesures prises par le Gouvernement provisoire.

27 avril 1848. — Décrets rendus comme conséquences de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, traitant :

Le premier, des mesures à prendre dans l'intérêt des vieillards, des infirmes et des orphelins abandonnés;

Le deuxième, de l'enseignement gratuit et de l'enseignement secondaire aux colonies, de l'établissement d'un lycée à la Guadeloupe et de celui d'une école normale des arts et métiers dans chaque colonie;

Le troisième, de la formation et composition des jurys cantonaux; de leurs attributions en matière civile et en matière pénale;

Le quatrième, de la formation d'ateliers nationaux;

Le cinquième, de la mendicité et du vagabondage qui seront punis correctionnellement;

Le sixième, de l'institution de caisses d'épargne;

Le septième, d'une nouvelle répartition de l'impôt personnel;

Le huitième, de l'institution d'une fête annuelle du travail, avec distribution de prix et de mentions aux travailleurs qui se seront le plus distingués par leur bonne conduite.

Le neuvième, de modifications apportées au régime hypothécaire dans les colonies.

Le dixième, des élections de représentants aux colonies. Le nombre des représentants du peuple à l'Assemblée nationale sera de trois pour la Martinique, trois pour la Guadeloupe, un pour la Guyane, trois pour l'île de la Réunion, un pour le Sénégal et dépendances, un pour les établissements français de l'Inde.

Les colonies pourront nommer des représentants suppléants au nombre de deux pour la Martinique, deux pour la Guadeloupe, un pour la Guyane, deux pour l'île de la Réunion, un pour le Sénégal, un pour l'Inde. Il ne siégeront qu'en l'absence des titulaires et recevront, dans ce cas seul, l'indemnité allouée à ceux-ci par le décret du 5 mars.

Les élections auront lieu dans le plus bref délai possible après la libération générale des esclaves devenus citoyens français. L'époque de la convocation des assemblées électorales sera fixée par les commissaires généraux du gouvernement.

Le onzième supprime les conseils coloniaux des colonies des Antilles et les conseils généraux du Sénégal et des établissements français de l'Inde, et déclare supprimées également les fonctions des délégués des colonies.

Le douzième confère provisoirement le pouvoir de statuer par arrêtés aux commissaires généraux de la République jusqu'à ce que le régime législatif des colonies ait été fixé par l'Assemblée nationale.

2 mai. — Décret qui supprime la censure des journaux et autres écrits exercée jusqu'ici par l'autorité administrative.

2 mai. — Décret qui réunit les banques de Nantes et de Bordeaux à la banque de France.

2 mai. — Décret rendu sur le rapport du membre du gouvernement provisoire, président de la commission des récompenses nationales, qui dispose que le soin de distribuer les récompenses nationales est désormais confié à la mairie de Paris.

2 mai. — Décret modificatif de l'organisation de la cour des comptes, par lequel le nombre des conseillers-maîtres est réduit de dix-huit à douze, le nombre des référendaires de première classe de dix-huit à quinze, et celui des référendaires de seconde classe de soixante-deux à soixante-cinq.

2 mai. — Décret ainsi conçu :

Art. 1er. A partir de la promulgation du présent décret, toutes les autorisations de défrichement de bois appartenant aux particuliers, aux communes ou aux établissements publics, ne seront accordées qu'à la condition de payer une taxe de 25 pour cent de la plus-value résultant de la conversion du sol boisé, en terres arables, prés et autres natures de culture.

Cette taxe sera de 50 pour cent de ladite plus-value, à l'égard des bois nationaux aliénés, sans faculté de défricher, depuis la promulgation du code forestier, ou qui pourront l'être, à l'avenir, pourvu, néanmoins, qu'ils se trouvent sous la main des premiers acquéreurs, ou que la vente n'en soit effectuée par ces derniers que postérieurement au présent décret.

2 mai. — Décret ainsi conçu :

« Les sous-officiers, officiers et officiers supérieurs de la garde républicaine auront, dans l'armée, le grade qui leur a été conféré par le ministre de l'intérieur, sur la présentation du préfet de police. » — Ce décret a été commenté de la manière suivante par un autre décret du 5.

Art. 1er. Les sous-officiers et officiers de la garde républicaine n'ont été assimilés à ceux de l'armée qu'en ce qui concerne les insignes qu'ils doivent porter, l'avancement et les pensions qu'ils sont susceptibles d'obtenir dans le corps.

Art. 2. La garde républicaine demeure d'ailleurs entièrement distincte et séparée de l'armée de ligne.

3 mai. — Décret par lequel la ville de Paris, pour la prolongation décrétée de la rue de Rivoli, est autorisée à acquérir en totalité toutes les propriétés qui seront atteintes par le percement, et à revendre les portions qui resteront en dehors des alignements, en les lotissant pour la construction de maisons d'habitation bien aérées, — et à émettre en cinq ans, jusqu'à concurrence de 9 millions d'obligations municipales, remboursables par annuités pour le payement des indemnités relatives à l'ouverture de la nouvelle rue.

Les maisons nouvelles de cette rue seront, pendant sept ans, affranchies de contributions foncière et mobilière à partir de la date du décret.

3 mai. — Décret déclarant que les monnaies nationales sont :

1° Pour l'or, les pièces de 40 fr., 20 fr., et 10 fr.;

2° Pour l'argent, les pièces de 5 fr., 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c.;

3° Pour le cuivre, les pièces de 10 c., 5 c., et 1 c.

3 mai. — Décret ouvrant un concours pour la gravure des coins des monnaies d'or, d'argent et de cuivre. — Le type devra affecter un caractère différent pour chaque métal.

3 mai. — Décret qui ordonne la refonte générale des monnaies de cuivre, de métal de cloche et de bronze, et détermine que les pièces nouvelles seront de un, de deux, de cinq et de dix centimes.

3 mai. — Décret relatif aux commissaires du gouvernement et aux rapporteurs près les tribunaux militaires, qui seront désormais nommés et ne pourront être révoqués que par le ministre de la guerre.

3 mai. — Décret qui fixe le cadre d'activité des officiers généraux à soixante-cinq pour les généraux de division et à cent trente pour les généraux de brigade.

3 mai. — Décrets ouvrant des crédits extraordinaires au ministre de la guerre pour l'inscription de pensions d'officiers généraux et autres mis à la retraite et pour dépenses urgentes et imprévues.

3 mai. — Décret rétablissant le grade de capitaine de frégate, et supprimant celui de capitaine de corvette. Les capitaines de corvette actuellement en activité de service sont nommés au grade de capitaine de frégate, en conservant entre eux leur rang d'ancienneté.

3 mai. — Décret, par lequel, à l'avenir, le tableau d'avancement dans la marine sera dressé par le conseil d'amirauté, dont seront appelés à faire partie des officiers de tous grades jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau inclusivement.

3 mai. — Décret organisant le corps des officiers de santé militaires.

3 mai. — Décret ainsi conçu :

Art. 1er. Les fonctionnaires et employés qui, du 25 février au 25 juillet de la présente année, auront été réformés pour cause

de suppression d'emploi, de réorganisation, ou par toute autre mesure administrative qui n'aurait pas le caractère de révocation ou de destitution, pourront obtenir pension, s'ils réunissent vingt ans de services, dont quinze ans au moins entièrement accomplis dans la partie active, ou vingt-cinq ans indistinctement accomplis dans la partie active ou sédentaire.

Cette pension sera calculée pour chaque année de service civil, à raison d'un soixantième du traitement moyen des quatre dernières années d'exercice. En aucun cas, elle ne devra excéder le maximum de la pension de retraite affecté à chaque emploi.

Art. 2. Ceux des fonctionnaires et employés réformés qui ne compteront pas la durée de services exigée par l'article précédent, obtiendront une indemnité temporaire réglée dans les proportions fixées par ledit article, et dont la jouissance sera limitée à un temps égal à celui de la durée de leurs services dans le ministère ou l'administration où se terminera leur activité.

4 mai. — Décret réduisant le cadre d'activité de l'intendance militaire à
22 intendants,
40 sous-intendants de 1re classe,
100 sous-intendants de 2e classe,
52 adjoints de 1re classe,
26 *idem* de 2e classe.
Le cadre des sous-intendants militaires de 1re classe sera ramené à l'effectif de 40 par voie d'extinction. On pourvoira à l'avancement dans cette classe par une nomination sur trois vacances, jusqu'au moment où le cadre sera renfermé dans les limites indiquées ci-dessus.

5 mai. — Décret, par lequel amnistie est accordée:
1° A tous les individus compris dans les poursuites commencées à raison des troubles qui ont eu lieu à Valence les 3, 4 et 14 avril dernier;
2° A tous les individus compris dans les poursuites commencées à raison des troubles qui ont eu lieu à Amiens.
Toutes procédures commencées sont abolies.

Académie des Sciences.

Mécanique appliquée.

Perfectionnements dans la navigation à vapeur, par M. Séguier. — Il n'est pas de membre de l'Institut qui ait fait autant d'essais mécaniques, qui ait tenté, avec plus de persévérance, de faire descendre de la théorie dans la pratique les grands principes qui régissent l'ordre matériel de notre univers et que les sciences mettent de plus en plus en évidence, que M. Séguier. C'est un homme universel, qui possède une bibliothèque encyclopédique et dont la tête est aussi richement meublée que les rayons de son cabinet d'étude. Aussi il est peu d'inventions de nos jours auxquelles il ne soit venu apporter son concours avec plus ou moins de bonheur, avouons-le, mais toujours et surtout avec désintéressement, faisant à ses frais les expériences les plus coûteuses, construisant les appareils les plus dispendieux. Aussi peut-il se dire que s'il n'a pas toujours réussi à indiquer la meilleure voie à suivre, bien souvent il a montré celle dans laquelle il fallait éviter de s'engager à sa suite. Les dernières communications de cet infatigable académicien ont eu pour objet les perfectionnements à introduire dans la navigation à vapeur, et, fidèle à son habitude de parler des choses les pièces en main, il a fait amarrer devant l'Académie un petit navire très-élégant, très-finement construit d'après ses dernières recherches; quand nous disons devant l'Académie, que nos lecteurs se rassurent, ce n'est pas dans la salle même des séances, c'est sur la Seine, dont les flots baignent les pieds de la docte assemblée, que se balancent, au souffle des vents, la mâture élégante, la coque amincie et la cheminée microscopique du bâtiment. Car ce navire doit marcher à la voile et à la vapeur, et c'est à concilier ces deux agents de locomotion que s'est appliqué M. Séguier. Dans sa conviction, la voie la plus certaine à suivre pour arriver à un progrès est l'application combinée du vent et de la vapeur à la propulsion des navires. « Un navire à vapeur, dit-il, doit pouvoir être mû économiquement par le vent, sans perdre ses avantages propres, résultant d'un faible tirant d'eau, qualité si importante pour naviguer sûrement le long des côtes. Sa stabilité doit donc se trouver ailleurs que dans l'abaissement du centre de gravité et la profondeur de son tirant d'eau; elle ne peut être puisée non plus dans une simple augmentation de largeur, sans compromettre sa marche par la vapeur seule. Dans ce cas, les mâts et le gréement, qui ont concouru à l'emploi du vent, deviennent des obstacles; il en est de même des organes mécaniques de propulsion; dès qu'ils cessent de pousser, ils arrêtent; leur surface vient s'ajouter comme résistance à la maîtresse section du navire. Les uns et les autres doivent donc s'effacer ou s'amoindrir quand leur service n'est plus exigé; la coque du navire elle-même, pour la marche à la vapeur, a besoin de conserver ses formes les plus fines possible : pourtant il faut qu'elle rencontre une augmentation de déplacement latéral au moment où l'usage des voiles, par un vent largue, tend à lui faire perdre son horizontalité. » Pour satisfaire à ces conditions diverses et presque contradictoires, M. Séguier installe une roue à palettes pivotantes et des mâts à coulisse sur une coque à balanciers. Les palettes pivotantes sont construites de manière à entrer dans l'eau et à en sortir avec une vitesse zéro; quand on marche à la voile, leur position devient telle qu'elles ne gênent en rien la progression du navire. Quant aux mâts à coulisse, ils ont pour but de décharger le dessus du bâtiment d'un poids inutile lorsqu'on marche par la vapeur. Enfin la disposition dite « coque à balanciers » s'obtient en laissant à la coque du navire, construit en fer, toute sa finesse, et en établissant, au-dessus de la ligne de flottaison des œuvres renflées, lesquelles ont pour but, quand le navire prend une forte bande, de déplacer un volume d'eau beaucoup plus considérable que d'habitude et de soutenir le bâtiment quand le vent tend à le faire chavirer. Tel est le résumé des améliorations introduites par M. Séguier dans son navire; c'est à l'expérience à décider si elles ont toute l'efficacité que l'auteur s'en promet.

Tube jaugeur, de M. Lapointe.—Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cet appareil, sur lequel M. Morin a présenté un rapport à l'Académie. Nous nous bornerons donc à citer les conclusions du rapporteur. Ce tube fournit un moyen simple, rapide et précis de déterminer le volume d'eau qui le traverse soit sous des charges constantes, soit sous des charges variables. Une fois que la tare de l'appareil a été faite avec soin, il fournit de suite le volume d'eau cherché. On peut jauger des cours d'eau capables de fournir plusieurs mètres cubes par seconde. Enfin, parmi les applications les plus utiles que l'on en puisse faire, on distingue celle qui consisterait à employer le moulinet et le compteur eux-mêmes à régler et à limiter le volume d'eau total que le tuyau devrait débiter, abstraction faite du temps et de la variation des niveaux. Ainsi modifié, cet appareil deviendrait un véritable compteur d'eau qui pourrait rendre de grands services pour les distributions dans les villes, et surtout pour les partages des eaux. En résumé, l'Académie, sur la proposition de la commission, accorde son approbation à cet utile instrument.

Sciences physiques et chimiques.

Photographie sur papier, par M. Guillot-Saguez. — L'auteur a eu pour but, en présentant ce mémoire, de donner une méthode théorique et pratique de la photographie sur papier, et d'indiquer des modifications qu'une pratique éclairée lui a permis d'apporter dans une manipulation toujours trop compliquée. — Pour rendre le papier impressionnable à la lumière, autrement dit former l'image négative, il prend un papier blanc d'une transparence égale partout et assez fin, qu'il plonge pendant une minute au moins et trois minutes au plus dans une préparation de 5 grammes d'iodure de potassium, et 120 grammes d'eau distillée, puis il laisse sécher la feuille, en la suspendant par les deux angles pendant douze heures au moins. Le papier a alors une teinte rosée. Cette préparation peut être faite en plein jour, et se conserver ensuite pendant plusieurs mois, à l'abri de l'humidité. — Pour prendre une image photographique, il verse sur une glace une liqueur composée de 5 grammes de nitrate d'argent, 10 grammes d'acide acétique et 60 grammes d'eau distillée, dont il imbibe légèrement la surface du papier. L'auteur insiste sur la proportion d'iode et d'argent qui donne un iodure très-sensible. Il donne ensuite la préparation du papier positif que l'espace nous empêche de reproduire. Disons, en terminant, qu'une pratique de trois années a confirmé l'auteur dans l'obligation de toujours faire marcher de front la théorie et la pratique, seul moyen de faire quelque progrès en photographie.

Recherches sur les électro-aimants, par M. Barral. — On sait que la limaille de fer s'aimante sous l'influence des courants électriques. De cette propriété on tira l'idée d'engendrer des aimants artificiels, énergiques, permanents ou temporaires. Ces aimants consistent en des barres de fer doux, recourbées en forme de fer à cheval; sur les branches de ce fer à cheval est roulé en spirale un fil métallique, dans lequel on fait passer un courant électrique. A ce moment, le fer doux devient aimant et peut porter des poids considérables. On a dû chercher la relation qui existe entre la puissance du courant électrique, le nombre des spires du fil entourant le fer doux, le poids et les dimensions des fers aimantés et le magnétisme accidentel engendré. Mais, les résultats trouvés sont loin d'être complets : les poids portés par les électro-aimants varient sous des influences assez diverses et inconnues jusque-là, que M. Barral s'est proposé de déterminer. Voici le résultat de ses expériences. Le poids de l'armature ou contact qui forme l'aimant en fer doux et qui sert à attacher le plateau chargé des poids, exerce l'influence suivante : à mesure que le poids de l'armature augmente, les poids portés augmentent également pour atteindre un maximum qui correspond à une armature pesant autant que l'électro-aimant lui-même. Le poids porté augmente quand, le courant restant constant, les spires inductrices restant en même nombre, on augmente le poids du fer induit. De plus, le sens dans lequel s'exerce la traction exercée par l'armature influe sur l'effort à exercer pour détacher cette armature de l'aimant. Ainsi cet effort diminue à mesure qu'on s'éloigne de la direction des axes des barreaux formant l'électro-aimant.

Note sur la dorure galvanique, par le même. — M. de Ruolz prétendait obtenir la dorure dans des dissolutions dépourvues d'alcalis. M. Barral a contesté ce résultat, et a fait part à l'Académie de l'expérience suivante : Ayant versé de l'acide cyanhydrique dans une dissolution de perchlorure d'or, il plaça, après la décoloration de la liqueur, une médaille d'argent à l'un des pôles et une feuille de platine, comme anode, à l'autre pôle d'une pile : l'argent s'est doré, mais en même temps le platine s'est dissous, et il s'est fait un précipité jaune. Ce précipité, recueilli et séché, a été introduit dans un tube avec de la potasse, et la chaleur en a dégagé de l'ammoniaque qu'il a été très-facile de reconnaître : ce précipité était du chlorure ammoniacal de platine. Il est donc démontré que, dans l'expérience de M. de Ruolz, on dore avec un sel double ammoniacal.

Traitement métallurgique des minerais de cuivre, par MM. Rivot et Phillips. —M. Pelouze a présenté à l'Académie un rapport sur un travail qui a eu pour point de départ un nouveau mode de traitement des minerais de cuivre sulfurés, imaginé en Angleterre par M. Napier. Ce procédé consistait à fondre dans un fourneau à réverbère les pyrites cuivreuses préalablement soumises à un grillage complet et à soumettre la masse, pendant sa fusion même, à l'action d'un courant voltaïque, conduit d'un côté par la sole du fourneau en graphite, et de l'autre par une plaque de fonte suspendue à la surface du bain. MM. Rivot et Phillips, répétant ces expériences, s'assurèrent que le fer seul réduisait le cuivre sans l'intervention du courant voltaïque. Ils établirent à Grenelle un fourneau pour y suivre leurs essais. Le traitement se divise en trois opérations. Le broyage du minerai en sable assez fin, de manière à rendre le grillage facile. Le grillage des minerais pulvérisés qui s'opère dans un fourneau à réverbère analogue à ceux usités dans les usines anglaises. On a soin d'éviter que le minerai ne s'agglomère et on termine l'opération par un coup de feu qui chasse presque complètement le soufre, de manière que le cuivre n'en contient que quatre à cinq millièmes. Enfin, la fusion du minerai qui s'exécute dans un fourneau à réverbère avec addition de chaux ou des fondants nécessaires. La réduction de l'oxyde de cuivre a lieu par l'action simultanée du charbon et du fer. On fait d'abord agir le charbon seul. Le cuivre se sépare en deux parties : une forte proportion est précipitée par le charbon, et l'autre est en dissolution dans le bain. Alors on place dans la scorie des barres de fer convergentes vers la porte de travail, maintenues horizontalement et de champ, de manière à être couvertes d'une légère couche de matières fondues. Après une action de trois à quatre heures, on fait couler le cuivre et la scorie dans un bassin latéral. La consommation du fer varie avec la quantité de scories sur laquelle il agit. M. Pelouze, après cet exposé, a cherché à déterminer le prix de revient de ces différentes opérations, et il est arrivé à ce résultat que la méthode de MM. Rivot et Phillips présente, pour le traitement de mille kilogrammes de minerai, l'avantage de 50 francs à 25 francs 40 centimes, soit plus de 17 pour cent.

Technologie.

Blanchiment des tissus et des papiers, par MM. Bobierre et Moride. — On sait quels obstacles a rencontrés dans la consommation l'établissement du blanchissage au moyen des composés chlorés. Aussi, souvent on a dû y substituer le procédé lent et dispendieux du blanchissage à l'air, en raison du défaut de solidité qu'une action trop prolongée du chlore occasionnait dans les tissus blanchis. Le problème à résoudre était donc celui-ci : adopter dans la pratique l'emploi d'un composé tel qu'il puisse mathématiquement neutraliser le chlore là où il se trouve. Jusqu'à présent, on a employé, comme antichlore économique, le sulfite de soude. Mais il présente le grave inconvénient d'absorber avec facilité l'oxygène de l'air pour se transformer en sulfate, et dès lors il devient inutile au fabricant. MM. Bobierre et Moride ont pensé à appliquer la propriété essentiellement absorbante du protochlorure d'étain à l'égard de tous les composés chlorés. Sept grammes de protochlorure d'étain absorbent un litre de chlore, et la dissolution acide de ce sel se conserve parfaitement sans altération sensible. Le corps résultant de la réaction est parfaitement blanc et divisé, circonstance importante dans la fabrication du papier. Enfin le prix du protochlorure d'étain ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 190 fr. les cent kilogrammes; ce qui rend son emploi possible dans l'industrie.

Courrier de Paris.

Vous attendez de notre exactitude habituelle des récits légers, la nouvelle théâtrale, l'anecdote fugitive, tous ces riens sonores dont se compose la vie d'une multitude qui a des loisirs; mais la semaine est grave, comment vous satisfaire? N'entendez-vous pas ces grands éclats d'éloquence, ne voyez-vous pas tous ces poings qui se crispent sur le marbre de la tribune. Le voile du temple est déchiré, les opinions se dessinent et se tranchent, les tempêtes sont déchaînées dans l'enceinte parlementaire, et l'on n'a plus d'yeux ni d'oreilles que pour les exercices oratoires. Pourquoi la politique n'est-elle pas de notre domaine? avec quel empressement nous saisirions l'occasion de *physionotyper* cette assemblée unique! Spectacle original, où toutes les classes, s'il y a encore des classes, sont confondues, où se mêlent la robe blanche du dominicain, la veste du travailleur bas-breton, l'habit noir du légiste, le camail de l'évêque, et les pompons tricolores du fonctionnaire républicain! Quant au langage... mais n'oublions pas que la représentation nationale n'est pas faite pour divertir les oisifs, et que, nonobstant l'*air théâtral* qu'elle revêt, les grands intérêts qui s'agitent dans son sein sont la sauvegarde de sa dignité.

Une fête nouvelle est imminente, qui s'intitulera fête de la Concorde, et qui rappelle passablement, par les détails dont on l'enjolive, la fameuse fête de l'Être Suprême décrétée par Robespierre. Des bœufs aux cornes dorées, d'un embonpoint majestueux, promèneront sur des chars de triomphe les emblèmes de la République; de belles jeunes filles, choisies par un jury de connaisseurs, figureront dans le cortége. On leur alloue vingt francs par tête et un maillot. « A quoi pense donc le gouvernement provisoire? disait hier une bonne femme, on m'a volé ma cuiller d'argent et il ne s'occupe pas de me la faire restituer. » Hélas! ma bonne, le gouvernement provisoire avait un autre martel en tête, c'était sa semaine de liquidation. Il a quitté le pouvoir à la manière des triomphateurs, et son testament politique est une apologie que l'assemblée a sanctionnée de ses suffrages. La plupart de ses membres ont reçu une ovation méritée à domicile, et M. Louis Blanc lui même ne se plaindra pas d'être traité comme un nègre. L'ovation nocturne est allée le réveiller en sursaut dans le palais du Luxembourg, où le jeune économiste se plaît à prêcher le mépris des grandeurs, l'abaissement de la *taille* et l'égalité des aptitudes et des salaires.

La postérité aura peine à croire, — si nos récits et nos dessins n'étaient pas là pour l'attester, — à cette explosion de l'esprit public en France. La politique court les rues, elle s'assied à tous les cénacles, et se glisse dans nos usages; elle cultive tous les genres, elle a des chants de triomphe, des cris de joie, des entraînements bachiques et en même temps des regrets et des larmes pour les victimes des discordes civiles. Cette mémoire impérissable du cœur est la qualité

la plus touchante de ce peuple ; il n'oublie pas ses héros, les vrais artisans de la gloire nationale, et pendant que les gouvernements décrètent des réhabilitations et des monuments, il en a devancé déjà l'inspiration : on projette et il exécute. Son impatience est ennemie des délais; il n'attend pas que le ciseau officiel ait taillé le marbre et sculpté l'image chérie; tous s'écrient : « A l'œuvre ! La cendre du brave des braves n'est-elle pas demeurée trop longtemps sans honneurs ? » Ceci donc vous représente le *tumulus* populaire du maréchal Ney. Cette pierre commémorative s'est élevée par enchantement, mille mains ont apporté quelque tribut : les fleurs, les trophées, les couronnes mortuaires, les *ex-voto* patriotiques ; ce n'est déjà plus un tombeau, c'est un sanctuaire, que l'arbre de la liberté couvre de son ombrage, et que protége la baïonnette de l'ordre public. Le promeneur se découvre à cet aspect, le vieux soldat s'agenouille, la cohorte bruyante des gamins, quand elle vient à passer en vue de ce simulacre, oublie sa joie et son insouciance. *Respectez la mémoire du brave des braves!* il n'en faut pas davantage pour calmer l'enthousiasme un peu trop gai de ces braves de la garde nationale et de l'armée, qui s'en reviennent, bras dessus bras dessous, de quelque banquet patriotique où ils ont fraternisé : qui ne les a entendus, mêlant tous les chants nationaux dans un pot-pourri gigantesque, associant par des modulations peu harmonieuses *la Marseillaise* aux *Girondins*, et marquant la mesure d'un pied *titubant*? Mais vous allez les voir bientôt saisis tout à coup d'un respect religieux à la vue du monument : les chants ont cessé, les meilleurs chanteurs se découvrent, les plus belliqueux versent des larmes, et l'on se promet d'honorer la mémoire du brave des braves par de nouvelles libations.

A l'Hippodrome, nous retrouverons tout à l'heure la même politique, celle des souvenirs glorieux et sans tache; mais toutes les politiques n'ont pas cette pureté. Il y en a une qui se plaît à évoquer les souvenirs lamentables; celle-là ne court pas les rues, elle s'agite dans les ténèbres du club ou dans les bas-fonds de la presse rouge. Elle ressuscite une fantasmagorie de noms et de symboles qui n'a même plus l'avantage d'effrayer les femmes et les enfants. Les vieilles sections des *Piques*, de l'*Homme Armé* ou de *Mucius Scévola*, ces épouvantails de 93, tentent de ressusciter sous des titres plus carnassiers. On cite les *Voraces*, conduits par le citoyen *Brise-Cotte*, et les *Vautours*, dirigés par le citoyen *Tête-de-Requin*. On se rassure en pensant combien de moutons se cachent sous l'enveloppe des tigres, de même qu'ailleurs nombre d'ânes se dissimulent sous la peau de lions. Si 1848 a sa Montagne, elle accouchera d'une souris.

Passe pour la démagogie qui s'exerce sur le costume et les ameublements, qui tourmente la coupe d'un frac ou la forme d'un tissu ; c'est assurément la plus innocente des distractions que d'avoir le portrait de Marat dans son mouchoir, ou de mettre la déclaration des droits de l'homme en compotier. A toutes les époques de crise politique, on a ressuscité ces puérilités. N'a-t-on pas prisé dans des tabatières à la charte, et plus anciennement ne mangeait-on pas des gâteaux fleurdelisés? Un certain radicalisme s'infiltre aussi dans la langue, et l'orthographe pourrait bien être révolutionnée à son tour. Si M. Marle vit encore, nous le prévenons que son système a des chances de résurrection. Un bonnetier de la rue Saint-Denis arrête les badauds devant son enseigne, qui porte : Fabrique de bonnes piques, c'est-à-dire de bonnets piqués. Ailleurs, — le fait mérite d'être dénoncé à l'autorité, — on lit cette indication drôlette sur la porte d'une justice de paix, dans la banlieue : « Buro du juge de pet. » Quand l'orthographe administrative se relâche à ce point, la langue ne peut manquer de s'émanciper.

La physionomie des clubs est toujours la même; ces foyers d'éloquence semblent s'éteindre dans l'indifférence publique. Décidément ils sont effacés par l'assemblée nationale, ses réunions du soir ont porté un coup funeste à ces établissements en les privant de leurs plus gros bonnets. Sous l'influence de cette température très-refroidie on fait encore des professions de foi bruyantes, mais toute demande de têtes a cessé. Du moins, ces sortes de motions n'y obtiennent plus qu'un succès de fou rire, témoin cette phrase à la Danton, prononcée l'autre soir, salle ***, par un homme du progrès, fort arriéré, et qui lui a valu le désagrément d'un *bis* dérisoire : « Je ne prétends pas vous gouverner, mais vous anéantir. » Le même prédicant s'était distingué la veille dans un autre club par un trait d'iconoclaste ; il y avait brisé le buste d'un patriote célèbre, mais soupçonné de modérantisme, en le traitant de *cœur de plâtre*.

Champfort disait : Je ne croirai à la souveraineté du peuple que lorsque je verrai les cabriolets aller au pas dans les rues; et Louis XV avait émis avant lui cette formule trop libérale : « Si j'étais lieutenant de police, je supprimerais les voitures. » Le philosophe et le despote se rencontraient ainsi dans l'expression du même vœu : prévenir les accidents causés par l'ardeur des coureurs et des cochers de place. Jamais ces accidents ne furent si multipliés à Paris, et c'est un fait dont la démonstration se trouve à la Morgue. A propos d'accidents, la justice, qui se croisait les bras depuis quelque temps, a repris ses labeurs. Un chiffonnier, planteur de drapeau noir, et grand promoteur de réformes en matière de location et de loyer, a été condamné à plusieurs mois de prison. Cette sévérité s'explique par des circonstances aggravantes que le dossier du coupable a révélées. Le luxe de ses *états de service* antérieurs ne laissait guère de ressources à l'indulgence. L'exemple servira peut-être de restriction à la liberté... de ne pas payer son loyer, dont beaucoup d'intéressés usaient jusqu'à l'abus; mais, de leur côté, les propriétaires comprennent ou comprendront la nécessité de se montrer faciles; l'intérêt général impose la modération à tous. Le progrès politique, quelque évident qu'il soit, ne donne pas encore

Monument funèbre érigé par le peuple sur l'emplacement où le maréchal Ney a été fusillé en 1815.



Pont volant construit par l'artillerie pour remplacer provisoirement le pont d'Asnières, incendié le 2 février.

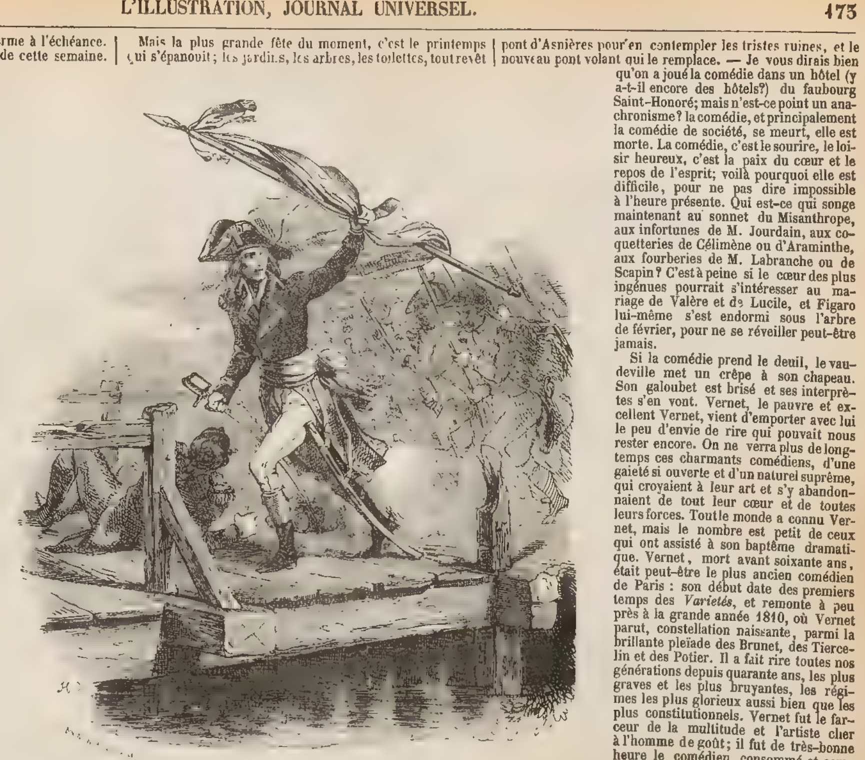
à tout le monde les moyens de payer son terme à l'échéance.

Les théâtres ont sommeillé tout le long de cette semaine. Aucun d'eux n'a osé rivaliser avec la représentation nationale; mais les spectacles d'été vont s'ouvrir : l'Hippodrome a donné le signal, et s'est élancé le premier dans la carrière. Nous connaissions les merveilles des autres années, qui, à vrai dire, n'avaient rien de bien merveilleux; les tournois, les palefrois, les corsages bleus et verts, les jockeis qui courent, les chevaux qui ronflent, et autres nouveautés à la même enseigne, si bien que tout cet appareil piaffant et sautant ne nous semblait guère à la hauteur des circonstances. Allions-nous encore tourner dans ce même cercle vicieux, et revoir, après les Amazones, les Lesbies romaines, après les haquenées, les quadriges, c'est-à-dire les mêmes visages, les mêmes sauts, les mêmes luttes, sous des noms différents? Mais l'Hippodrome et tout son monde s'était ravisé; cette arène du moyen âge et de l'antiquité s'est changée en champ clos pour les batailles modernes; l'Hippodrome s'est paré de la plume du Cirque : il a arboré sa cocarde, désencloué ses canons, enrégimenté ses soldats, appelé toutes ses réserves; il s'est mis sur le pied de guerre, et maintenant roulez, caissons! baïonnettes, étincelez! guides, à vos places! marchez, marchons, qu'un sang impur, etc..., et mettons l'histoire et la *Marseillaise* en action. Je ne vous dirai pas que pour cette nouvelle campagne l'Hippodrome a levé quatorze armées, comme l'ancienne République à sa naissance, ni qu'il a épuisé du premier coup ce brillant répertoire de combats et de triomphes qui commence à Fleurus pour s'arrêter à Waterloo. Nous savons ménager nos ressources, et nous ne brûlerons pas toute notre poudre à la première rencontre. Seulement, dans cette merveilleuse épopée, l'Hippodrome a choisi un épisode qui offre à la fois une action héroïque, un événement célèbre, un nom populaire, une victoire éclatante, la bataille d'Arcole. « Cette grande journée causa en France, dit M. Thiers, une joie extrême. On admirait de toutes parts ce génie opiniâtre qui, avec quinze mille hommes devant quarante mille, n'avait pas voulu se retirer, ce génie inventif et profond qui, dans les marais et les digues de Ronco, avait su découvrir un champ de bataille tout nouveau qui annulait le nombre et donnait dans le flanc de l'ennemi; on célébrait surtout l'héroïsme déployé au pont d'Arcole; et partout on représentait le jeune général un drapeau à la main au milieu du feu et de la fumée. »

L'action qui se déploie à l'Hippodrome ressemble à la véritable, comme un tableau à la réalité : les canons sont braqués et se taisent, la fusillade seule fait des siennes, les hommes se battent avec un acharnement pacifique, comme il convient à des comparses; le pont se jonche de morts *pour de rire*; il n'y a que les chevaux qui semblent prendre leur rôle au sérieux. Ils se cabrent et se renversent avec une terreur qui n'a rien de fictif.

Après cet éblouissant épisode, l'intermède dit des *Phrygiennes* a semblé un peu vaporeux. Ces filles de Phrygie en écharpe de gaze et en bonnet rouge, galopent sur des chevaux normands avec une audace qui charme et une aisance qui fait trembler.

Mais la plus grande fête du moment, c'est le printemps qui s'épanouit; les jardins, les arbres, les toilettes, tout revêt le couleur printanière, les promenades se peuplent. On fait son pèlerinage en banlieue, les plus curieux poussent jusqu'au pont d'Asnières pour en contempler les tristes ruines, et le nouveau pont volant qui le remplace. — Je vous dirais bien qu'on a joué la comédie dans un hôtel (y a-t-il encore des hôtels?) du faubourg Saint-Honoré; mais n'est-ce point un anachronisme? la comédie, et principalement la comédie de société, se meurt, elle est morte. La comédie, c'est le sourire, le loisir heureux, c'est la paix du cœur et le repos de l'esprit; voilà pourquoi elle est difficile, pour ne pas dire impossible à l'heure présente. Qui est-ce qui songe maintenant au sonnet du Misanthrope, aux infortunes de M. Jourdain, aux coquetteries de Célimène ou d'Araminthe, aux fourberies de M. Labranche ou de Scapin? C'est à peine si le cœur des plus ingénues pourrait s'intéresser au mariage de Valère et de Lucile, et Figaro lui-même s'est endormi sous l'arbre de février, pour ne se réveiller peut-être jamais.



Hippodrome. — Passage du pont d'Arcole, scène militaire.

Fraternisation de la garde nationale avec l'armée.

Si la comédie prend le deuil, le vaudeville met un crêpe à son chapeau. Son galoubet est brisé et ses interprètes s'en vont. Vernet, le pauvre et excellent Vernet, vient d'emporter avec lui le peu d'envie de rire qui pouvait nous rester encore. On ne verra plus de longtemps ces charmants comédiens, d'une gaieté si ouverte et d'un naturel suprême, qui croyaient à leur art et s'y abandonnaient de tout leur cœur et de toutes leurs forces. Tout le monde a connu Vernet, mais le nombre est petit de ceux qui ont assisté à son baptême dramatique. Vernet, mort avant soixante ans, était peut-être le plus ancien comédien de Paris : son début date des premiers temps des *Variétés*, et remonte à peu près à la grande année 1810, où Vernet parut, constellation naissante, parmi la brillante pleïade des Brunet, des Tiercelin et des Potier. Il a fait rire toutes nos générations depuis quarante ans, les plus graves et les plus bruyantes, les régimes les plus glorieux aussi bien que les plus constitutionnels. Vernet fut le farceur de la multitude et l'artiste cher à l'homme de goût; il fut de très-bonne heure le comédien consommé et complet que nous avons connu dans ces derniers jours. Son jeu était un amusement perpétuel; sa verve semblait inépuisable; il était fin, naturel, candide, vrai, excellent. Rappelez-vous *Tony*, *la Marchande de goujons* et Jean-Jean des *Bonnes d'enfants*. Qui est-ce qui jouera désormais l'amant naïf de *Madelon Friquet?* où retrouverez-vous une *Madame Pochet?* qui donc nous rendra *Mathias l'invalide?* où découvrir un nouveau *Père de la Débutante?* C'est ainsi que Vernet fut, jusqu'à sa dernière heure, un comédien inimitable qui n'eut pas de modèle et ne laissera pas de copie.

Cependant les comédiens sans engagement que la détresse des théâtres met en grève, ont repris leurs promenades mélancoliques sous les arbres du Palais-National. Jamais l'affluence des artistes dramatiques sans emploi n'avait été plus grande dans la capitale; beaucoup de ces réfugiés ont fui la province, chassés par la crise financière qui décime les troupes départementales; malheureusement la situation n'est pas moins fâcheuse à Paris, et comment ceux de nos théâtres, qui luttent encore contre l'ouragan, pourraient-ils venir au secours de tant d'infortunes lorsqu'ils en sont réduits à ne donner de représentation qu'à leur propre préjudice.

Bulletin bibliographique.

Recherches sur le groupement des atomes dans les molécules, etc., par M. A. Gaudin, calculateur du Bureau des longitudes. In-8°. Prix : 50 centimes. Paris, *Carilian-Gœury* et *Victor Dalmont*, éditeurs.

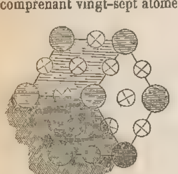
Depuis quelques mois, les séances de l'Académie des sciences ont présenté un surcroît d'animation et d'intérêt par les lectures des nombreux candidats qui aspirent au fauteuil qu'a laissé vacant M. Alex. Brongniart, dans la section de minéralogie. A cette occasion, on a surtout remarqué un mémoire de M. Gaudin concernant le groupement des atomes dans les molécules. Ce mémoire, qui vient d'être imprimé avec des figures explicatives, traite des causes les plus intimes des formes cristallines, et renferme des idées très-originales. C'est pourquoi nous allons en exposer la substance à nos lecteurs.

Tout le monde sait que les composés chimiques définis se présentent naturellement à l'état de cristaux, toujours de même espèce pour un même corps. Tels sont, par exemple, le sel marin, l'alun, le salpêtre, le marbre, le cristal de roche, qui brillent souvent à nos yeux par l'effet de leurs facettes.

La cristallisation est connue de toute antiquité; mais les lois qu'elle suit n'ont été trouvées que vers le commencement de ce siècle, et c'est l'abbé Haüy qui a pris la plus large part à cette découverte. Le célèbre minéralogiste a distingué les différents systèmes de cristallisation et a expliqué les formes variées dépendant d'un même type par l'accroissement des cristaux, au moyen des rangées symétriques de molécules de même espèce. Haüy ne raisonnait que d'après les faits observés, indépendamment de la composition chimique; c'est-à-dire qu'il ne s'occupait que de la juxtaposition des molécules, ou groupes d'atomes, sans s'inquiéter de la disposition des atomes dans la molécule, question alors prématurée, à cause de l'obscurité qui régnait dans les analyses.

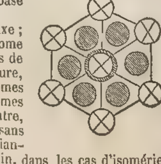
Mais depuis que la découverte du poids relatif des atomes combinés aux lois qui régissent les corps gazeux a limité le nombre et l'espèce des atomes qui composent une grande quantité des molécules, il a été possible d'arriver à la structure des molécules par la disposition symétrique des atomes composants. C'est précisément le genre de recherches auquel M. Gaudin s'est appliqué depuis quinze ans.

Selon lui, les *atomes* sont des particules matérielles sphéroïques ou ellipsoïdes excessivement petites et chimiquement invariables. Quand un corps composé se forme, ces atomes se placent symétriquement, en vertu de leur attraction mutuelle, de manière à constituer des groupes ou *molécules*. Dans ces molécules on reconnaît presque toujours un centre, un axe et des plans principaux : nous disons presque toujours, parce que cette règle ne saurait s'appliquer aux composés binaires. Par exemple, le sulfure de fer, dont la molécule est composée de trois atomes en tout,—savoir : un atome de fer et deux atomes de soufre, c'est-à-dire 1 A, 2 B, — ne saurait donner un polyèdre, ou groupe cristallin; cependant la molécule est un cube solide composé de six faces, douze arêtes, huit angles solides, ce qui exige, selon M. Gaudin, la réunion de neuf molécules théoriques comprenant vingt-sept atomes ainsi disposés.



Les cercles rayés représentent les atomes de fer, et les cercles croisés, les atomes de soufre. La formule 1 A, 2 B, est susceptible de produire un grand nombre de groupements. Aussi les cristaux correspondant à cette formule appartiennent-ils à différents types cristallins.

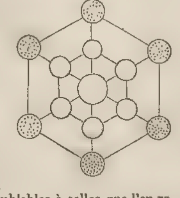
A mesure que les atomes compris par une formule chimique sont plus nombreux et plus variés, le nombre des groupements possible diminue et se réduit presque toujours à un seul. Par exemple, il y a une autre pyrite de fer qui est magnétique : elle cristallise en prisme hexagone régulier et renferme sept atomes de fer et huit atomes de soufre. C'est alors une double pyramide à base d'hexagone régulier.



Cette molécule possède un axe; car, d'après la figure, il y a un atome de soufre au-dessus et au-dessous de l'atome du centre. Dans cette figure, on pourrait substituer les six atomes de soufre extérieurs aux six atomes de fer, autres que celui du centre, sans changer la forme, mais non sans modifier les dimensions. Cette variante se rencontre, selon M. Gaudin, dans les cas d'isomérie.

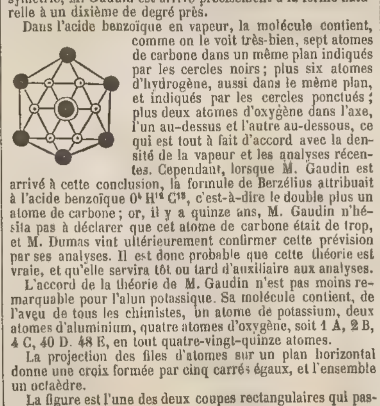
La boracite est un cristal très-singulier composé d'acide borique et de magnésie, en telles proportions qu'il se trouve, dans sa formule chimique, trois molécules de magnésie réunies à quatre molécules d'acide borique, soit en tout, 3 A, 8 B, 15 C : A représentant le magnésium; B, le bore, et C, l'oxygène. Cette molécule est une double pyramide à base de triangle équilatéral, ayant pour axe principal une molécule d'acide borique 2 B, 3 C, et pour ses trois axes secondaires parallèles au premier 1 A, 2 B, soit un atome de magnésium entre deux atomes de bore. Dans le plan perpendiculaire à l'axe passant par le centre, il se trouve treize atomes d'oxygène formant trois hexagones réguliers. Il est bon d'observer que cette molécule, comme celle de pyrite magnétique, est vue en projection verticale sur un plan horizontal, et que les cercles blancs sans marque désignent les atomes d'oxygène.

Le point capital de la publication de M. Gaudin rentre dans la discussion du poids atomique du silicium, discussion qu'on ne saurait exposer ici d'une manière élémentaire. En définitive, l'auteur arrive à conclure que la formule de la silice est 1 A, 2 B, et non 1 A, 3 B, comme on l'admet généralement, A étant le silicium et B l'oxygène. Ce résultat est très-important, car autrement toutes les formules des minéraux qui contiennent de la silice seraient à changer. Quoi qu'il en soit, M. Gaudin trouve, par exemple, que la molécule du feld-spath potassique, corps dont l'analyse ne présente aucune incertitude, contient six atomes de silicium au lieu de quatre. Elle est représentée par la figure dans laquelle les cercles pointillés indiquent les six atomes de silicium formant un hexagone régulier, ou la base d'une double pyramide à six faces. Le grand cercle du milieu représente l'axe composé de sept atomes, qui sont les mêmes que ceux de l'alun. Les six atomes d'oxygène, situés entre l'axe et les atomes de silicium, se trouvent au-dessus et au-dessous de la base; de sorte qu'en faisant passer un plan par l'axe et par deux atomes de silicium opposés, on pourrait pratiquer ainsi trois couples semblables à celles que l'on remarque dans l'alun potassique, où l'atome central de potassium est entouré de six atomes d'oxygène formant un hexagone régulier, les deux atomes de soufre tenant la place des deux atomes de silicium. En sorte que la molécule du feld spath potassique est représenté par 1 A, 2 B, 6 C, 16 D, B étant les atomes d'aluminium portant des hachures croisées.



Le solide représenté par la figure ci-dessus est une double pyramide à base d'hexagone régulier, c'est-à-dire un dodécaèdre à triangles isocèles. En cherchant à former un cristal avec ce solide, et en observant les règles de la plus exacte symétrie, M. Gaudin est arrivé précisément à la forme naturelle à un dixième de degré près.

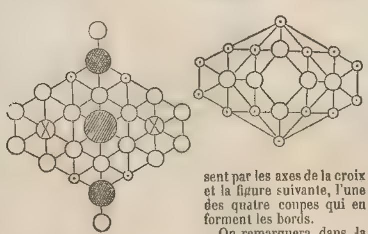
Dans l'acide benzoïque en vapeur, la molécule contient, comme on le voit très-bien, sept atomes de carbone dans un même plan indiqués par les cercles noirs; plus six atomes d'hydrogène, aussi dans le même plan, et indiqués par les cercles ponctués; plus deux atomes d'oxygène dans l'axe, l'un au-dessus et l'autre au-dessous, ce qui est tout à fait d'accord avec la densité de la vapeur et les analyses récentes. Cependant, lorsque M. Gaudin est arrivé à cette conclusion, la formule de Berzélius attribuait à l'acide benzoïque $O^4 H^{12} C^{15}$, c'est-à-dire le double plus un atome de carbone; or, il y a quinze ans, M. Gaudin n'hésita pas à déclarer que cet atome de carbone était de trop, et M. Dumas vint ultérieurement confirmer cette prévision par ses analyses. Il est donc probable que cette théorie est vraie, et qu'elle servira tôt ou tard d'auxiliaire aux analyses.



L'accord de la théorie de M. Gaudin n'est pas moins remarquable pour l'alun potassique. Sa molécule contient, de l'aveu de tous les chimistes, un atome de potassium, deux atomes d'aluminium, quatre atomes d'oxygène, soit 1 A, 2 B, 4 C, 40 D. 48 E, en tout quatre-vingt-quinze atomes.

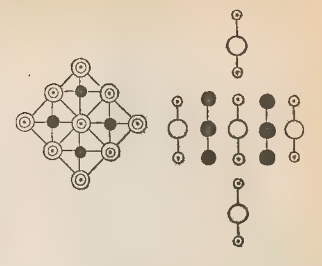
La projection des files d'atomes sur un plan horizontal donne une croix formée par cinq carrés égaux, et l'ensemble un octaèdre.

La figure est l'une des deux coupes rectangulaires qui passent par les axes de la croix et la figure suivante, l'une des quatre coupes qui en forment les bords.



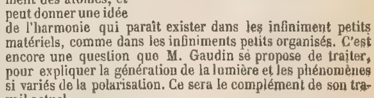
On remarquera dans la première de ces figures le groupement de six atomes d'oxygène en hexagone régulier autour de l'atome de potassium et de soufre, qui s'est déjà rencontré tant de fois.

D'après les analyses les plus récentes, le sucre renferme du carbone, plus de l'oxygène et de l'hydrogène dans les proportions nécessaires pour former l'eau, c'est-à-dire qu'une molécule contient douze atomes de carbone, plus onze molécules d'eau. La deuxième figure étant la coupe diagonale de la première, on voit très-bien que la molécule de sucre, comme l'a construite M. Gaudin, est effectivement composée de douze atomes de carbone placés par quatre rangées de trois, et de onze molécules d'eau, toutes placées parallèlement les unes aux autres, avec cette circonstance intéressante qu'il n'y a pas d'autre manière de ranger symétriquement ces éléments en observant les règles imposées par l'ensemble des molécules.



M. Gaudin a cherché aussi à appliquer sa théorie à une formule très-bizarre au premier abord, mais sur laquelle tous les chimistes sont d'accord, c'est celle du plomb phosphaté, chloruré, que l'on a nommé pyromorphite, à cause de sa grande tendance à cristalliser au sortir de l'épreuve du chalumeau.

Le groupe total est composé d'après ces analyses, d'une molécule chlorure de plomb, plus trois molécules d'acide phosphorique, plus neuf molécules protoxyde de plomb, etc. En outre, ce corps cristallise en prismes hexagones, réguliers, cliviables parallèlement à leurs côtés, et lui, M. Gaudin, trouve que la molécule est un hexagone régulier formé de sept dodécaèdres réguliers ayant pour leurs sept bases les vingt-quatre atomes d'oxygène ; pour axe principal, la molécule de chlorure de plomb; pour trois des axes secondaires formant un triangle équilatéral, une molécule de bi-phosphure de plomb, et pour les trois autres axes secondaires formant un même triangle équilatéral croisé avec le premier, deux atomes de plomb.



Enfin, M. Gaudin a calculé l'angle d'accroissement de pareilles molécules, et le résultat qu'il a obtenu s'accorde, autant qu'on peut le désirer, avec l'expérience.

La rapide analyse de ce mémoire suffit pour démontrer l'importance de la théorie du groupement des atomes, et peut donner une idée de l'harmonie qui paraît exister dans les infiniment petits matériels, comme dans les infiniments petits organisés. C'est encore une question que M. Gaudin se propose de traiter, pour expliquer la génération de la lumière et les phénomènes si variés de la polarisation. Ce sera le complément de son travail actuel.

Van-Tenac.

Le gouvernement de Louis XIV, ou la cour, l'administration, les finances et le commerce de 1683 *à* 1689. Etudes historiques, accompagnées de pièces justificatives; lettres et documents inédits, par Pierre Clément. Un vol. in-8°. Paris, 1848. *Guillaumin*, 7 fr. 50.

Après avoir lu ce livre, on a de la peine à comprendre sa raison d'être, et on ne parviendrait pas à s'expliquer pourquoi il existe si on ignorait qu'il y a deux ans environ, M. Pierre Clément a publié une excellente *Histoire de l'administration de Colbert*. Ce n'est pas qu'il manque d'intérêt, mais il n'a ni commencement, ni fin. Ouvert en 1683, époque de la mort de Colbert, il s'arrête en 1689, au moment où, à la veille d'une longue guerre, Claude le Peletier, qui avait remplacé le grand ministre au contrôle général des finances, trouvant la charge qu'il avait acceptée au-dessus de ses forces, supplia Louis XIV de lui donner un successeur. L'auteur ne nous apprend pas pourquoi il le termine ainsi sans conclure. Aussi espérons-nous qu'il sera tôt ou tard suivi d'un troisième et dernier volume qui complétera l'histoire du règne de Louis XIV.

« Quelque restreint qu'il puisse paraître au premier aspect, dit M. Pierre Clément, ce cadre embrasse pourtant un certain nombre d'événements d'une grande importance, notamment la révocation de l'Edit de Nantes; la publication du code Noir et l'emploi d'un corps d'armée de vingt-deux mille hommes aux travaux entrepris pour amener les eaux de l'Eure à Versailles eurent également lieu pendant cette période. Un fait non moins digne d'attention, c'est le triomphe définitif, précisément à l'époque dont il s'agit, du parti de la guerre, et, par suite, l'abandon complet du système financier de Colbert : abandon fatal pour la monarchie, pour la France, et qui, trente ans plus tard, aboutit aux gigantesques illusions de Law et des partisans de son système. Enfin, et pour n'indiquer que les points essentiels de ces études, jamais peut-être, sous l'ancienne monarchie, tant de personnages historiques aussi considérables n'intervinrent, en même temps, avec leur part d'influence, dans la direction des affaires. Indépendamment du marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert, et de Louvois, sous lesquels la lutte qui avait si profondément divisé l'ancien ministère continua aussi vive que jamais, qu'il me suffise de citer madame de Maintenon, le chancelier Le Tellier, le Père Lachaise, Bossuet, Fénelon, le duc de Beauvilliers, le procureur général de Harlay, le financier Gourville et l'illustre Vauban. »

Ce qui donne surtout de l'intérêt à ce travail de M. Pierre Clément, c'est sa nouveauté. M. Pierre Clement, en effet, ne s'est fié qu'aux documents contemporains, autant que possible officiels, et il a consulté entre autres manuscrits *les Mémoires de Nicolas Joseph Foucault* (un vol. in-folio), qui toutefois ne sont pas complétement inédits; *les Mémoires complets et inédits*

du marquis de Dangeau de 1684 *à* 1720 (24 vol. grand in-8° d'une écriture très-compacte), dont il n'a été publié que des analyses insuffisantes, *le Recueil Maurepas* (35 vol. in-4°), etc.

Parmi les pièces les plus piquantes que M. Pierre Clément a découvertes dans les *Archives nationales*, cette mine si peu exploitée et si riche encore en matériaux officiels et irrécusables sur toutes les parties de l'histoire de France, nous mentionnerons un *état complet des ordonnances du comptant*, c'est-à-dire des dépenses secrètes et gratifications extraordinaires de l'année 1685, arrêtées et certifiées par Louis XIV. Il est curieux de comparer les dépenses secrètes de Louis XIV avec celles des divers ministères de Louis-Philippe que publie en ce moment M. Taschereau dans la *Revue rétrospective*.

Les fonds secrets sous Louis XIV s'appelaient les *ordonnances du comptant*. Lorsqu'une ordonnance était payable au porteur pour affaires secrètes, le roi ajoutait de sa main en marge : *Je sçai l'emploi de l'argent*. C'est ce qu'on désignait sous le nom d'*Ordonnance au comptant*. « Si la crise financière de 1789, écrivait M. Pierre Clément, dans son *Histoire de Colbert*, n'avait pas été le prétexte plutôt que la cause de la révolution française; si cette révolution n'était pas sortie en quelque sorte des entrailles mêmes de l'ancienne organisation sociale, on pourrait dire que les ordonnances de comptant y ont puissamment contribué en agrandissant sans cesse le déficit, grâce à la facilité qu'elles donnaient au pouvoir de dérober à tout contrôle, tantôt les plus ruineuses opérations, tantôt les plus folles dépenses. On lit dans un édit de 1669 : « Ces ordonnances, établies pour les dépenses secrètes de l'Etat, les prests et affaires extraordires, tolérées et pour suppléer, dans les besoins pressants, aux revenus ordinaires, ont donné lieu à une infinité de pièces fausses et simulées, et il en a été délivré, de 1655 à 1660, pour 385 millions, qui ont servi à consommer criminellement tous les revenus. » Cent vingt ans plus tard, en 1779, Necker trouva le budget chargé pour 116 millions d'ordonnances de comptant, et les réduisit, d'une année à l'autre, à 12 millions. On se figure les abus que devait engendrer cette faculté laissée à un pouvoir absolu de cacher à tous les yeux les motifs de dépenses aussi considérables. Colbert fit bien adopter, à ce sujet, certaines précautions; mais il ne détruisit pas le mal, parce que le mal était inherent à la forme même du gouvernement. En effet, comment obtenir de Louis XIV qu'il soumît à la vérification de la chambre des comptes les états constatant toutes ses dépenses personnelles, ou les sommes énormes annuellement employées, pendant un certain temps, à soudoyer le roi d'Angleterre et les princes allemands? Colbert fit sans doute tout ce qui était possible, en obtenant que les ordonnances de comptant fussent signées par le roi ; après examen des motifs réels de la dépense, une fois acquittées, ces ordonnances devaient être brûlées tous les ans en présence du roi lui-même, et remplacées par un *état de certification collectif*, que la chambre des comptes était autorisée à recevoir, comme pièce de dépense, au garde du trésor royal. »

Dans les derniers temps de l'administration de Fouquet, les ordonnances de comptant avaient atteint le chiffre de 100 millions par an. Colbert les réduisit à 5 ou 6 millions, et Le Peletier les maintint dans ces limites. Les états que M. Pierre Clément a retrouvés aux archives nationales, et qu'il a publiés en entier dans ses pièces justificatives, se rapportent, ainsi que nous l'avons dit, à l'année 1685. Ils se divisent, comme à l'ordinaire, en états des *six premiers mois*, des *six derniers mois* et des *restes*. Ils comprennent les pensions de faveur, les gratifications extraordinaires, les subsides payés aux princes étrangers, les quartiers de rentes et d'appointements retranchés, mais que l'on était bien aise de restituer en secret à quelques protégés. Les articles suivants feront comprendre suffisamment le but de ces ordonnances et l'intérêt que le gouvernement avait à les soustraire à toute vérification.

	Livres.
A la dame marquise de Thianges (sœur de madame de Montespan).	9,000
Au sieur de Montchevreuil, par gratification, (ami de madame de Maintenon).	18,000
Au sieur Ingrand, nouveau converti à la foi. .	1,282
Au porteur, pour affaires secrètes.	91,000
Au porteur d'un état et ordonnance du roy pour les subsides et pensions à des princes étrangers. .	288,500
Id. Id. Id. . . .	145,000
Au sieur Maréchal d'Humières.	100,000
Au porteur de l'ordonnance du 25 mai pour les jésuites anglais	12,000
Id. pour les jésuites du Luxembourg. .	6,400
Au porteur de l'ordonnance du 13 août pour parement des étoffes, dentelles, etc., fournies à madame la duchesse de Bourbon, fille légitimée de Sa Majesté.	60,848
A la duchesse de Montespan pour entretiènement des ducs du Maine et demoiselles de Nantes et de Blois.	500,000
Au sieur de Besmaur, capitaine et gouverneur de la Bastille, pour nourriture des prisonniers détenus par ordre du roy, pendant les mois de novembre et decembre 1684, et janvier et février 1685 . . .	22,325
A monseigneur le duc de Bourbon en considération de son mariage avec mademoiselle de Nantes, fille légitimée du roy.	500,000
Au porteur de l'ordonnance du 29 août pour affaires secrettes.	239,166

Ajoutons toutefois que les ordonnances de comptant de l'année 1685 n'excédèrent pas 6,576,591 livres, et que des sommes considerables y furent employées au soulagement des pauvres des faubourgs de Paris et de certaines provinces, à l'entretien des hospices d'aliénés et à d'autres dépenses tout aussi honorables.

Nouvelles publications républicaines.— Paris, 1848. *Pagnerre.*

Les *Nouvelles publications républicaines* de la librairie Pagnerre sont encore, en majeure partie, des reimpressions. Ainsi nous y voyons figurer *Du Peuple et du Roi*, par Lavicomterie, député à la Convention nationale (30 c.) ; *la France libre*, par Camille Desmoulins (30 c.) ; *les Funérailles révolutionnaires*, par Armand Marrast (50 c.), suivies, il est vrai, d'un article sur les funérailles des 23 et 24 février 1848 ; l'*Apologue sur les blessés de la presse*, par Timon (5 c.) ; le *Testament politique de Garnier-Pagès* aîné (10 c.) ; *Trois dialogues politiques*, par Timon, publiés en 1834, sur la souveraineté du peuple, l'assemblée nationale et la république (15 c.) ; *de l'Organisation du Suffrage universel*, par J.-C. Dupont et Armand Marrast, suivi du decret et de l'instruction du gouvernement provisoire sur les élections (50 c.).

Parmi celles de ces *Publications nouvelles* qui sont vraiment nouvelles, nous mentionnerons :

1° Le *Manuel de l'Instituteur pour les élections*, par M. Henri Martin, publié sous les auspices du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes (15 c.). Ce manuel se divise en cinq chapitres, qui traitent : 1° des anciens gouvernements de la France ; 2° de la constituante ; 3° du décret électoral ; 4° des devoirs des citoyens dans les élections ; 5° des avantages à attendre de la constituante. Il est vivement à désirer que M. H. Martin continue à travailler, tout en achevant sa belle *Histoire de France*, à l'éducation politique et morale, non-seulement de la classe peu éclairée à laquelle il s'adresse dans cet écrit, mais encore de toutes les autres classes ou catégories de citoyens qui ont si grand besoin de ses excellentes leçons. Il possède toutes les qualités nécessaires pour s'en faire écouter, et les convaincre. Aussi espérons-nous qu'il n'en restera pas là, et que ce manuel, trop court et tout à fait de circonstance, sera bientôt suivi d'autres ouvrages du même genre, plus complets et d'une utilité plus générale.

2° Le *Manuel républicain de l'Homme et du Citoyen*, par M. Charles Renouvier, ancien élève de l'Ecole polytechnique (20 c.). Ce manuel, également publié sous les auspices du ministre provisoire de l'instruction publique, se compose de douze chapitres intitulés : 1° la fin morale de l'homme; 2° la fin morale de la société; 3° de la république et de l'autorité dans une république ; 4° des devoirs de l'homme et du citoyen ; 5° droits de l'homme et du citoyen ; 6° de la liberté ; 7° de la sûreté et de la propriété; 8° de la liberté de l'industrie ; 9° de l'égalité ; 10° devoirs et droits de la république ; 11° de l'état actuel de la France et de la convocation d'une assemblée constituante; 12° des réformes que la constituante pourra faire.

Il mérite à peu près les mêmes éloges que celui de M. Henri Martin, auquel il ressemble beaucoup d'ailleurs.

3° *Le Républicain des campagnes*, par Eugène Süe (seize pages); série d'entretiens publiés sous forme de journal, et que l'auteur des *Mystères de Paris* a fait distribuer gratuitement dans les communes du département du Loiret. Sorte de prospectus électoral qui n'a pas servi à son auteur.

4° La *Parole de Blaise Bonnin aux bons citoyens* (quatre pages). Cinq ont paru. La première et la deuxième sont consacrées à l'impôt; la troisième a pour titre : *l'Ouvrier des villes et l'Ouvrier des campagnes*, et les deux autres en sont la continuation. Le passage suivant suffira pour montrer l'esprit de cette publication, dont le nom de Blaise Bonnin fera facilement deviner celui de l'auteur.

« La vérité est que de tous les pays de France on entend des plaintes contre le peuple de Paris. Les gens de campagne disent qu'ils ne sont pas du même peuple, qu'ils ne veulent point recevoir la loi du peuple de Paris, et qu'ils demandent qu'on transporte l'Assemblée bien loin de Paris, afin qu'elle ne soit point gouvernée par la peur.

« Gens de bien de nos campagnes, il ne faut pas dire de ces choses-là ! Si vous envoyez à Paris des députés capables d'avoir peur et de faire des lois contre leur conscience par crainte d'être violentés, vous aurez mal choisi vos députés, et il ne faudra en faire des reproches qu'à vous-mêmes.

« Quant à ce qui est du peuple des villes, ce serait mal à vous de croire qu'il est différent de vous, et qu'il y a deux nations en France : celle qui nourrit et celle qui consomme. Vous êtes les nourriciers des villes; mais sans les villes vous n'auriez rien à produire, et vous péririez de misère au milieu des richesses de vos campagnes.

« Et puis, la différence que vous faites du peuple de Paris avec le peuple des provinces n'existe pas. Le peuple de Paris est formé d'un petit nombre de natifs de la ville et de gens domiciliés dans la ville. Le grand nombre est formé de gens de la province, venus à Paris pour employer leurs têtes, leurs cœurs ou leurs bras. Il est peu de vos familles qui n'aient pas un proche parent, ou un ami, ou une connaissance établis à Paris pour un temps, ou pour le reste de leur vie. Et ce que je vous disais dans la comparaison des deux frères est très-vrai. Pour les trois quarts, les gens de Paris sont de votre famille et de votre sang ; et si l'on vous disait que Paris est pris, brûlé, massacré, pillé par l'ordre des rois, il n'y a guère de maisons en France, riche ou pauvre, où l'on n'entendît pleurer pour la mort d'un absent.— Vous voyez donc bien que Paris c'est vous, c'est la France ; c'est la grande commune des communes, la paroisse des paroisses. Rien de ce qui se passe là ne vous est étranger. Paris est à vous comme votre place publique, comme votre église est à vous...

« D'ailleurs si un centre comme Paris, où vont et où peuvent aller toutes les bonnes têtes, tous les bons cœurs, tous les bons bras de la France, pouvait se tromper sur ce qui convient à la France, ou bien, chose impossible, ne pas vouloir ce qui est bon et juste pour toute la France, Paris ne pèserait pas plus qu'un grain de blé dans les balances du vrai Dieu. Vous sentiriez tous à la fois, et sans désaccord, que Paris vous trompe ou vous nuit; et, un beau matin, sans vous être donné rendez-vous, vous vous trouveriez tous arrivés aux portes de Paris, aussi bien ceux du nord que ceux du midi, de tous les coins, de tous les bouts, du milieu, des frontières, de toute la France enfin. Alors Paris cèderait, parce que la France aurait la justice pour elle ; Paris céderait sans combat, comme la royauté a cédé devant la France, pendant que Paris tout seul se battait.

« Mais si Paris a raison, si Paris a obéi à Dieu et contenté les justes intérêts de tous les hommes en proclamant la République, Paris ne craint pas dix armées; et les mécontentements mal fondés d'une partie des citoyens de la France céderont devant la justice dont Paris a consenti à se faire le gardien.

« Les ennemis de la République prétendent, mes concitoyens de la campagne, que vous voulez marcher sur Paris. Ils sont mécontents, et tâchent de vous rendre mécontents. Et, comme ils sont pressés de faire du mal à la République, et de mettre la nation en danger, ils disent partout, dans les villes, que le peuple des campagnes va marcher sur Paris. A ces propos-là, le peuple de Paris ne répond qu'une chose : « Qu'ils viennent, nos frères, nos amis de la campagne; qu'ils accourent dans nos bras. Nous les recevrons au Champ-de-Mars, nous leur montrerons la vérité, nous leur expliquerons ce que c'est qu'une révolution qui a proclamé la République ; et, au lieu de vouloir se quereller avec nous, ils fraterniseront avec nous sur l'autel de la patrie. »...

« Ayez donc confiance au peuple des villes, et sachez bien que quand il se révolte, quand il change les mauvais gouvernements, quand il se bat et se fait tuer pour la cause de tous, c'est un frère qui combat pour son frère, et non pas un égoïste et un brouillon qui secoue la maison sans se soucier de savoir sur qui elle tombera.

« Le peuple des villes, c'est l'armée du peuple des campagnes, une brave armée qui fait la guerre à ses dépens et qui n'épargne pas son sang ; une armée qui ne reçoit pas de solde, qui va au feu sans armes, qui laisse des veuves et des orphelins. Paysans ! paysans ! ne reniez pas vos frères ; car sans eux, vous seriez encore serfs sur la terre qui vous appartient aujourd'hui. »

Jurisprudence générale du royaume, répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public. Nouvelle édition, par M. D. Dalloz aîné. Tome IX. 1848.

Le tome neuvième, qui a six cents pages, vient de paraître. Il renferme : 1° le traité des *Commissionnaires;* 2° la majeure partie du traité des *Communes*. Ce dernier travail expose et développe toute l'organisation communale, sa comptabilité, les attributions du pouvoir municipal considérées sous leurs divers rapports, et notamment sous le rapport du pouvoir règlementaire ; les actions actives et passives des communes ; l'autorisation de plaider, les principes des lois de 1790 et 1793 sur les biens communaux, la réintégration, les triages, les partages, les contrats, les dettes; enfin, le commentaire de la loi de l'an IV sur la responsabilité des communes, etc. Il est précédé d'un historique, qui contient plus de deux volumes in-8, et dans lequel se trouvent le texte ou l'analyse de plus de six cents lois, se référant au droit communal, et le résumé des travaux qui ont précédé les lois de 1831 et 1837, notamment les rapports de MM. Mounier et Vivien sur la loi du 18 juillet 1837, relative aux attributions municipales.

Parmi les traités publiés dans les précédents volumes, il en est peu, assurent les éditeurs de cet important ouvrage, « qui soient susceptibles de recevoir des changements un peu sensibles, quelles que soient les tendances de la législature qui va s'assembler. Les lois qui nous régissent ont posé, sous le rapport de la liberté, de l'égalité, du respect dû à la propriété et de la constitution de la famille, des principes dont les conséquences pourront sans doute être étendues sous l'empire de la révolution de 1848, mais qui ne pourront jamais être détruits dans leur essence constitutive. Quels que soient d'ailleurs les changements qui surviennent, ils seront bornés à un nombre assez restreint (vu l'immensité de notre cadre législatif) de dispositions de droit public et politique. Ils ne pénétreront pas, on ne voit pas qu'ils puissent pénétrer au milieu des lois d'intérêt privé, ni surtout au sein des éléments de la jurisprudence civile, née des nécessités sociales, et dont l'autorité se prolonge bien au delà de la génération qui l'a vue naître. »

« Le droit criminel, ajoutent-ils, a été renouvelé quatre fois en moins de soixante années, en 1791, en l'an IV, en 1810 et en 1832. Et cependant, il n'est qu'un bien petit nombre de solutions de jurisprudence que ces changements aient rendus complétement inutiles. Or, si un tel résultat a eu lieu dans la jurisprudence criminelle, à combien plus forte raison doit-il se manifester en matière civile, où les lois gouvernent les faits si longtemps après qu'elles ont cessé d'être en vigueur, et où les points controversables semblent se tenir toujours à une si grande distance des dispositions auxquelles l'interprétation doctrinale ou judiciaire s'efforce de les rattacher. »

Les modifications que le droit français recevra en matière de contrainte par corps, de droit public, d'élections, d'enseignement, d'impôts, d'organisation judiciaire, de transmission d'offices, de liberté de la presse, de réunions publiques, de secours publics, de souveraineté, de travail industriel et agricole, etc., seront exposées dans les traités ayant pour titres : *Contrainte par corps, Droit civil, Droit politique, Élections, Instruction publique, Impôts directs et impôts indirects, Industrie, Lois constitutionnelles, Organisation judiciaire, Offices, Presse, Réunions publiques, Secours publics.*

Le Danemark, les duchés de Schleswig et de Holstein, la Prusse et la confédération germanique.

Le Danemark, tel que l'ont fait les derniers traités, n'est plus ce puissant Etat qui, jadis, donnait des rois à l'Angleterre, qui, plus tard, possédait en Allemagne plusieurs provinces, en Suède, la Scanie, et au nord la Norvége ; qui tenait, dans les régions septentrionales le sceptre du monde. Sa domination est bien restreinte ; il a perdu successivement une partie de ses provinces allemandes, la Scanie, et en 1814 la Norvége. Il se composait, à la révolution de février, de la presqu'île de Jutland, des îles de Seeland, Fionie et Felster, des duchés de Schleswig et de Holstein ; du petit duché du Lauenbourg ; des îles Feroë, de l'Islande, du Groënland ; de trois îles de l'Inde occidentale, Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean ; de quelques établissements sur la côte de Guinée ; de quelques possessions dans l'Inde orientale, Tranquebar et Frederiksborg. Sa population était de 2,260,000 âmes. Elle se divisait ainsi :

1° Danemark proprement dit :		
Les îles. . .	697,855	1,223,807 habitants.
Le Jutland.	525,952	
2° Les duchés.		902,193
3° Les îles Feroë et l'Islande. .		58,000
4° Les colonies.		76,000
Total. . . .		2,260,000

Les duchés de Schleswig (349,000 habitants), et de Holstein (467,000 habitants), qui viennent de se déclarer indépendants du Danemark, et qui demandent à faire partie du nouvel empire d'Allemagne, ont toujours été fermement unis, sinon de fait, du moins d'idées, de mœurs et de sentiments. Après de nombreuses vicissitudes, le duché de Schleswig fut cédé définitivement au Danemark, auquel il avait appartenu autrefois, par le traité de Stockholm de 1720. Quant au Holstein, la branche royale de Holstein et la branche ducale de Holstein-Gottorg se disputaient la possession de plusieurs de ses provinces depuis près de deux siècles, lorsqu'en 1773, un traité, qui mit fin à leurs querelles, en rendit le roi de Danemark seul possesseur, en l'obligeant seulement à céder à une branche des ducs de Holstein-Gottorp-Eutin le duché d'Oldenbourg. Mais Christiern I[er] l'avait réuni dès 1459, par droit d'héritage, à la couronne du Danemark.

Jamais le Holstein, écrivait, il y a peu d'années, un voyageur français, n'a rompu, malgré sa réunion au Danemark,

les liens qui l'attachaient à une autre contrée. Par son caractère, par sa langue et même par une partie de ses institutions politiques, il est resté lié à l'Allemagne... L'université de Kiel représente les mêmes sentiments et les mêmes tendances germaniques. Tous les professeurs sont Allemands et tous les cours s'y font en allemand. Les efforts tentés par le Danemark pour introduire dans ce duché et dans celui de Schleswig l'usage de la langue danoise ont échoué contre la persistance de la nationalité allemande. En vain a-t-il établi à Kiel une chaire de danois, en vain a-t-il prescrit l'étude de cet idiome à tous ceux qui aspirent à obtenir un emploi; le professeur a toujours vu sa salle déserte. Ce que M. X. Marmier disait du Holstein, s'applique également au Schleswig. En effet, l'immense majorité des 349,000 habitants du duché de Schleswig sont d'origine allemande. Enfin, bien qu'appartenant au Danemark, le duché de Holstein fait partie de la confédération germanique,— il en est le dixième Etat, — et il donnait à son possesseur, le roi de Danemark, le droit de siéger à la diète de Francfort.

Les duchés de Schleswig et de Holstein avaient d'ailleurs d'autres raisons non moins graves pour se séparer du Danemark, se rattacher à la confédération germanique, en proclamant leur indépendance.

Il y a deux siècles la royauté du Danemark était élective; un sénat, composé d'une vingtaine de nobles, la tenait en tu telle. Le souverain n'avait qu'une autorité très-restreinte, souvent contestée et souvent illusoire. Il ne pouvait, sans l'assentiment du sénat, faire aucun traité de paix ou de guerre, ni disposer des revenus de l'Etat, ni modifier une loi, ni même régir librement sa maison. Le pouvoir de la noblesse devait être contrebalancé par les assemblées de la diète, composée des quatre ordres de l'Etat; mais peu à peu l'usage de convoquer la diète à certaines époques tomba en désuétude. La bourgeoisie fut maîtrisée comme la royauté, et rien ne semblait devoir ébranler l'impérieuse domination de l'oligarchie, lorsqu'elle devint ellemême victime de son égoïsme et de ses exigences. En 1660, après l'invasion des Suédois, le siége de Copenhague et le traité de paix qui enleva au Danemark ses trois belles provinces situées au delà du Sund, il fallut convoquer la diète pour aviser aux moyens de réparer les malheurs de l'Etat. Le trésor était vide et le royaume grevé de dettes. Le peuple comprenait lui-même la nécessité de subir un nouvel impôt; mais la noblesse aurait voulu s'en exempter. Les bourgeois, las enfin de toutes ces arrogantes prérogatives, résolurent de les anéantir et de remettre le pouvoir suprême entre les mains du roi. Leur projet, dirigé par deux hommes habiles, soutenu par le roi, et plus fortement encore par la reine, ne fut pas plutôt connu des nobles, que pour le faire avorter, ils résolurent de quitter Copenhague, afin de rompre la diète par leur absence. Mais ils trouvèrent les portes de la ville fermées, et dans leur effroi, ils signèrent le pacte qui leur était proposé. La royauté du Danemark fut déclarée héréditaire, et Frédéric III devint roi absolu.

Cette autorité absolue que le peuple lui avait donnée pour se débarrasser de la noblesse, les successeurs de Frédéric l'ont conservée jusqu'en 1834. Le Danemark a dû à la révolution de juillet 1830 les premières libertés dont il a joui. En 1831, Frédéric VI, craignant avec raison une explosion trop violente de l'opinion publique, résolut de la prévenir. Le 28 mai parut une ordonnance royale portant création d'Etats provinciaux consultatifs, et décidant que le royaume serait divisé en quatre parties : les îles Danoises, le duché du Jutland, le duché de Schleswig et le duché de Holstein, dont chacune aurait une assemblée particulière. Ce ne fut toutefois que trois ans après, 28 mai 1834, qu'une nouvelle ordonnance vint compléter le décret relatif aux Etats provinciaux. Ces concessions, sur lesquelles nous n'avons pas à nous expliquer ici, ne furent pas jugées suffisantes; l'opposition en réclama d'autres; ainsi elle demanda la publicité du budget, une plus grande extension dans le système de représentation nationale, des économies nombreuses dans les diverses branches de l'administration, et surtout la liberté de la presse. Une lutte sourde s'engagea entre le peuple et la royauté. Aussi quand, en 1839, Christian VIII succéda à Frédéric VI, l'université danoise, l'académie de Copenhague et la députation des étudiants, insérèrent-elles, dans leur adresse au nouveau roi, ces phrases significatives : « Votre Majesté connaît la constitution présente du pays ainsi que celle des Etats les plus éclairés; c'est donc pour nous une consolation de penser que son coup d'œil pénétrant reconnaîtra, à côté des grands progrès que notre patrie a faits, s'il en reste beaucoup à faire... Le peuple espère avec fermeté que la Providence vous accordera, sire, le bonheur d'achever l'œuvre commencée... Sous Christian VIII, le Danemark fera des progrès ultérieurs dans la civilisation dont Frédéric VI a ouvert la carrière à son peuple... »

Ces vœux furent inutiles. Christian VIII ne tint même pas tous les engagements qu'avait contractés Frédéric VI; mais plus il résistait aux exigences de l'opposition, plus ces exigences devenaient impérieuses et menaçantes. Aussi, dès qu'il fut mort (20 janvier 1848), son fils, Frédéric VII, le roi actuel, s'était-il empressé d'accorder une constitution à son peuple. En vertu de cette constitution, qui consacrait le vote de l'impôt par les Etats, leur participation au pouvoir législatif et la périodicité de leur réunion, et qui rendait facultatif l'usage des deux langues danoise et allemande, les Etats devaient être communs au royaume de Danemark et aux duchés de Schleswig et de Holstein, et siéger alternativement dans les duchés et en Danemark.



Carte du théâtre de la guerre en Danemark.

Mais à peine cette constitution venait-elle d'être proclamée que la révolution de février éclata. L'Allemagne fut secouée jusqu'en ses fondements. Dès le 28 mars, les duchés de Schleswig et de Holstein se déclarèrent indépendants et établirent un gouvernement provisoire. Les vieilles rivalités de race, qui n'étaient qu'assoupies, se réveillèrent plus animées encore que par le passé. Les Danois se révoltèrent pour défendre au roi de renoncer au droit qu'il avait sur les duchés. De leur côté, les habitants des duchés s'armèrent et implorèrent le secours de l'Allemagne, en demandant l'incorporation du Schleswig dans la confédération germanique. Le roi de Prusse, qui voudrait devenir le chef suprême de l'Allemagne constitutionnelle ou républicaine, s'empressa, à la première nouvelle de ces événements, de leur promettre et de leur envoyer un corps de troupes; mais la diète prit aussitôt un arrêté par lequel elle invita le roi de Prusse à s'entendre avec les Etats du dixième corps d'armée, et somma le roi de Danemark de retirer les forces qu'il avait dans le duché, déclarant que s'il n'était pas fait droit à cette requête, les troupes de la confédération se chargeraient de les en expulser.

Cependant le roi de Danemark ne tarda pas à commencer les hostilités; sur son ordre, ses troupes entrèrent dans le duché de Schleswig, chassant devant elles les insurgés. Le 9, elles s'emparaient de la ville de Schleswig, et continuaient leur marche triomphale sur le duché de Holstein. Mais l'armée prussienne ne restait pas inactive. L'arrivée de puissants renforts vint ranimer les espérances et le courage des insurgés et des volontaires allemands accourus de Berlin et même de Cologne à leur secours. Ils reprirent l'offensive. Dès le 15, le gouvernement danois fit faire des propositions de paix. Il se déclarait prêt à renoncer au Schleswig jusqu'à l'Eider et à se contenter de la frontière de la Schlie. La députation chargée de ces propositions ne fut même pas admise, ni par le colonel prussien Bonin, ni par le gouvernement provisoire; toutefois, le lendemain 16, un armistice de trois jours fut conclu, pour faire parvenir au roi Frédéric VII la nouvelle résolution suivante de la diète, en date du 12, et attendre sa réponse. — En effet, la diète venait de décider

1° Que, dans le cas où les troupes danoises ne cesseraient pas les hostilités et n'évacueraient pas le duché de Schleswig, il fallait les y forcer et sauvegarder le droit du Holstein de rester uni avec le Schleswig, droit qui doit être protégé par la confédération;

2° Que, attendu que la diète germanique était convaincue qu'on obtiendrait la plus sûre garantie de cette union par l'incorporation du Schleswig dans la confédération germanique, le gouvernement prussien serait invité à faire en sorte de réaliser cette incorporation dans la mission médiatrice qui lui a été confiée;

3° Qu'elle reconnaît le gouvernement provisoire du pays de Schleswig-Holstein, qui s'est constitué forcément, sous réserve des droits de son duc et au nom de celui-ci, pour la défense des droits du pays, et qu'elle attend par conséquent de la médiation du gouvernement prussien que ce dernier protégera les membres dudit gouvernement provisoire et ses partisans.

Les projets de négociation n'eurent aucun résultat. La trêve expirée, les hostilités recommencèrent. Dès le 23, les Danois avaient été forcés d'évacuer la ville de Schleswig. Les Prussiens, les poursuivant, les battirent successivement à Flensbourg, à Holms, à Phalsbourg, à Apenrade... Ils les menacent même d'envahir le Jutland, car le roi de Danemark, qui possède une nombreuse marine, a mis l'embargo sur tous les navires prussiens, et fait bloquer non-seulement les ports de la Prusse, mais ceux des villes Anséatiques.

Au moment où nous écrivons la guerre continue, elle a été plus meurtrière qu'on ne pourrait le penser, car plus de quatorze cents hommes ont été tués dans une seule action. Comment se terminera-t-elle? c'est ce qu'il est impossible de prévoir. On assure que le gouvernement russe a refusé au Danemark un secours qu'il lui avait demandé. D'après d'autres bruits, le parti scandinave qui s'est formé depuis plusieurs années dans le Danemark songerait à constituer un empire scandinave en réunissant le Danemark à la Suède. Enfin, le Danemark a fait appel à l'Angleterre, qui lui a garanti par divers traités, et notamment par le traité du 23 juillet 1720, la possession du Schleswig, et lord Palmerston a annoncé au parlement anglais que sa médiation offerte aux deux parties avait été acceptée. Comme on le voit, la question est grave et mérite plus d'attention que les grands événements dont nous sommes depuis deux mois les acteurs et les témoins ne nous ont permis jusqu'à ce jour de lui accorder. Il ne s'agit plus seulement de savoir si les duchés du Schleswig et du Holstein seront indépendants. L'existence même du Danemark se trouve menacée. Or, posséder le Danemark, ce que notre gouvernement ne l'oublie pas, c'est posséder la Baltique tout entière, car c'est tenir les clefs de sa porte. Si la Providence, écrivait il y a dix ans un de nos nouveaux représentants, ne nous avait pas ménagé le Danemark en manière d'avant-poste à l'entrée de la Baltique, nous serions exposés à voir le czar jeter un jour son anneau impérial dans cette mer pour l'épouser, et en faire son bien, comme jadis le doge de Venise dans les eaux de l'Adriatique.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.
Souvent, vers sa fin, la vie de garçon est malheureuse.

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Etranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

GAND (Belgique), Hoste; — GENES (Italie), Boeuf; — GENEVE (Suisse), Berthier-Guers, Jullien dame et fils, Leroyer, Razimbaud; — GIEN, Lejeune; — GRENOBLE, Vellot.
HAM, Laurent; — HAVRE, Cochard, Tourode.
ISSOUDUN, Jugand-Lepinte.
JASSY (Moldavie), Bell.

Armand LE CHEVALIER et Comp.

Tiré à la presse mécanique de Lacrampe fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque No, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 273. Vol. XI. — SAMEDI 21 MAI 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la Semaine.

Il y a huit jours, nous laissions l'Assemblée nationale au moment où elle venait de constituer sa commission exécutive de gouvernement. Représentants, électeurs et commissaires élus, tous sans doute comprenaient déjà l'importance du mandat conféré et reçu; mais les faits, des faits qui appartiennent aujourd'hui à l'histoire, sont venus démontrer tout ce que la France a besoin d'attendre d'énergie et de continuelle vigilance de la part de la représentation nationale, de résolution immédiate, de vigueur et d'unité de la part de sa commission de gouvernement. Suivons l'ordre des faits.

Les dernières séances de la précédente semaine avaient été remplies par le vote de quelques décrets dont l'ensemble formera le règlement de la Chambre. Des dispositions adoptées, la seule que nous ayons à noter, parce qu'elle diffère essentiellement des règles qui régissaient la Chambre dernière, c'est la répartition des neuf cents membres de l'Assemblée en quinze comités de soixante représentants chacun, comités chargés, à moins d'une décision spéciale et contraire de l'Assemblée, de l'examen des propositions et pétitions concernant leurs attributions respectives. — N'oublions pas d'ajouter que, par ce même règlement, l'Assemblée nationale a investi son président du droit de requérir directement toutes les forces armées de la République dont il croira avoir besoin pour le maintien de la dignité et de la sûreté des délibérations. Pourquoi faut-il que l'usage de ce droit soit devenu aussi immédiatement indispensable! Pourquoi faut-il qu'il ait été, dès la première occasion, délaissé ou mal soutenu!

Dimanche, l'Assemblée devait assister à une fête patriotique fixée au 14, et pour laquelle des députations de gardes nationaux délégués étaient venus de tous les points de la France. Un avis très-tardif prévint la population de Paris, le samedi soir, que la fête, attendu l'insuffisance des préparatifs, était ajournée au 21, et un ordre du jour à la garde nationale, imprimé au *Moniteur* le dimanche matin, semblait imputer à un caprice de l'Assemblée nationale une remise à laquelle elle était tout à fait étrangère.

Lundi avait été le jour fixé pour des interpellations au ministère à l'occasion de la conduite tenue jusqu'ici, et à tenir désormais dans les affaires d'Italie et de Pologne. Une manifestation, soi-disant populaire, avait été commandée dans les clubs, dans les journaux les plus incendiaires et par des affiches apposées sur les murs de Paris. « Nous étions prévenus, a dit, au nom de la commission exécutive, un de ses membres, M. Garnier-Pagès; nous étions prévenus, et toutes nos mesures étaient prises. » L'événement n'a que trop prouvé l'insuffisance des mesures ou l'insuffisance des renseignements. Une colonne de citoyens qui s'étaient réunis à la place de la Bastille, presque tous uniquement par sympathie pour la Pologne, quelques-uns seulement dans un but qu'ils avaient bien soin de laisser ignorer à la foule; cette colonne parcourut tous les boulevards intérieurs de la Bastille à la Madelaine, et, grossie par les badauds et les désœuvrés, arriva, forte de quinze à vingt mille hommes, à la place de la Concorde. A la hauteur de la Madelaine, elle avait vu venir à elle le général Courtais, qui avait échangé des poignées de main avec les chefs placés en tête; puis, tournant bride, avait marché devant eux, se dirigeant vers le palais de l'Assemblée.

Là, gardes nationaux sédentaires et mobiles attendaient les ordres de leur chef. Les pelotons s'étaient rangés en bataille, et un simple croisement de baïonnettes eût rendu le passage du pont impossible. Il n'eût pas même été tenté, car, on l'a bien vu par la suite des événements, les dispositions de la presque unanimité de cette foule étaient excellentes, et l'unique danger renfermé dans son sein, c'étaient les cinq ou six cents bandits qui tenaient à avoir l'air de parler et d'agir en son nom, mais qui savaient bien qu'ils ne l'amèneraient jamais à la révolte. Le pont ne fut pas interdit, et quand on arriva à la porte de l'Assemblée, le général Courtais ordonna que les baïonnettes fussent enlevées des fusils, et il ouvrit lui-même la porte aux factieux.



M. Clément Thomas, général en chef de la garde nationale.

Alors se passa une scène impossible à rendre. A la suite d'un grand tumulte dans le couloir des tribunes publiques, on vit s'ouvrir les portes des tribunes du fond de la salle, et paraître des hommes portant des drapeaux de clubs et mêlant au cri de *Vive la Pologne!* des cris sauvages. La fureur empreinte sur les traits de ces misérables, l'épouvante et l'évanouissement des femmes qu'ils renversaient pour se précipiter dans l'enceinte des représentants, le calme et le silence de ceux-ci, formaient un tableau que nous n'oublierons jamais, mais que personne n'arrivera jamais à peindre. Quelques secondes après, les portes placées des deux côtés

du bureau du président s'ébranlent, s'ouvrent avec fracas, et livrent passage à deux autres flots de factieux, en tête desquels se trouvent Blanqui, Raspail, Huber, Flotte, Quantin et des hommes revêtus de l'uniforme de la garde républicaine. Le président proposa alors de lever la séance. L'Assemblée entière répondit : Non! non! et tous les représentants demeurèrent à leur place.

Les hommes que nous venons de nommer montèrent tous à la tribune : Barbès les y avait précédés, et Louis Blanc se hissa sur le bureau même du président pour les dominer et les appeler *ses amis*. Alors s'engagea une lutte à qui ferait le mieux entendre le langage de l'anarchie et du crime social. Raspail put lire quelques phrases d'une prétendue pétition par laquelle on entendait faire voter incontinent une déclaration de guerre par l'Assemblée. Blanqui, Barbès, Louis Blanc, purent aussi successivement prononcer quelques phrases dans le même sens. La création d'un ministère du progrès et du travail, la levée d'un impôt d'un milliard sur les riches, furent votées par les acclamations de cette bande, qui bientôt, s'emparant de Louis Blanc et le plaçant sur les épaules d'un de ses hommes, lui fit faire triomphalement le tour de l'Assemblée.

A quatre heures, Huber, porté sur les épaules de ceux qui avaient continué de se disputer la tribune, fit entendre d'une voix forte ces paroles : « Au nom du peuple, dont l'Assemblée nationale n'a pas voulu entendre la voix, je déclare l'Assemblée nationale dissoute. » Immédiatement après cette déclaration, une dizaine d'hommes courent au fauteuil du président, le forcent à se retirer, et s'installent sur son bureau. L'Assemblée suit son président, et va combiner avec lui les moyens de faire évacuer la salle.

Il y a de ces inspirations qui décident souvent du sort d'une journée. Il est rare qu'on rapporte à celui qui s'est senti le premier entraîné par une résolution héroïque l'honneur de l'initiative. C'est d'ordinaire un de ceux qui ont suivi l'impulsion qui attache son nom à l'épisode décisif. C'est ce qui arrive pour le nom du représentant qui a le premier appelé la garde mobile à entrer dans la salle et à reconquérir la tribune de l'Assemblée nationale : ce représentant est M. Guichard, député de l'Yonne, qui a failli périr victime de sa résolution en bravant les poignards et les pistolets dirigés contre sa poitrine, et heureusement paralysés dans les mains des séditieux par l'aspect des baïonnettes et la menace d'un massacre inévitable. Son nom est prononcé ici pour la première fois et signalé aux historiens futurs de la journée du 15 mai.

Cependant le rappel battait dans tous les quartiers, et la garde nationale se massait autour du palais de l'Assemblée, qui fut enfin délivrée, comme nous l'avons dit, et qui se remit en séance ; mais Barbès et ses adhérents étaient déjà partis pour l'Hôtel-de-Ville. Devant eux, une colonne considérable s'était mise en marche. Elle parcourut les quais en criant : *L'Assemblée nationale est dissoute! Vive le gouvernement révolutionnaire! vive Barbès!* Elle passa devant la préfecture de police sans rencontrer aucun obstacle. Vers le pont Saint-Michel, une centaine d'hommes à ceintures rouges et à bonnets phrygiens se joignirent à elle ; mais ils rencontrèrent bientôt une colonne de garde nationale qui les dispersa.

Barbès, Raspail et autres arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville par une route différente. Il est difficile de comprendre qu'ils aient pu y pénétrer, malgré les forces considérables qui le gardent chaque jour. L'instruction, sans doute, éclaircira aussi ce point assez mystérieux.

En quelques instants, tous les bataillons de la garde nationale sédentaire ou mobile prirent le chemin de l'Hôtel-de-Ville. L'artillerie arriva la première sur la place, et pénétra bientôt dans le palais, s'exposant bravement au feu des conjurés, qu'on devait croire déterminés à la résistance ; mais le sentiment de leur faiblesse numérique, et peut-être aussi la conscience de leur mauvaise cause, les avait probablement paralysés. Ces hommes, qui, en d'autres circonstances, ont fait leurs preuves de courage et de résolution, n'ont pas même essayé cette fois de se défendre. Soixante-douze individus ont été arrêtés là d'un seul coup, dont les plus notables sont les deux représentants Barbès et Albert.

La séance de l'Assemblée, après sa délivrance, a continué jusqu'à neuf heures du soir avec des incidents de peu d'intérêt et qui se ressentaient du trouble de la journée. Un de ses premiers actes, c'est la nomination de M. Clément Thomas, colonel de la deuxième légion, au poste de général de la garde nationale de Paris, en remplacement du général Courtais, mis en état d'arrestation. Le lendemain et le surlendemain, la commission exécutive a entretenu l'Assemblée des moyens employés ou préparés pour maintenir la sécurité de la représentation nationale et l'ordre public. On a commencé à pénétrer le mystère de ce défaut d'entente et d'harmonie entre les pouvoirs provisoires de la République, à deviner une partie des causes qui ont entretenu le désordre et peut-être favorisé la journée du 15 mai.

Ces premières explications ont amené la démission du préfet de police, M. Caussidière, qui a pareillement résigné le titre de représentant qu'il tenait des électeurs de la Seine. Il a été remplacé à la préfecture de police par M. Trouvé-Chauvel, ancien maire du Mans. Le département de la Seine le renverra, nous l'espérons, à l'Assemblée, en reconnaissance des services qu'il a rendus, depuis dix semaines, à la ville de Paris, où il a su maintenir tout ce qu'elle pouvait avoir d'ordre, avec des moyens et des instruments anarchiques.

Cependant l'Assemblée glisse, à travers tous les incidents, la discussion sur la suite de la vérification des élections, et des discours sur son règlement et les prérogatives des pouvoirs publics. Elle ne s'entend pas ; mais le public n'y comprend rien de son côté. Enfin elle nomme les commissaires chargés de préparer le projet de constitution. Nous aurons donc une constitution? Nous sommes sûrs au moins d'avoir plusieurs projets.

Courrier de Paris

Qui l'eût cru que la physionomie de Paris, si changeante depuis quelque temps, allait être menacée d'une transformation plus radicale. Quelles émotions dans cette semaine ! et quel roman ne pâlirait devant cette réalité? Plus rapides que les heures au pied léger, les péripéties se précipitaient sans relâche, une surprise remplaçait l'autre, c'était une succession de fantasmagories, un conflit de rêves, un pêle-mêle d'événements contradictoires. Vous savez qu'on attendait une fête, et c'est une tragédie ou tout au moins un drame qui a eu lieu. Effrayant par ses tendances, il a rassuré par son dénoûment. Dieu nous garde d'ajouter un récit de plus à tous ceux que vous aurez lus sur cette fameuse journée ; mais comment ne pas constater encore une fois que décidément notre jeune république ne sera plus un plagiat de l'autre, désormais l'imitation se voit confinée dans les bagatelles et n'en sortira point; un peu de presse rouge qui montre le bout de l'oreille, des chapeaux-tromblons et le gilet à la Robespierre, voilà tout ce qui surnage des débris de 93. Que si les circonstances ne se prêtent pas encore absolument à l'idylle, toujours peut-on espérer que désormais la liberté ne sera plus seulement un substantif ni la fraternité un vain mot, la concorde va refleurir, la confiance rouvrira les sources du travail et du bien-être, les fruits de l'âge d'or sont devant nous, et il y en aura pour tout le monde.

Pourquoi faut-il qu'à côté de ce dithyrambe de l'avenir il y ait encore place pour l'ironie? Je vous dis que cette semaine est pleine de contradictions et qu'elle en a vu de toutes les couleurs : de l'héroïsme et des puérilités, des dévouements si nobles, des prétentions si bizarres ; au fond, notre vie parisienne est toujours la même : un composé de bon et de mauvais, de grandeur et de petitesse, de vertus et de ridicules. La comédie se meurt au théâtre, dit-on ; ne serait-ce pas que la réalité lui fait une concurrence triomphante? Quel est le caractère peint par nos comiques que vous ne retrouverez plus au moins dans la société contemporaine, depuis le Misanthrope qui *cherche un endroit écarté*, où *d'être homme de bien on ait la liberté*, jusqu'à Tartuffe ; seulement Molière ne pouvait inventer le Tartuffe politique ni prévoir que les femmes savantes formeraient un jour des clubs pour y discuter leurs droits.

Les droits de la femme! cela ne s'entend plus maintenant de composer des sonnets ou de se laisser courtiser pour l'amour du grec, mais bien d'exercer le droit de suffrage et de monter à la tribune aux harangues. Jusqu'à présent le *forum* de ces dames est compris tout entier dans une salle basse du bazar Bonne-Nouvelle, elles ont placé leur tribune dans une cave, ce qui ne doit pas la mettre à l'abri des *rats*. Les premières séances ont été remarquables par une grande agitation des tribunes où les hommes se trouvaient en majorité. C'est qu'à l'instar des sibylles de l'antiquité qui rendaient leurs oracles derrière un voile, ces dames se sont réfugiées dans l'ombre du demi-jour. Si leurs traits sont invisibles, leur voix est grêle, et leurs théories restent jusqu'à présent à l'état de mythes.

En attendant que ces nouvelles vérités sortent de leur puits, l'arbre de Février secoue ses fruits abondamment sous la forme de feuilles publiques. Nous avons présagé l'un des premiers cet âge d'or de la presse à deux sous, mais la moisson dépasse chaque jour notre attente. Qui est-ce qui ne lit pas quotidiennement sa demi-douzaine de journaux? Les promenades sont sillonnées par des processions de lecteurs, qui se changent en groupes de discoureurs. Au Palais-National, dans la cour du Louvre, sur la ligne des boulevards, le même volant se trouve renvoyé sur toutes les raquettes. Les questions se promènent ainsi d'un bout de la ville à l'autre sans qu'on puisse dire toutefois qu'elles aient fait un grand pas. Nonobstant cet appareil oratoire, Paris a un air de gaieté pour les étrangers, on le voit toujours à la veille d'une fête. Il en est une en effet qu'attendent encore les délégués des départements accourus tout exprès de leur chef-lieu avec la croix et la bannière, et qui vont repartir, dit-on, comme ils étaient venus, après avoir bivouaqué devant la Rotonde. A défaut de la fête officielle, ces braves concitoyens auront pu du moins fraterniser en petit comité, et l'hospitalité parisienne leur a offert toutes sortes de dédommagements.

Le rétablissement sensible de l'ordre a déjà réconcilié une partie du beau monde ou du monde des beaux avec le nouveau régime, les raisonnables voient bien maintenant que la République n'aura pas cet air *croque-mitaine* qui leur faisait peur. Beaucoup de ces émigrés en dedans, c'est-à-dire de ceux qui s'étaient réfugiés prématurément à la campagne ou qui boudaient la révolution dans quelque quartier retiré, ont repris possession de leur hôtel. On a cessé de manger dans le Ruolz, et de porter ses étoffes d'hiver en plein mois de mai. Les fringants attelages et les élégantes calèches sillonnent les Champs-Elysées, où nombre de cavaliers, démontés encore à la vérité, ont fait leur rentrée en scène. Ils ont compris que le dédain n'est pas toujours un signe de bon goût, et que le peuple des travailleurs ne saurait voir d'un œil d'envie des plaisirs exceptionnels qui tournent à son profit.

La mode revient au mariage ; la révolution avait désorganisé l'hymen comme tant d'autres choses charmantes, mais voilà qu'il relève la tête sous des auspices plus favorables. Déjà si moral par son but, il le devient davantage en vertu de l'égalisation des fortunes. Le coffre-fort, les billets de banque, les titres de rente et la valeur des biens-fonds ne jouent plus qu'un rôle secondaire dans la confection du contrat de mariage, et le *sans dot* n'est plus le nom sacramentel du célibat. Une prétendue mesure attribuée à la sollicitude du gouvernement, qui sans doute n'y songe guère, n'est pas étrangère à ce résultat bienheureux, je veux dire l'appel sous le drapeau des jeunes gens de vingt à trente ans, beaucoup pensant que le mariage est un service qui les dispensera de l'autre.

Sans plus tarder, nous voici au théâtre ; peu de chose et dont chacun s'inquiète comme de ça... Il faut bien donner cependant une mention aux Variétés pour la représentation qu'offre son foyer ; il s'agit d'un tableau d'hier qui est plus que jamais de circonstance aujourd'hui, c'est une toile toute palpitante des plus grandes émotions de Février : Lamartine répudiant le drapeau rouge et apaisant l'émeute prête à gronder. La scène est vaste, le pinceau hardi, la peinture large et animée; il était impossible de rendre avec plus de talent cet épisode décisif de la révolution ; tout se meut et palpite, es hommes, les blessés, les mourants, chaque figure est un portrait. C'est la révolution faite homme.

Le théâtre des Variétés ne s'est point borné à cette exhibition. A ces chaudes réalités, il a mêlé ses fictions ordinaires, deux pièces à peu près nouvelles, presque dans la même soirée. La première, *une Poule*, est une histoire aux trois quarts érotique. Différents vauriens, Arthur, Henri, Ernest tendent un piége à la vertu de Paquerette, paysanne simplette, véritable fleur des champs, l'innocence en robe de bure, *quinze printemps forment son âge*, Théaulon nous l'a déjà dit, et M. Bayard a voulu le redire, il a bien choisi son moment. Pendant que ces messieurs jouent la vertu de la pauvre enfant au jeu de *poule*, arrive un quatrième larron qui saisit notre tendron au moyen d'un stratagème extrêmement vulgaire : « Je suis ton oncle Laurent, » dit-il à la pauvrette. Ainsi tomba jadis le Petit-Chaperon-Rouge dans la gueule de sa prétendue mère-grand ; mais Paquerette a un frère, Paquerette a un amoureux, et ils font si bien qu'ils arrachent la brebis d'entre les dents du vieux loup. Ce n'est pas ce vaudeville, burlesque sous ses apparences bucoliques, qui deviendra la poule aux œufs d'or pour les *Variétés*, mais voici le *Fils du Fermier*, autre actualité qui se passe au moulin. Ce moulin ou cette ferme sont on ne peut mieux habités ; il y pousse un charmant officier de Royal-cravatte ; il y vient des marquis et une demoiselle de grande maison ; vous allez voir que notre fermier sera un comte tout au moins. O mon vieux vaudeville, comme je te vois venir ! Ton prétendu fermier cache un parfait gentilhomme compromis pour ses opinions politiques, mais qui livrera ce grand secret, pour que son fils l'officier puisse épouser cette demoiselle. Le pauvre homme croit assurer par là le bonheur de ce cher fils, et c'est une catastrophe qu'il prépare peut-être. Un rival, un autre marquis veut absolument croiser le fer avec Royal-cravatte, et ce rival est un terrible homme, un duelliste, tout ce qu'il y a de plus raffiné ; il faut entendre les lamentations de ce père, comte et fermier ; il faut voir sa douleur, une douleur si bien rendue par Bouffé. Il y a là une scène de tendresse paternelle, de duel et de larmes qui a décidé le succès.

Cependant cette étonnante semaine, qui aura une date mémorable dans notre histoire, est aussi la semaine des exhumations théâtrales, vieilles reprises cousues de fil blanc. Ici *Trente Ans* ou *la Vie d'un joueur* avec intermède dansant, et là bas, vers les terres australes de l'Odéon, *Une Fête de Néron*, une belle tragédie, alors qu'il y avait des tragédies. Mais la plus étrange idée et l'invention la plus originale assurément, c'est d'avoir choisi précisément ce terrible mois de mai 1848 et cette plus terrible semaine pour les débuts de la petite Dinah Félix, actrice précoce et réminiscence complète de Léontine Fay, si ce n'était que cette comédienne, consommée à dix ans, mêle trop souvent aux mutineries de son rôle d'enfant espiègle les gestes et la diction d'Hermione la Grande.

Revue agricole.

La cinquième session du congrès agricole s'est accomplie avec précipitation et presque à la sourdine, au fond de la sombre et froide Sorbonne, sans que la commission pour les travailleurs, établie dans le palais somptueux du Luxembourg, ait donné à l'agriculture des marques bien chaleureuses d'intérêt : nous espérons mieux de la commission formée enfin dans le sein de l'Assemblée nationale.

Après dix séances, conduites au pas redoublé, sous la présidence de M. de Gasparin (où étiez-vous habile et paternel M. Decaze, vous dont la voix savait chauffer les cœurs pour la prime de l'engraissement et contenir la fougue des Spartacus de la charrue!) le congrès a émis, entr'autres vœux, celui-ci relatif à l'organisation du travail :

1° Que le travail auquel l'ouvrier a droit, quand l'entreprise particulière ne le lui procure pas, soit organisé de manière à être utile aux intérêts de l'agriculture ;

2° Que le gouvernement n'intervienne pas entre les maîtres et les ouvriers, mais qu'il établisse dans les domaines nationaux et les fermes-écoles des associations fondées sur les principes d'une part proportionnelle à répartir entre le capital, l'intelligence et le travail, afin d'expérimenter les divers systèmes, faire connaître celui qui pourrait servir de modèle et préparer une amélioration réelle à la condition des travailleurs et à l'accroissement de la production ;

3° Que dans les campagnes les individus des deux sexes soient éclairés et moralisés par l'instruction gratuite donnée sur une vaste échelle.

Il n'y a rien là qui soit de nature à effaroucher la propriété même la plus timorée, par exemple, la petite propriété rurale. Un tel vœu aurait pu s'émettre sous la présidence de M. Decaze, qui l'eût accueilli de son sourire le plus agréable. Le congrès désire rester neutre, ou du moins ne contribuer que par un supplément au budget aux expériences que l'État permettra de tenter sur quelques terrains appartenant à tous.

Certains orateurs avaient en vain cherché à obtenir de l'Assemblée une déclaration plus favorable aux principes du socialisme. Des théories se sont produites qui ne le cèdent en rien à celles alors en honneur au palais du Luxembourg ; nous ne nous y arrêterons pas. Nous nous contenterons de mentionner celle qui a compté pour ses champions les plus distingués MM. Considérant et Tourdonnet.

Et même encore l'agriculture, telle que la comprend M. Considérant, n'est point une association violente. Il ne s'agit point de déposséder le propriétaire ou le capitaliste,

mais bien de former une société entre eux et les travailleurs. Seulement, dans cette organisation nouvelle, le salaire se distribuera en deux parts : l'une, fixe, subvient à la nourriture et à l'entretien du travailleur; l'autre reste engagée dans l'exploitation et profite des bénéfices dans des limites déterminées. En un mot, chacun de ceux qui prennent part à la production est associé à l'entreprise et touche une certaine somme proportionnelle à son apport, quelle que soit la nature de cet apport : argent, terre ou travail. L'orateur a très-nettement établi les avantages de l'association et de la vie en commun. On reconnaît la doctrine du phalanstère modifiée.

M. Tourdonnet, appuyant la théorie par des chiffres, s'exprime ainsi (en qualité de rapporteur sur la question) :

« Prenons une exploitation valant 200,000 francs, et rapportant au propriétaire, déduction faite des impôts, 2 1/2 0/0, soit 5,000 francs. Dans les conditions actuelles du métayage ou d'une gestion directe inintelligente, le talent et le travail percevront une somme égale de 5,000 francs. Si maintenant nous supposons que le talent, personnifié dans le régisseur, prélève 2,000 francs, il restera pour le travail 3,000 francs; et si nous supposons enfin que l'exploitation emploie six travailleurs, chacun d'eux percevra 500 francs. Voilà l'organisation actuelle. S'il y a accroissement de bénéfices, ils appartiennent au capital seul.

« Eh bien! nous proposons tout simplement de prendre la formule suivante : le capital percevra 5/10, le talent, 2/10, et le travail, 3/10. S'il y a six travailleurs, chacun d'eux percevra 1 20, plus ou moins, selon sa capacité.

« Si les bénéfices restent ce qu'ils sont, vous n'avez rien changé à votre possession. Mais il y a mille à parier contre un que le talent et le travail, stimulés par l'appât du gain et par la certitude du partage, surtout s'ils sont liés par un bail à long terme, accroîtront singulièrement les bénéfices. Que vous importe alors qu'ils perçoivent plus, puisque vous-même vous prélevez votre part aussi bien qu'eux, et que d'ailleurs votre capital s'accroît progressivement?

« Supposons enfin que le contrat soit résilié de droit après dix ans, et que l'exploitation, qui a prospéré, vaille 220,000 fr., *sans aucune cause d'accroissement étrangère aux exploitants* (dans ce dernier cas, le propriétaire seul serait appelé à profiter). La plus-value est de 20,000 fr. Eh bien! le capital prélève 5|10 ou 10,000 fr.; le talent, 2|10 ou 4,000 fr., et le travail, 3|10 ou 6,000 fr. Si chacun des six travailleurs est à part égale, chacun reçoit 1|20 ou 1,000 fr. Voilà en deux mots le système d'association. »

A cette théorie, les objections n'ont pas manqué. M. de Romanet a demandé que deviendrait la société en cas de perte? Ira-t-on proposer au travailleur de restituer le salaire reçu? Qu'est-ce donc alors qu'un associé qui prend part au bénéfice, mais qui ne supporte aucune des pertes? Puis, dans les associations de longue durée, croit-on que le travailleur se résigne facilement à attendre trois ou quatre années, et même plus, pour toucher ce qui lui revient dans le bénéfice? Et si le malheur veut qu'il y ait de la perte, aura-t-il bien confiance dans les calculs qui lui seront présentés, et ne sera-t-il pas toujours porté à dire au capitaliste ou au chef d'exploitation que le mauvais résultat de l'entreprise doit être uniquement attribué à son incurie ou à son incapacité?

Quant à la part que les travailleurs associés auraient dans la plus-value, M. Godelle demande comment leur donner cette part? Seraient-ils en droit d'exiger la liquidation, ou la propriété serait-elle grevée d'une dette hypothécaire?

En face des novateurs français occupés à chercher à travers les brouillards de l'avenir une sorte de pierre philosophale, il est curieux d'observer ce qui se passe de l'autre côté du détroit, là où les esprits sont positifs, vivent surtout dans le présent, et n'ont point imaginé de faire de la génération vivante une ruine afin de reconstituer l'édifice d'une meilleure humanité.

La position de fermier dans la Grande-Bretagne se ressent même aujourd'hui encore de l'ancien système féodal. Les terres, dit lord Kames, étaient jadis cultivées par des serfs, qui étaient la propriété du maître, et par conséquent ne possédaient rien en propre.

Dans cette condition, ils n'avaient aucun intérêt à être actifs et habiles. De là vint le besoin de confier la direction de la ferme à un homme libre à qui l'on abandonna un certain lot de terre pour son entretien et ses gages. Ceci ne suffisant pas pour stimuler son industrie, on l'associa dans les bénéfices, de manière à ce qu'il trouvât son propre intérêt à soigner celui du maître. Puis vint l'usage pour le maître de se faire garantir annuellement une somme fixe, en abandonnant le reste du bénéfice au serviteur, l'habileté ou la négligence de ce dernier ne devant plus dès lors profiter ou nuire qu'à lui-même. Il ne restait plus pour amener le système à sa perfection qu'à accorder au serviteur un bail pour un certain nombre d'années, afin de le prémunir contre les chances d'une année mauvaise, et lui assurer des bénéfices sur un ensemble de récoltes successives.

Un tel bail fait l'ambition du cultivateur anglais, mais il est loin encore d'être d'un usage général. Les terres se louent à bail ou sans bail. Dans ce dernier cas, le propriétaire n'est tenu qu'à prévenir le fermier six mois d'avance pour lui faire vider les lieux. Dans le bon vieux temps où l'art agricole consistait à prendre au sol ce qu'il voulait bien donner sans s'occuper jamais de lui rien restituer, le fermier cultivait avec un capital à peine appréciable, et faisait de très-faibles avances à la terre. Aujourd'hui qu'a cessé le système protecteur qui assurait aux grains un prix fort sur les marchés, et que les grains étrangers, introduits en quantité plus grande encore que les meilleurs esprits n'avaient pu le prévoir, font une concurrence énergique aux grains nationaux, le cultivateur anglais ne peut espérer de bénéfices qu'en opérant sur une très-grande échelle, et en faisant à la terre les avances d'une grande science et d'un capital énorme. Entreprendre de cultiver de la sorte sans s'assurer d'un bail, et d'un très-long bail, serait une folie qui n'aurait pas de nom.

Dépenser son savoir et son argent à améliorer une terre sans bail, c'est donner au propriétaire la tentation d'augmenter plus tard le prix du loyer. Sans s'occuper d'amélioration aucune, le fermier, dans ce cas, vit au jour le jour. D'un autre côté, dans le cas d'un bail, qu'arrive-t-il? Le fermier s'occupe activement dans les premières années de mettre la terre en bon état; puis, vers la fin du bail, désireux de rentrer dans ses déboursés, il s'applique à tirer d'elle tout ce qu'il peut, et ne la rend au propriétaire que dans un état d'épuisement. Le fermier qui lui succède agit de même. Il n'y a de la sorte aucune possibilité d'améliorations permanentes et de porter le sol national à son plus haut point de fécondité. Le fermier ne bénéficie que médiocrement et en courant mille chances; l'intérêt du propriétaire est perpétuellement compromis; et avec cet intérêt périclite celui de la nation entière, qui, avec une culture vraiment améliorante, pourrait avoir de l'emploi pour tous les bras et payerait les denrées meilleur marché.

Aujourd'hui une *agitation* est organisée dans les *clubs des fermiers*. La Grande-Bretagne est couverte de ces clubs par centaines : celui de Londres donne le mouvement. Là bas, les citoyens font leurs affaires eux-mêmes. Ils s'assemblent où et quand il leur plaît, et ne s'avisent pas d'importuner le gouvernement pour obtenir la création officielle de chambres consultatives du commerce ou de l'agriculture; et les affaires n'en sont pas plus mal faites. Depuis deux ans donc les clubs agricoles ont mis à l'étude la question de bail à long terme, et une autre bien autrement intéressante, ma foi : la question du *tenant's right*, le droit du fermier.

Qu'est-ce, demandent résolûment les fermiers, que cette vieille maxime : que tout ce qui est fixé au sol ou lui est incorporé appartient de droit au propriétaire du sol, comme le sol lui-même?

Et d'abord, le propriétaire est-il propriétaire absolu du sol? Non, le sol appartient à la nation entière, le propriétaire possède par délégation d'elle, et parce qu'elle a jugé utile à l'intérêt de tous qu'il en soit ainsi. Là-dessus ils rappellent le droit qu'a le parlement d'intervenir et d'agir sur la gestion de la propriété dans des circonstances urgentes et alors que l'exige l'intérêt public. Ils rappellent notamment certains bills du règne d'Elisabeth, à une époque où l'on avait converti en pâturages beaucoup de terres arables, et où le nombre des vagabonds était devenu tellement considérable, que le parlement crut devoir ordonner que ces terres seraient de nouveau soumises à la charrue afin d'occuper les bras inactifs. Il va sans dire qu'ils ne vantent pas cette mesure au point de vue d'une saine économie agricole. Ils négligent, il est vrai, de citer le décret de notre Convention française qui permettait à tout individu de semer les champs que les propriétaires avaient laissés vides; mais ils disent que certainement l'Etat ne manquerait pas d'agir contre des propriétaires qui se coaliseraient pour laisser leurs terres sans culture.

Le propriétaire ne possède donc pas le sol d'une manière absolue? et cependant la loi anglaise lui accorde la propriété de tout capital que son fermier, plus confiant que prudent, a pu fixer à ce sol ou y incorporer. Celui-ci, en se retirant (et que de fois il peut être congédié sans raison!) ne peut emporter que ce que la loi a déclaré *meuble*.

Les fermiers demandent que cette loi injuste, consacrée dans des siècles où les propriétaires seuls intervenaient dans la confection des Codes, soit rapportée, et que l'industriel agricole soit mis sur le même pied que tous les autres industriels; qu'on reconnaisse et qu'on lui maintienne son droit de propriété sur le capital par lui incorporé au sol dans un but d'amélioration, lorsque ce but aura été réellement atteint.

Quels sont les rapports entre propriétaire et fermier? Les parties se lient par un contrat dont les seuls termes sont la *rente* d'une part, et de l'autre l'*usufruit* du sol.

Le *bailleur*, en échange d'une *rente* servie par le *preneur*, abandonne à celui-ci l'*usufruit* du sol. A quoi le preneur est-il engagé vis-à-vis le bailleur? A rendre la chose à lui baillée dans l'état où il l'a reçue et non détériorée; cela va sans dire, mais rien ne doit être exigé au delà. Il suffit que la chose ne soit pas détériorée : le bailleur ne peut être tenu de le rendre dans un état meilleur.

Pour jouir de son usufruit du sol, pour en tirer le meilleur parti, le fermier, de nos jours, est dans la nécessité d'appliquer au sol et d'y incorporer un capital considérable qui se décompose ainsi : 1° Bâtiments; 2° clôtures, routes, travaux d'irrigation et d'assèchement qui sont, pour le sol autant d'améliorations permanentes; 3° chaulage, marnage, ou autres amendements dont l'effet a une certaine durée; 4° application de guano et autres engrais étrangers et artificiels dont l'effet est moins prolongé.

Du principe que le preneur est tenu de rendre la chose baillée en bon état, mais non en état meilleur, les fermiers anglais concluent qu'en toutes circonstances on ne peut leur nier le droit d'enlever indistinctement tout ce qu'il leur a convenu de placer sur le sol, même une bâtisse, à la seule condition qu'après cet enlèvement le sol ne sera pas dans un état pire que lorsqu'il a été livré par le bailleur. Le propriétaire ne peut former opposition à cet enlèvement que dans le cas seulement où il y a forte présomption qu'il résulterait pour sa propriété un dommage irréparable. L'enlèvement effectué, l'indemnité à lui due se règle en proportion du dommage causé, et en se reportant pour base à l'état primitif du sol, lors de l'entrée en jouissance.

Quant au capital incorporé dans le sol de manière à ce qu'il soit impossible de l'en dégager, voici ce qui est demandé dans un rapport fait par un comité que les clubs agricoles ont chargé d'étudier la question :

1° Les améliorations susceptibles de donner droit à une compensation envers le fermier seront spécifiées soigneusement au moyen d'une enquête faite par des experts agricoles.

2° Il n'y aura lieu à compensation qu'alors que le premier aura donné au propriétaire l'option d'exécuter lui-même les travaux reconnus nécessaires.

3° Il sera statué préliminairement sur la nécessité, l'étendue et le chiffre des travaux; en cas de dissentiment, des arbitres prononceront.

Cette clause deviendrait parfaitement inutile, si l'on admet ce que propose le *Farmer's Magazine* : que le preneur n'a de prétention à exercer à une compensation qu'en raison de l'amélioration réellement constatée, sans s'inquiéter de la somme qui aura pu être déboursée.

Nous ne mentionnerons pas les autres clauses, ni les mesures de détail proposées pour mettre en action le système. Nous n'avons voulu qu'indiquer la voie dans laquelle entre l'Angleterre agricole et donner une idée de la question de *tenant's right*. La reconnaissance aussi complète de ce droit nous paraît un moyen efficace de fonder le crédit agricole. Quelle raison principale empêche les capitaux de se porter vers l'agriculture? L'impossibilité absolue de les retirer autrement que par des annuités à long terme. Assurez au fermier, jusqu'à la rentrée complète par annuités du capital par lui consacré à des améliorations, son droit sur ce capital, et il n'hésitera pas à en faire les avances : s'il ne le peut par lui-même, il trouvera facilement un capitaliste en le substituant dans ce droit à sa place. Le fermier, sachant le remboursement de ses avances assuré dans un avenir prévu, n'aura point intérêt à mal agir dans sa gestion, comme il arrive aujourd'hui préoccupé qu'il est de cette funeste pensée de les retirer brusquement avant l'époque où finit le bail. L'amélioration du sol progressera d'une manière régulière : une terre une fois portée à un certain degré de fécondité ne sera plus exposée à le perdre. Alors commencera l'ère d'une culture vraiment améliorante, et cela au bénéfice du propriétaire, du fermier et aussi de l'ouvrier agricole qui trouvera plus facilement de l'emploi pour ses bras.

SAINT-GERMAIN-LEDUC.

Le 15 mai.

Les événements qui ont signalé et suivi la journée du 15 mai étaient prévus depuis plusieurs semaines et désirés comme une de ces crises que la médecine prédit et attend pour le salut d'un malade. Cependant nous ne cessions de dire : Laissez prendre un corps à cette agitation qui s'entretient dans les clubs, qui se produit périodiquement par des publications anarchiques; laissez cette agitation, qui n'est justiciable que de l'opinion indignée des esprits droits et des jugements sains; laissez-la se traduire en actes publics; donnez-lui passage dans la rue et vous verrez ce qui arrivera.

Eux, les insensés, s'ingéniaient à chercher l'occasion favorable, essayant l'un après l'autre, et sans succès, tous les moyens d'émouvoir un certain nombre de pauvres ignorants, pour les mettre à la suite de leurs bandes disciplinées.

La question de la Pologne a le privilége de faire vibrer une corde qui répond dans les cœurs français à ce que le sentiment national a de plus généreux. C'est cette question qui devait être le prétexte d'une manifestation et couvrir le plan d'un attentat contre la souveraineté de l'Assemblée nationale. On connaît les circonstances de cette ridicule entreprise et ses résultats. L'Assemblée envahie, insultée, dispersée, dissoute; un nouveau gouvernement proclamé par les conspirateurs, se nommant eux-mêmes gouvernement par *la volonté du peuple*, c'est-à-dire, du consentement de quelques centaines de leurs complices. La révolte vaincue presque en même temps qu'elle est déclarée, vaincue par la seule protestation du sentiment universel, et sans autre sang versé que le sang de quelques généreux citoyens tués par des misérables vengeant leur déroute.

Le malade est sauvé; mais ce n'est pas la faute des médecins, qui semblent, depuis deux mois, fermer les yeux à plaisir pour ne point voir où est le remède, semblables à ces industriels de la Faculté qui entretiennent la maladie pour augmenter, en raison du nombre, le salaire de leurs visites.

Sans eux ou malgré eux, nous voici arrivés à ce moment souhaité où l'incertitude, les tâtonnements, les vains ménagements n'ont plus d'excuse; il faut administrer, il faut gouverner, rétablir l'ordre dans les idées et dans les affaires, se présenter carrément devant les prétentions et les exigences des coteries, choisir les hommes honnêtes et capables de préférence aux imbéciles munis des apostilles *de nos amis*. Il faut faire les affaires publiques, non plus ses propres affaires, ou les affaires de ses complaisants. Il faut cela, ou aller rejoindre avant six mois le dernier gouvernement à Londres.

Aller rejoindre les ministres de Louis-Philippe, c'est ce que nous prédisions il y a quinze jours à peine à ces malheureux que le souffle de l'esprit national vient de faire disparaître. Puisse-t-on réaliser cette parole, et ne leur pas infliger d'autre punition. Dans le fait, ils sont plus insensés que coupables. Réfléchissez sur tous ces noms qui marquent dans la journée du 15 mai. Des jeunes gens que la prison a rendus étrangers aux véritables sentiments du pays, n'ayant jamais pu rien oublier de ce monde dont ils avaient été séparés avant d'avoir rien appris. — Des esprits faux que la misère, l'envie, l'orgueil, ont endurcis dans le sophisme. — Des vicieux qui ont justifié leurs vices et voulu fonder sur leur excuse personnelle une morale pour le genre humain. — Comment voulez-vous que ces hommes soient responsables, et comment le seraient-ils seuls, tandis que d'autres que je connais, que vous connaissez, que nous connaissons tous, vivant en communauté d'idées, de sentiments et d'actions avec eux depuis deux mois, initiés à leurs projets, leurs complices en un mot, vont continuer à faire jouer à leur profit cette trompette fêlée qui annonce le comédien politique, de même que l'escamoteur du carrefour. Allons, citoyens, unissez votre voix à la nôtre pour solliciter la pitié nationale en faveur de ceux dont vous devriez partager le sort funeste.

Il faut que l'Assemblée nationale apprenne que le monde

la juge un peu au-dessous de la tâche immense de rédiger une constitution et de fonder un droit nouveau en France. — Disons-lui qu'elle présente, depuis le 4 mai, le spectacle d'une troupe d'écoliers jouant au congrès, et perdant le temps, faute de savoir par où commencer la besogne. Il y a là quelques vieux praticiens qui lui enseigneraient la chose, mais qui ne le font pas, soit qu'ils ne l'osent, soit plutôt qu'ils trouvent un plaisir vengeur à voir une pareille cohue.

Il faut que les ministres sachent que l'opinion qui a flétri sous le dernier règne les actes de népotisme, les choix fondés sur des titres indépendants de la capacité personnelle et des nécessités de la fonction, a l'œil ouvert sur tout ce qui se passe, et qu'elle ne comprend pas très-bien en quoi la République a amélioré jusqu'ici les mœurs gouvernementales et administratives.

On voit les plus grandes et les plus délicates fonctions de l'ordre diplomatique confiées à des hommes dont il n'est pas bien prouvé qu'un gouvernement prudent et en pleine possession de l'obéissance, pût raisonnablement faire des sous-préfets. Les malveillants en rient, les bons citoyens en gémissent par la crainte de donner à l'étranger une idée ridicule de l'intelligence de notre pays.

Il faut dire à la commission exécutive que la France, que le peuple tout entier a besoin d'être rassuré contre le retour de ces atroces folies entretenues par les dissentiments qui couvaient au sein du gouvernement provisoire ; il faut lui rappeler que l'arrestation du gouvernement *intrus*, en le débarrassant de Blanqui dont on avait voulu le débarrasser depuis longtemps, de Raspail qui ne peut être un embarras que pour des poltrons, de tous ces professeurs d'anarchie dont les leçons ont déteint sur quelques décrets de la République, rend désormais la peur inexcusable ; il faut lui rappeler que les jours de l'ordre, du bon sens ont reparu, et que la résignation publique a des bornes au delà desquelles la résignation se change en colère et l'indulgence en justice.

Quod Numen avertat.



Arrestation du citoyen Raspail, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel.

Violation de l'Assemblée nationale par l'émeute, le 15 mai 1848.

Un peu de tout, caricatures par Cham.



Le factionnaire du club des femmes.
AVIS AUX CURIEUX!



Je te ficherai le fouet en rentrant, polisson! pour t'apprendre à m'interrompre à la tribune.



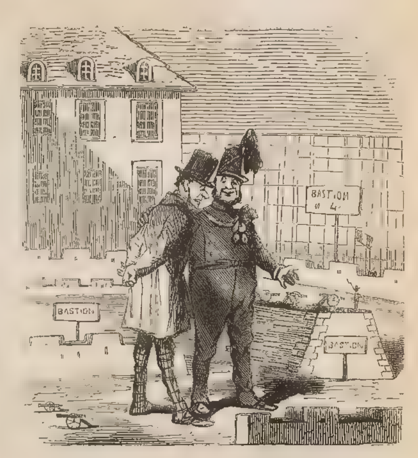
Huissier, voulez-vous avoir la bonté de faire parvenir ce pantalon à ma femme pour qu'elle y mette un bouton. J'en ai besoin pour aller en soirée.



VOILA CE QUE C'EST, M'AME POCHET,
« C'est z'un corps de marins organisé pour la ville, z'attendu que comme il n'y a pus de droits sur le sel, le gouvernement va faire venir la mer à Paris par le roulage. »



La colonne Vendôme appropriée à l'éducation des marins de la ville de Paris.



LE JARDIN D'UN ARTILLEUR DE LA GARDE NATIONALE.
« Ma femme qui aime mieux les fleurs! est-elle stupide!!! »



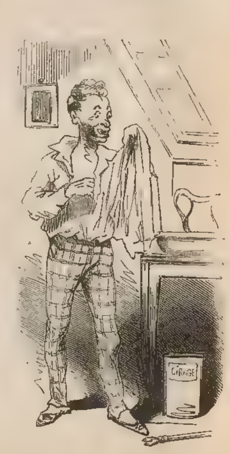
Un délégué des départements arrivé le 13 au soir.



Tête coiffée mise sous verre pour se conserver jusqu'au dimanche suivant.



Procession des chefs-d'œuvre de l'industrie dans la cérémonie remise au dimanche 21 mai.



Nègre affranchi s'affranchissant de la couleur locale jusqu'au dimanche suivant.

Lettres d'un Flâneur.

V.

LES POLITIQUES.

Monsieur le directeur,

En revenant d'Icarie, j'ai traversé le pays des POLITIQUES, et, bien que j'y aie passé, — veuillez m'en croire, — le moins de temps possible, j'y ai vu des êtres si extraordinaires que je me sens incapable de résister au désir de vous en faire la description. La classe n'en est pas nombreuse, mais les genres en sont variés, et des espèces entièrement nouvelles se manifestent chaque jour. En outre, dans les espèces les plus bizarres, chaque individu isolé forme un type digne d'une étude particulière. Toutefois, c'est la race en général, et non tel ou tel individu en particulier, que j'essaye de peindre. Que MM. les politiques qui ont posé pour cette esquisse ne cherchent donc pas à s'y reconnaître; chacun d'eux n'a fourni qu'un détail à l'ensemble.

Avant de donner le premier coup de pinceau, laissez-moi, monsieur, vous faire un autre aveu non moins nécessaire. Il y a des politiques mâles et des politiques femelles. Je ne prétends m'occuper, pour le moment, que des hommes; les femmes, qui ne sont pas moins curieuses et divertissantes à étudier, auront leur tour, s'il plaît à Dieu. Aujourd'hui, contrairement aux habitudes de toute ma vie, je néglige ces dames pour ces messieurs.

On est politique à tout âge; d'ordinaire, cependant on ne le devient guère avant huit ans et on cesse de l'être dès qu'on a dépassé la cinquantaine. Les exceptions sont rares. Le plus bel âge, c'est celui de l'amour, de seize à vingt-cinq ans; mais, de même qu'on voit quelquefois des hommes déjà mûrs épris de jeunes filles à peine nubiles, de même vous rencontrerez assez souvent des politiques de plus de quarante ans aussi... politiques que des mineurs au-dessous de dix ans.

La profession ou plutôt la condition de politique, — car ce n'est pas une profession, — exige un physique, un tempérament, un caractère et surtout un esprit tout particuliers. Vous le voyez, n'est pas politique qui veut. Ajoutez qu'il est indispensable, pour obtenir un joli succès, d'être totalement privé de sens commun, et vous aurez une idée approximative des difficultés qui empêchent tant d'ambitieux d'embrasser cette carrière ou d'y réussir.

Les principales qualités physiques exigées pour l'emploi sont des traits anguleux et rudes, un front dit de génie, — c'est-à-dire large et haut; — (N. B. Le rasoir en fait un plus grand nombre que la nature.) — des sourcils saillants, une longue barbe peu cultivée ou d'épaisses moustaches recouvrant entièrement la lèvre supérieure. Peu importent la forme, le volume et la couleur du nez. Mais si la bouche a souri quelquefois, elle est condamnée à perdre cette habitude; quand les cheveux ne flottent pas sur les épaules, ils sont coupés ras; la tête doit être portée rejetée en arrière sur un corps plutôt convexe que droit. Plus les yeux seront enfoncés, caverneux, sombres, mieux ils sauront lancer des regards obliques, inquiets, menaçants, provocateurs, féroces même, et plus ils auront de prix. Ai-je besoin de vous donner le signalement de la physionomie obligée? N'avez-vous jamais eu la chance de rencontrer sur votre chemin quelques politiques? Vous les reconnaîtrez aisément lorsqu'ils passeront près de vous, à cet air de conspirateur battu et mécontent qu'ils prennent avec de justes raisons, il est vrai, depuis le jour de leur début jusqu'à celui de leur retraite. Ce sont, je vous assure, d'excellents comédiens. Ils ne jouent qu'un rôle, j'en conviens, mais ils le jouent toujours de manière à enlever tous les suffrages... Surtout ils ne s'en lassent jamais; faites le tour du monde, séjournez dix, vingt, trente ans à l'étranger; à votre retour vous retrouverez ces grands artistes plus conspirateurs, plus battus et plus mécontents que vous ne les aviez laissés à votre départ.

Leurs discours font à la vérité un étrange contraste avec leur physionomie. A les entendre, ils sont les plus nombreux et les plus forts; ils n'ont qu'à se montrer pour faire fuir, comme un vil troupeau, tous leurs ennemis. Partout où ils vont, ils se disent suivis de cent mille hommes. Dès qu'ils le voudront, ils seront les maîtres de tout. Le jour de leur triomphe ou du triomphe de la justice, — car eux et la justice ne font qu'un, — doit toujours luire le lendemain. On ne peut donc pas leur refuser au moins une vertu, la patience. Ils attendent, avec une résignation angélique, la victoire qui ne vient pas, qui ne doit jamais venir pour eux.

Si le politique pur sang semble aussi mécontent, ce n'est pas, soyez-en sûr, parce qu'il se voit en minorité et battu dans toutes les rencontres à plate couture. Son impuissance et ses défaites ne lui causent aucun chagrin, car il refuse d'y croire. Sa mauvaise humeur tient à d'autres causes... D'après les principes de son école, il n'y a que les petits esprits qui puissent être satisfaits de ce qui est. Le génie doit rêver constamment un avenir meilleur. Aussi le présent, quel qu'il soit, l'afflige, l'indigne, le suffoque à tel point, qu'il s'occupe sans cesse de le bouleverser pour l'améliorer. Le soleil le plus éclatant brille-t-il dans un ciel sans nuages, il s'écrie avec amertume : l'horizon s'assombrit. A ses yeux, été comme hiver, l'horizon est toujours sombre, la situation grave. Ce n'est pas lui qui commettrait jamais la faute de se fier aux apparences. Ce n'est pas lui qui consentirait à s'endormir sur la foi des pronostics les plus rassurants. L'inquiétude ne lui laisse pas un instant de repos; son corps est aussi infatigable que son esprit. Il faut qu'il ait un tempérament de fer; il veut toujours marcher; il s'écrie à chaque pas : En avant. J'ignore s'il sommeille, mais tous les matins et tous les soirs, on l'entend dire : Veillons! le navire est en danger. Et ne croyez pas que c'est par crainte du péril qu'il s'agite ainsi; loin de redouter l'ouragan, loin d'essayer de le fuir, il l'appelle, il le cherche, il s'efforce de le faire naître, de l'exciter. Il a le calme en horreur; l'ordre et la sécurité l'épouvantent, car rien ne lui paraît plus redoutable. Il n'est jamais plus désolé que lorsque la confiance semble renaître et le crédit se rétablir. Il aimerait autant recevoir un coup de poignard que de voir un atelier se rouvrir. Quand les affaires reprennent, il a des accès de désespoir; il s'emporte, il tempête, il écrit, il affiche, il s'attroupe, il marche, il veille encore plus que de coutume si c'est possible. Entendez-vous d'ici ses rugissements de rage : c'en est fait de la République; la révolution est finie, il faut la recommencer.

La révolution! voilà son culte! sa foi! son Dieu! son idéal, son rêve, sa consolation, sa félicité! Il ne jure que par elle! elle a absorbé toutes ses autres pensées! elle est devenue le but de toutes ses actions. Le politique est avant tout révolutionnaire. Il n'est même que cela. La forme de gouvernement ne lui importe guère. Il répète volontiers avec George Sand que la République n'est qu'un moyen. Ce qu'il désire, ce qu'il aime, ce qu'il veut par-dessus tout, c'est la révolution. Quand il se couche le soir sans avoir révolutionné n'importe quoi, il se dit avec tristesse : J'ai perdu ma journée.

Ne lui demandez pas ce qu'il entend par révolution! il serait trop embarrassé de vous répondre. La révolution, c'est la révolution. Vous n'en obtiendrez jamais d'autre explication. Si par hasard il veut développer un peu plus longuement cette théorie politique, il s'embrouille immédiatement dans un pathos encore plus incompréhensible que cette énigme. En ce moment, le mot révolution veut dire dans sa bouche la parodie de tout ce qui s'est fait il y a cinquante ans : la parodie chronologique, de façon toutefois qu'une année tienne dans une semaine ou dans un mois au plus. Aussi est-il assez facile de prédire ce que le politique d'aujourd'hui fera demain, après-demain et les jours suivants. Il suffit pour cela d'avoir lu l'histoire de notre première révolution; mais quand il aura tourné la dernière page du dernier volume, recommencera-t-il sa lecture, passera-t-il à un autre ouvrage, ou se reposera-t-il enfin? c'est là une autre question à laquelle je n'ose répondre.

Vous croyiez peut-être, monsieur, que les hommes avaient des devoirs à remplir sur cette terre! Erreur profonde. Ils sont nés uniquement pour exercer des droits : — les droits du citoyen seulement. En donneriez-vous au politique trois fois plus qu'il n'en pourrait exercer, il vous en demanderait encore; il en demandera jusqu'à son dernier soupir, jusqu'à la mort, comme il dit..., avec des armes pour les défendre. Il tremble toujours qu'on ne lui enlève ceux dont il jouit; il s'en régale du matin au soir sans pouvoir s'en rassasier. Voulez-vous savoir comment il emploie ses jours ordinaires?—que serait-ce si je vous faisais le programme détaillé des extraordinaires, qui sont plus nombreux que vous ne pourriez imaginer?—Le matin, avant son déjeuner, il se promène par la ville et les faubourgs pour s'assurer par lui-même si les réacteurs n'ont pas eu l'infâme d'arracher ou de lacérer les affiches révolutionnaires; il essaye de distance en distance de former des groupes dans lesquels il excite ses auditeurs à continuer la révolution qui, selon lui, ne doit jamais finir. De midi à deux heures il rédige des protestations, des proclamations au peuple, des pétitions — il les appelle des ordres — aux membres du gouvernement provisoire ou à l'assemblée nationale; puis il fond des balles, il fabrique des cartouches, il met son fusil en état, comme il dit; il aiguise son sabre, il se repaît ensuite une seconde fois de la lecture de ses journaux, qu'il a déjà dévorés le matin à son réveil, et après avoir bien dîné il se rend à son club, où de huit heures à minuit il se donne la satisfaction de maudire ou d'entendre maudire les oisifs et les riches qui s'engraissent de la sueur des travailleurs et des pauvres. — Oserez-vous encore prétendre, monsieur, que ce n'est pas là une vie bien employée!

J'avais oublié de vous apprendre que le politique n'était jamais plus malheureux que quand il voyait des travailleurs travailler... A ce spectacle désolant, il ne peut pas retenir des cris d'indignation. Exploitation de l'homme par l'homme. C'est horrible! c'est inique! etc., etc., dit-il à qui veut l'écouter; aussi, dès que par hasard il est témoin d'un pareil malheur, comme il s'empresse de le réparer! avec quelle sollicitude il s'efforce d'améliorer la condition de ces infortunés! Il s'intéresse si vivement à leur sort, que si, malgré ses conseils, ils persistent à trouver leur position supportable, il ameute contre eux une bande de politiques aussi charitables que lui pour les contraindre au besoin par la violence à quitter un atelier où ils étaient victimes d'une mauvaise organisation du travail. Qu'il est satisfait quand ils se décident à ne plus rien gagner pour ne plus rien faire gagner au *capital!*

Le travailleur, dans les idées sociales du politique, c'est l'homme qui, ne possédant absolument rien, refuse avec indignation le travail que lui offrent les exploiteurs, afin de passer tous ses jours, et de temps à autre ses nuits, à parler politique, à écrire sur la politique, ou même à rêver politique. Quant à moi, qui écris ces lignes, qui ne célèbre ni dimanches, ni fêtes, qui ne prends du repos que lorsque l'ouvrage manque, mais qui ne vais pas perdre mon temps dans les groupes ou dans les clubs, il me range, je le sais, dans la nombreuse catégorie des oisifs. Et comme j'étais même parvenu, à force de travail accumulé, à économiser pour mes vieux jours une petite somme, qui se trouve, à l'heure qu'il est, réduite au quart, je suis plus qu'un oisif : je suis un bourgeois. J'ai eu, je le confesse, l'infamie de prêter, il y a deux ans, 2,000 francs à un ouvrier dont la vue était trop fatiguée pour lui permettre d'exercer utilement sa profession. Il a fondé un petit établissement qui prospérait avant la révolution de février; et comme il gagnait largement sa vie et celle de sa famille, j'étais assez vil, assez bourgeois, assez capitaliste pour recevoir, avec les vifs témoignages de sa reconnaissance quatre pour cent d'intérêt de cette petite somme, que j'aurais pu employer bien plus utilement à faire imprimer quelques milliers d'affiches révolutionnaires ou à acheter de la poudre : aussi je me voue moi-même au mépris de messieurs les politiques présents et futurs.

Ce qui n'est pas bourgeois, monsieur, c'est de protester pratiquement contre l'abominable doctrine de Malthus, de mettre au monde une fourmillière d'enfants, dont on ne s'occupe pas plus que s'ils n'existaient pas, et de vivre, sans faire autre chose que de songer au bonheur et à l'amélioration des travailleurs, avec l'argent que gagnent péniblement ses parents, ses amis, ou même des étrangers trop généreux. Je connais beaucoup de politiques, que je pourrais nommer, — et des plus fameux, — qui n'ont pas à craindre d'être jamais confondus avec ces méprisables bourgeois auxquels ils ont emprunté de si grosses sommes d'argent, qu'ils ne leur ont jamais rendues, et qu'ils ne leur rendront jamais.

Le politique parle toujours au nom du peuple. Depuis le 24 février, il n'a pas prononcé une seule phrase dans laquelle il ait omis de faire figurer le peuple. Tout par le peuple! tout pour le peuple! le peuple est souverain! le peuple demande ceci! le peuple demande cela! etc. Mais il affectionne principalement cette formule : Le peuple meurt de faim! Le politique est très-sensible. Les souffrances du peuple lui arrachent à chaque instant des larmes... en paroles, car personne ne l'a jamais vu pleurer. Ce qui le rend si furieux contre les membres du Gouvernement provisoire, les ministres et tous les agents de l'autorité, c'est qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour affamer le peuple. Oui, monsieur, ces nouveaux rois, ces tyrans, ces bourreaux n'ont qu'un désir, qu'une espérance, c'est de se débarrasser du peuple, de le faire mourir petit à petit d'inanition et de désespoir jusqu'à ce qu'il n'en reste pas le plus petit échantillon, et cette tuerie, cette boucherie achevée, — les deux mots se disent, — ils se prélasseront dans leurs palais, du fond desquels ils réduiront au plus odieux esclavage trente-trois millions d'aristocrates, d'oisifs, de capitalistes, de propriétaires et de bourgeois.

Cette révélation, que je viens de vous faire, demande une explication. La langue des politiques est une langue à part, hérissée de logogriphes. Qui n'en a pas la clef ne parviendrait jamais à la déchiffrer. Heureusement j'ai pris des leçons d'un excellent maître. Apprenez-le donc, monsieur, le peuple, pour la politique, ce n'est pas, comme pour vous et pour moi, l'universalité de tous les citoyens, c'est-à-dire tout le monde; c'est lui d'abord, ce sont ses amis ensuite. Combien sont-ils? me demanderez-vous. Avant les élections j'aurais été assez embarrassé pour vous répondre; mais aujourd'hui nous savons positivement à quoi nous en tenir. Le peuple se compose à Paris de vingt mille individus, dont cinq mille ignorent complétement qu'ils ont l'honneur d'en faire partie. C'est à peu près deux habitants par cent. Malgré leurs déclamations dans leurs clubs, leurs promenades dans les rues, leurs affiches, leurs listes imprimées, leurs promesses, leurs menaces, etc., messieurs les Candidats du Peuple, c'est ainsi qu'ils se désignaient eux-mêmes aux suffrages des trois cent mille électeurs du département de la Seine, ont obtenu de quinze à vingt-cinq mille voix. La veille du vote cependant, l'un d'eux qui avait été rayé de la fameuse liste s'écriait d'un ton piteux et avec un accent convaincu dans son journal : « Ingrats! c'est cent cinquante mille voix que vous m'enlevez... »

Le politique est doué au plus haut degré du sens critique, — quand je dis sens, je veux dire besoin, instinct, etc. — Rien ne lui paraît beau. A ses yeux, tous les hommes sont petits; il blâme tout ce qui se fait. Lui seul a du goût, de l'esprit, de l'éloquence, des idées surtout. Il a raison, savez-vous, de porter sa tête avec tant de complaisance : c'est un des vingt mille soleils d'où se répandent incessamment sur l'espèce humaine ces rayons lumineux qui doivent éclairer sa marche incertaine dans les ténèbres du présent, et la guider sûrement vers les vérités de l'avenir. La France ne commencera à être heureuse et tranquille qu'à dater du jour où il l'aura organisée à sa guise. Il faut lui rendre justice, en fait d'organisation, il a des théories vraiment originales. Je craindrais de les déflorer en les analysant. Pour vous mettre à même de les admirer dans toute leur beauté, je vous demanderai la permission de vous en citer deux seulement, choisies au hasard parmi les plus dignes d'être soumises à votre appréciation. Voici d'abord un projet de loi électorale :

Le Gouvernement provisoire a eu une singulière distraction (car nous ne voudrions pas y voir aucune arrière-pensée) en prétendant que l'on votera par listes...

Cette mesure est inexécutable, et ce qui est inexécutable, n'oblige pas.

Au reste, le Pouvoir provisoire n'est pas un pouvoir constituant; il administre provisoirement, et ne saurait rien imposer à la France; il est pouvoir provisoirement exécutif. Or, le mode d'élection est un des droits que doit fixer la constitution seule.

Les citoyens de chaque localité n'ont donc, *dans le mode d'émettre leurs votes*, à prendre avis que d'eux-mêmes en assemblée préparatoire; qu'ils envoient à l'Assemblée nationale les représentants de leur choix, l'Assemblée vérifiera les pouvoirs, sans s'arrêter à ces *sortes de formalités* de votes.

Vous pensez peut-être comme moi et comme beaucoup de nos concitoyens, que les séances de l'Assemblée nationale manquent du calme et de la dignité qu'elles devraient avoir; que parmi ses membres il y a trop d'intrigants de bas étage qui tiennent à se faire huer en pensant se faire applaudir; que les orateurs, — c'est-à-dire ceux qui désireraient l'être, — abusent peu convenablement de la liberté de la tribune; que le nombre des sots est trop considérable de moitié, etc.; en ce cas, et pour donner à certains représentants le tact, la tenue, les manières, le bon sens, l'esprit, etc., dont ils sont complétement privés, je recommanderai à M. Buchez ce moyen ingénieux inventé par un de nos politiques de première classe.

Représentant, j'eusse voulu qu'on siégeât sur les places publiques, sur les carrefours, dans les ateliers, et toujours toutes portes larges ouvertes avec des parois de verre. C'était le moyen de sceller dans un embrassement continu, par une fréquentation quotidienne, par un échange incessant d'opinions et de sympathies, cette unité sociale que nous poursuivons de toutes nos forces, de toute notre foi, un élan de spontanéité magna-

nime: trois pas en avant, toutes les questions de l'avenir étaient résolues.

Après tout, le politique est malheureux, sincèrement malheureux, et à ce titre il m'intéresse. Il passe une partie de sa vie à gémir sur le sort de ceux qui souffrent, soit à l'intérieur, soit à l'étranger; car sa pitié est cosmopolite. Il a souvent aussi le désagrément de rougir pour sa patrie de l'infâme conduite de ses représentants. De plus, il est envieux. Il refuse de faire usage des droits qu'on lui accorde, afin d'avoir le temps nécessaire pour en exiger d'autres, dont il ne jouirait pas davantage, si on les lui concédait, et il est jaloux de ceux de ses concitoyens qui sont obligés, à leur grand regret, d'exercer ceux qu'ils possèdent un peu malgré eux. Il les engage, sous les menaces les plus désagréables, à résigner volontairement leurs priviléges... Sinon, leur dit-il, vous ferez naître des collisions sanglantes et prolongées qui retentiraient par toute la France. Exemple: Mon voisin, qui est un politique, a demandé que tous les citoyens, même les domestiques, fissent partie de la garde nationale; tant que les fusils ont manqué, il a crié par-dessus les toits que le gouvernement se méfiait du peuple, qu'on refusait des armes aux républicains, etc.; aujourd'hui il est inscrit sur les registres de ma compagnie, il a trois fusils et deux sabres; mais quand on nous commande de garde ensemble ou quand le tambour nous appelle, je ne le vois jamais à mes côtés: il reste chez lui, il se repose, ou plutôt il s'occupe d'ameuter son peuple contre moi, et tandis que je paye à l'État un impôt aussi fatigant que coûteux, il me signale comme un privilégié à l'animadversion de sa république *démocrate*. — Il me somme vertement de me dépouiller de mes priviléges en sa faveur. N'est-ce pas, monsieur, que c'est trop fort!... Il y a bien d'autres priviléges que celui-là dont je m'empresserais de me débarrasser, si cela m'était possible.

Le politique ne se trouve complétement heureux que les jours d'émeute. Il appelle maintenant les émeutes des démonstrations. Il a perdu une semaine à en organiser une sous n'importe quel prétexte: le jour venu, vous lui offririez en vain du travail, s'il en manquait, il aimerait mieux parader dans les rues, aux cris de: « Vivre en travaillant, » que de travailler. Il répète à toute heure: Le premier droit de l'homme est de vivre. Pour moi, je préfère, je l'avoue, cette formule et cette devise: Le premier devoir de l'homme est de travailler! travailler pour vivre. Mais le politique ne partage jamais mon opinion. Quand il voit les boutiques se fermer, les femmes se sauver, les hommes courir aux armes, les étrangers s'enfuir, sa figure toujours sombre s'illumine; ses yeux, si ternes auparavant, lancent de temps à autre des éclairs de joie, un sourire sardonique erre sur ses lèvres, sa poitrine se dilate, car déjà il aperçoit l'anarchie qui accourt de loin à sa rencontre... il ne tardera pas à la posséder... elle s'est fait longtemps attendre, mais elle arrive: la révolution va commencer; il se sent vivre, il est heureux...

Je n'avais accordé au politique qu'une qualité: la patience. Il en possède une autre qu'il y aurait de l'injustice à lui refuser. Il est brave. Il veut mourir en combattant. En le voyant si plein de tendresse et de miséricorde pour ceux qui souffrent, un moment je m'étais imaginé qu'il était bon. Mais depuis je me suis convaincu qu'il était méchant et même fort méchant, toujours par imitation de ses ancêtres. Il intercale le mot sang comme le mot peuple dans toutes ses phrases, et il fait toujours couler le sang à flots... La réaction a pris la mauvaise voie, s'écrie-t-il. Suivez ses traces si vous l'osez! ce sont des traces de sang et de larmes pour l'avenir. Les plus habiles savent exciter les passions en feignant de les contenir, déchaîner la violence en prêchant la douceur. Exemple:

> Si nous menacions la vie des citoyens qui ne pensent pas comme nous et qui ne reconnaissent pas notre droit, nous serions injustes. Nous ne le ferons pas, à moins qu'ils ne menacent la nôtre, et qu'ils ne viennent à main armée réclamer leurs priviléges. Alors nous *saurions ce que nous avons à faire*, et la lutte violente s'établissant comme aux jours néfastes de la première révolution, nous aurions la *douleur de briser et d'anéantir ceux que nous voudrions considérer comme nos frères*, etc.

Le politique serait complétement honnête, j'aime à le croire, s'il se décidait à renoncer à toute espérance de pillage. Mais il a beau faire, cette idée le préoccupe un peu trop; il abuse du droit qu'il a de la caresser. En vain il proteste énergiquement contre le pillage; en vain il déclare qu'on le déshonore en le supposant si facile à tenter; quelques-uns de ses écrivains en parlent dans des termes tels qu'en vérité on a peine à se persuader que le devoir les trouvera aussi inébranlables qu'ils en prennent l'engagement:

> « Le pillage, plus effrayant pour eux que la *mort!* le pillage que *provoque leur avarice ou leur prévoyance pusillanime;* le pillage qui *tente* l'indigent *lorsqu'il sait que telle maison renferme des richesses frappées de stérilité par la peur égoïste;* l'incendie, la destruction des objets de luxe, qui éveille, non plus la convoitise, mais la *vengeance* de l'homme exaspéré par le malheur et l'injustice. »

Malgré ces excitations détournées au massacre et au pillage, dont un seul écrivain doit répondre d'ailleurs, le politique est ce qu'on appelle généralement un homme probe et désintéressé. Seulement, vous penserez peut-être comme moi qu'il est plus moral de gagner soi-même sa vie que de se la faire gagner par les autres, sous le prétexte de travailler, ainsi que je viens de vous le montrer, à l'amélioration physique, intellectuelle et morale des travailleurs. Peut-être aussi me rappellerez-vous que le politique ne se fait aucun scrupule d'employer, dans la discussion, des armes peu courtoises, telles que la calomnie et le mensonge. Cela est incontestable, je l'avoue; mais ne lui en voulez pas trop: il est tellement crédule, le pauvre homme, qu'il ajoute une foi entière à toutes les sottises que lui débite le premier venu, en outre, dès qu'il a inventé, pour sa part, un fait quelconque qui n'a jamais eu lieu, il se persuade immédiatement que c'est la vérité, et vous auriez beau lui donner mille et une preuves du contraire, il ne changera plus d'opinion. Quand une erreur quelconque est entrée dans sa tête, rien ne peut l'en faire sortir; elle y reste à perpétuité et elle y prend des développements fabuleux.

Le politique n'a pas un costume spécial qui serve à le distinguer de ses concitoyens. Vous pouvez être sûr que tous ceux de vos semblables que vous rencontrerez habillés comme des saltimbanques sont des politiques; mais il y a un grand nombre de politiques qui sont vêtus comme vous et moi, c'est-à-dire comme tout le monde.

Si, par une fatalité à laquelle je ne puis croire, MM. les politiques devenaient jamais dictateurs, qu'ils veuillent bien, le jour même de leur avénement au trône, se souvenir que je me suis donné la peine d'esquisser leur portrait,—portrait qui, je l'espère, sera trouvé ressemblant,—et par reconnaissance, car je ne leur demande rien aujourd'hui, m'envoyer immédiatement un passe-port pour l'étranger. Je m'engage à partir sur l'heure afin d'aller proclamer chez tous les peuples de la terre combien la nation française est heureuse et fière d'être enfin gouvernée par ces grands hommes d'État trop longtemps méconnus.

Salut et fraternité. UN VIEUX FLANEUR.

Esquisse d'une histoire de la mode depuis un siècle.

DIRECTOIRE ET CONSULAT.

Lorsqu'elle sortit de cette époque cruelle qui porte le nom de Terreur, des scènes journalières de sang et d'échafaud, la société parisienne, à peine remise de son émoi, sembla n'avoir plus qu'une seule préoccupation, bien singulière dans les circonstances, celle de faire des ronds de jambe et des entrechats. Le lendemain du jour où disparut la guillotine, sa frivolité reparut tout entière. La muse sévère de l'histoire se voilerait en enregistrant ce fait, mais une histoire de la mode doit envisager plus bénignement les folies humaines. Une des bizarreries du temps, c'est que les terribles souvenirs des supplices: les cheveux rasés de la main du bourreau dans ce qu'on appelle la *toilette* du condamné, et même la trace sanglante du tranchant du glaive, furent remis en vogue comme fantaisies de la parure galante du jour. Les élégantes sacrifièrent leur chevelure pour se coiffer *à la victime*, comme elles s'étaient fait coiffer jadis à l'enfant ou aux plaisirs des dames, et elles firent jouer un collier rouge sur leur cou comme pour narguer la guillotine qui avait failli le diviser; affreuse imagination qui rappelle la scène du Brocken: « ce petit ruban rouge pas plus large que le dos d'un couteau, » au cou de Marguerite, ou plutôt du spectre de Marguerite apparaissant à Faust. Cela pénètre d'horreur quand on lit cela dans Goëthe; mais la frivolité de nos jolies Parisiennes ne laisse pas de place au fantastique, et ici la réalité n'émeut pas autant que le rêve d'un poëte. Les colliers rouges, les châles rouges et les cheveux rasés devinrent donc à la mode et furent très-bien portés à ces *bals à la victime*, auxquels n'étaient admis que ceux qui avaient eu des parents morts sur l'échafaud; non des collatéraux seulement: cela était insuffisant; il fallait avoir perdu un père ou une mère, un frère ou une sœur, un mari ou une femme, pour avoir le droit de figurer dans cette inimaginable aristocratie de la pirouette. La Danse des Morts dessinée par Holbein a quelque chose de moins attristant; ce n'est qu'une hideuse dérision de la vie, tandis qu'ici c'est une dérision de la douleur, des affections les plus sacrées au profit de je ne sais quelle vanité politique. A cette même époque, où elles se faisaient raser le derrière de la tête, et où elles dansaient la gavotte à la plus grande gloire de leurs parents suppliciés, les femmes portaient des corsets *à la justice* et des bonnets *à l'humanité*.

Nargue du chagrin! vive le violon et les ménétriers! une véritable dansomanie s'empare de la société. Petits et grands, aristocrates, sans-culottes, antiques et modernes, tous dansent. On danse aux Carmes, au noviciat des Jésuites, au couvent des carmélites du Marais, au séminaire Saint-Sulpice, aux filles de Sainte-Marie... Dans les guinguettes, dans les bals élégants; de tous les côtés il s'établit des sociétés dansantes. Il y a les bals de *Lucquet*, de *Mauduit*, de *Wenzel*, de *Montansier*, de *Ruggieri*, les bals du *jardin Marbœuf*, du *Cercle d'harmonie*, de l'*Ermitage*, de l'*hôtel Thelusson*; les bals parés de la maison *Mercy*, chers à la bonne compagnie, et dont le programme curieux nous semble digne d'être cité: « Si partout ailleurs, y est-il dit, nos regards étaient choqués par des traces de dégradation, l'homme de goût avait la consolation de retrouver dans ces assemblées brillantes les tableaux enchanteurs qui faisaient autrefois de Paris la plus aimable ville du monde. Les *bals d'hiver* sont l'asile du bon ton, de l'élégance, de la grâce et des plaisirs que peuvent partager l'innocence et la véritable pudeur. C'est là où un jeune homme épuré en quelque sorte par l'attrait de la décence et de la VERTU, et, jaloux d'inspirer quelque estime de lui-même, abjurera pour toujours la route de la licence et du désordre. » Ajoutons que les inappréciables avantages de cette moralité introduite dans le temple de Terpsichore étaient accessibles pour la bagatelle de 96 francs par abonnement. Mais tous ces bals s'effacent devant ceux de l'*hôtel Richelieu*. « C'est, dit un contemporain, l'arche des robes transparentes, des chapeaux surchargés de dentelles, d'or, de diamants, de gaze et des mentons embéguinés! Son entrée n'est permise qu'à une certaine aisance. Dans ce lieu enchanté, cent déesses parfumées d'essences, couronnées de roses, flottent dans des robes athéniennes, exercent et poursuivent tour à tour les regards de nos incroyables à cheveux ébouriffés, à souliers à la turque. » Ceux-ci dansent d'un air froid et morose, critiquent le Directoire et sa politique, et s'écrient: *Paole victimée cela ne peut pas durer!* et il se trouve qu'en effet ces étourdis ont raison.

Le bal de l'Opéra, le plus brillant des amusements de l'ancienne monarchie, ce dernier refuge de la vérité bannie de la cour, et où, grâces au masque et au domino, tous les rangs confondus faisaient régner passagèrement l'égalité dans une époque de privilége et de bon plaisir, après avoir été supprimé pendant la Révolution, fut de nouveau ouvert. Sa longue interruption et l'attrait des costumes et de modes nouvelles servirent à répandre sur ce spectacle un vif intérêt. La mode reprit la tradition où elle s'était arrêtée. Quelques années avant la Révolution, le domino de taffetas était le seul costume porté par les gens comme il faut qui se rendaient à l'Opéra. Vers 1787 il devait être de couleurs claires, blanc, rose, lilas ou queue de serin, par opposition aux couleurs sombres à la mode les années précédentes. On ne voyait plus de ces arlequins, de ces pierrots, de ces polichinelles ou de ces paysans coquets, si nombreux autrefois. Quant aux Turcs, aux Chinois, aux grotesques, ils étaient relégués au bal de la Courtille ou du Grand-Salon. Le dix-neuvième siècle n'a rien changé en cela aux habitudes du dix-huitième, les Turcs sont restés fidèles au privilége de traîner dans les faubourgs et autour de nos barrières. Du reste, à part la nouveauté de se trouver tous réunis sous le masque, nos pères, il y a cinquante ans, une fois entrés au bal de l'Opéra, durent éprouver quelque mécompte. Il pouvait s'y trouver de très-jolis dominos, mais il y manquait cet attrait piquant des anciens jours. Au milieu d'une société très-divisée, sans traditions, où il n'y avait plus de salons élégants donnant le ton à la cour et à la ville, il n'y avait pas lieu à exercer cet art délicat de deviner les masques et de faire un échange mystérieux de médisances et de petites perfidies dans lequel excellaient jadis les gens du bel air, initiés aux grandes sociétés et à leur chronique scandaleuse. On se connaissait moins; le mystère et le secret ne relevaient plus le prix des aventures. La galanterie n'avait plus besoin, prétend-on, du secours de l'intrigue. Quand les saturnales des mœurs allaient tête levée, à quoi bon demander au bal de l'Opéra le privilége de son impunité? — Quoiqu'ils aient eu encore de beaux jours, les bals de l'Opéra n'ont jamais retrouvé leur ancien prestige, pas plus que la noblesse, pas plus que la cour ou la monarchie elle-même. La bourgeoisie a été pendant plusieurs années s'y ennuyer par ton, pour singer la gentilhommerie; les grisettes y ont remplacé les bourgeoises. Bientôt le carnaval débraillé y a fait irruption et est venu y pousser ses hurlements joyeux et s'y trémousser dans des quadrilles lascifs et dans des rondes infernales, avant d'aller achever son orgie à la Courtille. Un spectacle si insolite a excité la curiosité des étrangers; mais les honnêtes gens l'ont bientôt déserté. Notre jeunesse dorée s'y est montrée assidue, mais à la place des jeunes marquis qui venaient jadis y murmurer de mystérieux propos galants, ou de mousquetaires chiffonnant quelques belles, nos jeunes gens à la mode n'y venaient plus que pour y faire des poses et des gestes de satyres bousculant des nymphes. Il ne faut pour cela que de la vigueur et de l'effronterie, cela est plus facile à trouver que la grâce de l'esprit et la séduction du langage.

C'est une chose remarquable que la rapidité avec laquelle se reproduisent, à partir de l'époque du directoire, le goût du luxe et celui des plaisirs inhérents à la population parisienne. Les spectacles, les bals, les concerts, et, parmi les plus brillants, ceux de l'Elysée dirigés par le célèbre Martini, les cercles, les lycées, les jardins, les promenades publiques sont de plus en plus fréquentés. Les Tuileries, appelées le *Jardin-National* (selon la manie puérile qui nous porta à changer le nom de nos monuments et de nos rues, toutes les fois que nous changeons nos institutions, ce qui a lieu tous les quinze ans), les Tuileries étaient un peu désertées par le beau monde pour *Bagatelle*, *Mousseaux* ou *Tivoli*. Ce dernier jardin, connu auparavant sous le nom de *Folie Boutin*, fut particulièrement consacré à ces fêtes chères aux Parisiens, qui consistent à s'entasser, en grande toilette, dans un espace étroit, à circuler sous des ombrages chenus ou flétris à la lueur de verres de couleur; à respirer un air chargé de poussière ou fétide de l'odeur des lampions, à piétiner sur un sol poudreux, ou à s'aligner sur un triple rang de grossières chaises de paille, à cette fin d'entendre une aigre musique, de tirer des macarons, de se faire dire la bonne aventure, de danser et de voir partir des pétards et tourner des soleils. La promenade de *Coblentz* est une autre preuve de la bizarrerie de la mode. Elle veut que l'on vienne s'amonceler, se presser, se coudoyer, se marcher sur les talons, dans cet endroit le plus resserré des boulevards et alors rétréci par les treillages placés devant les maisons et qui empiétaient sur la commodité du public, au niveau des rues et de la chaussée et nullement abrité contre la poussière soulevée par les roues des voitures. Le jardin du Palais-Royal, appelé alors *Palais-Égalité* est moins un lieu de promenade publique qu'un foyer de basses intrigues et d'agiotage, la sentine du jeu, des orgies et du libertinage. Là se réunissent les courtiers, les escompteurs de mandats, les agioteurs adroits qui se bâtissent de rapides fortunes sur les variations du cours des louis; des agents subalternes à la mine patibulaire, en veste et en bottes sales, se tiennent sous le perron de la rue Vivienne. Leurs cheveux gras sont couverts d'un bonnet de poil à queue de renard, sorte de symbole de leur astuce et de leur friponnerie. Des brocanteurs, des revendeuses à la toilette s'engouffrent dans des salles de vente. A côté de boutiques de bijoutiers toujours brillantes et nombreuses, malgré les désastres des fortunes, on en voit d'autres de chétive apparence dans lesquelles de jolies marchandes font un commerce incertain de jarretières, d'eau de lavande, de cadenettes, de pots de rouge étiquetés *végétal national*, de cire à cacheter et de curedents. La corruption s'est établie à tous les étages de ce palais. Sous terre sont des tavernes et des repaires obscurs. Les galeries et leurs cafés sont fréquentés à toutes les heures du jour par des escrocs, des mouchards et la société la plus équivoque. Des libraires y étalent publiquement les livres les plus infâmes que la dépravation ait jamais inspirés aux hommes. Au premier

étage sont les temples ouverts à la gourmandise et à la soif de l'or. C'est là que les faiseurs d'affaires, les fournisseurs des armées, les hommes nouveaux, engraissés de rapines, vont faire des dîners fins dans les cabinets particuliers des restaurateurs à la mode. C'est là que, réunis autour d'un tapis vert dans des académies de jeu et des tripots, banquiers, croupiers et pontes cherchent avec une âpre convoitise à s'escroquer mutuellement leur argent au nom du hasard et de la fortune. Enfin, les mansardes du palais, cet Olympe des divinités secondaires, sont habitées par des nymphes beaucoup moins poétiques que les nymphes de la fable, mais qui ne sont pas plus morales qu'elles. Ce palais, créé par esprit de spéculation, a été, dès son origine, dévolu au vice. Il a eu beau changer de nom, s'appeler Palais-Egalité, Palais du Tribunat, reprendre son nom primitif de Palais-Royal, sous l'ancienne monarchie, sous la république, sous l'empire et sous la restauration, il est toujours demeuré un repaire d'immoralité, placé au cœur de la ville. Après la révolution de 1830 il s'est peu à peu purifié; la disparition des deux ignobles galeries de bois remplacées par la grande galerie vitrée n'y a pas peu contribué. On a d'abord exilé l'impudeur qui s'affichait d'une manière si scandaleuse dans les diverses galeries, et bientôt après les maisons de jeu elles-mêmes; la gourmandise seule est restée maîtresse du terrain. Quand on voit aujourd'hui le jardin de ce palais rempli de bonnes et d'enfants, on ne peut s'imaginer que ce lieu ait été si longtemps un séjour empoisonné. Mais si l'on vient à sortir par un des nombreux petits passages latéraux qui lui servent de dégagements, l'aspect triste et sordide des deux façades du palais et des deux rues sombres et étroites qui l'enserrent semble être un signe indélébile du long séjour qu'y a fait la corruption.

Les lieux de plaisir et de réunion publique se multiplient de plus en plus. Il y a alors fort peu de réunions de société. Les salons de l'ancienne aristocratie sont tous fermés, ceux de la nouvelle commencent à peine à s'ouvrir. On dîne peu en ville, on dîne beaucoup au restaurant. On fréquente les cafés; la guinguette et le bastringue sont devenus à la mode. Outre *Bagatelle*, *l'Elysée*, *Monceaux* et *Tivoli*, il y a encore *le Ranelagh*, *le Jardin du parc des Sablons*, *le bal du parc de Saint-Cloud*, *le jardin Biron*, *Idalie*, *le jardin de Paphos*... Sous le consulat et l'empire, *Frascati* est particulièrement à la mode; on y donne des bals et des concerts. Le goût de la musique commence à se répandre. On accourt entendre les artistes Rhodes et Viotti, les chanteurs Garat et Laïs. On se montre même curieux de la musique sévère des grands oratorio. Les prétentions ne tardent pas à suivre. Bientôt une jeune personne bien élevée ne chantera plus dans le monde, si elle n'est pas capable de le faire aussi bien que madame Scio. Dans sa danse elle rivalisera avec madame Gardel; l'art de bien danser le menuet de la reine et la gavotte devient un des plus importants mystères de l'éducation féminine. Il faut à la fois beaucoup de science et beaucoup d'intrépidité pour se donner ainsi en spectacle dans ces danses de caractère. C'est encore là une des choses complétement tombées en désuétude parmi nous. De nos jours l'art a complétement disparu; il n'est plus besoin de légèreté, de souplesse et de grâce; on peut même à la rigueur être insensible au rhythme, tant nos danses aujourd'hui ressemblent à des cohues désordonnées. Le *cavalier seul* a disparu de ce monde; tous, par amour de l'égalité ou par ignorance, se confondent comme dans une mêlée. Entassés les uns sur les autres, ils ne peuvent que se balancer sur eux-mêmes ou rouler comme des furieux se frayant un passage dans la foule en la menaçant de leurs coudes. Ce n'est plus de la danse, c'est une suite continuelle de heurts et de piétinements. Aussi nos jeunes gens, si ce n'est pour ces danses de sauvages qui les animent bon gré malgré, se traînent-ils de la façon la plus maussade et de l'air le plus ennuyé dans les contredanses. Vigoureux jarrets, prodigieux entrechats de nos pères, qu'êtes-vous devenus! Au commencement du siècle, la réputation de beau danseur était une des choses les plus enviées. Après Bonaparte et Garat le chanteur, l'homme le plus à la mode était M. de Trénis, le Vestris des salons. Sa présence était attendue comme un événement. Souvent la danseuse habile de la soirée était obligée de l'attendre jusqu'à minuit passé parce qu'il avait été retenu dans d'autres réunions.


Histoire de la mode. — An (1801-1802).

La fièvre de briller s'inocule peu à peu dans la société. Plus on s'éloigne de la révolution, plus le luxe va augmentant. Ce n'est plus celui de l'ancien régime, parce que ce sont des personnages nouveaux, des parvenus de la veille qui l'inaugurent. Les traditions ont été rompues. Dès le lendemain de la Terreur, les femmes protestent contre la simplicité républicaine par des modes extravagantes que la licence de la régence et de Louis XV n'aurait pas osé tenter. Les élégantes ne trouvent pas de mousseline assez claire pour leurs robes à la grecque; il y a des ateliers exprès où l'on étire des fils pour la rendre plus transparente et plus molle, afin de mieux révéler les formes dans les attitudes et les mouvements du corps. Bientôt les voiles de dentelle du plus haut prix, les beaux schalls de l'Orient, l'or, les perles et les diamants, étalent de plus en plus leur magnificence dans les parures des femmes. Les incroyables, les petits-maîtres du directoire et du consulat, n'ont ni la richesse de costume, ni l'élégance des anciens marquis; mais ils en singent les travers, et se


Histoire de la mode. — Le café Frascati.

mettent, à leur exemple, à gazouiller un doucereux langage de fade galanterie, qui s'évanouit bientôt devant la rudesse militaire de l'empire. On voit renaître, comme aux beaux jours, les madrigaux, les acrostiches galants; c'est le temps des agréables chansons sur *l'Amour qui fait passer le Temps* et *le Temps qui fait passer l'Amour*. Parmi tous ces petits vers, il y en a un grand nombre adressés aux jolies actrices de l'époque, aux Philis, aux Devienne... Les rapides fortunes qui s'improvisent promettent une moisson moins stérile à la beauté. Il n'y aura plus de fortune princière pour enrichir une Gaymard, mais parmi la foule des brillants généraux il y en aura bien quelques-uns qui se trouveront assez riches pour acheter une défaite. Avant eux, quelques hommes du directoire se montrèrent également volupteux et prodigues. Du fond de sa retraite, à Lusarches, la célèbre Sophie Arnoult, dans cet ancien presbytère, dont elle avait fait son habitation, et sur la porte duquel elle avait mis cette inscription plus spirituelle que religieuse : *Ite, missa est*, dut, plus d'une fois, en apprenant le faste et l'élévation de certaines femmes à la mode, sourire malicieusement de cet éternel jeu de la Fortune, de cette incessante succession des heures qui, en même temps qu'elle sonnait les vêpres pour elle, appelait les autres à matines.

Le luxe excessif affiché par quelques-uns après la Terreur était d'autant plus scandaleux, qu'il était plus rare, qu'il contrastait davantage avec la médiocrité générale. On entend de toutes parts les doléances des rentiers ruinés; leur mise se ressent nécessairement du délabrement de leur fortune. On lit, à cette occasion, les vers suivants dans une pièce du temps intitulée *le Monde* INCROYABLE :

Aux moyens de vivre exigus,
Qui restent à maint pauvre diable
Dont on sabra les revenus,
Il me paraît presque *incroyable*
Qu'ils soient encore un peu vêtus.

Nous avons parlé dernièrement des modernes Grecques et Romaines, qui, à force de singer l'antique, avaient presque fini par ne plus être vêtues du tout. Entre ces Aspasies demi-voilées et les chastes épouses des malheureux rentiers, il semble qu'il ne pouvait rien y avoir de commun. Des sandales et une robe laconienne ne pouvaient convenir à des femmes forcées d'aller chaque jour, à travers la pluie et la boue, faire à la halle les provisions de bouche de leur famille. Mais ces modes antiques, qu'il ne leur était pas permis d'imiter à force de camées et d'impudence, elles purent y atteindre, du moins par leur chevelure, surtout lorsque la fantaisie du moment consista, non plus à en faire un savant édifice, mais à la tondre. Si elles ne furent pas des Cynthie et des Lycoris par le costume, elles eurent du moins la consolation de porter leurs cheveux à la Titus, c'est-à-dire de faire raser leur longue et inutile chevelure pour se faire une tête de jeune garçon frisotté, et la bonne fortune d'être à la mode après cette belle équipée.

La coiffure est une chose trop importante dans l'histoire de la mode, pour que nous ne lui accordions pas une attention particulière, à cette époque de transition du dix-huitième au dix-neuvième siècle, dont nous cherchons à réunir ici divers traits. Nous retrouverons encore ici, comme par le passé, de folles inventions, — sans cela, ce ne serait plus l'histoire de la mode, — mais elles n'auront pas cette extravagance démesurée qui fut le caractère de la coiffure à la fin de l'ancienne monarchie, alors que Léonard faisait adopter par les femmes de la cour toutes les idées impertinentes qui lui passaient par l'esprit; qu'appelé, par exemple, auprès de la jolie comtesse de Laval, et n'ayant pas sous la main de chiffon à son goût, il prenait une serviette damassée, la coupait par bandes, et lui en faisait une coiffure, qui eut un grand succès à la fête où elle se rendait. La révolution fit disparaître à jamais tous ces échafaudages de cheveux crépés, tapés, bouclés, poudrés, et surchargés de chiffons, de plumes, de fleurs, de gances, de perles et de diamants. Les coiffures tombèrent, et souvent les têtes avec elles. Ce n'était pas la peine de faire tant de frais pour une chose si fragile. Le plus simple était le mieux, et cette simplicité alla même jusqu'à l'abandon. Quand les têtes parurent se raffermir sur les épaules, et qu'on reprit goût à la parure, la tempête révolutionnaire avait dispersé la poudre et les pompons, et à la place des demi-hérissons et des poufs au sentiment, elle avait mis un chignon grec. Les coiffeurs durent s'évertuer à nouveau, étudier les statues et les bronzes antiques, consulter les camées et les entailles, se faire érudits comme des membres des inscriptions et belles-lettres; et cependant cette fois ils se contentèrent du titre d'artistes, et ne réclamèrent pas celui d'académiciens de la coiffure, comme l'avaient fait leurs confrères trente ans auparavant. Ce fut alors le triomphe de l'*huile antique*, que ne détrônèrent pas les *pommades romaines*. Remarquons cependant que la plus grande variété continue à régner aussi bien dans la coiffure que dans le costume. Une élégante avait des nattes disposées en spirale, un *chignon de trois quarts*, des *repentirs* et des *tire-bouchons* noyés d'huile antique; une autre coupait ses cheveux pour se mettre la tête en brosse. Mais un beau jour, quelque savant coiffeur vient à lire dans Juvénal que Messaline mettait sur ses cheveux noirs une perruque blonde,

Et nigrum flavo crinem abscondente galero,

quand elle allait en catimini courir par la ville de Rome. Se redressant de toute sa hauteur contre l'arrêt voltairien qui interdit le commerce des muses aux virtuoses du peigne et du fer à papillotes, il se sent inspiré et obéit à la voix de cet autre poëte qui semble lui dire d'une manière amicale : *Faites des perruques!* Bien des perruques imitant les coiffures antiques remplacent les cheveux coupés à la Titus. On a des perruques *à la Bérénice, à la Diane, à l'anneau de Saturne*... La fille de Lepeletier-Saint-Fargeau, se mariant avec un riche Hollandais, reçoit en présent de noces douze perruques. Que de surprises singulières, que d'ébouriffantes métamorphoses durent avoir lieu à l'occasion de cette mode! Quelles piquantes ressources pour la coquetterie! et cependant, ô instabilité des choses humaines, cette mode fut éphémère. Déjà en 1800, les perruques sont tombées dans le domaine des élégantes du second ordre. Il redevient du bon ton de se parer de ses cheveux naturels; mais comme à la suite de ces diverses mutilations ils sont fort endommagés, il y a nécessité d'avoir sur le front des mèches rapportées, et l'on a recours à des demi-perruques. On conserve seulement des perruques du matin, dites *paresseuses*. Dans le mois de juillet, ce sont les cheveux blonds qui sont le mieux

Histoire de la mode. — An XI (1802-1803).



Histoire de la mode. — An X (1801-1802).



Histoire de la mode. — An XI (1802-1803).

portés. Mais les blondes veulent à leur tour se donner le plaisir de la variété : pour paraître brunes par intervalles, elles portent des *tours* de cheveux très-noirs. Quelques merveilleuses reprennent la poudre, mais ne sont pas imitées. L'été de l'année suivante, la déroute des perruques est plus complète encore; il n'y a plus que les mamans qui en fassent usage. Les petites ouvrières se coiffent avec leurs cheveux, les bonnes continuent à s'orner de *tours*. On aime à se couvrir le front d'une infinité de boucles. C'est une mode qui date de 1799, époque à laquelle hommes et femmes se rabattirent sur le visage des cheveux assez longs pour leur ombrager le nez et les yeux. Tortiller, écarter, rapprocher ces mèches errantes était alors un passe-temps continuel. — Nous avons vu aussi depuis un an ou deux les jeunes gens porter sur un seul côté toute leur crinière pour avoir le plaisir de la rejeter continuellement par une brusque secousse de la tête quand elle leur tombait sur les yeux, ce qui arrivait à toute minute. C'était une petite misère de plus à ajouter à la liste des souffrances des gens nerveux. Avait-on vis-à-vis de soi une de ces longues crinières, en voiture, à table, au whist... on ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude en voyant se détacher, glisser, tomber l'une après l'autre sur le visage, les mèches de cette chevelure mal équilibrée, et l'on prévoyait d'avance avec angoisse la détente du tic convulsif qui devait les remettre subitement en place, pour recommencer la même chute et la même restauration. Permis à des sauvages! mais dans une ville qui abonde de coiffeurs, il devrait être défendu de faire de ses cheveux un si mauvais usage. — En 1802, on revient à la manie des cheveux à la Titus. Cette sale et indigente coiffure

est principalement adoptée par les femmes de la classe opulente. Mais la coiffure de prédilection se compose de cheveux relevés en pyramide, que l'on ébouriffe sur le devant, et que cache par derrière un voile de dentelle fixé avec une épingle d'or, et laissant entrevoir un peigne d'un dessin sévère. Au printemps de 1803, les trois quarts des femmes élégantes n'ont réservé de leurs cheveux qu'une touffe au-dessus du front, composée d'un très-grand nombre de crochets. Quelle que soit la coiffure d'une femme, elle doit paraître tondue. Le postiche se remet à triompher de plus belle. Associé au toupet naturel, il prend le nom de *cache-folie*. Chaque femme du bel air a son cache-folie. Mais on ne s'en tient pas là. Comme à force de faucher la pauvre chevelure féminine, depuis quelques années elle est presque réduite à n'être plus qu'un chétif et misérable regain, la perruque se remet encore sur les rangs pour concourir avec le cache-folie. La grande difficulté était jusqu'ici d'imiter la raie de chair. Mais un artiste dont l'histoire a conservé le nom, le citoyen Tellier, coiffeur, rue Richelieu, vis-à-vis le Théâtre-Français, a vaincu cette difficulté, et désormais la perruque aussi sera une vérité. On en fait d'abord une coiffure pyramidale *à la chinoise*, mais au mois de novembre 1803 le bon genre est d'être coiffée *à la Ninon*. Dans l'hiver de 1804, les merveilleuses font moutonner sur toute la tête leurs cheveux qu'elles avaient fait couper à la Titus dix mois auparavant. Un journal du temps dit qu'une femme à trente-six ans ne se trouve pas assez vieille pour ne pas se faire coiffer en cheveux. Nous enregistrons cette remarque, tout en protestant contre la forme brutale dans laquelle elle est faite et qui forme anachronisme avec la galanterie de l'époque. Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire des perruques, qui cessent bientôt d'être un article de mode. Elles méritaient de fixer un instant l'attention à titre de cache-folie et de fantaisie bizarre, mais il faut en détourner les regards dès qu'elles ne sont plus que des cache-misère et des moyens de conserver les apparences quand la nature nous enlève les réalités.

Les hommes ont plusieurs manières de porter leurs cheveux, courts, gras, plats ou frisés, souvent en désordre, et qu'il est inutile de décrire. En 1803, les freluquets se font une huppe que les plaisants appellent *coup de vent*. La poudre devient de plus en plus rare. Quelques obstinés restent fidèles à la queue, qui ne disparaît tout à fait que vers 1814.

La toilette des hommes tombe de plus en plus dans la vulgarité bourgeoise et inélégante. Les fracs écourtés, les habits grimaçants, les flasques culottes, les pantalons flottants, les gilets chiffonnés... commencent dès la fin du Directoire cette longue suite de disgrâces de notre costume, qui doit durer pendant le Consulat et l'Empire. Il n'a qu'un mérite, celui de la simplicité. Les habits sont en drap uni, sans broderie. Les femmes voudraient bien que les hommes reprissent les habits de soie, les broderies, les dentelles, l'épée... Une élégante qui entre dans un salon dans tout l'éclat d'une riche parure doit se trouver fort mal accompagnée par l'espèce de garçon limonadier qui la présente. Mais les fortunes amoindries ne permettent pas ce retour général au luxe d'autrefois. Et d'ailleurs, les traditions de la République encore récentes défendent à ceux qui le voudraient de jouer trop complétement au marquis; on en reprend peu à peu la morgue et l'insolence, sinon l'aisance et la grâce; mais l'imitation ne va pas jusqu'à l'habit. La mode s'inspire toujours des événements du jour; avant la bataille de Zurich et pendant que Bonaparte est en Egypte, le Russe Suwarow est devenu le héros du jour, surtout pour les ennemis du gouvernement; les élégants se mettent à porter des bottes *à la Suwarow* et des chapeaux à la Russe. Après la bataille de Marengo, on vend des toiles dites *Marengos* pour robes. En 1802, les jeunes gens portent toujours l'habit très-court et très-dégagé, et ils en tiennent les revers boutonnés. Pour la grande parure, la culotte et le chapeau à trois cornes sont de rigueur. La cocarde du chapeau est sujette, comme les *zéphirs* ou faveurs de soie qui la surmontent, à des variations fréquentes pour la combinaison des trois couleurs. A la ville, on continue à porter des bottes à la Suwarow, sans couture apparente ou à retroussis lâche de la couleur du cuir. Les boucles de souliers, quittées par nos élégants, sont, vers 1800, en Angleterre, un article essentiel de parure. En 1803, les habits étroits du bas et très-larges des épaules doivent faire beaucoup de plis aux entournures des manches. Par un choix des plus bizarres dans le point perspectif, tandis que le collet doit monter si haut qu'il cache la moitié de la tête, les basques doivent être écartées de manière à laisser voir la culotte: plus un habit à l'air grimaçant et mal fait, plus il est à la mode. Les cols de chemise des jeunes gens montent jusqu'aux narines. Le Parisien tourne au provincial, au goût mesquin; il s'habille l'été avec une culotte et des guêtres de *nankin*. S'il a un pantalon, il met les guêtres tantôt en dessous, tantôt en dessus.

Le caractère dominant du costume des Parisiennes au commencement du siècle, c'est la petitesse extrême du corsage, l'étroitesse de la robe, l'aspect rétréci de toutes les coiffures, des chapeaux, des capotes, des toques et des turbans, qui sont tels que ces noms ne représentent rien de semblable à ce qu'ils servent à désigner aujourd'hui; c'est aussi le goût prononcé pour l'association de deux couleurs tranchantes: un châle rouge avec une robe jaune, une robe bleue avec un châle orange. Les dames semblent ne connaître de la loi du contraste des couleurs que les conditions d'antagonisme, et non celles d'harmonie. Toutes les toilettes de l'époque que nous ont conservées les gravures du temps ont un air d'abandon, de laisser-aller extrême, si on les compare à celles de nos jours. Une mode nouvelle de l'année 1802 est le chapeau de paille blanche *à la Paméla*, porté d'abord par les femmes les plus élégantes seulement. Ce chapeau à grands bords rabattus se posait de côté. Une bande de velours cerise brodée en perles d'acier et fixée par une boucle d'acier servait d'entourage à la calotte. On se coiffe beaucoup aussi avec des voiles, avec des fichus en marmotte, des épingles en lyre et des flèches dans les cheveux. Les peignes se placent verticalement; l'année suivante, au contraire, on les pose de côté. Dans la classe moyenne, la coiffure la plus ordinaire est un chapeau de paille noire. Les chapeaux des femmes qui savent se mettre n'ont qu'un demi-pouce de bord; ils sont surmontés pour la plupart par un fichu de soie en marmotte. On porte beaucoup de fichus croisés sur le sein, ainsi que des ceintures croisées en X sur le dos. En 1803, on adopte pour un moment les fraises chiffonnées ou plissées, hautes à cacher les oreilles. Pour les soirées, les robes à queue redeviennent à la mode; on ne se présente à Frascati qu'en queue traînante. Au lieu du burnous que les dames jettent de nos jours sur leurs robes de bal, on se sert en 1803 d'une douillette, et les femmes comme il faut emploient des redingotes en drap léger à cinq ou six collets étagés, et fermant par devant avec douze pattes boutonnées. Ces redingotes étaient réservées dans le principe pour les courses en *bockey*. Pour les robes de demi-parure, le crêpe noir est en faveur; mais le suprême bon ton est de porter des couleurs éclatantes.

J'avais mis mon petit chapeau,
Ma robe de crêpe amaranthe,
Mon châle et mes souliers ponceau:
Ma toilette était ravissante!

Ces vers d'un couplet de *l'auberge de Bagnères* peuvent servir de description exacte de la mode en 1803.

A. J. D.

Dictionnaire démocratique,

MANUEL DU REPUBLICAIN;

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 104, 126, 138, 150 et 162.

Suffrage universel. — Adopter le suffrage universel, c'est satisfaire l'opinion sans courir aucun risque.

Ce système électoral était, pour la royauté constitutionnelle, un sujet de reprobation et d'effroi.

Le prôner, c'était se ranger dans la catégorie des anarchistes, et, comme l'on disait alors, des plus indécrottables bousingots.

Nos anciens gouvernants se sont perdus en naviguant sans boussole: la boussole qu'il faut consulter, c'est l'opinion publique; le suffrage universel, appliqué aux élections de l'Assemblée nationale, est le meilleur moyen d'être éclairé sur l'opinion.

Cependant, cette méthode est loin de fournir un résultat d'une précision mathématique: elle a des inconvénients; mais les autres modes d'élection en offrent davantage.

Au point de vue de la logique, le principe du suffrage universel est inattaquable; c'est un grand point. Ceux qui n'en sont pas partisans lui reprochent d'être trop aisément faussé, et de substituer, dans l'exercice, l'influence des capacités intéressées, à l'expression de la majorité réelle.

Leur avis est qu'il est plus expédient de restreindre dans son mode d'action, la faculté électorale, que de lui laisser toute sa libre initiative.

Singulière contradiction: ils redoutent que le suffrage universel ne soit pas assez *universel*, et en guise de remède, ils veulent opposer des entraves à l'universalité des suffrages.

La participation de tous, avec des droits égaux et d'une manière égale, à l'élection des représentants, telle est la plus simple et la plus entière application du suffrage universel.

Toute combinaison propre à modifier cette méthode, apporte au principe, des restrictions qui empiètent sur la souveraineté nationale.

Est-ce à dire que cette combinaison réalise la perfection absolue? Non: le propre des institutions humaines est l'imperfection.

Le système fondé sur une semblable donnée nous vaudra-t-il des mandataires d'un mérite infaillible? Non; car ces délégués seront des hommes et non des dieux.

Aurait-il le caractère définitif et immuable de la vérité? Non, car les conventions sociales sont changeantes et passagères comme les sociétés mêmes, et ont pour raison d'être, non la vérité, mais l'opportunité.

Par ces divers motifs, toute constitution a ses avantages et ses écueils; une loi est opportune, quand elle présente plus d'avantages que d'inconvenients, et telle est la justification du suffrage universel.

Ce système est en harmonie avec le principe démocratique dont il émane directement; l'inconséquence est un péril et un agent de décomposition.

L'expérience vient de prouver que le suffrage universel a cessé d'être dangereux pour la paix intérieure et pour l'ordre. Dès le premier essai, et dans un moment révolutionnaire, il a consacré la résistance aux passions trop vives, et la modération.

Il est évident qu'une autre manière de procéder, telle que l'élection à deux degrés, n'aurait pas fourni un résultat plus rassurant.

Si donc le suffrage universel et direct, qui a en sa faveur la logique, l'unité, la simplicité, n'offre pas plus de périls que tout autre mode d'élection, à quoi bon chercher autre chose, et inquiéter le pays par un surcroît de précautions superflues?

Le suffrage universel a pour limite naturelle le degré d'intelligence des citoyens appelés à l'exercer. L'influence des esprits cultivés et des hommes habiles sur les intelligences bornées, donne aux premiers l'ascendant sur les gens sans culture.

Irez-vous, pour autant, en formant deux catégories d'électeurs, décréter la déchéance des moins capables?

Cet inconvénient vous place dans ce dilemme: proscrire la supériorité intellectuelle, ou bien, propager l'instruction dans toutes les classes.

Consacrez l'immuabilité de l'ignorance, en formant deux classes d'électeurs, ou répandez la lumière parmi les esprits plongés dans les ténèbres.

Toutefois, en attendant...

Mais, n'attendez pas. Tracez le programme des connaissances essentielles aux citoyens, faites-leur savoir qu'ignorer c'est trahir son pays; rendez l'éducation civique facile, générale, inévitable: le suffrage universel sera bien vite hors de toute discussion.

Supposez une nation de gens éclairés également, ce principe d'élection est assurément le meilleur et le seul rationnel: et même, du jour où le nombre des gens capables de discernement l'emporte sur le nombre des brutes, l'élection universelle et directe est déjà préférable à tout. Elle est en rapport de convenance avec les aptitudes de la majorité du peuple.

Durant leur longue enfance, les sociétés sont régies par des tuteurs que l'on nomme des rois. Devenus majeurs, les peuples se font rendre des comptes; après quoi, ils conservent leurs administrateurs, ou ils les congédient; ils les changent, ils réduisent leur autorité; ils les punissent même parfois.

Aussi, ces sortes de tuteurs ont-ils intérêt à prolonger la minorité des peuples, et à les abuser sur la plupart des vérités politiques.

Du temps d'Homère, les souverains avaient déjà assimilé les nations à des troupeaux dont ils se disaient les pasteurs: ces bergers se sont engraissés d'âge en âge en mangeant leurs moutons.

Mais, à mesure que les troupeaux humains sont devenus des hommes intelligents, ils ont reconnu leurs droits et ont affaibli la puissance des loups qui décimaient la bergerie.

Ils n'ont plus donné à leurs maîtres que leur laine, et le tribut prélevé diminue de jour en jour.

Désormais, le bercail français est appelé à se régir lui-même et à mettre fin à toutes les souffrances, à toutes les luttes entretenues par l'inégalité des conditions. Rien ne doit altérer le principe d'égalité parfaite qui règle les droits de la grande famille; l'universalité des suffrages est le symbole le plus parfait de cette égalité.

Aucune portion de la société ne doit l'exploiter dans son ensemble; ou bien les combats, les rivalités retrouveront de nouveaux éléments. Ainsi, chacun exercera de la même manière sa portion de souveraineté. Ceux-là seuls peuvent être investis légalement d'un mandat conférant l'administration des intérêts publics, qui le tiennent du suffrage de tous.

Quel est le principal élément des révolutions? c'est la dissidence entre le peuple et le pouvoir. Contre une autorité instituée d'après le suffrage de la majorité des citoyens et par l'universalité des conditions sociales, il ne peut s'élever aucune opposition hostile et radicale.

La manifestation franche et irréfragable de l'opinion générale est, en conséquence, la première garantie de la stabilité du gouvernement, et de la durée du calme. Cette manifestation, le suffrage universel et direct la fournit avec plus de précision que tout autre système. Il est de l'intérêt de nos gouvernants de conserver ce moyen facile et simple de connaître l'esprit du pays.

Il y a bien peu de temps encore, qu'un professeur illustre nous a donné à ses dépens une mémorable et dernière leçon d'histoire.

Depuis six ans, il gouvernait avec l'appui d'une représentation qu'il croyait nationale: la chambre des députés symbolisait à ses yeux l'opinion publique.

Afin de s'entourer d'une lumière plus complète, il fit un appel au pays qui lui renvoya une imposante majorité, selon les vœux de laquelle il continua d'administrer sans effort.

Tout à coup, il fut renversé par l'opinion publique dont il s'était cru l'expression légitime, et qu'un système étroit et faux avait déguisée même aux yeux de l'opposition.

Si tout Français eût été électeur, M. Guizot aurait évité cette méprise, et il ne serait pas arrivé trop tard à reconnaître cette vérité, que le suffrage universel aurait préservé Louis-Philippe.

Instruction publique. — Deux autorités président à l'éducation: la famille, et la société que représente l'Etat.

L'instruction publique se compose de deux éléments distincts: l'un, général et nécessaire à tous, l'autre, secondaire et particulier.

Il est des connaissances indispensables à tous les citoyens, ce sont celles qui les éclairent sur leurs droits et leurs devoirs communs. La société doit les départir gratuitement à chacun sans exception.

D'autres éléments d'éducation ont pour but d'initier ceux qui les reçoivent, à des professions spéciales, à des carrières qui ne peuvent occuper qu'un petit nombre d'individus. L'Etat ne saurait être tenu de défrayer des noviciats inutiles, et de semer plus de grain qu'il n'en prétend recueillir.

Il admet à ces sortes d'apprentissages un nombre limité d'élèves, choisis parmi les plus capables, et chacun est accepté sans préférence autre, que celle dont le mérite est le mobile.

Comme l'ensemble des citoyens n'est pas appelé à ces concours, l'Etat ne saurait contraindre personne à en subir les chances; il abandonne donc à la famille le discernement des vocations et la responsabilité de l'entreprise.

Mais comme les jeunes gens admis à franchir les degrés successifs de l'éducation secondaire ont le bénéfice de cette instruction spéciale, ils doivent contribuer à en payer les frais, puisqu'ils en recueilleront le profit.

Cette juste répartition constitue forcément une inégalité en faveur des familles riches.

Cet inconvénient est inévitable; mais on peut en neutraliser les conséquences d'une manière avantageuse pour la société.

Son intérêt est d'appeler aux fonctions publiques, aux car-

rières qui exigent une certaine instruction et des talents distingués, les citoyens les plus capables.

Comment discerner ces candidats émérites? L'instruction primaire offre un moyen d'une exécution facile.

Tout enfant doit être pourvu de l'instruction primaire, qu'il la reçoive dans sa famille ou dans les écoles, mais d'après un programme déterminé.

A l'issue de ces écoles, les enfants assez fortunés pour payer les frais des lycées y seront indistinctement admis.

Supposez que les colléges de Paris, par exemple, se recrutent par des promotions de dix mille écoliers, plus ou moins.

Cinq mille bourses seront créées au profit des enfants du pauvre, et allouées, après examen, aux cinq mille élèves des écoles primaires jugés, d'après examen, les plus capables, les mieux doués et les plus studieux.

Le prix des études sera doublé, et les familles riches payeront pour celles qui ne le sont pas. Il serait triplé, que la mesure serait équitable; car les riches, aussi bien que les pauvres, auront la faculté de présenter leurs enfants aux chances de l'admission gratuite par le concours.

Cette gratuité, étant une récompense, devient un droit pour quiconque en est digne.

En entrant dans les classes de quatrième et de rhétorique, les élèves subiront des examens généraux à la suite desquels les incapables seront retranchés, et ne seront admis à rester au collége qu'en redoublant, à leurs frais, une ou deux classes, suivant leur degré d'infériorité.

Le but de ces retranchements est d'empêcher que les élèves sans fortune ne perdent dans des études infructueuses, devenues un leurre, un temps qu'ils peuvent encore employer à l'apprentissage d'une carrière moins difficile et compatible avec leurs moyens naturels.

Nous réduisons à deux ces époques d'examens, parce que des examens annuels donneraient lieu à des méprises: tel élève, faible d'abord, se relève ensuite; tel autre qui promettait beaucoup, s'atrophie peu à peu.

J'appliquerais la même méthode aux travaux préparatoires aux écoles spéciales, telles que l'école militaire, l'école Polytechnique, les écoles de Droit, de Médecine, etc...

Mais je placerais entre les mains du gouvernement les institutions préparatoires aux écoles militaires, en supprimant le commerce souvent mésestimable, de ce que l'on appelle vulgairement: les *marchands de soupes*. Leur industrie a trop d'intérêt à spéculer sur la complaisance des examinateurs et sur la santé des élèves.

Inutile d'ajouter que les concours et les examens définitifs, destinés à livrer l'accès des carrières publiques, seraient les mêmes pour tous, et que les inhabiles seraient confondus dans une égale prohibition.

Une organisation semblable serait l'agent le plus efficace, le plus pacifique, le plus légal et le moins subversif de l'équilibration et du nivellement des fortunes. Elle consacrerait le principe de l'égalité, sans déshériter personne; elle donnerait l'ascendant à l'Etat sans dépouiller la famille; elle mettrait les emplois et les professions libérales aux mains des plus capables, et, sous un vain prétexte d'égalité, n'arriverait jamais à organiser l'impossible, à l'aide d'un principe absolu jusqu'à l'ineptie.

En effet, si, comme certaines gens le demandent, l'instruction était gratuite à tous les degrés, l'ambition des parents y entasserait toute la jeunesse française.

Supposez que tous les adolescents du royaume s'avisent de se destiner à l'école Polytechnique, qui ouvre de très-belles carrières, et qu'ils poussent leur éducation jusqu'au seuil des concours, ou moins encore, jusqu'à l'issue des lycées: que ferez-vous d'une société entièrement composée de mathématiciens, de rhéteurs et de latinistes?

Pensez-vous qu'ils s'en retourneront de bonne grâce reprendre aux mains de leurs parents, le cordon d'une loge de portier, l'arme du balayeur, l'alêne du cordonnier, la truelle du maçon, la charrue du laboureur, la bêche du jardinier, les crochets du commissionnaire, le marteau du forgeron ou la casserole du cuisinier?

Quel discrédit n'atteindra pas les professions mécaniques et ces modestes travaux, les plus indispensables!

Déjà, depuis vingt à trente ans, la vanité paternelle des gros cultivateurs dépeuple les campagnes au profit des écoles et des séminaires, et tout paysan qui a ramassé quelque argent s'empresse de mettre son héritier en position de mépriser la condition de son père.

De là cette cohue de pétitionnaires affamés autour de chaque emploi; de là, la décadence, le peu de progrès et la misère de l'agriculture.

Que serait-ce, bon Dieu! si tout Français âgé de vingt ans avait le droit d'être un docteur! Qui sèmerait le blé, qui cuirait le pain pour tant de gens qui ne le gagneraient plus!

Combien il nous serait aisé de faire apparaître la guerre sociale, et renaître l'esclavage, au fond d'une si absurde, d'une si fausse égalité!

Encourageons le mérite; ouvrons-lui nos bras, qu'il puisse arriver à tout; mais traçons des bornes aux envahissements de l'amour-propre, source de toutes les inégalités.

La base d'une organisation large et libérale de l'instruction publique, c'est la solide et forte constitution des écoles primaires: que tout citoyen, dans son jeune âge, soit tenu de passer par là, et que la société choisisse, parmi ses enfants, indistinctement, et avec une sollicitude paternelle, ceux qu'elle juge assez forts pour les diriger vers les fatigues glorieuses et la pesante responsabilité des fonctions publiques.

Education. — Ce que l'Etat doit à tous les citoyens, c'est l'éducation. Elle a pour but de répandre les notions du devoir, de former le jugement, et de polir les mœurs.

Les vérités générales de la religion, les éléments de la philosophie pratique, sont du ressort de l'éducation. Ces trois mots: Liberté, égalité, fraternité, résument le programme de l'éducation publique, destinée à leur servir d'explication et de commentaire.

L'idée contenue dans cette trilogie morale sert de pierre de touche à toutes nos théories: l'on ne peut sainement concevoir un système démocratique en contradiction avec cette devise.

La développer, l'interpréter, en extraire au profit des idées particulières, et des applications diverses, les conséquences réelles, tel est le but complexe et divers de l'éducation.

Avec une vérité simple et sensible pour base, le plan de l'éducation civique est facile à dresser, facile à mettre à exécution.

Les hommes sont sujets à confondre l'*éducation* avec l'*instruction*, deux objets très-distincts: de là, de fâcheuses méprises. — Il faut, dit-on communément, donner de l'éducation aux enfants. Cette pensée ayant acquis force d'axiome, quantité de gens se mettent à la gêne pour que leur progéniture apprenne le latin, le grec, l'anglais, la musique, l'algèbre, que sais-je!

On peut connaître ces choses et bien d'autres, et toutefois être essentiellement dépourvu d'*éducation*.

Il est des professeurs, il est des érudits très-mal *éduqués*, et inaptes à transmettre ce qui leur manque. Ils instruisent et n'élèvent pas.

Leur action est même, à certains égards, préjudiciable.

N'est-il pas évident que les carrières purement scientifiques et intellectuelles, exigeant un génie particulier, ne doivent être exercées que par un petit nombre de personnes?

La société appelle une foule innombrable de gens à des professions mécaniques et actives: un poëte, un écrivain, suffisent, là où cent mille bras sont nécessaires.

La confusion de l'instruction avec l'éducation a préposé à cette dernière des gens purement érudits, des théoriciens; ils forment une société à leur image, et faisant violence à la nature, élèvent des générations de pédants.

Nous sommes tous instruits à devenir des gens de lettres et des demi-savants. Cette impulsion, durant le premier âge, nous trouve rebelles et force nos instincts natifs portés vers les occupations actives, manuelles et réellement spéculatives.

Les natures les plus énergiques, les caractères les mieux trempés font les pires écoliers, à de rares vocations près.

Cependant, après plusieurs années de compression, l'habitude, l'exemple, l'entraînement de l'imitation, s'emparent de nous, et nous singeons les allures de nos professeurs.

Quand cette soi-disant éducation est accomplie, nous sommes inféodés à des abstractions scientifiques qui nous éloignent des aptitudes et de l'activité des carrières pratiques. Le monde nous est étranger; il faut que l'expérience nous réforme et nous investisse, à la longue, de l'éducation dont nous fûmes privés.

La nature avait mieux disposé toutes choses, en nous faisant naître avec le goût des travaux actifs, des occupations matérielles qui exercent les forces corporelles, et constituent les éléments de la plupart des métiers indispensables au service de la société.

C'est donc en faisant violence à nos goûts, c'est en surmontant nos répugnances, que nos instituteurs parviennent à nous persuader que rien n'est plus beau, plus charmant, plus profitable et plus digne, que de consacrer ses jours à noircir du papier, et à manier des plumes.

Ce genre de besogne, odieux à l'enfance, trouverait moins d'amateurs, si l'ambition et l'orgueil, joints aux errements de l'éducation classique, ne barbouillaient d'encre les roses du jeune âge.

Or, la manie de griffonner et l'engouement des labeurs d'érudition, est une des plaies des sociétés actuelles. C'est à elle que l'on doit d'avoir environ quinze fois plus de médecins et d'avocats qu'il n'y a de plaideurs et de malades; c'est elle qui engendre tant de savantas, tant de docteurs, tant de littérateurs sans talent et sans moyens d'existence.

L'éducation doit éclairer le jugement, non surcharger l'esprit; elle a pour but de nous préparer aux devoirs de toutes les carrières, et d'éclairer les vocations; non de les obscurcir et de les étouffer.

L'éducation moralise les hommes, forme les cœurs et rapproche les intelligences. Elle nous enseigne à vivre en commun; elle étend à l'ensemble de la société humaine la fraternelle urbanité qui fait le lien de la famille.

L'éducation doit être désormais l'élément et la garantie de l'égalité, ainsi que la base de l'unité morale et politique.

Jusqu'ici, les gouvernements ont méconnu les principes et négligé la réalisation de l'éducation publique; on s'est si mal rendu compte de la valeur du mot, que l'Académie définit l'*instruction* en ces termes: *éducation, enseignement.*

Ignorance toute monarchique, justifiée par un régime qui avait intérêt à tenir les intelligences assoupies et à projeter des ombres sur la plupart des vérités.

Sous le règne de la démocratie, l'éducation est non-seulement un droit universel, mais un devoir commun, parce qu'elle est indispensable à un souverain. Or, le peuple entier exerce la souveraineté.

Plus les hommes seront éclairés et sages, plus leurs relations mutuelles deviendront pacifiques, plus la liberté sera bienfaisante, l'égalité praticable et la fraternité sincère.

La République a donc le plus grand intérêt à répartir à tous ses enfants les bienfaits d'une éducation nationale.

L'*instruction* ne produit qu'un certain nombre de fonctionnaires et d'hommes plus ou moins habiles; l'*éducation* fait les citoyens.

Étudiants, Écoliers. — Participer à la conduite des affaires publiques, par le conseil ou par l'activité, c'est la vocation de tout homme en possession des droits civiques. La faculté d'association, et, en diverses occurrences, d'initiative pacifique, est une des consécrations de ces droits.

Pour les exercer, il faut en être pourvu, sans quoi l'on n'aurait rien à faire valoir, et nul intérêt à défendre.

Ces prérogatives sont acquises aux Français qui ont atteint l'âge de la majorité. Auparavant, ils sont sous la tutelle de la famille et de la société, qui président à leur éducation. La direction de leurs intérêts privés ne leur appartient pas encore: comment pourraient-ils contribuer à régir les intérêts de l'État?

Ils sont incapables de représenter leurs concitoyens et de voter aux élections générales; ils ne peuvent tester, ni aliéner, ni se marier de leur chef; et grâce aux soins maternels de la société qui les protége, ils ne sont pas exposés à faillir, durant une période de la vie où l'on n'a pas acquis la conscience de soi-même et l'expérience des hommes.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'en venant enflammer ces jeunes cœurs, la Révolution leur ait livré l'occasion de s'émanciper avant l'heure et de franchir le pas qui les sépare de l'arène politique.

Il serait mieux de les aimer que de les flatter, de laisser mûrir leur intelligence dans le paisible terrain des études, que de la moissonner dans sa fleur.

Depuis quelque temps, la jeunesse des écoles a été trop émue; en l'appelant, non-seulement à agir, mais à diriger avant l'heure légale; à prendre voix dans des discussions où elle n'est apte à représenter aucun droit acquis, n'a-t-on pas risqué de lui faire oublier que la discipline est la base de l'ordre, et que pour des gens destinés peut-être à commander, il est salutaire d'avoir eu le temps d'apprendre à obéir?

Souvent on voit l'enfance se jouer à imiter les actions des hommes, et organiser des amusements où les uns se divertissent à représenter des chefs, que les autres se plaisent à suivre avec soumission.

Les hommes sont-ils donc de grands enfants, tout prêts à rentrer dans la naïveté de leurs souvenirs? Nous en avons vus, dans les jours de périls, se ranger, confiants et soumis, derrière des enfants, des enfants sans souci, héros sans effort, graves comme on l'est à l'âge adorable où l'on se divertit tout de bon.

Oui, le peuple est enfant, car il aime ce qui est vrai, il honore ce qui est beau. Il a vu briller, au seuil des écoles, l'enthousiasme et le courage, et il a mis sa foi dans ces jeunes âmes toutes d'audace et de candeur.

Ces heures de fièvre sont écoulées; l'œuvre de prudence et de maturité est entreprise; elle n'admet plus que des droits légaux et des hommes accomplis.

Eloignez donc les adolescents des discussions des assemblées politiques; ils y sont représentés par leurs pères, par leurs instituteurs, par la société active; ces assemblées ne réservent à la jeunesse que des spectacles tumultueux, que des fatigues stériles.

Je sais que les écoles militaires nourrissent des soldats aptes à porter les armes quand la République l'ordonne; ceux de l'École polytechnique, les aînés de cette cohorte fraternelle, sont majeurs pour la plupart, et ont le droit de leur côté.

Mais les travaux de tous réclament la quiétude de l'esprit, le silence, la méditation. C'est en cultivant la science, qu'ils servent le plus utilement la patrie. L'on doit redouter qu'ils ne prennent, dans l'exercice anticipé du commandement, l'impatience du joug, la désaccoutumance du travail, l'importance, le ton décidé qui altèrent la grâce et aliènent le jugement du jeune âge.

Déjà, les écoles vont porter des vœux, des adresses, des protestations au siége du gouvernement: que de temps perdu! En se voyant écoutés, ils se familiarisent au dédain des formes légales.

Les élèves de l'école de droit ont été invités à choisir sur leurs bancs deux officiers d'état-major; deux camarades qui auront le privilége de manquer leurs études et de compromettre leur carrière.

Attendez qu'il leur soit loisible d'être soldats dans les légions que vous les appelez à conduire.

Ces jeunes gens avaient d'abord évité les écueils des rivalités, des ambitions, des jalousies, ils ne les connaîtront que trop tôt! en déclinant, au nom des principes républicains, cette faveur particulière. Mais, ils n'ont pas voulu s'excepter des priviléges des autres écoles, et l'exemple a triomphé de la raison.

Les écoliers ne jouissent pas encore de l'ensemble de leurs droits civils; aucune initiative ne peut leur être attribuée.

De même que les citoyens investis de ces mêmes droits sont égaux entre eux, de même ceux qui n'en sont pas pourvus sont politiquement impliqués dans une égale négation; et dans ce qui n'existe pas, l'on ne saurait marquer des degrés.

Si donc, l'on admettait à la vie publique, avant leur majorité, une certaine portion des citoyens, comme on le fait en ce moment aux écoles de droit, de médecine, où des amphithéâtres sont transformés en clubs, si l'on assimilait de telles réunions à celles que la loi autorise, à quel âge serait limitée cette exception?

L'enfance n'est pas inconséquente, et son naturel est très-imitatif. Les lycéens singeront leurs aînés; les petites classes s'associeront à leur tour, et, quelque jeudi, le gouvernement se trouvera en face d'une députation de marmots venant demander l'organisation des vacances perpétuelles et des petits goûters à la crème.

Ces observations proviennent d'un jugement sincère et d'un esprit convaincu. Les distractions politiques de 1830, en absorbant celui qui écrit ces lignes, lui ont enlevé une carrière. Il sait mieux que personne le loyer dont on paye les glorioles puériles, et combien, à un certain âge, un contact trop immédiat avec les intérêts politiques et les passions humaines, engendre de désenchantements précoces et de lassitude prématurée.

Beaux-Arts. — Salon de 1848.

Cinquième article. — Voir t. XI, p. 53, 69 et 123.

Si les grands artistes sentent leur impuissance à rendre dignement les magnificences et les beautés qu'ils ont rêvées,

si l'art, dans sa marche général, semble développer, dans des limites étroites, les phases de ses progrès, de son apogée et de sa décadence; d'un autre côté, il faut reconnaître combien il est divers, multiforme et sous combien de facettes différentes il réfléchit l'aspect d'un même objet. Tantôt c'est le contour seulement dont il cherche la correction; tantôt c'est la gamme éclatante de ses couleurs qui le séduit. Ici il l'idéalise, là il l'étudie dans sa réalité, sa vulgarité et sa rudesse; il en varie à l'infini les dimensions; ses procédés se diversifient aussi: la fresque, l'eau, la cire, l'huile, le vernis, la gouache, le pastel, le crayon... sont autant de moyens qui servent à manifester des qualités différentes, et telle est la flexibilité de notre nature, que chacune de ces transformations nous apporte sa portion de plaisir particulière et qui est plus ou moins absente des autres. Toutes ces diverses révélations sont incomplètes en elles-mêmes, mais elles sont toutes individuellement suffisantes pour nos sens faibles et hébétés. Il ne s'agit pour l'artiste que d'avoir du talent; peu importe après qu'il l'exerce avec tel ou tel procédé, sur une paroi de cent pieds ou sur un panneau de quelques pouces. Les Italiens ont été de grands maîtres dans la grande peinture; les Flamands et les Hollandais ont été de grands artistes dans la petite. C'est à eux qu'on doit les plus étonnantes merveilles de l'art lilliputien. Chez nous, depuis quelques années, un artiste de talent, M. MEISSONNIER l'a remis en honneur et popularisé. Cette année, il avait exposé trois tableaux et trois portraits qui malheureusement n'ont fait qu'une courte apparition au salon, car on les a enlevés à l'époque du remaniement. Dans ses *Soldats* il a représenté des bandits, à mine farouche du quinzième ou du seizième siècle. Il y a dans cette scène de corps de garde quelque chose de tendu et de théâtral; et sans doute à cause de cela, cette petite toile n'attirait pas le public autant que les deux autres. Dans celles-ci M. Meissonnier nous transporte avec une merveilleuse vérité dans le monde du dix-huitième siècle dont il semble être un rôdeur attardé. L'illusion qu'il procure est complète. On ne devine pas ces visages, ces tournures, ces attitudes-là; on n'ajuste pas aussi bien les plis d'un habit à grandes basques, si on n'en a pas vu dans la réalité sur les épaules des gens. Tout cela en effet semble être pris sur nature. Le daguerréotype que nous croyons une invention de nos jours était peut-être connu du temps de Diderot et de Chardin. M. Meissonnier a sans doute quelques vieilles épreuves du temps qu'il s'amuse à animer successivement de son pinceau. Quel plus bel éloge faire de son talent que cette fascination du spectateur. — *La partie de boules* est une composition représentant un parc, des charmilles, des futaies, des allées, des promeneurs, de belles dames et de galants messieurs qui s'enfoncent dans les bosquets écartés ou qui interrompent un instant leur promenade pour regarder un coup décisif des joueurs. Pourquoi l'artiste ne nous a-t-il pas dit où il a pris cette scène? Peut-être, si on cherchait bien, trouverait-on que l'on est ici au parc de Sceaux, chez la duchesse du Maine, et parmi ces promeneurs, découvrirait-on M. de Malezieu, mademoiselle de Staal, Fontenelle ou Voltaire et madame du Châtelet en visite. Par une fantaisie particulière, l'artiste s'est plu à faire tenir cette vaste composition dans la plus petite de ses toiles; il a voulu se récréer de sa grande peinture et faire un tableau de chevalet. Sa précision ne l'a pas abandonné. Tous ces petits bonshommes sont là, complets jusqu'aux moindres plis de leur front ou de leur jabot. Et ce n'est pas une chinoiserie, c'est de la belle et bonne peinture à laquelle seulement on est tenté de reprocher un peu de crudité de ton. — *Les trois Amis* sont le chef-d'œuvre de M. Meissonnier au salon de cette année, et ils peuvent tenir honorablement leur place dans tous les musées du monde. Ces trois amis sont attablés dans un chambre paisible, jasant, fumant, buvant de la bière. Celui qui se présente de face est admirable de naturel, de sentiment et de rendu. Seulement il semble un peu trop reculé dans la perspective par rapport au petit intervalle qui le sépare de celui qui est sur le premier plan. Les dégradations perspectives laissent quelquefois à désirer dans les tableaux de M. Meissonnier.

Derrière ce brave capitaine s'avance l'aimable phalange des *petits-maîtres*: M. STEINHEIL, dont le dernier numéro de *l'Illustration* a reproduit une charmante composition; MM. FAUVELET, PLASSAN et CHAVET, auxquels nous réunirons M. COUDER, qui se plaisent aux petites scènes coquettes et chiffonnées, et peignent avec un égal succès la nature morte.

Pour éviter la confusion qui résulterait dans une revue telle que celle que nous essayons ici, du pêle-mêle des noms pris au hasard, nous grouperons autant que possible les divers artistes suivant leur affinité naturelle. Nous ne prétendons pourtant pas attacher une importance sérieuse à cette sorte de classification. Nous ne l'adoptons que pour la commodité et la clarté. Nous avons commencé cette revue des tableaux de genre par les microscopiques. Nous dirons maintenant quelques mots d'une troupe composée de talents gra-



Salon de 1848. — Léda, tableau, par M. Richomme.



Salon de 1848. — Vue de la pointe du sérail et de la tour de Léandre, entrée de la mer de Marmara, tableau, par M. Couveley.



Salon de 1848. — La Rencontre, tableau, par M. Louis Duveau.

cieux et tempérés, cherchant à plaire plutôt qu'à étonner par les excentricités du style ou de la couleur. — M. HAMMAN, qui s'est fait connaître l'année dernière favorablement à son début dans *le Réveil de Montaigne enfant*, a exposé cette année, sous le titre de *Lecture pantagruélique*, une composition heureuse de disposition et d'ajustement, et assez chaudement colorée. François Ier et sa cour y sont groupés autour de Rabelais qui leur lit son épopée bouffonne. Le dessin est un peu mou, et les têtes manquent d'expression.—M. VETTER, l'auteur du tableau de *Molière chez le barbier de Pezenas*, qui a attiré l'attention l'année dernière, n'a exposé qu'une petite toile représentant des *Alchimistes à la recherche de la pierre philosophale*. Cela est finement et habilement peint. Peut-être faut-il engager l'artiste à se tenir en garde contre cette habileté même, de peur qu'elle ne l'entraîne à tenir moins compte du naturel. — Nous nommerons ici un peintre de talent, M. DECAISNE, qui traite souvent de grands sujets et qui s'est exercé dans de petites compositions, sur lesquelles il a répandu une grâce mélancolique trahissant un peu de mollesse. — M. TONY-JOHANNOT a envoyé au salon douze sujets exécutés dans un mode facile et agréable, et parmi lesquels nous citerons l'*Heureuse mère*. *L'Illustration* a reproduit un de ces sujets dans son numéro du 1er avril. — M. JULES DUVAL LE CAMUS compose bien et ne manque pas de grâce, mais un coloris faux et une exécution froide nuisent à l'effet de sa peinture. — M. KARL-GIRARDET nous fait voir chaque année quelques-uns de ces habitants de l'Ober-Hasli qu'il connaît si bien. Il y met tant de vérité que c'est à dispenser du voyage de l'Oberland ceux qui ne voudraient y aller que pour y étudier l'aspect des montagnards. Cette année, il n'a exposé qu'un seul tableau : *le Retour du soldat dans sa famille*. Il est déjà sur le seuil de la porte; une petite fille annonce la nouvelle au vieux père, qui est sourd et manifeste à moitié sa joie contenue par la crainte d'avoir mal compris. — M. AUGUSTE DELACROIX continue à peindre avec coquetterie ses *Paysannes* de nos côtes de la Manche. — Nous devons des encouragements au talent que mademoiselle ALLIER emploie à illustrer les événements arrivés dans l'établissement philanthropique de Petit-Bourg, dirigé par M. Allier son père. Il y a de la tristesse et de la résignation religieuse dans son tableau intitulé : *les Derniers moments d'un colon de Petit-Bourg*. Affectionnant les sujets qui ont un côté moral, elle a aussi consacré son pinceau à l'histoire touchante de *Cazotte et sa fille*.

Une grande composition que nous aurions pu classer parmi les tableaux d'histoire, est celle du *Pèlerinage à Lorette*, par M. PIGNEROLLE, située dans le salon carré. Nous reprocherons à cette œuvre un dessin monotone et l'abus de rouges foncés trop répétés et trop vifs. Son étude de *Petites Mendiantes de l'île de Capri* est curieuse par l'aspect sauvage des physionomies, et est exécutée dans une manière abrupte que ne soupçonneraient pas ceux qui ne connaîtraient que son grand tableau.—M. HILLEMACHER a exposé plusieurs scènes empruntées à ses souvenirs d'Italie, et parmi lesquels nous citerons particulièrement *un Confessionnal de l'église de Saint-Pierre, à Rome, le dimanche de Pâques*. Ces diverses peintures prouvent de l'habileté dans leurs auteurs; mais elles n'ont pas de qualités saillantes, et elles laissent le public froid. — Citons aussi de M. ALFRED ARAGO : *l'Aveugle, souvenir de la campagne de Rome*, peinture sagement exécutée, mais dont le sujet laissait à deviner une énigme que les vers suivants, improvisés par M. Alexandre Dufaï dans l'atelier du peintre, serviront à expliquer.

Entendant du bruit sur la route,
Un aveugle, malgré son chien,
Demande le pain du chrétien
A cette vache qui l'écoute,
Qui l'écoute et n'y comprend rien.
Mais elle est bonne au fond : de
l'air le plus honnête,
Vers l'humble suppliant elle
tourne la tête.
A notre place, elle eût déjà
Dans son vieux couvre-chef jeté
la pièce ronde.
Mais hélas! c'est en vain qu'elle
s'attendrira.
La plus belle vache du monde
Ne peut donner que ce qu'elle a.

Avant de nous occuper des peintres de la fantaisie et des coloristes, nous ferons, au sujet des tableaux de M. Diaz, la même remarque que pour ceux de M. Meissonnier; ils ont également disparu du salon depuis qu'on a procédé à un remaniement. Exprimons nos regrets sur cette facilité laissée aux artistes de se retirer ainsi à leur guise d'une fête où ils étaient conviés, et dont ils faisaient l'ornement. Ils devraient consentir à laisser leurs œuvres durant toute l'exposition, et à ne pas faire défaut aux amateurs éloignés qui se mettent un beau jour en marche en entendant le bruit de la pipée et trouvent les oiseaux dénichés en partie. Et qu'on n'aille pas penser qu'il y a dans ces plaintes un peu de mauvaise humeur de critique frustré, comme un avocat à qui on aurait enlevé les pièces de son procès. A cette supposition nous répondrions du haut de notre petite tribune par ces mots qui retentissent en ce moment à toutes les grandes : Nous n'avons ici en vue que l'intérêt de la République. —



Salon de 1848. — Seule au monde, tableau par M. Compte-Calix.

On ne voit donc plus les tableaux de M. DIAZ; mais ceux qui les ont vus se les rappellent bien. Tout le monde a remarqué dans le salon carré une *Diane partant pour la chasse*, entourée de ses nymphes, dont une est occupée à retenir deux grands lévriers, deux divines bêtes, comme il convient à la sœur d'Apollon d'en avoir. Diane a ce caractère de beauté svelte et élégante, manifesté par certains peintres de l'Italie, non par ceux de l'école romaine qui s'inspiraient sans doute d'une nature plus forte et de formes plus riches, mais plus particulièrement par ceux de l'école de Parme, et que le Primatice est venu révéler à la France en l'inaugurant dans ses peintures de Fontainebleau. Dans cette œuvre, M. Diaz a cherché à circonscrire par un dessin plus correct la forme ordinairement si incertaine, si problématique même de la plupart de ses figures. — Et comme si l'artiste était impatient de cet effort imposé à son pinceau vagabond, il semble avoir pensé que c'était assez pour cette fois d'avoir arrêté les contours; il n'a pas voulu prendre la peine de les remplir, si ce n'est par une sorte de teinte plate chargée de figurer la carnation dans un ton agréable, mais d'une parfaite uniformité depuis les pieds jusqu'à la tête, et sans presque tenir compte des diverses modifications exercées sur la lumière par les proéminences et les dépressions, les parties de face, obliques et fuyantes. Cette absence de modelé dans une figure un peu grande et en pleine lumière communiquait à cette peinture quelque chose d'étrange. Mais comme, après tout, la couleur générale du tableau, dans ce ton blond qu'affectionne le peintre, avait du charme; comme il y avait de la grâce répandue sur la figure de Diane et un certain aspect magistral dans l'ensemble, on s'arrêtait avec intérêt devant cette alliance de la grande manière italienne et de la fantaisie aventureuse et prodigue d'un coloriste de nos jours. — On éprouvait une impression analogue devant le tableau de *Vénus et Adonis*. Cependant ici M. Diaz ne poursuivait plus la grâce à travers les souvenirs de Corrége, mais à travers ceux de Prudhon. L'imitation était flagrante; elle ne se dissimulait pas, du reste; elle avait pris non-seulement la manière, mais encore le titre du sujet. Il y avait toutefois une chose qu'elle avait oublié de prendre : c'était la poésie, la chaude lumière et la parfaite élégance du dessin et de la forme qui se révélaient dans les contours, vagues et fondus aussi, du tableau de Prudhon qu'on a pu admirer à l'exposition de la Société des Artistes de l'année 1846, au bazar du boulevard Bonne-Nouvelle. — *Les Bohémiens* appartiennent à la manière personnelle du peintre. — Nous avons reproduit dans notre numéro du 1er avril la fantaisie intitulée : *la Promenade*. — Quant à la *Meute dans la forêt de Fontainebleau*, tout le monde se sera mis en quête pour la découvrir; mais bien peu se seront avisés d'aller la chercher dans une des salles supplémentaires de l'exposition, adossées au musée égyptien, et surtout de la reconnaître dans une rude pochade suspendue assez haut, comme si on avait voulu la soustraire autant que possible à la curiosité.

MM. LONGUET et BESSON ont un tort grave, celui de faire des Diaz, au lieu de faire des Besson et des Longuet. Cette imitation trop marquée est un mauvais calcul. Cela leur nuit bien plus que cela ne les sert auprès de la curiosité publique. *Autant en emporte le vent*, de M. Besson, est une jolie petite toile qui rappelle, par la couleur, les Vénitiens. Les imitateurs à la suite sont très-nombreux. Cela va en s'affaiblissant de plus en plus à la façon d'une liqueur qu'on délaye.

M. VERDIER est un peintre qui sacrifie exclusivement à la *fantaisie*. Il a même pris ce nom pour titre d'un de ses tableaux. Les deux autres sont *la Devineresse* et *la Balançoire*. Sa couleur a des finesses de ton qui rappellent le pastel; mais trop souvent la forme s'évapore sous le frottis aventureux de son pinceau. Quand sa peinture, qu'il maintient systématiquement à l'état d'ébauche, reste dans les tons légers de son joli portrait de femme, elle procure aux amateurs de véritables jouissances; mais souvent on voudrait pouvoir en écarter une sorte de gâchis déplaisant qui appartient trop au premier travail de l'esquisse.

M. WATTIER fait du Watteau tout pur, mais le fait assez bien pour plaire indépendamment de l'imitation avouée. Rien de plus coquet que ses petites figures mignardes habillées de satin et peuplant des paysages impossibles. Son petit tableau intitulé *le Midi* est une très-jolie chose dans ce genre. Dans plusieurs autres tableaux, il pousse un peu trop au noir ses petites figures, et à un jaune discordant son paysage.

Après ces peintres de la fantaisie Pompadour, nous nommerons deux peintres coloristes, dont la fantaisie est moins mignarde et moins évaporée, MM. NANTEUIL et BARON. Ce dernier a exposé deux tableaux : *un Printemps en Toscane* et un *Enfant vendu par des pirates*, et il a donné à ses personnages toute l'élégance aristocratique qu'il sait si bien leur communiquer, et animé son coloris d'une vivacité et d'un éclat qu'il pousse parfois trop loin.— Vouloir peindre quelque chose d'insaisissable comme *un Rayon de soleil*, c'est là une prétention qui ne serait jamais venue à tout l'art de l'antiquité; elle ne pouvait être inspirée qu'à l'art moderne. Ici la peinture entre en lutte avec la poésie. Qu'est-ce donc que ce rayon de soleil de M. CELESTIN NANTEUIL? C'est un rayon qui glisse à travers l'épaisse feuillée d'un bois, et va se bri-



Salon de 1848. —Trois Amis, tableau par M. Meissonnier.

ser aux écorces rugueuses des chênes, aux tiges menues des herbes, aux angles de la pierre, et s'amortir dans la mousse et le gazon. Quand l'œil s'est familiarisé avec l'éblouissement, l'on aperçoit vers le point d'où part ce rayon trois figures aériennes rasant le sol, furetant avec un air de mystère; légers sylphes qui cherchent sans doute quelque objet de la parure de Titania, égaré par elle la nuit, en faisant quelque mauvais tour à Obéron, et en voulant échapper à la surveillance du lutin Puck. Mais tout à coup, pendant que les trois jolies petites fées s'avancent avec précaution, craignant de se prendre dans une toile d'araignée ou de se mouiller les ailes dans la rosée, elles aperçoivent un jeune chasseur endormi, et se mettent à l'observer en silence. Lui aussi il les aperçoit peut-être en rêve, et il croit déjà sentir sur ses lèvres le frissonnement des baisers qu'il a entendu dire que les fées donnent quelquefois aux jeunes garçons. Mais il n'en sera rien cette fois. Il faut avoir une autre mine que celle-là pour tenter les sylphides des bois. Elles vont passer outre, et continuer leur course vagabonde en courbant les herbes, soufflant la poussière des fougères, dénichant les petits scarabées du calice des fleurs et lutinant les mouches et les papillons. L'idée gracieuse de ce tableau a dû apparaître ravissante à l'imagination de l'artiste. Mais pour la réaliser il a fallu choisir sa toile, faire sa palette, empâter son ébauche, attendre que la couleur fût sèche, gratter les épaisseurs, poser les repeints et les glacis, se faire la barbe et rendre des visites, lire le journal et avoir la grippe... Et au milieu de tout cela, le songe s'est envolé; il a contracté des lourdeurs, et le tableau, bien qu'agréable et habilement exécuté, n'est plus l'image ravissante entrevue au premier moment.

M. ADRIEN GUIGNET a une manière particulière de voir la lumière, le ciel, la campagne, la verdure, les fleurs, tout ce qui égaye les autres hommes. Quand tout cela passe par son pinceau, cela devient roux et desséché. On dirait qu'il fait subir sur sa toile à la végétation la même opération qu'une cuisinière exerce dans sa poêle sur le persil. Les rochers de *la Fuite en Egypte*, brûlés comme un caramel, peuvent être vrais et paraître ainsi calcinés à la fin d'une chaude journée; à cet égard-là, j'aime mieux le croire que d'y aller voir. Du reste, si on en prend son parti, si on consent dans les tableaux de M. Guignet à ne jamais trouver la plus petite oasis de verdure, à cheminer toujours sur des terrains de *momie* et de *terre de Sienne calcinée*, on y rencontrera des scènes et des effets sauvages rendus avec une grande énergie, et ayant souvent quelque chose de la tournure des grands maîtres. Son *Mauvais riche* est une œuvre remarquable à laquelle nuit cependant le souvenir encore vif des dessins de Decamps sur l'histoire de Samson, rappelés par le style et même par la disposition semblable et allongée du cadre. Le groupe amoureux qui descend les marches de la salle du festin est, sous tous les rapports, une excellente chose.

M. MILLET semble s'être proposé pour but dans ses deux tableaux : *Le Vanneur* et *la Captivité de Babylone*, exécutés dans le mode le plus sévère et le plus triste, d'arriver à donner à la peinture à l'huile l'aspect mat de la peinture à la cire qui serait couverte de poussière. Il y a là un laborieux procédé d'empâtement plus profitable au marchand de couleurs qu'à l'artiste. Son *Vanneur* a pourtant de puissantes qualités, mais elles auraient pu être obtenues à de moindres frais, et on n'aime pas à voir faire des efforts inutiles.

Nous avons été successivement du plaisant au sévère, des tons frais de M. Verdier, nous sommes arrivés à l'aspect enfumé des toiles de M. Guignet, maintenant par M. Millet nous redescendons vers les tons gris et nous abordons les tableaux de M. PENGUILLY-L'HARIDON, où ils dominent. Don Quichotte est un personnage qui convenait au pinceau ferme et au coloris triste de l'artiste. Dans l'un, il nous l'a représenté se lançant, visière baissée, dans son *combat contre un moulin*; dans l'autre, il a peint *le retour* du héros endommagé par les rudes bras et les parades brutales de la machine éolienne. L'artiste a pris la chose au sérieux, comme la prenait le héros lui-même. Il n'y a pas là le plus petit mot pour rire, cependant comme s'il se repentait d'avoir pu avoir la velléité d'égayer un instant son pinceau, il a été en faire pénitence au fond du Finistère dans les solitudes désolées des *écueils de l'île de Batz, par une marée basse de l'équinoxe*. Rien qu'un ciel gris, une mer sale, des algues brunes qui se sèchent en attendant qu'elles soient de nouveau submergées, et pour habitants deux homards échoués dans le creux des rochers et quelques mouettes effarouchées qui tourbillonnent en poussant des cris. Cela ne pouvait manquer d'avoir et cela a en effet du caractère.

Voici venir maintenant toute une forte cohorte qui marche très-unie et fait avec succès la guerre au goût du public par le fade, le coquet et le doucereux. M. ARMAND LELEUX y tient toujours dignement sa place. Nous retrouvons le *Chasseur andaloux* que l'*Illustration* a reproduit le 5 février dernier à l'occasion de l'exposition du boulevard Bonne Nouvelle. Il est suivi de deux de ses compatriotes. — Une *Brune paysanne qui file* est rendue avec beaucoup de vérité. Avec le *Cazador andaluz*, quoique rude compagnon, à l'air déterminé, on sent qu'il y aurait encore moyen pour le voyageur, qui le rencontrerait le soir au coin du foyer d'une *posada*, d'échanger quelques paroles. Mais il n'y a rien de bon à tirer de ce grossier *Mozo de Mulas*, attablé dans son écurie et qui vous tourne le dos pour s'occuper exclusivement de l'écuelle qui contient son souper. Un mouchoir de tête qui s'échappe de son *sombrero*, le dos rouge d'une veste, une ceinture jaune et des manches de chemise, c'est tout ce que l'on aperçoit de l'aimable personnage. Ces petites toiles sont touchées avec fermeté, mais le peintre y abuse trop du noir. Le tableau de *la Fenaison* (*environs de la Forêt-Noire*) est d'un bon ton de couleur et plaît par son air de franche rusticité. La barque et les vigoureuses jeunes filles qui la montent forment un tableau intéressant, mais, à notre avis, cela se trouve égaré dans une toile trop grande; le vide se fait trop sentir autour d'elle. Une percée à droite à travers les arbres fait un effet papillotant. Les arbres sont trop lourdement exécutés. — M. ADOLPHE LELEUX s'est laissé gagner à la tentation d'un voyage en Algérie, ce faubourg de la France. Il a laissé là les longs cheveux et les vestes des Bretons pour les têtes rasées et les burnous des Arabes. Sa composition intitulée l'*Improvisateur Arabe* est exempte de l'affectation de style dont bien peu d'artistes peuvent se défendre quand il s'agit pour eux de traiter quelque sujet oriental. Mais, d'un autre côté aussi, il faut reconnaître que cette œuvre manque de vigueur et est sans accent. Quand M. Adolphe se sera familiarisé davantage avec les Arabes, nul doute qu'il ne nous les montre sous le même aspect original qu'il savait donner à ses Bretons. — M. HÉDOUIN est un autre frère, par le talent, de M. Adolphe Leleux. Il devrait peut-être éviter que les rapprochements dans les sujets ne viennent s'ajouter à la conformité dans la manière. Il y a des qualités solides dans son *Moulin arabe*, mais il y a de l'égalité dans le faire, dans la touche. Ce tableau, ainsi que le *Café Nègre*, ignoble chenil pittoresque, plaisent surtout par leur coloris vigoureux. — M. HAFFNER semble vouloir faire halte dans sa manière. Il aurait tort, car il n'est pas encore arrivé, et malgré les qualités de quelques-unes de ses œuvres, sa peinture n'est pas assez complète pour être adoptée par le public. Ses *Gitanos* arrêtés le soir à l'entrée d'un bois pour faire les apprêts de leur repas ont bien l'aspect étrange qui convient à ces hordes nomades venues on ne sait de quelle patrie, allant on ne sait où et exerçant à travers l'Europe les métiers d'industriels, de nécromanciens, de saltimbanques, de mendiants et de voleurs. Cette grande et nerveuse jeune fille tout étendue sur le sol et laissant apercevoir sous ses grossiers vêtements une fine jambe à faire une fortune royale à une courtisane, a bien le type de ces beautés sauvages. Ce sont bien là ces regards profonds qui nous étonnent, que nous n'avons jamais rencontrés autour de nous et qui semblent appartenir à un monde inconnu. Les autres figures n'ont pas la même valeur. La composition n'est pas assez condensée, et la lumière n'est pas distribuée convenablement. En général cette peinture n'est pas assez faite. Cela est surtout sensible dans *la Mendiante*; rien n'est à sa valeur ni comme ton, ni comme rendu. Les murailles sont maçonnées avec la couleur appliquée au couteau et le relief du sol est rendu avec une mollesse de pinceau extrême. Dans ses divers tableaux, M. Haffner a un ennemi acharné de sa peinture, dont il fera bien de se débarrasser : c'est le noir, qu'il emploie surtout pour arrêter les contours.

M. LUMINAIS, dans sa *déroute des Germains après la bataille de Tolbiac*, a montré de grandes qualités de coloriste. Il y a du mouvement dans cette composition animée d'une poésie sauvage, mais le dessin manque de fermeté et la touche est lourde et trop égale partout.

Il y a un peintre que nous n'avons pas encore nommé et qui cependant a une réputation populaire comme peintre de genre; nous voulons parler de M. LEPOITTEVIN, mais il faut lui réserver une place à part. Ce peintre s'est fait une manière à lui par l'abus de l'habileté et de la sûreté du pinceau. Sans aucune qualité saillante, soit comme coloriste, soit comme dessinateur, il a cependant ses imitateurs qu'il a séduits par sa verve facile. On ne peut que regretter, en voyant l'agencement heureux et la touche hardie de ses tableaux, qu'il perde ainsi son talent, par manque de vérité et de naturel.

Disons un mot aussi de M. EUGÈNE LAMI, le peintre de la vie fashionable, des élégants et des élégantes, des salons, des châteaux, des courses de chevaux et des parties de chasse. Il est impossible d'habiller tout ce petit monde avec une désinvolture plus gracieuse.

Quoique le nom de M. GENDRON soit un peu dépaysé ici, nous réparerons à son égard une omission involontaire en citant son *Ile de Cythère*, composition poétique, qui malheureusement aussi n'a fait qu'un court séjour au salon.

Nous avons dû parler avec quelques détails de la peinture de genre cultivée par tant d'artistes. Ce n'est pas là principalement qu'est l'art, mais c'est là qu'il est aujourd'hui; il faut bien le prendre où il se trouve.

Le Naufrage de la baie d'Audierne de M. LOUIS DUVEAU avait été en 1846 un heureux début et une promesse que nous nous étions empressé de saluer. Ses *Exilées* de l'année dernière avaient été une erreur. L'artiste se relève cette année dans la *Rencontre* que nous reproduisons dans ce numéro. Une barque chargée d'émigrants est abordée en mer sur les côtes de la Bretagne par une autre barque de républicains qui se sont mis à leur poursuite. Une lutte terrible s'engage. L'artiste a donné à sa composition un aspect tout à fait saisissant. Ce serait une œuvre de grand maître sans la confusion de certaines parties et si le dessin était mieux étudié et avait plus de sûreté. Ce qui nuit surtout à cette œuvre, c'est sa fausse et mauvaise couleur, ce sont les tons verdâtres blafards répandus également sur les vêtements et les carnations, et qui lui donnent l'aspect d'une tapisserie usée.

M. COMPTE-CALIX a répandu un charme mélancolique sur une jeune fille qui sort du cimetière où elle vient de pleurer ses parents. Elle se dit, le cœur encore oppressé de larmes, qu'elle est *seule au monde*. L'attitude affaissée, l'ajustement simple et le choix des couleurs du costume, tout, jusqu'à l'aspect du ciel, concourt à l'impression. Cette jeune orpheline rappelle la tristesse maladive de la *Mignon* de M. Scheffer. Il faut se défier un peu du goût étiolé du public pour la plaintive élégie.

Nous reproduisons également une svelte *Léda* de M. RICHOMME, gracieusement étendue sur le gazon et faisant avec un cygne des enfantillages mythologiques. Cette figure, dont le dessin des attaches du cou et des épaules laisse un peu à désirer, est d'une heureuse invention et est exécutée avec soin.

M. Couveley, directeur du musée du Havre, a exposé plusieurs tableaux parmi lesquels nous donnons une petite vue intéressante de *la Tour de Léandre à Constantinople*.

Les trois Amis de M. MESSONNIER. — Nous en avons parlé au commencement de cet article. A. J. D.

Le club des Dames.

Grande était l'affluence, l'autre soir, aux portes de la salle des *Spectacles-Concerts*, qui jamais ne s'étaient vus à pareille fête. Jamais Arlequin et Colombine, jamais les plus éclatantes merveilles de la mimique, de la gymnastique, et de la musique combinées, n'avaient attiré au bazar Bonne-Nouvelle un peuple aussi nombreux, aussi curieux, aussi tumultueux. A vrai dire, la curiosité était cette fois assez bien justifiée. Un club de femmes ! N'était-ce pas là une nouveauté fort piquante, même dans un temps où il s'en produit tous les jours qui le sont plus ou moins. Ajoutez que, pour voir et entendre ces dames, pour s'édifier du spectacle de leurs délibérations et goûter le fruit de leur science, il n'en coûtait que vingt-cinq centimes, plus quelques coups de poing, inséparables effets de la cohue.

Après avoir payé les uns et reçu les autres, nous sommes parvenu à entrer.

La salle était déjà presque entièrement remplie, et fort bien remplie, ma foi ! Dans les loges, qui garnissent les côtés latéraux du carré oblong dont elle se compose, étincelaient une foule de beautés aristocratiques, gracieux représentants de l'ancien monde, qui venaient assister à cette singulière exhibition du monde nouveau. Au parquet, sur les gradins des loges, dans les couloirs, debout ou assis sur les chaises ou des tabourets, se pressait la foule des spectateurs. Quant aux dames du club, elles s'étaient majestueusement rangées sur les fauteuils des stalles, en face de la tribune et du bureau qui la surmonte.

Quand nous entrâmes, la tribune était vide encore. Mais déjà les membres du bureau avaient pris leurs places. Deux secrétaires en cheveux, deux vice-présidentes en bonnet, flanquaient, à droite et à gauche, le gigantesque chapeau à fleurs qui, en dépit de l'usage, couvrait le vénérable chef de l'illustre présidente, la citoyenne Eugénie Niboyet.

Certes jamais présidence ne fut plus justement décernée. La citoyenne Eugénie Niboyet est, en effet, une de ces femmes d'élite, nourries du pain des forts, et de la moelle des lions, dont rien ne peut troubler la pensée, ni décourager la persévérance. Voilà vingt ans, trente ans, quarante ans peut-être, qu'elle ne cesse de combattre par la plume et par la parole, par le livre, par la brochure, par le journal, pour émanciper son sexe, pour l'affranchir de cette infériorité où voudrait le maintenir un sexe inique. La révolution de Février a naturellement ranimé toutes ses espérances. Depuis ce moment, on l'a vu se multiplier, et, pour faire face aux exigences de la situation, fonder à la fois une chaire, un journal, et toutes sortes d'associations féminines. Une fois par semaine, dans une salle de la rue Taranne, la citoyenne Niboyet prêche le nouvel évangile de la femme, et ce n'est pas sa faute assurément, si personne encore n'est venu l'entendre. Quant à son journal, *la Voix des Femmes*, il a vécu plus d'un grand mois, et il ne serait pas mort, s'il avait trouvé des abonnés ou des acheteurs. Il était d'ailleurs si bien rédigé ! A la voix de madame Niboyet, un essaim de jeunes rédactrices s'était levé, et tous les jours, ces dames ou ces demoiselles, le nom ne fait rien à la chose, discutaient, dans leur feuille, avec autant de savoir que de profondeur, les droits de la femme comparés aux droits de l'homme; elles établissaient solidement la nécessité du divorce, et elles s'offraient généreusement pour en faire l'essai.

Un journal où l'on traitait de si vastes questions ne convenait qu'au très-petit nombre des esprits d'élite. Le public, hélas ! ne s'est pas encore élevé jusqu'à ces hauteurs, et *la Voix des Femmes* a expiré sans écho.

Cependant madame Eugénie Niboyet ne s'est pas découragée. Elle a senti que le moment était venu de frapper un grand coup et d'en appeler, sur le boulevard Bonne-Nouvelle, à la France et au monde. Ce grand coup, qui, dans la pensée de ces dames, devait tout sauver ou tout perdre, a-t-il tout sauvé, a-t-il tout perdu ? La suite des temps nous l'apprendra. Voici, en tout cas, la suite et la fin de la soirée. Prenez patience, ce ne sera pas long.

Seule, madame Eugénie Niboyet a parlé avec quelque étendue, mais avec plus de sagesse et de modération qu'on ne l'aurait espéré sur la foi de son journal. Peut-être n'a-t-elle voulu, dans cette première séance, que tâter le public, et le préparer peu à peu aux grandes choses qu'elle se réserve de lui découvrir postérieurement; peut-être même allait-elle nous les découvrir, quand tout à coup les portes des bureaux furent brisées avec fracas, et la salle envahie par une nuée de gamins, qui ne gardèrent envers la présidente aucun des égards dus à son sexe et à son âge.

Toutefois elle ne se laissa pas abattre, et au bruit des cris, des sifflements, des grognements et des chants patriotiques, elle poursuivit et termina son discours par ce chaleureux et triple appel de fonds.

« Venez-nous en aide, mesdames, pour notre journal, afin que les femmes aient désormais un organe quotidien de leurs besoins et de leurs droits. Venez-nous en aide, pour notre association des femmes artistes, peintres, musiciennes, etc., que la révolution de Février a privées de toutes leurs ressources. Venez-nous en aide enfin pour notre association des filles à gages. Désormais associées, les filles à gages se moraliseront, se surveilleront, se placeront les unes les autres. Elles deviendront dignes ainsi de toute la confiance de leurs maîtres, qui leur devront estime et respect; car ils sentiront qu'ils n'ont plus en elles des esclaves, mais des *fonctionnaires*. »

Qui ne comprend l'utilité de ces deux associations, de la dernière surtout? Toute une révolution sociale y est contenue en germe. Les bonnes d'enfants, les femmes de chambre,

les cuisinières et les filles d'auberge érigées en fonctionnaires, en fonctionnaires domestiques, il est vrai. Ainsi, admirez le changement, nous n'avons aujourd'hui, dans les filles à gages, que des domestiques en charge, et quand les temps prédits par madame Niboyet seront arrivés, nous aurons des domestiques en fonctions. Cela certes valait la peine d'y songer.

Pourquoi faut-il que madame Eugénie Niboyet ait été si peu écoutée? Pourquoi faut-il que les irrévérences de l'auditoire n'aient pas permis à aucune de ses disciples de parler après elle? Nous étions en train d'apprendre de si belles choses.

Toutefois n'oublions pas, au milieu de nos regrets, de rendre justice à l'héroïque courage de l'abbé Châtel, qui, indigné de ce spectacle, s'est élancé à la tribune, et s'est écrié d'une voix tonnante : « Citoyens, est-ce que c'est un parti pris de ne pas entendre la femme ; est-ce que nous en sommes encore à ces siècles de barbarie, à ce neuvième siècle où un concile de fous débattait la question de savoir si la femme avait une âme, et où l'âme de la femme passait à une voix de majorité? En sommes-nous là encore ou bien n'est-il pas temps que la femme soit écoutée à son tour, et qu'elle ait, elle aussi, sa part dans le gouvernement?... »

L'abbé, hélas! n'en put dire davantage, et pourtant il avait bien débuté, à cela près de l'anecdote intercalée entre son exorde et sa péroraison. Où avez-vous lu, monsieur l'abbé, qu'un pareil concile ait jamais eu lieu? Le père Hardouin, dans son *Histoire des conciles*, n'en dit pas un mot. Votre zèle vous égare, l'abbé, et fait tort à votre érudition. Ce sont les mahométans, s'il vous plaît, qui se sont demandé si la femme avait une âme, et si elle entrerait dans le paradis. Et cela se conçoit dans la condition que le mahométisme a faite aux femmes. Mais jamais une pareille idée n'a pu tomber dans la tête des prêtres qui servent la religion du divin fils de Marie? De grâce, parlez aussi avec un peu plus de respect des prélats du neuvième siècle. Dans un âge de barbarie, ils étaient les représentants de la civilisation naissante, et vous, l'abbé, dans un âge de civilisation, vous n'êtes que le représentant d'un ridicule, et d'un vieux ridicule, qui pis est.

Voilà ce que, en toute humilité, j'aurais eu l'honneur de répondre à M. l'abbé Châtel, si j'avais eu le droit et le moyen de prendre la parole après lui. Mais le tumulte allait croissant, les sifflets devenaient de plus en plus bruyants et pressés, et l'on commençait à briser les chaises et à casser les vitres, quand un maladroit ami de ces dames porta le coup de grâce à cette malencontreuse séance par ces mémorables paroles : « Messieurs, du silence : vous devez beaucoup à ces dames. Elles n'ont pris contre vous aucune précaution. *Elles se sont livrées à votre discrétion...* »

Cet appel aux sentiments chevaleresques ne pouvait manquer d'être entendu d'un public français. Aussi y répondit-il par un immense éclat de rire. Après quoi, pour mieux prouver sa discrétion, il se leva précipitamment et s'enfuit comme un seul homme.

Telle fut la première, et en même temps, nous l'espérons du moins, la dernière représentation de cette ridicule comédie, qui n'a pas même le mérite de l'originalité. En 1793, il y eut aussi des clubs de femmes, dont l'un, *la Société révolutionnaire*, a laissé une malheureuse célébrité. Les femmes de ce club se mêlaient de tout, haranguaient le peuple, faisaient des motions et des pétitions, et, le bonnet rouge en tête, les portaient tumultueusement au sein de la Convention ou de la Commune. Un jour qu'elles en avaient envahi l'enceinte, un membre indigné s'écria : « Depuis quand est-il permis aux femmes d'abjurer leur sexe, d'abandonner les soins pieux du ménage, le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique, dans la tribune aux harangues, à la barre du sénat, dans les rangs de nos armées, usurper des droits que la nature a répartis à l'homme? A qui donc la nature a-t-elle confié les soins domestiques? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants? A-t-elle assoupli nos muscles pour nous rendre propres aux occupations de la maison et du ménage? Non : elle a dit à l'homme, sois homme, et à la femme, sois femme, et tu seras la divinité du sanctuaire intérieur! Femmes imprudentes qui voulez devenir hommes! n'êtes-vous pas assez bien partagées? Vous dominez sur tous nos sens. Votre despotisme est celui de l'amour et de la nature... »

Voilà, certes, une petite moralité qui convient fort à notre histoire, et c'est pourquoi nous l'avons reproduite, malgré le nom de son auteur, qui n'était rien moins qu'un esprit routinier ou un réactionnaire ; car c'était le second du *Père Duchêne*, le doux *Chaumette* qui fit peur à Robespierre.

Décidément, quoique un peu fou, cet abominable Chaumette avait du bon parfois ; méditez et retenez ses paroles, mesdames ; et si vous avez été, l'autre soir, fort peu écoutées et un peu huées, consolez-vous-en : car Dieu est juste, et vous ne l'aviez pas volé.

ALEXANDRE DUFAÏ.

Bulletin bibliographique.

Des Bains de mer, guide médical et hygiénique du baigneur, par M. LECOEUR, de Caen, docteur en médecine, etc. 2 vol. in-8, grand papier. — Paris, 1846.

L'usage des bains de mer, en quelque sorte importé chez nous par les Anglais, s'est propagé depuis et tend chaque jour à s'accroître. Ce qui le prouve, c'est, entre autres choses, l'augmentation du nombre des localités où se rendent les baigneurs et la prospérité toujours croissante des établissements de bains qui s'y forment.

Il y a vingt ans, les baigneurs parisiens qui peuplent dans la belle saison les côtes de la Normandie, ne connaissaient guère, entre Calais et Cherbourg, que Boulogne et Dieppe; encore bien peu s'y rendaient-ils, et ce fut en cela, comme en toute chose, la mode, le ton donné par les dames de la cour qui fit affluer à Dieppe des gens peu empressés de se baigner d'abord, puis entraînés par l'exemple.

Depuis on trouva Dieppe trop encombré, trop grand monde, et Trouville, ainsi que maint autre hameau de pêcheurs, devint le rendez-vous des gens qui cherchaient la santé, mais fuyaient le luxe et la dépense.

Ces retraites, fréquentées par les baigneurs de la petite propriété, furent bientôt à la mode. Quoi de mieux imaginé que de faire meubler et draper magnifiquement la chaumière humide et souvent malsaine d'un pêcheur de la côte et de chercher à briller ainsi par le contraste. Cependant on reconnaît qu'un bon hôtel de bains serait plus commode, et c'est ainsi que chaque année voit de nouveaux établissements s'élever sur la côte, les baigneurs affluer en plus grand nombre et la population riveraine profiter de ces migrations périodiques et utiles à tous.

Parmi ces baigneurs, il en est un grand nombre qui vont chercher à la côte le repos et le plaisir plutôt qu'un médicament. Pour d'autres, au contraire, le bain de mer est indiqué comme agent thérapeutique. Ces derniers dissimulent en général la véritable cause de leur séjour aux bains. Ce sont de jeunes femmes qui viennent y retrouver les forces dont les a privées une mauvaise éducation physique. Des jeunes filles, des enfants de tout âge y sont amenés par leurs parents, à qui la médecine a prescrit ce moyen comme celui dont on peut espérer le plus quand il s'agit de refaire une constitution, de guérir une affection scrofuleuse, une maladie de la peau, toutes choses que les familles dissimulent avec le plus grand soin. Parmi les hommes, plusieurs ne mettent pas moins d'importance à dissimuler la véritable cause qui les amène aux bains de mer. Si des femmes viennent y puiser la force nécessaire pour mener à bien une grossesse, bien des hommes, qui ne s'en vantent pas, comme on peut croire, demandent à Neptune de leur rendre une force que d'autres dieux leur ont ravie, ou dont la nature ne s'est pas montrée prodigue à leur égard.

Tous ces baigneurs, sains ou malades, ont besoin d'être dirigés dans l'usage qu'ils font des bains, ceux-là surtout pour qui le bain de mer est un moyen thérapeutique. Sans doute, avant leur départ, ils ont reçu les conseils et les indications d'un médecin ; mais souvent, dès les premiers jours, des cas imprévus se présentent. Un médecin est attaché à l'établissement des bains, il est vrai ; mais à moins de nécessité absolue, beaucoup de baigneurs évitent une consultation; enfin, il est une foule de précautions, de soins secondaires ou d'indications hygiéniques dont l'observance contribue puissamment aux effets utiles des bains ou du moins à prévenir des mécomptes, quelquefois même des accidents, suites de l'inexpérience. En un mot, il faut aux baigneurs un manuel, un guide, qui leur trace le régime et les indications de tout genre à suivre, qui leur apprenne à profiter, non-seulement des ressources qu'offre la mer comme hygiène et comme thérapeutique, mais aussi des distractions, des plaisirs que procure aux baigneurs le pays qu'ils habitent pour un temps, et dont une étude superficielle et accessible aux moins savants, leur laissera des souvenirs toujours précieux.

Ce manuel du baigneur, ce livre nécessaire à quiconque va passer quelques semaines sur nos côtes, M. Lecœur l'a fait. Né sur les bords de la mer, sans cesse mis en relation, par sa profession avec les baigneurs, il a pu, mieux que personne, écrire un livre qui leur fût utile. Ce n'est point un de ces livres charlatanesques de médecine sans médecin, un de ces livres qui ne sont utiles, quand ils se vendent, qu'à celui qui les vend ; c'est un livre pratique. L'auteur est médecin, et nul autre qu'un médecin ne pouvait entreprendre ce travail ; cependant, c'est moins aux médecins qu'aux baigneurs qu'il s'adresse. « C'est pour les baigneurs particulièrement que j'écris, dit M. Lecœur, trop heureux pourtant si mes confrères veulent bien accueillir mon œuvre, et peuvent y voir autre chose que le désir de parler uniquement aux gens du monde. »

Nul doute que le souhait modeste de l'auteur ne soit accompli et au delà. Son ouvrage renferme des leçons que l'expérience seule peut donner, et les médecins y trouveront d'utiles renseignements.

Le livre de M. Lecœur est divisé en quatre parties. La première présente des considérations sur les bains en général, aux diverses températures, sur la mer et ses phénomènes variés, qu'il importe aux baigneurs de connaître, sur l'eau de mer et les divers effets de son application au corps humain, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La deuxième traite spécialement des bains de mer et des cas où ils conviennent. L'auteur y donne avec détails les instructions relatives à la manière de prendre ces bains et à tout ce qui se rattache à cet objet.

Sous le titre d'*Hygiène*, la troisième partie comprend des conseils utiles aux baigneurs, soit au point de vue de l'hygiène proprement dite, soit à l'égard de cet ensemble de soins, de précautions, de détails de toute sorte qui, sans rendre peut-être le séjour du littoral plus efficace, tendent au moins à le rendre plus commode et plus agréable.

Enfin, la quatrième partie, sous le titre *Variétés*, peut être considérée comme jouant le rôle d'épisode dans l'ouvrage. C'est un assemblage de sujets fort différents, mais qui sont tous intéressants à divers degrés pour les personnes qui visitent nos côtes.

Cette quatrième partie contient les chapitres suivants : Bains des enfants ; — Accidents des bains de mer ; — Collection et préparation des hydrophytes ; — Chasse et préparation taxidermique des oiseaux de mer ; — De la submersion ; — Premiers secours à donner aux personnes asphyxiées par cette cause.

Le deuxième volume se termine par un « vocabulaire des termes techniques employés par l'auteur dans le cours de son travail et des expressions peu familières aux gens du monde. » Ce vocabulaire constitue pour les baigneurs un petit dictionnaire encyclopédique à leur usage, et peut servir à celui qui veut réellement s'instruire comme à ceux qui tiennent seulement à passer pour savants. C'est un dictionnaire *de omnibus rebus et quibusdam aliis*. On y trouve, entre autres, les mots ou locutions que voici : *à priori* (*à posteriori* manque), *currente calamo*, *calamo*, voyez *currente*, *cornification*, *empeigne*, *hémistiche*, *méandre*, *Orne*, *quartier de soulier*, *rectum*, *robusticité* (état de l'être robuste), *sui generis*, *vade mecum*, etc.

Parmi ces mots, les uns sont, à notre avis, un peu élémentaires, les autres n'ont pas un rapport appréciable avec le sujet de l'ouvrage, ou sont d'un français douteux. Peut-être aussi dans le cours du travail de M. Lecœur, pourrions-nous relever quelque proposition discutable, comme le chapitre *sur les causes de la salure de la mer*, l'opinion émise sur la presque impossibilité de calculer la fréquence relative des vents, la phrase optimiste qui termine la première partie d'une manière assez inattendue, l'étiologie de l'urticaire consécutive aux bains dans l'eau de mer phosphorescente. Mais tout cela n'est qu'accessoire au sujet. Du moment que M. Lecœur est sur son terrain, qu'il parle en homme pratique, chacun de ses conseils est précieux. Les baigneurs, qui ne lui demandent pas autre chose, s'inquiètent peu que certaines opinions de l'auteur soient discutables, et qu'il ait ou non admiré les causes finales à propos des vents d'aval et des vents d'amont.

A. L.

Les Gardiens de Paris et la police de Londres.

Dans toutes les villes de premier ordre, dans les grandes capitales surtout, la police constitue une des administrations les plus importantes, chargée d'immenses devoirs et d'une responsabilité non moins grave. C'est une espèce de gouvernement à part. Nous en avons emprunté le mot à l'antiquité, où il signifiait, non pas seulement, comme de nos jours, une administration spéciale, mais bien la cité, ou pour mieux dire le gouvernement de la cité. Les Allemands le comprennent encore dans le sens antique. Pour nous, nous avons conservé le mot, et dénaturé la chose en la rapetissant, car chez nous la police est, à proprement parler, l'autorité chargée de veiller au maintien du bon ordre sur la voie publique, à la protection des personnes et des propriétés, à la recherche des délits et des crimes, et de ceux qui les ont commis; mais encore réduite à ces termes restreints, la police de Paris laissait beaucoup à désirer. Elle ressemblait souvent à cet astrologue de la fable qui se laissait choir dans un puits en contemplant les astres. Elle s'épuisait à faire des tours de force, et oubliait qu'au même moment la sécurité individuelle courait les plus grands risques dans des endroits très-fréquentés.

Nous ne voulons assurément rien lui retrancher de son mérite ; mais la population a droit de lui demander autre chose qu'une sagacité remarquable, et qui n'a pas besoin d'être chaque jour mise à l'épreuve. Aussi pensait-on depuis longtemps qu'elle rendrait plus de véritables services par une vigilance de tous les instants que par un savoir-faire exceptionnel. Comme toutes les institutions de ce monde, la police de Paris réclamait une transformation complète, une autre direction, d'autres habitudes, d'autres idées. Dans la carrière des améliorations, la voie était toute tracée; il suffisait d'approprier à la police de Paris l'organisation de la police de Londres. Dire ce qu'elle est, comment elle est constituée, comment elle agit, ce sera dire en même temps quels services on peut attendre du nouveau corps de police que l'on appelle les gardiens de Paris.

Anciennement chaque paroisse de Londres avait ses constables et une juridiction indépendante. Cet état de choses amenait la confusion dans la police de la ville, et son défaut d'unité lui ôtait une partie de sa force. Mais en 1831, un plan de police générale a été converti en loi, et depuis lors les autorités paroissiales sont placées sous les ordres d'un bureau de police, composé de trois magistrats, responsables de tous les agents employés par eux, et qui est lui-même sous la direction du secrétaire d'État de l'intérieur.

En 1843, le personnel de la police à Londres se composait de dix-neuf surintendants, cent dix inspecteurs, quatre cent cinquante-six sergents de police, trois mille huit cent deux gardes, en tout quatre mille trois cent quatre-vingt-seize hommes. Il faut ajouter à ce personnel celui de la police de la Cité, qui consiste en treize inspecteurs, quarante-sept sergents et cinq cent vingt gardes, en tout cinq cent quatre-vingts. Total général, pour cette vaste capitale, quatre mille neuf cent soixante-seize hommes. Un petit corps de cavalerie de soixante-dix hommes est en outre chargé de faire des rondes sur les routes qui aboutissent à Londres.

L'action de ces quatre mille neuf cent soixante-seize policemen dans cette vaste capitale y est combinée de telle sorte, que pas un coin de la ville ou de ses faubourgs ne puisse échapper à son incessante surveillance. La Cité, en vertu de ses anciennes franchises, a voulu, jusqu'au dernier moment, se gouverner elle-même et faire sa police à sa façon ; mais comme cet état de choses entraînait de graves inconvénients, il a bien fallu, sir Robert Peel aidant, quelle entendît enfin raison. Elle a bien conservé son corps spécial de police, gagé, salarié par elle, qui lui coûte annuellement plus de 250,000 francs (en 1843, 10,047 livres sterl. 18 schel.), mais à la condition qu'il serait organisé et fonctionnerait de la même manière que le reste de la police de la capitale ; seulement, par respect pour les franchises de la Cité, ses agents portent en jaune la broderie de laine que les autres portent en blanc. Au moyen de cette faible concession, on a obtenu un point capital, l'uniformité de l'action, de la surveillance et de la répression dans cette immense ville, qui a aujourd'hui une population de plus de deux millions d'habitants et une superficie de plus de quatre myriamètres carrés.

Londres, différant en cela des autres grandes cités de l'Europe, et avant tout de Paris, ne renferme pour ainsi dire aucune force armée, quelques compagnies de dépôt dans la Tour, quelques escadrons de *Life-Guards* autour du palais de Saint-James, à peine en tout six mille hommes composant tout l'appareil militaire de cette métropole du commerce du monde. Un soldat y est pour ainsi dire une curiosité, et quand il va dans les rues, il ne peut y être que sans armes. La poursuite des crimes et délits, leur répression, l'exécution des lois qui protégent la vie et la propriété des citoyens, sont donc entièrement abandonnées à ce corps spécial dont nous avons parlé, celui des policemen, et rien, en effet, n'est plus légal ni plus logique. D'abord les soldats de l'armée régulière sont faits pour se battre contre l'ennemi, et non pour faire la police à l'intérieur ; ensuite, autre raison qui a bien son poids en Angleterre, où le premier instinct est le bon sens de l'homme d'affaires, c'est qu'on ne fait bien que ce que l'on fait tous les jours et à l'exclusion de toute autre occupation. De là l'institution du corps civil et spécial des policemen.

Un policeman est un individu vêtu d'un pantalon de drap gros bleu, d'un habit de même couleur, à collet droit et boutonnant droit sur la poitrine. Sur le collet est un numéro qui indique sa compagnie ou son escouade, et une lettre qui répond à celle de sa section. L'habit est serré à la taille par une petite ceinture de cuir noir. Un chapeau de feutre de forme bourgeoise, qui se recouvre au besoin d'une coiffe de toile cirée, un petit manteau en forme de collet et également en toile cirée pour les jours de pluie ou de brouillard, complètent le costume du policeman, qui, ainsi que son organisation, est, comme on le voit, entièrement civil. Pendant la nuit, il porte à sa ceinture une petite lanterne sourde dont la lumière est habituellement voilée ou tournée du côté du corps. Le policeman a en outre toujours dans sa poche un sifflet, un poignard et le petit bâton de justice terminé par un bout d'ivoire, et dont l'autorité est si grande en Angleterre. Ainsi, dans ce costume, tout est combiné d'une manière logique et raisonnée. L'habit serre la taille et entoure le cou de manière à défendre le corps contre l'air, le brouillard ou la pluie. C'est un vêtement qui n'a rien d'embarrassant et permet de se porter avec agilité sur tous les points où les circonstances l'exigent. Pour se conduire, s'éclairer dans des endroits difficiles, déjouer au besoin les ruses des malfaiteurs, le policeman anglais a sa lanterne; à la dernière extrémité, pour se défendre, son poignard; pour appeler assistance, son sifflet, et pour assurer l'exécution de la loi, son petit bâton d'ivoire.



Garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville. Garde. — Officier. — Officier. — Garde républicaine de Paris. Garde à cheval. — Garde à pied. — Marin. — Garde de Paris.

Chaque policeman a une section qui, en quelque sorte, lui appartient, et dans laquelle il exerce continuellement sa surveillance. De cette manière il parvient, au bout de très-peu de temps, à connaître à fond tout le personnel de sa section, les habitudes, la moralité de chacun de ses subordonnés. C'est une espèce de diable boiteux dont l'œil est sans cesse, mais toutefois discrètement ouvert sur les faits et gestes de chacun. Ces policemen doivent parcourir sans relâche la circonscription qui leur est assignée, et aux limites de laquelle ils trouvent d'autres collègues avec qui ils peuvent, au besoin, se concerter et se tenir au courant de tout ce qui se passe. Chaque policeman forme ainsi un des anneaux de cette grande chaîne de police qui embrasse toute la ville comme dans un réseau. Le policeman anglais est l'observateur par excellence, et cette tâche lui devient bientôt extrêmement facile par la connaissance exacte qu'il a de sa localité, car ses attributions sont multiples. Non-seulement il doit avant tout surveiller les voleurs, arrêter les malfaiteurs, mais encore veiller à l'exécution des prescriptions sur le balayage, l'éclairage et la propreté de la voie publique, apaiser les querelles, ramasser les ivrognes et les conduire au bureau de police, fonction qui n'est pas complétement une sinécure, car, d'après un état présenté au parlement en 1834, le nombre des individus arrêtés en état d'ivresse s'était élevé l'année précédente à 29,880. Enfin, ils ont l'œil sur les voitures publiques et leurs conducteurs, préviennent les accidents, les constatent au besoin, et, chose importante dans une ville d'une aussi grande étendue, ils servent encore à remettre dans leur chemin les étrangers ou les gens égarés qui peuvent ainsi aller d'un bout de Londres à l'autre, de section en section, sous la conduite d'un de ces cicérone officiels.

Dans le jour, un nombre fort limité d'agents dispersés sur tous les points suffit pour faire la police et maintenir l'ordre dans la grande cité. Aussi Londres peut-il, et nous l'en félicitons sincèrement, se passer de ces patrouilles bruyantes, à l'itinéraire invariable et fixé d'avance par les chefs de poste, aux pas alourdis, aux fusils brillants, aux sabres clapotants contre les gibernes, et révélant ainsi de loin et de mille manières leur approche aux malfaiteurs; point de ces hommes embarrassés dans leur fourniment, fatigués du travail de la journée passée à garder des obélisques, des portes cochères, des fontaines, des hôtels de ministères, toutes choses enfin qui se garderaient parfaitement elles-mêmes; Londres a, pour faire la guerre aux voleurs, un corps d'armée spécial, agile, dispos, dressé pour ainsi dire par une vigilance continuelle à l'exercice de sa profession.

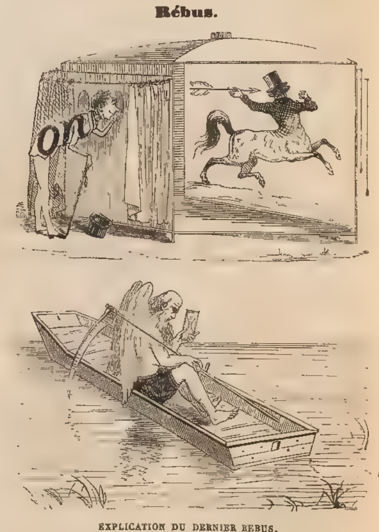
La police anglaise, en cela tout l'opposé de celle de France, est spécialement répressive; de ce côté-ci du détroit elle est surtout préventive. Le respect qu'on a chez nos voisins pour la liberté individuelle a pénétré dans toutes les classes de la société. Un homme s'apprête à commettre un délit, on le voit, on l'observe, et quand il commence son opération, la police, comme le *deus ex machinâ*, le happe et l'arrête; elle ne l'empêche pas toujours de faire un mauvais coup, mais presque toujours elle l'en punit.

En cas d'alerte pendant la nuit, le policeman lance un coup de sifflet. A ce signal bien connu, les policemen des sections voisines se réunissent et viennent prêter main-forte à leurs collègues. En cas de résistance de la part de plusieurs malfaiteurs, on s'est demandé comment ces agents pouvaient s'y prendre pour que, comme on dit, force restât à la loi. C'est ici le lieu d'expliquer le rôle que joue dans la main de l'officier de police le petit bâton à bout d'ivoire dont nous avons parlé plus haut; du moment, en effet, qu'un individu a été touché par ce bâton magique, il est en quelque sorte la propriété de la loi; son rôle est changé, il ne s'appartient plus, mais bien à l'agent qui représente l'autorité, et auquel il ne saurait désobéir sans s'exposer aux peines les plus terribles. Il y a plus, tout individu qui passe, sommé par un agent est tenu, sous des peines d'une extrême sévérité, de lui donner assistance. En cas d'émeute, on a la ressource des constables spéciaux, auxquels on fait prêter serment pour la circonstance.

Sur divers points de la ville de Londres se trouvent de grands corps de garde qui sont en quelque sorte comme les chefs-lieux de section. C'est là que sont les inspecteurs, les sergents et les brigadiers du corps des policemen; c'est là que se combinent les mesures à prendre, que se centralisent les rapports des agents, que se déposent momentanément les individus arrêtés avant de comparaître devant le magistrat. Comme on le voit, ordonnance logique, surveillance continuelle, répression immédiate, rien ne manque à cette magnifique organisation de la police de Londres.

Un décret du 24 mars a créé pour notre capitale un corps de policemen, auquel on a donné le nom de *gardiens de Paris*. Une tunique à collet amaranthe, un ceinturon noir qui soutient un sabre-poignard, et sur la plaque duquel sont écrits les mots: *gardiens de Paris*; un chapeau dans le genre des chapeaux tyroliens, imité de la forme que le citoyen Caussidière affectionne dans sa propre coiffure, constituent le costume et l'armement des individus de ce corps qui, jusqu'ici, ne nous semble pas au complet, et qui va d'ailleurs recevoir une organisation définitive ainsi que tous ces corps inventés par la fantaisie de la police provisoire.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

Il est dangereux de tout dire à un imprudent ami.

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger, et chez les correspondants de l'Agence d'abonnement.

Armand LE CHEVALIER et Comp.

Tiré à la presse mécanique de Lacrampe fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 274. Vol. XI. — SAMEDI 27 MAI 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger. — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Les semaines se succèdent et malheureusement elles se ressemblent. Après une attaque violente, après la tentative criminelle d'une bande de sauvages qui avait abusé, au nom de la Pologne, une partie crédule et généreuse de la population; après une victoire de la garde nationale, qui, sans effusion de sang, par la seule puissance de son unanimité imposante, avait rétabli l'Assemblée nationale dans le palais de ses délibérations, délivré l'Hôtel-de-Ville et préservé le Luxembourg, on devait espérer et croire que la commission exécutive agirait avec énergie et unité et que ses actes sauraient rendre la confiance et le calme aux esprits. Cet espoir n'a pas été justifié, et l'ordre, sourdement menacé, pour être maintenu a exigé un de ces déploiements de forces qui révèlent un danger permanent, qu'on ne fait qu'aggraver quand, au lieu d'y porter résolument remède, on se contente de le conjurer au jour le jour.

Pour ne pas anticiper sur l'ordre des faits, nous devons dire d'abord que la dernière semaine, dont nous avons raconté et retracé les dramatiques scènes, s'est terminée par des votes qui eussent paru pâles alors même qu'ils n'eussent pas succédé aux éclairs de l'orage. En attendant que la commission de constitution ait pu préparer son œuvre, que les comités et les commissions aient déposé quelques rapports intéressants, l'Assemblée a repris la froide discussion de son règlement, qu'a seule égayée la disposition puritaine, d'autres ont osé dire hypocrite, par laquelle les représentants se sont interdit toute apostille, recommandation et sollicitation. Le vote d'une proclamation adressée au peuple français par l'Assemblée, la présentation d'un projet de décret de bannissement contre la branche cadette des Bourbons, et d'un autre projet réglant les rapports de la commission exécutive avec l'Assemblée ont également causé quelque animation. Mais, après le grand drame du lundi, la fête qui a terminé cette même semaine, la



Fête du 21 mai. — Bannière du Travail.

fête de la Concorde, en a été le plus grand événement. L'air a retenti longtemps des acclamations qu'ont fait entendre deux cent mille gardes nationaux de Paris et des départements en l'honneur de l'Assemblée nationale et pour notre jeune république. La cérémonie s'est paisiblement accomplie selon les prescriptions du programme officiel, et les craintes que plusieurs journaux avaient exprimées le matin même, de voir l'ordre public troublé par quelque manifestation anarchique, ne se sont heureusement pas réalisées.

Lundi l'Assemblée, qui avait la veille, au Champ-de-Mars, rempli un rôle fatigant en demeurant toute une journée, brûlée par le soleil et desséchée par la poussière, immobile sur l'estrade devant laquelle toute la population en armes avait défilé, l'Assemblée n'a eu qu'une courte séance, remplie par des lectures de propositions et par le vote de quelques lois d'urgence. Pour le lendemain on annonçait la suite des interpellations sur les affaires d'Italie et de Pologne, des communications intéressantes sur de nouveaux et décisifs événements survenus en Autriche, et aussi, à en croire de menaces sans nombre parvenues à l'autorité, une tentative nouvelle contre l'Assemblée.

Les mesures prises de concert par M. le président de l'Assemblée et par le nouveau ministre de la guerre, le brave général Cavaignac, ont déjoué tout coupable projet, si l'on en avait véritablement conçu un nouveau. Les ateliers nationaux ont en effet été désertés par leurs pensionnaires, nous ne pouvons pas dire leurs ouvriers, mais l'exercice auquel ils se sont livrés a été tout extérieur et nos rues n'en ont point été troublées.

Les premières informations de Vienne avaient fait connaître que, par suite de manifestations nouvelles, une Assemblée constituante allait être élue et que le suffrage universel était accordé aux Autrichiens. Mais à la séance de mardi on apprit, au banc du gouvernement, que le 16 mai au matin tout le ministère avait déclaré donner sa démission et ne vouloir conserver les portefeuilles que jusqu'à la nomination des successeurs, et que le 17, à six heures du soir, l'empereur avait quitté inopinément sa capitale. A l'occasion de ce départ inexpliqué, sinon inexplicable, le ministère démissionnaire avait fait paraître l'avis suivant qui mérite bien d'être conservé :

« Aujourd'hui, à neuf heures du soir, le ministère a reçu la nouvelle verbale, inattendue, que S. M. l'empereur avait, par des motifs de santé, quitté la capitale avec l'impératrice, l'archiduc François-Charles, sa femme et trois princes, en se dirigeant sur Inspruck. Le ministère soussigné, qui ne connaît pas les motifs et les circonstances de ce voyage, croit qu'il est de son devoir d'en faire part à la population de la capitale. Le ministère a considéré comme son premier devoir d'envoyer sur-le-champ, pendant la nuit, à S. M. un homme de confiance dans la personne du comte Hoyos, commandant en chef de la garde nationale, et d'exprimer le vif désir que la population fût calmée par le retour de l'empereur ou par un exposé sincère des motifs qui rendaient le retour impossible. Le même vœu ardent sera exprimé par le président comte Wilezek, qui est aussi parti. Le conseil des ministres reconnaît, dans ce moment important, le devoir sacré de porter toute son attention et toute sa sollicitude sur les intérêts de la patrie, et d'agir sous sa responsabilité, ainsi que l'exigent les circonstances. L'appui des citoyens et de toutes les personnes bien intentionnées, les mettra à même de maintenir l'ordre et la tranquillité et de contribuer à calmer les esprits. Tout ce que les ministres apprendront, relativement à cet événement, sera communiqué sans retard et fidèlement au public; et de même le ministère s'empressera de faire connaître tous les ordres directs ou communications qu'il pourrait recevoir du souverain. » On ajoutait que l'archiduc Jean avait été nommé *empereur par intérim*, dignité nouvelle, sans être plus durable peut-être.

On comprend aisément que l'annonce de pareils événements était une réponse meilleure que beaucoup d'autres aux interpellations mises à l'ordre du jour. M. d'Aragon s'en était contenté pour l'Italie, et avait vu, dans cette révolution nouvelle, des motifs de réserve et d'espérance. Mais MM. Wolowski, Vavin, Sarrans le jeune, n'ont pas cru devoir faire le sacrifice de leurs frais de mémoire, et, sur le thème de la Pologne, chacun d'eux a fait entendre deux discours auxquels M. de Lamartine a assez compendieusement répondu. Il est vrai que l'illustre orateur, en même temps qu'il a parlé du duché de Posen, de la Gallicie et de Cracovie, a trouvé moyen aussi de reprocher à l'opinion publique son injustice envers la commission exécutive. Un ordre du jour motivé a clos ce tournoi parlementaire.

Après les événements de Vienne, la nouvelle extérieure la plus grave c'est l'ordre de quitter Madrid dans les quarante-huit heures expédié par le ministère espagnol à l'ambassadeur anglais, M. Bulwer. C'est à la suite d'une insurrection militaire qui a éclaté à Séville que cette détermination a été prise. La correspondance ministérielle de Madrid donne les détails suivants sur les événements de Séville, dans lesquels, dit-elle, figure un officier, M. Portal, proche parent d'une dame qui avait toutes les entrées de faveur à la légation britannique :

« Au bruit de la première fusillade engagée dans les rues de Séville, le duc de Montpensier s'était empressé de faire monter l'infante dans un carrosse qui attendait à la porte du théâtre. Dans les rues, la voiture s'est cassée, et force a été d'en trouver une autre au plus vite. On dit que l'infante et le duc de Montpensier ont passé la nuit à bord d'un bateau à vapeur dans la rade.

» Repoussés par les troupes fidèles que commandait le général Schelly, les soldats révoltés, en se retirant, ont frappé d'une forte contribution San-Lucar-la-Mayor et pillé quelques maisons. Ils se dirigent à marches forcées vers la frontière de Portugal. Le général Schelly n'a pu leur donner une chasse complète, ayant été prévenu par le chef politique de Séville qu'il se manifestait dans cette ville une certaine agitation. Le général Schelly se décida d'autant mieux le 15 mai à entrer à Séville, qu'il importait de ne pas laisser l'infante duchesse de Montpensier sans protection immédiate. On dit que l'infante s'est embarquée pour Cadix. Le général, laissant ensuite le commandement de Séville au général F. Armero, s'est remis à la poursuite du bataillon révolté. »

Les nouvelles d'Italie nous font voir Charles-Albert poursuivant ses opérations avec activité, et l'esprit d'indépendance faisant chaque jour de nouveaux progrès dans toute la péninsule. Le retentissement des événements de Vienne ne peut manquer d'accélérer la conclusion.

Plusieurs de nos villes ont éprouvé une sorte de commotion de la journée du 15 mai. A Lille, à Toulon, à Lyon, des mouvements agressifs se sont produits, de coupables violences ont été commises. Espérons que de bienfaisantes mesures, combinées avec une résolution énergique de la part de la commission exécutive et de ses ministres, désintéresseront les malheureux et imposeront aux malintentionnés.

JÉROME PATUROT

A LA RECHERCHE DE LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES.

On croyait que Paturot avait renoncé pour jamais à ce genre de recherches qui lui valut, sous le dernier règne, de si nobles amitiés et de si touchantes infortunes. Le 24 février lui a rendu sa curiosité, et le voici de nouveau en campagne. Puissent ses nouvelles expériences lui réussir mieux que les premières! Nous citons un de ses récits, pour montrer qu'il n'a rien perdu de l'entrain et de la verve qui distinguent l'histoire de ses aventures *à la recherche d'une position sociale*. L'éditeur de ses dernières impressions n'aura qu'à se féliciter d'avoir été choisi pour transmettre au public les études et les observations d'une si haute expérience.

COMMENT LA PEUR EMBELLIT LES OBJETS.

Des deux commissaires nous perdions le maigre et conservions le gras, c'était tout profit. Le maigre aurait fait peser sur le département les effets de sa complexion bilieuse; le gras, doué d'organes excellents, devait y trouver un motif pour adoucir la sévérité de ses instructions. C'était, d'ailleurs, un enfant du pays, et à tout prendre, le meilleur homme du monde. Son histoire se résumait en peu de mots. Jeune, il avait ressenti pour la carrière des lettres un de ces penchants qu'entretiennent les fumées de la bière et les vapeurs de l'estaminet. Peut-être l'eût-il mieux combattu sans l'essaim des parasites et des flatteurs. Mais, comme il prodiguait l'absinthe autour de lui et s'exécutait aux dominos avec un abandon chevaleresque, il ne manqua pas de gens pour lui dire qu'un esprit pareil au sien réclamait un théâtre plus élevé, que les fleurs de son imagination n'étaient pas de celles qui s'épanouissent à l'ombre. Quel piége tendu à la vanité d'un auteur! Celui-ci s'en défendit pourtant jusqu'à la limite de son dernier écu, et s'il capitula, s'il se résigna à de hautes destinées, c'est que les débris de son patrimoine disparurent un beau jour dans les chances aléatoires du double-six.

Il vint donc à Paris, ce rendez-vous des grandes ambitions et des vocations impérieuses; il y vécut quinze ans sous la plus mince des auréoles, condamné à des travaux ingrats et obscurs, dînant mal, déjeunant quelquefois, donnant à ses amis le spectacle de chapeaux fatigués et de bottes perméables. Malgré ces épreuves, il resta ce que la nature l'avait fait, bon et sans fiel; il n'y puisa pas, comme tant d'autres, une incurable haine contre les supériorités, il ne vit pas dans ses échecs une conspiration universelle contre son génie, il se préserva et des sombres désespoirs et des bouffonnes suggestions de l'orgueil. Ce fut son seul mérite; mais il sut l'avoir. Rarement les esprits médiocres se rendent cette justice; ils aiment mieux s'en prendre à l'univers que s'accuser eux-mêmes, et volontiers ils font porter à la société les torts de leur organisation.

Cependant, par la force des choses, notre commissaire se trouvait mêlé au peuple inquiet des écrivains méconnus. Il en avait partagé le sort et accepté les couleurs; il s'était mis avec eux en état de conspiration permanente. Dans le chemin des lettres, il avait traversé les mêmes ronces, franchi les mêmes fondrières, c'est-à-dire des publications sans lecteurs et des journaux sans abonnés. Il était, en un mot, membre de cette église au moment où la révolution éclata. Tout lui devenait un titre : sa lutte contre le destin, son obscurité, ses chaussures à jour. Aussi fut-il sur-le-champ désigné comme l'un des missionnaires du régime nouveau. On ne s'enquit point de son aptitude; on ne lui demanda que du zèle La patrie, d'ailleurs, n'exigeait pas des services gratuits; elle faisait très-honorablement les choses. Il y avait du fixe, il y avait du casuel; rien n'y manquait. Quelle rosée pour une terre longtemps aride! Notre commissaire n'en trouva la révolution que plus à son gré; il partit la joie au cœur et le sourire aux lèvres.

Il faut le dire, les souvenirs qu'il avait laissés dans sa ville natale n'étaient pas des plus flatteurs. Ce n'est point impunément que l'on dévore en province huit mille francs d'héritage paternel. Ce grief suffit pour y placer un homme bien bas dans l'estime de ses concitoyens. A ce motif de défaveur bientôt s'en joignirent d'autres. Des bruits vagues avaient appris à la localité que le dissipateur était devenu l'un des mille enfants perdus de l'armée des lettres. C'en fut assez pour le faire considérer comme un être à jamais déchu. Les plus sévères l'accablèrent de leurs dédains; les plus indulgents se contentèrent de le plaindre. On le raya du livre d'or de la cité. S'il y eût reparu en des temps ordinaires, un triste accueil lui était réservé; il en avait le sentiment. Mais une révolution est un prisme dans lequel tout se décompose, et, vu ainsi, notre commissaire prit sur-le-champ une autre physionomie, un autre aspect. Voici comment cette transfiguration s'opéra.

Au premier mot de République, seul, peut-être, je ne fus ni troublé, ni surpris : je l'attendais. Pour le reste de la ville, c'était un événement imprévu. Chacun l'interprétait dans le sens de ses craintes ou de ses désirs; mais le commentaire le plus général était un sentiment d'appréhension. Un mot explique cette faiblesse, fille des préjugés. On ne voulait voir la République nouvelle qu'à travers les ombres du passé; on la peuplait de spectres menaçants et de fantômes terribles. De là ce malaise vague et cette stupeur dans les esprits. La défiance s'y mêlait : même entre voisins on ne se parlait qu'à voix basse et sans abandon. La vie ordinaire semblait être suspendue; elle avait fait place à je ne sais quoi d'artificiel où dominait la panique des souvenirs. Quand le commissaire arriva, cette impression était à son comble. De tous côtés on allait aux enquêtes : on voulait savoir ce qu'il avait fait et dit, s'il avait l'air farouche et l'œil sournois. On en parlait comme d'un de ces héros qui donnent le frisson aux enfants et défraient les sombres récits de tous les contes de fées. — Comment va-t-il le prendre, s'écriaient les plus épouvantés, et que compte-t-il faire de nous?

Notre commissaire n'était pas d'humeur à dévorer les gens; ses goûts étaient moins dépravés. Il avait à réparer quinze ans d'abstinence; ce fut cette revanche qu'il prit d'abord. Depuis longtemps tout lui avait échappé : le luxe du couvert, les raffinements de la table, et il retrouvait tout cela en un jour, par un coup de baguette. Comment eût-il résisté? Il céda; il approcha de ses lèvres la coupe où boivent les opulents, il entreprit de régler avec son estomac des comptes bien anciens et sur lesquels la prescription paraissait s'étendre. Ce n'était pas un soin léger, ni une mince occupation. Notre homme comprit qu'il ne pouvait pas s'en acquitter seul et s'entoura des mêmes parasites qui l'avaient aidé dans la liquidation de son patrimoine. Ainsi partagée, la besogne devint moins rude et fut conduite à bien. De temps en temps quelques diversions extérieures s'y mêlaient et tenaient l'émotion publique en haleine. Après boire, les amis du commissaire brisaient les vitres des bourgeois, et celui-ci, survenant comme un dieu d'Homère, lançait à point nommé une proclamation où il prodiguait toutes les paillettes de son style.

Cette conduite produisit un grand effet; rien ne dispose à l'enthousiasme comme la peur. Désormais il n'y eut personne dans le département qui ne jurât par le commissaire. On lui sut gré de n'avoir pas mis les villes à sac, porté la torche au sein des propriétés et emmené les populations en esclavage. Il devint l'objet d'un culte exclusif; pour un rien, on lui eût dressé des statues. Quoiqu'il n'eût guère, en fait d'avantages extérieurs, qu'un ventre inclinant vers la quarantaine, les femmes se prirent à en raffoler. De leur côté, les hommes en firent un grand esprit, une intelligence à ressources. On exhuma ses œuvres des ténèbres qui les enveloppaient, on cita à l'envi ses bons mots, on porta aux nues ses allocutions d'après l'antique. Bref, ce fut un engouement universel. Cet être, naguère inconnu, s'était retrempé dans le baptême des événements, et s'en relevait couvert d'un nimbe lumineux, pour s'offrir aux adorations locales. Les révolutions seules opèrent des prodiges pareils.

En bon prince, notre commissaire jouit de ses triomphes sans les exagérer; cet encens ne lui causa point de vertiges. Seulement, il s'y amollit à son insu et manqua aux lois de son origine. Les choses marchaient toutes seules : il se crut dispensé d'y rien ajouter de son fait. La localité, d'ailleurs, s'y prêtait mal. Il avait affaire à une province calme, qui offrait peu de prise à l'agitation. Point de manufactures, point de centres industriels; partout des populations agricoles qu'isole la vie des champs, et qui puisent l'instinct de l'ordre dans le sentiment jaloux de la propriété. Où trouver en cela les éléments d'une effervescence soutenue? Où prendre l'étincelle révolutionnaire? Vainement l'eût-il essayé : il ne le fit même pas. Il laissa à ses amis le soin d'entretenir, à l'aide de tapages innocents, une petite terreur bourgeoise, et les paya de ce service par des banquets dignes d'un monarque assyrien. Rien n'était changé dans le département : il n'y avait qu'un préfet de moins et un commissaire de plus.

Les choses se maintinrent sur ce pied jusqu'au jour d'une apparition inattendue. C'était un matin. Le magistrat de la République venait de se mettre à table avec quelques conviés. Il s'agissait d'un déjeuner de connaisseurs, accompagné de vins fins et de primeurs délicates. Les fourchettes jouaient déjà; le sang de la grappe empourprait le cristal des verres. On allait faire, entre deux services, de la haute administration et de la politique d'avenir. En attendant, on s'en prenait à un pâté de venaison et à un pomard du meilleur caractère. Les cœurs étaient à la joie, les estomacs à leurs fonctions. Nul mauvais signe dans les cieux; point de lettres fatales sur les murs. Jamais repas ne promit plus de satisfaction et moins de regrets. On se proposait en secret de le prolonger jusqu'à la limite des facultés humaines. Hélas! c'était compter sans le destin et retrancher du programme le chapitre de l'imprévu. Le premier service allait finir quand la porte céda sous une pression impérieuse et livra passage à un homme dont la physionomie exprimait le mécontentement et l'irritation. A ce bruit, à cette vue, le premier mouvement du commissaire fut de se retourner vers les gens de service :

« Qu'est-ce donc? s'écria-t-il, et d'où vient que l'on ne fait aucun cas de mes ordres? N'ai-je pas signifié que je n'y étais pour personne? »

Au lieu d'obéir à ce congé indirect, l'inconnu marcha froidement vers l'amphitryon, et promenant sur lui et sur ses convives un regard empreint de sévérité :

« Excepté pour moi, répondit-il, citoyen collègue. »

C'était le commissaire maigre, changé en commissaire général; par conséquent un supérieur. La révolte n'était pas permise. Aussi le magistrat du département s'inclina-t-il devant des pouvoirs plus étendus que les siens :

« Soyez le bienvenu, citoyen, dit-il en se levant et en faisant signe à ses convives de l'imiter; soyez le bienvenu dans nos domaines. Cela s'appelle arriver à point. Voici ma place; vous allez nous présider. Il y a là un hoche-pot, apprêté à la manière du pays, qui justifiera certainement votre confiance. Et, pour l'arroser, nous avons un bourgogne qui date de l'ancienne administration. Il faut en convenir, tout n'était pas mauvais chez elle. »

Loin de s'associer à cette saillie et de céder à cette invitation, le commissaire général en prit motif pour rembrunir son visage et promener à la ronde un œil inquisiteur. Cette table, ce couvert, le choquaient; tant de luxe lui semblait suspect. Il appartenait à la classe des républicains austères qui veulent mettre la société au régime du brouet noir. Lui-même prêchait d'exemple et vivait avec une frugalité de Spartiate. Les restaurants à vingt-deux sous étaient à ses yeux des temples élevés au superflu; il payait un tribut bien moindre aux nécessités de la vie. Chez lui c'était système et non insuffisance de ressources. Il aimait à se priver comme d'autres aiment à jouir; question de tempérament. Une fois entré dans cette voie, la pente l'avait entraîné : une mauvaise alimentation engendre les mauvais estomacs, et les mauvais estomacs font les mauvais caractères. Ainsi s'expliquait sa vocation politique. L'intolérance est fille des faux dieux et des digestions embarrassées. Dans cette situation d'esprit, on devine quel effet dut produire sur notre commissaire général cette table chargée de mets succulents. Il y vit la honte des institutions nouvelles. Un plat d'asperges le scandalisait surtout : il le poursuivait de regards indignés. Des asperges dans les premiers jours de mars! en toute primeur! Quel exemple à donner aux populations! Aussi contenait-il mal ses colères, et ce fut d'un ton rude qu'il répondit à son interlocuteur :

« Mille grâces, citoyen... le matin une tasse de lait me suffit... D'ailleurs mes instants sont comptés... On m'attend dans le département voisin... Je ne puis vous donner qu'une heure. »

Ces paroles étaient accompagnées de gestes brusques qui en formaient le commentaire expressif. L'amphitryon sentait son aplomb l'abandonner, et les conviés ne savaient plus quelle contenance prendre. Le commissaire général les inspectait un à un :

« Ces citoyens sont de vos amis? dit-il en s'adressant à son inférieur.

— Oui, mon collègue, et je m'en flatte, répliqua celui-ci avec un accent pénétré! La fleur des patriotes du lieu! la terreur du bourgeois! Des purs! des choisis!

— A la bonne heure! Alors asseyons-nous, reprit le commissaire général. Aussi bien, j'aime mieux que les choses se passent devant témoins. A vos asperges, citoyens, ajouta-t-il en y mettant un air d'ironie souveraine; moi, je vais être à d'autres soins. »

Il prit un siége et de nouveau foudroya de l'œil les végétaux intempestifs. Les convives se groupèrent à l'écart, dans un respect mêlé de crainte, comme si une statue de marbre fût venue prendre place à leur banquet. C'était un juge et un maître, tout l'annonçait. Le commissaire simple s'anéantissait devant le commissaire à la deuxième puissance. La république austère demandait des comptes à la république épicurienne. Il se fit un long silence, et ce fut le nouveau venu qui le rompit.

« Citoyens, dit-il, j'irai droit au but; je ne suis pas content de votre ville. Excusez ma franchise : la vérité avant tout.

— Mon collègue, voilà un jugement bien sévère, répondit le magistrat du département piqué au vif. Peut-on savoir ce qui nous le vaut?

— Tout, citoyens; car tout est à faire ici. Rien ne s'y ébranle, rien n'y marche. D'un coup d'œil j'ai vu cela.

— Expliquez-vous, collègue, expliquez-vous. Quels sont vos griefs? où sont vos preuves? s'écria le prévenu de plus en plus blessé.

— Des preuves? Elles n'abondent que trop, citoyens. Voici un quart d'heure que je suis au chef-lieu; qu'y ai-je vu? Des rues tranquilles, des gens qui vont à leurs affaires.

— Mais il me semble, collègue...

— Citoyens, citoyens, je ne demande qu'à m'éclaircir. Si j'ai porté un arrêt injuste, je serai le premier à le reconnaître. Voyons, que s'est-il passé ici? qu'avez-vous fait? Le procès sera bientôt instruit. Avez-vous des clubs, à l'instar de Paris?

— Ma foi non, dirent les assistants; nous n'avons pas de clubs.

— Avez-vous eu vos promenades en corps d'états, à l'instar de Paris?

— Pas davantage, dit l'assemblée.

— Point de promenades, point de clubs, c'est bien grave. Je veux croire du moins que vous avez eu des lampions, à l'instar de Paris. »

Les convives se regardaient avec un désappointement muet; le sentiment de leur faute les pénétrait de plus en plus. Ils semblaient reculer devant cet interrogatoire accablant. Enfin, un nouvel aveu s'exhala de leurs poitrines.

« Nous n'avons pas eu de lampions, dirent-ils.

— Et vous appelez cela une République! s'écria le juge indigné; une République sans lampions, sans promenades, sans clubs! Alors je m'attends à tout. Parions qu'il n'y a point eu ici d'arbres de la liberté, avec accompagnement de pétards et de faveurs tricolores! »

Les consciences étaient atterrées, les bouches sans force : le silence répondit seul à l'accusateur.

« Je m'en doutais, poursuivit-il. N'insistons plus. C'est une mise en scène manquée. Rien à l'instar de Paris, rien, mais rien. Pas une grande idée, pas un noble spectacle. O République, est-ce ainsi que l'on t'inaugure? Où sont tes faisceaux d'armes? où est ta draperie antique? »

En achevant ces mots, le commissaire général se leva; son regret était profond, sa plainte sincère. Il était de ceux qui ne séparaient pas le régime nouveau d'un cortége d'analogies et de réminiscences, et ne lui épargnaient ni les fleurs de l'enthousiasme ni les perles du sentiment. Il est vrai que le côté positif des choses ne le touchait pas moins; car après avoir exhalé sa mauvaise humeur dans trois ou quatre tours de salle, il revint s'asseoir près de l'amphitryon et lui dit :

« A votre tour, citoyen collègue! Achevons l'enquête. Pourquoi n'avoir pas agité le pays?

— Agiter! dans quel but? Il se prêtait à tout.

— En apparence, oui, mais au fond, il est réfractaire, croyez-le bien. Et avez-vous fait main basse sur les fonctionnaires du régime déchu?

— A quoi bon? Ils se sont empressés de faire acte d'obéissance.

— Comédie pure! On vous a joué, collègue. Quoi! pas une révocation, pas une destitution?

— Trois ou quatre à peine! Si vous saviez combien le département est soumis...

— C'est cela! on dirait un mot d'ordre! Soumis! ils se prétendent tous soumis! Et en réalité ils conspirent! Décidément, mon collègue, vous manquez de nerf : vous vous amollissez au contact des honneurs et dans les charmes de la résidence! Vous perdez de vue les mâles exemples et les austères traditions, ajouta le commissaire général par une allusion évidente à la table chargée de primeurs.

— Mais vraiment...

— Mes ordres sont formels, citoyen collègue, formels, entendez-vous! il faut agiter le département. »

Ces paroles étaient prononcées avec l'accent d'un supérieur qui ne souffre plus de débat.

« J'y ferai mes efforts, répondit humblement le magistrat subordonné.

— Vous avez à réparer le temps perdu; mettez-vous vivement à l'œuvre! Des proclamations, des bulletins! et surtout soignez le style! Des mots grands comme des maisons!

— C'est entendu.

— Puis vous aurez un club, deux, si c'est possible.

— J'en aurai trois.

— Vous planterez un arbre de la liberté avec accompagnement de faveurs tricolores et de pétards.

— J'en planterai deux.

— Vous organiserez des promenades en corps d'états.

— Dès demain.

— Quant aux cérémonies publiques, je ne puis rien vous imposer; le programme en est libre. Qu'il soit grandiose, c'est le point essentiel. Au besoin, endettez la ville; nul argent n'est mieux placé. Toujours à l'instar de Paris. Des jeunes filles vêtues de blanc, des bœufs aux cornes dorées. Élevez l'âme du peuple par de grands spectacles. Et de l'allégorie, de l'allégorie à pleines mains.

— De l'allégorie, puisque vous le désirez.

— A la bonne heure, mon collègue, je vois avec plaisir que vous revenez aux vrais principes. Deux mots les résument : agitez et destituez, destituez surtout. Point d'hésitation, point de faiblesse. Destituez, destituez, on ne fonde qu'à ce prix.

— Je destituerai.

— Et souvenez-vous que Curius Dentatus déjeunait d'un plat de raves lorsque les Samnites lui envoyèrent des ambassadeurs. Un peuple est bien près d'être asservi quand il est trop sur sa bouche. A bon entendeur salut. J'ai dit. »

Après avoir donné à son collègue ce dernier avis et cette dernière leçon, le commissaire général se leva majestueusement. Il prit congé avec les airs d'un homme qui a la conscience de son rôle et le sentiment de sa supériorité. On lui fit une conduite d'honneur comme à un prince du sang; l'amphitryon et ses convives l'accompagnèrent jusqu'au perron de l'hôtel et n'abandonnèrent la place que lorsque sa voiture se fut ébranlée. Seulement, au moment où elle allait disparaître, le commissaire humilié releva la tête, et le saluant d'un geste ironique :

« Bon voyage! » dit-il.

Puis se retournant vers ses compagnons en homme qui éprouve le besoin de prendre une revanche :

« Mes amis, s'écria-t-il, savez-vous qui vous venez de voir?

— Non, répliqua-t-on à la ronde.

— Le président de la République du pain sec; si elle prévaut, j'abdique. »

Des rires unanimes accueillirent cette saillie, et l'amphitryon ajouta d'une voix de commandement :

« A table, camarades! à table! Ce n'est qu'un nuage dans un beau jour. Vite au déjeuner! Nous sommes maintenant ce que nous étions tout à l'heure. Continuons. »

Le repas se prolongea jusqu'au soir. C'est ainsi que notre commissaire remettait en honneur les traditions de Curius Dentatus.

Fête du 21 mai.

DÉCORATIONS ARTISTIQUES.

La première condition en toutes choses, même lorsqu'il ne s'agit que de s'amuser, est de savoir ce que l'on fait, ce que l'on a à faire ou ce que l'on veut faire. Or ce n'est pas par la clarté et le parti pris qu'on a brillé, dans la grande fête de la République, qui devait avoir lieu au Champ-de-Mars le dimanche 14 mai, et qui a eu lieu le dimanche 21. Le but était de réunir la population parisienne dans un sentiment de fraternité, d'autant plus désirable que, bien que ce nom évangélique soit inscrit sur nos drapeaux, nos bannières et nos monuments, la société n'en est pas moins divisée en deux camps, dont l'un est obligé de se garder à grand renfort de baïonnettes, de patrouilles, de piquets et de factionnaires, contre les mauvais tours que l'autre voudrait lui jouer. Certes ce n'est guère le temps de se réjouir, lorsque chacun, effrayé des désastres qui menacent la France, parle du présent et de l'avenir avec des doléances et un ton désespéré qui rappellent la fameuse lettre de Tibère : *Quid scribam.... aut.... non scribam?* « Que dirai-je? que ne dirai-je pas? Si je le sais, que le ciel m'anéantisse plus misérablement encore que nous ne nous sentons périr en réalité tous les jours. » Il semblait que nous fussions trop malades pour songer à nous réjouir. Mais, après tout, quand est-ce qu'on se porte bien? Et s'il fallait toujours attendre, on n'en finirait jamais. Il faut bien quelquefois brusquer les choses, et, pour s'encourager, avoir l'air de célébrer la besogne faite, lorsqu'elle est encore tout entière à faire. La politique ne vit-elle pas d'espérances et de mensonges? Une fête donc! Soit, quoique personne ne la demandât; après la grande manifestation du 21 avril, pendant laquelle 400,000 citoyens armés avaient traversé, depuis le matin jusqu'à la nuit avancée, la ville de Paris en fraternisant entre eux aux cris de Vive la République! vive l'armée! vive la garde nationale! on aurait pu réserver ses jubilations pour des circonstances plus heureuses. Mais le ministère de l'intérieur s'était imaginé qu'une fête manquait à notre bonheur. Il faut un peu laisser faire les gens qui ont la bonne intention de nous divertir. On laisse donc faire le ministère; et on attend. Les programmes se débattent; les merveilles s'entassent déjà. Le Champ-de-Mars est agrandi; ne sachant, dans les premiers jours de la révolution, à quoi employer les ouvriers, on leur a donné à démolir les talus gazonnés qui servaient d'amphithéâtre au peuple pour voir les revues et les courses de chevaux, et on les a reportés plus loin. Seulement ils n'ont plus de gazon; ils enterrent les arbres et les enterrent tellement qu'ils ne peuvent plus servir à rien. Mais l'espace élargi permet de donner accès à un peuple tout entier. On y donnera une fête monstre, un concert monstre, un banquet monstre; on bâtira un cirque monstre; on élèvera une statue monstre; on aura un char immense de l'agriculture, traîné par des bœufs à cornes dorées, et suivi de 500 jeunes filles, fleur de jeunesse et de beauté, habillées de tricots roses, couronnées de fleurs, etc., etc., un festin de Balthazar, une fête de Sardanapale! Les curieux affluent; les chemins de fer, les bateaux à vapeur nous amènent de toutes parts des voyageurs étrangers ou nationaux; les départements envoient des délégués. Mais la politique s'embrouille, la fraternité se refroidit, les frères sont presque des frères ennemis; d'ailleurs, par une raison ou par une autre, les préparatifs, la veille de la fête au soir, ne sont pas encore achevés, et ils ne le seront pas. Un contre-ordre est donné; elle n'aura pas lieu! On la remet, dit-on, à cause des délégués qui ne sont pas encore tous arrivés. Innocent mensonge! mais heureux contre-temps! car le dimanche éclate au ciel un tel orage que la fête tout entière, avec ses bœufs à cornes dorées et ses jeunes filles à tricots roses, eût été noyée, et le lundi éclate sur la terre un tel orage que la représentation nationale et la France avec elle est sur le point d'y périr. C'eût été un cruel démenti de fraternité le lendemain d'un jour où on aurait banqueté et trinqué ensemble. A quelque chose malheur est bon. On aura du moins le temps qui manquait pour achever les préparatifs. Pour ajouter au charme de la surprise, l'administration laisse Paris incertain toute la semaine si la fête aura lieu ou non. A la vérité, Paris tout entier est tellement occupé à monter sa garde, que ses inquiétudes font un peu sommeiller sa curiosité. Mais les rumeurs se confirment; l'émotion gagne l'Assemblée nationale; les représentants décident la question de savoir si à la fête ils porteront leurs écharpes tricolores à la ceinture, à la manière de Vénus, ou en sautoir, à la manière du jeune et beau Dunois. Le gouvernement publie son programme officiel et définitif, dans lequel il prend un soin minutieux pour assigner sur les places publiques, aux représentants des différents corps d'états, des places qu'ils n'occuperont pas, et n'oublie qu'une chose (on ne peut pas penser à tout), d'y convoquer la garde nationale, c'est-à-dire environ 180,000 hommes; mais bast! on n'est pas formaliste. La fête a lieu cette fois-ci. Le ciel est pur, la journée sera belle, et la population, sans être tout à fait aussi matinale que le programme, se met en route pour se rendre à la fête à laquelle elle est conviée.

Avant de nous diriger vers le Champ-de-Mars, où nous attend le spectacle des décorations artistiques, nous nous arrêtons près du ministère de la marine, retenu par un sentiment de curiosité plus vif encore et bien légitime, celui de contempler dans la fraîcheur matinale de leur teint et de leur toilette les 500 jeunes filles choisies parmi les plus belles pour embellir le cortége par leur présence. Heureuse idée, charmante promesse qui affriande l'imagination et la reporte au temps de la Grèce antique. L'architecture de nos monuments contribue à entretenir l'illusion. En présence de cet obélisque égyptien, de ces péristyles grecs, de ces frontons doriques, de ces colonnes corinthiennes, on peut se croire transporté dans l'agora d'Athènes. Déjà le char antique consacré à Cérès, orné de guirlandes de feuillage, surmonté d'une charrue et d'une vaste corbeille pleine d'épis dorés, et sur lequel se balancent les arbres divins : l'olivier de Minerve, le laurier d'Apollon et le chêne d'Hercule, est arrêté à l'entrée de la voie Sacrée, au bout de laquelle le temple de Thésée attire l'admiration par ses vastes proportions et ses magnifiques colonnades. Déjà la foule assemblée se presse près des portes d'un monument pour voir les jeunes beautés descendre des chars qui les amènent de Phalère ou d'Éleusis.... Mais non! rêverie insensée! ce ne sont pas là des chars de Vénus d'Acarnée ou de Munychie, ce sont des fiacres partis de la rue Jean-pain-Mollet, de la rue de la Grande Truanderie, de la rue du Pet-au-Diable. Nous ne sommes pas à Athènes, nous sommes

à Paris. Et ces jeunes filles!... O filles de la Grèce! où êtes-vous? O vierges des bords de l'Ilissus et du mont Hymète parfumé de miel!

. . . . . . O virginibus bacchata Lacænis
Taygeta!

Mais nous avions peut-être mal compris : ce n'était peut-être pas les plus jolies, mais les plus sages que l'on a voulu choisir. Ce n'est pas une guirlande de roses, c'est une guirlande de feuilles de chêne qu'on a posée sur leur tête. On ne leur a pas donné une aiguille d'or pour attacher leur chevelure, mais on leur a délivré un livret de la caisse d'épargnes, dont l'enveloppe, dans un charmant dessin composé par M. Klagmann le sculpteur, représente les trois figures symboliques de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. Croissez en sagesse, jeunes filles, et aimez toujours la République!

Nous traversons le pont de la Concorde, — ce n'est pas le bonheur des mots qui nous manque, — nous passons devant le nouveau palais du Ministère des affaires étrangères, que le gouvernement déchu avait été loger dans le voisinage des Invalides, et suivant le quai d'Orsay nous arrivons au Champ-de-Mars.

A l'entrée du Champ-de-Mars, du côté du pont d'Iéna, s'élèvent deux pyramides de forme triangulaire partant d'une large base circulaire. Malgré le sursis d'une semaine ces pyramides sont inachevées à leur sommet, et la charpente de la base de celle de gauche n'est pas recouverte des décors qui devaient la masquer et qui gisent là inutilement entassés. Trois statues en plâtre de quatorze pieds de hauteur sont adossées à chacune des pyramides. Autour de celle de gauche on voit la figure de la France, appuyée sur une table où sont inscrits ces mots : *Abolition de la peine de mort, suffrage universel, liberté de la presse;* l'Italie, avec la coiffure de Cybèle, tenant une épée nue sur son épaule et une tiare dans l'autre main, et la blonde et romantique Allemagne appuyée sur une lyre. Autour de la pyramide de droite sont la Liberté appuyée sur une massue et tenant en main des fers brisés; l'Égalité qu'on ne reconnaîtrait pas aux pampres et aux grappes de raisin de sa coiffure, mais que désigne le niveau placé dans une de ses mains; enfin la Fraternité, qui, n'ayant rien à tenir, étend une de ses mains ouverte et pose l'autre sur sa poitrine. Ces diverses statues improvisées sont en général d'un aspect satisfaisant. Sur les faces de cette dernière pyramide, on lit les inscriptions suivantes : *La liberté consacre la justice pour règle, les droits d'autrui pour borne, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde. — La nation règne, la loi gouverne; la loi est le niveau rigide de l'égalité. Le peuple est souverain, ses mandataires administrent. — Unissez-vous les uns les autres, aimez votre prochain comme vous-même; chacun pour tous, tous pour chacun.* Que peut-on dire de mieux dans une république? Pourquoi faut-il ajouter avec Andrieux que « le plus sûr est pourtant de ne pas s'y fier » jusqu'à nouvel ordre. Pourquoi le règne du bien est-il toujours ajourné sur la terre? Neuf pavillons des peuples libres et bannières à bordure dorée sont suspendus à une corde qui va d'une pyramide à l'autre, et servent à compléter une sorte de pilore aérien qui marque l'entrée du Champ-de-Mars. La bannière du milieu porte ces deux vers de Béranger.

Peuples, formez une sainte alliance
Et donnez-vous la main.



Fête du 21 mai. — Enveloppes des livrets de caisse d'épargnes délivrés aux jeunes filles des corporations d'ouvrières.

Un peu plus loin, comme deux sentinelles avancées de ce vaste camp, se dressent ou plutôt gisent sur le sol deux autres figures de 18 pieds de haut : l'Agriculture et le Commerce. Ces statues, sans piédestaux et simplement disposées à terre sur la charpente qui leur sert de support, font assez mauvaise figure et attestent la précipitation et le désordre qui ont régné dans les préparatifs de la fête, et dont on retrouve à chaque pas la preuve.

A partir de là une immense et large avenue est marquée au milieu du Champ-de-Mars jusqu'à l'École-Militaire par une double rangée de piédestaux, surmontés de trépieds, en style des décors de mélodrame : ces trépieds portent un réchaud devant servir à l'illumination du soir. Une tente en coutil, de même forme que les piédestaux, leur sert d'antichambre et en masque l'intérieur réservé à différents usages qui ne sont pas le côté poétique de la fête. La décence peut applaudir à cette combinaison, mais l'ajustement n'y trouve pas son compte : cela fait paraître tous les trépieds en dehors du centre de leurs bases. Entre chacun des piédestaux sont figurées des bannières en verres de couleur pour l'illumination du soir. Une autre ligne de trophées en verres de couleur se dessine au pourtour du Champ-de-Mars avec des poteaux surmontés d'oriflammes tricolores. Enfin une troisième ligne de poteaux portant des girandoles également destinées à l'illumination, est placée des deux côtés entre la ligne la plus extérieure et la rangée intérieure des piédestaux. L'ensemble de la disposition constitue donc six rangées de décorations qui, à la nuit, quand tous les feux brilleraient, purent être d'un effet assez agréable, mais qui, dans le jour, étaient un peu maigres et comme perdus dans un si grand espace.

Ce qui appelle l'attention dès l'abord, c'est la statue colossale de la République placée, au milieu du Champ-de-Mars, sur un piédestal très-élevé. Cette statue, par M. Clesinger, est coiffée du bonnet phrygien, tient de la main gauche des couronnes de chêne qu'elle prend sur un autel, et pèse dans sa main droite une épée et une branche d'olivier, comme si elle offrait au monde la paix ou la guerre. Cette figure paraît lourde, courte et ramassée, son corps et ses vêtements ont la roideur du mannequin. Le piédestal qui la porte est flanqué sur ses quatre faces de lions, par M. Barye, utilisés pour la circonstance. Ces quatre lions, d'un beau caractère mais beaucoup trop petits, ont l'air de quatre tou-tou qui gardent leur maîtresse. Quoique la statue fût montée huit jours avant la fête, on n'a pas trouvé le temps de revêtir son piédestal. Le matin même de la fête on s'est hâté d'en masquer l'échafaudage avec de la toile, tant bien que mal, mais pas assez bien toutefois pour qu'on ne l'aperçoive pas, quand le vent soulève les draps mal attachés. Des candélabres en plâtre peints en vert, mais dont quelques-uns ne sont barbouillés qu'en partie, témoignent de leur bonne volonté à imiter le bronze, et laissés là au beau milieu de l'opération, ainsi que des faisceaux de drapeaux, complètent la décoration. Une estrade circulaire, disposée à la base, est couverte de spectateurs, qui entonnent des hymnes patriotiques.

Deux statues représentant l'armée de terre et l'armée de mer font face à l'École-Militaire, et répètent de ce côté la disposition que nous avons déjà signalée à l'autre extrémité du Champ-de-Mars. Elles sont également dépourvues de piédestaux.

Une des merveilles annoncées longtemps à l'avance parmi toutes celles rêvées par ce programme changeant, interminable et inexécuté, était le cirque antique où trente mille spectateurs devaient trouver place. Il devait être encadré dans un magnifique décor architectonique, qui aurait caché le bâtiment de l'École-Militaire. Cette vaste décoration aurait-elle été supprimée par économie? Nullement; mais elle n'a pas servi. Le cirque antique a été réduit aux proportions mesquines d'un amphithéâtre, où le gouvernement, les représentants et les dames sont restés pendant huit heures exposés à des coups de soleil infiniment trop prolongés. C'est de là qu'ils ont assisté à un défilé qui, lui aussi, a paru se ressentir des hésitations et du désordre des préparatifs de la fête. Au lieu de venir par un côté et de s'en aller par l'autre, comme l'imaginerait le moins inventif des maîtres de cérémonies, les bataillons s'avançaient par la droite et les corporations avec leurs trophées et leurs chars cheminaient péniblement

Fête du 21 mai. — Statue de l'Égalité.



Fête du 21 mai. — Statue de la Liberté.

par la gauche, de manière à se heurter les uns les autres à leur point de rencontre, justement en face du gouvernement, là où le défilé du cortége aurait dû être le plus régulier et le plus facile. Mais la liberté semble autoriser l'indépendance : chacun commande; et tel aide de camp a beau accourir à franc étrier apportant à un commandant de la garde nationale l'ordre du général, celui-ci a sa petite manœuvre en tête et ne veut pas en démordre. Sa troupe est un instant indécise, mais il la ramène dans ce qu'il appelle le bon chemin, et l'aide de camp, n'y pouvant plus rien, s'en retourne comme il était venu. Par une mesure populaire très-louable, tout l'intérieur du Champ-de-Mars est accessible au public, qui y circule librement d'un bout à l'autre; seulement, sous le coup d'œil, cet éparpillement d'une foule assez rare fait un effet un peu maigre. Le Champ-de-Mars ne paraît pas rempli et il offre, tout le temps, l'aspect d'un emplacement où l'on est occupé à disposer les préparatifs d'une fête plutôt que d'être en train d'en jouir. La foule d'ailleurs est bien loin d'être aussi nombreuse qu'on aurait pu le croire, et les ponts de charpente, solides à faire passer une armée, jetés sur les fossés des deux côtés du Champ-de-Mars, sont des précautions prudentes dont il faut louer l'administration, mais qui sont restées tout à fait inutiles, comme si la fortune avait voulu ne pas lui laisser ici le mérite de sa prévoyance, pour contre-balancer les torts de son imprévoyance et de sa maladresse dans tout le reste. Le dévouement et l'habileté des artistes et des ordonnateurs de la fête ne lui avaient pas fait défaut. Il ne faut s'en prendre ni à M. Charpentier, ni à M. Feuchères, si leurs plans n'ont pas été exécutés. M. Bellu, l'entrepreneur des charpentes, n'est pas responsable de l'interruption des travaux. Un grand nombre de sculpteurs se sont associés pour exécuter les diverses statues dont nous avons parlé, et se sont livrés avec ardeur à un travail rude et fatigant. Quant aux décorateurs, leur talent s'était principalement exercé sur le palais figuré qui devait être dressé devant l'École-Militaire. Le public n'a pas pu jouir de leurs travaux. Mais la République n'est pas

Fête du 21 mai. — Statue du Commerce



Fête du 21 mai. — Statue de la République.

à bout de ses fêtes, et elle trouvera bien à utiliser un jour cette œuvre des Cambon, des Séchan, des Despléchin, des Cicéri, etc.

Cette fête aux décorations inachevées, aux palais bâtis et gardés dans les magasins, aux tentes du festin non dressées, mais emportées et roulées, ressemblait un peu à l'état présent de notre République et de notre gouvernement provisoire. Son plus grand tort, c'était d'être vide d'idée, d'être creuse comme une vieille calebasse. C'était un spectacle d'enfants sans but et sans intérêt, attirés par une curiosité banale et dépourvus de cet enthousiasme sympathique sans lequel il n'y a pas de fête véritable pour les peuples. L'heure était mal choisie, les esprits sont encore trop inquiets, trop attristés; le ciel seul était radieux, il faisait briller les mille bannières, les drapeaux, les étendards, les oriflammes, les banderoles tricolores. Cette forêt de bannières aux trois couleurs est le spectacle le plus gai et le plus intelligible de la fête. C'est par elles qu'elle commence le matin dans chaque quartier de Paris, et les dernières flammes de nos lanciers qui défilent à six heures et demie en marquent la fin.

Disons-le, il n'y a plus de fête publique, dans la véritable acception du mot, pour nous, tristes enfants du dix-neuvième siècle, fatigués par le doute et à bout de croyances et d'utopies. Les fêtes de la Grèce antique et du moyen âge catholique puisaient principalement leurs splendeurs dans le sentiment religieux, dans l'autorité des vieilles traditions. Où sont nos traditions à nous? Partout autour de nous le sol est jonché de ruines. Nous renouvelons nos serments et nous nous refaisons des constitutions neuves tous les quinze ans. Un avenir glorieux pour l'humanité sortira sans doute un jour de ce travail long et pénible; mais nous, en ce moment, nous en sommes toujours aux heures douloureuses et incertaines de l'enfantement. Ce n'est pas l'heure de la fête, de la joie qui jaillit réellement des cœurs. Quand cette heure sera venue, quand les passions ennemies se seront réconciliées, ce sera encore une assez grande difficulté de tracer le programme d'une fête qui réponde aux besoins intellectuels et au sentiment d'un peuple aussi mobile et aussi sceptique que nous le sommes. A une époque de crise comme celle que nous traversons, si l'on avait le désir de réunir dans une même cérémonie parternelle des hommes divisés par les discordes civiles, ce n'était pas du moins avec cette main distraite et négligente qu'il fallait tracer le programme de leur réunion. Il y avait quelque chose de mieux à faire que de promener des petits pains et de gros cigares en palanquins, et d'atteler vingt chevaux de labour à un inutile char de papier doré, chargé de broussailles; il fallait avoir une idée, il fallait la vouloir après l'avoir conçue et pousser le cri sympathique qui aurait électrisé les masses. Quelques paroles de franchise et de cœur eussent été plus fécondes pour la concorde que cette longue procession, à travers tous ces oripeaux, d'ouvriers et de bourgeois aux tristes costumes, allant voir défiler des fusils et des uniformes. On peut appliquer à la fête du 21 mai le mot d'un homme d'esprit au sujet d'un journal : elle a été mal digérée, mal rédigée, mal dirigée.



Fete du 21 mai. — Statue de la Marine.

Bulletin bibliographique.

Organisez le travail, ne le désorganisez pas; lettre aux ouvriers par Amédée GRATIOT, directeur de la papeterie d'Essonne (2e édition) : 10 centimes. — Guillaumin.

Du système de M. Louis Blanc, ou *Le travail, l'association et l'impôt*, par M. Léon FAUCHER, représentant du peuple. — Paris, Gerdès. 1848.

La librairie est plus morte que jamais. Depuis plus d'un mois il n'a paru que des brochures, et celles que nous annonçons aujourd'hui, comme toutes celles dont nous avons rendu compte dans nos précédents numéros, ont pour but de constater l'impuissance et la déraison des théories de M. Louis Blanc.

La première, *Organisez le travail, ne le désorganisez pas*, date déjà d'un mois, et elle avait été écrite quelques jours seulement après la révolution de février; le style en est vif, incisif, l'argumentation vigoureuse. On sent en la lisant que son auteur, Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne, n'écrivait pas uniquement pour se passer la fantaisie d'une brochure, mais pour faire partager aux ouvriers — à qui il s'adressait — ses opinions longtemps méditées et définitivement arrêtées. C'est la protestation d'un homme de sens, de cœur et d'expérience contre les systèmes insensés de quelques ambitieux.

Nous citons ces belles et touchantes paroles :

« Bénies soient les voix qui les premières ont continué le Christ et recommencé cette prédication sublime! Seulement, nobles apôtres, ne soyez pas injustes! au lieu d'accuser l'industrie, regardez ce qu'elle a fait. Vous prêchiez encore que nous agissions déjà.

» Entrez dans nos usines.

» Quoique j'aie honte dans une question si grave de parler de moi, entrez dans la papeterie que je dirige.

» Depuis huit ans, en sus de son salaire, qui suffit à tous ses besoins, nous donnons à l'ouvrier un logement et un jardin. Son petit enfant a une salle d'asile; son enfant qui grandit a l'école. Tous les ans l'école distribue des prix aux plus savants, des couronnes aux plus sages, des encouragements à tous.

» Une sœur fait le catéchisme et prépare à la première communion.

» Les jeunes filles et les femmes sans ménage ont un dortoir commun, où nous leur fournissons le lit, les matelas, les draps, le feu en hiver.

» Un réfectoire chauffé reçoit les ouvrières du dehors à l'heure des repas.

» Ainsi, dans notre usine, l'ouvrier n'a plus que deux choses à se procurer : du pain, un vêtement.

» Valide, le travail ne lui manque pas.

» Malade, le premier médecin de la ville vient le soigner.

» Mort, nous payons à l'église son enterrement, et notre atelier de menuiserie fournit à sa dépouille mortelle le dernier vêtement du riche et du pauvre — la bière.

» Une caisse de secours existe.

» Une caisse de secours plus large, alimentée par l'association, se prépare.

» Un jour les vieillards, nous l'espérons, auront une retraite.

» C'est le printemps; l'arbre a la fleur, laissez venir le fruit. »

La brochure de M. Léon Faucher avait déjà paru dans la *Revue des Deux-Mondes* (avril 1848); l'auteur vient de la faire réimprimer après l'avoir revue et y avoir ajouté de nombreux développements. — Comme son titre l'indique, elle se divise en trois parties. — Dans la première, le *travail*, M. Léon Faucher combat le *système* de M. Louis Blanc; dans la deuxième, l'*association*, il juge les *actes du Luxembourg*. Enfin la troisième est consacrée à l'impôt. M. Léon Faucher y établit que l'assiette de l'impôt, pour se conformer au principe de la justice distributive et à la nature du gouvernement, doit être déterminée de ma-

nière à reporter sur l'impôt direct la surcharge de l'impôt de consommation. A l'en croire, dans le système qu'il indique, le revenu public gardant ou même élevant son niveau, le dégrèvement serait en réalité d'au moins 100 millions pour les classes laborieuses. « Un déplacement de 100 millions dans l'impôt, ajoute-t-il, entraîne une différence nouvelle de 200 millions entre les charges que supportait le capital et celles qui pesaient sur le salaire. C'est comme si, pour établir un équilibre plus humain entre les divers rangs du peuple, l'on abandonnait aux ouvriers, tant des campagnes que des villes, un quarantième des revenus annuels du pays. L'organisation du travail, telle que l'entend M. Louis Blanc, promettrait peut-être davantage, je doute qu'elle présente jamais des résultats aussi positifs. »

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU RÉPUBLICAIN;

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 186-187.

Insurrection. — S'insurger c'est se lever en masse contre le pouvoir. Quand le pouvoir est illégal, c'est-à-dire imposé par la force, le principe de l'insurrection est légitime.

Lorsqu'elle a le droit de son côté, elle prend le nom de *résistance;* et si elle triomphe, on l'appelle vulgairement *révolution:* terme impropre, mais très-bien compris.

L'origine du mot est pure. Les révoltes de la Pologne contre les souverains qui avaient confisqué son indépendance furent qualifiées d'*insurrections* à la fin du siècle dernier.

Depuis, on appliqua cette expression aux colonies anglaises qui entreprirent en Amérique la lutte fameuse dont l'issue consacra l'indépendance des États-Unis.

En France, on a qualifié plus tard d'insurrection la guerre nationale contre les rois de l'Europe et les émigrés. Le principe sacré de l'indépendance a donc enfanté le mot insurrection.

Aussi les souverains se sont-ils efforcés de corrompre et de discréditer un terme qui répondait aux sentiments les plus légitimes, en le rendant synonyme de violence, d'agression et d'anarchie.

La résistance à l'oppression est un devoir qui donne lieu à l'insurrection et la consacre.

La résistance au pouvoir légitime, c'est-à-dire au gouvernement constitué par le vœu de la majorité, est un crime qui n'a rien de commun avec l'insurrection, que l'on ne doit point assimiler à la sédition, ni même à l'émeute.

Sédition, émeute, émeutier. — Le mot émeute n'entraîne pas toujours un sens défavorable : la valeur de ce terme, plus ancien que nombre de gens ne le supposent, a été fixée il y a deux cents ans par l'Académie. Elle définit l'émeute : « tumulte, émotion excitée parmi le peuple. »

On attache au substantif *sédition* une idée d'agression et d'illégalité.

« La sédition (lisons nous dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie, 1694), la sédition c'est une révolte contre l'autorité légitime. »

Ainsi, l'*insurrection* s'arme pour la défense des grands principes; l'*émeute* peut être parfois justifiée, la *sédition* est un attentat.

Il est important de ne pas confondre ces termes, afin d'éviter d'être dupe de ceux qui ont intérêt à les substituer les uns aux autres, afin de colorer leurs desseins.

L'émeute est parfois un des moyens et désigne certaines phases de l'insurrection qui répond à la pensée d'un mouvement général.

Il y eut diverses émeutes durant l'insurrection de février 1848, qui protesta dès le 22 par une protestation pacifique.

Le principe de l'association et de la réforme maintenu contre le pouvoir, et groupant les citoyens dans la rue, voilà l'*insurrection*, les combats partiels dans divers quartiers, voilà l'*émeute*. La révolte armée suscitée dans quelques villes contre la légitime autorité de la République, voilà la *sédition*.

Quand ces termes deviennent d'un usage fréquent, la tranquillité publique est mal assurée. On ne les soulève guère que sous les gouvernements impopulaires ou faibles.

La monarchie de juillet se glorifiait d'avoir constitué l'ordre et la paix intérieure. Singulière paix que celle qui avait fait de l'émeute une habitude, presque une profession, et qui a donné naissance au substantif *émeutier*, inconnu jusque-là...

Tolérance. — Le dernier mot de la philosophie et le premier des avant-coureurs de la liberté. La tolérance consacre l'indépendance de la pensée. C'est Henri IV qui le premier chez nous ouvrit la route aux idées philosophiques, à la libre discussion des principes et des vérités, en proclamant la tolérance religieuse dont saint François de Sales fut l'un des premiers apôtres.

Gage du progrès, garantie de la liberté, la tolérance la fait naître et expire avec elle. Évaluez le nombre des esprits intolérants, vous saurez au juste combien il reste de partisans au despotisme.

Indifférence politique. — De la tolérance à l'indifférence, il y a loin : le premier de ces sentiments respecte toutes les opinions; l'autre les enveloppe dans un égal mépris.

Faut-il blâmer, doit-on interdire l'indifférence politique? Non; car une maladie morale est aussi involontaire qu'une souffrance corporelle : l'indifférence est une sorte de paralysie.

Quand un pays a renoncé à l'espoir, à la confiance, à la foi dans son avenir, il tombe dans ce marasme que l'on nomme indifférence.

Cet engourdissement affaiblit une nationalité et éteint le patriotisme; c'est l'application du matérialisme à la politique.

Tout régime qui engendre l'indifférence politique est par cela même condamné. Le devoir des citoyens qui ont échappé à la contagion est de se hâter de le détruire.

Sous le dernier règne, la France s'endormait dans la mort à l'ombre d'un mancenillier; cette paix à tout prix, qui protégeait son sommeil et en écartait les rayons brûlants, n'était que la fraîcheur du tombeau.

Dans l'espace de dix-huit années, l'indifférence politique nous a fait descendre au niveau des nations de second ordre. Les destinées du monde étaient réglées sans nous.

La Restauration même n'est pas tombée si bas; lorsqu'elle s'abstint, elle était chargée de chaînes. Le gouvernement de Juillet déchut de son rang les armes à la main.

C'est un mal obstiné que l'indifférence; il survit même aux causes qui l'ont entretenu. En dépit de la crise opérée par le remède héroïque de février, notre pays conserve des vestiges de l'épidémie.

Le Français a revendiqué ses droits; il est en convalescence : quand il élèvera ses forces à la pratique de tous ses devoirs, il sera guéri.

Les élections générales ont donné le bulletin de notre santé morale : près de la moitié des citoyens ont négligé de voter.

Si un coup de canon retentissait à la frontière, on sortirait de la torpeur de l'indifférence politique, et soudain la France entière serait debout!

La politique n'a-t-elle donc pas encore accompli sa destinée?

Guerre. — Est-ce à dire que nous venons ici chanter les *bienfaits* de la guerre? A Dieu ne plaise! Nous ne poussons pas jusque-là l'aveuglement et la déraison!

Reconnaître qu'une société en est encore à ne pouvoir se passer de la guerre, c'est faire le plus triste aveu.

En tout temps, la guerre étant la substitution de la force au droit et à la raison, réalise l'empire de la barbarie.

Dans les âges primitifs de la France, quand la justice était mal exercée, quand l'ignorance était générale, si deux hommes avaient un différend, l'un accusant l'autre, et le bon droit restant douteux, la société leur mettait les armes à la main, et le glaive tranchait la difficulté.

Mettez deux peuples à la place de deux individus, et le duel s'appellera la guerre.

Les combats singuliers du moyen âge avaient une superstition pour excuse. On supposait alors que le ciel dût prendre un parti dans les querelles humaines et favoriser le plus équitable : le duel était le jugement de Dieu.

Souvent la guerre fut exercée, non pour faire prévaloir un droit, mais pour conquérir des provinces et des royaumes.

Elle était inique, mais aussi logique que le brigandage : un os est placé entre deux chiens; ils se battent à qui l'aura.

Aujourd'hui nous savons que la guerre ne consacre pas le jugement de Dieu, et nous proclamons l'iniquité de la conquête.

La guerre est un non-sens et un crime inutile.

La déclarer nécessaire, c'est reconnaître que l'élément barbare domine encore la société, et que les droits des peuples ne sont qu'une fiction.

Confier leur destin au hasard des batailles, c'est fonder plus d'espérance sur les caprices de la fortune que sur la raison humaine.

C'est déclarer que la civilisation s'est fourvoyée, qu'elle a perdu la partie, et qu'il faut brouiller les cartes pour amener fortuitement des combinaisons nouvelles, préférables à celles du calcul, de la science et de la pensée.

C'est mettre en pratique le fatalisme au lieu de la loi providentielle du progrès.

Instrument d'une politique arriérée, la guerre compromet la liberté en érigeant la suprématie de la force.

La guerre fait rétrograder la civilisation et éloigne indéfiniment la solution des grands problèmes sociaux.

Elle implique une protestation de fait contre les principes mêmes qu'elle se donne la mission d'imposer.

On entend dire par le monde : « Nous ne pouvons nous passer de la guerre : elle rétablira seule la tranquillité intérieure, et nous délivrera d'un surcroît de population impossible à alimenter et à contenir.

Cette opinion constate l'impuissance des gouvernements et la fausseté d'un système social qui, fondé dans le but de pourvoir à la vie de tous les citoyens, ne peut en sauver une partie qu'en sacrifiant l'autre.

Mais, situation bizarre et anormale, cette solution déplorable est invoquée; par qui? par une portion du peuple même, qui appelle la guerre à grands cris.

La barbarie subsiste donc encore dans nos mœurs, et, si elle y prédomine, comme la barbarie ne peut être vaincue que par sa propre expérience, la guerre deviendra inévitable.

Livrer au sort des combats la solution des questions internationales, c'est démentir le principe d'une révolution sociale accomplie au profit de la fraternité et de la juste répartition des droits de tous.

La guerre est la négation du droit; les intérêts des peuples, comme ceux des individus, doivent être réglés par la justice et non défendus par la violence. La guerre nous a imposé les traités de 1815; elle vaudra à la société européenne un autre genre d'oppression tout aussi funeste : elle offre un refuge aux rois; elle rallie à leur cause les nationalités qui tendent à s'en séparer; elle consolide la politique d'égoïsme, et parque chaque nation dans les limites de ses frontières.

La guerre de conquêtes est impie et illégale comme le vol à main armée; la guerre de propagande constitue le despotisme des idées, qui doivent se propager librement pour être discutées, qui doivent persuader et non tyranniser, qui doivent arriver à leur application quand elles ont mûri dans les intelligences et établi dans la conviction publique leur pacifique empire.

Tout principe social est faux tant qu'il n'est pas opportun; un principe imposé les armes à la main, si libéral qu'il soit, devient un décret despotique.

Le vieux chauvinisme français n'est en réalité que l'ennemi de l'indépendance, de la liberté du monde et que le dernier écho de la barbarie.

Intervention, non intervention. — Intervenir dans les affaires d'autrui, c'est faire une action plus ou moins opportune; ce n'est point pratiquer un *système*. Ces mots : *système de l'intervention*, — *système de la non-intervention*, que l'on entendait retentir si souvent sous l'autre règne, n'ont aucun sens et marquent la plus profonde ignorance de la valeur des mots.

Un assemblage de principes coordonnés, enchaînés entre eux, et dont on exploite toutes les conséquences, voilà ce qui constitue un système. Ce terme embrasse la forme, le fond et la totalité d'une science, d'un dogme, d'une théorie. — Le système de Copernic, le système de Newton...

Un acte ne saurait être qualifié de *système*. A plus forte raison, l'inaction, l'immobilité ne peuvent-elles servir d'éléments à un système. Nos députés qui naguère parlaient si pompeusement de leur système de *non-intervention*, étaient moins logiques encore que les cordonniers qui annoncent de nouveaux *systèmes de chaussure*.

Le langage de la diplomatie appelle *intervention*, un acte politique par lequel un gouvernement s'attribue un rôle actif, dans le débat des intérêts en litige au sein d'un pays étranger, ou parmi plusieurs nations voisines.

L'intervention est officieuse quand elle est désintéressée, pacifique et sollicitée; elle est légale quand elle a pour mobile la défense d'un intérêt national.

Lorsqu'elle est imposée par la force, elle prend le nom d'*intervention armée*.

Dans ce dernier cas, l'intervention dans les contestations élevées entre deux ou plusieurs nations est fréquemment justifiable.

Mais l'intervention armée pour faire triompher, dans un État voisin, un parti, un principe entrés en lutte, est d'ordinaire une violation du droit international et de la liberté d'autrui.

Pour être légitime, un pacte social doit être librement débattu, librement consenti. Une constitution, fût-elle très-libérale, dès qu'elle est imposée par une force étrangère, devient illégale et n'est plus qu'un monument d'oppression.

En 1814, l'Europe, coalisée contre le monarque absolu qui enchaînait la France, attenta à notre indépendance, sous prétexte de nous apporter la liberté. La France a maudit le trône libéral de la Restauration, et amnistié la tyrannie impériale exercée avec l'assentiment de la nation.

Au demeurant, l'invasion a compromis chez nous la cause de la liberté, retardé son triomphe, et rendu à la mémoire de Napoléon une popularité qu'il avait perdue.

La campagne du duc d'Angoulême, en 1823, en faveur de la royauté, a discrédité la royauté en Espagne; elle a accéléré la victoire des constitutionnels et la décadence de la maison de Bourbon.

Dans les conjonctures analogues, la non-intervention est presque toujours plus habile et plus équitable.

Franchissez la frontière pour raffermir des dynasties, vous les rendez odieuses et avilies; courez au secours des peuples insurgés contre les rois, vous restituez à ces derniers une grande puissance morale : ils deviennent les défenseurs du territoire, les gardiens de l'indépendance, et ils rallient l'honneur national à leur cause.

Il est rarement opportun d'intervenir les armes à la main dans un pays qui combat en faveur de sa liberté.

En effet, le peuple étant toujours beaucoup plus nombreux que ses maîtres, son sort est entre ses mains et dépend de sa volonté. S'il n'est pas apte à conquérir ses droits, en vain les recevrait-il d'autrui; il serait incapable de les conserver. Une tyrannie succéderait à l'autre, et ce pays, florissant peut-être, sous un régime en harmonie avec son éducation politique, se verrait tout à coup décimé et affaibli par les factions contraires.

Qu'un peuple unanime en son vœu, se décide à constituer son indépendance et sa liberté, il y parviendra. Jusque-là, que les idées mûrissent, et qu'il traverse en paix l'espace qui sépare son enfance de sa virilité.

Depuis bien des années l'Italie tend à secouer le joug; mais tant que les diverses contrées se sont tenues isolées en petits états animés de jalousies mutuelles, les tentatives libérales n'ont abouti qu'à une vaine effusion de sang et à un surcroît de servitude.

Naguère l'Italie a proclamé le principe de l'unité : qu'elle y reste fidèle, elle sera affranchie.

L'intervention armée d'un peuple voisin coûte fort cher à ceux qu'elle favorise; elle sépare de la cause commune beaucoup d'intérêts privés. Chacun a médité sur la fable du *Fermier et son seigneur*.

L'intervention armée est suspecte d'aspirer à la conquête; elle détache le parti de ceux qui préfèrent l'indépendance à la liberté, et qui se consolent avec la gloire.

L'Italie l'a si bien compris, qu'elle nous a priés de ne point intervenir dans sa lutte contre l'Autriche.

Implorer notre aide, ce serait, pour l'Italie, se déconsidérer par l'aveu de sa faiblesse, et subordonner un principe éternel, pur et sacré, aux éventualités d'un revirement diplomatique. La confiance en ses propres forces, la foi dans sa destinée sont, pour un peuple intelligent et résolu, les premières garanties d'une liberté durable.

Jadis animée de l'orgueilleux esprit des conquêtes, la France a longtemps rendu suspecte à l'Europe la cause de la liberté. Ces vanités nous ont coûté fort cher, et les désastres qui les ont expiées, ont laissé dans nos cœurs ces

ressentiments aveugles, exploités depuis trente ans par les derniers fanatiques de l'Empire.

Comme, depuis lors, les questions ont été déplacées, rien n'est moins sensé, rien n'est moins libéral que ces projets belliqueux, dont le but est de se venger sur les peuples, des injures des rois

Dans l'état actuel de la société européenne, la paix est le fléau des monarchies, la guerre est le sacrifice des intérêts populaires.

Désormais, pour être salutaire, l'intervention en faveur d'un peuple ne peut avoir qu'une mission, celle de contraindre à la neutralité les spectateurs de la lutte et de maintenir la liberté du champ clos.

Si l'on se propose un autre but, les coalitions renaissent, la violence ressaisit le sceptre du monde, la tyrannie reprend haleine, la liberté s'enfuit, toutes les questions sociales sont ajournées, et le monde rétrograde de soixante ans, replongé dans les ténèbres de la politique d'égoïsme et de division.

Pologne. — A une époque où la politique était consacrée à la défense des intérêts des monarchies, Louis XV commit une grande faute en consentant au partage de la Pologne. — Si Choiseul eût été ministre, disait depuis ce prince insouciant et égoïste, ce malheur ne fût point arrivé.

Il était fâcheux pour la couronne de France, que la Prusse, l'Autriche et la Russie étendissent leur territoire aux dépens d'un royaume, notre allié, qui, par sa situation, concourait efficacement à servir notre politique d'antagonisme et de division.

La suppression de la Pologne a préparé les revers de la France et amené pour suprême résultat le congrès de Vienne, dernier acte de la politique monarchique renversée tout récemment par l'union des peuples.

Durant les premières années de ce siècle, l'empereur aurait sauvé les nations de l'Occident en fondant l'indépendance, l'unité de l'Italie, et en reconstituant le royaume de Pologne.

Il n'en fit rien et succomba pour avoir séparé sa cause de la cause des peuples.

De la lutte de ces derniers contre lui datent les premiers pas de la liberté générale, et la naissance d'un germe d'émancipation qui a fructifié durant une longue paix, et changé le terrain de la politique internationale.

Aujourd'hui, les querelles dynastiques sont primées par les intérêts populaires; les États ne sont plus des héritages; les guerres de succession sont à jamais proscrites; la soif des conquêtes est assouvie; il n'existe plus en présence que deux principes : le principe monarchique et le principe démocratique.

Dans ces conjonctures, la question polonaise, enracinée par de vieilles sympathies au fond du cœur des Français, a changé de face. Sa solution offrait pour moyen immédiat la guerre : aujourd'hui, la paix seule peut sauver la Pologne.

Autrefois, travailler à la restauration de la Pologne, c'eût été bien entendre les intérêts de la monarchie française : aujourd'hui, diriger une armée sur la patrie des Polonais, ce serait trahir la liberté en Pologne, en Allemagne, en Autriche; en France, par conséquent, puisque la prospérité future de la République repose sur le triomphe universel de la liberté.

Chacun comprend à merveille que l'œuvre de notre patrie ne saurait désormais consister à créer des royaumes et à consolider des souverains.

Voilà pourtant où aboutirait, en ce moment, une intervention armée en Pologne.

Notre unique devoir est de favoriser l'indépendance des peuples et de les assister légalement dans leur débat contre l'oppression du pouvoir absolu. — Pour faire un civet de lièvre, prenez un lièvre, disait Louis XVIII;—pour cimenter l'indépendance d'un peuple, ayez d'abord un peuple, dit la raison.

Il n'y a pas de peuple homogène en Pologne.

En Pologne, il n'existe encore que deux éléments : une aristocratie maîtresse du sol qui aspire à reconquérir les priviléges les plus étendus; puis des serfs, troupeaux humains privés de la conscience de leurs droits. La physionomie de la capitale du pays symbolise la situation : Varsovie n'a presque pas de maisons; l'on n'y voit que des cabanes et des palais.

C'est parmi les rejetons de l'aristocratie féodale, et dans la caste aristocratique des prêtres, que se transmettent et se survivent les instincts de nationalité. L'intérêt en est le principal mobile.

Exilés, ou comprimés, par la Russie, par la Prusse ou par l'Autriche, les nobles polonais aspirent à recouvrer une indépendance qui restituerait à leur caste tout son tyrannique empire; mais quand ils se soulèvent pour y parvenir, les serfs, moins pressurés par le joug de l'étranger, prennent parti pour leurs vainqueurs contre les propriétaires du sol.

Organisez donc un état démocratique avec de pareils éléments...

Depuis seize ans, la plupart des exilés polonais réfugiés en France, nobles, grands seigneurs en leur pays natal, et rivaux entre eux, reconnaissent pour chef un descendant des Jagellons, un prince dont la maison exerce des prétentions au trône de Varsovie depuis quatre-vingts ans. Le prince Czartoryski, qui a, sous notre royauté représentative, tenu petite cour constitutionnelle à l'hôtel Lambert, présidait à Paris, dès le 25 février, une république sarmate : transformé en roi, dès qu'il franchit le Rhin, il redevient suzerain féodal, en mettant le pied dans le duché de Posen.

La cause de ces gentilshommes repose sur le maintien du servage : le Polonais, ce n'est qu'un boyard disgracié.

Ce sont les luttes intestines suscitées jadis entre les grandes familles du pays, qui ont amené la chute du royaume de Pologne; l'élément aristocratique s'étant affaibli par la division, le peuple n'a pu sauver la nationalité, parce que là où la masse de la nation est esclave, un peuple n'existe pas.

Tant que l'émancipation n'aura pas commencé, la Pologne ne revivra pas. La féodalité polonaise qui implore notre intervention, est donc un obstacle au rétablissement de la Pologne.

Ainsi l'avenir de ce pays est subordonné au triomphe de la liberté qui doit, de proche en proche, s'étendre à travers l'Allemagne, jusqu'aux rives de la Vistule.

Examinons la situation au point de vue du principe démocratique et des intérêts de l'humanité.

1° La France ne saurait, sous aucun prétexte, tourner ses armes contre la liberté : elle tenterait un suicide. Le principe libéral a fait de grands progrès en Allemagne, en Autriche même. Préposées par la providence à préparer l'avénement de ce principe, l'Allemagne et la France sont appelées à une indissoluble alliance. Le salut du monde est là.

Si nous armions pour soutenir en Pologne le parti de l'aristocratie, la Prusse, l'Autriche monarchiques grouperaient contre nous tous les membres de l'ancienne confédération germanique, et se coaliseraient avec la Russie. Le monde se trouverait replacé sous le joug de la vieille politique, et nos alliés naturels, redoutant les effets de l'esprit de conquête qui nous a dépopularisés, rejetteraient comme un piége, des doctrines libérales qui procèdent par la violence et la spoliation.

La guerre en Pologne aurait raffermi les souverains sur leur trône, et anéanti pour longtemps la sainte alliance des peuples.

Aller en Pologne, c'est se lever contre l'Allemagne, c'est marcher contre la liberté.

2° L'humanité nous interdit d'adopter un parti qui transige avec nos devoirs les plus sacrés et compromet nos intérêts les plus chers.

En effet, les cohéritiers de l'ancien royaume de Stanislas tiennent encore à ménager la neutralité de la France; et dans ce but, ils prennent en considération nos susceptibilités.

Du moment où notre intervention déclarée rendrait trop redoutable à leurs yeux, la Pologne assistée du concours des baïonnettes françaises; ces états, l'Autriche, la Prusse et la Russie n'ayant plus rien à ménager et voyant tout à craindre, se hâteraient de concert, d'écraser, d'anéantir, de décimer la Pologne, avant que nous n'eussions le temps de la secourir.

Un tel résultat est si évident, que les Polonais eux-mêmes redoutent l'intervention de la France, et la conjurent au nom de l'humanité.

La France guerrière ne peut rien en faveur de ce pays. Pacifique de sa nature, la démocratie seule est susceptible de le régénérer et de le rendre apte à recouvrer son indépendance.

Par conséquent, la question polonaise, comme elle est posée par l'aveugle chauvinisme, est une absurde fiction.

Un crime honteux du gouvernement de juillet, c'est d'avoir entretenu lâchement, pendant trois lustres, une erreur manifeste, en renouvelant chaque année une protestation stérile et dérisoire qui, prise ailleurs au sérieux, a fait couler du sang inutile.

La protestation était un appât jeté à l'opinion et sur l'inanité duquel on avait soin de rassurer la diplomatie.

Que nos soldats vainqueurs alarment les possesseurs du territoire des Polonais! le czar, en prenant l'initiative de quelques concessions, les détachera soudain de notre alliance, car la sienne leur serait bien plus profitable; et il nous reviendra, pour prix de notre chevalerie errante, le loyer ordinaire des exploits de don Quichotte, c'est-à-dire des coups.

Telle est donc, réduite à sa valeur réelle, la question polonaise : un germe de division, un obstacle à la liberté, une arme à la portée des monarques absolus, une barrière opposée à l'union fraternelle des peuples, et pour nos gouvernants, une cause d'embarras et d'injuste impopularité.

Néanmoins, par habitude l'on criera longtemps encore : *Vive la Pologne!* comme on chante : *Vive Henri IV!* sans prétendre pourtant à ressusciter Henri IV.

Naguère, la Pologne a servi de prétexte à un attentat contre la souveraineté nationale : les prétendus amis de ce pays infortuné, s'ils eussent triomphé, se seraient vus contraints de porter la guerre en Lithuanie. Ils nous mettaient, comme en 1813, au ban des nations; ils donnaient le signal d'un massacre général des Polonais, et ruinaient, pour un demi-siècle peut-être, la cause de la liberté européenne.

S'ils sont si fort dévoués à ces frères du Nord qu'ils ne peuvent rétablir dans leur indépendance nationale, ils rêvent sans doute un moyen de les dédommager du malheur des circonstances. Il s'en offre un bien facile, sans compromettre la liberté du monde, ni ces intérêts sociaux du libre échange, de l'émancipation des peuples, de l'organisation du travail, essentiellement liés à la victoire de la démocratie.

La fraternité, comme ils l'entendent, leur dicte une démarche vraiment désintéressée. Peuvent-ils faire moins pour ces frères chéris que n'a fait Louis XV en faveur de Stanislas Leczinski!

Non, et je m'assure que, faute de mieux, ils se hâteront de rendre au prince Czartoryski et à ses Polonais, en guise de consolation, l'apanage du dernier roi de Pologne : la Lorraine avec le duché de Bar.

S'il en était autrement, de quel droit la France imposerait-elle à la Prusse, à l'Autriche, à la Russie même, l'honorable monopole d'un si noble sacrifice, et d'un si pur désintéressement?

Grève, *ouvriers en grève.* — Quand les artisans, d'un commun accord, suspendent leurs travaux et restent inactifs, soit dans leurs chantiers, soit sur les places publiques où les patrons ont coutume de les enrôler, on dit communément : les ouvriers sont *en grève*.

Cela signifie qu'ils ont déserté leurs ateliers, et qu'ils se refusent à travailler.

C'est en plein air que se traitent, au lever du soleil, nombre de marchés entre les entrepreneurs et les ouvriers de Paris; les quais, les grèves de la Seine, la place de l'Hôtel-de-Ville et ses entours, le quartier que l'on nomme la *Grève*, servent de centre de réunion à diverses catégories de travailleurs. De là, sans doute, proviennent les expressions : être ou rester *en grève*, *tenir grève*, etc.

Lorsque les ouvriers, dans le but d'imposer l'augmentation des salaires, suspendent leurs travaux, ils substituent la violence à l'équité, et, dans nombre de cas, fournissent aux exploitateurs du capital un syllogisme des plus puissants.

En outre, ils font injustement peser sur la consommation les conséquences de griefs dont elle est innocente.

Il est rare que ces fériations durent assez longtemps pour épuiser les approvisionnements du commerce, qui débute par surtaxer, afin de faire face à la surenchère des ouvriers, les marchandises qui lui restent en magasin. Le résultat de la grève est donc souvent une occasion de bénéfice pour le détaillant et de perte pour le consommateur, sans profit pour l'artisan.

La grève prolongée épuise le commerce.

La ruine du commerce, dans l'état actuel des choses, ne saurait profiter aux ouvriers : la grève maintenue avec obstination tarirait les sources du salaire.

D'ailleurs, la fériation prolongée fournit un argument contre les producteurs.

Cette situation prouve qu'ils ont été à même d'économiser assez d'argent pour vivre sans travailler durant un espace de temps plus ou moins long.

Ainsi, le salaire, contre l'insuffisance duquel ils protestent, les a mis en état d'épargner : il est donc plus que suffisant aux besoins de chaque jour.

Au moment où j'écris (14 mai), les ouvriers en chapellerie sont en grève depuis dix jours. En choisissant avec beaucoup de sagacité, pour imposer leurs conditions, le mois de mai où se débitent à peu près tous les chapeaux d'été, les chapeaux de feutre et de castor gris, ils ont porté un notable préjudice au fabricant, puis au détaillant.

Que leurs prétentions soient évincées, ils subiront la perte de toutes les commandes qu'ils auraient exécutées.

Qu'ils finissent par extorquer, du commerce aux abois, une augmentation de salaire; le moment le plus chaud de la vente étant passé, ils recevront moins d'ouvrage, et la plus-value de la main-d'œuvre sera forcément neutralisée.

Cette plus-value pèsera sur les chapeliers; ils la feront à leur tour retomber sur les consommateurs, qui achèteront d'autant moins volontiers que la saison sera plus avancée.

L'avantage de l'ouvrier est donc plus que douteux.

Depuis quelques semaines, la grève des cordonniers leur a valu une augmentation par suite de laquelle le prix des souliers s'est élevé de près d'un franc. Nombre d'articles de nécessité sont dans le même cas.

Il en résulte que nos ouvriers chapeliers, quand ils auront besoin de chaussures, d'habits, etc., seront forcés de payer plus cher, ce qui compensera et au delà le profit déjà fort contestable de leur surcroît de salaire.

Et que répondre au fabricant qui, à l'issue de la grève, répond aux instances des ouvriers : — Vous venez de vider ma caisse, de me mettre aux abois par une fériation prolongée au moment de la vente; où prendrai-je de quoi vous satisfaire, puisque le débit va se ralentir?...

Sous l'autre régime, quand l'oppression du capital était consacrée, protégée et soutenue par la force, la grève avait l'excuse de la nécessité.

Aujourd'hui que l'on étudie les questions industrielles, que l'État prend l'initiative d'assurer le sort des travailleurs, et cherche à proportionner le gain des fabricants avec la rétribution légitime des producteurs, l'intérêt de ces derniers est de contribuer de tous leurs efforts à la consolidation du crédit et à la prospérité des industriels : car c'est d'après le chiffre de leur bénéfice que l'on sera à même de reconnaître ce qu'il peut comporter d'excessif et d'exagéré.

La grève qui les spolie est susceptible de donner lieu à une fausse évaluation, et de mettre en relief un passif qui ne permettra pas de réaliser le vœu parfois légitime des diverses catégories d'artisans.

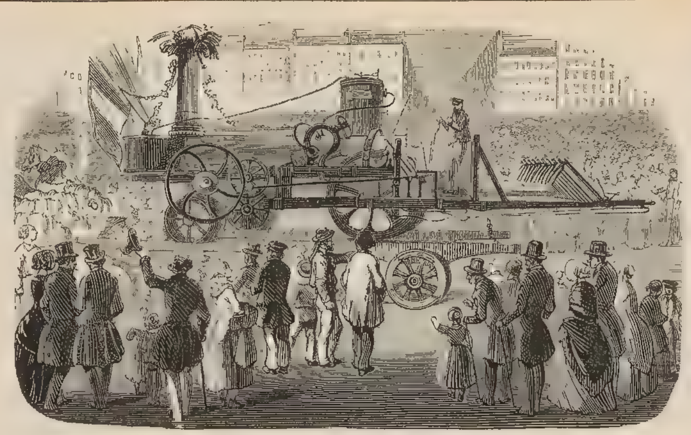
En effet, l'on peut frapper une industrie prospère et gorgée; on se refuse à pressurer une industrie en souffrance.

Au point de vue légal, la grève est condamnable, parce qu'elle déplace le pouvoir régulier; elle viole la liberté, consacre l'abus de la force, et institue le privilége de se faire soi-même justice en se rendant à la fois arbitre et partie.

Courrier de Paris.

Ne nous plaignons pas cette fois si ce petit courrier s'illustre uniquement du spectacle de la voie publique; c'est une de ces fêtes qu'on ne saurait trop remettre sous les yeux de Paris, de nos départements et du monde entier, la fête de la Fraternité. Le soleil avait voulu mêler ses pompes à celles de la terre et assister au grand lever de notre République. Où courir? où ne pas courir? Les rues versent leurs flots d'habitants sur les boulevards, qui deviennent le grand courant par où la multitude s'écoule vers le Champ-de-Mars. Sans doute notre grand croquis est exact, la copie a été fidèlement calquée sur le modèle, cependant il est indispensable que le lecteur complète le dessin à l'aide de son imagination ou de ses souvenirs personnels. Qu'il réveille sous ces lignes inanimées les milliers de têtes du peuple, les forêts de baïonnettes, les cavaliers étincelants, la procession des travailleurs, la mosaïque des

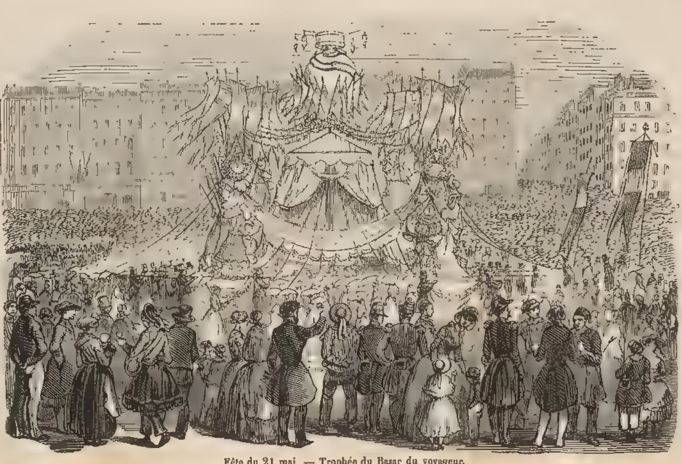
toilettes élégantes, qu'il évoque la tempête des acclamations, les bruyantes fanfares et les roulements du tambour, l'illusion n'est possible qu'à ce prix. Que les difficiles et les raffinés cessent de lapider le présent avec les ruines brillantes de l'antiquité; à la place de la majesté grandiose et sévère des cérémonies romaines, voici la liberté populaire de nos mœurs, et au lieu de cette réunion de tous les arts, poétique cortége des fêtes grecques, nous avons eu la réunion de tous les métiers. Ce n'étaient pas les poëtes, les artistes, les héros les plus éloquents et les plus belles que la curiosité publique poursuivait de ses mille regards; voici venir l'innombrable essaim des professions et des travailleurs utiles, voici le bronze, le fer, le plomb, l'étain, le plaqué et leurs représentants; un autre jour (jour encore lointain) on fera l'apothéose de ces superfluités qu'on appelle la poésie, l'éloquence, les beaux-arts. Les ouvriers de la pensée prendront place autour du char de la République à côté des


F te du 21 mai. — Trophée de la machine défricl er.

ouvriers industriels; pour cette fois, il n'y avait point d'autres représentants des beaux-arts que les orphéonistes. Il est vrai que la cérémonie a péché un peu par sa base, c'est-à-dire par le programme; pour une improvisation qui a duré trois semaines, ce n'est pas jouer de bonheur. Beaucoup de notabilités espérées, d'ornements attendus brillaient par leur absence. Quant aux statues qui symbolisaient l'industrie et l'agriculture, leur état accusait une grande détresse. Ailleurs les vivres ont manqué; et tel personnage, que sa grandeur officielle enchaînait sur l'estrade, a failli périr de faim et de soif, car certains appétits représentatifs ne respectent rien. N'est-ce pas l'occasion de rappeler ici que dans les réjouissances de l'antiquité, l'archonte préposé à la circulation des coupes et à la distribution des amphores, réglait le nombre des rasades, imposant par là un frein salutaire à la liberté des libations immodérées! Un autre épisode, imité du grec, n'a pas ob-


Fête du 21 mai. — Trophée des corporations des tapissiers, passementiers, doreurs et fleuristes.

tenu tout le succès qu'on en attendait. Il s'agit de ces *théories* de jeunes filles, en costume de communiantes, le front ceint du rameau druidique et marchant sous l'aile de leurs mères couvertes de châles en tartan et de bonnets de fantaisie. La plupart de ces jeunes filles semblaient plus fières de leur uniforme que de leur beauté; elles en avaient le droit. Mais qu'importe l'imperfection d'un détail dans un magnifique ensemble! Combien vous a-t-on déjà parlé de la variété splendide de ces mille trophées industriels portés sur les bras des travailleurs, aux acclamations de la foule. De tous ces chefs-d'œuvre lequel vous montrer, et comment se décider à faire un choix? Faut-il vous introduire dans le temple en plâtre des citoyens maçons, par l'escalier en bois des citoyens tourneurs; *croquerons-nous* à votre intention la pyramide de petits pains élevée par MM. les boulangers, ou dresserons-nous sur le piédestal de nos colonnes l'énorme botte de cigares due à l'industrie des ouvriers


Fête du 21 mai. — Trophée du Bazar du voyageur.

de la Manufacture des tabacs? Mais les trois dessins ci-joints ont tranché la question d'une manière satisfaisante pour tout le monde: c'est le *divan* fabriqué par les tapissiers et les fleuristes réunis, c'est encore la machine à vapeur, destinée aux défrichements, et enfin le trophée du bazar de voyage, espèce d'arc de triomphe industriel, composé de havresacs, de pantoufles, de filets de pêche et autres bric-à-brac.

Et maintenant que le dernier trophée du cortége a disparu, que le champ de Mars est désert, et que la foule s'est dispersée, vous la croyez peut-être, vous, habitant de Clermont-Ferrand ou de Quimper, saturée de curiosité, à bout de spectacle, épuisée d'émotions, comme si le Parisien n'était pas inépuisable, infatigable! Après la fête pacifique, ne lui faut-il pas la fête guerrière; après la fête au soleil, la récréation nocturne? C'est ainsi que, la nuit venue, notre million de curieux s'est retrouvé tout entier, spectateurs et figurants du ma-



Fête du 21 mai. — Vue générale du Champ de-Mars.

tin, devant une autre fête, chinoise par son genre d'illumination, mais on ne peut plus française et républicaine par la bataille livrée et les résultats conquis : la Bastille prise pour la seconde fois. Mais notre bulletin semblerait bien arriéré pour un tel fait d'armes.

Paris d'ailleurs, le Paris de toute une semaine peut-il se résumer par un jour de fête, et notre vie actuelle ne s'offre-t-elle que sous ce format resplendissant? S'il fallait en juger cependant d'après le nombre des visiteurs que Paris reçoit depuis quelque temps, jamais son séjour n'aurait offert plus de séduction. Si beaucoup de maisons particulières se vident, les hôtels garnis s'emplissent et regorgent; le chiffre de leur population flottante fut rarement plus élevé. Le Bas-Rhin et les Bouches-du-Rhône fraternisent journellement aux *Frères Provençaux;* la Loire et la Gironde débordent chaque soir sur l'asphalte des boulevards; les Ardennes couvrent la Rotonde; la capitale est au pouvoir des provinciaux. Grâce à ce concours, nos murailles se sont enrichies d'un genre d'annonces jusqu'à présent peu cultivé; on y lit : Appel aux *Oisiens;* ou bien : Les *Cantalois* sont invités à se rassembler *individuellement.* Évidemment, on a voulu éviter l'écueil des *cantalous* et des *oisons* et l'on n'y est qu'à moitié parvenu. C'est à l'Académie française à aviser.

L'Académie (puisque aussi bien nous avons prononcé son nom) procédait jeudi dernier à la réception de M. Ampère, en remplacement de feu Guiraud. Le récipiendaire, qui est un homme de beaucoup de talent et d'esprit, a parlé sobrement, et M. Mérimée lui a répondu d'une façon plus laconique encore. L'assemblée était nombreuse et distraite; les femmes élégantes et les renommées s'y trouvaient en majorité. Mais tout ce beau monde était venu moins par intérêt que par curiosité. Chacun voulait retrouver sur les visages le contre-coup des événements; on cherchait la trace de l'éclair sur le front des Titans littéraires que l'on pouvait croire foudroyés. Ensuite, quel accueil la république des lettres ferait-elle à l'autre, par la bouche de son président; voilà ce qu'on voulait savoir, et l'on n'a rien su, si ce n'est que cette séance un peu froide peut-être, et même triste, s'est passée de part et d'autre avec beaucoup de calme et de dignité.

Si l'Académie a gardé ses habitués, l'Opéra a perdu les siens, ou du moins le personnel de ses spectateurs a bien changé. Ce n'est plus ce monde exceptionnel, un peu blasé, plus occupé de ses voisins que des chanteurs, et venant s'ennuyer par tradition à *Robert le Diable.* Le monde qui garnit aujourd'hui les loges et l'amphithéâtre quand on joue *Guillaume Tell* ou *Charles VI* est un monde naïf, impressionnable, pour qui la musique est une joie d'enfant. Duprez une surprise et l'Opéra lui-même une révélation. Quand l'approbation éclate, c'est parfois à contre-sens; il y a des silences immérités et des bravos qui se fourvoient. Les toilettes féminines vous dénoncent la révolution par des signes irrécusables; dans certaines avant-scènes l'énormité des bouquets et la profusion des rubans tricolores dénoncent la présence des princesses... de la République. Les célébrités de la fashion, les césars du Jockey-Club ont déserté leurs places, qu'occupe çà et là un *représentatif* provincial jaloux d'étaler le pompon tricolore dont un récent décret lui assure la jouissance exclusive.

Le bruit court qu'on ne saurait s'arrêter à ce premier pompon, et les Dangeau de la République insistent pour l'adoption de signes plus distinctifs. Pourquoi ne reverrionsnous pas les manteaux à la Crispin, la ceinture bleue et le bonnet rouge à plumes du Directoire? Dans le système de restauration républicaine, les ministres seraient naturellement appelés à reprendre le manteau écarlate à l'espagnole, ainsi que le justaucorps et les souliers blancs ornés de rosettes. C'est la somptueuse complication de ce costume qui fit perdre la tête au directeur Gohier la première fois qu'il s'en affubla : « Désormais, disait-il à son collègue Moulin, vous irez pour moi à la *garde-robe*, c'est trop gênant. » Cette confusion des deux significations du même mot nous fait songer à celle dont s'est rendue coupable une illustration politique de la quinzaine : « Qui est-ce qui apporte ce paquet? disait-il à l'huissier qui lui transmettait une dépêche. — C'est un trompette. — Une trompette, faites-la rafraîchir. »

Quelques clubs chôment et leurs membres sont en grève. Deux de ces clubs ont été fermés par ordre supérieur; cependant les motions de certains autres n'en sont que plus exagérées : faute de mieux, on y demande des têtes pour tuer le temps. Passant hier devant la porte du plus célèbre, un enfant demandait à son père : « Pourquoi donc que la sonnette fait *gredin, gredin.* — C'est l'appel nominal, » répondit P.

Les théâtres sont des clubs plus pacifiques, malgré la bonne volonté qu'ils déploient pour animer leur température. En vain la foudre gronde à tous les bouts de l'horizon, en vain l'émeute disperse les amateurs et sème l'épouvante et la désolation dans les salles, aucun de ces établissements ne veut se tenir coi et attendre, les bras croisés, des jours meilleurs et une destinée moins orageuse. On les voit, au contraire, redoubler de zèle, d'activité et de sacrifices. Semblables à des météores fugitifs, les nouveautés dramatiques brillent un jour ou deux pour s'effacer à tout jamais et disparaître dans la profonde nuit. Elles semblent adresser aux spectateurs clair-semés le mot du gladiateur antique : *Morituri te salutant;* c'est-à-dire : « Celles qui vont mourir vous souhaitent le bonjour. » Tant de dévoûement, une abnégation si rare méritent bien un certificat de vie ou tout au moins une épitaphe. Commençons par le certificat de vie. Nous le décernons au Gymnase, en faveur d'*Horace et Caroline,* deux noms prédestinés à l'amour et au mariage; mais il y aura des obstacles : tout le plaisir est là. Cet Horace est aimable, d'accord; mais il s'annonce mal : on peut s'y tromper et le prendre pour un vaurien. Il met son chapeau de travers, il boit comme un Templier, fume comme un Suisse, courtise les grisettes, sème les billets à ordre, recueille une infinité de protêts et s'accroche à tous les expédients pour vivre. Horace a bien commencé, et il est en passe de finir d'une façon lamentable. Oui, ce jeune gentilhomme, aux sentiments élevés, aux instincts délicats, qui possède les énergies du cœur et les lumières de l'esprit, va sombrer dans cet abîme où l'ont entraîné le dépit et le désespoir. Le père d'Horace de Prony possédait une immense fortune, et tous ses biens ont glissé un beau matin entre ses doigts. C'est un banquier fripon qui est l'auteur de ce tour de passe-passe et de sa ruine. Si Horace était plus philosophe et plus clairvoyant, il pourrait s'en consoler; car on l'aime et celle qui l'a distingué est précisément la fille de ce Durand, l'homme aux millions soustraits à l'héritier de Prony. Inutile d'ajouter que Caroline est un modèle de grâce, d'innocence et de modestie, millions à part, et qu'elle adoucirait un Cafre ou un Bédouin; mais Horace est impitoyable, et rien que le nom de Durand le fait fuir jusqu'au bout du monde. C'est ainsi que nous perdons Horace de vue pendant de longues années symbolisées par l'entr'acte. Quand nous le revoyons, quel changement! L'âge l'a mûri, la raison a parlé, et l'amour a trempé dans la métamorphose. Horace n'est plus un viveur : il est rangé, sérieux, doux et poli; il a couru le monde, et cherché une fortune qu'il a trouvée. Il n'a plus qu'un faible, c'est sa haine pour le nom de Durand, qui oblige Caroline à se réfugier dans les mystères du pseudonyme et du quiproquo. Mais quel secret n'est découvert? Heureusement que la lumière se fait pour tout le monde; il devient clair comme le jour que feu Durand était le plus candide des hommes et des banquiers, et que c'est pour le bien des Prony qu'il détenait leur domaine. Il faut faire comme les dénoûments de vaudeville et n'y point regarder de trop près. M. Bressant et mademoiselle Melcy ont été fort applaudis, et le reste a fait de son mieux.

Au même instant, l'Ambigu ressuscitait en trois personnes : le père, le fils et la fille Thureau. Le fils tombe dans les mailles d'une lorette, la fille se laisse prendre aux séductions d'un gant-jaune. Jugez du scandale. Il est tel que la Providence intervient sous la forme du père Thureau. Il donne un coup de sabre au séducteur et chasse l'aventurière avec ignominie. Mais l'aventurière, qui est Marion Delorme, la courtisane amoureuse, tout ce que vous voudrez, rentre dans la maison, les mains jointes, repentante, et le père lui donne son estime et sa bénédiction. Ce mélodrame est l'œuvre d'un peintre distingué qui se plaît à broyer du noir. Les situations font trembler, et le style fait rire. M. Lorentz a trop méconnu la loi de l'harmonie et de la fusion des couleurs.

Voici la Montansier qui se fait guerrière à sa manière. Sa *Première lance d'Allemagne* c'est Alcide Tousez, qui, dès la première passe d'armes, vous la met en éclats de rire; le grand Alcide, affublé de la cuirasse et du haubert, se livre à toutes sortes d'exercices peu meurtriers, et il sort vainqueur d'un combat dont aucune Chimène n'est le prix. Il y a bien eu encore, sous prétexte de tragédie, des *Pâques véronaises* qui ont obtenu, dit-on, un certain succès de poignards et de massacre dans l'ossuaire de l'Odéon; mais nous aimons mieux le croire que d'y aller voir.

Esquisses parlementaires.

Ce n'est pas une chose si facile que d'esquisser, même de profil, ces neuf cents célébrités parlementaires accourues des quatre-vingt-six départements; que de saisir, dans cette masse compacte d'habits noirs, des nuances d'expressions, des différences d'habitude et des archaïsmes de terroir. Le niveau de la démocratie a passé sur toutes ces têtes; la vierge de l'Égalité a touché du doigt tous ces interprètes de l'opinion nationale; si j'excepte Marseille, dont les enfants ont conservé l'inaltérable privilége de se faire reconnaître entre tous par cette profusion de gestes, et cette volubilité de paroles empreintes d'un certain parfum provençal, je ne vois plus que des nuances presque imperceptibles entre l'esprit du Nord et l'esprit du Midi, entre le représentant du Pas-de-Calais et le représentant des Basses-Pyrénées; la première Constituante devait, sous ce rapport, offrir à l'œil de l'observateur un curieux spectacle. La centralisation n'avait pas encore brisé les vieilles barrières provinciales. La France, à cette époque, était un vaste échiquier composé de cases distinctes; les habitudes, l'esprit, le costume, l'accent et les traditions de chaque province se reflétaient dans la personne de chacun de ses représentants; en ne tenant compte, dans cette immortelle assemblée, que de ce Tiers qui absorba les deux autres ordres, et qui, dès le premier jour, s'empara, par la souveraineté de son génie et l'énergie de son patriotisme, de la direction des événements, on sera forcé de convenir que, dans le sein de ce Tiers-État, le crayon de l'artiste ou la plume de l'écrivain pouvaient saisir des croquis ingénieux à côté de portraits d'une incontestable originalité.

De nos jours, il ne saurait en être ainsi; les vieilles traditions ont été si vite dispersées, les rangs tellement broyés sous l'action incessante du pilon révolutionnaire, le vaccin démocratique inoculé en 89 s'est si rapidement répandu dans toutes les veines du corps social, que ce peuple régénéré n'a plus vécu que de la même vie, ne s'est plus nourri que de la même pensée; tous les membres de la grande famille française ont marché vers l'avenir portant au front le signe rédempteur et uniforme de l'égalité.

Le principe de l'égalité tend à absorber l'individu dans la masse; une fois que ce principe s'est infiltré dans l'esprit d'un peuple, les grandes individualités disparaissent peu à peu pour se confondre dans une teinte uniforme et générale; la personnalité s'efface, les traits caractéristiques perdent de leur saillie, le frottement populaire use ou brise les angles trop marqués; ce que la société perd en brillant, elle le gagne en solidité; à l'anéantissement de ces originalités puissantes, à la disparition de ces génies à part qui ne peuvent se développer que dans la lutte des contrastes, elle oppose une répartition plus générale de l'intelligence, de la richesse, du bien-être et du bonheur commun.

C'est en vertu de ce principe de l'égalité que le gouvernement provisoire avait décrété l'uniformité du costume pour les représentants. Il ne voulait pas que dans cette assemblée où devaient être mêlées et confondues toutes les classes de la société aucun signe extérieur vînt révéler une différence entre un ouvrier et un bourgeois.

Ce décret n'a pas été observé, et il n'avait pas besoin de l'être. Si l'on excepte l'habit monacal de M. Lacordaire (1), la soutane de quelques prêtres et la veste de ce représentant breton qui met une sorte d'orgueil à se montrer sous le costume traditionnel du Finistère, rien, dans cette grande assemblée, ne peut distinguer à la première vue un membre d'un autre membre.— C'est à ce point que, lorsque M. Peupin aborda pour la première fois la tribune, à l'inspection de sa figure douce et fine, à l'excellence de ses manières et à l'élégance de son langage, on l'eût pris plutôt pour un *gentleman* que pour un ouvrier. — Notre démocratie nouvelle a cela de beau et de grand, qu'au lieu d'abaisser cette portion de la société qu'on appelait autrefois les hautes classes, elle a, qu'on me pardonne cette expression, *aristocratisé* les classes ouvrières par le bienfait de l'intelligence universellement répandue.

Que nos lecteurs ne s'attendent donc pas à trouver des contrastes frappants entre les différentes silhouettes que nous allons faire passer successivement sous leurs yeux. Il en est un peu du caractère, des habitudes et des manières de nos représentants comme de cet habit noir qui jette sur l'ensemble une teinte un peu monotone. Nous avons à esquisser légèrement quelques croquis de cette assemblée essentiellement démocratique où les individualités s'absorbent dans une pensée commune. — Dans cette succession de profils parlementaires, il se rencontrera donc moins des différences marquées que des demi teintes, des nuances presque insaisissables que l'esprit devine plutôt que l'œil ne les voit.

I.

M. LOUIS BLANC.

M. Louis Blanc est petit, très-petit. Je ne vois parmi les représentants que M. Liouville qui puisse lutter avec lui pour l'exiguïté de la stature. M. Louis Blanc et M. Liouville sont les in-32 de l'Assemblée nationale.

M. Louis Blanc a une figure régulière, agréable même; ses yeux sont beaux, son front est largement développé; il y a beaucoup de finesse dans les coins de cette bouche pincée et un peu dédaigneuse; mais son masque reste froid dans la discussion, et il règne dans toute sa personne un air de majesté olympienne qui trahit plutôt la roideur que la dignité.

Dans les premières séances de l'Assemblée, M. Louis Blanc siégeait à la première banquette de la première série de gauche, tout à côté de la tribune des orateurs; en quatre enjambées il parvenait à cette tribune, qui lui irait juste au menton si un tabouret, spécialement placé à son usage et qui le grandit de six pouces, ne lui permettait de dominer ses collègues.

Depuis le rejet de sa proposition d'un ministère du progrès, M. Louis Blanc a abandonné cette place pour aller s'asseoir sur ce banc de l'extrême gauche qu'on a ironiquement surnommé la *Montagne*... Il occupe, à l'heure qu'il est, la place restée vide de M. Barbès depuis l'épouvantable attentat du 15 mai. M. Louis Blanc s'est-il retiré sur la Montagne pour pleurer, comme la fille de Jephté, sur sa virginité ministérielle?

Le jeune représentant ne court pas de gradin en gradin comme M. Xavier Durieu, dont on aperçoit la face jaunâtre à toutes les issues de la salle; il ne joue pas perpétuellement avec les cordons de ses souliers comme M. Huré, procureur général à la cour d'appel d'Amiens, qui semble prendre à tâche de continuer les traditions parlementaires de M. Villemain, il ne s'agite pas sans cesse sur son banc à la façon de M. Ollivier, qui s'appelle aussi Démosthène comme M. Saint-Albin se nomme Hortensius; il se tient roide et majestueux dans sa stalle, n'abandonnant la pose immobile de la statue de Memnon que pour échanger des poignées de mains avec les rares amis qu'il possède dans le sein de l'Assemblée.

La voix de M. Louis Blanc est claire et sonore; il se fait facilement entendre dans cette immense salle, dont la disposition est malheureusement défectueuse. Son geste est ambitieux comme sa parole. Il y a chez le jeune représentant, malgré l'exiguïté de sa taille, le germe de toutes les qualités extérieures de l'orateur — mais il n'est pas orateur.

En effet, M. Louis Blanc n'improvise pas, il récite. Sa phrase, à la tribune, est frappée au même coin que la phrase de ses ouvrages. C'est toujours cette période à quatre membres, dont les proportions architecturales s'étendent majestueusement dans l'édifice du livre, mais perdent de leur grandeur plastique devant une assemblée positive plus préoccupée de l'idée que du luxe des épithètes.

Toute cette mise en scène méditée manque son effet, parce que la vie, c'est-à-dire l'éloquence, n'anime pas cette parole glacée... On devine le squelette de l'idée sous les draperies de la forme, — on sent trop que l'écrivain a laborieusement préparé et limé l'*improvisation* de l'orateur.

Il est impossible de se méprendre sur l'improvisation et le discours appris par cœur; — quatre phrases contenant une pensée bien sentie et partie en quelque sorte du fond de l'âme de l'orateur agiteront toujours plus une grande assemblée que quatre colonnes de journal cadencées à la

(1) Cet article était écrit avant l'envoi de la démission du père Lacordaire.

tribune avec des inflexions de voix notées et des gestes préparés d'avance. M. Louis Blanc n'était pas au tiers de son discours, la première fois qu'il prit la parole à l'Assemblée nationale, que tout le monde savait au juste à quoi s'en tenir sur cette exubérance de langage. — Une dame disait à ce sujet : « Voici un jeune représentant qui a dû obtenir au collége tous les prix de mémoire. »

Il y a plus, cette régularité de la forme, cette recherche de l'expression, cette disposition harmonieuse de l'ensemble fatiguent l'auditeur. L'improvisation ne produit son effet sur les masses que par la spontanéité de ses bonds aventureux... Elle dédaigne le choix du mot, elle le prend tel qu'il lui vient; mais, dans la chaleur de l'improvisation, elle seule peut trouver ces expressions pittoresques et ces chaudes images qui remuent si fortement les assemblées. L'orateur ne vit pas seulement par la parole, il vit aussi par le geste, par le regard, par le jeu de son visage, de ses muscles, de ses passions; l'orateur, c'est l'homme tout entier, l'homme dominé par une idée qui demande à s'échapper et qui n'éclate que sous l'oppression de son enthousiasme, que sous l'effort de son génie. Voyez Berryer à la tribune; Berryer, dans ses grandes journées,... il vous captive,... il vous étreint,... il vous enlève; peut-être sa phrase est-elle mal construite? vous n'avez pas le temps de vous en apercevoir. Toutes les passions se reflètent sur ce visage inspiré; vous êtes tout en lui, parce qu'il est tout en vous. — Le lendemain vous lisez son discours dans le *Moniteur* et vous demeurez froid. Pourquoi cela? Parce que l'homme a disparu et qu'il ne reste plus qu'un morceau de papier... Que M. Louis Blanc le sache bien, l'orateur qui vient réciter à la tribune un discours appris d'avance est encore plus froid que le *Moniteur*.

Pour être puissant, l'orateur doit être tout entier à ce qui l'entoure, il est essentiellement l'homme du moment, de la minute, de la seconde, s'il trébuche contre un incident, s'il se démonte devant une interruption, il perd toute sa force, toute son audace L'interruption renforçait M. Guizot, au lieu de l'abattre; M. Thiers est surtout l'orateur de l'incident, personne mieux que lui ne sait profiter d'une attaque pour la retourner contre son adversaire; un orateur radical que la France a perdu trop tôt, Garnier-Pagès, qui avait le talent de faire passer dans une Chambre ombrageuse les plus hardies propositions, à l'aide d'une forme souple et polie qui n'excluait pas la causticité; Garnier-Pagès excellait surtout dans cette petite guerre d'escarmouches. Quand il abordait la tribune, les interruptions s'élançaient comme une meute à la poursuite de sa parole, et lui, calme, souriant, il ramassait toutes ces attaques les unes après les autres et les renvoyait comme des flèches à l'adresse de ses honorables interrupteurs.

Qu'arrive-t-il au contraire quand on suit le procédé de M. Louis Blanc? Peu de chose; seulement lorsqu'on traite une question brûlante, il faut, sous peine de ridicule, se résigner à la développer devant des auditeurs de carton, sinon l'assemblée assiste au spectacle que lui a donné M. Louis Blanc le jour où il a exposé sa proposition du ministère du progrès. Les objections se croisant de tous côtés barraient la route de l'orateur... Mais comme ces incidents n'avaient pas été notés, comme la riposte aux interruptions n'était pas dans le programme de l'improvisation, M. Louis Blanc sautait à pieds joints par-dessus l'obstacle et continuait à suivre tranquillement le grand chemin de sa pensée. On lui demandait une réponse catégorique, et il s'occupait à draper les plis d'une métaphore; on lui criait d'arrêter, et il était déjà au bout de sa période : ce que voyant ses collègues découragés le laissèrent achever sa course à fond de train à travers les épithètes et les fleurs de rhétorique professorales.

Je ne juge pas ici l'homme politique, je ne veux avoir affaire qu'à l'orateur; c'est à l'opinion publique à décider si la conduite du représentant du peuple a été irréprochable depuis l'ouverture des débats de l'Assemblée. J'ai eu le triste privilége d'entendre M. Louis Blanc haranguer dans le vestibule du palais cette foule égarée qui venait promener l'orgie dans l'enceinte de la représentation nationale. M. Louis Blanc a été en face de cette multitude ce qu'on l'a vu devant ses collègues, sonore, vide et impuissant, récitant des lambeaux de phrases empruntés aux orateurs populaires de la première révolution et prouvant une fois de plus que, s'il n'est pas homme d'État, il n'est pas même homme d'imagination. La qualité presque exclusive qui domine en lui, c'est la mémoire.

M. Louis Blanc a repoussé dans les journaux l'interprétation assez générale donnée à la barangue à laquelle je fais allusion. Il assure qu'on s'est trompé sur le sens de sa pensée et de ses intentions; à la bonne heure, mais on pourrait répondre à M. Louis Blanc que, s'il était resté à son banc, calme et impassible devant l'émeute comme ses collègues, il n'aurait pas eu besoin de recourir à une justification que bien des gens n'accepteront jamais.

M. Louis Blanc est ambitieux; l'ambition peut être une vertu quand elle est justifiée par l'intelligence et par le cœur. Qu'était M. Louis Blanc avant les événements de février? Un écrivain brillant, un ingénieux narrateur, un économiste douteux; comme journaliste il avait fait ses preuves dans deux publications tuées sous lui, le *Bon Sens* et la *Revue du Progrès;* comme historien, il avait publié cette *Histoire de Dix Ans* qui est moins une histoire qu'un pamphlet; quant à l'économiste, nous n'en parlerons pas, il est jugé. Eh bien, la révolution prend M. Louis Blanc, qui n'était rien la veille, et le jette d'un seul bond au sommet du pouvoir. Si jamais aux jours de son obscurité M. Louis Blanc s'est penché vers l'avenir pour chercher à travers les brouillards de l'inconnu quelque étoile lumineuse à l'horizon de ses destinées, il faut convenir que la réalité a bien dépassé ses espérances. Si le jeune représentant a à se plaindre de quelque chose, ce n'est point assurément de l'ingratitude de son siècle. Il n'est plus, il est vrai, au Luxembourg; mais à qui la faute! Pourquoi l'*enfant précoce* s'est-il tout-à-coup transformé en enfant terrible?

Tout l'échafaudage politique et économique de M. Louis Blanc a été broyé et mis en pièces par le coup de massue de M. Peupin, le jour où le jeune ouvrier représentant dit, en montrant le président de la commission du Luxembourg, ces quatre mots foudroyants : *Il n'a rien fait.* Si M. Peupin avait jugé M. Louis Blanc comme orateur, il aurait pu ajouter ces quatre mots : *Il n'a rien dit.*

Après son double échec oratoire et politique, si M. Louis Blanc sentait l'ambition gronder encore en lui, qu'il n'oublie pas que de nos jours la première place appartient au grand orateur doublé du grand citoyen. C'est par la parole qu'on remue tout un peuple et qu'on le discipline; c'est par la parole qu'on l'entraîne à sa suite au combat pacifique des idées. Si la presse est le glaive des sociétés démocratiques, la parole en est le sceptre. M. Louis Blanc n'est qu'un simple soldat.

EDM. T.

Souvenirs d'un voyage aux États-Unis en 1847.

LETTRES A M. LE DIRECTEUR DE L'ILLUSTRATION.

Première lettre.

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Après avoir fait le tour de l'archipel des Antilles, et être arrivé à la Havane, je partis de cette colonie pour la Nouvelle-Orléans, qui devait être le début de mes pérégrinations dans les Etats-Unis.

Après onze jours d'une traversée contrariée par les calmes et les vents, nous aperçûmes un matin, à quelque distance devant nous, une immense ligne jaune et limoneuse, comme tirée au cordeau; tandis que tout autour de nous la mer conservait cette transparence azurée si remarquable dans le golfe du Mexique. Cette ligne était pour ainsi dire le souffle expirant du Mississipi, qui, se ruant violemment dans le golfe par ses trois embouchures, imprime la couleur de ses eaux à la mer, tant que son courant a assez de force pour l'envahir. Les approches du Mississipi se font d'ailleurs sentir deux ou trois jours à l'avance par les innombrables débris d'arbres et de végétations qu'on rencontre sur le golfe, et qui s'en vont portés à tous les flots.

L'entrée de ce fleuve, un des plus grands du monde, a quelque chose de triste et d'imposant à la fois. C'est une multitude de petits îlots, de rochers, de bouquets d'arbustes rabougris, de troncs, de racines qui surnagent au-dessus des flots. On dirait un lendemain d'inondation. Puis, à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur, de droite et de gauche s'étendent des langues de terre plantées de bambous et de roseaux, à moitié submergés, et du milieu même du fleuve surgissent des arbres dont la cime dépasse à peine le niveau de l'eau. A trois ou quatre milles environ, dans l'intérieur, on rencontre un premier village bâti sur la rive, et qu'on nomme *La Balise*. C'est là que l'on quitte le pilote. Après une journée entière de navigation, au souffle d'une brise favorable qui nous permettait de côtoyer les bords au point de pouvoir, du bâtiment, cueillir les branches à l'ombre desquelles nous semblions voguer, nous avions jeté l'ancre, et amarré le bâtiment aux troncs de deux gros arbres, attendant le passage d'un *tow-boat* (1), qui nous ramassa vers le milieu de la nuit.

On ne peut se faire une idée du spectacle étrange qu'offre cette navigation sur le fleuve que nous remontions. Le bruit incessant des tow-boats qui se croisent cinq ou six fois par jour, l'aspect des rives bordées d'habitations et de forêts immenses, le mouvement continuel des bâtiments, tout cela frappe l'imagination et donne déjà un avant-goût de la grandeur du pays que l'on va visiter. De tous les fleuves de l'Amérique, le Mississipi est celui qui y joue le rôle le plus important; il baigne des contrées riches et fécondes; sur un cours de près de douze cents lieues navigables, il se grossit dans sa marche de plusieurs autres rivières, entre autres de deux fleuves, le Missouri et l'Ohio, et enfin il est la grande route qui conduit de la Nouvelle-Orléans à la mer. Le courant du Mississipi est rapide, violent, brutal même, il renverse, détruit, inonde; mais un grand bien sort souvent des maux qu'il a produits

Il roule avec lui un limon épais, qu'il dépose sur les places où il a passé; et quand il se retire, ce limon féconde la terre; et quelquefois c'est une conquête sur lui-même dont il laisse les éléments aux habitants de ses rives. Ainsi, qu'un obstacle arrête, sur un des bords du fleuve, un de ces arbres dont je parlais et qui s'en vont flottant au hasard; l'arbre séjourne, d'autres débris viennent se joindre à lui, le limon s'y entasse, quelque germe de végétation égaré s'y féconde, jette des racines, un îlot se forme bientôt, puis l'îlot grandit, se rattache par un coin à la terre ferme, et ne s'en sépare plus. Il y a une partie de la Louisiane aujourd'hui plantée en cannes à sucre, et qui, il y a quarante ans, était *fleuve*. En se retirant, le Mississipi avait produit un de ces phénomènes dont je parlais, et qui s'est manifesté sur une étendue de près d'un mille. C'est aujourd'hui un terrain ferme, solide et fécond.

Enfin après une traversée de deux jours et demi pendant lesquels on remonte quarante-cinq lieues, nous entrâmes dans un de ces bassins immenses que la nature prodigue creuse au milieu du fleuve. Nous n'apercevions encore rien de la Nouvelle-Orléans, car les terres de la Louisiane sont si basses et si bien cachées, pour ainsi dire, derrière les eaux, que l'on ne distingue le point vers lequel on se dirige, que quand on y touche. A peine si avec la longue-vue, on découvrait les flèches des mâts des navires entassés dans le port; puis, peu à peu, nous vîmes le dôme arrondi de l'hôtel *Saint-Charles*, ce phare de la Nouvelle-Orléans, et nous atteignions presque déjà les premières maisons qui s'allongent sur la rive, quand l'ensemble de la ville se dessina à nos yeux dans ce magnifique hémicycle décrit par le coude gigantesque que fait le Mississipi à cet endroit. Je ne crois pas, monsieur, qu'il soit donné à l'œil humain de contempler, en aucune partie du monde, un spectacle plus beau et plus majestueux que celui du port de la Nouvelle-Orléans, située sur la rive gauche du fleuve. Le vaste fer à cheval autour duquel se déroule la ville dépasse toutes les proportions que puisse concevoir la pensée. Comme une immense ceinture flottante, les navires amarrés aux quais, sur trois, quatre et cinq rangs, semblent en interdire l'entrée même aux regards, tant la masse en est compacte; devant nous serpente une forêt de mâts qui s'étend à perte de vue, et dont les flèches légères et élancées se dessinent gracieusement dans l'air. Vous pouvez à peine encore juger de la ville, car vous n'en apercevez qu'accidentellement un coin, un morceau à travers cette ceinture de bois et de cordages qui la protége; et par-dessus les *steam-boats* qui occupent toute une partie du port. Ce qui impressionne vivement surtout, c'est le bruit tumultueux, le mouvement incessant qui règnent dans toutes les parties de ce grand bassin, dont les eaux sont perpétuellement fatiguées par les roues des bateaux à vapeur qui remontent ou descendent le fleuve, des remorqueurs amenant ou emportant avec eux des navires cramponnés à leurs flancs, ou par les *ferry-boats* qui traversent continuellement d'une rive à l'autre, allant de la Nouvelle Orléans à Alger, petite ville située sur le bord opposé

La Nouvelle-Orléans a reçu, sur les fonts baptismaux de l'opinion publique, le nom de la *Reine du Sud*, appellation justement appliquée, en tant qu'elle est l'expression poétique de la beauté, de la grandeur et de la prépondérance. La ville primitive, celle qu'ont toujours occupée les Français, constitue numériquement la première des trois municipalités dont se compose la ville. Je confesserai tout de suite que sous le rapport de l'importance, des fortunes, de l'aspect extérieur, elle n'occupe que le second rang. On la désigne vulgairement sous le nom de *quartier créole*, ce qui est déjà un éloge à nos yeux. La seconde municipalité date de l'annexion de la Louisiane aux États-Unis. Elle est le fruit de la répugnance qu'éprouvèrent les anciens colons français à admettre dans leur sein la race anglo-saxonne, qui bâtit alors, à côté de l'ancienne, une nouvelle ville plus belle, plus grande, plus riche, et qui porte le cachet américain. La troisième municipalité, création toute récente, est la plus pauvre, la moins importante des trois, elle n'est qu'à peine encore construite; mais de belles destinées lui sont réservées, parce que les progrès de toutes sortes, qui doivent faire un jour de la Nouvelle-Orléans peut être la première ville de l'Union, s'attacheront à elle et l'emporteront dans le tourbillon. La troisième municipalité a été créée par un homme qui a possédé une des plus brillantes fortunes de l'Amérique, et qui occupe encore aujourd'hui une de ces positions d'estime et de considération publique dont les revers de fortune ne peuvent faire tomber ceux qui l'ont conquise par une vie probe et toute dévouée à leur pays. Cet homme est M. Bernard Marigny. Son nom, dans la Louisiane, date de la fondation de la colonie, où sa famille avait rempli les premières places. C'est, en un mot, un nom historique dans le pays. C'est sous le toit de son père que le jeune duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, s'était abrité lors de son passage aux États-Unis. Le roi n'oublia point l'hospitalité toute française qu'il avait reçue; et à son tour, quand il vit à Paris M. Marigny, Louis-Philippe paya sa dette de reconnaissance, en l'admettant dans son intimité, comme il avait partagé jadis celle de la famille Marigny.

Ainsi divisée, la Nouvelle-Orléans, déjà considérable par son étendue et par sa population, qui n'est pas moindre de 150 à 160,000 âmes, sans compter la masse compacte d'étrangers et de voyageurs qu'y attirent les plaisirs et les affaires, peut non-seulement s'étendre encore sur une superficie de plus d'un mille et demi, mais s'enrichir d'un jour à l'autre d'une ville entière, toute bâtie, et qui forme comme un de ses faubourgs. Je veux parler de *La Fayette*, qui touche à la Nouvelle-Orléans comme les Batignolles, par exemple, touchent à Paris; moins la barrière et les murs d'enceinte. Déjà à la Nouvelle-Orléans on ne dit plus la *ville*, mais le *quartier* La Fayette. Quelques considérations d'intérêts municipaux ont seules arrêté cette annexion. La Fayette est un port libre où s'arrêtent toutes les denrées de l'intérieur, et où les navires vont se charger. C'est l'avant-poste de la Nouvelle-Orléans.

Les deux premières municipalités forment un carré a peu près parfait, coupé par des rues larges, spacieuses et droites qui traversent la ville d'un bout à l'autre, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Quelques-unes d'entre elles n'ont rien à envier par leurs dimensions ni à nos boulevards, ni à nos plus belles rues de Paris. Toutes sont bordées de larges trottoirs en briques. Elles ne brillent point, par exemple, par le pavage, qui se compose d'un entassement de roches plus ou moins informes, plus ou moins aiguës. Intolérable quand on vient de le poser, ce pavage devient détestable au bout de deux jours de service. Les pierres s'enfoncent promptement dans le sol mou et marécageux, et disparaissent noyées sous la couche de boue que leur poids soulève et déplace. Liquide pendant les temps de pluie, cette boue se calcine et forme, aux grandes chaleurs, un moelleux édredon de poussière d'au moins deux pouces d'épaisseur. Le long des trottoirs, et de chaque côté des rues, règnent de larges et profonds ruisseaux destinés à l'écoulement des eaux. Ces petits fleuves sont recouverts de madriers qui servent en même temps de ponts pour les traverser. Pour peu qu'on assiste à un de ces

(1) Bateau remorqueur.

formidables orages à pluie torrentielle, comme il n'en existe qu'à la Louisiane, on comprend la nécessité d'avoir donné tant de profondeur et de largeur à ces ruisseaux, qui suffisent à peine alors à l'écoulement des eaux qui ont besoin de traverser toute la ville, où il ne règne aucun égout, pour aller se perdre dans les immenses pinières qui l'enceignent. Car, monsieur, n'oubliez pas que le fleuve est plus élevé que le terrain; il a donc fallu donner à ces voies d'écoulement une pente opposée à celle qu'on leur ménage dans tous les pays, c'est-à-dire que ces eaux tournent le dos à la rivière : ce qui semblerait faire mentir le proverbe. Mais dans ces pinières, les eaux s'infiltrent, et l'on voit surgir tout à coup de dessous terre de nouveaux fleuves qu'on appelle dans ce pays *bayous*, et qui n'ont pas d'autre origine que ces infiltrations. Source bourbeuse, ou mare infecte à leur début, ces bayous vont se grossissant, et arrivent, navigables même pour de grands bâtiments, au Mississippi, dans lequel ils se jettent.

Le peu de solidité du sol empêche qu'on donne des fondations aux maisons, qui reposent presque toutes sur pilotis, et les rez-de-chaussée sont toujours élevés de quatre à cinq marches, quelquefois davantage. A l'exception d'un très-petit nombre, tous les édifices sont construits en briques. La brique est le moellon et la pierre de taille de l'Amérique. L'extérieur des maisons a un air de propreté très-engageant; tous les détails intérieurs sont généralement d'un confortable irréprochable. Les pièces principales des appartements sont vastes, élevées, et communiquent entre elles au moyen d'immenses portes massives qui vont du plancher au plafond, et s'ouvrent au moyen de coulisses, dans l'épaisseur de la muraille. En Amérique, les tapis ne sont pas considérés comme objets de luxe mais de première nécessité, dont personne ne se prive, pas plus l'ouvrier que le plus riche *gentleman*. Et du haut en bas, toutes les maisons en sont garnies.

Pendant l'été on les remplace par des nattes en paille très-fine. Les meubles sont riches par la belle qualité des bois d'acajou massifs qui en sont la base. Dans un seul canapé de la Nouvelle-Orléans, on taillerait tout un meuble de salon pour Paris; et avec les quatre énormes colonnes qui soutiennent la couronne d'un lit à coucher, un marchand de la rue de Cléry ferait sa fortune. Le loyer des maisons est fort cher; joint au prix de location des domestiques, il constitue la dépense la plus considérable d'un ménage. Aussi est-ce une fortune que de posséder des esclaves qu'on met ainsi en loyer, ils rapportent l'un dans l'autre de 12 à 1,500 francs et représentent en moyenne un capital de 4 à 5,000 francs. Certains esclaves de profession produisent quelquefois un revenu de près de 5,000 fr. Ils sont au surplus fort gâtés, fort choyés, et sont par conséquent les plus mauvais domestiques qu'on puisse rencontrer.

Les plus belles maisons d'habitation à la Nouvelle-Orléans se trouvent dans le quartier américain; car dans la partie créole on rencontre encore beaucoup trop de ces vieilles masures en bois basses, étriquées et qui déparent un peu l'aspect de cette belle ville. Mais ces baraques disparaissent peu à peu, grâce surtout aux incendies qui les dévorent avec une telle activité, qu'il semble que les flammes elles-mêmes conspirent en faveur des progrès matériels de la Nouvelle-Orléans. Dans la partie voisine du fleuve se sont élevées depuis quelques années des maisons remarquablement belles, particulièrement destinées aux *offices* ou bureaux des grands négociants et aux magasins des marchands. Je vous en envoie ci-jointe une vue prise aux environs de la Douane. Les maisons à *offices*, au contraire des asiles solitaires où se retire la famille, sont peuplées par un monde de locataires pendant les heures consacrées aux affaires. Le soir, ces murs, si animés durant le jour, deviennent mornes et silencieux. Trois ou quatre rues ont le privilége, à la Nouvelle-Orléans, d'être des rues à magasins, ce sont les rues Saint-Charles, Royale, de Chartres, et une partie de celle du Canal. On y rencontre des boutiques que l'on pourrait, sans risque de trop les humilier, transplanter au beau milieu de Paris, où elles occuperaient une place distinguée. Il y a à la Nouvelle-Orléans deux sortes de commerce qui ne laissent pas de produire une certaine impression : c'est le commerce des nègres et celui des cercueils, tous deux se faisant en plein jour, en pleine rue, en plein soleil. Nègres et cercueils sont exposés dans les boutiques, et l'on va s'approvisionner des uns et des autres comme on va acheter du pain. Mais on s'habitue autant que possible à l'un et à l'autre spectacle, à ce qu'il paraît, et personne ne manifeste de répugnance à cet égard. C'est une affaire de mœurs, une simple question de liberté de commerce.

La Nouvelle-Orleans n'est point une ville qui puisse donner au voyageur une idée exacte de l'Amérique, bien que le mouvement commercial qui y règne, les progrès chaque jour nouveaux, chaque jour plus grands qui s'y réalisent, laissent deviner le génie et l'esprit d'audace qui caractérisent les Américains. Malgré leur première opposition, les créoles de la Louisiane ont subi l'influence de cette puissante activité qui a si heureusement fécondé leur sol. Encore aujourd'hui, ils s'en défendent; et s'il fallait s'en rapporter aux apparences, vous les croiriez dégagés du fluide américain. En effet, au premier aspect, deux populations bien distinctes partagent la ville; l'une, toute française, conserve encore, après quarante-cinq ans de nationalité américaine, les



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — La Balise, village sur le Mississipi.



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Vue de la Nouvelle-Orléans.

mœurs, les usages, l'esprit français. Jusqu'au milieu de la rue du *Canal*, laquelle sépare la première municipalité de la seconde, vous entendez parler presque exclusivement la langue de l'ancienne mère-patrie, tandis que de l'autre côté de la même rue cet idiome est pour ainsi dire inconnu. Mais la langue française cependant tend à disparaître; pendant longtemps elle avait partagé avec l'anglais le sceptre officiel, c'est-à-dire qu'aux tribunaux, aux assemblées législatives, on les parlait indistinctement l'une et l'autre, aujourd'hui le français en est pour ainsi dire banni. Parmi les nombreux journaux qui circulent dans la ville, très-peu sont rédigés uniquement en français, quelques-uns ont une double rédaction; mais la plus grande partie sont publiés exclusivement en anglais. Avant dix ans on ne retrouvera plus dans ce pays vestiges de la langue française, que des efforts littéraires tentés par quelques hommes ne pourront maintenir. C'est une véritable agonie, d'où ne la relèvera même pas notre littérature, qui s'y écoule cependant par toutes les voies.

Ces deux populations distinctes qui parlent deux langues différentes forment également deux sociétés distinctes. On ne peut pas dire qu'il y ait aujourd'hui antipathie politique, mais il y a absence de sympathie sociale entre la race créole et la race anglo-saxonne. Les liens qui seraient de nature à les rapprocher, les liens du mariage, se contractent rarement entre elles. Les nombreuses occasions de plaisirs si ardemment recherchées par l'une et l'autre population, et qui devraient les confondre, ne font point disparaître la ligne de démarcation qui subsiste entre les deux sociétés. Mais il faut dire que les Américains cherchent continuellement à s'implanter au milieu de leurs rivaux; c'est la conséquence de leur caractère, de leur politique, même à propos de plaisirs. Les mœurs créoles ont, à leur insu, gardé quelque teinte de ce frottement des mœurs américaines, de même que celles-ci ont gagné beaucoup à ce contact. Il en est résulté un ensemble qui, malgré son absence d'originalité, en a pourtant une encore. L'esprit français avec l'ardeur chevaleresque des races transplantées dans le nouveau monde, ces sentiments de dévouement exalté, la chaleur du cœur, la générosité, la bravoure, la froide réserve et la rigueur des



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — L'église de Saint-Louis et la place d'armes.

principes américains; les traces à peines sensibles de la domination espagnole, qui a laissé dans le pays quelques usages poétiques, quelques allures de liberté sociale, tout cela, jeté pêle-mêle dans le même moule, a produit un mélange qui fait de la société louisianaise un type charmant qui séduit beaucoup.

Les symptômes apparents de scission disparaissent dès qu'on arrive à examiner de près les intérêts communs; vous trouvez les deux sociétés parfaitement unies. Vous entendez bien par moments ces mots : « Nous autres créoles! » vous frapper l'oreille. Puis, qu'une question d'amour-propre national touche les mêmes hommes, ils s'écrieront bien haut : « Nous autres Américains! » La distinction disparaît dès qu'il s'agit de la grande nationalité.

Par les hommes, comme par les choses, la Nouvelle-Orléans est une ville digne d'attention. L'étranger qui s'en va, le nez en l'air, flânant par les rues, trouve assez de quoi s'occuper pendant quelques jours. Il s'arrêtera devant plus d'une élégante construction; il rencontrera de charmantes places publiques qui lui offriront leurs beaux arbres et leurs frais ombrages : entre autres la place La Fayette, la place d'Armes, la place Congo, que l'on trouve toujours solitaires et désolées; ce que l'on ne s'explique pas. Mais, à la Nouvelle-Orléans, on ne se promène pas; on sort quand on a affaire, ou bien l'on se contente de respirer l'air du soir, devant la maison, sur le trottoir qui sert de salon. Cela est une habitude créole commune à toutes nos îles de l'Amérique. En fait de monumens, ou d'établissements publics et industriels, vous vous arrêterez, à coup sûr, devant la cathédrale catholique, vieille construction qui date de la possession espagnole, et devant les deux édifices dont elle est flanquée, dont l'un renferme les cours et tribunaux, et l'autre les bureaux de la municipalité. Ces trois édifices, qui ont un certain air de vétusté et qui ne manquent pas d'élégance dans leur architecture, font place à la place d'Armes, dont les vastes terrains circulaires sont la propriété d'une femme occupant un grand rang dans le monde parisien, madame la baronne de Pontalba, qui avait conçu le gigantesque projet d'élever sur ces terrains, occupés aujourd'hui par des maisons de médiocre im-



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — La levée à la Nouvelle-Orléans.

portance, une splendide construction dans le style du Palais-*Royal*, et destinée à recevoir des magasins élégants. Je ne veux point surcharger cette lettre d'une nomenclature stérile; mais je citerai entre autres, comme dignes d'être visités, le *Water-Works* (château d'eau), l'établissement du gaz, les presses à coton; l'hôtel de la Monnaie, dont les travaux, les appareils mécaniques, ainsi que l'intelligente administration, offrent ungrand intérêt. Tous ces édifices dénotent à un haut point l'esprit de hardiesse et d'entreprise des Américains.

Tout ce qui constitue une grande ville, une ville riche et attrayante, abonde à la Nouvelle-Orléans : fêtes, héâtres, concerts, plaisirs artistiques, rien n'y manque. Les bals masqués y sont très-brillants et très-suivis par la meilleure société de la ville.

Ces fêtes ont un attrait qu'on ne peut s'expliquer que quand on connaît l'esprit, les grâces et la beauté des femmes de la Louisiane, dont quelques-unes sont les plus splendides créatures que la main de Dieu ait pu mouler. Aux charmes du corps, elles joignent toutes les qualités de l'âme et du cœur : elles sont généreuses et grandes;



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — La jetée, sur le lac Pontchartrain.

leur dévouement est inépuisable. Nulle part vous n'êtes certain de rencontrer une hospitalité plus franche, plus cordiale qu'à la Nouvelle-Orléans, vous y êtes accueilli par les plus charmants sourires, et vous y trouvez des hommes intelligents, serviables, heureux de vous recevoir, de vous abriter sous leur toit, de vous offrir la meilleure place à leur table et à leur foyer; et il n'est personne qui, ayant foulé le sol de ce pays, ne s'associe à l'hommage que je paye ici aux nobles cœurs de la Louisiane.

Tous les éléments qui constituent également un pays fort et d'avenir s'y pressent aussi. Ce port, placé à quarante-cinq lieues de la mer, est, nonobstant le côté fâcheux de cette situation, supérieur à New-York même peut-être, sous le rapport du commerce d'exportation, parce qu'il est comme l'entrepôt de tous les produits de l'intérieur et de l'ouest de l'Union. Plus de deux mille navires y entrent annuellement; environ huit ou neuf cents *steam-boats* y arrivent de toutes parts. Je reviendrai ailleurs sur cette partie de la prospérité de la Nouvelle-Orléans. La position éloignée de la mer n'était qu'un de ces

obstacles dont les Américains triomphent aisément. Qu'a-t-on fait? On a établi un chemin de fer jusqu'au golfe du Mexique; œuvre gigantesque, entreprise par des hommes intelligents et puissants, et qui peut changer la face de cette cité. Il suffit de savoir qu'au lieu de consacrer deux jours et demi au moins à remonter le fleuve, un navire pourra, de l'embouchure, expédier ou recevoir son chargement en cinq ou six heures!

En hommes de talent, d'énergie et de capacités, la Louisiane a peu de chose à envier aux autres États de l'Union. Parmi tous, je citerai, en première ligne, M. Pierre Soulé, Français réfugié que la restauration avait chassé de son pays, et qui s'est créé, aux Etats-Unis, une de ces positions splendides qu'un homme de sa trempe sait se conquérir en tous lieux. Avocat, M. Soulé occupe, au barreau de la Louisiane, la première place comme orateur; homme politique, il jouit de l'estime et de la considération unanime et, appelé récemment au congrès de Washington en qualité de sénateur, il a rivalisé d'éloquence avec les plus éloquentes voix de l'Amérique, et s'est posé en esprit pratique, en familier avec toutes les questions qu'il sait élever à la hauteur de sa grande intelligence. Homme de cœur et de dévouement, M. Soulé appelle à lui les sympathies de tous ceux qui l'approchent, et ses éminentes qualités lui ont attiré l'affection de tous les partis. A côté de lui, on peut citer MM. Grymes, Canon, Garcia, Mayureau, Preston, Canonge, etc., et beaucoup d'autres que je ne nomme pas, les uns par modestie pour moi, les autres pour ne m'exposer peut-être à oublier trop de monde.

Ce qui m'a beaucoup frappé à la Louisiane, comme dans tous les États-Unis, c'est l'absence complète de toute police, sauf les *watchmen*, dont le nombre est très-multiplié, et le service parfaitement organisé. Leur surveillance est d'autant plus active, qu'ils ont pour mission, non-seulement de traquer les maraudeurs de nuit, mais encore de veiller aux incendies. Cette absence apparente de police, faut-il le dire, a faussé, dans les Etats du Sud et de l'Ouest, le sentiment légal, au point de faire croire aux citoyens à l'absence et à l'impuissance de la justice, et partant, à se la rendre eux-mêmes. Un homme insulté ou qui se croit insulté, en pleine rue, devant cent témoins, administre à son adversaire un coup de poignard ou un coup de pistolet, sans qu'on songe à l'arrêter. Il faut reconnaître que la justice se montre facile à l'endroit de ces cas de légitime défense trop souvent invoqués. Ces meurtres sont devenus moins rares encore, depuis que la législation louisianaise a frappé le duel d'une peine si sévère. Reste à savoir s'ils ne moissonnent pas moins de jeunes hommes utiles à leur patrie, que ne le faisaient les duels toujours si meurtriers dans un pays où l'habileté des Louisianais, comme tireurs, est proverbiale.

Ce n'était pas assez que la Nouvelle-Orléans fût une ville charmante, un nid de plaisirs, il fallait que les environs rivalisassent avec elle. La baie Saint-Louis, Pascagoula, Mandeville, tous les lieux de plaisance situés sur les bords des lacs, continuent, pendant la saison d'été, les fêtes et les joies de la ville. La distance à parcourir n'arrête pas les Louisianaises, pourvu qu'elles trouvent, au bout de la course, un bal pour prix de leur patience. C'est ainsi qu'elles vont jusqu'au jardin de Carrolton, situé à quatre ou cinq lieues de la ville, y chercher le plaisir de la danse. Une des plus charmantes promenades de ce genre est celle que l'on fait au lac Pontchartrain, auquel on aboutit par trois routes différentes; deux destinées aux voitures, qui, à certains jours, les sillonnent en tout sens : j'y en ai compté jusqu'à près de cent, surtout sur la route dite américaine, et au bout de laquelle on rencontre un excellent hôtel où l'on va passer de délicieuses après-dînées. Une sorte de jetée s'avance très au large sur le lac, et l'on y va pêcher, rêver et s'enivrer du beau spectacle de cette nappe d'eau, vaste comme une mer, et à l'horizon de laquelle on voit glisser, comme des fantômes, les voiles de quelque petit navire ou la fumée d'un *steam-boat*.

Le troisième chemin est celui du rail road qui conduit à un petit village assez élégamment construit sur les bords du lac. Il y existe un très-bon hôtel très-achalandé, où l'on vient, de la Nouvelle-Orléans, faire d'excellents dîners. Une partie de ce genre, et que j'entrepris avec un vif plaisir, est un petit voyage au lac Borgne par le chemin de fer du golfe du Mexique, dont le directeur, M. Musson, nous fit les honneurs avec une grâce charmante. On traverse des contrées pour ainsi dire nouvelles, où la civilisation n'avait pas encore, je crois, porté sa bêche et son râteau; d'immenses forêts où l'on retrouve toute la virginité de ce sol dont M. de Châteaubriand a donné de si magnifiques descriptions, moins les fantaisies auxquelles s'est laissé emporter son génie. On rencontre de ces arbres séculaires, étranges, bizarres, dont les racines, jaillissant de terre et se multipliant à l'infini, se sont couvertes à leur tour de branches et de feuilles. Puis, en parcourant des bois entiers de magnolias géants chargés, à leurs cimes, de fleurs énormes, vous apercevez de ces fourrés épais, dont l'œil ne peut percer l'obscurité, dont les pas humains n'oseraient sonder les mystères, que les rayons subtils du soleil n'ont eux-mêmes jamais réchauffés; abris ténébreux gardés par des lianes multiples, enlacées et plus serrées encore que les fils d'une toile. Tout à coup vous voyez se dérouler devant vous ces immenses prairies sans horizon dont Cooper a donné des descriptions qui m'avaient toujours paru fantastiques. Celles de la Louisiane ne sont pas comparables aux prairies de l'Ouest, elles frappent néanmoins d'étonnement; et c'est, je vous assure, monsieur, un spectacle curieux que celui de cette immense mer de hautes herbes se développant sur un espace de deux ou trois lieues, sans qu'on en devine la fin. Les beaux romans de Cooper vous reviennent à l'esprit; on croit voir, entendre quelques-uns de ses héros. L'illusion est d'autant plus facile que de toutes parts on est entouré de traces et de débris des anciens Indiens, et dans le silence de mes rêves je reconstruisais l'Amérique dans toute son originalité primitive. Mais le bruit de la locomotive, la vitesse de notre course me rappelaient bien vite à la civilisation, dont je jouissais de tous les bénéfices en ce moment-là même.

Beaucoup de points que je n'ai fait qu'indiquer dans cette lettre feront l'objet de travaux spéciaux. Puissé-je avoir payé à la Nouvelle-Orléans, par ce souvenir, ma dette de reconnaissance pour le bienveillant accueil qu'elle m'a fait! Je cesse d'en parler avec le même regret que j'ai éprouvé à la quitter.

L. Xavier EYMA,
employé au ministère de la marine.

Influence de la langue française.

Quand un peuple a disparu de la carte du monde politique, l'histoire, pour mesurer l'influence sociale et le niveau intellectuel de ce peuple, n'a pas d'instrument plus sûr que la langue qu'il a parlée, archives encore vivantes de l'esprit qui l'animait. Supposons l'époque de ce jugement posthume arrivée, dès à présent, pour nous; que l'existence de la France soit reléguée déjà dans le lointain des âges, toutes choses restant d'ailleurs, dans la civilisation humaine, ce qu'elles sont aujourd'hui; l'observateur qui parcourrait le monde assisterait à un étrange spectacle : nulle part il n'ouvrirait une bibliothèque sans se trouver en présence d'une phalange nombreuse et brillante d'écrivains français de toutes dates, couronnés de toutes les gloires de l'esprit et de la science; — partout il verrait la langue de ces écrivains employée, sinon comme langue vulgaire, du moins comme moyen d'intelligence commun, comme interprète universel entre les hommes de langues différentes; — tous les théâtres lui offriraient la reproduction exacte du génie dramatique de la France, non-seulement dans les œuvres magistrales qui l'ont illustré, mais encore dans ces vives bluettes que la verve de nos auteurs prodigue aux fantaisies du jour avec l'inépuisable facilité d'une fabrication industrielle; — en tous lieux, le nom de la France frapperait ses oreilles; dans mille détails de mœurs, d'allures, de costume même, sans parler des tendances intellectuelles, un reflet de notre physionomie nationale luirait encore à ses yeux. Si l'on suppose maintenant l'observateur en question assez étranger aux choses de ce monde pour ignorer notre histoire, il demanderait aux peuples au milieu desquels il promènerait sa curiosité : Quelle était donc cette France qui vous a si profondément empreints de son esprit et de sa vie? sans doute une race de conquérants qui vous a dénationalisés en faisant longtemps peser sur vous l'oppression de ses armes? — Et ces peuples répondraient : Non, la France ne nous a violentés en rien. Si nous lui ressemblons tant, c'est qu'en effet elle nous a conquis, mais conquis par la sympathie. La France, notre aînée à tous par l'esprit et par le cœur, avait une bienveillance magnifiquement expansive. Là était le secret de sa force. Nous l'aimions comme une sœur; elle nous a dévoué sa vie. Maintenant qu'elle n'est plus, nous l'aimons encore; nous la faisons revivre, autant que possible, dans nos souvenirs, et nous la regrettons toujours.

La France, heureusement, n'en est pas réduite à vivre uniquement dans la mémoire des hommes. Il lui reste encore trop de grandes choses à faire pour que l'heure de comparaître au tribunal de la postérité sonne de sitôt pour elle. Mais, quand elle en sera là, de toutes les conquêtes de son passé, celles que sa langue aura opérées ne seront ni les moins méritantes ni les moins glorieuses. Essayons de nous rendre compte de cet esprit d'envahissement intellectuel.

Après avoir soutenu une longue lutte de prééminence contre le latin, auquel, outre une grande partie des éléments dont elle est formée, elle avait emprunté encore jusqu'à son nom primitif (*roman*), la langue française finit par l'emporter. Mais son triomphe définitif ne date guère que du seizième siècle. Les ordonnances royales qui imposèrent l'usage de ne plus traiter les affaires qu'en français émanent de Louis XII et de François Ier. Dès lors notre langue marcha, d'un pas rapide, vers la constitution de son unité, qui reçut, dans le siècle de Louis XIV, l'immortelle consécration du génie. C'est encore sous le règne de ce prince qu'elle conquit son droit de cité dans le monde politique, en formulant les stipulations du traité de Nimègue (1677), et elle est restée la langue diplomatique des nations européennes.

Très-généralement répandu déjà au dehors, bien avant le siècle de Louis XIV, l'usage du français n'a pas cessé, depuis cette époque, de prendre des développements considérables; il domine aujourd'hui dans cette partie naturelle de la France qui, en dépit des décrets de la diplomatie, est toujours demeurée française par les mœurs et le langage; on parle français dans les salons et les lieux publics des cinq parties du monde; aussi peut-on sans exagération affirmer que, de tous les idiomes connus, sans en excepter le latin, le français est celui qui a le plus approché de l'universalité.

Des causes multiples ont contribué à donner à notre langue ce caractère de cosmopolitisme qui correspond si bien à l'un des traits distinctifs de notre caractère national. D'abord, la place éminente que l'esprit français n'a pas cessé d'occuper, depuis des siècles, dans la sphère d'évolutions de l'esprit humain : quand notre littérature étincelait de chefs-d'œuvre; quand nos journaux, les premiers de tous ceux qui parurent, ne parlaient au monde que des triomphes de nos armes et de notre génie si varié; quand la cour de France était la plus brillante des cours; quand nos salons avaient le monopole de la causerie spirituelle et vive, il était tout simple que l'attention de l'Europe se tournât vers la France, qu'elle étudiât la langue dans laquelle s'opéraient tant de merveilles, la langue du peuple qui lui donnait le ton du beau et de toutes les élégances. — En second lieu, la fermeté, la clarté, la loyauté, pour ainsi dire, de la langue française, que nous comparerions volontiers à la franchise du caractère français. Dans cette langue, pas de suspensions de sens, pas d'amphibologies, pas de surprises possibles; remarquez, en effet, avec quelle netteté d'allures sa phrase procède : au contraire de la plupart des langues anciennes et modernes, elle nomme d'abord le sujet, ou l'être agissant; puis le verbe, ou l'action; enfin le régime, c'est-à-dire l'objet, le résultat de l'action. Il n'y a pas de logique plus rigoureuse que celle qui préside à cette marche. De là une justesse, une précision telles que l'art d'écrire en français se confond avec l'art de penser; aussi a-t-on dit avec raison ce mot, que nous aimons à rapporter ici : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. »

On s'est demandé souvent comment il se peut qu'un peuple aussi éminent que les Français par son aptitude à la littérature, un peuple aussi bien rompu aux gymnastiques de l'esprit, soit généralement si peu versé dans la connaissance des langues vivantes. — Pour nous, ce phénomène n'a rien qui nous étonne : le Français trouve chez lui tout ce qui concourt à entretenir et à développer la double vie de l'homme, celle du corps et celle de l'âme. Son climat béni réunit, à peu de chose près, les propriétés de tous les climats, moins les fléaux et surtout la monotonie de chacun d'eux; son soleil épanche sur lui l'abondance et le bien-être, sous la forme des produits les plus variés. Quant à ses ressources intellectuelles, inutile de les énumérer; tout le monde les connaît et les apprécie. Le Français sent donc peu le besoin d'apprendre les langues étrangères, puisque ni les nécessités de la vie matérielle, ni les besoins de l'esprit ne l'obligent à s'exiler de son sol si riche, de son foyer si lumineux. Ces raisons expliquent aussi en partie son indifférence pour les voyages, malgré la mobilité proverbiale dont on l'accuse ou dont on le loue. Les étrangers, au contraire, sont bien forcés d'apprendre la langue de cet indolent peuple-roi, auquel ils viennent providentiellement faire hommage de leur or, de leur curiosité, et dont l'hospitalité magnifique leur rend, au centuple, ce qu'il daigne recevoir d'eux.

Avons-nous besoin de faire ressortir maintenant ce qu'il y a d'important pour nous, au point de vue politique et social, dans la tendance incontestable de l'idiome français à l'universalité? Dirons-nous que les étrangers, en étudiant notre langue, s'essaient à la vie de nos idées et de nos sentiments? — A quoi bon? — Ce n'est pas au moment où un simple tressaillement de notre fibre vient de bouleverser l'Europe qu'il peut être nécessaire d'insister sur ce point de la question, et il suffira de l'avoir indiqué pour qu'il soit compris. Mais, ce qu'il est important de noter, c'est que la France doit apporter le plus grand soin à la conservation de son instrument d'influence dans le monde, c'est-à-dire de sa langue. La langue d'un peuple, en effet, n'est pas une lettre morte; ce n'est pas seulement un dictionnaire, une grammaire, une sèche nomenclature, une syntaxe plus ou moins heureuse de mots : c'est la pensée de ce peuple, rendue sensible; et la France, nous l'espérons, n'aura plus guère à s'armer désormais que de sa toute-puissante pensée, pour accomplir les conquêtes fécondes qu'il lui reste à faire. Or, pour que son arme ne lui manque pas dans la main, le jour où elle en aura le plus besoin, il faut qu'elle l'entretienne avec une constante sollicitude. La langue française est forte par son unité, qui résulte elle-même de l'unité puissante, de l'homogénéité politique de notre pays; elle est forte de la considération dont elle jouit; considération fondée, d'une part, sur l'estime de notre caractère national, de l'autre sur la netteté, la limpidité de ses formules.

Défions-nous donc du néologisme, dont le résultat serait de substituer un jargon confus, mélange de tous les idiomes, à une langue devenue pour ainsi dire universelle, en raison même de sa sobriété; défions-nous du néologisme, qui, en altérant sa pureté, en obscurcissant sa précieuse clarté, la ferait bien vite déchoir du haut rang où elle est placée. Le néologisme est pléthorique de sa nature, et l'abondance n'est pas la pléthore. Disons-le bien haut : l'autorité est un principe d'organisation, c'est-à-dire de vie, auquel il faut se rallier en tout, en matière de langage aussi bien que d'organisation sociale. Or, la langue française est soumise à une autorité qui nous a rendu le service de la conserver intacte dans son heureuse unité : en consacrant les formes de langage familières aux plus grands écrivains, l'Académie a toujours concilié l'esprit de tradition, de conservation rationnelle avec celui d'un progrès mesuré. Ainsi, la langue s'enrichit sans cesse, sans se dénaturer jamais; elle est fixée, et non immobilisée, en ce sens que, depuis plus de deux siècles, elle reste également intelligible, bien qu'elle ait admis, par suite de l'épurement du goût, beaucoup de nuances, d'allures et de combinaisons nouvelles. Ne soyons donc ingrats envers personne, pas même envers l'Académie, et ne nous croyons pas ravalés au niveau de vils esclaves, pour incliner parfois notre caprice devant l'orthodoxie de ses laborieuses décisions.

Louis BOIVIN.

Sacrifices humains sur la côte occidentale d'Afrique.

Dans les premiers mois de 1847, il a été question en France d'un massacre de nègres, que l'on attribuait à l'impossibilité d'écouler désormais par la traite les esclaves achetés dans l'intérieur ou pris à la guerre. Cette assertion renferme une double erreur : la première est une erreur de chiffres, la seconde une erreur d'interprétation. Il y a bien

eu, en effet, un sacrifice humain dans le Vieux-Calmar, à la fin de 1846; mais le nombre des victimes a été loin de s'élever autant qu'on l'a dit. D'un autre côté, c'est vraiment à tort que l'on a rendu, en quelque sorte, responsable de cet attentat l'activité incessante des croisières française et anglaise sur la côte occidentale d'Afrique. Malgré la vigilance des croiseurs, de ceux-mêmes qui ont ou s'arrogent le droit de poursuivre les navires sous tous les pavillons, les grands foyers de traite ne se trouvent pas tellement dépourvus de tout débouché, qu'ils soient réduits à l'expédient du massacre, pour se débarrasser de marchandises coûteuses et improductives. Chaque jour, les barracconiers et les chargeurs réservent une nouvelle mystification à quelque capitaine anglais qui, couvant de l'œil, pendant des semaines entières, une cargaison, s'attend à empocher *beaucoup de livres sterling*, puis s'aperçoit tout à coup que le négrier ne paraît plus ni à la barre, ni à l'horizon. Pour le capitaine français, la déception est loin d'être aussi amère: avec la prise s'évanouit tout simplement la crainte de ne pas la voir validée. Ce n'est donc point dans la difficulté de vendre des esclaves qu'il faut chercher la raison des crimes du Vieux-Calbar. Ce pays, en effet, plus heureux que beaucoup d'autres, a, dans l'huile de palme, une ressource commerciale qui lui a permis de renoncer, depuis plusieurs années, sans trop s'appauvrir, au trafic illicite qu'il faisait autrefois sur une si grande échelle. Ici, comme sur tant de points du continent éthiopien, les têtes qui tombent sont immolées à des croyances et des coutumes barbares, ainsi que nous avons été à même de nous en convaincre.

Le 27 août 1847, M. Baudin, capitaine de vaisseau, commandant la corvette à vapeur *le Phoque*, passa sur l'aviso à vapeur *l'Australie*, d'un moindre tirant d'eau, et entra dans la rivière du Vieux-Calbar, où je dus l'accompagner. A vingt lieues de l'embouchure du fleuve, et sur sa rive droite, s'élève la ville du Vieux-Calbar proprement dite. Ses cases sont bâties en treillis de bois et de bambous, maçonnés de terre jaunâtre; leur intérieur est malpropre. Une autre grande ville occupe, à cinq milles au-dessus de la première, le fond d'une crique où ne peuvent pénétrer que les embarcations et les pirogues. On la nomme pour cela *Creek-Town*.

Les habitants sont au nombre de cinquante à soixante mille. Ils jouissent tous d'une obésité vraiment remarquable, due à l'immobilité dans laquelle ils se complaisent et à l'usage exclusif de céréales riches en gluten. Malheur à la femme qui, dans la balance, ne pèse pas un certain poids, le flambeau de l'hyménée ne s'allume jamais pour elle, et bien souvent il s'éteint prématurément pour telle autre qu'une maladie vient d'amaigrir.

Malgré la présence de nombreux missionnaires anglais, bien des idées superstitieuses ont cours dans ce pays. On y retrouve et les sortiléges et les fétiches destinés à les conjurer. Sur une des places publiques de Creek-Town se dresse un fétiche représenté par un homme en bois n'ayant d'autre vêtement qu'un chapeau; je n'ai pu savoir à quel génie du mal on opposait son influence.

Chaque village a sa salle de palabres, à l'une des extrémités de laquelle est couché un énorme tronc d'arbre, d'un bois sonore, sur lequel on frappe en cadence pour accompagner les chants d'adieu et les hymnes de guerre.

L'huile de palme et l'ivoire deviennent pour les indigènes l'objet d'échanges honnêtes et lucratifs. Les rois sont les premiers traitants du pays. De grandes pirogues, dont quelques-unes sont armées en guerre, sillonnent en tout sens le fleuve pour venir charger les navires anglais qui stationnent dans ses eaux.

Le gouvernement est tenu par les notables des différentes sections assemblés en un conseil présidé par le premier des chefs, qui prend le nom de roi. A Vieux-Calbar c'était Eyamba, dont la mort avait précédé de cinquante jours notre arrivée; à Creek-Town c'est Eyo, qui a reçu le surnom d'honnête à cause de sa probité commerciale, que ne partageait pas, il paraît, le vieil Eyamba.

Eyo est un homme de cinquante ans, de figure intelligente. Il a séjourné quelque temps en Angleterre, lorsqu'il était encore fort jeune. C'est le plus solide appui des agents de la Grande-Bretagne; les missionnaires semblent être ses conseillers habituels, et nous n'avons été reçus qu'en leur présence. Il est vrai que notre commandant avait un motif de visite assez noble pour n'être aucunement gêné par des oreilles indiscrètes.

Après le roi vient l'*ecbo*, dont la personne sacrée et le pouvoir extraordinaire rappellent le grand-prêtre des temps anciens. Trois ou quatre fois par an, et à l'époque que choisit son caprice, il sort en grande pompe, suivi d'une garde nombreuse, et précédé par un crieur qui agite, en dansant, une cloche dont le son fatal fait frémir toute la population. Les portes alors doivent se fermer, et malheur à qui ne rejoint pas assez vite sa demeure; car la promenade de l'ecbo est rapide, et tout homme qui se trouve sur ses pas a immédiatement le cou tranché. Le nombre des victimes est toujours considérable: le noir qui s'enfuit dans les rues ne voit, en effet, aucune case s'ouvrir pour le sauver, car il y va de la vie de tous ceux qu'elle renferme, et celui qui cherche à gagner à travers les champs et les bois est poursuivi par des sbires acharnés. Le roi lui-même n'est pas complétement soustrait à la puissance de l'ecbo dans ces jours de solennité: s'il est surpris, il a toujours la vie sauve, mais à la condition expresse d'une rançon assez forte. Il en est de même pour les blancs. Quelques noirs jouissent aussi parfois d'une heureuse immunité, ce sont tous ceux qui peuvent arriver jusqu'auprès d'un Européen et s'emparer, avec son consentement, de sa canne, de son chapeau, ou de tout autre objet à son usage: cela suffit pour leur sauver la vie; ils deviennent immédiatement fétiches ou sacrés, comme les blancs eux-mêmes.

Les indigènes du Vieux-Calbar ont des esclaves uniquement destinés à leur service. L'existence de ces malheureux appartient à leurs maîtres aussi bien que nous appartient celle de nos animaux domestiques. Le coutelas est sans cesse levé sur leurs têtes, et le fil qui le suspend, moins solide que celui qui soutenait l'épée de Damoclès, se rompt, hélas! trop souvent. La moindre faute est lavée dans le sang, et c'est à grands flots qu'il coule dès que se fait entendre la voix de la superstition.

A la mort de chaque chef on sacrifie des captifs. Quand le roi, une de ses femmes ou l'un de ses proches abandonne la terre, le nombre des holocaustes est bien plus considérable encore. La main du sacrificateur peut atteindre les plus grands de la nation au jour des funérailles royales. Rien ne saurait soustraire à son malheureux sort la victime désignée, rarement aussi tente-t-elle de s'affranchir du supplice qu'elle accepte comme un martyre; mais supposez qu'elle trompe la surveillance de ses gardiens, les peuplades voisines lui refuseront l'hospitalité, et la ramèneront inévitablement sous la hache du bourreau : triste respect pour des coutumes barbares!

Voici comment on procède au sacrifice ordinaire dû au roi qui vient de mourir. On creuse sous terre un vaste caveau, on le partage en deux compartiments d'inégale grandeur; au fond est le plus petit, qui représente une grotte ornée de guirlandes de feuilles et de rameaux verts. Les objets les plus précieux que possédait le défunt sont appendus aux murailles, au milieu de trophées d'armes destinées à assurer sa défense contre les ennemis qui pourraient l'attaquer pendant son pèlerinage vers le pays enchanteur des êtres libres qui dorment sans fermer les yeux et qui ne maigrissent jamais. Une lampe sépulcrale, suspendue au plafond, éclaire à peine ce triste sanctuaire : c'est là que gisent douze femmes auxquelles on a rompu jambes et bras; c'est sur cette couche de poitrines, palpitantes d'une douleur mortelle, que l'on étend mollement le cadavre du roi. Les préférées du harem font de droit partie du lit funéraire, et nulle d'entre elles ne se trouble à l'idée d'un pareil destin. Elles ne se précipitent pas spontanément, il est vrai, comme les Indiennes, sur le bûcher qui consume leur époux, mais elles s'y laissent conduire avec résignation et sans terreur. Au-devant de ce premier réduit s'ouvre le second, qui est beaucoup plus grand, et ne communique avec l'extérieur que par un trou : là sont réunis soixante ou quatre-vingts captifs chargés de chaînes. Un noir, habile griotte (1), se tient debout au milieu d'eux; sa main, armée d'une baguette, est prête à frapper son tam-tam (2). Les exécuteurs, animés d'un délire frénétique, sont répandus parmi les esclaves. L'un d'eux a le fer levé sur le cou d'une victime, qu'il incline au-dessus du tambour : au premier son qui s'en échappe, la tête tombe, et le sang arrose le tam-tam, qui bat jusqu'à ce que le sacrifice soit consommé. C'est un effroyable carnage, dans lequel les mutilations les plus horribles laissent cependant encore beaucoup de ces infortunés vivants. Mais bientôt les sacrificateurs se retirent en comblant derrière eux l'issue qui conduit au dehors, étouffant ainsi sous la terre le dernier souffle de vie de leurs misérables victimes.

Nul ne sait ni le lieu, ni l'heure de la cérémonie; c'est un secret surtout pour les Européens. Quelquefois cependant, malgré la surveillance active, le silence de la nuit est troublé par les cris des condamnés et le bruit confus des voix de ceux qui les conduisent au supplice. On dit aussi que souvent des clameurs souterraines, s'élevant du tombeau commun, apprennent au matin que la nuit a été meurtrière.

Tels ont été les honneurs rendus au roi Eyamba dans les premiers jours de juillet. Et pourtant les missionnaires anglais, assis à son chevet de mort, lui avaient arraché la promesse formelle qu'aucune tête ne tomberait pour lui. Mais Eyamba, obéissant sans doute aux croyances de toute sa vie, ranimées par la frayeur qu'inspirent toujours les sombres fantômes de l'agonie, traça un affreux codicille dont les Anglais n'eurent pas connaissance: il prescrivait d'abord le sacrifice ordinaire, avec la recommandation de l'environner du plus grand mystère; puis un autre, immense et mémorable, destiné, disait le mourant, à apaiser les dieux qui lui étaient apparus pleins d'un terrible courroux soulevé par la coupable indifférence de son peuple pour les anciennes coutumes. Cette offrande expiatoire était fixée au quatre-vingt-dixième jour, où les noirs, qui boivent l'eau du fleuve sur l'une et l'autre rive, cesseraient de porter le deuil du roi et éliraient son successeur. Nous n'avons pu obtenir des chefs aucun renseignement sur la quantité d'hommes qui devaient périr : dans le pays, les uns parlent de douze cents, les autres de six cents seulement.

C'est à Fernando-Pô que ces détails nous sont parvenus. Notre commandant hâta dès lors son départ pour le Vieux-Calbar, afin de suspendre, s'il le pouvait, l'exécution de ce terrible arrêt; mais il a eu la douleur de laisser ces tristes lieux avec la conviction que bientôt ils seraient encore inondés de sang. Quelques chefs comprennent parfaitement que leur nation restera marquée au front d'une tache ignominieuse tant qu'elle persistera dans une semblable voie; mais les uns sont trop vieux pour chercher eux-mêmes à en sortir, les autres prétendent n'avoir pas assez d'autorité pour obliger leurs sujets à marcher dans une voie meilleure. De ce nombre est Eyo, roi de Creeck-Town. A notre commandant, qui lui offrait, de la part du gouvernement français, une large subvention annuelle, destinée à acheter des animaux dont le sang coulerait à la place de celui des esclaves dans les circonstances et les solennités qui l'exigent, Eyo répondit que les villages étaient assez riches pour opérer cette substitution à leurs frais, mais que les idées religieuses s'opposeraient longtemps encore à ce que les peuples l'acceptassent. Il est en effet démontré maintenant que tous les chefs, quelles que soient les concessions qu'ils aient pu faire durant leur vie, reviennent, comme Eyamba, à leurs convictions superstitieuses au moment de leur mort. Cela est si vrai que les missionnaires qui ont obtenu de la vieille mère d'Eyo, dont la fin est proche, une promesse semblable à celle d'Eyamba, ne comptent point sur son accomplissement, et pensent qu'elle obligera son fils à lui offrir un sacrifice. Ils savent d'avance qu'Eyo ne pourrait le lui refuser sans s'exposer à la vindicte publique.

Qu'espérer maintenant? Rien du présent, tout de l'avenir. La vieille génération s'épuisera bientôt, et avec elle disparaîtront ces écarts du fétichisme; la génération nouvelle, pleine des idées morales que lui inculquent les missionnaires, n'aura plus que du dégoût pour les égarements d'aujourd'hui. L'espoir d'un pareil résultat ne peut manquer d'éveiller la joie dans tous les cœurs; mais doit-on oublier que les jeunes Calbarais, en même temps qu'ils sont élevés à l'ombre de la civilisation, le sont aussi à l'ombre du pavillon anglais? Déjà le fleuve arbore en vingt endroits le yacht de la Grande-Bretagne; que sera-ce dans un demi-siècle?

En sortant du Vieux-Calbar, nous avons visité le Bonny. Malgré la proximité de ces deux rivières, on ne retrouve plus dans la dernière qu'une légère trace de l'habitude des sacrifices humains. Là, tous les sept ans, une jeune vierge, qui a vu quatorze fois les cataractes du ciel s'ouvrir pour arroser les champs du Nil, est précipitée dans la barre du fleuve, afin que les dieux la rendent favorable aux navigateurs. Cette nouvelle Iphigénie ne voit jamais, hélas! une Diane charitable lui tendre une main secourable; il faut que son cadavre revienne à la plage témoigner que les dieux ont accepté l'offrande de son âme, et l'ont emportée dans leurs demeures éternelles.

Le croirait-on! au Gabon, que nous fréquentons depuis un certain nombre d'années, et où nous avons des établissements, l'usage des sacrifices est en pleine vigueur. Le roi Denis lui-même, voyant son ancienne influence s'échapper de ses mains depuis que nous sommes maîtres du fleuve, croit rajeunir les ressorts de sa politique en se rattachant à toutes les vieilles superstitions du pays. Parmi les nombreux faits dont nous pourrions étayer notre assertion, nous citerons le suivant : à la mort d'un chef, son successeur décide de l'opportunité du sacrifice; eh bien, dernièrement, Toko, héritier des priviléges de Keish, un des chefs du pays de Glass, pour sauver les têtes réclamées impérieusement par Denis a été obligé de jurer que Keish lui avait ordonné expressément de les refuser, or Keish est mort s'inquiétant fort peu d'épargner la vie de quelques esclaves.

Ici le moindre homme libre a droit à une partie des honneurs réservés en d'autres lieux aux autorités principales. Tout Gabonais a deux amis de son choix : l'un pris dans les villages du bord du fleuve, l'autre chez les Boulous (1); quand il meurt, sa mère et chacun de ses amis ont le droit d'exiger qu'on lui immole un esclave et, trop souvent, ils usent du triste privilége de faire aussi tomber trois têtes.

Lorsque la mort frappe subitement un habitant du Gabon, les villages sont surtout préoccupés de savoir si les fétiches ne sont pas intervenus. Là, en effet, les sorciers courent les bois, et nul n'a l'esprit assez fort pour se croire à l'abri de leur magie. La question intéressante qu'échangent tous les nègres qui se rencontrent est donc celle-ci : Y a-t-il ou non un fétiche dans le corps du défunt? Arrive enfin l'heure où l'on doit procéder à sa recherche, car il faut bien que vous sachiez que le fétiche, cet être immatériel, une fois entré chez un homme s'y substantialise et prend une forme déterminée; alors commencent des danses et des réjouissances *bacchanales* autour du cadavre, que scrute un prêtre jongleur. Celui-ci ouvre la poitrine et pénètre jusqu'à la grande artère que l'on appelle l'aorte; et s'il juge convenable de découvrir le fétiche, il coupe tout simplement un morceau de la crosse de cette artère, qu'il montre au public attristé : un sacrifice expiatoire est, dès cet instant, reconnu indispensable; la victime sera la personne qui a lancé le sortilége, si on la découvre, et à son défaut ce sera un captif.

On comprend facilement que le jongleur trouvera ou ne trouvera pas l'esprit malin, selon qu'il sera payé dans l'un ou l'autre but. Le chef qui s'est débarrassé d'un sujet importun, le mari qui a empoisonné sa femme prendront des mesures pour qu'on n'exhibe point le fétiche qui tiendrait éveillée trop longtemps l'attention publique sur des crimes qu'ils préfèrent enfouir promptement sous une terre discrète. Tel autre, qui accuse son ennemi de se complaire à ensorceler ses voisins, fera surgir la pièce de conviction à l'appui de la calomnie, et assouvira ainsi dans le sang son infernale haine. C'est enfin une arme terrible que les rois du pays savent manier habilement, selon les besoins de leur politique.

Quant à la manière dont on pratique les exécutions, elle est des plus simples : ou bien la victime est entraînée dans les bois, et là un Boulou lui coupe le cou; ou bien elle est déposée, pieds et poings liés, dans une pirogue; celle-ci est montée par des Boulous; à la chute de la nuit, elle prend le large, l'esclave a la gorge sciée sur le bord de l'embarcation, et son corps est jeté à la mer. On dit aussi que, parfois, des captifs sont enterrés vivants; on assure même que deux femmes ont, dernièrement, subi un pareil supplice à l'occasion de la mort de l'épouse préférée de Denis.

Dira-t-on encore que c'est la gêne qu'éprouve l'infâme trafic qui conduit aux actes de barbarie signalés chaque jour? Ne savons-nous pas tous que le roi Denis lui-même, quoique nous ayons l'œil ouvert sur sa rivière, charge encore bien des négriers? Si donc il tue des esclaves, c'est qu'il y est uniquement conduit par cet instinct de destruction qui plane sur tout le littoral africain.

(1) Hommes des bois, que les riverains disent être anthropophages.

Rade de Gorée.

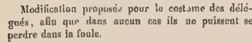
Docteur E. Leconte.

(1) Chanteur et danseur public.

(2) Grossier tambour.

Après le 21 mai. — Caricatures par Cham.





Modification proposée pour le costume des délégués, afin que dans aucun cas ils ne puissent se perdre dans la foule.



Mais faites marcher vos chevaux de labour plus vite que ça, la fête ne sera jamais finie d'aujourd'hui. — Mais, mosieu, on ne va jamais plus vite que ca pour labourer.



Aspect d'une rue de Paris après le passage de la machine à défricher.

Variétés.

La République nous avait promis de faire des économies sur les frais de l'administration publique. On doute qu'elle puisse remplir cette promesse, tant il y a de postulants d'emplois à satisfaire parmi les républicains de la veille et de fonctionnaires à conserver parmi les républicains du lendemain ; car enfin on ne saurait songer à remercier tous ceux qui savent à peu près leur métier pour leur substituer des novices dont plusieurs ne l'apprendront jamais. Quoi qu'il en soit, l'État ne fera de longtemps aucun bénéfice sur ses frais de gestion ; au contraire. Il y a cependant deux sortes de profits dont l'un serait facile à réaliser ; ne parlons plus de l'autre qui consisterait à diminuer le nombre des employés. Qu'on l'augmente, si l'on veut ; mais que le travail se fasse, c'est le second profit dont nous voulons parler. Il y aurait un moyen de faire travailler les employés pour l'argent qu'ils touchent, nous parlons des employés qui ne travaillent pas ; car nous savons très-bien qu'il y en a, même au ministère de l'intérieur, même au ministère des finances, et, qui le croirait? au ministère des affaires étrangères, dont la tâche est prodigieuse et le courage égal à la tâche. Mais il y en a d'autres qui s'enferment dans leur petite cage, loin du regard de leur chef, et qui passent leur vie à dormir, à lire le journal, à écrire des vaudevilles ou à étudier le nœud de leur cravate. Comment remédier à cela : en les congédiant? Non. En faisant abattre les cloisons qui divisent un service en autant de petits compartiments qu'il y a d'employés ; en réunissant dans une seule pièce ou dans une seule galerie, sous l'œil du chef, tous ceux qui font partie du même service. Le public y gagnerait le temps qu'il passe à courir d'une porte à l'autre, l'État y gagnerait du travail, les employés y gagneraient leurs appointements, et qui sait si la probité administrative n'y gagnerait pas quelque chose?

J'ai connu, au ministère de l'intérieur, un employé qui a touché, pendant douze ans, 3,000 fr. par an, et qui n'a jamais eu ni plume ni encrier. Il passait le temps à dessiner le même cheval et le même Cosaque avec un crayon. Il est vrai que cet employé est mort sans avoir porté la croix d'honneur. Il l'avait reçue huit jours avant de mourir, et tandis qu'il était déjà dans le lit d'où il n'est sorti que pour se reposer dans l'éternité.

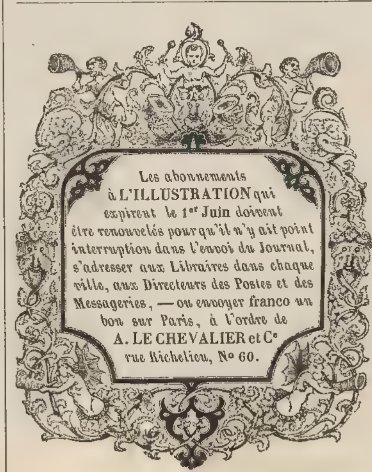
Il vient de paraître à Londres et à Paris, une réponse de M. Libri au rapport de M. Boucly publié dans le *Moniteur* du 19 mai dernier. Cette réponse, répandue à profusion dans le public et parmi les bibliophiles de l'Europe, est de nature à faire réfléchir sur la légèreté avec laquelle la police judiciaire accueille des délations anonymes, et sur la précipitation des jugements publics dans les jours troublés où les passions politiques s'exercent sans pitié sur des adversaires vaincus. M. Libri n'avait pas attendu la publication de ce mémoire, développé aux proportions d'un petit volume, pour repousser les inculpations hasardées dans le rapport de M. Boucly. La première lecture de ce rapport lui a dicté une réponse, publiée à Londres dans un journal et reproduite à Paris dans le *Galignani's Messenger*, mais laissée sans aucune mention par la presse française qui avait répété l'accusation. Cette première réponse anéantissait tout ce qui, dans le rapport, était présenté avec quelque précision ; il fallait du temps, des recherches, des efforts de mémoire, pour compléter loin de Paris, en l'absence des documents saisis au domicile de M. Libri, une défense qui voulait détruire jusqu'aux insinuations les plus couvertes. C'est une justice que nous aimons à rendre à la presse française : elle s'est empressée d'accuser réception à l'auteur de l'envoi de son mémoire, de lui promettre la réparation du tort qu'elle a fait à sa réputation en publiant un document dont la source paraissait assez respectable pour justifier sa responsabilité.

Pétition contre le cumul.

Un grand nombre de savants et de médecins ont fondé, après la révolution de février, une association qui a pour but d'assurer le progrès et la diffusion de toutes les sciences. A son début, cette association comprit que la première réforme à demander et à établir pour obtenir un résultat était l'abolition du cumul. Aussi vient-elle de présenter à l'Assemblée nationale une pétition contre cet abus, qu'elle signale avec raison comme le plus nuisible aux intérêts de la science. Après avoir exposé sommairement les raisons de la détermination qu'ils ont cru devoir prendre, et signalé les diverses fonctions qui, selon eux, ne devraient jamais être réunies, les pétitionnaires demandent aux représentants d'abolir radicalement le cumul par un article spécial introduit dans la Constitution de la République. A l'appui de cette demande, à laquelle nous donnons notre approbation entière, ils signalent quelques exemples de fonctionnaires qui cumulent. Leur liste, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, contient les noms de 57 personnes qui occupent 212 places, pour lesquelles elles reçoivent 881,200 fr. de traitements. Un seul individu (un médecin) en cumule 12.

Le *Père Duchêne* continue à faire crier sa grande colère, par les carrefours et à l'entrée des passages. Il est réellement en colère depuis le 15 mai On ne sait pas ce qu'il a perdu ce jour-là ; on sait qu'il désespère de la République communiste ; peut-être aussi désespère-t-il de son commerce de bonnets de coton qu'il comptait faire substituer au feutre classique. Tant il y a que des polissons vous poursuivent dans les rues en vous offrant la grande colère du Père Duchêne pour un sou. Mais les malheureux gagnent si mal leur vie à ce métier que j'en entendis un avant-hier déclarer qu'il allait y renoncer pour vendre le *National et son supplément*.

La *Vraie-République* du citoyen Thoré, l'*Ami du Peuple* du citoyen Marat et cette pauvre *Commune de Paris* sont ressuscités d'entre les morts ; mais ils ont des mines de déterrés.



Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

On voit l'homme s'agiter en tout temps.

Les difficultés momentanées qu'éprouve le commerce pour la négociation du papier obligent les éditeurs à prier les personnes qui renouvellent leurs abonnements ou qui désirent s'inscrire comme abonnés nouveaux, à accompagner d'un MANDAT SUR LA POSTE DE PARIS, à l'ordre des gérants A. LE CHEVALIER et Ce, les demandes qui doivent leur être adressées *franco*.

Cette mesure s'applique également aux CORRESPONDANTS de *l'Illustration*.

ON S'ABONNE chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger, et chez les correspondants de l'Agence d'Abonnement.

ARMAND LE CHEVALIER ET COMP.

Tiré à la Presse mécanique de PLON FRÈRES, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 275. Vol. XI. — SAMEDI 3 JUIN 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Etranger. — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Les événements d'Italie, ceux de Naples en particulier, ont, mercredi, occupé nos représentants. La contre-révolution tentée par Ferdinand à l'aide du meurtre, de l'incendie et du pillage est un de ces crimes à la possibilité duquel, dans un avenir prochain, espérons-le, personne en Europe ne voudra plus croire. — En Lombardie, il paraît certain que le corps autrichien du Frioul, au nombre de 12,000 hommes, commandés, en l'absence du général Nugent, par le prince La Tour et Taxis, après avoir fait une démonstration contre Vicence, a continué sa route pour Vé-

15 mai 1848. — Massacre à Naples.

rone, où il a fait sa jonction avec les troupes du maréchal Radetzky. Cette nouvelle ne doit, quant à présent, rien faire préjuger sur le résultat définitif de la lutte engagée entre les troupes autrichiennes et l'armée libératrice du Piémont; mais elle fait pressentir que la crise va bientôt se résoudre. Désormais le maréchal Radetzky n'a plus rien à attendre, il a reçu tous les renforts qu'il pouvait espérer; il faut maintenant qu'il se décide, soit à évacuer l'Italie, soit à accepter la bataille qui lui est depuis si longtemps offerte par le roi Charles-Albert.

A Vienne, l'absence de l'empereur laisse toujours la population en émoi. Il a adressé un manifeste aux Autrichiens dans lequel il déclare ne vouloir rien reprendre des libertés qu'il leur a données. Le ministère fonctionne avec plus de netteté que quand le voisinage de la cour exerçait sur lui son influence.

A Londres, le retour de M. Bulwer et la situation faite, par le renvoi de cet ambassadeur, au gouvernement de la Grande-Bretagne vis-à-vis du gouvernement espagnol, ont vivement préoccupé les esprits, et les adversaires de lord Palmerston ont indiqué le renvoi de ce ministre des affaires comme le seul moyen de sortir de la difficulté.

Cette rupture a déterminé plus promptement peut-être la reconnaissance de la République française par le gouvernement d'Isabelle II. — Le roi des Belges, gendre de l'ex-roi des Français, a pris le même parti, et nos ambassadeurs sont aujourd'hui accueillis et recherchés à Madrid et à Bruxelles.

A la fin de la semaine dernière, au commencement de celle-ci, de vagues rumeurs, une agitation sourde, ont chaque jour tenu sous les armes une partie de la garde nationale mobile, de la garde nationale sédentaire et de la garnison militaire de Paris. Sans doute on est heureux de voir ces précautions demeurer inutiles, mais la nécessité d'y recourir continuellement est un malheur véritable et constitue une situation dont la prolongation serait plus fatale peut-être pour la France, au dedans et au dehors, qu'une collision entre deux partis dont l'issue donnerait le pouvoir d'une manière incontestable à l'un ou à l'autre. Rien de pire pour le calme des esprits, pour la reprise du crédit, du travail, des affaires que ces inquiétudes sans fin, que cette fièvre lente, que cette agitation continuelle. Chacun y voit le calcul de quelques insensés qui veulent affaiblir le corps social dans l'espoir que, s'ils arrivent à le faire tomber dans l'atonie, ils seront ensuite admis à le traiter à leur façon; beaucoup veulent y voir le résultat de l'absence d'unité et de force gouvernementale dans la commission du pouvoir exécutif.

C'est sans doute pour répondre à ce sentiment et aux reproches d'imprévoyance et d'impuissance qui lui ont été adressés à l'occasion des événements du 15 mai que cette commission a publié sur cette journée un rapport, rédigé par M. Marie. Ce document ne nous apprend rien de nouveau; il prouve seulement qu'à toutes les raisons que la commission pouvait avoir, au su de tout le monde, pour destituer l'ex-préfet de police, viennent s'en joindre d'autres, ignorées jusqu'ici et qui rendent la commission plus inexcusable encore d'avoir attendu qu'il plût à M. Caussidière de déposer sa démission de préfet de police sur la tribune de l'Assemblée nationale. Cet ancien fonctionnaire promet du reste une réplique, et, pendant qu'il la prépare, son successeur travaille à réparer ses fautes et à combler les vides que son inexplicable mansuétude a faits dans les rangs des anarchistes arrêtés le 15 mai. Les citoyens Blanqui, Lacambre et Flotte ont été replacés sous la main de la justice. L'instruction se poursuit avec activité.

Grâce aux précautions quotidiennes dont nous parlions en commençant, l'Assemblée nationale n'a plus été exposée à voir défiler devant elle une nouvelle troupe de factieux. Mais il est un envahissement dont son règlement n'a pas assez songé à la défendre : c'est l'envahissement des propositions. Leur défilé continue chaque jour, et, à bien peu d'exceptions près, à deux seulement peut-être, dues à M. Léon Faucher et à M. Billault, toutes ces initiatives sont infécondes et encombrantes. Une interpellation a vivement excité la curiosité inquiète de l'Assemblée, c'est celle de M. Adelswaert au ministre de l'intérieur, à l'occasion de la publication d'un décret, en date du 22 mai, contenant d'assez nombreuses nominations à divers grades d'officiers dans la garde mobile à cheval, nominations portant en partie sur des sous-officiers de l'armée qui, dans ces derniers temps, avaient été signalés comme provoquant dans leurs corps au relâchement de toute discipline. M. Adelswaert, après avoir demandé s'il appartient au pouvoir exécutif actuel de procéder de son chef à la création de nouveaux corps militaires, et de conférer, en dehors de toutes les lois sur l'avancement et au mépris de toutes les règles hiérarchiques, des grades militaires de tous les degrés à qui bon lui semble, M. Adelswaert attendait la réponse de M. le ministre de l'intérieur, quand le très-honorable M. Recurt a déclaré que ce décret était le résultat d'une surprise, qu'il en déclinait la responsabilité et que la mesure était rapportée. Le comité de l'intérieur a été saisi de cette affaire et chargé par l'Assemblée d'en faire l'objet d'une enquête et d'un rapport. Il a fait comparaître devant lui fonctionnaires et témoins, et l'on espère que le compte-rendu de ces recherches viendra prochainement donner le mot d'un mystère que chacun jusqu'ici explique à sa façon. — D'autres interpellations ont été adressées à M. le ministre des travaux publics sur la disparition du commissaire près les ateliers nationaux, M. Émile Thomas, qui, appelé le 26 au soir au ministère, s'y est vu demander sa démission immédiate, imposer une mission pour les Landes, placer dans une chaise de poste entre deux agents et entraîner loin des siens et contre son gré. Dans une lettre à MM. Flachat et Polonceau, M. le ministre a rendu hommage à la probité, au caractère, aux services de M. E. Thomas. Quel est donc cet autre mystère? Mais, a dit M. Trélat, M. E. Thomas ne savait pas au juste combien il avait d'ouvriers. — Il fallait le destituer, c'était votre droit, et c'était surtout plus logique que de lui confier une mission nouvelle Mais, s'il vous est permis de traiter comme vous l'entendez le fonctionnaire, il n'en est pas de même du citoyen. Présumé coupable, M. E. Thomas devait être livré à la justice ; innocent, il ne devait pas être entraîné, comme on l'a dit à la tribune, entre deux muets.

M. le ministre de la justice a présenté un projet de décret pour le rétablissement des dispositions du Code civil relatives au divorce. Ce projet inattendu, qui a été accueilli avec une faveur marquée dans les tribunes réservées de l'Assemblée, en a trouvé moins dans les bureaux. On l'a regardé comme inopportun, comme une œuvre à confier à une Législative et non à une Constituante. Enfin la presque unanimité des commissaires nommés l'a été en vue du rejet de la proposition du pouvoir exécutif. — Le même ministre a apporté également un projet sur le jury qui tend à mettre pour tous les citoyens les devoirs en rapport avec les droits. La raison néanmoins prescrit de ne pas appeler indistinctement à l'exercice des fonctions de jurés tous ceux que le suffrage universel investit des droits politiques; des restrictions faciles à justifier doivent écarter du jury les serviteurs à gages, les citoyens complétement illettrés et ceux que certaines condamnations ont entachés d'une présomption d'improbité. La justice veut aussi que des dispenses puissent être réclamées par ceux pour lesquels l'accomplissement d'un tel devoir serait une charge trop onéreuse. Le projet de loi satisfait à toutes ces nécessités.

L'Assemblée a voté, outre un bon projet de formation de conseil de prud'hommes et des mesures pour les ateliers nationaux, le décret prononçant le bannissement du territoire français de tous les membres de la famille d'Orléans. Cette loi, que la commission a déclarée de nécessité, eût probablement rencontré dans l'Assemblée un vote unanime, si la malheureuse idée de demander le scrutin de division, et surtout si l'insertion des votes au *Moniteur*, réclamée avec passion, par M. Jules Favre, ne fussent venues donner au scrutin un caractère d'intimidation. Cette sorte de calcul sur la terreur a produit un effet tout contraire, et une soixantaine de membres, qui se seraient les uns abstenus, les autres rangés du côté de la majorité, ont regardé comme un devoir de protester par une boule noire.

Les deux premières séances de cette semaine ont été presque entièrement remplies par la discussion fort animée et fort accidentée du décret sur les rapports du pouvoir exécutif provisoire avec l'Assemblée. Ce décret avait d'abord été repoussé dans le sein de la commission, purement et simplement, par une majorité de 15 voix contre 3. Cette majorité avait choisi M. Martin (de Strasbourg) pour son rapporteur. Des démarches et une indisposition de l'honorable représentant amenèrent et sa démission de membre de la commission et un peu moins de rigueur de la part de la commission, qui consentit à amender les trois premiers articles du projet de décret, mais qui persévéra dans la proposition de rejeter le quatrième qui ne reconnaissait au président de l'Assemblée que le droit plus sonore qu'efficace de faire battre le rappel, en lui déniant celui de disposer des troupes réunies. Lundi, le nouveau rapporteur, M. Labordère, a parfaitement soutenu les conclusions de la commission. Le ministre de la guerre, le général Cavaignac, que l'Assemblée écoute avec une grande faveur, a essayé de trouver, par un amendement que le gouvernement semblait subir plutôt qu'il n'en était, au fond, satisfait, la solution équitable entre les droits de l'Assemblée et la responsabilité du pouvoir exécutif. Cet amendement allait sans aucun doute être adopté quand est venu à la commission l'idée de demander qu'il fût renvoyé à son examen. Alors se sont établies entre elle et les gouvernants du Luxembourg de longues conférences, à la suite desquelles la majorité, les dispositions et le rapporteur de la commission ont été de nouveau changés. Le troisième et dernier rapporteur, M. Perrée, est venu proposer à l'Assemblée un article 4 sur lequel on était tombé d'accord. Un orateur a fait observer que cet article ne disait rien. M. Billault est venu avouer que c'était précisément là son mérite et la cause de son succès; que si l'on s'expliquait on ne pourrait plus s'entendre. M. Dufaure a parfaitement établi le danger de ces doubles ententes, et M. de Lamartine, qui est monté à la tribune pour voir s'il n'y avait pas moyen de les soutenir, s'étant aperçu qu'il n'arrivait pas à détruire l'impression produite par la logique serrée de l'orateur qui l'avait précédé, M. de Lamartine, avec beaucoup de prestesse, s'est rangé à son opinion, qui est devenue celle de l'unanimité de l'Assemblée. C'était bien touchant!

La séance de mercredi a commencé par des interpellations sur les derniers événements de Naples. M. Jules Bastide, ministre des affaires étrangères, a donné quelques explications qui ont mis promptement fin à ce tournoi parlementaire. Un incident d'un intérêt dramatique a terminé la séance. Le procureur général de la République a présenté un réquisitoire, afin d'être autorisé à faire arrêter M. Louis Blanc, comme inculpé dans la conspiration du 15 mai. M. Louis Blanc s'est défendu en niant toute participation aux projets qui ont préparé ce crime, toutes les paroles qu'on lui attribue pour établir qu'il l'a approuvé. La proposition a été renvoyée à une commission dont nous ferons connaître l'avis dans notre prochain numéro. Tout porte à croire que l'autorisation ne sera pas accordée. — Les dix-huit commissaires nommés sont : MM. Leblond, Dubruel, Auguste Avond, Woirhaye, Freslon, Bac, Nogué, Donesnel, Abbatucci, Émile Lenglais, Bonjean, Jules Favre, Roger, Favreau, Porion, Renouard, Denjoy et Jouin.

Esquisses parlementaires.

Ce qui distingue la nouvelle Assemblée nationale constituante, ce n'est pas précisément l'éclat que projettent les hommes nouveaux. On aurait pu supposer que l'application du suffrage universel allait mettre en relief toutes les supériorités exclues depuis trente années par le privilége de l'exercice des affaires publiques. On nous avait répété tant de fois qu'une génération jeune, ardente attendait impatiemment sur le seuil du palais législatif que nous étions en droit d'espérer des nouveaux-venus une prise de possession moins modeste. Ce n'est pas que la crainte d'affronter les débats retienne sur leurs bancs les néophytes, on pourrait dire au contraire que la qualité qui manque à la plupart d'entre eux, c'est la timidité; tous parlent à tour de rôle, mais peu savent dire; chacun a sa harangue dans sa poche, mais c'est le discours de tout le monde. Dans tout cela rien de neuf, de grand et d'original, rien qui annonce une personnalité puissante, un esprit dominateur. Nous ne comptions ni sur Mirabeau, ni sur Danton; mais était-ce trop présumer que d'espérer Barnave? Puisqu'on nous assure qu'il y a une *Montagne* dans l'Assemblée, nous demandons pourquoi il n'y aurait pas aussi une *Gironde?*

Voilà un mois déjà que fonctionne l'Assemblée, et nul indice ne nous a encore révélé l'homme à la voix forte et au geste énergique qui sortira de la foule. La démocratie, qui a jeté une si vaste lueur à son début, serait-elle épuisée au moment même où elle atteint le but suprême de ses efforts? Cette tribune française que nos pères de 89 avaient élevée si haut qu'on l'apercevait de toute la terre va-t-elle s'abaisser alors qu'elle fixe les regards amis de l'Europe? Étrange déconvenue! Jamais les circonstances ne parurent si grandes, jamais les hommes si petits! Il n'est question que de bouts de rubans, que d'écharpes à la ceinture ou d'écharpes en sautoir. A chaque instant on craint que l'Assemblée, comme le sénat de la décadence, n'aborde l'importante question du turbot impérial.

Si vous voulez savoir la cause de cette infériorité comparative, elle est tout entière dans l'histoire de nos trente dernières années. De l'aveu même des républicains *avancés*, l'éducation du peuple n'est pas faite; la bourgeoisie est donc, quoi qu'on fasse, pour longtemps encore, en possession du pouvoir, parce qu'elle seule possède, sinon l'initiative, du moins les traditions du gouvernement. Or, lorsque ce tiers-état démocratique, fils aîné de l'*Encyclopédie*, fit irruption sur le champ de bataille de 89, il y arriva armé de toutes pièces et préparé à la lutte par la volonté d'en finir avec une oppression séculaire. La victoire lui resta, victoire éclatante qui changea les destinées du monde. Les fils des géants s'emparèrent du domaine conquis sans songer à étendre la conquête : un seul combat et tout était fini. Au lieu de marcher droit sur Rome, eux aussi s'endormirent à Capoue dans les bras des belles Campaniennes.

C'est là que vint les réveiller le coup de tonnerre du 24 février. Est-il donc étonnant qu'ils soient encore un peu surpris de ces grands événements auxquels personne n'était préparé? Ils se frottent les yeux comme des hommes qui sortent d'un long sommeil; ils regardent et ils doutent s'ils ne sont pas en proie à l'hallucination d'un songe; encore quelques jours de recueillement, et ils comprendront les nécessités de la situation; ils jugeront combien est importante la mission dont les a honorés la France. Ne désespérons pas, ce n'est qu'un temps d'arrêt, la liste de nos grands caractères, de nos grands orateurs n'est pas définitivement close : nos grands hommes ne sont qu'ajournés.

II.

M. JULES FAVRE.

Comme orateur politique, M. Jules Favre est un homme nouveau, mais depuis dix ans son nom est avantageusement connu au palais et dans le journalisme radical.

Le talent hardi et incisif de M. Jules Favre l'a mis tout de suite en évidence au barreau; il n'a point eu à subir, comme un grand nombre de ses confrères, et je parle des plus renommés, les dures épreuves d'un long noviciat; après quatre plaidoiries importantes, il était déjà célèbre.

M. Jules Favre est grand, mince et triste; il porte des lunettes bleues Son regard cherche toujours à s'élancer par-dessus les branches d'écaille de ses lunettes, ce qui lui a fait contracter un froncement de sourcils qui rembrunit encore sa sévère physionomie; il a, qu'on me passe cette expression, un de ces visages mathématiques qui semblent décalqués sur les planches à figures d'un manuel de géométrie.

Son costume est tout à fait en rapport avec l'anguleuse austérité de ses traits : habit noir, gilet noir, pantalon noir; une cravate blanche vient heureusement tempérer l'uniformité funèbre de ce vêtement de croque-mort. La tristesse est charmante chez les jeunes gens; le vague et l'inquiétude des premières années se reflètent doucement sur leur physionomie, c'est une tristesse sympathique. On comprend en effet qu'il suffit d'un rayon de soleil pour dissiper ce nuage qui voile l'espérance : j'aime encore la tristesse chez les poëtes et les élégiaques. La fleur de la mélancolie exhale alors son parfum de beaux vers et de pensées douloureuses, mais je redoute par-dessus tout la tristesse chez les hommes politiques. Sans vouloir établir une comparaison dont M. Jules Favre pourrait à bon droit s'étonner, je ne puis oublier que les caractères tristes qui ont joué un rôle dans l'histoire des peuples ont laissé derrière eux une trace de sombres souvenirs. Si nous pouvons nous en rapporter au témoignage des contemporains, la tristesse de Saint-Just aurait influé sur de sanglantes déterminations. La tristesse de M. Favre ne serait-elle pas aussi pour quelque chose dans la pensée qui a dicté les fameuses circulaires?

Avant d'avoir été appelé au poste de sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, M. Favre sié-

geait à l'extrémité de la droite, non loin des hommes de cette fraction modérée de la république du lendemain que l'on s'obstine à qualifier de dynastiques, alors que les dynasties sont à tout jamais balayées — les dynasties royales bien entendu; — les opinions bien connues de M. Favre semblaient devoir lui assigner une place à une autre extrémité de la salle. M. Jules Favre, en s'isolant de ses amis, a-t-il voulu clairement indiquer qu'il prétendait ne relever que de lui-même et que son caractère inassoupli s'accommoderait mal des exigences et des combinaisons de parti, ou bien, le titre de chef du parti auquel il semble appartenir par ses doctrines et ses relations ayant été donné plutôt à l'ancienneté qu'au mérite, a-t-il dédaigné le grade de lieutenant qui lui était offert pour pouvoir s'emparer sans scrupule de la première place quand le moment sera venu? C'est de cette façon que procéda M. de Lamartine quand il arriva à l'ancienne chambre. Son caractère généreux et chevaleresque le portait naturellement vers la lutte. Il promena son regard sur les bancs de la gauche et de l'extrême gauche. Mais la seule place où il eût pu s'asseoir était prise. Ce fut alors qu'il alla planter dans le désert de la droite cette tente du parti social qui abritait un chef sans soldats. Homme heureux, celui-là! il a été tour à tour grand poëte, grand historien, grand homme d'État sans efforts et à son heure. On dirait que la destinée l'a marqué au front du double sceau du bonheur et du génie, car il faut convenir que, si le grand-prêtre sans disciples du parti social, qui, l'année dernière encore, avouait dans l'épanchement des confidences intimes que son temps était passé, a enfin atteint le sommet de ses espérances, la force des choses a aidé à ce résultat bien plus que l'énergie de sa volonté.

M. Jules Favre n'a abordé la tribune que deux ou trois fois. Sans lui appliquer ici le mot de Rodrigue, il faut dire que son début a été très-remarqué et qu'il a fait concevoir pour l'avenir de légitimes espérances. Je me hâte d'ajouter que la comparaison a singulièrement favorisé l'orateur, l'assemblée avait assisté jusque-là à tant d'audacieuses tentatives, elle avait entendu tant de phrases boursouflées; tant de naïvetés provinciales avaient été éternuées avec cette béate satisfaction qui ne doute de rien, qu'elle n'était véritablement pas en droit de se montrer très-exigeante, surtout à l'égard des hommes nouveaux; aussi accueillit-elle avec une incontestable faveur le premier discours de M. Favre, discours clair, simple, élégant, débité d'une voix brève et sonore.

M. Jules Favre a une grande qualité dans ce temps où tout le monde se croit forcé de combiner des mots pour faire des phrases, c'est de ne se servir des mots que comme des très-humbles serviteurs de sa pensée. Il faut lui en tenir compte, cette qualité est rare à l'Assemblée comme dans les clubs; sa parole est âpre et concise. Ce n'est point une éloquence de collége, une éloquence apprise par cœur comme celle de M. Louis Blanc; elle jaillit d'une source naturelle; pas de recherche dans l'expression; pas d'effet apprêté, pas d'efforts, pas de détours, elle va droit son chemin sans perdre son temps à saisir au vol les épithètes, ces mouches bourdonnantes qui voltigent sans cesse autour de la tribune. Quoique avocat, M. Jules Favre est éloquent; je dirai plus, son style oratoire sobre et clair est essentiellement le style des affaires. Quel plus bel éloge peut-on adresser à un futur ministre?

Et pourtant je ne crois pas que M. Jules Favre exerce jamais une influence considérable sur une grande assemblée; il a la concision, qui expose avec clarté, développe sans embarras et conclut logiquement. Ses luttes de confrère à confrère au Palais-de-justice l'ont préparé au maniement de la riposte, cette épée affilée de l'orateur; il est doué d'une grande finesse d'esprit et d'une facilité d'à-propos, qui lui feront braver les interruptions et les attaques de ses adversaires; mais pour être un orateur de premier ordre — deux choses essentielles lui manquent, la poitrine et, qu'il me pardonne la franchise de cet aveu, le cœur; pour que l'expression ne prête pas à un double sens, je dirai qu'il manque de passion.

S'il m'est permis de le juger sur son apparence maladive, M. Favre ne peut soutenir une discussion de deux heures devant une assemblée de neuf cents représentants; j'ai vu M. Berryer, avec sa large poitrine et sa luxuriante santé, épuisé et rendu après un discours d'une heure et demie; et le grand orateur parlait dans une salle moins grande et plus sonore. J'ai vu M. Guizot descendre de la tribune pâle, tremblant, et venir tomber presque évanoui sur son banc. On m'a assuré qu'à la suite de ces joutes parlementaires il était souvent condamné à garder le lit durant plusieurs jours.

Je tiens à justifier aussi le second terme de ma proposition. M. Jules Favre est un orateur de talent; à l'heure qu'il est, il n'est plus permis d'en douter. Mais il y a dans sa parole, dans sa voix, dans ses yeux, dans ses gestes, dans le masque de son visage, dans son attitude, dans toute sa personne enfin, quelque chose de sec et d'anguleux qui ne lui permettra jamais d'exercer une grande action sur les masses. Il est homme de conviction, je suis très-disposé à le croire; mais rien ne dénote en lui ce chaleureux enthousiasme, ce fluide sympathique que l'orateur communique à une assemblée, et qui font de lui un de ces êtres privilégiés qui dominent la foule de toute la puissance de leur expansion. Je ne sais pas le secret des ambitions du sous-secrétaire d'État des affaires étrangères, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elles fussent immenses; dans un temps comme le nôtre, où tout le monde peut prétendre à tout, bien des gens qui n'ont ni son talent ni son caractère ont rêvé et obtenu la possession du pouvoir. Et pourtant, si M. Favre avait la conscience de sa valeur, il limiterait le but de son ambition à la seconde place.

Ce serait à la fois une preuve de raison et de bon goût que de restreindre l'essor de ses aspirations, quand aujourd'hui surtout c'est le propre des esprits vulgaires et des médiocrités sauvages d'afficher sur les murs, dans les journaux et jusqu'à la tribune des prétentions de domination bouffonne. Mais, pour se contenter de cette seconde place si belle encore, et du haut de laquelle un homme comme M. Favre pourrait rendre à son pays d'incontestables services, il faudrait une modération dans le caractère que M. J. Favre n'a peut-être pas, si nous devons en juger par l'étrange sortie du jeune sous-secrétaire d'État lorsque, d'un ton superbe, il lança cette magnifique impertinence qui, sur la demande de l'immense majorité, le fit rappeler à l'ordre par le président. Comment d'ailleurs M. Jules Favre ne s'exagérerait-il pas sa valeur et son importance? Il n'y a proprement parler qu'un orateur dans ce cabinet, c'est M. J. Favre. Lorsque viendront les circonstances difficiles, et elles se présenteront, c'est lui seul qui sera l'Atlas de tout ce monde ministériel.

Un fait nous a frappé; c'est l'impatience avec laquelle le jeune sous-secrétaire d'État républicain supporte la contradiction. M. Favre se cabre sous l'interpellation; il bondit sous l'attaque comme un jeune taureau sous l'aiguillon. M. le ministre du commerce, il faut l'avouer, n'a pas l'épiderme moins sensible; et pourtant ces messieurs ne se sont pas fait faute, et ils avaient bien raison, de distribuer à droite et à gauche pendant quinze années de profondes estafilades sur le sérénissime visage du juste-milieu. Les ministres de la République jouiraient-ils du privilége de l'inviolabilité? Eh! ma foi, j'ai vu le moment où, fatigué des velléités d'opposition qu'il remarquait dans une certaine partie de l'Assemblée, M. Jules Favre allait presque décréter d'enthousiasme l'irresponsabilité des membres de la commission exécutive. Quelques sourires ironiques retinrent son éloquence prête à s'échapper. C'est dommage! Pour moi comme pour beaucoup d'autres, la chose eût été profondément réjouissante; mon avis est que, de nos jours, le principe d'irresponsabilité ressemble beaucoup à certain anneau qui appartenait à je ne sais plus quel cavalier espagnol et qui possédait une vertu toute particulière. Quand quelqu'un muni de ce talisman tombait du haut d'un clocher, la petite pierre de ce précieux anneau demeurait intacte.

J'ai dit toutes les qualités de M. Favre, mais en terminant je me permettrai de lui reprocher la solennité un peu théâtrale de son attitude, la roideur magistrale de son geste et l'emphase de son débit. Est-ce une réminiscence des traditions de la cour d'assises? La manière dont il se pose en face de ses adversaires est souvent provocatrice. Les tempêtes parlementaires doivent sourire à la vanité de M. Jules Favre. Il suppose peut-être qu'il y a du courage à affecter une apparence calme et quelque peu sardonique devant ses collègues ameutés. Cela est si beau, en effet, de braver ouvertement un danger... qui n'existe pas! Je le vois encore d'ici se croisant les bras à la façon de Robespierre interrompu par les Girondins et décochant toutes les flèches de ses regards à une partie de l'assemblée. *Torva intuens.* Que M. Jules Favre laisse à M. Ducoux et à M. Sarrut ces allures de capitan; son talent serait vite compromis dans ces scènes d'un vieux mélodrame que toute la France a sifflé il y a cinquante ans.

Quoi qu'il en soit, M. Jules Favre est déjà un orateur distingué; l'avenir nous dira s'il est homme d'État; jusqu'à présent, il est à peu près le seul parmi les nouveaux venus qui ait donné plus que des espérances.

EDM. T.

Beaux-arts. — Salon de 1848.

Sixième article. — Voir le tome XI, pages 53, 69, 123 et 187.

Il y a une chose dont il faut tenir compte à la sculpture avant tout autre mérite, c'est sa parfaite honnêteté, sa conscience, sa loyauté. C'est un art qui tâche de donner tout ce qu'il promet, qui ne triche pas, qui n'escamote pas la forme comme sa sœur la peinture. Celle-ci, trop fréquemment, participe au charlatanisme de notre époque. Elle a du savoir-faire; elle met à la mode le goût des pochades, elle vend au poids de l'or des ébauches en guise de tableaux; elle cherche et elle réussit, la réclame aidant, à faire accroire au public que de petits éblouissements de lumière et de couleurs, sans composition, sans dessin et sans idée, sont des œuvres de génie. Et pendant que le public dupé s'engoue de ses mensonges, il fait un très-médiocre accueil aux travaux consciencieux des sculpteurs. Les hommes, ainsi que les enfants, se laissent prendre par ce qui brille. On peut dire qu'en général le goût du public est pour la couleur bien plus que pour le dessin. Dans ce dernier, ce qu'il comprend le mieux, c'est le dessin extérieur, le contour; il est beaucoup moins accessible à l'effet du dessin intérieur, c'est-à-dire du modelé. Or c'est justement là la partie principale de la sculpture. Il faut qu'une figure se modèle de tous les côtés sous l'œil du spectateur, qui peut varier à sa guise son point de vue. Il y a pour lui une sorte d'étude à faire, le véritable point de vue à chercher; tandis que ce travail est tout fait dans un tableau, on n'a plus qu'à s'abandonner à l'impression. On peut mettre au nombre des causes de la froideur du public pour la sculpture la nécessité de cette étude d'autant plus difficile pour lui qu'il est plus ignorant, par suite de nos institutions, de nos mœurs et de notre climat, de la forme et du nu; les séductions absentes de la couleur y sont aussi pour beaucoup. Une autre cause secondaire c'est le manque habituel d'actualité. N'est-il pas singulier à cet égard de voir un art qui a pour but principal la reproduction du corps humain ne représenter les hommes tels qu'ils sont autour de lui que lorsqu'il ne peut pas faire autrement, fuir ses prosaïques contemporains et courir de préférence après les Romains et les Grecs! Quelque charmante que puisse être une jolie Parisienne, le sculpteur, au lieu d'envier le bonheur de faire refléter au marbre sa grâce et sa beauté, aimera mieux s'amouracher d'une Iris en l'air, sculpter une Léda, une Psyché, une bacchante, Flore ou Sapho, que de modeler madame la baronne ou madame la duchesse ***, fussent-elles connues pour être des reines de beauté de nos salons. Il ne veut avoir affaire qu'au beau. Cela ne vous regarde pas, messieurs et mesdames, citoyens et citoyennes, mes chers contemporains. Admirez-vous mutuellement les uns les autres avec vos pantalons, vos gilets et vos cravates, vos corsets, vos collerettes et vos chapeaux! Cet art honnête de la sculpture est bien fâché de vous le dire: élégants héros et mignonnes héroïnes de la *lionnerie*, vous n'êtes pour lui que des grotesques. Il dit de vous ce que Louis XIV disait des paysans de Téniers: « Retirez-moi ces magots. » Notre pitoyable costume est une des infortunes de l'art moderne. Les statuaires grecs du temps d'Alexandre ne s'avisaient pas de composer des figures d'Assyriens du temps de Sémiramis ou d'Égyptiens de l'époque de Ramsès, ils faisaient des Grecs; et quand ils voulaient représenter quelque déesse ou quelque nymphe, ils copiaient la jolie fille de leur voisin avec sa coiffure et son costume. Faites donc aujourd'hui une déesse avec la défroque de votre voisine!

Voyez plutôt le plus gracieux sculpteur de notre époque, un des plus fervents adorateurs de la beauté féminine. A-t-il besoin d'un sujet, il s'en va chercher une Phryné, non une Phryné moderne du quartier de la Chaussée-d'Antin où il y en a tant, mais la vraie Phryné antique, l'amie de Praxitèle. Cette année, loin de se rapprocher de ses contemporains, il s'en est éloigné davantage encore. Il a été chercher trois siècles plus loin, devinez qui? la femme du roi Candaule. Qui diable a affaire à la femme du roi Candaule aujourd'hui? Justement M. Pradier, parce qu'elle était belle entre les belles. Ce roi Candaule, amoureux de sa femme, était sans doute aussi un artiste; il était jaloux de montrer aux autres le trésor dont il était possesseur. Il fit donc voir sa femme à un courtisan nommé Gygès. C'était un sûr moyen que Gygès lui prît sa femme. Mais, comme il y a toujours de l'imprévu dans l'histoire des dames, ce fut au contraire sa femme qui prit Gygès, sous prétexte qu'elle était courroucée d'avoir été vue sans voile. De l'affaire, le pauvre Candaule fut tué; et cette triste aventure fit tant d'impression, que oncques depuis ce temps les maris ne montrèrent plus leurs femmes à personne. Ils se contentèrent d'en parler, et même les gens prudents en parlèrent le moins possible. — Un récit de M. Théophile Gauthier a inspiré sa *Nyssia* à M. PRADIER, et ce n'est pas une des plus heureuses inspirations de l'artiste. La tête est d'une nullité complète, et le corps n'a pas la divine élégance qu'il sait donner aux femmes de sa création. Il paraît grêle et allongé, les seins n'ont pas une apparence heureuse. Nyssia est en train de se coiffer, et elle a fort à faire; car elle a une masse de cheveux fabuleuse et dans l'effort que font les bras pour soulever sur la tête cette lourde toison qui la masque entièrement par derrière, les muscles de l'abdomen se tendent par un mouvement plus vrai qu'il n'est agréable. Il est inutile de dire que plusieurs parties de cette statue ont beaucoup de finesse et de distinction; mais, considérée dans son ensemble, ce n'est pas une des œuvres triomphantes du statuaire. — Nous reproduisons ici (n° 3) le dessin d'une *Sapho*, statue demi-grandeur en bronze. Cette autre composition de M. Pradier est tout à fait conçue dans le sentiment antique. Elle eût pu très-bien figurer dans quelque bibliothèque antique à côté des bronzes des artistes grecs.

La *Rêverie*, représentée par M. JOUFFROY sous la figure d'une jeune fille gracieusement posée, est une des jolies choses de l'Exposition de sculpture. Il y a un charme doux et mélancolique dans cette statue, mais elle manque d'accent; les regards qui y tombent la caresseront avec plaisir, mais elle ne les captivera pas.

La *Clytie*, de M. LESCORNÉ (n° 6), appartient au même style tempéré. Il y a de l'abandon dans la pose, la ligne du corps est harmonieuse; mais la tête à demi renversée pour suivre du regard, à travers le ciel, la course du dieu aimé est vulgaire et manque de charme. Je ne sais quelle mollesse se trahit dans la carnation, dans le ventre surtout, auquel on a reproché avec raison d'être un peu flasque. Cependant il faut peut-être remarquer que cette sorte d'affaissement général est dans la donnée du sujet. Cette forme humaine est au moment de disparaître dans une métamorphose. Ce qu'on voudrait trouver dans cette statue, c'est, comme dans la précédente, un caractère moins vague de beauté. Telle qu'elle est, ce n'en est pas moins une œuvre distinguée.

M. HUSSON a voulu représenter *Haïdée*, la délicieuse création de Byron dans son *Don Juan*. « Jeune et belle, d'une adorable ignorance, elle volait vers son jeune ami. » Mais il n'a représenté en réalité qu'une jeune et jolie fille, qui, les bras levés, attache un rang de perles sur son front. Il n'a pas exécuté son programme, mais il a fait une œuvre très-agréable. — Citons encore, parmi les œuvres ayant du charme, mais n'ayant pas de qualités assez tranchées, la *Psyché* de M. Oudiné. — *L'Ève en tentation*, de M. VAN-DER-VEN, manque de style et n'est pas heureusement composée; certaines parties cependant, telles que le dos et les lombes, sont très-habilement traitées.

Sapho, cette poétique personnification de la passion, du délire érotique, est un sujet qui doit éternellement tenter le statuaire. M. DIEBOLT a voulu le traiter à son tour. Sa figure est bien posée, est élégamment drapée; les lignes sont bien balancées, mais la passion est trop absente. Ce n'est pas ainsi que doit nous apparaître *Sapho au saut de Leucade*. Certains contours manquent de grâce; certaines attaches rappellent un peu la beauté d'un jeune homme plutôt que celle de la femme. Peut-être est-ce avec intention que l'artiste a évité de donner à la célèbre Lesbienne la faiblesse et la grâce féminines, mais dans ces galbes trop chastes et trop sévères il a oublié de mettre l'animation

qui convient à l'ardente amante du beau Mytilénien Phaon. — Sa *Villanella* est un buste charmant et ayant une exquise expression de candeur.

On ne tient pas assez compte des difficultés et des entraves de la sculpture. La peinture peut donner aux figures une foule de poses qui lui sont interdites. Pour la première, il suffit de trouver une attitude pittoresque; pour la seconde le problème est bien plus compliqué. Comme elle ne s'offre pas sous un point de vue unique, il faut que ses figures, autant que possible, se composent bien sur toutes leurs faces. Les conditions d'aplomb sont aussi indispensables. La peinture peut représenter des Amours, des Génies qui voltigent à travers les airs; la sculpture est toujours obligée de prendre sur une base l'appui de ses figures et d'avoir recours à plusieurs inventions nécessaires, mais peu heureuses, afin de les étayer, telles que troncs d'arbre, rochers, autels, trophées. Naguère, quand elle se hasardait à figurer un cheval qui s'enlève, elle lui mettait sous le ventre un étai disgracieux et ridicule. A l'aide d'armatures en fer et de contre-poids dans ses statues de bronze, elle pouvait se montrer plus audacieuse. Le comble de son audace a été d'écarter tous ces supports comme au cheval du Louis XIV de la place des Victoires. Ses deux pieds, en effet, ont quitté la terre, mais il est évident pour tout le monde qu'outre ses deux pieds de derrière il s'appuie encore sur sa queue. La *ficelle* apparaît, adieu la surprise. On remarque cette année au Salon une statue composée dans un système qui brave hardiment toutes les lois de l'équilibre, et représente une figure, le corps incliné en avant, qui glisse à travers l'espace et semble entièrement détachée de la terre, à laquelle elle ne se rattache que par un bout de robe traînante. Cette statue, à la vérité, n'est exécutée qu'en plâtre et semble inexécutable en marbre; mais exécutée en bronze, elle dépasserait de beaucoup en hardiesse le fameux Mercure de Jean de Bologne. C'est là une tentative que n'eût jamais rêvée l'art antique. Mais ce n'est pas seulement une nouveauté hardie, c'est aussi une composition charmante que la figure représentant *Une heure de la nuit*, par M. POLLET (n° 5). A moitié endormie, elle rejette avec nonchalance ses bras en arrière, comme pour détacher de sa coiffure des fleurs qu'elle laisse échapper et tomber sur le sol. Elle semble, dans son sommeil, s'abandonner paresseusement à un rêve voluptueux. Il y a de la jeunesse, de la souplesse dans ses formes un peu maigres peut-être; il y a de la finesse dans le modelé, mais il s'exerce en quelques passages sur des galbes d'une réalité un peu prosaïque.



Salon de 1848. — Attila et sainte Geneviève, groupe en plâtre par M. Maindron.



Salon de 1848. — Victorine, statue par M. Daumas.

Toutes les œuvres dont nous venons de parler et qui ont pour but d'exprimer la beauté féminine, ont plus ou moins un caractère commun; elles appartiennent toutes à un style tempéré, où les réalités trop vivantes sont émoussées, où la nature se voile d'un aspect conventionnel. Ce système est celui des anciens. En composant une statue, ils faisaient de l'éclectisme, ils choisissaient dans l'ensemble du corps humain les traits saillants et éliminaient les traits secondaires; ils se proposaient un idéal, et non un portrait *ad naturam*. Ils s'occupaient principalement des grandes lignes, sans s'arrêter aux petites; ils cherchaient à prononcer davantage les premières et à atténuer les secondes. De là, le grand caractère, l'unité, et la tranquille gravité de l'art chez eux. A une époque de lassitude et d'indifférence comme la nôtre, on ne pouvait manquer de se jeter dans de nouvelles voies pour tâcher de réveiller les goûts amortis du public. M. CLÉSINGER est aujourd'hui le plus célèbre de ces novateurs. Il consacre aussi son ciseau à rendre la beauté féminine, mais son système artistique sépare complétement ses œuvres de toutes celles que nous avons examinées jusqu'ici. Ce qu'il poursuit c'est la réalité, la réalité saisissante, l'élasticité des tissus, les carnations qui palpitent et le mouvement tumultueux de la ligne. Sa *bacchante* de cette année est une sœur, et une sœur jumelle même, de la femme piquée par un serpent exposée l'année dernière. C'est évidemment le même modèle qui a posé, même richesse luxuriante de formes, même complexion puissante et voluptueuse; ces deux pendants sont presque trop ressemblants pour ne pas se nuire, si ils étaient placés à côté l'un de l'autre; même attitude couchée, même contournement de la ligne, même impossibilité d'apercevoir l'ensemble. Au milieu de l'ondulation de la forme une partie en masque une autre, comme une vague de la mer empêche de voir celle qui la suit. Cette impossibilité de la vue distincte est sans contredit un défaut; une figure sculptée doit être vue d'ensemble à un premier regard. Maintenant, si, oubliant cet inconvénient, l'on s'approche de cette bacchante qui, ainsi que son aînée, se cambre dans un spasme voluptueux et se roule dans son ivresse vertigineuse sur un lit de pampres et de raisins où se noient les flots de sa chevelure, les regards sont invinciblement attirés par son ample poitrine, par ses seins puissamment soulevés, par l'exubérance de vie qui circule dans toute cette carnation. Le marbre vit et palpite; on sent le ressaut des cartilages, des tendons et des muscles sous l'épiderme; mais pendant que l'admiration, que commande ainsi ce torse, étudie dans ses magnifiques détails la largeur du modelé, elle oublie nécessairement l'ensemble. On ne jouit de cette œuvre que par fragments successifs. Il lui manque cette sérénité égale de la forme qui règne ordinairement dans les statues même les plus mouvementées. C'est de la sculpture à effet, de l'art flamboyant, comme la peinture remise en vogue depuis quelque temps par plusieurs peintres habiles. Et malgré la hardiesse du jet et la puissance de l'exécution, il s'y manifeste une certaine tendance à la manière. Telles sont les limites de l'art, dont nous parlions dernièrement; telle est aujourd'hui la difficulté d'innover, de rajeunir le style autrement qu'en empruntant de vieilles nouveautés à une époque oubliée ou négligée pendant un certain temps, pour les faire succéder à celles d'une autre époque dont le public a fini par se lasser; la sculpture innovatrice se rencontre ici dans les mêmes sentiers que la peinture. Quoique chacune parte d'un point différent, toutes deux, sous prétexte de se rajeunir, rétrogradent jusqu'aux mêmes étapes. L'imitation est retournée au temps des Vanloo, des Lemoine, des Boucher. Les draperies de la *Bacchante* sont conçues dans le style chiffonné du dix-huitième siècle. — Les bustes exposés par l'artiste rappellent l'élégance maniérée et coquette de cette époque. Certains détails de la carnation elle-même semblent appartenir au ciseau de l'un des Coustou ou des Caffieri.

M. MAINDRON a exposé un groupe colossal en plâtre représentant *sainte Geneviève désarmant Attila par ses prières et sauvant la ville de Paris* (n° 1). Il n'y avait pas moyen dans un pareil sujet de songer à faire de la couleur locale. Le terrible Attila était, d'après le portrait que nous en a laissé Jornandès, un abominable Kalmouk; et la sculpture est un art trop sérieux pour descendre jusqu'à faire de la chinoiserie, pis que cela : de la Tartarie-Chinoise, sous prétexte de rester fidèle à l'histoire. M. Maindron a donné une grande stature à ce héros trapu et a exprimé dans ses traits tout à la fois la brutalité du soldat et l'étonnement d'un caractère farouche, qui cède devant la molle résistance d'une simple femme invoquant le ciel. Le costume guerrier d'Attila rappelle trop le style des artistes du temps de Louis XIV. Les mille écailles de son armure sont trop minutieusement détaillées : tout ce travail gothique détourne l'attention aux dépens de l'effet général. Sainte Geneviève à genoux n'a peut-être pas toute l'autorité désirable. — Un joli buste en marbre du *fils de M. d'Espagnac*, prouve que le ciseau de M. Maindron, tout en s'attaquant souvent à de



Salon de 1848. — Sapho, statue en bronze par M. Pradier.

rudes sujets, sait conserver de la délicatesse pour les sujets qui la réclament.

Voici encore une héroïne des vieux âges, car, à moins d'un *commandement exprès*, la sculpture ne s'occupe pas des héros contemporains ni de ceux de la veille. Victorina était une noble gauloise, d'une âme virile, respectée des soldats, qui la surnommaient la *Mère des camps;* par son autorité elle fit élire, dit-on, plusieurs empereurs. M. DAUMAS a choisi cette Victorina (nº 2) pour sujet d'une statue en plâtre, d'un style sévère et ayant beaucoup de caractère. L'étrangeté du sujet, si éloigné de nos mœurs, en rendait l'intelligence difficile. Cette grave figure, ce geste plein d'autorité qui indique la couronne, ces boucliers posés à terre qui rappellent l'idée des camps préparent convenablement l'impression du spectateur. Mais cette longue épée, dont la courroie sort de dessous les plis d'une molle tunique, et qui doit servir à caractériser la femme forte, s'allie mal avec cette robe féminine. Les bras ont peut-être un aspect trop viril. Nous adresserons aussi une légère critique à un pli transversal de la tunique, qui répète trop exactement la ligne décrite par le bras indiquant la couronne : il y a de puissantes qualités dans cette œuvre; il est peut-être regrettable que l'intérêt du sujet y fasse défaut au talent de l'artiste.

A côté de la Victorina de M. Daumas plaçons une autre héroïne : la *Jeanne Hachette* de M. BONNASSIEUX. Cette



Salon de 1848. — Clytie, statue par M. Lescorné

figure, d'une corpulence un peu grêle pour une femme forte et qui manie ainsi la hache de guerre, est d'un assez beau caractère. Il y a dans ses traits une expression menaçante qui n'a rien de forcé, mais cependant plus dramatique que ne le comportent les habitudes de la statuaire classique. Ici la tête, comme importance artistique, passe avant le corps. L'attitude est fière et bien choisie; cependant, quand on considère cette figure en appuyant un peu à gauche, toute la partie qui s'étend, sous le bras levé tenant la hache, depuis l'aisselle jusqu'à la ceinture, placée très-bas, paraît un peu nue et vide. L'ajustement de la robe collée sur le corps contribue à rendre cet effet plus sensible. De cette même position, le sein gauche ne se dessine pas heureusement. Sauf un peu de sécheresse, cette œuvre n'en est pas moins une œuvre remarquable; et elle sera une des bonnes fortunes du jardin du Luxembourg, auquel elle doit servir d'ornement. Nous reproduisons ici (nº 7) la *Vierge-Mère*, autre statue en marbre de M. BONNASSIEUX, destinée à l'église de Feurs (Loire), suave composition, pleine de candeur religieuse.

Citons encore le *Christ au jardin des Oliviers*, par M. DIEUDONNÉ; la statue de *Mademoiselle de Montpensier*, destinée également au jardin du Luxembourg; la *Dernière prière du mousse*, statue en plâtre par M. OGÉ; et, dans une plus petite dimension, un charmant groupe en marbre par M. PASCAL : *Laissez venir à moi les petits enfants* (nº 4). La grâce naïve qui séduit le spectateur ne lui laisse pas le loisir de s'apercevoir du style un peu mou peut-être de l'exécution. Le premier point n'est-il pas de plaire? — De M. KLAGMANN, un joli bas-relief d'*Enfants tenant les attributs de N. S. Jésus-Christ* et un beau buste de *M. Emile de Girardin.*



Salon de 1848. — Laissez venir à moi les petits enfants, groupe en marbre par M. Pascal.

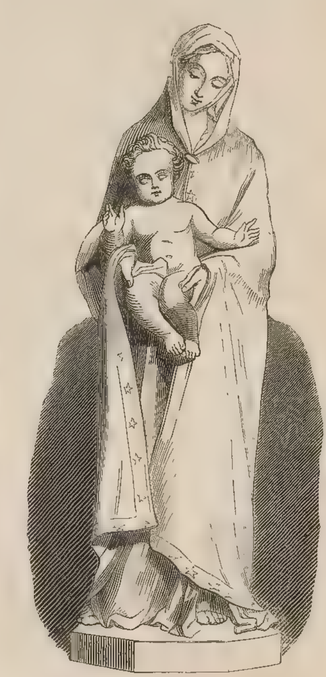
Nous ne dirons rien des formidables figures en bronze destinées à l'ornement de plusieurs villes; nous aimons mieux jeter un dernier regard sur quelques petites compositions, telles que les groupes en bronze d'*Hercule étouffant Antée*, vigoureuse ébauche de M. ETEX; le *Taureau* en bronze de mademoiselle Rosa BONHEUR, qui manie avec une égale supériorité le pinceau et l'ébauchoir; et les charmantes études d'animaux par M. MÈNE, parmi lesquelles nous citerons les *Deux levrettes* comme un petit chef-d'œuvre plein de gentillesse et d'animation.

Plusieurs bustes d'une belle exécution contribuent encore à l'importance de l'exposition de sculpture de cette année, qui a été extrêmement remarquable par l'abondance et le mérite des œuvres envoyées. L'extrême liberté n'a pas été pour elle une cause d'extrême licence; et les saturnales qui déshonoraient à quelques pas de là l'exposition de peinture n'ont pas franchi le seuil des salles du Musée-Égyptien, où étaient disposés les objets de la sculpture. Ces salles, à cause de la multiplicité d'objets d'art qu'elles renferment déjà elles-mêmes, n'ont pas la tranquillité d'aspect nécessaire à une exposition. L'achèvement seul du Louvre pourra donner satisfaction aux besoins que l'on éprouve depuis si longtems d'avoir des salles exclusivement réservées aux expositions, et convenablement disposées pour la distribution de la lumière.



Salon de 1848. — Une heure de la nuit, statue par M. Pollet.

L'épreuve tentée cette année a suffisamment édifié le public sur les inconvénients d'une exposition sans contrôle; le problème reste posé : il consiste à se mettre à l'abri tout à la fois des exclusions injustes d'un jury et de l'envahissement d'œuvres nauséabondes et pitoyables. Nous ne voyons qu'une solution possible à la double nécessité de conserver à la publicité des œuvres une liberté illimitée, et de faire un choix cependant pour en former l'Exposition nationale, si on ne veut pas qu'elle tombe dans le grotesque et le ridicule, et cette solution nous l'avons déjà indiquée dans notre article du 25 mars dernier. A l'heure qu'il est, du reste, un problème plus grave encore doit occuper les esprits : c'est celui de l'avenir des artistes. L'État pourra en occuper quelques-uns sans doute, mais ses encouragements ont des bornes. L'on n'est que trop disposé, chez nous, à demander au budget ce que l'on devrait attendre seulement des bourses privées. Mais, si l'Etat peut commander des travaux à



Salon de 1848. — La vierge-mère, statue par M. Bonnassieux.

la sculpture et à la grande peinture, il n'a que faire des paysages et des tableaux de genre, c'est-à-dire de la classe justement la plus nombreuse des artistes. Leurs productions ne s'adressent qu'aux particuliers, et n'ont pour les soutenir que le superflu des fortunes opulentes. Or, ce superflu, que des goûts d'un luxe moins noble et plus futile détournent trop souvent de l'art, n'existe plus nulle part en ce moment et n'existera pas de longtemps.

Irus et est subito, qui modo Crœsus erat.

Formons des vœux pour que les souffrances ou la gêne qui menacent les artistes ne se prolongent pas trop longtemps. Espérons que la France fera trêve à son impatience fiévreuse de changement; qu'elle voudra bien consentir à faire halte une bonne fois dans la liberté, et trouvera au milieu du terrain mouvant des folles théories, ou des espérances insensées, une base solide pour y asseoir la République et y voir reparaître auprès d'elle la confiance. Pourquoi alors la République serait-elle moins féconde que la monarchie? Il ne peut être question, pour un peuple d'une civilisation si avancée, de retourner aux mœurs farouches de la barbarie. Le pays vivra sans doute à d'autres conditions que celles d'être continuellement hérissé de baïonnettes, d'être transformé tout entier en un vaste camp, sans aucune provocation des nations étrangères. Il a hâte de revenir à l'industrie qu'il néglige, au commerce qui dépérit; de reprendre le cours interrompu de sa prospérité et de son glorieux développement, et de revoir briller, dans une ère de sécurité, la triple alliance de la science qui éclaire, de la littérature qui instruit ou récrée l'esprit et de l'art qui est le charme suprême des peuples civilisés.

A.-J. D.

Un peu de tout.

UNE HORRIBLE NOUVELLE. — Le bruit s'est répandu, il y a peu de jours, dans le monde officiel et bureaucratique, que M. le ministre des finances aurait donné avis aux administrations publiques..... *horresco referens!*..... aurait, dis-je, donné avis que les embarras du Trésor ne lui permettraient pas de payer à la fin du mois *plus de moitié* du traitement des employés.

Les journaux qui rapportent cette tragique nouvelle émettent en même temps l'espoir que M. le ministre des finances s'empressera de démentir ce bruit sans doute controuvé.

Nous espérons qu'il n'en fera rien.

Si non e vero, e ben trovato..... Il ne faut rien moins qu'une annonce de ce genre pour glacer un peu l'enthousiasme des solliciteurs de toute taille et de tout républicanisme, des hommes du mois, que dis-je! du *trimestre d'après*, qui se ruent sur les ministères et demandent à se *dévouer*, prêts à offrir leur tête, dont personne ne veut, en échange d'un traitement quelconque.

Dans ce pays d'égalité, c'est à qui primera les autres.

Tous nous nous croyons aptes aux premiers emplois. C'est un travers originel. Le Français est né fonctionnaire.

La belle chose que d'avoir étudié! disait M. Jourdain. — Le maître de Nicole se trompe : il est de deux siècles en arrière. Il faut dire : *La belle chose que de n'avoir point étudié!* Cet avantage mène à tout.

En 1830, il se trouva du moins un tambour-major assez modeste pour donner sa démission du poste élevé qu'il occupait. Cet exemple d'abnégation unique alors serait introuvable aujourd'hui que l'on voit les pompiers prétendre au soin de gouverner l'État.

Donc, M. Duclerc a fort bien fait de dire qu'avant peu les *commis du peuple* subiraient une diminution de cinquante pour cent sur leurs gages.

Cela est politique, d'abord. Puis cette menace, si c'est une simple menace, sera bientôt une vérité.

La France est une nacelle qui toujours penche d'un bord, par la raison que tout le monde est dans l'invariable habitude de s'y précipiter en même temps.

Aujourd'hui plus que jamais on veut être employé. Pourquoi?

Parce que chacun se fait le raisonnement profond et ingénieux ci-après :

« Nous sommes tous ruinés; personne n'a de quoi vivre ni même de quoi payer l'impôt. *Ergo* subsistons sur la masse! »

Disséquez mille solliciteurs, au fond de l'âme de chacun d'eux vous ne trouverez pas d'autre espoir, d'autre mobile, d'autre but.

Il n'y a pas longtemps, dans ces colonnes, nous nous élevions contre la peur, la lâche panique qui, glaçant les transactions, la confiance, allait mettre l'État à deux doigts de sa perte.

Eh bien! c'est encore la *peur*, oui, la peur de mourir de faim et le besoin de vivre au dépens d'autrui qui poussent les solliciteurs, comme un *vile pecus*, dans toutes les avenues ministérielles.

La même idée obsède le cerveau de chacun. Chacun compte sur le voisin, au lieu de compter sur soi-même. Plaisante assurance mutuelle!

Mais, oisons bridés que vous êtes, dans un an, dans six mois, trois mois, les choses allant de ce train, qui vous payera vos traitements?

On parle de vous les réduire de moitié, et vous frémissez. — Mais, si je suis surpris d'une chose, c'est qu'on puisse vous payer encore cette moitié. Attendez donc un peu, et vous allez tomber au *tiers*, au *quart*, je le crains, fort peu *consolidés*, et franchement j'admirerais qu'il en pût aller autrement.

Longtemps la République aura à s'imposer de cruelles économies, et c'est vous qui les subirez, et c'est dans l'ordre et la justice!

Le privilége de prélever une part quelconque sur la mince fortune publique ne pourra plus s'acheter incessamment que par des travaux exceptionnels, de rudes efforts, de longues veilles, un travail de tous les instants.

C'est ainsi seulement que l'on pourra se faire pardonner d'être partie prenante à ce que, par un entraînement de l'habitude, on continue d'appeler chez nous le *trésor*.

On sera mal payé pour beaucoup de besogne.

Aujourd'hui diminution des traitements, demain des emplois.

La réforme administrative se fera mal et lentement, bien que par soubresauts assez brusques, parce qu'il y manque les vues d'ensemble; mais elle se fera forcément, de proche en proche, ainsi qu'une traînée de poudre, ou la République ne sera qu'un vain mot, ce qu'à Dieu ne plaise!

On aura rêvé la fortune : on trouvera la dépendance unie à l'instabilité.

Les gens qui parlent de se *dévouer* ne savent vraiment pas si bien dire.

Les fonctions publiques seront ce qu'elles doivent être : un sacerdoce où le prêtre, pour longtemps, pour toujours peut-être, vivra assez mal de l'autel.

Admirables pour les natures généreuses, pour les ambitions vraiment nobles, elles seront de peu d'attrait et bientôt inabordables pour le vulgaire qui s'y rue.

Elles constitueront peu de droits, peu de bien-être matériel, peu de prérogatives, mais beaucoup de devoirs.

Solliciter sera un acte de courage, mais aussi de présomption.

Avis aux demandeurs : on verra prochainement si nous ne sommes pas prophète.

Honneur à la sagacité du citoyen Duclerc, qui, avec la petite annonce ci-dessus, commence de répandre l'alarme parmi les *voraces* d'emplois!

Quand ils se seront débandés, lorsqu'il sera bien démontré que le service de l'État entraîne, non point enrichissement et doux loisir, mais bien privations, fatigues et dangers, les hommes de cœur restés et laissés à l'écart, — comme de raison, — devront à leur tour se lever pour prendre la place déserte. Jusque-là, leur rôle est d'attendre et de se préparer en silence; l'expérience s'ébauche à peine : leur temps n'est pas encore venu.

LE TRAVAIL DANS LES ATELIERS NATIONAUX. — Eh, brigadier, avancez à l'ordre!

— Qu'est-ce qu'il y a, notre contre-maître?

— Il y a que l'ouvrage ne va pas fort. Vous allez appeler votre brigade et creuser... attendez un peu (se grattant le front)... c'est cela... vous allez me creuser un trou... de trois mètres vingt-cinq en tous sens. Vous entendez bien?

— Et où cela?

— Ici même.

— C'est bon, bourgeois. On va vous en creuser un tout de suite. (A sa brigade nonchalamment étendue au bord d'un fossé.) — Allons, citoyens, à vos pioches! Il ne s'agit plus de dormir ni de jouer au bouchon. La patrie a besoin d'un trou.

— Tiens, tiens, tiens! qui est-ce qui a dit ça?

— C'est le citoyen contre-maître.

— Ça suffit, brigadier; nous allons nous y mettre. Du moment où la patrie parle...

Les ouvriers prennent leurs pioches et travaillent avec la lenteur qui convient à des hommes libres.

L'un d'eux, pour égayer la tâche, entonne d'une voix de Stentor *la Marseillaise* du travail :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de pioche est arrivé!

Le trou national est creusé.

Le même contre-maître examinant son œuvre : Pas trop mal pour des bijoutiers! — *Appelant une autre brigade :*

— Mes enfants, vous voyez bien ce trou?

— Oui, contre-maître.

— Eh bien, vous allez me boucher ça!

— Ça presse-t-il?

— Horriblement. Voilà de la terre...

— Elle est toute fraîche!...

— Je le crois bien, on vous l'a préparée exprès.

On amène des brouettes. On se met à l'ouvrage. Le trou national est comblé.

Ainsi de suite. La patrie veut un jour des trous et un autre jour des rigoles. Après six semaines de cet exercice, plus ou moins, le terrain est totalement défoncé et impraticable. Il le serait bien plus encore si les ouvriers, pour n'avoir pas lu généralement l'Odyssée, ne s'apercevaient néanmoins qu'ils font l'œuvre de Pénélope et ne prenaient le sage parti de combler à l'avance les trous et les rigoles nationales en s'abstenant de les creuser.

LES CHAPELIERS. — On compte beaucoup de chapeliers dans les ateliers nationaux. Les chapeliers sont, avec les épiciers, le corps d'état qui devrait le plus s'applaudir de la dernière révolution. Pour les premiers, on improvise des illuminations incessantes à Paris et dans les provinces; et les seconds ne sont pas moins favorisés, car, riche ou pauvre, on a toujours besoin de chapeaux, et le salutaire décret qui abolit la peine de mort maintient les prix de l'article. On calcule qu'un bon ouvrier chapelier peut gagner de soixante à soixante-cinq francs par semaine, avec un travail de cinq jours. Un tel salaire comblerait aujourd'hui les vœux d'un homme de génie. Plus d'un littérateur regrette amèrement que sa famille n'ait point mis dans ses mains les outils que Jean-Jacques Rousseau voulait voir à celles d'Emile; mais n'est pas chapelier qui veut.

Néanmoins, une grande partie des chapeliers sont mécontents ou mal contents; ils veulent une augmentation de salaire, je ne sais laquelle, et provisoirement se constituent en grève, aimant mieux vivre sur un fonds commun de deux cent mille francs amassé par la réunion de leurs économies précédentes que se résigner au travail dans les conditions actuelles.

Cela tient un peu du délire. C'est un coup de tête. Que les chapeliers y prennent garde! Que diraient-ils si, le jour où, après avoir dissipé leurs fonds social, ils daigneront enfin descendre le mont Aventin de la bouderie et de l'atelier national, ils trouvaient la nation décidée à se passer d'eux et à remplacer les chapeaux par des casquettes? Déjà le képi, qui s'implante de plus en plus sur notre chef, est un symbole et une menace à l'adresse, non pas seulement de l'émeute, mais de l'exigence intolérable et de l'orgueilleux loisir de la chapellerie.

DEUX PRÉSIDENTS. — Le 15 mai, vingt à trente hommes portaient en triomphe, rue de Bourgogne, un individu grand et maigre, qu'ils appelaient leur *président*.

Au détour de la rue de l'Université, cette escouade se rencontra avec une autre bande qui avait arboré sur ses épaules et proclamait un contre-président de la République gros et court, à la face ronde et rubiconde.

Une lutte s'engagea entre les deux partis, et elle donna la victoire à celui du président maigre. Les suppôts du président gras laissèrent aussitôt retomber leur noble et politique fardeau au beau milieu du ruisseau, et fraternisèrent sans vergogne avec les amis du président maigre. Celui-ci demeura l'élu définitif et *unanime* de la République nouvelle. Il fut acclamé dans le café de la Chambre des Députés, devant le billard : son élection lui coûta soixante petits verres.

LES MINISTRES, LA COMMISSION EXÉCUTIVE, L'ASSEMBLÉE. — La commission exécutive a demandé et obtenu la dispense d'assister aux délibérations de l'Assemblée nationale. Elle s'y fera représenter par les ministres.

Dût notre opinion sembler un paradoxe, c'est le contraire qu'il fallait. Les ministres nommés par la commission sont responsables vis-à-vis d'elle et non pas devant l'Assemblée. C'est la commission qui répond de leurs actes, c'est à elle que l'Assemblée doit s'en prendre et non point à eux, s'ils trahissaient la confiance du pouvoir exécutif.

C'est donc par une erreur et une confusion des principes que la commission s'assimile dans cette façon d'isolement majestueux à l'ancien pouvoir exécutif, lequel était irresponsable. Non-seulement le nouveau pouvoir exécutif est responsable, mais il l'est seul, puisque c'est lui qui nomme et dénomme les ministres.

A lui seul donc la tâche de justifier leurs actes devant l'Assemblée nationale. C'est là, ce devrait être du moins, un de ses premiers attributs.

Puis, on ne saurait disconvenir que, dans les circonstances actuelles, les ministres sont plus que jamais nécessaires à la tête de leurs départements. Ce n'est donc pas la commission qui gérera leurs portefeuilles. Et qui donc administrera, s'ils doivent passer tout leur temps à l'Assemblée nationale? *Qui donc travaille ici?* ainsi que s'écriait lundi dernier M. Bac dans une harangue limousine qui, malgré un débit et une *accentuation* dignes de feu M. de Crac, a obtenu beaucoup de succès.

En un mot, le pouvoir émane de l'Assemblée; le pouvoir nomme les ministres. Il est tout naturel que les ministres rendent compte des affaires publiques au pouvoir, et celui-ci à l'Assemblée.

UNE PENSÉE DU CITOYEN THORÉ. — « Dans la République de l'égalité il n'y aura pas plus *besoin de porter sa bourse* que dans le royaume des cieux. Ce sont ces vices de l'égoïsme et de l'intérêt personnel, de l'avarice et de l'hypocrisie, qu'il faut détruire pour arriver à la noble République. *Quand les âmes seront changées*, les institutions se lèveront toutes seules. »

La *Vraie République* du citoyen Thoré fourmille de traits originaux dans ce goût-là. La citoyenne Théroigne de Méricourt a définitivement adopté le journal du citoyen Thoré, qui est l'Anacharsis Clootz de cette honnête patriote. De sa retraite au fond du Berri, elle confie ses regrets et ses espérances à la *Vraie République*. — Le 15 mai, c'est une date funèbre pour ces cœurs dévoués qui voulaient nous épargner la peine de porter notre bourse, comme dans le royaume des cieux, où Théroigne de Méricourt and Anacharsis Clootz doivent se rencontrer dans un costume qui ne suppose aucune espèce de poche. Voilà les regrets. — Quant aux espérances, elles sont reportées au jour fortuné où nos âmes seront changées; malheureusement nous tenons à nos âmes, on ne les changera qu'en nous passant sur le corps. Essayez encore une fois, fous que vous êtes!

Projet d'un monument à la République,

A CONSTRUIRE

SUR LA FONTAINE DE LA RUE MONTMARTRE.

En bonne république, les projets d'édifices nationaux à construire doivent, autant que possible, être acceptés par le peuple qui les paye.

Le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'est de simuler l'édifice par un décor de grandeur d'exécution qui permette à chacun de donner son avis motivé.

M. Hector Horeau, architecte, vient, le premier, de donner l'exemple de ce nouveau mode de présentation pour la fontaine située rue Montmartre, en face de la rue Saint-Marc, dont il propose de changer le ravalement fort insignifiant par une décoration en partie peinte et en partie sculptée, figurée sur un décor qui recouvre en ce moment la fontaine et qui restera exposé au jugement du public jusqu'au 4 juin prochain.

Debout sur un trône de granit, la République, proposée par M. Horeau, s'enveloppe du drapeau tricolore qu'elle tient de la main droite; à la place du bonnet phrygien, dont le symbolisme est si contradictoire, l'auteur a couronné sa figure du diadème de la raison représenté par des étoiles et des rayons lumineux; de la main gauche elle tient le flambeau et la branche d'olivier qui de la France doivent porter la lumière et la paix chez tous les peuples; un ruban, sur lequel brille la devise *Liberté—Egalité—Fraternité*, descend du flambeau pour embrasser le globe terrestre, qui repose sur l'Evangile et forme l'extrémité de l'un des montants du trône; l'urne électorale de laquelle sort la *Constitution* se dresse sur l'autre montant pour servir de pendant au globe du monde. Le trône repose sur trois degrés portant les millésimes de 1789, 1830 et 1848, qui, avec des fragments de chaînes et de couronnes brisées, rappellent les trois phases de l'enfantement de la République. Enfin, au-dessus de la figure, sur un ruban tricolore déployé en arc-en-ciel, se lisent en lettre d'or les mots *République française*.

Destinée à être peinte sur lave émaillée, cette personnification de la République serait entourée d'un encadrement sculpté en bas-relief sur pierre et formé de faisceaux et d'une guirlande de fleurs et de fruits au sommet de laquelle le coq gaulois, dominant le monde, semblerait annoncer la nouvelle ère républicaine.

Ce qui nous a le plus frappé dans ce projet, c'est l'intention d'offrir, dans la composition de la figure de la République, un ensemble typique et symbolique qui pût être aussi bien exprimé en peinture qu'en gravure et en sculpture; condition que peu des concurrents du concours général exposé à l'École des beaux-arts se sont attachés à remplir, et qui, selon nous, aurait dû leur être obligatoirement imposée.

Quelque jugement qu'on puisse porter sur le mérite du projet de M. Horeau, il faut au moins reconnaître un cachet tout républicain dans sa manière nouvelle de le soumettre à l'appréciation du public.

Lettres d'un flâneur.

V.

UNE PROMENADE A SAINT-CLOUD.

Oui, Monsieur le directeur, à Saint-Cloud. — Je suis trop franc pour vous prendre en traître, c'est-à-dire pour vous emmener sournoisement à Saint-Cloud, sous le prétexte de vous faire voir n'importe quelle curiosité de Paris. Vous voilà bien et dûment averti. C'est à Saint-Cloud que nous allons aujourd'hui. Cette promenade inattendue ne laisse pas, je le prévois, que de vous causer quelque surprise; et vous vous demandez sans doute avec inquiétude ce que je vais faire dans ce village, bourg ou ville — car je n'ai nulle intention de lui manquer de respect — du département de Seine-et-Oise.

C'est la peur — oui, Monsieur, la peur — qui m'a fait partir. Depuis le 15 mai, Paris ne m'offre plus aucune sécurité; et, si les choses restent longtemps encore dans l'état où elles sont, je n'attendrai certes pas que MM. les politiques soient dictateurs pour aller me réfugier aux États-Unis. Ma prochaine lettre sera datée de Boston ou de New-York...

Mais il me serait impossible d'achever ma confession sans remercier publiquement dans ces colonnes les deux journaux qui m'ont ouvert les yeux sur la véritable position, du service inappréciable qu'ils m'ont rendu. Je leur en conserve une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie. Aussi, pour leur prouver dès aujourd'hui qu'ils n'ont point obligé un ingrat, je prends la liberté de les recommander à tous les abonnés de *l'Illustration*. Ces deux journaux si dignes d'estime et de gratitude sont *la Vraie République*, par le citoyen THORÉ et la citoyenne GEORGE SAND, et *la Commune de Paris*, par le citoyen SOBRIER. Tous les autres, surtout *le National et son supplément*, qui sont toujours beaucoup plus *satisfaits* que les satisfaits du régime déchu, me tenaient perfidement plongé dans l'ignorance la plus complète des dangers dont j'étais menacé. Eux seuls osent dire la vérité, eux seuls m'ont fait voir l'abîme ouvert sous mes pas et au fond duquel je me précipitais tête baissée. Sans leurs sages et courageux conseils j'étais perdu. Heureusement ils m'ont averti, et j'ai pu quitter Paris à temps... Qu'ils reçoivent donc ici avec mes remercîments l'assurance des vœux ardents que je ne cesserai de former pour leur prospérité croissante.

Voici l'article qui a déterminé ma fuite. Il est extrait textuellement de *la Commune de Paris* du samedi 27 mai 1848 :

« Le terrorisme des gardes bourgeois n'est pas satisfait des vols, pillages à main armée, effractions, incendies commis dans leurs rangs; les lauriers des gardes royaux et suisses napolitains les empêchent de dormir. Une Saint-Barthélemy de républicains ne leur paraîtrait pas chose à dédaigner — nous sommes si *bons* — et ces morceaux sont si friands! au risque de tuer, comme à Naples, tous les étrangers qui tomberaient sous leur main *moderée*. Aussi, nous ne sommes pas étonnés que beaucoup d'Anglais et d'étrangers quittent Paris, et que bon nombre d'entre eux, justes appréciateurs de la modération de messieurs les réactionnaires, craignent de venir ici pour être témoins ou victimes des prouesses de ces vaillants. La question est maintenant jugée, on sait de quel côté sont les pillards. »

Insensé que j'étais! Avant d'avoir lu cet article, j'avais la bonhomie de m'imaginer que la garde nationale de Paris défendait, sinon la liberté, du moins l'ordre public. Je lui supposais bien, de temps à autre, quelque sentiment un peu trop réactionnaire, comme on dit; mais jamais, je ne rougis pas de le déclarer, jamais je ne me fusse méfié de sa probité. Quand un jour d'émeute je voyais mon quartier sillonné de patrouilles composées par égales portions de blouses et d'uniformes, j'étais assez naïf pour me croire en sûreté; une nuit même je poussai l'imprudence jusqu'à m'endormir d'un profond sommeil sans avoir barricadé ma porte fermée à double tour. Par un étrange égarement, ceux de mes concitoyens qui me causaient quelques inquiétudes étaient les travailleurs qui n'ont jamais travaillé et qui ne travailleront jamais, les habitués d'estaminet impatients d'administrer des départements à défaut de provinces ou de la France entière, les ex-mouchards et les assommeurs de l'ancien gouvernement devenus chefs de parti, les condamnés libérés, — je ne parle pas des condamnés politiques, — pétitionnant, au nom du peuple français, sur des affiches de toutes les couleurs, les tartufes politiques et sociaux, non moins nombreux aujourd'hui que les tartufes religieux d'autrefois, les fous dont les rêveries monstrueuses ne peuvent avoir qu'un succès de rire, et ces bandes d'intrigants et d'escrocs de toute espèce qui rôdent incessamment autour de tous les gouvernements monarchiques, aristocratiques ou démocratiques, pour leur vendre le plus cher possible leurs honteux services. Jugez de ma stupéfaction quand j'appris que j'avais été indignement trompé; que ceux que j'accusais de vouloir bouleverser la France à leur profit n'avaient rien à se reprocher, pas même une *intention*, que ceux qui ne m'inspiraient aucune méfiance étaient capables de tout.

Grâce à la *Vraie République* et à la *Commune de Paris*, la vérité commence à luire sur les événements du 15 mai. L'enquête à laquelle ces deux journaux se sont livrés a déjà donné les résultats suivants :

D'abord, ce ne sont plus seulement 100,000 hommes, ce ne sont plus même 200,000 hommes, ce sont 250,000 hommes qui sont allés, le lundi 15 mai, demander à l'Assemblée nationale la délivrance de la Pologne, aux cris de : Vive la Pologne! vive la République démocratique! (*Commune de Paris* du 25 mai.)

Ensuite, cet *effort du peuple*, comme l'appelle la *Vraie République* du 22 mai, n'était pas le résultat d'un complot, ainsi qu'on persiste encore à le croire généralement. « Si cette manifestation devint hostile, la faute en est aux commandants refusant de laisser passer les délégués, malgré les ordres reçus; si l'Assemblée fut dissoute un moment, la faute en est aux représentants qui se retirèrent devant la voix d'un citoyen, et n'eurent pas le courage de protester. » (*Commune de Paris* du 25 mai.)

Ainsi, Monsieur, ce prétendu complot qui sert de prétexte à la commission exécutive et à l'Assemblée nationale pour faire jeter tous les républicains dans les prisons de Louis-Philippe n'aurait existé que dans l'imagination de ses inventeurs, à en croire la *Vraie République* et la *Commune de Paris*. Pour ma part, je me sentirai disposé à adopter cette opinion lorsque les citoyens Thoré et Sobrier auront eu l'heureuse idée de s'expliquer aussi catégoriquement sur les scènes qui se sont passées à l'Hôtel-de-Ville, et dont ils n'ont pas encore parlé.

Mais qu'importe après tout! Qu'il y ait eu ou non un complot et une tentative d'exécution, les *citoyens égarés qui ont suivi les tambours de la garde bourgeoise* doivent réfléchir maintenant et *trembler devant les noirs projets auxquels ils se sont associés par entraînement* (*Commune de Paris* du 25 mai). Je rougis de l'écrire, monsieur, *les assassins et les voleurs marchaient sous la bannière de l'ordre;* je le vois maintenant par les actes de pillage qui ont été commis, par les fruits sanglants qu'ils veulent cueillir de leur prétendue victoire. Un fait certain, un fait constant, c'est que le 15 mai au soir la garde bourgeoise s'est enivrée *de vin et de honte*, — tant elle en avait soif, — en pillant la maison Sobrier. Les détails que donne la *Commune de Paris* sur cet *acte de spoliation sauvage, qui rappelle les us et coutumes des naturels des mers du Sud*, font dresser les cheveux sur la tête. Aussi me bornerai-je à vous en signaler quelques-uns, en laissant « à nos concitoyens le soin de les apprécier et à l'impartiale histoire celui de les placer à côté des exploits accomplis par les bandes de Wallenstein ou du connétable de Bourbon. » (Même numéro.) Que dire, en effet, « d'une horde de sauvages se ruant sur une propriété particulière, cassant et détruisant fenêtres, meubles, objets de toute nature, lacérant, *incendiant* (et des *pompiers* encore) livres, papiers, et se distribuant les vêtements qu'ils trouvaient sous la main? » (*Commune de Paris* du 26 mai.)

La garde bourgeoise, apprenez-le donc, a montré le *dévergondage le plus effréné*. « Plusieurs de ces pillards, s'écriait, le 25 mai, le journal du citoyen Sobrier, se pavanent avec des pantalons de *Sobrier*, — cet autre avec le chapeau de *Sobrier*. Beaucoup même d'entre eux ont *son* chapeau. C'est à qui montrera le véritable. — Tel étale *orgueilleusement* la bourse de Sobrier enrichie de pierres fines. » Enfin un garde national de la 2e légion écrivait, le 20 mai, au rédacteur en chef :

« J'ai vu une foule de gardes nationaux sortir de la maison Sobrier emportant des bouteilles de vin dans leurs mains, sous leurs bras et dans des paniers. De la rue des Pyramides à la rue de l'Échelle, les rues Saint-Honoré et de Rivoli étaient jonchées de bouteilles vidées par ces soutiens de l'ordre public. Un d'eux montrait à un autre un pistolet caché sous son habit et lui disait qu'il l'avait pris dans la maison de Sobrier. D'autres emportaient des paquets dont je ne voyais pas le contenu, — Officiers, sous-officiers et simples gardes nationaux rivalisaient d'ardeur pour avoir leur part du butin. — Pour rendre hommage à la vérité, je dois ajouter que, par leur tenue et leur langage, les pillards ne paraissaient point appartenir à la classe ouvrière. — Plusieurs ouvriers ont fait tous leurs efforts pour s'opposer au pillage. Un ouvrier garde national, à qui un de ces messieurs offrait une bouteille de vin, répondit en montrant la maison du marchand de vin qui était à deux pas de là : « Si j'avais soif, j'irais là et je payerais. »

Ces révélations, malheureusement trop peu connues, m'inspirèrent les réflexions les plus salutaires. Craignant d'être pillé par les gardes bourgeois, je résolus de suivre l'exemple des Anglais et des autres étrangers, c'est-à-dire de quitter Paris. Ce n'est pas que je possède autant de pantalons et de bouteilles de vin que Sobrier; mais j'ai une petite bibliothèque, — produit de mes économies, — qui est toute la joie de ma vieillesse. Il me serait trop pénible de voir ces pillards se la partager. Un pareil spectacle me tuerait. A tout prix, il faut que je m'en prive. J'aime mieux m'exiler que de m'exposer, en outre, à être témoin des abominables orgies auxquelles se livrera infailliblement la garde bourgeoise le jour où, victorieuse du peuple, — celui des politiques, qui prêche et pratique l'ordre de la manière que vous savez, — elle fera de toutes les maisons de Paris ce qu'elle a fait de la maison de la rue Rivoli n° 16.

Ce qui m'exaspère surtout, Monsieur, c'est qu'il se trouve si peu d'honnêtes gens dans la garde bourgeoise. Il me semble pourtant que la loi est positive. « Tout citoyen âgé de vingt-un ans, je crois, et jouissant de ses droits civiques est garde national, » dit-elle... Ce n'est pas seulement un droit qu'elle a accordé à tous les Français, c'est une charge, — et une lourde charge, — qu'elle leur impose. Or, comment, je vous le demande, les 250,000 privilégiés qui composent la garde bourgeoise de Paris s'y sont-ils pris pour empêcher, malgré ses réclamations, le vrai peuple de la *Vraie République* et de la *Commune de Paris* de ne pas payer sa part de cet impôt? O grand peuple! ô bon peuple! ô peuple magnanime! s'écrierait ici George Sand, ta tenue et tes conseils eussent certainement calmé, le 15 mai, l'insatiable passion de ces bourgeois pour les vins et les pantalons de Sobrier! Je ne comprends pas, quant à moi, que le gouvernement tolère une pareille iniquité sous le triple régime de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Il est vrai que le gouvernement n'est occupé qu'à se faire construire des cuisines dans le Grand et le Petit-Luxembourg. Comme il n'est pas parfaitement sûr de vivre longtemps, il veut du moins bien vivre pendant ses derniers jours. Dieu lui envoie de bons cuisiniers!

Quoi qu'il en soit, Monsieur, je m'étais donc, par les raisons que je viens de vous exposer, déterminé à m'exiler momentanément de Paris; — je dis momentanément, car je n'ai pas moins de confiance en la *Vraie République* qu'en la *Commune de Paris;* et si la *Commune de Paris* m'a appris que j'étais gravement malade depuis le 15 mai, la *Vraie République* m'annonçait dès le 21 que le 14 juin suivant, sans remise aucune, je serais radicalement guéri. Ce jour-là, prophétise-t-elle, *le peuple reprendra sa place légitime dans la République*. Ce jour-là donc toutes mes inquiétudes seront calmées, je ne craindrai plus à chaque heure du jour et de la nuit d'être pillé; — j'en serai certain. — Le décret de partage qui doit être voté spontanément par le peuple est déjà tout prêt; je tiens cette nouvelle d'un de nos futurs dictateurs qui m'honore de son affection particulière. Après tout, Monsieur, aux grands maux les grands remèdes. Si le peuple a besoin de mes livres, de mon fauteuil et de mes chaises, — je n'ai pas de pantalons à lui offrir, — pour être heureux à perpétuité, qu'il s'en passe la fantaisie. Vouloir s'y opposer, ce serait, je m'empresse de le reconnaître avec messieurs les politiques, porter atteinte à sa souveraineté, violer sa liberté, etc. Mais, s'il s'empare jamais de ce que je possède, il ne me dépouillera pas tout à coup et brutalement comme m'aurait dépouillé la garde bourgeoise; il m'avertira plusieurs jours à l'avance, afin que j'aie le temps de me préparer au sacrifice; il aura de plus la politesse de me prier de lui faire un don volontaire. J'aime les formes, moi. En outre, si un refus m'expose à me voir mis hors la loi, j'ai du moins l'assurance de ne pas être... guillotiné. La *Commune de Paris* (numéro du 25 mai, numéro type) s'est formellement engagée .. à ne pas me tuer de cette façon expéditive mais d'odieuse mémoire.

« La fureur de ces modérés ne connaît plus de bornes. Audacieux par égoïsme et par peur, les voilà qui demandent le rétablissement de l'échafaud. — C'est un mensonge, mais un mensonge d'autant plus digne de pardon que l'intention en est plus louable. Les baïonnettes aveugles ne leur suffisent plus; il leur faut des couteaux sanglants; et voilà les hommes qui nous appellent des coupeurs de têtes!...

O terroristes de la modération, vous nous feriez rire si vous ne nous faisiez pitié. Nous bravons, nous plaignons même votre atroce délire. Vous êtes des fous dangereux que nous voudrions garantir contre vos propres excès. Celui qui touche au glaive périra par le glaive. L'échafaud que vous voulez dresser se retournera contre vous. Vous aimez la hache, elle s'échappera furieuse et coupera le poing du bourreau.

Hé bien! nous sommes plus généreux que vous, nous autres buveurs de sang. Si demain vous rétablissiez la peine de mort, et qu'après demain nous arrivions au succès de notre cause, le premier acte de notre victoire serait de brûler la guillotine. »

Maintenant que vous savez pourquoi j'ai cru devoir quitter Paris, laissez-moi vous dire pourquoi j'ai choisi Saint-Cloud pour le lieu de mon exil temporaire. Quatre lignes suffiront. La veille de mon départ j'avais lu une affiche qui m'annonçait qu'à dater du dimanche 21 mai le château et le parc réservé de Saint-Cloud seraient ouverts au public de une heure à cinq heures. Or comme sous le gouvernement déchu, malgré les permissions dont je m'étais muni, il m'avait été impossible de pénétrer dans ce palais, toujours habité par quelque prince lorsque je m'y présentais, je m'empressai — crainte d'une autre révolution — de profiter de cette conquête de février, — style du *Premier-Paris* d'un grand journal.

L'État c'est nous! ce qui appartient à l'État nous appartient. Le château et le parc de Saint-Cloud, étant des propriétés nationales, sont par conséquent nos propriétés! Savez-vous, Monsieur, que nous avons là, vous et moi, une fort belle propriété! Franchement je ne nous croyais pas si riches. J'étais tout fier en en appréciant par moi-même la valeur. Elle réunit toutes les conditions désirables : situation délicieuse! belle vue, bon air, distribution parfaite, magnifique ameublement, bibliothèque choisie, splendide collection d'objets d'art. N'attendez pas de moi que je vous fasse la description détaillée de toutes ces merveilles. Je serais désolé de causer — surtout dans les circonstances actuelles — le moindre préjudice au *Guide du voyageur à Saint-Cloud*, qui vous donnera à cet égard tous les renseignements que vous pourrez désirer. Mais si, comme moi, vous n'avez jamais visité le château de Saint-Cloud, allez-y passer quelques heures, ne fût-ce que pour vous extasier devant les plafonds de Mignard et les admirables tapisseries des Gobelins qui ornent les murs des quatre plus grands et plus beaux de nos salons.

Nos domestiques ne nous laissent pas le temps de flâner dans notre château. A la porte de chaque pièce, ils nous recommandent d'un ton singulièrement impératif de suivre la foule. Ce remarquable tableau de mon ami Hostein représentant un paysage de la Savoie sur la rive gauche du lac de Genève m'a rappelé un des plus agréables souvenirs de mes voyages; j'aimerais à le contempler longtemps, nonchalamment assis dans un de ces larges et beaux fauteuils qui me tendent les bras, ennuyés qu'ils sont de ne plus être occupés. Dans les propriétés nationales, les propriétaires, je l'ai appris à mes dépens, n'ont pas seulement le droit de s'asseoir; il leur est même interdit de se reposer debout sur leurs jambes, ne fût-ce qu'une seconde; dès qu'ils s'arrêtent n'importe où, un de leurs serviteurs se dresse à côté d'eux et leur crie aux oreilles : Marche, marche, marche...

J'ai obéi tout en maugréant à cette consigne, car toute résistance eût été inutile; et au bout d'une demi-heure de cette chasse, tant soit peu inconvenante, j'étais éconduit à la porte de mon château. Et par qui, Monsieur? — Par mes gens, — les véritables propriétaires après tout, car ils en ont chassé tour à tour Napoléon, les Prussiens, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, et j'apprendrais demain qu'ils viennent d'en expulser M. Désirabode — le



Vue à vol d'oiseau du Parc et du Château de Saint-Cloud

représentant actuel de la République française, — que cette nouvelle ne me ferait pas tressaillir d'étonnement.

Pour rendre hommage à la vérité, je dois vous avoir dit que je me dédommage amplement dans les parcs de toutes les contrariétés que j'ai éprouvées dans le château : là je suis véritablement chez moi... — à la condition de ne pas marcher sur mes gazons, de rester dans mes allées sans entrer dans mes taillis et de ne cueillir aucune de mes fleurs, il m'est permis, un jour par semaine, le dimanche, de une heure à cinq heures, de me promener en toute liberté dans mes parcs réservés ! Aussi comme j'use de ce privilége ! Quand la grille s'ouvre, c'est moi qui entre le premier.



Saint-Cloud. — Le grand escalier.



Saint-Cloud. — La bibliothèque

Quand elle se ferme, c'est moi qui sors le dernier. Je jouis, montre en main, de mes quatre heures de souveraineté ! Il ne faudrait pas qu'on tentât d'attenter à mes droits ; si on essayait de me priver du quart seulement de l'une de mes deux cent quarante minutes, comme je crierais avec le *National* et son supplément : Vive la République démocratique ! Comme je m'empresserais de protester, au nom de toutes les révolutions passées, présentes et futures, contre cet exécrable attentat !...

C'est qu'ils sont fort agréables, savez-vous, monsieur, mes parcs réservés. Avant de les connaître j'étais sans pitié pour les dynasties déchues ; maintenant je me sens ému malgré moi en songeant à tous ces enfants royaux, roi de Rome, duc de Bordeaux, comte de Paris, qui ont passé sous ces frais et calmes ombrages les plus belles heures de leur enfance ! Heureusement pour eux, ils les ont perdus si jeunes encore qu'ils ne sauront pas les regretter... Au risque d'être signalé par les mi-purs, purs et extra-purs de mon parti comme un réactionnaire, — car j'ai l'honneur d'être un des cinq cents républicains de la veille qui n'ont jamais culotté de pipe et qui n'entrent dans les cafés que lorsqu'ils ont une soif ardente, — je confesse hautement que plus d'une fois je me suis surpris à plaindre ces innocentes victimes des fautes et des crimes de leurs parents... Que la citoyenne George Sand — la forte femme — me pardonne cette faiblesse...

Je ne pense pas seulement à ces trois enfants nés sur le trône et condamnés à mourir dans l'exil. Quand je me promène ou quand je me repose sous les berceaux de verdure que forment au-dessus de ma tête les baliveaux de mes parcs réservés de Saint-Cloud, bien d'autres souvenirs assiégent ma mémoire ; car j'ai eu la fatale pensée de lire dans je ne sais plus quel livre la triste histoire de ce coteau,



Saint-Cloud. — La grande galerie.



Saint-Cloud. — Façade du château sur le parc réservé.

qui, depuis le jour où Chlodowalde (Saint-Cloud) s'y retira en 533, après l'assassinat de ses deux frères, a été le théâtre de si grands événements historiques : — combats des Armagnacs et des Bourguignons, luttes des catholiques et des protestants, assassinat de Henri III, mort d'Henriette d'Angleterre, orgies de la régence, séjour de Marie-Antoinette, révolution du 18 brumaire, occupation de Blucher, signature des ordonnances de juillet, et tant d'autres que j'oublie... Le passé me fait trembler pour l'avenir. Je me demande avec désespoir si l'espèce humaine ne sera jamais unie, raisonnable, sage, paisible et heureuse; et après avoir longtemps fatigué mon esprit de ce problème sans pouvoir le résoudre, je finis toujours par me répéter, en essuyant mes larmes, ce refrain du *Premier Regret* de Lamartine :

Mais pourquoi m'entraîner vers ces scènes passées?
Laissons le vent gémir et le flot murmurer;
Revenez, revenez, ô mes tristes pensées!
Je veux rêver et non pleurer.

Salut et fraternité.

UN VIEUX FLANEUR.

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU CITOYEN;

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138, 150, 162, 186 et 198.

Divorce. — Le sentiment religieux et l'amour du beau, voilà ce qui nous distingue des bêtes.

Il serait difficile de concevoir dans toute son étendue la dégradation physique et morale où tomberait la race humaine, si elle n'était incessamment épurée par ces deux facultés naturelles. L'aimant qui nous attire vers la beauté condamne les monstres à la stérilité; cet attrait, dont les animaux sont dépourvus, maintient la dignité de notre espèce.

Toutes les influences propres à atténuer en nous la passion du beau, tendent à nous faire dégénérer : les mariages d'argent ont enfanté des générations très-laides, et donné lieu à ce dicton, qui amnistie le fruit des unions illégitimes scellées par la seule passion : « Spirituel et beau comme un enfant de l'amour. »

C'est la substitution de l'intérêt matériel à la sympathie du cœur, qui a donné lieu à ce type disgracieux et trivial, dénommé la laideur bourgeoise, expression qui comprend la débilité, la sénilité précoce, l'âme vulgaire, l'aspect malsain et les formes grêles ou avachies.

Supprimez le sentiment religieux, base de nos idées morales, vous obtenez des effets analogues, dans l'ordre intellectuel : les âmes s'acheminent à une dégradation rapidement progressive.

Cette double atteinte au plus noble et au plus doux instinct de notre nature a souvent eu lieu durant le cours des âges. Il faut bien se résigner à constater de nos jours quelque chose de semblable, puisque nombre de gens, en invoquant le divorce, proclament la multitude des unions mal assorties, dans lesquelles l'aversion remplace l'amour et auxquelles les sympathies naturelles et les idées religieuses n'ont point participé.

Que l'éducation prépare la jeunesse à la vie conjugale; que la sainte institution du mariage, ennoblie aux yeux de la jeunesse, au lieu d'être travestie et parodiée jusque dans nos écoles, cesse en outre d'être une transaction commerciale; le divorce sera flétri comme la débauche, dont il est une variété légale.

Dans l'état actuel de la société, l'opinion de quelques jurisconsultes, logiquement matérialistes, admet le divorce; mais la conscience y répugne. La conscience, c'est le cri de la nature; les cœurs corrompus qui l'ont étouffée l'appellent un *préjugé*. Il a fallu fausser le sens d'un mot afin qu'il pût masquer une imposture.

J'ai connu, sur ses vieux jours, un mari divorcé, remarié, sous l'empire, à une femme divorcée : « — Cette tolérance de la loi, disait-il, a fait le malheur de ma vie. Dans le pire des ménages, on s'aime plus que l'on ne le croit; et n'eût-on été vraiment uni que peu de temps, le souvenir de ces heures si courtes est impérissable! Ma première femme n'est jamais redevenue pour moi une étrangère : souvent je l'ai rencontrée dans le monde, où sa vue me causait un indicible malaise. L'antipathie que m'inspirait le premier époux de ma seconde femme m'indiquait trop clairement l'aversion que je lisais dans les yeux du second mari de ma première.

» Ils ne furent pas heureux; je la vis, plongée dans la misère, se faner avant l'automne, et souffrir des angoisses de la faim. Sa pâleur, son indigence étaient pour moi des remords invincibles, impuissants, et cette préoccupation cruelle refroidit peu à peu ma tendresse pour ma seconde femme, pour la mère de mes enfants.

» Je tremblais que ces derniers ne découvrissent le secret de ces nœuds brisés, et, en dépit du bénéfice des lois, je sentais que je rougirais devant eux de ces serments trahis, de cette infidélité publique.

» Éclairé par ma conscience, dès qu'un nuage passait sur le front de leur mère, j'y cherchais la trace d'un regret, et je me sentais justement trahi au fond de son âme.

» Ce que j'étais pour elle, un autre l'avait été publiquement; il était là; leurs regards se rencontraient; il lisait dans sa pensée aussi clairement que moi-même; il la savait tout entière, et cette science du souvenir était son droit, car la loi n'avait pu anéantir le passé.

» Que d'humiliations occultes, que d'amertume cachée cette situation répugnante entraîne après elle!

» Je n'aimais pas ma première femme, toutefois je ne me suis jamais senti marié qu'avec elle; le lien nouveau, en dépit de ma logique, était froid et fragile comme une liaison coupable, il était sans prestige, sans passion et sans mystère.

» Notre couple infortuné n'était point recherché dans le monde, où l'on craignait de mettre en présence le présent et le passé; une certaine pudeur invincible éloignait de nous les intimités. Comment me serais-je mépris sur ces scrupules involontaires de la conscience d'autrui, moi qui ne pouvais réduire la mienne au sommeil!

» Que de fois je sentis mon cœur entraîné vers d'autres amours qui m'apportassent une âme toute à moi : de telles tentations doivent être mutuelles...

» Ma première femme eut un amant; je l'appris, et mon front se couvrit de rougeur. Cependant, mon honneur n'était plus engagé là; mais où l'honneur a jeté racine il reste à jamais fixé.

» Depuis cette époque, ma femme divorcée continua de paraître à son aise auprès de son mari; — son mari!... mais mes regards la troublaient jusqu'au plus profond de son cœur. Pourquoi?...

» Enfin, monsieur, dans un tel ménage, l'on est toujours au moins deux, et l'on ne réussit pas à ne faire qu'un : celle que j'avais rejetée était *ma* femme divorcée; sa rivale était à moi, mais elle était encore la *femme* divorcée *d'un autre*.

» Ma tranquillité tenait à une rencontre, à un mot, à une explication; et puis, faut-il vous l'avouer! celle qui avait pu, des bras d'autrui, passer dans les miens, et afficher cette infidélité dont j'étais le complice, ne m'inspira jamais une pleine confiance.

» Elle avait, comme moi, affronté les bancs des tribunaux, publié les secrets de son premier ménage, livré sa pudeur et ses sentiments à la loquacité des avocats et aux commentaires de la foule. je l'avais ramassée au pilori de l'opinion.

» En vain tous les prêtres du monde eussent-ils consacré ce lien funeste, l'esprit de la religion protestait contre dans toutes leurs formules; Dieu était absent, et le dogme destiné à ennoblir l'union des cœurs devenait impuissant à éguiser la triviale réalité d'une promiscuité dégradante.

» Croyez-moi, monsieur, la séparation n'est que triste, mais elle laisse la dignité sauve : le divorce avilit, il révolte la conscience, il consacre un mensonge, il désunit la famille, il matérialise le mariage; il fait d'un sacrement auguste un bail plus ou moins emphitéotique; il répugne à nos mœurs, et glisse l'égoïsme avec la défiance dans le plus intime et le plus saint des contrats. »

Cette confession ne laissa pas que de me faire réfléchir.

Qui voit-on, de nos jours, appeler le divorce? Des gens qui d'ordinaire savent s'en passer sans scrupule. Ils n'y gagneront que le scandale.

Ceux dont l'honneur et la décence arrêteraient les désirs et étoufferaient les passions, n'affronteront pas, pour les satisfaire, la publicité des tribunaux.

Les époux sensés qui se réfugieraient dans le divorce pour en finir avec un joug trop pesant, n'iront jamais contracter de nouveaux liens. Ainsi, je le répète, le divorce ne profiterait qu'à ceux qui ont l'habitude de s'en passer sans scrupule. Quelle situation dérisoire et révoltante une pareille transaction ne fait-elle pas aux enfants! Asservi à la destinée de son père, un fils garde une mère naturelle, et la loi le fait orphelin; elle lui impose une marâtre, et arrache à la femme qui l'a enfanté ses droits naturels. Double et ridicule imposture!

Que l'intérêt cesse de présider aux mariages; que la sympathie, que la passion en soient les mobiles; que l'éducation religieuse et morale élève nos mœurs à l'intelligence des devoirs conjugaux, à la gravité d'un sentiment profond, durable et fondé sur le dévouement et l'estime; — en un mot, travaillez à affaiblir peu à peu les inconvénients actuels du mariage; et le divorce, devenu sans utilité, paraîtra, ce qu'il est en effet, une contradiction avec notre foi religieuse, un agent de dissolution pour la famille, et un écueil pour la moralité publique.

Les célibataires sont, en général, assez favorables au divorce; mais, parmi les honnêtes gens, les ménages le réprouvent.

Le divorce est à la fois un piége et une inconséquence.

Quand deux êtres savent qu'ils seront unis jusqu'à la mort, ils sont tout entiers l'un à l'autre : ils se font des concessions mutuelles; ils assouplissent leur caractère, et chacun cherche à se construire dans le cœur dont il dispose un asile qui ne lui manque jamais. Il y a bien de la tendresse au fond de cette pensée : — Je suis à vous, vous êtes à moi jusqu'à ce que Dieu, qui nous a unis, nous sépare....

Le divorce va trancher au fond des cœurs ce lien doux et puissant : il supprimera l'indulgence, le pardon, que l'indissolubilité rendait nécessaires. Les relations matrimoniales seront, dans la prévision d'une séparation possible, non la fusion de deux âmes, mais l'hypocrite et lente instruction d'un procès. Le divorce ne rendrait meilleur aucun ménage; il n'en produirait que d'assez médiocres, et il serait susceptible de corrompre, d'empoisonner nombre de ménages excellents, ou appelés à le devenir dans l'état actuel de nos institutions.

Partages (*Égalité des*). — Voici l'un des plus sensibles écueils de la logique absolue. La conséquence mathématique du principe de l'égalité est l'équilibration radicale des fortunes et l'égale répartition du territoire entre tous.

Cette vérité abstraite est, dans la pratique, et au point de vue social, la plus niaise des absurdités.

L'organisation des sociétés n'a pas pour base des théorèmes philosophiques; elle est fondée sur des conventions et des nécessités. Rien de moins logique que nos désirs, que nos passions, et les passions gouvernent le monde.

Si la raison humaine est sujette à faillir quand elle prétend tout soumettre à ses déductions et embrasser l'ensemble des choses dans une formule, c'est qu'elle est impuissante à tenir compte d'une foule de contradictions apparentes suscitées par des principes qui lui échappent.

Voici deux raisonnements d'une logique également spécieuse, et tous deux démentis par la réalité. — Le soleil étant le foyer de la chaleur terrestre, plus on s'en rapproche, plus on doit avoir chaud. Cet argument a servi de base à la fable d'Icare. Or les cimes des montagnes, moins éloignées du soleil que ne le sont les vallées, sont couvertes de neiges éternelles, et plus on s'élève dans les airs, plus le froid augmente.

A l'aide de cette expérience poussée dans ses conséquences extrêmes, construisons un raisonnement contraire; celui-ci, par exemple : — les régions les plus voisines du soleil sont les plus glaciales; donc le soleil est la cause du froid...

Ou bien cet autre : — le soleil active l'évaporation; l'évaporation développe le froid, par conséquent le soleil est le principe du froid, etc.... Nous aurons émis autant de propositions fausses quoique opposées, et prouvé que le contre-pied d'une erreur peut constituer une autre erreur.

Il en est ainsi de la plupart des théories rêvées au profit de l'ordre social; l'esprit qui les enfante, les jugements dont elles sont l'objet, sont subordonnés aux lumières, à l'expérience de ceux qui les conçoivent et de ceux qui les apprécient.

L'égalité des partages est l'une des plus vieilles chimères de l'imagination des hommes. Chez les Romains, l'application d'un tel principe donna lieu, sous le nom de *loi agraire*, aux paralogismes les plus déplorables; et pourtant il ne s'agissait que de terres conquises à répartir entre quelques prétendants, peu nombreux si on les compare à la population immense des États modernes.

Le partage des biens est le symbole le plus complet de l'absurdité contenue dans la fausse interprétation du principe de l'égalité.

Il est des objets qui, par leur nature, sont susceptibles de profiter à beaucoup de gens, s'ils restent indivis, et qui, partagés, ne rendent plus aucun profit.

Saint Martin avait un petit manteau étroit et court, un manteau de soldat des légions romaines. Il trouva sur son chemin un pauvre tout nu qui grelottait, et à qui il jeta la moitié de son manteau coupé en deux.

Le nécessiteux reçut donc un lambeau d'étoffe égal à celui que s'était réservé saint Martin; mais ils ne possédèrent un manteau ni l'un ni l'autre, et ils eurent froid tous les deux.

Que d'utopistes aspirent à réaliser la généreuse méprise de saint Martin!

Rien ne fait mieux ressortir les inégalités forcées de la nature, que l'abus de l'égalité mal entendue. Il a pour conséquence la misère pour tous, et, comme un tel résultat est inacceptable, l'abus de l'égalité donne lieu à des réactions individuelles qui rétablissent et exagèrent l'inévitable inégalité.

On a calculé que la terre distribuée entre tous les citoyens ne nourrirait plus personne; que cette méthode égalitaire, consécration absolue de l'égoïsme, anéantirait la société, qui est fondée sur l'association.

Physiquement et moralement dissemblables, les hommes ne peuvent être assimilés aux angles droits, tous égaux entre eux. Vous avez des génies plus ou moins aigus, des intelligences plus ou moins obtuses; des caractères hardis, laborieux; des esprits plus ou moins fertiles, etc.

Constituez, par le partage, l'égalité absolue; dès le lendemain, l'inégalité intellectuelle aura reconstitué l'inégalité des fortunes : les plus habiles se rendront les plus nécessaires, les gros absorberont les petits, les forts dépouilleront les faibles et leur imposeront de nouveau des lois.

S'il y avait des codes parmi les habitants des rivières, les brochets y seraient législateurs. Dans la société humaine, ce n'est qu'en s'unissant contre les plus forts, ce n'est qu'à l'aide de l'inégalité du nombre que l'on parvient à neutraliser l'inégalité intellectuelle ou physique.

Cent mille hommes armés contre un groupe aristocratique, et le réduisant à subir l'égalité des droits entre tous, spéculent sur l'inégalité du nombre et la consacrent par leur victoire même.

Qu'est-ce que la prépondérance d'une majorité, sinon la consécration de l'inégalité au profit de la force numérique?

Supposez que, par une égale répartition des biens entre tous les citoyens, l'on fût parvenu à mettre chacun de nous à la tête d'un revenu d'une valeur à peu près équivalente à trois cents francs : si vous admettez la possibilité de proportionner la vie matérielle à un pareil chiffre, votre société mangera peut-être; mais ses destinées seront accomplies quand elle aura l'estomac plein.

Il faut même, pour réaliser ce but et maintenir l'équilibre, décréter l'égalité des désirs, des santés, des appétits, des forces corporelles, des intelligences; l'uniformité la plus absolue du régime de vie, et la proscription de toutes les industries susceptibles d'enrichir ceux qui les exercent.

Mais, grâce à cette philosophique constitution, la source du petit revenu de chacun serait bientôt tarie. Toutes les industries de nécessité secondaire, tous les arts, toutes les inventions du génie humain seraient forcément supprimées; et l'intelligence étant réduite, comme elle l'est parmi les animaux, à la recherche de la nourriture, la société serait ainsi, grâce à l'égalité absolue, régénérée à l'image des betes et assimilée aux administrés de l'Enfant-Prodigue.

Telle est la conséquence, plus ou moins déguisée, de l'égalité animale qui, de nos jours, préside à plusieurs systèmes prétendus sociaux, dont l'avénement est un signe avant-coureur de la barbarie.

Le dernier mot des doctrines philosophiques serait-il donc la déchéance de l'intelligence hmaine!

Observons que l'égalité de fait entre les intelligences implique et maintient l'abrutissement parmi les hordes sau-

vages. Les nègres du cœur de l'Afrique, les tribus barbares de l'Amérique sont des agglomérations de bêtes humaines à peu près égales entre elles quant à la valeur morale. A mesure que les capacités s'échelonnent, ces troupeaux s'élèvent à l'état de société.

Dans la situation actuelle des sociétés européennes, parvenues à leur apogée grâce à la réalisation du principe de l'égalité sociale, de l'égalité des droits, le sophisme de l'égalité *matérielle*, de l'égalité *morale et individuelle* est un agent de décomposition sinistre et de décadence fatale.

Le propre de nos périssables créations est de porter en elles leur germe de mort : l'égalité a élevé à une haute dignité les membres de la famille française; l'égalité mal entendue et forcée dans ses déductions va tendre au règne dégradant de l'individualisme, de la barbarie, de la force brutale.

Tel est l'avenir définitif des idées communistes; leurs adhérents, logiciens si absolus dans la déduction des principes radicaux, ferment les yeux de l'entendement sur les conséquences de leurs combinaisons.

Ils prétendent enrichir, et ils débutent par la ruine; édifier, — ils aspirent à détruire; affranchir, — ils ne peuvent se passer de la tyrannie; équilibrer, — ils anéantissent l'ordre social; associer, — ils désunissent et ils isolent.

L'envie, la haine, le matérialisme, telles sont les racines et les fruits de ces tristes chimères. En proscrivant les inégalités forcées, créées par la nature, ces théories se classent, comme tout attentat aux lois de l'harmonie naturelle, parmi les monstruosités.

Cette logique qui dépouille, qui pille, qui appauvrit la société tout entière, n'est qu'un piége et une imposture. C'est une variété de l'art des malfaiteurs; c'est le vol à l'argument philosophique.

Si jamais ces cruels paradoxes menacent d'engloutir un peuple sans doctrine et sans croyances, l'on comprendra quelle était la profonde sagacité d'un philosophe chrétien, maintenant endormi, lorsqu'il luttait si éloquemment contre le plus funeste symptôme de la mort intellectuelle et morale d'une société, contre l'indifférence en matière de religion.

Temporaires (*fonctions*). — Les hautes fonctions politiques, qui rendent les citoyens dépositaires d'une portion de la souveraineté, ne peuvent être indéfiniment aliénées sans danger pour la liberté : le mandat qui les confère doit être à courte échéance.

Il en est autrement des emplois administratifs et judiciaires qui comportent un noviciat, une hiérarchie et des études spéciales.

Ici, le principe de l'élection ou de la nomination temporaires seraient des gages certains d'incapacité et la consécration d'une injustice flagrante.

En effet, l'on cesserait d'étudier les lois et les institutions administratives ou financières si leur apprentissage ne devait plus conduire à des carrières stables. Personne ne consacrerait les années de sa jeunesse à des travaux spéciaux, s'il n'avait à en retirer d'autre fruit que l'éventualité d'une magistrature de deux ou trois ans.

C'est avec étonnement que j'ai lu dans le projet de constitution de M. deLamennais : — Les membres du conseil d'État, les juges des tribunaux, les juges de paix, les membres de la cour suprême (cour de cassation) et de la cour des comptes seront élus pour trois ans... etc... L'auteur applique cette mesure aux administrateurs des départements.

Une telle organisation ferait des juges ignorants et des magistrats de hasard.

Il faut quelques années pour acquérir le talent de bien administrer et l'habitude des affaires, qui seraient, de la sorte, incessamment confiées à des hommes novices et dénués de qualités pratiques.

Qui donc se condamnera à pâlir sur l'étude du droit public, si ce labeur stérile ne conduit à aucune carrière?

Qui consentirait à renoncer à ses occupations, à l'état qui lui donne du pain, pour exercer une fonction triennale, à la suite de laquelle il verrait sa vie brisée et ses services rebutés?

Quel sera l'homme assez follement zélé pour s'attacher, de tous les efforts de son intelligence, à devenir bon administrateur, bon magistrat, si le fruit de l'expérience acquise et de la capacité reconnue doit être pour lui une retraite immédiate?

Quelles cajoleries ne feront pas au pouvoir, quelle servilité ne déploieront pas des hommes contraints à solliciter sans cesse de nouvelles faveurs à peine de mourir de faim! et d'autres hommes perpétuellement invités à l'intrigue, à la bassesse, par le désir ou le besoin de ronger quelques bribes des emplois publics, dépecés et offerts sans relâche à la voracité publique!

Que deviendront le sentiment de l'honneur et la dignité des magistrats, lorsque leurs charges ne donneront plus aucun rang, et que les titres qui les représentent seront avilis par la banalité!

Il serait dangereux, je le crois, de s'engouer outre mesure du principe de la courte durée des emplois publics, et de l'étendre jusqu'aux carrières intellectuelles et *spéciales*.

La République, qui se propose d'organiser, de régulariser, d'assurer le sort des travailleurs et de leur garantir l'existence, ne saurait excepter de sa justice paternelle les serviteurs immédiats de l'État, les ouvriers qu'il emploie à l'entretien, à la conservation de l'édifice social.

Il serait de toute iniquité que les fonctionnaires, seuls frustrés de toute garantie, devinssent les parias et les aventuriers de la société française.

Bousingots. — Ce sont de petits chapeaux en cuir verni dont se coiffent les marins.

En 1831, la jeunesse parisienne s'engoua des chapeaux de matelot; et comme la jeunesse, très-libérale d'ordinaire, était alors fort mêlée aux agitations de la rue, les *bousingots* furent bientôt signalés comme des marques de républicanisme.

La mode des chapeaux de cuir passa très-vite; elle était laide : ce n'est pas un motif péremptoire. En outre, elle était trop économique pour séduire la classe élégante. Elle n'en fut que plus populaire un moment.

Mais le mot survécut à la chose, et l'on continua de qualifier de *bousingots* les démocrates avancés et suspects d'anarchisme.

Pour le tamerlan ministériel, le député de l'opposition était bousingot. Ce dernier qualifiait de bousingots les républicains avoués. Aux yeux des républicains purement théoristes et philosophes, les partisans de l'insurrection étaient des bousingots.

De là l'idée d'exagération attachée à ce terme, communément employé à désigner les démagogues.

On l'a appliqué à si grand nombre de gens et de nuances d'opinion, qu'il n'a plus de signification précise, et qu'il est tombé, du vocabulaire usuel, dans le glossaire du vieux langage.

Gouvernants. — On désigne de la sorte les magistrats qui participent au gouvernement de la république.

Ce mot n'est usité qu'au pluriel. Personne ne peut être, isolément, qualifié de *gouvernant* sous un régime démocratique, ni même sous un régime constitutionnel, où le roi règne et ne *gouverne* pas.

Les gouvernants ne justifient de leur titre, qu'à la condition d'agir de concert et d'être réunis. L'action individuelle est nulle, et voilà pourquoi aucun fonctionnaire ne peut, sans contre-sens, être qualifié de *gouvernant*.

Fusillades, guillotinades, etc. — Remontez à l'origine des substantifs dérivés du nom des divers instruments de supplice et de mort, vous retrouverez par ordre chronologique le tableau des grands crimes politiques, et vous aurez, en un seul mot, l'explication de la chute des pouvoirs qui ont dominé tour à tour.

Tels sont les mots : arquebusades, dragonnades, fusillades, noyades, mitraillades, guillotinades...

L'obligeance des Espagnols, qui nous ont prêté leur *auto-da-fé*, a quelque peu nui au succès du substantif *grillade*. Mais *lanterner* nous a dédommagés en nous offrant une piquante variété du genre.

Ces diverses expressions fourniraient de bons titres de chapitres à une histoire de la barbarie.

Observez que nombre de ces termes, qui semblent appartenir à la lexicologie militaire, ont été fabriqués dans les rues et non sur les champs de bataille. On ne parle guère dans les camps de dragonnades, ni de mitraillades, ni même de *fusillades*. Ce pluriel sent l'émeute et la guerre civile.

D'ordinaire, c'est à leur naissance et aux approches de leur chute que les gouvernements ont donné lieu à ces inventions néologiques. Le sang empourpre leur triste aurore et leur crépuscule.

Ces mots, les circonstances qu'ils rappellent, démontrent que, jusqu'à ce jour, il n'a existé aucun gouvernement fondé sur le vœu national et accepté par le peuple unanime en son adhésion.

Tant que les principes de la démocratie ne seront ni faussés, ni restreints, ni confisqués, les mots sanglants resteront en désuétude. L'histoire est là pour nous retracer le péril d'augmenter la collection de ces termes lugubres, épitaphes que le peuple prépare aux tyrannies en leur creusant des tombeaux.

La mort ne saurait présider à la vie des sociétés. Gloire et bénédiction sur notre République, qui a fondé son règne paisible sur la fraternité et l'humanité!

Parvenus. — On sait ce que le dédain de la caste noble avait désigné sous ce titre. Ce mot est destiné à changer d'acception. Dans un État démocratique, tous les emplois élevés, toutes les positions éminentes doivent être occupés par des *parvenus*.

Un homme distingué devient ministre; il faut s'habituer à cette pensée, qu'il n'est pas venu au monde avec un portefeuille sous le bras. Grâce à ses talents reconnus, il est, de grade en grade, *parvenu* au faîte de la hiérarchie administrative.

Le mot *parvenu*, substantivement employé, est une des expressions les plus caractéristiques de l'ancien régime.

Pour les courtisans d'autrefois, Catinat, Colbert, Jean Bart étaient des parvenus. De nos jours un Rohan, un Montmorency qui brigueraient sans aucun mérite une charge supérieure, seraient à nos yeux des *parvenus*.

Ce qui déconsidérait un parvenu d'autrefois, c'était l'orgueil insolent joint à la médiocrité. Les mœurs chevaleresques, féodales d'origine, réagissaient, à l'aide du terme méprisant de parvenus, contre la suffisance et la morgue des hommes d'argent.

Par malheur, le préjugé de race atteignait des roturiers de grand mérite, et le mot de parvenus était tour à tour une juste critique ou une injure condamnable.

Dans le siècle où nous entrons, il reste bien quelques vestiges des ridicules des anciens parvenus; mais le terme ne répond plus à l'idée et doit s'effacer tout à fait.

Morgue et suffisance. — Ce qui faisait jadis les parvenus méprisables, c'était la mauvaise éducation, et le ton suffisant de ceux qui s'élevaient à un rang dont ils étaient indignes.

Issus de la classe bourgeoise, ils affectaient à son égard des airs de supériorité, et ils singeaient la grandeur, avec une impertinence de mauvais goût.

Le parvenu qui déprise et humilie ses égaux de la veille, est d'ordinaire plat et médiocre. Son cœur est vicieux; la pureté du cœur est un des éléments de la belle éducation. L'insolent dans les honneurs prouve qu'il n'est pas né pour eux; il irrite; il déconsidère les fonctions dont il est dépositaire.

Si nous touchons à cette matière, c'est parce qu'il s'y rattache des principes sérieux, et qu'il y a là des écueils à éviter.

Reconnaissons que la bourgeoisie, comme on disait naguère, a beaucoup contribué à la chute de la monarchie de Louis-Philippe, qui avait semé nombre de haines et de ressentiments implacables.

Le gouvernement de juillet avait mis au pinacle quantité d'hommes nouveaux, *parvenus* qui eurent bientôt pour ennemis tous leurs anciens amis.

Le ton arrogant, la morgue dédaigneuse des fonctionnaires du dernier règne étaient si insupportables, avaient blessé tant de gens, que lors de la chute de ces gentilshommes de hasard, la société s'est sentie vengée.

Il faut avoir fréquenté ces bourgeois réussis, ces médiocrités fortunées, pour savoir à quel point ils s'étaient rendus antipathiques; pour apprécier combien l'aversion qu'ils s'étaient attirée a contribué à préparer leur chute.

Il est très-fâcheux que les titulaires des emplois publics soient déconsidérés par le ridicule et par la répulsion générale : dans l'intérêt du nouveau pouvoir, il est opportun de rappeler aux gens appelés à devenir les fonctionnaires de la République, l'exemple de leurs prédécesseurs.

Ces illusions de l'orgueil, fruits de la sottise et de la mauvaise éducation, proviennent du préjugé tout monarchique qui assimile les emplois à des dignités, à des priviléges constitués au profit des individus; tandis que les fonctionnaires sont les commis et les serviteurs de la nation.

S'ils se sentaient les délégués du peuple, au lieu de s'en croire les patrons et les chefs, ils seraient modestes à l'égard de la société qui daigne les utiliser.

Comme l'existence des plus hautes fonctions ne saurait être incompatible avec le sentiment de l'égalité et de la fraternité, la suffisance, la roideur de ceux qui les exercent, dénaturent l'esprit de nos institutions.

Quand les gens en place sont déplaisants, bouffis et gourmés, ils donnent à chacun le désir de les renverser, et fomentent ainsi, à leur insu, des sortes de conspirations permanentes, insaisissables et actives, bien qu'elles soient presque involontaires.

Laissons aux seuls Turcarets de la finance, aux agioteurs gorgés d'or, le monopole d'une insolence qui contribue à renforcer le juste mépris qu'ils inspirent.

Les organes du gouvernement doivent le rendre aimable en leur personne. Il leur appartient de prêcher d'exemple le dogme évangélique de la fraternité, et de prouver, par la simplicité de leurs mœurs, que les plus élevés en grade sont les serviteurs des serviteurs du peuple, dont émane la souveraineté. Commander, c'est obéir.

Désormais il sera difficile aux agents du gouvernement de maintenir leur autorité, s'ils ne captivent la bienveillance et l'estime de tous; il leur est interdit de trancher du maître avec leurs commettants.

Souple, obséquieux naguère avec les électeurs de son arrondissement, le député n'a plus personne à dédaigner, car chacun fait partie du corps électoral; les allures dédaigneuses impliquent la vulgarité de l'intelligence, la petitesse de l'esprit et la bassesse de l'âme.

Il ne faut pas, si l'on veut que les fonctionnaires soient honorés, qu'ils se revêtissent d'un emploi, comme on endosse une livrée; ni que le citoyen qui revient auprès d'eux chercher la main d'un ami, ne trouve plus que la dérisoire importance d'un laquais jouant au Nouveau Seigneur.

Démocratie. — La *démocratie*, c'est un gouvernement où la souveraineté est directement déléguée par le peuple. Ce mot a un sens plus libéral et plus arrêté que le substantif *république*, qui dénomme un gouvernement entre les mains de plusieurs individus.

Une république peut être oligarchique, si l'autorité n'appartient qu'à un petit nombre de personnes, ou aristocratique, si le pouvoir est le partage d'une classe privilégiée.

De telles républiques sont susceptibles de former une tyrannie collective.

Il ne suffit donc pas de se dire républicain pour indiquer que l'on est partisan de la liberté de tous, de la souveraineté du peuple, exercée par l'organe d'une représentation nationale, constituée par le suffrage de la nation tout entière.

L'opinion conforme à ces principes n'est exploitée que par les républicains *démocrates*.

On lit, sous le mot *démocratie*, dans le *Dictionnaire de l'Académie française* : « La république d'Athènes était une pure démocratie. »

C'est une erreur : la situation politique d'Athènes a subi nombre de variations, mais le pouvoir y fut presque toujours exercé par une oligarchie; quelquefois même par un seul homme, comme on l'a vu du temps de Périclès.

La démocratie n'a, jusqu'à nous, été régulièrement organisée qu'aux Etats-Unis.

Le mot république est opposé au mot monarchie; le terme de *démocratie* s'oppose à tout système, fût-il républicain, qui implique une restriction au principe de la souveraineté du peuple.

La Barbe et le Café en Orient.

Rien n'est plus gai, plus pittoresque et souvent plus élégant que les boutiques de café et de barbier en Orient. Elles sont fréquentées par toutes les classes de la société, et, sur les routes, ce sont les cafés qui servent d'auberges aux voyageurs. Les charmants dessins placés ici sont dus aux crayons de deux artistes habiles, MM. *Wassili Timm* et *Camille Rogier*. Ayant habité longtemps l'Orient, ils ont été à même d'étudier avec soin les costumes et les types. Le dessin de M. Rogier représente un café connu du faubourg de Galata à Constantinople : Grecs, Turcs et Armé-

niens sont là réunis, et se distinguent autant par la physionomie que par la coiffure. Le dessin de M. Timm nous montre à la fois l'extérieur et l'intérieur d'une boutique de barbier à Alger. Les barbiers en Orient sont encore employés par les médecins pour saigner, poser les ventouses, les sangsues, et faire parfois des opérations graves. Dans ces boutiques, on trouve toujours la pipe et le café; choses indispensables, dans les mœurs orientales, pour tout endroit où le public s'arrête.

Il est certains cafés où l'on peut aussi se faire raser la tête et tailler la barbe; mais la plupart sont destinés uniquement à prendre du café, des boissons chaudes ou glacées, à fumer, à jouer et à se reposer.

C'est au treizième siècle, en l'an 656 de l'hégire, que l'historien *Ahmed-Efendy* fait remonter la découverte du café. Ce fut un *derwisch* de l'ordre des *Schazilys*, à *Mocca*, en Arabie, qui le premier eut l'idée d'en faire usage. Voici comment le fait est raconté.

Un jour, ce solitaire fut chassé de son couvent pour son inconduite et exilé sur la montagne *Kiouhh-Ewsab;* se trouvant sans ressource et mourant de faim dans ce désert, il imagina de faire bouillir les graines d'un arbuste dont tous les environs étaient couverts. Depuis trois jours il ne vivait qu'au moyen de cette boisson, lorsque deux de ses amis, apprenant son exil, allèrent le chercher pour lui porter secours. Ils furent bien surpris de le trouver aussi fort que s'il n'avait éprouvé aucune privation. Curieux de connaître la boisson à laquelle le derwisch était redevable de la vie, ils en goûtèrent et, charmés par le parfum, continuèrent à en prendre pendant les dix jours qu'ils restèrent avec leur ami. Quelle fut leur joie en se voyant, au bout de ce temps, guéris d'une maladie de peau dont ils étaient fortement incommodés! Ils en attribuèrent la cause à cette liqueur salutaire. Bientôt le bruit s'en répandit à *Mocca*, et les habitants vinrent chercher sur la montagne les grains du *cahhwé*, et en firent usage avec l'empressement qu'inspirent la nouveauté et l'espoir d'un médicament aussi agréable qu'efficace. Il devint bientôt le reméde à tous les maux, une panacée universelle; et c'est justement à titre de médicament qu'il était dangereux d'en faire abus : mais le charme enivrant de son goût si parfumé n'arrêta pas même ceux pour qui il était contraire.

Le prince de Mocca fit appeler près de lui le derwisch, le combla de bienfaits, et construisit en son honneur, au pied de la même montagne, un couvent, qui, dit-on, existe encore. L'auteur de cette découverte est resté célèbre sous le nom de *Scheykh-Omer*. Telle est, d'après les légendes arabes, l'origine de cette boisson, qui fait les délices de tout l'Orient et d'une partie de l'Europe.

Les Arabes furent longtemps seuls à en faire usage, et c'est seulement un siècle après que le *cahhwé*, ou *café*, s'introduisit en Égypte, en Syrie, en Asie-Mineure, en Perse et dans l'Inde.

En 1546, l'an 952 de l'hégire, sous le règne de *Suleyman Ier*, surnommé *le Magnifique*, le café fut apporté à Constantinople par deux Syriens d'Alep et de Damas, nommés *Hukm* et *Schemss*. Ils ouvrirent deux grandes boutiques de café dans le faubourg *Fahht'ul-Cal'aa*, ainsi que nous l'apprend l'écrivain turc *Petschewy;* bientôt les *efendy*, les *tschéléby*, les seigneurs, en un mot, et jusqu'aux *muderiss* et *cadys*, les *chefs de la loi*, attirés par le charme de cette boisson, y vinrent en grand nombre. Ils y passaient la moitié du jour à jouer aux échecs et aux dames, à parler de nouvelles, de science, d'art et de politique. L'affluence devint telle, que les *imams*, ou ministres de la religion, s'en effrayèrent et lancèrent l'anathème sur ces cafés. Leurs clameurs en imposèrent au *mouphty*, le chef des *oulémas*, docteurs de la loi, qui, par faiblesse plus que par conviction, rendit un *fethwa*, arrêté, par lequel il déclarait que *tout comestible réduit en charbon devait être regardé comme proscrit par l'islamisme : Her nessnéki fedjm mertébessiné vara haram sirfidir.* Cet arrêté surprit tout le monde, et fut combattu par les gens de loi les plus éclairés. Après de longues disputes, leur avis prévalut, et le sultan cassa l'édit. Alors plus de cinquante cafés s'ouvrirent à Constantinople, et sous les règnes suivants, de *Sélim II* et *Mourad III*, on en comptait six ou sept cents. Plusieurs de ces boutiques, protégées par les riches de la cour, devinrent des lieux de débauche et de prostitution, et le sultan Mourad fut obligé de les défendre, ainsi que ce breuvage, qui, disait-on, portait à tous les excès et paraissait aussi nuisible à la morale qu'à la santé. Alors nouvelles disputes entre les oulémas, qui, après un sérieux examen, déclarèrent à la majorité que le café n'était en rien contraire aux lois du *Cour'ann*, car les grains étaient *rôtis* et *non carbonisés*. Mourad III révoqua donc aussi son édit, et les boutiques se rouvrirent, et le café devint d'un usage général. Bientôt, comme sous le règne du vicieux Sélim, les désordres recommencèrent, et ces lieux devinrent le rendez-vous des débauchés et des mutins. Tous les crimes s'y commettaient en plein jour; Mourad IV fut donc encore obligé de les proscrire, ainsi que le tabac, l'opium, le hatschisch: regardant avec raison ces substances comme des excitants aussi funestes que le vin et les liqueurs fortes.

C'était bien comprendre l'esprit du code religieux, sinon la lettre; mais Ibrahim Ier, frère et successeur de Mourad, plus faible et moins vertueux, leur permit de se rétablir, et depuis lors il n'y a pas en Orient un village, ou, pour mieux dire, l'espace d'une lieue, sans qu'il s'y trouve un café, indispensable au bonheur de la vie.



Une boutique de barbier en Afrique.

Sur toutes les promenades et les routes fréquentées, on en voit parfois jusqu'à vingt ou trente ensemble. Souvent construits avec élégance, en forme de *keoschks* (kiosques), ils sont toujours placés dans les sites les plus pittoresques et les plus gais. Les rivages enchantés du Bosphore en sont couverts; mais c'est particulièrement au quartier de *Psamathia Kapousi*, sur les bords de la mer de Marmara, que se trouvent les plus élégants et les plus pittoresques. Généralement ombragés d'arbres, de jasmins et de vignes immenses qui les garantissent du soleil, entourés de bancs et de sophas couverts de tapis, rafraîchis par des fontaines jaillissantes dont l'élégant bassin de marbre sculpté est tout entouré de fleurs, ces lieux de repos sont chéris des Turcs, les seuls parmi ces races diverses, grecques, arméniennes, juives ou franques, qui comprennent le vrai *kief*. Ce mot turc, qui représente une chose si importante dans la vie orientale, demande une explication; car il est difficile, impossible même à traduire par un mot français correspondant, et ce n'est qu'à l'aide de périphrases qu'on en peut bien faire comprendre le sens complet. Le *kief* est le *far niente* des Turcs; seulement il est aussi supérieur au *far niente* que le *far niente* l'est au *passe-temps* du cabaret: c'est la différence du diamant au cristal. Le *far niente* n'est que le *rien faire*, s'étendre au soleil ou à l'ombre; tandis que le kief c'est, d'abord, ne rien faire de fatigant, puis se coucher sur des coussins en fumant la pipe de jasmin ou de cerisier remplie du tabac le plus suave qu'un jeune esclave allume avec l'amadou parfumé; puis boire le café goutte à goutte, ou bien les *scherbets* à la violette, à l'orange et à la rose; puis encore écouter ces musiques turques, endormantes et monotones pour nous autres Européens, mais délicieuses pour des oreilles orientales. Ajoutez à cela la beauté du site, qui est chose indispensable; une atmosphère chaude et portant au repos, d'épais ombrages, et surtout de l'eau, ne serait-ce qu'un coin du Bosphore aperçu dans le lointain, et vous aurez les éléments principaux du *kief*.— Dans les pays chauds la faim n'est rien, on trouve partout une datte, une figue sèche pour l'apaiser; mais la souffrance affreuse, c'est la soif. C'est le contraire dans le nord. Aussi l'eau est-elle essentielle, non-seulement pour boire, mais encore pour le plaisir des yeux : sans l'eau, pas de joie, pas de contentement pour l'esprit et pour le corps; en un mot, il n'y a pas de vrai kief possible si ce n'est auprès d'un bassin ou d'une fontaine. Le *narguilé*, cette pipe aquatique, n'est inventée qu'à seule fin d'entendre ce doux murmure de l'eau, si aimé dans les pays du soleil.

C'est ordinairement dans les cafés que les poëtes, les musiciens et les jongleurs déploient leur talent. C'est là, à Bagdad, à Damas, au Caire, que sont nés ces contes des Mille et une Nuits et ces poésies célèbres jusqu'au fond du désert. Combien de fois, dans cette dernière ville, la seule peut-être qui garde encore tout son caractere, ai-je assisté à ces récits dont les Arabes ne se lassent jamais!

Ces histoires subissent des variantes continuelles, suivant l'imagination des conteurs, qui est généralement développée jusqu'à l'exagération. Bien entendu, conteurs ou musiciens sont payés par le maître du café, qui recherche tout ce qui peut lui amener la foule et la conserver longtemps, dans le but d'augmenter la consommation; et cela n'est pas difficile, car la paresse des Orientaux est extrême, ainsi que leur passion pour le café. C'est surtout pendant les nuits du *Ramazan* (temps de jeûne), que les cafés redoublent d'élégance et de recherche : les illuminations, les riches costumes des *kafédji* ou garçons de café, les *Karageuz*, espèce de marionnettes ou d'ombres chinoises érotiques qui divertissent jusqu'au délire les jeunes et les vieux, tout est mis en œuvre pour attirer la foule. A Constantinople, hommes, femmes, enfants de toute classe prennent le café du matin au soir. Entre-t-on chez un marchand, fait-on visite à quelque seigneur turc, arabe, persan, grec, juif ou arménien, le maître de la maison offre d'abord le café. Si la visite se prolonge, on en offre une, deux, trois tasses. Les tasses, en porcelaine turque ou chinoise, sont fort petites, et lorsqu'on les présente on les met, pour ne pas se brûler, dans d'autres tasses en métal, servant de soucoupes, et qu'on nomme *zarf*. Ces zarf sont en cuivre, en argent ou en or enrichis d'émaux et de pierreries. Les jeunes esclaves, en offrant le café, mettent la main droite sur le cœur. En Orient, on n'estime que le mocca; aussi, pendant la guerre avec l'Égypte, les Turcs furent-ils cruellement privés, car cette espèce de café était devenue si rare et si chère que les grands seigneurs seuls pouvaient s'en procurer.

La manière dont les Arabes préparent le café est fort simple. Après avoir torréfié le grain, on le pile dans un mortier de bois, de marbre ou de bronze, jusqu'à ce que la poudre en soit excessivement fine; puis, au moment où l'eau bouillonne, on en met cinq ou six petites cuillerées dans une cafetière de cuivre étamé, contenant environ deux verres d'eau; alors, chaque fois que l'écume s'élève, on a soin de retirer le vase du feu, jusqu'à ce que cette écume soit disparue; ce qui arrive après sept ou huit bouillonnements. Autant que possible on doit griller et piler le grain au moment de l'employer, car l'arome s'évapore promptement.



Un café en Turquie.

En Egypte, où cette boisson est un véritable nectar, il y a des endroits publics, magasins immenses, où l'on ne fait autre chose du matin au soir que brûler et piler le café. Les mortiers sont en forme de mangeoires, le long desquelles un bataillon d'hommes à demi nus, armés d'un pilon formidable, écrasent cette graine précieuse; de cette façon la partie huileuse reste toujours combinée avec la poudre, qui conserve ainsi sa saveur tout entière. Ces établissements sont appelés *tahhmiss*, d'où dérive le mot français *tamis*.

Les Orientaux ne mêlent jamais le café avec le lait, et rarement ils y mettent du sucre, afin de ne pas en altérer le goût; ils le boivent tiède, et goutte à goutte, en l'aspirant, et s'interrompant pour tirer de la pipe une bouffée de tabac. Aussi le tabac et les pipes sont-ils indispensables dans les cafés.

Le tabac, comme on sait, n'a été connu en Europe et en Asie qu'après la découverte de l'Amérique. Ce fut l'an 1605, sous le sultan Ahmed Ier, que des commerçants l'introduisirent à Constantinople. De même que pour le café, les gens de loi se disputèrent longtemps pour savoir si l'usage en est conforme ou non aux principes de l'islamisme. Les incendies qui ravagèrent plusieurs fois Constantinople sous le règne de Mourad IV, et que l'on attribuait à l'imprudence de ceux qui fumaient dans les cafés ou les magasins, déterminèrent le sultan à défendre le tabac avec une rigueur outrée. Mais la pipe reparut aussitôt que le café fut de nouveau permis, et de même que cette boisson, le tabac est devenu d'un usage général dans tout l'Orient. Réunissant le luxe à la volupté, les Orientaux mettent autant de recherche dans la beauté des pipes que dans la qualité du tabac. Les tuyaux en sont ordinairement de bois de cerisier; mais parfois aussi de jasmin, dont les tiges, longues et souples, sont plus élégantes. C'est tout un travail que l'arrangement des cordes et des poids qui doivent tenir droites et sans nœud les branches de jasmin, de cerisier, de rosier ou de noisetier destinées à faire des tuyaux de pipe. Ces bois sont préférés à cause de leur parfum, qui s'associe agréablement à celui du tabac. Ces tuyaux sont garnis parfois de fils de soie, d'or et d'argent; le bout par lequel s'aspire la fumée est en ambre blanc ou jaune, en corail et autres pierres dures, souvent enrichi de diamants ou d'émaux, et il n'est pas rare de voir chez les grands pachas des pipes de 10, 15 et 20,000 francs. Celles des femmes de condition sont plus élégantes encore. On se sert aussi des pipes à la persane, disposées de façon que la fumée, traversant l'eau de rose, arrive refroidie et parfumée. On les nomme *narguilé* à Constantinople, et *chiché* au Caire. Les noix ou *lulé* qui servent de fourneaux pour le tabac sont d'une terre, rouge, fine et malléable, qui permet d'y tracer des dessins et d'élégantes moulures. Comme pour le café, la politesse exige qu'on offre des pipes à chaque visiteur; et il est aisé de comprendre quelle dépense ce doit être pour les grands seigneurs d'avoir cinquante, cent, deux cents pipes richement montées et tenues en état. Plusieurs esclaves sont attachés à ce service; et lorsque les appartements ne sont pas immenses, les pipes se croisent tellement, qu'il faut tout le calme turc pour ne causer ni choc ni incendie; l'atmosphère, lorsque le froid oblige à fermer les fenêtres, devient alors si épaisse, qu'on ne distingue plus les objets les plus rapprochés.

Un Turc, un Arabe, ou pour mieux dire un homme d'Orient, ne sort jamais sans sa pipe et son tabac, car ces objets de volupté sont devenus pour lui de véritables besoins.

Couché sur le gazon, au bord d'une fontaine, à l'ombre d'un platane, le musulman fume sa pipe, boit son café, répète plusieurs fois le nom d'*Allah* et se repose dans sa béatitude, considérant tous ceux qui n'agissent pas de même comme des chiens.

Les subalternes ne se permettent jamais de fumer devant leur supérieur. On doit comprendre la prodigieuse consommation de tabac qui se fait dans ces pays. Plusieurs districts en fournissent, mais les plus recherchés sont ceux de *Yénidjé* en Morée et de l'*Attaquie* en Asie. On ne fait aucun cas des tabacs étrangers. Personne ne le mâche, mais quelques-uns le prisent, et tous le fument, la plupart avec excès.

Il n'est pas de musulman à qui une habitude contractée dès l'enfance ne fasse fumer dix, vingt pipes par jour, en buvant autant de tasses de café. Comme tous ceux que les excès ont affaiblis, ils croient réparer leurs forces par de nouveaux excitants; mais ils ne tardent pas à subir la loi fatale imposée à quiconque fait violence à la nature, et à être condamnés avant le temps à une double impuissance physique et morale. Suivant nous c'est une des causes de l'état d'engourdissement où se trouve aujourd'hui cette nation si intelligente d'organisation, et qui jadis en a donné tant de preuves. Mais l'abus des soporifiques, en éloignant tout travail intellectuel, et portant au contraire à la satisfaction des instincts purement animaux, a rouillé les ressorts de l'esprit; et vous voyez ce peuple, qui porte sur sa physionomie le plus noble type de la main du Créateur, ce peuple doué de tous les bienfaits du ciel sur cette Terre-Promise, où il lui était facile d'arriver à la plus haute perfectibilité possible, périr de faiblesse et d'insouciance.

Déjà, comme les oiseaux de proie sur les cadavres, les peuples voisins pressent son agonie et s'acharnent sur lui, pour le démembrer; car la charité, la justice, nous la prêchons d'homme à homme, mais de peuple à peuple nous n'en sommes pas là. Que de déclamations nous avons lues sur ceux qui, croyant faire une chose sainte, prêchèrent l'œuvre des croisades! et malgré la réprobation philosophique du dix-huitième siècle, combien il y aurait aujourd'hui de gens qui seraient tout prêts à recommencer! Oui, la guerre, le combat de la vérité contre l'erreur, avec la parole toujours, avec le fer jamais. De l'une jaillit la lumière qui éclaire; du choc de l'autre, le feu qui consume et détruit.

Souvenons-nous aussi, pour être justes envers les peuples

d'Orient, que leur pays fut le berceau des sciences et des arts; et si ces races, qui ont la même origine que nous, sommeillent en ce moment, c'est après avoir largement produit. Littérature, architecture, peinture et musique, algèbre, astronomie, chimie, médecine, agriculture, fabrications de toute sorte, ils nous ont tout appris ou au moins indiqué. Et dans combien de branches ne sommes-nous pas encore inférieurs à eux! Ne soyons donc pas si fiers, ne les traitons pas comme des barbares; tâchons de les relever en frères, et de leur faire reprendre leur place dans la grande famille de l'humanité.

ADALBERT DE BEAUMONT.

Cours de M. Henri Martin à la Sorbonne.

LA POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION.

Si M. Henri Martin est un nouveau venu dans la carrière du professorat, il ne l'est pas dans celle de l'histoire, de l'histoire de France particulièrement. Il y a quinze ans qu'il poursuit la tâche aussi glorieuse que difficile de nous doter d'une Histoire de France, vraie, complète, essentiellement nationale. Son œuvre est déjà plus qu'à demi faite, et elle a déjà reçu d'assez éclatantes récompenses, elle vaut assez par elle-même pour que son auteur ait été jugé digne du très-honorable emploi auquel il vient d'être appelé. M. Henri Martin, il est vrai, n'a point passé par ces grades universitaires qui, régulièrement, doivent seuls donner accès aux chaires de la Faculté des lettres. Il y est entré par la brèche, par cette brèche que toutes les révolutions, même les plus légitimes, font à toutes les institutions, même les plus respectées et les plus respectables. Mais si le nouveau professeur a sauté par-dessus l'agrégation, le doctorat et la licence, s'il n'est, comme Lindor, qu'un *simple bachelier*, c'est un bachelier qui a étudié toute sa vie, et avec bon sens, avec sagacité, avec la plus louable persévérance, ce qu'il doit aujourd'hui nous enseigner. On a bien le droit, dans un moment extraordinaire, de récompenser extraordinairement ces bacheliers-là, ils ne tirent pas à conséquence.

Ainsi en ont jugé les nombreux auditeurs qui se pressaient l'autre jour dans l'amphithéâtre où M. Henri Martin a prononcé son discours d'ouverture, rapide et chaleureuse introduction au sujet qu'il se propose de traiter cette année. Ce n'est rien de moins que l'examen de la politique que la révolution, celle de 89 (on peut aisément s'y tromper), a suivie à l'égard des puissances étrangères, et de la politique que celles-ci, de leur côté, ont suivie envers la France. L'esprit radicalement opposé de ces deux diplomaties se résume nettement dans deux déclarations que firent, à peu près en même temps, l'Assemblée constituante d'une part, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse de l'autre.

L'Assemblée constituante déclara :

« Que le peuple français renonçait à entreprendre aucune guerre dans un but de conquête, et n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

A cette proclamation solennelle du respect de la France pour la paix et la liberté de tous les autres peuples, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, réunis en conférence à Pilnitz avec les chefs des émigrés français, répondirent, le 29 août 1791, par le manifeste suivant :

« L'empereur et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'ils regardent la situation où se trouve maintenant le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le concours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec l'empereur et le roi de Prusse, les moyens les plus efficaces, proportionnés à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français ..... »

Partant de ces deux déclarations, M. Henri Martin a remonté aux principes d'où elles procèdent, principes du droit des peuples d'un côté, principes du droit des souverains de l'autre. Par là il a été conduit à examiner les théories des publicistes du droit divin et de la raison d'État, et, en regard de leur système, il s'est plu à retracer celui des défenseurs du droit nouveau, du véritable droit international, que Locke et Fénelon avaient pressenti, et qui a fait son avénement dans le monde avec la révolution française.

Dans ce tableau parallèle de deux doctrines si opposées, M. Henri Martin n'a jamais cessé d'être clair, précis, rigoureux dans toutes ses déductions. Peut-être même y a-t-il mis trop de rigueur; peut-être a-t-il considéré d'une manière trop abstraite, trop absolue, des idées politiques qu'on ne peut juger équitablement qu'en tenant compte du temps et des circonstances où elles se produisent. J'accorderai, par exemple, au savant professeur que le grand nom de Bossuet ne doit pas nous en imposer sur la vérité du système du droit divin. Mais ce système, à l'époque où il a prévalu, ne puisait-il pas, dans l'état des choses, sa légitimité et sa raison d'être? La cause de l'ordre et de la civilisation n'était-elle pas, au dix-septième siècle, dans le camp, dans la cour du roi? Oui, sans doute, et M. Henri Martin le sait tout aussi bien que nous pour le moins. Je regrette seulement qu'il l'ait oublié l'autre jour; car, en ne se plaçant que dans la sphère des abstractions, en n'examinant qu'au nom des principes nouveaux les anciens principes et ceux qui les ont soutenus, il les a condamnés avec une justice si rigoureuse qu'elle touche à l'extrême injustice : *Summum jus, summa injuria*.

Après avoir indiqué toutes les différences théoriques qui séparent radicalement le droit international des rois, du droit international des peuples proclamé par la révolution, M. Henri Martin a examiné les conséquences pratiques de l'un et de l'autre. Tant que le premier a été en vigueur, il a consacré avec lui la légitimité du droit de conquête; et par là même, l'utilité de la guerre, passée à l'état presque permanent chez toutes les nations du globe. Aujourd'hui, au contraire, où le nouveau droit triomphe, la guerre et la conquête, qu'il déclare impies, et qui ne sont pour lui que des attentats à la liberté et à l'indépendance des peuples, doivent nécessairement devenir de plus en plus rares, et même disparaître tout à fait, quand le code de la politique révolutionnaire sera universellement accepté.

Un jour, s'il faut en croire M. Henri Martin, tous les États de l'Europe ne formeront plus qu'une vaste confédération, semblable à celle des cités grecques, où les intérêts et les différends des nations seront réglés à l'amiable, dans une sorte de tribunal amphictyonique, par des représentants, des mandataires de chacune d'elles. Cette idée peut paraître chimérique, et cependant elle a été émise, non-seulement par l'abbé de Saint-Pierre et son éloquent abréviateur, Jean-Jacques Rousseau, mais par un homme qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans la compagnie de ces deux-là, par Napoléon Bonaparte. Il est vrai que ces désirs, ces beaux et charitables rêves d'une paix universelle ne sont venus à Napoléon qu'un peu tard, à Saint-Hélène.

> Le diable était bien vieux quand il se fit ermite.

Toutefois, mieux vaut tard que jamais; et puisque le vainqueur d'Austerlitz et de Marengo a cru lui-même qu'un jour viendrait où nous verrions

> .... régner sur cette terre
> L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre,

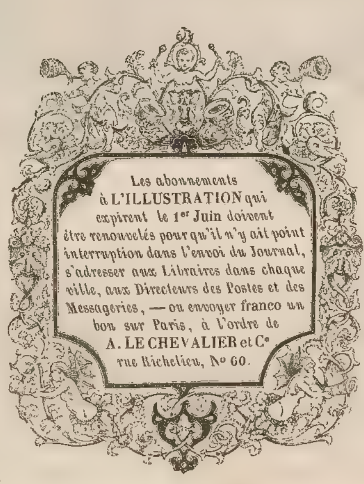
il est bien permis, quoi qu'en ait dit Voltaire, de croire et d'espérer que cela se fera, dans quelque temps d'ici

M. Henri Martin, au surplus, ne nous promet pas pour demain l'avénement de cet âge d'or. Il est encore assez éloigné à ses yeux, et c'est pourquoi il nous presse de redoubler d'efforts pour en rapprocher le terme. Dans cette glorieuse mission, le premier rôle appartient à la France, à la France qui a toujours marché à la tête des nations et qui, est comme l'éclaireur de l'humanité. M. Henri Martin a dit là-dessus de fort bonnes choses, qui, sans être précisément nouvelles, empruntent des circonstances où nous sommes un à-propos que le professeur a eu raison de saisir, et qui d'ailleurs, font toujours bien dans un discours d'ouverture. Nous aimons encore qu'on nous dise nos vérités. Cela ne gâte rien, même sous la République.

Ce qui ne gâte jamais rien non plus, ce qui est toujours sûr d'éveiller des échos et des sympathies dans nos cœurs, c'est le nom et le souvenir des nations opprimées, ou qui luttent courageusement pour conquérir leur indépendance, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne. C'est en les évoquant à nos yeux, c'est en faisant appel aux sentiment qu'ils nous inspirent que M. Henri Martin, dans une péroraison chaleureuse, a terminé son discours, qu'ont suivi de vifs et nombreux applaudissements.

Telle a été cette première leçon, qui a dû rassurer les plus incrédules sur l'avenir du nouveau professeur. Quant à nous, nous en avons toujours bien auguré. Il nous paraissait facile de faire avec un bon historien de la veille, un bon professeur d'histoire du lendemain. M. Henri Martin nous a déjà donné raison; il fera plus encore, et tout donne lieu de croire que de son enseignement sortira un livre dont la science et le patriotisme auront également à se féliciter.

AL. DUFAI.



Bulletin bibliographique.

Réponse de M. Libri au rapport de M. Boucly publié dans le *Moniteur universel* du 19 mars 1848. — Paris, 1848; 115 pages. Chez tous les libraires.

Quelques jours après la révolution de février, M. Libri quittait Paris et se réfugiait en Angleterre; un billet au crayon qui lui avait été remis à l'Institut l'avait déterminé à prendre la fuite. On lui annonçait qu'une pièce épouvantable venait d'être découverte contre lui aux affaires étrangères; on l'engageait à disparaître « pour épargner au peuple français un de ces actes de vindicte populaire qui répugnent au caractère de la nation. » Des lettres anonymes remplies de menaces lui avaient déjà donné le même conseil. Comme il avait soutenu dans le *Journal des Débats* la politique de M. Guizot relativement aux affaires d'Italie, il crut, à tort ou raison, sa vie en danger. « Quelles que fussent, dit-il, les difficultés dont j'étais entouré; si sur une accusation déterminée l'on m'eût demandé de me disculper devant des juges sévères mais impartiaux, je n'aurais pas hésité à accepter la lutte. Mais ici il ne s'agissait pas d'un jugement : c'était une proscription, c'était un acte de vengeance qu'on m'annonçait. Il fallait s'éloigner sans retard. Je communiquai ce billet à différentes personnes qui toutes jugèrent la chose comme moi. Je fis demander un passe-port, mais on me répondit qu'on n'en délivrait à personne. L'urgence du départ était immédiate, et je dus partir avec un vieux passe-port qu'un ami me procura. Voilà pourquoi j'ai cherché un asile en Angleterre. »

Plus de quinze jours s'étaient écoulés depuis le départ de M. Libri, lorsque le 19 mars 1848 parut, dans le *Moniteur universel*, un rapport adressé à M. le garde des sceaux Hébert par M. le procureur du roi Boucly. Ce rapport était daté du 4 février 1848. Il eut un immense retentissement, car il accusait formellement M. Libri d'avoir commis des soustractions de livres précieux dans les bibliothèques publiques; crime qui s'aggravait encore, disait M. Boucly en terminant, en raison du caractere dont a été revêtu le prévenu, par suite d'une mission spéciale du gouvernement.

La réponse de M. Libri vient seulement de paraître; M. Libri explique ainsi ce retard qui pourrait paraître surprenant :

« Après mon départ de Paris on a saisi mes livres, mes lettres, tous les papiers qu'on a pu trouver, tout ce qu'on a cru pouvoir m'appartenir, non-seulement chez moi, mais partout. On a fait des visites domiciliaires, des perquisitions dans vingt endroits différents; on a jeté en prison mon domestique et sa femme, on a menacé différentes personnes, et, par mille moyens divers, on s'est appliqué à effrayer mes amis et à exciter mes ennemis contre moi. La plupart des pièces qui devaient servir à ma justification sont entre les mains de la police. En cet état de choses, j'ai dû surmonter de grandes difficultés pour me procurer, sur une terre étrangère, quelques-uns des documents dont j'avais besoin. C'est là ce qui a retardé la publication de ma *Réponse*. »

Cette réponse, nous venons de la lire; notre impartialité nous fait un devoir de déclarer que, selon la propre expression de M. Libri, il ne reste rien, pas même une insinuation, de cette espèce de fantasmagorie, de ce grand échafaudage dressé contre lui.

Dans l'*avertissement* placé en tête de sa réponse, M. Libri expose succinctement les faits qui ont précédé la publication de l'article du *Moniteur*; puis, après s'être plaint avec raison qu'on l'ait frappé sans l'entendre, qu'on se soit empressé de faire connaître à toute l'Europe le rapport *confidentiel* de M. Boucly, sans même s'informer s'il avait des moyens de repousser l'accusation, il annonce que bien qu'il puisse répondre à l'injure par l'injure il ne le fera pas, et que, voulant être d'autant plus calme et modéré qu'on a été plus injuste et violent envers lui, il écartera toute question politique, toute question personnelle pour ne s'occuper que du rapport de M. Boucly. Entrant alors en matière, il reproduit en entier le rapport et fait suivre chaque paragraphe d'une réfutation catégorique. Une seule citation suffira pour montrer à quel point la justification de M. Libri est complète

§ 3. « *M. L..* (sic), *qui a la réputation d'un bibliomane peu scrupuleux sur les moyens à employer pour se procurer les manuscrits qui lui conviennent, a vendu à la maison Payne et Foss, de Londres, pour le prix de* 7,000 *fr., un psautier manuscrit très-curieux, ayant appartenu autrefois à la Chartreuse de Grenoble, et qui fut classé dans la bibliothèque de cette ville, où bon nombre d'amateurs l'ont vu. Comment ce manuscrit passa-t-il dans les mains de M. L...? Ce qu'on peut dire, c'est que tout le monde fut surpris de l'en voir possesseur.* »

« Je suis très-heureux de rencontrer en commençant une accusation très-nette et bien définie. Ma réponse sera fort simple. Ce fait est *complétement faux*. Le manuscrit dont il s'agit n'a jamais été dans la bibliothèque de Grenoble, et par conséquent personne n'a jamais pu l'y voir. Il appartenait à la Chartreuse de cette ville, et il fut acheté par le docteur Commarmont, de Lyon, il y a de cela plusieurs années. C'est par la bienveillante entremise de M. Jayr, alors préfet du Rhône, et depuis ministre des travaux publics, qu'il passa des mains de M. Commarmont dans les miennes. Dans l'ouvrage intitulé *les Arts au moyen âge*, par M. du Sommerazd (*Album*, seconde série, pl. XXIX), se trouve représentée la couverture en ivoire sculpté de ce magnifique manuscrit. Une inscription placée au-dessous de cette planche, qui a été exécutée avant 1842, époque de la mort de M. du Sommerazd (voyez aussi au tome V, page 162 du texte du même ouvrage), porte ce qui suit : *Manuscrit provenant de la Chartreuse de Grenoble, et appartenant à M. le docteur Commarmont de Lyon.* C'est par l'entremise de MM. Payne et Foss de Londres que j'avais reçu la première nouvelle de l'existence de ce manuscrit plusieurs années avant d'en faire l'acquisition; et c'est pour cela que M. Payne me demanda plus tard, en venant à Paris, de le lui céder, pensant y avoir quelques droits. »

Plus loin, le rapport de M. Boucly reproche-t-il à M. Libri de s'être approprié fraudulensement cinq ouvrages de la bibliothèque de Troyes; M. Libri, qui avait obtenu, il est vrai, la communication de ces livres, reproduit une lettre du maire de Troyes contenant un reçu formel. S'agit-il du *Théocrite* et du

Cortegiano de la bibliothèque de Carpentras, il prouve par des lettres également authentiques qu'il a acquis le premier de ces deux ouvrages par échange et le second à prix d'argent. En quelques pages il s'est disculpé sans peine, — toujours avec des pièces irrécusables, — de toutes les accusations nettement formulées. Quant aux insinuations vagues, il y répond si victorieusement qu'après l'avoir entendu il n'est plus permis de douter de son innocence. En outre, il établit qu'il n'a consenti à se défaire de cette collection, qu'on l'accuse d'avoir formée en dépouillant les bibliothèques de la France, qu'après avoir offert vainement d'en faire présent à la Bibliothèque Royale de Paris; il rappelle que les établissements auxquels, au dire de ses ennemis, il aurait enlevé leurs plus beaux ornements ont été, au contraire, illustrés et enrichis par lui. Quoique privé de la plupart de ses papiers, et malgré la difficulté, l'impossibilité même de constater aujourd'hui l'origine de tous les livres composant une bibliothèque de plus de trente mille volumes, tirés de toutes les parties de l'Europe, il prouve par pièces authentiques que les volumes de sa bibliothèque, sur lesquels avaient porté les investigations du parquet, sont devenus sa propriété par des voies parfaitement régulières. « Rien, dit-il, n'est laissé sans explication, sans réponse. A ceux qui prétendent que ma bibliothèque a été formée trop vite; qu'elle a été formée aux dépens de la France, et que je n'ai jamais pu rassembler par des moyens légitimes une si grande collection, je montre la collection que j'avais laissée en Italie, et les comptes de sept libraires seulement, chez lesquels, depuis douze ans, j'ai acheté pour près de deux cent mille francs de livres. Je découvre ma vie entière, mes ressources, mes économies, mes dettes, l'argent que j'ai reçu d'Italie. Jamais, j'en ai la certitude, on ne se montra plus à nu au public. »

M. Libri proteste à plusieurs reprises contre la prétention inconcevable que manifeste à tout propos M. Boucly de le rendre responsable de toutes les soustractions qui auraient pu être commises dans une bibliothèque quelconque de France. « Parce qu'un calomniateur anonyme l'a écrit, s'écrie-t-il, on veut m'imputer tous les méfaits qui ont pu être commis dans une localité quelconque. A Poitiers, il y a eu, dit-on, des soustractions, on ne sait pas à quelle époque, et sans même demander si ces soustractions sont anciennes ou récentes, et si je suis allé depuis dans cette ville, sans avoir aucun indice que les objets dérobés aient jamais été en ma possession, le procureur du roi trouve que cette disparition d'objets définis d'une manière si vague (une lettre d'Urbain Grandier, dont on ne dit pas la date, et quatre chartes des dixième, douzième et treizième siècles) est un fait qui a de la gravité dans les investigations qu'il a faites à mon égard. M. le procureur du roi n'a donc jamais entendu parler de toutes les soustractions qui ont été commises à toutes les époques dans les bibliothèques de la France? Il n'a pas entendu parler d'un sous-bibliothécaire de Tours condamné pour vol de livres et de manuscrits il y a peu d'années? Il n'a pas su qu'un célèbre roman de chevalerie, provenant de la bibliothèque de Tours, avait été trouvé dans le cabinet de M. Barrois, qui fut forcé de le rendre à la bibliothèque d'où il était sorti sans que ce savant bibliophile ait jamis été l'objet du moindre soupçon. M. Boucly a ignoré les sommations que les conservateurs de la bibliothèque Mazarine adressaient par huissier, il y a très-peu de temps encore, aux héritiers de M. de Soleinne pour des livres précieux portant le cachet de cette bibliothèque qui se trouvèrent à la vente de la collection de ce bibliophile. Il ne sait pas qu'un Horace et un Virgile, manuscrits du sixième ou du septième siècle, et d'un prix inestimable, ont disparu depuis peu d'années de la bibliothèque d'Autun. M. Boucly ne sait rien des soustractions de ce genre que racontent chaque jour les journaux. Il ignore tout, excepté les dénonciations anonymes et les articles publiés par certains journaux contre moi. »

A ces faits, que cite M. Libri, nous pourrions, si nous le voulions, en ajouter d'autres, qui, bien que plus généralement ignorés, n'en sont pas moins certains. Nous demanderions, par exemple, ce que sont devenus tous les livres qui composaient l'*Enfer* à la Bibliothèque Royale; pourquoi sur le catalogue de la bibliothèque de l'Institut le mot *manque* se trouve inscrit maintenant à côté de toutes les désignations de manuscrits sur *peau vélin* dont la disparition ne remonte pas à plus de vingt années, et dont la valeur dépassait 50,000 francs; si les autographes de Volta, d'Herschell, d'Heyne, etc., vendus à certaines ventes ne provenaient pas des cartons de l'Institut; si à la bibliothèque Mazarine il ne manque pas un livre sur dix; si M. de Sacy n'a pas répondu un jour à un bibliographe qui lui en faisait la remarque que les *voleurs* étaient dans la bibliothèque, etc.; si lorsque M. Sainte-Beuve a voulu travailler a son Histoire de la poésie française, il a pu se procurer à cette bibliothèque les vieux ouvrages français imprimés en gothique, qu'elle avait jadis possédés, et qui sont, comme on le sait, si rares et si chers, etc., etc.

M. Libri donne sur les vieux livres qui sont aujourd'hui dans le commerce à Paris quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt.

« Les vieux livres qui sont aujourd'hui dans le commerce à Paris se composent pour les deux tiers au moins d'ouvrages qui ont appartenu à des bibliothèques de corporations religieuses. Dans l'origine, ces volumes portaient généralement tous soit une estampille, soit une inscription, soit une marque quelconque faite à l'encre ou autrement. C'était la marque de la bibliothèque à laquelle ils appartenaient. A la suppression des couvents, la plupart de ces livres furent vendus; d'autres, c'étaient généralement les plus précieux, furent distraits par des personnes ayant intérêt à effacer les marques qui pouvaient en faire reconnaître l'origine. Ces marques furent souvent enlevées par différents moyens : par le lavage, par le grattage, et même à coups de ciseaux. Mais ces moyens étaient généralement imparfaits, et le livre, tout en perdant son caractère primitif, resta taché ou troué et diminua de valeur aux yeux des amateurs.

» Ce sont surtout ces trous, ces taches qui salissaient les livres, que les amateurs d'un goût difficile ont cherché à faire disparaître, à l'aide de restaurateurs qu'on payait fort cher, et qui ne se seraient pas prêtés à enlever l'estampille d'une bibliothèque connue sans devenir les complices de celui qui les aurait employés. J'ai essayé, comme d'autres, de faire disparaître ces imperfections. Comme je payais fort cher et que (mon catalogue le dit) j'ai dépensé en frais de restaurations de livres douze mille francs pour la première partie seulement de ma bibliothèque, j'ai souvent mieux réussi, non pas dans l'intérêt vénal de l'ouvrage (car, pour certains livres, les restaurations coûtaient le double de ce que valait le volume), mais indépendamment de tout projet de vente, et seulement pour posséder des exemplaires irréprochables. Tous ceux qui ont suivi ma vente savent par exemple qu'un volume de Boccace, que j'avais eu de MM. Payne et Foss (c'est le n° 2259 de mon catalogue), m'avait coûté environ 1,200 francs de restaurations, sans compter ni le prix d'achat ni la reliure. Pour savoir comment se faisaient pour mon compte ces sortes de restaurations, il n'y aurait qu'à examiner un magnifique exemplaire des *Conciles* en 37 volumes in-folio, sur grand papier, en maroquin rouge, que j'avais acheté chez M. Techener, et qui est resté avec mes autres livres à Paris. Cet exemplaire provenait de la bibliothèque d'un couvent, et, lorsque je l'ai acheté, on avait essayé à l'aide d'un grattage et d'un lavage incomplets de faire disparaître les marques qui constataient cette origine. M. Payne, qui était sur le point d'acheter cet exemplaire chez M. Techener, doit s'en souvenir. Dans ces derniers temps, j'ai donné à M. Duru, habile relieur de Paris, quelques-uns des volumes de cet ouvrage, afin qu'il fît disparaître ces marques, ces imperfections. Il doit avoir encore ces volumes. En les comparant avec ceux dont il ne s'est pas encore occupé, on verra que c'était seulement dans l'intérêt de la beauté des exemplaires et non pas dans un but déloyal que ces restaurations étaient entreprises.

» Ce ne sont pas seulement des livres provenant des bibliothèques des couvents qui portent de ces marques, de ces cachets. Beaucoup de bibliothèques publiques, à Paris et en province, ont vendu ou échangé des livres, et ces livres portent souvent des estampilles qui ne prouvent nullement qu'ils soient sortis d'une manière indue des établissements auxquels ils appartenaient, car très-rarement on a pris la précaution de marquer, par une autre estampille, l'échange ou la vente régulière de ces volumes. Les livres de la vaste bibliothèque du Tribunat, ainsi que ceux de plusieurs collections particulières qui ont été dispersées, portent des noms ou des marques grossièrement faites, et tous les amateurs désirent que de telles marques disparaissent des livres rares sur lesquels elles pourraient se trouver. Je n'ai jamais essayé de faire enlever le cachet d'une bibliothèque publique, et jamais je n'ai fait un mystère des restaurations que j'ai pu faire effectuer. Pour ne citer qu'un seul exemple de ma manière de procéder en ce genre, je raconterai ce qui m'est arrivé l'année dernière avec M. Poitier, libraire bien connu de Paris. Ce libraire venait de se procurer par voie d'échange, avec d'autres livres de la bibliothèque de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, un très-jolie exemplaire d'ancienne reliure, et d'une édition du XVI[e] siècle des *Nuits de Straparole* en italien. Les titres des deux volumes dont cet ouvrage se compose étaient salis par l'énorme cachet de la bibliothèque de Saint-Cyr. J'examinai l'ouvrage et je déclarai que, si M. Simonin m'assurait qu'il pouvait parvenir à enlever le cachet, j'achèterais le livre, sinon, non. M. Simonin oublia, je crois, d'aller chez M. Poitier, et le livre, gâté par cet énorme cachet, est probablement encore chez ce libraire. A toutes les époques les bibliothèques de France ont éprouvé des pertes considérables, et il ne se fait guère à Paris de vente où il ne paraisse des livres portant l'estampille de quelque bibliothèque publique, et même de la Bibliothèque Royale. J'ai déjà dit qu'à la vente de livres de M. de Soleinne, il s'était trouvé des ouvrages appartenant à la Bibliothèque Royale de Paris; d'autres portaient le cachet de Sainte-Geneviève ou de la bibliothèque Mazarine. Tout le monde connaît ces faits, et l'on sait que, si les livres appartenant à la Bibliothèque Royale furent rendus à cet établissement, les conservateurs des autres bibliothèques virent repousser les demandes qu'ils avaient adressées à la justice, parce que, malgré les cachets très-visibles qui se trouvaient sur certains livres précieux, ces conservateurs ne purent pas prouver que ces livres fussent sortis d'une manière irrégulière de ces établissements. Quant à M. de Soleinne, personne ne songea à lui faire un crime d'avoir possédé des livres qui provenaient de certaines bibliothèques publiques. Il est trop connu à Paris que les catalogues de ces grands dépôts littéraires (catalogues faits anciennement, et qui n'ont jamais été revisés complétement) ne représentent plus l'état actuel des choses; on sait trop, par les conservateurs eux-mêmes, toutes les spoliations que ces bibliothèques ont eu à subir depuis soixante ans, pour qu'on puisse s'étonner de rencontrer fréquemment dans le commerce des livres qui autrefois ont appartenu à ces établissements. »

La *Reponse* de M. Libri a paru à Londres en même temps qu'à Paris. Les journaux anglais, mieux instruits de la vérité ou plus impartiaux que les journaux français, n'avaient pas attendu qu'elle fût publiée pour venger M. Libri des injustes attaques accumulées contre lui. Ajoutons en terminant que les originaux des documents produits par M. Libri sont entre ses mains; qu'ils ont été examinés par un grand nombre de personnes dignes de foi; qu'il est prêt à les montrer à tous ceux qui auraient le désir de les voir, et que, dès qu'il croira pouvoir le faire sans inconvénient, il les déposera chez un notaire de Paris.

De la grêle et des moyens d'en combattre les effets, par M. A.-J. LATERRADE, maire de la ville de Condom, 2[e] édition, revue et augmentée d'une préface. Paris, 1848. Librairie Dusacq; 64 pages.

La première édition de cette brochure, publiée au mois de janvier 1847 et tirée seulement à 500 exemplaires, n'avait pas été mise en vente. M. Laterrade s'était contenté de la distribuer au gouvernement, à ses principaux organes, à la presse, à divers congrès agricoles et à ses amis. Bien que ses idées aient été favorablement accueillies par tous ceux à qui il les avait soumises, le gouvernement déchu, qui seul pouvait alors s'occuper de leur réalisation n'en eut malheureusement pas le temps. Aussi s'est-il empressé de les signaler à l'attention du nouveau gouvernement et du public, et a-t-il profité de la réimpression de sa brochure depuis longtemps épuisée pour revoir, corriger, augmenter son travail primitif et répondre à quelques objections qui lui avaient été adressées.

La brochure de M. Laterrade, ex-rédacteur de la *Gazette des Tribunaux* et du *Constitutionnel*, aujourd'hui maire de la ville de Condom, et qui a laissé les plus honorables souvenirs au barreau de Paris, est divisée en quatre chapitres : le I[er] traite *de la grêle et de ses ravages*, le II[e] de l'*impuissance des moyens tentés pour lutter contre le fléau*, le III[e] est consacré à l'*examen comparé des divers systèmes de garantie;* enfin le IV[e], le plus important, intitulé : *De la création d'un impôt-cotisation contre les risques de la grêle*, contient l'exposé du système proposé au gouvernement par son inventeur.

Après avoir démontré que les secours fournis par l'État ne sont en réalité qu'une misérable aumône qui ne remédie à rien, et que les compagnies d'assurances, tant à primes que mutuelles, sont ruineuses, inefficaces, impuissantes, M. Laterrade établit que le seul remède possible contre le fléau de la grêle est un impôt de répartition, un impôt-cotisation obligatoire pour tous les intéressés, et qui, prélevé sur l'intégrité de la richesse agricole périodiquement atteinte ou menacée par le fléau, se réduirait en définitives pour chacun à la somme insignifiante de 50 centimes pour 100 francs de revenu. « Un pareil impôt, ajoute-t-il, appelé à rendre à l'agriculture, haletante sous les coups qui l'ont désolée dans le passé, qui la menacent dans l'avenir, une sécurité qu'elle a perdue depuis longtemps, serait accepté par elle comme un inappréciable bienfait non moins profitable aux légitimes intérêts du sol qu'aux véritables intérêts du gouvernement lui même. Cet impôt, calqué dans son mécanisme sur celui de l'impôt mobilier, serait tout à la fois simple, facile et efficace. »

Le projet de M. Laterrade mérite une attention toute particulière. Nous le recommandons vivement à tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux progrès et à la prospérité de l'agriculture et surtout au nouveau ministre de l'agriculture et du commerce, dont l'ardeur bienveillante pour les réformes semble ne point connaître et ne point craindre d'obstacle.

Courrier de Paris.

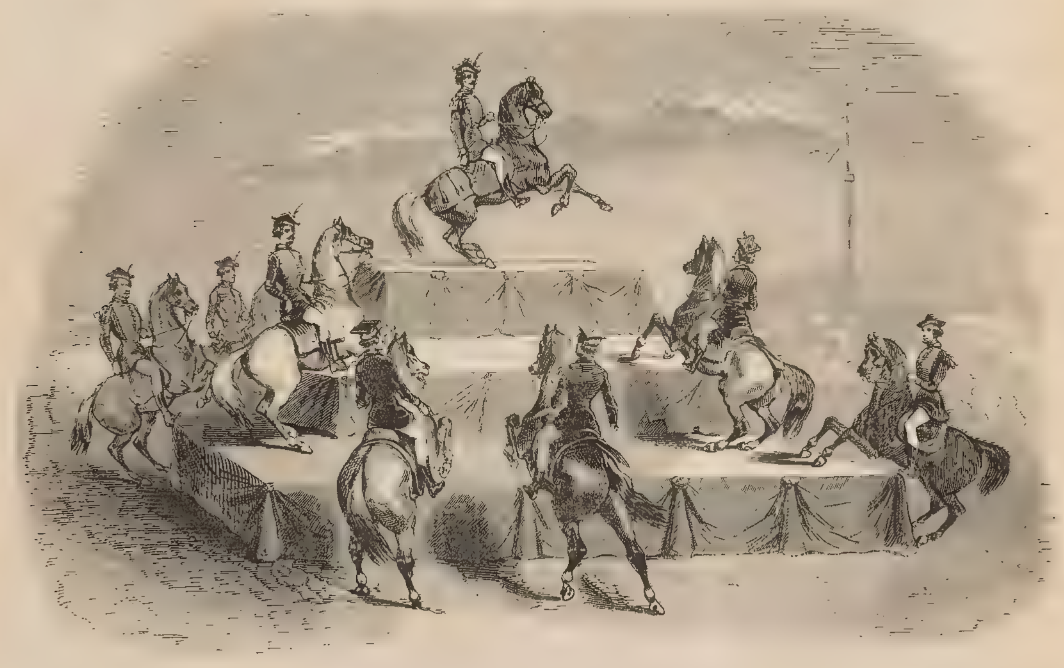
Voici une semaine fort peu semblable à sa devancière, qui, d'une main prodigue, semait les fleurs et les trophées industriels. L'émeute a grondé, elle gronde peut-être encore; en quelques heures notre Paris a passé du doux au grave et du plaisant au sévère: mais courons d'abord au moins pressé, aux bagatelles; le sérieux aura son tour.

Bienheureux dans les grandes crises les hommes d'imagination, c'est en vain que la tempête éclate à leur droite, en vain la capitale semble prête à sauter tout entière, hommes et choses, comme une poudrière, rien ne les étonne; ils écriraient leur chapitre ou leur idylle sur les ruines du monde. Voyez plutôt M. de Balzac. A l'heure de l'agitation publique et des démêlés du forum, il est aussi calme qu'Archimède cherchant la solution de ses problèmes au milieu de Syracuse en feu; la maison brûle ou peu s'en faut, et c'est le moment que choisit l'imperturbable romancier pour tailler sa plume la plus fine et grossir son bagage d'un conte de plus : la Marâtre. Comment vous dévider cela? Si encore il y avait quelque allusion là-dessous; si c'était, par exemple, la Liberté devenue marâtre et se déchaînant contre sa fille la République, on pourrait prendre quelque intérêt à la comédie; mais il s'agit d'un duel féminin, d'un petit drame domestique ou deux femmes, ange et démon, se disputent, se battent et se déchirent pour M. Ferdinand. Ce n'est pas que l'histoire se présente d'abord sous des côtés tragiques; elle débute au contraire sous les plus riants auspices, et nous assistons à une fête de la Concorde. Là, il y a un honnête et vieux mari, heureux de vivre entre ses deux printemps, sa jeune femme et sa jeune fille, deux colombes en apparence, et que l'on croirait envolées de la veille du même pensionnat. Cependant, grâce à la présence de M. Ferdinand, la tragédie est là, et nos colombes vont se haïr éperdûment. Entre ces deux passions, dignes des tropiques, la situation du ramier n'en est que plus lamentable. La vie de ce malheureux n'est qu'un mensonge perpétuel. Il faut qu'il dissimule également son amour et son indifférence. — « Vous ne m'aimez plus? » s'écrie Gertrude. — « Pourquoi ne pas demander ma main? » dit Pauline. — Il y a de quoi perdre la tête, et ce grand ingénu de trente-cinq ans la perd absolument. Je ne sais rien de plus étrange que ses aveux à la jeune femme, si ce n'est les confidences qu'il fait à la jeune fille. Cela s'entend de certains autographes qu'il remet à Pauline pour la préserver des vengeances de sa rivale. Si j'ajoute qu'un narcotique frauduleusement administré met ce talisman entre les mains de la marâtre, et livre Pauline à sa merci, la catastrophe est pressentie, et nous assistons à peu près à ce dénoûment de *l'Intrigue et l'Amour*, où Louise et Ferdinand s'empoisonnent avec le même verre de limonade. Cette fin toute germanique est voilée du reste par un trait d'une grande vérité et d'une extrême délicatesse. Je cherche, s'écrie le vieux père foudroyé par la douleur, je cherche des prières pour ma fille! Ce drame de Balzac mériterait certainement d'avoir pour spectateurs tous les lecteurs de ses romans, et nous connaissons peu d'œuvres au théâtre qui présentent une observation aussi hardie et des effets aussi pathétiques; mais le drame qui nous captive ne se joue-t-il pas sur une autre scène?

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin lui-même, cet héritier du Cirque et de ses jeux guerriers, ne sera guère plus heureux avec le *maréchal Ney*. Ah! sans doute, vous avez choisi là un nom magique, un événement inouï, une renommée éclatante et pure, vous avez tranché dans le plus vif de notre histoire contemporaine, la guerre de Russie, la campagne de 1814, le retour de l'île d'Elbe, l'Empire croulant, et, à son tour, la Restauration préludant à sa chute par des vengeances furtives et sanglantes? Où trouver un spectacle plus instructif, même pour une république, et quels plus héroïques souvenirs nous serait-il permis d'évoquer? Voici encore le champ de bataille de cinquante pieds carrés, voici l'aspect de la guerre en toile peinte; on traverse les fleuves, on franchit les steppes, et tout en reculant de coulisse en coulisse, des bords de la Néva jusqu'à ceux de la Seine, les Français battent les Russes. D'où vient cependant que cette contrefaçon du courage national et que cet héroïsme de comparses touchent médiocrement ce peuple enthousiaste? Est-ce qu'il se dégoûterait des fictions, ou bien l'imitation de ces grandes choses lui semblerait-elle un peu grotesque? Et puis, dans notre cité, on connaît

trop bien malheureusement le bruit des vrais coups de fusil pour se laisser prendre à la fumée des autres.

Pendant que la Porte-Saint-Martin recrutait pour sa campagne de Russie, l'Hippodrome congédiait son corps d'armée et laissait disparaître le pont d'Arcole de son enceinte. Cette humeur guerrière, ces fantaisies de grognard n'ont pas tenu



L'Hippodrome — La Montagne équestre.

bon : il faut en féliciter l'Hippodrome, les cavalcades lui profitent mieux que les cannonades. Son répertoire piaffant et sautant vient de s'enrichir de deux exercices nouveaux. Dans le premier, une demi-douzaine de *Titans*, emportés comme Mazeppa sur des chevaux d'une vitesse fantastique, exécutent différents tours de force et d'agilité. Ces messieurs se font de la croupe de leurs chevaux un piédestal où ils posent en statues à la manière des tableaux vivants de Keller. Quant à l'autre exercice, vous voyez que notre dessinateur s'est chargé de vous l'expliquer. Seulement comprenne qui pourra par quels moyens diaboliques seize chevaux, perchés sur une série de tables disposées en pyramide, exécutent leurs galopades sans accompagnement de culbutes. On prétend que ce terrible problème d'équilibre n'a été résolu par ces intéressants quadrupèdes qu'après une année d'essais périlleux; vingt fois ils faillirent demeurer sur la place les *quatre fers en l'air* : c'est pourquoi l'*Illustration* célèbre cette persévérance et ce grand mérite en sabots

Mais que vous importent toutes ces vieilles nouveautés et ces hors-d'œuvre! Qui s'inquiète présentement du théâtre, des cirques, des chevaux et de leurs courses? Ne faut-il pas rayer du menu parisien ces grandes et petites distractions d'une population qui a du bien-être et des loisirs? Nos citadins ont rompu avec leurs habitudes de plaisir, et chaque heure vient leur imposer un nouveau devoir. On a fait un livre appelé *Une victoire par jour;* notre semaine pourrait s'intituler *Une émeute par jour*. Cette circonstance voue et dévoue le bon citoyen à exercer toutes sortes de magistratures officieuses. Il est orateur pour calmer les passions, juge pour apaiser les différends, et garde national pour maintenir l'ordre. Depuis que Paris n'est plus une ruche de travailleurs, il est devenu un parloir d'avocats. L'organisation de la paresse à vingt sous par jour y sème perpétuellement des myriades de discoureurs en blouse. D'après une statistique récente, quatre-vingt-dix feuilles quotidiennes sont destinées à alimenter cette prodigieuse consommation de paroles. Il y a, comme on voit, des productions privilégiées et qui ne chôment jamais.

Une autre production qui ne tarit pas et inonde les colonnes du *Moniteur*, c'est celle des fonctionnaires. On dirait que le pouvoir se sent au bout de sa lune de miel et qu'il en profite pour le bien des *amis*. Dans un certain monde on se distribue les emplois comme les cartes au jeu de whist; aussi combien d'innocents ont les mains pleines d'atouts : on cite des désintéressements lucratifs et des dévouements très-coûteux. La République devient une petite église que ses fidèles servent peu, mais dont ils se servent beaucoup. En tout temps on a vu de fougueux tribuns se terminer en queues de ministres. Les ambitieux évincés se consolent avec la pensée que les préférés l'ont été uniquement pour essuyer les plâtres et que leur tour viendra de recevoir l'aumône de quelque bon emploi dans le bonnet de la Liberté.

Mais la politique de cette semaine ne nous appartient pas; elle est sérieuse et grave, c'est une politique de candidats. Depuis hier les douze arrondissements ont recommencé à tourner autour du vase d'élection. Quoique la villégiature offre beaucoup de charmes par ce ciel de feu, les sections retiendront les bucoliques amateurs; la banlieue électorale doit l'emporter sur la pastorale. Parmi les noms des candidats, on signale l'ex-dauphin Richemont, ci-devant boulanger. L'ambition de ce prétendant ne s'élève plus jusqu'à la couronne, il lui suffira de figurer dans la fournée des onze; reste à savoir si les électeurs le trouveront d'une assez bonne pâte.

Les journaux ont annoncé une réunion de femmes dont le but était d'aller remercier M. Crémieux de l'initiative qu'il a prise dans l'affaire du divorce. On s'attendait à d'autres manifestations féminines en sens contraire, et l'on craignait une collision. Pour répondre à ces hostilités, des hommes d'un âge mûr ont fondé un nouveau club, le *club des Célibataires*. Il se distingue des autres établissements de ce genre par l'originalité de ses statuts: jamais cage de lion n'eut un aspect plus hérissé; une fois entré, il sera difficile d'en sortir, s'il est vrai qu'un cautionnement soit exigé comme garantie du vœu de rigueur. Les règlements de l'association n'offrent d'ailleurs aucune clause faite pour des trappistes, et ce grand séminaire de célibataires pourrait bien devenir une congrégation de sybarites.

Dans les anciens et les nouveaux chroniqueurs parisiens, depuis l'empereur Julien jusqu'à Mercier, il n'est question que de la cherté de la vie parisienne, cité vénale où le fisc vous mesure l'air, où l'eau se vend, où le vin passe à l'état d'or potable. S'il en coûte gros pour y vivre, il en coûte plus cher d'y mourir et de se faire enterrer. La toilette de la mort y est hors de prix : les funérailles des victimes de février l'ont bien prouvé. L'argent dépensé pour ce convoi eût été suffisant pour les faire vivre d'une manière confortable pendant longues années. Dans ce compte d'apothicaire, l'article d'embaumement vaut son pesant d'or: 13,360 fr.! Vous voyez que l'arsenic n'est pas une substance nuisible pour tout le monde. La mention de ce petit article de pharmacie mérite assurément de passer à la postérité avec sa formule à la Fleurant : Pour avoir *embaumé les cendres* des victimes de février...

Voici Melpomène en deuil (vieux style). Mademoiselle Rachel est partie. Frédérick Lemaître avait pris les devants; hier Arnal nous quittait, et demain viendra le tour de Bouffé : c'est une désertion générale. On dit encore que la troupe du théâtre Montansier va passer en masse à l'étranger. Le nègre de l'administration était expédié avec les bagages par le chemin de fer du Nord. Comme on lui réclamait le prix de sa place, Alcide Tousez désabusa en ces termes le préposé : « Puisqu'on vous dit que c'est un noir affranchi. »

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger, et chez les correspondants de l'Agence d'Abonnement.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Un tambour qui bat le rappel met sur pied de bonne heure les gardes nationaux et les soldats.

Armand LE CHEVALIER et Comp.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 276. Vol. XI. — SAMEDI 10 JUIN 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Si rien de bien consolant ne s'est passé à l'intérieur depuis huit jours, si nul spectacle bien digne ne nous y a été donné, il est venu du moins du dehors des nouvelles importantes qui autorisent plus que jamais à espérer que l'heure de l'indépendance et de la liberté est bien près de sonner pour des peuples longtemps privés de leur nationalité.

Avant de dire les glorieux résultats obtenus contre l'armée autrichienne, nous devons raconter une tentative réactionnaire, dirait-on chez nous, qui s'est produite le 29 mai au matin à Milan. On avait fait circuler dans les cafés des listes où se trouvaient désignés les noms des membres d'un gouvernement provisoire nouveau que l'on voulait substituer à l'ancien, sous prétexte de proclamer la république dont l'immense majorité de la population ne sent pas le besoin. Sur la liste de ce gouvernement de conjurés, on avait, par calcul et sans les consulter, conservé les noms de trois des membres du gouvernement provisoire. A midi et demi, des jeunes gens s'assemblaient sur la place Saint-Fidèle; aidés par les austro-jésuites, ils envahirent le palais. Le président du gouvernement provisoire qu'on cherchait à dissoudre, M. Casati, vint alors se placer sur le balcon du palais. Il n'avait pas son écharpe. Sa figure était pâle. Il était suivi par le sieur Urbino qui tenait un papier à la main. L'*Italia del Popolo* de Milan, du 30 mai, raconte ainsi cette scène dramatique :

« On fait mille gestes pour indiquer au peuple que l'on réclame le silence.

» URBINO : Le gouvernement provisoire donne sa démission en masse.

» Voix nombreuses sur la place : Non! non! — Si! si!

» Le président Casati fait un signe négatif; il arrache le papier des mains d'Urbino, le déchire en mille morceaux qu'il jette dédaigneusement au vent.

» Aussitôt la foule de s'écrier : Que le gouvernement provisoire reste et qu'il nous donne des garanties. *A bas le perturbateur* (Urbino)! *vive Casati!*

» LE PRÉSIDENT : Mes concitoyens, si vous ne m'avez pas vu plus tôt, c'est que je suis malade. Je vous dirai deux mots seulement; la voix me manque pour en dire plus. Soyez certains que le gouvernement provisoire ne vous abandonne, ni ne vous abandonnera jamais! (Applaudissements.)

» Un citoyen passe au président l'écharpe tricolore et lui baise les mains.

» LE PRÉSIDENT : Le décret de ce matin...

» Une voix : Est une insolence.

» LE PRÉSIDENT : Le décret de ce matin a la valeur d'une déclaration absolue et d'une loi, parce que la volonté du peuple fait loi. (Applaudissements.) Ce décret sera la base incontestable et inaltérable de votre liberté, qui sera maintenue.

» Un homme sur le balcon du palais : Vous parlez de garanties; mais le décret publié aujourd'hui établit une liberté dérisoire pour nous.

» Sur la place, mille voix s'écrient : Non! non! *Vive Casati! vive le gouvernement provisoire!* — Le président se retire et bientôt le palais est évacué par la foule.

» Le soir, la garde nationale a defilé sous le balcon du palais, criant : *Vive le gouvernement provisoire!*

» Le président Casati a pris la parole en ces termes :

» Chers concitoyens, en vous je reconnais véritablement le peuple de Milan; en vous je vois ma patrie que j'aimai et que j'aimerai toujours. Chargé depuis dix ans de protéger vos droits, j'ai toujours cherché à combattre les usurpations de l'Autrichien. (*Vive Casati!*) Aujourd'hui, nous avons besoin de compter sur vous; c'est à vous de défendre les droits de la patrie. (Applaudissements.) La garde nationale, créée dans des moments difficiles pour la protection de l'ordre, sera toujours maintenue pour cette protection. Permettez-moi maintenant d'assister silencieux à cette démonstration; mes forces me trahissent, mon cœur suffit à peine à tant d'émotion. (Applaudissements. *Vive Casati!*)

» Plusieurs voix : Mort aux perturbateurs!



Gabrio Casati, président du gouvernement provisoire de Milan.

» LE PRÉSIDENT : Chers amis, nous serons forts surtout lorsque nous ferons exécuter les commandements de la religion, de la justice et de la liberté véritable. Grâces vous soient rendues, et nous demandons pour vous mille bénédictions au nom de Pie IX, de notre archevêque et de nos droits! Vivent les conservateurs de la liberté et de la justice!

» L'archevêque a béni le peuple. La ville entière a été illuminée. »

A Paris, lundi soir, l'hôtel de l'ambassade de Sardaigne a été également illuminé. Un bulletin publié dans un supplément extraordinaire de la *Gazette piémontaise* du 1er juin, à six heures du soir, annonçait officiellement la reddition de la forteresse de Peschiera. En même temps, une dépêche de Goïto (sur le Mincio, à cinq lieues environ de Peschiera et de Mantoue), est venue apprendre que 30,000 Autrichiens sortis de Vérone avaient attaqué un corps piémontais de 15,000 hommes, occupant les positions de Goïto, sous le commandement du général Bava. Le roi Charles-Albert s'est porté aussitôt sur les lieux avec la division de réserve, commandée par son fils le duc de Savoie. Les Autrichiens ont été repoussés, mis en déroute et poursuivis par la cavalerie. Le roi a reçu une blessure entre l'œil et l'oreille, d'un éclat de pierre lancée par le ricochet d'un boulet; le duc de Savoie a eu la cuisse traversée par une balle, mais l'os n'a pas été atteint. Les deux princes n'en sont pas moins restés à cheval jusqu'à la fin de la bataille. Ces heureuses nouvelles ont causé des transports de joie à Turin, à Milan et dans toutes les villes de l'Italie supérieure. Des applaudissements, partis de tous les points de la salle, les ont également accueillies quand, lundi, le général Cavaignac est venu les donner à la tribune de l'Assemblée nationale. Cette victoire du roi de Piémont, la part personnelle que lui et son fils ont prise à l'action, en donnant de nouveaux titres à la popularité de la maison de Savoie, achèveront probablement de fixer la constitution définitive de l'Italie septentrionale. On sait que la question de la réunion de la Lombardie au Piémont a été soumise au vote universel de la population lombarde; les registres ouverts à cet effet dans toutes les communes ont dû être fermés le 29 mai, et il paraît que le vote en faveur de la réunion était à peu près unanime. On doit donc s'attendre à voir proclamer prochainement la fusion de la Lombardie et du Piémont; dans ce cas une administration mixte serait composée, le parlement piémontais serait dissous, et une constituante générale serait convoquée à Milan.

Vienne a été le théâtre d'un nouveau mouvement populaire qui a éclaté le 25 et s'est prolongé les jours suivants. Ce mouvement s'est fait sans effusion de sang; car le seul déploiement des forces militaires pour appuyer au besoin l'exécution des ordres du gouvernement aurait provoqué une attitude tellement menaçante de la part de la garde nationale et des ouvriers, que le gouvernement s'est empressé d'accorder tous les points demandés. Un comité de sûreté, composé de bourgeois, a été formé; il a pris la suprême direction des affaires à Vienne. — D'un autre côté, des lettres de Prague nous ont apporté la nouvelle que la Bohême venait de se détacher du gouvernement central de Vienne. Le 29 mai, le président du gouvernement, le comte Léon de Thun, a fait savoir au comité national bohême, ainsi qu'aux autorités de la Bohême, que, par suite des événements de Vienne, un gouvernement provisoire national allait être établi.

Pour être complet, notre bulletin extérieur doit ajouter qu'à la fin de la semaine dernière le ministère anglais, auquel la rupture de Madrid n'a pas prêté de forces nouvelles, a subi dans la chambre des communes un échec qui n'est pas sans signification. Le docteur Bowring a fait une motion relative à la reddition plus exacte des comptes des finances. Le chancelier de l'échiquier a combattu la motion et a proposé l'ordre du jour; sa proposition a été rejetée à une voix de majorité. Ce résultat a été accueilli par de très-vifs applaudissements, qui ont redoublé quand la motion primitive a été, à son tour, adoptée par une majorité de 5 voix.

A notre assemblée nationale les chiffres de majorité ne sont pas beaucoup plus élevés, et ce qui est assez peu explicable ou assez triste, c'est que les résultats des votes par assis et levé et ceux des votes au scrutin de division paraissent presque toujours en désaccord. Ce dernier mode serait-il réclamé par un calcul d'intimidation? et ce triste calcul ne serait-il que trop bien entendu? C'est ce qu'il nous serait pénible de croire, mais ce dont ne paraissent pas douter beaucoup de membres de l'assemblée, déterminés maintenant à opposer constamment à la demande du premier mode de scrutin la demande du scrutin de division.

C'est dans le vote relatif à l'autorisation demandée de poursuivre le citoyen Louis Blanc, que cette différence, dont nous parlions tout à l'heure, s'est plus particulièrement produite. Quand il s'est agi de voter sur les conclusions de la commission présentées par M. Jules Favre, son rapporteur, malgré le vote contraire et fort inattendu de M. Crémieux, malgré l'opposition de quelques autres membres du cabinet, les deux tiers des secrétaires avaient reconnu et déclaré au président une majorité constante, que l'on portait à 60 ou 70 membres. M. le président, par un sentiment bienveillant, a cru devoir faire céder le règlement à l'intérêt de la défense d'un représentant inculpé, et, déclarant douteuse cette épreuve décisive, engagea l'Assemblée à procéder à un scrutin par division. La majorité de la première épreuve a été convertie à la seconde en une minorité de 32 voix, et l'Assemblée s'est trouvée avoir dit à la justice : « Tu n'iras pas plus loin! »

Mais lundi, jour où le *Moniteur* avait appris le matin les démissions de MM. Portalis et Landrin, on a été trop loin à l'occasion d'interpellations adressées par un ami de M. de Lamartine, ancien chef de son cabinet, M. Payer. Ce représentant a demandé à M. Crémieux l'explication du désaccord qui s'était manifesté entre lui et le procureur-général et le procureur de la République. M. Crémieux en a donné une; puis, MM. Portalis et Landrin en ont donné une autre, qui n'était flatteuse ni pour le ministre de la justice, ni pour la commission exécutive. M. Jules Favre, à son tour, n'a flatté ni celle-ci, ni le ministre. Et l'Assemblée, qui avait précisément ce jour-là à procéder au renouvellement mensuel de son bureau, a profité de cette occasion pour émettre aussi son avis, en élisant à une grande majorité M. Portalis pour un de ses vice-présidents, et M. Landrin pour un de ses secrétaires. — Mardi matin, le *Moniteur* renfermait la démission de M. Crémieux qui, la veille au soir, avait quitté le ministère de la justice.

La séance de ce même jour a été fort animée et presque aussi orageuse que celle où on avait eu à prononcer sur la question des poursuites. Il ne s'agissait pourtant cette fois que de savoir si un projet du comité des finances aurait la priorité sur un autre projet du ministre, projet relatif au rachat des chemins de fer, et dont le rejet est proposé à l'Assemblée par le rapporteur. Cette question de priorité a tenu toute la séance; la commission exécutive et le ministère l'ont élevée à une question de cabinet et de gouvernement, et l'Assemblée, après une épreuve douteuse par assis et levé, a, à la majorité de 387 voix contre 362, consenti à ce que le ministre, avant qu'on entrât dans toute autre discussion, fût admis à défendre à la tribune le projet que le comité repousse. Sera-ce un triomphe pour M. Duclerc? Nous avons vu des représentants en douter.

Ce même jour encore M. Sénart avait succédé au fauteuil à l'honorable M. Buchez, que ses forces avaient trahi, et qui, souffrant et épuisé, ne pouvait plus mettre au service de l'Assemblée que ses bonnes et droites intentions. M. Sénart est un des hommes les plus considérés de la représentation nationale, et nous avons regretté que le jour même où il montait au fauteuil on ne lui épargnât pas la pénible discussion d'une loi de comptabilité, à l'occasion de laquelle on a ouvert pour la présidence et la questure des enchères au rabais. Toutes les bougies étant éteintes, les conclusions de la commission ont fini par l'emporter, et, sans préjudice de leur indemnité quotidienne comme représentants, le président et les questeurs recevront une indemnité mensuelle, pour l'un de 4,000 fr., pour les autres de 500 fr.

Outre l'attention ardente que Paris prête aux séances de la constituante, il a dû encore cette semaine assister à des tentatives d'agitation qui se renouvellent chaque soir dans le quartier des portes Saint-Denis et Saint-Martin, et qui ont cherché à s'étendre sur toute la ligne des boulevards pour paralyser partout le commerce, selon le plan tracé par le correspondant d'un des acteurs du 15 mai. On annonce aussi, pour demain dimanche, un grand banquet à 25 centimes, où doivent, dit-on, prendre place d'innombrables convives. Les bons citoyens paraissent très-déterminés à ne pas abandonner le poste du devoir; ils auront raison des fauteurs de troubles le jour où ils voudront lever le masque dont ils se couvrent.

Les résultats des élections du 4 ne sont pas encore complétement connus. Toutefois, les résultats prévus, à l'heure où nous mettons sous presse, indiquent que l'opinion publique n'est pas favorable à ce système d'exclusion qui a éloigné des affaires, au premier moment, des hommes dont le patriotisme, les lumières et l'expérience ne seront pas inutiles au gouvernement de la République. Nos amis, les républicains de la veille, ont, à coup sûr, les meilleures intentions; mais l'enfer, comme on dit, est pavé de bonnes intentions. — Le résultat des élections de Paris est l'objet exclusif des conversations animées.

C'est jeudi, à huit heures du matin, qu'aura lieu le recensement général des dépouillements des diverses sections.

L'Assemblée nationale a discuté, mercredi, au milieu d'une assez vive agitation, une loi sur les attroupements. Dans le cours de la séance, l'Assemblée a reçu un message du gouvernement annonçant la nomination de M. Bethmont aux fonctions de ministre de la justice. Les abords de la chambre ont un aspect agité; les attroupements d'hier, qui se renouvellent ce soir avec une apparence assez calme, mais avec une masse compacte qui interrompt toute communication entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, sont la cause de l'agitation qui règne dans l'Assemblée. — Les troupes paraissent plus nombreuses que les jours précédents. Le 4e bataillon de la garde mobile, le 29e de ligne, les vétérans, l'artillerie, le 61e de ligne et la 8e légion font le service du palais avec ce dévouement qui ne se dément pas depuis un mois.

Atelier national

A VINGT-CINQ FRANCS PAR JOUR.

C'est un grand hangar situé sur les derrières d'un palais.

Il s'y trouve neuf cents ouvriers environ qui, par le droit d'élection, s'y livrent à un travail de choix.

Ces ouvriers manquaient d'ouvrage : la nation munificente leur a ouvert le débouché du *décret*, qui est le terrassement des intelligences cultivées.

Ce genre de travail est des plus recherchés. Il y a telle ville où il s'est présenté plus de mille ouvriers pour un. Mais l'ouvrage devient si rare!

Ces ouvriers ne travaillent pas à la tâche, mais à la journée. C'est un grand avantage qu'ils ont sur leurs confrères du Champ-de-Mars et de Monceaux.

Le salaire est fixé à 25 francs par jour. C'est beaucoup, si l'on considère qu'il est toujours payé, que l'ouvrier travaille ou non, tandis qu'à Monceaux le terrassier reçoit 2 francs par jour de pioche, et 1 franc seulement s'il chôme.

L'ouvrier national à 25 francs par tête chôme rarement, il est vrai. Il vient à l'établi à peu près tous les jours; mais la besogne ne va pas vite.

C'est un travers commun à tous les ouvriers qui ne sont pas *à leurs pièces*. Le tâcheronnage a du bon.

On ne peut dire précisément que la bonne volonté, l'envie de faire vite et bien manquent à ces ouvriers Mais la démangeaison de parler, autre défaut français, particulier surtout à cette espèce de travailleurs, fait bien du tort à la fabrique. Dans la conversation qui s'engage, chacun tient à placer son mot. On s'interrompt, on se chamaille, et la pièce n'avance pas.

Comme au Champ-de-Mars, du reste, il se fait et il se défait beaucoup de travail inutile.

Soit donnée, par exemple, ici une brigade et là une commission (les *brigades* s'appellent *commissions* dans l'atelier des neuf cents, mais au fond c'est la même chose). — La brigade remue le sol que bientôt une autre brigade vient fatiguer en sens contraire. — La commission, de son côté, ouvre une tranchée ou une motion : l'atelier réuni pour juger de son œuvre s'empresse d'y jeter des pelletées de terre, sinon d'y introduire et le pic et la pioche qui fort souvent n'en laissent plus substituer le moindre vestige. Ce procédé de travail est bien connu : il s'appelle *enterrer* une proposition.

Les neuf cents ont le privilége d'être clos et couverts. En revanche, on les voit attachés sur des bancs huit par huit, d'où, sans doute, l'erreur de Béranger, qui a pris l'atelier pour une galère, et s'en est enfui au plus vite.

Ce n'est pas une trirème : c'est *le vaisseau de l'État*. Les travaux n'y sont point forcés; ils sont *à temps* seulement, et c'est bien ce qui fâche la plupart des rameurs, qui voudraient s'y voir condamnés à perpétuité.

Comme à Monceaux et au Champ-de-Mars, les neuf cents sont essentiellement raisonneurs et tumultueux. Ils s'exaspèrent facilement et abusent volontiers de cet aphorisme que la parole a été donnée à l'homme pour n'exprimer aucune pensée.

Les travaux des uns et des autres offrent, comme on l'a vu, beaucoup d'analogie, et il n'est pas jusqu'à leurs divertissements qui ne présentent une assez grande ressemblance.

Il y a entre eux cette différence que de l'atelier de cent mille on s'efforce de renvoyer dans leurs villages les travailleurs ou soi-disant tels qui ne sont point de vrais habitants de Paris, tandis que celui des neuf cents est spécialement monté pour les départements et dédié à la province.

Chez les neuf cents comme parmi les cent mille, on rencontre un assez grand nombre de travailleurs à qui ne manque pas l'ouvrage, et qui même ont déjà de l'emploi dans quelque autre atelier national d'élite, tel que préfecture, cour royale, ministère, etc.; mais, depuis le renvoi de M. Émile Thomas, on est sur la trace des abus, et on s'occupe partout à faire disparaître les doubles inscriptions qui portent le nom de cumul; on n'y parviendra jamais.

L'atelier des neuf cents coûte au Trésor public vingt-deux mille cinq cents francs par jour. C'est beaucoup, et il est probable que, dans une prochaine réorganisation, on sera forcé de congédier un certain nombre d'ouvriers.

Tous les métiers, toutes les corporations, tous les compagnonnages tiennent à honneur d'exhiber à certains grands jours un produit de leur industrie : c'est ce qu'ils nomment leur *chef-d'œuvre*. Nous avons vu les pâtissiers promener en triomphe une énorme brioche à la fête du 15 mai. Ce sentiment exquis des convenances qui règne instinctivement au cœur du peuple les a seul empêchés de déposer ce trophée dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, comme l'ont fait déclarer plusieurs corps d'état. Pour en revenir aux ouvriers des ateliers nationaux, ceux du Champ-de-Mars et de Monceaux n'ont pu jusqu'à ce jour produire, en fait de plat de leur métier, que des trous et des fondrières. Nous souhaitons bien que le *chef-d'œuvre* des neuf cents ne soit pas quelque précipice.

UN OUVRIER NON NATIONAL.

Beaux-arts. — Salon de 1848.

Septième et dernier article. — Voir le T. XI, p. 53, 69, 123, 187 et 211.

Il y a deux choses dans l'art aussi bien que dans la vie : la réalité et le rêve. Dans l'art, c'est le rêve qui domine; la réalité c'est le portrait, et le portrait c'est l'exception. Parmi les paysagistes nous retrouvons aussi ces deux divisions : les rêveurs et les portraitistes. Les rêveurs sont de beaucoup les plus nombreux. Les uns rêvent avec leur esprit, les autres avec leur âme; les uns font de la science et du style, les autres font de l'imagination et du sentiment. Et puis entre les uns et les autres il y en a encore qui ne font ni le portrait ni l'idéal, ni du sentiment ni du style, mais qui font de la peinture purement et simplement, de même qu'on fait du velours et du mérinos, qui exercent très-consciencieusement leur métier et deviennent même de très-habiles gens dans leur état, fabriquent des produits soignés, des articles courants et de débit; on peut en orner son salon, mais il ne faut pas en attendre un plaisir beau-

coup plus vif que celui que procure un joli papier peint ou un panneau bien décoré. Tout cela, bien entendu, n'est pas de l'art. Il n'y a pas là à espérer jamais d'impression pénétrante, de charme attrayant pour l'imagination et la rêverie.

Nous commencerons par le nom de M. DESGOFFE la série des paysagistes qui se préoccupent du style, car c'est chez lui que le style se montre sous l'aspect le plus abrupt. Il est impossible de faire du paysage avec moins de paysage en réalité. Les rochers anguleux du grand tableau d'*Oreste tourmenté par les Euménides* forment un amphithéâtre et des échelles de pierre si rudes, qu'une pareille scène appelait inévitablement la présence du diable. Tous les *Teufelstein*, *Teufelsberg* du monde ne sont rien auprès. Répétons le mot de Molière : « Ce n'est pas ainsi que parle la nature. » Il n'y a rien là de la sombre majesté des montagnes telle que se la rappellent ceux qui les ont parcourues. Ce n'est qu'habile et curieux. Ajoutons que M Desgoffe a trouvé un meilleur emploi de son talent si âpre dans la fresque exécutée par lui à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. — M. ALIGNY admet la verdure, les arbres, les gazons et les fleurs dans son paysage mythologique; mais il leur donne un aspect trop artificiel; il cherche à bien balancer ses lignes, mais son exécution est froide et compassée Il a exposé plusieurs grands paysages; dans l'un d'eux il a représenté *Bacchus élevé par des nymphes dans l'île de Naxos*. Nous préférons la *Vue d'une partie de l'acropole d'Athenes*, quoique par sa couleur et son exécution elle ressemble à une jolie mosaïque de marbres roses plutôt qu'a une peinture à l'huile. — M. PAUL FLANDRIN compose assez bien les Tempés où il installe ses idylles antiques. Ses Corydons et ses Alexis sont d'un bon dessin, mais la peinture est si lisse, l'exécution si froide et la coloration si peu vivante, que cela nuit au véritable sentiment poétique qui, je ne dirai pas, respire, mais repose dans ses paysages. Il a aussi son tableau de rochers, Pélion sur Ossa, ainsi que M. Desgoffe. Mais, tandis que celui-ci les débite par cassures anguleuses, M. Flandrin semble avoir arrondi les siens à la pierre ponce. *O' ubi campi!* — Le paysage dans lequel M. BUTTURA a introduit deux charmantes figures de *Daphnis* et *Chloé* est exécuté avec finesse et élégance, mais d'un trop maigre travail. La disposition est heureusement inventée, mais il y a manque d'air et de profondeur. M. Buttura, qui semble appelé à traiter le paysage de style, le peint aussi d'après nature dans des miniatures d'une ténuité de pinceau et d'une précision de détails qui en font de véritables daguerréotypes coloriés. — M. BENOUVILLE a exposé une vue assez bien composée du *Parc Chiggi* (*environs de Rome*); M. JULES COIGNET plusieurs tableaux qui attestent son incontestable habileté, sans plus; M. VIOLLET-LEDUC une vue d'un ton trop cru des bords du lac de Némi.

M. COROT mérite une place à part. Il ne cherche pas le style, il ne poursuit pas l'excellence de l'exécution, l'adresse et l'agrément du faire, les séductions de la couleur. Il a l'exécution la plus négligée qui se puisse imaginer, le pinceau le moins industrieux et la couleur la plus triste, mais il a une chose que bien peu d'artistes possèdent comme lui, c'est un sentiment vrai de la nature; il l'aime et la voit comme un poëte, et il nous la fait aimer et sentir comme il la sent. Devant ses tableaux on oublie l'œuvre et l'artiste; on se recueille dans une impression, impression de calme, de l'air frais des champs, de la lumière blafarde qui par une *matinée* de printemps abasourdit tous les objets sur lesquels elle tombe d'aplomb; impression de tristesse dans la petite toile intitulée *Effet du matin*, et où une pauvre femme, rencontrant quelque campagnard sur une route qui longe un bois, semble lui demander son chemin. Ici, l'effet de la pâleur grise du paysage est poussée à l'extrême; c'est comme un triste accord entre la misère humaine et la nature qui se dépouille de ses riantes couleurs. Pas la moindre prétention dans les petits paysages exposés par l'artiste. La nature ne pose pas galamment arrangée pour vous plaire, elle se présente comme elle est. Ces bouquets d'arbres, ces bouts de prairie ne s'inquiètent pas de savoir si vous les regardez, si vous les trouverez à votre goût, ils sont là sous l'air et le jour qui les baignent, avec les bestiaux qui cheminent pas à pas, occupés de leurs longs repas d'herbes fraîches et parfumées.

Nous rapprochons le nom de M. PAUL HUET de celui de M. Corot, malgré la dissemblance complète de leurs manieres, visant toujours à l'effet et manquant de naturel chez le premier, et pleine de naïveté et d'une inaltérable bonhomie chez le second; mais tous les deux cherchent un sens poétique dans le paysage: seulement, M. Corot le trouve tout naturellement au premier coin où il s'arrête dans la campagne, tandis que M. Huet le cherche péniblement en courant de l'Auvergne aux Pyrénées, des *Eaux-Bonnes* aux *Apennins* et aux *Cascatelles de Tivoli*. et semble, quand il a fini tous ces voyages, n'avoir pas quitté son atelier, et s'être contenté de regarder des aquarelles et des aqua-tinte anglaises.

M. CABAT, ce roi du paysage, a tant fait, qu'il est venu à bout de descendre de son trône de fleurs et de verdure; et cependant c'est lui qui avait mis les paysagistes dans la bonne voie, lui qui avait guéri les pauvres malades obstinés à s'en tenir au régime de MM. Valenciennes, Bertin et Bidault, et il les avait guéris par une recette bien simple; il les avait fait revenir de la Grèce et de l'Italie, et les avait envoyés au vert dans nos campagnes, comme on y met les chevaux. Cela a réussi à beaucoup, qui s'en trouvent au mieux et sont devenus très-robustes. Pendant que le bon air et la verdure révivifiaient nos paysagistes, M. Cabat se prenait de goût pour le style, et le style a desséché son talent. La *Vue de la mare de Becquigny* (*Picardie*) est d'une dureté qui rappelle l'idée du métal. Le petit tableau de la *Vue prise à la source de la Néra* était déjà connu. Cela est agréablement composé et avec simplicité; cela semble appartenir à une époque de transition entre les deux manières du peintre. La naïveté n'y est plus, mais le style n'a pas encore tué le charme.

M. FRANÇAIS : Le *Couvent de Saint-Thomasso* (*Gênes*) est une jolie petite toile d'un bon ton de couleur. Le *Lac de Némi* (*Italie*) est d'une exécution froide et lisse et d'un coloris blafard. L'espèce de king's-Charles placé seul au bord du lac sur le devant du tableau, ne contribue pas pour sa part à la *couleur locale*.

M. HOSTEIN a exposé plusieurs tableaux, parmi lesquels nous citerons la *Vue prise aux environs d'Annonay*, grande toile où il y a beaucoup de science pratique, mais dont le coloris laisse trop à désirer. Des parties de terrain habilement agencées manquent tout à fait de solidité, et éblouissent de leurs tons jaunes qui ont la clarté du transparent. —M. BLANCHARD reste fidèle à la Normandie. Il rend bien la nature de ce pays, avec ses riches prairies et ses grands bouquets d'arbres entourant les fermes et les chaumières pour les abriter du vent de la mer. Son grand paysage intitulé *Pâturage près de la mer* est bien composé et d'un aspect agréable. On peut reprocher un peu de monotonie à la touche. — M. RÉMOND semble, dans ses petites toiles, imiter M. Blanchard. — L'espace, qui nous manque, ne nous permet pas de nous occuper en détail des tableaux de plusieurs artistes de talents très-divers, mais dont nous sommes obligé de rapprocher ici les noms : MM. GASPARD-LACROIX, LAPIERRE, WYLD, JUSTIN-OUVRIE, PONTHUS-CINIER, THUILLIER et mademoiselle LOUISE THUILLIER, sa fille, qui l'imite de très-près; LEON FLEURY, JOYANT, RAFFORT, qui a exposé plusieurs vues intéressantes et d'une exécution facile prises à Naples et à Venise, et une plus grande représentant la cathédrale de Palerme; BORGET et NOUSVEAUX, qui nous font voyager au Bengale, en Chine et au Sénégal.

Accordons encore un peu d'attention aux *rustiques*. C'est une excellente qualité que la rusticité dans un paysage. M. FLERS, le rustique de la veille, a été dépassé par les rustiques du lendemain. Il s'est un peu trop immobilisé dans sa manière, et son sentiment naïf s'est pour ainsi dire figé. — M. ACHARD ne progresse pas non plus. Il pose bien son site, il surprend bien la nature, mais la couleur lui fait défaut; elle s'éteint, et le charme de la vie s'en va avec elle. Ne désespérons pas d'un talent dans lequel nous nous plaisons pour notre part à reconnaître de très-grandes qualités. Qu'il consente une bonne fois a animer sa peinture trop assoupie. — M. BRISSOT DE WARVILLE aime à rôder aux abords des bois, mais sa touche a un peu de lourdeur, et son coloris uniforme n'a pas toute la vérité désirable. — M. ANASTASI a de la finesse. Sa gamme de couleurs n'est pas bien accordée; il a quelques verts faux, comme s'ils étaient chromatés — M. LOUIS LEROY a mis de la vérité dans ses études de la forêt de Fontainebleau. — M. CHARLES LEROUX recherche les aspects tristes, les paysages maussades de notre belle France, qui oublie si souvent de l'être, les landes, les maigres paquis traversés par de rares animaux, les dunes écorchées par le vent, la chaumine isolée qui fume à l'horizon sous un ciel noir. Sa peinture se ressent de son choix; rien ne l'invite à s'arrêter longuement dans de pareils sites pour y caresser ses toiles à loisir, aussi conservent-elles, même parmi celles de petite dimension, toute la rudesse de l'ébauche. Le tableau intitulé *Un ruisseau* fait exception cependant. C'est une charmante retraite pleine de verdure et d'humidité, de feuillages épais, d'herbes touffues, de joncs et de nénuphars baignés par des eaux verdâtres sur lesquelles glisse le vol rapide du martin-pêcheur aux couleurs brillantes comme celles d'un oiseau des tropiques. — Il faut à M. PALIZZI de grandes dimensions pour la largeur de sa touche. Il a des tons vigoureux, mais de la lourdeur et une touche trop uniforme. — M. TROYON est un de nos premiers paysagistes. Son grand paysage de la *Forêt de Fontainebleau* est une œuvre remarquable, largement peinte, et ayant de bonnes qualités de couleur. Il nous semble, toutefois, qu'il n'y a pas accord parfait entre la teinte du bout de ciel qui apparaît à travers les hautes futaies et celle des arbres et des terrains. D'un autre côté l'artiste ne paraît pas assez maître de toute cette végétation puissante; il la laisse un peu s'égarer au hasard, et sa brosse avec elle. On a beau se placer au point de vue, l'impression reste un peu vague, parce que l'effet est éparpillé. Dans la petite toile des *Ouvriers d'Amsterdam* il y a un ciel par un soleil couchant d'une excellente couleur.

M. COIGNARD associe toujours avec bonheur les animaux au paysage. — Mademoiselle ROSA BONHEUR est aujourd'hui une des célébrités de notre peinture. C'est elle qui approvisionne notre musée de son plus beau bétail, de manière que nous n'avons à redouter à cet égard aucune concurrence étrangère. Il est impossible de mieux rendre la toison floconneuse, la laine imprégnée de suint, que dans ses *Moutons au pâturage*. Mademoiselle Rosa Bonheur ne s'est pas tenue seulement dans le voisinage des bergeries, comme il était assez naturel qu'une jeune femme fût tentée de le faire, elle a été étudier dans l'air vif de la montagne les *bœufs* et les *taureaux du Cantal*. A la manière des grands artistes, elle se montre aussi habile à modeler qu'à peindre. Ce qui laisse un peu à désirer dans ses tableaux, c'est la partie du paysage. Mais le talent de mademoiselle Bonheur grandit d'année en année; elle cherchera, sans doute, à le compléter sous ce point de vue, et à le perfectionner sous celui de la physionomie des animaux, qui n'a peut-être pas encore toute la sincérité, toute la naïveté possibles. — A mademoiselle Rosa Bonheur l'étable, à M. PHILIPPE ROUSSEAU le poulailler. Personne n'a jamais mis d'une manière plus vraie une poule sur le perchoir, ou campé plus fièrement sur son trône de fumier le sultan de la basse-cour au milieu de son harem emplumé. — M. KIORBOE a représenté le drame d'une *chienne de Terre-Neuve enchaînée à sa cabane et submergée avec ses petits par une inondation*. — M. JADIN se montre toujours l'habile peintre des chasses, de l'*hallali* et des chiens de race.

L'exposition de cette année est abondante en fleurs, en fruits et en légumes, en gibier, en poisson, en provisions de bouche de toute espèce. Mais, malgré tout l'intérêt qu'offrent les côtes verruqueuses d'un cantalou et les flancs entr'ouverts d'une grenade ou d'un potiron, nous sommes forcé, à cause du peu d'espace qui nous reste, de détourner notre convoitise de toutes ces séductions, afin de nous rendre au plus tôt dans les salles du Louvre où sont exposés les dessins et la sculpture.

En terminant, jetons un rapide coup d'œil sur le portrait, genre de peinture toujours si abondant et constituant le revenu le plus assuré des artistes. La nullité, la banalité, la fatuité humaines se prenant au sérieux, voilà un fonds qui ne manquera pas et qui fournira toujours de l'occupation aux artistes. Pour une belle tête, cent têtes communes; triste lot! et cependant bien souvent une tête vulgaire sera l'occasion d'un chef-d'œuvre. Cette année l'exposition n'a rien offert de bien transcendant en fait de portraits. Nous signalerons seulement les plus remarquables. Les portraits de M. HIPPOLYTE FLANDRIN n'avaient pas la science de modelé et l'exécution étudiée habituelles. La tendance aux teintes noires semblait encore exagérée. En revanche l'artiste avait exposé une *Etude de femme* du style le plus élevé. Cette femme, dans une attitude contemplative, a le bras droit plié et la main allongée sur le cou pour servir d'appui à la tête; sa main gauche, relevée par un mouvement gracieux, semble retenir sur le sein des fleurs sauvages prêtes à tomber. Il y a dans la tête un caractère d'élévation morale et une expression de gravité triste et douce qui captivent tout à fait le regard et éveillent dans l'âme du spectateur des rêveries infinies. Nous reprocherons seulement à cette figure un léger défaut d'ensemble dans les yeux. Une très-petite correction faite à l'œil gauche fera disparaître cette inégalité. Il y a, peut-être, aussi un peu de lourdeur dans le modelé de l'épaule et du bras droits. Mais on oublie vite ces vaines critiques pour se livrer tout entier au charme de l'impression. Cette œuvre nous semble extrêmement distinguée; et nous proclamons notre admiration d'une manière d'autant plus explicite, que la critique ne nous semble pas en avoir fait tout l'éloge qu'elle mérite. — Le portrait d'homme par M. AMAURY-DUVAL est exécuté avec une froide précision, excusable jusqu'à un certain point dans le portrait d'un de nos plus savants physiciens. Cette représentation doit avoir une grande exactitude; mais la peinture de cette silhouette durement découpée manque de charme. — Nous avons déjà signalé le succès de la jolie figure, par M. HENRI LEHMANN, désignée sous le nom de *Léonide*. Il a également exposé quelques portraits remarquables, auxquels nous reprocherons une exécution trop lisse qui donne à la carnation l'apparence et la froideur du marbre. — M. MOTTEZ a un portrait de femme finement modelé et peint dans un système de coloris tranquille qui le place parmi l'école des dessinateurs. — M. MÜLLER, l'auteur de la *Folie d'Haïdée*, a traité avec coquetterie et dans un coloris vif le seul portrait de femme qu'il ait exposé. — M. ANGE TISSIER s'est montré coloriste harmonieux dans ses portraits exécutés d'un pinceau facile et agréable. — M. LANDELLE se fait un petit paradis de saintes et de femmes du monde à la mine éteinte et au teint plombé, d'enfants délicats et chétifs, d'anges étiolés et poitrinaires, et répand je ne sais quelle grâce coquette sur ce monde de mignardise et de gentillesse valétudinaire; il a un sentiment fin et délicat, mais il tombe trop facilement dans le style maniéré. — Les portraits de M. VIARDOT sont frappants de ressemblance : le portrait à l'huile de madame *Garcia* est étudié avec une précision qui atteste la conscience de l'artiste et la docilité du modèle; il n'a pas été moins heureux en rendant au crayon la jolie figure de mademoiselle *de M...* et la physionomie si mobile de madame *Pauline Viardot*. — Nous aurions encore plusieurs noms célèbres à citer; mais nous devons nous limiter. — Dans la miniature, on s'arrête toujours devant les cadres de madame DE MIRBEL et de madame HERBELIN. Le talent modeste et consciencieux de mademoiselle HERMINIE MUTEL mérite d'être encouragé.

Le pastel est toujours en vogue. Cette fragile peinture, qui fournit un velouté et des finesses de tons qu'on ne pourrait jamais obtenir a l'huile, est particulièrement cultivée par les dames Mademoiselle NINA BIANCHI paraît se reposer un peu trop sur sa réputation. Nous avons remarqué quelques pastels de mademoiselle ELISABETH LOTHON; citons aussi comme un talent en progrès mademoiselle ELISA DE VARENNE.

M. YVON a exposé plusieurs dessins au crayon noir d'une grande vigueur et d'un style michelangesque où la recherche se fait un peu trop sentir. Il y a de la hardiesse dans ses deux compositions empruntées à l'*Enfer* du Dante : *la Colère* et *la Luxure*; mais quelques réminiscences s'y trahissent en plusieurs endroits *L'Élégie* et *la Pastorale* sont traitées dans le même style tendu et abrupt. Malgré la roideur du trait et la prétention évidente, ces œuvres diverses n'en sont pas moins marquées au coin d'un talent nerveux. Les dessins coloriés représentant des *Scènes russes* participent des mêmes qualités et intéressent par leur aspect original. — M. BELLEL, dans ses *dessins au fusin*, cherche le style pour le paysage, comme M. Yvon pour la figure; il s'est évidemment inspiré de Decamps, que quelques-uns de ses paysages rappellent tout à fait. M. Bellel a de l'invention, dispose bien ses masses et donne à toutes ses compositions un aspect d'une remarquable sévérité. On pourrait également leur reprocher un peu de roideur et de monotonie, et l'abus des tons lourds et trop noirs. — Citons encore les *dessins à la sanguine* de M. DE RUDDER, et une bonne composition de M. DUGASSEAU représentant le *Christ au jardin des Oliviers*.

A.-J. D.

Les travaux du jour. — Petit travail par Bertall.

Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le plus. LA FONTAINE.



Bonjour, vieux; qu'est-cè que tu fais maintenant?
Dame, je ne fais rien, je suis travailleur aux ateliers nationaux.



École pour le perfectionnement de l'école du jeu de bouchon en France.



Raspail est pris, qu'en ferons-nous?
Camphrons-nous, camphrons-le.



Attendez, mon cher monsieur, la société est en travail.
Ah! vous appelez cela du travail?



Ils se plaignent à la Chambre, eux qui n'en font pas épais non plus de ct'ouvrage,... Nous avons 25 sous, ils ont 25 francs, vl'a toute la différence.



On parle de travailleurs, en vl'à un qui en abat de l'ouvrage... le citoyen Girardin.
Et de l'ouvrage désagréable; passer sa vie à relire la *Presse* et à la copier...
C'est pas drôle.

Lettres d'un flâneur.

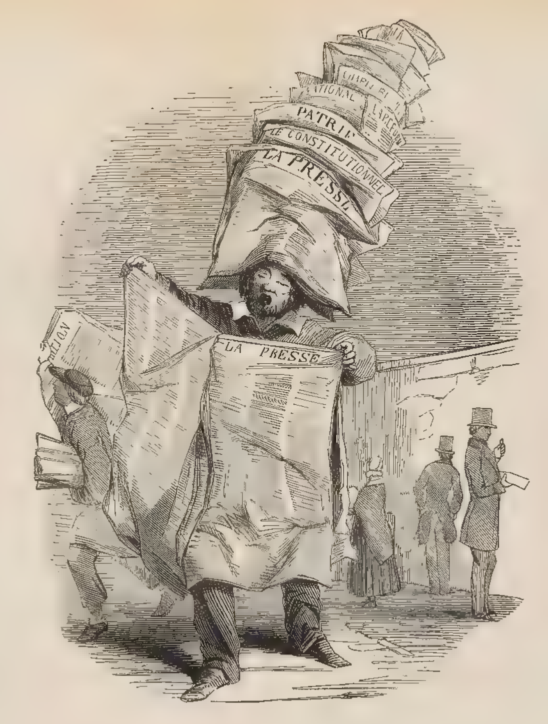
VI.

LES NOUVEAUX JOURNAUX.

Monsieur le Directeur,

Je ferais le tour du monde pour exercer le droit que je possède de ne pas voter en faveur du citoyen Thoré et des autres candidats de la citoyenne George Sand. Ne vous étonnez donc point si vous me rencontrez flânant sur les boulevards, ou étudiant contre les murs les listes de toutes les républiques possibles et impossibles. Je suis de retour à Paris depuis samedi. Pour venir déposer mon bulletin réactionnaire dans l'urne électorale, j'ai quitté Saint Cloud à mon grand désespoir, et je n'y retournerai pas avant d'avoir entendu proclamer le résultat du scrutin. O Thoré! ô George Sand! c'est à cause de vous pourtant que je m'expose de nouveau, — moi qui vivais si heureux, si tranquille du moins, dans ma retraite; car, le bonheur est plus que jamais une chimère, — à tous les ennuis et à tous les dangers de la vie de Paris..... Aussi, que de dédommagements me doit *la Vraie République*, ce bon et spirituel journal que vous avez fondé avec la collaboration des citoyens Pierre Leroux et Barbès, il y aura bientôt trois mois!.....

Cette semaine, je dois l'avouer, Paris n'a pas offert un spectacle trop attristant. D'abord, l'homme a cessé d'être exploité par l'homme dans un assez grand nombre d'ateliers, et des ouvriers qui avaient de l'ouvrage se sont mis en grève. Ensuite, comme la confiance menaçait de renaître, malgré les attroupements permanents des boulevards Saint-Denis et Saint-Martin, des promenades de citoyens armés ont été organisées le soir dans certains quartiers, — ce qui a produit un excellent effet. — D'un autre côté, nos ministres, dont on n'accuse pas les honnêtes intentions, sont tous les jours reconnus plus insuffisants; la commission exécutive travaille plus activement que la semaine précédente à l'achèvement de ses cuisines; quelques affiches suffisamment démocratiques et sociales ont osé se remontrer sur les murs entre les professions de foi plus ou moins récréatives des 200 candidats du département de la Seine; enfin, sept ou huit journaux nouveaux, dont les noms seuls doivent donner la chair de poule aux gardes bourgeois, ont vu le jour tout exprès pour recommander aux électeurs les ex-candidats du Peuple devenus les CANDIDATS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE...



Le marchand de Journaux ambulant

Cependant toutes ces bonnes nouvelles que j'appris à mon arrivée ne m'avaient pas pleinement satisfait, et je me disais avec un serrement de cœur que les huit jours qui venaient de s'écouler auraient peut-être pu être mieux employés pour la France et pour l'humanité, lorsqu'en traversant le Pont-Royal, — que la citoyenne George Sand elle-même n'a pas encore songé à débaptiser, — un tout petit enfant me mit dans la main une feuille de papier imprimée, en tête de laquelle je lus ces mots :

Voilà ce que je pense depuis 1823.

SI VOUS VOULEZ DEVENIR RÉPUBLICAIN, LISEZ CELA.

Jugez de mon ravissement! moi qui depuis trois mois faisais des efforts désespérés pour devenir républicain et qui ne pouvais pas y parvenir.

Le voilà donc trouvé ce
secret que je cherche,

m'écriai-je dans un transport de joie; et, doublant le pas, je courus m'asseoir sous les marronniers des Tuileries pour y méditer à mon aise sur cette grande découverte qui illustrera à jamais la semaine du 29 mai au 4 juin.

Cet écrit, monsieur, était signé ALEXIS CAMUS, mécanicien des sixième et huitième arrondissements. Ce nom, vous ne l'oublierez pas, je l'espère, — pas plus que moi, pas plus que vos 20,000 abonnés; — car, pour le graver à jamais dans votre mémoire, je m'empresse de vous transcrire ici le petit avertissement suivant, que M. Alexis Camus a eu le soin de faire imprimer au-dessous de sa signature.

Frères, si vous ne vous rappelez pas de mon nom, pensez à la mère Camus.

Le début me parut digne de la péroraison. « Je vous demande, s'écrie M. Camus, qu'est-ce que c'est que les empereurs, les rois et les princes? » Avant de commencer la construction de la république, M. Camus a cru devoir démolir totalement la monarchie. Il n'en a pas laissé pierre sur pierre. Comment pourrait-on vouloir toujours un roi, quand on sait que M. Camus a lu dans l'Histoire de France : « qu'un seigneur, en revenant de la chasse, ayant eu froid aux pieds et voulant une chaleur douce, fit ouvrir le ventre à un de ses vassaux, et mit ses pieds dedans, bien que ce fût un homme comme lui, comme nous! D'ailleurs ne nous apprend-il pas que Louis-Philippe a emporté hors de France plus de deux cents chariots à huit chevaux chargés d'argent. »

La monarchie ainsi réduite en poudre, M. Camus, sans perdre une parole, pose les bases de la république. Dès le 10 avril le travail qu'il livre aujourd'hui au public était achevé, et son auteur portait à beaucoup de journaux *le seul système de république durable pour toujours*. Est-ce croyable! est-ce possible! « Aucun, dit M. Camus, n'a voulu le mettre aux nouvelles diverses. Et j'aurais tant voulu, ajoute-t-il, que les peuples étrangers lisent cela. »

Votre journal, monsieur le directeur, est, je le sais, très-répandu chez les peuples étrangers... permettez-moi donc de publier dans ses colonnes le projet de constitution de M. Camus. Non-seulement vous obligerez M. Camus, bien digne selon moi de votre puissante protection, mais vous rendrez un service signalé à toutes les nations qui sont en ce moment en mal de république, car vous faciliterez singulièrement leur délivrance. Il est impossible, en effet, que tous les peuples du globe ne se hâtent pas d'adopter, dès qu'ils en auront connaissance, ce projet de constitution destiné à devenir d'ici à peu d'années la charte universelle.

J'espère que M. Camus ne m'accusera pas d'indiscrétion, car il m'a autorisé, si je le trouvais convenable, à appuyer son système en en faisant part à mes amis et camarades.

« Les représentants nommeront parmi eux dix à seize ministres, dont un président *qui aura la jouissance de deux*, pas plus; que les provinces qui se réuniront à la France nomment leurs représentants et chacune un ministre.

» Ces ministres représenteront la nation. Aux ministres seuls appartient la puissance exécutive; déclarer la guerre, faire les traités de paix; toute loi d'impôt sera votée par la Chambre des représentants. La nation donnera au président 150,000 fr. par année; plus, aux autres ministres, la nation devra leur donner à chacun 100,000 fr. par année; je voudrais que le moindre des ministres eût au moins 80,000 fr. par année, ou je préférerais qu'ils eussent tous le double d'appointements; que les généraux, les maréchaux ne puissent jamais être nommés ministres s'ils font partie de l'armée; ils pourront être



Le magasin de Journaux sur la voie publique.

élus s'il y a un an qu'ils ne font plus partie de l'armée. Les élections devront se faire tous les trois ans, jamais plus de temps. Les ministres, au bout de trois ans, seront représentants de droit sans être nommés, mais ils ne pourront donner leur vote aux nouveaux ministres, et ne pourront jamais être réélus les trois années qui suivront leurs fonctions de ministres. Si, dans les trois années de leur session, ils avaient fait ou fait faire quelque chose, quelques actions que la loi réprouve, à la déchéance de leur pouvoir, ils devraient être accusés et jugés par un tribunal compétent à ce sujet. Comme si l'un des ministres jouait en actions ou faisait jouer quelqu'un, il devrait être cassé et remplacé de suite. Pour abréger les travaux si urgents, qu'il soit interdit aux membres de la constituante de lever une question sur le communisme, sous peine d'être exclus pour la session de l'année.... »

La *seule organisation du travail possible*, découverte vers la même époque par M. Camus, est encore plus simple, plus claire et plus ingénieuse que le *seul système de république durable pour toujours*. M. Camus pense, et il a la franchise de le déclarer hautement « qu'elle ne peut et ne doit se faire que comme il est indiqué ci-dessous. »

« Voilà comme je comprends les ateliers nationaux : que les ouvriers s'associent dix par dix, ou vingt par vingt au plus, entreprenant aux pièces; qu'il y ait un chef d'atelier par cent, qu'il s'appelle cent-unième, que le cent-unième ne sache pas que lire et écrire, qu'il soit parmi les ouvriers celui qui sera jugé le plus capable de commander et de travailler; que le cent-unième gagne un tiers de plus que les bons ouvriers; qu'il y ait un vingt-unième, c'est-à-dire un pour vingt cent-unièmes, plus ou moins, selon les ateliers; pour qu'il puisse comprendre les comptes que les cent-unièmes devront lui rendre, que ce ne soit plus comme autrefois, que l'homme nul et protégé vienne commander aux capacités; il devra gagner le double du cent-unième et ne rendre compte qu'au ministre des travaux publics, ou à un commissaire nommé par lui, ou une autre personne toujours nommée par le ministre qui le représentera. »

Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas connu M. Camus huit jours plus tôt. Je lui aurais donné ma voix, et j'aurais sollicité en sa faveur la vôtre et celle de vos amis... Sachez le, monsieur, M. Camus, le seul organisateur du travail, M. Camus, le véritable fondateur de la république, M. Camus, qui a de plus indiqué « un moyen prompt et sûr pour sauver la France, les riches et les propriétés pour le présent et l'avenir, M. Camus sollicitait l'honneur de nous représenter à l'Assemblée nationale, nous l'avons su trop tard. Une autre fois nous nous le rappellerons d'autant plus que M. Alexis Camus est « avec cela un des bons mécaniciens de Paris, un de ceux qui ont le plus d'expérience sur une quantité considérable de métiers, pouvant les exécuter presque tous. Il croit aussi être le seul sur la terre pour souder les métaux à un aussi haut degré, comme la fonte avec la fonte, le cuivre avec la fonte, le fer fondu avec la fonte, etc., et non brasé; il connaît aussi l'agriculture et les outils qui abrègent la culture. Son adresse dans Botin pour renseignements. Enfin il est connu presque par tous les ferblantiers et quincailliers de France. » Qu'on se le dise, et que, pour ne pas l'oublier, on chante jusqu'aux prochaines élections la fameuse chanson qui avait rendu le nom de Camus immortel avant les grandes et belles découvertes que M. Alexis Camus, mécanicien des sixième et huitième arrondissements, vient de révéler au genre humain dans sa profession de foi intitulée :

Voilà ce que je pense depuis 1823.

Cette intéressante lecture achevée, je fis ma rentrée dans Paris par les boulevards, et franchement j'en fus plus content que je ne l'aurais cru. Au premier aspect, je compris que le nouveau préfet de police n'était pas affligé de la manie de faire de l'ordre avec du désordre... Les pauvres n'avaient pas disparu, je suis forcé d'en convenir, car la misère publique augmente tous les jours au lieu de diminuer; mais les *exhibitions*, si affreuses à voir, dont je m'étais plaint, me semblèrent beaucoup moins nombreuses; du reste, aucun étalage extraordinaire ne gênait la circulation. Çà et là, au coin des carrefours les plus fréquentés d'ordinaire, apparaissait, au milieu de la foule, l'uniforme d'un gardien de Paris. Enfin, les crieurs publics — il était alors deux heures de l'après-midi — annonçaient moins souvent leur marchandise, leur voix était moins rauque, et ils se montraient moins déterminés à forcer, par tous les moyens possibles, les passants de faire prospérer leur petit commerce. Évidemment il y avait progrès. Gloire en soit rendue à qui de droit, à la Providence ou à M. Trouvé-Chauvel.

Depuis trois semaines la profession de crieur public — j'en ai acquis la preuve — a subi d'importantes modifications. Les crieurs publics se divisent maintenant en deux grandes classes. Nous avons les crieurs publics ambulants et les crieurs publics sédentaires. Les crieurs publics ambulants sont spécialement chargés d'empêcher la population de Paris de s'endormir avant minuit et de la réveiller entre cinq et six heures du matin. Dès que l'aurore aux doigts de rose, comme disait jadis Homère, a ouvert à Phébus les portes de l'Orient, ils s'élancent par bataillons épais de toutes les rues qui ont eu le malheur de louer une de leurs maisons à un journal, et ils se répandent par la ville, qu'ils agacent jusqu'à ce qu'elle leur ait acheté le droit de vaquer tranquillement à ses occupations. De onze heures à cinq heures ils font la sieste. Mais avant que le char vaporeux de la reine des ombres n'ait, comme dirait aujourd'hui Lamartine, blanchi les bords de l'horizon, ils sont déjà repartis pour prélever l'impôt du soir sur les esprits curieux ou les tempéraments nerveux. Le nombre des journaux a tellement augmenté, qu'ils composent d'ordinaire leur paquet de feuilles de toutes les nuances — un ou deux sous au choix. — Aussi le plus souvent ne crient-ils plus — les rusés compères qu'ils sont — tel ou tel journal de telle ou telle opinion — car, à peu d'exceptions près, ils manifestent une tendance prononcée à l'éclectisme, mais se bornent-ils, pour attirer un plus grand nombre de chalands, à annoncer d'une voix retentissante qu'ils vendent, moyennant cinq ou dix centimes, les journaux du matin ou les journaux du soir. Accourez, citoyens et citoyennes, venez détacher du bouquet la fleur que vous préférez.

L'augmentation du nombre des journaux a eu un autre résultat. Elle a produit le crieur public sédentaire ou le marchand de journaux proprement dit. A chaque coin de rue un peu fréquentée et en face de tous les passages, théâtres, etc., s'élèvent maintenant sur les boulevards de petites boutiques en bois blanc qui s'agrandissent en s'embellissant de jour en jour. Là se montrent sur des tablettes derrière une ficelle les titres des principaux journaux de la veille et du lendemain. Le soir, des lanternes tricolores éclairent cet étalage propret que le marchand ou la marchande ne recommande pas trop souvent — c'est une justice que je me plais à leur rendre, — au moyen du cri, à l'attention des passants. En général, chacune de ces petites boutiques, qui ne changent pas de place pendant la journée, mais qui s'enlèvent entre dix et onze heures du soir ou quand le temps devient par trop mauvais, est tenue par un ménage. La femme vend pendant que le mari va faire les achats, et toute la journée les enfants se promènent sur le trottoir en offrant aux amateurs les journaux les plus recherchés et en dirigeant les pas des véritables amateurs, comme moi, vers l'assortiment complet de leurs parents.

Approchez-vous, vous n'aurez que l'embarras du choix. Tous les journaux ne se vendent pas ainsi cependant. Parmi ceux qui existaient avant la révolution de février, le *Journal des Débats* est rarement exposé. *Le Siècle*, *le Constitutionnel* n'ont qu'un débit restreint; *la Presse*, *le National*, *la Réforme* et *l'Atelier* se partagent la faveur ou plutôt la curiosité publique avec sept ou huit feuilles rivales dont la plus âgée n'a pas trois mois : *l'Assemblée Nationale*, *le Représentant du Peuple*, *la Vraie République*, *la Commune de Paris*, *la Liberté*, *le Peuple Constituant*, *le Père Duchêne* et les cent autres journaux nés depuis le 24 février et qui n'ont vécu que quelques jours ou qui sont condamnés à une mort prochaine. Déjà vous chercheriez en vain *le Peuple*, *le Réveil du Peuple*, *la Sentinelle du Peuple*, *la Voix du Peuple*, *l'Étendard des Droits du Peuple*, *la Tribune du Peuple*, *le Bon Sens du Peuple*, *l'Écho du Peuple*, *le Triomphe du Peuple*, *la Voie du Peuple libre*, *l'Esprit du Peuple*, *la Véritable République*, *la République Française*, *la République des Arts*, *l'Éventail Républicain*, *le Fanal Républicain*, *le Conseil Républicain*, *la France Républicaine*, les trois *Saluts publics*, les quatre ou cinq *Patriotes*, *le Girondin*, *la Constitution*, *la Vérité*, *la Tribune de 1848*, *la Voix des Clubs*, *la Sentinelle des Clubs*, *la Dépêche*, *l'Ordre*, *le Bon Conseil*, *la Propagande*, *l'Accusateur Révolutionnaire*, *les Confessions du Montagnard*, *le Pays*, *l'Égalité*, *l'Amour de la Patrie*, *la Tribune des Réformes* et cinquante autres dont j'ai déjà oublié les titres.

Rassurez-vous, monsieur, la presse est une mère féconde. Quand elle a la douleur de voir mourir un de ses enfants, elle en met bas immédiatement une nouvelle portée, mais jamais peut-être elle n'en avait procréé un plus grand nombre — il est vrai qu'ils ne me paraissent pas très-viables — que, pendant les dix jours qu'a duré mon absence, je le sais d'autant mieux que j'en ai acheté la collection entière, et que, malgré la modicité des prix, — un sou et deux sous par feuille, — j'ai dépensé une somme considérable pour le temps qui court.

Les *nouveaux journaux*, c'est ainsi que je désigne les cadets de cette grande famille, sont, je vous l'avoue, assez difficiles à classer. Il n'y a, dans mon opinion, qu'une seule division possible, je les range en deux catégories nettement tranchées. D'un côté les journaux plaisants, de l'autre les journaux sérieux, — c'est-à-dire prétendus plaisants et sérieux; car tel se donne pour plaisant qui ne vous fera pas rire; tel autre a l'outrecuidance de se croire sérieux qui provoquera singulièrement votre hilarité.

A la première catégorie appartiennent :

« *Le Pamphlet*, journal quotidien illustré, né le 25 mai, au prix de 2 sous. Il a déjà changé de format et de vignette-titre.

» *Le Diable boiteux à l'Assemblée nationale*, né le 28 mai, paraissant le jeudi et le dimanche. Prix : 1 sou.

» *Les Bêtises de la semaine*, né le 25 mai, paraissant tous les samedis.

» *L'Époque, journal des Honnêtes Gens*, né du 4 au 6 juin, paraissant on ne sait quand, avec ces épigraphes : *Chacun pour soi; chacun chez soi. Défense de la morale, de la famille, et de la propriété. Plus d'utopies. Abolition du socialisme.*

» *Les Lunettes du Père Duchesne*, journal chantant, comique, satirique, anecdotique et orné d'images, né en juin 1848; 1 sou par numéro.

La Carmagnole, journal des Enfants de Paris, né le 1er juin, paraissant le jeudi et le dimanche, avec cette épigraphe : *Ah! ça ira, ça ira, ça ira, ça ira-t-il bien, ça n'ira-t-y pas.* Prix : 1 sou.

» *Le Gamin de Paris*, id., sans épigraphe. »

Ici je suis forcé d'interrompre cet inventaire bibliographique que, malgré toute ma bonne volonté, je ne puis pas rendre plus amusant, pour signaler à votre juste indignation et à la légitime vengeance des lois le sieur A. Collin, signataire de ces deux derniers journaux, car M. Collin, qui n'a peut-être jamais eu connaissance de l'article 428 du Code pénal, trompe indignement le public sur la nature de la marchandise qu'il vend ou fait vendre par ses crieurs. La seconde page de la *Carmagnole* est exactement semblable à la seconde page du gamin de Paris.

« *Le Lampion*, journal quotidien, né le 28 mai, avec cette épigraphe mise en musique : *Des lam...pions... des lam...pions.* Prix : 2 sous.

» *Le Canard*, journal drôlatique, fantastique, anecdotique, politique et critique de l'an Ier de la République, né dans les jours du mois de mai. Prix : 2 sous.

» *Le Diable rose*, avec une gravure. Supplément au journal *l'Indépendant*, signé E. de La Bédollière. »

Il faut m'en croire sur parole, monsieur le directeur, — car il ne me reste plus assez de place pour justifier, à l'aide de preuves, mon assertion, — tous ces journaux, — sauf le *Pamphlet*, qui se distingue réellement de ses confrères, ce qui ne lui est pas difficile, — manquent complétement d'esprit. Qu'il me suffise donc de vous avoir signalé leur apparition éphémère. N'insultons pas les morts; ne troublons pas la paix du tombeau. Le plus bête, — le mot n'est point exagéré, — est celui qui pouvait être le plus facilement spirituel; car, fidèle à son titre : les *Bêtises de la semaine*, il n'avait qu'à enregistrer dans ses colonnes un choix de ce qui s'était fait, dit et écrit, pendant la semaine, au Luxembourg, à la tribune nationale, dans la rue ou dans les journaux. Du reste, ne jugez pas de leur tendance sur leur titre. Le *Lampion* est conservateur, et la *Carmagnole* elle-même, qui, je n'ai pas deviné pourquoi, sert à ses abonnés le plus étrange salmigondis de candidats que l'on puisse imaginer, la *Carmagnole* défend M. Thiers contre le *National;* tandis que son *alter ego*, le *Gamin de Paris*, ose révéler au monde entier, dans un article intitulé : NOS MINISTRES FUMENT, que son éminence le citoyen ministre du commerce, M. Ferdinand Flocon, est le plus grand de nos républicains, attendu qu'il est le premier culotteur de pipes de l'époque. En général, les nouveaux journaux prétendus plaisants ou non plaisants se moquent beaucoup plus volontiers des républicains de la veille que de ceux du lendemain et de l'avenir.

C'est le contraire qui est vrai des journaux prétendus sérieux, dont je vous transcris littéralement ci-dessous les titres et les épigraphes. Ces journaux ne se contentent même pas de la veille : les uns remontent aux dernières années du 18e siècle; les autres aux guerres sociales du moyen âge, aux invasions des barbares; les *plus avancés* enfin aux époques de bestialité qui ont précédé les premières époques de la civilisation.

« *Le Travailleur*, par la mère Duchêne, né le samedi 27 mai, paraissant les lundis, mercredis et samedis, signé Vermasse dit Mitraille. Épigraphes : *Il y a en France cent dix-sept hommes qui se tuent pour la jouissance d'un seul. Celui qui n'est pas avec nous est contre nous.*

» *Le Robespierre, journal de la réforme sociale*, né le 1er juin. Epigraphes : *Liberté, égalité, fraternité, solidarité, unité. Le peuple est le seul souverain, ses représentants sont ses commis. Abolition de la peine de mort. Abolition de la misère.* Signé Michel Deschamps.

» *Le Tocsin des Travailleurs*, né le 1er juin, signé Emile Barrault.

» *L'Aimable Faubourien, journal de la Canaille*, né le 1er juin, paraissant le jeudi et le dimanche. Signé Siméon.

» *L'Organisation du Travail, journal des Ouvriers*, né le 3 juin. Epigraphe : *La voix du peuple est la voix de Dieu.* Signé H. Lacolonge.

» *Le Travail*, véritable organe des intérêts populaires, né le 29 mai, paraissant les dimanches, mardis et jeudis, signé Adam Bel. Epigraphes : *Dieu et l'humanité. Droits et devoirs. Le travail est le développement normal de la vie des nations et des individus. Le travail, c'est la manifestation de la vie. Vive la République démocratique et sociale!*

» *Le Journal des Sans-Culottes*, par le citoyen Constant Hilbey, né le 28 mai et paraissant deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. »

Si, comme moi, vous aviez eu, Monsieur, le courage de lire tous ces journaux ultra-républicains ou démocratiques — car la république n'est plus de mode — vous sauriez qu'ils n'ont pas d'autre but que d'organiser l'anarchie, soit pour en faire profiter une bande de fous et de voleurs, soit pour démontrer la nécessité de rétablir l'ordre au moyen de l'un des trois ou quatre prétendants qui se disputent — vainement je l'espère — la succession du gouvernement actuel, — en admettant qu'on puisse honorer de titre de gouvernement cette chose sans nom à laquelle le hasard a si maladroitement confié pour quelques mois les destinées de la France. Chacun de leurs articles est une provocation à la guerre civile. Leur devise semble être : « Diviser pour régner. » Du reste, je me suis demandé, après avoir achevé cette triste lecture, qui ils pouvaient tromper. Ils n'ont ni passion, ni talent. Ils font des efforts ridicules pour se mettre en colère — comme ce misérable *Père Duchêne*, rédigé par un avocat que le conseil de l'ordre ne tardera pas à rayer du tableau; — ils essayent en vain de paraître grossiers, violents, sincères; leur unique idée — et il faut voir dans quel style honteusement plat ils la développent — est celle-ci : Travailleurs, volez. Il y en a même un — *le Robespierre* — qui, dans sa profession de foi, entreprend la justification des réclusionnaires et des forçats.

« Quant à l'époque de transition, je contribuerai à faire jeter *amnistie générale* et sérieuse sur le passé, et notamment à faire réhabiliter les individus qui sont demeurés un certain laps de temps sans être frappés par la justice des hommes; dans une fausse civilisation où la corruption est devenue presque universelle, la propriété est le produit de la *spoliation et de l'exploitation déguisées*. Il serait trop dangereux d'aller fouiller dans la vie privée et de remonter à l'origine des *fortunes mal acquises*. L'influence de ce milieu social gangrené ayant puissance de fausser les essors de la nature humaine, le civilisé est peu recevable à trancher du puritain, et doit se montrer indulgent pour les personnes en même temps qu'impitoyable pour les institutions mauvaises qui les pervertissent. Le temps est venu de faire disparaître l'hypocrisie de la fraternité et d'entrer dans les voies de la réconciliation universelle. »

Le dégoût me fait tomber la plume des mains... Grâce à la faiblesse, à l'incapacité ou à la trahison des hommes qui sont censés nous gouverner, la semaine dans laquelle nous allons entrer verra naître sans doute la *Lie du peuple*, la *Crapule*, la *Voirie*, la *Guillotine*, *Marat*, le *Couperet*, le

Ban rompu, le *Forçat libéré*... O liberté de la presse, que d'atteintes mortelles on te porte sous prétexte de te respecter? N'est-il pas temps de nous écrier : *Quo usque tandem*, commission exécutive, *abutere patientia nostra*.

Salut et fraternité.

Mardi matin, 6 juin 1848.

UN VIEUX FLANEUR.

CONTRE-COUP DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER AU CAIRE.

On nous écrit du Caire :

« La révolution de février a déterminé un contre-coup formidable ici, dans la famille même du vice-roi : en apprenant que les Parisiens venaient de se révolter, Méhémet-Ali-Bey, le dernier fils et le préféré de Méhémet-Ali, voulut marcher sur leurs traces. Méhémet-Ali-Bey est âgé de quatorze ans; il demeure, avec dix jeunes gens des premières familles du pays, à Boulac, dans un magnifique palais, dont on a fait une école dirigée par un Français, M. Dozol, homme aussi distingué par son mérite que recommandable par son caractère; mais ce n'était pas assez de toutes les qualités de M. Dozol pour désarmer la jalousie d'indépendance qui brûlait le cœur du jeune prince : les lauriers des combattants de février l'empêchaient de dormir. Dans la chute du gouvernement et dans la proclamation de la République en France il crut entendre un appel à son libéralisme; ses yeux se dessillent tout à coup; il s'aperçut qu'il était indigne de lui de vivre dans une école, sous la loi d'une discipline militaire, et la nécessité d'un coup d'État lui fut dès lors démontrée. En conséquence, il s'élance chez son gouverneur. Ne le trouvant pas, il écrit à la craie sur la porte de M. Dozol : *Plus d'oppresseurs, plus d'opprimés! je destitue mon gouverneur et j'institue à sa place deux directeurs provisoires, élus, à la majorité des suffrages, parmi mes camarades!* Cette proclamation formulée, il se rend au milieu de ses condisciples, et, arrachant ses épaulettes, il leur crie : *Plus de princes, plus de beys, plus d'élèves, plus de maîtres! Liberté, Égalité, Fraternité!*

» Cela fait, il monte à cheval et court à la citadelle porter son ultimatum à Abbas-Pacha, qui remplaçait au Caire le vice-roi alors à Malte. En chemin il rencontre un Français à qui il jette, d'un air triomphant, ces paroles : *Les Parisiens ont chassé leur roi; moi, j'ai renvoyé mon gouverneur!* A la citadelle, ce ne fut pas sans peine qu'on calma l'exaltation du jeune prince; pourtant, à force de diplomatie, on réussit à obtenir de lui quelques concessions, entre autres celle de rentrer sous la tutelle de son gouverneur.

» L'un des fils d'Ibrahim-Pacha, Mustapha-Bey, écrivait à ce sujet à l'un de nos amis : « La révolution de Paris s'est faite en » trois jours; celle de Boulac n'a duré qu'une heure. »

Les lecteurs de l'*Illustration* ont bien voulu remarquer une suite de petits articles publiés dans ce recueil sous le titre de *Dictionnaire démocratique, manuel du citoyen*, par M. Francis Wey. Le numéro de ce jour contient encore une suite de ce travail, qui ne sera complet que le jour où l'auteur aura épuisé tous les mots de la langue politique dont il a entrepris de définir le sens et la portée, en prenant pour principe de ses définitions le principe même des institutions que le gouvernement doit fonder et développer. Le bon sens, qui s'allie dans ce travail à une raison supérieure, a frappé tous ceux qui nous lisent et nous a valu de la part de plusieurs personnes, dont le suffrage est à la fois un honneur et un encouragement, des témoignages auxquels le public devra le parti que nous venons de prendre de publier à part le *Manuel du citoyen*, pour en rendre la lecture générale et populaire. La première livraison vient de paraître en un petit volume de 108 pages d'impression, sur très-beau papier, comme il convient à un livre qui enseigne à tous les citoyens à comprendre la langue des institutions républicaines, pour apprendre la règle du droit et du devoir. Le prix de chacun de ces petits volumes est fixé à 50 centimes.

La maison d'Horace Vernet

A VERSAILLES.

S'il est un artiste vivant dont le nom puisse faire le *pendant* de notre Béranger, c'est, sans contredit, Horace Vernet. L'un et l'autre se sont rendus populaires, en rappelant sans cesse à la France la gloire de ses armes par le souvenir de Napoléon. Leur manière de vivre diffère comme leur manière d'écrire; mais ils se sont presque toujours rencontrés dans les mêmes sentiments : le poëte avec l'austérité de sa méditation, le peintre malgré l'agitation de son existence épique, chevaleresque, quasi nomade; le premier restant l'hôte des chaumières où la gloire est venue le trouver; le second allant au-devant d'elle, de palais en palais, saluant les souverains de son pinceau, comme l'écrivain les menaçait de sa plume. L'un, semblable à la vigne dont le fruit emprunte sa saveur au sol qui le fait naître, s'est attaché au monument de la patrie; l'autre s'est souvenu que l'artiste est citoyen de l'univers. Enfin tous deux ont honoré leur carrière en proclamant la suprématie du nom français.

Toutes les fois que la célébrité s'attache à l'artiste qui produit beaucoup, c'est qu'il la mérite; et, surtout, c'est que, suivant pas à pas la marche de l'esprit humain, il progresse dans ses pensées et dans la forme qui sert à les exprimer. Horace Vernet est né peintre. Il a fait des tableaux parce qu'il en tenait la faculté de son sang, comme il est de la nature de l'oranger de produire ses fleurs et ses fruits. La dynastie des Vernet règne, depuis trois générations, dans la famille des artistes, par la puissance du talent, à des titres différents : Joseph, sous la vieille monarchie caduque, en fixant sur la toile les scènes de la nature, avec le flux et le reflux de l'Océan tantôt calme, tantôt bouleversé dans ses profondeurs et son immensité; Carle, en symbolisant son époque, celle du Directoire et du Consulat, ou mieux encore la France, par une des plus nobles espèces de la création, le cheval, toujours prêt à s'élancer dans l'espace sous la main de l'homme habile qui sait le dompter; enfin Horace, digne héritier de ses pères, en généralisant son art, en se reposant du tumulte des batailles par un récit biblique, en racontant toutes les gloires de ce monde sur les rives de la Seine, du Tibre et de la Néva, comme sous la tente de l'Arabe.

La biographie d'Horace Vernet pourrait, à la rigueur, être faite au souvenir de ses travaux. Il a dessiné des soldats avant de savoir dessiner, parce qu'il voyait partout des soldats; c'est ainsi que le Giotto dessinait les chèvres de son troupeau, parce qu'il voyait des chèvres : on est toujours peintre par le regard, avant de l'être par la main; c'est l'œil qui conduit le pinceau. Le jeune artiste, en copiant ce qu'il aperçoit, s'essaie à la reproduction des choses qui l'entourent pour se les assimiler, parce que c'est le moyen d'arriver plus tard à donner la vie aux conceptions de sa pensée. Le modèle n'est jamais, pour le maître, qu'une borne qu'il place sous son regard pour fixer un moment l'essor de son imagination; son œil a déjà tout investi, s'est tout approprié dans la nature, le jeu des muscles, le galbe, les ressorts du mouvement chez l'homme, chez les animaux, les grands effets de la lumière, les nuances et l'étendue, par l'effet d'une sorte de géométrie naturelle; sa mémoire contient le monde extérieur tout entier. Horace Vernet peut toujours peindre sans modèle. Ce qui a fait de lui un peintre avant l'âge, c'est la faculté native de voir juste; aussi, dès ses premiers essais, s'est-il montré vrai; ce fut seulement quand l'habitude l'eut rendu savant, qu'il a compris les conventions de l'art. C'est ainsi que la logique de l'artiste doit procéder : le sentiment se manifeste d'abord par la forme matérielle, parce que le signe est, pour les yeux, le moyen d'expression.

On ne peut pas adresser au peintre de nos fastes militaires les vers du Sosie de Molière :

« Combien de gens ont fait des récits de bataille
Dont ils se sont tenus bien loin! »

Horace Vernet, qui avait assisté en qualité de sergent à la bataille de Montmirail, dans la campagne de France, était en 1814 un des combattants à la *barrière de Clichy*, et le tableau qu'il fit de cet épisode de la défense de Paris commença une réputation qui, d'année en année, devait grandir par les développements successifs d'un talent incontestable. Mais depuis ce temps, quoiqu'il eût reussi dans des genres opposés, ce fut toujours par des batailles qu'il remporta ses victoires. Les paroles que Napoléon avait adressées au jeune artiste, pour encourager ses premiers travaux, ont fécondé son génie et produit une sorte d'analogie entre le grand capitaine et le peintre qui devait si souvent l'offrir à la contemplation de la foule. Aussi, après beaucoup de commotions intérieures, quand la République succède à la monarchie constitutionnelle, est-ce en le nommant colonel de la garde nationale que la ville de Versailles vient rendre hommage au caractère et au mérite d'Horace Vernet.

Notre intention n'est pas de faire ici une appréciation du talent d'Horace Vernet, ni sa biographie, mais une description de la maison qu'il s'est fait bâtir à Versailles, et nous nous bornerons à la description de cette demeure, toutefois en racontant quelques traits caractéristiques de l'homme qui l'habite.

Le duc d'Orléans, on le sait, avait été, de 1818 à 1830, l'admirateur du talent d'Horace Vernet et son protecteur; monté sur le trône, il fit participer l'artiste aux faveurs de la royauté. Depuis que le palais de Versailles est devenu un musée national, le peintre des plus belles pages de ce grand livre de notre gloire a reçu l'hospitalité dans le palais auquel son pinceau devait donner un nouveau lustre; et le *Jeu de paume* est devenu son atelier pour les grandes toiles qu'il devait animer. Ainsi c'est dans le lieu où la révolution française commença, en 1789, que le peintre de la *Prise de Constantine*, de la *Smala*, etc., a travaillé, sans prévoir l'événement qui bientôt souderait le cercle où doivent se trouver renfermés les hauts faits d'armes dont il est un des principaux historiens. Mais, comme tant d'autres, quoiqu'il ne prévît rien à cet égard, malgré les souvenirs attachés à la salle du *Serment*, il éprouvait peut-être que les rois font toujours payer l'hospitalité qu'ils donnent. L'artiste a un tel besoin d'indépendance

« Que monté sur le faîte il aspire à descendre. »

Horace Vernet s'est souvenu, il faut le croire, de la vérité du dicton : « Il vaut mieux un petit chez soi, qu'un grand chez les autres. » Aussi fit-il bâtir la maison qu'il habite, au n° 4, dans l'impasse des Gendarmes, à deux pas de l'avenue de Paris.

Les artistes sont presque tous enclins à une sorte d'originalité de manières et de coutumes que l'originalité du talent ne justifie pas toujours; cependant, il faut le reconnaître, une valeur réelle vient promptement les dégager de la prétention de ne rien faire comme tout le monde, quand ils s'y sont laissé entraîner : à cet égard, on en a fait la remarque, la supériorité se révèle par la conformité de mœurs et d'habitudes avec le plus grand nombre des citoyens. Voilà ce qui explique tout de suite comment la maison d'Horace Vernet est construite, distribuée et meublée comme celle de tout homme de goût qui sait allier les douceurs du comfortable à la bonhomie des usages, sans exclure pour cela le luxe artistique de quelques détails, de certains objets auxquels la magie des souvenirs s'attache dans le contact des choses de la vie ordinaire. Les palais que la fantaisie élève sont des demeures fort incommodes pour l'existence prosaïque de tous les jours, et le désir ou la manie de se singulariser ne compense pas l'ennui que cause le faste gênant d'être une exception. A la rigueur, il n'y a plus rien de distinctif dans l'ensemble d'une habitation fantasquement arrangée; tandis que la moindre particularité révèle la personne dans le luxe que chacun peut se procurer sans efforts d'imagination, sur la bonne foi d'un tapissier. Ceci nous rappelle feu M. Dusommerard, qui mangeait dans un siècle, se couchait dans un autre, et ne pouvait pas faire un mouvement, chez lui, qu'il ne se heurtât contre un millésime, contre une époque historique; sa pensée constante était de respecter ses meubles : aussi éprouvait-on une jouissance indicible à *tutoyer* les siens, quels qu'ils fussent, quand on quittait sa demeure échantillonnée par la manie de la collection.

Si la maison d'Horace Vernet n'était pas, à Versailles, dans le lieu que nous venons d'indiquer, le promeneur pourrait passer et repasser devant elle sans se douter le moins du monde que l'artiste dont le nom lui est cher vit là, y conçoit, y travaille. Et même si, par hasard, la porte de cette demeure s'ouvre; au fond d'une cour, qu'aperçoit-on? une habitation modeste surmontée à droite d'un petit colombier briqueté, et flanquée à gauche d'une tourelle qui n'a rien de prétentieux! Au milieu de la cour, dans un cercle de verdure, se trouve une petite pièce d'eau où se jouent des canards de Barbarie et des goëlands; quelques arbustes, çà et là groupés près des murailles, verdoient gracieusement, comme dans la demeure de tout épicier retiré des affaires. Cependant l'œil du connaisseur découvre bientôt, non pas seulement le luxe solide d'un homme qui dédaigne la vanité d'un étalage offert à la curiosité du public, qui préfère la sécurité de la vie à ce culte d'égoïsme que tant de fous se rendent à eux-mêmes, mais encore la pureté d'un goût qui se révèle par la réalité des choses : pas d'écussons blasonnés, pas d'architecture inutile, pas même un souvenir extérieur d'une gloire méritée. L'artiste a muré sa vie privée en se conformant aux habitudes de tous. Mais les deux chevaux qui piétinent dans cette cour, sous la voix d'un cocher, sont de race et d'une beauté remarquables; mais le véhicule auquel ils sont attelés a quelque chose d'étrange, d'inaccoutumé. L'attelage aussi n'est pas ordinaire : le cocher porte un costume distinctif, son langage n'est pas le nôtre, sa physionomie décèle une origine particulière; et, si le regard plonge sous la remise, les riches harnais et les selles brodées, qu'on y voit suspendus au-dessus d'un traîneau, racontent les pérégrinations du peintre, témoignent d'un long contact avec les habitants des pays lointains, avec d'autres mœurs que celles de la France.... Le curieux ou l'amateur est déjà sous l'influence secrète d'une impression toute favorable à ce propriétaire, qui veut faire comme tout le monde, et qui, malgré lui, quoi qu'il fasse, se trouve séparé de la foule par les événements de sa vie individuelle, auxquels il ne peut plus rien changer. En général, nous nous courbons d'autant plus volontiers sous le mérite des gens, qu'il nous est permis de le découvrir, de l'apprécier, et qu'ils ne s'imposent pas eux-mêmes à notre admiration : la sympathie ne se commande pas plus que la confiance.

Disons-le, pour expliquer tout de suite ce qu'il peut y avoir de singulier dans le fait que nous venons de signaler : cet équipage de forme bizarre, appelé *droschki*, ce traîneau, ces chevaux magnifiques, ce cocher même, tout cet attirail, homme, bêtes et choses, sont un don de l'empereur de Russie. Horace Vernet, attiré à Saint-Pétersbourg, y fut bien accueilli du souverain, non pas seulement par admiration pour son talent, mais encore par estime pour sa personne; et, durant le séjour qu'il y fit, il n'y eut pas de revue, de parade, de cérémonie qu'on n'y aperçût notre peintre, à cheval à côté du monarque. Or, un jour, Nicolas Ier, en flânant dans les rues de sa capitale, ainsi qu'il se plaît à le faire, reconnut Vernet dans un traîneau de louage de chétive apparence : l'orgueil du prince en fut noblement blessé; car l'hospitalité qu'il donne est toujours somptueuse. Le lendemain, l'empereur ordonna de mettre à l'un de ses traîneaux les deux meilleurs chevaux de ses écuries; puis il se fit conduire chez l'artiste, qui le reçut avec les insignes de sa propre royauté, la palette à la main. Le tsar, en terminant sa visite, engagea Vernet à le conduire au palais impérial. Chemin faisant, le monarque dit au peintre :

« Vous avez là deux bons chevaux, Vernet; ils sortent des haras d'Orloff, n'est-ce pas? Excellente race! dont le principal mérite est de durer longtemps. »

Puis en arrivant au palais :

« Je vous remercie, dit-il, de m'avoir jeté à ma porte; je vois avec plaisir que vous avez un équipage tel qu'il vous en fallait un. »

A Versailles, quand on entre dans l'habitation du peintre, la première personne qui vient à la rencontre est une grande et belle chienne, toute noire, du nom de Diane, très-aimable et très-aimée, gardienne du logis. On ne peut guère avoir des chevaux sans avoir des chiens : le cheval, le chien et l'homme sont faits pour vivre ensemble. Tout le monde connaît cette facétie touchante inscrite au bas d'une lithographie de Charlet : « Décidément, ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. » On devait donc s'attendre à trouver chez Horace Vernet un chien à côté d'un cheval. Diane, disons-le aussi, pour obéir consciencieusement à notre devoir d'historien descriptif, mérite d'être l'hôte de cette demeure : quand elle paraît au salon, elle s'y comporte en chienne de qualité qui sait son monde.

L'habitation, sans être d'une grande apparence extérieure, a cependant fort bon air. Il s'y trouve deux entrées : à droite, l'entrée d'honneur, avec une antichambre ornée ouvrant sur la salle à manger et sur le salon; à gauche, l'entrée particulière conduisant à la chambre à coucher du peintre, au rez-de-chaussée et à son atelier, au premier étage, vers lequel on monte au moyen d'un escalier pratiqué dans la tourelle. La salle à manger, en bois de chêne, est d'une simplicité de très-bon goût. Les deux salons, qui à la rigueur, n'en font qu'un, sont tapissés de rouge à nuances : dans le premier, les rideaux des fenêtres et des portes sont d'étoffe de soie des mêmes couleurs; dans le second, qui donne sur un charmant petit jardin dont la vue s'étend jusqu'au chemin de fer (rive gauche), les portières sont faites avec de magnifiques étoffes de Chine

brodées à dessins des plus éclatantes couleurs et relevées par des torsades de soie et d'or; des œufs d'autruche pendent, en guise de glands, au haut de ces rideaux, aux fenêtres et aux portes. C'est là, sauf le goût de l'arrangement, ce que tout riche peut se procurer; mais l'artiste de talent peut seul posséder ce qui fait l'ornement principal de cette demeure, car le souvenir y attache un prix et une valeur au-dessus du cours des marchandises ordinaires.

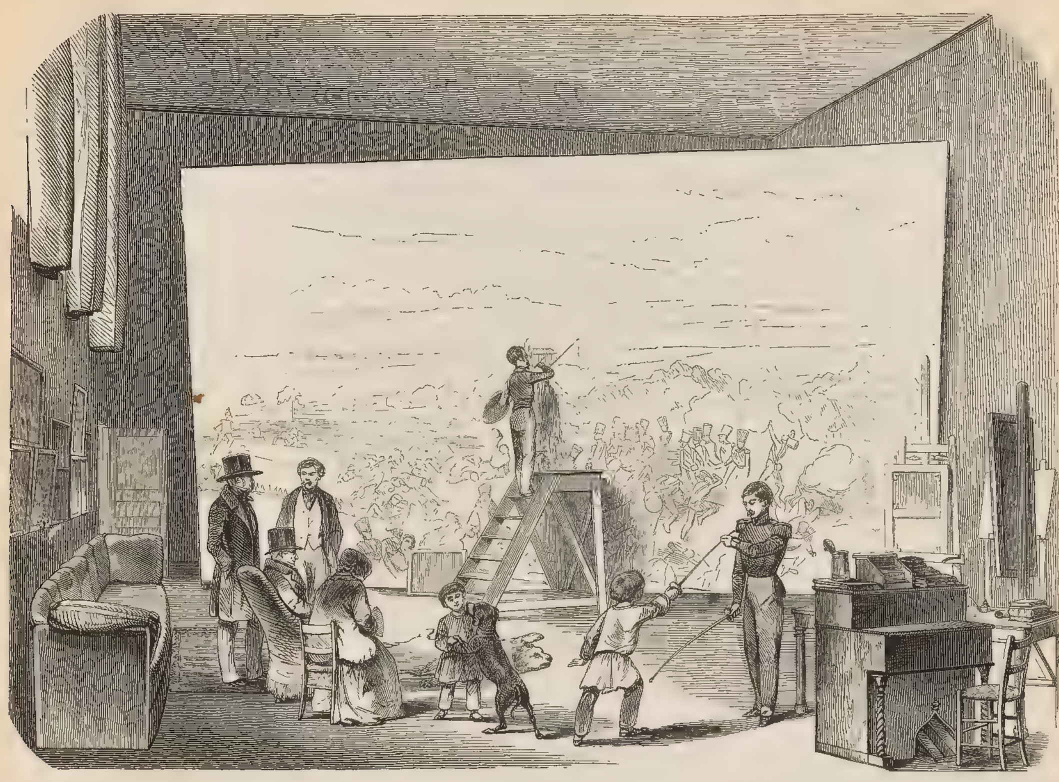
Et d'abord, dans un angle du premier salon, sur une colonne entourée de drapeaux autrichiens donnés à Horace Vernet par Napoléon, se trouve un magnifique vase en porcelaine, présent de l'empereur de Russie, sur lequel se trouve reproduit un tableau que l'artiste offrit à ce monarque, tableau représentant Napoléon à cheval. Au-dessus de ce vase, le peintre a placé le masque en plâtre du captif de Sainte-Hélène, couronné de lauriers. Tout près, à gauche, on voit une belle tête de saint peinte par Ingres. Plus loin, un admirable trophée d'armes orientales : les plus belles sont de cadeaux de l'empereur Nicolas. Entre les deux fenêtres se trouve placé un meuble en ébène, ancien, façon *Boule*, orné de bronzes dorés et de superbes mosaïques de Florence : c'est un don du maréchal Gérard. Sauf un petit tableau de Wassili Timm, qui représente Diane, la chienne favorite, près du poêle de fonte d'un atelier, les autres peintures qui tapissent cette pièce sont médiocres; mais c'est l'amitié qui a fait ses preuves. Toutefois nous devons excepter un beau portrait de madame Paul Delaroche peint par Horace Vernet, et un portrait du peintre Guérin, par lui-même. Au milieu de ce salon, se trouve une grande table ovale, couverte d'un tapis vert; c'est, on le comprend tout de suite, le lieu ordinaire de la réunion de famille : chacun y apporte son ouvrage dans les soirées d'hiver.


Maison de M. H. Vernet, impasse des Gendarmes, à Versailles.

Le second salon, visiblement destiné à des réunions moins intimes, joint l'élégance d'un boudoir de femme à la sévérité d'un cabinet d'amateur. Les peintures qui l'ornent sont dignes d'être remarquées. Il s'y trouve quelques tableaux de Joseph Vernet, le grand-père; quelques-uns de Carle Vernet, le père; quelques autres d'Horace Vernet : trois générations, disons plus, quatre générations y sont représentées par des portraits et par des œuvres; car, outre un beau buste en marbre du maître du logis, il s'en trouve un autre de madame Delaroche, cette fille unique que l'artiste pleure toujours et dont les enfants viennent là, en sejouant, lui promettre, par un cinquième degré, l'avenir de sa lignée sous un nom également cher aux arts. La mort de madame Paul Delaroche fut pour le père un vif sujet d'affliction. On aime à trouver chez le peintre, qu'on croit familiarisé avec toutes les horreurs des batailles, cette sensibilité de cœur qui lui fait retracer avec bonheur les doux sentiments de la famille. A cet égard, nous devons raconter une scène qui prouve à merveille la puissance des souvenirs chez les artistes. Horace Vernet a plusieurs fois parcouru l'Italie, et pendant cinq ans il a dirigé l'École française à Rome. Or, pendant l'hiver de 1845 à 1846, ayant appris que quelques Italiens, joueurs de cornemuse appelés *pifferari*, étaient à Paris et allaient de rue en rue jouer les airs plaintifs qu'ils font entendre, durant l'*Avent*, devant toutes les madones qu'ils rencontrent sur leur passage, il voulut se donner une illusion, et les faire venir à Versailles. Alors il charbonna sur la blanche muraille de sa demeure l'image de la mère de Dieu telle qu'on la voit partout en Italie, *la Madona col bambino*, afin que les musiciens ambulants pussent un moment se croire dans leur patrie. Mais Horace Vernet n'était pas venu seul habiter Rome; son enfant était près de lui : et comment se rappeler la ville éternelle sans songer à la gracieuse jeune fille qui, pour ses regards de père, embellissait la vie?... Quand l'artiste entendit le chant des cornemuses, il se réfugia dans son atelier et fondit en larmes.

La madone dessinée sur la muraille de la maison de Versailles, près de l'entrée de gauche, se voit encore, quoi-


Cabinet de travail de M. Horace Vernet.



Atelier de M. Horace Vernet.

qu'à demi effacée par la pluie, sous le vandalisme destructeur de notre climat.

La chambre à coucher d'Horace Vernet est au rez-de-chaussée, au-dessous de son atelier. Elle est petite, mais bien parée de tout ce qui décèle les habitudes de l'homme, de tout ce qui révèle ses goûts, de tout ce qui rappelle ses excursions sur le globe. On y remarque un trophée de sabres de toutes les espèces, rayonnant comme un soleil, et une collection de ces longs tuyaux de pipe, avec leurs bouts d'ambre, dont les Orientaux se servent pour aspirer la fumée et le parfum de leur tabac. Nous ne saurions passer sous silence la richesse et le nombre des robes de chambre turques et chinoises, magnifiques cadeaux de tous les sultans, de tous les pachas, de tous les cheiks du monde. Mais les têtes plus ou moins couronnées n'ont pas seules payé leur tribut d'admiration envers le peintre célèbre; disons ici, pour ne pas l'oublier, que les frères ignorantins lui ont offert, dans leur gratitude pour l'admirable portrait qu'il a fait de l'un d'eux, un fort beau Christ sculpté en ivoire. La manière d'honorer est toute relative, rien ne le prouve mieux que ce don.

Comme nous ne pouvons pas tout inventorier dans cette habitation, hâtons-nous de monter à l'atelier; c'est la pièce importante chez l'artiste, c'est la salle du trône. Dans une lettre de femme, ce serait le sujet du *Post-Scriptum*. La vie privée est en bas; l'homme du sacerdoce est en haut.

Cet atelier est aussi vaste qu'il pouvait l'être dans cette localité, entièrement badigeonnée d'une teinte grisâtre; la lumière y pénètre à volonté, du nord ou du midi, selon le besoin. Un divan y occupe un des côtés avec son tapis turc; on y voit une armoire vitrée dans laquelle des vêtements sont pliés qui proviennent des différentes parties de la terre; le dessus de cette armoire est couvert de petits modèles de canons, de chariots, d'ustensiles qui caractérisent certains peuples et divers états de civilisation. Dans des cadres très-simples, sous verre, sont des croquis de costumes, de portraits, de sites, des esquisses prises en courant, pour ainsi dire au vol; dans un cadre à part, espèce de reliquaire, se trouvent une branche de saule cueillie à Sainte-Hélène sur le tombeau de Napoléon, une mèche de ses cheveux, une médaille microscopique de son fils, le roi de Rome enfant, et au milieu une croix d'honneur avec son ruban: c'est la permière que le grand capitaine ait portée en s'en décorant lui-même. Horace Vernet la reçut comme un souvenir des mains de l'Empereur.



Les Piferari à Versailles.

Près d'un chevalet destiné aux petites toiles, une table est placée couverte de livres, de croquis, de papiers, de crayons; tout à côté un petit orgue en bois de palissandre semble destiné à charmer l'oreille de l'artiste durant les heures du travail. La peau d'un lion tué par Jousouf sert de tapis de pied au peintre quand il n'est pas sur son échelle à faire des ciels et des lointains.

Voilà l'exacte description d'un lieu que la pensée et le talent d'exécution ont rendu et doivent rendre si cher aux amateurs de tableaux, ainsi qu'à la foule avide de connaître comment on gagne ou l'on perd des batailles, et quels sont les hommes à qui Dieu confie le destin des empires et le bonheur des peuples.

L'immense tableau qu'achève en ce moment Horace Vernet est commandé par l'empereur de Russie; c'est encore une bataille; mais comme nous n'en sommes pas les héros et qu'elle n'appartient point à nos annales, nous croyons devoir nous dispenser d'en raconter le sujet. Disons toutefois qu'on y reconnaît toutes les qualités distinctives du grand peintre, le mouvement, l'exactitude, la vérité, un heureux choix d'épisodes, l'animation des combattants: on se bat bien des deux côtés... Peut-il en être autrement? Les Polonais défendent leur indépendance. L'artiste qui nous a fait si souvent remporter la victoire s'est acquis le droit de la donner quelquefois, en historien général, aux princes qui, voulant escompter la postérité, s'illusionnent à leurs propres frais des prestiges de la gloire militaire toujours indépendante de la reconnaissance des nations.

H. A.

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU CITOYEN ;

PAR M. FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138, 150, 162, 186, 198 et 218.

Mendicité. — Dans un pays libre et bien administré, la mendicité est un délit.

La mendicité est incompatible avec les principes de la démocratie. Ou le nécessiteux est hors d'état de travailler, et il a droit à obtenir des aliments de ses frères ; ou bien il est apte au travail, et ne peut sans improbité vivre aux dépens d'autrui.

Si la société et les citoyens accomplissent leurs devoirs, la mendicité est impossible.

A mesure que le peuple élargit le cercle de ses droits, cette plaie sociale tend à se cicatriser. Sous les régimes despotiques corroborés par l'existence d'une aristocratie, les mendiants pullulent. Callot nous a transmis dans ses gravures piquantes le tableau de la situation des vieux soldats de son temps. Puisque les défenseurs de la patrie, couverts de blessures, n'avaient d'autres ressources, sur leurs derniers jours, que la pitié publique, on peut supposer que les indigents fourmillaient.

Dès que le sentiment de l'égalité introduisit dans nos institutions sa philosophique influence, on s'occupa du sort des malheureux, et l'on s'efforça de les arracher à une profession parasite qui avilit la dignité humaine.

Des asiles furent ouverts, des hospices, des ateliers furent créés, et la philanthropie releva les parias de leur déchéance.

Seulement, comme la monarchie se perpétuait encore dans nos mœurs, la faculté de vivre était considérée non comme un droit, mais comme une faveur pour ceux que leur destin réduisait à l'attendre de la bienfaisance publique ; et, pour être admis aux grâces de la providence humaine, il fallait des protections. La philanthropie pétrissait moins de pains qu'il n'existait d'affamés.

Mais elle avait déjà le sentiment de l'inconséquence amère impliquée dans ce mot : la mendicité ; et, choquée de l'accusation qu'il renferme, elle avait décrété l'abolition de la mendicité, réprimée dès lors comme un délit.

Depuis nombre d'années, on aperçoit, à l'entrée de la plupart des communes, ces mots écrits sur des poteaux : *la mendicité est interdite.*

Supprimer un remède, c'est affirmer qu'il a cessé d'être utile et que le malade est guéri.

Ces arrêtés municipaux signalent donc la plus sublime victoire de la civilisation ; ils se traduisent ainsi : — Cette commune, cette cité, a du pain pour tout le monde.

S'il en est autrement, le poteau est un monument de la plus inepte férocité ; car le sens de l'affiche est celui-ci : — Il est interdit au pauvre de ne pas mourir de faim...

Il est impossible d'abolir la mendicité sans supprimer la faim, et l'unique moyen d'anéantir la faim, c'est de la rassasier.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la restauration de la République, et les rues sont encombrées de citoyens, membres de la souveraineté française, qui tendent la main aux passants.

Qui faut-il accuser?

Nous avons vu des femmes, pâles et amaigries, étreignant sur leur sein des enfants en haillons. Leur place est ailleurs que sur les trottoirs où elles invoquent la pitié. Elles n'auraient pas dû y rester un quart d'heure. A quoi servent donc les crèches, les ateliers, les hospices !

Des hommes sains, vigoureux, dans la fleur de l'âge, arrêtent les gens qui vont à leurs affaires, pour leur conter à demi-voix une affligeante histoire ou une fable indécente qui se terminent par un appel à la générosité.

Qu'est-ce à dire ? la fortune publique défraie, à l'aide des plus grands sacrifices, des ateliers où chacun est admis à recevoir un salaire quotidien. Ces nécessiteux sont-ils donc des mendiants volontaires, préférant trafiquer de leur dignité en spéculant sur la charité, plutôt que d'affronter la fatigue des labeurs communs? En ce cas, réprimez ce délit de la fainéantise, et supprimez cette dégradante spéculation. Il est à propos d'ajouter que l'aristocratie ouvrière, qui tend à imposer des augmentations de salaires exorbitantes, et à rendre par là la consommation moins générale et plus restreinte, travaille à réduire le nombre des ouvriers employés, et à confisquer les ressources de la famille des prolétaires. Les grèves, moyen d'oppression, entre les mains des ouvriers aisés, réduisent au dénûment les plus pauvres, ceux qu'elles contraindront plus tard à mendier.

Tout ce qui fait surenchérir les produits industriels, dans un moment où la fortune publique est en souffrance, diminue la consommation, raréfie les commandes, et par conséquent laisse un certain nombre de travailleurs inoccupés.

De là provient que certains groupes ouvriers font de la politique de requins, en constituant à leur profit une petite féodalité de travailleurs privilégiés : leurs frères dépouillés par eux, en viendront au dilemme affreux du pillage ou de la mendicité.

Quant à ces êtres étiolés, à ces corps mutilés, à ces phénomènes monstrueux, à ces estropiés, à ces manchots, à ces culs-de-jatte, qui étalent dans les lieux publics, aux regards des enfants et des femmes, leur effrayante misère, leurs plaies vives et leurs moignons affreux, des asiles ont été créés pour eux : que n'y sont-ils recueillis? Pourquoi laisser le spectacle de ces nudités sous les yeux des jeunes filles, des femmes enceintes, dont l'imagination frappée risque d'enfanter quelque monstre, et des étrangers, qui peuvent exploiter contre nous l'incurie de nos administrations ou l'égoïsme de notre morale?

En laissant à la merci de la charité publique ces êtres déshérités de la nature et hors d'état de pourvoir à leurs besoins, l'autorité, infidèle à son devoir, justifie la coupable industrie des fainéants propres au travail, qui exploitent l'aumône comme plus productive et moins pénible à gagner.

Il est des gens qui se refusent, il en est qui sont impropres à accomplir la mission de l'ouvrier; ils ne doivent mendier ni les uns ni les autres.

Toutefois, pour résoudre cette question, cessons de la prendre au rebours et de procéder, comme on le fait dans les départements, par des interdictions déplacées.

Ce n'est point par là qu'il convient de commencer : quand on aura dirigé vers les ateliers et utilisé tous les prolétaires sans ouvrage, dût-on, pour y parvenir, organiser des armées industrielles au profit des grandes entreprises d'intérêt public, procédé qui a immortalisé, par des œuvres gigantesques, le nom des Romains ; — quand on aura recueilli et défrayé tous les incapables, tous les infirmes, la mendicité sera éteinte, assimilée de droit à un délit de fraude, et sujette à répression.

Alors, il deviendra aussi inutile d'inscrire sur des poteaux l'interdiction de la mendicité qu'il serait superflu d'y placarder aujourd'hui l'interdiction de l'usure, de la violence ou du vol.

Inamovibilité. — La conscience, l'impartialité, l'équité de la magistrature ont l'inamovibilité pour sauvegarde et pour garantie.

Il est essentiel que la justice soit soustraite à l'âpreté des passions politiques et aux fluctuations des partis.

Sa mission a souvent eu pour objet la défense des citoyens contre les empiétements, ou la tyrannie des pouvoirs. Nos anciens parlements ont, durant plusieurs siècles, fait prévaloir le droit contre la force; la révolution de 1789 a été préparée par l'opposition des parlements.

Il suffit bien que la constitution du parquet ou magistrature debout, à la discrétion du gouvernement, confère au pouvoir exécutif un moyen d'action sur l'esprit des tribunaux, sans qu'on lui fournisse encore la faculté d'intimider les juges par des menaces de destitution, ou de les remplacer par des sicaires en présence d'une mauvaise cause.

Des magistrats inamovibles n'ont aucun intérêt à trahir les intérêts de l'innocence ; leur probité est à l'abri des tentations comme des ressentiments; leur âme s'élève à la dignité de leur mandat; ils oseront même, au nom des lois dont ils sont les prêtres, résister à la force et s'illustrer comme les Pasquier, les Boyvin, les Harlay, les d'Aguesseau : une magistrature mobile et que l'on puisse improviser pour les besoins du moment vous rendra les tribunaux d'exception, les chambres ardentes et les cours prévotales.

C'est à ces sortes de commissions temporaires que se rattachent les plus grandes infamies de notre histoire.

Si le gouvernement de juillet avait eu à sa disposition des tribunaux pareils à ceux que l'on prétend organiser de la sorte, la plupart des fondateurs de la république de février n'en auraient pas vu l'aurore.

Qui ne se souvient de la disgrâce essuyée par la cour royale en 1829?

En 1832, à la suite des événements de juin, dans le but de livrer ses ennemis à des commissions militaires, Louis-Philippe mit Paris en état de siége. Par qui fut sauvée la liberté des citoyens? Qui a fait triompher la légalité des entreprises de l'arbitraire?

La cour de Cassation, qui annula l'arrêté ministériel.

Son inamovibilité lui inspira ce courage, et si le pouvoir eût possédé la faculté de corrompre l'indépendance de cette compagnie en la composant de séides, le décret aurait été maintenu.

Quand un gouvernement aspire à détruire un principe si salutaire, ses intentions deviennent suspectes, et les amis de la liberté ont le droit, en le voyant saper l'indépendance des tribunaux, de se demander ce qu'il en prétend faire.

D'ailleurs, l'état de juge exige, vu l'abondance des lois et la difficulté des interprétations, des travaux considérables; on ne les affronte qu'avec la certitude de trouver dans la magistrature une carrière stable; les juges improvisés seraient de détestables légistes. Consacrez l'amovibilité, la magistrature sera livrée à l'ignorance, à l'intrigue, à la servilité; le sanctuaire de Thémis deviendra un comptoir où l'on vendra l'iniquité à l'enchère.

Radicaux, radicalisme. — Quand la royauté eut réussi chez nous à brider la démocratie et à proscrire l'opinion républicaine, les partisans obstinés de la république se virent contraints de désigner leurs doctrines et leur parti sous des expressions adoucies, et énergiques encore sans être séditieuses.

Ils les empruntèrent à l'Angleterre, où le *radicalisme* symbolise le parti des libéraux les plus avancés et des réformistes les plus démocrates.

Il est évident que, dans ce sens, l'opinion *radicale* est celle des républicains.

Sous une république comme la nôtre, la plus foncièrement démocratique qui ait jamais existé, aucune nuance d'opposition légale ne saurait se prévaloir de radicalisme.

Au delà de la consécration de l'égalité de tous, au delà du suffrage universel et de la souveraineté du peuple, on ne trouve plus que l'anarchie.

Méfions-nous donc désormais des ambitieux qui, sous le titre de radicaux, s'en viennent exploiter la crédulité, prêcher la discorde et agiter les passions coupables.

Nous possédons la liberté dans sa plénitude, et nous n'avons pas la licence, qui est la mortelle ennemie de la liberté.

Un radicalisme hostile à notre état social est dorénavant réduit à exploiter le pillage, le meurtre et l'incendie. Dans la situation actuelle de la société française, le vrai club des radicaux doit siéger à Brest ou à Toulon.

Personnalité. — Ce qui appartient essentiellement à la personne, dit le Dictionnaire de l'Académie : faible définition qui en nécessite coup sur coup deux ou trois autres; le sens réel du mot n'en est que plus difficile à pénétrer.

Comme la plupart des expressions déduites du langage philosophique, ce terme est doué d'une élasticité surprenante. Bornons-nous à parler de la *personnalité* considérée comme un défaut, comme un vice ou comme un ridicule.

Messieurs les quarante ont paru confondre la personnalité avec l'égoïsme, en traduisant par le substantif *égoïste* le mot *personnel.*

L'égoïste n'est occupé que de lui-même, l'homme *personnel* s'occupe beaucoup des autres, et les sert volontiers dans l'intérêt de sa propre importance.

La personnalité, bien plus que la bonté du cœur, a créé les protecteurs officieux. Ce jésuite obligeant, que Voltaire appelle le père Tout-à-tous, me paraît le symbole de la personnalité.

Rien n'est plus contraire à l'égalité que la prétention d'être à tout prix un personnage. Cette illusion de l'amour-propre, qui a fourni beau jeu à la corruption sous tous les régimes, émane de l'esprit monarchique. Les hommes politiques à personnalité tranchante prétendent à réaliser de petites royautés dans un coin.

Sous les derniers règnes, la plupart de nos députés trônaient dans leur arrondissement: ils protégeaient l'intrigant et l'orphelin, pourvu que ce dernier fût électeur, et leur satisfaction était complète si l'on disait autour d'eux : M. X... a fait ce substitut, cette fontaine, ce percepteur, ce chemin vicinal; cette famille lui est redevable de trois emplois; ce musée lui doit un paysage, et c'est par son influence que cette bibliothèque a été gratifiée des œuvres de M. Vatout.

A la vue de tant de bienfaits, comment confondre encore l'égoïsme avec la personnalité!

C'est dans les débats parlementaires qu'elle brille de tout son éclat. C'est là que les coryphées de l'élocution et les princes de la parole s'efforcent de rattacher à leurs noms toutes les mesures, toutes les idées utiles au pays. Cependant, que nous font à nous, relégués dans l'humble fraternité du silence, tant de beaux discours à la suite desquels on oubliera les intérêts publics, pour célébrer la gloire d'un particulier?

Persuader à la foule que les principes sont subordonnés aux individus, et que le monde ne peut se passer de tel ou tel homme, tel est le triomphe de la personnalité.

Dans ces conjonctures, elle provoque des dissidences, allume les passions, suscite les rivalités, compromet les doctrines et érige des drapeaux qui rallient des partis.

En même temps qu'elle réprouve les excès de la personnalité, la démocratie lui fournit tous les moyens de se mettre au jour, et il n'y paraît que trop. Nos rues sont placardées d'affiches, nos journaux lardés d'épîtres, nos séances législatives émaillées de panégyriques, œuvres de gens obstinés à se dresser à tout prix des piédestaux.

La personnalité, quand nul mérite ne la rehausse, a pour châtiment le ridicule; elle est sans danger et prend place parmi les égarements de l'esprit.

Contre cette tendance fâcheuse de l'orgueil individuel, il n'y a que deux remèdes : les progrès de la raison publique, et ceux de la morale chrétienne propre à inspirer cette fraternelle modestie qui doit cimenter le règne paisible de l'égalité.

Canaille. — Ce mot, qui procède de *canis*, est insultant pour l'espèce des hommes, qui sont tous frères, et désobligeant pour la race des chiens, qui se sont toujours très-bien comportés dans le monde.

Puisque l'on a cessé d'admettre le préjugé des distinctions de sang contre lequel protestaient la religion et la nature, le mot *canaille* est aboli de plein droit. Qualifier de canaille une portion de la société, c'est se traiter soi-même de frère de chien.

Odieuse autrefois, cette injure n'est plus que bête et ridicule.

Il n'y a plus de canaille en France que l'auteur du *Journal de la Canaille*, et ce malheureux n'est pas Français.

Modérantisme, modération. — Nous n'avons conservé que le second de ces termes. La révolution avait fait éclore le premier, qui a un sens très-différent. L'on a bien vu après le 9 thermidor, que le *modérantisme* est tout autre chose que la modération.

A modérantisme correspond le terme de *modéré*, substantivement employé. Robespierre disait avec justesse : — Ces enragés de *modérés.*

La modération est toujours opportune et sage, les hommes ont raison d'être modérés; mais, ce qu'on appelle *les modérés* dans le jargon politique, ce sont ceux qui couvrent, à l'aide d'une expression rassurante, un parti-pris de réaction qui n'exclut pas la violence.

Quand le principe démocratique triomphe, les absolutistes, les monarchistes deviennent des modérés, jusqu'à ce qu'ils puissent renverser et briser par la force, au lieu d'entraver à petit bruit. Les terroristes de 1816 avaient fait partie des modérés de l'an III.

Parmi les modérés se rangent les gens à vue courte, les esprits inconséquents ou timides, les âmes sans convictions.

Ce terme ne se prend qu'en mauvaise part, et signale les partisans des demi-mesures, qui compromettent tout en pensant tout concilier.

Espérons que le mot modérantisme ne renaîtra pas, et que les démocrates intelligents et sincères useront du pouvoir avec assez de modération, pour ne point justifier les entreprises, ni fortifier les espérances des modérés.

Quand le pouvoir est assez libéral pour ne donner aucun prétexte à une opposition démagogique, le parti des modérés est condamné à l'impuissance.

Généraux d'armée. — La première des aptitudes à exercer le commandement militaire, c'est la jeunesse. Vivacité du coup d'œil, activité de l'esprit, vigueur corporelle, audace à concevoir, promptitude à exécuter, confiance enthousiaste, cœur ardent, telles sont les facultés qui font les victorieux; elles sont, en général, incompatibles avec la caducité de l'âge.

Dans l'état actuel de nos institutions, un soldat ne parvient au commandement des armées qu'aux approches de la vieillesse. C'est lorsqu'il est accablé de fatigues qu'il est élevé à un poste qui veut des hommes infatigables. C'est lorsque les ans ont glacé son courage, énervé sa vigueur et abattu son imagination, qu'il est appelé à transmettre une énergie qui lui manque et à donner un élan qu'il a perdu.

L'équité est la base d'une telle organisation, qui implique la consécration de ce principe évidemment faux: les emplois sont créés au profit des individus, et leur obtention constitue un droit personnel.

Fausse et préjudiciable interprétation de la doctrine de l'égalité. Que le plus expérimenté, que le plus prudent dirige une retraite, élabore les opérations d'un siége, rien de plus convenable; mais que la jeunesse monte à l'assaut et vole à la victoire.

Au commencement de la révolution, deux ou trois vieux généraux mirent la France à deux doigts de sa perte. Elle fut sauvée par des adolescents: Marceau, Joubert, Hoche, Bonaparte, Moreau, Desaix, les plus grands noms de nos modernes annales, étaient immortels à vingt-cinq ans. Ils avaient vaincu tous les tactitiens décrépits, tous les généraux célèbres et expérimentés de l'Europe.

Suivant l'avis des théoriciens, l'ordonnance de la bataille de Waterloo est le chef-d'œuvre de Napoléon, ce génie des batailles. Il avait tout prévu, tout calculé, comme un vieux général. Des généraux sur le retour, époux surannés de la victoire, exécutaient ses ordres; ils firent de leur mieux pour ne pas être vaincus, ils ne firent point assez pour vaincre: leur chef lui-même était las; la grande armée avait les bras enchaînés par ses triples chevrons. Cette bataille fut jouée à froid comme une partie d'échecs, et perdue par l'absence d'un pion.

Que de fois, en leur verte jeunesse, Napoléon, Ney, Soult même, avaient triomphé par leur audace intrépide, avec un échiquier dégarni!

Remontez les degrés de l'histoire et alignez les noms des combats fameux: si vous en avez oublié l'issue, ouvrez les biographies et vérifiez l'âge des généraux en chef de l'une et de l'autre armée: le plus jeune aura presque constamment battu son rival.

D'Achille, d'Alexandre, d'Octave, de Charles-le-Téméraire, de Condé, jusqu'à Napoléon, vous verrez la victoire courtiser la jeunesse, et les Nicias enchaînés aux pieds des Alcibiade.

La plupart des guerriers illustres furent des jeunes gens, et parmi ceux que la fortune des camps favorisa très-tard, vous observerez que les plus beaux faits d'armes marquent l'époque de leurs débuts. Tels furent Annibal, César, Mithridate, Pompée, Charlemagne, saint Louis, François Ier, Bayard, Henri III, Condé, le prince Eugène, Charles XII, le régent d'Orléans et tant d'autres.

Des généraux consommés conservent parfois jusqu'à cinquante ans, comme Turenne, l'énergie de l'âge printanier; mais l'histoire n'offre pas d'exemple d'hommes de guerre devenus généraux à l'approche de leur automne, qui aient illustré leur vieillesse.

Chez nous, un officier parvient au premier grade vers la soixantaine. Faut-il commander en chef, les destinées de l'empire seront confiées à un homme de soixante-six ou sept ans, et l'année suivante vous constatez son incapacité en le mettant en retraite....

Toute position qui nécessite un génie rare et particulier est incompatible avec ces conditions d'égalité qui supposent le nivellement des intelligences. Décréter que parmi les officiers il est des conditions indépendantes du mérite, en vertu desquelles on doit être fait général à son tour, et recevoir des épaulettes étoilées, comme on reçoit son brevet d'admission aux Invalides, c'est établir une chose aussi absurde que si l'on posait ce principe: Les poëtes, les grands peintres seront choisis à l'ancienneté.

Personne, fût-ce un colonel de l'âge de Mathusalem, n'a le droit d'être général; il n'y a pas plus de généraux légitimes que de rois légitimes.

L'aspect de ces burgraves ridés, voûtés, épilés, sans ardeur, sans idées et sans voix, glace le cœur du soldat, éloigne sa confiance, et le fait aller à la guerre comme il irait au moulin.

La guerre est une folie sublime, les cheveux blancs invitent à la sagesse. En nous rendant débiles et craintifs sur nos derniers jours, la nature nous trace une mission pacifique. Le vieillard vit dans le passé: son expérience, traduite en conseils salutaires, doit servir à modérer l'essor des passions juvéniles. Il n'a plus de passions, la passion est l'âme de la vertu guerrière.

Loin donc de blâmer le gouvernement qui, pour quelques généraux, vient d'avancer l'heure de la retraite, nous pensons qu'il serait, en outre, fort salutaire de créer des généraux capables de commander, de se faire obéir, de relever le moral des troupes et de les électriser par leur exemple.

Le choix imposé par l'ancienneté est une concession faite à la médiocrité; c'est un appât offert aux ambitions vulgaires, et une cause progressive de déconsidération pour des chefs qu'il faudrait, au lieu de les critiquer et de les tourner en moquerie, suivre avec l'extase de la foi et l'aveuglement de la superstition. Grâce à cette organisation mécanique de l'avancement, nous possédons en France une armée formidable dépourvue de généraux. Le corps des maréchaux de France, si brillant sous l'Empire, est totalement annihilé.

Sachant qu'à moins de circonstances exceptionnelles il n'atteindra pas les grades supérieurs, ou qu'il ne les touchera qu'un moment à la fin de sa carrière, l'officier perd toute émulation, et sa profession n'est plus à ses yeux qu'un métier sans prestige. Il est temps de mettre fin à un mal causé par la corruption des anciens gouvernements, à la partialité desquels on a imposé de si funestes entraves, pour lutter contre le favoritisme et le privilége.

Il est indispensable de reviser les lois qui règlent l'avancement, et peut-être d'y introduire, sous certaines réserves, le principe démocratique de l'élection.

Les Hoche, les Marceau, les Bonaparte font la puissance des armées, que réduisent à néant les Villeroy, les Luckner et les Menou.

Lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, maréchaux de France, etc. — Les grands emplois, sous la monarchie, étaient si bien assimilés à des priviléges, à des dignités constituées au profit des individus, que certaines charges portaient ombre aux souverains et à leur famille.

Nos rois avaient supprimé le titre de *général*, pensant que le commandement des troupes leur appartenait exclusivement. De là ces qualifications de *lieutenants-généraux*, de *maréchaux-de-camp*, substituées par la Restauration à celles de *généraux de division*, de *généraux de brigade*. La République a réintégré la réalité à la place de ces fictions dynastiques.

Observons que, dans l'ordre militaire, les titres qui indiquent une autorité supérieure ont été successivement abaissés, tandis que c'est à la faveur de la modestie de leur titre que les fonctions subalternes se sont peu à peu élevées à tenir le premier rang. Les mots *commandant*, *capitaine*, *brigadier*, qui, primitivement, exprimaient l'idée de suprématie et d'autorité supérieure, sont descendus à de simples officiers ou même à des sous-officiers; le connétable, le maréchal, comte des *étables*, chef des chevaux (*mare*, en langue tudesque, signifie *jument*), se sont peu à peu élevés au faîte de la hiérarchie militaire, à la faveur du signe de vassalité inhérent à leur titre.

La féodalité a érigé les qualifications propres à désigner primitivement les hautes dignités militaires, en priviléges de races; les gouverneurs de frontières, les généraux qui suivaient les rois aux armées, les généraux en chef, ont inféodé à leurs dynasties les grades de marquis, de comtes et de ducs.

Toutes les inconséquences, toutes les anomalies littérales, toutes les variations que l'on signale dans les termes employés à marquer les degrés de la hiérarchie militaire, sont les stygmates de nos chaînes et retracent des souvenirs de servitude.

Le titre de *lieutenant-général*, établi par le despotisme royal, au profit des princes du sang, était un contre-sens ridicule: il est surprenant que la quasi-royauté de Juillet ait conservé ces expressions gothiques et mensongères.

On appelle *brigade* la réunion de deux ou trois régiments placés sous la conduite d'un chef: deux ou plusieurs de ces troupes (*briga*) composent une *division;* l'ensemble des divisions constitue l'armée. De là ces dignités échelonnées: colonel (chef de régiment), général de brigade, général de division, général en chef.

La monarchie nous a légué en outre l'institution des maréchaux de France, illustrée par les siècles et devenue respectable à raison des noms fameux qui l'ont honorée.

Le maréchalat offre un moyen de récompenser les généraux et de donner un prétexte à une ambition suprême, propre à entretenir entre eux l'émulation qui mène à la gloire.

Souvenirs d'un voyage aux États-Unis en 1847.

LETTRES A M. LE DIRECTEUR DE L'ILLUSTRATION

Deuxième lettre.

Bateaux à vapeur et autres.

En Amérique, Monsieur, voyager est une chose sérieuse; c'est une affaire de tous les jours et, pour ainsi dire, un des actes essentiels de la vie de chacun. Hommes, femmes, enfants, jeunes filles, personne ne recule devant les trajets les plus longs, quelquefois les plus pénibles. Le respect profond dont on entoure les femmes en ce pays fait qu'elles ne redoutent pas de se trouver seules au milieu de la plus nombreuse compagnie d'hommes. Des jeunes filles de quinze ans traversent les États-Unis, d'un bout à l'autre, aussi sûrement, aussi tranquillement que si elles étaient sous l'aile de père et mère.

Tout le monde donc voyageant par nécessité et par plaisir, on a dû aviser aux moyens et de rendre les communications faciles et de ménager aux voyageurs un bien-être et un comfort à peu près égaux à ceux du foyer domestique. D'abord le bon marché des transports, secondement l'absence complète de toutes ces petites tracasseries dont, en Europe, on accable le voyageur, sont un attrait réel, et que les étrangers surtout apprécient à un haut point. Vous vous présentez à un chemin de fer ou sur un *steam-boat*, quelle que soit la quantité de malles et de paquets dont vous êtes accompagné, on ne compte point avec vous; on charge le tout, cela va sans dire. Nulle part, dans aucune ville, vous n'êtes harcelé ni par les octrois, ni par les douanes, ni par les gendarmes. On ne vous demande jamais de passe-port, on ne fouille jamais vos malles.

Si vous le voulez bien, Monsieur, aujourd'hui nous allons examiner les moyens de transport par eau les plus usités aux États-Unis, et j'essaierai de vous esquisser les différentes sortes de bateaux affectés à ces services. C'est surtout en fait de navigation que l'audace des Américains se déploie dans toute son excentricité. Vous distinguez très-aisément un de leurs navires, au milieu d'un port, à la hardiesse de la mâture, à l'envergure des voiles; on sent, en quelque sorte, dans le navire américain, le cheval de course. Il dément rarement cette bonne opinion qu'il inspire; et puis, quand vous avez navigué deux jours seulement à bord, vous vous apercevez tout de suite qu'il doit un peu de cet air martial qui séduit, à celui qui le dirige, comme un coursier gagne en finesse, en fierté, en ardeur sous la main d'un cavalier intrépide. Je vous assure que cette audace, cet esprit d'aventures finit par vous subjuguer, et vous oubliez la prudence devant cette confiante sécurité que le marin américain conserve, même au milieu des plus grands dangers.

Si les navires à voiles n'offrent, dans leurs formes et leur construction, rien de bien frappant pour un œil vulgaire, il n'en est pas de même pour les bâtiments à vapeur, qui sont des types qu'on ne rencontre qu'aux États-Unis; nous allons le voir.

S'il vous en souvient, Monsieur, je vous ai dit deux mots déjà des *tow-boats*, qui servent à remorquer les navires sur le Mississippi. Je veux vous en parler un peu plus longuement aujourd'hui.

Ces remorqueurs sont d'énormes bateaux qui n'ont de remarquable que leur puissance. Ils sont pour ainsi dire informes, larges, trapus, si j'ose m'exprimer ainsi. Leur avant cependant est assez finement taillé, de manière à lutter avantageusement contre le courant du fleuve. Les roues, d'une circonférence énorme, sont masquées par deux murailles en bois, du niveau de l'eau au sommet du pont établi en manière de galerie, et placé à une très-grande élévation. Ce sont pour ainsi dire des radeaux à quille, sur lesquels on dresse une charpente à jour qui supporte tout l'échafaudage de la galerie. On se rendra mieux compte de cette disposition en supposant un de nos navires ordinaires dont on aurait enlevé tout le bordage au ras de l'eau, laissant la cale à découvert, et le pont situé à 50 ou 60 pieds d'élévation. Dans la partie basse du *tow-boat* mise ainsi à nu, se trouvent la machine, tout l'appareil à vapeur, les provisions, le bois pour combustible, etc.

Le *tow-boat* s'annonce toujours de loin par le bruit formidable de sa machine; on dirait un coup de canon se répétant de seconde en seconde. Je sais bien qu'au moment où nous fûmes accostés par le *tow-boat* qui nous remorqua sur le Mississippi, je dormais du meilleur des sommeils, et que je fus réveillé en sursaut en entendant retentir ce ronflement épouvantable. Selon l'habitude, il portait à ses flancs deux magnifiques navires, et en traînait trois autres; nous nous mîmes de la partie, en sixième par conséquent.

Ce n'est certes point par leur élégance que ces bateaux vous frappent; mais leur étrangeté même, le bruit des machines dont je parlais, la puissance qu'on leur devine, et les preuves qu'on les voit en donner, leur colossal aspect enfin appellent l'attention. On les examine, comme on tourne autour d'un éléphant. L'étonnement remplace l'admiration.

Il n'en est pas de même à l'égard des *steam-boats* qui parcourent les principaux fleuves de l'Amérique; ils sont en vérité admirables. Je vous en envoie ci-joint un des plus beaux échantillons. Ils sont tous à peu près construits sur le même type. C'est, comme on le voit, une véritable maison à plusieurs étages, et dont l'intérieur des appartements est quelquefois d'une magnificence rare, sur les bateaux de premier ordre, comme celui-ci. La soie, le velours, l'acajou, les incrustations de nacre et de bois précieux, les décorations d'or, les peintures, les moulures artistiques, les tentures d'étoffes, les caprices d'architecture, jusqu'au marbre, tout le luxe possible d'ameublement et de comfort y est déployé sur une échelle étourdissante. Ordinairement, sur le pont inférieur, entre la muraille du bord et la base de l'*édifice*, règne une galerie circulaire large de cinq à six pieds, qui parcourt tout le navire; au premier étage, se trouve généralement une immense pièce qui va d'un bout à l'autre du bateau; on l'appelle le salon. C'est dans cette pièce que se déploie plus particulièrement le luxe dont j'ai parlé. Vous y foulez d'épais et riches tapis qui couvrent le parquet dans toute sa longueur; de bons fauteuils, des causeuses de toutes formes sont prêts à vous recevoir. Rien n'y manque: cheminées chargées de garnitures splendides, glaces richement encadrées, etc. Vous vous croiriez dans un des salons les plus beaux de Paris. A droite et à gauche de ce vaste appartement se trouvent les cabines, ou chambres à coucher, qui, sauf leurs dimensions restreintes, ne laissent rien à désirer. Le second étage est autrement distribué. Une moitié de la galerie de l'arrière forme le *salon supérieur*, où les voyageurs trouvent des livres, des tables à jouer; c'est là que les musiciens qui s'embarquent par bande de six ou huit sur chaque steam-boat, donnent leurs concerts; chose dont les Américains sont très-friands, soit dit en passant. Ils aiment passionnément la musique; quand elle est excellente, ils savent l'apprécier; quand elle est mauvaise, il semble qu'elle leur fasse encore plaisir, car pour eux c'est toujours de la musique. J'ai entendu sur certains steam-boats prodiguer à de malheureuses joueuses de harpe de frénétiques applaudissements, dont eussent été fières nos artistes les plus blasées.

Ce salon supérieur s'étend de l'arrière jusque vers le milieu du bâtiment; là il y a une solution de continuité; puis, à quelques pas plus loin s'élèvent deux ou trois nouvelles constructions, dont quelques-unes sont encore des chambres à coucher; enfin, la dernière de toutes, tout à fait sur l'avant, est l'observatoire du timonier, qui gouverne de là son navire. Encore au-dessus du salon supérieur, c'est-à-dire sur le toit de la maison, légèrement arrondi, on trouve une terrasse à ciel ouvert, entourée d'une balustrade en fer, et du haut de laquelle on peut contempler les splendeurs que la nature a semées sur les rives de tous ces magnifiques fleuves.

Je n'en ai pas fini, car c'est tout un monde à décrire

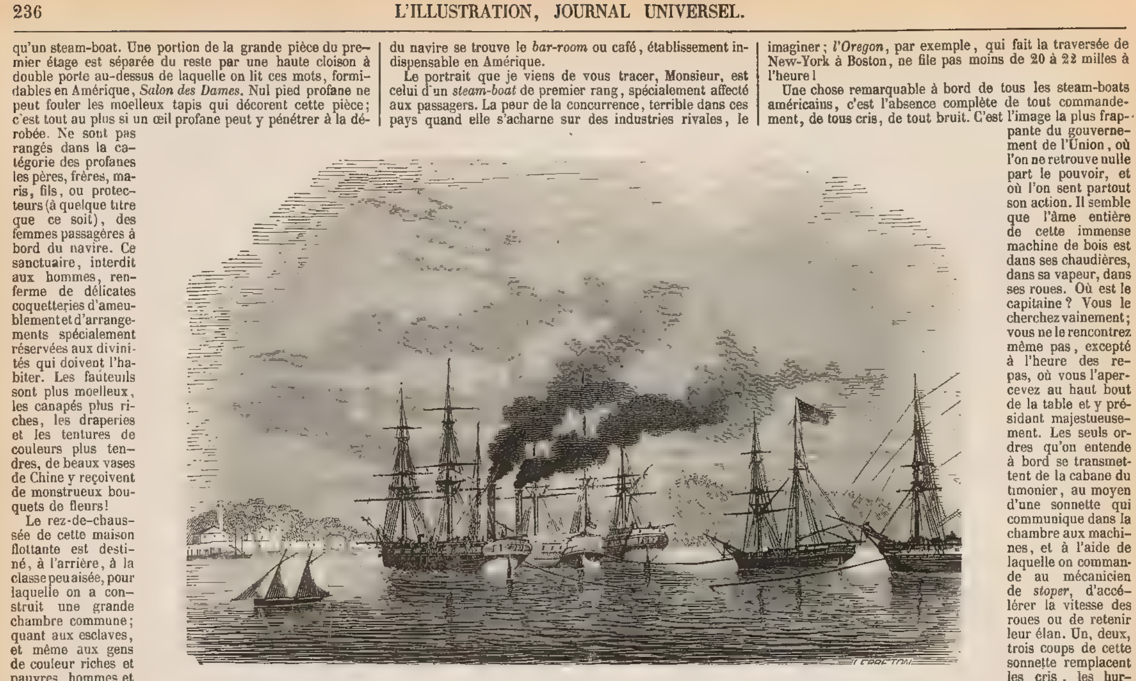
qu'un steam-boat. Une portion de la grande pièce du premier étage est séparée du reste par une haute cloison à double porte au-dessus de laquelle on lit ces mots, formidables en Amérique, *Salon des Dames*. Nul pied profane ne peut fouler les moelleux tapis qui décorent cette pièce; c'est tout au plus si un œil profane peut y pénétrer à la dérobée. Ne sont pas rangés dans la catégorie des profanes les pères, frères, maris, fils, ou protecteurs (à quelque titre que ce soit), des femmes passagères à bord du navire. Ce sanctuaire, interdit aux hommes, renferme de délicates coquetteries d'ameublement et d'arrangements spécialement réservées aux divinités qui doivent l'habiter. Les fauteuils sont plus moelleux, les canapés plus riches, les draperies et les tentures de couleurs plus tendres, de beaux vases de Chine y reçoivent de monstrueux bouquets de fleurs!

Le rez-de-chaussée de cette maison flottante est destiné, à l'arrière, à la classe peu aisée, pour laquelle on a construit une grande chambre commune; quant aux esclaves, et même aux gens de couleur riches et pauvres, hommes et femmes, ils n'ont accès que sur l'avant du navire. — Descendons maintenant dans la cave de l'édifice; nous y trouvons encore à l'arrière une immense chambre qui tient la moitié du bâtiment; c'est là qu'est dressée la table à manger; le tour de cette chambre est garni de couchettes destinées aux passagers qui ont omis de retenir à l'avance leurs cabines; ces lits sont les moins agréables et les moins commodes du bord. Cette grande salle à manger, perdue pour ainsi dire au fond du bateau, est encore d'une propreté exquise, convenablement décorée, et, aux heures des repas, elle offre un coup d'œil très-remarquable. Sur l'avant du navire se trouve le *bar-room* ou café, établissement indispensable en Amérique.

Le portrait que je viens de vous tracer, Monsieur, est celui d'un *steam-boat* de premier rang, spécialement affecté aux passagers. La peur de la concurrence, terrible dans ces pays quand elle s'acharne sur des industries rivales, le besoin qu'éprouve l'Américain de se trouver toujours largement et magnifiquement installé, font que ce luxe, ce déploiement d'agréments et de comfort sont une nécessité. Et quand on songe que des traversées entreprises sur de pareils bâtiments ne durent pas quelquefois plus de cinq ou six heures, et pour des prix minimes, on s'étonne qu'en Europe on fasse pour ainsi dire tant d'efforts pour se trouver gêné, mal à l'aise, pendant des voyages qui se prolongent jusqu'à trois et quatre jours. Ajoutez à cela que la marche de ces bâtiments est supérieure en vitesse à tout ce qu'on peut imaginer; *l'Oregon*, par exemple, qui fait la traversée de New-York à Boston, ne file pas moins de 20 à 22 milles à l'heure!

Une chose remarquable à bord de tous les steam-boats américains, c'est l'absence complète de tout commandement, de tous cris, de tout bruit. C'est l'image la plus frappante du gouvernement de l'Union, où l'on ne retrouve nulle part le pouvoir, et où l'on sent partout son action. Il semble que l'âme entière de cette immense machine de bois est dans ses chaudières, dans sa vapeur, dans ses roues. Où est le capitaine? Vous le cherchez vainement; vous ne le rencontrez même pas, excepté à l'heure des repas, où vous l'apercevez au haut bout de la table et y présidant majestueusement. Les seuls ordres qu'on entende à bord se transmettent de la cabane du timonier, au moyen d'une sonnette qui communique dans la chambre aux machines, et à l'aide de laquelle on commande au mécanicien de *stoper*, d'accélérer la vitesse des roues ou de retenir leur élan. Un, deux, trois coups de cette sonnette remplacent les cris, les hurlements, les vociférations que poussent sur nos bâtiments le capitaine, les officiers, les maîtres d'équipage, les uns après les autres, et quelquefois tous ensemble.

Les steam-boats qui servent au double usage du transport des passagers et des marchandises ne sont point tout à fait aussi bien soignés que celui que je viens de décrire; il y a même dans leur construction une modification que je dois indiquer et qui leur donne une certaine ressemblance avec les *tow-boats;* c'est-à-dire que la partie basse du bateau est à découvert; c'est là qu'on empile les marchandises, la cargaison en un mot. L'édifice n'a pas de rez-de-chaussée ha-



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Bateau à vapeur.



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Grand bâtiment à vapeur.

bitable. Au surplus, la même élégance, ou à peu près, dans les distributions intérieures, la même finesse pour la marche se retrouvent dans les uns et dans les autres.

On comprend que de tels bâtiments, avec leurs hauts étages, ne peuvent naviguer que sur les fleuves où ils sont abrités par les rives. A la mer, ils ne résisteraient pas et chavireraient au moindre vent un peu violent. C'est sur un de ces bateaux de la seconde catégorie que j'ai fait mon plus long voyage à la vapeur dans l'intérieur du pays, de la Mobile à Montgomery, dans l'État de l'Alabama, en remontant le fleuve de ce nom.

Pour se rendre de la Nouvelle-Orléans dans le nord de l'Union, il y a trois routes à suivre. Laquelle fallait-il prendre? C'était là ce que j'ignorais. A cela, vous me direz, Monsieur, qu'il n'y a rien de plus simple, en pareil cas, pour se tirer d'embarras, que de demander conseil aux gens du pays. C'est aussi ce que je fis. L'on est si hospitalier à la Nouvelle-Orléans, l'on rencontre tant de bienveillance, tant d'empressement de la part des habitants, qu'on ne réclame jamais en vain un conseil ou un service. J'allai donc trouver un des nombreux amis que j'y ai laissés, et je lui dis :

— Vous qui êtes d'ici, éclairez-moi sur la route que je dois suivre?

— Volontiers, répondit-il en déroulant sous mes yeux une carte des Etats-Unis. Vous allez vous embarquer sur le *Magnolia*, le plus beau steam-boat d'ici; remonter le Mississippi et le Missouri jusqu'à Saint-Louis, l'Illinois jusqu'à Chicago, traverser les lacs Michigan, Huron, Erie, arriver au Niagara et redescendre par New-York. C'est le plus beau voyage qu'on puisse faire. Je vais vous écrire votre itinéraire et vous donner toutes les indications propres à vous bien guider.

— Merci, vous êtes un homme charmant.

Le lendemain je rencontrai un autre ami, qui me tint ce langage :

— Par quelle route comptez-vous vous rendre dans le Nord?

Je lui répétai mot à mot l'itinéraire que m'avait donné, la veille, mon premier ami.

— Ne faites pas cela! s'écria-t-il. Voyez quels inconvénients en résulteront pour vous : vous ne trouvez sur votre chemin aucune ville importante, et votre mission vous oblige à séjourner dans toutes les métropoles des principaux États. Une fois à New-York, vous serez tenu de traverser dans une autre direction les Etats-Unis pour rencontrer les grandes cités que vous devez visiter et, cela fait, de revenir sur vos pas pour aller vous embarquer à Boston.

— Ceci me semble judicieux, et je n'ai pas de temps à perdre, pas trop d'argent à dépenser; indiquez-moi le moyen de tout concilier en économisant à la fois mon temps et mon argent.

Souvenirs d'un voyage aux États-Unis — Navigation à vapeur sur l'Alabama.

— Voici le remède : vous allez remonter le Mississippi et l'Ohio jusqu'à Louisville; vous passerez ensuite à Cincinnati, la ville par excellence; vous franchirez les Alleghemi, les plus belles montagnes de l'Amérique, et vous arriverez à Richmond, dans la Virginie, de là à Washington, puis vous suivrez Baltimore, Philadelphie, New-York, Albany, et vous remonterez ainsi jusqu'au Niagara, si bon vous semble; là vous vous trouverez tout à portée de revenir à Boston pour vous embarquer. C'est à coup sûr le plus beau voyage qu'on puisse faire.

— Ce que vous venez de me dire me semble sage, je vous en remercie; je me range presque à votre avis.

Deux jours après je rencontrai un troisième ami, qui m'accosta par ces paroles touchantes :

— Hélas! vous nous quittez donc bientôt?

— Hélas! oui.

— Et par quelle voie vous rendez-vous dans le Nord?

Je lui narrai ce que m'avait raconté le second ami. Il branla la tête en signe d'improbation.

— Au surplus, lui dis-je, j'hésite encore entre l'Ohio et le Missouri, entre Saint-Louis et Cincinnati.

— Deux fleuves également beaux, à coup sûr, deux villes également intéressantes, et des deux côtés de magnifiques pays à traverser; mais...

— Mais, repris-je, vous me conseillez de ne prendre ni l'une ni l'autre de ces deux routes, n'est-ce pas?

— Mon Dieu oui! Et voici mes raisons : à l'époque de l'année où nous sommes, les eaux sont très-basses; le steam-boat peut être arrêté en chemin, et par conséquent vous seriez obligé d'attendre la crue des fleuves ou de revenir à la Nouvelle-Orléans pour suivre l'itinéraire que je vais vous tracer. Vous n'y aurez donc rien gagné. Allez-vous-en à la Mobile; seulement, au lieu de prendre la malle jusqu'à Montgomery, remontez l'Alabama jusqu'à cette ville. Cela vous allongera bien votre voyage de vingt-quatre heures; mais vous en serez amplement dédommagé par la beauté du fleuve et par la *privation* de vingt-quatre heures passées dans la malle, dont vous aurez un échantillon suffisant de Notasulga à Griffin. Et puis vous aurez l'avantage de traverser les grandes forêts de la Géorgie, des deux Carolines; ce qui n'est pas un spectacle à dédaigner. Vous passerez à Charlestown et remonterez ainsi tout l'Est des Etats-Unis. Croyez-m'en; arrêtez-vous à cet itinéraire, vous n'aurez pas lieu de vous en repentir : c'est d'ailleurs la voie la plus courte.

Comme je sais quelque peu mon La Fontaine, je me rappelai la fameuse fable *le Meunier, son Fils et l'Ane;* et je fis, à part moi, cette réflexion : que les hommes de génie, de quelque nation qu'ils soient, et en quelque langue qu'ils écrivent, ont toujours raison dans toutes les parties du monde! — Les conseils que j'avais demandés aux gens du pays n'avaient donc servi qu'à me jeter dans un embarras extrême. J'en fis part à un quatrième ami, bien résolu de m'arrêter à celui des trois partis qu'il me conseillerait.

— Je comprends ton embarras, fit-il; et, à ta place, puisque tu ne sais quelle décision prendre, voici à quoi je m'arrêterais...

— Parle.

— Je ne partirais pas du tout.

Ce quatrième ami était mon père. Son conseil, que je ne pouvais suivre, ne changeait rien à mon embarras, et je sentis bien qu'il était homme à ne pas vouloir m'en tirer. Alors, que fis-je? Je jouai à pile ou face l'une des trois routes :



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Bateau de transport sur les lacs.



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Bateau de transport sur les lacs.

ce fut celle de la Mobile qui gagna. J'ignore ce que je perdis en perdant les deux autres, mais je ne tombai pas si mal en choisissant (si l'on peut appeler cela choisir) celle que je suivis.

De la Nouvelle-Orléans, je me rendis d'abord au lac Pontchartrain par le chemin de fer; je m'embarquai au lac sur un steamer qui me conduisit à la Mobile, où je pris passage pour Montgomery sur le steam-boat le *Selma*.

L'Alabama est beau, pittoresque, imposant comme le sont tous les fleuves de l'Amérique, avec leur immense largeur qui fait perdre quelquefois de vue l'une des rives, alors qu'on côtoie le bord opposé.

Il semble en vérité que le ciel ait tout fait pour ce pays, et lui ait réservé des destinées inouïes en lui accordant de pareilles voies de communication, qui permettent de se rendre des villes les plus reculées de l'intérieur jusqu'à la mer, directement, en se laissant simplement aller au courant d'une rivière. L'Alabama n'est pas un des plus grands fleuves de

l'Amérique, car il ne compte guère que 250 lieues environ de cours; mais il est un des plus pittoresques, parce qu'il est un de ceux qu'on a le moins parcourus jusqu'à présent. Il est même assez étroit en quelques endroits, et, deçà delà, l'on rencontre entre les deux rives de petites îles ravissantes qui semblent des bouquets de verdure que la nymphe de ces ondes y aurait déposés pour les empêcher de se faner; ou bien des bancs de sable. Ces caprices de la nature rendent parfois la navigation difficile, car on est alors obligé de serrer la rive de si près que parfois l'avant du bateau s'engage dans les arbres dont les branches et les racines trempent dans les eaux. Cela nous est arrivé une fois, en plein jour heureusement, et la violence du choc a été telle que la proue du steam-boat brisa un tronc d'arbre de la grosseur d'un homme, ce qui n'arrêta pas plus sa course que s'il n'avait heurté qu'un fétu de paille. Les rives de l'Alabama sont, par endroits, assez élevées, et présentent comme une muraille de granit ou de substances ferrugineuses dont les crêtes sont couronnées d'arbres magnifiques. Aux places où les rives sont un peu plus basses, on aperçoit de belles forêts noires et fourrées qui sentent l'Indien à dix lieues : ce sont des repaires qu'ils devaient évidemment rechercher. A chaque coude que fait le fleuve, et ils sont très-multipliés, si épais sont les bois dont on est entouré, que, ne voyant plus l'ouverture par laquelle on est entré et ne distinguant pas encore celle par laquelle on sortira, il semble qu'on se trouve au milieu d'un beau lac, ou au centre d'une magnifique pièce d'eau dans quelque parc féerique.

La disposition des rives de l'Alabama donne à la navigation sur ce fleuve un caractère d'originalité dont il est bon de parler. Généralement, et afin d'éviter les attaques des eaux au moment de leur grande crue, les villages, hameaux, bourgs, maisons qui bordent le fleuve sont bâtis sur les points les plus élevés; en sorte que lorsque le *steam-boat* s'arrête pour déposer des marchandises ou en prendre, il se passe là un spectacle assez curieux : le bateau, avec une habileté et une précision de manœuvre qui m'a toujours étonné dans toutes mes traversées, accoste la terre de flanc et s'amarre à quelque arbre, quand il y en a, ou se maintient stationnaire au moyen d'un mouvement modéré de ses roues. Alors, du haut de la rive, quelquefois de cinquante ou soixante pieds, descendent des chaînes à crampons auxquels on attache les ballots, les barriques, toute la cargaison qu'on a à laisser ou à prendre dans l'endroit. Cette manœuvre s'opère au moyen d'appareils mécaniques. Les passagers arrivent à ces sommets escarpés par des escaliers en planches construits sur le flanc de la rive ou taillés dans le roc de ces gigantesques murailles. Pour parvenir à établir ces informes chemins, il a fallu encore des travaux inouïs. Lorsque les villages sont situés à des hauteurs raisonnables, et proches de quelque plan incliné, on y a établi des voies à coulisses sur lesquelles, au moyen de crics, on fait monter ou descendre un chariot chargé des approvisionnements destinés au steam-boat ou que celui-ci décharge sur la rive. Il advient souvent que les personnes qui devaient recevoir les objets à leur adresse ne se trouvent pas présentes au moment de l'accostage du steam-boat, qui s'annonce toujours, à cinq minutes de distance, par deux ou trois volées de cloche. On ne les attend pas alors, on dépose tout simplement à terre les paquets, volumineux ou non, et même des factures, des lettres renfermant quelquefois des valeurs. Comme je m'étonnais de cette façon d'agir, on m'affirma que jamais aucun détournement d'objets n'avait eu lieu. Nous avions fait au moins vingt-cinq stations pendant le trajet de la Mobile à Montgomery, et certainement en plus de quinze endroits on a ainsi abandonné sur la rive des objets faciles à dérober. Les choses se passent ainsi d'ailleurs le long de tous les fleuves, et sur tous les chemins de fer.

Avant de vous parler de ces derniers, qui méritent une étude toute spéciale, permettez-moi, Monsieur, d'achever l'esquisse que j'ai entreprise des moyens de transport par eau, et de vous dire quelques mots de ceux qui m'ont le plus frappé par leur physionomie. Après les steam-boats, il n'y a plus rien en ce genre qui soit digne d'attirer l'attention; le reste n'est intéressant que par l'originalité et le pittoresque. Les *canal-boats* jouissent cependant d'une certaine importance. Ce sont, comme le nom l'indique, les bateaux destinés à naviguer sur les canaux si nombreux en Amérique, et dont quelques-uns, par leur étendue, leur largeur, l'utilité réelle des communications qu'ils établissent, peuvent être considérés comme de véritables fleuves que le génie américain a ajoutés à ceux dont Dieu avait déjà si magnifiquement doté le pays. Le canal-boat n'est, à tout prendre, qu'une grande chaloupe, sur le pont de laquelle s'élève une petite dunette dans la forme, toute proportion gardée, des édifices que portent les steam-boats. C'est le rapport d'une cabane à une maison. Cette dunette est destinée à abriter les quelques passagers à qui il prend fantaisie de faire ces sortes de traversées, qui ont quelquefois, mais rarement cependant, l'avantage de raccourcir la route. Sur une petite échelle on y réunit, autant que possible, les choses les plus indispensables à un voyage. J'ai vu quelques-uns de ces bateaux qui étaient munis de petits appareils à vapeur. Ils varient de dimension selon la longueur et l'importance de leurs traversées, et l'étendue des tronçons de fleuve qu'ils ont quelquefois à parcourir pour rejoindre les canaux. En somme, le *canal-boat* a un peu l'aspect d'une gondole vénitienne.

Il existe aux États-Unis une espèce de bateaux assez curieuse, qu'on ne rencontre guère que sur le Mississippi et ses affluents, et qu'on nomme *flat-boats* (bateaux plats). Ce sont de véritables caisses longues et étroites, carrées aux extrémités et recouvertes dans presque toute leur longueur d'un toit en planches qui les clôt hermétiquement. Ces bateaux ne sont pas difficiles à construire : c'est, comme je le disais, une caisse et rien de plus, au fond de laquelle on entasse du bétail, du charbon, des produits de l'intérieur, toute une menue cargaison enfin; quelquefois on y trouve une famille de quatre ou cinq individus. Le flat-boat abandonné au courant du fleuve le descend bien au delà de la Nouvelle-Orléans, venant quelquefois de cinq ou six cents lieues de l'intérieur, sans autre appareil de navigation qu'un long aviron manœuvré à l'arrière par le chef du flat-boat. Parvenu au terme de sa destination, le propriétaire débite sa cargaison d'abord, puis vend ensuite le bateau, à la construction duquel on emploie toujours, dans ce but, du bois de choix, dont on fait d'excellents matériaux de menuiserie. Il serait d'ailleurs impossible à ces informes embarcations de remonter le fleuve. Une fois sa vente réalisée, le *capitaine* (car il ne tolère pas qu'on lui donne un autre titre que celui-là) prend passage à bord d'un *steam-boat*, regagne l'intérieur, prépare une nouvelle cargaison, un nouveau bateau et revient chercher fortune le long des rives du fleuve. Ces bateaux, quand on les aperçoit venir de loin, font l'effet exact d'un long cercueil flottant sur les eaux. On est tout étonné par moments de voir apparaître, par une des ouvertures ménagées dans la toiture, une tête d'enfant ou de femme. A l'époque où je me trouvais dans la Louisiane, ces bateaux portaient tous le nom du *général Taylor*. C'était un hommage populaire rendu au vainqueur de Buena-Vista, une sorte de réclame flottante que ses amis encourageaient; et ceux qui croyaient lire dans l'avenir, ou qui se plaisaient à flatter leurs espérances, avaient déjà substitué au titre de *général* celui de *président*. L'intérieur de ces embarcations offre l'aspect que donne le dessin ci-dessus.

Une autre espèce de bateaux non moins curieuse sont les bateaux qui naviguent sur les lacs dans le nord, et dont je vous envoie aussi un croquis. Son apparence est lourde, ses quatre mâts sont très-courts; ses voiles étroites et basses semblent insuffisantes à prendre assez de vent pour le mettre en mouvement, et toutes ses formes manquent d'élégance. Quelques-uns de ces bateaux ont ceci de curieux qu'ils sont destinés à une double navigation. Composés de trois ou quatre compartiments bien hermétiquement clos séparément, on les hale à terre, on charge ces caisses sur des trains de chemins de fer, avec toutes les marchandises qui y sont entassées, et on les transporte ainsi jusqu'à un autre point du lac, où on rapproche les compartiments au moyen de forts écrous, et on les rend de nouveau à leur élément naturel. Dans l'intérêt des marchandises, qui ne subissent de cette manière aucun transbordement, cette opération ne laisse pas d'avoir quelques avantages.

L'on a beaucoup parlé, Monsieur, des accidents dont sont victimes et que causent les bateaux à vapeur en Amérique. Il y a, permettez-moi de le dire, un peu d'exagération dans les récits qu'on en a faits. Si rares que soient ces catastrophes, elles n'en sont pas moins déplorables, j'en conviens; mais d'abord rétablissons l'exactitude et la vérité. Ces accidents sont presque inconnus ailleurs que sur le Mississippi; et alors même il n'y a pas toujours de la faute ni des capitaines, dont je n'excuse pas l'imprudente hardiesse; ni des machines, qui sont généralement bonnes; ni des bâtiments eux-mêmes, qui sont ordinairement bien construits. Mais il ne faut pas oublier que, dans ses parties les plus navigables, le Mississippi est semé de ces énormes troncs d'arbres dont les cimes arrivent au sommet de l'eau et contre lesquels il arrive souvent qu'on se heurte. Ces chocs violents produisent presque toujours des catastrophes. On appelle dans le pays ces récifs des *chichots*. Ensuite, il ne faut pas oublier non plus que sur le Mississippi on compte plus de 1,000 steam-boats faisant, l'un dans l'autre, de trois à quatre voyages par an; ce qui établit une moyenne de trois mille cinq cents traversées, sur lesquelles il arrive à peine une catastrophe chaque année. Ce sont là les conséquences inévitables de l'existence et de l'emploi de la vapeur. Chaque médaille a son revers, chaque progrès son côté fatal!

L. Xavier EYMA.

Revue agricole.

Si la France se plaint vivement de la pénurie de chevaux et de la *décomposition* des anciennes races nationales sans qu'il y ait eu formation d'une race nouvelle propre au service militaire, il paraît que l'Angleterre est également sur une mauvaise pente et qu'elle est exposée à manquer avant peu du cheval qui a fait longtemps son orgueil, le *hunter*, cheval de chasse. Le journal anglais *Veterinarian* a publié à ce sujet des articles d'un haut intérêt.

On y attaque vivement le système actuel des courses à faibles distances et à poids léger comme ayant conduit à sacrifier à la qualité de vitesse les qualités plus importantes de vigueur et de bonne conformation, bien *étoffée*. Les étalons qui sont en honneur depuis quelque temps se sont montrés de mauvais générateurs. On ne cite pas un de leurs produits qui ait brillé sur le *turf* à la seconde génération, ou dont le sang ait été recherché par les éleveurs. « Consultez, dit M. Godwin, l'un des vétérinaires éminents de l'Angleterre, le livre d'entrées des grands *handicaps* (courses où l'on proportionne d'après les forces de chaque cheval le poids qu'il aura à porter), prenez au hasard vingt chevaux sur les cent trente qui se présentent à Chester, et parmi eux essayez de trouver un seul étalon qui, outre son mérite de coureur, promette de donner au pays des produits d'un bon service, ait les qualités d'un bon reproducteur. Vous les verrez tour à tour une fois dans leur vie gagner un prix, dans de courtes lices, selon qu'ils auront été favorisés par le poids, ou qu'un concours de circonstances heureuses les aura avantagés. »

Quant à la pénurie de *hunters*, un écrivain anglais, sir Harry Smith, affirme qu'il serait aujourd'hui difficile d'en réunir sur un seul point du royaume le modeste chiffre de *cinq cents*. M. Godwin, se rangeant à cet avis, déclare : « Que certainement pas un des grands marchands en renom ne se chargerait de fournir à la fois, à un mois de date au commencement de la saison, *cinq cents* chevaux de sang, garantis sans tare, de l'âge de huit ans, et parfaits comme *hunters*, au prix de cent cinquante guinées chacun. On ne les réunirait qu'avec beaucoup de peine et une connaissance prodigieuse de toutes les localités où se fait avec quelque succès l'élève du *hunter*. Il resterait ensuite, chose qui exige une remarquable habileté, à classer ces chevaux selon la contrée ou ils doivent servir, telle contrée demandant des chevaux d'une conformation favorable à la vitesse, telle autre exigeant les qualités de vigueur et de fond, un pays de montagnes réclamant à son tour certaines qualités particulières. »

Les beaux jours sont passés où sur les foires du Shropshire, du Warwickshire, du Yorkshire et du Lincolnshire, les fermiers rencontraient en grand nombre de beaux pur-sang de trois ou quatre ans qu'ils achetaient pour en continuer l'élevage, et qu'ils représentaient plus tard sur le marché comme parfaits *hunters*, dans le cas rare où ils n'avaient point placé leur pupille à quelque amateur distingué de la chasse au renard. Comptez aujourd'hui sur un champ de foire les chevaux que l'on puisse qualifier vrais *hunters*, et dans ce petit nombre combien en pourriez-vous signaler qui soient exempts de tares et dont la conformation soit irréprochable! Un marchand veut-il aujourd'hui se procurer un cheval de choix, il doit l'aller chercher dans les écuries mêmes de l'éleveur. Pour peu qu'on ne soit pas étranger au commerce des chevaux, on comprend la situation défavorable dans laquelle se place l'acheteur lorsqu'il en est réduit à s'adresser le premier au vendeur. « Vous avez entendu dire qu'il avait un beau cheval (sans cette flatterie préliminaire vous n'obtiendriez pas toujours la faveur de le voir), et qu'il n'aurait pas d'objection à le vendre. » Avait-on jamais vu jusqu'alors un acheteur s'annoncer comme ayant besoin d'un beau cheval, c'est encourager le vendeur à refuser le véritable prix. Voilà qui en dit plus que tout ce qu'on pourrait ajouter au sujet de la pénurie de race chevaline.

Une opinion assez répandue est qu'aujourd'hui l'Irlande envoie plus de *hunters* aux foires d'Angleterre qu'elle n'en reçoit. En effet, l'Irlande a sur sa brillante rivale un avantage dans l'élève du cheval : les poulinières anglaises pour les services ordinaires ne peuvent être livrées à un étalon de première classe, le prix arrête l'éleveur. Les faveurs d'un bel étalon, qu'il s'agisse d'une poulinière pur-sang ou de toute autre, restent fixées au même prix de dix à vingt-cinq guinées par conversation. Ajoutez que le noble sultan n'élit pas domicile dans chaque ville de marché, il faut compter en plus des frais souvent assez grands d'entretien et de voyage : l'éleveur de chevaux de demi-sang ne se résigne pas à hasarder une telle somme. Le résultat est qu'il consulte sa bourse seulement et renonce à tout calcul sur les qualités de l'étalon; il livre sa poulinière à celui qui réside le plus près et dont les faveurs sont au meilleur marché. Quelques propriétaires d'excellents étalons consentent bien à faire une diminution de moitié, et cela dans un intérêt national, mais ce prix réduit est encore bien élevé.

Quelques esprits voient la cause du mal dans l'exportation des meilleures poulinières. Le commerce étranger choisissant ce qu'il y a de mieux et y mettant des prix exagérés, il est advenu que la plupart des fermiers qui se livrent à l'élève du cheval ont été réduits à se servir de poulinières d'un ordre inférieur ou tout au moins de second choix. Sur vingt poulains, il ne s'en trouve plus un assez remarquable pour représenter les frais énormes de son élevage jusqu'à l'âge de cinq ans, qui est le véritable bon âge pour la vente, ni même jusqu'à l'âge de quatre ans, qui est l'âge où l'on commence à vendre actuellement. La spéculation, ayant cessé d'être aussi bonne que par le passé, tend à être abandonnée de plus en plus chaque jour. Il y a quelque chose de pire encore, c'est qu'à côté d'un si rare poulain de valeur, le reste est non-seulement médiocre, mais tout à fait défectueux; et ce manque absolu de toute qualité, le fermier, dont l'éducation en art vétérinaire est loin d'être ce qu'elle devrait être, n'en acquiert ordinairement la triste conviction qu'au moment de la vente, alors que des acheteurs éclairés le lui révèlent, alors qu'il est trop tard et qu'il n'a pu s'arrêter dans ses dépenses.

M. Godwin voudrait que la loi mît une limite à cette exportation des meilleurs instruments de la reproduction. « J'attribue, dit-il, à l'enlèvement trop nombreux de nos poulinières de premier choix et sans la moindre déectuosité les cas autrefois rares et aujourd'hui si fréquents d'éparvins, de molettes et autres tares dans nos races chevalines. »

Il s'élève ensuite avec non moins de force contre le système actuel des courses qui ne répondent plus au but pour lequel on les avait instituées. Il ne s'agissait pas seulement de répandre sur tous les points du royaume le goût du *sport*. Pour atteindre ce résultat, le système des poids légers et des courses distances aurait eu et a eu en effet de l'utilité; mais on lui doit d'avoir fait perdre de vue et a peu près abandonner le but beaucoup plus utile, le but désirable avant tout, celui de perfectionner la race, d'obtenir le *pur-sang* anglais capable de porter un poids déterminé et de faire preuve à la fois de vitesse et d'énergie soutenue.

On compte maintenant cent cinquante-trois courses de chevaux en vigueur dans les Iles-Britanniques, savoir : cent trente-deux en Angleterre, neuf dans le pays de Galles, neuf en Écosse et trois en Irlande. La valeur des entrées et des prix s'élève à plus de trois millions de francs. Cette somme n'est cependant qu'une fraction de celles qui changent de main au moyen des paris. L'hippodrome anglais n'est plus qu'une bourse ou un tripot livré à toutes les manœuvres du jeu, jeu effréné où les enjeux atteignent un chiffre fabuleux. Dans un établissement de Londres appelé Tattersal, plus de cent mille livres sterling (deux millions

cinq cent mille francs) changent de mains en un seul jour; il y a des clubs où les joueurs qui les fréquentent ne connaissent les chevaux que de nom. Le nombre des prix royaux, qu'on appelle *vaisselle du roi* (king's plate), est de cinquante. C'était dans le principe de fort belles pièces d'orfévrerie; ils sont convertis maintenant en sommes de cent guinées (deux mille cinq cents francs) chacun, payées en partie sur la cassette particulière, en partie par le grand écuyer et aussi en partie par une allocation annuelle du parlement.

En présence de tels faits, M. Godwin regarde comme impossible une réforme radicale dans le système actuel des courtes distances et des poids variés de *handicap*, système qui répond le mieux aux spéculations des joueurs, puisqu'en multipliant le nombre des chevaux capables d'être admis à courir il multiplie les chances à l'infini et permet des combinaisons de toute sorte aux parieurs.

Il ne voit qu'un seul remède praticable, non pour anéantir, mais pour atténuer le mal : augmenter de beaucoup la valeur des cinquante prix royaux, et exiger des poids déterminés. La distance de quatre milles anglais (six mille quatre cents mètres français), qui était la longueur la plus ordinaire des anciennes lices de Newmarket, d'Epsom, etc., lui semble trop forte pour l'échelle la plus élevée des anciens poids. Il veut la course simple et désapprouve la course en partie liée. « Si l'on peut, dit-il, reprocher au système ancien quelque chose de cruel, c'est la course en partie liée seulement, et rien autre chose. »

Il voudrait voir élever la valeur des prix royaux, mais en même temps les voir retirer des localités où le goût des courses n'est pas encouragé par les souscriptions des habitants, qui en tirent profit et amusement à un point suffisant pour assurer des entrées aussi nombreuses et aussi importantes que sur les autres hippodromes; autrement dit, les retirer des localités où les courses ont cessé d'être conduites et soutenues dans le *style* le plus convenable et le plus animé. Cela diminuerait le nombre actuel des prix et permettrait d'augmenter leur valeur. Il voudrait en tout une douzaine de prix de cinq cents livres chaque (douze mille cinq cents francs), une simple course dans une lice de trois milles (quatre mille huit cents mètres), un poids fort, qui varierait en raison de la nature du terrain à parcourir, et une amende pour le vainqueur qui se présenterait à plusieurs courses dans la même année, mesure propre à amener un plus grand nombre de coureurs sur les hippodromes.

En France, où le système naissant de nos courses est déjà entaché des mêmes vices, puisque nous l'avons modelé non sur le système primitif anglais, mais sur le moderne abâtardi, le docteur Richard, dont le nom fait autorité dans les questions de ce genre, propose une réforme conçue dans le même esprit. Commencez, dit-il, dans son excellent livre sur la *Conformation du Cheval*, commencez par exclure du concours tout animal taré, quelle que soit son origine; n'admettez que des coursiers de cinq ans et plus, jamais au-dessous de cet âge; chargez-les du poids que porte un cheval de dragon en campagne, de quatre-vingts ou cent kilogrammes, par exemple; puis établissez des distances de deux, trois lieues et plus si vous voulez, après avoir modifié la charge suivant les conditions reconnues par une expérience raisonnée; ou bien mesurez le temps pendant lequel devra durer l'épreuve, ce qui vaudrait peut-être mieux encore : vous verrez alors les chevaux qui manquent de fond, en style d'hippodrome les *ficelles*, retourner à l'écurie ou rester en route; les spéculateurs de mauvaise foi désappointés disparaîtront, et les véritables bons chevaux auront enfin leur tour; ils amélioreront véritablement alors nos races. Sans cela l'argent que vous dépenserez aux courses actuelles non-seulement sera perdu comme celui que vous avez déjà employé, mais encore il continuera son œuvre fâcheuse sur nos chevaux légers : il sera nuisible. Voilà la vérité; si vous ne voulez pas y croire, le temps, la raison et l'expérience vous y forceront un jour.

Le soir du jour où l'octroi de Paris cessa de prélever un droit d'entrée sur la viande, les ménagères s'endormirent avec cette douce pensée : « Demain j'aurai mon pot au feu pour rien. » Les grands journaux de la presse quotidienne, tout en reconnaissant que les biftecks continueraient encore à coûter quelque chose, avaient prédit à l'avance une diminution notable. Or, le lendemain, le boucher souriait et se contentait de baisser ses prix de quelques centimes par kilogrammes. On s'émut, les journaux quotidiens s'indignèrent contre la boucherie, qu'ils accusèrent de cupidité. Son honorable syndicat, déposant le couteau pour la plume, démontra que cette faible diminution des prix représentait exactement le droit supprimé. Sur quoi les garçons, retroussant leur tablier, se remirent à manier la balance avec leur exactitude consciencieuse, et à faire accepter le plus possible de *réjouissance* à leurs pratiques stupéfaites. La boucherie triomphante prit des airs de matrone dont la vertu a été injustement soupçonnée.

Un vieux praticien de l'agriculture, M. Élyzée Lefèvre, a repris cette question intéressante, en lui donnant des proportions moins mesquines, en lui donnant celles vraiment convenables. « Il faut, dit-il, pour satisfaire aux lois de l'hygiène publique, il faut pour tirer le meilleur parti des forces physiques de la nation, il faut que la viande soit à bon marché, surtout dans les grands centres de population; et jusqu'à présent son prix s'est maintenu à un taux tellement excessif que l'on a toujours considéré comme un objet de luxe cet aliment de première nécessité. Dans toutes les capitales de l'Europe, la viande coûte moins cher qu'à Paris; ce fait n'a que deux explications possibles : l'insuffisance de la production, ou bien les bénéfices exagérés du commerce qui s'interpose entre le producteur et le consommateur. Mettons immédiatement hors de cause l'agriculture, en constatant, avec les mercuriales officielles de Sceaux et de Poissy, que les marchés sont toujours surabondamment fournis d'animaux propres à la consommation; nous n'avons donc plus à examiner que la question du commerce; et nous nous hâtons de le dire : c'est lui seul qui est la cause du prix de la viande; c'est sur lui que retombe la responsabilité du mauvais régime alimentaire qui mine lentement la constitution du peuple. »

A l'appui de son accusation, il apporte des chiffres. Il suppose un bœuf qui, abattu, donne quatre cent cinquante-sept kilogrammes de viande nette et de trois qualités, représentant une valeur de *cinq cent cinquante-trois francs*. Un tel animal peut rendre en outre, pour cuir, suif et abats, *quatre-vingt-quinze francs*. C'est un total de *six cent quarante-huit francs*. Or il aura coûté au boucher, y compris les taxes actuelles, la somme de *quatre cent vingt francs*. L'excédant de la recette sur la dépense serait donc de *deux cent vingt-huit francs*. Veut-on que les frais de main-d'œuvre, de loyer, de patente, etc., absorbent la moitié de cette somme? Il restera toujours un bénéfice net de *cent quatorze francs* fourni par le capital de quatre cent vingt francs, lequel rentre toutes les semaines, ou, si l'on veut, tous les mois, entre les mains du boucher. C'est une assez jolie spéculation.

Le syndicat répond par des doléances et par des chiffres contradictoires : Le bœuf que vous supposez, le bœuf devant donner quatre cent cinquante-sept kilogrammes de viande nette, est un bel animal, qui sur pied pèsera neuf cent quatorze kilogrammes et demi. Au marché, on le classera dans les animaux de premier choix, à moins de fâcheuses circonstances exceptionnelles. Je le payerai donc plus cher que vous ne l'avez estimé, car vous avez adopté le prix du second choix, je le payerai *quatre cent quatre-vingt-treize francs cinquante-six centimes*. Il ne me donnera en viande que *quatre cent quatre-vingt-neuf francs quatre-vingt centimes*; ajoutons, pour cuir, suif et abats, *soixante-dix francs cinquante-six centimes*, nous aurons pour total *cinq cent soixante francs trente-six centimes*.

Maintenant j'ai dû payer un *toucheur* pour l'amener de Poissy, j'ai dû le nourrir, car il mange jusqu'à son décès, cet intempérant animal! j'ai dû l'abattre, le dépecer, dernière opération qui me donnera des déchets, car les morceaux doivent être taillés avec art pour séduire l'œil de la ménagère ou de sa déléguée. Calculez encore, je vous en supplie, M. Élyzée Lefèvre, les ravages qu'exerceront les mouches, et ce que vous autres savants appelez l'oxygène : c'est à en frissonner. Croirez-vous trop m'accorder en me passant *dix-sept francs quatre-vingts centimes* pour frais de main-d'œuvre et déchets. Faites le compte, et vous verrez à quoi se monte en réalité mon bénéfice, à la misérable bagatelle de *quarante-neuf francs*.

La moyenne des bœufs vendus par étal, à Paris, est de deux au plus par semaine. C'est donc, pour les cinquante-deux semaines de l'année, un bénéfice de *cinq mille quatre-vingt-seize francs*. Maintenant n'oubliez pas que les bouchers ont des frais de maison fort élevés, et enfin que sur le veau et le mouton *ils éprouvent plus de pertes qu'ils ne réalisent de bénéfices*.

Pauvres bouchers! qui nous vendent le veau et le mouton à perte et simplement pour nous obliger! Nous avons bien peur que le syndicat n'ait essayé de trop prouver.

En attendant que M. Elyzée Lefèvre tienne sa promesse de publier une histoire du commerce de la boucherie et son organisation actuelle, nous rappellerons à nos lecteurs que l'*Illustration* a été la première à signaler dans son numéro du 20 février 1847 l'influence heureuse que les chemins de fer sont appelés à exercer sur cette industrie. Nous citions l'exemple de l'Angleterre, où depuis ces dernières années la viande sur pied s'expédie par cette voie à des distances considérables. L'animal engraissé cesse de perdre, dans le trajet de l'herbage au marché, quatre et même souvent cinq pour cent de son poids, et conserve sa qualité. Les tarifs anglais étant à bas prix, le prix de transport entre pour bien peu dans les calculs; et l'on peut dire que la viande rendue à Londres peut se donner au même prix qu'à Invernerf, dans le nord de l'Ecosse. Aujourd'hui la viande s'abat dans les campagnes; les issues, les entrailles restent sur places pour les engrais, les morceaux de qualité inférieure sont consommés dans les villages, et ceux de qualité supérieure, dirigés sur les grands centres de population, sont seuls grevés de frais de transport. Conclusion : Pour abaisser le prix de la viande, la suppression de l'octroi n'a eu qu'un résultat insignifiant; une réforme dans le commerce de la boucherie en aurait un plus important; mais le résultat vraiment décisif s'obtiendra surtout par l'exécution des grandes lignes de chemins de fer. Portons donc sur ce point avant tout les milliers de bras inactifs que notre pays compte malheureusement!

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Courrier de Paris.

On a beau dire, le monde est une invention bien monotone et il ne varie guère ses spectacles, même en temps de révolution. Quelle est, depuis trois grands mois, notre surprise de tous les jours, de toutes les heures? Le bruit de la rue, les clameurs de la place publique, le frémissement des armes, les alertes de l'émeute, l'éloquence du club, la voix du journal, les pompeuses fanfares de l'affiche, *tels étaient nos loisirs*, telles furent nos distractions et nos fêtes. Qu'est devenu notre Paris frivole, insouciant, agréable diseur de riens, notre Paris élégant et discipliné, le Paris amusable et qui s'amusait? Hélas! hélas! le bel oiseau s'est envolé ou du moins il est toujours en cage et il répète comme celui de Sterne : *Je ne peux pas sortir!* Ah! vous demandez du neuf! Voici donc de nouveaux journaux, de nouvelles affiches, des élections nouvelles, des pièces nouvelles dans de vieux théâtres; voici des clubs et des ripailles plus ou moins patriotiques, toutes les joies de l'heure présente, toutes les distractions d'hier qui seront encore celles de demain; seulement pourrait-on désirer moins de chansons misérables, de discours échevelés et de diffamations à ciel ouvert, et un peu plus de calme et de retenue, uniquement pour changer.

L'autre soir il y avait grand tumulte au boulevard Bonne-Nouvelle, et les indifférents allaient répétant comme le philosophe de la fable : « Ce n'est rien, c'est un club de femmes qui se noie. » En effet, cette exhibition à vingt sous par tête d'un personnel féminin en lunettes n'a pas tenu contre les railleries du sexe barbu, et la soirée oratoire dégénérant en cohue, on a renversé la tribune aux harangues, et c'est ainsi que le discours de la belle Lysistrata a été perdu! « O hommes, allait-elle s'écrier, vous êtes la cause de tous les maux qui désolent la république, et elle marche comme vous voyez, c'est-à-dire tout de travers. Or, voulez-vous m'en croire, vous pouvez encore être sauvés; mettez le gouvernement entre les mains des femmes, ne sont-elles pas plus raisonnables que vous? On ne les voit pas essayer de nouveautés. Elles ont tous leurs goûts d'autrefois, et leurs sentiments sont les mêmes. Examinez leur conduite : elles vaquent aux soins du ménage comme autrefois, elles fraudent sur les dépenses de la cuisine et font enrager leurs maris comme autrefois. Qu'elles gouvernent, on ne les trompera jamais, elles sont trop habituées à tromper elles-mêmes. Ainsi donc, ô Athéniens de Paris, laissez-les administrer en toute liberté, et votre vie se passera au sein du bonheur. Laissez-les décider de la paix et de la guerre, prononcer sur le divorce, lever l'impôt et pourvoir à tous les besoins de la république; qui s'entend mieux qu'une femme à amasser de l'argent et à grossir un coffre? Qu'elles soient candidates, éligibles et surtout élues, le salut de la patrie est à ce prix! »

A ce discours sensé et renouvelé du grec, et qui obtint tant de succès autrefois devant les Parisiens d'Athènes, comment nos Parisiens de 1848 ont-ils répondu? Voyez les orateurs de carrefours, écoutez les gazettiers, et contemplez les affiches pendant cette grande semaine électorale. Pas un nom de femme, si ce n'est celui de la mère Camus, n'y sollicite l'attention publique. Citoyens, vous disait par cette voie, l'un de ces Tantales du scrutin, songez au nom de la mère Camus pour vous souvenir du mien, nom célèbre en effet, la *mère Camus!* Et pourtant M. Camus n'est point nommé. Ainsi de Greluchon, de Cabochard et de cent autres dont la patrie méconnaît le dévouement. Imaginez cependant à quel point cette sérieuse occupation de notre semaine, l'élection, est devenue matière ou prétexte à raillerie, grâce à l'outrecuidance des prétentions et à cet étrange cumul de la vanité qui se déguise et du désintéressement qui s'affiche. C'est la mendicité appliquée à la politique, et elle mérite bien d'être traduite au tribunal de la malice correctionnelle. Dans cette nuée de professions de foi, sortes de lettres de change tirées à vue sur le badaud, le puff est pratiqué avec cette variété de moyens recommandés par son illustre inventeur, *mylord Puff* de la comédie de Shéridan. Il y a d'abord la circulaire franche et sans voile, celle qui y va à la bonne franquette. « Nommez-moi, dit la candide, parce que je suis républicain, ouvrier, et que l'ouvrage ne va pas. » Digne patriote qui siégerait à l'Assemblée comme dans un *ratelier* national.

La circulaire *inspirée* a une autre allure; elle vous arrive à la manière de la foudre : « Je me présente, dit-elle, *poussé par une puissance occulte.* » Le moyen de résister à pareil argument et comment ne pas élire l'élu de Dieu?

Le puff par annulation consiste à s'écrier : « La France n'est pas sincèrement représentée, l'Assemblée offre, il est vrai, une assez belle collection d'avocats, médecins, militaires, journalistes, boulangers et scieurs de long, mais point de fabricant de cirage; quelle lacune! je m'offre à la combler. »

Son voisin, le puff par sommation, est plus explicite encore. Il vous tient le langage de ce tambour-maître qui disait à ses tapins : Je vous demande des *fla fla*, et vous me donnez des *ra ra*. Comment voulez-vous que le gouvernement s'en tire? « Pour votre mandat, citoyens, il faudrait un instituteur, et c'est un danseur qui l'obtient. Nommez-moi, ou la patrie est perdue. Vous savez que le vœu public appelle des réformes; eh bien! je m'engage à demander avant tout la réforme... orthographique... (*sic*). » Mais nous n'en finirions pas s'il fallait montrer sous toutes ses faces le puff à la candidature. Certes ce n'est pas sans raison que Bâcon a intitulé son livre du Cœur humain : *De Speluncâ*, c'est-à-dire de la Caverne; d'autres traduiront du Labyrinthe. Que de détours, d'allées et de contre-allées, de trappes, de coulisses et de faux-fuyants, préparés à grands frais d'annonces et en pure perte, car vous connaissez présentement le résultat et les onze vainqueurs de ce steaple-chase parlementaire. Les uns et les autres, les triomphateurs et les vaincus, nous vous les offrons d'ailleurs dans un spécimen emblématique. Ici, la joie qui éclate, la bouche épanouie, le front radieux, l'expansion des poignées de main; et là-bas, le regard fixe, la chevelure inculte ou hérissée, et l'attitude d'hommes à principes et à convictions qui se voient méconnus par leurs concitoyens. Mais les destins et les votes sont changeants, et à ce grand jeu des candidatures et des élections, le *Jean qui pleure* de la veille deviendra peut-être le *Jean qui rit* du lendemain, *et vice versâ*.

Voilà donc notre principale curiosité de la semaine, la politique, il faut bien en prendre son parti. Les hommes, les femmes, imberbes et vieillards, colportaient des noms, recommandaient leurs candidats et discutaient des listes. Ajoutez à ce grand tapage du salon, de la boutique et de l'atelier, le bruit de la rue et du carrefour. Un sou *la Carmagnole*, *la Canaille*, à un sou; *Carmagnole*, *Canaille*, ce sont des journaux, n'allez pas vous y tromper, et certainement il y aurait de quoi rire, si ces noms étranges n'évoquaient une



La France est sauvée!



C'est la réaction!

fantasmagorie assez lugubre. N'avions-nous pas raison tout à l'heure de souhaiter à ce peuple un peu plus de calme et de retenue? Quelle misère s'il fallait le juger d'après les feuilles qu'on lui prodigue : *la Vraie République*, *l'Accusateur Public*, *la Lanterne*, *le Père Duchêne*, pouah! Voilà donc ce qu'ils ont fait du journal, ce chef-d'œuvre de chaque matin, disait l'autre jour le journaliste par excellence, « cette prose claire et limpide, d'une élégance un peu hâtive, cette attaque passionnée, mais courtoise, cette colère spontanée, cette louange en quatre mots, cette poussière d'or de l'ironie française semée à pleines mains, ces forces vives de la causerie et de l'esprit d'un si grand peuple, cette lance d'Achille qui guérissait les blessures qu'elle avait faites, et puis tout le feu et la vivacité provocante du journal, enfant de Voltaire, voilà ce qu'on en voudrait faire, *la Canaille*, *la Carmagnole*, *la Lanterne!* » Mais au nom de tous nos dieux, les dieux du bon goût, de la concorde, du travail et de la gloire française, écartons ces présages.

Autre nouvelle et nouveauté : Il y a eu course de chevaux à Versailles; mais ni *Cottoniam* ni *Drummer* ne sont descendus dans l'arène. Les premiers rôles du sport ont abdiqué; et comme Sylla, après tant de triomphes, après tant de trophées, ils sont rentrés et se sont perdus dans la foule des chevaux. Drummer est simple cheval de carrosse, et Cottoniam galope obscurément de Paris à Versailles et *retour*. Il fait ses deux lieues à l'heure comme un cheval sans ambition. C'est bien triste quand on a lutté de vitesse avec Fitz-Emilius et des locomotives.

Les jardins d'été sont en pleine réouverture, quoique à l'exemple du sport ils aient perdu leurs premiers sujets. Les chants n'ont pas cessé, ce sont les danses. Désormais le Jardin Mabille et le Château-Rouge ne sauraient plus pratiquer ce libre échange pour lequel ils s'entendaient si bien et qui fit leurs beaux jours et leurs belles recettes. Ces lieux pourraient-ils être encore enchantés, lorsque les enchanteurs n'y sont plus? On veut que Brididi ait été appelé à un emploi diplomatique, et il est certain que Rigolette a obtenu un bureau de poste aux lettres.

Cependant les susdites courses avaient recruté quelques amateurs tenaces et un petit nombre de sportmen restés fidèles à la veste satinée et aux tocques amaranthe; mais si les *rois s'en vont*, on peut en dire autant des femmes. Est-ce que les reines du sport auraient émigré?

Faute de mieux, entrez au théâtre de la République par la *Rue Quincampoix*, un drame en vers de M. Ancelot. J'imagine que l'aventure du comte de Horn vous est connue : le 20 mars 1720, le gentilhomme, jeune, beau de visage, à la parole flûtée et du plus haut rang, descendit chez le drapier de cette ruelle où l'on jouait sur les brouillards du Mississipi, et s'enquit d'un traitant disposé à lui céder pour 100,000 écus de cette denrée. Puis, la trouvaille faite, le comte emmène son homme dans un bouge où il le vole, où il le tue. Grande rumeur, le guet accourt, la justice instruit, et à quelques jours de là, de Horn est roué vif en compagnie de son complice. Telle est l'histoire *pourtraictée* au vrai, mais que M. Ancelot badigeonne et enjolive de son mieux; ce n'est plus seulement à un échappé de la potence que nous avons affaire, le comte de M. Ancelot est joueur, étourdi, aimant le bruit et le plaisir; mais, au demeurant, c'est un assez bon prince, il est victime plus que bourreau, et s'il va à la ruine, au déshonneur, au crime enfin, c'est bien à son corps défendant. Il est ruiné, mais non pas voleur, meurtrier sans doute, et non pas assassin. C'est la fatalité qui est cause de tout le mal, la volonté du comte n'y est pour rien. Comment il est introduit par un vaurien, nuitamment et à son insu, chez la jeune fille qu'il aime et dont il ne connaît ni la demeure ni la fortune, et comment il est amené fatalement à tuer cette pauvre Jeanne dont il est adoré, voilà à vrai dire le plus vif de l'œuvre de M. Ancelot, et il est évident qu'il n'a arrangé, disposé et versifié les autres actes de sa pièce qu'en vue de ce dénoûment. Au milieu de cette action de façon assez lugubre, se promènent des personnages épisodiques d'un aspect moins attristant : une marquise intrigante et jalouse, une femme de charge enrichie par cette roue de fortune qui tournait si rapidement, et le petit bossu prêtant son dos historique aux transactions de l'agiotage. Drame ou comédie, peut-être l'un et l'autre à la fois, cette pièce a réussi modérément; non que l'esprit, le soin, l'habileté aient fait défaut; tout cela a paru au contraire bien conduit, bien dit et très-convenablement joué; mais Law et son système, le comte de Horn et son crime, la rue Quincampoix et son bossu, M. Ancelot lui-même et son talent, et la finesse de M. Regnier, et la grâce un peu maniérée de mademoiselle Judith, hélas! qui est-ce qui pourrait en être touché à l'heure qu'il est? Spectacle, poëte et acteurs n'en sont-ils pas d'ailleurs réduits à cette extrémité, que les uns et les autres ne sauraient ni rien perdre par une chute, ni rien gagner par un succès. Qu'importe et à quoi bon?

A quoi bon! disons-nous, et pourtant il n'y eut jamais plus d'efforts tentés que dans cette maussade semaine, jamais ballons dramatiques ne furent lancés avec plus d'apparat et rarement on s'évertua davantage pour nous émouvoir. Sur cette même scène, devant une assemblée décimée par l'émeute, mademoiselle Rachel jouait Lucrèce, jouait Tullie, deux rôles divers et contraires, dans la même soirée, sous les mêmes regards et d'un même élan tragique. Dans tous les temps et sous tous les régimes c'eût été une nouveauté, eh bien! on n'en parlera même pas comme d'un tour de force. Voici maintenant deux jeunes filles bondissantes et verdissantes, toutes les deux distinguées, pleines d'ardeur, *Arcades ambo;* on les appelle l'une Favart, l'autre Luther, et elles jouent les amoureuses avec l'aimable naïveté de leur âge, et les ingénues comme si elles n'avaient point fait autre chose depuis vingt ans; cependant notre public est froid, distrait, insouciant; sultan dédaigneux ou monarque plein de soucis, il n'a ni regards, ni émotion pour cette éclatante et piquante jeunesse. Encore un coup, à quoi bon aujourd'hui l'art, l'esprit, l'ingénuité, le talent et la beauté; à quoi bon et qu'en ferions-nous?

Même la délicieuse stupidité d'Hoffmann ne parvient pas toujours à nous dérider, et nous ne rions plus guère du nez d'Hyacinthe. Celui-ci s'appelle Muscada, le seigneur Muscada; ses manières sont exquises, ses grâces incomparables; il s'insinue dans les aventures les plus ébouriffantes, et se laisse prendre (toujours par le nez) dans les complications les plus imprévues. Ajoutez que son *démon familier* lui joue à notre intention toutes sortes de tours adorables avec une pétulance et une belle humeur vraiment réjouissantes! Eh bien! qui pourrait dire que ces plaisanteries du meilleur aloi, ces lazzis de la bonne fabrique (Melesville et Carmouche), que toute cette verve enfin, très-bien accueillie le premier jour, aura eu la même fortune le lendemain, tant il est vrai que la Montansier n'a rien gagné à changer de nom.

Aux Variétés, et pour en finir, Hoffmann s'appelle Rondeau, et cet autre comique méconnu, Leclerc, a nom Pivoine, ouvriers pour le moment; mais *un et un font-un*, et les deux ne font pas la paire. Pivoine a l'esprit, l'adresse, l'intelligence, Rondeau n'a que ses bras, il est fort comme Hercule et bête comme lui. Que ces deux imperfections se réunissent, et voilà la fable de Florian mise en action et même en parade :

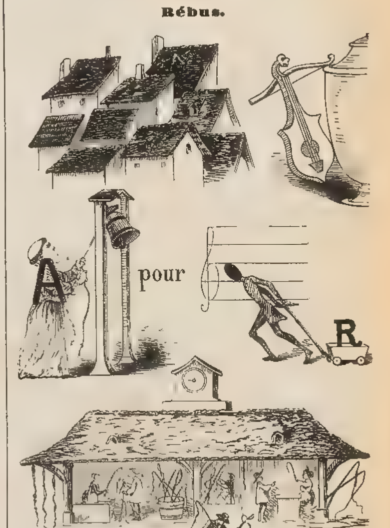
Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi,

dit l'aveugle au paralytique. Ainsi, Pivoine invente pour Rondeau, et Rondeau exécute pour Pivoine. Pivoine fait des vers, et Rondeau corrige la femme de Pivoine, licence poétique! Il n'y a qu'une scène dans ce vaudeville, mais Hoffmann met dans sa bêtise de l'esprit comme quatre.

ERRATUM.

Une transposition de mots a rendu tout à fait inintelligible une des phrases du dernier *Courrier de Paris*. (Numero du 3 juin, page 224, 2e colonne, ligne 4.) On peut la rétablir ainsi : Quoique la villégiature offre beaucoup de charmes par ce ciel de feu, les élections retiennent nos citadins *intrà muros;* l'*électorale* l'emporte sur la *pastorale*. Parmi les noms des nouveaux candidats, etc...

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

L'homme est de glace aux vérités; il est tout feu pour le mensonge.

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger, et chez les correspondants de l'Agence d'Abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 277. Vol. XI. — SAMEDI 17 JUIN 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Le résultat des élections complémentaires, voilà quelle était la grande préoccupation des derniers jours de la semaine dernière; leur vérification, voilà le grand événement de celle-ci.

Sur 415,347 électeurs inscrits dans le département de la Seine, 249,392 avaient pris part aux opérations électorales, et l'on avait vu sortir de l'urne les noms de MM. Caussidière, 146,400 voix; Moreau, 126,889; Goudchaux, 107,097; Changarnier, 105,539; Thiers, 97,394; Pierre Leroux, 91,375; Victor Hugo, 86,965; Louis Bonaparte, 84,420; Lagrange, 78,682; Boissel, 77,247; Proudhon, 77,094. Les noms de MM. Louis Bonaparte et Thiers avaient également été proclamés dans plusieurs autres départements.

Ce mélange de notabilités socialistes et d'hommes connus par les services qu'ils ont rendus au pays, cette défaite des candidats portés par les républicains exclusifs, qui depuis trois mois contestent chaque matin l'orthodoxie de qui ne fréquente pas leur petite chapelle, tout cela avait d'abord causé une surprise qui n'avait rien de pénible et devait attirer une sorte de curiosité sur l'entrée dans l'Assemblée des nouveaux élus.

Mais, avant que cette curiosité dût être satisfaite, nos représentants furent appelés à voter d'urgence une loi répressive contre les attroupements, loi dont les scènes de la porte Saint-Denis et de la porte Saint-Martin avaient fourni le prétexte. Toutefois la convenance de cette mesure, appréciée diversement par la passion et la politique, ne sembla paraître bien évidente qu'à un membre de la commission du pouvoir exécutif, et pendant que, seul de tous les hôtes du Luxembourg, M. Marie luttait contre les orateurs de la nouvelle Montagne, pour obtenir une pénalité contre les attroupements armés et contre ceux qui refusent d'obtempérer aux sommations légales, pendant que les imprécations parties des hauteurs de la gauche de l'Assemblée lui rendaient bien utile, sinon le secours de ses collègues absents, du moins le dévouement des ministres présents, un de ceux-ci quittait la salle des séances en témoignant par sa pantomime que tout ce qu'il pouvait obtenir de lui-même, c'était de ne pas défendre les attroupements contre M. Marie. La majorité toutefois a largement soutenu ce dernier, et la loi a été votée à 478 voix contre 82.

Les troubles de la rue, qu'avec un peu plus de fermeté et d'ensemble on aurait pu réprimer sans recourir aux remèdes légaux; la désunion, la faiblesse, la paralysie de la commission exécutive, auxquelles ces événements et ces débats avaient donné une évidence nouvelle, tout cela avait jeté beaucoup d'inquiétude dans les esprits parlementaires et provoqué des réunions partielles, mais nombreuses, de représentants. La conviction que les membres de la commission n'avaient pas d'unité de vues, la nécessité de reconnaître l'insuffisance de plusieurs des membres du cabinet, tout avait amené beaucoup de membres de l'Assemblée à se dire : avisons. La commission exécutive, prévenue de ces dispositions et sachant que les commissaires saisis de la demande faite par M. le ministre de l'intérieur d'un nouveau crédit de 500,000 francs pour dépenses secrètes étaient, en majorité, d'avis de présenter à l'occasion de ce projet, la critique de la politique et de l'administration actuelles, la commission exécutive, pour détourner, pour conjurer cet orage, fit annoncer dans les bureaux qu'elle regardait des explications comme indispensables, qu'elle avait hâte de les donner, mais que, pour qu'elles fussent complètes et portassent bien sur leur véritable base, il fallait qu'elles fussent données à l'occasion d'un autre projet relatif à des fonds mensuels de sûreté générale que réclamait également pour son propre service la commission exécutive elle-même. Le calcul, que tout le monde ne comprit pas immédiatement, était de faire nommer des commissaires nouveaux et de n'avoir pas affaire à ceux qui avaient été nommés pour l'autre projet et dont les dispositions étaient connues. Cette tactique réussit : des commissaires indulgents proposèrent à l'Assemblée de ne rien refuser à la commission. Celle-ci, d'ailleurs, qui, par le projet annoncé de ne tenir compte du vœu des électeurs parisiens et de faire revivre les proscriptions de 1816 en interdisant l'accès du territoire au citoyen Louis Bonaparte, s'était attiré quelques embarras nouveaux dans la rue, se présenta, devant l'Assemblée, drapée en victime, soigna la mise en scène, recourut aux coups de théâtre et exploita des coups de fusil qui ne sont partis que dans l'imagination de M. de Lamartine et qui n'ont tué que la vérité. La comédie avait été



Louis-Napoleon Bonaparte, Représentant du peuple.

bien jouée; le dénoûment ne pouvait être que favorable; le vote de confiance fut enlevé et l'on se flatta d'obtenir le lendemain la proscription qu'on avait reconnu ne pouvoir enlever par acclamations.

Mais le lendemain, quand l'Assemblée vit qu'elle avait été prise pour dupe, que le jeu à l'aide duquel on l'avait mystifiée ne tendait à rien moins que diviser profondément la population amie de l'ordre, que la proscription d'un Bonaparte paraîtrait aussi odieuse que les imprécations contre la Légion-d'Honneur avaient paru grotesques, l'Assemblée, malgré les efforts de la commission exécutive qui se posait comme déterminée à vaincre dans cette question ou à mourir, l'Assemblée dès l'abord se montra plus que résistante. M. Jules Favre, au nom d'un des bureaux chargés de vérifier les pouvoirs du citoyen Louis Bonaparte, vint à la tribune conclure à son admission par un discours plein de logique et de verve. M. Ledru-Rollin, qui avait montré beaucoup d'impatience pendant que l'orateur était à la tribune et qui lui avait inspiré quelques ripostes heureuses par des interruptions qu'il n'avait pu contenir, M. Ledru-Rollin prit à son tour la parole et parla, nous aimons à le reconnaître, avec beaucoup de convenance et de talent; mais il ne put néanmoins appuyer la raison d'Etat qu'il invoquait, ni faire ressortir la complicité morale du citoyen Louis Bonaparte qu'il cherchait à démontrer, si ce n'est en disant que son nom était invoqué par les agitateurs, en lui reprochant de n'avoir pas encore protesté contre des cris séditieux que la chambre pouvait entendre, mais dont le citoyen Louis Bonaparte ne pouvait guère se douter, à moins de croire, comme on l'avait dit la veille, qu'il était arrivé à Paris. L'argument peu concluant avait l'inconvénient d'autoriser une réplique *ad hominem* que M. Jules Favre a faite sur-le-champ. — « Mais votre nom, monsieur, » n'était-il pas sur la liste du gouvernement proclamé à » l'Hôtel-de-Ville par les conspirateurs du 15 mai? » L'Assemblée a voté, et une majorité de près des deux tiers a prononcé l'admission d'un citoyen qui ne peut être qu'un représentant, et dont une mesure injuste pour lui, injurieuse pour les électeurs, serait arrivée à faire, contre son gré, un prétendant.

Le résultat de cette discussion a été immédiatement connu dans les rangs de la force armée, aux abords de l'Assemblée, puis bientôt sur les boulevards, où la population était refoulée, et partout les représentants ont été accueillis avec enthousiasme et se sont vu serrer la main aux cris de: Vive la République! vive l'Assemblée nationale!

Le principal argument de M. Ledru-Rollin, tiré du silence de M. Louis Bonaparte au sujet des troubles qu'il ignorait, a été renversé le lendemain par une adresse de ce citoyen arrivée de Londres à Paris, à l'heure même où M. Ledru-Rollin était à la tribune. Nous donnons cette adresse aux électeurs de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure :

« Citoyens,

» Vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants, pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.

» Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir: nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du Peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail; pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques et pour concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique, la prospérité et la grandeur du pays.

» Le peuple est libre depuis le 24 février; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Ralliions-nous donc tous autour de l'autel de la Patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.

» Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.

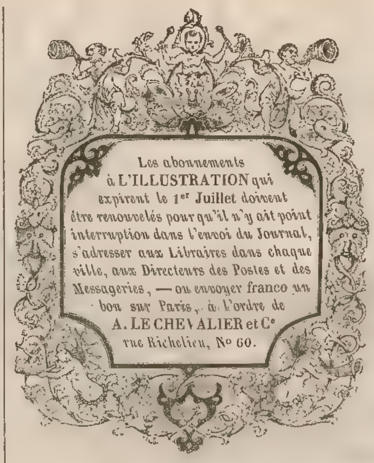
» Londres, le 11 juin 1848

» Louis-Napoléon BONAPARTE. »

La séance du 14 a été consacrée à la discussion d'une loi sur l'incompatibilité des fonctions administratives et des fonctions de représentant du peuple. On a annoncé pour le lendemain des explications entre l'Assemblée et la Commission exécutive au sujet du vote dont nous venons de faire connaître le résultat.

Les nouvelles de l'extérieur n'ont pu, cette semaine, lutter d'intérêt avec les émotions causées par les événements parlementaires. Toutefois on s'attend à apprendre que le roi des Deux-Siciles, qui a déjà perdu une des deux, a été chassé de l'autre. Naples semble devoir être délivrée prochainement de la présence de ce prince, dont le nom sera désormais voué à l'horreur de l'humanité. Une expédition nationale s'organise à Palerme, à Messine, pour aller délivrer le parti libéral de l'autre côté du Phare.

L'armée piémontaise se hâte de remettre en état de défense Peschiera, qui doit servir de pivot à ses opérations. Radetzki a perdu la confiance de ses soldats, et tout confirme que l'Autriche est disposée à entrer en négociations avec Charles-Albert. L'empereur demande à conserver Trieste et l'Illyrie; la Vénitie et la Lombardie seraient libres de disposer d'elles-mêmes, à la condition de se charger, dans la dette de l'empire, d'une part proportionnée à leurs populations. On a ouvert à Milan un scrutin pour voter sur l'union de la Lombardie au Piémont. Le dépouillement a eu lieu le 31 mai. Sur 46,000 citoyens inscrits, 32,162 ont voté pour l'union immédiate, 290 pour l'ajournement de cette question vitale. Les autres votants, faisant partie de l'armée de l'indépendance, n'ont pu manifester encore leur opinion.



Chronique musicale.

La politique devient vraiment par trop exigeante. Elle absorbe tous les instants de la journée; et puis la soirée entière, presque toute la nuit se passent encore à mille soins qu'elle réclame de nous. Elle est l'unique objet de nos conversations: dans les salons, dans les rues. Elle s'empare d'autorité des colonnes des journaux dans toute leur longueur. La question la plus innocente qui ose lui disputer un petit coin de place au grand jour de la publicité, même dans le but louable d'opérer une diversion salutaire, semble lui causer ombrage. Si bien que voilà plus d'un mois que nous n'avons pu dire un seul mot à nos lecteurs de ce qui se fait dans le monde musical. Et cependant la musique et les musiciens ne demeurent pas inactifs. N'ayant eu jusqu'à présent d'autre mission que de délasser les esprits, l'art et les artistes prétendent du moins, et nous ne pensons pas que personne veuille blâmer leur prétention, à n'être pas tout à fait dépossédés de cette inoffensive prérogative. Aussi, tandis que chaque individu, chaque corporation, tout le monde aujourd'hui se débat laborieusement pour faire inscrire en termes formels, dans la solennelle constitution que l'Assemblée nationale élabore, ses droits plus ou moins légitimes, l'art, en attendant que la sagesse du législateur lui départisse une fonction plus digne de lui, fait tous ses efforts pour obtenir de continuer à être simplement ce qu'il a été jusqu'à ce jour. Et disons-le hautement, car c'est justice, les artistes, par leur nature généreuse, leur caractère facilement disposé à l'abnégation des intérêts matériels, sont, autant que qui ce soit de leurs émules, résignés aux difficultés actuelles. Aucune administration théâtrale n'a vainement fait appel à leurs sentiments désintéressés. Et si quelques théâtres ont été emportés par le torrent qui déborde depuis quelque temps de toutes parts, ils n'ont pas laissé d'y opposer énergiquement la digue de tous les sacrifices personnels possibles. Les souvenirs récents de la pénible agonie de l'Opéra-National, du Théâtre-Historique, de l'Ambigu-Comique, ce qui se passe journellement dans la plupart des théâtres encore ouverts, tout fait suffisamment foi de ce que nous disons. Tant de vitalité ne saurait être tout à coup et à jamais détruite. Et ce n'est pas sans doute trop de présomption que d'espérer voir incessamment se rouvrir tous ces théâtres si nécessaires, dans les temps ordinaires, à l'intelligente population parisienne.

Le Théâtre de la Nation, ce monument de notre gloire nationale, où l'art musical dramatique se montre depuis deux siècles toujours à son apogée, est resté du moins au nombre des heureux. Ses portes n'ont pas cessé de s'ouvrir régulièrement, à ses jours habituels, au public, qui n'a pas discontinué de s'y rendre aussi nombreux que le permettaient les événements de la place publique; c'est-à-dire que le nombre des spectateurs a été quelque peu variable. Quelle puissance pourraient avoir, en effet, contre les émotions palpitantes de la plupart des journées que nous venons de traverser, les noms des artistes les plus aimés, fussent-ils exposés sur l'affiche en caractères typographiques dix fois plus visibles qu'on n'a coutume de le faire? Et cependant Duprez, à la veille de son départ, fait des miracles de voix, de chant et de jeu. Depuis un mois notre célèbre ténor s'est montré dans les meilleurs rôles de son répertoire, et toujours aussi admirable qu'aux jours de ses débuts. Alizard l'a constamment secondé dans la *Juive* et dans les *Huguenots* de son magnifique instrument vocal, magistralement dirigé au-dessus de tout ce qu'on peut dire. A côté de ces deux chanteurs depuis longtemps passés maîtres, deux jeunes débutants sont venus honorablement se placer: mademoiselle Julienne et M. Gueymard.

Mademoiselle Julienne avait déjà paru, il y a trois ans, sur la scène du Grand-Opéra. Elle a su mettre à profit ces trois années d'absence, en se faisant applaudir dans les principales villes de province, et la jeune cantatrice, à son retour à Paris, a prouvé tout d'abord que sa voix et sa méthode avaient fait de notables progrès. Sa voix est véritablement des plus belles, tant par le timbre que par l'étendue. Il y a bien encore dans sa manière de la conduire quelque inégalité; mais la somme des qualités compense largement celle des défauts. Elle a d'ailleurs dans son jeu une chaleur communicative qui la sert souvent avec beaucoup de bonheur, quand elle ne lui fait pas outrepasser le but, ce qui lui arrive parfois. C'est donc contre l'exagération même de sa qualité dominante que nous l'engageons à se tenir en garde. Quoi qu'il en soit, dans le rôle d'Alice de *Robert le Diable*, dans celui de Rachel de la *Juive*, dans celui de Valentine des *Huguenots*, le succès de mademoiselle Julienne n'a pas été un instant douteux.

M. Gueymard sort du Conservatoire, où il a été admis il y a deux ans à peine. Il aurait peut-être été désirable que quelques années d'étude eussent pu mûrir davantage son talent, qui, tout en faisant, tel qu'il est déjà, beaucoup d'honneur à M. Bordogni, son professeur, laisse cependant quelque chose encore à désirer à certains égards. Mais, ce qu'il n'a pas appris dans les classes de l'école, il pourra et saura sans doute l'acquérir devant le public, le meilleur de tous les maîtres, celui par les préceptes de qui se sont véritablement formés les plus grands artistes. M. Gueymard, au reste, est doué des dons les plus essentiels pour la carrière théâtrale: une belle voix, une physionomie expressive et distinguée, un sentiment dramatique généralement juste, et qui ne manque pas quelquefois même de profondeur. Avec cela on comprend qu'il ait obtenu dès son début un succès très-honorable, et dans un des rôles les plus difficiles de l'emploi: celui de Robert. Notons en passant que le jour du début de M. Gueymard on représentait pour la trois centième fois au théâtre de la rue Lepelletier l'admirable chef-d'œuvre de Meyerbeer.

Ce n'est pas tout à fait sans peine que le théâtre national de l'Opéra-Comique est resté debout jusqu'à ce jour. A la gêne commune à toutes les industries privées sont venus se joindre les embarras d'un changement d'administration, ce qui a forcément amené, contrairement à l'usage, une fermeture de plus de quinze jours. Dans cet intervalle, les suppositions de toute espèce n'ont pas manqué de prendre cours. On a parlé d'abord de la rentrée de M. Crosnier; puis d'un privilége nouvellement concédé par le ministère. Un privilége! au moment où l'on tend à proclamer la liberté illimitée en toutes choses, cela ne paraissait pas croyable. Cependant, comme si le plaisir de répandre une nouvelle était en raison inverse de la vraisemblance de cette nouvelle, celle-ci se répétait, circulait, se gonflait, à ravir de joie les médisants qui lui avaient fait donner créance. De tout cela il y a eu simplement que M. Émile Perrin a succédé à M. Alexandre Basset dans les charges et obligations que ce dernier avait encore à remplir durant quelques années. Nous souhaitons sincèrement que le nouveau directeur puisse les tenir, secondé par des circonstances favorables, en attendant que la haute commission nommée par le ministre de l'intérieur, pour résoudre la question difficile des théâtres, ait décidé des destinées de l'art dramatique.

M. Émile Perrin paraît être entré en fonctions animé d'un grand désir d'activité. A défaut d'ouvrages nouveaux, que les auteurs et compositeurs en renom ne sont guère disposés à donner par le temps qui court, attendu que leurs droits, perçus sur la recette journalière, ne sont pas précisément de nature à les tenter beaucoup en ce moment, le vieux répertoire est mis à contribution pour former des spectacles. Et, à vrai dire, le vieux répertoire de l'Opéra-Comique est riche plus que suffisamment, n'en déplaise aux modernes, pour faire prendre agréablement patience. Il n'est pas, que nous sachions, par exemple, beaucoup d'ouvrages aussi amusants, comme pièce, et plus charmants, comme musique, que cette ancienne bouffonnerie des *Rendez-vous bourgeois*. Les mélodies simples, faciles, sans prétention, du fécond Isouard, s'y marient on ne peut mieux au réjouissant esprit d'Hoffmann. Aussi depuis 1807, époque du premier succès des *Rendez-vous bourgeois*, le fou-rire n'a été qu'en augmentant à chaque reprise nouvelle de cette vieille partition. Et il faut qu'elle possède un pouvoir désopilant bien efficace, puisque, en dépit des soucieuses préoccupations de tout le monde, personne ne peut aujourd'hui même se défendre de rire à l'excès en voyant les grotesques frayeurs de Bertrand et de son maître, les excentricités de M. César et de mademoiselle Reine, les naïvetés du petit Charles et de la petite Louise, et les espiègleries de Julie et de Frontin. La pièce est d'ailleurs jouée avec un entrain remarquable par MM. Ricquier, Sainte-Foy, Émon, Ponchard, Bussine, et mesdemoiselles Révilly, Lemercier et Levasseur.

La semaine dernière, on a repris une des premières partitions d'Auber, *Fiorella*, dont la première représentation eut lieu en 1826. Il n'arrive pas très-communément qu'un compositeur soit à la fois le chef de l'école moderne, et que la plupart de ses œuvres comptent déjà au nombre de celles du répertoire ancien qui méritent les honneurs de la reprise. Cela suppose une carrière d'une durée passablement exceptionnelle, en même temps qu'une fraîcheur d'idées qu'il est bien rare qu'on ait conservée au bout de cette durée. Tel est cependant le bel exemple qu'offre de nos jours l'illustre directeur de notre Conservatoire de musique. Il a débuté, dans la composition dramatique, il y a maintenant trente-cinq ans; on ne s'en douterait pas en écoutant les chants pleins de verve et de jeunesse que renferme la partition d'*Haydée*. Et lorsque la veille on a entendu *le Maçon*, que les jours suivants on entend *Fiorella*, *la Fiancée*, *Fra-Diavolo*, et tant d'autres ouvrages dont les titres ne cessent de figurer sur les affiches de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, on est vraiment frappé de surprise et d'admiration devant tant de richesse et de fécondité; ou plutôt on conçoit alors la vérité de cet axiome, étrange de prime abord et inexplicable, que « plus on produit, plus on est capable de produire. » Aussi est-on raisonnablement fondé à croire, d'après cela même, que si cette règle pouvait être généralisée, s'il était possible de fournir aux jeunes artistes de fréquentes occasions d'exercer leurs facultés, il n'est nullement douteux

que nous aurions en France un plus grand nombre de compositeurs célèbres que nous n'en avons. Mais le nombre si restreint des scènes où les jeunes gens ont été appelés à se produire et les intérêts, au reste fort légitimes, des directeurs entrepreneurs de spéculations théâtrales, ont créé une sorte de cercle vicieux dont il a été jusqu'à présent impossible de sortir. Le nouvel ordre de choses amènera-t-il une situation meilleure? Sans y compter absolument, il est permis de l'espérer.

Revenons à *Fiorella*. La reprise de cet ouvrage a fait généralement plaisir. L'ouverture a été chaleureusement applaudie. Cette foule de motifs mélodieux : *Heureux climat, beau ciel de l'Italie,... Pourquoi des belles être jaloux,... Pauvre Napolitain, la mer est belle,... Dans cet asile solitaire,... Après la richesse, joyeux pèlerin,... J'entends et la grêle et la pluie,... Votre maîtresse est douce et bonne,...* etc., tous ces motifs, qui ont eu tant de popularité il y a plus de vingt ans, ont été goûtés pour le moins autant aujourd'hui qu'alors. En d'autres circonstances on eût peut-être pu exiger que les interprètes, en général, les eussent fait mieux valoir. Mais si en tout temps il est bon d'avoir de l'indulgence, à plus forte raison en doit-on user de ce temps-ci. Mesdemoiselles Darcier et Lemercier, dans les rôles de Fiorella et de Zerbine, ne sont pas d'ailleurs sans mériter quelques éloges. Le public leur a fait répéter le gracieux duettino du premier acte : *Pauvre Napolitain*, qu'elles ont fort bien chanté. M. Sainte-Foy a rempli le rôle d'Arpaja comme il les remplit tous maintenant, c'est-à-dire avec un talent comique du meilleur aloi. Sa physionomie, son geste, sa voix, sa démarche, sa tournure, son costume, il a si bien su tout composer pour rendre avec exactitude le caractère comiquement égoïste du majordome de l'hospice de *San-Lorenzo*, que nous ne pensons pas qu'il ait rien laissé à désirer à ceux même des habitués de l'Opéra-Comique qui ont conservé le plus excellent souvenir de Féréol. M. Bussine a bien chanté le rôle de Pietro, mais ne l'a pas tout à fait si bien joué. MM. Audran et Emon ont dit les rôles de Rodolphe et d'Albert avec une inégalité de moyens qui ne leur est pas heureusement habituelle. Et maintenant, pour faire attendre patiemment encore quelque temps la représentation d'ouvrages nouveaux, on annonce comme très-prochaine la reprise de *la Fille du Régiment*, de Donizetti. Il est également question de reprendre *Masaniello*, de Caraffa.

Nous croyons être utile à quelques uns de nos lecteurs en leur communiquant les quelques lignes insérées ces jours derniers au *Moniteur*. « Plusieurs des concurrents qui ont pris part au concours des chants nationaux ouvert au ministère de l'instruction publique ont écrit, soit de Paris, soit des départements, pour s'informer de l'époque à laquelle le jugement serait rendu. La note suivante a pour objet de répondre à ces demandes. Environ huit cents morceaux ont été envoyés au ministère de l'instruction publique. Tous ces morceaux ont été lus et examinés avec le plus grand soin par le jury institué par le ministre, et qui, depuis le 1er mai, époque de la clôture du concours, a tenu par semaine deux séances de quatre heures chacune. Sur ces huit cents morceaux, trois cents ont été réservés et sont l'objet d'un nouvel examen qui déterminera les choix définitifs de la commission. Outre l'envoi de ces huit cents morceaux de chant, beaucoup de personnes, malgré les termes formels de l'arrêté du 27 mars : « Les poëtes et » les musiciens sont invités à s'associer pour ces composi- » tions, *qui devront réunir les paroles et la musique*, » ont adressé des vers sans musique. Ces pièces se trouvaient par le fait hors de concours; et la commission aurait pu, sans trop de rigueur, les écarter, puisque ces envois ne rentraient en aucune façon dans les conditions du programme. Cependant, ne voulant ni décourager le zèle, ni éloigner le talent, elle a décidé que ces pièces de vers seraient lues par ceux de ses membres spécialement chargés de l'examen littéraire, que les plus remarquables d'entre elles seraient honorablement mentionnées, et qu'elles pourraient même, si le ministre approuvait cet avis, servir plus tard de texte poétique à un nouveau concours musical. La commission compte avoir terminé ses travaux avant la fin du mois, et le ministre fera immédiatement connaître le résultat du concours. »

G. B.

Courrier de Paris.

Les jours se suivent et malheureusement ils se ressemblent, ainsi de nos petites chroniques. Il s'agit encore et toujours des agitations du forum et du démêlé de la rue. Bien plus que la littérature, l'émeute est l'expression de la société : « J'aime l'enfant qui crie, disait l'abbé Morellet, parce qu'on l'emporte. » Mais il est plus difficile de se débarrasser de l'émeutier; semblable à l'anguille, plus on le presse et mieux il vous échappe. Samedi dernier était le jour par excellence du Sabbat; à la porte Saint-Denis, dans le quartier Saint-Martin et dans les environs, on aurait pu se croire à une représentation de *la Muette* moins Masaniello, mais voici son cortége et ses amis. Voyez leurs danses, si ce n'est que la carmagnole a remplacé la tarentelle; écoutez les cris, les huées, les sifflets, les acclamations et les imprécations, toute la mise en scène de l'émeute. Autour d'elle s'entasse et s'échafaude la foule des badauds, des oisifs, des curieux, ces comparses des révoltes et des révolutions. Les négociants disent : Cela fait bien du tort au commerce, et ils restent; les femmes ont peur, et elles restent. Il faudrait disperser cette foule, s'écrie un discoureur bien intentionné, et lui-même ne cédera la place qu'à la puissance des baïonnettes. Pendant que les impatients parlent de canonner l'émeute, les optimistes la canonisent, ils n'y voient que la liberté en action, et la fraternité en exercice. Ne serait-ce pas le cas de leur dire avec le poëte tragique :

Oh ciel! que de vertus vous me faites haïr!

Cependant, après cette dernière et brutale tentative sur la demeure de M. Thiers, dont nous vous donnons le croquis, à la fin de notre petite revue, l'émeute s'était reposée le dimanche, elle s'en était allée festoyer et se rafraîchir à la barrière, mais c'était pour recommencer le lundi. S'il faut en croire le bruit public, notre Paris aurait beaucoup ressemblé ce jour-là à cette Venise de Candide, où s'attablent et se réunissent trois ou quatre candidats, fils d'ex-rois ou neveux d'ex-empereur. C'est en vain qu'on avait eu recours à la faconde de M. ***, si connu par la longueur de ses harangues : Pour disperser cette multitude égarée, lui disait-on, vous n'avez qu'à parler; l'émeute a tenu bon néanmoins, et à l'heure où nous traçons ces lignes véridiques l'étrange divertissement n'a pas cessé, et il est encore l'unique distraction et le seul entretien de la grande ville. Comment les réunions de famille ne se ressentiraient-elles pas de cet état de trouble? Le bruit de la rue tient perpétuellement le salon en échec; mais y a-t-il encore des salons à Paris? les exigences de la politique courante en ont fait autant d'arsenaux ou de corps-de-garde. Les hommes n'y figurent plus qu'en tunique et en képy, on s'y exerce au port d'armes et à la charge en douze temps; les femmes inspectent le fourniment de leurs maris et de leurs frères; elles n'ont plus le loisir de s'abandonner à la rêverie et à la tapisserie; plus de chants et de musique, si ce n'est la musique du tambour. On vit en l'air et l'on se sent toujours au moment d'une alerte; toute l'économie de la vie privée est bouleversée; de grands sabres s'étalent sur les meubles, la table à ouvrage est couverte de cartouches, les baïonnettes et les sabres-poignards s'accrochent aux pelotons de laine que déroule la main de ces dames; dans toute alcôve il y a au moins un fusil. La politique, d'ailleurs, vous arrive sous toutes les formes : un billet de garde, une visite d'amis, une circulaire de charité, un billet de concert bienfaisant; si quelque fournisseur vous apporte sa facture, il vous expliquera son besoin d'argent par le malheur des temps, et votre cuisinière elle-même ne manque pas d'attribuer la cherté de son marché à la politique. O sonate, ô cavatine! que nous veux-tu? disaient nos mères, et c'était là leur plus grand malheur; ô émeute, qu'exiges-tu, vont répétant les jeunes mères d'aujourd'hui. Est-ce notre luxe que tu envies, nos joies qui te déplaisent, nos plaisirs que tu veux partager; mais nous n'avons plus de joie ni de plaisirs et notre luxe a disparu. A vrai dire, on ne sait pas trop ce que veulent ces rassemblements; du pain? jamais la consommation en vivres de toutes sortes ne fut si considérable que dans ces derniers mois. Du travail à bon marché et qui ne fatigue pas le tempérament? — Et les ateliers nationaux? — Des spectacles, *circenses*. — Mais n'en êtes-vous pas saturés, ô excellents *démocraques?* vous avez la comédie des clubs, le mimodrame nocturne des boulevards, la ripaille patriotique des barrières, vous avez enfin le spectacle perpétuel de la place publique que vous vous donnez à vous-mêmes; que souhaitez-vous de plus, à moins, braves prétoriens, qu'il ne vous manque un empereur pour mettre le comble à tous vos vœux!

Si nous faisions une homélie au lieu d'une petite chronique, nous pourrions ajouter que dans ces groupes il y a plus de badauds égarés que de factieux criminels, et que le charme de ce spectacle stupide n'y est guère troublé que par l'audace de quelques meneurs; le limier pris, on aurait bientôt raison de la meute et de l'émeute; mais qui est-ce qui pourrait suivre la piste du meneur et le saisir sur le fait de ses distributions clandestines? le meneur n'est pas le soldat de la sédition, mais bien son père nourricier; il sème sa traînée de poudre dorée et puis il s'efface et disparaît avant l'explosion. On le dirait muni de l'anneau de Gygès, il est invisible. « Les meneurs, écrivait Mercier il y a cinquante ans, ont été les artisans des excès qui ont égaré notre révolution et qui la perdront; ils savent trop bien avec quelle facilité on soulève la populace. C'est sur ces bourrasques d'une multitude ignorante et passionnée que les factieux ont successivement fondé leur empire. Les Henriot et les Santerre ont eu en certains jours autant et plus de soldats que n'en avaient Gengis ou Attila. Des bataillons entiers sortaient d'une rue, débouchaient d'un carrefour, et ce peuple, si longtemps paisible et travailleur, n'offrait plus qu'une proie à la révolte. C'est le canon de vendémiaire qui a ôté à ces malheureux le goût des insurrections partielles, ils ont réfléchi qu'ils étaient les dupes et les victimes de quelques meneurs qui, après les avoir précipités dans le danger, les abandonnaient avec lâcheté. Depuis ce jour, cette soldatesque populaire fait la sourde oreille aux agitateurs; et il y a toute apparence que pour peu que le gouvernement soit ferme, ils ne tenteront plus de violences contre l'Assemblée nationale et de gouverner les gouvernants. »

Mais, à tout le sérieux de cette semaine, n'aurons-nous pas à opposer quelque tableau plus flatteur? nos autres nouvelles seront-elles aussi lugubres? ou bien décidément en sommes-nous réduits à dire avec une femme des anciens temps : Je ne voudrais rien connaître de l'avenir, je crains qu'il ne ressemble trop au présent?

Cicéron (pardon de la citation, mais il faut bien se faire un peu pédant pour se mettre en belle humeur), Cicéron regrette quelque part le discrédit où de son temps étaient tombés les augures, qui, comme on sait, ne pouvaient plus se regarder sans rire; ces imposteurs privilégiés prédisaient parfois de salutaires mensonges, qui parfois encore devenaient d'heureuses vérités. Nous n'avons plus de Matthieu Laensberg, les magnétiseurs et les faiseurs d'anagrammes les ont remplacés. Quelques-uns de ces illuminés tourmentent les noms radieux ou les mots éclatants de notre époque pour y trouver la clef des événements futurs et un dénoûment à nos crises. Dans ces syllabes magiques : *révolution française*, ils prétendent lire couramment cette explication : *un vote corse la finira*. Ils traduisent *Lamartine* par une profanation : *mal t'en ira*. Avec une intention de dénigrement plus positive, d'autres prétendent que dans cette grande âme l'homme d'État n'est que provisoire et qu'il n'y a de définitif que le poëte.

Ceux que préoccupe la recherche des petites choses au milieu des soucis des grandes n'ont pas cessé de faire des commentaires sur le faste que déploient nos *quintumvirs* domiciliés au palais du Luxembourg. On leur rappelle à toute occasion que la simplicité, la tempérance et la frugalité sont les premières prescriptions du catéchisme républicain. Le plaisant, c'est d'entendre ces belles maximes prêchées le plus volontiers par des gens qui ne les ont guère pratiquées. On ne voit pas pourquoi des républicains de la trempe de MM. Lamartine et Arago ne coucheraient pas dans le lit des grands seigneurs Pasquier et Decazes. Qui ne sait d'ailleurs que le Luxembourg a beaucoup perdu dans ces derniers temps de sa splendeur princière? Ce n'est plus le palais des Médicis, ni même celui du comte de Provence ou du directeur Barras. M. de Sémonville, l'un des plus récents occupants, en avait fait une espèce de prébende bourgeoise, avant que M. Decazes l'eût consacré au dieu des vergers et des plaisirs champêtres. Le ministre de la Restauration, devenu Tityre, y multiplia jusqu'au dernier moment les fondations suisses : autour de lui s'élevèrent, comme par enchantement, ces institutions d'une république primitive et agreste, le chalet, le verger, la laiterie. Une vaste serre y réunit encore la collection des plantes les plus belles des cinq parties du monde, et la faisanderie est pleine d'oiseaux aristocratiques. C'est dans ces lieux charmants que l'hôte illustre amenait ses nobles collègues pendant l'intervalle des séances; on y mangeait du fromage à la pie en rêvant l'hérédité de la pairie. On dit que cette vie patriarcale est du goût des nouveaux venus, et que l'idylle leur plaît parce qu'elle est digne d'un consul.

Puisqu'il est question d'idylle, n'oublions pas la suivante : les *Frais de la guerre*.

Figurez-vous donc un beau château à quelques lieues de Paris, riant coteau, vert tapis, eaux vives, ciel étoilé, air saturé du parfum de toutes les fleurs; et, dans ces enchantements du ciel, de la nature, du repos, de la rêverie, figurez-vous encore un essaim de belles personnes en cheveux flottants, en robe de gaze ou de soie constellée, assises sur le gazon, comme dans le Décaméron du Florentin, et vaquant à des jeux innocents. Une jeune fille impatiente du mariage, et deux veuves impatientes de leur veuvage, voilà nos innocentes; il y a un jeune homme endormi à l'écart, comme l'Alain Chartier de la légende, et crac! on lui décoche un baiser sur le front. Qui l'a donné? elles sont trois, et le beau Pâris ne fut pas plus embarrassé pour décerner sa pomme. Est-ce Félicie, Gabrielle ou Fernande? si ce n'est l'une des deux veuves, c'est donc la jeune fille. Ainsi pense le Pâris de l'aventure, qui s'appelle Gaston. Que dites-vous de cette idylle que nous racontait l'autre soir le *Théâtre de la République* à deux longueurs de la place de la Concorde, où régnait l'émeute? et encore ne sommes-nous qu'au début de l'aventure, à l'exposition; ce n'est que l'avant-scène, le récit, précisément ce que la pièce ne nous montre pas et ce qu'il eût été plus original surtout, plus prompt de nous faire voir. Toutefois ce baiser, dont l'origine est pleine d'obscurités comme l'histoire des plus grands peuples, amène un quiproquo, et tant qu'il ne sera pas éclairci, Gaston n'épousera pas Félicie. Bon jeune homme, il faut qu'il ait eu une bien grosse distraction; tout en adorant la jeune fille, il a promis d'épouser l'une des veuves, madame Fernande. Comment cela se fait-il? en vérité, nous ne le comprenons guère, même après avoir écouté ses explications. Il est juste d'ajouter qu'il n'existe pas de soupirant plus candide à la fois et plus entortillé que ce Gaston. Il flotte, il est indécis, il va de la brune à la blonde, il aime l'une, se sent enchaîné à l'autre, et rêve à l'inconnue aux lèvres de rose, aux lèvres de feu, la dame du baiser. C'est alors que nous sommes témoins d'un grand dévouement de la part de Gabrielle; admirez le sacrifice, cette passion du Céladon : Gabrielle est la divinité qui l'alluma, elle a droit sur cet amour né de ses lèvres, et cependant notre veuve y renonce en faveur d'une jeune fille, et plus jeune et plus belle. On n'a jamais poussé l'abnégation plus loin. Ceci est une façon de comédie, moitié vaudeville et moitié proverbe, un peu froid, un peu faux, un peu longuet. Il y a des intentions de scènes, des soupçons de dialogue; on voudrait être enjoué, comique, amusant, gai, fin, pathétique, faire de la comédie et du sentiment, tenter trop de belles choses, et on avorte ou peu s'en faut. Les acteurs, mademoiselle Anaïs et M. Régnier en tête, ont tiré de leur rôle tout ce qu'il était possible d'en extirper. C'est assez pour l'honneur de leur talent, ce n'est pas suffisant pour la pièce, qui pourrait bien payer les *frais de la guerre*. Passons aux vaudevilles.

Les vaudevilles, une avalanche! leurs refrains varient, mais au fond c'est la même chanson. Le *Club des Femmes* et le *Club des Maris* de la place de la Bourse, le *Club champenois* de la Montansier et les *Volcaniennes de Saint-Malo* au Gymnase, c'est tout un : ici, c'est madame Paturot, une amie de madame Niboyet et de son club, qui, venue de Saint-Malo à Paris, sous prétexte d'une spéculation en moutarde, goûte des maximes de la clubiste en jupon, s'affriande de ses projets et emporte à Saint-Malo une collection de ses tartines réformistes. Voyez-vous le laboratoire du vinaigrier envahi par les femmes libres de la localité? ces dames enfourchent le pantalon, croisent la baïonnette, boivent du rhum et culottent des pipes; on se livre à des motions intempérantes, et l'on mêle la politique à la moutarde, si bien que sans M. Anatole, les Dumollet de Saint-Malo étaient perdus. L'audacieux coupe ses moustaches, s'affuble en bas-bleu, pénètre dans le club, interpelle la présidente, renverse le pot à moutarde du scrutin et met en fuite les volcaniennes. Les mots sont drôles, le dialogue

est émaillé d'âneries, c'est une joyeuse pochade, une satire au gros sel et à brûle-pourpoint. On a beaucoup ri.

Au *Club champenois* (théâtre Montansier), Levassor s'appelle Cabassol, il est saltimbanque et il se présente pour candidat en trois personnes et sous trois masques différents : il est ouvrier, il est économiste et il est colonel grognard. Ouvrier, il porte des besicles et des gants jaunes, un habit noir orné de breloques et des manchettes. J'ai gagné, dit-il, mes petites économies à la sueur de mon front; mon père était ouvrier. — On nous avait dit notaire. — Sans doute, ouvrier notaire, et moi, ouvrier référendaire à la cour des comptes. Mais on ne cassera pas l'élection de cet ouvrier-là, puisqu'il ne sera pas élu.

Evincé comme ouvrier, le candidat revient comme économiste : il est chauve et boiteux; on l'interroge sur le divorce et la suppression des bonnets à poil, il répond que l'agriculture lui a toujours paru la grande mamelle de la patrie. On l'applaudit à outrance. C'est très-bien répondu quant aux bonnets à poil, observe le président; mais vous ne vous expliquez pas sur le divorce. — C'est juste; à ce sujet je pense que le commerce est la source de toutes les richesses. Et le candidat est admis.

Quant au colonel Chauvin ou Chauvignancourt, c'est un brave à trois poils, il a blanchi sous le harnais; il est cassé, fourbu, brutal, bête et décoré, on lui pose la question des incompatibilités, et il répond : Vingt campagnes, douze blessures, trente ans de service, l'Empereur m'a parlé, il m'a dit : Chauvignancourt, tu es un bon b..... Comment voulez-vous que je réponde à des pékins comme vous? — Levassor est un amusant candidat qui a obtenu l'unanimité des suffrages.

Quant au *Club des Maris* du Vaudeville, voir les Volcaniennes du Gymnase, où les femmes s'insurgent, où les maris se fâchent, où ces messieurs demandent la suppression du mariage et ces dames le partage des biens et des hommes. Mais le plus agréable incident de cette centième réouverture du Vaudeville a été assurément ce début anarchique : Citoyens, a dit un monsieur tout de noir habillé, que nous n'hésitons pas à regarder comme le régisseur, citoyens, nos acteurs ne savent guère leurs rôles, ils ne les savent même pas du tout; c'est pourquoi nous ne jouerons que l'une des deux pièces annoncées, vous aurez l'autre demain.



Promenade à *Franchard* (forêt de Fontainebleau) le jour de la Pentecôte.

Aux *Variétés* nous avons eu la *République de Platon* l'étudiant. Ce philosophe en paletot nankin, ce législateur à barbe de bouc, cherche son idéal de beauté sous les arbres académiques du Luxembourg et au portique de l'Odéon. C'est vous dire qu'il court de système en système et de femme en femme. Les philosophes de sa trempe n'en font jamais d'autres. Mais Bavolette, son idéal n° 4, qui n'entend rien à cet éclectisme, prend mal les expériences du volage, et lève contre lui le drapeau (un manche à balai) de l'insurrection. Quand Bavolette a eu ses trois journées et qu'elle a fait reconnaître les droits de la *fâme*, elle pleurniche et pardonne et rentre au giron du platonisme.

Mais ces joies du lustre, ces plaisirs à la clarté du gaz, sont-ils bien les seuls plaisirs du Parisien pendant ce mois de juin, consacré de tout temps aux excursions du touriste? N'est-ce pas la saison des promenades *extra-muros*, des kermesses villageoises, des sauteries au clair de la lune et de toutes les fêtes paroissiales? Au mois de juin, les véritables salons sont les allées des jardins et des parcs, et la voûte ombreuse des forêts. Assez d'autres célébreront Saint-Cloud, aux eaux verdâtres, ou bien Versailles, aux bosquets symétriques; nous préférons les sites plus sauvages qu'égaie le printemps, ces bois touffus où l'herbe s'épaissit, ces prés où la marguerite étincelle, ces vieilles murailles où la vigne grimpe et qu'un épais feuillage ensevelit; c'est pourquoi nous dressons plus volontiers notre tente en pleine forêt de Fontainebleau, tout près de cette ancienne chapelle dite le *Franchard*, si bien croquée par notre dessinateur, halte délicieuse au milieu des grands chênes et des vertes collines, charmant vide-bouteille où l'on a célébré dimanche une de ces grandes fêtes qui ressemblerait à toutes les fêtes de campagne, si ce n'est qu'ici l'horizon est plus vaste, le site plus imposant, le terrain plus accidenté et le paysage plus admirable, celui de Fontainebleau tout entier et de sa forêt de quatorze lieues.



Hôtel de M. Thiers, place Saint-Georges

Pot-pourri. — Caricatures par Cham.



— Veuillez, M. Cabet, m'indiquer la voiture qui va en Icarie.
— Mon bonhomme, c'est avec ce petit livre qu'on voyage en Icarie.
— Mais, M. Cabet, mes effets ne pourront jamais tenir là-dedans.



M. Cabet montant en voiture pour continuer ses découvertes en Icarie.



Comment M. Cabet s'étant endormi sur la question des partages, rêve que son lit est partagé en deux parts, ce qui tranche la question.



M. Cabet cherchant à faire un prosélyte.
— Allez en Icarie, mon cher, un pays superbe, où la boue est inconnue. — Mais ce n'est pas l'affaire des décrotteurs.



— *La vraie République*, c'est moi.
— Ah! pardon, citoyen, j'aime mieux l'autre.



Un citoyen rentré chez lui, le soir, par la porte, et se trouvant le matin enfermé par des affiches républicaines.



S'il s'agissait de le nommer Préfet, à la bonne heure; mais pour ce que j'en veux faire, j'aime mieux qu'il ne soit pas de la veille.



Mon bottier qui m'envoie sa note; décidément il faut en finir avec ces canailles de bourgeois.



— Citoyen Préfet, ma demande est juste.
— Nous allons voir cela en vingt points, au billard.



— M. Désirabode, gouverneur du Palais de Saint-Cloud, s'il vous plaît? — C'est moi, citoyen. — Je ne viens pas visiter votre Palais, mais vous prier de visiter le mien.



Arrivée du Préfet. — Permettez-moi, monsieur le Préfet....
— C'est bon, c'est bon, voyons le billard d'abord.



— Je désirerais parler à M. le Préfet.
— Adressez-vous en face.

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU CITOYEN;

PAR FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138, 150, 162, 186, 198, 218 et 234.

Attroupements. — Depuis plusieurs mois, en écoutant avec persévérance les orateurs en plein air qui rallient autour d'eux des groupes de curieux, noyaux des attroupements, j'ai plus que jamais compris combien il est urgent de s'occuper de l'éducation du peuple.

J'entends par là de toutes les classes de citoyens, du plus humble manœuvre jusqu'au ci-devant marquis, au commerçant, à l'artiste éminent, et même au littérateur industriel, qui a beaucoup trop écrit pour avoir pu lire.

La généralité de nos compatriotes est dépourvue des notions du droit, du sentiment des devoirs communs; les doctrines sont absentes, et les idées morales, bases de tous les principes solides, sont absolument faussées.

En France, l'on est doué d'une étrange faculté pour s'assimiler une théorie, un problème, et s'en approprier les conséquences; mais on y est livré à une ignorance médiocrement déguisée par un matériel phraséologique sonore, creux et imposant dans sa banalité.

Rien n'est plus oiseux, plus vain, moins instructif que les discussions qui racolent les attroupements; elles sont sans danger comme sans profit; c'est un commérage fastidieux. Une opinion hardie y paraîtrait suspecte; ce mode illégal de réunion ne saurait profiter qu'aux agents provocateurs ou aux coupeurs de bourses.

Le droit de réunion implique une responsabilité; la discussion des idées demande un certain ordre; l'orateur doit pouvoir justifier de la confiance à laquelle il prétend, et la parole d'un inconnu risque souvent de dissimuler quelque piége.

Ayons donc des clubs sérieux, bien organisés, mais dispersons les attroupements, susceptibles d'être exploités, ou par les fauteurs d'anarchie, ou par les suppôts d'un pouvoir sans loyauté, si jamais le pouvoir redescendait à ces moyens occultes et perfides.

L'attroupement inquiète les bonnes gens de la cité; il gêne la circulation, entretient la fainéantise, favorise les voleurs, éloigne la confiance publique, ralentit le mouvement commercial, effraie et disperse les étrangers, justifie les rigueurs du pouvoir, sert de prétexte aux mesures de réaction, compromet la liberté, irrite les passions, fomente les émeutes et déchaîne la discorde.

Rien ne serait plus criminel, si rien n'était plus bête que les attroupements.

Dans une de ces réunions composée de trois cents hommes, il y en a d'ordinaire deux cent quatre-vingt seize qui se sont rassemblés sans savoir pourquoi, qui restent là sans projet, sans raison, et parce que leurs voisins font de même. On s'attend au spectacle d'un coup de poing, d'un ivrogne, ou d'une femme battue.

Pendant ce temps-là, au centre du rassemblement, un commissionnaire et un cocher qui ont déjeuné jusqu'au soir, traitent les affaires de l'Etat, et enchâssent quelques mots démagogiques dans une riche monture de jurons.

Et chacun de se demander : — Qu'est-ce? que dit-on? savez-vous? etc....

Deux de ces curieux effarés qui se questionnent, s'accrochent d'aventure par la langue; ils déplorent le bruit, ils blâment les rassemblements; le voisinage les approuve, la sympathie les entoure, on pérore, et voici qu'un nouvel attroupement s'est formé.

Que par hasard quelques agitateurs se glissent dans l'ombre, ils donneront à leur gré une impulsion à cette masse émue et désœuvrée. — Est-il vrai, demanderont-ils d'un air assuré, qu'il y ait du bruit à la Porte-Saint-Martin, à la Grève, à la place du Châtelet?....

La question circule : une minute plus tard, la nouvelle se confirme, le fait est certifié; puis surviennent les détails; la curiosité s'allume, un mot d'ordre est lancé; tout s'ébranle; un troupeau de moutons suit niaisement deux à trois loups-bergers, et au bout d'une heure, il y a réellement du bruit à la Grève, à la place du Châtelet, ou à la Porte-Saint-Martin.

Puis, les meneurs s'éclipsent en attendant l'issue; les troupes se déploient, quelques badauds bousculés jettent les hauts cris, et si les soldats s'obstinent à disperser une masse inerte et menaçante par le nombre, ils ne frappent que des imbéciles.

Le lendemain, on découvre que ce tumulte était artificiel et fortuit; mais les journaux alarmistes ont trouvé le sujet d'un premier-Paris, tout gonflé de déclamations et d'indignation factice.

Le gouvernement, dans l'intérêt des citoyens, ne saurait trop s'opposer aux attroupements. Son devoir lui prescrit d'empêcher que les honnêtes gens ne tombent dans ces guêpiers, ne soient compromis par les sourdes menées des agitateurs. La voie publique doit rester libre, et chacun être informé que les rassemblements constituent des délits sujets à répression.

Si l'on retranchait des émeutes les curieux et les indifférents, leur matériel serait réduit à une imperceptible et impuissante minorité.

La fréquence des attroupements paralyse le crédit, entretient un malaise général, réduit les ouvriers à la misère, et plonge la société dans un état de fièvre et de langueur.

Ces manifestations illégales ne peuvent être prolongées sans avilir le gouvernement qui les tolère. Son habileté consiste à les prévenir, à les dissoudre en germe, plus encore qu'à les réprimer avec une rigueur, légitime sans doute, mais qui offre le danger d'atteindre les innocents pêle-mêle avec les coupables.

Montagnards. — Il n'est question ici ni des Auvergnats, ni des Jurassiens, ni des habitants des Vosges ou des Pyrénées. On désigna, sous le titre de Montagnards, à la Convention, les députés démagogues qui occupaient les degrés les plus élevés de la salle des séances, par opposition aux modérés, aux Girondins, qui, prenant place dans l'étage inférieur, peuplaient la *plaine*, que l'on appelait aussi le *marais*.

Comme nous sommes voués à la sotte manie des imitations, nous avons aussi constitué à notre assemblée nationale une *montagne* élevée de huit mètres au-dessus du niveau de la rue de Bourgogne. Elle a déjà accouché de deux ou trois souris. Puis l'on a permis à des soldats chargés du maintien de l'ordre et du repos public, de se qualifier de montagnards.

Et comme, en dépit des paradoxes historiques imaginés dans le but de rehausser du piquant de la nouveauté des sujets rebattus, le titre de montagnard est resté, dans les préjugés populaires, le synonyme d'anarchiste, de sans-culotte et de buveur de sang, la résurrection d'un terme aussi gracieux déplaît à bon droit aux vrais républicains, qui se refusent à opter entre les réactionnaires dynastiques, et les réactionnaires terroristes.

Ces pastiches sentent la puérilité, mais les enfants terribles de la jeune montagne sont peu redoutables : à mesure qu'ils se font hommes, ils renoncent à tenir l'emploi de comparses dans un mélodrame dont la vogue est épuisée.

Terroristes de 1848. — En 1814, l'on a vu reparaître des marquis de l'ancien régime avec des queues et des ailes de pigeon poudrées à frimas. Ce parti suranné s'étayait sur une question de coiffure.

La terreur, à l'aurore de notre restauration républicaine, est une question de gilets. Quant aux doctrines assortissantes au costume, elles n'intimident que leurs adeptes qui n'osent les professer au grand jour, tant il est désagréable de faire rire quand on aurait voulu faire peur.

Il faut être de son temps : notre époque est demeurée pacifique et spirituelle. Gare au ridicule! il a remplacé l'échafaud.

Nous avons eu quelques clubs terroristes qui faisaient une concurrence fructueuse aux théâtres de vaudevilles. Leur suppression a frappé de mort une industrie vraiment agréable, et l'a réduite au feuilleton politique, exploité sous des titres très-rouges afin d'être plus *voyants*.

De nos jours, Barbe-Bleue est armé d'une plume, et Croquemitaine s'est fait marchand de phrases.

Centralisation, concentration. — On est sujet à confondre ces deux mots. La *centralisation*, c'est la réunion des pouvoirs de l'Etat au *centre*, au chef-lieu de l'empire. La *concentration* du pouvoir, c'est la réunion des attributions diverses de l'autorité entre les mains d'un petit nombre de fonctionnaires.

On concentre en groupant, on centralise en localisant.

L'écueil de la concentration, c'est le despotisme; l'avantage de la centralisation est l'unité politique.

Mais la centralisation tend à agglomérer sur un seul point une population trop nombreuse, difficile à nourrir, par conséquent remuante, et susceptible d'exercer une pression directe sur le gouvernement.

Tel est son principal danger : on le neutraliserait en éloignant des capitales les grandes exploitations industrielles qui produisent un entassement d'ouvriers, dont la multitude fait renchérir les loyers, les subsistances, et nécessite une augmentation de salaires, surcharge qui retombe sur les consommateurs.

Napoléon tenait à éloigner de Paris les manufactures, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la santé des ouvriers, qui, livrés la plupart du temps à des labeurs pénibles, dans des ateliers dont l'atmosphère est viciée, ont besoin, quand ils en sortent, de trouver un air pur, des aliments sains et des logements mieux aérés, plus spacieux qu'ils n'en ont communément à Paris.

L'agglomération des populations ouvrières dans les grandes villes est une cause permanente de corruption morale et de dégradation physique.

La centralisation n'est pas étrangère à de tels résultats.

On lui reproche aussi de trop restreindre l'initiative des départements, dépeuplés, au profit de la capitale, de la plupart des esprits distingués et des hommes d'élite qu'ils produisent.

Il est aisé de conserver ou de restituer aux provinces l'activité, l'importance destinées à les tenir à la hauteur du mouvement intellectuel et social, en créant aux chefs-lieux, des écoles spéciales desservies par des professeurs éminents, et tel est le but qu'avaient poursuivi, sous la première république, les organisateurs des écoles centrales, dont le principe était bon, mais dont le programme d'études doit être renouvelé. On pourrait aussi donner plus d'indépendance aux administrations municipales, et soustraire quelques-unes de leurs attributions à la concentration opérée par le conseil d'Etat.

Bref, sans nier les inconvénients d'une centralisation trop étroitement absolue, on ne saurait méconnaître les bienfaits du principe. La Constituante, en divisant la France en départements, a fondé la centralisation, et par là préservé du morcellement, de la guerre civile et de l'invasion le territoire de notre patrie. Cette mesure a sauvé l'indépendance française et assuré l'unité dans les mœurs et dans la législation.

La centralisation a rendu la France homogène, indissoluble; elle a simplifié le gouvernement, facilité les transactions, retrempé le patriotisme, rallié toutes les provinces à un intérêt commun, et assis sur des bases immuables la puissance de ce vaste empire.

Candidat. — Si nos compatriotes, quand ils aspirent aux dignités, revêtaient, comme leurs aïeux les Romains, l'habit dont la couleur a servi à dénommer les solliciteurs de places, la France entière serait enfarinée de blanc, au lieu d'être en frac noir.

Contradiction bizarre! chez nous on dénigre à plaisir les fonctionnaires, et chacun à l'envi court des candidatures.

Il est des mortels bien connus dans les bureaux, qui depuis longues années n'ont pas d'autre profession que celle de candidats. Ils aspirent par habitude à une foule de places; ils s'alimentent d'espoir, en plaçant des requêtes sur toutes les loteries d'antichambre.

Candidats à la députation, candidats administratifs, candidats aux grades de la milice nationale, candidats sous-préfets, candidats académiques... Parfois un même individu suffit à tant de brigues. Il rivalise avec ces servantes qui se proposent pour tout faire.

Au moment des commotions politiques, cette fièvre est sujette à recrudescence.

Dans ces derniers temps, les aspirants à l'Assemblée nationale ont donné à la France une assez burlesque comédie.

Que d'apostasies, que d'impostures, que de bassesse, quelle parodie des sentiments nobles et du désintéressement! Que de sacrifices à la patrie ils ont fait fumer sur l'autel domestique de l'égoïsme et de la cupidité!

Il y a là pour le peuple des leçons utiles et de profitables sujets de méditation.

Appelé à l'exercice le plus étendu des droits électifs, il doit comprendre de quelle importance il est pour lui d'étudier les hommes et d'approfondir les choses.

De là l'utilité d'appliquer le dogme de la fraternité, en se groupant pour s'éclairer mutuellement. La démocratie doit favoriser la vie en commun, multiplier les réunions pacifiques et resserrer les liens de la *sociabilité*.

Il sera bon que les citoyens choisissent entre eux des esprits sincères et pénétrants, investis de la mission de scruter les faits et gestes de ces candidats si habiles à flatter les passions, et à revêtir le costume à la mode du jour.

Que de gens incapables ou discrédités ont réussi à surprendre des suffrages ou à extorquer des emplois, avec des masques d'emprunt qui cachaient leurs traits véritables inconnus de tout le monde!

J'ai vu figurer au bas de professions de foi affichées sur les murs, les noms souillés et justement flétris d'hommes assez impudents pour spéculer sur leur déshonneur, et se faire un titre de leurs démêlés avec la justice criminelle, présentés comme des persécutions politiques.

C'est en pareille conjoncture, que les clubs électoraux justifient de leur utilité et sont appelés à faire ressortir la salutaire influence du principe d'association.

Que l'on vote avec connaissance de cause; le suffrage universel sera la plus infaillible garantie de l'ordre, et le plus sûr moyen d'arriver à choisir le plus capable et le plus digne.

Quand un emploi devient vacant, les requêtes affluent par centaines, et, avec la meilleure volonté du monde, un ministre est conduit fréquemment à se décider pour le candidat le plus hypocrite et le plus acharné.

Le principe de l'élection allégerait dans beaucoup de cas la responsabilité ministérielle; il viderait les antichambres, donnerait lieu à des choix inattaquables et mettrait fin aux préjugés auxquels les fonctionnaires sont en butte.

Parmi les emplois susceptibles d'être déférés à l'élection se classent en première ligne ceux qui concernent les arts, les lettres, les sciences même. — J'en excepte le professorat, et surtout les chefs de bureau ou de division, et les autres commis des ministères, des actes desquels le ministre est responsable, et qui ne le serait plus s'il ne pouvait répondre des fonctionnaires qu'il est appelé à diriger.

Bref, il est essentiel que le public et les distributeurs des emplois soient à même de juger des titres des prétendants à la confiance de leurs concitoyens, afin que les méprises soient plus rares, le succès des impostures impossible, et que la certitude de se voir dévoilé et honni mette un terme à la scandaleuse effronterie des candidats.

Légitimistes. — Il est aisé de se dire légitimiste; se convaincre et prouver qu'on l'est en réalité m'a toujours paru plus difficile. La raison suffisante de ce parti est plus qu'une opinion, c'est un point de dogme, et d'autant plus abstrait qu'il n'est pas écrit dans notre loi religieuse.

Pour souder au catholicisme la doctrine de la légitimité des rois, le clergé a été forcé de recourir aux institutions juives, de commenter les prophètes et d'opérer une fusion de l'ancien avec le nouveau *Testament*.

Un intérêt de caste a été le mobile de ce système : la monarchie hébraïque était théocratique.

Quand les Juifs dégénérés demandèrent un roi, comme les grenouilles d'Ésope, Samuel combattit leur dessein et ne céda qu'à regret, avant de consacrer cette dérogation aux lois de Moïse que Dieu avait dictées. Ses prévisions étaient justes; la royauté divisa la nationalité hébraïque et finit par la détruire. Aussi Dieu ne consentit-il au vœu des Juifs que pour les punir.

Voici comment fut instituée la royauté juive qui a servi de base à notre doctrine théocratique de la légitimité. Je copie textuellement la sainte Écriture.

Les anciens d'Israël vinrent trouver Samuel en lui disant : « Établissez sur nous un roi comme en ont toutes les nations, afin qu'il nous juge.

» Cette proposition déplut à Samuel; il offrit sa prière au Seigneur.

» Et le Seigneur lui dit : — Écoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils disent; car ce n'est pas vous, mais c'est moi qu'ils rejettent (*reprobant*), afin que je ne règne plus sur eux.

» C'est ainsi qu'ils ont toujours fait depuis que je les ai

tirés de l'Égypte. Comme ils m'ont abandonné pour servir des dieux étrangers, ainsi font-ils à votre égard.

» Écoutez donc ce qu'ils vous disent; mais auparavant déclarez-leur et faites-leur bien comprendre quel sera le droit du roi qui régnera sur eux.

» Samuel rapporta au peuple qui lui avait demandé un roi, tout ce que le Seigneur lui avait dit.

» Et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera : — Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots, il s'en fera des cavaliers et les fera courir devant son char.

» Il en fera ses officiers pour commander, les uns cinquante, les autres mille hommes. Il prendra les uns pour labourer ses champs et recueillir ses blés; les autres pour lui forger des armes et lui construire des équipages.

» Il s'emparera de vos filles pour s'en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères.

» Il prendra le meilleur de vos champs, de vos vignes, de vos plants d'olivier, et il le donnera à ses serviteurs.

» Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour en enrichir ses eunuques et ses officiers.

» Il prendra vos serviteurs, vos servantes et les jeunes gens les plus beaux avec vos ânes, et il les fera travailler pour lui.

» Il prendra la dîme de vos troupeaux et vous serez ses esclaves.

» Et vous crierez alors contre votre roi que vous aurez choisi, et le Seigneur ne vous écoutera plus.

» Le peuple ne voulut point entendre la parole de Samuel. — Non, s'écrièrent-ils, nous voulons un roi qui nous gouverne!

» Nous voulons être comme les autres nations, avec un roi qui nous gouverne, qui marche devant nous et nous mène à la guerre.

» Samuel, ayant recueilli ces discours du peuple, les redit au Seigneur.

» Et le Seigneur dit à Samuel : — Exaucez leurs vœux, et placez-les sous le joug d'un roi. »

Telle était sur le principe de la royauté, d'après les saintes Écritures, la pensée du bon Dieu qui a créé l'homme pour qu'il soit libre. Le premier roi légitime, Saül, fut déposé en faveur de David, et quand le Seigneur voulut régénérer la maison de David, il suscita le Christ contre l'esclavage et la tyrannie consacrés par le paganisme.

En effet, Jésus-Christ, roi prédit par les prophètes, vint déclarer que son royaume n'était pas de ce monde, inaugurer la doctrine fraternelle de l'égalité et préparer la destruction de l'esclavage.

Il n'existe, dans l'Évangile, pas un mot, propre à étayer la doctrine de la légitimité; les Actes des apôtres nous les montrent vivant en commun et constitués en république théocratique.

La théorie de la légitimité fut l'œuvre de l'église gallicane, toute-puissante dans les Gaules, où elle affermit l'autorité militaire, d'origine barbare, sorte de pouvoir exécutif commis par elle à sa défense, et par elle consacré, comme l'avaient été par les lévites les rois de Juda.

Cette sanction religieuse rendit le monarque inviolable aux yeux du peuple, tout en subordonnant sa puissance à l'autorité du clergé. Mais Dieu n'est point complice de ce tripotage politique.

Dès que les souverains furent assez forts, ils secouèrent la domination des prêtres, et, à la faveur du régime féodal, ils assimilèrent leurs États à un immeuble héréditaire.

Les évêques les avaient érigés en dynasties, la féodalité les rendit propriétaires du sol et seigneurs suzerains des habitants du pays.

En déclinant la suprématie ecclésiastique, ils ont abattu la fiction du droit divin; en confisquant les priviléges féodaux sur leurs vassaux, maîtres du territoire au même titre que les souverains, ils ont anéanti le principe de la propriété légitime du territoire.

Ainsi la question de droit est pour le moins douteuse.

Néanmoins, admettons qu'elle soit résolue en faveur de la royauté.

Dès lors toutes les conquêtes politiques du peuple deviennent illégitimes, de même que les conquêtes des rois sur la noblesse et sur le clergé.

Représentant de Dieu sur la terre, un roi de *droit divin* est maître absolu des destinées de son peuple; il n'a point à compter avec lui, et aucune condition ne saurait lui être imposée, puisque l'on ne peut le détrôner en cas de refus.

Cette évidente conséquence nous entraînerait assez loin.

Il est très-difficile, je le répète, dans l'état actuel de nos mœurs, imprégnées de la philosophie évangélique, d'être réellement et logiquement légitimiste.

Nos anciens rois, en montant sur le trône, prêtaient un serment entre les mains du clergé, qui représentait le ciel; ils n'avaient aucun pacte à sceller avec le peuple. Du jour où ils ont traité avec la nation, dont ils constatèrent par là l'autorité légale, ils ont transigé avec le principe de la légitimité.

Louis XVI, roi constitutionnel, n'est plus qu'un fonctionnaire chargé d'exécuter la constitution; en jurant de la maintenir, il reconnaît que sa couronne est subordonnée à sa fidélité au contrat accepté.

Ainsi, pour être légitimiste, il faut faire abnégation de ses droits de citoyen; il faut être doué d'une foi religieuse très-robuste et à peu près aveugle; il faut reconnaître que la France est le patrimoine d'une race à qui l'on est redevable de tout ce qu'on possède, reconnaître que toute justice, que tout contrat social émane de la royauté, et que toute atteinte à ces principes est une impiété.

Tel est partisan de Henri V, qui n'est pas plus légitimiste qu'un partisan des Bonaparte ou du comte de Paris : ce sont là des opinions; la légitimité est un dogme qui ne peut fléchir dans aucune de ses conséquences.

Or le clergé, les peuples, les rois ont tour à tour porté atteinte à ce prétendu dogme. Le pape Zacharie a déposé les Mérovingiens; Hugues Capet a détrôné l'héritier de Charlemagne; le peuple a renversé Louis XVI et Charles X, Pie VII a sacré Napoléon, puis reconnu Louis XVIII; un autre pape a reconnu Louis-Philippe, et le clergé par ses prières consacre la légitimité de la République.

Sera-t-on plus légitimiste que les rois, et plus orthodoxe que le pape, qui ne peut faillir?

Il ne reste donc à évoquer en faveur de la légitimité, que des arguments tout rationnels : l'intérêt politique et l'opportunité.

Dès lors, le chef de la maison de Bourbon est assimilé à tous les prétendants; disons plus, à tous les citoyens.

L'opportunité est loin de se déclarer en sa faveur; nous voulons la démocratie : la politique européenne exclut ce prince; la raison nous fait douter qu'il soit le plus digne. Depuis vingt-huit ans qu'il est au monde, il n'a rien produit de remarquable, et ses partisans confessent eux-mêmes sa complète médiocrité

Les dévots de la légitimité s'efforcent de le rattacher au souvenir de son homonyme Henri IV; comparaison qui prête beaucoup au ridicule.

Rien n'est moins redoutable de nos jours que la superstition légitimiste. Le principe qu'elle établit ferait revivre la distinction des castes, et reconstituerait l'aristocratie nobiliaire, aussi bien que la suprématie politique des prêtres : ces opinions sont loin de nos mœurs.

La légitimité a pour conséquence l'abdication du peuple et l'anéantissement de tous ses droits : quiconque transige avec la pensée d'une autocratie absolue ne peut se dire légitimiste.

Par le temps qui court, ce parti n'est alimenté que par quelques membres du clergé, par quelques dévots timides et peu éclairés; enfin par quelques gentillâtres de province, rêvant du souvenir des droits seigneuriaux, qui leur apparaissent comme inséparables de la légitimité des rois.

De plus, le légitimisme a pour adhérents les bourgeois-gentilshommes, qui ont un intérêt d'amour-propre à dissimuler leur extraction plébéienne et s'imaginent que cette opinion est *bien portée*.

L'engouement du moyen âge, Walter-Scott et le romantisme ont poétisé cette légitimité d'apparat, qui prend son rang parmi les vieux oripeaux galants des troubadours de l'Empire et de la Restauration.

La fiction légitimiste exige une foi peu commune : un vrai légitimiste est convaincu que la République n'existe pas, que Louis-Philippe ne fut jamais roi, que Louis XVIII régnait du temps de Napoléon, qui, lui, n'était pas empereur; enfin, que cet an de grâce 1848 est le quatorzième du règne de Henri V sur la France et la Navarre.

C'est le propre des mystères que d'échapper aux sens du vulgaire, et d'être supérieurs aux forces de la raison humaine.

Orléanistes. — La superstition légitimiste éteinte, le principe monarchique subsiste; mais les dynasties expirent. En effet, du moment que le préjugé religieux cesse de leur conférer le privilége de la royauté, il n'y a plus aucune raison pour que le fils d'un souverain lui succède au trône. La quasi-légitimité est un non-sens.

De qui le dernier roi tenait-il sa couronne? De la délégation populaire. Qui la lui a ravie? Le peuple.

La royauté, dès lors, était assimilée à un emploi inamovible, sauf le cas de forfaiture. Du jour où l'on a reconnu qu'un monarque était le premier fonctionnaire d'un État, les dynasties ont été blessées à mort.

Voulez-vous encore du droit divin et de la légitimité pure, prenez le duc de Bordeaux; un jeune homme inconnu, sans expérience, que Dieu, dont il sera le mandataire, se donnera sans doute la peine d'éclairer.

Mais, constituer un simulacre de légitimité au profit d'un enfant dépourvu de tout droit, et lui confier le dépôt de la souveraineté nationale, ce serait une folie bizarre, et la moins spécieuse des inconséquences; ce serait obéir par servile imitation à une vieille routine monarchique.

Telle est notre prévention en faveur des anciens usages et des abus surannés, que nous n'avons pas assimilé à la démence, la bizarre imagination d'un jeune homme qui s'avisa un jour de prétendre à être empereur de France, parce que son oncle Napoléon l'avait été.

Que l'on nous entretienne de la royauté du comte de Paris, cela paraît tout simple; mais si l'on nous proposait de placer sur le trône un citoyen d'une haute vertu et d'un génie éprouvé, chacun se récrierait à l'envi, tant ce dessein paraîtrait burlesque et insensé.

Être vraiment républicain, c'est non-seulement proscrire les rois, mais c'est en outre comprendre qu'il n'existe pas de familles royales, et que l'héritier d'un prince, s'il est dépourvu de valeur personnelle, est un prétendant plus absurde, moins possible que le plus humble des citoyens qui possède un mérite remarquable.

Les prétendants à la souveraineté en sont plus éloignés que le commun des citoyens, qui sont légitimement investis d'une portion de la souveraineté nationale.

Ces idées ne sont pas loin de pénétrer dans nos mœurs; car si le principe de la légitimité, sophisme échafaudé par les siècles, a gardé quelques partisans soutenus par une conviction superstitieuse, en revanche la branche des Bourbons-Orléans est tombée sans laisser de racines dans le sol.

J'ignore quel destin Dieu réserve à notre patrie; mais on peut affirmer qu'en ce moment, en dehors de quelques intérêts froissés et de certaines espérances égoïstes, il n'existe pas en France un seul orléaniste.

Anarchie. — Absence de gouvernement. Sous le dernier roi, l'on écrivait en style d'avocat-général : l'*hydre de l'anarchie*. L'*hydre de l'absence de gouvernement*... locution ingénieuse et surtout fort claire!

L'anarchie persistante a pour conséquence le désordre, la violence, le pillage et la destruction d'un État. En de pareilles extrémités, la tyrannie est susceptible de devenir l'unique remède propre à sauver une société qui se meurt. Tel est le principal danger de l'anarchie.

Napoléon disait : — Il est plus facile d'organiser une république *sans anarchie*, qu'une monarchie *sans despotisme*.

Ce grand homme était fort expérimenté en ces matières, et il est doux de recueillir sur les lèvres de César une condamnation aussi formelle du principe monarchique.

L'anarchie ne peut être qu'une crise passagère, à moins d'entraîner la perte d'un empire. Elle n'est point incompatible avec l'ordre, mais elle est incompatible avec la durée de l'ordre; et elle anéantit la sécurité, qui a besoin de garanties.

Quand le gouvernement est trop faible pour que son action se fasse sentir, quand il est inhabile à organiser, impuissant à réprimer, sans initiative pour diriger ou prévoir, lorsque des pouvoirs rivaux se neutralisent en se disputant des attributions en litige, alors l'anarchie domine en fait sous un pseudonyme quelconque.

Sous l'ancien régime, l'anarchie s'est presque constamment produite durant l'espace compris entre la fuite à Varennes et le 21 septembre 1792.

Les systèmes politiques hybrides et transitoires sont plus proches de l'anarchie que les gouvernements fondés sur un principe simple. Dans les royaumes constitutionnels, la division des pouvoirs est un germe de collision et par conséquent d'anarchie.

L'absolutisme et la démocratie nettement constituée excluent l'élément anarchique.

Quand l'anarchie, c'est-à-dire l'absence de gouvernement régulier, devient compatible avec l'ordre et n'enfante aucune violence, c'est un signe que l'esprit public est excellent, que le pays, ainsi livré à lui-même, est très-éclairé et que les mœurs sont appropriées au régime démocratique.

Paris, dans de telles conditions, a donné au monde un spectacle unique et sublime en restant calme pendant près de quatre mois, dans un état d'anarchie paisible, sans qu'il en soit résulté une seule rixe, une seule atteinte aux droits des citoyens.

Autrefois les États-Unis ont, d'un commun accord, maintenu une anarchie régulière pendant tout le temps qu'on élabora la constitution du pays.

Tant de sagesse et d'intelligence honore l'humanité; rien ne prouverait d'une manière plus péremptoire, que l'heure a sonné où la souveraineté d'un peuple est devenue légitime.

En de telles conjonctures, il est plus facile et plus opportun d'organiser la démocratie, que de risquer de fomenter le despotisme en restaurant des monarchies.

La conduite du peuple parisien a enlevé tout prétexte aux réactions, et converti la plupart des bons esprits à la république en démontrant l'inutilité des rois.

Comme l'anarchie régularisée par l'accord spontané de chacun et de tous, est l'expression la plus exagérée de la démocratie, une épreuve de ce genre conduit à cette conclusion, à savoir, que la meilleure forme de gouvernement doit être dorénavant celle qui confère la liberté la plus étendue, et qui met en pratique les plus larges conséquences du principe démocratique.

Telle a été notre pensée dès les premiers jours, et l'expérience en a déjà constaté la justice. L'anarchie ne saurait renaître que du chef de ceux qui tenteraient de faire violence à l'opinion publique, c'est-à-dire que sous l'influence des démagogues, ou des politiques rétrogrades imbus de préjugés monarchiques.

Dans une circonstance forcée, l'on subit l'anarchie, mais on n'y recourt jamais de parti délibéré. Quelquefois il se rencontre des révolutionnaires qui aspirent à changer la forme du gouvernement : leur dessein est de remplacer, non d'anéantir.

L'anarchiste ne veut aucune autorité régulière; il détruit l'ordre social et déchaîne les plus violentes passions. S'il n'est pas insensé, il est le plus hypocrite et le plus criminel des hommes, car il prétend immoler la société à l'insatiable avidité de son orgueil et de son ambition.

Point de pitié pour l'anarchiste; il est l'ennemi public et contient ou nourrit le germe dont procèdent les tyrans.

Les Champs-Élysées Républicains.

La République a transformé les Champs-Élysées comme toutes choses. Paris, qui du même coup vient d'envoyer à la Chambre M. Thiers et M. Lagrange; Paris, qui compte dans son sein tous les genres de république, et la république rouge, et la république bleue, et la république tricolore; Paris, toujours plein de contrastes, ici raisonnable et là communiste, nous offre dans les Champs-Élysées l'échantillon le plus parfait de république démocratique.

Les saltimbanques, ces comédiens ordinaires du peuple, et leurs spectacles ambulants qui jadis n'avaient permission de s'étaler qu'aux jours fériés, au 1er mai par exemple et aux glorieuses journées de juillet (à propos, que va devenir l'anniversaire de ces glorieuses?); les saltimbanques, dis-je, alcides, physiciens, phénomènes, étalagistes de tout genre, ont pris, sans autorisation aucune de M. le maire, possession entière et permanente du cours la Reine, du carré Marigny, des abords du Rond-Point, et même de la grande allée.

Le carré Marigny surtout était, il y a peu de jours, une vraie ville de toile peinte. Actuellement, la population nomade et bruyante qui l'habitait s'est concentrée de préférence sous les ombrages, dans l'espace compris entre ce carré, la place de la Concorde et les bords de la Seine. Là s'élève une cité étrange qui hier n'existait pas et dont les habi-



Carré Marigny en juin 1848.

tants sont accourus de tous les côtés de la France, que dis-je de la France! du monde, s'il faut en croire les tableaux, les enseignes et les hommes-affiches qui parlent aux yeux et à l'oreille. Aucun de ces habitants ne ressemble au commun des mortels, et ils n'existent qu'à cette condition. Les uns ont plus de six pieds, les autres moins de trois; celui-ci a quatre jambes, celui-là a deux têtes et, qui pis est, deux estomacs D'autres, avec une conformation physique en apparence peu différente de celle des autres hommes, ont cependant des mœurs diamétralement opposées aux nôtres. C'est ainsi que l'un marche habituellement sur la paume des mains, la tête en bas et les talons en l'air, tandis que celui-ci n'a d'autre nourriture que des cailloux et des pointes d'épées. C'est la cité des monstres, cité bruyante et musicale s'il en fut, où tout se fait au son du cuivre et du tambour, cité opulente, bien que de toiles et de planches, car l'or et le satin y brillent de toutes parts; cité cosmopolite, car le Lapon y coudoie le Patagon et le sauvage, et il n'est pas jusqu'aux lions du désert qu'on n'y entende parfois mêler leurs rugissements sombres au bruit des instruments et des voix glapissantes qui retentissent éternellement dans ce pandémonium forain.

Dans cette ville fantastique, on ne peut faire un pas sans tomber en extase. Tous les sens sont charmés à la fois. Tandis que l'odorat est doucement chatouillé par les parfums incomparables des cuisines ambulantes et des fritures en plein vent, l'œil ébloui s'étend sur une immense suite de tableaux-affiches représentant au naturel les plus curieuses merveilles du globe, et l'oreille se dilate au son de vingt grosses caisses appuyées par autant de trompettes ou trombones sur les notes graves ou éclatantes d'où se détachent, comme une aérienne dentelle, les folles gammes chromatiques de la perçante clarinette. Ici on court la bague sur des *pur-sang* de bois, les seuls que nous ayons encore; plus loin, l'escarpolette vous tend les bras de ses fauteuils ou vous embrasse de ses filets; sous cette tente, on se livre à un repas champêtre; là-bas, on arrache des dents: partout la joie est à son comble.



Tableaux vivants.

Hélas! il en faut convenir, c'est une joie mélancolique: *the joy of grief*, comme dit Milton. C'est le désœuvrement et le manque de travail qui peuplent les Champs-Elysées, et comme de raison les plaisirs s'y ressentent de cette origine. On s'y distrait soucieusement, et les promeneurs n'y ressemblent pas trop mal à ces sages et à ces hommes vertueux de l'antiquité que les dieux immortels condamnaient, en récompense de leurs belles actions, à errer pour l'éternité dans les Champs-Elysées païens. Ces derniers s'amusaient par ordre, et les premiers par le désordre: voilà toute la différence.

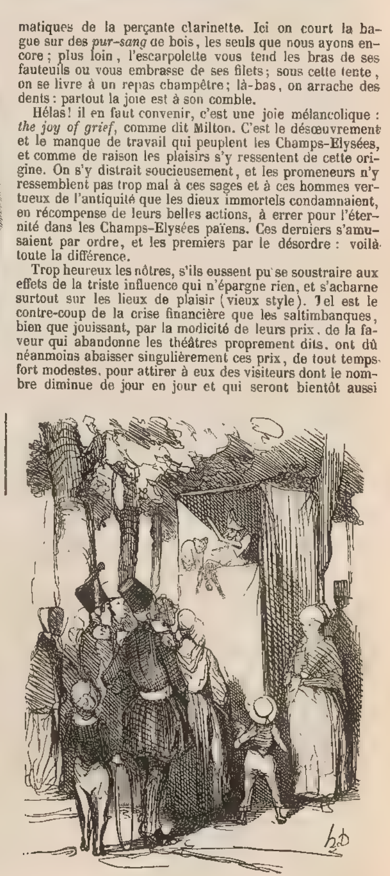
Trop heureux les nôtres, s'ils eussent pu se soustraire aux effets de la triste influence qui n'épargne rien, et s'acharne surtout sur les lieux de plaisir (vieux style). Tel est le contre-coup de la crise financière que les saltimbanques, bien que jouissant, par la modicité de leurs prix, de la faveur qui abandonne les théâtres proprement dits, ont dû néanmoins abaisser singulièrement ces prix, de tout temps fort modestes, pour attirer à eux des visiteurs dont le nombre diminue de jour en jour et qui seront bientôt aussi



Le savon à détacher.



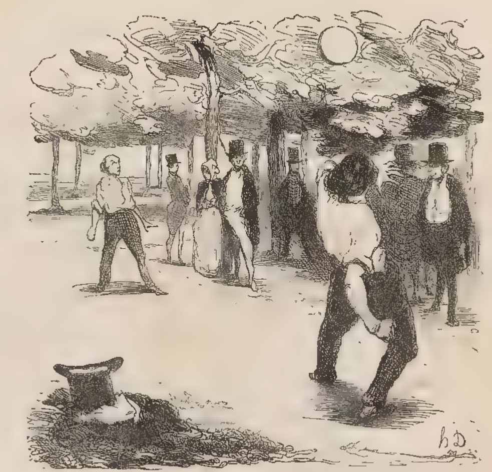
Le jardinier en chef des Champs-Élysées.



Le théâtre Guignol.



Le tir à l'arbalète.



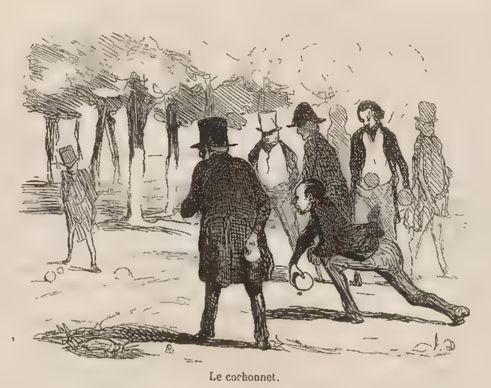
Les joueurs de ballon.

rares que les abonnés aux Théâtres de la République et de la Nation.

Quelques sons un peu mieux filés que les appels cuivrés de messieurs les artistes en plein vent frappent mon oreille : c'est l'orchestre, ce sont les voix de l'un des trois cafés lyriques (des Ambassadeurs, café Morel et café de la Nation) naguère en possession de grouper chaque soir autour de la demi-tasse et de la bouteille de bière, devant un kiosque où des ténors d'occasion et des *prime donne* en justaucorps de satin et de velours roucoulent tour à tour la romance, des milliers de dilettanti. Quel triste changement! maintenant, les virtuoses chantent à peu près dans le désert; sauf toutefois au café-concert *de la Nation*, que son nom protége peut-être. Dans les deux autres on voit quelques commis en grève, quelques-uns de ces vieux flâneurs obstinés, dont Paris a le type, et qui flâneraient sur les ruines de notre systeme planétaire, et un certain nombre de jeunes défenseurs de la République, en tunique bleue et en képis, pour la plupart gardes mobiles, qui paraissent là à poste fixe; en tout deux ou trois douzaines d'auditeurs bénévoles qui consomment peu, n'écoutent guère, applaudissent du bout des mains, et rient à peine du bout des lèvres lorsque le Trial ou le Féréol de la troupe s'efforce de les dérider avec ses chansonnettes mêlées de dialogues et des plus grotesques lazzis.

Je m'éloigne, le cœur serré, des ruines du café Morel, que j'ai vu naguère si brillant. J'arrive au théâtre Guignol, qui, lui aussi, s'est fait révolutionnaire; qui, depuis le 24 février, a introduit dans ses parades le coup de bâton politique, et ne se gêne aucunement pour donner par la main de son chat des coups de patte au pouvoir. Hélas! cette innovation et l'audace de Polichinelle ne paraissent pas lui réussir; c'est en vain que le commissaire (du gouvernement provisoire) est périodiquement roué de coups : les banquettes *du théâtre* restent à peu près vides. Et cependant le prix des places ne pouvait être diminué, car il a été de tout temps et est encore facultatif.

Et vous, belles petites chèvres attelées quatre à quatre à un si joli petit *brougham*, à ce délicieux *tandem*, vous ne voiturez plus que bien rarement ces rieuses et blondines cargaisons de marmots, tout fiers et tout heureux de se sentir rouler sur l'asphalte, menés à grandes guides. En vous voyant oisives, stationnaires, pensives, la corne oblique et le front bas, je me rappelle malgré moi, pour vous l'adresser, ce vers traduit de Virgile :



Le cochonnet.

« Que n'êtes-vous au flanc du rocher suspendues,
» Et broutant le cytise amer! »

L'économie, ce mot terrible et nécessaire, a mis tous ces pauvres enfants à la demi-solde des joujoux, des friandises et des plaisirs; et quant aux grands-parents, ils sont en pleine réforme. On se promène et on s'assied tristement dans les contre-allées. Les élégantes, et par ces mots j'entends celles qui ont conservé un peu fraîche leur toilette de l'an passé, bornent leurs exigences et leur soif de divertissement à la possession temporaire d'une chaise sous les grands arbres qui bordent la chaussée déserte.

Que sont devenues en effet ces deux longues files de calèches, de tilburys et de colimaçons fringants, qui naguère se succédaient sans interruption sous les yeux des promeneurs de la place de la Concorde au Rond-Point, et jusque par delà l'arc de l'Étoile, dans les avenues et les méandres du bois de Boulogne? On n'en voit plus aucune trace. C'est à peine si de loin en loin apparaissent quelques modestes *voitures de maître;* et l'événement est si rare qu'il fait sensation et pique la curiosité de la foule ni plus ni moins qu'un fiacre passant rue de la Perle, ou quelque Parisien tombant dans une ville de province. On se demande quel est ce riche audacieux, ce banquier non encore en liquidation, ou ce propriétaire dont on paye les termes, ou bien encore cette Aspasie assez heureuse ou assez belle pour retenir encore attachés à son char quelques-uns de ces Alcibiades, qui ose ainsi *rouler carrosse*, alors que l'omnibus est le seul véhicule des plus honnêtes citoyens.

Cet état de choses me rappelle tristement le mot d'un démagogue qui, voulant proscrire absolument le luxe des chevaux et des voitures, prétendait qu'il fallait vendre cet attirail comme contraire à l'égalité.

— Fort bien, lui répondit quelqu'un; mais à qui donc, puisque vous déclarez vous-même que ce luxe est intolérable?

On sait qu'en effet beaucoup de gens n'ont pas, et pour cause, vendu, mais bien abattu leurs chevaux.

Le fiacre même est rare dans les Champs-Elysées. On ne prend plus une citadine à la légère, et ce n'est pas sans les plus sérieux motifs que l'on se décide à monter dans un cabriolet mylord. Les travailleurs des ateliers nationaux se donnent seuls volontiers cette joie mêlée de remords, les jours où ils ont reçu la paye. Aussi le cocher dont on fait mine d'ouvrir la portière manifeste-t-il aussitôt une reconnaissance mêlée d'attendrissement et de surprise, qui prouve assez combien pour lui l'aubaine est rare et précieuse.

Je quitte sans regret ces lieux qui furent élégants et aristocratiques, et m'oriente vers le côté franchement populaire des Champs-Elysées. Je traverse le carré Mari-



Le nécromancien populaire.

gny, qui est le champ de manœuvres de prédilection de la jeune garde mobile, cette milice démocratique. Çà et là, cependant, voici encore quelques exercices qui n'ont rien d'essentiellement militaire. C'est d'abord le jeu de ballon, un jeu qui tombe, comme tout ce qui s'était trop élevé.

Plus modeste est le *cochonnet*. Aussi survivra-t il à toutes les tempêtes, à tous les orages politiques. Le cochonnet est incrusté dans les réjouissances parisiennes : le cochonnet ne passera pas.

Chemin faisant, je suis poursuivi par un artiste muni d'une brosse et d'une pierre ponce, qui veut à toute force détacher le collet de mon habit neuf, et j'ai toutes les peines du monde à me détacher moi-même de ses étreintes obstinées. L'usage répété des lampions doit donner de l'ouvrage à ce dégraisseur émérite. Sa profession tout actuelle paraît appelée à un succès d'autant plus grand que l'habitude de renouveler sa garde-robe maculée tombe dans un discrédit croissant, s'il faut en juger du moins par les funèbres lamentations des tailleurs, et même encore par l'aspect général de nos *muscadins*, pour emprunter au vocabulaire républicain l'une de ses injures favorites, et faire aussi notre petit pastiche de 93.

Voici le fauteuil-*barymètre* à côté du dynamomètre. Mais il a peu de succès; et c'est en vain qu'il tend ses accotoirs aux promeneurs. Un de mes voisins m'a donné de ce délaissement une raison qui me paraît avoir du poids. — On a, me dit-il, beaucoup maigri depuis la révolution, et l'on n'aime pas à constater de gaieté de cœur sa propre déperdition de substance, pas plus qu'une jolie femme qui se sent le teint pâle n'aime à se mirer dans la glace.—Ce raisonnement, tiré de la nature des choses, pourrait bien avoir quelque vrai. Il y a pourtant des exceptions considérables à la règle, et MM. Caussidière, Murat, Laboissière, Ledru-Rollin ne paraissent avoir nullement dépéri depuis le 24 février — au contraire. Mais ce n'est pas évidemment sur un tel fauteuil que les pousse l'attraction de la pesanteur. Ils ont d'autres vues : leur siége est fait.

Un *tir à l'arbalète*, entre tous ceux que se partagent les francs-archers nationaux, mérite une mention spéciale. Si quelque maladroit vient à frapper le but, on voit une Judith lever soudain son sabre et trancher la tête d'Holopherne. Tenant le sac classique, la servante, en costume de laitière des environs de Paris, est un excellent personnage. Après tout, comme couleur locale, cela vaut bien le cabas en tapisserie qu'avait introduit un grand peintre à l'avant-dernière exposition dans un de ses tableaux retraçant cette galanterie de la Bible

Voici le cartomancien populaire qui prédit le passé, le présent, l'avenir... et *même le futur!* C'est le prophète de la petite propriété : moyennant cinq centimes il fait le *petit jeu* à toutes les personnes qui veulent bien tirer une carte et leur bourse. Quant aux Rothschild et aux receveurs-généraux de la société, qui éprouveraient le besoin de se renseigner plus à fond sur l'avenir et le futur, ils sont invités à entrer chez le marchand de vins le plus voisin, et là, moyennant cinquante centimes — une somme énorme aujourd'hui — un homme bien mis leur montre avec des cartes propres le *grand jeu*, dans une suite de révélations et de pronostications pantagruélines proportionnées à l'importance des capitaux aventurés. Si l'on pouvait aller jusqu'à un franc, on verrait la terre et le ciel s'entr'ouvrir. Mais un franc, qui est-ce qui a un franc? La paye d'un travailleur qui ne travaille pas!... Ce n'est pas peu de chose, et il n'y a ni petit ni grand jeu qui puissent compenser une telle mise de fonds. — Moralité. — Aucun avenir ne peut tenir lieu du présent.

En quittant le cartomancien, je m'engage décidément dans la cité des phénomènes. Voici une devineresse plus surprenante encore que le Bosco ambulant dont nous venons de prendre congé. C'est madame Léon Bigex, la *somnambule la plus lucide de l'Europe, qui devine les animaux, les végétaux, les minéraux*, plus une foule d'autres objets dont suit la nomenclature, ce qui était bien superflu, puisque les trois règnes en bloc sont soumis à l'empire de madame Bigex.

Un Curtius nous offre plus loin un jugement de Pâris dont tout Paris jugera par le fac-simile grotesque qu'en a tracé pour lui notre spirituel Cham.

Plus loin c'est une exhibition de jeunes tableaux vivants. Le *travail* était confié à une douzaine d'enfants dont le doyen pouvait bien avoir quatorze ans. Le jour, les jeunes *tableaux*, vêtus de tuniques blanches, montés sur de longues échasses, et précédés d'un fifre, distribuent eux-mêmes sur la promenade le programme des poses plastiques qu'ils doivent exécuter le soir. J'ai assisté à l'une de ces représentations au son d'un orgue de Barbarie. A part la taille, cela valait les *tableaux* d'un âge plus mûr. Entre autres sujets païens ou bibliques, la troupe de statues enfantines nous a donné la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Avant que la toile se levât sur le dernier tableau, l'impresario a cru devoir adresser à la foule cette allocution : « Mesdames et Messieurs, si quelqu'un de l'honorable société, trompé par l'immobilité surprenante de ces jeunes enfants, pouvait supposer que l'on a abusé de sa confiance et nous faisait l'injure de croire à l'existence de *mannequins*, je me flatte que dans un instant il reviendra de son erreur. Je prie seulement la compagnie d'être bien attentive, car nous lui ménageons une surprise. » Ce discours enflammant la curiosité, tous les regards se fixent avec une avidité inquiète sur le rideau, qui, s'écartant, laisse voir, pour tableau final, la Mise au tombeau du Seigneur. Les poses sont irréprochables; ce sont bien là de vraies statues, un peu grêles, mais c'est de l'art chrétien. Tout à coup, à un signal donné, Jésus-Christ, la Vierge, Nicodème, Saint-Jean, Joseph d'Arimathie et toutes les saintes femmes se lèvent et exécutent sur le théâtre une furieuse saltarelle en poussant des *hou! hou!* à percer le tympan. Ce dénoûment inattendu, qui terrasse les incrédules, ayant un grand succès d'hilarité, le directeur saisit habilement l'occasion pour risquer la motion suivante : « Mesdames et Messieurs, ne quittez pas vos places. On va faire une quête pour les jeunes enfants : ils n'ont que ce profit (et encore l'ont-ils?). Seulement, vous êtes priés de ne leur pas donner de pièces de cinq francs; ils les refuseraient! » Cette facétie achève de mettre en belle humeur l'assemblée et vaut à la Vierge quêteuse quelques pièces blanches noyées dans une pluie de cuivre. — Ainsi finit la comédie.

J'ai gardé pour le dénoûment et la petite pièce de cet article une fort agréable parade dont j'ai été témoin entre un *pître* (paillasse), c'est le mot consacré, et le compère de rigueur, devant la baraque d'un phénomène, que dis-je! de deux phénomènes.

Le *pître*, en costume de queue-rouge, qui vient, comme toujours, de se voir jeter au nez la porte de son vingtième maître et est véhémentement menacé de coucher à la belle étoile, fait confidence de ses anxiétés au public et cherche, comme de raison, de l'emploi. C'est la personnification assez exacte de la condition du domestique sous la démocratie actuelle.

Le compère l'aborde en ces termes :

— Vous cherchez une place, mon ami?

— Oh oui! monsieur, pourriez-vous m'en indiquer une par hasard?

—Certainement; j'en connais une belle, pas bien loin d'ici.

— Laquelle?

— La place de la Concorde.

— Mauvais farceur!

— Comment? (Il lui donne un coup de pied.)

— Aïe! aïe!

— Mais plaisanterie à part, je puis vous en indiquer une très-bonne.

— Où cela?

— Dans une fameuse maison, chez le prince Tirtintirkoff.

— Chez un prince! on disait qu'il n'y avait plus de princes!

— C'est un conte! — Une jolie place... Il n'y a rien à faire du tout.

— Quelle chance! c'est moi qui ferai tout l'ouvrage. (Il gambade en gesticulant.)

— Ne vous remuez donc pas comme ça. Vous êtes trop vif, mon cher. (Il lui donne un soufflet.) Si vous continuez je vous donne un soufflet.

— Tiens, tiens, tiens, et celui-là donc?

— C'est un que je vous devrai. Vous dites donc, mon cher, que vous désireriez entrer chez le prince Tirtintirkoff. Mais, d'abord, êtes-vous bien fainéant?

— Si je le suis! Vous ne m'avez donc pas vu avec mon fusil de munition?

— Et où cela?

— Dans la dernière révolution.

— Vous vouliez détruire les tyrans! Vous êtes républicain de la veille?

— Pas du tout. Je cherchais tout bonnement pour le tuer ce misérable, ce scélérat, ce conspirateur...

— Qui cela?

— Celui qui a inventé l'ouvrage.

— C'est à merveille. Mais avez-vous des certificats de fainéantise.

— Si j'en ai! Un boisseau, rien que ça!

— Voilà qui est bien. Mais continuons votre examen. Êtes-vous un jeune homme à faire *douze* repas par jour? C'est l'ordinaire de la maison.

— J'en ferai vingt-quatre, s'il le faut.

— Non, non; douze, pas davantage. Les temps sont durs. Il faut savoir s'imposer quelques privations. Ainsi, voilà l'emploi de votre journée : le matin, en sortant du lit, vous vous mettez à déjeuner — tout de suite, sans perdre une minute...

— A la fourchette?

— Comment donc! A propos de fourchette, supposons que la vôtre vienne à vous échapper des mains et qu'elle tombe sous la table; comment ferez-vous?

— Ce n'est pas malin : je mangerai avec mes doigts.

— Fi donc! ce n'est pas cela du tout. Vous oubliez donc que vous êtes chez le prince Tirtintirkoff! Vous sonnerez, vous appellerez votre maître et vous lui direz : « Faites-moi le plaisir, mon cher, de me ramasser ma fourchette. »

— Je n'oserai jamais!

— Pourquoi donc, le prince est un représentant?

— Hé bien?

— C'est un *valet du peuple*.

L'interrogatoire continue sur ce ton. Il est interrompu par l'apparition d'un troisième personnage en habit noir et cravate blanche, vrai physique d'ancien notaire, qui, faisant un salut au public, s'exprime en ces termes choisis :

« Messieurs et dames, nous avons l'honneur de vous inviter à venir honorer de votre visite deux des plus étonnants phénomènes ci-inclus (frappant sur le tableau qui décore la tente) que la terre *n'ait* jamais produits. Ce sont deux jeunes gens : la demoiselle et le frère, — nés en Angleterre tous les deux. — La demoiselle, qui est âgée de vingt-cinq ans, est ornée, depuis l'âge de dix-sept, de cette superbe barbe noire que vous lui voyez au menton, tandis que, par une surprenante bizarrerie de la nature, son jeune frère est porteur d'une barbe aussi blanche que les cheveux d'un albinos. (Avec onction.) Messieurs et dames, très-souvent les annonces sont mensongères! — Mais nous n'avons qu'une chose à dire : Venez! venez contempler par vos yeux ces deux phénomènes britanniques. — Mais combien, me direz-vous, combien cela nous coûtera-t-il? — Messieurs, uniquement, remarquez bien ceci, uniquement pour vous donner le droit de vous dire que vous avez laissé quelque chose en sortant, il sera perçu à la porte la modique rétribution de cinq centimes par personne! »

Remarquez l'artifice de cette rédaction : quelle admirable entente du caractère français, toujours empressé d'accomplir, au prix des plus rudes sacrifices, et même au prix de cinq centimes, la conquête d'un nouveau droit! Aussi la foule s'élance-t-elle sur l'escalier qui conduit dans l'intérieur de la tente, comme à l'assaut d'une barricade.

C'est égal, Bilboquet avait raison de le dire : *L'art dramatique est dans le marasme*. On parle d'une députation de saltimbanques qui se rendrait à la commission exécutive pour la menacer de suspendre ses spectacles démocratiques, si cette dernière ne vient pas, par une subvention, au secours de la parade aux abois.

Tout cela est fort triste; et, par un contraste vraiment singulier, les Champs-Élysées n'ont jamais été plus touffus ni plus verdoyants, l'air plus pur, le ciel plus radieux, la nature plus luxuriante, les senteurs de l'acacia et du tilleul plus suaves, plus balsamiques et mieux faites pour calmer l'appareil nerveux dévasté par tant et de si rudes secousses, que depuis l'invasion du spleen et du paupérisme sous les ombrages de cette belle promenade.

F. M.

La Regata.

D'après les dessins de MM. Eugenio BOSA et Adalbert DE BEAUMONT.

C'est ordinairement vers la fin de mai ou le commencement de juin que se fait à Venise la grande fête de la *Regata*, la *joute sur l'eau*.

Cette année, des combats plus sérieux réclament l'ardeur des Vénitiens; leur pavillon flotte dans les eaux de Trieste, et leurs soldats défendent la terre ferme, comme le firent autrefois leurs pères, contre les envahisseurs de l'Italie.

On ne peut donc songer en ce moment à des simulacres de combats, à des jeux qui, tout patriotiques qu'ils sont, doivent être ajournés jusqu'à l'époque où libre et victorieuse Venise pourra se livrer de nouveau à ses brillants et généreux instincts. Que cette noble ville reçoive au moins nos vœux et pour son triomphe dans la lutte et pour sa grandeur dans l'avenir! Puisse-t-elle échapper à ces dissensions intestines, à ces ambitions sauvages, à ces mouvements destructeurs de toute civilisation, et retrouver après la guerre sainte l'ordre et le calme, sans lesquels le progrès et la liberté ne sont plus que d'amères déceptions ou d'odieux mensonges!

Nous donnons donc ici, au lieu d'une description de la regata de 1848, celle de la dernière fête, qui eut lieu pour le congrès des savants au mois de septembre 1847, et nous y ajoutons l'historique de ces jeux, célèbres dans les annales de la république.

Parmi les fêtes de Venise, la *Regata*, la *Course des Gondoles*, a toujours été la plus brillante. La république la considérait comme une fête nationale, et dans toutes les grandes occasions, telles que l'élection d'un doge, le gain d'une bataille, la visite de quelque prince étranger, elle ordonnait ce spectacle, comme le plus beau qui se pût voir; spectacle dont la mise en scène n'est possible que sur un théâtre semblable à celui qu'offre cette cité prestigieuse.

En effet, c'est sur ces lagunes, c'est dans ces canaux étroits et tortueux, c'est avec ces barques si longues et qu'on ne peut manœuvrer que debout à l'arrière, c'est avec ces habiles gondoliers qui depuis la plus tendre enfance jusqu'à la mort, et le jour comme la nuit, exercent leur profession, c'est, en un mot, de cette réunion de choses indispensables à une pareille fête qu'est né ce divertissement. Il n'en est pas d'ailleurs qui s'unisse plus étroitement à la vie vénitienne, dont une partie se passe sur l'eau, ni qui permette de réunir un plus grand nombre de spectateurs aussi convenablement placés soit sur les innombrables barques de la cité, soit sur les balcons et aux fenêtres des palais qui bordent de chaque côté et dans toute sa longueur immense le théâtre même de la lutte.

On comprendra que cet ensemble, unique dans le monde, doit localiser impérieusement à Venise ces fêtes nautiques, et que toute imitation de fêtes prétendues vénitiennes, comme celles qu'on a voulu organiser au Havre, à Paris ou à Londres, ne saurait en donner une idée même approximative.

La beauté du ciel et du lieu, la pompe que les autorités et la population donnent à la cérémonie, le luxe des barques et des costumes étincelants d'or, d'argent et d'étoffes aux plus riches couleurs, le bruit de la musique, les joies tumultueuses de la foule et la passion traditionnelle des deux partis qui divisent la ville en camps ennemis, et ennemis non pas pour un jour, mais pour toute la vie depuis des siècles, toutes ces causes donnent au spectacle un intérêt, une beauté originale, qu'il faut avoir vus pour se faire idée d'une fête comme en crée l'imagination.

Le peuple vénitien a toujours aimé le luxe et le plaisir, et ce goût s'explique par l'origine même de cette illustre nation. Les Vénètes, pour échapper aux calamités dont l'invasion barbare accabla un pays qui était la grande route suivie par ces hordes dans leur marche de l'est a l'ouest, se réfugièrent au milieu des lagunes, dédale inaccessible à quiconque ne l'avait pas souvent parcouru, et c est là qu'ils fondèrent Venise l'an 590 après Jésus-Christ.

C'était, comme bien on pense, un triste séjour, et les chefs, dès le principe, durent créer des divertissements pour soutenir le moral d'une population presque séparée du monde. Plus tard ces fêtes devinrent une nécessité, afin d'occuper le peuple et de détourner ses regards de la politique jalouse et soupçonneuse du gouvernement. A Venise, la liberté du plaisir fut aussi absolue que l'était la défense de se mêler des actes de la république. Ces habitudes pénétrèrent si bien dans les mœurs, que ce peuple ardent et énergique mit dans ses jeux la lutte, la passion, qu'engendrent ordinairement la religion et la politique. Aujourd'hui comme jadis on retrouve cette même animation, ces mêmes haines entre les habitants de la rive gauche et de la rive droite du grand canal, ou, pour mieux dire, entre le quar-

tier de *Castello* et celui de *San-Nicolo*, et la même insouciance sur tout le reste.

On voit dans les anciennes chroniques de Venise que cette division entre les *Castellani* et les *Nicolotti* remonte à l'époque première de la création de la ville. Les habitants d'*Héraclée* et d'*Aquilée*, qui formaient deux factions ennemies, en fuyant dans les lagunes choisirent des positions opposées; l'une occupa l'île de *Castello*, à l'extrémité orientale de la ville, et l'autre l'île *San-Nicolo*, de l'autre côté du Rialto. La première, à mesure que la population de la ville augmenta, s'étendit sur la rive des Esclavons, la place Saint-Marc, le commencement du grand canal, et s'arrêta au *Rialto*, coupant la ville de l'arsenal au Champ-de-Mars; la seconde occupa tout le reste de la cité, qui est la partie la plus considérable mais la moins brillante, puisque le doge, les sénateurs et les plus riches patriciens se trouvaient être *Castellani* par le quartier qu'ils habitaient Aussi les *Nicolotti* formèrent-ils la faction démocratique, tandis que les *Castellani* furent les aristocrates.

On comprendra aisément la jalousie et les querelles qui en résultèrent. Pour apaiser ces dissensions, les Nicolotti furent autorisés à choisir parmi eux un doge spécial; ses fonctions, comme bien on pense, se bornaient à présider les jeux et les délibérations de son parti, et le reste du temps il vivait et travaillait comme avant, au milieu de ses anciens compagnons. Nommé par élection, on entourait son élévation d'une certaine pompe qui flattait le peuple; car c'était un gondolier connu pour son habileté et sa bonne conduite qui presque toujours était choisi. La cérémonie se faisait à l'église San-Nicolo, où le nouveau doge était consacré par la religion et revêtu d'un costume magnifique. Il portait le titre de *Gastaldo dei Nicolotti*. La garde de l'étendard représentant saint Nicolo brodé en or, lui était confiée.

Les Nicolotti, satisfaits dans leur orgueil, narguèrent alors les Castellani en leur jetant sans cesse ces paroles, qu'on répète encore : *Ti, ti voghi il dose, e mi vogo col dose:* Toi tu rames pour le doge, et moi je rame avec le doge.

C'était entre eux une lutte continuelle; dans toutes les fêtes publiques chaque parti, reconnaissable à ses couleurs, les Castellani avec la ceinture et le bonnet rouges, les Nicolotti noirs ou bleu-foncé, cherchait à triompher, soit dans les joutes de barques, soit dans les jeux de force, d'équilibre et d'adresse. Tantôt il s'agissait, comme au dernier jour de carnaval, d'abattre d'un seul coup de sabre la tête d'un taureau, tantôt de faire la pyramide humaine ou quelque autre construction de ce genre. Dix ou douze hommes formaient de leurs bras un plancher sur lequel s'élevaient huit autres qui en portaient quatre, puis deux, puis un, et enfin le tout était couronné par un enfant. Les plus habiles allaient ainsi jusqu'à huit superpositions, et qu'on se figure les applaudissements et les huées de chaque parti vainqueur ou vaincu. Parfois ces exercices de force et d'équilibre se faisaient dans des barques et en voguant sur le canal, comme on le voit dans les anciens tableaux. Il y avait aussi les danseurs de corde qui, hissés et soutenus par de doubles cordages, paraissaient descendre au moyen de leurs ailes du sommet du campanille de Saint-Marc et arrivaient à travers les airs jusqu'à la galerie du palais où se tenait le doge. Après l'avoir complimenté dans le spirituel dialecte vénitien, ils lui offraient un bouquet de fleurs qui semblait tomber du ciel, et jetaient en même temps sur la foule une pluie de sonnets et de poésies, dont on est prodigue à Venise.

Un des jeux les plus gais et où l'animosité des deux partis se montrait le mieux, était la *guerra de Pugni*. On choisissait un de ces ponts sans parapets, comme il s'en trouve parfois sur les petits canaux, et, à un signal donné, chacune des deux factions en masse compacte s'avançait des deux côtés pour passer; alors, c'était à qui, à grands coups de poing, pousserait l'autre dans le canal, et les rouges comme les noirs tombaient dans l'eau en véritable cascade, à la grande joie des spectateurs. Un de ces ponts à *San-Barnaba* conserve encore le nom de *ponte de Pugni*.

Il entrait dans les plans de la république d'exciter plutôt que d'amortir ces rivalités, afin de maintenir l'énergie morale et physique des basses classes et de les opposer parfois à la puissance patricienne, la seule qu'elle redoutât. Et en somme, ces jeux, ces tournois, ces exercices gymnastiques, dans lesquels chaque parti cherchait à écraser l'autre par son élégance ou sa force, tournaient au profit de tous. On accourait de toutes parts pour assister à ces fêtes splendides, et l'émulation, la vigueur et la souplesse développées dans ces luttes se retrouvaient ensuite sur les flottes de la république et faisaient de ces hommes, confiants dans leur force, les premiers matelots du monde.

Ces jeux et ces usages, comme tant d'autres choses, venaient des Arabes, des pays d'Orient, avec lesquels Venise était alors en si grande relation commerciale. Architecture, costumes, usages, mœurs même furent imités de ces villes de Constantinople, du Kaire, de Bagdad et Damas, alors si avancées en civilisation, et on retrouve encore aisément ici ce cachet oriental, qui donne à Venise un caractère tout à part en Europe.

Il n'y eut jamais sous la république d'autre parti avoué que celui des Nicolotti et Castellani, parti qui n'avait rien de politique, ainsi que l'atteste l'histoire vénitienne, dans laquelle on ne trouve aucune trace de guerre civile.

Les Vénitiens sont généralement d'un caractère bon et réfléchi, mais excessivement fin et moqueur; et les gondoliers en particulier, qui semblent résumer en eux les instincts de la race, ont conservé plus que toute autre classe le caractère national primitif. Ils sont spirituels, gais et adroits, affectionnés, fidèles et discrets; leur cœur est loyal et confiant.

Mais, si le type est resté ce qu'il était, le costume, les usages même sont altérés et perdus C'était un vrai plaisir d'entendre parfois dans le silence de la nuit les bateliers réciter, à l'imitation des rapsodes grecs, les strophes amoureuses du Tasse sur un rhythme mélancolique de leur composition, et se répondre à distance, comme font les échos. Aujourd'hui ils chantent rarement en chœur, et sont plus portés à se quereller qu'à se mettre en harmonie; mais ces disputes se passent en paroles presque toujours, et je ne me souviens pas, pendant un séjour de près de trois années, d'avoir entendu parler d'un seul assassinat. Ce n'est pas là l'idée que nous en ont donnée les drames et les romans dans des portraits de fantaisie, où, en croyant faire de la couleur locale, on nous a peint d'affreux Vénitiens, tout aussi vrais que les déesses de Boucher ou les bergères de Florian; et Dieu sait cependant la facilité qu'on aurait à tuer incognito dans toutes ces ruelles obscures, dans ces canaux si troubles, où le crime peut rester ignoré. Les vols, qui seraient plus faciles encore, n'en sont pas moins fort rares; et ce n'est que dans les rivalités de parti qu'on trouve les Vénitiens turbulents et passionnés. En 1841, époque à laquelle le podestat voulut rétablir la course des gondoles, il y eut tant de haines et de colères amassées entre les deux factions, que trois ou quatre cents gondoliers furent mis en prison la veille de la fête, qui ne put avoir lieu. L'année suivante le comte *Corrère*, qui a sur le peuple une influence grande et méritée, pour obtenir que la regata se fît sans trouble, fut obligé de raisonner tous ces gens, les uns après les autres, et de les apaiser par sa douceur intelligente en leur montrant le tort qu'ils faisaient à leur famille, à la ville entière, qui héberge ces jours-là 40 ou 50 mille personnes étrangères au pays

Nous ne saurions mieux donner idée de l'importance que chaque parti attache à son drapeau qu'en citant quelques-uns des faits dont tous les jours nous étions acteur ou témoin.

Peu de temps après mon arrivée à Venise j'allai dans le quartier *San-Polo*, près du palais *Bianca-Capello*, peindre un charmant petit canal tout couvert de guirlandes de roses qui traversent d'un côté à l'autre et ajoutent au pittoresque du lieu. Un gondolier à demi couché dans sa gondole me servait de premier plan; son bonnet noir ne se détachant pas sur l'eau comme l'exigeait l'harmonie, je me permis de le faire rouge. J'avais terminé et m'apprêtais à partir, lorsque le *barcarolle* se leva pour voir mon travail : — *Patron benedetto*, s'écria-t-il, est-ce donc pour me faire injure que vous me mettez ce bonnet rouge! de grâce, changez-le, afin qu'on sache bien que les gondoliers *del sestiere San-Polo* sont tous Nicolotti.

Une autre fois j'allais en barque à *Canareggio*, qui est le quartier général des Nicolotti; Marco, mon gondolier, un pur Castellan, grand et beau garçon, *Mauretto*, comme on dit à Venise pour spécifier ce teint brun et fin des Arabes, avait gardé sa ceinture et son bonnet rouges; j'étais tranquillement couché dans ma gondole, lorsque des cris féroces me firent regarder par une des petites fenêtres, et je me vis entouré de barques et de gondoliers la rame levée sur mon pauvre Marco et le menaçant de lui faire prendre un bain ou de l'assommer, s'il se refusait à ôter sa ceinture et son bonnet, comme une marque de déférence envers le parti qu'il était venu narguer. Je sortis à la hâte de dessous le *felze* de la gondole, afin d'arrêter cette dispute, qui pouvait dégénérer en *noyade* ou en *coltellata*.

Mais l'anecdote suivante caractérise mieux encore que toutes les autres ces partis populaires.

Un des peintres les plus distingués et les plus spirituels de Venise, *Eugenio Bosa*, fit un tableau qui représentait le vainqueur de l'avant-dernière regata, un Castellan, le célèbre *Naso*, revenant chez lui après le combat pour embrasser sa famille et ses amis; et comme le dit lui-même le peintre dans une lettre pleine d'esprit poétique, que nous regrettons de ne pouvoir citer tout entière : « Le héros, encore tout ruisselant de sueur et plein de l'émotion de cette lutte soutenue valeureusement avec la rame, serre d'une main sa femme, et de l'autre agite avec allégresse la bannière victorieuse. »

Ce tableau, dont l'esquisse ci-jointe ne peut donner qu'une faible idée, reproduit une des scènes populaires de Venise les plus touchantes, car les gondoliers comptent avec autant d'orgueil dans leurs familles les drapeaux gagnés dans ces luttes de la regata, que les patriciens comptaient ceux arrachés aux ennemis de la république. Ce cadre, où se trouvent réunis plus de cinquante personnages, est plein de vérité, d'observation ingénieuse, d'un caractère élevé et comique à la fois, comme la nature du peuple en présente souvent le modèle. Le coloris en est charmant, ainsi que la composition, et il n'y a qu'un Vénitien, observant sans cesse les mœurs nationales, qui en ait pu saisir aussi finement la physionomie originale.

E. Bosa, avant de livrer ce tableau au comte d'Arraches de Turin, son acquéreur, l'exposa à l'Académie des beaux-arts. Grande fut la rumeur parmi les Nicolotti. Quelle humiliation! Un *Castellan* vainqueur, peint par un artiste célèbre et exposé dans les salles de l'Académie! Aussi y eut-il ce jour-là grande délibération dans les tavernes de Canareggio, à la suite de laquelle on rédigea une lettre qui fut envoyée au directeur du musée. Le style, en dialecte vénitien, énergique et concis de cette missive donnera une idée parfaite de l'importance que le peuple attache à ces rivalités. La voici :

« SIOR LUSTRISSIMO,

» La se recorda, lustrissimo, che se non la fà tirar via della Cademia, el quadro del sior Bosa, con quel Castelan, con la so bandiera de ... in mano; nù, Nicolotti, che con le bandiere, menemo la polenta, ghe lo sfondraremo. »

« TRÈS-ILLUSTRE MONSIEUR,

» Rappelle-toi, très-illustre, que si tu ne fais pas sortir de l'académie ce tableau du sieur Bosa, avec ce Castellan tenant sa bannière de ... en main; nous, Nicolotti, qui avec nos bannières tournons la *polenta*, nous l'effondrerons. »

Il est presque impossible de traduire la dernière phrase; en voici l'explication : pour faire la *polenta* (gâteau de maïs qui remplace souvent le pain) on se sert d'un morceau de bois, qu'on jette ensuite; le sens est donc : nous, Nicolotti, nous avons remporté tant de bannières, que chaque jour nous pouvons tourner la polenta avec une nouvelle. Comme les groupes augmentaient sans cesse à l'exposition, on fut obligé de retirer le tableau pour éviter un malheur. Ajoutons que le peintre, Castellan lui-même, n'avait pas été fâché de peindre le triomphe d'un des siens, car les maîtres, souvent habiles rameurs aussi, épousent ardemment le parti de leurs gondoliers; et le soir, à la promenade du *fresco* sur le grand canal, ce *corso* sans pareil en Italie, si, rencontrant quelque gondole de connaissance, vous causez bord à bord et qu'une barque rivale vienne à passer, vos bateliers s'élanceront alors pour lutter avec elle, sans tenir compte de la conversation de leurs patrons, qui trouvent cela tout naturel.

Mais revenons à la fête qui nous occupe en particulier, à la regata, la plus intéressante et la plus chevaleresque de toutes les fêtes de Venise.

L'origine de la regata remonte aux premiers temps de la république. Comme il était d'usage, aux jours de fête, d'aller à une certaine heure se promener au *Lido*, le gouvernement, pour faciliter la traversée, avait soin de tenir prêt à la *riva* un nombre suffisant de grosses barques à trente et quarante rames. Ceux qui n'avaient pas d'autre moyen pour y aller prenaient la rame et s'exerçaient. De là naquirent les défis; ces grosses barques, mises en rang, alignées, partaient à un signal : de là ce nom de *riga*, *rangée*, et par suite *regata*. Cette lutte, peu élégante pour le spectateur, était un exercice excellent pour développer les forces musculaires et habituer les rameurs aux longues traversées.

Les sénateurs, songeant à l'utilité qu'on en pouvait tirer pour la marine, cherchèrent une manière de l'encourager. C'est pourquoi, dans le décret émané à l'occasion de la grande fête pour la délivrance des jeunes épouses enlevées par des pirates de Trieste, en 944, ils ordonnerent que la *regata* fût mise au rang de divertissement public.

Cet enlèvement est une des anecdotes les plus piquantes de l'histoire vénitienne. Chaque année, l'État mariait douze jeunes filles les plus belles et les plus pauvres, avec douze garçons choisis. Pour cette cérémonie, on leur prêtait des pierreries et des bijoux de grand prix, afin d'ajouter à l'éclat de la fête. Des pirates de Trieste, en guerre avec Venise, attirés par l'appât d'une prise si belle et si riche, vinrent s'embusquer aux environs de l'église, puis, lorsque tout le monde y fut rassemblé, se précipitèrent dans le temple, et, les armes à la main, enlevèrent effrontément ces nouvelles Sabines, sous les yeux de leurs fiancés, qui n'avaient pour se défendre que des guirlandes de fleurs.

Candiano III, qui à cette époque était doge de Venise, sensible à cet affront, fait armer de suite des barques et poursuit les ravisseurs, à la tête des époux et des frères offensés. Ils les rejoignent bientôt dans un petit port du Frioul, et, après un combat acharné, ramènent en triomphe les fiancées avec leurs joyaux intacts, dit la chronique. En réjouissance, une cérémonie religieuse et des jeux publics furent ordonnés, et Venise, dans son amour pour les fêtes, y ajouta un luxe toujours croissant. Lorsque la république arriva à son plus haut degré de splendeur, le spectacle maritime de la *regata* prit un aspect éblouissant, unique dans le monde, et devint la grande fête nationale.

Les grandes régates ordonnées par le gouvernement étaient les jeux olympiques de la république. Elles ont sur ces derniers l'avantage d'être appropriées aux lagunes, de sorte que les étrangers ne peuvent essayer d'y ravir les prix aux enfants de la cité.

L'étendue de la course est de quatre milles vénitiens, environ une lieue. Commençant à l'extrémité orientale de la ville, près du jardin public, elle traverse tout le port, le long de la rive, passe devant la Piazzetta, entre dans le grand canal, le suit dans presque toute sa longueur jusqu'à Canareggio, et là, tournant autour d'un poteau planté au milieu de l'eau, elle revient par le même grand canal jusqu'au palais Foscari, où les prix sont distribués aux vainqueurs dans l'ordre de leur arrivée. Ces dernières années cette fatigante course s'arrêtait au pont de Rialto, en face du palais de la municipalité; maintenant l'estrade où les autorités distribuent les prix est construite, comme jadis, entre les palais Balbi et Foscari, à l'angle que fait le grand canal, ainsi que l'indique le croquis que nous joignons ici, pour aider à la *description* de cet *indescriptible* spectacle.

Les gondoles qui joutent sont d'une construction particulière, et tellement légères et minces qu'à l'endroit où le rameur place ses pieds on met une double planche, afin que le fond ne crève pas sous lui. Des barres transversales empêchent même de poser le pied partout ailleurs. Ces bateaux sont montés chacun par deux hommes vêtus de couleurs éclatantes et parés de la ceinture et du bonnet des Castellani ou des Nicolotti. Chaque parti envoie là ses rameurs les plus forts et les plus adroits, que de nombreuses épreuves ont mis en haleine. On ne saurait croire l'émotion que produit dans la ville l'approche de la regata, les soins et les précautions dont sont entourés les lutteurs choisis. Ils se mettent en retraite, comme on dit au couvent, quinze jours à l'avance, évitant toute cause affaiblissante, et suivant rigoureusement l'hygiène indiquée. S'ils sont au service de quelque patricien, celui-ci les affranchit de tout travail; ils cessent réellement d'être serviteurs et sont regardés comme les fils de la maison : ils peuvent donc en pleine liberté se préparer au combat.

Le grand jour arrivé, chaque candidat reçoit la bénédiction paternelle, embrasse sa famille, met à son cou ses plus précieux reliquaires de saint Antoine et de saint Marc, et, accompagné de ses amis, va faire une prière à sa paroisse ou à l'église *della Salute;* souvent même, barque et rameurs

sont bénis suivant les rites du culte; puis, l'heure venue, saisissant la rame de bois choisi, à l'aide de laquelle il espère ajouter un drapeau de plus à la gloire de son parti, il va se ranger devant la corde qui retient encore tous ses impatients rivaux. Au coup de canon, la barrière tombe, et chacun, se courbant sur cette barque si légère, la fait voler sur l'eau, d'un ferme coup de rame, plus vite que le goëland. Comme dit la chronique : *Spuma l'onda, sotto il replicato batter de' remi:* L'onde écume sous le battement multiplié des rames. Les voilà qui arrivent, et à peine les a-t-on vus passer, qu'ils disparaissent déjà sous la grande arche du Rialto. Mais, en attendant leur retour, les spectateurs ne resteront pas impatients, ne sachant que faire, comme il arrive à ce plaisir si fugitif des courses de l'hippodrome. C'est à peine si les yeux suffiront pour voir en détail toutes les merveilles réunies dans ce lieu.

Ici, du balcon de cet illustre palais Foscari, dont nous avons déjà donné la description pittoresque et historique, du haut de cette fenêtre même, où, l'an 1574, Henri III de France assistait à une magnifique regata donnée en son honneur, et dont, avec une munificence toute royale, il voulut fournir les prix, nous voyons se dérouler à droite et à gauche ce vaste et magnifique *canalasso* avec ses palais qui semblent s'agiter sous la foule qui les encombre, avec ces barques de toute forme et de toutes couleurs, couvrant l'eau de telle sorte qu'on peut aisément traverser d'une rive à l'autre comme sur un plancher. Entendez-vous cette musique, ces applaudissements et ces joies de la foule? comme la nature et l'art sont en harmonie! et voyez comme leur union produit un ensemble plein de beauté originale.

Ce jour-là, le noir, ce vêtement égalitaire des gondoles, disparaît sous les draperies de toutes couleurs des barques et les costumes éclatants et si divers des gondoliers. Il faut ce ciel et ce soleil pour harmoniser tous ces sons et toutes ces nuances.

Parmi les propriétaires anciens et nouveaux des palais, c'est à qui fera le plus de frais et de dépenses, c'est à qui, par son goût et son luxe, obtiendra les applaudissements.

Pendant les fêtes du congrès des savants, le patricien *Jiovanelli* a dépensé à lui seul 800,000 *zwandzigers*.

Quelle que soit la funeste décadence que des événements si divers ont imprimée aux fortunes d'une aristocratie autrefois si opulente, il lui reste encore de nobles débris, que depuis quelques années elle recueille avec une prudence prévoyante, qui sait cependant s'allier à tous les sentiments nationaux rappelant la gloire passée.

Ici, c'est une gondole du quinzième siècle, comme on en voit dans les tableaux du *Carpaccio* ou de *Jean Bellin*. Là, ce sont des kaïks turcs avec leurs rameurs à demi nus; puis des jonques chinoises et aussi des livrées de toutes les époques.

On distingue, parmi les gondoles, de petits esquifs à quatre rames, appelés *ballotine*, et d'autres à six rames, nommés *malgherotte*. Puis les *bissones*, grandes barques à huit rameurs, décorées à la manière du temps passé, surmontées d'une espèce de temple ou de baldaquin en gaze d'or ou d'argent, parfois rayée de couleurs vives, ayant à la poupe et à la proue des trophées d'armes et des groupes dorés qui représentent des Amours, des sirènes, des oiseaux et des fioritures de toute sorte. Ces *bissones* portent aussi le nom de *grosso serpente*, *grand serpent*, à cause de leur longueur, de leur proue aiguë et surtout de leur agilité à serpenter au milieu de tous les embarras; chose essentielle, car ces bateaux à huit et dix rames ont pour office de précéder les jouteurs et de leur ouvrir un passage au milieu du concours immense de barques qui couvrent le grand canal, et de forcer la foule à se tenir le long des rives. Les jeunes patriciens qui équipent ces bissones s'agenouillent sur de riches coussins à la proue et, un arc en main, lancent des flèches dorées aux gondoliers qui ne se rangent pas assez vite; manière gracieuse de faire la police sans attrister par des rigueurs les joies de la fête.



Les Régates à Venise.

On voit aussi une imitation du *Bucentaure*, ce fameux navire des doges, copié lui-même des anciens kaïks du sultan. En un mot, tout ce que l'imagination peut inventer pour décorer un bateau est là mis en œuvre, et chaque société ou corporation fait les frais d'une de ces *péotes* somptueusement ornée de ses attributs caractéristiques.

Les *Chiozottes*, habitants de l'île de Chioggia, se font remarquer entre tous par leur barque, leur costume, leur musique et leur manière habile et toute particulière de ramer.

Enfin, Venise reparaît pendant cette fête telle qu'elle était à sa plus belle époque, et c'est encore la regata du temps de Henri III, car les costumes sont les mêmes, pour la plupart, ainsi que les palais avec leurs tentures armoriées brodées d'or et d'argent. N'entendez-vous pas répéter aussi, sous l'atrio gothique, ces mêmes noms célèbres dans l'histoire éclatante de cette cité, qui valait à elle seule plus qu'un royaume? Ne semblent-elles pas se détacher des cadres, toutes ces belles têtes vénitiennes, dont le Titien et Paul Véronèse ont immortalisé le type?

Oui, c'est toujours ce même peuple, plein de passion, d'adresse et de force dans ses jeux et ses plaisirs; oui, tout le passé se déroule dans le présent qui nous entoure, et prouve que rien n'est oublié de la gloire des ancêtres, que l'avenir est encore promis au phénix qui doit renaître de ses cendres.

Un peu d'air, un peu de liberté à cette nation si intelligente, et vous la verrez s'avancer à pas de géant dans la civilisation; vous verrez cette noble Italie reprendre sa place providentielle à la tête des peuples. Dans ses sublimes élans vers le beau, vers la perfection, elle n'est pas, comme d'autres nations, arrêtée par les résistances fatales de la matière; elle n'a pas à soutenir ces luttes mortelles avec un ciel ennemi et une terre avare. Tout, dans cette nature en fête, porte à la poésie, aux arts, aux études enfin qui élèvent l'esprit et civilisent les hommes.

Pendant que l'éloignement des combattants a permis à notre pensée de s'égarer dans ses souvenirs, tout à coup la fin de la course nous ramène au moment présent. Voici nos lutteurs qui reparaissent sous le pont de Rialto; ils arrivent se serrant de près; quelques-uns distancés, voyant toute chance perdue, vont cacher leur tristesse dans les petits canaux solitaires. Écoutez les frémissements de la foule, les applaudissements et les vivat; cette immense acclamation annonce le moment de la victoire jusqu'aux extrémités du grand canal, encore quelques coups de rame et le vainqueur saisit le drapeau rouge. Le second a la bannière bleue, puis vient la verte et enfin la jaune. Sur cette dernière était autrefois brodé un petit porc qu'on donnait en prix, au lieu de la bourse qui accompagnait les trois autres bannières. Ce petit porc était, dit-on, en souvenir d'un tribut annuel que le patriarche d'Aquilée, fait prisonnier dans une rencontre sur mer, fut, par dérision, forcé de payer en échange de sa liberté; trait de caractère national, où l'inévitable épigramme trouve toujours sa place. A la gloire d'être vainqueur, à la gloire d'être le héros fêté de tout un parti, ajoutons aussi le bonheur de faire fortune, car, outre le prix, l'heureux gondolier saute de barque en barque et reçoit des spectateurs une pluie de pieces d'argent. Puis, le soir et le lendemain, il fait encore une collecte dans les quartiers qu'habitent ses partisans.

Après la course, qui a lieu vers les six heures du soir, chacun remonte en barque et suit la musique qui parcourt le canal. C'est une confusion telle, une foule flottante si compacte, que les gondoliers ne se servent de leur rame qu'afin de résister au choc des barques plus fortes, et tout cela marche, on ne sait comment, poussé par le courant et l'entraînement général.

Lorsque la nuit arrive, l'effet est plus magique encore; des feux de bengale, roses, verts, violets ou blancs, illuminent de leurs nuances éclatantes ces palais doublés par les reflets de l'eau; réalisant ainsi ces contes de fée où l'on ne voit que des châteaux d'émeraudes, de rubis et de saphirs. Ajoutez à cette décoration toutes les barques qui passent devant ces foyers étincelants, et projettent sur les façades leur gigantesque silhouette; puis ces sons harmonieux des orchestres, reproduits par les échos de marbre de cette cité sonore, cette belle nuit d'été scintillante d'étoiles, ces femmes éclairées fantastiquement par des feux de couleur qui apparaissent sur les balcons pour aspirer la brise de mer et l'harmonie, et je ne crois pas qu'il soit possible de rêver un spectacle plus poétique et plus beau.



Le vainqueur de la Regata, d'après un tableau de M. Eugenio Bosa Veneziado.

O Venise, Venise, que tu laisses d'amour et de regret dans le cœur de ceux qui s'éloignent de toi!

ADALBERT DE BEAUMONT.

Le 18 juin 1815.

Quelques lignes de l'Empereur. — Waterloo. — L'église du village. — Les sépultures anglaises. — Quelques épitaphes prises au hasard; celles du lieutenant Livingstone Robe, du cornette Alexandre Hay, des officiers du 3e bataillon de *Royal-Écossais* et du sergent-major Quick, du général-major Van-Merle. — Le mausolée et l'épitaphe de la *jambe* de lord Uxbridge, aujourd'hui marquis d'Anglesey. — Mont Saint-Jean. — Jean-Jacques Pirson. — Intérieur de l'habitation d'un *guide au champ de bataille*. — Les monuments des alliés. — La montagne belge. — Le tombeau des Hanovriens. — Le tombeau du colonel Gordon. — *L'arbre de Wellington*. — Le monument prussien à Planchenois. — Le tombeau du général Duhesme. — Le plateau de Mont-Saint-Jean, la ferme d'Ougoumont, la *Haie-Sainte*, la *Belle-Alliance*, la *Maison-d'Écosse*, la ferme du *Caillou*, Planchenois. — Position de Wellington. — Son mot d'ordre dans la bataille — Détails sur l'action fournis par Pirson, témoin oculaire. — Atrocité de la bataille. — Les *gloutons*. — Inhumation des morts. — Bûchers dressés pour les brûler, les forces ne suffisant plus. — Avidité et cruauté des Prussiens. — Signes auxquels on reconnaît les principales sépultures. — Le pays ruiné tout d'abord, puis enrichi par la bataille. — Tentative de l'armée française en marche sur Anvers pour détruire les monuments des alliés. — Commencement d'exécution réprimé par le duc d'Orléans et par le maréchal Gérard. — Les reliques de la bataille. — L'hymne de Waterloo. — Une prophétie de l'Empereur.

« Concours de fatalités inouïes! incompréhensible journée! » s'écriait sur son roc le Prométhée impérial; « singulière campagne, où trois fois j'ai vu s'échapper de mes mains le triomphe assuré de la France!

» Et pourtant, tout ce qui tenait à l'habileté avait été accompli! » — C'est le cri de la conscience; c'est l'exclamation de Galilée abjurant et s'écriant : « La terre tourne! » Oui, la terre tournait; oui, l'Empereur devait vaincre! Pourtant l'un fut chargé de chaînes; l'autre, cloué sur un écueil, y épuisa jusqu'à la lie la coupe amère de la défaite et de l'exil. Pourquoi? C'est le secret d'en haut. Apparemment les choses devaient aller ainsi. Pour l'un, les temps n'étaient pas venus; et l'heure avait sonné pour l'autre!

J'avais présentes à la pensée ces paroles de l'Empereur, lorsque, me trouvant l'automne dernier à Bruxelles à la suite des *fêtes de septembre*, je me sentis poussé, comme par une attraction irrésistible, vers un monument muet et grandiose de l'instabilité des choses de ce monde, vers le théâtre désolé de l'un des plus illustres et des plus grands revers qu'ait à enregistrer l'histoire, le champ de bataille de Waterloo!



Peu de nos compatriotes se soucient d'accomplir un pèlerinage à cette plaine et à ce plateau mémorables où le colosse impérial fut enseveli tout vivant. Un faux point d'honneur national les en empêche. Quant à moi, je ne partageai point leurs scrupules. A quoi bon détourner la vue d'un désastre que nous ne pouvons ni oublier, ni réparer, ni bannir de la mémoire des hommes? Arracherons-nous cette page du livre de l'histoire? Ne saurons-nous jamais rendre hommage qu'au succès, à la gloire debout? Ne visitons-nous pas les tombeaux de nos pères quelle qu'ait été leur destinée? Et ces mânes sans sépultures, cette poussière humaine dont est formé le sol de Waterloo, débris de tant de vaillants corps où battaient des cœurs héroïques, ne méritent-ils pas aussi qu'à leur aspect on s'agenouille et se recueille?

Les étrangers, en revanche, foulent dans tous les sens, depuis trente ans, cette vaste plaine dont les entrailles pourraient montrer à chaque pas ces *grandia ossa* du pasteur de Virgile. Toutefois l'empressement des Anglais eux-mêmes diminue à mesure que s'éloigne l'événement, que s'éteint la génération contemporaine de la bataille et que s'amoindrit dans l'espace le triomphe du grand Wellington ramené peu à peu à ses véritables proportions par l'optique, d'abord grossissante, puis enfin juste, de l'histoire, et par le jugement de la postérité qui est intervenu pour casser les arrêts de l'enthousiasme britannique. Encore un quart de siècle, et Waterloo rejoindra dans les décombres du passé les grands noms d'Arbelle, de Pharsale, d'Actium et de tous ces lieux où le glaive a tranché le sort des empires. Les guides seront morts et il ne vaudra plus la peine de les remplacer. Le terrain, déjà altéré, subira d'autres métamorphoses; les maisonnettes historiques qui le couvrent auront disparu, et c'est à peine si quelque pâtre vous dira de loin : « C'était là! »

Je pus m'apercevoir de la diminution d'affluence des pèlerins par le vide à peu près complet de l'unique voiture qui fait le service de Charleroi à Bruxelles par la chaussée de Mont-Saint-Jean. En été, me dit-on, les occasions de transport sont un peu plus fréquentes; mais nous n'étions qu'au mois de septembre, et il se trouvait à Bruxelles nombre d'étrangers attirés par les fêtes de l'Indépendance : tous les hôtels en regorgeaient.

Néanmoins, après un trajet de deux ou trois heures à travers cette forêt de Soignies à laquelle était adossé Wellington pendant l'action, et qui se prolongeait alors jusqu'au plateau de Mont-Saint-Jean, je descendis seul au milieu du village de Waterloo. Les autres voyageurs continuèrent leur route. Ce n'étaient pas des visiteurs, c'étaient des Belges qui se rendaient à Charleroi ou à Nivelles.

Le village de Waterloo, dont la bataille a reçu improprement le nom, uniquement parce que le général en chef de l'armée anglo-hollandaise y avait pris ses quartiers, est une longue rue qui borde la chaussée d'une double haie de maisons régulièrement alignées, où règne la propreté flamande. J'ignore si ce sont

les largesses du vainqueur ou les dépouilles du vaincu qui l'ont enrichi; mais le bien-être parait général dans ce village, plus célèbre que tant de villes.

Mon attention est tout d'abord attirée par une rotonde surmontée d'une croix et au fronton de laquelle on lit une inscription latine attestant que ce temple a été élevé par un senor de Castana, gouverneur de Belgique pour le compte de S. M. Catholique. Cette église espagnole est celle du village : elle a été agrandie par l'addition d'une nef à la rotonde qui d'abord ne formait qu'une simple chapelle.

Comme je m'approchais pour la considérer :

— Monsieur, il est bientôt onze heures, me dit un habitant du village, qu'à sa mine, je juge, ou je me trompe fort, un de ces cicerone empressés, qui, en Belgique, ont, à l'encontre du touriste, un flair si divinatoire; le service va bientôt finir. Hâtez-vous si vous voulez voir...

— Quoi? lui dis-je.

— Les tombeaux des Anglais tués à la bataille.

— Et pourquoi faut-il se hâter?

— Parce qu'à onze heures précises, et quelquefois plus tôt, on ferme l'église, et alors il en coûte un franc pour entrer.

Comme il me paraît humiliant, à moi Français, d'endurer cette fiscalité tout à l'adresse des *fellow-citizens* de lord Wellington, je profite de l'avis et pénètre aussitôt dans l'intérieur de l'église.

Cet intérieur est des plus simples : les murs blancs et nus sont revêtus des plaques tumulaires en marbre d'officiers anglais et hollandais dont les corps gisent sur le champ de bataille, dans le cimetière du village, ou sous les voûtes sépulcrales de l'*estate* de leurs ancêtres, où ils ont été transportés selon le vœu de leurs familles. Bien que ces tables funéraires (il y en a vingt-huit ou trente) ne se rapportent qu'à un bien petit nombre des officiers tués sur le champ de bataille, puisque les armées alliées seules perdirent *cinquante-huit mille hommes*, ou morts, ou mis hors de combat; néanmoins les inscriptions qui y sont gravées font assez foi de l'atrocité de la lutte et de la véritable extermination dont elle prit le caractère.

Il est tel régiment qui fut littéralement haché et de l'état-major duquel il ne resta peut-être pas un homme. Dans le seul régiment des gardes à pied nº 1, qui soutint le choc aux Quatre-Bras et à Waterloo, on compte parmi les morts *cinq lieutenants-colonels*, *quatre capitaines* et *trois enseignes*.

Le second bataillon du 30e d'infanterie fut encore plus maltraité : il perdit *vingt-quatre officiers*, dont six commissionnés, et cent douze soldats. Il est remarquable que partout le nombre des soldats tués est relativement de beaucoup inférieur à celui des officiers.

Le 79e *montagnards* perdit *dix-huit officiers; vingt-quatre autres* furent blessés, et *quatre cent cinquante officiers non commissionnés* ou *soldats* restèrent sur le champ de bataille, tués ou blessés grièvement.

Il faut rendre aux auteurs de ces inscriptions cette justice qu'il ne s'y mêle point d'outrage à la mémoire des vaincus et qu'elles sont généralement pures de bravades et d'emphase. Elles se bornent presque toutes à relater les noms, le nombre, les grades et le régiment des officiers inhumés, en accompagnant cette mention de quelques paroles de regret et de sympathie bien senties, au nom du pays et de la famille.

On ne saurait croire tout ce que le style lapidaire, particulièrement en matière nécrologique, gagne à cette simplicité. Voici entre autres l'inscription du lieutenant William Livingstone Robe, du *royal régiment d'artillerie à cheval :*

« Il succomba glorieusement à Waterloo le 18 juin 1815,
âgé de 24 ans.
C'était la *trente troisième fois* qu'il voyait le feu de l'ennemi.
Il était connu et apprécié du feld-maréchal duc de Wellington. »

Tout auprès, on lit l'épitaphe d'un enfant qui fit au contraire ses premières armes à Waterloo. Quel noviciat et quel baptême!

« A la mémoire
d'Alexandre Hay, esquire de Nunraw,
cornette dans le 16me dragons, âgé de 18 ans,
qui fut tué glorieusement à la mémorable bataille
de Waterloo, 18 juin 1815.
O dolor atque decus magnum!
Hæc te prima dies bello dedit, hæc eadem aufert!
Au nom de ses frères et sœurs. »

Un remarquable trait de courage est rapporté non moins simplement sur la pierre commémorative que le duc de Kent, colonel de *Royal-Écossais*, érigea aux officiers de son régiment tués a Waterloo et aux Quatre-Bras :

« Aux officiers ci-après nommés du 3me bataillon
et au brave sergent-major Quick,
qui fut tué d'une balle au cœur
en portant les couleurs du roi
successivement tombées des mains
d'un lieutenant et de trois enseignes,
tous quatre moissonnés, comme il le fut ensuite,
par les balles de l'ennemi. »

Le duc de Glocester a pareillement élevé une pierre tumulaire aux officiers tués du régiment des *gardes à pied* dont il était le colonel.

Je cherche vainement une inscription qui rappelle la mort du duc de Brunswick tué aux Quatre-Bras, ou celle du général Picton, l'un des héros de l'armée anglaise. Je trouve en revanche les épitaphes de plusieurs généraux moins connus et d'un grand nombre de colonels ou officiers supérieurs, entre autres celle du lieutenant-colonel Fox Canning, aide-de-camp du duc de Wellington, et celle du général néerlandais Van-Merle, accompagnée de ce quatrain :

« Dans ce champ belliqueux
Où sa valeur succombe,
Sa gloire et nos regrets
Accompagnent sa tombe. »

C'est le seul trait de mauvais goût qui dépare cette galerie funèbre. Il est beau sans doute de mourir pour la gloire de son pays; mais il est bien triste d'en être récompensé par de tels vers.

Au sortir de l'église je retrouve mon guide, qui m'attendait patiemment. Je me flattais d'en être quitte avec les mausolées anglais. Je me trompais, comme on va voir :

— Maintenant, monsieur désire-t-il que je lui montre le tombeau *de la jambe* du marquis d'Anglesey? me dit le cicerone belge.

— De sa jambe!... Il y a un tombeau pour sa jambe? m'écriai-je.

— Certainement, monsieur, et un joli tombeau. Par ici!...

A ces mots, mon homme m'entraîne, bon gré, mal gré, vers une maison basse entourée d'un petit jardin et située à peu de distance de la chaussée.

Il entre sans sonner, en ami de la maison. Je le suis machinalement Une très-grosse femme, du type demi-bourgeois, demi-manant, nous reçoit au rez-de-chaussée dans une pièce dont le principal meuble est une grande table à manger, et l'ornement capital, pour ne pas dire unique, une gravure à la manière noire représentant un magnifique colonel de hussards anglais caracolant sur un cheval brun.

La dame du logis, en nous voyant entrer, cligne de l'œil intelligemment, et, fort habituée à pareilles visites, n'attend même pas les compliments et les apologies d'usage pour dévider son chapelet :

— Ceci, dit-elle, est le portrait de Sa Seigneurie lord Uxbridge (aujourd'hui marquis d'Anglesey), commandant-général de la cavalerie alliée à la bataille de Waterloo. C'est son portrait.... bien entendu, avant le triste événement. Il m'a été envoyé par Sa Seigneurie lady Uxbridge, en reconnaissance des soins que j'ai donnés à son époux, avec la lettre que voici.

La bonne dame me tend à ces mots un papier crasseux signé en effet *lady Uxbridge*, et par lequel la noble comtesse remercie madame N.... de la sollicitude avec laquelle elle a veillé au chevet de son vaillant époux (*her gallant husband*) et la prie d'accepter ce portrait, tracé dans les temps plus heureux où Sa Seigneurie jouissait de l'usage de tous ses membres, en souvenir de lui et d'elle. Elle lui annonce en même temps sa visite prochaine et celle de lord Uxbridge, entièrement remis des suites de son amputation.

— Maintenant, dit la dame en serrant son papier et en ouvrant une armoire, voici *la botte!*

Ce disant, elle pose sur la table avec solennité une semelle de vieux cuir à laquelle adhéraient encore par l'empeigne des fragments de tige raccourcie.

— Au diable la botte! m'écriai-je fort en colère en me tournant vers mon guide; si c'est pour me montrer de pareilles choses que vous m'avez conduit ici!...

— C'est juste, monsieur n'est pas Anglais! interrompt la dame avec flegme et sans paraître aucunement formalisée de ma sortie. C'est que tous ces messieurs Anglais veulent voir la botte que portait l'illustre comte lorsqu'il fut rapporté du champ de bataille. La jambe était tellement enflée, qu'il fallut lui couper la botte...

— Avant la jambe?

— Précisément.

— C'est donc chez vous qu'a eu lieu l'amputation?

— Oui, monsieur, sur cette table même. La veille, Sa Seigneurie, qui logeait chez moi, avait dîné sur cette table avec le duc de Wellington, dont le quartier-général était à l'hôtel de la Poste, à deux pas d'ici. J'ai eu l'honneur de les servir. Le lendemain, dans la nuit, on m'a rapporté Sa Seigneurie avec la jambe fracassée par l'un des derniers coups de canon de la bataille. Quel dommage! Un si beau militaire! Sa Grâce le duc de Wellington était aussi un bien bel homme, quoique ayant le nez un peu long.....

— Et l'on a enterré la jambe?....

— Dans mon jardin, tout près d'ici; vous verrez cela tout à l'heure.

— Et Sa Seigneurie a-t-elle tenu la promesse de lady Uxbridge?

— Certainement. Le comte est revenu peu d'années après avec sa femme et ses enfants, et il leur a montré le tombeau de sa jambe; et il a voulu faire un repas de famille sur cette même table que voici et où il avait été amputé. Et, sur cette table, Sa Seigneurie a parfaitement dîné, si bien dîné même qu'en se levant elle semblait avoir quelque peine à conserver son équilibre.

Après avoir recueilli ce trait *genuine* d'originalité anglaise, je me laissai conduire au jardin de la bonne dame, où, dans un boulingrin et sous un saule-pleureur érigé pour la circonstance, nous vîmes le tombeau de cette fameuse jambe du noble marquis d'Anglesey.

Une pierre que je n'ose tout à fait qualifier de tumulaire porte en français cette épitaphe :

« Ci est enterré (*sic*) la jambe
de l'illustre et vaillant comte Uxbridge,
lieutenant-général de S. M. britannique,
commandant en chef la cavalerie anglaise, belge et hollandais,
blessé le 18 juin 1815
à la mémorable bataille de Waterloo,
qui, par son héroïsme, a concouru au triomphe
de la cause du genre humain,
glorieusement décidée par l'éclatante victoire
dudit jour. »

Autour de cette belle inscription *crurale*, diverses mentions manuscrites attestent que de nombreux et illustres pèlerinages sont venus rendre successivement hommage aux mânes de ce glorieux tibia. Elles constatent que S. M. Georges IV a fait ses dévotions à cette tombe le 1er octobre 1821, et que le feu roi de Prusse, suivi de ses trois fils, s'y est arrêté à son tour le 20 juin 1825.

Ces dates augustes appartiennent à l'histoire.... de la famille Uxbridge. O inégalité des chances! ô caprices de la fortune! Ainsi des milliers de héros dorment épars et anonymes sous les guérets de la bataille; des généraux dont le nom vivra dans l'histoire n'ont pas même une croix de bois; leurs restes gisent on ne sait où, enfouis pêle-mêle avec les rangs de la soldatesque ennemie; pas un de nos guerriers n'a eu sa sépulture, et une jambe coupée met en deuil l'Angleterre! Empanachée d'un saule-pleureur et décorée d'un mausolée, elle se recommande à la piété éternelle des citoyens des trois royaumes, et les potentats la visitent! Moi-même, qui en ris, je me suis arrêté devant cette larve grotesque, et j'en occupe mes lecteurs, il est vrai avec l'espérance de les en amuser un peu! O noble maréchal de Rantzau, vous à qui le sort des combats n'avait, selon l'expression d'un poëte contemporain, laissé rien d'entier que le cœur, qu'eussiez-vous dit à cette parodie de la mort? A ce compte, il vous eût fallu *quatre tombeaux*, un pour votre œil, un pour votre bras, un troisième pour votre jambe, un quatrième enfin pour la seconde moitié de votre héroïque personne, lorsqu'elle suivit enfin dans la nuit du trépas les débris de la première disséminés par l'ennemi sur toute la surface de l'Europe!

Mais voilà que je tombe dans la prosopopée. Hâtons-nous donc de passer un trait sur cette belle impression de voyage. Ayant tout vu à Waterloo, je continue ma route par la chaussée et gagne le véritable théâtre de la bataille, Mont-Saint-Jean, qui est situé à une demi-lieue de là.

Mont-Saint-Jean est un hameau de vingt ou trente maisons qui borde la chaussée de Charleroi comme celle de Waterloo, dont il dépend Chemin faisant, je ne tardai pas à découvrir sur ma droite la ridicule montagne, élevée de main belge, après la bataille et sur laquelle ces grands vainqueurs, ces éternels contrefacteurs de toute supériorité, ont planté leur triste Lion. Je suis accosté en route par divers personnages qui tous s'offrent à me guider aux monuments et aux diverses positions du champ de bataille. Le métier de guide paraît ici une profession universelle; j'imagine qu'elle est soumise à la patente; autrement l'État serait frustré de l'impôt sur tout un village. Je remercie ces officieux, car je hais la race fainéante, bavarde et généralement ignorante des guides, qui savent ou comprennent à peine ce qu'ils prétendent vous enseigner, corporation de perroquets, dont le moindre défaut est de vous déflorer toute impression par leur fastidieux babil. Mais.... *uno avulso non deficit alter*, et toute résistance comme tout parti pris a ses bornes. Après m'être tiré des mains d'une douzaine de ces faméliques, je tombe finalement dans celles d'un treizième qui, m'abordant à son tour, n'a pas grand' peine à triompher de mon obstination épuisée par tant et de si vives attaques. Je m'abandonne à lui de guerre lasse. Au reste je n'ai pas trop à me repentir d'avoir rendu les armes à ce nouvel assaillant.

Mon guide donc est un brave homme dont la physionomie ouverte et honnête me frappe et me prédispose à accepter ses offres de service, malgré mon désir secret de les repousser. Il se nomme Jean-Jacques Pirson; c'est un homme de cinquante ans environ; il est vêtu d'une blouse bleue, s'appuie sur un bâton ferré et revient de Waterloo où il a été assister à la messe, car c'est aujourd'hui dimanche, ce qu'à ma honte j'avais à peine remarqué, et il retourne à Mont-Saint-Jean où est fixé son domicile. Comme nous suivons la même route, la conversation s'engage et se continue sans effort. Il me raconte qu'il est natif de Planchenois, ce village désolé par les Prussiens, où s'engagea, le 18 juin, une lutte si vive; qu'il a assisté à la bataille, dont il a suivi toutes les phases; qu'il a été ensuite employé à l'enterrement des morts, rude et effroyable besogne, qui n'a pas duré moins de quinze jours; enfin que depuis cette époque il exerce la profession de guide avec savoir et conscience, ainsi que l'atteste une multitude de certificats dont il est porteur, et dont il m'exhibe quelques-uns, signés pour la plupart des plus illustres noms de l'aristocratie et de l'armée anglaises. Il m'offre de me faire déjeuner dans sa maisonnette, ce que j'accepte, et peu d'instants après je me trouve installé chez le digne Jean-Jacques Pirson, dans une petite salle basse, dont les murs simplement récrépis à la chaux, ont, dans leur propreté exquise, la blancheur éclatante du lait, et que, pour tous meubles, garnissent une table et quelques bancs de bois A la muraille sont appendus, en manière de décorations appropriées au lieu et au gîte, un plan détaillé de la bataille, et deux gravures représentant, l'une *Bonaparte au Saint-Bernard*, l'autre *Napoléon devant Vienne.* Sur la cheminée figure, avec quelques ustensiles, une réduction en plâtre teinté de bronze de la *Jeanne d'Arc* de feu la princesse Marie; œuvre d'art plus populaire en Belgique encore qu'en France, soit par le mérite de l'œuvre, soit parce qu'elle est due au ciseau de la sœur de la reine Louise. Cette réunion de deux de nos plus grandes gloires nationales, sans exemple toutes les deux dans les annales d'aucun peuple, et si dissemblables entre elles, Napoléon et Jeanne d'Arc, et sous ce toit étranger, à deux pas du théâtre du plus grand de tous nos revers, a quelque chose d'inopiné et de touchant.

Bientôt s'empressent autour de nous la femme et les enfants de mon guide. L'affection qu'il leur témoigne, le bonjour plein d'effusion qu'il leur adresse achèvent de gagner toutes mes sympathies à ce brave homme qui me *guiderait* maintenant au bout du monde s'il le voulait. Les enfants, peu effarouchés par la présence d'un étranger, viennent jouer autour de moi. L'aînée de la famille, une grande fille accorte et éveillée, me dit :

— Monsieur est-il Anglais?

— Non, mademoiselle, je suis Français *tout simplement.*

— Ah! j'entends bien cela à l'accent de monsieur. Habituellement je n'ai pas besoin de faire cette question. Je distingue sans peine un Français d'un Anglais, dès qu'il met le pied dans cette chambre.

— Et comment cela?

— Oh! c'est bien simple. Le Français voit ces deux gravures (le Napoléon au Saint-Bernard et devant Vienne dont j'ai parlé), et s'écrie aussitôt : « Voilà l'Empereur! » L'Anglais au contraire s'en approche sans mot dire, ou, s'il parle, il laisse échapper une espèce de grognement inintelligible, et murmure entre ses dents : « c'est Bonaparte, » ou bien encore : « c'est le général Bonaparte. »

— Vous avez de l'observation, mademoiselle. Voyez-vous beaucoup de Français?

— Très-peu.

— Et d'Anglais?

— Oh! à chaque instant. Nous avons ici plein un livre des noms et des certificats de ceux que mon père a guidés au champ de bataille. Voulez-vous le voir?

Tandis que je feuillète distraitement ce registre rempli en effet d'attestations qui toutes rendent hommage au zèle, à l'intelligence et aux connaissances stratégiques de Pirson, on m'apporte du lait, des œufs, du beurre délicieux de la ferme de Mont-Saint-Jean et du pain bis. Après ce déjeuner frugal, et bien qu'il commence à tomber une pluie épaisse comme dans la soirée et la nuit qui précédèrent la bataille, nous nous mettons en route, Jean-Jacques Pirson et moi, pour aller visiter cette plaine baignée du sang et semée des débris de tant de milliers d'hommes.

Un trajet de quelques minutes nous conduit au versant du plateau sur lequel étaient disposées les lignes anglaises, belges et hanovriennes, et qu'un ravin profond séparait de la plaine occupée par l'armée française Je m'exprime au passé, car l'aspect du terrain a notablement changé de face depuis le jour de la bataille. Le ravin existe encore; mais il est considérablement atténué par le nivellement du plateau, dont les terres ont servi à élever à l'ouest de la chaussée, et à la place où fut blessé le prince d'Orange (aujourd'hui roi de Hollande), cette dérisoire et incroyable montagne druidique, ce gigantesque

pain de sucre de plus de deux cents pieds de hauteur, que les Belges se sont érigé modestement en mémoire du grand fait d'armes dans lequel ils ont, comme l'univers sait, joué un rôle si capital. Wellington n'avait donc pas tort, lorsqu'il vint, quelques années après Waterloo, visiter le théâtre de son triomphe, de dire qu'il ne reconnaissait pas et qu'on lui avait totalement déformé son champ de bataille. Un grand orme, sous lequel il se tint à cheval durant le cours de l'action, a également disparu. Cet orme, connu dans le pays sous le nom d'*arbre de Wellington*, a été vendu, tronc et racines, par son propriétaire, à un industriel anglais qui l'a fait transporter à Londres et a gagné un argent fou à le débiter aux cockneys de la Tamise, en tabatières, porte-cigares et autres menues tabletteries. Les Anglais, chez lesquels le culte de ces historiques brimborions est poussé jusqu'au fanatisme et qui ont, certes, consommé à eux tout seuls plus de la moitié des dix mille *cannes de M. de Voltaire*, n'étaient pas gens à laisser se perdre une si belle occasion d'épancher leur enthousiasme et de prodiguer leurs guinées en l'honneur du grand Wellesley. Il y a d'ailleurs longtemps de cela, la réaction a commencé; et je crois l'admiration singulièrement refroidie, ainsi que la vente des tabatières et des cure-dents Wellington.

De chaque côté de la chaussée sont deux tertres dont la hauteur indique précisément le niveau primitif de l'emplacement. On juge par leur élévation que le terrain a été abaissé de dix à douze pieds au moins. Ces tertres ont été respectés, car ils portent deux moments funèbres : l'un, celui des officiers hanovriens, au nombre de *quarante-deux*, qui périrent sur le champ de bataille. Leurs noms sont gravés sur la pierre, avec cette simple inscription en anglais et en allemand :

« A la mémoire de ceux de leurs compagnons d'armes qui reçurent la mort des héros dans la mémorable journée du 18 juin 1815,

» Les officiers de la légion allemande au service de la Grande-Bretagne. »

L'autre monument est celui du lieutenant-colonel Gordon, chevalier de l'ordre du Bain, et aide-de-camp de Wellington, qui fut tué à vingt-neuf ans, en portant les ordres du général, et dont une longue inscription rappelle, avec de grands éloges, la bravoure, la capacité et les services militaires.

Ces deux monuments sont modestes et contrastent par leur simplicité avec le Pélion sur Ossa entassé par les pygmées belges. Les Prussiens eux-mêmes, dont l'intervention décida du sort de la journée, se sont contentés d'une sorte d'obélisque en fonte élevé dans le village de Planchenois, sur lequel on lit ces seuls mots :

Den gefallenen
Helden ihr Dankbar
Kœnig und
Vaterland
Sie ruhen
Ju frieden.
Belle-Alliance
Den 18 juin 1815.

« Aux héros morts leur souverain et leur pays reconnaissants. Qu'ils reposent en paix! — Belle-Alliance. — 18 juin 1815. »

Il y a, l'on ne doit pas craindre de le reconnaître, de la convenance et une sorte de grandeur antique dans la simplicité de cette construction et de cette formule, si l'on songe surtout qu'elles émanent des véritables triomphateurs de la bataille.

Au milieu de tous ces monuments étrangers, l'œil appelle en vain une sépulture française. Pas un de nos braves n'a obtenu l'abri d'une tombe; — un seul pourtant, l'infortuné général Duhesme, de la *jeune garde*, et ce tombeau évoque un odieux souvenir. Blessé grièvement à Waterloo, Duhesme gisait dans une maison de Planchenois lorsque l'ennemi s'y rua après le gain de la bataille. Les hussards de Brunswick, furieux de la mort de leur général et souverain, le duc regnant, tué l'avant-veille aux Quatre-Bras, se jetèrent comme des forcenés sur le malheureux général, qu'ils achevèrent et qui fut littéralement coupé en morceaux. Ses restes mutilés reposent dans un fossé près de la route.

Ce trait d'atrocité ne fut malheureusement qu'un épisode des horreurs dont fut signalée cette guerre. Déjà à Soignies et aux Quatre-Bras on avait pu voir que la lutte prenait un caractère d'extermination sans exemple depuis les invasions barbares et les tueries du moyen âge. On ne combattait plus nation contre nation, régiment contre régiment, mais homme contre homme; on ne faisait plus de quartier, et il semblait qu'en face de soi chaque combattant eût rencontré, non point un loyal adversaire, mais bien son ennemi mortel. Les généraux des deux partis étaient épouvantés de cette frénésie de carnage, qu'ils cherchaient en vain à arrêter. A Waterloo, le surlendemain, ce fut pis encore. Le duc de Wellington écrivait lui-même au maréchal Beresford : « Je n'ai jamais vu de mêlée aussi effroyable. Des deux côtés, on ressemblait à ce que les boxeurs nomment *gloutons* (champions dont la rage s'empare et qui ne cherchent plus dès lors qu'à se porter des coups mortels). » — Pirson m'a raconté là-dessus des détails à faire frissonner. Les Prussiens surtout n'étaient plus des soldats, mais des bêtes fauves. Il les a vus, après la bataille, larder de coups de baïonnettes les corps de nos compatriotes tués ou blessés, et s'acharner sur ceux qui respiraient encore. D'autres blessés français, échappés au massacre, restèrent plusieurs jours sur le champ de bataille, mêlés aux morts, sans pansement, sans assistance d'aucune sorte. Plus d'un de ces malheureux, en proie à des souffrances intolérables, a appelé Pirson, et d'une voix mourante l'a supplié de l'achever. La ferme d'Ougoumont, dont on voit les débris encore noircis par la fumée à droite de la chaussée, prise, reprise quatre fois par la division de Jérôme Bonaparte sur les Anglais et réciproquement, a été livrée aux flammes toute remplie de blessés, au nombre de cinq ou six cents!

Du haut des tertres sur lesquels sont assis les monuments funèbres dont j'ai fait plus haut mention, l'œil embrasse toute l'étendue du champ de bataille; au nord, le plateau occupé par l'armée anglaise, immédiatement au-dessous, le ravin où eurent lieu ces belles et furieuses charges de la cavalerie française qui eussent assuré le gain de la bataille si Murat les eût dirigées; à droite et à l'ouest, les décombres de la métairie d'Ougoumont et la montagne artificielle marquant la place où combattaient les légions belges et hollandaises, et où fut blessé le prince d'Orange; à gauche, les lignes hanovriennes, et dans le lointain, à l'horizon, ces arbres du milieu desquels l'Empereur vit avec stupeur déboucher l'armée de Blücher, au lieu de Grouchy attendu et de ses quarante mille hommes; au sud enfin et sous les pieds du spectateur, dans la direction de la chaussée, ces fermes dont le nom est acquis à l'histoire et qui sont encore debout, paisibles et silencieuses, après tant de fracas, de meurtres et d'effroyables canonnades; la *Haie-Sainte*, théâtre d'une mêlée sanglante, arrachée par Ney aux Anglais dès le début de l'action; la *Belle-Alliance*, où s'opéra après la bataille la jonction de Blucher et de Wellington; la *Maison-d'Ecosse*, près de laquelle l'Empereur avait pris position, pendant le combat, sur un petit tertre, devant une table grossière que lui avaient fournie, avec une chaise de bois, les habitants de la maison; plus loin, la ferme du *Caillou*, où il passa la nuit du 17 au 18, et le village de Planchenois.

On peut ainsi se rendre compte et des principaux mouvements de la bataille, et de l'habileté supérieure que montra Napoléon dans cette journée, habileté dont un concours de circonstances aussi fortuites qu'accablantes put seul déjouer les calculs, et de la faute qu'avait commise lord Wellington en s'adossant à une forêt, c'est-à-dire à un défilé qui ne lui laissait aucune issue en cas d'échec. Sans doute, il s'assurait ainsi l'avantage réel de dominer son adversaire et de l'attendre dans une position retranchée; mais il faillit le payer cher! Que de fois, immobile sous son arbre et voyant ses divisions en pleine déroute, il dut se croire perdu sans ressource! Il y avait plus de danger pour lui à reculer qu'à se maintenir, et ce fut ce qui le sauva. Quelques minutes encore peut-être, et Blücher arrivait trop tard. Il est certainement injuste d'attribuer au seul général prussien, comme on le fait généralement, tout l'honneur de cette journée. Le *mérite* en appartient d'abord à la trahison, à une suite de fatalités sans exemple, à l'infériorité numérique de nos troupes, qui combattaient un contre trois, harassées de fatigue et privées de nourriture depuis la veille, enfin à l'inintelligence et à la faute prodigieuse de Grouchy. Ces réserves faites, il faut reconnaître que Wellington soutint, avec son corps d'armée, à peu près tout le choc de la bataille; que, s'il n'eût pas tenu aussi énergiquement contre les foudroyantes attaques de la cavalerie et de l'artillerie françaises et réparé sa faute première à force de ténacité et de flegme, les cent mille hommes de Blucher fussent arrivés sur le terrain pour constater un grand revers; et que, pris à leur tour entre Grouchy arrivant et notre armée victorieuse, ils eussent été probablement anéantis malgré la disproportion du nombre. Sous ce point de vue, ce n'est donc pas sans quelque aparence de raison que les concitoyens de Wellington se sont plu à lui déférer le mérite de la victoire. Blücher lui-même l'entendit ou feignit de l'entendre ainsi, lorsque, se rencontrant à la Belle-Alliance avec le duc, qui l'embrassa et lui dit dans l'effusion de ce premier moment d'ivresse : — Monsieur le maréchal, vous êtes le premier général du monde, car vous avez battu l'Empereur, — il répondit modestement : — Après vous, mylord! — Depuis cette époque mylord se l'est tenu pour dit.

Il paraît que son mot de ralliement et son immuable refrain furent durant toute la bataille : « Pour Dieu! ne bougez pas, *my boys*; quoi qu'il arrive, ne bougez pas! » Il voulait conserver à tout prix sa position sur le plateau qui faisait tout à la fois son extrême péril et sa force. S'il eût eu sous son commandement des troupes d'un autre caractère qui se fussent laissé gagner à l'impétuosité française, c'était fait de lui sans aucun doute et de la septième coalition. Non-seulement il tentait des efforts surhumains pour les empêcher de reculer sans pouvoir toujours y réussir, surtout quand on venait lui dire que telle division forte de quatre mille hommes était réduite à *quatre cents*; mais il leur défendait encore plus fermement d'avancer pour descendre dans le ravin. Ce ne fut qu'après la bataille définitivement gagnée qu'il se décida à donner un ordre agressif, et, lançant ses soldats dans la plaine, se porta à la Belle-Alliance, à la rencontre de Blucher.

Mon guide, Jean-Jacques Pirson, m'explique chacune des phases de la bataille avec beaucoup de netteté. Il est superflu de reproduire les indications qu'il me donne, quoique souvent pleines d'intérêt et ne concordant pas toujours avec les relations écrites; car elles ont besoin, pour être bien comprises, d'être complétées par le parcours et l'examen des lieux mêmes. Jean-Jacques Pirson a servi de guide aux Français avant la bataille. Il a vu l'Empereur parcourir, dans la matinée du 18 juin, les lignes de son armée au milieu des vivat et d'un enthousiasme dont rien ne peut donner idée. Et cependant, dit-il, les troupes avaient bivouaqué dans la boue jusqu'à mi-corps, et, les convois de vivres n'étant pas arrivés, le soldat était à jeun quand l'Empereur passa cette solennelle revue, qui devait être la dernière, et il dut marcher à l'ennemi sans avoir pris de nourriture.

Après la bataille, Pirson a été employé à enterrer et à brûler les morts; car les pioches et les fossoyeurs manquant pour l'inhumation de *quarante mille cadavres*, force fut bien de recourir au procédé des anciens et de consumer par centaines les morts sur d'immenses bûchers formés en toute hâte d'arbres que l'on allait couper dans la forêt de Soignies ou dans le bois aujourd'hui défriché qui avoisinait le château et la métairie d'Ougoumont. Qu'on se représente, si l'on peut, ce feu sinistre, cette fumée nauséabonde plus épouvantables cent fois que les nuages de poudre et les lueurs homicides de la bataille! Le pays fut en danger de peste. Il fut totalement dévasté par cette guerre de trois jours qui lui valut une misère de dix années.

— Mais, dis-je à Pirson, les dépouilles des morts que vous enterriez vous indemnisèrent du moins de vos fatigues et de vos pertes?

— Oh! monsieur, me dit-il, il y avait certainement de quoi faire une fortune sur le champ de bataille. La plupart des officiers avaient des bourses pleines d'or, et puis leurs épaulettes, leurs montres, que sais-je enfin?... Il s'agissait bien de cela!... je vous jure que pour ma part, je ne songeais guère à retourner les poches de ceux que j'enterrais. J'avais mes habits rouges de sang; le cœur me soulevait d'horreur et de dégoût, je mourais de faim et de fatigue; car, ni pour or, ni pour argent, on n'aurait pu, les premiers jours, trouver une bouchée de pain, tant les armées avaient affamé le pays. D'ailleurs, les trois quarts et demi des paysans s'étaient sauvés; les boulangers ne cuisaient plus, crainte de pillage, et les alliés ne s'informaient pas si ceux des villages qui s'étaient laissé prendre pour la corvée avaient ou non le ventre vide. Et puis enfin, les Prussiens étaient toujours sur notre dos et tiraient sans miséricorde sur ceux des paysans qu'ils voyaient ramasser quelque chose sur le champ de bataille.

— Voici, dis-je à part-moi, qui jette un certain jour sur l'origine des prodigieuses dépenses que firent à Paris les alliés et qui les ont placés si haut dans l'estime de Beauvilliers, de Véry, du fermier des jeux, et des nymphes du Palais-Royal. — Vous rappelez-vous, dis-je à Pirson, où vous avez creusé les fosses?

— Un peu partout, car le terrain disparaissait sous les cadavres. Je ne sais plus, au juste, où sont les principales.... on a tant remué le sol depuis!... mais il est bien facile de les reconnaître encore.....

— A quel signe?

— Vous ne pouvez juger de cela maintenant. Mais, au temps de la moisson, et, tenez! particulièrement dans ce grand ravin où gisaient des bataillons tout entiers, les épis viennent beaucoup plus drus et plus vigoureux qu'aux autres places.

— Aujourd'hui encore?

— Certainement. D'ailleurs tout le terrain s'est singulièrement bonifié depuis ce temps-là. Le sol était maigre; aujourd'hui le couche végétale est épaisse, les blés y viennent à merveille. Le pays était pauvre, il est riche à présent; mais, ce n'est pas nous autres paysans, ce sont les fermiers qui en profitent.

Ainsi, voilà le but final auquel ont abouti tant de morts héroïques, tant de dévouement, tant de gloire! à faire pousser sur cette plaine un plus grand nombre d'épis belges!

On sait que l'armée française, se rendant à Anvers et foulant ce champ de bataille, voulut, dans un soulèvement d'indignation patriotique, anéantir les monuments érigés par les alliés. Pirson fut témoin et, malgré lui, complice de cette tentative, qui même l'exposa à quelques périls personnels. Les soldats, n'ayant pas le temps de démolir la montagne belge, voulaient au moins en détrôner le lion et le faire rouler honteusement dans la poussière. On vint frapper à la maison de mon guide, qui fut sommé d'avoir à fournir les échelles nécessaires pour consommer cette exécution nationale. Comme il se trouvait hors d'état de les procurer, plusieurs soldats et des officiers eux-mêmes, voyant dans sa réponse un refus, tirèrent leurs sabres et menacèrent, dans leur exaspération, de le tuer s'il n'obéissait sur-le-champ. Pour les apaiser, il dut se mettre avec eux en quête des moyens d'escalade qu'ils demandaient. Les échelles trouvées, de lestes voltigeurs furent bientôt à l'œuvre sous les flancs du lion, dont la queue seule resta aux mains des assaillants, et qui n'eût pas tardé à être mis en pièces si le maréchal Gérard et le duc d'Orléans ne se fussent interposés à temps pour en prévenir la destruction. Le monument des Prussiens fut également endommagé (il a été restauré depuis); et il est probable que l'armée n'eût laissé subsister aucun de ces injurieux trophées sans l'intervention de ses chefs, qui modifièrent aussitôt, par une brusque conversion, l'itinéraire de la colonne. C'était une faute d'avoir mis une armée française en contact et aux prises avec de pareils souvenirs. Ce fut un mérite de ne pas céder à son entraînement et de réprimer un mouvement de colère si naturel qu'au fond de l'âme les généraux ne pouvaient eux-mêmes s'en défendre. Ils jugèrent toutefois avec raison qu'il fallait mépriser l'injure et ne pas oublier surtout que ces tertres, ces pierres et ces inscriptions étaient des monuments funèbres. Ces constructions doivent d'ailleurs subsister, non pas pour la honte, mais pour l'honneur du nom français : leur multiplicité est là pour attester que, sur ce champ de deuil, la France a succombé un contre quatre.

En retournant à Mont-Saint-Jean et en traversant le hameau, nous sommes assaillis par une bande de jeunes drôles qui m'apportent et veulent à toute force me vendre de vieilles plaques de shakos, des molettes d'éperon rouillées, des boutons d'uniformes, des balles, des grenades et tout un magasin de reliques, fausses ou vraies, du champ de bataille dont il se fait évidemment dans le pays une active contrefaçon. Sur mon peu d'empressement à entrer en négoce, il s'organise autour de moi une véritable et opiniâtre adjudication au rabais : — A trente sous, à vingt sous, à dix sous la relique! — N'écoutez pas ces vauriens! me dit Jean-Jacques Pirson indigné. Ils ne visent qu'à tromper les étrangers, et je sais où se fabriquent leurs reliques.

— Je vous crois, lui dis-je, et n'ai que faire au surplus de cette ferraille.

— Tenez, reprend chez lui quelques instants après le brave Pirson en allant extraire d'une armoire une grande caisse remplie jusqu'au bord d'un incroyable bric-à-brac, voilà de véritables reliques! ce pistolet appartenait à un cuirassier Milhau. — Cette crosse de fusil qui porte le millésime des Cent-Jours est authentique, je suppose! — Voici un tronçon de latte ébréché sur la tête de quelque fantassin anglais. Ce hausse-col était porté par un officier de la jeune garde — Ceci est une gibecière de montagnard, et cela une giberne de *foot-guard*. Voyez, j'ai là des biscaïens, un boulet de quatre, des balles de tous les calibres, des pompons, des aigrettes, des lames sans fourreaux et des fourreaux sans lames, une collection de boutons à tous les numéros de vos régiments de ligne. — Eh bien! cela ne vous tente pas? ajoute-t-il d'un air chagrin en voyant que je reste indifférent et muet; vous ne voulez pas emporter une petite relique de la bataille, cette plaque de fourniment, ou cette aiguillette, par exemple?

— Non, lui dis-je, gardez cela pour les Anglais, je ne doute pas de l'authenticité de vos reliques; mais je n'ai pas besoin de pareils souvenirs pour me rappeler la bataille. Je voudrais pouvoir l'oublier.

Bien que frustré dans son espoir commercial, l'honnête Pirson n'insiste plus; il comprend le sentiment qui dicte mon refus, il paraît même s'y associer. — Lui aussi, me dit-il, il est Français de cœur; il a conservé une profonde vénération pour l'Empereur, et, ajoute-t-il en se penchant à mon oreille comme s'il craignait que ses propres murs le trahissent, il n'est pas le seul à professer ce culte ardent pour la mémoire du prisonnier de Sainte-Hélène. Tous les bourgeois de Mont-Saint-Jean partagent son enthousiasme pour ce grand homme, et, un jour au moins par semaine, ils se réunissent mystérieusement dans son modeste estaminet (car Pirson joint un petit débit d'eau-de-vie, de bière et de tabac à sa profession de guide) pour chanter en chœur, passé minuit, portes et contrevents fermés, un hymne funèbre composé par un Simonide belge sur la grande bataille de Waterloo.

Pirson allait évidemment me fredonner *sotto voce* cet hymne, qu'il dit magnifique, quand malheureusement passa la voiture de Charleroi, qui devait me ramener à Bruxelles. Force me fut ainsi d'ajourner l'audition de cette œuvre lyrique au prochain voyage en Brabant que je ferai s'il plaît à Dieu. J'ai pu comprendre seulement que ce chant, dédié à la gloire et aux désastres de l'Empereur, est pour ainsi dire la paraphrase de ces paroles prophétiques que Napoléon prononçait à Sainte-Hélène et dont je cite le sens exact, sinon littéral : « Étrange surprise de la fortune, étonnante bataille qui, un jour, ne suffira peut-être pas à sauver de l'oubli les noms des vainqueurs et grandira celui du vaincu! »

FÉLIX MORNAND.

Types contemporains.

UN ÉCONOMISTE DE L'ÉCOLE DE MALTHUS



« La charité est une prime accordée à l'imprévoyance. »

— Monsieur, voici votre café.

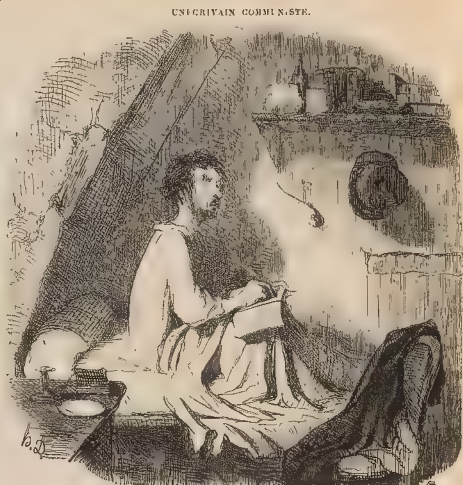
— Laisse-moi finir, Babet ; je prouve que ceux qui n'ont rien n'ont pas le droit d'avoir faim.

— Vous prouverez cela entre votre premier et votre second déjeuner, bah !

UN SOCIALISTE.

Tous les citoyens sont égaux ; la République supprime les géants, et les nains seront tenus d'avoir la taille du citoyen Louis Blanc, étalon invariable de l'espèce humaine.

UN ÉCRIVAIN COMMUNISTE.



« Quel plaisir de partager avec ses frères ... car tous les riches sont mes frères, je veux partager avec eux. »

Un peu de tout.

Le droit de pétition parlementaire. — Depuis que les représentants se sont magnanimement interdit le droit de pétition et d'apostille, il est impossible de songer à aborder un ministère. Partout les représentants pullulent ; et comme un neuf-centième de souveraineté a le pas sur le citoyen qui n'en est qu'un dix-millionième, il s'ensuit que les laissez-passer et même les lettres d'audience deviennent lettres mortes aux mains de ce dernier.

Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante ; mais ce qui ne peut pas être écrit, on le dit. Les neuf cents ont fait là une trouvaille superbe : avec la lettre du décret ils dépistent les importuns. Quant à la prétention de faire des préfets, des procureurs généraux et des ambassadeurs, ils ne l'ont nullement abdiquée ; seulement, ils ne se compromettent plus, n'engagent plus leur signature, et, par cette habile réserve, déshéritent et défient les *Revues Rétrospectives* de l'avenir.

C'est ainsi que, généralement, ils exigent des préfets choisis par eux en famille au sein de leur localité, ce qui est le renversement complet de toutes les règles d'administration et de bonne politique. Nul n'est préfet dans son pays. Cela est connu depuis et avant la création de l'emploi.

Mais cette pauvre et mesquine considération n'arrête pas les représentants. N'y a-t-il pas ce grand républicain de la veille, avocat ou médecin du cru, qui n'a pu être député, qui a figuré le quatorzième sur une liste, hélas! de treize noms? Ce digne citoyen privé ainsi de l'honneur de représenter son pays, n'a-t-il pas droit à un léger dédommagement? Comment donc! il y a d'autant plus de droit qu'à une prochaine élection il serait vraiment fort capable de se glisser dans les treize noms!

Les préfectures sont ainsi un baume pour les blessures électorales. Reste à savoir seulement si ce baume guérira les plaies de la France. Nous ne voulons blesser ni qualifier personne. Puisqu'il s'agit de représentants, c'est le cas ou jamais de rester dans les bornes parlementaires ; mais on sait quel nom le public décerne aux débitants de baume.

Quant aux ministres, ils n'ont jamais été plus inabordables qu'aujourd'hui. Nous pourrions citer tel sous-secrétaire d'État chez lequel on passe quatre jours avant d'obtenir audience. Les secrétaires généraux, les chefs de secrétariat, toute la secrétairerie du monde se fait obstinément celer par une valetaille plus insolente et plus rogue qu'elle ne le fut aux plus mauvais jours de la royauté. Cerbère de la République, elle ne s'adoucit et ne s'incline que devant les faisceaux portés par les représentants-licteurs *qui ne pétitionnent et n'apostillent plus.*

Les prétendants. — Il y a des bruits vagues dans l'air. Le peuple a besoin de cauchemars. Les gouvernements, surtout les mauvais, aiment ces terreurs puériles et les exploitent volontiers. En général, on aime mieux imputer le mal actuel à une cause imaginaire, que de s'en rendre compte et d'en chercher le remède. Nos pères avaient Pitt et Cobourg : nous avons, nous, les prétendants.

L'autre semaine, les journaux imprimaient que le duc de Bordeaux était sur les frontières de France et qu'on l'avait vu en Savoie. A ce propos, une lettre de Chambéry nous apporte les lumières suivantes :

« J'étais parti pour Grenoble en poste, nous mande notre correspondant, avec le marquis de C.....; il y a quinze jours, lorsque l'aubergiste de L..... me demande quelle est cette figure pâle et aristocratique qui m'accompagne? — C'est Henri V, lui dis-je. — En vérité! — N'en parlez pas, au moins! — Comptez sur ma discrétion. Le lendemain le bruit de l'apparition du comte de Chambord était général à Chapareillan, au Touvet, à Chambéry et autres lieux. »

La contrainte par corps. — Il s'est trouvé l'autre jour encore à l'Assemblée nationale un pétitionnaire pour réclamer le rétablissement de la contrainte par corps.

— Qui demande cela? s'est écriée près de nous une voix indignée.

— Quelqu'un qui a envie de faire des dettes, nous a dit à l'oreille M. Paul Foucher, que la grève dramatique a momentanément métamorphosé en journaliste.

Le mot est juste : il est certain qu'aujourd'hui la contrainte par corps profiterait aux seuls usuriers qui prétexteraient de la crise pour prêter à cent mille pour cent.

Le sort de quelques gens de lettres. — A propos de contrainte par corps, un littérateur délivré *par force* de la maison de Clichy, le 24 février dernier, s'est rendu éploré chez un de ses amis, directeur d'un journal très-répandu, et s'est plaint amèrement d'une résolution qui ne lui laisse pas même le droit d'être logé et à peu près nourri dans un établissement *ad hoc*. — Puisque l'on m'a rendu la liberté, s'écriait cet infortuné dans sa douleur, qu'on m'ôte la vie maintenant; l'une ou l'autre est de trop pour moi.

C'était un cas flagrant d'incompatibilité digne de fixer l'attention de l'Assemblée nationale. Le pauvre écrivain a dû néanmoins garder sa liberté quand même. Et quant à sa vie, il la soutient en faisant tour à tour des bandes et des entrefilets pour le journal de son ami.

Un feuilletoniste spirituel a été rencontré par un soleil ardent des premiers jours de juin, enveloppé dans un énorme manteau bleu; ce qui malheureusement donnait à soupçonner l'absence d'habit, et peut-être même, qui sait!.... l'absence du strict nécessaire.

Un grand critique s'est enrôlé dans la garde mobile, où il est parvenu à se faire nommer sous-lieutenant.

Un jeune romancier avait pris du service dans la légion polonaise; mais, par suite du mauvais sort de l'expédition, arrêtée dès ses premiers pas en Allemagne, il est revenu ici Français et écrivain comme devant.

La légion italienne tend aujourd'hui les bras à ceux qui voudraient l'imiter.

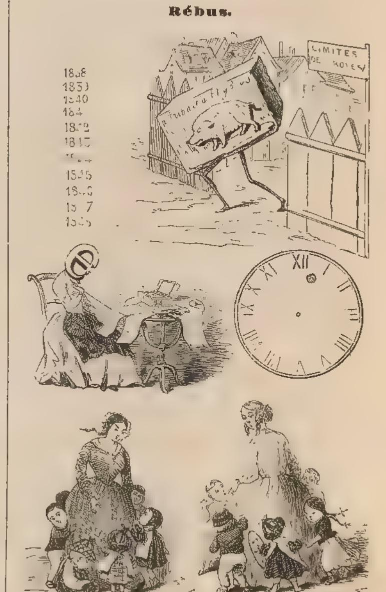
Un très-grand nombre d'écrivains entretiennent sérieusement l'espoir que les ateliers nationaux subsisteront pour les recevoir, et que la patrie, à défaut de têtes dont elle n'a plus besoin apparemment, acceptera du moins leurs bras, — moitié moins que n'offre M. Alexandre Dumas, lequel met tête et bras (et pourquoi pas les jambes?) au service de la République.

Plus de malades. — Depuis la République, il paraît que tout chôme. Le docteur V....., homme de mérite, mais dont la vertu principale n'est pas le désintéressement, se plaignait l'autre jour avec une indignation comique de l'état de gêne universelle. — Oui, tout le monde souffre! — Mais les malades? — Il n'y en a plus! ! !

Quel degré de souffrance n'accuse pas en effet dans une société le parti pris de ne vouloir plus être malade! — et cela par économie. C'est de la réaction toute pure. Malheureusement pour cet excellent docteur V..... , le socialisme n'y peut rien.

Le cumul et l'anti-cumul. — On connaît le cumul : c'est un vieil abus qui n'est pas près de disparaître. La commission exécutive, comme correctif apparemment, a inventé l'anti-cumul. Tantôt elle donne deux emplois au même homme, selon le bon vieil usage; tantôt, pour rétablir l'équilibre, elle appelle deux titulaires au même emploi. Le *Moniteur universel* ne gratifiait-il pas l'autre jour de deux préfets la ville de Nîmes et le département du Gard? Il est vrai qu'il y a tant de demandes à accueillir, d'aspirants-préfets à satisfaire! Cette munificence en partie double de la commission exécutive n'est point un fait isolé. Un simple juge de paix de notre connaissance qui avait donné sa démission a reçu dernièrement deux successeurs pour un, tous deux nommés le même jour, mais non par le même arrêté. Chacun avait le sien en poche, et le hasard seul qui les a mis en face l'un de l'autre les a empêchés de se rendre tous deux au siége de leur collective destination. Voyez-vous d'ici quelle guerre entre ces deux juges de paix!

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Ne faites violence à personne pour l'amener à la foi.

On s'abonne chez les directeurs de Poste, aux Messageries, chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger, et chez les correspondants de l'Agence d'Abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 278. Vol. XI. — SAMEDI 24 JUIN 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

La semaine dernière, dont le commencement avait été fort agité par un effet de tribune, par des coups de fusil que l'imagination de M. Lamartine était venue y tirer, s'est terminée par un autre coup de théâtre qui a surpris l'Assemblée au premier moment, mais qui le lendemain n'a pas eu plus de succès que le premier. A l'aide d'une lettre de Louis Napoléon, d'un goût plus ou moins irréprochable, mais qu'accompagnait la déclaration que nous avons donnée, commentaire qui eût ôté au texte toute apparence d'arrière-pensée condamnable, mais qu'on se dispensa de lire, à l'aide de ce document isolé, on avait posé l'élu parisien en prétendant déclaré, et des représentants, animés, hors d'eux-mêmes, avaient demandé le vote immédiat d'un décret d'exclusion et de proscription. Si l'Assemblée ne votait pas sur l'heure, il fallait se préparer à une bataille pour le lendemain! La majorité, bien inspirée, s'est refusée à voter, et le lendemain Paris et sa banlieue sont demeurés paisibles, et le lendemain chacun connaissait la déclaration qu'on n'avait pas produite la veille, et le lendemain arrivait de Londres une lettre nouvelle de Louis Napoléon résignant le mandat populaire que le département de la Seine et deux autres départements lui avaient confié, « mais que, » disait-il, les soupçons injurieux qu'avaient fait naître ces » élections, mais que les troubles dont elles avaient été le » prétexte, mais que l'hostilité du pouvoir exécutif lui im» posaient le devoir de refuser. Bientôt, ajoutait-il, bientôt, » j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en » France comme le plus simple des citoyens, mais aussi » comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de » son pays. » Les auteurs de la comédie de la veille ont été assez confus de son dénoûment, et l'ordre du jour a été repris au milieu des sourires de ceux qu'on n'était point parvenu à duper.

L'Assemblée a voté des mesures transitoires sur l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de représentant, sauf quelques exceptions pour les situations politiques. — Elle a alloué au ministre des travaux publics un nouveau crédit de trois millions pour les ateliers nationaux dont la transformation s'opère avec une lenteur qui n'autorise pas sans doute à soupçonner les intentions du gouver-



Une revue au Champ-de-Mars le 18 juin 1848.

nement, mais qui force à croire à son impuissance. L'Assemblée s'est montrée fort préoccupée de cette paralysie administrative, et les réponses de M. Trélat n'ont détruit en rien les critiques sévères que la commission avait chargé M. Falloux, son rapporteur, de faire entendre. Il a été voté que les allocations nouvelles devraient désormais être demandées million par million, et la commission a été maintenue en permanence pour rechercher les vices d'une organisation qui semble une arche sainte à la commission exécutive et à son ministre.

L'Assemblée a continué à voir défiler devant elle un nombre incalculable de propositions. Il en est une relative à l'Algérie, dont ses représentants demandaient la complète assimilation à la France, qui a donné lieu à une digression sur le socialisme dans laquelle M. Pierre Leroux a été entendu pour la première fois. Il a été écouté avec une attention scrupuleuse, et ses conclusions ont été attendues avec une infatigable longanimité. Le lendemain, il a trouvé son auditoire moins patient quand, à l'occasion de troubles sanglants à Guéret (Creuse), il est venu reprendre son prône et le recommencer de nouveau dans les mêmes termes. Mais, quittant M. Leroux pour revenir à l'Algérie, nous dirons que plusieurs orateurs ont démontré, par des arguments irréfragables, l'impossibilité de transplanter en Afrique les institutions et les lois qui régissent la métropole. M. de Lamoricière particulièrement a porté à cette proposition le coup de grâce; aussi l'Assemblée, votant sous l'influence de son discours, a-t-elle substitué au projet de décret un ordre du jour proposé par ce général et formulé en ces termes: « L'Assemblée nationale, renouvelant cette déclaration que l'Algérie est une terre à jamais française, passe à l'ordre du jour. » — Le décret relatif aux droits sur les boissons, enfin le commencement de la discussion sur le rachat proposé des chemins de fer complètent l'ordre du jour expédié par l'Assemblée.

Mais la discussion vers laquelle elle tend, qu'elle appelle de ses vœux, c'est celle du projet de constitution qui lui a été présenté par le rapporteur de la commission, M. Marrast, qu'elle a renvoyé à ses bureaux pour un examen préparatoire, du résultat duquel la commission de constitution pourra profiter, après quoi son projet provisoire deviendra projet définitif et sera alors soumis à la discussion publique. C'est le 19 mai que la commission a été nommée; c'est le 19 juin qu'elle apporte son travail. Elle a mis dans l'accomplissement de cette tâche importante un zèle qui lui donne d'incontestables droits à la reconnaissance du pays.

La démission de M. Clément Thomas des fonctions de général-commandant des gardes nationales de la Seine a été accueillie par l'Assemblée avec un sentiment général de reconnaissance, pour les intentions généreuses et le dévouement patriotique que cet honorable citoyen a montrés dans l'accomplissement des devoirs que ce poste lui imposait pendant les circonstances difficiles que nous avons traversées.

Les nouvelles d'Italie, après être venues ajouter un nouveau succès, l'occupation du plateau de Rivoli, aux avantages déjà obtenus par l'armée de l'indépendance, nous ont malheureusement apporté le bulletin d'un échec. Vicence est tombée le 11 au pouvoir des Autrichiens. Le général Durando, à bout de munitions, a dû, pour sauver la ville d'une ruine complète, accepter une capitulation. La garnison est sortie de la place avec les honneurs militaires et en conservant ses armes, mais aussi en prenant l'engagement de ne pas se battre pendant trois mois. Le gouvernement piémontais a ordonné une nouvelle levée de troupes qui devra produire de 6 à 8,000 hommes. Le gouvernement provisoire de Milan a prescrit aussi une levée pour former une nouvelle division de volontaires. Bien que l'issue de la guerre ne puisse être douteuse, les Italiens commencent à comprendre qu'elle exigera plus d'efforts qu'ils ne l'avaient d'abord pensé. Ils commencent même à tourner les yeux du côté de la France, dont le secours leur semblait naguère si inutile et même si dangereux.

La lutte désespérée que l'Autriche soutient en Italie, il lui faut également la soutenir en Hongrie, en Bohême. Dans le premier de ces royaumes, le gouvernement national siége malgré le vœu de l'empereur. Une lutte a éclaté à Pesth dans la nuit du 11 au 12 entre un régiment italien et les volontaires de la garde mobile hongroise qui habitent la même caserne, mais n'ont pas encore reçu d'armes.

L'empereur d'Autriche, embarrassé du parti qu'il avait pris de fuir Vienne et ne sachant trop comment y revenir, a fait inspirer l'idée au comité des bourgeois, des étudiants et des gardes nationaux de Vienne, de lui envoyer une députation à Inspruck pour connaître ses résolutions. Il a répondu à ces envoyés: « Mon intention n'a jamais été de » quitter ma résidence pour longtemps; je vous dirai pour » vous tranquilliser que je resterai ici encore quelques jours, » et qu'ensuite je retournerai en Autriche. »

A Berlin, le 11, l'Assemblée constituante était saisie d'une motion de M. Bekrends, tendant à déclarer que les combattants de mars avaient bien mérité de la patrie. Une députation du peuple pénétra dans le palais de l'Assemblée, et, sans envahir le lieu des délibérations, comme à Paris les héros du 15 mai, fut du moins la cause d'une naturelle émotion qui se convertit plus tard en irritation très vive, en refus d'adopter la motion de M. Bekrends, et en une proposition de transférer hors de Berlin le siége de l'Assemblée. L'agitation s'accrut les jours suivants, et le 14 Berlin fut le théâtre des scènes que raconte ainsi la correspondance:

« On avait pris aujourd'hui de grandes mesures de précaution pour protéger l'Assemblée nationale. Cinq bataillons de garde bourgeoise occupaient, dès dix heures du matin, le bois des Châtaigniers et tous les abords de l'Académie de chant. Lorsqu'il fallut faire évacuer la place par les masses qui l'occupaient, il en résulta nécessairement une agitation, qui s'accrut encore quand le peuple vit qu'on voulait placer des grilles au palais.

» Le matin le peuple, ayant enlevé les grilles qu'on avait mises à la première cour du château, les porta à l'Université, et de là le peuple se reporta du côté de l'Arsenal et fit entendre de nouveau des cris, demandant l'armement général et l'éloignement de la garnison. La garde bourgeoise ne tarda pas à occuper toutes les issues, et cette fois avec moins de précaution. Un capitaine du 9e bataillon fit lire une proclamation par laquelle il était autorisé à faire faire feu, si l'on n'obéissait pas à une sommation renouvelée de se disperser. Puis il fit marcher en avant, la baïonnette croisée. Il atteignit ainsi son but; mais il provoqua une si grande fermentation que la foule se précipita dans les rues en criant: *Aux armes!* et se mit à dépaver les rues près de l'Arsenal.

» Vers trois heures, les ouvriers sans pain voulurent aussi entrer dans la ville avec leur drapeau; mais le poste de la porte de Brandebourg s'opposa au passage du cortége et ferma même la porte. »

Dans la nuit du 14 au 15 l'Arsenal a été pillé. Voici le récit de ces derniers événements d'après une lettre de cette dernière date:

« Hier soir la foule s'était portée au ministère de la guerre pour obtenir le retrait des quelques bataillons de soldats qui se trouvaient à l'Arsenal. Cette demande est accordée. Les troupes se retirent. La garde bourgeoise, accourue pour protéger l'Arsenal, est assaillie par des coups de pierre. Exaspérée, elle fait feu. Deux personnes tombent mortes, d'autres disent trois; cinq reçoivent des blessures.

» La garde bourgeoise est relevée par les étudiants et les membres de la société des ouvriers, qui fraternisent avec le peuple. A neuf heures, la foule pénètre dans l'Arsenal et s'empare de toutes les armes qui s'y trouvent. Deux mille, ou, suivant d'autres indications, six mille fusils sont enlevés. Vers minuit, de forts détachements de la garde bourgeoise débouchent par les Tilleuls et chassent le peuple de l'Arsenal.

» Dans la rue dite Landsbergerstrasse on a érigé une barricade: cinquante personnes ont promené un drapeau rouge et crié: Vive la République!

» Aujourd'hui, l'Arsenal a été constamment assiégé par ceux des ouvriers qui n'avaient pas pris part au pillage. On prévoit des troubles pour ce soir.

» P. S. *Sept heures du soir.* — Aujourd'hui les majors, capitaines et sous-officiers de la garde nationale se sont réunis et ont traité plusieurs points importants concernant les événements de la nuit dernière. On a constaté que ce n'était pas le major Benda, mais le capitaine Bender dont la compagnie a fait feu. M. Bender n'avait pas commandé le feu, mais seulement une attaque à la baïonnette. Quelques gardes nationaux avaient chargé spontanément leurs fusils, qui partirent probablement sans intention. L'état-major n'avait pas distribué de cartouches. Le procureur du roi, Temme, s'occupe de constater ce malheureux événement et fait une enquête sévère. Le major Benda a été victime de la justice populaire. »

Et en présence de ces événements, l'empereur Nicolas prépare plusieurs camps, dont un, entre autres, de 100,000 Russes près de Kalisch. Les troupes sont en marche de la Lithuanie et des provinces limitrophes.

M. le ministre de l'intérieur est venu, par contre, présenter à notre Assemblée un projet de décret relatif à la mobilisation de 300 bataillons de la garde nationale mobile.

Quatre mois de poésie sous la République.

Charlotte Corday, par M. PONSARD. — *Le Zodiaque*, de BARTHÉLEMY. — *Les Républicaines*. — *Une lettre de Béranger*. — *Le Peuple*, par madame LOUISE COLET. — Les poëtes de l'ARTISTE, M. Arsène Houssaye. — *Les Prolétairiennes* de MM. SAVINIEN LAPOINTE et CHARLES DESLYS. — *Les Occidentales*.

Qui le croirait? depuis le 24 février, on a écrit et publié des vers, et par milliers encore. Les poëtes n'ont pas cessé de chanter ou de rimer, ils n'ont pas désespéré du salut de leur art, et assurément c'est là un acte de courage dont il est juste de leur tenir compte. Mais le courage seul ne suffit pas pour rendre poëte. Il est plus facile de défendre et de sauver sa patrie que de s'en faire lire. On a beau aimer, et le plus sincèrement du monde, la république, la liberté, la gloire, la vertu et tout ce qui s'ensuit; l'amour, si louable d'ailleurs de toutes ces grandes et belles choses, ne donne pas le droit de les chanter en beaux vers, n'empêche pas de commettre sous leur nom des odes bien tristes et de bien lamentables hymnes. — *Le Réveil du peuple*, de madame Louise Colet, *les Républicaines*, de M. Ingé de Christophe (Indre-et-Loire), pour ne citer que ces deux exemples, en sont malheureusement la preuve. D'autre part, on a beau haïr, et de toute son âme, les intrigants, les cumulards et tout ce qu'on appelle aujourd'hui les ennemis du peuple, cela ne suffit pas pour vous animer du feu du génie satirique. N'en déplaise à Juvénal, l'indignation seule ne fait pas le poëte. Que de gens indignés ne disent que des sottises! Demandez à feu Barthélemy; demandez à ceux de ses tristes imitateurs qui enrichissent quelques journaux *in extremis* de leurs indignations hebdomadaires.

Au milieu de tous ces flots de rimes, il est doux de rencontrer un peu de poésie, de l'art, du style, quelque chose qui porte l'empreinte d'un esprit original. Tel est un long fragment de la tragédie de *Charlotte Corday*, par M. F. Ponsard. Publié le lendemain de la révolution, dans une *Revue* que depuis ce temps on n'a pas revue, il n'a été remarqué que par quelques amis de la muse discrète du célèbre poëte. On nous permettra d'y insister un peu. Tout ce qui sort de la plume de l'auteur de *Lucrèce* et d'*Agnès de Méranie* mérite l'attention, car on est toujours sûr d'y trouver le cachet de l'art, d'un art savant et habile appliqué à l'expression des plus nobles sentiments. M. Ponsard, comme on l'a dit, voulait donner au théâtre une *Charlotte Corday*.

Mettre en scène dans une tragédie historique conçue sur le plan de celles de Shakspeare la noble action de cette héroïque jeune fille, grouper autour d'elle les personnages les plus fameux de cette grande et terrible époque, et par là résumer dans son drame tout l'esprit de la révolution, tel était le but difficile que M. Ponsard se proposait d'atteindre. Nous disons « se proposait; » car, si nous ne nous trompons, l'avénement du 24 février a quelque peu modifié les desseins du poëte. Il a pensé, et il a eu raison de penser que sa tragédie réussirait difficilement au théâtre dans les circonstances nouvelles. Nous sommes tous aujourd'hui Girondins ou Montagnards. Juger la révolution française, c'est faire une profession de foi. Nous entendons crier dans les rues *l'Ami du Peuple*, *le Vieux Cordelier*, *le Père Duchesne*, misérables plagiats de gens qui n'ont pas assez même d'imagination pour donner un nom nouveau à leurs sottises nouvelles.

Jouer Marat aujourd'hui, le représenter tel qu'il était, ce serait donc jouer ses copistes qui généralement entendent peu la plaisanterie, et ne goûtent que les vérités qui les chatouillent agréablement. La représentation d'une Charlotte Corday serait une arène où les partis ne manqueraient pas de se donner rendez-vous.

M. Ponsard fera sagement de ne pas compromettre sa muse dans ces bruyantes mêlées. L'art a besoin de régions pures et sereines où il puisse librement déployer ses ailes. Mais à défaut du théâtre, le livre est toujours là pour recevoir et communiquer à tous les inspirations du poëte. Que M. Ponsard continue son œuvre, qu'il l'achève, il en fera un poëme dramatique vraiment digne d'éloges, si nous en jugeons par les fragments déjà publiés.

Ce qui surtout nous y a frappé, ce sont les portraits de Robespierre et de Danton. En les retraçant, M. Ponsard s'est évidemment inspiré de la prose éloquente de l'illustre auteur des *Girondins*. Il lui a même dérobé plus d'un trait qu'il a su faire passer heureusement dans ses vers, et ces traits-là, choisis avec goût, ne sont pas ceux qui donnent le moins de relief et de vérité à ses figures. Le mérite propre de M. Ponsard, c'est d'avoir réuni, condensé, précisé tous ces précieux détails, toutes ces nuances d'esprit et de caractère chaudement retracées par M. de Lamartine dans d'admirables pages, mais qui n'ont pas autant de netteté et de précision que de vivacité et d'éclat. M. de Lamartine est un peintre à fresque; M. Ponsard, un peintre à l'huile. Il lui faut plus d'une séance pour finir ses portraits, qui tiennent un peu de ceux de l'école de M. Ingres. On trouve, dans les uns comme dans les autres, beaucoup de vigueur et de finesse, d'étude et de talent. Ce sont de beaux portraits, mais où l'art a trop laissé son empreinte. En les contemplant, je loue le génie industrieux du peintre; mais je le louerais bien davantage s'il était parvenu à se faire complétement oublier.

J'ajoute que les portraits, pour peu qu'ils soient multipliés, refroidissent terriblement une action dramatique. Mais M. Ponsard s'est proposé de faire, dans sa *Charlotte Corday*, moins un drame qu'un poëme; il a tenté une sorte de tragédie narrative et descriptive où il pût exprimer commodément ce qu'il pense des grands hommes et des grands partis de la révolution. Ce genre admis, et pourquoi ne l'admettrait-on pas? on en a admis bien d'autres, je n'ai rien à observer, et je citerai avec plaisir ces beaux vers où Barbaroux dépeint ainsi Danton à Charlotte Corday:

> Certes, je hais Danton; Septembre est entre nous.
> Tout lui semble innocent, par la victoire absous.
> L'audace et le succès, voilà sa loi suprême.
> De sa propre vigueur il s'enivre lui-même,
> Et, montant d'un excès à des excès plus grands,
> Il sert la liberté comme on sert les tyrans.
> Mais enfin, ce n'est pas un homme qu'on méprise,
> Madame; il est puissant dans les moments de crise;
> Il trouve d'un coup d'œil le moyen opportun:
> C'est un homme d'Etat caché sous un tribun.
> Ses mots sont décisifs; son éloquence inculte
> Fait éclater sa foudre au milieu du tumulte,
> Cruel et généreux, il connaît la pitié:
> Il frappe sans remords, mais sans inimitié.
> De crime et de grandeur formidable assemblage,
> La Révolution l'a fait à son image.

C'est bien frappé, et c'est vrai; je n'en dirai pas autant du portrait de Robespierre, qui ne me paraît ni aussi franc ni aussi net dans son ensemble. On en jugera. Le voici; c'est toujours Barbaroux qui tient le pinceau:

> Ame sèche et haineuse, et vanité souffrante,
> Dans tous ses ennemis il voit ceux de l'Etat,
> Et dans sa propre injure un public attentat.
> Il répugne, je crois, aux massacres *en masse*,
> *Cette fureur lui manque, ainsi que cette audace.*
> Mais s'il trouve l'instant longuement épié
> De se défaire enfin d'un rival envié,
> Ou si, sombre dévot, son culte politique
> Lui semble commander un meurtre juridique,
> Il dictera l'arrêt de mort, aussi serein
> Qu'un druide gaulois devant son dieu d'airain.
> En ce point seulement à Danton il ressemble,
> Qu'auprès du sang versé l'un ni l'autre ne tremble,
> Ignorant tous les deux que le péril pressant
> N'excusera jamais la mort de l'innocent.
> Ils diffèrent d'ailleurs d'esprit et d'apparence;
> Comme la passion de la persévérance.
> L'un, fougueux, se repose après avoir vaincu;
> L'autre avance toujours, tenace et convaincu,
> Et, succédant aux chefs qui restent en arrière,
> De la dernière place il passe à la première.
> Laborieux rhéteur, son travail incessant,
> D'un effort acharné, cherche un génie absent.
> Et tandis que Danton, amoureux du caprice,
> Abandonne sa verve à l'heure inspiratrice,
> Lui fatigue sa plume à polir jour et nuit
> De creux discours, enflés de mots qui font du bruit,
> Où tout ce que j'ai pu comprendre, c'est qu'il rêve
> L'idéal de Rousseau dont il se dit l'élève.
> Autant en théorie il paraît absolu,
> Autant sur les moyens il est irrésolu.
> Lorsque Danton agit, Robespierre déclame
> Ses lieux communs sans ordre et ses phrases sans âme.
> Quel sera le plus fort, Robespierre ou Danton!
> La médiocrité l'emportera, dit-on.
> En somme, quoique l'un souille son énergie;
> Quoique de plus de sang il ait la main rougie,
> Que sa soif de plaisirs puise partout l'argent,
> Au lieu que l'autre est pur au point d'être indigent;
> Quoiqu'il ne croie à rien, si ce n'est à lui-même,
> Au lieu que Robespierre est l'homme d'un système;
> On aura pour Danton une moindre rigueur.
> La passion l'excuse; on sent en lui du cœur.

Dans tout le cours de ce portrait, M. Ponsard me paraît accorder tour à tour trop ou trop peu à Robespierre. D'un côté, il le tient pour un habile homme; et de l'autre, il lui refuse toutes les qualités sans lesquelles on ne peut l'être, en politique surtout. Qu'est-ce qu'un homme d'État qui ne sait prendre aucun parti, toujours irrésolu, et dont les discours ne sont que

Des lieux communs sans ordre et des phrases sans âme.

S'il ne cessait de tendre au pouvoir, s'il était l'homme d'un système, Robespierre avait deux raisons pour savoir nettement ce qu'il voulait et ce qu'il disait, et, par conséquent, pour ne pas dire des lieux communs. De plus, et lorsqu'on le dépeint comme convaincu de la vérité de certaines idées, cette conviction doit peser dans la balance autant que les bons instincts de Danton. Que M. Ponsard étudie de nouveau ce problématique personnage; qu'il se fasse une opinion franche à cet égard, et il l'exprimera avec une franchise, avec une netteté qui feront de son Robespierre un digne pendant de son Danton.

Nous n'avons pas, malheureusement, autant d'observations à faire aux autres poëtes que nous devons examiner dans cette revue. Que dire, par exemple, de l'épître de M. Barthélemy aux électeurs de Coutances? Tout ce qu'on en peut louer, c'est le merveilleux talent avec lequel l'auteur a fait entrer dans ses vers les noms des candidats qu'il recommandait aux électeurs de Coutances :

Proclamons hardiment Dudouy, Vieillard, Havin,
Laumondais, qui toujours a suivi leur phalange;
Tocqueville, Diguet, Perrée, et Demezange.

On sait que M. Barthélemy excelle dans ce petit jeu-là, et de bonnes gens proclament comme un chef-d'œuvre ces bouts-rimés où il a fait entrer les noms des deux cent vingt députés pritchardistes. L'intention était bonne; mais, hélas! quelle poésie?

Nous aurions trop à faire de mentionner toutes les odes, chansons, hymnes qu'a inspirés et que devait naturellement inspirer la grande Révolution de février. Cela est triste à dire : mais la plupart de ces pièces se suivent et se ressemblent. Ce sont toujours les mêmes mots : *patrie*, *affranchie*, *gloire*, *victoire*, *république*, *héroïque*, arrangés d'une façon ou d'une autre. Du reste, il ne faut pas se méprendre sur le but de toutes ses inspirations patriotiques. Il en est plus d'une dont le chef de la comptabilité du ministère de l'intérieur ou de l'instruction *publique* pourrait seul donner le secret. Ainsi, telle pièce intitulée *Ode au peuple souverain*, ou *Hymne à la République*, ou le *Réveil du peuple*, serait plus exactement nommée *pétition à M. le ministre de… pour obtenir la conservation de ma pension.* — Certes, nous ne blâmons pas ceux qui, ayant obtenu légitimement une récompense nationale, cherchent à la conserver. Mais ne serait-il pas plus simple et plus convenable de faire valoir des droits noblement acquis que de se livrer bruyamment à des démonstrations qui ne trompent personne, et dont le principe n'a rien de poétique?

Je ne dis pas cela pour M. Ingé, de Saint-Christophe (Indre-et-Loire). Les *Républicaines* de cet honorable citoyen me semblent émanées d'un cœur tout à fait désintéressé, d'une âme honnête et candide. Tout au plus le soupçonnerais-je d'un peu de vanité et de gloriole. M. Ingé n'a pu résister à la tentation de placer en tête de son recueil de chansons une flatteuse lettre de notre Béranger. Il s'est rappelé qu'autrefois c'était l'usage, même chez les plus modestes, d'orner le frontispice de leurs œuvres, des sonnets, des dizains, quatrains, lettres et épîtres que leur avaient adressés les beaux-esprits leurs confrères, à charge de revanche. Ce qui nous prouve, pour le remarquer en passant, que le petit commerce des louanges, le doux échange des réclames, ne date pas d'hier. Fort de cet exemple, M. Ingé, de Saint-Cristophe (Indre-et-Loire), s'est emparé, à défaut de vers, de la lettre de Béranger, et il l'a inscrite bravement, en manière d'introduction, à la tête de ses *Républicaines*. Mais il faut dire d'abord (car cela demande éclaircissement), à quelle occasion Béranger écrivit cette lettre. M. Ingé, de Saint-Christophe (Indre-et-Loire), était allé le visiter dans sa blanche maison aux contre-vents verts, maison du sage et du poëte, qu'il occupe à Passy et où il s'est hâté de revenir. Dans sa visite, M. Ingé, de Saint-Christophe (Indre-et-Loire), crut avoir oublié des papiers chez son confrère. Il lui écrivit donc : « J'ai laissé des papiers chez vous » et Béranger lui répond poliment : « Mais non, vous n'avez point laissé de papiers chez moi; je n'ai que vos chansons, que je me félicite d'avoir lues: » et voilà la lettre que M. Ingé, de Saint-Christophe (Indre-et-Loire), imprime superbement à la tête des *Républicaines*.

Pauvres grands poëtes! à quoi n'êtes-vous pas exposés! et comme le vieux chansonnier doit souvent redire cette prière que l'aimable Ducis adressait aux pénates d'argile de son ermitage:

Après m'avoir sauvé du traître,
Défendez-moi de l'ennuyeux!

Du reste, qui ne se féliciterait avec Béranger d'avoir lu, lorsqu'on est obligé de les lire, des chansons dont voici un échantillon, le plus court possible, mais qui paraîtra peut-être encore bien long :

Mon peuple, à moi, c'est le peuple énergique,
Qui toujours fit bonne guerre aux tyrans;
Qui veut enfin à notre république
De sages lois, de glorieux fondements.

Je crois que nous pouvons laisser là M. Ingé avec ses *fondements* et ses *Républicaines*, et dire un mot de l'ode au *Peuple* de madame Louise Colet. — Un mot sans plus, comme dit le bon homme. Serait-il possible, au surplus, d'analyser longuement des vers qui ont l'impardonnable tort de n'être jamais ni bons ni mauvais! Et, à ce sujet, qu'on nous permette une question : Comment se fait-il que madame Louise Colet, dont la tête, dit-on, est un petit volcan, fasse de la poésie si académiquement froide, ou si froidement académique? Nous posons cette question; mais nous n'avons pas l'outrecuidance d'aspirer à la résoudre. Nous ne pourrions jeter qu'un regard timide dans ces mystérieuses profondeurs. Du reste, poésie à part, les vers patriotiques de madame Colet méritent d'être approuvés pour leur correction, leur facilité, parfois même pour leur élégance. On n'ignore d'ailleurs pas que madame Colet est l'auteur de plusieurs publications estimables, utiles et philanthropiques; nous le rappelons, parce qu'en considérant ses vers il est difficile de refuser de justes éloges à sa prose.

Nous voici arrivés devant la redoutable phalange des poëtes de l'*Artiste*. Si jamais les vers disparaissaient du reste de la terre, ils se retrouveraient dans ce recueil. Il y a là toute une nichée de jeunes serins au blond plumage qui chantent et volent par tous les temps et toutes les saisons. M. Arsène Houssaye est le doux coryphée qui préside à ces doux concerts. Dieu me garde d'en troubler l'innocente harmonie! Il y a si longtemps que les poëtes de l'*Artiste* ont pris l'habitude de chanter en famille, que le public et la critique savent fort bien qu'ils n'ont rien à voir là-dedans. Je ne rechercherai donc pas indiscrètement lequel de ces messieurs si féconds a mérité, depuis trois mois, le prix de l'hymne patriotique. Je m'éloigne, mais non sans avoir jeté un regard sur *les Sirènes*, nouveau poëme antique échappé récemment à la muse en prose de M. Arsène Houssaye.

Non content d'avoir fait autrefois un conte de Voltaire, M. Arsène Houssaye veut aujourd'hui ajouter quelques feuillets à Homère, à Théocrite, à Pindare. Il chante sur la lyre d'or et d'ivoire ses « sirènes sorties de la mer en chantant quand Vénus a secoué les perles de son sein, son sein doux au regard et à la bouche comme une pêche des vergers de l'Olympe »

Après avoir chanté ce sein *doux*, ces *vergers* et cette *pêche*, M. Arsène Houssaye chante encore bien d'autres choses. Mais ne chante-t-il pas un peu trop? Ne pousse-t-il pas un peu trop loin la passion de l'horticulture, lorsqu'il plante des vergers et fait fleurir des pêches sur les sommets éternellement neigeux de l'Olympe, élevé, suivant les uns de mille toises, suivant les autres de dix-sept cents toises au-dessus du niveau de la mer? En second lieu (à pédant pédant et demi), M. Arsène Houssaye devrait savoir que la pêche n'était connue ni des anciens Grecs en général, ni de Vénus en particulier, bien qu'on ait galamment donné son nom à l'une des espèces de ce fruit, *malum persicum*, comme l'appelle Pline, pour rappeler qu'il nous est venu de l'Orient, d'où les Romains l'ont transporté en Europe à la suite de leurs guerres avec les Parthes.

Certes, je me serais bien gardé de relever ces vétilles, Si M. Houssaye n'était de ces gens qui, *par une sorte de pédantisme retourné*, comme l'a dit M. Sainte-Beuve, traitent avec la plus hautaine suffisance tous les hommes d'étude, tous ceux qui prennent la peine d'apprendre les choses qu'ils veulent savoir. M. Houssaye n'est pas de ces gens-là, on le voit bien. Aussi ses poemes antiques ressemblent à l'antiquité, à peu près autant que ses *Portraits du dix-huitième siècle* ressemblent à leurs originaux. Il fait de l'Homère comme il a fait du Voltaire, avec une candeur qui désarmerait, si elle n'était accompagnée de prétentions qu'il faut bien rabattre, si pénible que cela soit.

Mais laissons M. Houssaye et les siens. Décidément nous ne trouverons pas parmi eux le poëte lyrique que la révolution attend encore. 89 a eu sa *Marseillaise*, la révolution de juillet sa *Parisienne*, à laquelle l'enthousiasme du peuple a donné un moment la poésie qui lui manquait. Mais, à défaut d'un Pindare, juillet a enfanté un Archiloque dans le vigoureux poëte de la *Curée* et de *l'Idole*. Aurons-nous aujourd'hui notre poëte satirique? Nous sera-t-il rendu par MM. Savinien Lapointe et Charles Deslys, qui viennent de s'associer pour publier chaque semaine une *Némésis* nouvelle sous le titre de *Prolétairiennes*? Outre qu'il est tant soit peu baroque, ce titre en promet de dures aux propriétaires qui, à la vérité, ont le droit de répondre ou de faire répondre par des *propriétairiennes*. Les vers de M. Charles Deslys et de M. Savinien Lapointe ont de l'éclat et de la facilité : mais est-ce assez pour qu'ils parviennent à se faire lire?

Si l'esprit nous manque, ce ne sera pas assurément faute de petits journaux. Nous en avons de toutes les formes et de toutes les couleurs, au propre comme au figuré. Naturellement tous les petits journaux sont dans l'opposition et font feu de tous les côtés. C'est dans l'un d'entre eux qu'un homme d'esprit, qui se cache sous le pseudonyme de François Villon, publie en ce moment les *Occidentales*, poésies burlesques, pittoresques, mais fort agréablement tournées. Nous regrettons que dans l'une d'entre elles, la *Tristesse de Xavier*, gracieux pendant de la *Tristesse d'Olympio*, M. Théodore de Banville, nous voulions dire François Villon, se soit attaqué à deux hommes de talent qui tous deux ont très-honorablement gagné leurs éperons dans la littérature et dans la politique. Au surplus, si M. Xavier, aujourd'hui représentant du peuple et rédacteur en chef d'un grand journal, a été pauvre autrefois, il n'en a que plus de mérite, puisqu'il n'est sorti de sa détresse que par la persévérance de ses efforts. Quoi qu'il en soit, voilà, suivant le François Villon de 1848, ce qu'au temps de son guignon l'amoureux Xavier disait à son confident Paulin Limayrac :

. . . .

Ah! Paulin! si j'avais de quoi payer le cens,
Je connaîtrais aussi ces billets de cinq cents
Qui sont les pommes de nos Èves.
J'aurais le rameau d'or qui dompte les tailleurs,
Et je verrais enfin des chemises ailleurs
Que parmi l'azur de mes rêves.

Oui, je ferais remettre un verre à mon lorgnon,
Paulin, j'échangerais ma panne et mon guignon
Contre l'aisance fantastique
Du baron de Rotschild, et, gagnant à ce troc,
Je pourrais peindre alors mes moustaches en croc,
Et j'y mettrais du cosmétique.

. . . .

Ainsi parlait Xavier l'âme et les sens aigris,
Du temps qu'il arborait ces vastes chapeaux gris,
Empruntés à d'anciens fumistes,
Et que, plein d'amertume, il nettoyait ses gants,
Avec ces procédés, beaux mais extravagants,
Qui sont la gloire des chimistes.

. . . .

Les autres strophes ne le cèdent guère à celles-ci, et somme toute, ce sont là, sans contredit, les vers les plus spirituels que nous ayons lus depuis le 24 février.

Au résumé, beaucoup de rimes, point d'inspiration, peu d'esprit, quelques pages d'un poëte écrites avant la révolution, voici jusqu'ici le bilan de la poésie républicaine. N'en soyons pas surpris. Ce n'est jamais sous le coup même des événements, si grands qu'ils soient, que le poëte chante: il attend dans l'ombre l'heure propice, il médite avant de parler, tandis que les rimeurs sont toujours aussi prêts à célébrer une révolution qu'à tourner un compliment de bonne année ou un couplet de vaudeville. C'est la morale qui résulte de cette longue revue, que nous aurions voulu abréger, mais que nous ne renouvellerons pas sans motif grave. Nous attendrons un poëte pour vous reparler poésie. Fasse le ciel que nous n'attendions pas longtemps!

ALEXANDRE DUFAÏ.

Courrier de Paris.

Le plus grand des petits événements de notre semaine parisienne s'est passé en Angleterre, où John Bull traite nos concitoyens de Turc à Maure. John Bull proscrit décidément les produits français, nos soieries, nos bijoux, nos livres, nos arts, notre élégance; il n'en veut plus. Il siffle à outrance nos comédiens, et sa colère ne respecte ni le sexe ni l'âge. On cherche le motif de ce grand courroux, et l'on ne trouve que ce prétexte : l'expulsion d'une poignée de mécaniciens anglais. Ainsi l'émeute qui se prélassait naguère à Paris, a passé le détroit. « Il faudrait voir, nous écrit-on de West-End, le spectacle qu'offre le parterre de Drury-Lane pendant ces orageuses soirées; jamais Bedlam et Charenton ne vomirent de pareilles clameurs. Milton et Dante n'ont pas tordu leurs damnés dans de plus étranges convulsions. John Bull est terrible quand il se fâche, mais il est encore plus grotesque; et si l'on frémit à l'entendre, il est difficile de le contempler sans rire. Assurément les monstrueux magots échappés au pinceau d'Hogarth ou de Goya pâliraient devant certains *siffleurs* de Drury-Lane. C'est en vain qu'au moment où je vous écris, les loges protestent par un applaudissement vengeur contre ces manifestations sauvages du parterre; on crie, on siffle et on tempête de plus belle, le désordre est à son comble et une collision devient imminente. Salut et fraternité. »

L'émeute poursuit donc sa course haletante à travers le monde; elle éclate au même instant à Vienne et à Madrid, à Paris et à Constantinople. Les Osmanlis font des rassemblements, et leurs délégués pétitionnent. On dira bientôt : le citoyen Achmet, le citoyen Reschid. La belle Stamboul, autrefois victime de tant d'incendies, ne brûle plus maintenant que pour la liberté. Le progrès semble même gagner la Chine, cet empire incombustible, et Pékin s'apprête à entonner *la Marseillaise*. Pourquoi notre petite correspondance ne s'étend-elle pas au delà de la grande muraille! il y aurait plaisir et nouveauté à s'occuper d'une révolution chinoise.

Parler du bruit de Paris, c'est plus sérieux et surtout bien moins original. L'émeute, décidément chassée des boulevards, se réfugie où elle peut et tâte de toutes les formes. Nous avons eu l'émeute communiste, celle de la république rouge, et puis l'émeute napoléonienne. Les habiles se creusent la cervelle pour deviner sous quel oripeau politique doit marcher la prochaine. Dans cette effervescence générale, rien de surprenant à ce qu'on la voie souvent où elle n'est pas. Ainsi de l'alerte causée, l'autre soir, à la porte de l'Opéra, par le *Qui vive* trop bruyant d'un garde national, lequel croisait la baïonnette sur un conspirateur imaginaire lorsqu'il fut arrêté par ces mots pleins de sens : « Eh, mon ami! ne me tue pas, tu montes la garde à ma place. » Mais le malentendu se débrouillant au moment de la sortie du spectacle, des citadines effarouchées montèrent précipitamment dans leurs mylords; on vit même quelques Sabines de l'amphithéâtre enlevées dans les bras des Romains de l'orchestre, et les pompiers de service, mêlant leur casque à la fête, il s'ensuivit une petite représentation après la grande, et qui rappela beaucoup, par ses détails, le fameux tableau de David.

Un autre tableau dont l'exhibition remonte à dimanche, c'est celui de la revue militaire du Champ-de-Mars. Sept ou huit mille hommes de cavalerie de toutes les armes, cuirassiers étincelants, dragons impétueux, élégants lanciers, passaient et repassaient aux cris de *Vive la République* sous les yeux du jeune ministre de la guerre, et pourtant cette magnifique revue, si humiliante pour les représentations du Cirque et de l'Hippodrome, avait attiré fort peu de monde : c'était une fête à huis clos, à laquelle le journal, on ne sait pourquoi, avait refusé les fanfares de sa publicité.

C'est qu'aussi le journal n'a pas assez de toutes ses colonnes et entre-filets pour le compte-rendu et le spectacle de l'Assemblée nationale; la curiosité mondaine, qui dans les chambres de la monarchie ne s'attachait guère qu'aux séances où se discutait l'adresse, s'acharne maintenant aux moindres faits et gestes de nos représentants. On court à leurs exercices comme on courait naguère à ceux de Rachel ou de Duprez; on assiége les portes de l'Assemblée comme aux beaux jours des spectacles extraordinaires : c'est le même empressement, sinon la même émotion et les mêmes parures. La politique a ses bas-bleus comme la littérature, mais les uns et les autres ne se piquent pas d'un grand raffinement de toilette. Ces dames auront lu sans doute dans Rollin que la nymphe Egérie gardait son négligé pour visiter Numa.

Depuis quelques jours nos représentants sont visibles ailleurs que dans leur palais; il y a parmi eux bien des célébrités retardataires auxquelles Martinet vient de prêter le secours de sa publicité en plein vent. Je ne sais plus quel membre illustre de l'ancienne constituante, pressé de laisser prendre son image, disait au dessinateur : « N'est-ce point assez que de traîner partout avec nous cette triste image dans laquelle la nature nous a enfermés, et croyez-vous qu'il faille encore transmettre à nos contemporains une image de cette image, comme un spectacle digne de leur attention? » Et le Spartiate ajoutait que, « dans les anciennes républiques, il fallait avoir remporté trois victoires au Champ-de-Mars ou dans les jeux olympiques pour avoir droit à un croquis. » Mais à ce compte, nous serions privés de trop de portraits, et où en serait la caricature? Ce qui frappe le plus dans ces neuf cent silhouettes parlementaires, c'est la diversité des physionomies; rien qu'à les regarder, on comprend que ces législateurs ne sauraient avoir la même opinion et qu'ils ne peuvent pas s'entendre : les uns sont barbus comme des pachas, les autres ont le front ras comme s'ils étaient chauves, ceux-ci sont blonds et bouffis comme des anges, et ceux-là noirs et décharnés comme des anachorètes. Il en est qui ressemblent à des amoureux de vaudeville, et d'autres

ont la figure de Frédérick Lemaître dans César de Bazan. Pour que le curieux ne confonde pas ces célébrités entre elles, le dessinateur a eu soin de mettre leur nom au bas du portrait, mais on n'est pas plus avancé et on les confond toujours. Messieurs de la commission exécutive se distinguent entre tous par leur écharpe et par leur attitude inspirée.

A propos de gouvernement, on cherchait l'autre jour, dans un salon diplomatique, les noms de nos ministres, et, à défaut du nouvel almanach républicain, c'était à qui ferait les plus incroyables efforts de mémoire. On désigna d'abord assez couramment MM. Cavaignac et Carnot; un avocat de la veille nomma M. Bethmont, et un diplomate du lendemain M. Bastide; en se donnant du mal, on arriva jusqu'à M. Duclerc. — A la bonne heure! objecta le maître de céans; mais de quoi M. Duclerc est-il ministre? — Au moyen d'une cotisation de souvenirs et d'une série d'inductions, on découvrit M. Flocon, c'était la demi-douzaine; trois noms restaient à l'état d'énigme, et sans l'arrivée du docteur de la maison, qui signala MM. Recurt et Trélat, on en serait encore aux conjectures. — Au fait, docteur, s'écria un assistant, ces deux messieurs sont des confrères, il n'y avait que vous capable de les désigner. — Du tout, car je ne les connais comme médecins que depuis qu'ils sont ministres. — Pour la découverte du neuvième, une récompense fort honnête fut proposée, on épela tous les noms parlementaires, on fureta dans tous les recoins du journal, la chasse fut inutile, et il fallut y renoncer.

Depuis que les boulevards sont devenus le séjour permanent de toutes sortes de brocantages et l'apanage des petits débitants, les promeneurs tentent de se réfugier aux Champs-Élysées, où ils retrouvent une autre classe d'industriels, celle des artistes en plein vent, des saltimbanques et des équilibristes. Les rêveurs et les spéculatifs laissent errer leurs utopies sous les marronniers des Tuileries, les fumeurs et les politiques dressent leur tente au jardin National, pendant que les titans du dernier régime vont promener leur grandeur déchue et la majesté de leurs souvenirs dans la mélancolique oasis du Jardin-des-Plantes. Quoique les promenades publiques n'offrent point d'encombrement et que les spectacles semblent déserts, Paris ne l'est pas, et nous ne pouvons pas tenir le langage des autres années à la même époque, à savoir, que notre Paris est privé de Parisiens, et qu'alors qu'une nuée de provinciaux envahit la capitale ses vrais habitants lui échappent par toutes les portes. Il est reconnaissable, au contraire, que notre beau monde ne quitte pas ses pénates et qu'il adopte trop rigoureusement encore le système cellulaire. Les plus hardis de ces effarouchés commencent néanmoins à pousser leurs excursions jusqu'au bois de Boulogne, on y a revu de fraîches toilettes et de fringants équipages; il semble aussi que *Co-*



Nouveau Pont à Asnières, pour le service du Chemin de fer.

blentz soit à la veille d'une résurrection. On sait que ce côté gauche du boulevard Italien qui s'étend entre les rues Lepelletier et du Mont-Blanc fut à peu près le seul lieu public que les élégants et les merveilleuses honoraient de leur présence au temps du Directoire. Quiconque affichait des prétentions au bon ton devait s'y montrer deux ou trois fois par semaine. Vous verrez que l'ancien Coblentz se reconstituera là ou ailleurs avec cette double amélioration : l'émigration de moins et le cigare de plus.

Voici d'ailleurs un petit fait propre à rassurer les alarmistes et ceux qui n'ont pas cessé de dénoncer la panique des écus : on va commencer la vente des caves de la liste civile, et les amateurs se présentent en foule; en outre, tout le long de cette semaine la route de Chatou a offert le plus curieux spectacle, motivé par une autre vente, celle des cent mille bouteilles de vins fins laissées par feu le marquis d'Aligre, au château de Chissey. Ces sortes de ventes peuvent passer pour de véritables fêtes de fraternisation, tous les gourmets y courent le verre en poche; il y a des avocats, des banquiers, des magistrats, des artistes, des ouvriers; entendez-vous le choc des tasses, le glouglou des bouteilles, les prescriptions du sommelier; le généreux sang de la vigne y coule à pleins bords, et on y a vendu des vins de tous les rangs, de tous les bouquets, de toutes les époques. M. d'Aligre remontait sa cave en antiquaire aussi bien qu'en gourmet; ces vieux flacons sont pleins d'anecdotes, et c'est le livre de l'histoire qu'on ouvre en les débouchant. Écartez ce lierre et ces pampres, et vous lirez des dates éloquentes par leur antiquité : là est un certain volnay mis en bouteilles sous le consulat de Plancus-Sobieski; il y a du Constance de la cave du Stathouder, du Chypre qui remonte aux Vénitiens, du Sétuval extrait de l'amphore des Pombal, du Syracuse destiné à Louis XV, du Chambertin réservé pour Napoléon; point de flacons en Europe qui puissent afficher une plus haute noblesse.

Quant à la semaine théâtrale, peu de chose. Le théâtre des Variétés a repris les *Chansons de Béranger*, et Béranger, ses chansons et le vaudeville ont été accueillis à merveille. Ce que c'est que d'être grand poëte et poëte immortel, on fait vivre tout ce qui vous touche, on donne la jeunesse même à un vieux vaudeville. Il est juste d'ajouter que celui de M. Langlé est vif, amusant et gaillard. On a beaucoup applaudi cet excellent paillasse Leclerc, et la belle fée mademoiselle Page. Mais voilà qu'aux charmes un peu vieillots de son répertoire le même théâtre ajoute les poses plastiques de l'école Keller. Ces acteurs emmaillotés s'en prennent encore et toujours à la mythologie, c'est Vénus, c'est Galatée, c'est Érigone figurées par des femmes à la taille élevée, aux contours arrondis. Une scène de bacchantes avec accompagnement de nègres nous a paru fort originale.

Au Gymnase, la *Niaise de Saint-Flour*, c'est madame Rose Chéri; il s'agit donc d'une niaiserie de contrebande et d'une fille toute spirituelle qui fait la bête; mais on n'en vient pas à cette extrémité sans de graves motifs, et cette gentille Madeleine a les siens; ils ne sont pas neufs et datent de l'invention du vaudeville. On a distingué M. Frédéric, et c'est M. Léonard, un vrai benet que les grands parents font mine d'accueillir. Il faut bien jouer son jeu et tricher; Mons Léonard en voit de belles; il est berné, pourchassé et enfin évincé. Bluette, bagatelle, tout ce que vous voudrez, madame Rose Chéri a fait de ce vieux clinquant un petit bijou, et M. Tisserand l'a fort bien secondée.

Les dames patronesses des crèches ne laissent pas se ralentir leur zèle charitable, et elles trouvent dans la générosité de nos artistes des auxiliaires toujours fidèles. On annonce pour le jeudi 29 juin, au bénéfice des crèches du neuvième arrondissement, une représentation qui réunit tout ce qui peut séduire les plus récalcitrants; ballet, comédie, vaudeville et une tombola précédée d'un prologue en vers dont le principal rôle sera joué par mademoiselle Saint-Hilaire, l'ex-soubrette du Théâtre-Français qui déjà la regrette et ne tardera pas à la reprendre. — Avis donc aux bonnes âmes de la veille et du lendemain. Avis à ceux qui aiment s'amuser. — Si ce soir-là ils n'attrapent pas le gros lot, ils sont toujours sûrs d'employer agréablement leur argent; et par-dessus le marché, d'y gagner un bienfait *qui n'est jamais perdu*.

Les œuvres de La Place, publiées par le gouvernement en exécution de la loi du 15 juin 1842, sont en vente depuis quelques jours à la librairie Paulin, Lechevalier et compagnie. Ces œuvres forment 7 volumes in-4° des presses de l'Imprimerie Nationale, et contiennent : 1° le *Traité de Mécanique céleste*, tom. 1 à 5. — 2° L'exposition du *Système du Monde*, tome 6. — 3° La *Théorie analytique des Probabilités*, tome 7. — Le prix du volume est de 10 francs.

Études de mœurs, par Valentin.

DÉSORDRE.



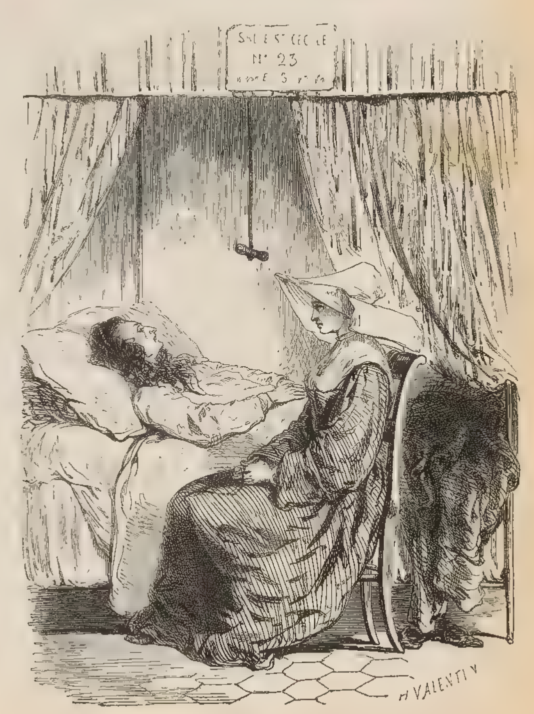
Dans la Mansarde.



Au Château-Rouge.



A la Maison doree.



A l'Hôpital.

Lettres d'un Flâneur.

VII.

ENCORE LES NOUVEAUX JOURNAUX.

Monsieur le Directeur,

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes *feuilles!*
C'est le destin. Il faut une proie au trépas

Que j'en ai vu mourir!... une surtout... Elle aimait trop la révolution, c'est ce qui l'a tuée... Quand venait une émeute, elle en perdait la tête de joie; l'ordre rétabli, elle avait des accès de désespoir et de fureur. Un de ces accès lui a été fatal. La semaine dernière elle est morte subitement d'une colère rentrée. C'est une grande perte pour la république démocratique et sociale, et pour moi en particulier. Pauvre *Commune de Paris!* je ne t'oublierai jamais! Je t'aimais comme tu aimais la révolution! je te préférais même, je crois, à la *Vraie République* du citoyen Thoré, car tu m'amusais davantage! Qui me distraira maintenant quand je serai triste? Je ne puis m'habituer à l'idée que je ne dois plus te lire! Il me semble toujours que je vais te voir ressusciter plus révolutionnaire et plus divertissante que par le passé. Une seule pensée me console dans mon infortune. Si je ne m'abuse, tu n'es pas tout à fait morte, tu t'es transformée, tu revis dans quelques-unes des vingt ou trente jeunes feuilles qui sont nées le lendemain de ton trépas, car elles te continuent comme Pierre Leroux continue, d'après son système de la transmigration des âmes, Jean-Jacques Rousseau, Pétrarque, Jésus-Christ et Moïse... N'importe, tu manques à mon bonheur! Reparais, reparais, ô ma chère *Commune!* et je te promets de m'abonner, pour cinq années consécutives, à double prix s'il le faut.

Pendant les quinze jours qui viennent de s'écouler la presse a fait une autre perte digne aussi d'une mention. Le ROBESPIERRE a rendu le dernier soupir la seconde semaine de son existence. C'est un malheur public, j'en conviens. Ne nous affligeons pas trop cependant. J'ai découvert un secret qui doit singulièrement adoucir l'amertume de notre chagrin. *Robespierre* n'est pas aussi mort qu'il en a l'air. Il a changé de nom, voilà tout. Depuis que Louis Napoléon a été nommé représentant du peuple, il s'appelle NAPOLÉON RÉPUBLICAIN : rue Montmartre, 70, bureaux définitifs, au lieu de rue Montesquieu, 9, bureaux provisoires. Du reste il a conservé les mêmes épigraphes, à cette différence près que, si le *Napoléon républicain* veut, comme le *Robespierre*, l'abolition de la peine de mort et de la misère, il n'ajoute pas, à son exemple, la solidarité à la liberté, à l'égalité, à la fraternité et à l'unité. En outre, il se propose le même but social, il ne faillira pas plus que lui à sa mission; enfin il est écrit du même style par le même citoyen Marcel Deschamps, qui a pris le pseudonyme de Napoléon en échange de celui de Maximilien Robespierre. Cet illustre écrivain a eu, à ce qu'il paraît, l'honneur d'appartenir à la rédaction du *Père Duchesne*. Sa conscience lui a fait, dit-il, un devoir de sacrifier sa *belle position* à ses convictions démocratiques : *mouvement* qui été peu apprécié par les *vieux journaux*. Il s'en console en pensant que les patriotes lui sauront gré d'avoir abandonné cette *spéculation* entachée du *robermacairisme* le plus éhonté. A en croire M. Deschamps, la république que veulent les citoyens commis du peuple, c'est la courtisane usée qui donne de l'or pour des caresses à ses nombreux amants : aussi s'écrie-t-il avec indignation : « Peuple, lorsque tes *commis* violent le mandat que tu leur as donné, souviens-toi du *Drapeau rouge* du Champ de Mars et du courage de tes pères en 1793, » et prie-t-il « l'auteur de toutes choses de les faire tomber sous la RÉVOLUTION DU MÉPRIS. »

Mais M. Deschamps a beau s'évertuer, il n'atteint pas à la hauteur de ce bon *Sobrier*. Parlez-moi de M. César Perruchot, le signataire de la *République rouge*. Voilà un digne disciple de son maître, voilà un homme d'esprit et de goût. Que je le remercie d'abord de nous avoir débarrassés de la république démocratique et sociale. Non-seulement, malgré toutes les explications que m'en donnaient ses inventeurs, je n'ai jamais compris en quoi la république démocratique et sociale différerait de la république que nous devrions avoir, que nous aurons un jour, s'il plaît à Dieu. Mais il m'était impossible de pousser sans perdre haleine ce cri de moitié trop long : Vive la république démocratique et sociale! Essayez et vous y renoncerez bientôt comme moi. La république rouge, à la bonne heure. Ça ne demande aucune explication, ça se crie facilement d'un seul coup de langue; pour ces deux motifs, à défaut d'autres, et je n'en manque pas, je donne la préférence à la république rouge. D'ailleurs n'est-elle donc pas plus spirituelle! La république démocratique et sociale aurait-elle jamais, par exemple, révélé au peuple le mystère du zèle de la garde bourgeoise?

NIAIS!

— O nos puissants *seigneurs*, jetez un regard de pitié sur la misère du peuple! *Daignez....*

— Qu'est-ce à dire?... Ne vous avons-nous pas donné du saucisson et du pain à discrétion pendant plusieurs jours?.... N'avons-nous pas enterré, sous la colonne, vos pères, vos frères, les blessés de février, après les avoir emportés dans un char somptueux?.... N'avons-nous pas prononcé de jolis petits discours sur leurs tombes?....

Ingrats!...,

— Si, si, si, nos *très-hauts seigneurs!* Mais les petits discours ne remplissent pas l'estomac, si encore c'étaient des petits pâtés!... nous n'aurions certainement pas faim de longtemps; mais....

— Drôles! nous vous avons fait des discours, et vous vous plaignez!... Osez-vous dire qu'ils n'étaient pas jolis, très-jolis!... qu'ils ne vous promettaient pas monts et merveilles!...

— Nous ne le nions pas, nos *seigneurs;* c'est au contraire pour cela que nous venons réclamer....

— Niais!..

— Plait-il?

— Niais! — Vous êtes incapables de nous comprendre.

— Mais nous sommes capables de mourir de faim.

— Est-ce qu'on meurt de faim! D'ailleurs nous avons des charges, de grandes charges. Nous avons les cumulards à payer, de grandes fêtes à donner, la garde nationale à héberger....

— La garde nationale!...

— Sans doute. Si elle mange bien, elle boit encore mieux, et le champagne coûte cher!..

— Du champagne? — Nous buvons de l'eau, nous.

— Vous, c'est possible; mais la garde nationale, fi donc!... Cela nous coûte très-cher, il est vrai; mais c'est elle qui nous soutient, il faut bien nous l'attacher.

— Singulier moyen!..

— Niais! — Aussi nous serons probablement forcés de trouver la manière de lever un petit impôt sur vous.

— Sur nous? Mais nous venons vous demander du pain, nous n'avons pas de quoi dîner.

— Vous ne dînerez pas, vous, c'est tout simple. La garde nationale dînera deux, trois, quatre fois s'il le faut, c'est entendu. Cessez donc vos demandes importunes, ou nous faisons battre le rappel; nous mettons tout en l'air, et Paris sens dessus dessous. La garde nationale ne demande pas mieux, elle sait ce qui l'attend au retour.

Ce délicieux article, dont je n'ai pas cru devoir retrancher un seul mot, est extrait du numéro 4. Le premier numéro a été publié du 10 au 12 juin, car *la République rouge* paraît le dimanche, le mardi et le vendredi de chaque semaine... 5 centimes le numéro. *La République Rouge* a eu le tact de se loger rue des *Boucheries*, n° 38.

C'est aussi rue des Boucheries — mais au numéro 32 — que s'est logé *le Bonnet Rouge*, drapeau des sans-culottes, ayant pour épigraphe : la vérité, le droit, et paraissant deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi. Ce journal, né le 11 juin, est signé Daroux. Il a un peu moins d'esprit et de style que *la République Rouge*, et il tient pour la république démocratique et sociale. Sa spécialité est l'anecdote. Il la cultive avec succès. En voici un échantillon :

« Le banquet du peuple est donc ajourné indéfiniment : c'est du moins le vœu des bons patriotes qu'il le soit. A la bonne heure! que la leçon du 15 mai nous profite au moins en cela. On nous rapporte qu'une famille d'aristocrates est partie depuis trois jours pour la province dans l'attente des événements annoncés et concertés pour aujourd'hui. La maîtresse de la maison disait en partant à une jeune servante qu'elle laissait seule à Paris : *Ayez bien soin de fermer ce jour-là toutes les portes. Les brigands...* (c'est ainsi qu'on appelle dans ce monde-là les bons citoyens, les sans-culottes) *les brigands une fois sortis de Paris n'y rentreront pas tous! la ville sera mise en état de siége, et s'ils résistent on les massacrera.* La jeune fille, épouvantée, voulait suivre madame et ne pas rester seule à Paris; elle pleurait. *Eh! petite, de quoi vous inquiétez-vous donc!* répondit sa maîtresse, *vous qui n'avez que votre vie à perdre!*

» Les aristocrates sont toujours les mêmes. Chez eux la bêtise le dispute ordinairement à la cruauté. »

Le dimanche 11 juin naissait en même temps que *le Bonnet Rouge*, mais rue Monsieur-le-Prince, 28 — encore une rue dont on a oublié de républicaniser le nom — *l'Accusateur public*, qui paraîtra le dimanche et le mercredi sous la direction de M. Alphonse Esquiros. — Ce journal, ultra-républicain s'il en fut, — se propose — c'est lui qui nous l'annonce — de citer à sa barre tous les abus de la société — les hommes et les choses. « Il ne demande pas de têtes, comme les Frank-Carré de la réaction; il veut, au contraire, détruire ce vieil édifice rouge de la vieille Thémis. Ses armes sont la discussion et la logique; son drapeau est la république sociale; son but est l'anéantissement du privilége et la rédemption du travailleur. » O vous tous qui désirez vous divertir, ne lisez jamais *l'Accusateur Public*. Il est le plus platement déclamatoire, le plus monotonement lourd de tous les nouveaux journaux. En le parcourant du regard, je me suis surpris à donner une nouvelle larme de regret à *la Commune de Paris*, le type du genre.

A *l'Accusateur Public* je préfère cent fois LE VOLCAN, LA COLÈRE D'UN VIEUX RÉPUBLICAIN, SPARTACUS LIBÉRATEUR DU PEUPLE et LE SALUT SOCIAL, surtout LE SALUT SOCIAL. *Le Volcan*, qui est né du jeudi 15 au dimanche 18 juin, rue Boucher, n° 3, paraît deux fois par semaine; il est rédigé par la citoyenne sans peur. Il a quatre épigraphes ou devises : Organisation du travail, liberté, égalité, fraternité, juste répartition de la richesse, guerre au despotisme, quel que soit son masque. Son directeur-gérant s'appelle Bassignac. Cinq de ses articles sur dix sont intitulés Lave. Il laisse couler dans ses colonnes des laves politiques, législatives, socialistes et théâtrales. — *Le Volcan* n'est guère plus amusant que *l'Accusateur Public*, mais il est moins prétentieux. Son style a même de l'originalité. J'aime assez, par exemple, cette expression qu'il affectionne : *Vertuchoux*, citoyen Lalanne!....

Le Vieux Républicain est en colère contre tout le monde. Il a emprunté ses devises aux affiches de Sobrier : *En avant, marchons donc!* mais il ne manque ni d'un certain bon sens ni d'une certaine verve. Jugez-en par le fragment suivant que je lui demande la permission de lui emprunter :

Mais qui fera donc aller la République? Foi de vieux Républicain, il y a un mystère là-dessous, il faudra donc que le bon Dieu s'en mêle?

Eh bien oui, ce sera lui! ce sera lui qui sera le vrai fondateur de la République française, car les grandes choses se font ainsi.

Peuple, regarde ces montagnes qui touchent le ciel, cet océan qui bat les rivages, ces continents chargés de vie, ces cieux inondés de lumière; peuple, dis-moi, est-ce l'homme qui les a faits? où était le citoyen Thiers, où rêvait Lamartine, où griffonnait Girardin, où s'époumonnait Barrot quand Dieu créa l'univers? Il l'a fait sans eux, sans eux il fera bien la République! Et nous n'entendrons plus un Dupin se vanter d'avoir sauvé la France!

Peuple, regarde! vois cette belle nature qui s'épanouit au printemps. Est-ce Ledru-Rollin qui fait pousser les lis avec leur blancheur virginale? Est-ce Thiers qui purifie le ciel de ses nuages et le fait briller d'un si beau soleil? Est-ce Barrot qui fait verdoyer nos prairies et nos moissons? Est-ce Girardin qui fait chanter nos oiseaux dans les bois! Non, mille colères, c'est la vie répandue dans la nature entière, c'est cette vie qui fait tressaillir la terre, qui la rend chaude et féconde; c'est elle qui descend du ciel en lumière, en rosée qui s'exhale dans l'univers qu'elle enivre de ses feux. Celui qui fait la révolution du printemps, c'est Dieu!

Peuple, la France en est à son printemps, le froid des hivers a disparu et le soleil de la pleine liberté s'est levé à l'horizon de notre République; peuple, qui est-ce qui fera la révolution de ce printemps social? Ce sera cette vie mystérieuse et profonde que les siècles ont amassée dans le sol de la patrie, ce sera le génie de la France.

Après les langueurs, les incertitudes, les retours fatigants d'un mars et d'un avril douteux, le ciel s'éclaircira, le soleil brillera, la terre tressaillera, dans quelque temps elle aura changé de face; une végétation nouvelle, pleine de vigueur et d'éclat, couvrira les campagnes, tout chantera dans cette terre inondée de bonheur et d'espoir, et nul homme ne pourra se vanter d'avoir rendu la vie à la France. Celui qui aura tout fait ce sera Dieu!

C'est l'homme qui fait les petites choses, c'est Dieu qui fait les grandes; c'est Dieu qui fera donc la République française. Au moins elle sera de droit divin, celle-là!

Spartacus, libérateur du peuple, ordonne aux tyrans de disparaître, car leur règne est fini. C'est un socialiste disciple de Proudhon, qui ne me paraît pas devoir jamais être très-récréatif; mais avec lequel il sera peut-être possib d'engager un jour une discussion sérieuse s'il vit quelque mois. Je l'abandonne à sa destinée et je passe à un de ses confrères né le même jour que lui, le dimanche 18 juin, et qui me semble vraiment digne d'une étude particulière. Ce journal est le *Salut social, moniteur du commerce véridique, journal des droits de l'homme*, rédigé par les opprimés. Il a pour rédacteur en chef le Vieux de la Montagne, et pour premier rédacteur-adjoint le docteur Arthur de Bonnard. Il crie de chaque côté de son titre : A bas la guillotine politique! A bas la guillotine de la faim! Plus d'exploitation de l'homme par l'homme! Vive l'organisation du travail par l'association!

Le *Salut social* ne se distingue ni par le fond ni par la forme des autres journaux ultra-républicains ou prétendus tels dont je viens de constater la naissance. C'est la même absence d'idées, la même phraséologie triviale, les mêmes tendances révolutionnaires ou anarchiques; on dirait que tous ces journaux sont écrits par la même main ou du moins sous une direction unique, et dans un même but caché; mais la démonstration de cette vérité m'entraînerait trop loin... Je reviens donc au *Salut social* de M. Arthur de Bonnard, qui prétend avoir trouvé le moyen d'en finir une fois pour toutes avec les révolutions. La chose vaut la peine qu'on s'en occupe assurément. M. Arthur de Bonnard conseille aux travailleurs de se concerter pour faire leurs affaires eux-mêmes en se passant de tous les intermédiaires parasites, et il les engage à former la ligue du *salut social*, ou du commerce véridique, dont il publie le manifeste. Cette pièce est une véritable curiosité que je ne saurais trop recommander aux amateurs. J'en cite au hasard quelques fragments :

« La liberté, quand on meurt de faim, est un vain mot, bien plus c'est une insulte, une amère dérision..

» Le Lazare populaire lèche encore les écuelles sous la table du mauvais riche.

» Exploité, pressuré, dépouillé, bâillonné, emprisonné par les parasites qui parlent de leurs droits sacrés en arguant des lois faites par les hommes, le peuple, ce représentant du Christ crucifié, s'est levé devant Dieu, a secoué ses haillons, et, s'adressant à ces prédicateurs, il leur a posé cette simple question : Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?

» Puis il s'est assis sur les pavés amoncelés en attendant la réponse.

» Les pavés sont ses frères et ses amis, comme lui humbles et foulés aux pieds, comme lui patients et résignés, comme lui rudes et incorruptibles, comme lui intrépides devant la mitraille, comme lui lourds et inexorables quand ils tombent sur la tyrannie qu'ils écrasent.

» Les pavés sont rentrés à leur place, le peuple n'est pas encore à la sienne, » etc., etc.

En conséquence, le *Salut social* propose de fonder, — je copie textuellement, — l'ÉPICERIE VÉRIDIQUE et le COMMERCE VÉRIDIQUE DES VINS ET DES LIQUIDES; il conseille à tous les travailleurs et consommateurs de toutes les classes, riches et pauvres, qui veulent en finir avec l'exploitation de l'homme par l'homme, sans qu'on se mitraille ou qu'on s'égorge à coups de baïonnettes, de se former en ARMÉE DE CONSOMMATION par légions, bataillons, compagnies, exactement comme la garde nationale, et il ouvre une souscription populaire à 25 centimes pour *créer des épiceries véridiques vendant au nom et au profit des travailleurs*. Du reste, mardi dernier a dû s'ouvrir, rue Neuve-Saint-Martin, 32, la première épicerie véridique. M. Arthur de Bonnard invite tous les déshérités à y porter leur clientèle, et il termine en leur annonçant l'ouverture d'un club tout particulier et *plein d'attrait*, le club du Salut social, où toutes les fraudes et falsifications du commerce seront impitoyablement démasquées. Qu'on se le dise.

Le bonapartisme n'a pas produit, durant la dernière quinzaine, un moins grand nombre de journaux que la république rouge. Il en est jusqu'à 7 que je pourrais nommer. Le 12 juin avait paru le NAPOLÉONIEN, journal quotidien, politique et littéraire, qui, à partir du 1er juillet, doit prendre

le grand format. Ce journal, écrit probablement par des Corses auxquels leurs parents n'ont jamais fait apprendre le français et doués d'ailleurs de peu d'esprit, avait du moins le mérite de la franchise : il exprimait *le vœu* que Louis Napoléon fût nommé président de la République, ou plutôt empereur d'un nouvel empire, car il ne se prononçait pas catégoriquement sur le genre de candidature qu'il désirait voir porter devant le pays, *sans autre ressort d'intrigue que la valeur de la personne et du nom de son candidat.* Trois jours auparavant les crieurs publics avaient annoncé la publication de LA CONSTITUTION, *journal de la république napoléonienne et des vrais intérêts du pays ;* le lendemain (14 juin) ils proclamaient la naissance du BONAPARTISTE, *organe des intérêts algériens*, dont le second numéro, daté du 17, s'appelait *le Bonapartiste républicain*, rayait de son titre les intérêts algériens, et déclarait qu'à ses yeux Louis Bonaparte était le seul homme qui pût nous sauver de l'anarchie. Avant cette métamorphose, LE PETIT CAPORAL, *journal de la jeune et vieille garde*, avait lancé son premier numéro sous les auspices de la justice, de la clémence et de l'union, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, avec une gravure sur bois représentant Napoléon gravissant une montagne dans une auréole. *Le Petit Caporal*, je suis obligé de vous l'avouer, sort de la manufacture où avaient été fabriqués la semaine précédente *la Carmagnole* et *le Gamin de Paris*, deux journaux mort-nés; il aspire à l'honneur de devenir le loustic du parti bonapartiste, comme *la Carmagnole* et *le Gamin de Paris* ambitionnaient d'être ceux de je ne sais trop quelle république. Il n'aura pas plus de succès, car il est encore moins spirituel. Sa plus grosse malice consiste à appeler Lamartine la chouette de la révolution. LA REDINGOTE GRISE, qui voudrait paraître deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, est aussi ornée d'une vignette sur bois; mais si elle admet la devise de la République, elle y ajoute, comme épigraphe, au lieu de la justice, de la clémence et de l'union, *République démocratique, une et indivisible*. Son premier numéro est daté du 18 juin. M. Simon Jude, son gérant, me paraît être un profond politique. Il a découvert que la question des ateliers nationaux était une très-grave et très-sérieuse question dont on devait se préoccuper vivement; du reste, il affecte une grande impartialité. Dans son opinion, le premier acte de Louis-Napoléon en entrant à l'Assemblée nationale « eût dû être de protester contre toute idée de prétention à l'empire, et de proclamer hautement son dévouement à la démocratie et à la République. » Aussi, lui dit-il en terminant une de ses allocutions : « Du haut de la colonne le grand homme te suit dans tes moindres actions; crains son lorgnon, respecte sa gloire... » Enfin, monsieur, la même semaine, j'ignore le jour, M. Guillemain faisait éclore L'AIGLE RÉPUBLICAINE, journal hebdomadaire contenant une biographie de Napoléon-Louis Bonaparte, illustrée d'un portrait sur bois et d'une chanson intitulée : *Fermez la cage, l'aigle est parti...*

Ce M. Guillemain ne s'intéresse pas seulement, selon ses propres expressions, à l'homme qui a pour titre :

« Neveu de Napoléon-le-Grand. »

il est en outre le fondateur de la RÉPUBLIQUE DES FEMMES, journal des COTILLONS. Le second numéro de ce charmant journal sera moitié prose, moitié vers. Mais le premier était tout vers. Les amateurs y trouveront, outre *la Marseillaise* et le *Chant du Départ*, deux chansons inédites : *la Marseillaise des Femmes*, en l'an 1848, et le *Chant du Départ de ces dames* ou *grande Expédition contre ces gueux de maris*. Je tiens à vous prouver que M. Guillemain n'a guère moins d'esprit et de goût que la plupart de ses confrères de la jeune presse. Voici le dernier couplet de sa *Marseillaise des femmes* :

On dit qu'Ève, notre grand'mère,
N'avait chemise ni maillot;
Supprimons notre couturière :
Oui, la couturière est de trop. (*bis.*)
La liberté, chaste amazone,
N'admet ni voiles ni verroux;
A la barbe de nos époux
Luttons comme à Lacédémone (1).

Liberté, sur nos fronts verse tes chauds rayons.
Tremblez, tremblez, maris jaloux,
Respect aux cotillons!
Tremblez, tremblez, maris jaloux,
Respect aux cotillons! L. C.

La quinzaine a été remarquablement féconde, vous le voyez. Elle a produit deux journaux par jour, car j'ai encore ajouté à ma collection :

Le SCRUTIN, journal du vote universel, paraissant — quand je dis paraissant, je veux dire devant paraître — les mardis, jeudis et samedis, avec ces épigraphes : « L'obéissance au scrutin est la loi fondamentale de la République. — Le seul point sur lequel chaque citoyen ait le droit de résistance fait la privation du vote direct. »

Le CHRIST RÉPUBLICAIN, journal du citoyen Delelergues, administré par le citoyen Ridel, et paraissant le jeudi et le dimanche. La plus plate déclamation qui ait jamais été imprimée.

DIOGÈNE SANS-CULOTTE (2 fois par semaine), comptant parmi ses rédactrices la citoyenne Laïs, qui termine ainsi une lettre sur le divorce adressée aux femmes honnêtes :

« Avouez-le, grandes dames, vous êtes jalouses de nous! Vous voulez vous glisser dans nos boudoirs dorés pour y recueillir des baisers qui ne vous semblent si désirables, que parce que vous ne les connaissez pas...

» Prenez garde! on ne s'initie pas impunément aux mystères d'Eleusis!

» — Vous y tenez? — Fort bien!

» Entrez!

» Les rideaux sont fermés, les bougies sont éteintes, enivrez-vous d'amour! ouvrez vos lèvres altérées aux baisers passionnés.

» Mais que votre curiosité ne vous pousse pas à demander les noms de nos amants...

» — Vous voulez les connaître?

» Eh bien! rappelez-vous ceux que vous portez, belles dames!

» En mon boudoir, minuit. »

(1) On sait qu'à Lacédémone les femmes, dans les jeux publics, se montraient toutes nues. (*Note de M. Guillemain.*)

LES ARCHIVES DU PEUPLE, registre politique du bien et du mal, au bénéfice de M. Louis Blanc; — POLICHINELLE, une monstrueuse parodie du *Charivari;* — LE SCORPION POLITIQUE, satire en vers sur les événements du jour, par le citoyen Bouché de Cluny, qui est encore plus obscur et plus ennuyeux que dans ses précédents ouvrages en prose, les *Druides* et un *Voyage en Bourgogne*, et qui se propose très sérieusement de dévoiler la marche politique secrète des cabinets despotiques de l'Europe, les sourdes menées qui minent la liberté des peuples; — MAYEUX, petite feuille signée Dufour, plus insignifiante encore que ses rivales, et qui mériterait d'être classée parmi les journaux bonapartistes; — LA POLITIQUE DES FEMMES, journal paraissant tous les dimanches, publié pour les intérêts des femmes et par une société d'ouvrières, et commençant ainsi : « Notre politique a été toute de ruse et de dissimulation dans le passé, faisons qu'à l'avenir elle soit toute de conciliation et de franchise... »

Sur les 30 journaux qui sont nés depuis quinze jours, quatre seulement — j'ai honte de le dire — me semblent avoir droit à ma recommandation et à mes éloges : malheureusement ma lettre est déjà si longue que j'ai à peine la place nécessaire pour enregistrer leurs titres. LE PETIT-FILS DU PÈRE DUCHÊNE ne ressemble nullement à son père, car il a beaucoup de bon sens et passablement d'esprit. Lisez sa lettre aux commissaires du banquet à 25 centimes, et vous serez de mon avis. — LE BONHOMME RICHARD et JACQUES BONHOMME ne sont pas moins bien intentionnés. — Dieu leur prête vie! — Enfin LA FRANCE, qui a pris pour devise : Justice et vérité, et pour épigraphe : La famille est la base de toute société morale; la propriété est un des principaux stimulants de la civilisation, a publié dans son premier numéro du 14 juin un acte de foi auquel je suis heureux de pouvoir donner une adhésion publique, car il se termine ainsi : Notre journal s'appelle *la France;* il n'est pas plus l'ami du peuple que des bourgeois, le représentant de l'aristocratie que celui de la démocratie.... Le peuple, c'est tout le monde.

La lecture de ces quatre journaux m'avait un peu consolé, et je me disposais à sortir pour vous porter ma lettre, lorsque j'entendis crier sous mes fenêtres LE PILORI et LES INTRIGUES DE GEORGE SAND. J'envoyai aussitôt ma vieille cuisinière acheter ces deux nouvelles publications. *Le Pilori* paraîtra le jeudi et le dimanche. Il se publie à la librairie *républicaine* de Gustave Havard, librairie qui n'a guère édité que des ouvrages sur les bagnes et les prisons. Il a pour rédacteurs les citoyens Barré et Vaumale. Le premier numéro est tout entier consacré à M. Thiers, représenté au pilori dans une grande gravure sur bois et condamné par M. Barré à l'exposition publique et à la flétrissure... morale, comme s'étant rendu coupable des délits d'ingratitude, d'intrigue et de rouerie, de plagiat et falsification de l'histoire, de mensonge, de dilapidation des deniers publics, de sang répandu et de haine de la république. Je ne m'abaisserai pas à flétrir de pareilles spéculations. Je ne gâterai pas non plus ce chef-d'œuvre biographique en en extrayant les phrases les plus propres à immortaliser le nom de son auteur; mais, pour vous donner une idée de l'esprit de MM. Barré et Vaumale, je me bornerai à vous citer les deux petits articles qui terminent le premier numéro de leur journal :

Le chemin du pilori.

« Le grand, l'illustre, le célèbre général Thomas, le nouveau Tranche-Montagne, ne veut plus de la Légion-d'Honneur; et pourquoi donc? ah! c'est un secret..... Regardez plutôt sa poitrine... il n'y a pas *encore* de crachat.

» Le libraire Hingray, démocrate renforcé, son ami, travaille, dit-on, jour et nuit à inventer, comme complément indispensable de la loi, une mécanique à refouler le peuple. C'est bon à savoir : au besoin nous le mécaniserons. »

O George Sand! si, après avoir lu *le Pilori*, *l'Accusateur public*, *Spartacus*, *Diogène sans-culotte*, *l'Organisation du travail*, *le Bonnet rouge*, *la République rouge*, et toutes ces autres feuilles stipendiées par les ennemis de la France, vous souteniez encore contre les honnêtes gens de tous les partis que la presse n'est pas assez libre, lisez l'ignoble pamphlet qu'un insensé vient de publier contre vous, et qui se crie aujourd'hui dans tout Paris; et dites-nous s'il n'est pas temps enfin de songer à réprimer d'aussi déplorables excès. Quand bien même vous persisteriez à me signaler à la haine et à la vengeance de votre peuple comme un bourgeois et un réactionnaire, je ne vous défendrais pas moins énergiquement contre les misérables calomniateurs qui auraient l'audace de vous attaquer avec de pareilles armes et auxquels vous ne devez répondre que par le plus profond mépris.... En cas de besoin, comptez donc sur l'appui

DU VIEUX FLANEUR.

L'Hôtel national des Invalides.

LE TOMBEAU DU MARÉCHAL MONCEY.

. . . . Jadis, pour soutenir ses jours,
Dans un pays ingrat, sauvé par son courage,
Le guerrier n'avait pas au déclin de son âge
Un asile pour vivre, un tombeau pour mourir.
L'Etat qu'il a vengé daigne enfin le nourrir.

Ces mauvais vers de M. Thomas, le chantre de *la Pétréide*, expriment le sentiment incomparablement juste qui présida à la fondation de l'Hôtel des Invalides.

« Il appartenait, dit Voltaire, à Louis XIV, qui avait fait plus d'invalides qu'aucun de ses prédécesseurs, » de leur ménager un asile. Cela appartenait aussi à sa grande âme et à sa générosité, et à la fibre nationale qui vibrait dans son cœur de roi, qualités éminentes, qu'on ne peut méconnaître sans une criante injustice, et auxquelles, pour notre part, nous rendons volontiers l'hommage d'un républicain.

Mais, avant d'en venir à lui, jetons un coup d'œil en arrière.

Un hémistiche de Virgile, le fameux *veteres migrate coloni* de l'églogue, qu'il ne faut pas traduire par *anciens colons*, mais bien par *vétérans-colons*, nous apprend quel était le sort des invalides sous la république romaine. On assignait aux vieux soldats des terres à cultiver dans les vastes possessions de l'Etat. Il y a apparence qu'on les en dépouillait aussi quelquefois. M. le maréchal Bugeaud semble avoir désiré restaurer ce système, lorsqu'il a proposé ses plans de colonisation militaire. Mais la méthode romaine offrait plus d'un inconvénient dont ce n'est pas le lieu de disserter ici, et, sous ce rapport, comme sous quelques autres, nous regrettons peu qu'on n'ait pas accueilli et mis en pratique les élucubrations agricoles du Cincinnatus d'Excideuil.

Avec l'établissement des *milices permanentes*, qui remonte au quinzième siècle, dut nécessairement concorder le soin d'assurer l'existence des guerriers mis hors de service par les blessures ou par l'âge. Faute de mieux, on les mit longtemps en pension chez les seigneurs et chez les moines, et ce fut une véritable contribution de guerre levée par le pouvoir royal sur ces deux classes privilégiées.

Dans les châteaux-forts, les invalides des quinzième et seizième siècles prenaient le nom de *mortes-payes;* dans les couvents, d'*officiers-lais* ou de *moines-lais*. Il y a encore dans l'hôtel actuel une salle dite des *officiers moines-lais*.

Des pensions militaires étaient en outre perçues sur le clergé sous le titre d'*oblats*, et les anciens officiers ou soldats qui les recevaient furent eux-mêmes avec le temps désignés sous le nom d'*oblats*.

Henri IV fut le premier roi de France qui s'occupa de réunir les invalides éparpillés sur tous les points du territoire. Il les logea provisoirement dans l'établissement pieux de l'Oursine, dit de la *Charité chrétienne* ou des *Enfants-Rouges*, fondé par le bienfaisant Nicolas Houel, riche apothicaire de Paris, qui fut le premier fondateur de notre Ecole de pharmacie et de notre Jardin-des-Plantes.

Sous Louis XIII, les invalides changèrent de logis et passèrent à Bicêtre; mais les huguenots furent exclus de l'hospitalité royale.

Enfin Louis XIV érigea, par ses édits de 1670, de 1674 et 1675, la magnifique fondation où les serviteurs de l'Etat ont depuis lors trouvé asile.

L'hôtel s'éleva sur les plans de l'architecte Libéral Bruant; l'église et le dôme sur les plans de Jules-Hardouin Mansard.

On rapporte que, dans ce temps, l'architecte Wren construisait le magnifique dôme de Saint-Paul. Louis XIV ne voulut pas rester en arrière de Charles II, et il commanda à Mansard le dôme de l'église des Invalides, qui est un beau morceau, bien qu'il écrase la nef avec les dimensions de laquelle il est hors de toute proportion.

Le produit des *oblats* et une retenue de deux deniers par livre sur toute somme payée par les trésoriers, plus tard portée à trois deniers, furent assignés pour faire face à l'entretien de cet utile, mais fastueux établissement.

Nous avons sous les yeux, en écrivant ces lignes, une gravure contemporaine représentant Louis XIV dans l'acte de la fondation, et la légende qui accompagne cette scène allégorique peint bien tout à la fois et l'esprit du monarque et celui de la création :

« La *Charité*, qui est à la droite de Louis XIV (nous transcrivons textuellement), lui présente des officiers et des soldats estropiés à son service et lui inspire le dessein de leur établir une retraite. L'*Architecture*, la *Peinture* et la *Sculpture*, qui sont à la gauche du roi, attendent un ordre pour se concerter ensemble sur la distribution et la décoration de ce magnifique édifice, et la *Renommée* publie le pieux dessein de ce grand roi. »

Il est certain que la peinture, l'architecture et la sculpture furent très-largement, trop largement peut-être, mises à contribution pour le nouvel hospice. On reprocha au roi et de trop dépenser, et de sacrifier l'utile au grandiose dans la distribution de l'édifice. Mais rien n'est parfait ici-bas, et c'était le noble défaut d'une éminente qualité. On s'en est corrigé depuis.

Outre Mansard, Coustou, Coypel, Jouvenet, Corneille, Louis et Bon de Boulogne furent mis en réquisition pour l'ornementation de l'hôtel, de l'église et des six chapelles sur lesquelles s'étage le dôme.

L'hôtel, qui comprend vingt-trois cours et une masse de bâtiments énormes, présente sur l'esplanade une façade imposante de plus de six cents pieds de longueur.

La cour d'honneur, qu'entourent deux étages d'arcades, est d'un majestueux aspect. La longueur est de cent cinq mètres.

Cette longueur correspond mathématiquement à l'éléva-



Hôtel des Invalides. — Côté de l'Esplanade.

tion du dôme, qui contient deux coupoles et qui resplendissait de dorure, lorsqu'il sortit des mains de son habile auteur.

Cette dorure fut renouvelée sous l'empire en 1813; mais il n'en reste plus vestige. Il n'est pas vraisemblable qu'une telle magnificence se reproduise désormais.

Il serait plus urgent de reprendre les travaux du tombeau de l'Empereur, interrompus, faute d'argent, depuis le 24 février.

En avant de l'hôtel, s'élève une esplanade de cent deux toises de longueur, flanquée de fossés, s'ouvrant par une vaste grille, et armée de canons pacifiques habitués à tonner pour toutes nos gloires, et qui, depuis un demi-siècle, ont chanté dans leur langue plus de fêtes populaires, républicaines ou monarchiques, qu'ils n'ont, à coup sûr, vu de batailles.

Aux deux côtés de l'esplanade sont rangés, sous une allée de tilleuls, de petits jardinets cultivés par les plus ingambes de nos vétérans. On retrouve là, en miniature, le type du soldat laboureur : c'est l'invalide horticulteur. La plupart de ces jardinets sont décorés d'une statue : pas n'est besoin de dire laquelle. On voit aussi dans quelques-uns des plans de villes fortes et ces fameux ouvrages à corne dont la construction charmait la vieillesse de l'oncle Toby.

Napoléon, qui n'a rien fait pour les invalides, si ce n'est *d'en faire* un beaucoup plus grand nombre que Louis XIV lui-même, a néanmoins absorbé en lui la gloire dont son devancier jouissait parmi les Invalides. La statue gigantesque (le modèle même de l'ouvrage de M. Seurre, placé au haut de la colonne) domine la cour d'honneur, tandis qu'on cherche vainement, autre part que dans le *soleil* symbolique, une effigie du *grand roi*.

Un personnage qui est resté populaire chez les invalides, c'est Pierre-le-Grand, dont ils reçurent la visite en 1718, qui fit chez eux une longue station et, assistant à leur repas, prit sur une table du réfectoire un setier de vin qu'il daigna avaler galamment, — ce qui enivra tous les cœurs.

L'hôtel des Invalides contient aujourd'hui trois mille habitants : il peut en recevoir six mille. Pour y être admis, il est nécessaire de justifier de blessures graves ayant entraîné l'amputation ou l'incapacité de service, sinon de la jouissance d'une pension de retraite dont il est fait retour à l'État, à l'entrée du pensionné aux Invalides.



Les Invalides (les jardins).

Les sous-officiers et soldats dont la retraite est fort modique, et les officiers qui n'ont d'autre fortune que leur pension, trouvent un fort grand avantage à abandonner cette rente pour une admission dans l'hôtel où ils sont entourés de soins, défrayés de tout et reçoivent en outre une petite paye qui varie, suivant le grade, de 2 à 30 francs par mois.

La même nourriture leur est servie à tous; mais les officiers mangent à part et ont seuls le privilége hiérarchique de se servir d'argenterie. Les capitaines et lieutenants prennent leurs repas en commun. Les officiers supérieurs peuvent se faire servir dans leur chambre. Quant aux sous-officiers et soldats, ils prennent place deux fois par jour dans quatre vastes réfectoires, peints à fresque de plans et vues de places fortes, et se rangent douze par douze autour de tables rondes, abondamment, sinon luxueusement servies. L'entretien de chaque invalide coûte à l'État 1 fr. 80 cent. par jour, et celui d'un officier 2 fr. 20 cent., non compris, bien entendu, l'intérêt des sommes énormes représentées par le terrain et les bâtiments de l'hôtel.

Ces vieux serviteurs jouissent ainsi d'une existence paisible et de beaucoup supérieure à celle qu'ils pourraient attendre de leur retraite ou de leurs modiques ressources. Aussi atteignent-ils pour la plupart, même criblés d'infirmités ou de blessures, à un âge très-avancé. Outre le centenaire de rigueur, on cite actuellement, parmi les pensionnaires de l'Hôtel, des octogénaires en grand nombre et quinze ou vingt nonagénaires.

C'est justice que ces héroïques débris de toutes nos gloires militaires soient payés par une vie douce, exempte de travaux et de soucis, de leurs nobles fatigues et de leur sang versé. Toutefois des critiques, à diverses reprises, ont été adressées à la fondation en elle-

même. On a objecté l'inconvénient d'entretenir dans l'inaction et dans un célibat égoïste des hommes qui, souvent admis jeunes encore dans l'établissement, pourraient rendre des services de plus d'une nature et faire souche de héros. On a demandé pour eux de préférence des terres, comme pour les vétérans romains; puis on a reproché au grand roi d'avoir trop consulté son goût pour le faste en construisant dans sa capitale un monument splendide qu'il eût mieux valu établir plus modestement à la campagne, où l'air plus pur doit prolonger la vieillesse et où les denrées sont moins chères. Louis XIV ayant tranché irrévocablement la question, toutes ces critiques sont hors-d'œuvre; mais il est à souhaiter qu'on en tienne compte lorsqu'il s'agira d'établir, selon l'équitable promesse faite sur les barricades de février, l'hôtel des *Invalides civils*. Et aussi bien le temps approche, nous en avons du moins l'espoir et même la ferme confiance, où, cette barbarie de la guerre s'effaçant à jamais de la surface du globe, il n'y aura plus parmi nous que les *Invalides du travail*.

Une visite à l'hôtel des Invalides est un des devoirs que s'impose consciencieusement tout provincial ou étranger qui passe huit jours à Paris, sous peine de déchoir à ses propres yeux, sinon même d'encourir l'animadversion de ses amis et de ses proches. — Avez-vous vu les Invalides, — et l'homme sans bras ni jambes, — et la fameuse marmite? — Telle est une des premières questions dont il est assailli. Nous devons convenir qu'à notre sens du moins rien ne justifie, si ce n'est les proportions du monument, ce traditionnel empressement, cette curiosité provinciale. Le vénérable *tronc* humain, dont on s'est tant entretenu à Lodève et à Pézénas, n'est plus de ce monde, si tant est qu'il y ait jamais figuré. Quant à la marmite ou, pour mieux dire, aux marmites, car j'en ai vu quatre, elles peuvent tout simplement contenir soit un bœuf, soit dix-huit veaux, soit trente-six moutons — le menu d'un dîner d'invalides, — ce n'est pas la peine d'en parler.

Lors donc que le visiteur a fait une tournée dans les cours, jeté un coup d'œil au réfectoire, dans les dortoirs, à la bibliothèque, où se trouve un plan en relief de l'hôtel, admiré les marcs d'argenterie qui servent aux officiers, et vu la célèbre marmite, il ne lui reste plus qu'à entrer dans l'église et à s'enorgueillir à l'aspect des drapeaux de toutes nations qui la pavoisent, trophées impériaux que sont venus grossir, dans ces quinze dernières années, tant d'étendards algériens.

Aux piliers de cette nef sont fixées des tables de marbre ou de cuivre contenant les noms des maréchaux ou généraux, pour la plupart anciens gouverneurs de l'hôtel, dont la dépouille gît dans les caveaux de l'église. Nous avons recueilli ces noms : ce sont ceux de MM. Lemaçon d'Ormoy, prévôt général, chef des bandes et des gardes françaises, premier gouverneur de l'hôtel; d'Espagnac, de Guibert, Coigny, Kléber, d'Hautpoul, Bisson, Eblé, ces quatre derniers dont les cœurs seuls sont déposés aux Invalides; Baraguey-d'Hilliers, Lariboissière, Bessières, Duroc, Conchy, Jourdan, Serrurier, Lobau, Damrémont, Oudinot, Valée, Duperré et Moncey.

BON ADRIEN JANNOT DE MONCEY.

DUC DE CONÉGLIANO.

NÉ A PALISSE (DOUBS),
LE 31 JUILLET 1754;
VOLONTAIRE
EN 1768;
COMMANDANT EN CHEF
L'ARMÉE DES PYRENÉES OCCIDENTALES
EN 1794;
CONTRAINT L'ESPAGNE A LA PAIX;
MARECHAL DE FRANCE,
17 MAI 1804;
PAIR DE FRANCE;
GOUVERNEUR DES INVALIDES,
EN DÉCEMBRE 1833;
DÉCÉDÉ A L'HÔTEL DES INVALIDES,
20 AVRIL 1842.
QU'IL REPOSE EN PAIX!

Quatre de ces généraux illustres ont un monument spécial, monument modeste, il est vrai, à l'église des Invalides, entre la balustrade du chœur et l'admirable maître-autel à colonnes torses que cache en ce moment une toile de fond, laquelle ne doit se relever que lorsque le tombeau de l'empereur apparaîtra derrière elle.

Ces privilégiés sont d'Espagnac, Oudinot, Jourdan et Moncey.

Le monument de ce dernier se compose d'une tête en médaillon, sculptée par David sur un marbre blanc enchâssé dans l'un des pilastres, et qu'on trouve dans l'église à gauche en entrant dans le chœur. Autour de cette tête on lit ces mots : *Bon Adrien-Jannot de Moncey, duc de Conegliano;* au-dessous se dessine un trophée de deux palmes et de deux bâtons de maréchal, accompagnés en pointe de l'étoile de la Légion-d'Honneur.

En plaçant sous leurs yeux ce monument si simple élevé à la gloire de l'un des plus fidèles lieutenants de Napoléon, nos lecteurs nous sauront gré sans doute de rappeler à leur souvenir les principaux traits de cette longue vie militaire si bien remplie, dont l'inauguration d'une table funèbre marquait dernièrement le terme.

Dès l'âge de quinze ans, Moncey quitta le collége de Besançon pour s'engager dans le régiment de Conti-infanterie; mais, dégoûté bientôt des rigueurs du métier, il obtint de sa famille le rachat de son congé. Malgré cette leçon, il s'engagea encore, quelques mois après, dans le régiment de Champagne-infanterie, fit la campagne des côtes de Bretagne, et servit comme grenadier jusqu'au 17 juin 1773. Regrettant alors d'avoir résisté au désir de son père, avocat au Parlement de la province de Franche-Comté, qui voulait le lancer dans la magistrature, il acheta une seconde fois son congé et vint étudier le droit à Besançon. Il paraît qu'il ne trouva pas dans cette étude des charmes suffisants pour le retenir dans la vie civile, car, dès le 22 avril 1774, il entra dans les gendarmes de la garde, et servit dans ce corps jusqu'au 20 août 1778, époque où il passa, comme sous-lieutenant de dragons, dans la légion des volontaires de Nassau-Siégen. Lieutenant en second, le 30 août 1782; lieutenant en premier, le 1er juillet 1785; capitaine, le 12 avril 1791, et chef de bataillon, en 1793, il commanda en cette qualité, à l'armée des Pyrénées-Orientales, la légion connue sous le nom de *chasseurs cantabres*, à la tête desquels il se distingua au combat de Château-Pignon, près de Saint-Jean-Pied-de-Port (6 juin 1793). En avril 1794 il fut fait général de brigade; et, deux mois après, général de division. Il rendit de tels services à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il venait de passer, qu'un décret proclama qu'il avait *bien mérité de la patrie*.

Nommé par le comité de salut public général en chef de cette armée des Pyrénées-Occidentales, Moncey voulut refuser, alléguant, avec une modeste et sincère conviction, qu'il était au-dessous de la tâche imposée par ce titre; et pourtant, quand on eut vaincu ses scrupules, on dut s'applaudir de l'avoir choisi, car il battit les Espagnols partout où il les trouva, leur prit, à Villa-Nova, 2,500 prisonniers, 50 pièces de canon, des drapeaux; conquit la Navarre espagnole, la Biscaye, dont toutes les manufactures d'armes tombèrent entre ses mains, et finit par dicter à l'Espagne le traité de paix de Saint-Sébastien.

Dans la campagne d'Italie de 1800, Moncey, chargé du commandement d'un corps de 20,000 hommes, rendit d'importants services : il franchit le Saint-Gothard, s'empara de



Hôtel des Invalides. — Façade du côté de l'Eglise.

Plaisance, de toute la partie de la Haute-Lombardie comprise entre l'Adda, le Tessin, le Pô, et fut cité avec éloge dans le bulletin de la glorieuse victoire de Marengo.

Le 3 décembre 1801, Moncey reçut le brevet de premier inspecteur général de la gendarmerie nationale. Dans cette place, équivalente à un second ministère de la police, Moncey ne se défia pas assez de son dévouement à Napoléon, et on peut lui reprocher d'avoir fait contracter à la milice qui venait de lui être confiée de tristes habitudes d'arbitraire, de violence et d'espionnage. Compris, le 19 mai 1804, dans la première promotion des maréchaux de l'Empire, il commandait, en 1809, à l'armée d'Espagne, le corps d'observation des côtes de l'Océan, devenu plus tard 3e corps; battit les Espagnols dans plusieurs rencontres, et s'associa glorieusement, par la prise de Monte-Terrero, au résultat du siége de Sarragosse.

Major-général commandant en second la garde nationale de Paris, il disputa vaillamment à l'Europe coalisée les barrières de la capitale (31 mars 1814). Quoiqu'il n'ait pas su se défendre des faveurs de la Restauration, Moncey réhabilita complétement son caractère par sa noble conduite dans le triste procès de Ney : compris au nombre des membres du conseil de guerre qui devait juger le maréchal, il écrivit à Louis XVIII une lettre qui restera un de ses plus beaux titres, dans laquelle il disait, entre autres choses :— « Placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majeste ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'en expliquer à Votre Majesté. Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable. Ah! Sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que jamais l'échafaud ne fit des amis. Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent? C'est au passage de la Bérésina, Sire, c'est dans cette malheureuse catastrophe que Ney sauva les débris de l'armée; j'y avais des parents, des amis, des soldats enfin, qui sont très amis de leurs chefs, et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents! Non, Sire; s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur; et, s'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo? Ah! peut-être, si le malheureux Ney avait fait là ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire; peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection. Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui, toujours éloigné des intrigues, n'a connu que son métier et la patrie. Il a cru que la même voix qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie pouvait aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois, au père de ses sujets. Je ne me dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche aurait été dangereuse; je ne me dissimule pas non plus qu'elle peut m'attirer la haine des courtisans; mais si, en descendant dans la tombe, je peux, avec l'un de vos illustres aïeux, m'écrier : *Tout est perdu fors l'honneur!* alors, je mourrai content. »

Ces remontrances ne furent pas du goût de Louis XVIII; Moncey, destitué de son grade, alla expier pendant trois mois sa franchise à la prison de Ham. Cependant il rentra si bien en grâce que toutes ses dignités, augmentées de nouvelles faveurs, lui furent bientôt rendues, et qu'il prit, en 1823, à la tête du 4e corps, une part fort active à l'expédition anti-libérale d'Espagne, conclue le 2 novembre par une convention signée de lui et du général en chef Mina.

Depuis cette époque, l'unique ambition du maréchal Moncey avait été la place de gouverneur des Invalides, à laquelle le roi le nomma spontanément en décembre 1833, dès qu'elle fut devenue vacante par la mort du maréchal Jourdan. Invalide lui-même, le maréchal Moncey veilla avec une constante sollicitude au bien-être des braves confiés à sa tutelle. Il poursuivit infatigablement tous les abus qui s'étaient glissés dans cette administration, et sa persévérance courageuse finit par en triompher. Le maréchal Moncey a laissé dans l'hôtel qu'il gouvernait d'ineffaçables souvenirs. Tous les invalides regrettent en lui l'administrateur zélé, habile et intègre; beaucoup, le bienfaiteur particulier qui épanchait ses secours et ses consolations sur eux et sur leurs familles.

Depuis la translation des restes de Napoléon à Paris, le maréchal Moncey, qui, malgré quelques regrettables déviations de foi politique, était resté fidèle par le cœur au souvenir du glorieux représentant de notre plus belle époque militaire, se regardait, — pour nous servir de l'heureuse expression de M. Dupin, — comme *étant de garde près de l'Empereur*. Voilà pourquoi, renonçant à sa sépulture de famille, il exprima le désir formel de reposer près du tombeau de son Empereur. Le témoignage d'une belle vie et d'une conscience rassurée sur certaines fautes expiées sans doute par le repentir, se trouve dans cette dernière parole du maréchal à son lit de mort : « Je désire que chacun remplisse et finisse sa carrière comme moi. »

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU CITOYEN;

PAR FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138, 150, 162, 186, 198, 218, 234 et 246.

Bonapartistes. — « Les manifestations publiques qui s'exercent autour d'un nom propre (écrivions-nous il y a deux mois) sont contraires au sentiment républicain... Les clameurs qui exaltent le nom d'un homme risquent de désigner un despote; elles accroissent, non sans péril, l'importance de l'individu. Sous l'empire de la démocratie, les individus doivent s'effacer devant les principes... La liberté ne se nomme jamais ni Pierre ni Paul... etc... etc... »

Chaque fois que les principes de la démocratie se trouveront transgressés, il en résultera un danger réel pour la République; et s'ils viennent à être continuellement méconnus, la République mourra.

Nous le savons, et nous poursuivons notre œuvre avec sincérité : si notre voix, trop faible pour se faire entendre au milieu des passions déchaînées, est réduite à prêcher dans le désert, ce travail intègre et de bonne foi, en traçant les conditions morales de la démocratie, servira du moins à l'historien de nos discordes. Nous aurons dit comment la démocratie peut vivre; nous indiquerons comment et pourquoi la liberté aura péri.

Peu de jours se sont écoulés depuis que nous avons traité les mots *légitimiste*, *orléaniste;* il n'était plus question alors de *bonapartistes;* mais depuis une partie du peuple, en subordonnant les principes de la démocratie à une question de *personne*, a rendu des forces à tous les partisans de la royauté.

A cette heure, il y a des orléanistes, des légitimistes et des bonapartistes.

Ces derniers seuls sont en possession d'une certaine popularité. La lutte est ouverte entre le despotisme militaire et la démocratie; entre deux politiques : la guerre européenne, et la paix du monde.

Trois représentants de la dynastie impériale sont au milieu de nous : un seul a par deux fois affiché des prétentions au trône; c'est celui que les passions réactionnaires ont exalté.

On parle aujourd'hui d'une *République* NAPOLÉONIENNE : imposture ou ineptie. Sans loyauté, sans intelligence, sans éducation politique, point de démocratie possible.

Le premier devoir du gouvernement démocratique, c'était de travailler à l'instruction des masses. Dès le premier jour, les anarchistes ont bien su se hâter de les pervertir; on n'a rien fait encore pour les contrecarrer, et, dans ce pays sans doctrines, sans éducation civique, l'ordre est à la merci des criminelles séductions de l'intrigue et du mensonge.

Un peuple sans convictions, sans fixité, sans discernement, n'est point propre au régime démocratique; il est fait pour obéir et il attend un maître, faute duquel il perdrait son indépendance et sa nationalité.

Certaine vieille superstition d'orgueil nous persuade que le monde entier nous contemple, nous admire et nous choisit pour modèles.

Or, depuis soixante ans, nous avons traversé la monarchie pure, la royauté constitutionnelle, la République, le régime oligarchique, le despotisme, la royauté tempérée de 1815, la royauté élective de 1830, et nous sommes revenus à la République.

Quelle tâche laborieuse nous aurions imposée au monde!

Néanmoins toutes ces fluctuations se réduisent à la lutte de deux principes : la monarchie contre la démocratie.

Enfin le peuple a conquis l'objet de ses longs efforts et proclamé sa souveraineté.

Il ne saurait l'abdiquer maintenant que de son plein gré, et il signerait lui-même un démenti qui consacrerait sa déchéance et son déshonneur.

Si la France républicaine appelait jamais un despote, elle constaterait, après avoir fait prévaloir ses droits, son incapacité à les exercer. Devenu le dernier de tous, ce peuple serait pour jamais asservi.

Telle est donc la situation qui nous est faite, par l'exhumation du bonapartisme, dans l'état réellement républicain de l'opinion publique.

Un empereur, un roi, un président élu en vertu de son nom dynastique, et parce qu'il a prétendu à la couronne, ne pourrait se maintenir qu'à la condition d'un génie éclatant, universel. Otez-lui le prestige militaire de la gloire, il tombe en quelques mois devant ses compétiteurs.

Mais, une fois réintégrée, la monarchie flottante cherche un appui dans un principe stable en apparence : la légitimité le fait briller, et les Bourbons se relèvent avec leur entourage suranné, leur irritant esprit de réaction, leur cortége aristocratique, et tous ces éléments de division, propres à grossir un parti de mécontents, exploité de nouveau par une quasi-légitimité qui ne renoncera jamais à l'espérance. Nous voilà réduits à graviter dans un cercle vicieux.

La République avait anéanti tous les prétendants; le bonapartisme les a tous réconfortés et momentanément groupés contre un ennemi commun.

Entre plusieurs prétendants, le plus proche du succès est toujours le plus ancien. Une troisième Restauration n'est possible qu'après un second essai de l'Empire; récemment tombée, la maison d'Orléans n'est possible qu'après que ses concurrents auront fait oublier ses fautes et assumé les rancunes dont elle est l'objet.

Je ne sais si ces prévisions semblent trop chimériques; mais d'ordinaire l'intérêt est bon juge en sa propre cause, et les orléanistes, comme les légitimistes, se livrent très-hardiment à ces sortes de déductions.

Quoi! dans l'espace de quelques semaines rapides, nous serions destinés à revoir tour à tour le gouvernement représentatif, l'Empire, la Restauration et la régence d'Orléans!

Pourquoi pas? la République vient d'abattre Louis-Philippe comme autrefois elle a renversé Louis XVI, et déjà vous parlez de faire un Bonaparte président, premier consul, peut-être.....

Si le livre des destinées de la France n'a plus à insérer dans l'avenir que les souvenirs historiques des annales du passé, table des matières construite en remontant de page en page, alors tout est accompli pour elle et le livre est achevé.

La vie, le salut de la patrie sont inséparables de la République : le jour où nous y renoncerions, après l'avoir poursuivie de tous nos efforts à travers soixante ans et trois dynasties, la France s'écroulerait au milieu d'un concert immense des huées de l'Europe et de l'univers tout entier.

Pouvoir exécutif. — Un maître de poste expliquait le mécanisme du gouvernement au curé de son village.

« — Sauf votre respect, lui disait-il, rien ne ressemble plus à la diligence des messageries royales : dans la rotonde, à l'intérieur, sur la banquette; le peuple qui babille, qui dort, qui rit et se laisse mener, pourvu qu'on suive la bonne voie et que les chevaux aient le jarret solide.

» Dans le coupé, ce sont des voyageurs de choix; les gros bonnets. Ils ont les yeux sur l'attelage, sur le conducteur, et si un trait se brise, si une rêne échappe, ils sont là pour l'avertir, ou le réveiller quand il sommeille.

» Le coupé de la voiture de l'État, c'est la place de nos représentants. L'attelage, c'est le ministère; et le pouvoir exécutif, c'est le cocher.

» Maintenant, suivez mon raisonnement, monsieur le curé : Avant que d'être maître de poste, j'étais courrier de la malle et voilà pourquoi je n'ai jamais pu être royaliste.

» N'est-il pas évident que la voiture est faite pour les voyageurs, et que les voyageurs ne sont pas les serviteurs du cocher?

» Un roi, c'est un cocher qui prend les voyageurs et les conduit où il lui plaît : les voyageurs sont à son service, tandis qu'il devrait être au leur.

» De toute nécessité, le patron, le bourgeois, le maître, c'est celui qui paye : ce sont les voyageurs qui entretiennent le cocher.

» On bâtit une constitution, on assemble des lois, on ficelle une bâche pour préserver le bagage, c'est-à-dire les biens des citoyens; voilà le char de l'État confectionné. Les voyageurs s'y groupent; il ne s'agit plus que de le faire marcher.

» Prenons, disent-ils, un bon cocher; œil vif, poignet ferme, caractère actif, esprit vigilant. Qu'il choisisse de bons chevaux, d'un tirage égal, leur passe un mors et les tienne avec de bonnes guides neuves, et fouette cocher!

» Les voilà qui galopent : regardez un peu, monsieur le curé, comme l'équipage va bien! Monsieur le cocher chante à tue-tête et fait claquer son arme, les chevaux brûlent le pavé, les voyageurs sont contents. Admirez et saluez aussi, car ce qui passe là, sous vos yeux, c'est la République.

» Ce n'est pas tout : les hommes, les chevaux mêmes ne sont pas toujours raisonnables; le plus sage est toujours celui qui a le plus grand intérêt à l'être. Celui-là ne perd pas de vue son but.

» Celui des voyageurs est d'aller bon train et d'arriver au port sans encombre. Or, voici qu'un cheval s'abat, qu'un autre est vicieux, que celui-ci boite, et que cet autre veut ruer : le cocher, qui se sent responsable, laissera ces bêtes-là sous la remise, ou bien il se hâtera de les remplacer.

» Mais, autre affaire : c'est le cocher qui se grise, ou qui s'endort, ou qui veut galoper à la descente, au risque de verser.

» Eh bien, les voyageurs, en arrivant au relais, mettront leur cocher à pied et en retiendront un autre.

» Pour cela, il ne faut pas que la fonction du pouvoir exécutif soit perpétuelle et inamovible; et même, comme la route sera très-longue, il est bon de pouvoir, d'étape en étape, se munir d'un conducteur et de chevaux frais; car le plus solide *percheron*, comme le plus fringant postillon, se fatiguent à la fin.

» Quelquefois le pouvoir exécutif ne se réduit pas à un simple cocher : ainsi, dans la malle-poste, vous avez monsieur le courrier.

» Vous plairait-il que nous dissions un mot du président de la République?...

» Ah! monsieur, c'est le courrier de la malle, ni plus ni moins. Il obéit aux voyageurs, il les sert, et il gouverne toute la voiture.

» Au-dessus de lui, il y a les règlements, acceptés de tous les voyageurs. Il fera tant de lieues à l'heure, et traversera chaque ville dans un délai marqué.

» Voilà la loi; son autorité pour l'exécuter est suprême; elle a pour sanction l'intérêt général. C'est en vertu de ce contrat qu'il s'opposerait au besoin aux incartades de ses compagnons de route, tout maîtres qu'ils sont; et que s'il leur prenait fantaisie de dévier ou de s'attarder, il les laisserait en plan.

» En tout le reste, monsieur le courrier est le premier serviteur de ses compagnons; il leur ouvre et leur ferme la portière : il leur nomme les châteaux en ruine, les fleuves que l'on traverse; il les aide à descendre comme à monter; il met de la paille sous leurs pieds, dans la saison rigoureuse. Serviteur et chef à la fois, tel est le président de cette république à quatre roues.

» Si donc vous avez bien saisi l'apologue, vous comprendrez, monsieur le curé, comment je conçois le pouvoir exécutif. La voiture est faite pour les voyageurs, et le courrier ou le cocher, s'il n'y a pas de courrier, a pour mission de les servir; il est le mandataire du public.

» Comme la plupart de nos représentants, chargés d'élire le courrier de l'État, sont venus en poste à Paris, je pense qu'ils auront fait des réflexions du genre des miennes, et qu'ils sauront se garder d'assimiler le pouvoir exécutif à la royauté.

» A vrai dire, la méprise est facile quand on a pour s'égarer une aveugle routine de plus de mille ans de monarchie.

» Certainement le pouvoir exécutif est une autorité; mais il ne doit pas devenir une souveraineté, puisque c'est le peuple qui est le souverain légitime. Nous avons renversé une monarchie entourée d'institutions républicaines; si l'on y substituait une république entourée d'institutions monar-

chiques, on se bornerait à déplacer des mots sans toucher aux principes.

» Je sais bien ce que vous allez me répondre, monsieur le curé; vous dînez tous les dimanches avec de vieux royalistes : mais on n'a pas conduit des chevaux pendant vingt ans sans s'instruire. Oh! j'en ai vu, de la légitimité, dans les voitures....

» Vous rappelez-vous le père Basile Nicot?

» Il était propriétaire de sa voiture; ses chevaux étaient à lui, et il avait organisé un petit service de Limoges à Tulle. C'est lui qui conduisait sa voiture. Maître de ses haridelles et de son berlingot, il se crut le roi des voyageurs

» Le voilà donc trottant à sa guise, avançant ou retardant le départ à son gré, s'arrêtant en chemin à tous les cabarets, et gouvernant à tort et à travers suivant son caprice. Si l'on se permettait de réclamer, Nicot se redressait en disant : — J'agis selon mon bon plaisir; ne suis je pas chez moi?

» Il y eut des voyageurs mutins qui objectèrent : — C'est nous qui sommes *chez nous*, puisque nous te payons et te faisons vivre. Mais Nicot les traitait de canailles.

» Bref, il se rendit insupportable; l'administration centrale lui fit une concurrence, et il se vit abandonné.

» C'était le droit des voyageurs, pas vrai, monsieur le curé?

» Cependant, Basile Nicot était bien légitimement et par privilége d'ancienneté, voiturier de Tulle à Limoges; aussi jeta-t-il les hauts cris.

» Mais en pure perte : car, après tout, le public avait bien aussi le droit de ne pas le prendre pour cocher et de cesser de payer pour monter dans sa carriole.

» Or, comment finit-il, ce roi légitime de la messagerie de Limoges?

» Quand il eut perdu ses sujets; son bureau, ses chevaux, son écurie, sa remise devinrent autant de causes de ruine : tout cela cessa d'être à lui, parce qu'il devait bien davantage; il fit banqueroute, laissant là tout son matériel, et se sauva en Belgique, où l'on dit qu'il s'est mis contrebandier.

» Oh! monsieur le curé, la carriole au père Nicot m'en a appris long sur la légalité des rois légitimes. Décidément le véritable roi, c'est celui qui paye, et tous ceux qui reçoivent un salaire de ce roi-là sont ses délégués et restent à sa disposition.

» Sans adieu, monsieur le curé; je vous quitte : j'entends le fouet de la grande messagerie qui vient changer de ministère. »

Monarchiste, monarchien. — De ces mots médiocrement usités, le second fut fabriqué en 1791 par les détracteurs de la monarchie constitutionnelle, pour en désigner les partisans.

Le premier, *monarchiste*, n'est pas devenu très-commun, parce qu'il n'était susceptible de qualifier qu'une opinion peu répandue. En effet, l'adhérent à une royauté représentative n'est pas réellement *monarchiste*, c'est-à-dire partisan du gouvernement d'un seul.

Ce terme n'est pas ancien, parce que son introduction suppose l'existence d'une opinion radicalement contraire au principe monarchique, et le parti républicain a pris naissance fort tard dans notre pays.

Le substantif *monarchiste* a été créé par l'abbé Raynal.

Niveler, niveleur. — Le nivellement, c'est-à-dire l'*égalisation* des fortunes et le partage des terres, fut une des utopies qui se firent jour en Angleterre du temps de Cromwell.

Ces expressions ont passé la Manche durant les premières années de la révolution française. *Niveleur* est tombé en désuétude, ce qui fait honneur au bon sens national : *niveler* est resté, avec un sens moins radical, comme un synonyme plus ou moins augmentatif du verbe égaliser.

Grands. — Respectons les grands, et, au lieu de les abaisser, élevons les petits à leur taille : le résultat est le même; c'est l'égalité.

Elle paraîtra d'autant plus juste, que, profitable à tous, elle ne dépouillera personne.

Aujourd'hui que tous les citoyens sont investis de l'ensemble de leurs droits, les grands rentrent sous la mesure commune; tel est le fruit de la démocratie. Désormais l'on pourra, sans métaphore, redire après Bossuet : — « Dieu » seul est grand, mes frères! »

Inviolabilité. — Règle générale : dans tout pays civilisé, le souverain est inviolable : chez nous, c'est le peuple même qui est en possession de la souveraineté.

Son inviolabilité est indéniable; il est donc important de fixer le sens du mot.

L'Académie définit l'inviolabilité : « *qualité* de ce qui est inviolable. »

Et suivant elle, *inviolable* signifie : « qu'on ne doit jamais violer. »

Il a fallu deux siècles d'études philosophiques, et quarante génies rassemblés, pour élaborer de si fortes définitions.

Suivant Boiste, l'*inviolabilité*, c'est le « *privilége* qui garantit de la mise en jugement. »

L'inviolabilité n'est ni une *qualité* ni un *privilége* : comme les lois sont pour tous, il n'existe pas de lois particulières à quelques-uns, et par conséquent, point de priviléges

L'inviolabilité est un droit; un droit n'est pas une *qualité*.

L'inviolabilité est une des conséquences du droit de ne pas être livré à l'arbitraire, à la violence. Par conséquent, loin d'être le privilége qui garantit de la mise en jugement, l'inviolabilité implique *le droit d'être jugé*.

Violable, si ce terme existait, signifierait, soumis à la violence; *inviolable* signifie, — garanti contre la violence. L'inviolabilité est le droit d'être hors des atteintes de la force brutale.

« Le premier droit de la souveraineté, a dit Puffendorf, est d'être sacrée et inviolable. »

De là, l'inviolabilité de l'assemblée nationale, qui représente la souveraineté du peuple.

C'est donc avec raison qu'un publiciste fameux a écrit : « L'un des plus grands crimes politiques est la violation de la représentation nationale; nul prétexte ne l'excuse, et nulle gloire ne l'expie. »

Pourquoi faut-il que, de nos jours, quelques hommes égarés et ignorants aient, en commettant ce crime, attenté les premiers à leur droit le plus précieux, à l'inviolabilité du peuple!

L'inviolabilité, conséquence des lois, est incompatible avec leur violation : le peuple est inviolable en la personne de ses mandataires; mais, hors du cercle de ses attributions politiques, le citoyen Représentant, considéré comme homme, reste sujet de la loi.

Dans un cas de suspicion, de prévention non justifiée, il ne peut être décrété d'accusation sans le consentement du peuple dont il représente l'inviolable souveraineté : de là la nécessité de consulter la représentation nationale pour légitimer la poursuite.

Mais, dans l'hypothèse d'un délit criminel constaté par le flagrant délit, l'inviolabilité de la loi confère à la justice une autorité suprême, immédiate : s'il en était autrement, l'inviolabilité deviendrait un privilége individuel et un moyen d'impunité.

Tel est le spectacle qui nous a été donné naguère lors de l'arrestation du duc de Praslin, où les magistrats ont prouvé qu'ils se méprenaient sur le sens et l'étendue du principe de l'inviolabilité.

En logique pure, quand un Représentant est inculpé d'un délit qui implique une infraction à ses devoirs politiques, l'assemblée dont il fait partie doit statuer sur l'opportunité de la répression judiciaire, sans quoi la souveraineté populaire serait à la merci du pouvoir exécutif.

Mais, dans l'hypothèse d'un délit criminel, de nature à inculper l'individu, sans toucher au personnage politique, l'initiative du parquet devrait s'exercer sans réserve ni condition restrictive.

Toutefois, comme, dans le cas où l'accusation serait fausse, la souveraineté nationale se serait trouvée formellement violée dans un de ses Représentants; comme, dans certaines circonstances, la prévention risquerait de devenir un moyen d'oppression entre les mains du pouvoir, les législateurs, de deux maux choisissant le moindre, ont réduit l'action immédiate et sans contrôle de la justice, aux cas de flagrant délit.

Sans cette équitable distinction, le principe de l'inviolabilité cesserait d'être fondé sur le droit commun, et consacrerait un privilége au profit d'une certaine classe d'individus.

L'inviolabilité émane du peuple, et constitue un droit qu'il possède, puisqu'il est apte à le transmettre.

La violation du domicile, l'agression armée, la détention arbitraire, la création des tribunaux d'exception, le déni de justice, l'abus de la force, la dictature militaire, les restrictions à la liberté de penser, la perception d'un impôt non consenti, toutes ces fautes des gouvernements passés portent atteinte à l'inviolabilité du peuple.

Un peuple jouit réellement de l'inviolabilité quand sa représentation est souveraine, quand chacun, du plus humble au plus élevé des citoyens, peut invoquer et ne peut décliner l'impartiale autorité de ses juges naturels.

Exception (lois d'). — Ce ne sont pas des lois, mais de simples ordonnances, d'ordinaire illégales et imposées par la force. Les lois d'exception sont tyranniques et incompatibles avec la démocratie, dont elles proclament la déchéance.

Disgrâce, faveurs. — Les rois disgracient; les gouvernements démocratiques révoquent, destituent, punissent : ils ne disgracient pas. Le principe d'une grâce accordée ou d'une disgrâce infligée, c'est le caprice d'un maître, rendu l'arbitre des destinées de ses subordonnés et les traitant selon qu'il lui plaît.

Dieu seul a des grâces à répandre : le préjugé qui a si longtemps fait regarder les grands du monde comme des êtres d'une essence supérieure au reste de l'humanité, a donné lieu à ces mots : grâce, disgracier, faveurs, favoris, retranchés à cette heure du dictionnaire du langage pratique.

Protection, protecteurs. — Les protections sont les grâces des petits seigneurs. Ces mots supposent des volontés individuelles substituées à des droits, et l'inégalité des diverses classes.

Sous un régime d'égalité fraternelle, on s'entr'aide, les plus forts assistent les faibles; ces derniers ont le droit d'être assistés. mais entre frères, dans une famille sociale, il n'existe point de protecteurs ni de protégés.

Octroyer. — Louis XVIII nous *octroya* une Charte de liberté. Ce verbe implique la négation du droit des nations, et établit que la liberté est une concession bénévole, une faveur royale. Il est retombé dans le glossaire monarchique.

Bon plaisir. — Expression dont l'origine est curieuse. Dans les premiers siècles de la monarchie, les rois rendaient la justice assistés de leurs grands officiers qui avaient voix consultative et enregistraient les arrêts du suzerain.

Le tribunal où se *plaidaient* les causes se nommait un *plaid*, en bas latin, *placitum*.

L'arrêt avait donc pour sanction le *plaid* royal, le jugement souverain; et comme les actes se rédigeaient en latin, on les motivait par cette formule : « *Quia tale est nostrum placitum,* » parce que tel est notre *plaid*, parce que telle est la décision de notre tribunal.

Plus tard, la servilité et la flatterie, équivoquant sur le mot *placitum*, s'avisèrent d'en rapporter l'origine au verbe *placere*, *placeo*, plaire, je plais, dont est issu le substantif *plaisir*. Quand on se mit à rédiger les actes en français, la formule *tale est nostrum placitum* se traduisit donc par « tel est notre plaisir. » Enfin, la bassesse, enchérissant encore sur cet ingénieux contre-sens, ajouta une épithète propre à solenniser davantage la suprématie théocratique des rois. Voilà l'origine de ce considérant dérisoire de la justice des souverains : — parce que *tel est notre bon plaisir*.

A la vérité, les chartes des monarques et des grands vassaux contenaient quelquefois cet adjectif : — *nostrum bonum placitum*. Mais *bonum* signifiait alors valable, authentique, régulier, notre *plaid légal*, notre plaid *solennel*, ou quelque chose d'approchant.

La plupart des sophismes sur lesquels est fondée la fiction de la légitimité du pouvoir despotique n'ont pas une origine plus solide ni plus respectable.

Jury. — La terminaison de ce mot est une anomalie dans notre langue. En 1791 et 1792, nos pères disaient l'institution du *juré; le juré* d'accusation, *le juré* militaire.

Ce n'est pas dans le but de distinguer les commissions ainsi dénommées, des personnes appelées à les composer, que l'on a imaginé de modifier la désinence du mot *juré*, et d'écrire *jury* dans l'un des deux cas : cette habitude nous est venue de l'anglomanie. Au delà du détroit, on intitule *jury* ce que nous appelions *le juré*.

Ainsi, la modification n'a d'abord atteint que la prononciation : on a écrit *juri* jusqu'en 1795; puis l'orthographe anglaise a peu à peu prévalu, et nous écrivons *jury*.

Dans son principe, l'institution du jury est essentiellement populaire; sous le dernier régime, elle participait de l'état mixte et mal défini d'une société ballottée entre la démocratie et la monarchie, et où le règne de la loi n'excluait pas la prépondérance du privilége.

Être jugé par ses pairs, tel est le principe que le jury consacre. Le jury, sous la royauté de juillet, était exclusivement choisi parmi les propriétaires payant au moins deux cents francs d'impôt, auxquels on adjoignait les fonctionnaires gratuits nommés par le roi, les notaires, les officiers en retraite jouissant d'une pension de 1,200 francs au moins, les docteurs en droit, en médecine, et les membres des sociétés savantes reconnues par le roi.

Ainsi, pour être réellement jugé par *ses pairs*, il fallait être colonel, docteur, académicien, notaire ou gros propriétaire.

Un capitaine d'infanterie en retraite, dont la pension est inférieure à 1,200 francs, était déjà d'une trop basse condition pour être jugé par ses égaux.

La plupart des marchands de vin qui entretiennent l'ivrognerie et la fainéantise au coin de chaque rue, avaient le droit d'être juges; un artiste, un jurisconsulte habile, un économiste éminent, un poëte comme Béranger, étaient exclus, comme indignes ou incapables, de la mission de juger et d'élire.

Ce monopole de la boutique et du capital n'était pas moins odieux que ridicule.

Le jury était donc une fiction, comme le droit électif; car l'accusé n'était presque jamais en rapport d'égalité avec son juge : pour un épicier criminel, que de prolétaires malheureux, et coupables par ignorance, ou par nécessité!

Ce n'était point assez : les préfets étaient chargés du tirage des listes électorales; serviles et passifs agents de l'administration, ils choisissaient encore les privilégiés du pouvoir parmi les privilégiés de la constitution politique.

Il est aisé de concevoir, que, soumis à une telle pression, le jury était devenu, en matière de criminalité politique, un détestable tribunal; car le préfet avait à sa disposition les moyens de l'organiser suivant les besoins de la cause.

Le nombre des jurés d'une cour d'assise était réduit à douze, chiffre borné qui, en laissant trop de place à la responsabilité individuelle, livre chacun d'eux à la merci de la corruption ou des menaces du pouvoir; comme aussi à l'influence des intérêts ou des passions particulières.

Enfin, comme si une pareille organisation était trop libérale encore, le gouvernement a réduit à la majorité simple l'expression légale et prépondérante de la décision du jury; de sorte qu'en cas de partage, la vie ou la mort de l'accusé est à la merci d'un seul homme.

Toutes les précautions ont donc été prises pour rendre l'acquittement difficile, et faire d'une institution vraiment démocratique une arme aux mains du pouvoir.

En dépit de ces précautions, la royauté s'est vue contrainte à ériger une foule de délits politiques en crimes d'État, soumis à la juridiction exceptionnelle de la cour des pairs, entièrement à la discrétion du gouvernement.

Sous l'influence des principes républicains, la loi du jury doit être revisée et ressortir du suffrage universel : le nombre des jurés sera augmenté, et la majorité absolue deviendra la sanction indispensable d'un arrêt qui doit être fondé sur l'évidence.

Mais, pour que le jury soit apte à juger sainement, il est essentiel que chaque citoyen appelé à en faire partie possède des notions sérieuses des droits et des devoirs communs, par conséquent, que l'éducation politique pénètre dans toutes les classes.

L'éducation civique, tel est le devoir primordial et la garantie première d'un État démocratique; il faut toujours en venir là, et c'est par là que tout doit commencer.

AVIS.

Le renouvellement de juillet étant très-considérable, les abonnés sont priés de le faire d'avance, afin de donner le temps de préparer le service d'expédition. — Adresser un bon sur la poste au nom de MM. Paulin, Lechevalier et Cᵉ, *ou s'abonner par l'entremise des Messageries.*

Souvenirs de Tahiti. — 1846-1847. — Dessins de M. Charles Giraud.

Troisième article. — Voir tome X, pages 328 et 376.

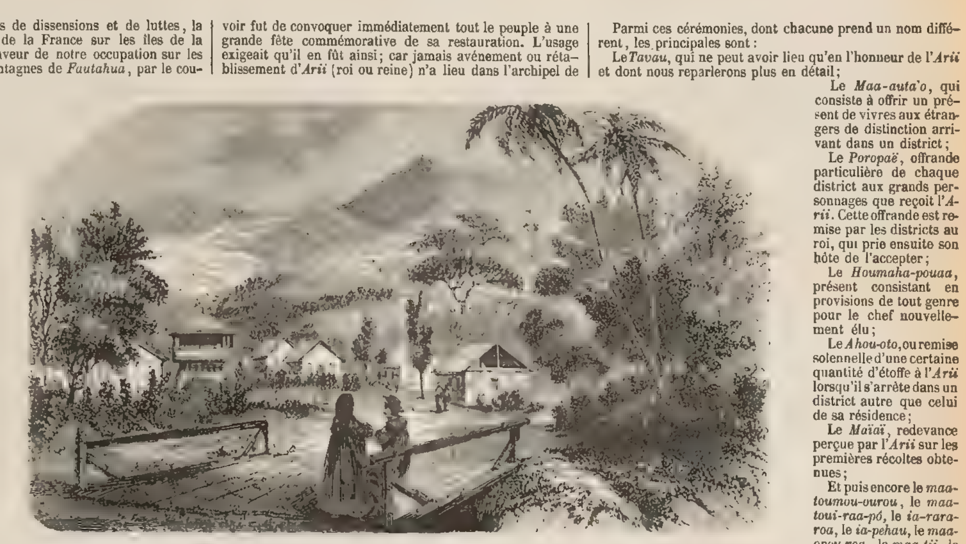
Après plusieurs années de dissensions et de luttes, la question du protectorat de la France sur les îles de la Société fut résolue, en faveur de notre occupation sur les sommets abrupts des montagnes de *Fautahua*, par le courageux dévouement de quelques hommes habilement dirigés et vaillamment commandés, auxquels s'étaient joints une vingtaine d'Indiens auxiliaires sous les ordres de *Tavana Tariirii*, le plus intrépide des guerriers de l'Océanie.

C'est à peine si les journaux ont accordé une mention honorable à ce coup de main audacieux, au succès duquel les officiers de la marine britannique, présents à Tahiti à la fin de 1846, ne voulurent ajouter foi qu'en voyant nos couleurs flotter sur une position qu'ils avaient toujours considérée comme imprenable.

Fautahua était la clef de voûte de l'édifice insurrectionnel à Tahiti; avec cette position tomba toute idée de résistance, les districts se rendirent à discrétion, les forts furent démantelés par ceux mêmes qui les avaient élevés, et les chefs, procédant en personne au désarmement de leurs gens, remirent leurs armes et leurs munitions. — *Pomaré*, enfin désillusionnée, se hâta de profiter de la stupéfaction où notre succès venait de plonger ses directeurs politiques pour faire une soumission qui eût été plus méritoire dans d'autres circonstances.

Les vainqueurs n'abusèrent pas de la victoire cependant; ils savaient que les vrais coupables leur échapperaient; ils se bornèrent à exiger de la reine de Tahiti l'éloignement de ses conseillers les plus dangereux et lui rendirent sur-le-champ ce que ses faux amis l'avaient forcée de sacrifier, les seules choses qu'elle regrettât de sa *puissance royale*: sa maison de bois et sa liberté.

Le premier usage que *Pomaré-Vahiné* (1) fit de son pouvoir fut de convoquer immédiatement tout le peuple à une grande fête commémorative de sa restauration. L'usage exigeait qu'il en fût ainsi; car jamais avénement ou rétablissement d'*Arii* (roi ou reine) n'a lieu dans l'archipel de la Société sans que des fêtes ne soient immédiatement célébrées avec une pompe proportionnée au rang de celui à qui l'on rend hommage. Ces fêtes étant d'ailleurs autant d'occasions de présents à offrir aux *Ariis*, ceux-ci y mettent d'autant plus d'empressement qu'ils y trouvent mieux leur compte. Nous n'entreprendrons pas de faire la description de toutes celles dont nous avons été témoin; quant à la forme, elles offraient entre elles la plus grande analogie; elles ne différaient que par la nature de l'objet offert ou par la circonstance qui motivait le présent.



Souvenirs de Tahiti. — Village de Sainte-Amélie, construit et habité par les ouvriers civils.

Parmi ces cérémonies, dont chacune prend un nom différent, les principales sont :

Le *Tavau*, qui ne peut avoir lieu qu'en l'honneur de l'*Arii* et dont nous reparlerons plus en détail;

Le *Maa-auta'o*, qui consiste à offrir un présent de vivres aux étrangers de distinction arrivant dans un district;

Le *Poropaë*, offrande particulière de chaque district aux grands personnages que reçoit l'*Arii*. Cette offrande est remise par les districts au roi, qui prie ensuite son hôte de l'accepter;

Le *Houmaha-pouaa*, présent consistant en provisions de tout genre pour le chef nouvellement élu;

Le *Ahou-oto*, ou remise solennelle d'une certaine quantité d'étoffe à l'*Arii* lorsqu'il s'arrête dans un district autre que celui de sa résidence;

Le *Maïaï*, redevance perçue par l'*Arii* sur les premières récoltes obtenues;

Et puis encore le *maa-toumou-ourou*, le *maa-toui-raa-pó*, le *ia-rara-roa*, le *ia-pehau*, le *maa-opou-roa*, le *maa-tii*, le *oroa-i-te-vaha-pou*, qui, comme toutes les autres cérémonies de ce genre, ont pour but de remettre, avec certaines formalités, un présent ou un tribut.

Nous avons dit que le *Tavau* constituait l'une des prérogatives de l'*Arii*; c'est qu'en effet la remise du tavau est la plus importante et la plus rare de toutes les fêtes tahitiennes. Tous les districts agissent de concert pour la préparer et lui donner une splendeur digne de celui qui en est l'objet. — Cependant, malgré tous les efforts de la génération tahitienne actuelle pour rendre ses fêtes aussi brillantes que celles dont les vieillards aiment à faire le récit, nous devons croire qu'elle ne peut y parvenir; car l'opinion des contemporains de Pomaré Ier et de Pomaré II est unanime pour proclamer la décadence de l'*art polynésien* à cet égard; l'un d'eux, plus qu'octogénaire et que nous aimions à visiter dans sa case de *Tuéri*, nous disait en parlant du *Tavau* de *Pomaré-Vahiné* : « Tout cela est nouveau, et ce n'était pas

(1) *Vahiné*, en langue tahitienne, signifie *femme*. Cette qualification ajoutée au nom de *Pomaré* a pour but de la distinguer des trois Pomaré qui ont régné avant elle : son grand-père, son père et son frère. Ce dernier fut couronné par les missionnaires anglais à l'âge de 4 ans au détriment de sa sœur, qui, à cette époque, était déjà mariée. Il mourut au mois de janvier 1827. — Dans les actes officiels, la reine actuelle prend le titre de *Pomaré-Vahiné-Tahi* (Pomaré-Vahiné Ire).



Souvenirs de Tahiti. — Maison du Gouverneur et de la reine Pomaré à Papeété (île Tahiti).

» ainsi autrefois; — autrefois c'était mieux! — Les étrangers ont tout changé! Aujourd'hui *Pomaré-Vahiné* marche » sur la terre comme un *manaouné* (homme de basse extraction); elle mange les mêmes mets que le peuple; c'est » à peine si quelques rangs de feuilles de plus distinguent » la place de sa nourriture de celle où ses familiers prennent la leur; et quand elle sort » avec ses femmes pour aller » cueillir les *Tiaré* de *Paofai*, » les nuages ne se retirent plus » dans les montagnes. — Ce » n'était point ainsi autrefois : » —Lorsque *Pomaré II* vint au » monde, on le garda dans un » lieu enclos et parfaitement » fermé; — aucun homme n'y » pénétrait, l'imprudent qui aurait tenté de le faire eût été » tué. — Le nom de la maison » de *Pomaré* était *aoraï* (nuages), *tahuahua* (arc-en-ciel) » était le nom de sa pirogue, » *ouira* (éclair) le nom de la lumière de sa lampe. Les princes des autres terres n'étaient » point ainsi, non plus que les » hommes puissants! Cela n'appartenait qu'à *Pomaré* seul! » — Lorsque son pâ (enceinte » fortifiée) était ouvert, on tuait » un homme; — aucun des rois » des autres terres n'était ainsi! — *Pomaré II* ne marcha » jamais sur la terre; depuis » son enfance il était porté sur » les épaules d'un homme. — » Les rois des autres terres n'étaient point ainsi portés; *Pomaré* seulement! — *Pomaré* » avait une pirogue où les membres de sa famille étaient seuls » admis avec lui; et lorsque la » pirogue devait être halée à » terre on tuait un homme pour » servir de rouleau, et la pirogue se halait par-dessus! C'était là un grand signe de sa » puissance; car un homme » était le rouleau sur lequel » passait sa pirogue!! Aucun » roi de la terre n'était ainsi!! »

Les soupirs dont notre chroniqueur entrecoupait son récit et la fierté avec laquelle il prononçait ces mots : aucun autre roi n'était ainsi! ne pouvaient nous laisser de doutes sur son opinion et sur la sincérité de ses regrets. — Sans partager ces regrets, nous sommes persuadé que l'introduction du christianisme et des usages européens dans ces îles ont amené de grandes modifications dans la célébration des fêtes, comme dans toutes les autres circonstances de la vie des indigènes; mais nous avons pu nous convaincre en même temps qu'elle ne leur avait pas enlevé tout cachet d'originalité. Nous avons été frappé, au contraire, de la liberté avec laquelle se manifeste, dans ces scènes joyeuses, le véritable caractère polynésien, qui s'efface, dans les circonstances ordinaires, sous le vernis de gravité imposé par le rigorisme des méthodistes anglais.

Souvenirs de Tahiti. — Plateau de Fautahua, théâtre de la dernière affaire (17 décembre 1846).

Quelques jours avant celui qui avait été fixé pour offrir le *tavau* à *Pomaré-Vahiné*, les femmes de chaque district se réunirent dans de vastes cases, en forme de hangar, pour y fabriquer l'étoffe d'écorce d'arbre qui devait figurer au nombre des présents. — La fabrication de ces étoffes est toujours accompagnée de danses et de chants improvisés dont le refrain, répété en chœur par les travailleuses, est à peu de chose près le même pour tous les sujets et tous les airs. Quand l'étoffe est suffisamment battue et amincie, on en forme des rouleaux recouverts de nattes tressées avec la feuille du pandanus ou l'écorce de l'hibiscus; et c'est en cet état qu'on la présente à l'*Arii*.

Pendant que les femmes se livraient à ces occupations, les hommes parcouraient les vallées et les montagnes, recueillaient les fruits qui ne se trouvent que loin du rivage, récoltaient les *ourou*, les *taro* et les autres productions de la terre destinées à composer la contribution du district. — Les jeunes filles et les enfants tressaient avec une merveilleuse adresse les paniers en feuilles de cocotier, taillaient et ornaient de bizarres dessins les vêtements de fête appelés *poupépou*, et dressaient en un clin d'œil les couronnes et les ceintures de feuillage dont ils se parent avec une inimitable grâce. — Autrefois on joignait à ces ornements les *fau* et les *taumi*, parures originales qu'il est difficile de retrouver aujourd'hui. — Le *fau* était une coiffure de forme cylindrique et très-élevée, recouverte de plumes. — Le *taumi* était formé d'une pièce d'étoffe en écorce, demi-circulaire, échancrée au milieu et s'attachant au cou par cette échancrure, de manière à pouvoir être portée sur la poitrine ou sur le dos. Cette espèce de chasuble était ornée de plumes sur toute la surface, de coquillages à la partie supérieure, de dents de requin dans le bas, et enfin d'une frange de longs poils de chien tout autour.

Les préparatifs du *tavau* étant achevés, au jour fixé les districts arrivèrent au lieu de réunion; les hommes et les femmes se formèrent séparément en colonnes, les chefs (*tavana*) et les orateurs officiels (*ouvaha*) se placèrent en tête, et tous, précédés d'une troupe de chanteurs et de danseurs, s'avancèrent vers la demeure de l'Arii.

Pomaré-Vahiné, entourée de sa famille, ayant près d'elle son père nourricier, Uata, qui est aussi son orateur et son confident intime; était assise sous la galerie de sa vaste case. Elle était vêtue, comme toujours, avec goût et simplicité : la tête nue, sa magnifique chevelure tressée en longues nattes, les unes relevées autour du visage, les autres négligemment rejetées en arrière; pas de fleurs sur la tête, seulement deux feuilles parfumées d'*oro* dans les oreilles; une robe de soie noire, à manches plates et sans corsage. Cette robe en recouvrait une seconde en indienne rayée, qui s'enroulait à la hauteur de la taille et descendait jusque sur les pieds nus, dont la perfection nous parut d'autant plus remarquable que ce genre de beauté est plus rare en Océanie. — Et puis c'était tout; pas un ruban, pas un collier, pas un joyau, et surtout pas un de ces colifichets ridicules dont certains voyageurs, qui n'ont probablement jamais vu *Pomaré*, et qui la confondent volontiers avec les chefs anthropophages des îles Marquises, se plaisent à la couvrir des pieds à la tête. Nous ne parlerons pas du visage de *Pomaré-Vahiné;* elle a 38 ans et vient d'accoucher de son sixième enfant : à cet âge et dans de pareilles conditions, on est presque une vieille femme... à Tahiti... — Cependant il est encore facile de retrouver sur son visage expressif les traces d'une beauté qui a dû être sans rivale il y a vingt ans, et qui s'est soutenue bien au delà des limites ordinaires imposées par la nature aux beautés de l'Océanie. Revenons au *tavau*.

En présence de l'*Arii* les chanteurs se turent, les danseurs s'arrêtèrent et l'orateur qui avait été désigné pour remettre les présents prit la parole. — L'art oratoire forme avec la danse et le chant la trilogie de toutes les fêtes tahitiennes. — Aussitôt que ce peuple sort de la vie factice qu'on lui a créée (au lieu de diriger et de réformer ses instincts sans en fausser la nature), il en sort complétement et violemment; il témoigne sa joie de redevenir lui-même par les manifestations extérieures les plus bruyantes et les plus excentriques; il chante, parle et danse à la fois; il parle surtout... en toutes circonstances et à tout propos, avec abondance, avec effusion et souvent avec une véritable éloquence. Tous les discours tahitiens commencent par une énumération des titres de la personne à qui l'on s'adresse; l'une des prérogatives de *Pomaré* consistant à prendre autant de noms différents qu'elle a de districts dans ses États, et chacun de ces noms étant le titre particulier sous lequel chaque district doit lui rendre hommage, il en résulte que les exordes des discours qui lui sont adressés sont d'une longueur démesurée. Nous nous abstiendrons de reproduire ici cette kyrielle de titres, qui, pour les seules îles de Tahiti et de Mooréa, nous donnerait vingt-sept qualifications différentes, composées chacune de quatre ou cinq mots; nous nous bornerons à transcrire, comme spécimen du genre, la traduction littérale d'un passage du discours prononcé par l'orateur qui offrait les présents. Il s'exprima ainsi : « Tou-

Souvenirs de Tahiti. — Tararu, chef du district de Mahina, actuellement à Paris.



Souvenirs de Tahiti. — Vairaatoa, neveu de la reine Pomaré, actuellement à Paris.

» *noui-e-aa-i-te-atoua* (1), au-dessus de *Tarahoï* (2), etc., » etc. Voici le *Porionou* (3), tous les huit districts, les deux » parties de *Oropaa* (3) et le *Taoumata-i-te-fana-iahou-* » *raï* (3), qui fait la troisième, compris, d'un côté, depuis le » *Vaïniania* (4) jusqu'au *Vaïovaw* (4). Voici le *Teva-i-outa* (3), » tous les quatre districts; voici encore le *Teva-i-taï* (3), » aussi quatre districts, compris, de l'autre côté, depuis le » *Vaïovau* (4) jusqu'au *Vaïniania* (4). Voici *Mooréa*, le *io-* » *inia* (5) et le *io-iraro* (5); voici enfin tous les districts de » ces terres, et voilà le *Tavau* qui t'est destiné! Les piro- » gues, les rouleaux d'étoffe, les porcs, les fruits de l'arbre » à pain, les bananes, les féhi, les mapoura et tous les au- » tres fruits de la terre; les voilà, prends-les! Tiens, prends; » ceci est le signe de ta puissance royale! »

Après ce discours, l'orateur officiel de *Pomaré* se leva et répondit quelques mots de remercîment pendant que toute la population, défilant devant l'*Arii*, jetait à ses pieds les couronnes parfumées, les *poupépou* aux brillantes couleurs et les *oro* imprégnés d'huile odoriférante. — En même temps, les danses et les chants recommençaient aux applaudissements des spectateurs. Les habitants des îles *Pau-Motu*, dont les danses diffèrent sensiblement de celles des Tahitiens, rivalisaient avec ceux-ci et montraient une véritable supériorité dans quelques scènes mimiques où ils cherchaient à représenter une chasse au sanglier ou la pêche de la baleine... Cette dernière scène est accompagnée de plaisanteries polynésiennes qui ne manquent jamais d'exciter les bravos frénétiques et les rires inextinguibles du beau sexe de la nouvelle Cythère, mais qui ne seraient pas tolérables pour les dames européennes. Les Tahitiens reprenaient tous leurs avantages en exécutant, au son des *vivo*, leurs danses expressives et les chants si doux, mais un peu monotones, qu'ils modulent avec un merveilleux ensemble.

Cette fête, pendant laquelle Français et Tahitiens confondirent leurs plaisirs et leurs impressions, fit disparaître les dernières défiances; tous les maux de la guerre furent oubliés et nous vîmes renaître ces douces relations si promptement établies à notre arrivée, mais que les menées d'adversaires plus dévoués à leurs intérêts personnels qu'à ceux du peuple de Tahiti avaient su changer en discorde et en guerre civile

Il était impossible que les circonstances dont nous venons de parler n'exerçassent pas une prompte et heureuse influence sur la situation de nos établissements; les effets de cet état de choses se manifestèrent bientôt. Aussi, tout en continuant de nous abstenir de considérations sur l'avenir de ce pays et sur les avantages que le nôtre peut retirer de sa possession, considérations qui nous entraîneraient loin de notre sujet, nous ne pouvons cependant nous empêcher de signaler l'ère de prospérité qui semblait s'ouvrir pour Tahiti quand nous en sommes parti. Rassurés par l'état de paix et les dispositions franchement amicales des indigènes, une centaine de marins et de soldats libérés du service, qui prévoyaient déjà avec regret le moment où il faudrait quitter pour toujours ces douces vallées de l'Océanie, demandèrent et obtinrent l'autorisation de s'y établir et d'y créer des plantations; des ouvriers français, employés pour le service de la colonie, et dont quelques-uns avaient leur famille, élevèrent un village dont les habitations à l'européenne, élégantes, commodes et entourées de vastes cultures, ont fait de la vallée d'*Apatarao* un véritable jardin. De leur côté, les indigènes, non moins confiants que nous-mêmes, relevèrent à l'envi leurs cases détruites, rapportèrent sur le rivage les pirogues cachées dans les bois pendant la guerre, rétablirent les enclos et les plantations. Enfin, pour donner une marque éclatante de la sincérité de leurs engagements, les chefs demandèrent avec instance qu'un certain nombre de leurs enfants fussent conduits en France pour y être élevés au sein de notre civilisation, dont ils deviendraient ensuite les véritables apôtres en Océanie. . . . .

On sait que, depuis quelques mois, ces enfants, qui seront appelés plus tard à diriger les affaires de leur pays, sont placés à Paris, dans des maisons d'éducation, où, tout en s'initiant à nos mœurs, à notre vie politique et sociale, ils continuent à être élevés dans les principes salutaires de leur religion, dégagés de ce que l'enseignement de cette même religion en Océanie peut avoir d'étranger et de contraire aux véritables intérêts de la foi protestante. Déjà les excellentes dispositions de ces jeunes gens, leurs progrès font espérer qu'ils pourront un jour répandre sur leur pays les lumières qu'ils sont venus chercher dans le nôtre. Puissent ces espérances et les vœux que nous formons pour la réussite de cette entreprise éminemment civilisatrice se réaliser pour le bonheur de ce peuple que nous aimons et dont nous croyons avoir été aimé!

P. B.

(1) L'un des noms de Pomaré, signifiant grand; *Tu* qui provoque la divinité, *Tu* est un des ancêtres de Pomaré.

(2) Siége du gouvernement à Tahiti, dans le district de *Paré*.

(3) Noms des grandes divisions territoriales à Tahiti.

(4) Rivières de Tahiti.

(5) *Io-inia-io-iraro*, mot à mot, partie haute et partie basse. Le *io-inia* est la partie au vent, et le *io-iraro* la partie sous le vent de l'île Mooréa.

Une fête nationale.

La fête du Comice agricole de Seine-et-Oise s'est tenue cette année à Montfort-l'Amaury, le dimanche 4 juin. Elle a été très-brillante. Bien que la matinée fût sombre et froide et le temps incertain, les populations rurales n'ont pas manqué d'accourir, et aussi bon nombre de curieux de Versailles et de Paris.

Montfort est une jolie petite ville assise sur la pente d'un coteau. L'antiquaire y visite les ruines du manoir d'où le puissant comte Simon de Montfort-l'Amaury partit, escorté de ses vaillantes lances, pour la croisade contre les hérétiques albigeois. Il allait associer le glaive séculier au glaive de la parole que maniait un illustre prédicateur ambulant, Dominique Guzman, fondateur de l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains; cet ordre, d'où devait sortir l'inquisition, et dont une maison, celle de Paris, reçut le nom de Couvent des Jacobins. Dominicains, inquisition, jacobins, voilà trois mots qui réveillent des idées lugubres et sanglantes; la génération actuelle de la localité en a inscrit trois autres plus riants sur sa pacifique bannière : Défrichements, plantations et irrigations.

C'est qu'en effet Montfort peut aujourd'hui s'enorgueillir de ses habiles cultivateurs; et cependant ils avaient à lutter contre un sol bien rebelle en apparence. Vous qui désirez apprendre l'art des défrichements, consultez avant tout les savants écrits de Jules Rieffel, le grand maître en la matière. Visitez, si vous le pouvez, son institut de Grand-Jouan dans les landes bretonnes, et, si le voyage ne vous est pas facile, venez du moins parcourir les landes et les étangs du plateau qui domine Montfort et celles de Condé-sur-Vègre (ces dernières s'étendent dans la vallée de la Vègre, entre Montfort et Rambouillet).

Le professeur d'économie rurale à l'institut de Grignon, M. François Bella, y conduit chaque année ses élèves et leur donne sur le terrain même une de ses meilleures leçons. Ouvrez les *Annales de Grignon* (librairie Huzard), le dix-septième numéro, année 1847, vous trouverez un fort bon rapport de l'élève M. Fouquet sur l'exploitation dirigée par M. Flée et sur les plantations de M. Garnier.

Un géologue vous dira que ces landes, qui sont de deux natures, appartiennent à l'étage moyen du groupe supracrétacé. Les unes, caractérisées par la présence de l'ajonc, sont de formation d'eau douce; la couche arable, généralement de peu de profondeur, est formée par une argile tenace qui repose sur la meulière et qui retient fortement l'humidité. Le sol, qui est continuellement couvert d'eau en hiver, se réchauffe difficilement; tandis qu'en été l'évaporation brusque à sa surface forme une croûte qui se dessèche et se crevasse en durcissant. Les travaux sont tout à fait impraticables dans la mauvaise saison, et pour peu que l'on tarde trop au printemps les instruments ne peuvent entamer cet obstacle.

Les autres landes, caractérisées par la présence de deux ou trois espèces de bruyères, sont sablonneuses et dépendent du grès de Fontainebleau. Elles sont de même imperméables, quoiqu'à un moindre degré que les précédentes. Ce défaut est dû ici à une sorte de grès, dont la gangue, au dire de M. François Bella, serait organique et formée par le mélange intime de l'humus avec le sable très-fin. La couche est parfaitement continue et suit toutes les circonvolutions du terrain; seulement elle se rencontre à des profondeurs variables. Ce sous-sol a de l'analogie avec ce que les habitants de Bordeaux appellent *allios*. Le grand agronome allemand Thaër rapporte avoir vu, dans le Mecklembourg, une couche du genre de celle-ci se reformer quelques années après avoir été détruite par la pioche.

Nous citerons, à propos de ces formations singulières, l'opinion publiée par l'Anglais M. Tackeray (dans sa brochure intitulée *Dessèchement et assainissement des terres*). « C'est à la stagnation d'eaux malsaines sous le sol qu'on peut en grande partie attribuer l'origine de beaucoup de marais, particulièrement sur des terrains élevés. Une source d'eau calcaire ou ferrugineuse se dirige de bas en haut. Le lent accès de l'air extérieur, ou peut-être celui de l'eau même, occasionne un dépôt plus ou moins ocreux, qui devient adhérent aux pierres ou aux parcelles de terre, parmi lesquelles l'eau s'établit, le tout formant par degrés un ciment. Si l'eau contient du sulfate de fer, l'air extérieur communiquera au fer une certaine quantité d'oxygène, et en fera tomber une portion à l'état de péroxyde. Si le fer ou la chaux sont présents à l'état de bi-carbonate, l'échappement d'acide carbonique de l'eau occasionnera un dépôt de carbonate de fer ou de chaux. L'un ou l'autre de ces dépôts cimentera ensemble les parcelles de terre ou de pierre. Le fer cependant est parfois tenu en solution par un acide organique (*acide crénique*, dit Berzélius) qui devient insoluble et tombe le long du fer, quand celui-ci a absorbé plus d'oxygène de l'atmosphère. Ainsi une couche de pierre solide se forme graduellement, *origine de marais dans nombre d'arrondissements*, laquelle ne permet pas aux racines des plantes de descendre, ni à l'eau à la surface de s'échapper. Il s'ensuit donc une stérilité désespérante. De mauvaises herbes, de la mousse et de la bruyère croissent et s'accumulent sur des sols qui n'étaient pas destinés dans le principe à les nourrir, et qui avaient porté auparavant un meilleur herbage. Des portions de semblables terres ont été rendues à leur premier état, en détruisant ce principe marécageux; mais cette amélioration, à moins d'être précédée d'un bon dessèchement, ne peut être que temporaire. La même opération de la nature recommence et le même résultat s'ensuivra, si l'on ne pratique pas une issue pour les eaux dont provient le dépôt pétrifiant. »

Or donc, il y a quarante ans, vivait à côté des landes de Montfort un homme d'esprit actif et entreprenant. Il avait pour nom Flée, et l'on y adjoignait dans le pays un glorieux surnom : *le Matineux*. Entré pauvre dans la vie, il savait à peine lire; mais il savait observer les faits et s'en rendre compte, il savait se faire aimer et inspirer de la confiance. Activité, probité, intelligence, c'est un capital moral qui pour l'ordinaire finit par trouver à se traduire en capital pécuniaire. Flée le Matineux parvint à trouver crédit pour une somme de sept mille francs. Il osa louer une cinquantaine d'hectares dans les landes à bruyère, les landes sablonneuses, à raison de six francs l'hectare. Il succédait à d'autres qui s'étaient découragés après des défrichements opérés. La première année de sa gérance, toutes les récoltes manquèrent. Ce revers l'affligea sans l'abattre, et il en sut tirer une leçon. Remarquant la facilité avec laquelle ses champs s'enherbaient, il prit le sage parti de les abandonner à leur tendance naturelle; il modifia la nature de sa spéculation, et, au lieu de céréales, il s'appliqua à fabriquer du foin.

Des vidanges, recueillies à Montfort et mélangées avec de la terre, furent par lui répandues sur ces prés, tous les deux ans, à la dose de vingt-quatre mètres cubes à l'hectare. Il imagina en outre un système ingénieux d'irrigation. Un étang occupe le sommet du plateau; la ferme est un peu plus bas, et au-dessous sont les prairies. Un conduit amena l'eau de l'étang à la ferme. Partie de cette eau est introduite par un robinet dans les étables et dans la fosse à purin, qu'elle nettoie en se chargeant des matières fertilisantes; elle descend ensuite par des rigoles pour se répandre sur les prés. Étonnez-vous après cela que, dans certaines parties, M. Flée obtienne plus de quatre mille kilogrammes à l'hectare d'un foin de première qualité, qui est vendu sur place à raison de cinquante francs les cent bottes!

Tout en créant ce rapport, M. Flée entreprit de porter sa culture des céréales sur les landes à ajoncs, le sol argileux qui repose sur la meulière. Voici comment il procéda, et comment procèdent ses imitateurs, qui de jour en jour deviennent plus nombreux.

La surface de ces terrains est extrêmement irrégulière; depuis plusieurs siècles on en extrait de la meulière sur tous les points. Il faut donc débuter par un double travail : défoncement et nivellement. Cela se fait à la pioche, et, pour engager l'ouvrier à fouiller profondément, on ajoute au salaire une prime de un franc pour chaque mètre cube de pierre extraite (la prime ne doit pas entrer en ligne de compte dans la dépense, car on trouve facilement à revendre cette pierre au même prix de un franc le mètre cube).

Pour l'ordinaire, ce travail préliminaire se fait en la belle saison. On laisse passer l'hiver, et, le printemps de retour, on s'occupe de l'égouttement du terrain, en le disposant par planches de cinq à dix mètres, auxquelles on donne la direction convenable, de manière que les eaux tombent dans les dérayures qui séparent les planches, et de là dans des fossés ouverts de distance en distance.

A l'époque des semailles, on incorpore au sol trente hectolitres de poudrette par hectare, en même temps que l'on répand la semence. On commence par le froment, et cette première récolte est presque toujours excellente (vingt-cinq à trente hectolitres par hectare).

Après ce premier froment, M. Flée a l'habitude de prendre deux et quelquefois trois récoltes épuisantes sans ajouter de nouvelles fumures; ce qui n'est peut-être pas très-sage. A la troisième ou quatrième année, pour compléter la mise en valeur du sol, il est urgent d'y introduire de la marne. On porte la dose à trente-six mètres cubes par hectare. Toutefois, ce que M. Flée emploie comme marne n'est qu'un calcaire impur qui ne se délite nullement dans l'eau. A l'analyse, il donne 90 pour cent de carbonate de chaux; le reste est de la magnésie, de l'oxyde de fer et de la silice hydratée. L'effet de cet amendement se prolonge une douzaine d'années.

Aujourd'hui M. Flée le Matineux est à la tête d'une exploitation de trois cent quatre-vingts hectares, dont une partie est sa propriété. Ces landes qui, il y a quarante ans, ne trouvaient pas fermage à six francs l'hectare se louent vingt-cinq, cinquante et même soixante francs.

Un autre homme, suivant le système recommandé par M. Rieffel pour les landes sablonneuses, a mis en valeur celles de la Vègre par une spéculation bien simple. M. Garnier a loué, à raison de *quinze francs* l'hectare, pour un bail de quarante ans, sept hectares et demi de landes et les a ensemencés en pins. Cette pinière est aujourd'hui arrivée à sa quatorzième année, et les éclaircies successives ont fourni de quoi payer le loyer. La dernière, qui a été très-énergique, afin de permettre à l'herbe de pousser, a donné un produit de dix mille bourrées. En les vendant, le propriétaire a réalisé une somme qui équivaut au montant de huit années de fermage. Le pâturage qui croît sous la couverture actuelle est aujourd'hui sous-loué par lui, à raison de *dix francs* l'hectare.

Comme M. Flée, M. Garnier a su tirer un heureux parti des eaux d'un étang supérieur. Il les amène sur ses foins en les faisant passer dans des rigoles, où il a soin de déposer, chaque semaine, vingt à vingt-cinq hectolitres de vidanges qu'il envoie chercher à la caserne de Rambouillet. Cette disposition, fait observer M. François Bella, a le grand avantage de modifier la nature de ces eaux, qui, après avoir filtré à travers les sables, où elles se sont appauvries, et passé sur des tourbières, où elles ont acquis une certaine acidité, ne sont pas fertilisantes et par conséquent seraient peu propres à l'irrigation.

Voilà deux brillants résultats de spéculation, qui parlent bien haut en faveur du défrichement des landes. N'oublions pas cependant de remarquer que celle de la plantation absorbe un capital qui dort pendant les premières années, et que celle de la culture des céréales exige des avances à la terre qui, au rapport de M. François Bella, ne montent pas à moins de *sept cents francs* par hectare, pour défoncement et nivellement, travaux d'égouttement, poudrette et amendement de marne. Sont-ce là des opérations que l'État doive entreprendre par lui-même et dans ce moment? Il y aurait dans l'avenir, mais dans l'avenir seulement, un succès en perspective, et il s'agit de soulager des misères très-pressantes! Et puis l'État possède-t-il un capital considérable à jeter dans un sol? et trouvera-t-il dans des chefs officiels de colonies nationales la prodigieuse activité et la surveillance minutieuse de M. Flée le Matineux et de sa femme, dont on vante les qualités d'excellente fermière?

La fête de cette année s'est recommandée par une exhibition d'animaux vraiment remarquables. M. Flée présentait un superbe taureau de race hollandaise; Grignon avait envoyé des taureaux et des vaches qu'il vient de recevoir de la Suisse. Je doute que l'Angleterre puisse présenter rien de plus beau dans la race *Berkshire*, émanation de la race chinoise, qu'un certain verrat et une certaine truie nés dans la confortable porcherie de l'Institut national : l'animal est parfaitement cylindrique, c'est un baril sur quatre petits supports en guise de jambes; le jury a déclaré leur beauté *irréprochable*. Pour la première fois, la race ovine était bien représentée; MM. Pluchet et Lecreps s'étaient décidés à envoyer des produits de leurs établissements. On regrettait que M. Gilbert n'ait point montré au public quelqu'un de ces magnifiques béliers qui sortent de sa ferme de Videville pour aller fonctionner, par delà l'Atlantique, sur les rives de l'Ohio et du Mississipi : il est tel de ces jeunes premiers qui s'est payé jusqu'à cinq mille francs.

La race chevaline a obtenu un magnifique succès dans la personne du gracieux *Eole*, poulain de deux ans, né d'une mère française de sang anglais et d'un père arabe qui habita le haras de Saint-Cloud. C'est certainement le plus digne lauréat-cheval qui ait encore paru dans les fêtes du Comice de Seine-et-Oise. Son heureux propriétaire, M. Roche, le garde-général de la forêt de Saint-Germain, est plus que personne pénétré du principe soutenu par le docteur Richard : que nous devons, pour le moment et à notre début d'éleveurs, introduire dans nos races du Centre et du Midi pour le moins autant de sang arabe que de sang anglais. L'élève de sang arabe a de la rusticité, il s'accommode d'une condition médiocre; l'élève de sang anglais est délicat et veut des soins plus minutieux que ceux que nos fermiers sont aujourd'hui en état de lui accorder.

Le ministre de l'agriculture et du commerce assistait à la solennité, dont M. Darblay, président du Comice, a fait les honneurs. Le ministre a prononcé une allocution chaleureuse et très-convenable, dans laquelle il a protesté de son dévouement aux intérêts agricoles. M. Darblay, se levant à son tour : « Nous prenons acte, s'est-il écrié, des promesses du gouvernement; et, comme nous avons déjà été plusieurs fois trompés, je m'engage, et j'engage avec moi ceux que j'ai l'honneur de présider depuis huit ans, à rappeler énergiquement ces promesses, si l'on s'avisait cette fois de ne pas les tenir! » Sur quoi M. Flocon, baissant la tête et regardant du coin de l'œil l'ex-conservateur, a souri d'un excellent air, qui probablement voulait dire : « Fougueux agronome, si la République vous rencontre aussi terrible que vous a éprouvé le long ministère Guizot, nous pouvons, comme tous nos prédécesseurs, dormir d'un bon somme sur l'oreiller du budget. » Cette boutade de président, qui n'était pas parfaitement polie devant un ministre dont les antécédents sont nuls encore et par conséquent en dehors de la suspicion, avait la prétention de rappeler les paroles adressées à l'Hôtel-de-Ville au monarque sorti des barricades de 1830, ou encore le *sino*, *no*, des cortès d'Aragon; le gros bon sens du public des cultivateurs qui assistaient à la séance et qui connaissent l'énergie politique du citoyen Darblay, a vu là quelque chose d'assez semblable à l'adroite mutinerie d'une veuve qui essaie sur son nouveau mari un système autre que celui qui a échoué vis-à-vis du premier. Avec le suffrage universel, l'agriculture aujourd'hui est mise en état de se suffire à elle-même, elle n'a nul besoin de protection, pas même de celle qui s'est montrée si peu efficace des anciens présidents de Comice; tout cultivateur tient dans ses mains le vote qui fait et défait les gouvernements.

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Chronique musicale.

De tous les embarras suscités aux spéculations théâtrales par les circonstances exceptionnelles où le monde parisien se trouve en ce moment placé, celui qui provient de la crise financière n'est peut-être pas le plus grand. Il nous semble qu'il y a une cause plus forte, une raison plus haute qui justifie l'excessive indifférence du public en matière de théâtre. Cette raison, croyons-nous, est l'ignorance de l'art lui-même au sujet de la mission qu'il a maintenant à remplir. De tout temps on a vu l'art correspondre directement aux besoins, aux idées, aux passions que les circonstances faisaient naître, visant à satisfaire le goût d'un certain monde qui lui servait de milieu, et dont il est dans l'histoire un intéressant et curieux reflet. Prenons pour exemple ce qui s'est passé en France depuis un siècle. Ce sont d'abord les opéras de Rameau, dont les combinaisons harmoniques témoignent des rapports qui existaient entre le goût d'alors et les spéculations scientifiques des encyclopédistes; elles leur servent, en quelque sorte, de démonstration. Viennent ensuite les ouvrages de Gluck et de Piccini, résultat immédiat de l'esprit de discussion philosophique du dix-huitième siècle. A la suite de 89 apparaît bientôt une brillante pléiade de compositeurs qui, des régions supérieures de la société où l'art s'était tenu jusqu'à cet instant, le répandent dans toutes les classes et le rendent en peu de temps admirablement populaire. Nommer Chérubini, Méhul, Berton, Lesueur, etc., c'est rappeler une des plus belles époques de l'art musical en France. Par eux la musique française acquiert un degré de force et un genre d'expression qui reflètent à merveille le caractère du temps où ils écrivirent leurs plus beaux ouvrages. Avec l'Empire nous voyons dans la *Vestale* chanter avec enthousiasme la gloire et la fantaisie amoureuse du brave et fier Licinius, l'indomptable général romain; nous voyons aussi célébrer en accords brillants et majestueux la conquête de *Fernand Cortès*. Pour peu qu'on y réfléchisse, on sentira que ces deux chefs-d'œuvre de Spontini n'auraient pas pu être produits à une autre époque. Après 1815, le génie caustique de Rossini, la musique aimable et distinguée de Boïeldieu, les partitions fades de Catel, les mélodies spirituelles et légères d'Auber, puis Cherubini et Lesueur, devenus vieux, qui ne font plus que des messes et des oratorios, réfléchissent curieusement ce fameux éclectisme dont le monde de ce temps fait parade. Cependant les dernières années de la Restauration se signalent par *la Muette* et *Guillaume Tell*. Nous arrivons à la dernière période, qui précède immédiatement les jours où nous sommes. Alors se montre Bertram le satanique, raillant, mystifiant, bravant toutes les bonnes aspirations du cœur humain; puis vient le grand-opéra machiavélique des *Huguenots*. En même temps l'esprit étroit, haineux, mercantile du juif Éléazar attire la foule, excite les applaudissements; la pompe gothique qui l'environne ne fait que davantage ressortir son caractère égoïste et personnel. N'y a-t-il pas dans ces divers concours de circonstances autre chose que le vain caprice des gens du monde, de ces gens qui se vantent de faire ou de défaire, à leur gré, les règles du goût? En ne considérant les événements que de près, sans doute il est difficile d'en saisir les rapports mystérieux. Mais si peu qu'on veuille s'élever à une certaine hauteur pour les embrasser tous d'un même coup d'œil, d'après le très-rapide aperçu que nous venons d'indiquer, il sera peut-être aisé de concevoir que ce qui embarrasse le plus l'art aujourd'hui, c'est de savoir à quel sentiment il doit correspondre, quelles passions il doit refléter, quels idées il doit caractériser, quels besoins il doit satisfaire. En un mot, comment définir le moment actuel? comment formuler son symbole? Si les hommes positifs eux-mêmes sont dans l'impossibilité de le faire, à plus forte raison les artistes sont-ils condamnés à se mouvoir dans le vague et l'indécision, jusqu'à ce que, de part ou d'autre, on ait trouvé le mot de l'énigme, que chacun cherche à deviner en ce moment avec une irrésistible anxiété. Là véritablement est la cause de l'abandon des théâtres. Les actions qu'on y met en jeu ne sauraient rencontrer, dans les sentiments dont le public est animé, aucune corde qu'elles puissent faire vibrer à leur unisson. L'acteur a beau s'agiter sur la scène, vous, de votre stalle, vous avez beau ne pas demander mieux que de lui tenir compte de tous ses efforts pour vous émouvoir, jamais vous ne vous êtes dit à vous-même d'un ton aussi glacial : Qu'est-ce que cela prouve? Avouons-le donc sans détour, quelque peu flatteur que soit cet aveu, le théâtre est aujourd'hui sans objet; il ne peut plus être un simple but de distraction, il n'est pas encore une institution sociale indispensable. Tant que durera cet état de transition, il faut donc s'attendre à voir accueillir froidement par le public des ouvrages qui, bien que composés avec un talent incontestable, n'ont d'ailleurs et ne sauraient avoir aucune couleur caractéristique, et par conséquent aucun attrait réel. Ceci nous amène assez naturellement à parler de l'ouvrage nouveau qui a été représenté la semaine dernière au théâtre de la Nation. Certainement, s'il n'a pas eu plus de succès, on ne peut s'en prendre au défaut de talent et d'expérience des auteurs. M. Germain Delavigne, un des collaborateurs des poëmes de *la Muette*, de *Robert-le-Diable*, de *Charles VI*, aurait pu sans peine bâtir un drame qui eût paru plus intéressant que celui de l'*Apparition*. M. Benoist, qui a composé la musique de ce dernier ouvrage, est, de son côté, un de nos musiciens les plus éminents, un des plus savants professeurs du Conservatoire. De l'union de ces deux artistes assurément très-distingués, jouissant tous deux de l'estime publique la mieux méritée, il est cependant sorti une œuvre à laquelle on a cru pouvoir adresser le plus fâcheux de tous les reproches : l'ennui. Mais est-ce bien à l'œuvre, n'est-ce pas plutôt aux circonstances au milieu desquelles l'œuvre s'est produite que ce reproche doit s'adresser? Il y aurait peut-être quelque témérité de notre part à vouloir trancher une pareille question. En la laissant en suspens, comme nous faisons bien volontiers, nous agissons d'une manière plus conforme à tout ce qui se passe autour de nous. Nos lecteurs nous dispenseront de leur raconter la pièce de l'*Apparition*. Nous pouvons leur assurer qu'elle n'est pas pire que la plupart de celles qu'ils ont applaudies quelquefois tant au grand Opéra français qu'au théâtre Italien, surtout au théâtre Italien. Mais à quoi bon leur redire encore les amours d'une noble demoiselle espagnole et d'un brave officier français, qu'ils ont entendu dire si souvent? Il est bien évident qu'ils savent déjà qu'il y aura, mêlés à l'action, un fier hidalgo, rival vindicatif; un ami dévoué, autre officier français; probablement encore une bohémienne méchante et un paysan superstitieux et poltron. C'est, en effet, toujours à peu près la même histoire; histoire qui paraît d'autant plus fastidieuse aujourd'hui que, du haut en bas et du bas en haut de l'échelle sociale, c'est à qui demandera plus fort quelque chose de nouveau. La musique de M. Benoist se distingue par des qualités essentielles, telles que la connaissance profonde de toutes les ressources de l'orchestre, une rare science d'instrumentation, un remarquable talent d'écrire les voix et de les faire dialoguer. Malheureusement, ce qu'elles disent dans leur dialogue manque généralement d'une forme saisissante et précise. On dirait que M. Benoist craint pardessus tout que sa pensée ne soit trop facilement comprise, ou bien encore qu'il ne veut à aucun prix encourir le blâme de tout sacrifier à la popularité de son nom, accusation dont peu de personnes cherchent de nos jours à se défendre. Mais, comme il est difficile d'éviter un mal sans tomber dans un autre, comme Charybde est toujours voisin de Scylla, le style de l'auteur de la musique de l'*Apparition*, pour ne vouloir pas être vulgaire, est ordinairement trop recherché. Le désir de rendre, avec une exactitude rigoureuse, le sens musical de tous les mots donne une certaine lourdeur aux contours de sa mélodie; ce qui fait que celle-ci, au lieu de se montrer revêtue d'une riche parure d'accords réellement belle, paraît comme étouffée sous le faste des mille plis et replis des draperies harmoniques dont elle est de toutes parts enveloppée. Le talent de M. Benoist serait-il d'une nature plus spécialement symphonique que vocale? On serait assez tenté de le croire; car dès qu'il n'a plus à se soumettre aux exigences de la parole, il prend un essor tout différent. Sa fantaisie se développe alors avec une entière aisance; ses chants prennent une allure franche; sa période devient nombreuse, son rhythme est riche et soutenu; ce n'est plus, pour ainsi dire, le même homme. Aussi l'ouverture et les airs de ballet ne semblent-ils pas sortis de la même plume que les morceaux écrits pour ces voix : autant ceux-ci ont un air embarrassé, autant ceux-là ont de la désinvolture. Ces derniers sont tous également dignes d'être cités comme très-remarquables; parmi les autres il n'en est qu'un petit nombre qu'on puisse mentionner, excepté par fragments; par exemple, la seconde partie du duo entre Alvar et Clara : *Espagnol, j'ai droit sur ta vie* .. est conçue et exécutée avec fermeté. Il y a aussi de fort belles parties dans les deux trios qui commencent le second acte. L'air de Roger : *Ah! que Dieu me le rende en ce triste séjour...* se distingue par de la noblesse et de la sensibilité. En résumé, si nous vivions dans un temps où l'on pût rendre paisiblement et académiquement justice au mérite de facture, au talent laborieusement acquis, la partition de M. Benoist aurait certainement droit à un très-beau succès d'estime; mais alors que toutes les espérances se tournent du côté d'une inspiration quelconque, efficace et puissante; alors que chacun réclame à cor et à cri une œuvre de génie, mais d'un génie irrécusable, l'œuvre de M. Benoist, comme la plupart de celles qu'on voit actuellement représenter sur les différentes espèces de théâtres du monde, ne paraît pas douée d'une longue viabilité. Notez en outre que l'action dramatique de M. Germain Delavigne, qui a servi de canevas à la musique de M. Benoist, ne saurait offrir qu'un bien faible intérêt en comparaison des autres drames qui se jouent ailleurs gratis et à toute heure du jour. Concluons que les théâtres proprement dits sont sérieusement fort à plaindre, et que des sacrifices pécuniaires, des efforts de talents, quelque grands qu'ils soient, ne suffiront peut-être pas pour les sauver de leur ruine imminente.

M. Roger, qui depuis près de dix ans occupait la première place à l'Opéra-Comique, et que le public de ce théâtre aimait tant à voir et à entendre, a fait ses adieux aux habitués de la salle de la rue Favart, si tant est qu'il y ait encore des habitués quelque part. C'est samedi passé qu'il a donné sa dernière représentation, composée de *la Dame Blanche* et du deuxième acte de *l'Eclair*. Voilà encore une de ces solennités qui, en d'autres temps, eussent fait sensation; pendant plusieurs jours elle eût été le sujet de toutes les conversations du monde fashionable; chaque dandy en fumant négligemment son cigare, chaque lionne en agitant coquettement son éventail, eût voulu dire son mot là-dessus, d'un ton plus ou moins important; sans compter les journalistes du feuilleton de la grande, moyenne et petite presse, qui auraient broché sur le tout. Aujourd'hui, en vous racontant ici cet événement, ne vous semble-t-il pas que nous avons une distraction, tant il est peu en rapport avec ce qui sert de texte à vos entretiens habituels? Un premier sujet qui quitte l'Opéra-Comique pour entrer au Grand-Opéra! Qu'est-ce que cela, en effet, auprès de tant d'autres premiers sujets qui quittent d'autres scènes bien autrement importantes pour paraître, comme celui-ci, sur une scène supérieure, où peut-être même ils deviendront des sujets secondaires, ou peut-être ils ne pourront pas longtemps se soutenir? Ceci soit dit d'ailleurs sans rien préjuger de l'accueil qui attend M. Roger au théâtre de la rue Lepelletier, où bientôt sans doute nous aurons occasion de signaler son succès; nous le lui souhaitons sincèrement de longue durée, aussi sincèrement que nous regrettons son départ de l'Opéra-Comique. Sa place, croyons-nous, y restera longtemps vide.

Les Champs-Élysées sont comme une sorte de terrain neutre où gens préoccupés et gens inoccupés vont promener leur désœuvrement. Machinalement on arrive non loin de la barrière de l'Étoile; là, le voisinage du Château-des-Fleurs et la musique qui y exhale aussi ses parfums harmonieux vous engagent à vous reposer d'une journée péniblement remplie, en y passant tranquillement une douce et fraîche soirée. Un bon orchestre y exécute fort bien de belles ouvertures, des voix agréables y disent avec goût de jolis solos; des chœurs s'y font entendre avec beaucoup d'ensemble et de précision; quelquefois, aux soirées extraordinaires, un brillant feu d'artifice termine avec éclat une série de plaisirs que vous n'espériez peut-être pas trouver si facilement à votre portée. Le Château-des-Fleurs aux Champs-Élysées n'est pas un des moindres contrastes actuels de la vie parisienne.

Croiriez-vous que des chanteurs, dignes d'être entendus sur des scènes plus respectables, et qui ont en effet, dans des temps plus heureux, charmé des auditeurs choisis, sont condamnés aujourd'hui à chanter en plein vent, à exécuter sur des tréteaux, devant des buveurs de bière, les meilleurs morceaux des grands maîtres? Nous avons été injustes, il y a huit jours, en esquissant l'aspect des Champs-Élysées, envers quelques-uns de ces artistes, et il ne nous en coûte pas de leur donner une réparation. Une lettre, que nous avons reçue de M. Octave Déterville, ténor, c'est ainsi qu'il se désigne : ténor chez madame Varin, café des Ambassadeurs, en nous faisant comprendre ce que cette nécessité de chanter en plein air a de triste pour des artistes de talent, nous fournit l'occasion de reconnaître que nous avons cédé à une prévention. Les chanteurs de ces cafés-spectacles sont en effet pour la plupart des musiciens instruits et préparés, par des études sérieuses au Conservatoire, à figurer sur des théâtres aujourd'hui malheureusement abandonnés du public.

G. B.

Sicile.

Le royaume des Deux-Siciles a cessé d'exister au mois de janvier 1848. Le sort de Naples est encore livré aux chances des révolutions; la révolution de la Sicile proprement dite est accomplie. Ce beau pays, qui compte près de deux millions d'habitants et qui pourrait en nourrir dix millions, travaille, à l'heure qu'il est, à s'organiser et à faire reconnaître son indépendance par les puissances européennes. Des citoyens dévoués, composant un gouvernement provisoire présidé par l'amiral Ruggiero Settimo dont nous donnons ici le portrait, s'occupent, avec un zèle patriotique et un désintéressement digne des vertus antiques, de la constitution politique, de l'administration et des rapports à fonder avec les nations étrangères. *L'Illustration* doit une page à ce nouvel État, et elle a pensé qu'après avoir donné

L'amiral Ruggiero Settimo, Président du gouvernement du royaume de Sicile.

l'image de celui en qui se résume l'exercice de la souveraineté sicilienne, les lecteurs s'intéresseraient à la représentation si singulière de son symbole national. La gravure publiée au bas de cette page figure les armes de la Sicile. D'où vient cet emblème bizarre qui étonne nos regards et qui va paraître désormais en tête des actes publics du nouveau royaume de Sicile?

Un citoyen de ce pays nous répond par la notice qu'on va lire :

C'est l'imagination des Grecs qui a symbolisé par cet emblème la configuration triangulaire de l'île. Il représenta pendant longtemps cette illustre nationalité. Il sort maintenant de la poussière des musées et des lexiques iconologiques pour représenter encore une nationalité redevenue non moins illustre que dans ces temps classiques. La Sicile ancienne était divisée en autant de petits États que de colonies grecques venues pour la peupler. Elles eurent des dialectes, des lois, des emblèmes divers. Quelques-unes parvinrent au plus haut degré de puissance et de gloire. Syracuse, qui comprenait une population égale à la population actuelle de Paris, soumit une grande partie de l'île, fut en savoir la rivale d'Athènes, qu'elle vainquit par les armes; détruisit plusieurs armées carthaginoises, et porta la guerre sous les murs de Carthage même. Agrigente fut grande et puissante aussi; elle ne le céda qu'à Syracuse.

Quand la Sicile entière fut menacée dans sa liberté par trois cent mille Carthaginois sous les ordres d'Amilcar, ces deux villes se mirent à la tête d'une ligne de toutes les villes siciliennes. Ce fut alors que Gélon, avec cinquante mille hommes, combattit et vainquit les barbares dans la journée d'Himère. Une grande partie de ces Africains faits prisonniers fut employée à construire ces magnifiques temples qui décorent aujourd'hui même ces illustres villes et plusieurs autres cités de l'île. Syracuse et Agrigente adoptèrent la *Trinacrie*, symbole de l'île entière. C'est l'emblème que la Sicile régénérée adopte aujourd'hui pour se rattacher à sa glorieuse et antique nationalité.

Quand les villes siciliennes tombèrent peu à peu sous le joug des Romains, la Sicile, constituée pour la première fois en un seul corps, adopta la *Trinacrie*. Elle est sculptée sur la médaille dédiée à l'empereur Adrien, qui se vanta d'être le régénérateur de la civilisation grecque. On y lit : *Divo Adriano Siciliæ restitutori*.

La *Trinacrie* sous les Bizantins dut être aussi le symbole de la Sicile; elle ne le fut pas sous les Arabes et peut-être non plus sous les Normands, peuples qui l'un après l'autre firent la conquête de l'île. Sous les Normands, les souvenirs grecs furent aussi peu connus qu'appréciés. D'autre part les écussons et les armoiries dynastiques avaient succédé aux emblèmes nationaux. L'aigle de Souabe la représenta plus tard quand cette maison remplaça les Normands sur le trône de Sicile. Cette aigle qui porta les armoiries des rois aragonais est contemporaine des plus beaux jours de la monarchie sicilienne. On la vit sur le palais de l'empereur Frédéric à Palerme, où retentirent les premiers accents de la poésie italienne; elle parut dans la longue guerre des vêpres siciliennes, où la Sicile, combattant contre les plus grandes puissances pour sa liberté, sortit victorieuse d'une lutte terrible.

Des jours moins heureux suivirent cette glorieuse époque. Lorsque la dynastie des princes de Sicile-Aragon fut éteinte, les destinées de l'île furent réunies à celles des royaumes espagnols, puis à celles du royaume de Naples. Quoique liée à d'autres États, la Sicile avait conservé son drapeau et son parlement jusqu'en 1815. Le parjure Ferdinand de Bourbon osa porter atteinte à ses institutions séculaires, et, après avoir dissous à jamais le parlement, il déchira le pavillon de la Sicile et la força d'adopter les fleurs de lis de Bourbon. Les mille autres injustices qui succédèrent à cet acte odieux, poussèrent à bout les Siciliens. Une glorieuse révolution éclate enfin à Palerme, le 12 janvier 1848; la Sicile entière se soulève.

Ce peuple n'a pas montré moins de prudence politique que de courage guerrier. Il a reconquis le sol natal par une lutte désespérée en combattant sans armes contre des troupes nombreuses et des forteresses meurtrières. Il a reconstitué et ouvert son parlement; il a prononcé la déchéance du roi et de toute sa dynastie.

Une question animée occupait son assemblée dans la séance du 4 avril : Lequel de ses deux anciens emblèmes, la Sicile choisira-t-elle pour symbole de sa nationalité reconquise? C'est l'emblème grec qui l'emporte. L'aigle de Souabe, quoique chère aux Siciliens, est un emblème d'origine dynastique, et par conséquent nullement populaire; c'est un emblème qui porte les traces encore récentes du despotisme, tandis que la *Trinacrie* est le symbole de la plus haute, de la plus antique gloire de la Sicile, et le symbole de sa liberté ancienne devient celui de sa liberté reconquise.



Les armes du nouveau Royaume de Sicile.

Rébus.





EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Les Grecs, revenant de Troie après plus de dix ans écoulés, trouvèrent leurs femmes entourées de jeunes enfants.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N°s 279-280. Vol. XI. — SAMEDIS 1er-8 JUILLET 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Insurrection de juin 1848.

Nous avons une œuvre spéciale à accomplir, c'est de montrer, autant que peut le faire l'art qui sert de moyen et d'instrument à notre publication, les principaux épisodes de l'horrible attentat qui vient d'épouvanter la France et de mettre en péril la civilisation. Nous ne retracerons pas, après tant d'autres témoins oculaires, après tant de récits empruntés aux acteurs même du drame, tous les traits déjà recueillis dans la mémoire de nos lecteurs. Notre récit se bornera aux faits principaux, aux traits saillants, aux actes qui seront plus tard la source où puisera l'historien de ces tristes journées.

Nous aurons d'ailleurs à revenir, à l'occasion de la pompe funèbre qui vient d'émouvoir tout Paris en deuil, sur ceux qui ont succombé ; nous citerons les dévouements sublimes et les pertes irréparables : l'héroïsme de Bixio, de Dornès, que la mort, on

Le général Lamoricière et le colonel Rapatel, à la tête d'un détachement du 11e léger et de la 3e compagnie du 4e bataillon de la 2e légion commandée par les capitaines Oudot et Perelle, parlementant avec les insurgés de la barricade de la caserne du faubourg Saint-Martin.

nous le fait espérer aujourd'hui, daigne épargner; le courage et le sort de tant de chères existences brisées ou compromises par leurs glorieuses blessures.

Nous aurions le droit de demander compte du sang versé à ces docteurs qui tenaient prêts leurs états de service pour participer aux bénéfices de la victoire, si les mains que leurs doctrines et leurs ignobles écrits ont armées avaient pu triompher; lâches et indignes cœurs qui ne songent aujourd'hui qu'à se dérober à la flétrissure de l'opinion en abandonnant leurs complices, et en cherchant ailleurs que dans leurs propres excitations la cause des fureurs qu'ils ont allumées. Le jour de la justice viendra pour eux; après le bras, la tête; il n'y a plus d'énigme à deviner, et nous avons nous-mêmes, dans ce recueil, dressé depuis quatre mois, semaine par semaine, le procès-verbal des pensées, des déclarations et des actes. L'histoire n'aura pas besoin d'une autre source.

Avec le deuil national, voici un autre deuil que notre prochain numéro racontera en même temps que la cérémonie de jeudi. M. de Chateaubriand, grand esprit et noble cœur, vient d'être enlevé aux lettres, à la civilisation, à la patrie.

Avons-nous besoin en terminant cet avant-propos de nous excuser d'une lacune dans la série de notre collection? Qui ne sait que nous avons eu d'autres devoirs et d'autres soins que de recueillir les éléments du numéro qui aurait dû paraître la semaine précédente? — En voyant ce que nous avons fait depuis pour composer celui-ci, on comprendra que, nos devoirs publics remplis, nous n'avons rien eu plus à cœur que de payer notre dette à nos abonnés. Nous l'avons fait avec un effort qui nous servira aussi d'excuse pour le retard apporté dans la publication de ce numéro, que nous aurions voulu voir paraître plus près des événements qu'il reproduit.

Préparatifs et personnel de l'insurrection de juin.

Depuis plusieurs semaines le bruit avait couru d'une levée de boucliers préparée par tous les partis hostiles à la Révolution de Février. On parlait d'un nouveau 15 mai qui, cette fois, n'échouerait pas comme le premier. Des armes, des munitions de guerre étaient, disait-on, amassées en quantité considérable dans différents quartiers de la capitale. Autour du parti communiste venaient se grouper tous les mécontentements issus de la dernière révolution. L'agitation croissait chaque jour et semblait arrivée à son dernier période. On entretenait, sous divers prétextes, des rassemblements qui rendaient impossible le retour de la confiance et la reprise des affaires. On en profitait pour se compter et se donner le mot d'ordre. On annonçait enfin, pour un moment quelconque, une grande et décisive journée.

La question des ateliers nationaux paraissait un terrain très-propice pour cette lutte. On avait pris soin de répandre au milieu des ouvriers la haine de tout ce qui existe; leur irritation trouvait d'ailleurs un nouvel aliment dans des souffrances trop réelles; mais l'admirable union de tous les citoyens pour combattre l'anarchie avait trompé jusque-là les espérances des ennemis de l'ordre.

Il fallait donc, avant tout, briser ce redoutable faisceau, et le moyen le plus sûr paraissait être de jeter la division au milieu de la garde nationale, de la garde mobile et de l'armée; dans ce but, rien ne fut épargné pour ôter à l'Assemblée, issue de la souveraineté nationale, son prestige et son autorité. On mit en avant, avec une habileté extrême, le nom de certains prétendants qui auraient décliné, assure-t-on, l'honneur de cette candidature improvisée. Ce qui est certain, c'est que l'insurrection paraissait sûre de ses préparatifs et pleine de confiance dans les résultats de la lutte qu'elle allait commencer.

Une discussion très-vive s'était engagée au sujet des ateliers nationaux dans l'Assemblée, qui avait plusieurs fois témoigné le désir d'en modifier l'organisation, tout en assurant le sort des travailleurs. Des mesures prises pour ouvrir des ateliers isolés dans certains départements et pour diminuer les charges de l'État par la création de travaux plus utiles avaient été fort mal interprétées par les ouvriers. On croyait donc que le moment était venu d'agir.

Jeudi 22 juin, des groupes nombreux et animés occupèrent toute la journée les points principaux de la capitale, et une députation assez nombreuse se présenta au Luxembourg pour protester contre les récents décrets de l'Assemblée. Les délégués rapportèrent que M. Marie, membre du conseil exécutif, leur avait fait un accueil défavorable, en invitant les ouvriers des ateliers nationaux à se soumettre aux décrets de l'Assemblée. L'attaque fut immédiatement résolue pour le lendemain; dans ce but, des convocations furent faites à une armée parfaitement disciplinée; la nuit fut employée aux derniers préparatifs. On eut soin de dire



Attaque du clos Saint-Lazare, 24 juin 1848.

publiquement qu'il s'agissait d'une grande manifestation au sujet d'une pétition que l'on devait porter à l'Assemblée nationale.

On avait cru devoir évaluer d'abord le nombre des insurgés à 25 ou 30,000 combattants. Aujourd'hui que l'ensemble des faits est mieux apprécié, après quatre jours de combat sur un cercle immense, on porte ce nombre à 40,000. Ce chiffre ne semble pas exagéré quand on considère qu'il n'a pas fallu moins d'une force double pour triompher de cette insurrection, la plus formidable, la mieux conduite et la plus désespérée qu'on ait encore vue parmi nous.

Voici, dit-on, quels étaient les chefs et les lieutenants: d'abord des chefs et sous-chefs des ateliers nationaux, d'après une notification officielle du ministre de l'intérieur, les officiers de la garde républicaine écartés de ce corps lors de sa réorganisation, les hommes expulsés de cette garde et les montagnards, quelques rares déserteurs de la garde nationale mobile et quelques officiers même de cette garde, mais en très-petit nombre, les clubistes les plus véhéments, et enfin les plus résolus des condamnés libérés.

Ainsi beaucoup d'anciens soldats, plusieurs hommes de tête et de capacité, et d'autres meneurs d'une position plus élevée organisaient, dirigeaient, exécutaient ce grand mouvement, cette nouvelle Jacquerie contre l'ordre social et la civilisation. Dans toutes les insurrections dont Paris a été le théâtre depuis dix-sept ans, on a toujours vu figurer un certain nombre de jeunes gens des écoles et du commerce. En février, toutes les écoles s'étaient associées au mouvement avec chaleur. Rien de semblable aujourd'hui; la révolte n'a eu pour soldats que des ouvriers, nous disons les mauvais ouvriers seulement, et une masse aveugle que les plus furibonds subjuguent en leur prêchant les monstruosités les plus absurdes et la guerre sociale comme unique moyen d'améliorer leur sort; fatales prédications que des esprits plus hauts et plus cultivés avaient commencées depuis longtemps

A cette énumération de l'armée insurrectionnelle, ajoutons quelques milliers de condamnés libérés ou évadés, que le peuple, sans doute, ne connaissait pas comme tels, et qui passaient pour des ouvriers comme les autres.

Il a été dit, on doit se le rappeler, que les ateliers nationaux renfermaient 22,000 condamnés libérés. Tous n'ont peut-être pas figuré dans l'insurrection; mais il est permis de supposer que, parmi les combattants, ce sont les criminels de profession qui ont déployé le plus de fureur, le plus d'opiniâtreté, et qu'à eux principalement doivent être attribuées ces cruautés contre les prisonniers, ces raffinements de barbarie sauvage dont toute la population frémit encore d'horreur.

D'après le personnel des chefs, tel que nous l'avons indiqué plus haut, on ne doit pas s'étonner que nous ayons eu à signaler un plan très-vaste et très-savamment conçu, dont l'exposé a frappé tout le monde et qui a même fait l'étonnement de nos généraux. La guerre des barricades, bien connue du peuple de Paris par une pratique si fréquente, au point qu'on a parlé d'un homme surnommé *le professeur de barricades*, cette guerre a été singulièrement perfectionnée cette fois; il a fallu déployer les moyens les plus énergiques de la guerre des sièges pour en venir à bout, et encore après quatre jours et quatre nuits de combats acharnés. Les barricades les plus éloignées, celles qu'on avait pu élever à loisir, comme dans le quartier Saint-Antoine, étaient de véritables constructions par assises régulières de pavés et de pierres de taille, et d'une épaisseur à l'épreuve du canon. Quelques barricades très-étendues présentaient de face un angle rentrant, soit pour neutraliser en partie l'effet du boulet, soit pour fournir à droite et à gauche une double fusillade convergeant sur les troupes assaillantes. Dans plusieurs rues, les insurgés, s'emparant des maisons, perçaient les murs à coups de pioche pour établir ainsi de longues communications qui leur permettaient d'avancer ou de faire retraite à l'abri. Ils brisaient les vitres, garnissaient les fenêtres avec les matelas et les meubles des habitants, et les plus habiles tireurs faisaient un feu des plus nourris et des plus meurtriers, pendant que leurs camarades s'occupaient activement de charger les fusils de rechange.

Ils avaient fait de beaucoup de maisons avantageusement situées et de plusieurs monuments de véritables forteresses qui ont arrêté pendant très-longtemps la garde nationale de Paris, la garde mobile, les braves gardes nationales des départements et les bataillons de la ligne.

Tous rivalisaient de courage; ils déployaient même une ardeur trop impatiente, et qui leur a fait éprouver sur quelques points des pertes effroyables dans une proportion quatre fois plus forte que sur les champs de bataille. Ces forteresses improvisées par les insurgés ont été principalement les maisons situées au bas du pont Saint-Michel, sur la rive gauche, l'église Saint-Séverin, le Panthéon et l'Ecole de Droit, l'église Saint-Gervais, derrière l'Hôtel-de-Ville, les maisons de la place Saint-Gervais et la place Baudoyer, une partie de la rue du Temple et du faubourg, les constructions nouvelles du clos Saint-Lazare, les angles des grandes rues qui débouchent sur la place de la Bastille, et enfin tout le faubourg Saint-Antoine, qui n'a été occupé que le dernier, et où il restait encore vingt mille combattants.

Plan d'attaque des insurgés.

Le plan d'opération adopté par les insurgés était habilement combiné d'après la topographie de la ville. Les abords du palais de l'Assemblée nationale étant très-favorables au déploiement des troupes, aux charges de la cavalerie et à l'action de l'artillerie, ils n'ont dirigé aucune attaque de ce côté. Partagés en quatre divisions de cinq à six mille hommes chacune, sans compter beaucoup de tirailleurs épars, tous leurs efforts tendaient à se rapprocher de l'Hôtel-de-Ville, et de là, s'ils eussent été vainqueurs, ils auraient suivi les quais par les deux rives de la Seine, jusqu'au palais de l'Assemblée.

Sur la rive gauche, un premier corps d'insurgés, ayant son quartier général au Panthéon, occupait toute la rue Saint-Jacques, la rue de la Cité et les abords du pont Saint-Michel. Mais ce pont, ainsi que le Palais-de-Justice et la Préfecture de police, étaient gardés et défendus par des forces qui leur ont constamment opposé une résistance énergique. Plus loin, sur la même rive, une autre colonne occupait la rue Saint-Victor, la place Maubert et le pont de

l'Hôtel-Dieu. Sur la rive droite, la troisième colonne, ayant pour quartier-général et pour forteresse le nouvel hôpital en construction dans le clos Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis, entretenait le combat depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à celui du Temple, cherchant à s'avancer par les grandes artères qui de ces quartiers descendent presque directement vers les halles et vers l'Hôtel-de-Ville.

Enfin la quatrième masse d'insurgés, ayant pour point d'appui une gigantesque barricade très-fortement construite sur la place de la Bastille, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, s'étendait par cette longue rue jusqu'à l'église Saint-Gervais, qui s'élève, comme on sait, derrière l'Hôtel-de-Ville, et près de laquelle ils avaient formé une autre barricade extrêmement forte à l'entrée de la place Baudoyer.

Il est superflu d'ajouter que toutes les rues principales et les petites rues adjacentes étaient coupées par de nombreuses barricades entre lesquelles circulaient les insurgés, au moyen d'un passage ménagé à l'extrémité de chacune, comme dans toutes les autres collisions dont les rues de Paris ont été trop fréquemment le théâtre. Il est superflu aussi de dire qu'une multitude de petites bandes armées, ayant chacune leur chef, combattaient sur une foule de points pour leur compte, tout en se rattachant de loin à l'une des quatre colonnes principales.

Jamais, jusqu'à ces fatales journées que nous décrivons, la guerre de parti ne s'était faite avec un si furieux acharnement, et jamais le plan des révoltés n'avait paru aussi bien combiné. On s'est trouvé conduit à reconnaître l'existence d'un plan en remarquant que les combats se sont engagés dans quatre directions seulement, tandis que lors des autres insurrections la fusillade et les barricades envahissaient tous les quartiers de Paris à la fois.

Plan de défense et d'attaque du général Cavaignac.

Deux attaques engagées simultanément sur les boulevards Saint-Denis et Montmartre et au Panthéon devaient s'étendre successivement vers la Seine et se réunir à l'Hôtel-de-Ville et à la Préfecture de police.

Ce plan a échoué cependant, grâce au courage et au dévouement des gardes nationales et de l'armée et aux moyens de répression que le général Cavaignac a su prendre avec une énergie et une promptitude au-dessus de tout éloge.

Le général Cavaignac a confié le commandement des forces aux généraux Bedeau, Lamoricière et Damesme, qui devaient agir au centre et aux deux extrémités de l'insurrection pour en empêcher le développement.

Les premiers coups ont eu lieu aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. L'empressement héroïque que la garde nationale a mis à comprimer cette première tentative a eu le plus heureux résultat pour l'ensemble du plan de défense. Le général Lamoricière s'est aussitôt porté sur ce point et a empêché l'extension de ce foyer d'insurrection. Pendant ce temps, la révolte éclatait vigoureusement dans le quartier Saint-Jacques, où les généraux Bedeau et Damesme agissaient simultanément par la place Cambrai et le pont Saint-Michel.

Dans la soirée du vendredi, le général Bedeau avait dégagé les quais Saint-Michel, du Petit-Pont et l'entrée des rues Saint-Jacques et de la Harpe. L'insurrection, de ce côté, s'était concentrée dans les environs du Panthéon et dans le quartier Saint-Marceau. C'est en enlevant les dernières positions des insurgés sur ce point que le général Bedeau a été blessé et remplacé par le général Duvivier.

Sur la rive droite, les insurgés tenaient vigoureusement au faubourg Poissonnière, à La Chapelle-Saint-Denis et dans toute la partie des boulevards extérieurs qui s'étend de La Chapelle au faubourg Saint-Antoine.



Attaque du faubourg du Temple au pont du canal Saint-Martin, 25 juin.

Le général Duvivier, en prenant le commandement, se transporta d'abord à l'Hôtel-de-Ville, qui était le point de mire des insurgés et qui était entouré de tous côtés par l'insurrection. Il fallait s'emparer d'abord des rues adjacentes, depuis la rue Planche-Mibray jusqu'aux rues Rambuteau et de la Tixeranderie, car de tous côtés le feu éclatait avec une intensité effrayante. A l'entrée de la rue Planche-Mibray, du côté du pont au Change, s'élevait une barricade énorme qu'on essaya vainement d'enlever à la baïonnette. Il fallut employer le canon, et toute la nuit du vendredi au samedi se passa avant qu'on pût s'en emparer, ainsi que de celles qui avaient été élevées dans la rue Rambuteau et dans les rues adjacentes. Une fois les abords de l'Hôtel-de-Ville dégagés, au prix de pertes, hélas! trop cruelles, le général Duvivier commença l'attaque des rues qui avoisinent l'église Saint-Gervais et la rue Saint-Antoine.

Ici encore la lutte fut longue et meurtrière; il fallait enlever une à une les maisons, et quand on y était entré, on les trouvait vides, et les soldats s'égaraient en recherches inutiles, car les insurgés avaient pratiqué des communications introuvables avec les maisons voisines et qui se ramifiaient jusqu'à la hauteur de la rue Geoffroy-Lasnier. Le canon dut faire son œuvre de destruction pendant toute la journée du samedi et pendant toute la nuit du samedi au dimanche. Le 25 au matin, nos troupes s'étaient avancées jusqu'à la rue Saint-Antoine.

A sept heures le général Duvivier fut blessé au pied au moment où il allait poursuivre le succès de son attaque.

Le général Perrot lui succéda, et pendant toute la journée du dimanche poussa avec activité la marche de nos colonnes vers la place de la Bastille, où il devait faire sa jonction avec le général Lamoricière, ce qui eut lieu dans la soirée.

Sur la rive gauche, le général Damesme attaquait avec non moins de vigueur.

Durant toute la nuit du 23 juin, le feu ne cessa pas sur la place de la Sorbonne, dans la rue des Grès, dans la rue des Mathurins, sur la place Cambrai, et dès le 24 au matin, la garde mobile reprenait l'offensive dans tous les quartiers.

Vers dix heures, la rue Saint-Jacques fut balayée complétement, et le général Damesme la descendit avec une colonne. En même temps le lieutenant-colonel Thomas dirigeait tous ses efforts vers le Panthéon, où s'étaient retranchés un grand nombre d'insurgés : toutes les avenues de ce monument étaient barricadées. Mais la garde nationale mobile ne connaissait plus d'obstacles. Les 1er, 2e, 10e et 16e bataillons de la mobile, deux bataillons des 14e et 24e léger, ainsi qu'un détachement de la garde républicaine, rivalisaient d'ardeur et combattaient autour du Panthéon. Le général Damesme remonta alors la rue Saint-Jacques. Les barricades qui entouraient la place du Panthéon furent canonnées et enlevées en peu de moments. Cette heureuse réussite fut due, en partie, à l'occupation de l'école de droit, dont s'emparèrent les gardes mobiles, qui dominèrent toute la place par leurs feux.

A peine le Panthéon fut-il occupé, que le général Damesme poursuivit les insurgés vers l'École polytechnique, tandis que le général Thomas attaquait la barricade de la rue des Fossés-Saint-Jacques, et poussait vers le quartier Mouffetard. Là s'engagea, au coin de la rue Sainte-Geneviève, un combat des plus vifs.

Les insurgés occupaient une terrasse du collége Henri IV et une barricade formidable. Le général Damesme, qui n'avait cessé de faire preuve d'un courage digne du plus grand éloge, et qui se montrait sur tous les points où était le danger, fut dangereusement blessé à cette barricade, et remit le commandement au lieutenant-colonel Thomas.

Cependant l'ordre s'était complétement rétabli dans tout le quartier de la rue Saint-Jacques, de la place de la Sorbonne et du Panthéon; des reconnaissances furent poussées jusqu'à la caserne Mouffetard, qui fut occupée non sans peine.

Le combat s'étendait plus à gauche vers la place Maubert, et cessait au contraire vers le Panthéon.

Le soir du 24, le général Bréa vint prendre le commandement exercé par le brave Damesme; la nuit fut tranquille. Le 25, le général Bréa fit reconnaître la rue Mouffetard et désarmer successivement les maisons suspectes; puis il fit réoccuper la caserne de Lourcine, que l'on avait tenté d'incendier la veille.

En même temps il confia la mairie du douzième arrondissement au premier bataillon de la mobile, et, se mettant à la tête de deux bataillons d'infanterie de ligne, de deux pièces d'artillerie et de détachements de la mobile, le général Bréa descendit la rue Saint-Jacques et marcha sur la barrière Fontainebleau, occupée par 2,500 insurgés environ.

Le général Bréa se dirigea vers la barricade, la franchit seul, et parlementa avec les insurgés, qui s'emparèrent de lui et le massacrèrent.

Le lieutenant-colonel Thomas, après deux heures d'attente, apprit l'assassinat de son général.

Sept barricades entouraient la place intérieure et extérieure de la barrière et en faisaient un réduit très-fort; elles furent canonnées et enlevées sans que la colonne éprouvât des pertes sensibles. Là, un bataillon de la 1re légion de la garde nationale de Paris, qui s'était joint à cette colonne, fit preuve d'un aplomb et d'un zèle digne des plus

grands éloges. La barrière fut bientôt réoccupée par la troupe, par la mobile, et grâces aux dispositions prises, l'ordre fut promptement assuré et la nuit tranquille.

Dès ce moment les quartiers Saint-Jacques et Mouffetard étaient au pouvoir de nos troupes : l'insurrection avait été éteinte dans des flots de sang.

Le général Lamoricière avait de son côté vigoureusement combattu; après avoir enlevé les redoutables positions des hauteurs du faubourg Poissonnière, Montmartre et La Chapelle, dès le 25 au soir, il avait fait pendant la nuit des dispositions pour enlever le faubourg du Temple et opérer ensuite sur le flanc gauche du faubourg Saint-Antoine. Le 26 au matin, après avoir canonné les premières barricades qui s'élevaient à l'entrée du faubourg, du côté du canal, il les fit emporter à la baïonnette et s'avança jusqu'au delà de la barrière; de là il se rabattit du côté du faubourg Saint-Antoine.

En ce moment on commençait à parlementer. Cette circonstance empêcha le déploiement de sa colonne, qui devait s'étendre, en faisant un demi-cercle, depuis le canal jusqu'au delà de la barrière du Trône, afin d'attaquer l'insurrection sur le flanc et sur les derrières, et de lui couper toute voie de retraite. On doit regretter que ce mouvement n'ait pas réussi, car les principaux chefs de l'émeute et un grand nombre d'insurgés n'eussent pu se sauver, comme ils l'ont fait, par ce point.

Tel est l'ensemble général des opérations dirigées par le général Cavaignac, et qui ont enfin réussi à comprimer la plus terrible, la plus dangereuse insurrection qui ait jamais éclaté dans Paris.

Aspect de Paris pendant le combat.

« Le 23, premier jour de la lutte, la garde nationale de Paris a seule soutenu dans la matinée la fusillade qui s'engagea d'abord à la porte Saint-Denis. Dans le reste de cette journée, ainsi que le samedi 24 et le dimanche 25, elle a été partagée en deux services. Une partie des bataillons civiques marche comme auxiliaire et comme réserve avec les troupes de ligne; une portion garde l'intérieur de la ville. Chaque compagnie stationne dans les rues de son quartier, exerçant une surveillance assidue et faisant de fréquentes patrouilles. La circulation est partout interdite, personne ne peut passer sans être muni d'un permis de l'autorité. Ordre à chacun de rester chez soi, ordre de fermer toutes les portes des maisons et des boutiques, défense d'ouvrir les fenêtres donnant sur la rue, et cela à cause des coups de feu qui sont souvent partis des maisons. Cette vigilance assidue et infatigable, exercée depuis trois jours et trois nuits par la garde nationale, empêche les malintentionnés et les curieux, presque aussi nuisibles, d'encombrer la voie publique et de gêner l'action des forces déployées pour le maintien de l'ordre. Sans cette sage mesure, mise en œuvre pour la première fois, des barricades seraient élevées à tous les coins de rue par les malveillants.



Martin, âgé de 18 ans, du 13e bataillon de la garde mobile.

» La circulation étant interdite, tous les services particuliers, et spécialement celui des journaux, ne peuvent plus se faire ou ne se font qu'avec la plus grande difficulté, d'autant que les rédacteurs et les employés de toute sorte figurent dans les rangs de la garde nationale et restent sous les armes pendant presque toute la journée.

» Terminons par un rapide aperçu de la physionomie extraordinaire que Paris a présentée pendant ces trois jours. L'aspect général est celui d'une ville immense dont la population aurait disparu tout à coup. Partout la longueur infinie des rues, des quais et des boulevards n'offre que le silence et le désert. Le silence n'est rompu que par le roulement sinistre de la fusillade et par le retentissement du canon. Partout des soldats, des citoyens en uniforme, de la cavalerie et des canonniers, seule population apparente. Ces hommes dévoués veillent pour une population d'un million d'âmes qui attend avec anxiété dans l'intérieur des maisons la fin d'une lutte à jamais regrettable. Le tableau tout militaire qu'offrent les quais et les boulevards est singulièrement animé par la présence des gardes nationales des départements, gardes des villes, gardes des communes rurales, en brillants uniformes ou en blouses de paysans. Rien de plus noble et de plus touchant que l'aspect de ces braves citoyens qui ont quitté leurs foyers, leurs familles, tous leurs intérêts, pour offrir leurs bras à la patrie, à la République, à la société en péril. Cet élan nous prouve que la France ne doit pas désespérer d'elle-même; il nous fournit du moins une consolation au milieu des scènes cruelles dont nous avons été témoins pendant trois jours de douleur et d'angoisses. »

Aspect de Paris après le combat.

Le théâtre de la lutte dans le quartier compris entre l'Hôtel-de-Ville et l'église Saint-Paul présente l'aspect d'une ville qui aurait essuyé les horreurs d'un long bombardement. Des façades entières de maisons ont disparu sous l'effet de la canonnade et des obus. Les boutiques, les appartements sont dévastés; il ne reste, pour ainsi dire, pas de carreaux aux fenêtres. De tous côtés, ce sont des traces sanglantes.

La rue du Pourtour-Saint-Gervais a beaucoup souffert, les maisons sont criblées de balles. Mais c'est surtout de la place Beaudoyer, en remontant la rue Saint-Antoine, qu'un spectacle affreux frappe les regards. Les maisons rue Saint-Antoine, 27 et 29, à l'angle de la rue Cloche-Perche, le commerce de vin de Delalonde, le café Momus, la boutique du coiffeur Girard, le café Louis, n° 50; la maison du Paradis-des-Dames, n° 84; la maison Bonnet, marchand de vin, à l'angle de la rue Casse-Tête, sont les unes presque démolies et criblées de boulets, les autres criblées de balles et de biscaïens.

Tous les acacias à l'entrée de la rue Saint-Antoine, près de la place de la Bastille, ont été coupés par les boulets.

A l'entrée du faubourg Saint-Antoine, la maison de la Petite-Jardinière, établissement rival de la Belle-Jardinière, a encore plus souffert que cette dernière; elle a été incendiée par les obus, ainsi que le café voisin, à l'entrée de la rue de La Roquette, et s'est affaissée en décombres. A trois heures, les pompiers éteignaient le feu. La maison Pépin,



La barricade de la rue Saint-Maur-Popincourt le dimanche matin, d'après une planche daguerréotypée par M. Thibault.



La barricade de la rue Saint-Maur-Popincourt le lundi après l'attaque, d'après une planche daguerréotypée par M. Thibault.



Attaque du Panthéon.

la maison formant les angles de la rue de Charenton ont été criblées par les batteries établies à l'angle de la place près des ateliers des frères Chevalier. Des pans de mur ont été abattus.

On a saisi dans le faubourg des quantités d'armes énormes. Dans le nombre, se trouvent des candélabres de fonte que l'on avait essayé de convertir en canons; des petits canons de fonte et de cuivre, qui paraissent très-anciens; des marteaux d'enclumes; enfin des armes de toute sorte. Il paraît certain, du reste, que, dans le faubourg Saint-Denis, les insurgés avaient fondu des espèces de mortiers, au moyen desquels ils ont pu lancer plusieurs volées de mitraille.

Dans le faubourg du Temple, des maisons ont été détruites par le feu, les obus et les boulets. La maison de l'épicier, placée à quelques pas du pont, celle marquée du numéro 40, ont été incendiées. La rue Fontaine-au-Roi a été une des plus maltraitées. Des chevaux, placés dans une écurie de cette rue, ont eu tellement à souffrir du voisinage de l'incendie que, lundi matin, lorsqu'ils ont été délivrés, ils pouvaient à peine marcher; ils avaient dans certaines places le poil entièrement grillé.

Sur le boulevard des Filles-du-Calvaire, les traces de la fusillade et du canon sont encore plus visibles : les maisons neuves, où les insurgés s'étaient retranchés, sont trouées du haut en bas.

Rue de Charonne, une maison s'est écroulée; il ne reste que le mur du fond, et à la hauteur du cinquième étage une cheminée surmontée de la glace.

Sur le boulevard Bonne-Nouvelle, à la descente de la rue de la Lune, les grilles en fer, reposées il y a trois mois, ont été arrachées de nouveau.

L'aspect des boulevards extérieurs n'est pas moins affligeant. Outre les barricades formidables qui s'adossaient aux grilles, d'autres s'échelonnaient à de courtes distances, et des meurtrières étaient creusées dans le mur d'octroi. Tout avait été préparé pour une guerre à outrance. Aussi retrouve-t-on partout les traces de l'affreuse lutte qui vient d'ensanglanter Paris.

On sait que ce n'est que le lundi, à trois heures et demie du matin, que le faubourg du Temple, insurgé depuis le vendredi, a été pris par la colonne commandée par le général Lamoricière. On ne saurait se faire une idée du spectacle qu'offrait la rue du Faubourg-du-Temple au moment où l'insurrection s'y trouva vaincue. Au coin de cette rue



Le bivouac des troupes sur la place du Panthéon.



Amédée Lecornu, âgé de 18 ans, du 7e bataillon de la garde mobile.



Jean Sallesse, âgé de 16 ans, du 7e bataillon de la garde mobile.



Jules-David Canu, âgé de 18 ans, du 4e bataillon de la garde mobile.



Vart, âgé de 15 ans et demi, du 9e bataillon de la garde mobile, décoré.

et de la rue Folie-Méricourt brûlait une maison incendiée par les obus. Partout, mais dans la partie droite surtout de la rue, à cause d'une certaine inclinaison qu'elle décrit, les vitres brisées, les marques de balles, les ravages de l'artillerie. Les victimes de la lutte des jours précédents étaient entassées dans la cour de la caserne, ou dans les caves des maisons. Un habitant du faubourg nous a assuré qu'il s'était trouvé dans la nécessité d'enterrer dans son jardin huit des victimes des premiers jours de cette lutte sanglante.

Nous avons remarqué avec plaisir que le magasin de la Belle Jardinière, qui a eu tant à souffrir, a fait à la hâte les réparations nécessaires. Les vitres, qui toutes avaient été brisées, ont été remplacées; des marchandises apparaissent à l'étalage. Demain, l'état des choses antérieur au 23 juin sera complétement rétabli.

Les colonnes cannelées de la façade du Panthéon sont presque toutes écorchées; les figures du fronton sont pour la plupart endommagées; quelques-unes sont complétement mutilées. La partie gauche du monument est aussi fort endommagée. C'est contre cette partie qu'était adossée la formidable barricade qui défendait les abords de l'église Saint-Étienne-du-Mont, qui a été enlevée avec le canon.

A l'intérieur, le boulet a détruit deux statues colossales, l'une représentant la *République*, l'autre le génie de l'*Immortalité*, placées dans l'axe de la porte. Cette dernière figurait à la solennité des cendres de l'Empereur; elle était élevée devant le péristyle de la chambre des députés. Une des copies des Loges, de Raphaël, a été trouée par une balle.

Au centre du monument, sous la coupole, est une estrade funèbre. Là reposent deux victimes de la fureur des insurgés, le brave général Bréa et son aide-de-camp, M. de Mangin, odieusement assassinés à la barrière de Fontainebleau.

L'église Saint-Étienne porte l'empreinte de boulets. La flèche du clocher a été démontée.

La rue Saint-Jacques présente dans les parties voisines de la rue des Mathurins et du pont de l'Hôtel-Dieu l'aspect le plus désolant. La façade de chaque maison est criblée de balles. Toute saillie de maçonnerie, de porte, d'enseigne, est sillonnée par les balles; mais la partie la plus maltraitée est celle qui termine la rue. La barricade de la place, si vaillamment attaquée et prise par la garde républicaine, avait nécessité l'emploi du canon.

Toute la place du Panthéon est convertie en un camp couvert de troupes de toutes armes, ainsi que les places Saint-Michel, du Petit-Pont, le marché aux Fleurs, la place de l'Hôtel-de-Ville, la place de la Bastille, les quais, les boulevards et les Tuileries.

Paris est à chaque instant sillonné par les gardes nationales des départements, qui arrivent de

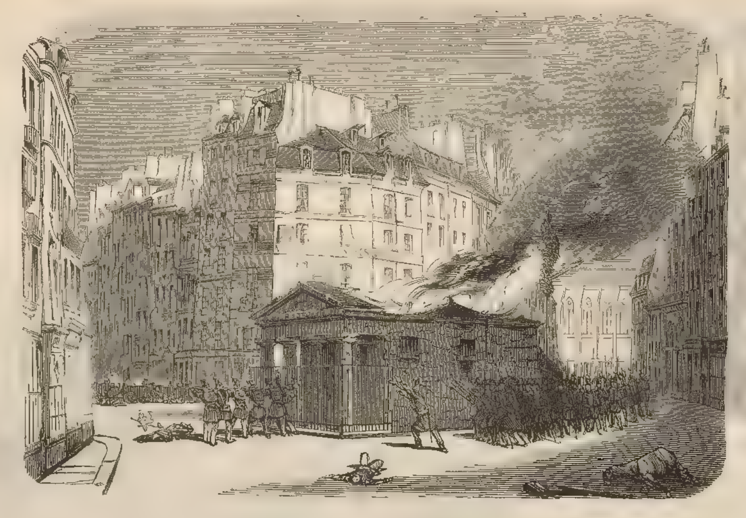
tous côtés. Elles ont voulu nous apporter leur contingent de courage et de dévouement. Toutes les fractions de la garde nationale, celle des pompiers, de l'artillerie, de la garde à cheval et à pied y sont représentées.

L'aspect des boulevards si vivants, si animés depuis hier, serait presque celui d'un jour de fête, si l'on ne se rappelait les tristes scènes, causes premières de ce mouvement inaccoutumé.

Le boulevard Saint-Denis, le boulevard Saint-Martin, celui du Temple, ressemblent tout à fait à un camp où seraient admis les curieux.

Sur le boulevard du Temple, en face du Théâtre-Historique, stationnent une trentaine de tapissières, grandes et petites, remplies entièrement de pain. De l'autre côté, en regard, d'autres voitures en égal nombre. Celles-là, hier encore, transportaient des morts et des blessés!

Sur le terrain destiné au marché aux fleurs, à côté du Château-d'Eau, est un parc d'artillerie, des caissons, des canons, des obusiers, muets maintenant. En face, un bataillon d'infanterie, les armes en faisceau. Près des maisons, les soldats dorment étendus sur un lit de paille, ou causent de leurs fatigues presque oubliées déjà.



Incendie du poste de la place Maubert

Devant la porte Saint-Martin et sur le boulevard Saint-Denis, campent les lanciers. Les chevaux, attachés de front, sans selle, sans harnais, se disputent le foin qui leur est distribué. Sur l'autre trottoir, gardés par quelques factionnaires, sont les faisceaux de lances ornées de leurs drapeaux.

Puis au milieu, se mêlant aux voitures, une foule énorme de piétons qui se rendent sur les lieux où le combat a laissé les traces les plus visibles. On se croise, on se presse sans souci apparent; mais les amis qui se rencontrent se serrent la main avec empressement, heureux de se revoir. Au milieu de tant de victimes, on craint toujours de rencontrer un des siens!

A l'extrémité de la rue Dauphine, du côté du Pont-Neuf, stationne une compagnie du 11ᵉ bataillon de la garde mobile. Les armes sont placées en faisceau dans la rue; sur ces faisceaux, on remarque cinq drapeaux enlevés aux insurgés: l'un est celui de la treizième brigade des ateliers nationaux, au milieu se trouve un bonnet rouge; sur un autre on lit: « République démocratique; » un troisième est surmonté d'un bonnet rouge; on a suspendu à ce drapeau un shako ensanglanté: c'est celui du garde mobile qui a été tué en s'élançant le premier sur la barricade.

Les faisceaux d'armes sont ornés de bouquets et de couronnes d'immortelles que les habitants du quartier ont offerts aux gardes mobiles.

Des troncs pour les blessés existent dans toutes les rues. Sur toutes les portes des groupes de femmes assises sont occupés à faire de la charpie. Rien de plus triste que ce spectacle.

Marche de la province sur Paris.

Ce noble sentiment de solidarité qui unit toutes les parties de la France, et qui en fait un tout *un et indivisible*, comme l'a proclamé la Convention, éclate cette fois avec bien plus de force encore qu'au 16 avril et au 15 mai. Dès le 24 juin, deuxième jour de l'insurrection formidable qui vient de mettre la civilisation en péril, les légions de la banlieue sont venues prendre part à la lutte. Puis nous avons vu arriver successivement les gardes nationales des départements voisins de la capitale, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, puis celles de la Seine-Inférieure, du Loiret, de la Somme, de la Marne, du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aube, de Loir-et-Cher, du Calvados, du Finistère, etc. A l'enthousiasme qui anime ces défenseurs de l'ordre et de la liberté, que la province nous envoie, à l'air de décision et d'intrépidité qui règne dans leur démarche et qui brille sur leur visage, on acquiert bien vite la conviction que la République est établie sur une base indestructible, et qu'aucune faction n'aura désormais le pouvoir de l'ébranler.

Ah! c'est un beau et touchant spectacle que celui de ces citoyens de toutes les conditions, accourus de tous les côtés à la voix de la mère commune, et qui ont fait jusqu'à soixante lieues pour avoir l'honneur de la défendre avec nous. C'est alors, c'est en les voyant que l'on comprend combien ce mot de *fraternité* que la République a inscrit sur sa bannière est loin d'être un mot vide de sens. Oui, ce sont des frères, ceux qui sont venus si vite et de si loin pour se faire tuer à nos côtés! On s'élance vers eux, on serre leurs mains, on confond sa voix avec la leur dans ce cri de: *Vive la République!* qui nous réunit tous, à moins, — ce qui arrive souvent, — que l'émotion qu'on éprouve ne vous coupe tout à coup la parole, et ne remplace l'acclamation projetée par une larme silencieuse.

Si quelque chose pouvait consoler des épouvantables malheurs qui ont signalé la crise dont nous sortons, ce serait cet immense développement qu'elle a donné chez nous au sentiment de la solidarité nationale. Nous pouvons le dire, et personne ne nous démentira, dans cette garde nationale formée des contingents de douze ou quinze départements, dans celle de Paris, dans l'armée, qui n'est elle-même qu'une autre garde nationale plus vigoureusement organisée, plus disciplinée, plus savante, une seule pensée occupait tous les esprits, une seule passion faisait battre tous les cœurs. Les anciennes divisions de classes, de partis, d'opinions, avaient disparu. Riches et pauvres, ouvriers et bourgeois, républicains et royalistes, tous avaient oublié leurs défiances et leurs vieilles querelles devant le danger commun: confondus dans les mêmes rangs, placés devant les mêmes barricades, attaqués dans le même intérêt, tous avaient senti qu'ils étaient hommes et citoyens au même titre, et qu'il y avait un terrain commun sur lequel ils pouvaient et devaient se réunir. L'insurrection du 23 juin, du moins, aura produit ce précieux résultat. Pourquoi faut-il qu'elle nous l'ait fait payer si cher!



Attaque de la barricade de la place du Petit-Pont au coin de la rue de la Huchette.

Mort de l'archevêque de Paris.

On lisait dans les journaux du lundi 27 juin:

« Hier dimanche M. l'archevêque de Paris a quitté l'Archevêché à cinq heures et demie, se rendant chez le général Cavaignac pour lui demander s'il lui serait interdit d'aller au milieu des insurgés porter des paroles de paix.

» Le général a reçu le prélat avec les démonstrations d'une vive émotion, et lui a répondu


Ruines de la maison rue du faubourg Saint-Antoine, n° 29.

qu'il ne pouvait prendre sur lui de donner un conseil en de telles circonstances ; qu'une telle démarche était certainement très-périlleuse, mais qu'en tout cas lui-même ne pourrait qu'en être reconnaissant, et qu'il ne doutait pas que la population de Paris n'en fût aussi vivement émue.

» M. l'archevêque a annoncé aussitôt que sa résolution était prise. Il est rentré rapidement à l'Archevêché, a pris quelques dispositions personnelles, et vers huit heures il se présentait au pied de la colonne de la Bastille.

» On a dit par erreur que le prélat avait demandé ou accepté le secours de plusieurs représentants. M. l'archevêque a bien reçu, il est vrai, plusieurs offres empressées, mais il les a toutes refusées. Pendant le trajet de l'Archevêché à la Bastille, il s'entretenait avec une extrême sérénité du texte saint : *Pastor bonus dat animam suam pro ovibus suis.* Ses deux grands-vicaires seuls l'accompagnaient.

» L'autorité militaire a fait cesser le feu. On a cueilli une branche d'arbre sur le boulevard, et cet insigne de paix a précédé seul le prélat et les deux ecclésiastiques qui sont montés ensemble sur la barricade où les insurgés avaient accueilli quelques instants avant un parlementaire annonçant la démarche de M. l'archevêque.

» Le vénérable pasteur leur avait adressé à peine quelques paroles pleines d'onction, lorsqu'un coup de feu parti d'une fenêtre l'a atteint d'une balle dans les reins, il a été relevé par les insurgés. Bientôt ils l'ont transporté, dans leur quartier, chez M. le curé des Quinze-Vingts. Il y a reçu les soins d'un des médecins des insurgés, et le lendemain matin, lorsque les négociations de trêve ont été entamées, on s'est hâté de déposer le prélat sur un brancard et de le ramener à l'Archevêché. »

La blessure de l'archevêque était mortelle. Après deux jours des plus cruelles souffrances, le vénérable prélat a expiré (le mardi à 4 heures) entouré des consolations de la religion, des prières et des sanglots de son clergé et de quelques fidèles. Il est mort plein de calme, de résignation et de courage : le plus pur et le plus admirable exemple du passage du juste dans le sein de Dieu.

Dès qu'il apprit cette triste nouvelle, le général Cavaignac s'empressa d'adresser à monsieur le grand-vicaire la lettre suivante :

Paris, le 28 juin 1848.

« Monsieur le Grand-Vicaire,

» J'apprends avec douleur la perte que nous venons de faire dans la personne de notre digne archevêque.

» Depuis trois mois le clergé s'était associé à toutes les joies de la République ; il vient de s'associer à ses douleurs. L'archevêque a la double gloire d'être mort en bon citoyen et en martyr de la religion.

» Demandez à Dieu que, selon les paroles de son digne ministre, *ce sang soit le dernier versé.*

» E. Cavaignac. »

M. Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, était né à Saint-Rome-de-Tarn, au diocèse de Rodez, le 18 septembre 1793. Il fut institué évêque de Ponpéiopolis, de coadjuteur de Strasbourg, le 27 avril 1840 ; nommé archevêque de Paris le 26 mai suivant, préconisé le 13 juillet et sacré dans son église métropolitaine le 6 août de la même année. Il avait été précédemment chanoine de l'église de Paris et vicaire général du diocèse.

Il a vécu 54 ans 9 mois moins un jour, étant mort le 26 juin 1848.

Son archiépiscopat a été de 7 ans 10 mois et 21 jours.



Ruines d'une maison place de la Bastille.

M. Leclère.

La 6e compagnie du 1er bataillon de la 3e légion, compagnie formée par les rues du Croissant, du Gros-Chenet et Saint-Joseph, est arrivée par la rue de Cléry pour attaquer la barricade de la porte Saint-Denis ; au moment où elle arrivait à la hauteur de la rue Saint-Claude, elle a été accueillie par une fusillade tirée des barricades et des fenêtres.

M. Leclère fils reçut un coup de feu dans le ventre et tomba dans les bras de son père, qui marchait à côté de lui ; au moment où ce malheureux père, décoré de la croix de la Légion-d'Honneur et de la croix de Juillet, donnait les premiers soins à son fils, une seconde décharge part, et l'infortuné jeune homme, déjà blessé, reçoit à la gorge une balle qui le tue roide. Aussitôt M. Leclère père quitte les rangs, rentre chez lui, y trouve son second fils, lui fait prendre un fusil et le ramène dans les rangs de la compagnie, que tous les deux n'ont plus quittée.


Attaque du fa

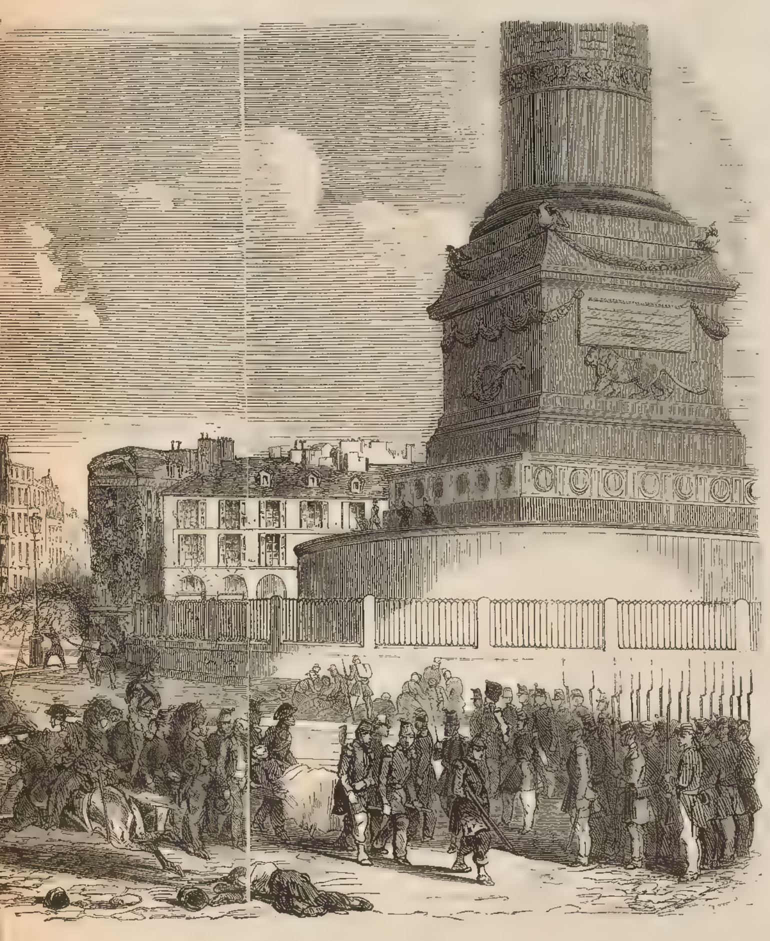
Le général Bréa et l'aide de camp Mangin.

Nous empruntons au *Bien public* le récit de la mort du général Bréa :

« Lorsque le général Damesme fut blessé, le général Bréa fut désigné pour prendre le commandement des troupes qui opéraient dans le douzième arrondissement. La barrière de Fontainebleau était occupée par les insurgés. Il fut décidé qu'on irait les débusquer de cette position. Le général, accompagné du représentant de Ludre, se mit à la tête d'une

colonne de deux mille hommes composée de troupe de ligne, de garde nationale, de garde mobile, d'une compagnie du génie et de deux pièces d'artillerie. Comme la garde nationale manquait de cartouches, le général en envoya chercher à la mairie du douzième par le citoyen Theil, chef de bataillon. A la mairie, on déclara qu'on n'avait pas de cartouches. A cette nouvelle, qui lui parut invraisemblable, le général Bréa transmit l'ordre de faire ouvrir les coffres de la mairie, et on y trouva effectivement plusieurs milliers de cartouches.

» La colonne d'attaque se dirigea, par la barrière Saint-Jacques et le boulevard intérieur, sur la barrière de Fontainebleau; elle marchait, appuyée à sa droite par le mur d'enceinte, sans rencontrer d'autre obstacle que quelques troncs d'arbres jetés en travers de la route, que le génie eut bientôt écartés sur les contre-allées.



…urg Saint-Antoine.

» Mais, arrivé à la hauteur de la barrière de Fontainebleau, le général se trouva en présence d'un pâté de barricades, établies en face de lui, au débouché de deux rues: à gauche, au sommet de la rue Mouffetard; et à droite, extérieurement à la grille de la barrière, qui était presque entièrement masquée par des pavés. Au-dessus de ces barricades on n'apercevait que les drapeaux, et de temps en temps quelques têtes qui se levaient pour observer la colonne d'attaque. Un silence complet régnait des deux côtés. La colonne fit halte, les pièces se mirent en batterie.

» En ce moment quatre hommes sortirent par la petite porte latérale de la barrière et s'avancèrent au-devant du général Bréa, en protestant de leur dévouement à la République et de leur sympathie pour les soldats. La guerre, selon eux, n'était qu'une sanglante erreur. Ils venaient proposer à leurs frères de la ligne de venir fraterniser sur la barricade. Le général Bréa, entraîné par ces propositions, s'avança vers la barrière. Le colonel de la mobile Thomas, ainsi que deux chefs de bataillon de la garde nationale, MM. Theil et Dupont, un chef de bataillon d'infanterie et un capitaine d'état-major, M. Armand de Mangin, officier de la plus haute espérance, voulurent l'accompagner dans cette périlleuse expédition.

» Le général Bréa, homme de cœur, de dévouement et d'exaltation, espérait désarmer les rebelles rien que par la puissance de sa parole. Il parlementa avec eux, il leur serra la main à travers la grille, il cria avec eux: Vive la République démocratique sociale! Les insurgés lui ouvrirent alors la petite porte latérale, et l'invitèrent à venir dans leurs rangs haranguer leurs camarades. Le général franchit le seuil, le chef de bataillon de la ligne, le chef de bataillon de la garde nationale Dupont et le capitaine Mangin le franchirent aussi.

» Le colonel Thomas et le représentant de Ludre refusèrent de suivre leur exemple. A peine le général et les quatre officiers avaient-ils passé le guichet que la porte se referma brusquement sur eux, que deux mille têtes se levèrent au-dessus des barricades, et que deux mille fusils plongèrent, du haut de ces remparts, sur la poitrine du colonel et du représentant, qui, seuls au pied des barricades, n'avaient que leur sang-froid à opposer à cette abominable trahison. « Si vous ne faites poser immédiatement les armes à votre colonne, votre général et vous autres tous, vous êtes immédiatement fusillés, » crient de toutes parts les rebelles.

» Le colonel Thomas ne perd pas sa présence d'esprit. Il parlemente pendant deux heures avec les forcenés qui le tiennent couché en joue. Pendant deux heures, il reçoit cinq billets écrits, sous la pression de la menace, par le général Bréa. Le général annonce qu'il



Une chambre de la maison rue du faubourg Saint-Antoine, nº 29.

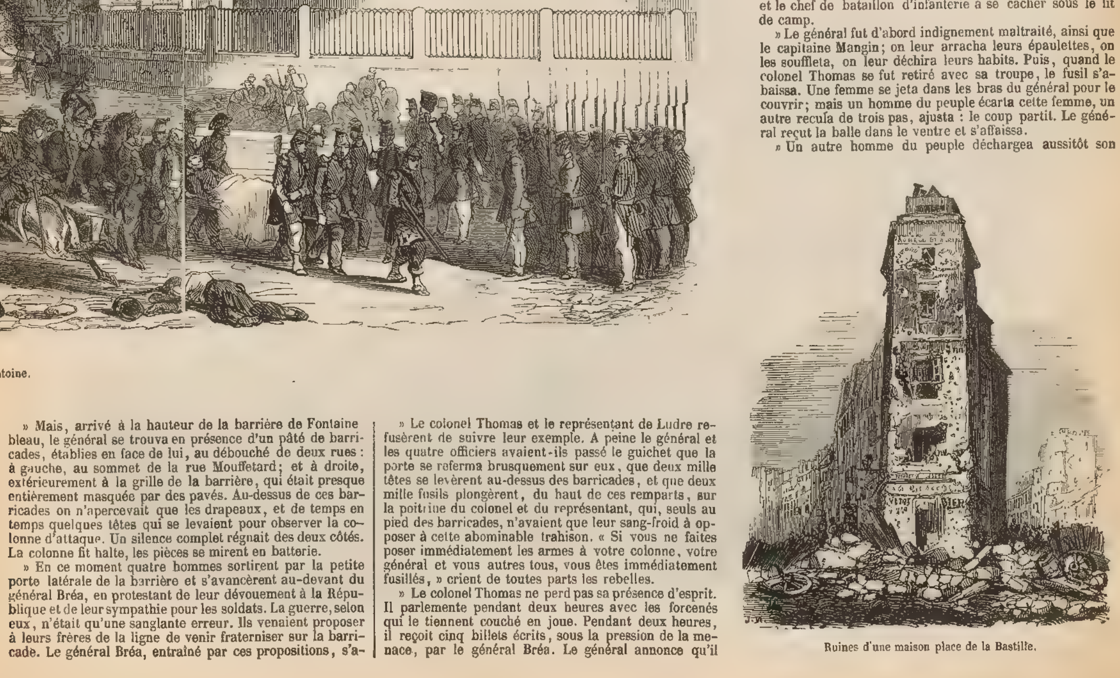
sera infailliblement massacré, si la troupe ne se rend prisonnière. Le colonel obtient cependant de retourner, avec le représentant de Ludre, vers les soldats pour leur porter cette proposition. Il fait parvenir au général Cavaignac la nouvelle de la situation. La réponse du général fut noble et triste comme la défense de la République: « Le salut du pays avant celui des individus. » Et il donna l'ordre d'attaquer la barrière.

» Le colonel Thomas marcha résolument à l'assaut. Il envoya deux décharges à mitraille aux insurgés et lança la mobile sur les barricades. Or, pendant que les héroïques enfants de Paris escaladaient bravement ces remparts de pavés, la troupe de ligne, à l'aide d'une trouée pratiquée dans le mur d'enceinte, tournait les insurgés et les chargeait par derrière. Ceux-ci furent impitoyablement fusillés, et la position fut gagnée.

» Ce fut alors qu'on trouva dans le corps-de-garde de l'octroi deux cadavres. L'un était encore reconnaissable, c'était le général Bréa; l'autre méconnaissable, c'était le capitaine Mangin. Voici comment ils avaient été assassinés. A peine au pouvoir des insurgés, le général et les trois autres officiers avaient été conduits au corps-de-garde. Pendant le tumulte de leur arrestation, le chef de bataillon de la garde nationale parvint à se réfugier sous un auvent, et le chef de bataillon d'infanterie à se cacher sous le lit de camp.

» Le général fut d'abord indignement maltraité, ainsi que le capitaine Mangin; on leur arracha leurs épaulettes, on les souffleta, on leur déchira leurs habits. Puis, quand le colonel Thomas se fut retiré avec sa troupe, le fusil s'abaissa. Une femme se jeta dans les bras du général pour le couvrir; mais un homme du peuple écarta cette femme, un autre recula de trois pas, ajusta: le coup partit. Le général reçut la balle dans le ventre et s'affaissa.

» Un autre homme du peuple déchargea aussitôt son



Ruines d'une maison place de la Bastille.

arme dans le front du capitaine Mangin, et, pendant que le pauvre officier se couvrait la figure de ses mains en poussant des cris de douleur, un autre insurgé vint par derrière l'abattre d'un coup de hache. On lui coupa le nez, les oreilles, et on le mutila de telle façon, qu'il était impossible de voir, dans cet horrible amas de lambeaux de chair, aucune forme qui ressemblât à une tête humaine.

» Pendant cette exécution, un homme tirait par le pied le chef de bataillon qui s'était réfugié sous le lit de camp, lui ôtait ses habits, lui passait une blouse et lui donnait ainsi le moyen d'échapper au plus horrible danger qu'un homme ait jamais couru. Ce chef de bataillon est sauvé.



Citoyens suspects fouillés par les postes établis au coin des rues.

Mort du général Négrier.

Dimanche, vers une heure de l'après-midi, un détachement de la garde nationale se porta vers la rue de l'AveMaria et enleva la barricade qui s'y trouvait.

Un garde fut détaché pour demander du renfort afin de ne pas laisser un poste important sous la défense d'un petit nombre d'hommes; il s'adressa au général Négrier, qui lui donna des voltigeurs du 28e de ligne.

Vers trois heures, les voltigeurs et les gardes nationaux s'emparèrent de l'Arsenal, visitèrent les maisons du quartier et firent prisonniers sept insurgés armés.

Cent cinquante kilogrammes de balles fondues, du soufre, du plomb, un mortier et un pilon tombèrent en leur pouvoir. Ils prirent aussi des provisions de bouche.

Tandis que ces opérations s'accomplissaient, le général Négrier déboucha avec des troupes par le côté du grenier d'Abondance et fit braquer une pièce de canon de la place sur les maisons en face, le long des fossés de la Bastille.

De trois à six heures, le feu le plus meurtrier ne cessa pas de part et d'autre. A six heures vingt minutes, le général Négrier tombait mort sur la place; le nombre des morts et des blessés ne s'élevait pas à moins de 40.

Le corps du général fut transporté à l'Hôtel-de-Ville par des gardes nationaux, sous la conduite d'un représentant du peuple qui avait assisté à ce triste spectacle.

Charbonnel, représentant du peuple.

Le samedi 24 juin, M. Charbonnel, représentant du peuple, accompagnait le général Négrier à l'attaque du faubourg Saint-Antoine; il fut blessé à mort par la décharge qui tua le général. Le général Négrier était tombé à quelques pas de lui, et en même temps. Trois de ses collègues de l'Assemblée, MM. de Falloux, Jobez et de Vogué, aidèrent à le porter dans la boutique d'un marchand de vin, contiguë à la maison d'où l'on dirigeait sur la place une vive fusillade.

M. Charbonnel avait aussitôt jugé que le coup qui l'avait frappé était mortel. Il reconnut son collègue, M. de Vogué, lui remit son portefeuille et lui confia quelques volontés avec une sérénité admirable. Dès que les deux autres représentants eurent fait connaître à l'Assemblée le double malheur dont ils venaient d'être témoins, l'abbé Sibour, également membre de l'Assemblée, s'élança aussitôt du Palais-Bourbon sur la route de la Bastille, pour aller offrir aux deux victimes les secours de son ministère.

Lorsqu'il parvint sur les lieux, le dévouement était devenu inutile: le général Négrier n'existait plus, et M. Charbonnel venait d'être transféré, à l'abri de tout péril, dans le sein d'une famille amie, où il a rendu le dernier soupir, entouré des soins les plus assidus.

Le général Damesme.

M. le général Damesme a reçu une balle à la cuisse au moment où il franchissait la deuxième barricade de la rue de l'Estrapade. Relevé tout sanglant, il a conservé assez de sang-froid et de calme pour donner ses derniers ordres, et a traversé les rangs de la garde mobile en criant: Vive la République! et en engageant les jeunes volontaires à montrer jusqu'à la fin le même dévouement. On a été obligé de lui couper la cuisse par désarticulation. L'opération a heureusement réussi. « Pourrais-je encore monter à cheval? a-t-il demandé lorsqu'elle a été terminée. — Sans doute, lui a répondu son médecin. — Eh bien *Vive la République!* s'est écrié le brave militaire. »

Non-seulement l'armée a perdu le général Bréa, le général Négrier et le général de brigade de Bourgon blessé mortellement à la barricade du faubourg Poissonnière, mais elle a failli perdre, outre le général Damesme, les généraux Duvivier, Bedeau, Korte, Lafontaine, Renault, François Foucher, qui ont reçu, en atta quant les barricades, des blessures plus ou moins graves. Le général Lamoricière a eu deux chevaux tués sous lui. La garde nationale a fait aussi des pertes considérables. Le général Clément Thomas a été blessé de deux coups de feu à la rue Culture-Sainte-Catherine. Parmi les morts on compte deux chefs de bataillon: M. Lefebvre (2e légion, 3e bataillon) et M. Duffie (1re légion). La semaine prochaine, en rendant compte de la triste cérémonie qui doit avoir lieu jeudi, 6 juillet, nous publierons la liste complète des citoyens morts pour la République.

Gardes mobiles.

Le jeune Letellier, de la 7e compagnie du 18e bataillon, venait de voir tomber à son côté un de ses camarades blessé à mort. Lui-même avait reçu une balle sur le canon de son fusil, et la commotion avait été telle qu'il avait dû laisser tomber son arme.

Excité plutôt qu'effrayé par le spectacle de la mort, Letellier croit cependant qu'il doit avant tout rendre les derniers devoirs à son camarade. Il charge le blessé sur ses épaules et le porte mourant à l'Hôtel-Dieu.

Mais aussitôt il revient, plus ardent que jamais, et monte le premier à l'assaut de la barricade de la place Maubert, au milieu d'une grêle de balles, et fait lâcher pied aux insurgés.

Ses camarades, transportés d'enthousiasme devant cette conduite héroïque, ont porté Letellier en triomphe; et le lieutenant du 8e bataillon, M. Husson, l'a forcé d'accepter un certificat constatant les faits que nous venons de rapporter.

Ce jeune homme est d'une stature elevée et a une physionomie distinguée; quelque temps avant de s'engager dans la garde mobile, il venait de recevoir son diplôme de bachelier ès lettres et de commencer son droit à la Faculté de Paris.

Le jeune Martin (Hyacinthe), âgé de dix-huit ans, garde mobile du 13e bataillon, a enlevé, au milieu d'une grêle de balles, un drapeau que les insurgés avaient planté sur les barricades de la rue Ménilmontant.

Le général Lamoricière a envoyé ce jeune homme, on peut dire cet enfant, à l'Assemblée nationale. Martin a été ensuite présenté au général Cavaignac, qui l'a embrassé avec effusion et, arrachant de la boutonnière du colonel Charras la croix de la Légion-d'Honneur, l'a décoré de sa main en lui disant: « Tu l'as bien gagnée! »

» Martin s'est écrié: « Oh! comme mon père va être content! » Il pleurait de joie, et ceux qui assistaient à cette scène touchante avaient eux-mêmes les yeux baignés de larmes. »

Dimanche, vers quatre heures on a conduit à la Prési-



Saisie d'armes et de munitions transportées aux insurgés par un enterrement simulé

dence environ une douzaine de gardes nationaux mobiles dont plusieurs blessés et porteurs de drapeaux pris sur les barricades. On les a introduits successivement auprès du général Cavaignac et auprès du président de l'Assemblée nationale, qui leur ont adressé les félicitations les plus cordiales.

Une des personnes qui assistaient à cette scène a appris à M. Senard qu'un enfant pour ainsi dire, Dédrat (André-Charles), 9e bataillon, 4e compagnie, âgé de seize ans et demi, à lui seul avait pris hier, 25 juin, cinq insurgés, cinq fusils et cinq drapeaux sur cinq barricades différentes, rue de Reuilly. Il n'avait pu accompagner ses camarades parce qu'il s'était trouvé mal dans une des cours du palais, où il recevait les soins de plusieurs femmes.

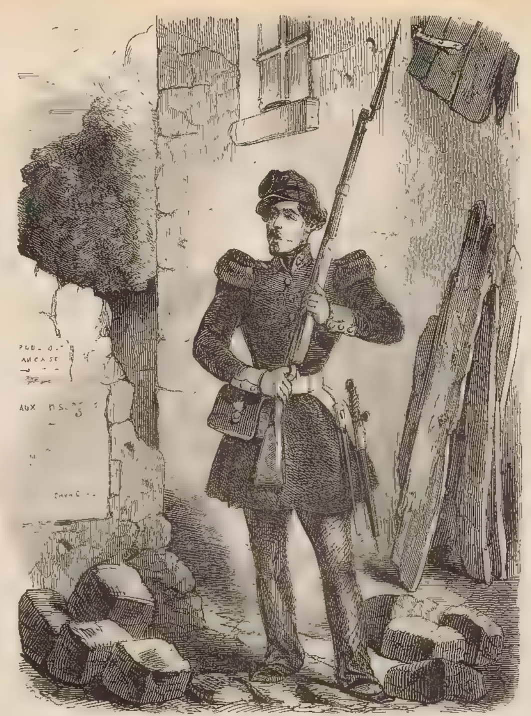
— Où est-il? s'est écrié M. le président, et aussitôt il s'est fait conduire auprès du jeune garde mobile. — « Mon enfant, lui a-t-il dit du plus loin qu'il a pu l'apercevoir; puisque vous ne pouvez pas venir vers le président de l'Assemblée nationale, le président vient vers vous! » — et il l'a embrassé avec effusion.

Sur le boulevard, un de ces courageux combattants, porteur d'un drapeau, voyant qu'on lui rendait les honneurs militaires, s'est mis à pleurer.

Dans la rue Saint-Victor, au plus fort du combat, se trouvaient engagés, loin des leurs, vingt gardes mobiles de la 7e compagnie du 11e bataillon. Les insurgés étaient nombreux, les balles pleuvaient de tous côtés, les braves jeunes gens n'en combattaient pas avec moins d'ardeur et de dévouement, mais ils n'auraient pu résister longtemps; le commandant du bataillon envoie à leur secours une section sous les ordres du capitaine Ravier. Mais pour arriver à eux, il fallait traverser quinze barricades. N'importe. L'officier crie en avant! tous s'élancent, ils surmontent tous les obstacles et arrivent. Les hommes se rallient alors, et le combat recommence; mais les munitions commencent à manquer, et les gardes mobiles doivent se retirer, mais en emportant deux drapeaux qu'ils viennent d'enlever glorieusement.

A l'attaque de la barricade de la rue du Petit-Pont, le 23, un jeune soldat de ce corps, un enfant de seize ans à peu près, s'élance le premier, s'empare du drapeau rouge planté sur la barricade, et tombe en le serrant entre ses bras.

Ses camarades l'enlèvent, le croyant mort ou blessé grièvement, mais il ouvre les yeux et leur dit qu'il n'a rien. « J'ai éprouvé tant d'émotions, ajoute-t-il, quand j'ai vu que j'étais maître du drapeau, que je me suis trouvé mal. »



Une sentinelle perdue la nuit.

Citons aussi le jeune Henri Rexès, garde mobile à cheval du 2e escadron, qui a le premier franchi la grille du Panthéon après avoir escaladé six barricades, et dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici le portrait, tant son bon air et le calme avec lequel il supporte ses blessures nous a intéressés. — C'est la garde mobile à cheval, au reste, digne émule de la garde à pied, qui a reconquis sur les insurgés les deux pièces de canon qui avaient été enlevées par ceux-ci.

Mentionnons encore, comme s'étant particulièrement distingués, les jeunes gardes mobiles à pied Lecornu, du 7e bataillon; Jean Sallesse, du 7e; David Canu, du 4e, et Vart, du 9e bataillon; ce dernier, âgé de 15 ans et demi seulement, a reçu, mardi soir, la croix d'honneur, pour avoir enlevé trois drapeaux sur les barricades du faubourg Saint-Antoine. (Voir la page 278.)

On a saisi des cartouches dans des pains, dans des boîtes à lait. Les complices des insurgés avaient pris tous les stratagèmes pour déjouer la surveillance. Un individu se présente en cabriolet portant à sa boutonnière une rosette de représentant. On n'en a pas moins fouillé son cabriolet : on a trouvé dans le coffre 5,000 cartouches. Cet individu a été reconnu pour un clubiste signalé comme chef de l'insurrection.

Des femmes, des enfants ont été saisis porteurs de plomb et de poudre.

Deux dames fort élégantes ont été arrêtées sur le boulevard Montmartre par suite de quelques réponses équivoques. On a saisi sur elles des ordres et des avis transmis aux insurgés.

Des gardes mobiles ont arrêté, entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Victor, un *faux enterrement*. Le corbillard était rempli de cartouches. « Si vous l'aviez vu passer, nous disait un jeune mobile qui nous racontait le fait, vous auriez ôté votre chapeau. »

Les prisonniers.

Nous avons visité les insurgés faits prisonniers pendant les journées de juin et incarcérés à la Conciergerie. Ces individus, au nombre de plus de 1,600, n'ont pu trouver place qu'assez difficilement dans cette vaste prison, ils encombrent tous les préaux; les anciens détenus ont été complétement séparés de ces nouveaux venus.

En général, l'attitude de ces hommes qui ont pris une part plus ou moins active aux terribles scènes dont Paris a été le théâtre est celle de l'inquiétude et de la dissimulation. On chercherait en vain sur les fronts du plus grand nombre la sauvage exaltation qu'atteste cette lutte de quatre jours. Leur physionomie porte l'empreinte



Transport des blessés aux ambulances provisoires.

de la fatigue et de l'abattement. On voit qu'ils ne sont plus sous l'empire de l'excitation fébrile qu'entretenaient en eux de funestes passions. Le sentiment de leur défaite se lit sur leurs visages, et ils sont visiblement dominés par la pensée de la responsabilité grave qu'ils ont assumée sur eux-mêmes.

On rencontre cependant parmi eux des hommes qui échappent à cette loi commune. Les uns, nés pour l'action, conspirateurs émérites, affectent l'assurance et la fermeté. Ils s'étudient à prendre un maintien stoïque et calme, et ils exercent sur tous leurs compagnons l'ascendant qu'acquièrent immanquablement, dans de semblables circonstances, l'audace et l'énergie. D'autres, vrais soldats des émeutes, agents nécessaires de toutes les insurrections passées et futures, sont pleins d'insouciance et de tranquillité. Ils ont fait des barricades; ils se sont battus parce qu'ils ont l'instinct du tumulte et l'amour du désordre. Vainqueurs, ils auraient recommencé le lendemain contre leurs camarades eux-mêmes. Vaincus, ils se résignent avec le fatalisme de l'incurie.

Le costume, l'âge, la condition sociale des insurgés présentent les contrastes les plus variés. Auprès de la blouse de l'ouvrier, on trouve l'uniforme du garde républicain. Auprès du frac du bourgeois, la tunique du gardien de Paris.

Il y a là des soldats de la ligne, des officiers de la garde nationale, à côté de maçons et de serruriers. Les détenus consacrent presque tous leurs loisirs à la conversation et au sommeil. Quelques-uns essaient de se distraire en jouant.

Les blessés.

Le nombre des victimes faites par cette horrible guerre que la société vient d'avoir à soutenir, est assez considérable pour qu'on ne le grossisse point par des calculs exagérés. Nous nous sommes assurés que le chiffre des blessés admis dans les *hôpitaux civils*, depuis le 23 juin jusqu'à ce jour (et ces blessés appartiennent en majorité à la garde mobile et à l'armée) ne dépasse pas *dix-huit cent cinquante:* ce total est fourni par les relevés les plus exacts, faits dans les divers établissements de l'administration.

L'Hôtel-Dieu a reçu, depuis le 23 juin jusqu'au 29 inclusivement, quatre cent vingt-six blessés. Pour éviter l'encombrement des malades, on a évacué sur la Pitié et la Charité ceux dont les blessures moins graves permettaient le transport, de sorte qu'il n'en reste guère à présent que trois cents. Sur le chiffre primitif de 426, dix environ, dont les blessures étaient fort légères, ont pu quitter l'hôpital; mais, malheureusement, l'on compte déjà cent morts. Nous ne comprenons pas dans cette liste funèbre vingt-deux cadavres qui ont été apportés à l'Hôtel-Dieu, le premier et même le second jour du combat.

Revue des Gardes nationales de la province.

A sept heures du matin, le mercredi 28 juin, les représentants se sont placés devant la grille du palais, et le défilé a commencé.

Plus de cent mille gardes nationaux, venus de toutes les parties de la France, ont passé devant les représentants, qui étaient en grand nombre; ils faisaient retentir les cris de *Vive l'Assemblée nationale! A bas les Montagnards! Vive la République des honnêtes gens!*

Les représentants, le chapeau à la main, répondaient à ces vivats par des cris non moins enthousiastes. Chaque garde national tendait les mains aux représentants qui les pressaient avec la plus grande effusion. — Le défilé a duré trois heures. Chaque garde national portait avec lui ses vivres de campagne, les uns dans des havre-sacs, les autres au bout de leur fusil. Ce coup d'œil était d'un effet pittoresque. — Après le défilé, les gardes nationales des départements ont gagné leurs cantonnements respectifs, les distributions de vivres de campagne ont commencé et cette brave armée improvisée a déjeuné en plein air. — Nous publions la liste aussi complète que possible des pays qui, sans tenir compte des distances, ont envoyé des défenseurs à la cause de l'ordre et de la civilisation, comme le faisait, dès les premières heures de la lutte, la *banlieue* de Paris.



Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, tué par les insurgés au faubourg Saint-Antoine.



Le général Négrier, tué par les insurgés au faubourg Saint-Antoine.

ACTES OFFICIELS, DÉCRETS ET PROCLAMATIONS.

Nomination du général Cavaignac au commandement supérieur de toutes les troupes.

« Le président de l'Assemblée nationale et la Commission exécutive ont nommé le général Cavaignac au commandement supérieur des gardes nationales, des gardes mobiles et de l'armée.

» Unité de commandement.

» Obéissance.

» Là sera la force comme là est le droit.

» Le président de l'Assemblée nationale,

» SÉNARD.

» Les membres de la Commission exécutive,

» ARAGO, LEDRU-ROLLIN, LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, MARIE.

» Le secrétaire-général,

» PAGNERRE.

» Paris, le 23 juin 1848. »

L'Assemblée en permanence.

Article 1er.

» L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

Article 2.

» L'Assemblée nationale, décidée à remplir dans toute leur étendue les grands devoirs que la confiance de la nation lui impose, compte fermement, pour le maintien des lois et des institutions démocratiques conquises par la France, sur le patriotisme et le concours de tous les bons citoyens. *Vive la République!* »

Mise de Paris en état de Siége.

Article 1er.

L'Assemblée nationale se maintient en permanence.

Article 2.

Paris est mis en état de siége.

Article 3.

Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 1848.

Démission des membres de la commission exécutive.

« 24 juin 1848.

» CITOYEN PRÉSIDENT,

» La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son » honneur en se retirant devant une sédition et » devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En » lui remettant les pouvoirs dont vous l'avez » investie, elle rentre dans les rangs de la » représentation nationale, pour se dévouer » avec vous au danger commun et au salut de » la République.

» *Les membres de la commission du pouvoir exécutif.*

» F. ARAGO, LEDRU-ROLLIN, LAMARTINE, MARIE, GARNIER-PAGÈS.

» *Le secrétaire*, PAGNERRE. »

Adoption des enfants et des veuves des citoyens morts pour la République.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

Article unique. La République adopte les enfants et les veuves des citoyens qui ont succombé dans la journée du 23 juin et de ceux qui pourraient périr encore en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 1848.

Les président et secrétaires.

Proclamation à l'armée.

SOLDATS,

Le salut de la patrie vous réclame! C'est une terrible, une cruelle guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous, vous n'êtes point agresseurs; cette fois, du moins, vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Courage, soldats, imitez l'exemple intelligent et dévoué de vos concitoyens; soyez fidèles aux lois de l'honneur, de l'humanité; soyez fidèles à la République; à vous, à moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle. Que ce soit à l'instant même si nous devons survivre à la République.

Paris, 24 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif,

CAVAIGNAC.



Bivouac des gardes nationales des départements dans la cour des Tuileries.

Défilé des gardes nationales des départements devant l'Assemblée nationale.

AUX INSURGÉS.

Au nom de l'Assemblée nationale.

CITOYENS,

Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez, c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République, dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable.

Au nom de la patrie ensanglantée,

Au nom de la République que vous allez perdre,

Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de vos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le Gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés, et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.

Général CAVAIGNAC.

Paris, le 24 juin 1848.

A la garde nationale.

CITOYENS,

Votre sang n'aura pas été versé en vain; redoublez d'efforts, répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce au concours de vos frères de l'armée, sera rétabli.

Citoyens, ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices; soldats volontaires de la nation intelligente, vous avez dû le comprendre.

Ayez confiance dans le chef qui vous commande, comptez sur lui comme il peut compter sur vous.

La force, unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social.

Ce que vous voulez, ce que nous voulons tous, c'est un gouvernement ferme, sage, honnête, assurant tous les droits, garantissant toutes les libertés, assez fort pour refouler toutes les ambitions personnelles, assez calme pour déjouer toutes les intrigues des ennemis de la France.

Ce gouvernement, vous l'aurez; car avec vous, car avec votre concours entier, loyal, sympathique, un gouvernement peut tout faire.

Général CAVAIGNAC.

Paris, le 24 juin 1848.

Défense d'afficher.

Vu le décret de l'Assemblée nationale, en date de ce jour, déclarant que la ville de Paris est mise en état de siége.

Nous, commandant supérieur de toutes les forces militaires de la capitale, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le même décret,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Toutes affiches traitant de matières politiques, et n'émanant pas de l'autorité, sont défendues jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique.



Passage d'une colonne d'insurgés prisonniers à travers Paris.

Art. 2. Toutes les autorités civiles et militaires tiendront la main à l'exécution du présent arrêté.

Paris, 24 juin 1848. *Le chef du pouvoir exécutif,* E. CAVAIGNAC.

Désarmement.

Le chef du pouvoir exécutif arrête :

Les maires des divers arrondissements de Paris devront procéder au désarmement de tout garde national qui, sans motif légitime, manque aux appels qui lui sont faits pour concourir à la défense de la République.

Paris, le 25 mai 1848. E. CAVAIGNAC.

Suppression de journaux.

Le chef du pouvoir exécutif,

En vertu du décret de l'Assemblée nationale qui met la ville de Paris en état de siége, arrête :

Le préfet de police et tout agent de la force publique, sur le vu du présent arrêté, fera arrêter le citoyen Émile de Girardin, et supprimer le journal *la Presse* (1).

Le préfet de police fera immédiatement saisir toutes les feuilles publiques qui, par leur publication, prolongent la lutte qui ensanglante la capitale et compromettent le salut de la République.

Paris, le 25 juin 1848.

E. CAVAIGNAC.

Proclamations.

« Ouvriers et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la patrie et contre la République, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes; l'Assemblée nationale, la nation tout entière vous le demandent. On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent; ce sont vos ennemis, les nôtres qui parlent ainsi; on vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid, venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir.

» Paris, 25 juin 1848.

» *Le président de l'Assemblée nationale,*
» SENARD.
» *Le chef du pouvoir exécutif,*
» E. CAVAIGNAC. »

« La cause de l'ordre et de la vraie République triomphe. L'insurrection s'affaisse, des quantités considérables d'armes sont enlevées; partout la garde nationale et l'armée, toujours admirables dans leur unité, gagnent du terrain et enlèvent tous les obstacles. Nous pouvons l'affirmer sans crainte, la patrie et la société sont sauvées. De tous les départements arrivent des secours fraternels, la France entière bat d'un seul cœur et aspire au même but, la République et l'ordre.

» Paris, le 25 juin 1848.

» *Le chef du pouvoir exécutif,*
» E. CAVAIGNAC. »

Défense d'élever des barricades.

Tout individu travaillant à élever une barricade sera considéré comme s'il était pris les armes à la main.

Paris, le 25 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif,
E. CAVAIGNAC.

Proclamation à la garde nationale et à l'armée.

» CITOYENS, SOLDATS,

» La cause sacrée de la République a triomphé; votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom

(1) D'autres journaux ont également cessé de paraître, et leurs presses ont aussi été mises sous scellés.

Ces journaux ainsi frappés, sans acception d'opinion, mais dont la rédaction était de nature à prolonger la lutte qui a ensanglanté la capitale, sont :

La Révolution, la Vraie République, l'Organisation du travail, l'Assemblée nationale, le Napoléon républicain, le Journal de la canaille, le Lampion, la Liberté, le Père Duchêne et *le Pilori*.

de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes! La justice aura son cours, qu'elle agisse; c'est votre pensée, c'est la mienne.

» Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique, de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs.

» *Le chef du pouvoir exécutif.*

» E. CAVAIGNAC. »

Secours aux indigents.

L'Assemblée nationale a adopté, le chef du pouvoir exécutif promulgue le décret suivant :

L'Assemblée nationale,

Considérant que les agitations qui depuis plusieurs jours existent dans Paris et les collisions sanglantes qui les ont suivies ont eu pour résultat de suspendre et d'arrêter les derniers travaux, de porter à leur comble la souffrance et la misère, et de rendre impossible l'action de la charité privée et des établissements de bienfaisance;

Qu'il importe de pourvoir à l'urgence de cette situation, en assurant sans délai, à la partie de la population qui ne vit que de son travail journalier, les moyens de subsistance qui lui manquent en ce moment,

A adopté, à l'unanimité, le décret dont la teneur suit :

Art. 1er. Un crédit de 3 millions de francs pour secours extraordinaires est ouvert au ministre de l'intérieur.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris se concerteront pour faire répartir immédiatement cette somme entre les quatorze arrondissements, dans la proportion des besoins respectifs de chacun d'eux.

Art. 3. Des mesures seront prises, sans délai, dans chaque municipalité, pour distribuer, à domicile, des secours, soit en argent, soit en nature, aux citoyens dans le besoin.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 1848.

Les président et secrétaires.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF AUX CITOYENS GARDES NATIONAUX.

« L'attaque dirigée contre la République a soulevé une indignation universelle. De toutes parts les gardes nationales se lèvent spontanément, et viennent en aide à leurs frères de Paris. Dans la soirée d'hier, pendant toute la nuit, de nombreux bataillons sont arrivés; les routes sont couvertes de citoyens armés pour la défense de la République. Tous veulent partager avec les légions de Paris et de la banlieue l'honneur de sauver la société menacée dans nos institutions démocratiques, et terminer enfin une lutte affligeante pour la patrie.

» Que chacun soit à son poste, et aujourd'hui la rébellion aura disparu.

» Des renforts de troupes nous arrivent de province, les hommes, les munitions, les vivres, rien ne manque. »

Paris, 25 juin 1848.

E. CAVAIGNAC.

Institution des conseils de guerre.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF,

Vu le décret du 24 juin 1848, qui met la ville de Paris en état de siége;

Vu le décret du 24 décembre 1811,

Ordonne que, par les officiers rapporteurs près les conseils de guerre de la première division militaire et par leurs substituts, il sera immédiatement procédé à l'information contre tous individus arrêtés à l'occasion des attentats commis le 23 juin et jours suivants, pour être ultérieurement statué à l'égard desdits individus conformément aux lois pénales.

Fait à Paris, ce 25 juin 1848.

E. CAVAIGNAC.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Citoyen président,

» Grâce à l'attitude de l'Assemblée nationale, grâce à l'admirable conduite de la garde nationale et de l'armée, l'insurrection est réduite: la tranquillité est rétablie dans Paris.



Entrée du souterrain de la terrasse du bord de l'eau au jardin des Tuileries, dans lequel se trouve renfermée une partie des insurgés faits prisonniers.

» Aussitôt que les pouvoirs extraordinaires qui m'ont été confiés ne seront plus nécessaires au salut public, j'irai les remettre respectueusement aux mains de l'Assemblée nationale. »

Proclamation de l'Assemblée nationale au peuple français.

« FRANÇAIS,

» L'anarchie est vaincue; Paris est debout, et justice sera faite.

» Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements.

» Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile, à nos écoles, à la garde républicaine et à tant de généreux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche pour la défense de l'ordre et de la liberté.

» Tous, au mépris de leur vie, et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricade en barricade, et poursuivi jusque dans leurs derniers repaires ces forcenés qui, sans principes, sans drapeaux, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage.

» Famille, institution, liberté, patrie, tout était frappé au cœur; et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du dix-neuvième siècle était menacée de périr.

» Mais, non! la civilisation ne peut pas périr; non, la République, œuvre de Dieu, loi vivante de l'humanité, la République ne périra pas.

» Nous le jurons par la France tout entière qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol....

» Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides.

» Tous les ennemis de la République s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré; ils sont vaincus et désormais aucun d'eux ne peut tenter de nous rejeter dans de sanglantes collisions.

» Le sublime élan qui, de tous les points de la France, a précipité vers Paris des milliers de soldats citoyens, dont l'enthousiasme nous laisse encore tout ému, ne dit-il pas assez que, sous le régime du suffrage universel et direct, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple, et les décrets de l'Assemblée nationale ne sont-ils pas là aussi pour confondre de misérables calomnies, pour proclamer que dans notre République il n'y a plus de classes, plus de priviléges possibles, que les ouvriers sont nos frères, que leur intérêt a toujours été pour nous l'intérêt le plus sacré, et qu'après avoir rétabli énergiquement l'ordre et assuré une sévère justice, nous ouvrons nos bras et nos cœurs à tout ce qui travaille et qui souffre parmi nous!

» Français! unissons-nous dans le saint amour de la patrie, effaçons les dernières traces de nos discordes civiles, maintenons fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie; que rien ne nous fasse dévier des principes de notre révolution, mais n'oublions jamais que la société veut être dirigée, que l'égalité et la fraternité ne se développent que dans la concorde et dans la paix, et que la liberté a besoin de l'ordre pour s'affermir et pour se défendre de ses propres excès.

» C'est ainsi que nous consoliderons notre jeune République et que nous la verrons s'avancer vers l'avenir, de jour en jour, plus grande, plus prospère, et puisant une nouvelle force et de nouvelles garanties de durée dans les épreuves mêmes qu'elle vient de traverser. »

Décret de l'Assemblée nationale.

Article 1er.

Seront transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection des 23 juin et jours suivants.

Article 2.

Les femmes et les enfants des individus ainsi transportés hors du territoire pourront suivre leurs parents, s'ils le désirent.

Article 3.

L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours, nonobstant la levée de l'état de siége, en ce qui concerne ceux que cette instruction désignerait comme chefs, fauteurs ou instigateurs de l'insurrection, comme ayant fourni ou distribué de l'argent, des armes ou munitions de guerre, exercé un commandement, ou commis quelque acte aggravant leur rébellion. Il en sera de même à l'égard des forçats ou des réclusionnaires libérés ou évadés qui auront pris part à l'insurrection.

Article 4.

Un décret de l'Assemblée nationale déterminera le régime spécial auquel seront soumis les individus transportés.

Article 5.

Le pouvoir exécutif est chargé de procéder sans délai à l'exécution du présent décret.



Poursuite des insurgés dans les carrières de Montmartre

A la date du 24 juin nous signalons deux adresses du président de l'Assemblée nationale, M. Sénard, aux gardes nationaux et aux ouvriers, à la suite du décret qui met Paris en état de siége. Nous sommes forcés d'omettre également diverses proclamations du général Cavaignac, et divers décrets de l'Assemblée qui pourvoient à toutes les nécessités de la situation; tel est le décret qui ouvre un crédit de 3,000,000 de francs, pour secours extraordinaires au ministère de l'intérieur, la suppression d'un certain nombre de journaux anarchiques, etc.

Décrets de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

Le citoyen Sénard, président de l'Assemblée nationale,

A bien mérité de la patrie.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 1848.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif,

A bien mérité de la patrie.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 1848.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

Les généraux, officiers, sous-officiers et soldats des gardes nationales de Paris et des départements, ceux de l'armée, de la garde mobile, de la garde républicaine et les élèves des écoles,

Ont bien mérité de la patrie.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 1848.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

L'Assemblée nationale regarde comme un devoir de proclamer les sentiments de religieuse reconnaissance et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvés pour le dévouement et la mort saintement héroïque de M. l'archevêque de Paris.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 1848.



Un garde mobile porté en triomphe par ses camarades.

Nomination du ministère.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif,

Arrête :

Le citoyen Bethmont est nommé ministre de la justice ;

Le citoyen Bastide, ministre des affaires étrangères ;

Le citoyen Sénard, ministre de l'intérieur ;

Le citoyen général de Lamoricière, ministre de la guerre ;

Le citoyen amiral Leblanc, ministre de la marine,

Le citoyen Goudchaux, ministre des finances ;

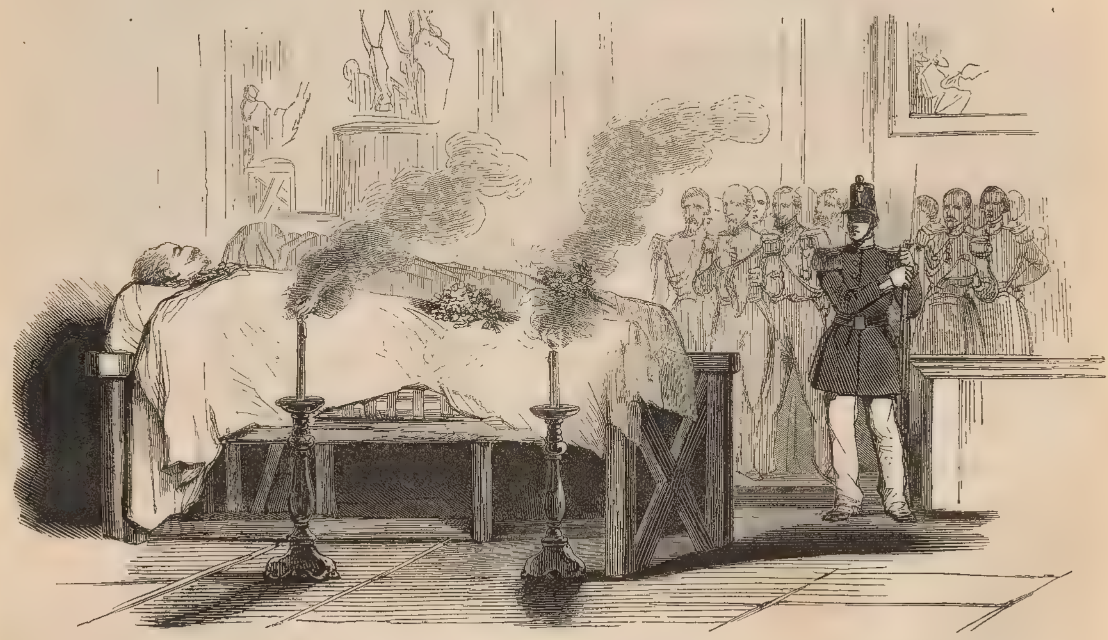
Le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique ;

Le citoyen Récurt, ministre des travaux publics ;

Le citoyen Tourret, ministre de l'agriculture et du commerce.

Fait au palais de l'Assemblée nationale, le 28 juin 1848.

E. Cavaignac.



Exposition dans le Panthéon des corps du général Bréa et de son aide-de-camp, assassinés à la barrière de Fontainebleau par les insurgés.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondants de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 281. Vol. XI. — SAMEDI 15 JUILLET 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Funérailles de l'archevêque de Paris.

Le vendredi, 7 juillet, ont eu lieu à l'église métropolitaine les funérailles de Mgr l'archevêque de Paris.

Pendant les huit jours qui ont précédé cette triste cérémonie une foule immense avait été visiter la chapelle ar-

Exposition du corps de Mgr l'archevêque de Paris dans la Chapelle ardente de l'archevêché.

dente dans laquelle était exposé le corps de l'archevêque. Cette chapelle ardente était située au rez-de-chaussée de l'aile du fond. On entrait à gauche de l'escalier dans une petite pièce tendue de noir, à l'entrée de laquelle se tenait le suisse de Notre-Dame. La chapelle ardente avait son entrée à gauche dans cette pièce. Le corps de l'archevêque était exposé sous un dais à quenouille, espèce de lit dans le style de la renaissance, tendu de noir liséré de blanc, ainsi que toute la salle. A droite et à gauche s'élevaient deux petits autels. Le clergé se tenait à droite et à gauche du lit.

A droite et à gauche de ce lit, sur le mur du fond, on lisait deux inscriptions identiques, ainsi conçues :

« QUE LA PAIX SOIT AVEC VOUS... »

« LE BON PASTEUR DONNE SA VIE POUR SES BREBIS. »

Au fronton du lit on lisait seulement :

« QUE LA PAIX SOIT AVEC VOUS... »

La grande croix d'or qui précède toujours l'archevêque était attachée à la quenouille gauche du pied du lit. La crosse archiépiscopale était à droite. Le digne archevêque était placé sur le dos, la tête un peu plus élevée que les pieds. Il était mitré et revêtu de ses habits pontificaux blancs. Sa figure et ses mains étaient à découvert.

Beaucoup de fidèles faisaient toucher à la main droite de l'archevêque des anneaux et des médailles. Les soldats faisaient toucher leur sabre, les officiers leur épée. Deux prêtres, placés aux deux côtés du lit, psalmodiaient, avec des larmes dans la voix, les prières du Rituel. Le clergé du diocèse venait incessamment prier près du corps.

Dès le matin, le vendredi, les abords de Notre-Dame et de l'Archevêché ont été encombrés par une foule recueillie attendant le passage du convoi.

La rue de Saint-Louis-en-l'Ile était remplie de gardes nationaux formés en colonnes.

La façade de l'hôtel n'avait reçu aucune décoration. Vers huit heures, de nombreuses députations arrivaient déjà de tous côtés; elles étaient reçues par le chanoine maître des cérémonies, qui assignait à chacune la place qu'elle devait occuper dans le cortége.

Un char funèbre, qui se rapproche pour la forme des voitures dont l'ex-roi se servait dans les grandes occasions, stationnait devant la porte de l'hôtel : quatre chevaux entièrement caparaçonnés de noir y étaient attelés. Ce char, dont tous les ornements étaient en argent, et qu'une croix de même métal surmontait, avait été seulement amené pour la parade, les restes mortels de l'archevêque devant être portés à bras.

La façade de Notre-Dame était tendue d'une longue draperie de velours noir sur laquelle était répété ce verset : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis!* L'intérieur de la cathédrale était recouvert de longues draperies noires qui montaient jusqu'à la galerie intérieure de la nef et du chœur; des écussons noirs, où étaient tracées en lettres d'argent les paroles qui se lisent sur les bannières des chanoines, occupaient le centre de chaque ogive. A l'entrée du chœur s'élevait un immense catafalque, aux quatre coins duquel se dressaient des urnes funéraires.

La levée du corps a été faite par le président du chapitre. Le cortége s'est mis en marche, à neuf heures et demie, dans l'ordre suivant :

Un escadron du 8e régiment de dragons ouvrant la marche ;

Tous les tambours des détachements, ayant des crêpes sur leurs caisses, sous le commandement d'un tambour-major;

Les élèves du grand-séminaire de Saint-Sulpice;

Ceux du séminaire irlandais;

Le chapitre métropolitain avec sa croix et ses huissiers en tête;

Le corps du saint prélat qui reposait sur un lit en velours violet porté par des soldats de toute arme. Il avait les vêtements blancs avec lesquels le pontife officie dans les grands jours de fêtes joyeuses de l'Église. Il avait revêtu la robe blanche de l'agneau. Le visage et les mains étaient découverts. La tête, coiffée de la mitre blanche, et les pieds reposaient sur des fleurs.

Quatre évêques, en mître blanche aussi et des prêtres marchaient à côté du cercueil, vers lequel ils levaient sans cesse leurs mains pour faire toucher aux mains et aux pieds de celui qui ne pouvait plus bénir lui-même quelque objet que les fidèles empressés voulaient faire sanctifier. Des officiers, des soldats, des gardes nationaux et des gardes mobiles faisaient aussi en foule bénir leur sabre ou leur épée.

Devant les saintes reliques, deux prêtres portaient un long rameau de palmier et une branche de chêne, double symbole de l'acte de dévouement et de triomphe par la mort de la charité ardente.

La branche de chêne représentait la récompense civique, l'autre était la palme bien plus glorieuse du martyre.

La crosse archiépiscopale et la croix étaient recouvertes d'un long voile noir.

Quatre chanoines soutenaient des bannières de velours noir sur lesquelles on lisait ces mots : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis! — Que la paix du Seigneur soit avec vous! — Je désire que mon sang soit le dernier versé! — Seigneur, Seigneur, ayez pitié de votre peuple!*

Le nombre des prêtres et des séminaristes qui précédaient le cercueil s'élevait à près de mille. Ils marchaient en ordre, sur quatre rangs, deux de chaque côté; tous étaient revêtus d'un surplis; les derniers avaient le rochet. De temps à autre ils psalmodiaient un verset du *De profundis;* un chœur de prêtres, qui se tenait près du cercueil, leur répondait. Ces chants de la mort chrétienne étaient accompagnés et dominés par les sourds tintements du bourdon de Notre-Dame.

Les représentants du peuple qui suivaient le convoi en écharpe tricolore étaient fort nombreux, et avaient à leur tête le président de l'Assemblée, les secrétaires et les questeurs. Après eux venaient les autorités militaires, judiciaires et civiles, quelques jeunes filles vêtues de blanc et les congrégations religieuses : les frères de la Doctrine chrétienne, les filles de la Charité, les sœurs du Bon Secours, les sœurs de la Croix-Saint-André, les sœurs de Sainte-Marie, les dames de Saint-Maur, les dames de Saint-Thomas-de-Ville-Neuve, etc. Des maîtres des cérémonies indiquaient à chacun la place qui lui était assignée et maintenaient l'ordre.

Il y avait en outre une députation des blessés de février avec une bannière, une députation de la 10e légion avec le drapeau voilé d'un crêpe.

Un escadron de cavalerie fermait la marche.

Le convoi a traversé la rue Saint-Louis, la rue des Deux-Ponts, le pont Marie, le quai de la Grève jusqu'au pont Notre-Dame, le pont Notre-Dame, le quai aux Fleurs, la rue de la Barillerie, le Marché-Neuf, la rue Neuve-Notre-Dame et le Parvis.

La marche du convoi, depuis l'Archevêché jusqu'à Notre-Dame, a été, on peut le dire, une marche triomphale et un deuil universel. La foule immense qui remplissait les rues, les quais et les places publiques nous a paru sur tous les points réellement touchée et pénétrée d'une religieuse tristesse; partout, sur le passage du cortége, les troupes échelonnées présentaient les armes, les tambours battaient aux champs; partout les têtes s'inclinaient et les genoux fléchissaient : le recueillement était profond, des larmes se voyaient dans tous les yeux.

Il était onze heures lorsque le corps du saint prélat a été introduit dans l'église.

« De l'orgue, ajoutait à cette relation *l'Ère nouvelle*, journal du Père Lacordaire, où nous dominions la scène admirable de l'entrée dans l'église, nous crûmes voir renaître une des plus belles journées du moyen âge, lorsque le corps de Mgr Affre parut sous le porche, porté par des gardes nationaux. Les assistants s'empressaient de faire passer, qui des bouquets d'immortelles, qui des livres de prières, qui des mouchoirs pour les faire appliquer sur la main du saint pasteur. C'était un dernier adieu jeté en passant au milieu du silence solennel qui se fit en cet instant. Les regards se portaient aussi avec effusion sur deux ouvriers qui avaient reçu l'archevêque dans leurs bras, quand il tomba, ainsi que sur le fidèle serviteur blessé à ses côtés. Nous avons été heureux de voir celui-ci monter à l'autel, au moment de l'offrande. Quelle manière plus touchante, plus convenable de reconnaître le dévouement du serviteur, et l'esprit évangélique du maître!

» Toute la vaste nef de Notre-Dame avait été abandonnée aux fidèles, sauf un vide réservé au milieu par une haie de gardes nationaux, afin de laisser la place nécessaire au convoi. Point de priviléges dans la maison de Dieu ; grâces en soient rendues au clergé de la métropole! C'est là une sainte et chrétienne pensée! Place à la blouse comme à l'habit, comme à l'uniforme : tous avaient le droit d'y être, et tous y ont trouvé place.

» La messe a été célébrée par M. l'évêque de Meaux, suffragant de l'archevêché de Paris. Il était assisté par ses confrères de l'épiscopat et par un nombreux clergé. L'orgue s'est tu pendant toute la cérémonie et rien n'interrompait le lugubre chant du chœur. Il est impossible de se faire une idée de l'effet que produisit le *Dies iræ*, lorsqu'il retentit à travers l'immense basilique, tantôt gémissant seul par la voix de Dupont, tantôt strident et majestueux par celle du chœur, tantôt enfin faible et plaintif, quand s'élevait dans un lointain infini la voix d'un enfant de chœur. Mais nous avions beau faire, il nous semblait toujours entendre plutôt les accents du pasteur priant encore pour son troupeau que celle d'une âme en peine appelant la miséricorde céleste sur ses propres imperfections.

» Bientôt vint l'élévation, et alors vous eussiez vu toutes les troupes, qui remplissaient une partie de l'enceinte sacrée, poser un genou sur le pavé du temple en signe d'adoration : il ne resta plus, entre le ciel et la terre, que deux victimes : l'une divin exemplaire de la seconde, et celle-ci, humble mais fidèle imitatrice de celui qui mourut le premier pour son peuple. En cet instant suprême il s'échappa sans doute un acte d'amour et de réconciliation de toutes les âmes : comment garder encore un levain de haine en présence de si grands sacrifices!

» Les cinq absoutes qui sont d'usage à la mort d'un archevêque furent données successivement par les prélats qui officiaient, et ensuite le clergé, les députations présentes et une foule de personnes s'empressèrent d'aller jeter de l'eau bénite sur le corps, qui est resté exposé jusqu'à six heures du soir; puis il a été descendu dans les caveaux pour reposer à la suite de ses prédécesseurs.

» La cérémonie a fini à près de trois heures. »

L'autopsie de l'archevêque de Paris avait été faite sous les yeux de MM. les docteurs Cayol et Récamier, par les docteurs Henri Gueneau de Mussy et Vignolot. Plusieurs médecins y assistaient, entre autres M. Labrousse, médecin des Quinze-Vingts, qui avait donné les premiers soins au pieux prélat, et MM. Béchard, Noël et Amussat. La balle qui l'a tué avait pénétré par une petite plaie dans le côté droit de la région lombaire; elle suivait un trajet oblique de haut en bas et avait rencontré la seconde vertèbre des lombes, qu'elle avait traversée en passant au-devant de la queue de la moelle épinière : la rencontre du corps osseux l'avait déviée de sa direction primitive, et l'avait fait remonter le long du rein gauche. Au terme de sa course, elle s'était logée dans les muscles voisins de cet organe en déchirant les vaisseaux. Il en était résulté un épanchement de sang dans le tissu cellulaire. La balle avait le volume des balles de calibre, et sur un point de sa circonférence on remarquait une section qui indiquait qu'elle avait été coulée dans un moule ordinaire.

Correspondance.

M. L. D., à Amiens. Nous aurions un grand plaisir, monsieur, à profiter de vos obligeantes communications Les événements, comme vous le savez, ont porté l'intérêt sur des scènes moins pacifiques, et nous avons été forcés de suivre les événements. Mille remercîments pour vos charmants dessins.

M. L., à Toulon. La réponse qui précède s'adresse à vous également, monsieur, ainsi que nos remercîments.

M. L., à Saint-Servan. Nous avons dû choisir, monsieur, entre tous les épisodes de ces tristes événements, comme entre tous les actes de glorieux dévouements qu'ils ont produits. Nous ne pouvons que mentionner l'ardeur et le zèle des gardes nationales de Saint-Malo et de Saint-Servan; nous regrettons de ne pouvoir utiliser votre joli dessin.

M. H. de M., à Papéété. Nous avons reçu, monsieur, votre lettre et vos croquis. Nos derniers numéros vous diront pourquoi nous les laissons sans emploi. Remercîments sincères.

M. M., lieutenant au 73e de ligne, à Paris. Nous recevons, monsieur, beaucoup de réclamations destinées à compléter le récit que nous avons fait des journées de juin. Nous ne saurions donner place à tous les détails; mais c'est un devoir pour nous de constater la belle conduite de votre régiment dans les opérations qui ont précédé, accompagné et suivi la prise du Panthéon.

M. D., à Rouen. Impossible, monsieur, vous n'avez pas une juste idée des conditions de ce recueil.

M. L. L. *L'Illustration* a déjà publié la plupart de ces portraits. Elle publiera les autres à l'occasion.

M. D., à Paris. Nous aurions plus d'un motif pour donner l'épisode de la barricade de la rue Culture-Sainte-Catherine. Mais encore une fois, monsieur, il nous a fallu choisir.

M. G. Y., à Aumale. Nous avons fait tout ce qui est possible pour nous procurer le nom de tous les pays qui ont envoyé des détachements de garde nationale à Paris. Nulle part on n'a pu nous fournir cette liste Celle qui a paru dans notre dernier numéro, est le résultat d'un dépouillement fait dans tous les journaux. Nous n'avions pas remarqué Aumale, dont vous nous signalez le détachement de 300 hommes, non plus que Gournay et Blangy. C'est une juste réparation que nous faisons volontiers.

M. B., à Paris. Le récit de M. le capitaine Denain, du 41e de ligne, mériterait une belle et bonne place dans ce recueil; mais comment tout dire et tout imprimer? M. le capitaine Denain et l'inconnu qui a combattu avec lui nous pardonneront.

Chateaubriand.

François-Auguste, vicomte de Chateaubriand, naquit en 1768, vers cette époque si féconde en grands hommes qui donna au monde Napoléon, Soult, Wellington, Canning et Walter-Scott. Elevé au château de Combourg, près de Saint-Malo, c'est sans doute en parcourant les landes arides et les côtes désolées de la vieille Armorique que le jeune Chateaubriand sentit se développer en lui ce penchant à la méditation et à la solitude qui ne l'abandonna jamais, même dans le tourbillon des affaires, au milieu des préoccupations les plus graves de la vie politique. Destiné d'abord à la marine, puis à l'église, il commença au collége de Dol et termina à Rennes des études fortes et substantielles qui, sans altérer cette sensibilité exquise et cette spontanéité d'imagination qui sont les principaux caractères de son génie, le mirent à même de publier de sérieux travaux de critique historique à un âge où l'on ne possède d'ordinaire sur la vie et sur l'organisation des sociétés que des notions vagues et confuses. C'est en 1787 que, pour la première fois, le jeune de Chateaubriand vint à Paris. Il était alors sous-lieutenant d'infanterie au régiment de Navarre; mais comme, pour monter dans les carrosses du roi, honneur auquel l'ancienneté de sa famille lui donnait le droit de prétendre, il fallait pouvoir justifier au moins du grade de capitaine, il obtint par une fiction assez commune à cette époque un brevet de capitaine de cavalerie, ce qui ne l'empêchait pas de faire son service de sous-lieutenant dans le corps d'infanterie auquel il appartenait. Cependant les grandeurs et les pompes de Versailles n'étaient pas de nature à satisfaire cette vague inquiétude et ce désir de l'inconnu qui tourmentaient son âme; il lui fallait des aventures surnaturelles à tenter, un but extraordinaire à atteindre; enfin il crut avoir trouvé ce but. Un jour, en examinant une carte du Nouveau-Monde, il fut frappé de la possibilité de découvrir le passage du pôle Nord. Depuis ce jour, plus de sommeil, plus de repos. Comme Colomb il alla de porte en porte solliciter les moyens de réaliser l'idée qu'il avait conçue, comme Colomb il eut à supporter l'indifférence des uns, la raillerie des autres, et cependant ce problème qu'on regardait comme insoluble fut résolu quelques années plus tard. Peut-être que si le gouvernement de Louis XVI se fût préoccupé, comme il devait le faire, d'une question qui intéressait à la fois la politique, la science et le commerce, au lieu du nom de Mackensie le passage du pôle Nord porterait celui de Chateaubriand. Quoi qu'il en soit, le jeune sous-lieutenant, que les sourires et les refus n'avaient pas découragé, résolut d'accomplir seul son gigantesque projet, et au printemps de l'année 1791 il s'embarqua pour l'Amérique, emportant pour tout bagage ses espérances et une lettre de recommandation pour Washington. Imbu encore des idées de l'Ancien-Monde, Chateaubriand se représentait le président des États-Unis comme un roi puissant au milieu de sa cour, entouré de gardes et de chambellans dans un palais d'or et de marbre; quel ne fut donc pas son étonnement lorsque, après qu'il eut frappé à la porte d'une maison plus que modeste, d'un *cottage* que rougirait d'habiter le dernier gentleman de la chambre des communes, une servante, une simple servante vint lui ouvrir et l'introduisit sans plus de façons auprès du général! Washington reçut le jeune voyageur avec cordialité et bonhomie;

mais effrayé sans doute des périls auxquels le gentilhomme breton allait s'exposer, il s'efforça aussi de le détourner de son entreprise. Chateaubriand fut inébranlable. Immédiatement après cette entrevue, il fit marché avec un guide et s'enfonça dans l'intérieur des terres; s'imaginant, comme il le dit lui-même, qu'il pousserait tout droit au pôle Nord « comme on va de Paris » à Saint-Cloud. » Enfin il arriva sur la limite des habitations, et ce fut avec une joie indicible qu'il se trouva en présence de ces sombres et mystérieuses forêts du Nouveau-Monde où nul pas humain n'avait encore retenti. Écoutez comme il décrit lui-même les sensations qui assaillirent son âme dans ce premier moment de trouble et d'étonnement : « J'allais d arbre en arbre, » à droite et à gauche indifféremment, me disant à moi même : » Ici plus de chemins à suivre, plus de villes, plus d'étroites mai» sons, plus de présidents, de républiques, de rois. Et pour es» sayer si j'étais enfin rétabli dans mes droits originels, je me » livrais à mille actes de volonté qui faisaient enrager le grand » Hollandais qui me servait de guide, et qui, dans son âme, me » croyait fou »

Cependant l'aventureux jeune homme cherchait avidement du regard quelqu'un de ces villages indiens où il devait infailliblement trouver des hommes de la nature, des coutumes sauvages, des mœurs primitives. Sous ce rapport, la première rencontre qu'il fit ne fut pas heureuse. Au bout de quelques jours de marche, il aperçut, au milieu d'une épaisse forêt, un wigwam d'où s'échappaient des sons qui, en pareil lieu, devaient lui paraître au moins bizarres; il écouta avec plus d'attention, mais il n'y avait pas à se méprendre : c'était bien l'air de Madelon Friquet raclé sur un abominable violon de quelque Stradivarius de Concarneau ou de Paimpol. Le voyageur pénètre dans la hutte, et là, au milieu d'un groupe d'Iroquois qui gambadaient comme des possédés, il voit un petit vieillard poudré et frisé à l'oiseau royal, habit vert-pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, qui, joignant l'exemple au précepte, enseignait gravement à messieurs les sauvages et à mesdames les sauvagesses, comme il les appelait respectueusement, le cotillon et le menuet français. Ce petit vieillard, qui se nommait Violet, était un ancien marmiton du général Rochambeau, qui, séduit, lui aussi, par les charmes de la belle nature, s'était établi dans les forêts de la Delaware et donnait, pour vivre, des leçons de danse, que ses élèves lui payaient en peaux de castor et en jambons d'ours.

Notre aventurier quitta en souriant ce curieux original et reprit sa route au travers des bois. Il ne tarda pas à rencontrer des sauvages moins civilisés que les chorégraphes de M. Violet. Accueilli avec hospitalité par les diverses peuplades qu'il visita, il assista à leurs conseils, à leurs fêtes, à leurs guerres, et rassembla pendant le séjour qu'il fit au milieu d'elles les précieux documents sur lesquels il composa plus tard *Atala*, *René* et *les Natchez*. Toutefois ces études ne lui faisaient pas perdre de vue le projet qui l'avait amené en Amérique, et il était plus décidé que jamais à pénétrer à travers les terres jusqu'au pôle boréal, lorsque le hasard le plus extraordinaire fit un jour tomber entre ses mains un fragment d'un journal français où se trouvaient relatées la fuite de Louis XVI, son arrestation à Varennes et la formation au delà du Rhin de l'armée de Condé. A la lecture de ces nouvelles étranges, le gentilhomme breton crut entendre le cri de l'honneur qui l'appelait à la défense du roi pour lequel il avait juré de vivre et de mourir; il se hâta donc de traverser une seconde fois les mers, et quelques mois après il combattait comme simple volontaire dans les rangs de l'armée royale et catholique.

Blessé d'un éclat d'obus sous les murs de Thionville, il parvint, après de cruelles vicissitudes, à passer en Angleterre, où, en échange des périls qu'il avait affrontés, du sang qu'il avait versé, il ne trouva que la misère et toutes les douleurs de l'exil C'est là qu'en attendant la mort, qui, d'après les prédictions de tous les médecins, ne devait l'épargner que deux ou trois ans à peine, il composa et publia l'*Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la révolution française*; livre singulier où l'on rencontre les rapprochements les plus bizarres, les plus inattendus, où, par l'effet d'un parallèle souvent forcé, toujours ingénieux et original, on retrouve avec étonnement Robespierre dans Pisistrate, Marat dans Harmodius, J.-J. Rousseau dans Héraclite, Fox et Pitt dans Hannon et Barca, Dumouriez dans Miltiade.

Rentré en France après le 18 brumaire, Chateaubriand devint, avec M. de Fontanes, son ami et son compagnon d'exil, propriétaire du *Mercure*, et publia dans cette feuille l'épisode d'*Atala*. La fraîcheur des idées, la grandeur des sentiments, l'harmonieuse simplicité du style étaient choses nouvelles à cette époque tout imprégnée de la fade et licencieuse littérature du Directoire. Le succès de ce petit poëme prépara dignement le public à l'immense sensation que devait bientôt produire le *Génie du christianisme*. Il faut dire aussi que jamais ouvrage littéraire n'était venu si à propos. La main puissante de Bonaparte avait comprimé, étouffé les passions révolutionnaires. L'ordre avait succédé à l'anarchie; de tous les côtés les temples se rouvraient aux fidèles, les autels se relevaient de leurs ruines; la société tout entière, fatiguée du culte stérile des divinités allégoriques de la Convention, éprouvait véritablement le besoin de se rattacher à une croyance moins aride, plus poétique; elle retournait à la religion de ses pères, moins par conviction peut-être que par dépit, moins par amour du passé que par lassitude du présent : mais, quel qu'ait été en définitive le résultat de cette fièvre religieuse qui s'empara de tous les esprits, toujours est-il qu'on était sincère alors et qu'on cherchait dans les fêtes et dans les pompes du catholicisme l'oubli des sanglantes orgies qui avaient si souvent accompagné les solennités révolutionnaires. Bonaparte saisissait avec une merveilleuse sagacité tout ce qui pouvait venir en aide à la politique de compression qu'il avait adoptée; il ne se méprit pas sur la portée gouvernementale du *Génie du christianisme*, et il récompensa l'auteur en l'envoyant à Rome en qualité de secrétaire d'ambassade à la suite du cardinal Fesch. C'est dès cette époque, dans la ville éternelle, au milieu des ruines du Colisée, toutes peuplées encore des ombres des martyrs, que le poëte chrétien rêva les angéliques figures de Cymodocée et d'Eudoxe, et qu'il conçut le projet de visiter le berceau du christianisme, dont il voulait chanter les combats et le triomphe, et d'aller jusque dans *la ville des désolations* s'inspirer sur la pierre de ce tombeau « qui seul n'aura rien à rendre à la fin des siècles. »

Quelque temps après son retour de Rome, le vicomte de Chateaubriand, dont la faveur n'avait pas diminué, fut nommé ambassadeur plénipotentiaire en Valais. Dans ce temps-là, un bruit répandu et accrédité sans doute par les partisans de la dynastie déchue avait pris dans le public une certaine consistance. Beaucoup disaient, les uns avec espoir, les autres avec une terreur mal déguisée, que l'Empereur se préparait à jouer le rôle de Monck et à replacer les Bourbons sur le trône de saint Louis et de Henri IV. Chateaubriand, dont l'âme chevaleresque se prêtait sans peine à la conception des dévouements les plus sublimes, s'était flatté plus que tout autre, peut-être, de la prochaine réalisation de ce rêve. Tout à coup une nouvelle terrible éclate dans Paris. Le duc d'Enghien, le dernier des Condé, venait d'être fusillé au milieu de la nuit, dans les fossés du château de Vincennes. Napoléon voulait-il répondre par cette sanglante protestation aux imprudentes suggestions des royalistes? Nul ne sait encore le dernier mot de cette sinistre tragédie. Quoi qu'il en soit, le parti de l'émigration fut consterné; et, le jour même où le fatal événement fut connu, Chateaubriand, saisi d'une généreuse indignation, envoya sa démission à l'Empereur. Cet acte d'indépendance, à une époque où l'indépendance était un crime, loin d'irriter Napoléon ne lui inspira qu'une estime plus profonde pour le caractère du vicomte de Chateaubriand. Prières, promesses, séductions de toute espèce, rien ne fut épargné pour rallier une seconde fois le gentilhomme breton dont le nom féodal résonnait si bien auprès du trône impérial. Tout fut inutile. Chateaubriand se hâta de terminer les préparatifs du pèlerinage qu'il méditait depuis longtemps, et bientôt après il traversait les Alpes, visitait l'Italie, qu'il n'avait pas eu le loisir d'étudier lors de son premier voyage, et s'embarquait enfin pour la Grèce. Dans les sauvages solitudes de l'Amérique, le poëte avait secoué comme un bagage importun toutes les idées de l'ancien monde pour mieux livrer son âme aux fortes impressions d'une nature neuve et vigoureuse, pour mieux entendre ces murmures religieux du désert qui bruissent avec tant d'harmonie dans l'ombre et le silence des forêts. En Grèce, au contraire, sur la terre sacrée de la poésie, de la liberté et des arts, il s'appliqua à évoquer par la puissante magie du souvenir toutes ces ombres illustres qui, depuis deux mille ans, dorment dans leurs tombeaux ignorés. Trois fois, selon l'antique usage, il fit retentir les échos des Thermopyles du grand nom de Léonidas, et dans ses courses pieuses à travers les ruines d'Athènes il monta sur la tribune d'où la voix de Démosthène remuait la multitude comme le vent remue la mer, et faisait sortir du sol de nouvelles générations de guerriers *au nom de ceux qui étaient morts à Marathon*. S'éloignant de ces champs aujourd'hui désolés, le noble voyageur alla chercher dans les déserts peuplés jadis par les tribus d'Israël les traces de l'homme-Dieu, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, de Bethléem au Golgotha. A travers les hordes sauvages des Bédouins et des Arabes-voleurs, il parcourut les sommets du Liban et les rives de la Mer-Morte, pria sur la montagne des Oliviers, trempa ses lèvres avides dans les eaux du Jourdain, dont quelques gouttes, précieusement conservées, devaient tomber plus tard sur le front du duc de Bordeaux, et se prosterna enfin sur le tombeau du Christ, dont les vénérables gardiens lui chaussèrent l'éperon d'or de Godefroy de Bouillon, et lui offrirent le brevet de chevalier du Saint-Sépulcre. La ville d'Alexandre et des Ptolémées reçut aussi son pieux hommage; il remonta le Nil jusqu'au Caire, alla rêver à l'ombre des Pyramides et dans les solitudes de Memphis, s'embarqua de nouveau, faillit périr dans les flots de la Grande-Syrte, aborda à Tunis, et dédaignant la ville vivante pénétra dans les ruines de Carthage, Carthage deux fois rivale de Rome, guerrière avec Annibal, chrétienne avec saint Cyprien! De l'Afrique, l'illustre voyageur passe en Espagne, cette terre de combats et d'amour, pleine encore des souvenirs de Pélage, de Charlemagne et de Boabdil, et, en errant sous les portiques dentelés de l'Alhambra, il crée *le Dernier des Abencerrages*, cette touchante et chevaleresque légende.

Rentré en France au mois de mai 1807, M. de Chateaubriand, tout ému encore des souvenirs du dernier pays qu'il a visité, publie une analyse du *Voyage en Espagne* de M. de Laborde. Ce livre excita vivement la curiosité. Quelques passages semblaient renfermer des allusions dont la malignité publique s'empara avidement; les envieux signalèrent surtout à la vengeance impériale un portrait de Néron, dont, disaient-ils, les partisans de l'ancien ordre de choses nommaient tout haut le modèle. Napoléon eut la faiblesse de s'irriter de quelques rapprochements peut-être innocemment présentés; dans un moment de colère, il enleva à M. de Chateaubriand la propriété du *Mercure* et s'oublia, dit-on, jusqu'à le menacer de *le faire sabrer au milieu de la cour des Tuileries*.

On connaissait la fermeté et l'indépendance de M. de Chateaubriand; l'aveugle despotisme de Napoléon devait rencontrer en lui un constant adversaire. Aussi fut-on singulièrement surpris de trouver dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, qui parut peu de temps après le retrait du privilége du *Mercure*, de fréquents éloges de la gloire impériale; mais ce que le public ignorait, c'est que, quelques jours avant l'apparition de cet ouvrage, défense avait été signifiée à l'éditeur de le faire paraître, à moins que M. de Chateaubriand ne consentît à y insérer quelques passages à la louange de l'empereur. Chateaubriand résista avec énergie; vaincu enfin par les supplications de son éditeur, dont la prohibition de l'*Itinéraire* devait causer la ruine, il céda, mais en se bornant à célébrer la gloire militaire de l'Empire, sans dire un mot des actes du gouvernement ni de l'administration intérieure de l'État.

Cependant, retiré dans son paisible ermitage de la Vallée aux Loups, Chateaubriand mettait la dernière main au grand ouvrage dont il avait conçu le plan à Rome et pour l'étude duquel il avait entrepris son pèlerinage en Grèce, en Judée et en Afrique. Enfin *les Martyrs* virent le jour. Si l'on voulait rassembler aujourd'hui les brochures, les articles, les pamphlets, les parodies, les panégyriques, les écrits de toute espèce qui inondèrent la France et l'Europe à l'occasion de cet ouvrage, il faudrait élever un bâtiment aussi vaste que la bibliothèque d'Alexandrie, dont le contenu suffit à chauffer pendant plusieurs mois les bains du calife Omar. C'était en effet une hardiesse étrange qu'un poëme, et un poëme en prose, où toutes les mystérieuses puissances du christianisme étaient évoquées, descendaient du ciel ou montaient des profondeurs de l'enfer revêtues de la figure et du caractère que leur attribuaient les traditions religieuses et les saintes Écritures. C'était toute une nouvelle poétique. Bien que, par la nécessité du sujet même, les anciennes divinités du paganisme jouassent aussi un rôle important dans cette histoire, il n'en était pas moins démontré que les intelligences supérieures du christianisme, anges ou démons, sont douées d'une physionomie pour le moins aussi poétique que les divinités de l'Olympe, et que les mystères de notre religion offrent autant sinon plus de ressources à l'imagination du poëte que toute la théogonie païenne.

Déjà, il est vrai, le Tasse et Milton avaient ouvert la voie; mais leurs poëmes, celui de Milton surtout, étaient considérés encore comme des singularités exceptionnelles qu'il était dangereux d'imiter.

Boileau n'avait-il pas dit du Tasse :

> Je ne veux point ici lui faire son procès;
> Mais, quoi que notre siècle à sa gloire publie,
> Il n'eût pas de son livre illustré l'Italie
> Si son sage héros, toujours en oraison,
> N'eût fait que mettre enfin Satan à la raison,
> Et si Renaud, Argant, Tancrède et sa maîtresse
> N'eussent de son sujet égayé la tristesse!

Et, à propos du *Paradis perdu* :

> L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés
> Que pénitence à faire et tourments mérités,
> Et de vos fictions le mélange coupable
> Même à ses vérités donne l'air de la fable.
> Et quel objet enfin à présenter aux yeux
> Que le diable toujours hurlant contre les cieux,
> Qui de votre héros veut rabaisser la gloire
> Et souvent avec Dieu balance la victoire!

Or l'arrêt prononcé par Boileau avait prévalu. Quelques auteurs, il est vrai, fatigués des allégories surannées de l'antiquité, avaient pensé qu'il y avait quelque chose de mieux à chanter que la flûte de Pan, les ciseaux des Parques et la barque de Caron; mais leur audace n'avait pas été jusqu'à adopter comme machines et ressorts poétiques les puissances de la religion, tout au plus avaient-ils imaginé quelques divinités purement rationnelles en symbolisant, à grand renfort d'imagination, les forces physiques de la nature. C'est ainsi que, vers l'époque où parurent *les Martyrs*, Lemercier, « pour remplacer spécialement, comme il le dit lui-même, en tout et partout, les dieux, les géants, les déesses, les nymphes, les faunes et les sylvains, » entreprit, dans un poëme intitulé *l'Atlantiade*, de diviniser les *forces virtuelles* du monde, telles que la *gravitation*, la *répulsion*, la *force centripète* et la *force tangentielle* ou de *projection*. Ces nouveaux dieux se nommaient Théose, Syngénie, Psycholie, Nomogène, etc. Mais, comme on le pense bien, cet essai fut tourné en ridicule; on se moqua de Lemercier et de ses dieux, et on lui répondit par ces deux vers de Voltaire :

> On chérira toujours les erreurs de la Grèce,
> Toujours Ovide charmera.

L'Olympe chrétien de M. de Chateaubriand, quoique plus poétique que celui de Lemercier, éprouva cependant tout autant d'opposition, souleva tout autant de tempêtes. Longtemps encore les dieux du paganisme restèrent armés sur la brèche, repoussant, à coups de plats alexandrins, l'assaut des divinités nouvelles; et, pour que la muse chrétienne réussît à l'emporter sur la muse païenne, il n'a fallu rien moins que vingt ans de combats et une nouvelle génération de critiques et de poëtes.

Toutefois, au milieu de cette lutte littéraire, la renommée de Chateaubriand s'était agrandie et consolidée. En 1811, un fauteuil devint vacant à l'Académie par la mort de Joseph Chénier, et l'opinion publique désigna Chateaubriand comme le plus digne de l'occuper. Tout le monde sait qu'il est d'usage que le récipiendiaire fasse, dans un discours d'apparat, l'éloge de son prédécesseur; Chateaubriand, dont la conviction repoussait les principes politiques professés par Joseph Chénier, ne voulut pas se soumettre à cet usage, et attaqua violemment, dit-on, la mémoire de l'ex-conventionnel. L'Empereur, à qui le discours fut communiqué, y reconnut avec effroi des opinions dangereuses à une époque où les juges de Louis XVI occupaient les premiers postes de l'État, et fit défendre au nouvel académicien de le prononcer. Dès ce jour, ces deux grands hommes furent séparés d'une manière irréconciliable.

Cet événement, peu important en lui-même, influa peut-être beaucoup sur la ligne politique qu'adopta M. de Chateaubriand lors de la rentrée des Bourbons. En effet, le premier ouvrage qu'il publia, après la première restauration, fut une brochure, intitulée : *Buonaparte et les Bourbons*, dont la virulence ne le cède en rien aux plus injurieux libelles qui virent le jour à cette époque. L'âme généreuse de M. de Chateaubriand dut regretter bien des fois depuis lors les cruelles calomnies dont il poursuivit l'Empereur dans son exil. On dit que plus tard il lui a rendu justice; cela devait être. Deux hommes comme Napoléon et Chateaubriand devaient finir par se rapprocher et se glorifier l'un l'autre.

Pendant les Cent-Jours, Chateaubriand suivit Louis XVIII à Gand, où il fut appelé à siéger dans le Conseil en qualité de ministre d'État. Après la seconde Restauration, il fut élevé à la dignité de pair de France. Ses opinions, à cette époque, étaient ultra-royalistes. Dans un écrit, intitulé *De la monarchie selon la Charte*, il osa déterminer clairement la position qui était faite au roi dans un gouvernement constitutionnel, et fut disgracié par Louis XVIII, qui était trop habile pour rompre ouvertement encore avec la France libérale. L'ordonnance qui le destitua est significative et mérite d'être rapportée : — « Le vicomte de Chateaubriand, y est-il dit, ayant, dans un écrit imprimé, *élevé des doutes sur notre volonté personnelle*, manifestée par notre ordonnance du 5 septembre présent mois, nous avons ordonné ce qui suit : Le vicomte de Chateaubriand cessera, dès ce jour, d'être compté au nombre de nos ministres d'État. »

Nous ne suivrons pas M. de Chateaubriand dans toutes les phases de sa vie politique. Disgracié, puis rappelé par la faveur royale, nommé successivement ambassadeur à Berlin et à Londres, puis ministre plénipotentiaire au congrès de Vérone, disgracié de nouveau et envoyé ensuite comme ambassadeur à Rome, il donna encore une fois sa démission à l'avénement du ministère Polignac et vit de loin s'écrouler le trône qu'il avait voulu consolider et dont il n'avait pu que prédire la chute.

Chateaubriand avait subi la proscription et l'exil, la prison lui manquait; cette dernière épreuve l'attendait à la fin de sa longue et glorieuse carrière, il était réservé au gouvernement de juillet de traîner le chantre des *Martyrs* sur les bancs infâmes de la cour d'assises.
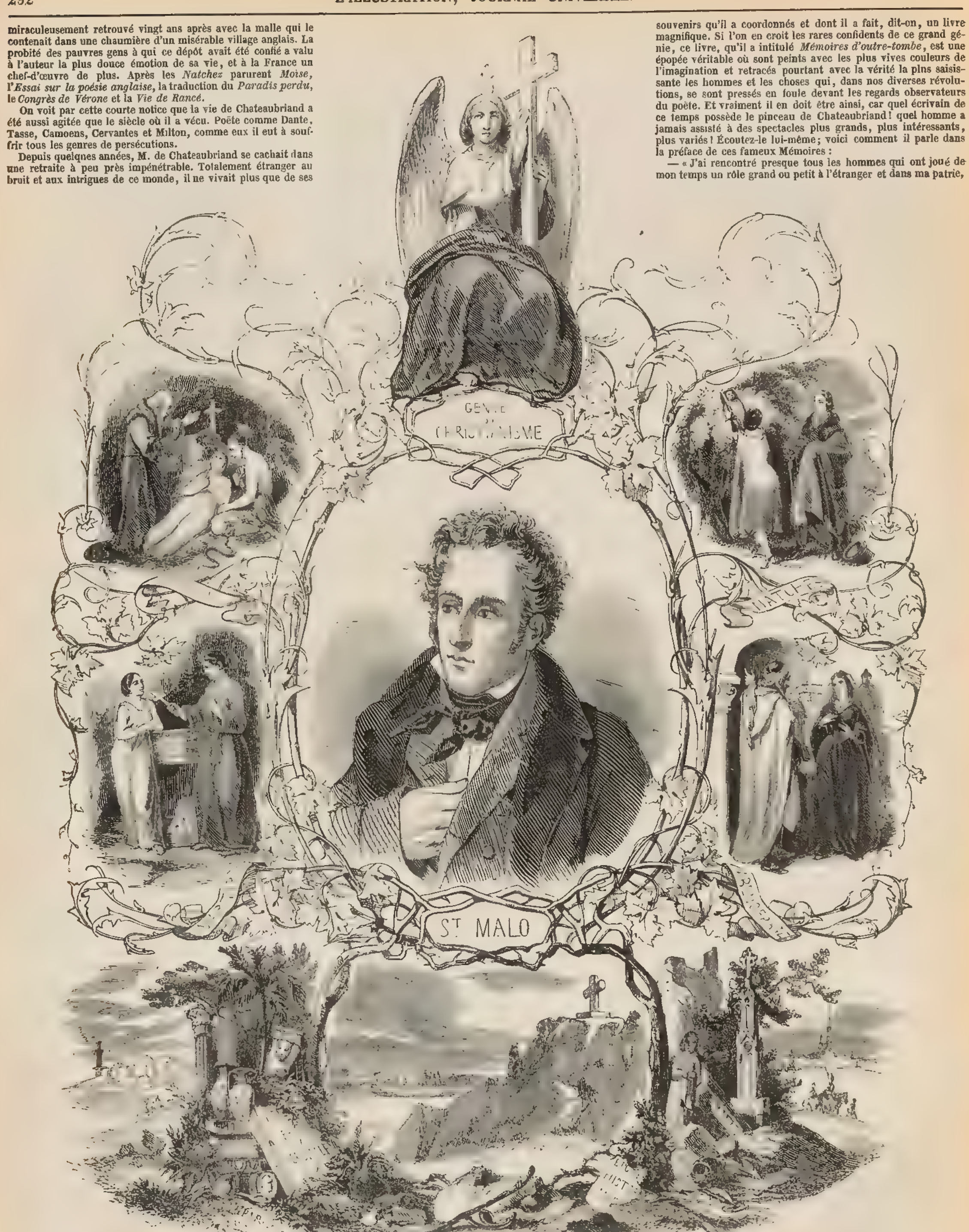
Depuis la restauration, outre ses brochures politiques Chateaubriand a publié divers ouvrages littéraires; le premier qui vit le jour fut *les Natchez*. On sait comment le manuscrit de ce livre, oublié par l'auteur avec divers autres objets dans une auberge de Londres à l'époque de son retour de l'émigration, fut

miraculeusement retrouvé vingt ans après avec la malle qui le contenait dans une chaumière d'un misérable village anglais. La probité des pauvres gens à qui ce dépôt avait été confié a valu à l'auteur la plus douce émotion de sa vie, et à la France un chef-d'œuvre de plus. Après les *Natchez* parurent *Moïse*, l'*Essai sur la poésie anglaise*, la traduction du *Paradis perdu*, le *Congrès de Vérone* et la *Vie de Rancé*.

On voit par cette courte notice que la vie de Chateaubriand a été aussi agitée que le siècle où il a vécu. Poëte comme Dante, Tasse, Camoens, Cervantes et Milton, comme eux il eut à souffrir tous les genres de persécutions.

Depuis quelques années, M. de Chateaubriand se cachait dans une retraite à peu près impénétrable. Totalement étranger au bruit et aux intrigues de ce monde, il ne vivait plus que de ses souvenirs qu'il a coordonnés et dont il a fait, dit-on, un livre magnifique. Si l'on en croit les rares confidents de ce grand génie, ce livre, qu'il a intitulé *Mémoires d'outre-tombe*, est une épopée véritable où sont peints avec les plus vives couleurs de l'imagination et retracés pourtant avec la vérité la plus saisissante les hommes et les choses qui, dans nos diverses révolutions, se sont pressés en foule devant les regards observateurs du poëte. Et vraiment il en doit être ainsi, car quel écrivain de ce temps possède le pinceau de Chateaubriand! quel homme a jamais assisté à des spectacles plus grands, plus intéressants, plus variés! Écoutez-le lui-même; voici comment il parle dans la préface de ces fameux Mémoires :

— « J'ai rencontré presque tous les hommes qui ont joué de mon temps un rôle grand ou petit à l'étranger et dans ma patrie,



depuis Washington jusqu'à Napoléon, depuis Louis XVIII jusqu'à Alexandre, depuis Pie VII jusqu'à Grégoire XVI, depuis Fox, Burke, Pitt, Sheridan, Londonderry, Capo d'Istrias jusqu'à Malesherbes et Mirabeau; depuis Nelson, Bolivar, Mehemet, pacha d'Égypte, jusqu'à Suffren, Bougainville, Lapeyrouse, Moreau, etc. J'ai fait partie d'un triumvirat qui n'avait pas d'exemple; trois poëtes opposés d'intérêts et de nation se sont trouvés, presque à la fois, ministres des affaires étrangères, moi en France, Canning en Angleterre, Martinez de la Rosa en Espagne. J'ai traversé successivement les années vides de ma jeunesse, les années si remplies de l'ère républicaine, des fastes des Buonaparte et du règne de la légitimité.

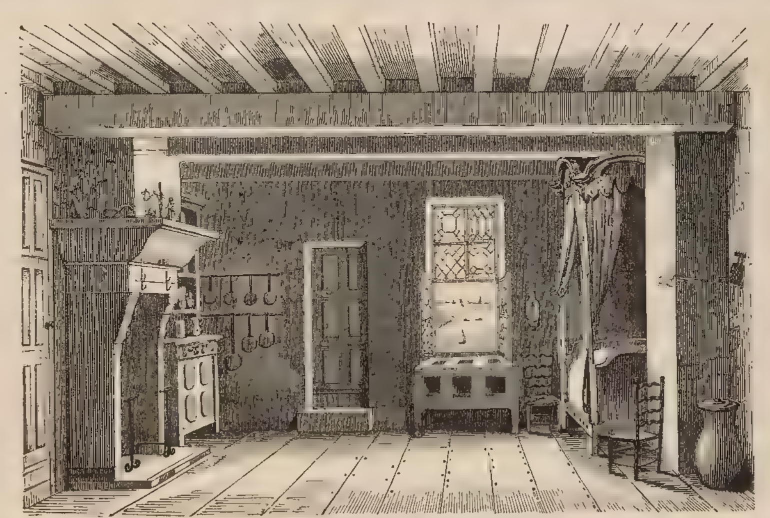
» J'ai exploré les mers de l'ancien et du nouveau monde et foulé le sol des quatre parties de la terre. Après avoir campé sous la hutte de l'Iroquois et sous la tente de l'Arabe, dans les wigwams des Hurons, dans les débris d'Athènes, de Jérusalem, de Memphis, de Carthage, de Grenade, chez le Grec, le Turc et le Maure, parmi les forêts et les ruines; après avoir revêtu la casaque



Hôtel de France à Saint-Malo, côté de la mer. — Maison où est né Chateaubriand.

de peau d'ours du sauvage et le caftan de soie du Mameluk, après avoir subi la pauvreté, la faim, la soif et l'exil, je me suis assis, ministre et ambassadeur, brodé d'or, bariolé d'insignes et de rubans, à la table des rois, aux fêtes des princes et des princesses, pour retomber dans l'indigence et essayer de la prison. »

Depuis longtemps la santé de M. de Chateaubriand inspirait aux rares amis qui avaient le bonheur de l'approcher de sérieuses inquiétudes. Au retour d'un voyage qu'il fit à Dieppe dans le courant de l'année dernière, des symptômes alarmants se manifestèrent et ne permirent plus de douter de sa fin prochaine. Il avait, dit-on, formé le projet de demander sa guérison au ciel de l'Italie lorsqu'une pneumonie aiguë vint compliquer ses souffrances et l'emporta en moins de cinq jours. M. de Chateaubriand est mort à Paris, le 4 juillet 1848, à neuf heures du matin, dans son hôtel de la rue du Bac, nº 112; ses obsèques ont été célébrées le 8, à l'église des Missions Etrangères, au milieu du concours de ses amis et des admirateurs de son génie, réunis pour rendre un dernier hommage à sa mémoire. L'édifice n'étant pas assez vaste pour contenir la foule d'élite que cette funèbre cérémonie avait attirée, le corps fut, après le service, déposé dans la cour, et un membre de l'Académie, M. Patin, prononça un discours sur le cercueil.



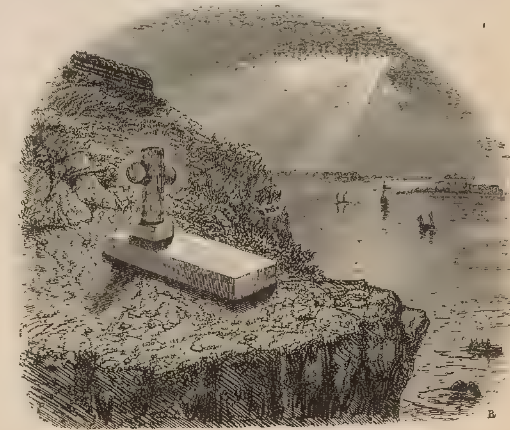
Chambre dans laquelle est né Chateaubriand.

Les dépouilles mortelles de l'illustre écrivain seront transportées à Saint-Malo sa patrie; c'est au bord de la mer, dans le creux d'un rocher éternellement battu par les flots de l'Océan que va reposer enfin l'aventureux poëte dont toute la vie n'a été qu'une tempête. Ému jusqu'à son dernier jour des souvenirs de son enfance, il a choisi lui-même pour sa tombe la plage déserte qui avait été son berceau, comme l'oiseau voyageur qui, après avoir semé ses chants sur toutes les rives, revient mourir enfin dans le nid qui l'a vu naître.

L. Judicis.



Le château de Combourg, résidence de Chateaubriand.



Tombeau de Chateaubriand, sur l'île du Grand-Bé.

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques (1).

Quand la révolution de février éclata, Jérôme Paturot, d'immortelle mémoire, habitait une petite ville éloignée de Paris, où il mangeait le pain du gouvernement, selon l'expression de Malvina. Un emploi en province, bien chétif, bien obscur, voilà ce qui lui restait, qui ne le sait? de toute sa gloire et de toutes ses grandeurs. Mais, s'il s'inclinait avec humilité devant les décrets de la Providence, il appartenait à la classe des employés qui jugent le gouvernement de haut et demeurent avec lui dans des termes froids et sévères. Il le servait en s'indignant; il ne pouvait sans rougir songer à la livrée qu'il portait et au salaire dont on lui infligeait l'humiliation. « Loin de s'adoucir avec le temps, nous apprend-il aujourd'hui, cet état de mon âme ne faisait qu'empirer. Je puisais dans la durée même de mes liens un désir plus ardent d'y échapper par la révolte. Je n'avais pas de paroles assez dures contre un pouvoir basé sur des appétits grossiers, et plus j'acceptais de lui, plus je le mettais au défi de me corrompre. Sous l'influence de ce sentiment, mon opposition prit chaque jour des couleurs plus vives. Des griefs nouveaux s'ajoutaient aux anciens, et, en justifiant mes colères, les attisaient. C'est ainsi que, par une pente invincible, je me détachai d'abord des hommes, puis du système, enfin de la forme du gouvernement. Sur ses fruits l'arbre fut jugé. La monarchie était encore debout, vigoureuse en apparence, régnant par la faveur sur une bourgeoisie énervée, qu'à mes yeux elle était condamnée et perdue sans retour. J'ignorais l'heure de sa chute, mais je ne doutais pas que le doigt de Dieu ne l'eût marquée au cadran des siècles. »

Jérôme Paturot n'était pas seulement devenu républicain dans son exil, il se fit peu à peu socialiste; il inventa un monde nouveau, un vrai paradis terrestre où tous les hommes devaient jouir d'un bonheur sans mélange. Aussi, lorsqu'il entendit le commissaire envoyé dans son département proclamer la république, éprouva-t-il un vertige soudain. Le rêve de sa vie était réalisé; son idole respirait, le souffle du peuple l'avait animée. Désormais plus d'obstacles à son enthousiasme; il pouvait éclater impunément. Il fendit donc la foule plutôt surprise qu'entraînée. Il s'agissait de lui communiquer un élan, une impulsion. Il se précipita vers le perron pour seconder le magistrat républicain et le couvrir au besoin de sa poitrine. Zèle inutile. Il arriva trop tard, quelqu'un l'avait devancé sur les marches de l'hôtel de la préfecture et criait de toute la force de ses poumons : *Vive la république.* Ce quelqu'un c'était l'employé de Jérôme Paturot, qui, sous le gouvernement déchu, proclamait à tout propos que la monarchie était l'idéal promis à la terre, et dénonçait chaque mois son supérieur dans l'espoir d'obtenir sa place. La surprise coupa la voix à Paturot, mais il fut encore bien plus étonné en recevant quelques jours après la lettre suivante :

« CITOYEN,

» La République a pour mission d'épurer les cadres administratifs et d'en écarter les noms compromis sous la monarchie déchue. Le vôtre est du nombre; il appartient aux plus mauvais jours des chambres du privilége.

» J'ai donc prononcé votre révocation et disposé de votre emploi en faveur du citoyen M. ***, dont les sentiments républicains ne sauraient être suspects.

» Salut et fraternité.

» *Le commissaire du département.* »

Jérôme Paturot resta atterré. Ce citoyen M... qui lui succédait, c'était son employé. Sans l'aide de Malvina, il ne se fût jamais relevé d'un pareil coup.

« Veux-tu que je te donne un bon conseil, lui demanda-t-elle?

— Dis, Malvina.

— Pars demain pour Paris; tu iras frapper à la porte de ces messieurs du gouvernement; ça doit être des gens très-bien. J'ai dans l'idée que nous nous conviendrions, eux et moi. Va donc les trouver. Dis-leur ce qui t'arrive, ce que tu as sur le cœur, là, sans tortiller. Ils seront sensibles à ta démarche.

— Tu crois, ma femme.

— Un républicain comme toi! un ancien! un pur! C'est l'oiseau rare, vois-tu; ils n'en ont pas par douzaines. Je te répète qu'ils seront enchantés de te voir. On a besoin d'hommes capables là-haut. Tu partiras demain, Jérôme. »

Jérôme obéit. Il vint à Paris. Le voyage fut triste. Il avait beau s'en défendre, il était frappé au cœur. Mettre toute son âme dans un principe et en tomber victime à l'heure de l'avénement, c'est périr comme l'Indien qu'écrasent les roues du char où triomphe sa divinité. Mais ce qui l'affligeait plus encore, c'est qu'il avait singulièrement à rabattre de l'idéal où planaient ses rêves. Dans la petite ville qu'il habitait, il avait vu se déchaîner les plus mauvaises passions sous les plus mauvaises formes. Lui qui s'était promis pour spectacle l'harmonie universelle et l'union des volontés, des populations tranquilles dans un pays florissant, l'aisance et le bonheur par le concert des intelligences et des forces, les nations réunies dans un embrassement fraternel, l'oubli de l'individu au profit de la communauté, la gloire au plus humble, l'honneur au plus dévoué, la puissance au plus digne, il lui fallait descendre de cet empyrée pour voir les choses comme elles étaient : le désordre dans les idées et dans les cœurs, le choc des partis, le règne de la déclamation et de la médiocrité, l'appauvrissement général, la chasse aux emplois, enfin un simple déplacement d'influence et d'usurpation. Cependant il se consolait par cette pensée : Tout, ici-bas, se fonde lentement. L'enfant qui vient de naître est-il jamais beau?

Un moment il faillit descendre de la voiture qui l'emmenait à Paris et retourner sur ses pas; car ses cinq compagnons de l'intérieur étaient cinq solliciteurs. Il eut honte d'appartenir à cette légion d'affamés, il se dit mille fois : mieux vaut demander du pain au travail des bras, tracer un pénible sillon dans un champ avare, que de s'attacher à la glèbe du paupérisme administratif. Mais il craignit de mécontenter Malvina, et la diligence roulait toujours. Enfin il arriva, revêtit ses plus beaux habits et courut chez un des membres du nouveau gouvernement avec lequel il avait vécu autrefois dans une étroite intimité. Son appartement de garçon était encore des plus simples et des plus nus, mais il le remplissait désormais de sa majesté et le décorait de son importance. Le portrait de ce personnage est tracé de main de maître. Nous renverrons au chapitre qui a pour titre : *Les Vertus républicaines*, ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de le contempler. En écoutant pérorer son ex-ami, Paturot eut bientôt épuisé sa dose de résignation et de patience. Au moment où le grand homme s'engageait dans une définition des races et s'apprêtait à lui démontrer les beautés du panslavisme, il se leva de son siége et prit son chapeau. Son interlocuteur n'en démordit pas et le poursuivit sur l'escalier pour lui dire qu'il aurait égard à la position des Bulgares et des Transylvains.

Forcé de renoncer à cette médiation, Paturot en revient au moyen le plus simple, la requête directe. Il se dirigea vers l'hôtel du ministère dont il dépendait. De quoi s'agissait-il en effet, d'une simple réparation en réponse à une souveraine iniquité; quelques explications précises devaient suffire, car la France respirait enfin sous un régime de vérité et de justice.

Chemin faisant, il observa l'aspect de Paris, qui lui inspira de tristes réflexions; son découragement augmenta en entrant dans l'hôtel et en voyant le ministre descendre d'un riche équipage et fendre d'un air superbe des flots de solliciteurs qui encombraient le salon d'attente. Pendant trois jours il eut beau se piquer d'exactitude, arriver sous le péristyle au chant du coq, prendre dans l'antichambre des poses désespérées, il ne put dépasser le seuil de l'antichambre. Devant lui, pourtant, se succédaient des solliciteurs plus favorisés. Ils entraient le chapeau sur la tête et forçaient la consigne avec un aplomb sans égal. Au besoin des jurons triomphants couronnaient la manœuvre et en assuraient le succès. Nulle tenue du reste et pas le moindre respect. Ils ne parlaient du ministre qu'en termes familiers, et, s'il se refusait à les recevoir, ils s'emportaient jusqu'à la menace. Leur mise même avait quelque chose d'inconvenant. Les uns portaient le sabre sur un habit bourgeois, d'autres une écharpe rouge; il en était qui changeaient la salle d'attente en tabagie....

Le quatrième jour, Paturot causait en sortant avec un vieillard aussi persévérant et aussi malheureux que lui.

— Des ministres à l'état de places fortes, lui dit-il. N'y a-t-il pas moyen de brusquer l'assaut?

— J'en sais un, répliqua gravement son interlocuteur.

— Bah! Et que ne parliez-vous? s'écria Paturot. Nous serions hors d'embarras, vous et moi!

— C'est que le moyen est extrême.

— Extrême ou non, nous n'avons plus le choix. Mes forces sont à bout. Et les vôtres?

— Les miennes aussi. Alors, écoutez. En sortant d'ici, vous allez vous arranger de manière à vous procurer un tambour.

— Un tambour?

— Oui. De mon côté, j'obtiendrai quelque part un étendard, une oriflamme, au besoin un guidon.

— Et puis?

— Vous arrivez ici avec votre tambour, moi avec ma bannière. Vous exécutez un roulement; je crie : Vive la République! et nous entrons. C'est ce qu'on appelle une démonstration. Un ministre révolutionnaire n'y résiste pas.

Au moment même où Paturot se décidait à employer ce moyen, le hasard lui fit retrouver Oscar, son peintre, qui l'entraîna malgré lui, et qui commençait à lui raconter sa conversion au culte de la République, lorsqu'un spectacle nouveau pour Paturot attira leur attention. Des corporations d'ouvriers couvraient les boulevards et s'avançaient vers eux enseignes déployées; le clairon résonnait, les chants remplissaient l'espace. Aussi loin que pouvait s'étendre le regard, on n'apercevait qu'une masse ondoyante au-dessus de laquelle flottaient mille drapeaux. Des cris s'en élevaient et ajoutaient à cette scène un commentaire significatif.

— C'est mon peuple, s'écria Oscar, mon grand et noble peuple : je le reconnais. Tu vois mon peuple, Paturot, tu le vois.

— Ton peuple?

— Oui, le mien, Jérôme; et à qui serait-il? Ne l'ai-je pas porté dans mes entrailles d'artiste? N'est-ce pas le peuple du génie et de la passion? le peuple de la couleur et de la ligne? le peuple de l'ocre et du cobalt? Nous ne sommes que deux sur terre à le comprendre, et tu veux qu'il ne soit pas à moi? Et à qui serait-il alors? Parle!

— Je ne conteste rien, Oscar.

— Oui, Jérôme, il est à moi, bien à moi; et la preuve, c'est qu'à tout propos je m'en empare, je m'en décore, et qu'il ne proteste pas. Vois comme il se comporte sur le pavé! quel air glorieux! quelle fière attitude! O mon peuple! mon grand et beau peuple! tu es fort, parce que tu es bon; tu es bon, parce que tu es fort. Tu as la vigueur de l'athlète, mais tu as les grâces de l'enfant. Jérôme! Jérôme! il est des moments où les larmes me viennent aux yeux lorsque je songe que ce peuple m'appartient; qu'il est à moi, vraiment à moi, à son ami, à son coloriste. Tant de dévouement pour quelques palettes de terre de Sienne; c'est me combler : peuple généreux!

— Ainsi il est bien à toi! dit Jérôme à l'artiste en s'efforçant d'abonder dans ses idées.

— Entendons nous, Jérôme, répondit Oscar; d'autres y prétendent. Tout le monde se prévaut du peuple, parle au nom du peuple. Il n'est pas de grimaud qui ne prétende l'avoir derrière lui. Celui-ci le convoque à la Bastille, celui-là au Champ-de-Mars. On le met à tous les ingrédients : en promenades, en affiches, en bulletins. Il est si bon, le peuple! Mais pour être à tous, comme on le pense, merci! Il n'est qu'à deux êtres au monde : à moi et à une personne de ma connaissance.

— Ah!

— Oui, Jérôme, et plus à elle qu'à moi. Je l'avoue, dût ma vanité en souffrir, il faut dire qu'elle n'y a rien épargné. Comme elle lui a prodigué le cinabre et le vermillon : une glorieuse brosse sur mon âme! Bref, elle a le pas sur nous. Entre elle et lui, c'est à la vie et à la mort. Si, par impossible, Dieu résumait dans un type humain la carrure, la grâce et la virilité du peuple, Dieu! les belles noces que nous verrions.

Dès lors, Oscar et Jérôme redevinrent inséparables. Ils assistèrent ensemble à toutes les fêtes publiques; ensemble ils visitèrent les clubs, les ateliers nationaux, l'Hôtel-de-Ville, les ministères : Oscar, de plus en plus satisfait; Jérôme, de plus en plus mécontent. Nous regrettons vivement de ne pouvoir les suivre dans toutes leurs excursions dont le récit est toujours aussi agréable qu'instructif. D'ailleurs elles ne sont pas achevées. Il n'a paru encore qu'un volume de cette intéressante satire destinée à rectifier bien des erreurs, à populariser bien des vérités. Les insensés qui, comme M. l'abbé de Lamennais, ne veulent voir dans l'insurrection de juin « qu'une affreuse boucherie organisée par des conspirateurs dynastiques, » crieront à la réaction s'ils lisent les nouvelles aventures de Paturot, car, pour eux, toute idée raisonnable est une idée réactionnaire, et selon les expressions choisies de cet ex-prêtre en démence qui se détruit à petit feu dans son fiel, « Les factieux qui triomphent aujourd'hui (le général Cavaignac et l'Assemblée nationale), chassés avec mépris, courbés sous la honte, maudits dans le présent, maudits dans l'avenir, s'en iront rejoindre bientôt les traîtres de tous les siècles dans le charnier où pourrissent les âmes cadavéreuses, les consciences mortes (1) » Heureusement pour Paturot, ce prétendu parti de la réaction si *fraternellement* censuré par M. Lamennais, c'est l'immense majorité de la France, et nous ne doutons pas que l'*Odyssée* du célèbre bonnetier n'ait autant de lecteurs que son *Iliade*. Dès que l'ouvrage sera terminé, nous essayerons d'en apprécier à leur juste valeur l'ensemble et les détails. Pour aujourd'hui, après avoir pris parti pour la réaction et le désordre de M. Louis Reybaud contre la République et l'ordre de M. l'abbé de Lamennais — dont Dieu nous préserve — nous terminerons par quelques courtes citations l'analyse de ce premier volume qui nous a paru tout à fait digne de ses glorieux aînés.

Signalons pour mémoire les chapitres intitulés : la *Médaille et le revers*, les *Enfants terribles*, le *Malade et les médecins*, les *Empiriques*, les *Queues promises à l'humanité;* recommandons aussi particulièrement la *Désorganisation du travail* et l'*Atelier national*, deux des meilleurs tableaux de cette piquante galerie, et passons sans transition au chapitre XII qui a pour titre : les *Clubs au vinaigre et au camphre*.

Oscar, dit Paturot, n'était pas le seul à se prévaloir du peuple et à se faire fort de son appui. Chaque club avait un peuple à ses ordres. Était-ce le même ou comptait-on autant de peuples que de clubs? Si c'était le même, il se donnait de furieux démentis, car les clubs ne s'accordaient guère que sur un point : celui des perpétuelles contradictions. Si c'étaient divers peuples, restait à savoir où était le bon, où était le vrai. Quel qu'il fût, le peuple, au dire des clubs, avait chaque soir quelque chose à demander à l'Hôtel-de-Ville. C'était ceci, c'était cela; marché fixe, sans rien rabattre. Pour peu qu'il tardât à l'obtenir, il allait se mettre en marche sur le siége du gouvernement et l'enlever d'assaut. Point de délais surtout, point de mauvaises défaites; le peuple ne s'en payerait plus, le peuple était las. Ce grand et noble peuple avait fait assez de révolutions stériles, il était résolu à veiller sur celle-ci, afin que rien n'en troublât la fécondité. Ainsi parlaient les clubs.

Oscar n'eût pas mieux dit.

Toujours est-il que ce peuple, si universellement invoqué, n'avait pas les allures d'un maître accommodant. Que d'exigences! quel despotisme! comme il parlait aux souverains qu'il s'était donnés! comme il les rappelait aux conditions de leur origine! Vis-à-vis de commis, le ton n'eût été ni plus tranchant, ni plus hautain. Vite une armée à la frontière! c'est le désir du peuple. Un impôt forcé sur les riches! le peuple l'entend ainsi. Pourquoi des élections à court délai? le peuple n'en veut pas. Retardez-les, dit un club; rapprochez-les, dit un autre, tous deux au nom du peuple. Lequel croire? Puis venaient des opinions impératives sur les décrets rendus ou à rendre. Le peuple approuve, le peuple blâme, suivant les versions; il a accepté l'ensemble, mais il proteste sur les détails. Jamais on n'en a fini avec le peuple; il est vétilleux comme un huissier, fendant comme un matamore, soupçonneux comme un Othello, et raisonneur comme un valet de comédie. Sans compter que sa grande joie est de mettre perpétuellement son chapeau de travers, d'aiguiser sa moustache en pointe et de briser quelques vitres en manière de passe-temps. Tel était le peuple au nom duquel les clubs dictaient leurs arrêts. Un mot explique tout; ils le faisaient à leur image.

Le portrait suivant d'un clubiste trop connu mérite aussi une mention.

(1) Deux volumes in-18, par Louis Reybaud. Paris, 1848; Michel Lévy, éditeur.

(1) Dernier numéro du *Peuple Constituant* mardi 11 juillet 1848, numéro encadré de noir en signe de deuil pour la mort de la République.

« Le club dit Patriote tenait ses séances dans une salle de théâtre, et les lieux avaient dû se prêter à leur nouvelle destination. Sur la scène s'élevait le bureau; les membres du club occupaient l'orchestre et le parterre; les loges étaient abandonnées au public. On y entrait moyennant une légère redevance. Le club payait sans doute ses chandelles avec ce revenu.

» De la loge où nous étions on ne distinguait qu'un millier de blouses ou d'habits s'agitant dans les profondeurs du parterre. Des cris confus s'en élevaient, et il me sembla voir reluire quelques armes. Le bureau seul, mieux éclairé, livrait aux regards des curieux les personnages qui le composaient. Sur-le-champ l'un d'entre eux me frappa : il était impossible de ne pas reconnaître en lui le chef et l'âme de cette foule. Sa pose était habituellement fatiguée, son air maladif; on eût dit que la prison pesait encore sur lui comme une chape, et ne fournissait à sa poitrine qu'un air insuffisant. Mais quand il s'animait, quand le débat l'entraînait, ses yeux prenaient un éclat sombre et sa parole pénétrait comme l'acier. C'était une sorte de transfiguration. La physionomie trahissait alors les secrets de cet esprit indomptable; on voyait qu'il s'était proposé un plan et qu'il n'en dévierait pas. Jusque dans le repos éclatait un travail intérieur, le jeu du volcan qui tend à briser son enveloppe. La contradiction surtout l'irritait : il n'en souffrait pas dans l'enceinte où régnait son ascendant. Tant que l'orateur ne s'écartait pas du thème assigné, il daignait l'encourager par un assentiment muet; mais une opposition s'élevait-elle, à l'instant son œil se chargeait d'éclairs et sa pose ressemblait à une menace.

« Ce personnage était le président du club; il figurait au premier rang parmi les héros de la captivité et de la conspiration. Malheureux temps, malheureux pays, que ceux où la politique crée de pareils titres à la renommée! La persécution enfante les martyrs, et le martyre a plus d'attrait qu'on ne croit. Il s'y attache on ne sait quoi de flatteur qui répand dans l'âme une volupté malsaine; on s'enivre de persécution comme on s'enivre de gloire, et dans les fumées qui s'en exhalent on a devant les yeux un Capitole lointain où l'on montera quelque jour. Dût-on rester à l'état d'opprimé, cette condition sourit encore. L'amour-propre y trouve de petits profits et d'amples dédommagements. On exerce une souveraineté sans bornes sur ces esprits exaltés, ces organisations inquiètes qui demandent un nom comme point de ralliement, comme cocarde, comme drapeau. Légions frémissantes et attentives au signal! autans impétueux toujours prêts à se déchaîner! n'y a-t-il pas pour le cœur un plaisir secret dans ce commandement terrible? N'est-ce pas une vie bien pleine que celle où les émotions du combat succèdent aux émotions de la geôle? Les régimes peuvent changer sans que de telles habitudes s'oublient. Ce que la nature n'avait fait qu'ébaucher la prison l'achève; les âmes longtemps séquestrées du monde ne s'y rattachent plus que par un sentiment de courroux; monarchie ou république, elles conspirent : c'est désormais leur titre et leur honneur. »

Les portraits de Raspail, de Pierre Leroux, de Proudhon ne sont pas moins ressemblants que celui de Blanqui. Mais nous aimons mieux terminer notre analyse par un petit tableau de mœurs esquissé d'après nature sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un jour Paturot se trouva enveloppé sur cette place par une foule immense. Il y avait affluence de drapeaux et de tambours. Cinq ou six colonnes débouchaient en outre des rues latérales, et venaient prendre la file pour être introduites à leur tour.

— Qu'est-ce donc, citoyen? demanda-t-il à un personnage qui occupait, grâce à son majestueux embonpoint, la tête entière de la colonne.

— La députation des pâtissiers, citoyen, pour vous servir.

— Ah! et que viennent-ils faire ici?

— Ils viennent, citoyen, réclamer les droits imprescriptibles qu'ils tiennent de la nature et de la déclaration de feu Robespierre.

— Vraiment!

— Oui, citoyen; nous n'y allons pas sans un dessein fort arrêté : c'est ceci ou c'est cela; il faut que les boulangers choisissent.

— Les boulangers, et comment?

— Oui, citoyen, ils ont le privilége du pain, bien; on ne le leur conteste pas, quoique la déclaration et la nature n'en disent rien. Mais s'ils ont le privilége du pain, nous avons celui du petit-four. Est-ce clair?

— En effet.

— Si, au contraire, ils veulent toucher au petit four, nous donnons dans le pain. La nature et la déclaration nous y autorisent : c'est notre *ultimatum*. Nous allons le signifier au gouvernement provisoire.

— C'est trop juste.

— Ces messieurs, ajouta-t-il en se tournant vers sa suite, voulaient demander trois têtes de boulangers. Je m'y suis opposé; le moment n'est pas bon; plus tard, je ne dis pas.

— Voilà de la fraternité du moins, citoyen, répondit Paturot. On voit que vous connaissez notre devise. — Pour beaucoup, ajoute-t-il en terminant le premier volume qui nous fait vivement désirer le second, la révolution n'était plus une conquête, c'était une AFFAIRE.

Ce N° est un complément de celui de la semaine dernière, lequel était entièrement consacré aux journées de juin, et dont nous répétons ici le *Sommaire* pour ceux qui n'ont pu se le procurer. Malgré un tirage extraordinaire de 35,000 exemplaires, ce N° a été remis sous presse.

SOMMAIRE DU N° DU 8 JUILLET.

Histoire de la semaine.

Jeudi de la semaine dernière, au moment où allait être mis sous presse le numéro que nous avons consacré tout entier à retracer l'immense et épouvantable combat de juin, le pouvoir exécutif, l'assemblée nationale, les corps constitués, les principaux fonctionnaires se réunissaient sur la place de la Révolution, au milieu de détachements de toutes les légions de la garde nationale de la Seine, de tous les bataillons de la garde mobile, de la garde républicaine et des différents régiments de la garnison de Paris, pour rendre un pieux et solennel hommage aux braves morts en combattant pour la société attaquée par la barbarie.

Un autel avait été élevé sur la place, à l'entrée de la voie qui passe entre les deux chevaux de Marly et devient ensuite la grande avenue des Champs-Élysées. Cet autel improvisé ne manquait ni de hardiesse ni d'élégance, mais pouvait être l'objet de quelques critiques au point de vue de l'art chrétien. Il s'élevait sur une large plate-forme à laquelle on arrivait par un grand escalier; il était surmonté d'une croix, supporté par quatre colonnes, et couronné par un magnifique dais, en coupole orientale, qui n'avait pas moins de vingt mètres de hauteur.

MM. Duc et Labrouste, architectes, avaient ordonné cette cérémonie funèbre.

La façade du palais de l'Assemblée nationale et celle de la Madeleine étaient tendues de noir.

A neuf heures et demie, les terrasses des Tuileries étaient couvertes d'une foule compacte, les deux galeries du Ministère de la Marine et du Garde-Meuble étaient également occupées; la foule était immense à tous les abords, mais elle était maintenue par les détachements de la force armée.

A dix heures, le pouvoir exécutif et les représentants sortant du palais de l'Assemblée sont venus se placer, le premier au pied de l'Obélisque, en face du grand escalier qui conduisait à l'autel, les autres à droite et à gauche sur la même ligne. — Un vaste espace avait été réservé au pied de l'autel pour le clergé de Paris convoqué tout entier pour cette cérémonie.

A dix heures et demie l'office religieux a commencé. M. l'évêque de Langres officiait, assisté des évêques d'Orléans et de Quimper. Ces trois prélats portaient sur leur robe violette leur décoration de représentants. L'office a été exécuté en faux bourdon et sans accompagnement d'instruments par une masse chorale de huit cents voix. Cette solennité était imposante et un silence religieux régnait sur toute l'étendue de la place.

A onze heures, un char immense recouvert de tentures de deuil et de couronnes d'immortelles, traîné par seize chevaux attelés par quatre de front et revêtus des insignes de deuil, est arrivé par la grande avenue des Champs-Élysées, puis, après avoir gagné le quai par l'avenue qui borde les fossés au sud ouest de la place, est revenu passer entre l'autel et l'obélisque.

Après l'absoute le cortége s'est mis en marche pour la Madeleine, où, après d'assez nombreux temps d'arrêt, il arrivait à midi. Un catafalque était dressé dans l'intérieur de l'église, et, dans ce catafalque, on avait placé les restes mortels de quelques-unes des victimes des événements de juin, appartenant aux différents corps de l'armée et des gardes nationale, mobile et républicaine. Après le service religieux, les morts ont été descendus dans les caveaux de l'église, en attendant que les caveaux de la colonne de Juillet soient mis en état de les recevoir.

A midi et demi la cérémonie était terminée, et la foule se retirait triste et émue.

Puissent ces victimes être les dernières, selon le vœu suprême du prélat-martyr dont les obsèques ont été célébrées le lendemain à Notre-Dame! Puisse l'épouvante qu'on cherche encore à jeter dans les esprits par des avis mystérieux n'être pas le présage des tentatives nouvelles de nos modernes barbares contre la civilisation! Une nouvelle lutte à soutenir serait bien pénible pour l'humanité, mais le résultat aujourd'hui ne serait plus ni incertain ni long à obtenir.

Le décret de l'Assemblée qui, le 24 juin, a mis Paris en état de siége et a confié le pouvoir exécutif au général Cavaignac avec mission de composer un cabinet; ce décret qui est venu au milieu du combat doubler les forces de la garde nationale parisienne, en lui rendant la confiance que détruisait en elle, dans ces circonstances si graves, la présence aux affaires de la Commission exécutive, ce décret paraît devoir demeurer en vigueur pendant un temps assez long encore. Les conseils de guerre, les juges d'instruction se livrent à la reconnaissance de l'identité des hommes arrêtés dans les événements et à la constatation sommaire des charges qui pèsent sur eux. De son côté la commission d'enquête de l'Assemblée nationale poursuit ses opérations, et des arrestations nouvelles sont rendues nécessaires par les découvertes qu'amènent ces différentes instructions. Il est difficile de croire que l'état de siége puisse être levé tant que ces opérations judiciaires n'auront pas été menées à fin.

Le cabinet composé par le général Cavaignac a proposé à l'Assemblée nationale certaines mesures qui ont immédiatement et nettement établi la distance qui sépare sa ligne de conduite de celle du précédent pouvoir. Le général est d'abord monté lui-même à la tribune pour annoncer la dissolution des ateliers nationaux; puis le nouveau ministre des finances, M. Goudchaux, est venu annoncer le retrait de la loi sur les chemins de fer et proposer le remboursement des livrets des caisses d'épargne et des bons du Trésor, non plus en rente au pair nominal, mais en rente au cours de la Bourse. C'était la bonne foi substituée à la banqueroute. Ces mesures ont été également bien accueillies dans l'Assemblée et au dehors; quant à la Bourse, toutes ses valeurs ont éprouvé une amélioration considérable, les transactions complétement interrompues depuis longtemps y ont repris leur cours. Si nous aimons à reconnaître que les pleins pouvoirs donnés au général Cavaignac, que la rentrée aux finances de M. Goudchaux ont eu leur part d'influence sur ces résultats, nous devons convenir, pour être justes, que le départ de MM. Garnier-Pagès et Duclerc en a exercé une bien plus grande encore. *Suum cuique.*

Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Sénard, en l'absence du garde des sceaux malade, a présenté, à la séance de mardi dernier, plusieurs projets de décret. Le premier détermine le chiffre du cautionnement des journaux. Ce projet atténue d'une manière fort sensible les conditions de la fiscalité ancienne. Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, le cautionnement des journaux quotidiens fixé par la loi de 1834 à 100,000 fr., et par celle de 1830 à 2,400 fr. de rentes, est réduit à un capital en numéraire de 24,000 fr. L'échelle de proportion est décroissante pour les feuilles dont la publicité périodique n'est pas journalière. Dans tous les autres départements, le cautionnement est abaissé pour les journaux quotidiens à 6,000 fr. dans les villes de 50,000 âmes au moins, et à 3,000 fr. dans les villes dont la population est au-dessous.

Un autre décret relatif à la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse a uniquement pour objet de mettre en rapport les dispositions pénales de la législation de 1819, 1822 et 1830, avec les principes de notre nouvelle organisation politique.

Un troisième décret règle la police des clubs. Il concilie le respect pour le droit de réunion avec la légitime répression de tous les désordres qui tendent à compromettre l'autorité des pouvoirs publics et la sécurité du pays. Tous les citoyens auront le droit d'ouvrir des clubs, de se réunir pour discuter en commun des questions politiques; mais une déclaration devra être préalablement faite à l'autorité municipale, et celle-ci pourra déléguer son droit de surveillance à un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire. Tous les délits qui porteraient atteinte à la paix publique sont réprimés par une pénalité graduelle, qui promet d'être efficace, sans avoir rien d'excessif. L'Assemblée a renvoyé ces divers décrets à l'examen des bureaux.

Deux autres projets ont été enfin présentés par M. Sénard, en sa qualité de ministre de l'intérieur. L'un a pour objet d'ouvrir un crédit de 500,000 francs à répartir entre les différents théâtres de la capitale non compris l'Opéra ou Théâtre de la Nation, pour lequel est demandé un crédit spécial de 170,000 francs : c'est l'objet du second décret.

Les ordres du jour de l'Assemblée nationale sont moins chargés. Tous les vœux appellent la prompte discussion de la Constitution.

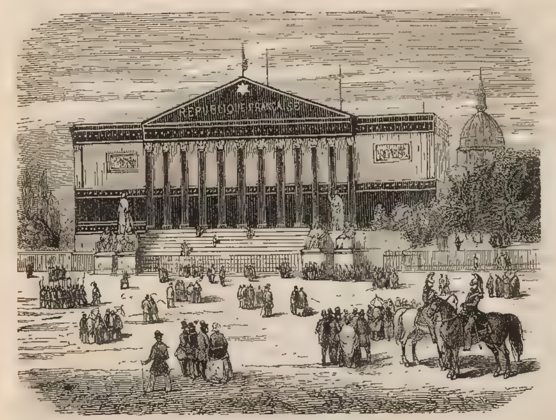
Les nouvelles extérieures arrivent difficilement à distraire en ce moment l'attention des lecteurs français des événements dont ils sont les acteurs ou les témoins. Cependant la Russie, profitant des embarras de l'Europe et de l'irrémédiable faiblesse de la Porte, va occuper militairement les provinces danubiennes, qui sont la route de Constantinople. — En Espagne, la Catalogne revoit Cabrera et un personnage que l'on prétend être le frère puîné du comte de Montemolin relever le drapeau de la légitimité. — En Italie, on est dans l'attente d'un grand événement militaire.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, a reçu d'un grand nombre de villes des adresses à la garde nationale, à la garde mobile et à l'armée : toutes expriment avec la plus vive sympathie la reconnaissance et l'admiration des gardes nationales des départements pour l'héroïque dévouement dont les défenseurs de l'ordre et de la République ont fait preuve dans les journées de juin.

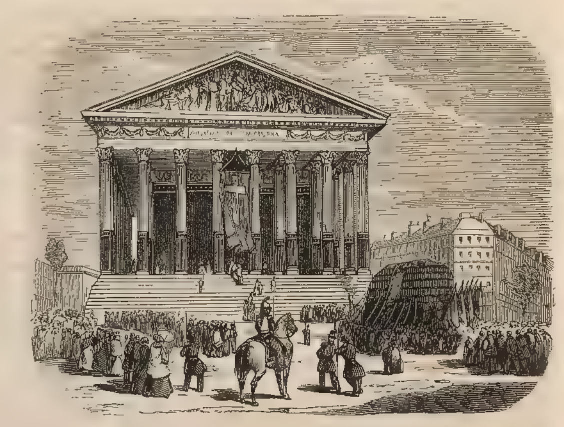
Voici la liste de quelques-unes de ces adresses; nous regrettons que leur grand nombre nous mette dans l'impossibilité de les publier.

Les maires, adjoints, conseils municipaux et les gardes nationales de Montmédy (Meuse), d'Issoire (Puy-de-Dôme), de Guingamp, de Sarrebourg (Meurthe), de Cuqtoulza (Tarn), d'Ensisheim (Haut-Rhin); des démocrates de Fleurance (Gers); le club de l'Union démocratique de Saint-Giron (Ariége); la garde nationale de Rocroy (Ardennes), de Sedan (Ardennes), de Gourdon (Lot), de Remiremont, de Paulhaguet (Haute-Loire), de Martel (Lot), de Saint-Clément près Sens (Yonne), de Guebwiller, de Phalsbourg, de Longvillers, de Souillac (Lot), de Piney (Aube), de Calais; les gardes mobiles volontaires d'Allanche (Cantal), de Boulogne-sur-Mer, de la ville de Neufbrisach (Haut-Rhin), de Nancy (Meurthe); de la commune de Chaux-les-Ports (Haute-Saône), d'Hesdin (Pas-de-Calais), de la commune de Saint-Yon (Saône-et-Loire), de Villeneuve-sur-Lot; de la ville de Langres, de Rembervillers, de Lamballe, de Vannes, du canton d'Arc-sous-Cicon; les membres du tribunal civil réunis à la chambre du conseil de Florac (Lozère); le tribunal de Millau (Aveyron).

Nous avons enregistré le nom des villes qui ont apporté



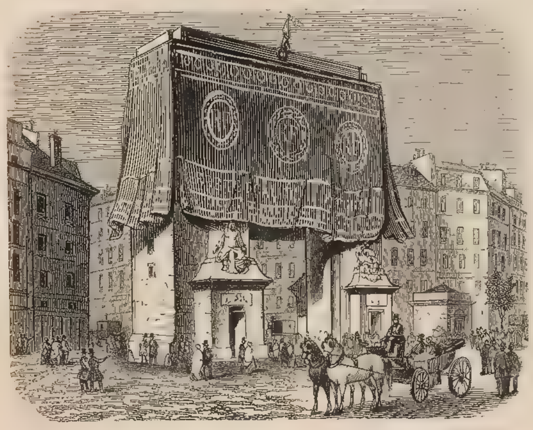
Décoration funèbre de la Chambre des Représentants.



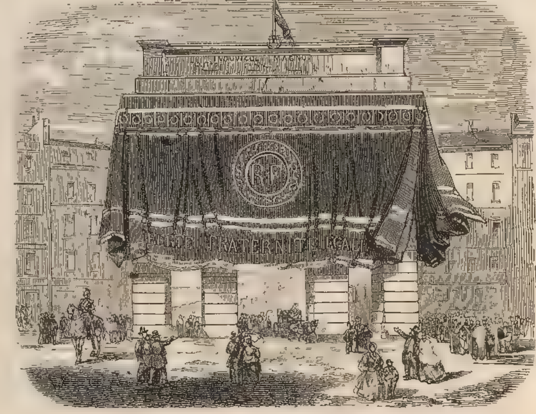
Décoration funèbre de la Madelaine.



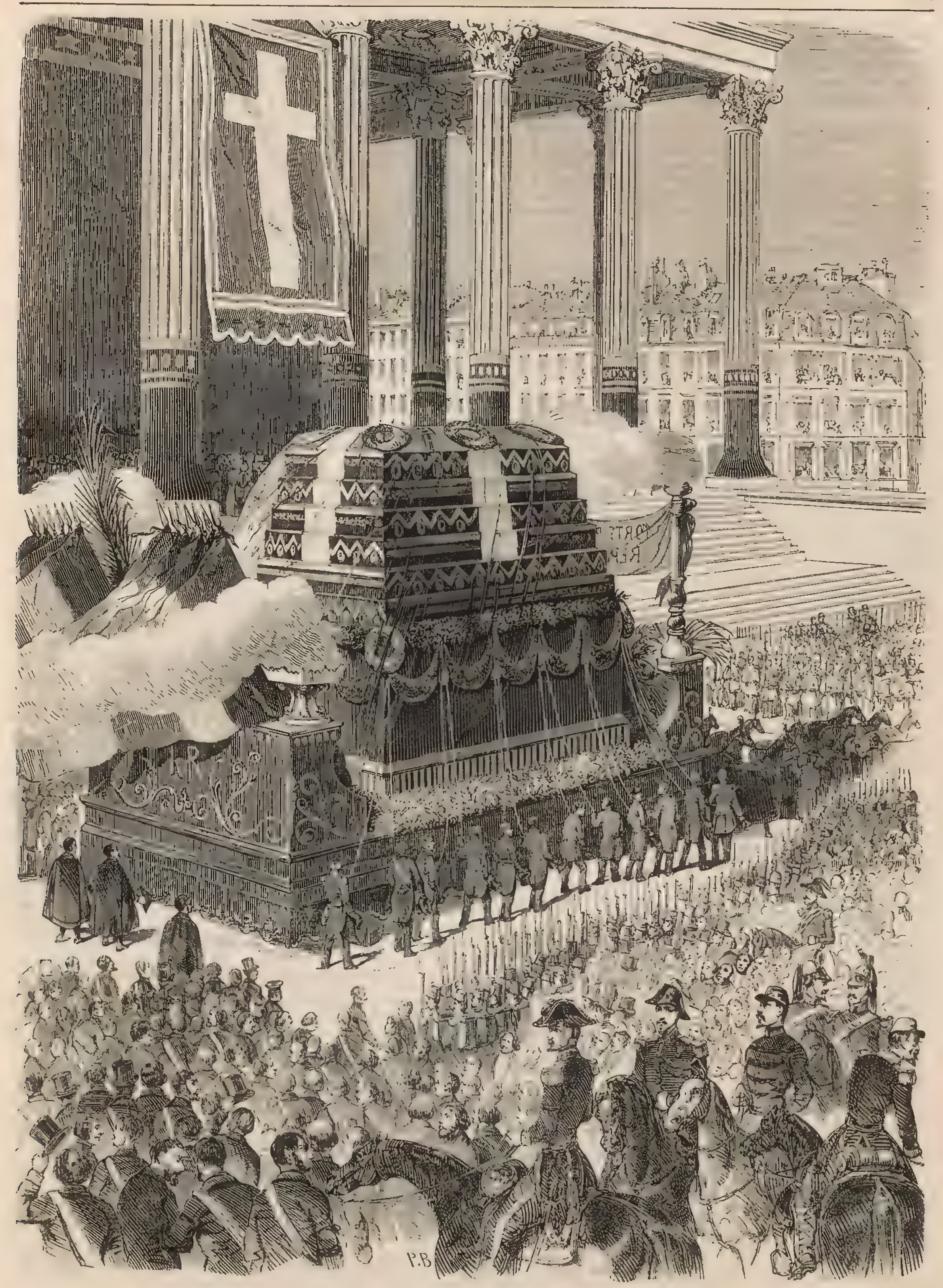
Service funèbre fait sur la place de la Concorde en l'honneur des victimes de l'insurrection de juin 1848.



Décoration funèbre de la Porte-Saint-Denis.



Décoration funèbre de la Porte-Saint-Martin.



Le char funèbre apportant à l'église de la Madelaine les victimes de l'insurrection de juin 1848.

leur secours fraternel à la défense de Paris. Toutes les communes de France mériteront, au même titre, la reconnaissance nationale, en adhérant par leurs adresses à des actes auxquels il n'a pas été donné à toutes de prendre part.

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU CITOYEN;

PAR FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138, 150, 162, 186, 198, 218, 234, 246 et 256.

Cautionnements (1). — Jusqu'ici les titulaires de certaines fonctions publiques sur lesquels pèse une responsabilité pécuniaire, c'est-à-dire qui se trouvent détenteurs des deniers de l'État, ont été assujettis à fournir un capital destiné à servir de gage au gouvernement. La probité est, de la sorte, placée sous la sauvegarde de l'intérêt. Triste garantie!

Ainsi l'honnêteté du fonctionnaire est fondée sur une probabilité qui s'amoindrit à mesure que la confiance dont il est l'objet augmente, et plus les sommes dont il est rendu dépositaire excèdent le chiffre du cautionnement, plus la société court de risques.

Cette organisation établit en principe l'immoralité publique et a pour base ce dégradant théorème : plus on est pauvre, plus on est fripon.

La première conséquence de la loi sur les cautionnements est d'attribuer aux seuls gens riches le privilège de toute une catégorie de places lucratives.

Un receveur des contributions, c'est un capitaliste admis à tirer quarante à cinquante pour cent de son argent. Institution contraire à la morale, contraire à l'égalité.

Ce privilège en a fait naître un autre, celui de la vénalité des charges.

Durant certaines crises, et notamment en 1816, l'État épuisé ayant, pour accroître les ressources du trésor, augmenté les cautionnements, il dut dédommager les prêteurs forcés, en leur conférant la faculté de traiter de leur charge et de désigner leurs successeurs. On sait de quels abus cette condescendance a été la source!

Il est une autre espèce de cautionnement, si fort absurde que nos neveux, je me plais à l'espérer, croiront difficilement qu'il ait été perçu. C'est le *cautionnement des journaux*.

Parmi les droits dévolus aux citoyens d'un État libre, la liberté de la pensée occupe assurément le premier rang. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, chacun exerce sa souveraineté en parlant à sa guise, chacun est investi du droit d'énoncer les maximes les plus étranges, les paradoxes les plus indigestes, les théories les plus controversables; et tant que l'on ne fait pas appel à la révolte, tant qu'on ne se jette pas dans la calomnie ou la diffamation, attentats à la liberté de la société ou des individus, l'on est à l'abri de toute persécution.

Tel était l'état des choses, même sous l'ancienne monarchie, où l'on ne se gênait guère pour penser à voix haute et claire

Mais si l'on avait fantaisie d'écrire ce que chacun était libre de dire, on devait, pour y être autorisé, verser des sommes considérables entre les mains du gouvernement.

Le capital était seul admis au privilège de la littérature politique; il fallait payer fort cher la permission de disserter périodiquement sur les intérêts communs.

Cette restriction n'a pas médiocrement contribué à constituer la tyrannie de l'argent, et à cimenter la puissance de la féodalité financière qui a entravé et finalement sapé l'ancien gouvernement.

Ainsi, dans un État où l'on débite librement et sans garantie toute espèce de marchandise, la pensée humaine, ce qui existe au monde de plus indépendant, était non-seulement assimilée à un négoce, mais exceptionnellement frustrée des conditions de la liberté commerciale.

L'État disait au penseur : — Tu ne vivras pas du produit de ton intelligence si tu n'es pas riche; et, si tu es riche, tu n'en vivras qu'à la condition de me livrer le moyen de te ruiner, si ton industrie m'offusque.

En effet le cautionnement des journaux a été institué dans la prévision des amendes auxquelles ils sont susceptibles d'être condamnés.

Rien ne surpasse l'injustice d'une telle mesure, si ce n'est sa maladresse.

En effet, le cautionnement a pour but d'affaiblir la prépondérance de la presse, en en réduisant l'exploitation à un petit nombre d'organes.

La raison, d'accord avec l'expérience, enseigne que moins les journaux sont nombreux, plus leur influence est puissante.

Supposez qu'il fallût fournir un cautionnement d'un million pour avoir le droit de publier une feuille quotidienne : qu'arriverait-il?

Tous les ennemis du gouvernement coalisés réuniraient leurs ressources, et cette immense combinaison d'intérêts finirait, en se cotisant, par mettre au jour un organe unique de toutes les nuances d'opposition, de tous les esprits mécontents.

Quiconque en France n'est pas dévoué au gouvernement, quiconque se plaît à le critiquer, à en contrôler les actes, s'abonnerait à ce journal, qui balancerait en bien peu de temps la prépondérance du pouvoir constitué.

A l'époque où *le Constitutionnel* exerçait le monopole de l'opposition, il rallia contre la royauté de 1815 et contre le clergé tous les dissidents épars; il jetait le mot d'ordre à tous les partis, et il disposa le champ de bataille sur lequel la Restauration a été vaincue.

Les cautionnements et l'impôt du timbre ont laissé le gouvernement de juillet aux prises avec la presse périodique, et l'on se garda bien de l'éclairer sur une fausse situation dont profitaient les spéculateurs publicistes de tous les partis. En effet, les défenseurs officiels du pouvoir lui vendaient leur concours très-cher; les opposants, de leur côté, payaient avec satisfaction des impôts qui les mettaient à l'abri d'une concurrence illimitée.

S'élevait-il, sous l'impulsion égoïste et intéressée d'une coterie parlementaire, un nouveau journal : pour le combattre, le ministère était réduit à en stipendier un autre. La lutte demeurait régularisée par un petit nombre de chefs, à la suite desquels se groupaient des foules immenses.

Depuis la suppression du timbre et des cautionnements, il s'est formé deux à trois cents feuilles plus ou moins agressives, qui meurent du jour au lendemain, qui renaissent, se succèdent, se contredisent : *ludibria ventis*.

Le maintien du cautionnement substitue le monopole des intérêts à la liberté des opinions; il groupe les ennemis du pouvoir au lieu de les diviser. C'est grâce au timbre et aux cautionnements que la révolution de 1830 et celle de 1848 ont pu être accomplies par et pour deux coteries de journalistes.

Aujourd'hui, grâce à la destruction de ces barrières, il existe des journaux rédigés uniquement par des écrivains, en dehors des coteries politiques et des prétendants ministériels.

Le timbre et le cautionnement nous avaient imposé des journaux exploités par des coteries parlementaires dont les chefs étaient des députés assez riches pour payer leur gloire.

Le capital conférait ainsi un double privilège : d'abord il donnait la députation, puis il mettait quelques représentants en état d'acquérir une importance personnelle en leur fournissant une seconde tribune, un double moyen d'action sur l'opinion publique.

Incapables, pour la plupart, non de diriger une polémique, mais de la rendre attachante, vive et par conséquent redoutable, ces coryphées des partis enrôlaient des écrivains de profession, toujours prêts à se mettre au service d'autrui, parce que, trop pauvres pour fonder un journal en leur nom, ils n'auraient pu d'ailleurs en tirer un profit personnel, car ils n'étaient pas éligibles.

Un tel pouvoir laissé aux mains des représentants était fort dangereux pour le gouvernement, qui se créait ainsi des ennemis dans son propre sein, des adversaires inviolables, à la fois chefs de partis et aptes à profiter des mouvements qu'ils faisaient naître.

En face de la liberté absolue de la presse, un semblable pouvoir expire.

Dégagés des entraves du capital et du cens électoral, les gens de lettres, au lieu d'entrer au service des représentants, travailleront pour leur propre compte, et ces derniers, réduits à leur seul talent, trouveront dans les écrivains libres une victorieuse concurrence.

Les députés se trouveront replacés dans des conditions mutuelles d'égalité parfaite, et leur importance sera subordonnée à leur talent réel, au crédit dont ils jouissent à la chambre.

Le contre-poids de la liberté de la presse, c'est la banalité de la presse. Moins la publication d'un journal sera coûteuse, plus les journaux seront nombreux, et le bon sens indique que plus on accroît le nombre des débitants d'une certaine marchandise, plus la clientèle de chacun d'eux est diminuée.

Qu'au milieu d'une foule émue s'élève un drapeau, chacun le suit; s'il survient un second drapeau il partage la cohorte; cent drapeaux agités en divers sens ne recrutent que des groupes inoffensifs.

Il n'est que deux moyens de désarmer la presse subversive : la destruction radicale ou la liberté absolue. La blesser à coups d'épingle, c'est doubler ses forces et exciter sa fureur, la monopoliser par des cautionnements et des impôts, c'est l'organiser pour la lutte et lui créer des armées.

Aussi les grands journaux ont-ils déploré la suppression du timbre et appellent-ils hypocritement le rétablissement des cautionnements, mesures fiscales contre lesquelles la littérature a constamment protesté.

L'intérêt du gouvernement est si bien d'accord ici avec celui des ouvriers de la pensée, que la restauration du cautionnement serait un acte moins inique encore que maladroit.

La presse totalement bâillonnée a produit la révolution de 89, et plus récemment la révolution italienne; la presse entravée et tenue en laisse a détruit la royauté de 1815 et celle de 1830 : la presse libre conserve la monarchie anglaise; en allégeant les chaînes de la presse, le roi des Belges a préservé sa couronne.

Si les journaux ne coûtaient rien et pouvaient circuler gratuitement comme la parole, leur autorité serait aussi vaine que celle des causeurs disséminés dans les cafés et dans les salons.

Quand les journaux sont rares, un spéculateur, en achetant les deux ou trois organes influents de l'opinion, peut faire la loi au pays. C'est ce qui est arrivé lorsque l'État a voulu prendre la direction des chemins de fer. Les capitalistes, en danger de perdre l'occasion d'une spéculation productive, ont subventionné la presse opposante, égaré l'opinion et obtenu le rejet de la mesure projetée : or elle était excellente.

Le timbre, la censure, les cautionnements ne profitent, en définitive, qu'aux adversaires du gouvernement; ces obstacles accroissent la pression du capital, et réduisent à l'état de fiction la liberté de la pensée.

Le cautionnement permettait à des capitalistes spéculant sur les amendes de bénéficier sur le scandale, en faisant entrer la répression pécuniaire en ligne de compte, en un mot, de vendre à leurs abonnés des délits qui coûtaient cher, mais rapportaient davantage. L'amende ainsi exploitée n'est plus une pénalité, mais une convention; c'est le tarif de l'injure. Convient-il à un gouvernement de décréter qu'on peut l'insulter en l'indemnisant?

L'ancienne loi du cautionnement était, suivant l'expression de Royer-Collard, *dans le plan de l'ordre monarchique*.

« Un journal, disait en 1819 ce dialecticien subtil, un » journal est une influence politique qui appelle une garan- » tie; et la garantie politique, selon les principes de la charte, » ne se trouve que dans une certaine situation sociale déter- » minée par la propriété ou par son équivalent : voilà le » principe du cautionnement. »

En d'autres termes : l'exercice du droit politique n'étant attribué qu'aux propriétaires les plus imposés, c'est-à-dire les plus riches, le privilège de participer à la vie publique par l'exploitation d'un journal assimilé à une tribune, devait être également garanti par la propriété.

Raisonnement fort juste sous la monarchie, et d'une application non moins immédiate aujourd'hui.

A qui sont maintenant dévolus les droits politiques? A tous les citoyens sans exceptions et sans conditions de fortune. Pour être en harmonie avec le principe du suffrage universel, la faculté d'écrire, comme celle de penser ou de discourir, doit appartenir gratuitement à tout le monde. Ou Royer-Collard se trompait en 1819, ou la loi du cautionnement n'est plus qu'une inconséquence et une anomalie.

En vain objectera-t-on que les cautionnements constituent un capital de dix millions, d'un remboursement difficile en ce moment. L'État ne saurait se placer dans cet odieux dilemme de la confiscation des libertés publiques ou d'une banqueroute.

N'a-t-il pas d'ailleurs le droit de prendre des délais et des termes suffisamment longs pour rembourser des créanciers d'autant moins privilégiés que leur existence n'est point à la merci de ce capital?

La suppression du cautionnement n'a fait périr aucun journal; sa réintégration en détruirait deux à trois cents, qui font vivre plusieurs milliers d'ouvriers et sont, en ce moment, l'unique ressource des ateliers typographiques. Cette considération n'est pas sans valeur aujourd'hui.

Rétablissez les cautionnements, l'effet moral d'une mesure dont la cause sera loin d'être un mystère, sera comparable à l'impression que produirait la banqueroute, et vous serez contraints de subir l'inamovibilité forcée des fonctionnaires sujets à fournir des cautions en numéraire. Qui se risquerait à leur succéder?

Pour s'en tenir aux arguments si efficaces que la politique présente, il s'agit ici de renforcer ou d'énerver les partis, de constituer la féodalité financière, ou de lui opposer la pacifique indépendance de la pensée.

Si, dans l'état actuel des choses, les journaux paraissent trop redoutables encore, alors, loin d'en réduire le nombre, ce qui ne diminuera pas le chiffre des lecteurs, mais les ralliera en masse à une même feuille devenue toute-puissante, alors, dis-je, qu'ils soient multipliés encore plus : abaissez les droits de poste, facilitez la fabrication du papier, livrez la typographie à la libre concurrence et réduisez le taux des patentes des imprimeurs.

Les journaux vaudront toujours le prix qu'ils coûtent, ni plus, ni moins. S'ils arrivent, par la multiplicité, à cesser de passionner la foule, l'intérêt qu'ils inspirent suivra la réduction de leur prix, et plus il y aura de journaux, moins ils séduiront d'abonnés.

Dès lors le talent étayé sur la raison restera l'unique moyen de succès, et les feuilles publiques, au lieu de fomenter la discorde, deviendront des guides salutaires; elles serviront comme les encyclopédies à répandre partout la lumière.

La suppression des cautionnements substituera la responsabilité personnelle à la dérisoire fiction des gérants responsables, ilotes de la publicité. Elle fera rentrer les écrivains dans les conditions normales de la pénalité.

Dans un pays où la confiscation est interdite, il est inique de punir un délit par une atteinte à la propriété, et telle était la conséquence de ces amendes exorbitantes prélevées sur le capital. N'avons-nous pas contre les excitateurs de révolte, contre les diffamateurs, les calomniateurs, les provocateurs, les séditieux de tout genre, des peines afflictives? Proscrivez les écrits anonymes, rendez la responsabilité personnelle : le public cessera d'être pris pour dupe; les publicistes se respecteront, et vous n'aurez plus ni tribunaux d'exception, ni pénalité d'exception; la parole écrite sera, ce qu'elle est en effet, la parole; et vous n'en serez plus réduits, pour punir un écrivain coupable, à bâtonner son valet ou à dépouiller son bailleur de fonds.

Conscription. — Appeler indistinctement par la voie du sort tous les hommes de vingt ans à remplir les cadres de l'armée, c'est faire une juste application des principes de la démocratie.

Mais pour qu'il en soit ainsi, il est essentiel qu'en dehors des cas d'exemption consacrés par la loi, aucun privilège ne puisse être admis.

Le gouvernement monarchique avait laissé au riche la faculté de payer des remplaçants. On assurait alors que, sans cette tolérance, la société risquerait de manquer d'avocats et de médecins. Plût au ciel!

(1) Pour ne point interrompre la série des articles du *Dictionnaire démocratique*, nous admettons celui-ci en ajoutant que, dans l'état actuel des lois répressives des excès de la presse, nous applaudissons, avec tous les bons citoyens, aux mesures préventives qui viennent d'être prises ou proposées par le gouvernement. L'expérience que nous venons de faire de la liberté absolue de la presse n'est pas faite pour nous inspirer de l'intérêt en faveur de cette classe spéciale de bandits sans courage qui se font un jeu de la paix publique, de l'honneur de la France, de la vie et de la réputation des citoyens. Puisqu'il y a une société des gens de lettres pour administrer l'intérêt collectif de l'industrie littéraire, que cette société fasse un règlement de police intérieure qui lui donne la faculté de mettre au ban de sa protection et de l'opinion générale ceux de ses membres qui se déshonorent et la déshonorent elle-même par l'usage qu'ils font de la liberté d'écrire; qu'elle provoque des peines afflictives et infamantes contre ces misérables qui sont la honte des lettres, au lieu de leur assurer, comme elle va le faire, la plus grosse part dans les secours demandés à l'État, sous prétexte de soulager des misères respectables et d'encourager des études et des travaux utiles. A cette condition, nous sommes pour la liberté illimitée. (*Note du Directeur.*)

Le remplacement donne, en général, d'assez méchants soldats: en retirant des rangs de l'armée tous les fils de famille qui ont reçu de l'éducation et pourraient exercer une influence morale salutaire, le remplacement maintient dans un état d'atonie intellectuelle nos soldats, hors des rangs desquels on est obligé de chercher des officiers, ce qui supprime l'émulation.

Il en résulte que les écoles spéciales confèrent à qui peut payer le monopole des grades.

Aujourd'hui que le service de la garde nationale est obligatoire pour tous, il est essentiel que les citoyens de toutes les classes reçoivent aux armées les éléments de l'éducation militaire. Il est juste, il est conforme au principe de l'égalité que l'impôt du sang soit acquitté par tous les enfants de la famille française.

C'est donc avec satisfaction que nous avons lu à l'article 109 du projet de constitution: « Tout Français, sauf les exceptions fixées par la loi, doit en personne le service militaire et celui de la garde nationale. Le remplacement est interdit. »

La conscription, qui a déjà éteint les derniers vestiges du fédéralisme provincial, en confondant sous le même drapeau les habitants de tous les départements, deviendra ainsi l'une des meilleures institutions de la démocratie.

Elle fournit un excellent moyen de propager dans toutes les classes l'éducation civique, moyen dont la monarchie n'a certes pas abusé: comme autrefois l'on préposait dans les régiments des aumôniers à l'instruction religieuse, il sera bon de créer des professeurs militaires avec le rang d'officiers instructeurs, pour répandre les bienfaits de l'éducation primaire.

Une conséquence de l'interdiction du remplacement sera sans doute d'abréger la durée du service effectif et de multiplier les congés pendant le temps de la disponibilité, afin que le plus grand nombre possible de citoyens puisse acquérir l'habitude de la discipline et s'initier à la pratique du métier de soldat.

L'organisation militaire est, à cet égard, plus démocratique en Prusse qu'elle ne l'est en France.

Noblesse. — Notre intention n'est pas de retracer ici l'origine de la noblesse, ni d'aiguiser quelques vieux paradoxes pour les émousser contre un tombeau.

L'institution de la noblesse a présidé aux destinées de la France. Elle a été féconde en actions héroïques, en exemples sublimes; elle a contribué à l'épuration des mœurs, aux progrès de l'esprit, au mouvement intellectuel; enfin la noblesse a arrosé de son sang les lauriers de la patrie.

Si la république, en supprimant les titres, eût décrété l'anéantissement d'une caste, l'avénement du régime de l'égalité sociale aurait été prématuré. Mais il n'en est rien, et le décret formulé par la démocratie est venu à son heure constater un fait. — La noblesse, quand il l'a frappée, n'existait plus.

Une aristocratie dépouillée de ses priviléges n'est plus qu'une vanité. En abolir le nom, c'est déclarer que la société se refuse à proclamer dans son sein l'existence d'une classe déchue, c'est préserver d'un avilissement progressif une institution qui rappelle de grands souvenirs.

Le principe de la noblesse était la conquête; depuis longtemps la race des conquérants du sol gaulois s'est confondue dans celle des vaincus: la perpétuité de la caste nobiliaire était fondée sur l'illustration et la gloire; le peuple entier est parvenu à s'ennoblir et à rivaliser de mérite et d'éclat avec ses anciens maîtres demeurés sans prestige.

Sauf quatre à cinq maisons dont l'origine se perd dans la nuit des âges, la noblesse de race est à peu près éteinte, et la plupart de nos gentilshommes sont des bourgeois anoblis.

Les plus anciens remontent à un ou deux siècles et ont pris leurs quartiers dans les antichambres des rois.

Enfin, pendant le dernier siècle et les premiers lustres de celui-ci, quantité de plébéiens, à la faveur des troubles et de la confusion inséparables d'une révolution sociale, se sont adjugé, grâce à l'obscurité qui protégeait leur brigue, des titres qui ne leur appartenaient point. Ils ont ainsi créé un simulacre de noblesse dépourvue d'antécédents, de notoriété, et dont les prétentions n'ont abouti qu'au ridicule.

La république s'est bornée à mettre fin à cette fiction d'inégalité symbolisée par un mot, et qui ne représentait aucun droit acquis.

Et même, il faut le dire, cette proscription a comblé de joie les rares héritiers des grands noms historiques, en les débarrassant d'un partage humiliant avec les Mascarille de l'aristocratie burlesque.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'impatience des vrais gentilshommes contre les vilains savonnés. — Nous autres,... nous autres gentilshommes,.... affectait de répéter sans cesse un de ces hobereaux en parlant au prince de Condé. — Nous autres,... redisait obstinément le prince, nous autres.... — Eh oui, monseigneur, nous autres, que trouvez-vous là de singulier? — C'est votre pluriel que je trouve singulier.

Longtemps auparavant, Molière s'égayait à propos de l'impertinence des bourgeois-gentilshommes, au grand plaisir de la noblesse de son temps.

La démocratie a imposé un terme à ces abus, sans dépouiller les noms historiques du lustre inoffensif qui les recommande à la mémoire des hommes. Il est évident qu'avec ou sans titre, M. de Montmorency reste M. de Montmorency, tandis que réduits à leur illustration, M. de La Dandinière, M. de La Jeannotière redeviennent Jeannot et Dandin.

Se faire honneur de devoir le jour à des aïeux qui se rendirent célèbres par leurs services et leurs vertus, c'est un sentiment inné qui prend sa source dans la famille, en entretient la moralité et engendre l'émulation.

Les droits devenant égaux pour tous, il n'est point mal que des citoyens se croient investis d'une somme de devoirs plus étendue que leurs frères. Mais ce qui est contraire à l'égalité, c'est la prétention de quelques-uns à se créer arbitrairement un rang exceptionnel auquel ils n'ont pas droit, et qui tende à obliger envers eux leurs égaux placés dans une condition d'infériorité.

N'oublions pas que l'ancienne aristocratie fondait sa légalité sur l'adage: Noblesse oblige, et qu'elle acceptait ainsi des devoirs proportionnés à ses priviléges.

Du jour où, de l'assentiment de tous, chacun a pu prétendre, sous la garantie du mérite, aux premières charges de l'État, la noblesse est devenue personnelle, la nation tout entière a été anoblie, et, par conséquent, le corps privilégié qu'elle avait constitué jadis a cessé d'exister.

La noblesse de promotion, inventée par l'Empereur, était un non-sens; un maréchal de France n'était point duc, puisque la dignité qui lui conférait ce titre suranné n'était point héréditaire: ce titre de duc, il le devait au maréchalat; pour que son fils fût duc à son tour, il aurait fallu qu'il fût aussi maréchal.

Que représentaient primitivement les titres distinctifs de la hiérarchie féodale? Des charges héréditaires exercées par des officiers près de leurs suzerains. Les grands vassaux eux-mêmes avaient leurs comtes, leurs marquis, leurs barons, leurs chanceliers, leurs écuyers, leurs vicomtes, leurs chevaliers.

Presque toute la noblesse provinciale doit ses titres à cette origine.

Du moment qu'elle ne relève plus de la royauté, la noblesse titrée n'a plus d'objet; elle ne saurait lui survivre.

Qu'était-ce que les *comtes?* Les compagnons du monarque. Il n'y a plus de monarque.

Sous la monarchie même, depuis que le chef de l'État était assimilé à un fonctionnaire, toutes ces distinctions étaient devenues purement honorifiques et ne conféraient plus aucun droit, aucune fonction.

Les ducs ne conduisaient plus les armées; les frontières étaient gardées par des douaniers et non par des marquis; les aides-de-camp avaient remplacé les comtes, qui avaient, en guise de vicomtes, de jeunes capitaines d'état-major sous leurs ordres; et les barons, sans apanage, étaient logés dans des hôtels garnis ou chez des bourgeois propriétaires, bien plus barons qu'eux.

Toutes ces qualifications essentiellement monarchiques foisonnaient autour du trône comme le gui sur le tronc d'un chêne séculaire.

Elles ne pouvaient subsister en l'absence de la royauté ni se perpétuer après elle.

La logique justifie l'abolition des titres. Évidemment le gouvernement démocratique ne pouvait en conférer de nouveaux, et nul ne doit être pourvu d'un avantage auquel la masse des citoyens n'est pas en droit de prétendre. Les qualifications nobiliaires étaient une protestation contre le principe de l'égalité; elles consacraient une fiction: la démocratie a, comme toute doctrine philosophique, la vérité pour base.

Comme la noblesse n'était plus reconnue, désormais tous les intrigants pouvaient, sans la justifier, s'en affubler comme d'un déguisement et l'exploiter en manière d'industrie. Mieux valait la supprimer que de la laisser s'éteindre dans la boue.

A la vérité, l'État aurait trouvé plus grand profit à spéculer sur la vanité en imposant à un taux exorbitant les titres, les armoiries, les couronnes. Ce parti eût contraint la gentilhommerie du jour à opter entre l'orgueil et l'avarice; mais en raréfiant, en tamisant la noblesse, il en éternisait le principe. En conférant aux grandes fortunes le monopole des titres, il accroissait l'importance de la richesse et il préparait, au profit du capital et de la grande propriété, la restauration des priviléges de caste.

La féodalité financière n'a déjà que trop de puissance, sans qu'on la favorise en faisant du roi des Juifs le premier baron chrétien.

Pairie. — Rien de plus aristocratique que l'origine de cette institution qui se perd dans les ténèbres de l'antiquité féodale.

Au moyen âge les douze pairs du royaume étaient les seigneurs héréditaires et suzerains des principaux fiefs; il y avait des pairs laïques et des pairs ecclésiastiques, tous grands vassaux des rois, et investis, dans leurs domaines, du droit de rendre la justice en leur propre nom.

Le roi était au-dessus d'eux; ils lui rendaient hommage et étaient réciproquement entre eux dans une situation d'égalité parfaite: de là ce nom de *pairs*, PARES.

Chacun d'eux n'était justiciable que de ses collègues. Lorsque le roi Jean d'Angleterre, pair et vassal du roi de France pour le duché de Normandie, fit massacrer ses neveux, il fut cité à comparaître devant les pairs du royaume et condamné, par contumace, à la confiscation de son apanage.

C'est sur l'esprit de cette institution mal définie que fut plus tard réglée l'organisation des *duchés-pairies* héréditaires, qui ouvraient à certaines familles l'entrée du parlement et du conseil des rois.

La pairie suppose donc, non-seulement l'inégalité des castes, mais encore l'existence d'une classe privilégiée, au milieu des priviléges de la noblesse.

C'est cette double et monstrueuse inégalité que la Restauration reconstitua en 1814.

Dépouillée après 1830 de son hérédité féodale, la chambre des pairs subsista comme une protestation permanente contre le principe électif de la souveraineté nationale.

Il ne saurait exister logiquement deux assemblées législatives: sous l'ancien régime il n'y eut jamais deux parlements, ni deux sortes d'États généraux.

Cette anomalie fut créée par la constitution de l'an III et contribua à la chute de la République.

La pairie de juillet fut formée des débris de celle de 1815, composée des vieux sénateurs de l'Empire, recrutés eux-mêmes parmi les membres les plus dociles du conseil des Anciens qui avait partagé l'autorité législative avec le conseil des Cinq-Cents.

Les institutions vicieuses font les pouvoirs méprisables. Observons que les Anciens vendirent la République au despotisme, que le sénat fut la plus honteusement servile des assemblées, que la pairie héréditaire qui en est issue fut bassement réactionnaire, et que la pairie élective de 1830, asile des derniers renégats de tous les régimes, encourut tous les genres de déconsidération et perdit toute initiative politique.

Tour à tour assemblée politique et cour prévôtale, sorte de chauve-souris administrative, elle participait à la fois de l'autorité législative et du pouvoir exécutif, situation anormale et presque monstrueuse.

La composition de cette chambre donnait un spectacle étrange et scandaleux d'immoralité politique. Son président, qui avait trahi deux fois l'Empire et deux fois la Restauration, siégeait au milieu des juges, des défenseurs et des compagnons du maréchal Ney; les terroristes de 93 y coudoyaient ceux de 1816, et les proscrits de la Restauration y donnaient la main à ceux qui avaient élevé pour eux des échafauds et creusé des cachots.

Jamais l'athéisme politique et la bassesse individuelle n'ont si bien parodié la charité chrétienne.

Justice. — La prodigieuse élasticité du mot indique que les hommes ne possèdent que des notions assez confuses de la chose.

Tribonien définit la justice: « volonté ferme et persévérante d'accorder à chacun ce qui lui est dû. »

L'Académie française: « vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient. »

Goldsmith est l'auteur de cette définition. Suivant Hobbes, la justice, c'est l'observation des lois. Il suppose apparemment que toutes les lois sont justes. Diderot ajoute à ces termes: — des lois divines et humaines; celles-ci sont cependant en contradiction fréquente avec celles-là. Suivant La Bruyère, la justice est « la conformité à une souveraine raison; » d'après Montesquieu, c'est « un rapport de convenance entre deux choses: » voilà qui est bien obscur. Saint-Lambert trouve que c'est « une disposition à se conduire envers les autres comme nous voudrions qu'ils le fissent envers nous. » On risquerait d'en conclure que cette maxime assez large: — Passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné, est fondée sur la justice.

Vauvenargues est plus net, en définissant la justice: « équité pratique. » Pratique de l'équité serait plus fort; mais il resterait à définir l'équité.

« La justice est la bienfaisance des rois, » disait l'abbé Maury. C'est un fort joli madrigal qui implique l'infaillibilité des rois et les égale à Dieu.

Suivant le point de vue où l'on se place, la justice signifie le bon droit, la raison, la récompense, le châtiment, le sentiment inné de la vérité; ce mot désigne aussi la magistrature considérée dans son ensemble, et même la maréchaussée et les agents de la police: — on a mis la justice aux trousses des coupables.

Quand un peuple est privé de la faculté d'exercer ses droits, le mot *justice* devient une parodie et une imposture: il consacre la légalité de la volonté individuelle tyrannisant par la force.

Une pareille *justice* se signale par l'arbitraire et l'oppression.

Comme notre langue s'est formée sous le régime de l'absolutisme et du bon plaisir, l'action de rendre à chacun ce qui lui est dû n'a été symbolisée par aucun mot; le verbe *justicier*, qui devrait signifier rendre la justice, n'a d'autre sens que celui de châtier et de supplicier. — *Faire* justice est encore une locution qui retrace notre ancienne servitude: on ne *fait* pas la justice, on la rend, on l'applique; la loi réprime ou punit, elle ne *fait justice de* personne.

Jadis, quand un monarque était grand planteur de gibets, on le surnommait indifféremment *le justicier* ou le cruel.

Ces termes démontrent que les principes de la justice ont été longtemps méconnus et violés. L'histoire des mots contient l'histoire des mœurs.

Un sophisme investi d'une force de loi sanctionnait cette transgression des droits de l'humanité; sous la monarchie, le droit public était étayé sur ce principe: — Toute justice émane du roi.

Conséquence normale du dogme de la légitimité: Le souverain ne peut faillir, car il est l'élu et le représentant de Dieu.

En proclamant la souveraineté du peuple, la Révolution lui restitua le droit de justice consacré par l'élection. Nous disons aujourd'hui: — Toute justice émane du peuple.

Quand on en sera venu à dire: — Toute justice émane de la raison et de la vérité, l'on aura rendu à Dieu, source de toute vérité et de toute raison, tout ce qui lui appartient: la formule légale cessera de consacrer l'athéisme, et la justice, solidement assise sur son piédestal philosophique, ne sera plus à la merci des passions et des intérêts privés.

En 1814, la charte octroyée restitua au souverain l'autocratie judiciaire, par l'article suivant: « Toute justice émane du roi; *elle* s'administre en son nom *par* des juges qu'*il* nomme et qu'il institue. »

Ici, les fautes de français sont peu de chose à côté des solécismes contre le bon sens.

Que la royauté fut inconséquente de transgresser une si bonne charte, et que le peuple fut sage, en 1830, de s'armer pour la maintenir et le sceller de son sang!

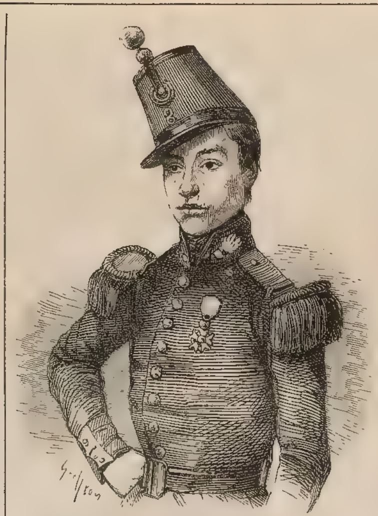
Donc, sous Louis-Philippe, toute justice émanait du roi, émané lui-même de la volonté populaire. Que les progrès des sociétés sont lents! Il a fallu venir jusqu'en 1848 pour effacer les derniers vestiges du régime féodal.

Courrier de Paris.

C'est une semaine funèbre; après l'effroyable lutte de ces derniers jours, Paris devait relever ses morts, compter ses

blessés, glorifier les martyrs de l'ordre et de la République. Ces soins pieux captivent encore notre population délivrée. Quelle guerre, quelles angoisses, combien de douleurs et quel spectacle! car il est peu de quartiers où la bataille n'ait laissé des traces de sa fureur et de ses ravages. Des maisons crevées par la mitraille, des murailles déchirées par le boulet, des monuments mutilés, des arbres en miettes, des rues encombrées de débris, tel est le lugubre tableau qui s'offre aux regards attristés. Hier encore, on se montrait avec émotion les endroits les plus terriblement *illustrés* par le combat, on s'en racontait les plus lamentables épisodes, on courait de la Bastille au Panthéon, en passant par toutes les étapes de ce sanglant itinéraire, depuis la rue Saint-Antoine, où tomba Négrier, jusqu'à la barrière Fontainebleau, théâtre du sublime dévouement de Bréa. Notre Paris est donc triste, et le deuil se montre dans bien des demeures; mais heureusement la confiance commence à rentrer au cœur des plus désolés; on se retrouve, on se félicite, on se salue de ces mots étranges : *Nous sommes sauvés!* Paris n'est déjà plus cet Herculanum aux habitants pétrifiés par la crainte, et qui, le soir venu, s'emplissait de rumeurs sinistres et des hurlements de l'émeute; ses maisons se rouvrent, ses boutiques se font belles, ses promenades se repeuplent; demain la joie y renaîtra, ses ateliers, ses comptoirs, ses théâtres lui seront rendus.

En attendant, il faut observer notre deuil et honorer la mémoire des héros et des morts de bonne volonté. Vous savez que les gloires les plus éclatantes et les plus pures ont été frappées dans cette fatale quinzaine. Quelle vaste curée pour la mort! comme dit Shakspeare; car au moment où le pontife tombait à côté du guerrier, dans les barricades, une mort paisible enlevait au pays sa plus grande illustration littéraire. Les hommes distingués de tous les partis et de toutes les professions assistaient hier aux funérailles de M. de Chateaubriand; mais il était entré depuis longtemps dans la postérité. Il semble que ses écrits datent



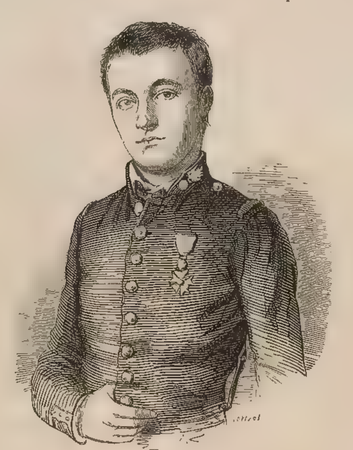
Richard (Louis-François), 18 ans, 8e bataillon, 7e compagnie; décoré.



Frield (Henri), 23 ans, du 7e bataillon, 7e compagnie de la garde mobile, blessé à l'épaule; décoré.

d'un autre âge et qu'on lise un ancien en le lisant. Cependant il est peu d'hommes qui aient été mêlés plus activement que lui au mouvement social et aux différents démêlés de son temps. Pèlerin de toutes les idées avant de se faire l'hôte de toutes les nations par ses voyages, Chateaubriand philosopha dans sa jeunesse à la manière des beaux esprits contemporains de l'*Encyclopédie;* tout en guerroyant à Coblentz pour l'émigration, il écrivait l'*Essai sur les Révolutions*, éloquent pamphlet historique qui n'eût pas été désavoué par les tribuns de la Constituante. Ceux qui veulent que tout homme de génie soit fatalement pétri par les circonstances trouveront ici quelque justification de leur théorie.

Elle a cet avantage d'expliquer l'étonnante mobilité d'imagination qui fit la gloire du grand écrivain. Gentilhomme et libre penseur, ami de La Chalotais, parent de Malesherbes, officier du roi et admis dans son carrosse, on le voit au même instant religieux par éducation, démocrate par instinct, monarchique par tradition, et poussé vers l'incrédulité par ses lectures, puis un beau jour le vent de l'émigration le jette sur les rivages du Nouveau-Monde, où il écrit René pour se débarrasser de ses tristesses et de ses doutes, de même qu'à cette époque à peu près Goëthe jetait dans Werther le trop-plein des pensées confuses et contradictoires qui l'obsédaient. Pendant que la mélancolie de René s'évaporait dans la contemplation des solitudes et l'agitation des voyages, un autre exilé, obligé de chercher un refuge dans les mêmes contrées, s'écriait : « On ne m'y prendra plus à faire une révolution pour les autres. » L'ennui de Talleyrand (car c'était lui) ne devait pas ressembler à la tristesse de René. Quand Chateaubriand revit la France, l'homme était apaisé, mais le poëte grondait encore. Il eut le bonheur d'y trouver un ami qui lui dit ces belles paroles, on peut les citer comme un excellent à-propos : « Dieu a égard aux siècles, il pardonne aux uns leurs raffinements, aux autres leur grossièreté; il met à notre décharge, dans ses balances équitables, les superstitions et les incrédulités des temps où nous vivons. Le nôtre est malade, il le voit; notre intelligence est blessée, il nous pardonnera, si nous lui donnons tout entier ce qui nous reste de sain. » Et là-dessus, Chateaubriand fit le *Génie du Christianisme.* Dans notre voisinage, un autre vous rappellera l'effet produit par ce livre, il ne nous appartient ici que de parler de son auteur, comme événement de la semaine. Rien n'empêche d'y coudre une simple réflexion qui vient encore en manière d'à-propos : Le *Génie du Christianisme* éveillait de profondes sympathies dans les âmes, mais il prenait décidément le contre-pied des idées et des systèmes dominants. C'était un grand rappel à l'ordre par voie de résurrection religieuse. Le style, légèrement pompeux, comparativement à la sécheresse alors en vogue, était une nouveauté de plus. A côté de magnifiques et poétiques descriptions, l'ouvrage offre un mélange de maximes morales, d'inductions historiques et de préceptes tirés de l'antique sagesse, dont l'ensemble accuse l'influence et les conseils de réviseurs d'un grand goût. En effet, c'est au sein de la petite société de la rue Neuve-du-Luxembourg, réunie autour de madame de Beaumont, que Chateaubriand fit les premières lectures de son livre. Suard, Fontanes, Joubert, Bonald, M. Molé alors bien jeune en faisaient partie. Benjamin Constant et madame de Staël y parurent quelquefois. L'influence de cet hôtel de Rambouillet du XIXe siècle commença la fortune du livre et perfectionna sa forme. En fait d'art, il n'y a que les coteries qui comptent, parce qu'elles seules ont du goût. On sait comment ce prodigieux succès faillit jeter le grand écrivain hors de sa voie véritable, et à quoi il a tenu que son plus bel ouvrage (*les Martyrs*) demeurât à l'état de projet. Sans la mort du duc d'Enghien, Chateaubriand était pris dans les mailles d'un emploi diplomatique. Adieu Cymodocée et le fameux pamphlet, *Bonaparte et les Bourbons*, dont le résultat fut d'identifier d'abord l'homme de génie avec les destinées de la monarchie restaurée. Apôtre de la



Gastel (Anastase Joseph), 19 ans, 18e bataillon, 7e compagnie; décoré.

Restauration, il n'en fut pas toutefois le soldat fanatisé, et il en combattit les fatales tendances avec une verve admirable et le plus honorable désintéressement. En sa qualité de poëte manqué, Louis XVIII ne l'aimait guère, et quand le comte d'Artois lui disait, pour vaincre ses répugnances : « Chateaubriand est l'épée de la monarchie, » le vieux roi répondait : « Mon frère, vous ferez bien de vous munir d'un bouclier contre cette épée-là. » Chateaubriand dut à son indépendance le titre de chevalier errant de la royauté, mais la liberté n'eut point de champion plus chevaleresque et plus consciencieux. L'opposition fut son élément vital, et ses amis vous diront que c'est pour être plus fidèle à l'esprit de son temps qu'il a lutté successivement contre les tendances qui tentèrent de l'opprimer. La révolution de 93, l'empire, Louis XVIII et le système Decazes, Charles X et l'administration Villèle, il les a tous combattus; devant la révolution de juillet il se sentit désarmé par les fautes de son propre parti et n'aspira plus qu'au titre de courtisan du malheur. C'est alors qu'il abdiqua doublement, et qu'il ne travailla plus, comme il le disait, qu'*outre tombe.* Il s'était éteint dix ans avant sa mort.

Nous n'avons pas à raconter ses funérailles, sinon qu'elles ont offert cette consolante particularité que tous les partis semblent s'être donné la main sur sa tombe. La politique de la veille et celle du lendemain, les lettres, les arts, tous avaient leurs représentants devant la dépouille mortelle de ce grand homme. C'était le congrès de toutes nos notabilités aux funérailles du génie. Dans cette élite il n'y avait qu'une voix pour célébrer la grandeur des services et l'éclat de cette vieillesse sereine et glorieuse. M. de Chateaubriand était décoré de tous les ordres de l'Europe; mais, par un dernier trait de modestie autant que de bon goût, le noble défunt avait prescrit qu'aucun insigne ne fût étalé sur son cercueil, de même qu'il a voulu qu'une simple pierre recouvrît sa dépouille. A l'heure qu'il est la tombe s'élève dans l'île du Grand-Bé, c'est l'un des ro-



Charlemagne (Pierre), 22 ans, du 7e bataillon, 7e compagnie de la garde mobile, blessé à la figure; décoré.

chers séculaires qui défendent l'approche de Saint-Malo. Cette île deviendra le but d'un pieux pèlerinage, et quand la grève se découvrira à chaque reflux, on verra sans doute, du haut des remparts de la cité Malouine, de nombreux groupes s'acheminer vers la pierre du chantre des *Martyrs*. Son berceau ne mérite pas moins d'être visité; la légende du grand homme ne serait pas complète sans ce détail. Chateaubriand n'est pas né en 1769, comme l'ont proclamé ses biographes, année féconde qui vit naître Napoléon, Cuvier, Walter Scott et Canning. René date de 1768, il vit le jour au mois de septembre, à Saint-Malo, et, à ce sujet, on conte dans la ville que sa mère, surprise par les douleurs de l'enfantement au milieu d'une partie de plaisir en mer, fut débarquée d'abord à l'île du Grand-Bé, et qu'après quelques instants de repos sur ce rocher, elle avait été ramenée dans sa demeure à Saint-Malo, où à peine arrivée elle mit au jour François-René de Chateaubriand. Cette maison est située rue des Juifs, n° 15; c'est aujourd'hui l'*hôtel de France.*

Nous voici rentrés dans Paris, mais de quelle *nouveauté* vous entretenir. Les ressources ordinaires de la causerie nous manquent à la fois; point de plaisirs, point de bruits mondains; les théâtres sont fermés; fussent-ils ouverts d'ailleurs, quel courage pourrait franchir ce seuil réprouvé! La ville retentit encore du glas plaintif, il y a deuil dans chaque rue, toute famille a sa douleur, nous ne voyons que des couronnes mortuaires, et ce courrier sera décidément un courrier de funérailles. Les trophées funèbres de la place publique sont encore debout; et de ces citoyens obscurs, si glorieusement tombés, nous pourrions dire avec l'orateur grec : « Ils ont donné leur vie à la république, la république leur donne une gloire impérissable et la plus éclatante sépulture, car la terre entière est le mausolée des hommes dévoués, et leur souvenir se conservera bien plus par la pensée que par les monuments. » Mais voilà que la moisson de la mort n'est pas complète, et les forts et les illustres attardés dans le trépas semblent dire : « Eh quoi! vou-



HOMMAGE

AUX CITOYENS MORTS POUR LA RÉPUBLIQUE *.

Affre, archev. de Paris
André, garde mobile, 4e bataillon.
Anfray, garde national, major de la 8e légion.
Anicou, garde mobile, 15e bataillon.
Auguste, tambour au 23e bataillon de garde mobile.
Avrial, garde national.
Bach, commandant de garde mobile.
Bacon (*Hugues-Adolphe*), capitaine de la garde nationale de Sains.
Beaublé, garde national de Beaugency (Loiret).
Belami, garde national, 10e légion.
Bernos, adjudant-sous-officier de la garde mobile à cheval.
Bertin, ancien notaire, garde national.
Bertrand, avoué à Paris, garde national, 1re légion.
Bezombes, garde national.
Bizot, garde mobile, 1er bat.
Blanchard, garde national de Beaugency (Loiret).
Blondeau, garde mobile, 19e bataillon.
Bodin (*Charles*), capitaine au 21e bataillon de garde mobile.
Boquet, garde national, 3e comp. du 4e bat 2e légion
Bourgond (général de), blessé à la barricade Saint Denis — Mort des suites de ses blessures
Bousquet, garde mobile.
Boutonné, garde mobile, 3e bataillon.
Bréa (général)
Broli (*François-Gaspard*), garde mobile, 23e bataillon.
Brunet (*Jules*), sergent au 13e bataillon de garde mobile.
Canant, garde mobile, 2e bataillon.
Champ, garde mobile, 22e bataillon
Champenois, garde mobile, 5e bataillon, 8e compagnie
Charbonnel, représentant du peuple.
Charre (*Émile*), garde national, 1re légion
Clarke, ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans.
Clery, dit *Picard*, garde national
Colas, garde national de Beaugency (Loiret.)
Cornu, garde mobile, 14e bataillon
Cressant, capitaine de garde republicaine.
Crussel, garde mobile, 8e bataillon
Decavé, garde national d'Amiens.
Delplanche, garde national.
Demion, garde national de la 8e légion.
Demondion, adjudant-major du 1er bataillon, 1re légion de la garde nationale.
Desrogues (*Emile*), garde mobile, 9e bataillon.
Devoy, caporal, 9e bataillon, garde mobile.
Drouard (*Jean-Louis*), garde mobile, 2e bataillon
Duffié, chef de bataillon, 1re légion de garde nationale.
Dumée, garde national de Rouen.
Dumoulin (*Edouard*), garde mobile, 7e bataillon.
Dupont-Delporte, capitaine d'infanterie.
Durrieu, chef de bataillon de la garde nationale de Cambrai.
Duvivier (général), blessé au pied, le 25, mort de sa blessure
Faré, capitaine adjudant-major de la garde mobile
Féréol, chef de bataillon du 9e de ligne.
Feudée, garde mobile, 17e bataillon.
François, général.
Friolle, chef du 9e bataillon de garde mobile
Fureau, garde mobile, 1er bataillon
Garde, garde mobile, 4e bat
Gaudin, garde national, 11e légion.
Gérard, garde national.
Gibert, garde mobile.
Girardy (*Jacques*), garde mobile, 10e bataillon.
Grégoire (*Antoine*), garde mobile, 7e bataillon.
Guillemot, garde marine
Jacomet (*Achille*), capitaine de la 4e compagnie du 1er bataillon de la garde mobile.
Kalbert, garde mobile à cheval.
Lafont (le colonel).
Laigneau, chef de bataillon au 73e de ligne.
Laurent, garde mobile, 10e bataillon.
Leclerc, fils.
Lefèvre, commandant de garde nationale.
Leguenne, garde mobile, 15e bataillon.
Leroux, caporal au 19e bataillon de garde mobile
Letrou, garde mobile, 21e bataillon.
Liémance, lieutenant de la garde republicaine.
Lorain, lieutenant de la 2e compagnie, 2e bataillon, 3e légion de garde nationale
Lourdier, garde mobile, 19e bataillon
Malher, sous-lieutenant au 18e léger.
Mangin (de), aide-de-camp du général Bréa.
Masson, chef de bataillon de la garde nationale.
Meyer, lieutenant au 4e bataillon de garde mobile.
Michon, garde national du 1er bataillon, 1re légion.
Mondion, adjudant-major, 4e compagn., 1re légion de garde nationale.
Morin, tambour, garde national, 10e légion. — Le 23.
Mortier, garde mobile, 9e bataillon, 5e compagnie.
Mulot (*Jean*), garde mobile, 16e bataillon
Négrier, général, tué le 25.
Neuchèze (*Guillaume de*), capitaine au 20e bataillon de garde mobile.
Oxy, sous-lieutenant de la garde républicaine.
Parisot, garde national, 10e légion.
Pichon, lieutenant de la garde republicaine.
Prailly (de), chef d'escadron, aide-de-camp du général Foucher
Renaud, général, tué le 25
Roch (*Auguste*), lieutenant de la garde nationale, 3e compagnie, 4e bataillon, 6e légion.
Rochat, ouvrier, 8e légion de la garde nationale.
Rossignol (*Hector*), ouvrier bijoutier, garde national du Loiret
Roussil, garde mobile, 2e bataillon
Sauvageot, lieutenant de garde nationale, 1re légion.
Sévin, artiste dramatique, sous-lieutenant de la garde nationale, mort des suites d'une blessure
Texier, garde national.
Thibault, capitaine de carabiniers, 1er bataillon du 18e léger.
Thirion (*Nicolas*), garde mobile, 7e bataillon.
Toin, garde national, caporal de la 6e compagnie, 2e bataillon, 1re légion
Virot, garde national de la 8e légion.
Werner, de Colmar, garde national
Zanau, garde national, adjudant-major de la 8e légion.

* Nous n'avons pu nous procurer les noms de toutes les victimes, malgré le soin que nous avons pris de provoquer les communications nécessaires. Nous avons dû nous borner à relever dans les journaux les noms qui ont été publiés pendant et depuis l'insurrection.

drions-nous abandonner aux citoyens les plus pauvres et les plus faibles cette gloire de mourir pour la famille et la patrie, et n'est-ce point à nous, les chefs de l'armée, les représentants du peuple, à nous immoler dans ces désastres publics. » Quel homme fut jamais plus digne de les revendiquer, ces belles paroles de l'antiquité, que ce brave Duvivier! Il était jeune encore, il avait combattu sur tous les champs de bataille depuis trente ans, sous les murs de Paris et de ce faubourg Saint-Antoine, à Waterloo et en Afrique. — Nous publions dans ce N° sa biographie avec son portrait.

Lorsque Athènes pleurait ses jeunes soldats tués dans ses grandes guerres, elle disait : « L'année a perdu son printemps, » et elle dressait des statues aux survivants. Hélas! les balles de l'insurrection ont cruellement meurtri notre *jeune printemps*, il est juste que la patrie honore ceux qui ont survécu. La patrie leur a donné la croix, et *l'Illustration* ouvre son musée à leurs médaillons. Ces quatre jeunes braves ont, comme leurs aînés, des droits incontestables à cette distinction. Richard a enlevé le drapeau planté sur la barricade Saint-Antoine; Charlemagne a pris celui du clos Saint-Lazare, et, bien que son sang coulât par plusieurs blessures, il n'a pas voulu quitter son poste. Henri Frield débute comme a fini Duguesclin, il a fait onze prisonniers dont un chef. Quant à Gastel, son courage, son sang-froid et sa valeureuse gaieté au milieu du feu le plus vif lui ont valu l'admiration de ses camarades. C'est à lui qu'on attribue l'héroïque plaisanterie qui suit :

A l'attaque de la barrière de Saint-Marceau, Gastel reçut une balle dans la crosse de son fusil, et le projectile, amorti par le choc, vint mourir sur sa poitrine : « Oh! c'te balle, s'écria le brave enfant, bonjour, madame! » Puis glissant la balle dans le canon de son arme, il la renvoya aux insurgés en disant : « Bien des choses chez vous. »

Banque nationale hypothécaire.

Le projet d'établissement d'une banque hypothécaire a donné matière à quelques centaines de brochures, mémoires ou articles de journaux qui tous reconnaissent la nécessité et l'urgence de cette institution, mais dont aucun n'a le mérite, autant que celui qu'on va lire, de mettre l'institution à créer en rapport avec le droit commun. L'auteur de ce projet n'est pas seulement un des plus savants jurisconsultes de France, c'est un homme qui a été initié aux plus hautes expériences du mouvement industriel et commercial. Pourquoi ne pas le nommer? L'auteur est M. Teste, ancien ministre des travaux publics.

Dans les différents projets pour l'établissement du crédit foncier dans le but de ranimer l'agriculture et, par elle, les différentes branches de la richesse publique, j'ai remarqué qu'à l'exception d'un seul (celui de M. Dessauret, ancien directeur du contentieux au ministère des finances), on ne s'était pas rendu compte des modifications que leur réalisation entraînerait dans la législation hypothécaire qui nous régit.

Posons d'abord les *faits* pour nous faire une juste idée de la *résistance* que cette législation oppose à l'innovation projetée, et nous rechercherons ensuite les moyens de conciliation, en respectant, autant que cela se pourra, l'harmonie des dispositions du Code civil en cette matière.

Le *fait général* est que les emprunts hypothécaires se contractent pour un temps assez court avec la stipulation d'un intérêt de 4 ou 5 pour cent, et sont soumis à des droits et à des frais qui, répartis sur la durée de l'obligation, font ressortir l'intérêt à 6 ou 7 pour cent, tandis que les immeubles affectés ne donnent au propriétaire qu'un revenu moyen de 3 pour cent au plus.

Il en résulte que le gage est ainsi insensiblement dévoré et que les prêts hypothécaires conduisent fatalement à l'expropriation.

Il en résulte encore que la différence entre le revenu réel et les charges hypothécaires est un obstacle permanent à toutes les améliorations agricoles, parce que le prêteur est le vrai propriétaire, et que le propriétaire est réduit à la condition d'un fermier exploitant pour autrui, non-seulement sans bénéfice, mais encore avec une perte assurée.

Le mal que je signale s'est accru dans une effrayante proportion, même pendant une longue période de paix intérieure et extérieure.

On suppose, en effet, que les dettes hypothécaires *inscrites* s'élèvent en ce moment, en France, au capital énorme de *quatorze milliards*, et, si l'on admet qu'il faille en retrancher la septième partie en représentation des inscriptions non radiées quoique éteintes, le positif hypothécaire qui grève notre sol ne serait pas inférieur à *douze milliards!*

Mais ce n'est là que le passif *apparent* ou manifesté par les inscriptions. Il faut y ajouter le montant incalculable des hypothèques *légales* ou dispensées d'inscription par l'article 2121 du Code civil, ce qui est le principal obstacle à l'alliance des capitaux avec les immeubles et la cause première de l'élévation de l'intérêt dans les prêts hypothécaires, parce que la *prêt* est toujours en raison du *risque*.

Deux autres causes agissent dans le même sens, savoir :

1° Le conflit entre les hypothèques *spéciales* ou conventionnelles et les hypothèques *générales* ou judiciaires;

2° Les hypothèques *éventuelles* et *indéterminées*, telles que celles qui sont consenties pour le cas prévu d'une éviction, celles qui naissent d'un cautionnement, d'un acte d'ouverture de crédit.

Nul ne saurait donc, même par approximation, établir le montant *réel* des charges hypothécaires qui grèvent le sol immobilier de la France.

La valeur du *gage*, c'est-à-dire du sol affecté à ces charges, est tout aussi difficile à fixer, parce que, indépendamment de l'incertitude et de l'inégalité des évaluations cadastrales, il existe un grand nombre d'immeubles industriels qui empruntent une valeur accessoire de leur exploitation, et un grand nombre encore d'immeubles qui ne sont tels que par destination et peuvent être mobilisés à volonté.

C'est à cet état de faits que se rapporte le problème à résoudre et dont les termes sont :

« Rendre les emprunts hypothécaires plus faciles et en » abaisser l'intérêt à un niveau tel, que le propriétaire puisse » vivre, conserver et améliorer la propriété. »

A la seule position de la question, il n'y a personne qui ne comprenne qu'elle ne peut être résolue qu'avec l'intervention efficace de l'Etat.

Or, comment l'Etat interviendra-t-il non-seulement sans *sacrifices* et sans *risques*, mais encore avec un *avantage* réel, c'est-à-dire avec un notable accroissement du revenu public?

Deux moyens paraissent propres à amener ce résultat :

1° Inventer un procédé législatif à l'aide duquel l'Etat, devenu *prêteur sur hypothèques*, soit affranchi de tous les risques qui accompagnent ce contrat dans les transactions actuelles et selon la législation en vigueur;

2° Créer une *valeur* à laquelle s'attache une confiance *nécessaire* et qui ait pour destination *spéciale* l'amortissement *progressif* de la dette hypothécaire avec substitution de l'Etat aux droits des créanciers désintéressés par lui et l'établissement d'un *crédit hypothécaire* à des conditions plus favorables à la propriété.

Ces deux propositions ont besoin de quelques développements pour être compris.

§ Ier.

Un brusque retour au système absolu de publicité qu'avait établi la loi du 11 brumaire an VII sur le régime hypothécaire ne peut pas être raisonnablement tenté. Ce serait une véritable révolution dans notre droit civil et une immense perturbation dans la société.

Mais aussi tous les *tempéraments* qui peuvent conduire insensiblement à ce but désirable doivent être accueillis avec empressement. Le jour où il n'y aura plus d'hypothèques *occultes* sera celui de la résurrection du crédit foncier.

Quand la propriété passe d'une main dans une autre par l'effet d'un contrat, le Code civil (article 2181 et suivants) donne au nouveau propriétaire la faculté de la purger de toutes les charges inscrites ou *non inscrites* procédant des propriétaires antérieurs; il trace le mode et les conditions de l'exercice de cette faculté, et une fois ces conditions remplies selon le mode prescrit, toutes les charges se résolvent en une action sur le prix.

Il n'y a plus alors d'hypothèques *occultes;* toutes ont dû se produire pour prendre part à la distribution du prix, et soit qu'elles paraissent ou non, l'immeuble en est irrévocablement affranchi.

On se demande pourquoi ce mode de consolidation établi en faveur de l'acquéreur et du donataire n'a pas été étendu au contrat de prêt. Le prêteur a un égal intérêt à connaître la situation réelle de l'immeuble qui lui est offert en hypothèque, car il acquiert un droit *sur* cet immeuble. Il lui importe donc de savoir si ce droit ne sera pas supprimé par un droit préexistant dispensé de l'obligation de se manifester par une inscription.

Toutefois cet intérêt vaincu par d'autres considérations n'est pas protégé par le Code civil, et sans entrer dans la discussion du point de savoir si ce n'est pas une lacune qu'il conviendrait de combler, je pense qu'il n'y a aucune témérité à proposer d'attacher cette prérogative aux emprunts que l'Etat consentirait dans un but d'utilité générale.

C'est, du reste, la *seule* exception qu'il s'agirait d'introduire, et ce n'est assurément pas blesser trop profondément le droit commun, car de plus hardis ont déjà voulu faire une règle générale de ce dont je ne fais qu'une exception. Quant au *mode*, aux *conditions* et aux *délais*, je ne vois aucune nécessité d'y apporter le moindre changement.

Ainsi le procédé consiste à rendre commune à ceux qui voudraient profiter du crédit hypothécaire ouvert par l'Etat la faculté de *purger* que la loi n'accorde que pour les actes proprement translatifs de propriété. C'est peu en apparence, c'est immense dans les résultats, car voilà des obligations qui se distingueront par l'absence de toute concurrence et qui atteindront l'immeuble sans courir le risque de rencontrer jamais aucune hypothèque *légale* ou dispensée de l'inscription, et c'est cette *immensité* qui garantit une faveur spéciale dans la circulation aux *valeurs* dont l'émission forme la seconde branche de mon système.

§ II.

L'institution d'une BANQUE NATIONALE HYPOTHÉCAIRE suppose l'émission d'un signe représentatif.

Je ne veux pas discuter la question abstraite des avantages et des inconvénients de la création d'un papier-monnaie ayant *cours forcé*. Il me suffit d'établir que celui que je propose d'admettre est d'une nature toute particulière et ne peut, sous aucun rapport, être comparé aux expériences analogues qui ont laissé parmi nous de fâcheux souvenirs.

En effet, ce n'est pas seulement la foi publique que l'Etat engage par la délivrance des *bons* ou *cédules* hypothécaires, cas auquel la foi publique venant à être ébranlée, les valeurs courraient le risque d'être frappées de discrédit. C'est un gage *matériel* que l'Etat a pris pour lui-même et dont il transmet l'utilité aux *porteurs*. A vrai dire, l'Etat ne fait que s'interposer entre l'immeuble et le capital en ajoutant sa propre garantie à celle de l'immeuble.

Pourquoi, à la fin du dernier siècle, le papier-monnaie a-t-il subi une dépréciation si rapide et a-t-il entraîné de si déplorables déceptions? C'est que les assignats étaient une obligation *directe* de l'Etat, n'ayant pour garantie que la masse des biens nationaux, sans qu'il fût jamais possible de contrôler l'émission et de s'assurer si le *gage* était maintenu au niveau des obligations versées dans la circulation. L'*assignat* était improprement nommé ainsi, parce que la garantie ne s'appliquait à *rien*, précisément parce qu'elle s'appliquait à *tout* et ne faisait obstacle à aucune aliénation du gage.

Il s'agirait aujourd'hui d'opérer en sens inverse. Chaque valeur émise aurait son gage *spécial* et en serait *inséparable;* ce gage serait préalablement purifié de toute autre charge. L'émission aurait une limite infranchissable, et l'Etat ne serait réellement que la caution d'un engagement hypothéqué sur la *propriété privée*.

Il ne faut donc pas se laisser abuser par une fausse ressemblance. La comparaison est impossible entre des termes absolument différents, et la confiance s'attachera nécessairement à l'opération proposée, précisément parce qu'elle a fait défaut à celle de 1793.

Le but n'est pas aujourd'hui de subvenir directement et exclusivement aux nécessités du trésor, mais bien de venir au secours de l'agriculture et de l'industrie par l'accroissement de la circulation et l'abaissement de l'intérêt. Les avantages que le trésor y trouvera sont purement accessoires et indirects. L'Etat *n'emprunte* pas, il *prête* à la propriété et négocie les valeurs auxquelles ce *prêt* donne naissance.

Ces courtes observations peuvent se passer d'un plus ample développement. L'exposition sommaire du mécanisme de l'opération, bien que dépourvue de la formule législative, achèvera la démonstration.

§ III.

L'État, par l'entremise du ministre des finances et sous la surveillance d'une commission permanente, ouvre à la *propriété foncière* un crédit qui ne pourra, en aucun cas, être porté au delà de *trois milliards*.

Ce crédit sera représenté par des *bons* ou *cédules* hypothécaires au porteur. Ces *bons* seront de 100 fr. au moins et de 5,000 fr. au plus.

Les prêts ne pourront être inférieurs à 500 fr. ni s'élever au-dessus de 200,000 fr.

Les valeurs délivrées auront un *cours forcé*.

Tel est le principe de l'opération. En voici l'organisation :

— 1. Il sera ouvert, au ministère des finances, un grand livre hypothécaire duquel seront détachés les bons au porteur. Ces bons auront leurs numéros d'ordre se référant à la souche, et la souche indiquera, sous le numéro correspondant, le nom du propriétaire emprunteur, la nature, la situation et la valeur présumée des biens affectés à la garantie du prêt.

— 2. Le crédit sera accessible aux propriétaires dont les biens ne seraient grevés qu'à concurrence des deux tiers de leur valeur et qui justifieraient qu'il n'existe sur lesdits biens aucune hypothèque *légale*, *éventuelle* ou *indéterminée*.

— 3. Pour déterminer la valeur du gage immobilier, au lieu de recourir à une expertise ou à un jury spécial qui donneraient trop de prise aux erreurs, à la fraude ou à la collusion, on prendrait pour base unique le revenu cadastral; mais en raison de l'infériorité notoire de cette évaluation, on multiplierait le revenu par 30 pour former le capital de la valeur présumée.

Seulement si depuis la confection du cadastre, des constructions avaient été élevées sur le sol cadastré, il y aurait lieu de les faire apprécier par un expert désigné par le propriétaire, contradictoirement avec le receveur d'enregistrement et le contrôleur des contributions directes du lieu de la situation.

— 4. Tout propriétaire voulant profiter du crédit formerait sa demande devant le préfet du département et joindrait à cette demande :

1° L'extrait du cadastre en ce qui concerne les biens offerts en hypothèque;

2° L'état des inscriptions existantes sur lesdits biens au jour de la demande, ou un certificat négatif;

3° La quittance des contributions pour l'exercice courant, et s'il s'agit d'édifices, la police d'assurance avec la quittance de la prime.

L'assurance devra être entretenue pendant toute la durée du prêt, sous peine de déchéance du bénéfice du terme;

4° Un certificat du maire de la situation, constatant qu'il a la *pleine* propriété et la possession actuelle des immeubles;

5° Expédition de son contrat de mariage;

6° Une attestation du juge de paix constatant qu'il n'a géré aucune tutelle, ou, s'il a été tuteur, qu'il a rendu ses comptes et qu'ils ont été définitivement apurés;

7° Une attestation du receveur général justifiant qu'il n'a jamais été comptable public ou qu'il a obtenu le *quitus* définitif de sa gestion.

Les productions exigées sous les numéros 6 et 7 seront inutiles si le propriétaire dont les biens seraient grevés d'une ou plusieurs hypothèques légales en a poursuivi et obtenu la purge, en remplissant les formalités que les articles 2193 et suivants imposent à l'acquéreur. Le titre translatif dont ces articles prescrivent le dépôt au greffe sera remplacé par un certificat du préfet constatant que la demande d'emprunt a été formée le..... pour une somme de..... avec affectation de tels ou tels immeubles.

Dans ce cas il sera sursis à statuer sur la demande d'emprunt, jusqu'à ce que le propriétaire ait rapporté la preuve que les hypothèques légales ont été purgées.

— 5. Il sera tenu, à chaque chef lieu de préfecture, un registre spécial sur lequel les demandes d'emprunt seront inscrites dans l'ordre de leur présentation.

Le préfet prendra sur chacune de ces demandes l'avis du receveur général et du directeur des contributions directes.

La demande et les pièces seront ensuite adressées par le préfet au ministère des finances, où elle recevra un numéro d'ordre définitif.

— 6. La demande sera rejetée :

1° Si les biens offerts en hypothèque sont grevés d'inscriptions au delà des deux tiers de leur valeur fixée, ainsi qu'il est dit ci-dessus d'après le revenu cadastral;

2° Si parmi les créances inscrites il en est qui révèlent l'existence d'une action résolutoire ou dont le montant indéterminé dépendrait d'un événement futur ou incertain.

— 7. Un arrêté du ministre des finances prononcera l'admission ou le rejet de la demande d'emprunt.

Si la demande est admise, le ministre fera détacher du grand livre hypothécaire les bons au porteur, qui devront être délivrés soit au propriétaire emprunteur non grevé d'hypothèque, soit aux créanciers inscrits sur les immeubles.

Au premier cas, le propriétaire souscrira en faveur de l'État une obligation confirmant hypothèque, et les bons lui seront délivrés après expiration, sans inscription nouvelle, du délai de quinzaine qui suivra l'inscription de la créance au profit de l'État.

Au second cas, les créanciers inscrits seront sommés, à la requête du propriétaire, de se présenter dans dix jours à la caisse du receveur particulier de l'arrondissement pour y recevoir le montant de leur créance, en bons de l'État au porteur, à la charge d'en donner quittance avec subrogation.

A défaut par le créancier de se présenter et de recevoir, il sera dressé procès-verbal de sa non-comparution, sur le vu duquel le juge, à la requête du propriétaire, prononcera la validité de l'offre, ordonnera le versement des valeurs à la caisse des dépôts et consignations, aux risques et périls des créanciers, et prescrira au conservateur d'inscrire d'office la subrogation au profit de l'État.

Toutes les créances deviendront remboursables par le seul fait du prêt autorisé, nonobstant toutes stipulations prohibitives des remboursements anticipés.

— 8. Les prêts ainsi faits par l'État porteront intérêt à son profit, sur le pied de 3 p. 0/0 s'il s'agit de biens ruraux, de 3 1/2 p. 0/0 s'il s'agit d'édifices urbains, et de 4 p. 0/0 s'il s'agit d'usines ou établissements industriels.

L'intérêt sera payable par semestre et par anticipation. Le recouvrement en sera poursuivi en la forme établie pour la perception de l'impôt, et à cet effet un rôle spécial sera remis au percepteur.

N. B. Si l'on voulait faire tourner l'opération au profit des nécessités actuelles du trésor, on pourrait exiger le payement anticipé de l'intérêt pour dix ans, en l'ajoutant au capital de l'obligation. L'État retiendrait alors en bons au porteur applicables immédiatement à ses besoins une somme égale au montant de ces intérêts cumulés, et si le remboursement de la dette devançait le terme de dix ans, on escompterait l'intérêt payé d'avance pour le temps à courir.

— 9. Le capital emprunté sera remboursable à l'expiration de dix années avec faculté aux emprunteurs soit d'anticiper le remboursement, soit d'obtenir prorogation pour une nouvelle période de dix ans, en justifiant que les biens ont conservé la même valeur et qu'ils n'ont eté grevés d'aucune hypothèque que celle de l'État. Aucune autre prorogation ne pourra être accordée.

— 10. Au fur et à mesure des remboursements, les *bons* rentrés à la caisse nationale hypothécaire seront annulés, et la *souche* de l'emprunt remboursé sera barrée sur le grand livre.

Il sera dressé de cette double opération un procès-verbal en présence de la commission permanente, et l'annulation sera rendue publique par la voie du *Moniteur*.

— 11. En aucun cas le crédit et, par suite, l'émission des bons hypothécaires au porteur ne pourront excéder la somme de *trois milliards*.

Le crédit sera fermé quand il aura atteint cette somme; mais il pourra se rouvrir au profit de nouveaux emprunteurs, en observant les mêmes formalités et en exigeant les mêmes garanties, à concurrence seulement des sommes que les remboursements effectués auraient rendues disponibles et sans que le maximum de *trois milliards* soit jamais excédé.

— 12. A défaut de remboursement à l'échéance du terme, et après une simple sommation extra-judiciaire pour constater la demeure, les biens affectés seront vendus a l'audience des criées, sans autre formalité que celle des placards affichés par deux fois, et à huit jours d'intervalle, tant au lieu du domicile du débiteur qu'à celui de la situation des biens et au siége du tribunal.

— 13. Tout emprunteur qui aurait hypothéqué un ou plusieurs immeubles, sachant qu'il n'en était pas propriétaire, ou qui, dans la demande d'emprunt, en aurait sciemment dissimulé les charges, sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende qui ne pourra excéder le quart de la somme empruntée.

— 14. Toute stipulation portant que les débiteurs ne pourront se libérer qu'en espèces métalliques sera réputée non écrite.

Ce sont là les dispositions essentielles du plan que je propose de réaliser.

A part la faculté de *purge* que j'accorde à l'emprunteur pour lui donner accès au crédit ouvert par l'État, le projet respecte scrupuleusement les règles du droit commun et ne jette aucun trouble dans nos lois hypothécaires. Ce changement *unique* aura le précieux avantage de ramener insensiblement et sans secousse l'entière publicité des hypothèques en France, parce qu'à mesure que les propriétaires participeront au crédit, les hypothèques *occultes* devront se manifester. Le *fait* corrigera le *droit*.

En fixant une double période décennale pour terme assigné à l'opération, j'écarte l'objection tirée de ce que les obligations non remboursables répugnent à l'esprit général de notre législation, et je conserve à l'État le moyen de se retirer de l'opération si à la fin de l'une ou de l'autre période, l'abaissement de l'intérêt rend inutile le secours de son crédit.

Je n'admets pas les remboursements partiels, parce qu'ils entraîneraient la nécessité d'un *compte courant* avec chaque partie prenante et compliqueraient énormément l'opération. Le montant des économies *annuelles* refluera naturellement sur la rente ou alimentera la circulation.

L'intérêt sera immédiatement réduit, au profit des emprunteurs, à la moitié environ de celui qu'ils supportent dans l'état actuel des choses, et cette réduction changera la condition de l'agriculture et de l'industrie.

Enfin, pour ajouter aux motifs de *confiance* et rassurer les capitaux contre de vaines appréhensions, je voudrais qu'à l'ouverture de chaque session administrative, le bilan de la banque nationale hypothécaire fût dressé par la commission de surveillance, présenté par elle et sous sa garantie morale au corps législatif et officiellement rendu public.

Je ne me flatte pas d'avoir tout prévu et par conséquent d'avoir apaisé tous les scrupules, mais bien d'avoir répandu quelque lumière sur un sujet auquel me semble attaché l'avenir de mon pays.

En résumé :

Le système est simple et d'une exécution facile;

Il ne dérange rien dans l'économie générale de notre législation hypothécaire;

Il offre au public toutes les garanties désirables, en identifiant le gage avec la valeur qui en est la représentation. Il échappe par là à tout rapprochement avec des expériences funestes, inspirées par d'autres idées et conçues sur un autre plan;

Il vient en aide à l'industrie et décharge l'agriculture d'un poids intolérable;

Il assure à l'État un surcroît de recettes dont le *minimum* sera de 90 millions, sans puiser dans la bourse des contribuables, et il doit augmenter notablement le produit des impôts proprement dits par la multiplication des transactions;

Enfin, il soulage le présent et ne saurait compromettre l'avenir.

Grande émigration en Icarie.

Autant le dernier numéro du *Peuple constituant* a été féroce, autant le dernier numéro du *Populaire hebdomadaire* est inoffensif. M. Cabet est un agneau si M. Lamennais est un tigre. Non-seulement il ne veut faire de mal à personne, mais il a une peur horrible qu'on ne lui donne la plus petite chiquenaude; et cet effroi, loin de le cacher, il l'étale pompeusement au milieu des douze colonnes de son journal. Ses articles les plus apparents sont intitulés :

[illegible]SES CALOMNIES.

Nouvelle calomnie bien dangereuse.

On me fera tuer avec des calomnies.

En *voilà-t-il assez*, s'écrie M. Cabet, pour me dévouer aux coups de tous les partis!

Mais M. Cabet ne veut pas que les partis le frappent. Pour se soustraire aux dangers qui le menaçent, aux effroyables persécutions qu'il endure, il a pris la résolution de s'expatrier, il va fonder au Texas une société communiste dont il sera le directeur-gérant. Le dernier numéro du *Populaire hebdomadaire*, en nous annonçant cette grande nouvelle, publie le prospectus de l'entreprise sous ce titre :

PROSPECTUS.

Grande émigration au Texas

Pour réaliser la communauté d'Icarie.

Les considérations générales ne sont ni neuves ni consolantes... On les jugera par les extraits suivants :

« Quoique la nature ait tout préparé pour le bonheur de l'humanité, l'homme n'est heureux nulle part sur la terre : on trouve partout, plus ou moins, la MISÈRE de la masse à côté de l'opulence de quelques-uns, les inquiétudes et les soucis pour les pauvres, sans sécurité pour les riches, enfin la discorde et les révolutions.

» Tout le *mal* vient, partout, de ce que *la société est mal organisée;* et le vice principal de l'organisation sociale et politique partout, c'est que cette organisation a pour principe *l'individualisme* ou *l'égoïsme*, qui produit l'antagonisme, la concurrence ou la guerre sous toutes ses formes.

» Le *remède* est donc dans le principe contraire, dans le *Communisme*, ou dans l'intérêt commun ou public, c'est-à-dire dans la *Communauté*, qui n'est autre chose que la *République* basée sur la *Fraternité*, l'*Égalité*, la *Liberté*, l'*Unité*. »

Ces principes posés, l'auteur du prospectus explique tous les bienfaits dont l'humanité reconnaissante sera redevable à son système lorsqu'elle aura enfin pris le sage parti de le mettre en pratique. Puis, constatant qu'une grande communauté icarienne ne peut pas s'organiser en France ou en Europe, il explique pourquoi il a résolu une grande *émigration* dans une contrée encore inhabitée et inculte, en composant cette émigration d'hommes et de femmes habiles dans toutes les industries, et choisis parmi ceux qui adoptent la doctrine et le système de la communauté, pourquoi il a préféré le Texas à tous les autres pays.

« Nous avons, dit-il, traité avec une Compagnie concessionnaire d'un vaste territoire, qui nous a cédé plus d'un million d'acres dans sa concession.

» Nous avons appelé *Icarie* notre établissement projeté, susceptible d'une grande extension du côté de l'Ouest.

» Nous avons acquis un terrain d'environ 3,000 acres qui pourra servir de *station*, avant d'arriver en Icarie, et un petit terrain à *Shreveport*, sur la rivière Rouge, où nous avons fait construire un *magasin* pour recevoir nos Émigrants et nos bagages.

» Nous acquerrons facilement les autres terrains qui nous seront nécessaires.

» Un premier agent, *Charles Sully*, est parti en décembre pour examiner les lieux. C'est lui qui a choisi la *station* entre *Shreveport* et Icarie.

» Une *première avant-garde*, composée de 69, partie le 3 février, est arrivée à la Nouvelle-Orléans le 27 mars, et à *Shreveport* le 4 avril. C'est elle qui a construit le magasin dans cette ville. Elle construira aussi toutes les stations intermédiaires qui seront nécessaires.

» Une *deuxième avant-garde* de 200 à 400 devait partir en mars ou avril; mais la révolution du 24 février est venue inopinément tout déranger, tout retarder, tout modifier, et 19 seulement sont partis le 3 juin, auxquels doivent s'en joindre 5 autres partis auparavant.

» Le grand départ, qui comprendra des femmes et des enfants, avec des hommes, commencera sur la fin de septembre 1848 ou en octobre, pour continuer ensuite tous les mois ou tous les quinze jours.

» Le but de l'émigration, continue M. Cabet, est de fonder une grande société nouvelle; de défricher, cultiver, exploiter un vaste désert, en appliquant les procédés les plus perfectionnés pour l'agriculture et pour l'exploitation des mines; de faire des routes, des chemins de fer, des canaux; de construire des habitations, des villages, des villes, des ateliers, en cherchant toujours les meilleurs procédés et la perfection en tout; d'organiser le travail et toutes les industries de la manière la plus parfaite; enfin de créer une société modèle, la plus parfaite que possible, une grande communauté nationale, en un mot la communauté d'Icarie, sur la base de la fraternité pratique.

» Pour chaque émigrant le but peut être son intérêt personnel, raisonnable et bien entendu, celui d'acquérir la sécurité, le bien-être par un travail modéré, et la satisfaction de ne voir que des frères heureux; mais le but principal doit être de travailler au bonheur de l'humanité en se dévouant à sa cause. »

Les conditions d'admission exigées des aspirants émigrants méritent d'être signalées. Il y en a quatorze; mais le défaut d'espace nous oblige à ne citer que les principales.

» 2° Il faut bien *connaître* le système, la doctrine, les principes du Communisme Icarien, par conséquent avoir lu, médité, discuté, tous les écrits Icariens; notamment : *le Voyage en Icarie, — le Credo Communiste, — Comment je suis Communiste, — les douze lettres sur la Communauté, — le Vrai Christianisme, — la Femme, — l'Ouvrier, — le Villageois, — l'Esclavage du riche, — le Populaire, — l'Almanach Icarien depuis* 1843, — *la Biographie de M. Cabet*. — Il faut même, autant que possible, connaître toutes les *objections*, toutes les *réfutations*, tous les autres *systèmes socialistes*.

» Ceux qui ne connaissent pas encore les écrits Icariens et le système Icarien doivent donc *commencer* par lire, examiner, étudier, discuter, bien connaître.

» 3° Il faut *adopter* le système Icarien de conviction, pleinement, sans aucune répugnance, sans incertitude et sans hésitation.

» 4° Il faut sentir et pouvoir affirmer qu'on a les qualités et les vertus d'un véritable *Icarien*, pratiquer habituellement la *Fraternité* dans toutes ses conséquences, la bienveillance, l'indulgence, la tolérance, la justice, la concorde, l'union, l'ordre, la propreté, la tempérance......

» 5° Il faut généralement que la femme ait le consentement de son mari et que le mari ait le consentement de sa femme, en justifiant que l'existence de celle-ci est assurée.

» 6° Il faut pouvoir se rendre utile par un travail ou un emploi quelconque.

» Généralement, il faut s'engager à quelque travail d'agriculture.

» 7° Généralement, il faut s'engager à se marier.

» 8° Généralement aussi, il faut être d'une bonne santé, sans aucune maladie contagieuse.

» 9° Il faut accepter et signer le *contrat social* tel qu'il se trouve dans le numéro du *Populaire* (du 25 septembre 1847), et notamment consentir sans aucune répugnance à confier la gérance unique pour 10 ans à M. Cabet.

» 10° Il faut apporter à la communauté tout ce qu'on possède en argent et en nature sans aucune exception, parce que dans la communauté personne ne peut être plus riche qu'un autre ni avoir de propriété personnelle; personne ne peut être mieux traité que ses frères, etc., etc. »

Enfin, avant le départ, tout futur Icarien devra signer l'engagement suivant :

« Persistez-vous à déclarer que vous connaissez parfaitement le système, la doctrine, les principes de la communauté icarienne?

» Persistez-vous à les adopter de toute la force de votre conviction?

» Adoptez-vous surtout le principe de la *fraternité* des hommes et des peuples et toutes ses conséquences?

» Vous sentez-vous la force et l'inébranlable volonté de vous *dévouer* à la réalisation de la Fraternite et de la Communauté?

» Vous dévouez-vous pour l'intérêt et le bonheur des *femmes*, des *enfants*, des masses opprimées par la misère et l'ignorance?

» Acceptez-vous le titre de *soldats de l'humanité*, avec tous les devoirs que ce titre vous impose?

» Êtes-vous résolus à supporter toutes les fatigues et toutes les privations, à braver tous les dangers, dans l'intérêt général et commun?

» Êtes-vous bien convaincus que votre premier intérêt et votre premier devoir envers la communauté sont l'*union*, la *concorde*, la *tolérance* et l'*indulgence* des uns envers les autres, l'*ordre*, la *discipline* et l'*unité*?

» Êtes-vous bien décidés à *tout sacrifier* à cette nécessité de la discipline et de l'unité?

» Vous adoptez-vous sincèrement pour *frères*, et vous engagez-vous fermement à pratiquer la Fraternité, à vous *aimer*, à vous *secourir*, à vous *aider*, à vous *dévouer* réciproquement comme des frères?

» Jurez-vous de rester à jamais *fidèles au drapeau* d'Icarie, de l'Humanité, de la Fraternité et de la Communauté.

» Consentez-vous à ce que celui qui abandonnerait ses frères pour n'écouter que son intérêt personnel et égoïste pût être publiquement flétri comme un déserteur et un traître?

» Acceptez-vous complétement, sans répugnance, sans arrière-pensée, le *contrat social* publié dans le *Populaire* du 25 septembre 1847?

» Acceptez-vous la *gérance unique* et consentez-vous à me la confier pour *dix ans*?

» Votre acceptation est-elle à vos yeux une véritable *élection*?

» Jurez-vous de vous soumettre à la *direction du gérant*, comme je jure de consacrer toute mon existence à la réalisation de la Communauté sur la base de la Fraternité? »

Bon M. Cabet, puissiez-vous réaliser votre programme et ne mourir que de votre belle mort, à l'âge des anciens patriarches!

Le général Duvivier.

L'un des plus braves officiers de l'armée d'Afrique, blessé le 25 juin à l'entrée de la rue Saint-Antoine, M. le général Duvivier, est mort le 8 juillet, à quatre heures du matin, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

La blessure qu'il avait reçue au pied lui avait paru légère, et cette funeste sécurité l'a perdu. Une circonstance de la blessure, très-surprenante, mais qui n'est pas sans exemple, avait surtout contribué à le rassurer : la botte n'avait pas été traversée par le projectile qui avait poussé le cuir devant lui en forme de doigt de gant à travers les os du pied. Pendant plusieurs jours, le brave général n'a reçu que des soins incomplets, et, transporté de l'Hôtel-de-Ville chez lui, il voulut monter les escaliers de son quatrième étage. Peu après, une inflammation violente se développa dans tout le pied avec des douleurs horribles qui retentissaient dans le corps entier saisi d'un tremblement général. C'est alors seulement que M. Baudens, chirurgien en chef du Val-de-Grâce, fut appelé. Il fit une incision et reconnut toute l'étendue des dégâts produits par la balle. L'os du pied qui s'articule avec la jambe était à nu. « Docteur, dit le général à M. Baudens, vous me connaissez depuis longtemps et vous savez si je crains la douleur. Eh bien! je vous déclare que je suis à bout, et qu'il faut que vous me soulagiez à l'instant même. Faites ce que vous voudrez, mais soulagez-moi. »

Le général fut endormi à l'aide du chloroforme et transporté au Val-de-Grâce, où, suivant la méthode très-efficace de M. Baudens, la partie blessée fut entourée de glace. Il s'ensuivit un soulagement complet, un véritable état de béatitude. Le général prenait les mains du chirurgien en chef et les lui serrait avec un sourire qui contrastait bien singulièrement, pour ceux qui le connaissaient, avec l'habituelle et austère sévérité de ses traits. Le lendemain, M. Duvivier disait à une personne qui était venue le visiter de la part du général Cavaignac : « Je souffre de toutes les parties de mon corps comme si j'avais été roué de coups, tant la douleur m'a ébranlé; mais je ne souffre pas de mon pied. Il n'y a que ma blessure qui ne me fasse pas de mal. » Et en réalité la plaie se trouvait dans des conditions parfaites, et n'a cessé d'être en bon état. Mais le général avait été si excité, le système nerveux avait éprouvé une si forte commotion, il y avait une telle dépense de forces, qu'un délire vague ne tarda pas à s'emparer de lui. « Docteur, disait-il à chaque instant, distrayez-moi, empêchez-moi de construire. J'ai beau fermer les yeux, je lis sur vos murs. » Ce délire, dans lequel revenaient par intervalles des circonstances relatives à nos luttes récentes ou à la guerre d'Afrique, a fait place insensiblement à une faiblesse extrême, à une prostration croissante, contre laquelle tous les secours de l'art ont été et devaient être impuissants. Le général s'est éteint épuisé par la perte de force nerveuse. Avec moins de fermeté d'âme, le général aurait donné plus d'attention à sa blessure; les atroces douleurs qu'il a supportées pendant huit jours, et qui l'ont jeté dans cette excitation, puis dans cet épuisement du système nerveux, auraient été prévenues, et la France n'aurait peut-être pas perdu en lui un esprit éminent et une âme pénétrée des plus mâles vertus.

M. le général Duvivier avait été nommé représentant du peuple par le département de la Seine, qui va avoir ainsi trois élections à faire.

Duvivier (Francia-Fleurus), né le 7 juillet 1794, à Rouen, venait d'atteindre sa 55e année. En 1812, il fut admis à l'École polytechnique; en 1814, il prit part avec l'École à la défense de Paris contre les armées coalisées; il était un des servants de la batterie placée en avant de la barrière de Fontainebleau, qui arrêta longtemps la cavalerie légère de Platow.—Sorti de l'École dans la même année, avec le no 2 de sa promotion, il passa à l'École d'application de Metz. — Pendant ce temps, les destinées de l'empire s'accomplissaient à Waterloo. — Successivement lieutenant, puis capitaine, ayant passé par les régiments et par les places, Duvivier fut chef du génie à Ajaccio, à Calvi, à Corte, aux îles d'Hyères, à Saint-Pierre (Martinique). En 1830, il prit part à l'expédition d'Alger avec le grade de capitaine du génie. Après la chute d'Alger, il fut nommé commandant d'un des deux bataillons de zouaves qu'on forma avec les volontaires parisiens du régiment de la *Charte* qui venaient d'arriver en Afrique. C'était une tâche difficile que celle d'organiser de pareils corps, et dont aucun officier n'avait voulu se charger, car ces jeunes volontaires étaient loin d'être rompus aux habitudes de guerre et répugnaient aux liens de la discipline. Le commandant Duvivier n'hésita pas à accepter cette mission, et il s'en acquitta avec un succès dont on eut bientôt la preuve, car ce furent ces mêmes volontaires qui sauvèrent la retraite de l'armée dans les gorges de l'Aouara en 1831. Ces braves jeunes gens, dont on n'apprécia pas assez les services alors, se conduisirent avec un courage et un dévouement dont leurs frères de février, les glorieux soldats de la garde mobile, viennent de donner un exemple si éclatant! Étrange prédestination! après la révolution de février, ce fut le général Duvivier qui conçut le premier l'idée de former une milice avec tous les jeunes combattants des barricades et qui se chargea du soin de les organiser en 24 bataillons.

En 1833, il fut nommé commandant supérieur à Bougie; il avait sous ses ordres 5,000 hommes de toutes armes. Duvivier déploya dans le commandement des talents supérieurs qui le placèrent au premier rang des bons officiers de l'armée d'Afrique; il se battit souvent et organisa les services intérieurs tant civils que militaires. En 1834, il fut nommé lieutenant-colonel. De 1835 à 1836, il fut successivement employé à Bône, où il commanda le régiment de spahis, puis à Alger, où il remplit les fonctions d'agha des Arabes. Lors de la première expédition de Constantine, c'est lui qui, avec 400 hommes, dirigea l'attaque audacieuse contre la porte de Coudiat-Aty, attaque qui, selon le rapport du maréchal Clauzel, nous aurait rendu maîtres de Constantine si elle eût été soutenue. Il eut 180 hommes tués ou blessés dans cette affaire, et tous presque à bout portant.

Au retour de l'expédition, il fut envoyé à Guelma avec 400 hommes pour y fonder une ville sur les ruines d'une vieille cité romaine, et pour y maintenir les populations exaltées par l'échec que nos armes avaient subi à Constantine. Le duc d'Orléans écrivait à ce sujet, dans ses notes historiques sur le 2e léger : « Au milieu d'une saison terrible, il fit relever les ruines de Guelma, et dans des circonstances critiques, il sut inspirer aux soldats confiance et énergie par des talents et une capacité dignes d'un plus grand théâtre. »

Le général Duvivier, mort le 8 juillet 1848.

Nommé colonel, il prit part au nouveau siége de Constantine.

Pendant les années 1838 et 1839, il occupa les camps de Blidah, fit fortifier cette ville et fut nommé général de brigade. La guerre sainte venait d'être proclamée par Abd-el-Kader; les Arabes se levaient en masse de toutes parts et entouraient les camps de Blidah. Dans cette position difficile, le général Duvivier soutint de nombreux et rudes combats, fit des sorties pour rétablir les cours d'eau que les Arabes coupaient chaque jour, et pendant plusieurs mois, pas une goutte d'eau n'arriva à la garnison qui n'eût été payée d'une goutte de sang.

En 1840, le général Duvivier commandait une des brigades qui enlevèrent la position si difficile du col de Mouzaïa. A la suite de cette expédition, il fut nommé gouverneur de Medéah, qu'il fut chargé d'occuper avec quatre bataillons. La défense de Medéah est une des plus belles pages de la vie du général Duvivier et l'un des faits les plus glorieux de nos annales militaires. Six mois durant cette faible garnison, fut abandonnée à elle-même et eut à subir toutes les misères de la vie des combats. Cernée par des forces considérables dirigées par Abd-el-Kader, elle résista à plus de vingt attaques, souffrit les plus rudes épreuves par la faim et la soif, et perdit plus des deux tiers de ses hommes par le feu et par les maladies.

En 1841, le général Duvivier rentra en France. Il avait pendant onze ans noblement payé son tribut à notre colonie d'Afrique. Il vint à Paris et consacra ses loisirs à l'étude. C'est pendant cette période de sept ans qu'il fit paraître successivement la *Solution de la question de l'Algérie*, l'*État des ports en Algérie*, les *Recherches géographiques sur l'Algérie*, etc. Précédemment il avait publié (en 1826) l'ouvrage si remarquable intitulé *Essai sur la défense des États*, et ses observations sur la guerre de la succession d'Espagne.

Désigné pour commander en chef l'expédition de Madagascar, il déclara formellement qu'il n'acceptait cette mission difficile qu'à la condition expresse qu'il n'y aurait pas d'intervention anglaise. L'expédition n'eut point lieu, et Duvivier rentra dans la disponibilité pour y reprendre sa vie d'études et de méditation. Exempt d'ambition personnelle, ennemi de l'intrigue, il vécut toujours loin de la cour et des hommes du pouvoir dont il désapprouvait les principes.

Le 25 février, il alla offrir au gouvernement provisoire le secours de son épée, et lui proposa d'organiser les bataillons de la garde mobile. Tout le monde s'est accordé à louer l'admirable promptitude avec laquelle le général Duvivier a fait de 15,000 enfants de Paris une milice puissante déjà par son instruction militaire et sa discipline. La population parisienne récompensa le brave général en l'appelant avec 182,000 suffrages à la représenter à l'Assemblée nationale. C'était la plus douce récompense qu'on pût lui accorder. On sait comment il fut frappé dans la journée du 25 juin, au moment où il allait reconnaître les barricades de la rue du Pont-Louis-Philippe.

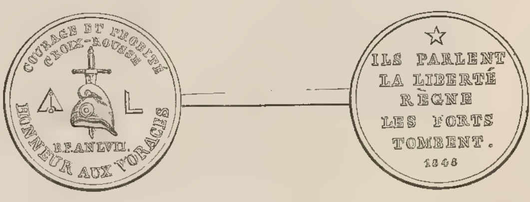
La mort du général Duvivier est une véritable perte pour la France et pour l'armée, qui l'entourait de ses sympathies. Peu d'hommes, en effet, avaient reçu une organisation plus militaire. Sa tête peut servir de modèle au statuaire pour une tête de guerrier. Son front haut et large, illuminé par deux yeux vifs et brillants; ses pommettes saillantes, ses traits fortement accentués, tout en lui révélait l'homme de guerre appelé à commander en chef.

L'Assemblée nationale a décrété que le général Duvivier, mort en combattant pour la République, a bien mérité de la patrie. Le corps du général Duvivier a été, aux termes du même décret, déposé aux Invalides.

Mademoiselle Eulalie Cade, professeur de chant, donnera le 22 juillet, à 8 heures du soir, dans les salons de M. Souffletot, rue Montmartre, 171, un concert vocal et instrumental au profit des veuves et des orphelins des citoyens morts en défendant l'ordre et la République. Le prix du billet est de 5 francs. Souhaitons à l'artiste et à ceux qui lui prêtent leur concours un auditoire digne de leur bonne et généreuse intention.



Médaille des Voraces, association populaire de Lyon.



On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, no 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondants de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 282. Vol. XI. — SAMEDI 22 JUILLET 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

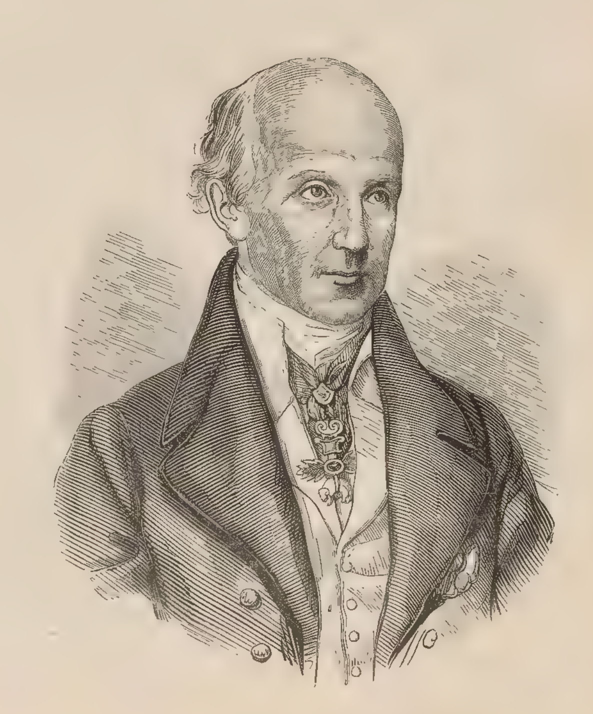
Histoire de la semaine.

En attendant la discussion sur les projets de lois relatifs à la presse et aux clubs, dont les débats s'annoncent devoir être fort animés; en attendant surtout l'examen public et le vote de la constitution si vivement désirée, l'Assemblée n'a guère procédé, à la fin de la semaine dernière et dans les premiers jours de celle-ci, qu'à un vote continu et peu réfléchi de millions, qu'à des délibérations qui laissent le public calme, mais qui n'en font pas moins naître souvent des orages sur les bancs de la Chambre.

M. le ministre de l'intérieur avait, mardi de la semaine dernière, présenté un projet de décret pour accorder un secours de 500,000 francs aux divers théâtres de Paris, et un décret spécial pour augmenter, cette année, de 160,000 fr. la subvention de l'Opéra. Ces projets, examinés par le comité de l'intérieur, ont été adoptés lundi par l'Assemblée, et, dès ce même jour, la plupart des théâtres étaient ouverts au public, auquel la confiance renaissante permet de rechercher ce plaisir. Dans ces propositions de M. Sénard, tout nous a paru acceptable et bien entendu, moins la faiblesse de débaptiser un théâtre, et lequel? Le Théâtre *français.* Mais comme ce n'était que dans un tableau, figurant comme renseignement dans l'exposé des motifs, et non pas dans les articles du décret soumis au vote de l'Assemblée, que le théâtre fondé par Molière était dépouillé du nom qu'il porte depuis deux cents ans bientôt, pour être affublé de celui qu'on lui avait imposé en 1793, *Théâtre de la République*, l'Assemblée n'a pas été appelée à se prononcer. L'occasion en viendra au vote du budget, et si nous devons nous attendre à voir les représentants qui murmurent quand un orateur dit : *Messieurs*, ceux qui se sont senti du faible pour la pétition qui proposait de ne plus dire : 1848, mais : l'*an* 57 *de la République*, et pour la pétition tendant à faire disparaître la statue de Louis XIV de nos places publiques, — ceux enfin qui ont inspiré le décret par lequel le gouvernement provisoire imposait à tous les représentants le gilet à la Robespierre; si, disons-nous, nous devons nous attendre à voir tous ces classiques de la démocratie déclarer aristocratique le titre de *Théâtre français*, nous avons la confiance de croire qu'il se trouvera dans notre Constituante une majorité en faveur du français et du sens commun.

Un décret a été voté, qui tend, comme d'autres mesures précédemment adoptées, à amener une reprise immédiate des travaux de bâtiment. Les maisons dont la construction sera commencée avant le 1er janvier 1849, et dont, à cette époque, les fondations seront arrasées au sol, jouiront d'une exemption d'impôt pendant dix ans. Ce décret contient une seconde disposition conçue dans l'intérêt de la population ouvrière et particulière à la ville de Paris; cette exemption d'impôt sera étendue à quinze années pour les constructions destinées au logement des ouvriers, lorsque, toutefois les plans et les devis de ces constructions auront été soumis à l'examen préalable de l'administration.

Ces décrets, celui qui ordonne l'érection d'un monument dans Notre-Dame à M. l'archevêque de Paris, et quelques autres autorisant des villes à emprunter et à s'imposer, n'ont point été, quelque intérêt qu'ils offrent, les grands événements qui ont marqué notre histoire depuis le dernier bulletin. L'événement capital a été l'absence de tout événement dans la journée du 14 qui avait été signalée par les alarmistes et acceptée d'avance par les crédules comme le dernier jour de l'ordre. Des mesures, qui avaient été bien prises, auraient servi à réprimer immédiatement toutes les tentatives qui eussent essayé de se produire. Une note pleine de fermeté et en même temps dictée par un esprit de conciliation apprécié de tous les honnêtes gens, note insérée le matin au *Moniteur*, aurait inspiré un zèle nouveau à la garde nationale, s'il eût été besoin d'y faire appel. Mais, Dieu merci, il a suffi de ces sages précautions pour déjouer les mauvais desseins. — Mardi dernier M. le président du conseil exécutif recevait



L'archiduc Jean, lieutenant de l'Empire d'Autriche.

pour la première fois dans l'hôtel où il s'est installé rue de Varennes. Ses immenses salons ne pouvaient contenir tous les officiers de la milice citoyenne, tous les officiers de l'armée, tous les représentants qui avaient voulu, par cette démarche, témoigner leur sympathique gratitude à l'homme qui a su montrer autant de fermeté que de modération dans l'exercice d'un pouvoir dont l'immensité n'a pas troublé sa vue. L'ancienne opposition s'y est montrée nombreuse. Elle y était conduite par M. Odilon Barrot.

La confiance, qui cherche à renaître, a recueilli avec satisfaction quelques déclarations de tribune et quelques bruits de bureaux de nature à rassurer. C'est à M. Duclerc, nous voulons dire à une provocation de sa part, qu'on est redevable des premières. M. le ministre des finances, sur l'interpellation d'un représentant, avait déclaré qu'il ne reproduirait pas dans cette session le projet de décret relatif aux assurances. Peu satisfait de cette réponse, M. Duclerc a fait une sortie très-vive contre son successeur, l'accusant d'indécision et de tergiversations tant sur cette question que sur celle des chemins de fer. M. Goudchaux a déclaré alors en termes très-formels qu'il abandonnait définitivement, et pour n'y plus revenir, les projets de M. Duclerc non-seulement sur les assurances, mais encore sur les chemins de fer. Il a ajouté que quant à la réserve qu'il avait mise jusque-là, ce n'avait été que de la courtoisie et qu'il y avait eu ingratitude à son successeur à s'y méprendre. L'Assemblée a ri, moins, bien entendu, M. Duclerc et M. Garnier-Pagès, qui cependant d'ordinaire et quoi qu'il arrive, rit toujours. Un des bruits de bureaux qu'on s'est empressé de recueillir, c'est que le comité des finances a repoussé à l'unanimité la proposition de M. Proudhon sur les fermages et sur les loyers, première étape de communisme qui s'était marquée son auteur. M. Thiers, qui a éloquemment combattu le fameux auteur de la définition de la propriété, a été chargé du rapport à présenter à l'Assemblée. On a appris avec une égale satisfaction que la proposition de confisquer les biens de Louis-Philippe, faite par M. Jules Favre, n'avait pas reçu un meilleur accueil de la part du même comité, à qui la confiscation répugne, quelque couleur qu'on lui veuille donner. M. Berryer a été nommé rapporteur. On a su enfin qu'après des séances sans nombre et d'interminables discours, le comité des affaires étrangères, saisi par des don Quichotte législateurs de la proposition d'une déclaration de guerre immédiate, avait prononcé, en bâillant, l'ordre du jour.

Mardi dernier le *Moniteur*, le matin, puis le général Cavaignac, à l'ouverture de la séance, nous ont successivement appris que M. Bethmont qui, depuis le 24 février, avait plus consulté son dévouement que ses forces, avait été contraint, par l'état de sa santé, de remettre le portefeuille de la justice, lequel venait d'être confié à M. Marie. En même temps M. le général Bedeau, dont la blessure, disent les uns, demande encore des ménagements, mais qui, suivant les autres, voit avec regret que le pouvoir exécutif se montre dans ses choix moins conciliant et plus exclusif que dans ses notes au *Moniteur*, M. le général Bedeau a prié le général Cavaignac de disposer du portefeuille des affaires étrangères. Il a été rendu à M. Bastide, qui est remplacé à la marine par le sous-secrétaire d'État de ce département, M. Verninhac-Saint Maur.

M. Ducoux est nommé préfet de police en remplacement de M. Trouvé-Chauvel, qui succède lui-même, à l'Hôtel-de-Ville, à M. Marrast.

Le *Moniteur* a aussi annoncé à quelques départements, à un certain nombre d'arrondissements privilégiés, qu'ils allaient être exonérés des commissaires et des sous-commissaires préposés jusqu'ici à leurs destinées. Puissent les choix qui ont été faits, choix consciencieux puisqu'ils sont l'œuvre de M. Senard, ne rien diminuer du bonheur des populations libérées et ne pas tromper l'attente de leur auteur.

La nomination de M. Marie au ministère de la justice donnait lieu à la nomination d'un nouveau président de la Chambre. La lutte des deux grandes sections de l'Assemblée s'est engagée à cette occasion sur les noms de M. Marrast, d'une part, et de M. Lacrosse, pour l'autre parti. M. Marrast a été nommé au second tour de scrutin par 411 suffrages; M. Lacrosse a obtenu 334 voix. La *Montagne* avait son candidat à part, M. Bac, qui a obtenu 37 voix au premier tour de scrutin et 20 seulement au deuxième. C'est peu, mais c'est trop.

Les mesures de prudence employées à Paris viennent également d'être appliquées à Lyon. Le préfet de ce département a fait procéder au désarmement et a donné trente-six heures pour qu'il fût complétement opéré. Tout s'est accompli sans le moindre événement regrettable.

L'Italie et l'Autriche sont toujours dans la même situation. Des négociations sont poursuivies par des puissances tierces, mais les généraux des deux armées sentent combien la victoire pourrait faire pencher la balance, et des deux parts on cherche à faire porter le poids sur son plateau. Pendant ce temps, la Sicile se choisit un roi et appelle à son nouveau trône le duc de Gênes, deuxième fils de Charles-Albert, qui a été proclamé à l'unanimité.

En Bohême, la lutte de la nationalité slave contre le joug autrichien est toujours acharnée. La loi martiale vient d'être proclamée par le prince de Windischgraetz. Le fils de ce gouverneur a succombé à la blessure qu'il a reçue dans les événements dont Prague a été le théâtre en juin. L'instruction sur ces événements est commencée. — En Hongrie, la séparation du gouvernement de celui de l'Autriche est bien établie, et la déclaration que les Hongrois ne porteront les armes que chez eux est acceptée.

A ces échecs de la maison d'Autriche, il faut opposer la grande compensation que lui a votée la diète germanique de Francfort. Si la puissance de l'empereur François est amoindrie, la nomination de l'archiduc Jean à la lieutenance générale de l'empire germanique est un événement de nature à relever les espérances de la maison de Lorraine. Le 5 de ce mois, la députation envoyée de Francfort à Vienne, pour annoncer à l'archiduc sa nomination, a été conduite près de lui. Des discours pleins d'effusion ont été échangés. Après la réception l'archiduc a harangué la foule du haut d'un balcon. Cent un coups de canon annoncèrent la nouvelle si importante pour l'Allemagne. Le 11, le président de la diète réunie à Francfort a donné lecture d'une lettre en date du 6, à lui adressée par l'archiduc et dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

« La confiance dont m'honorent tous les gouvernements allemands, témoin les déclarations qu'ont été autorisés à faire leurs plénipotentiaires à Francfort, et à l'expression de laquelle j'attache le plus grand prix, m'élève et me fortifie au moment où je vais commencer les graves fonctions que m'ont assignées, dans un bel accord, les princes et les peuples d'Allemagne. Si, durant mon administration, j'ai le bonheur de contribuer à rendre l'Allemagne unie au dedans et forte au dehors, et de ne rattacher à l'exercice de mes fonctions que les souvenirs de la paix morale et matérielle, et de l'heureuse concorde dans toutes les contrées de notre chère et grande patrie, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je me suis décidé à les accepter, non sans une vive lutte intérieure, eu égard à l'insuffisance de mes forces. »

Qu'a-t-on fait et que veut-on faire pour l'enseignement primaire.

Tous les hommes sérieux qui pensent que l'avenir de la République dépend entièrement des progrès de la raison et de la moralité publiques, tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire qui ont dû croire que la révolution de février inaugurait une nouvelle ère pour l'éducation du peuple, tous s'étonnent et s'affligent qu'il ait été si peu fait jusqu'à ce jour pour l'organisation d'un service d'une telle importance et où il y a tant à faire!

Sans invoquer les grandes idées de la Convention sur l'éducation nationale, il est aujourd'hui hors de doute pour tout le monde que l'enseignement primaire, surtout, est la première base de la constitution sociale; son *organisation* large, sincère, immédiate, est donc une question fondamentale, constitutive : c'est la grande affaire dans l'institution d'une république qui veut durer, d'une démocratie qui veut pénétrer jusque dans les entrailles de la nation.

Bien mieux, les progrès de l'enseignement primaire garantissent la paix et la sécurité publiques dans tout état social. Ce n'est pas là une utopie née de la fermentation actuelle des idées; c'est une vérité flagrante constatée avant la révolution par les ministres mêmes de la monarchie qui se sont succédé au ministère de l'instruction publique dans ces derniers temps.

« Pour l'État, dit M. de Salvandy (1), il y va de ses *in-* » *térêts les plus chers*..... Constatons la situation misérable » des hommes à qui la sollicitude publique confie la tâche » de répandre les lumières de l'instruction primaire au mi- » lieu des populations.... » Reconnaissez l'insuffisance d'une telle rémunération pour un tel labeur.... l'indignité d'un tel régime pour une telle mission.. .. et les conséquences d'un tel état de choses pour la dignité morale de l'enseignement..... C'est là une *œuvre politique et libérale* dans le vrai sens du mot.

Ainsi un ministre constitutionnel, sous un régime énervant, au milieu des préoccupations d'une politique mesquine et défiante, un serviteur dévoué de la monarchie déchue le reconnaissait : l'instituteur primaire est un agent de la civilisation; il a une mission sociale; — il est dépositaire des plus chers intérêts de l'État... Sur lui reposent, avait déjà dit en 1833 M. Guizot, sur lui reposent le calme et l'union des générations à venir!

Que devait penser, que devait dire et surtout que devait faire le ministre d'une république démocratique le lendemain d'une révolution qui proclamait le fait immense de la souveraineté du peuple et l'investiture immédiate pour tous du droit de suffrage universel!

Une circulaire pauvre d'idées et de style a témoigné de la bonne volonté de ce ministre... et de son inexpérience; heureusement que cette circulaire malencontreuse s'est arrêtée en chemin entre les mains des recteurs; bien peu d'instituteurs en ont été affligés.

En 1833, M. Guizot aussi fit une circulaire qui restera un modèle de sentiment religieux et social, d'esprit pratique et de noble langage; il l'adressa directement à 38,000 instituteurs, qui la conservent encore ou l'ont transmise à leurs successeurs.

L'enseignement primaire est dirigé par environ trois cents fonctionnaires supérieurs (inspecteurs, sous-inspecteurs, directeurs d'écoles normales). Aucun d'eux n'a reçu, depuis plus de quatre mois, avis, conseils ou directions quelconques sur les nouveaux besoins qu'il fallait constater et satisfaire, sur les devoirs plus rigoureux qu'il fallait tracer aux instituteurs, en un mot, sur cette impulsion vigoureuse et réformatrice qu'il s'agissait d'imprimer immédiatement à l'éducation populaire.

Par contre, les recteurs ont été invités à faire rédiger au plus vite un résumé, un manuel, un catéchisme, une chose quelconque sur la constitution, qui n'est pas faite, et sur les doctrines républicaines, qui ont besoin d'être nettement formulées avant de passer dans le domaine de l'enseignement public. M. le ministre a adopté à l'avance et les yeux fermés tous ces manuels, dussent ils exprimer cent doctrines différentes, contradictoires et plus ou moins attentatoires à la morale publique et au sens commun. Cette invitation a produit, entre autres choses, le manuel qui a causé de si désagréables interpellations à M. le ministre, lequel, il est vrai, a déclaré l'avoir peu lu; mais ce qu'on ignore, c'est que plusieurs autres manuels ont été envoyés sous le couvert du même ministre, et que dans plusieurs académies des catéchismes républicains ont été adressés directement par les recteurs aux instituteurs, sans que le ministre s'inquiétât des doctrines qui y sont enseignées; l'académie de Nancy en a expédié pour sa part 20,000 exemplaires dans sa circonscription.

Nous ne suspectons pas les bonnes intentions de M. Carnot, mais un ministre doit avoir d'autres titres à la confiance publique que ses bonnes intentions. Il doit avoir des idées à produire, un plan à suivre, des résolutions à prendre.

M. Carnot l'a dit dans sa circulaire du 6 mars. « Des » hommes nouveaux, voilà ce que réclame la France. Une » révolution ne doit pas seulement renouveler les institu- » tions, il faut qu'elle renouvelle les hommes. On change » d'outils quand on change d'ouvrage. C'est un principe » capital en politique. »

M. Carnot a péri pour avoir négligé ce *principe capital*. Il a soigneusement gardé autour de lui et invité à lui proposer des réformes, les hommes mêmes qui éteignent toutes les questions ou qui profitent de tous les abus depuis dix-huit ans. On dit que son successeur se propose de suivre la même marche, c'est-à-dire qu'il se résigne à être absorbé par un milieu hostile, et à périr d'impuissance, comme son prédécesseur. Cependant, il faut en convenir, M. Carnot a proclamé une importante réforme : sous un régime républicain, il ne pouvait plus être question de couronne; la beauté ne devra plus se couronner de roses, ni le soldat de lauriers; le vieillard même troquera sa couronne de cheveux blancs contre n'importe quoi, les principes avant tout; donc, à l'avenir, les jeunes citoyens recevront *une palme* et non plus *une couronne* dans les distributions de prix!!!

Sans doute les lectures du soir ont une valeur relative et complémentaire; elles sont une des cinquante choses qu'il faut établir pour la moralisation et l'instruction du peuple; seulement le succès des lectures du soir dépend du développement des quarante-neuf institutions qui les précèdent dans l'ordre logique de temps et d'importance.

Mais, dit-on gravement, que pouvaient faire les ministres en l'absence d'une nouvelle loi? or l'adoption d'une nouvelle loi dépend de l'acceptation de la constitution, donc.....

C'est là une excuse banale et qui ne peut être acceptée que par les personnes qui sont demeurées complétement étrangères à la situation actuelle de l'enseignement primaire.

La loi nouvelle posera moins de principes nouveaux qu'on ne pense; elle respectera la plus grande partie des institutions existantes; ce qu'elle fournira de plus, il faut l'espérer, ce sont des ressources financières assez considérables pour que l'enseignement populaire remonte au rang qui lui appartient entre tous les services publics.

Mais à l'aide des seules ressources actuelles, il y aurait, avec des hommes dévoués et compétents, pour plus de deux ans de travaux préparatoires, de réformes préalables à exécuter; si les millions nécessaires au développement complet de l'enseignement primaire étaient accordés tout à coup, nous ne craignons pas de le dire, ils tomberaient dans un gouffre sans fond ni rives, ou s'éparpilleraient en libéralités individuelles sans améliorer une seule école.

Ce qui manque dans le service, c'est l'organisation; ce qui manque dans les écoles, c'est l'enseignement; ce qui manque à un grand nombre d'instituteurs, c'est la vocation; or rien de tout cela ne s'obtient à prix d'argent!

Jamais l'enseignement primaire n'a été inspiré, conduit, réglé par une direction forte, unitaire, compétente : il a été administré par des bureaux, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Il a été créé de nombreux inspecteurs qui, dans l'état actuel de l'enseignement primaire, devraient être de véritables commissaires organisateurs; de leur choix plus ou moins heureux dépend tout le succès de l'éducation populaire; or, il est à la connaissance de tout le monde qu'un grand nombre de ces inspecteurs sont loin de comprendre qu'ils remplissent des fonctions graves et d'une responsabilité immense; ils occupent par droit de conquête des positions où ils s'arrangent de leur mieux. Sans doute il y a de très-honorables exceptions, mais est-ce trop d'estimer aux 5/6 le nombre des inspecteurs et sous-inspecteurs, qui, rejetés de l'instruction secondaire, ont envahi ces emplois, sans vocation ni aptitude spéciale?

L'épuration d'un personnel aussi important n'aurait-elle pas dignement occupé un ministre scrupuleux et prévoyant, et cela dès le lendemain de la Révolution?

Faut-il entrer dans les détails et indiquer toutes les mesures opportunes qu'on aurait pu prendre, toutes les institutions nouvelles qu'on aurait pu créer, sans sortir du cercle des lois existantes, sans dépasser les ressources acquises?

Nous l'accorderons sans peine, l'inertie dont on se plaint ne tient plus évidemment à un mauvais vouloir systématique, ni au superbe dédain des hauts fonctionnaires de l'Université, mais à l'absence complète d'hommes spéciaux dans l'administration centrale, au peu d'idées pratiques qui circulent dans les bureaux et aussi à une confusion déplorable entre ce qui existe vraiment et ce qu'on regarde comme fait, entre les institutions théoriques auxquelles les discours de tribune et les fictions statistiques ont donné une existence purement imaginaire, et les faits réels qui accusent au contraire des besoins urgents, des erreurs considérables et des dangers imminents pour l'ordre moral et la sécurité publique.

(1) Exposé des motifs du projet de loi présenté dans la session de 1847.

Il faut bien reconnaître, en effet, qu'en dehors des grands centres politiques il y a 30,000,000 de Français qui ne savent pas bien ce que leur veut la République, et qui, par cela même, sont exposés à devenir les victimes ou les agents des utopistes, des prétendants ou des intrigants qui voudront exploiter l'ébranlement des idées sociales et la crédulité publique. Or, n'est-il pas au moins imprudent de laisser 40,000 instituteurs, la plupart jeunes et ardents, à la tête de ces populations, sans pouvoir contrôler leurs sentiments ni diriger leur action? Oui, plus que jamais aujourd'hui, les instituteurs primaires peuvent beaucoup pour la prospérité ou pour la ruine de la République; c'est pour cela qu'il faut se hâter de faire le bien dans cette partie importante du service public, car le bien seul peut en chasser le mal, et le mal est grand déjà, et il s'augmente chaque jour.

Dans la première ardeur révolutionnaire, on prescrivit à tous les instituteurs primaires étonnés d'une pareille mission, de se mettre immédiatement à enseigner les droits et les devoirs des citoyens dans une république; cela eût dû produire 40,000 professeurs politiques improvisés, ayant des sentiments différents ou opposés, des vues étroites ou fausses, des passions plus ou moins vives et désintéressées; heureusement que par position, par éducation et par caractère, ces 40,000 instituteurs se sont trouvés hors d'état de donner un pareil enseignement. Il y a de braves et modestes instituteurs qui sont restés, par la seule force d'une moralité sévère et d'un imperturbable bon sens, dans la sphère déjà bien assez difficile de leurs devoirs spéciaux et journaliers; mais pour les plus jeunes et les plus téméraires, le danger est resté le même, car, sans enseigner, ils agitent; sans diriger, ils intriguent; sans savoir, ils décident, et ils décident mal, car ils sont mécontents, excités et sans direction supérieure unitaire!

Ah! si on pouvait dire, sans trop alarmer les amis sincères de l'enseignement primaire, combien il y a vraiment d'instituteurs dignes et capables, combien d'écoles sérieusement moralisantes, combien d'inspecteurs actifs et honorables, combien d'écoles normales dont les résultats soient avouables! Ah! si on disait la véritable situation de l'enseignement primaire, les hommes sérieux et prévoyants reculeraient effrayés devant la tâche immense laissée à l'intrépide activité de notre jeune République; et les ministres comprendraient peut-être qu'il y avait *quelque chose à faire*, dès le 24 février même; qu'un agent sagement révolutionnaire du gouvernement provisoire aurait trouvé à s'occuper dignement, lui et tous les hommes de cœur et d'intelligence, qu'il eût su appeler auprès de lui!

Mais M. Carnot a vu et pensé autrement, que tout soit dit: attendons M. Vaulabelle.

Attendons cette loi qui doit tout illuminer et vivifier; mais comme, par habitude, nous ne voulons pas perdre le temps, (qui sait dans ces jours mauvais ce que Dieu voudra bien en laisser à chacun de nous!) pour ne pas perdre le temps donc, nous allons nous mettre à analyser ce projet de loi si rapidement improvisé, malgré les apparences de quatre mois de préparation et les graves débats supposés des commissions plus ou moins hautes qui en ont connu.

Les lectures publiques.

Si tout le monde pouvait lire et comprendre Molière et La Fontaine, il n'y aurait guère de socialistes, encore moins de communistes: car tout le monde aurait le sens commun.

Les bons poëtes forment les bons esprits, et il existe plus de rapport qu'on ne le croit entre le faux dans la littérature, et le faux dans les systèmes politiques et philosophiques. M. Cabet est et devait être le contemporain de M. Dumas, comme Descartes a été celui de Corneille. De la *Méthode* de l'un au *Cid* de l'autre, il n'y a pas plus loin que d'*Icarie* à *Monte-Christo*. Avec les romanciers extravagants et purement sensuels viennent les utopistes monstrueux et qui ne flattent que les appétits grossiers de la foule. Alors il arrive ce que nous avons vu dans ces dernières années: tandis que les uns, fermant la porte aux idées, s'endorment dans la jouissance et l'insouciance, les autres, plus ou moins privés du bien-être, s'abandonnent à toutes les folles espérances, à tous les systèmes mensongers qui le leur promettent au meilleur marché possible. Chose incroyable si elle ne s'était pas accomplie sous nos yeux! pour discuter les théories des socialistes, on a attendu qu'ils eussent levé dans Paris une armée de cent mille hommes; et cependant il y a dix ans, quinze ans que leurs petits manuels circulent en masse parmi le peuple, qu'ils l'infectent de leurs doctrines, sans que personne songeât à leur barrer le passage, à les examiner publiquement et à leur répondre. C'eût été même bien vainement qu'on eût tenté de le faire dans les grands journaux, entièrement absorbés, d'un côté, par la polémique quotidienne, et de l'autre, par l'interminable et majestueux enfantement des petits contes pour rire de M. Dumas ou de M. Sue.

Nous savons, nous venons d'éprouver, hélas! où cette coupable indifférence a failli nous mener. Grâce au ciel, grâce à l'énergique habileté de celui-ci et de celui-là, grâce au glorieux dévouement de tous, la patrie, la société ont été sauvées. Mais il ne suffit pas d'avoir rétabli l'ordre dans la rue, il faut encore, il faut surtout le rétablir dans les intelligences. Il faut répandre par tous les moyens les lumières d'une bonne et saine instruction qui permette au peuple d'apprécier lui-même la valeur des idées par où on cherche à le séduire.

Tout ce qui tend à ce but mérite d'être vivement loué et encouragé; et rien n'y peut mieux concourir, selon nous, que la vulgarisation des ouvrages des grands maîtres de notre littérature dont le bon sens a toujours été la première muse.

Aussi sommes-nous de ceux qui ont applaudi au rétablissement de ces représentations gratuites, où le peuple devait être admis à entendre, interprétés par l'élite de nos acteurs, les chefs-d'œuvre de notre scène. Seulement il nous a semblé alors que, dans la ferveur de son zèle, M. Ledru-Rollin, selon son habitude, était allé un peu trop loin: que l'on fit jouer devant le peuple Molière, Racine, Corneille, c'était fort bien; mais quelle nécessité y avait-il de lui exhiber tous les quinze jours toutes les beautés du corps de ballet? J'en suis encore à deviner, quant à moi, quelle influence pouvaient exercer les mollets de mademoiselle Plunkett sur la moralisation du peuple souverain.

Quoi qu'il en soit, ces représentations ont cessé et ont dû cesser: car dans ces soirées réservées au peuple, ce qu'on y trouvait le moins, c'était du peuple, dans le sens aristocratique qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Ces jours-là, les avenues des théâtres étaient encombrées de pauvres diables qui cherchaient à vendre, le plus cher possible, les billets qu'ils avaient reçus pour rien. Des parents vieux et infirmes, de jeunes épouses enceintes et sur le point d'accoucher, une multitude de petits frères orphelins, tels étaient les tristes et respectables motifs qui forçaient ces infortunés d'escompter à la porte du théâtre les plaisirs littéraires d'une soirée qu'ils préféraient passer pieusement chez le marchand de vin.

On pouvait, on devait s'attendre à un plus heureux succès. Sous la Restauration, sous l'Empire et au dix-huitième siècle même, les représentations gratuites avaient été très-suivies, très-goûtées par le vrai peuple. « Le plus grand poëte des temps modernes, et peut-être de tous les temps, a dit Béranger, Napoléon, lorsqu'il se dégageait de l'imitation des anciennes formes monarchiques, jugeait le peuple ainsi que le devraient juger nos poëtes et nos artistes. Il voulait, par exemple, que le spectacle des représentations *gratis* fût composé des chefs-d'œuvre de la scène française. Corneille et Racine en faisaient souvent les honneurs, et l'on a remarqué que jamais leurs pièces ne furent applaudies avec plus de discernement. » A une époque où l'on ne visait pas encore à la popularité, la même remarque a été faite par mademoiselle Clairon, qui l'a consignée dans ses *Mémoires*.

Ainsi, d'un essai malheureux et qui n'a tenu peut-être qu'à un vice dans les mesures administratives, nous aurions grand tort d'en conclure que le peuple n'a pas le sens des beautés littéraires. M. Carnot en a jugé autrement, et il en a jugé sagement. Il faut le remercier d'avoir, avec le concours de M. Génin, institué des lectures publiques, où les ouvriers pourront entendre lire par des lecteurs intelligents les plus belles pages de notre littérature. Cinq salles sont déjà ouvertes, à cet effet, deux fois par semaine, dans les quartiers les plus populeux: trois sur la rive droite, au Conservatoire de musique, au lycée Charlemagne et au lycée Bonaparte; deux sur la rive gauche, à l'école de pharmacie et au collége de France: un homme de lettres, deux professeurs de rhétorique et deux professeurs de philosophie, M. Émile Souvestre, M. Léon Feugère et M. Durand, M. Jacques et M. Riault, tels sont les hommes distingués à divers titres que le ministre a choisis pour remplir ces chaires de lecture qui, si peu qu'elles rapportent, rapporteront toujours plus qu'elles ne coûtent.

Le peuple aura donc désormais ses lecteurs en titre, comme les rois avaient jadis les leurs. Mais je crains que le métier ne soit plus épineux aujourd'hui. Les rois généralement lisaient fort peu, beaucoup même ne lisaient pas du tout, et ce n'étaient pas toujours les plus mauvais. Leurs lecteurs coulaient dans leurs cours des jours heureux. C'étaient le plus souvent des beaux esprits assez médiocres, mais qui savaient l'art de plaire au maître et aux maîtresses, comme M. de Moncrif, par exemple, que Louis XV comblait de toutes les pensions et de tous les titres qu'il lui fallait enlever à ce brouillon de Voltaire. N'allons pas toutefois médire de tous ceux qui, officiellement ou officieusement, ont fait la lecture à de royales personnes. Lorsque, dans les petits appartements de Versailles ou de Marly, Racine lisait Plutarque à Louis XIV; lorsque Arnault lisait quelques chants d'Homère à Napoléon, ces lectures et ces lecteurs-là avaient bien aussi leur mérite et leur grandeur. Auprès du peuple, la tâche n'est pas moins méritoire assurément, et d'autant qu'elle me semble infiniment plus difficile.

Le dirai-je, j'ai entendu les cinq nouveaux lecteurs, et aucun d'eux, à mon grand regret, ne m'a complétement satisfait; aucun d'eux ne m'a paru réunir toutes les conditions nécessaires pour attacher vivement son auditoire. Ce n'est pas cependant la faute de ce qu'ils lisent. Dans le programme qu'il a cru devoir leur assigner, M. Génin a inscrit les œuvres les plus intéressantes, les plus amusantes pour tous. Il y a même donné de judicieux conseils sur la marche à suivre dans le choix des auteurs qui sont plus ou moins propres à saisir les imaginations populaires. Molière, comme il le remarque fort bien, est celui de tous qui sera le plus aisément, le plus universellement compris et goûté. C'est donc par le poëte du *Tartufe* et du *Misanthrope* qu'il importait de commencer ces lectures.

Quoique excellent, le conseil toutefois n'a été suivi que par le professeur de rhétorique du lycée Bonaparte, M. Durand. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Durand, et je ne doute pas qu'il ne soit un excellent professeur de rhétorique. Mais certes il n'a pas été créé et mis au monde pour lire Molière, pour le lire surtout à des gens qui ne l'ont jamais lu. Jusqu'ici je croyais qu'il était impossible de rendre Molière ennuyeux; je le devais croire après avoir vu représenter le *Tartufe*, je ne dis pas à l'Odéon, mais dans une abominable grange par des comédiens de campagne qui, après avoir prié le public de leur permettre de jouer en habit de ville, lui demandèrent ensuite la permission de se passer la pièce de main en main *pour secourir leur mémoire troublée*. Eh bien! malgré les habits et le débit de ces messieurs et de ces dames, Molière, ce soir-là, ne laissa pas de m'intéresser et de m'amuser. L'autre soir, au contraire, en écoutant le débit lent, traînant et somnolent de M. Durand, l'*École des maris*, je l'avoue, m'a presque aussi ennuyé qu'un mélodrame en rimes riches de M. Hugo, ou une dissertation économique de M. Louis Blanc.

Rien de plus rare, je le répète, qu'un bon lecteur. On peut être un savant maître en philosophie, savoir fort bien écrire, et ne pas savoir lire. M. Jacques en est la preuve. Ce n'est pas, il est vrai, la faute de son intelligence, mais de son organe, si sourd et si voilé qu'il étouffe au moins la moitié de ses paroles. Comment saisir, comment goûter l'esprit si fin, le sel si délicat et si piquant des Contes de Voltaire, lorsqu'il faut tendre les deux oreilles pour percevoir, tant bien que mal, quelques lambeaux de phrases, dont la suite et le sens vous échappent. Nous avons lu plus d'une fois ces admirables Contes de Voltaire, excepté pourtant celui qu'a retrouvé de nos jours et mis en lumière cet estimable M. Arsène Houssaye, qui fait présentement de si estimable poésie dans cette estimable prose dont nous avons donné l'autre jour un inestimable échantillon. Eh bien! dans la bouche de M. Jacques, *Memnon* et *Zadig* avaient perdu, même à nos yeux, tout leur prix. En vérité, en vérité, monsieur Jacques, écrivez ou parlez, mais ne lisez pas.

Je n'en dirai pas autant de M. Léon Feugère et de M. Riault, qui, assurément, sont ceux qui s'acquittent le plus convenablement de leurs fonctions nouvelles. Tous deux lisent *le Cid*, et, après les chefs-d'œuvre de Molière, ce chef-d'œuvre de Corneille est sans doute une des pièces les plus propres à intéresser vivement tous les esprits. M. Léon Feugère lit avec clarté et avec chaleur; il s'efforce surtout de se mettre sans cesse au niveau de son auditoire; il entremêle sa lecture de petites explications familières qui délassent et instruisent tout à la fois. Sa diction n'a que le tort de n'être pas assez dramatique, de ne pas faire ressortir assez nettement les différences des langages que parlent tour à tour les divers personnages de Corneille. M. Léon Feugère a plus d'un progrès à faire en ce sens; mais il a bien compris tout d'abord le public auquel il s'adressait, il s'est voué à sa tâche avec une ardeur digne d'éloges, et qui déjà a eu sa récompense: car il est celui qui réunit autour de sa chaire le plus grand nombre de blouses, et de blouses attentives, et plus intelligentes parfois que ne le seraient à leur place bon nombre d'habits et de redingotes de ma connaissance.

M. Riault est un lecteur chaleureux et habile, mais dont la volubilité ne permet pas toujours de saisir distinctement les paroles. Ce qui nous plaît surtout dans M. Riault, c'est la familiarité spirituelle et de bon goût avec laquelle il cause avec son auditoire, dont il ranime sans cesse l'attention par des bons mots et des anecdotes, par des comparaisons prises dans la vie commune et qui aident à comprendre la vie du passé. Après *le Cid* de Corneille, le spirituel professeur a lu quelques-unes de ces romances, de ces légendes où le peuple espagnol s'est plu à raconter tous les exploits, toutes les aventures de son héros favori. Cette poésie populaire, par la franchise et la naïveté de ses accents devait plaire à des esprits populaires, qui lui ont répondu par de sympathiques applaudissements.

Il ne manque à M. Émile Souvestre que de prononcer plus distinctement et de mieux choisir les sujets de ses lectures. Sans doute il y a partout de fort belles pages dans les *Études historiques* de Chateaubriand. Mais à quoi bon aller y chercher un chapitre sur l'empereur Maximin, personnage assez peu connu généralement? Pourquoi choisir un *Childebrand* quand on a sous la main, dans le même ouvrage, tous les grands hommes de notre histoire nationale, Charlemagne, saint Louis, Duguesclin, Bayard, Henri IV, Louis XIV, etc.? Il est vrai qu'après ce malencontreux morceau M. Émile Souvestre a lu, avec beaucoup d'âme, une des plus belles, des plus patriotiques *Messéniennes* de Casimir Delavigne. Elle a été bien écoutée et bien applaudie; mais elle l'eût été davantage sans quelques intonations sourdes qui ont parfois dérouté l'attention des auditeurs.

Ajoutons que M. Émile Souvestre a fait précéder ses lectures d'une petite allocution pleine de bonnes idées rendues avec une éloquente simplicité. Il a bien vivement démontré combien il importe au peuple de s'instruire. « Celui qui ne sait pas, a-t-il dit, est toujours esclave; il est esclave de son ignorance et esclave de celui qui sait. Le peuple ne sera vraiment libre que lorsqu'il sera éclairé. »

On le voit, sur nos cinq lecteurs, il y en a deux qui ont pris leur zèle pour une vocation; il y en a trois qui ont bien compris le caractère de leur fonction, mais auxquels il manque encore quelque chose pour la bien remplir. En général, ils lisent trop en hommes de lettres, en professeurs; ils ne s'attachent pas assez à faire ressortir le côté dramatique des sujets qu'ils choisissent, le seul pourtant que saisit le peuple, peu sensible aux délicatesses du style, aux qualités du langage. Béranger l'a bien remarqué, et c'est pourquoi il a fait de ses chansons autant de petites comédies, de petits drames, où l'intérêt va toujours croissant. Il me semble donc que des comédiens seraient utilement adjoints à nos nouveaux lecteurs. Molière, lu par M. Provost, M. Samson ou M. Régnier; Racine et Corneille, interprétés par M. Ligier, M. Beauvallet, ou par un habile professeur de déclamation, comme M. Achille Ricourt, attireraient, je crois, un public plus nombreux, plus empressé. Je désire vivement que l'on essaie un peu des uns et des autres. L'institution de ces lectures publiques est des plus louables; il n'est personne qui ne doive s'intéresser vivement à son succès, à ses progrès, et c'est pourquoi j'ai dû m'expliquer sur ce qu'on a fait et sur ce qui reste à faire avec une entière franchise.

Alexandre Dufaï.

Scène historique de l'assassinat du général Bréa et de son aide-de-camp.

D'APRÈS UN DESSIN DE M. POUTHIER.

Nous pensions en avoir fini avec les horribles détails de la guerre impie qui soulève encore aujourd'hui une si légitime indignation. L'épisode de l'assassinat du général Bréa et de son aide de camp étant un de ceux qui ont le plus ému le public, et dont le récit fidèle importe le plus à l'histoire de l'insurrection de juin, nous n'avons pas cru devoir refuser le tableau vrai que nous présentons ici avec quelques notes qui rectifient les premiers renseignements recueillis avec tant d'avidité.

Ce tableau a été composé d'après le récit même de l'assassin, et l'artiste a reproduit avec une fidélité appréciée d'un grand nombre de témoins les traits ignobles de ce monstre, connu de tous les employés de l'hospice de Bicêtre, où il était lui-même employé en qualité de surveillant. Son nom est Daix, et non pas Dain comme les premières versions l'ont écrit. L'assassin de M. Mangin, aide-de-camp du général, était, comme on l'a annoncé, un élève de l'École de pharmacie, nommé Duval, lequel s'est fait justice lui-même quelques heures après en se brûlant la cervelle.

La réputation de Daix était atroce; on l'accusait à Bicêtre d'avoir empoisonné sa femme en simulant avec elle une tentative de double suicide.

Ce fut devant le poste de la garde nationale nouvellement établi à l'hospice de Bicêtre que fut arrêté Daix. Il revenait du poste de la Maison-Blanche et se vantait, avec une exaltation farouche, aux indigents de l'hospice qui l'entouraient, d'avoir tiré le premier coup de fusil sur l'infortuné général. Au moment où il leur montrait le ceinturon qu'il avait arraché à sa victime, un garde national se jeta sur lui et l'entraîna au poste, d'où on le conduisit à la sûreté (service des fous furieux). C'est pendant le trajet qu'il tenta de se débarrasser des preuves de son crime. M. Musset, interne en médecine, présent à son arrestation, put retrouver le guidon dans l'escalier. Les traits de ce misérable sont repoussants, la perte d'un œil leur donne encore un aspect plus sinistre.



Assassinat du général Bréa et de son aide-de-camp au poste de la Maison-Blanche, par les insurgés de la barrière Fontainebleau

L'approche d'un détachement de garde nationale mettait en fuite la foule des insurgés entassés dans le corps-de-garde de la Maison-Blanche. Cinq personnes restaient là au moment fatal, et parmi ces assassins un enfant dont Daix a prononcé le nom en racontant ces détails. Le chef de bataillon du 24e venait d'être sauvé à la faveur d'un déguisement; déjà le général avait été forcé de se mettre à genoux dans un des coins du corps-de-garde, près d'une table située à droite en entrant, lorsque M. Mangin reçut la mort d'un coup de pistolet tiré à bout portant; Daix, au même instant, déchargea son fusil dans la tête du général, qui fut achevé par d'autres coups tirés de l'extérieur, à travers la croisée, par les insurgés qui venaient de quitter le poste. Le pauvre garde mobile agenouillé avait été d'abord épargné grâce à la présence d'esprit qu'il eut de crier qu'il était enfant du faubourg; mais, au moment où il sortait du corps-de-garde, un vigoureux coup de crosse l'étendit à moitié mort. Tel est le récit recueilli de la bouche infâme et indiscrète de Daix, récit vérifié sur les lieux et confirmé dans quelques détails par d'autres témoins.

Courrier de Paris.

Il y a plaisir à voir notre Paris qui n'est plus cette cité d'expiation dont parle Ballanche. Plus de rassemblements tumultueux, ni de ces chants sinistres qui ressemblaient à des imprécations; la voie publique est libre, la diffamation ne s'étale plus sur les murailles. Paris est ville de guerre et subit l'état de siége, mais qui est-ce qui s'en aperçoit? Le soldat y est presque invisible, c'est à peine si l'on y entend le roulement du tambour, jamais autorité militaire ne dissimula mieux sa protection. Cependant si l'épouvantable lutte attriste encore tous les cœurs, cette dure expérience ne sera pas perdue. On se dit que la République s'est purifiée, le bon grain a été séparé de l'ivraie, et on en a fini avec l'émeute et la révolte à main armée, et désormais les partis ne descendront plus que dans le champ clos de la discussion, muni d'armes courtoises. On connaît maintenant le personnel de l'insurrection, et, sauf un certain nombre de *jeunes frères égarés*, dignes d'indulgence et de pitié, ce personnel se composait du rebut de tous les partis et de toutes les professions; ouvriers plus amis du cabaret que de l'atelier, avocats manqués, commerçants sans commerce, discoureurs et clubistes sans talent, et pour tout dire, beaucoup de familiers de prison ou bien d'échappés du bagne. Hélas! qui ne les a vus, dans ces tristes jours, passer sous les yeux de notre population miséricordieuse, plus émue du sort de ces malheureux que des dangers qu'ils lui avaient fait courir; car, il n'est plus permis d'en douter, leur triomphe, s'il eût été possible, était le signal de la destruction et l'inauguration de la barbarie sur les ruines de la société.

Vous voulez savoir la nouvelle du jour et de Paris, l'entretien du salon, de l'atelier ou de la rue, c'est encore et toujours l'insurrection. Quelles auraient été les destinées de la nation française, confiées à la souveraine direction de M. Flotte, le cuisinier, et de M. Adam, le cambreur, sous l'inspiration des doctrines du divin Proudhon, voilà ce qu'on se demande. N'est-ce pas ce grand précurseur qui a

écrit ceci : « Notre principe, à nous, c'est la négation de tout dogme. C'est en vertu de cette méthode négative que nous avons été conduits à poser comme principe en religion l'*athéisme*, en politique l'*anarchie*, en économie la *non-propriété*. »

Mais il s'agit bien de ces prédications insensées quand nos Parisiens sont en disposition de jouir du bel été qui leur reste. Ne faut-il pas rattraper le temps si tristement perdu; aussi la semaine a vu beaucoup de réouvertures. C'est le Château des fleurs, qui réalise les enchantements des *Mille et une Nuits;* c'est le Jardin d'hiver, dont la décoration est de toutes les saisons. Heureux établissements qui croient à la musique champêtre et qui sont en train de prospérer sous ses auspices. Seulement il est fâcheux que ces grands concerts avec accompagnement de fleurs, jettent leurs plus brillantes fanfares à l'heure où l'on dîne généralement. On a beau être mélomane, fort peu sont disposés à oublier, pour la musique, le boire et le manger. Voulez-vous d'autres preuves de ce grand retour à l'ordre et aux divertissements; le Cirque a repris ses exercices; voici ses chevaux blancs qui tournent, ses écuyers jaunes qui piaffent, et ses amazones de toutes couleurs qui exécutent leurs sauts périlleux. Cependant vous devriez voir aussi cette nouvelle solennité de l'Hippodrome qui s'intitule le *Char du soleil*, tableau mythologique, et qui, à défaut d'une vignette, mérite un petit bout de description. Phébus porte un manteau de flamme et sa tête lance ces rayons dont parle la parodie de Panard. Le dieu s'avance entouré des Jours, des Mois et des Ans, montés sur de blancs coursiers, et suivi du chœur des quatre Saisons, les mains pleines de leurs attributs vulgaires, coquelicots, épis et le reste. Nous voilà bien loin du croquis laissé par Ovide, qui parle du timon d'or et des pierreries qui ornaient la courbe des roues, et des coursiers saturés d'ambroisie. Néanmoins Phébus a fourni sans encombre sa brûlante carrière, et le tableau ne s'est pas terminé par la *chute de Phaéton*, tant il est vrai que l'Hippodrome est une arène sérieuse; trop sérieuse même, et qui ne voudrait pas se prêter aux allusions du moment et signaler à son monde les Phaétons de la République. La mythologie du reste n'a rien à voir ici, et c'est l'histoire, au grave burin, qui mesurera quelque jour la profondeur de l'abîme où tel grand homme de la veille a failli nous entraîner.

A ces réouvertures on peut ajouter celles des théâtres. Pourquoi faut-il que notre impartialité nous oblige à déclarer qu'ils sont restés vides pendant cette semaine! Mais n'est-ce pas quelque chose que d'avoir pu y aller! Combien d'amateurs de spectacles auxquels il suffit de lire l'affiche! leur appétit dramatique n'en demande pas davantage. La vue de l'affiche théâtrale réjouit le Parisien : Allons, se dit-il, décidément l'ordre se rétablit, la confiance renaît, les affaires vont reprendre puisque les spectacles sont ouverts. Ajoutez à cette considération politique, cette autre beaucoup plus positive : c'est que le théâtre fait vivre à Paris vingt mille personnes, et qu'il ajoute 200,000 francs au revenu des pauvres. Quoi de plus équitable alors que le gouvernement les assiste dans leurs souffrances et prévienne leur ruine! Tel est le but de l'allocation de 500,000 francs que l'Assemblée nationale vient de voter et que le gouvernement est chargé de leur distribuer. Pour le coup, messieurs les directeurs ne se plaindront plus de l'espèce de protection que l'autorité leur accorde et qui se traduit en écus. Comme les grands bonheurs n'arrivent jamais seuls, on a saisi l'occasion pour les gratifier d'un inspecteur; fonction d'oisif, dont M. Perpignan s'acquittait si bien et où il a laissé plus d'un souvenir piquant. En sa qualité de préposé aux mœurs, l'inspecteur exerce sa censure à l'endroit des robes trop écourtées et des danses trop excentriques; comme fonctionnaire public, son devoir est de marquer de son encre rouge les plaisanteries aristophanesques et les allusions politiques. Heureux, bienheureux M. Clairville, il a profité de la vacance du siége et de l'absence du personnage pour se livrer à ses inspirations ordinaires, sous prétexte de la *Statue de la Liberté* (théâtre Montansier). Les quolibets mythologiques, les allusions parlementaires, les grivoiseries au gros sel, les calembours et calembredaines dont cette pièce est bourrée, je vous en fais grâce. Point d'intrigue, ni esprit, ni amusement, si bien que l'on s'est fâché tout rouge contre la *Statue de la Liberté*, nonobstant l'attrait un peu fané de ses tableaux vivants. De ces torses, les uns sont beaux, les autres ne le sont guère. Telle action est passablement rendue et telle autre est contre-carrée par l'inexpérience des sujets. Il faut que le goût de la plastique fasse des progrès, puisque le nombre de ces marbres animés s'est considérablement accru dans ces derniers temps et que les exhibitions se multiplient sur tant de scènes. En même temps que ce personnel augmente, il est évident que la jupe de mesdames les nymphes et bacchantes tend à se raccourcir; il est du reste suffisant pour que l'œil ne puisse s'égarer dans des détails profanes. Un procès assez scandaleux révélait dernièrement la mise en activité d'une association d'industriels des deux sexes qui posent à domicile *in naturalibus;* toutefois il est douteux que cet enthousiasme pour une statuaire animée et toute nue et qui se manifeste à l'égard des femmes modèles, devienne contagieux parmi nous. Ces *choses-là*, disait Voltaire, sont certainement dans la nature, mais on les cache. Ce qu'il serait bon d'exhiber plus que jamais au théâtre, en public et partout, ce sont les peintures du cœur, les vives beautés de l'art, et d'éveiller l'âme et la pensée au lieu de jeter leur pâture aux sens. Qui pourrait dire aujourd'hui que la violence et la brutalité des œuvres dramatiques et littéraires de ces dernières années n'a pas contribué aux récentes catastrophes? Excusez tant de morale en faveur de l'intention.



Camp de Saint-Maur. — Poste avancé.



Le camp de Saint-Maur.

Par exemple, et puisqu'il s'agit toujours de morale, en voici de la plus charmante, sinon de la meilleure et de la plus pure, c'est l'histoire d'un jeune esprit étourdi, sceptique et candide malgré ses raffinements, Valentin, comme son aïeul Fantasio, raille l'enthousiasme, le sentiment, la passion, et puis un beau matin il se laisse prendre par l'amour. Pour l'amener là, tout le monde et beaucoup de monde se donne du mal autour de lui. Un oncle d'un ridicule adorable, une future belle-mère qui singe l'importance et une fiancée de l'ingénuité la plus rare, jouent sa partie et la lui gagnent malgré lui. Nous entrons là dans une vieille aventure, vieille même pour la Comédie-Française, où M. Alfred de Musset nous faisait ce conte l'autre soir. *Il ne faut jurer de rien*, ainsi s'intitule l'historiette, et en vérité nous éprouvons presque un remords en vous entretenant de ce badinage. Il est vrai qu'il est gracieux, élégant et coquet; il est vrai encore que le Théâtre de la République vous en régalera, comme c'est son devoir, demain, la semaine prochaine et l'autre mois également. Si bien qu'il y a là pour

l'automne entier et même pour l'hiver les éléments d'un succès de bon aloi, d'un succès de douce gaieté et de douce ironie. Aussi bien, rompons avec notre réserve habituelle qui nous porte à mesurer nos paroles et à resserrer notre phrase; puisque les bruits sanglants se taisent et que les événements de la place publique se sont calmés, et qu'il y a place aujourd'hui dans ces colonnes pour ces jeux de l'imagination, ne craignons pas d'ajouter une citation à notre maigre compte-rendu. « Regarde comme la nuit est pure, s'écrie Valentin aux approches du dénoûment, comme le vent, chère Cécile, soulève sur tes épaules cette gaze qui les entoure; c'est la voix de la nuit, c'est le chant de l'oiseau qui invite au bonheur. Derrière cette roche élevée nul regard ne peut nous découvrir, tout dort, excepté ce qui s'aime. » A quoi l'innocente Cécile répond naturellement : « Que le ciel est grand! que ce monde est heureux! que la nature est calme et bienfaisante! Mais qu'avez-vous donc, vous frissonnez? — Oui, répond le sceptique vaincu, le railleur aux abois, je frissonne de crainte et de joie, car je vais t'ouvrir le fond de mon cœur. Je suis un fou de la plus méchante espèce. J'ai lu beaucoup de romans, et des plus mauvais. Il y en a un qu'on appelle *Clarisse Harlowe*, le héros aime une belle jeune fille comme toi, et il veut l'épouser, la voilà enlevée. Après quoi, comme elle résiste, Bedford arrive, je veux dire Morden, non, je me trompe; bref, pour abréger, Lovelace est un sot et moi aussi d'avoir voulu suivre son exemple, Dieu soit loué! tu ne m'as pas compris, je t'aime, je t'épouse, il n'y a de vrai au monde que l'amour! »

Voici pour l'instant toute notre semaine dramatique, et encore nous vous faisons grâce d'un très-long et très-bruyant mélodrame de la Gaîté, *Marceau, ou les enfants de la patrie*, sollicité que nous sommes par quelque chose de plus intéressant et de plus actuel que le tableau de ces batailles rétrospectives et les uniformes d'une autre époque; il s'agit du camp de Saint-Maur, qui va devenir pour nos citadins un charmant but de promenade tout le long de cet été. Ce camp est assis dans la vaste plaine qui s'étend entre Saint-Maur et Charenton, et qui reçut par anticipation le nom de *Canonville*. Quinze mille hommes, formant une division détachée de l'armée des Alpes, s'y trouvent répartis sous des milliers de tentes. Dans son ensemble, le camp offre l'image d'un grand parallélogramme dont chaque compartiment est ainsi disposé : à vingt pas en avant et de cent pas en cent pas, une ligne de sentinelles avancées, puis derrière le fossé, tracé droit comme un I, une autre ligne de tentes pyramidales où sont déposés les fusils; les tentes des soldats viennent ensuite, trois par trois, bout à bout et séparées par un espace de huit mètres. Ce quartier de la troupe est séparé de celui de ses chefs par une large allée tirée au cordeau. L'ameublement des officiers consiste en un lit de sangle, une chaise et un tabouret; les soldats couchent sur la paille. A l'extrémité opposée au front de bandière, sont creusées les cuisines, tandis que dans les clairières du bois voisin s'élèvent les cantines et les guinguettes où l'enfant de Mars va chercher les suppléments nécessaires à son appétit. On sait que quatre camps s'organisent en ce moment aux quatre points cardinaux de la capitale; l'*Illustration* les reproduira successivement pour ses abonnés, et nous profiterons de l'occasion pour les décrire en détail : aujourd'hui nous devons nous borner à cette simple indication.

Paris n'est plus heureusement cette cité lugubre si cruellement visitée par la mort; le flambeau nuptial a remplacé la torche funèbre, ce qui revient à dire tout uniment qu'on s'y marie à outrance, et que les fiancés se succèdent en habit noir dans les douze arrondissements. Madame la comtesse de Samaïloff vient de donner sa main à M. de Mornay, auquel on a fait une réputation de dictateur de la mode, et que tout le monde a connu comme un homme d'une grande simplicité de manières et de beaucoup d'esprit. Russe de naissance, madame de Somaïloff était Française de vocation, et M. de Mornay est le deuxième époux qu'elle a choisi parmi nos compatriotes. Veuve désolée, on se souvient peut-être que la noble étrangère éleva à son précédent époux un mausolée digne d'Artémise, et dont l'*Illustration* a donné le croquis. Cinq ou six fois millionnaire, on sait du reste que notre nouvelle compatriote est célèbre et tout à fait digne d'être célèbre pour la magnificence de ses goûts et la splendeur de son hospitalité. Dans les circonstances présentes, c'est un détail qui mérite d'être relevé. Grande dame opulente et spirituelle, madame de Somaïloff aime beaucoup les arts et les artistes, et elle l'a bien prouvé en Italie, où s'écoulèrent les années de sa première jeunesse. Le *tenor* fut principalement l'objet de sa sollicitude et de sa magnifique protection. Un soir que David était mal accueilli par le capricieux auditoire de la Scala, la comtesse, emportée par son dilettantisme, ne craignit pas d'apostropher le public, et la chronique ajoute que, sortant le bras hors de son avant-scène du rez-de-chaussée, elle tourna les clefs des contre-basses pour que le désordre ne permît pas de continuer la représentation.

Passons à un autre chapitre de notre histoire. « Le Français est charmant, disait lady Esther, et il a tous les droits possibles, qu'il exerce jusqu'à l'abus. » Milady, probablement, entendait parler du droit de pétition. Des monceaux de pétitions plus drolatiques les unes que les autres enflent les dossiers de nos représentants-rapporteurs, et menacent de changer la tribune en atelier de facéties. L'un de ces pétitionnaires, qui doit être un négociant en mariages, a demandé que les célibataires de quarante ans fussent assujettis à un impôt progressif et annuel de 100 francs. Un autre, que nous soupçonnons bas-bleu et vieille fille, voudrait que tout citoyen décédé en flagrant délit de célibat fût privé de sépulture. Un troisième, qui pousse à l'anarchie, réclame la pluralité des femmes. Les goûts musulmans ne sont pas ceux de nos représentants, qui ont traité la pétition de Turc à Maure. Dans un genre différent, on a remarqué la pétition des boulangers qui réclamaient le droit de fabriquer des petits pâtés, et celle des pâtissiers qui réclamaient la jouissance exclusive de ce droit. C'est comme ailleurs, on se dispute à qui fera des brioches.

Dictionnaire démocratique.

MANUEL DU CITOYEN;

PAR FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126, 138, 150, 162, 186, 198, 218, 234, 246, 266 et 298.

Université. — Au dernier siècle de l'ancien régime, l'Université était une institution moins puissante que bien des gens ne le supposent, plus libérale qu'on ne le croit, et qui s'associait avec une réserve prudente au mouvement des idées et des doctrines littéraires, sans y mettre obstacle.

Cette ancienne et vénérable corporation, fille aînée des rois, profondément dévouée à la monarchie dont elle émanait, se montrait, dans son enseignement, la digne héritière du clergé à qui elle avait arraché le privilége de l'instruction. Toutefois, l'Université s'était peu à peu faite innocemment philosophe, et elle acceptait avec grâce la portion évangélique des théories libérales, celle qui n'atteint pas aux principes des erreurs dynastiques et des abus que la puissance humaine a consacrés. Ce libéralisme universitaire ressemblait fort à la charité chrétienne; il n'en était pas plus neuf, et la bonne Université ne s'en accommodait que mieux.

Instruite par l'exemple du clergé, qui avait perdu son ascendant politique pour avoir voulu l'accroître outre mesure, l'Université, depuis que les souverains étaient devenus absolus, avait soigneusement banni de ses leçons tout élément de discussion politique, tout germe d'opposition. Ses coryphées, ses maîtres se contentaient de célébrer sous chaque roi, en latin, en grec, en français, en vers et en prose, dans les livres, dans les discours, dans les préfaces, les dédicaces, les exordes et les péroraisons oratoires, de célébrer, dis-je, *le plus grand roi de l'univers*, de le comparer au soleil, à toutes les planètes et aux plus bienfaisantes divinités de l'Olympe.

Voilà donc une excellente institution monarchique.

Si excellente que, sous peine de cesser d'être la Révolution, la Révolution française dut la supprimer et y substituer un régime d'éducation propre à inculquer à la jeunesse la théorie des droits ainsi que des devoirs politiques et sociaux. Il fallait former des citoyens, les diriger vers les sciences et les arts d'une utilité pratique, enfin les élever à l'intelligent amour de la liberté, afin qu'ils fussent à même de la défendre et de la conserver.

Les écoles centrales, trop oubliées, furent un premier essai de ce plan d'éducation; des programmes nombreux furent tracés, des améliorations poursuivies avec sollicitude; et il est permis de supposer que si la Révolution n'eût pas été confisquée, la France se trouverait dès longtemps pourvue d'un système d'éducation nationale.

Survint Napoléon, à qui il ne convenait pas mieux qu'à Louis XIV de laisser un champ libre à la pensée. Il avait besoin, pour consolider sa domination, qu'on lui élevât des sujets au lieu de lui opposer des citoyens. On connaît sa répulsion contre ces libres penseurs, dévoués à l'enseignement libéral, et qu'il traitait si amèrement de bavards et d'idéologues.

Il songea donc à substituer à un élément de progressive indépendance, un principe d'immobilité, d'inertie, et associant le dogme religieux avec la rhétorique classique, il ressuscita l'Université.

Cette combinaison, qui a supprimé dans notre patrie l'éducation politique, avait pour conséquence de placer le pays dans l'alternative du despotisme ou de l'anarchie. Aussi la Restauration conserva-t-elle avec un pieux scrupule l'œuvre de Napoléon, qui s'étayait sur l'enthousiaste interprétation de ce dogme concis : Reconnaître Dieu et adorer l'Empereur.

Et soudain la débonnaire Université passa du dithyrambe impérial au fétichisme royaliste avec une intrépidité de platitude et une exaltation de servilité qui frappent d'étonnement.

Lorsqu'à son tour Louis-Philippe devint *le plus grand roi de l'univers*, l'Université ressentit quelque inquiétude de l'ascendant que prenaient les idées démocratiques, sous l'impulsion des lettres contemporaines.

Elle ne se méprit pas sur la situation, car Louis-Philippe lui parut toujours trop peu de chose pour qu'elle daignât le flatter; elle se replaça donc sous l'égide de Voltaire, et à l'aide d'une lutte factice contre le clergé, qui eut la candeur de battre en brèche le plus ferme rempart élevé contre la propagation des idées libérales et de l'indépendance littéraire, l'Université s'entoura d'un certain prestige antiultramontain qui eût fait sa gloire du temps de Pascal et d'Arnaud.

Grâce à cette situation favorable, la corporation étendit son pouvoir, resserra ses forces, concentra son monopole, se substitua à la littérature contemporaine et absorba le privilége exclusif des ouvrages d'éducation, des encouragements ou des récompenses littéraires, ainsi que des emplois précédemment dévolus aux gens de lettres désormais annihilés.

Plus envahissante, plus souveraine, plus absolue qu'elle ne le fut jamais sous l'ancien régime, l'Université règne dans les académies, professe dans les grands journaux ci-devant officiels, monopolise dans le commerce des livres, épuise les crédits consacrés aux pensions littéraires, dévore les traitements bureaucratiques du ministère dont elle ressort, et étend l'empire de son privilége jusqu'à l'administration des bibliothèques publiques.

Que l'on ne se méprenne pas sur notre but et sur l'intention qui nous anime. Destinée à être transformée par la démocratie, l'Université doit être conservée : l'État, investi d'une autorité morale et d'une initiative politique, est en droit de diriger l'éducation, de présider à l'instruction, et de préposer une corporation savante à l'unité de l'enseignement.

Rien de plus déraisonnable, à mon gré, que cette utopie de la liberté d'enseignement, qui prétend conférer aux premiers venus la faculté d'ouvrir des écoles pour y enseigner ce qu'il leur plaît.

Ainsi livrée à la merci des partis et des doctrines plus ou moins saines, plus ou moins morales, l'éducation laisserait la famille sans garanties et contiendrait un germe de division et d'anarchie. Point de cette liberté qui ressemble à la licence et qui préparerait, par le désordre et les dissidences d'opinions, la perte des libertés publiques.

L'État doit à tous les citoyens appelés à des droits, à des devoirs communs, une éducation commune appropriée à l'esprit de nos institutions. Tant qu'il n'aura pas pourvu à cette nécessité, la société, qui ne saurait impunément rester sans direction morale, continuera de flotter à la merci des révolutions.

De l'opportunité de modifier en outre l'instruction secondaire, résulte, à notre avis, une double utilité de régénérer et de consolider le corps universitaire.

Mais il serait temps, et c'est par là qu'il faut commencer, de mettre un terme à l'oppression vraiment despotique qu'il exerce sur les lettres contemporaines, ostracisme des plus funestes aux progrès de l'esprit public.

Il est du devoir de la littérature de concourir à l'œuvre de l'Université, de lui fournir des matériaux; et c'est ainsi que les choses se passaient jadis; mais, dans aucun cas, la littérature ne saurait être personnifiée et monopolisée par l'Université seule.

C'est à propos d'un si funeste abus que nous nous proposons de dire quelques mots.

Qu'était-ce que l'Université sous le dernier règne? C'était une douane prohibitive de toute littérature contemporaine. La direction générale de cette douane se nommait le ministère de l'instruction publique.

Grâce à la rigueur d'un monopole qui se resserrait chaque jour, l'Université, non contente de présider à l'enseignement, s'était approprié la production exclusive des ouvrages de littérature didactique.

Peu de professeurs justifient de la vocation, de l'invention, de la fécondité indispensables à la carrière des lettres. Confier au corps enseignant le privilége exclusif des ouvrages classiques, c'est agir de même que si l'on chargeait les professeurs en droit, des travaux législatifs, ou les experts en peinture de remplacer les peintres.

Comme cette prérogative de la compagnie universitaire fournit matière à une spéculation productive, ceux qui en ont le bénéfice l'exploitent avec ardeur, et tandis que nos écrivains sont soigneusement éloignés des écoles, les répétiteurs, les maîtres, les licenciés de l'Université, et jusqu'aux directeurs de pensions qualifiés de *marchands de soupe*, se font des revenus scandaleux en imposant l'adoption des pitoyables compilations qu'ils publient.

De là une cause de dégoût pour l'élève, et de faiblesse pour les études en général.

Depuis quelques années, la philologie française a apporté de nouveaux matériaux, des connaissances nouvelles et des méthodes plus parfaites à l'enseignement de notre langue : qui sera chargé de rédiger des grammaires et des traités linguistiques? Les philologues?

Non pas. Ce seront des professeurs de latin, et même d'anciens libraires affiliés au docte corps. Telle était, si je ne me trompe, la situation de M. Chapsal.

Alors, dira-t-on, ces messieurs vont mettre à profit les progrès de la philologie, appliquer les méthodes et abréger les travaux des maîtres contemporains.

Point du tout; ces derniers justement indignés crieraient — au voleur, et la loi ne les laisserait pas écorcher tout vifs.

Nos fabricants brevetés sont donc contraints de faire des grammaires nouvelles avec Restaut, Wailly, Duvivier et le père Buffier.

Une pareille besogne peut rapporter trente mille livres de rente à un mortel qui ne sait pas écrire et qui ne sait pas la grammaire. — Demandez plutôt aux héritiers du sieur Noël qui, sans dépenser une idée, a dévoré la substance de deux cents littérateurs...

Notre époque a vu briller une pléiade d'historiens admirables; des doctrines très-fortes, étayées de l'étude des monuments inédits et des documents épars dans les cartulaires et les archives, ont régénéré l'étude de l'histoire nationale.

De là l'opportunité de créer, à l'usage des écoles, de nouveaux précis historiques. Sans doute le conseil des études, s'adressant à quelqu'un de nos grands historiens, lui aura dit : — Vous avez consumé vos veilles et consacré votre génie à doter la patrie d'un très-beau livre : veuillez nous donner un abrégé que vous êtes seul capable de rendre neuf et attachant.

Eh bien, non : cet écrivain, on le laisse de côté, comme non avenu, s'il ne tient pas à l'Université; et il se rencontre un compilateur illettré qui, ne pouvant s'approprier les travaux contemporains, découpe un vieux volume de Mézerai ou d'Anquetil, et fait adopter, ou au besoin adopte lui-même, cet insipide et mécanique abrégé.

L'ouvrage est imposé à tous les lycées, les écoliers le déchirent annuellement, et le monopole réalise, au profit d'un âne chargé de palmes, une rente supérieure au capital que les vrais historiens ont tiré de leurs labeurs.

Préposé au maintien de cet ostracisme odieux du talent et de l'art, le ministère de l'instruction publique a été jusqu'ici l'instrument de la ruine des gens de lettres et l'ennemi régulier du mouvement intellectuel.

Un conseil est spécialement chargé de désigner les ouvrages admis à participer à la répartition des fonds pré-

tendus littéraires ; cet aréopage est exclusivement composé de membres de l'Université, qui veillent soigneusement sur la contrebande des idées.

Mais, objectera-t-on, pourquoi les littérateurs ne subissent-ils pas les conditions d'examen et de concours qui livrent l'accès de la corporation universitaire?

Parce que l'enseignement est une profession à laquelle on peut se destiner dès le jeune âge et de parti délibéré, tandis que le talent littéraire, le génie de l'écrivain sont des vocations longtemps incertaines qui se révèlent à la longue, ou se manifestent fortuitement. Nul ne peut affirmer, à l'âge où l'on est sur les bancs des écoles, qu'il deviendra grand historien, grand philologue, philosophe profond ou critique éminent.

Voilà pourquoi la haute littérature ne saurait constituer une profession, et c'est la réduire à ce terme que de livrer le monopole d'un certain genre d'ouvrages à une corporation. Les corporations n'ont pas de génie, le génie est individuel; il se révèle par ses œuvres, qui ont seules droit à être rémunérées.

Un des caractères du talent supérieur, c'est l'indépendance et la fantaisie. Cette raison éloigne des bancs des écoles spéciales nombre d'écrivains qui, d'ailleurs, risqueraient d'y perdre leur accent et leur originalité.

Ajoutons que les écoles spéciales, excellentes pour discipliner le goût, et instruire des professeurs, ne sont nullement propres à créer des artistes et des producteurs. Elles substituent à la libre et puissante impulsion de la nature, les errements d'une doctrine commune, sous le joug de laquelle doivent se courber toutes les imaginations, tous les esprits, nivelés et taillés sur un patron uniforme. L'instruction universitaire enseigne ce qu'il est bon d'éviter; elle ne saurait indiquer ce qu'il faut faire, parce que chacun est appelé par son naturel à faire une chose différente de celle qui convient à son voisin.

Cette éducation spéciale, appliquée aux arts libéraux, élève les faibles jusqu'à la faculté d'imiter avec adresse. Également contraire à l'ineptie des esprits débiles et à l'élan des génies audacieux, elle rapproche ces extrêmes et les unit dans une harmonieuse et estimable médiocrité.

Je ne saurais trop le redire : il n'y a pas de recettes pour devenir un grand artiste, et cette vocation ne peut être insufflée, comme se transmet, par l'apprentissage, la pratique d'un métier.

Dans la répartition des munificences de l'État, que doit obtenir le talent littéraire? Tout.

Quels furent jusqu'ici ses droits reconnus? Ils ont été nuls. Que reçoit-il légitimement? Rien.

L'administration de la guerre possède des fonds consacrés aux ouvrages relatifs à l'art militaire; la marine en a pour d'autres écrits spéciaux; l'intérieur en a pour la sculpture, pour la peinture, pour l'iconographie, et même pour les livres illustrés de gravures; la littérature d'invention, d'imagination ou d'érudition est seule déshéritée.

Il y a plus : un ministère spécial, celui de l'instruction publique, organe exclusif de l'Université, est préposé au maintien de l'ostracisme dont les belles-lettres sont l'objet.

Telle est la conséquence de l'esprit de corps admis à devenir tyrannique sous le règne de Louis-Philippe, qui honora d'une constante aversion le mouvement littéraire et l'indépendance de la pensée.

De là cette perplexité funeste, qui a contraint notre littérature à se démoraliser pour vivre, et à chercher des tréteaux, bannie qu'elle était de toutes les branches de l'éducation publique.

Un tel état va probablement cesser. Il suffit, pour y mettre fin, que les lettres utiles ne soient plus à la merci de l'Université. Laissons à ce corps éminent les fonctions du professorat et de la direction des études; mais que la mission de juger les ouvrages de littérature et de les désigner aux faveurs du gouvernement soit soustraite à l'influence d'une coterie intéressée à procéder par exclusion.

La modicité du fonds littéraire a été jusqu'ici dérisoire : avec les sommes dont on rétribuait un musicien écrivant une messe ou une cantate de circonstance, un peintre étendant des couleurs sur un plafond ou le long d'une frise, on aurait servi le génie de dix écrivains et fait naître une foule d'ouvrages utiles à l'éducation des citoyens, à leurs plus nobles plaisirs, à la gloire de l'art, aux progrès du goût, de l'instruction publique et de la morale.

Sans cette inepte et sourde proscription, que de gens de lettres, réduits à opter entre l'admiration publique et l'estime, entre la spéculation et la dignité littéraire, seraient grands à cette heure, au lieu de n'être que fameux! Ils eussent aspiré à la gloire; ils sont réduits à escompter la vogue.

Si la littérature est un art utile et honorable, qu'il soit honoré et mis à profit; décrétez la liberté du premier des arts libéraux en l'arrachant à la tyrannie universitaire, tyrannie si bien cimentée au profit de la médiocrité, qu'elle atteint les membres mêmes de la corporation, s'ils s'élèvent par leurs conceptions au-dessus du vulgaire.

Si un compilateur fabrique un insignifiant *abrégé*, son livre est formellement imposé aux études. Qu'il s'agisse d'un ouvrage un peu plus littéraire et d'un genre plus relevé, l'œuvre sera seulement indiquée sur la liste de celles qu'il est *permis* de donner aux élèves. Enfin, que la production présentée fasse du professeur un littérateur éminent et rende son nom glorieux, l'Université rejettera le littérateur.

Cependant, en dehors des rudiments et des *précis* didactiques, il faut des livres de littérature : l'Université accepte ceux que le temps a consacrés et dont les auteurs ont été canonisés après leur mort. On réimprime donc à profusion, en faveur de la jeunesse, des *Œuvres choisies* de nos anciens écrivains : Corneille, Racine, Boileau, Bossuet, Marmontel, Fénelon, La Fontaine, etc...

Il en résulte que la portion des fonds consacrés à l'encouragement des lettres, qui échappe à la rapacité universitaire, tombe dans la poche des libraires, enchantés de publier, sans rien payer aux auteurs, des livres dont le débit est assuré d'avance.

C'est ainsi que, dans la haute littérature proprement dite, il n'y a que les morts qui gagnent de quoi vivre.

Grâce à cette intelligente organisation, la librairie privilégiée des morts affame la librairie des vivants; et tandis que les chiffonniers des cimetières de la littérature s'engraissent aux dépens de l'art contemporain, les gens de lettres, s'ils s'abstenaient de la ressource des petits métiers, courraient le risque de mourir de faim.

Ne serait-il pas juste que les contemporains fussent dégagés de cette redoutable concurrence de la littérature ancienne, qui les place dans une ruineuse condition d'inégalité, et qu'ils héritassent de leurs aïeux dont la succession se trouve entièrement dévolue à la librairie!

On réussirait à concilier les intérêts de tous, en frappant la reproduction des ouvrages tombés dans le domaine public, d'un droit d'auteur dont le produit retomberait dans la caisse destinée aux encouragements aux commandes littéraires.

Si les libraires qui ont réalisé de grandes fortunes en réimprimant gratuitement par douzaines des éditions de Boileau, de Racine, de Voltaire, de Fénelon, avaient été astreints à verser dans le fonds social de la littérature, la moitié, le tiers même des sommes qu'un éditeur de nouveautés est contraint d'allouer à un auteur vivant, la librairie classique serait fort riche encore, les écrivains contemporains seraient plus à leur aise, et le gouvernement posséderait d'inépuisables ressources pour récompenser ou secourir le talent et l'infortune.

Il n'est pas juste qu'un éditeur classique ait la faculté de disposer gratuitement des œuvres de Corneille, de La Fontaine et de les vendre pour son compte à vingt ou trente mille exemplaires, tandis que son voisin est obligé de payer chèrement le droit d'imprimer ou de réimprimer à petit nombre le livre d'un contemporain.

Cet abus n'a pas médiocrement contribué à la ruine de nos auteurs et de leurs éditeurs.

Stipulez un droit proportionnel au chiffre de tirage des reproductions des anciens livres : les grands écrivains se réimprimeront toujours, mais ils cesseront de faire, par l'excès du bon marché, une aussi cruelle concurrence à la littérature vivante.

Le revenu perçu de la sorte au profit des lettres devra être soustrait à la répartition exclusive de l'Université. Cette corporation ne saurait être l'arbitre des destinées de la littérature française, parce qu'elle ne la représente pas, parce qu'elle lui est naturellement hostile, parce que cet abus d'une juridiction exercée sous l'influence des intérêts, fait dégénérer l'esprit de corps en un sentiment d'égoïste coterie.

Suivant que le gouvernement jugera à propos de considérer la littérature comme art ou comme élément de l'éducation, il devra organiser pour elle une direction, soit au ministère de l'intérieur, soit à celui de l'instruction publique. Peut-être même un double bureau serait-il opportun.

Au point où la question a été laissée jusqu'ici, il ne s'agit encore que de constater l'existence de la littérature française, officiellement, par des institutions administratives qui lui soient particulières et profitables.

Loin de concourir à ce but, l'Université, comme elle est placée, c'est-à-dire fort en arrière de nos institutions démocratiques, même sous le dernier règne, l'Université met obstacle à l'existence des gens de lettres et à la marche de la pensée : elle soumet par l'éducation la jeunesse française aux doctrines des siècles passés. Elle a fondé son empire sur la négation de l'art contemporain, et elle tient ses écoles en arrière d'un demi-siècle sur le mouvement général des idées.

Rendre aux lettres actives, libres et militantes leur faculté d'initiative, c'est leur imposer des devoirs nouveaux et les rappeler à la dignité d'une haute mission.

La grandeur de la République est intéressée à la régénération et à l'affranchissement des producteurs intellectuels.

Il lui appartient d'abattre le monopole et d'appeler à l'égalité des droits les gens de lettres qui ont préparé la conquête de la liberté. Nous ne voulons rien pour eux; non, qu'une corporation ne succède point à une coterie; mais nous demandons tout pour la littérature française, l'une des plus anciennes et la plus populaire des gloires de la patrie.

Féodalité littéraire. — Elle est exercée par deux puissances : l'une, *extra;* l'autre, *anti*-littéraire. Le privilége universitaire a organisé la première; l'argent a érigé la seconde, en conférant aux industriels du journalisme le monopole exclusif de la publicité salariée.

De là ces deux suzerainetés contre lesquelles s'épuisent les efforts des libraires et des auteurs.

Investie du droit de désigner à la faveur, à l'estime publique les ouvrages offerts au public et destinés à se rattacher par quelque *spécialité* à l'une des branches de l'instruction, et cette catégorie est fort nombreuse, l'Université guide le choix des consommateurs. Elle ne préconise guère, nous l'avons dit, que les œuvres émanées de son propre sein, et non contente de la publication officielle de ses arrêts, elle les répand encore dans un journal spécial, rédigé sous sa direction, et chargé de faire valoir les œuvres admises, au détriment des autres que parfois l'on se contente de passer sous silence.

Obtenir une mention dans cette boutique privilégiée est une rare faveur; s'y faire rendre pleine justice, c'est un phénomène.

Par cela même que le corps enseignant, dont les arrêts ont une valeur officielle, est investi de la mission d'éclairer le public et de le diriger dans ses acquisitions, il possède implicitement la faculté de déprécier par le silence, par la critique ou par le refus d'admission, les ouvrages qu'il exclut de ses sympathies.

Cette fonction de juge-arbitre et partie (l'Université fait et débite des livres), exercée sans le libre consentement de ceux qu'elle atteint, se réduit à ce fait : — le droit conféré à des marchands de discréditer la marchandise de leurs confrères. Abus contraire à toutes les habitudes de la jurisprudence commerciale.

La seconde des puissances féodales qui oppriment la littérature, c'est le journalisme, qui a concentré entre les mains des spéculateurs l'agence de la publicité frappée d'un impôt formidable, prélevé par le capital au détriment du talent et de la pensée. Quatre gros directeurs de journaux achalandés réunis ont un pouvoir despotique supérieur à celui du gouvernement, le pouvoir de supprimer le débit d'un ouvrage.

Devenue spéculation commerciale, l'annonce, vendue à des courtiers, assimile les œuvres des gens de lettres à des marchandises; les auteurs dont la plume alimente les feuilles publiques sont privés du droit d'y faire connaître leurs écrits.

Un livre sans annonces reste inconnu du public. Pour vendre un millier d'exemplaires d'un livre utile au pays, il faut payer environ pour six cents francs d'annonces à un industriel. C'est la moitié du bénéfice de l'auteur et du libraire. La progression du prix de la publicité croît avec le chiffre du tirage, parce que, pour arriver à débiter deux à trois mille volumes, il est nécessaire de recourir à une publicité triple et quadruple de celle qui suffit pour le premier mille.

La vente de trente mille exemplaires exige, en terme moyen, dix mille francs de frais d'annonces.

Depuis que les choses sont établies de la sorte, le public sait que l'annonce et la réclame salariées ne donnent aucune appréciation sincère. Or, avant que d'acheter un ouvrage, on a besoin d'être fixé sur sa valeur.

Telle était autrefois l'utilité de la critique : l'annonce a tué la critique.

En effet, quand un directeur de journal s'avise de confier à un écrivain la tâche d'apprécier un livre, il advient de deux choses l'une :

Ou le jugement de l'aristarque est favorable, et alors le courtier d'annonces se plaint d'une concurrence préjudiciable à son commerce;

Ou bien le critique est sévère, et dans ce cas l'éditeur qui a payé pour être loué au moyen des annonces et des réclames, s'indigne que l'on discrédite une marchandise qu'il a fait accréditer à si haut prix, et il menace, en cas de récidive, de supprimer au courtier les annonces de sa maison.

Par ce double motif, ledit courtier stipule, en contractant, la suppression de la critique, ou bien il en réduit la puissance et en soumet l'esprit à ses intérêts de commerçant.

Dans de pareilles conjonctures, le libraire n'ose imprimer l'ouvrage des écrivains jeunes et peu en renom, quelque génie qu'il découvre en eux, parce qu'il est privé des moyens de faire connaître leur mérite au public.

S'il se hasarde à imprimer, il tire à petit nombre, de peur de se voir exposé à risquer en frais d'annonces des sommes considérables; car l'annonce est peu productive, parce qu'elle est aussi peu significative que la réclame est méprisable.

La plupart des livres se vendent à raison de la bizarrerie du titre ou de la célébrité de l'auteur; le mobile de la vente est donc soit un préjugé, soit le caprice ou la curiosité. D'où il suit que l'homme hasardeux qui cède à la fantaisie d'acheter est une exception parmi la foule.

De là, pour un libraire, la nécessité des tirages à petit nombre, qui, coûtant aussi cher de composition que les livres reproduits à trente mille, rapportent proportionnellement un bien moindre bénéfice.

Telle est la double, injuste et pesante féodalité qui enchaîne la littérature, épuise le commerce des livres, et réduit les auteurs à la stérile et éphémère improvisation du feuilleton des journaux.

Comme, en ce moment, la politique tend à envahir les feuilles publiques et à en bannir les écrits de fantaisie, les livres redeviendront l'unique ressource du corps littéraire : le maintien ou le changement de ces conditions contient une question de vie ou de mort pour la littérature nationale.

Est-il besoin d'ajouter que cette situation, funeste pour les lettres, funeste pour le public qu'elle prive de toute initiation aux travaux intellectuels, neutralise les bienfaits de la liberté d'écrire et de répandre la pensée?

Faut-il appuyer la légitimité d'une protestation contre un état de choses si contraire aux principes de la démocratie?

Parmi les diverses classes de travailleurs, il n'en est pas une dont les droits soient aussi complétement méconnus et qui soit asservie d'une manière aussi inique à la double pression du monopole et de l'argent.

La littérature cependant est mieux qu'un métier, c'est un objet d'utilité publique, c'est un des éléments du progrès social et de la gloire d'un État.

L'arracher aux griffes de la spéculation, la relever de sa décadence, la rendre à l'éclat de ses destinées, la moraliser par la liberté, la populariser, la tirer de cette affreuse alternative de la misère ou de la servitude, la constituer l'organe de l'opinion, au lieu de la laisser, comme un instrument d'intrigue et de spéculation, sous le joug des exploiteurs, substituer à la pratique mesquine d'un stérile métier la culture d'un art indépendant et noble, telle doit être l'œuvre du gouvernement de la République.

Nous avons signalé le mal, nous en avons retracé les principes et les effets. Que l'on cesse de transiger avec les errements routiniers des institutions monarchiques; l'application simple et loyale des doctrines de la saine démocratie fournit ici des remèdes assurés, et ces remèdes rendront la vie à la littérature française.



Funérailles du g



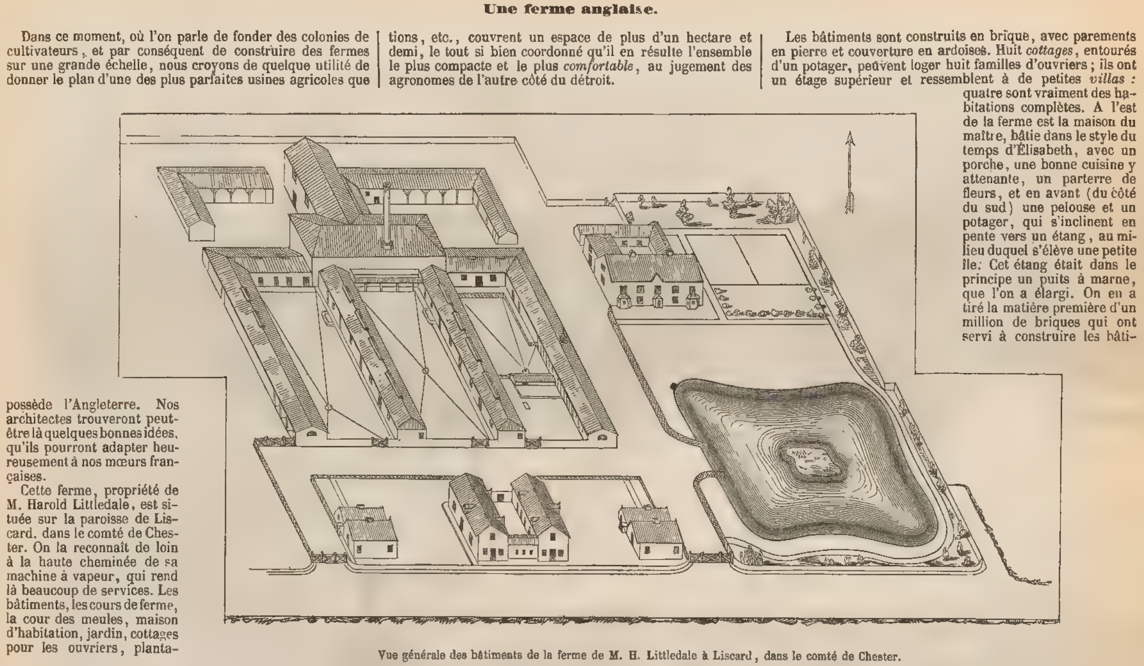
...néral Duvivier.

Une ferme anglaise.

Dans ce moment, où l'on parle de fonder des colonies de cultivateurs, et par conséquent de construire des fermes sur une grande échelle, nous croyons de quelque utilité de donner le plan d'une des plus parfaites usines agricoles que possède l'Angleterre. Nos architectes trouveront peut-être là quelques bonnes idées, qu'ils pourront adapter heureusement à nos mœurs françaises.

Cette ferme, propriété de M. Harold Littledale, est située sur la paroisse de Liscard, dans le comté de Chester. On la reconnaît de loin à la haute cheminée de sa machine à vapeur, qui rend là beaucoup de services. Les bâtiments, les cours de ferme, la cour des meules, maison d'habitation, jardin, cottages pour les ouvriers, plantations, etc., couvrent un espace de plus d'un hectare et demi, le tout si bien coordonné qu'il en résulte l'ensemble le plus compacte et le plus *comfortable*, au jugement des agronomes de l'autre côté du détroit.

Les bâtiments sont construits en brique, avec parements en pierre et couverture en ardoises. Huit *cottages*, entourés d'un potager, peuvent loger huit familles d'ouvriers ; ils ont un étage supérieur et ressemblent à de petites *villas :* quatre sont vraiment des habitations complètes. A l'est de la ferme est la maison du maître, bâtie dans le style du temps d'Élisabeth, avec un porche, une bonne cuisine y attenante, un parterre de fleurs, et en avant (du côté du sud) une pelouse et un potager, qui s'inclinent en pente vers un étang, au milieu duquel s'élève une petite île. Cet étang était dans le principe un puits à marne, que l'on a élargi. On en a tiré la matière première d'un million de briques qui ont servi à construire les bâti-

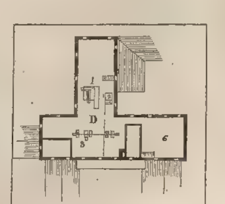


Vue générale des bâtiments de la ferme de M. H. Littledale à Liscard, dans le comté de Chester.

LÉGENDE.

Bâtiments de la Ferme.

1. Hangar pour fabrication d'engrais.
2. Taureaux.
3-4-5. Vaches.
6. Fosse à purin.
7. Harnais.
8. Chevaux pour porter le lait.
9. Nourriture des porcs.
10. Porcherie.
11. Canards.
12. Dindons, oies, etc.
13. Hangar pour les porcs.
14. *Id.*
15. Cour aux poules.
16. Magasin à pommes de terre.
17. Hangar pour racines.
18. Veaux.
19. Bêtes à l'engrais.
20. Chaulage des grains.



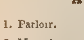
Étage supérieur de la batterie D.

LÉGENDE.

Bâtiments de la Ferme.

21. Grange.
22. Batterie.
23. Machine à vapeur.
24. Chaudière.
25. Grenier.
26. Chevaux de labour.
27. Hache-paille.
28. Cuisson des racines.
29. Puits.
30. Forge.
31. Charronnage.
32. Lieu où se fait le beurre.
33. Hangar pour chariots.
34. Semoirs.
35. Abattoir.
36. Cour des meules.

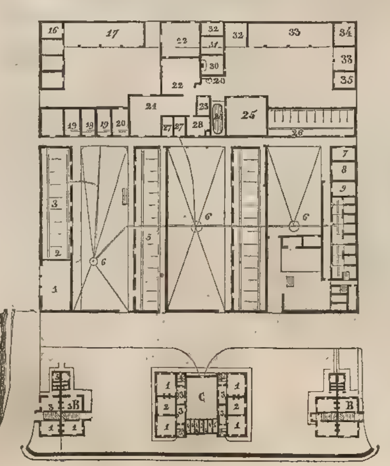
A

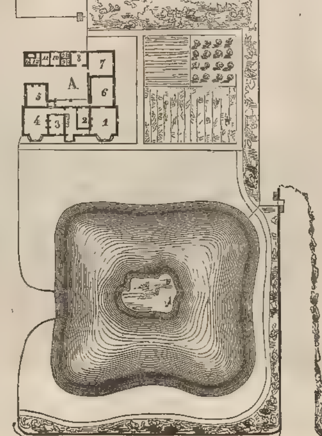


1. Parloir.
2. Magasins.
3. Office.
4. Chambre.
5. Lavoir.
6. Laiterie.
7. Préparations.
8. Saloir.
9. Privés
10. Cendres.
11. Vases et ustensiles.
12. Four et chaudières.

B

1. Chambre.
2. Dépense et atelier.
3. Cuisine.
4. Cendres.
5. Charbon.





C

1. Cuisine.
2. Parloir.
3. Lavoir.
4. Charbon.
5. Cendres.

D

1. Machine à battre.
2. Séparateur.
3. Hache-foin et coupe-racines.
4. Moulins pour grains de lin
5. Étuve.
6. Grenier.
7. Réservoir.

Plan des bâtiments de la ferme de M. H. Littledale à Liscard, dans le comté de Chester.

ments. L'ensemble de l'exploitation est protégé du côté du nord par un rideau d'arbres qui croît à merveille.

M. Littledale cultive environ cent quarante-deux hectares d'excellente terre, que son intelligence, ses capitaux et son activité sans relâche ont élevée à un degré de fertilité bien supérieur à tout ce qu'on avait connu jusque-là dans cette contrée. Il récolte une quantité considérable de froment et d'autres céréales, mais sa spéculation principale est la production du lait. Il entretient beaucoup de vaches (pour l'ordinaire quatre-vingts têtes), et les soumet au régime de la stabulation; les prairies artificielles, les turneps, betteraves, etc., à leur usage, jouent en conséquence un très-grand rôle dans l'assolement. La production du lait et du beurre est très-grande, la qualité est parfaite; Liverpool est un marché qui offre un débouché admirable. L'élève et l'engraissement du porc se pratiquent aussi sur une vaste échelle.

Examinons le plan. En entrant dans le groupe des bâtiments par le côté de l'est, se trouve (sous le numéro 26) une écurie, à dix stalles, pour les chevaux de labour. Les stalles sont construites dans le style reconnu aujourd'hui le plus convenable, et garnies de mangeoires en fer d'une forme particulière. On n'y voit point de râteliers, le foin étant haché dans la paille. Le système de ventilation est parfait, les murs sont blanchis avec soin. En face est la chambre aux harnais, et à côté d'elle une écurie, de quatre stalles, pour les chevaux destinés à porter le lait aux consommateurs dans le voisinage. Tous les chevaux sont nourris à l'écurie toute l'année, et leur santé est excellente. On a adopté l'usage de mêler du plâtre aux urines dans les écuries et aussi dans les étables.

D'après l'analyse chimique de l'urine du cheval, sa décomposition commence à l'instant même où elle vient d'être émise; le dégagement du carbonate d'ammoniaque produit cette odeur d'une âcreté particulière qui caractérise les écuries malpropres et mal ventilées. Cet alcali volatil affecte dangereusement les poumons et les yeux des chevaux. Si on le laisse se produire à l'excès et séjourner dans une écurie, il devient une cause terrible de maladies inflammatoires. D'un autre côté, l'agriculture voit en lui un élément puissant de fertilité. Il y a donc un double avantage à disposer le sol de l'écurie de manière que l'urine se rende aussi promptement que possible dans une fosse souterraine.

L'expérience a appris que l'urine fraîche appliquée immédiatement comme engrais n'est pas d'un emploi avantageux; il faut la laisser fermenter un certain temps, mais alors on perd beaucoup de son élément le plus énergique; le carbonate d'ammoniaque se dégage; il s'agit donc de *fixer* cet alcali, de le priver de sa volatilité, si l'on veut conserver à l'urine tout son pouvoir fertilisant.

Le plâtre et l'acide sulfurique sont recommandés pour atteindre ce but. Le plâtre a pour lui l'avantage de son bon marché; l'acide sulfurique a l'avantage d'agir avec plus d'efficacité. Nos lecteurs n'ignorent pas que le plâtre est un composé d'acide sulfurique et de chaux. Or cet acide ayant plus d'affinité pour l'ammoniaque que pour la chaux, l'ammoniaque, pour se combiner avec lui, ne manquera pas de se dégager de l'acide carbonique. L'on obtiendra infailliblement un sulfate d'ammoniaque, tandis que l'acide carbonique abandonné se combinera avec la chaux et donnera un carbonate de chaux. Pour obtenir ce résultat le plâtre doit être jeté en poudre impalpable dans la fosse à urine; mais, comme il est très-insoluble, l'effet que l'on désire ne s'obtient complétement qu'au bout de quelques jours : il est bien d'agiter fréquemment le contenu de la fosse.

Si l'on préfère employer l'acide sulfurique, il est difficile de déterminer exactement la dose, laquelle dépend du degré de décomposition de la matière sur laquelle on veut agir ou du degré d'intensité de l'acide. Comme un excès d'acide est à éviter, on y remédie en jetant dans la fosse quelque peu de chaux.

Des écuries nous passons à la porcherie, qui est propre et donne un démenti au préjugé que le cochon ne vit bien que dans la saleté et demande à se rouler dans la fange. Il y a huit loges à porcs, loges couvertes avec un espace en avant, sous un hangar élevé, ouvert aux deux extrémités. Le poulailler est placé immédiatement au-dessus de la place couverte où dorment les cochons, de manière que la chaleur qui monte de l'habitation des porcs se trouve utilisée au bénéfice des poules. Les auges sont en fonte et à compartiments, avec des volets en fer qui descendent du toit; le tout disposé de manière que les gros animaux peuvent manger de l'intérieur de leur habitation, les petits manger du dehors, ceux-ci consommant ce qui est laissé par les premiers, et chaque animal gros ou petit pouvant venir fourrer son groin et manger en toute liberté dans un compartiment, sans être inquiété par les autres. Les petits cochons jouissent de la liberté de vagabonder dans les cours quadrangulaires, où ils font leur profit de ce qui tombe des mangeoires du bétail; dans la belle saison, ils courent et jouent ou s'étendent au soleil; dans la mauvaise, ils ont un hangar très-comfortable pour s'abriter. Leur nourriture se prépare dans un lieu à part. Toute cette population est propre, brillante de santé et d'embonpoint. Elle est assez nombreuse pour fournir chaque année de quarante à cinquante cochons gras.

Au-dessus des cochons se trouve bon nombre de juchoirs séparés pour la volaille que l'on engraisse.

Les étables sont vastes et d'une construction bien entendue. Deux peuvent contenir trente-deux vaches chacune, une troisième en contient seize, en tout quatre-vingts. Les stalles sont larges et séparées par de larges dalles d'une pierre du pays de Galles (c'est un schiste de couleur bleu-foncé, une sorte d'ardoise). Deux de ces dalles, dressées debout, forment une séparation. Elles sont unies par des verges de fer, et se rattachent aux mangeoires, qui sont aussi de fer; leur couleur sombre et leur poli donneraient à croire qu'elles sont également de ce métal.

Les vaches sont constamment attachées, deux par stalle, de manière à pouvoir se tenir debout ou se coucher à volonté et se tourner sur l'un et l'autre côté. Elles sont soumises au régime de la stabulation complète. On les nourrit de ce qu'il y a de mieux en fourrage, le ray-gras d'Italie, surtout en été, et pour l'hiver le foin et la paille hachés et cuits à la vapeur, turneps et betteraves, etc. La graine de lin moulue et bouillie et d'autres grains préparés de la même manière entrent aussi dans leur régime alimentaire. Un passage ou couloir est ménagé entre les mangeoires et le mur, ce qui permet d'affourager les animaux plus facilement, avec plus de soins, et économise beaucoup de temps. L'intérieur des étables est blanchi à la chaux, bien éclairé et d'une propreté qui flatte l'œil. Le sol est dallé de cette même pierre noirâtre du pays de Galles. Derrière les animaux, une rigole reçoit les matières excrémentielles; elle est recouverte de manière à prévenir les exhalaisons et la perte des éléments de fertilité. Les animaux sont pansés, lavés et étrillés chaque jour; aussi la stabulation ne nuit-elle aucunement à leur santé. Ils ne sont jamais atteints de ces maladies épidémiques qui sévissent assez fréquemment dans la contrée. Ce résultat est dû probablement à la régularité de leur régime et au soin que l'on a de ventiler leur habitation et d'y entretenir une température régulière en consultant le thermomètre. Les taureaux ont leur domicile à part; il y a une étable particulière pour les veaux, et une autre qui sert d'infirmerie pour les animaux malades.



Statue inaugurée à Montdidier le 18 juin 1848.

La partie la plus remarquable de cette usine agricole est le bâtiment qui occupe la position centrale, celui qui renferme la machine à vapeur : l'étage supérieur est occupé par les différents appareils qui reçoivent leur mouvement de ce moteur principal. Derrière le bâtiment est la cour où sont disposées les meules de blé, de foin, etc. En Angleterre, la grange est toujours plus petite que dans nos fermes françaises; elle n'est destinée à recevoir que la paille d'une seule meule, de deux au plus. Les gerbes sont livrées à la machine à battre au fur et à mesure des besoins; les pailles, après s'être échappées du séparateur, sont portées dans la grange et les grains au grenier, lesquels grenier et grange occupent deux parties du bâtiment, à la droite et à la gauche. A côté de la machine à battre se trouvent encore, à l'étage supérieur, le hache-foin et paille et le coupe-racines; les matières préparées par eux tombent à l'étage inférieur. Sur le même arbre auquel ils empruntent leur mouvement, un moulin à moudre la graine de lin, l'avoine ou même le froment, emprunte aussi le sien. La même force est également utilisée au profit de l'atelier de charronnage et de la forge. C'est elle enfin qui met en jeu une fort belle machine à battre le beurre. On lui confie à la fois plus de trois cent soixante litres de crème, et le beurre est fait en un temps très-court. On cite une expérience où le beurre fut fait en moins de neuf minutes, au grand étonnement de toutes les laitières du comté de Chester.

Sous le chiffre 28, vous voyez la chambre à vapeur, où se cuisent les racines, les grains et avoine broyés sous la meule, et où le foin lui-même et la paille hachée viennent s'imprégner de vapeur avant d'être délivrés aux chevaux. Le numéro du *Farmer's magazine* de février dernier contient un article assez curieux sur cette préparation actuelle des aliments pour le bétail à l'engrais et aussi en partie pour les chevaux. La chambre à vapeur est une sorte d'étuve pavée en briques et garnie de cuves à double paroi, chauffées par un jet de vapeur introduit entre les deux parois. Le foin et la paille hachés sont étendus sur le plancher en une couche d'environ deux pieds, et par-dessus on verse la graine de lin après qu'elle a bouilli dans la cuve environ trois heures, et qu'elle forme une sorte de brouet clair. On mélange fortement le tout avec une pelle, et on le relève en un tas que l'on laisse reposer pendant une heure et demie avant de le servir aux animaux.

La machine à vapeur, qui est d'une force de dix chevaux, rend de plus le service d'élever l'eau, amenée de l'étang, jusque dans un réservoir situé à l'étage supérieur de ce bâtiment central. Ce réservoir, de la contenance de *dix mille gallons* (45,400 litres), distribue l'eau par des conduits et des robinets dans toutes les parties de l'établissement. On voit sur le plan comment le purin, au sortir des étables, vient aboutir par des conduits souterrains dans des fosses au centre de chaque cour, et de là vient se déverser sous le hangar où se préparent les engrais et où se manipule le guano.

Les hangars destinés à recevoir les racines et les magasins à pommes de terre sont construits avec beaucoup de soin. Ils sont en partie souterrains, avec un double mur, garni au centre de charbon, qui est un corps non conducteur. En hiver, alors que les chariots marchent difficilement, le transport des racines, des magasins à la chambre à vapeur ou dans les autres parties de l'établissement, s'effectue au moyen de rails en bois que l'on dispose là où il est besoin, et sur lesquels un homme pousse aisément des vagons du poids d'une tonne et demie.

A ceux de nos lecteurs qui s'étonneraient de ne point voir sur ce plan le bâtiment pour une bergerie nous rappellerons que les moutons anglais sont tenus constamment en plein air, et n'ont pour abri que des haies et des rangées d'arbres, que pour l'ordinaire on dispose en croix ou en cercle.

P. S. — Notre intérêt a été détourné des sujets paisibles qui sont l'intérêt des jours heureux. Nous n'avons pu donner à propos une place au compte-rendu d'une solennité agricole célébrée le 18 juin à Montdidier, pour l'inauguration de la statue de Parmentier, érigée dans cette ville en l'honneur de ce bienfaiteur de l'humanité. Nous n'avons pu par conséquent utiliser les excellents dessins composés par M. L. Duthoir pour consacrer le souvenir de cette fête populaire. Nous nous bornons à publier la statue de Parmentier, en souhaitant qu'on ne parle plus de la maladie des pommes de terre. SAINT-GERMAIN LEDUC.

M. Patin, directeur de l'Académie française, a prononcé aux funérailles de M. de Chateaubriand un discours que nous regrettons de ne pouvoir publier tout entier. Nous empruntons à ce discours les passages suivants qui caractérisent le talent et le génie de l'illustre mort.

« ...... Une voix jeune, d'un accent encore inconnu, pleine de force, de vivacité, de charme, imposant impérieusement silence à d'injustes dérisions, y célébrait éloquemment la beauté morale et poétique de cette religion dont une main puissante venait de relever les autels. L'antiquité profane elle-même, tant de fois expliquée, interprétée, et par de si grands maîtres, s'y éclairait, dans d'ingénieux parallèles avec les monuments de l'art chrétien, d'une lumière inattendue. Des tableaux où s'exprimaient, dans leur rudesse barbare ou leur simplicité naïve, les mœurs des vieux âges, y révélaient le secret, depuis heureusement divulgué, d'une vérité de pinceau jusque-là étrangère à nos annales. Des descriptions du coloris le plus varié et le plus vif, des traits de passion d'une énergie pénétrante, y attestaient les nombreuses découvertes faites sur tous les rivages et dans tous les replis du cœur par une jeunesse enthousiaste et souffrante. Enfin on y contemplait avec étonnement la naissance merveilleuse d'un style vraiment original, tantôt empreint de tristesse, tantôt resplendissant d'images, qui, d'une part, se rattachait respectueusement aux traditions sévères du dix-septième siècle, et, de l'autre, se laissait emporter avec bonheur à des allures libres, hardies, aventureuses, qui, par une harmonie presque musicale, par l'audace des figures, s'approchait, sans la franchir, de la limite indécise où la prose confine à la poésie.

» Ce style, d'une souplesse admirable, se modéra sans se refroidir, se réduisit à n'être que fort et véhément, quand le cours des années eut détourné l'ambition littéraire de M. de Chateaubriand vers les compositions historiques; quand le grand changement qui appelait la France, devenue libre, à la discussion de ses intérêts, eut fait de lui un publiciste et un orateur. Tant de luttes mémorables auxquelles nous avons depuis assisté n'ont fait oublier à personne quelle ardeur infatigable, quelle incomparable verve il porta dans la polémique, avec une passion qui ne fut jamais sans générosité et sans grandeur.

»..... La récompense ne lui a pas manqué; le respect public, qui n'accompagne pas toujours la gloire, l'a suivi dans cette retraite de la vie privée et des affections domestiques, dans ce cercle d'amis où par degrés s'est retirée, s'est recueillie sa vieillesse fatiguée : et de là son nom si longtemps mêlé aux disputes violentes des écoles littéraires, des partis politiques, et sorti de cette épreuve, par un rare privilége, grand et honoré, a rayonné d'un pur éclat au-dessus de nos orages. »

Souvenirs d'un voyage aux États-Unis en 1847.

LETTRES A M. LE DIRECTEUR DE L'ILLUSTRATION

Troisième lettre.

Chemins de fer, routes, voitures, etc.

Voilà, Monsieur, une relation bien malheureusement interrompue. Il faut remonter au 27 mai et au 10 juin pour retrouver dans votre collection les deux premières lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Je ne m'en plains pas et aucun de vos lecteurs, sans doute, ne s'en plaindra. Quel que soit l'intérêt des observations que nous pouvons faire sur un pays qu'il faut présenter sans cesse comme modèle aux peuples libres, je conviens que nous avons eu mieux à faire depuis le 10 juin; la question était de préserver la maison de l'incendie, non de savoir dans quel goût il convient de la meubler.

Si vous vous en souvenez, monsieur, celui de mes amis de la Nouvelle-Orléans qui m'avait conseillé de remonter l'Alabama en steam-boat, jusqu'à Montgomery, avait eu soin de faire valoir à mes yeux qu'en allongeant ma route de vingt-quatre heures, je m'épargnais vingt-quatre heures de diligence. Ah! monsieur, que cet ami avait sagement pensé! Il faut donc que je vous dise ce que c'est qu'une diligence ou *stage* aux États-Unis. Le portrait ci-joint vous en donnera l'idée la plus complète quant à l'extérieur. Dans cette voiture, composée d'un seul compartiment, on entasse neuf personnes sur trois banquettes transversales, les trois du milieu n'ayant pour s'adosser qu'une ceinture de cuir accrochée aux deux côtés intérieurs de la voiture. A la grande rigueur, six personnes y seraient à peu près à l'aise. Mais là n'est pas encore tout le mal. Les Américains semblent avoir été si complétement prédestinés à ne se servir que de steam-boats et de chemins de fer, qu'ils n'ont pas été doués de l'instinct de la voiture à roues, pas plus que de celui des grandes routes propres à ces sortes de voitures. On attelle, il est vrai, à ce *stage* quatre magnifiques chevaux parés, reluisants, harnachés comme pour un tour au bois, avec de longs rubans bleus et roses aux cocardes; un *driver* (conducteur), ganté de gros gants de daim qui lui montent jusqu'à mi-bras, tient en mains les guides et conduit ses chevaux avec une admirable habileté. Durant les premiers moments que je fus installé dans mon coin, cela alla assez bien; mais nous n'étions pas à deux milles du relais, que nous entrâmes en plein dans les grandes forêts de l'Alabama. Alors, monsieur, ce n'était plus une grande route tracée pour des hommes que nous suivions, c'étaient des fossés et des rivières que nous franchissions, des troncs d'arbres que nous escaladions, le tout accompagné de cahots à vous briser les reins; car, même devant ces obstacles, les chevaux ne ralentissaient pas le galop qu'ils avaient pris depuis leur départ, et chaque fois que l'obstacle devenait plus grand, le cocher les fouettait et ranimait leur ardeur. Etait-il gris? demanderez-vous; non pas! Avisez-vous donc de crier à un driver américain de prendre garde...



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Stage (diligence américaine).

— Prendre garde à quoi? vous demandera-t-il.

— Mais à mes côtes, s'il vous plaît! lui répondrez-vous.

— A vos côtes, monsieur! mais je m'en soucie bien; je ne sais pas pourquoi je perdrais mon temps à les ménager!

— Mais au moins songez à vos chevaux...

— Mes chevaux! mais il me semble qu'ils ne se plaignent pas... Voyez, ils sont vigoureux, obéissants, ils ne demandent pas mieux que de galoper, et vous voudriez que je les fisse aller au pas... Ils me le reprocheraient.

— Mais vous allez briser la voiture!...

— La voiture se briser! oh! que non! elle est bien construite, elle est solide, soyez tranquille. Une voiture! cela est fait pour suivre les chevaux! Du moment que ceux-ci franchissent le fossé, il faut bien que la voiture y passe; s'ils s'enfoncent dans la boue jusqu'au poitrail, la voiture peut bien y entrer aussi, elle n'est pas plus délicate qu'eux! Ils ont leurs jambes pour s'en tirer, elle a ses roues qui l'y aideront.

Et il a raison, le *driver;* ses chevaux sont bien aussi américains que lui sous ce rapport : ils vont toujours, toujours. Fossés, haies, rivières, troncs d'arbres à franchir, à escalader, rien ne les arrête. C'est un nouveau genre de *steeple-chase*. Ne croyez pas, monsieur, que j'exagère le moins du monde! Le sol sur lequel roule ou plutôt bondit le *stage* est, pour ainsi dire, dans son état primitif, il n'a été ni nivelé, ni battu, ni pavé. Lorsqu'à la suite de grandes pluies il a été trop défoncé et qu'il s'y est formé quelque crevasse réellement dangereuse, alors on jette en travers de la route des arbres rapprochés les uns des autres; mais, si près qu'on les puisse placer, il existe toujours entre eux une solution de continuité produite par la forme même des troncs, et qui amène une suite de cahots non interrompus; chaque tour de roue en fait naître trois ou quatre qui se succèdent avec une rapidité effrayante. Cela dure ainsi quelquefois un quart d'heure, une demi-heure. C'est un véritable supplice! Tout à coup, au moment où l'on s'y attend le moins, on se trouve pris, arrêté, comme emprisonné au milieu d'un bois à travers lequel il faut absolument se frayer un passage. On évolutionne littéralement autour des arbres dont les branches indiscrètes pénètrent jusqu'au milieu de la voiture, menaçant de vous briser la tête, de vous abîmer le visage, tout au moins de vous endommager un œil! Et puis ce sont des chocs terribles quand les roues s'engagent entre les racines, à croire que la voiture va sauter en morceaux! Quelquefois encore on franchit des gouffres de cent pieds de profondeur, au fond desquels roule quelque torrent; on les passe sur des ponts en bois dont les planches mal jointes, mal assurées, mal clouées, crient, tremblent, s'ébranlent et basculent sous le poids des roues. Il y a dans le danger réel qu'on y court une certaine grandeur qui le fait presque oublier!... Puis, un instant après, on se sent rouler sur la mousse ou sur un lit de feuilles; plus de cahots, plus de secousses, on est moelleusement balancé alors! C'est qu'on traverse quelque belle partie de forêt où il semble qu'on fasse une promenade sentimentale! mais, hélas! l'illusion n'est pas d'une assez longue durée. Vous suivez encore du regard les charmants caprices de la nature qui s'est plu à semer dans ces immenses déserts des trésors de poésie et de surprises, quand un bond qui colle votre front aux parois de la voiture vous avertit qu'il n'y faut plus songer, et vous ramène à la triste réalité! Évidemment ce n'est pas là ce que nous proposons à l'imitation de la France.

La seule compensation qu'on trouve à ce véritable martyre est le beau spectacle qu'offrent les magnifiques forêts qu'on traverse et qu'on ne quitte pas du moment du départ au



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Un convoi de chemin de fer américain.

moment de l'arrivée. Il en est ainsi dans toute l'Amérique. J'en donnerai la raison tout à l'heure. J'éprouve le besoin de vous expliquer, d'abord, comment il se fait qu'aux États-Unis on rencontre des routes pareilles à celles dont je viens d'essayer de vous donner une idée. Ce mal a deux causes. La première vient de ce qu'il y a indécision dans l'esprit du gouvernement de l'Union sur la question de savoir si les grandes routes, même celles que suit la malle, doivent être créées et entretenues par le gouvernement général, ou bien si chaque État doit en avoir la charge isolément. Il en résulte un *statu quo* déplorable, en attendant qu'arrive l'heure de la solution du problème. Il faut dire, en second lieu, que dans la pensée des Américains, il est arrêté en principe que la vapeur appliquée à tous les modes de transport doit seule desservir les voies de communication. Tous les efforts se concentrent donc sur les chemins de fer, et on ne se préoccupe nullement des routes ordinaires, qui ne sont considérées que comme un provisoire, un accident qui, d'un jour à l'autre, doit disparaître. Ceci est tellement vrai que, dès qu'il est possible de rouler dix minutes seulement sur un chemin de fer en cours d'exécution, on en profite immédiatement.



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Intérieur d'un char (wagon) pour les hommes.

Parvenus, après trente heures de souffrances et de fatigues, au terme de mon voyage en *stage*, nous prîmes le chemin de fer à Griffin. Il était trois heures de l'après-midi; nous étions en retard d'une grande heure et demie, et nous devions être rendus au plus tard à quatre heures moins un quart à Atlanta, afin d'y rejoindre un convoi de nuit qui devait nous conduire à Augusta. Le train partit, si je puis m'exprimer ainsi, au galop de sa vapeur, et dévora en cinquante-cinq minutes les quarante-cinq milles qui séparent les deux stations; mais en atteignant cette grande vitesse, nous avions enfreint les lois qui, dans la Georgie, interdisent au rail-road une vitesse de plus de douze lieues par heure! car, dans chaque État de l'Union, selon la plus ou moins bonne construction des chemins, selon la qualité des machines, des locomotives, etc., les lois dudit État fixent le maximum de vitesse des trains. Ainsi, dans la Georgie, comme je l'ai dit, dans la Caroline du Sud, dans la Virginie, dans les États du Nord où les chemins sont parfaitement établis, on voyage avec une rapidité qu'on peut estimer varier en moyenne de huit à quinze lieues, tandis que dans la Caroline du Nord, dans la Louisiane, etc., cette moyenne ne dépasse pas quatre à cinq lieues!

A peine sortis de Griffin, nous entrâmes de nouveau en pleine forêt; et c'est le moment d'expliquer, comme j'avais annoncé vouloir le faire, comment et pourquoi, en Amérique, toutes les routes possibles sont tracées au milieu des forêts. D'abord, aux États-Unis les trois quarts du sol sont à défricher, et cette partie encore inculte est presque tout entière en bois; on se garde donc de toucher aux terres déjà en culture, car ce serait porter stupidement le trouble au sein des richesses du pays. Secondement, ouvrir des voies de communication au milieu de déserts, c'est y appeler des populations nouvelles, c'est y créer des villes et des villages, c'est y faire naître l'agriculture et l'industrie, c'est y semer la fortune, c'est y répandre la civilisation. Aussi, chaque tronçon de chemin de fer, à mesure qu'il s'avance dans le pays, semble apporter tout cela avec lui. A chaque pas que l'on fait dans chacune de ces immenses forêts, selon la disposition des terrains, selon les chances d'avenir que présentent les localités, on aperçoit s'élever au milieu des arbres, ici une cabane isolée, plus loin deux ou trois maisons, enfin des villages entiers.

En deçà, au delà, à droite, à gauche, s'étend toujours la forêt; le calme, la solitude de la nature à deux pas de ces premiers murmures de la civilisation naissante. Troisièmement, aux États-Unis tout doit se faire promptement; c'est un des caractères de l'Américain, c'est une condition à ses entreprises, c'est aussi un besoin; tout doit se faire aussi aux moindres frais possibles, c'est un moyen de faire beaucoup. Or, pour construire des chemins de fer, le bois est nécessaire autant que le fer. Afin donc d'en obtenir vite, à bon marché, rien de plus naturel que d'ouvrir les voies à travers les forêts. On abat, dans la direction que doit suivre le tracé, tous les arbres qui se trouvent sur le passage; on les taille carrément, en forme de poutres, et on les couche sur le sol, parallèlement et dans leur longueur, le plus souvent sans autres travaux préparatoires. Si le terrain n'est pas uniformément nivelé, on soulève les pièces et on rectifie les inégalités au moyen de coussins en bois ou de cales; cette première opération faite, on pose de l'une à l'autre des pièces parallèles, de trois pieds en trois pieds, d'autres pièces transversales destinées à les assujettir et à les unir entre elles; en sorte que la base de tout chemin est un caillebotis à larges carrés égaux. Puis on place les rails. A mesure qu'un, deux ou trois milles sont terminés, on les livre à la circulation; ce n'est que peu à peu que l'on comble le vide qui existe entre le sol et le niveau des rails. Pour jeter donc les premières fondations de ces voies si rapides, on se sert des richesses dont Dieu a gratifié ces immenses contrées; le bois ne coûte rien, on puise à même le trésor, et il ne reste plus que la main-d'œuvre, le travail, le transport et la pose du fer à acquitter. La moitié de l'œuvre s'accomplit pour ainsi dire d'elle-même; on comprend alors que la rapidité de l'exécution, qu'on recherche tant, s'obtienne comme par enchantement. C'est de cette façon que l'Amérique a pu, en si peu d'années, se couvrir de voies de fer, dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 130 lignes distinctes, desservant des points directs, ou se reliant les unes aux autres en vertu de traités particuliers ou de conventions d'États. Ces 130 lignes couvrent une surface de près de cinq mille cinq cents milles.

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'indiquer, en passant, le prix de revient de quelques-uns de ces chemins, la moyenne de leurs recettes, de leurs dépenses annuelles et de leurs rapports. Un simple échantillon. Le *Western rail-road* (ligne de l'Ouest) dans l'État de New-York, et dont le parcours est de 156 milles, a coûté à établir 11,805,477 fr.

Ses dépenses en 1845 se sont élevées à . . . . 2,001,353 fr.
Ses recettes à . . . 4,392,792
Bénéfices. . . 2,391,439 fr.

Ligne de Nashua et Lowell.

Parcours : cinq lieues.
Prix d'établissement. . 2,700,000 fr.

Recettes en 1845. . 608,477 fr.
Dépenses. 259,254
Bénéfices. . . 349,223 fr.

Ligne d'Utica et Shenectady.

Parcours : trente lieues.
Prix d'établissement. . 11,823,327 fr.

Recettes en 1845. . 2,387,496 fr.
Dépenses. 796,813
Bénéfices . . . 1,590,683 fr.

Ligne de Baltimore et de l'Ohio.

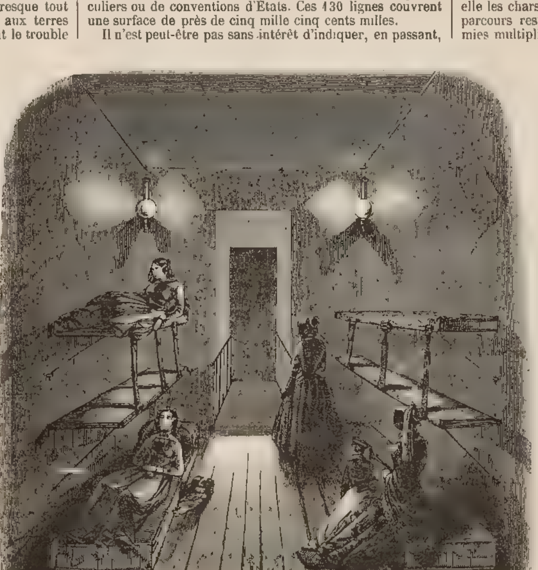
Parcours : soixante-dix lieues.
Prix d'établissement. . 4,116,744 fr.

Recettes . . . . . . 3,988,456 fr.
Dépenses. 1,964.741
Bénéfices. . . 2,023,715 fr.

Une autre cause à signaler, comme facilitant le rapide développement des voies de communication par les chemins de fer, est celle-ci : les Américains, quand ils ouvrent un de ces chemins, ne se préoccupent que d'une chose : de la pensée d'arriver au plus vite au point qu'ils veulent atteindre. Aussi ne s'attachent-ils qu'à poser une première voie de rails, afin d'arriver d'abord; cela fait, s'il reste des capitaux, s'ils ont du temps à perdre, ils songeront aux moyens d'en établir une seconde, pour le croisement des trains d'aller et de retour. Il est rare qu'ils s'inquiètent de cette seconde partie du chemin; presque toutes les routes n'ont donc qu'une voie, sinon dans toute la longueur de leur parcours, au moins sur une grande partie; leurs trains partent à des heures fixes et déterminées, pour l'aller ou le retour, ils ne redoutent pas les rencontres. Ils calculent avec raison que, s'ils s'avisaient d'établir simultanément les deux voies à la fois, ils mettraient le double de temps, et consacreraient, sans compensation, le double de capitaux à arriver d'un point à un autre. Ils économisent en outre, de cette façon, un matériel roulant considérable. Il arrive souvent que la même locomotive, les mêmes chars, après avoir déposé les voyageurs en un endroit, retournent immédiatement à leur première destination; et la locomotive attelée en avant, et dirigeant le convoi à l'arrivée, se trouve, au retour, placée à l'arrière et chassant devant elle les chars. Ceci se rencontre surtout sur les lignes d'un parcours restreint, et où ce n'est que, grâce à ces économies multipliées, qu'on parvient à s'assurer des bénéfices.

Enfin, et pour dernière raison, les chemins de fer ont avantage à passer à travers les forêts, en ce qu'ils se trouvent à même ainsi de s'approvisionner de combustibles à très-bon compte. Aussi ne consume-t-on point de charbon aux États-Unis, ni pour les rail-roads, ni pour les bateaux à vapeur. Le long de la route, de distance en distance, les trains font halte, soit pour s'approvisionner d'eau, soit pour se charger de bois.

J'ai dit plus haut que, dans l'établissement des chemins de fer, on s'occupait fort peu de la nature du sol, qu'on ne se donnait même pas la peine de travailler ou de niveler. Je vais vous citer à cet égard un fait curieux et qui vous donnera en même temps une nouvelle idée de cette audacieuse témérité des Américains, dont je vous ai souvent parlé. On avait conçu aux États-Unis le gigantesque projet de faire aboutir à un centre commun toutes les grandes lignes de chemins de fer, et on avait choisi, dans ce but, la cité de Nashville, dans le Tennessee. Pour se rendre de la Nouvelle-Orléans à Nashville, il n'y avait qu'un tracé possible, à travers une série de ces fameuses prairies tremblantes si célèbres en Amérique, abîmes étranges dont la profondeur est un mystère, dont les entrailles sont cachées à l'œil et à la pensée par une masse de boue et de terre liquide, dans lesquelles un homme s'enfoncerait insensiblement s'il restait quelques instants debout, immobile, laissant porter tout le poids de son corps sur le point où il se trouve.



Souvenirs d'un voyage aux États-Unis. — Intérieur d'un char (wagon) pour les femmes.

C'était donc sur un pareil sol (si sol il y a) qu'on construisit le chemin de la Nouvelle-Orléans à Nashville. La rapidité de la course pouvait seule préserver d'une catastrophe; un point d'arrêt, une immobilité d'un seul instant, et voitures et voyageurs, tout disparaissait dans le gouffre. On fut obligé d'y renoncer cependant après deux ans d'existence, parce que le projet primitif de concentration des lignes à Nashville fut abandonné. Rien n'était plus émotionnant et plus curieux en même temps qu'un voyage sur une telle route, m'ont dit les personnes qui l'ont parcourue. Il semblait qu'on voyageait sur mer, et l'on se sentait comme bercé par des vagues, que simulait parfaitement l'élasticité du terrain. En regardant courir le train, on le voyait onduler comme un navire qui s'enfonce dans les flots, puis se relève sur leur cime. L'audace des Américains pouvait seule concevoir et exécuter un tel projet.

Les travaux d'art proprement dits sont rares sur les chemins de fer; on évite, autant que possible, de se soumettre à ces dispendieuses obligations. On rencontre deci, delà, quelques ponts plus ou moins bien construits, selon la localité, sur des rivières de peu d'importance, ou destinés à relier les deux lèvres de quelque ravine. Les travaux les plus curieux sont les voies suspendues. Je m'explique. Quand on rencontre, par exemple, quelque montagne ou monticule qu'il faudrait tailler, creuser, ce qui nécessiterait de longues et coûteuses opérations, on tourne la difficulté de la manière que voici : du fond de la vallée, et quelquefois du précipice qui s'ouvre aux pieds de la montagne, on élève un échafaudage de poutres, de cent pieds de hauteur souvent, et sur lequel on établit les pièces de bois qui servent de base aux rails. Ces poutres, entrecroisées et disposées en une multitude de potences, offrent un point d'appui solide. Le bruit des voitures et de la vapeur produit dans ce gouffre béant un écho formidable. Ces sortes de chemins aériens sont très-nombreux et quelquefois très-longs; dans la Caroline du Sud, on en traverse un, entre autres, qui a plus de deux lieues d'étendue. Au surplus, là, pas plus qu'ailleurs, aucun garde-fou, aucune barrière latérale, aucun surveillant. Un train de chemin de fer est dans ce pays-là considéré comme une voiture ordinaire. On est habitué à s'en garder comme nous nous gardons d'un cabriolet qui passe dans la rue. Il y a des villes aux États-Unis, comme la Nouvelle-Orléans par exemple, où les trains passent au beau milieu de la ville, et se dirigent à travers certaines rues exactement comme le ferait la plus innocente calèche. Les enfants se rangent tranquillement, les passants attendent, les autres voitures stationnent; seulement, le mécanicien lâche un petit robinet de vapeur disposé en manière de sifflet, et dont le cri strident et prolongé se fait entendre au loin et annonce l'approche du train. Dans la campagne, ce signal est nécessaire pour avertir les animaux qui se promènent paisiblement sur les rails ou s'y couchent en travers. Ils ont une peur terrible de ce sifflement, et, dès qu'ils l'entendent, ils prennent la fuite de tous côtés en poussant des hurlements.

Dans certaines villes où les gares sont placées au centre des populations, comme à Baltimore, les trains n'y entrent pas avec la vapeur; à quelque distance de la ville, ils s'arrêtent, ou abandonnent la locomotive, et on attelle aux chars sept ou huit vigoureux chevaux d'une espèce toute particulière et qui les font rouler jusqu'à la gare. Ces chevaux toujours lancés au galop impriment au convoi une vitesse extraordinaire que facilitent les rails.

Si je me le rappelle bien, monsieur, nous étions arrivés à Atlanta pour y prendre un train de nuit qui devait nous conduire à Augusta. Ici j'ai une particularité toute spéciale à vous signaler, je veux parler de la disposition intérieure des chars destinés à recevoir les voyageurs pendant la nuit. Ces voitures sont de véritables maisons où rien, absolument rien, ne manque pour tous les besoins de la vie. Elles sont divisées en plusieurs compartiments ou chambres à coucher : les unes destinées aux dames seules, les autres aux hommes. Chacune de ces chambres comporte six lits ou plutôt six couchettes placées latéralement sur trois étages. Avant que la nuit soit venue, les deux couchettes inférieures forment un excellent canapé; quand l'heure du sommeil arrive, on prend la peine de soulever le dossier du canapé; quand il est parvenu à la position horizontale qui convient à son nouvel usage, de forts crampons en fer mis en mouvement par un mécanisme intérieur le saisissent et le maintiennent; trois sangles ou courroies perpendiculaires garantissent le dormeur de toute chute. Vous dire, monsieur, que ces lits soient parfaitement bons, ce serait mentir; mais on est encore très-aise de les trouver tels qu'ils sont, et de pouvoir, grâce à cette précaution, passer une nuit assez tolérable. Chacune de ces chambres à six lits communique l'une dans l'autre, en sorte que l'on peut se promener au besoin d'un bout à l'autre du char. Des fanaux suspendus à la voûte éclairent cet intérieur, ce qui ne laisse pas d'être un spectacle pittoresque et nouveau.

Les chars de jour, s'ils ne sont pas aussi riches, aussi moelleusement arrangés que les nôtres, offrent, en compensation certains avantages qui sont bien à envier quand on a une longue route à parcourir. Ces voitures ont la même construction à peu près que les wagons de seconde classe de nos chemins de fer; la toiture en est beaucoup plus élevée cependant, et a environ sept pieds de hauteur. Chaque char contient, sur les grandes lignes, de quarante-huit à soixante-douze personnes. Dans le milieu du char règne une allée assez large qui le coupe en deux parties; à droite et à gauche sont disposées des stalles exactement semblables aux stalles de nos théâtres, avec un dossier un peu plus élevé. Ces stalles sont rangées par trois de front sur chaque côté, et chaque rang jouit du bénéfice d'une croisée. Aucune porte latérale; on entre et on sort par les deux extrémités de la voiture. Devant chacune de ces portes règne une sorte de petit balcon circulaire avec balustrade en fer, et qui sert comme de pont pour passer de plain-pied d'un char à l'autre. De cette façon on peut se promener d'un bout à l'autre du convoi. Il n'y a de distinction entre les places que celles-ci : les femmes jouissent du privilége d'un char spécial où ne sont admis, comme sur les bateaux à vapeur, que leurs chevaliers servants; les gens de couleur ont également un char spécial; quant aux esclaves (dans les États à esclaves), on les relègue avec les bagages, dans une sorte de magasin placé sur l'avant et qui sert en même temps de salle à fumer. Tout ce qui a la peau blanche, ou, pour mieux m'exprimer selon la loi américaine, tout ce qui est citoyen américain, a des droits égaux aux mêmes places, le prix en est le même pour tous. Dans le char des femmes se trouve un petit salon, mystérieux arcane, qui renferme des toilettes complètes et tous les objets dont la coquetterie féminine sent le besoin, même en voyage. Ce petit salon est parfaitement arrangé et décoré. Pendant l'hiver, on place dans les chars un poêle; vous voyez, monsieur, que rien n'y manque. Le dossier des siéges est disposé sur des ressorts à bascules, de façon à ce que chaque rang de voyageurs se tourne le dos ou se regarde selon la volonté de chacun.

Aux États-Unis on ne paye pas sa place avant de monter dans un convoi, ou du moins il en est ainsi pour ceux qui prennent le train en route, car, aux États-Unis, on fait signe et on arrête un convoi de chemin de fer en pleine voie, comme nous arrêtons un omnibus sur le boulevard. Seulement, de demi-heure en demi-heure, le chef du train fait sa tournée, nuit et jour, dans tous les chars en criant :

— *Your tickets, if you please, gentlemen!* (Vos billets, s'il vous plaît, messieurs.)

Celui qui ne peut produire son billet paye le prix de sa place, et, en échange de son argent, on lui remet une carte. Afin de prévenir cette exhibition continuelle de billets pour la production desquels le chef du train est obligé au milieu de la nuit de réveiller les dormeurs, les Américains ont adopté l'usage de planter le *ticket* entre le chapeau et le ruban qui l'entoure, de manière à le mettre bien en évidence. Il n'y a pas d'exemple que jamais personne ait songé à profiter du sommeil d'un voyageur pour lui dérober ce billet. En France, il faudrait se bien garder d'une telle confiance. Mais en Amérique, il n'y a pas, à proprement parler, de *filous*, ils sont rares du moins. On y vole un peu, comme partout, mais on y vole sur une échelle plus importante. Un coquin ne sera pas assez sot pour jouer sa liberté sur un coup pareil, il aime mieux la réserver pour quelque grande opération plus lucrative. J'ai cependant vu, sur un bateau à vapeur de Philadelphie à New-York, trois voyageurs dépouillés, en moins d'une demi-heure, de leurs montres et de leurs bourses. Mais c'était alors une bonne capture à faire.

Il faut reconnaître, monsieur, que, nonobstant de grands avantages qui leur sont particuliers, les chemins de fer en Amérique ne sont comparables ni à ceux de la France ni à ceux de l'Angleterre pour l'élégance, pour la régularité des constructions. Tous même ne sont pas également bien établis, également solides, à l'exception de ceux des États de l'Est et du Nord, qui ne laissent rien à désirer sous aucun rapport. Je vous l'ai dit, le but en Amérique, en construisant un chemin de fer, est de créer le plus promptement des communications entre deux points. On ne s'attache qu'à cela; le reste n'est que secondaire; les questions de solidité même, sur quelques lignes, ne préoccupent que fort peu. Dans certains États, comme dans la Caroline du Nord, par exemple, les voies de fer sont, on peut le dire, déplorables, et les travaux ont été exécutés avec une négligence qu'aucun prétexte, qu'aucune raison ne doit excuser. Quoi qu'il en soit, monsieur, quand on a traversé d'un bout à l'autre les États-Unis à l'aide des chemins de fer, on reste frappé de la grandeur des entreprises de cette nation!

L. Xavier Eyma.

Chasses à Dresde, Hambourg et Berlin.

(J'ai retrouvé au fond de mon portefeuille, où il était oublié depuis trois à quatre mois, le récit suivant, écrit à Berlin dans la seconde quinzaine de février, entre la clôture de la chasse en Prusse et la nouvelle des événements de Paris. Un seul jour, le 24 février, un seul mot, la République, ont suffi pour le remplir des plus étranges anachronismes. Cependant je n'y veux rien changer, car ces anachronismes sont curieux, et, par cela du moins, mon nouveau récit a quelque chance d'intéresser les lecteurs qui ont bien voulu conserver le souvenir des précédents.)

« La curiosité n'est que vanité, dit Pascal. Le plus souvent on ne veut savoir une chose que pour en parler. On ne voyagerait pas sur mer pour ne jamais en rien dire, et pour le seul plaisir de voir, sans espérance de s'en entretenir jamais avec personne. » Pascal a peut-être raison, et peut-être plus qu'il ne croit, car ce qu'il dit des voyages sur mer, est-ce qu'il n'aurait pu le dire aussi de la chasse? Qu'en pensez-vous, mes confrères! — Eh bien, acceptons galamment la sentence du grand moraliste, répétons même, après lui, qu'on ne chasserait pas pour ne jamais en rien dire, et pour le seul plaisir de chasser, sans espérance de s'en entretenir jamais avec personne. Chassons donc, car il faut bien commencer par là; et puis causons, contons, bavardons, écrivons; mais sans mentir, si c'est possible.

Après avoir traversé Dresde plusieurs fois, mais toujours en été, j'étais ravi d'y revenir au mois de novembre, justement à l'époque où commencent les chasses d'hiver. Je verrai de plus près, me disais-je, le pays intéressant à plus d'un titre dont cette ville est la capitale. Centre du vaste corps germanique, la Saxe réunit à des mœurs simples, hospitalières, antiques, une science fort avancée dans l'agriculture et l'industrie. Elle réalise le problème difficile, cherché partout et rarement résolu, de la vie à bon marché. Si, des pays de l'Europe que j'ai parcourus, l'on me demandait : Quel est le plus misérable? je répondrais (n'ayant pas vu l'Irlande) la Pologne. — Et le plus heureux? la Saxe. Pourtant ces deux pays, si voisins, furent naguère et longtemps réunis sous le même sceptre. C'est pour être rois de Pologne, que les électeurs de Saxe, les successeurs des plus ardents protecteurs de Luther, s'étaient faits catholiques, seuls du peuple saxon. Frappant exemple de l'influence des situations politiques! La Pologne n'est plus une nation que dans le cœur de ses enfants. Divisée, morcelée, elle appartient à des maîtres étrangers qui l'oppriment et la dépouillent, tandis que la Saxe, bien qu'affaiblie et diminuée par la guerre, par l'avidité de ses puissants voisins, a gardé du moins la possession d'elle-même, vivant en paix sous des lois douces et une administration qui n'est pas oppressive. Ainsi s'expliquent, entre ces deux nations, la misère de l'une, qui serre le cœur; le bien-être de l'autre, qui le réjouit.

J'étais sûr de ne pas m'exposer, cette fois, à la réponse que m'avait attirée, l'an dernier, la totale absence de sang noble dans mes veines. Je pouvais prétendre, la chasse ouverte, à faire comme tout le monde. J'adressai donc, avec pleine confiance, la même question au même notable de Dresde; et le lendemain, sans plus tarder, avec un air de triomphe et la joie d'un service pleinement rendu, il me remit un petit papier, dûment signé et scellé, qui contenait cinq permissions dans *cinq chasses royales*. Je fus ébloui. Je me voyais déjà, pour la première fois de ma vie, en face des hardes de cerfs et des troupeaux de sangliers que renferment tous les parcs royaux de l'Allemagne. Mais, hélas! il ne faut pas juger des permissions sur l'apparence. Celles-ci, d'abord, étaient toutes les cinq pour des chasses de plaine. On ne pouvait donc y trouver que des perdrix et, des lièvres. De plus, les lièvres étaient réservés pour les plaisirs du roi. Restaient les perdrix. J'en pouvais tuer tout à mon aise. Mais au mois de novembre, lorsqu'il n'y a plus sur la terre que les jeunes pousses du blé semé depuis quinze jours, lorsqu'on n'a de choix, pour le temps, qu'entre le brouillard, la pluie et la neige, offrir une chasse aux perdrix ressemble furieusement à un persiflage. Il n'en était rien cependant. Les Allemands sont trop bons et trop sérieux pour se rire d'un étranger. Le notable qui avait demandé la permission et le haut fonctionnaire qui l'avait donnée savaient bien qu'on en pouvait tirer quelque parti. Avec la terre comme avec le ciel, n'est-il pas des accommodements? Ainsi, en Allemagne, où tout le monde est musicien, les agents des chasses sont comme tout le monde; et sans recourir aux grands moyens, aux *abus des influences*, quelques billets d'opéra pour les grands jours méritent bien en retour une petite faveur. On réservera donc religieusement le centre des cantons pour sa majesté saxonne; mais on pourra en écornifler un peu les bords. Gare aux lièvres qui ne savent pas la géographie!

Le plus grand avantage qu'on trouvait à mes cinq permissions, c'était l'extrême proximité du terrain. Les cinq cantons, en effet, sont aux portes de Dresde, qu'ils entourent dans tous les sens sur la rive gauche de l'Elbe. On pouvait s'y faire conduire en *droski*, le fiacre de l'endroit, dont la course est tarifée à dix sous, ou même en chaise à porteurs, dont l'usage a passé jadis des marquis français aux barons saxons, qui l'ont gardé et le gardent encore, en dépit de l'anachronisme. Eh bien, cette proximité des chasses était pour moi leur principal défaut. Quand je mets le fusil sur l'épaule, j'aime à m'enfoncer au loin dans les forêts, les montagnes, les steppes abandonnées, à coucher dans une cabane, à manger du pain noir. C'est de la sorte, et non dans les villes ou sur les grandes routes, qu'on voit bien un pays et l'homme d'un pays. C'est de la sorte encore qu'on jouit quelque peu de cette liberté du sauvage, si douce, un moment, au milieu de la vie civilisée. Ce genre de plaisir ne me fut point accordé en Saxe. Une seule fois la chasse me conduisit à trois ou quatre milles (6 à 8 lieues) de Dresde, aux approches de la célèbre Suisse-Saxonne, dans un pays montueux, accidenté, pittoresque, qui doit être charmant l'été. Mais je fus reçu, avec mes compagnons, dans un vaste château, par d'aimables dames, autour d'une table somptueuse, enfin traité, suivant le mot espagnol, *como cuerpo de rey*. C'était loin du toit de chaume et du pain de seigle. Notre chasse, d'ailleurs, n'eut qu'un incident notable : en entrant au salon, nous fûmes accueillis par une aubade du genre le plus bizarre, que nous donnait le plus singulier orchestre. Il y avait là dix-sept levrettes, toutes de couleur gris-cendré, aboyant, jappant, glapissant sous les tables, sur les chaises, de tous les coins et dans tous les tons. Cette bruyante harmonie ne s'apaisa que lorsqu'ils eurent chacune un os ou un gâteau dans la gueule. La levrette est un animal élégant, doux, gentil, quoique triste et bête. Va donc pour une levrette; va pour une paire de levrettes; mais dix-sept levrettes! Si l'on continue, par cet excès de sensibilité, à garder toutes les portées des dix-sept levrettes, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, il y aura, dès l'an prochain, dans cette maison bénie, dix-sept cents levrettes. Quelles oreilles pourront y tenir?

Je fus donc réduit aux environs immédiats de Dresde. C'était où furent tirés bien des coups de canon que j'allais brûler quelques grains de poudre; où restèrent couchés morts bien des milliers d'hommes que j'allais assommer quelques lièvres, car notre chasse se faisait sur le champ de bataille où Napoléon, en 1813, remporta sa dernière victoire, où la fortune lui accorda sa dernière faveur, avant le grand désastre de Leipzig. Nous avions pour nous conduire un jeune apprenti forestier, espèce de sous-garde, qui a pourtant tous les priviléges des agents de la force publique, car il portait un assez bon fusil qui était du butin de guerre. Il l'avait pris, nous dit-il, à un chasseur délinquant, et il en possédait deux autres encore provenant du même genre de conquête. En Allemagne, les gardes ont le

droit de désarmer un braconnier; le plus souvent c'est l'unique peine qu'ils lui infligent. En France, cette justice à la turque est sévèrement prohibée, et c'est avec raison. Non-seulement il faut un juge et une sentence pour punir le délit, mais il y a un sentiment intime et général, un vrai point d'honneur, qui ne permet pas plus au chasseur qu'au soldat de se laisser désarmer. Avec la loi allemande, chaque rencontre de gardes et de braconniers serait un combat, car, à l'injonction de Xerxès : « Rends les armes! » Léonidas répondrait : « Viens les prendre. »

Dans le premier champ où je mis le pied, au sortir des maisons, je fis lever sept à huit lièvres en une minute, et, dans le champ voisin, mon compagnon en levait autant. Mais nous étions en pleins plaisirs du roi, d'ailleurs entourés d'yeux et d'oreilles. Qu'on ne s'imagine pas, à ce propos, que le roi de Saxe soit une espèce de marquis de Carabas couronné, qui possède en propre toutes les terres de son royaume, ou du moins tous les environs de sa capitale. Loin de là; après les malheurs d'une guerre qu'il soutint en allié fidèle de la France, jusqu'en 1813, le vieux roi de Saxe, père du prince régnant, a fait don à l'État de tous les domaines de la couronne, ne se réservant qu'une fort modeste liste civile, et réduit à être pleinement, comme disaient les cortès de Valladolid à Charles-Quint, le « mercenaire de ses sujets. » Bel exemple, mais rarement suivi, comme nous le savons trop bien en France. Cependant le roi de Saxe a gardé quelque chose des vieilles prérogatives de la couronne : c'est le droit de chasse sur des terres qui ne sont point à lui, entre autres sur toute la campagne qui entoure Dresde à un grand rayon. J'avais déjà vu la même chose autour de Berlin, où les chasses sont au roi de Prusse. Dans toute l'Allemagne, le droit de propriété et le droit de chasse sont souvent séparés. Ce sont d'anciennes servitudes réservées sur des terres jadis aliénées des domaines royaux ou seigneuriaux, et partout on voit l'État louer à son profit des chasses de bois, de plaine, de marais, sur les possessions d'autrui. C'est encore une coutume qui n'irait guère à nos idées. Je vais en citer tout à l'heure une troisième qui nous paraîtrait non moins singulière.

Au bout des plaines royales, détrempées par les pluies d'automne, nous trouvâmes de charmants coteaux, où d'assez épaisses broussailles couvrent çà et là le rocher presque nu. Ces coteaux sont coupés à pic, et, dans le fond de la vallée, sur le bord d'une rivière torrentielle dont j'ai oublié le nom, serpente la route très-fréquentée qui conduit à Tarand. Il semble qu'à cause de sa rivière et de sa route, cette vallée soit le rendez-vous de toutes les industries saxonnes. On n'entend que le bruit des machines à vapeur; on n'y voit que de hautes cheminées de fabrique lancer au ciel des tourbillons de feu et de fumée. Cependant, malgré ce tonnerre et ces éclairs perpétuels, toujours quelques lièvres, et souvent quelques renards, viennent se réfugier dans les broussailles et les rochers du coteau. Le sous-garde et son chien, en se glissant péniblement le long de cette rampe escarpée, faisait remonter les lièvres vers les roches supérieures, où nous étions postés comme sur les créneaux d'une forteresse. Il fallait, en tirant ainsi de haut en bas sur la route, prendre grand soin de ne pas assassiner quelque passant inoffensif, ou quelque cheval de roulier, ou quelque chien attelé aux petites brouettes qui apportent le charbon de terre pour les poêles de Dresde. C'est un très-singulier terrain de chasse, et ce spectacle de la profonde vallée sous les pieds, des hautes collines en face, de Dresde et du fleuve par derrière, forme un curieux panorama. Nous avions donc belle vue, bonne promenade et presque bonne chasse, ayant rempli de lièvres et même de perdrix un grand coffre d'osier que portait sur son dos en manière de hotte un vigoureux gaillard amené par le jeune garde, et dont je n'avais pas tout d'abord compris l'utilité : il remplaçait l'âne et les paniers que l'on mène aux chasses plus productives. Je répétai plusieurs fois la partie, et chaque fois, au moment du départ, l'homme à la hotte étalait devant nous le gibier qu'elle contenait, comme eût fait un marchand de comestibles pour nous tenter par la vue de sa boutique. Ce gibier, en effet, comme tout le gibier en Allemagne, n'est point à celui qui le tue, même avec licence officielle, mais à celui qui possède et permet la chasse. On ne peut en emporter quelques pièces qu'en les payant au prix d'un tarif. Cet usage existe partout. A tout possesseur de chasse, propriétaire ou locataire, manant, bourgeois, noble ou roi, on paye le gibier qu'on lui tue et qu'on lui emporte. Un tel usage, je l'avoue, répugne à nos mœurs; il semble ôter aux faveurs du pouvoir ou de l'amitié le désintéressement, et les convertir presque en spéculation. Mais, où il est établi, je l'approuve : d'abord il est juste; puis il perd, par le consentement de tous, son caractère étroit et mesquin; puis enfin il est très-commode, et même bienfaisant, en mettant à l'aise les dépossédés du droit, soit pour demander une permission, soit pour en user largement. Une chose m'étonne : c'est que la liste civile française, qui a déjà pris à l'Allemagne l'exemple des *coupes sombres* et des *coupes par éclaircies* pour élaguer outre mesure nos belles forêts nationales, ne suive pas encore son exemple pour utiliser les permis de chasse. Pardieu, elle trouverait de nombreux amateurs à Paris pour tuer gratuitement le gibier de ses domaines; et dans les somptueuses boutiques en bois qu'elle érige entre les Tuileries et le Louvre, elle pourrait faire une mortelle concurrence aux Chevet et aux Potel. Profitez de l'idée, monsieur l'intendant; elle est bonne, et je la donne pour rien.

Passer de Dresde à Hambourg, c'est (comme on fait quelquefois dans la vie, au risque du bonheur) passer de l'honnête aisance à la fortune et au luxe. Hambourg est l'une des villes les plus riches du monde, et, je crois aussi, la plus belle du nord de l'Europe. Si l'on ne semblait réunir une idée cruelle à une idée paradoxale, on serait tenté de bénir, à sa vue, l'utilité des grands incendies. Rien de plus expéditif et de plus sûr, en effet, pour rajeunir et embellir une ville, que de la brûler. C'est l'histoire du phénix. Voyez Londres, depuis 1666; voyez Moscou, depuis 1812; voyez Hambourg, depuis 1842. Voilà trois preuves pour une de la frappante vérité de cet axiome. Si jamais l'on veut faire sur Paris l'essai du remède héroïque conseillé et consacré par de tels exemples, on pourrait, un beau jour, livrer la cité aux flammes. Les deux bras de la Seine parqueraient le foyer de l'incendie. Cependant, il faudrait être sûr de sauver Notre-Dame et la chapelle de Saint-Louis.

Depuis le *grand feu*, comme on dit là-bas, Hambourg semble former, non-seulement deux villes, mais des villes de deux nations et de deux époques. La vieille, avec ses canaux tortueux et ses hauts pignons percés à jour d'une multitude de petites fenêtres, est tout hollandaise, et sent le moyen âge à faire pâmer d'aise les amateurs du bric-à-brac historique. La nouvelle, au contraire, avec ses rues tirées au cordeau, ses grandes maisons carrées en briques, est tout anglaise, et d'une modernité si complète qu'on la prendrait pour une de ces somptueuses ruches humaines promises à l'avenir par les apôtres du Phalanstère.

Mais Hambourg n'est pas seulement une ville riche, belle, heureuse, florissante; c'est encore une ville libre; je crois même que c'est à ce dernier adjectif qu'elle doit tous les autres. Ville libre, en effet, car au club de l'*Union*, au club de l'*Harmonie*, au *Börsen-Halle*, où me firent admettre sur-le-champ les mœurs hospitalières et prévenantes des bourgeois hambourgeois, je trouvai le *National* et le *Charivari* sur toutes les tables. On voit bien, à un tel signe, que de l'autre prétendue ville libre, Francfort-sur-le-Mein, la diète germanique n'étend pas jusqu'aux bouches de l'Elbe l'empire des décrets que lui dicte l'Autriche. Hambourg, la Venise du Nord, est une vraie république, une vraie démocratie : point de cour, point de noblesse, point de priviléges. Vingt-quatre sénateurs, qui se recrutent eux-mêmes dans les notabilités du pays, et forment le gouvernement, l'administration, la haute cour de justice; quinze tribuns du peuple, élus par les cinq paroisses de la ville sous le nom d'*ober-alten*, qui tempèrent et contrôlent l'autorité du sénat; quatre syndics qui se partagent, comme des ministres responsables, les départements de l'intérieur, des finances, de la justice, de l'armée et de la marine; enfin quatre bourgmestres, qui exercent le pouvoir exécutif, possédant jusqu'au droit de grâce; telle est l'organisation simple, solide et régulière de ce véritable *self-government*. Hambourg doit la conservation de ses lois, comme la franchise de son port, à la faiblesse et à la rivalité des petits États qui l'environnent, le Danemark, le Hanovre, le Mecklembourg; à la situation de l'envahissante Prusse, qui l'approche bien, mais ne la touche pas; enfin au besoin qu'ont l'Angleterre et la Russie de cette grande porte commerciale ouverte à leurs produits sur l'Allemagne entière. Hambourg est aujourd'hui si bien assurée de son indépendance qu'elle a fait sauter toutes les fortifications derrière lesquelles le maréchal Davout défendit vaillamment, jusqu'au mois de mai 1814, le chef-lieu des Bouches-de-l'Elbe, le plus avancé au nord des 130 départements de l'empire français.

Tout cela est fort beau sans doute, fort curieux, fort satisfaisant. Tout cela donne un bon exemple, comme la Suisse, et moins éloigné que les États-Unis. Mais la chasse!.... Comment chasser dans une ville sans territoire, dont les frontières sont au bout de ses rues, dans une ville serrée entre deux fleuves et presque adossée à la mer? Pas même, comme je l'avais espéré du moins, une chasse au marais, car l'Elbe et l'Elster, fermés tous deux par une glace épaisse, portaient des voitures au lieu de bateaux : admirable saison pour les amateurs de traîneaux et de patins, triste et désolante pour les chasseurs, pêcheurs et autres créatures amphibies. Mais que ne peut la richesse unie au goût d'un noble plaisir? Hambourg n'a pas de territoire... Eh bien, ses patriciens bourgeois prendront, à prix d'argent, le territoire d'autrui; ils affermeront des chasses dans le Mecklembourg, dans le Danemark et le Hanovre; ils achèteront, s'il le faut, les deux duchés et les deux royaumes.

En effet, j'avais à peine exprimé mon désir au plus opulent des opulents banquiers de Hambourg, que je reçus plusieurs invitations faites avec une cordiale affabilité. Je m'aperçus aussitôt que, si l'imitation anglaise se montre à Hambourg en presque toutes choses, dans la ville et ses monuments, dans les charmantes *villas* qui l'entourent et qui ressemblent aux *cottages* des bords de la Tamise, dans les habitudes, les vêtements, la nourriture et même le climat, un point, un seul point est resté comme une forteresse inexpugnable à cette invasion de mœurs étrangères. — C'est la chasse. Chiens, fusils, usages, la chasse est tout allemande. Et cette bizarrerie excitant mes questions avec ma surprise, je sus enfin clairement pourquoi les battues sont en Allemagne à peu près l'unique manière de guerroyer contre tout le gibier quadrupède, depuis l'humble lièvre jusqu'au cerf superbe. J'avais déjà ouï dire que, si l'on se prive de la plus noble et de la plus belle des chasses, celle à courre, que, si l'on n'attaque point les grandes espèces avec des meutes de chiens, des piqueurs et des trompes, c'est que cette chasse de haut parage effraie non-seulement les bêtes lancées, mais tout le gibier d'un canton, d'une propriété, et le fait fuir chez les voisins. La battue, moins bruyante, moins tapageuse, et circonscrite à volonté, n'éloigne pas ainsi toutes les populations d'une forêt. Quant aux lièvres, (qui aiment à être écorchés frais, d'après la Cuisinière bourgeoise, tandis que le lapin préfère attendre), il est à leur égard une autre raison de préférence pour cette forme de chasse, même en plaine. On a remarqué, ou plutôt on s'est assuré par une longue expérience que, dans les battues, les lièvres mâles, plus disposés à partir et prendre leur défilée, vont droit aux chasseurs, tandis que les femelles, plus tenaces au gîte, font d'habitude le crochet qui les jette en arrière des traqueurs. Au contraire, dans la chasse à la quête avec le chien d'arrêt, et par l'effet des mêmes habitudes, les hases sont plus tirées que les bouquins, et de plus près. A ces dernières chasses, parmi les lièvres tués les quatre cinquièmes sont des femelles, beaucoup plus nombreuses que les mâles, comme on sait; tandis qu'aux battues, la proportion est à peu près égale entre les deux sexes : notable différence pour la conservation de l'espèce.

Notre première chasse, qui était une battue en plaine, se fit dans le Holstein, cette province à la fois danoise et allemande, au roi et à la Confédération, cet État amphibie, chair et poisson, comme la principauté-canton de Neufchâtel, qui récemment a tant agité l'Allemagne.... en paroles, écrits et chansons. Le roi de Danemark, pour faire plus danoise cette province allemande dont il est maître et seigneur, veut lui prendre ses priviléges, ses lois, sa nationalité et jusqu'à sa langue. Elle s'émeut, s'indigne, supplie, menace, appelle à son aide toutes ses sœurs les nations germaniques; et l'Allemagne s'émeut à son tour. On disserte sur le droit à perte de vue, on compulse les vieilles chartes, on écrit des in-folio; les poëtes, les musiciens font des chants patriotiques, le cri de résistance et de guerre est même poussé sur l'air de la *Marseillaise*. Et puis, ce fut la comédie de Shakspeare : beaucoup de bruit pour rien; ce fut l'histoire des fanfarons du sonnet de Cervantes : *Fuese y no hubo' nada*. L'action, l'action! quand donc l'Allemagne saura-t-elle ce que c'est que l'action?

Pour gagner le terrain de chasse, nous avions à traverser Altona, la sœur jumelle de Hambourg, car on pourrait aussi les nommer Dudymes. Elle n'en est séparée que par le faubourg Saint-Paul, si cher aux matelots de toutes les nations, qui trouvent là, au retour de leurs longs voyages, des violons et des filles à bouche que veux-tu. Par un beau privilége, qui date, je crois, de Tycho-Brahé, Altona possède l'observatoire central de l'Europe, celui qui réunit dans ses archives les observations astronomiques de tous les autres; mais cependant elle se montre plus fière encore d'avoir été la patrie adoptive du Saxon Klopstock, l'auteur de la *Messiade*. Jamais un étranger ne passe devant le cimetière d'Altona sans qu'on lui dise : « Voyez-vous, sous ce tilleul, ces trois tombeaux réunis? c'est là qu'est enterré le poëte Klopstock entre ses deux femmes. » Et puisque je parle cimetière et tombeaux, je dois ajouter qu'à notre place des chasseurs russes seraient retournés à la maison. Nous avions été longtemps arrêtés près des portes de Hambourg, qui ne s'ouvrent pas avant sept heures du matin, par l'interminable défilé d'un de ces somptueux enterrements, tout particuliers à cette ville, et dont le faste, inutile, ruineux, absurde, est d'autant plus choquant dans une démocratie. Ce n'est pas seulement, comme à Paris, un magnifique corbillard suivi des voitures de deuil et des voitures d'amis, ce sont des douzaines de croque-mort qui marchent à pied, deux à deux, derrière le cercueil, ou le portent sur leurs épaules, et vêtus comme on allait à la noce il y a trois siècles. Perruque poudrée et festonnée, chapeau à plumes, épée au côté, large fraise, petit manteau, pourpoint, hauts-de-chausse, souliers à la poulaine, le tout en velours, soie ou drap, suivant le tarif, tel est l'accoutrement suranné et bariolé de ces suivants à gages, dont le nombre et la parure témoignent de la fortune du défunt et de l'affection de ses héritiers. Ils remplacent les anciennes *pleureuses* dont le Cid disait dans son testament : « J'ordonne qu'on ne loue pas de femmes pour me pleurer; il suffit des larmes de ma Chimène, sans que j'achète d'autres larmes. » Ce luxe de cortége est surtout étrange pour des enterrements luthériens, où l'on jette tout bonnement le mort dans la fosse, sans le moindre chant ni la moindre parole; ce qui faisait dire naguère, dans le midi de la France, à propos d'un homme qui mange beaucoup et parle peu : c'est un huguenot, il enterre sans chanter.

Malgré ce menaçant augure, notre chasse fut heureuse et charmante. — D'abord, au delà d'Altona, sur des coteaux élevés qui dominent la rive droite de l'Elbe, nous eûmes à passer en revue une foule de maisons de campagne, palais ou chaumières, que les négociants de Hambourg habitent pendant la belle saison, voyant de leurs fenêtres partir et rentrer les navires qu'ils envoient dans tout l'univers. C'est là qu'ils cultivent à grands frais, non plus les tulipes hollandaises, bien passées de mode et bien tombées de prix, mais les orchidées, ces plantes étranges, variées et belles, ces filles de l'air, qui ne vivent point par les racines, mais par les feuilles, sans terre et sans eau. Chaque *villa* se fait gloire de ses espèces et de sa collection, dont la plus riche appartient aux serres chaudes de l'Anglais Booth, célèbres dans le monde entier. — Ensuite, au milieu du jour, nous nous assîmes gaiement autour d'un splendide déjeuner, qui, pour être servi dans une chaumière véritable, où, durant l'hiver, la famille villageoise retire ses poules et ses vaches, n'en était pas moins appétissant et savoureux. Cette chaumière, comme en général toutes les habitations de la contrée, était un modèle d'arrangement et de propreté. Sa vue confirma de nouveau une observation que j'ai souvent eu l'occasion de faire; c'est que presque toujours les habitants des plages, des contrées voisines de la mer sont plus soigneux et plus propres dans leurs demeures que ceux qui vivent plus loin dans les continents. Et ce n'est pas seulement au nord de l'Europe, mais au midi, en Espagne, par exemple, où les provinces littorales forment un si frappant contraste avec les provinces intérieures. — Enfin, nous rapportâmes, entre une vingtaine de chasseurs, à peu près un demi-cent de lièvres et quelques renards trouvés dans des broussailles comme des voleurs dans un coupe-gorge. Grâce à la prévenance de mes compagnons pour un étranger, et toujours placé aux meilleurs postes, je pus soutenir l'honneur du pavillon et m'entendre proclamer roi de chasse : bonne royauté celle-là, plus enviable que celle de la fève, et que beaucoup d'autres encore, avec ou sans constitution.

Louis VIARDOT.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ordre de la Légion-d'Honneur et les Gardes mobiles décorés.

Quoi qu'en puissent dire nos républicains stoïques, la croix d'honneur subsiste; mais il faut convenir qu'elle doit avoir la vie dure pour survivre à l'abus que les derniers gouvernements en ont fait. Notre jeune République vient de lui donner un nouveau baptême en l'attachant sur la poitrine de quelques-uns de ces braves enfants dont les légions comptent aujourd'hui parmi nos plus braves soldats.

Que ce soit pour nous l'occasion de rappeler l'origine et l'histoire de cette institution toute républicaine, et à laquelle les trois monarchies qui l'ont successivement employée à récompenser, parmi des services dignes en tout temps de la reconnaissance nationale, quelques services moins respectables, n'ont pu enlever le prestige qu'elle doit à son illustre fondateur.

C'est à la fin du mois d'avril 1802 que Bonaparte, premier consul, exposa pour la première fois le projet de cette institution. « La Constitution de 91, dit-il, a bien fait de promettre des récompenses nationales, il faut tenir sa promesse; cela est grand, noble, utile. Il faut créer un ordre qui soit un signe de la vertu, de l'honneur, de l'héroïsme; une distinction qui récompense à la fois la bravoure militaire et de le mérite civil.»

Le 15 mai suivant, les conseillers d'État Rœderer, Marmont et Dumas déposaient au Corps législatif le projet de loi dont Rœderer expose ainsi les motifs :

« La Légion-d'Honneur qui vous est proposée doit être une institution auxiliaire de toutes nos lois républicaines, et servir à l'affermissement de la Révolution. Elle paye aux services militaires comme aux services civils le prix du courage qu'ils ont tous mérité; elle les confond dans la même gloire, comme la nation les confond dans sa reconnaissance.

» Elle unit par une distinction commune des hommes déjà unis par d'honorables souvenirs. . . . .

» Elle met sous l'abri de leur considération et de leur serment nos lois conservatrices de l'égalité, de la liberté, de la propriété. . . . . .

» C'est une institution morale qui ajoute de la force et de l'autorité à ce ressort de l'honneur qui meut si puissamment la nation française.

» C'est une institution politique. . . . . .

» C'est une institution militaire. . . . . . Enfin c'est la création d'une nouvelle monnaie d'une bien autre valeur que celle qui sort du trésor public; d'une monnaie dont le titre est inaltérable et dont la mine ne peut être épuisée, puisqu'elle réside dans l'honneur français; d'une monnaie, enfin, qui peut seule être la récompense des actions regardées comme supérieures à toutes les récompenses. »



Ponceot (Hippolyte), 16 ans, 9e bataillon, 6e compagnie de la garde mobile; décoré.

La gravure qui accompagne cette notice est l'histoire même des modifications que les révolutions politiques ont apportées dans le signe de l'ordre, qui compte quatre périodes diverses. Dans la première période de 1802 à 1804, l'étoile de la Légion-d'Honneur n'a point de couronne, point de perles au bout des branches. En 1805 la couronne impériale surmonte l'étoile, à laquelle on ajoute des perles; l'exergue porte : *Napoléon, empereur des Français. — Honneur et patrie.* En 1814 la couronne royale est substituée à la couronne impériale, l'effigie de Henri IV à l'effigie de Napoléon. Vient enfin 1830; à part quelques changements dans la couronne et deux drapeaux tricolores remplaçant sur le revers les trois fleurs de lis de la Restauration, rien ne distingue cette quatrième période. Quels nouveaux changements la République de 1848 va-t-elle apporter à la croix d'honneur, c'est ce que nous verrons sans doute bientôt; car il n'est guère probable que l'effigie de Henri IV et la couronne de Louis-Philippe continuent à faire partie de cette décoration. Pourquoi ne pas revenir tout simplement à l'étoile républicaine de 1802?

Le jeune garde mobile dont nous donnons ici le portrait, après ceux que nous avons déjà publiés dans nos précédents numéros, n'est pas le dernier de cette jeune pléiade de braves qui viennent d'être décorés par M. le général Cavaignac. Il en reste un d'un nom fameux, du nom de Ledru, auquel nous devons un avertissement d'autant plus nécessaire que nous avons appris de quelques personnes honorables qui s'intéressent à lui pour son courage, qu'il n'a pas toutes les qualités qui relèvent la gloire militaire. Le jeune Ledru, adressé par nous, comme l'avaient été ses camarades, à un daguerréotypeur chargé de reproduire son image, a emporté son portrait encadré et n'a point reparu. Tant pis pour lui.

Encore un mot sur ces jeunes gens. La population de Paris les a traités avec une faveur méritée; mais il est temps de les soustraire à des ovations qui prennent, à ce qu'on nous assure, parmi certaines personnes trop libres, une allure de fantaisie peu faite pour contribuer à la dignité, à la moralité, et même à la santé des triomphateurs. Nous croyons savoir que M. le général Lamoricière l'a su, et qu'il a pris des mesures conservatrices. M. le général Lamoricière connaît les bonnes méthodes pour faire les bons soldats.



Modifications successives de la décoration de la Légion-d'Honneur.

Correspondance.

— Nous avons relevé dans les journaux et d'après quelques communications qui nous sont parvenues à temps, la liste des morts aux journées de juin publiée dans notre dernier numéro. Cette liste est fort incomplète. Elle était même, heureusement, inexacte au sujet de M. Ozy, lieutenant de la garde républicaine, qui est aujourd'hui en voie de guérison.

— M. de Vaublanc, à Nozay, Loire-Inférieure, nous apprend le malheur qui l'a frappé. Son fils, âgé de vingt ans, garde mobile du 2e bataillon, est une des victimes des fatales journées.

— M. Duchalais nous indique aussi une omission. « Parmi les malheureuses victimes de la garde nationale de Beaugency, il faut encore compter, dit-il, le jeune Duvernay, tué à l'affaire du Carrousel. Le corps de Duvernay n'a pu être retrouvé, et l'on suppose qu'il a dû être enterré avec les insurgés. »

La lettre de M. Duchalais est d'un bon citoyen.

— M. Hémart, commandant le bataillon cantonal d'Avenay, Louvois et Mareuil-sur-Ay (Marne), nous fournit la liste des contingents de garde nationale accourus à la défense de Paris, tant de ces communes que des communes d'Ay, Tours-sur-Marne, Damery et Avize. En tout 320 hommes.

— Plusieurs correspondants de l'étranger nous demandent en nombre les derniers numéros de *l'Illustration*. Nous les prions de nous fixer prochainement sur le chiffre possible de leurs placements; la composition de ces numéros du journal ne pouvant être conservée plus longtemps, et les tirages faits étant à peu près épuisés.

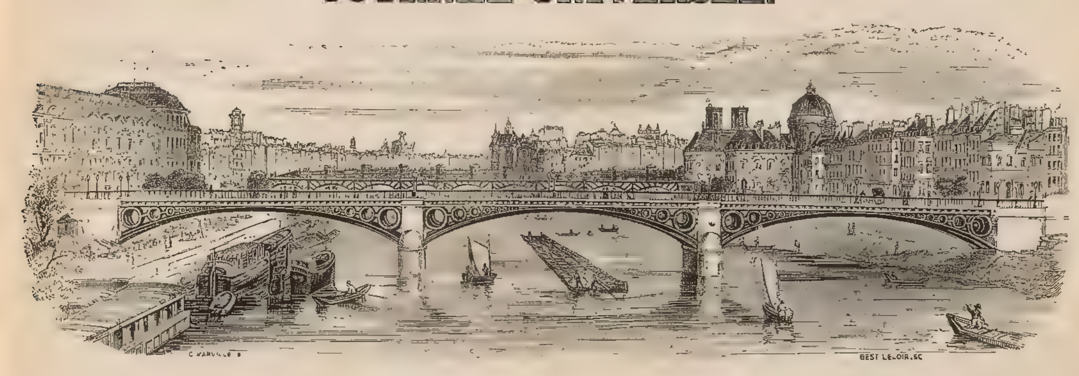
RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondants de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de PLON FRÈRES, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 283. Vol. XI. — SAMEDI 29 JUILLET 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Au moment où notre dernier numéro était mis sous presse, nous apprenions la mort de M. Dornès, représentant du peuple, atteint d'une des premières balles de l'insurrection de juin, enlevé à sa patrie, à sa famille, à ses amis après vingt-six jours de douleurs, pendant lesquels l'espoir de le voir sauvé avait plus d'une fois souri à tous ceux qui l'ai-

Réunion du Parlement allemand à Francfort.

maient. Dornès a succombé le 20, à six heures du matin. Nous venons trop tard, après tant de témoignages de sincère estime, de touchante affection et de publics regrets pour raconter sa vie et ses funérailles. Qu'il nous soit permis de dire que nulle expression de ces sentiments qui ont éclaté de toutes parts, sur sa tombe et dans la presse, n'excède nos propres sentiments, et que ce serait trop peu même pour celui qui écrit ces lignes que de s'y associer, sans se souvenir qu'il a été personnellement l'objet de la bonté et du généreux dévouement de Dornès, le meilleur et le plus dévoué des hommes.

L'Assemblée nationale presque entière a voulu se réunir à la grande députation chargée d'assister aux obsèques de Dornès, et par suite de ce pèlerinage douloureux et général au cimetière du Mont-Parnasse, vendredi de la semaine dernière, la séance de l'Assemblée n'a été ouverte qu'à quatre heures. Celle de lundi l'a été par la proposition faite par le président du conseil des ministres de voter, comme témoignage de reconnaissance nationale pour la mémoire de Dornès, une pension viagère de 3,000 fr. au nom de sa mère, veuve du général Dornès, mort de ses blessures en 1812 à Wilna, et reversible sur la tête de sa fille non mariée. Cette dette a été acquittée avec un enthousiasme religieux et par un vote unanime.

La nouvelle de la mort de Dornès a porté l'Assemblée à témoigner toute sa sympathie pour un de ses membres, victime également par son dévouement de l'insurrection de juin, mais conservé du moins à l'amitié de ses collègues. M. Bixio a été nommé vice-président par 326 suffrages sur 440 votants, en remplacement de M. Marrast, appelé au fauteuil de la présidence.

Un rapport sur l'élection d'un représentant, qui était à nommer dans le département de Vaucluse, a amené des révélations fort curieuses et une discussion assez vive. M. Alphonse Gent était commissaire du gouvernement dans ce département, quand l'option de M. Agricol Perdiguier pour la députation de la Seine laissa libre à Avignon un mandat de représentant. L'élection eut lieu, et le bureau de l'assemblée, chargé d'en vérifier les opérations, remarqua que dans la plupart des sections il s'était trouvé au dépouillement, dans les urnes non gardées la nuit, plus de bulletins qu'il n'y avait eu de votants; que des citoyens non portés sur les listes, par conséquent n'ayant aucun droit de vote, avaient cependant été admis à donner leur suffrage sur la représentation de cartes que l'administration leur avait indûment délivrées; que dans une section il ne s'était trouvé, dans une de ces urnes mal gardées, en faveur du concurrent de M. Gent, qu'une centaine de bulletins, tandis que deux cent cinquante électeurs environ attestaient avoir écrit le nom de ce concurrent sur leurs bulletins. Tout cela était au moins bizarre, mais ce qui a paru aux yeux du bureau et de l'assemblée rendre une enquête indispensable, c'est qu'antérieurement à tous ces faits étranges, M. Gent avait eu l'idée de convoquer les maires, les juges de paix, les principaux officiers de la garde nationale, au nombre de trois à quatre cents, à l'Hôtel de la préfecture pour..... M. Gent vous arrête là. Il proteste contre l'intention qu'on lui suppose d'avoir abusé de l'influence que sa position lui donnait sur les électeurs; non, il ne songeait pas à mal; il voulait seulement s'assurer si les électeurs aimaient mieux le conserver comme commissaire que de l'envoyer pour les représenter à l'Assemblée nationale. L'assemblée a trouvé l'invention un peu trop habile, car il s'en est fort peu fallu qu'elle n'ait annulé l'élection séance tenante; l'annulation n'a été rejetée qu'après deux épreuves. Quant à la proposition d'enquête, faite par le bureau, elle a été adoptée à une immense majorité.

Samedi l'Assemblée, assoupie et égayée tour à tour par des rapports de pétitions plus ou moins excentriques, a entendu, entre deux rapporteurs, M. le ministre des finances lire un projet de décret relatif à un emprunt destiné à produire un capital de 175 millions, nécessaire pour combler le déficit probable des budgets de 1848 et de 1849. L'urgence a été demandée et votée, et la discussion fixée à la séance suivante. — Lundi donc l'Assemblée, après un très-court débat, et après des observations de M. Goudchaux d'une netteté parfaite, a voté ce décret et fixé le taux auquel l'emprunt en rentes 5 pour 100 aurait lieu à 75 francs 25 centimes.

De cette somme il faut déduire les avantages faits aux souscripteurs du dernier emprunt, dont les certificats tombés en déchéance seront néanmoins reçus comme espèces, et aussi la bonification résultant des intérêts qui courront à partir du 22 mars dernier pour tout le chiffre de l'emprunt qui sera successivement versé jusqu'en 1849. Ces réductions à opérer équivalent ensemble à 10 francs environ. C'est donc un emprunt à 65 francs 25 centimes.

Les dernières élections de la Corse, provoquées par l'option de M. Abatucci pour le département du Loiret, ramenaient la question qui naguère a soulevé des débats si passionnés, celle de l'admission de Louis-Napoléon. Son nom a rallié la presque unanimité des électeurs de la Corse; car, sur 38,197 votants, il a obtenu 37,036 suffrages. Les opérations étaient reconnues régulières; mais, avant que l'Assemblée délibérât sur les conclusions du bureau, son président, M. Marrast, a donné lecture d'une lettre de Louis-Napoléon par laquelle il déclare que les raisons qui l'ont contraint de refuser le mandat des électeurs de la Seine, de l'Yonne et de la Charente-Inférieure subsistent encore et lui imposent un nouveau sacrifice. Sans renoncer à l'honneur de représenter un jour son pays, il croit devoir attendre dans un exil dont il prolonge volontairement la durée que sa présence en France ne puisse servir de prétexte aux ennemis de la République. Il veut que ceux qui l'accusent d'ambition soient convaincus de leur erreur, et que personne ne puisse mettre en doute la sincérité des souhaits qu'il forme pour le bonheur de la République. L'Assemblée a accueilli la lecture de cette missive par des témoignages d'une approbation marquée.

Mardi s'est ouvert le débat sur le projet de décret relatif aux clubs. Il n'y a pas eu de discussion générale et l'on est passé immédiatement à celle des articles. L'article premier reconnaît et proclame le droit qu'ont les citoyens de se réunir. L'article 2 subordonne l'exercice de ce droit à une double déclaration au maire de la commune et au préfet. Cet article porte en outre qu'aucun club ne pourra prendre une dénomination autre que celle du lieu de ses séances; que les édifices publics ou communaux ne pourront être affectés, même temporairement, à ces réunions. On a voulu qu'il ne pût y avoir ni club des *Jacobins*, ni club de *Chambord*, ni club de *Neuilly*; et d'un autre côté que la salle du Conservatoire ne redevînt pas le théâtre de certains exercices. L'article 3 établit en principe la publicité des clubs et réserve le quart des places au moins aux curieux, mais il exclut les femmes et les mineurs, et leur interdit même le droit d'assistance. Enfant chéri des dames, M. Flocon a protesté, et a soutenu qu'elles seraient blessées, d'être traitées comme des *mineures*. L'assemblée, qui nous paraît mieux connaître le faible des femmes, ne l'a pas pensé. Les articles 4, 5, 6 règlent le droit de présence d'un représentant de l'autorité dans ces réunions, et le mode de constatation des crimes, délits et contraventions. L'article 7 proscrit toute communication de club à club, toutes députations ou délégations de commissaires, toutes proclamations et pétitions collectives. L'article 8 interdit et punit l'introduction dans les clubs de tout individu porteur d'armes apparentes ou cachées. Les articles 9, 10, 11 et 12 établissent une échelle de pénalité graduée sur la gravité des infractions à la loi. C'est seulement à l'occasion de l'article 13 qu'une assez grave discussion s'est engagée. Les auteurs du projet de décret autorisant les clubs et les réunions publiques, croyaient avoir, en raison de cela, le droit de prendre leurs précautions contre les sociétés qui fuient la publicité, et de soumettre à une autorisation préalable, qui ne saurait jamais être une entrave pour les citoyens inoffensifs, les cercles et réunions périodiques qui ont toujours été soumis à ce régime. MM. Dufaure et Charamaule, soutenus d'un côté par les montagnards, de l'autre par l'opinion qui, sous les régimes précédents, combattait pour les jésuites et les congrégations, se sont voilé la face et ont déclaré que c'était l'enterrement de la liberté. M. Dupin aîné a aisément fait justice de ces ridicules jérémiades; mais cette controverse a donné naissance à une multitude d'amendements qui ont été renvoyés à l'examen de la commission.

La séance de mercredi était attendue avec plus d'intérêt que les séances ordinaires. L'ordre du jour annonçait la lecture du rapport de M. Thiers, au nom du comité des finances, sur la proposition du citoyen Proudhon. Cette proposition, comme tous les propriétaires peuvent s'en souvenir, consiste à s'emparer du tiers des fermages, des loyers, des intérêts des capitaux, dans un double but, prétend M. Proudhon, but d'impôt et de crédit. Après avoir exposé les principales dispositions du projet telles qu'elles ont été conçues par l'auteur, M. Thiers les a discutées l'une après l'autre avec une raison et un bon sens que la Chambre, nous voulons dire la majorité, a hautement appréciée.

« Ce projet, dit M. Thiers, s'était déjà produit hors de cette enceinte, dans une feuille quotidienne, aujourd'hui suspendue. L'intention de l'auteur ne s'était nullement dissimulée lors de cette première expression de sa pensée : c'était, quant au fond, une atteinte directe et avouée à la propriété; car, disait-il, *la rente de la terre est un privilège gratuit qu'il appartient à la société de révoquer*; c'était, quant à la forme, une pétition factieuse; car, disait-il encore, elle devait vous être présentée, *non comme une supplique, mais comme un ordre*. (Légère rumeur.) Le pouvoir exécutif chargé d'appliquer les lois répressives aux délits contre l'ordre public, ayant usé des droits que lui confère l'état de siége pour suspendre le journal qui contenait cette proposition, l'auteur se servant de son initiative comme membre de l'Assemblée nationale, vous l'a présentée sous la forme d'un projet financier. C'est à ce titre que votre comité a dû en être saisi.

» On s'attendait à voir l'auteur appuyer sa proposition sur les seules raisons qui peuvent lui mériter quelque attention, c'est-à-dire sur la négation du droit de propriété, négation devenue malheureusement la doctrine de quelques esprits égarés ou pervers, qui cherchent la célébrité ou la puissance à travers les ruines de l'ordre social. (Très-bien!) Il n'en a rien été. L'auteur a soutenu qu'il n'entendait nullement attaquer le principe de la propriété (principe que, du reste, il se réservait d'attaquer plus tard et dans une autre occasion); il a soutenu qu'il voulait, au contraire, apporter secours à la propriété elle-même, en lui demandant un sacrifice momentané, au moyen duquel on relèverait le crédit privé et public, et rouvrirait toutes les sources de la production.

» La question ainsi posée, la proposition perdrait toute sa gravité; car, il faut le dire, à titre de conception financière, elle ne mérite pas qu'on s'y arrête.

» Votre comité a fort regretté qu'on abandonnât ainsi le véritable terrain sur lequel cette proposition aurait dû être débattue. Il aurait souhaité, et vous partagerez sans doute ce vœu, que les doctrines anti-sociales, au moyen desquelles on soulève une multitude aveuglée, au moyen desquelles on la pousse à verser le sang des citoyens, à tourner contre la patrie des forces qui devraient être réservées contre ses seuls ennemis, que ces doctrines funestes fussent portées hardiment à cette tribune et soumises à l'épreuve d'une discussion solennelle.

» Ces grands principes de la famille, de la propriété, sur lesquels repose l'ordre social, ne sont pas de ces vieux priviléges qui n'ont d'autre force que le temps ou le silence dont on les entoure; ce sont des principes sacrés, indestructibles, qu'aucune logique humaine, quelque audacieuse qu'elle soit, ne saurait renverser, et qui peuvent être discutés au grand jour. Il importe même qu'ils le soient, et que la discussion raffermisse tout ce qu'elle a ébranlé. On a droit de demander à ceux qui hors de cette enceinte se montrent si hardis à nier tous les principes sociaux, de conserver devant vous un peu de cette hardiesse et de vous apporter à vous-mêmes les doctrines qu'ils réservent pour une multitude trop facile à tromper. (Marques nombreuses d'approbation.) »

M. Thiers fait ensuite une savante critique du projet, et montre les conséquences absurdes de toutes ces folies qui ont déjà coûté à la France une part de sa fortune et une part de son sang. « Il est des erreurs, dit-il en terminant, qu'il faut savoir respecter; il en est qui ne méritent aucune indulgence. Le comité des finances aurait pu sans doute ne pas prendre au sérieux des combinaisons publiées dans un journal et les abandonner à la justice des tribunaux; mais il a cru que la Représentation nationale du pays se devait à elle-même de blâmer avec énergie ce déplorable usage de la liberté, et de lui infliger le stigmate éclatant d'un jugement en quelque sorte national.

M. Proudhon a demandé à répondre, et la Chambre a fixé la discussion à samedi prochain.

On a remarqué à la suite de la lecture du rapport de M. Thiers la mauvaise humeur de quelques Montagnards, mais surtout l'approbation du général Cavaignac, exprimée dans des termes qui font autant d'honneur à l'intelligence politique qu'à l'esprit et au goût du chef du pouvoir exécutif.

L'entrée des troupes russes en Moldavie, leur marche sur la Valachie aujourd'hui confirmées, la situation respective des Italiens et des Autrichiens dans la péninsule, la pointe de ces derniers sur Ferrare, d'où l'approche d'une division de Charles-Albert les a néanmoins précipitamment fait déguerpir, sont des événements graves qui ont vivement préoccupé les membres de l'Assemblée et particulièrement son comité des affaires étrangères. Plusieurs divisions de l'armée des Alpes ayant été appelées pour former des camps aux environs de Paris, il a été décidé que d'autres régiments seraient concentrés à la frontière des Alpes et que l'armée du général Oudinot serait immédiatement reformée. Du reste, le 18, le général Bava a remporté à Governolo un avantage marqué sur les Autrichiens : il leur a enlevé un drapeau, pris deux canons et cinq cents prisonniers. Enfin l'on annonce que Vérone et Mantoue sont serrées si étroitement qu'elles ne peuvent plus espérer recevoir de secours, à moins que le général Radetzki ne risque une bataille générale, désirée ardemment par les Italiens.

Pendant que cette lutte italienne se poursuit et s'accroît, pendant que les États de Hongrie votent des levées d'hommes, des subsides et déclarent la patrie en danger, les Allemands poursuivent l'œuvre que l'amour de la nationalité leur a fait entreprendre et qui est la condamnation de toute contrainte imposée par l'Autriche à d'autres nationalités dont elle s'efforce de maintenir l'asservissement. Le parlement de Francfort continue la tâche qu'il s'est imposée, et, depuis deux mois, rien n'a semblé le distraire de sa mission, ni la gravité des événements accomplis en d'autres pays, ni la guerre des duchés, ni celle de l'Italie, ni le contre-coup des batailles livrées dans les rues de Prague, de Vienne ou de Berlin. Réuni depuis le 20 mai, le parlement allemand a déjà tenu cinquante séances; il a forcé tous les États particuliers, y compris la Prusse et l'Autriche, à reconnaître sa suprématie, et c'est à peine si l'on a entendu une faible et timide menace de protestation de la part du roi de Hanovre; il a virtuellement changé le droit privé et international en Allemagne; il a dissous la Diète germanique, œuvre du congrès de Vienne; il a élu à une immense majorité (436 voix sur 548 votants) un lieutenant-général de l'empire allemand, qui a été salué par les cris unanimes des populations; il a conféré à ce personnage de son choix des pouvoirs qui lui donnent autorité sur les fières et puissantes monarchies de l'Autriche et de la Prusse; aujourd'hui enfin, il organise les instruments et les rouages de ce grand et nouveau pouvoir qu'il a créé.

Rappelons comment prit naissance cette révolution calme, cette régénération profonde. On se rappelle que, dans une réunion assez peu nombreuse de patriotes allemands, tenue vers les premiers jours du mois de mars dernier à Heidelberg pour délibérer sur la position que la Révolution française allait faire à l'Allemagne, un libraire de Manheim, M. Bassermann, émit tout à coup la proposition de convoquer à Francfort, à côté de la Diète germanique, une assemblée nationale et constituante, aux travaux de laquelle seraient appelés à prendre part tous les membres des Chambres des divers États allemands, tous les hommes à qui leurs travaux, leur gloire, les services rendus au pays, pouvaient donner, comme de droit divin et sans avoir recours à l'élection, l'autorité nécessaire pour décider du sort de la patrie. On sait encore que la proposition ayant été accueillie avec transports et propagée par la presse, trois cents personnes environ se trouvèrent réunies à la fin du mois à Francfort, sous la présidence de M. Mittermaïer, président de la Chambre des députés de Bade; qu'au lieu de se constituer tout à coup en Assemblée souveraine, en Convention, cette Assemblée eut le bon esprit de se mettre en rapport et presque d'accord avec la Diète, qui d'ailleurs ne lui fit aucune opposition, et qu'enfin, après quelques jours, elle termina ses travaux par la convocation plus régulière d'un parlement national dont les membres devaient être élus par chacun des États particuliers, à raison d'un représentant pour 50,000 âmes de population. Ainsi naquit le parlement allemand, subi avec résignation par quelques princes, par quelques grands seigneurs, mais accepté avec enthousiasme par la presque unanimité de la nation.

Mais ce sont de tout autres événements qui se préparent en Irlande. Le moment suprême de la crise semble y être

arrivé. Ainsi que l'a dit un des ministres anglais, il ne manque plus à la guerre que la formalité de la déclaration. Les armes sont prêtes, les bras sont levés, et d'un moment à l'autre on apprendra que le sang a coulé. Des causes ignorées ont fait avancer l'époque fixée pour l'insurrection. Elle avait été ajournée jusqu'après la récolte, et c'est dans la pleine connaissance de cette résolution que le vice-roi d'Irlande, lord Clarendon, avait ajourné les mesures de répression. Ce n'a été qu'à la dernière extrémité qu'il s'est décidé tout à coup à mettre Dublin et plusieurs villes et comtés en état de siége, et à ordonner la dissolution des clubs armés. La certitude de l'imminence d'une explosion l'a déterminé à cette intervention si subite. Il paraît que le gouvernement anglais a été informé que le moment de l'insurrection avait été changé, et que sur plus de la moitié de la surface de l'Irlande le signal attendu allait être donné d'un jour à l'autre. Ces nouvelles ont produit la plus vive émotion à Londres; le ministère, qui n'est guère soutenu que par les dangers mêmes de la situation, a repris une certaine activité. Il a demandé à la législature de nouveaux pouvoirs, et la suspension momentanée de ce droit célèbre qu'on appelle l'*habeas corpus;* et le 21 lord John Russell, au milieu d'un silence de mort, a proposé dans la Chambre des Communes de donner au lord-lieutenant le droit de faire arrêter et détenir jusqu'au 1er mars 1849 tout individu suspect de conspirer contre la personne ou le gouvernement de la reine. Cette loi a été immédiatement discutée et votée.

La question maintenant est de savoir si les mesures énergiques prises par le gouvernement étoufferont l'insurrection dans son germe ou en accéléreront et en détermineront immédiatement l'explosion. Quelque habitués que soient les Irlandais à parler sans agir, et à dépenser toute leur énergie en éloquence, cette fois la partie paraît trop engagée pour qu'ils puissent reculer. Personne en ce moment ne croit à la possibilité du succès d'une insurrection. Les forces ne sont pas encore égales; mais, victorieuse, que fera l'Angleterre? Les mêmes lois, les mêmes procédés détermineront plus tard d'autres soulèvements qui ne pourront pas toujours être comprimés, et qui d'ailleurs trouveront dans la population ouvrière de l'Angleterre une sympathie qui commence à se manifester dès aujourd'hui.

L'*Illustration* a dû, comme tous les organes de la publicité, entretenir ses lecteurs d'un de ces drames précurseurs de la révolution de février dans lesquels figuraient les noms des plus hautes familles, les noms d'hommes occupant les premières positions de la monarchie croulante. L'un de ces drames vient de se dénouer devant la première chambre civile du tribunal de première instance de la Seine. Par jugement du 21 juillet dernier, sur les conclusions de M. Chaix d'Est-Ange, M. Mortier faisant défaut, cet ancien ambassadeur a été déclaré interdit de l'administration de ses biens et de sa personne; il a été déclaré qu'il resterait dans une maison de santé et que les deux enfants, issus de son mariage, demeureront sous la garde de leur mère, qui a été autorisée à gérer et administrer ses biens et affaires personnels, et à laquelle il a été accordé une provision.

Chronique musicale.

Après un mois entier d'un silence morne et désolant, le Théâtre de la Nation et l'Opéra-Comique viennent d'être rendus au public à la fin de la semaine dernière. On ne peut dire avec quel bonheur chacun se retrouvait dans les foyers, lieux habituels où arrivent toutes les nouvelles futiles du jour, où circulent, se commentent et s'augmentent, d'une foule de manières plus ou moins piquantes, les mille petits riens qui contribuent au charme de la vie parisienne. Un foyer de théâtre, vaste salon public de tous les soirs, fermé pendant tout un long mois de douleur et d'angoisses! Vous jugez comme on devait s'y chercher avec empressement et avec une sorte d'anxiété, avec quel plaisir on revoyait les visages de connaissance, avec quelle effusion on serrait la main de ses amis. C'était donc une véritable fête de famille et en même temps une réjouissance publique, que la réouverture des théâtres lyriques de Paris. L'Assemblée nationale a judicieusement agi en accordant d'une manière efficace au secours de nos institutions dramatiques, et spécialement de nos grands théâtres lyriques. Bien que la question d'art ait été jusqu'à présent écartée, comme l'a fait observer le représentant rapporteur de la commission de l'intérieur, et que la somme exceptionnellement allouée aux théâtres n'ait qu'un objet purement politique, on n'en doit pas moins des éloges au zèle des membres de cette commission, à condition toutefois que l'art, après les préoccupations matérielles du moment, aura son tour et sera traité comme il mérite de l'être. Nous savons que la gloire littéraire de la France est justement entourée de la plus vive sollicitude, que les meilleures intentions veillent sans cesse à ses intérêts; mais s'il en faut croire quelques paroles indiscrètement ébruitées, il n'en serait pas de même de notre art musical. Un illustre poëte, un célèbre dramaturge, un spirituel vaudevilliste, nous ne pouvons pas dire précisément lequel, peut être tous les trois ensemble, auraient, dans le sein de la commission, émis cette opinion singulière que la musique avait été jusqu'à présent trop protégée, que les régimes déchus avaient trop fait pour elle au détriment de la littérature, qu'il y avait enfin trop de théâtres lyriques. A coup sûr ce citoyen, ou ces citoyens, n'aiment pas la musique. Ce n'est pas une raison pour laisser passer un avis si complétement dépourvu de justesse. Les auteurs français ont à leur disposition cinq scènes au moins continuellement en activité : le théâtre de la République, l'Odéon, les théâtres de la Porte Saint-Martin, de l'Ambigu-Comique, de la Gaieté, où la tragédie, le drame, la comédie peuvent se produire; sans compter le Gymnase et le Vaudeville, qui n'ont pas médiocrement contribué à la renommée européenne de nos littérateurs. Rigoureusement parlant, les musiciens n'ont qu'un théâtre : l'Opéra-Comique. Pour le Grand-Opéra, on ne peut pas raisonnablement le ranger au nombre des moyens de production des œuvres musicales de l'école française. Dès son origine, l'Opéra a prétendu à beaucoup mieux qu'une gloire simplement nationale. La France a mis un noble et splendide orgueil à faire de cette magnifique scène un centre d'art universel. Elle a placé, pour ainsi dire, tout son amour-propre à y appeler les plus illustres célébrités musicales de toutes les écoles, sans s'inquiéter le plus souvent si une telle munificence envers les étrangers n'était pas gravement préjudiciable aux intérêts, à la réputation des artistes éminents nés dans son sein et élevés par elle à grands frais. Mais cette conduite si peu ordinaire est tellement généreuse, que personne en France, pas même les compositeurs français les plus lésés, n'a jamais songé à se plaindre. Ainsi ce fut Lulli le Florentin qui reçut de Louis XIV la mission de fonder définitivement l'Opéra en France; et depuis ce sont les Gluck, les Piccini, les Sacchini, les Salieri, les Vinter, les Spontini, les Rossini, les Meyerbeer, les Donizetti, et jusqu'aux Niedermayer et aux Verdi, qui ont été chargés de féconder ce terrain glorieux. Les noms de Rameau, de Grétry, Gossec, Lesueur, Auber, Halévy, et quelques autres de nos musiciens compatriotes, ne sont pas en nombre suffisant pour pouvoir servir d'objection valable contre ce fait, quelque contestable qu'il paraisse tout d'abord, que le grand Opéra ne doit pas être considéré comme un encouragement direct et spécial accordé aux compositeurs de l'école française. Et si l'on ajoute à la nomenclature des musiciens étrangers les ouvrages traduits de l'allemand et de l'italien qui ont été représentés sur cette scène, depuis ceux de Pergolèse jusqu'à ceux de Mozart, et depuis ceux de Weber jusqu'à ceux de Donizetti, on comprendra bien plus encore la vérité de ce que nous avançons. La scène du grand Opéra est à la musique française ce que la galerie du Louvre est à la peinture de notre pays; l'espace réservé aux chefs-d'œuvre de Poussin, Claude Lorrain, Lesueur, Lebrun, Rigaut, Mignard, et des autres grands peintres français, est le plus petit relativement à celui qu'y occupent les maîtres flamands, hollandais, allemands et italiens de toutes les écoles.

Il n'y a donc, à vrai dire, pour les compositeurs français qu'une seule scène, qu'un seul débouché : l'Opéra-Comique. Là véritablement est notre gloire nationale. C'est dans l'histoire de ce théâtre qu'on peut réellement étudier l'esprit, le caractère, les progrès de la musique française. Si le Grand-Opéra a puissamment contribué à nous maintenir glorieux et supérieurs vis-à-vis des autres peuples de l'Europe, l'Opéra-Comique a bien plus efficacement influé sur le développement du goût individuel du peuple français. Et ce sont les ouvrages de Monsigny, Philidor, Grétry, Dezède, Champein, Dalayrac, Berton, Méhul, Le Sueur, Chérubini, Creutzer, Boïeldieu, Herold, Auber, Halévy, Adam, Thomas, Clapisson et de bien d'autres encore, tous compositeurs véritablement français, qui ont fait l'éducation musicale de notre pays, depuis les essais musicaux du théâtre de la Foire jusqu'aux admirables partitions de la *Dame Blanche*, de *Zampa*, d'*Haydée* et des *Mousquetaires de la Reine*.

Si donc l'art musical est arrivé assez haut en France pour être un sujet de jalousie et d'envie aujourd'hui parmi les poëtes et messieurs les gens de lettres; ce n'est pas, on le voit bien, parce qu'on a fait pour la musique plus qu'il ne fallait au détriment de la littérature, mais en réalité parce que les compositeurs français ont su prouver depuis longtemps qu'ils sont dignes qu'on fasse pour eux plus qu'il n'a été fait jusqu'à ce jour. Aussi, malgré cette étrange opinion qu'il y a trop de théâtres lyriques, exprimée par un ou quelques représentants du peuple, nous avons lieu d'espérer du simple bon sens de notre pays que la seconde République française, qui se pique de vouloir beaucoup édifier, ne restera pas en arrière de la première, qu'on accuse d'avoir beaucoup détruit. Cependant celle-ci sut se rendre glorieuse par les beaux-arts, autant que par les armes, au milieu des plus terribles préoccupations. Et de son temps, on ne voyait pas les conventionnels faire, à propos de théâtres, une distinction entre la question d'art et la question politique. Les rapports de Marie Chénier sur la création du Conservatoire de musique, sur l'organisation de l'Institut, n'offrent aucune trace de ces subtilités. Et à cette époque, aucun poëte, aucun auteur ne se plaignait que l'État fit trop pour la musique, quoique le Grand-Opéra, le théâtre Favart et le théâtre Feydeau concourussent simultanément à la gloire musicale de notre nation. Et les grandes solennités publiques étaient alors pour les musiciens des occasions fréquentes d'encouragement et de gloire. La musique faisait essentiellement partie de toutes les fêtes; nous en avons pour preuves les cantates patriotiques de Goyer, Méhul, Chérubini, Le Sueur, Jadin, etc., qui sont restées dans nos bibliothèques. On ne songeait pas alors à prétexter d'un deuil public pour exclure la musique dans aucune circonstance importante. On demandait aux compositeurs français aussi bien des hymnes funèbres pour célébrer les victimes héroïques que des chants d'allégresse pour fêter les événements heureux. La musique était jusque dans le sein même de la Convention, et servait tantôt à reposer doucement les représentants du peuple de leurs pénibles travaux, tantôt à ranimer leur énergie par des accents mâles et vigoureux. On peut s'en convaincre par le compte-rendu de quelques séances, dans le *Moniteur*, telles que celles des 2 germinal, 26 messidor, 9 thermidor de l'an III de la République. Nous n'insisterons pas davantage sur ce qu'il y a d'erroné, d'inconcevable dans cette idée, qu'il faut dorénavant faire pour la musique moins qu'on n'a fait par le passé. Cette pauvre plaisanterie se serait produite, assure-t-on, au sujet du théâtre de l'Opéra-National, qu'on a cru devoir laisser succomber, malgré les services qu'il était appelé à rendre à l'art, peut-être aussi à la morale publique, et malgré ceux qu'il avait déjà rendus dans sa courte existence. Ce n'est pas trop présumer de nos hommes d'Etat que de croire, les choses ayant repris leur assiette convenable, leur train ordinaire, qu'ils s'empresseront de rétablir une institution utile qu'on avait eu tant de peine à obtenir du gouvernement déchu, même au prix des moyens ignobles et coûteux en usage dans ce temps de corruption pour obtenir toute chose.

Revenons maintenant à la réouverture de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, qui a eu lieu le même jour, vendredi de la dernière semaine. Celle de l'Opéra-Comique était annoncée pour la veille; des raisons dont nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la nature l'ont retardée de vingt-quatre heures. Il est à souhaiter que ces raisons n'aient rien d'inquiétant pour le sort de l'administration de ce théâtre, qui n'est pas sans embarras depuis quelque temps, pas plus que pour celui des artistes qui y sont attachés, et dont la situation actuelle est loin d'être brillante.

A l'Opéra, c'est *Robert le-Diable* qui a fait les frais de la soirée. La salle était, nous sommes heureux de le dire, des mieux remplies. On ne pouvait se défendre d'une vive satisfaction à la vue des stalles, des loges, toutes occupées. Cet aspect, auquel on n'était plus accoutumé depuis un mois, n'était pas seulement agréable à l'œil; il procurait une jouissance vraiment plus profonde. Quant à la musique du chef-d'œuvre de Meyerbeer, il était évident qu'elle causait à tous ceux qui l'écoutaient ce soir-là des émotions plus ineffables, plus pénétrantes que jamais. On allait autrefois l'entendre pour se procurer des sensations vives, une sorte d'exaltation, et, chose singulière, elle avait cette fois-ci des propriétés bienfaisantes qui calmaient les sens et reposaient l'esprit de ses douloureuses affections. L'exécution a été excellente. Une jeune débutante, mademoiselle Grimm, qui vient de passer une année à l'Opéra-Comique, où elle avait été engagée à sa sortie du Conservatoire, a débuté dans le rôle d'Alice, et y a obtenu un grand et légitime succès. Le beau timbre et l'étendue de sa voix, la justesse de son intonation, sa méthode, sa bonne diction, le charme de sa physionomie, la distinction de son jeu, sa jeunesse, tout enfin nous fait heureusement augurer de l'avenir de mademoiselle Grimm. M. Gueymard, qui a débuté il y a fort peu de temps aussi à l'Opéra, continue à s'acquitter du rôle de Robert avec le même talent qui le fit accueillir dès le premier jour. Le rôle de Bertram offre toujours à M. Alizard d'heureuses occasions de faire applaudir son magnifique organe et sa manière magistrale de le guider.

L'affiche de l'Opéra-Comique annonçait pour la réouverture la délicieuse bouffonnerie de Grisar : *l'Eau merveilleuse*, dont la vogue ne s'épuise pas, et la seconde représentation de la reprise de *la Fille du régiment;* la première avait eu lieu la veille du 23 juin. Cette charmante partition de Donizetti a été on ne peut plus goûtée, beaucoup plus surtout qu'à sa première apparition, en 1840. Elle renferme effectivement de très-gracieuses beautés, dont quelques-unes mêmes sont très-positivement empreintes de l'esprit qui convient à la musique de la scène française. Comme dans ses autres ouvrages, dans la *Fille du Régiment* Donizetti a déployé son génie mélodique si remarquablement fécond; en outre, il y est plus qu'ailleurs attaché à l'action scénique; et bien qu'il y ait encore, selon nous, un peu trop de morceaux de contexture et de formule italienne, cependant des morceaux tels que le duo du premier acte entre Marie et Sulpice, la romance expressive du finale, deux trios et une romance du second acte, suffisent pour justifier la reprise de cet ouvrage et le succès qu'il a obtenu. Mademoiselle Lavoye joue fort bien et chante on ne peut mieux le rôle principal de la pièce, celui de Marie, la fille du régiment. M. Battaille, récemment sorti du Conservatoire, a débuté par le rôle du sergent Sulpice, et y a obtenu le succès le plus décidé comme acteur et comme chanteur. L'expérience de la scène jointe aux excellentes études que ce jeune artiste a faites sous la direction du savant professeur Manuel Garcia, le rendra dans peu de temps une très-précieuse acquisition pour le théâtre de l'Opéra-Comique, où les belles voix de basse pareilles à la sienne sont fort rares. Une débutante dans l'emploi des duègnes, qui devient de plus en plus difficile à remplir, à cause du peu de sujets qui consentent de bonne grâce à s'y adonner, a obtenu aussi beaucoup de succès. Madame Thibault s'est acquittée avec esprit du rôle grotesque de la marquise de Berghenfield. M. Lemaire est encore un autre débutant à l'Opéra-Comique. Par la manière dont il remplit le personnage bouffon de l'intendant de la marquise, il nous paraît devoir prendre un rang honorable à ce théâtre. Enfin donnons à M. Jourdan les éloges qu'il mérite pour le talent avec lequel il chante et joue le rôle du paysan tyrolien, amoureux de Marie, comme le public lui a donné ses applaudissements. En résumé, la *Fille du Régiment* est un des ouvrages montés avec le plus de soin et les mieux exécutés du répertoire actuel de l'Opéra-Comique. Aller l'entendre et la voir, c'est être sûr d'avance de passer une bonne et amusante soirée.

G. B.

Courrier de Paris.

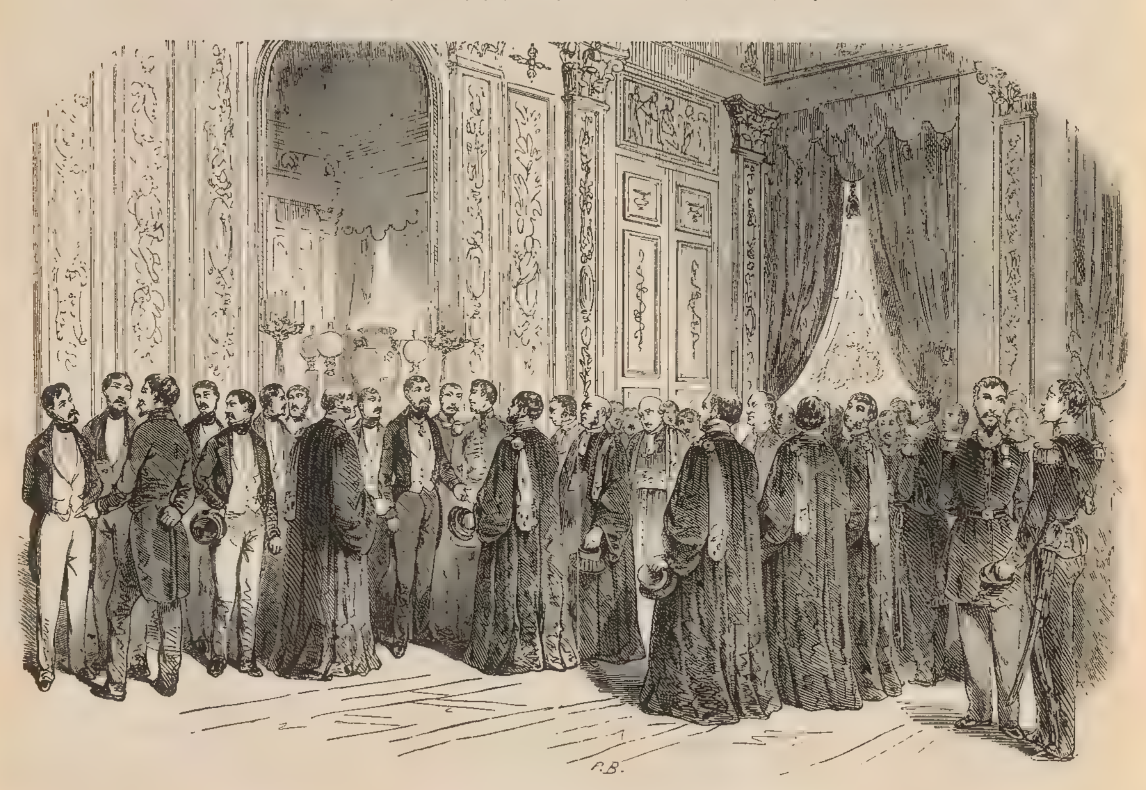
Tout le monde le disait, Paris ne pouvait être distrait plus longtemps de sa vie habituelle; ces rassemblements en permanence, ces clameurs furieuses, ce tumulte sans relâche, ces provocations insensées, toutes ces orgies de la

liberté, c'était un spectacle trop laid pour qu'il pût durer; il fallait en finir avec ces misérables passe-temps d'un autre âge, et rendre à notre cité sa robe d'innocence et sa fête de chaque soir après le labeur quotidien. Tel a été le grand œuvre de notre semaine : une réorganisation complète de la liberté et de l'ordre dans les travaux et dans les plaisirs; voici des ateliers en exercice, des clubs qui ferment, des théâtres qui ouvrent, des concerts qui s'inaugurent, tous les bonheurs à la fois. On n'y voit plus de ces tableaux aux teintes rembrunies et d'un aspect alarmant tout peuplés de figures étranges, et il est reconnaissable que le personnel actif de la grande ville a subi les plus heureuses transformations. Au lieu de ce patriotisme furibond qui défilait d'un bout de la ville à l'autre, l'effroi des femmes et la surprise de l'étranger, que voyons-nous? Le vrai peuple, les vrais ouvriers, le rentier rassuré, le commerçant qui reprend confiance, le marchand qui vend, le passant qui achète, puis les jolis visages et les fraîches toilettes qui font leur démonstration, et envoient ainsi leur acte d'adhésion à la République.

Ce n'est pas que çà et là quelque reste de presse rouge ne montre encore le bout de l'oreille, mais c'est un cri timide, une manifestation enrouée qui s'enveloppe et se dissimule dans les équivoques et s'en prend à l'orthographe, faute de mieux. Le *Perdu Chêne* et l'*Amer Duchêne*, c'est de la démagogie pour rire et qui s'amuse aux bagatelles, de même que jadis l'autre *Père Duchêne* se régalait de madrigaux pour se mettre en belle humeur.

Du reste, ces fantaisies burlesques n'attristent plus personne, et les boulevards sont redevenus ce qu'ils étaient au temps de Diderot, alors qu'il s'écriait : Que c'est beau! Entre nous, il y a une preuve irrécusable de la bonne réputation que notre cité a reconquise, c'est que les étrangers en ont repris le chemin; ils y accourent du nord et du midi, et l'autre jour encore l'illustre Bou-Maza demandait au gouvernement la liberté d'y revenir. Bou-Maza s'est senti, dit-on, visité dans sa retraite par l'esprit saint, et il est tourmenté du génie réorganisateur et prophétique, lui aussi voudrait nous faire sa petite révélation sociale. Le dix-huitième siècle avait ses illuminés et ses prestidigitateurs, le nôtre n'est pas moins bien partagé, grâce au *Révélateur*. Hier encore, nous nous sommes trouvé face à face avec un de ces prédestinés, sir Robert Owen. Dans le Calendrier socialiste, ce nom célèbre devrait occuper la première place, et il a précédé l'avénement des Saint-Simon et des Fourier. La doctrine de M. Owen sollicite un examen attentif, de même que sa vue commande le respect. C'est

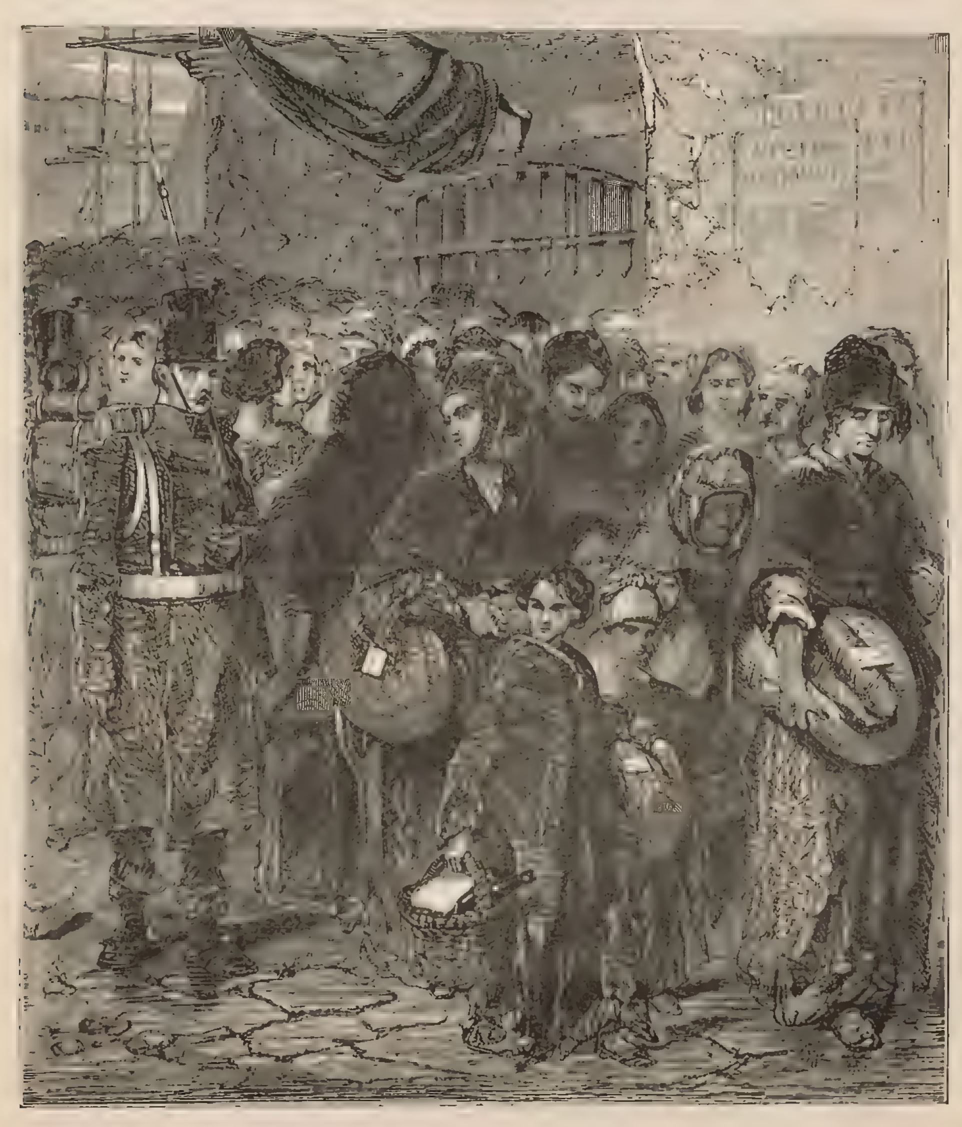
M. Auguste Dornès, représentant du peuple pour le département de la Moselle, décédé à Paris, le 20 juillet 1848.



Réception des autorités civiles et militaires par M. le général Cavaignac à l'hôtel de la rue de Varennes.

un vieillard d'une grande simplicité de manières, au sourire bienveillant; l'expression de son visage est calme et réfléchie, et l'on ne croirait pas, à voir cette attitude de patriarche débonnaire, qu'on a devant les yeux un inspiré et un phénomène. On ne peut se dissimuler que la doctrine oweniste est le tronc même du socialisme, dont les autres systèmes analogues ne seraient que les branches; mais la manière dont ce digne novateur entend procéder dans ses expériences n'a rien de dangereux et peut rassurer les plus timorés. M. Owen arrache au vieux monde ses plumes sans le faire crier, et il l'opérera sans douleur. Laissez-le se livrer en France aux expériences qu'il a commencées depuis quarante ans en Angleterre et aux États-Unis, et voilà la terre entière devenue un pays de cocagne, les alouettes y tombent toutes rôties, il y coule des ruisseaux de lait, et nous sommes tous convoqués à de perpétuelles noces de Gamache. Dans ces exagérations d'un généreux cœur, les esprits pratiques sauront bien démêler ce qu'elles peuvent avoir de praticable, et voilà pourquoi le nom de la plus grande illustration socialiste ne semblera peut-être pas déplacé au milieu d'une petite chronique de la vie parisienne.

Maintenant vous pouvez contempler dans ces colonnes la représentation du plus sérieux des événements de notre semaine : la réception, par M. le président du conseil, de tous les corps constitués. Entre le chef du pouvoir et l'élite du pays, l'entrevue a été aussi noble qu'affectueuse. Il ne s'agissait plus d'une de ces réceptions d'étiquette et d'apparat, c'était une entrevue cordiale après tant de dangers et de labeurs récents supportés en commun, c'était l'étreinte patriotique échangée entre les forces vives de la République et le brave général qui la personnifie si bien. Tout le monde a lu ou lira cette chaleureuse allocution du général Cavaignac, par laquelle il convie les fonctionnaires du pays à aider les pouvoirs de l'État dans la Constitution de notre jeune République. Cette scène appartient à l'histoire et nous devions la reproduire.



Les femmes et les enfants des insurgés aux portes des prisons.

Il n'est pas question cette année de la célébration des fêtes de juillet, et Paris sera privé de son feu d'artifice : mais, ce qui vaut bien mieux, l'argent qui eût été consacré à ces divertissements, d'une convenance très-contestable, sera distribué aux pauvres. Cependant voici les théâtres qui prétendent rattraper le temps perdu, les niches d'or du budget s'étant ouvertes pour eux, ils s'évertuent, ils renouvellent le répertoire, travaillent leur affiche, rappellent leurs troupes, enrégimentent des recrues et s'apprêtent à livrer bataille à la saison. Les grands et les petits, les plaisants et les mélancoliques, la comédie et le drame, c'est à qui secouera le poids du passé et du présent; on veut amuser son public et l'intéresser, tâche difficile, tant il est vrai que les circonstances se prêtent encore médiocrement à l'ironie, au fantastique, aux fêtes plus ou moins attiques de l'allusion. A ce propos, on trouve quelque part dans Byron les éléments d'un récit lamentable que l'Odéon vient de reprendre à la plus grande terreur de ses habitués. Werner est un pauvre exilé qui subit la plus terrible des malédictions, celle de la misère. La main de la Fatalité s'appesantit sur lui, pour quel crime? Il n'en a point commis. Au contraire, le malheureux porte la peine de sa loyauté et de son amour. Il n'a pas voulu abandonner une douce et charmante créature que l'orgueil d'un père inflexible a rejetée de son alliance. Werner, dans son isolement et sa détresse, est digne de notre intérêt jusqu'au moment où le hasard amène dans ses foyers un étranger qu'il dépouille au nom de la nécessité. Son fils est présent, le jeune homme rougit de l'action paternelle, et Werner entreprend sa justification au moyen du sophisme. Les ombres de la nuit, le sommeil de l'étranger, l'occasion tentante, la faim impitoyable, et au bout du compte, un léger larcin. Aussi bien cette triste leçon n'est pas perdue pour le jeune homme, du vol au meurtre

la pente est facile, et quand le fils avoue son crime et que le père lui demande qui l'a jeté dans cet abîme, l'ignorance et la cupidité répondent par la bouche de l'assassin : « Qui! ô mon père, et mon instituteur! c'est celui qui m'apprit que pour certains crimes il y avait une excuse, la nécessité; que les passions étaient rivées dans notre cœur et les biens terrestres à la merci du hasard et de l'occasion : j'ai accompli ce que vous aviez médité et je me suis fait l'instrument de vos prédications! » C'est un drame effroyable et dont il ne faudrait pas trop chercher l'application, d'autant plus que l'intention de l'auteur, M. Charles Lafont, n'y est pour rien. On ira voir cette composition byronienne qui nous a paru très vertement rimée.

Aux Variétés, c'est à l'Icarie qu'on s'en prend. Cette terre espérée, dont le citoyen Cabet est le Moïse, s'attire les sarcasmes de *Vautrin* et de son camarade *Frise-Poulet*, deux petits-fils de Robert Macaire et de Bertrand, ces frères siamois de la caricature. C'est bien pour la cinquième ou sixième fois que ces associés quittent le bagne et recommencent leur odyssée. Vautrin marche sur ses tiges de bottes, et le costume de Frise Poulet est conforme à ses principes. Les voilà donc introduits par effraction dans un pensionnat de demoiselles, où le besoin d'un maître d'espagnol se fait vivement sentir. Hoffmann fait à ces Agnès la démonstration du fandango, et c'est Robard qui le danse. Non, il n'est pas de berger galant dans les deux Castilles, ni de *majo* andaloux qui se tire de ce pas endiablé avec une vivacité plus amoureuse et une élégance plus adorable. Les *Premières Coquetteries*, c'est une autre paire de manchettes. Il y est fort question du mariage de M. Arthur et de mademoiselle Louise. L'ingénue est impatiente d'une conclusion, selon l'usage des ingénues; mais monsieur a le temps d'attendre, il suscite des délais, il se prélasse dans sa nonchalance, il temporise, il ajourne, je crois même qu'il bâille légèrement au nez de sa future et qu'il va s'endormir tout de bon comme le public. Il est temps de le réveiller en excitant la jalousie de M. Arthur : voilà toute notre coquetterie, les *Premières Coquetteries*. Ce léger pastiche est vivifié par une soubrette et orné d'un oncle en habit de marquis. On a beaucoup goûté l'acteur Dussert à ce propos : « Messieurs, a-t-il dit après les deux salutations de rigueur, la pièce est de ...... — Un spectateur interrompant : de Jules Barbier. — Oui, monsieur. »

Le bon Gymnase dort quelquefois, exemple : 36 *heures de sommeil*. Il y a des titres contagieux. Mais le Gymnase va se réveiller, s'il ne l'est déjà. Au bout de ce chapelet de pièces nous trouvons le Vaudeville avec ses *Deux Baisers* et son *Déménagement*. Mais ce serait trop de comptes-rendus en un seul jour. C'est bien assez de constater que ces *Deux Baisers* et ce *Déménagement* ont eu le même résultat : mariage et succès.

Le mariage! il est à la mode aujourd'hui dans le monde aussi bien qu'au théâtre. Nouvelle preuve que la confiance est revenue. Hélas! trop de familles ont eu récemment leur deuil (une de ces vignettes l'atteste encore). Il est juste que la patrie multiplie ses dédommagements. Dans cette abondance, on voit avec plaisir les mariages d'inclination l'emporter en genre et en nombre sur ceux dits de convenance. Il faut sans doute attribuer au récent bouleversement des fortunes l'union de bien des cœurs, séparés jusqu'à présent les uns des autres de toute l'épaisseur d'un coffre-fort. S'il entrait dans nos habitudes d'abuser des noms propres, nos citations établiraient aussi ce bienheureux résultat que les partis tendent à se fusionner par voie d'alliance matrimoniale. C'est ainsi que les mœurs regimbent contre des théories insensées, et si Malthus vivait encore, il pourrait reprendre ses homélies contre l'accroissement de la population. A côté des unions réelles il y a les mariages invraisemblables, dont la grande et la petite presse se passent et se repassent à l'envi le fantastique bulletin. Tantôt c'est un garde mobile tombé dans la bataille des barricades et qu'une riche héritière, séduite par le courage et la bonne mine du blessé, va relever au milieu des balles et qui obtiendra sa main. Un autre jour, c'est un de nos ex-sportsmen, renommé par ses prouesses de boudoir, et qu'une Esmeralda de carrefour vient d'enlever pour son propre compte à une alliance de la plus haute volée. Le nom du noble contractant, le chiffre de sa fortune, les circonstances de l'événement, nous pourrions tout dire, il ne nous manque que d'y croire.

« Je me souviens, dit Addison, d'une jeune demoiselle fort riche, recherchée par des rivaux considérables qui n'oublièrent ni complaisances ni assiduités pour obtenir sa main, jusqu'à ce qu'enfin, comme elle balançait à choisir, l'un d'eux s'avisa fort à propos d'ajouter un galon à sa livrée; au bout de la semaine elle l'épousa. » Sans chercher beaucoup au delà de cette semaine, on pourrait trouver que l'anecdote d'Addison est toujours de circonstance.

Mais parlons un peu du Jardin d'Hiver, où la Société des Concerts donnait sa première fête vendredi. Dans cet Éden, où le printemps est perpétuellement en cage, la soirée ne pouvait manquer d'être délicieuse. Les guirlandes de fleurs s'enlaçaient de la façon la plus charmante à la chaîne brillante d'une illumination à la vénitienne. Au ciel de verre de cet Olympe pendaient de véritables constellations de lustres d'où la lumière descendait avec profusion sur les épaules des Amaryllis en robe de gaze et des sylvains en habit noir qui y étaient venus de tous les quartiers de Paris. On a décrit cent fois les merveilles de cet établissement aussi fleuri que florissant, et la réputation de ses bosquets, charmilles, nefs de verdure, niches de fleurs ou forêts de plantes a fait le tour du monde sur les ailes de la presse. Mais alors le Jardin d'Hiver n'était qu'un but de promenade et de jardinage élégant : on y dansait par occasion; l'on y chante maintenant. C'est un refuge qui s'ouvre dans ces temps de crise aux notabilités du chant et aux premiers instrumentistes de la capitale. La Société des Concerts ne se fait pas la patronne des réputations lyriques à naître, elle n'a d'échos que pour les gloires consacrées. Un programme vous dirait que tous ses chanteurs et exécutants sont très-avantageusement connus; les uns viennent de l'Opéra, témoin M. Alexis Dupont et mesdames Dorus-Gras et Méquillet, les autres procèdent de l'Opéra-Comique, ce sont MM. Ponchard et Hermann-Léon. Puis vient l'élite de ces chanteurs de concerts particuliers que le théâtre a toujours enviés au salon, mesdames Sabatier, Iwens-d'Henin et Lefebure-Vely. M. Géraldy est le rossignol qui donne la réplique à ces brillantes fauvettes. Quant aux instrumentistes, le violon s'appelle Hauman, et le pianiste, c'est Émile Prudent. Si la fête a été brillante, complète, splendide, ne le demandez pas, c'était fantastique et beau comme un rêve. Hoffmann, le chantre de Kressler, vous eût dit que les fleurs s'étaient associées aux palpitations de la musique, leur parfum avait une voix et on respirait de l'harmonie. L'assistance était nombreuse et choisie, c'était un encombrement de dilettanti; quelques-uns poussaient l'acharnement musical jusqu'à recevoir sans distraction les larmes d'argent des bougies coulant sur leurs fracs. Jusqu'au lendemain, une nuit sereine a regardé cette magnificence par toutes ses étoiles, mais le Jardin-d'Hiver s'inquiète bien si le ciel est pur au dehors; il a su s'en faire un qui sourit toujours à son monde, et sous ce velarium de cristal vos toilettes, mesdames, ne seront jamais en danger.

Le livre et la brochure depuis la République.

Les historiens. — Les biographes. — Les économistes. — Les publicistes. — Les révélateurs. — Les amateurs.

Un joli petit poete me reprochait l'autre jour d'être un *montreur d'ours*, c'est-à-dire de rendre compte d'ouvrages que personne n'a lus et ne lira, que personne n'achète et n'achètera : car c'est là, vous le savez sans doute, ce qu'on appelle *ours* dans l'argot des gens de lettres et des libraires. Il est vrai que je vous ai parlé du poëte susdit, et à cet égard je pourrais bien mériter le reproche. Mais est-ce que, à l'heure où nous vivons, la critique ne se doit pas à tout le monde? Lui est-il permis de se renfermer comme autrefois dans la contemplation et la description de telle ou telle œuvre plus ou moins remarquable? Ce n'est plus le temps des analyses méthodiques, de ces comptes-rendus minutieux où on ne laissait pas passer, sans les mettre à l'index, une phrase mal tournée, une épithète parasite. Aujourd'hui, coûte que coûte, il faut aller vite. Nous pensons, nous parlons, nous écrivons tout à la fois. Pour peu que le critique s'attarde, il est immédiatement débordé, submergé par le flot toujours montant des livres, des brochures et des journaux. Il faut donc, et de toute nécessité, que le critique s'en tienne à considérer et à décrire en masse ce qu'il ne peut examiner et décrire en détail. Il faut qu'il parle un peu de tout, même des *ours*: car eux aussi, tels qu'ils sont, léchés ou mal léchés, servent à indiquer l'état des esprits, ce mouvement, ces tendances générales de l'opinion que je voudrais vous faire suivre durant ces quatre derniers mois, en passant en revue, le plus rapidement possible, toutes les productions qu'ils ont vues naître sous forme de livres ou de brochures.

Les livres ont été des plus rares et cela devait être. Qui est-ce qui a eu le temps de lire un livre depuis quatre mois? On s'est borné à en remettre en lumière quelques-uns dont les auteurs, portés aux affaires par la révolution de février, lui ont dû une popularité qu'ils avaient vainement cherchée jusque-là *per fas et nefas*. C'est ainsi que nous avons vu reparaître sur la montre les dissertations économiques et philosophiques de M. Pierre Leroux, gros *ours* longtemps peu connus en France, mais fort estimés en Allemagne de cinq ou six rêveurs qui achètent et caressent réciproquement leurs *ours*. C'est à la révolution de février et à ses conséquences que M. Louis Blanc a dû aussi le moment de vogue qui a poussé jusqu'à la cinquième édition son *Traité de l'organisation du travail*, petit *ours* que le brillant succès de son *Histoire de Dix Ans* n'avait pu *désoursiner*. M. Proudhon s'est vu aussi réimprimé et réédité pour la plus grande gloire du socialisme. Mais ce sont là des livres de la veille, et en fait de livres du lendemain, le plus considérable, si je ne me trompe, le seul auquel on puisse honnêtement donner le titre de livre est l'*Histoire de la Révolution de février*, par M. Eugène Pelletan.

Des trente historiens, ni plus ni moins, qui ont essayé de nous retracer ces trois grands jours, M. Eugène Pelletan est sans conteste celui dont le récit est le meilleur, ce qui ne veut pas dire qu'il soit bon. Mais enfin son livre n'est pas simplement une spéculation de librairie, un appât jeté par l'avidité des uns à la bénévole curiosité des autres. M. Pelletan procède en historien, et commence par remonter aux principes, aux causes de la révolution de février, et il cherche finalement à en prévoir les conséquences, après avoir dépeint le tableau des dramatiques événements qui l'ont accomplie. La méthode en est louable, les idées parfois judicieuses, mais le style n'en vaut rien. M. Pelletan appartient à cette école d'historiens et de critiques qui ont introduit, dans notre langue, dans la langue si limpide de Voltaire et de Racine, je ne sais quel pathos métaphorique et mystique, biblique et allégorique, où j'avoue humblement ne rien comprendre du tout. Du faux dans les mots on passe vite au faux dans les idées. Rien ne coûte plus pour faire de l'effet, et M. Pelletan le prouve bien, lorsqu'il nous dit sérieusement dans son épilogue : « Les temps promis sont venus : on se rappelle qu'il y a deux ans, par une nuit d'hiver, une flamme mystérieuse courut sur la chaîne des Apennins, éclair de deux cents lieues, palpitant dans le cœur de toute une nation. Or, savez-vous ce qu'écrivait ce doigt de feu sur cette page de la nuit semée d'étoiles? Il écrivait : Délivrance de l'Europe; et l'Italie, la Suisse, la France se sont levées les premières. »

L'auteur de la *France républicaine*, esquisse des trois jours, M. Jules Lamarque, voit moins haut, mais il voit souvent plus juste que M. Pelletan. Il y a assez de bonnes pages dans son essai pour me prouver qu'il est fort capable d'œuvres littéraires, que je l'invite à faire le plus tôt possible.

Pour moi, voilà la première fois, je le confesse, que j'entends parler de cet *éclair de deux cents lieues* qui n'avait point *palpité dans mon cœur*, quoiqu'il soit aussi français que le cœur de M. Pelletan, dont le style ne l'est guère. Je suis fort aise néanmoins d'apprendre ce que ce *doigt de feu écrivait sur cette page de la nuit semée d'étoiles*. Je ne l'aurais jamais deviné. Mais si M. Pelletan devinait beaucoup de choses comme celle-là, ce n'est pas, malgré toute sa sagacité météorologique, à l'Observatoire qu'il le faudrait mettre.

Des historiens passons, s'il vous plaît, aux biographes, à ceux qui se sont proposé de nous retracer la vie, de peindre en pied ou en buste les puissants d'hier ou les puissants d'aujourd'hui. Ce qui manque le plus à toutes ces productions, c'est l'impartialité. Les unes sont des diatribes, les autres des panégyriques. Nous avons eu, et plus que de besoin, des vies de Louis-Philippe et de ses ministres, triste ramas d'injures et de calomnies pour la plupart, pareils à ceux que la rancune des partis lance, après toutes les révolutions, aux pouvoirs qu'elles ont renversés. Le grand écrivain que nous venons de perdre, M. de Chateaubriand, a démenti une fois la générosité chevaleresque de son caractère en se laissant aller, lui aussi, à cette misérable vengeance. C'est une triste page de ses œuvres que celle qui porte pour titre : *Buonaparte et les Bourbons*. Le nom seul de son auteur l'a fait vivre et l'a sauvée malheureusement de l'oubli où sont tombés tous ces pamphlets sur l'*Ogre corse*, qu'iront rejoindre bientôt, si elles n'y sont allées déjà, toutes les diatribes sans style et sans esprit contre l'ancien roi, sa famille et ses ministres. On n'a du reste rien épargné en ce genre pour piquer la curiosité publique. Nous avons eu les *Mystères des Tuileries*, les *Amours secrètes du duc de Nemours et de la reine Victoria*, les *Amours de Louis-Philippe et de sa famille*, par un ancien valet de chambre; les *Amours des princes et princesses*, les *Révélations mystérieuses sur la naissance de Louis-Philippe, reconnu fils d'un gentilhomme italien*, etc., etc. Je ne sais si tout cela a trouvé des lecteurs et des acheteurs. Je n'oserais dire non : *Numerus stultorum est infinitus*, comme disait Salomon : *Le nombre des badauds est infini*.

Je ne confondrai pas toutefois avec ces inepties la *Vie de Louis-Philippe* par M. Nettement. L'auteur, en homme d'esprit, commence par déclarer qu'il n'avancera rien qui ne soit rigoureusement vrai, rigoureusement impartial. Sur ce, se jugeant quitte envers le lecteur, M. Nettement va son train et raconte agréablement une foule d'anecdotes piquantes, de traits curieux et inédits. Mais comme M. Nettement oublie de nous dire où il les a pris, je ne le puis croire que sous bénéfice d'inventaire.

Selon moi, le lendemain de la chute du gouvernement de juillet, la seule bonne histoire qu'on en pût faire, c'est celle qu'a entreprise et que continue si judicieusement M. Taschereau, dans sa *Revue rétrospective*. Avant de juger un gouvernement, il faut le connaître tout entier, et on ne le connaît bien qu'après l'avoir vu à l'œuvre dans ses plus secrets laboratoires. Rien *n'est brutal comme un fait*, disait M. Royer Collard. Rien n'est vrai comme une lettre confidentielle, comme le portefeuille intime d'un roi ou d'un ministre. Puisque la victoire nous a livré ceux de Louis-Philippe et des siens, dépouillons-les, publions-les : amassons des matériaux pour le futur historien de notre époque. Mais n'aspirons plus à la gloire de vider équitablement un procès où nous sommes juges et partie. Comment bien décrire les circonstances de la bataille, enveloppés que nous sommes nous-mêmes dans la poussière et la fumée du combat!

Si peu que je vous aie parlé de ces biographies satiriques, je vous parlerai moins encore des biographies apologétiques. Sans doute il est agréable de passer du *grave au doux*, mais au *doux* qui n'est point fade et insipide comme un compliment de bonne année, comme une flatterie de commande. La plupart de ces biographies ne sont pas autre chose. Chaque membre du gouvernement provisoire a eu son historiographe comme de juste. M. Pagnerre a eu le sien, M. de Lamartine aussi. Depuis qu'il est au pouvoir, le général Cavaignac en a déjà inspiré sept ou huit qui se valent les uns les autres. Dans cette foule de notices, je distingue celle de M. Louis Lurine sur M. de Lamartine. M. Louis Lurine est un habile homme, un de ces guetteurs littéraires toujours à l'affût de l'à-propos, qui ne manquent jamais l'occasion de vendre quelque chose et de mettre une cheville où il y a un trou. Cette nouvelle cheville de M. Louis Lurine s'est fort bien vendue : M. Lurine en a été fort satisfait, j'en suis fort aise, et j'espère bien que vous le serez aussi.

Mais j'allais oublier de vous parler de ces biographes en grand, de ces peintres intrépides qui n'ont pas craint de renfermer dans un même cadre, dans un même bonnet, les neuf cents têtes de l'Assemblée nationale. Nous possédons déjà plusieurs galeries de ce genre qui se disputent les préférences des chalands de bonne volonté. On pourrait se demander, il est vrai, sans être trop sévère, jusqu'à quel point il est permis de bien apprécier, de bien peindre en bloc neuf cents hommes, dont la plupart en sont encore à faire leurs preuves, ou viennent d'entrer dans la carrière politique et parlementaire. Mais que sert de se tourmenter sans cesse pour des *si* et des *mais !*

Les délicats sont malheureux :
Rien ne saurait les satisfaire.

Ne soyons pas l'un pour éviter d'être l'autre. Puis il y a toujours quelques renseignements utiles dans ces notices qui nous donnent du moins l'extrait de baptême de nos neuf cents Lycurgue, le nom du département qu'ils représentent et ce qu'ils ont fait avant cette représentation. On conçoit que ces détails aient leur prix pour les spectateurs des tribunes. Vous êtes là et vous entendez M. Marrast ou M. Corbon dire : « La parole est à M. Bouzique, » sur ce, vous ouvrez votre *Manuel portatif des neuf cents*, et vous savez de suite ce que c'est que M. Bouzique, qui, du reste, a tout à gagner à être bien connu. Les noms ne font rien à l'affaire. On peut fort bien s'appeler Bouzique, être natif de Bourges ou de Carpentras et être un homme de beaucoup d'esprit et de caractère, n'en déplaise à l'illustre auteur du *Chiffonnier* et de *Cédric*, ou le *Vieil ours norwégien*.

Mais passons, comme dit dans ses majestueuses préfaces M. Hugo, qui est toujours pressé de passer et qui passera.

Voici devant nous l'innombrable colonne des publicistes et des économistes qui depuis quatre mois nous ont éclairés de leurs lumières et inondés de leurs brochures. La seule question de l'organisation du travail en a engendré quatre-vingt-seize, dont les titres occuperaient presque la moitié de ce journal. Vous n'attendez donc pas que je vous les énumère, et vous m'en croirez volontiers sur parole. Cette longue et furieuse mêlée des organisateurs de toutes les nuances n'a pas été, du reste, sans résultat. Si l'on ne sait pas encore fort nettement ce qu'on fera, on sait du moins ce qu'on ne fera plus. Il est vrai que, pendant ce temps, la pratique est venue terriblement en aide à la théorie, et les journées de juin sont un étrange commentaire aux petits livres de nos socialistes. Ils ont, d'ailleurs, sur le terrain de la polémique, rencontré de victorieux adversaires dans M. Léon Faucher, M. Wolowski, M. Michel Chevalier, dans M. de Lamennais lui-même qui, depuis. .. mais il y a de cela trois mois. M. Lamennais appartenait alors au parti modérateur et conservateur de la République. Il lui appartiendrait encore si la chambre eût bien voulu accepter, les yeux fermes, la petite constitution que M. de Lamennais avait pris la peine de rédiger pour le bonheur et la grandeur de la France. Mais quoi! le comité de constitution a voulu revoir, effacer ou ajouter, et alors M. Lamennais s'est retiré sous sa tente, et il a recommencé cette opposition furibonde, enragée, implacable, que ce petit homme bilieux a faite depuis trente ans contre tous les gens qui ne sont pas de son avis. Or, comme il en a lui-même changé cinq ou six fois, il s'ensuit qu'il ne s'est pas produit de nos jours un gouvernement ou un système politique dont il n'ait été tour à tour le partisan le plus chaud ou le plus impitoyable, le plus violent adversaire, le tout *ad majorem gloriam Dei :* car il est sans ambition. Nommez-le président de la République, et il n'en demandera pas davantage.

Avec M. de Lamennais et les autres, il faut encore ranger parmi les auteurs de brochures anti-communistes durant ces derniers mois, M. Victor Considérant et M. Proudhon.

On ne s'attendait guère
A voir Proudhon en cette affaire,

ni même Considérant. Tous deux cependant font la guerre, et une rude guerre aux idées de M. Cabet et de M. Louis-Blanc. M. Considérant est surtout un zélé défenseur de la propriété, qu'il définit fort heureusement ainsi : « La propriété, c'est le travail accumulé. » Mais, tout en défendant la propriété, le plus habile des disciples de Fourier, l'Omar de ce Mahomet veut la mettre en *harmonie*, la *phalanstérianiser*.

Quant à M. Proudhon, ce qu'il lui faut surtout, c'est sa banque de crédit et d'échange. Hors de là point de salut. Ajoutez-y la suppression de Dieu, l'ennemi personnel de M. Proudhon, et il sera presque satisfait. Au fond, et à part ces deux points, un peu excentriques, M. Proudhon est peut-être moins ennemi de la liberté moderne que M. Louis Blanc, dont il parle en ces termes dans son *Système des contradictions économiques :* « Placé sur les confins du socialisme et de la démocratie, un degré plus bas que la République, deux degrés au-dessous de M. Barrot, trois au-dessous de M. Thiers, M. Louis Blanc est encore lui-même, quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, un descendant à la quatrième génération de M. Guizot, un doctrinaire. »

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans ce rapprochement; mais il a dû plaire à M. Proudhon qui, en tout et partout, cherche à se singulariser. Il ne s'est si vivement attaqué à Dieu que parce que Dieu étant généralement connu et reconnu aujourd'hui, il a pensé qu'il en rejaillirait quelque éclat sur son adversaire. Mais au fond peut-être est-il plus raisonnable qu'on ne le supposerait : il est trop fin pour penser un mot de ce qu'il dit

Parmi les quatre-vingt-seize brochures organisatrices, je signalerai encore celle de M. Joigneaux, représentant de la Côte-d'Or, de l'*Organisation du travail agricole*. Les idées de M. Joigneaux sont, à peu de chose près, celles que le citoyen Caussidière a si gaillardement développées à la tribune, dans ce langage néo-parlementaire, qui a obtenu un si joyeux succès. La plupart de ces idées de M. Caussidière et de M. Joigneaux sont des plus salutaires, et le représentant de la Côte-d'Or le démontre fort bien dans un style simple et clair. Je le trouve seulement un peu trop tendre a l'endroit des communistes et des socialistes. Il s'étonne qu'on s'en effraie; il compare la peur qu'ils nous inspirent à celle qu ont les bonnes femmes des esprits et des fantômes. Sans doute, si les socialistes n'étaient que des esprits, ils ne seraient pas fort dangereux : mais ces esprits s'incarnent parfois dans des corps qui le sont beaucoup. Nous le savons trop, et M. Joigneaux n'écrirait pas aujourd'hui, j'aime à le croire, ce qu'il écrivait il y a deux mois.

A côté des brochures anti-socialistes, et je regrette de n'en pouvoir mentionner davantage, les brochures contradictoires n'ont pas manqué. J'ai déja cité celle de M. Proudhon. M. Louis Blanc a publié aussi, sous forme de brochures, les discours qu'il a prononcés comme président de la malencontreuse commission du Luxembourg, discours non moins remarquables par le brillant du style que par le spécieux des idées, par les flatteries envers les uns que par l'hostilité mal déguisée contre les autres.

Quant à M. Cabet, il nous a donné, avec une nouvelle édition de son *Voyage en Icarie*, le dialogue d'*A bas les communistes*, ingénieuse défense de son système, et une lettre ainsi intitulée : *Cabet à ceux qui veulent l'assassiner*. Certes, voilà de méchantes gens qui veulent assassiner M. Cabet. Et pourquoi assassiner M. Cabet, je vous prie? M. Cabet, dans ses bons moments, ne demande rien que de fort raisonnable : il demande à s'en aller. Ouvrons-lui les portes à deux battants; hâtons-nous de fréter le vaisseau sur lequel il doit s'embarquer, lui et les siens, pour aller fonder dans quelqu'île de l'Atlantique la nouvelle Salente. Seulement, s'il veut rester à Paris ou à Lyon, s'il veut mettre le nez dans nos affaires, regardons-le de fort près. Permettons-lui d'aller dans ses livres jusqu'à l'absurde et au ridicule inclusivement, mais point au delà. M. Cabet, il est juste de le reconnaître, n'a jamais franchi cette limite; il vaut mieux que ses idées. Personnellement il n'a jamais excité à la guerre civile; il a toujours dit : « Mon heure n'est pas venue; l'aurore du communisme ne se lèvera définitivement que dans un siècle ou un demi-siècle. » Eh bien ! soit, que M. Cabet fasse d'ici là le tour du monde, qu'il repasse à Paris dans cent ans, et nous serons tous d'accord.

Entre les socialistes et les anti-socialistes il faut réserver une place aux simples faiseurs de projets, à ces honnêtes novateurs qui découvrent en s'éveillant et nous vendent pour quinze centimes le secret d'enrichir tout le monde sans ruiner ni déranger personne. L'un nous enseigne *comment le gouvernement peut gagner tous les ans* 600 *millions et en outre enrichir cinquante familles*. L'autre nous offre 18 *millions d'hectolitres de blé pour rien, ou simples conseils aux agriculteurs français pour augmenter la production des céréales et plantes fourragères, et trouver, dans l'accroissement de leurs récoltes, la rétribution d'un travail important offert aux ouvriers des campagnes*. Un autre enfin nous propose les *Moyens les plus prompts, les plus justes et les plus faciles que l'on puisse employer en ce moment pour sauver tous les Français de la banqueroute*, etc., etc. J'abrége, car le titre a encore trois lignes dont je vous fais grâce. Au milieu de ce tohu-bohu de projets, un homme d'esprit fait un *Appel au bon sens* qui mériterait d'être écouté. D'autres cependant demandent la *Moralisation de la propriété foncière*. Celui-ci veut l'*Organisation de la justice;* celui-là l'*Organisation de la fraternité*. L'un adresse un *Appel aux propriétaires de bonne volonté;* l'autre enfin veut qu'on s'insurge contre *la tyrannie du capital*.

De plus modérés, de plus sensés s'efforcent de trouver des moyens de conciliation et de transition entre l'ancien état de choses et les exigences de la société nouvelle. La question du rachat des chemins de fer et celle de la vénalité des offices ont été l'objet de brochures fort remarquables. Je signalerai sur ce dernier point la brochure de M. Gilardeau dont je n'accepte pourtant pas les conclusions par trop radicales. M. Gilardeau établit fort bien sans doute que la vénalité des offices n'a jamais été légalement reconnue Mais s'ensuit-il que les possesseurs ne puissent invoquer le long usage et la sanction de l'État, qui n'a jamais manqué, même depuis le 24 février, de toucher les droits de vente et de mutation de leurs charges? Leur valeur totale représente aujourd'hui en France, selon les calculs de M. Gilardeau, une somme de deux milliards, dont il voudrait qu'on dépossédât la bourgeoisie pour en enrichir l'État. Mais si le prix des offices a quadruplé depuis trente ans, à qui la faute si ce n'est à cette même bourgeoisie qui, par son industrie, par son commerce, a quadruplé la richesse nationale? Soyons plus justes envers les bourgeois. Qui que nous soyons, en tirant sur eux, nous tirons sur les nôtres. Un bourgeois n'est le plus souvent qu'un ouvrier qui a songé au lendemain. Faire la guerre aux bourgeois d'aujourd'hui, c'est faire la guerre à ceux qui le seront demain, c'est-à-dire à tout le monde. Sous ces réserves, je reconnaîtrai volontiers que M. Gilardeau est un bon logicien, qu'il dit nettement ce qu'il veut dire, et qu'on admettrait forcément les conséquences de ses principes, si l'on admettait ces principes. Mais il se laisse trop aller aux séductions des théories. Lorsqu'on vit avec les hommes et avec leurs intérêts, il faut compter avec eux. Nous pourrons sans crainte nous livrer au culte pur des idées et des idéalistes, lorsque nous vivrons dans un monde idéal.

C'est dans ce monde qu'il faudrait placer ces émancipateurs des deux sexes qui voudraient transformer la femme, affranchir le jupon du joug que le pantalon ou le haut-de-chausses fait depuis si longtemps peser sur lui Le jupon, il est vrai, s'en accommode assez volontiers. Les femmes ne règnent pas, il est vrai, mais le plus souvent elles gouvernent, et depuis longtemps déjà. « C'est ce bambin, disait un jour le chef de la république d'Athènes en montrant à ses amis son garçon de huit ans, c'est ce bambin qui mène le monde : car il mène sa mère, sa mère me mène, je mène la république, et la république mène le monde. » Je mentionnerai toutefois, parmi les brochures tendant à l'émancipation du beau sexe, les *Femmes électeurs et éligibles*, la *Vie de la femme*, la *Mission de la femme*, plusieurs traités sur le divorce se rapportant de près ou de loin à la même question, et enfin un *Cours de droit social pour les femmes*, par notre vieille amie madame Marie-Jeanne Deroin.

Déjà nous en avons parlé, sans la nommer, dans notre compte-rendu du club des dames, une de ces belles choses que l'état de siége a emportées avec tant d'autres. Madame Jeanne Deroin y était fort à sa place; elle s'y faisait remarquer, même à côté de madame Eugénie Niboyet, par l'énergie passionnée de son langage, par la verdeur des réflexions dont elle entremêlait les procès-verbaux qu'elle rédigeait en qualité de secrétaire-générale. Ne la reverrons-nous plus, ne l'entendrons-nous plus, hélas ! Ne reverrons-nous pas aussi et la mélancolique Eugénie, et l'impétueux M. Hippolyte Bonnelier, qui s'attaquaient, se complimentaient, se répondaient à chacune des séances du club, et s'entendaient, pour attirer le bon public, comme Catherine et Frédéric pour se partager la malheureuse Pologne.

Quoi qu'il advienne il restera de ce club un monument, le *Cours de droit social pour les femmes* de Marie-Jeanne Deroin, où cette femme profonde, unissant l'élévation de Platon et la verve d'Aristophane, réhabilite son sexe et stigmatise le nôtre avec une incomparable majesté.

Je n'en dirai pas autant des petits livres de M. Jean Macé, les *Vertus d'un républicain*, la *Lettre d'un garde national*, les *Entretiens du père Moreau*. M. Macé n'est qu'un homme de bon sens, un homme d'esprit et de goût, qui cherche à parler le plus simplement du monde, à dire agréablement de bonnes vérités vulgaires, mais dont chacun peut faire son profit. Que M. Macé persévère dans cette voie, où du reste il a été des mieux accueillis; il y a en lui l'étoffe d'un habile pamphlétaire. Dans un temps où chacun vise à étonner et à surprendre, c'est une bonne fortune dont on se félicitera toujours que de rencontrer un esprit net et sensé, qui parle à chacun son langage, qui n'use point de mots trop ambitieux, de raisons trop alambiquées, et qui cherche studieusement à ajouter quelques pages à la *La science du bonhomme Richard*, ce bonhomme qui a fondé une des plus grandes républiques du monde sans faire une phrase.

M. Alexandre Weill ne le sait point assez : M. Weill abuse de l'esprit qu'il a et de l'esprit qu'il n'a pas. Il semble toujours gros d'une montagne, et ne parle que par exclamations et par sentences comme un prophète saisi de l'esprit saint, comme une prêtresse possédée du dieu. Jugez-en par ce début d'une de ses brochures.

« Je ne prends point la parole. C'est la parole qui me prend. Comme Élie dans Job, je dis : Je suis jeune encore, vous êtes âgé, mais je suis rempli comme une bouteille de vin bouchée, et j'éclate.

» Je ne parle, en effet, que pour me débarrasser de quelques vérités qui m'étouffent ! »

Voilà qui promet beaucoup. Mais lorsqu'on est au bout de toutes ces vérités qui étouffent M. Weill, on trouve qu'il étouffe de peu, et que pour éclater il faut que la bouteille de son esprit soit assez mal bouchée.

M. Alexandre Weill, il est vrai, est revenu à la charge. Il a publié deux ou trois brochures, fait sauter deux ou trois bouchons. Mais, si vous m'en croyez, nous nous en tiendrons au premier. Nous suivrons le précepte du sage :

Contentons-nous d'une simple bouteille.

Et nous dirons un mot des *Lettres republicaines* de Daniel Stern, piquant pseudonyme d'une belle et grande dame qui n'est pas seulement célèbre par ses traités philosophiques et ses romans. Certes il y a de l'esprit et du sens dans ces *Lettres;* mais, je ne sais pourquoi je me suis rappelé en les lisant les charmants vers qu'adressait Voiture à Anne d'Autriche, en la voyant plongée dans les soucis de la politique :

Combien vous étiez plus heureuse,
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rime le dit toutefois.

Mais l'espace nous presse. A peine pouvons-nous mentionner le *Citoyen français* de M. Alphonse Grün, excellent traité des devoirs et des droits du citoyen, où les uns et les autres, dans toutes les relations qu'ils comportent, sont définis et résumés avec autant de précision que de justesse. Certes nous ne manquerions pas d'y insister, de l'analyser avec détail, s'il ne nous fallait en finissant, accorder au moins quelques lignes à cette tourbe d'historiens et de biographes qui déjà ont fait main-basse sur les journées de juin et sur le général Cavaignac, sur les cendres à peine refroidies du vénérable archevêque de Paris et de M. de Chateaubriand. M. Dumas, avec sa convoitise accoutumée, s'est emparé tout à la fois et des journées de juin et de la vie de l'auteur de *René* Mais, hélas! qu'en a-t-il fait. Depuis la révolution de février, M. Dumas erre comme une âme en peine cherchant partout un asile où sa remuante et dévorante personnalité puisse être à l'aise. Mais le *moi* de M. Dumas, ce *moi* qu'il met partout, commence à s'user, et son *Mois* ne réussit guère. Le règne de M. Dumas est passé, je le crains, et ne reviendra jamais plus. Il aura beau multiplier de nouveau les lignes et les bouts de lignes; vainement il continuera à parler de lui, toujours de lui, encore de lui, on ne l'écoutera plus guère; on le renverra à *Monte-Cristo* et aux *Mousquetaires*, son *Iliade* et son *Odyssée*. Pauvre M. Dumas! Savez-vous a quoi il en est réduit à cette heure? A faire vendre, sous le nom de M. de Lamartine, une réponse que lui, Dumas, s'est arrogé le droit de faire à une lettre de condoléances que vient d'adresser M. Émile Barrault au grand poete, à l'ex-membre de la commission exécutive. La lettre de M. Barrault est du reste digne de la réponse de M. Dumas. Nous y apprenons que M. de Lamartine est le *coryphée d'un hosanna*, M. Ledru-Rollin, un *cerbère gras* et qu'ils ont *parfumé le proletariat de généreuses espérances*.

Nous voici au terme de cette longue nomenclature, qui du reste n'est pas complète et n'a pas la prétention de l'être. Peut-être n'en avons-nous que trop dit; mais il n'a pas tenu à nous que nous en disions moins. Tout ce monde de publicistes et d'économistes n'est pas assurément le meilleur des mondes possibles. Quelques beaux vers, une belle page de prose feraient bien mieux notre affaire que tous ces flots de pamphlets et de brochures. Quand pourrons-nous reprendre le cours de nos paisibles et heureuses discussions littéraires!

Quand pourrons-nous en paix vaquer aux belles choses? comme disait un poète des jours turbulents de la Fronde. Quand? Je ne sais. Le *Journal des Débats* nous assurait l'autre jour que l'heure était proche. Pour moi, je le souhaite, et, dans ce doux espoir, je me hâte de clore cette longue revue pour aller assister à l'apparition de *Tragadalbas*, à ce réveil bouffon de M. Auguste Vacquerie, ce grand poëte, ce grand critique, ce petit bonhomme dont le silence était une calamité publique.

ALEXANDRE DUFAÏ.

Les troupes russes.

En présence des armements de la Russie, jour par jour signalés par la presse allemande, nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur offrir le tableau des forces armées de l'empire tels que le donne le cadre du ministère de la guerre dans le pays.

Ces forces, qui se composent de troupes régulières et irrégulières, dont nos deux planches gravées représentent les types les plus remarquables, consistent sur terre d'abord en huit grands corps d'armée, à savoir: 1° la garde, composée de douze régiments d'infanterie et de cavalerie et comprenant un bataillon de sapeurs, un de marine, un de chasseurs finois,

Armée russe. — Corps réguliers.



Dragon du régiment de Nijni Novgorod. Trompette des lanciers. Artilleur. Cosaque de la garde. Gendarme de la garde.

Grenadier du régiment de la garde de l'Empereur Paul. Chasseur de la garde. Fifre de la garde. Grenadier de la garde à cheval. Cuirassier. Hussard.

Armée russe. — Corps irréguliers.

Circassien petite tenue. Baschkir. Cosaque de la ligne du Caucase en tenue de campagne



Lesguis. Cosaque du Don. Circassien, grande tenue. Cosaque tartare de la Crimée. Cosaque de la ligne du Caucase. Cosaque d'Orenbourg (d'Ural).

un d'invalides, quatre batteries d'artillerie à cheval, douze batteries à pied ; 2° le corps des grenadiers, qui se compose d'une division de cavalerie légère, de trois divisions d'infanterie, de deux batteries d'artillerie à cheval et de quinze batteries à pied ; et enfin six corps de troupes de l gne formés chacun d'une division de cavalerie légère, de trois divisions d'infanterie, de deux batteries d'artillerie à cheval et de quinze batteries à pied.

Puis viennent les deux corps d'infanterie de réserve, de trois divisions chacun, avec douze batteries d'artillerie à pied et trois corps de cavalerie formant deux divisions qui ont chacune deux batteries d'artillerie à cheval.

Il y a, en outre, quatre petits corps à destination toute spéciale; ils représentent dans leur totalité six divisions d'infanterie, un régiment de cavalerie et trente-deux batteries d'artillerie à pied.

Les troupes de l'intérieur constituent soixante bataillons, dont dix de sapeurs, répandus dans les forteresses et les villes de gouvernement, et une compagnie dans chaque district.

L'artillerie à cheval de réserve se compose de neuf batteries.

On compte quatre batteries d'artillerie à cheval du Don, deux de la mer Noire, deux d'Orenbourg et deux de Sibérie.

Comme troupes modèles, il y a un régiment d'infanterie, un de cavalerie, deux batteries d'artillerie à pied, une à cheval et un bataillon de sapeurs.

Des fils de soldats, destinés à devenir sous-officiers, composent quatre régiments d'instruction.

Enfin le cadre porte cent quarante-six régiments de Cosaques et trois régiments musulmans.

Le tout réuni donne cent soixante régiments d'infanterie, soixante-six de cavalerie régulière, cent quarante-neuf de cavalerie irrégulière, trois régiments de sapeurs, cent soixante-trois batteries d'artillerie à pied, et cinquante batteries à cheval.

Les régiments d'infanterie de ligne sont de six bataillons, dont deux de moitié moins forts entrent dans la composition des corps de réserve; ceux des grenadiers ont quatre bataillons seulement, dont un de réserve, et les régiments de la garde n'en ont que trois.

Les régiments de cavalerie sont de huit escadrons et de sept dans la garde.

D'après ces données, l'armée russe, au grand complet, donnerait un effectif de plus d'un million d'hommes; mais cet effectif n'a jamais existé même en temps de guerre, et, en le réduisant à sa juste valeur, on trouverait à peine cinq cent cinquante mille hommes, y compris les invalides.

Si maintenant l'on vient à considérer ce qu'il faut de troupes à la Russie pour mener la guerre du Caucase, garder ses nombreuses frontières et maintenir l'ordre à l'intérieur, on peut affirmer que les journaux allemands doivent avoir quelque intérêt à faire passer sous les yeux de leurs lecteurs ces chiffres fabuleux qui ont rendu les dénombrements militaires de l'antiquité un peu suspects.

L'*Illustration* sera bientôt en mesure de faire connaître par des descriptions exactes, accompagnées de dessins recueillis sur les lieux, le théâtre des mouvements de l'armée russe sur le Danube. Nous devons ces communications intéressantes à M. Billecocq, un des diplomates du dernier gouvernement, lequel a été en position d'étudier, de décrire et de faire dessiner par M. Michel Bouquet, un de nos paysagistes les plus distingués, ce qui recommande ces magnifiques provinces à l'attention des politiques et à la curiosité de tous les lecteurs.

Dictionnaire démocratique (1).

MANUEL DU CITOYEN ;

PAR FRANCIS WEY.

Suite. — Voir tome XI, pages 74, 90, 101, 126. 138, 150, 162, 186, 198, 218, 234, 246, 266, 298 et 310.

Communistes. — Le communisme est le résultat d'une interprétation fausse et exagérée du principe de l'association. Fondées sur l'anéantissement des droits individuels et sur la confiscation de la liberté, les théories des communistes impliquent le bouleversement de l'ordre social : c'est pourquoi leurs adeptes se voient réduits à exploiter l'anarchie.

Ces doctrines ont rallié récemment les démagogues, les terroristes, en un mot, les ennemis acharnés de la démocratie. En acceptant la solidarité des excès de la république rouge, en faisant appel à la révolte, au pillage, les chefs du communisme ont prouvé qu'ils ne sont pas réellement des socialistes : le socialisme véritable est pacifique et organisateur; il ne s'arme jamais du poignard ni de la torche. En simulant une alliance intime avec la démocratie qu'ils détestent, les communistes l'ont rendue suspecte aux esprits timorés, et sont par là devenus les plus puissants auxiliaires de tous les partis dynastiques. Il est certain que, si l'établissement de la République impliquait la destruction de la propriété, de la famille et de toute hiérarchie, c'est-à-dire le triomphe insensé du communisme, la monarchie serait une planche de salut et une nécessité.

La solidarité du communisme est d'autant plus dangereuse pour les démocrates avancés, qu'elle les met en contradiction avec les idées libérales, et justifie les menées des réactions monarchiques qui, affectant de confondre la République avec le communisme, s'attachent à perdre la République pour sauver la liberté. L'ignorance et la crainte groupent beaucoup d'honnêtes gens autour d'un pareil sophisme.

(1) Les articles du *Dictionnaire démocratique* sont recueillis en une suite de volumes populaires dont les deux premiers sont en vente au bureau de l'*Illustration*.

Nous sommes forcés de reconnaître en cette occasion que la peur est mauvaise conseillère. Énumérez les chefs des sectes communistes, vous démêlerez cinq à six pauvres diables gonflés d'envie, gorgés d'ambition, qui ne s'accordent pas entre eux et se comprennent difficilement eux-mêmes.

Est-il nécessaire de remonter très-haut pour saisir à leur origine les idées qui ont servi de base au communisme? Quelques-uns de leurs adeptes en étayent les théories sur les *Actes des apôtres*, comme si des règlements établis pour un petit groupe d'hommes investis d'une mission particulière, pouvaient régir une société de plus de trente millions de citoyens placés dans des conditions toutes différentes.

Plusieurs critiques, épris de mysticisme historique, s'en vont chercher le communisme chez les anabaptistes, et même à la suite de Jean Huss et de Jérôme de Prague, disciples de Wiclef et chefs d'une secte qui ensanglanta la Bohême au quinzième siècle.

Je ne sais trop jusqu'à quel point les communistes actuels se sont préoccupés des doctrines de Jean Ziska, de Procope le Rasé et des Thaborites; jusqu'à quel point il leur conviendrait de se rattacher à l'illuminisme farouche de Thomas Munzer et aux souvenirs de cette lutte acharnée qui signala la guerre anti-sociale et anti-religieuse des Paysans.

Ces analogies dont la recherche abstraite fournit des points de vue bizarres et des amplifications originales aux historiens, sont purement fortuites, et il me paraîtrait aussi judicieux de faire remonter l'origine de la révolution française aux querelles sociales de Rome ou de la Phrygie, que de la rattacher aux Hussites, aux Lollards, aux Vaudois ou aux instigateurs de la Jacquerie.

Nos communistes, je le crois, ne se sont pas mis en si grands frais d'érudition : le germe de leurs théories très-élastiques, très-diverses, mais fondées sur la doctrine du nivellement, a été planté par Jean-Jacques Rousseau, développé par la Révolution et érigé en système par Babeuf et ses adhérents, dont le programme a été singulièrement modifié depuis l'avénement de Saint-Simon et de Fourier.

« La communauté (le communisme), écrit M. Élias Regnault, c'est l'égalité de fait; l'association, c'est l'égalité de droit; la communauté, c'est le nivellement; l'association, c'est la hiérarchie. Dans la communauté, les intelligences sont courbées sous le joug uniforme d'une loi aveugle; dans l'association, les intelligences sont récompensées par les encouragements d'une loi clairvoyante : la communauté déprime tout le monde sans distinction de mérite; l'association grandit chacun selon ses œuvres. Enfin, la communauté, c'est l'immobilité, la stérilité, la décrépitude qui s'endort dans les traditions du passé.... Quel serait le but de la communauté, telle qu'on est obligé de l'entendre, si l'on veut faire preuve de logique? Ne serait-ce pas de constituer un seul intérêt collectif et d'anéantir tous les intérêts particuliers, de créer une pensée générale et d'étouffer toute pensée individuelle?... Elle réduirait chacun à n'être qu'un zéro.

» Détruire la propriété en elle-même, faire disparaître de la société l'idée de propriété, voilà ce que nous déclarons impossible, à moins qu'on ne fasse disparaître en même temps l'idée de l'individualité humaine.

» Or, on aura beau faire, il y aura toujours dans la société humaine deux choses : la société et l'individu. L'individu ne saurait vivre sans la société; mais aussi la société ne saurait se concevoir sans admettre l'individu.... Nous ne voulons pas examiner si le progrès social consiste à sacrifier l'individu à la société, ou la société à l'individu. Cette question, souvent débattue, n'a pas de sens : ces deux éléments étant aussi nécessaires l'un que l'autre, il ne faut en sacrifier aucun, et le progrès social consiste simplement à donner un développement simultané à la société et à l'individu; car ce qui blesse l'individu, blesse la société; ce qui satisfait la société doit satisfaire l'individu. Tout changement qui ne renferme pas ces deux conditions, sera, par cela seul, une révolte contre la loi du progrès. »

Ajoutons que le but de la démocratie doit être de faire participer aux bienfaits de l'organisation sociale un grand nombre d'individus que la société ancienne laissait déshérités, et que, loin de travailler à la destruction de l'individualité, la démocratie prétend en légitimer les droits en appelant chacun à les exercer en pleine jouissance.

Ces droits, le communisme les nie, les combat et les supprime. Il n'est donc, en réalité, qu'une protestation contre les idées démocratiques; il est l'adversaire implacable de la liberté.

En effet, la définition de cette théorie subversive, telle qu'elle résulte des lignes précédentes, ressemble, à s'y méprendre, à la peinture du despotisme. Si nous ajoutons qu'en abolissant dans la famille le droit d'hérédité, idée qui résulte de la négation du droit de posséder, le communisme proclame l'abolition de la famille elle-même, l'on verra qu'il réaliserait un despotisme autocratique, et constituerait le servage le plus absolu, le plus avilissant.

L'homme serait assimilé à l'esclave qui ne transmet, ni ne possède, et dont les enfants sont meubles appartenants au maître. Ici le maître serait l'État, et l'État serait sans doute administré par les chefs du communisme.

Dans la situation actuelle et normale des choses, la société est fondée sur la propriété, conséquence de la famille, qui prend elle-même son origine dans la nature.

Dût-on, un jour, afin de suivre le communisme dans ses déductions logiques, remplacer le mariage par la promiscuité, la famille, base de la propriété, tendrait à se reconstituer encore sous l'impulsion des sentiments naturels: tant que le communisme n'aura pas, pour le bonheur des humains, trouvé le moyen d'en perpétuer la race par un procédé mécanique, il ne triomphera pas de l'absurde, mais très-vieux préjugé de la paternité.

Pour moi, j'ose conjecturer que, si quelque dieu jaloux, réalisant la fable de Pygmalion au profit d'une si belle science, lui livrait le secret d'une sorte de mégalanthropogénésie, la mécanique en question n'aurait qu'une vogue éphémère, et que bientôt l'on reviendrait à l'ancienne méthode.

Laissons ces folies, et cherchons à définir nettement le communisme dont les théories sont fondées sur cette maxime : « La propriété est un vol. »

Ce théorème place la société dans ce dilemme : déclarer qu'une pareille proposition est une criminelle imposture; ou bien, retirer des bagnes messieurs les forçats pour y entasser à leur place tous les propriétaires de France.

On a lieu de compter, sans trop de présomption, sur l'assentiment des galériens à l'établissement du communisme, auquel ils ont contribué de tous leurs efforts corroborés des exemples les plus efficaces; il ne reste donc plus qu'à convertir les propriétaires.

A considérer philosophiquement les choses, la question se réduit à juger si la propriété repose sur un principe légitime.

Qu'est-ce que la propriété? Le droit de jouir exclusivement des choses et d'en disposer.

Quelle est la justification de ce droit? La nécessité. Il a de tout temps paru impossible de l'anéantir sans affamer l'espèce humaine. La propriété est-elle legale? Sans nul doute, puisqu'elle est la base de la législation de tous les peuples du monde, qui l'ont consacrée dans tous les siècles. Les lois fixent et limitent l'étendue du droit de propriété qui fait vivre les individus et subvient à l'existence des sociétés. La propriété, consacrée par les lois, est donc aussi légitime que les sociétés mêmes.

Souvent acquise au prix de longues économies et de dures privations, la propriété est le fruit du travail, et la juste indemnité en vue de laquelle des familles laborieuses, des pères dévoués ont renoncé à leur part de luxe, de distractions et de plaisirs, au profit de leurs enfants.

La propriété fournit aux besoins de ceux qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas. Sa mission est de nourrir tout le monde.

De là, pour les gouvernements, la nécessité d'exercer deux actions en sens opposé sur les deux facultés inhérentes au droit de propriété, la faculté de jouir et la faculté d'empêcher de jouir.

L'organisation sociale doit s'attacher à restreindre les conséquences de cette dernière prérogative, et s'efforcer d'étendre le bénéfice de la première en rendant le droit qu'elle consacre accessible, sous certaines conditions communes, à l'ensemble des citoyens.

Plus la propriété chemine dans cette voie de progrès, plus elle se légitime : la Révolution l'a pour jamais sanctionnée en la soumettant au régime de l'égalité, en l'arrachant au privilége et en en faisant, à l'aide de l'impôt, le mobile de la fortune publique.

L'exercice du droit de propriété a pour base la famille, pour consécration les lois, pour limites et pour sanction le contrat social. Par conséquent, la propriété est bien un droit et non une usurpation.

Détruire violemment la propriété, c'est attenter aux droits de ceux qui possèdent comme de ceux qui, ne possédant pas, vivent des produits de la propriété.

Telle est la portée des idées communistes, longtemps discutées comme un paradoxe germé dans le terrain des théories d'association.

Mais, depuis que l'on a vu, lors de la sanglante jacquerie du mois de juin, fomentée par des anarchistes, stipendiée par les ennemis de la République et de la France, soutenue par des forçats et des gens perdus, depuis, dis-je, que l'on a vu, durant cette guerre anti-sociale, les coryphées de l'opinion communiste encourager le meurtre, légitimer la spoliation et sanctionner le brigandage, on a bien été forcé d'isoler le communisme des idées d'association : aujourd'hui l'on sait à quoi s'en tenir.

Le communisme, c'est la guerre contre la propriété, la guerre contre les droits légitimes de la famille sociale.

— Le communisme, c'est le vol.

Point de lâche transaction : ou la propriété est un larcin, ou la guerre intentée et encouragée contre la propriété constitue le vol compliqué d'assassinat.

Tant que le communisme, se bornant à de vagues et contradictoires déclamations, s'est cantonné dans le domaine de la discussion publique, la méprise a été possible : elle ne l'est plus. Nous avons vu ces prétendus socialistes, timides et amis de l'ordre sous la monarchie, démocrates avancés à l'aurore de la République, se retourner tout à coup pleins de haine contre la liberté, dès qu'ils se sont sentis appuyés par une cohue d'anarchistes et de mécontents.

Leurs alliances politiques nous éclairent sur la sincérité de leurs convictions et sur leur amour de l'humanité.

Les nuances diverses du communisme sont nombreuses et insaisissables. L'abolition du numéraire, la création d'un papier d'échange, la destruction des banques et des grandes industries particulières, monopolisées par l'État; la confiscation graduelle de la propriété, la dispersion de la famille, l'égalité absolue des conditions, le nivellement forcé des fortunes, telles sont, en somme, les théories principales que l'on peut extraire ou déduire des utopies des principaux communistes. Ils sont peu d'accord entre eux dans la discussion, et chacun d'eux rejette sur un concurrent les doctrines embarrassantes et les erreurs manifestes. Au fond, le résultat de ces idées serait l'égalité absolue devant la misère et dans l'abrutissement.

La plupart d'entre'eux, déclinant peu à peu une qualification justement odieuse, s'abritent sous le titre plus vague de socialistes; mais l'opinion saura faire justice d'un socialisme qui a pour but la destruction de la société.

Leur antipathie contre les carrières brillantes, contre les sommités intellectuelles, contre les arts, les lettres, les sciences s'est manifestée souvent et avec des formes très-

âpres. Il y a bien là quelque brin de jalousie accrue du juste sentiment d'une impuissance insurmontable. Il est plus aisé d'être un redoutable et audacieux communiste, que de peindre un arbre ou d'écrire une belle strophe, et bien moins difficile de s'illustrer par un cynisme d'une surprenante laideur, que par un vrai, que par un beau talent.

En somme, toute théorie sociale vraiment digne de cette qualification doit appeler la liberté et apporter de nouvelles garanties à l'ordre, au lieu de pactiser avec l'anarchie et de chercher un appui dans la violence. Une saine doctrine tend à améliorer le sort de ceux qui souffrent et ne se borne pas à déplacer la souffrance en substituant à des malheureux de plus malheureux encore. Dépouiller le plus grand nombre au profit de quelques-uns, c'est déplacer des intérêts, ce n'est point servir l'humanité.

Soit que nous jugions les communistes d'après la logique de leurs idées, d'après les difficultés pratiques de leurs méthodes, d'après la probité de leur conduite ou la sincérité de leur foi, ils apparaissent également inconséquents, également creux, et dépourvus de prudence et de charité. Ils se sont faits les ennemis du progrès, les adversaires de la paix publique, les complices des séditions et des hérésies politiques.

Leur programme, qui réduit la destinée humaine à une question de subsistances, de ration alimentaire et anéantit tout le reste sous la pression d'une égalité bestiale, procède forcément de l'athéisme et y retourne. La communauté, considérée dans ses conséquences, est la plus dégradante expression du matérialisme.

Assurément il est au fond du principe de l'association des idées saines, pratiques, et dont l'avénement attendait l'inauguration de la démocratie : compromises un instant et étouffées par les excès et la démence furieuse du communisme, ces idées doivent en être religieusement séparées.

Entre les deux éléments, le triage est facile : fondée sur le dogme religieux de la fraternité, l'association est un des ressorts de la démocratie et n'est jamais incompatible avec la liberté.

Le communisme ne peut coexister avec la liberté.

L'association égalise les droits de tous en élevant les petits à la hauteur des grands; elle féconde et développe, comme le soleil qui fait monter, qui fait fructifier et qui dore tous les épis d'un champ.

Le communisme nivelle, comme la faux nivelle l'herbe des prairies en fleur.

L'association est profitable à la société et à l'individu; le communisme annihile l'être humain et transforme la société en un troupeau livré à l'exploitation de quelques bergers plus ou moins loups.

L'amour de l'humanité a fait éclore l'association, l'envie a enfanté le communisme. L'association dit : — Donnons du bonheur à tout le monde. Le communisme : — Décrétons l'égalité de l'infortune et ôtons tout prétexte à l'émulation qui fait naître des supériorités morales et matérielles auxquelles on porte envie.

L'association unit, réforme, enrichit, améliore; le communisme détruit et amoncèle des ruines : son dernier mot est une négation.

Ses premiers actes ont épuisé le crédit public, démoralisé la classe ouvrière et compromis la liberté.

Ce sont les impostures du communisme qui ont affamé les prolétaires et perpétré l'affreux attentat qui a inondé de sang les rues de Paris au mois de juin 1848.

Un jour viendra, et puisse-t-il être proche, où l'on s'étonnera que du centre même des lumières et du foyer de la civilisation du dix-neuvième siècle, il ait pu surgir des doctrines qui ont mis un instant cette civilisation en péril, qui ont menacé la France d'un retour soudain à la barbarie, et préconisé le pillage, le despotisme et la servitude.

On ne comprendra plus alors que quelques rêveurs obscurs, sans considération, soient parvenus, dénués de doctrines, de raison, quelquefois même de talent, à corrompre l'opinion publique, à menacer la société française et l'indépendance du monde.

Contre des séductions si puissantes sur les passions mauvaises livrées à la brutalité de leurs instincts, il n'existe, nous ne saurions le redire trop souvent, d'autre préservatif qu'une solide éducation morale et politique.

C'est peu que de constituer la démocratie, si l'on ne pourchasse pas le matérialisme incompatible avec elle, si l'on ne crée pas des générations aptes à discerner les droits et à pratiquer les devoirs qui se rattachent à l'exercice de la liberté.

Phalanstériens, fouriéristes. — Ces deux termes servent à désigner les propagateurs du système de Charles Fourier. L'œuvre de cet homme étrange est très-complexe; elle embrasse tout un monde et justifierait au moins autant qu'un des ouvrages de Humboldt le titre de *Cosmos*.

Servi par un esprit critique des plus fins, par une imagination immense, une pénétration rare et une profonde connaissance de l'âme humaine, ce maître, en qui la nature s'était plu à répandre à profusion la sublime extravagance du génie et l'imperturbable vigueur de la logique et du bon sens, participe à la fois de l'utopiste, de l'organisateur, du philosophe, de l'économiste et du poëte.

En recherchant les lois qui président à l'harmonie du globe, il débuta par mettre les théories des savants hors de cause; puis ayant fait, à la manière de Descartes, table rase des systèmes antérieurs, il réédifia sur d'autres bases tout ce qu'avaient construit les siècles passés.

Lorsque par aventure Fourier tombe d'accord avec la science, il l'entraîne après lui et la pousse jusqu'à des conséquences extrêmes devant lesquelles on avait reculé. Rien ne le trouble, rien ne l'arrête, il ne laisse jamais l'idée en chemin, il la poursuit obstiné jusqu'à la limite du possible, et il distingue le terme de sa course comme si son œil perçant avait mesuré l'infini.

Fourier est le seul mortel que n'ait jamais atteint un seul préjugé. Il est le principe et la fin de son œuvre : son système universel embrassant tout, de l'ensemble au détail, vous révélera les mystérieuses affinités des astres, des planètes, et viendra, des cimes des nuages, soumettre à son harmonieuse attraction la fleur perdue dans l'herbe ou la fourmi perdue sous la fleur.

Charles Fourier, c'est le génie de l'association. Sa grande loi d'harmonie, dont il pose les principes et à laquelle il rallie la création tout entière, est une association mystique des divers éléments soit inertes, soit organiques. Il associe les astres aux destinées terrestres; il associe les passions, les couleurs, les sons, les animaux, les plantes, et déduit ces inventions prodigieuses avec une précision algébrique et un ordre surprenant.

C'est le délire d'une poétique et forte imagination qui s'enivre aux mathématiques.

Quand on entrevoit le monde dans le télescope de Fourier, il apparaît organisé et comme vivant de plusieurs vies; tout se meut, tout pense, tout agit, tout fourmille et tout chante.

Mais les principes de ce mouvement général sont si bien arrêtés, l'âme des choses, si l'on peut ainsi dire, fonctionne d'elle-même d'une manière si involontaire et si logique, que l'idée de l'initiative divine se perd et s'éparpille à travers les êtres; le pouvoir céleste semble réparti dans une sorte de république universelle accomplissant de concert ses phases, ses destinées, et l'unité de Dieu se désagrége et s'étale en un spécieux et séduisant panthéisme.

Entrevu par des esprits bornés, isolé du génie qui le coordonne et le poétise, le panthéisme conduit au matérialisme; l'école de Fourier empiéta plus d'une fois sur la limite fatale : le sentiment religieux lui manquant, elle crut pouvoir se passer d'une doctrine morale, et cette lacune est l'une des causes qui ont conduit plus d'un phalanstérien à tomber de l'association dans le sombre abîme du communisme.

Rien n'eût été plus antipathique au plan, et disons plus, au cœur de Fourier. Ce cœur, l'amour de l'humanité l'échauffa sans cesse; ce sentiment respire dans les écrits de Fourier. Ses inventions prodigieuses constituent son génie; sa bonté, son ardent désir de rendre heureuse la famille humaine font sa grandeur et consacrent son caractère.

Au surplus, il ne nous appartient pas, il n'appartient à personne peut-être, de juger à cette heure et d'apprécier sainement ce grand homme, génie le plus formidable et le plus mystérieux; sa pensée échappait souvent dans les arcanes de la forme; son rôle, sa mission l'assimilent à beaucoup d'égards au prophète; la postérité seule en saura le dernier mot. Son langage est néologique, obscur, la trame de son style embarrassée; ses idées, comme celles de tous les génies de ce genre, sont entremêlées de conceptions étranges et de folies prodigieuses; mais les antilions, les antitigres ne me paraissent pas plus singuliers que la bête apocalyptique que nous attendons. D'ailleurs Fourier contient moins d'extravagances assurément que le divin Platon, et l'auteur de la *République* n'a jamais passé pour un fou.

A la fin du dernier siècle, Fourier prédisait l'Empire; en 1808, il annonçait la Restauration, dont il pronostiquait et expliquait déjà la chute, et dès lors il développait la future situation financière de notre pays, les maux suscités par l'excès de la concurrence, le règne dévorant de l'industrialisme, qu'il avait baptisé trente ans d'avance du nom de féodalité industrielle. C'est alors qu'il égayait la science en assignant dans les champs du ciel des places marquées à des astres inconnus dont il précisait les révolutions, se bornant à répondre aux astronomes : — Vous les découvrirez une nuit ou l'autre. Et sa prédiction s'est justifiée.

Fourier échappe aux proportions ordinaires de l'intelligence; son démon lui faisait des visites imprévues, puis l'abandonnait; son œuvre est une longue vision. Il ne m'est jamais arrivé, en contemplant ce vieillard placide, qui semblait récemment éveillé d'un songe, et prêt à se replonger dans le rêve d'un autre monde, de me demander ce qu'en pensait le commun des hommes; la critique à cet égard ne nous a rien appris : il n'aurait pu être pénétré que par un génie comparable au sien.

On sait qu'au retour de la campagne d'Égypte, frappé de la lecture d'une page rencontrée par hasard, Napoléon en fit chercher l'auteur; mais il lui échappa tant il était obscur.

C'est là le seul personnage illustre qu'ait un instant frappé le génie de Fourier.

Vers l'an 1825, Fourier comptait deux lecteurs, deux adeptes au fond de sa province : un sourd-muet et une femme; tous deux actifs, tous deux intelligents, susceptibles de s'élever à l'enthousiasme et de le communiquer.

Dans l'intimité de ces amis de Fourier vivait un jeune homme d'un esprit vif et spontané, d'un caractère impressionnable et réfléchi, doué d'une force de volonté qui préludait par la fougue et savait se tempérer ensuite pour se rendre durable; du reste, sceptique par instinct, gai railleur de crainte de paraître trop raisonnable, ce qu'il était au fond, et unissant une sensibilité candide à une profonde subtilité de jugement.

Droit et souple, capricieux et positif, ardent et raisonneur, entraînant et familier, se livrant à l'aventure, sans apprêt comme sans prétention, dominant à son insu ou se pliant par caprice, et le tout assaisonné d'entrain et d'apparente légèreté, ce genre de naturel est d'ordinaire fort sympathique et exerce un attrait général.

Imbu des théories de Fourier, dans le cercle étroit de ses amis, notre jeune compagnon en avait répandu le parfum dans l'atmosphère de l'École polytechnique, d'où les vents plus ou moins orageux de la politique ne l'ont pas encore pourchassé. Il laissa là, parmi quelques compagnons épars dont il était aimé, des germes longtemps inertes et qu'il devait six à sept ans plus tard revenir mettre en culture.

Ce jeune homme frappé par le génie de Fourier, distrait par les devoirs de la vie militaire, propagateur presque involontaire, et indécis encore sur sa mission, c'est Victor Considérant.

Durant les années qui précédèrent ou suivirent de près la révolution de juillet, il fit, parmi les plus jeunes de ses compagnons, des prosélytes qui le poussèrent en avant. Il prit alors la plume, et c'est peu de temps après qu'il vint grouper à Paris, à la rédaction du *Phalanstère*, puis de *la Phalange*, les éléments épars de la future école.

Ses premiers disciples le devinrent d'entraînement et par amitié; d'autres, plus tard, le suivirent par conviction, puis d'autres par ambition de se signaler et d'exploiter le terrain de l'idée commune. Fourier était encore là. Il avait créé un monde; Considérant lui faisait un nom; et malgré la différence des ans, l'élève et le maître apparurent ensemble à l'horizon des idées.

Dans les années qui suivirent la mort de Fourier, des dissidences se manifestèrent; les hommes du premier mouvement renoncèrent pour la plupart; les exploiteurs se mirent à travailler pour leur compte; les ambitieux de renommée devinrent jaloux du chef et firent église à part.

Les premiers sont restés attachés de cœur à Considérant; les seconds s'ouvrirent des carrières lucratives; parmi les ambitieux, les uns se firent économistes; ceux qu'aigrissait l'envie et que dominait l'ardeur impuissante de laisser Considérant derrière eux, finirent par se plonger dans le communisme.

Il y avait là des esprits incomplets, des avocats sans veuves, sans orphelins, des littérateurs échoués, des caractères indociles, des intelligences bornées et indisciplinables, et même des gens sans talent, ignorants avec audace, paresseux à faire peur et se faisant apôtres par indolence.

C'est pourquoi l'école phalanstérienne a plus d'une fois compromis la doctrine de Fourier. Mais du temps de la première *Phalange* tout allait assez bien : la théorie était exposée et Considérant veillait à l'orthodoxie.

Le *pivot* de l'entreprise était l'idée d'association si minutieusement étudiée dans ses conséquences par Charles Fourier; le journal vulgarisait les pensées du maître et en signalait les applications partielles les plus immédiatement praticables.

A cette époque, la foi de l'école était presque trop robuste; le système lui paraissait homogène et acceptable dans son ensemble; elle y croyait comme nous croyons à l'Évangile; et pour vouloir faire pénétrer d'un seul coup la conception de Fourier dans la conviction publique, elle entravait sa marche et se brisait contre un mur d'airain.

On sait que l'œuvre de Fourier était moins, dans l'origine, un projet qu'une prophétie. Suivant lui, le monde devait tendre à l'harmonie en parcourant les phases diverses de l'association, destinée à mettre un terme aux maux de la civilisation et à commencer la renaissance de notre planète. A la vérité, le maître ajoutait que la société, en concentrant ses efforts sur l'application de la théorie, pouvait abréger le long espace d'années qui nous sépare encore des âges d'harmonie.

Dans cette condition suprême, les hommes, associés et groupés par tribus ou phalanges, habiteront, au lieu de villes, d'immenses châteaux, désignés sous le titre de *phalanstères;* Fourier en avait élaboré le plan.

C'est là que fonctionneront les séries, là que seront définitivement résolus les problèmes des attractions proportionnelles aux destinées, du travail attrayant; de l'heureux et hiérarchique accord de la famille et de la société, du bonheur pour tous, par tous, et du bonheur pour chacun en particulier. C'est là que toutes les passions doivent, innocemment développées, et classées suivant leur gamme naturelle, concourir à la paix immuable et à la félicité du monde.

Enthousiastes, convaincus, impatients, et je le crois bien, les fouriéristes tentèrent de sauter à pieds-joints sur les situations intermédiaires, et la rêverie séduisante du phalanstère fut mise à l'ordre du jour.

L'impossible éloigna beaucoup de monde et les souscripteurs furent sourds.

Du reste les disciples ne se mirent en lutte ni avec les lois sociales, ni avec l'organisation politique, ni avec les religions existantes. Ils n'avaient aucune raison pour préférer un régime ou un culte, à un autre culte, à un autre régime.

L'homme harmonisé était destiné à agir de lui-même comme un des rouages d'une vaste machine, à graviter comme les satellites de Jupiter. A quoi eût servi une religion, à quoi une morale, et à quel péril en opposer les lois?

L'écueil était là; entre cette conséquence latente d'une vaste théorie et le domaine du matérialisme, la démarcation était malaisément saisissable; nombre de phalanstériens la franchirent; et quand les semences du saint-simonisme éparpillées dans l'air s'en vinrent mêler leur ivraie à la moisson de Fourier, le communisme s'y développa comme une plante hybride.

Les fruits de cet accouplement furent lents à se produire. Après la mort de Fourier, ses élèves, sentant le besoin de modifier, ou si l'on veut d'interpréter plus librement, en revendiquant une plus grande part d'initiative, protestèrent contre le titre de *fouriéristes* et y substituèrent officiellement celui de *phalanstériens :* c'était maintenir l'idée en atténuant la suprématie personnelle et en dégageant la responsabilité de l'inventeur.

Longtemps étrangers à la discussion politique, les phalanstériens sentirent l'utilité, et peut-être prirent le goût, l'ambition si l'on veut, de participer aux affaires de la société, et comme Fourier avait préconisé le principe de l'égalité des droits, de l'élection et de l'association sous les garanties de l'ordre hiérarchique, ses élèves se rangèrent sous la bannière des philosophes radicaux mais pratiques, et ils créèrent la *Démocratie pacifique.*

Jusque-là, le chef de l'école avait exclusivement servi la doctrine. A partir de ce moment, il commença à s'en servir et à en faire un moyen d'influence. C'était un flambeau dans sa main, ce n'était pas encore une arme.

Travailleur infatigable, esprit pratique, Considérant, assisté de ses collaborateurs, émit beaucoup d'idées excellentes, élucida nombre de questions, et gagna l'estime de tous les partis, parce qu'il resta supérieur aux passions de chacun d'eux.

Ce journal a fait faire un grand pas aux questions d'économie politique et d'organisation des intérêts associés.

D'un autre côté, ses attaques contre le système de la fausse concurrence, contre la tyrannie du capital et tous les éléments groupés de la fausse association, ont fort avancé l'heure fatale du dernier régime : toute la cohue des novateurs socialistes se précipita par cette brèche ouverte, au delà de laquelle s'offraient deux chemins : celui du communisme, celui de la pacifique et progressive démocratie.

Mais, entre les deux sentiers frayés, il n'y avait ni haie, ni fossé ; l'on pouvait cheminer de l'un à l'autre ou marcher entre les deux.

Que dire de plus ! Il me semble que je les perds de vue dans la confusion du défilé...

Depuis l'avénement de la République, l'ancien organe quotidien du phalanstère a trouvé des convictions démocratiques énergiques et soudaines. Dès les premiers jours, il y fut parlé d'une époque orageuse dont il ne nous avait rien appris. Est-ce la crainte de rester en arrière qui fait que l'on court parfois après ceux qui vont trop vite? Il faut craindre aussi d'arriver trop loin.

Ces dangers sont vains pour qui sait où il va.

Quoi qu'il en soit, Fourier n'est ni politique, ni communiste; mais n'a-t-on jamais vu des oiseaux parasites couver dans le nid d'autrui? Les écrits du chef éminent de l'association ressemblent à ce rameau de la science que l'Écriture appelle l'arbre du bien et du mal. Le génie qui les a conçus savait démêler et séparer les deux principes. Par malheur, le génie n'est pas toujours commenté par le génie ; les passions vont y puiser, et l'arbre fournit des flèches aussi bien que des ombrages.

Tel est le danger que présente la conception de Fourier. Exploitée par les partis, envenimée par la politique, remaniée par le paradoxe, sophistiquée par l'intérêt, exagérée dans ses conséquences et déguisée dans ses déductions, cette œuvre immense peut fournir à des usages très-divers.

D'ailleurs ce n'est pas sans risquer de faillir et de se méprendre que l'on agite en tout sens et que l'on pèse le destin des sociétés, sans autre guide que l'intérêt matériel et en l'absence de tout contre-poids de morale et de religion.

Isolément considérées comme but d'amélioration sociale, les doctrines de Fourier sont fécondes et salutaires.

Exploitées comme moyen de prépondérance personnelle et d'action politique, elles sont dangereuses, parce que leur vaste latitude permet de les falsifier au profit des nécessités de circonstance.

Ce chemin étoilé de fleurs côtoie un abîme; on risque d'y tomber quand on se penche pour les cueillir.

Association des tailleurs de Clichy.

On sait que le maréchal Bugeaud avait, en 1843, organisé des colonies militaires au profit des soldats libérés du service en Afrique. Tous ces braves vivaient là en commun selon le beau idéal du communisme. Le travail était assigné en bloc à la colonie entière, au lieu d'être assigné particulièrement à chacun, d'après ce principe que la terre appartient à tous et que les produits doivent se répartir fraternellement, non pas suivant la capacité, mais suivant les besoins. C'était l'égalité pure! On s'en remettait à la dignité humaine du soin de produire. Malheureusement la dignité humaine ne se piquait pas de gagner son argent : tous nos soldats laboureurs, comptant les uns sur les autres, s'ébaudissaient au soleil la pipe à la bouche, laissant pourrir les gerbes de blé en septembre sur les meules qui auraient dû être dépiquées en juillet. Ils aimaient mieux



L'atelier des tailleurs réunis dans les bâtiments de la Prison pour dettes, rue de Clichy.

culotter des pipes que de monter le blé au grenier. Les paresseux y trouvaient leur compte, et l'homme actif, craignant de besogner pour eux, se reposait comme un fainéant.

Il y eut quelque chose de plus humiliant pour cet essai de communisme : sur six jours, le maréchal avait accordé un jour à ces braves gens pour leur profit exclusif. Or, il fut prouvé que le résultat de la récolte en ce jour de travail dépassait celui de toutes les récoltes réunies des cinq autres jours. C'est-à-dire qu'en un seul jour, à leur bénéfice personnel, les colons militaires de l'Algérie avaient plus travaillé qu'en cinq jours au bénéfice de l'État.

La leçon vaut bien un fromage.

Le maréchal jura, mais un peu tard.... Il renonça pour toujours au communisme.

Cette histoire est comme un apologue dont la moralité trouve son application parmi les tailleurs de Clichy.

Ces tailleurs fraternels se plaignent hautement de l'erreur de leur ami Louis Blanc. Les mains habiles ne pardonnent pas à celles qui enfilent lentement les aiguilles. Les coupeurs, aristocrates obligés du lieu, puisqu'ils sont les contre-maîtres, dessinant et divisant le travail, se plaignent de ce que les couseurs plébéiens gagnent autant qu'eux. Et ces coupeurs, les plus fervents apôtres du communisme avant la moisson, supportent difficilement, après la récolte, que leur capacité ne soit pas plus rétribuée que la capacité vulgaire des couseurs. Quant à l'État, il est le *bœuf*, comme disent les gamins de Paris; c'est lui qui régale. S'il faisait fabriquer une tunique par l'industrie privée, elle lui reviendrait à 7 fr.; mais il faut qu'il paye l'honneur de la voir confectionnée par des doigts icariens, et la tunique lui revient à 10 fr. De leur côté, les tailleurs de Clichy gagneraient 3 fr. par jour si la tunique n'en coûtait que 7 à l'État au moyen du procédé ordinaire de l'industrie libre; mais ils n'en gagnent que 2, parce qu'elle lui coûte un tiers de plus par le procédé de M. Louis Blanc.

En vérité, Dieu est Dieu, mais M. Louis Blanc n'est pas son prophète.

Nos honorables tailleurs fabriqueraient une tunique en un jour et demi s'ils étaient à leurs pièces, mais ils mettent à Clichy trois jours à la faire : ce n'est ni plus prompt ni plus économique; c'est communiste, voilà tout!

Ces dignes et courageux tailleurs, *solidaires dans les joies comme dans les douleurs* (style de la *Démocratie pacifique*), zélateurs enthousiastes de Louis Blanc, de Cabet, d'Owen et consorts, ces tailleurs sont à la veille de renier leur culte et de renverser leurs idoles.

Leur douleur est aussi fraternelle que leur communauté. Ils s'accusent réciproquement et ne sont d'accord que pour maudire les grands philosophes qui les ont si bien inspirés.

Leur colère pourrait les pousser hors des termes admis par la liberté de la pensée. Qu'ils y prennent garde; l'ordre public est pour tout le monde et n'a point de rancune qui dure; l'ordre public a eu beaucoup à souffrir des folies communistes, mais il ne permettra pas aux disciples de maltraiter les docteurs. Les docteurs du communisme vivent de leurs doctrines, mais ils ne meurent pas pour elles.

C'est bon pour des goujats.

A-propos politiques par Cham.



— Rendez moi ma lyre!
— Citoyen, encore une petite carmagnole, et je vous repasse votre guimbarde.



La propriété est un vol.
— Malheureux, tu prends mon foulard.
— Oui, Monsieur, mais c'est vous qui êtes le voleur, puisque c'est votre propriété.



— La famille est abolie! — Et ma femme qui est enceinte. Je vas vite rentrer pour décommander tout cela.



— Attends-moi, Anastasie, je vas monter un instant au journal pour connaître la cause du retard que nous éprouvons dans notre abonnement.



Un prétendant vient prier son cousin de vouloir bien lui prêter sa tête pour quelques jours seulement.



Si le sol de la patrie m'est refusé, mon nom planera sur la France du haut de la colonne.



— Achetez le dernier Nº de *la Vraie République*, du *Peuple Constituant*, du *Petit Caporal*, *etc.*



— Il a été perdu dans le trajet de l'Hôtel-de-Ville au Luxembourg une popularite. — Recompense honnête à qui la rapportera.



25 fr. par jour, 9,125 fr. par an — 30,000 fr. par an, 82 fr. 20 c. par jour. — .... Je perds 20,875 fr.



— 700 francs pour mon voyage en Icarie!
— Je les donnerais bien si la voiture allait directement, mais malheureusement elle s'arrête à la porte de la police correctionnelle.



— Quel contre-temps que tout ça, au moment où j'allais être nommé quelque chose.



— Ma femme, je sais qu'un Monsieur vous fait la cour.
— Certainement, c'est pour le bon motif. — Comment cela, Madame. — Et le divorce, Monsieur.

Chasses à Dresde, Hambourg et Berlin.

Suite. — Voir le N° précédent, pages 318.

Cette chasse m'en fournit une autre. J'y fis la connaissance d'un homme dont je voudrais bien, lecteur ami, avoir à te raconter les aventures au lieu des miennes. J'aurais de bien plus beaux souvenirs, et toi de bien plus intéressants récits. Fils d'un prince de la finance, pouvant vivre dans les loisirs et les douceurs de la richesse, il est parti jeune pour visiter toute l'Amérique, du détroit de Magellan à la baie d'Hudson; puis, emporté par le désir d'essayer la vie sauvage avec les ressources de la civilisation, il a franchi le Meschacébé et pénétré par les Savanes jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, d'où nous sont venus les O-ji-bées et le musée Catlin. Là, il a vécu toute une année sans coucher une seule nuit sous un toit de maison, passant les journées à chasser le bison, le renne et l'élan, et vivant de cette chasse. On conçoit que nos petites promenades, entre le lever et le coucher du soleil, lui semblent un peu fades après une telle année, et le lièvre peu digne de sa colère. Aussi s'est-il rejeté de préférence, et presque absolument, sur la chasse du renard. J'ai souvent rencontré de ces chasseurs acharnés au renard, comme leurs chiens, le poursuivant, le traquant, le déterrant, l'enfumant, le tuant enfin avec une sorte de passion, et je me suis demandé d'où venait cette haine si fréquente et si commune. Car enfin le renard suit son instinct, sa nature, la loi de son existence. Il n'est pas plus coupable, en mangeant des lapins, que la perdrix qui mange des insectes, que l'homme qui dévore toute la création. Je crois que ces chasseurs passionnés, exclusifs, lui en veulent comme à un concurrent, un émule, un rival, et par jalousie de métier.

Donc, le ci-devant O-ji-Bée, devenu *Fox-Hunter* dans ses foyers de Hambourg, m'emmena, quelques jours après, à une chasse où il était convié dans des forêts appartenant au roi de Danemark. Nous quittâmes les *arbres de Noël*, les dîners aux carpes, et toutes les réjouissances dont les Allemands fêtent la Nativité, qui est pour eux le jour des étrennes. C'était encore dans le Holstein que se faisait notre chasse, mais d'un autre côté, et vers le centre de cette province, que l'on compare à une omelette dont les bords sont plus délicats et le milieu plus grossier. Très-fertile, en effet, et très-peuplée sur ses frontières, le Holstein n'a, dans l'intérieur, que de rares et pauvres villages perdus au milieu d'un désert de sable et d'immenses bruyères. Nous n'eûmes cependant pas à nous apercevoir du défaut de population, car, au rendez-vous de chasse, qui n'était qu'une cabane isolée, nous trouvâmes un bataillon de traqueurs si formidable que je me crus retourné aux chasses de Russie. Leur nombre m'étonna, et l'explication qui m'en fut donnée m'étonna bien plus encore. On n'a pas besoin d'autre expérience pour reconnaître combien ce pays, qui confine pourtant aux portes d'une république égalitaire, est profondément arriéré dans la science et la conquête des droits politiques, pour reconnaître qu'il n'a jamais ressenti les secousses d'une bienfaisante révolution. J'appris donc que, pour les chasses faites dans les forêts royales, et commandées, au profit de leur maître, par les agents forestiers de la couronne, les batteurs sont appelés par réquisition. Ils viennent là, des quatre points cardinaux, sans recevoir ni paye, ni vivres, comme jadis nos paysans allaient à la corvée, comme, plus jadis encore, les manants venaient battre les fossés du manoir féodal pour délivrer leur noble seigneur du croassement importun des grenouilles. Dans de telles conditions,

> Quand on prend du batteur, on n'en saurait trop prendre;

aussi les nôtres étaient-ils si nombreux que, dans la plupart des enceintes, ils auraient pu se tenir par la main comme pour danser une ronde de village.

Une autre singularité signala cette journée à mon souvenir. Lorsque nous fûmes arrivés à l'entrée du bois qu'on allait fouler, et tandis que nos pauvres conscrits-batteurs, choisis dans la gent taillable et corvéable à merci des cantons environnants, allaient gagner leurs postes dans la première enceinte, les chasseurs se rangèrent en cercle autour de l'*oberförster* qui commandait la double armée. Il monta sur une souche, et de sa plus haute voix nous donna lecture d'une ordonnance sur la chasse, en trois parties, à peu près conçue en ces termes : « 1° une amende de 8 schillings (1) est prononcée contre tout chasseur qui, avant que la battue commence, ne se mettra pas en communication avec ses voisins de droite et de gauche, pour les voir et pour être vu d'eux; — une amende d'un marc contre tout chasseur qui ne tiendra pas le canon de son fusil en l'air lorsqu'on marche de compagnie; — une amende de trois marcs 12 schillings contre celui qui tiendra les chiens de son fusil armés au milieu des chasseurs réunis en groupes. » Toutes ces précautions sont si bonnes, si nécessaires, qu'on a raison de les rappeler avec une sorte de solennité, et de les mettre sous la garantie d'une sanction pénale. « 2° Une amende de 2 schillings est prononcée pour chaque coup de fusil qui manque un lièvre; — une amende de 4 schillings pour chaque coup de fusil qui manque un renard; — une amende de 3 marcs pour chaque coup de fusil qui manque un chevreuil ou un cerf. » L'on aurait beau dire d'un lièvre : il a laissé du poil; d'un renard : il s'en va la queue en trompette; d'un chevreuil : il perd son sang, aucune excuse n'est admise; il faut *livrer* la pièce tirée, sinon verser l'amende dans la tire-lire. Ajouter ainsi l'intérêt à la vanité, c'est faire tirer les chasseurs avec soin, avec attention, presque avec certitude; c'est éloigner ce qu'on nomme les mazettes; c'est empêcher aussi les coups hasardeux, les coups lointains, qui blessent le gibier, l'envoient mourir au loin et ne profitent qu'aux renards. « 3° Enfin une amende d'un frédéric d'or (21 fr. 25 c.), la plus forte de ce code pénal et bien supérieure aux précédentes, est prononcée contre tout chasseur qui, par erreur ou par sa volonté, tire une chèvre ou une biche, soit qu'il la tue, soit qu'il la manque. » Ici la loi s'unit aux mœurs pour commander la galanterie dont se piquent tous les chasseurs de l'Allemagne, pour consacrer l'usage auquel ils doivent principalement la conservation des grandes races de gibier.

Porteurs de fusils ou porteurs de crécelles, soldats volontaires ou soldats contraints, nous exécutâmes fidèlement toutes les manœuvres préparées par notre général en chef sur sa carte forestière; si fidèlement que la dernière battue se fit à la nuit close, lorsque le soleil, nous avant dit bonsoir, était allé se coucher, et que la lune se levait pour nous souhaiter le bonjour. Cette battue attardée était, disait-on, la meilleure. Mais que faire de bon quand on n'aperçoit ni la queue blanche d'un lièvre trottant sur la feuille morte, ni même le guidon de son fusil? J'entendis bien le galop quadrupédant d'une petite bande de chevreuils qui vinrent bondir à mes côtés; cela ne servit qu'à me faire bondir le cœur dans la poitrine, car ils passèrent comme des ombres; et, dans ce temps d'hiver, alors que les mâles ont perdu leur bois, je tiens pour archi-lynx tout chasseur qui se flatterait, à cette heure-là, de distinguer le *pinceau* du *tablier*. Mais voilà qu'après le pas vif et sémillant de mes chevreuils qui s'éloignaient avec prestesse, j'entends devant moi un pas plus lent, plus grave et plus lourd; je vois apparaître une ombre plus grande, et bientôt un léger rayon de lune, glissant à travers les branches, comme celui qui portait jadis un baiser de Diane au bel Endymion, vient à tomber sur deux larges bois de cerf, qui se mouvaient lentement au milieu des arbres immobiles. Je m'agenouille pieusement à cette vue, et, levant vers la chaste déesse mon fusil avec mon invocation, je prends bien mon en-joue vis-à-vis de sa face éclatante; puis, baissant l'arme à la hauteur de la ceinture, comme les vieux soldats, j'attends l'ennemi, en me recommandant tout bas du sang-froid et de la patience. Je laissai venir le pauvre animal à vingt pas, car je n'avais ni balle ni carabine, mais seulement du gros plomb dans mon fusil; et, saisissant l'à-propos d'une inflexion de sa tête sur le côté, je lui mis toute ma charge dans le cou. Il tomba raide, sans autre mouvement qu'une crispation des jambes, sans autre bruit qu'un grand souffle, par où s'exhalait son dernier soupir. A cet heureux coup, que tous les chasseurs prirent pour le signal du départ, répondit la décharge générale des fusils tirés en l'air. L'*oberförster* congédia ses recrues, qui s'échappèrent comme des écoliers au sortir de la classe; il rassembla son gibier royal, toucha le montant des amendes, qui se bornaient aux coups manqués, reçut nos remercîments, et nous fit ses adieux. Mais il aurait dû, pour bien terminer son rôle, remonter, le soir, sur la souche du matin, et nous lire le bulletin de la bataille. « Chasseurs et batteurs, nous aurait-il dit, je suis content de vous; chacun a fait son devoir; l'ennemi, enfoncé sur toute la ligne, s'enfuit dans toutes les directions. Deux cerfs, cinq chevreuils, onze renards et plus de cinquante lièvres sont les trophées de cette journée mémorable. »

(*Nota bene*. Je ne veux tromper en rien mon lecteur, et, pour avoir la conscience nette, je dois l'avertir que ces chiffres sont ceux d'une chasse qui s'était faite, au même endroit, quinze jours avant mon arrivée; la nôtre fut moins brillante. Je dois ajouter que l'aventure du cerf tué au clair de la lune m'est arrivée dans une autre occasion et dans un autre pays. Mais il n'est pas défendu, j'imagine, de composer un tableau de figures rapportées; cela ne fait de mal à personne; et, comme dit Montaigne, quand il fait une *galimafrée d'articles* : « Quelque diversité d'herbes qu'il y ait, tout s'enveloppe sous le nom de salade. »)

En gagnant Berlin, au sortir de Hambourg, en me rappelant les promesses nombreuses et empressées qui avaient accompagné mon départ l'année dernière, je croyais bien, comme on dit, que les alouettes me tomberaient du ciel toutes rôties. Je fus servi, en effet, dès mon arrivée, non pas d'alouettes pourtant, mais de récits merveilleux. C'était le peintre K..., revenant de Silésie, où il avait tué lui seul, en deux jours, 88 lièvres; c'était le comte P..., revenant du Hanovre, où l'on avait tué, dans ses terres, en six jours, 107 renards, nombre vraiment prodigieux; et, devant une certaine boucherie voisine de mon cabinet de lecture, je voyais décharger fréquemment des charretées de cerfs et de chevreuils qui arrivaient, tout gelés, des huit provinces et des vingt-cinq régences de la monarchie prussienne. Mais tout cela me passait devant le nez comme la fumée du rôti, et, dans les impatiences d'un appétit toujours trompé, je me disais, après trois semaines entières d'abstinence : « Est-ce que l'eau de la Garonne coulerait dans tous les fleuves de la terre? Est-ce qu'il y en aurait quelques gouttes même dans la Sprée? »

Non, cependant; les promesses passées n'avaient pas été des gasconnades, je dois le croire, et la bonne volonté ne manquait point. Mais combien de motifs à la lenteur, à l'hésitation, aux ajournements! Ecoutez plutôt : D'abord le froid rigoureux; on me montrait le thermomètre descendant chaque matin à 16 degrés Réaumur. A Pétersbourg, on eût saisi l'occasion de cette température comme un temps privilégié; à Berlin, personne n'osait y exposer le nez et les doigts. — Ensuite, l'état sanitaire; précurseur du choléra qui semblait s'approcher, la grippe sévissait sur toute la population, sans compter les trois ou quatre cents autres maladies qui forment l'apanage exclusif de l'espèce humaine, et marquent évidemment, dans l'échelle des êtres, sa supériorité sur tous les animaux. — Et puis les absences, ou même la mort, car, en frappant à plusieurs portes de mes anciens compagnons, j'aurais pu dire avec le proverbe espagnol : Dans les nids de l'an passé, il n'y a pas d'oiseaux cette année. — Et puis les affaires; — et puis les devoirs; — et puis les plaisirs, qui sont d'autres devoirs ou d'autres affaires, car il n'y a pas plus de plaisir contre la chasse que de droit contre le droit; — et puis enfin, pour organiser une partie, ne faut-il pas prendre une foule de mesures, choisir un jour à la commune convenance, réunir des compagnons, avertir les forestiers, attendre leur réponse? Tout cela, que diable, exige de la réflexion, des démarches et du temps. Règle générale : voulez-vous chasser en Allemagne au mois de janvier, allez-y dès le mois de septembre. Trois mois vous suffiront pour les préparatifs, et vous en aurez à cœur-joie. Pourquoi venais-je à la Noël?

Que le flegme allemand pardonne cette boutade à l'impatience française. Mais, en vérité, quand je mesurais la courte durée de mon séjour à Berlin, où je ne devais peut-être jamais revenir, quand je voyais les jours et les semaines couler dans l'abîme de l'éternel sablier, chaque refus, chaque retard, me perçait l'âme d'un poignant regret. Toutefois, comme a dit un grand poëte russe, les coups de marteau brisent le verre et forgent l'acier. Je tenais bon, dans l'acier de mon cœur, contre l'infortune, et j'essayais, à force de constance, d'animer l'inertie et d'échauffer la glace.

Un soir, que je rentrais au logis plus martelé que jamais, et pensant, avec l'amant de la belle Philis, qu'on désespère alors qu'on espère toujours, je trouve sur la table de l'antichambre une espèce de pancarte, large comme les deux mains, et ornée d'une gravure semi-circulaire, à laquelle était jointe une carte de visite. Sur celle-ci, je lis le nom du prince de C....; c'est le grand-veneur de la couronne de Prusse! J'approche aussitôt une bougie de la pancarte : cette gravure en demi-cercle, ce sont des trophées de chasse, couronnés par la tête du cerf de Saint-Hubert, qui porte entre ses bois une croix lumineuse. Au milieu, en phrases commencées par l'imprimerie et terminées par l'écriture, je vois une invitation pour la chasse royale du lendemain. Nature du gibier, canton de chasse, lieu du rendez-vous, heure du départ, heure du retour, moyens de transport, tout est clairement indiqué; rien ne manque à l'ordre du jour, et mon nom, mon propre nom se trouve au bout de tout cela. « Puissances du ciel! m'écriai-je avec Saint-Preux, vous m'aviez donné une âme pour la douleur; m'en donnerez-vous une pour la félicité! » Je ne pouvais deviner par l'intercession de quel saint une telle faveur me tombait du paradis.

> O ciel! d'où me vient tant de joie?

disais-je comme la vieille femme du *Berceau* dans La Fontaine; et j'ajoutais comme elle, en époussetant mes armes et en bourrant ma gibecière :

> Prenons ceci puisque Dieu nous l'envoie.

Quoique j'eusse une pendule à réveille-matin, je ne dormis que d'un œil, craignant que le froid ne lui fît oublier son devoir. J'étais levé une heure avant que la voiture fût à ma porte, et j'arrivais au chemin de fer avant qu'on ouvrît les bureaux. C'était non loin du rail-way qui conduit en Silésie par Francfort-sur-l'Oder que se faisait notre chasse, et des chariots nous attendaient à la station la plus voisine pour nous mener rapidement sur le terrain. Ils nous suivirent même toute la journée, nous transportant d'une traque à l'autre. Conduite par le grand-veneur en personne, bien que le roi ni les princes n'y assistassent point, la chasse était ce qu'on peut appeler à juste titre bien organisée. Des cartes, tirées au hasard par les chasseurs, portaient, avec le numéro de chacun, une instruction fort sage et fort détaillée sur les soins à prendre pour éviter tout accident. Les agents forestiers de tous grades, à cheval et en grand uniforme, dirigeaient les batteurs, très-nombreux, quoique payés, qui portaient au cou leurs numéros en gros caractères. Des sonneurs de trompe et de clairon marchaient sur les flancs de cette armée pour donner le signal du départ, marquer les extrémités de l'enceinte, et maintenir les batteurs en ligne. Enfin, dans chaque enceinte, des postes en branchages d'arbres verts étaient préparés aux chasseurs et numérotés par avance. Je ne sais si cette dernière et surabondante précaution n'avait pas été, comme toute chose de luxe, plus nuisible qu'utile. Il se pouvait que la présence et le bruit des ouvriers, occupés la veille, eussent inquiété le gibier du canton; il se pouvait qu'une biche curieuse, après avoir observé ces niches de ramée et ces chiffres noirs tracés sur des troncs d'arbres fraîchement entaillés par la hache, eût donné l'alarme à ses proches. Le fait est qu'à cette première campagne, entreprise sur un terrain nouveau qu'on essayait, le grand gibier fut très-rare. On avait cependant permis de tirer même les biches et les faons, parce que la race des cerfs était là, disait-on, plus nombreuse que celle des chevreuils. Une seule biche périt. Ce furent, comme toujours, les pauvres lièvres qui payèrent les pots cassés.

Trois jours après, une seconde invitation me fut remise, et cette fois, allant remercier le prince de C...., j'appris que c'était un ordre exprès du roi qui m'avait valu l'honneur peu prodigué et la faveur fort enviée d'être porté sur la liste des invités aux chasses de la cour. Ma foi, mes amis, vous rirez de moi si cela vous amuse. Mais, ne pouvant re-

(1) Le schilling de Hambourg, fort différent du schilling anglais, vaut un peu moins de 10 c. Il y en a 16 dans le marc courant, qui équivaut à 1 fr. 50 c., et 20 dans le marc *banco*.

tenir l'élan de ma reconnaissance, du fond de ma poitrine et du fond de mon cœur je poussai, Dieu me pardonne! un superbe cri de Vive le roi! C'était la premiere fois de ma vie, et ce sera, je crois bien, la dernière. Encore était-ce pour le roi de Prusse!

Cette seconde chasse, faite à Cöpnik, du même côté, mais plus près de Berlin, que la première, pouvait bien, par la précision et la rapidité des mouvements, le bon ordre de l'action et le succès final, être offerte comme un modèle achevé de la chasse allemande. Le terrain était une série de petits bois, maigres, clair-semés, entrecoupés de plaines. Il n'y avait là ni gibier *rouge*, ni gibier *noir*, mais seulement ce qu'on nomme le menu gibier. Et cependant, au bout de la journée, nous aurions pu élever, avec les cadavres de nos victimes, un de ces vastes *tumulus* que les vainqueurs érigeaient jadis en trophée sur le champ de bataille. Nos chariots emportaient vingt chevreuils, seize renards, cent trente-trois lièvres et une perdrix. Dans ce butin commun, chacun fournit sa part, mais tous sont solidaires, et l'on ne doit mentionner que le résultat général; car la battue ainsi faite est une loterie : le hasard donne le numéro, le numéro assigne les places, et le chasseur n'est plus qu'un tireur. Heureux celui qui a les bons lots, c'est-à-dire les bons postes, et qui se montre, par son adresse, digne des faveurs du sort!

A la troisième chasse assistaient le roi et les princes. Elle se faisait dans la plaine de Lichtenberg, aux portes de Berlin, comme serait pour Paris la plaine de Montrouge. C'était la battue ronde, la battue *au chaudron* (*kessel-treiben*), que j'ai décrite précédemment. Les invités formaient une troupe d'environ quarante tireurs, et l'on avait pris pour rabatteurs tout un bataillon de la garde, sans compter les paysans volontaires qui s'enrôlaient parmi eux pour le seul plaisir du coup d'œil. Quoique, au dire des gardes, on n'eût pas chassé dans cette plaine depuis cinq ou six ans, les plus forts et les plus savants sur la matière prétendaient que la journée ne serait pas fort bonne, parce que les lièvres, dès les premiers jours de février, commencent à regagner les bois. Ce qui nous rassurait pourtant, nous autres novices, c'était de voir, dans l'enceinte que nous commencions à tracer sur la neige, une foule de lievres quitter leurs gîtes, se réunir en petits troupeaux, former des conciliabules et se dresser sur leurs pattes, les oreilles au vent, commençant à s'inquiéter à la vue de ces deux menaçantes processions qui s'allongeaient et se rapprochaient pour les enfermer dans un cercle de feu. Comme il arrive assez souvent, les ignorants, qui ont des yeux, eurent raison contre les savants qui ont des théories. L'*à priori* fut vaincu par l'*à posteriori*. Je veux dire que, malgré le pronostic, la journée fut bonne quoique bien courte, puisqu'elle fut circonscrite entre un déjeuner pris fort tard et un dîner pris fort tôt, et qu'elle se composa seulement de deux battues. Dans la première on tua trois cent quatre-vingt-treize lièvres; dans la seconde, deux cent quarante-huit; en tout : six cent quarante et un, sans compter les morts et les blessés qu'on ramassa le lendemain aux alentours du champ de bataille.

Cette première battue, vraiment prodigieuse par le nombre de lièvres qui s'y trouvaient renfermés, eût été bien plus productive encore, ou mieux, bien plus destructive, si le ciel, protecteur de l'innocence, n'eût pris évidemment le parti de ces pauvres bêtes. Au moment où chasseurs et batteurs faisaient les premiers pas pour marcher de la circonférence au centre, une neige fine et acérée, poussée par

Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût porté jusque-là dans ses flancs,

nous couvrit de ses épais tourbillons. Les yeux étaient aveuglés et les fusils se mouillaient comme sous une averse. En même temps qu'on tirait à tort et à travers, sans trop juger de la distance, on entendait sur toute la ligne presque autant de *rats* que de coups partis. Sans ce fâcheux contre-temps, quel massacre eût-on fait, bon Dieu! puisque la moyenne atteignit dix lièvres par tireur dans cette seule battue. Lorsqu'elle commença, je voyais tous les lièvres prendre devant moi leur défilade de gauche à droite, pour gagner un petit bois qui devait leur servir de refuge. Impatient de mêler mon feu au feu de mes heureux voisins, je courus, malgré la consigne, quelques pas en avant et me blottis dans un trou d'où l'on avait enlevé du sable. Là, derrière cette espèce de blockaus, je pus, en un clin d'œil, abattre de mes quatre coups quatre lièvres. Mais, aux cris répétés de *vorwaërts* (en avant), je dus aussitôt me remettre en ligne. Sur la lisière de ce petit bois, aussi fatal aux longues oreilles que la Haie-Sainte de Waterloo à nos héroïques grenadiers, se trouvait l'un des princes R..... Il était là, si l'on peut ainsi dire, dans le courant des lièvres, et il profita brillamment d'un hasard favorable, car il en tua, pour sa part, quarante-six dans cette battue, et fut roi de chasse avec un total de cinquante-huit. Il est vrai que le prince R..... avait trois ou quatre fusils et deux servants derrière lui pour les charger; il est encore vrai qu'à force de tirer coup sur coup, il revint avec la joue enflée, meurtrie, sanglante; et bien d'autres chasseurs, parmi les plus favorisés, se trouvaient dans le même état. Il se fait, ces jours-là, une terrible dépense de poudre, qui n'est pas, toutefois, une bien grande dépense d'argent, car la régie prussienne, moins arabe que la nôtre, vend sa meilleure poudre à trente sous la livre.

On a toujours quelque chose à apprendre, et tout le long de la vie. Cette chasse en battue ronde semble aussi simple que bonjour. Eh bien, elle a aussi ses règles et sa science, qui donnent aux mieux instruits un avantage considérable. Par exemple, dans les cas ordinaires, aucun chasseur n'ignore que, pour qu'un lièvre vienne à lui sans défiance, il doit se tenir et l'attendre parfaitement immobile. Ici, tout au contraire, le chasseur qui s'arrête au milieu de toute la ligne qui avance, éveille la méfiance des lièvres qui le fuient pour chercher une autre issue. Il faut toujours marcher, en tirant et en chargeant. Autre exemple : lorsqu'un lièvre se lance à toute course et en désespéré, on peut hardiment courir à sa rencontre pour lui couper les devants, sans crainte qu'il retourne en arrière, ou seulement se détourne. L'on revient ensuite sur la ligne; c'est un mouvement permis et très-usité, parce qu'il est très-utile. Mais il faut savoir cela, et le reste. Une autre fois, si je pouvais dire ce mot d'une chasse allemande et d'une chasse royale, une autre fois je saurai plus et je ferai mieux.

J'ai déjà dit mon opinion sur ces chasses, vraies boucheries, qui ne sont curieuses et supportables qu'une fois par an. Celle-ci, déjà si remarquable par sa singulière espèce et ses brillants résultats, le fut encore plus, à mon avis, par un autre aspect non moins intéressant. J'y fus personnellement témoin, et, dans ma bouche, cet éloge ne sera pas suspect, de l'affabilité gracieuse, de la bonhomie sincère, que montrent en ces occasions le roi et les princes de sa famille. La monarchie de Louis XIV, et tout ce qui l'a suivie, ne nous a point accoutumés, en France, malgré deux révolutions, à ces mœurs simples, familières et cordiales. Le roi causait gaiement avec tout le monde, chasseurs, soldats, paysans, sans être reconnu de tous, et sans que rien, dans sa mise ou son entourage, le pût faire reconnaître. Je ne regrettai point, quand il me fit l'honneur de m'appeler aussi et de m'adresser quelques paroles aimables, mon unique cri de vive le roi. Tout se modelait d'ailleurs sur cet exemple. Généraux, ambassadeurs, comtes, ducs, princes, même princes du sang, même princes souverains, chacun avait tiré son numéro à la loterie; chacun prenait la place que lui assignait le sort, cet autre hasard pareil à celui de la naissance. J'avais bien raison de dire, l'autre fois, que la chasse est comme la mort, qu'elle rapproche les distances, qu'elle nivelle les conditions, et que les hommes y sont égaux, comme au cimetière.

La seconde battue finie, nous fûmes rapidement transportés dans un long convoi d'équipages au château de Schönhausen, petite résidence royale, célèbre par les beaux arbres dont son parc est peuplé. C'est là que le dîner nous attendait; et la simplicité, la cordialité, régnèrent autour de la table, non moins qu'autour du *chaudron*. Personne ne quitta les habits qu'il portait depuis le matin; chacun dîna comme il avait chassé, sans faire autre toilette que de laver ses mains noircies de poudre. C'était vraiment un singulier contraste : d'un côté, salle de palais, brillant éclairage, riche service, vaisselle d'argent, mets fins, vins délicats, valets en somptueuse livrée; de l'autre, une bande de chasseurs dans leur *simple appareil*, commençant par la casquette et finissant par les grosses bottes. Un spectateur de cette scène étrange eût pu se croire aux Saturnales des vieux Romains, à ce jour de l'année où les maîtres servaient à table leurs esclaves.

Après quoi, la chasse fut close, et bonsoir la compagnie.

Louis VIARDOT.

Bulletin bibliographique.

Éducation publique par le docteur F. Lallemand. — Première partie : *Éducation physique*, 1 vol. in-8° de 244 pages, au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

« Un esprit sain dans un corps sain, » *Mens sana in corpore sano*, c'est là, en deux mots, ce que se propose de faire tout système d'éducation, quels que soient d'ailleurs les principes dont il procède et les idées particulieres qui inspirent son auteur. Car si on est d'accord sur le but, on l'est fort peu sur les moyens. L'homme a cela de commun avec Dieu, qu'il veut façonner les autres à son image, corps et âme. L'*Émile* de Rousseau n'est, à vrai dire, qu'une recette pour multiplier des petits Rousseau, sectateurs des idées de leur père et imitateurs, sinon de ses bons exemples, du moins de ses bonnes intentions. Platon de même, quand il raisonne sur l'éducation, n'a en vue que de former des citoyens pour la République de Platon. Cependant, à part le côté systématique de leurs doctrines, n'y a-t-il pas quelques vérités à prendre chez ces grands penseurs et chez tous ceux qui ont traité savamment le même sujet? D'autre part, l'expérience ne peut-elle pas nous servir de guide dans la solution de ces graves problèmes? En réunissant les lumières de la science et de l'expérience, ce que nous avons appris à ce que nous voyons, ne pourrions-nous enfin former un manuel pratique d'éducation, qui indiquerait nettement les points essentiels où elle doit porter, pour élever le mieux possible le corps et l'âme, pour assurer à l'un et à l'autre le libre et plein développement de leurs facultés corrélatives? Oui, sans doute, cette œuvre est faisable, et M. F. Lallemand vient d'en remplir une partie d'une manière qu'il nous suffira d'exposer, pour qu'on en saisisse nettement tous les avantages.

La partie de l'éducation que vient de considérer M. Lallemand est une de celles qu'on a le plus négligées dans nos sociétés modernes, l'éducation physique, qui occupait, et à bon droit, une si grande place dans les sociétés antiques. Une âme sans corps ne vaut pourtant guère mieux, du moins en ce monde, qu'un corps sans âme. On ne pense pas bien quand on digère mal. Horace nous a dit ce que valent les songes d'un malade, *ægri somnia!* Soignons donc le corps, sinon comme fin, du moins comme moyen et comme instrument.

Soignons-le, développons-le; mais n'essayons pas de le refondre, de faire violence à sa nature. Il est une limite où l'éducation s'arrête, comme le dit très-bien l'illustre docteur. « L'éducation, dit-il, n'agit pas sur l'homme autrement que sur les animaux : elle n'a pas d'autre pouvoir, elle ne peut pas davantage créer des forces, des facultés, des dispositions qui n'existent pas, ou rendre prédominantes celles qui sont les plus rudimentaires. »

Ainsi le naturel se modifie, se perfectionne; mais il ne se détruit pas, toujours il reparaît par quelque endroit, et M. Lallemand nous en donne des preuves de fait et d'observation aussi piquantes qu'instructives. Il nous parle entre autres d'un canard sauvage et d'un Indien chez qui ni l'influence de la basse-cour, ni celle du collége ne purent détruire les instincts de leur sauvagerie native. Quoique l'œuf du canard sauvage eût été mêlé parmi ceux d'une cane domestique et couvé par elle, le naturel n'en persista pas moins : ce caneton demeura toujours et plus petit et plus vif, plus méfiant, plus agile que les canetons domestiques; il s'élevait souvent à la surface de l'eau pour voler autour de ses compagnons, qui le regardaient faire sans pouvoir l'imiter; puis il revenait se mêler au milieu d'eux, et l'on devait croire qu'il y resterait toujours. Cependant, un beau soir d'automne, une bande de canards sauvages passa dans le voisinage en poussant les cris de ralliement dont ils accompagnent leurs pérégrinations. A ce signal de départ, l'instinct sauvage se réveilla tout entier chez le caneton, qui frémit, agita ses ailes et s'élança, en répondant à ces cris par des cris semblables, dans la direction des émigrants, et depuis la basse cour ne le revit jamais. L'histoire de l'Indien n'est ni moins curieuse ni moins convaincante. Élevé dans un collége de la Nouvelle-Angleterre, il y avait obtenu de grands succès, et y avait pris le langage, les manières, les dehors d'un homme civilisé. Lorsque la guerre éclata, en 1810, entre les Américains et les Anglais, ce jeune homme servit dans l'armée américaine à la tête des guerriers de sa tribu. Les Américains n'avaient admis les Indiens dans leurs rangs qu'à la condition qu'ils s'abstiendraient de l'horrible usage de scalper les vaincus. Le soir d'une bataille, l'Indien vint s'asseoir auprès du feu du bivouac des troupes américaines et causer avec un de leurs officiers qui le connaissait particulièrement. Celui ci lui demanda ce qui lui était arrivé dans la journée. Il le lui raconta, et, s'animant par degrés au souvenir de ses exploits, il finit par ouvrir son habit en lui disant : « Ne me trahis pas, mais vois. » Et l'officier américain vit entre son corps et sa chemise *la chevelure d'un Anglais encore toute dégouttante de sang*.

Voilà, certes, des instincts bien tenaces, et contre lesquels tout doit nécessairement échouer. Mais ce qu'on ne peut faire sur un individu, on peut, à la longue, le faire sur une famille, sur une race. L'histoire nous enseigne comment le caractère de certaines races s'est peu à peu modifié par la longue action du climat et du sol, et surtout par leur croisement avec d'autres races, source inépuisable de rajeunissement et de vigueur.

A côté de ces instincts héréditaires qui différencient une famille, une tribu, une nation d'une autre, il y a aussi des différences individuelles qui constituent les inégalités qu'on remarque entre les hommes et dont tout système d'éducation doit tenir compte. M. Lallemand passe en revue ces inégalités diverses; il en indique les signes et la manière d'y remédier dans la mesure du possible. Il insiste particulièrement sur l'heureuse influence qu'un bon lait, une atmosphère pure, une nourriture substantielle peuvent exercer sur les forces de notre corps et sur les développements de notre esprit. L'un et l'autre grandissent dans un état de civilisation, autant qu'ils diminuent et s'affaissent dans l'état sauvage. M. Lallemand réfute ici, par des témoignages irréfragables, les paradoxes de Rousseau en faveur de l'état de pure nature, et de la nourriture végétale. Un bon pot au feu est, suivant notre docteur, la base de tout bon système d'éducation. En France, les dix-sept départements agricoles qui présentent, chaque année, le plus de cas de réforme, sont précisément ceux dont les habitants consomment le moins de viande, ceux dont la nourriture habituelle consiste principalement en châtaignes, en pommes de terre, et en mauvais pain de sarrasin.

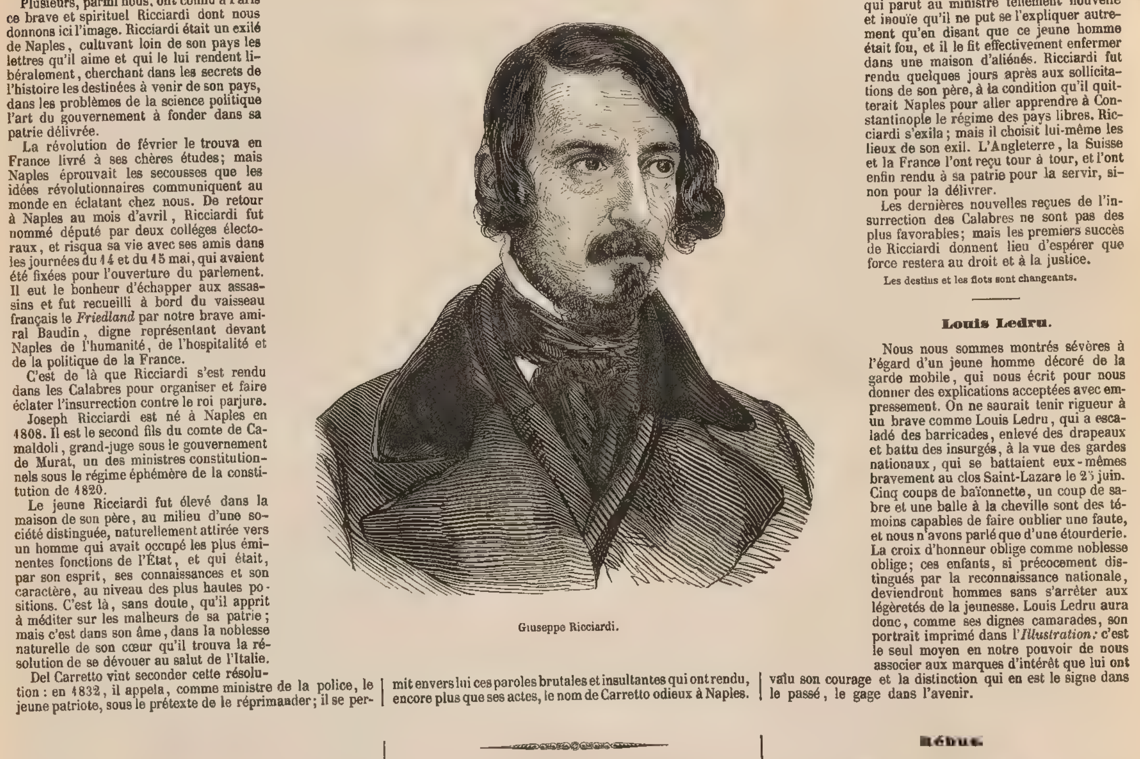
Avec le bon air et la bonne nourriture, il est encore une condition pour le développement physique des enfants, c'est l'exercice. Malheureusement, à cet égard, les uns en font trop, les autres trop peu. L'inaction est souvent aussi funeste aux enfants des riches qu'une activité qui dépasse leurs forces l'est aux enfants du pauvre. M. Lallemand considère tour à tour l'état de ceux-ci et de ceux-là; il réclame avec une éloquente énergie, au nom de l'humanité, au nom de l'intérêt même de la société, l'amélioration du sort de tant de pauvres enfants qui languissent et périssent dans le travail incessant des manufactures. Il montre comment on pourrait réaliser cette amélioration; et si tous les moyens qu'il propose ne sont pas d'une efficacité incontestable, tous du moins méritent réflexion et partent d'un philosophe très-éclairé, dont la philanthropie ne trouble jamais la haute raison. M. Lallemand n'est en rien un utopiste, c'est un esprit très-net, très-sensé, et qui prend en tout l'expérience pour guide.

On lira de même avec le plus vif intérêt ses observations sur les développements à donner à l'éducation physique si négligée dans nos colléges, et qui occupait une si grande place dans les gymnases de la Grèce. Platon voulait y soumettre aussi les femmes, séduit qu'il était par l'exemple des Lacédémoniennes qui luttaient nues contre des athlètes et souvent les terrassaient. M. Lallemand n'en demande pas tant; mais il souhaite, et non sans raison, que les jeunes filles se livrent à des exercices gymnastiques, qui, entre autres avantages, préviendraient ces déviations de la taille, neuf fois plus nombreuses chez les femmes que chez les hommes.

Nous venons d'exposer sommairement les principaux points sur lesquels s'est portée successivement l'attention de l'auteur. Ils comprennent, comme on le voit, tout un système d'éducation physique où il y a certes beaucoup à prendre. Sans doute le savant docteur, quelles que soient son autorité et ses lumières, n'a pas toujours raison; il a parfois trop accordé à l'influence de certaines observations physiologiques et médicales; mais en général il sort peu du possible et du praticable; la netteté de ses idées répond à la clarté de son style; il ne subtilise guère et il ne déclame jamais. Son livre est, en un mot, l'œuvre d'un esprit éminent, à la fois penseur et praticien, et chez lequel les observations du médecin sont sans cesse recueillies, éclairées, fécondées par la réflexion du moraliste.

La section des sciences morales et politiques de l'Institut prépare, dit-on, une œuvre d'enseignement populaire dont la pensée honore cette savante académie. Les meilleurs esprits, les plus hautes intelligences ne sont pas au-dessus de la tâche urgente de rappeler le public troublé de nos jours aux idées que le bon sens et l'expérience ont consacrées; le sens commun, dans toutes les questions de la morale et de l'économie politique, a besoin de l'appui des plus grandes autorités pour se retrouver dans le naufrage où les utopistes ont voulu noyer toutes les notions sociales. L'Académie des sciences morales et politiques, comprenant le vœu public exprimé par le chef du gouvernement, a résolu de publier, sur les principaux sujets de son domaine scientifique, une série de petits traités qui paraîtront de semaine en semaine, et dont le premier est, assure-t-on, sous presse chez M. Didot, imprimeur de l'Institut.

Joseph Ricciardi, chef de l'insurrection des Calabres.



Giuseppe Ricciardi.

Plusieurs, parmi nous, ont connu à Paris ce brave et spirituel Ricciardi dont nous donnons ici l'image. Ricciardi était un exilé de Naples, cultivant loin de son pays les lettres qu'il aime et qui le lui rendent libéralement, cherchant dans les secrets de l'histoire les destinées à venir de son pays, dans les problèmes de la science politique l'art du gouvernement à fonder dans sa patrie délivrée.

La révolution de février le trouva en France livré à ses chères études; mais Naples éprouvait les secousses que les idées révolutionnaires communiquent au monde en éclatant chez nous. De retour à Naples au mois d'avril, Ricciardi fut nommé député par deux colléges électoraux, et risqua sa vie avec ses amis dans les journées du 14 et du 15 mai, qui avaient été fixées pour l'ouverture du parlement. Il eut le bonheur d'échapper aux assassins et fut recueilli à bord du vaisseau français le *Friedland* par notre brave amiral Baudin, digne représentant devant Naples de l'humanité, de l'hospitalité et de la politique de la France.

C'est de là que Ricciardi s'est rendu dans les Calabres pour organiser et faire éclater l'insurrection contre le roi parjure.

Joseph Ricciardi est né à Naples en 1808. Il est le second fils du comte de Camaldoli, grand-juge sous le gouvernement de Murat, un des ministres constitutionnels sous le régime éphémère de la constitution de 1820.

Le jeune Ricciardi fut élevé dans la maison de son père, au milieu d'une société distinguée, naturellement attirée vers un homme qui avait occupé les plus éminentes fonctions de l'État, et qui était, par son esprit, ses connaissances et son caractère, au niveau des plus hautes positions. C'est là, sans doute, qu'il apprit à méditer sur les malheurs de sa patrie; mais c'est dans son âme, dans la noblesse naturelle de son cœur qu'il trouva la résolution de se dévouer au salut de l'Italie.

Del Carretto vint seconder cette résolution : en 1832, il appela, comme ministre de la police, le jeune patriote, sous le prétexte de le réprimander; il se permit envers lui ces paroles brutales et insultantes qui ont rendu, encore plus que ses actes, le nom de Carretto odieux à Naples. Ricciardi releva l'insolence avec une fierté qui parut au ministre tellement nouvelle et inouïe qu'il ne put se l'expliquer autrement qu'en disant que ce jeune homme était fou, et il le fit effectivement enfermer dans une maison d'aliénés. Ricciardi fut rendu quelques jours après aux sollicitations de son père, à la condition qu'il quitterait Naples pour aller apprendre à Constantinople le régime des pays libres. Ricciardi s'exila; mais il choisit lui-même les lieux de son exil. L'Angleterre, la Suisse et la France l'ont reçu tour à tour, et l'ont enfin rendu à sa patrie pour la servir, sinon pour la délivrer.

Les dernières nouvelles reçues de l'insurrection des Calabres ne sont pas des plus favorables; mais les premiers succès de Ricciardi donnent lieu d'espérer que force restera au droit et à la justice.

Les destins et les flots sont changeants.

Louis Ledru.

Nous nous sommes montrés sévères à l'égard d'un jeune homme décoré de la garde mobile, qui nous écrit pour nous donner des explications acceptées avec empressement. On ne saurait tenir rigueur à un brave comme Louis Ledru, qui a escaladé des barricades, enlevé des drapeaux et battu des insurgés, à la vue des gardes nationaux, qui se battaient eux-mêmes bravement au clos Saint-Lazare le 25 juin. Cinq coups de baïonnette, un coup de sabre et une balle à la cheville sont des témoins capables de faire oublier une faute, et nous n'avons parlé que d'une étourderie. La croix d'honneur oblige comme noblesse oblige; ces enfants, si précocement distingués par la reconnaissance nationale, deviendront hommes sans s'arrêter aux légèretés de la jeunesse. Louis Ledru aura donc, comme ses dignes camarades, son portrait imprimé dans l'*Illustration*; c'est le seul moyen en notre pouvoir de nous associer aux marques d'intérêt que lui ont valu son courage et la distinction qui en est le signe dans le passé, le gage dans l'avenir.

Ledru (Louis), 18 ans, 9e bataillon, 2e compagnie, blessé au bras; décoré.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

A vieux chat jeune souris.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, nº 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondants de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de Plon Frères, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 284. Vol. XI. — SAMEDI 5 AOUT 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dep. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

L'Assemblée nationale, après s'être péniblement dégagée de l'article 13 de la loi sur les clubs, après avoir fait la part des sociétés secrètes et des réunions non publiques, s'est trouvée avoir à régler la question des juridictions qui n'a pas été moins vivement débattue que toutes les autres. Plusieurs systèmes se trouvaient en présence : celui du projet du gouvernement qui déférait tous les délits prévus par le décret au jugement des tribunaux de police correctionnelle; celui des auteurs de divers amendements conçus dans un esprit également exclusif, et qui, dans tous les cas, saisissaient la juridiction du jury; celui enfin de la commission, système mixte qui divisait tous les cas d'infraction à la loi en simples contraventions et en délits ou crimes, pour attribuer les uns aux tribunaux de police correctionnelle et les autres aux cours d'assises.

L'idée de deux classifications était rationnelle, mais le partage avait été fait par la commission un peu à la légère. Aussi M. Dupont (de Bussac) a-t-il su égayer l'Assemblée en faisant voir le pêle-mêle de cette distribution. Son entrain avait été tel qu'il s'en est fallu de bien peu que le système exclusif de la juridiction du jury ne prévalût. Le scrutin de division lui a donné 362 partisans. Il a eu 370 adversaires. — Après cet avantage mesquin des partisans de deux juridictions, tout le monde a à peu près suivi



Combat de Villa-Franca entre les Piémontais et les Autrichiens.

M. Senard sur le terrain de transaction où il s'était placé par un amendement portant, en manière de compromis, que les infractions aux formalités prescrites par la loi pour l'ouverture des clubs et la tenue des séances seront seules déférées aux tribunaux de police correctionnelle; toutes les autres infractions seront soumises au jury.

Après le vote de quelques autres dispositions moins importantes on a procédé, vendredi de la semaine dernière, au scrutin sur l'ensemble. Il a donné 629 voix pour, et 100 voix contre cette loi qui consacre le droit de discussion publique en la réglementant.

Le lendemain est venu en discussion le projet de décret sur la garde mobile. La garde mobile à cheval seule a donné lieu à un débat assez vif. On se rappelle le scandale de nominations insérées au *Moniteur* avec la signature d'un ministre qui venait déclarer lui-même que sa religion avait été surprise. Le rapporteur, M. Ambert, a fait connaître une nouvelle circonstance qui peut servir de pendant à la précédente. C'est par un arrêté en date du 15 mai que la commission exécutive a commencé par improviser un chef d'escadron, commandant des gardes mobiles à cheval, et, le lendemain, on a créé le corps pour le chef, un chef de la veille. M. Ambert, après avoir exposé des idées d'une sagesse incontestable sur les inconvénients des corps privilégiés et le découragement qui en résulte pour l'armée, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux braves gardes mobiles à cheval, qui se sont résolument battus à pied contre les insurgés de juin, a fait courir quelques dangers aux conclusions de son rapport par des jugements qui ont paru trop sévères. Son culte pour les volontaires de la République ne devait pas le rendre injuste envers les grognards de l'Empire. M. Lacrosse, aux applaudissements de l'Assemblée, a payé à chacune de ces deux époques militaires un légitime tribut. L'Assemblée, passant au vote, a décidé que la garde mobile à cheval ne serait pas constituée; quant aux hommes qui devaient être compris dans cette organisation, le devoir du gouvernement, tracé par le vœu même de l'Assemblée, sera de pourvoir à leur sort avec une sollicitude bienveillante.

De bien vieilles interpellations de M. Mauguin, sur la politique extérieure, qui ont laissé le cabinet muet et ont trouvé l'Assemblée sourde, ont servi, lundi dernier, de lever de rideau à une séance dont il serait bien difficile de rendre la physionomie. M. Proudhon a, pendant trois heures, occupé la tribune, et y a prononcé un discours auprès duquel pâliraient ceux qu'on y a entendus le 15 mai. Jamais le cynisme des utopies anti-sociales n'avait été poussé aussi loin; jamais la menace de la ruine, de la mort, du supplice, n'avait été plus effrontément mise en œuvre par un orateur du club des Jacobins; jamais plus dégoûtant appel aux appétits brutaux n'avait été lancé à cette foule que les ennemis de la société cherchent à ameuter contre elle. L'Assemblée a tout voulu subir, et, se faisant violence à elle-même, elle imposait silence à ceux de ses membres auxquels l'indignation amoncelée dans les cœurs arrachait parfois une exclamation véhémente. Cet exécrable fatras ne comportait pas plus une réponse qu'il n'admettrait une analyse, aussi quand M. Proudhon est descendu de la tribune les demandes d'ordre du jour motivé ont afflué sur le bureau du président. La priorité a été accordée à celui dont voici les termes : « L'Assemblée nationale, considérant que » la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte » odieuse aux principes de la morale publique; qu'elle » viole la propriété; qu'elle encourage la délation; qu'elle » fait appel aux plus mauvaises passions; considérant en » outre que l'orateur a calomnié la révolution de février » 1848 en prétendant la rendre complice des théories qu'il » a développées, passe à l'ordre du jour. » *Six cent quatre-vingt-treize membres* l'ont adopté, MM. Proudhon et Greppo seuls l'ont repoussé; neuf représentants, MM. Bac, Joly père, Joly fils, Mulé, Robert (de l'Yonne), Deville, Ronjat, Detours et Calès, ont déclaré, par une lettre à la *Réforme*, s'être abstenus. Leur motif a eu l'air d'un prétexte.

Mardi, des interpellations ont été adressées au pouvoir exécutif à l'occasion de la suspension de plusieurs journaux et de l'arrestation, avec mise au secret, du rédacteur en chef de la plus importante de ces feuilles. MM. le président du conseil et le ministre de la justice se sont tous les deux appuyés sur la loi du salut public, ils se sont refusés à entrer dans aucun détail sur les faits particuliers qui avaient fait juger ces mesures nécessaires et qui les justifiaient à leurs propres yeux; l'Assemblée a passé à l'ordre du jour à la presque unanimité. Il appelait le projet de décret sur les prêts hypothécaires, projet que le comité des finances repoussait, mais qui avait pour lui et les améliorations que M. Goudchaux avait apportées aux mesures de ses prédécesseurs, et la déclaration très-formelle de ce ministre que le Trésor, dans la situation où il se trouvait, ne pouvait se passer de l'impôt proposé.

M. Goudchaux exerce à l'Assemblée une influence qu'il doit à une juste renommée de prudence, d'intelligence financière et de probité. Il vient d'appeler à la tête de la direction de l'enregistrement un homme dont la nomination a produit le meilleur effet, M. Tournus. On y a vu, de la part du ministre, un témoignage de respect pour les droits acquis et une sollicitude éclairée pour la marche régulière des services confiés à sa haute direction. Une autre mesure qui n'est pas moins digne d'éloges, c'est celle qui prescrit mensuellement l'insertion au *Moniteur* des noms des personnes qui, dans le mois précédent, ont obtenu un débit de tabac, avec mention des titres qui leur ont valu cette faveur. Le *Moniteur* du 1er août donnait la liste des nominations faites du 28 juin au 31 juillet. Un seul bureau a été accordé à Paris; la nouvelle titulaire est la fille d'un homme qui a enrichi l'agriculture de découvertes précieuses, mais qui n'a laissé aucune fortune à sa famille, Mathieu de Dombasle.

M. le ministre de l'instruction publique a, de son côté, adopté le même parti pour les indemnités annuelles accordées aux hommes de lettres, et il a eu le soin de laisser à une commission bien choisie, à répartir la somme de cent mille francs qui vient d'être votée extraordinairement par l'Assemblée pour les souffrances actuelles des personnes vouées à l'étude des lettres. C'est entrer résolument dans une bonne voie que tous cependant jusqu'ici s'étaient obstinés à ne pas vouloir aborder.

Le brave général Damesme a succombé aux suites de sa blessure. Ses obsèques ont eu lieu mardi dernier au milieu d'un nombreux concours de représentants, d'officiers de l'armée et d'officiers des gardes nationales mobile et sédentaire. Le général Damesme n'avait que quarante et un ans. Il a été successivement élève à l'école de Saint-Cyr en 1824, sous-lieutenant en 1827, lieutenant au 58e en 1831, puis au 2e bataillon léger d'Afrique en 1833; capitaine en 1836; chef de bataillon au 31e en 1840, puis au 2e bataillon léger d'Afrique en 1842; lieutenant-colonel au 11e léger en 1844; colonel au même régiment en 1847; enfin général commandant la garde mobile en juin 1848 et général de brigade dans le même mois. Sa mort a couronné dignement les quatorze campagnes dans lesquelles il avait conquis, avec ses grades, l'estime et l'affection de tous ses compagnons d'armes.

Une dépêche du télégraphe électrique avait mis, pour la Bourse de Londres, l'Irlande en révolte déclarée et en feu. La nouvelle a été promptement démentie par le ministère. Elle ne semble pas encore, d'ici à un certain temps, pouvoir être confirmée par les faits. Samedi dernier 29, un engagement a eu lieu le soir, dans le comté de Tipperary, entre quelques centaines de malheureux, et non pas même la troupe, mais la police. Quelques hommes ont été tués, les autres ont pris la fuite. M. Smith O'Brien, qui conduisait lui-même l'attaque, s'est vu complétement abandonné, et a pris la fuite. Il errait en se cachant dans la campagne; on avait envoyé un détachement à sa poursuite, et on croyait qu'il serait promptement pris.

Il est probable maintenant que l'insurrection, privée de son principal chef, et après avoir si déplorablement débuté, n'ira pas plus loin. Ceux des chefs qui sont en prison, et qui attendaient un mouvement en faveur de leur délivrance, ont perdu tout espoir. D'autres ont pris la fuite pour se soustraire aux mandats d'arrêt lancés contre eux. Plusieurs cependant ont été saisis; de ce nombre est M Lalor, rédacteur du *Félon*, et M. O'Reilly, qui est allé se constituer lui-même prisonnier. Ce dernier était venu à Paris avec la députation irlandaise. *Le Félon* et *la Nation* ont été supprimés, et leurs presses saisies.

Plus de 20,000 constables spéciaux avaient prêté serment à Dublin, et le gouvernement faisait activement rechercher les armes. La ville est tranquille; ces braves Irlandais ont beaucoup ri du tour joué aux journaux anglais par le télégraphe électrique.

La chance des batailles a tourné contre les Italiens. Le roi Charles-Albert ayant étendu son armée sur une ligne de près de vingt lieues, les Autrichiens sont arrivés sur Villa-Franca, et, après une lutte de quatre jours, ils ont obligé l'armée italienne à se rejeter sur la rive lombarde du Mincio, où ils l'ont suivie; à reporter son quartier général à Goïto, et à lever le blocus de Mantoue. La retraite a, du reste, été opérée dans le meilleur ordre et sans que l'armée fût entamée. Toutes les correspondances s'accordent à rendre hommage à la constance du roi Charles-Albert et de ses soldats, à leurs efforts redoublés pour pénétrer jusqu'à un pont de bateaux construit par les Autrichiens et dont la destruction eût été pour eux un véritable désastre. Mais on voit avec peine que le concert a manqué entre les divers corps de l'armée piémontaise; que deux divisions ne sont pas arrivées à temps, et qu'enfin un corps d'armée tout entier a manqué au rendez-vous. Quels que soient les obstacles ou les raisons qui ont empêché ces corps d'arriver où on les attendait, de pareilles irrégularités sont graves sur un champ de bataille; elles dénotent des vices secrets d'organisation dans l'état-major général auxquels il est urgent de remédier, et dont les journaux piémontais se sont déjà plaints plus d'une fois.

Milan, Turin, Florence, toutes les villes d'Italie, ont été d'autant plus péniblement affectées de cette nouvelle que depuis deux jours circulait dans toute l'Italie la nouvelle d'une prétendue victoire où les Autrichiens avaient perdu 12,000 hommes, 17 drapeaux et 40 à 50 pièces de canon. Cependant l'opinion devra se rassurer. L'armée piémontaise est toujours sur pied, pleine de bravoure et de constance. Charles-Albert reste le maître de deux passages fortifiés sur le Mincio, Goïto et Peschiera. Son armée fait front maintenant sur la rive lombarde à la partie de l'armée autrichienne qui a traversé la rivière. Une armée obligée de se battre avec une rivière à dos, et n'ayant pour retraite qu'un pont volant, est fort exposée à se trouver compromise, et sous ce rapport l'avantage de la position appartient désormais à l'armée italienne, qui doit avoir rappelé ses corps détachés au blocus de Mantoue et réuni toutes ses forces. L'aile gauche, qui avait été coupée, s'appuie sans doute à présent sur Lonato, couvrant la route de Brescia, et elle se trouve en situation d'attaquer les Autrichiens à revers pendant que le roi les attaquera de face. Le sort des armes est journalier: aux derniers succès des Autrichiens peuvent succéder des revers encore plus éclatants.

Le duc de Gênes, fils de Charles-Albert, élu roi de Sicile, retarde son départ, assure-t-on, jusqu'à ce que le résultat de la guerre actuelle soit connu, jusqu'à ce que l'indépendance de l'Italie soit une question résolue.

M. le marquis de Brignole-Sales, qui était ici depuis dix ans le ministre du roi de Sardaigne et dont tous ses compatriotes ont apprécié la bienveillance, va retourner en Piémont, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu à Paris. Nous donnons à la fin de ce no les portraits du roi de Sicile et du dernier ministre du Piémont.

De l'apprentissage agricole.

Voici une lettre fort curieuse publiée par un journal anglais *Hereford Times*. Elle est de M. Batson, cultivateur dans le comté d'Hereford.

« Vous me demandez des détails sur mon école d'apprentis agricoles; je m'empresse de vous les communiquer. J'ajoute avec grande joie que le succès a rempli toutes mes espérances.

Il y a environ trois ans que l'idée m'en vint. Je pris d'abord des enfants sur le pied de simples journaliers; je les payais à raison de 3 shillings par semaine en hiver, et de 4 shillings en été. Je m'aperçus bientôt qu'il était impossible de compter sur un travail régulier et qu'il n'y avait pas de discipline à introduire parmi eux avec ce système; les pauvres enfants auraient continué à manquer d'éducation et de soins bien entendus dans leurs familles. Je m'arrangeai de manière à les loger sur ma ferme même. Voilà quinze mois que j'en ai pris environ une vingtaine pour un terme de quatre ans, m'engageant à leur donner la nourriture, le logement, l'entretien et l'instruction, en échange de leur travail journalier. Leur âge est entre neuf et quatorze ans.

Chaque enfant doit apporter en entrant deux habillements complets: l'un pour le travail, l'autre pour les dimanches, avec un trousseau, linge, souliers, etc. A la fin des quatre années je lui rends, au sortir de chez moi, un trousseau semblable.

Les heures de travail sont de six heures du matin à six heures du soir en été, et les heures de jour pendant l'hiver.

Le premier repas est à neuf heures du matin, il dure une demi-heure; à une heure vient le dîner, qui dure une heure. A six heures du soir ils ont une demi-heure pour le souper. Ils entrent en classe jusqu'à neuf heures; on lit les prières et l'on va se coucher.

Leur nourriture consiste en pain et lait, ou pain et bouillon, pour le déjeuner; pain, viande et légumes à dîner; pain et fromage à souper. Le dimanche ils ont café et pudding. En règle générale, on n'a dans ma ferme ni bière ni cidre, excepté lors de la fenaison et de la moisson. Ils sont employés aux divers travaux de la ferme et plus spécialement à planter le blé, au plantoir, ainsi que les autres céréales et les plantes sarclées, et à biner le blé, les turneps, etc. Le soir ils apprennent à lire, écrire, compter, etc., et reçoivent l'enseignement moral et religieux, enfin une bonne éducation primaire. Ils ont pour maître d'école et pour directeur des travaux un jeune homme qui a passé quatre années à l'école nationale de Woburn et six ans à la ferme du duc de Bedfort, où il a travaillé comme élève. J'ajouterai que je m'impose comme devoir essentiel de ne point manquer à visiter la classe un seul soir.

Voici à quoi j'évalue le montant de leur entretien par an, et de leur nourriture par semaine. (Nos lecteurs français suivront peut-être avec intérêt ce détail des prix de divers objets en Angleterre.)

Soit pour l'entretien annuel des vingt enfants qui ont apporté leur trousseau; il ne s'agit que de renouveler et d'entretenir:

11 yards 1/2 (le yard équivaut à un peu moins que le mètre) d'une grosse étoffe grise. .	52 fr.	30
11 yards 1/2 de galon pour servir de bordure.	51	30
3 yards de grosse toile.	2	»
3 grosses de boutons.	5	20
1 livre 1/2 de fil.	5	50
160 yards de calicot.	50	45
3 douzaines 1/2 de paires de bas.	37	80
Souliers et raccommodage par abonnement avec un cordonnier.	252	»
Façon de 20 habillements à raison de 50 journées de travail.	157	»
Pour raccommodage à raison de 25 journées.	78	50
our bretelles et mouchoirs.	25	»
P78 livres de savon (environ 30 kilogrammes).	39	75
20 casquettes à 2 fr. 35; 20 autres casquettes à 1 fr. 15.	70	»
20 blouses.	112	50
Service.	650	»
TOTAL.	1,589 fr.	30 c.

Ce qui donne pour chaque enfant moins de *quatre-vingts francs* par an, et moins de *un franc cinquante centimes* par semaine.

Dans ce calcul n'est point comprise la personne qui les dirige dans leur travail.

Soit maintenant pour la nourriture des vingt enfants *par semaine*, en comptant les denrées au prix moyen des marchés de l'année.

3 *bushels* de farine de froment (environ cent dix litres).	28 fr.	20 c.
9 livres 1/2 de fromage.	4	50
4 livres 1/2 de mélasse.	»	60
3 livres 1/2 de graisse.	2	»
35 livres de viande tant fraîche que salée. . .	23	30
1 bushel de pommes de terre (environ 36 litres)	10	50
3 onces de café.	»	40
TOTAL.	69 fr.	50 c.

ou par enfant et par semaine 3 fr. 47 c.

De sorte que l'entretien d'un enfant étant représenté par moins de *un franc cinquante centimes*, et sa nourriture par environ *trois francs quarante sept centimes*, l'enfant, habillé et nourri, coûterait entre *quatre francs soixante centimes* et *cinq francs* au plus, dans une année chère, par semaine.

Examinons quelques-uns des avantages du système: et d'abord j'établirai comme un fait constaté par l'expérience, que le travail de mes apprentis est *exécuté avec plus de*

soin que n'en apporterait un homme travaillant à la tâche, aux prix courants actuels.

Valeur comparative du travail des enfants avec les prix payés pour menus travaux à un journalier.

Enfants.	Hommes.
Planter le blé au plantoir, 6 ou 7 enfants à 77 centimes par acre, soit 5 fr. 40 c. Dans certains comtés le plus du double (l'acre équivaut à un peu plus de 40 ares).	Les hommes se refusent à ce travail dans le comté.
Biner le blé, 6 enfants à 77 centimes par acre, soit 42 fr. 62 c.	Même prix par acre.
Biner turneps, 5 enfants à 77 centimes par acre, soit 3 fr. 85 c. . . .	Le binage des turneps coûte de 7 fr. 55 c. à 8 fr. 45 c.
Second binage de turneps, 3 enfants à 77 centimes, soit 2 fr. 31 c. . . .	
Betteraves, 6 enfants aidant un homme, plantent 5 acres par jour, à raison de 1 fr. 50 c. par acre. . .	Coûte 3 fr. 48 c.
Éclairer et mettre en tas les turneps de Suède, 6 enfants à 77 centimes par acre, soit 5 fr. 72 c.	Coûte 6 fr. 16 c.

D'où l'on voit que, pour ce genre de travaux, l'emploi de la main-d'œuvre des enfants est beaucoup moins coûteuse.

Se servir du plantoir pour le blé épargne beaucoup de la semence (économie plus ou moins grande selon les exigences de la localité et les habitudes du fermier). Toute la semence se trouve *enterrée*, en même temps qu'elle est répartie à des intervalles qui permettront de biner et de sarcler; il est peu besoin de herser pour recouvrir. Le binage s'exécute à la main et est aussi parfait que possible; toute la surface du champ est remuée et aérée, avantage qui ne peut s'obtenir complétement par aucune autre méthode. Pour le binage des turneps les plants sont espacés bien régulièrement et le sol est bien travaillé par tout : il n'y a pas une mauvaise herbe qui puisse échapper. A ce sujet je mentionnerai mon propre exemple. L'année dernière, le jury de la société d'agriculture du comté d'Hereford, pour les récoltes de turneps de Suède, a signalé ma récolte comme la plus parfaite qu'il eût jamais vue. Je pense que sur un champ de 40 acres on aurait pu traverser à six endroits différents, sans rencontrer six plants qui fussent doubles. Je crois à peine nécessaire d'ajouter que pour certains travaux, comme : sarcler, ramasser, récolter les turneps et les pommes de terre, retourner l'orge et d'autres récoltes à la moisson, épierrer un champ, etc., les enfants conviennent essentiellement; ces opérations ne demandant pas de force mais du soin, et les enfants étant par leur taille *beaucoup plus près de leur ouvrage.*

Ce n'est là qu'une partie des avantages, il en est de plus importants. Tandis que mes enfants apprennent à devenir de bons et d'habiles travailleurs et à gagner leur vie, ils sont tenus à l'écart de lieux qui deviennent fréquemment les centres de l'immoralité et du vice, ils s'instruisent sur leurs devoirs envers Dieu et envers leur prochain. Ils contractent l'habitude de la propreté et d'une bonne entente de la vie. J'ai la confiance qu'ils seront le germe d'une meilleure génération d'hommes.

Vous m'allez demander si ce système est apprécié par la classe des travailleurs? Je puis vous dire que décidément il l'est, et j'en ai des preuves incontestables.

Dans les trois mois après que j'eus complété le nombre d'apprentis que je puis employer, j'ai dû refuser plus de soixante-dix candidats, dont quelques-uns appartenaient à des paroisses éloignées. Une pauvre femme a fait vingt-quatre milles pour m'amener son fils, et me prier de le recevoir; malheureusement mon école était pleine.

Je terminerai par vous faire observer que l'entretien de ces enfants est pour moi une occasion de faire *consommer mes propres produits* (blé, porcs, moutons, etc.). Comme dit le proverbe, je fais rentrer le son à la ferme. J'ai pour moi le bénéfice du boucher sur les porcs et les moutons. L'engrais reste sur le sol, et je conserve mon capital circulant à l'intérieur; au lieu d'avoir à l'exporter, j'économise les frais de conduite au marché.

Je crois vous avoir donné tous les renseignements, et je vous garantis l'exactitude des calculs. Les seuls articles que j'aie omis sont le lait (le caillé), qui autrefois allait réjouir la porcherie, et d'insignifiants produits du jardin. J'ai calculé la dépense depuis le dimanche matin jusqu'au samedi soir, et le régime des enfants a été constamment le même. Le chiffre pourrait varier quelque peu d'une année à l'autre, mais j'ai donné une moyenne. Je n'ai point parlé du logement ni de la boisson, c'est bien peu de chose. Il y a aussi les livres, etc., qui sont ceux dont on se sert généralement dans les écoles nationales et que publie la Société pour la propagation de la morale chrétienne. On va loin dans ce genre avec une guinée. »

— A l'honneur de la France, disons qu'un essai analogue d'apprentissage agricole vient d'être tenté depuis à peu près la même date (quinze mois) par M. Turck, directeur savant et habile de l'Institut de Sainte-Geneviève. Il a eu l'heureuse idée de joindre à son établissement une *école primaire d'agriculture* destinée à recevoir gratuitement chaque année douze jeunes gens habitués aux travaux de la campagne. La durée de l'apprentissage est de trois ans; les élèves y complètent leur instruction primaire; ils sont spécialement chargés de l'exploitation du domaine. Les six d'entre eux qui se sont les plus distingués par leur intelligence et leur application touchent, à titre de salaire, une prime qui varie de cent à cent cinquante francs. *Le logement, la nourriture, le blanchissage et l'instruction restent à la charge de M. Turck.*

Le célèbre institut d'Hohenheim, dans le Wurtemberg, s'est depuis longtemps adjoint une école agricole d'apprentissage, ouverte aux jeunes paysans de seize à dix-huit ans, ayant reçu l'éducation primaire. La première année, ces jeunes gens exécutent tous les travaux de main d'œuvre de l'exploitation, y compris ceux que l'on fait habituellement faire à la tâche. — La deuxième année, ils sont attachés au service des bœufs et conduisent ces animaux aux labours. — La troisième année, on leur confie le service des chevaux.

Leur travail dure de *six à sept heures* en hiver et *sept à huit* en été. Ils ont chaque jour, en outre, deux heures de leçons théoriques sur l'*arpentage*, les *nivellements*, la *théorie agricole*, l'*art vétérinaire*, la *physique élémentaire* et la *botanique*. Le reste du temps est consacré à la tenue des cahiers et à repasser les leçons.

Ils reçoivent un salaire journalier de *quatre-vingt-dix centimes* en été et de *quatre-vingt-deux centimes* en hiver. On y ajoute l'habillement; et, pour entretenir leur émulation, on distribue chaque année des primes de *vingt à trente* francs pour chacun d'eux en moyenne, et selon les notes qu'ils ont obtenues. Ils trouvent à se faire nourrir à leurs frais, à une auberge, moyennant *soixante centimes* par jour, grâce au bas prix des denrées dans le Wurtemberg.

Ils sont constamment au nombre de *vingt-cinq* seulement, et sont les domestiques réels du domaine, dont ils exécutent tous les travaux.

Maintenant rapprochons de ces trois systèmes celui établi en France par l'ancien ministère de l'agriculture pour l'organisation de ce qu'on a nommé *ferme-école.*

Une ferme-école se compose en moyenne de 33 élèves apprentis reçus à l'âge de seize à dix-huit ans. Ils justifient en entrant d'une bonne éducation primaire, et reçoivent pendant trois et même quatre ans l'instruction agricole du premier degré.

Le projet du nouveau ministère, proposé par M. Tourret, considérant l'agriculture tour à tour comme une *profession manuelle*, comme un *art*, comme une *science*, établit trois degrés d'enseignement qui se donneraient dans la *ferme-école*, dans l'*école régionale*, et enfin dans le *haut institut* que l'on établirait près de Paris, à Versailles, de manière que les chaires pussent en être confiées à nos savants les plus éminents.

Pour nous en tenir à la ferme-école, le projet de M. Tourret la conserve telle que l'avait instituée M. Cunin-Gridaine, seulement il en élève considérablement le nombre. Ce dernier se contenterait d'une par département; il serait aujourd'hui question d'une par arrondissement; nous en aurions jusqu'à *trois cent soixante.*

Les fermes-écoles sont des établissements départementaux ou privés. L'État n'entend point acheter le domaine, le cheptel, les instruments aratoires, ni avancer les fonds nécessaires à l'exploitation. Ces dépenses sont à la charge des départements, qui peuvent s'en exonérer en traitant avec des particuliers. Les conseils généraux ont donc, suivant leurs ressources financières, à opter entre l'un ou l'autre de ces modes.

L'État se charge de solder les frais d'instruction, soit : traitement d'un directeur, 2,400 francs; — d'un chef de pratique, 1,000 francs; — d'un surveillant comptable, 1,000 francs; — d'un vétérinaire, 500 francs; — d'un jardinier-pépiniériste, 1,000 francs.

De plus il se charge de payer par an et pour chaque élève *cent soixante-quinze francs* pour frais de nourriture, blanchissage, etc., plus *soixante-quinze francs* pour entretien de trousseau et petites primes d'émulation.

Il ajoute chaque année une prime de 400 francs, attribuée à l'élève qui, à sa sortie et à la fin de son temps d'instruction, obtient le nº 1 dans le classement arrêté par un jury d'examen. Le travail manuel des élèves est abandonné au directeur, c'est-à-dire à l'établissement.

La dépense de l'État dans chaque ferme agricole ferait donc : pour le corps enseignant *cinq mille neuf cents francs*, plus pour *trente-trois bourses* d'élèves, nombre moyen, et pour la prime au plus méritant, *huit mille six cent cinquante francs*, en tout la somme assez ronde de *quatorze mille cinq cent cinquante francs*. Les 360 fermes-écoles sont donc appelées à figurer un jour au budget, dans les dépenses annuelles, pour *cinq millions deux cent cinquante mille cent vingt-cinq francs*. (Nous laissons de côté pour le moment les écoles régionales proposées au nombre de vingt, et le haut Institut de Versailles. Nous y reviendrons un jour.) Dans tout ceci une chose ne vous frappe-t-elle pas? C'est la faible évaluation ou même l'évaluation à néant du travail des élèves. Il suffit à les nourrir et entretenir chez M. Batson, ainsi que chez M. Turck et aussi à Hohenheim, tandis que dans les fermes-écoles proposées on a besoin, dit-on, que l'État ajoute à ce travail une bourse de deux cent cinquante francs par élève.

M. de Gasparin, dont la plume est si consciencieusement chiffrante, évalue que la nourriture d'un valet de ferme français coûte, en moyenne, au fermier, *cent quarante-huit francs.*

D'où l'on doit conclure que les *cent soixante-quinze francs*, payés au directeur par l'État pour frais de nourriture, sont une indemnité largement suffisante : les soixante-quinze francs sont reconnus suffire et au dela à l'entretien du trousseau.

Le travail manuel de l'élève constituerait donc un bénéfice tout clair pour l'établissement. Or, la journée de l'ouvrier agricole est évaluée, en moyenne, par M. de Gasparin, à 1 fr. 61 c.; d'où il conclut pour celle de l'ouvrier de dix-huit ans 1 fr. 40 c. et pour celle de l'ouvrier de seize ans un peu plus de 1 fr. L'élève de ferme-école n'est pas admis avant seize ans; comptons que dix-huit ans sera son âge moyen. On peut calculer dans l'année *deux cent quarante et une* journées occupées; la main d'œuvre qu'il peut fournir représente une valeur d'au moins *trois cent trente-sept francs.*

Le domaine cultivé de Hohenheim se compose de 300 hectares de terre, pour la plupart parvenus à la *période industrielle*, la période la plus riche, celle qui fournit de l'emploi à plus de bras, et l'établissement juge ne pouvoir appeler à un travail sérieux que *vingt-cinq* apprentis.

Nos fermes-écoles, celles déjà existantes du moins, sont loin d'offrir un tel avantage. Les conseils de départements ne peuvent voter que des capitaux médiocres qui ne permettent qu'une culture généralement assez restreinte; et l'on parle cependant d'entretenir sur chacune d'elles le nombre moyen de *trente-trois* élèves. Il est évident qu'on ne sera que rarement en mesure d'appeler tous ces bras à un travail sérieux, à un travail qui paye toute cette main-d'œuvre; et c'est précisément pourquoi MM. les directeurs, qui comptent avant tout les bouches à nourrir, prétendent imposer à l'État, pour condition première de leur entrée en fonctions, la garantie d'une création de bourses pour un certain temps, la durée du bail de la ferme dont ils se constitueront les gérants.

En conséquence de deux choses l'une :

Ou vos travailleurs ne seront pas suffisamment sérieux, ne seront pas constamment occupés, ou le seront parfois futilement, car l'intérêt de l'établissement le portant à attirer à lui le plus de bourses possible, il proportionnera moins strictement le nombre de bras à la besogne à faire; et alors il résultera un grand mal pour des caractères si jeunes; l'énergie morale s'alanguit dans des loisirs trop fréquents, la discipline est compromise, l'instruction souffre dans quelques parties; il n'y a plus apprentissage austère et réel de la profession manuelle du rude cultivateur, *durus arator.*

Ou bien le travail de vos élèves sera sérieux et appliqué utilement, et alors la valeur de la main-d'œuvre par eux fournie suffit pour représenter leur entretien, et alors la bourse, acquittée par l'État, devient une superfluité. Pourquoi appeler l'État, c'est-à-dire tous les contribuables (et l'immense majorité n'est pas moins pauvre que les jeunes gens que vous voulez favoriser du bienfait de l'instruction), à fournir un nouvel impôt au profit d'une nouvelle classe de spéculateurs avides, laquelle ne manquera pas de surgir bientôt?

Eh quoi! pour constituer efficacement et sans dépense exagérée l'apprentissage agricole, ne suffirait-il pas de convaincre, par des exemples pris notamment en Allemagne, qui possède plusieurs écoles d'ouvriers ruraux, à l'instar de celle de Hohenheim, toutes en pleine prospérité, de les convaincre, disons-nous, de l'immense avantage pour l'exploitant d'un vaste domaine, de s'entourer d'une réunion d'apprentis actifs, désireux d'apprendre; enfin l'élite des populations villageoises, qu'un chef de pratique formerait rapidement à s'acquitter en perfection de tout genre de travail, tandis que généralement les serviteurs actuels se bornent à la spécialité qu'ils possèdent de routine, et refusent opiniâtrément de se prêter à une autre?

Nous admettrions, à la rigueur, dans ces jours d'ignorance et de peu de ferveur charitable, que pour imprimer au progrès national une impulsion soudaine et décisive, l'État en soit réduit à dire à tel ou tel exploitant d'une ferme suffisamment vaste : Chargez-vous de recruter autour de vous, de *nourrir* et d'*entretenir* constamment au complet une trentaine ou même plus, si faire se peut, d'apprentis de tel âge, qui se renouvelleront annuellement par tiers; un jury d'examen, nommé par moi, me répondra que vous les choisissez doués d'intelligence et ayant reçu une bonne instruction primaire.

Je me charge, moi, des frais de leur *instruction agricole.*

Je donne 1,000 francs à un professeur de pratique, d'où résulte, sur votre exploitation, économie d'un chef de service;

1,000 francs à un professeur de comptabilité, d'où résulte pour vous économie d'un teneur de livres;

500 francs à un vétérinaire, d'où résulte que votre bétail sera soigné pour rien;

1,000 francs à un professeur d'horticulture, d'où résulte que votre jardin se cultive sans que vous vous en occupiez.

Je vous alloue à vous, chef de l'exploitation, en qui je reconnais la capacité suffisante, à la charge de faire deux heures de leçon chaque soir sur la théorie agricole élémentaire, un traitement de 2,400 francs.

Si vos occupations ne vous le permettaient pas, je placerai à côté de vous un professeur de mon choix qui pourra vous être d'une société précieuse dans votre vie retirée.

Si tous ces avantages matériels, ajoutés à la douceur de rendre à la France un service signalé, et de gagner un nom estimable en faisant le bien, sans qu'il risque de vous en coûter rien, et même avec du retour, ne suffisent pas pour vous décider et que vous demandiez davantage, que vous persistiez à exiger des bourses, je vous dirai que vous êtes d'une exigence ridicule et que vous êtes sourd à votre propre intérêt.

Je vous dirai qu'au lieu des quatre professeurs que je vous accorde si libéralement, l'école d'apprentis ruraux, la meilleure de toute l'Allemagne, celle d'Hohenheim, n'en compte que deux, deux pauvres orphelins qui ont été formés dans son sein même, et qui chaque année forment à leur tour pour leur chère patrie d'admirables praticiens comme je souhaiterais ardemment que la France en possédât un jour.

SAINT-GERMAIN-LEDUC.

Courrier de Paris.

Notre été parisien est splendide, il dément les fâcheux horoscopes qu'on en tirait de toutes parts Il sera pluvieux, disaient les astronomes; il y fera chaud, répondaient les politiques; on s'ennuiera beaucoup, concluaient les mondains. Croyez donc aux augures! Après la terrible agitation des mois précédents, juillet s'est montré d'une grande douceur et de l'humeur la plus charmante, et voila qu'à son tour août s'annonce sous les plus riants auspices. On ouvre de nouveaux jardins publics, on ferme les clubs, on inaugure des chemins de fer, on multiplie les concerts et

les représentations dramatiques; Paris jette à pleines mains et prodigue les fleurs, les orchestres d'harmonie, les ponts chinois, les verres de couleur, les cascades, les roulades et les gambades. Chez notre heureuse population le plaisir ne perd jamais ses droits; voyez notre première République, les crises terribles d'un laborieux enfantement ne l'ont pas empêchée de songer aux bagatelles : Tivoli ouvre au lendemain de la Terreur. Idalie, Paphos et Frascati sont les joyeuses créations du Directoire; il est impossible que notre jeune République ne favorise pas des institutions analogues. A ces monuments d'une autre époque, heureusement toujours debout, et qu'on appelle Mabille, le Château-Rouge et la Chaumière, il faut désormais ajouter le *Chalet*, dont vous trouverez ci-joint un spécimen. Le Chalet est une agréable improvisation, il offre une confusion piquante d'amusements et de distractions qui jurent de se trouver ensemble. C'est une salle de danse où l'on joue le vaudeville, c'est un estaminet où l'on mange des fromages à la crème, c'est un théâtre-restaurant, une chaumière à musique, et, pour tout dire, c'est un *chalet* avec billard. Vous pensez bien que le personnel du Chalet n'a rien d'agreste, ainsi que sa situation. Il ne penche pas sur le versant de quelque coteau, sa place est dans les Champs-Élysées, où il s'est campé en face de Mabille comme un rival, et dans les environs du Jardin-d'Hiver comme un contraste.

Le Jardin du Chalet, avenue Gabrielle, aux Champs-Élysées.

Mais les Champs-Élysées, dites-vous, c'est bien connu, et le moyen de rêver la vraie campagne dans un chalet? Où donc trouver, sans trop s'éloigner de Paris, ce pays dont parle la chanson de Mignon, cette terre où *fleurissent les citronniers*, aux vastes horizons, aux eaux vives, aux îlots de verdure; qui est-ce qui pourrait nous montrer, dans la même journée, dans la même heure et au même instant, un Baden en miniature, une Isola-Bella en raccourci? Eh bien, soyez satisfaits, ô Parisiens raffinés! le prodige est possible, la merveille existe, vous avez nommé le parc d'Enghien. C'est bien aussi un établissement ouvert à la danse et au bonheur à grand orchestre; la pyrotechnie y déploie ses feux comme ailleurs, et, pour les badauds, des balançoires, des escamoteurs, et des coups de poing qui tiennent du phénomène; mais ce qu'on y trouve de plus rare, d'exquis même et d'incomparable, c'est ce charme d'un site imprévu, d'un lac délicieux, d'ombrages inattendus, de détails féeriques. Parc d'agrément, lieu de plaisance, sous quelqu'aspect qu'on l'envisage, l'établissement d'Enghien mérite l'éclatante protection du monde élégant. Il ne manque à ses eaux thermales que d'être à cent lieues de Paris, pour rivaliser avec Spa et Hombourg. Mais le beau plaisir d'aller chercher le bonheur et la santé à trois lieues, et d'arriver en un quart d'heure. Cependant on y vient; il



Salle de Bal du Parc d'Enghien.

sera bien reçu cette année de dire qu'on a passé la saison à Enghien. Chez nos voisins d'Albion, où la peur du mal inocule si vite, comme dit Figaro, le mal de la peur, les marchands de camphre et les fabricants de chlore font des provisions contre le choléra, tandis que leurs confrères de la faculté britannique s'apprêtent à combattre l'épidémie par une autre, celle des brochures. La plupart de ces docteurs débutent dans leurs indications préservatrices par ces paroles dignes de M. de Lapalisse :

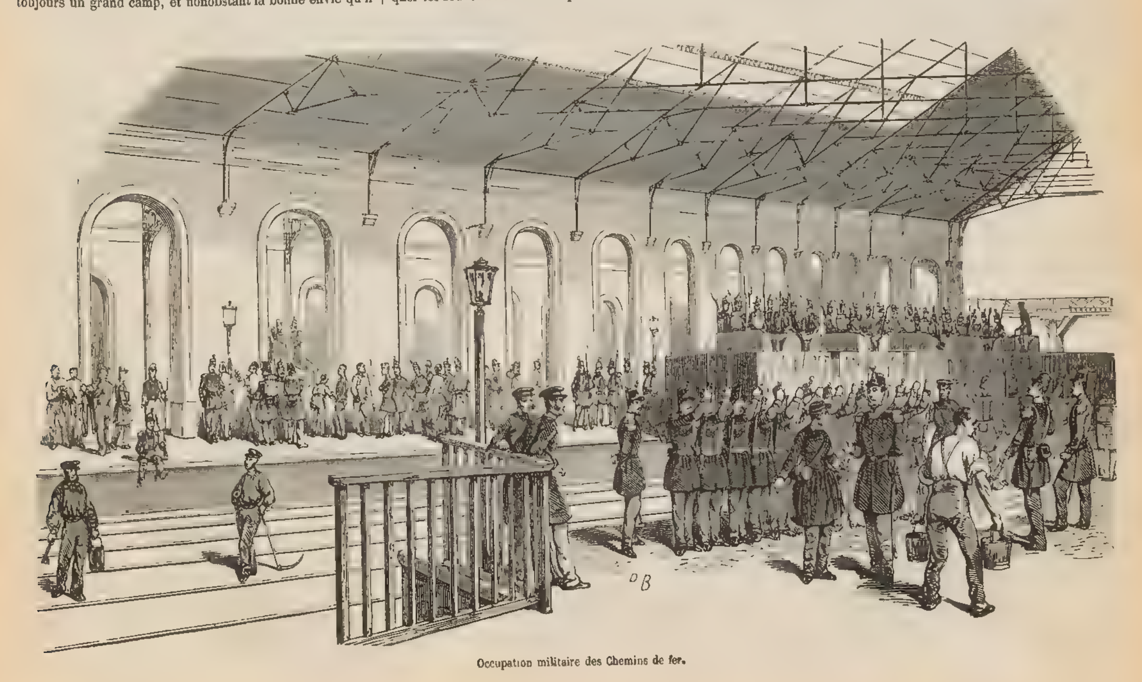
« Pour éviter le choléra, il faut commencer par se bien porter. » Que n'imitent-ils nos praticiens français, qui opposent à cette fantasmagorie le cordon sanitaire du silence ? Toutefois, comme il faut payer son tribut aux plus vilaines modes, on commence à traiter de cholérine tout symptôme d'indigestion. Les médecins ressemblent toujours à ces architectes dont parle Montaigne : « Architraves, entablement et colonnettes, voilà, dit-il, les grands mots dont ils se servent pour étourdir les gens. J'arrive, et je trouve qu'il s'agit de la porte de ma cuisine. »

Campement établi dans le Jardin de l'Archevêché.

En fait de crainte et d'appréhension, nous pouvons, grâce à l'une de ces vignettes, constater quelque chose de moins chimérique. Des malfaiteurs de campagne, des rôdeurs de barrière, et autres vauriens, ont mis l'autorité dans la nécessité de protéger les lignes de chemin de fer contre des tentatives de dévastation et d'incendie. Ces campements de nos braves soldats, répartis dans différentes gares par un pouvoir vigilant, certes on ne les regardera pas comme la *précaution inutile*. Ceux-ci sont préposés à la garde des routes et des voies de communication, ceux-là n'ont pas cessé de garder la ville. Notre Paris est toujours un grand camp, et nonobstant la bonne envie qu'il a de s'égayer, son enceinte n'en offre pas moins quelque image de la guerre. C'est un aspect qui ne déplaît pas au citadin ; le brave homme suit d'un œil curieux les mille détails de la vie militaire, il s'inquiète avec un soin paternel de l'ordinaire du soldat, et de la destinée du sou de poche. Ces camps volants de la capitale sont loin toutefois d'offrir au curieux le spectacle qu'il va chercher sous les tentes dressées en rase campagne. Il n'y a pas moyen ici d'évoquer les souvenirs chevaleresques et d'établir des points de comparaison avec les exercices du Cirque-Olympique. Le soldat vu de la cantine n'a rien de poétique, le guerrier se perd dans le marmiton ou le palefrenier. Il y a cercle cependant pour le voir tailler la soupe, ratisser la carotte, ou astiquer son fourniment. La foule des spectateurs s'accroît toujours au moment où la trompette, qui sait si bien exprimer les idées utiles, lui crie par une fanfare : *Mange la soupe*. Grâce aux réflexions de l'assistance, tout le quartier est mis dans la confidence de l'ordinaire. A huit heures la retraite est battue, et c'est toujours au grand regret des spectateurs que le soldat rentre dans sa tente, qu'il appelle *cloche à melon* pendant le jour, et son *nid à puces* pendant la nuit.

Juillet est le mois des ordonnances et des circulaires, nous en avons eu de toutes sortes, et entre autres celle de M. le préfet de police au sujet des tableaux vivants dont les bords de la Seine sont garnis à cette époque incendiaire de l'année. M. le préfet invite cette population flottante et sans culotte à ne pas se baigner *nue ;* M. le préfet voulait dire sans doute dans un état de nudité contraire à la pudeur. La belle concision qui distingue ordinairement le style administratif a tourné cette fois à l'obscurité.

Nè disions-nous pas tantôt que la capitale se met en belle humeur, nos représentants vont prêcher d'exemple grâce aux fêtes que M. le président de l'assemblée leur destine. On peut s'en remettre au bon goût de M. Marrast pour l'agrément et l'éclat de ces réceptions. Les soirées du président de la chambre républicaine n'auront pas de peine d'ailleurs à éclipser celles de ses prédécesseurs de la monarchie, on ne dira pas davantage qu'on en fait une spéculation au lieu d'un plaisir et que la musique y joue un rôle



Occupation militaire des Chemins de fer.

politique. Une autre initiative prise par M. Marrast et dont l'exemple ne lui est certainement pas venu des hauts fonctionnaires du régime déchu, c'est celle de retenir des loges *payantes* aux principaux théâtres. Jusqu'au dernier moment ces messieurs ne se sont-ils pas crus parfaitement en droit de jouir, eux et leurs familles, des meilleures places sans bourse délier!

Nous marchons à grands pas dans la voie des réformes nécessaires, et la décapitation des abus devient générale. L'Assemblée nationale n'entend pas que personne puisse se faire partie-prenante au budget et garder le bénéfice de l'anonyme. La publicité du *Moniteur* s'étendra désormais jusqu'aux titulaires des bureaux de tabac et autres menus dignitaires du papier timbré. On fera de ces légères faveurs le patrimoine de la veuve et de l'orpheline, au lieu de les livrer, comme par le passé, à l'avidité de mesdames les lorettes qui en faisaient métier et marchandise. Telle de ces Aspasies, moins la beauté, avait conquis trois bureaux de tabac qu'elle a successivement vendus. Le dernier gouvernement avait fait décider en principe que cette petite manne appartenait aux veuves de militaires et d'employés, mais en réalité d'autres la recueillaient. En cherchant bien dans les recoins du budget, on trouverait encore certaines de ces dames nanties de différentes recettes. Les rats ont toujours aimé ces sortes de fromages.

Une autre rumeur de la semaine est provenue du petit article suivant inséré dans une loi votée récemment : « Aucune femme ne pourra faire partie d'un club, ni y » assister. » Cette dernière prescription semble devoir conduire à une défense plus sévère encore qui interdirait à ces dames la faculté d'assister aux séances de l'Assemblée nationale. Pour justifier l'éventualité de la mesure, des Dracons prétendent qu'en défendant l'éloquence aux femmes il ne faut pas leur permettre le spectacle de ses luttes et de ses triomphes; ce serait les tantaliser. Un article complémentaire du susdit considère ces dames comme éternellement mineures, mais il y aura toujours des émancipées. Qui ne voit tout ce que les femmes gagnent en réalité à cette défaite, et que c'est bien moins l'égalité des droits que celle des charges qu'on leur refuse? N'ont-elles pas d'ailleurs tous les moyens possibles de ressaisir en détail cet empire qui leur échappe en gros?

Chassée des assemblées politiques, la galanterie se réfugie dans les spectacles. Le Théâtre de la République tenait l'autre jour une vraie cour d'amour sous ce titre insinuant : *les Portraits*. C'est une peinture au musc et à l'ambre plus même que le cadre qui tient sur la pointe d'une aiguille. Les comédiens appellent ce genre un pastel, les peintres y verraient un puff. Un chevalier adolescent raffole de la nièce d'un commandeur; on s'est juré un amour éternel; mais à dix-huit ans peut-on jurer de rien? Advient un marquis, une façon d'enjôleur et de pendard qui donne des distractions à mademoiselle, tandis qu'une belle marquise très-peu fière inspire différentes idées à M. le chevalier. La marquise est la propre femme du marquis, et s'est brouillée avec lui on ne sait comment : ce que voyant, notre chevalier se travestit en femme; on ne sait pourquoi. Au beau milieu de ce feu croisé de soupirs, de déclarations et d'autres gentillesses plus croustillantes, on échange des portraits qui se trouvent être ceux du marquis et de la marquise. La jeune personne avait peint le premier en croyant peindre son chevalier, et le chevalier avait barbouillé l'autre en se figurant reproduire les traits de sa chère Éliante. Après cette explication, le dénoûment ne se fait pas attendre, et les étourdis sont unis par le meilleur des oncles en perruque. On a écouté volontiers ce léger marivaudage, et on a applaudi çà et là un dialogue qui ne manque pas de montant.

Nous voici à la porte Saint-Martin avec Tragaldabas, titre fantasque pour une œuvre de fantaisie et de la plus grosse malice. Tragaldabas, nom bizarre, tapageur et biscornu, parfaitement approprié au héros qui le porte. Figurez-vous un de ces magots décharnés et en loques si singulièrement accoutrés par Calot, ivrogne, goinfre, laid, poltron, escroc et vaurien sur toutes les coutures, tel est ce Tragaldabas. Ajoutez à ce beau portrait, pour le parachever, que notre homme a la vanité de ses vices et de ses laideurs; il se pavane dans sa bassesse, il se targue de ses friponneries et se vautre dans sa gourmandise. Pendant cinq mortels actes, Tragaldabas est ballotté d'un tripot à une gargotte; tout à coup deux *ruffiani*, le trouvant à jeun par grand hasard, lui vendent un déjeuner contre un assassinat; mais au moment de l'exécution le cœur manque au spadassin et il s'évanouit. Rendu à la vie par la toute-puissance des étrivières, il épouse une certaine Caprina, vierge folle et insigne drôlesse qui ne veut d'un pareil mari que pour servir de manteau à ses fredaines. On comprend que Tragaldabas n'use de sa nouvelle condition que pour commettre des turpitudes dont la vue soulève le cœur et dont l'énumération est impossible. Le sujet, le motif, l'intention et le but d'un pareil ouvrage, qui pourrait les deviner? C'est une énigme indéchiffrable, un pari engagé par l'auteur contre le bon sens, une gaminerie pleine d'outrecuidance, un outrage à la grammaire, à la poésie et au public. Cela dépasse de beaucoup, pour l'impertinence de l'invention et la grossièreté du grotesque, les fantaisies les plus ordurières de Scarron, de Cyrano, de Saint-Amand et du vieux Théâtre-Italien. Il va sans dire que pour justifier ses licences, Tragaldabas évoquera Thersite, Sancho, Mascarille et Falstaff, et qu'il abritera ses incartades derrière les leurs, d'autant mieux que l'imitation et le pastiche se trahissent ici à chaque vers; mais n'est-ce pas là une prétention aussi ridicule que cette étrange pièce?

S'il fallait en citer les échantillons les plus ébouriffés, l'embarras du choix serait grand; et cela est comme le sonnet d'Oronte, d'une beauté indivise. Une dissertation sur le bœuf aux choux, balbutiée par le héros entre deux vins, nous a paru du plus haut goût et d'un délicieux à propos. Entre autres morceaux appétissants on distingue encore une mise en scène de l'indigestion qui commence au hoquet et qui finit derrière une charmille. Tragaldabas ne s'avise-t-il pas aussi d'avoir son quart d'heure de mélancolie qui le pousse au suicide! Pourquoi veux-tu te tuer? lui demande un curieux. — Parce que j'ai des cors aux pieds. — Mais la résolution venant à lui manquer, il traite son chien de cœur de *cœur de poireau!* Ainsi vont et viennent les coq-à-l'âne les plus burlesques, les déclamations les plus folichonnes, les trivialités les plus cassantes, si bien que le public a sifflé, sifflé!

> Or le souffleur, oyant cela,
> Croyant encor souffler, siffla!

Au même instant on riait aux Variétés, mais d'un autre rire, à propos d'*Oscar XXVIII*. On y voit un prince de Crétinack qui est étudiant et un étudiant qui se fait passer pour prince. La pièce est flanquée d'un bourgmestre qui a une nièce à marier, comme tous les bourgmestres. L'étudiant est pauvre, mais communiste; il prêche l'organisation du travail et l'égalisation des salaires, heureusement que personne ne mord à ces inventions, pas si Crétinack! — On annonce à ce théâtre la rentrée prochaine de mademoiselle Déjazet et de Bouffé. On nous mande d'Amsterdam que Frétillon jouit du plus grand succès; elle y fait chaque soir aux Néerlandais son petit speack de remerciment, qui commence toujours ainsi : *Nobles étrangers!*

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques (1).

Jérôme Paturot avait beau chercher du matin au soir, il ne trouvait ni la place qu'il avait perdue, ni la meilleure des Républiques. D'une part, le ministre ne répondait même pas à ses demandes d'audience; d'autre part, les observations qu'il faisait chaque jour sur les hommes et les choses ne lui démontraient pas encore que tout fût pour le mieux dans la capitale du monde civilisé. Cependant il espérait encore, il attendait toujours le lendemain.

Un matin, pour se consoler de ses désappointements personnels et généraux, il alla voir son fils à sa pension. Cette entrevue lui fit du bien. Son Alfred, qui n'était plus un enfant, avait été, il est vrai, culotté à neuf la veille par ordre du ministre. Mais si ses condisciples avaient l'air de voltigeurs manqués, il supportait la bande jaune sans trop de dommages. Depuis la révolution de février, M. Paturot fils, qui péchait peut-être par un excès d'aplomb, se croyait astreint à d'autres devoirs que ceux du lycée. Au nombre de ses devoirs figurait celui de donner une constitution à la France. Le pays, répétait-il à tout propos, attend de moi ce service et je vais m'exécuter. Son père essaya vainement de calmer sa vanité. « Vous parlez à un homme libre, père, s'écria-t-il; avec tout le respect que je vous dois, je ne puis pas laisser passer la réprimande. » Bref, il refusa obstinément de renoncer à sa constitution au risque d'abîmer la sienne, comme disait Oscar. Il eût mieux aimé mourir. Son père, ému de tant de fermeté, lui permit de vivre.

Il était écrit que dans cette matinée il arriverait à Paturot toutes les compensations dont avait besoin une âme assombrie comme la sienne. En rentrant chez lui il trouva une lettre de Malvina. Que ne peut-elle s'analyser, cette lettre si digne d'être lue entière! Incomparable Malvina, il n'y a que vous pour écrire de ce style mordant et serré. Quoiqu'un peu *grisette*, vous appelez les choses par leur nom et vous avez tellement horreur de la phrase, de la périphrase et de toutes les balivernes de cette espèce, qu'on ne saurait dire en moins de mots que vous ce que vous dites. Or, si spirituelle, si intéressante qu'elle soit, votre épître — un vrai message — est trop longue pour que j'ose me permettre de la reproduire dans ces colonnes. Après en avoir exprimé le regret, j'ajouterai seulement qu'elle traite de l'invention et du perfectionnement d'un candidat qui vous appartient en propre; un meunier, du nom de Simon, que vous avez découvert, dressé, lancé au bénéfice et pour la gloire de votre estimable famille. En terminant, madame Paturot annonçait à Jérôme que le résultat du scrutin proclamé, elle se proposait de venir à Paris avec *son* candidat afin de dire son fait à la République.

Paturot ne tarda pas à retomber dans sa tristesse; il s'aperçut que depuis deux mois l'air était rempli de vertiges; ces vertiges, il les étudia, il les décrivit et il en fut effrayé. A son grand désespoir, il reconnut que le problème demeurait aussi sombre, aussi redoutable qu'au premier jour. Que devait-on attendre et désirer, se demandait-il, était-ce un homme? était-ce un système? homme ou système, tout retard devenait fatal; il le sentait. Les choses empiraient, il y avait urgence; il n'y pouvait songer sans éprouver l'atteinte d'un aiguillon. Quelle gloire à conquérir! quelle position à prendre! Paturot avait bien son plan, mais insuffisant, mais incomplet, à l'état d'ébauche, il n'y manquait guère que sept ou huit combinaisons. Il se mit à les chercher.

Tandis qu'il se livrait avec acharnement à cet utile travail, Oscar vint le chercher pour le mener au Salon. C'était la première fois qu'Oscar obtenait les honneurs de l'exposition. Il ne voulait pas que cette exhibition demeurât ignorée et s'éteignît sans profit pour son nom. Son idée fixe était d'entraîner au Salon le plus de victimes possible... Jérôme résista pendant quelques jours, mais enfin il lui fallut céder. Il baissa la tête en victime et avec une résignation qui aurait fléchi un bourreau moins acharné. Le récit de son supplice a pour titre *l'Art républicain*. C'est une critique aussi spirituelle que sensée de toutes les tentatives ridicules de ces barbouilleurs de toile qui se croient et s'intitulent des artistes, parce qu'ils portent la barbe et le chapeau en pointe. L'école de l'empâtement, celles des glacis, des vues de dos, etc., etc. y sont définies et jugées avec trop de raison et d'esprit pour que nous n'en félicitions pas en passant M. Louis Reybaud, qui mérite souvent, du reste, les mêmes éloges.

Les deux meilleurs chapitres de ce volume sont, sans contredit, ceux qui suivent *l'Art républicain*. Ils ont pour titre : le *Scrutin de liste* et les *Grands jours*, c'est l'histoire satirique des élections de la province et de Paris racontée par Malvina et par Jérôme. — Madame Paturot expose à son époux comment les arrondissements de son département ont voulu voir *son* candidat qu'elle leur donnait garanti et de confiance; comment elle le leur a mené, comment elle l'a exercé à crier : Vive la République, comment il a crié, comment enfin il a été nommé. De son côté, Paturot décrit dans ses Mémoires les diverses scènes dont il est témoin à Paris, il énumère un à un les moyens employés par les candidats pour obtenir des voix — circulaires, visites aux clubs, affiches, compositions de listes, etc. Parmi les spectacles les plus curieux qu'il eut le bonheur de contempler et qu'il aura la gloire de faire connaître à la postérité, je citerai de préférence une manufacture de candidats.

« J'eus l'occasion de la voir de près, dit-il, et c'est une justice à lui rendre que l'article s'y traitait en grand et avec une certaine facilité. Aussi, quand j'eus témoigné le désir de voir notre Simon figurer sur la liste générale :

— Un meunier! dit un membre du cénacle, cela ne fait pas un pli. — Accepté.

» Et Simon fut couché sur les registres et recommandé aux voyageurs de l'institution. Ils avaient ordre de le présenter comme le premier meunier de France. Quel honneur pour notre ami! son nom allait voler de bouche en bouche, de hameau en hameau. Je voyais déjà les moulins le saluer de leurs ailes et les grainetiers remplir les halles de son nom. Malvina avait préparé le triomphe; je le complétais. Elle était parvenue à faire de Simon une célébrité locale : j'en faisais un nom européen.

» L'occasion m'avait conduit dans cet atelier de candidats; la curiosité m'y retint. L'institution ne me parut pas très-opulente : il n'y régnait qu'un jour sombre et mystérieux comme celui d'un conseil vénitien. Était-ce calcul ou insuffisance de fonds, je l'ignore. Ce que je puis dire, c'est qu'il y avait là une collection de barbes promises au plus grand succès, tous noms obscurs, mais purs comme le diamant. Dans le nombre, un passementier d'avenir et un teinturier de grandes espérances, puis un pêle-mêle de tribuns d'estaminet et d'écrivains mieux pourvus de prétentions que de bottes. L'ensemble en était imposant, sauf le luminaire. Sur les visages on pouvait lire un sentiment de légitime orgueil. Cela se conçoit : à vingt ou trente amis, ils disposaient des destinées de la France et distribuaient à la ronde des brevets d'un civisme perfectionné. Ils expédiaient ainsi sous leur estampille des noms garantis et des choix exécutés en conscience.

» Je me souviendrai toujours du spectacle plein d'intérêt que me donna cette entreprise d'élections. On était au fait de la besogne. Les départements pressaient les commandes; il fallait se hâter de faire les envois. Comment, dans un travail si pressé, ne se serait-il pas glissé un peu de camelotte? C'était ma crainte; je vis qu'autour de moi personne ne la partageait. Le bureau comptait sur son infaillibilité et sur la vertu de sa marque. Tout candidat fabriqué par lui devenait à l'instant même une marchandise à l'abri du soupçon. La province devait le recevoir de confiance. Les procédés de fabrication étaient d'ailleurs d'une grande simplicité. Chaque département passait à tour de rôle sous les yeux du bureau. Un membre lisait les noms à haute voix; et, pourvu que le nom fût parfaitement inconnu, que personne dans le conclave n'en eût entendu parler, il se voyait consacré par le baptême de l'adoption.

— Admis, disait le président.

— Admis, répétait le bureau.

» C'est ainsi qu'on dotait la France d'une pépinière de tribuns destinés à répandre sur elle un nouvel éclat. Dans ces nids d'aiglons, naguère dédaignés, il n'y avait qu'à choisir. Le régime déchu les étouffait systématiquement; libres aujourd'hui, ils allaient déployer leurs ailes et planer sur l'univers. C'était de la gloire en germe, le bureau n'en voulait pas d'autre. Il voulait partir de l'obscurité la plus profonde pour arriver à la plus vive lumière. Se présentait-il un nom connu, célèbre, d'une notoriété incontestée, à l'instant les fronts se ridaient. Devant moi, on cita un homme illustre dont personne n'eût osé contester les titres. On ne pouvait méconnaître en lui un caractère sans tache uni à un talent éprouvé. Cependant, à entendre ce nom, il n'y eut qu'un cri et qu'un mouvement de dédain au sein de l'assemblée.

— Un dynastique! s'écria le président.

— Un dynastique! ajouta le bureau, fi donc!

» Et cela avec un accent de pruderie inimitable. Le passementier d'avenir s'indignait, et une émeute intérieure grondait dans le cœur du teinturier de grandes espérances.

— Fi donc! fi donc! répétait-on à l'envi ...

» C'est ainsi, ajoute Paturot, que s'achevèrent ces listes de candidatures dont Paris fit hommage aux départements. De loin, l'illusion était possible; de près, non. Quelques douzaines d'amis se partagèrent la France le soir, entre quatre chandelles. Ils commencèrent par s'inscrire eux-mêmes huit ou dix fois, au hasard, au petit bonheur, en distribuant leurs chances au midi et au nord, à l'est et à l'ouest, de manière à embrasser tous les climats et toutes les températures. Que pouvaient-ils offrir de mieux? Ils se donnaient, ils se prodiguaient; c'était autant de gages. Après eux, ce fut le tour des leurs; les intimes d'abord, puis les intimes des intimes; enfin le chapitre des complaisances et des obsessions. Le bureau ne résistait pas aux chapeaux de travers et aux barbes mal peignées; il aimait

(1) Deuxième volume (voir tome XI, page 294). A Paris, chez Lévy. 2 fr. le vol.

à abriter sa propre pureté derrière des puretés plus bruyantes et plus farouches. Les listes s'enrichissaient ainsi de queues de billard renommées et de pipes célèbres. Rien ne manquait à cet assortiment.... »

Malgré toutes les peines qu'il s'était données pour réussir, Oscar, qui comptait sur 400,000 voix, n'en avait obtenu que 584, mais le candidat de Malvina avait été élu à l'unanimité, ou du moins à une immense majorité. Malvina amena elle-même Simon à Paris; le logea auprès d'elle pour l'avoir toujours sous la main, chargea son mari de le faire habiller, de le conduire à l'Assemblée, de lui rendre, en un mot, tous les services qui pouvaient lui être utiles. Plus qu'aucun autre représentant, Simon avait besoin d'un cornac. Toutes les surprises venaient l'assaillir à la fois. Il avait à s'accoutumer au bruit et au train de Paris en même temps qu'aux grandeurs de sa position. Rien qui ne fût nouveau pour lui; et, dans cette région de nouveauté, la fortune le portait du premier bond aussi haut que possible. Malvina, de son côté, travaillait à son éducation. Elle le dressait peu à peu aux grands devoirs et aux petites exigences de la vie. Ayant appris que le lendemain même de son arrivée il s'était laissé voler 60 francs par un biographe et un dessinateur, elle lui enseigna que Paris plus qu'aucune autre ville du monde abonde en bêtes féroces, qui cherchent quelqu'un à dévorer, et elle lui conseilla surtout de se défier de celles qui cachent leurs griffes afin de mieux dépecer les gens. Le jour de l'ouverture de l'Assemblée Simon obtint un succès pyramidal. Ce fut lui qui cria le plus souvent, le plus haut et avec le plus d'énergie : Vive la république!

En suivant leur élève jusque dans l'Assemblée nationale, Jérôme et Malvina apprirent les *secrets des coulisses;* et Jérôme en a révélé quelques-uns dans le XXe chapitre de ses nouveaux Mémoires. Ces secrets les intéressaient vivement. Ils sentaient leur député leur échapper des mains. Une influence mystérieuse s'exerçait sur lui sans qu'ils pussent ni la conjurer ni la détruire. D'un cigare à l'autre, lui prédit Malvina, on vous mènera à l'abîme. Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Simon, assiégé en règle, ne fit aucune résistance. Il se rendit sans combat au directoire. Lorsque Malvina fut convaincue de ce fait, elle se prit à réfléchir et eut des scrupules. Simon était son œuvre; elle en répondait devant le pays. Il ne pouvait pas dévier du droit chemin sans qu'il en rejaillît sur elle une sorte de complicité. Cette situation l'effraya; elle se dit qu'elle en sortirait, fût-ce au prix d'un esclandre.

« Il n'était pas facile de rejoindre Simon, raconte Paturot. S'armant, comme prétexte, de la question des distances, il avait quitté l'hôtel et s'était ainsi soustrait à notre contrôle. Il occupait depuis lors, dans le faubourg Saint-Germain, une chambre modeste, louée en garni. A mesure que sa conscience se chargea d'un poids plus lourd, il se montra moins assidu, et peu à peu finit par nous vouer au délaissement le plus complet.... Vingt fois nous frappâmes à sa porte sans pouvoir le rencontrer.... A l'Assemblée mêmes mécomptes, mêmes échecs....

» Le hasard vint à notre secours. Un jour que nous traversions les Tuileries, nous aperçûmes de fort loin, sous l'ombre des grands marronniers, une poitrine d'Hercule que recouvraient deux panneaux d'une blancheur écarlate. On eut dit une muraille crépie à neuf. Cette muraille marchait vers nous, et, en se rapprochant, prenait un caractère plus distinct.

— Dieu du ciel! c'est notre homme, s'écria Malvina.

— Qui cela? répondis-je trompé par le clair-obscur de la perspective.

— Simon!

— En effet, c'est lui; quel air méditatif!

— Et quel costume! reprit ma femme. Et quel couvre-chef!... Voilà du nouveau! Où a-t-il pris cet équipement?

— Il vient droit à nous.

— Vite, Jérôme, à l'abri de cet arbre, pour qu'il ne nous aperçoive pas! Autrement il serait capable de tourner court et de nous échapper.

» La manœuvre eut un plein succès. Cachés derrière le tronc d'un marronnier, nous pûmes voir Simon s'avancer majestueusement et sans défiance. Ce n'était plus le même homme; il avait subi une complète transformation. Au lieu du costume que je lui avais fait confectionner, il portait l'habit à queue de morue, le chapeau en cône et le gilet à revers épanouis qui caractérisaient les membres de la nouvelle Montagne. Bref, il avait suivi à la lettre un décret ridicule dont les autres représentants avaient eu le bon esprit de s'affranchir. Rien au monde ne saurait donner une idée de Simon dans cet accoutrement; ces immenses revers blancs s'agitaient à droite et à gauche de sa poitrine comme les ailes d'un moulin; le feutre dont il était coiffé le rattachait aux époques les plus orageuses du moyen âge. Avec une fraise et une plume, on l'eût pris pour un mailloin. Puis il avait su se donner des airs assortis au costume. Dans toute sa démarche respirait le sentiment de sa souveraineté. Il avait une manière de poser le pied et de balancer sa tête sur ses épaules. Ce fut dans cette allure qu'il arriva près de l'arbre où nous l'attendions.

— Vous voilà donc, beau fugitif! dit Malvina en se démasquant.

» Simon ne pouvait prévoir l'embuscade; aussi éprouva-t-il un moment de trouble et d'embarras.

— Ah! c'est vous, madame Paturot! répondit-il machinalement.

— Et qui voulez-vous que ce soit, Simon! à moins que ce ne soit mon ombre! Suis-je si changée en quelques jours?

— Je ne dis pas cela, madame, bien au contraire, répliqua le représentant confus.

— A la bonne heure! Mais c'est vous, mon garçon, qu'on aurait peine à reconnaître. Où diable avez vous pris ce pain de sucre qui vous couvre le chef? Et ces battants de gilet? Et tout cet étalage? Sortez-vous de chez Babin, par hasard?

— Je ne fréquente pas ce représentant du peuple, madame Paturot.

— Babin? un représentant! s'écria ma femme avec un éclat de rire, le quiproquo est ingénieux! Babin est un costumier, Simon. Il vous reste à apprendre bien des choses en politique. Vous êtes moins avancé que votre vêtement.

» Malvina n'épargnait pas son disciple; évidemment elle poursuivait contre lui une revanche, et voulait lui faire expier les mécomptes dont nous avions à nous plaindre.

— Élu du peuple, ajouta-t-elle avec gravité, je vois que vous donnez dans les paillettes et le galon. Vous aimez l'habit à caractère. Votre pain de sucre m'en est témoin.

— J'obéis à la loi, madame.

— Raison de plus pour vous en faire compliment. C'est un peu Courtille; mais l'intention sauve tout. Il n'y a que le gilet qui m'offusque; on dirait l'étendage d'une blanchisseuse.

— Conforme au décret.

— En vérité! eh bien! ce décret est l'œuvre d'un marchand d'amidon. Je ne le comprends que comme cela. Cet homme aura voulu sauver son industrie. C'est comme votre pain de sucre, Simon. Cherchez-en l'auteur, vous trouverez un marchand de peaux de lapins.

— Le décret, madame.

— Je le sais, mon Dieu! je le sais, tout le monde vit de son commerce. Et puis, les goûts sont libres. Dès le moment que vous avez voulu vous procurer cette satisfaction!... elle en vaut une autre. C'est une façon de manifester vos sentiments

— Comme vous le dites, c'est un drapeau.

— Tu l'entends, Jérôme, un drapeau! Il en convient! Cet excès de linge, un drapeau! ce feutre ballonné, un drapeau! Et sans vous commander, Simon, peut-on savoir quel est ce drapeau?

— Le drapeau des amis du peuple.

— Bah! tant de choses dans un gilet?

— Oui, madame, dans un gilet.

— Voyez comme on se trompe, et moi qui le prenais pour l'enseigne d'un marchand de blanc!

— C'est ainsi qu'on se distingue entre purs, entre solides. Nous sommes bien quarante comme celu.

— Des solides et des purs?

— Oui, madame, et choisis un à un! Vous verrez à l'occasion! Aussi le peuple nous connaît-il!

» Ma femme se contenait mal; je le voyais au jeu de sa physionomie. Derrière cette ironie se cachait une tempête; elle éclata.

— Assez, Simon, s'écria-t-elle. Brisons là, s'il vous plaît. Jérôme, ajouta-t-elle en se retournant vers moi, je te défends désormais de le voir. C'est un garçon perdu; tu l'abandonneras à son sort. Ah! vous endossez le gilet extravasé? Ah! vous donnez dans les queues de morue et les chapeaux en ballon! Eh bien, Simon, prenez acte de ce que je vais vous dire.

— Mon Dieu, madame Paturot, comme vous le prenez!

— A dater de ce jour ma main se retire de vous, poursuivit solennellement ma femme. Je vous abandonne à vos liaisons. Mais entendons-nous bien. J'acquiers le droit de vous désavouer à la face du ciel, et j'en userai pleinement.

— Faites-en à votre gré, madame! répliqua le représentant, qui commençait à se piquer.

— Je vous désavouerai de toutes les manières, Simon. Ma responsabilité est en jeu; il faut que je la dégage. A l'avenir, représentant, je vous défends de vous prévaloir de mon nom. Entre vous et moi il y a un abîme.

— N'est ce que cela?

— Vous verrez ce que c'est, Simon. Vraiment, j'admire vos airs dégagés, ils vont bien avec votre gilet. Vous avez puisé le tout à la même source. Fi, monsieur! vous devriez en rougir! Si vite oublier et se pervertir si vite! Simon, je vous renie à tout jamais

— Voyez le beau malheur!

— Vous n'êtes qu'un factieux, Simon.

— Et vous, madame, une réactionnaire.

» Ce fut sur ces gros mots que l'on se quitta. J'eus beau intervenir, les esprits étaient trop montés. Malvina frémissait de colère, et Simon commençait à prendre les choses au vif.

» Ainsi le directoire n'avait conquis qu'une âme que pour la livrer aux ravages de l'opinion publique la plus exaltée. Des séductions du Luxembourg, Simon était arrivé, le plus naturellement du monde, aux enivrements de la Montagne. Tous les partis tenaient à s'attacher un organe si puissant. Il faut dire à la louange du meunier que les sauces du gouvernement n'avaient pas tout fait. Un sentiment plus élevé venait s'y mêler. Simon était du peuple, et il allait vers ceux qui parlaient du peuple avec le plus d'emphase, avec le plus de fracas. Volontiers il se payait de mots et se ralliait aux plus sonores. Ce n'est pas qu'il manquât de bon sens; mais il avait été transporté d'une façon si brusque au milieu d'un monde si nouveau pour lui, il s'y était vu en butte à des assauts si divers et si nombreux, qu'il avait perdu la conscience de son état. C'était le vertige de la première heure. Avec l'habitude et le temps cet éblouissement devait cesser. Plus tard, rendu à un bon instinct, Simon allait reprendre possession de lui-même, se mieux défendre de l'entraînement et se livrer à des actes plus réfléchis. Il n'était pas acquis sans retour au parti des gilets à revers et des chapeaux en cône. »

Le chapitre auquel est empruntée cette scène caractéristique — *les Préparatifs d'un règne* — a un double tort à se reprocher. Il est trop personnel, et il manque de vérité. M. Louis Reybaud eût dû laisser aux petits journaux de la mauvaise presse, qui les avaient inventées, certaines calomnies dont il a fait trop facilement son profit. Pour être acceptable, la satire, si mordante et si spirituelle qu'elle soit, doit s'attaquer à des travers ou à des vices réels. Les mêmes réflexions s'appliquent presque aussi justement au chapitre précédent : *les Ministres à l'apprentissage.* Ce n'est plus de la comédie mais de la parade, et une parade qui ne ferait pas rire alors même qu'elle serait vraie, car les embarras d'hommes de cœur et de bien comme les personnages qui figurent dans les scènes de ce chapitre, consentent à se charger, dans des circonstances critiques, de fonctions pour lesquelles ils ne sont pas préparés, ces embarras, disons-nous, ne seront jamais comiques.

Les derniers chapitres de ce volume, qui sera suivi de deux autres, ne méritent au contraire que des éloges. Ils ont pour titres : la *Constitution d'Alfred*, une *Séance grave* et *Malvina au club des femmes.* Peut-être cependant M. Louis Reybaud fera-t-il bien de supprimer dans l'édition illustrée qu'il publiera certainement deux ou trois plaisanteries d'un jeune blondin qui avait trop lu Paul de Kock avant de prendre la parole en faveur des femmes dans la salle des spectacles-concerts. Bien qu'elle ait conservé le ton et le langage d'une grisette, madame Paturot trouva ces plaisanteries inconvenantes, et, si elle prit la parole à la fin de la séance à laquelle elle assista, ce fut surtout, je le parierais, pour apprendre à ce muguet, comme elle l'appelait, qu'il est des bornes qu'on ne doit jamais franchir.

« Attendez, muguet, s'écria-t-elle, quand j'aurai fini, vous vous dédommagerez; pour l'instant c'est moi qui ai le dé, laissez m'en découdre. Patience, ce ne sera pas long, et je ne vous mâcherai pas les mots. Vous jouez ici une pitoyable comédie. Comment! ce n'est pas assez que les hommes aient la cervelle sens dessus dessous, il faut encore que les femmes s'en mêlent.

— Voilà de singuliers propos, s'écria le blondin en se révoltant.

— Taisez-vous, muguet! c'est aux femmes que je parle. Oui, il est honteux qu'on en soit venu jusqu'à nous embaucher. Comment! vous, ajouta Malvina en se retournant vers les dignitaires du bureau, vous, des personnes d'âge et qui avez l'expérience de la vie, vous donnez dans ces coupes-là! Un club! voyez la belle avance! Donner des femmes en spectacle, en faire monter sur les planches, comme si elles descendaient en ligne directe des mémorables tricoteuses du club des Jacobins! Mais, malheureuses que vous êtes, si vous aviez des filles de quinze ans, les amèneriez-vous ici pour se prostituer aux yeux du public! Et ce que vous ne laisseriez pas faire à vos filles, vous voudriez que d'autres le laissassent faire aux leurs, et le fissent elles-mêmes? Songez-y donc!

— Mais, citoyenne, vous ne pouvez pas dire ces choses-là ici, s'écria le chevalier des femmes; vous allez contre le but de l'institution.

— A la porte le blondin! s'écria le club d'une seule voix.

— Voyons, dit Malvina; écoutez un bon conseil. Fermez les portes de ce club; que cette séance soit la dernière. Il y a ici une occasion de scandale; ne la prolongez pas. Laissez ce rôle aux dévergondées. Si les hommes aiment à bavarder entre eux, à briser des vitres en enfants qu'ils sont, à se parler l'écume à la bouche, que les femmes soient plus sages; qu'elles leur donnent l'exemple du bon sens et de la modération. Sommes-nous donc ici-bas pour nous dévorer les uns les autres? Vos droits? On vous parle de vos droits? Un beau venez-y voir! N'en avez-vous point assez, de droits? Vous avez celui de faire faire à un homme tout ce qui vous passe par la tête, et vous ne trouvez pas que ce soit déjà joli? Vous avez celui de tenir en ordre votre maison, de raccommoder les chausses de vos maris, de surveiller et d'élever les enfants, de commander aux bonnes et de veiller à ce que le dîner soit cuit à point? N'est-ce pas là des droits suffisants? Et qu'aurez-vous gagné lorsque vous serez venues exercer ici vos langues pendant trois heures consécutives? Vous aurez gagné que la maison ira à vau-l'eau, que les enfants seront mal tenus, les nippes en mauvais état, et les bonnes maîtresses chez vous : voilà votre compte clair et net; demandez la monnaie maintenant.

— Bravo, dit l'assemblée en guise d'assentiment; c'est bien cela.

— Ainsi, c'est convenu, nous allons fermer ce club, et les honnêtes gens nous applaudiront. Si vous ne le faites, voulez-vous savoir ce qui arrivera? Aujourd'hui on vous hue sur votre passage, on vous insulte, et j'en ai eu ma part. On vous déshonore par des propos. Si vous persistez, on ira plus loin; on vous fouettera au coin des rues. En avez-vous le goût? Continuez! Sinon fermez cet antre. J'ai dit. »

A M. C***, DÉPUTÉ, *à Paris.*

« Paris, le 15 février 1848.

» MONSIEUR,

» Permettez-moi de compléter et de clore aujourd'hui tous les travaux importants que vous m'avez autorisé à vous remettre depuis six semaines, jour par jour, sur les principautés du Danube, en faisant passer sous vos yeux un album dû au crayon d'un de mes amis, M. Michel Bouquet, artiste des plus distingués. Ce charmant album, dont quelques dessins ont déjà été publiés chez MM. Vibert et Goupil, éditeurs à Paris, aura le mérite de vous conduire au milieu de ces localités auxquelles vous voulez bien accorder tant de sympathies politiques. Je ne désespère pas non plus que le texte n'attire aussi votre attention quand vous saurez que c'est moi qui l'ai fait dans l'un de mes rares moments de loisir.

» Recevez, » etc.

Album moldo-valaque.

AUX LECTEURS FRANÇAIS.

Ce ne sont pas seulement des images que nous mettons aujourd'hui sous les yeux du public!



Restes de la Tour de l'Empereur Septime-Sévère et du Pont de Trajan sur le Danube.

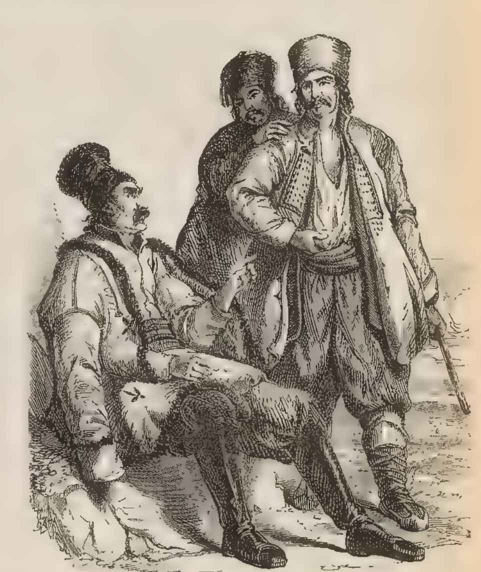


Costumes Valaques et Tziganes (femmes).

Notre but est plus grave, il est plus important. Il consiste à donner encore, *en temps utile*, une très-sérieuse leçon d'histoire, de géographie et de politique.

Oui, cette publication a, selon nous, la plus haute portée. Dans un temps où l'art a à-peu-près illustré tout ce qui était de son domaine, nous voulons, nous, *illustrer* jusqu'à nos lecteurs. Nous voulons leur inspirer, au lendemain de l'incorporation de Cracovie et de l'occupation de Ferrare, la volonté, mais la volonté éclairée et énergique, de préserver désormais d'une politique osée et envahissante deux vastes et riches provinces. *Après avoir parcouru cet album*, personne, en France, ne pourra plus arguer, *comme on le fait à chaque instant aujourd'hui*, de l'obscurité, de la confusion qui entourent la situation générale de ces provinces, leur importance et leur étendue territoriale.

Qu'on le sache donc bien une fois pour toutes et pour ne plus l'oublier, il y a en Europe près de neuf millions de Valaques, ayant la même mère que nous, parlant un idiome latin, et se recon-



Costumes Valaques et Tziganes (hommes



Le Steppe.


Une invasion de Sauterelles

naissant entre eux au nom de *Roumouns*, c'est-à-dire de Romains.

C'est sur eux que nous voulons répandre à temps la double lumière de l'artiste et du chroniqueur

C'est d'eux, pressés, menacés par la même politique qui partagea un jour la Pologne, et qui déjà les a décimés par des incorporations successives, que nous voulons parler.

Nous le ferons le plus brièvement possible, mais, toutefois, sans omettre aucun des points historiques, géographiques, politiques qui recommandent à un aussi haut degré ces intéressantes populations aux sympathies des peuples libres.

Plusieurs publications antérieurement faites en France, nous imposent à leur sujet d'étranges devoirs.

L'art nous aidera cette fois à combler des lacunes trop souvent créées par une bien coupable indifférence.

N'aurons-nous pas, en effet, atteint déjà un but important, si nous parvenons à fixer d'une manière arrêtée les idées de nos lecteurs sur la situation politique des principautés du Danube? M. le ministre de l'instruction publique met entre les mains de la jeunesse des colléges un ouvrage auquel maint homme d'État, ministre, ou membre de la représentation nationale, a souvent demandé les seules notions ethnographiques qu'il possède; nous voulons parler de l'Atlas de Lesage, lequel enseigne dans des cartes enluminées avec des frais immenses, que des provinces, grandes à elles deux comme le tiers de la France et plus riches encore,.... dont l'indépendance territoriale est une des conditions *sine qua non* de l'équilibre européen,... eh bien, est ce croyable? l'atlas de Lesage enseigne..... depuis plus de trente années à la France entière, que dès l'année 1806, *époque des plus grands succès militaires de l'Empire*, la Valachie et la Moldavie ont été conquises par l'empereur Alexandre et incorporées à l'empire de Russie!

Il n'en est pas ainsi jusqu'à présent, grâces en soient rendues à Dieu! Il ne faut pas que jamais l'on apprenne que de si riches provinces ont vu tout à coup échanger leur indépendance, leur nationalité, leurs grands souvenirs historiques, leurs institutions, leurs priviléges contre une incorporation amenée par l'abandon dans lequel les laissent les divisions qui ont éclaté depuis quelque temps entre la France et l'Angleterre. Mais si demain la nouvelle en arrive à Paris,... et qu'on entende dire que les Russes sont entrés dans Bu-


La Sauterelle d'Egypte

charest, il ne faut pas que l'on prenne *Bucharest* pour *la capitale de la Bucharie*, et que les susceptibilités parlementaires de notre grande nation s'apaisent sous le prétexte *que l'ordre règne dans Boukhara!!....*

Parler de ces provinces, parler des intéressantes populations qui les habitent, placer sous les yeux du public soixante dessins capitaux, qui, confiés aux plus célèbres artistes, mettent en lumière les richesses du présent, la mémoire du passé, les espérances de l'avenir dans ces contrées abondantes et fertiles, c'est inspirer, nous le savons, le désir de leur tendre une main amie, dussions-nous le faire avec quelque péril, par-dessus la tête de voisins moins amants que nous de l'art, de la poésie, de la liberté.

En attendant, *combattre de grands desseins par de tout petits dessins*,... nous a paru être une guerre du meilleur goût; nous avons osé croiser nos crayons avec la plume des congrès; et nous répétant qu'enseigner en amusant, amuser en *illustrant*, ne pouvait manquer d'être en France d'un attrait certain, nous avons embrassé avec d'autant plus de zèle, dans les conjonctures si graves et si douloureuses où nous nous trouvons, la route que nous allons suivre, qu'en cherchant à la semer de quelques fleurs, nous avons la conviction que cette fois les fleurs y préserveront des précipices et montreront le chemin à de grandes et belles et bonnes et patriotiques actions.

Château de Villebon (Eure-et-Loir), septembre 1847

TOUR DE SÈVERIN.

Les Valaques descendent des soldats de ces légions romaines qui, au premier siècle de notre ère, ont conquis et renversé la monarchie Dace du roi Décébale.

La tour de *Sèverin*, ou tour érigée par l'ordre de l'empereur Septime Sévère, est élevée au lieu même où les Romains, conduits par Trajan, traversèrent le Danube pour mériter à cet empereur l'impérissable trophée qui fait encore de nos jours la plus éclatante parure de la ville de Rome.

Auprès des derniers vestiges du pont romain qui devait mener à tant de gloires, on retrouve, précisément au bas de la tour de Sèverin et pour ne plus les quitter qu'aux frontières de la Germanie, des voies romaines (ces voies lactées de l'histoire de notre planète) qui, après 2.000 ans,


Ruines du Château de Tirgowist, ancienne capitale de la Valachie.

marient encore à la Rome chrétienne le souvenir des peuples que la croix devait consoler du malheur d'avoir été vaincus.

UNE VUE DES STEPPES.

Le steppe est la route que depuis le quatrième jusqu'au dix-septième siècle toutes les grandes migrations de la race humaine ont parcourue et suivie.

Il sera, au jour d'un conflit européen, infailliblement le lieu où se livrera la bataille.

Là, en effet, est une mer de terre, un océan de steppes où l'agriculture n'entravera jamais la marche rapide des canons et encore moins la droite portée des boulets.

C'est là le chemin successivement suivi par chacune des grandes races conquérantes.

Attila, Gengis-Kan, Tamerlan, Bajazet, Mahomet IV, *Souwaroff*,... y passèrent.

La conquête, en ces champs sans limites, y va toujours de l'Est à l'Ouest!

Chaque étape y est encore marquée par les tumulus (movila) de l'invasion des Huns et des Goths!

Ces jalons sont tous là. Impérissables indications laissées par la migration des Barbares depuis la grande muraille de la Chine jusqu'aux Carpathes, on les retrouve à chaque pas dans la direction de l'Orient vers l'Occident!

Étrange spectacle alors présenté par ces époques de prétendue perfectibilité politique que de voir laissés en jachères les terrains les plus admirablement fertiles de l'Europe, que de voir tant de familles allemandes, anglaises, *françaises* même, transporter péniblement leurs pénates au Texas, à Montevidéo, dans les Californies, à la Nouvelle-Zélande, plutôt que de venir à ces champs danubiens où, année commune, *l'épi rapporte quatre-vingts fois sa valeur!!!*...

On dirait que, déjà préparées par Dieu, *et à un jour qui n'est pas loin*, au duel qui devra enfin se livrer entre les armées de la pensée libre et celles du despotisme et des aristocraties européennes, ces vastes arènes se savent prédestinées aux combattants de ces litiges, qu'elles ne veulent alors d'autre soc que le sabre, d'autre engrais que le sang humain!

C'est là que se règlera infailliblement le sort du monde.

Si les Romains de Trajan, d'Aurélien, de Constantin-le-Grand pénétraient dans la Dacie et dans la Germanie au moyen de ces voies et de ces ponts qui, après des siècles, demeurent des monuments de la plus audacieuse structure, c'est par le steppe qu'à partir des hauteurs du Caucase et du Thibet, la main de Dieu y conduisit les Barbares appelés à renverser jusqu'à Rome elle-même. La largeur immense de ces chemins était proportionnée d'avance à l'épaisseur des bataillons que Dieu avait résolu d'y faire passer. Des rangs de ces hordes venues de l'Est, tous, si l'on excepte les Mongols, ont suivi cette route pour ne plus jamais la reprendre; jusqu'à la fin du quatorzième siècle leur mission, mission divine, fut de prendre possession de l'occident de l'Europe, d'y régénérer par le sang du vainqueur celui de tant de peuples efféminés, puis vaincus: la Moldo-Valachie forma leur première étape européenne; ses sillons ont nourri, tant ils sont fertiles, la grande migration barbare, et sans jamais lui demander alors de sang versé pour salaire. Tous y ont cependant laissé partout leur empreinte; et la langue valaque, comme celle d'un immense caravansérail qui aurait recueilli, les uns après les autres, tous les peuples du monde, est un si curieux rendez-vous des dialectes de l'univers, sanscrits, arabes, russes, grecs, germaniques, turcs, latins, qu'assurément un Roumoun, ouvrier dans la tour de Babel, y eût été le moins embarrassé au milieu de la confusion générale des langues, lui seul ayant dû toujours trouver quelqu'un à qui parler.

On distingue au milieu du steppe l'emplacement de cette grande bataille de Rimnik dont le nom, avec celui de l'Italie, s'accola, un jour, dans l'histoire militaire des Russes, à celui du feld maréchal Souwaroff!

Quelque vingt ans plus tard, le fils de Souwaroff, *Rimniksky-Italnisky*, général aussi, mais d'un moindre renom, au service de l'empereur Alexandre, se présente en équipage de poste pour traverser la rivière de Rimnik qu'on passe ordinairement à gué, mais que venait de grossir subitement un de ces orages si fréquents dans la pleine mer de ces déserts de terre. Parti de Bucharest depuis quelques heures, il était porteur de ces ordres qui abaissent là, comme par enchantement, toutes les difficultés du voyage devant un homme de son nom, de son grade, disons-le tout de suite, *de son pays!*... Mais la rivière était menaçante... chacun s'interpose pour supplier le fils du vainqueur de Rimnik de ne pas exposer sa vie en tel lieu... Vains conseils!... Le général Souwaroff ordonne à sa troupe d'entrer dans le torrent, qui, entraînant tout, gens, chevaux, voitures, ajoute encore aujourd'hui à la vivacité des vieilles superstitions romaines que conserve le paysan roumoun, en laissant à quelques lieues de là sans vie... l'héritier de ce Scythe farouche qui avait osé joindre à son nom la double mémoire de victoires remportées, aux pays de Trajan, sur des Valaques, comme aussi sur l'Italie!...

COSTUMES BOHÉMIENS.

C'est devant la dernière invasion mongole que s'est trouvée à son tour pourchassée cette bizarre famille qui, de nos jours encore, parcourt à l'état aventureux et nomade plusieurs des contrées de l'Europe. Race intelligente, gracieuse et fine, elle fut incessamment résolue à se fondre dans les rangs des nations qu'elle traversait, toutes les fois qu'en échange de sa vie libre et à ciel ouvert il lui serait offert des avantages certains. Le roman de *Notre-Dame de Paris* nous raconte en termes assez éloquents le moment de leur apparition parmi nous, pour que personne n'ignore depuis quand ils fixèrent en France, à Paris même, leurs premières tentes. Peu à peu, des rues de la Petite et de la Grande-Truanderie, comme aussi de la cour des Miracles, ils se sont imperceptiblement mêlés à tous les rangs de la société française; aussi, en les cherchant bien, où ne les retrouverait-on pas aujourd'hui? Sur les quais, aux boulevards, à l'Opéra, sur les listes électorales, à la Cour, dans le jury, selon qu'ils sont demeurés bateleurs, danseurs, musiciens, montreurs de singes, vendant leurs filles, trafiquant d'eux-mêmes, vivant de l'avenir qu'ils prédisaient, ou se servant de leur remarquable intelligence pour arriver à la fortune. Mais là où rien ne leur a été offert qui primât, selon eux, la vie de l'oiseau, celle du bandit ou du nécroman, ils sont restés absolument tels qu'on les voyait fuir devant les hordes de Gengis-Kan ou de Timour, c'est-à-dire nus, voleurs, artistes, mendiants et libertins. Pour armes offensives et défensives, ils ont leurs femmes, armes de portée infaillible, armes aux blessures douloureuses et profondes; la suave et délicieuse création d'Esmeralda peut aider à mesurer le péril qui s'attache à elles. Aussi, tout vaincus et parias qu'ils sont, les Bohémiens ont-ils vu avec orgueil leur sang plus d'une fois mêlé aux races conquérantes.

Le malheur du pays moldo-valaque, entre autres infortunes, veut que, liés de tout temps aux jeux et à la vie d'enfance des castes infimes de la race noble, les Bohémiens aient déjà imposé dans la petite noblesse plus d'un usage, plus d'une habitude, souvent même plus d'une parenté; c'est un des abus auxquels, dans les vues d'une saine politique, il est le plus intéressant et le plus urgent, de couper court!

UNE INVASION DE SAUTERELLES.

Quel est, hélas! par ce ciel si doux, par ce ciel si pur, ce nuage noir et épais qui tout à coup se montre à l'horizon? Ah! certes, dans sa couleur lugubre apparaît déjà le deuil qu'il va causer à la terre. C'est une invasion de sauterelles!... Dix années ne se passent jamais sans que les récoltes ne soient exposées à ce fléau du ciel!... Un bruit effroyable annonce leur approche; et si les cris des habitants des villes et des campagnes ne s'opposent pas à ce qu'elles arrêtent leur marche dévastatrice sur telle ou telle culture, quelques heures suffisent pour que là où elles se sont abattues tout soit détruit.

Cette sauterelle, bien différente de celle de nos contrées qu'elle surpasse de plus du double en grosseur, prend naissance dans les plaines désertes de l'Asie et du centre de l'Afrique. Quand elle a ravagé une contrée, elle émigre vers une autre. Toutefois, d'après les versions de la Bible et les récits de plusieurs des historiens de l'antiquité, elle est de nature et d'instincts qui ne se complaisent que dans certaines régions, qui ne veulent que certaines latitudes... Il est fort rare, par exemple, que son apparition cause des dégâts à l'occident ou au nord de l'Europe. Ce n'est qu'à l'époque du choléra de 1831 qu'on a observé les sauterelles sur les bords de la Baltique et de la Vistule!... On remarque par le travers de leurs longues ailes des caractères hébreux. Cette observation, dont les Russes ne parlent qu'avec effroi, tient probablement à la manière dont l'apparition des sauterelles se lie aux traditions juives de l'Ancien Testament.

Ces cruels insectes, devenus dans le pays valaque, comme partout où ils apparaissent, la terreur des habitants, en raison des dévastations qu'ils commettent, y voyagent dans une telle quantité que là où leur vol s'abat on a remarqué que, accumulés les uns sur les autres, ils s'élèvent parfois à plus d'un pied et demi du sol!... Les plus gros arbres ploient et rompent sous leur poids avant que leur feuillage ait disparu sous les premières atteintes de leurs cruelles morsures. Mêlé à leurs groupes innombrables, on distingue le merle rosé, oiseau fort rare en Europe, qui n'y apparaît jamais qu'avec elles, et qui, fendant l'air au milieu de leurs rangs épais, leur livre dans la nue une guerre à mort!... La tradition acceptée par les ornithologistes eux-mêmes veut que la couleur rosée particulière à cet oiseau entre tous ceux du globe, lui vienne de la quantité de ce sang léger dont il se repaît aux dépens de ces terribles insectes. Il arrive souvent que les sauterelles déposent leurs œufs dans le steppe; et croirait-on que même au moment où les petits éclosent il n'y a presque aucun moyen victorieux pour empêcher leur développement! Des fleuves de près d'une lieue de largeur ont été plus d'une fois impuissants pour arrêter le passage des petits qui, bien que dépourvus d'ailes, trouvent moyen de s'agglomérer ensemble, forment alors sur la surface de l'eau comme un radeau noir et infect qui, en dépit de tous les efforts humains, arrive à l'autre bord qu'ils dévastent quand l'une des rives déjà ne suffit plus à leurs ravages. C'est que là est le doigt de Dieu que rien n'arrête, ne tempère quand il a marqué pour les races humaines l'heure du châtiment. Les invasions de sauterelles et les tremblements de terre sont les deux fléaux auxquels les principautés moldo-valaques sont le plus régulièrement exposées.

TIRGOWIST.

De même qu'après quarante jours d'un déluge universel, l'arche de Noé, par le fait de l'écoulement des eaux, finit par s'arrêter en Arménie au sommet des monts Ararat, de même au premier jour marqué pour le reflux de ces flots de race humaine qu'un invisible pouvoir avait poussé vers les régions de l'Occident, la ville de Tirgowist, longtemps la capitale de la Moldo-Valachie, et aujourd'hui en ruines, devint le point où s'arrêtèrent en état de société politique constituée les Romains descendants des légions de Trajan, Daces de Décébale, Huns d'Attila, Sarmates et Goths venus du Nord, Barbares de toutes formes, de toutes migrations, et enfin Mongols de Gengis-Kan, formant là, comme au sein de l'arche présumée, un échantillon curieux de chacune des races survivant au tourbillonnement de l'espèce humaine pendant les huit derniers siècles.

Tirgowist resta longtemps, comme capitale, la résidence des princes roumouns; l'un d'eux, féroce comme Néron, voluptueux comme Sardanapale, voulut prouver un jour dans un festin sa double descendance asiatique et romaine: il ordonna qu'on mît le feu aux quatre coins du palais où il fêtait, dans une orgie somptueuse, de nombreux convives, et s'y fit réduire en cendres avec eux.

Voltaire, dans son *Histoire de Charles XII*, raconte que ce fut à Tirgowist que le héros suédois, empressé, après sa longue captivité à Bender, de reparaître tout à coup, *comme roi*, au milieu des événements militaires qui s'accomplissaient dans le Nord, prit la résolution énergique et singulière de déposer là, pour un moment, la larve brillante du prince le plus belliqueux de la terre, et d'y prendre son vol d'aigle vers de nouveaux exploits.

« Quand le roi fut à Tirgowist, dit l'immortel historien, il assembla sa suite dans une grange, et il leur dit à tous de ne se mettre point en peine de sa personne, et de se trouver le plus tôt qu'ils pourraient à Stralsund en Poméranie, sur le bord de la mer Baltique, environ à trois cents lieues de l'endroit où ils étaient.

» Il ne prit avec lui que During, et quitta toute sa suite gaiement, la laissant dans l'étonnement, dans la crainte et dans la tristesse. Il prit une perruque noire pour se déguiser, car il portait toujours ses cheveux; mit un chapeau brodé d'or, avec un habit gris d'épine et un manteau bleu; prit le nom d'un officier allemand, et courut la poste à cheval avec son compagnon de voyage.

» Il évita dans sa route, autant qu'il le put, les terres de ses ennemis déclarés et secrets, prit son chemin par la Hongrie, la Moravie, l'Autriche, la Bavière, le Virtemberg, le Palatinat, la Vestphalie et le Meckelbourg: ainsi il fit presque le tour de l'Allemagne, et allongea son chemin de la moitié. A la fin de la première journée, après avoir couru sans relâche, le jeune During, qui n'était pas endurci à ces fatigues excessives comme le roi de Suède, s'évanouit en descendant de cheval: le roi, qui ne voulait pas s'arrêter un moment sur la route, demanda à During, quand celui-ci fut revenu à lui, combien il avait d'argent: During ayant répondu qu'il avait environ mille écus en or: « Donne-m'en » la moitié, dit le roi; je vois bien que tu n'es pas en état » de me suivre, j'achèverai la route tout seul. » During le supplia de daigner se reposer du moins trois heures, l'assurant qu'au bout de ce temps il serait en état de remonter à cheval et de suivre sa majesté; il le conjura de penser à tous les risques qu'il allait courir: le roi, inexorable, se fit donner les cinq cents écus, et demanda des chevaux; alors During, effrayé de la résolution du roi, s'avisa d'un stratagème innocent; il tira à part le maître de la poste, et lui montrant le roi de Suède: « Cet homme, lui dit-il, est mon » cousin; nous voyageons ensemble pour la même affaire; » il voit que je suis malade, et ne veut pas seulement m'attendre trois heures; donnez-lui, je vous prie, le plus méchant cheval de votre écurie, et cherchez-moi quelque chaise ou quelque chariot de poste. »

» Il mit deux ducats dans la main du maître de la poste, qui satisfit exactement à toutes ses demandes. On donna au roi un cheval rétif et boiteux. Ce monarque partit seul à dix heures du soir dans cet équipage, au milieu d'une nuit noire, avec le vent, la neige et la pluie. Son compagnon de voyage, après avoir dormi quelques heures, se mit en route dans un chariot traîné par de forts chevaux. A quelques milles il rencontra au point du jour le roi de Suède, qui, ne pouvant plus faire marcher sa monture, s'en allait de son pied gagner la poste prochaine.

» Il fut forcé de se mettre sur le chariot de During; il dormit sur de la paille: ensuite ils continuèrent leur route, courant à cheval le jour, et dormant sur une charrette la nuit, sans s'arrêter en aucun lieu.

» Après seize jours de course, non sans danger d'être arrêtés plus d'une fois, ils arrivèrent enfin aux portes de la ville de Stralsund à une heure après minuit.

» Le roi cria à la sentinelle qu'il était un courrier dépêché de Turquie par le roi de Suède. »

Il existe à Bucharest, en la possession de M. Michel Ghyka, frère de l'ancien prince régnant, une grande et forte épée, trouvée à Tirgowist et sur laquelle se trouve inscrit en toutes lettres:

CAROLUS XII, SUECORUM REX!...

La loi de l'instruction primaire.

Pour examiner le projet de loi présenté par M. Carnot, nous rechercherons surtout l'esprit du projet de loi, la portée de ses dispositions principales, la raison des lacunes qu'il laisse subsister, la somme des améliorations qu'il assure et aussi l'ensemble des mesures qui pourraient être prises pour suppléer aux défauts et compléter les progrès indiqués.

Dans l'exposé des motifs, M. Carnot reconnaît l'importance actuelle de l'enseignement primaire « Puisque la libre volonté des citoyens doit désormais imprimer au pays » sa direction, c'est de la bonne préparation de cette volonté que dépendront à l'avenir le salut et le bonheur de » la France. »

Voilà une base excellente sur laquelle devra sans doute se développer largement la législation nouvelle. Pourquoi faut-il que quelques lignes au-dessous nous rencontrions cette déclaration funeste, erreur en théorie, faute pour la pratique, expression étroite et malencontreuse de rancunes philosophiques aujourd'hui bien usées:

« C'est là, citoyens, que l'enseignement primaire vient se » joindre à *l'enseignement religieux qui n'est pas du ressort* » *des écoles*, mais auquel nous faisons un appel sincère, à » quelque culte qu'il se rapporte, parce qu'il n'y a point de

» base plus solide à l'amour des hommes que celle qui se » déduit de l'amour de Dieu ! »

Nous aimons à croire que les phrases précédentes expriment une conviction sincère; qu'elles ne servent pas à envelopper une ironique concession à une opinion qu'on sait être encore puissante et respectable.

L'enseignement religieux n'est pas du ressort des écoles! mais ceci est aussi faux sous le point de vue philosophique, que funeste sous le point de vue politique.

Qu'est-ce donc qu'une école, sinon un asile sacré où l'enfance doit être initiée peu à peu à tous les devoirs de la vie? Qu'est-ce donc que l'enseignement primaire, sinon le développement progressif de tous les instincts généreux appliqué à l'acquisition des vertus et des connaissances nécessaires aux relations sociales? Comment, vous le déclarez vous-même, *il n'y a pas de base plus solide à l'amour des hommes que celle qui se déduit de l'amour de Dieu* et cette base vous la brisez! Que devient alors cette prescription de votre loi : *développer les sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité!* n'est-ce pas une lettre morte, une vaine parole qui doit être démentie par les faits dans la pratique! Enseigner les devoirs et les droits des citoyens, les applications journalières des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité à des enfants dépourvus de tout sentiment religieux! mais quel est l'instituteur consciencieux qui acceptera une pareille tâche?

Sans doute l'auteur du projet se retranche derrière cet appel banal aux ministres des différents cultes, qui ne peut être qu'une nouvelle preuve d'inexpérience, si, comme nous le voulons croire, il n'exprime pas une excuse dérisoire d'un abandon parfaitement prévu.

L'enseignement religieux qui s'adresse à l'enfance ne se compose-t-il donc que de formules dogmatiques ou de prescriptions liturgiques? Quoi, cet enseignement d'exemple et de conseil, cette révélation constante et familière que l'enfant a dû rencontrer dès le premier âge au foyer domestique lui fera défaut à l'école! Quoi, cette atmosphère morale et religieuse qui doit le pénétrer peu à peu et le rendre sensible aux impressions de toute éducation généreuse; quoi, le Catéchisme et l'Évangile, seuls livres de spiritualisme que le peuple connaisse; quoi, le christianisme qui nous a donné la liberté, l'égalité et la fraternité; quoi, l'enseignement religieux serait banni des écoles! Eh bien! soit; *la philosophie, les idées avancées, l'émancipation des intelligences*, etc., etc., exigent cette grande mesure de salut public. Les écoles seront athées comme la loi, sauf le droit qu'auront les enfants de se faire réinstruire au dehors des écoles de la République. Voyons quels seront les résultats pratiques de cette disposition philosophique de la nouvelle loi.

Laissons les grandes considérations d'intérêt social, les pensées d'avenir, les périls de toute nature dont cet état de choses nous menacerait; pénétrons dans les détails; nous voici dans une commune rurale, en face du prêtre, de l'instituteur et des enfants : quelles relations nouvelles cet article extra ou plutôt anti-libéral va-t-il établir entre eux?

Le ministre du culte, curé, pasteur ou rabbin, ne peut s'occuper de l'instruction des enfants que lorsqu'ils ont atteint dix à douze ans; dès lors le ministre leur consacre quelques heures par semaine. Jusqu'ici cette insuffisance d'enseignement religieux donné par le ministre du culte a été amoindrie par le concours des familles et la coopération des instituteurs; en supprimant cette coopération, il faut supposer ou que les familles vont redoubler de vigilance et de soins à cet égard, ou que les ministres du culte vont se multiplier et se mettre à instruire les enfants dès l'âge le plus tendre, et plusieurs heures chaque jour. Il n'en sera rien, tout le monde le sait; les familles et les ministres des différents cultes trouveront plus simple et plus sûr de rechercher des écoles où les enfants soient préparés à l'enseignement religieux et non délaissés ou rendus indifférents par l'inaction de l'instituteur.

Des écoles privées, nombreuses et florissantes, s'ouvriront en face des écoles insignifiantes et désertes de l'État; voilà un premier résultat.

Admettons que tous les instituteurs acquerront une instruction philosophique suffisante pour demeurer d'honnêtes gens et de bons citoyens sans professer aucun culte, et, par suite, que toute la population adulte qui les entourera sera également émancipée avec bonheur et dans une juste mesure, de façon que l'exemple de l'instituteur philosophe ne puisse contribuer à leur démoralisation, il nous restera à savoir quel sera le rôle de l'instituteur par rapport au ministre du culte.

Il y a longtemps que les vrais amis de l'éducation populaire désirent pour l'instituteur des conditions d'aisance et d'indépendance qui relèvent la dignité de ses fonctions; ils ne veulent plus qu'il soit l'employé servile de personne; mais ils redoutaient de lui voir prendre l'attitude d'un antagoniste, soit à l'égard du prêtre, soit à l'égard du chef de la commune : ils espéraient, au contraire, qu'il pourrait être un coopérateur utile et intelligent pour ce qui concerne le culte, aussi bien que pour tout ce qui se rapporte à l'administration municipale; mais nous voici bien loin de ces pensées; sous le rapport moral, l'instituteur ne relève que de lui-même; pourvu qu'il ouvre sa classe à l'heure dite et qu'il ne commette aucune faute grave, c'est-à-dire aucun délit légal, il n'a aucun conseil a recevoir même de l'homme qui possède la seule base de tout enseignement moral, *celle qui se déduit de l'amour de Dieu.*

Il ne peut, quoi qu'on fasse, y avoir de relations indifférentes entre le ministre du culte et l'instituteur : si l'estime et la confiance réciproques ne les unissent pas, un esprit perpétuel d'hostilité et des habitudes de tracasserie et de dénigrement les animeront l'un à l'égard de l'autre, au grand préjudice des intérêts les plus précieux de la commune.

Un institueur de l'enfance, un éducateur du peuple indifférent en matière de religion, mieux eût valu mille fois ajouter aux trois cultes reconnus par l'État trois ou quatre autres cultes nouveaux : le culte saint-simonien, le culte naturaliste, etc., etc., du moins tous les instituteurs eussent trouvé à se classer sous une de ces rubriques; et le père de famille, qui est bien aise, tout indifférent qu'il soit lui-même, de savoir à qui il confie son enfant, tout père de famille, disons-nous, aurait pu choisir celui-ci un instituteur catholique, celui-là un instituteur protestant, tel autre un instituteur saint-simonien. Vouloir qu'un instituteur soit athée, ne fût-ce qu'extérieurement, c'est introduire avec violence la plus triste et la plus violente des utopies dans le domaine de l'éducation populaire, où rien, au contraire, ne doit pénétrer qui n'ait été mûrement expérimenté et qui ne soit d'avance adopté par la conscience et la raison publique.

Les bornes de ce travail nous commandent de nous arrêter à ces considérations, malgré tout notre désir d'élucider complétement cette question. Nous comptons sur l'expérience et les lumières de l'Assemblée nationale pour faire justice de cette fatale négation des principaux devoirs de l'instituteur public; nous ne voulons pas insister non plus sur ce qu'il y a d'impolitique à se séparer violemment du clergé dans une question d'éducation populaire, alors que l'attitude du clergé, loin d'être hostile, semble promettre un loyal concours aux institutions sagement progressives de notre jeune République.

A la rigueur, l'analyse du projet de loi présenté par M. Carnot pourrait se borner à l'examen de cette disposition négative qui *abandonne l'enseignement religieux* aux ministres des différents cultes; c'est la seule idée nouvelle que nous ayons trouvée dans le projet qui reproduit les défauts et les lacunes de la législation antérieure, sans toujours profiter des améliorations depuis longtemps projetées, même sous la monarchie déchue.

Le programme est plus ambitieux, sans être plus substantiel que celui de la loi de 1833; l'enseignement civique fait à des enfants réclame une bonne *histoire populaire de la civilisation en France*, livre difficile à faire, et suppose chez l'instituteur une sûreté de vues et une maturité de convictions fort rares à notre époque, même chez les hommes spécialement exercés aux études politiques et sociales; la lettre de la constitution pourra s'apprendre par cœur, mais ne développera en aucune façon le patriotisme des futurs citoyens.

Le conseil municipal choisit l'instituteur, attribution funeste et illusoire; *le ministre le nomme*, prétentieuse inutilité. Dix-huit ans d'expérience ont démontré que l'autorité centrale du département peut seule bien choisir; que le conseil municipal agrée ou proteste, c'est tout ce qu'il peut faire d'utile; que le comité d'arrondissement nomme et que le recteur confirme, voilà les vrais principes.

L'action du ministre doit s'exercer sur les recteurs, les préfets, les inspecteurs et les directeurs d'école normale; lui réserver cette formalité banale d'une nomination déjà accomplie, à si grande distance, c'est pousser à ses dernières limites l'amour d'une centralisation paperassière et prétentieuse.

Nul ne peut être nommé instituteur s'il n'est âgé de dix-neuf ans; correction insignifiante d'un article qui avait du moins sa raison d'être; il ne fallait délivrer qu'un certificat d'études et une autorisation provisoire jusqu'à vingt et un ans; ne délivrer le brevet qu'après trois ans d'épreuves pratiques et ne confirmer dans le titre d'instituteur qu'à vingt-cinq ans; toutes ces réformes sont indiquées depuis dix ans dans tous les ouvrages qui ont traité de l'enseignement primaire, et même dans le projet de loi de M. de Salvandy. Il ne s'agit ici, bien entendu, que des instituteurs publics.

Nous n'avons trouvé dans le projet de loi aucune disposition qui développe et corrobore l'article 4 ainsi conçu : *Les écoles primaires publiques sont celles où l'enseignement est donné par l'État.*

Ce pouvait être le point de départ d'un progrès sérieux : si la liberté est laissée dans toutes ses conséquences aux écoles privées, c'est dans les écoles publiques que l'autorité centrale doit faire pénétrer son esprit et sentir son action. Il faut que toutes les écoles primaires de la République offrent un fonds d'enseignement et un mode d'instruction identiques, uniforme, sur quelque point du territoire que les citoyens aient à le réclamer, sauf les modifications officiellement constatées et admises en raison de quelques circontances locales importantes. Est-ce là ce qu'il faut entendre par la déclaration de l'article 4? Nous avons quelques raisons de croire qu'il n'en est rien et que toutes les écoles primaires publiques continueront à être aussi diverses dans leur organisation que dans leur enseignement.

Dès que nous avons vu proclamer le principe de la gratuité absolue, nous avons dû croire que tous les besoins seraient d'abord constatés et qu'il serait pourvu aux plus urgents sans plus différer; mais nous avons trouvé, au contraire, des dispositions moins libérales dans le nouveau projet de loi que dans la législation antérieure.

« Art 16. *Il y a dans toute commune dont la population excède* 300 *âmes au moins une école primaire publique.* »

La loi de 1833 réclamait une école *dans toute commune*, et l'expérience a démontré que la faculté de se réunir à une autre commune est illusoire : les distances, les obstacles naturels, les difficultés de relations, les rivalités communales, etc., s'opposent invinciblement à ces réunions; il faut établir des écoles partout où il se pourra, et des succursales desservies par des sous-maîtres partout où 15 à 20 enfants pourront être réunis.

Au-dessus de 300 âmes il y aura une école primaire publique. Et au-dessus de 600? et au-dessus de 1,200? et au-dessus de 2,000? et au-dessus de 3,000?

Où seront obligatoires les salles d'asile? les écoles spéciales des filles? les écoles primaires supérieures? Cela valait bien la peine d'être dit. S'il nous fallait une preuve de l'inexpérience pédagogique et même administrative qui se révèle à chaque ligne de ce projet, nous citerions ce paragraphe de l'article 16 : *Toute école de plus de* 150 *enfants peut être divisée, ou recevoir un ou plusieurs instituteurs-adjoints.*

Si on eût consulté un instituteur pris au hasard, si on eût ouvert le moindre ouvrage de statistique scolaire, on eût su que partout 50 à 60 élèves forment un maximum au-dessus duquel il n'y a plus qu'impuissance et confusion dans l'école; 150 élèves réclament l'adjonction d'un sous-maître au moins, non comme une possibilité gracieuse, mais comme une impérieuse nécessité.

Il est vrai que les principaux rédacteurs de ce projet de loi sont sous l'influence des merveilles de l'enseignement mutuel; mais alors pourquoi parler de cette limite de 150 élèves! avec l'enseignement mutuel un seul maître ne suffit-il pas pour 500 élèves et plus?

Pour les écoles primaires privées nous aurions aimé voir compter parmi les preuves à faire devant un jury équitable, la *preuve de moralité*, la seule pour laquelle on ne reconnaît *sur un point si délicat que la compétence des pères eux-mêmes!*

Quant aux autorités préposées à l'enseignement primaire, il y avait trois choses à désirer : 1° la constitution d'une autorité centrale forte et compétente auprès du ministre; 2° l'établissement d'un comité départemental auprès du préfet; 3° la conversion du comité local en comité cantonal.

Dans le projet il n'est pas question d'ériger l'enseignement primaire en direction générale se rattachant au ministère de l'instruction publique, mais ayant une action propre, vivifiante et continue sous l'inspiration et l'autorité du ministre; cela aurait été un progrès trop franc.

Le projet établit un conseil de perfectionnement convoqué une fois par an par le préfet; c'est un double emploi avec une des commissions ordinaires du conseil général; il y avait des attributions administratives et disciplinaires à donner à ce comité départemental qui eût centralisé les travaux et dirigé l'action des comités d'arrondissement.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi les comités d'arrondissement s'appelleront désormais comités centraux; où est le progrès?

Les comités locaux n'existent sérieusement que dans un bien petit nombre de localités; ils font double emploi avec le conseil municipal; en cas de conflit entre le maire et l'instituteur, entre le curé et l'instituteur, le maire et le curé sont juges et parties dans leur propre cause.

Il y avait profit à supprimer les comités locaux en considérant le maire et le curé comme les délégués naturels de l'autorité supérieure auprès de l'école; la surveillance efficace et, au besoin, un premier degré de répression disciplinaire auraient été confiés avec plus de raison à une commission de surveillance cantonale, dans laquelle le juge de paix, le curé doyen ou un pasteur, deux ou trois instituteurs élus pour un an par leurs confrères et des citoyens notables et compétents eussent exercé une action sérieuse et bienfaisante.

Nous n'avons rien à dire du chapitre de l'inspection primaire : peut-être un plus grand nombre d'inspecteurs généraux partant du centre, rendraient-ils plus de services que les inspecteurs supérieurs d'académie; mais peu importe, si les choix sont garantis des abus qui ont fait jusqu'ici de la plupart de ces emplois, des pis-aller et des compensations pour les fonctionnaires blasés ou déchus de l'instruction secondaire.

Rien de nouveau ni d'explicite pour les répressions et les récompenses, qui valaient bien la peine d'être réglementées; ni pour la caisse de retraite, si ce n'est une disposition trop générale qui fait regretter le chapitre consacré au même objet dans le projet de M. de Salvandy.

Nous avons laissé à dessein, pour être examinés à part, le classement et le traitement des instituteurs et institutrices, qui forment le vrai fond du projet de loi, très-superficiel sur tout le reste; si, en effet, on considère l'ensemble de ce projet, il semble qu'on ait plus en vue de *contenter les personnes* que d'*organiser les choses.*

Cependant, quelque intérêt qu'on porte aux instituteurs, il est permis de s'intéresser encore plus aux écoles; augmenter et garantir le traitement de l'instituteur, c'est bien; mais faire que ces sacrifices améliorent sérieusement les écoles, ce serait mieux encore. *Point d'école*, dit M. Cousin, *est un inconvénient, mais une mauvaise école est un fléau.* Or, est-ce une conséquence forcée qu'un instituteur bien rétribué ne puisse tenir une bonne école? Nous craignons que la loi n'ait pas tout prévu sous ce rapport.

Avant de classer les instituteurs, il eût fallu classer les écoles et faire un peu correspondre ces deux classements. Ainsi en supposant six classes d'instituteurs, les trois classes inférieures pouvaient correspondre au mérite absolu des sujets et par suite à l'importance des écoles à leur confier; les trois classes supérieures n'auraient été accordées qu'au mérite éprouvé, et, comme dans le projet, *sans que l'instituteur eût à changer d'emploi.* Cette dernière disposition est excellente; mais il n'en est pas de même de celle qui règle d'avance, et d'une manière absolue, le nombre d'instituteurs devant composer chaque classe. Cette disposition est au moins singulière. Ce pouvait être un moyen utile pour calculer les traitements; mais non un principe à insérer dans la loi.

« Art 10. *Le traitement de l'instituteur est payé par l'État.* »

En admettant le principe de gratuité absolue, non comme une chose juste et nécessaire, mais comme une mesure politique qui facilite la propagation immédiate de l'enseignement primaire, nous ne croyons pas qu'il soit indispensable que l'État seul en supporte la dépense.

Les familles étant exonérées, les communes, aidées au besoin par les départements, peuvent couvrir les trois quarts

de la dépense; il resterait un quart, quinze millions environ, à la charge de l'Etat. Cette subvention nationale suffirait pour rappeler les devoirs et les droits de l'Etat sur la direction et la surveillance des écoles primaires publiques, sans dispenser les communes des obligations plus étroites qu'elles doivent accepter en échange de la direction morale, de l'instruction et du bien-être assurés à tous leurs citoyens.

Si on eût admis un plus grand nombre de classes, comme l'exige le bien du service, tout instituteur eût pu débuter avec un traitement de 600 fr., 700 fr. ou 800 fr., suivant la valeur du brevet par lui obtenu; ses services ultérieurs lui eussent mérité successivement les traitements de 900, 1000, 1100 et 1200 fr. Cette distribution des traitements mieux gradués eût répondu à de justes désirs et fourni de nouveaux moyens d'émulation.

Si le projet n'eût laissé complétement en oubli l'instruction primaire supérieure, qui, pour être à réorganiser, n'en mérite pas moins toute la sollicitude de l'autorité; si les instituteurs destinés à diriger des écoles urbaines eussent été astreints à posséder un brevet supérieur, on aurait pu attacher à la possession de ce brevet des traitements de 1500, 1800 et 2000 fr. qui eussent dispensé de ce système d'indemnité d'une application si singulière; il y aura des instituteurs à 1000 fr. qui auront 1200 fr. d'indemnité, et des instituteurs à 1200 fr. qui en auront 1800. On voit contre les règles de la logique la plus simple l'accessoire emporter le principal; l'indemnité surpasser d'un tiers le traitement normal!

Le chapitre qui traite de l'obligation est incomplet: les cas de dispense ne sont pas spécifiés; on y punit bien les parents négligents; mais on ne pourvoit, en aucune façon, à l'enseignement des enfants délaissés; là, comme partout, les prévisions de l'expérience, l'esprit pratique manquent entièrement.

Nous ne saurions vraiment pousser plus loin l'examen de ce projet de loi, qui, malgré l'avantage d'arriver dans un moment où l'opinion publique est favorable et disposée à de grands sacrifices, n'a rien su organiser de sérieux, rien proposé qui soit mûrement étudié.

L'idée principale et dominante est une négation brutale, qui rend d'avance inapplicable cette législation nouvelle, et qui soulève, par sa seule énonciation, des défiances légitimes susceptibles de devenir demain des embarras sérieux pour le gouvernement de la République.

Avec cette facilité de disposer des ressources considérables concentrées dans les mains de l'Etat, et de séduire les esprits par l'application du principe absolu de gratuité, ce projet ne satisfait que des intérêts individuels, il délaisse les salles d'asile, ne règle rien pour les écoles spéciales de filles, supprime l'instruction primaire supérieure, et ne sait le plus souvent que rétrécir l'application des principes qu'il emprunte à la législation antérieure.

Encore une fois, ce projet a été improvisé avec une déplorable rapidité et vraisemblablement substitué au travail important qu'a dû faire, dans ces quatre mois de débats intérieurs, la haute commission que le ministre avait investie de sa confiance

Le ministre actuel s'honorerait donc en retirant ce pauvre projet de loi et en appelant quelques hommes d'expérience spéciale à en dresser un plus complet et mieux ordonné, ce qui se pourrait faire en peu de temps sous les yeux mêmes du ministre.

Ouverture du Chemin de fer de Paris à Dieppe.

La ville de Dieppe à vol d'oiseau.

L'inauguration d'un nouveau chemin de fer est une de ces solennités que l'*Illustration* célébrait jadis avec magnificence. Pourquoi ne lui est-il plus permis d'intéresser ses lecteurs au récit et au spectacle des fêtes pacifiques de l'industrie? Autres temps, autres images. Bornons-nous donc à constater ici que le premier voyage à Dieppe par le chemin de fer a eu lieu le 30 juillet 1848. Le voyage s'est fait sans accident; la fête donnée par la compagnie et la ville de Dieppe n'a été marquée d'aucun caractère propre à la distinguer des solennités ordinaires en pareil cas. Il n'y avait plus de princes; mais les ministres, les représentants du peuple et les journalistes n'y manquaient pas plus qu'avant la révolution. Seulement, c'était d'autres ministres, d'autres députés et des journalistes moins connus que les anciens. Les financiers étaient les mêmes que ceux de l'ancien regime; les gouvernements tombent, mais les financiers subsistent. Ils sont un peu moins riches et un peu plus aimables, voilà toute la différence.

On sait que le chemin de Dieppe suit la voie de Rouen et du Havre jusqu'à Malaunay, où il se sépare en courant sur la vallée de Monville, célèbre par sa récente catastrophe, dont les traces affligent encore les yeux du voyageur.

Dieppe n'est pas riche en édifices curieux, si ce n'est l'église Saint-Jacques, l'un des plus beaux monuments religieux de France, et le château-fort; mais elle est riche de souvenirs historiques. C'est la patrie des Duquesne, des Vauquelin et de la famille Bongard, laquelle s'est illustrée de père en fils par son dévouement à secourir les naufragés. En 1442, Talbot fondit sur elle avec une formidable artillerie; elle put résister à ses attaques et attendre l'arrivée de Dunois, l'un des fils de ces contrées, qui la délivra. A la fin du 17e siècle, elle ne fut pas moins heureuse, et maintint son indépendance malgré le bombardement effroyable qu'elle dut soutenir d'une flotte de cent voiles anglo-hollandaise. C'est de Dieppe enfin que sont partis les Français qui fondèrent Québec, dans le Canada. Sous le rapport industriel et presque artistique, Dieppe présente encore un autre intérêt. Des milliers de sculpteurs y travaillent l'ivoire d'une façon très-remarquable, et ils ont su acquérir ainsi à leur patrie une réputation méritée.

Dieppe est aujourd'hui le port le plus voisin de Paris. Puisse le chemin de fer rendre à cette patriotique cité, par le concours des voyageurs, la facilité et la rapidité des communications, la vie commerciale qu'elle a eue autrefois et dont elle est toujours digne!

Khodja Nasr-el-Dine (1).

LÉGENDE ARABE.

Si la curiosité d'artiste vous conduit jamais au Caire, n'oubliez pas de visiter la *vallée des Califes* : vous n'auriez qu'une idée très-incomplète des beautés pittoresques de l'Orient, si vous aviez négligé l'occasion de connaître ce site merveilleux. Au milieu des antiques monuments dont il est couvert, vos yeux sont distraits par la vue d'un marabout dont le style contraste avec celui de tous les autres. Demandez quelles sont les cendres qu'il renferme, et votre drogman, dans ce langage imagé, familier à tous les enfants de l'Arabie, vous racontera la légende du khodja Nasr-el-Dine.

Voici cette légende telle — au charme du récit près — que nous l'avons recueillie de la bouche de l'un des hommes les plus aimables et les plus érudits de l'Orient :

Dans la capitale des califes vivait, sous Omar, le favori du prophète, le meilleur musulman qui eût jamais adoré Allah. Sa vie n'avait été qu'une longue prière, une suite continue de bonnes œuvres. Tout le monde l'aimait et le vénérait comme un saint. Le bonheur, cependant, ne lui souriait qu'à demi : depuis son enfance, depuis qu'il avait commencé à bégayer le nom du prophète, il nourrissait l'espoir de faire le pèlerinage de la Mecque, il se promettait de ne mourir qu'après avoir baisé la terre sacrée ; et, pourtant, sa vieillesse avancée lui présageait une fin prochaine sans qu'il eût pu encore réaliser ses plus chères espérances. Il amassait pieusement, aux dépens même de ses besoins, l'argent nécessaire au voyage; mais chaque fois que la somme, assez ronde, le rapprochait du but de ses désirs, son cœur simple et charitable s'attendrissant sur les misères d'autrui, il laissait couler dans les mains du pauvre les épargnes qu'il avait amassées à grand'peine.

Vaincu enfin par ses remords religieux, il jura de fermer son âme aux émotions de la pitié et de réaliser au plus tôt son saint projet.

Le grand jour du départ approchait. Les apprêts du voyage se faisaient avec cette sage lenteur, ce soin minutieux qui caractérisent les musulmans, surtout dans l'acte qu'ils considèrent comme le plus important de la vie, le khodja Nasr-el-Dine se préparait à la pieuse solennité par des prières et des ablutions plus nombreuses que d'habitude.

La veille du départ, au lever du soleil, impatient de découvrir au loin les chemins qui allaient le conduire à la Mecque, il gravit le mont Kattan. Là, il remercia Allah de lui avoir donné la force de tenir ses résolutions et lui promit d'abandonner aux pauvres, au retour, tout ce qui ne serait pas strictement nécessaire à ses besoins. Que n'aurait pas promis le bon Nasr-el-Dine dans ce moment d'extase et de reconnaissance! Il se voyait déjà, au delà du tombeau, en possession de tous les biens promis aux *hadjis* : à eux les plus frais ombrages, les sorbets les plus délicieux, les plus blanches houris. La brise, jouant dans les palmiers, murmurait à travers leurs branches je ne sais quoi de vague et de doux : pour le khodja, c'était une mélodie du ciel. L'Orient rougissait sous le premier baiser du soleil; toute la nature resplendissait d'une beauté que Nasr el-Dine ne lui avait jamais connue. A ses yeux l'avenir s'illuminait déjà des splendeurs de l'immortalité. Après s'être oublié longtemps dans la béatitude de ce rêve, il fit une dernière prière et se dirigea vers sa maison. — Mais l'ange de la bienfaisance, qui avait souri en entendant le khodja jurer de ne plus faire l'aumône, se mit à marcher à ses côtés.

Tombeau du Khodja Nasr-el-Dine dans la vallée des Califes, près du Caire, d'après un dessin de M. Barbot.

Sur le point de rentrer chez lui, Nasr-el-Dine rencontra une femme qui pleurait amèrement. Une poule morte était à ses pieds. La femme la considérait d'un œil avide, sans oser néanmoins y toucher.

— Pourquoi pleures-tu, Kitcha? demanda Nasr-el-Dine, et pourquoi regardes-tu ainsi cette poule? Ignores-tu que le prophète a défendu de manger les animaux morts?

Kitcha se prit à pleurer davantage et s'écria à travers ses sanglots :

— J'ai sept enfants, tu le sais; mon mari est mort depuis bien longtemps, et je suis si pauvre! Le prophète est bon, Nasr-el-Dine; peut-être permet-il qu'on vive de la chair des animaux morts plutôt que de se laisser mourir de faim. Je n'y toucherais pas pour moi, à cette poule; mais mes enfants!.... mes enfants, Nasr-el-Dine!... Depuis hier, ils me demandent à manger; ils m'attendent et je n'ai rien a leur donner! Crois-tu que le prophète trouve bon que je laisse périr ces pauvres petits? Si tu le crois, oh! je laisse cette poule! je veux avant tout obéir à Allah.

Et Kitcha tomba à terre en proie à une violente douleur. Ému de sa détresse et de ses bons sentiments, le khodja oublia ses fermes résolutions, le saint pèlerinage, tout ce qu'il rêvait et espérait depuis tant d'années; sa compassion l'emporte, il met dans la main de la pauvre femme l'or qu'il destinait au voyage.

— Tiens, Kitcha, le prophète te récompense. Cours à ta famille, voici du pain pour de longs jours.

Kitcha se jette aux pieds de Nasr-el-Dine, les embrasse, et, se relevant radieuse, s'enfuit comme une folle vers sa pauvre maison, où cet or va faire luire tant de joie.

L'âme de Nasr-el-Dine savoura cette bonne action comme la terre, desséchée par un soleil brûlant, savoure le bienfait d'une pluie généreuse. Mais, s'arrêtant tout à coup, il s'avisa que la perte de son trésor ne lui permettait plus de songer

(1) *Nasr*, victoire; — *el-Dine*, la religion.



Départ des Pèlerins du Caire pour la Mecque, d'après un dessin de M. Barbot.

au pèlerinage, et, pour la première fois, il se repentit d'avoir porté aux lèvres du pauvre la coupe de la charité. Il rentra chez lui, où il s'abîma dans sa douleur.

Le lendemain Nasr-el-Dine était encore au sommet du mont Kattan. Les larmes inondèrent ses joues quand il vit l'innombrable et solennelle procession des pèlerins se dérouler dans la plaine. On enlevait les dernières tentes du campement, on chargeait les chameaux, on disait adieu à ceux qui restaient, on baisait les mains des élus. Les grandes rumeurs s'élevant de cette multitude étaient pour la conscience de Nasr-el-Dine les voix formidables du remords. Il pleura beaucoup; et, quand la dernière file des pèlerins se perdit dans les profondeurs de l'horizon, il lui sembla que son âme le quittait pour s'élancer à la suite de la sainte caravane. Les derniers rayons du soleil le laissèrent à la même place, la tête tournée vers ce point lumineux qu'indique l'étoile du prophète.

Cependant les jours du khodja s'écoulaient tranquilles. Il s'étonnait de sentir une paix intérieure si peu en rapport avec ses espoirs déçus. Des songes heureux venaient éclairer ses nuits de leurs souvenirs. Parfois son découragement cédait au charme d'une voix céleste, qui disait dans sa conscience : « Nasr-el-Dine, confie-toi à la Providence, Allah ne t'a pas abandonné. » N'osant penser sans désespoir à cette bienheureuse contrée qu'il ne pouvait visiter, il cherchait à oublier les pèlerins; car, à l'idée de leur bonheur, son âme, si douce et si simple pourtant, avait peine à se défendre d'un regret jaloux.

Enfin la pieuse caravane est signalée par les cris d'allégresse de toute la ville du Caire. Chacun s'empresse de courir à la rencontre des pèlerins. Nasr-el-Dine seul s'enferme chez lui, pleurant et priant. Soudain mille voix prononcent son nom. Il sort. Les plus vénérables des hadjis, rangés devant sa porte, se précipitent à ses pieds en le voyant, baisent sa robe et ses mains. Un trouble étrange s'empare de Nasr-el-Dine :

« Eh quoi! hadjis, vous à mes pieds! s'écrie-t-il; d'où me vient cet honneur immérité qui doit déplaire au prophète? C'est moi qui dois tomber à vos genoux et baiser la poussière sacrée de vos chaussures.

— Pourquoi dissimuler? lui répond le plus vieux des hadjis; ne savons-nous pas, Nasr-el-Dine, que le prophète te chérit entre nous tous? Par quels chemins es-tu revenu? Tu étais des nôtres en allant; tu nous édifiais tous par ta piété, par ta conduite si conforme aux rites du pèlerinage. C'est toi qui, à Minèh, as su choisir dans les salles les pierres les plus rondes, pour les jeter dans le *trou du Diable* au mont Araffat. Le courage avec lequel tu as supporté, pendant la route, les fatigues, les privations, les jeûnes faisait l'admiration des plus vieux d'entre nous, comme, avant le voyage, tes vertus, ta bonté, ta charité, ton habileté à expliquer les lois de notre religion, à découvrir les secrets de la science faisaient l'orgueil de ta ville natale. Racontenous, Nasr-el-Dine, comment tu es revenu; il a fallu certainement que le prophète te fit transporter par un de ses serviteurs du paradis, pour que tu aies pu ainsi traverser le désert? »

Nasr-el-Dine, en proie à une vive émotion, ne put répondre que par ses larmes. Il commençait à s'expliquer cette paix qu'il avait goûtée pendant le pèlerinage et à pressentir les desseins d'Allah. Sans force pour supporter un pareil bonheur, il s'évanouit. On le transporta chez lui, et la douce voix qui, bien souvent déjà, avait endormi sa douleur, vint encore lui révéler la sollicitude du ciel pour lui : Allah, touché de la vertu de son serviteur, avait ordonné à l'*ange de la charité* de revêtir la figure de Nasr-el-Dine et de faire, à sa place, le pèlerinage de la Mecque, dont tous les mérites devaient être comptés à ce vrai croyant, qui l'adorait si dignement par la bienfaisance.

Cette nouvelle se répandit par tout le Caire. Chacun voulait parler au khodja et voir le favori du prophète. Tous les ans, jusqu'à la mort, pareille merveille : les pèlerins faisaient le voyage de la Mecque en compagnie du sosie de de Nasr-el-Dine, de l'*ange de la charité*.

La vénération qui s'attachait au khodja lui éleva une tombe au milieu même de celle des califes. En lui décernant une place d'honneur parmi ses maîtres, l'Égypte voulut rendre hommage à la miséricorde d'Allah ainsi qu'aux vertus de son serviteur.

HIPPOLYTE LAPEYRRE,
Secrétaire intime de S. E. Sami-Pacha.

Les Journaux depuis le 24 juin.

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes feuilles!

me disais-je mélancoliquement en songeant à toutes celles que le sabre du général Cavaignac a, depuis le 24 juin, si impitoyablement moissonnées. Que sont devenues, où sont allées les âmes de tant de journaux si méchamment mis à mort, et dont les éternels crieurs remplissaient la ville, soir et matin, d'une si harmonieuse musique?

Te, veniente die, te, decedente, canebat.

Où sont ces Orphées? où sont ces Eurydices? où sont la *Mère Duchêne*, le *Père Duchêne*, l'*Aimable Faubourien*, ces organes de la canaille, dont ils reproduisaient les sentiments et le langage avec une fidélité dont le style même des *Mystères de Paris* ne nous avait donné qu'une faible idée? Où est le *Peuple constituant*, cette pensée de M. de Lamennais, qui n'est pas la pensée immuable? Où êtes-vous, avant-coureurs de la République démocratique et sociale, *Révolution de 1848*, *Tocsin des travailleurs*, *Accusateur public*, *Populaire* de Cabet, etc.? Qu'as-tu fait de Thoré, *Vraie République?* Où sont aussi ces petits journaux si agréablement facétieux et dont les titres seuls annoncent le goût attique de notre époque : le *Lampion*, le *Canard*, les *Besicles*, etc., etc.? Où est la *Presse?* où est l'*Assemblée nationale*, l'Isaïe et le Jérémie du journalisme, qui chaque jour faisaient le tour de Jérusalem en criant : *Malheur! malheur!* malheur à vous, malheur sur vos femmes et sur vos enfants, jusqu'à la onzième génération inclusivement! Qu'est devenu enfin le *Représentant du Peuple*, cette feuille si tendre et si bénigne, qui avait un moment échappé à la catastrophe de la suppression, mais qu'une passion démesurée a fini par conduire au tombeau?

Elle aimait trop Proudhon! c'est ce qui l'a tuée!

Sont-ils donc morts pour jamais, tous ces petits et grands journaux? ou nous sera-t-il donné de les revoir bientôt ressusciter glorieusement et reparaître dans le ciel de la politique, suivis d'une grande majesté et d'une page d'annonces?

Mais, en attendant, tandis que les uns meurent, d'autres naissent. Autant d'enterrements, autant de baptêmes. Faut-il pleurer la perte de ceux-là, ou fêter la naissance de ceux-ci?

Faut-il gémir? faut-il chanter?

C'est ce que je me demandai longtemps avant de mettre la main à la plume, saisi tour à tour de joie ou de tristesse, semblable au bonhomme Gargantua qui alternativement *ploroit comme une vache ou rioit comme un veau* entre la bière de sa vénérable femme Badebec et le berceau de son cher fils Pantagruel. A la fin, le bonhomme finit par se réjouir, je ferai comme lui, et peut-être m'imiterez-vous quand je vous aurai énuméré toutes les richesses dont vient de nous doter la presse nouvelle.

Un des premiers enfants qu'elle ait mis au monde le lendemain des journées de juin, c'est l'*Avenir national*, dont le rédacteur en chef est le citoyen Paul Féval. C'est là un très-grand nom assurément, et bien propre à figurer à la tête d'un journal qui se propose de nous ouvrir la voie de nos destinées, d'être la colonne lumineuse qui nous doit guider à travers les écueils de la mer Rouge de la république socialiste et de la mer Morte de la réaction? M. Paul Féval n'est rien moins que l'auteur du *Fils du Diable* et des *Mystères de Londres*, où il a, dit-on, demeuré toute une semaine. Certes je ne suis point de ceux qui nient le mérite de ces chefs-d'œuvre. J'admire autant que personne tout ce qu'on y rencontre d'événements et de caractères impossibles, d'absurdités habilement combinées pour y faire naître l'intérêt aux dépens de la vérité et de la vraisemblance. J'admire même le français que parle ou qu'écrit M. Paul Féval, et mon admiration en cela est d'autant plus louable que je comprends fort peu ce français-là. Toutes ces qualités appelaient évidemment l'auteur du *Fils du Diable* à jouer un grand rôle dans la magnifique carrière du roman-feuilleton. Son coup d'essai avait été un coup de maître. Dès lors M. Dumas ou M. Sue pouvaient mourir; ils avaient un héritier, et le roman-feuilleton ne périrait pas. Ce fut une grande joie en ce temps-là; qui ne s'en souvient? Je ne l'ai point oublié, et c'est pourquoi je regrette amèrement que, renonçant à sa vocation, foulant aux pieds ses premières couronnes, M. Féval, de grand romancier, se soit fait publiciste médiocre, journaliste sans originalité et sans portée.

A-t-il donc été tenté par l'exemple de l'auteur de *Robinson Crusoé*, ou de l'auteur des *Voyages de Gulliver*, qui ne mirent pas moins de verve, de raison et de malice dans leurs journaux et leurs pamphlets que dans leurs immortels romans? Mais ces romanciers-là n'ont rien de commun avec M. Paul Féval. L'imagination de Swift et de Daniel de Foë était toujours éclairée et guidée par la raison; c'était l'imagination de penseurs qui n'usaient de la fiction que pour donner plus d'agrément et de relief à la vérité. L'auteur du *Fils du Diable*, au contraire, n'usait de la sienne que pour se passer du vrai où il ne pouvait atteindre. C'est pourquoi il est aujourd'hui si profondément dépaysé dans le domaine de la politique : là il faut apporter avant tout le sentiment de la réalité, la science des hommes et des choses. Il faut avoir lu, étudié, réfléchi pour émettre un jugement digne d'être écouté; il faut s'exprimer nettement et vivement pour être lu et compris de tous.

A voir ce qui se passe, à voir cette quantité de journaux nouveaux qui se multiplient avec une si effroyable rapidité, on dirait vraiment que rien n'est plus aisé que de créer un bon journal, et d'être un journaliste éminent. On se fait à cet égard, si je ne me trompe, beaucoup d'illusions. Combien comptions-nous, avant la révolution, de journaux accrédités? Combien de journalistes connus et aimés du public? Trois ou quatre, et je ne sache pas que le nombre en ait sensiblement augmenté depuis le 24 février.

Cependant les circonstances étaient belles, et la carrière largement ouverte. Plus de timbre, plus de cautionnement, plus d'entrave à la libre et pleine expression de la pensée de tous. Chacun pouvait parler, et chacun était sûr d'être entendu. Beaucoup ont usé et abusé de cette liberté, de cette licence. Quel est celui cependant dont la parole ait été remarquée, et qui se soit montré capable de prendre place parmi les vétérans de la presse?

On s'explique aisément, du reste, qu'un journal paraisse facile à faire. Car il n'est pas un de nous qui ne fasse le sien à ses heures, et qui ne le communique le soir à ses amis dans les loisirs du dessert, dans les intervalles du whist ou du domino. « Tout le monde, a dit, je crois, Benjamin Constant, tout le monde acquiert en naissant le droit de déraisonner sur la religion et la politique. » Mais on aurait tort d'en conclure que nous obtenions aussi aisément le droit et le pouvoir de déraisonner pour le compte des autres, de manière à nous en faire entendre. Sans doute le premier devoir d'un journaliste est de redire toujours la même chose; mais cette même chose, il faut la redire d'une façon toujours nouvelle. « Il y a quinze ans, disait en mourant le rédacteur de l'ancien *Courrier français*, l'honorable Chatelain, il y a quinze ans que je refais tous les jours le même article. » Mais il l'avait fait sans que le public s'en aperçût, et cela n'est pas aisé.

Encore une fois, n'est pas bon journaliste qui veut. Ce métier-là, pour être bien rempli, demande une réunion de facultés assez rares, de talents tout particuliers, et que la nature ne prodigue pas.

On peut donc être, d'ailleurs, un homme d'esprit et de sens, composer à loisir des romans agréables, écrire suffisamment, et ne faire qu'un honnête journal. Je ne dis plus cela pour M. Paul Féval, mais pour M. Alphonse Karr, qui, lui aussi, vient de mettre la main à la pâte. Quelle rage pousse aujourd'hui les gens de lettres à s'improviser, bon gré, mal gré, publicistes, économistes, et même sténographes? Passe après le 24 février! La politique alors vous débordait et vous absorbait impérieusement. Mais, puisque des jours plus doux commencent à luire, puisque les théâtres se rouvrent et que les clubs ne sont plus qu'entr'ouverts, ne serait-ce pas aux romanciers, aux poëtes, aux artistes de favoriser de tous leurs efforts cette renaissance, et de ramener le public dans les sentiers fleuris de cette littérature trop longtemps négligée? Au lieu de cela, ils semblent prendre à tâche de se précipiter dans la gueule du monstre; jetant loin d'eux les gâteaux de miel dont ils auraient pu l'endormir, ils viennent provoquer sa fureur et mêler leurs cris à ses aboiements.

Enrôlé par M. Karr dans la rédaction de son *Journal*, M. Théophile Gautier, le dirai-je? vient de commettre une longue dissertation sur l'avenir de la République. La république de M. Gautier sera essentiellement confortable et splendide, une république toute tapissée des tapisseries des Gobelins, tout étincelante de diamants, de bronzes et de cristaux, toute confite en douceurs et en chinoiseries supercoquentieuses, une république de petits pâtés et de marrons glacés, où tout le monde pourra satisfaire à toute heure ses désirs les plus capricieux, les plus fantastiques : car le désir, comme dit si éloquemment M. Gautier, est l'*émission ascensionnelle de l'âme vers la félicité*, et il est juste qu'un vrai républicain puisse donner cours à ses *émissions ascensionnelles*, qui ne sont pas moins respectables assurément que ses *ascensions émissionnelles*.

M. Gautier, d'ailleurs, rejette bien loin la chimère de l'égalité absolue : car, dit il, il y a des vallées et des montagnes naturellement; *faudrait-il donc guillotiner la montagne, cette aristocrate involontaire?* Pour moi, je ne suis pas assez cruel pour souhaiter cette exécution, et pourtant j'aurais bien désiré y assister. On ne voit pas tous les jours *guillotiner des montagnes*, et ce spectacle, même aujourd'hui où l'on voit tant de choses, ne laisserait pas que d'avoir son intérêt. Pour M. Gautier, il est vrai, rien n'est plus simple, plus facile que cette petite opération-là. Ne fait-il pas partie, n'est-il pas l'un des chefs de ces *tranche-montagnes* de la littérature, qui jouent familièrement avec le pyramidal et le gigantesque, qui, à tout propos, entassent Pélion sur Ossa, des sottises d'airain sur des sottises de granit, avec une intrépidité qui serait ridicule, si elle n'était pas sublime!

Croyez-m'en, monsieur Gautier; renoncez à la politique, comme déjà vous avez si sagement renoncé à la poésie, à la comédie et au drame. Faites-nous encore de ces beaux ballets que vous faites si bien; et dès que *la Presse* aura repris son vol, continuez de mettre à mort Racine, Corneille et Boileau, qui ont la vie dure, et de chanter Paul Meurice, Hugo et Vacquerie dans ces éblouissants feuilletons, si chers à la place Royale, et où les filles entretenues de la rue du Helder viennent prendre des leçons d'esthétique.

Le même jour que la feuille de M. Alphonse Karr et consorts, a paru, si je ne me trompe, *le Spectateur républicain*, qui procède du *Conciliateur*, qui procédait des *Nouvelles du soir*, qui procédaient de la Révolution de février. Je souhaite, j'espère que, sous son nouveau titre et sa nouvelle forme, il vivra plus longtemps et mieux. Les noms de ses rédacteurs, des rédacteurs de la partie littéraire surtout, me semblent du plus heureux augure. C'est M. Emile Augier qui doit y traiter des théâtres, et M. Ponsard y est chargé de l'article *Variétés*. M. Ponsard! Quelle bonne fortune pour moi de rencontrer ce nom sur mon chemin; quelle belle occasion d'entonner un dithyrambe, si j'étais, comme on le dit, le prêtre de ce dieu, l'Olivier de ce Roland, le triste Pylade de ce déplorable Oreste. Mais je ne suis rien de tout cela, je le confesse; je n'ai jamais écrit sur M. Ponsard que ce que j'ai cru vrai, et n'ai épargné à ses pièces ni les observations ni les critiques. C'est avec la même franchise que je lui dirai que je le crois peu propre à tenir le sceptre de l'article *Variétés*. Faut-il pour si peu qu'il fasse des infidélités à Melpomène, cette tragique fille dont il ménage un peu trop les forces, ce me semble? Elle a encore bon dos, quoi qu'on en dise, et ne demande, comme Thalie, qu'à nous faire de beaux et robustes enfants, pour peu qu'on sache leur en faire. Mais il faut les tenir en haleine; et si M. Augier et M. Ponsard n'y songent, s'ils se dissipent trop dans la menue besogne du journalisme, s'ils s'endorment trop longtemps sur leurs premiers lauriers, ils pourront bien rencontrer par-ci, par-là, à travers la ville, quelqu'un qui leur rappellera le mot si vrai de Diderot : « Quand un poëte se tait, c'est qu'il n'a rien à dire. »

Maintenant je voudrais, avec votre permission, vous parler quelque peu de l'*Association nationale*, *journal mensuel des améliorations immédiates*. Ce titre n'est pas fort clair, ni très-grammaticalement rédigé. *Journal* et *mensuel* sont deux mots qui s'excluent, selon moi; car un journal, qui ne paraît pas tous les jours, n'est plus un journal. Mais n'y a-t-il pas du pédantisme à épiloguer ainsi, par les phrases qui courent, sur des points et des virgules, et, si je continuais ainsi, ne pourrait-on pas m'appliquer sérieusement cette spirituelle épigramme d'un aimable poëte :

Je sens que je deviens puriste,
J'aligne au cordeau chaque mot;
Je suis Vaugelas à la piste :
Je pourrais bien n'être qu'un sot!

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas que le titre qui soit embrouillé dans la feuille de l'*Association nationale;* d'un bout à l'autre elle s'explique assez peu clairement. Je vois bien sans doute qu'il y est question de former, d'organiser une vaste association de tous les corps d'état, de toutes les industries, à l'aide d'un capital d'un million divisé en actions de 500 fr. ou de 5 fr., suivant le désir des preneurs. De plus, je comprends encore que, sentant l'impossibilité de réaliser aujourd'hui ce million, le directeur de l'*Association* réduit à dix mille francs le capital préalable qui doit servir à la fondation de cette gigantesque entreprise. Mais je voudrais savoir encore comment elle fonctionnera, quels seront ses moyens d'action et de contrôle, le nom et les titres de ses chefs, quelles garanties enfin seront données aux actionnaires. Il faut être prudent, et l'on y regarde à deux fois; on veut avoir des sûretés avant de prendre une action de cinq francs. Pour moi, dans mon zèle pour l'association, j'irais peut-être jusqu'à en prendre deux ou trois, dans un an ou deux, si j'avais des renseignements plus précis sur la capacité et la moralité des gérants et sur le mode de leur gestion. Que l'*Association nationale* veuille bien s'expliquer catégoriquement à cet égard : d'ici là elle peut toujours compter sur mon concours, mon concours sincère et désintéressé.

Au surplus, je pourrais de suite savoir à quoi m'en tenir en m'adressant au *Révélateur, journal prophétique*, qui, pour un sou, dit à chacun sa bonne aventure, qui sait le passé, le présent et l'avenir,

Quæ sint, quæ fuerint, quæ mox ventura trahantur.

Ainsi, en plein dix-neuvième siècle, en l'an de grâce 1848, il y a encore de ces hommes rares qui expliquent les chiffres cabalistiques, lisent dans les cieux, conspirent avec la foudre et tiennent des conciliabules avec les esprits de ténèbres. Les temps des devins et des pythonisses ne sont pas encore accomplis. Le principal rédacteur du *journal prophétique*, l'auteur des *Arcanes de la vie future dévoilés*, M. Cahagnet, est un de ces mortels prédestinés à qui rien n'échappe des secrets du Destin. Quel est ce M. Cahagnet, et comment se fait-il qu'après avoir si bien dévoilé les *Arcanes de la vie future*, il soit demeuré inconnu jusqu'ici, dans la vie présente, dans un arcane si impénétrable? Dieu ou Satan le savent et le *Révélateur* aussi. Toujours est-il que la puissance cabalistique de M. Cahagnet est incontestable. On peut en juger par quelques chiffres que cite triomphalement le *Révélateur prophétique*, et après lesquels il s'écrie :

« En présence de tels faits, l'homme consciencieux se demande : Que peut l'aveugle raison contre la destinée? que peut la volonté de l'homme contre la volonté de Dieu? »

Hélas! elle ne peut rien et cela doit humilier notre orgueil. Mais, quoique soumise à un pouvoir fatal, n'allons pas cependant désespérer de l'humanité. Tant qu'elle produira des hommes comme M. Cahagnet, des journaux comme le *Révélateur prophétique*, il est clair qu'elle ira toujours grandissant, qu'elle ne cessera de s'approcher du but idéal de son indéfinie perfectibilité.

Le *Pilier des tribunaux* vise moins haut. Il aspire simplement à ressusciter l'*Audience*, cette feuille jadis si chère aux bonnes d'enfants et aux courtiers d'annonces, aux portiers et aux afficheurs. Hélas! malgré le nombre et l'attrayante variété de ses réclames, l'*Audience* est morte, morte, et la voix de M. Séguier ne la réveille plus. Le *Pilier des tribunaux*, qui cherche à s'élever aujourd'hui sur ses ruines, sera-t-il plus durable? Je ne sais. Après tout, que ce *Pilier* se maintienne ou s'écroule, le pain n'en sera pas plus cher et Olympio moins solennellement grotesque; par conséquent, nous pouvons parler d'autre chose.

La *Réforme administrative* s'offre tout à point. Quel est le but de cette *Réforme administrative* où il est si souvent question des personnes et si rarement des choses? Sans doute il est juste, il est utile de faire la guerre aux abus qui se sont glissés dans les administrations, à tous ceux qui cumulent et monopolisent. Mais serait-il permis d'offrir, sous ce prétexte, une prime à la délation, d'ouvrir une porte, un asile à tous ces méchants propos, à toutes ces médisances, à ces petites calomnies qui sans cesse circulent de bas en haut dans toutes les administrations? Je crois bien sincèrement aux loyales intentions de ceux qui ont fondé et qui dirigent cette feuille; mais je les avertis qu'ils se placent sur un terrain bien glissant, et où le moindre faux pas a de bien graves conséquences.

Mais, en vérité, je perds mon temps à des bagatelles, tandis que je devrais réserver tout ce que j'ai de force et de voix pour vous parler dignement, s'il se peut, du plus grand phénomène de ce siècle, l'*Événement*. L'*Événement!* Quel événement que l'avénement de cet *Événement*. Hâtons-nous d'épargner quelques tortures aux Saumaise futurs, en racontant l'origine de ce grand fait qui depuis huit jours tient en éveil Paris, la France, l'Europe, le monde.

Un jour M. Hugo s'éveillant s'aperçut qu'il lui manquait quelque chose pour être un homme politique complet. Il chercha longtemps, bien longtemps. Tout d'un coup il bondit sur sa couche, frappa de la main le bonnet de nuit majestueux qui a l'honneur de coiffer son *olympien chef* (bel hémistiche!), et se dit : « Oui, c'est cela... Lamartine a un journal, et je n'en ai point encore. Lamartine a le *Bien Public*, et Pelletan est son prophète. Je ne manque pas de Pelletan, Dieu merci. Et pourtant mon journal est encore à fonder. Il est vrai que j'ai déjà force journaux et journalistes qui me veulent du bien. Il n'y en a pas un que je n'aie flatté et adulé pour qu'il me flattât et m'adulât. Pas un dont je n'aie cent fois monté et redescendu, redescendu et monté les escaliers. J'en ai presque usé sous mes pas gigantesques les rampes de fer et les dalles de granit. Mais cela ne suffit plus pour un représentant du peuple : il me faut désormais un journal tout à moi, bien à moi, tout aussi plein de moi, que je le suis moi-même. Allons trouver Vacquerie. »

Ainsi parla M. Hugo; et après avoir revêtu l'une et l'autre de ses divines chaussettes, il fourra ses pieds majestueux dans ses bottes majestueuses, ceignit autour de ses reins puissants les bretelles étincelantes qui suspendent sa noire culotte, noua autour de son cou de marbre sa cravate de bronze aux plis souverains, endossa son frac bleu et son gilet blanc, prit ses gants jaunes et son chapeau noir et, brillant comme un dieu, il s'achemina à pas mesurés vers la demeure de son bien-aimé disciple.

Et les habitants de la place Royale et du boulevard Beaumarchais se rangeaient respectueusement sur son passage, et, lisant sa pensée dans ses yeux, ils se disaient les uns aux autres :

Sous ce crâne où le monde en silence est couvé,
D'un second *Bien public* le soleil est levé!

Vacquerie sommeillait encore, mais son sommeil semblait lourd et pénible. Il rêvait, l'infortuné! qu'un critique de l'an 3002 osait comparer ses vers à ceux d'*Athalie*, et préférer le *Misanthrope* à *Tragaldabas*. Bien heureux fut son réveil, lorsqu'en ouvrant les yeux il vit, au bord de sa couche de fer, la face du maître doux et puissant qui lui souriait, grave et sereine.

— Maître, lui dit-il, quelle pensée vous amène? Auriez-vous besoin de votre humble disciple? N'êtes-vous pas celui qui commande aux astres et aux éléments? N'êtes-vous pas le Tout-Puissant, le Trois Fois Saint, le Seigneur-Dieu, comme je l'ai dit dans mes *Demi-Teintes :*

Ici-bas et là-haut vous êtes deux Seigneurs.

Vous faites votre livre et Dieu fait son printemps;
Et bientôt, lorsqu'enfin resplendira le vôtre,
Nous pourrons comparer un univers à l'autre.

— Oui, tu l'as dit, reprit le dieu du n° 6 de la place Royale; tu l'as dit, car toi seul m'as compris. Mais lève-toi et marche. »

Et Vacquerie se leva et marcha.

Et ils s'en allèrent trouver Paul Meurice, au *profil penseur* (belle expression de Vacquerie); et Gautier, aux *trois-quarts* resplendissant; et Vitu, dont le nom est une gloire; et Méry, ce *fils de Virgile*, selon M. Hugo, ce roi du bout-rimé, qui fait de si jolies comédies, où il n'y a pas jusqu'au nom des personnages qui n'y soit mis

en forme d'acrostiche
Dans les deux bouts du vers et dans chaque hémistiche.

Et tous ces hommes divins, réunis sous la présidence du Dieu fait homme, comprirent, à sa parole, que le *Journal pour rire* du citoyen Philippon ne suffisant plus à nourrir la gaieté du Français *né malin*, il était urgent de fonder l'*Événement*.

Et l'*Événement* fut fondé.

Et il fut résolu que, pour apporter plus d'unité dans la rédaction, on n'aurait qu'une pensée et qu'une phrase, toujours la même phrase, la phrase à *deux* ou à *trois* temps, la phrase à deux tirets et à trois antithèses, la phrase passée au rouge et au bleu, la phrase redondante et chamarrée qui est l'alpha et l'oméga de cette grande école.

Et alors, appuyé sur l'*Événement*, M. Hugo se tourna vers son confrère et son rival de là-haut, et il lui lança de nouveau son fameux défi :

Et maintenant, Seigneur, expliquons-nous tous deux.

Oui, Seigneur, expliquons-nous et sans barguigner. Pourquoi M. Hugo n'est-il encore que représentant du peuple dont il a si bien mérité? N'a-t-il pas depuis trente ans fêté en rimes riches tous les baptêmes et tous les enterrements? N'était-il pas républicain en 1832? Ne lui a-t-on pas, en 1833, *présenté la famille royale*, comme il le racontait en revenant de Versailles? N'a-t-il pas assez chanté Napoléon, témoin entre mille autres ces beaux vers à l'arc de l'Étoile :

Dressez-vous jusqu'au ciel, portique de l'histoire :
Que le géant de notre gloire
Puisse passer sans se courber.

Mais je me trompe; ce n'est pas Napoléon, mais bien le duc d'Angoulême qui est ce géant de gloire dont M. Hugo parle en ces vers. Il est vrai que, de Napoléon au duc d'Angoulême, du vainqueur de Marengo au vainqueur du Trocadero il n'y a qu'un pas, et vous excuserez aisément ma méprise.

Après tout, en agissant ainsi, M. Hugo n'a fait qu'obéir à sa nature. Il faut qu'il chante tous les événements, puisque pour le citer encore,

Tout souffle, tout rayon, ou propice ou fatal,
Fait reluire et vibrer son âme *de cristal*.

Une *âme de cristal*, cela est beau, même après *l'escalier de cristal* du Palais Royal ou National.

Quoiqu'il en soit, *l'Événement* est fondé, et la question politique change de face.

Si peu qu'il soit dans la littérature et la presse, comme l'univers le sait, l'auteur de cet article, s'il lui était permis de poser le problème politique et social, tel qu'il le comprend désormais après la publication de *l'Événement*, le poserait à peu près ainsi :

« Ou l'*Événement* tombera, ou M. Hugo gouvernera.

» Ou la République ne sera qu'un mouchoir de poche, ou elle sera un drapeau; ou elle sera la République-civilisation, ou la République-anarchie, la République qui engendre ou la République qui tue, la République de Marius ou la république de Périclès.

» Dans tout homme, dans toute société, il faut deux choses, la tête qui pense, le bras qui agit.

» Le chef d'un gouvernement doit être à la fois bras et tête, bras pensant, tête agissant.

» Le général Cavaignac n'est qu'un bras. Où sera, d'où nous doit venir le bras-tête, ou la tête-bras qui seule peut sauver la France?

» On se le demandait hier. *L'Événement* a paru aujourd'hui : se le demandera-t-on demain.

« Au-dessus de tous les mondes, il y a Dieu; au-dessus de tous les hommes, de toutes les sociétés il y a celui que les Grecs appelaient ποιητής, celui qui fait; que les Latins appelaient *vates*, celui qui prédit; bras et tête, cœur et pensée, glaive et flambeau; doux et fort; doux parce qu'il est fort, et fort parce qu'il est doux; clément et patient, grave et serein; celui qui sent et qui comprend; qui parle aux simples et aux grands, aux vieillards et aux bonnes d'enfants; conquérant et législateur, roi et prophète, lyre et épée, apôtre et messie, il y a le POETE. »

ALEXANDRE DUFAÏ.

Bulletin bibliographique.

De la reprise du travail et du sort des travailleurs, par M. ARNOUX. — *Messieurs les socialistes, une solution s'il vous plaît*, par M. AMÉDÉE GRATIOT.

Parmi les nombreuses publications qui ont paru sur la question des travailleurs, nous avons été frappé de la clarté et du bon sens pratique de deux d'entre elles. L'une de M. Arnoux, administrateur des messageries générales, l'autre de M. Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne.

C'est déjà la seconde fois que M. A. Gratiot a le courage de dire la vérité à ces philosophes de carrefour, dont les doctrines n'ont servi jusqu'à ce jour qu'à enfanter l'émeute.

Nous citerons comme spécimen du sentiment dans lequel la brochure de M. Gratiot est écrite, et comme exemple de la verve de l'auteur, ce défi jeté aux socialistes :

« Que M. Considérant puisse fonder un phalanstère-modèle dans n'importe quel département de la France.

» Que Pierre Leroux puisse constituer une colonie agricole en Algérie.

» Que Louis Blanc organise le travail et l'égalité des salaires dans la magnifique usine d'Indret ou autre, à son choix.

» Que Proudhon mette à exécution sa banque d'échange.

» Que M. Cabet lui-même ait une île entière, s'il le faut, pour réaliser, d'une manière complète, son communisme Icarien.

» Que rien ne leur manque, ni l'argent, ni les hommes; ni la terre, ni les bras; ni la protection, ni la sympathie. Que l'univers entier soit attentif à ce que ces hommes vont faire, et si c'est le bonheur qui va tomber de leur main entr'ouverte, que toute créature humaine ait le droit d'en ramasser sa part.

» Si ces hommes réussissent, leurs noms seront inscrits en lettres d'or sur les marbres du Panthéon; le peuple régénéré ploiera le genou devant eux; et le président de l'Assemblée nationale, au nom de la France sauvée, pourra leur dire : Vous êtes vraiment les fils de Dieu!

» Mais si ces hommes ont menti; mais si ces hommes ont impudemment trompé le peuple; mais si ces hommes ont égaré ceux qui souffraient, par des théories impossibles à réaliser; mais si ces hommes ont promis, à ceux qui avaient faim, le pain qu'ils ne pouvaient pas leur donner; mais si ces hommes ont dépeuplé les ateliers, perverti la nation, ruiné la France; que Bicêtre ait un cabanon pour chacun d'eux, et que le président de l'Assemblée nationale puisse se lever à la face du monde et dire : Ces hommes sont fous! »

M. Arnoux ne demande pas de solution, il l'apporte lui-même. Sa parole, pleine de loyauté et d'expérience, flétrit comme il convient à tout cœur honnête les mensonges débités du haut de la tribune du Luxembourg. Il aborde la question franchement. M. Arnoux, administrateur des ateliers des Messageries générales, dirige depuis trente ans un établissement qui fait l'admiration du monde industriel; aussi sa parole a-t-elle un poids immense. Ses propositions sont celles-ci :

« Le *prêt* à l'industrie sur des garanties suffisantes rétablit le *travail*, la *confiance*, le *crédit*.

» L'*instruction gratuite et professionnelle* donnée aux enfants d'ouvriers répond aux besoins les plus moraux de l'époque.

» Les *caisses de prévoyance mutuelle* mettent les ouvriers à l'abri de l'une des causes les plus actives de la misère.

» L'établissement des *Invalides civils* assure une existence honorable aux ouvriers dans leurs vieux jours.

» L'établissement de *caisses de dépôts* pour les ouvriers tisserands et autres des campagnes les garantit contre l'abus de leur faiblesse.

» La *publicité* répartit plus également les travaux, prévient le chômage, vulgarise les bons procédés, perfectionne et vivifie l'industrie.

» Le *contrôle* des produits par un jury, et la *marque obligatoire*, en moralisant notre fabrique, la réhabilitent à l'étranger et augmentent la production. »

M. Arnoux développe en peu de mots très-concluants chacune de ces propositions.

Nous citons ce qui se rapporte au contrôle et à la marque des produits :

« Enfin faut-il parler du plus avilissant des procédés dont on ne rougit plus de faire usage tant il est répandu : la *fausse marque!*

» Le faussaire est flétri et la fausse marque ne l'est pas : où donc est la différence? la marque est-elle autre chose que la signature du fabricant?

» Tout fabricant doit avoir sa marque et doit être contraint de l'appliquer à ses produits.

» On demande aux ouvriers de la morale, de l'honnêteté, et ils ont sans cesse sous les yeux l'exemple de la fraude; on fait plus, on les emploie à la produire sciemment.

» Que la bonne foi reparaisse dans la fabrique *sans capitulation de conscience*, et bientôt nous verrons notre industrie prendre le développement que lui assureraient si facilement l'intelligence, le soin et le bon goût de tous ceux qui concourent à la production en France. »


Le Duc de Gênes, élu roi de Sicile.

M. de Brignole-Sales, ambassadeur de Sardaigne.

Nous espérions pouvoir obtenir de sa famille le portrait de M. Charbonnel, un des représentants du peuple victimes de leur dévouement à la République, et dont le département de la Haute-Loire, son pays natal, vient de célébrer les obsèques. Il est utile de consacrer par la production de leur image le souvenir des hommes de cœur; il ne l'est pas moins de conserver à l'histoire les circonstances exactes de leur trépas héroïque. Nous reproduisons dans ce but la lettre suivante écrite par le frère du lieutenant qui a relevé M. Charbonnel sur le champ de mort.

« Paris le 20 juillet 1848.

» MONSIEUR,

» Une erreur s'est glissée dans la relation que contient votre numéro du 1er au 8 juillet, relativement aux circonstances dans lesquelles le chef d'escadron d'état-major Charbonnel, représentant du peuple, a reçu la blessure à laquelle il a succombé.

» Suivant votre récit, M. Charbonnel aurait été blessé à mort, le samedi 24 juin, par la même décharge qui tua le général Négrier à l'attaque du faubourg Saint-Antoine.

» Le dimanche 25 juin, entre quatre et cinq heures du soir, M. Charbonnel pénétra dans la maison qui fait l'angle de la rue Saint-Antoine et du boulevard Beaumarchais, portant d'un côté le numéro 223, de l'autre le numéro 1; il entra dans une mansarde du quatrième étage, où un certain nombre de militaires dirigés par le lieutenant Loustau, du 18e léger, entretenaient un feu régulier contre les barricades du faubourg Saint-Antoine.

» Le lieutenant reconnut M. Charbonnel, qu'il avait vu peu de jours auparavant à l'Assemblée nationale, et le prévint qu'il était dangereux de traverser la chambre et de passer devant les fenêtres; sans tenir compte de cet avertissement, M. Charbonnel, après avoir observé pendant quelques instants les positions sur la place de la Bastille, serra la main du lieutenant, encourageа tout le monde à faire son devoir, et se dirigea vers la porte pour se retirer : ce fut en ce moment qu'il tomba frappé d'une balle. M. Loustau, quittant son fusil, s'élança vers lui, aidé de trois hommes; le transporta, sous le feu des insurgés, à l'ambulance située numéro 209, rue Saint-Antoine, et ne rejoignit son poste qu'après avoir remis le blessé entre les mains des chirurgiens et de plusieurs représentants qui étaient aussitôt accourus.

» Agréez, » etc.

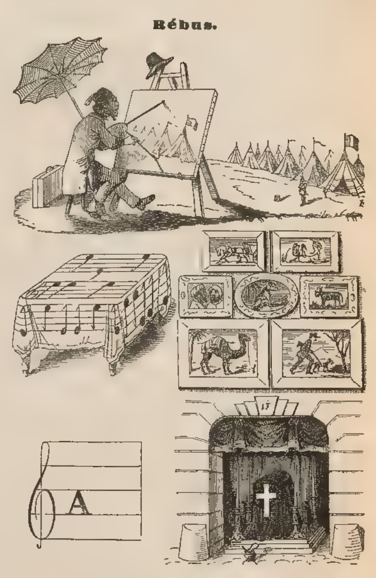
On se souvient du tableau que nous avons publié représentant la scène de l'assassinat du général Bréa et de son aide de camp Le récit qui accompagne ce tableau a été rédigé sur des notes dont nous avons pu, sur la plupart des points, vérifier l'exactitude. Mais en ce qui concerne le nom de la personne signalée comme l'assassin de M. Mangin, nous aurions donné lieu à une confusion déplorable. Madame Duval, veuve d'un pharmacien demeurant à la barrière d'Italie, paraît croire qu'il s'agit de son mari, lequel n'est mort, à ce qu'il semble, que depuis cet abominable événement. On nous a dit que l'assassin se nommait Duval, qu'il était élève en pharmacie, mais point qu'il fût pharmacien. Il ne s'agit donc point du mari de madame veuve Duval, laquelle nous adresse une réclamation dans des termes que sa douleur, ainsi que l'horreur que lui inspire un tel crime, rend parfaitement excusables. Aussi n'est-ce point à ses menaces que nous accordons cette explication, mais à la justice, qui commande de ne pas laisser peser sur un innocent et sur ceux auxquels il a pu laisser son nom, le moindre soupçon d'infamie.

Nous avons la satisfaction d'annoncer une amélioration sensible dans la santé du général Bedeau. Depuis hier, la fièvre a cessé, et la blessure a pris un bon aspect. Quelques brins de drap ont encore été entraînés par la suppuration, et les chirurgiens ont la conviction la mieux fondée et la plus intime que rien n'entravera plus désormais l'entier rétablissement d'un brave officier et d'un homme de bien auquel la France entière porte le plus vif et le plus légitime intérêt.

JOURNÉES ILLUSTRÉES DE LA RÉVOLUTION DE 1848.

C'est lundi prochain, 8 août, qui est le jour fixé pour la publication de la première livraison de cette curieuse histoire illustrée. Le concours de tous ceux qui s'occupent du placement des écrits populaires est assuré à ce beau livre, qui paraîtra deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, par livraisons à 15 centimes. Les estimations les moins enthousiastes, celles qui tiennent compte des circonstances actuelles, peu favorables à la librairie, portent à un nombre fabuleux le placement d'un ouvrage qui est à la fois une histoire fidèle et une véritable galerie de tableaux consacrés aux événements contemporains. Si la Révolution de 89 avait produit un livre de ce genre, réunissant le récit et la peinture de ces temps mémorables, quel ne serait pas aujourd'hui le prix d'un tel monument?

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Les soucis vieillissent l'homme avant le temps.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de PLON FRÈRES, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 285. Vol. XI. — SAMEDI 12 AOUT 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dep. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Embarquement d'un convoi d'insurgés au Havre.

Le *Moniteur* du 7 août annonçait qu'un premier convoi d'insurgés était parti la veille par le chemin de fer du Havre pour être embarqués sur l'*Ulloa*, un des grands navires transatlantiques converti par l'État en navire de transport, commandé par M. Didelot, capitaine de corvette. Ce convoi est sorti de la Seine dimanche pour être conduit à Brest, où il sera reçu à bord du vaisseau rasé la *Guerrière* et de la frégate la *Junon*, disposés pour les recevoir, en attendant la décision du gouvernement sur le lieu de la transportation, qui est encore le sujet de ses études et de ses négociations. Un de nos collaborateurs nous a adressé du Havre, avec un dessin qui représente le tableau de l'embarquement, des détails qui ne diffèrent guère de ceux que les journaux ont publiés, mais qui méritent cependant d'être reproduits à cause de quelques traits plus caractéristiques et d'une couleur plus vraie. La première partie du convoi,



Embarquement des insurgés au Hâvre, à bord de l'*Ulloa*.

composée d'environ 180 insurgés, accompagnés de leurs gardiens, est arrivée à la gare du chemin de fer entre 6 et 7 heures; chaque voiture contenait 18 insurgés et 12 surveillants. Une escouade de gendarmerie du département de la Seine, qui doit les accompagner jusqu'à Brest, occupait la première et la dernière voiture du convoi.

A de courts intervalles sont arrivés successivement deux autres détachements qui portent le nombre total des embarqués à bord de l'*Ulloa* au nombre de 441.

Ce premier convoi comprend la liste des individus désignés jusqu'au 31 juillet par les commissions militaires pour être transportés. Cette liste était de 500 noms; mais quelques-uns, à cause du mouvement opéré dans les lieux de détention par les nécessités de l'instruction, n'ont pu arriver assez tôt à la station d'Asnières et devront faire partie du prochain départ. Quelques femmes font partie de la liste; celles-ci n'ont point quitté les prisons de Paris, rien n'ayant encore été statué sur le lieu et le mode de transportation des femmes:

« Afin de prévenir toute tentative d'évasion, les insurgés étaient attachés par les mains, trois par trois; des gardiens de Paris et l'escouade de gendarmerie de la Seine se tenaient à côté d'eux. L'embarquement s'est effectué dans le plus grand ordre.

» L'entrepont de la frégate est divisé en compartiments destinés à recevoir chacun quinze transportés.

» On remarque, parmi les insurgés, des bourgeois, des militaires, des gardes mobiles, des gardes nationaux, encore revêtus de leur uniforme; des ouvriers, des vieillards et des enfants.

» La tenue soignée de quelques-uns contraste avec le débraillé, la chevelure en désordre, la barbe inculte de leurs compagnons d'exil. Dans leurs rangs figurent quelques illustrations de l'émeute: Thomassin, l'organisateur du banquet à 25 centimes; Gaëtan, plusieurs Italiens et Polonais qui ont joué un rôle marquant dans les journées de juin. »

Au moment d'embarquer, le commis d'administration (commissaire en terme de bord) prenait leurs noms pour les inscrire sur son registre; un seul n'a pas répondu; il a donné sa carte; c'est un Polonais, peintre en miniature.

Le chirurgien du bord leur faisait des questions sur l'état de leur santé; les précautions les plus humaines sont prises pour que les malades soient bien traités. Tous, dit le *Moniteur*, seront suivis sur les bâtiments de l'État par les mêmes soins qu'ils ont reçus durant leur captivité dans les forts des environs de Paris.

Néanmoins ces assurances et les preuves mêmes qui leur étaient données de cette humanité qui est digne de la civilisation contre laquelle ces infortunés ont levé leurs mains criminelles, ne pouvaient adoucir l'amertume de leur douleur exprimée par un abattement dont le spectacle est déchirant. Presque tous pleuraient, et, s'adressant aux gardes nationaux qui faisaient la haie sur leur passage, ils accusaient ceux qui les avaient trompés, entraînés à la révolte. D'autres disaient qu'ils n'avaient été aux barricades que contraints et forcés par la menace de la mort. Le plus petit nombre montrait de l'impassibilité et de la résignation.

Histoire de la semaine.

La fin de la dernière semaine parlementaire a été sinon très-utilement remplie, du moins fort pleine d'émotions. A la lutte qu'avait amenée le projet de M. Goudchaux sur les prêts hypothécaires, à deux discours remarquables de MM. Thiers et Berryer contre le projet suivis d'une déclaration animée de M. Goudchaux, avait succédé un vote par division, donnant 378 partisans contre 339 adversaires, à l'article 1er du projet ministériel qui établissait le principe même de la nouvelle taxe. Mais les scrutins sont changeants; le lendemain un amendement a été proposé à l'article 2, réduisant à un huitième du revenu la taxe fixée par le gouvernement au cinquième. Parmi les représentants qui la veille avaient voté l'article 1er, beaucoup ne se dissimulaient pas que ce projet d'expédient était loin d'être irréprochable, et étaient par conséquent tout portés à en alléger les charges. En vain M. le ministre des finances a fait observer que c'était en même temps en diminuer les produits, dont l'intégralité était entrée dans ses prévisions pour 1848; après deux épreuves déclarées douteuses, il a fallu recourir à un scrutin de division; le résultat a donné 329 voix en faveur de l'amendement et 313 contre. L'Assemblée se déjugeait en quelque sorte. M. Goudchaux a pris résolûment son parti. Il est monté à la tribune pour déclarer qu'à la suite d'un vote qui changeait la loi tout entière, il ne lui restait qu'à la retirer; mais en même temps il a annoncé que sous très-peu de jours il saisirait l'Assemblée d'un projet tendant à établir, pour 1849, un nouvel impôt sur les revenus mobiliers.

Dans l'intervalle des deux votes contradictoires dont nous venons de rendre compte, le rapporteur de la commission d'enquête sur les événements de juin et les causes qui les ont amenés, est venu lire à la tribune le rapport de cette commission. Ce document ne s'est pas borné à faire connaître le rôle assez compromettant, dans la pensée des commissaires, de MM. Louis Blanc et Caussidière, au 15 mai d'abord, puis ensuite au 23 juin, d'après un certain nombre de dépositions, parmi lesquelles s'en trouve une très-curieuse de M. Trélat, l'ancien ministre des travaux publics; ce document a recherché jusque dans les actes officiels de certains membres du gouvernement provisoire, qu'il ne rattachait pas du reste de leur personne à l'épouvantable insurrection de juin, la part de responsabilité morale incombant à ces actes imprudents ou mal-intentionnés.

C'est ainsi que le nom de M. Ledru-Rollin s'est trouvé plus d'une fois dans la bouche du rapporteur de la commission, laquelle avait dirigé sur lui une partie de ses investigations après avoir été comme engagée dans cette voie par une déposition d'un ancien collègue de M. Ledru-Rollin: M. Arago. Quoi qu'il en soit de ces témoignages, comme l'Assemblée n'était plus sous l'impression immédiate des événements qui l'avaient déterminée à ordonner une enquête, beaucoup de ses membres étaient portés à regarder comme impolitiques une revue rétrospective des faits antérieurs au 15 mai et la mention de noms qu'on ne songeait pas, après tout, à englober dans le 23 juin. Quelques-uns même semblaient en vouloir à la commission d'avoir fait un rapport quelconque, d'avoir rempli la mission qu'elle avait reçue et étaient tout disposés à lui dire comme Hermione à Oreste venant de tuer Pyrrhus par son ordre: *Qui te l'a dit?*

M. Ledru-Rollin a pu facilement, mais en même temps a très-habilement, très-noblement su tirer parti de ces dispositions et de l'espèce de confusion injuste opérée par la commission. La tâche était tout autre pour MM. Blanc et Caussidière: aussi le succès n'a-t-il pas été le même. M. Ledru-Rollin a par deux fois, et à quarante-huit heures de distance, insisté pour l'impression immédiate et rapide des pièces et dépositions à l'appui du rapport. Les membres de la commission et son président, notamment M. Odilon-Barrot, ne se sont pas montrés moins désireux de pouvoir promptement justifier leurs dires.

L'Assemblée, après avoir voté un crédit extraordinaire pour les approvisionnements des colonies, s'est occupée du projet de décret relatif à la gratuité des admissions à l'école Normale. Il ne s'agissait point ici d'introduire un principe nouveau; l'enseignement de cette école a été constamment gratuit, et jusqu'en 1835 l'entretien même des élèves avait participé à cette gratuité. Le glorieux fondateur de cette institution avait voulu qu'il en fût ainsi, non pas seulement parce que les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement appartiennent en général à des familles pauvres, mais parce qu'au moment même de leur entrée à l'École, ils deviennent fonctionnaires publics, et contractent envers l'État l'obligation de le servir dix années au moins dans cette carrière. Ce qui était une munificence de la République envers les élèves de l'école Polytechnique et de l'école de Saint-Cyr n'est donc qu'un acte de justice envers les élèves de l'école Normale.

Une très-forte majorité s'est levée en faveur du décret.

Le projet de décret sur la composition du jury, présenté par M. Crémieux, avait subi au sein du comité de législation des modifications qui n'en altèrent pas le principe et auxquelles se sont à l'envi ralliés l'ancien et le nouveau ministre de la justice. Tous les Français âgés de trente ans, jouissant des droits civils et politiques, seront inscrits sur la liste générale du jury, sauf les cas d'incapacité et de dispense prévus par plusieurs articles et qui portent notamment sur les citoyens ne sachant pas lire et écrire en français, les serviteurs à gages, les individus condamnés soit à des peines afflictives ou infamantes, soit à des peines correctionnelles pour faits qualifiés crimes par la loi, ou pour délits de vol, d'escroquerie, abus de confiance, usure, attentat aux mœurs, vagabondage ou mendicité, et ceux qui, à raison de tout autre délit, auront été condamnés à plus d'un an d'emprisonnement. Les condamnations pour délits politiques n'entraîneraient l'incapacité qu'autant que le jugement même y aurait attaché cette conséquence. Enfin les cas de dispense s'appliquent aux citoyens qui, à raison des charges publiques dont ils sont revêtus, doivent tout leur temps au service de l'État.

La liste générale est établie sous la réserve de ces diverses exceptions. Mais l'intérêt public et la prudence la plus vulgaire ne permettaient pas de s'en tenir à ces précautions. Des citoyens pris au hasard dans cette liste générale n'offriraient pas à un suffisant degré les présomptions de haute moralité, de lumières, d'indépendance et de fermeté que la société doit demander à ceux auxquels elle délègue une attribution si importante et quelquefois si difficile. Il a été décidé que les jurés de chaque canton, appelés à faire partie de la liste annuelle, seraient désignés par une commission composée du conseiller général du canton, qui en sera président; du juge de paix et de deux membres du conseil municipal de chaque commune du canton, désignés spécialement par le conseil. Le vote sur l'ensemble de ce décret a été à peu près unanime.

Nous avons fait connaître les dispositions du projet de décret sur le cautionnement des journaux. Il est venu en discussion à la fin de la séance de lundi dernier. La discussion générale a été longue; il lui a fallu donner place à la rhétorique de M. Louis Blanc, aux gestes démosthéniens de M. Sarrans, aux illusions de M. Antony Thouret, qui voudrait pour juridiction de la presse un conseil de l'ordre des hommes de lettres. M. Léon Faucher a prononcé un bon discours, sage et pratique. Le lieu commun de tous les adversaires du projet était de déclamer contre les mesures préventives et de ranger dans cette catégorie le cautionnement. M. le ministre de la justice a très-bien dégagé la question de ces exagérations et de beaucoup d'autres. Il a restitué au projet son véritable caractère, celui d'une loi transitoire. Ce n'est point au milieu de circonstances comme celles qui pèsent sur le pays qu'on peut songer à élaborer un code complet et définitif de la presse, et d'un autre côté, en présence des faits déplorables qui ont remis la société en question, on ne peut pas laisser exclusivement aux vérités de la presse le soin de corriger les erreurs de la presse. — L'Assemblée, après la clôture de cette discussion générale, s'est trouvée en présence de deux contre-projets ayant l'un et l'autre pour but de substituer au système du cautionnement celui de la responsabilité directe et personnelle du rédacteur en chef et des auteurs de chaque article du journal. Développé par M. Pascal-Duprat, un de ces contre-projets a été appuyé avec talent par M. Ledru-Rollin; mais M. le ministre de l'intérieur a judicieusement fait remarquer que les deux orateurs avaient précisément loué ce nouveau projet pour des mérites contradictoires. M. Léon Faucher a répondu le lendemain au discours de M. Ledru-Rollin; M. Flocon à M. Léon Faucher. L'amendement de M. Pascal Duprat, soutenu par M. Pagnerre, a été repoussé par 407 voix contre 342. Le chiffre de 24,000 fr. pour le cautionnement des journaux quotidiens, à Paris, a été adopté.

La nouvelle du départ de Paris, de l'arrivée au Havre et de l'embarquement à bord de la frégate à vapeur l'*Ulloa* d'environ 540 individus condamnés par les commissions à la transportation, a donné lieu, dans la séance de mardi, à quelques interpellations auxquelles M. le général Lamoricière a répondu. Les hommes compris dans ce premier convoi sont conduits en rade de Brest; d'autres convois seront dirigés vers les ports de Cherbourg, de Lorient et de Rochefort Belle-Isle-en-Mer va être disposée pour le casernement de 3,000 condamnés environ. Ce n'est que quand toutes les dispositions d'extradition auront été prises, quand les destinations auront été arrêtées, que les femmes et les enfants des condamnés pourront être admis à les suivre.

La confiance que Paris est disposé à reprendre se trouve de temps à autre troublée par des faits qui prouvent que les ennemis de la société croient n'avoir pas fait entendre leur dernier mot. La police a été informée que des sociétés secrètes se reformaient. On y a discuté et mis aux voix l'assassinat de certains membres de la commission d'enquête. M. Bauchart, le rapporteur, a reçu de nombreuses et atroces menaces anonymes. D'un autre côté, une balle anonyme aussi, destinée à M. Thiers, a été blesser légèrement une pauvre enfant assise à la porte de son hôtel. Quelques journaux se plaisent à traiter ces infamies sur le ton de la plaisanterie et du doute. Ces journaux sont ceux qui espèrent que les menaces se réaliseront et qui regrettent que la tentative n'ait pas réussi. Fraternité!

L'insurrection est complétement éteinte en Irlande, et la police anglaise n'a plus à procéder qu'à l'arrestation de quelques chefs fugitifs.

Quant à l'Italie, la situation où s'est trouvé le roi Charles-Albert, suivi dans son mouvement de retraite par l'armée autrichienne et qui s'est replié sur Milan; cette situation, qu'elle ait ou non été aggravée par un échec nouveau que l'armée piémontaise, si l'on en croit un bruit heureusement bien vague encore, aurait éprouvé sous les murs de la capitale de la Lombardie, a amené les gouvernements de la France et de l'Angleterre à s'entendre définitivement pour offrir leur médiation commune aux parties belligérantes en Italie. Mardi, un courrier de Londres a apporté à Paris l'adhésion du cabinet anglais aux bases de la médiation, déjà adoptées par le gouvernement de la République. Une estafette a été aussitôt expédiée pour porter à lord Abercromby, ambassadeur d'Angleterre en Sardaigne, et à M. de Reizet, chargé d'affaires de France à Turin, l'ordre de se rendre aux quartiers généraux du roi Charles-Albert et du maréchal Radetzky, de leur notifier officiellement l'offre de médiation faite par les deux puissances, et de négocier un armistice provisoire. — Un autre courrier du ministère des affaires étrangères est aussi parti le même soir pour Vienne. On assure qu'il porte aux ambassadeurs de France et d'Angleterre en Autriche les instructions en vertu desquelles ils devront offrir simultanément au cabinet impérial la médiation commune de leurs gouvernements respectifs.

Exposition de peinture des artistes versaillais

DANS LA SALLE DU JEU DE PAUME.

Si, au milieu de nos préoccupations politiques et des événements qui nous emportent, on ne donne aux arts qu'une attention distraite, qu'un souvenir vienne au moins récompenser les efforts des artistes qui cherchent à entretenir parmi nous un culte aujourd'hui menacé par l'indifférence du public, et à montrer qu'il existe encore des lieux privilégiés où la politique n'absorbe pas tous les intérêts de l'intelligence.

Versailles, ville de loisir et d'étude, vient d'ouvrir une exposition de peinture à laquelle elle a convié, non seulement tous les artistes, ses enfants, mais ceux encore auxquels elle donne dans ses murs et à l'abri de son musée une douce et tranquille hospitalité. Jusqu'ici, Versailles, avec son exposition permanente, dédiée à toutes les gloires de la France, n'avait pas songé à compter ses artistes; elle peut le faire aujourd'hui, car ils ont tous répondu à l'appel.

Quant à nous, nous devions à double titre mentionner cette exposition des artistes versaillais: d'abord elle est la première de ce genre qui se soit faite dans la capitale de Seine-et-Oise, ensuite elle s'est offerte au public dans un édifice célèbre visité avec un intérêt non moins vif que l'exposition elle-même par les amateurs étrangers. Nous voulons parler de la salle historique du Jeu de Paume.

Qu'il nous soit donc permis de dire ici en passant quelques mots de cette salle à laquelle se rattachent de si grands souvenirs, et qu'un arrêté ministériel vient de placer au nombre de nos monuments nationaux.

Le Jeu de Paume, ainsi que nous l'apprend M. Vatel dans une courte notice qu'il lui a consacrée, a été construit au commencement de l'année 1686 par Nicolas Cretté, paumier du roi, moyennant la somme de 45,503 livres. Assidûment fréquenté par Louis XIV, qui venait y jouer à la paume par ordonnance de son médecin Fagon, il fut délaissé par ses successeurs, jusqu'à ce que le comte d'Artois y vint remettre en honneur un jeu dans lequel il excellait, et auquel

il se livrait avec ardeur, en compagnie la plupart du temps de Pigrès ou Pèchepois, ses favoris, ou de Lataille, maître du jeu. Aussi l'établissement était-il florissant à l'époque de la Révolution; sa valeur était alors estimée à la somme de 64,575 livres. Ses propriétaires étaient une demoiselle de Vaussy, Talma, oncle du grand tragédien, et un M. de Molènes, grand-père d'un magistrat qui a laissé à Versailles d'honorables souvenirs.

Les circonstances fameuses qui, pendant la Révolution de 1789, ont donné à cet édifice une célébrité qui en fait aujourd'hui le monument de Versailles le plus historique, appartiennent depuis longtemps à notre histoire nationale, et sont trop connues pour être rappelées ici. Nous nous contenterons de mentionner celles qui se rattachent spécialement à notre sujet.

La Convention, qui avait décrété que le Jeu de Paume serait un monument national, s'en était emparée, mais avait oublié d'en payer le prix; aussi Talma, nous dit M. Vatel dans sa notice, l'un des propriétaires, avait été réduit à se faire le concierge et le cicerone de son propre héritage. Le premier consul répara l'injustice de la Convention; il paya le Jeu de Paume par un échange, et le mit à la disposition de Gros, pour y peindre *les Pestiférés de Jaffa* et *la Bataille d'Aboukir*. Étrange coïncidence! près d'un demi-siècle plus tard, cette même salle du Jeu de Paume devient l'atelier où la royauté de 1830 fait exécuter par Horace Vernet *la Prise de la Smalah* et *la Bataille d'Isly*.

Aucune salle ne pouvait donc être plus favorablement choisie pour une exposition de peinture. D'une part ses titres historiques, de l'autre le patronage et les souvenirs de Gros et de Vernet se réunissaient pour justifier à la fois le choix des artistes et l'empressement du public.

L'exposition versaillaise du Jeu de Paume contient 196 toiles dues, soit aux artistes de la ville, soit à ceux qui par un long séjour y ont en quelque sorte conquis le droit de cité. Tous les genres, on peut le dire, y sont représentés, et souvent avec un talent réel; et si les envois n'ont pas été plus nombreux, c'est qu'on regardait généralement cette exposition comme un essai. Mais aujourd'hui nous avons tout lieu d'espérer qu'il sera suivi de plusieurs autres, et passera désormais dans les habitudes de la ville de Versailles.

Le bon Samaritain, d'Horace Vernet, reproduit dans le compte-rendu du dernier salon par l'*Illustration*, est exposé de nouveau à Versailles sous le nº 186; il a fourni au célèbre artiste l'occasion de montrer un de ces magnifiques chevaux arabes, aux naseaux sanglants, splendidement harnachés d'ornements en velours cramoisi, dont la teinte foncée tranche sur la blancheur de la robe; le cheval, vu en raccourci, maîtrisé par son cavalier, semble aller au-devant du spectateur comme s'il allait sortir du cadre par un de ces effets familiers à Vernet et qu'il avait déjà tentés avec un plein succès dans la charge des chasseurs de *la Smalah*.

M. Eugène Lepoittevin, ce travailleur facile, a envoyé sous le numéro 132 un *Backuysen offrant sa bourse à des marins pour l'embarquer par un gros temps*. Ce tableau a de la couleur, les groupes sont bien disposés, on pourrait seulement reprocher à la figure du personnage principal d'être trop jeune, trop rosée; elle contraste trop avec les figures hâlées des marins et n'indique pas suffisamment l'énergie de la volonté et le courage de l'action. Mais pourquoi M. Lepoittevin s'est-il borné à l'envoi de cette seule toile? Il devait plus à Versailles, à laquelle de nombreux liens le rattachent, et qui compte au nombre de ses architectes les plus distingués son frère, à qui l'on doit notamment l'usine à gaz de Passy, les grandes halles de la rue Duplessis, le débarcadère de la rive gauche, avenue de la mairie, et plusieurs autres monuments.

M. Lambinet a, sous les numéros 116 à 119 *bis*, plusieurs paysages qui dénotent un talent facile et qui ne manque pas d'habileté. Les tableaux de M. Grolig doivent être classés parmi les meilleurs de cette exposition. Son *Paysage dans les environs d'Alger*, sous le numéro 93, et surtout sa *Vue de Paris prise près Meudon*, dont Horace Vernet a exécuté les figures, révèlent un paysagiste distingué. La chasse qui court à travers les taillis est pleine de vie et de mouvement. M. Grolig a en outre exposé deux marines: sous le numéro 91, *le Naufrage du Catarequi en pleine mer sur les côtes d'Amérique en 1846*; et sous le numéro 92, *un Pilote allant à la rencontre d'un navire au large*. La seconde de ces marines nous semble supérieure pour l'exécution. Disons, toutefois, malgré l'incontestable mérite des œuvres de M. Grolig, qu'elles produiraient plus d'effet s'il n'affectionnait un peu trop les horizons poudreux qui jettent dans le fond du tableau une teinte sombre qui nuit à l'effet général. Ce léger défaut est moins saillant dans un petit tableau qui représente, sous le numéro 94, *des Arabes poursuivis par des chasseurs d'Afrique* et qui est rempli de mouvement et d'animation.

Nous avons rapproché M. Lambinet et M. Grolig parce que tous deux ont pu profiter d'habiles et savantes leçons. Tout le monde sait qu'ils ont eu l'honneur de travailler souvent sous les auspices de M. Horace Vernet.

Une des toiles qui ont le plus de succès est, assurément, celle que M. Fontaine a exposée sous le numéro 77, et qui rappelle la visite d'Ibrahim Pacha à l'école de Saint-Cyr. Le pacha est entouré d'un groupe dont les personnages sont des portraits: le général de Tarlé, commandant de l'école; le général de Rumigny, les professeurs de l'école; dans le lointain les élèves qui défilent en armes, et dans un coin du tableau un groupe de spectateurs privilégiés, qui gagnerait peut-être à avoir un peu plus de couleur, surtout si l'on remarque la place qu'il occupe, non loin des uniformes sévères des généraux français et des costumes sombres des Égyptiens. M. Fontaine a, en outre, au salon, une tête de zouave aux traits fortement accentués et d'un bel effet. Portrait ou étude, elle révèle des qualités réelles.

M. Schnetz a une fort belle tête, *un Moine en méditation*, peinture dans le goût de l'école espagnole, et M. Wachsmuth *une Jeunesse de Zurbaran* et *un Suicide*, tableaux qui tous deux méritent des éloges.

A côté de ces noms connus, viennent se placer avec avantage plusieurs autres peintres qui tous donnent plus que des espérances. En général, toutes ces toiles sont bien dessinées; mais plusieurs d'entre elles manquent de coloris, c'est là le côté faible de cette exposition malgré ses mérites. Aussi les regards s'arrêtent-ils avec plaisir sur les paysages de M. Boissellier, dont les tons chauds indiquent un artiste qui s'est inspiré d'un ciel plus poétique et plus coloré que celui de notre brumeux climat. M. Hippolyte Lanoue, M. Armand Laroche méritent aussi d'être distingués; mais surtout M. Bourdier neveu, qui, dans une série de tableaux, montre un talent souple et flexible, quoiqu'on puisse lui reprocher aussi des tons trop pâles et le défaut de chaleur et d'animation. Dans son *Extrême-Onction* exposée sous le numéro 31, les personnages sont bien placés, les figures ont de l'expression, mais l'ensemble manque de couleur ou plutôt pèche par l'uniformité des tons. Sa tête d'enfant est d'un bon dessin.

A cette exposition comme à toutes les autres les portraits ne manquent pas. Ils y sont d'autant plus nombreux que Versailles compte plusieurs artistes qui s'adonnent spécialement à ce genre. Mademoiselle Claire Laloua n'en est pas à son coup d'essai. Les portraits par elle exposés sont corrects, assez finement travaillés, les détails en sont soignés, mais l'ensemble est un peu froid. Les portraits du marquis et de la marquise de Lussac, exposés à l'avant-dernier Salon par mademoiselle Laloua, nous semblaient supérieurs à ceux qui figurent à cette exhibition. La *Châtelaine occupée à broder une bannière*, pastel exposé sous le nº 112, offre de loin à l'œil un aspect assez gracieux, mais il manque de vie: la noble dame a l'air distraite et comme ennuyée de son travail. M. Massart compte aussi de nombreux portraits qui tous se recommandent par une excessive ressemblance, mérite qui dans ce genre doit être assurément préféré à tous les autres.

Nous devons encore une mention à un tableau de M. Théodore Salmon, exposé sous le nº 174, qui nous montre les *Bergers des marais Pontins émigrant dans la montagne*.

La sculpture, l'architecture et les autres genres du dessin sont en outre représentés à cette exposition, qui eût été plus nombreuse encore si elle n'était, pour ainsi dire, une espèce d'improvisation. Les artistes qui y ont concouru n'ont pu lui donner, pour la première fois, tout le mérite et l'éclat que lui obtiendra sans doute, les années suivantes, une périodicité régulière. Car les artistes et les amateurs que la ville de Versailles compte dans son sein sont assez nombreux et surtout assez connus par de précédents succès pour conserver à leur ville une exposition locale qui ne le céderait en rien à aucune des expositions départementales.

A côté du plaisir, les artistes qui ont fait cette exhibition ont voulu placer une bonne œuvre. Une grande partie des gravures, des dessins et plusieurs des tableaux qui décorent aujourd'hui la salle du Jeu de Paume ne rentreront pas dans les mains de leurs propriétaires. Une tombola, dont le produit est destiné aux artistes dans le besoin, sera tirée lors de la clôture de l'exposition. Indiquer son but, c'est désirer en même temps que notre publicité serve à rendre aussi fructueuse que possible cette bonne œuvre de l'association des artistes versaillais.

Souvenirs d'un voyage aux États-Unis en 1847.

LETTRES A M. LE DIRECTEUR DE L'ILLUSTRATION.

Quatrième et dernière lettre.

Les hôtels, les auberges et les cafés.

Beaucoup de choses, ai-je dit, monsieur, favorisent le goût des voyages aux États-Unis: la commodité des moyens de transport et le bon marché entre autres. J'ajouterai que le comfortable des hôtels y entre pour une bonne part. Maintenant reste à décider si ces avantages sont la cause ou la conséquence. Convenons qu'il y a réciprocité et n'en parlons plus.

Nous n'avons pas en France l'idée de ce que peut être en Amérique un des établissements de ce genre; et en Angleterre même, où ils sont, en général, sur un pied que nous ne pouvons atteindre, il faut reconnaître qu'ils ne peuvent lutter avec ceux des États-Unis. Quant à nous, ce que nous possédons de plus grandiose, de plus riche, de plus cher à Paris même, en fait d'hôtels, n'équivaut pas aux hôtelleries des villes de second ordre en Amérique. Il n'est pas jusqu'aux petites auberges qu'on rencontre sur les routes, qui n'offrent un comfortable que j'ai bien souvent regretté de ne pas trouver dans des villes importantes de la France.

Les habitudes américaines contribuent à assurer ce développement colossal aux hôtels bien famés; par exemple, pour tenir un train de maison, même ordinaire, aux États-Unis, il faut être dans de certaines conditions que tout le monde ne peut remplir. Il n'existe pas, à proprement dire, de maisons à appartements, et surtout à petits appartements; par conséquent les *bachelors*, ou garçons, seraient obligés, en tout état de cause, de prendre à loyer une maison entière dont le prix est généralement élevé. Cette dépense très-forte en entraîne d'autres non moins considérables, celle de plusieurs domestiques par exemple; car on ne trouve pas aux États-Unis de maître Jacques, le cuisinier n'est jamais cocher en même temps, le cocher ne cumule jamais les fonctions de valet de chambre, etc. Lors même qu'il est riche, le *bachelor* a toujours une occupation qui ne lui laisse aucun loisir pour surveiller la direction de sa maison. S'il ne jouit pas d'une aisance convenable, il lui est encore impossible de songer à vivre chez lui, car on ne connaît point non plus, en Amérique, ces mille ressources d'économies de la vie parisienne. La femme de charge n'existe pas, le portier-valet de chambre est ignoré. On n'a pas la ressource des restaurateurs à la carte pour les gens riches et des gargottes à prix fixe pour les réprouvés.

Et puis, enfin, les Américains aiment beaucoup cette existence en commun. Il en résulte que tous les *bachelors*, que les femmes même, *garçons* par nécessité ou par position, s'installent dans les hôtels, y logent, y mangent, y vivent.

Voilà pour les grands établissements des grandes villes. Les mêmes causes se reproduisent dans les localités secondaires, dans les lieux de plaisance et de passage. Combien de familles allant passer une saison entière à la campagne, ou aux eaux, ou dans une ville même où les plaisirs et les affaires les appellent, préfèrent de beaucoup se loger à l'hôtel plutôt que de louer une maison, lors même qu'ils seraient en position de le faire, dût-il leur en coûter plus cher! Aussi les hôtels des petites localités un peu en vogue reçoivent-ils un développement colossal. Allez à Newport, à Saratoga, partout ailleurs, vous serez émerveillé. Jugez-en, monsieur, par le croquis ci-joint que je vous donne du pavillon de New-Brighton, dans Staten-Island, aux environs de New-York. C'est là une simple résidence d'été, une sorte de provisoire, et pourtant vous voyez dans quelles proportions est établi ce pavillon, dont les dépendances sont aussi vastes que les principaux corps de bâtiments. Ce n'est pourtant pas encore un des chefs-d'œuvre du genre; mais cela en donne une idée convenable. J'y ai du reste passé quelques jours fort agréables, au milieu de la meilleure société de New-York dont cet établissement est le rendez-vous.

Tous les hôtels des États-Unis ont été bâtis et sont administrés sur un type uniforme, qui est le *Tremont house* à Boston, le plus ancien des hôtels de l'Amérique. Les détails que je vais vous donner s'appliquent donc indistinctement à tous les établissements de ce genre, sauf quelques modifications fort légères qui s'observent suivant les habitudes de certaines localités. Je m'en tiens aux traits généraux, communs à tous.

D'abord, monsieur, il faut que vous sachiez que les heures d'arrivée de tous les steam-boats, rail-roads, voitures, etc., de quelque point de l'Amérique qu'ils proviennent, sont exactement connues dans tous les hôtels, qui, à ces heures, ont des hommes à eux et des voitures leur appartenant postés au lieu du débarquement. Le voyageur n'a donc pas à s'inquiéter de ses bagages, ni à s'occuper de trouver une voiture pour le conduire au domicile qu'il a choisi. En arrivant, il remet aux hommes de l'hôtel où il veut prendre logement les cachets numérotés de ses malles, et il monte dans la voiture qui l'attend à la porte. Une demi-heure après, les malles sont rendues dans l'appartement sans que le voyageur se soit donné le moindre souci, sans qu'il ait lieu de s'inquiéter, attendu que ces commissionnaires patentés portent sur leurs chapeaux le nom de l'hôtel auquel ils appartiennent, qu'ils sont parfaitement connus des gardiens, qui, au moment de l'arrivée des chemins de fer, ne laissent pénétrer qu'eux seuls dans l'enceinte des débarcadères. Ce sont, au surplus, des gens sûrs, bien choisis par ceux qui les prennent à leur service.

Ce sont donc deux embarras, deux ennuis véritables qu'on évite, réclamer ses bagages et chercher une voiture.

L'aspect extérieur des hôtels a toujours quelque chose de grandiose et de monumental, rappelez-vous Saint-Charles; si vous ne retrouvez pas le même style d'architecture, car sous ce rapport Saint-Charles est une exception, vous en rencontrez un autre presque généralement adopté partout: une façade grecque, de hautes colonnes corinthiennes et un vaste escalier de pierres, à larges marches, pour arriver à la porte d'entrée, souvent un perron qui déploie ses deux immenses ailes de droite et de gauche.

Vous arrivez d'abord sous un vestibule énorme, dont les murs sont placardés d'une multitude d'affiches de la taille d'un homme, imprimées en lettres longues comme le bras. Autour de ces murs, une foule de flâneurs lisent ces affiches avec une patience angélique. Dans ce vestibule vous trouvez ce que l'on nomme l'*office*, ou bureau, dans lequel sont toujours employés trois ou quatre individus, occupés l'un à expédier les voyageurs qui s'en vont, l'autre à recevoir ceux qui arrivent; celui-ci à remettre et à reprendre les clefs des appartements, à répondre à toutes les questions, à fournir tous les renseignements demandés; celui-là à aligner la comptabilité si multiple dans un pareil établissement. Ces employés sont des commis, des *gentlemen*, et souvent, parmi eux, se trouve le propriétaire même de l'hôtel, si riche qu'il soit.

Chaque voyageur, à son arrivée, va inscrire sur un registre ouvert à cet effet dans le bureau, son nom, le lieu d'où il vient, celui où il va. Ce registre est une proie pour les désœuvrés de l'hôtel et pour les passants. Rarement un individu traverse la rue sans monter à l'*office* pour jeter un coup d'œil sur le registre que tous les jours les éditeurs de journaux viennent feuilleter pour publier le lendemain la liste des voyageurs. On peut compter toujours cinq ou six personnes occupées sans interruption à parcourir ce malheureux registre. C'est une curiosité dont je n'ai jamais pu m'expliquer la raison, et que tout Américain a à cœur de satisfaire. Je cherche encore le mot de l'énigme.

Cet immense vestibule où stationne, du matin au soir, une masse d'individus, devient inabordable à certaines heures, à celles des repas, par exemple, et particulièrement après dîner. Ce ne sont plus seulement les voyageurs qui s'accumulent alors dans cet espace devenu trop étroit, ce sont tous les promeneurs de la ville qui s'en vont faisant une halte de quelques moments d'un hôtel à l'autre.

Et puis enfin les ressources de toutes sortes qu'offrent ces établissements attirent nécessairement une quantité énorme de gens du dehors.

Rien ne manque en effet dans ces hôtels où tous les détails, où toutes les choses utiles à la vie sont réunis; tout y est prévu. Vous y avez un salon de lecture où vous trouvez tous les journaux publiés aux États-Unis, et Dieu sait si les journaux y pullulent! Un salon de conversation où l'on reçoit ses visites, où l'on se retire pour rêver, tuer le temps, causer. Une salle est spécialement réservée aux fumeurs, ce qui, à la rigueur, ne serait pas indispensable, attendu que tout le monde fume aux États-Unis, et qu'il n'y a pas peut-être de pays, sans en excepter l'Orient, où l'on fasse une plus grande consommation de tabac par les trois moyens que l'on a inventés pour en user; vous ne rencontrez pas un Américain qui ne fume et ne chique en même temps, les trois quarts de la population prisent par-dessus le marché. Enfin chaque hôtel est pourvu d'un *bar-room* ou café, sorte d'établissement dont je vous dirai quelques mots tout à l'heure.



Souvenirs des États-Unis. — Hôtel Varandah à la Nouvelle-Orléans.

Vous comprenez, monsieur, que toutes ces ressources intérieures des hôtels, sont autant d'attraits pour les gens du dehors dont la foule encombre à la fois, les salons de lecture et de conversation, la salle à fumer, le *bar-room*, etc.

Le rez-de-chaussée des hôtels, le *basement* comme on dit là-bas, est occupé par des boutiques d'objets de première nécessité; l'une d'elles est toujours le lot d'un barbier : à moins que celui-ci ne fasse partie intégrante du personnel de l'établissement, ce qui arrive souvent. Le barbier est un industriel indispensable aux États-Unis, où personne ne se fait soi-même la barbe : c'est donc une profession en même temps très-lucrative, car les Américains ont la barbe en horreur; et sauf les deux villes de New-York et de New-Orléans, où les étrangers conservent cet ornement si populaire parmi nous, dans tout le reste de l'Union on devient un objet de curiosité, de rires, de quolibets quand on se montre dans les rues avec un poil un peu long sur le visage. Même à bord des bâtiments à vapeur vous trouvez la chambre à barbe et un barbier au service des passagers.

Comme sur les steam-boats, comme sur les chemins de fer, où les femmes ont leur salon et leur char particuliers, elles ont aussi leur voiture spéciale pour se faire conduire à l'hôtel; elles y ont une entrée qui leur est exclusivement réservée, et un corps de logis est tout entier affecté à leur sexe. Cette distinction se continue dans tous les détails de la vie intérieure. Ainsi la salle à manger des dames est à part; elles ont leur salon, leur parloir à elles. Vous pouvez vivre dix, quinze jours, dans un hôtel aux États-Unis, sans apercevoir un visage féminin; vous ne soupçonneriez pas qu'il existe quelquefois cent femmes sous le même toit qui vous abrite. Les heures de repas même sont différentes. Il va sans dire qu'elles ont des serviteurs ou plutôt des servantes qui ne sont destinées qu'à elles.

Toutes les pièces réservées à la belle moitié du genre humain sont toujours décorées avec luxe et souvent avec goût; et l'on y trouve tout ce qui peut satisfaire aux agréments et aux caprices d'une femme.

Les appartements, même les simples chambres sont, dans la plupart des hôtels, parfaitement en rapport avec tout l'extérieur des établissements, c'est-à-dire au moins très-convenables. Je ne dirai pas qu'ils sont somptueux, mais on rencontre partout les traces de certains soins, de certaines prévisions qui ne laissent rien à désirer. Ceci est d'ailleurs conforme à l'esprit américain; le comfortable, l'utile, le nécessaire avant tout! Le service est bien et régulièrement fait. Une armée de domestiques est échelonnée pour ainsi dire sur toutes les marches, à tous les étages de l'hôtel, et au premier coup de sonnette vous êtes entendu, deviné, obéi.

L'aspect d'une salle à manger d'hôtel est une chose qui mérite qu'on s'y arrête. Cette pièce, par ses dimensions, nous paraît fabuleuse; habitués que nous sommes à ne rencontrer dans nos plus grands hôtels que des trous à rats, étouffés, mesquins, rétrécis. L'ordre méthodique qui règne dans cette partie de la maison, la surveillance active qui s'y exerce, la propreté merveilleuse qui en est l'ornement le plus beau lui donnent un certain air de grandeur et de majesté. Chose étrange! à quelque moment que vous entriez dans ces immenses salles, vous les trouvez nettes, soignées et toujours préparées à recevoir les convives d'une façon convenable. Je dis que c'est étrange, monsieur; et vous le comprendrez facilement quand vous saurez que du matin au soir on mange en Amérique. A huit heures on déjeune, à onze heures on songe au *lunch*, à trois heures on dîne, à six heures on prend le thé, et à dix heures on soupe. Cinq minutes après chacun de ces cinq repas, vous ne soupçonneriez pas qu'une foule d'affamés a passé par cette salle à manger, qui est tout aussi propre qu'avant l'arrivée des convives. Les nappes sont blanches et lisses, toutes les chaises sont symétriquement rangées, toutes les pièces du service ont repris leur place respective. Rien ne répugne le retardataire qui vient prendre sa part du repas. Il est à regretter, monsieur, que la cuisine, en général, ne réponde pas à l'aspect appétissant des préparatifs. Vous savez le mot de M. Talleyrand : « J'ai trouvé en Amérique, disait-il, trente-six religions et un seul ragoût. » — Mais passons, s'il vous plaît; je ne suis que médiocrement fort sur l'art culinaire, et je ne veux pas me lancer dans une série de critiques que je ne saurais mener à bout.

Dans ces vastes salles à manger, sont dressées une, deux ou trois tables longues et s'étendant à perte de vue, autour desquelles prennent place jusqu'à 200 ou 250 convives, silencieux comme le sont les Américains dans l'accomplissement de ce devoir impérieux de la nature, sobres et expéditifs. Dix minutes suffisent, aux États-Unis, pour absorber un repas. Les domestiques sont nombreux, attentifs et attentionnés sans affectation, sans empressement



Souvenirs des États-Unis. — Hôtel Saint-Charles à la Nouvelle-Orléans.



Souvenirs des États-Unis. — Intérieur d'un bar-room (café) à la Nouvelle-Orléans.

bruyant. Un réfectoire de séminaire n'est pas plus paisible, plus calme; on ne cause qu'à voix basse, on n'adresse la parole aux domestiques qu'à l'oreille, et ils vous répondent sur le même ton. Un regard suffit pour se faire comprendre d'eux, du geste vous leur indiquez le plat que vous désirez, et, sans proférer un mot, ils vous le présentent.

Je vous ai parlé, monsieur, du bon marché des transports, je vous citerai également la modicité relative des hôtels, même dans la plupart des grandes villes. Presque partout le prix du logement et des repas varie de 2 à 3 dollars par jour (10 fr. 80 à 16 fr. 20); les vins sont toujours compris à part : pour l'étranger seul c'est là un accroissement de dépense, car les Américains généralement ne boivent que de l'eau à leurs repas.

Le nombre des hôtels est très-considérable aux États-Unis; il est en rapport d'ailleurs avec le nombre considérable des voyageurs qui chaque jour traversent chacune des grandes villes de l'Union. Ainsi à Philadelphie on en compte une quarantaine, à New-York également, presque autant à Boston, à Baltimore; et je n'entends point parler des établissements infimes, qui est du double peut-être.

Je citerai entre autres, à la Nouvelle-Orléans, l'hôtel *Saint-Charles*, qui par sa forme monumentale est digne de fixer l'attention. Vous en pouvez juger par le dessin que je vous envoie; ne vous arrêtez pas à l'architecture, cet art est pratiqué dans toute l'Amérique avec un goût exécrable. A côté de Saint-Charles, il faut citer son rival l'hôtel *Saint-Louis*, vaste caserne qui ne compte pas moins de cent mètres d'étendue et plus, sur chacune de ses façades, de soixante croisées. Ces deux hôtels peuvent contenir environ trois mille personnes, et dans certaines saisons, ils sont presque toujours au complet. Chacun d'eux contient une vaste salle de bal, où se donnent, à la Nouvelle-Orléans, les plus brillantes fêtes de l'hiver. Saint-Louis est situé dans le quartier créole, Saint-Charles dans la deuxième municipalité, où l'on trouve encore l'hôtel *Varandah*, qui est un des beaux établissements de ce genre. L'ancien hôtel Saint-Louis, beaucoup plus magnifique que l'hôtel actuel, a été dévoré, il y a quelques années, par un incendie. Aux rez-de-chaussées de Saint-Louis et de Saint-Charles se trouvent les bourses de commerce pour les deux municipalités.

Dans toutes les villes de l'Amérique, vous rencontrez au moins un établissement monté sur un pied aussi colossal : A la Mobile, c'est le *Mansion-House*, qui dans l'immense carré entouré de colonnes qui forme son rez-de-chaussée comprend à la fois : la Bourse, l'administration de la poste, etc.; à New-York le *Astor-House*, qui occupe bien un espace aussi grand que celui du bâtiment de notre conseil d'État et de la Cour des comptes. Cet hôtel est une fortune annuelle pour son propriétaire. Il porte le nom de l'homme le plus puissamment riche des États-Unis. Je citerai encore dans la même ville l'hôtel français des frères Delmonico; à Baltimore, le *Barnum's-City-Hotel;* à Charlestown, le *Charlestown's-Hotel*, dont la façade comporte un développement de trente et une colonnes formant une magnifique galerie, etc. Ce sont tous des établissements de premier ordre, montés sur un pied remarquable et qu'un voyageur visite volontiers, presque comme des curiosités. Nous posséderions à Paris de pareils monuments et nous saurions, il faut le reconnaître, les relever par certains détails dont le goût parisien seul a le secret, que l'on s'y ferait conduire avec plus d'empressement que l'on ne va voir beaucoup de nos édifices soigneusement consignés dans les *guides* de toutes sortes qu'on met entre les mains des étrangers.

Je vous ai promis quelques lignes sur les *bar-rooms;* j'y arrive. A chaque hôtel tient un de ces établissements, j'ajouterai qu'ils sont en outre assez répandus par les villes. Ces cafés n'ont rien de commun avec les nôtres; ils n'ont un peu de ressemblance qu'avec les comptoirs de nos marchands de vins. Ce sont tout simplement de grandes pièces, sans autre ornement qu'une bibliothèque de la façon de celle que don César de Bazan avait trouvée si bien montée dans la petite maison de son bon ami Ruy-Blas. Aucun luxe, rien qui puisse engager le chaland à séjourner dans l'établissement; quelquefois cependant deux ou trois petites tables de marbre sont disséminées dans l'appartement. Le fond de cette pièce est garni d'une longue table en marbre ou en bois, en forme de buffet, derrière laquelle se tiennent deux ou trois garçons occupés du matin au soir. On se fait servir ce que l'on désire, on boit debout, après avoir trinqué; on paye et l'on s'en va. C'est tout au plus si on se donne le temps d'allumer son cigare à la lampe qui brûle perpétuellement sur le comptoir, comme le feu que les vestales étaient chargées d'entretenir sur l'autel.

Quoi que vous vous fassiez servir, le prix en est fixé à 10 cents (un peu plus de 50 centimes) par grand verre. Dans chacun de ces *bar-rooms* vous trouvez toujours une petite fontaine d'eau à la glace, où le premier passant peut venir satisfaire sa soif sans rétribution. Cet usage est établi dans toute l'Amérique, où l'on fait une consommation énorme d'eau glacée. C'est un besoin tellement répandu même, qu'à Baltimore toutes les fontaines-pompes des rues ont une petite écuelle qui y est attachée par une chaînette, et dont les passants de toutes classes, de toutes conditions se servent pour étancher leur soif

Sur les *steam-boats*, dans les hôtels, dans les foyers de théâtres, à la Bourse, partout enfin, vous rencontrez le bar-room. A la Nouvelle-Orléans, ces sortes d'établissements sont très-nombreux; ils ne désemplissent pas; et, ce qui m'a étonné, c'est qu'avec l'immense consommation de boissons fortes qui s'y fait, on rencontre dans les rues très-peu d'hommes ivres. Vous ne serez pas moins surpris que moi de cela, monsieur, quand je vous aurai dit qu'en Amérique c'est une politesse d'offrir à quelqu'un de venir au bar-room boire quelque chose, et que c'est une impolitesse que de refuser. En sorte qu'un homme est exposé à offrir ou à accepter dans sa journée une trentaine de verres de quoi que ce soit. Dans le sud et dans l'ouest de l'Union, ce quelque chose est ordinairement des liqueurs fortes.

Cependant, depuis quelque temps, la mode à la Nouvelle-Orléans est de s'adonner au *soda-water*, qui y jouissait, lors de mon passage, d'une très-grande faveur. Il existe même de très-beaux établissements où l'on ne débite que de cette boisson. On a fait de très-grands efforts pour diminuer le nombre des bar-rooms en portant jusqu'à 300 dollars (1,600 francs) le prix de la patente. Ces efforts ont été vains, le nombre des bar-rooms n'a pas diminué. C'est un trop bon commerce, il est excellent même au prix auquel on acquiert le droit de l'exercer.

A New-York et à la Nouvelle-Orléans, quelques-uns de ces établissements, particulièrement ceux qui sont situés dans le quartier des affaires, fournissent à manger, c'est-à-



Souvenirs des États-Unis. — Hôtel de New-Brighton à Staten-Island, près de New-York.

dire qu'à l'heure du *lunch* (ou goûter) les gens qui auraient une partie de la ville à traverser pour rentrer chez eux, y vont satisfaire leur appétit du milieu du jour, au prix minime de 5 et 10 cents (un peu plus de 25 ou 50 centimes). Des viandes froides, ou conservées, sont servies en assez grande abondance aux consommateurs. Si les propriétaires perdent évidemment sur la nourriture qu'ils fournissent à des prix si bas, ils compensent, et au delà, cette perte par la grande quantité de liquides qui s'absorbe en même temps pendant cette seule heure de la journée.

L. XAVIER EYMA.

Superstition des systèmes financiers.

On paraît convaincu, depuis longtemps, que toutes les difficultés de notre situation politique se réduisent à la solution d'un problème financier.

Une telle superstition vaut bien celles dont les lumières de la philosophie ont fait si bonne justice. — Tout pour l'argent, tout par l'argent, voilà la brève doctrine du dernier règne; et comme les religions groupent des superstitieux autour d'elles, le culte des écus a engendré la superstition financière.

Nous sommes donc à la recherche d'un système financier, c'est-à-dire du secret de la pierre philosophale.

Il est certain qu'il existe des systèmes financiers. Nous avons vu le système de Law qui aboutit à la banqueroute; vers le même temps, le notaire Blount organisait systématiquement le vol en Angleterre; puis apparut le système de l'abbé Terray qui ruina tout le monde à moitié; enfin, le système des assignats qui ruina chacun tout à fait.

En dehors de ces diverses méthodes, il est douteux, nous l'espérons, que le génie des spéculations invente un nouveau système.

Il n'y a pas, à proprement parler, de système financier, c'est-à-dire de procédé propre à créer, à improviser des ressources.

D'abord, définissons le mot de *finance*, que nos philologues tirent du substantif *fin: « fin, argent fin,* » dit Boiste; son étymologie n'a pas le sens commun.

Finance procède du vieux verbe *finer;* aviser, trouver moyen de.... Finance signifie: moyen, ressource, *avisement*, terme français, car Fénelon s'en est servi. Un financier est donc un homme avisé, c'est le personnage à ressources. L'on aurait bon besoin qu'il justifiât cette définition. C'est le fonctionnaire chargé de percevoir les ressources pécuniaires de l'État et de les répartir dans les rouages administratifs.

Un financier sait son métier ou il l'ignore; mais le génie n'a que faire là-dedans : à moins que l'on ne qualifie de génie la haute sagacité du cultivateur qui, pour avoir du blé, attend que les épis soient mûrs avant de les couper, et ne s'avise pas d'abattre les moissons en herbe dans l'espoir d'en tirer du grain.

Prélever le revenu de l'État sur le revenu sec et liquide des citoyens, sans tarir la source de l'impôt, l'art du financier n'est pas autre chose. Il engraisse la poule aux œufs d'or et ne la tue jamais.

Prétendre, au gré de sa fantaisie, improviser un impôt, c'est prendre les choses au rebours. Il faut d'abord évaluer le revenu net et effectif des diverses classes de la société, en discerner les sources les plus abondantes, et puiser dans le trop-plein des fontaines les moins intermittentes.

On ne crée pas un impôt, on le perçoit quand les contribuables en possèdent l'élément : l'impôt est une force résultante du crédit, de la nature, du développement, du succès des industries particulières; l'impôt est subordonné à la fortune publique. S'il en est autrement, le prélèvement décrété est un vain chiffre; car un impôt non perçu ou non perceptible n'est pas un impôt.

La hardiesse des combinaisons financières est limitée par cet adage : Nul ne donne ce qu'il n'a pas :

Ainsi, la sécurité, la confiance publique, le crédit sont la base de l'impôt, et la condition nécessaire de sa rentrée dans les coffres de l'État. Le meilleur financier est donc celui qui a le bonheur d'inspirer le plus de confiance. Le génie de la finance en personne, s'il était suspect à la masse des citoyens, serait le plus pitoyable des financiers; plus il ferait d'appels à la bourse des contribuables, plus ils en serreraient les cordons, plus l'argent deviendrait rare, et plus les affaires se feraient stagnantes et amoindries.

La prescription d'un impôt imputé sur des revenus d'une rentrée douteuse ou aventurée simplifie la situation des contribuables, en leur donnant la certitude que personne ne les payera. L'État n'aura d'eux que ce qu'ils ont reçu.

Un financier discrédité qui reste en place est un sujet inappréciable; l'État paye sa conservation au prix d'un passif dont la surenchère se poursuit chaque jour. Au moyen-âge, quand l'équilibre entre le numéraire et le crédit venait à se rompre, quand les subsides ne rentraient plus, l'on pendait de temps à autre quelques financiers. Ce procédé, d'une simplicité élémentaire, était plus habile que moral.

Aujourd'hui, si le gouvernement pendait le moindre juif, le gouvernement périrait; il se trouverait qu'il aurait tué la poule aux œufs d'or. Le malheur est, au dire de quelques-uns, que cette poule se nourrit en mangeant ses œufs, ce qui fait une situation assez embarrassante à nos ministres des finances.

De là cette maxime d'un économiste profond de l'ancien régime : Les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu.

A la vérité les croquants, les fermiers-généraux ont disparu comme les procureurs.

Efforçons-nous d'oublier les avoués; l'analogie nous mènerait à des similitudes peu consolantes.

Mais comme l'habileté d'une administration consiste non à bouleverser, mais à tirer parti d'une situation faite, en l'acceptant pour ce qu'elle est, les mesures financières doivent être compatibles avec l'organisation de la société. Les partis révolutionnaires, en matière de finance, sont la négation de tout principe financier. Leur effet immédiat est la défiance, la spoliation, la ruine; et fussent-ils justifiés par la logique, comme l'État ne vit pas de syllogismes ni d'arguments, il serait peu expédient d'offrir à une nation la perspective d'une grande abondance dans un avenir lointain, en lui disant : Vous avez faim, nous allons semer du blé; et de la consoler de mourir d'inanition en lui promettant que la postérité fera huit repas par jour et mettra la nappe sur notre tombeau.

En de telles conjonctures, chacun se met isolément à grignotter son capital pour tromper la faim et prolonger son agonie.

Comme il faut pour nourrir la société, deux à trois fois plus de richesses que n'en réalise le numéraire ou ses représentations effectives, il est indispensable que le crédit masque la différence et triple les ressources de la fortune publique.

Or, nous l'avons dit, la base du crédit c'est le mouvement, la confiance et la sécurité. Et le crédit, on ne le décrète pas; seulement on l'entretient et on l'empêche d'expirer.

Tout l'art des combinaisons financières est là.

Décréter le crédit, c'est semer l'épouvante, parce que c'est reconnaître qu'il n'existe pas. La plupart des gouvernements révolutionnaires ont commis plus ou moins cette erreur et l'ont payée de leur chute.

Certes il est bien facile, dans un moment de crise, en balançant le passif et l'actif *matériel* d'un gouvernement tombé, sans tenir compte du crédit qui triplait ses ressources, de démontrer arithmétiquement qu'il marchait à la banqueroute.

Mais, en réalité, à qui revient la responsabilité du mal? Aux hommes et aux événements, qui ont renversé le crédit.

Sous le dernier règne le crédit existait, mais il allait diminuant, tandis que les dépenses de l'État s'accroissaient de jour en jour. Telle fut la faute des hommes qui gouvernaient alors. Elle a amené leur chute et contribué à précipiter des événements qui ont suspendu, qui ont fait évanouir le crédit.

Et la crise s'est prolongée, parce qu'au lieu de soutenir le crédit malade et de le raffermir en inspirant la confiance, on a donné cours à des théories qui semblaient engager le fonds même dont procède le revenu public. Chacun cependant sait bien que moins un capital est garanti, plus la rente qu'on en retire est faible. Le cours de cette rente donne la mesure du crédit, l'abaisse où l'élève.

La première des mesures financières doit consister à garantir la propriété et à rassurer, qui plus est, les capitalistes alarmés et inquiets sur l'avenir de leurs rentes ou de leurs exploitations.

Durant les premières années de la Restauration, les affaires étaient paralysées, le crédit à néant, les transactions difficiles, et les immeubles dépréciés par une menace incessamment suspendue sur la tête des propriétaires des biens nationaux. Les prétentions des émigrés, quelques paroles imprudentes du roi avaient causé toute cette détresse.

Dans ces conjonctures, l'esprit de réaction arracha un milliard à la France pour le donner à la noblesse.

Médecine bien amère, mesure criminelle au point de vue politique. Qu'arriva-t-il, pourtant? Que la propriété consolidée, devenue plus que légitime, et mise désormais à l'abri de toute atteinte, reprit une valeur considérable; que le crédit se raffermit peu à peu, que le cours des rentes s'éleva rapidement, et que, dépouillée d'un milliard, la fortune publique trouva dans cette consécration usuraire une compensation plus que suffisante, une source d'accroissement et de prospérité.

Le principe de ces avantages inespérés, ce fut la confiance qui doubla la puissance du crédit.

Je prévois sans trouble les savantes objections des diverses écoles socialistes; mais on ne réagit pas sur le passé, on ne gouverne pas les nécessités présentes avec des théories. C'est ici qu'il faut subir les situations établies et se soumettre aux faits constitués. La saine portée des doctrines socialistes ne saurait concerner que l'avenir.

Les attaques à la propriété, les déclamations agressives contre les capitalistes n'ont rien rapporté jusqu'ici; elles ont mis nos finances à sec et le crédit aux abois. Quand les chefs des utopies communistes auront valu à la France la moitié des millions qu'ils lui coûtent aujourd'hui, nous serons moins exclusif à leur égard.

Assurément, et nous ne songeons point à le nier, le dernier gouvernement a livré, dans un intérêt égoïste et mal entendu, un champ trop vaste aux spéculations des agioteurs, à la tyrannie de l'argent et aux combinaisons de la féodalité banquière.

Quel est le remède? Reprendre ce qu'on a laissé prendre? dépouiller? déplacer? Non, vous ne pouvez, sans ruiner l'État, appauvrir tout à coup ceux qui ont légalement bénéficié. Tout serait perdu pour chacun et pour tous.

Consacrez, consolidez les droits acquis, puisqu'après tout ils sont productifs encore pour la société. La réintégration violente de l'État ne lui rendrait pas le tiers de ce qu'ils valent.

Laissez donc les chemins de fer aux compagnies, les grandes industries établies aux spéculateurs qui les exercent, et le jour où vous aurez décrété l'inviolabilité de leurs droits et le respect le plus absolu de la propriété sous toutes ses formes, le jour où vous aurez prouvé que votre intention est formelle et appuyée par une force invincible, le système financier sera trouvé, car le crédit revivra.

Le problème alors sera réduit aux mesures d'économie, à la probité administrative, à des détails de gestion plus faciles à simplifier et à mettre au-dessus de toute défiance, dans un état démocratique, que sous tout autre régime.

Seulement, que les leçons du passé ne soient point perdues. Sortez de l'ornière où l'on avait embourbé le crédit public. Emparez-vous à l'avenir des industries lucratives qui sont libres encore; ne livrez plus aux banques particulières les grandes entreprises dont le monopole doit vous être profitable : absorbez tout ce qui est à prendre et ne reprenez rien. La tâche actuelle est de réorganiser, de réformer, non de briser ou de dissoudre.

Une seule situation s'oppose formellement à l'existence du crédit public, c'est lorsque les opérations banquières de l'État ne sont pas appuyées sur de suffisantes garanties. La France est loin d'en être à cette extrémité : le numéraire est très-abondant; la propriété est bien assise parce qu'elle est étayée sur des titres solides, et que la possession des diverses portions du territoire, déterminée par une loi commune, ne donne lieu à aucune de ces contestations qui placèrent autrefois sous un séquestre moral une fraction notable de la propriété foncière. Le sol, mieux cultivé qu'il ne l'était jadis, rend plus qu'il n'a jamais rapporté : enfin les industries diverses sont desservies par un matériel tout organisé, si complet, si considérable, qu'elles sont à même de fonctionner sans retard, comme sans grands frais d'installation; valeurs mobiliaires à ajouter à celle des propriétés industrielles.

La crise présente est donc artificielle et l'éclipse du crédit momentanée. Le jour où cette vérité sera généralement reconnue, le retour de la confiance et de la sécurité sera proche.

Comme la direction politique de l'État exerce une influence immédiate et décisive sur ces éléments du crédit dont l'affaiblissement constitue la cause de notre malaise, il en résulte que la question financière est la principale de toutes aujourd'hui, et celle où toutes les autres doivent aboutir.

Par conséquent, le financier cherché, c'est tout ce qui gouverne; c'est l'Assemblée nationale, c'est le pouvoir exécutif, c'est le ministère aussi, bien que, depuis l'avénement de la démocratie, les portefeuilles aient perdu de leur ampleur et de leur éclat.

Sous un gouvernement fort, puissant et respectable, les ministres des finances ont toujours beaucoup de talent. Sully, Richelieu, Turgot, le bon saint Éloi lui-même, paraîtraient des ânes et des dilapidateurs sous un gouvernement débile et vacillant.

Que les chefs de la République donnent, par leur fermeté et leur sagesse, une large impulsion au crédit, un mouvement énergique à la circulation des capitaux, la signature de la France aura un cours aussi élevé que celle des particuliers, et les emprunts se couvriront bien vite.

Lorsque le crédit, triplant la valeur courante du numéraire, amène les citoyens à reconnaître qu'une pièce de cent sous est susceptible de réaliser l'intérêt de quinze francs, il devient fort aisé de trouver un financier qui réussisse à prélever une modeste rente sur une représentation monétaire qui laisse encore quatorze pour cent de bénéfice à celui qui la fait valoir.

Fermez à triple serrure le temple de Janus; il sera trop petit pour contenir les richesses de la France, et l'État pourra puiser à pleines mains dans ce trésor inépuisable.

FRANCIS WEY.

Esquisse d'une histoire de la mode

DEPUIS UN SIÈCLE.

CONSULAT ET EMPIRE.

Huitième article.

La plus grande révolution opérée dans le costume moderne est celle de la substitution du pantalon à la culotte. Que ce vêtement vienne originairement des Vénitiens et son nom de saint Pantaléon, martyr, ainsi que le prétend Ménage, c'est ce qui importe peu. Mais il est digne de remarque que cette grande révolution de notre costume coïncide avec notre grande révolution politique. Pendant que le pantalon se substituait à la culotte, le chapeau rond remplaçait le chapeau à trois cornes, les bottes venaient s'aligner à côté des souliers; les queues, les bourses, la poudre, les mouches, l'épée, les talons rouges disparaissaient pour ne plus revenir sans doute. Ce n'est pas à dire que la réforme du costume ait été aussi complète et aussi rapide que celle des institutions. La culotte a continué à lutter pendant l'Empire et la Restauration contre le négligé et le sans-façon de son rival; mais elle devait mourir, car elle n'avait pour partisans que les fidèles d'une autre âge, et elle n'en gagnait pas parmi les jeunes gens. Aussi a-t-elle disparu insensiblement, et aujourd'hui le pantalon cavalier règne seul. La culotte ne se retrouve plus que dans quelques provinces arriérées. Elle est tellement tombée en désuétude, que le nom même est malsonnant et de mauvaise compagnie, tant la pruderie s'est infiltrée dans nos mœurs. Ce nom cependant a survécu à la chose dans quelques locutions comme habit, veste et culotte, et pour exprimer la maîtrise que les femmes exercent souvent dans le ménage; on serait inintelligible si on disait que ce sont elles qui portent les pantalons. Ce qui prouve que, malgré cinquante ans de domicile et l'admission à tous les emplois publics, le pantalon n'a pas encore conquis toute l'importance et la dignité qui appartenaient sous l'ancien régime au vêtement qui l'a précédé.

Une chose qui a dû contribuer au triomphe définitif du pantalon, c'est son adoption dans le costume militaire, à une époque de prépondérance de l'uniforme. Les brillants officiers de l'Empire attiraient seuls l'attention et ne laissaient qu'un rôle tout à fait secondaire à la *lionnerie* du

frac et du chapeau rond. Le soldat avait le pas sur le bourgeois; et comme l'homme, malgré les remontrances divines, n'a jamais pu se corriger de la vieille habitude de dire à son frère *raca* dans toutes les langues du monde, comme le blanc se moque du nègre, qu'il appelle un mal blanchi, les Peaux-Rouges des visages pâles, les cheveux noirs des cheveux roux, les habits fins des habits brodés, et la blouse des uns et des autres, le soldat de l'Empire appelait le bourgeois un *pékin*. Un pékin c'était pour lui tout ce qui n'était pas militaire. A quoi un pékin, qui ne manquait ni d'esprit ni d'impertinence, répondait : « C'est comme nous autres; nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil. » Mais l'épigramme n'y faisait rien. Le bourgeois n'en était pas moins un pékin, forcé d'être pékin, et justifiant le plus souvent ce méchant quolibet par ses ridicules et le mauvais goût de sa toilette. Quelques mauvais plaisants ont prétendu que ce sobriquet chinois lui a été donné à cause de son goût prononcé pour le nankin. Il est vrai de dire que ce fut l'étoffe la plus généralement portée pendant l'Empire. Une culotte de nankin pour l'été, un spencer pour l'hiver, et des bottes à revers sont autant de types caractéristiques du costume bourgeois de l'époque. Mais il faut reconnaître aussi que ce ne fût pas un vêtement exclusivement réservé à la bourgeoisie. Cette culotte de nankin, la moins militaire certainement de toutes les culottes du monde, et qui déshonorerait aujourd'hui parmi nous le garde national le plus pacifique, fut aussi portée par les grenadiers de la vieille garde. Il y avait, comme on peut bien le penser, nankin et nankin. Le beau nankin des Indes se payait à un prix très-élevé. Et c'est, à mon avis, une des plus inexplicables bonnes fortunes du Céleste-Empire que d'avoir vu l'Europe civilisée rechercher et payer si cher deux produits aussi insignifiants que le nankin, cette toile plate, couleur potiron, et le thé, ce fade concurrent du moka, cette boisson plus médicinale que savoureuse, d'un usage universel aujourd'hui. La grande faveur dont jouissait le nankin sous l'Empire a diminué. Une grande variété d'étoffes lui ont été substituées par les perfectionnements et le goût apportés dans la fabrication. Cependant il est tenace; il ne disparaît jamais complétement. Quand il semble tout à fait oublié, les fashionables le remettent en honneur.

Sous le Consulat, la mode en était encore aux tentatives téméraires; elle cherchait les traditions, elle invoquait les souvenirs du passé. Sous l'Empire, au contraire, elle marche d'après elle-même. Elle se régularise, elle se fixe. Elle vise surtout à la richesse et à la splendeur. Le cérémonial de la cour impériale lui vient en aide. Les hommes y rivalisent avec les femmes pour la recherche des diamants, des broderies, des dentelles. Le maître de la France, d'une mise très-simple pour lui même, aime à s'entourer d'une cour brillante. Il enrichit ses serviteurs, mais il veut qu'ils lui fassent honneur du luxe qu'il les met à même de satisfaire; et, comme rien ne lui échappe, il lui arrive quelquefois de dire à une dame qu'il a vu vingt fois la robe avec laquelle elle se rend à une invitation. Il se mêle des détails de la toilette de sa femme. Lorsqu'il n'était encore que consul, Joséphine ayant paru un jour de cérémonies avec une robe qui lui déplaisait, il jeta son écritoire dessus afin qu'elle ne la remît plus une autre fois. La veille de la célébration du 14 juillet 1802 il lui dit : « Joséphine, je veux que tu sois éblouissante de beauté et de parure, et richement habillée, entends-tu? — Oui, répondit-elle, et puis ensuite tu fais des scènes, tu cries, tu raies mes bons à payer sur mes mémoires. » Et, en effet, la prodigalité de la pauvre femme lui attirait souvent des querelles de ménage; heureusement que la fortune grandissait de jour en jour, l'argent devenait plus abondant; Bourrienne fut chargé une fois de payer 1,200,000 de dettes de la femme du premier consul, parmi lesquelles figuraient les dépenses de la Malmaison. Il y avait des mémoires de marchands de modes de trente-huit chapeaux dans un mois; des hérons de 1,800 francs, des esprits de 800 francs. L'exagération des prix et des fournitures était scandaleuse. Il liquida le tout avec 600,000 francs. L'avénement de l'Empire ranime le luxe. La mode, reprenant son action, joue alors un double jeu dans la politique et dans les chiffons. Douze ans auparavant, à force de sang et de désastres, elle avait vu s'établir la république, aujourd'hui elle renversait cette chose si chèrement acquise et remettait en vogue la monarchie. Elle exhumait les oripeaux de la royauté et serrait sous clef la liberté, les faisceaux et le bonnet rouge, se proposant bien de les faire sortir de nouveau un beau jour. En même temps elle ramenait les pompes d'une cour, et, échappant à la simplicité de costume des Brutus et des Cincinnatus de la veille, bientôt convertis en sénateurs chamarrés d'or, elle faisait les apprêts d'un luxe splendide, rêvait toutes les brillantes fantaisies des atours et retrouvait sur le trône, pour présider à ses fêtes, une femme passionnée pour la toilette. La gracieuse créole de la Martinique, la courtisane du Directoire, l'amie intime de madame Tallien, avait quarante ans quand elle monta sur le trône de France. Entre elle et Marie-Antoinette, la fille des Césars, il y a un abîme. Une des plus grandes révolutions de l'histoire sépare la reine de l'ancienne monarchie de l'impératrice de la nouvelle. Mais la frivolité de la femme est la même. Aux Tuileries, comme autrefois à Versailles, des conciliabules sont tenus, de longues heures sont consacrées à discuter les graves affaires de la toilette. Les préoccupations sont les mêmes. Les personnages seuls sont changés; au lieu de Léonard et de mademoiselle Bertin, on rencontrera l'artiste Leroi et mademoiselle Despéaux. De part et d'autre l'accueil fait à ces divers artistes par ces deux femmes, qui, reines par le droit divin, veulent encore l'être par la beauté et la parure, est également plein de bienveillance. Mais il n'y a pas la même ressemblance entre l'accueil fait par les deux maris. Tandis que Louis XVI, passant en voiture dans la rue Saint-Honoré, adressait, au milieu d'un cortége public, un salut amical à mademoiselle Bertin, Napoléon ordonne qu'au sortir de chez Joséphine, on fasse monter en fiacre et on envoie à Bicêtre mademoiselle Despeaux : affaire qui fit, comme on peut bien le penser, grande rumeur dans tout Paris. Ce fut Savary qui fut chargé de l'arrestation de la marchande de modes Duroc, voulant mitiger les ordres du maître, l'engageait à la laisser échapper. Mais mademoiselle Despeaux fournissait aussi des modes à la femme de Savary, et, par conséquent, des griefs à celui-ci : aussi ne voulut-il pas se montrer indulgent à son égard.

Joséphine eut une influence marquée sur le luxe et le goût de la parure; à ce titre elle succédait dignement à Marie-Antoinette, et nous lui accordons à cause de cela une attention particulière. Le nombre et la richesse des parures de diamants et de pierreries qu'elle a possédées furent vraiment extraordinaires. Les cadeaux des princes et des républiques avaient contribué à enrichir son écrin. L'histoire politique de cet écrin eût sans doute été une chose curieuse. Citons seulement, comme une des vicissitudes de l'époque, que les *brignolettes* de la reine Marie-Antoinette, poires d'un seul diamant, sans aucun entourage, et d'un grand prix, en faisaient partie. La duchesse d'Angoulême les racheta depuis à la vente après décès de Joséphine. Cet écrin était déjà important à l'époque du Consulat. Lorsqu'il maria sa sœur avec Murat, Bonaparte, qui n'avait que 30,000 francs de dot à lui donner, y prit un collier de diamants pour en faire un cadeau de noces. Madame Bonaparte, grâce à Berthier et à une liquidation avec les fournisseurs de l'armée, le remplaça par un magnifique collier de perles ayant également appartenu à Marie-Antoinette, et que le célèbre Foncier lui vendit 250,000 francs. Cela s'était fait à l'insu de Bonaparte. Mais il n'y avait pas moyen de tromper son œil inquisiteur. D'un autre côté, l'élégante créole ne pouvait consentir à laisser dans un tiroir une aussi brillante parure. La ruse vint en aide, comme toujours, à la femme. Joséphine fit accroire à son mari que c'était le collier dont la république Cisalpine lui avait fait présent. Ce sont toujours les mêmes tromperies féminines dans le ménage des rois, des consuls et des bourgeois.

Une chose bien faite pour étonner, c'est la rapidité du retour du luxe à la suite de bouleversements révolutionnaires et de désastres si profonds. Cependant on pourrait signaler même à l'époque du Consulat de tristes lacunes. Ainsi, lors de l'installation du premier consul aux Tuileries, on avait été condamné à avoir recours à des fiacres pour transporter le conseil d'État. Seulement on en avait recouvert les numéros avec du papier de la même couleur que le fond de la caisse. Mais de bonne heure les soirées, les bals, les fêtes publiques données à Frascati et aux divers lieux de réunion que nous signalions dernièrement, brillèrent par l'éclat de la richesse des parures. Dans les premières années du Consulat il y eut de très-belles fêtes données chez les banquiers Récamier, Perregaux, chez MM. Séguin, Hainguerlot, chez Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, occupant l'ancien hôtel de Brissac. En 1801, Talleyrand donne à Neuilly une fête toscane au ridicule roi d'Étrurie. Chaque grand dignitaire paye tour à tour son tribut. Les fêtes de M. Chaptal, ministre de l'intérieur, et surtout celles du prince de Neuchâtel ont laissé de vifs souvenirs.

Si dans les modes du commencement du siècle la toilette des dames offre l'emploi fréquent de couleurs criardes et contrastantes; d'un autre côté aussi il faut remarquer la prédominance du blanc, bien plus généralement employé pendant l'Empire que depuis. Ici sans doute l'influence de Joséphine fut pour quelque chose. Elle dut se conformer au goût de Napoléon, qui ne pouvait pas souffrir les robes sombres et éprouvait un grand plaisir à la campagne à voir une femme d'une taille élancée, vêtue d'une robe blanche, se promener à l'ombre d'une allée touffue. La mousseline et la percale, devenues vulgaires de nos jours, étaient alors, à cause de leur prix élevé, de véritables objets de luxe (la percale se paye en cinq quarts, 6 fr. 50 c., et 4 f 50 c. en trois quarts). Le goût de la broderie, devenu bientôt général, y ajouta encore un nouveau prix. Joséphine, en passant par Nancy pour se rendre aux bains de Plombières, comprenant toutes les ressources que la coquetterie pouvait tirer de ce charmant article de notre industrie, contribua à lui donner l'essor et à le mettre en vogue. L'art de broder devint un des talents des dames. En 1805 une femme à la mode a cent occasions de l'exercer : robe, jupon, canezou, fichu, bonnet, mouchoir, bouts de manches, jarretières... tout doit être brodé. Du reste une élégante faisait plus broder qu'elle ne brodait elle-même. Il en était à cet égard-là comme pour la tapisserie. Ainsi on trouvait souvent madame Bonaparte assise devant un métier à tapisserie, mais c'était mademoiselle Dubuquoy qui en faisait les trois quarts. Ces habitudes ont passé des palais dans les salons de la bourgeoisie.

Un autre luxe inauguré à la fin du siècle dernier, le shall de cachemire, est une des magnificences caractéristiques de l'Empire, aujourd'hui devenue presque vulgaire non-seulement dans les shalls de l'Inde, mais encore par le nombre des mauvaises contrefaçons. Aussi, quoique leur réduction soit à présent infiniment plus belle qu'alors, le prix en a singulièrement diminué. Ils furent dans le principe des trophées de notre conquête de l'Égypte. Bonaparte en envoya deux à sa femme. Mesdames Visconti, Hamelin et Bourrienne en recevaient en même temps. « Ces shalls, écrivait Joséphine à son fils, peuvent être très beaux et très-chers; mais ils me paraissent fort laids. Leur grand avantage est dans leur légèreté. Je doute que cette mode prenne. » Ce pronostic a été aussi faux que celui attribué à madame de Sévigné relativement au café. Elle-même y prit si bien goût qu'un jour, ayant une violente envie d'un cachemire nouveau, elle renchérit sur sa belle-sœur, madame Murat, qui en avait offert 14,000 francs. Elle en posséda jusqu'à cent cinquante d'une beauté remarquable, qui, en 1814, furent vendus bien au-dessous du cours. Un cachemire fut l'occasion frivole à laquelle elle dut probablement la vie lors de l'attentat de la machine infernale. Comme elle se préparait à suivre Bonaparte à l'Opéra, Rapp, chargé de l'accompagner, critiqua la couleur de son shall. De là une petite discussion et un retard pendant lequel le premier consul, qui n'attendait jamais, partit en avant.

On peut citer aussi les madras comme un des luxes du temps. Quelques-uns s'élevaient jusqu'à un prix considérable. Quelques grandes dames s'en coiffaient la nuit, et à leur exemple les grisettes et les cuisinières se faisaient d'un fichu de couleur chiffonné en turban une coiffure négligée.

Si l'on consulte les journaux de modes du temps de l'Empire, on y trouve une singulière uniformité dans les données générales de la toilette : les robes sont toujours étroites, les corsages courts et la ceinture mise sous le sein; les chapeaux le plus souvent petits. Nous allons passer successivement en revue quelques détails relatifs aux années qui suivent celles dont nous nous sommes occupé dans le dernier article. — 1804 : les toques et chapeaux de velours sont très à la mode. Les dames portent des capotes de drap à plusieurs collets et des redingotes de percale, avec des pattes aux unes et aux autres. — Ce costume se soutient encore pendant l'année 1805. La mode fait adopter des espèces de tuniques dites *mamelucks* qu'on met par-dessus la robe; des fichus écarlates bordés de martre, des bas et des mitaines de soie couleur de chair. Les voiles brodés rivalisent avec ceux de dentelle. L'été une toilette de bon goût consiste à avoir une robe avec des broderies de couleur et un chapeau de paille blanche avec un ruban bleu. La mode des bretelles a passé des hommes aux femmes; seulement elles ont renchéri sur eux. Elles en ont à leur corset et à leur robe, et elles portent encore par-dessus des rubans en X. Le goût des rudes contrastes de couleurs dure toujours. On va au bal avec une robe de crêpe noir, du corail au cou et des renoncules rouges dans les cheveux. L'hortensia est la fleur recherchée, mais la plus rare à donner à une petite maîtresse, c'est le *mélaluca*. La rareté seule fait le mérite. L'héliotrope et l'oranger qui embaument sont relégués dans l'antichambre; mais le mélaluca, qui ne sent rien, et le géranium, qui empeste, sont admis dans le boudoir. Il est vrai qu'en l'absence de parfums naturels on a les flacons d'essence de rose de chez Garnesson, parfumeur du palais du Tribunat. — Les coiffures sont imitées des médailles des impératrices et faites avec des nattes. Mais dans l'été les titus bouclées à deux cents anneaux symétriques sont la fureur du moment. — En 1806 on reporte des coiffures *à la Ninon*, lisses sur le front, par derrière en chou de nattes ou en colimaçon, avec six ou huit boucles de chaque côté tombant un peu plus bas que la joue, et d'autres reportent aussi par derrière du chignon une simple fleur sur le côté gauche. Sous le chapeau comme sur le bord d'une toque les cheveux se portent également roulés en boudin. Un turban ne laisse pas passer de cheveux ou très-peu sur le front, comme on peut le voir au portrait de madame de Staël, par Girard. De même une guirlande dans une coiffure parée se pose très-bas sur les sourcils. Quelques femmes portent encore des perruques à cheveux implantés; les artistes les plus célèbres en ce genre sont MM. Harmant et Michalon ainsi que M. Tellier, galerie de Bois du palais du Tribunat. Le rose et l'hortensia sont les couleurs à la mode. Au bal on remarque deux espèces de robes : celles à grande prétention sont à queue, en velours ou satin nacarat avec ornements en or, et la toque est pareille. C'est la toilette des femmes qui ne dansent pas. Les sveltes danseuses ont des vêtements en crêpe. Le cavalier, au premier coup d'œil, voit à qui il peut s'adresser. On voit dans les soirées beaucoup de diamants, les perles sont aussi en grande faveur. Il y a des colliers d'un prix énorme, on les combine avec des nattes pour former des bourrelets sur le devant de la coiffure. Les perles sont répandues à profusion. On en brode les toques et les robes. Le luxe des peignes est des plus dispendieux. En 1806 on en porte beaucoup en corbeille formés de diamants. Le goût des camées a un peu passé, il ne s'en vend plus guère que pour agrafes de ceinture. Le bois de palmier pétrifié est mis à la mode par les joailliers; le corail continue à se soutenir. C'est un article cher et qui a le mérite de la rareté; à ce titre il figure en 1808 aux quadrilles du carnaval chez la princesse Murat.

Les modes se succèdent et ne s'embellissent pas. Dans l'hiver de 1808, les femmes ont l'aspect le plus engoncé; elles ne se contentent pas de mettre un cachemire pardessus une douillette, elles mettent encore une épaisse palatine par-dessus le cachemire. Les couturières mettent trente aunes de festons à des redingotes de percale et de bazin. Le goût est encore revenu aux couleurs éclatantes. On a des robes de cachemire rouge, ponceau ou jaune-turc; les fleurs employées avec cette parure sont le coquelicot, le géranium et autres fleurs rouges. Les souliers sont amaranthe, cerise ou gros-bleu. On porte des capotes cachemire, des rubans, des souliers cachemire. En 1807, on invente des fleurs cachemire; en 1808, des plumes cachemire. Ces charmantes inventions, Dieu soit loué, ont disparu. On s'est repris aussi d'un bel amour pour les titus très-bouclées et les cachefolies. A peine dix femmes sur cent ont-elles conservé de longs cheveux. Les ouvrières ont le bon esprit de ne pas sacrifier à ce travers des grandes dames. Quelques femmes élégantes protestent également. Ainsi, à un concert de mademoiselle Colbran, au lieu des titus ou des bonnets de poil consacrés par la mode, on ne voit que de rayonnantes coiffures à la Cléopâtre, à la Sabine, à la Plotine, à la Matidie.

L'année 1810 nous met à même de constater le goût prononcé et persistant des dames pour les couleurs éclatantes. Bien des femmes ont le bon esprit de choisir de préférence le blanc, cette négation de la couleur qui s'allie si bien avec la teinte rosée de la carnation, et laisse à la beauté féminine tout son éclat. Mais le plus grand nombre, voulant



1804 à 1805



1806 à 1808

briller à tout prix, montent la gamme des couleurs de leur toilette. Sans ménagement pour le doux incarnat de leur teint, les femmes ne craignent pas de porter des robes tranchantes rouge-feu. Naguère elles étaient des bergères de Florian, des hétaires grecques, des vestales étrusques ou des matrones romaines, les voici maintenant transformées en furies d'opéra! Du reste, la plus grande diversité règne dans les parures. Toutes les couleurs, toutes les formes, toutes les étoffes sont admises. L'aspect bigarré que les bals présentent sous le rapport des vêtements, ils l'offrent aussi sous celui des bijoux. Toutes les pierreries sont également portées : diamants, opales, émeraude, saphir, topaze ou rubis se mêlent dans une même parure au lieu de former comme autrefois des parures distinctes. On les emploie aussi à faire des garnitures de robe et des bouquets figurés : une dame ainsi *enchâssée* resplendit comme une madone : les doigts d'une jolie femme brillent comme l'écharpe d'Iris. L'ordre dans léquel les pierreries sont disposées sur les bagues n'est pas indifférent. Leur assemblage mystérieux cache souvent un nom aimé ou croyant l'être. Les hommes font aussi une grande consommation de pierreries pour les cinq ou six gros cachets pendus à la ceinture de leur montre. L'aigue marine, le lapis, la cornaline, la sardoine, l'agathe onyx, le jaspe, le caillou d'Egypte, le palmier pétrifié, le cristal de roche y figurent tour à tour. On peut faire un cours de minéralogie avec le baguier d'une élégante et les breloques d'un homme à la mode. Celles-ci sont quelquefois composées des divers attributs du franc-maçon. Ces petits joujoux se portent d'abord en acier, puis en or. Si à cela nous ajoutons une petite boule rouge de la grosseur d'une cerise, dite *graine de Russie*, fréquemment employée pour clef de montre ou cachet, nous aurons épuisé tout l'arsenal des babioles consacrées alors par la mode. Disons aussi qu'il est de bon genre de joindre à ces cachets des bagues. Chaque bague indique un succès. Voici une citation empruntée à un petit ouvrage obscur publié en 1777, qui prouve que la futilité humaine se reproduit à peu près de la même manière à toutes les époques : « Me conviendrait-il à mon âge, dit l'auteur, de courir tout Paris dans un cabriolet et de m'égosilier à crier gare? Aurais-je bonne grâce de porter un habit couleur de rose, d'avoir une *trentaine de cachets*. — Vous n'avez pas raison, lui répond son interlocutrice, de trouver ridicule que l'on porte deux montres et qu'on les garnisse de *breloques*. On doit cet usage à certains ordres mystiques, qui, pour se distinguer du profane vulgaire, portaient à leur montre une truelle, une ancre de vaisseau, une bèche de jardinier. Quand tous ces



1808 à 1809



1806 à 1807



1808 à 1809

ordres ont tombé, l'on a caché avec soin les marques d'une dignité avilie, et, pour remédier à l'insoutenable nudité où se trouvaient alors les cordons des montres, on les a décorés de cachets chacun selon son goût. Pourquoi voulez-vous ôter aux jeunes gens le plaisir de rassembler tant de babioles? Ces colifichets leur sont d'une grande ressource dans les maisons où ils vont. Ils trouvent le moyen d'en faire le sujet de la conversation. Leurs montres passent dans toutes les mains, l'on en admire les émaux, l'on en considère les cachets l'un après l'autre, l'on se récrie sur le bon goût dans le choix des pierres ; cela donne occasion de faire le connaisseur. Insensiblement la visite se trouve faite. Voilà à quoi servent ces riens dont vous faites si peu de cas. Les montres, les tabatières tiennent souvent lieu d'esprit et de talent. »

Dans les esquisses que nous traçons, nous accordons toujours une attention bien plus grande à la toilette des dames qu'à celle des hommes. Malgré toutes les recherches de notre fatuité, le *mundus muliebris* doit occuper une place plus importante dans l'histoire de la mode que les insignifiantes variations de la mise masculine. Nous grouperons seulement ici quelques détails relatifs à ce sujet, sans suivre une chronologie rigoureuse. Deux inventions bizarres en fait de costume se rapportent aux premières années de l'Empire, le *spencer* et le *carrick*. Le spencer est un habit qui a perdu ses basques, chose aussi ridicule qu'un renard qui aurait perdu sa queue. Par opposition avec cette veste ronde, avec cette moitié d'habit écourté dont la mode règne de 1806 à 1812, voici venir vers 1806, sous le nom de carrick, un gigantesque vêtement descendant jusqu'aux chevilles et surchargeant les épaules d'une cascade de



1810

collets dont le nombre va croissant d'année en année. Les carricks succèdent aux manteaux. Les manteaux leur ont succédé. Les grandes redingotes ont remplacé ces derniers et ont été délaissées à leur tour pour les paletots. *Sic transit gloria mundi.* La mode des carricks a duré plusieurs années, après quoi ils sont devenus l'apanage de cochers de fiacre, qui n'en veulent même plus aujourd'hui. En 1804, tandis que les femmes portent des redingotes de vigogne, les hommes portent des capotes d'alpaga. Toutes ces étoffes sont d'un prix élevé. En 1805, les élégants adoptent pour culotte une étoffe noisette qui ne se vend pas moins de 80 francs l'aune. En 1806, le suprême bon ton, pour un jeune homme qui va se faire admirer à pied sur la terrasse des Feuillants ou à cheval au bois de Boulogne, de deux heures à quatre, est d'avoir une culotte de peau de daim, boutons idem, des bottes à revers et un habit vert à taille courte, à collet haut et à boutons blancs sur lesquels est dessiné un chien; à force de le raccourcir, d'un frac leste et dégagé on avait fini par faire une veste. Telle était la mode en 1809, mais, l'année suivante, de peur que les gens économes ne se servent de leurs habits étranglés de la précédente année, les tailleurs mettent en vogue des habits-sacs dont l'ampleur fait le principal mérite. C'est tantôt une couleur, tantôt une autre qui est à la mode : l'habit marron en 1809, en 1810 l'habit vert; mais le type de l'Empire, c'est l'habit bleu à boutons jaunes. A la même époque on porte beaucoup d'étoffes rayées pour pantalons et culottes, entre autres, le casimir à côtes, le drap cannelé, le velours de laine et le *patent-cord*, dont le nom est une protestation antinationale contre le système exclusif de l'Empire. Mais l'étoffe par excellence



1810

est un casimir dit tricot. Les pantalons de tricot de laine remplacent les culottes de peau lourdes et gênantes.

Il était du bon ton à un certain moment d'avoir des bottes à semelles criantes. A ce bruit insupportable et agaçant en succède un autre en 1810 : celui du retentissement du talon de botte armé d'un fer. Un petit maître est ferré comme son cheval, mais d'un fer d'argent auquel est fixé l'éperon. Vers 1800 nos petits maîtres, dans leurs souliers sans talon et dont la pointe regardait le ciel, n'avaient pas l'air de marcher, mais de naviguer dans de petits bateaux; peu à peu la pointe s'est abaissée et on a rehaussé la semelle du soulier par derrière. En 1840, le talon noir des bottes du petit maître rappelle par sa hauteur le talon rouge des marquis d'autrefois. La mode des guêtres tombe en discrédit. Les jeunes gens qui en portent encore les font faire si courtes, qu'à peine montent-elles à la cheville. Suivant le laisser-aller dans la tenue, qui est un des caractères du siècle, on se présentait déjà en 1810 chez des dames avec des guêtres; à cette occasion une grand'maman disait à son fils : Si vous mettez des guêtres dans un salon, que prétendez-vous donc porter à la chasse?

De la duplicité politique.

Si nous tenions à retracer les annales de la trahison dans notre pays, notre tâche se bornerait à résumer l'histoire de France.

Au moyen âge, les grands vassaux de la couronne vendirent de temps en temps quelque portion du territoire aux Anglais. Sous Charles VI, les oncles du roi leur livrèrent la patrie et placèrent un roi d'Angleterre sur le trône. Louis XI, encore dauphin, arma contre son père. Devenu roi, il eut à punir le comte d'Eu et le duc de Nemours, qui livraient les secrets de sa politique à l'ennemi. Plus tard, l'or de Charles Quint lui assura des créatures parmi les conseillers de François Ier.

Chose étrange: l'intérêt populaire s'attache aux traîtres de bonne mine; le connétable de Bourbon est compté parmi les personnages illustres; le juste supplice du duc de Nemours a déshonoré Louis XI; la popularité de Henri IV a triomphé avec peine de l'intérêt qu'inspira Biron, le plus fourbe et le plus criminel des hommes. Cinq-Mars, qui livrait aux Espagnols nos places fortes et appelait leurs armées, inspire une tendre sollicitude; les romans ont chanté la touchante élégie de ce traître, et flétri comme un bourreau Richelieu, qui consuma sa vie à défendre l'indépendance nationale contre des infâmes soutenus par le frère même du roi.

Turenne se vendit à l'Espagne; nous vénérons sa mémoire. Condé dirigea contre la patrie des légions étrangères; nous l'appelons le grand Condé. L'histoire a été aussi indulgente que le Régent à l'égard des complices de la conspiration de Cellamare. En ce temps-là, notre premier ministre, Dubois, le fondateur de la politique de la maison d'Orléans, était stipendié par le cabinet de Londres; aussi passa-t-il pour un homme de beaucoup d'esprit.

Sous la République, nos premiers généraux, Dumouriez, Pichegru, Moreau, pactisaient avec l'étranger ou avec la maison de Bourbon; du temps du Directoire, M. Pitt stigmatisait du haut de la tribune deux des chefs mêmes du pouvoir exécutif, de la vénalité desquels son pays avait profité.

Plus tard Napoléon, qui avait trahi la liberté, fut trahi par ceux qu'il avait comblés d'honneurs, par Bernadotte qu'il avait fait roi, par Joachim Murat qu'il avait fait son beau-frère, et par tant de généraux et de chefs militaires, qui livrèrent l'indépendance nationale à la Restauration imposée par l'étranger, à la Restauration qu'ils trahirent l'année suivante et à qui, trois mois après, ils rendirent des serments si souvent parjurés

La plupart sont morts comblés d'honneurs et de respects; quelques-uns ont vécu assez longtemps pour rapporter à la République renaissante un dernier serment qu'elle n'a pas cherché.

C'est de tout temps que chez nous la trahison fut amnistiée, honorée, récompensée. Parmi les peuples modernes, il n'en est aucun qui présente une suite si continue de défections et de parjures. On citerait difficilement en Allemagne, en Angleterre, pays où le sentiment de l'honneur national a tant de vigueur, un de ces exemples dont notre pays fourmille : chez nous, le patriotisme est une vertu mal affermie, l'intérêt l'emporta longtemps sur la probité politique; enfin l'on n'a pas la religion de la patrie.

Cependant ce vice odieux n'infecte pas le cœur de la classe moyenne, de la classe laborieuse du peuple. C'est la maladie des fonctionnaires élevés, des hauts dignitaires politiques, et l'on a vu que, plus leur ambition est satisfaite, moins leur loyauté est ferme.

Dans un État monarchique, la trahison des principaux mandataires du pouvoir est susceptible de causer de grands malheurs, mais il est rare qu'elle consomme la perte de l'État, parce que le prince veille à la défense de sa couronne, qu'il n'a jamais intérêt à pactiser avec l'ennemi commun et ne peut être soupçonné d'un crime aussi maladroit.

Il en est autrement dans une République, où l'autorité, répartie sur plusieurs têtes, ne garantit à personne la perpétuité du pouvoir, ni la brillante fortune qui en serait la conséquence. Pour les chefs d'un tel gouvernement, l'intérêt privé demeure distinct de l'intérêt national, et si leur moralité, si leur foi religieuse ne les rend supérieurs à toute séduction, la société court de grands risques entre leurs mains.

Ce qu'il y a de plus funeste dans un pays dont les citoyens sont devenus ombrageux par l'expérience de trop nombreux mécomptes, c'est que les organes du gouvernement y sont mis en suspicion continuelle; méfiance qui les déconsidère, qui gêne leur liberté d'action, leur retire le concours spontané de l'opinion, et entretient dans les ressorts du pouvoir une faiblesse incurable.

L'on a bien sensiblement ressenti les effets de ce malaise à la suite des événements de février. Trois mois ne s'étaient pas écoulés, que l'avidité des ambitions particulières, spéculant sur la chose publique, avait déjà séparé des dissidences hostiles, et créé des influences individuelles conspirant la perte du gouvernement pour hériter du pouvoir.

Chacun de ces partis factices parvint bientôt à paralyser les premiers administrateurs de la République, en les accusant de pactiser soit avec l'anarchie, soit avec des terroristes, soit avec les dynasties tombées.

Ce cri de *trahison* qui trouve, hélas! tant d'échos en France, tant ils ont accoutumé de le répandre : ce cri fatal qui consomma le désastre de Waterloo, le soir de cette journée dont l'aurore avait vu l'un de nos généraux passer à l'ennemi à la face du ciel et de l'armée; ce mot impie de trahison, qui retentit de siècle en siècle dans nos annales, a, depuis le retour de la République, servi de commentaire à toutes les fautes, de prétexte à toutes les disgrâces, d'arme à toutes les nuances d'anarchie.

Ces vagues soupçons de perfidie, de duplicité, d'alliances impures et d'occultes connivences, ont énervé ce gouvernement, dispersé ses forces, gêné son initiative et brisé son unité; car ses membres se suspectaient entre eux. De là sa caducité précoce, de là l'extinction du crédit public, la rareté des capitaux, la ruine des industries et l'agonie prolongée du pays.

Tant que les esprits resteront préoccupés de ces idées de trahison que l'on croit respirer dans l'air, la démocratie sera vacillante et la confiance demeurera glacée. Et comment mettre fin à cette maladie morale, dans un pays qui a vu durant un si grand nombre d'années, des traîtres avérés préposés à la direction de l'État, traîner sous le poids des honneurs et de l'infamie une existence à la fois pompeuse et flétrie!

N'avons-nous pas vu un diplomate qui ne surpassait le niveau de la médiocrité que par les proportions formidables de sa duplicité, de sa vénalité reconnue, représenter à Londres, jusqu'au terme de sa carrière, la France dont il avait, en 1814, livré les frontières au prix de l'or du cabinet anglais!

Quel fut pour lui le résultat de cette longue vie tramée de trahisons? Une immense renommée d'esprit et d'adresse.

Tel est à cet égard notre préjugé, que nous colorons la duplicité réussie, des titres d'habileté, d'expérience et de pénétration. Avoir de l'esprit, telle est la manie de notre vain amour-propre; et la subtilité, la ruse, l'imposture adroitement couverte exercent sur nous un absurde prestige.

Certes nous n'aurions pas le courage de signaler cette humiliante maladie morale de la France, si nous ne démêlions un moyen de la guérir en l'attaquant à son principe que nous pensons pouvoir signaler.

Dans les autres États, l'homme se subordonne à la chose publique : le patriotisme se relie aux croyances religieuses, et quand un personnage n'est pas dévoué de cœur à une cause, il s'abstient de la servir; mais il ne s'en constitue pas le défenseur pour la perdre.

L'élément matérialiste que suppose cette tendance des esprits les plus cultivés à la trahison, procède de notre éducation philosophique.

On l'a répété à satiété et avec une certaine suffisance; la France est la patrie du scepticisme : douter, disons-nous, c'est être sage; douter, c'est être éclairé; douter, c'est s'élever au-dessus des préjugés et des erreurs vulgaires.

Donc nous sommes infatués du scepticisme qui déifie notre raison, et sur les bancs mêmes des écoles, nous sommes instruits à rechercher, comme nos titres de noblesse, la généalogie du scepticisme jusque dans les âcres satires de Jean de Meung et dans le rationalisme subtil d'Abélard. Les trois siècles qui ont précédé le nôtre, inaugurés par le scepticisme de Montaigne, de Pierre Charron, ont donné un corps avec une âme à cette philosophie du doute; puis le règne de Louis XV et de Voltaire a mis le sceau à cette œuvre de décadence religieuse et de désorganisation morale. La conséquence de ces longues spéculations intellectuelles exercées dans le même sens a été la substitution de la philosophie à la religion, de la discussion à la croyance, de la raison individuelle et capricieuse à la foi, qui est une et immuable.

Or, cette philosophie française, spiritualiste au besoin, s'il lui plaît, mais de parti délibéré et sous la garantie du raisonnement, cette philosophie dont nous sommes imbus, et qui régit l'histoire, la morale, la poésie, la société, la famille, et jusqu'à la chaire du prédicateur ecclésiastique, cette philosophie, c'est le scepticisme, sur la portée duquel on se méprend.

En effet, douter c'est ne pas croire, et ne pas croire, c'est nier. Du scepticisme au matérialisme il n'y a qu'un mot. Du moment que je crois parce que je veux croire et non parce que je ne saurais faire autrement, ne puis-je pas cesser de croire s'il me convient de changer ma volonté? Et que de fois le caprice, la vanité ou l'intérêt ne viendront-ils pas modifier nos intentions et triompher d'opinions qui ne sont pas des convictions invincibles?

Chérir sa patrie, se sacrifier pour elle, ni garder la foi promise, ne point transiger avec la vérité ni avec la conscience; voilà nos devoirs. Qui les met en doute? L'opinion est unanime là-dessus. — L'opinion.... Oui certes; mais l'opinion n'est pas la foi.

L'opinion ne redoute que l'opinion et se tire de blâme avec l'hypocrisie : la foi sincère et religieuse trouve son préservatif, son juge et sa pénalité dans le fond même de la conscience.

Je le répète encore et le redirai souvent : la démocratie est incompatible avec le scepticisme, avec le matérialisme, avec l'irréligion et même avec l'indifférence.

Point de république possible sans le patriotisme; point de patriotisme sans croyances. La démocratie sans l'Évangile, c'est un corps inanimé qui se dissout, se corrompt, s'empoisonne et tombe en pourriture.

Qu'est-ce que l'empire absolu de la raison préposée à la conduite de l'homme? — C'est le règne absolu de l'intérêt individuel. La raison pousse chacun à travailler pour soi.

Qu'est-ce que le scepticisme politique? — C'est l'égoïsme.

De l'égoïsme et de l'intérêt combinés procède cette devise du matérialisme : — Chacun pour soi.

La trahison, ce n'est autre chose que le scepticisme politique mis en pratique.

Il est temps d'en finir avec ces corruptions ingénieuses qui désorganisent sous prétexte d'éclairer, et qui font dévier, sous l'impulsion d'une éducation malsaine et routinière, le caractère national, de sa noblesse native et de sa loyauté naturelle.

Ce scepticisme glacial qui engourdit la chaleur du patriotisme et colore les passions cupides est bien réellement le fruit des doctrines enracinées dans notre philosophie, en dépit même et presque à l'insu de nos écoles modernes.

Qu'un incident fortuit, qu'une circonstance imprévue et critique exaltant le cœur de nos compatriotes, les rende soudainement à leurs instincts de bravoure, de dévouement, de générosité, et les arrache aux calculs de la froide raison, vous les voyez se précipiter avec ardeur dans les périls, s'oublier eux-mêmes, s'offrir en holocauste et étonner le monde par l'emportement de leur héroïsme.

Chez nous, la jeunesse est brave et désintéressée; elle est possédée de l'amour de la gloire; elle est fervente en ses croyances, et l'expérience seule, au lieu d'éclairer sa bravoure, parvient à en dessécher la source.

Le scepticisme, qui est la négation des passions affectives, est une protestation contre le sentiment évangélique de la fraternité destiné à cimenter les institutions de la démocratie. Que de Curtius à vingt ans, qui se sont faits des Judas à cinquante, après avoir aspiré la philosophie du monde!

Ainsi, tandis que les jeunes, les faibles et les naïfs enfants de la famille française sont encore sous l'impulsion des idées généreuses et des principes de l'honneur, les esprits mûris par les ans, les hommes investis de la mission de gouverner la société, en sont arrivés au doute qui paralyse l'âme, énerve l'activité, et tarit la source des pensées générales.

Et ces exemples décourageants retombent sur le peuple dont ils éteignent la vertu, dont ils altèrent la conscience et la probité.

Il est l'heure d'y songer et de reconstruire l'éducation publique de la base au sommet, si l'on veut que la république ne soit pas quelque jour vendue à l'encan. Il est essentiel, pour qu'elle puisse fonctionner, que ses administrateurs cessent d'être suspects à la nation, et que l'on ait la faculté de les choisir parmi des hommes aptes à garantir par leur moralité passée leur intégrité future.

Rayons le matérialisme politique des mœurs publiques et des doctrines communes, le soupçon naîtra moins vite dans les âmes, car c'est d'après soi-même que l'on juge de la conscience d'autrui.

En Espagne, en Prusse, en Autriche, en Russie même, et en Angleterre surtout, l'étranger trouverait difficilement des agents disposés à comprendre que l'on puisse trafiquer du sol natal et vendre à des princes le sang et l'honneur de ses compatriotes.

Ce n'est pas dans la cité de Londres, peuplée de malheureux frustrés de tous les droits et même de celui de vivre, que l'on rencontrerait par centaines, des parricides prêts à s'insurger en armes, moyennant un salaire étranger, contre le drapeau sacré de la vieille Angleterre!

Tandis que chez nous, toujours, en tout temps, et bien récemment encore..... Mais à quoi bon traîner sa plume et sa pensée dans la fange ensanglantée de ces souvenirs!

Le rationalisme a triomphé du préjugé de l'honneur, de la sottise du dévouement, et voici deux siècles que la philosophie sceptique nous démontre notre supériorité intellectuelle; la poésie même a doré d'un prestige sentimental les chaînes de la trahison malheureuse. Pleurons donc les infortunes du beau Cinq-Mars, et continuons d'élever des monuments à ses imitateurs.

Au théâtre, ne nous apprend-on pas que

« ..... L'honneur sans l'argent n'est qu'une maladie? »

et que les pouvoirs qui châtient les traîtres intéressants, seront un jour stigmatisés par les poëtes, *ces prêtres de la pensée*, et maudits comme le grand Richelieu par l'aveugle postérité!

Journées illustrées de la Révolution de février 1848 (1).

Les premières livraisons de cette publication populaire ont été mises en vente cette semaine. Le début est aussi heureux que les éditeurs avaient droit de l'espérer. Le récit est remarquable par l'élégance et par cette vivacité d'expression qui sait peindre les hommes, caractériser les idées, mettre les faits en saillie sans avoir besoin de recourir à ces longs développements qui sont du style de gazette, mais qui rendent l'histoire insupportable. Quant aux gravures, ceux qui en connaissent la source ne seront pas surpris de la richesse qui brille à toutes les pages de ces livraisons à 15 centimes. Un journal croit amoindrir l'importance de cette publication en disant que c'est une sorte de lanterne magique. Les éditeurs acceptent cette critique comme un

(1) Aux bureaux de l'*Illustration*, rue Richelieu, 60.

éloge. Magique soit ; ne sera pas mis à la lanterne qui voudra, et n'y échappera pas qui voudrait.

Qu'on nous permette d'emprunter au *prospectus* des *Journées* un extrait qui indique les moyens, l'esprit et les limites de la publication :

« Nous entreprenons, disent les éditeurs, une œuvre qui n'a d'analogue dans aucun temps et dans aucun pays. Les publications illustrées, dont la faveur est si grande depuis plusieurs années, n'ont jusqu'ici touché que les sujets d'imagination ou les sujets d'histoire rétrospective; les faits actuels et contemporains n'ont encore trouvé de représentation par le dessin et la gravure que dans ces magnifiques recueils qui, sous le titre d'*Illustration* en France, d'*Illustrated London News* en Angleterre, sous des titres analogues en Allemagne et en Italie, suivent les événements jour par jour, pour les traduire dans cette langue qui parle aux yeux et grave dans le souvenir les récits de la langue écrite.

» Mais outre que ces recueils sont consacrés à toutes les matières de l'instruction universelle, outre que l'histoire, proprement dite, n'y figure que par fragments interrompus, chacun d'eux est voué aux faits qui intéressent la curiosité particulière et intime, pour ainsi dire, des peuples pour lesquels il est écrit. — Ce n'est pas chacun de ces recueils qui peut raconter l'histoire générale du temps présent; tout au plus raconte-t-il l'histoire nationale avec quelques épisodes de l'histoire étrangère. Mais ces précieux témoins des événements du jour réunis composent un ensemble d'un intérêt universel; nous sommes parvenus à les réunir.

» Dans un récit qui a pour objet de raconter les journées de la Révolution de 1848 et tous les faits européens qui ont éclaté à la suite de notre révolution, mère de tous les mouvements politiques dont le monde est agité, nous introduisons ce commentaire visible que l'art du dessinateur et du graveur offre aux regards ravis des électeurs abonnés aux recueils dont notre *Illustration* française est un brillant spécimen. L'*Illustration* anglaise nous fournira un riche contingent de gravures, nous emprunterons à l'*Illustration* allemande des dessins pleins de vérité sur les sujets de son histoire nationale; et le *Mundo illustrato* de Turin lui-même sera mis par nous à contribution, sur les affaires d'Italie. Pour le reste de l'Europe, nous y pourvoirons en faisant composer de nouveaux dessins quand nous ne les trouverons pas soit chez nous, soit chez nos confrères en *illustrations*.

» On comprend l'étendue, l'originalité et la nouveauté de ce programme, nous y avons une telle confiance que nous n'hésitons pas, malgré l'énormité des frais, à livrer nos feuilles populaires pour un prix à peine égal au prix des plus vulgaires publications. C'est le nombre infini des lecteurs auxquels nous nous adressons qui fait notre confiance, aussi bien que le sentiment qui est en nous qu'une telle entreprise est digne de l'intérêt de tous ceux qui savent lire en Europe; bien plus, de tous ceux qui savent regarder, puisque l'histoire contemporaine va se trouver non-seulement racontée, mais traduite en images si fidèles que les yeux pourraient se passer du secours de la lecture.

» Qu'il nous soit permis de répéter ici que jamais, dans aucun temps et dans aucun pays, on n'a tenté une telle publication. Si un éditeur de 1789, possédant les ressources d'art et de typographie que l'industrie moderne a fait naître, avait entrepris de publier l'histoire de son temps comme nous allons publier celle de nos jours; si au lieu de la lettre morte du *Moniteur* on nous avait laissé le tableau vivant des grandes scènes politiques, le portrait des personnages, la traduction animée des sentiments et des passions, mis en action dans mille esquisses prises sur nature; quelle ne serait pas la valeur d'un pareil monument? Qui ne sera tenté de recueillir l'histoire ainsi composée des événements dont nous sommes ou les témoins ou les acteurs, et de fixer, au moyen de ces pages mnémoniques, des souvenirs que le temps efface et qui ne se représentent plus à ceux à qui on les raconte que travestis, exagérés ou amoindris sous l'optique changeante de l'opinion, dépourvus, en tout cas, de la physionomie et du costume qui donnent à l'histoire sa signification la plus attrayante?

» Le moment paraît venu pour commencer une telle entreprise. Les derniers événements de Paris, l'insurrection de juin a marqué une étape sanglante dans le mouvement qui emporte les États européens vers des destinées inconnues. C'est comme une crise effroyable qui mettrait une maladie dans des conditions nouvelles; espérons que ces conditions sont la convalescence du malade et que nous marchons désormais à la santé, c'est-à-dire à l'ordre, au travail, à la liberté, à toutes les causes du bien-être des peuples et du développement libéral de la civilisation.

» Quel sera le terme de cette histoire? Les événements en décideront; pour aujourd'hui, nous nous proposons de publier l'histoire de la période révolutionnaire qui se termine le jour où, la Constitution étant votée, la forme définitive du gouvernement réglée, la Révolution abandonne son prénom et s'appelle la République. »

Les *Journées illustrées de la Révolution*, publiées, ainsi qu'on l'a dit, par livraisons d'une feuille dans le format de l'*Illustration*, composeront un beau volume de 400 pages, en admettant que cette publication s'arrête au vote de la Constitution; mais rien n'empêche de supposer que les éditeurs ne s'arrêteront pas à cette première partie. L'histoire de la République n'est pas près de manquer de fournir matière à des récits intéressants, à des tableaux dignes du crayon de nos artistes. Les lecteurs de l'*Illustration* savent que les sujets historiques ne manquent en aucun temps.

Georges Leclerc.

Les journaux ont raconté et nous avons raconté nous-même la mort de ce brave jeune homme qui fut une des premières victimes de l'insurrection de juin. Frappé d'une balle à la prise de la barricade de la porte Saint-Denis, Georges Leclerc tombe à côté de son père combattant comme lui. On vit alors un trait de grandeur d'âme qui rappelle les temps héroïques. M. Leclerc père, après avoir enlevé le corps inanimé, revient accompagné du deuxième de ses fils, prêt à sacrifier, s'il le faut, cette autre vie si chère, avec sa propre vie, au devoir social et au besoin d'honorer, en se montrant digne de lui, le fils qu'une main criminelle vient de lui ravir. Ce n'était point assez de signaler à l'historien de ces journées déplorables l'héroïsme de cette famille glorieuse et désolée. Les amis qui avaient été les témoins de son deuil ont voulu s'y associer en se réunissant dimanche dernier pour inaugurer le monument élevé à Georges Leclerc, au cimetière Montmartre, par la 6e compagnie du 1er bataillon de la 3e légion de la garde nationale parisienne.

Il nous serait difficile d'exprimer tout ce qu'il y avait de touchant dans cette cérémonie. Toute la compagnie était en armes; une députation de la garde nationale de Versailles, ayant à sa tête le préfet de Seine-et-Oise, M. Durand, et le colonel Horace Vernet; une députation de la garde mobile, des officiers des divers corps de la garnison de Paris; les maires et adjoints du 3e arrondissement, le général Perrot, une compagnie d'officiers d'état-major, le colonel de Bar, avec les officiers supérieurs du bataillon, plusieurs officiers des diverses légions, M. Coade, représentant la compagnie des pompiers de Passy, que M. Leclerc père a commandée pendant vingt ans, et le concours d'un grand nombre d'amis de la famille, étaient venus s'associer au deuil des camarades de Georges Leclerc.

Plusieurs discours ont été prononcés. MM. de Chauny, capitaine commandant la compagnie; Perrée, maire; Morin, de la députation de Versailles; Durand, préfet de Seine-et-Oise; Vital, de Passy; Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne; le général Perrot; Desmoulin, garde national, et Barreswil, capitaine en second de la même compagnie, ont rendu successivement hommage à la mémoire de leur camarade et concitoyen.

M. Leclerc père, appuyé sur ses deux fils, a supporté l'émotion des paroles touchantes qui ont été exprimées sur la tombe de son enfant avec un stoïcisme digne du courage dont il avait donné la preuve dans les néfastes journées.

Avec les larmes, avec les adieux de la garde nationale, de la garde mobile, de l'armée, sont tombées sur la terre qui a enseveli les glorieux restes de Georges Leclerc, les bénédictions de la religion, représentée par le respectable vicaire de la paroisse Bonne-Nouvelle.

Courrier de Paris.

Le mois d'août est méconnaissable, il est animé, presque intéressant et à peu près joyeux. Jadis, c'est-à-dire l'an dernier, c'était le désespoir du chroniqueur; il obligeait notre homme à faire sa revue de Paris hors de Paris, puisque dans cette grande Thébaïde, tout le monde gardait le silence de l'anachorète. Mais, quel changement! les étrangers s'en étonnent et nos indigènes en croient à peine le témoignage de leurs yeux. Admirez ces théâtres peuplés, ces concerts parlementaires, ces galas politiques, ce grand mouvement de la Chambre et des salons. N'est-ce pas la belle saison qui empiète sur les priviléges de la vilaine? Je n'en citerai qu'un exemple qui me dispensera des autres : c'est la soirée de M. le président de l'Assemblée nationale. On a beaucoup parlé de cet événement et on en parle encore; tant de belles toilettes, de jolis visages, de brillants uniformes, un luxe si bien entendu, une entente si cordiale entre les assistants, c'était une grande surprise. On sait que, sous le régime déchu, les invitations aux soirées de la présidence étaient adressées presque exclusivement au monde parlementaire et politique. Il fallait pour franchir le seuil de l'hôtel des Condés, appartenir à la grande aristocratie des fonctionnaires; le château semblait s'être réservé le privilége d'aller recruter le marchand à son comptoir, le sous-lieutenant à sa caserne, et le garde national partout. En cette occasion la nouvelle présidence a pensé comme la royauté : elle a mis en pratique les maximes de l'Évangile, et laissé venir à elle les plus humbles et les moins chamarrés; on voyait donc à côté des plus hauts dignitaires de la République de simples artistes, et non loin des illustrations du banc des ministres des hommes de lettres qui le sont toujours. S'il entrait dans nos habitudes d'employer la petite malice des rapprochements, que de noms à proclamer dont les échos naguère encore eussent juré fort de retentir ensemble! Il est tout simple d'ailleurs que trois mille invités donnent lieu à quelque pêle-mêle. Dès huit heures il y avait encombrement dans le grand salon carré, lorsqu'une porte s'ouvrant a donné passage au président de l'Assemblée qui a pris place pour le concert, ayant à sa droite le chef du pouvoir exécutif, et à sa gauche l'ambassadeur d'Angleterre. Quoique la situation (une chaleur de 30 degrés) fût médiocrement favorable aux chanteurs et commode pour les assistans, la musique a fait merveille; celle de Rossini, d'Auber et de Bellini, ainsi que l'*ut* de Poultier, la basse-taille d'Alizard et le mezzo-soprano de mademoiselle Dameron. Inutile d'ajouter que les mélomanes rafraîchissaient leur enthousiasme dans des flots de sirop et de glace, tandis que les organisations moins musicales soutenaient le leur à l'aide du petit-four. La République ne lésine pas sur la dépense, et, sous ce rapport, comme sous tant d'autres, elle fait honte à la monarchie. M. Dupin contemplait cette magnificence avec des soupirs. A dix heures les assistants étaient aussi bourrés que la salle; on n'entrait plus, mais on arrivait toujours. Bref, il faut bien que tous se soient fait place et qu'il y ait eu du bonheur pour tout le monde, puisque chacun s'en est allé plein de ravissement en s'épongeant le front avec son mouchoir, et se promettant bien de ne pas oublier cette fête d'inauguration de la vraie République, celle de la concorde et du plaisir.

Avec un peu de bonne volonté il nous serait facile de vous entretenir de dix autres fêtes qui ont suivi la présente — tant l'exemple donné d'en haut est contagieux, — mais parler d'un concert, c'est avoir parlé de tous les concerts à la fois; connaissez-vous rien en effet qui ressemble davantage à une description qu'une autre description? Il est bien entendu qu'août sera un mois musical. De tous les côtés le violon grince, la clarinette nasille, le tambour bat et le ténor détonne. Chaque promenade a ses virtuoses, et il est impossible de se rafraîchir quelque part sans accompagnement de harpe ou de cornet à piston. Comme complément à ce concert universel, voici le Conservatoire qui prélude à ses exercices annuels et qui couronne son monde.

Tous les arts semblent heureusement rendus à leur ancienne activité, et dans cette bienheureuse semaine la peinture a eu son événement comme la musique. Depuis quelques jours les équipages se succèdent avec fracas dans la cour du palais de l'Institut, et à voir ces voitures blasonnées, ces chevaux qui piaffent, ces cochers en perruque à marteau et ces valets de pied en conciliabule, on s'étonne, on se livre à d'étranges suppositions, on se demande si MM. les académiciens sont tout à coup devenus millionnaires; comment expliquer en effet cette affluence de carrosses et cet encombrement de coursiers, etc., et pourquoi tant de visiteurs du plus beau monde et de la plus haute volée? Est-ce que l'Académie se serait mise en permanence et couronnerait la vertu à chaque instant du jour, se serait-elle enrichie de quelque phénomène, est-elle devenue un musée de curiosités? Autant de conjectures téméraires; la vérité, c'est que l'Académie n'est pour rien dans cet empressement, ce n'est pas à la voix de M. Patin que ce beau monde est accouru, l'éloquence de M. Droz ou la poésie de M. Ancelot n'ont pas trouvé le chemin de son cœur et ne lui ont pas fait prendre celui du quai Malaquais. Ces visites et ces visiteurs n'ont rien de littéraire, c'est à la peinture que s'adresse leur hommage, il s'agit pour eux du portrait de madame de Rothschild peint par M. Ingres. Depuis tantôt quinze ans que l'illustre artiste a renoncé aux honneurs du Louvre, il a fait de son atelier de l'Institut un musée d'exposition qu'il ouvre à tous indistinctement, et où les riches et les heureux de ce monde accourent en foule. On conte d'un certain grand peintre flamand qu'il était parfois si enchanté de ses portraits, qu'il ne voulait plus s'en dessaisir, nonobstant l'engagement contracté avec les modèles. On regrette cette historiette pour l'appliquer à M. Ingres, il avait peint madame de Rothschild en robe rouge, et voilà qu'il habillerait le modèle d'une robe vert-pomme, à cette fin que le portrait lui reste. — Rouge ou non, cette robe, ce visage et cette peinture sont d'une exécution admirable, et le nom de Rothschild ne périra pas, grâce à ce merveilleux coup de pinceau.

Le musée du jardin des plantes — ceci est encore de l'art sans qu'il y paraisse — vient de s'enrichir d'une collection d'ibis et autres oiseaux rares empaillés, et au même instant la bibliothèque nationale recevait une pierre tumulaire d'un grand style, recueillie aux *lieux où fut Troie*. L'inscription grecque qui orne ce monolithe tient en échec la science de nos savants; la plupart y ont perdu leur latin. L'incident se videra peut-être comme se termina celui de la fameuse pierre de Montmartre, qui portait ces mots écrits en majuscules : *Cesti cilech eminde sanes*, qu'aucun membre de l'Institut ne put déchiffrer et qu'un rustre lut tout couramment : C'est ici le chemin des ânes.

Notre loyal gouvernement ne pouvait tenir longtemps rigueur à la presse, et il a levé l'interdiction qui pesait sur plusieurs journaux. L'âge d'or des feuilles à deux sous va refleurir, et les cris de Paris sont changés encore un coup. Le personnel de ces nombreux papiers, comme disent nos voisins d'Albion, s'accroît d heure en heure, et il n'y a pas à craindre que l'opinion publique manque d'expression. Après l'*Événement*, qui n'en fut pas un, voilà qu'on annonce le *Mouvement*, qui ne sera peut-être pas le mouvement perpétuel, puis viendra le *Journal de la République*, nouvel organe du pouvoir. La presse dans son ensemble, a dit un connaisseur, c'est le peuple in-folio. Le journal de la République, ce sera le gouvernement in-32.

La semaine a son nécrologe auquel nous n'emprunterons qu'un nom parlementaire qui ne sera pas déplacé dans notre chronique, c'est celui de M. le président Séguier. Depuis tantôt quarante ans que M. Séguier siégeait à la tête de la cour d'appel, impériale et royale, de Paris, ses mots, bons ou médiocres, l'avaient rendu célèbre encore plus que les dignités dont il était revêtu. Il était de cette race de causeurs intarissables et désintéressés à laquelle appartinrent Diderot et Grimm (pour ne pas remonter trop haut), et plus récemment Beugnot, Montrond et ce pauvre Harel, que nous avons tous connu. Bien en prit à M. Séguier d'être né président par la grâce de son nom et à la faveur des événements, car sa causerie, tout originale et piquante qu'elle pouvait être, l'aurait tout au plus élevé jusqu'à la sphère du petit journal. Comme tant d'autres, il serait venu au monde trop tard pour parvenir à quelque chose, car l'à-propos lui eût manqué et il était d'un autre siècle. Il causait dans un temps d'action, et il causait avec esprit, avec passion, sans ménagement et sans répit, improvisateur toujours bouillonnant dont la verve et les œuvres s'évaporaient en fumée. On a dit qu'un mot fit sa fortune alors qu'elle était déjà faite : — « Quel âge avez-vous? lui demandait l'empereur étonné de la jeunesse de son premier président. — Tout juste l'âge de Votre Majesté lorsqu'elle remportait la victoire de Marengo. » Si heureuse qu'elle pût être, la réponse cependant n'ajouta rien à la fortune de M. Séguier; et lorsqu'en 1813 la dignité de grand-juge devint vacante, Napoléon en pourvut M. Molé qui était trop circon-

spect pour se permettre des mots spirituels. Quel que soit le respect dû à une cendre encore chaude, il faut reconnaître que M. Séguier poussa jusqu'à l'abus sa verve d'humoriste. Il vivait dans la fièvre du sarcasme et il s'enivrait de raillerie. Tantôt c'était un avocat diffus et lourd duquel il disait publiquement : Il trotte sous lui ; une autre fois il apostrophait en ces termes un procureur-général à bout d'arguments et courant après ses feuillets : Vous avez beau battre vos cartes, vous ne trouverez pas d'atout. Comme on parlait devant lui de la foi jurée à tant de gouvernements par un de ses collegues de la chambre des pairs : Bah ! s'écria-t-il, les vœux perpétuels sont abolis. Diseur de bons mots, il rencontra parfois de belles inspirations qu'il formulait à la romaine et en alexandrins, témoin cette parole adressée à l'un des derniers ministres de la restauration qui voulait lui arracher une condamnation de presse comme service : « La cour rend des arrêts et non pas des services. » C'est précisément ce qu'avait répondu le chancelier L'Hôpital au duc François de Guise dans une situation pareille. En ses moments de belle humeur, M. Séguier se comparait à Perrin Dandin qui se promettait bien de mourir sur son siége. « La robe rouge sera mon linceul, » disait-il, et en effet, c'est ainsi qu'il est mort, laissant cette double réputation difficile, ce semble, à concilier : la réputation d'un magistrat de mœurs austères et dignes, et celle d'un homme d'esprit, aimable diseur de riens et grand chercheur d'historiettes.

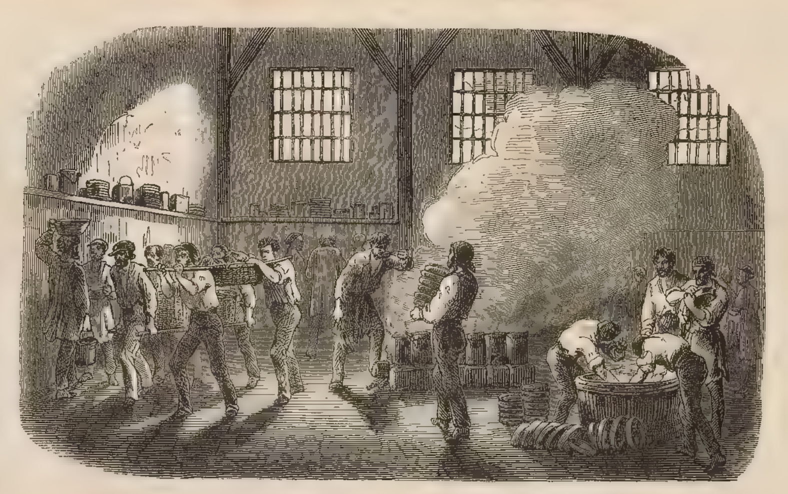
Au théâtre où nous arrivons, toujours la même fécondité. Un drame, deux ou trois comédies et autant de vaudevilles, n'est-ce pas prendre par son bon côté la fameuse question de l'organisation du travail ? Reste à savoir si la qualité répond à la quantité. Voici d'abord un grandissime drame, le *Morne au Diable*, qui a pour père et auteur M. Eugène Sue. Ce *Morne au Diable* de l'Ambigu s'en prend donc, comme le roman, au duc de Monmouth et à ses amours, la belle Sydney fille de ce lord d'Écosse qui livra sa tête à l'échafaud pour sauver celle du duc. Les amants ont beau cacher leur vie dans le délicieux paysage de *Morne au Diable*, la politique anglaise, qui a lâché ses limiers, découvre leur retraite. Vous comprenez que l'Angleterre veut enlever Monmouth, et elle y réussirait sans le dévouement d'un cadet de Gascogne qui le sauve avec ses gasconnades. Grâce au lieu de l'action (la Martinique), la pièce offrait mille ressources de couleur locale pour la mise en scène; aussi le pinceau du décorateur a-t-il prodigué les horreurs d'une nature sauvage et l'exubérante richesse de la terre des Antilles. On ne trouve qu'au Jardin d'Hiver cette profusion de lianes, de cactus et de tamarins en peinture. Grand succès.

Le *Bachelier de Ségovie* (théâtre de la République) a des allures moins séduisantes. C'est d'ailleurs bien moins une pièce qu'une thèse où l'auteur entreprend de démontrer les avantages de la parfaite ignorance pour le plus grand bonheur de l'espèce humaine. Il va sans dire que les prétentions du demi-savoir, l'incapacité qui s'admire et la vanité ambitieuse sont et demeurent toujours une mine inépuisable à allusions, et offrent un cadre favorable à la comédie; malheureusement pour M. Casimir Bonjour, la sienne est triste, l'intrigue est nulle et ce dialogue versifié a les pâles couleurs. On ne voit pas d'ailleurs la nécessité de cette transplantation à la Comédie-Française d'une pièce qui dormait dans les catacombes de l'Odéon ; c'est le cas de dire que le besoin s'en faisait très-peu sentir. Différents bruits ont couru et courent encore sur le motif de cette exhibition dramatique ; M. Casimir Bonjour songerait sérieusement, dit-on, à s'asseoir dans le fauteuil laissé vacant par la mort de l'auteur des *Martyrs*, et le candidat produit ses titres et se met en règle ; en d'autres termes, le *Bachelier de Ségovie* serait une réclame académique. Puisque l'Odéon est une vieille ornière qui aboutit à l'Académie française, un jour ou l'autre vous y verrez représenter *Van Dyck à Londres* et les *Femmes fortes*, les deux plus récentes nouveautés de la rive gauche, si bien que notre compte-rendu d'aujourd'hui ne servirait à rien et vous ôterait le plaisir de la surprise.

Nous voici à la *Chaîne anglaise* de la Montansier, qui ressemble à la *Femme à deux maris* autant qu'une parade vive et amusante peut être semblable à un mélodrame féroce et bavard. Sainville a une fille et deux gendres : Grassot est le dernier venu, Louise préfère le milord qu'elle a épousé en Angleterre. Ceci est déjà bizarre, les folies le sont toujours. Il est vrai que Sainville tient le premier mariage pour anéanti, mais c'est l'erreur d'un beau-père : et quand les deux gendres sont en présence, il ne sait auquel entendre. Ébauché à Paris, l'imbroglio continue à Boulogne, puis il passe le détroit et se prolonge à Londres avec accompagnement de quolibets et de coq-à-l'âne. Il y en a de bons et il y en a de méchants ; d'où vient que l'on rit également des uns et des autres ? C'est la faute du beau-père, c'est la faute à Grassot.

Reste le *Baromètre* du Vaudeville où figurent un père goutteux, une fille capricieuse, un amoureux transi et un rustre en colère. Tout ce monde ne vaut pas le diable par un mauvais temps, mais que le baromètre remonte au beau fixe, et le père est radieux, la fille sourit et le galant épouse. Mais est-ce bien le Français né malin qui créa le vaudeville météorologique ?

Cependant n'allez pas croire que la préoccupation dominante de cette semaine ait eu pour objet toutes ces frivolités, ailleurs est le vrai drame et la véritable émotion. Souvenirs douloureux, triste nécessité, lamentable spectacle; la prison, les prisonniers, les déportés. Si nous n'en disons rien, c'est que, dans notre voisinage, vous lirez là-dessus des détails sérieux et authentiques. D'ailleurs cette place que le courrier eût à peine remplie de son récit, le dessinateur l'a ornée de ses croquis ; et ce que nous raconterions mal, on vous le montre éloquemment.


Les insurgés de juin dans les forts. — La cuisine.


Les insurgés de juin dans les forts. — Les cabanons.


Les insurgés de juin dans les forts. — Le préau.

Un peu de tout. — Caricatures par Cham.



M. Proudhon commençant à comprendre qu'il ne sera pas le plus fort dans la lutte contre la propriété et la famille.



— Pourquoi laissez-vous toujours ma porte ouverte?
— Mais, monsieur Proudhon, puisque vous ne tenez pas à la propriété.



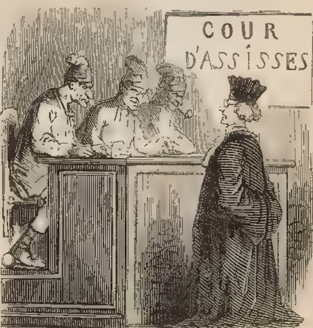
Entonnoir acoustique proposé aux orateurs de l'Assemblée nationale.



— Monsieur, j'ai loué votre maison à M. Proudhon.
— Vous appelez cela *louer*, malheureuse!



— N'ayant pas les moyens d'envoyer mon fils au collége, je vais le mettre tout simplement à l'école polytechnique.



Réforme sociale.



Droit au travail. — Mais je n'ai rien commandé. — Ça ne fait rien, monsieur; votre tailleur vous envoie cinq habits; votre bottier, dix paires de bottes; votre chapelier, une demi-douzaine de gibus.



Droit au travail. — Un dentiste usant du *droit.*



Droit au travail. — Voilà votre maison bâtie; je vais la démolir pour la recommencer.



Parisien amené au plus haut point de civilisation selon le socialisme.



Progression décroissante d'un propriétaire sous l'exercice de l'impot progressif.



— C'est comme ça que tu uses de ton droit? — Sans doute, j'ai droit au prix du travail. Quant au travail, je n'y tiens pas.

Les Livres, les Journaux et les Brochures.

Eh! mon Dieu oui, il y a une *suite*, une *suite* qui sera suivie d'autres *suites* qui se suivront tant que vous voudrez bien les suivre, ami lecteur. Car, vous qui daignez nous lire, n'êtes-vous pas toujours notre ami en même temps que notre maître, le seul ami avec qui on ne pense jamais à se brouiller, le seul maître dont on ne puisse secouer le joug, le seul souverain qui ait conservé et conservera toujours le droit de dire pour raison unique et dernière : *Car tel est notre bon plaisir.*

Fasse le ciel qu'il vous plaise de nous écouter longtemps encore. De notre côté, nous n'épargnerons rien pour remplir convenablement une tâche qui peut-être n'est pas sans quelque utilité, sans quelque intérêt. N'est-il pas utile en effet, n'est-il pas intéressant d'étudier et d'apprécier, dans toutes ses phases, ce perpétuel mouvement de l'opinion publique qui, à cette heure, renouvelle brusquement, d'un jour à l'autre, la face des hommes et des choses. Nous vivons à une époque de crise où il faut à chaque instant tâter le pouls du malade, où il faut surtout faire incessamment la guerre à tous ces charlatans, à tous ces faux docteurs, à tous ces faux prophètes, qui recouvrent du manteau de la philanthropie et du patriotisme leur ambition, leur cupidité ou leur sottise. Guerre donc à ceux-là, guerre impitoyable et incessante; mais paix en même temps aux hommes de bonne volonté; honneur et reconnaissance à ces âmes bienveillantes, à ces écrivains dévoués et éclairés qui veulent le bien du fond de leur cœur, et qui, pour en hâter l'universelle réalisation, nous apportent simplement, modestement, le tribut de leurs méditations et de leurs études.

C'est, parmi ces écrivains dignes de l'estime de tous, que je placerai M. Gratry, aumônier de l'école Normale, qui, sous le titre de : *Demandes et réponses sur les devoirs sociaux*, vient de publier plusieurs dialogues qui renferment tout un excellent manuel de morale, de religion et de politique.

Une religieuse inspiration n'a cessé de présider, en quelque sorte, à la composition de ce livre. C'est en quittant le lit de mort de l'archevêque, c'est après avoir baisé sa main vénérable que M. l'abbé Gratry a conçu la pensée de ces dialogues, dont toutes les pages sont animées d'un véritable esprit évangélique. L'auteur y traite successivement de tous les droits et de tous les devoirs de l'homme et du citoyen; il considère tour à tour les divers systèmes qui se proposent de régénérer la société, et il les discute avec bon sens, avec savoir, et avec la netteté, l'élégance d'expression d'un littérateur familier avec les œuvres des maîtres.

Je signalerai, entre autres, quelques rapprochements curieux qui peuvent nous édifier sur les idées de ces théoriciens qui voudraient concentrer dans les mains de l'État tous les pouvoirs, toutes les industries, toutes les propriétés. Ces idées, comme le montre M. Gratry, ont toujours été celles des monarques absolus. Louis XIV pensait comme M. Louis Blanc lorsqu'il écrivait à son petit-fils, en lui enseignant l'art de régner : *Souvenez-vous que tous les biens, tant ceux des églises que ceux des particuliers, vous appartiennent.* Vers la fin de l'empire romain, les publicistes admettaient en principe que tout appartenait à l'empereur : *Tout ce qu'on a vient de lui*, disait Celse.

M. l'abbé Gratry invoque encore, à ce propos, l'exemple de plusieurs peuplades de l'Océanie qui vivent dans l'état de communisme, mais aussi dans la plus affreuse misère et la plus honteuse dégradation.

Je ne suis pas cependant de l'avis de M. Gratry sur tous les points. Prêtre, il ne ménage point assez des philosophes qui ont rendu à la liberté, à l'humanité, d'impérissables services qu'il ne faut pas méconnaître. Nous ne sommes plus au temps où l'on disait :

C'est la faute de Voltaire,
C'est la faute de Rousseau.

Quelles que soient ses erreurs, quels qu'aient été ses égarements, la philosophie, la littérature du dix-huitième siècle ont enfanté la révolution française, et c'est là, je crois, une circonstance atténuante. S'il y eut quelque chose de grand au dix-huitième siècle, c'est la pensée. « La pensée de ce siècle, a dit M. de Rémusat, valait mieux que lui. » Il convient donc d'en parler avec respect; il importe de ne pas confondre les grands écrivains de cette époque, passionnés pour le vrai et pour l'humanité, avec nos industriels littéraires, ou avec ces Claudien de notre âge, qui ont réduit l'art à n'être qu'un vain assemblage de couleurs criardes et de rimes sonores, qui éblouissent les yeux, étourdissent les oreilles, sans rien dire le plus souvent ni à l'esprit, ni au cœur.

A mon grand regret, je ne puis féliciter tout autant M. le vicaire de l'église des Missions-Étrangères, M. l'abbé Duclos, qui vient de publier l'*Éloge funèbre* qu'il *devait* prononcer sur la tombe de M. de Chateaubriand. Quelle cause, quel obstacle insurmontable a empêché M. le vicaire de débiter son *petit morceau*. M. le vicaire ne nous le dit pas, et la postérité n'en saura rien. Peut-être M. le curé a-t-il jugé, et fort sagement selon nous, que le zèle de son vicaire pour son illustre paroissien l'avait entraîné trop loin, et qu'il fallait mettre un frein aux débordements de son enthousiasme. Et pourtant, quand le héros s'appelle Chateaubriand, le panégyriste peut louer beaucoup, sans louer trop. Mais, pour M. Duclos, ce n'est pas assez que Chateaubriand soit un grand homme, un homme d'honneur, dont le caractère et le génie méritent à la fois l'estime et l'admiration, qui ne devraient jamais aller l'une sans l'autre. Il voudrait encore que l'auteur de *René* soit un saint; il demande instamment qu'on ajoute aux litanies, déjà bien longues, *saint Chateaubriand, saint Ballanche.*

Il ne m'appartient pas, sans doute, de trancher la question. Je ne suis qu'un petit laïque, et n'ai pas voix au chapitre. Mais, si je ne me trompe, il ne faut pas être si prompt à canoniser les gens. Nous vivons, M. le vicaire, dans un siècle raisonneur qui trouverait peut-être, et peut-être oserait dire, qu'aujourd'hui l'on entre à bon marché dans le sein de l'église triomphante.

L'auteur de *René* n'a pas été un saint, et c'est pourquoi il a été l'auteur de *René*. Il n'a peint si éloquemment les passions, que parce qu'il les avait vivement et profondément ressenties, même dans leurs plus coupables entraînements. Sa vie, du reste, n'en demeure pas moins grande et belle, à la considérer dans son ensemble. Mais il s'y trouve beaucoup de petits détails assez peu exemplaires, et peu propres, en définitive, à l'édification du prochain.

Quant au respectable M. Ballanche, il doit être immédiatement canonisé, s'il était fait, comme on le disait dans la société de madame Récamier, de la *rognure des anges*. J'avertis toutefois M. le vicaire qu'il se trouve, dans les œuvres de l'auteur d'*Antigone*, mainte proposition qui n'est pas rigoureusement orthodoxe. Qu'il les relise, s'il peut, et qu'il relise ensuite, ce qui est plus facile, les *Oraisons funèbres* de M. de Meaux. Il y apprendra, autant qu'on peut l'apprendre, l'art de louer avec simplicité et grandeur; il y reconnaîtra sans peine que, pour être éloquent, il ne suffit pas de multiplier les points d'exclamation et d'interrogation, et qu'enfin les mots les plus longs ne sont pas toujours ceux qui en disent le plus.

Que M. l'abbé Duclos nous passe cette petite leçon de rhétorique. Nous ne la lui donnons que parce qu'il nous paraît homme à en profiter.

M. de Chateaubriand a encore inspiré beaucoup d'autres notices apologétiques, notamment une en vers, écrite par une dame dont je ne puis malheureusement retrouver ni le nom ni la brochure. A vous parler franc, je n'en suis pas fâché : car je me verrais forcé de dire à cette dame que ses vers sont détestables, et c'est pourquoi j'aime mieux, puisqu'aussi bien il le faut, n'en rien dire du tout.

Revenons à la prose, à la prose de M. Henri Lecouturier, qui vient de nous doter d'une brochure sous ce titre un peu long, mais qui en explique nettement l'objet : *Paris incompatible avec la République, plan d'un nouveau Paris où les révolutions seront impossibles.* Déjà quelques journaux se sont occupés de ce petit écrit. *La Réforme* l'a vertement tancé comme empreint d'une couleur fédéraliste et réactionnaire, et l'auteur, dans une lettre adressée au *Corsaire*, s'est empressé de protester contre cette imputation. *La Réforme* a tort, et M. Henri Lecouturier a raison. Son plan n'a absolument rien de réactionnaire : il n'est qu'absurde. La belle invention, en effet, pour mettre un terme aux révolutions dans Paris, que de détruire les trois quarts de ses rues pour les convertir en terres labourables, et y semer du blé et du chanvre. M Henri Lecouturier en veut furieusement à Paris. Dans un certain passage de son livre, il va jusqu'à chercher les moyens de changer Paris de place, et de le transporter sur les rives de la Loire ou de la Garonne. Heureusement il se ravise : « Mais laissons, dit-il, Paris où il est. » Tout bien considéré, je crois qu'en effet c'est le plus sage.

Il n'y a donc rien de pratique dans les propositions et les plans de M. Lecouturier : c'est vraiment dommage; car son petit livre est écrit dans une petite prose assez honnête qui se ferait lire honnêtement, si elle était appliquée à des sujets moins fantastiques.

A propos de fantastique, voici encore l'ancien père de l'ex-religion saint-simonienne, voici M. Émile Barrault qui reparaît de nouveau sur l'horizon, armé d'une nouvelle lettre politique et philosophique. Quelle manie épistolaire possède depuis quelque temps cet infortuné M. Barrault. A quoi bon tout ce déluge de lettres. S'imaginerait-il qu'on les lit? Cependant il y a mis bon ordre par sa première épître, et son illusion serait vraiment inconcevable! Aussi je ne vous dirai rien de la seconde, rien ou presque rien. C'est toujours les mêmes idées, si idées il y a, toujours le même langage, aussi ridiculement sérieux que sérieusement ridicule.

M. Barrault, par exemple, demande à M. Thiers si, dans son désir d'imiter l'empereur Napoléon, il va *pointer l'Austerlitz du travail ou le Marengo de l'organisation.* Non content de lui avoir demandé cela, il lui demande encore s'il aura le courage d'aborder résolument la solution du problème social, dont M. de Lamartine a *caressé les deux termes de ses oscillations caressantes et musicales.* Toutefois, comme le remarque ingénieusement M. Barrault, M. de Lamartine n'a été que l'*incarnation sublime d'un baiser Lamourette tendre et impuissant.* M. Thiers sera-t-il l'auteur d'un baiser moins stérile, le héros d'une incarnation plus efficace? M. Barrault en doute, et il en atteste les mânes de Galilée, de Christophe Colomb, de Michel-Ange et de M. de Talleyrand, tous personnages qui lui prouvent invinciblement que M. Thiers doit perdre la France. En conséquence, M. Barrault finit par prier Dieu que M. Thiers reste toujours à l'*état de soleil levant.*

Soleil levant est un peu vif, et je doute que M. Thiers puisse revenir sain et sauf de cette saint-simonienne épigramme.

Il est vrai qu'il a trouvé un vaillant champion dans M. Dumas, champion qu'il n'a pas invoqué sans doute, et dont très-probablement il se serait bien passé. Mais, dans les doux loisirs que lui fait la République, M. Dumas, faute de mieux, a juré de répondre à M. Barrault, comme naguère M. Huret répondait à M. Fichet. De cette nouvelle réponse d'Huret à Fichet, nous n'extrairons que trois phrases, mais trois phrases superbes qui mettent dans tout leur jour la grandeur d'âme de M. Dumas, la toute-puissante autorité dont il jouit en ce pays-ci et en ce moment-ci, et enfin ce qu'il pense et ce qu'il ne pense pas de M. Thiers.

PREMIÈRE PHRASE.

« Revenons à moi, que vous pouvez appeler le courtisan des choses mortes, le conservateur du passé, le laudateur des grandeurs évanouies; à moi qui seul ai dit adieu au duc d'Orléans dans son tombeau, au duc de Montpensier dans son exil; à moi qui seul ai dit salut à M. Thiers dans son oubli, à M. de Girardin dans sa prison. »

DEUXIÈME PHRASE.

« Le jour même où parut ma lettre au général Cavaignac, M. de Girardin fut rendu à la liberté; le surlendemain du jour où parut ma lettre à M. Thiers, M. Thiers fut élu, non seulement à Paris, mais dans trois ou quatre départements de la France. »

TROISIÈME ET DERNIÈRE PHRASE.

De quelle façon M. Thiers agira-t-il? *Napoléonisera-t-il? Philippisera-t-il?* Je ne saurais vous le dire. Mais puisqu'ils sont tombés (Napoléon et Louis-Philippe), M. Thiers comprendra que c'est que Napoléon, cet instrument de la Providence, Louis-Philippe, cet outil de la destinée, avaient accompli chacun leur œuvre. »

Les trois phrases sont aussi vraies qu'éloquentes. Si jamais homme, après M. Chateaubriand, a mérité ce surnom glorieux de *Courtisan du malheur*, c'est incontestablement M. Dumas. Il pousse même trop loin, selon nous, sa générosité et son dévouement chevaleresque. Parce qu'il voulait du bien à M. Thiers, était-ce une raison cependant pour le faire nommer dans quatre ou cinq départements à la fois? Sans doute il a voulu par là qu'il en rejaillit plus d'honneur sur le candidat qu'il imposait aux suffrages du pays. Mais, à la rigueur, M. Thiers n'avait pas besoin de ces nominations multiples, et M. Dumas s'en serait réservé une, une seule sur cinq, que personne ne l'en eût blâmé, et il n'aurait point privé l'Assemblée nationale de ses lumières, et nous jouirions du plaisir de le lire et de l'entendre, comme nous lisons et entendons M. Hugo, autre *Courtisan du malheur* de la même farine.

Cette lettre de M. Dumas, qui est un événement, devait nécessairement paraître et a paru dans l'*Événement*. Elle ne lui est échue toutefois qu'après avoir passé par les bureaux du *Siècle* et de la *Patrie* qui, tour à tour, l'ont refusée : l'un, nous dit M. Dumas, parce *qu'elle n'était pas en harmonie avec ses opinions privées:* l'autre, parce *qu'elle n'était pas en harmonie avec ses opinions politiques.* Mais l'*Événement*, la trouvant conforme avec ses opinions privées et politiques, l'a insérée joyeusement, et non sans la faire précéder d'un petit préambule flatteur.

Nous remercions l'*Evénement* de nous avoir enrichis de ce précieux document, et nous lui en souhaitons beaucoup de semblables pour qu'il se maintienne en joie et en prospérité, Mais pour qu'il s'y maintînt, il faudrait d'abord qu'il y fût, et cela n'est pas, à ce qu'on nous assure. En vain les crieurs s'en vont criant par les rues : Achetez l'*Evénement, journal de Victor Hugo.* Le journal de Victor Hugo reste dans les mains des crieurs de Victor Hugo, et l'*Événement* s'en retourne d'où il était venu, et comme il était venu. En vain M. Vitu, qui me fait une guerre dont mon cœur gémit, en vain ce bienheureux rédacteur du *Pamphlet* proclame solennellement qu'un poëte a bien le droit de *vulgariser sa pensée sous vingt plumes dévouées*, ces *vingt plumes dévouées* n'ont pas encore conquis, je ne dis pas un abonné, mais un acheteur par *plume*, et c'est bien peu pour tant de plumes et de dévoûment de tant d'animaux à deux pieds sans plumes.

En vain le *Pamphlet* reproduit l'*Événement*, qui reproduit le *Pamphlet*. L'*Événement* ne se produit pas davantage; et peut-être, avant peu, la France aura-t-elle à déplorer la mort de ces deux feuilles jumelles, qui descendront dans la tombe enveloppées d'un blanc linceul, symbole de leur virginité et de leur pureté immaculées. Déjà l'*Événement* qui, il y a huit jours, se développait sur quatre feuilles, s'est sagement réduit à deux; encore un peu de temps, et il sera réduit à une; encore un peu de temps, et il ne sera plus qu'un glorieux souvenir.

Mais, au défaut d'un journal, il restera toujours à M. Hugo la tribune, la tribune où il fait une si grande figure, où il s'écriait hier devant les représentants épouvantés : « Eh bien! moi, l'homme de l'intelligence et de la pensée, je vous déclare... » On a un peu hué, dit-on, l'*intelligence et la pensée*, et pourtant cela signifiait simplement, si je ne me trompe : « Moi, qui vous parle, je suis ici l'homme de génie, et vous autres, vous êtes tous des imbéciles, ou peu s'en faut. » A quoi bon se fâcher pour cela?

Au moment où j'écris, j'entends crier sous mes fenêtres : la *Presse*, la *Liberté*, la *Vraie République*, l'*Assemblée nationale.* Voilà donc les morts qui ressuscitent. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Que chacun puisse prendre part à la discussion dans les limites du droit et de la loi, rien de plus juste, rien de plus salutaire. S'il est des circonstances extraordinaires et qui exigent l'emploi de mesures extra-légales, il faut se hâter, dès qu'on le peut, de rentrer dans la légalité, c'est-à-dire dans l'ordre.

Il n'a pas manqué cependant de gens qui ont cherché à profiter de l'interrègne des feuilles suspendues. Nous avons vu même en ce genre quelque chose d'excessivement adroit, de trop adroit peut-être, c'est la **Presse**....... républicaine du citoyen Charles Marchal, le *républicain de la veille*, l'*affamé du lendemain*, comme il s'est qualifié dans une de ses nombreuses brochures dont je n'ai pu encore me résoudre à vous parler. Il y a des hommes, il y a des écrivains, dont les belles actions, les nobles ouvrages vous condamnent au silence de l'admiration. Mais le cœur se serre à l'idée qu'un de ces hommes a pu être aux prises avec la misère, avec

la faim. D'aussi grands citoyens devraient, ce me semble, être logés et nourris, leur vie durant, dans quelque nouveau Prytanée, aux frais de la République reconnaissante.

A côté des contre-façons réactionnaires, les contre-façons révolutionnaires devaient naturellement chercher à se faire une place. Mais la naïveté de celles-ci ne pouvait tromper et n'a trompé personne. Elles n'attestent que l'inépuisable fécondité d'esprit du peuple le plus spirituel de la terre. Non content d'avoir enfanté le *Perdu Chêne*, *l'Amer du Chêne*, le *Beau nez rouge* et le *Peuple constitue en*, le sol de Paris a vomi encore, le dimanche 6 août, la *Vraie raie publique.* Pourquoi ce nom? Que signifie-t-il? Que présage-t-il? Quel est le nouveau Théophile Thoré qui préside à cette *vraie raie?* Ne serait-ce point, d'aventure, M. Théophile Gautier qui écrivait l'autre jour trois colonnes sur la *mystique et symbolique petite raie du front de M. Ingres?* Voilà bien des questions auxquelles malheureusement je ne suis pas aujourd'hui en état de répondre. Mais, ne craignez rien! cela viendra.

Quand je le voudrais et le pourrais, d'ailleurs, il me faudrait nécessairement parler peu de ce nouvel organe de l'opinion. J'ai là encore quatre organes qui se sont également produits pour la première fois dans ce bienheureux dimanche du 6 août :

Je marquerai de blanc cette journée heureuse,

Comme il est dit dans une belle scène de *Lucrèce*.

Les quatre organes en question sont : la *Garde mobile*, *journal illustré* ; le *Paratonnerre*, la *Voix du peuple* et le *Peuple constituant*, un vrai *Peuple constituant* celui-là, qui n'a changé que de rédacteur et de politique.

Si la *Garde mobile* continue comme elle a commencé, elle ne ruinera pas ses bailleurs de fonds. Son premier numéro ne se compose, à une page près, que de deux articles reproduits, articles qu'elle a *illustrés*, il est vrai, de quelques vignettes qui sont bien à elle, et que personne ne lui disputera.

Le *Paratonnerre*, lui, n'emprunte à personne. S'il a peu d'idées, il est riche en métaphores : « En dressant, dit-il, le *paratonnerre* au sommet du nouvel édifice social, notre but n'est point d'*attirer la foudre pour pactiser avec elle*, mais de l'entraîner dans un abîme sans fond et sans issue, que les mains qui la lancent portent un drapeau blanc ou un drapeau rouge, une aigle à deux ou à plusieurs têtes, et quel que soit le point de l'horizon qui renferme l'orage. » Cette phrase est bien belle, mais elle rappelle un peu celle que M. Gauguier, si regretté par la tribune, lançait un jour aux centres qui murmuraient contre l'orateur de la gauche : « A la foudre de vos murmures, s'écriait M. Gauguier, j'opposerai le paratonnerre de l'opinion publique. » Cette phrase eut alors un prodigieux succès de ridicule; mais les temps ont changé, et les paratonnerres métaphoriques sont aujourd'hui fort à la mode. Va donc pour le *paratonnerre;* et puisqu'on a tant fait que de le *planter au sommet de l'édifice social*, qu'il y reste.

La *Voix du peuple* mérite plus de considération. Elle annonce, dans un assez bon langage, des intentions modérées et conciliatrices; mais cet esprit de bienveillance va beaucoup trop loin, et nous devient un peu suspect, lorsqu'il entraîne ce journal jusqu'à demander une entière amnistie pour tous les prévenus du crime de guerre civile sur lesquels est suspendue la justice du pays. « La France est bonne mère, » dit-il. Oui, sans doute; mais cette bonté serait plus que de la bonhomie, si elle allait jusqu'à amnistier, avant même de les avoir jugés, ceux qui ont tourné contre elle leurs armes parricides, qui lui ont fait, quatre jours durant, une guerre à mort, une guerre sauvage, et dont il n'y a d'exemple dans l'histoire d'aucun peuple civilisé. Que la *Voix du peuple* y repense, et, si elle est sincère dans les sentiments conciliateurs qu'elle affiche, elle avouera qu'elle s'est trompée.

Quant au nouveau *Peuple constituant*, il n'a rien de commun, comme déjà je l'ai dit, avec l'ancien. Il est, et pour les opinions et pour le style, de l'école du *Paratonnerre;* il attend avec impatience, et cela se conçoit, un « homme qui *se révèle à la hauteur des circonstances*, un *fécondateur prédestiné du germe réformateur qui vient d'éclore inopinément*, afin que la France entre sans secousses *dans une ère gouvernementale et sociale*, *dernier degré de la perfection humanitaire.* » Ainsi soit-il.

Mais j'allais oublier de vous parler d'un nouveau journal, qui pourtant n'est pas le moins curieux, le *Père Pipelet*, journal à un sou, qui paraît tous les mois. Le prix de l'abonnement pour une année est de douze sous pour Paris, de quinze sous pour la province (*écrire franco*). Le nouveau Pipelet n'est pas un Pipelet fantastique comme le Pipelet que M. Eugène Sue avait emprunté à M. Romieu; c'est un vrai Pipelet, un Pipelet en chair et en os, un Pipelet qui s'appelle Pipelet, comme vous vous appelez Jacques, Pierre ou Durand. Il y a eu en France des Pipelet et des Montmorency. Une femme d'esprit, une des *merveilleuses* du Directoire, qui vient de mourir, s'est longtemps appelée madame Pipelet avant de s'appeler madame la princesse de Salm. N'insultez donc pas au nom de Pipelet, et lisez le journal du *Père Pipelet.* Il est un peu révolutionnaire, le bonhomme; il en veut ferme et fort à tous les aristocrates, même à ceux qui n'ont que l'aristocratie du talent; mais il déclare en même temps que, traduit, sous l'ancien régime, en police correctionnelle comme prévenu de vagabondage, son avocat l'avait fait passer pour fou, qu'il avait été tenu pour tel sans difficulté, et acquitté sans dépens. Cette franchise désarme.

Après M. Pipelet, je voulais vous parler de M. Proudhon. Mais ce phénix des socialistes mérite bien un chapitre spécial, chapitre que je ferai dès que j'aurai pu étudier à loisir les petits livres de ce grand homme. A huitaine donc, si toutefois les sicaires de M. Hugo, les Saltabadil et les Tragadalbas du *Pamphlet*, du *Corsaire* ou de l'*Événement* me laissent vivre jusque-là.

ALEXANDRE DUFAÏ.

Système de barricades mobiles au moyen de boucliers roulants ou boucliers de siége

PAR M. MAURIZE, ARCHITECTE A PARIS.

Les pertes si douloureuses causées à la société et à l'armée par la terrible insurrection de juin, devaient naturellement suggérer l'idée de chercher un moyen de les prévenir ou de les atténuer beaucoup dans l'avenir. La guerre des rues ayant d'ailleurs sa stratégie et sa tactique particulière, il est devenu aujourd'hui de la dernière importance de lui opposer des moyens spéciaux qui la rendent moins meurtrière, plus prompte à maîtriser, en paralysant, ou au moins en neutralisant les moyens de défense des insurgés.

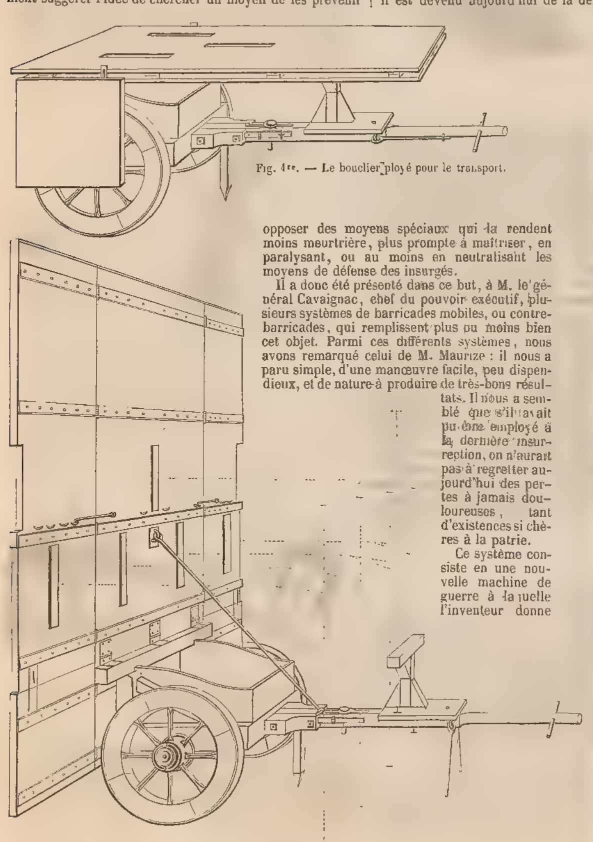


Fig. 1re. — Le bouclier ployé pour le transport.

Il a donc été présenté dans ce but, à M. le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, plusieurs systèmes de barricades mobiles, ou contre-barricades, qui remplissent plus ou moins bien cet objet. Parmi ces différents systèmes, nous avons remarqué celui de M. Maurize : il nous a paru simple, d'une manœuvre facile, peu dispendieux, et de nature à produire de très-bons résultats. Il nous a semblé que s'il avait pu être employé à la dernière insurrection, on n'aurait pas à regretter aujourd'hui des pertes à jamais douloureuses, tant d'existences si chères à la patrie.

Ce système consiste en une nouvelle machine de guerre à laquelle l'inventeur donne le nom de bouclier de siége. Ce bouclier, qui est garni en tôle sur sa face extérieure, se déploie et se reploie à volonté, selon qu'il est en marche ou en batterie : la

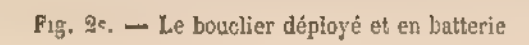


Fig. 2e. — Le bouclier déployé et en batterie

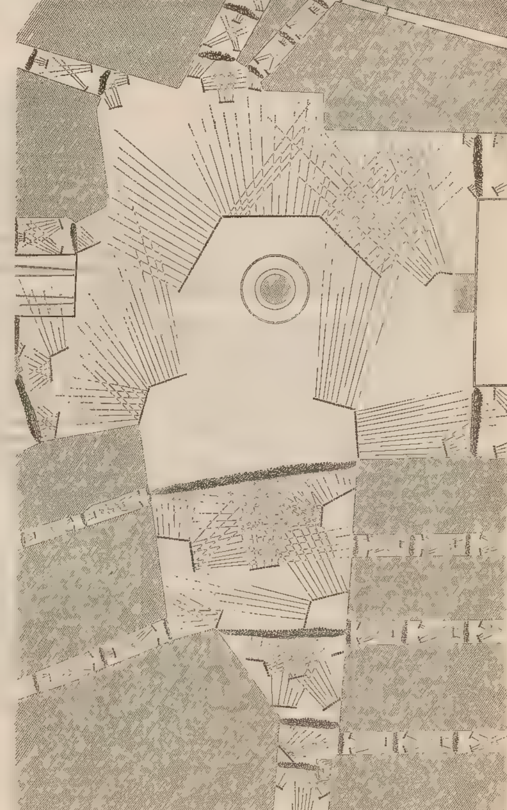


Fig. 3e. — Plan d'attaque de maisons et barricades occupées par des insurgés

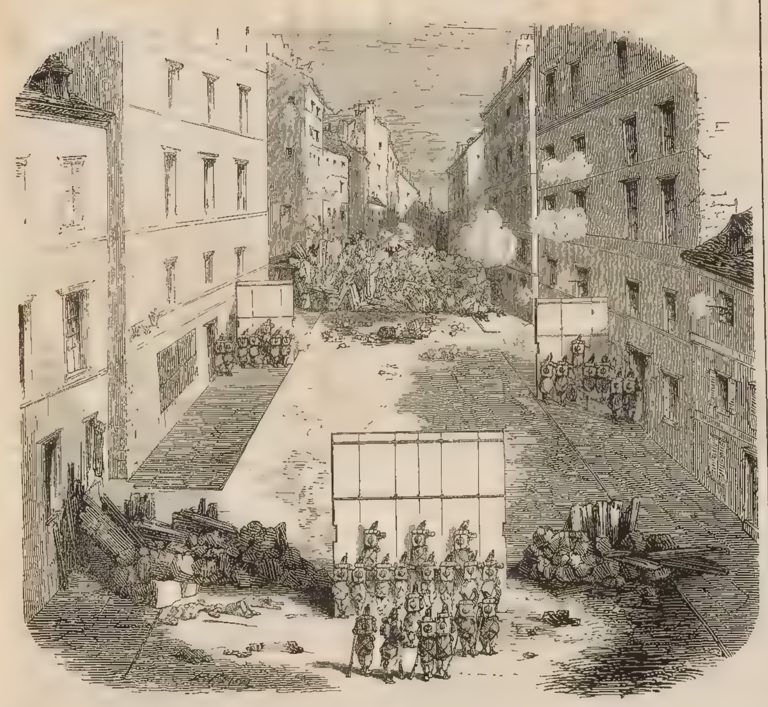


Fig. 4e. — L'attaque à l'abri des boucliers.

figure première le représente ouvert ou en batterie; la figure deuxième le représente fermé ou en marche. Il est monté sur un train roulant manœuvré par un timon articulé qui peut se démonter, et qui permet de le ranger selon le besoin de l'attaque ou les circonstances du terrain. Avec une suite de ces boucliers, on forme en tous sens des lignes de barricades mobiles à l'abri desquelles on peut s'avancer à couvert jusque sur les retranchements et les maisons occupées par les insurgés et s'en emparer.

Chaque bouclier est percé de cinq créneaux, dont quatre inférieurs, à hauteur de tir, et un supérieur auquel on arrive en montant sur une planchette fixée sur le timon. Deux demi-créneaux règnent à la hauteur de ce dernier et forment créneau quand il y a réunion de plusieurs boucliers. On y atteint en montant soit sur un escabeau en bois, soit sur quelques pavés.

Le bouclier étant ouvert ou en batterie, occupe une largeur de 2m sur 3m de hauteur, depuis le sol, et de 2m 50 de longueur totale y compris le timon; fermé ou en marche, sa largeur est de 1m 05 sur 0m 90 de hauteur avec la même longueur. Il est muni de chambrières articulées, qui permettent de lui donner toute la stabilité nécessaire et de l'incliner au besoin pour régler la position du centre de gravité selon les circonstances ou le terrain. On peut également l'incliner à volonté en faisant varier du pied la position de la contrefiche en fer qui sert à le tenir ouvert.

Un bouclier est servi, selon les circonstances, par une escouade de huit à vingt hommes. Dans le premier cas, elle se compose de cinq tireurs et de trois hommes d'équipe pour manœuvrer le bouclier et déranger les obstacles qui peuvent entraver son passage; dans le second cas, de cinq tireurs, dix chargeurs et cinq hommes d'équipe. On a établi sur le train un caisson destiné à mettre au besoin des munitions, des grenades, des outils ou les sacs des hommes d'équipe, qu'on prendrait parmi les sapeurs.

Enfin, chaque bouclier pèserait environ 180 kil. et coûterait, si l'on en construisait un certain nombre, environ 300 fr.

Expliquons maintenant le système d'attaque représenté par les figures 3 et 4.

Une colonne expéditionnaire, forte de 3 à 4 mille hommes, qui se proposerait, par exemple, de couper l'insurrection sur la ligne du faubourg Saint-Antoine, partirait de l'Hôtel-de-Ville. Elle serait précédée de deux compagnies de grenadiers et suivie d'une troisième compagnie de réserve, armées chacune de cinq boucliers.

La première compagnie, formant l'avant-garde, ouvrirait le feu en s'avançant sur les retranchements et les maisons occupées par les insurgés. Elle s'emparerait d'abord de quelques maisons convenablement placées pour y loger des tireurs qui protégeraient la marche des boucliers par des feux plongeants sur les retranchements et des feux de riposte sur les maisons occupées par les insurgés. Les boucliers s'avanceraient jusqu'au pied des retranchements afin de rapprocher le feu, et de jeter au besoin des grenades, dont l'effet serait de mettre en fuite les insurgés.

La deuxième compagnie couvrirait l'état-major et la colonne marchant à la suite. Cette colonne s'avancerait en s'appuyant à chaque retranchement enlevé, et s'emparerait successivement des maisons : de telle sorte que la marche des boucliers faciliterait d'abord la prise des maisons, et que la prise des maisons protégerait à son tour la marche des boucliers. On éviterait ainsi, la plupart du temps, l'emploi toujours si désastreux de l'artillerie.

La troisième compagnie renforcerait les deux premières lorsqu'on serait arrivé sur les places, où il faudrait établir des lignes d'attaque beaucoup plus longues que celles des rues.

Quatre ou cinq colonnes de bonnes troupes, opérant de la même manière, parviendraient facilement, et en très-peu de temps, à couper l'insurrection sur autant de directions; et une fois l'insurrection coupée et interceptée dans ses communications, inquiétée dans sa retraite, elle serait rapidement vaincue. M. Maurize estime qu'à l'aide des barricades mobiles par lui proposées, une insurrection semblable à celle de juin, qui a exigé quatre jours d'une lutte acharnée, n'exigerait désormais que deux jours tout au plus, et qu'on ne perdrait peut-être pas le tiers du monde qu'on a dû sacrifier. Mais une considération très-importante suivant lui, c'est qu'à l'aide de ce nouveau moyen 30,000 hommes de troupes régulières, aidés de la garde nationale, suffiraient largement à défendre Paris contre l'insurrection la plus formidable. Cela nous paraît dès lors mériter un examen sérieux.

Correspondance.

M. M. G. à *Pointe-à-Pitre*. — Nous n'avons reçu aucun dessin venant de vous, monsieur, et n'avons aucune nouvelle de votre ami L.... Nous l'attendrons.

M. X. L. à *Paris*. — Nous déplorons comme vous, monsieur, la légèreté avec laquelle le public accueille la calomnie. Nous ne demandons pas mieux que de vous aider à défendre un honnête homme et un bon citoyen; mais s'il se trouve parmi les calomniés des gens qui ont eux-mêmes, dans un autre temps, calomnié leurs adversaires ou accrédité la calomnie, permettez que nous nous bornions à les plaindre. D'autres leur riraient au visage

M. H. à *Paris* — Vous êtes, monsieur, un juge sévère; vous seriez un peu plus intelligent, que cela ne gâterait rien.

Réclamation. — Les surveillants de Bicêtre réclament contre le titre que nous avons donné à l'assassin du général Bréa. Cet assassin était à Bicêtre à titre d'indigent et non à titre de surveillant.

M. S. D. à *Toulon*. — Le temps, monsieur, n'est pas aux œuvres d'imagination. N'avez-vous pas remarqué cela? Nous y reviendrons si la politique le permet, et vous pourrez nous rappeler la proposition que vous voulez bien nous faire.

Bulletin bibliographique.

Essai sur l'application des condamnés à la détention à des travaux d'utilité publique. — Lettre adressée au ministre de l'intérieur.

L'auteur de cette petite brochure est un ancien élève de l'École polytechnique, capitaine d'artillerie, nommé au mois de mars dernier commissaire pour le département des Hautes-Alpes. Comment le ministre de l'intérieur, qui a eu la main si sûre dans le choix des commissaires de la République envoyés aux départements, a-t-il pu s'égarer sur l'auteur de cet écrit? Je connais encore deux ou trois autres choix semblables qui me portent à croire que le ministre de l'intérieur dormait quelquefois. Pendant ce temps-là quelque sous-ministre fourvoyé se donnait le plaisir de déléguer un ou deux hommes capables, honnêtes et instruits; puis quand le pouvoir s'éveillait, on lui annonçait apparemment que les postes avaient été pourvus de citoyens solides, enragés et absurdes. Le pouvoir, il est vrai, finissait par découvrir la supercherie, et les intrus soupçonnés d'avoir du goût, de l'esprit et du savoir étaient rappelés sous prétexte de venir rendre compte au ministre. Mais le ministre se cachait de manière qu'il leur était impossible de l'aborder; si bien qu'une fois rappelés sur la plainte de quelque Brutus jaloux ou de quelque Caracalla envieux, nos honnêtes gens se trouvaient purement et simplement destitués *sans phrases*. C'est ce qui est arrivé à M. Chanal, notre auteur; ce qui est arrivé également à M. Chevallier, qui avait si parfaitement réussi à Bordeaux; et à M. Félix Mornand, commissaire pour le département de l'Isère, qui a si habilement négocié en Savoie la délivrance des *voraces* arrêtés pour avoir voulu faire la conquête de cette province. Demandez à ces citoyens et à quelques autres pourquoi ils ont été rappelés et quelles explications il leur a été permis de donner au ministre en revenant à Paris. Ils vous répondront qu'ils n'ont jamais pu le voir, ni l'entendre, ni s'en faire entendre. C'est bien fait. Pourquoi des gens de cœur et d'honneur, des gens d'esprit et de savoir vont-ils se mettre au service d'un système qui spéculait particulièrement sur des mérites d'une autre sorte? Il faut savoir attendre; laisser passer les gilets à la Robespierre, ou bien changer de tailleur.

J'oublie la brochure de M. Chanal. Voici, en deux mots, le sujet : Un décret du gouvernement provisoire ordonne la cessation du travail dans les maisons de détention. M. Chanal, comme commissaire des Hautes-Alpes, avait Embrun sous son autorité; il donne son avis sur le décret; il indique les moyens de maintenir le travail dans les maisons de détention en atténuant les effets de la concurrence relativement au travail libre au profit duquel la suppression est ordonnée; il signale des emplois nouveaux à donner au travail des détenus, avec les conditions de sûreté et les nécessités de moralisation. La lettre est d'un fonctionnaire plein de sens, d'un citoyen plein de cœur. M. Chanal serait certainement resté préfet des Hautes-Alpes, si au lieu d'administrer il avait désorganisé ce département.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Le peintre Decamps n'a pas mis ses tableaux à la dernière exposition.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, nº 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de PLON FRÈRES, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 286. Vol. XI. — SAMEDI 19 AOUT 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Le plus grand événement de la semaine, la plus vive préoccupation des esprits, la plus grave complication dans les affaires de la révolution, nous est venue d'Italie. Les Autrichiens sont rentrés en possession de Milan. Parlons d'abord de nos affaires intérieures.

Nous avons laissé l'Assemblée nationale au moment où elle venait de repousser le contre-projet de M. Pascal Duprat et de voter le principe du cautionnement pour les journaux. Le principe voté, les dispositions du projet ministériel



Entrée des Autrichiens à Milan.

ont été successivement adoptées sans débat sérieux et sans modification importante. Néanmoins, l'Assemblée nationale devant voter une loi complète et définitive sur la police de la presse, celle-ci n'a qu'un titre provisoire; un article additionnel dispose que le décret ne sera obligatoire que jusqu'au 1er mai 1849.

Presque toutes les séances de l'Assemblée sont marquées d'un épisode relatif au rapport de la commission d'enquête. On aurait bien voulu étouffer ce rapport et même, dit-on, un peu le rapporteur; divers moyens ont été agités parmi des fractions nombreuses de l'Assemblée d'arriver à la suppression par un ordre du jour motivé. L'excitation du sentiment public d'une part, de l'autre la position délicate des inculpés, qui sont tenus de provoquer des explications, à tout risque, sous peine de passer condamnation sur le contenu du rapport, produisait cette double difficulté d'un refus de satisfaction à la conscience nationale et d'un déni de justice envers ceux qui sont en suspicion. Il a donc été décidé que les pièces, toutes sans exception, seraient publiées; elles le sont au moment où nous écrivons, et le débat s'ouvrira lundi prochain.

Un projet de décret sur les délits de la presse a pour but de mettre les lois anciennes en harmonie avec le régime républicain, en substituant, par exemple, le mot république au mot roi partout où celui-ci se trouve. Un article de ce projet qui punit les attaques à la propriété a ramené sur la scène les naufragés du communisme. M. Pierre Leroux et M. Proudhon ont essayé de détourner le trait lancé par cet article, le premier en équivoquant sur la propriété, le second en renouvelant ses anathèmes et ses prophéties carthaginoises. M. Dupin et M. Jules Favre ont pris part à cette discussion.

« Je crois la loi fort nécessaire, dit M. Dupin, et une des plus nécessaires. Dans ces derniers temps, on n'a pas seulement élevé des discussions philosophiques, on a essayé la pratique; il y a une secte qui a attaqué le principe même de la propriété, c'était la négation de toute espèce de droit. Si ces maximes prévalaient, il ne resterait plus qu'à déchirer le titre de la propriété au Code civil et celui du vol dans le Code pénal.

» Nous voulons maintenir la propriété, nous ne voulons pas qu'on puisse dire que la propriété est un vol (tous les regards se tournent vers M. Proudhon), car autrement le voleur dirait qu'en s'emparant du bien d'autrui il ne fait que récupérer sa propre chose.

» J'admets la liberté des opinions théoriques; mais il ne faut pas que la discussion aille jusqu'à des provocations qui ébranleraient la société. Je maintiens la rédaction qui établira le plus fortement la nécessité de punir de pareils abus. »

M. Proudhon, pareil à ces vétérans de la 7e chambre, qui rient au visage du juge tandis qu'il prononce leur condamnation, propose, avec une suprême impertinence, de supprimer toute discussion sur la propriété, ne croyant pas la propriété capable de résister à M. Proudhon.

M. Jules Favre, avec l'accent de la plus éloquente indignation, s'écrie : « Il ne doit descendre de cette tribune que des paroles graves et sérieuses. Toute ironie est d'une profonde inconvenance que l'Assemblée ne peut tolérer. On vient de vous dire qu'il fallait vous montrer sincères et loyaux! Qu'y a-t-il donc dans vos lois qui ne soit ni sincère ni loyal? Quand avez-vous refusé de vous montrer à visage découvert contre les novateurs qui viennent ressusciter ici des vieilleries condamnées par tous les siècles?... Je ne veux pas du silence que le préopinant propose... Je ne veux pas qu'il abrite son impuissance et sa défaite derrière un article de loi.

» Nous ne voulons pas couvrir de cette égide ceux dont les utopies ont poussé à l'émeute les hommes qu'ensuite on présente comme des malheureux égarés.

» Que le préopinant me permette de lui dire maintenant que ses prétendues nouveautés ne sont pas nouvelles; ses théories se sont déjà débattues dans les ténèbres du moyen âge, au milieu des erreurs des sectaires et des hérésiarques disparus... Ces folies antisociales n'ont pas prévalu dans le passé, elles ne prévaudront pas dans le présent, et surtout dans le sein de l'Assemblée nationale. »

Ainsi, pendant que les plus légitimes douleurs se taisent pour appeler la pitié et la miséricorde sur ceux qui se sont armés au nom de ces doctrines, eux, les docteurs, continuent tranquillement leur enseignement, cherchant de nouveaux disciples, et ne se souciant nullement de ceux qui sont déjà sortis de leur école par les barricades de juin.

L'Assemblée a pris en considération la proposition d'un de ses membres, M. Ceyras, ayant pour objet d'allouer un secours d'un million aux indigents valides de la campagne. Enfin, on va donc penser qu'il y a en France d'autres misères que celles des villes industrielles. C'est peu que ce million; mais si c'est le premier pas vers des intérêts qui sont les intérêts réels et fondamentaux de notre société française; si l'on découvre par là, sur toute la surface de la France, un autre peuple que ce peuple de cinquante ou soixante mille hommes que l'agitation politique et la suppression du travail, qui en est la conséquence, livrent alternativement à tous les partis, et surtout à ceux qui spéculent sur le vice et l'ignorance; si enfin on renonce à l'habitude d'appeler le peuple ce qui n'est qu'une portion imperceptible du peuple, et de stipuler pour tous, ou plutôt contre tous, au nom de la fraction, la proposition de M. Ceyras est digne de l'applaudissement universel.

Il a été dit un mot du mode de votation de la constitution. Les 169 articles du projet, après avoir subi l'épreuve d'une première discussion, seront renvoyés au comité, dont le rapport sera soumis à une seconde discussion. Il a été entendu que cette seconde discussion serait une simple lecture, comme moyen de réparer des omissions ou des inadvertances qui auraient pu se glisser dans la première.

La séance de samedi, 12 août, n'a pas offert d'intérêt; c'est dans cette séance qu'on a fixé le jour de la discussion sur le rapport de la commission d'enquête au lundi 21. On a passé ensuite à l'ordre du jour sur une pétition de M. Émile Thomas, l'ancien directeur des ateliers nationaux. M. Émile Thomas demandait qu'un enquête parlementaire sur sa gestion fût ordonnée par la Chambre, et à être de plus autorisé à poursuivre M. Trélat, ancien ministre des travaux publics, pour arrestation arbitraire. La Chambre a paru en avoir assez de cette fameuse affaire; nous pensons comme la Chambre.

L'Assemblée nationale a consacré la plus grande partie de sa séance de lundi à l'examen de deux projets de décret, qu'elle a fini par repousser également. Le premier avait pour objet l'ouverture d'un crédit de 20 millions destinés à faire des commandes à l'industrie; il aurait été partagé entre la marine, la guerre et les travaux publics. Les raisons ne manquent pas, on le devine, à l'appui de ce projet, et le comité du travail a obéi, en le présentant, à des sentiments fort généreux, à coup sûr, et très-philanthropiques. Les ouvriers manquent de travail, ils en manqueront peut-être encore pendant l'hiver où nous allons entrer; il faut leur venir en aide. Puisque l'industrie privée ne fait pas de commandes, donnons de l'argent à l'État, qui en fera. Ainsi raisonne le comité du travail. Mais le gouvernement a trouvé que le raisonnement n'était pas juste; il a fait voir, par l'organe du ministre des finances et du ministre de la guerre, que ce serait faire un emploi peu judicieux des deniers de l'État, un emploi tout à fait contraire aux règles de l'économie publique. Ces commandes n'auraient profité qu'à quelques branches de l'industrie, et peut-être qu'à quelques établissements particuliers. Pour la même somme on pourrait obtenir un résultat plus avantageux en l'employant d'après une vue plus générale et à des travaux dont l'utilité serait immédiate. D'ailleurs il est bien aisé de proposer des dépenses, mais il l'est moins de dire comment y pourvoir; et l'on sait que la moindre dépense imprévue dérangerait l'équilibre du budget de 1848 qu'on a eu tant de peine à établir. C'est donc avec raison que M. Goudchaux s'est opposé à l'adoption de ce projet de décret.

L'autre projet de décret était relatif à la création du *Journal officiel de la République*. A peine le président a-t-il annoncé que l'ordre du jour appelait la discussion sur ce décret, qu'un sourire général a déridé les fronts les plus soucieux de l'Assemblée. M. de Kerdrel est monté à la tribune pour le combattre. De tous côtés se sont élevés des murmures qui semblaient dire : Ne prenez pas tant de peine; dispensez-vous d'attaquer ce que le sens commun a déjà condamné, ce que personne ne paraît disposé à défendre. Il s'est trouvé pourtant un membre dans l'Assemblée qui a essayé de le défendre, ce malheureux projet; un seul, M. de Champvans : ce qui n'a pas empêché l'infortuné de mourir au milieu de l'indifférence et des éclats de rire de l'Assemblée. A l'épreuve par assis et levé, quatre ou cinq membres au cœur sensible ont jeté silencieusement une fleur sur sa tombe.

L'ordre du jour de lundi d'abord, puis de mercredi, appelait la discussion du projet substitué par le comité de législation à celui que MM. Jules Favre et Dupont (de Bussac) avaient présenté, et qui avait pour objet non-seulement de relever des conséquences civiles et politiques de la faillite les négociants qui, par suite des événements de février, sont tombés à l'état de suspension ou de cessation absolue de paiement, mais encore en leur épargnant, à eux et à leurs créanciers, les suites désastreuses du dessaisissement, de leur conserver la direction de leurs affaires, dans le cas où la majorité de leurs créanciers, les deux tiers en nombre et les trois quarts en somme, s'accorderait à leur laisser cette faculté par un concordat amiable.

Prise en considération et renvoyée aux deux comités du commerce et de législation, la proposition se représente aujourd'hui singulièrement mutilée devant l'Assemblée. Très-bien accueillie par le comité du commerce, qui ne lui fit subir que des modifications de forme destinées à renforcer toutes les garanties contre la possibilité de la fraude, il sembla d'abord qu'elle ne serait pas moins bien reçue par le comité de législation. Ce travail, transmis à l'autre comité chargé de faire le rapport définitif à l'Assemblée, fut examiné, discuté, amendé dans quelques-uns de ses articles, et accepté dans tous; mais lorsqu'il fallut voter sur l'ensemble du projet, il fut rejeté par dix voix contre dix et remplacé par un nouveau projet qui relève bien les négociants tombés en suspension de paiement des incapacités civiles et politiques, suites ordinaires de la faillite, mais maintient du reste à leur égard toutes les rigueurs de la législation sur les faillites, les dessaisit du maniement de leurs affaires, et les contraint à une liquidation immédiate et forcée qui ne pourrait se faire que sous la direction des tribunaux de commerce et par les soins des syndics et des gens de loi.

Cette discussion, attendue avec la plus vive impatience par un grand nombre des maisons de commerce, a dû encore une fois céder le pas à un autre décret, le décret relatif au rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. Au moment où ce numéro sera mis sous presse, l'Assemblée, personne n'en doute, aura voté ce rachat; l'impression générale était que cette discussion ne présentait ni utilité, ni intérêt, comme faisant double emploi avec le travail préparatoire des bureaux.

Nous ne pourrons donc annoncer que la semaine prochaine le sort du projet relatif aux concordats amiables.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant ce bulletin, la grande affaire de la semaine, celle qui va décider de l'avenir de notre importance politique en Europe, c'est la victoire des Autrichiens en Lombardie. Ici, comme dans tout le reste de la conduite de notre gouvernement républicain, nous souhaitons que l'histoire n'ait pas à signaler des fautes irréparables. Nous souhaitons que dans les négociations entamées d'accord avec l'Angleterre pour régler les affaires de l'Italie à des conditions qui ne peuvent plus être le triomphe de l'idée républicaine, mais tout au plus l'adoucissement du régime qui est l'effet ordinaire d'une restauration armée, on n'ait pas trop à regretter les procédés cachés d'une politique qui avait d'autres prétentions et qui aurait paralysé, en le divisant, l'effort commun de la péninsule vers la conquête de son indépendance. Quand on se rappelle que M. Mignet a été destitué du poste qu'il occupait au ministère des affaires étrangères, pour avoir exprimé, dans une lettre confidentielle, adressée à un ami, des vœux conformes à ce qu'on devait regarder comme le vœu de la politique officielle; quand on voit le roi de Sardaigne, le seul héros que la cause de l'indépendance italienne ait produit, insulté après sa glorieuse défaite, par un certain parti en Italie et en France, par le parti même qui tient de plus près au personnel du gouvernement républicain; on doit craindre que notre politique forcée aujourd'hui de se faire modeste, n'ait agi elle-même contre la seule chance offerte au salut de l'Italie, en se faisant complice des brouillons sans courage et sans raison qui ont prêt, en tout temps et en tous lieux, un type de gouvernement qui ne transige pas, et qu'il faut accepter de toutes pièces, *ou la mort*.

C'est le cas de dire avec Royer-Collard : « Je ne le sais pas, mais je l'affirme. » Étant donnés les hommes d'État que je connais, je suis sûr qu'ils ont voulu révolutionner l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et mettre le monde entier en république. L'Allemagne a reconstitué son unité en présence de cette menace; l'Italie y a perdu les espérances que le mouvement régulier du progrès libéral avait fait naître partout, et la Belgique devient un peu moins républicaine qu'avant le jour où on voulut mettre le nom sur la chose qu'elle possédait déjà ou peu s'en faut.

Ceci, au surplus, ne peut pas s'appliquer aux hommes ni au gouvernement actuel de notre république, ni surtout au chef de ce gouvernement qui montre en toute circonstance le tact d'un homme d'État uni à la fermeté de l'esprit militaire qui est l'esprit d'ordre et d'obéissance...

Toujours est-il que le maréchal Radetzki est rentré à Milan, et que, malgré les engagements, la Lombardie est sous le régime de la conquête et d'une dictature militaire qui ne ressemble guère à notre état de siége. L'armée piémontaise est rentrée dans ses frontières; le roi de Sardaigne a porté son quartier-général à Vigevano, comme étant la position la plus convenable pour rallier au gros de son armée le reste de ses troupes. Un armistice a été conclu pour aviser au règlement des questions par la voie diplomatique. Pendant ce temps-là l'Italie entière est dans la consternation. Le général Welden menace les États-Pontificaux avec un corps de 20,000 hommes, et Rome s'agite dans la peur.

On remarque en France, sur divers points, un grand mouvement de troupes; il paraît que le gouvernement sent le besoin d'appuyer l'autorité de ses négociations :

« L'armée des Alpes, dit un journal, a fait un mouvement en avant.

» Voici les nouvelles positions :

» La première division doit se mettre immédiatement en marche pour se concentrer autour de Briançon, où sera établi son quartier-général;

» La deuxième division appuiera sur Grenoble;

» La troisième division arrive à marches forcées de Paris pour prendre position autour de Lyon;

» La quatrième division (division de réserve), qui a quitté Briançon il y a environ un mois, pour rentrer dans l'intérieur, est également en marche pour se concentrer autour de Bourg. »

L'empereur de Russie fait publier dans toute l'Europe un manifeste pour expliquer et justifier l'entrée de ses troupes dans les provinces turques de Moldavie et de Valachie.

L'insurrection d'Irlande a avorté, et les troupes d'occupation commencent à rétrograder.

Fanatisme.

Attachement excessif, aveugle et passionné à une conviction, à une croyance. Le baron d'Holbach a défini le fanatisme : — une rage sainte; Marmontel : — la frénésie du zèle.

Cette expression est devenue très-élastique : tandis que les philosophes encyclopédistes s'attachaient à discréditer, sous les titres de superstitions et de fanatisme les idées religieuses que l'on hésitait encore à attaquer sans détours; de leur côté, les esprits qui réagissaient contre ces tendances, confondant le fanatisme avec la passion, soutenaient que, sans le fanatisme, l'homme ne fait rien de grand.

Il est certain que l'abus seul de la passion entraîne aux excès du fanatisme, qui suppose la sincérité des convictions et qui ne conduit à la haine, à la cruauté, que sous l'impulsion d'un dévouement exclusif et d'un zèle irréfléchi.

Ce terme est devenu une arme à l'usage de tous les partis : pour le barbier de village qui se croit un esprit fort, le voisin qui fréquente les églises est un fanatique. Ce dernier trouvera que le premier est un *profane* : tous deux ont littéralement raison, car les deux mots procèdent de *fanum*, temple.

Au substantif *fanatisme* s'attache l'idée d'une foi très-ardente, mais peu éclairée, c'est-à-dire superstitieuse, ou qui prétend se tenir dans des régions qui excèdent les bornes de la raison. C'est pourquoi les légitimistes quand même nous ont paru être des fanatiques : ils ne tiennent aucun compte de l'opinion ni du mouvement des esprits. Aux yeux des partis dynastiques, les républicains étaient naguère les fanatiques de la liberté. Sous la République,

le fanatisme consiste à fomenter le triomphe de la licence par des moyens tyranniques.

La philosophie a ses fanatiques comme la religion : leur programme est dans ce paralogisme : — Périsse la société plutôt qu'un principe.

Dans tous les temps on a vu que la mort chemine à côté du fanatisme. Absoudre des hérétiques et les brûler ensuite pour purifier et sauver leurs âmes, c'était user d'une charité par trop excessive. De même, en politique, l'échafaud est un moyen de conviction peu concluant.

Saint Dominique et Robespierre peuvent être absous par la sincérité de leur foi, mais la raison comme l'humanité réprouveront toujours l'aveuglement de leur fanatisme.

Le fanatisme est l'ennemi de la religion, l'ennemi de la liberté que la religion consacre; il supprime le libre arbitre et tyrannise les opinions.

On ne saurait, toutefois, disconvenir qu'un zèle exalté jusqu'au fanatisme ne soit propre à créer, au service d'une cause, des serviteurs héroïques. Agir en risquant sa vie et sans raisonner, sous le bénéfice d'une idée adoptée sans réserve et embrassée avec passion, c'est être un fanatique ou un héros, et souvent l'un et l'autre à la fois. Ici le fanatisme, c'est la volonté passionnée d'obéir : la pensée qui dirige est un glaive, le fanatisme sert de bras.

Jamais cause juste et populaire n'eut besoin du fanatisme. Assassiner des rois sous une monarchie, des citoyens sous une république, ce sont des crimes également abominables et pernicieux pour la liberté.

Il faut observer que les amplificateurs et les souffleurs de périodes donnent parfois au mot qui nous occupe des acceptions forcées, moins justes que pittoresques. Qui n'a vu célébrer, sous le nom de fanatisme guerrier, l'héroïque ardeur qui précipita en 1793 la jeunesse française, sur nos frontières envahies! Aimer la patrie, défendre l'indépendance nationale, repousser l'étranger du territoire, ce n'est point agir en vertu d'une aveugle passion; c'est se montrer courageux et sensé. Ces méprises prouvent que l'on doit se garder du fanatisme de la phrase.

Les cruautés exercées par les partis ne proviennent pas toujours du fanatisme; un intérêt froidement calculé en est fréquemment le mobile : ceux-là seuls se font fanatiques qui se chargent de les exécuter : il est à remarquer qu'ils n'en profitent jamais.

Livrer l'essor au fanatisme, c'est creuser son propre tombeau; car le fanatisme est une maladie mentale, et ceux qu'a une fois atteints ce genre de folie n'en guérissent pas : les terroristes et les thermidoriens ont employé les mêmes exécuteurs. Ce sont les septembriseurs qui ont entonné le chant de mort de Danton et qui, plus tard, ont décimé la Montagne.

Quand un gouvernement se laisse entraîner à des rigueurs inutiles, il côtoie le fanatisme de très-près. La justification du châtiment est la nécessité; la société s'y résout quand l'exemple doit donner une leçon salutaire, ou lorsqu'elle est forcée de mettre hors d'état de nuire des hommes qui la tiennent en péril.

Si la sévérité est dépourvue de cette raison d'être, elle devient aveugle et passionnée comme la vengeance : l'aveuglement et la passion caractérisent le fanatisme.

Comme le fanatisme est haïssable et violent, il a soulevé de profondes indignations, et chaque parti maltraité le stigmatise à son point de vue. Il est difficile d'en parler avec sagesse.

C'est donc un écueil à éviter que de parler en fanatique du fanatisme d'autrui.

Courrier de Paris.

Que de choses dans un menuet! s'écriait le fameux Vestris. Que d'événements dans notre semaine! disons-nous à notre tour. Reste à savoir s'il vous conviendra de les connaître et si nous serons lu jusqu'au bout; car enfin ces événements parisiens ne sont pas précisément des surprises d'aujourd'hui ni même d'hier. Oh! la nouveauté, la vraie nouveauté!

> Rien n'est plus commun que le mot,
> Rien de plus rare que la chose.

De quoi vivrait notre monde, sinon de réminiscences? Il n'étreint dans le présent que les éternels fantômes du passé. Le temps emporte tout, selon l'adage. Plût à Dieu! Ne voyez-vous pas, au contraire, qu'il laisse subsister les mêmes choses et qu'il éternise les mêmes spectacles. Ce qu'il emporte, hélas! c'est la jeunesse, la fraîcheur, l'éclat, la primeur des fêtes, des joies et des récits.

Cependant nous sommes en vacances. C'est la *nouveauté* qu'août nous rend toujours, un bonheur qui revient à époque fixe pour les écoliers et pour beaucoup de gens qui ne le sont plus. Les vacances, cette grande fête de la jeunesse qui durera six semaines, donnent en ce moment à la capitale un air de récréation qui fait plaisir à voir et ouvre l'imagination aux idées couleur de rose. On rêve des jours meilleurs et l'on se dit que la vue des enfants libres, heureux, souriants, doit consoler les pères et les réconcilier. Août étant le mois des grands concours, la gaieté de cette jeunesse se ressent aussi des luttes et des triomphes de l'émulation : car où n'a-t-on pas couru et concouru dans cette quinzaine? Dans cette bataille solennelle de la Sorbonne, bataille livrée à coups de *Gradus* et de Racines grecques, c'est encore Charlemagne qui a remporté la victoire et massacré ses rivaux. Vient ensuite Descartes (lisez Louis-le-Grand) *non passibus æquis*, comme dit mon vieux professeur, *longo sed proximus intervallo*,... la circonstance autorise certainement cette double citation. Bonaparte occupe le troisième rang avec le prix d'honneur, tandis que Henri IV (débaptisé par Corneille, on ne sait trop pourquoi) n'a mordu que du bout des dents aux grappes universitaires. Cette constante victoire de Charlemagne et cet accaparement de couronnes s'explique, du reste, par un autre accaparement, celui que commettent certains maîtres de pension qui se livrent à la traite des enfants comme on cultivait jadis celle des nègres. Ils les arrachent et les disputent aux familles à prix d'argent, pour faire de ces noms vainqueurs aux jeux olympiques de la Sorbonne l'objet d'une magnifique réclame au profit de leur établissement.

Mais enfin voilà cette multitude joyeuse qui échappe aux rigueurs du pensum et au régime du haricot; la cage est ouverte et tous les oiseaux sont lâchés.

Les rossignols du Conservatoire font entendre un autre ramage; il s'agit ici d'une autre musique et d'ovations à grand orchestre. Pendant que les beaux-arts de la rive gauche mettent leur monde en loge, le Conservatoire prépare ses prix de contre-point et de fugue, de tragédie et de cornet à piston. C'est une mêlée de deux cents candidats qui détonnent, soufflent et raclent à grosses gouttes. Aussi vous pouvez juger du vacarme. Cependant les connaisseurs, et même ceux qui ne le sont guère, nous ont paru enchantés de ces exercices; si le siècle dégénère, ce n'est pas sous le rapport musical. Le violon donne de brillantes espérances, la basse est en bonne voie et le piano a fait merveille; comme toujours, il a eu ses prodiges. Pourquoi faut-il que les instruments à vent ne se maintiennent pas au même diapazon? La flûte se soutient, mais la clarinette laisse beaucoup à désirer; il y a disette de sujets pour le hautbois, et la trompette n'a pas eu de représentants, et par conséquent point de lauréat; pauvre trompette! Du reste, nous ne comprenons dans notre programme le Conservatoire et ses exercices que pour mémoire; un excellent juge, notre collaborateur, devant sans doute vous exposer dans ces mêmes pages la grandeur ou décadence du violoncelle et de la contre-basse, au point de vue de ces exercices et de la solennité.

Il y a beaucoup d'Anglais à Paris, c'est du moins ce qu'affirment les journaux quotidiens avec une expression de joyeuse surprise. Mais à quelle époque de l'année, je vous prie, la capitale est-elle privée de la présence de ces insulaires, et dans quel pays du monde ne trouve-t-on pas des Anglais? Lorsque Humboldt tenta l'ascension du Cimboraço, il y trouva la carte d'un gentleman. L'Arabe des Pyramides voit briller au soleil les petits parasols verts des ladies, et il n'y a pas de marchand du Strand ou de dandy à Piccadilly qui ne soit allé, dans un but de distraction, prendre le thé à Calcutta. Des Anglais en France, voyez la belle nouvelle, les Suisses eux-mêmes ne s'étonnent pas de si peu, il y a longtemps qu'ils ne disent plus un voyageur, mais un Anglais.

Nos canotiers ne vont pas si loin, les voilà qui partent pour Asnières; c'est encore une autre nouveauté de la semaine. Le canotier met à la voile en tout temps, il est vrai, mais août fut toujours l'époque de ses plus grandes expéditions. Par Neptune! nous n'irons pas recommencer, pour la dixième fois, la *physiologie* de ce loup d'eau douce; mais il faut bien constater que les révolutions, aussi changeantes que les flots, ont changé l'humeur du canotier et bouleversé son costume. Le canotier ne rêve plus seulement la découverte d'un nouveau monde, on dirait plutôt qu'il songe à la conquête du vieux. Hier encore, son plus grand bonheur c'était d'endosser la camisole de cotonnade et de remonter la Seine en ramant comme un forçat; les uns se munissaient de filets de pêche et les autres de guitares pour charmer les heures de la traversée : autres temps, autres canotiers. On s'attife en aspirant, on embarque des armes, on s'exerce à l'abordage, on se forme en escadrilles. L'école de Brest a sa succursale au quai des Invalides.

Les courses de chevaux, cette autre distraction de la belle saison, vont disparaître de la carte des plaisirs parisiens, et c'est en vain que le ciel sourit au turf et qu'un soleil caniculaire brûle notre sol; le sport barbote plus que jamais, on le déportera cette année à Chantilly. A propos de bêtes, nous devons une mention à *Barricade* : c'est le nom d'un chien qui s'est fait avantageusement connaître et qui commence à prendre une importance politique. Nous avons pu voir cette célébrité dans la cour de la caserne des Célestins, et la vérité nous oblige à déclarer que la vue de Barricade est loin de prévenir en sa faveur. Il appartient à cette race bâtarde qui tient du caniche par le poil et du basset par les pattes, mais la beauté morale du personnage efface ici la laideur physique. Ses admirateurs citent de lui des traits de courage et de sagacité, qui, dans l'échelle des individus de la race canine, l'élèvent bien au-dessus de Munito et du fameux compagnon du chevalier Macaire. Barricade a obtenu les honneurs de la cantate, et il ne pouvait manquer d'avoir ceux du crayon et de la chronique comme son prédécesseur Luxembourg, dont Rétif de La Bretonne a tracé le portrait suivant dans les *Nuits de Paris* : « Je le rencontrai un soir, comme il venait de dîner en ville, et nous fîmes route ensemble. Luxembourg n'est pas beau, mais il est philosophe. C'est un mélange du mâtin et du caniche, on ne sait ce qu'il était avant son installation au Luxembourg, dont il s'est emparé malgré la consigne. L'été il couche dans le jardin, et l'hiver a la porte du café, où on lui fait un lit de paille. Jamais il ne sort, à moins que ce ne soit sur une invitation en forme, faite par un bipède de ses amis. C'est ainsi qu'hier M. Panckoucke lui a dit : « Luxembourg, veux-tu venir dîner avec moi? » et le chien l'a suivi; après quoi il est rentré au Luxembourg, où il siége définitivement, considéré de tous pour sa bonne conduite et son patriotisme. »

Nous cherchons en vain quelque honnête transition pour vous apprendre que l'Académie française s'apprête à couronner la vertu Montyon. Par la même occasion, la littérature morale aura ses *lauréates*. Du temps de madame Guizot, disait Royer-Collard, il n'y avait de ces prix que pour elle; l'Académie en a maintenant pour toutes les concurrentes. On ne cite pas moins de quatre Saphos ou Corinnes, couronnées par nos hauts justiciers à verdurette. S'il faut en croire certains mythologues de petite chronique, on aurait vu parfois tel Jupiter du fauteuil se transformer en Pluie-Montyon, pour arriver au boudoir de Danaé, et le dénoûment de l'histoire aurait donné un démenti à la fable. On conviendra que c'est une manière originale de s'assurer si la prétendante est digne du prix qu'on lui décerne. Fidèle à une habitude peu galante, l'Académie ne s'est pas conformée, dans la distribution de ses prix, au fameux principe de l'égalisation des salaires. Elle a couronné la vertu par fraction et tarifé son monde. Celle-ci reçoit 2,000 fr., cette autre 1,500 fr., et une troisième 1,000 fr. seulement. Il y a des quarts et des moitiés de vertus, d'autres se trouvent ajournées après plus ample examen de leurs livres ou de leurs belles actions, et ne seront proclamées *vertus* que sous bénéfice d'inventaire. Vous cherchez du nouveau, en voilà.

Quant à la *nouveauté* théâtrale, n'y comptez pas. L'affiche du théâtre est longue, mais c'est une affiche cousue du fil blanc des reprises, et de reprises académiques. Reprise de *Ruy-Blas*, tragédie de M. Hugo; reprise de *l'Ingénue*, drame de M. Empis, de l'Académie française; reprise de *la Camaraderie*, comédie de M. Scribe. Cette dernière pièce, spirituelle assurément, mais toute pleine de cet esprit qui est un peu le bien de tout le monde, a été jouée avec beaucoup de verve par MM. Samson et Regnier, avec beaucoup de distinction et d'éclat par mesdames Anaïs et Denain. Avec de pareils interprètes, comment la comédie de M. Scribe ne paraîtrait-elle pas vive, amusante, intéressante? si bien que je vous la donnerais pour le grand événement de la semaine dramatique, si ce n'était l'aventure de M. Alfred de Musset et de son *Chandelier* au Théâtre-Historique.

Le *Chandelier* est certainement quelque chose de nouveau à la scène, et d'une nouveauté si charmante, si impertinente, que nous éprouvons quelque embarras à vous le montrer. Molière, et tous les comiques après lui, ont montré sous toutes ses faces la femme, cette grande erreur de la création, comme dit Milton, aux prises avec son bon et son mauvais ange, le mari et l'amant. C'est toujours et éternellement Agnès aux mains d'Argante, et soupirant après Léandre ou Damis; c'est encore Célimène hésitant entre Alceste et Philinte; ou bien Rosine échappant à Bartholo pour le plus parfait bonheur d'Almaviva. Molière et ses suivants veulent bien rendre l'époux ridicule, pourvu qu'il le mérite, c'est-à-dire pour peu qu'il soit laid, vieux, ladre, bourru et procureur; mais, dans leurs plus grandes licences, ils respectent l'amant, l'élu du cœur, parce qu'ils respectent la femme. Les Sganarelle et les Bartholo sont des victimes dévouées au sacrifice dans toute comédie; mais que penser de Rosine et surtout que dire d'elle si elle trahit le Lindor qu'elle vient de couronner? Jacqueline, du *Chandelier*, n'en fait pas d'autres; son Lindor s'appelle le capitaine Clavaroche, et le Ménélas de l'aventure est un certain procureur dont la jalousie tatillonne impatiente le galant. On veut donc cacher ses amours à l'ombre d'un chandelier; où le trouverait-on, sinon dans l'étude de maître Landry? Comment ce fantôme d'amant passe à l'état de réalité, entre la messe et les vêpres, ma foi, je n'en sais rien, et il faut y aller voir pour y croire. Dame Jacqueline n'y fait pas plus de façons que ça, et jamais procureuse ne se soucia moins du qu'en dira-t-on. Mais la belle nouvelle! et à quoi bon raconter ce que vous aurez lu peut-être, il y a quelque dix ans, dans un délicieux volume publié par l'auteur, et d'où ce chandelier n'aurait pas dû sortir. Va pour le *Caprice* et la *Porte fermée*, il ne s'agissait alors que de deux ou trois scènes filées et parfilées d'or et de soie, joli collier de perles fines, l'une et l'autre, où tout se passait dans les règles, sans violence à la comédie ou à la décence. Mais on a tâté du succès et il vous affriande, il vous aveugle, on ne sait pas et on ne veut pas s'arrêter; le public est ému, la critique est favorable à bon droit, et, jusqu'à présent, à bon escient, et c'est ainsi qu'après : *Il ne faut jurer de rien*, qui était déjà bien hardi, on essaie le *Chandelier*, qui devient une imprudence, en ce sens que le succès n'est pas digne du talent et du nom d'Alfred de Musset. A ceux qui trouveraient ce jugement sévère au milieu des flots d'encens que l'ouvrage a soulevés, nous répondrons que le rédacteur de ces lignes signalait, il y a seize ans, dans un journal quotidien, les essais d'Alfred de Musset comme un événement littéraire. Est-il sage ensuite de confier de pareils bijoux à messieurs du Théâtre-Historique, accoutumés à la violente improvisation de M. Dumas? Cependant une jeune actrice, mademoiselle Maillet, a fait de son mieux, et, par la grâce et la distinction de son jeu, elle a prouvé que sa place est au Théâtre-Français.

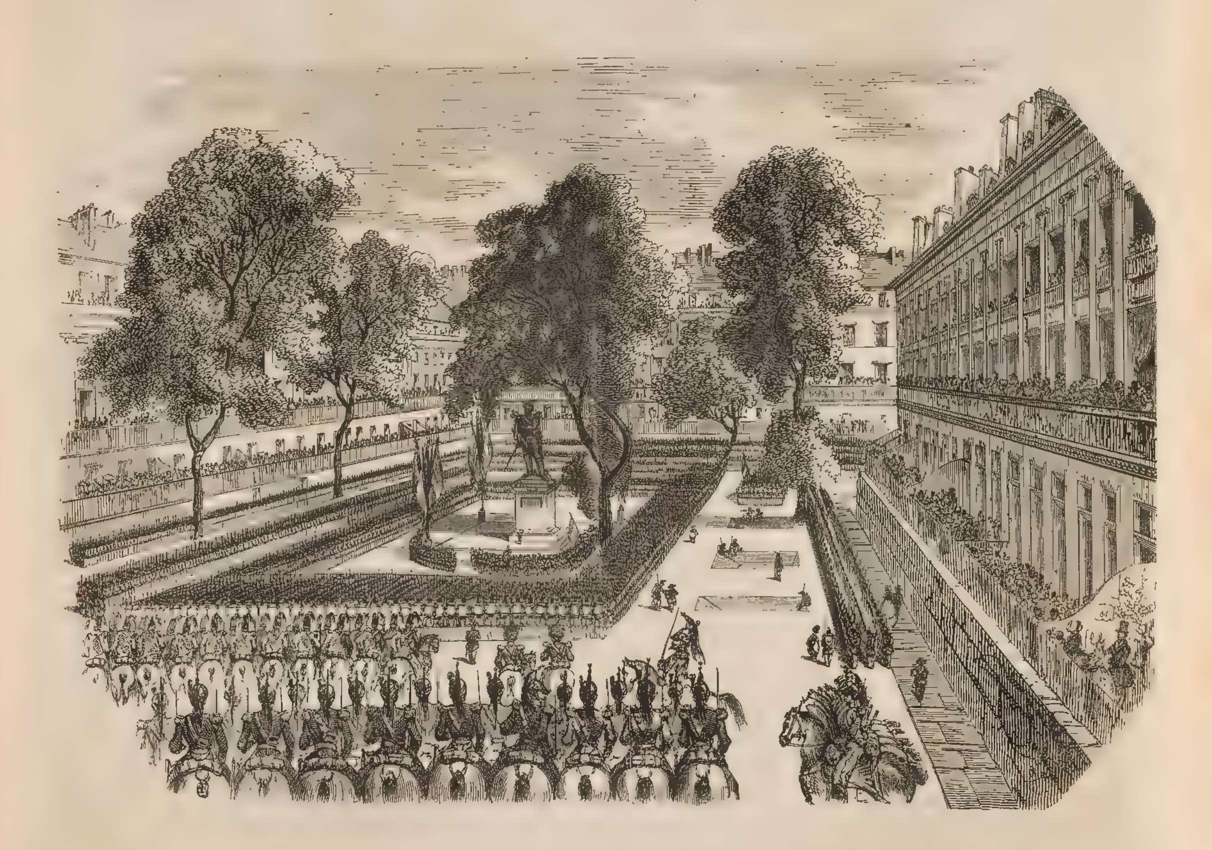
Au même instant, les Variétés nous chantaient leur *nouveauté* en deux actes avec couplets. Marcel est un de ces jeunes braves de la mobile que Paris et la France entière admirent pour leur courage, et dont l'*Illustration* a mis le portrait en circulation. Marcel a été décoré comme ses camarades, mais l'héroïque enfant possède un grand-père invalide, qui attend la croix depuis les Pyramides. Voyez-vous d'ici l'étoile de l'enfant tombée du ciel dans le tricorne du vieux soldat par l'effet d'un quiproquo! — Marcel, le petit mobile, voudrait bien désabuser le grognard, mais les grognards sont sensibles et celui-là mourra de chagrin si le quiproquo s'éclaircit. On finit pourtant par s'expliquer : Marcel rentre dans son bien et le grand-père vit encore, et, puisque l'anecdote est vraie, il vivra probablement plus longtemps que la pièce. Succès de rire et d'uniforme.

Où le Vaudeville ne tente-t-il pas de se faire son nid? Il y a eu une tentative d'établissement dramatique et un commencement de représentation au camp de Saint-Maur, mais la salle est restée vide : ce n'est pas que le soldat français ait perdu le goût de la littérature chantante et pointue, mais il aime mieux le bonheur à petits frais et les distractions *gratis*.

Inauguration de la statue de Cambronne à Nantes le 23 juillet 1848.

Quand la mort fut venue, le 28 janvier 1842, frapper un des plus glorieux enfants de la cité de Nantes, il fut décidé que Nantes élèverait une statue à ce digne fils, à Cambronne, sur une de ses places publiques. La commission nommée à cet effet confia l'exécution de ce travail à M. Debay; la statue fut terminée en 1847, et l'*Illustration*, du 28 août de l'année dernière, a reproduit le dessin gravé de cette belle œuvre. C'est le 23 juillet dernier qu'elle a été inaugurée a Nantes, sur cette magnifique place qui a reçu le nom de cours Napoléon. Ce jour-là était une fête populaire dans la belle cité. La garde nationale, au grand complet, dans une tenue vraiment militaire; la troupe de ligne, infanterie et cavalerie, ont été passées en revue sur le quai de La Fosse avant de se rendre sur le théâtre de l'inauguration. Le voile qui couvrait l'œuvre du statuaire est enlevé en présence de cette foule solennelle qui salue d'une acclamation unanime l'image du héros et l'œuvre de l'artiste. M. Évariste Colombel, maire de la ville de Nantes, prie alors le colonel de la garde nationale de remettre aux mains des vétérans de la milice citoyenne, compagnie de création nouvelle, soldats émérites, glorieux débris de nos armées ou doyens honorés de l'industrie et du commerce, le drapeau que les braves volontaires nantais ont reçu de leurs frères de Paris; touchant symbole de la France communiant dans ses fêtes comme dans ses périls; à-propos ingénieux qui traduit le double sentiment de cette population entre la tombe à peine fermée d'un autre concitoyen, du brave général de Bréa, assassiné pendant les journées de juin, et l'apothéose du brave Cambronne. M. le maire de Nantes, en faisant ce rapprochement, excite un applaudissement qui éclate de nouveau après le discours dans lequel il trace, en traits rapides et éloquents, la vie dévouée du héros de la fête civique. L'artiste reçoit à son tour les félicitations méritées de la foule; le nom d'Homère ne se sépare pas du nom glorieux d'Achille.

« La pose du général, dit un journal de Nantes, est fière et héroïque. Tête nue, foulant aux pieds les éclats des bombes; il tient de la main droite son épée nue; de la gauche, il serre sur sa poitrine l'aigle impériale, dont la hampe s'est brisée dans la lutte, et dont les plis l'enveloppent. Sur ses lèvres on voit errer un sourire plein d'amertume et d'ironie. Il jette à la face des Anglais cette sublime parole de résistance et de défi, dont l'histoire a enveloppé la triviale énergie dans une antithèse immortelle. Au premier abord on croit pouvoir reprocher à l'attitude du héros une sorte d'emphase, quelque chose de théâtral qui semble viser à l'effet. Mais en y réfléchissant, on comprend que, pour reproduire un épisode de ces mêlées impériales, qui plus tard échaufferont l'enthousiasme des faiseurs d'épopées, un style trop terre à terre eût été déplacé. Tous les personnages de cette période ont dans leur allure un penchant manifeste au grandiose, au dramatique. Kléber, Murat, Beauharnais aiment les ornements qui étincellent, les freins d'or, les panaches rutilants. En abordant un thème pris dans cette sphère de guerriers, entourés de gloire et de prestige, M. Debay a dû nécessairement s'élever au-dessus des types communs et des poses vulgaires. L'art n'est point la réalité : une statue destinée à



une place publique n'est point un portrait de boudoir. L'artiste qui ne veut qu'une ressemblance exacte n'a guère besoin que d'un coup d'œil exercé, d'une habitude presque routinière qui emploie toutes ses ressources à bien perfectionner une maquette. Mais le véritable artiste ne s'arrête point à ces détails mesquins de ressemblance, devant lesquels s'ébahit la foule ignorante. L'idée, pour lui, passe avant les plis du front, la commissure des lèvres, la courbure du nez ou la saillie des pommettes. Il veut reproduire un moment dans une grande circonstance, il veut faire dire au bronze un de ces mots qui révèlent toute une âme dévouée et généreuse. Dès lors chaque détail est subordonné à la conception première; chaque ligne est ramenée au mouvement général : tout vient se condenser en une sorte d'unité collective. Telle est la pensée qui semble avoir servi de guide à M. Debay. »

M. Frédéric d'Audiran, un autre artiste témoin de cette solennité, a bien voulu nous envoyer le dessin qu'il a composé au moment solennel, pour en perpétuer le souvenir, avec une fidélité de détails que notre gravure forcément réduite ne se flatte pas d'avoir rendus aussi clairement que son beau travail qui a toute la valeur d'un tableau. Qu'il veuille bien recevoir notre excuse avec nos remercîments.

Cambronne était digne de cette ovation populaire. Au milieu du brillant cortége de soldats qui rayonne dans l'histoire, autour de l'héroïque figure de Napoléon, c'est lui que la postérité s'est plu à entourer, pendant sa vie même, d'une gloire qu'elle a coutume de n'accorder qu'aux morts. On peut dire, en effet, qu'il a été donné à Cambronne d'assister vivant à son immortalité. Retiré, après 1815, dans sa propriété de Saint-Sébastien, se livrant à de modestes travaux de jardinage, s'amusant même à faire de la tapisserie, il borna ses relations a sa famille et à un très-petit nombre d'amis. Il se déroba toujours aux ovations de la place publique; il eût rougi de prodiguer sa personne à la curiosité de ses concitoyens. Conseillé par la droiture de son caractère et la loyauté de ses intentions, son bon sens l'avertit qu'il devait tenir caché, aux yeux des indiscrets, le précieux dépôt de sa renommée. Il comprit que les caprices de la popularité abandonnent bien vite ceux qui en sont follement épris.

Certain de l'avenir, peu soucieux du présent, il ne vécut plus désormais que dans le passé. Mais dans les souvenirs qui revenaient à sa pensée avec une délicieuse saveur, faut-il croire qu'il s'intéressait de préférence aux événements dont il était seul le héros? Non; ce n'était pas sa jeunesse aventureuse, intrépide jusqu'à la témérité, dont il aimait à se retracer l'image. Songeait-il aux brillants exploits, aux prodiges de valeur, aux actions généreuses qui signalent ses débuts dans la carrière des armes? Il ne songeait qu'à son Empereur bien-aimé. Cette pensée ne le quittait jamais. Il ne parlait de Napoléon que les larmes aux yeux : il le suivait dans toutes ses campagnes, racontait les merveilleuses batailles, les plans stratégiques, les marches prodigieuses du moderne César. De Waterloo il ne lui resta qu'un souvenir, non pas celui de son propre héroïsme, de sa noble résistance, de sa glorieuse blessure, mais un souvenir d'amertume et de regret. Waterloo, c'était la chute de celui auquel il avait voué tout son sang, toute son âme; c'était la triste et désolante certitude qu'il ne le reverrait plus.

Telle est l'histoire des dernières années de la vie de Cambronne ; histoire bien courte à raconter, puisqu'elle est comme absorbée par une pensée unique : fuir le monde pour ne songer qu'à l'Empereur, en qui se personnifiaient à ses yeux la grandeur et l'orgueil sublime de la France.

Troubles à Haïti.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants deux dessins qui représentent, au commencement de juillet, l'état politique de cette république. Notre correspondant n'ajoute que ce commentaire à ses tableaux : « L'île est en proie à la plus épouvantable anarchie. Je souhaite que la souveraineté du peuple ait en Europe des sujets moins féroces que les noirs sujets de la souveraineté haïtienne. Le pillage, le massacre, les exécutions répandent partout la terreur. Tous les chefs du gouvernement ont été renversés ; quelques-uns tués sans jugement, d'autres condamnés à mort. Le pouvoir exécutif et les lois sont sans autorité contre la violence déchaînée des noirs, provoqués, c'est possible, à d'affreuses représailles par des traitements affreux. Il n'en est pas moins vrai que ce pays n'est plus habitable et que le spectacle qu'il donne en ce moment rappelle les plus tristes scènes de ses sanglantes annales. Vous êtes bien heureux, vous autres Européens, de n'avoir affaire qu'à des fous ; les fous ne manquent pas ici ; mais leur folie est celle des barbares. » — Notre correspondant sait peut-être à l'heure qu'il est, que l'Europe a également ses barbares qui ont failli rendre ses fous dangereux, et qui ont en effet mis les leçons de leurs docteurs en pratique durant quatre mortelles journées.



Corps-de-garde haïtien.



Attaque des troupes dans les Savanes, à Haïti.

Les Livres, les Journaux et les Brochures.

Le discours et les livres de M. Proudhon.

En 1841, dans un *Avertissement aux propriétaires* ou *Lettre à M. Considérant*, rédacteur de la *Phalange*, M. Proudhon, après avoir répété sa maxime favorite : *La propriété, c'est le vol;* ajoutait modestement : « Cette proposition, Monsieur le rédacteur, fera le tour du monde, et causera plus d'émoi que la cocarde de La Fayette. »

M. Proudhon a vu ses souhaits accomplis. Sa fameuse proposition a fait le tour du monde; mais, chemin faisant, combien lui a-t-elle conquis de prosélytes? De plus, lorsqu'il a voulu récemment en tirer les conséquences pratiques, en préparer la réalisation, ne s'est-il pas vu entraîné fatalement à préconiser des moyens d'action où l'absurde le dispute à l'odieux? Aux yeux de M. Proudhon, il est vrai, et c'est tout ce qui peut l'excuser, ces moyens n'avaient rien sans doute que de fort légitime. car ils dérivent nécessairement des principes de son système. Étant admis une bonne fois que tout propriétaire est un voleur, il importe assez peu, il ne convient même pas de garder avec eux des ménagements. Pour leur faire rendre gorge, les plus courtes mesures sont les meilleures. M. Proudhon ne l'ignore pas, et on ne peut nier qu'il n'aille directement et rapidement à son but. Mais il veut y aller seul, du moins en théorie; amoureux avant tout de la nouveauté et de la singularité, il défend, avec un soin jaloux, le monopole des idées que le premier il a eu la gloire d'émettre : il ne souffre pas qu'on les lui emprunte, ni qu'on en déduise, même le plus logiquement du monde, des conséquences qu'il a méconnues ou voulu méconnaître. Bien que M. Louis Blanc et M. Cabet soient évidemment sortis de lui, il n'a cessé de les répudier et de les combattre. Tandis que, d'une part, il fait la guerre aux idées reçues qui choquent l'outrecuidance de ses doctrines, de l'autre, il s'attaque à toutes les doctrines, sœurs de la sienne, mais dont il se refuse à reconnaître la parenté. Tel a été le double objet de tous les livres de M. Proudhon, dont les idées morales se sont sensiblement modifiées depuis son début, mais dont les idées économiques se sont produites dans son premier écrit à peu près telles qu'il les a exposées dans son dernier discours.

M. Proudhon, qui se pique d'imiter Jean-Jacques, a débuté comme lui par un concours académique, par une dissertation sur ce sujet proposé par l'Académie de Besançon : *De la célébration du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité.*

L'examen et le développement de cette proposition amenèrent M. Proudhon à conclure que la célébration du dimanche ne serait qu'un vain mot, tant que la société n'aurait point pour base l'égalité des conditions. Cette conclusion, que l'Académie de Besançon n'attendait pas du tout, ne fut point acceptée par elle, et elle fit observer au concurrent qu'il n'y avait aucune connexité entre ce qu'elle avait demandé et ce qu'il avait répondu, qu'il ne s'agissait point de savoir ce que serait le dimanche dans une société plus ou moins hypothétique, mais ce qu'il était et ce qu'il pourrait être dans la société actuelle. Elle aurait pu ajouter que, par cela même, le travail du concurrent manquait d'unité et de netteté, qu'au lieu de se renfermer dans l'étude de son sujet, il l'abandonnait à tout instant pour exposer incidemment des idées politiques et économiques qui n'ont pas avec la célébration du dimanche des rapports bien étroits, ni bien évidents. M. Proudhon le sentit lui-même, et c'est pourquoi il reprit ces idées-là et en fit l'unique objet de son fameux manifeste : *Qu'est-ce que la propriété?*

S'il faut en croire M. Proudhon, cette nouvelle thèse lui fut encore inspirée par une question posée par l'Académie de Besançon. M. Proudhon a une façon à lui d'interpréter les programmes académiques, interprétation qui, cette fois, blesse profondément les académiciens auxquels il avait dédié son mémoire et qui lui avaient accordé, pendant plusieurs années, à titre d'encouragement, la pension fondée par madame Suard. L'Académie déclara :

1° Qu'elle désavouait et condamnait de la manière la plus formelle l'ouvrage du pensionnaire Suard, comme ayant été publié sans son aveu et comme lui attribuant des opinions entièrement opposées aux principes de chacun de ses membres;

2° Qu'il serait enjoint au pensionnaire, dans le cas où il serait fait une seconde édition de son livre, d'en faire disparaître la dédicace.

En réponse à cet arrêt, que fit l'ancien pensionnaire Suard pour payer dignement la dette qu'il avait contractée envers les premiers patrons de ses essais philosophiques? Il proposa de mettre au concours cette petite question légèrement épigrammatique : « Pourquoi les académies sont-elles en général des centres de répression intellectuelle, de sottise et de basse intrigue? »

On voit que le fardeau de la reconnaissance n'a jamais embarrassé le cœur de M. Proudhon. Mais lorsqu'on a toute une société à fonder, tout un monde à refaire, on n'y regarde pas de si près.

M. Proudhon continua donc de marcher dans ses voies Après avoir détruit, comme il le disait, la propriété en principe, il voulut la détruire au nom de l'histoire. Ce fut là l'objet d'un second mémoire qu'il adressa à M. Blanqui, et où, passant en revue la propriété dans les temps antiques, le moyen âge et les temps modernes, il prouva, à sa manière, qu'elle a été la source de tous les maux qui ont infecté les sociétés depuis Lycurgue jusqu'à nos jours et que, sitôt qu'un peuple est devenu propriétaire, il est envahi par la corruption et touche à son heure dernière.

Vers le même temps, dans son *Avis aux propriétaires* ou *Lettre à M. Considérant*, M. Proudhon, tout en flagellant ce *fou* et cet *ignorant de Fourier*, ajoutait de nouveaux corollaires à ses axiomes et achevait de mettre dans tout leur jour ce qu'ils ont de monstrueux et d'odieux. Enfin, dans ses deux derniers ouvrages, *De la création de l'ordre dans l'humanité* et *Des contradictions des systèmes économiques*, il a dit le dernier mot de sa doctrine, doctrine qui aboutit et devait aboutir au communisme dans l'ordre industriel, à l'athéisme et au matérialisme le plus absolu dans l'ordre moral.

« *Travaillez pour jouir, jouissez pour travailler;* » telle est la nouvelle devise que M. Proudhon voudrait inscrire sur le drapeau de la République; telle est la formule où se résume tout l'esprit de son système.

Essayons de faire voir par quelle route le trop célèbre théoricien a été conduit là et comment, en ne raisonnant que sur des abstractions et sur des chiffres, il s'est placé en dehors de toutes les conditions qui font la dignité et la moralité de l'homme, la grandeur et la richesse des sociétés.

Pour M. Proudhon, rien n'existe qui n'existe absolument et indépendamment de tout pouvoir humain. L'égalité, la liberté sont des droits, dit-il, parce que l'une et l'autre sont des droits absolus et que la loi consacre intégralement. Or, il n'en est pas de même de la propriété. Elle n'est qu'une fiction légale et une fiction dont l'intérêt public fait tous les jours bon marché! Si la propriété, continue-t-il, était un droit absolu, comme la liberté et l'égalité, on ne l'imposerait pas, pas plus qu'on n'impose l'égalité et la liberté. M. Proudhon se trompe : on impose tous les jours la liberté; on l'impose par les servitudes que la loi fait peser sur chaque citoyen et notamment par le service militaire. Il y a des conseils de recensement pour les hommes comme il y en a pour les biens. Tous les citoyens sont également soumis au service militaire, parce qu'aux termes de la loi tous les citoyens y doivent être également propres. Il ne s'ensuit pas cependant que la liberté n'existe pas, pas plus qu'il ne s'ensuit des impôts dont la loi grève la propriété, que cette propriété ne soit pas reconnue par elle.

C'est là cependant un des arguments que M. Proudhon fait surtout valoir, tant il est désireux de chercher dans l'état actuel des choses quelque commencement de réalisation à ses idées, tant il est pressé de surprendre quelques symptômes de l'agonie de cette pauvre propriété qu'il a résolu de mettre à mort.

Il va dans cette voie jusqu'aux dernières limites de l'absurde. Ainsi, selon M. Proudhon, l'homme n'est pas le maître de ses facultés. Et pourquoi? parce qu'avec ses facultés il devrait pouvoir faire tout ce qui lui plaît s'il en était réellement le maître. Nous devrions, dans ce cas, dit-il, pouvoir porter des montagnes, monter dans les cieux, descendre au fond des mers, etc. Étrange raisonnement à coup sûr, mais qui n'est pas plus vicieux cependant que celui que je signalais tout à l'heure. M. Proudhon y niait la réalité du droit de propriété parce que ce droit n'est pas absolu; il devait être induit à nier la propriété qu'a chacun de nous de ses facultés naturelles; car ce droit ne s'exerce que dans les bornes du possible et du réel. Mais de ce qu'il est limité, en conclurons-nous qu'il n'est pas? Descartes disait : *Je pense, donc j'existe*. M. Proudhon eût-il été recevable à lui dire : Non, vous ne pensez pas; votre pensée n'est pas la vôtre, car si elle était réellement à vous, si vous en étiez le maître, vous devriez pouvoir la soumettre à toutes vos volontés, et vous ne le pouvez pas. » Encore une fois cet argument ne peut conduire qu'à un scepticisme universel. Si M. Proudhon en est sérieusement convaincu, il doit en conclure qu'ici-bas il n'existe point de créature qui s'appartienne et puisse dire : *Moi*, car il n'en est pas une qui n'existe que dans de certaines limites et sous de certaines conditions.

Mais j'arrive à la grande distinction, qui est la base de tout le système de M. Proudhon, sa distinction entre la possession et la propriété.

« On distingue, dit-il, dans la propriété : 1° la propriété pure et simple, le droit domanial, seigneurial sur la chose, ou, comme l'on dit, la nue propriété; 2° la possession. Le locataire, le fermier, le commandité, l'usufruitier, sont possesseurs : le maître qui loue, qui prête à usage, l'héritier qui n'attend pour jouir que le décès d'un usufruitier sont propriétaires. »

Voilà certes plusieurs exemples qui servent à faire comprendre nettement la distinction. M. Proudhon en ajoute un tant soit peu mondain qui prête à la fleurette, et qu'on est surpris et charmé de rencontrer chez lui, au milieu de ses pages hérissées de dialectique et de métaphysique.

« Un amant est possesseur, dit-il; un mari est propriétaire. »

Dans le système de M. Proudhon, il n'y aura que des amants et point de maris, que des possesseurs et point de propriétaires. Pour en arriver là, voici ce qu'il propose : rien n'est plus simple.

« Cent mille hommes s'établissent dans une contrée grande comme la France et vide d'habitants. Le droit de chaque homme au capital territorial est d'un cent millième. Si le nombre des possesseurs augmente, la part de chacun diminue en raison de cette augmentation, en sorte que si le nombre des habitants s'élève à trente-quatre millions, le droit de chacun sera d'un trente-quatre millionième. Arrangez maintenant la police et le gouvernement, le travail, les échanges, les successions, etc., de manière que les moyens de travail restent toujours égaux et que chacun soit libre, et la société sera parfaite. »

Rien n'est plus aisé, comme vous voyez. Arrangez cela, c'est votre affaire, M. Proudhon ne s'en mêle pas. Il raisonne, il disserte, il dépense beaucoup d'esprit, de savoir et de logique à pousser des arguments en forme, à grouper des chiffres, à renverser de fond en comble ce qui a été, ce qui est universellement considéré comme le droit, la loi, la justice, la vérité. Puis, quand il est au bout de sa dialectique, quand il n'a plus de raison contre les choses ni d'injures pour les personnes, quand de la théorie il lui faut descendre à l'application, M. Proudhon se retire; il se croise les bras et il vous dit stoïquement : « Arrangez cela. »

Bien plus, s'il rencontre, chemin faisant, des *arrangeurs*, qui, inspirés de ses idées, cherchent à refaire la société sur les plans qu'il leur a fournis, M. Proudhon méconnaît ces fidèles disciples; il les renie, il les injurie, il n'a pas assez de camouflets, assez de bonnets d'âne, assez d'épithètes outrageantes, et Dieu sait pourtant s'il en est riche, pour châtier et mettre au jour l'ignorance et l'impuissance de ces faiseurs de sociétés nouvelles. M. Cabet lui est en horreur. M. Louis Blanc passe à ses yeux pour un doctrinaire, et pourtant et M. Cabet et M. Louis Blanc ne font qu'appliquer les idées de M. Proudhon, idées qui mènent fatalement au communisme et à la perpétuelle intervention de l'État dans les affaires des particuliers.

En effet, M. Proudhon se sépare, il est vrai, des communistes, en ce qu'il admet la *propriété viagère*, la propriété créée par le travail de l'individu, qui, engendrée par lui en quelque sorte, meurt avec lui, et rentre alors dans le sein de la propriété commune. Tout ce que propose M. Proudhon peut se réduire à ceci : « La société doit fournir gratuitement à tous ses enfants les instruments de travail. Chacun en fera ce qu'il en pourra faire, et sera, sa vie durant, le maître, le *propriétaire* de ce qu'il fera. »

Qui ne voit qu'en admettant ces principes il faut nécessairement admettre aussi la constante et incessante intervention de l'État dans les affaires des particuliers? Car qui jugera des aptitudes diverses, avant de délivrer les instruments de travail, qu'on ne livrera pas sans doute au hasard de toutes les vocations? Qui empêchera le possesseur de ne posséder rien au delà de ce qu'il aura réellement et individuellement créé? Est-ce que, d'ailleurs, le mécanisme de la production est assez simple pour que chaque producteur puisse être considéré isolément et pour qu'il puisse déterminer précisément ce qu'il a fait ou ce qu'il n'a pas fait, ce qui lui appartient ou ce qu'il a usurpé? Et quand bien même cela serait possible, il faudrait toujours des arbitres, des juges, des commissaires pour remettre perpétuellement les choses en leur place, et empêcher que la plus-value des produits de celui-ci ne ruine les produits de celui-là et ne trouble cet éternel équilibre entre la production et la consommation que M. Proudhon établit, de gaieté de cœur, dans sa république idéale. Les républicains unitaires comme M. Louis Blanc sont donc conséquents, lorsque du droit au travail ils déduisent l'universel monopole de l'État, et, de ce monopole même, le communisme.

Sans cela, où serait l'égalité, cette égalité de bien-être, qui est la chimère, le *dada* de M. Proudhon, et avec laquelle il s'efforce vainement de concilier les principes de la concurrence? S'il y a concurrence, il y aura inégalité. M. Proudhon répond que non : et il se fait le plus véhément défenseur de l'égalité des salaires, recommandée, selon lui, et annoncée symboliquement dans l'Évangile. Les socialistes, comme on sait, invoquent volontiers l'Évangile, où ils découvrent une foule de choses qu'on n'avait point vues avant eux et qu'on n'y verra point après, il faut l'espérer. Donc M. Proudhon cite, à l'appui de sa thèse sur l'égalité des salaires, l'apologue du Père de famille, qui donne autant de deniers aux ouvriers de la dernière heure qu'à ceux qui, dès l'aurore, sont allés travailler à sa vigne. Mais, en vérité, cet apologue vient-il fort à propos? Est-il relatif aux choses de ce monde? la vigne de ce père de famille n'est-elle pas une image de ce royaume des cieux, où les premiers seront les derniers, suivant la parole de Jésus-Christ? N'est-ce pas terriblement abuser du texte sacré que de l'appliquer à une question économique? Puis, à prendre les choses littéralement, supposons que ce père de famille eût recommencé le lendemain ce qu'il avait fait la veille, et qu'il eût posé en principe que tout ouvrier serait payé de même, à quelque heure du jour qu'il se fût mis à l'ouvrage? Ou je me trompe fort, ou la vigne de ce père de famille n'aurait pas été vendangée plus vite que le Champ-de-Mars n'a été aplani par les ouvriers de nos ateliers nationaux.

M. Proudhon fait cependant une exception au principe de l'égalité des salaires. Mais ce n'est pas, croyez-le bien, en faveur des grands génies qui éclairent la société, à qui elle doit sa puissance, sa prospérité et sa gloire. Ceux-là, il en fait bon marché. Généraux, magistrats, hommes de lettres, philosophes, sont peu devant lui; il chasse bien loin *toute cette canaille*, comme il le dit gracieusement dans sa *Lettre à M. Considérant*. Mais, en revanche, il a la plus haute considération pour les chiffonniers, les cureurs d'égouts, et ceux qui remplissent de nuit ce métier que je ne pourrais nommer, sans faire une périphrase que votre sagacité m'épargnera.

« Si les capacités sont égales, dit-il, quel que soit d'ailleurs le degré de leur puissance, comme personne ne peut être contraint, ce sont les fonctions réputées grossières, viles ou trop pénibles qui doivent être les mieux payées. »

Après cela, M. Proudhon a mauvaise grâce à traiter cavalièrement *le bonhomme Fourier*. Car cette idée lui appartient; car il est le premier qui ait inventé ce qu'il appelle *la cohorte d'élite*, composée des premiers citoyens de la phalange, dévoués à ces travaux peu attractifs que ne pourraient accomplir les *petites hordes* des enfants des deux sexes, qui doivent pourvoir *passionnellement* à toutes les menues saletés du phalanstère.

S'il est plein de tendresse pour les chiffonniers, les boueurs, etc., M. Proudhon, en revanche, veut qu'on mette à la raison tous ces oisifs qui s'appellent poëtes, peintres, musiciens, acteurs, chanteurs, etc. Pourtant il ne les chasse pas de sa république; mais il invente de singuliers moyens,

de jouir de leurs talents au meilleur marché possible. « Si la France, suppose-t-il à ce sujet, disait à mademoiselle Rachel : Vous jouerez pour cent louis, ou vous filerez du coton; à M. Duprez : vous chanterez pour 2,400 fr., ou vous irez à la vigne; pense-t-on que la tragédienne Rachel et le chanteur Duprez abandonneraient le théâtre? Ils s'en repentiraient les premiers. »

Mais si mademoiselle Rachel refusait de filer du coton, et M. Duprez de travailler à la vigne, comment les y forcerait-on, dans une société où, selon M. Proudhon, *personne ne peut être contraint.*

En outre, s'il plaisait à quelques producteurs *dilettanti*, ou à quelques amateurs de tragédies, s'il leur plaisait de donner à mademoiselle Rachel ou à M. Duprez la valeur de plusieurs jours de leur production, qu'est-ce qui les en empêcherait, dans une société où *personne ne peut être contraint?*

Cela faisant, ces producteurs satisferaient un goût délicat et témoigneraient en même temps de leur admiration, de leur reconnaissance pour de beaux talents. C'est là le plus noble côté des récompenses décernées par le public aux grands artistes, à tous les grands hommes qui l'ont servi, instruit et charmé. En supprimant ces récompenses, vous ne supprimerez pas le génie sans doute; mais vous enlèverez, aux hommes, à la société, une occasion, un moyen de manifester un des sentiments qui honorent le plus notre nature, le sentiment de l'admiration et de la reconnaissance pour tous ceux qui nous semblent les élus de Dieu, et qui ont fait luire à nos yeux quelques rayons du vrai et du beau. Newton, par exemple, n'avait pas besoin, pour découvrir les lois de la gravitation, d'être pair d'Angleterre et directeur de la Monnaie. Mais c'était un besoin, pour la nation anglaise, de couvrir de dignités et de richesses le grand homme qui illustrait sa patrie et l'humanité, par la sublimité de ses découvertes.

Ce que je dis ici de la société peut s'appliquer à la famille. M. Proudhon s'en déclare le fervent défenseur, et, en même temps, il en relâche, il en brise tous les liens, en retirant des mains du père pour les mettre aux mains de l'État tout ce qui concerne l'éducation, l'instruction et l'établissement des enfants. L'État devant fournir à chacun les instruments de travail, chacun ne produisant et ne consommant que pour soi, le fils n'aura rien à attendre du père, le père rien à donner au fils. Ils ne s'en aimeront pas moins, dit M. Proudhon; ils s'en aimeront même mieux, parce que leur amour sera complétement désintéressé. Je le veux croire pour l'honneur de la nature humaine. Mais si vous ôtez au père les moyens d'aider son fils, vous lui enlevez une des plus vives satisfactions, une de ces récompenses qui sont le plus doux fruit du travail, qui le moralisent et le sanctifient.

> Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.
> Eh bien! défendrez-vous au sage
> De se donner des soins pour le plaisir d'autrui?

Celui qui ne travaille que pour jouir n'est qu'un égoïste qui fait de sa personnalité le principe et la fin de toutes choses. Notre travail ne devient vraiment grand, vraiment saint que lorsqu'il est utile à autrui, que lorsqu'il nous est un moyen de manifester les plus nobles sentiments de notre cœur, un instrument de cette religieuse solidarité qui unit le nom et la fortune du père au nom et à la fortune du fils.

M. Proudhon nous répond, il est vrai, que tous les membres de sa société ne formant qu'une vaste association, tous travailleront pour tous. Mais j'ai peine à croire que les liens de cette association soient aussi étroits que ceux de la famille; j'ai peine à croire que l'affection que nous inspireront nos trente-quatre millions d'associés soit aussi active, aussi féconde que celle que nous portons aux enfants sortis de nous et en qui nous devons survivre.

Chose étrange! ces socialistes, qui nous proposent la jouissance personnelle pour fin unique et dernière, sont obligés de faire reposer leur société sur le principe du dévouement le plus absolu et le plus abstrait, du dévouement devenu l'état permanent de la vie humaine.

Après avoir porté de mortelles atteintes à la famille, et traité si lestement les arts, les sciences et les lettres, tout ce qui élève le cœur et les intelligences, M. Proudhon, pour être conséquent, devait traiter de même les idées religieuses. A quoi servent-elles, quand tout se réduit à cet axiome : « Travaillez pour jouir, jouissez pour travailler? » Qu'est-il besoin de croire en Dieu dans une société où tout sera production et consommation, où l'individu ne devra tendre qu'à produire et à jouir le plus possible, à jouir en lui et pour lui? Dans une société pareille, croire à Dieu ne peut être qu'une croyance funeste et qu'il faut impitoyablement combattre. M. Proudhon ne pardonne pas au christianisme d'avoir appris et d'enseigner la résignation aux malheureux, en leur présentant l'espoir d'un monde meilleur. Selon lui, quand nous aurons tous de quoi boire et de quoi manger, nous serons tous heureux, parfaitement heureux, et nous ne demanderons rien de plus. Aussi traite-t-il Dieu plus brutalement que ne l'ont jamais fait les d'Holbach, les Lametrie, ou les Lalande :

« Dieu, s'il existe, dit-il, est essentiellement hostile à notre nature..... Nous arrivons à la science malgré lui, au bien-être malgré lui; chacun de nos progrès est une victoire dans laquelle nous écrasons la divinité. »

« Dieu, c'est sottise et lâcheté, hypocrisie et mensonge, tyrannie et misère; Dieu, c'est le mal.

» La conclusion de la science sociale est celle-ci : Il n'y a pour l'homme qu'un seul devoir, qu'une seule religion, c'est de renier Dieu. *Hoc est primum et maximum mandatum.* »

« Que le prêtre se mette enfin dans l'esprit que la véritable vertu, celle qui nous rend dignes de la vérité éternelle, c'est de lutter contre la religion et contre Dieu. »

Voilà certes des passages éloquents, et qui couronnent dignement les théories sociales de M. Proudhon. Nous finirons par une dernière citation. Il y a dix ans, lorsqu'il publia son traité de la *Célébration du dimanche*, M. Proudhon n'était point encore si avancé dans la science sociale, et aux matérialistes qui nient Dieu et la morale, qui veulent réduire le bonheur de l'homme à la satisfaction de ses besoins matériels, il adressait alors ces nobles paroles que nous lui rappellerons aujourd'hui :

« Quoi! l'homme est ordre et beauté, et tu abandonneras son éducation au hasard! Sa volonté est libre, et tu lui imposeras des chaînes? Sa conscience s'élève vers son auteur, et toi, tu rendras cette conscience impie? Sous prétexte d'émanciper la raison, tu proclameras ta République sans Dieu! Pour relever la chair et le sang, tu préconiseras la passion, et tu nieras le devoir! Législateur de pourceaux, ton étable ne subsistera pas : la conscience, l'intelligence et la volonté réagiront contre une aveugle tyrannie, et puisque tu n'as pas su les régler, ne pouvant les détruire, tu les verras se déchaîner dans une effroyable confusion, jusqu'à ce qu'enfin, épuisées de leurs excès et obéissant à leur nature, elles reviennent à leur ordination légitime et s'harmonient dans une société éternelle. »

Espérons qu'elles n'auront pas besoin de passer par le chaos pour rentrer dans l'ordre, et qu'elles n'en sortiront pas. Le bon sens du pays fera justice de la dialectique et de la métaphysique de M. Proudhon, et, en même temps, le gouvernement n'oubliera rien de ce qui peut diminuer les abus de la propriété, relier de plus en plus étroitement le capital au travail, faire une part de plus en plus large aux forces vivantes de l'industrie.

Dans un de nos derniers articles, nous disions : « Ce n'est point assez d'avoir rétabli l'ordre dans la rue; il faut encore, il faut surtout le rétablir dans les intelligences. » Aussi avons-nous vu, avec un vif plaisir, le général Cavaignac demander récemment le concours de l'Académie des sciences morales et politiques pour combattre, avec elle et par elle, les fausses doctrines qui ont infecté l'esprit du peuple.

Cette démarche honore le général Cavaignac : elle prouve que lui, homme d'action, il n'en est pas moins pénétré de la vérité de ces paroles que Napoléon adressait un jour à M. de Fontanes :

« Fontanes, savez-vous ce que j'admire le plus dans le monde?... c'est l'impuissance de la force pour organiser quelque chose.

» Il n'y a que deux puissances dans le monde, le sabre et l'esprit.

» J'entends par esprit les institutions civiles et religieuses... A la longue, le sabre est toujours battu par l'esprit? »

Pourquoi Napoléon l'a-t-il oublié? Pourquoi ordonna-t-il de fermer les portes de cette Académie, à qui le général Cavaignac vient de faire aujourd'hui un si honorable appel?

Alexandre Dufaï.

Diplomatie.

On définit communément la diplomatie : — Science des intérêts de puissance à puissance, ou des rapports des nations entre elles.

La diplomatie n'est pas une science, parce qu'elle n'est pas fondée sur des principes certains et invariables. Soutenir à l'étranger les intérêts de sa patrie, protéger au dehors ses compatriotes, faire prévaloir la politique de l'État qu'on représente, et servir d'intermédiaire aux relations réciproques de deux peuples, ce n'est pas être un savant : ce rôle est celui d'un chargé d'affaires; la diplomatie est une fonction.

— Si l'on vous ment bien, disait Louis XI à ses ambassadeurs, mentez mieux. Ce prince qui a fondé la diplomatie moderne, lui a tracé son programme en trois mots.

La mission du diplomate participe de celle de l'avoué. C'est à peu près à ce titre qu'il intervient dans les procès qui s'élèvent entre deux puissances; son rôle consiste souvent à embrouiller les affaires, et quand il est assez *habile* pour exploiter l'une et l'autre partie, en leur persuadant qu'il les sert toutes les deux, son industrie prospère, son nom est célèbre comme celui d'un très-grand diplomate.

Tel est l'écueil de la vieille école de diplomatie monarchique. Il faut trop de vertu pour exercer incessamment le métier de tromper au profit d'autrui, sans finir par tromper à son propre bénéfice.

Le peuple, qui est rarement ambassadeur et académicien tout ensemble, qualifie de diplomatie la ruse et la duplicité.

Au surplus, il est un moyen excellent de se rendre compte de la signification morale d'un mot de ce genre, et de résumer l'opinion publique au sujet de certaines institutions et de plusieurs emplois. Ce procédé consiste à observer les épithètes les plus communément accolées aux termes qui désignent ces fonctions ou ces institutions.

On fait l'éloge d'un diplomate en le qualifiant d'expérimenté, d'habile, de fin; mais je ne me souviens pas d'avoir rencontré dans l'histoire ces expressions : un diplomate sans détours, — un loyal diplomate.

Ici la probité consiste à ne jouer que ses adversaires. C'est dire que jusqu'à ce jour la diplomatie n'a pas reposé sur des principes vrais et sincères.

En peut-il être autrement? Nous le pensons, parce que nous considérons la ligne droite comme le chemin le plus court, et la vérité comme l'élément de tout bien.

Figaro ayant tracé une description assez forte de la diplomatie, son maître lui objecta qu'il avait dépeint l'intrigue, et Figaro n'eut pas la vue assez perçante pour distinguer des différences essentielles entre ces deux objets d'analyse.

Acceptée comme moyen d'action, l'intrigue aboutit à entretenir, par la méfiance, un antagonisme perpétuel : elle est incompatible avec la fraternité des peuples, et sous cette influence, le plus sage paraît être toujours le moins conciliant, parce que consentir ou céder c'est risquer d'être dupe.

Si la diplomatie fut une science, cette science occulte est incompatible avec la religion politique de la démocratie. Du moment que les États cessent d'être assimilés à des immeubles, sujets, suivant l'ambition de leurs propriétaires, à des litiges de servitudes ou de mitoyennetés, le diplomate doit devenir autre chose qu'un intendant ou un avoué préposé à des intérêts de chicane.

L'ancienne diplomatie agissait en dorant la pilule, elle masquait les projets d'un ministère pour un temps plus ou moins long, elle embrouillait les questions pour en ajourner la solution; elle divisait pour régner, elle fomentait la discorde; elle éloignait la guerre par la menace de la guerre; elle déplaçait les querelles au lieu de les éteindre.

Ces palliatifs n'avaient qu'un effet momentané; ils conduisaient à d'autres subterfuges, et quand l'arsenal des petites ressources était épuisé, quand la défiance mutuelle était à son comble, quand les discords envenimés étaient devenus insolubles, il en résultait des conflits épouvantables.

Considérez l'abîme où la diplomatie du congrès de Vienne a plongé le dix-neuvième siècle!

D'où procède cette confusion? De ce que les droits des peuples ont été méconnus et fraudés; de ce que leurs sentiments ont été froissés; de ce que l'Europe a été assimilée à un échiquier entre les mains de quelques joueurs subtils.

Ces déplorables routines ont été plus d'une fois stigmatisées : elles ont donné lieu à cette railleuse observation : « L'encre des diplomates s'efface aisément si l'on met dessus de la poudre à canon. »

Je ne sais quel philosophe a écrit : « Une des sciences les plus incertaines est la diplomatie, qui ne peut opérer que sur trois inconnues : l'avenir, le destin et la mort. »

Si cette prétendue science opérait sur la justice, sur la sincérité, sur le vœu général des peuples, sur les tendances instinctives révélées par les mœurs, sur le fraternel intérêt des diverses portions de la grande famille sociale, elle cesserait d'être la diplomatie, pour constituer la plus loyale, la plus sainte, la plus utile et la plus pacifique de toutes les missions.

Que faut-il encore pour en arriver là? — Que la politique des peuples bien entendue et devenue prépondérante succède à la politique des rois. Dépourvus d'intérêt à se faire conquérants, les peuples entre eux n'auront plus à défendre les droits de leurs nationalités.

Francis Wey.

Une vue des bords du Pruth.

C'est là le *Rubicon* de l'histoire politique contemporaine! Passer ce fleuve, ce serait, de la part de la Russie, le complément le plus hardi de tout ce qu'elle a osé jusqu'à ce jour.

On va le comprendre.

De 1396 à 1774, les Valaques et les Moldaves, par suite de pactes proposés par eux-mêmes aux sultans de Constantinople, ont vécu sous l'unique suzeraineté de la Porte-Ottomane. Leur inféodation à l'intérêt musulman était devenue telle, vers la fin du dix-septième siècle, qu'on vit un corps de cavalerie valaque commandé par le prince Sherban-Cantacuzène figurer contre l'armée de Sobiesky, sous les murs de Vienne, à la suite de l'empereur turc Mahomet IV.

En 1774, les Russes qui depuis l'époque des premières conquêtes de Pierre-le-Grand, s'avançaient toujours dans les possessions septentrionales du sultan, posèrent enfin, à Kainardji, les bases de leur *protectorat* religieux et politique sur les principautés de Valachie et de Moldavie. Prenant pour principe de leurs stipulations en faveur des Moldo-Valaques les affinités des croyances orthodoxes, ils amenèrent insensiblement la Porte-Ottomane à consentir à ce que leurs ambassadeurs à Constantinople fussent admis à faire des représentations au divan quand il s'agirait de leurs coreligionnaires des principautés du Danube.

Protectorat! Ce mot, toutefois, parut si nouveau, cette chose si nouvelle, que, d'un commun accord, aucune des puissances européennes, ayant des envoyés auprès du sultan, ne voulut reconnaître cette sorte de *royauté bâtarde*. Ce protectorat, d'ailleurs, était tout à fait incompatible avec les prérogatives qui naissaient, pour chaque puissance, du droit international établi depuis plus de trois siècles entre chrétiens et Turcs, droit qui consiste à assurer à chaque pavillon sa juridiction nationale dans les états du Grand-Seigneur, et qu'on appelle les *capitulations* avec la Porte-Ottomane!

Les *capitulations*, en effet, n'auraient pu s'accommoder de voir détachées de leur application journalière deux vastes et riches provinces qui, à raison surtout de leur voisinage et de leur contact avec le reste de l'Europe, intéressaient là, au plus haut degré, le maintien des priviléges diplomatiques et consulaires. Ce protectorat, bientôt *connu de tous*, ne fut cependant *reconnu par personne*, et chacune des puissances européennes continua de considérer les principautés de Valachie et de Moldavie comme des provinces relevant uniquement de la suzeraineté turque.

La Russie qui connaît, à son tour, les écueils de cette situation, qui en souffre même journellement, ne cherche point à les détruire. Elle les tourne. Et, à la faveur du principe posé à Kainardji, ravivé par la paix d'Akermann et par le traité d'Andrinople, elle exerce tant bien que mal, par l'intermédiaire de ses consuls à Bucharest et à Iassy, l'action de son protectorat. Les Moldo-Valaques passent leur temps à s'en plaindre. L'un d'eux, fort connu à Bu-


Les bords du Pruth, d'après un dessin de M. M. Bouquet.


Grégoire Ghyka, hospodar de Moldavie (costume ancien).

charest par la finesse et la distinction de son esprit, disait à l'ambassadeur d'une des grandes puissances occidentales : «Tâchez » de déterminer votre gouverne» ment à nous envoyer ici des » agents dont le devoir consistera » à tirer de temps à autre le ri» deau derrière lequel on nous » protége, pour voir si par ha» sard on ne nous aurait pas man» gés.... » Ils voudraient donc que le cabinet de Pétersbourg comprît mieux parfois l'acception du *verbe protéger !*

De leur côté, les Turcs et les grandes puissances se préoccupent assez peu des temps fort irréguliers de ce verbe tant qu'il ne devient pas synonyme des verbes *prendre* ou *incorporer !*

Les choses en sont là au moment où nous nous occupons, à l'aide de l'art du dessinateur, à éclairer cette situation. Nous ne pouvons, à coup sûr, faire de cette collection de petites images un cours sérieux tout à la fois de géographie, d'histoire et de politique; mais nous mettrons toute notre émulation à rappeler que l'équilibre européen serait entièrement renversé si deux provinces plus considérables à elles deux que la Bavière et le royaume


Le prince Alexandre Ghyka, hospodar de Valachie (costume moderne).


La ville de Jassy, capitale de la principauté de Moldavie, d'après un dessin de M. M. Bouquet.



La Panagia, sommet des Karpathes moldaves, d'après un dessin de M. M. Bouquet.



Forteresse de Niamzö, d'après un dessin de M. M. Bouquet.

de Wurtemberg, ne continuaient pas à rester préservées sous la protection du double principe du *statu quo* et de l'intégrité de l'empire ottoman!

La Russie, d'ailleurs, ne s'est-elle pas constituée avant tout garante des droits des Moldo-Valaques? Ne serait-ce donc pas la pire des contradictions que de songer à combattre quelque jour, par la force des armes, les efforts généreux de nationalités politiques ou d'affinités religieuses, auxquelles elle a, dès le principe, déclaré qu'elle accordait toutes ses sympathies?

Notre but à nous, nous le répétons, serait rempli si, au lendemain de ces malheureuses affaires de Cracovie, de Ferrare, de la Suisse, de la Plata, du Portugal, nous pouvions espérer, tout en amusant ici nos lecteurs, de les avoir éclairés sur l'une des questions à la fois les plus complexes et les plus sérieuses qui puissent un jour agiter le monde entier, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à introduire, à chacune des minutes que marque la pendule de l'autocrate à Pétersbourg, les *Russes dans les choses de l'Europe!* L'Europe pourra-t-elle en effet consentir à la longue à ce que le czar continue à être ainsi, par son *protectorat*, armé vis-à-vis d'elle d'un fer à double tranchant? car brouiller les affaires à Bucharest, à Iassy et à Belgrade par l'intermédiaire des *consuls protecteurs*, puis y vouloir remédier ensuite par l'envoi de Cosaques qui, *en passant le Pruth*, troublent la paix du monde, serait vraiment, par le temps qui court, une politique par trop osée et par trop machiavélique. Les hospodars moldave, valaque et serbe renfermeraient donc alors selon leur gré, comme le sénateur de Rome, et cela dans les plis de leur robe hospodariale, ou la paix ou la guerre! Ah! c'est là la seule affinité romaine que nous n'encouragerons pas, que nous ne tolérerons pas, chez les descendants des soldats de Trajan!



Une soirée chez le Prince régnant, à Jassy, d'après un dessin de M. Dousseault.



Religieux Moldave, dessin de M. Dousseault.



Monastère de Niamzö, d'après un dessin de M. M. Bouquet.



Religieuse Moldave, dessin de M. Dousseault.

Puisse cette intéressante question n'être pas soumise trop tard à l'appréciation de nos lecteurs !

Puissent-ils ne pas être appelés eux-mêmes à ne l'étudier à fond que lorsqu'il ne sera plus d'aucune utilité d'y rien connaître si ce n'est pour rechercher, pour mesurer l'énormité des fautes depuis si longtemps commises !

IASSY,

Capitale de la principauté de Moldavie.

A quatre lieues seulement des rives du Pruth, *sur la grande route des Russes vers les choses européennes*, s'élève la ville de Iassy, capitale de la principauté de Moldavie!

Cette belle cité, pendant longtemps le dernier relais de l'Europe civilisée vers l'Asie, est donc aujourd'hui, *par le fait du protectorat russe sur les principautés moldo-valaques*, le premier lieu d'étape des *troupes de l'absolutisme et des aristocraties européennes*, quand, un jour, il est décidé qu'elles doivent se mettre en marche *contre les soldats des démocraties régulières!*

Aussi peut-on dire que l'aspect de la capitale moldave se ressent tout entier de cette importante situation politique, tant l'air de ses habitants est éminemment fin, éveillé, intellectuel ! Le Moldave sait qu'il dort sur un dépôt; sa vie est celle d'une sentinelle avancée et admirablement dévouée!... Son costume national, moitié polonais, moitié turc, rappelle, au premier coup d'œil, que si parfois on le vit s'endormir bercé par les doux rêves de l'Orient, son cœur, au réveil, n'en était pas moins prêt à battre toujours revêtu de l'habit militaire des plus intrépides parmi les guerriers chrétiens !

Les femmes moldaves elles-mêmes, par la grâce de leur visage et par l'élégance de leurs manières, se rapprochent autant du type de la beauté polonaise que les femmes valaques participent, elles, du charme, de l'abandon et de la langueur des beautés de l'Orient.

Un tout petit ruisseau qui sépare les deux populations valaque et moldave suffit cependant, malgré tant d'affinités de sang, de sort et d'origine pour amener entre les enfants de la même mère certaines dissemblances de langage et de caractère qui ne tardent pas à frapper même l'étranger; mais ce qu'il y a d'important à constater, c'est qu'entre eux bientôt tout contraste disparaît, et que l'unité, entre Valaques et Moldaves, est vite de retour quand au moindre éveil donné il s'agit, dans les choses de l'Europe, de l'un des intérêts de leur commune nationalité!

Les Moldaves passent pour avoir généralement l'humeur plus sérieuse que les Valaques; un mot suffira pour expliquer chez eux une disposition d'esprit qui n'a fait que s'accroître dans les derniers temps!... C'est que non-seulement par le traité de Bucharest, en 1812, la plus grande partie de la Moldavie, la *Bessarabie*, a été concédée aux Russes, mais qu'encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il ne faut qu'un rayon de soleil pour que la principauté tout entière s'éclaire subitement des feux que lui renvoient tant de milliers de casques, épées et fers de lances des *soldats* PROTECTEURS!...

LA PANAGIA,

Le pic le plus élevé des Carpathes moldaves.

C'est le nom de la Vierge toute sainte (Panagia) que ces descendants des Romains, mêlés à tant de croisés chrétiens et de barbares convertis, ont donné au plus haut sommet des Carpathes moldaves! Le voyageur, monté par un beau jour sur cette crête riante et accessible, bien qu'élevée de plus de 2,400 mètres, voit au-dessous de lui les pics gigantesques des nombreuses montagnes qui l'environnent comme autant de vagues d'une mer de pierre, d'un océan à l'onduleuse immobilité.

C'est aussi dans de semblables localités qu'abonde le luxe de ces superstitions romaines dont parlent plusieurs des écrivains qui de nos jours ont décrit la Moldo-Valachie : « Les légendes n'y manquent pas, dit M. Desprez dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, elles sont en général patriotiques ou religieuses, et, dans les deux cas, il est rare qu'elles ne mêlent pas les temps modernes avec les temps anciens, les héros du moyen âge avec les héros romains. Il est surtout un personnage particulièrement cher à l'imagination du paysan *roumoun* et qui lui apparaît toujours entouré de gloire et de puissance, c'est le vainqueur du roi Décébale, c'est Trajan lui-même! Ils ne retrouvent pas seulement sa trace glorieuse dans les ruines des monuments élevés par lui sur le territoire national, ils croient reconnaître aussi sa présence dans les grandes manifestations de la nature. La voie lactée, par exemple, c'est le chemin de Trajan; l'orage, c'est Trajan qui gronde ou qui menace; enfin tout ce qui porte l'empreinte de la force et de la grandeur, c'est l'œuvre de Trajan, dont l'ombre paternelle n'a pas cessé de veiller sur les destinées de la Romanie! »

A environ cinq cents pieds plus bas que le sommet de la Panagia se trouve, effectivement, une aiguille prodigieuse de pierre découpée, ou plutôt rongée par la dent des orages séculaires, et dans laquelle on veut absolument voir une maîtresse infidèle de Trajan, Doka, changée en rocher! « Les patriotes moldo-valaques se plaisent à admirer dans ces croyances le culte naïf de la nationalité, » ajoute encore M. Desprez; mais, au temps où nous vivons, dirons-nous à notre tour, le nom de la *Vierge toute sainte*, donné à ce col éminent et parfois périlleux, fait qu'aux jours marqués pour les tempêtes, chasseurs ou pèlerins, tout à coup surpris et enveloppés par d'épouvantables ouragans, voient cependant redoubler leur courage en se sentant protégés; puis ne discernant plus les hommes tant ils sont là éloignés et petits, mais plus rapprochés de Dieu, lui si grand partout, ils sont portés à s'agenouiller tout naturellement en disant : « Seigneur, c'est ici que je vois surtout mon néant, » ma faiblesse, daignez les prendre en pitié!.... » Tant l'homme, à l'heure des choses élevées et solennelles, est instinctivement porté à chercher, contre sa propre misère, un refuge dans le sein de celui qui le créa, et dont la pensée, chez les races chrétiennes, représente toujours un pardon et une espérance !...

FORTERESSE DE NIAMZÖ.

A l'apparition des Turcs-Seldjoucides, les plus valeureux de tous les peuples qui avaient formé en Europe la grande invasion barbare, la forteresse de Niamzö, construite comme un nid d'aigles au sommet d'un roc à peu près inaccessible, devint un des boulevards les plus redoutables que la chrétienté eût à opposer à ces fiers ennemis. L'histoire raconte qu'Étienne-le-Grand, prince de la Moldavie, venant y chercher un refuge après une bataille perdue contre Bajazet, en fut repoussé par sa mère, qui, suivie de ses femmes, lui en fit fermer les portes, en prenant le ciel à témoin qu'elles ne se rouvriraient que devant son fils *vainqueur des Turcs!* Cette héroïque conduite valut aux Moldo-Valaques la victoire de Niamzö, dans laquelle 40,000 soldats chrétiens battirent 70,000 infidèles. Quelques années plus tard, une politique habile et fière porta ce même prince, le plus illustre parmi les Roumouns, à conseiller à son fils, en qui il ne reconnaissait pas, comme en lui-même, des éléments de résistance contre les succès des musulmans, d'offrir à l'empereur de Constantinople, moyennant tribut, de devenir le suzerain et le protecteur de la riche principauté de Moldavie assaillie de tous côtés par tant d'ennemis à la fois. Ce pacte fut consenti par Bajazet, et cet exemple, qui ne tarda pas à offrir des avantages réels, fut bientôt imité par la principauté de Valachie. Ce point historique est des plus importants, puisqu'il établit que les habitants de ces riches et vastes provinces n'ont jamais été réduits par la force des armes, et que le lien de vassalité qui les unit à la Porte-Ottomane résulte d'un contrat proposé par eux-mêmes.

Il n'est pas sans intérêt de dire ici que le nom de *Niämz* est slave, qu'il signifie *muet*, et que c'est sous cette appellation que les Russes continuent à désigner tous les peuples et notamment les peuples germaniques, leurs voisins, qui, parlant une autre langue que la leur, sont réputés par eux privés de l'usage de la langue, ou, ce qui revient au même résultat à leurs yeux, s'en servent pour parler un idiome que les Slaves ne comprennent pas.

Cette bizarre dénomination est peut être appelée à jouer un rôle plus important qu'on ne le suppose dans les graves querelles qui se préparent entre Slaves et Allemands!...

UN COUVENT ROUMOUN.

Retraite pour le religieux, forteresse pour le soldat, un monastère, dans la Moldo-Valachie, domine toujours, au sein des Carpathes, des passes inexpugnables; aussi, sur cette terre vraiment inépuisable en intérêts de tout genre, on ne fait que passer des beautés de la nature aux émotions de la pensée, du domaine de la poésie à celui de l'histoire, pour en revenir encore par ces monuments de la foi du moyen âge aux trésors accumulés là par la main de Dieu !

Les deux principautés de Valachie et de Moldavie, toujours livrées, à raison de l'extrême fertilité de leur sol et de leur importance territoriale, *à tant d'ennemis à la fois*, abondent en monastères!

La plupart de ces établissements religieux relèvent des grands couvents du mont Athos, de la Romélie, du Saint-Sépulcre de Jérusalem et des Saints-Lieux. Leur fondation est presque toujours due à des legs pieux faits en faveur des pauvres, des voyageurs et des pèlerins. On calcule que les monastères et les immenses terres qui en dépendent couvrent aujourd'hui à peuprès la cinquième partie du territoire moldo-valaque; aussi la Russie a-t-elle récemment cherché à en accaparer généralement le protectorat particulier pour arriver, *sous le voile des affinités orthodoxes*, à administrer temporellement les portions les plus riches du sol des principautés! Disons bien vite cependant que dans cette circonstance, comme lors de la tentative faite par le cabinet de Saint-Pétersbourg pour s'immiscer dans l'exploitation des mines et dans celle des forêts, le pays moldo-valaque a su s'émouvoir à temps d'un patriotisme assez intelligent et assez ardent pour faire subitement lâcher prise! N'y a-t-il donc pas là autant de symptômes intéressants dont une politique habile pourrait, avant peu, savoir tirer parti?

Mais revenons aux monastères, et empressons-nous de remplir ici un devoir de profonde reconnaissance envers l'hospitalité qui si souvent nous y a été faite, en disant combien la volonté des fondateurs continue à y être pieusement respectée.

Chaque voyageur, quels que soient son pays, sa religion, sa condition, est toujours accueilli avec bonté, fort convenablement et gratuitement hébergé pendant trois jours, après lesquels il doit continuer sa route. Les monastères, dans la Moldo-Valachie, sont, dans certaines directions, échelonnés de manière qu'au défaut complet d'auberges ou d'hôtelleries, choses entièrement inconnues aux pays roumouns, un étranger peut traverser tout le territoire des principautés sans avoir jamais connu d'autre abri que le toit hospitalier des couvents!

Il n'est pas rare non plus d'y rencontrer des religieux, remarquables par leur instruction, par leurs vertus. Je ne puis me refuser au plaisir de citer ici un exemple, aussi, de la grâce, de l'originalité de leur esprit. Visitant, à mon arrivée de Constantinople, un des plus beaux couvents de la Valachie, je fus dans le cas de témoigner, devant une société nombreuse qui m'y accompagnait, mon étonnement de rencontrer souvent, dans les églises du rit grec, les œufs de l'autruche mêlés à l'ornementation des temples, précisément au même titre et avec la même profusion que dans les mosquées des musulmans; tout à coup un religieux, que je n'avais pas remarqué, entendant mon observation, s'avance, et, avec un accent de conviction et de convenance parfaite, me dit : « Ne trouvez pas mauvais, monsieur, que j'ose ici » vous faire observer, à mon tour, que l'œuf d'autruche est » un symbole qui convient tout aussi bien à la parure intérieure des églises chrétiennes qu'à celle des temples mahométans. L'autruche, en effet, ne féconde ses œufs que » par la tendresse et par la sollicitude de ses regards; sa » présence, dans la maison de Dieu, enseigne donc à féconder aussi la grâce divine par un doux recueillement et » par une pieuse attention aux cérémonies des saints sacrifices. »

Après avoir visité presque tous les monastères des deux principautés, nous citerons ici les principaux : ceux de Kalderuchan, de Tismana, d'Orèze, de Niamzö, de Cozia, de Bistritza, de Polowratch mériteraient seuls, par le spectacle imposant que présente leur double aspect pittoresque et religieux, qu'on entreprît le voyage.... le voyage d'un pays si généralement intéressant et si peu visité! Un très-petit nombre, en effet, de voyageurs venant des pays étrangers parcourt la Moldo-Valachie! Répandus partout, même aux Antipodes, les Anglais, par exemple, n'abordent presque jamais le littoral des principautés du Danube; un grand nombre d'entre eux, cependant, côtoient chaque année ces plages importantes et variées et sont loin de soupçonner qu'elles soient riches de tant de merveilles.

C'est cette circonstance qui doit nous porter à hâter plus encore la publication que nous faisons aujourd'hui; car, si les Anglais, moins esclaves de leurs habitudes d'aller partout avec vitesse et avec comfort, pressentaient, d'ailleurs, la centième partie de l'intérêt artistique qui s'attache aux principautés du Danube, nul doute qu'ils ne nous eussent déjà depuis longtemps ravi la priorité de cet ouvrage pittoresque au moyen de ces délicieux *keepsakes* où l'élégance et la perfection des dessins rivalisent toujours de richesse avec celle de l'or qui les produit!...

UN MONASTÈRE DE RELIGIEUSES.

La moitié, à peu près, des principaux couvents moldo-valaques est aujourd'hui affectée à y recevoir des religieuses.

Il n'est pas rare, et particulièrement dans la Moldavie, de rencontrer parmi elles de jeunes filles appartenant aux familles les plus considérables de la noblesse du pays.

Il est vrai qu'un bien grand exemple leur a été donné là dans le cours des dernières années.

Madame la princesse Brancovano, la femme la plus distinguée par sa naissance, par ses richesses, par sa beauté, est allée, depuis bientôt vingt ans et à un âge où le monde pouvait encore les apprécier, ensevelir tous ces brillants avantages dans une modeste cellule d'un couvent des Carpathes. Varatica est le nom du monastère qu'elle a choisi; le bien qu'elle y fait, les exemples de piété qu'elle y donne y ont attiré plus de religieuses que partout ailleurs.

Les couvents d'Agapia, de Pacorea, de Dentr'unlemne, de Ziganesti ne laissent pas que d'être aussi assez nombreux; la supérieure de ce dernier monastère venait de terminer, quand je m'y suis présenté, le pèlerinage de Jérusalem.

L'impression généralement ressentie à la vue de ces pieux asiles est grande et profonde; pour ma part, je n'oublierai jamais l'émotion extrême que j'éprouvai quand, après plusieurs jours de route, arrivé vers une heure du matin par des chemins difficiles au grand couvent d'Agapia en Moldavie sous une double escorte de cavaliers portant des flambeaux, je fus invité par la respectable supérieure à me rendre directement à l'église, où se célébrait l'office de nuit!

Le chant si pur des religieuses, l'extrême beauté de quelques-unes, l'éclat des lumières, tant de voix angéliques triomphant, à ces heures avancées, du sommeil de si adorables jeunesses, tout cela agit sur moi d'une manière si extraordinaire, que j'eus longtemps de la peine à me persuader que je n'étais pas bercé par quelque douce rêverie.

Ces intéressantes et belles religieuses sont cependant soumises à des règles bien sévères. Réveillées, et à plusieurs reprises, pendant leur sommeil, on les voit se rendre, et toujours très-ponctuellement quels que soient le temps ou la saison, à chacun des offices nocturnes.

Au sortir de leurs cellules elles ont à la main un luminaire qu'elles gardent aux cérémonies de l'église et qui sert aussi à éclairer leur retour vers leurs pieuses retraites.

Ce ne sont pas des cloches qui, au milieu de la nuit, les convoquent aux saints offices, non, c'est le son de ce qu'on appelle la *tocca!*... La tocca est tout simplement une barre longue et plate d'un bois blanc très-léger, duquel, chaque religieuse, à son tour, doit, au moyen d'un petit marteau de fer, tirer des sons qui pénètrent dans toutes les parties du couvent. Eh bien! le croirait-on? ce simple morceau de bois et ce marteau confiés, dans certaines conditions, à des mains féminines, peuvent devenir l'instrument le plus expressif, le plus passionné! Le dirai-je, enfin! il m'est arrivé plus d'une fois de savoir discerner dans ce déluge de petites notes, saccadées, harmonieuses, précipitées, rapides.... de savoir discerner le pauvre état du cœur de celle qui les avait produites!... Et la bonne supérieure (*Maïka Staritza*), à laquelle je confiais plus tard mes remarques, me faisait entendre (et, de chaque côté, il n'est pas besoin de dire que nos entretiens, *sur ce grave sujet*, étaient aussi diplomatiques que possible),... me faisait entendre.... que *je ne m'étais pas trompé!*...

Chronique musicale.

En aucun temps, il ne se consomma autant de musique que dans la quinzaine qui vient de s'écouler. De brillants débuts aux deux théâtres lyriques, des concerts dans les régions officielles et dans les cercles privés, à Paris et à la campagne, à Enghien, aux Champs-Élysées et aux Pyrénées; puis encore, des concours musicaux, à l'Institut, au Conservatoire; sans compter le résultat du concours des

chants nationaux, qui a été aussi publié; enfin un théâtre de mélodrame qui tente d'heureuses excursions dans le domaine lyrique; quoi de plus?... Nous oublierions quelque chose que cela ne devrait pas surprendre, car le nombre des faits musicaux a rarement été aussi considérable. Procédons cependant par ordre, c'est encore le meilleur moyen connu pour s'y retrouver quand on a beaucoup à raconter.

Dans une représentation extraordinaire donnée au théâtre de la Nation, madame Widemann, qui déjà il y a quelques années avait fait partie du personnel de l'Opéra, où elle tenait, honorablement du reste, un rang fort modeste et tout à fait secondaire, s'est montrée tout à coup digne d'être placée en première ligne sur notre première scène lyrique. Elle a chanté avec une grande énergie de voix et d'expression la partie d'Arsace du célèbre fragment de *Semiramide* de Rossini, traduit en français. Son succès a été éclatant. Depuis cette soirée, qui a eu lieu le 28 juillet, on annonce le début de madame Widemann dans le répertoire ordinaire de l'Opéra. Mais tantôt, dit-on, c'est une indisposition de la cantatrice qui s'y oppose, tantôt une autre raison fait surgir un nouvel empêchement. Bref, le théâtre de la rue Lepelletier, de quelque dénomination que les changements de temps viennent décorer son frontispice, tient à prouver que rien ne peut faire changer les rouages essentiellement mystérieux de son mécanisme intérieur.

La nouvelle administration du théâtre de l'Opéra-Comique se signale par le choix heureux et judicieux des artistes dont elle augmente tous les jours son personnel. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du brillant début de M. Battaille; nous devons aujourd'hui leur rendre compte du succès que madame Ugalde-Beaucé a obtenu dans le *Domino Noir* et la *Dame Blanche*. Cette jeune cantatrice s'était acquis déjà une réputation fort distinguée dans les salons du grand monde parisien, et particulièrement aux séances si remarquables de la Société de musique classique, fondée et dirigée par M. de la Moskowa. Le public élégant et éclairé qui fréquentait avec tant d'intérêt et d'assiduité ces admirables matinées, avait justement applaudi aux premiers pas de mademoiselle Beaucé dans la carrière musicale. Cependant le talent le mieux attesté ne suffit pas toujours à faire franchir sans difficulté l'espace qui sépare l'estrade des concerts du plancher du théâtre. Ce ne fut que trois mois après l'ouverture de l'Opéra-National que madame Ugalde-Beaucé fut engagée à ce théâtre, où elle devait paraître pour la première fois dans les *Monténégrins*, ouvrage d'un rare mérite, qui devait révéler au public un nouveau compositeur dramatique. Des circonstances bien désastreuses pour l'art et pour les artistes, ont fait que les *Monténégrins* n'ont pu être représentés, et que ni le nouveau compositeur ni la nouvelle cantatrice ne purent se produire devant le public. Mais madame Ugalde-Beaucé avait suffisamment prouvé, pendant les répétitions, que la scène ne lui serait pas moins favorable que les salons, dès qu'on lui fournirait l'occasion d'y paraître. Cette occasion, en directeur habile, M. Perrier n'a pas manqué de la lui offrir. Et certes il doit aujourd'hui s'en féliciter. Jamais, sans aucun doute, depuis madame Damoreau-Cinti, on n'avait entendu si parfaitement chanter à l'Opéra-Comique. Madame Ugalde-Beaucé possède les plus riches qualités. Elle vocalise avec une facilité merveilleuse; et ses traits sont exécutés avec autant de bon goût et de netteté que de verve et de hardiesse. Elle dit avec beaucoup d'âme les morceaux de sentiment et d'expression. Nous lui reprocherons seulement de faire quelquefois trop vibrer sa voix. C'est une exagération de pathétique dont il lui sera bien facile de se corriger. Enfin quand l'expérience lui aura appris ce qui lui manque encore dans l'art très-difficile de la diction théâtrale, et aura développé les précieuses facultés naturelles qu'elle possède, certainement madame Ugalde-Beaucé sera très-capable de rendre au théâtre de la rue Favart toute la splendeur de ses plus beaux jours.

Le début de M. Anthiome dans le rôle de Georges de la *Dame Blanche*, ne présente pas précisément autant de sujets d'éloge. Toutefois, si M. Anthiome n'a pas une voix suffisante pour créer des premiers rôles, il dit avec goût les passages qui peuvent se passer de force; ses sons mixtes ont du charme; il joue un peu froidement, mais non sans distinction; en un mot, l'excellente réputation dont il jouit en province est très-légitimement méritée. Par malheur le public de Paris est plus exigeant, surtout lorsqu'il s'agit pour lui de trouver un successeur à M. Roger.

Le Théâtre-Historique fait depuis quelque temps de louables efforts pour élargir le genre et le cadre de son répertoire. Après avoir rouvert ses portes par un concert vraiment digne de ce nom, au bénéfice des blessés de juin, voici qu'il donne asile à une œuvre véritablement musicale. On ne saurait trop encourager cette tendance musicale, surtout depuis que l'Opéra-National a été si cavalièrement rayé du nombre des théâtres vivants, tandis que la baraque du Lazari était l'objet d'une touchante sollicitude. Donc, grâces soient rendues à M. Hostein, et honneur à M. Varney. Ce dernier, chef-d'orchestre du Théâtre-Historique, auteur du chant si populaire des Girondins, a voulu faire voir qu'il était en état d'obtenir d'autres succès que ceux des rues, quelque flatteurs que soient ceux-ci dans les temps actuels. Et, afin que le contraste fût plus frappant, il a choisi un des sujets les plus poétiques, les plus touchants, les plus exquis de la littérature française, *Atala*. C'est hardi, mais on sait que la timidité est une vertu souvent pernicieuse aux artistes. Hâtons-nous de dire que l'œuvre de M. Varney a réussi. Ce qui la distingue, c'est la simplicité et le naturel de la mélodie, une harmonie savante sans recherche, une déclamation généralement bien sentie. Ce qui lui manque, c'est un peu d'originalité, et beaucoup de couleur locale. Aujourd'hui surtout que le pittoresque a été poussé si loin en musique, le public tient singulièrement au coloris musical. Si c'est à tort ou à raison, nous ne le discutons pas ici; c'est un fait, et nous n'avons pas à constater autre chose. Les droits de la critique ainsi réservés, nous signalerons comme de bons morceaux de l'*Atala* de M. Varney la romance de Chactas: *Là je vins au monde*, etc.; le duo qui la suit entre Chactas et Lopez, et le chœur des sauvages. M. Montaubry, dans le personnage de Chactas, et M. Junca, dans celui de Lopez, se sont fait justement applaudir. Mademoiselle Moisson, malgré les qualités dramatiques qui ont toujours caractérisé son talent, et peut-être à cause d'elles, ne nous paraît pas réunir les conditions nécessaires à bien rendre la physionomie si douce, si mélancolique, si suave de cette admirable créature enfantée par le génie de Chateaubriand. A cela près, l'exécution d'*Atala*, dirigée par le compositeur lui-même, a été fort satisfaisante. Les chœurs d'hommes particulièrement ont été dits avec chaleur, ensemble et précision. C'est, en somme, une tentative heureuse, que nous engageons vivement le Théâtre-Historique à renouveler souvent; l'art et les artistes y trouveront leur profit, aussi bien que le public et l'administration du théâtre.

Depuis que le *Moniteur* a fait officiellement connaître le résultat du concours des chants nationaux, ouvert au ministère de l'instruction publique, nous n'avons pas eu occasion de le consigner dans notre chronique musicale. Nous allons aujourd'hui réparer ce retard involontaire. Du rapport adressé au ministre, il résulte que huit cents morceaux environ avaient été envoyés au ministère. Sur ce nombre, trente-trois ont été jugés dignes de recevoir la médaille de bronze; récompense promise par l'arrêté ministériel. Voici le nom des auteurs et des œuvres.

Ode-symphonie (sur les journées de Février), paroles et musique de M. Elwart, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Hymne triomphal à la Patrie, paroles de M. Fournier, musique de M. Ermel, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Hymne à la patrie, paroles de madame d'Altenheim-Soumet, musique de M. Jules Creste-Faulander.

Une nuit républicaine (scène pour deux chœurs), paroles de M. ***, musique de M. J. Juard-Duprato.

Les *Forgerons*, hommage aux travailleurs (chœur et solo), paroles et musique de M. A. Gilbert, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Gloire à toi, noble France! paroles de M. Fournier, musique de M. Ermel (déjà nommé).

L'*Harmonie des peuples* (chœur), paroles de M. A. Lefèvre, instituteur communal, musique de M. A. Thomas, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

La *Marche des travailleurs*, paroles de M. A. Desessarts, musique de M. Oscar Comettant.

Le *Réveil de la France* (chœur pour quatre voix d'hommes), paroles de M. J. Barbier, musique de M. C. Dancla.

L'*Enrôlement volontaire*, paroles et musique de M. C. Saint-Julien.

Le *Réveil de la liberté* (chant national pour quatre voix d'hommes), paroles de M. F. Huard, musique de M. C. Dancla.

Hymne à la fraternité, paroles de M. A. Cosnard, musique de M. Massé, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Hymne à la concorde, paroles de M. E. Plouvier, musique de M. Massé (déjà nommé).

Les *Volontaires de 1848* (chœur pour quatre voix d'hommes), paroles de M. E. de Lonlay, musique de M. A. Morel.

La *Trinité républicaine*, paroles de M. C. Bondu, musique de M. V. Lefebvre.

Chœur des travailleurs, paroles de M. Gaston d'Albano, musique de M. Isidore Huot.

L'*Autel de la patrie*, hymne national, paroles de M. A. Barrière, musique de M. F. Marie.

Le *Chant de la blouse* (chœur pour quatre voix d'hommes), paroles de M. E. Plouvier, musique de M. Varney.

L'*Hymne à la liberté* (chœur à quatre voix), paroles de M. A. Boudin, musique de M. A. Mouttet, professeur de musique à Lamballe (Côtes-du-Nord).

Les *Enfants de la France* (chanson), paroles de M. Lasmolles, musique de M. Désozzi, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Les *Morts de février* (chœur pour voix d'hommes), par les mêmes.

La *Républicaine de 1848*, paroles de M. E. Lacan, musique de M. C. Lysberg.

Le *Réveil de la France* (chœur à trois parties et solo), paroles de M. M***, musique de M. Massimino.

Liberté, Égalité, Fraternité, paroles de M. A. Bressier, musique de M. Leprévost.

La *Jeune République*, paroles de M. C. Dupont, musique de madame Pauline Viardot (1).

Liberté, paroles et musique de M. L. Hounelle.

Le *Rappel* (pas redoublé), paroles de M. Ancouet, musique de M. Carulli.

Chant de la paix, hymne patriotique (solo et chœurs), paroles de M. J. Barbier, musique de M. Berger.

La *Républicaine*, paroles de M. E. Plouvier, musique de M. F. Marie (déjà nommé).

Le *Peuple à Dieu* (chœur à quatre voix), paroles de M***, musique de M. Olive de La Gastine, maître de chapelle à Passy.

Hymne à la liberté, paroles de M. F. Mouttet, musique de M. A. Mouttet (déjà nommé).

A la France, paroles de M. Pollet, musique de M. Doche.

Chant national, paroles de M. H. Jador, musique de M. L.-V. Desain, professeur de musique.

Indépendamment de ces trente-trois morceaux, auxquels a été décernée la médaille de bronze, la section littéraire du jury a mentionné dix-sept pièces de vers, qui ont été adressées au concours sans musique, par conséquent ne remplissant pas
sique de quel
« Ces diverses p
servir de texte à
la nomenclature :

La *Marseillaise* de
M. Méry.

Le *Génie de la France*, ch
Collet.

L'*Hymne des Travailleurs*, par M.

La *République*, par M. Jacques Arago.

Les *Arbres de la Liberté*, par M. C. Lafont.

Vive la France! par M. C. Lebaigue, agrégé de l
sité, professeur au lycée de Vendôme.

La *Trinité du peuple*, chant national, par M. C. Berrier.

Hymne à l'Eternel, par M. C. Bondu.

La *Marseillaise industrielle*, par M. A. Obert, contre-maître de manufacture à Boulogne.

L'*Arbre de la Liberté*, chant patriotique, par M. Paul de Chazot.

Les *Gloires de la France*, par M. Henri Blanchard.

Hymne à la France, par M. A. Prévost-Paradol.

Aux Heureux, par M. J. Clère, professeur au collége national de La Flèche.

Les *Trois Sœurs* (à Béranger), par le même.

La *Jeune Fille et l'Aïeul*, messénienne polonaise, par le même.

Le *Chant du Drapeau*, dédié aux gardes nationales de France, par M. Champagnac.

La *Complainte des honnêtes gens*, par M. Bignon, artiste dramatique.

Enfin le rapport propose au ministre d'accorder exceptionnellement la médaille de bronze à M. A. Dufriche-Desgenettes (commis-voyageur), auteur de quatorze pièces de vers envoyées au concours avec ce proverbe breton pour devise : *Si tu veux apprendre à prier, va sur la mer.* « Ces poésies morales et populaires, ajoute le rapporteur, dédiées aux marins, aux travailleurs, mériteront, à tous les titres, d'exciter la verve de nos musiciens. »

G. B.

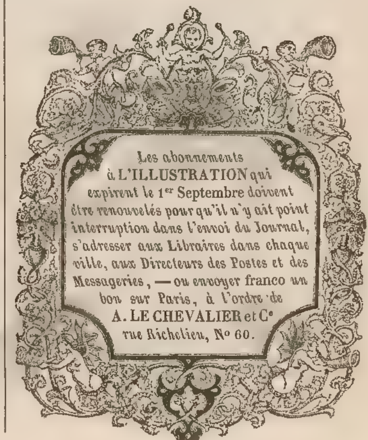
(1) L'*Illustration* a publié ce morceau dans son numéro 269, du 22 avril 1848.

Mgr AFFRE, archevêque de Paris; — *Esquisse biographique*, par HENRY DE RIANCEY, ouvrage orné de vignettes. — Prix : 1 fr.; à la librairie des *livres liturgiques illustrés* de PLON FRÈRES, rue de Vaugirard, 36.

M. de Riancey a entrepris de raconter dans ce petit livre la vie de l'illustre prélat tombé martyr de son dévouement au milieu de nos tristes discordes; du prêtre qui mettait au premier rang de ses devoirs la charité envers les plus pauvres de ses frères, tué de la main de ceux qu'il s'efforçait de consoler et de soulager. Ainsi, Dornès, chère et regrettable victime du même dévouement, Dornès, qui s'était donné pour mission de solliciter des secours pour les vaincus de la politique et qui nous donnait l'exemple d'une bonté charitable que sa persévérance ingénieuse et infatigable savait rendre féconde, tué, lui aussi, d'une main qui avait peut-être été utilement tendue vers la sienne.

M. Affre a trouvé dans le sentiment universel d'admiration, de douleur et de regrets qui a accueilli la nouvelle de son dévouement et de sa glorieuse fin, la plus désirable des récompenses. Ses historiens n'ont d'autre devoir envers sa mémoire que de perpétuer un culte qui a son autel dans le cœur de tous les contemporains. C'est l'objet du livre que nous annonçons; l'auteur, écrivain catholique d'un talent distingué, a exposé les traits principaux de la vie et le tableau de la mort du saint archevêque avec une simplicité qui sied à la grandeur de cette biographie. Il a laissé, ainsi qu'il le dit lui-même, aux événements leur éloquence et n'y a ajouté d'autres ornements que la concision et l'exactitude.

M. de Riancey déclare qu'après le devoir de faire connaître aux chrétiens les renseignements précis qu'il a recueillis pour l'histoire de M. Affre, il cède à un sentiment de reconnaissance et de vénération filiale qu'il devait aux bontés du saint archevêque. L'éditeur de ce petit livre, M. Plon, a eu à cœur en le publiant de montrer également sa gratitude pour la bienveillance dont M. Affre l'a honoré. L'auteur et l'éditeur, en acquittant la dette de leur cœur, ont rendu un service dont le public tout entier sentira le prix.



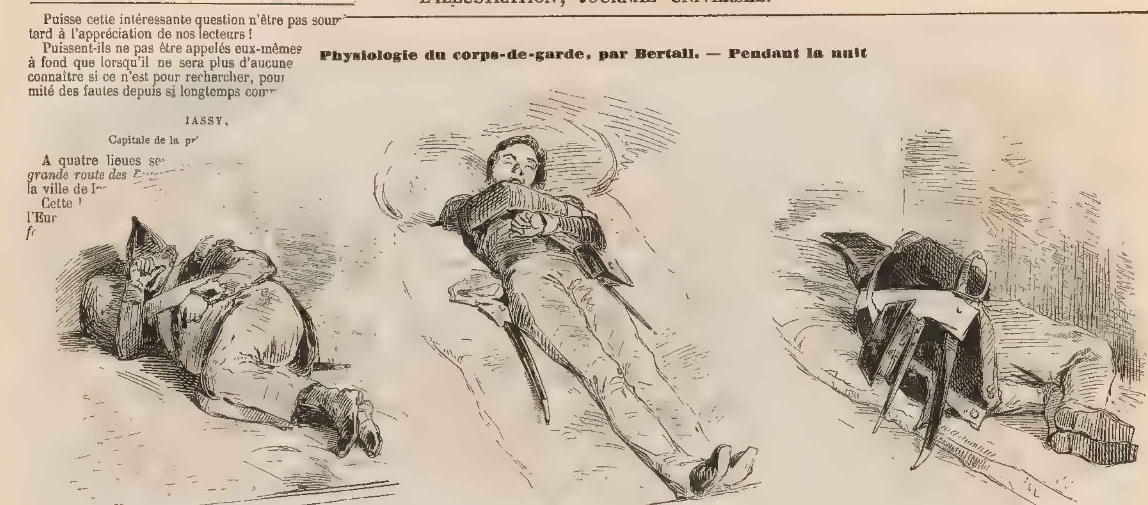
Puisse cette intéressante question n'être pas sour tard à l'appréciation de nos lecteurs !
Puissent-ils ne pas être appelés eux-mêmes à fond que lorsqu'il ne sera plus d'aucune connaître si ce n'est pour rechercher, pour mité des fautes depuis si longtemps com

IASSY,

Capitale de la p

A quatre lieues se *grande route des* la ville de I
Cette
l'Eur

Physiologie du corps-de-garde, par Bertall. — Pendant la nuit



Les dormeurs, de minuit à 2 heures du matin.



Le Factionnaire de nuit. L'appel pour la patrouille. La ronde de nuit.



Les dormeurs, de 2 heures à 5 heures du matin.

ᵉme
é,

Physiologie du corps-de-garde, par Bertall. — Pendant le jour.



Le Sapeur. — Le Chef de Poste — Le Tambour

Le Caporal — La Cantinière — Le Sergent.

Le Factionnaire sans façon — Le Factionnaire modèle — Le Factionnaire pittoresque

De l'achèvement du Louvre et des Tuileries par la réunion de ces deux Palais.

Il y a dans Paris une grande ruine qui depuis trois cents ans proteste, par ses décombres et ses fondrières, contre la légèreté et l'insouciance de la nation française, prompte à tout entreprendre et découragée avant le terme de toute entreprise. Cette ruine, c'est le Louvre et son voisin le palais des Tuileries.

Impassible, elle a vu elle-même bien des ruines, et à la chute de chaque couronne elle a pu dire : « Je suis vengée. » Ne serait-on pas tenté de croire à quelque mystérieuse sympathie entre l'existence de la royauté en France et la construction de son palais, en voyant la splendeur de l'une accompagner les progrès de l'autre, en comptant les atteintes portées à la couronne par les lézardes ouvertes dans le Louvre. C'est peut-être une théorie mal fondée. Qu'on en juge! François Ier, honteux d'avoir si mal logé son grand rival Charles-Quint, abat le Louvre de ses ancêtres, et ne construit à la place qu'un fragment de palais; la mort l'empêcha de faire davantage, mais un chef-d'œuvre est une excuse. Colbert, assisté de Louis XIV, entreprit de terminer la demeure royale. Il sut habilement maintenir le roi plusieurs années dans cette grande résolution, mais Versailles fut plus fort que son habileté: le Louvre abandonné, la France fut ruinée. Un siècle, cent longues années passèrent sur ces bâtiments sans que la royauté songeât qu'il y allait de son honneur, de son existence, de ne pas laisser sous les yeux du peuple la demeure royale ainsi dégradée par la tête, lézardée sur les flancs, souillée par le bas, et figurant assez bien la royauté elle-même; mais on ne trouvait pas dans les coffres de l'État, qui suffisaient aux plus scandaleuses prodigalités, de quoi couvrir des bâtiments terminés, de quoi continuer des travaux inachevés; de guerre lasse, le peuple s'empara du Louvre et des Tuileries en 1792, et vota leur achèvement.

Si la République avait terminé le Louvre, elle serait encore vivante, car, pour le terminer, elle aurait compris ce que vaut l'ordre dans les finances, dans les idées, dans le gouvernement, et la liberté ne se serait pas jetée dans les bras du despotisme pour sauver au moins la liberté de vivre.

L'Empire a préféré la gloire militaire à la gloire des arts; le Carrousel devint une place d'armes. L'achèvement du Louvre n'aurait pas coûté ce qu'il fallait d'argent pour la plus petite campagne; mais la guerre avait ses partisans, et la paix, c'est-à-dire le Louvre, n'avait pas un ami fidèle; l'empire croula.

Il fut plus facile de restaurer la légitimité que de lui construire une demeure. Les Bourbons retrouvèrent les Tuileries et 35 millions de liste civile, sans songer qu'il était conséquent de tout restaurer à la fois, et les institutions monarchiques et les demeures royales. Le peuple nommait, en 1830, Louis-Philippe d'Orléans roi des Français, parce qu'on avait vu ce prince terminer le Palais Royal et qu'on le croyait destiné à achever le Louvre. Malheureusement ce prince méconnut son origine, il consolida dix palais royaux, il refit Versailles, il oublia le Louvre, et, en février 1848, le peuple vint de nouveau prendre possession de son immeuble délaissé, puis il rendit ce décret le 28 avril :

Considérant :

Qu'il convient à la République d'entreprendre et d'achever les grands travaux de la paix;

Que le concours du peuple et son dévouement donnent au gouvernement provisoire la force d'accomplir ce que la monarchie n'a pu faire;

Qu'il importe de concentrer dans un seul et vaste palais tous les produits de la pensée, qui sont comme les splendeurs d'un grand peuple;

Décrète :

1° Le palais du Louvre sera achevé.

2° Il prendra le nom de palais du Peuple;

3° Ce palais sera destiné à l'exposition de peinture, à l'exposition des produits de l'industrie, à la Bibliothèque nationale;

4° Le peuple des travailleurs est appelé tout entier à concourir aux travaux de l'achèvement du Louvre;

5° La rue de Rivoli sera continuée d'après le même plan;

6° Une commission sera nommée par le ministre des finances, par le ministre des travaux publics et par le maire de Paris pour régler tous les moyens d'exécution;

7° Le maire de Paris, le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés de l'exécution du présent décret.

Le gouvernement provisoire,

Vu le décret ordonnant l'achèvement du Louvre, sur la proposition du maire de Paris et du ministre des travaux publics,

Arrête :

1° Les travaux relatifs à la construction du Palais du Peuple sont déclarés travaux d'utilité publique;

2° L'expropriation se fera sans délai, l'indemnité devant être réglée par une commission permanente;

3° Les propriétés désignées pour l'expropriation seront expropriées en vertu d'un décret spécial rendu sur la proposition du maire de Paris et du ministre des travaux publics;

4° Le maire de Paris et le ministre des travaux publics sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Il manquait à ce décret une chose essentielle : *de l'argent;* il y avait de trop une sotte flagornerie : *le Palais du Peuple.*

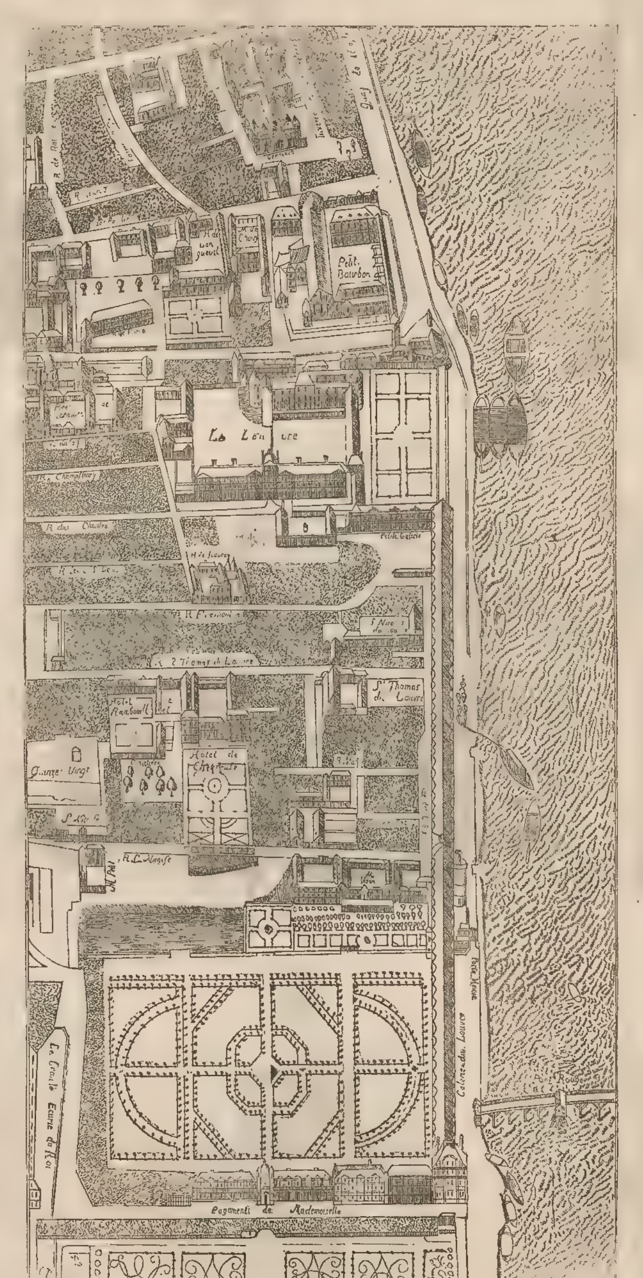
Quand le peuple s'est emparé, et par trois fois, des Tuileries et du Louvre, il a laissé à ces palais les noms qu'ils tenaient de l'histoire; puisqu'on prétendait parler pour lui il fallait l'imiter. Le *palais du peuple* est un non-sens, le *palais des arts* exprime cette grande pensée que de toutes les souverainetés il n'y en a qu'une qui soit impérissable, la souveraineté du génie, du talent, de la capacité.

Le Louvre et les Tuileries seront donc réunis et achevés par la République de 1848 — soit. Ils lui porteront bonheur.

A voir les projets présentés, les efforts tentés par trois siècles, la tâche n'est pourtant pas facile; un court résumé historique montrera d'où viennent les difficultés et où elles résident. Ma position de conservateur des antiques du Louvre m'imposait le devoir de décrire les deux palais et les admirables collections qui y sont exposées, je me suis acquitté ailleurs de cette tâche, il ne s'agit ici que de rappeler quelques dates, deux ou trois noms et les faits principaux.

Le vieux Louvre, fondé par Philippe-Auguste au commencement du treizième siècle, était un petit château-fort, construit comme tous les châteaux du moyen âge, et qui passait alors pour grand et redoutable. Il était situé hors la ville, mais il s'appuyait à la nouvelle enceinte. Sous les règnes suivants les nécessités de l'habitation et les goûts du luxe se dédommagèrent de ce que les fossés leur empêchaient de prendre en étendue, par ce qu'ils prirent en hauteur; si bien qu'à la fin du quinzième siècle, c'était devenu un entassement de tours et de tourelles aussi peu agréables à la vue qu'il eût été nuisible à la défense, s'il se fût encore agi de soutenir un siége. Le vieux Louvre occupait alors le quart de l'espace que couvre le Louvre d'aujourd'hui, c'est-à-dire la partie comprise entre le socle de la statue au milieu de la cour et les pavillons du sud et de l'ouest. Il était entré dans la ville depuis que Charles V avait reporté l'enceinte de Paris à la hauteur et dans l'alignement qu'a suivi plus tard la rue Saint-Nicaise.

Lorsque François Ier, moins sage que son fou, mais plus généreux que ses conseillers, eut accordé à son redoutable voisin le passage au-travers de la France, il se trouva qu'en le recevant dans sa capitale, il n'avait pas de quoi le loger décemment. C'était pour le roi de France une grande humiliation. Il s'en consola en demandant à Pierre Lescot un chef-d'œuvre.



Le Louvre, les Tuileries et les hôtels qui séparaient les deux Palais en 1640. — Fragment d'un plan général de Paris levé par Gomboust en 1649, et publié en 1652

De l'ancien Louvre de Philippe-Auguste il ne s'est rien conservé; du nouveau Louvre de François Ier il nous reste une façade complète, et nous pouvons nous figurer ce qu'eût été ce bijou si nous nous représentons les quatre faces terminées. Il avait, comme on voit, les dimensions de l'ancien Louvre, mais c'était cette fois de l'architecture, et de l'architecture ciselée par la main de Jean Goujon.

La race des Valois était épuisée; ses derniers représentants confirmèrent Pierre Lescot dans ses fonctions, mais sans lui fournir les moyens de donner essor à son génie; car je n'accepte pas comme un programme digne de lui la petite galerie qui se prolonge vers la Seine, ni la grande galerie construite le long de la rivière, jusqu'à la porte Neuve, au delà de l'enceinte, par mesure de sûreté et pour donner aux habitants du Louvre une sortie en cas d'attaque. La journée des Barricades et le danger que courut alors le roi, prouvent assez d'ailleurs que la précaution n'était pas inutile.

En 1559, le brillant hôtel des Tournelles avait été frappé à mort du même coup que Henri II; en 1563, Charles IX ordonna sa démolition, et la même année Catherine de Médicis racheta la maison des Tuileries, où la mère de François Ier était venue respirer l'air de la campagne; elle décida que Philibert Delorme lui bâtirait dans cet endroit une villa des champs; c'était en effet un terrain champêtre, situé hors de la ville, sur le bord de la rivière, et entouré de bois. La reine agrandit son domaine en y ajoutant le jardin des Cloches, et celui de la Coquille, c'est-à-dire qu'elle posséda tout le terrain compris entre l'enceinte de Charles V et la nouvelle ligne de fortifications élevée par Charles IX en 1566. Elle touchait la ville à l'est, et s'étendait à l'ouest jusqu'à cette partie du bois de Boulogne qui devint plus tard les Champs-Élysées.

Philibert Delorme éleva ce nouveau château de plaisance à quelque distance de la ville, dans l'alignement du rempart et parallèlement à la Seine. Par sa grande habileté de constructeur et la pureté de son dessin, il sut être original à côté de Pierre Lescot, et remarquable d'élégance sans le secours de Jean Goujon. Sa mort (1570) interrompit les travaux, et les caprices de la reine ne permirent pas à Jean Bullant de les continuer.

A l'avénement des Bourbons au trône de France, il n'y avait que le quart du plan général de ce château des Tuileries qui fût entièrement terminé, les corps de bâtiment qui devaient former le parallélogramme à l'est n'étaient pas même sortis de terre. Tel était l'état des choses au commencement du dix-septième siècle : un Louvre incomplet, les Tuileries à moitié terminés, et la galerie qui longe la Seine s'avançant depuis le Louvre jusqu'au rempart (le guichet du Carrousel) comme un doigt indicateur des projets futurs de la réunion des deux palais.

On ne s'étonne pas de la lenteur que mit à éclore l'idée si simple de cette réunion, quand on étudie le terrain qui sépare les deux résidences royales. J'ai fait graver un fragment du plan de Paris, dressé en 1649 par Gomboust, afin de rendre plus évidentes les difficultés qui s'élevaient alors et qui n'étaient pas moindres en 1600. Vous voyez se dresser dans cet espace d'abord toute une ville d'hôtels, de maisons et de jardins, et quels hôtels! Pour n'en citer que deux, voici l'hôtel de Rambouillet qui résume tout l'esprit littéraire d'une époque, et voila l'hôtel de Chevreuse qui à lui seul contenait tout l'esprit politique de la Fronde; mais ce n'est pas tout : vous distinguez trois églises et l'hospice des Quinze-Vingts, enfin vous suivez le rempart de la ville qui traverse majestueusement la place depuis l'ancienne porte Saint-Honoré, au coin de la rue actuelle du Rempart, en suivant la rue Saint-Nicaise, jusqu'à la porte Neuve à la hauteur du pont du Carrousel.

Réunir les deux palais comme nous l'entendons de nos jours, c'est-à-dire régulariser un vaste parallélogramme de constructions monumentales après avoir déblayé l'intérieur, cette idée ne pouvait entrer au seizième siècle dans l'esprit de personne, car on n'avait encore imaginé rien d'aussi vaste pour une résidence royale, et on se souciait fort peu de ce que nous adorons : la symétrie et la régularité.

Une nouvelle ère commença pour le Louvre avec la venue des Bourbons. Henri IV avait le goût des alignements au cordeau et des grands bâtiments symétriques. La réunion du Louvre aux Tuileries lui donnait une façade de 340 mètres de longueur et une galerie percée de 74 fenêtres, cela lui promettait un plaisir d'une demi-lieue de long. Un pareil projet devait d'autant plus lui sourire qu'il favorisait ses habitudes vagabondes, en lui donnant une communication facile avec ses rendez-vous et une sortie assurée en cas d'émeute et de barricades. Il confia l'exécution de ce projet à l'architecte du Peyrac, et Metezeau le continua. Toutefois, remarquons bien qu'il s'agissait uniquement de réunir les Tuileries de Philibert Delorme au Louvre de Pierre Lescot, rien au delà. Le roi ne songeait à terminer ni l'un ni l'autre de ses palais, et encore bien moins aurait-il pensé à déblayer un vaste espace de terrain dont il n'aurait su que faire.

Louis XIII voulut agrandir la demeure royale, les projets de François Ier étaient trop mesquins pour Richelieu, le grand ministre ne consentait à continuer l'œuvre de Pierre Lescot qu'en la quadruplant. Son architecte, Lemercier, homme de talent, montra son bon goût en prenant pour modèle et en répétant exactement le plan et l'ordonnance de son devancier, malheureusement il voulut imposer un cachet personnel à sa construction, et il éleva le pavillon orné des cariatides de Sarrazin : le cachet est bien lourd. Toutefois il y a de la grandeur, de la noblesse dans ce hors-d'œuvre démesuré. Le plan de Gomboust nous représente exactement ce qui restait alors du vieux Louvre et ce qu'on y avait ajouté; on voit la petite galerie, ou galerie d'Apollon, couverte par son second étage. Elle était en terrasse quand Charles IX s'y promenait. La grande galerie du bord de l'eau est terminée en entier, enfin les Tuileries s'y montrent telles que Philibert Delorme les avait construites et telles que Ducerceau les a figurées dans son ouvrage sur les plus beaux bâtiments de la France. Ce château était habité alors par la duchesse de Montpensier (1627-1653), la célèbre Mademoiselle, son parterre de fleurs servit au Carrousel de Louis XIV. Quant au grand jardin, il était séparé du château par une large rue sillonnée de voitures, comme on le voit dans les gravures d'Israël Sylvestre, comme on le lit dans les mémoires du temps, c'était la *rue devant les Tuileries*.

Mazarin, pendant la régence, continua l'œuvre de Lemercier, c'est Louis XIV, homme et roi, qui prit en main, avec les rênes de l'État, la conduite du Louvre et qui le premier avec cette grandeur, qui est son caractère, conçut et décida la réunion complète des deux résidences. Raconterai-je l'imbroglio artistico-diplomatique du Bernin et de Cl. Perrault, mais il est trop connu, quelques mots seulement pour faire comprendre les hésitations de Colbert. En 1661, nous n'avions en France pour succéder à Pierre Lescot et à Philibert Delorme qu'un seul homme de talent : c'était François Mansart, qu'on a tort de confondre avec Jules Hardouin, son neveu, un faiseur. Malheureusement ce grand artiste avait toute l'indépendance du génie, et ses hésitations, ses tâtonnements furent considérés comme des preuves d'incapacité, tandis qu'ils étaient les marques d'un esprit supérieur, devenu difficile au milieu de l'abondance de ses idées et cherchant toujours la perfection dans la marche de son œuvre. Les habiles, gens souples et commodes, ceux-là qui s'attachent à une idée, comme on chérit un enfant unique, eurent facilement démontré le danger d'employer François Mansart, ils ne prouvèrent pas aussi facilement à Colbert la confiance qu'on devait avoir dans leurs talents. Le ministre se défiant de lui-même et de ses conseillers, envoya tous les projets en Italie. Nicolas Poussin était chargé de recueillir des avis sur les résultats de ce concours, qui eut à son début le sort de tous les concours : ce fut une mystification. En effet, au lieu d'un jugement motivé, on déclara mauvais tous les projets, et pour le prouver on envoya de Rome des projets nouveaux. L'arrivée de ces dessins suggéra l'idée bien naturelle de faire appel à la patrie des arts.

L'Italie sollicitée par un grand roi, par le duc de Créquy, son ambassadeur à Rome, nous accorda ce qu'elle avait refusé vingt ans avant au cardinal Mazarin, ce qu'elle avait de plus illustre; elle nous envoya l'auteur de la colonnade de Saint-Pierre, *il cavaliere Bernini*, vieillard septuagénaire qui avait compromis dans la plus prodigieuse activité des qualités précieuses et les instincts les plus remarquables. Nous n'avons jamais joui en Italie de beaucoup de considération, en fait d'art s'entend; le Bernin nous imposa ses projets à peu près comme un de nos architectes pourrait le faire de nos jours aux îles Marquises. Personne, ni le ministre, ni les artistes, ni le roi ne purent se plier à cette arrogance qui ne rachetait plus aucun talent. Le Bernin retourna à Rome comblé de faveurs et de dégoûts, chargé d'argent, mais fort mécontent de la France, ou plutôt fort content d'avoir eu si mauvaise opinion de nos artistes, car cette opinion il la conservait.

Du projet de Bernin, dont nous avons tous les dessins, il n'y a qu'une chose à faire ressortir ici, c'est l'idée de réunir le Louvre aux Tuileries en conservant libre tout l'espace qui s'étend entre les deux palais. Que mettrez-vous entre le Louvre et les Tuileries? lui demandait-on, et il répondait : *Rien.* Ce rien est une idée d'un certain grandiose. Inexécutable en réalité, vu la différence des niveaux, le contraste choquant des différents genres d'architecture et le défaut de parallélisme des deux corps principaux de bâtiments, elle est théoriquement défendable.

Un médecin remplaça l'architecte italien. Claude Perrault, servi chaudement par son frère le contrôleur des bâtiments, fit accepter et parvint, avec le secours de Dorbay, à faire exécuter une décoration assez belle, idée heureuse d'un homme de goût. Malgré tout, ce ne doit pas être une raison de détourner les médecins de leurs malades. Quand on étudie la célèbre Colonnade, quand on la considère dans son utilité, dans ses rapports d'élévation, d'étendue et de communication avec l'ensemble, on voit un artifice qui ne répond pas aux règles de l'art, un placage qui ne satisfait aucune convenance.

L'achèvement du Louvre marchait rapidement (1665-1670). Charles Perrault, craignant un retour de faveur, donnait à son frère tous les moyens d'activer les ouvriers; mais déjà la curiosité du public et l'ardeur du roi se calmaient lorsqu'on éleva les façades du nord et du midi, lorsqu'on travailla aux façades de la cour et à la création de cet ordre français si difficile à trouver, si fâcheux dans son application puisqu'il détruisit en partie l'attique de Pierre Lescot et menaça pour l'amour de la régularité de faire disparaître ce qui restait de ce grand artiste. Enfin, quand on en vint à la réunion des deux palais, il n'y avait plus ni zèle, ni argent, pour terminer cette grande entreprise et les projets de Perrault restèrent des projets. Dieu soit loué, car ils étaient médiocres même au point de vue borné de la satisfaction et des goûts du souverain.

Il ne fut donc rien fait sous ce grand règne pour réunir les Tuileries au Louvre; mais pendant que les projets de Perrault menaçaient le Louvre de Lescot, on ruinait les Tuileries de Philibert Delorme. Levau était un de ces hommes qui voient dans l'architecture un art utile aux besoins de l'espèce humaine et qui croient avoir tout fait quand ils ont satisfait le maître. Il avait cependant assez de savoir-faire pour construire un palais, mais sacrifier ses idées de régularité à la conservation d'un chef-d'œuvre, soumettre respectueusement toutes les ressources de l'art à la seule pensée de maintenir intacte l'œuvre du passé, c'était au-dessus et au delà de ses forces. Il rasa les Tuileries jusqu'au premier étage et il éleva sur le rez-de-chaussée, c'est-à-dire sur le premier ordre, un immense pavillon carré et deux attiques insipides. Quant au pavillon Marsan et à sa communication avec les Tuileries, il prit pour modèle et imita scrupuleusement le pavillon correspondant, c'était de son temps et de son goût.

Versailles avait absorbé l'argent, les hommes et l'attention, il absorba bientôt toutes nos collections de tableaux, de statues et de bijoux qui s'en allèrent décorer les appartements royaux.

A la mort de Louis XIV la résidence royale représentait assez bien l'état du gouvernement et du pays, une œuvre entreprise avec grandeur, conduite avec succès et puis délaissée faute de persévérance, abandonnée faute d'argent. Claude Perrault n'avait terminé que la façade de l'est ou la Colonnade et la façade du nord sur la rue du Coq. Quant à la façade du midi sur la rivière, elle était inachevée; et les trois façades sur la cour intérieure qui complétaient l'œuvre de Pierre Lescot, Lemercier et Levau, elles étaient bien peu avancées.

Je passerai rapidement sur ce qui se fit, ou plutôt sur ce qui ne se fit pas, pendant le long sommeil de la royauté sous Louis XV, et pendant son effrayant réveil sous Louis XVI. L'un fut empêché par les petites choses et l'autre par les grandes. Louis XV avait bien assez de l'obligation d'entretenir les bâtiments de Versailles sans songer à employer la part d'argent qu'il s'attribuait dans les finances, à construire un autre palais dans Paris. S'il quittait Versailles, c'était pour chercher dans le petit Trianon des boudoirs proportionnés à ses goûts. Les efforts louables de M. le marquis de Marigny, contrôleur des bâtiments, aboutirent à un travail de déblayement et à quelques raccords, cela suffisait pour endormir les critiques de Voltaire.

Les projets ne manquèrent pas sous Louis XVI, rien ne fut sous ce règne à l'abri des projets, toutefois l'utilité publique domina les imaginations : tantôt c'était un opéra qu'on introduisait dans le Carrousel, tantôt les bureaux de tous les ministères; celui-ci y apportait l'Hôtel-de-Ville, celui-là l'Assemblée nationale ou bien la Bibliothèque pour spéculer sur ses terrains. Mais le papier souffrit seul de la grande maladie du siècle, le siècle des projets; Louis XVI n'acheva rien, pas même le bien qu'il voulait faire. L'échafaud est son excuse.

La République n'eut pas le temps de reconstruire tout ce qu'elle avait démoli, ni la Convention de terminer la demeure royale où elle s'était établie pour détruire la royauté. Son mérite est d'avoir rendu publiques, c'est-à-dire fécondes, nos collections désormais nationales. Tous les chefs-d'œuvre qui servaient à la décoration des appartements, soit à Versailles, soit à Marly, à Fontainebleau et dans les résidences, devinrent la propriété de tous en entrant dans le domaine de l'étude, et un grand peintre fut chargé de diriger le nouveau musée. David, une des gloires de la France, était bien placé à la tête de cette belle administration.

Napoléon comprit tout d'abord la nécessité de relever le prestige du pouvoir par l'éclat de son entourage. Dans la bonne moitié de son règne, il voulut sérieusement achever la demeure que la fortune lui avait donnée, et il commença par choisir, avec son tact ordinaire, les deux hommes qu'il chargeait de cette grande entreprise. Son choix tomba sur Percier et sur Fontaine, l'un grand artiste, l'autre habile constructeur et un maître homme pour accepter une volonté et s'en faire l'instrument. Ces deux artistes achevèrent le Louvre, c'est-à-dire qu'ils couvrirent des bâtiments que les intempéries des saisons ruinaient; qu'ils firent sculpter des façades entières dont les pierres étaient restées épannelées; qu'ils raccordèrent enfin toutes les parties, avec un respect pour l'œuvre de Pierre Lescot, qui leur sera compté dans l'histoire des arts comme un titre de gloire.

Au milieu de cette reprise des travaux, nos collections prenaient un nouvel essor. La victoire et d'heureuses acquisitions faisaient affluer sur Paris des richesses inouïes. Le Musée du Louvre devenait le trésor central, unique, le soleil vivifiant où s'étaient concentrés tous les rayons du génie. Denon, archéologue distingué, que ses voyages avaient mis en relation avec toute l'Europe, fut nommé directeur, et le célèbre Visconti conservateur des antiques. Les hommes étaient à la hauteur des choses.

En 1806, un million payé par les Hollandais fut employé à la construction de l'arc-de-triomphe que MM. Percier et Fontaine élevèrent dans l'axe des Tuileries, en prévoyant qu'une galerie transversale viendrait plus tard masquer le défaut de parallélisme que le choix de cet emplacement accusait d'une manière plus visible encore. C'est alors que l'Empereur, fatigué des critiques qu'on dirigeait contre ses architectes et dont son frère Lucien se faisait le complaisant interprète, inquiet peut-être encore davantage de l'inaction des esprits, dont il redoutait l'explosion, ordonna que la réunion du Louvre aux Tuileries serait le sujet d'un concours entre tous les architectes.

De tous côtés affluèrent les projets, les uns dessinés, les autres exécutés en relief. Ils furent exposés dans la galerie des antiques, dite des Romains et des Empereurs, et à l'extrémité on avait placé la nouvelle statue de Napoléon, par Canova. Un jour on dit que l'Empereur avait examiné ce résultat de tant de préoccupations, de veilles, d'espérances; mais voici la vérité : Il passa devant tous ces projets, les regardant sans les voir, préoccupé de bien d'autres intérêts, les mains derrière le dos, le front soucieux, lorsque arrivé au fond de la galerie il demanda sa statue sculptée par Canova. On lui montra cette grande nudité que l'on connaît, tenant le monde dans sa main, de la manière que l'on sait. *Quoi! cela ma statue?* s'écria Napoléon, *moi ainsi nu? mais je ne tiens pas le monde dans ma main. A qui est-il donné de tenir le monde comme un jouet dans sa main? Qu'on me cache cette statue.* Elle ne vit plus le jour; mais en 1815 on la vit à Londres, au bas de l'escalier du duc de Wellington.

Quant au concours (l'empereur faisait un médiocre cas des concours), il n'y eut rien de changé aux plans de

tard. Percier et Fontaine, et l'exécution leur en fut conservée. Les architectes concurrents n'eurent d'autre récompense que le mérite d'avoir prouvé, par leurs diverses tentatives, la nécessité d'une galerie transversale, solution naturelle des difficultés du problème. MM. Percier et Fontaine avaient accepté cette galerie après Mandar; ils eurent ordre de la commencer, mais la guerre vint à la traverse, la première pierre n'en fut pas même posée.

Les Bourbons de la restauration employèrent quinze ans et 500 millions de liste civile à gratter partout les N impériaux, c'est tout ce qu'ils firent pour la demeure qu'une fortune capricieuse rendait à leurs droits légitimes. Ils avaient laissé le temps leur rapporter la couronne, ils comptèrent aussi sur le temps pour achever le Louvre; le temps leur manqua, et cependant les avertissements ne manquaient pas. Chaque année apportait ses brochures, chaque exposition montrait des projets pour faire disparaître cette honte dans Paris, cette tache au front du plus vaste de nos monuments. Les Bourbons restèrent sourds. En 1830, le peuple tourna les yeux vers le prince qui venait de terminer le Palais-Royal; il nomma roi celui qu'il croyait capable d'achever le Louvre.

C'est beaucoup dire, sans doute, que d'attribuer cette influence à la truelle; mais nos souvenirs sont présents, et nous nous rappelons que dans le monde des arts et des lettres, c'est-à-dire dans la presse et la portion la plus vivace de Paris, nous faisions valoir avec grand succès cette considération. Malheureusement le chiffre réduit de la liste civile ne permettait plus d'entreprendre sur des annuités restreintes une si grande construction; M. Thiers demanda aux Chambres 18 millions pour la construction de la galerie transversale. Avec cette subvention le roi s'engageait à terminer la galerie en quatre ans, et tout le Louvre en dix années. MM. Lherbette et Arago, en s'embusquant derrière une argutie de droit constitutionnel, tuèrent ce projet qui fut ajourné, c'est-à-dire définitivement repoussé par cinq voix de majorité, et voyez la justice : Depuis 1843, depuis l'époque où justement la grande habitation royale aurait été terminée, on fit de cette triste ruine un texte d'épigrammes contre la royauté, et de ces reproches un moyen de la rendre impopulaire.

La révolution de 1848 remit encore une fois le Louvre et les Tuileries aux mains du peuple. Les appartements royaux furent saccagés, mais nos collections avaient été respectées. Au milieu de cet élan populaire qu'aucune force n'arrête, il nous avait suffi d'écrire sur les murs en grandes lettres ces trois mots : *Respect aux arts*, pour être compris de tous, et tout fut respecté. Malheureusement ce peuple si intelligent, si désintéressé, avait à sa tête des chefs sans goût et sans scrupule. Quand Léon X eut trouvé le Laocoon et découvert dans la ville de Rome moderne les monuments encore magnifiques de la Rome antique, il nomma Raphaël, précurseur de Winckelmann, à la direction des fouilles et du musée. Quand M. Ledru-Rollin fut le maître de la France, il pouvait, pour féconder nos collections, choisir un grand peintre, M. Ingres, ou un grand seigneur, M. le duc de Luynes, ou bien enfin un savant archéologue, l'Institut en désignait plusieurs, mais M. Ledru-Rollin s'écarta des traditions du passé, il céda à l'amitié ce qu'il devait réserver à la science et à l'expérience; peu importe que son ami fût un peintre de médiocre talent dans un très-petit genre, il le nomma directeur général des musées de Paris et de la France. M. Jeanron s'installa, *comme une personne naturelle*, dans le cabinet de David, de Denon et de Visconti.

J'ai dit qu'on décréta l'achèvement du Louvre. Si la République de 1848 veut sérieusement terminer le palais des arts, il lui faut deux choses : de l'argent et un programme. L'un est plus facile à trouver que l'autre, mais, jusqu'à présent, ils nous ont manqué tous les deux.

Je ne m'occuperai que du programme, et en terminant cette histoire des efforts tentés pour terminer un grand monument, j'insisterai sur ce point qui me paraît le plus important.

Que le gouvernement nomme une commission d'hommes compétents. A une époque impuissante et bavarde comme est la nôtre, le rouage embarrassant des commissions est indispensable. Qu'il appelle ensuite tous les artistes à un concours, mauvais moyen sans doute pour inspirer le vrai talent, le seul cependant qui s'offre de nos jours pour écarter les entreprises mercantiles et les prétentions arrogantes. La commission rédigera d'avance le programme. Il a manqué dans tous les concours précédents, comme dans les efforts qui se sont produits isolément, et il a besoin plus que jamais d'être fermement arrêté et bien défini. En effet, les architectes savent ce que les disparates de style, les différences de niveau, les défauts de parallélisme exigent de leur science, mais ils ignorent si les Tuileries restent l'habitation du chef de l'État, ou si elles deviennent une partie du Musée; ils désirent savoir si l'Exposition de l'industrie se fera dans le Louvre achevé, et enfin si l'on tient à la malheureuse idée de déplacer la Bibliothèque nationale.

Il n'y a pas d'espace à la fois pour tous ces services en faisant à chacun d'eux la part de l'avenir qui lui est réservé.

On peut faire entrer ensemble, dans le périmètre donné, les Collections nationales, l'Exposition annuelle des arts et l'habitation du chef du gouvernement. On laisse en dehors l'Exposition de l'industrie et la Bibliothèque nationale.

On peut dans une autre combinaison réunir les Collections nationales, l'Exposition des arts et l'Exposition de l'industrie. On exclut l'habitation du chef de l'État et la Bibliothèque nationale.

Enfin, on trouvera place pour les Collections nationales, l'Exposition des arts et la Bibliothèque nationale, en refusant l'entrée au chef de l'État et à l'Exposition de l'industrie.

Entre ces combinaisons le gouvernement choisira celle qui lui convient, il importe que ce choix soit arrêté avant que les artistes se mettent à l'œuvre; qu'il leur dise je veux loger tels services, j'allouerai tel crédit, et soyez certain que plus vous préciserez le but et les limites, plus le talent se sentira stimulé à faire sortir du programme le plus étroit la solution la plus large et la plus habile.

LÉON DE LABORDE, *membre de l'Institut.*

Nous publierons, dans un prochain numéro, le tableau comparatif des plans proposés pour l'achèvement du Louvre, depuis son origine jusqu'à ce jour.

AUX ABONNÉS DE L'ILLUSTRATION.

Nous répondons au désir exprimé dans un grand nombre de lettres en décidant que tous ceux qui renouvelleront leur abonnement *pour un an*, à partir du 1er septembre prochain, recevront gratuitement les *Journées illustrées de la Révolution de 1848*. Il est bien entendu que les frais de poste seront à la charge des abonnés des départements (environ 4 francs à ajouter au prix de l'abonnement, soit 36 francs). Avec la meilleure volonté d'être agréable à ceux qui soutiennent notre entreprise, nous ne pouvons donner un volume qui coûte 15 francs (100 livraisons à 15 centimes) qu'à ceux qui s'engagent avec nous pour un an.



La gravure ci-dessus représente un épisode de notre histoire contemporaine : *la foule rassemblée à la Banque de France, au mois de mars dernier, pour échanger les billets*. C'est un des nombreux dessins nouveaux que nous avons fait graver pour compléter la série des scènes historiques de la Révolution de 1848. Nous le donnons comme preuve du soin que nous mettons à faire de ce livre un monument dont la valeur augmentera en raison du temps qui séparera nous ou ceux qui le recueilleront après nous, des événements dont le temps présent nous a offert le spectacle.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de PLON FRÈRES, 36, rue de Vaugirard.

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N° 287. Vol. XI. — SAMEDI 26 AOUT 1848.
Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine.

Les concordats amiables de MM. Jules Favre et Dupont (de Bussac) ont encore défrayé l'ordre du jour des dernières séances de la précédente semaine et des deux premières de celle-ci. Samedi, après avoir adopté l'article premier de cette proposition, l'Assemblée à qui manquait la direction du cabinet, et qui voyait les membres du ministère parler dans un sens et voter dans l'autre, l'Assemblée, que cette hésitation gagnait à son tour, a rejeté un second paragraphe fort utile de l'article 2, et après avoir par des votes de division successivement adopté les quatre paragraphes de l'article 4, a, par un retour inattendu, rejeté cet article au vote d'ensemble. En vain, mardi, M. Dupont (de Bussac) est venu présenter un nouvel article 4 qu'il a eu, du reste, le bon esprit de proposer à l'Assemblée comme une épreuve définitive dont l'insuccès déterminerait les auteurs de la proposition à la retirer sans aller plus avant, et dont l'adoption serait au contraire une sorte d'engagement de l'Assemblée de se montrer plus logique qu'au début et de poursuivre sérieusement cette discussion jusque-là si accidentée. De nouveaux adversaires de la mesure se sont alors produits, M. le ministre des finances s'y est déclaré contraire et, à cette occasion, il s'est élevé entre M. Jules Favre et lui un discord que ne semblait pas devoir amener une proposition de concordat amiable. M. Dupin aîné a entraîné beaucoup de voix par une discussion pleine de verve et par quelques-uns de ces mots incisifs dont il sait appuyer ses arguments. On avait dit, et avec raison à notre sens, que la position du tiers-porteur, position aussi respectable qu'aucune autre à coup sûr, avait cependant peut-être moins besoin de la sollicitude de l'Assemblée que celle du débiteur, parce que le tiers-porteur définitif, ayant la garantie de plusieurs endosseurs, était à peu près sûr de ne rien perdre. M. Dupin s'adressant aux défenseurs du débiteur leur a dit : « Vous faites trop bon marché du tiers-porteur. Savez-vous pourquoi il est porteur de votre billet? c'est qu'en définitive vous avez été l'*emporteur* de son argent. Enfin il a fait valoir que l'article unique opposé par le comité de législation à la proposition Favre et Dupont lui semblait, dans une juste mesure, favorable au débiteur honnête et malheureux sans être préjudiciable au créancier. » Elle laisse à l'un, a-t-il dit, son honneur, le nom de failli ne sera pas prononcé; il pourra, comme par le passé, être juré, électeur, officier de la garde nationale, représentant : il aura tous ses droits politiques, mais laissez au créancier ses droits civils. »

Après ce discours, une assez forte majorité s'est prononcée contre l'article 4, et la proposition a été retirée par ses auteurs. L'article du comité de législation a été adopté à la presque unanimité; mais les membres qui regrettaient le projet de décret rejeté sont parvenus à y adjoindre un article 2, par lequel le tribunal de commerce est autorisé à dispenser le débiteur, quand il l'en jugera digne, de l'apposition des scellés et de l'inventaire judiciaire. Cet article stipule en même temps que le débiteur auquel cette dispense serait accordée conserverait l'administration de ses affaires et procéderait à leur liquidation avec le concours des syndics et du juge-commissaire, mais sans pouvoir contracter de dettes nouvelles. Cette addition a paru une transaction convenable entre la sensibilité et les droits, et ce concordat amiable a été adopté au scrutin par 545 voix, parmi lesquelles ont compté celles du ministre des finances et de plusieurs de ses collègues. Les adversaires du décret ne se sont trouvés qu'au nombre de 127.

Cette discussion, si nous n'en avons pas interrompu le récit, ne s'est pas poursuivie à l'Assemblée sans diversions. Samedi c'était M. Louis Blanc, qui venait se plaindre à la tribune, avec beaucoup de vivacité, que les pièces justificatives du *Rapport de la commission d'enquête*, dont il avait tout le premier réclamé l'impression générale, étaient publiées par les journaux avant le débat et sans paraître toutes le même jour. La plainte était peu fondée; dans le cas particulier, l'exigence était bien grande; mais M. Louis Blanc s'est borné à déposer une proposition tendant à interdire la publication des actes d'accusation avant le jour du débat; et réduite dans ces termes, sa motion d'ordre a été mise à l'ordre du jour. Il a annoncé devoir réclamer l'urgence. Néanmoins l'Assemblée ne s'est occupée que mercredi de statuer sur la nécessité d'une discussion immédiate.

Lundi le rapport, par l'honorable M. Drouyn de Lhuis, d'une pétition de Milanais faisant appel à la France, a valu à l'Assemblée une introduction un peu à perte de vue de l'excellent et digne M. Buchez; une harangue un peu aigre, un peu longue et très-guerrière de M. Jules Favre, un coup de tambour de M. de La Rochejaquelein, et d'excellentes et loyales déclarations du général Cavaignac. Il a dit à l'Assemblée qu'elle était souveraine, et que si elle exigeait que les pièces de la négociation avec l'Angleterre pour l'Italie fussent apportées à la tribune, elle serait immédiatement obéie, mais qu'il la suppliait de ne pas entraver, par cette publicité, une médiation dont il avait le ferme espoir de voir sortir la consolidation de la paix européenne. L'honorable général a parlé de sa patriotique sollicitude pour le maintien de cette paix dans des termes qui ont excité les vives sympathies de l'Assemblée. Il n'en pouvait être autrement. La vie entière du général Cavaignac dit assez haut que des protestations de dé-



Les Autrichiens chassés de Bologne.

nent à la paix, lorsqu'elles tombent de sa bouche, t rien dont puisse s'alarmer la susceptibilité jalouse du ys pour tout ce qui tient à l'honneur national. Il a trouvé de l'écho dans tous les cœurs lorsqu'il a déclaré que si, sous la pression de la dignité et des intérêts de la France, il avait à s'engager dans les voies de la guerre, il lui serait facile d'obéir aux instincts de sa vie de soldat, mais que, jusque-là, il résisterait avec une fermeté inébranlable à tous les entraînements qui lui paraîtraient dangereux pour l'avenir de la République.

Le débat que l'Assemblée se montrait impatiente de clore s'est ensuite traîné dans une déplorable ornière de questions de forme et de procédure. Au nom du comité des affaires étrangères on est venu controverser sur la limite précise des attributions et des prérogatives de ce comité. On a revendiqué en son nom un droit de surveillance que M. le général Cavaignac a justement contesté; les réponses du chef du pouvoir exécutif ont prouvé qu'il avait un sentiment parfaitement vrai et de ses droits vis à vis des comités, et de ses devoirs envers l'Assemblée. — Le renvoi proposé par le comité des affaires étrangères, accepté par le président du conseil et par le ministre des affaires étrangères a été voté à l'unanimité.

A la même séance, un incident fort tumultueux, soulevé par une interpellation de M. Creton, est venu donner un avant-goût des orages qui semblent devoir éclater à la discussion du rapport de la commission d'enquête, discussion qui s'ouvre au moment où nous mettons sous presse. Dans la séance du 23 juin, l'honorable représentant avait déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition dont le but était de provoquer la production de toutes les pièces de comptabilité propres à justifier de la gestion financière du gouvernement provisoire. Cette proposition, renvoyée au comité des finances, y est devenue l'objet d'une élaboration fort compliquée, et n'a point encore abouti à un rapport. M. Creton a cru devoir s'enquérir aujourd'hui de l'état de cette instruction. Il a exprimé la conviction où il était demeuré que les deniers de l'État n'avaient pas toujours été utilement ni même loyalement employés; et à l'appui de cette qualification, il a invoqué le souvenir des troupes d'hommes armés expédiés sur la frontière de Belgique et de Savoie. Il a demandé avec quels deniers on avait subventionné ces espèces d'*oiseaux de proie* qui s'étaient abattus sur les départements. On s'imaginera difficilement la tempête que ces mots ont excitée. De bruyantes interruptions ont longtemps empêché l'orateur d'expliquer sa véritable pensée, et de restituer à leur adresse des expressions qu'il avait entendu appliquer non pas aux agents officiels du gouvernement, mais aux délégués des clubs. Ces considérations avaient peut être l'inconvénient de préluder d'une manière orageuse aux débats de l'enquête et de provoquer, par voie de récrimination, les réfutations violentes de ceux dont on incriminait les actes. Les réponses de M. Ledru-Rollin ont eu ce caractère et ont péniblement prolongé pour l'Assemblée un incident bien propre à contrister tous ceux qui ont à cœur le calme et la dignité des discussions législatives.

N'oublions pas de dire que l'Assemblée a réélu à 611 voix sur 708 votants son président, M. Marrast, qui a su, en un mois de fonctions, faire reconnaître par tous sa fermeté intelligente, sa décision d'esprit et sa haute impartialité.

Depuis huit jours une inquiétude vague règne dans les esprits et des bruits de toute sorte sont mis en circulation. On ne saurait trop engager les journaux à ne pas reproduire un fait alarmant sans l'avoir préalablement vérifié, l'Assemblée à marcher vite vers le vote de la Constitution, le pouvoir exécutif à user sans hésitation, pour assurer l'ordre et sa consolidation, des pouvoirs qui lui ont été conférés. De bonnes mesures ont été prises à l'occasion de certaines feuilles et de leur colportage sur la voie publique. Nous sommes convaincu que, si le ministère eût adopté quinze jours plus tôt ce parti, l'inquiétude qui règne et qui est venue retarder encore la reprise du crédit et du travail ne se serait pas produite.

Pendant que les armées du roi Charles-Albert et du général Radetski demeurent, par suite de l'armistice, immobiles, le général Welden, avec sa division, a dirigé contre Bologne une agression inqualifiable. Il est venu occuper cette ville, la frapper d'une contribution de guerre et lui demander huit otages. Ces exactions ont amené les faits que la *Gazette piémontaise* raconte ainsi :

« Le 8, à trois heures de l'après-midi, un officier porteur d'une dépêche pour le prolégat en traversant le bourg de Saint-Félice fut tué par quelques Bolonais. Une demi-heure après, un soldat de la ligne qui portait une autre dépêche eut le même sort. Les Autrichiens de garde à la porte de Saint-Félice, où ils avaient braqué un canon, ont tiré sur le peuple, heureusement personne n'a été atteint. Après cela les Autrichiens sortirent de la ville et se rendirent à la Montagnola. Ils étaient 2,500 avec quatre canons et un obusier; dans cette position favorable ils ont commencé à bombarder la ville et ils ont mis le feu en divers endroits. Il était environ cinq heures de l'après-midi quand le feu a commencé et il a duré jusqu'à huit heures. Du côté des Bolonais il y avait 50 carabiniers et 30 douaniers, plus 500 portefaix et quelques gardes nationaux. Tous ont fait preuve d'un courage extraordinaire, ils ont pris d'assaut la Montagnola et ont chassé les Autrichiens.

» Les Autrichiens ont fait le plus de pertes en sortant de la porte Galliera. Là ils ont perdu un officier et 40 soldats, et on leur a fait 50 prisonniers. Les carabiniers et les douaniers les ont poursuivis plus d'un mille. La perte des Bolonais se borne à 15 morts et blessés. Le soir il y a eu illumination. Un portefaix a enlevé un drapeau aux Autrichiens. Ce matin, à six heures, les Autrichiens sont revenus, et les communications ont été interceptées. La garde nationale avait pris les armes; elle était décidée à se battre jusqu'à la dernière goutte de son sang. Les munitions ne manquent pas. La première chose à laquelle on ait pensé hier a été de sauver la poudrière en repoussant un corps d'Autrichiens qui voulait s'en emparer.

» A la nouvelle de cette lutte, le corps diplomatique réuni à Florence a adressé la protestation suivante au général de Welden :

« Les soussignés, ambassadeurs accrédités auprès du » grand-duc de Toscane, cédant au désir de voir cesser une » effusion de sang déplorable, viennent protester devant » Votre Excellence des sentiments de douleur qu'ils ont » éprouvés à la nouvelle des événements qui, depuis hier, » ensanglantent Bologne, et vous prier de faire cesser une » attaque qui jette une population entière dans les plus ter- » ribles angoisses, et qui est réprouvée par les lois de l'hu- » manité et les maximes de la civilisation.

» Les soussignés, convaincus que les sentiments dont ils » sont animés seront appréciés par Votre Excellence, saisis- » sent cette occasion de vous donner l'assurance de leur » haute considération.

Le général Welden n'a pas tenté depuis d'attaque nouvelle, et l'on a dit que son gouvernement, qui avait bien reconnu qu'il y avait là un cas de guerre et un nouveau sujet d'occupation d'Ancône, l'avait désavoué et lui avait retiré son commandement.

— Une lettre de la Plata contient ce qui suit :

« M. Arago a aboli provisoirement les coups de corde dans la marine; son arrêté a produit ici le meilleur effet. La discipline est excellente dans la division. Bon nombre de matelots des nombreux navires qui ont passé dans ces parages avaient déserté, grâce aux bons conseils et aux embauchements des Montévidéens; ce qui les empêchait de rallier les navires français, c'était la crainte de la corde, qui, à pareille distance de la France, remplace arbitrairement le conseil de guerre. Le petit nombre d'officiers supérieurs employés dans ces stations lointaines ne permettait pas de pouvoir composer un conseil de guerre suivant les termes de l'ordonnance; on était forcé d'expédier le marin en France, au conseil du port, et l'on se privait ainsi de ses matelots. Pour éviter cela, en général, tout était dit *avec douze coups de corde*. N'ayant plus cette crainte, tous ces marins reviennent. L'amiral a eu le bon esprit de promettre amnistie et oubli. Nous voyons rentrer sous les drapeaux des déserteurs de quatre et cinq ans, braves gens qui craignaient la corde. »

L'enquête.

Nous venons de parcourir ces trois volumes qui renferment les pièces de l'enquête; la lecture de ces documents nous a affligé sans nous surprendre. Les esprits qui depuis cinq mois ont suivi les hommes et les événements avaient, sinon une exacte connaissance, du moins une notion vague de tous les faits contenus dans ce triste recueil. Aux jours des révolutions populaires il n'est pas besoin de pénétrer dans la salle du conseil pour surprendre la pensée intime du pouvoir; le gouvernement descendant plus ou moins dans la rue, chacun peut en passant saisir, dans un mot ou dans un geste, la clef mystérieuse de bien des actes, plus tard mal définis et mal expliqués.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur ces documents que tous les journaux ont publiés; il doit ressortir pour tout le monde de la lecture de cette enquête, que le plus grand malheur de la révolution de février, ç'a été, comme l'a dit à la tribune un ministre de la République, d'être venue trop tôt. Gouvernants et gouvernés avaient à faire leur éducation. Au 24 février les hommes d'État républicains n'étaient que fort peu préparés à la direction des affaires, ils passaient sans transition de la critique à l'action, de la théorie facile à la pratique du gouvernement. Un très-petit nombre, parmi ceux qui avaient pris pour général M. Barrot à midi, M. Ledru-Rollin à quatre heures et M. Louis Blanc à six heures, savait où il voulait aller, et encore ceux-là cachaient-ils soigneusement leur secret, car s'ils avaient dit le premier mot de leur pensée (le socialisme) au début de la bataille, il est probable que la révolution de février ne se serait pas accomplie.

La lecture des pièces du rapport prouvera aussi que l'inexpérience des affaires n'est pas le seul reproche que l'on soit en droit d'adresser au gouvernement provisoire; la plus grande partie des membres de ce gouvernement, sous le coup des difficultés et des embarras des premiers jours, ne voyait la France qu'à travers ces flots de combattants excités par la victoire et que la tactique d'intrigants subalternes avait rendus si exigeants. Le peuple, le vrai peuple, c'était, dans ce temps-là, cette tourbe d'individus accourus de tous les pays, ramassés dans toutes les professions et qui stationnait sur la place de l'Hôtel-de-Ville en criant tour à tour *Vive la République démocratique* et *Vive la République sociale!* Les regards des gouvernants s'étaient si bien familiarisés au spectacle de cette masse éternellement stationnaire, qu'ils ne dépassaient plus l'horizon du quai de la Greve. On s'habituait à céder sans combattre aux exigences d'hommes qui pesaient incessamment sur les délibérations; on n'écoutait plus que les plaintes de ceux qui savaient crier fort; et, dans les préoccupations que causaient ces étranges amis à un pouvoir désarmé, ce pouvoir oubliait qu'il y avait, à quelques pas plus loin, un pays de trente-cinq millions d'hommes, une société. œuvre de quatorze siècles, qui valait bien la peine qu'on s'occupât aussi de ses intérêts.

Disons-le bien vite, toutes les fautes commises depuis le 24 février et signalées par l'enquête viennent en partie de cette préoccupation exclusive; en s'accoutumant à ne voir la nation que dans ces bandes qui défilaient processionnellement sous les fenêtres de la salle du conseil, on s'exposait à commettre de bonne foi bien des erreurs; et si ces erreurs n'ont pas été avouées plus tard, quand on a vu clair enfin dans les exigences de ces auxiliaires de toutes les révolutions, c'est qu'il y a au fond du cœur de l'homme d'état un sentiment d'orgueil indomptable qui lui fait quelquefois préférer à la honte de l'amende honorable, l'injure des soupçons qui atteignent son honneur de citoyen.

Trois hommes sont plus particulièrement désignés dans le rapport et dans les pièces; ce sont MM. Louis Blanc, Caussidière et Ledru-Rollin. M. de Lamartine, lui, n'est pour ainsi dire qu'indiqué : voyons en quelques mots quel a été le rôle et le caractère de chacun; il nous sera peut-être facile de juger s'il y a eu crime chez les uns, s'il n'y a pas seulement eu erreur et entraînement chez les autres.

Le lendemain du 24 février, on voyait bien dans le public ce qu'on appelait alors la République de Lamartine, la République tricolore; on voyait aussi celle qu'on appelait la République rouge, celle de Ledru-Rollin, Louis Blanc et Albert. Mais qu'était cette République rouge? M. Ledru-Rollin l'aimait en partie et en partie la subissait; il était dans le gouvernement l'homme de cette République, mais il ne l'exprimait pas complétement; il savait bien que si elle était parvenue à chasser MM. de Lamartine et Marrast à son profit, elle l'aurait usé à son tour, elle l'aurait dépassé. Serait-ce trop d'en dire autant de M. Louis Blanc? Lui s'était mis sur-le-champ au ton de son auditoire du Luxembourg; mais il est bien facile de reconnaître qu'il fut lui-même effrayé de certaines tendances. En prenant MM. Louis Blanc, Caussidière et Ledru-Rollin pour des hommes de la République rouge, il fallait en quelque sorte fermer les yeux pour ne pas voir derrière eux Cabet, Blanqui et Sobrier, en apparence leurs amis et leurs soldats, en réalité leurs ennemis et leurs maîtres.

M. de Lamartine, nature généreuse et imprudente, prenait ses aspirations pour des règles de gouvernement; il avait dompté une fois par l'entraînement de sa parole le tigre populaire démuselé, il avait essayé la force de son éloquence sur cette masse frémissante dont les flots venaient battre le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville. Après cette victoire, rien ne lui semblait plus impossible; il croyait qu'il n'aurait, aux jours de la tempête, qu'à jeter son *Quos ego!* pour arrêter les vagues envahissantes; rien ne l'effrayait plus; il admettait Sobrier, il répondait de Blanqui; il était sûr de toujours trouver dans ce peuple qu'il avait soumis pendant vingt-quatre heures un complaisant admirateur de son génie; et joué par tout le monde, en croyant dominer tous les partis, il ne fut détrompé qu'à la funeste journée du 15 mai, lorsque, voulant arrêter la foule sur le péristyle du palais, un homme du peuple lui cria brutalement : *Assez de lyre comme cela!*

M. Ledru-Rollin, admirateur passionné de la première révolution, pensait qu'il n'y avait qu'à tailler la jeune république sur le patron de la première; il débaptisait les rues, créait une mairie de Paris, appelait le Théâtre Français Théâtre de la République, faisait de l'agitation parce que l'agitation lui semblait le seul élément révolutionnaire possible, et envoyait à ses commissaires des pouvoirs illimités pour ne pas rester trop au-dessous de Danton et de Collot-d'Herbois. A son point de vue exclusif et limité ses intentions n'étaient peut-être pas mauvaises, elles n'étaient que puériles, et il ne prévoyait pas les terribles conséquences de ce système arriéré. Circonvenu par d'anciens conspirateurs, lui qui n'avait jamais voulu conspirer, il laissait faire par faiblesse et par lassitude, il était tantôt avec Lamartine, tantôt avec les clubs, et il allait ainsi de l'un aux autres parce qu'il aimait M. de Lamartine et redoutait les clubs. Il faut tenir compte aussi des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvait le pouvoir; sans armée, sans force, il était à la merci du premier clubiste venu qui le menaçait incessamment d'*une journée*. Il ressort clairement des pièces qui concernent M. Ledru-Rollin, qu'il était entraîné par un courant contre lequel il luttait en vain. De grandes fautes ont été commises par lui, mais si rien ne prouve qu'il ait trempé dans l'affaire du 16 avril, tout démontre clairement qu'il a vu avec la plus grande affliction la journée du 15 mai. M. Ledru-Rollin ne se dissimulait pas, en voyant l'attitude de ceux qui voulaient sans cesse le pousser en avant, qu'il serait la première victime de la république rouge le jour où cette république triompherait.

Quant à ce qui concerne M. Caussidière, il est difficile de se faire un jugement définitif. Si l'on en croit de certains documents, M. Caussidière est le plus bonnête homme, l'âme la plus droite de la République; si l'on ajoute foi à d'autres pièces, l'ancien préfet de police ne songeait qu'à égorger *les bourgeois* et qu'à brûler Paris. M. Caussidière qui, contrairement à M. Ledru-Rollin, a conspiré toute sa vie, avec son père, avec sa mère, avec sa sœur, avec ses amis, était en effet un singulier magistrat; mais pour lui encore, on peut invoquer la gravité des circonstances et la difficulté de sa position personnelle; entouré d'amis qu'il a appelés plus tard la *mauvaise queue* de son parti, il était poussé sur une pente funeste. Pour rétablir l'ordre, il n'avait entre les mains que des éléments de désordre : ses employés, ses gardiens de Paris, ses montagnards chargés de veiller à la sécurité de la ville, avaient préludé pendant vingt années à cette mission si nouvelle pour eux, par des complots, des émeutes et des conspirations; joignez à cela les singulières idées de gouvernement qui dominaient alors, et vous comprendrez peut-être, sans les admettre, les excentricités administratives du successeur de M. Delessert. Il est difficile, nous le répétons, de se faire, sur la simple lecture de l'enquête, un jugement définitif sur la conduite de M. Caussidière; le grand jour des débats éclairera, nous ne demandons pas mieux que de l'espérer, ce que sa position a d'ambigu et de mystérieux.

M. Louis Blanc est le plus compromis; ses discours du Luxembourg prouvent que chez le jeune socialiste il y avait depuis longtemps un plan bien arrêté, non pas seulement

de changer la forme du gouvernement, mais de modifier la société en la rétablissant sur de nouvelles bases. Nous ne dirons rien du système de M. Louis Blanc, il est jugé. Ce n'est pas seulement une utopie, c'est une niaiserie sociale. Selon le rapport, M. Louis Blanc est coupable au premier chef; il a été vu au 16 avril excitant les ouvriers, il a été vu au 15 mai donnant la main à Barbès et à Albert et s'enveloppant avec ses deux amis dans les plis d'un drapeau. On l'a entendu féliciter le peuple de sa conduite héroïque; il y a plus, des pièces tendraient à établir qu'il a été associé aux terribles événements de juin; nous dirons pour lui, comme pour M. Caussidière : Attendons que la lumière des débats se fasse et espérons encore que l'Assemblée, en recherchant des coupables, ne trouvera que des innocents.

S'il est difficile, après la simple lecture des documents, de se faire une opinion bien arrêtée sur la culpabilité présumée de tel ou tel personnage, il n'est malheureusement que trop facile de tirer une conclusion rigoureuse de la conduite générale du gouvernement provisoire et de la commission exécutive. L'irréparable faute de ce pouvoir a été sa faiblesse, sa présomption, son inintelligence des idées et son ignorance des hommes. La plus grande faute qu'il ait commise, et qui a amené plus tard de sanglantes catastrophes, a été de rester désarmé en face des clubs et devant une presse anarchique qui battait chaque jour en brèche la société par de perverses déclamations. Cette faute, comme toutes celles que commettent les gouvernants, devait avoir et a eu ses brusques retours. L'ordre a été forcé plus tard de procéder par soubresauts. Ne nous en plaignons pas; tout n'est pas encore sauvé, *proximus ardet Ucalegon.* Nous avons la paix dans les rues, ce ne sera rien tant que la paix ne sera pas descendue dans les âmes.

Courrier de Paris.

Cette semaine débutait comme tant d'autres qui ont fait du bruit, quand, par bonheur, elle a tourné court sans donner prise aux alarmistes. Rien de plus légitime assurément que la démarche tentée par ces milliers de femmes, tout à fait dignes d'intérêt par leur position de mères, de sœurs et d'épouses, et c'est d'ailleurs le plus beau privilége de la femme que celui de prier pour l'infortune et de former le touchant cortége de la pitié. Cependant une expérience récente imposait d'autres devoirs à l'autorité; comment n'eût-elle pas surveillé l'exercice de ce droit de pétition qui naguère encore servit de manteau à des démonstrations moins innocentes? En effet, on se dirige vers la place de la Concorde, et l'on en revient par l'Hôtel-de-Ville; c'est un itinéraire trop connu.

Mais écartons ces images, on ne veut plus de ces étranges levers de chaque matin qui commençaient à la démonstration pour aboutir à l'émeute et tout ce qui s'ensuit. Un peu de calme et de repos, c'est le cri général, et il faudra bien qu'on s'y rende. Prenez garde d'ailleurs que ces alertes sans trêve ni répit pourraient bien à la longue dégoûter nos Athéniens de la politique, et même de toute politique; quel malheur si l'aspect de la rue en tumulte et du carrefour rugissant finissait par leur rendre insupportable la vie du forum! Voilà pourquoi vous entendez de toutes parts ces mots rassurants : A bas les armes! à bas les rassemblements! à bas les distributeurs de poison sur la voie publique! on ne veut plus se battre, on ne se battra plus!

Distributeurs de poison, c'est un gros mot qui nous échappe et qui ne s'adresse pas le moins du monde aux pauvres marchands de vin bleu ou de limonade frelatée; il s'agit d'une boisson, plus amère et plus dangereuse, dont un récent arrêté a supprimé tout net le débit. A un sou le *Père Duchêne!* le *Représentant du Peuple*, à un sou! telle est la vilaine marchandise dont le peuple est délivré, on le soustrait à ce régime échauffant et on lui conseille une autre hygiène.

Rassasié de rumeurs et de clameurs, à bout d'éloquence, fatigué du bavardage des utopies et des expériences politiques, notre Parisien à son tour veut tâter d'un système rafraîchissant, il ouvre les yeux et dirige sa course vers un autre Éden, celui de la *villégiature* et des eaux minérales. On nous écrit des choses charmantes de Spa et de Vichy, et nous n'avons pas besoin de tant de témoignages pour croire à la vertu de leurs eaux. Viennent ensuite Baden et Wiesbaden, avec leurs vertus également et leur *biribi*. On sait que, par un privilége qui manque à nos établissements français, les distractions de la roulette sont autorisées dans ces beaux lieux. On peut y refaire en même temps sa bourse et sa santé; quelquefois on y défait l'une et l'autre, car le bal est toujours là avec ses folles ardeurs et ses éblouissantes veillées. Il y a une phrase d'une concision fleurie qui, depuis un temps immémorial, sert à caractériser la société que l'on rencontre aux eaux. « On y respire, dit-elle (la phrase), un parfum de haute compagnie. » Cependant le parfum n'est pas toujours sans mélange, et la lorette et le chevalier d'industrie ont jeté parfois leurs filets dans ces eaux-là. Peu de saisons s'écoulent sans que la chronique n'ait à recueillir sa page de gros scandales, véritables méfaits peu dignes d'occuper les bouches rieuses de la Renommée. Dans un genre plus innocent, on cite l'aventure d'un haut personnage ci-devant politique et qui n'est plus que littéraire : séparé de sa femme pour incompatibilité d'humeur, il aurait été séduit par une amie obligeante, et l'heure du berger fixée aux ides d'août, au delà du Rhin. Le voilà parti à la suite de son hirondelle d'eau douce, le chef coiffé d'un madras pour préserver sa perruque des suites d'un moment d'abandon, il fait deux cents lieues d'une traite et tombe dans les bras... de sa moitié, qui le ramène en triomphe à Paris.

Il en est d'ailleurs des eaux comme de tant d'autres plaisirs que la mode vous oblige à chercher bien loin, lorsqu'on peut les trouver à sa porte sans fatigue et presque sans déplacement. Nous l'avons dit et ne saurions trop le redire, à quoi bon s'en aller dans le Nord et dans le Midi, à la découverte de chalets suisses, de villas italiennes, de kiosques turcs et d'eaux sulfureuses, lorsqu'Enghien, agrandi, transformé, embelli, tend les bras à nos Parisiens! Il est vrai qu'Enghien est privé de *roulette* et qu'on n'y voit pas d'autre tapis vert que celui de ses parcs et de ses jardins, mais mieux qu'à Bade, Wiesbad ou Carlsbad, on y trouve une collection très-variée de jolies ladies et de charmantes Parisiennes.

Il est dans la grande ville un endroit prédestiné, la villa du Parisien intra-muros, la joie de son cœur, la prunelle de ses yeux; je suis sûr que vous avez nommé le Jardin des Tuileries. Eh bien! ce lieu de délices, le refuge des vieillards, le paradis des jeunes mères et des enfants, peu s'en est fallu qu'il ne fût perdu pour eux. Pendant toute une journée il a été ouvert à tout le monde, au premier et dernier venu, ainsi le voulait la consigne, ou plutôt il n'y avait plus de consigne. Chacun entrait, allait, venait; celui-ci escaladant les grilles, celui-là enjambant les plates-bandes, quelques-uns même songeant déjà à utiliser le grand bassin comme eau de plaisance et à se mettre en costume de tableaux vivants. Vous concevez qu'après ces professions d'agrément les professions utiles devaient surgir : marchands de coco, vendeurs de trois-six, crieurs de journaux, distributeurs d'adresses, marchands de chiens, étalagistes, colporteurs de toutes sortes d'ustensiles, que vous dirai-je! on vit même, dans ce désordre affreux, arriver par files et par compagnies la grande armée des virtuoses ambulants, les racleurs de guitare, les joueurs de violon, les sonneurs de cor et le bataillon des culs-de-jatte traînant tout un orchestre en chariot; c'était parmi les passants et les habitués une grande surprise et une plus grande désolation : les cavaliers commençaient à se mêler aux piétons et les charrettes aux cavaliers. Pauvre jardin, quelle déchéance! Pourquoi, se disait-on, l'abandonner ainsi au piétinement, au sans-gêne et au sans-souci de la bande noire? Il y avait péril en la demeure, l'autorité le comprit; elle a compris, en outre, qu'en laissant les portes ouvertes à tous, c'était en définitive les fermer à encore plus de monde. Une promenade publique est un sanctuaire qui mérite d'être protégé.

Tandis que la foule, heureuse d'avoir reconquis son héritage, rentrait dans le jardin des Tuileries, l'Académie — autre sanctuaire — ouvrait ses portes à son monde d'habitués et de courtisans; mais, voyez le caprice! soit oubli, soit indifférence, le sanctuaire est demeuré parfaitement désert, et la vertu a été couronnée dans la solitude. Selon l'usage, le rare public qui assistait à la séance a été mis dans la confidence d'une foule de traits touchants d'actions d'un dévouement héroïque; c'est la partie la plus intéressante de la solennité. Après le couronnement des belles actions est venu le tour des beaux livres et des écrits dignes d'admiration. A la manière dont le rapport et le rapporteur glissent sur ce chapitre, on comprend que c'est là le côté faible de l'Académie et qu'il s'agit de vertus d'une authenticité plus contestable. On avait annoncé, et ce bruit avait trouvé un écho dans l'*Illustration* — que l'Académie avait réservé les plus belles fleurs de la couronne Montyon pour en décorer le front de plusieurs Corinnes; il n'en est rien, et les raisons profanes qu'on a données de ces prétendus choix n'étaient pas mieux fondées. Au contraire l'Académie a cédé en cette circonstance aux motifs les plus catholiques, puisqu'elle n'a couronné que des histoires édifiantes et chrétiennes. On ne la croyait pas si dévote.

Au théâtre Français, nous trouvons une pièce académique s'il en fut : le *Vrai Club des Femmes*, auteur M. Méry. Voici donc une manière de lionne du beau quartier, fort peu tigresse de sa nature, et qui, voyant ses soirées désertées par nos jeunes citoyens, imagine d'ouvrir un club féminin pour les arracher aux leurs; vingt têtes blondes et bouclées, aux yeux en coulisses, à la bouche perlée, trempent dans le complot. Vous verrez que ces messieurs viendront; la curiosité! Il n'y a pas de club sans présidente, ni de présidente sans sonnette et sans chapeau : double insigne que l'on remet, d'un consentement unanime, entre les mains de la vénérable et excellente madame Desmousseaux. Mais à peine a-t-elle entamé la discussion sur les droits de la femme et la tyrannie du pantalon, qu'un orchestre dissimulé prélude à des airs de danse, et tout finit par un cotillon. S'il faut en croire des indiscrets, M. Méry aurait d'abord donné à cette mince aventure les proportions de cinq actes, puis il l'aurait mise en trois, et finalement deux lui auraient paru suffisants. D'après notre imparfaite analyse, il est visible que sans le vers facile, élégant, harmonieux dont M. Méry a drapé son dialogue, la pièce était réduite à rien. Des caractères? Il n'y en a pas. Une intrigue? C'est trop vulgaire. Et s'il y avait une action elle empêcherait d'entendre les vers. C'est pourquoi les comédies de M. Méry ressemblent à tout, excepté à des comédies. Elles procèdent de l'épître, elles frisent la satire, elles sont bourrées de tirades et ne vivent réellement que par la grâce de l'épithète. La merveilleuse facilité de l'auteur se joue de tous les sujets, de tous les mots, de tous les styles. La fantaisie est son domaine et l'improvisation sa muse. Ces deux actes, où chaque vers rayonne comme un diamant et atteste l'habileté du lapidaire, n'ont été qu'un jeu et une distraction pour l'auteur et qu'un badinage sans conséquence; le public l'a bien entendu comme cela. Si la pièce a été bien *dite* ou récitée du bout des lèvres, qu'importe! Encore plus qu'à l'entendre, on se plaît à la voir; c'est-à-dire à voir la réunion des plus belles personnes de la Comédie française, les plus pimpantes, les plus florissantes, mademoiselle Denain, mademoiselle Favart, mademoiselle Luther, mademoiselle Worms, le vrai club des jolies femmes.

Maintenant, comme dit Méphistophélès à son maître Faust, veuillez, seigneur, prendre ce manteau tête de nègre, plantez-moi cette toque sur l'oreille et la dague au côté; mêlez-vous à une autre population, les *Libertins de Genève*, drame de M. Marc Fournier. Les *libertins*, ou amis de la liberté, s'intitulèrent ainsi plutôt par antiphrase que par respect pour l'étymologie. Ainsi des *Gueux* de Belgique et des *Jacques* d'Etienne Marcel, qui se faisaient gloire du nom de *brigands*. Les *Libertins de Genève* de la Porte Saint-Martin, c'est Calvin, c'est Michel Servet et son fils Donatien. Calvin, selon Jean-Jacques, fut un grand homme, mais c'était un homme; et pour tout dire, un théologien : un homme, c'est-à-dire un être faible et passionné; un théologien, traduisez : l'esprit orgueilleux, absolu, vindicatif et fort disposé à diviniser ses vices. Toute la pièce est là ou peu s'en faut. Calvin, l'homme fragile, s'est épris de la femme de Servet, qu'il a enlevée : et quand il vient établir ses prêches à Genève, il y trouve le mari trompé, et le dépouille de ses papiers les plus précieux. L'auteur veut, et nous le voulons bien aussi, que ce vol audacieux mette le pauvre Servet à la discrétion du réformateur. Servet provoqué à une discussion publique, ne peut la soutenir faute de papiers. Pour comble de disgrâce, son propre fils Donatien, fanatisé par Calvin, comme autrefois Séïde par Mahomet, est l'instrument de cette querelle théologique, de sorte que c'est le fils qui met le feu au bûcher qui brûlera le père. Cette situation affreuse est exprimée par Calvin en termes qui sentent sa bible : « C'est David qui tue Goliath. » Vous pensez bien que l'auteur recule ce fatal dénoûment de toutes ses forces, et son mélodrame fait de très-longs détours avant d'en venir là. Au moment d'être tué par David, Goliath le reconnaît et le tient pour son fils et pardonne à son épouse repentante. Cette pièce, dont la pensée est élevée, l'exécution hardie et le style châtié, a obtenu un succès qui la maintiendra longtemps sur l'affiche.

Le Gymnase a trouvé une veine de gaieté et peut-être une veine d'or avec le *Premier coup de Canif*; il est si bon de pouvoir rire quelque part aujourd'hui, et cela devient si rare! Ce soir-là, Numa s'appelait M. Boudinier, un mari modèle, qui adore sa *Laïde*, et que sa fidélité conjugale semble prédestiner au prix Montyon. Mais Boudinier, l'homme aux goûts pastoraux, se promène volontiers au Jardin-des-Plantes, et il y commet une imprudence : il accepte la proposition d'un sien ami, affreux libertin, qui l'invite à souper le lendemain en compagnie de deux grisettes. Comment Boudinier abuse sa femme sur ses véritables intentions au moyen d'un voyage simulé, et comment, parti des environs du quai d'Austerlitz, il aborde au café Anglais en passant par les carrières Montmartre, c'est un récit que nous ne saurions entamer, ces belles choses ne s'imitent point, et il faut les tenir de la bouche de Numa, qui les détaille avec un flegme, une finesse et un aplomb dont Arnal sera jaloux. Le souper commandé pour quatre, et le vin tiré, il faut le boire; mais personne ne se présentant, le prétendu rendez-vous prend les proportions humiliantes d'une mystification. Cependant un chasseur d'Afrique, mieux partagé, soupe avec une dame dans le cabinet voisin pendant que Boudinier s'efforce de dévorer son souper monstre à lui tout seul. O fureur! ô vengeance! la dame du mur mitoyen est madame Boudinier en personne; c'est elle qui va donner le premier coup de canif dans le contrat. Mais Boudinier en est quitte pour la peur, et le parchemin reste intact des deux parts. C'est un succès très-vif, très-joyeux et des plus légitimes.

Aux Variétés, nous n'avons eu qu'une représentation en peinture, un tableau vaste, compliqué, passablement attrayant et qui s'intitule *les Romains de la Décadence*. Dans cette confusion habilement disposée de torses et de jambes, les uns sont nus et les autres habillés; on admire à la fois des lignes pures, des contours suaves et des ajustements d'un bon style. L'enchevêtrement de tous ces corps nuit peut-être à la clarté de l'action; mais l'affaissement des attitudes, la pâleur des visages, les amphores renversées et le désordre des lits racontent la scène assez effrontément; aussi bien que le tableau de M. Couture. C'est une reproduction du fameux festin de Trimulcion. Il faudrait peut-être, pour compléter l'illusion, une bordure au tableau. Les feux de la rampe et le manteau d'arlequin donnent un encadrement insuffisant.

Est-ce là tout, et faut-il baisser ici le rideau sur notre semaine, n'offre-t-elle plus quelque autre menu fait digne de figurer dans nos annales? Quatre danseuses viennent de se marier, c'est un pas de quatre original qui a été exécuté dans la même journée à peu près et presque au même autel. Jadis Grimm et Bachaumont eussent inséré la nouvelle dans leur journal avec force points d'exclamations et autres marques de surprise; mais la nôtre ira à la postérité sans aucun commentaire. Ensuite, mariées ou non, nouvelles ou anciennes, les danseuses sont toujours des femmes plus ou moins légères.

Le Hâvre a eu ses régates, qui n'ont pas eu l'éclat des fêtes nautiques de l'an passé; on devait s'y attendre; les circonstances favorisent médiocrement toute espèce de sport, et ce n'est pas ici, comme le sonnet d'Alceste, où le temps ne fait rien à l'affaire. Les régates du Hâvre ont été littéralement criblées de rafales et d'averses. Cependant nos Parisiens s'y sont signalés par un beau fait maritime. L'événement mérite bien sa mention : l'*Atalante*, montée par huit Parisiens, a vaincu le *Rouge*, manœuvré par des rameurs anglais. Victoire d'autant plus glorieuse, ajoute notre correspondant, que nos jouteurs français avaient cassé un de leurs avirons pendant la lutte.

École nationale de Dessin, de Mathématiques et de Sculpture d'ornement.

Il y a eu cette semaine exposition publique des concours annuels de cette école dans les classes, dont nous donnons une vue intérieure. Fondée en 1766, sous Louis XV, l'École

gratuite de dessin et de géométrie, en faveur des arts mécaniques, commença une ère nouvelle pour la population laborieuse de Paris. Il n'existait à cette époque aucune école d'art ouverte gratuitement aux classes ouvrières. Les artisans ne trouvaient nulle part un centre de lumières et d'études pour les aider dans leurs travaux. Livrés à l'arbitraire de l'apprentissage, ou à des enseignements particuliers, ils marchaient à tâtons, au hasard, dans l'ignorance totale de ce qui avait précédé. De là les formes contournées, fantasques, les agencements disgracieux, l'exécution flasque et molle qui amenèrent la décadence de l'ornement sous Louis XVI. De là aussi l'introduction d'ouvriers allemands, hollandais, anglais, dans nos manufactures, où l'on comptait alors dix étrangers contre un Français.

L'École parvint rapidement à un haut degré de prospérité. En 1768, le roi lui fait don de trois maisons; deux ans après, il lui accorde par lettres patentes la propriété de l'amphithéâtre Saint-Côme, où elle existe encore aujourd'hui. Le roi lui accorde également des maîtrises et apprentissages pour les grands prix et accessit dans les six corps de métiers de Paris. Les princes, la noblesse, le clergé, les corporations s'empressent à l'envi de concourir, par des fondations perpétuelles ou annuelles, à cette œuvre d'utilité et de patriotisme. En entrant chez un maître pour y apprendre un métier, chaque apprenti était tenu de verser trois francs à la caisse de l'École, dont les revenus s'élevèrent bientôt de 45 à 50,000 francs. Les artistes payèrent aussi leur tribut. Les premiers peintres firent des modèles gratis; les plus célèbres musiciens donnèrent des concerts a l'Opéra au profit de l'École. La distribution solennelle des prix eut lieu pendant plusieurs années aux Tuileries, dans la galerie de Diane, sous la présidence d'un ministre.

Toute la fabrication de Paris ne tarda pas à se ressentir d'une telle impulsion. Le travail délicat des objets de luxe, leur fini précieux, attirèrent dans la capitale l'or des provinces et de l'étranger. C'est de cette époque que date la différence que l'on remarque entre le mauvais goût de l'invention, c'est-à-dire de la partie *artiste*, et l'admirable adresse de la main-d'œuvre. On pourrait suivre les progrès de la pra-



École gratuite de dessin, rue de l'École-de-Médecine. — Porte d'entrée de la Rotonde.

École gratuite de dessin. — Salle d'étude de la figure et de l'ornement pour les commençants

tique patiente, consciencieuse et adroite des artisans français, dans la marche progressive et toujours ascendante de l'École gratuite de dessin et de géométrie, dirigée d'abord par M. Bachelier, peintre, et complétée depuis par l'ouverture des classes du soir, par la création d'une école de sculpture, par l'introduction de l'étude de la plante vivante et de la bosse, par le cours historique d'ornement dessiné et démontré au tableau, par l'extension des classes d'adultes et des concours, etc., etc.

L'École et toutes les branches de son enseignement ont sans cesse répondu aux vœux de l'industrie : souvent même elles les ont devancés. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'ornement, qui joue un si grand rôle dans nos sociétés modernes, y a pris une grande importance et y est l'objet d'un encouragement spécial.

On l'a vu, s'inspirant de l'antique, ramener sous le crayon de l'architecte Percier, le goût des formes simples, pures, un peu arides, qui dominèrent dans la fabrication des meubles, des bijoux, etc., sous l'Empire et une partie de la Restauration.

Après 1830, la paix et l'affluence des étrangers à Paris rendirent l'ornement français cosmopolite. On imita le moyen âge, la renaissance, le moresque. Puis l'art déborda des palais dans la rue. Les maisons neuves se couvrirent de broderies, de sculptures, et ce nouvel essor, tout en embellissant la ville, créa une carrière lucrative à une foule de jeunes ornementistes dont l'École était devenue la pépinière.

L'ornement réclamait aussi son droit de cité dans l'industrie nouvelle des chemins de fer. L'année dernière, le sujet donné au concours pour le grand prix était l'ornementation d'une locomotive, destinée aux jours d'inauguration et de fêtes.

Cette année, c'est l'agriculture, nourrice infatigable des populations, qui faisait le sujet du programme.

L'enseignement de l'École, sympathisant ainsi avec les préoccupations de la société, rend au commerce et au pays d'immenses services, en ranimant le goût de l'élégance, de la variété dans les produits industriels, en entretenant le besoin des jouissances d'art qui élèvent et ennoblissent l'esprit public, et qui contribuent si puissamment à la prospérité de la nation.

C'est par le bon goût du dessin, du choix des ornements, que les étoffes, les bijoux, l'orfévrerie, la porcelaine, les tapisseries françaises ont victorieusement soutenu la concurrence de l'Angleterre sur tous les marchés de l'Europe, et l'École peut à bon droit revendiquer sa part de cette supériorité nationale.



Ecole gratuite de dessin. — Salle d'étude pour le modelage de la figure et l'ornement, d'après les plantes vivantes.



Ecole gratuite de dessin. — Salle d'étude pour le dessin et le modelage, d'après la bosse.

Revue agricole.

L'esprit d'agitation a passé de Paris dans les campagnes. Nos communes rurales ont leur petit Luxembourg et leurs capacités socialistes. Le docteur B*** vient de présenter à la Société nationale d'agriculture un projet relatif à la réorganisation du fermage sur des bases on ne peut plus radicales.

Tout propriétaire rural serait considéré comme fonctionnaire public; il doit à ce titre assurer les subsistances de la patrie.

Il doit donc cultiver lui-même, mais seulement lorsqu'il aura subi un examen public et obtenu un diplôme de capacité.

S'il ne cultive pas lui-même ou s'il est forcé d'avouer son incapacité, l'administration de sa propriété est à l'instant mise sous la tutelle de l'État.

M. le ministre de l'agriculture est le tuteur naturel de tous ces incapables.

A cet effet, il nommerait une commission de cultivateurs, de propriétaires et d'administrateurs capables, chargés de faire l'estimation de la valeur locative de l'immeuble mis en tutelle; à un jour indiqué, cette commission appellerait la concurrence des fermiers.

Mais le fermier étant lui-même, comme fonctionnaire public, agent de la République, cette concurrence ne s'exercerait pas sur le prix du fermage; elle n'aurait pour objet que de choisir le plus capable et le plus méritant. Les fermiers concurrents subiraient donc un examen, et la Commission prononcerait.

Si le fonctionnaire-fermier ne cultivait pas bien, il pourrait être destitué. Le projet ne dit pas s'il serait admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Pauvres propriétaires à peine échappés aux griffes de M. Proudhon qui se propose de les dépouiller, les voilà tombés sous la férule d'un docteur qui les envoie à l'école! Calculez l'âge le plus ordinaire où la Providence élève l'homme à la fonction de propriétaire, et figurez-vous les bancs d'une classe de tels écoliers travaillant à passer des examens chaque semestre et à gagner leur brevet de bachelier agricole!

MM. Freynat et Charles Mercanton s'emparant de ce blé produit par des propriétaires capables, le soumettent à un projet de *panification socialiste* auquel ils ont donné pour titre : *Pain pour tous.*

Le pain, disent-ils, devrait être aussi abondant que l'eau qui coule des fontaines. S'il en était ainsi chacun pourrait se le procurer facilement, tous pourraient vivre. (Nous ajouterons que M. de La Palisse ne manquerait pas de ressusciter.)

MM. les inventeurs du *Pain pour tous* estiment qu'en tenant compte des femmes, des enfants et des vieillards, tout Français doit consommer pour 70 fr. de pain.

On imposerait donc chaque Français au payement de 70 fr. par an; moyennant quoi, le gouvernement établirait des boulangers, *fonctionnaires publics*, qui confectionneraient le pain dans des boulangeries communales, d'où il s'écoulerait aussi abondant que l'eau du fleuve où chacun peut puiser à sa soif, et où chacun, soit dit en passant, ne puise guère, grâce à la propriété que possède le sol français de nous donner du vin à bon marché.

L'État, bien entendu, aurait le monopole du blé et du pain.

Le pain national sera le même pour tous, agréable et substantiel; il ne peut y avoir de pain privilégié et aristocratique, ce qui n'empêchera pas, par exception au principe, la fabrication d'un pain de fantaisie, qu'on pourra se procurer moyennant supplément.

Tous les ans l'Assemblée nationale fixera le prix auquel l'État achètera le blé aux propriétaires.

« Voilà notre idée, qu'on la juge, » disent en terminant MM. Freynat et Mercanton, qui du moins paraissent des hommes de bonne foi. Nous leur conseillons d'aller la soumettre au pacha d'Égypte, ou d'attendre que le Paraguay ait replacé à la tête de son gouvernement un nouveau docteur Francia.

Les républicains de la veille n'avaient pas assez d'encre et assez d'allocutions à répandre contre les fonctionnaires trop nombreux du gouvernement renversé, et le système qu'ils tendraient à établir aujourd'hui revient à constituer chaque profession en une corporation de fonctionnaires publics. Cela rappelle l'innocente manie des légitimistes de 1815, qui, après avoir déclamé contre les *décorés* de l'Empire, voulurent à leur tour être décorés, et inventèrent l'innocent emblème du Lis, avec quatre-vingt-six combinaisons de couleurs au ruban, pour les quatre-vingt-six départements.

A côté de ces extravagances, voici une idée utile mise en avant par le journal d'*Agriculture pratique*, le journal du docteur Bixio, l'honorable représentant qui a si bien fait ses preuves de courage et de patriotisme aux journées de juin. Un article signé Pommier, dans le numéro de juillet, signale une choquante inégalité entre les moyens fournis par l'État pour faciliter le mécanisme du crédit commercial, et ceux dont peut disposer le crédit foncier. Une simple récapitulation de chiffres le fera comprendre.

Dans l'état actuel des choses un négociant qui possède pour 100,000 fr. de café, de savon, ou de toute autre marchandise peut, au moyen d'un acte de nantissement qui lui coûte 2 fr. 50 c., trouver un consignataire qui lui avancera 50 ou 60,000 fr. Que le propriétaire d'un domaine rural d'une valeur de 100,000 fr., se présente pour obtenir sur cette garantie la même somme de 60,000 fr., il aura à payer :

1° Droits d'enregistrement	1,320 fr.
2° Honoraires du notaire.	300
3° Frais de transcription, quittances, bordereau, etc.	130
	1,750 fr.

Ainsi avec un gage plus certain que le café ou le savon, il sera obligé *sept cent* fois plus pour se procurer la même somme. Rien aujourd'hui ne peut justifier cette inégalité. On pouvait tout au plus la concevoir alors que la propriété foncière constituait une espèce d'aristocratie; mais aujourd'hui que les droits politiques appartiennent à tous, que le but est d'appeler tous les citoyens aux bienfaits de la propriété, ne serait-ce pas aller contre ce but essentiellement démocratique que de maintenir sur des actes conférant la terre en nantissement d'un emprunt, des formalités et des droits qui rendent impossible ou ruineux l'usage de ce nantissement?

Parlons de la pomme de terre (rassurez-vous, ce n'est pas de sa maladie que je veux vous entretenir : si le sujet n'est pas épuisé pour les savants agronomes, il y a longtemps qu'il a épuisé la patience du lecteur). La Société d'encouragement avait persévéré à poser la question de la panification de cet auxiliaire des céréales; elle vient de décerner à M. Émile Martin un prix d'encouragement de 2,000 fr. L'heureux encouragé avait pour concurrent M. Clerget, fondateur d'une Société par actions appelée *Parmentière.*

M. Clerget, pour arriver à la solution du problème, commence par convertir la pomme de terre en une farine analogue à celle du froment. Il la découpe en tranches qu'il soumet à un long séjour dans l'eau sous une pression très-énergique. On sèche à l'air chaud et l'on obtient quelque chose qui ressemble à des bribes de parchemin racorni. On n'a plus qu'à moudre au moulin. La Société d'encouragement a reproché à cette farine de n'être ni assez blanche pour être ajoutée à la farine de froment qui sert à faire du pain blanc à Paris, ni assez bon marché pour être mélangée avec les farines bises. Un reproche bien autrement grave, c'est que le lavage enlève une partie notable de la matière azotée.

M. Martin a reconnu qu'un lavage avec une solution très-faible de carbonate de soude pourrait, sans une augmentation sensible de dépense, enlever à la fécule sa saveur amère et nauséabonde. On comprend l'importance que peut avoir ce procédé pour la fabrication des pâtes alimentaires, le tapioka ordinaire, etc., etc. Il s'est de plus occupé d'établir un mélange de pommes de terre cuites et de fécule qu'il destine à être introduit dans la farine de froment pour la fabrication du pain.

A qui profiteront les travaux de ces deux inventeurs? qui le dira? Quant à nous, nous espérons que les boulangers n'y chercheront point un moyen de falsifier le pain de froment. Nous sommes certain que ces mélanges ne seront jamais accueillis par la ménagère qui fabrique le pain de campagne. Elle continuera, comme par le passé, à servir à son mari et à ses enfants les pommes de terre dans un plat à côté de la miche de pain de farine, et tous les estomacs s'en trouveront bien.

Quand cesserons-nous de voir des hommes ingénieux et savants faire fausse route et s'épuiser en investigations d'une utilité si contestable? Visons avant tout à une production plus abondante et moins coûteuse de la viande et du blé. Rappelons-nous sans cesse que M. Dumas, l'illustre chimiste, a proclamé le blé : l'*aliment moyen* le plus convenable à l'espèce humaine, l'*unité alimentaire la plus pratique et la plus philosophique à la fois.* Il n'a professé qu'une estime assez médiocre pour la pomme de terre.

Et savez-vous ce qui arrive aujourd'hui à ce tubercule que les agronomes d'Europe ont été enlever à sa végétation pacifique dans l'ancien royaume des Incas? Rassasié de tous les panégyriques dont il a été l'objet dans les sociétés de savants et d'économistes, ou peut être terrifié par les propos imprudents que les doctes agronomes tiennent beaucoup trop haut sur sa maladie, ou, ce qui serait plus probable encore, assoupi profondément par le charme de toute cette éloquence, devinez quelle résolution il vient de prendre : celle de renoncer à la lumière mondaine, de croître et de multiplier humblement sous le sol, sans plus donner par ses fanes signe d'existence extérieure qui puisse le dénoncer à l'homme. La pomme de terre s'insurge contre les grandes lois que l'homme prétend imposer au règne végétal.

Quoi de plus contraire en effet aux idées reçues qu'un développement de végétation souterraine sans la production de tiges ni de feuilles à l'extérieur, chez des plantes qui, normalement, sont pourvues de ces organes? Le fait tout extraordinaire qu'il paraisse est pourtant certain. On l'a observé, il y a quelques années, sur une variété de pommes de terre, qu'à cause de cette singularité on a nommée *hétéroclite;* mais ce n'est pas la seule. M. Élizée Lefèvre vient d'annoncer qu'il a été témoin d'un fait semblable sur la pomme de terre Marjolin. Il en avait fait planter au mois d'août dernier dans les environs de Paris; ces pommes de terre ne donnant encore aucun signe de vie vers la fin de septembre, il les fit retourner, et, à sa grande surprise, il trouva de jeunes tubercules en assez grande quantité autour des tubercules mères qui étaient déjà entièrement décomposés. Des faits analogues et plus concluants se sont plusieurs fois présentés à M. Masson, jardinier de la Société centrale d'agriculture de la Seine, dans des essais de culture tardive. Il a vu les jeunes tubercules se former, grossir et atteindre leur volume normal, sans le secours de tiges qui avaient été de très-bonne heure désorganisées par le froid.

Mentionnons aussi d'autres infractions, non moins importantes, au code de végétation que MM. les savants avaient daigné formuler. Ouvrez leurs livres, vous trouverez que les plantes à fleurs doubles, et particulièrement les arbres, sont condamnés à une perpétuelle stérilité et qu'on ne peut les propager que par la greffe et les boutures; vous y trouverez encore que les variétés produites par la culture ne se conservent pas par les semis. Voici venir M. Camuzet, chef de carré au jardin du Muséum dans la section des arbres fruitiers, qui nous déclare que tout cela ne doit être admis comme vrai que dans une certaine mesure.

Il y a quelques années, M. Camuzet ayant trouvé quelques fruits parfaitement conformés sur un pêcher d'Ispahan, à fleurs doubles, imagina d'en semer les graines; elles levèrent et produisirent des individus également à fleurs doubles, dont les fruits nouèrent et mûrirent. Nouveaux semis de la part de notre horticulteur, qui est arrivé ainsi à la deuxième génération sans observer aucun changement dans la transmission des caractères de la variété. Le pêcher nain et le pommier à bouquets de la Chine, à fleurs doubles, lui présentèrent des résultats tout à fait analogues.

Ce n'est pas tout : à force d'expérimenter sur les semis, M. Camuzet a reconnu que l'*amygdalus Georgica*, le pêcher de Georgie, cité par tous les botanistes comme une excellente espèce, n'est ni plus ni moins qu'une variété à fleurs plus blanches du pêcher nain; ainsi, voilà tout à la fois, fait observer M. Naudin, une espèce botanique déchue de ses titres et réduite à l'état de simple variété, et une variété créée artificiellement par la culture qui prend tous les caractères assignés à l'espèce, et surtout le principal, celui de se reproduire identiquement par la voie des semis.

Nous terminerons par quelques considérations fort sages de madame Millet-Robinet sur la condition des femmes de cultivateurs. Assez de femmes ont réclamé l'entrée du club et du forum, en voici une qui possède un vrai savoir, une vive et forte intelligence et qui, cependant, se contente de formuler un vœu tout à fait dénué d'ambition et vraiment acceptable par le sexe du côté duquel est la barbe.

Dans les ménages de cultivateurs, dit-elle, il n'en est pas comme dans la plupart des ménages des villes, où la femme, n'ayant pas de rôle actif à jouer, a peu ou point d'autorité dans les affaires de la famille. Il en est tout autrement à la campagne; la femme est une des parties actives de l'exploitation; elle est le gardien du foyer domestique et du petit trésor que possèdent presque tous les paysans. Si l'homme est la grande roue du moulin qui fait marcher la meule, la femme est la meule, et rien ne peut s'accomplir sans son action; jamais on ne fait une grande ou une petite affaire sans qu'elle soit appelée à la discuter; son consentement ou son refus ont une valeur au moins égale à l'opinion du mari. La femme casanière, ignorante, ne voit que ce qu'elle *récolte immédiatement* et nullement ce qu'elle *pourrait récolter* en changeant sa manière de faire ou celle de son mari. Sa prudence naturelle, mais exagérée, l'arrête et elle préfère cette médiocrité, qui lui est connue, à tout ce qu'on pourrait lui promettre de mieux; par sa nature elle est timide et se fait un monstre de tout ce qui lui est inconnu. Cette manière de voir s'étend à tout; il est aussi difficile de lui faire changer le procédé qu'elle emploie pour recueillir la crème du lait de ses vaches, que de lui faire accepter l'ensemencement d'un champ en luzerne ou en trèfle plutôt qu'en blé. Et la première réponse à la proposition de cette importante et fondamentale amélioration est celle-ci : Qu'est-ce que nous mangerons, si nous avons du trèfle au lieu de blé?

Si je tourne les yeux sur les femmes des gens plus éclairés qui se livrent à une agriculture bien entendue, je trouve souvent aussi peu d'instruction agricole et plus d'incapacité encore pour tirer un parti profitable des riches produits que donne à la ménagère la bonne culture de son mari. Ici la femme, qui a une immense influence sur les affaires de la famille, s'oppose à ce que son mari adopte des améliorations dont quelques relations avec des gens éclairés lui ont fait sentir l'importance. Là une femme, bien élevée sans doute sous d'autres rapports, est tellement ignorante de ses devoirs de ménagère agricole, qu'elle ne peut jouer le rôle auquel elle est appelée; et son mari, loin de trouver le moindre encouragement à ses intelligents et actifs travaux, est souvent rebuté par l'indifférence ou l'ignorance de sa femme. Au lieu de trouver en elle un collaborateur, il ne trouve souvent qu'un obstacle à son séjour à la campagne et une société insignifiante pour lui, puisqu'il ne peut s'entretenir avec elle de ce qui remplit sa vie et soutient son existence et celle de sa famille

C'est à nous, femmes d'agriculteurs, à alimenter la lumière qui jaillit des études et de l'expérience de nos maris; c'est à nous de concourir et de participer à la prospérité du premier des arts. Mettons-nous en état de faire prospérer la famille par un emploi judicieux, profitable et éclairé de tout ce qui dépend du beau domaine de la ménagère. Notre rôle est grand et digne et s'il n'est pas bien rempli, l'agriculture, cette première richesse nationale, restera stationnaire ou marchera avec une lenteur dont nous serons coupables; car si la femme n'est pas appelée aux mêmes travaux que l'homme, elle seule peut les compléter et les lier entre eux.

Demandons à l'Assemblée nationale qu'on établisse sur de larges bases des écoles pour les jeunes filles, qu'on y professe d'abord un cours sur la *tenue du ménage*, puis un cours d'*agriculture appropriée aux femmes*, et que ces cours soient introduits dans toutes les pensions de jeunes filles qui sont placées, par la loi, sous la surveillance du ministre de l'instruction publique.

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Chronique musicale.

Le mois d'août n'a pas manqué, malgré tout, de nous ramener, cette année comme tous les ans, les concours du Conservatoire de musique; et l'empressement habituel des artistes et amateurs à se rendre à ces intéressantes séances publiques, a été ce qu'il était auparavant. C'est qu'en effet le spectacle de ces luttes pleines d'émulation, livrées par

de jeunes talents devant un auditoire nombreux et tout prêt à se laisser vivement impressionner, a toujours quelque chose de neuf et de piquant. Il y faudrait bien peu de chose de plus, peut-être, pour y reconnaître une parfaite analogie avec ces fêtes brillantes de l'antiquité, dont le souvenir est si cher à tout ce qui possède un cœur et un esprit d'artiste.

Conformément aux lois qui régissent l'École, les concours annuels se divisent toujours en deux catégories: la première ne comprend que les séances à huis clos, et n'intéresse que l'intérieur de l'établissement ou celui des familles. Nous ne parlerons que de la seconde, qui s'adresse au public tout entier, et dont les résultats proclamés par un jury spécial et certes très-compétent, n'en sont pas moins sujets à une sorte de contrôle général, de sanction empreinte d'un certain caractère de solennité, très-propre à exercer une grande influence sur l'avenir des vainqueurs et même des vaincus.

La première séance publique a été remplie, et très-amplement, par le concours de piano. Trente-huit concurrents sont entrés en lice : quatorze hommes et vingt-quatre femmes. Seulement en présence d'une telle quantité de futurs et futures professeurs, et en considérant que la progression numérique va croissant chaque année, on se demande s'il y aura assez d'écoliers dans le monde pour qu'une juste proportion puisse être gardée entre ce qu'on peut appeler la production et la consommation musicale. Quoi qu'il en soit, le concours de piano a été presque aussi brillant que nombreux. Parmi les hommes, M. Portehaut, élève de M. Zimmermann, a remporté le premier prix; le second a été partagé entre MM. Lazare, élève de M. Zimmermann, Prévot, élève de M. Laurent, et Wieniawski, élève de M. Zimmermann. MM. Gaix de Mansour, élève de M. Laurent, Thurner et Monturat, élèves de M. Zimmermann, ont obtenu un accessit en partage. Un fragment de la sonate de Hummel, en *fa* mineur, était le morceau préparé d'avance que ces élèves avaient à exécuter. Le morceau à lire à première vue, composition d'une élégance peu commune, est attribué à la plume de M. Batton. Parmi les femmes, le premier prix a été décerné en partage à mesdemoiselles Aubrio et Dejoly, toutes deux de la classe de M. Herz. Cette classe est tenue depuis deux ans par son suppléant, M. Marmontel. Le second prix a été partagé entre mesdemoiselles Desfourneaux, élève de madame Coche, Lascabanne et Émilie Leroy, élèves de M. Herz (Marmontel). L'accessit a été obtenu en partage par mesdemoiselles Roux, élève de madame Coche, Charron, élève de M. Herz, et Blanchard, élève de madame Coche. Le morceau de concours pour les femmes était le premier morceau de la sonate de Chopin, œuvre 58. Le morceau de lecture est également attribué à M. Batton. Cette séance, exclusivement employée à entendre des pianistes, n'a pas duré moins de huit heures. C'est le cas de répéter le fameux mot d'Odry : « Ceux qui aiment cette note-là ont dû être bien contents. »

La seconde journée a été remplie par le concours de violoncelle et celui de violon. Comme d'ordinaire ç'a été une des séances les plus émouvantes. Le cinquième concerto de Romberg était le morceau que les violoncellistes avaient à exécuter. Le premier prix a été donné à M. Allier, élève de M. Franchomme; le second à M. Tolbecque, élève de M. Vaslin; l'accessit à M. Guéroult, élève de M. Franchomme. Les jeunes violonistes ont dignement soutenu la haute renommée de notre école française de violon, de cette école qui a produit et continue à produire les principaux éléments de l'admirable orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire, devant lequel la science allemande, avec toute sa sévérité, et le *brio* italien, avec tout son orgueil, sont obligés de s'incliner respectueusement. Aussi le jury du concours de violon n'a pas cru pouvoir se tirer autrement d'embarras, en face d'une réunion si brillante de jeunes lutteurs, qu'en décernant d'un seul coup trois premiers prix à MM. Portehaut, élève de M. Alard, Altès, élève de M. Habeneck, et Reynier, élève de M. Massart. Le second prix a été partagé entre MM. Chéri, élève de M. Massart, et Labatut, élève de M. Habeneck. L'accessit a été donné en partage à MM. Gout et Bertrand, élèves de M. Girard, et Garcin, élève de M. Alard. On ne saurait trop redire de quelle manière vraiment remarquable tous ces virtuoses, tout novices qu'ils sont, ont exécuté le morceau de concours, qui était le vingt-neuvième concerto de Viotti, lettre I.

Le concours de chant a occupé la troisième séance. Douze hommes et vingt-trois femmes y ont pris part. On a remarqué avec regret l'absence presque complète des voix de ténor. D'où cela peut-il venir? Ce genre de voix se perd-il en effet en France, ou bien l'administration, particulièrement chargée de veiller à la conservation de tout ce qui concerne les beaux-arts, ne fait-elle pas ce qu'elle devrait à cet égard? Toujours est-il que si, on n'y veille avec soin et promptement, d'ici à peu de temps on sera peut-être privé d'entendre les plus beaux chefs-d'œuvre lyriques, faute de ténor, car d'année en année les classes du Conservatoire en produisent un plus petit nombre. En revanche les barytons abondent. Les prix, parmi les hommes, ont été décernés de la manière suivante : le premier à M. Ribes (baryton), élève de M. Bordogni; le second à MM. Balanqué (basse profonde), élève de M. Duprez, et Maillet (baryton), élève de M. Galli; l'accessit à MM. Comte (baryton), élève de M. Révial, et Leroy (ténor), élève de M. Ponchard. Ainsi donc un seul ténor s'est fait distinguer à ce concours de chant; encore faut-il ajouter que, quoique d'une nature agréable, son organe n'est doué que de ressources malheureusement trop restreintes pour en faire un véritable chanteur dramatique. M. Ribes, qui a obtenu seul le premier prix, et à l'unanimité, est déjà un artiste presque accompli. Parmi les femmes, mademoiselle Duez, élève de madame Damoreau, a obtenu le premier prix; le second a été partagé entre mesdemoiselles Montigny, élève de M. Bordogni, et Borchardt, élève de M. Révial; l'accessit a été donné en partage à mesdemoiselles Séguin, élève de M. Garcia, et Lefebvre, élève de M. Banderali.

La quatrième séance a été consacrée aux concours des instruments à vent. Sur six concurrents pour la flûte, M. Abrit a obtenu le premier prix, M. Hermant le second, M. Ferret l'accessit; tous trois sont élèves de M. Tulou. Le hautbois a eu cinq concurrents : le premier prix a été décerné à M. Boulu, le second à M. Barthélemy; tous deux élèves de M. Vogt. Cinq concurrents également se sont disputé les prix de clarinette: M. Paris a remporté le premier, M. Guyard le second, MM. Francin et Hert l'accessit; tous sont élèves de M. Klosé. Pour le basson il n'y a pas eu de premier prix. Sur trois concurrents, élèves de M. Barisel, M. Croisier a obtenu un second prix, MM. Julien et Cior ont partagé un accessit. La classe de cor de M. Gallay a fourni cinq concurrents : le premier prix a été décerné à M. Vauchelet, le second à MM. Bonnefoy et Schlottmann, l'accessit à M. Bonnefoy second. Il n'y a eu que deux concurrents cette année pour le cor à pistons. Le jury n'a décerné qu'un second prix à M. Massart, très-bon élève de M. Meifred. Il n'y a pas eu non plus de premier prix de trombone; sur cinq concurrents, élèves de M. Dieppo, un second prix a été donné en partage à MM. Lavoye et Sicot. La classe de trompette n'a présenté aucun concurrent. Cela tient à ce que les élèves de cette classe appartiennent tous ordinairement à quelque corps militaire, et qu'en ce moment le service est tellement pénible qu'il ne leur laisse pas le temps de s'occuper de perfectionner les études de leur instrument.

Le concours d'opéra-comique, qui a rempli la cinquième séance, a signalé quelques sujets qui promettent beaucoup dans l'avenir. Nous mentionnerons particulièrement M. Maillet, qui a dit avec un talent tout à fait remarquable les scènes principales du rôle du *Maître de Chapelle*. Il est élève de M. Moreau-Sainti. Il a obtenu le premier prix en partage avec mademoiselle Meyer. Cette dernière est de la classe de M. Morin, suppléé depuis quelque temps par M. Duvernoy. Elle a dit d'une manière charmante une scène du *Tableau parlant*. Le talent de mademoiselle Meyer se distingue surtout par beaucoup de grâce et de naturel. Trois élèves ont partagé le second prix : M. Ribes, en jouant quelques scènes de Figaro du *Barbier de Séville;* mademoiselle Decroix, qui s'est fort bien tirée du rôle de Gertrude dans les fragments du *Maître de Chapelle*, et mademoiselle Vosse, à qui plusieurs scènes du *Diable à Quatre* ont valu un succès très-flatteur. L'accessit a été donné en partage à MM. Carvalho, Coulon et Carman.

Le concours de harpe a ouvert la sixième séance. Trois élèves de la classe de M. Prumier y ont pris part. Un seul second prix a été décerné à mademoiselle Binet. Puis est venu le concours de grand opéra. Le premier prix est encore échu à M. Maillet, qui avait déjà obtenu le premier prix d'opéra-comique et un second prix au concours de chant. M. Maillet s'est montré acteur plein d'intelligence et même d'originalité, par la manière dont il a interprété les scènes de folie du deuxième acte de *Charles VI*. Le public l'a chaleureusement applaudi, et c'était de toute justice. On sent qu'une vocation véritable l'appelle aux succès du théâtre. Nous avons appris, en effet, qu'il est entré au Conservatoire il y a un an à peine, en renonçant à l'étude des lois à laquelle le destinait sa famille. Il est au reste fort jeune et peut encore beaucoup acquérir. Mademoiselle Meyer, qui avait partagé le premier prix d'opéra-comique avec M. Maillet, a obtenu le second prix de grand opéra, en jouant d'une façon très-distinguée le rôle d'Alice dans les scènes du cinquième acte de *Robert le Diable*. L'accessit a été donné en partage à mademoiselle Duez, qui a dit assez bien le rôle de Desdemone dans le troisième acte d'*Othello*, et à mademoiselle Séguin, qui s'est assez bien acquittée également du rôle de Léonor dans le quatrième acte de la *Favorite*.

Enfin, et bien que cela n'entre pas précisément dans notre sujet, nous nommerons, pour compléter la liste, les élèves qui ont remporté les prix au concours de tragédie et de comédie. Celui-ci a terminé la série des séances publiques du Conservatoire. Il n'y a pas eu de premier prix pour la tragédie; le second a été décerné à mademoiselle Lévy, et l'accessit à mademoiselle Fix. M. Thiron a obtenu le premier prix dans la comédie; le second a été partagé entre mesdemoiselles Billaut, Fix et Lemerle; l'accessit entre M. Thiboust et mademoiselle Coblentz. Si notre confrère, chargé de rendre compte de ce qui regarde les théâtres littéraires, veut bien nous permettre de dire notre avis, quoique musicien, nous pensons que le théâtre de la République doit trouver parmi ces lauréats et lauréates d'excellents pensionnaires.

G. B.

Correspondance.

— Madame S. D. à Toulon. Permettez-nous de faire nos affaires comme nous l'entendons, même au risque de faire pitié à ceux qui l'entendent autrement que nous, par des motifs trop peu désintéressés. Nous avons refusé votre *Nouvelle* aussi poliment que nous le devions; votre dépit est injuste, mais il n'altère pas notre reconnaissance pour l'offre que vous nous avez faite. Quant à vous rappeler cette offre, en temps favorable, nous voyons bien que ce serait peine perdue, et nous nous résignons en finissant comme vous : *Salut et fraternité*. — Sans plaisanterie!

— M. D. à Paris. Nous avions pensé, monsieur, à faire ce que vous voulez bien nous conseiller; mais la crainte de donner des dessins qui ont perdu en grande partie leur intérêt, et qui ne peuvent le retrouver que dans un cadre nouveau et dans l'ensemble, cette crainte nous a arrêtés. Quelques lettres exprimant le désir de recevoir les *Journées de la Révolution*, comme complément de l'*Illustration*, nous ont fait prendre le parti de les donner à ceux qui renouvellent leur abonnement pour un an. Nous ne pouvons mieux faire ni faire autrement; et nous le regrettons, si c'est un regret pour vous, monsieur.

— M. G. de B. nous envoie un moyen de relever les finances et de restaurer le mouvement commercial. Sa lettre est spirituelle, mais son moyen n'est pas d'un moraliste sévère. Il propose de rétablir les jeux publics et particulièrement la *roulette*. — L'État, dit-il, y gagnerait un impôt; la ville des étrangers; les riches des plaisirs; les pauvres du pain. Et il ajoute : *Qu'on se le dise*. — La lettre n'est pas datée de Francfort; mais l'idée en sort, qu'elle y retourne.

— M. B. à Guéret. Que n'avons-nous reçu ce dessin plus tôt, monsieur! Il est vrai qu'il a fallu le temps de le composer et d'y mettre les couleurs. C'est un petit tableau chinois d'une grande naïveté, qui vient malheureusement trop tard et qui perdrait de son prix, d'ailleurs, imprimé en noir dans l'*Illustration*, sans l'agrément de la peinture. On voit bien, comme vous dites, monsieur, que vous n'avez pas appris, mais soyez certain que ceux qui ont appris ne feraient pas un dessin comme celui-là.

Album Moldo-Valaque.

(3e Article.)

LE BOUDCHJESCH.

De savants religieux, historiens de l'invasion mongole, racontent qu'un des plus formidables lieutenants de Gengis-Kan était *Boudchjesch*, un de ses nombreux gendres! L'apparition de ce farouche capitaine sur le plateau de la grande Valachie, où il pénétra vers la fin du quatorzième siècle à la tête de ses hordes victorieuses et par la plus effroyable des anfractuosités des monts Crapacks, laissa sur la terre Roumoune, et jusque dans la capitale, une telle terreur, qu'aujourd'hui encore, après plus de 500 ans écoulés depuis l'irruption tartare, le souvenir du chef qui la commandait s'est en quelque sorte identifié dans la montagne elle-même, et quand l'étranger demande, à Bucharest, quel est le nom de ce pic gigantesque qui par tant de journées diaphanes et sereines semble encore se dresser contre le repos de la ville opulente et tranquille, chaque passant étonné que son nom ne lui soit pas connu, répondra : « Ce géant » de pierre, mais, c'est Boudchjesch!... »

BUCHAREST,

Capitale de la principauté de Valachie.

Seront-ils? ou ont-ils été?

Telle est la question que tout profond observateur politique, ami des Valaques, s'adresse quand il a longtemps vécu au milieu des habitants de cette grande et intéressante cité!...

A voir le riant visage de ces femmes si séduisantes et si belles, l'air élégant et martial de ces hommes qui passent, on s'écrie... *Mais, c'est la jeunesse!...* Bientôt, hélas! à la vue de ces vieillards à barbe blanche, aux longs habits orientaux, à la physionomie impassible, on se dit : *Mais non, tout est fini!...*

En effet, c'est entre ces deux puissances, la *mort* et la *vie*, qu'a lieu, là, le duel auquel, vous étranger, ami de leur hospitalité, de leurs coutumes bienveillantes et douces, vous n'assistez qu'en tremblant!

Vous entendez les brillants récits de leur histoire, vous voyez tour à tour les yeux s'enflammer ou s'attendrir au souvenir de leurs héros, tout vous ravit, tout vous transporte à l'idée de leur glorieuse nationalité; tout à coup tout s'affaisse... le protectorat des Russes est le fantôme devant lequel tout espoir disparaît... Quel sera donc enfin le résultat de ces luttes inégales, et qu'oser prédire de l'avenir d'un pays qui, à tant d'autres époques, présidait, par ses universités savantes, à l'éducation de la Russie naissante, et où, aujourd'hui, avec tout l'or des boyards, on ne peut, grâce au protectorat, donner à aucun enfant riche et noble une éducation suffisante?

Mais l'Allemagne et la France sont là.

Et puisque, depuis quelques années, la sollicitude éclairée et prévoyante des familles exige que le fils à douze ans, la fille à dix, fuient, à travers les larmes des pères et mères, le toit sous lequel ils naquirent, pour aller recevoir à Berlin, à Dresde, à Munich, à Vienne, à Paris, des leçons que la Russie cherche non-seulement à rendre incomplètes au dedans, mais le plus souvent encore à empêcher au dehors; faisons des vœux pour que les semences d'une éducation reçue aux pays de liberté, développée aux inspirations du sens national et patriotique naturel aux Valaques, porte bientôt, en politique, tous les fruits précieux dont la Romanie est si digne de jouir!

Bucharest est une importante cité; on y compte près de 90,000 habitants; c'est, en général, une ville de luxe et de plaisir! Son nom, qui dérive du mot valaque *boukour* (joie) l'indique. Ainsi que Naples, ville aussi de volupté, elle est assise près des volcans; la fréquence des tremblements de terre a même déterminé les habitants, dans les dernières années, à n'y bâtir que des maisons à un étage; de cette manière, la population se trouve répartie sur une très-vaste échelle. Il y a des quartiers, les *Mahallas*, où il n'est pas rare de voir chaque famille, même les plus modestes, en possession d'une maison qu'elle occupe à elle seule. Chacun y a son jardin, et si le pavé des rues permettait alors aux riches et nombreux équipages d'y mieux circuler, on pourrait sans quitter la ville, et à raison même du grand nombre d'habitations ornées d'arbres et de fleurs, y trouver, dans l'intérieur des murs, une des promenades pittoresques les plus agréables qui se puissent faire en Europe.

Bucharest rappelle beaucoup Madrid, et cette grande affinité entre les deux capitales s'explique par cette circonstance, que dans l'une le passage des Turcs, dans l'autre le passage des Arabes, ont laissé à chaque pas quantité d'usages, de costumes et même de monuments orientaux!

Quelquefois cependant la scène change, et les teintes de l'Orient font place aux tableaux les plus désespérés de la

nature septentrionale. Aucune montagne n'arrêtant, dans leurs cours, les terribles vents de *kriwatz* (nord-est) connus là *sous un nom russe*, comme toutes les choses venant de cette direction redoutée, le thermomètre descend vers Noël jusqu'à 25 degrés au-dessous de zéro! Là, alors, où quatre mois auparavant florissait la vigne abondante, on passe emporté sur cinq à six pieds de neige dans des traîneaux sibériens. Bucharest, la ville de l'Orient, revêt, pour plusieurs semaines, la physionomie d'Archangel; mais bientôt elle s'en console, *la rusée et fraîche odalisque*, en se laissant entraîner, ou à de brillants bals, à l'archet des émules de Strauss, ou dans d'attrayantes mascarades qui lui portent à l'oreille des sons aussi soyeux comme les plus fins dominos de Venise!...

KHAN ET COUVENT DE SAINT-GEORGES.

C'est dans ce monastère, situé au centre même de la ville de Bucharest et presque entièrement détruit par le terrible incendie du jour de Pâques 1847, que les princes indigènes valaques reçoivent leur investiture, et qu'après eux, à dater de 1716, les princes du *Fanar*, désignés par la Porte-Ottomane pour régner sur ces provinces, prenaient aussi possession de leurs offices!



Pics du Boudchjesch, d'après M. Doussault.

Le nom de ces derniers princes, *Fanariotes*, ne rappelle que trop, hélas! quels furent leur arbitraire, leur démoralisation, leur cupidité, leur astuce. Toutefois, empressons-nous de le dire, c'est à quelques-unes des traditions qu'ils ont introduites, et, notamment, à la langue grecque, importée par eux dans les principautés, que les Moldo-Valaques sont en partie redevables aujourd'hui des lumières, de la finesse, de l'atticisme qui les distinguent. Rencontrant en effet dans le grec, comme ils l'avaient déjà tout naturellement trouvé dans leur propre langue par le latin, le plus riche complément *d'études d'humanités*, ils ont été merveilleusement disposés à entrer à pleines voiles dans toutes les idées, dans toutes les habitudes de la civilisation moderne, et cela par l'extrême facilité avec laquelle ils parlent la langue française. Il existe une autre conséquence naturelle de tous les avantages dont nous venons de parler; c'est que l'accent que la plupart de nos voisins les plus rapprochés, tels que les Anglais, les Italiens, les Suisses, conservent toujours, et d'une manière si prononcée, en parlant notre langue, les Valaques et les Moldaves ne l'ont pas! Non-seulement ils parlent le français de la manière la plus agréable à l'oreille, mais il en



Vue générale de Bucharest, capitale de la principauté de Valachie, d'après M. M. Bouquet.

est même quelques-uns d'entre eux qui, par une connaissance approfondie du grec, parviennent à savoir et à parler notre langue, dans la haute conversation, beaucoup mieux que la grande généralité des Français!

Aussi, nous n'hésitons pas à le répéter, abstraction faite des dons particulièrement naturels à la race Roumoune, abstraction faite de l'élégance, de la douceur, de la politesse de mœurs qui lui est propre, nous avons toujours considéré la langue grecque, apportée en Moldo-Valachie par les Fanariotes, comme ayant formé une des principales planches de salut au milieu des naufrages auxquels les malheureuses vicissitudes de guerres de quatre siècles ont exposé cette race intéressante. Grâce à la langue grecque, notre ère de civilisation et de liberté a trouvé les Moldo-Valaques admirablement façonnés à prendre, dans la langue universelle, tous les reflets des idées de progrès, à reproduire, au besoin, tous les feux de l'amour antique de la patrie .. tous les enthousiasmes du culte moderne de la nationalité!...

UN SALON VALAQUE.

Au mois de juillet 1843, le



Une rue à Bucharest, d'après M. Doussault.

prince Albert de Prusse, revenant d'un long voyage entrepris en Orient, passa par Bucharest pour se rendre de Constantinople à Berlin. Frère de S. M. l'impératrice de Russie, il reçut de la part de l'hospodar valaque un accueil d'autant plus distingué qu'il était, de temps immémorial, le premier Prince de sang royal venu à Bucharest. Depuis le moment où il toucha le sol valaque jusqu'à celui où il le quitta, son séjour, à proprement parler, n'y fut qu'une fête continuelle. Un peintre français fort distingué, M. Charles Doussault, le même qui fut plus tard appelé à faire à Constantinople le premier portrait, d'après nature, de sa hautesse le sultan Abdul-Medji, fut chargé de retracer dans un riche album, composé de dix grandes aquarelles, tous les épisodes intéressants du passage de S. A. R. le prince Albert de Prusse par la principauté de Valachie. Nous devons à l'amitié de M. Charles Doussault la communication du joli dessin qui représente le grand bal donné, à cette occasion, chez le prince régnant de la Valachie. Que notre public ajoute à ce charmant ensemble de costumes asiatiques et européens l'éclat des couleurs et



Une soirée chez le Prince régnant, à Bucharest, d'après M. Doussault.

des lumières, et il dira s'il est possible d'imaginer un coup d'œil plus riche et plus varié; et, cependant,... voilà le côté faible de l'art,... puisqu'il est impuissant à rendre le détail ravissant des figures, l'élégance et le charme des manières, le brillant et la finesse de langage de tant de Dames valaques réunies!... Parlant toutes les langues de l'Europe, faisant contribuer à la somptuosité de leur parure les produits du monde entier, sans oublier ceux de Paris, qui sont, dans leur nouveauté, dans leur éclat, dans leur fraîcheur, en permanence aux magasins français de Bucharest, rien n'égale, en Europe, le spectacle tout à fait remarquable offert dans un grand jour de fête chez les hospodars valaque ou moldave. Tous les étrangers m'en ont toujours paru également frappés et ravis; et un mot d'un de nos anciens ambassadeurs à qui je demandais, au retour d'un bal chez le prince Alexandre Ghika, ce qu'il pensait de ces magnifiques réunions, est bien fait à lui seul pour en donner l'idée : Ne m'en parlez pas! me disait-il avec un semblant aimable d'humeur, ce n'est vraiment pas la peine de s'épuiser en nuits passées en voiture,... de faire huit cents lieues pour voir quelque chose de nouveau... *puis de se retrouver ensuite au milieu des plus séduisants salons de Paris!...*

LE KHAN-MANOUCK.

Voilà Constantinople au milieu de Bucharest!



Néophyte métropolitain de Valachie.

Pourquoi faut-il qu'en présence du *protectorat* si impopulaire de la Russie, le principe de la *suzeraineté* musulmane ait été si longtemps représenté, là, par de pareilles monstruosités?

Les trois forteresses de Tourno, de Giurgewo, d'Ybraïla..... les princes fanariotes..... les empalements..... les strangulations..... les morts violentes... telles étaient les choses par lesquelles le Turc asiatique se révélait, *autrefois*, au Roumoun!...

Mais, *aujourd'hui* que le Turc s'est fait Européen, *aujourd'hui* que le titre de sultan ne signifie pas seulement, en langue turque, « *le calife*, » mais veut dire, aussi, dans l'idiome des Occidentaux, « *le plus juste et le plus honnête des Rois!*.... tout bon patriote moldo-valaque place son salut dans le lien vassalitique qui l'unit à Lui! Le principe de la suzeraineté ottomane sera au jour du danger le phare véritablement *protecteur!*

Pourrait-il en être autrement quand le vieux vaisseau de la Nationalité Roumoune, si souvent battu par la tempête, chassant sur sa dernière ancre de miséricorde, serait incessamment exposé, sans ce lien précieux qui l'attache à la métropole de Constantinople, à être impitoyablement jeté contre les écueils des congrès européens, et à se briser, là, contre l'indifférence ou l'oubli des puissances occidentales rivalisant souvent de dureté, d'égoïsme, de rigueurs avec le protectorat du cabinet de Saint-Pétersbourg!



Eglise et Khan Saint-Georges, à Bucharest, d'après M. M. Bouquet.



Khan Manouck, à Bucharest, d'après M. M. Bouquet.

Les Livres, les Journaux et les Brochures.

Un *Peureux*. — Défense de M. Ledru-Rollin, par un *Misanthrope*. — La *Semaine du cautionnement*. — M. de Lamennais. — Le *Salut des Travailleurs*, par M. Poincelot. — La *Mère Michel*. — Le *Kabbaliste*. — *Dialogue de Carrel et de Chateaubriand*. — M. Daniel Stern. — *Tragaldabas* et l'*Événement*.

Mal nous en a pris de consacrer, l'autre jour, tout un article à la gloire de M. Proudhon. Cette excès de zèle nous a forcé de laisser en souffrance une foule d'attrayantes nouveautés qui méritent plus ou moins une honorable mention. Mais à tout seigneur tout honneur. M. Proudhon avait droit à un examen spécial. Depuis longtemps je m'étais dit, en lisant ses livres si substantiels, si savoureux, si plantureux:

> Je ne laisserai pas ce bon seigneur en friche,
> Le sol est trop fécond pour le labourer peu.

Nous l'avons donc labouré et retourné, comme vous l'avez pu voir, et tous les résultats de ce pénible labeur nous ont mené à conclure que

> Il était important pour ce grand philosophe
> Que l'on puisse tailler la vie à pleine étoffe!
> Mais avec quels ciseaux?

C'est là l'objection que nous lui avons naturellement adressée, et que ni lui, ni aucun socialiste n'a encore réfutée que je sache.

En outre, à cet adversaire systématique de la propriété, nous avons répondu, avec le sens commun, que le plus souvent le propriétaire n'est que le possesseur de ce qu'il a créé, le travailleur jouissant des fruits de son industrie:

> Ce bien n'existait pas! c'est moi qui l'ai fait naître,
> C'est donc à moi qu'il est! c'est mon bien rayonnant,
> Et tu ferais un vol en me le reprenant!

Entre M. Proudhon et nous, nous croyons donc la question vidée, et nous n'y reviendrons de longtemps s'il plaît à Dieu Malgré les terribles brochures du plus terrible des socialistes, chacun de nous, je l'espère, pourra garder et même agrandir *son bien rayonnant*, et je pourrai vaquer en paix à la menue besogne de ces comptes-rendus.

Cela dit, pour passer au sujet de ce nouvel article

> Il me faut maintenant une transition.

Mais, comme on a généralement l'habitude de ne plus s'occuper de ces misères, je suivrai le commun usage, et vous parlerai, sans autre exorde, d'une petite brochure bleue, dont voici le titre *in extenso*: *Nous faut-il la République oui ou non?* par un *Peureux*. Je ne rechercherai pas quel est ce *peureux*, car le nombre en est grand de ceux qui pourraient aujourd'hui revendiquer cette qualification; mais le *Peureux* de la brochure ne le cède à personne. Tout l'émeut, tout l'alarme. Selon lui, la France, depuis la République, est plongée

> Dans une ombre qu'étoile une pâle espérance.

Sur les trente pages de sa brochure, il en emploie vingt-huit à nous dépeindre pathétiquement les craintes que lui inspire cette *ombre* où il découvre

> Un nuage épaissi de cent mille dangers.

Néanmoins, malgré ce *nuage épaissi* et ces *cent mille dangers*, son esprit se rassure à la fin. Il espère que l'*ombre s'étoilera* de plus en plus de l'*espérance* de moins en moins *pâle*, et c'est pourquoi il nous redit à son tour les mots fameux: « *Confiance, confiance*, » mots qui coûtent peu et rapportent beaucoup quand on sait les faire valoir. Notre *peureux*, il est vrai, n'y entend pas malice; c'est de très-bonne foi, ce semble, qu'il appelle le retour de la confiance. Mais en même temps il fait, dans ses petites pages, tout ce qu'il peut pour l'éloigner Nous l'engageons à avoir moins peur une autre fois, et à faire un meilleur emploi de quelques observations assez judicieuses, et de quelques citations bien choisies que nous avons remarquées dans son opuscule.

Voici un homme qui n'est pas un *peureux*, c'est le *Misanthrope*, qui s'est fait d'office le défenseur de M. Ledru-Rollin. Mais à quoi bon défendre M. Ledru-Rollin? Ne s'est-il pas lui-même très-éloquemment défendu, et de façon à confondre ses adversaires, si les belles paroles supposaient toujours les bonnes actions! Je parle ici de cette mémorable séance, où, répondant à ceux qui lui reprochent ses grands dîners et ses petites maîtresses, il s'est écrié, avec un geste superbe:

> Sur mon pouvoir tombé mon intérieur croule!

Et alors il a défendu son *intérieur*, l'*intérieur* de son *Intérieur*, *Intérieur* qu'au reste il lui a fallu justifier aussi; car il y a des gens qui ne lui reprochent pas moins cet *Intérieur* même que l'*intérieur* de cet *Intérieur*. Mais ce jour-là on peut, et on doit le dire, M. Ledru-Rollin s'est glorieusement vengé de tous ces calomniateurs, qui avaient fait méchamment *crouler* son *intérieur* sur son *Intérieur tombé*.

Après tout, il ne faudrait pas trop s'étonner de ce que le célèbre représentant s'est montré, dans cette occasion, grand orateur. Il est naturellement éloquent; et il faudrait ne pas avoir un cœur,

> Je ne dis pas le cœur de Pyrrhus, d'Annibal,
> Mais un cœur ramassé par terre dans un bal,

ou même un *cœur de poireau*, pour ne pas repousser, avec une indignation généreuse, toutes ces infamies gratuitement imputées à M. Ledru-Rollin, et qui ne déshonoraient pas moins l'*intérieur* de l'homme que le ministre de l'Intérieur. Celui-ci, sérieusement parlant, a eu des torts assez graves, sans qu'il soit besoin d'incriminer encore la probité et la chasteté de l'autre.

On peut être à la fois un honnête homme et un homme fort dangereux. On peut avoir des mœurs pures et des opinions abominables. Qui le prouve mieux que M. l'abbé de Lamennais, à qui la seule ambition, l'ambition du pouvoir et de la popularité a fait commettre tant de sottises, pour ne pas dire plus! Aussi ne blâmerai-je point M. Carloman d'avoir vertement tancé, dans sa *Lettre sur les cautionnements*, le trop célèbre rédacteur de l'ex-*Peuple Constituant*. On se rappelle, on se rappellera longtemps son dernier numéro, où l'abbé avait accumulé tout ce qu'il a dans le cœur de fiel et de rage, où, pour frapper un grand coup, il avait recherché jusqu'à la puérile affectation des quatre bandes noires sacramentelles. M. Carloman fait avec raison justice de toutes ces menaces, de tout ce charlatanisme bilieux. Je n'ai rien à ajouter à ses remontrances, mais peut-être, au nom du bon goût, aurais-je à lui reprocher quelques injures trop crues, et qui gâteraient sa cause si elle était moins bonne. Il va presque jusqu'à dire à son adversaire en soutane:

> ...... *Abbé*, devant qui l'épithète recule;
> Méprisable gamin d'*abbé!* vil.....!

Ou encore:

> . . . . Avare!
> Misérable! poltron! faux ami! ladre rare!
> . . . .
> Lâche! gratte-liard! pauvre!..... drôle blême!

Ou encore, *zéro*, *projet d'homme*, toutes expressions qui appartiennent à la haute comédie, au drame *grave et serein*, mais dont un homme de sens comme M. Carloman peut à la rigueur se dispenser. Il est vrai qu'il n'a point poussé jusqu'à ces termes sublimes que je viens d'exposer à vos regards. Bien peu vont jusque-là. C'est le privilége de quelques génies rares à qui le maître a révélé les secrets de son beau langage. Mais M. Carloman a parfois approché, et c'est déjà trop pour des bourgeois, des sots, des *épiciers*, ce mot dit tout, comme vous et moi.

M. Achille Poincelot, ne lui en déplaise, me semble aussi appartenir à cette triste classe de gens qui estiment encore que le sens commun soit bon à quelque chose. Sa petite brochure sur le *salut des travailleurs* en dit plus qu'elle n'est grosse. Bien que l'auteur n'ait pas trouvé la pierre philosophale de l'organisation du travail, il a rencontré, en la cherchant, plus d'une vérité incontestable et qui répond suffisamment aux sophismes des organisateurs unitaires et communistes. Nous connaissions déjà de M. Poincelot un recueil de maximes qu'il a publiées l'année dernière sous le titre un peu ambitieux d'*Études sur l'homme*. Toutes ces maximes ne sont pas neuves, il s'en faut bien; mais il y en a plus d'une qui demande grâce pour ses voisines, et, quant à moi, je pardonne beaucoup de lieux communs à l'auteur de plusieurs pensées comme celle-ci:

« Il faut avoir une âme droite et noble pour aimer la simplicité et pour en comprendre toute la grandeur. »

C'est très-vrai et très-bien dit: oui, la simplicité est presque toujours la marque de la noblesse et de la droiture de l'âme; je dis *presque toujours*, car il peut arriver qu'un cœur faux s'allie à un esprit droit. Mais il arrive plus souvent encore que les désordres du cœur soient suscités par quelque défaut de justesse dans l'esprit. Voyez, par exemple, où a conduit cette idée absurde, qu'un poëte est un être au-dessus de l'humain, dont les travers et les sottises sont encore sacrées et respectables. Où elle a conduit, vous le savez; à cet orgueil non moins absurde, à l'orgueil de gens perpétuellement occupés à se contempler eux-mêmes et qui oublient, dans cette béate contemplation, qu'ils sont hommes avant d'être écrivains. Dès lors tout leur semble permis pour faire prévaloir le culte de leur divinité. Les *prospectus*, les *réclames*, les *chevaliers du lustre* ne sont plus, devant eux, que des instruments de leur toute-puissance, et qu'ils sanctifient en les touchant. Tout ce qu'ils font prend désormais à leurs yeux des proportions colossales. Ils écrivent une page, c'est un chef-d'œuvre; ils montent une garde, ce sont eux qui ont sauvé la patrie. Chose remarquable! ceux qui ont introduit dans notre littérature le mauvais goût systématique sont aussi ceux qui ont mis à la mode les procédés d'un charlatanisme tel que rien de semblable ne s'était encore vu dans l'histoire des lettres.

Mais laissons ce sujet, qui nous entraînerait trop loin, et bornons-nous à féliciter M. Achille Poincelot d'avoir senti tout d'abord les avantages de cette simplicité, qui est en tout et partout le premier caractère du vrai et du beau. Tout le monde, au reste, le reconnaît aujourd'hui. Qu'importent donc les derniers efforts d'une petite secte dont les monstrueux enfantements expirent, en venant au jour, au milieu de la risée de tous! Cette fin, qui couronne dignement sa courte durée, était facile à prévoir dès son commencement, car tout ce qui débute par l'emphase finit par le ridicule.

Voulez-vous avoir une preuve nouvelle du discrédit où elle est tombée? Prenez le quatrième numéro du *Révélateur*, ce journal de M. Cahagnet, dont il faut bien que je vous parle encore, vous y trouverez un article d'un des anciens coryphées de la pléiade, d'un des courtisans les plus fidèles de M. Hugo, d'un de ces grands hommes du *cénacle*, qui devaient nous faire oublier ce pauvre Racine et ce bon M. de Voltaire. Faut-il que je vous le nomme, et ne le devinerez-vous pas? Voyons, devinez ou jetez votre langue aux chiens. Pour peu que vous y teniez, vous la pouvez jeter sans crainte de la perdre: la parole du poëte vous en répond:

> Quand on jette parfois sa langue aux chiens, ...
> On a beau la jeter, nul chien ne la dévore.

Eh bien! cette gloire éclipsée, cet astre tombé du *Globe* au *Révélateur*, c'est M. Emile Deschamps. Il est vrai qu'à côté de son article s'en trouve un autre de M. Jean Journet, qui passe généralement pour un dieu. Je ne prétends point contester la divinité de M. Jean Journet, à Dieu ne plaise! Mais je crois qu'avoir passé par le *Globe* pour aboutir au journal de M. Jean Journet, c'est une triste chose, humainement parlant; et d'autant que le *Révélateur* lui-même va cesser de paraître. C'est encore une victime du cautionnement, qui n'en fait pas d'autre. Malheureux *Révélateur!* malheureux cautionnement!!!

Eût-il résisté d'ailleurs à la terrible concurrence que lui fait le *Kabbaliste*, qui, passant bien au delà du *Révélateur*, ressuscite l'antique savoir de l'illustre Hertrippa, et nous promet de nous découvrir la loi sociale de la France nouvelle, et les futures destinées qui l'attendent

Par la cartomancie,	Par libanomancie,
Par la nécromancie,	Par gastromancie,
Par pyromancie,	Par céphaléonomancie,
Par aéromancie,	Par céromancie,
Par hydromancie,	Par capnomancie,
Par lécanomancie,	Par axinomancie,
Par captromancie,	Par onymancie,
Par coscinomancie,	Par téphramancie,
Par alphifomancie,	Par botanomancie,
Par alcaromancie,	Par sycomancie,
Par astragalomancie,	Par ichthyomancie,
Par tyromancie,	Par chéromancie,
Par gyromancie,	Par cléromancie,
Par sternomancie,	Par anthropomancie,
Par stichomancie,	Par onomatomancie, etc.

Le Kabbaliste sait tout cela et quelque autre chose encore; mais il n'en est pas plus fier, et pour un sou, un sou! il fait part à qui veut les apprendre de toutes ses divines sciences. Ne le félicitons pas trop de cet excès de générosité. Cela lui coûte si peu, et cela nous fait tant de plaisir.

Il n'en est pas de même de la *Mère Michel*, *gazette des vieilles portières*, dont le premier numéro fend l'âme d'une profonde douleur. La mère Michel a perdu son chat, et elle a pris la plume du journaliste pour le redemander à la nature entière. Quand je devrais, dit-elle,

> Quand je devrais quitter *Paris*, la honte à l'œil,
> Et dans toute la *France* aller de seuil en seuil,
> Il faut que je le trouve!

Loin de cet animal chéri mille terreurs l'agitent. Elle craint qu'emporté par son naturel belliqueux, il ne se batte encore; elle va jusqu'à douter de son amour:

> Il va se battre encor, certe il ne m'aime pas!
> Et je devrais n'avoir en moi que de la haine.
> Non, il ne m'aime pas, je le sens, c'est ma peine.
> . . . .
> Il se battra. Grand Dieu! se battre! S'il mourait!
> La colère devrait emplir toute mon âme,
> Mais je m'oublie et veux qu'il vive. Cœur de femme!

Succombant enfin à son désespoir, elle s'est écriée:

> Quand il faudrait mourir, tant mieux. Puisqu'aussi bien
> Mes espérances sont dorénavant trompées,
> Je me jetterai vive au travers des épées.

Et alors elle s'est *jetée vive* (notez qu'elle aurait pu s'y *jeter morte*), elle s'est jetée vive au travers des épées, au milieu de l'encre et des plumes, et voilà qu'un chat de moins nous a valu un journal de plus. J'aimerais mieux un chat de plus et un journal de moins. Mais chacun son goût, et ce n'est pas la faute de la mère Michel s'il en est ainsi, tandis que c'est la faute de madame Eugénie Niboyet si la *Voix des femmes* vient de reparaître sous un nouveau titre.

Quousque, Niboyeta, *abuteris patientia nostra?* Mais quittons ce ton plaisant, qui serait ici une grave inconvenance. Le journal de madame Niboyet a un but très-sérieux. Il se propose de discuter toutes les mesures qui peuvent concourir à l'amélioration des ouvrières. Certes la cause est belle, mais ces avocats en jupon nous sont un peu suspects. Je me rappelle que, dans ce *club des femmes*,

> Qui nous fit ululer de si joyeux éclats,

madame Niboyet, pour ramener le public à la décence et au silence, mettait toujours en avant ces pauvres ouvrières, qui n'en pouvaient mais de ce bruyant tapage. Elles servaient de prétexte à des discussions dont se scandalisaient les esprits faibles qui pensent que

> ...... Un serment n'est que du verbiage,

et que

> L'amour n'est bien prouvé que par le mariage.

Rendons toutefois justice au brillant esprit de madame Niboyet, à toutes ces qualités de toutes sortes qui reluisent en elle, et qui mérite qu'on lui applique ce que le poëte a si bien dit de Caprina:

> Alouette! fleur! perle! étoile! *Niboyet!*

Ce n'est pas moi, certes, qui aurai le triste courage d'étendre

> Un nuage quelconque en ce doux cœur chéri!

Que le nouveau journal de madame Niboyet vive et prospère, et qu'il nous console, s'il est possible, de la fermeture du *club des dames*. J'espère que, tout en s'occupant du sort des jeunes ouvrières, madame Niboyet réservera une place à cette question du divorce qui lui inspirait de si éloquentes improvisations. J'ai le regret de n'être pas de son avis au fond, bien que je reconnaisse avec elle que le mariage n'est pas sans inconvénient. Dans toute l'étendue du globe, et surtout à Paris,

> Je sais bien que qui dit mari dit presque l'autre,

Mais si l'*autre* suppose toujours l'*un*, l'*un* ne suppose pas toujours l'*autre;* et si l'on permettait d'épouser l'*autre* en

quittant l'*un*, on ne sait trop ce que deviendraient les enfants de l'*un* et de l'*autre*. Ceci mérite considération. J'engage madame Eugénie Niboyet à y réfléchir avec cette haute raison qu'a mûrie chez elle l'expérience de tant d'événements et d'accidents.

Son grand tas d'accidents ne peut être trompeur.

Il y a une vérité cachée là-dessous : que madame Niboyet la dégage, et peut-être elle reviendra à des idées moins aventureuses. Elle reconnaîtra, en même temps, si elle lit ceci, qu'elle a eu tort de soupçonner la droiture de nos intentions, et le respect que nous inspirent ses talents.

Vous m'aviez soupçonné. Pardieu je suis bien aise
Que cette occasion se présente. — Mauvaise,
Comme je vous prépare un amer repentir!

Je ne voudrais pas cependant que ce repentir vous entraînât à de folles inconséquences. Laissez-moi donc, pour jeter de l'eau sur le feu, vous parler d'une lettre intitulée *Dieu* et adressée à M. Proudhon par le *Paysan du Danube*. Ce *Paysan du Danube*, qui ne parle point comme celui de La Fontaine, prend beaucoup trop au sérieux les paradoxes de l'athéisme de M. Proudhon. De pareilles absurdités ne méritent pas d'être réfutées catégoriquement. Toutefois l'intention de ce *Paysan* est des meilleures; et si son langage n'est pas assez bon pour qu'on le loue, il n'est pas assez mauvais pour qu'on le condamne sans réserve. Puis ce *Paysan* est peut-être un nouveau venu dans la carrière des lettres, et tous les nouveaux venus ont droit à l'indulgence. Laissons-les se nourrir d'espérances, qui ne sont pas toujours des illusions. Que répondrions-nous d'ailleurs si ce *Paysan* découragé venait nous dire :

Hier vous avez tué, seigneur, un rêve en germe.

Ne *tuons donc* pas ce *rêve en germe*, ni cet autre *rêve en germe* que M. Damery vient de nous conter dans son *Dialogue d'Armand Carrel et de Chateaubriand aux Champs-Élysées*. On fait donc encore des dialogues des morts, et M. Damery a cru qu'il pourrait convenablement mettre en scène ces deux illustres défunts. La tâche était difficile, ou pour mieux dire impossible à remplir pour les plus habiles. Chateaubriand et Carrel parlent comme M. Damery, qui ne parle pas comme Carrel et Chateaubriand. De grâce, laissons en paix les morts. N'est-ce pas assez d'ennuyer les vivants. Songeons en outre que ce qui siérait, et qu'on louerait dans notre bouche, paraîtrait petit et vain dans la bouche de si grands personnages. Quand nous montons sur une haute colonne, la colonne n'en devient pas plus grande; mais nous en paraissons beaucoup plus petits. Cette comparaison géométrique me semble juste. Néanmoins je n'en suis pas bien sûr, et partant je vous la livre pour ce qu'elle vaut.

Mais à propos de *Dialogues* à la Lucien, ou de *Parallèles* à la Plutarque, j'ai un mot à dire à l'auteur des *Lettres républicaines*, à Daniel Stern, piquant pseudonyme sous lequel se cache, comme je vous le disais naguère,

Une dame jolie et de la haute sphère.

Cette *dame jolie et de la haute sphère* ne me semble pas toujours équitable dans ses jugements. Les deux dernières de ses *Lettres républicaines* renferment un parallèle de M. de Lamartine et de M. Thiers, qui me semble un panégyrique de l'un et une diatribe contre l'autre. Qu'on approuve la politique de M. de Lamartine, et qu'on désapprouve la politique de M. Thiers, et *vice versa*, je le conçois à merveille. Mais de ce que l'un possède un *œil brun*, et que l'autre porte des lunettes, des *besicles*, comme vous dites, s'ensuit-il que le premier soit l'homme d'État des grands esprits, et le second l'homme d'État des gens médiocres? Si je ne me trompe, cette même *dame jolie* accorde trop à l'influence de l'*œil brun*, et elle a pour les lunettes une horreur qui nuit à l'élévation et à la netteté de ses vues politiques, philanthropiques, démocratiques, philosophiques, et parfois même un peu soporifiques.

Que devient cependant l'*Événement*, depuis que M. Hugo l'a désavoué : car M. Hugo a renié ce fruit de ses entrailles, ce sang de son sang, cette chair de sa chair; l'*Événement*, c'était lui-même, c'étaient tous les siens, ses amis, ses parents, ses enfants et ses frères, tous les familiers de sa maison, tous ceux qui ont le divin privilége d'assister au petit lever et au petit coucher, tous ceux qu'il contemple du haut de ce royal escabeau couvert d'un dais, où il s'assied majestueusement, quand il est las de gouverner le monde, et pourtant M. Hugo les a reniés.

Quoi qu'il en soit, voilà l'*Événement* devenu, officiellement du moins, le journal de M. Vacquerie et consorts. Ces messieurs se livrent là tout à l'aise à leurs joyeux ébattements, et ils n'épargnent rien pour éloigner le profane public, ce sot public qui n'admire que le plat et le médiocre. Si le parterre n'eût sifflé et hué *Tragaldabas*, son cher père en eût été au désespoir. « Quoi! on m'applaudit, on me crie *bravo!* comme si j'étais un simple Casimir Delavigne, un Scribe ou un Ponsard. » Voilà ce qu'eût dit M. Vacquerie, si les sifflets et les huées lui eussent fait défaut! Heureusement rien ne lui a manqué de ce qui pouvait constater à ses yeux un immense succès. S'il ne se trouve pas suffisamment conspué, il est vraiment trop difficile, trop ambitieux. Mais tout me prouve qu'il s'en contente, et la manière dont l'*Événement* parle de *Tragaldabas* témoigne de la haute satisfaction que lui inspire l'accueil qu'on a fait à ce chef-d'œuvre, digne fils des *Burgraves* dont il a dignement soutenu la réputation.

En conséquence, l'*Événement*, pour allécher ses abonnés, leur a servi d'abord ce *plat de porc aux choux* en cinq actes, comme l'a dit le *Charivari*, plat unique,

Et de sel *romantique* assaisonné partout.

J'ai parcouru ce *plat*, j'en ai, bon gré, mal gré, retenu quelques morceaux, et j'en ai entrelardé çà et là cet article pour en relever la fadeur et en faciliter la digestion. Mais la pièce de résistance, le *porc aux choux* lui-même m'a échappé. Ce sont de ces perles qu'on ne peut enchâsser dans tous les joyaux, de ces joyaux qui n'entrent pas dans tous les écrins. Néanmoins j'en ai dit assez peut-être pour vous donner un avant-goût de cette succulente pièce dont les six représentations se seraient écoulées plus paisiblement, si l'on n'eût pris soin de pratiquer çà et là, dans les couloirs du théâtre, quelques *vomitorium* qu'un poëte, comme M. Vacquerie, n'aurait pas dû oublier. Car l'auteur d'*Antigone* est nourri des traditions de cette antiquité, qui n'a été bien connue que de nos jours. C'est là une gloire que peuvent revendiquer encore M. Hugo et ses disciples. Ce sont eux qui nous ont révélé Eschyle et Sophocle, Plaute et Aristophane, qu'ils ont eu l'honneur et le bonheur de découvrir dans la *Bibliothèque-Charpentier*.

Gloire donc au *porc aux choux!* Il nous vient en ligne directe d'Aristophane, de Plaute et de Rabelais. Pour moi, quoique ayant vu souvent les œuvres de ce Grec, de ce Latin et de ce Français, jamais je ne me serais avisé de penser que M. Vacquerie ou M. Hugo eussent rien de commun avec eux. Mais M. Gautier nous l'affirme, et M. Gautier est un de ces doctes qui n'avancent rien témérairement. Je l'en crois donc : seulement aux observations de Tragaldabas sur le *porc aux choux*, je me permettrai d'ajouter celles de M. Prudhomme, expliquant ainsi à ses co-voyageurs le principe des causes finales qui l'obligeaient à descendre si souvent de la rotonde : « Ces diables de choux, j'en mange, j'en mange, et puis... va te promener. »

ALEXANDRE DUFAÏ.

Fermeture du club des femmes

EN BRUMAIRE 1793.

Au moment où l'Assemblée nationale vient de défendre aux femmes de former des clubs et même d'y assister, il ne sera pas sans intérêt peut-être de voir le même fait se reproduire en pleine terreur sous le règne de la république rouge.

La révolution avait donné naissance à plusieurs clubs de femmes. Les deux plus célèbres étaient la *Société fraternelle*, affiliée aux Jacobins, et la *Société des citoyennes révolutionnaires*, fondée et présidée par la fameuse Rose Lacombe. Les Montagnards se servirent fort habilement de ces clubs de femmes et les flattèrent tant qu'ils eurent besoin d'eux. Voulait-on obtenir à la commune ou aux Jacobins un arrêté important et difficile, comme, par exemple, l'autorisation des visites domiciliaires chez les accapareurs; voulait-on imposer un décret à l'Assemblée, étouffer la voix des Girondins, ou obtenir des félicitations sur leur mise en jugement, on convoquait la Société fraternelle et les citoyennes révolutionnaires. Les honneurs les plus éclatants leur étaient rendus à la Convention et dans tous les clubs dès que paraissaient leurs députations; et les femmes des 5 et 6 octobre portaient dans les cérémonies publiques une bannière avec cette inscription : « Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles. » Leur puissance sur la presse n'était pas moins grande; la *Gazette de France* ayant osé accuser Rose Lacombe et annoncer sa mise en accusation, la fougueuse présidente du Club des femmes révolutionnaires lui écrivit cette lettre :

« Je vous ferai voir, citoyen rédacteur, que mes bras sont aussi libres que mon corps, car ils se font une fête de vous distribuer une volée de coups de canne si, dans la feuille de demain, vous ne vous rétractez pas. Vous savez que je suis de parole. »

Quand les Girondins eurent été arrêtés, l'aide des femmes clubistes devint inutile à la Montagne. Une réaction violente s'organisa contre elles. La sollicitude des Montagnards pour la modestie féminine s'éveilla tout à coup, et se traduisit ainsi :

Le 9 brumaire, Amar, au nom du comité de sûreté publique, monta à la tribune et dit :

« Citoyens, des troubles ont eu lieu avant hier au marché des Innocents. Plusieurs femmes, soi-disant Jacobines, d'une société prétendue révolutionnaire, se promenaient le matin au marché, sur le chemin des Innocents, avec un pantalon et un bonnet rouges. Elles prétendirent forcer les autres femmes à adopter le même costume, et insultèrent celles qui s'y refusaient. Il y eut querelle, insulte, rixe. Évidemment ce mouvement est un mouvement de contre-révolution; on voudrait à ce moment où l'on va sévir contre Brissot et ses complices, exciter quelques troubles dans Paris; ce sont des contre-révolutionnaires qui prennent le masque d'un patriotisme exagéré. Le comité s'est donc posé les questions suivantes : Ces rassemblements de femmes réunies en sociétés populaires doivent-ils être punis? Ces troubles, que ces sociétés ont excités, ne les condamnent-ils pas? Or ces questions ne peuvent être résolues que par la solution de ces deux autres : 1° Les femmes peuvent-elles exercer les droits politiques et prendre une part active au gouvernement? 2° Peuvent-elles délibérer réunies en société populaire? Évidemment non. En effet, exercer le pouvoir, c'est régir la chose publique par des lois dont la confection exige des connaissances étendues, une application et un dévouement sans bornes, une impassibilité sévère et l'abnégation de soi-même. Exercer des droits politiques, c'est faire prendre des résolutions salutaires à l'État par des délibérations sages? Les femmes ont-elles la force morale et physique qu'exigent ces droits? L'opinion universelle repousse cette idée. De plus, se réunir en société publique, c'est surveiller les individus, les fonctionnaires, le corps législatif; exciter le zèle des uns et des autres, les éclairer par des discussions approfondies. Les femmes sont-elles propres à ces fonctions? Non. Car elles seraient obligées d'y sacrifier les soins le plus importants auxquels la nature les appelle. Les femmes sont peu capables de conceptions hautes et de méditations sérieuses, et leur exaltation naturelle sacrifierait toujours les intérêts de l'État à tout ce que la vivacité des passions peut produire de désordre et d'égarement. Je vote pour la suppression des clubs de femmes. »

Un membre prit la défense des réunions féminines, Bazire répliqua et la Convention porta le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de sûreté générale, décrète : Les clubs et les sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce soit, sont défendus. »

Les femmes révolutionnaires ne se tinrent pas pour battues, et, quelques jours après, une députation parut à la barre de l'Assemblée; la présidente parla ainsi : — « Citoyens, la Société des républicaines révolutionnaires, cette Société composée en majeure partie de mères de famille, n'existe plus, une loi surprise par un faux rapport nous défend... » On ne laissa pas achever l'orateur, les cris à l'ordre du jour, à l'ordre du jour retentirent dans toute la salle; l'Assemblée passa à l'unanimité à l'ordre du jour; les femmes se retirèrent précipitamment aux huées et aux applaudissements de toutes les tribunes.

Douze jours après, elles renouvelèrent leur tentative à la Commune de Paris. Elles y paraissent coiffées de bonnets rouges : des murmures violents se font entendre. Chaumette alors se lève et dit : « Je requiers mention civique au procès-verbal de ces murmures qui viennent d'éclater, c'est un hommage aux mœurs; il est affreux, il est contraire à toutes les lois de la nature, qu'une femme veuille se faire homme. Le conseil doit se rappeler qu'il y a quelque temps, ces femmes, ces viragos, parcoururent la halle avec le bonnet rouge pour souiller ce signe de liberté (et le 21 septembre il y avait eu un décret pour forcer les femmes à porter la cocarde tricolore). Elles voulurent forcer toutes les femmes à quitter la coiffure modeste qui leur est propre, et ainsi à outrager la nature!

» Depuis quand donc est-il permis d'abjurer son sexe? Depuis quand est-il décent de voir les femmes abandonner les soins pieux de leur ménage, le berceau de leurs enfants pour venir sur les places publiques, dans les tribunes aux harangues, à la barre du sénat? A qui donc la nature a-t-elle confié les soins domestiques. Est-ce à nous? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants? Non; elle a dit à l'homme, sois homme; la chasse, le labourage, les soins politiques, les fatigues de toute espèce, voilà ton apanage; elle a dit à la femme, sois femme; les tendres soins à donner à l'enfance, les détails de ménage, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux, et pour te récompenser tu seras la divinité du foyer domestique.

» Femmes imprudentes qui voulez devenir hommes, n'êtes-vous pas assez bien partagées? Votre despotisme est le seul qu'aucune force ne puisse abattre, car il est celui de la nature. Au nom de la nature restez ce que vous êtes. » A ces paroles, les pétitionnaires, touchées de honte, ôtèrent le bonnet rouge de leur tête et le cachèrent sous leur châle. Chaumette reprit : « Ah! je le vois, vous ne voulez pas imiter les femmes qui ne rougissent plus; mais je veux vous faire voir toute la profondeur de l'abîme où vous vous plongiez. Rappelez-vous cette femme hautaine d'un époux sot et perfide, la Roland, qui se crut propre à gouverner la République et qui sacrifia la nature en voulant s'élever au-dessus d'elle; ce désir d'être savante la conduisit à oublier les vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la conduire à l'échafaud.

» Rappelez-vous cette Olympe de Gouges qui, la première, institua des Sociétés de femmes et qui abandonna les soins de son ménage pour la politique; elle a été conspiratrice et condamnée. Est-ce à une femme à faire des motions? Est-ce à une femme à se mettre à la tête de nos armées? S'il y eut une Jeanne d'Arc, c'est qu'il y eut un Charles VII. Si le sort de la France fut entre les mains d'une femme, c'est qu'il y eut un roi qui n'avait pas la tête d'un homme. »

Après ce discours la Commune décida à l'unanimité qu'à l'avenir on ne recevrait plus de députations de femmes qu'après un arrêté *ad hoc*; et quelques jours plus tard un dernier décret les exclut même des tribunes de la Convention.

E. L.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la publication du tableau qui va suivre, et qui est comme le complément et la pièce justificative de l'article de Léon de La Borde sur les projets d'achèvement du Louvre et des Tuileries. Les artistes et particulièrement les architectes recevront ce document avec intérêt.

Liste des auteurs des projets par ordre alphabétique.

(Les noms suivis d'un * n'ont point été reproduits, soit parce qu'ils offraient peu d'intérêt, soit parce qu'ils présentaient quelque analogie avec des projets antérieurs et auxquels on renvoie.)

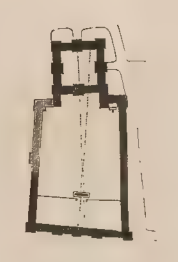
Badenier, (Al.) 1844 48
Baltard, 1807-9 23, 24, 25
Belanger, 1781-87 12 et 13
Bernin, 1665 7
Bertini, 1809 27
Brebion et Lespée, 1784 *
Brun, (L. Le) 1809 31
Brunet-Debaines, (F.) 1835 * 8
Brunet-Debaines, (C.-F.) 1847 49
Couder, (Am.) 1845 * 7
D., (Alex.) 1809 26
Dedeban, 1833-44 44, 45
Degodetz, 1690 10
D'O, (F.) 1806 18
Drouot, 1809 29
Dubois, 1810 37
Dubromel, 1812 43
Ducamp de Bussy, 1809 28
Enjalric, 1810 38
Fangeroux, 1812 *
Fontaine et Percier, 1809 19, 20, 21
Froideau, (Th.) 1808 22, 33, 39
Henriette, 1812 * 29
Houdin, 1661 8
Jaunard, 1811 40
Jaunez, (E.) 1780 11
Laborde, (de) 1833 46
Lalos, 1809-11 30, 40
Lasson, 1838 * 46
Legrand et Molinos, 1791 15
Lenoir, 1780 * 11
Lespée et Brebion, 1784 *
M*** 1809 35
Mandar, 1800 16
Mangin, 1790 *
Mansard, (J. H.) 1684 *
Molinos et Legrand, 1791 15
Mauduit, (A. F.) 1839 47
Normand, (Ch.) 1809, 32
Panseron, 1787 *
Percier et Fontaine, 1809 10, 20, 21
Perrault, (Cl.) 1665 9
Petit-Radel, 1801 17
Pompon, 1811 41
Poyet, 1790 14
Rondelet, 1809 36
Tessin, 1705 *
Visconti et Trelat. 1848 50
Vorherr, (G.) 1809 34

TABLEAU COMPARATIF DE TOUS LES PROJETS PRÉSENTÉS
depuis l'origine de ces deux

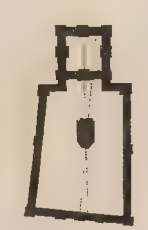
(Les projets qui n'offrent aucune disposition nouvelle sont mentionnés dans l'explication



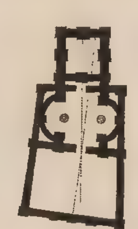
Le Louvre de Philippe-Auguste et de Charles V, 1180-1380.



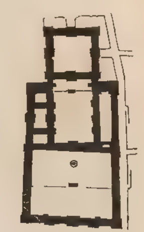
Napoléon fait construire la Chapelle, une partie de la galerie du Nord, et l'Arc-de-Triomphe, 1799-1810. État actuel, 1848.



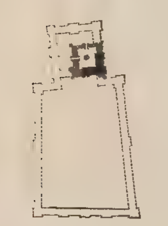
E. JAUNEZ, 1780.



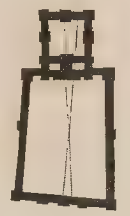
MANDAR, 1800.



FONTAINE, 1809.



Le Louvre de François Ier et de PIERRE LESCOT, 1541-1547.



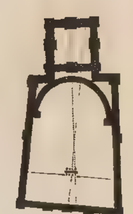
LE BERNIN, 1661.



BELANGER, 1781.



PETIT RADEL, 1801.



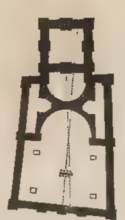
TH. FROIDEAU, 1808.



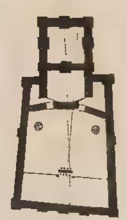
Le Louvre des derniers Valois et les Tuileries de Catherine de Médicis, 1547-1580.



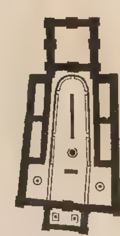
HOUDIN, 1661.



BELANGER, 1787.



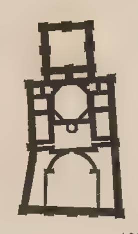
F. D'O...., 1806.



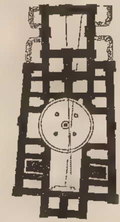
BALTARD, 1807-9.



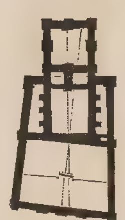
Henri IV fait réunir le Louvre aux Tuileries par DU PEYRAC et METEZEAU, 1595-1610.



CLAUDE PERRAULT, 1665.



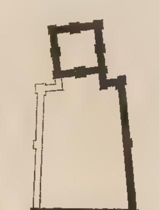
POYET, 1790.



FONTAINE, 1807.



BALTARD, 1807-9.



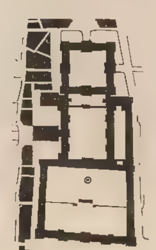
Louis XIII et Louis XIV, LEMERCIER, LEVAU et CL. PERRAULT travaillent au Louvre et aux Tuileries, 1610-1680.



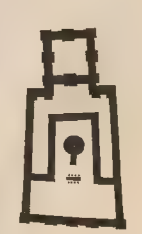
DEGODETZ, 1690.



LEGRAND et MOLINOS,



FONTAINE, 1809.

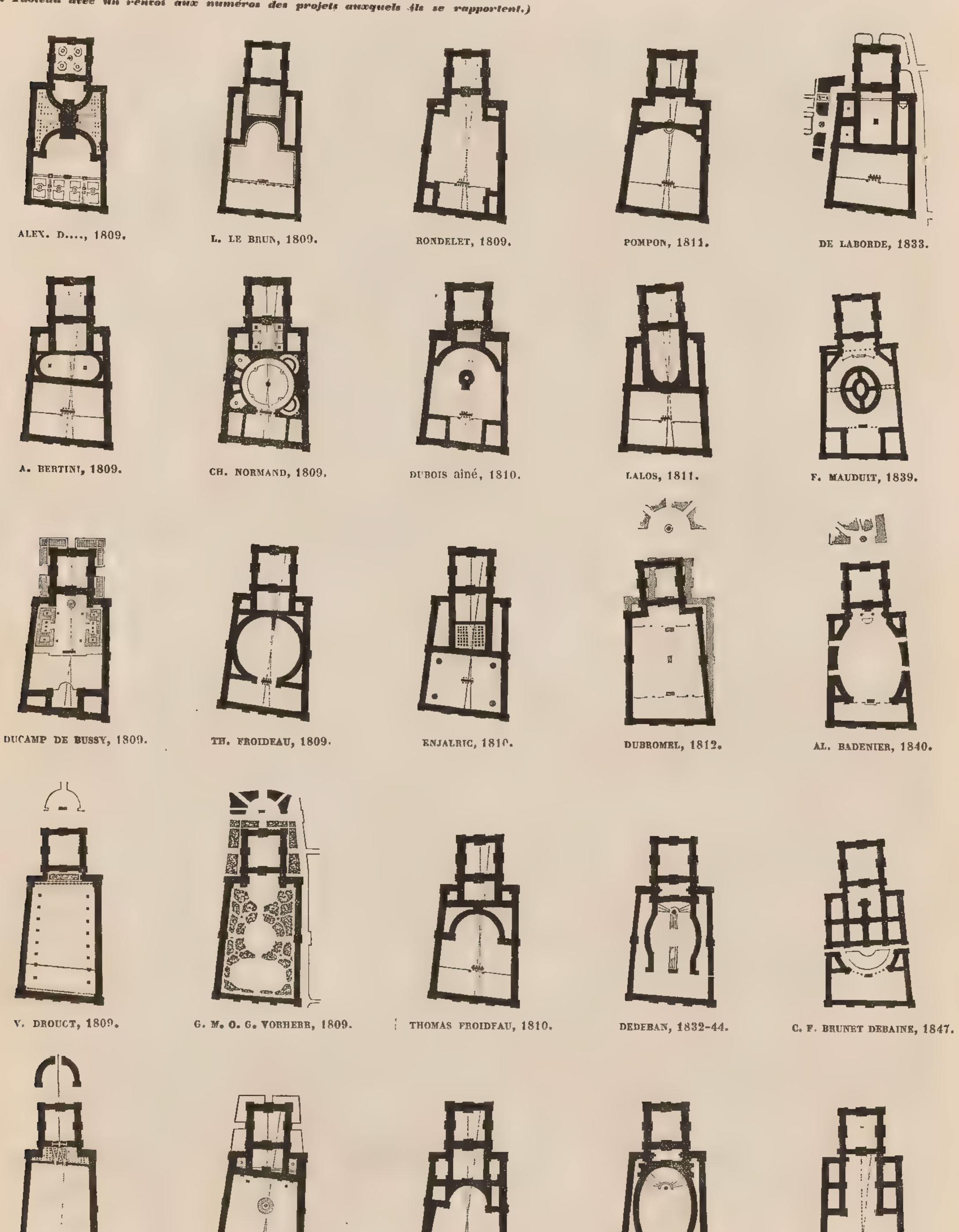


BALTARD, 1807-9.

POUR RÉUNIR ET ACHEVER LE LOUVRE ET LES TUILERIES.

Palais jusqu'à nos jours.

du Tableau avec un renvoi aux numéros des projets auxquels ils se rapportent.)



Propriété.

La propriété est antérieure à toute législation, puisque ce sont les abus des droits qu'elle confère qui ont rendu nécessaires les lois qui en règlent l'usage. Plus on se rapproche de l'origine des temps et de la naissance des civilisations antiques, plus les priviléges du propriétaire apparaissent étendus. L'un des plus anciens livres connus, le livre de Job, nous montre ce patriarche maître absolu de domaines immenses, régnant sur sa famille et sur une troupe nombreuse d'esclaves.

Le principe de la propriété est l'appropriation et le travail des terres inoccupées; la source de toute hiérarchie sociale est la famille qui a fait naître l'hérédité, aussi ancienne que la famille, parce que la nature en est la base.

Quand les hommes se furent multipliés, ils se disputèrent la possession du sol, et la guerre devint un moyen d'acquérir la propriété. A la suite des combats survinrent des traités qui légalisaient les conquêtes, qui en constataient, en limitaient la régulière possession : car les hommes ont senti de bonne heure le besoin, même pour sanctionner la loi du plus fort, de s'appuyer sur un droit supérieur à la force.

Ces guerres d'occupations ne sont plus qu'un souvenir; la race des vainqueurs et celle des vaincus se sont dès longtemps confondues à travers le vieux monde, et la propriété ne procède plus aujourd'hui, comme à l'aurore des sociétés, que de la famille et de l'hérédité. Elle se transmet par donations, par héritage ou par échange; modes d'aliénation qui sont la conséquence du droit de disposer de ses biens, inhérent à quiconque est pleinement investi de la propriété.

Aux époques primitives de la propriété, la puissance du maître ou chef de famille s'étendait à tout ce qui vivait sur ses domaines; il disposait de ses femmes, de ses enfants, comme de ses troupeaux.

Plus tard, durant l'ère des invasions, les vaincus suivirent la fortune des terres conquises; l'on acquérait la propriété des hommes en même temps que celle du sol. Telle est l'origine de l'esclavage, parfaitement admis par la *Bible*, et dont le christianisme est venu relever l'espèce humaine.

Les premiers rois, tels que ceux de la *Bible* et de l'*Odyssée*, furent de grands propriétaires : ils aiguillonnaient eux-mêmes leurs bœufs attelés à la charrue, et commandaient à leurs esclaves, qui faisaient partie de la famille.

On a contesté que la propriété constituée de la sorte ait été l'élément fondamental de toutes les organisations sociales; ce que, du moins, l'on peut affirmer, c'est qu'elle a servi de principe à toutes les civilisations, et que les sociétés très-perfectionnées dont est issue la nôtre, sont celles-là mêmes qui ont le plus formellement proclamé les droits et l'exercice de la propriété.

L'un et l'autre furent restreints et gênés par les lois de Moïse; aussi le peuple hébreu resta le dernier de tous : les arts ne purent y éclore : il manqua de morale, de fixité dans sa croyance, d'unité politique et fut aisément livré à la servitude. Nous observons, en outre, que les tribus arabes, parmi lesquelles les notions de la propriété ont toujours été imparfaites et confuses, n'ont pas formé de civilisations.

Placée au centre de la Grèce où florissaient la poésie, la sculpture, le théâtre, l'architecture, la philosophie et une foule de beaux-arts qui ont servi de modèles à la pensée moderne, la république de Sparte, disciplinée par des lois qui ne furent pas sans analogie avec le communisme, a contrasté avec ses voisines par la rusticité des mœurs, par la rigueur des institutions, par l'âpre rudesse de ses habitants. On y érigeait le culte de la souffrance, on y prescrivait les privations, et l'on peut affirmer que les législateurs de ce pays se méprirent sur le but réel des sociétés, créées pour rendre heureux ceux qu'elles rassemblent.

Sparte n'a pas laissé de monuments, ni de poëtes, ni de grands écrivains; ses philosophes mêmes, formés dans les écoles de l'Attique, étaient réduits à de sombres protestations contre les doctrines de leurs maîtres.

Parmi les diverses industries, Lacédémone n'honorait que l'adresse; elle n'encourageait que les exercices du corps; elle tolérait le vol, pourvu qu'il fût habilement pratiqué. La destinée d'un tel État se borne à conquérir la vie animale.

Athènes, au contraire, Corinthe, Syracuse, Agrigente font depuis deux mille ans l'admiration du monde.

Mais le peuple qui a le plus respecté la propriété, qu'il a réglée par des lois, bases de nos institutions modernes, c'est le peuple romain. Il était parvenu, en portant en tous lieux sa législation essentiellement fondée sur le culte religieux de la propriété, à répandre la civilisation dans presque toute l'Europe, à travers l'Asie et le long des côtes de l'Afrique.

C'est la propriété bien établie qui préside à l'établissement des villes, qui attire dans ces centres de population ceux mêmes qui ne possèdent pas, et les fait vivre des fruits dont elle attribue à d'autres la répartition.

Sans la propriété, point de grandes villes; sans les villes, plus de civilisation.

Aussi, partout où ce droit a été longuement méconnu, les cités se sont écroulées, et les sociétés, retombées à l'état sauvage, se sont dispersées.

Le sentiment de la propriété, tant qu'il subsiste dans un pays, donne à une nation la force de se survivre et de renaître politiquement. Les cités romaines sont encore debout; la civilisation de l'antique Italie refleurit à travers l'Europe; Rome a conservé sa grandeur et son prestige; Athènes est redevenue la capitale d'un jeune empire; tandis que les pas errants du voyageur cherchent en vain dans les déserts la trace de Carthage et de Lacédémone.

Cependant les mœurs se transforment, les hommes se multiplient, les idées cheminent et les principes se plient aux exigences des sociétés.

Ceux que Rome nous a légués n'ont point péri, et nous vivons; mais ils ont varié dans leur application. Elle a réglé pour nous le droit de la propriété, qu'elle avait défini dans ses Codes : *Jus utendi et abutendi*, le droit d'user et d'abuser.

En introduisant dans nos mœurs le dogme de la fraternité et de l'égalité humaines, le christianisme a confirmé le droit véritable, et déraciné le principe d'oppression impliqué dans le privilége : la propriété confère chez nous la faculté d'*user*, mais non celle d'*abuser*, dans toute l'étendue du mot.

La propriété est le droit exclusif de disposer des choses.

D'ordinaire, ce droit est joint à celui de posséder et de jouir; mais, dans plusieurs cas, la possession n'est pas attribuée à la propriété, sans que toutefois le droit de celle-ci soit méconnu. L'usufruitier possède un bien, il en jouit, et, sous la réserve d'un privilége temporairement déplacé, le propriétaire est habile à disposer de sa nue-propriété.

Nos doctrines religieuses et sociales ont cessé d'admettre que l'homme soit assimilé à une propriété : il a fallu dix-huit siècles pour mettre à cet égard la pratique en harmonie avec la théorie : l'esclavage, dont nos lois avaient fort allégé les chaînes, finit à peine dans nos colonies.

La propriété immobilière, maintenue dans son principe inviolable et sacré, demeure la condition fondamentale de l'existence de la société moderne; mais nos institutions, en proclamant l'égalité des droits, ont enlevé à la propriété le privilége qui la monopolisait au profit d'une caste. Chacun est habile à acquérir comme à aliéner, ce qui a divisé considérablement, depuis la révolution, le territoire français et multiplié le nombre des propriétaires.

Cette division extrême constitue la force du gouvernement démocratique, qui, lui-même, est l'inévitable conséquence du morcellement de la propriété.

Ainsi rien n'est plus légitime que ce droit, antérieur à toutes les organisations politiques, fondé sur le sentiment de la famille, consacré par les contrats les plus antiques, sanctionné par l'usage et l'assentiment de tous les siècles, étayé sur la nécessité et légitimé par nos lois qui en ont précisé la nature et tracé les limites.

Mobile du crédit public, la propriété nourrit la nation tout entière, préside à ses progrès, suit la marche des mœurs, des institutions, alimente l'État et maintient l'équilibre entre la société et l'individu à qui elle assure sa liberté.

Absorbée par un petit nombre de privilégiés, elle laisserait déshéritée et appauvrie la masse de citoyens; monopolisée par l'État, elle substituerait à l'émulation, à l'indépendance, la plus abrutissante des tyrannies. Divisée entre tous et par égales parts, elle ne profiterait plus à personne, et mettrait chacun aux prises avec la faim.

C'est en vain que, sous le prétexte d'une logique fausse qui ne tient aucun compte des faits ni de la nature humaine, certains rêveurs ont prétendu ergoter sur la légitimité d'un droit à la fois naturel et nécessaire; leurs idées, confondues parmi les théories inapplicables, ont paru fondées sur des bases fragiles, et ont été réduites à s'étayer sur des sophismes.

Tel est cet argument de Pascal, à l'aide duquel on a essayé d'assimiler la propriété à l'usurpation : « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants.... C'est là ma place au soleil.... Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. »

Illusions d'un génie puissant aux prises avec les divagations d'un malade affaibli. Assurément l'usurpation n'a pas eu pour origine la fantaisie de quelques enfants, ni l'appropriation d'un chien. Si, d'ailleurs, ce chien n'appartenait à personne, l'usurpation, en cette circonstance, n'aurait anticipé que sur la société canine, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas réclamé. La phrase sentimentale de Pascal n'a aucun sens.

Plusieurs, considérant la propriété comme une convention sociale, la classent parmi les créations de la loi civile, attribuant ainsi à la législation le pouvoir de modifier et même de détruire la propriété. Il leur est, disent-ils, impossible de concevoir l'idée d'un droit antérieur à la société, etc.

Ce raisonnement, qui confisque au profit de la société, c'est-à-dire de son gouvernement, de l'État si l'on veut, toute la propriété du sol, n'est pas nouveau; c'est la doctrine du despotisme monarchique enté sur la féodalité.

C'est avec de tels paradoxes que l'abus des théories libérales retourne à la servitude.

Qu'est-ce qu'une *loi civile*, si ce n'est celle qui règle l'administration des cités, *civitatum?*

L'établissement des lois civiles suppose donc l'existence préalable des villes ou cités, c'est-à-dire de réunions d'hommes établis les uns près des autres dans leur domaine respectif, et placés dans la condition de se nuire ou de s'aider mutuellement.

De la nécessité de restreindre la première de ces facultés et de développer la seconde, ont résulté parmi les habitants groupés sur un même point, les lois civiles, inventées pour soumettre aux principes du droit un fait préexistant, le fait de la propriété.

Déduire la propriété d'une convention préalable, la faire descendre des lois *civiles*, ce serait admettre que les humains ont organisé l'administration des villes avant de créer des villes, et qu'ils se sont avisés de régler dans le vide et préventivement l'usage des biens qu'ils ne possédaient pas encore.

C'est au contraire, c'est de toute évidence, en vertu du fait accepté de la possession, de la propriété, que les habitants de la terre ont senti la nécessité de constituer, suivant leurs mœurs, leur nombre, l'étendue de leurs possessions et la nature de leurs besoins, les éléments des diverses législations civiles.

Ces lois furent la conséquence du fait de la propriété; leur conférer le pouvoir de la confisquer, de la détruire, c'est poser en principe que l'effet peut subsister sans la cause, et que le droit est susceptible d'avoir pour base la négation même et l'anéantissement du droit.

En effet, la propriété est le fondement du droit de tous et de chacun en particulier; et comme la société est formée du concours des droits individuels, en supprimant le droit de chaque individu, vous anéantiriez la société, parce que des hommes qui ne possèdent personnellement aucun droit; seraient inaptes à combiner des droits privés en un seul corps de droit public. Dès que personne n'a plus rien à légaliser en commun, la législation est sans prétexte comme sans utilité.

L'expérience a constamment confirmé la justesse de ces pensées et montré que la fortune des sociétés dépend étroitement de la bonne répartition de la propriété et de l'efficacité des lois qui la garantissent.

Dès qu'elle est usurpée par une classe, au détriment du plus grand nombre, l'État est déchiré par des querelles intestines. Que la propriété légitime soit menacée, sa valeur dépréciée déprécie toutes les autres valeurs, et la classe des artisans, de ceux qui vivent de la surabondance des fruits de la propriété, est à l'instant livrée aux angoisses de la faim. Que le droit des propriétaires soit violé par la force, la société se dissout et l'indépendance d'un peuple est compromise : que la propriété soit jetée à la merci de la conquête et du pillage, c'est-à-dire qu'elle cesse d'être, la nation désorganisée, arrachée à la protection des lois, retourne à la barbarie. C'est au milieu de ces angoisses que s'est écroulé l'empire romain.

C'est moins encore au profit de ceux qui possèdent la propriété, que de ceux qui n'en sont pas pourvus, que les lois dont elle est l'objet ont été tracées. Plus une société devient nombreuse, plus elle contient de gens destinés, sans être propriétaires, à vivre aux dépens de la propriété. Elle défraie à peu près toutes les catégories d'artisans et tout ce que l'on nomme les professions libérales, les arts libéraux.

Plus le droit public offre, à cet égard, de garanties, mieux la vie de cette classe nombreuse est assurée. Plus la propriété présente de gages et de sécurité, plus son prix augmente; plus elle est riche, plus elle est à même de répartir d'aisance et de bien-être sur ceux qu'elle alimente. Il serait aisé de démontrer qu'elle est l'âme du commerce et de l'industrie, qui s'associent à sa fortune et en subissent les fluctuations.

De là la nécessité, à mesure que les sociétés se peuplent davantage, de proportionner le nombre des propriétaires à celui des habitants du sol, c'est-à-dire de faciliter la multiplication des premiers en favorisant la division du sol et en conférant à chacun la faculté de parvenir à posséder.

C'est pour ce motif que les sociétés, au fur et mesure de leurs accroissements, doivent tendre et tendent inévitablement à consolider, à cimenter le droit d'*user* de la terre, ce qui est la base de la propriété, et à restreindre la faculté d'*abuser*, qui établit et consacre le privilége, en conduisant au monopole.

Il y a là un équilibre difficile à trouver, parce que le monopole excessif, comme la division absolue, conduit également à la ruine générale et à la famine.

Telle est donc la réalité des situations extrêmes : — Le monopole de la propriété opprime et appauvrit la masse des citoyens : — Sa confiscation absolue par l'État les déshérite de tout droit, pour les transformer en un peuple d'artisans réduits à préparer et à conquérir la vie animale : — La répartition égale et complète de la propriété, entre tous les habitants du sol, isolerait les hommes condamnés à se suffire seuls, sur une langue de terre stérile. Chacun aurait reçu la concession d'un tombeau, sur le vaste cimetière de la société.

Cependant, s'il vous prend fantaisie de régler la société au moyen d'un syllogisme *à balordo*, et de trancher le nœud avec un argument, cherchez un point d'appui métaphysique, et poussez mathématiquement votre thèse. Vous arriverez infailliblement à l'un de ces deux résultats : la division égale, et entre tous, de la propriété : ou bien, le monopole exclusif et absolu par l'État.

Et la logique vous servira comme une hache bien affilée : elle vous prouvera qu'il est absurde de laisser à un homme ce que son voisin n'a pas; que Pierre, égal à Jacques, ne doit posséder ni plus ni moins que Jacques; qu'un chêne et un roseau étant deux plantes, doivent être égaux entre eux, consommer la même quantité de terre, et sans doute aussi fournir la même quantité de bois et d'ombrage.

La logique vous démontrera qu'il est monstrueux de succéder à ses ancêtres; car elle ne consulte pas la nature, avec laquelle elle n'a aucune filiation commune. Ne tenant compte que des individus, la logique ne conçoit pas pourquoi un hêtre n'hériterait pas de la terre où l'on a mis des choux, et réciproquement. Peu importent ici les destinées des forêts et des jardins, ces sociétés végétales si odieusement organisées par l'homme ou par la nature.

Elle vous prouvera tout autre chose, si vous en êtes curieux, cette logique intelligente; vous n'avez qu'à poser à votre caprice les termes du théorème. N'est-il pas vrai, par exemple, que la société doit avoir le pas sur l'individu qui n'est qu'un atome, qu'un chiffre? De là cette conséquence logique : Tout pour la société.

Or, quand tout est d'un côté, il ne reste rien à donner ailleurs. C'est le lot de l'individu.

La société est formée de l'ensemble des individus. Que la société possède donc à elle seule l'ensemble des choses; si elle jette la pâture à l'individu, ce dernier sera très-satisfait. — Eh, mon Dieu! n'est-ce pas ainsi que vivent les

vers à soie? La société plantera des mûriers; l'homme en rongera les feuilles et filera sa bobine.

Les chenilles n'ont jamais réclamé, donc elles sont contentes; *ergò* la chenille humaine possédera le bonheur parfait.

Que prouvent ces folies; que le sort des mortels ne saurait être confié à la conclusion d'un syllogisme; que la logique est un jeu de l'esprit; que les lois sociales sont fondées sur des faits, et que ceux-ci ne sont pas le produit de la dialectique des écoles; que le raisonnement se joue volontiers de la raison, et que la mission de l'homme ici-bas est de se bien connaître, d'accepter ses propres imperfections, d'en tenir compte, de se conformer à ses instincts, de tirer parti de ses défauts, de se plier aux conditions de sa nature, et de s'accepter comme il est, au lieu de prétendre à se créer tel qu'il ne saurait être. L'homme doit donc abdiquer l'excès d'un orgueil qui le conduit à l'envie, au mépris des vérités naturelles, à la démence de la pensée; égarements dont procèdent le mensonge, la discorde, l'ineptie, et qui finissent par assimiler l'être intelligent à la brute, pour le plonger dans le chaos.

Monnaies.

Une monnaie est une marchandise dont la valeur est légalement fixée, et que chacun a le droit d'échanger contre toutes les autres marchandises.

Comme les monnaies ont été inventées dans le but de faciliter toute transaction, et de servir de base comparative pour l'évaluation de tous les objets susceptibles d'échange ou de salaire, il est essentiel que leur valeur réelle ne soit pas sujette à de fréquentes variations, et, que la matière dont elles sont faites puisse représenter, sous un petit volume, un prix à peu près identique à celui d'un fragment de cette même matière, d'un poids égal au poids de l'unité monétaire.

Le cuivre, l'alliage connu sous le nom de billon, l'argent, l'or, le platine offrent ce double avantage De ces métaux divers, les deux derniers étant les plus précieux, sont susceptibles de fournir une grande valeur sous un très-petit volume; mais l'argent est préférable encore comme unité monétaire, parce que son prix est moins variable que celui de l'or et des autres métaux.

Le platine est employé par les Russes qui sont à même de se le procurer plus aisément que la plupart des autres peuples L'adoption de ce métal dans les États occidentaux aurait l'inconvénient de raréfier le numéraire et de rendre le change difficile et onéreux.

Quant à l'or, base de l'unité monétaire en Angleterre, il présente chez nous des inconvénients corrélatifs à ses avantages. Comme il représente, sous un volume égal, vingt fois l'unité représentée par le franc, il facilite les déplacements et la circulation des grosses sommes; mais il fournit, dans un moment de crise, un moyen aisé d'opérer l'émigration du numéraire, ou sa disparition, et, par suite, d'élever le taux de l'argent à proportion de la rareté de l'or.

La rupture de l'équilibre normal entre ces deux signes représentatifs, exagère la valeur de l'or qui se négocie à un taux usuraire; et comme, dans ces conjonctures, le crédit, c'est-à-dire la monnaie de papier s'escompte d'ordinaire très-difficilement, et subit une baisse proportionnée, la représentation effective de la fortune publique, l'argent ne suffit plus aux besoins : il en résulte une détresse générale.

Plus la différence proportionnelle augmente entre le prix de l'or et la valeur de l'argent, plus le crédit diminue, parce que quand l'or se cache, la monnaie de papier perd de ses garanties.

De ces observations il résulte que pour être soustraite à ces divers inconvénients, et aux dépréciations comme aux enchérissements éventuels, la monnaie devrait conserver toujours un volume proportionnel au poids de son unité et au titre commercial que cette quantité métallique possède.

La monnaie d'or établit deux titres, celui de l'or, celui de l'argent, et en quelque sorte, deux unités monétaires dont l'une, sous un même volume et un seul signe, ne représente que le vingtieme de l'autre.

Il serait plus avantageux qu'aucune matière plus précieuse que celle dont l'unité monétaire est faite, ne servît à frapper des monnaies.

Chez nous, cette matière est l'argent, métal d'un prix suffisant pour rendre le numéraire portatif, peu encombrant; mais assez lourd déjà, assez volumineux, assez divisé, pour qu'il soit difficile de l'accaparer, de le séquestrer et de le faire disparaître tout à coup.

Le but de la monnaie est de faciliter les échanges. L'argent s'échange de toute nécessité, l'or se conserve et s'amasse d'autant plus, que chacun, dans les moments de trouble, cherche à l'accaparer pour l'assimiler à un capital improductif. Avec l'argent monnayé, l'on achèterait des diamants, de l'or même, et la monnaie circulerait; avec la monnaie d'or, on retire de la circulation le tiers, le quart ou le cinquième du numéraire.

A la suite, et sous la garantie des monnaies effectives émises par l'État, le crédit donne cours à des monnaies de papier, investies d'une valeur fictive, mais hypothéquée sur celle des sommes d'or ou d'argent ainsi représentées, ou sur des immeubles ou des marchandises fournies en nantissement et évaluées d'après la somme de numéraire qu'elles compensent.

Plus le papier d'échange inspire de confiance, plus les transactions sont faciles: l'abondance du papier-monnaie et sa libre circulation constituent le crédit et en donnent la mesure.

Ainsi, plus le crédit public s'accroît, plus l'usage de la monnaie diminue. En Prusse, où le métal est rare, le papier s'échange pour les moindres sommes. Les lettres de change, les billets de banque, les billets à ordre constituent chez nous des monnaies qui se discréditent quand le crédit se restreint; et comme, en France, le numéraire est très-abondant, l'élément du crédit est très-puissant, mais d'autant plus facile à épuiser, parce qu'il suffit pour y parvenir, de confisquer le numéraire, ou de l'exporter, opération que la concentration monétaire de l'or met, par malheur, à la discrétion des capitalistes et des rentiers.

Ainsi, l'argent, monnaie plus encombrante et d'une circulation plus onéreuse, nécessite davantage l'emploi du papier et préserve la source du crédit, tout en le rendant indispensable.

On se méprendrait fort, si l'on prétendait conclure de ces observations à l'opportunité de la suppression des monnaies d'or. Le vol n'est jamais une bonne opération financière, et ce serait un triste moyen pour relever le crédit, que de répandre la panique au sein d'un État. La suppression de l'or monnayé livrerait soudainement à l'étranger tout l'or de la France.

Les mesures sages et salutaires ne sont jamais rétroactives; elles ne règlent que l'avenir. La République, à cet égard, conciliera son intérêt avec l'équité, en se montrant désormais extrêmement sobre à l'égard de la fabrication des pièces d'or. Si le numéraire fait défaut, l'argent est là; mais il serait dangereux, je le crois, dans ces temps d'inquiétude qui peuvent se prolonger, de préparer des monnaies d'or pour faciliter les émigrations, les exportations et les thésaurisations des gens craintifs ou mal intentionnés. L'or s'amoncellerait et resterait immobile, ou bien il s'évanouirait à la moindre menace; l'argent circulera toujours.

La valeur représentative des monnaies est maintenue et garantie par leur valeur intrinsèque; c'est ainsi que l'argent monnayé est en réalité une marchandise. Il n'en a pas été toujours ainsi. Du treizième au dix-huitième siècle, les rois ont fréquemment abusé du droit d'altérer les monnaies. Quand cette mesure est notoire, elle fait à l'instant hausser le prix de toutes les denrées, dans une proportion inverse de la dépréciation subie par l'unité monétaire. La valeur réelle du métal-marchandise demeure la même, et le titre légal de la monnaie reste, pour toute transaction à venir, à l'état de fiction.

Si, de nos jours, l'on décrétait : — Le franc ne pèsera plus qu'un demi-franc; les objets qui s'étaient antérieurement échangés contre un demi-franc, se vendraient deux demi-francs.

L'effet de la mesure ne porterait que sur les contrats et les obligations antérieurs au décret, et réaliserait, comme l'a observé M. Courcelle-Seneuil, une banqueroute générale des débiteurs envers les créanciers, réduits à 50 pour cent de dividende. Ajoutons que l'État ferait une bien médiocre affaire; car il perdrait tout autant sur la perception de l'impôt, et sur toutes ses recettes : dommage sans compensation dans un pays bien administré, qui doit compter plus de débiteurs que de créanciers.

Le gouvernement se verrait réduit à doubler le chiffre de l'impôt, c'est-à-dire, à confesser lui-même sa fraude et à régulariser un genre de vol impudemment commis.

La France a vu jadis de ces indignités; mais comme, pour les rendre fructueuses, il était nécessaire de tromper sur la nature de la spéculation, les rois qui, comme Philippe-le-Bel, ont affronté le titre de faux-monnayeurs, déguisaient la fraude, en imposant par l'apparence, et bénéficiaient sur cette tromperie jusqu'à ce qu'elle fût reconnue.

De nos jours, l'illusion ne durerait pas vingt-quatre heures, le crédit serait à l'instant suspendu. Depuis que l'on a reconnu qu'il est lié à la fixité, à l'immuabilité des signes monétaires, l'État, dans un cas d'urgence, préfère recourir à un emprunt et mettre du papier en circulation.

Cependant, il faut l'avouer, l'abus, la multiplicité excessive des emprunts, qui surfait le prix de l'argent, est, à certains égards, assimilable par ses conséquences à l'altération des monnaies : il finit par déprécier la monnaie de papier; car pour qu'elle circule et s'échange, l'administration financière est obligée de présenter aux prêteurs l'attrait d'une baisse sur le pair, de laquelle l'emprunteur subit la différence.

D'où il suit que si l'emprunt est couvert, la rente est sujette à ressentir le contre-coup de cette opération. Ainsi, quelquefois, les emprunts forcés ne réalisent qu'une ressource de circonstance, qu'un palliatif obtenu à la condition d'une saignée pratiquée sur le crédit public.

Depuis les funestes essais de Law, depuis la déconfiture des assignats, à la dépréciation desquels la contrefaçon anglaise a largement contribué, le papier-monnaie inspire en France une défiance difficile à surmonter. Ce qui contribue à l'entretenir, c'est qu'on s'avise en général de lui donner cours trop tard, quand les crédits sont resserrés, au lieu de profiter avec prévoyance, pour ces sortes d'émissions, des besoins du crédit en pleine vigueur.

On n'aurait plus, alors, à redouter que les abus du crédit, bien moindres en leurs conséquences que ne le sont les suites du discrédit.

La fixité, la stabilité de la valeur des monnaies sont d'immenses avantages; nous les devons à la Convention qui a rendu pour l'avenir, les altérations à peu près impossibles. Cette détermination loyale du poids et du titre des monnaies a constitué chez nous les bases du crédit et régularisé les transactions.

Auparavant, si la valeur de l'argent augmentait, c'était au préjudice des débiteurs; diminuait-elle, les créanciers pâtissaient de la réduction des dettes : la conséquence, dans le premier cas, était l'usure; et dans le second, la banqueroute.

Comme l'on en est réduit, dans notre siècle, où tout a été dit et où l'on prétend dire beaucoup encore, a fonder, pour paraître nouveau, des systèmes sur l'anéantissement de tout ce qui existe, et sur la création de tout ce qui ne peut exister, l'usage de la monnaie est proscrit en théorie, par quelques communistes.

Ils proposent de remplacer le métal par des bons d'échange imputés sur toutes sortes de marchandises, de denrées : ces bons serviraient aux transactions à distance; l'État en serait le répartiteur, et ils seraient garantis par la production. Il y a, au fond de cette idée, fort difficile a saisir dans le détail de ses moyens d'application, un principe radical de nivellement, et un actif élément de barbarie; car elle conduit à la destruction de la plupart des industries d'intelligence ou de luxe.

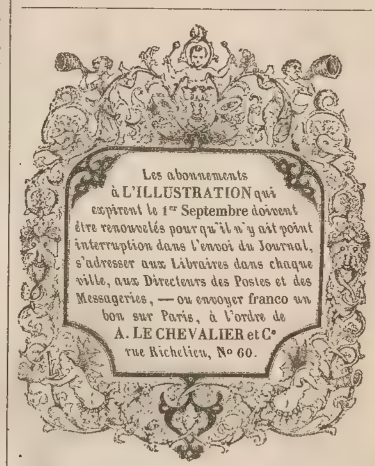
Ce serait un autre genre de monnaie substitué au nôtre, et de monnaie d'un cours indécis, variable, d'une émission illimitée, d'une circulation compliquée et d'une diversité infinie. Il est probable que les abus d'une semblable fiction conduiraient une société à revenir à la création d'une monnaie d'un emploi général, et dont la valeur fût garantie par sa nature même. Telle est précisément notre monnaie actuelle.

Les systèmes de ce genre proviennent de la même source que les attaques à la propriété dont ils sont la conséquence.

Tout le monde n'étant pas propriétaire, il paraît plus simple à bien des rêveurs, de décider que nul ne le sera, que de travailler honnêtement à le devenir. De même, comme chacun n'est pas capitaliste, il est des gens plus disposés à supprimer l'élément du capital, qu'à s'efforcer de le gagner par des moyens légitimes.

Ces doctrines antisociales rêvées par l'impuissance, la paresse ou l'envie, recrutent leurs partisans à la faveur des mauvaises passions, et ne sont, en résumé, que la logique de l'anarchie. Si la nation s'avisait de jeter le numéraire par les fenêtres, ceux qui applaudiraient le plus ne seraient pas les derniers à le ramasser.

FRANCIS WEY.



Nous recevons de Gand un numéro de l'*Illustration*, contrefait au moyen d'un decalque sur pierre lithographique. Le contrefacteur, un M. Jacqmain, sollicite des abonnements pour cette ridicule contrefaçon. Il en sera pour ses frais de circulaire. Personne, en Belgique, ne voudra payer plus cher que l'édition originale cette copie lithographiée; personne ne s'exposera à payer d'avance un abonnement qui ne sera pas servi. Au reste, comment fera la reproduction, si nous prenons le parti de dire dans tous nos numéros · *« M. Jacqmain est un voleur! »*

Fraternisation de la garde nationale de Bourges et de la garde nationale de Paris.

Les journées de juin ont eu, comme compensation à leurs conséquences déplorables, un effet heureux et salutaire : la France entière communiant dans une pensée de salut public; les departements accourant au secours de Paris menacé par les barbares sectaires d'une doctrine impie. Nous avons vu, il y a quelques jours à Nantes, le drapeau offert dans ces journées à la garde nationale de cette ville, figurer comme un trophée fraternel dans une cérémonie publique pour l'inauguration de la statue de Cambronne. Vers le même jour, la garde nationale de Bourges invitait ses frères de Paris à réaliser une promesse faite sur le théâtre des événements de juin, et le rendez-vous était fixé au dimanche 13 août.

« Les deux gardes nationales, dit un journal de Bourges, se sont réunies à onze heures et se sont rendues, avec les autorités du département et de la ville, dans notre magnifique cathédrale. Toute la ville de Bourges était sur pied; jamais nous n'avions vu une telle affluence. Les cinq nefs étaient remplies. Le derrière du char était également occupé.

» La cérémonie a commencé par la bénédiction de la bannière, célébrée par le cardinal, qui a donné l'accolade au lieutenant-colonel de la 2e légion, à l'officier qui portait la bannière et à celui qui l'a reçue.

» Après une courte allocution prononcée par Son Éminence, la messe, dite par le cardinal, a immédiatement commencé, et la musique de la 2e légion a fait entendre à plusieurs reprises des morceaux choisis et exécutés avec la supériorité qui la distingue. Rien ne saurait donner une idée exacte de l'aspect qu'offrait notre magnifique cathédrale, où se pressaient des flots de peuple, de ce mélange de citoyens de toutes les positions sociales, de cet air de joie et de fête qui rayonnait sur tous les visages.

» La foule n'était pas moins grande aux alentours de la cathédrale qu'à l'intérieur; on avait peine à descendre du large parvis. Vingt minutes n'ont pas suffi pour voir écouler, par les trois portiques, le cortége et les fidèles contenus dans les flancs de ce vaste édifice.

» De là on s'est transporté à la place Séraucourt, où le commandant de notre garde nationale, le lieutenant-colonel de la 2e légion et l'autorité municipale ont encore prononcé chacun une courte allocution.

» La musique s'est fait entendre à plusieurs reprises, et la remise de la bannière a été faite; puis l'on est venu se masser sur l'esplanade Saint-Michel, et la bannière a été portée dans le jardin parmi les drapeaux et les trophées d'armes.

Ensuite est venu le banquet. Les portes du jardin de l'Archevêché ont été ouvertes à cinq heures et demie. Les convives étaient au nombre de 1,800. Les tables servies étaient disposées sur trois longues lignes droites, terminées par un fer à cheval où étaient placées les autorités conviées au banquet.

MM. Beaujouau et Bourbon, architectes de Bourges, et M. Dumontet, sculpteur, tous trois commissaires et ordonnateurs de la fête, ont recueilli des éloges unanimes pour la parfaite entente de leur mission hospitalière, comme pour le goût qu'ils ont apporté dans les dispositions intérieures du banquet. M. Dumontet avait composé en cinq jours une statue de la Fraternité qui figurait dans la décoration, et qui répondait, par l'attitude et l'expression, à l'idée de cette réunion patriotique et fraternelle.



Fraternisation d'une députation de la 2e légion de la garde nationale de Paris avec la garde nationale de Bourges, le 13 août 1848.

Statue de Godefroid de Bouillon, par M. Simonis; inaugurée sur la Place-Royale à Bruxelles, le 15 août 1848.

Inauguration de la statue de Godefroid de Bouillon à Bruxelles.

Une foule considérable assistait mardi à l'inauguration du monument de la place Royale, en dépit des rafales de pluie et de vent. L'inclémence du temps n'a pas empêché le sentiment artistique de notre population de se manifester comme à l'ordinaire. Chacun voulait voir des premiers un monument destiné à faire l'un des principaux ornements de la capitale.

Le roi et la reine, accompagnés des jeunes princes et des personnes de leurs maisons, sont arrivés à une heure moins un quart et se sont placés au balcon de l'*Hôtel britannique*. Aussitôt après leur arrivée, les musiciens du régiment des guides et ceux du régiment d'élite ont exécuté, sous la direction de M. Bender, une ouverture de M. Soubre. Nous pouvons louer sans complaisance la composition et l'exécution. Le morceau de M. Soubre est remarquable par l'entente des effets d'instrumentation; il a été parfaitement rendu.

Dans une enceinte réservée au pied du monument se trouvaient: MM. les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, de la guerre, de la justice et des travaux publics, des membres du corps diplomatique, M. le gouverneur civil du Brabant, M. le comte Félix de Mérode, ancien président de la commission pour l'érection de la statue; le collége échevinal de Bruxelles, les membres de la commission du jury de l'Exposition des beaux-arts, des membres des Chambres législatives, des généraux, le commandant de la place, le secrétaire général du département de l'intérieur et plusieurs autres fonctionnaires, etc.

M. le ministre de l'intérieur et M. le bourgmestre de Bruxelles ont prononcé chacun un discours, dans lequel sont rappelés les titres du héros de la fête à la reconnaissance nationale, et, plus encore, à la reconnaissance de la civilisation chrétienne.

La statue de Godefroid de Bouillon est l'œuvre de M. Simonis, que les artistes connaissent comme auteur d'un chef-d'œuvre : une statue de l'*Innocence*, exposée à Paris, il y a huit ans, et qui a valu à M. Simonis la médaille d'or décernée par le jury. L'idée de cette statue de l'*Innocence* est charmante, si on s'en souvient; c'est une jeune fille caressant un serpent. La statue de Godefroid de Bouillon obtient également le suffrage des connaisseurs, et nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les éloges de la presse belge. Beaucoup de personnes, au reste, l'ont vue à Paris, où elle a été exposée en sortant de la fonderie de Soyer.

C'est dans les premiers jours de septembre qu'aura lieu, sous la présidence de M. Léon Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs*, l'ouverture des chasses de la Société de Saint-Germain, dont le siége est fixé au Pavillon de la Muette, dans la forêt même. Les chasses à tir auront lieu régulièrement deux fois par semaine, les jeudis et dimanches. Les chasses à courre, qui ne commenceront qu'en novembre, se succéderont sans interruption tous les lundis. Le personnel de l'équipage, formé de quarante bâtards, se composera d'un piqueur et de deux valets de chiens.

Le règlement de la Société, qui prendra le nom de *Club des Chasseurs*, est déposé tel qu'il a été voté et adopté dans la première réunion des actionnaires, boulevard des Italiens, 26, maison Devisme, au bureau du journal; il y a encore quelques actions à prendre.

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, no 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Ce, ou près des directeurs de poste et de Messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la Presse mécanique de PLON FRÈRES,
36, rue de Vaugirard.



TABLE DES GRAVURES DU TOME ONZIÈME.

VARIÉTÉS.

VOYAGES.

VUES.

TABLE DES ARTICLES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

GÉOGRAPHIE. — VOYAGES.

HISTOIRE. — MÉMOIRES.

LÉGISLATION. — POLITIQUE. — ÉCONOMIE POLITIQUE.

LITTÉRATURE. — ROMANS. — CRITIQUE — POÉSIE.

MISCELLANÉES.

PHILOSOPHIE. — MORALE. — ÉDUCATION.

SCIENCES ET ARTS.



